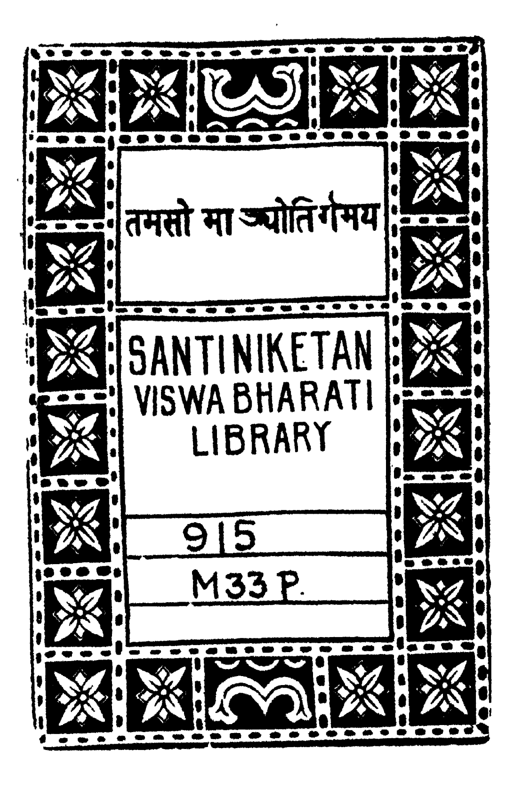


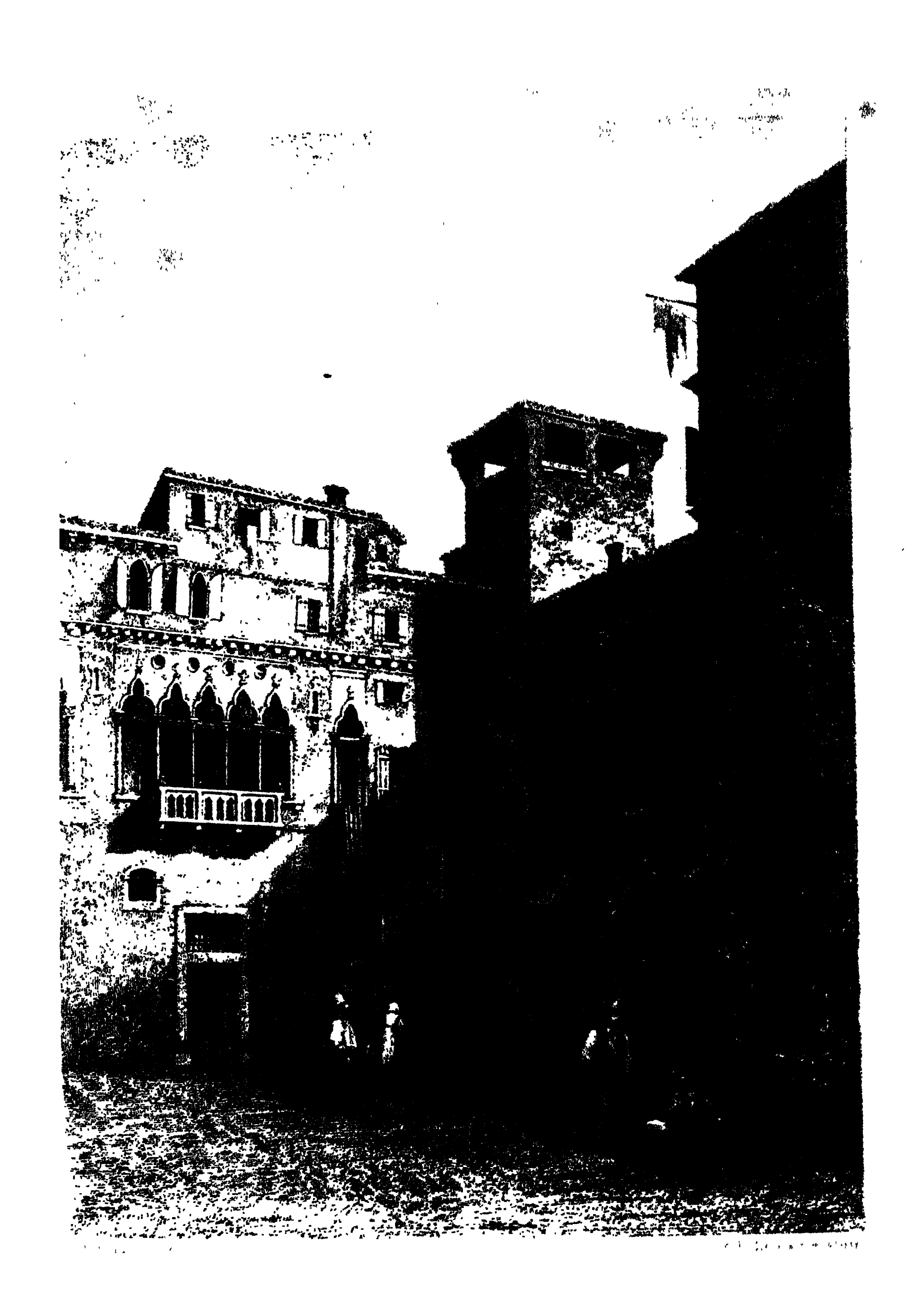
LE LIVRE

DE

MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie,
Imprimeurs de l'Institut de France, rue Jacob, 56.



MAISON DE MARC POL

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE

DE

MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE

CONSEILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

KHOUBILAÏ-KHAÂN;

RÉDIGÉ EN FRANÇAIS SOUS SA DICTÉE EN 1298

PAR RUSTICIEN DE PISE;

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thiébault de Cépoy, accompagnée des *variantes*, de *l'explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie;

PAR

M. G. PAUTHIER.

PREMIÈRE PARTIE.

> Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce Livre et le faites lire; si y trouverez les grandismes merveilles qui y sont escriptes de la grant Ermenie, et de Perse, et des Tatars, et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre Livre vous contera tout par ordre apertement. (Prologue.)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

rue Jacob, 56

MDCCCLXV



INTRODUCTION.

En rendant compte de la traduction anglaise du livre de Marc Pol, par Marsden (1), M. Abel Rémusat disait en 1818 : « De tous les voyageurs qui antérieurement au quinzième siècle ont visité les parties orientales de notre ancien continent, Marc Pol est le plus célèbre et le plus généralement estimé. Loin que sa réputation diminue par les progrès de la géographie positive, on trouve de nouvelles raisons d'admirer son exactitude, et d'être persuadé de sa sincérité, à mesure qu'on apprend à mieux connaître les pays qu'il a décrits. Ses contemporains avaient taxé d'exagération des récits alors inouïs de la grandeur et de la puissance d'un empire situé à l'extrémité du monde. Ce n'est que peu à peu qu'on a pu se convaincre qu'observateur non moins scrupuleux que crédule, il n'a pas inventé une seule des fables qu'il mêle à sa narration, et qu'il a toujours, comme Hérodote, rapporté avec la même fidélité les choses qu'il avait vues lui-même et celles qu'on lui avait contées (2). »

(1) *The Travels of Marco Polo, translated from the italian, with notes;* by William Marsden. London, 1818, 1 vol. in-4°.

(2) *Nouveaux Mélanges asiatiques*, 1829, t. I, p. 381. Voir aussi, même recueil, un autre article sur le même livre, p. 397.

Ces paroles d'un homme qui avait embrassé d'un regard si pénétrant et si sûr la plupart des langues et des civilisations de l'Asie orientale, prouvent qu'il avait bien compris aussi l'importance du livre du célèbre voyageur vénitien, et les difficultés nombreuses que l'on aurait à surmonter pour en donner une édition critique, accompagnée de toutes les annotations géographiques et historiques nécessaires pour placer ce livre au rang qu'il doit désormais occuper. « Reconstruire la géographie de l'empire Mongol, ajou-« tait le savant orientaliste, serait le chef-d'œuvre d'une personne bien « versée dans la lecture des géographes chinois, et capable de s'aider de « tout ce que les auteurs chinois et tartares ont écrit sur les événements « qui se sont passés dans la haute Asie depuis le treizième siècle (p. 393). »

Sans prétendre avoir rempli de tous points le programme ainsi tracé par M. Abel Rémusat, nous croyons que le livre que nous présentons ici au public répond à une partie de ces conditions; du moins nous n'avons rien négligé pour le rendre digne et de Marc Pol, ce grand voyageur du moyen âge, et du pays favorisé dans la langue duquel il fit rédiger son livre.

Nous avons divisé notre Introduction en trois parties : dans la première nous exposons ce que nous avons pu découvrir sur la vie et les missions diverses remplies par Marc Pol pendant son séjour à la cour de Khoubilaï-Khaân ; dans la seconde nous donnons une analyse et une appréciation du Livre qu'il nous a laissé ; et, dans la troisième, nous avons cherché à présenter l'état de l'Asie à l'époque où Marc Pol en visita la plus grande partie.

1° NOTICE SUR MARC POL.

Il arrive souvent que la vie des hommes célèbres, sur lesquels on aimerait à avoir les plus nombreux renseignements, est celle qui, en dehors des actes qui les ont recommandés à la postérité, est souvent la moins connue. Bien différents de ces coureurs de renommée qui, ayant la conscience de leur médiocrité, sont sans cesse occupés, de leur vivant, à se créer une célébrité éphémère, les hommes d'un véritable génie semblent, au contraire, oublier leur propre personnalité pour ne s'occuper que de ce qui doit rendre leur nom immortel. Aussi sommes-nous obligé de chercher, dans le livre de Marc Pol, les renseignements qui peuvent nous éclairer sur les événements de sa vie et sur sa famille.

Marco Polo, nommé communément en français *Marc Pol* (ainsi qu'on

le lit dans les manuscrits de la rédaction française originale de son *Livre des Merveilles du monde*), naquit à Venise en 1251, et mourut dans cette même ville en 1324, après avoir passé vingt-six ans hors de sa patrie, et seize comme attaché au service du célèbre Khoubilaï-Khaân, empereur mongol de Chine. Son père, Nicolò Polo, et son oncle Matteo Polo (ou *Maffeo*), dont il est souvent question dans ce livre, étaient fils d'Andrea Polo, patricien de Venise. Leur famille, originaire de Sebenico, en Dalmatie, était venue s'établir à Venise en 1033. Elle se livra au commerce, comme c'était l'usage dans la noble république. Le frère aîné de Nicolò et de Maffeo, Marco Polo (surnommé *il Vecchio* « le Vieux », pour ne pas le confondre avec son neveu le célèbre voyageur), s'était établi à Constantinople, et avait une maison de commerce à Soldaya ou Soudach, sur la mer Noire, en même temps que des intérêts dans la maison de commerce de Venise. Ces circonstances et les événements mémorables survenus en Orient; l'empire de Constantinople qui s'affaissait sur lui-même entre les mains faibles et débiles de Baudouin II, comte de Flandre; la défaite des Croisés à la bataille de Mansourah, le 5 avril 1250; les invasions des Mongols dans l'Occident de l'Asie, engagèrent sans doute les deux frères Polo à tenter la fortune près de l'un des chefs de ce peuple conquérant, qui s'était établi sur les bords du Volga.

§ I. *Premier voyage du père et de l'oncle de Marc Pol en Tartarie, et leur retour en Europe comme envoyés du grand Khaân.*

Les deux frères Polo partirent de Venise pour Constantinople l'année 1250, selon le récit de Marc Pol (1). Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville pour y écouler leurs marchandises, ils résolurent de se rendre dans les ports de la mer Noire pour trafiquer avec les nouveaux venus. Ils achetèrent donc à Constantinople un grand nombre de joyaux, et se rendirent par mer à Soudach. Arrivés dans cette ville où leur frère aîné, Andrea Polo, avait une maison de commerce, ils se décidèrent à se rendre auprès de Barkaï-Khân, frère de Batou-Khân, qui régna dans le pays de Kiptchak,

(1) Ch. 1, p. 5. Plusieurs raisons nous ont fait penser que cette date (qui n'est pas la même dans tous les mss.) était inexacte, et qu'elle devait être celle de 1255. Voir la *note* 1, p. 5, et la *note* 5 (au lieu de 1 imprimé par erreur) de la page 17.

de 1256 à 1266, et qui séjournait alternativement dans les villes de Saraï et de Bolghâra, sur le Volga. Les deux frères furent reçus avec honneur par le prince mongol, auquel, dit Marc Pol, « ils donnèrent tous les joyaux qu'ils avaient apportés », et qui leur furent payés deux fois leur valeur.

Après un an de séjour dans cette ville, une guerre étant survenue en 1262, entre Barkaï, Khân du Kiptchak, et Houlagou, qui avait soumis la Perse aux armes mongoles, les deux frères, craignant de retourner sur leurs pas, se rendirent à Bokhârâ, qui était alors au pouvoir de Borak-Khân, petit-fils de Djaghataï, où ils furent obligés de séjourner trois ans. Des envoyés de Houlagou au grand Khaân de Tartarie, les ayant rencontrés dans la ville de Bokhârâ, les emmenèrent avec eux, en leur qualité de *Latins*, c'est-à-dire d'Européens. Ils mirent un an pour faire le voyage de Bokhârâ à la résidence d'été de Khoubilaï-Khâan, dans la Mongolie, sur les frontières de la Chine, où ils furent très-favorablement accueillis.

Arrivés en présence du souverain, conquérant de la Chine, le grand Khâan les interrogea, dit Marc Pol (p. 10), « sur maintes choses : premièrement, « des empereurs, et comment ils maintiennent leur seigneurie et leur terre « en justice; et comment ils vont en bataille, et de tout leur afaires. Et « après, leur demanda des Roys et des princes et des autres barons. Et puis « leur demanda du Pape et de l'Église, et tout le fait de Romme, et de toutes « les coustumes des Latins. Et les deux frères lui en dirent la vérité de chas- « cune chose par soy, bien et ordenéement et sagement, si comme sages « hommes que il estoient, car bien savoient la langue tartarese. »

On voit par cette citation que le petit-fils de Dchinghis-Khaân, alors le chef suzerain de tous les Khâns mongols qui régnaient en Asie, connaissait déjà l'état de l'Europe à cette époque, et qu'il ne négligeait aucune occasion d'obtenir des informations exactes sur les souverains qui y régnaient alors, et sur la manière dont les peuples y étaient gouvernés. C'est un fait qui, selon nous, méritait d'être signalé.

Le récit que les frères Polo firent au grand Khaân lui inspira l'idée de les envoyer en mission, avec un des grands de sa cour, près du Pape. « Si « envoya querre devant soi un de ses barons qui avait nom Cogatal, et lui « dist qu'il s'appareillast, et qu'il vouloit qu'il alast avec les deux frères à « l'Apostolle. Après ce, le seigneur fist faire ses chartres en langue tartoise « (*tartare*, c'est-à-dire *mongole*) pour envoyer au Pape, et les bailla aus « deux frères et à son baron, et leur enchargea ce que il voult que il deus- « sent dire à l'Apostolle (p. 12). »

Les lettres missives que Khoubilaï-Khâan leur remit sont peut-être conservées dans les Archives du Vatican, comme ont été conservées aux Archives de France celles d'Arghoun et d'Oëldjaïtou-Khân à Philippe le Bel, que nous avons reproduites en mongol, dans notre *Appendice* (n[os] 5 et 6, pages 775-781), accompagnées d'une traduction française. « Il mandoit, « dit Marc Pol (chap. VII, p. 13), disant à l'Apostolle que se il lui vouloit en-« voyer jusques à cent sages hommes de nostre loi crestienne, et que il seus-« sent de tous les sept ars, et que bien seussent desputer et monstrer aper-« tement aux ydolastres, et aux autres conversations de gens, par force de « raysons, comment la loy de Crist estoit la meilleur, et que toutes les « loys autres sont mauveses et fausses; et se il prouvoient ce, que il (*lui*, « le grand Khâan), et tout son povoir (tous les peuples placés sous sa dé-« pendance) devendroient crestien et hommes de l'Église. »

Les deux frères Polo, avec le *baron* mongol, se mirent en route, en 1266, pour accomplir leur mission près du chef de la chrétienté, en qualité d'ambassadeurs (*ambasaors*). Le baron mongol tomba malade en route, et ne put remplir sa mission, dont les deux frères Polo demeurèrent seuls chargés. Après être restés trois ans en voyage, ils arrivèrent à Layas en Arménie. De là ils se rendirent à Acre où ils arrivèrent en 1269. Ils allèrent trouver le légat du Pape qui y résidait, et qui se nommait Tebaldo, de la famille des Visconti de Plaisance, lequel, deux ans après, fut élu pape, et régna sous le nom de Grégoire X. Après l'avoir instruit de la mission dont ils étaient chargés de la part de Khoubilaï-Khâan, le légat apprit aux deux frères la mort du Pape Clément IV, décédé à Viterbe, le 29 novembre 1268, et il les engagea à attendre l'élection d'un nouveau pape, pour remplir auprès de lui cette mission. Les deux frères se mirent donc en route pour aller attendre l'élection dans leur patrie. « Et quant il furent venu en Venisse, « dit Marc Pol (chap. IX, p. 16-17), si trouva Messires Nicolas, sa femme « morte; et lui estoit remes (*resté*) de sa femme, un filz de XV ans, lequel « avoit à nom Marc, de qui ce livre parolle. » C'est de lui aussi que désormais nous allons parler.

§ II. *Second voyage des deux frères Polo, et départ de Marc Pol pour la Chine et la Mongolie.*

Après avoir attendu deux ans à Venise l'élection d'un nouveau pape, les envoyés du grand Khâan, impatientés des délais inusités apportés à cette

élection (le Sacré Collége, assemblé à Viterbe, ne pouvait parvenir à s'entendre sur le choix à faire), résolurent de retourner près de Khoubilaï pour lui rendre compte de l'impossibilité où ils avaient été de remplir la mission dont il les avait chargés. Ils partirent donc de Venise, emmenant avec eux le jeune Marc. Ils passèrent encore par la ville d'Acre, où ils prirent congé du légat, se rendirent à Jérusalem pour y chercher de l'huile de la lampe du Saint-Sépulcre, que le grand Khaân les avait chargés de lui rapporter. Ils repassèrent par la ville d'Acre, pour voir encore le légat, et lui demander ses lettres pour le grand Khaân, afin de pouvoir se justifier auprès de lui de la longue durée de leur absence et de l'insuccès de leur mission. Le légat les leur ayant remises, ils se rendirent à Layas, dans la petite Arménie, où ils apprirent que ledit légat avait été élu pape le 1[er] septembre 1271; ce qui leur causa beaucoup de joie. Ils y reçurent un message qui les engageait à retourner à Acre, pour s'entendre avec le nouvel élu (Grégoire X) concernant la mission dont ils étaient chargés. Le roi d'Arménie les fit transporter par une de ses galères à la ville d'Acre, et le nouveau pape leur ayant donné sa bénédiction (chap. XII, p. 19), leur adjoignit deux frères prêcheurs pour les accompagner près du grand Khaân. L'un s'appelait Nicolas de Vicence, et l'autre Guillaume de Tripoli, du couvent d'Acre, dont on possède une relation manuscrite intitulée : *De l'estat des Sarrazins et de Mahomet* (voir le ch. XII, p. 19, n. 1). Les missives du pape Grégoire X au grand Khaân des Tartares leur ayant été confiées, ils prirent tous congé de lui, et se mirent en route pour leur destination.

A peine furent-ils de retour à Layas que le Sultan Mamelouk Bibars, surnommé *Bondokdari* (« le porteur d'arbalète »), envahit l'Arménie avec une armée de Sarrazins. Les envoyés du pape près du grand Khaân et les trois Vénitiens faillirent être pris. Les deux frères prêcheurs n'osèrent continuer leur route; « il orent moult grant paour d'aler avant », dit Marc Pol (p. 20). Ils remirent donc aux deux frères Polo les lettres du pape Grégoire X au grand Khaân, « et s'en alèrent avec le maistre du Temple ». Voilà comment les *cent docteurs en théologie* que Khoubilaï-Khaân avait demandés au chef de la catholicité, pour « discuter devant lui les dogmes du christianisme et prouver la vérité de cette religion en même temps que la fausseté de toutes les autres » (voir ch. VII, p. 13), manquèrent peut-être la conversion du plus puissant souverain du monde et des populations qui lui étaient soumises. Ainsi abandonnés de leurs compagnons de voyage, les trois Vénitiens continuèrent leur route pour la Chine. Ils éprouvèrent tant de contre-temps

pendant leur voyage qu'ils furent *trois ans et demi* en chemin (ch. XIII). Le grand Khaân ayant enfin appris leur retour, envoya un exprès à quarante journées au-devant d'eux pour les conduire en sa présence.

§ III. *Arrivée des deux frères Polo et du jeune Marc en Mongolie devant Khoubilaï-Khaân.*

Lorsqu'ils furent arrivés (en 1275) près du grand Khaân, celui-ci les reçut « moult honnourablement, dit Marc Pol (p. 22), et leur fist moult « grant joie et grant feste, et leur demanda moult de leur estre, et com- « ment il avoient puis fait? — Cil respondirent que il ont moult bien fait, « puisque il l'ont trouvé sain et haitié (bien portant). Adonc li presenterent « les privileges et les chartres que il avoient de par l'Apostolle, desqueles « il ot grant leesce; puis li donnerent le saint huille du Sepulcre; et fu « moult alegre; et l'ot moult chier. *Et quant il vit Marc qui estoit joenne « bacheler, si demanda qui il estoit?—Sire, dist son pere Messire Nicolas, « il est mon filz et vostre homme. — Bien soit il venuz, dist le Seigneur.* « — Et pourquoy vous en feroie je long compte? ajoute Marc Pol. Sachiez « que il ot (*il y eut*) à la court du Seigneur moult grant feste de leur venue; « et moult estoient servi et honorez de touz. Et demourerent à la court « avec les autres barons. »

Ce petit récit de l'arrivée des trois Vénitiens à la cour de Khoubilaï, de la manière dont ils furent accueillis par le souverain mongol, et en particulier le jeune Marc, est comme une peinture naïve qui en dit plus et laisse plus de traces dans l'esprit que tout ce que l'art et l'éloquence pourraient y ajouter.

Le jeune Marc Pol se fut bientôt mis au fait des usages et coutumes de la cour mongole au milieu de laquelle il se vit placé. « Il apprist si bien la « coustume des Tartars et leur languages et leur lettres (*leur écriture*), et « leur archerie (leur manière de se battre, *leur art militaire*), que ce fu « merveilles. Car sachiez vraiement : il sot en poi de temps plusieurs lan- « guages, et sot de quatre lettres de leur escriptures (1). Il estoit sages et « pourvéans en toutes choses; si que, pour ce, le Seigneur li vouloit moult « grant bien. Si que, quant le Seigneur vit que il estoit si sages, et de si beau « et bon portement, si l'envoia en un message, en une terre où bien avoit six

(1) Voir le chap. XV, p. 23, *note* 1.

« mois de chemin. Le joenne bachelcr fist sa messagerie bien et sagement.
« Et pour ce que il avoit veu et seu plusieurs fois que le Seigneur envoioit
« ses messages par diverses parties du monde, et quant il retournoient il ne
« li savoient autre chose dire que ce pourquoy il estoient alé; si les tenoit
« touz à folz et à nices (*incapables et ignorants*). Et leur disoit : « Je ame-
« roie miex ouïr les nouvelles choses et les manieres des diverses contrées,
« que ce pourquoi tu es alez » ; car moult se deleitoit à entendre estranges
« choses. Si que, pour ce, en alant et retornant, il [Marc Pol] mit moult
« s'entente de savoir de toutes diverses choses, selonc les contrées, à ce
« que, à son retour, [il] le peust dire au grant Kaan (p. 23-24). »

Ce petit récit, plein de simplicité, nous donne le secret du *Livre de Marc Pol.* C'était pour répondre aux désirs du grand Khaân, si peu satisfait de ses envoyés ou messagers Tartares, que, dans les missions nombreuses et lointaines dont il fut chargé, Marc Pol s'attacha à observer minutieusement les mœurs et coutumes des pays étrangers, dans lesquels il fut envoyé en mission, pour en faire, à son retour, le récit détaillé à son Seigneur. C'est ce désir, fort naturel d'ailleurs, de lui plaire, et fort honorable aussi pour Khoubilaï Khaân, qui nous a valu ce même *Livre*, d'un caractère tout particulier, et d'un secours si grand pour la connaissance de l'Asie au moyen âge.

§ IV. *Missions dont Marc Pol fut chargé par Khoubilaï-Khaân.*

La première mission dont fut chargé Marc Pol par Khoubilaï fut, comme il nous l'a dit dans son Livre (p. 23), pour un pays éloigné de *six mois de chemin* de la résidence du grand Khaân en Mongolie. Avec cette réserve qu'il a constamment gardée, dans sa relation, sur tout ce qui touchait de près ou de loin aux missions dont il fut chargé par le souverain mongol, et qu'il avait puisée sans doute dans les traditions politiques de la république de Venise, sa patrie, Marc Pol ne nous a pas indiqué le lieu de sa destination. Mais, d'après l'histoire de la dynastie mongole de Chine, et la description qu'il nous a laissée des contrées visitées par lui, on peut conjecturer avec quelque certitude, que cette première mission diplomatique du jeune Marc fut pour le royaume d'Annam ou le Tonkin. Le roi de ce pays, *Kouang-ping*, de la dynastie *Tchin*, étant venu à mourir en 1277, son fils héréditaire *Jit-hoan* lui succéda ; et il expédia aussitôt un ambassadeur à la

cour de Khoubilaï-Khaân pour lui annoncer son avénement (1). L'empereur mongol dut lui envoyer à son tour une ambassade pour le féliciter, et étudier politiquement le pays; et c'est sans doute à cette ambassade que le jeune Marc Pol fut attaché en qualité d'*envoyé* ou *commissaire en second* (*foú-ssè*). Car on lit dans les Annales chinoises de la dynastie mongole (2) que, cette même année 1277, un *Po-lo* fut nommé *envoyé* ou *commissaire en second du Conseil privé* (*tchoû mï foú-ssè*). La mission envoyée près du nouveau roi du royaume d'Annam, quoiqu'elle ne soit pas mentionnée dans l'histoire chinoise, est d'autant plus probable que Khoubilaï-Khaân était très-intéressé à conserver de bonnes relations avec ce prince (au père duquel il avait fait la guerre en 1257 et pris sa capitale), parce que, cette même année, le roi du royaume de Mien (Ava, ou l'empire Birman actuel), sommé par lui d'avoir à lui payer tribut, n'avait pas voulu obéir, avait envahi la province chinoise de *Yûn-nân*, qui lui était limitrophe, et s'était emparé de la ville importante ainsi que du territoire de Yoùng-tchâng. Il fallut que le vice-roi de cette province envoyât une armée pour repousser celle de Mien, laquelle se retira après avoir démoli plus de trois cents petits forts construits sur les hauteurs et les défilés de la frontière (3).

La description que donne Marc Pol du royaume de Mien, des pays limitrophes (4) et des événements qui s'y passèrent, ne peut avoir été faite que par un témoin oculaire. On doit d'autant plus admettre que la première mission confiée à Marc Pol, depuis son arrivée avec son père et son oncle à la cour de Khoubilaï-Khaân, vers le milieu de l'été de l'année 1275, était pour les pays étrangers, situés au midi de l'empire chinois, que c'est aussi par la description de la route suivie dans ce voyage, aller et retour, qu'il commence ce que l'on a appelé son « *Second Livre* », consacré à décrire d'abord les provinces nord-ouest de la Chine, en partant de Cambaluc (*Khân-bâligh*, « la Ville capitale du Khaân, » Pĕ-king de nos jours); ensuite le Tibet, le Yûn nân, le royaume de Mien, le Bengale, les provinces méridionales et orientales de la Chine qu'il parcourut à son retour.

Après cette première mission, Marc Pol paraît avoir été chargé avec d'autres commissaires, choisis sans doute parmi les hommes de confiance qui étaient à la cour du grand Khaân, pour inventorier les Archives de la cour des Soung, sur lesquelles le général en chef mongol Bâyan (nommé

(1) *Li taï ki sse*, K. 97, f° 52 v°.
(2) *Yuen-sse*, K. 9, f° 17.
(3) *Li taï ki sse*, K. 97, f° 52 v°.
(4) Chap. CXX et suivants.

dans les Annales chinoises Pĕ-yèn), après l'occupation de Hang-tcheou, leur capitale, qui se soumit sans combat, avait fait apposer les scellés. Marc Pol, en décrivant minutieusement cette ville (1), qu'il appelle *Quinsay* (en chinois *King-sse*, « la capitale »), dit que sa description statistique est tirée d'une lettre écrite au général Pĕ-yèn, par la reine-mère, pour obtenir du grand Khaân des conditions moins humiliantes que celles de se rendre à discrétion, et pour épargner les édifices, les palais et les autres propriétés de cette grande et riche cité (2). La description que Marc Pol en donne, d'après cette lettre de l'impératrice des Soung (qu'il dit avoir eue entre les mains) put être vérifiée ensuite par lui-même sur les lieux. Il faut lire cette description pour se former une idée de l'état avancé de la civilisation chinoise à cette époque. Cette grande ville aurait pu soutenir le parallèle avec les deux grandes capitales de l'Europe moderne : Paris et Londres.

Ce fut dans la même province nouvellement conquise, et sans doute vers la même époque, que Marc Pol fut nommé, comme il nous le dit lui-même (3), gouverneur de la ville et du territoire de Yâng-tcheou, qui avait sous sa juridiction vingt-sept autres villes : « Et ot Seigneurie Marc Pol en « ceste cité, trois ans. Et si siet uns des douze barons du grant Kaan. » Cette ville de Yâng-tcheou, qui est aujourd'hui chef-lieu d'un département de la province de Kiâng-nân, fut en effet, pendant un an, en 1276, érigée en l'un des chefs-lieux de gouvernements généraux (4), au nombre de douze, pour tout l'empire de Khoubilaï-Khaân, à la tête desquels étaient placés douze des plus hauts personnages de l'État. Mais l'année suivante, en 1277, le siége de ce gouvernement général fut transféré ailleurs, et Yâng-tcheou devint un gouvernement immédiatement inférieur (*loû*) relevant directement du gouvernement général (*sing*) du Hô-nân (le midi du Hoâng-hô) et du Kiâng-pĕ (le nord du Kiâng). Ce fut sans doute dans les années 1277 à 1280 que Marc Pol fut gouverneur de la ville de Yâng-tcheou, et de toutes les autres villes, au nombre de vingt-sept, qu'elle avait dans sa juridiction. Le texte italien de Ramusio porte que « ce fut par une commission spéciale « du grand Khaân que Marc Pol en eut le gouvernement pendant trois an-

(1) Voir les chap. CLI et CLII de son livre, pages 491-518.

(2) Au moment où nous écrivons ces lignes (juin 1864) nous apprenons que cette même ville de *Hang-tcheou*, qui fut la capitale des Soung, et que Marc Pol a si admirablement décrite, a été reprise sur les rebelles *Taï-ping* par les troupes impériales chinoises, sous la conduite d'un officier français, M. d'Aiguebelles, dont le nom, comme celui du général Pĕ-yèn, sera un jour inscrit honorablement dans les annales chinoises.

(3) Chap. CXLIII, p. 467-468.

(4) *Hing tchoûng tchoû Sing*.

« nées, à la place de l'un des douze gouverneurs généraux ou vice-rois (1). » Notre rédaction française, beaucoup plus ancienne, ne mentionne cette particularité que dans l'un des manuscrits où il est dit que les trois ans que Marc Pol passa à Yâng-tcheou, en qualité de gouverneur, furent « accom-« pliz par le commandement du grant Kaan; » sans ajouter que c'était *au lieu et place* de l'un des *douze* grands gouverneurs généraux des provinces administratives de l'empire; ce qui est parfaitement exact, en ce sens que le siége du gouvernement général de la province du Hô-nân et du Kiâng-pĕ n'étant resté qu'un an à Yâng-tcheou (2), Marc Pol y *remplaça* l'un des douze grands gouverneurs généraux de l'empire de Khoubilaï, non à titre de « gouverneur général de province », mais avec celui de « gouverneur spé-« cial de la ville de Yâng-tcheou et de sa juridiction sur vingt-sept autres « villes » qui composaient sa circonscription (*loú*). C'est pourquoi nous n'avons pas trouvé le nom de *Po-lo* cité dans la Géographie historique spéciale de la province de Kiâng-nân, au nombre de ceux des gouverneurs-généraux de cette province sous la dynastie mongole. Mais la concordance des faits est tellement évidente qu'elle équivaut pour nous à une certitude. Le fait du gouvernement de Marc Pol, à l'époque déterminée, ne s'en trouve pas moins confirmé par l'histoire chinoise; et il en est de même de tous les autres récits.

Il en est un cependant sur lequel Marc Pol est en désaccord avec les historiens chinois, au moins pour la date et le nom de quelques personnages cités. Il s'agit du siége célèbre de la ville de Siâng-yâng par l'armée mongole; siége qui dura cinq ans (3), et à la fin duquel le général mongol nommé Alihaïya, de la nation turque des Ouïgours, qui le commandait, ayant employé des machines construites par des *étrangers* pour lancer de grosses pierres dans la ville et abattre les maisons, parvint enfin à la réduire. Marc Pol nous dit (chap. CXLV, p. 472) que son père Nicolas Pol, et son oncle Maffe Pol, firent construire, sous leur direction, des machines de guerre, qu'il nomme *pierriers* et *mangonneaux*, avec lesquels les Mongols battirent en brèche la ville de Siâng-yâng qui se rendit alors aux assiégeants. Les histo-

(1) « E Marco Polo, di commissione del Gran Can, n'ebbe il governo tre anni continui *in luogo* d'un de' detti Baroni. » (Édition Baldelli Boni, p. 310.)

(2) *Taï thsing i thoung tchi*, K. 49, f° 2.

(3) Selon l'histoire officielle chinoise, il commença, par l'ordre de Khoubilaï-Khaân, à la neuvième lune de l'année 1268 de notre ère, et finit par la reddition de la ville, après avoir éprouvé les nouveaux engins de guerre, à la deuxième lune de la 10ᵉ année *tchi-yuan*, correspondant à l'année 1273 de notre ère.

riens chinois disent qu'en 1271 le général Alihaïya, qui avait déjà fait la guerre dans l'occident de l'Asie, proposa à l'empereur Khoubilaï-Khaân de faire venir de ce pays des ingénieurs qui savaient construire des machines de guerre avec lesquelles on pouvait lancer des pierres d'un poids de cent cinquante livres, lesquelles pierres entamaient les plus épaisses murailles. L'empereur accueillit la proposition, et ordonna de faire venir deux de ces ingénieurs. Ceux-ci se nommaient, l'un Alaouting (*Alâ-ed-dîn*), et l'autre Ysemain (1). Ils construisirent donc des machines qui furent d'abord employées au siége de Fan-tching, puis devant Siâng-yâng, où elles causèrent de grands dommages et amenèrent la reddition de ces deux villes, reliées entre elles par un pont de bateaux.

Il n'y aurait rien que de très-vraisemblable à supposer que les deux ingénieurs ou machinistes dont parle l'histoire chinoise fussent les deux étrangers dont il est question dans certaines rédactions et manuscrits de Marc Pol, et dont l'un était un *chrétien nestorien* (les Ouïgours étaient aussi nestoriens) et l'autre *allemand;* le nom d'*yssemain*, des historiens chinois, peut facilement être admis pour une altération d'*alemant*. Là n'est pas la difficulté. Cette difficulté se trouve dans la date de 1271 comme étant celle de la proposition faite à Khoubilaï-Khaân de faire venir les machinistes, et dans celle de 1273, comme étant l'année où les machines construites furent employées au siége de Siâng-yâng-foù. Tous les historiens chinois qui ont parlé de ce siége s'accordent sur cette même date pour être celle de la prise ou de la reddition de cette ville aux Mongols (2). On ne saurait la contes-

(1) Ces détails n'ont été donnés, d'après les historiens chinois, que par le P. Gaubil, dans son *Histoire des Mongous*, page 155, et par Visdelou (*Suppl.* à la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, p. 188) sans indiquer leurs autorités; ils ne se trouvent pas dans les histoires chinoises que nous possédons. Le *Sou Thoung-kien-kang-mou*, qui est l'histoire générale officielle, dit seulement, à l'année 1273 (K. 21, fol. 44), que le général « A-li-haï-ya (qui assiégeait la ville de Fan-tching, située en face de Siâng-yâng) ayant reçu d'hommes du Sî-yú (ou des contrées situées à l'occident de l'Asie) de nouveaux *p'ao*, ou engins à lancer des pierres d'après les principes qui leur étaient propres, il employa ces engins d'un nouveau modèle à réduire Fan-tching, qui succomba au printemps, à la première lune de l'année 1273; et *Siâng-yâng* se rendit à la deuxième lune de la même année, après avoir été battue en brèche par ces mêmes engins. » Les historiens chinois disent « que la galerie de bois intérieure d'un *p'ao* produisait un bruit comme celui du tonnerre, *chin louï*, (K. 15, f° 45; et *Li tai ki sse*, K. 97, f° 25). » Il paraîtrait, d'après cette description, que le projectile placé dans ces *nouveaux* engins de guerre était lancé, non par la *détonation* de la poudre, déjà connue en Chine depuis longtemps, mais par le moyen de ressorts très-puissants, comme dans les catapultes.

(2) Cette date est la dixième année *tchi-yuen* du règne de Chi-tsou, et la neuvième année *hien-tchun* de Tou-tsoung des Soung, qui correspond à l'année 1273 de notre ère.

ter comme l'a fait le comte Baldelli Boni, en la reportant à 1279 pour la faire concorder avec la présence des Polo en Chine à cette dernière date. Les raisons alléguées par Marsden ne valent pas mieux. C'est faire preuve d'une grande ignorance de la manière dont les Annales officielles de la Chine sont rédigées, que de supposer que les auteurs de ces annales se sont trompés à ce point de *reculer de six ans* un événement tel que celui de la reddition de l'une des villes les plus importantes de l'empire.

Tout ce que l'on peut dire pour faire concorder le récit de Marc Pol avec celui des historiens chinois, c'est de supposer que ce fut dans leur *premier voyage en Chine,* que les deux frères Polo proposèrent au grand Khaân les machinistes en question, qui auraient été à leur service, et qu'ils ne durent pas ramener avec eux en Europe, puisqu'ils devaient retourner dans ce pays, près de Khoubilaï-Khaân, pour lui rendre compte de leur mission. Dans tous les cas, les rédactions du *Livre de Marc Pol,* dans lesquelles on le fait figurer au siége de Siâng-yâng, ne méritent sur ce point aucune créance. Nos deux plus anciens manuscrits n'en font pas mention.

S'il fallait s'en rapporter à un chapitre de la rédaction italienne de Ramusio (l. 2, ch. 8), qui ne se rencontre dans aucune des rédactions françaises du livre de Marc Pol, ce dernier se serait trouvé présent à Pé-king (1) lors de la conspiration qui se forma en 1282 contre le ministre des finances Ahama ou A'hmed détesté pour ses crimes et ses concussions, et assassiné au palais par un des conseillers même de Khoubilaï-Khaân. Les détails de la conspiration et du meurtre d'A'hmed par le principal des conjurés; le supplice de ce dernier, la colère de Khoubilaï-Khaân en apprenant cette nouvelle, les révélations qui lui furent faites sur la conduite de son ministre, les châtiments exercés ensuite sur ses complices et les membres de sa famille, la confiscation des immenses richesses que ce ministre prévaricateur, natif de Samarkand, avait accumulées; tout cela est raconté dans Ramusio avec une telle exactitude, une précision telle qu'il n'y a qu'une personne ayant été sur les lieux et ayant eu en mains toutes les pièces de la procédure, comme les historiens officiels chinois, qui ait pu rédiger ce récit. Ce fait suffirait à lui seul pour admettre, sans hésitation, que le *Polo* dont il est question dans les historiens chinois (2), à propos de l'affaire d'Ahama ou

(1) « M. Marco si trovava in quel luogo. » (Ramusio, l. 2, ch. 8.)

(2) Voir *Yuen-sse*, K. 12, f° 7 et K. 205, Vie d'*Ahama*; — *Sou Thoung-kien-kang-mou*, K. 23, f°s 8-9; — *Li-taï-ki-sse*, K. 98, f° 6; — *Kang-kien-i-tchi*, K. 90, f° 16; — *Foung-tcheou Kang-kien-hoei-tswan*, K. 15, f° 9. Cette concordance des historiens chinois était utile à constater.

A'hmed, et qu'ils disent avoir été chargé, avec deux autres personnages, par Khoubilaï-Khaân (qui était alors à sa résidence d'été en Mongolie) de se rendre immédiatement avec des chevaux de poste à Ta-tóu (*Péking*) pour instruire l'affaire et juger les coupables, est Marc *Polo* lui-même, d'autant plus qu'il dit, dans le chapitre de Ramusio, comme on l'a vu ci-dessus, qu'il *était sur les lieux*. Ce fut *Po-lo*, selon les historiens chinois, qui, ayant été interrogé par Khoubilaï-Khâân, après l'instruction de l'affaire et le jugement des coupables, sur le compte d'A'hmed lui-même, révéla à l'empereur tous les crimes et les concussions dont son ministre s'était rendu coupable; ce qui fut, de sa part, un acte de courage et de justice.

On s'étonne de voir un fait aussi important omis dans les anciennes rédactions du Livre de Marc Pol, et n'être raconté que dans celle de Ramusio, qui ne parut qu'en 1559, *deux cent trente-cinq ans* après la mort du célèbre voyageur. Mais il se peut que des scrupules de délicatesse aient empêché Marc Pol de comprendre dans son livre un récit qui pouvait porter quelque atteinte à la haute réputation qu'il s'est attaché à faire en Europe au souverain mongol près duquel il était resté si longtemps; et les exactions exercées pendant neuf ans par son ministre des finances, ses extorsions journalières restées si longtemps impunies, ne sont certainement pas un éloge pour le souverain qui les toléra ou n'en fut pas instruit. On comprend donc que Marc Pol n'ait pas voulu livrer ces faits à la publicité. Mais il en avait sans doute fait une rédaction pour lui-même, laquelle, après sa mort, aura été trouvée dans ses papiers, ou recueillie de sa bouche, et qui aura passé ensuite avec une foule d'autres additions, moins authentiques, dans la rédaction italienne publiée par Ramusio. C'est, selon nous, la meilleure explication que l'on puisse donner du fait.

Après avoir réglé l'affaire de son premier ministre A'hmed, qui lui procura d'assez grandes ressources financières, Khoubilaï-Khaân résolut de faire une nouvelle expédition contre le Japon et de conquérir le royaume de Mien. On peut supposer, d'après la manière dont Marc Pol raconte la dernière expédition (ch. cxx-cxxv), qu'il en faisait partie, non comme officier de l'armée expéditionnaire, mais comme attaché spécial, avec son titre de « Commissaire en second du conseil privé ». Nous avons cru précédemment pouvoir induire du Livre même de Marc Pol que la première mission dont il fut chargé par Khoubilaï-Khaân, depuis son arrivée en Chine, avait été pour ce même royaume de Mien, l'empire Birman de nos jours. Cette

seconde mission de Marc Pol ne nous paraît pas moins certaine. L'expédition est placée par lui à l'année 1272; mais cette date, ainsi que la plupart de celles qui sont données dans son livre, est erronée. C'est 1282 qu'il faut lire. Cela ne doit diminuer en rien la confiance qu'il mérite; car il lui était bien difficile, sinon impossible, d'établir d'une manière exacte la concordance des calendriers mongol ou chinois et européen. Pendant tout le temps de sa résidence en Chine, les dates des années, des mois et des jours ont dû être écrites par lui, soit d'après le calendrier chinois, soit d'après le calendrier mahométan; et pour réduire ces mêmes dates au calendrier européen en usage de son temps il dut éprouver les plus grandes difficultés, et par conséquent commettre beaucoup d'erreurs, sans compter celles de ses nombreux copistes, dont on le rend aussi responsable.

La rubrique du chapitre CXXI du Livre de Marc Pol est ainsi conçue: «Cy nous dist de la bataille qui fu entre l'ost et le *mareschal* au grant Kaan, et le roy de Mien.» Les historiens chinois donnent au chef de l'armée expéditionnaire mongole Siang-tha-our le titre de *roi* (*wâng*) (1); c'était le titre le plus élevé de la cour mongole, correspondant parfaitement à celui de *maréchal*. Il avait sous ses ordres un autre officier qui était d'origine mahométane, comme l'indique son nom (*Nacir* ou *Naçr-ed-din*, le soutien de la foi). Ce fut lui qui, par les dispositions habiles qu'il sut prendre, après avoir vu les chevaux de sa cavalerie fuir épouvantés devant l'armée montée sur des éléphants, du roi de Mien, fit mettre pied à terre à tous ses cavaliers, attacher leurs chevaux aux arbres d'un bois voisin, dans lequel les éléphants de l'ennemi ne pouvaient pénétrer; et, cette opération faite, il les fit se précipiter sur l'armée du roi de Mien, qu'ils mirent dans une complète déroute. Ils purent ainsi, après la bataille, et à l'aide seulement des prisonniers de Mien, s'emparer de plus de deux cents éléphants qui s'étaient enfuis dans la forêt et qui ne pouvaient plus en sortir. C'est depuis cette bataille, nous dit Marc Pol, que le grand Khaân eut des éléphants dans ses armées.

Les historiens chinois (2) confirment en partie les détails nombreux et très-intéressants que donne Marc Pol sur cette bataille et la conquête du royaume de Mien, qui en fut la suite. On voit, en le lisant, qu'il n'a pu écrire son récit que parce qu'il fut le témoin oculaire des événements qu'il raconte.

(1) *Sou Toung-kien-kang-moû*, K. 23, f° 14 v°. — *Li taï ki-sse*, k. 98, fol. 8.

(2) Voir le *Yuen-sse*, K. 210, f° 2 et suiv. — *Sou Houng kian-lou*, K. 42, f°s 42 et suivants.

Les Annales Birmanes font mention de cette guerre. « En l'année 1281, y est-il dit (1), pendant le règne de Nara-thi-ha-padé, le 52[e] roi de Pagan (Pégou), l'empereur de Chine envoya une mission pour demander des vases d'or et d'argent comme tribut; mais le roi ayant mis à mort toutes les personnes qui composaient la mission, une puissante armée chinoise envahit le royaume de Pégou (*Mien* de Marc Pol et de l'histoire chinoise), prit la capitale en 1284, et poursuivit le roi qui s'était réfugié à Bassein (ville du royaume d'Ava). L'armée chinoise fut obligée de se retirer par suite du manque de subsistance. » Cet extrait des Annales Birmanes est conforme aux Annales chinoises, et ne laisse aucun doute sur la date erronée donnée par Marc Pol à l'expédition contre le royaume de Mien.

Marc Pol dut être chargé par Khoubilaï-Khaân de plusieurs missions dans les mers de l'Inde : à Ceylan, près des souverains des côtes du Coromandel et du Malabar; mais la dernière de ces missions, avant son départ de Chine, paraît avoir été pour le royaume de Tsiampa, qui comprenait la partie de la Cochinchine voisine du Camboge. Marc Pol fit cette expédition par mer. La description qu'il donne de ce pays offre un intérêt tout particulier pour nous (2). Mais, ici encore, la date donnée par les manuscrits de Marc Pol pour son passage à *Cyamba,* comprenant la province de Saïgon, appartenant actuellement à la France, est évidemment erronée. En supposant que ce soit à son retour en Europe qu'il y ait touché, comme à Java, à Ceylan et ailleurs, ce ne pouvait être en l'année 1295, donnée par lui comme étant celle de son séjour à Cyamba. Car la bataille navale entre la flotte vénitienne et la flotte génoise qui eut lieu près des côtes de l'Arménie, dans le golfe de Lajazzo, ou Layas (et où Marc Pol fut fait prisonnier par les Génois sur la galère qu'il commandait, et qu'il avait armée à ses frais), est placée, par la chronique de Jacopo d'Aqui, à l'année 1296. De la Cochinchine Marc Pol dut accompagner, avec son père et son oncle, la princesse mongole qu'ils avaient été chargés par Khoubilaï-Khaân de conduire à la cour de Perse. Ils étaient partis de la cour de l'empereur Mongol vers 1291 ou 1292, puisqu'ils mirent deux ans pour se rendre à Tabris, comme il est dit au chapitre XVIII, et qu'ils arrivèrent à Venise en 1295 de Christ. Ils n'avaient cependant mis que trois mois pour faire la traversée du port d'embarquement en Chine jusqu'à Java (ch. XVIII).

(1) Voir *The journal of the Asiatic Society of Bengal*, febr. 1837, p. 121.

(2) Voir le chap. CLXI, p. 552 et suivantes. La province de Saïgon en faisait partie.

Au surplus, Marc Pol, peu de temps avant son départ de Chine, venait de faire un voyage dans l'Inde, d'où il était retourné en Chine par mer, puisque c'est en racontant au grand Khaân les incidents de ce voyage par mer, que les envoyés du Khân de Perse, Arghoun, eurent la pensée de prendre la même voie pour le retour de leur mission. « Et entrétant retourna messire Marc, d'Inde, qui estoit alez pour *ambassaour* (ambassadeur) du seigneur (Khoubilaï-Khaân); et conta les diversitez que il avoit veues en son chemin, et comment il estoit alez moult par diverses mers (p. 27). » La description curieuse que Marc Pol donne de toutes les provinces maritimes de l'Inde prouve effectivement qu'il dut les visiter avec beaucoup d'attention.

§ V. *Départ de Chine.*

Après avoir passé dix-sept ans au service du souverain mongol, et avoir rempli plusieurs missions importantes dans diverses contrées de l'Asie, indépendamment des années passées à l'aller et au retour, en faisant pour ainsi dire le tour de cette grande partie du monde, alors presque complétement inconnue à l'Europe, Marc Pol revint dans sa patrie avec son père Niccolò Polo, et son oncle Matteo Polo, en conduisant, comme nous l'avons dit, à la cour de Perse, la princesse mongole destinée à Arghoun, qui était mort avant leur arrivée. La princesse alors fut remise à Ghazan, son fils, qui ne lui succéda pas immédiatement; Kaïkhâtou, le frère d'Arghoun, ayant été placé sur le trône par quelques généraux, le 22 juillet 1291, il fut étranglé le 23 avril 1295. Comme c'est ce Kaïkhâtou (que Marc Pol nomme *Chiato*, ch. xviii) qui régnait à son arrivée en Perse, cette arrivée se place nécessairement entre ces deux dates; ce qui s'accorde, du reste, avec celle de son retour à Venise en 1295.

Voici comment Marc Pol raconte sa séparation de Khoubilaï-Khaân (ch. xviii):

« Et quant le Seigneur vit que les deux frères et Messire Marc s'en de-
« voient partir, si les fist venir touz trois devant soy, et leur donna deux
« tables d'or de commandement, que il feussent franc par toute sa terre; et
« que, là où il allaissent, que il eussent leur despens pour eus, et pour toute
« leur mesnie, de tout quanque il seussent commander. Et leur chargea
« messagerie à l'Apostoille (le Pape), et au Roy de France, et au Roy

« d'Engleterre, et au Roy d'Espaigne, et aus autres Roys de Crestienté, etc. (1). »

On voit que le souverain mongol de Chine tenait à conserver ou entretenir de bonnes relations avec les souverains de l'Europe.

La navigation des mers de la Chine au golfe d'Ormus fut pour notre voyageur et les autres passagers des plus périlleuses. Khoubilaï-Khaân avait fait équiper pour eux quatorze navires à quatre mâts chacun, avec des vivres pour deux ans. Quelques-uns de ces navires avaient jusqu'à deux cent cinquante hommes d'équipage. « Et sachiez, sans faille, dit Marc Pol « (ch. 18), que quant il entrerent en mer il furent bien six cenz personnes, « saus les mariniers. Tuit morurent, qu'il n'en eschappa que dix-huit. Il « trouverent que la Seignorie tenoit *Chiato* (*Kaïkhâtou*). Il li recom- « mandèrent la dame, et firent toute leur messagerie. Et quand les deux « freres et messire Marc orent fait leur messagerie et tout l'affaire que le « grant Seigneur leur avoit commandé pour la dame, il pristrent congie, et « se partirent, et se mistrent à la voie. Et, avant qu'il se partissent, Coga- « tra, la dame (la princesse mongole qu'ils avoient amenée de Chine), leur « donna quatre tables d'or de commandement : les deux de gerfaus et l'une « de lyons, et l'autre estoit plaine, qui disoit en leur lettre (persane ou « mongole) que ces trois messages fussent honneuré et servi par toute sa « terre comme son corps meismes; et que chevaus et toutes despenses et « touz cous (toute escorte) leur fussent donnez. Et certes ainsi leur fu il « fait; car il orent par toute sa terre toutes choses besoignables, bien et « largement. Car je vous di sans faille que maintes fois leur estoient donné « deux cenz hommes à cheval, et plus et mains, selonc ce que besoin leur « estoit à aler seurement. Et que vous en diroie je? Quant il furent parti, « si chevauchierent tant par leur journées que il furent venu à Trapesonde, « et puis vindrent à Constantinoble, et de Constantinoble à Negrepont, et « de Negrepont à Venisse. Et ce fu à .M. CC. LXXXXV (1295) ans de l'incar- « nation de Crist. »

§ VI. *Retour à Venise.*

Arrivés à Venise, nos trois voyageurs, qui en étaient partis vingt-six ans auparavant, et qui avaient passé tout ce temps au milieu des populations

(1) Voir la *note* 1, p. 29.

asiatiques, eurent beaucoup de peine à se faire reconnaître par les parents et les connaissances qu'ils y avaient laissés. D'après Ramusio, qui avait recueilli ces faits par la tradition, les trois Vénitiens ressemblaient à des Tartares par leur costume, leur figure même, et leur langage qui était à peine intelligible, car ils avaient presque oublié leur langue maternelle, et ils ne la parlaient qu'avec un accent étranger et aussi avec un mélange de mots étrangers, sans doute mongols, ouïgours, persans et chinois qui étaient en usage à la cour de Khoubilaï-Khaân. Mais ils ne tardèrent pas à reprendre les habitudes européennes et à être recherchés par toute la société distinguée de Venise. Ils étaient rentrés en possession de leur demeure (qui existait encore du temps de Ramusio, deux cent cinquante ans après leur retour de Chine), où ils étalaient les richesses et les objets précieux qu'ils avaient rapportés de l'Asie; ce qui fit donner à cette demeure le nom d'habitation des millionnaires : *Corte dei Millioni;* et Marc Pol fut appelé *M. Marco Millioni.*

Quelques années après son retour dans sa patrie, une guerre étant survenue entre les deux républiques rivales de Venise et de Gênes, Marc Pol ne voulut pas rester inactif dans cette guerre, lui qui avait été pendant tant d'années témoin de celles qui avaient changé si complétement la face de l'Asie. Il arma donc une galère à ses frais, en prit le commandement pour soutenir la flotte de Venise contre celle de Gênes. Il fut fait prisonnier à la bataille qui eut lieu dans le golfe de Layas en 1296, où vingt-cinq galères vénitiennes furent détruites ou tombèrent au pouvoir des Génois (1). C'est de là que Marc Pol fut emmené dans les prisons de Gênes. Il y était en 1298, comme il nous l'apprend lui-même au début de son livre, dans un Prologue qui mérite d'être rapporté ici, parce qu'il fait mieux connaître que tout ce que nous pourrions en dire le contenu et le caractère de ce même livre :

« Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce livre et le faites lire; si y trouverez les grandismes merveilles qui y sont escriptes de la grant Hermenie, et de Perse, et des Tartares et d'Inde; et de maintes autres provinces, si comme notre livres vous contera tout par ordre

(1) Nous suivons ici la Chronique du frère Jacopo d'Aqui (*Cod. Torinese*), où il est dit : « Civitates Januæ et Venetiarum non possunt « bene simul pacificari; et hoc est propter « superbiam utriusque partis. Veniunt Veneti « contra Januam ad locum qui dicitur la Glaza « (*Lajazzo*), in littore maris, et ibi forte com- « mittunt bellum in mari. Et debellantur Veneti « a Januensibus, et multi ducuntur Januam ad « carcerem. Inter quos ducitur *quidam Venetus « qui diu fuit cum Tartaris*, et dicebatur *filius « Milionis*. Et *ibi in carcere fecit librum pul- « cherrimum « De mirabilibus mundi »*, de quo « libro sunt multa infra. »

apertement; dequei Messire Marc Pol, sages et nobles citoiens de Venisse, raconte pour ce que il les vit. Mais auques y a de choses que il ne vit pas; mais il l'entendi d'hommes certains par vérité. Et, pour ce, mettrons nous les choses veues pour veues, et les entendues pour entendues, à ce que nostre livre soit droit et véritables, sanz nul mensonge. Et chascuns qui ce livre orra, ou lira, le doie croire, pour ce que toutes sont choses véritables. Car je vous fais savoir que, puis que nostre Sires Diex fist Adam, nostre premier pere, ne fu onques homme de nulle generation qui tant sceust ne cerchast des diverses parties du monde et des grans merveilles, comme cestui Messires Marc Pol en sot. Et, pour ce, pensa que trop seroit grand maus se il ne feist mettre en escript ce qu'il avoit veu et oy, par verité, à ce que les autres gens, qui ne l'ont veu ne oy, le sachent par cest livre. Et si vous di qu'il demoura à ce savoir, en ces diverses parties, bien vingt-six ans. Lequel livre puis demorant en la carsere de Jenes (*prison de Gênes*), fist retraire (*rédiger*) par ordre à Messire Rusta Pisan, qui en celle meisme prison estoit, au temps que il couroit de Crist. M. CC. LXXXXVIII (1298) ans de l'Incarnation. »

Sorti des prisons de Gênes et rentré à Venise avec son livre *rédigé en français* sous sa dictée par Rusta Pisan, appelé plus communément Rusticien de Pise, Marc Pol fut nommé membre du grand Conseil de Venise. Il fut, sans doute jusqu'à sa mort arrivée en 1324, « le meilleur citoyen del Venise », comme le dit un de ses copistes. Dans son *Testament*, écrit en latin, et daté du 9 janvier 1323 (*more Venetorum*, c'est-à-dire : 1324), que l'on trouvera dans notre *Appendice* (1), on voit qu'il avait ramené avec lui, de Chine, un serviteur tartare, c'est-à-dire *mongol*, auquel il donna la liberté avec plusieurs dons pécuniaires (2). On ignore ce que devinrent les lettres dont le grand Khaân l'avait chargé, ainsi que son père et son oncle, pour le pape, le roi de France, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne, dont il a été question précédemment. Peut-être la nouvelle de la mort de Khoubilaï-Khaân, arrivée en 1294, deux ans environ après leur départ, et qu'ils purent apprendre en Perse, les empêcha-t-elle de remplir leur mission. Il est à présumer, cependant, qu'ils firent part aux représentants de

(1) N° 1, p. 765.

(2) « Item absolvo Petrum famulum meum, *de genere Tartarorum*, ab omni vinculo servitutis ut Deus absolvat animam meam ab omni culpa et peccato, etc. » La servitude existait encore alors à Venise comme ailleurs, car l'aîné des Polo, dans son testament en date du 5 août 1280, donne aussi la liberté à ses serviteurs : « Item omnes servos et ancillas *dimitto liberos*. » Le régime de la servitude n'a pas été, comme on le voit, aboli en Europe aussi tôt qu'on le suppose ordinairement.

ces puissances, alors accrédités près de la République de Venise, des instructions que le grand Khaân leur avait confiées, et que l'état dans lequel se trouvait alors l'Europe aussi bien que la mort de Khoubilaï-Khaân empêchèrent d'y répondre.

Il serait curieux de retrouver dans les Archives diplomatiques de France, d'Angleterre ou d'Espagne, les lettres que le souverain mongol de Chine remit aux trois Vénitiens quittant sa cour, pour les trois souverains de l'Europe, comme on a retrouvé, dans les Archives de France, les Lettres mongoles d'Arghoun et d'Oëldjaïtou, Sultan de Perse, à Philippe le Bel (1). Ce serait un nouveau et bien glorieux témoignage en faveur du célèbre voyageur vénitien. Mais le temps les aura détruites comme tant d'autres documents que regrette l'histoire. Quoi qu'il en soit, les relations entre l'Europe et la Chine ne cessèrent pas à la mort de Khoubilaï-Khaân. Le P. Gaubil rapporte (2) que, « dans le palais des empereurs de Chine, on conserve « avec soin une peinture où *Chun-ti* (3), dernier empereur de la dynastie « *Yuen* (ou mongole), est représenté sur un beau cheval dont on détaille « toutes les dimensions. On marque que le cheval fut offert à *Chun-ti* par « un étranger du *royaume de France.* » C'était sans doute un envoi de Philippe VI, qui régnait en France à la même époque. Ce fait est aussi mentionné dans l'histoire chinoise. On y lit que, la deuxième année de la période *tchi-tching*, correspondant à 1342 de notre ère : « les Francs (*Fă-lâng*) envoient un ambassadeur présenter comme tribut (à la cour mongole) un *cheval* extraordinaire (4). » Par le mot de *Francs* (5) les Chinois n'ont peut-être pas spécialement entendu désigner la France, ce mot se donnant alors, en Orient, à tous les Européens qui prenaient part aux Croisades; mais l'emploi qu'ils font encore aujourd'hui des mêmes caractères pour

(1) Voir ces lettres à l'*Appendice*, nos 5 et 6.

(2) *Traité de la Chronologie chinoise*, p. 186-187, dans le 16e volume des *Mémoires concernant les Chinois.*

(3) Cet empereur régna de 1333 à 1368.

(4) 佛郎遣使進貢異馬

Fo-lang *khièn ssè tsin kóung í mà.* (*Li taï ki sse nien piao.* K. 99, fo 44.)

(5) Les Chinois n'ayant pas l'articulation *r*, la représentent, dans les mots étrangers, par l'articulation *l* ou *lh*, qui s'en rapproche le plus. Aujourd'hui ils expriment le mot *France* par *Fă-lăng-si*, et *français* par *fŏ-lăng-ki.* Voir la *note* de la page 476, relative à des *canons français*, qu'un capitaine de vaisseau de notre nation, arrivé à Canton en 1521, laissa voir aux Chinois pour en prendre le modèle. Un géographe chinois, *Li Ping*, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, dit positivement que le grand vaisseau de guerre qui arriva inopinément à Canton la 12e année *tching-tĕ* (en 1517 de notre ère) était *fŏ-lăng-ki*, ou *français*; et le lieutenant-gouverneur de la province du *Fŏ-kien*, *Siu*, rapporte le fait dans sa *Géographie historique* des pays étrangers, à l'article *France* (*Fo-lang-si Koüé*, K. 7, fo 12). Le même fait est aussi rapporté dans l'histoire officielle des Ming.

nommer notre pays, à l'exclusion de tout autre, semble devoir lever tout doute à cet égard.

2° Le Livre de Marc Pol.

Après avoir essayé de faire connaître la vie de Marc Pol, telle du moins que nous avons pu la reconstituer en quelque sorte, d'après son propre Livre et les Annales chinoises, nous allons chercher à apprécier ce même Livre, à signaler l'influence qu'il a exercée sur les progrès de la géographie au moyen âge, et à examiner ensuite la question si longtemps débattue : dans quelle langue ce Livre a été primitivement rédigé.

§ I. *Le Livre de Marc Pol.*

Ce livre, que les anciens copistes ont nommé : le *Devisement du Monde*, le *Livre des merveilles du Monde*, le *Livre de Marc Pol et des merveilles d'Aise* (d'*Asie*) (1), etc., et que le célèbre Vénitien nomme simplement, en parlant à la troisième personne, le *Livre de Marc Pol* (titre que nous avons conservé dans notre édition), est effectivement une véritable « Description historique et géographique de l'Asie au moyen âge », faite à une époque où, en Europe, on ne connaissait guère cette grande partie du monde que de nom ; car, excepté l'Asie mineure où subsistait encore le petit royaume d'Arménie, et quelques provinces de la Turquie d'Asie, toutes ces immenses régions dans lesquelles nous conduit successivement Marc Pol, pour nous en montrer les merveilles, étaient, pour nous, couvertes des plus épaisses ténèbres.

On peut se faire une idée assez exacte des connaissances géographiques et historiques que l'on possédait en Europe sur l'Asie au moyen âge, avant la publication du Livre de Marc Pol, par la description qu'en fait Brunetto Latini (2) dans son *Trésor*, rédigé en français comme le Livre de Marc Pol, et qui, comme ce dernier ouvrage, a eu le sort de ne paraître dans sa langue originale qu'après avoir été traduit et publié dans plusieurs autres.

(1) En italien : *De le maravegliose cose del Mondo;* en latin : *De mirabilibus Mundi; Marci Pauli De diversis hominum generibus et diversitatibus regionum mundanarum; — Marci Pauli de Veneciis De consuetudinibus et conditionibus orientalium regionum*, etc.

(2) Le maître de Dante Alighieri, Florentin, né en 1230 et mort en 1294.

« *De la partie d'Orient qui est appelée Aisie.*

« En Egipte est la cité de Babiloine et dou Caire, et Alixandre, et pluseurs autres viles. Et sachiez que Egipte est une terre qui siet contre midi, et s'estent vers soleil levant; et par derriere li est Ethiope, et par desus court le flun de Nile, c'est Geon, qui commence desor la mer Oceane, où il fait maintenant un lac qui est apelez Nilides...

« Outre celui leu où li Thygres se part en sept parties, et que Nile commence sa voie, est le païs d'Arabe qui s'apartient à la mer Rouge... Et cil est un golf de la mer Oceane qui est devisée en deux bras; un qui est de Perse, et l'autre qui est d'Arabe...

« En celui païs croist encens et le mastique et la canele, et uns oisiaus qui est apelez fenix, dont il n'en i a que un en tout le monde...

« Encore est outre celui leu meisme mont Casse, où est Jafe, la très ancienne vile de tout le monde, si comme cele qui fu faite devant le deluge.

« Encore si est Surie et Judée, ce est une grant province où li baumes croist, et si i est la cité de Jerusalem et Bethleem et le flun Jordain, qui ainsi est apelez por deux fontaines, dont l'une a nom Jor et l'autre Dain qui se joignent ensemble et font ce flum, et naissent sor le mont Libani, et devise le païs de Judée de celui d'Arabe, et en la fin chiet en la mer Morte pres de Jericho...

« Après est Palestine où est la cité de Escalone, qui jadis furent apelé Philistien... Après vient li païs de Seluisie, où il a une montaigne Casse, près d'Antioche, qui est si haute, que on puet veoir le soleil dedanz la quarte partie de la nuit...

« Et par enqui court li fluns de Eufrates, qui naist en Hermenie la Grant, sor Zizame, au pié du mont Catoten, et court touz tens parmi Babiloine, et s'en va en Mesopotamie et baigne et arouse tout le païs, tout aussi comme Niles fait en Egypte, et en celui tens meisme. Salustes dit que Tigres et Eufrates issent en Hermenie de une meisme fontaine...

« Après vient Cilice, une grant terre où Montor siet, qui à destre esgarde septentrion. De cele part est Caspie et Hurcanie. A senestre esgarde midi, et en cele partie est Amazoine, li regnes des femes, et Chaie et Escite. Et ses frons esgarde occident. Tant comme cil mons esgarde midi, eschaufe il fòr, por le soleil; mais d'autre part qui esgarde septentrion, n'a que vens et pluie. Là est la terre de Scite (la Scythie), où li mons de Cimere est, qui

de nuit fait granz fumées, et la terre de Aisie la petite, où est Ephesim et Troie, et la terre de Galate et de Bithine, et la terre de Pasflagoine et cele de Capadoce, et la terre des Assirienz, en quoi est Arbelite, une région où Alixandres vainqui Daire le roi de Perse, et si i est la terre de Mede. Encore sont à destre à Montor les portes de Caspe, où nus ne puet aler fors que par un petit sentier qui fu fait à force par main d'ome, qui a de lonc bien huit mille pas, puis i a une espace de dix huit mille pas de terre par lonc, où il n'a point de puis ne de fontaines. Et sachiez que maintenaut com li noviaus tens vient, li serpent dou païs s'enfuient cele part, porquoi nus hom ne puet aler as portes de Caspe, se ce n'est en yver.

« En la terre de Caspe, vers Orient, est un lieus li plus plentureus de toutes choses qui soient sus terre. Et cil leus est apelez Direu. Enqui près d'iluec est la terre de Termegire, qui est si très douce et delitable que Alixandres i fist la première Alixandre, qui ores est apelée Sileuce (Séleucie). Après est Bautie (Bactrie, ou la *Bactriane*), un païs qui fiert contre la terre de Inde. Outre les Bautriens (*Bactriens*) est Pande, une vile des Sogdianiens, où Alixandre fist la tierce Alixandre, por demostrer la fin de ses aleures. Ce est li leus où premierement Liber (Bacchus) et puis Hercules et puis Semiramis et puis Cyre firent autel por signe que il avoient la terre conquise jusque là, et que plus avant n'avoit point de gent. Par enqui se torne la mer de Scite et cele de Caspe en Oceane.

« Au commencement sont les très granz nois (*nuits*) et parfondes, et après et la grant deserte. Après i sont Antropofagi, une gent molt aspres et fieres. Après i a une grandisme terre qui toute est plaine de bestes sauvages si cruels que on n'i puet pas aler. Et sachiez que cele male aventure avient par les grandismes jons qui sont sor la mer, que li Barbarin apelent Tabi.

« Après ce sont les grandismes solitudes et les terres deshabitées vers soleil levant. Après celui, et outre toutes habitacions de gent, trovons nous tout avant homes qui sont apelé *Sere*, qui de fuelles et d'escorces d'arbres font une laine par force d'aigue, dont il font lor vestemenz; et sont amiable et paisible entr'eulz, et refusent compaignie d'autre gent. Mais li nostre marcheant passent un lor flum, et truevent sor la rive toute maniere de marcheandise qui là puet estre trovée; et sanz nul parlement, esgardent as oils (*yeux*) le pris de chascune; et quant il l'ont veue, il enportent ce que il vuelent et laissent la vaillance (*la valeur*) au leu meisme. En ceste maniere vendent il lor marcheandise, ne des nostres ne vuelent ne po ne molt (1).

(1) Dans ce qu'il dit de la Chine et des Chinois (comme, au surplus, dans toute sa descrip-

« Après ce est la terre de Araee sor la mer, où li airs est molt atemprez. Entre cele terre et Inde siet le païs de Symicoine entre deus. Après cele terre siet Inde, qui dure des montaignes de Mede jusqu'à la mer de midi, où li airs est si bons qu'il i a deus foiz esté et deus meissons dedanz une année; et en tens de yver i a un vent dous et soef (*suave*).

« Et en Inde avoit cinq mille viles bien poplées et habitées de gent; et ce n'est pas merveille, à ce que li Yndien ne furent onques remué de lor terre. Et li grant flum qui sont en Inde, sont : Ganges, Indus, et Ypasius li très nobles fluns qui detint les aleures Alixandre, selonc ce que les bones (*bornes*) que il ficha sor la riviere demonstrent apertement.

« Ganbaride (les *Gandarides*) sont li derrain pueple qui sont en Ynde. En l'isle de Ganges est la terre de Pras (des *Prasiens*) et de Paliborte (*Palibothra*), et mont Martel. Les gens qui habitent entor le flum Indus, devers midi, sont de vert color.

« Hors de Inde sont deus isles, Erile et Argite, où il a si très grant chose de métal, que li plusor cuident que toute la terre soit or et argent.

« Et sachiez que en Ynde et en celui païs là outre, a maintes diversitez de genz; car il i a tels qui ne vivent que de poissons (les *Ichthyophages*), et tiex i a qui ocient lor peres avant que il dechieent par viellesce ou par maladie; et si les manjuent, et ce est entre euls une chose de grant pité. Cil qui habitent au mont Niles ont les piez retors, et est la plante desus, et ont en chascun pié huit doiz. Autres i a qui ont teste de chien; et plusor n'ont chief (*n'ont point de tête*); mais lor oilz (*yeux*) sont en lor espaules. Unes autres gens i a qui maintenant qu'il naissent, lor chevol (*cheveux*) deviennent chenu et blanc, et en lor viellesce nercissent. Li autre n'ont que un oil (*œil*) et une jambe, et corrent trop durement. Et si i a femes qui portent enfanz à cinq ans, mais ne vivent outre l'aage de

tion de l'Asie) on voit que Brunetto Latini ne fait que répéter ce que les anciens auteurs classiques nous avaient appris avant lui :

« Seres intersunt; genus plenum justitiæ, ex commercio, quod rebus in solitudine relictis absens peragit, notissimum. »

(*Pomponius Mela*, l. III, cap. 7, 10.)

« Primi sunt hominum, qui noscantur, Seres, lanicio silvarum nobiles, perfusam aqua depectentes frondium canitiem : unde geminus feminis nostris labor redordiendi fila, rursumque texendi. Tam multiplici opere, tam longinquo orbe petitur, ut in publico matrona transluceat. Seres mites quidem, sed, et ipsi feris persimiles, cœtum reliquorum mortalium fugiunt, commercia exspectant. »

(*Pline*, l. VI, c. 20.)

« Seres aliarum gentium homines aspernantur, et appositione mercium sine colloquio gaudent implere contractum. »

(*Marcianus Capella*, l. VI, c. de *Perside*.)

Enfin Eustathe, dans son Commentaire sur Denys le Périégète (v. 752), rapporte tout ce que dit ici Brunetto Latini.

huit anz. Tos les arbres qui naissent en Ynde ne sont onques sans fuelles (*feuilles*).

« En Ynde commence mons Caucasus, qui de son joug (*sommet*) esgarde grandisme partie dou monde. Et sachiez que en cele partie de la terre par là où li solaus (*soleil*) lieve, naist li poivres.

« Et encore a en Ynde une autre isle qui est apelée Oprobaine (*Taprobane*, Ceylan), dedans la Rouge mer, où il court parmi uns grans fluns; et d'une part sont li olifant et autres bestes sauvages, de l'autre part sont home o (*avec*) grant plenté de pierres précieuses. Et sachiez que en celui païs ne servent nules estoiles, car il n'en i a nules qui luisent fors une grant et clere qui a nom Canopes; neis la lune ne voient il sor terre, fors que de l'huitisme jor jusqu'au sezeime. Celes gens ont à destre soleil levant; et quant il vuelent aler sor mer, il portent oisiaus qui sont norri cele part où il vuelent aler, et puis conduisent lor neis selonc ce que li oisel demonstrent. Et sachiez que li Yndien sont graignor que nule gent, et grandisme partie de cele isle est deserte et deshabitée par la chalor.

« Après les Yndiens sont les hautes montaignes où habitent li Ictiofagi, unes gens qui ne manjuent fors que peissons; mais quant Alixandres les conquist, il lor vea (*défendit*) qu'il ne les manjassent jamais.

« Outre cele gent est le desert de Carmanie, où il a une terre rouge où nule gent ne vont, car nule chose vivant n'i entre qui ne muire tantost.

« Puis vient la terre de Perse, entre Inde et la mer Rouge et entre Mede et Carmanie; puis i a trois isles en quoi naissent li quocatrix, qui ont vingt piés de lonc. Puis est la terre de Parthe et la terre de Caldée, où la cité de Babiloine siet, qui a soixante mille piez environ, et si i court li fluns de Eufrates.

« En Inde est Paradis terrestre, où il a de toutes manieres de fust d'arbres et de pomes et de fruiz qui soient en terre; et si i est li arbres de vie que Diex vea au premier home; et si n'i fait ne froit ne chaut, mais que par raison et par atemprance; et el mileu est la fontaine qui trestout l'arouse, et de cele fontaine naissent les quatre fluns que vos avés oï : c'est Phison, Gion, Tigris et Eufrates. Et sachiez que après le pechié dou premier home, cist leus (*ce lieu*) fu clos à touz autres.

« Ce et maintes autres terres et flun sont en Inde, en toute cele partie qui est vers soleil levant. Mais li contes n'en dira ores plus que dit en a, ains voudra traiter de la seconde partie, ce est de Europe (1). »

(1) *Li Livres dou Trésor*, par Brunetto Latini; publié pour la première fois par P. Cha-

Toute cette description de l'Asie est, à peu d'exceptions près, traduite presque littéralement de Solin (1), qui vivait dans le troisième siècle de notre ère. Ce sont des généralités qui n'accusent aucun progrès dans les sciences géographiques et historiques, depuis l'époque de Pline et de Solin jusqu'à celle de Brunetto Latini, qui mourut en 1294; au contraire, les notions assez exactes des premiers se trouvent mêlées, dans l'auteur du *Trésor*, à ces idées étranges de cosmographie qui eurent un grand cours au moyen âge, et dont l'esprit éclairé de Marc Pol, seul peut-être parmi ses contemporains, quoique encore un peu crédule, avait su se dégager dans son Livre.

La première partie de ce Livre (comprenant les chapitres I à XVIII, que Marc Pol désigne lui-même sous le nom de *Prologue*, est un *Aperçu général* des voyages faits par les deux frères Polo et par Marc Pol lui-même, dans les diverses parties de l'Asie, en indiquant les causes et le but de ces voyages. Ce qui suit, divisé ordinairement en trois Livres, est appelé, dans nos manuscrits, le *Devisement des Diversités*. Cette seconde partie est effectivement la description, séparée et par ordre, des choses qui ne sont qu'effleurées dans le *Prologue*.

Dans celui-ci, l'itinéraire que les Vénitiens suivirent dans leur premier et leur second voyage se trouve rapidement tracé. Dans le premier, les deux frères Polo partirent de Bokhârâ, où régnait alors Borak-Khân, petit-fils de Djaghataï; ce prince mongol avait été placé, en 1265, par l'empereur Khoubilaï, à la tête de l'Oulous, c'est-à-dire, des populations soumises à son grand-père; mais il s'empara bientôt du Turkistân; il régnait à Bokhârâ lorsque les deux frères Polo y arrivèrent; et ce prince étant mort en 1270, le séjour de trois ans qu'ils furent obligés de faire dans la ville de Bokhârâ, dut avoir lieu de 1266 à 1270; ce qui établit une date certaine, importante, pour en déterminer d'autres dans la suite du récit.

Partis de Bokhârâ, après trois ans de séjour dans cette ville (c'est-à-dire en 1269), avec un messager de Hôulagou qui se rendait en Chine près de Khoubilaï-Khaân, nos voyageurs mirent un an pour se rendre à leur destination, en se dirigeant par *tramontane* et *par grec*, c'est-à-dire : *par nord* et *nord-est*. Il s'ensuit qu'ils prirent la « route qui passe au nord des monts célestes » (*Thiân chân pĕ loú*), laquelle est la plus longue; tandis que, dans le second voyage dont fit partie Marc Pol, la route suivie et dé-

baille. Paris, Imprimerie impériale, 1863, 1 vol. in-4°, p. 151-161.

(1) *Caius Julius Solinus*, l'auteur du Polyhistor, compilation extraite en grande partie de Pline.

crite par lui est celle qui passe au *midi des mêmes monts* (*Thiân chân nân lou*). *Dans ce second voyage, quoique ayant suivi la route la plus courte, nos trois Vénitiens mirent cependant encore trois ans et demi pour se rendre* près du grand Khaân, mais ce fut à cause des mauvais temps et des grands froids qu'ils eurent à endurer.

Dans le premier Livre (qui comprend dans notre édition les chapitres XIX-LXXIV), Marc Pol décrit tous les pays qu'il rencontre sur sa route : la petite et la grande Arménie, la Turkomanie (la Caramanie actuelle), la Géorgie, le royaume de Mossoul, conquis par Houlagou et qui faisait alors partie des domaines de l'Il-Khân de Perse. Il parle très au long des villes de Baghdâd, de Tavris ou Tébris ; des différents États de la Perse également conquise par les Mongols, et qu'il divise en huit royaumes (1). Il décrit ensuite la ville de Zasdi ou Yezd, le royaume de Kermân (2), gouverné alors par un chef mongol. Les renseignements que Marc Pol donne sur ce petit État qui touchait au Béloutchistân actuel, et sur les habitants de ce dernier pays, qu'il appelle Caraonas (3), « nés de mères Indiennes et de « pères Tatars », sont des plus curieux. Ces Caraonas ne vivaient guère que de brigandages et de rapines, comme font encore les habitants actuels du Béloutchistân. Notre voyageur en parle sciemment, car il ajoute à la fin de son récit : « Or vous ai conté de ces males gens (*mauvaises gens*) et de leur « afaires ; et si vous di pour vray que Messires Marc Pol meismes fu pris de « celle gent ; mais, si comme Diex voult, se fuy et se bouta en un chastel « qui près d'illec estoit, qui a à nom Cono-Salmy, et perdi toute sa compa- « gnie, que n'eschapa avec lui que sept personnes de toute sa mesnie (4). »

Marc Pol ne nous apprend pas à quelle occasion cette aventure lui arriva. Ce n'était pas, sans aucun doute, en se rendant en Chine avec son père et son oncle, puisque le Kermân et le Beloutchistân étaient bien éloignés de sa route, et que d'ailleurs il était accompagné d'une escorte pour veiller à sa sûreté. Ce devait donc être en remplissant une des missions que lui confia plus tard Khoubilaï-Khaân, et qui nous ont valu tant de renseignements précieux sur la plupart des contrées de l'Asie, et si peu sur les causes et le but de ces mêmes missions.

Les Caraonas dont parle Marc Pol (et aux mains desquels il tomba pour peu de temps seulement, grâce aux ressources de son esprit ingénieux) n'é-

(1) Voir leur énumération, p. 65 et suiv.
(2) Chap. XXXIV, p. 72 et suiv.
(3) Chap. XXXV, p. 78 et suiv.
(4) Chap. XXXV, p. 83-84.

taient pas, comme on pourrait le croire d'après le texte, un peuple d'origine récente, né du mélange des nouveaux conquérants de l'Asie avec des femmes indiennes. Leur nom désignait déjà, au commencement de notre ère, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (1), une population *indo-scythe*, qui se répandit de la Bactriane jusqu'aux bouches de l'Indus, et dont les chefs ou rois portèrent le surnom de *Karauniens*. Des médailles en or et en cuivre, découvertes dans l'ancienne Arie, l'Afghanistân actuel, et classées par Wilson (2) sous la dénomination de *monnaie des princes indo-scythes du Caboul* (3), sont venues révéler ce fait historique que M. J. Bird a le premier constaté, en décrivant dans le *Journal de la Société asiatique de Bombay* (4), une petite médaille en argent conservée dans le musée de cette Société, qui porte pour légende les mots en grec bactrien : *Arrat oro Oèrki Korano*, signifiant « roi des Arratas, Oêrki, de la tribu des Karaunas. » D'autres rois indo-scythes, comme Kanerki, avaient aussi pris, sur leurs monnaies, le surnom de *Korano*, « Koraniens, ou Kauraniens ». Leur règne est placé vers le commencement de notre ère. Celui qui écrit ces lignes a le premier fait connaître (5), dès l'année 1836, que les *Yuë-chi* ou Scythes avaient été maîtres de l'Inde occidentale ou de la vallée de l'Indus et des contrées environnantes, de l'année 26 avant J.-C. jusqu'à l'année 222 de notre ère. L'assertion de Marc Pol : que ces *Caraonas* étaient ainsi appelés parce que *leurs mères étaient Indiennes et leurs pères Tatars*, reçoit ainsi, après cinq siècles et demi, une surprenante confirmation !

Après avoir décrit la ville et le port d'Ormus sur le golfe Persique, son gouvernement, son climat brûlant et la chaleur étouffante qu'on y éprouve (6), Marc Pol rentre dans l'intérieur de la Perse par des contrées désertes de la province du Kermân, où l'on ne trouve pas même une goutte d'eau pour étancher sa soif; il faut que le voyageur s'en pourvoie avant de s'y engager. Au bout de trois journées de marche, on trouve un autre désert, que l'on met encore quatre journées à franchir. C'est dans ce même désert que l'armée afghâne, quand elle voulut envahir la Perse en 1719, souffrit les maux les plus affreux ; un tiers y périt. Et environ cinquante ans seulement avant le passage de Marc Pol, l'un des derniers sultans du Kharisme, qui s'était réfugié dans l'Inde pour échapper à l'armée dévastatrice de Dchinghis-

(1) Ch. xxxv, p. 78, *note* 5.

(2) *Ariana antiqua*, p. 347-376.

(3) *Coins of Indo-Scythian Princes of Kabul.*

(4) *Journal of the Bombay branch of the Royal asiatic Society*, t. I, p. 301.

(5) Voir un article de lui intitulé : *Chinese account of India*, dans l'*Asiatic journal* de Londres, juillet et août 1836, et dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, janvier 1837.

(6) Chap. xxxvi, p. 84-91.

Khaân, voulant rentrer en Perse, vit périr une partie de ses troupes par la disette et par les maladies, en traversant le désert qui sépare l'Inde du Kermân. C'est ce même désert qu'Alexandre, quinze cents ans auparavant, traversa avec son armée, en revenant des bouches de l'Indus. Après avoir quitté ce désert, on arrive enfin à la ville de *Khabis* ou Khébis (?), que Marc Pol nomme Cabanant, espèce d'oasis comme on en trouve dans les déserts d'Afrique, et où l'on fabriquait alors un collyre minéral très-renommé.

En partant de Cabanant, ou Khabis, Marc Pol rentre dans un autre désert qui dure huit journées, à la fin desquelles il arrive à une province qu'il nomme *Tonocain*, mot composé du nom des deux villes principales du *Kouhistân: Tun ou Kaïn* (*Toun* et *Kaïn*) (1), sur les limites septentrionales de la Perse, où il y avait des villes et des châteaux forts en assez grande quantité, nous dit Marc Pol; le pays étant très-montagneux, comme son nom de Kouhistân l'indique. C'est là, dans une grande plaine, que, selon Marc Pol, se trouvait le fameux *Arbre solque*, que nous appelons *Arbre seul*, nous dit-il, et où les gens du pays racontent qu'eut lieu la bataille d'Alexandre contre Darius, roi de Perse. Le pays réunit toutes choses en abondance, car il n'y fait ni trop chaud ni trop froid; et les habitants pratiquaient tous la religion de Mahomet. La population, selon Marc Pol, y était très-belle, principalement les femmes qui l'étaient « outre mesure », ajoute-t-il.

Viennent ensuite trois curieux chapitres (2) sur le « *Vieil de la Montagne et ses Hasisins* ». C'était le chef d'une société d'hommes fanatisés, qui, à l'époque des Croisades, faisait, du fond de ses retraites inaccessibles et fortifiées, trembler les souverains de l'Europe et de l'Asie, et envoyait des ambassadeurs à saint Louis, revenu à Saint-Jean-d'Acre, après la funeste bataille de Mansourah. « Tandis que le roy demouroit en Acre, dit Joinville (3), vindrent les messages au Vieil de la Montaingne à li. Le roy les fist asseoir en tel maniere, que il y avoit un amiral (*émir*) devant, bien vestu et bien atourné, et darières son amiral avoit un bacheler bien atourné qui tenoit troiz coutiaus en son poing, dont l'un entroit ou manche l'autre; pour ce que, se l'amiral eust esté refusé, il eust présenté au roy ces troiz coutiaus pour li deffier. Darière celi qui tenoit les troiz coutiaus, avoit un autre qui tenoit un bouqueran (*bougran*) entorteillé entour son bras, que il eust ainsi présenté au roy pour li ensevelir, se il eust refusée la requeste au Vieil de la Montaigne.

(1) Chap. XXXIX, p. 94, *note* 1.

(2) Chap. XL-XLII, p. 97-104.

(3) Édition Didot, Paris, 1858, p. 136-139, avec des notes de M. Fr. Michel.

« Le roy dit à l'amiral que il li deist sa volenté; et l'amiral li bailla unes lettres de créance, et dit ainsi : « Mes sire envoie à vous demander se vous le cognoissiés. » — Et le roy respondi que il ne le congnoissoit point; car il ne l'avoit oncques veu; mez il avoit bien oy parler de li. — « Et, quant vous avez oy parler de mon Seigneur, je me merveille moult que vous ne li avez envoié tant du vostre que vous l'eussiez retenu à ami, aussi comme l'empereur d'Alemaingne, le roy de Honguerie, le soudanc de Babiloinne (du Caire) et les autres li font tous les ans; pour ce que ils sont certeins que *il ne pevent vivre mez que tant comme il plèra à Monseignour*. Et ce, se ne vous plet à faire, si le faites acquiter du treu (*tribut*) que il doit à l'Ospital et au Temple, et il se tendra apaié de vous. » — Au Temple et à l'Ospital li rendoit lors treu, pour ce que il ne doutoient riens les Assacis, pour ce que le Vieil de la Montaingue n'i peut rien gaaigner, se il fesoit tuer le mestre du Temple ou de l'Ospital; car il savoit bien que, se il en feist un tuer, l'en y remeist tantost un autre aussi bon; et pour ce ne vouloit-il pas perdre ses Assacis en lieu là où il ne peut riens gaaingnier. Le roy respondi à l'amiral (*l'émir*) que il venist à la relevée.

« Quant l'amiral fu revenu, il trouva que le roy séoit en tele maniere, que le mestre de l'Ospital estoit d'une part et le mestre du Temple d'autre. Lors li dit le roy que il li redeist ce que il li avoit dit au matin; et il dit (*l'émir*) que il n'avoit pas conseil du redire, mès que devant ceulz qui estoient au matin avec le roy. Lors li distrent les deux mestres : « Nous vous commandons que vous le dites. » — Et il leur dit que il leur diroit, puis que il le commandoient. Lors firent dire les deux mestres en sarrazinois, que il venist lendemain parler à eulz en l'Ospital; et il si fist.

« Lors li firent dire les deux mestres que moult estoit hardi leur seigneur, quant il avoit osé mander au roy si dures paroles; et li firent dire que ce ne feust pour l'amour du roy, en quel message il estoient venus, que il les feissent noier en orde (*sale*) mer d'Acre, en despit de leur seigneur : « Et vous commandons que vous en r'alez vers vostre seigneur, et dedans quinzainne vous soiés ci-arriere, et apportez au roy tiex (*telles*) lettres et tiex joiaus, de par vostre seigneur, dont le roy se tieingne apaiez et que il vous en sache bon gré. »

« Dedans la quinzeinne revindrent les messages le Vieil en Acre; et apportèrent au roy la chemise du Vieil; et distrent au roy, de par le Vieil, que c'estoit sénéfiance que aussi comme la chemise est plus près du cors que nul autre vestement, aussi veult, le Viex, tenir le roy plus près à amour

que nul autre roy. Et il li envoia son anel (*anneau*), qui estoit de moult fin or, là où son nom estoit escript, et li manda que par son anel respousoit-il (*il épousait*) le roy; que il vouloit que dès lors en feussent avant tout un. Entre les autres joiaus que il envoia au roy, li envoi un oliphant de cristal moult bien fait, etc.

« Le roy renvoya ces messages au Vieil, et li renvoia grant foison de joiaus, escarlates, coupes d'or et frains d'argent; et, avec les messages, y envoia frère Yves le Breton qui savoit le sarrazinnois. Et trouva que le Vieil de la Montaingne ne créoit pas en Mahommet, ainçois créoit en la loy de Haali, qui fu oncle Mahommet... Quant le Viex chevauchoit, il avoit un crieur devant li qui portoit une hache danoise à lonc manche tout couvert d'argent, à tout plein de coutiaus férus ou manche, et crioit: — « Tournés-vous de devant celi qui porte la mort des roys entre ses mains. »

On nous pardonnera cette longue citation qui confirme tout ce que nous avons rapporté dans les notes des chapitres en question de Marc Pol, sur le *Vieux de la Montagne*, si célèbre au moyen âge, et qui montre admirablement avec quelle dignité les souverains de France ont souvent su s'attirer le respect de ceux qui, dans tous les temps, ne se sont pas fait faute d'humilier d'autres souverains.

Marc Pol dit, dans son livre, que ce fut Alau (*Houlagou*), « le seigneur des Tatars du Levant, » qui détruisit la puissance si redoutée du Vieux de la Montagne. » Ce fait est confirmé par les historiens persans et arabes (1), et même chinois (2); mais cet événement eut lieu dans l'année 1256, et non en 1242, ou 1262, comme il est dit dans nos manuscrits. Ce chef des Ismaéliens ou Bathiniens de Perse et de Syrie avait son siége principal dans la forteresse d'Alamout, près de la mer Caspienne; le délai de quinze jours donné à ses envoyés par les maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour aller de Saint-Jean d'Acre à Alamout et en revenir, n'était pas trop long, mais suffisait cependant pour faire ce trajet. Il est à présumer que l'émir envoyé à Saint-Louis par Rokn-ed-dîn, le dernier chef des Ismaéliens, avait encore une autre mission que celle de la remise du tribut qu'il payait aux chevaliers de l'Hôpital et du Temple, et dont le sire de Joinville n'a point parlé; car alors le général mongol Houlagou assiégeait déjà ses principales forteresses avec son armée, et le règne des Ismaéliens ou Assassins, comme les écrivains européens les ont appelés, touchait à sa fin. C'était donc vrai-

(1) Voir les notes du chapitre XLII, p. 103 et suivantes.

(2) Voir *Sou Houng kian lou*, K. 42, f° 54; *Hai koue thou tchi*, éd. de 1847, K. 11, f° 33.

semblablement un secours contre les Mongols qui était sollicité aussi du roi de France, ou un pacte qui lui était proposé par le chef des Ismaéliens.

Marc Pol, après avoir raconté l'histoire du « Vieil de la Montaigne », « qui, dit-il, fu pris et occis avec touz ses hommes », part de l'un des châteaux forts que les Ismaéliens avaient dans le Kouhistân, et nous fait la description des villes de Chapourqân (1), de Balkh (2), « cette noble et grant cité, moult gastée et domagiée par les Tatars » ; mais où il y avait encore cependant « maint beau palais et maintes belles maisons de marbre »; et où aussi, selon la tradition conservée chez les habitants, « Alixandre prist « à femme la fille de Daire (Darius) ». La ville de Balkh, dans les ruines de laquelle un Français, M. Ferrier, a trouvé des briques couvertes d'inscriptions cunéiformes, était alors la limite nord-est de l'empire mongol de Perse, fondé par Houlagou, qui séparait cet empire de celui de Djaghataï, placé entre l'État du Kiptchak et le grand empire de Khoubilaï-Khaân; tous quatre gouvernés par des descendants de Dchinghis-Khaân. De Balkh, Marc Pol, se dirigeant au sud-est, nous conduit, à travers des pays montagneux, au *Khanat* de Taïkan ou Talikan; puis à la ville de Casem ou *Kechem*, située sur un affluent de l'Oxus, entre Talikan et Badakhchân (3). Les rois de ce dernier pays, nous dit Marc Pol, prétendent descendre « d'Alixandre et de la fille du roy Daire, qui estoit sire du grandisme regne de Perse ». Ces rois s'appelaient encore, de son temps : *Zulkarneïn* (« aux deux cornes »), épithète que les Orientaux ont donnée à Alexandre le Grand, soit parce que l'effigie de ses monnaies présente effectivement deux cornes figurées sur sa tête, soit parce qu'il conquit l'Orient et l'Occident, dont les deux cornes seraient l'emblème.

On doit savoir gré à Marc Pol d'avoir recueilli si soigneusement des traditions qui, au premier abord, peuvent paraître puériles, mais qui deviennent cependant une source de renseignements précieux pour l'histoire. Ces régions, dans lesquelles notre voyageur nous a conduits, faisaient partie, il y a deux mille ans, de cet empire grec de la Bactriane, fondé après la mort d'Alexandre, où, selon Justin, on comptait mille villes (4), et qui subsista de 254 à 126 ans avant notre ère. Près de six siècles après Marc Pol, un autre habile et intrépide voyageur, mais qui a eu une destinée fatale, Alexandre Burnes, a retrouvé les mêmes traditions dans les mêmes contrées (5). Il

(1) Chap. XLIII, p. 105.
(2) Chap. LIV, p. 108.
(3) Chap. XLVI, p. 116 et suiv.
(4) « Opulentissimum mille urbium Bactrianum imperium. » (L. XLI, c. I.)
(5) Voir notre commentaire, e. 117 et suiv.

rapporte que son ami, le docteur Lord, avait acheté dans le Badakhchân deux patères d'un travail grec, qui provenaient d'un chef du Khanat de Koundouz, récemment détrôné, et que l'on avait conservées longtemps dans la famille de ce chef, qui prétendait aussi descendre d'Alexandre. Les nombreuses médailles des anciens rois de la Bactriane, que l'on a découvertes dans ces derniers temps, ont déjà permis de restituer en grande partie la liste des souverains du royaume gréco-bactrien; mais il était réservé aux écrivains chinois de nous faire connaître à peu près tout ce que l'on a pu recueillir jusqu'ici sur son histoire.

Après les traditions concernant Alexandre le Grand, ce qui avait le plus frappé Marc Pol dans le Badakhchân, c'étaient les riches mines de *rubis* et de *lapis-lazuli*, par lui décrites avec des détails si circonstanciés qu'il dut les visiter lui-même. On lit dans la rédaction italienne de son livre, publiée par Ramusio, que « Marc Pol étant tombé malade dans ce pays, il y resta « près *d'un an*, et que ce fut seulement *en respirant l'air sain des montagnes « où on lui conseilla de se rendre, qu'il guérit* (1) ». Ce passage ne se trouve pas dans notre rédaction originale, ni dans aucune autre que celle de Ramusio; mais c'est une addition qui, comme quelques autres que nous avons eu occasion de signaler, paraît avoir été puisée à de bonnes sources.

Du Badakhchân, Marc Pol nous conduit dans une province qu'il appelle *Baciam*, et dans laquelle nous avons cru reconnaître le Kâfiristân (2) actuel. Il décrit ensuite le Cachemire (3), qu'il nomme *Chesimur*, et que nous a mieux fait connaître, depuis, le Français Bernier, médecin d'Aureng-Zeb, qui y séjourna trois mois. Il est douteux pour nous que Marc Pol l'ait visité; car, dans ce cas, il nous en aurait décrit plus au long les merveilles.

Du Cachemire, où, dans tous les cas, notre voyageur n'a dû faire qu'une simple excursion, Marc Pol revient sur ses pas pour continuer sa route vers la Chine, en traversant toute l'Asie centrale. Il n'a pas voulu entamer ici la description de l'Inde, parce qu'il décrit le grand continent asiatique, dans le sens qu'il l'a parcouru et visité. Plus tard, nous rentrerons avec lui dans l'Inde par l'île de Ceylan (4).

Nous arrivons maintenant avec Marc Pol dans des régions où aucun Européen n'avait encore pénétré, sur ce haut et célèbre plateau de l'Hin-

(1) « E M. Marco affermò averlo provato, perciocchè ritrovandosi in quelle parti stette ammalato circa un anno, e subito che fu consigliato d'andar sopra detto monte, si risanò. » (Édition Baldelli Boni, page 74.)

(2) Voir les notes des pages 123 et 124.

(3) *Ib.*, p. 125-128.

(4) Chap. CLXVIII, p. 582.

dou-Kouch, l'ancien Caucase indien, le Khouen-lûn des Chinois, et sur les versants duquel prennent naissance ces grands fleuves : le Sihon, ou ancien Iaxartes, le Djihon ou Oxus, l'Indus et le Gange, etc. Ce plateau, ou « *plain*, « comme le nomme Marc Pol, par lequel l'on chevauche bien douze jour- « nées, s'appelle *Pamier* (1). Et en toutes ces douze journées, ajoute-t-il, « n'a nulle habitation, ne nul herbage, fors désert. »

Marc Pol fait ici des observations curieuses qu'aucun voyageur ancien ou moderne n'avait faites (ou du moins consignées) avant lui : c'est que « l'on « n'y voit nul oiseau volant pour le grand froid qu'il y fait », et que « le feu, à cause de ce même froid, n'y est pas si clair, ne donne pas autant de chaleur qu'ailleurs, et ne peut pas si bien cuire les aliments. »

Le capitaine Wood, le second Européen connu après Marc Pol qui ait pénétré dans ces régions en quelque sorte aériennes (2), a confirmé, par des expériences physiques, les faits avancés par son prédécesseur. « L'aspect du « paysage, nous dit-il, présentait l'image d'un hiver dans toute sa rigueur. « Partout où le regard se portait, une couche éblouissante de neige cou- « vrait le sol comme d'un tapis, tandis que le ciel au-dessus de nos têtes « était partout d'une couleur sombre et désolante. Des nuages eussent re- « posé les yeux ; mais il n'y en avait nulle part. Pas un souffle ne s'agitait « sur la surface du lac ; pas un animal vivant, pas même un oiseau ne se « montrait à la vue. Le son d'une voix humaine eût été une musique har- « monieuse à l'oreille, mais aucune, en cette saison inhospitalière, ne « s'aventurait dans ces domaines glacés. Le silence régnait tout autour de « nous, — silence si profond qu'il oppressait le cœur. — Et comme je « contemplais les blancs sommets des montagnes éternelles, où aucun pied « humain ne s'était jamais posé, et où demeuraient entassées les neiges « accumulées des siècles, ma chère patrie et tous les bonheurs qu'y pro- « cure la société se présentèrent à ma pensée avec une vivacité de souve- « nirs que je n'avais jamais éprouvée auparavant. »

Après avoir dit quelques mots des habitants et du pays de *Bolor*, Marc Pol nous parle de Kâchghar, la première ville de l'Asie centrale (qu'il appelle « *la grant Turquie,* » aujourd'hui le *Turkistân chinois*), alors soumise à l'empereur mongol de Chine. « Cascar, nous dit-il, fu jadis

(1) Chap. XLIX, p. 130-134. On trouve une carte du *Badakhchân*, des monts *Bolor* et *Pamir*, dans l'ouvrage chinois publié par ordre de l'empereur Khien-loung et intitulé : *Kin ting hoâng yü Si yü thoû tchi*, lequel est excessivement rare en Europe et même en Chine.

(2) On peut voir le récit de son ascension que nous avons traduit de l'anglais et inséré dans notre commentaire sur ce chapitre de Marc Pol, p. 130 et suiv.

« royaumes, mais orendroit est suspost au grant Kaan. » Aujourd'hui même cette ville de Kâchghar, située à plus de 42 degrés de longitude à l'ouest de Pé-king, appartient encore à l'empire chinois. Puis de là il fait une excursion à Samarkand (1), ville qui était alors soumise à Kaïdou, neveu de Khoubilaï-Khaân, appartenant à la branche d'Ogodaï, l'un des fils de Dchinghis-Khaân. Marc Pol rapporte ici, sur les chrétiens de Samarkand, une de ces histoires merveilleuses, comme il nous en a déjà racontées, à propos de Baudas ou Baghdâd (2), et qui doivent être classées parmi les choses, dont il nous dit, dans son Prologue, que, n'ayant pas été *vues*, mais *entendues*, elles sont rapportées dans son livre, non comme *vues*, mais *comme entendues*. De Samarkand, Marc Pol nous ramène à Yarkand, où il nous dit qu'il y avait des chrétiens Nestoriens et des Jacobites. Puis il parle de Khotân, où croissent la vigne et le coton; de Pein ou Paï, dans la rivière de laquelle on trouve le jaspe; de Kharachar, qu'il nomme Siarciam (3), et dans les rivières de laquelle contrée toute sablonneuse on trouve aussi la calcédoine et le jaspe dont il se fait un grand commerce en Chine. Il arrive ensuite à la cité de *Lop*, près du lac de ce nom, située à l'entrée du grand désert, « qui est appelé, dit-il, le grand désert de *Lop* (4) », mais nommé *Gobi* « désert » par les Mongols, et *Chă-mŏ* « sables mouvants » par les Chinois. On mettait alors un mois à le traverser dans sa partie la moins large.

Après avoir décrit les particularités de ce désert, Marc Pol nous conduit à la ville de Saciou (*Cha-tcheou*), dans la province de Tangkout (5), sur les habitants de laquelle il nous donne de curieux détails. Vient ensuite celle de Camul (6) ou 'Hamil, dont le territoire, situé entre le grand et le petit désert, sert de passage aux caravanes qui suivent la route du nord (*thiân chân pĕ loû*) et à celles qui suivent la route du midi (*thiân chân nân loû*). De 'Hamil, Marc Pol nous transporte dans la province de Chingin-talas (7) (*Saï-yin-ta-la*), située au nord des monts Célestes (*thiân-chân*), et faisant aujourd'hui partie du gouvernement d'*Ouroumtsi*, dans la Dzoungarie chinoise, dépendant de la province actuelle de Kan-sou.

De la province de Chingin-talas, Marc Pol nous ramène à celle de Suctur (*Soŭ-tcheou*), située à dix journées à l'est-nord-est de la précédente; puis il nous conduit à la ville de Campicion (8) (*Kan-tcheou*), « moult grant cité et

(1) Chap. LI, p. 136 et suiv.
(2) Chap. XXV, p. 52 et suiv.
(3) Chap. LV, p. 146.
(4) Chap. LVI, p. 149.
(5) V. le ch. LVII, p. 152, n. 2, et p. 162, n. 1.
(6) Chap. LVIII, p. 156.
(7) Chap. LIX, p. 159.
(8) Chap. LXI, p. 165.

noble, qui est dans le Tangut meismes. « La population, de son temps, était composée d'idolâtres, de Sarrasins et de chrétiens; ces derniers y avaient trois grandes églises; et les *idolâtres*, c'est-à-dire les bouddhistes, y avaient « maint moustier et maintes abbaies. » C'est dans cette ville, qui est comme située à l'entrée de la Chine proprement dite, en y arrivant par les routes de l'ouest, que Marc Pol séjourna un an avec son oncle Maffe Pol : « Et si demourèrent en ceste cité, ledit messire Maffe et Marc Pol, bien un an *en légation* (1). »

Après avoir passé par la ville d'Ezanar ou Ezina (*I-tsi-naï*), située à l'entrée du grand désert (en venant de Chine), Marc Pol nous fait traverser ce désert pour nous conduire à Caracorum, ville célèbre alors, et qui fut le premier siége de la puissance mongole, d'où elle s'élança à la conquête de la plus grande partie de l'Asie. C'est dans cette ville de Caracorum (2) que

(1) Chap. LXI, p. 169.

(2) La situation géographique de cette ancienne ville n'a pas encore été déterminée jusqu'ici d'une manière satisfaisante. M. Abel Rémusat, dans ses *Recherches* sur la ville de *Kara-Korum* (Paris, 1825, 58 pages in-4°), a réuni toutes les autorités qu'il a pu découvrir dans les historiens et géographes chinois pour fixer d'une manière à peu près certaine le véritable emplacement de l'ancienne capitale des tribus mongoles; et il est parvenu, tout en rectifiant les erreurs de ses devanciers, à restreindre considérablement les limites dans lesquelles cet emplacement devait être circonscrit. « Le résultat général (dit-il, p. 55) des passages que j'ai rassemblés sur *Ho-lin* (Kara-Korum), les itinéraires, la carte de la Tartarie, les descriptions géographiques, la marche des troupes, tout enfin nous montre cette ville à une assez grande distance des frontières chinoises, au nord du désert, au midi de la Sélinga, sur la rive septentrionale de l'Orkhon, à l'ouest du pays des Mongols et à l'orient des monts Altaï. *Une détermination plus précise ne peut être que conjecturale, à moins qu'on n'acquière de nouveaux renseignements.* »

Depuis que nous avons rédigé les *notes* du chapitre de Marc Pol sur *Caracorum* (p. 171) nous avons pu nous procurrr plusieurs ouvrages chinois, parmi lesquels il s'en est trouvé qui nous ont mis à même de déterminer d'une manière précise l'ancien territoire de cette ville. Voici comment. — Lors de l'avénement de *Woutsoung* à l'empire (en 1309), il fut ordonné de changer le nom de *Hŏ-lin*, qui n'était que la transcription du mot turk ou mongol *Korin* ou *Korum* (qui signifie « ville » et *Kara* « noir »), et qui fut changé en celui de *Hŏ-nîng*, qui veut dire en chinois *paix et concorde*.

Or, nous avons trouvé dans l'ouvrage chinois intitulé : *Li tai ti li tchi* (« Dictionnaire de géographie historique » de Li Tchao-lo, édition de 1837, K. 10, f° 13 v°) la notice suivante :

« *Hŏ-nîng*; du temps des *Yuen* (Mongols), « c'était un département de premier ordre (*loú*), « dépendant du grand Gouvernement (*Sìng*) du « *Nord des montagnes* (*ling-pĕ*). — Aujourd'hui c'est le territoire qui a les monts '*Hăng*-« '*ai* des Khalkhas à l'est et qui est situé entre « les rivières Orkhon et Tamir. »

Ce territoire est placé dans une grande carte en huit feuilles de l'Empire chinois, publiée récemment à Pé-king, entre les 45° 30′ et 46° 30′ de latitude nord, et entre les 12° et 14° de longitude ouest de Pé-king, ou 100° 7′ et 102° 7′ du méridien de Paris. Il est probable qu'il ne reste aucuns vestiges de l'ancienne capitale mongole, car il n'y en a pas de signalés sur les cartes chinoises. C'est donc une pure supposition que de donner à cette ville une position géographique précise et déterminée. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne devait pas être éloignée de la rivière ou fleuve Orkhon, ainsi qu'il résulte d'un passage de Rachid-ed-dîn (voir la

l'envoyé de saint Louis près de Mangou-Khân, Guillaume de Ruysbroeck (dit Rubruquis), rencontra un orfévre parisien, nommé Guillaume Boucher, et une femme de Metz en Lorraine, nommée Pâquette, qui avait été faite prisonnière en Hongrie par les Mongols. Le Parisien était l'orfévre du grand Khân. Le peu de mots que Marc Pol nous dit de cette ville nous fait croire qu'il n'y fut pas envoyé en mission par Khoubilaï, et qu'il n'a introduit le nom de cette ville dans son Livre, que comme un épisode naturellement amené pour décrire, dans huit chapitres (1), les origines de cette puissance mongole qui avait débordé soudain comme un torrent impétueux sur l'Asie et une partie de l'Europe.

Les nombreux détails que donne Marc Pol sur les origines des Mongols, ou *Tatars*, comme il les nomme, sur les premières années de Témoudjin, devenu le célèbre Dchinghis-Khaân, sur les premiers rapports avec Oung-Khân, le chef de la puissante tribu des Kéraïtes, appelé par lui : Prestre Jehan, et au service duquel fut Témoudjin ; sur les guerres qu'ils eurent ensuite entre eux, parce que le Khân des Kéraïtes lui avait dédaigneusement refusé sa fille en mariage ; sur les usages et coutumes de ces mêmes Tatars ; ces détails, disons-nous, compris dans huit chapitres, sont encore jusqu'à ce jour ce que l'on possède de plus curieux et de plus instructif sur ce sujet ; et on ne doit pas hésiter à les ranger au nombre des documents les plus importants sur cette partie de l'histoire asiatique. On y voit que Marc Pol a puisé ses informations à des sources contemporaines et en quelque sorte officielles, qui le placent sur la même ligne que les historiens chinois et persans.

Après nous avoir conduit dans la plaine de Bargou, à l'est du lac Baïkal, et à quarante journées de marche de Caracorum, Marc Pol nous ramène près de son point de départ, en-deçà du grand désert, à une contrée qu'il appelle « le royaume d'Erguiul », lequel était alors le grand département

note de la page 171) ; et si son emplacement devait être cherché quelque part, ce serait près de la jonction de ce fleuve avec la rivière Tamir (et non avec la Sélinga à laquelle il se réunit beaucoup plus au nord) ; sa latitude aurait été alors d'environ 46° 30′, par 101°40′ de longitude du méridien de Paris. Cet emplacement paraît confirmé par la carte chinoise du Supplément à l'Histoire des Mongols, de Chao Youan-ping, publiée par M. Rémusat (*Mémoire* cité) qui place *Hô-ning* entre les rivières Orkhon et Tamir, et aussi par une « Carte des frontières nord-ouest de la Chine, à l'époque mongole, » publiée récemment dans le *Haï koüe thoû tchi*, ou Géographie historique universelle (moins la Chine) composée par Weï Youen, de Chao-yang, et l'ancien vice-roi de Canton, Lin (édition de 1853, K. 3, f° 17), où *Ho-lin* est placée entre les deux rivières en question, et où il est dit qu'anciennement les *Naïman* y avaient établi leur principal campement. Voir la *Carte* qui accompagne ce volume.

(1) Chap. LXIII-LXX.

administratif de *Young-tchang* (p. 203), où habitaient, nous dit-il, des chrétiens nestoriens et des mahométans. Puis il nous décrit les mœurs et les habitudes des habitants du territoire de la ville départementale de Singuy (*Si-ning-fou*, ch. LXXI), où il y avait aussi des chrétiens nestoriens et des mahométans. De là il passe à la « province d'Egrigaïa » (*Ou-la-haï*, *Oui-ra-ghaï*, ch. LXXII); puis à celle de Tanduc (1) où existaient encore de son temps les descendants du Prestre Jehan. Ce chapitre est un des plus curieux du Livre.

De la province de Tanduc, Marc Pol nous conduit à la résidence d'été de l'empereur Khoubilaï, dans la Mongolie, au-delà de la Grande Muraille, et qu'il nomme Ciandu (*Chang-tou*, « résidence du souverain »). On est étonné que Marc Pol, qui dut traverser plusieurs fois cette Grande Muraille, l'un des travaux les plus gigantesques faits de mains d'hommes, ne l'ait pas mentionnée une seule fois dans son Livre. Il est probable qu'à ses yeux, ce *mur d'enceinte*, qui embrasse une étendue de *vingt et un degrés et demi* de longitude, en décrivant un grand nombre de courbes, depuis le troisième degré et demi à l'est de Pé-king, jusqu'au dix-huitième degré à l'ouest, et que les Chinois nomment « la Muraille de dix mille *li* d'étendue » (*Wán li tchâng tchîng*) (2), était une merveille peu digne d'être racontée à ses lecteurs, au milieu de toutes les autres merveilles qu'il avait à nous décrire; ou, plutôt, il put craindre qu'en la mentionnant il n'excitât au plus haut degré

(1) 大同 *Tá thoûng*. Depuis l'impression de notre commentaire sur le 73e chap. du livre de Marc Pol nous avons trouvé dans le grand ouvrage chinois intitulé *Tou ssè fâng yü ki*, ou « Mémoires géographiques pour la lecture des historiens, » en 130 *Kiouan* ou Livres, la confirmation de l'opinion que nous y avons soutenue : que le *pays de Tanduc* de Marc Pol était le *Tá-thoûng* des historiens et géographes chinois; l'Atlas en 4 livres, qui accompagne l'ouvrage en question, donne aussi la carte du pays de *Tá-thoûng* enfermé dans deux branches de la Grande Muraille, et qui a toujours été un des principaux points d'attaque et de défense de la Chine, du côté du nord. C'était, du temps des Mongols, un grand « Gouvernement militaire de pacification pour la province de Chen si et les autres territoires situés à l'orient du fleuve Jaune (*Hô toûng Chên-sí tao siouên wéi*). » C'est ainsi que le pays de *Tá-thoûng* est qualifié sur la carte de ces « Gouvernements de pacification » de l'époque mongole, dans l'Atlas historique chinois déjà cité (*Kou kin tchoung waï thou*, 2e partie, fos 21-22). Ce gouvernement convenait parfaitement aux descendants de *Oûng* ou Ouâng Khân (le Prestre Jehan), alliés à la famille de Khoubilaï Khaân.

(2) C'est-à-dire une longueur de *mille lieues*, de 25 au degré; ce qui est une exagération; mais comme cette muraille fait beaucoup de sinuosités, qu'elle gravit souvent de hautes montagnes, et que dans beaucoup d'endroits elle prolonge de grandes ramifications pour couvrir des territoires au-delà de la première muraille, l'étendue véritable en est presque doublée, ce qui rapproche beaucoup sa dénomination de la réalité. Les murs de revêtement ont été construits en *briques* là où les pierres manquaient. Nous en avons vu des échantillons rapportés de Chine par des personnes qui faisaient partie de notre expédition, et ces *briques* sont d'une excellente fabrication.

l'incrédulité de ses contemporains, déjà passablement provoquée par la plupart de ses autres récits. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'arguer de son silence à cet égard, comme quelques personnes prévenues l'ont fait, que cette Grande Muraille n'existait pas encore à l'époque où Marc Pol se rendit en Chine; car les historiens chinois sont unanimes à en attribuer la construction (au moins d'une grande partie, plusieurs autres ayant été ajoutées successivement à la première), à l'empereur *Thsin Chi Hoâng-ti*, l'incendiaire des livres, dans les années 214 à 204 avant notre ère (1).

Comme la construction de la Grande Muraille de la Chine est un des faits les plus surprenants de l'histoire orientale, et qu'elle peut être comparée à celle des pyramides d'Égypte; comme, de plus, l'opinion publique en Europe a de la peine à y ajouter foi (2), nous croyons devoir donner ici la traduction des passages des principaux historiens chinois qui y sont relatifs.

Le plus ancien de ces historiens, Sse-ma Thsien, qui vivait dans la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère, se borne à dire dans ses Mémoires historiques (3) :

« 34e année; on construit la Grande Muraille » (*tchoŭ tchâng tching*).

Les Annales de Sse-ma Kouang (4), qui vivait dans le onzième siècle de notre ère, sont un peu plus explicites. On y lit, sous l'année 33e du règne de *Thsin Chi Hoâng-ti* (5) (214 ans avant notre ère) :

Thême. « (Le général) Moung-tien s'empare du territoire « situé au midi du Fleuve (le *Hoâng hô*); on construit la « Grande Muraille. »

Développement. « Moung-tien ayant repoussé et poursuivi les Hioung-« nou, s'empare de tout leur territoire situé au midi du Fleuve, consistant

(1) Voir à ce sujet notre *Description de la Chine*, partie ancienne, pages 10 et 221, dans l'*Univers* de MM. Didot.

(2) On comprend cette incrédulité quand on pense que, pour s'en faire une idée approximative, il faudrait se figurer le *mur d'enceinte* de Paris (qui a coûté, dit-on, environ 140 millions) développé sur une longueur d'environ *mille lieues*, avec des créneaux, des tours de défense pour lancer des flèches et autres projectiles, construites de distance en distance, des portes de passages et des ponts sur tous les cours d'eaux, fleuves et rivières. Que l'on ajoute à cela que cette muraille forme beaucoup de sinuosités et gravit des montagnes élevées, et on aura une idée des difficultés et des dépenses de sa construction.

(3) *Sse-ki*, K. 6. *Thsin Chi Hoâng pen ki*, à la trente quatrième année du règne de Hoâng-ti, correspondant à 213 ans avant notre ère.

(4) Le *Thoung-kian khang mou*, éd. imp. de 1707; K. 2, f° 39.

(5) Tous les historiens postérieurs à Sse-ma Thsien, que nous avons entre les mains, placent le commencement de la construction de la Grande Muraille à la trente-quatrième année du règne de Thsin Chi Hoâng-ti, et non à la trente-troisième, comme Sse-ma Thsien. Cette différence d'*une* année résulte de la rectification du Calendrier.

« en quarante-quatre districts (*hien*) ; il dirige la construction de la Grande « Muraille, qui commence à *Lin-tiao* et se continue jusqu'au *Liao-toung*, se « développant dans une étendue de dix mille *li*. L'armée fut employée de « force à ces durs travaux pendant plus de dix ans. Tien (Moung-tien) ha- « bita constamment à *Chang-kiun* (dans le Chen-si) pour commander et di- « riger tous les travaux. »

Les « Fastes universels » de la Chine (1) reproduisent le fait dans les mêmes termes; ils ajoutent seulement que ces grands travaux étaient entrepris « pour tenir en respect les Hioung-nou, et leur inspirer de la crainte (2). »

On voit que les historiens chinois sont assez laconiques sur un fait d'une importance aussi grande que celle de la construction, plus de deux cents ans avant notre ère, d'un mur de défense, bien autrement considérable que la muraille qui, selon Diodore de Sicile (l. I, § 57), fut construite en Égypte par Sésoosis (Ramsès II, ou *Meïamoun*, « l'aimé d'Amoun, fils de Séthos »), contemporain de Moïse, laquelle muraille s'étendait depuis Péluse jusqu'à Héliopolis, à travers le désert, sur une longueur de quinze cents stades, ou environ vingt-huit myriamètres; et la muraille de Médie dont parle Xénophon dans son « Expédition de Cyrus (l. II, ch. IV, § 12) », laquelle était bâtie de briques cuites jointes avec du bitume, avait vingt pieds de largeur sur cent de hauteur, vingt parasanges (environ vingt-cinq lieues) de longueur, et qui se trouvait non loin de la ville de Babylone.

Il fallait que les Hioung-nou, les ancêtres des Turcs d'aujourd'hui, et qui habitaient alors les contrées situées au nord-ouest de la Chine, fussent bien puissants, deux cent treize ans avant notre ère, pour que le souverain de ce grand pays eût la pensée d'opposer à leurs incursions incessantes une muraille d'une telle étendue. Mais ce rempart immense, s'il préserva la Chine pendant des siècles des incursions et des ravages des barbares du nord, n'empêcha pas plus tard, au douzième siècle, l'invasion et la conquête des Mongols, sortis des mêmes contrées que les Hioung-nou, et guère plus civilisés; et au commencement du dix-septième siècle l'invasion et la conquête des Tartares Mandchou, actuellement régnants. Les peuples renommés par leurs richesses et le bien-être de leurs populations ont toujours excité la convoitise des peuples pauvres et peu civilisés; et, dans tous les temps, cela a été l'une des causes les plus puissantes de ces invasions qui

(1) *Li taï ki sse nien piào*, K. 20, f° 23.

(2) Les mêmes faits sont rapportés avec les mêmes termes dans le *Kang kian i tchi lou*, K. 8, f° 7; — dans le *Li taï ti wang nien piao*, trente-troisième année de règne de *Thsin Chi Hoáng-ti*; etc., etc.

ont bouleversé le monde, en avançant toujours, ou presque toujours, du nord au sud, comme pour prendre aussi leur place au soleil!

Cette digression sur la Grande Muraille de la Chine, dont le voyageur Bell d'Antermony (qui la visita à la suite de l'ambassade envoyée par Pierre I[er] à l'empereur Khang-hi, en 1721), ne craint pas de dire « qu'elle peut passer « à juste titre pour une merveille du monde, et que l'empereur qui la fit « construire mérite cent fois plus d'éloges que le prince qui fit bâtir les Py- « ramides d'Égypte, s'il est vrai qu'on doive préférer les entreprises utiles « à celles qui n'ont d'autre objet que de satisfaire la vanité (1), » était nécessaire ici.

Mais reprenons l'analyse du Livre de Marc Pol, en nous bornant aux points les plus saillants.

La description que notre voyageur nous fait de la résidence d'été de

(1) *Voyages depuis Saint-Pétersbourg, en Russie, dans diverses contrées de l'Asie;* trad. française, t. II, p. 6, Paris, 1766.

« Cette muraille, dit Bell (p. 2), qu'on appelle communément « la Muraille sans fin », enferme tous les pays situés au nord et au nord-ouest de la Chine. Un empereur la fit bâtir il y a environ *six cents ans* (c'est-à-dire *mille neuf cent trente ans*, en 1721) pour s'opposer aux incursions fréquentes des Mongols (lisez *Hioung-nou*) et des autres Tartares occidentaux, qui avaient coutume de lever des corps de cavalerie nombreux et de pénétrer dans le pays par différents endroits à la fois. Les frontières de la Chine étaient trop étendues pour pouvoir se garantir des incursions d'un ennemi hardi et courageux qui, après avoir saccagé ce pays opulent, s'en retournait chez lui chargé de dépouilles.

« Les Chinois s'étant enfin aperçus que toutes les précautions qu'ils prenaient ne les mettaient point à couvert des insultes de ces barbares, prirent enfin la résolution de bâtir cette fameuse muraille. Elle commence dans la province de *Leao-toung*, au fond de la baie de Pé-king; elle traverse plusieurs rivières et passe sur le sommet des plus hautes montagnes, sans interruption, suivant les contours circulaires des rochers stériles qui bordent le pays au nord et à l'ouest, et, tirant ensuite vers le midi, à la distance de douze cents milles d'Angleterre, elle va aboutir à des déserts sablonneux et à des montagnes inaccessibles.

« Les fondations de cette muraille sont faites de gros quartiers de pierres carrées, liées avec du mortier; le reste est bâti de briques. Elle est si forte et si solide qu'elle n'exige aucune réparation; et d'ailleurs, le climat est si sec qu'elle peut subsister plusieurs siècles dans l'état où elle est. Sa hauteur et sa largeur ne sont pas égales partout, et il n'était pas nécessaire qu'elles le fussent. Dans les endroits où il y a des précipices, elle a environ quinze à vingt pieds de hauteur, et une épaisseur proportionnée, au lieu que dans les vallées et les endroits où elle traverse des rivières, on trouve une forte muraille d'environ trente pieds de haut, avec des tours carrées, éloignées les unes des autres de la portée d'une flèche, et des embrasures également espacées. Le haut de la muraille est terminé par une plate-forme, pavée de grandes pierres carrées, et, dans les endroits où elle passe sur des rochers ou des éminences, on y monte par des escaliers de pierre fort doux.

« Les ponts qu'on rencontre sur les rivières et les torrents sont d'une structure élégante et solidement bâtis. Ils ont deux rangs d'arches les unes au-dessus des autres pour faciliter l'écoulement des eaux dans les crues et les débordements. »

Où trouver dans le monde un monument qui soit comparable à cette Grande Muraille! Il fallait que la civilisation chinoise, 210 ans avant notre ère, fût bien avancée, pour pouvoir l'exécuter, surtout dans ces conditions.

Khoubilaï-Khaân (ch. LXXIV), est fort curieuse; on voit qu'il la connaissait parfaitement. C'est là qu'il fut reçu pour la première fois avec son père et son oncle par le grand Khaân, en arrivant de Venise (ch. XIV). Les détails qu'il nous donne sur palais de marbre que le conquérant de la Chine y vait fait bâtir, sur sa ménagerie, sur les mœurs et coutumes des *Chamans* qui entouraient le souverain mongol, et pratiquaient la nécromancie, sur l'art avec lequel ces « enchanteurs », comme il les appelle, quand le grand Khaân était à table, faisaient mettre en mouvement les vases et les coupes pleines de vin « qui se leivent de leur lieu, sans que nul les touche, et s'en vont « devant le Seigneur », ces détails, disons-nous, de la manière dont ils sont présentés, nous font penser que Marc Pol croyait sincèrement à la puissance magique de ces religieux venus de l'Inde; car il ajoute : « Et ce puet « veoir chascuns qui est là, qui sont plus de dix mille personnes. Et ce est « voirs sans nulle mensonge, car bien le vous diront *les sages de nostre païs*, « qui sevent de nigromance, que il se puet bien faire. » Nous ne pouvons pas, vraiment, trop accuser Marc Pol de crédulité; il avait les croyances de son temps. Et, dans notre époque de *lumières*, ne voyons-nous pas beaucoup de personnes, même instruites, ajouter foi au *mouvement spontané* des tables obéissant dans nos salons à la volonté de nouveaux magiciens qui évoquent les esprits et leur font faire des choses bien plus surprenantes encore?

Marc Pol consacre ensuite vingt-neuf chapitres de son Livre (ch. LXXV-CIII) à nous raconter « les faits et gestes » du grand Khaân Khoubilaï, et les « grandes merveilles » opérées par ce souverain mongol dans le pays qu'il avait conquis. Il faut lire ces chapitres pour s'en former une idée. Il n'y a qu'un homme intelligent et grand observateur comme Marc Pol, ayant été au service du souverain mongol et vécu longtemps à sa cour, qui ait pu savoir tout ce qu'il nous raconte. Les historiens qui écrivent leurs annales d'après les documents officiels que l'on veut bien mettre au jour, peuvent rédigér des ouvrages plus méthodiques, dans lesquels les événements politiques seront plus développés, mieux enchaînés, classés avec plus d'ordre, et donnant des dates plus certaines; mais on y trouvera beaucoup moins de détails sur la vie privée des personnages historiques, sur les mœurs et coutumes des populations, et sur une foule d'autres choses que l'on trouve dans les récits des témoins oculaires. Sous ce rapport, le Livre de Marc Pol est une mine inépuisable de renseignements curieux et instructifs que l'on chercherait vainement dans les histoires officielles.

Dans le cours de notre long commentaire sur le Livre de Marc Pol, nous

avons été constamment frappé, par le contrôle des historiens et géographes orientaux, de l'exactitude extraordinaire des récits du voyageur vénitien. Nous en avons donné un très-grand nombre de preuves; nous n'en citerons ici qu'une seule.

Marc Pol parlant (chap. LXXX, p. 255) des « Tables de commandement que le grand Khaân donnait aux personnages élevés qui remplissaient des fonctions à sa cour, dit: « Celui qui a seigneurie de cent hommes (qui *com-*
« *mande à cent hommes*) a table d'argent; et qui a seigneurie de mille, si a
« tables d'or ou d'argent doré. Celui qui a seigneurie de dix mille, a table
« d'or à tête de lyons... Et en toutes les tables y a escript un commande-
« ment qui dist : « Par la force du grant dieu et de la grant grâce que il a
« donnée à notre empire, le nom du Kaan soit beneoit, et tuit cil qui ne
« l'obéiront soient mort et destruit. »

Il y a une quinzaine d'années seulement, on a découvert dans la Russie méridionale une de ces « tablettes de commandement » en *argent*, sur laquelle on lit une inscription en langue mongole, dont voici la traduction littérale : « Par la force et la puissance du Ciel (*Tengri*, « Ciel et Dieu »),
« que le nom de Mong-ké Khan soit honoré, béni; qui ne le respec-
« tera pas périra. » Il est impossible de désirer une exactitude plus frappante dans un historien.

Après nous avoir décrit le palais que le grand Khaân avait fait construire à Cambaluc (*Khân-balikh*, la « Ville du Khân », aujourd'hui Pé-king), ceux de ses fils, les murs d'enceinte de la capitale, avec des créneaux, douze portes et des rues en ligne droite qui font apercevoir ces portes d'une extrémité à l'autre; l'organisation de la garde du grand Khaân, la manière dont ce souverain tenait sa cour, l'étiquette observée à sa table, la magnificence de sa vaisselle d'or, le raffinement de propreté extraordinaire de ses « grands barons » maîtres d'hôtel, qui « se couvraient la bouche et le nez de belles serviettes d'or et de soie, de crainte que leur haleine ne souillât les mets et les vins qu'ils présentaient à leur maître » (p. 280-281); les fanfares sonnant chaque fois que le grand Khaân portait la coupe à ses lèvres, et les salutations profondes de tous les convives; après ces descriptions, disons-nous, Marc Pol passe à d'autres récits, non moins curieux, sur la fête que le grand Khaân donnait le jour anniversaire de sa naissance (ch. LXXXVI), sur celle de la nouvelle année, plus solennelle encore, que Marc Pol décrit avec une grande exactitude, comme le prouve la traduction que nous avons donnée en *note*, d'après l'Histoire officielle de la dynastie mongole de Chine,

du *Cérémonial* observé dans la célébration annuelle de cette fête (p. 291-295). Les largesses de Khoubilaï-Khaân, dans ces fêtes, étaient fort grandes. Marc Pol nous dit qu'il donnait, trois fois (1) l'an, à chacun des douze mille « barons et chevaliers » qui formaient sa garde, une robe richement ornée de perles et de pierres précieuses (chaque fois d'une couleur différente), une ceinture de fils d'or et des brodequins de peau de chameau brodés de fils d'argent. Il faisait aussi des largesses à ses grands fonctionnaires. D'un autre côté, Marc Pol nous apprend (p. 289) qu'à cette même fête du jour de l'an, « toutes les genz de toutes provinces et régions et royaumes « et contrées, qui de lui (le grand Khaân) tiennent terre, li portent grans « présenz d'or et d'argent et de perles et de pierres (précieuses) et de mains « riches draps. » Les largesses de Khoubilaï, quoique grandes, étaient donc, pour lui, faciles à faire.

Mais où le grand Khaân montrait peut-être le plus de magnificence, c'était dans sa vénerie. Nos grandes chasses d'Europe, qui reviennent aujourd'hui si à la mode parmi nous, sont bien mesquines, en comparaison de celles de Khoubilaï-Khaân. Marc Pol les décrit (ch. cx, cxi et cxii) de manière à faire croire qu'il y a quelquefois assisté. Le grand Sire, comme il l'appelle, avait des *léopards*, des *loups* et des *lions* « plus grands que ceux de Babylone », dressés à prendre des sangliers, des ours, des bœufs et des ânes sauvages, et autres grandes bêtes de proie. Il avait deux grands veneurs qui avaient à leurs ordres chacun dix mille piqueurs portant la livrée de leur chef, l'une de couleur bleue et l'autre de couleur écarlate. Sur les dix mille piqueurs aux ordres de chaque grand veneur, il y en avait environ deux mille qui menaient chacun un ou deux gros chiens; de sorte que chaque troupe des grands veneurs en avait *cinq mille*, marchant, l'une à droite et l'autre à gauche. Les chasses ainsi conduites couvraient bien, en largeur, un territoire d'une journée de marche; et « ne treuvent nulle beste qui ne soit prise; si que, ajoute Marc Pol, c'est « trop (pour *très*) belle chose à veoir leur chace, et la manière des chiens « et des chaceours. Car quant le Seigneur chevauche avec ses barons parmi « les landes oiselant, si verriez venir de ces grans chiens courans : que der-

(1) Nos *trois manuscrits* et tous les textes imprimés en différentes langues du Livre de Marc Pol portent *treize* au lieu de *trois*. Nous avons conservé le mot *treize* dans notre édition; mais nous pensons (comme nous l'avons fait déjà remarquer dans la *note* 3, p. 284) que c'est une erreur des premiers copistes, d'autant plus que selon l'Histoire officielle des Mongols de Chine (p. 285), la distribution des *vêtements portés dans les cérémonies* et DONNÉS EN PRÉSENT par le souvrain mongol n'avait lieu que *trois fois* l'an, au lieu de *treize*.

« riere ours, que derrieres cers, que derrieres autres bestes chassant et « prennent çà et là d'une partie et d'autre; si que ce est moult belle chose « à veoir et délitable. »

Dans les chasses du printemps, Khoubilaï-Khaân menait avec lui *dix mille fauconniers*. Il était porté par quatre éléphants dans un pavillon dont l'extérieur était couvert de peaux de lions, et dont l'intérieur était garni de draps d'or (p. 308). Il était escorté des grands de sa cour, qui, lorsqu'ils voyaient des pièces de gibier, lui disaient : « Sire, grues passent ! » — Alors le grand Khaân prenait un des gerfauts qu'il avait près de lui et le lâchait après le gibier; il arrivait rarement que le gerfaut revînt sans sa proie.

Après nous avoir raconté les grandes chasses du souverain mongol, Marc Pol décrit la ville capitale du grand Khaân (aujourd'hui Pé-king), entourée de douze faubourgs en dehors de chacune de ses douze portes, plus peuplés que la ville même (1); c'est là seulement qu'il était permis à « toute femme, « pécheresse de son corps, d'habiter. » La population de cette ville était si grande, on y apportait tant d'approvisionnements de toutes sortes, « qu'il « n'était jour en l'an que, *de soie seulement*, il n'y en entrât *mille charretées* « (p. 317). » On peut juger par là de l'importance du commerce qui se faisait, dans cette capitale, par celui de la soie seulement.

Un des chapitres les plus curieux du Livre de Marc Pol est celui qu'il a consacré au papier-monnaie (ch. XCV). Dans les *notes* jointes à ce chapitre, nous avons donné la traduction de l'exposé de ce système monétaire tel qu'on le trouve rapporté dans l'Histoire de la dynastie mongole de Chine. Ce document confirme en tous points le récit de Marc Pol. On n'y voit pas sans surprise que les émissions annuelles de papier-monnaie, pendant le règne de Khoubilaï-Khaân, de 1260 à 1294 de notre ère, s'élevèrent à une valeur égale à *un milliard huit cent soixante douze millions quatre cent sept mille cent soixante-quinze francs* de notre monnaie ; somme énorme alors, et qui serait plus que décuplée de nos jours.

Dans le chapitre suivant (p. 328-335), Marc Pol expose l'organisation du gouvernement de Khoubilaï-Khaân. Ici encore son exactitude est admirablement confirmée par les documents que nous avons extraits des historiens chinois. Cette organisation, d'ailleurs, n'était pas entièrement nouvelle; elle

(1) Selon le *Tchün ming moüng yü loü* (k. 3, fol. 2) « les murs d'enceinte de cette capitale, en 1267, la 4e année du règne de « Khoubilaï, formaient un carré de 60 *li* d'étendue, le *li* compté à 240 *pou* (378 mètres; ensemble 2 myriamètres 2,680 mètres), sans « compter les faubourgs, et 11 portes. » C'était environ 4 lieues et demie de circonférence.

était basée sur celle qui avait lieu en Chine depuis un temps immémorial, et qui existe encore aujourd'hui. Lorsqu'il eut achevé la conquête de la Chine, Khoubilaï chargea le célèbre lettré et astronome Hiu-heng, de concert avec un autre lettré, de choisir dans les statuts administratifs anciens et modernes ce qui convenait le mieux au nouvel ordre de choses, et d'en former un système de gouvernement pour la cour et les provinces du nouvel empire. On peut voir cette organisation dans notre commentaire.

Dans le chapitre qui suit (p. 335-341), Marc Pol nous fait connaître une autre organisation importante, celle des postes, que l'on pourrait comparer à celle de l'empire romain, et même à celle qui existait en France avant l'établissement des chemins de fer. Mais l'organisation des postes de l'empire de Khoubilaï-Khaân, qui s'étendait du golfe de Pé-tchi-li aux monts Bolor, et du royaume d'Aunam aux monts Altaï, était établie dans des proportions beaucoup plus grandes. Marc Pol nous dit même (ch. XCIX) que Khoubilaï-Khaân avait fait planter de grands arbres à deux ou trois pas l'un de l'autre, sur les grandes voies de communication de l'empire, pour diriger les voyageurs et pour leur servir d'abri.

Marc Pol consacre ensuite plusieurs chapitres (les chap. XCVIII, CII et CIII) aux établissements ou plutôt aux actes de bienfaisance du grand Khaân. On y voit que des messagers de ce souverain parcouraient annuellement les provinces de l'empire pour s'enquérir des souffrances des populations, par suite de l'intempérie des saisons, de calamités publiques, d'épidémies, ou de toute autre cause; ceux qui étaient reconnus avoir ainsi souffert étaient, d'abord, exemptés de tout impôt ou redevance en nature, et l'empereur leur faisait donner des grains pour subvenir à leur nourriture, et des bestiaux pour cultiver leurs terres (ch. XCVIII). Sa sollicitude s'étendait encore plus loin. Dans les années d'abondance, Khoubilaï-Khaân faisait faire des approvisionnements de grains dans toutes les provinces de son empire, et, quand arrivaient des années de cherté, il faisait revendre ces grains à bas prix à ceux qui en manquaient, en proportion de leurs besoins (ch. CII). Enfin, comme complément à ces mesures charitables, l'Histoire officielle des Mongols nous apprend (voy. p. 346) que l'on avait établi, dans la capitale et dans dix grands départements, des pharmacies gratuites à l'usage des populations nécessiteuses; et Khoubilaï-Khaân, au rapport de Marc Pol, faisait loger, dans des maisons spéciales, les familles les plus nécessiteuses de sa capitale, par réunion de six, huit ou dix, plus ou moins; et chaque année il faisait distribuer, à chacune de ces familles, une quantité

suffisante de grains pour suffire pendant toute l'année à leur nourriture. De plus, il faisait donner chaque jour, dans son palais, un pain chaud à tous ceux qui s'y présentaient pour en demander ; et Marc Pol nous dit qu'il s'y rendait journellement plus de trente mille personnes pendant toute l'année, pour avoir part à cette distribution.

D'après les Annales de la dynastie mongole de Chine, le mode de secourir le peuple sous cette dynastie était de deux sortes : le premier s'appelait « la remise des taxes »; le second se nommait « le don de bienfaisance ». Le premier, comme son nom l'indique, consistait dans la remise, par le souverain, de tout ou partie des charges publiques. Le second consistait en des secours en nature, comme du riz, du millet, etc., *donnés* aux malheureux par la charité publique et privée. Les Annales énumèrent tous les actes publics de ce genre qui eurent lieu sous la dynastie mongole et au nom des souverains; un volume suffirait à peine pour les transcrire. On y voit que Marc Pol a été loin d'exagérer les actes de cette nature attribués par lui à Khoubilaï. En l'année correspondant à 1260 de notre ère, ces Annales nous apprennent qu'un édit de l'empereur Khoubilaï fut rendu, portant : « Que « les lettrés âgés, les orphelins, les hommes abandonnés et sans asile, ainsi « que ceux qui étaient malades et infirmes, qui, tous, dans l'empire, ne « pouvaient pas pourvoir à leur subsistance, *étaient la population du Ciel* « (*thiên mîn*), laquelle n'était pas blâmable de l'état où elle se trouvait. » Cet édit prescrivait à tous les fonctionnaires publics de l'empire, en exercice, de leur donner secours et assistance. En 1264, un nouvel édit prescrivit de donner des médicaments à ceux qui étaient malades, et des secours en nature à ceux qui étaient dans le besoin. En 1271, il fut ordonné d'établir, dans chaque grand département de l'empire, des « Maisons d'assistance « publique » (*Tsï tchôung youán*) pour y donner un asile et la nourriture aux malheureux, et des secours au dehors en combustible (voir notre Commentaire, p. 346-347). On voit par là que, chez des nations païennes, que l'on considère ordinairement comme étrangères aux sentiments de charité des nations chrétiennes, ces sentiments n'y sont pas moins développés.

Et ils n'étaient pas nouveaux en Chine, à l'époque de Khoubilaï-Khaân et de Marc Pol, car on lit dans le « Livre des Magistratures des Tchéou », dynastie qui régnait onze cents ans avant notre ère :

« Les préposés aux *Secours publics* sont chargés des approvisionnements de l'État pour subvenir aux distributions des bienfaits ordonnés par le souverain. »

Ces approvisionnements étaient de plusieurs sortes : 1° pour nourrir les vieillards et les orphelins ; 2° pour entretenir les visiteurs ou hôtes étrangers ; 3° pour secourir les voyageurs ; 4° pour les cas de calamités publiques et de disettes. C'est là un des témoignages historiques de ce grand système d'approvisionnement de grains dans des greniers publics, pratiqué de tout temps en Chine, pour subvenir aux disettes publiques ; système qui les soulage souvent, mais qui ne les prévient pas toujours, parce qu'il est des calamités contre la rigueur desquelles toutes les précautions prises par les hommes restent impuissantes.

Marc Pol nous fait connaître (ch. CVI) le genre de boisson dont les habitants de la Chine du nord se servaient : c'était une boisson extraite du riz, et dans laquelle entraient certaines épices. On peut s'étonner qu'il ne parle pas de celle qui provient de l'infusion du *thé*, et dont on fait maintenant un si grand usage. Nous avons fait voir, dans notre commentaire (p. 243), qu'à l'époque dont il est question dans Marc Pol, c'étaient les provinces du Kiâng-sî et du Hoû-kouâng, situées au midi du Kiâng, qui le produisaient en plus grande quantité. Et, selon l'histoire de la dynastie mongole de Chine, la quantité de *thé*, produite annuellement dans ces provinces et portant l'estampille du gouvernement avec payement du droit auquel il était imposé, s'était élevée jusqu'à 13,085,289 *kin*, ou 7,843,173 kilogrammes. La boisson extraite du riz était aussi imposée. Mais, en 1285, un édit de Khoubilaï-Khaân dispensa toute la population agricole de l'impôt établi sur cette boisson ; ce qui la fit sans doute préférer à celle du *thé*.

Un autre produit de consommation des Chinois que Marc Pol nous fait aussi connaître (chap. CI), et qui peut nous surprendre pour l'époque en question, est celui du *charbon de terre*. On en faisait usage, alors, dans tout le nord de la Chine où il est abondant. Marc Pol appelle ce charbon de terre (que les Chinois nomment « charbon de pierre », *chĭ-thân*) : « une « manière de pierres noires qui se cavent des montagnes comme vaine (*par « veines*), et qui ardent comme buche. Car, se vous les mettez ou feu la « nuit, vous trouverez au matin le feu ; si qu'elles sont si bonnes que, par « toute la province, n'ardent autre chose. »

Après avoir décrit ce qu'il avait observé dans la capitale de l'empire mongol de Chine et à la cour de Khoubilaï-Khaân, Marc Pol commence la description de la Chine proprement dite, selon l'ordre qu'il la parcourut, en allant dans les missions lointaines qui lui furent confiées, et en revenant de ces mêmes missions.

Il commence par la « province de Catai », comme il l'appelle, qui comprenait alors la partie de la Chine située au nord du Hoâng-hô. La première chose remarquable qu'il décrit, après avoir quitté Khânbâligh, aujourd'hui Pé-king, est le pont de Poulisanghin. Ce pont, qui existe encore aujourd'hui, mais non tel que du temps de Marc Pol, est figuré dans la Grande Géographie particulière de la province du Tchi-li (1). De là Marc Pol, se dirigeant par le sud-ouest, décrit les villes les plus importantes de cette partie de la Chine : Tcho-tchéou (p. 351), le point de partage des deux grandes routes qui conduisent encore de nos jours, de la capitale vers le sud, par les provinces orientales et occidentales de l'empire. Marc Pol suit la seconde et arrive au chef-lieu du grand département de Thaï-yoûan-fou (p. 352), qu'il appelle un « royaume », ces grands départements ayant une étendue et une administration qui pouvaient les faire considérer alors comme tels. Puis il nous raconte, chemin faisant, l'histoire du « Roy d'Or » (p. 355), et comment ce roi, dont les domaines, envahis depuis par Dchinghis-Khân, étaient situés au nord de la Chine, des deux côtés du Hoâng-hô, fut traîtreusement fait prisonnier par le Prestre Jehan, et ensuite remis par lui en liberté, après l'avoir employé deux ans à garder ses troupeaux. Cette histoire ou légende, car on ne la trouve pas reproduite dans l'histoire officielle des *Kïn* ou « dynastie d'Or », confirmerait, s'il en était besoin, la position que nous avons déterminée dans notre Commentaire (p. 208-222), du fameux pays de Tanduc, domaine du Prestre Jehan, au nord, près de la « Grande Muraille », et dans le voisinage des « États du Roi d'Or ». C'est ce « Roi d'Or » qui avait donné au Prestre Jehan, sans doute après sa mise en liberté, le titre de *Wâng*, « Roi », lequel, joint à celui de *Khan*, nom des chefs de tribus mongoles, devint *Wâng-khan* ou *Oung-khan*, comme on prononçait ordinairement alors, et comme il est nommé dans les annales chinoises (2).

Après le récit de cet épisode, Marc Pol traverse le fleuve Jaune, passe par la ville chef-lieu de département de Ho-tchoûng-fou, et arrive à l'ancienne capitale de la célèbre dynastie des Thâng, aujourd'hui Si-ngan-fou, chef-lieu de la province du Chen-si. Il y rencontre un des fils de Khoubilaï :

(1) Voir notre Commentaire, p. 349.

(2) Ce *Wâng*, ou *Ouâng-khan*, chef de la tribu mongole des Kéraïtes, que Marc Pol nomme constamment « le Prestre Jehan », a donné lieu aux plus étranges suppositions de la part des écrivains du moyen âge, et même encore de nos jours. On peut voir sur ce personnage célèbre ce que nous en avons dit dans notre Commentaire (*passim*). La légende doit être soigneusement distinguée de l'histoire.

Manglay (Mangala), qui avait été nommé roi de cette province (voy. p. 361). Ce fait, peu important par lui-même en apparence, nous a servi à déterminer d'une manière à peu près certaine la véritable date du passage de Marc Pol dans cette ville, qui doit être celle de 1277 de notre ère, et les fonctions dont notre voyageur était alors chargé (voir ci-devant, p. 9).

Avant de quitter la capitale de l'ancienne dynastie des Thâng, Marc Pol décrit le palais qu'occupait le fils de Khoubilaï, et qui devait avoir été construit à cette grande époque de l histoire chinoise où la capitale des Thâng était devenue le rendez-vous des princes, des savants et des propagateurs de nouvelles religions répandues dans toute l'Asie, tels que les bouddhistes, les nestoriens, les manichéens, les adorateurs du feu, etc. (1). Manglay (ou plutôt *Mangala*, terme sanskrit qui signifie *félicité*, *bonheur*) paraît, d'après son nom, avoir professé spécialement le bouddhisme. Dans tous les cas, Marc Pol nous dit que ce prince « maintenait moult bien son royaume « en grant justice, et en grant droit, et estoit moult amez de sa gent; » ce qui peut se dire trop rarement des gouvernants.

De l'ancienne capitale de la dynastie des Thâng, Marc Pol se dirige du côté du Tibet par la province actuelle du Sse-tchouan, qui en est limitrophe. Il traverse « les grandes montaignes et les grandes vallées » qui la séparent de la province du Chen-si; et après vingt-trois journées de marche il arrive à la grande plaine qu'il nomme Acbalec Manzi, où se trouvait la « ville blanche de la frontière des *Mân* ou Barbares »; car tel est le sens de la dénomination que Marc Pol emploie (voir p. 365). C'est encore aujourd'hui une plaine très-célèbre où, selon un envoyé du gouvernement français, M. Eugène Simon, qui l'a parcourue, l'hectare de terre se vend jusqu'au prix à peine croyable de 30,000 fr. (3 fr. le mètre)! On traverse cette plaine avant d'arriver à la ville de Tching-tou, chef-lieu de la province de Sse-tchouan, et qui a aujourd'hui une population que l'on estime à plus d'un million et demi d'habitants. Marc Pol y arriva après vingt autres journées de marche. Il fait une curieuse description de cette ville (ch. CXIII, p. 366 et suiv.) qu'il dit avoir bien vingt milles de tour, et il rappelle qu'elle fut autrefois la capitale d'un petit royaume dont un des rois, ayant

(1) Voir notre édition de la célèbre *Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, accompagnée d'une transcription en caractères latins, d'une version latine, d'une traduction française et des commentaires chinois également traduits*, page 78, et *passim*. Paris, 1858; Didot frères. Nous avons prouvé l'authenticité, si longtemps contestée, de cette inscription par les preuves les plus convaincantes, et qui ont porté la conviction dans les esprits les plus prévenus.

trois fils, voulut qu'après sa mort, cette grande ville fût divisée en trois parties, dont chacun de ses fils eut une part égale dans sa succession.

De cette ville, Marc Pol se dirige vers le Tibet dans lequel il pénètre après cinq journées de marche à travers une grande forêt (p. 370). La description qu'il fait de ce pays, rendu désert par la conquête des Mongols sous la conduite de Mangou-Khan « qui l'a destruit par guerre et moult gasté », est très-curieuse (voir les chap. CXIV et CXV). On s'aperçoit en la lisant qu'il en parle *de visu*. En terminant sa description, Marc Pol a bien soin de nous dire que la province du Tibet appartient à Khoubilaï : « Et de cest Tebet, « entendez qu'il est au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces et « régions, qui en cest livre sont escriptes, sont aussi au grant Kaan; et « touz autres règnes, provinces et régions, au commencement de cest « livre, qui sont au fils d'Argon, le Seigneur de Levant (c'est-à-dire la Perse « et plusieurs contrées adjacentes), tout est au grant Sire. » En effet, toutes les régions de l'Asie décrites par notre voyageur, à quelques exceptions près, étaient placées sous la domination de Khoubilaï-Khaân, ou sous celle d'autres princes mongols dont il était le suzerain. Et il avait tenté de les conquérir toutes.

Du Tibet, Marc Pol se rend dans la province de Gaindu (p. 381), qu'aucun de ses commentateurs n'avait su reconnaître, comme beaucoup d'autres lieux dont il parle dans son livre. Klaproth plaçait ce pays (*Journal asiatique*, février 1828, p. 109) « dans la partie septentrionale du pays des « Birmans ou d'Ava », faisant ainsi faire à Marc Pol une longue pointe jusqu'au milieu de l'empire Birman, pour y décrire son « royaume de Gaindu », lorsque, dans les chapitres suivants, il va nous y conduire pour nous parler en détail de ce pays des Birmans ou de Mien. Ce pays de *Gaindu*, comme nous l'avons démontré dans notre commentaire (p. 382 et suiv.), était situé sur la frontière même du Tibet, aujourd'hui le pays des *Si-mong* (tribu des *Mong* occidentaux, par 28° 40′ de latitude, et 93 et 94° de longitude). Ces tribus de Mong, très-anciennes, se trouvent disséminées dans toutes les montagnes qui avoisinent le Tibet au sud-est, et le Tibet même; dans le Yûn-nân, le nord de l'empire Birman et le Laos.

Une autre erreur de Klaproth, dans laquelle il a entraîné la plupart des géographes, est celle d'avoir fait remonter le cours de l'Irawady jusque dans le fond du Tibet, en le rattachant au *Yarou dzangbo*, nommé en chinois *Tá kín chă kiáng*, « le grand fleuve aux sables d'or », tandis que c'est le Brahma-poutra qui reçoit les eaux de ce grand fleuve du Tibet (voir notre

commentaire, p. 383 et suiv.). C'était d'après des géographes chinois mal interprétés que Klaproth avait voulu rectifier à sa manière le cours de ces fleuves. Des explorations faites par des officiers et des ingénieurs anglais sont venues *rectifier* les erreurs de Klaproth, lesquelles erreurs l'ont été aussi dans une grande Géographie historique publiée en Chine en 1848, avec cartes, dont l'auteur est un ancien vice-roi de la province du Fo-kien, nommé Siu. Ce géographe chinois appelle *Nou-kiâng* l'Irawady, qui prend sa source dans les monts Khamti, tandis qu'il donne le nom de *Ya-lou-dzang-pou* au Brahma-poutra, qu'il décrit comme prenant sa source dans le Tibet occidental. « Ce fleuve, dit-il (1), vient des deux *Thsâng* (le « Tibet antérieur ou oriental, et le Tibet postérieur ou occidental) ; en sor- « tant de cette contrée, il se dirige au sud; traverse le territoire d'Assam « en se dirigeant à l'ouest, et entre dans le Bengale. » C'est bien le Brahma-poutra et non l'Irawady dont le cours est ici décrit, comme, d'ailleurs, la carte chinoise le démontrerait suffisamment à elle seule, s'il en était besoin.

Marc Pol nous dit que, dans ce pays de Gaindu dont il vient d'être question, il y avait un lac dans lequel se trouvaient des perles en quantité si grande que Khoubilaï-Khaân avait défendu d'y en pêcher au-delà d'une quantité limitée, pour éviter le trop grand avilissement de cette substance précieuse. C'est la première, et si nous ne nous trompons, la seule indication connue de perles qui se trouveraient en abondance dans les eaux intérieures d'un lac. On ignore si cette mine précieuse existe encore; cela est très-probable, car la cause qui faisait que, du temps de Marc Pol, des perles se produisaient en abondance dans le lac du pays de Gaindu, n'a pas dû cesser d'agir. Mais ce qui a dû cesser d'exister dans ce pays, c'est une coutume étrange de ses habitants, rapportée par Marc Pol (p. 384), et qu'il avait déjà signalée chez les habitants du pays de Khamil (p. 157).

Du pays de Gaindu, Marc Pol nous conduit dans la province de Caraïan, qui fait aujourd'hui partie de la province chinoise du Yûn-nân, et où était anciennement le « royaume du Midi » (*Nân-tchâo*), sur lequel, dans notre commentaire, nous avons donné des renseignements tirés des écrivains chinois. C'est là que notre voyageur trouve que les habitants sont presque tous des cavaliers qui « chevauchent lonc comme François » (p. 395), c'est-à-dire, qu'ils se servaient d'étriers longs comme ceux des Français. Il passe ensuite à la province de Zardandan, c'est-à-dire, du pays où les habitants

(1) *Ying hoan tchi lio*, k. 3, fol. 7-8, et la carte des cinq Indes, fol. 1-2.

ont les « *dents d'or* », en chinois *Kin tchi*, qui a la même signification. Ce nom vient de l'usage pratiqué alors par les habitants de couvrir leurs dents d'une feuille d'or.

Marc Pol consacre ici trois chapitres de son Livre (les chap. cxx, cxxi et cxxii) à nous raconter les faits de guerre qui eurent lieu de son temps (et probablement dont il fut témoin) entre les lieutenants de Khoubilaï-Khaân et les troupes du roi de Mien (voir ci-devant, p. 9). Les extraits que nous avons tirés des Annales chinoises et birmanes confirment en tous points le récit de Marc Pol. Mais ce que ces Annales ne nous donnent pas, ce sont ces descriptions de batailles si pittoresques, si animées, dans lesquelles Marc Pol semble se complaire, comme s'il y avait pris part. « Et or peust l'en « veoir donner et recevoir grans coups d'espées et de maces, et veoir oc- « cire chevaliers et chevaux et sergeans; et veoir couper bras, et mains et « cuisses et testes; et maint en cheoient à la terre, mors et navrés, qui jamais « ne relevoient, pour la grant presse qui y estoit. La criée et la noise y « estoient si grant d'une part et d'autre que l'en n'y peust pas oïr Dieu ton- « nant. Et estoit l'estour (*le choc*, *la mêlée*) et la bataille moult grant et « moult pesme (*cruelle*), et moult perilleuse d'une part et d'autre; mais les « Tatars en avoient le meilleur (p. 412). »

De la province de Zardandan (des hommes aux *dents d'or*), Marc Pol se rend dans le royaume de Mien (l'empire Birmân ou Ava) par une descente de deux journées de marche, en suivant la route que les ambassades envoyées par le roi d'Ava à l'empereur de Chine suivirent en 1833, et qui est la grande route du commerce entre la Chine et l'Indo-Chine. Marc Pol signale en passant un grand marché qui se tenait à certaines époques de l'année, où se rendaient une foule de négociants avec leurs marchandises, et des banquiers qui échangeaient *un* poids d'or fin contre *cinq* poids d'argent fin (p. 414); ce qui prouvait l'abondance de l'or relativement à l'argent. Ce grand marché se tient aujourd'hui dans la ville de Bamo, de l'empire Birman, sur l'Irawady, et non loin de l'ancienne ville de Bamo qui était située sur la rivière de ce nom, et où, du temps de Marc Pol, se tenait le grand marché en question.

La description que notre voyageur fait ensuite de la province de Mien ou Amien, comme il la nomme, la partie du haut Birman, voisine de l'Inde, et où, pendant quinze journées de marche « par moult desvoiables lieux et « par grans boscages là où il y a olifans et unicornes assez, et autres bestes « sauvages, » mais où il n'y avait alors ni hommes ni habitations, ne le re-

tient pas longtemps. Il passe à celle de la ville capitale du royaume de Mien, qu'il dit être nommée de même, et qui était alors l'ancienne Paghan (voir p. 417), située sur l'Irawady, et que l'on nomme aussi Ta-goung (en chinois *Taï-koung*). C'est là que, selon Marc Pol, se trouvaient deux tours ou plutôt deux tombeaux de construction bouddhique, dont les dômes étaient couverts, l'un d'or et l'autre d'argent. Les généraux chinois qui firent la conquête du pays firent demander à Khoubilaï-Khaân ce qu'ils devaient faire de ces grandes richesses. « Et le grant Kaan, ajoute Marc Pol (p. 420), qui « savoit bien que celui [qui] l'avoit fait faire [le tombeau] pour s'ame [son « ame], et pour que l'en l'eust en remembrance de lui de puis sa mort, si « dist qu'il ne vouloit pas qu'il fussent deffaites, mais qu'il les laissassent « en la maniere qu'il estoient. Et ce ne fu pas merveille, pour ce que je vous « di que nul Tatar du monde ne touche mie volontiers nulle chose du monde « qui touche mort. »

On garde encore le souvenir, dans l'empire Birman, de la conquête du pays par l'armée chinoise, du temps de Marc Pol, car il existe une ville située sur l'Irawady, au-dessous de Prôme, nommée *Taroup-môn*, nom qui signifie dans la langue du pays : « le point d'arrêt des Chinois. » On la voit encore aujourd'hui, disent les Annales birmanes; l'armée chinoise ne put aller plus loin, faute de subsistances.

Après avoir consacré un chapitre (p. 421) à la province de Bangala (le Bengale), que le grand Khaân n'avait pas encore soumise lorsque Marc Pol quitta sa cour, quoique ses troupes fussent parties pour en faire la conquête, notre voyageur se dirige à l'est et arrive à une province qu'il nomme *Cangigu* (p. 424). Aucun des éditeurs ou commentateurs de Marc Pol n'avait pu, jusqu'à ce jour, reconnaître la situation de cette contrée. Nous croyons l'avoir déterminée, dans notre commentaire, d'une manière qui ne peut laisser subsister aucun doute à cet égard. C'est le royaume de *Pă-pe-sï-foù* (des « huit cents belles femmes »), situé entre le Laos proprement dit et l'empire Birman, que l'on nomme aujourd'hui le royaume de Xieng-mâï (en chinois *Tching-maï*), du nom de sa capitale. On le trouve porté sur une carte chinoise de la grande « Géographie historique des pays situés en dehors de la Chine (1) », sous les noms de *Tá Pă-pĕ*, « grand Pă-pĕ », et *Siào Pă-pĕ*, « petit Pă-pĕ », entre le *Lao-tchoüa* (le Laos) et le *Noŭ-kiâng*, ou l'Irawady; et cette situation (indépendamment des autres preuves four-

(1) *Haï koüĕ thoû tchí*, k. 3, fol. 4, 3[e] édition, de l'année 1853.

nies dans notre commentaire) répond parfaitement à celle que Marc Pol donne à son royaume de Cangigu.

De cette province, il passe à celle qu'il nomme *Aniu*, le royaume d'An-nâm, ou le Toung-king actuel, comme nous l'avons démontré aussi dans notre commentaire (p. 427 et suiv.). De cette dernière province il se rend dans celle de *Tholoman* (p. 430 et suiv.), qui était alors le pays de nombreuses tribus encore barbares (comme l'indique le nom), aujourd'hui département de Taï-ping, confinant au royaume d'An-nâm, et faisant partie de la province chinoise actuelle du Yûn-nân.

De là, Marc Pol se rend dans la province de *Cuguy*, qui est celle de Koueï-tchéou (p. 432), attenant à celle du Yùn-nân; les renseignements qu'il nous donne sur les habitants de cette province, comme sur la précédente, sont très-curieux.

En terminant ce chapitre (le CXXIX^e), Marc Pol ramène ses lecteurs à la ville de Tching-tou-fou (*Syndifu*), chef-lieu de la province du Sse-tchouan, décrite dans le chapitre CXIII. De là il suit, en sens contraire, pour retourner près de Khoubilaï-Khaân, la route qu'il avait d'abord suivie, en partant de sa cour pour se rendre en mission dans l'Hindo-Chine. Nous avons déjà fait ressortir plusieurs fois cette mission.

La suite du livre comprend la description de la partie sud-est de la Chine, partie la plus riche, la plus commerçante de cet vaste empire, et celle aussi sur laquelle, depuis le seizième siècle, on a obtenu en Europe le plus de renseignements. Ceux que nous donne Marc Pol ne sont assurément ni les moins intéressants, ni les moins instructifs.

Après avoir décrit (principalement, selon son habitude, sous le rapport des mœurs, des coutumes, des arts et de l'industrie, sans omettre toutefois les traits historiques les plus saillants) les principales villes de la province du Chân-toûng où naquit Confucius (chap. CXXX-CXXXVIII), Marc Pol arrive sur les bords du fleuve Jaune qu'il nomme de son nom mongol : *Caramoran* (« fleuve Noir », à cause de ses eaux troubles), lequel fleuve, dit-il, « vient de la terre Prestre-Jehan. » Cette détermination géographique du cours du fleuve Jaune confirme, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre Commentaire (p. 209), la position que nous avons atribuée au pays de *Tanduc*, traversé par la grande courbure que fait ce fleuve dans la Mongolie, au-delà de la Grande Muraille, avant de rentrer en Chine, pour aller se perdre dans la mer Jaune. La description que Marc Pol fait de ce grand fleuve, sur lequel il y avait bien, nous dit-

il, « quinze mille nefs, appartenant au grand Khaân, pour transporter ses « armées ès îles d'Inde et ailleurs », est caractéristique. Ce fleuve formait la limite entre la Chine du Midi, que Marc Pol appelle *Manzi* et *Mangi* (1), et la Chine du Nord, appelée *Khataï* ou *Cathai* par la plupart des voyageurs du moyen âge.

Avant de nous faire pénétrer avec lui dans les provinces de la Chine méridionale, Marc Pol nous fait l'histoire de la conquête de cette grande région de la Chine qui constituait alors l'empire des Soung. Il décrit en même temps toutes les villes remarquables qu'il rencontre sur sa route, le grand Canal de transport, construit en grande partie antérieurement pour transporter les produits des riches provinces du midi dans celles du nord de la Chine moins favorisées, et que Khoubilaï-Khaân fit réparer, agrandir et prolonger jusqu'à la capitale de son empire, Khân-baligh (« la ville du Khân »), Pé-king de nos jours. Ici encore (comme d'ailleurs dans tout le cours de son livre) Marc Pol s'attache à faire connaître les mœurs, les coutumes, l'industrie et le commerce des habitants du pays ; et, sous ce rapport, aucun voyageur des temps anciens et modernes, pas même Hérodote, ne peut lui être comparé. Et l'on verra, dans notre commentaire, que tous les faits avancés par notre auteur se trouvent confirmés de la manière la plus frappante par les historiens chinois.

C'est dans une des villes importantes de cette partie de la Chine nouvellement conquise, à Yang-tcheou, que Marc Pol résida trois ans en qualité de gouverneur (voir ci-devant, p. x) Cette haute position qu'il dut à l'amitié de Khoubilaï-Khaân, et surtout à son intelligence, le mit à même d'acquérir sur le gouvernement et sur l'administration de ces contrées, par les Mongols, des renseignements précieux qu'il eût ignorés sans cela, et qu'il n'eût pas pu consigner dans son livre comme il l'a fait ; renseignements tels qu'il n'y avait que les historiens officiels de la Chine, ayant à leur disposition toutes les Archives de la dynastie tombée dont ils sont chargés d'écrire l'histoire, qui aient pu être aussi bien informés.

De Yâng-tcheou, la ville de son gouvernement, située près du grand Canal et du Yâng-tse-kiâng, Marc Pol fait une excursion pour décrire les principales villes de ces régions, comprises entre les deux grands fleuves de la Chine, et qui forment aujourd'hui les provinces de Hoû-nân et de

(1) Dérivé des mots chinois *mân-tsè* : « fils de barbares », parce que la Chine méridionale fut civilisée beaucoup plus tard que la Chine du nord.

Hoû-pè. La première qu'il décrit est celle de *Nanghin* (chap. CXLIV, pag. 469) que les commentateurs de Marc Pol, trompés par la ressemblance des noms, ont cru être la ville nommée depuis Nàn-kîng (« la capitale méridionale »), et qui, du temps des Mongols, se nommait *Tsi-khing*. Celle que Marc Pol a voulu désigner était la ville actuelle de Ngan-khing, située sur la rive gauche du Kiâng, qui se nommait déjà ainsi du temps de Marc Pol, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du département de ce nom, de la province de Ngân-hoeï. Vient ensuite la description de la célèbre ville de Siâng-yâng (chap. CXLV, p. 470) qui soutint, pendant plus de trois ans, le siége de l'armée mongole, et qui ne se rendit que lorsque ses fortifications et ses maisons furent battues en brèche par les nouveaux engins de guerre que Marc Pol nous dit avoir été construits sous la direction de son père et de son oncle. (Voir à ce sujet notre commentaire, *lieu cité*, et ci-devant, p. XI.) La relation du siége et de la reddition de la place, dans le livre de Marc Pol, est plus détaillée que dans tous les historiens chinois que nous avons pu consulter.

De la ville de Siâng-yâng, notre voyageur revient sur ses pas, en suivant la route que prit l'armée mongole, sous le commandement du célèbre général Pĕ-yèn, après la levée du siége de la ville en question, pour continuer, par les ordres de Khoubilaï-Khaân, la conquête de la Chine méridionale. Il traverse le grand fleuve Yâng tse (« le Fils de la mer »), là où se trouve la ville de Tchi-tcheou (chap. CXLVI, p. 476) qu'il décrit en passant, ainsi que le fleuve sur la rive droite duquel elle est assise, lequel fleuve, nous dit-il, « a plus de cent journées de marche d'un chief à l'autre; c'est, « ajoute-t-il, le greigneur fleuve qui soit ou monde. » Marc Pol ne se trompait pas dans son évaluation, car il n'y a que le fleuve des Amazones et le Mississipi (qui n'étaient pas encore découverts de son temps), qui puissent lui être comparés pour le volume de leurs eaux et leur étendue. Le commerce était déjà si actif alors sur ce grand fleuve, la plus grande artère fluviale de la Chine, que Marc Pol en reste frappé d'étonnement : « Et si « vous dy que ce fleuve va si loings, et par tant de contrées, et par tant « de terres et de citez que, en vérité, il va, par ce fleuve, et vient, plus de « naviere (*navires*), et plus de riches marchandises et de richesses, qu'il « ne va (*en va*) par tous les fleuves et par toute la mer des Crestiens ; et « ne semble mie fleuve, mais mer. Et raconte le dit Messire Marc Pol, « qu'il oy dire à cellui qui pour le grant Kaan gardoit la droiture (*perce-« vait les droits de navigation*) sur ce fleuve, que il passoit bien, amont

« le fleuve, chascun an, deux cent mille nefs, sans celles qui retournent, « qui ne comptoient point. Et a bien sur ce fleuve quatre cens grans citez, « sans les villes et les chasteaux, qui toutes ont navires. Et sont, leur nefs, « faites ainsi : Elles sont moult grans, si que chascune porte bien onze à « douze mille quintaux pesant (p. 477-478). »

L'importance de la navigation de ce grand fleuve, pour le commerce européen, n'a pas été oubliée dans les derniers traités. C'est l'Angleterre, toutefois, qui, par l'article 10 de son traité de Thien-tsin, a imposé à la Chine le droit pour ses navires marchands de naviguer sur ce grand fleuve, dans l'intérêt de leur commerce, jusqu'à la ville de Han-kheou, province de Hoû-pě, au cœur même de la Chine; et le ministre plénipotentiaire français, M. le baron Gros, ayant stipulé, par l'article 40 du Traité de 1858, que « les Français jouiraient de tous les droits, priviléges « immunités et garanties quelconques qui *auraient été* ou qui seraient « accordés par le gouvernement chinois à d'autres puissances, » les négociants français peuvent, comme les négociants anglais, envoyer des navires sur le Yang-tse-kiâng, jusqu'à Han-kheou, dans l'intérêt de leur commerce; mais, jusqu'à ce jour, ils ont bien peu profité de ce droit (1).

Après avoir fait son excursion dans les provinces de l'intérieur, Marc Pol retourne à son point de départ pour continuer sa description des provinces maritimes du sud-est de la Chine. C'est d'abord Koua-tcheou (qu'il nomme *Cuguy*, chap. CXLVII), petite ville, située sur la rive gauche du Kiâng, et où l'on réunissait les grands approvisionnements de grains, provenant des provinces situées au midi du fleuve, et qui étaient transportés de cette ville, par le Canal impérial, à la cour du grand Khaân. Ce Canal,

(1) On pourra se faire une idée de l'importance de la navigation commerciale du Yang-tse-kiâng et du commerce de la Chine en général, par les chiffres suivants, tirés des états publiés en Chine par les commissaires préposés à la douane étrangère, pour l'année commerciale finissant au 1er juillet 1864.

1° HAN-KHEOU.

IMPORTATIONS,	Opium.....	750,000 taëls.	9,926,317 taëls.
	Cotonnades.	1,120,000 »	
	Divers.....	8,056,317 »	
EXPORTATIONS	....		12,741,908 »
	Total des affaires...........		22,668,225 taëls.
	En francs.................		188,901,875 francs.

Et cela, dans un port depuis quelques années à peine ouvert au commerce, par suite du brigandage des *Taï-ping* qui avaient leur quartier-général à Nan-king, dont ils viennent d'être heu-

comme nous l'avons déjà dit, commencé sous les dynasties précédentes, avait été restauré, agrandi et prolongé jusqu'à la capitale par Khoubilaï-

reusement chassés en n'y laissant que des ruines, et qui faisaient des excursions jusqu'à Han-kheou qu'ils avaient complétement ravagé il y a quelques années.

2° CHANG-HAÏ.

IMPORTATIONS, par 2870 bâtiments.	61,704,099	taëls.
Opium..........	6,434,040	»
Argent monnayé.	3,671,628	»
Total des *importations* ..	71,809,767	taëls.
EXPORTATIONS..................	38,485,465	»
Total des affaires..........	110,295,232	taëls.
En *francs* (le *taël* à 7 fr.)...	772,066,624	francs.

Nota. Parmi les IMPORTATIONS l'*opium* figure pour la somme de 45,038,280 fr.

Les *droits* perçus par la Douane chinoise (y compris ceux sur l'*opium*, qui ont été de 717,104 taëls, ou 5,019,728 fr. sur 36,851 caisses) se sont élevés à 2,526,621 taëls ou 17,686,347 fr.

Parmi les EXPORTATIONS, le *coton* figure	pour 11,081,181 taëls	ou 77,568,247 francs.	
la *soie grége*	pour 7,632,341	(53,426,387 »).	
le *thé*	pour 12,809,693	(89,667,851 »).	

le *thé noir* comprend à peu près les 2/3 de la somme.

3° FOU-TCHEOU.

1° IMPORTATIONS *diverses*		5,669,066	dollars.
opium...............		5,054,824	»
Total.......		10,723,890	dollars.
2° EXPORTATIONS *diverses*.	1,957,584	18,543,472	»
thé.....	16,583,888		
Total des affaires................		29,267,362	dollars.
En francs (à 5 fr. 50 c. le dollar) ..		160,970,491	francs.

4° TCHI-FOU.

1° IMPORTATIONS......	2,359,742 taëls	(16,518,194 francs).
2° EXPORTATIONS	1,545,632	(10,749,424 »).
Total des affaires..	3,905,374 taëls	(27,267,618 francs).

5° AMOY.

1° IMPORTATIONS......	8,430,991 dollars	(46,370,450 francs).
2° EXPORTATIONS......	6,351,848	(34,935,136 »).

Il y aurait encore, pour connaître le mouvement général du commerce de la Chine avec les puissances européennes, à ajouter aux chiffres précédents, ceux des ports de *Canton*, de *Thien-tsin*, de *Nieou-tchang*, etc. Il suffira de savoir que le chiffre des IMPORTATIONS et des EXPORTATIONS de l'année commerciale finissant au 1er juillet 1864, faites *sous pavillon étranger*, s'est élevé à 196,619,700 *taëls* ou 1,376,337,000 francs, le *taël* au cours du change étant d'environ 7 fr.; 19,000 bâtiments de différentes grandeurs, jaugeant ensemble 6 millions de tonneaux, ont été enregistrés sur les tableaux de la navigation dans les ports chinois.

Khaân, comme nous le dit Marc Pol : « Et si vous dy que li grans Sires a « fait faire telles voies et telles ordonnances par yaues douces et par lacs, « de cette cité (de *Koua-tcheou*) jusques à Cambaluc, par grans fossés qui « vont de lieu en aultre ; si que les grans nefs toutes chargées peuvent aler, « de ceste cité de *Cucuy*, jusques à la grant cité de Cambaluc (p. 481). »

Les historiens chinois de la dynastie mongole de Chine confirment de tous points le dire de Marc Pol. Nous avons fait connaître, d'après eux, dans notre commentaire (p. 481-482), la quantité de riz et autres grains transportée sur le grand Canal, de la ville en question jusqu'à Khân-baligh, pendant tout le règne de Khoubilaï.

Marc Pol passe ensuite à la ville de Tchin-kiang-fou, l'une des villes ouvertes aujourd'hui au commerce européen, dont les insurgés Taï-ping s'étaient emparés en 1853, et qui fut reprise par les troupes impériales en 1857, dans un état de destruction complète. Marc Pol nous dit que, de son temps, il y avait deux églises de chrétiens nestoriens. C'est un gouverneur de cette ville, nommé Marsarguis, qui y avait été envoyé en cette qualité par le grand Khaân, en 1278 de notre ère, et qui avait fait construire ces deux églises, pendant les trois années de son gouvernement (1).

A propos de la ville de Tchang-tcheou qu'il décrit ensuite, Marc Pol nous raconte comment les habitants de cette cité furent passés au fil de l'épée, par le général mongol Bayan (en chinois Pĕ-yen), pour avoir massacré des troupes au service mongol, composées d' « Alains crestiens », qui s'en étaient emparées, et qui s'étaient ensuite enivrées. Le fait est confirmé par les historiens chinois. (Voir notre commentaire, p. 484-488.)

De Tchang-tcheou Marc Pol passe à la ville célèbre de Sou-tcheou, qu'il appelle « une très-noble cité et grande. Ilz ont, ajoute-t-il, grant planté de « soie dont ilz font draps à or et autres. Et si y a si grant planté de gent « que l'on n'en puet savoir le nombre. Et se ceulz de celle cité et ceulz de « la contrée du Mangy feussent gens d'armes, ilz conquesteroient tout « l'aultre monde ; mais ilz ne sont point hommes d'armes, ains (*mais*) sont « marchans et gens moult soubtilz de tous mestiers. Et si a en ceste cité « moult de philosophes et moult de mires (*médecins*). Et sachiez que en

(1) C'était déjà une règle de ne laisser que *trois ans* un fonctionnaire en exercice dans le même lieu ; c'est pourquoi Marc Pol ne fut également que *trois ans* gouverneur de Yang-tcheou et des vingt-sept villes placées sous sa juridiction. Mais il ne nous dit pas qu'il y ait fait construire des églises catholiques ; c'est que, de son temps, il n'y avait en Chine que des chrétiens nestoriens. Du moins, il n'est fait mention dans son livre que de ces derniers.

« celle cité a six mille ponts, tous de pierre ; et passe bien, souhz chascun
« pont, une galée (*galère*) ou deux (p. 489). »

Ce passage est frappant de vérité ; les Chinois sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient alors, et même déjà du temps de Pline : « *Seres mites quidem...* « *commercia exspectant.* » Quant au nombre de ponts que Marc Pol donne à Sou-tcheou, il est plus difficile à admettre : toutefois, comme cette ville, que plusieurs Européens ont comparée à Venise, était coupée de même de nombreux canaux, et était, de plus, d'une étendue très-considérable, le nombre des ponts de toute nature devait être très-grand.

La description de la ville de Quinsay (King-sse, aujourd'hui Hang-tcheou fou), l'ancienne capitale des Soung à laquelle Marc Pol passe ensuite (chapitres CLI et CLII), est assurément l'une des parties les plus curieuses de son livre. On est frappé, à la lecture de cette description, de l'état avancé de la civilisation où s'était élevé cet empire des Soung, sous le règne desquels toutes les branches de la littérature chinoise brillèrent du plus vif éclat. Il nous est impossible d'en donner ici l'analyse : nous nous contenterons d'y renvoyer les lecteurs qui voudront se former une idée de la civilisation chinoise, au douzième siècle de notre ère, avant la conquête des Mongols, en la comparant avec celles des nations occidentales, à la même époque. Ils verront que la Chine n'était pas alors aussi barbare qu'on le suppose ordinairement. Les nombreux documents, tirés des Annales officielles chinoises, que nous avons donnés dans notre commentaire sur ces deux chapitres, confirment en tous points le récit de Marc Pol.

Après l'ancienne capitale des Soung, notre voyageur continue à décrire les principales villes des provinces maritimes de la Chine, sur lesquelles nous nous arrêterons peu. La plus importante était celle de Fuguy (*Fou-tcheou*, p. 525), que Marc Pol nous dit être « la clef du royaume que l'on appelait Concha (*Kien-koue*) », ancienne dénomination de cette partie de la Chine, qui est aujourd'hui la province de Fou-kien. Puis il arrive à la ville de Thsiouan-tcheou, qu'il nomme *Cayton*, parce qu'elle portait aussi le nom de *Thse-thoung*, d'une espèce d'arbre épineux (*thse*) et d'un autre arbre qui produisait des graines oléagineuses (*thoung*), que l'on avait employés anciennement pour entourer la ville d'une clôture productive. « Sachiez que en
« ceste cité, nous dit Marc Pol (p. 529), est le port de Cayton, là où toutes
« les nefs d'Inde viennent, qui amenent les espiceries et autre chieres mar-
« chandises. Et c'est le port où tuit li marchant du Mangy (la Chine méri-
« dionale, située au midi du Hoàng-hò) arrivent ; et de ce port se portent

« en la contrée du Mangy. Et vous di que, pour *une* nef de poivre qui va
« de l'Inde en Alixandre (*Alexandrie* d'Égypte), ou autre part, pour porter
« en terre des crestiens (en Europe) en vient, à ce port de Çayton, *cent* et
« plus. »

Cette observation de Marc Pol (sur l'exactitude de laquelle on n'a pas de raison d'élever des doutes, parce qu'il était très au courant des affaires du commerce qui se faisait alors dans toutes les parties de l'Asie visitées par lui) nous fait connaître que, de son temps, le commerce que l'Europe et une partie du nord de l'Afrique faisaient avec l'Inde, comparé à celui que faisait la Chine avec la même région, était dans les proportions de *un* à *cent;* et il ajoute cette phrase : « Si que le grant Kaan reçoit à cest port moult « grant droitures (*droits d'entrée*). » Effectivement, la douane de cette ville, sur laquelle nous avons donné, dans notre commentaire (p. 531), des renseignements curieux tirés des Annales de la dynastie mongole de Chine, devait donner annuellement de grands produits au gouvernement d'alors, comme celle de Chang-haï en donne au gouvernement chinois d'aujourd'hui. Çayton (*Thsiouan tcheou*) était, à l'époque des Mongols, le grand port marchand de la Chine, comme Quinsay (*Hang-tcheou*) en était le grand port militaire. C'est près de la première de ces villes, sur un bras de mer, qu'existe un pont merveilleux sur lequel nous avons donné des renseignements curieux (p. 529 et suiv.), extraits des géographies chinoises.

Ici s'arrête la partie du livre de Marc Pol concernant la Chine, dont il nous a fait parcourir presque toute la circonférence. Il nous prévient qu'il lui reste encore plusieurs provinces de l'intérieur à décrire, et qu'il serait à même de le faire : « Des autres royaumes vous en sarions nous bien « conter, nous dit-il (p. 533), mais trop seroit longue la matière; si nous « en tairons atant. » Puis il termine par ce petit épilogue :

« Et vous avez bien tout entendu le fait du Catay, et du Mangy et autres
« contrées maintes, si comme dessus est contenu; et des manières des
« gens, et des marchandises; de l'or et de l'argent, et de toutes les autres
« choses que l'on y treuve. Et pour ce que le Livre ne est mie encore ac-
« compli de ce que nous y voulons mettre : car il faut tout le fait des Yn-
« diens, et des grans choses d'Inde, qui bien sont choses de raconter; car
« moult sont merveilleuses; mais c'est des choses toutes véritables sans
« nul mensonge (qu'il veut parler). Et nous les mettrons en escript, ainsi
« comme Messire Pol le raconta, qui bien le sçot; car il demoura tant en
« Ynde, et tant encercha et demanda de leurs manières et de leurs condi-

« cions que je vous di que oncques un homme seul ne sçot tant, ne ne vit « tant comme il fist. »

On voit que Rusticien de Pise, le rédacteur du Livre de Marc Pol, ne lui ménage pas les éloges, d'ailleurs bien mérités; car tous ceux qui liront attentivement ce même Livre s'en formeront la même opinion.

Avant de parler de l'Inde proprement dite, Marc Pol consacre deux chapitres de son Livre (ch. CLVIII et CLIX) au Japon, qu'il appelle *Sypangu* (en chinois *Ji-pen-koüe*, « royaume du soleil levant »). Il nous raconte l'expédition malheureuse tentée par Khoubilaï-Kaân, en 1281 de notre ère, pour conquérir cette île, dont, avant Marc Pol, on n'avait jamais entendu parler en Europe. L'armée expéditionnaire, de cent mille hommes, périt presque entièrement avec la flotte par un typhon. Le récit que notre voyageur fait de cette expédition est confirmé par les historiens chinois et japonais cités dans notre commentaire. Du Japon Marc Pol passe à la description des États maritimes de l'Indo-Chine, en commençant par celui de *Cyamba* dont la province actuelle de Saïgon faisait partie, et que Khoubilaï-Khaân avait voulu aussi annexer à son vaste empire. Voici comment Marc Pol raconte cette expédition :

« Il fu voir qu'en l'an 1278 ans de Crist, le grant Kaan envoya un sien baron que l'on appeloit Sagatu atout moult grant gent à cheval et à pié sur ce roy de Cyamba. Et commença, cil baron, à faire moult grant guerre au roy et à sa contrée. Le roys estoit de grant aage. Et, d'autre part, il n'avoit mie si grant povoir de gent comme cil baron. Et quant li roy vit que cil baron destruisoit son règne (*ses États*), si en ot moult grant douleur. Si fist appareillier ses messaiges et les envoya au grant Kaan. Et lui dirent :

« Notre Seigneur li roys de Cyamba vous salue comme son lige Seigneur; « et vous fait assavoir qu'il est de grant aage, et que loingtemps a tenu son « règne en paix. Et vous mande par nous qu'il veult estre votre homme; et « vous donra (*donnera*), chascun an, treu (*tribut*) de tant d'oliphans comme « il vous plaira. Et vous prie doulcement, et vous crie mercy, que vous man- « dez (*ordonniez*) a vostre baron et à ses gens que il ne gastent plus son « règne et qu'il se partent de sa terre, laquelle sera puis (*dorénavant*) en « vostre commandement comme vostre, que il la tendra (*tiendra*) de vous. »

Khoubilaï-Khaân fut touché de cette supplique : « Il manda à son baron « et à son ost (*ses troupes*) qu'ilz se partissent de ce règne, et alaissent en « autre pays pour conquerre (p. 555). » L'empereur Tu-duc a été, de nos jours, ou moins habile, ou moins heureux.

Les Annales chinoises confirment encore ici, sur tous les points, le récit de Marc Pol. On peut voir les citations que nous en avons faites dans notre commentaire (p. 552-558).

De la « grande contrée de Cyamba », Marc Pol passe à la « grande isle de Javva » qu'il décrit dans un seul chapitre (le CLXII[e]); puis, revenant sur ses pas, il parle des îles de Sandur et Condur (*Poulo-Condor*); puis de celle de *Soucat* qui n'avait pas été reconnue jusqu'à ce jour et que nous avons démontré, dans notre commentaire (p. 563), être l'île de Bornéo, dans laquelle se trouvait le royaume indien de *Soukhâdhana*, dans la partie de l'île où existe encore aujourd'hui la ville de *Soucat*. Il dit un mot, en passant, de l'île de Pontain (*Bintang*), du royaume de Maliur (*Malaïour*) habité par des tribus malaies, et situé sur la côte occidentale de la péninsule de Malacca. Puis il consacre un long chapitre (le CLXV[e], p. 565-579), à la description de *six* royaumes, sur huit qui existaient alors dans l'île de Soumatra nommée par lui « Javva la meneur », ou la « petite Java. » Les historiens et géographes chinois nous sont encore venus ici en aide, pour confirmer le récit très-circonstancié de Marc Pol, en y ajoutant des détails fort curieux que l'on ne se serait pas assurément attendu à y rencontrer. On s'était étonné de ce nom de « Java la mineure » donné par Marc Pol à une île, dont la description qu'il en fait, d'ailleurs, ne pouvait convenir qu'à celle de Soumatra. Mais la découverte récente d'une ancienne inscription, en langue sanskrite, faite à Soumatra même, dans laquelle inscription cette île est nommé *Prathama Djava*, « la Première Java » (en venant de l'Inde; voir notre commentaire, p. 678), explique parfaitement la raison pour laquelle Marc Pol a aussi distingué *deux* îles de Java: l'une qu'il nomme « la grande », et l'autre « la petite ». Il connaissait très-bien cette dernière, parce qu'il y séjourna *cinq* mois, retenu qu'il y fut par les vents contraires, comme il nous le dit lui-même (p. 572). Les six royaumes qu'il décrit, sont ceux de Ferlec (*Tandjong Perlak*), Basman (*Pacem* ou *Pasey*), Samara (*Sama-langa*, celui dans lequel il résida cinq mois), Angriman (*Indragiri*), Lambry et Fansour situés tous les six dans la partie nord-est de cette île.

Parti de Soumatra, Marc Pol touche en passant aux îles de Nécouran et Gavenispola, que l'on nomme aujourd'hui *Nicobar*, et dont l'une est aussi appelée par les Arabes : *Lendjebalous*, qui est la Gavenispola de Marc Pol; puis à celle d'Angamanain (*Andâmân*) dont les habitants « n'avoient « nulz roy, et avoient chief (*tête*) comme chiens; et dens (*dents*) et yeux « aussi (ch. CLXVII); » et il arrive à l'île de Ceylan, dont il fait une des-

cription curieuse sur laquelle on nous permettra de nous arrêter un instant.

L'île de Ceylan est, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 582 et suiv.), l'une des îles de la mer des Indes les plus anciennement connues du monde occidental. Ce fut, au rapport de Strabon et de Pline, par les relations d'Onésicrite et de Mégasthène, compagnons d'Alexandre, que l'on eut les premières notions de cette île célèbre, nommée par eux Taprobane (Ταπροβάνη), de son nom indien *Támraparn'a*, « feuille cuivrée ». C'est aussi dans cette île que le bouddhisme fut porté, 543 ans avant notre ère, et où il s'est maintenu jusqu'à nos jours. C'est là qu'était le principal foyer de celui du sud, comme le Népâl l'est devenu de celui du nord. Aussi Marc Pol, ce grand observateur des mœurs et coutumes des populations nombreuses qu'il eut occasion de visiter dans les contrées de l'Asie, n'a pas manqué de nous parler du bouddhisme, et de son fondateur célèbre, qu'il nomme *Sagamoni Borcam*, c'est-à-dire « le Dieu ou Divin Sakya mouni » ; *borcam*, ou *bourkan*, étant un mot mongol qui signifie *Dieu*, *Être divin*, et *Sakyamouni* étant un nom sanskrit qui signifie *le religieux de la race de Sakya*, l'une des épithètes de Bouddha.

La manière dans laquelle Marc Pol s'exprime, à l'égard de ce grand réformateur de la religion brahmanique de l'Inde, est très-remarquable pour son époque. En parlant de la montagne célèbre dont on ne peut gravir le sommet qu'en s'aidant de chaînes de fer qui y existent encore de nos jours, il ajoute : « Et vous di que ilz dient que sur cette montaigne est le monument « d'Adam, notre premier père ; et ce dient les Sarrazins. Et les idolastres « (les Bouddhistes) dient que c'est le monument du premier idolastre du « monde, qui ot nom *Sagamoni borcam*, et tiennent que il feust le meilleur « homme du monde, et que il fut saint, selon leur usage. Et fu filz, selon « leur dit, d'un leur roy grant et riche. Et fu de si bonne vie qu'il ne voult « (*voulut*) onceques entendre aus choses mondaines, ne ne voult estre rois. « Et quant son pere vit qu'il ne voult estre rois, ne qu'il ne vouloit nulle « chose entendre, si en ot moult grant ire, et l'assaya (*l'assaillit, l'obséda*) « de grans promesses. Mais il n'en vouloit riens ; si que le pere en avoit moult « grant douleur ; et, d'autre part aussi, pour ce que il n'avoit nulz autres filz « que lui, à qui il peust laissier son royaume après sa mort. Si pensa, le roy, « et fist faire un grant palais, et léans fist mettre son fils, et le faisoit servir « a moult de pucelles les plus belles que il pouvoit onceques trouver... à ce que « son cuer se peust traire (*laisser prendre*) aux choses mondaines. Mais tout ce

« n'y valoit riens; car il disoit qu'il vouloit aler cerchier celluy qui ne « mourra jamais; et que il véoit bien que chascun qui est en ce monde « convenoit mourir ou jeune ou viel. Si ne fist autre chose une nuit, fors « que privéement se party du palais, et s'en ala aux grans montaignes et « moult desvoiables. Et illec demoura moult honnestement, et moult me- « noit aspre vie; et fist moult grans abstinences, ainsi comme s'il eust esté « crestien. Car s'il l'eust esté, il feust un grant saint, avec nostre Seigneur « Jhesucrist, à la bonne vie et honneste qu'il mena (p. 587-593). »

On peut voir, dans notre commentaire, par les citations qui y sont faites, combien les écrits bouddhiques modernes, en reproduisant la même légende que Marc Pol, sont éloignés de la simplicité onctueuse et naïve de ce dernier. Le contraste est des plus frappants par la comparaison du récit de l'initiation de Sakya-mouni aux misères de la vie, fait par Marc Pol (p. 591 et suivantes), avec le récit de la même légende, tiré d'un ouvrage bouddhique. « Le premier, avons-nous dit, est simple, naïf, sublime même, tandis que le second est plat, délayé, vulgaire, comme le sont généralement tous les *Soûtràs* développés du bouddhisme, œuvre d'une époque de décadence où le flux des paroles qui sont sur les lèvres remplace le sentiment qui est dans le cœur; c'est la source vive qui, après avoir roulé un certain temps son onde pure, se perd dans des terrains infertiles et marécageux. »

En présence du mouvement actuel des esprits qui se porte vers l'étude des religions de l'Orient, et surtout du bouddhisme, nous ne pouvions nous dispenser de signaler à l'attention du lecteur les passages qui précèdent; et nous avons pu dire avec raison, dans notre commentaire, que Marc Pol avait *devancé de cinq siècles* tous les Européens dans la connaissance de ce grand réformateur dont la doctrine est maintenant répandue dans toute l'Asie, et pratiquée par quatre cent millions d'âmes!

De Ceylan Marc Pol se rend sur la côte de Maabar, que nous appelons Coromandel, et qui s'étend de l'embouchure de la rivière Krichna au cap Comorin. Cette côte a été aussi nommée Maabar par les voyageurs et géographes arabes, de même que par les navigateurs et géographes chinois; et le nom de Coromandel lui est probablement venu de la contrée de *Tchôla* ou *S'or'a*, gouvernée longtemps par des rois dont le nom patronymique était *Mand'ala*. Le nom de « Coromandel » signifie donc la côte des « rois de la contrée de Tchôla ».

L'auteur chinois de la Géographie historique universelle, moins la Chine, dans la carte qui y est donnée des possessions étrangères de la dynastie

mongole de Chine (1), carte que nous avons traduite et fait graver au bas de celle qui accompagne ce volume, place le *Maabar* et le *Kiù-lân* (dont il sera question ci-après), le premier au fond de la mer Rouge, où était le royaume d'Égypte (*Mi-si kouë*) qui est aussi nommé, par quelques-uns, ajoute-t-il : « royaume des Ayoubites (*I-ye kouë*) » et le second sur la même mer, dans le royaume d'Abyssinie (*A-hoen-sin-yu kouë*). C'est là une erreur évidente; les voyageurs et géographes arabes que nous avons cités dans notre commentaire sur ces divers pays, ne peuvent laisser de doute à cet égard. Seulement, ce que l'auteur chinois dit de *Chi-tsou*, c'est-à-dire Khoubilaï-Khaân, qu'il fut le premier empereur chinois qui ouvrit des relations commerciales avec l'Égypte et l'Abyssinie, est parfaitement vrai.

Ces relations, c'est Marc Pol lui-même qui nous les fait connaître, car, très-certainement (ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre commentaire, p. 605), il fut chargé par Khoubilaï-Khaân, sinon comme *premier*, au moins comme *second envoyé* dans les États maritimes de l'Inde, de suivre les négociations avec les souverains de ces États. Il nous fait connaître même le nom de l'un de ces souverains indiens qu'il nomme *Sonder bandi davar* (p. 602), nom qui répond à l'un de ceux qui figurent sur la liste des rois de *Tchòla*, donnée par Wilson, *Sundara*, au règne duquel on ne pouvait assigner aucune date certaine, l'Inde n'ayant pas d'histoire; les quelques faits historiques que la critique europeenne peut de temps à autre dégager des livres sanskrits étant comme des nuages légers qui flottent dans le vague illimité de leurs traditions. C'est uniquement par des synchronismes bien déterminés que l'on peut parvenir à fixer quelques anneaux de la chaîne des temps qui servent à reconstruire quelques séries chronologiques des nombreuses dynasties qui ont régné dans l'Inde antérieurement à la conquête musulmane. Marc Pol vient donc ainsi heureusement fixer la date du règne de *Soundara Pandion* à l'année 1280 ou 1281 de notre ère, comme nous l'avons établi, dans notre commentaire (p. 603-606), par la traduction des Annales chinoises relatives aux négociations dont il a été question, lesquelles Annales confirment complétement le récit de Marc Pol. C'est ce que nous avons cru devoir consigner, dans les conclusions suivantes de cette partie de notre commentaire (p. 606) :

(1) 海國圖志 *Hăi kouë thoû tchí;* k. 3, fol. 17, 3[me] édition, de 1853, en 100 livres, par Wei-youen, de Chao-yang, ancien président du conseil des ministres (*nei-ko*) de l'empereur Tao-kouang.

« 1° Les relations politiques et commerciales de l'empire mongol de Khoubilaï-Khaân avec les États de l'Inde en question, rapportées par Marc Pol, sont mises hors de doute.

« 2° Le Maabar de Marc Pol, le Ma'bar des écrivains arabes et le *Mă-pă-'rh* des historiens chinois sont des noms identiques par lesquels la côte actuelle du Coromandel était désignée au moyen âge.

« 3° Le royaume de Maabar, dont il est question dans ce chapitre, était l'ancien royaume de Pândion et de Tchôla ou Sòr'a réunis; et celui de *Kiŭ-lan* des historiens chinois était le Coilum de Marc Pol, dont il sera parlé ci-après.

« 4° Le roi « Sonder Bandi Davar » de Marc Pol était le « Soundara Pândion » qui régnait sur l'ancienne contrée des Pandiâns, des anciens géographes grecs; et les « cinq frères chefs ou rois du *Ma-pă-'rh*, des historiens chinois, traduits dans les notes précédentes (p. 603 et suiv.) sont les « cinq roys freres charnels » dont parle Marc Pol. Cette concordance inattendue de l'histoire officielle chinoise avec le récit de notre voyageur ne sera pas l'un des rapprochements les moins curieux de nos recherches. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici un aperçu des faits si nombreux et si intéressants sur les mœurs, les usages, les coutumes des diverses populations de l'Inde que Marc Pol a su observer avec son exactitude et sa pénétration habituelles. Nous ne craignons pas de dire qu'après les nombreux ouvrages qui ont été publiés sur l'Inde, depuis qu'elle a été ouverte aux Européens, le Livre de Marc Pol est encore assurément le plus curieux et le plus utile à consulter pour l'époque à laquelle il l'a visitée; aucun autre même ne peut le remplacer. Nous sommes convaincu que les lecteurs qui liront les chapitres CLV à CLXXXV, éprouveront comme nous autant d'admiration que de surprise devant l'étendue et l'exactitude des observations de notre voyageur, qui semblent inépuisables. La confirmation perpétuelle que nous en donnons dans notre commentaire est un tribut, qui nous a coûté beaucoup de peines, mais que nous avons été heureux de lui rendre.

Marc Pol nous dit (ch. CLXXXVI, p. 689) que, de son temps, « l'Inde majeure » comprenait *treize* grands royaumes; « l'Inde mineure », *huit*, les uns et les autres situés en terre ferme. Ceux des « îles » étaient en « *grande quantité* » et il n'en fixe pas le nombre. Il donne le nom de « Inde moyenne » à l'Abyssinie. Cette division de l'Inde en trois grandes régions, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 689), a été conservée en partie de nos jours. L'Inde proprement dite, de nos cartes modernes, ou « l'Inde en-

deçà du Gange », répond à « l'Inde majeure » de Marc Pol, et « l'Inde au-delà du Gange » répond à son « Inde mineure »; le nom de « Inde moyenne », donnée par lui à l'Abyssinie, reposait sur d'anciennes traditions qui ne manquaient pas de certains fondements, comme nous l'avons fait voir dans notre commentaire sur l'Abyssinie (p. 693-695), où nous avons rapporté les opinions des anciens historiens à cet égard. Ce que l'on peut en dégager de plus clair, avons-nous dit, c'est que le nom d'*Éthiopiens* était donné généralement à tous les habitants à teint fortement bruni qui peuplaient les contrées de l'Afrique avoisinant l'entrée de la mer Rouge, et même une portion de l'Asie qui n'en était pas éloignée; et que les uns, tenant de la race nègre, avaient les cheveux « crépus », tandis que les autres, tenant de la race primitive indienne, les avaient « droits ». C'est probablement par un reflet de ces idées, fondées sans doute aussi sur des traditions locales, qui ne sont pas à dédaigner, que Marc Pol nomme l'Abyssinie « l'Inde moyenne ».

Parmi les diverses preuves que nous avons fournies à l'appui de cette opinion, se trouve celle de l'écriture abyssinienne ou éthiopienne (déjà signalée par nous dès 1838) qui se dirige de « gauche à droite » comme les écritures indiennes, contrairement au système de toutes les écritures africaines, et dont l'alphabet est en quelque sorte calqué sur l'alphabet sanskrit; et celle de l'origine indienne ou plutôt « indo-scythe » des anciens rois de l'Abyssinie dont le nom patronymique, *Za*, serait le même que celui des rois hindous de *Sourâcht'ra*, qui régnèrent dans les deux ou trois premiers siècles avant notre ère, et qui portèrent aussi celui de *Sâha* ou *Sâh*. Ce royaume de *Sou-râcht'ra*, ou *Sâh-râcht'ra* (le royaume des rois *Sou* ou *Sâh*), s'etendait de l'extrémité méridionale du Goudjarate jusqu'au pied de l'Himâlaya (voir notre commentaire, p. 695). Une preuve que les rapprochements que nous y avons faits ne sont pas imaginaires, comme on pourrait le supposer, c'est qu'un peuple du nom de Σεσέα ἔθνος, *Sesea gens*, est cité dans l'inscription grecque d'Adulis, comme ayant été vaincu par le roi de cette dernière contrée. Le fait que l'envoyé de l'empereur Constance près du roi d'Abyssinie (en 356) était un *Indien*, vient encore à l'appui de nos rapprochements.

L' « Inde mineure » de Marc Pol comprenait, nous dit-il, « huit royaumes, » dont le premier (en suivant son itinéraire, qui est celui de son retour de Chine), était *Cyamba* (aujourd'hui province de Saïgon) et le huitième *Moutfili* (où se trouve aujourd'hui Masulipatam) qui, à l'époque de Marc Pol, était le « royaume d'*Andhra* » des écrivains indiens (v. p. 628), ou de Télingân'a, comme on nomme la langue qui est encore en usage dans

la contrée. Plus tard, on l'a nommé : le royaume de Golconde. Sa capitale était *Ourangol*. Les six autres n'ont été ni énumérés, ni décrits par lui; ce devaient être les royaumes de Cambodje (en chinois *Kan-pou-tche*), de Siam (*Sin-lo*), de Pégou (*Piao-koüë*), d'Arakan, d'Orissa, et de Kalinga: le Bengale, dont a parlé Marc Pol (ch. cxxv), n'était pas classé par lui au nombre des royaumes de l'Inde, parce qu'il avait été conquis par Mahmoud le Gaznévide, dès 1017 de notre ère, et qu'il n'y avait alors que certains districts situés aux embouchures du Gange, comme Tchittagoung, Tchandra-nâgara (la « ville de la Lune », ou *Chandernagore*) appartenant aujourd'hui à la France, qui étaient restés soumis à des *râdjâs* indiens des souverainetés voisines.

L' « Inde majeure » comprenait treize royaumes dont *dix* ont été décrits par Marc Pol. En voici l'énumération :

1° Le royaume de *Maabar* (ch. CLXIX). Il était situé au sud de la péninsule de l'Inde, à l'est de la chaîne des Gâths, et comprenait les anciens royaumes des Pândions et des Tchôlas. Les capitales de ces deux anciens États étaient Madhoura (aujourd'hui *Madouré*), et Kantchi (*Condjiveram*). La langue de cette contrée de la péninsule est le *Tamil*.

Au nombre des coutumes singulières que Marc Pol rapporte des habitants du Maabar est celle qui concernait un de leurs rois. Ce dernier avait cinq cents femmes et beaucoup d'enfants. « Et si a pluseurs barons, ajoute-t-il « (p. 613), qui servent le roy, et chevauchent avec lui, et li sont entour : et « ont grant seigneurie par le regne, et s'appellent *féels du Seigneur*. Et si « sachiez que quant le roy meurt, et l'en le met au feu pour ardoir (*brûler*) « si comme est leur usage, *ses féels* se getent el feu avec lui et li sont entour « et se laissent ardoir. Car il dient qu'il ont esté ses compaignons en ce siècle, « si le doivent estre aussi en l'autre, et faire lui compaignie. »

Cet usage, d'origine scythique, est confirmé par le récit d'un voyageur arabe nommé Soleyman (voir p. 614) qui vivait au neuvième siècle de notre ère. Diodore de Sicile nous apprend (liv. III, § 7) qu'un usage semblable existait chez les anciens Éthiopiens. C'est une présomption de plus à ajouter à celles que nous avons présentées sur l'origine commune des anciens souverains de l'Abyssinie et de certaines dynasties royales de la péninsule de l'Inde.

2° Le second royaume de l'Inde majeure décrit par Marc Pol (ch. CLXXII) est celui de *Lâr*. Il était situé à l'ouest de la partie nord du précédent, dans l'ancien pays de Kérala, qui s'étendait jusqu'à la côte du Malabar. D'après une chronique du pays, écrite en Malayalam (le *Kérala-Outpatti*), un ancien

roi du pays, *Parasou-Rama*, ayant défait les Kchatriyâs, ou caste des guerriers, introduisit des *Arya-Bramins* (Brâhmanes de la race aryenne du nord de l'Inde), et leur distribua en dons soixante-quatre villages dans lesquels ils s'établirent, et qu'ils gouvernèrent eux-mêmes par une assemblée générale nommé dans leur sein, en affermant leurs terres à des individus des classes inférieures. Le pouvoir exécutif était placé entre les mains d'un Brahmane élu tous les trois ans, et assisté d'un Conseil de quatre autres personnes nommées pour trois ans par les Brâhmanes des soixante-quatre villages en question (voir notre commentaire, p. 690).

Cet établissement d'un gouvernement de Brâhmanes dans le pays de Kérala, ou de Lâr, nous explique ce que nous dit Marc Pol (p. 632) : « que touz « les Abramains du monde sont nez de ci. Et sachiez que les Abramains « sont des meilleurs marcheans du monde, et des plus véritables, car il ne « diroient mensonge pour riens du monde. Il ne menguent char, ne ne boi- « vent vin, et vivent moult de honneste vie ; ne ne font luxure, fors avec leur « moulliers ; ne ne toldroient (*prendraient*) riens de l'autrui pour nul chose « du monde, selon leur loy. »

3° Le troisième royaume de l'Inde majeure (ch. CLXXIV), celui de *Coilum* (en chinois *Kiü-lân*), était limitrophe, au nord du précédent, et occupait la province actuelle de Travancore.

4° Le quatrième royaume, celui d'*Ely* (ch. CLXXVI), était situé au nord du précédent, sur la côte du Malabar. Il avait du dépendre antérieurement de l'État gouverné par les Brâhmanes, car toute la côte du Malabar faisait partie de l'ancienne contrée de Kérala.

5° Le cinquième royaume, celui de *Mélibar* (ch. CLXXVII), était également situé au nord du précédent, dans la contrée que l'on nomme Kan'ara, par corruption du terme sanskrit Karn'ata, le Carnatic, dont la capitale, au quatorzième siècle, était Vidjâyanagarî (*Bijnagar*), mais qui, au treizième siècle, à l'époque de Marc Pol, était moins étendu.

6° Le sixième royaume, celui de *Gazurat* (ch. CLXXVIII) dont le nom en sanskrit était *Sourachtr'a*, était l'un des plus célèbres de l'Inde. Il était connu des Arabes, au neuvième siècle, sous le nom de « royaume du Balhara » (voir notre commentaire, p. 691). A l'époque de Marc Pol, cet ancien royaume n'existait plus dans son intégrité. Il s'était formé de ses débris plusieurs petits royaumes, comme celui de Goudjarat, qui furent promptement la proie des sultans de Dehli.

7° Le septième royaume, celui de *Tana* (ch. CLXXIX), ou *Tanaim*, comme

l'écrit Marc Pol, comprenait une partie, sinon la totalité, de la province de Konkan, que l'on nomme aujourd'hui Aurengâbâd, et qui a la ville de Bombay pour capitale.

8° Le huitième royaume, celui de *Cambaïth* (ch. CLXXX) ou *Cambaye*, était situé au fond du golfe de ce nom, et fait aujourd'hui partie de la province comprise sous la dénomination de Goudjarate. La secte des Djainas, branche modifiée du bouddhisme, fut autrefois nombreuse dans la ville de Cambaye et son territoire. Les ruines des monuments qu'ils y avaient élevés à l'époque de leur puissance, en témoignent suffisamment.

9° Le neuvième royaume, celui de *Semenat* ou *Somanât* (ch. CLXXXI) en fait aujourd'hui également partie. Leur importance, à l'époque de Marc Pol, consistait moins dans l'étendue de leur territoire que dans les édifices religieux dont ils étaient en possession, surtout Sômanât. C'est là qu'existait le temple célèbre élevé en l'honneur du dieu *Siva*, qui fut détruit en partie. et sa statue colossale brisée, à l'époque où le fameux Mahmoud le Gaznévide s'empara de Sômanâth, en 1204 de notre ère (voir notre commentaire, p. 667-8).

10° Le dixième royaume, celui de *Quésivacuran* (ch. CLXXXII), était, comme nous l'avons démontré (p. 669). situé sur le golfe de Katcha, ou *Quès*, et non dans le Mékran, comme les précédents commentateurs de Marc Pol l'avaient prétendu. Il ne s'étendait pas jusqu'à l'Indus, qui forme en quelque sorte la limite naturelle de l'Inde, mais jusqu'à l'État du Sind, qui, depuis que les Arabes en firent la conquête en 711 de notre ère, ne fut plus indépendant ; c'est pourquoi Marc Pol n'a pas compris le royaume du Sind au nombre des royaumes de son « Inde majeure. » Les « *trois* » royaumes qu'il dit ne pas avoir mentionnés et décrits, étaient vraisemblablement ceux de l'intérieur de l'Inde, dans lesquels il ne pénétra pas : Méwar, Djesselmir et Djeïpour, dans le Radjpoutana ; tous ceux qui etaient compris dans la partie de l'Inde, que l'on nomme le Dékhan (en sanskrit *Dakchina-dés'a*), ayant été mentionnés par lui.

Dans la description qu'il fait des mœurs et coutumes des populations de l'Inde, Marc Pol n'oublie pas de rappeler les relations commerciales que ces mêmes populations entretenaient avec les autres États de l'Asie. En parlant de la cité de Cail, sur la côte du Coromandel, près du cap Comorin, il dit (p. 640-641) : « Et à cette cité font porter (*aborder*) toutes les « nefs qui viennent de vers ponent : ce est de Hormes, et de Quis et d'Aden, « et de toute l'Arabie ; lesquelles viennent chargées de chevaux et d'autres

« marchandises. » En parlant du « royaume de Coilun » (*Kiü-lân*, p. 644), il dit : « Les marcheans du Manzi (de la Chine), et du Levant et d'Arrabe « (Arabie), y viennent à toutes leurs nefs et leurs marchandises. » Sur celui du Malabar (p. 654) : « Les nefs qui viennent du Levant leur appor- « tent arain que il mettent en leur nef pour savoure (*lest*). Et si leur apor- « tent encore draps à or, et cendaus, et soie, et draps de soie ; et or et « argent, girofles et autres espices soutilz (*fines*), lesquelles il leur ven- « dent, se il n'en ont ; et puis achatent de celles que il ont, se il veulent. « Si que l'espicerie grosse qui ist (*sort*) et va à la grant province du Manzi « (la Chine méridionale), et envers ponent (l'*occident*) que les marcheans « portent en leur nef qui vont à Aden, celle (espicerie), va, puis, en Alixan- « dre (Alexandrie d'Égypte). »

Marc Pol n'oublie pas, non plus, les pirates qui infestaient les mers de l'Inde, sur la côte du Malabar, où se rendaient les navires marchands. C'étaient surtout les royaumes d'*Ély*, de *Mélibar*, de *Gazurat* (d'où chaque année partaient plus de cent navires pour faire la course) ; de *Tanaim* (ou Tanah, aujourd'hui province de Bombay) dont les corsaires devaient, par conventions, remettre à leur roi tous les chevaux qui feraient partie de leurs prises. Ces habitudes de piraterie de certaines populations de la côte du Malabar n'étaient pas nouvelles à l'époque de Marc Pol ; elles étaient déjà signalées par l'auteur du Périple de la mer Érythrée, et par Ptolémée qui dit que ces populations étaient composées de pirates : ἀνδρῶν πειρατῶν. Elles n'avaient pas dégénéré.

Dans la description que Marc Pol fait des pays si variés et si nombreux qu'il avait visités, pendant les vingt-six ans qu'il passa à parcourir presque toute l'Asie, il est peu de faits dignes de remarque qui aient échappé à son esprit curieux et pénétrant.

Il n'est pas jusqu'au fameux oiseau *Ruc* ou Rokh, dont il est parlé si au long dans les *Mille et une Nuits* et dans les *Voyages de Sindbad le Marin*, que Marc Pol décrit dans son chapitre sur l'île de Madagascar (le CLXXXV^e^, p. 676 et suiv.), et que l'on avait considéré jusqu'à nos jours comme une pure fable, qui ne commence aujourd'hui à entrer dans le domaine de la réalité, sous le nom d'*Epyornis maximus*(1). Nous en avons retrouvé la tradi-

(1) Voir à ce sujet les deux mémoires déjà publiés d'un savant italien, M. le chevalier Giuseppe Bianconi, professeur à l'Académie de Bologne, intitulés : *Dello Epyornis maximus menzionato da Marco Polo*, etc., dans le vol. XII des Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de Bologne, 1862 ; et : « *Studi sul Tarso-Metatarso degli uccelli, ed in particolare su quello dell' Epyornis Maximus*. Bologna, 1863 ; avec planches anatomiques.

tion, et jusqu'à la *figure* dans les livres chinois (voir notre commentaire, p. 681), où c'est un cétacé d'une dimension démesurée, des mers australes, qui se transforme en oiseau gigantesque. Nous l'avons aussi retrouvé dans les livres sanskrits, sous le nom de *Garoud'a*, oiseau que les poetes indiens représentent comme servant de monture au dieu Vichnou, et qu'ils décrivent, tantôt comme étant une grue gigantesque, tantôt comme un vautour ou un aigle. L'Académie des sciences de Paris s'en est aussi occupée à plusieurs reprises, à propos d'œufs gigantesques rapportés de Madagascar et conservés au Jardin des Plantes de Paris. Les prétendues fables de Marc Pol se rapprochent plus de jour en jour de la réalité que certaines histoires.

En parlant de l'île de Madagascar, Marc Pol a été le premier européen qui ait signalé les *courants* du détroit de Mozambique qui font que les navires, partant des côtes de l'Inde, ne mettaient, de son temps, que vingt jours de navigation pour se rendre à Madagascar, tandis qu'ils étaient obligés de mettre plus de trois mois pour en revenir (p. 678-680).

Après Madagascar, viennent les habitants de l'île, ou plutôt, de la côte de Zanguebar « qui sont touz noirs, et vont touz nus, fors de leur nature « que il cuevrent. Il ont les cheveus crespés et noirs si comme poivre. Et « si ont si grans bouches, et le nez si rebiffé, et les levres si grosses, et les « iex (*yeux*) si grans et si esroilliez (*éraillés*), et si rouges, que il semblent « tuit dyables ; et sont si hideus et si laiz, que il semblent la plus horrible « chose du monde à veoir. » Le portrait n'est pas flatté, mais il est fidèle ; on y reconnaît facilement les nègres de cette partie de l'Afrique dont la population, depuis le temps de Marc Pol, a été contrainte de reculer en grande partie dans l'intérieur des terres, pour faire place à une autre population mélangée d'Arabes marchands et autres, formant plusieurs peuplades au nombre desquelles celle des *Mongallos* est très vraisemblablement descendue de quelques débris de ces armées mongoles que Khoubilaï Khaân envoya à plusieurs reprises dans les mers de l'Inde, à Madagascar même, pour ranger tous les États maritimes et commerciaux de ces vastes contrées sous son immense domination ; la plus grande partie de ces mêmes armées fut perdue pour lui.

Marc Pol décrit ensuite l'Abyssinie, sous le nom d'Abbasie (ch. CLXXXVII) ; puis les villes principales et commerçantes, situées sur les côtes de l'Yemen, comme Aden, Dhâfâr, Kalhat, et enfin Hormuz (chap. CLXXXVIII-CXCII), où il nous avait déjà conduits précédemment, en décrivant la Perse,

et où il termine la partie descriptive et pittoresque de son livre qui embrasse toutes les régions de l'Asie, depuis le 20ᵉ degré de latitude sud (Madagascar), jusqu'au 54ᵉ degré de latitude nord (la plaine de *Bargou*), à l'est du lac Baïkal ; et depuis le 33ᵉ degré de longitude est (Layas, dans la petite Arménie), jusqu'au 133ᵉ (le Japon), dont la plupart étaient complétement inconnues, même de nom, à l'Europe de son temps. Mais Marc Pol se rappelle, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 716), que sa tâche n'est pas encore finie, et que s'il n'a plus de pays nouveaux, de populations nouvelles à nous faire connaître, il reste encore dans ses souvenirs beaucoup d'anecdotes et de faits historiques qui pourraient nous intéresser. C'est pourquoi il recommence en quelque sorte une nouvelle série de chapitres qui appartiennent plutôt à l'histoire qu'à la géographie descriptive, vivante, comme celle qu'il nous a donnée, et que, pour cela même, nous avons intitulés : FRAGMENTS HISTORIQUES, ces chapitres n'étant, en réalité, que des *fragments* qui ne sont plus écrits avec cette suite et cette méthode que l'on remarque dans les chapitres précédents. Aussi, presque tous les manuscrits qui nous restent de Marc Pol ne renferment-ils pas ces chapitres historiques et anecdotiques, ou n'en contiennent-ils qu'un très-petit nombre. Nous avons voulu les donner tous dans notre édition. Ces chapitres supplémentaires sont une histoire des « Khans mongols de Perse » depuis Houlagou, père d'Abaga, le premier de ces khans, qui acheva la conquête de la Perse et mourut en 1265, jusqu'à Baïdou qui succéda à Kaïkhatou en 1295, lequel fut remplacé par Ghazan la même année. C'est à la cour de ce dernier que Marc Pol avec son père et son oncle conduisirent la princesse mongole Cogatra, destinée à Arghoun, de la part de Khoubilaï Khaân. Ce fut assurément pendant le séjour de Marc Pol dans cette cour, à son retour de Chine, en 1295, qu'il recueillit les documents historiques qu'il a donnés, à la fin de son livre, sur les souverains de la dynastie mongole de Perse, et sur leurs démêlés avec les autres chefs, également mongols, de la branche de Djaghataï, dans le Turkistân, et du royaume du Kiptchak. Il est même à présumer que ce fut le célèbre historien persan, Rachid-ed-dîn (médecin attaché à Abaga-Khan, et devenu vizir de Ghazan-Khan), qui communiqua à Marc Pol, pendant son séjour près de Ghazan, à Tébriz, les documents sur lesquels il a rédigé les chapitres historiques reproduits dans son Livre ; car les faits qu'il raconte ne peuvent guère provenir que d'une source officielle ; et la plupart des détails dans lesquels il entre s'accordent tellement avec l'histoire des mêmes princes, écrite par Rachid

lui-même, et par Vassaf, qui était aussi à cette même cour, qu'il ne peut guère rester de doute à cet égard. Il se pourrait, toutefois, que Marc Pol ait obtenu les renseignements qu'il nous donne, du ministre résidant de l'empereur Khoubilaï Khaân, nommé Poulad Tchinsang (ce dernier nom n'étant que la transcription en persan du titre chinois *tching-siâng*, « ministre d'État »), Mongol d'origine, et qui avait recueilli tous les documents historiques mongols et autres qu'il avait pu se procurer, lesquels furent mis à la disposition du vizir Rachid-ed-dîn, pour rédiger sa grande histoire.

Les chapitres ou « fragments historiques » de Marc Pol, placés à la fin de son Livre, étaient, il y a peu d'années encore, d'une grande importance pour l'histoire de l'Asie au moyen âge, quoiqu'ils aient été peu mis à contribution; mais aujourd'hui, ils le sont moins, parce que les travaux historiques qui ont été publiés sur le même sujet, quoique encore peu nombreux, sont plus complets et plus méthodiques. On n'en doit pas moins admirer Marc Pol d'avoir voulu, en quelque sorte, être le géographe de toutes les contrées de l'Asie conquises par les Mongols qu'il servit, et l'historien de tous les souverains de race mongole qui, jusqu'à lui, avaient régné sur ces mêmes contrées. On peut voir, dans le commentaire que nous avons fait de son Livre, comment cette immense tâche a été remplie.

§ 2. *De l'influence exercée sur les progrès de la géographie par le Livre de Marc Pol.*

On a pu voir, par l'analyse un peu longue peut-être, mais cependant bien incomplète encore qui précède, du Livre de Marc Pol, quelle étendue immense de peuples et de régions inconnues avant lui en Europe il embrasse, et que de faits, nouveaux alors pour l'histoire et la géographie, Marc Pol révélait à ses contemporains qui n'en soupçonnaient pas même l'existence. Aussi, à l'apparition de ce Livre, la sensation qu'il produisit dans le monde fort restreint d'ailleurs dans lequel des copies en pénétrèrent, fut-elle très-grande. Elle l'eût été bien davantage encore si notre voyageur, qui avait dû connaître l'art merveilleux de l'imprimerie usitée alors depuis bien des siècles en Chine, l'avait révélé à l'Europe étonnée, et l'avait employé pour répandre par milliers les exemplaires de son « Livre des merveilles du monde », ainsi que ses premiers copistes l'avaient intitulé. Le silence même qu'il a gardé sur cet art, comme d'ailleurs sur tout ce

qui pouvait toucher à la littérature et aux sciences chinoises, est encore un sujet d'étonnement pour tous ceux qui lisent son ouvrage. Mais on doit se rappeler, pour le justifier, ce que Marc Pol, à son lit de mort, répondit à ses amis qui l'engageaient à rétracter les choses incroyables qu'il avait racontées dans son Livre : — « Qu'il n'y avait pas consigné *la moitié des cho-« ses qu'il avait vues* (1). »

Quant à l'*imprimerie*, on lit ce qui suit dans l'ouvrage intitulé : *Analyse des travaux de la Société des Philobiblon de Londres* (2) :

« Il paraît qu'un certain Pamfilo Castaldi, de Feltre, aurait connu l'imprimerie xylographique, et l'aurait employée vers la fin du quatorzième siècle, d'*après l'idée que lui en avaient donnée des bois que Marco Polo rapporta de Chine à Venise, et qui avaient servi à l'impression de livres chinois.* La tradition nous apprend que Guttenberg (qui épousa une personne appartenant à la famille vénitienne des Contarini) avait vu ces bois à imprimer, et que, développant cette idée, il arriva à l'invention de l'imprimerie, qui, ainsi, se relierait directement, par l'intermédiaire de Marco Polo, à la pratique de cet art en Chine. »

Le même M. Robert Curzon parle ailleurs (3) du droit que pourrait avoir ledit Pamphilo Castaldi (né en 1398, et mort en 1490), à l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie avec des caractères mobiles, et d'avoir, par ce moyen, imprimé plusieurs feuilles à Venise en 1426.

Quoi qu'il en soit, le Livre de Marc Pol, rédigé d'abord en français, comme on le verra ci après, traduit ensuite en italien, en latin, en allemand, en portugais, en espagnol, et en d'autres langues encore, ne se répandit pas moins, sans le secours de l'imprimerie, en Europe, dans le monde éclairé ; et son apparition produisit alors une sensation très-grande. C'était, en effet, un nouveau monde, d'une étendue et d'une richesse merveilleuses, que Marc Pol révélait à l'Europe étonnée. La preuve la plus convaincante de l'influence de la lecture du *Livre de Marc Pol* sur l'esprit de ses contemporains, c'est que la découverte du Nouveau Monde par

(1) « Et quia ibi magna et maxima et quasi incredibilia reperiuntur, rogatus fuit ab amicis, in morte, quod librum suum corrigeret, et quæ superflue scripserat revocaret. Qui respondit : *Non scripsi medietatem de iis quæ vidi.* Et quia talia in morte dixit, magis creditur his quæ scripsit » (Chronique du F. Jacobo d'Aqui, citée dans notre *Appendice* 2, p. 767).

(2) Par Octave Delpierre ; Londres, 1862, p. 23, à l'analyse de l'opuscule intitulé : « *His-« tory of printing in China and Europe,* » by the Hon. Robt. Curzon (6e vol. des Philobiblon), 34 pages. C'est à M. Ferd. Denis que je dois la communication de ce volume.

(2) *A short Account of some of the most celebrated Libraries of Italy* (1er vol. des Philobiblon, 59 pages). Cette question demanderait à être étudiée et approfondie.

Christophe Colomb est due à la lecture du Livre du célèbre voyageur. « Comme chaque jour, a dit un savant géographe, M. Walckenaer, dans la Notice qu'il lui a consacrée (1), les notions sur les pays décrits par Marco Polo confirmaient de plus en plus ce qu'il avait dit, les cosmographes les plus instruits s'en emparèrent ; ils *dessinèrent d'après elles, sur leurs cartes, comme d'après les seules sources authentiques*, *toutes les contrées de l'Asie, à l'orient du golfe Persique*, *et au nord du Caucase et des monts Himâlaya*, *ainsi que les côtes orientales d'Afrique*. De cette manière, les idées erronées des anciens sur la mer des Indes furent corrigées, et leurs noms, depuis longtemps hors d'usage, reparurent. La science se trouva régénérée ; et, quoique encore imparfaite et grossière, elle fut en harmonie avec les progrès des découvertes et les langues usitées à cette époque. On vit paraître, *pour la première fois*, sur une carte du monde, la Tartarie, la Chine, le Japon, les îles de l'Orient et l'extrémité de l'Afrique, que les navigateurs s'efforcèrent dès lors de doubler. Le Cathay, en prolongeant considérablement l'Asie vers l'est, fit naître la pensée d'en atteindre les côtes, et de parvenir dans les riches contrées de l'Inde en cinglant directement vers l'occident. C'est ainsi que Marco Polo et les savants cosmographes qui, les premiers, donnèrent du crédit à sa relation, ont préparé les deux plus grandes découvertes géographiques des temps modernes : celles du Cap de Bonne-Espérance et celle du Nouveau-Monde. Les lumières acquises successivement, pendant plusieurs siècles ont, de plus en plus, confirmé la véracité du voyageur vénitien ; et lorsque enfin la géographie eut atteint, au milieu du dix-huitième siècle, un haut degré de perfection, la relation de Marco Polo servit encore à d'Anville pour tracer quelques détails du centre de l'Asie. »

Ce jugement, porté par un homme si profondément versé dans l'histoire de la géographie, pourrait nous dispenser d'apporter ici d'autres témoignages en faveur de l'influence exercée par le Livre de Marc Pol sur ses contemporains et sur les progres de la géographie du moyen âge. Nous citerons encore cependant celui d'un homme qui joignit à des connaissances très-variées un jugement de saine critique.

« Lorsque le Livre de Marc Pol parut, a dit M. Delécluse (2), on le lut avec une grande avidité, mais personne alors ne crut à la vérité de cette relation. Les poëtes, les romanciers, s'emparèrent du personnage du grand

(1) *Vies de plusieurs personnages célèbres des temps anciens et modernes*, 1830, 2 vol., article *Marco Polo*.

(2) Notice biographique sur Marco Polo, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de juillet 1832.

Kan et du royaume de Cathay, pour embellir et égayer leurs récits. Cette machine poétique fut mise en usage jusqu'au temps de l'Arioste qui, comme l'on sait, parle souvent de la reine de Cathay. De la lecture du livre de Marco Polo résulta encore une opinion qui s'accrédita dans l'esprit de tous les peuples occidentaux : c'est qu'il y avait au milieu de l'Asie un grand monarque, que l'on désignait sous le nom de grand *Kan*, qui était chrétien... Les richesses immenses que possédait ce grand *Kan* n'étaient pas oubliées. Les croisades et les relations diplomatiques qui s'étaient établies entre saint Louis et les princes tartares avaient commencé à répandre toutes ces idées en Europe; la relation de Marco Polo les y fixa.

« Outre ces résultats, ce livre eut encore celui de porter l'attention de quelques savants, et particulièrement celle de Christophe Colomb, sur les études géographiques. On ne peut douter, en lisant la relation originale du premier voyage que fit Christophe Colomb, de 1492 à 1504, que toutes les études préliminaires, que toutes les spéculations qu'il avait faites sur l'étendue de la terre et la position relative des différentes contrées, ne fussent calculées d'après les renseignements que lui avait fournis l'ouvrage de Marco Polo. Voici les propres paroles du fameux voyageur, qui, lorsqu'il venait de découvrir ce nouveau monde, portant aujourd'hui le nom d'Amérique, croyait avoir trouvé un chemin, en traversant la mer dans la direction du couchant, pour arriver à l'extrémité orientale de l'Inde et pénétrer, par ce côté, dans l'intérieur de ce vieux continent :

« Très-hauts, très-chrétiens, très-excellents et très-puissants princes, Roi
« et Reine des Espagnes et des îles de la mer, notre Seigneur et notre Sou-
« veraine, cette présente année 1492, après que vos Altesses eurent mis fin
« à la guerre contre les Maures qui régnaient en Europe, et eurent terminé
« cette guerre dans la très-grande cité de Grenade, où, cette présente année,
« le deuxième jour du mois de janvier, je vis arborer, par la force des armes,
« les bannières royales de vos Altesses sur les tours de l'Alhambra, et où je
« vis le roi maure se rendre aux portes de la ville et y baiser les mains
« royales de vos Altesses; aussitôt dans ce présent mois, et d'après *les*
« *informations* que j'avais données à vos Altesses *des terres de l'Inde et*
« *d'un prince qui est appelé grand Kan,* ce qui veut dire en notre langue
« vulgaire : Roi des Rois, et de ce que, plusieurs fois, *lui et ses prédécesseurs*
« *avaient envoyé à Rome y demander des docteurs en notre sainte foi pour*
« *qu'ils la lui enseignassent* (voir le passage de Marc Pol, p. 13), comme
« le Saint-Père ne l'en avait jamais pourvu, et que tant de peuples se per-

« daient en croyant aux idolâtries et recevant en eux des sectes de perdi-
« tion, vos Altesses pensèrent, en leur qualité de catholiques chrétiens, et
« de princes amis et propagateurs de la sainte foi chrétienne, et ennemis
« de la secte de Mahomet, et de toutes les idolâtries et hérésies, à envoyer
« moi, Christophe Colomb, auxdites contrées de l'Inde, pour voir lesdits
« princes et les peuples, pour savoir de quelle manière on pourrait s'y
« prendre pour les convertir à notre sainte foi. Elles m'ordonnèrent *de ne*
« *point aller par terre à l'Orient, mais de prendre, au contraire, la route de*
« *l'Occident, par laquelle nous ne savons pas, jusque aujourd'hui, d'une*
« *manière positive, que personne ait jamais passé.* » (Vol. II, p. 3 et 4.)

Colomb voit le *Zipangu* (le Japon) de Marc Pol, dans l'île de Cuba, qu'il découvre une des premières ; il croit que le roi de cette île, comme celui du Japon, du temps de Marc Pol, *est en guerre avec le grand Kan.* Il dit qu'*il faisait tous ses efforts pour se rendre auprès du grand Kan* ; qu'il pensait devoir habiter *dans les environs ou dans la ville du Cathay*, appartenant à ce prince, laquelle est forte et puissante ; que l'on tirera beaucoup de coton de ce pays de *Cipango*, et qu'*on le vendrait très-bien dans les grandes villes du grand Kan que nous découvrirons sans doute.* Il dit encore : « Lorsque j'arrivai à l'île de la Juana, j'en suivis la côte vers le couchant, et je la trouvai si grande, que je pensais que c'était la terre ferme, *la province de Cathay.* »

Enfin, M. Ernest de Fréville, dont la mort prématurée a été une grande perte pour les sciences historiques et géographiques, a dit, dans un *Mémoire* (posthume) *sur la Géographie du moyen âge* (1), après avoir rappelé l'histoire de la copie du livre de Marc Pol, donnée par ce grand voyageur à Thiébault de Cépoy, des copies de ce livre qui furent recueillies avec tant d'ardeur et de soins par Charles V, dont Charles de Valois, auquel Marc Pol avait voulu donner la *première copie* de son livre, *qui oncques fut faite*, était le bisaïeul, ajoute : « Il résulte de ces particularités
« intéressantes que les savants français (comme Nicolas Oresme) purent
« étudier, dès le commencement du quatorzième siècle, *la plus véridique*
« *de toutes les relations de voyages, et la mieux faite pour opérer une révo-*
« *lution dans les sciences géographiques.* »

(1) *Revue des Sociétés savantes*, année 1860.

§ 3. *Langue dans laquelle le Livre de Marc Pol a eté primitivement rédigé.*

Dans quelle langue l'ouvrage laissé par Marc Pol a t-il été primitivement rédigé ? Les uns prétendent, comme Ramusio, qu'il avait été rédigé en latin sous la dictée de Marc Pol, et que ce premier texte avait été ensuite traduit en langue italienne vulgaire. D'autres, comme Grynæus, ont cru que le voyageur vénitien employa à la rédaction de son livre sa langue maternelle, c'est-à-dire le vénitien. Cette dernière opinion a été la plus générale. Mais, chose remarquable, c'est un Italien, un éditeur de deux rédactions différentes du livre du célèbre Vénitien, le comte Baldelli Boni, qui le premier, en 1827, dans les prolégomènes de son livre intitulé : *Il Milione di Marco Polo* (1), a démontré, par la comparaison de son texte italien (remontant authentiquement à 1309, puisque l'auteur du manuscrit publié par lui mourut cette année même) avec le texte en vieux français barbare publié en 1824 par la Société de géographie de Paris, que le manuscrit italien de 1309, le plus ancien connu, était une *traduction* du même livre faite sur la rédaction française. Il montrait que là où la rédaction française porte : « Et adonc voz conteron de les (pour *las*, *la*) *très* noble cité de Saianfu » (2), le traducteur italien avait pris le superlatif *très* pour le latin *tres*, « trois », et avait traduit : « E conterovvi delle *tre* nobili citta di Sajafu. » Ailleurs il prend le mot *bue*, « boue », pour le mot *bœufs*, et il écrit *buoi* (bœufs); *jadis*, adverbe, pour un nom propre : « *Jadis*, uno *re* (3). » Le texte même de Ramusio, publié deux cent trente-cinq ans après la mort de Marc Pol, et auquel l'éditeur s'est attaché à donner un cachet tout italien, porte encore des traces, cependant, de son origine française. Car dans la même phrase où le manuscrit Pucciano prend le mot *jadis* pour un nom de roi, le texte de Ramusio prend le mot *dor* (*d'or*, nom de la dynastie chinoise des Kin, ou d'*or*, en mongol, *Altoun Khan*) pour un nom propre, et porte : *un re chiamato Dor* (2[e] livre, ch. XXXI).

(1) Florence, 1827, 2 vol. in-4°, t. I, p. XII-XIV.

(2) Édition de la Société de géographie, chapitre 145, p. 161. Notre rédaction porte : « Et vous conterons de *la très*-noble cité de Saianfu. »

(3) « Il codice Pucciano (cartaceo del secolo XIV) dice : « lo quale (Castello) fe fare *Jadis* uno re. » La voce *jadis*, che significa : *già un tempo*, e che è presta francese, dimostra sempre più che *Il Milione di Marco Polo* fù *dettato in francese*, e che il transcrittore del codice Pucciano ritoccò la versione sull'originale francese. » (*Il Milione di Marco Polo*, t. I, p. 98.) Voir notre texte, p. 355

MM. Paulin Paris (1), d'Avezac (2), Hugh Murray (3), Thomas Wright (4), Vincenzo Lazari (5) ont aussi fourni des preuves en faveur de l'*antériorité* de la rédaction française sur toutes les autres. On en trouvera de nombreuses et de nouvelles preuves dans l'édition que nous publions. Nous n'en rapporterons ici qu'un seul exemple, mais frappant. Au ch. CLIX (p. 613) il est dit dans notre texte qu'un roi du Maabar avait autour de lui « plusieurs barons »

(1) *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, t. XIX, année 1833, p. 23 à 31. — *Nouveau Journal asiatique*, t. XII, année 1833, p. 244-254.

(2) *Recueil de Voyages et de Mémoires de la Société de Geographie de Paris*, t. IV, ann. 1839, p. 408-409.

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, du mois d'août 1841, M. d'Avezac, dans un article intitulé : *Un mot sur la langue en laquelle a été écrite la relation originale de Marc Polo* (p. 117 à 120), après avoir rapporté les raisons données par Baldelli Boni et M. Paulin Paris à l'appui de leur opinion que le Livre de Marc Pol avait été primitivement rédigé en français, en donne lui-même une nouvelle preuve qui est péremptoire. Il cite une autorité presque contemporaine, celle de Jehan le Long d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, extraite de sa Chronique imprimée au troisième volume du *Thesaurus novus Anecdotorum* (de dom Martene et de dom Ursin Durand), où, dans un chapitre intitulé : *de Legatis Tartarorum ad Papam missis*, il est dit : « Nuntii qui venerunt erant duo cives Venetiarum, nomine dominus Nicolaus Pauli « et frater ejus dominus Maffeus Pauli, » etc. Et : « Dominusque Nicolaus Pauli filium suum, viginti vel circiter annorum, juvenem aptum « valde, nomine Marcum Pauli secum adduxit ad « Tartaros. » Ensuite : « Marcus Pauli cum imperatore retentus, ab eo *miles* effectus, sed et « cum eo mansit spatio viginti-septem annorum; « quem Chaam, propter suam habilitatem in suis « negotiis, ad diversas Indiæ et Tartariæ partes « et insulas misit, ubi illarum partium multa « mirabilia vidit, de quibus postea LIBRUM IN « VULGARI GALLICO COMPOSUIT, quem librum « mirabilium cum pluribus similibus penes nos « habemus. »

Les autres ouvrages du genre de celui de Marc Pol, que Jehan le Long dit *avoir en sa possession*, avec celui de Marc Pol, étaient sans doute ceux qu'il traduisit lui-même du latin en français, pour les joindre à celui de Marc Pol *rédigé en français*, comme il le dit tres-positivement. Ces ouvrages sont :

1° Le *Traité de Hayton*, écrit en latin en 1310, puis « translaté du latin en françois, par « frere Jehan le Lonc, dit et né de Ypres, moyne « de l'abbaye de Saint-Bertin, en Saint-Omer, « en l'an de l'incarnation mil III.C.LI (1351). »

2° « *Itinérance de la peregrinacion de frere Rieult* (Ricold de Monte-Croce), translaté en l'an de grâce 1350 ; » par le même.

3° *La Relation du frère Oderic de Frioul*, « ce livre faiz en latin l'an de grâce 1330, et translatez de latin en françois, » par le même, en l'an de grâce 1351.

4° *Le Traicté de la Terre-Sainte et de l'Égypte*, etc., par Guillaume de Bouldeselle, en l'an de grâce 1336, et « translatez » par le même, en l'an de grâce 1351.

5° *Lettres de l'Empereur souverain des Tartres* (Tartares), « translatées de latin en françois » par le même, en l'an de grâce 1351.

6° *De l'estat du gouvernement du grant Caan*, par le même. Tous ces ouvrages sont réunis à la suite de Marc Pol, dans le magnifique manuscrit donné par Jehan, duc de Bourgogne, à Jehan, duc de Berry, dont nous nous sommes servi pour notre édition, et que nous avons coté B. Plusieurs de ces traités ont été imprimés dans *L'Histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartarie, Seigneur des Tartres* (Tartares), *nommé le grand Can*, etc., Paris, 1529, in-4° gothique.

(3) *The Travels of Marco Polo*, Édimbourg, 1844, p. 28-29.

(4) *The Travels of Marco Polo*, Londres, 1854. Introduction, p. 24 et suiv.

(5) *I Viaggi di Marco Polo*, descritti da Rusticiano di Pisa, tradotti per la prima volta dall' originale francese ; Venezia, 1847, p. XXII-XXVIII.

qui s'appelaient » feels du Seigneur » lesquels, à la mort du roi, se jetaient sur le bûcher, pour mourir également et le suivre en l'autre monde. Le texte de la Société de géographie porte aussi : *feoilz dou Seingnor*. Les auteurs des premières versions italiennes, latines et autres, ayant cru que le vieux mot français *feoilz* ou *féels* signifiait *fils*, l'ont traduit dans ce sens, tandis qu'il signifie *féaux*, *compagnons dévoués à la vie et à la mort* (voir notre Commentaire, p. 614). Et dans toutes ces *versions*, prétendues *originales*, il est dit qu'après la mort du roi, tous ses *fils*, en quelque nombre qu'ils soient, se *brûlent* aussi sur un bûcher, excepté l'aîné qui doit régner; ce qui est absolument contraire et au sens du texte, et au fait historique rapporté par Marc Pol; nous ajouterons même, à la nature des choses.

Le texte que nous publions aujourd'hui peut donc être considéré comme le seul texte véritablement authentique de Marc Pol, puisque c'est celui qui fut donnéen 1307, à Venise, par Marc Pol lui-même à Thiébault de Cépoy, ainsi que le constate le préambule placé en tête de notre édition.

Cette pièce importante pour l'histoire du *Livre de Marc Pol* ne se trouve dans aucune rédaction de ses voyages publiée jusqu'à ce jour; elle n'existe, à notre connaissance, que dans deux manuscrits : l'un qui appartient à la Bibliothèque impériale de Paris (1), et l'autre (qui paraît en être la copie), à la Bibliothèque de la ville de Berne. Ce dernier provient de Bongars, le célèbre auteur du livre intitulé : *Gesta Dei per Francos*. Mais dans le manuscrit de Berne, ce préambule, qui est en tête de celui de Paris, se trouve placé à la fin.

En dégageant les faits du style un peu embarrassé du préambule, qui est comme un certificat d'origine, on y voit 1° que la *rédaction française* du livre de Marc Pol, jointe à cette pièce, fut donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy, à Venise même, en l'année 1307; — 2° que ce n'était pas une *traduction*, mais une *copie*, et même la *première* donnée par Marc Pol, depuis la rédaction de son livre, (*puis qu'il l'eut fait*) pour être offerte en son nom à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe le Bel, dont Thiébault de Cépoy était le représentant à Venise; — 3° que cette *première copie* donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy fut apportée par lui en France, mais ne fut pas remise à Charles de Valois par lui-même; — 4° que ce fut son fils aîné Jehan, qui donna à Charles de Valois

(1) Notre Ms. coté C. Ce Ms. ayant été copié à une date relativement éloignée de celle de nos deux premiers Mss. devait, plutôt que ceux-ci, porter avec lui son certificat d'origine.

la *première copie faite en France* de la *copie originale* faite à Venise (1), et donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy; — 5° que sur la *première copie originale de Venise*, Jehan de Cépoy, après en avoir donné une *première copie faite en France*, à Charles de Valois, en donna *ensuite* d'autres *copies* à ceux de ses amis qui les lui demandèrent; — 6° que la *copie originale* de Venise, la *première de toutes*, donnée par Marc Pol lui-même, était restée entre les mains de Jehan de Cépoy, et lui servait à en faire des *copies* pour ses amis. Cette copie *originale* ne peut être le manuscrit publié par la Société de Géographie; la *mention de son origine* y serait indiquée comme elle l'est dans notre rédaction, qui, d'ailleurs, ne peut en être une *copie*.

Il résulte aussi de là que la *rédaction française* du *Livre de Marc Pol*, dont l'origine est ainsi constatée, doit être considérée comme la seule rédaction véritablement *authentique* que l'on possède. Toutes les autres : soit celle qui a été publiée en 1824 par la Société de Géographie de Paris, et que l'on considère comme la plus ancienne, et même comme la rédaction de Rusta Pisan, à la barbarie et à l'étrangeté du style; soit les anciennes rédactions (ou plutôt *versions*) latines et italiennes, ne sont que des rédactions et traductions plus ou moins fidèles, qui n'ont pas, et ne peuvent avoir l'autorité incontestable de la rédaction française qui a servi à notre édition.

On a donc lieu de s'étonner que cette même rédaction n'ait trouvé jusqu'ici, depuis cinq siècles et demi, dans ces *nobles parties de France* (où Marc Pol était si flatté de voir porter, par Thiébault de Cépoy, la *première copie* de son Livre rédigé en français), aucun éditeur pour répondre au vœu du célèbre voyageur. Nous avons entrepris de réparer cet injuste oubli, en publiant une édition française de cette même rédaction, d'après trois manuscrits inédits dont nous donnons ci-après la description. Le texte français de ces manuscrits, que nous publions aujourd'hui et qui peut être considéré comme un des monuments les plus curieux de notre vieille et naïve langue française, est accompagné, dans notre édition, des *variantes* principales de ces trois manuscrits inédits, et d'un *Commentaire géographique et historique* étendu, tiré en grande partie des écrivains orientaux, principalement des historiens chinois. Cette *première édition* du texte français original du Livre de Marc Pol donné par lui-même, sera digne, nous l'espérons, et du célèbre voyageur vénitien, et de cette *noble France*, comme

(1) « *Bailla la première coppie de ce livre qui oncques fut faite, puis que il fut apporté ou royaume de France, à son très chier et très redouté Seigneur Monseigneur de Valois.* »

il l'appelle, dont la langue naissante était déjà si belle et si répandue en Europe qu'il la préféra à toute autre pour faire rédiger sous sa dictée, par Rusticien de Pise, ce livre extraordinaire, qui fut nommé alors : *le Livre des merveilles du monde.*

Le fait d'une rédaction française du Livre de Marc Pol, au lieu d'une rédaction italienne ou latine, quoique reconnu sans réserve par les écrivains les plus intéressés à le contester s'il n'était pas démontré péremptoirement, est encore aujourd'hui même admis avec quelques difficultés parmi nous, qui devrions être les premiers à nous en glorifier. On se demande comment un Vénitien, qui revenait du fond de la Tartarie où il avait passé de nombreuses années, et qui n'avait jamais été en France, aurait pu écrire son voyage en français, au lieu de le rédiger ou faire rédiger en italien, sa langue maternelle, qu'il n'avait pas dû complétement oublier. Indépendamment de la circonstance historique qui donna à Marc Pol, retenu dans la prison de Gênes, pour compagnon d'infortune Rusta Pisan, ou Rusticien de Pise, l'auteur d'une rédaction des *Chevaliers de la Table Ronde* (1), et

(1) « Ce Rusta Pisan, ou Rusticien de Pise, dit M. Paulin Paris (dans une *Notice sur la relation originale de Marc Pol*, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1833, et reproduite en extrait dans le *Journal asiatique* de septembre 1833, p. 244-252) « est un nom re- « commandable dans l'ancienne littérature fran- « çaise. Quelques années auparavant (c'est-à-dire « avant 1298), il avait compilé et réuni, en les « abrégeant, toutes les histoires de la *Table ronde* « disséminées jusqu'alors dans le *Saint-Graal*, le « *Tristan*, le *Merlin*, le *Lancelot* et le *Brut.* Ce « grand travail nous donne de Rusticien de Pise « l'idée d'un homme habile dans les secrets de « la langue romane française. Le préambule de « cette compilation mérite d'être cité. »

M. Paulin Paris cite, en effet, ce préambule ou exorde sur lequel semble avoir été calqué celui de la rédaction de Marc Pol, publié par la Société de Géographie de Paris, en 1824. Ce même préambule n'existe pas dans notre rédaction ; et ce fait vient encore corroborer ceux que nous avons déjà exposés pour prouver que notre rédaction a été *revue* et *corrigée* par Marc Pol lui-même, ce préambule devant blesser sa modestie.

Le même Rusticien de Pise, qui fut, dans la prison de Gênes, le secrétaire de Marc Pol, avait rédigé en français les romans de chevalerie imprimés depuis, en France, sous les titres suivants :

1° GYRON LE COURTOIS, *avecque la devise des armes de tous les chevaliers de la Table ronde.* — Imprimé à Paris pour Anthoine Vérard, marchant libraire demourant a Paris près le petit pont devant la rue neufve nostre Dame... (*sans date*). In-fol. gothique à 2 colonnes, fig. en bois.

— Un ex. mar. r. fil. tr. d., rel. anc., provenant du duc de Roxburgh, a été acheté à la vente du prince d'Essling (en 1847, n° 164), 950 francs.

— Un autre ex. du même ouvrage, aussi de cette première édition, n° 1123 du Catal. A. Bertin, a été vendu 630 fr. en 1854.

— Une autre édition d'une date plus récente, imprimée à Paris, en 1519, par Michel le Noir, a été payée à la vente du prince d'Essling, 355 francs (n° 166).

2° MELIADUS DE LEONNOYS. Ensemble plusieurs autres nobles proesses de chevalerie faictes par le Roy Artus, Palamedes, etc. Galliot du Pré, Paris, 1518, in-fol. gothique, à 2 col., fig. en bois.

— Un ex. de cette édition, n° 167 du Cat. du prince d'Essling, a été vendu 450 fr.

— Un ex., n° 168, d'une édition de 1532, in-fol. à 2 col., a été vendu 320 fr.

Il est bon de remarquer, toutefois, que les deux ouvrages de Rusticien de Pise ne sont pas, pour *le style*, dans les éditions imprimées, conformes

d'autres romans écrits par lui en français de son temps, on pourrait répondre avec Brunetto Latini : « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres « est escriz en romans, selon le langage des Francois, puisque nos somes « Ytaliens, je diroie que ce est por .ij. raisons : l'une, car nos somes en « France ; et l'autre *porce que la parleure est plus delitable et plus commune* « *à toutes gens* (1). »

Un autre auteur italien, Martino da Canale, qui vivait aussi dans le treizième siècle, écrivit en français une Histoire de Venise (dont le manuscrit existe a Florence) ; et la raison qu'il en donne était : « Pour ce que « la langue françoise *cort parmi le monde et est plus délictable à lire et à* « *oïr que nulle autre* (2). »

Effectivement, à l'époque en question, la langue française était la plus répandue de toutes les langues européennes ; celle dans laquelle la plupart des romans de chevalerie, si recherchés alors, étaient écrits. Mais cette langue se partageait en deux idiomes, la « langue d'oc » dans le midi, et la « langue d'oïl » dans le nord. « La grandeur croissante de la France, « dit M. Duruy (3), donna à son idiome la prépondérance. Nos Normands le « portèrent dans l'Italie méridionale où il ne prévalut point, et en Angleterre « où il s'établit pour trois siècles ; nos croisés partout. Il devint la langue de « la législation ; c'était celle des *Assises*, ou lois du royaume de Jérusalem « et des établissements de saint Louis. Villehardouin, l'historien de la « quatrième croisade ; Joinville, le biographe de saint Louis, l'avaient déjà « écrit, et nous lisons encore leurs histoires. »

Mais quel était ce Rusticien de Pise qui aurait rédigé en français le Livre de Marc Pol, sous sa propre dictée, en 1298, dans la prison de Gênes, comme il est dit dans le Prologue du texte (p. 4 de notre édition) ? Tout ce qu'on sait sur lui, c'est qu'il aurait rédigé ou compilé les deux romans de chevalerie ci-dessus cités. Mais, s'il faut s'en rapporter à M. d'Israëli, Rusticien de Pise aurait été un écrivain célèbre en son temps, et distingué spécialement par le patronage des rois d'Angleterre. Henry III lui aurait donné en jouissance deux châteaux (4), après sa compilation des Chevaliers

aux *copies manuscrites* que l'on en possède. Dans celles-ci le style est beaucoup plus barbare et d'un français inculte comme le texte de Marc Pol publié par la Société de Géographie de Paris.

(1) Éd. Chabaille, p. 3. Paris, 1863, 1 vol. 4°.

(2) Voir Génin : *des Variations de la langue française*. Introduction, p. 30.

(3) *Histoire du moyen âge*, p. 345.

(4) *Amenities of litterature*, vol. I, p. 103. Édition Baudry. Voici le passage en question :

« Our Henry the Third was a prodigal patron of these Anglo-Norman poets. This monarch awarded to a romancer, RUSTICIEN DE PISE, who has proclaimed the regal munificence to the

de la Table Ronde (1), qui remonterait ainsi à une date antérieure à celle de la mort de Henry III, arrivée le 16 novembre 1272. Le second ouvrage de Rusticien de Pise : *Méliadus de Léonnoys*, aurait été, selon la Préface, composé à la demande expresse d'Édouard I, successeur de Henry III. Ces deux compositions auraient donc précédé de plus de vingt ans la rédaction dans la prison de Gênes du Livre de Marc Pol ; et on ne peut que trouver très-naturel ce fait, au premier abord étrange et singulier, que le compilateur et le rédacteur si renommé alors de plusieurs romans de chevalerie, ayant appris (peut-être en Angleterre, dans un de ces châteaux que lui avait si gracieusement offerts Henry III), le retour en Europe de Marc Pol, ait eu aussitôt le désir d'entrer en rapport avec cet autre chevalier des grandes aventures, qui devait en connaître de bien plus grandes encore, et lui ait offert de les rédiger sous sa dictée, dans la *langue de la Chevalerie* la plus connue et la plus répandue alors en Europe. On est même obligé de convenir que la rédaction originale, primitive, du Livre de Marc Pol, dans une toute autre langue, et dans les conditions données, serait presque invraisemblable.

§ 4. *Deux rédactions françaises du Livre de Marc Pol ; différence de la langue de ces deux rédactions.*

Le style du compilateur pisan, a dit M. Paulin Paris(2), ressemble à celui des bons auteurs français du même temps, comme aujourd'hui la prononciation naturelle d'un Allemand, d'un Anglais, d'un Italien, peut rappeler celle d'un bourgeois de Paris ou de Blois. Rusticien est en lutte continuelle avec nos habitudes grammaticales ; il ne distingue ni sujet ni régime dans les noms ; il mêle, dans les verbes, les temps et les modes ; il prend le change sur le sens de certaines locutions communes aux deux langues, mais qui ne présentaient pas le même sens dans l'une et dans l'autre. Enfin, le français du quatorzième siècle était clair, harmonieux, énergique ; Rus-

world, a couple of fine « chasteaux » which I would not, however, translate, as has been done, by the English term « castle »... Who this *Rusticien de Pise* was, one can not be certain ; but he was one of a numerous brood, who stimulated by « largesses » and fair « chasteaux » delighted to celebrate the chivalry of the British Court, to them a perpetual fontain of honour and preferment. »

(1) Publiée sous le titre de *Gyron le Courtois*, et où se trouve l'apostrophe en forme d'exorde répétée dans le prologue de Marc Pol de la rédaction attribuée au même auteur.

(2) *Nouvelles Recherches sur les premières rédactions du Voyage de Marco Polo*, lues à la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre 1850.

ticien en a fait un langage irrégulier, dur et grossier, qui réduisait même les lecteurs de son temps à deviner dans ce qu'il disait ce qu'il avait voulu dire (1).

« Nous exprimerons donc un regret : c'est que les savants et estimables membres de la Société de Géographie, éditeurs de la relation française de Marco Polo, préoccupés du désir de publier le texte le plus ancien, aient préféré ce travail de Rusticien de Pise à une *seconde rédaction* moins ancienne, de sept ou huit années, mais non moins authentique, non moins autorisée par le grand voyageur ; d'ailleurs *offrant le mérite d'une forme élégante, dégagée de toutes les obscurités qui défigurent le premier travail.* »

On a déjà vu précédemment l'histoire de cette *seconde rédaction* donnée par Marc Pol lui-même, en 1307, à Thiébault de Cépoy qui se trouvait alors à Venise comme l'envoyé de Charles de Valois, comte d'Artois, et frère de Philippe le Bel, marié à l'impératrice titulaire de Constantinople, Catherine de Courtenay. « Thiébault de Cépoy était à Venise en 1305 (dit aussi M. Paulin Paris), comme le prouvent des actes authentiques (2). » Il y séjourna donc plusieurs années ; et ce fut pendant ce séjour d'au moins deux ans, qu'ayant formé des relations avec le grand voyageur dont la réputation ne pouvait manquer de lui être connue, la pensée vint à Marc Pol de lui offrir une copie de son Livre pour le présenter de sa part à Charles de Valois. C'est sans doute alors, et sous les yeux de Marc Pol, que se fit la *nouvelle rédaction*, dans le langage choisi de la cour française du temps, qui devait être familier à l'envoyé du frère de Philippe le Bel. « Les phrases « obscures, dit à ce sujet M. Paulin Paris (3), et les contradictions nées de la « rapidité d'une première rédaction furent même soumises à la décision sou- « veraine de Marco Polo, et c'est ainsi que fut établi le *deuxième texte*, que « l'on pourrait dire, à la façon moderne, *revu, corrigé par l'auteur*, et entiè- « rement purgé des fautes de la première rédaction. Il est du moins certain « que ce texte est écrit d'un style très-net et très-facile, qu'il n'a pas été pu- « blié et qu'il mériterait grandement de l'être. »

(1) Nos lecteurs pourront juger eux-mêmes du style des *deux rédactions* du Livre de Marc Pol : celle de Rusticien de Pise ou de *Gênes*, et celle donnée par Marc Pol lui-même à Thiébault de Cépoy, ou *de Venise*, en lisant les passages que nous avons cités dans notre commentaire et *les chapitres historiques supplémentaires* de la première rédaction, que nous avons reproduits (p. 740-764) à la suite des chapitres contenus dans la seconde rédaction.

(2) Nous tenons de M. Paulin Paris que ces actes authentiques sont des *chartes* et autres documents conservés au dépôt des manuscrits de la Bibl. imp. de Paris.

(3) *Lieu cité.* Les faits rapportés ci-dessus sont sans doute puisés aux mêmes sources.

C'est ce texte, *revu et corrigé par l'auteur*, que nous avons entrepris de publier en y ajoutant les éclaircissements de toute nature que nous avons été à même d'y joindre.

M. Paulin Paris dit encore, en terminant sa lecture : « Pour nous « résumer en quelques mots, Marco Polo, citoyen de Venise, dicta, en 1298, « la première relation de ses voyages à Rusticien de Pise, abréviateur déjà « célèbre des longs récits français de la Table Ronde. Rusticien rédigea la « dictée de Marco Polo en français ; huit ans plus tard, en 1307, Thiébaud « de Cépoy reçut de Marco Polo une relation des mêmes voyages *plus correcte, revue par lui-même ;* et toutes les autres rédactions latines, véni- « tiennes ou toscanes, sont des copies ou des abrégés du travail de Rusticien « de Pise, ou du texte de Thiébaud de Cépoy. »

Nous n'ajouterons que peu de mots à ces paroles d'un homme aussi versé que M. Paulin Paris dans la connaissance de notre ancienne littérature et des manuscrits du moyen âge. Nous dirons seulement que nous avons acquis la conviction profonde, dans le cours de notre long travail sur le Livre de Marc Pol, que notre rédaction, en la comparant à celle publiée par la Société de Géographie de Paris, porte sur beaucoup de points (que nous avons plusieurs fois signalés dans notre commentaire) des traces évidentes d'une révision de Marc Pol, et de modifications que lui seul pouvait opérer. Il y a un chapitre même (le XCIII^e^, p. 311 de notre édition) qui manque totalement, excepté le commencement, dans le texte de la première rédaction publiée par la Société de Géographie, lequel chapitre ne peut être, dans aucun cas, l'œuvre d'un copiste. D'autres sont transposés et groupés différemment comme les ch. CLXXIV et CLXXVIII, sur Ceylan, qui n'en forment qu'un : le CLXVIII^e^, dans notre rédaction. Nous dirons encore que des trois manuscrits en écriture gothique de la *seconde rédaction* du Livre de Marc Pol que possède la Bibliothèque impériale de Paris, désignés déjà précédemment (p. LXXXIV), celui que nous avons suivi de préférence et que nous avons pris pour base de notre édition (en donnant toutefois en notes, dans la plupart des cas, les *variantes* des deux autres), c'est le plus ancien des trois, celui auquel la signature encore visible de Jehan, duc de Berri, donne une date certaine. C'est aussi le plus correct, celui, chose surprenante, dont l'orthographe, dans la plupart des cas, se rapproche le plus de celle de nos jours et lui est quelquefois identique ; tandis que les autres, surtout le troisième (*coté* C), qui est plus moderne, lui est bien inférieur sous le rapport de la correction et même du style. Gustave Fallot, qui avait

su démêler avec tant de sagacité et de pénétration les lois ainsi que les formes caractéristiques de notre ancienne langue française, et n'avait connu que ce seul manuscrit de Marc Pol (1), le juge bien (2), en disant que « ce « manuscrit est fautif, et que le langage paraît être du commencement du « quatorzième siècle. » Il ajoute, « qu'il est très-visiblement traduit de « l'italien (c'est une erreur), ce qui tranche fort nettement dans un langage « qui est de Normandie, ou tout au moins de Picardie occidentale, avec « empreinte de Normand. »

Ce qui put faire croire à G. Fallot que ce manuscrit de Marc Pol était *traduit de l'italien*, c'était l'opinion que l'on avait alors (et que l'on a généralement encore) que la rédaction originale du Livre de Marc Pol avait été faite en *italien*, tandis que c'est le contraire qui est la vérité. Seulement, comme le rédacteur de ce même Livre était *Italien* d'origine, ainsi que l'auteur même qui dut dicter le contenu du Livre, il s'était glissé naturellement dans sa rédaction française une foule de locutions et de tournures italiennes, dont la *seconde rédaction*, celle que nous publions, est loin d'être complétement dégagée. Mais si Fallot avait connu notre ancien manuscrit (*coté A*) et même le second (*coté B*), qui est à peu près de la même époque, il en eût porté un tout autre jugement.

§ 5. *Description des manuscrits du Livre de Marc Pol qui ont servi pour cette édition.*

1° Manuscrit coté A. Bibliothèque impériale, anc. 10,260.—FR. 5,631. In-folio vélin, de 87 feuillets.

Ce manuscrit, d'une écriture gothique fort belle, à deux colonnes, a pour titre : **Marc Pol, Du Devisement du Monde.** Il ne renferme que deux miniatures : l'une, au folio 3 *verso*, représente l'Empereur Khoubilaï-Khaân dans un pavillon porté par 4 éléphants, et allant en chasse avec ses « grant barons » ; l'autre, au folio 8 *verso*, représente la lutte de la fille du roi *Caïdou* avec un des princes mongols aspirant à sa main, décrite dans le ch. CXCVI (p. 727). Il porte au bas de la première page du texte l'*Ecusson de France* (trois fleurs de lis d'or sur fond d'azur), peint posté-

(1) Manuscrits français, n° 10,270[a] ; auj. FR. 6549.

(2) *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au treizième siècle.* Paris, 1839, p. 465, ouvrage posthume.

rieurement aux enluminures ; et au dernier feuillet (numéroté 87), à la fin du texte, il portait la mention suivante encore lisible quoique effacée au grattoir : Ce Livre est au Duc de Berry; et, au dessous, la signature avec le paraphe bien connu de : Jehan.

2° Manuscrit B. Bibliothèque impériale. Anc. 8,392 ; — FR. 2,810. Magnifique manuscrit, grand in-folio vélin, de 0m,42c de hauteur, et 0m,30c de largeur. Il comprend 299 feuillets de beau vélin blanc, avec beaucoup de miniatures, plus 4 feuillets vélin blanc sans écriture, au commencement, et 3 à la fin. On lit sur le dernier feuillet blanc, de garde, en lettres gothiques, de la même écriture que le corps du manuscrit :

« En ce Livre a III C.X. feuilles ; istoires (*miniatures*) : II CLXVI.

On lit en tête, de la main et de l'écriture fantasque de Nicolas Flamel, les lignes suivantes :

« Ce Livre Est Des Merveilles Du Monde. C'est assavoir De La Terre Saincte. Du Grant Kaan, Empereur Des Tartars Et Du Pays D'Ynde ; Le Quel Livre JEHan Duc de Bourgoingne Donna A Son Oncle Jehan Filz De Roy de France, Duc de Berry Et D'auviergne, Conte de Poitou, D'estampes, de Bouloingne, et D'auvergne. Et Contient Ce dit Livre, Six Livres ; C'est assavoir : Marc Pol. Frère Odric de l'ordre des Frères Meneurs. Le Livre fait à La Requete Du Cardinal Taleran de Pierregort. L'Estat du Grant Kaan. Le Livre de Messire Guillaume de Mandeville. Le Livre de Frère JEHan Hayton de L'ordre de Premontré. Le Livre de Frère Bieul De l'ordre des Frères Prescheurs. Et Sont en ce dit Livre : Deux cens Soixante six Histoires (*miniatures*). »

(Signé) N. Flamel.

Ces deux précieux manuscrits, qui comprennent la même rédaction française du Livre de Marc Pol, et qui ne diffèrent entre eux que dans quelques formes orthographiques des mots, appartenaient effectivement tous deux à Jehan, duc de Berry, comme le portent la mention raturée du premier, et la note du fameux Nicolas Flamel, placée en tête du second. On lit en outre dans le *Catalogue de la Librairie du Duc de Berry, au Château de Mehun sur Yèvre, en 1416*, publié par M. Yver de Beauvoir (1) :

N° 116. « Un Livre, appelé *Marc Pol*, en françois, escript de lettres de « fourme (*gothiques*) historié (*enrichi de miniatures*) et richement enlu-

(1) Paris, Aubry, 1860.

« miné, couvert de satin vermeil figuré empraint, à deux fermoers d'argent « doré, armoyés aux armes de Mons. de Bourgogne, cloués de quatre « clous dorés. 125 livres (*taux de l'estimation d'alors*). »

— C'est notre manuscrit B.

N° 117. « Un autre petit livre appelé *Marc Pol, du Devisement du Monde,* « escript en françois de lettres de fourme ; et au commencement du second « feuillet, après la premiere histoire (*miniature*), a escript : *Fist retrere ;* « couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermoers de laiton. 6 livres « 5 sols. »

— C'est notre manuscrit A, dont le second feuillet commence effectivement par les mots « : *fist retrere* (*retracer, rédiger*) par ordre (*dans un ordre méthodique*) à Messire Rusta Pisan, etc. » (Voir notre édition, p. 4.)

3° Manuscrit C. Bibliothèque impériale. Anc. 10,270; FR. 5,649. Petit in-4°, vélin. Il porte sur un des premiers feuillets de garde : « *Cod.* CXXXV. » Puis cette mention en bas : « Des Mss. de Mgr l'archevêque de Reims (1) 37. »

Ce manuscrit, comme l'avait bien jugé Gustave Fallot (*lieu cité*), est très-incorrect, sous le rapport du style. Trompé par la notoriété qu'on lui avait donnée, en laissant les deux autres dans l'oubli, nous l'avions d'abord entièrement copié pour le publier, lorsque, en voulant le collationner avec les manuscrits A et B, nous nous aperçûmes que ces deux derniers, quoique plus anciens, et d'un style en apparence plus vieilli, lui étaient de beaucoup supérieurs ; ce qui nous fit recommencer complétement notre tâche.

Les faits authentiques, rapportés ci-dessus, donnent à nos deux premiers manuscrits (A et B) une date certaine (celle de 1416, qui est celle de la mort de Jehan, Duc de Berry), *au-dessous* de laquelle on ne peut pas les placer. Mais le second (que nous avons coté A), porte des marques évidentes d'une plus grande ancienneté que le premier (coté B). Celui-ci n'en est cependant pas une copie, car, dans le manuscrit A, il y a une *lacune* de *six* chapitres (les ch. CXLIV—CXLIX) au milieu du folio 50 *recto*, laquelle lacune n'existe pas dans le manuscrit B, plus moderne. Ce dernier a donc été copié sur un autre manuscrit, resté inconnu (2).

(1) Maurice Le Tellier, frère puiné de Louvois, mort en 1710.

(2) On lit dans une *note* en écriture moderne ajoutée au ms. B. : « Ce beau volume doit avoir « été exécuté de 1404, époque de l'avénement de « Jean Sans-Peur, à 1417 (*lisez* 1416), date de la « mort du duc de Berry. Voyez la miniature « frontispice de la Relation de Hayton où le duc « de Berry est représenté recevant le volume « dans une salle dont la porte est ornée de l'écu

Le manuscrit A paraît avoir fait partie de la Bibliothèque de Charles V, puisque, comme nous l'avons déjà dit, il porte au bas de la première page du texte l'*Écu de France*, que ce prince ami des lettres, l'élève de Nicolas Oresme, faisait peindre sur les ouvrages dont se composait son cabinet. La possession de ce manuscrit, comme celle du manuscrit B, par Jehan, duc de Berry, était utile à constater. Tous les deux ne comprennent pas le *Préambule* ou *Certificat d'origine*, comme nous l'avons dit précédemment, qui se trouve en tête du manuscrit C, et à la fin de celui de Berne qui n'en est qu'une copie. Mais ce fait ne peut pas les faire considérer comme n'appartenant pas à la *seconde rédaction* du Livre de Marc Pol ; cette omission, jointe à leur ancienneté plus grande bien constatée, serait même une preuve qu'ils sont une *copie directe*, et sans intermédiaire, de l'original rapporté de Venise, conservé sans doute dans la famille de Thiébault de Cépoy, et qu'ayant été destinés à être offerts à de grands personnages par l'aîné des fils de Thiébault, celui-ci n'avait pas besoin d'y joindre ce même certificat d'origine, placé en tête de notre manuscrit C, provenant de l'Archevêque de Reims, mort en 1710, et qui en est une copie bien plus moderne.

Nous devons ajouter ici que l'on ne trouvera, dans le texte de notre édition, aucun mot, aucune forme de mots même qui ne se rencontrent dans nos manuscrits (principalement dans les manuscrits A et B). Ainsi, dans le manuscrit A, on lit toujours *conter*, *conteray*, tandis que, dans le manuscrit B, on lit aussi toujours *compter*, *compteray* (pour *narrare*) ; nous avons suivi avec toute raison la leçon du premier Ms. comme étant conforme à l'usage et, de plus, à l'étymologie.

Le manuscrit A porte partout *idles* et le manuscrit C *ydres*, là où le manuscrit B porte *ydolastres* ou *idolastres* : ici, c'est la leçon du second manuscrit que nous avons préférée. Il en est de même pour *sachies*, écrit ainsi dans

« de Bourgogne. L'artiste était flamand, comme « on peut en juger par la devise flamande d'un « grand nombre de vignettes. »

On lit aussi dans le même volume à la fin de la transcription de la *Relation de Hayton* (*fol.* 267) écrit en lettres gothiques à l'encre rouge :

« Cy fine le livre des Hystoires des parties d'O- « rient compilé par religieux homme frere Hay- « ton, frère de l'ordre de Premonstre, jadis sei- « gneur de Core, cousin germain du roy d'Arme- « nye, sur le passaige de la Terre Sainte, par le « commandement du souverain père, Nostre « Seigneur l'Apostole Clement quint, en la cite « de Poytiers ; lequel Livre, je Nicole Falcon « *escrips premierement en françois*, si comme « ledit frère Hayton le ditoit de sa bouche, sans « note ne exemplaire; et *de romans le translatay* « *en latin*, en l'an nostre Seigneur M.CCC. sept, « ou mois d'aoust. *Deo Gratias.* »

C'est cette *première rédaction française* du Livre de Hayton qui est transcrite dans le volume, laquelle diffère beaucoup de celle qui fut ensuite faite sur la *traduction latine* du même Nicolas Falcon.

le manuscrit A, et *sachiez*, avec un *z* final, dans le manuscrit B. Cependant on trouve quelquefois cette dernière forme dans le manuscrit A (V. fol. 71). On y trouve aussi les formes *hommes*, *mais*, *maison*, *draps*, *beau*, comme dans le manuscrit B, mais rarement ; les formes ordinaires sont *homs*, *mès*, *mèsons*, *dras*, *biau ;* nous avons cru pouvoir conserver partout les premières formes, comme étant les mêmes que celles de nos jours, et parce qu'elles sont ordinaires dans le manuscrit B. Nous avons conservé, cependant, du manuscrit A, des formes archaïques rationnelles, qui constatent l'ancienneté de la rédaction et l'époque où les lois grammaticales étaient mieux observées qu'elles ne le furent à une date postérieure. Nous en avons signalé plusieurs dans notre commentaire. Mais un fait remarquable du Ms. A, c'est qu'on y trouve presque partout écrit *Tatar*, qui est la véritable orthographe de ce nom, pour *Tartare*, qui en est une altération.

§ 6. *Bibliographie du Livre de Marc Pol.*

Quoiqu'on ait donné jusqu'à ce jour au moins cinquante-six éditions, en diverses langues, du Livre de Marc Pol, toutes ces éditions sont rares et même difficiles à trouver dans le commerce. On peut les classer ainsi par langues : Éditions en langue italienne 23 ; anglaise 9 ; latine 8 ; allemande 7 ; française 4 ; espagnole 3 ; portugaise 1 ; hollandaise 1. Total 56.

Nous nous dispenserons d'énumérer ici chacune de ces éditions, dont Marsden et V. Lazari, dans leurs éditions anglaise (1818) et italienne (1847) de Marc Pol, ont donné la nomenclature. Ces deux éditions, avec celle du comte Baldelli Boni (1827), sont les plus importantes, par les notes qui s'y trouvent jointes. Mais la plupart de ces notes sont ou des hors-d'œuvre ou des dissertations inutiles sur des suppositions erronées.

Nous ne pouvons mieux terminer cette partie de notre Introduction que par les paroles suivantes de M. Walckenaer (1) : « Il ne faut pas s'étonner si la courte relation de Marco Polo a tant occupé les savants. Lorsque, dans la longue série des siècles, on cherche les trois hommes qui, par la grandeur et l'influence de leurs découvertes, ont le plus contribué au progrès de la géographie ou de la connaissance du globe, le modeste nom du voyageur vénitien vient se placer sur la même ligne que ceux d'Alexandre le Grand et de Christophe Colomb. »

(1) *Histoire générale des voyages.* Paris, 1826, t. I, p. 52, et dans sa *Notice sur Marco Polo.*

III. — APERÇU DE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'ASIE AU TREIZIÈME SIÈCLE DE NOTRE ÈRE.

1° *Origine et développement de la puissance mongole.*

L'Asie, au treizième siècle, fut un foyer permanent de guerres et de révolutions sanglantes. Un homme, né au fond de la Tartarie, dans un territoire situé entre les fleuves Onon et Kéroulun, où campait sa tribu, devait y fonder l'un des plus grands empires qui aient étonné le monde. Cet homme, c'était *Témoutchin*, nommé ensuite *Tchinghis Khaghân* (ou Dchinghis-Khaân, plus connu en Europe sous lè nom de Gengis-Khan) (1). « Le grand-ancêtre (*Taï-tsou*), de la dynastie des Yuen (ou Mongols), dit un écrivain chinois (2), s'éleva dans les plaines sablonneuses de *Ssŏ* (au nord-ouest de la Chine). Les tribus dont il était le chef ne formaient, dans leurs divers campements, que dix mille familles. Les troupes composant les différentes bannières décidaient des différends. Des magistrats dirigeaient l'administration civile, et appliquaient les châtiments en même temps qu'ils maintenaient l'ordre dans la communauté.

« Au commencement du règne de Taï-tsoung (Ogodaï, en 1229), on établit dix circuits (*loú*), et l'on plaça à leur tête des administrateurs expérimentés. Ce souverain choisit pour ministres des lettrés habiles. Ce furent principalement des fonctionnaires de la dynastie déchue des Kîn qui vinrent offrir leurs services. C'est pour cela que ces anciens fonctionnaires, à cause de leur expérience de l'administration, furent employés de préférence comme fonctionnaires mongols, dans les principales administrations, au commencement de ce règne, et n'eurent point de repos. Ils furent constamment occupés à chercher dans les *King* (les anciens livres sacrés des Chinois) des règles de gouvernement.

« Chi-tsou (Khoubilaï-Khaân), dès l'instant qu'il fut arrivé à l'empire (en 1264), détermina d'une manière régulière et fixe les attributions des fonctionnaires publics du gouvernement central et des provinces. Ceux qui furent

(1) Selon l'*Histoire des Mongols* de Ssanang-Ssetsen, publiée en mongol avec une traduction allemande par Isaac Jacob Schmidt (Saint-Pétersburg, 1829), Témoutchin serait né en 1162 de notre ère. Les Annales chinoises le font naître à la même date et mourir en 1227. Voir Marc Pol, p. 175-186.

(2) Dans le *Koù kin yú ti thoú* (*hià kiouan*, fos 19-20) ; no 627 N. F. des livres chinois de la Bibl. imp. de Paris.

chargés de l'administration générale furent nommés « Secrétaires d'État, ayant l'examen et la surveillance de toutes les affaires » (*Tchôung-chôu-sìng*); ceux qui étaient revêtus de l'autorité supérieure militaire furent nommés : « Directeurs des affaires intimes de l'armée » (*Tchôu-mĭ yoüen ssê*); ceux qui étaient chargés des promotions et des destitutions furent nommés « Les chefs les plus éminents des Censeurs impériaux » (*Yú ssè thâï*); ceux qui venaient en sous-ordre et qui résidaient dans l'intérieur du palais furent les « Eunuques » (*Ssé*), les « Inspecteurs » (*Kiân*), les « Chefs de la garde impériale » (*Weï*). Ceux qui résidaient dans les provinces étaient les « Gouverneurs de provinces » (*Híng sìng*) ; les « Censeurs en tournées » (*Híng thâï*) ; les « Commandants des divisions militaires » (*Sioüen weï ssê*); les « Directeurs des examens littéraires publics » (*Liên fàng ssé*) (1). Ceux qui étaient chargés d'être les « Pasteurs (ou Gouverneurs) des populations » furent nommés du nom de leurs circonscriptions administratives : *Loú, Foù, Tchéou, Hién* (2). Les fonctionnaires supérieurs étaient Mongols (*Moung-kou jîn*), et ceux qui venaient en second ordre étaient Chinois (*Hán-jîn*) et méridionaux (*Nân-jîn*).

« Au commencement de la dynastie mongole, les officiers supérieurs militaires ayant observé que, dans l'armée, un nombre plus ou moins grand d'individus sans familles (3) étaient devenus des dignitaires titrés, établirent, dans ces dignités, des rangs supérieurs et inférieurs. Celui qui était le « Chef de 10,000 » eut le titre de *Wên hóu* (10,000 *portes* ou *familles*) ; celui qui était le chef de 1,000 eut le titre de *Thsiân hóu* (1,000 *portes*) ; celui qui était « chef de 100 » eut le titre de *Pĕ-hóu* (100 *portes*).

« Du temps de *Chi-tsou* (Khoubilaï), les « Magistrats régulateurs » (*Phò siêou kouân*) organisèrent dans la capitale cinq grands Postes ou « Campements militaires », afin de relier entre elles, pour une commune défense, les casernes où logeaient les troupes. Toute l'armée de l'intérieur fut ainsi établie dans des positions fortes. La garde impériale, formée en grande par-

(1) Cette dénomination, comme plusieurs autres, a été spéciale à la dynastie mongole (voir l'*Inscription* imprimée à la suite du Livre de Marc Pol, *Appendice* n° 3, p. 768 et suiv.). On lit dans une histoire générale de la Chine de Foung tchéou (k. 21, f° 27) : « La 2ᵉ année *ta-te* (1298) à la 1ʳᵉ lune, un édit prescrivit aux *Lien fàng ssé* de chaque grande circonscription administrative de former des hommes de talents pour aider le gouvernement dans le choix et les promotions de ses fonctionnaires. »

(2) Comme si nous appelions nos Préfets : *Départements*, nos Sous-Préfets : *Arrondissements* ; cet usage existe encore aujourd'hui en Chine. Voir aussi sur l'*Organisation du gouvernement* de Khoubilaï, Marc Pol, p. 328-335.

(3) C'est-à-dire, « sans familles qui dépendissent d'eux », comme parmi les tribus mongoles.

tie de la parenté du souverain mongol, avait constamment des Officiers de ronde envoyés dans les postes pour donner les mots d'ordre.

« Dans les provinces, « 10,000 portes » ou familles étaient placées sous l'autorité et la surveillance d'un « Contrôleur général militaire » (*Tsòung kòuan*); « 1,000 portes » étaient placées sous l'autorité d'un officier militaire inférieur (nommé *Pà tsòung*); « 100 portes » étaient placées sous un chef dirigeant (nommé *Tán-yă*). On établit une « Cour martiale composée de Conseillers privés » (*Tchòu mì yuên*) pour avoir la haute direction de tous ces établissements. S'il se produisait quelque part un mouvement assez important pour attirer l'attention du gouvernement, alors on chargeait la « Cour martiale » d'agir. L'affaire finie, cette Cour prévotale se démettait de ses fonctions, et l'action régulière de chaque juridiction reprenait son cours dans la province où le mouvement s'était produit. »

Cet aperçu de l'organisation successive du gouvernement mongol, passant de l'état de simple tribu nomade à celui de grand empire fondé par la conquête, est remarquable. Celui qui suit, tiré du même ouvrage chinois (fol. 19-20), nous a paru aussi mériter d'être traduit.

« Les Yuen (ou Mongols de Chine) s'élevèrent à l'origine dans les contrées sablonneuses du nord (*Sso-mŏ*). En même temps qu'ils portèrent la guerre dans les pays situés à l'occident (de l'Asie), ils conquirent les Hia occidentaux (1), anéantirent les *Niu-tche* (les ancêtres des Mandchous d'aujourd'hui), soumirent Kao-li (la Corée), s'établirent dans le Nân-tchao (le « Royaume méridional », aujourd'hui province du Yùn-nân) (2), réduisirent successivement sous leur domination tout le Kiâng-nân (les provinces de la Chine situées au midi du grand Kiâng); et alors tout l'empire ne forma plus qu'un seul et même tout.

« Leur territoire, au nord, dépassait les monts Yn-chân (au nord du *Hoâng hô*); à l'occident, sa limite extrême était le désert des sables mouvants; à l'orient, il comprenait toute la partie gauche du Liao-toung; au midi, il s'étendait jusqu'à la mer du royaume de Yuë (la Cochinchine).

« Dans les commencements de leur puissance, la sixième année du règne de Taï-tsoung (Ogodaï) *kia-wou* du cycle (en 1234), ils anéantirent (le royaume de) Kîn, et se rendirent maîtres de la principauté de Tchoung-youan-tcheou. La septième année (en 1235), un édit fut rendu qui prescri-

(1) Petit royaume situé à l'ouest du fleuve Jaune, comprenant la province actuelle du Chen-si

(2) Voir notre commentaire sur Marc Pol, p. 387 et 397.

vait un recensement de la population de Yen-king (un quartier de Pé king), de Chun-tien (un autre quartier de la même ville), et autres lieux comprenant trente-six *Loú* (grands Circuits administratifs). Le nombre des portes (ou familles, feux) se trouva être de 873,781; celui des bouches de 4,754,975.

« La deuxième année du règne de Hien-tsoung (Mangou-Khan) *jin-tse* du cycle (en 1252), on fit un nouveau recensement et on trouva une augmentation de 200,000 familles et plus.

« La septième année *tchi-yuan* de Chi-tsou (septième du règne de Khoubilaï (en 1270), il y eut un nouveau recensement, et on trouva une augmentation nouvelle de 300,000 familles et plus. La treizième année (en 1276), le royaume des Soung ayant été entièrement conquis, on s'occupa de faire un recensement général de la population qui fut inscrite dans des tableaux spéciaux. La vingt-septième année (en 1290), les registres atteignirent le nombre de 11,840,000 portes ou familles. Depuis ce temps, les familles du midi et du nord de l'empire. portées sur les registres de la population, élevèrent ce chiffre à 13,196,206, et les bouches se trouvèrent être de 58,834,711. Mais la population qui s'était réfugiée dans les montagnes ou sur les lacs, pour se soustraire à la domination mongole, n'y était pas comprise.

« La première année *tchi-chun* de Wen-tsoung (en 1330), le nombre des familles qui payaient l'impôt, en argent et en nature, au ministère des finances, était de 13,400.699. Comparé au précédent recensement, c'était une augmentation de 200,000 familles environ. »

Telle était la population payant l'impôt de la Chine proprement dite, dans la première moitié du quatorzième siècle, après soixante-quatorze années de guerres sanglantes que dura la conquête mongole (de 1206 à 1280). On pourrait se faire une idée de la diminution considérable de la population chinoise pendant ces années de guerre, si l'on pouvait s'en rapporter à un historien chinois (1) qui dit que le nombre d'hommes que l'empereur Chi-tsou, c'est-à-dire Khoubilaï-Khaân, fit périr pour établir son trône et pour le maintenir jusqu'à sa mort, s'éleva à dix-huit millions quatre cent soixante-dix mille et plus (2)! Le même écrivain reproche aussi à Khoubilaï de s'être abandonné aux pratiques superstitieuses et abstruses de prêtres occidentaux (les chrétiens nestoriens), et de les avoir élevés aux honneurs en grand

(1) L'auteur de l'*Abrégé* des vingt et un grands historiens de la Chine, intitulé *Nien-i-sse-p'iao* (sect. *Yuen-sse*, Chi-tsou, f° 1).

(2) *Ti tsĭ wei i lái, chă jin koung ki : ĭ thsián pă pĕ ssé chĭ thsĭ wén yèou kí.* Ce chiffre nous paraît excessivement exagéré.

nombre (1). Il lui reproche également d'avoir favorisé et honoré, par-dessus tout, la religion de F[illegible]u de Bouddha, et d'avoir investi un prêtre de cette religion du titre d[illegible]récepteur ou instituteur impérial »; ce qui lui donnait en quelque [illegible] un pouvoir absolu sur les résolutions de l'empereur lui-même (2).

Il ajoute, pour compléter son portrait, que Khoubilaï « composa un livre pour rabaisser l'empereur du Ciel (*Hŏ choŭ ì wĕï Thiân-Tí*); qu'il se fit le détracteur de Khoung-tseu (Confucius), afin de le faire considérer comme un sage de second ordre (*piĕn Khoung-tseù ì wĕï tchoûng hiên*) (3); il conquit le royaume de Mien (Ava); il fit des expéditions dans le Camboge (*Tchen-tching*), en Cochinchine (*Kiao-tchi*), à Java (*Tchao-wa*), à *Pa-pé-si-fou* (le Cangigu de Marc Pol, p. 424), et autres royaumes, pour y chercher des perles et autres objets précieux; il publia un édit pour s'emparer du Japon, etc. » Les sentiments du patriote et du lettré ont rendu son jugement un peu sévère.

2° *Tentatives que fit Khoubilaï-Khaân pour transcrire la langue chinoise avec une écriture alphabétique. Culture des lettres sous son règne.*

Celui qui fut investi par Khoubilaï-Khaân du titre de « Précepteur ou Instituteur impérial » (*Tí-ssé*) était un jeune prêtre bouddhiste du Tibet, très-instruit, qu'il chargea de lui composer un *Alphabet* qu'il voulait employer, non-seulement à transcrire la langue mongole, sa langue maternelle, que l'on écrivait depuis peu au moyen des caractères ouïgours empruntés au syriaque, mais encore à transcrire tous les mots de la langue chinoise avec ces nouveaux caractères alphabétiques. Ce fait curieux a été exposé par nous tout au long dans un *Mémoire* publié dans le *Journal asiatique* de Paris, du mois de janvier 1862, avec l'Inscription reproduite dans notre *Appendice* n° 3 (p. 768 et suiv.), imprimée avec les caractères *pa'-sse-pa*, du nom de leur inventeur. On nous permettra d'insérer ici quelques passages de ce Mémoire.

— « La sixième année *tchi-yuên* du fondateur de la dynastie mongole de

(1) *Tsoùng Sí-sêng ssé tchén miáo kào tchí kí.*

(2) *Thsoùng châng Fŏ kiáo, foùng sêng-jîn wĕï Tí ssé; Tí ssé tchí míng.*

(3) Cette accusation est injuste, du moins appliquée aux dernières années de sa vie. Voir l'Inscription publiée dans notre *Appendice* n° 4, p. 769 et suiv. Nous avons en France une petite école, qui voudrait bien faire parler d'elle, et qui professe les mêmes idées qu'aurait soutenues Khoubilaï Khaân, au dire de son accusateur, sur le grand philosophe chinois; elle va même beaucoup plus loin. *Oh siào jin!*

Chine (1) (en 1269), à la deuxième lune, un décret ordonna de répandre et de faire circuler, dans tout l'empire, les caractères mongols nouvellement formés. A la septième lune, on établit des écoles d'écriture mongole dans toutes les divisions administratives de l'empire (*tchoŭ-loŭ*) (2).

« Ce fait se trouve rapporté en détail dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou, des Annales des Yuên.*

« On remarque, dans la Notice sur Pa'-sse-pa (3), que le précepteur de l'empereur, Pa'-sse-pa, était natif de Ssa-sse-kia du Tou-fan (ou Tibet), et que sa famille était de la tribu nommée *Khouân.* On rapporte, de son aïeul Tŏ-lí-tch'i (*Dortchi*), qu'avec sa loi (bouddhique) il aida le chef de ce royaume à étendre ses possessions jusqu'à la mer occidentale (4), il y a plus de dix générations. Pa'-sse-pa, n'ayant encore que sept ans, lisait couramment les livres sacrés, et il pouvait résumer complétement les doctrines les plus élevées contenues dans quelques centaines de mille sentences. Les habitants du pays l'appelèrent le *saint enfant;* c'est de là que lui vient le

(1) En chinois *Chi-tsou* dont le nom mongol était *Khoubilaï.*

(2) Sous les Mongols, la Chine fut divisée administrativement en *Sing*, au nombre de 12; ceux-ci furent subdivisés en 185 *loŭ*, 33 *foŭ*, 359 *tchéou* et 1127 *hièn.*

(3) *Pa'-sse-pa tchhoŭan*, faisant partie de la même histoire officielle. Je ferai remarquer, à ce propos, que dans la nouvelle édition de la même histoire officielle, publiée la quatrième année *tao-kouang* (1824), le nom de *Pa'-sse-pa* est écrit *Pha-kh-sse-pa* : en mongol *Baghseba.* Les éditeurs chinois disent (*Yu-kiai*, K. 2, fol. 6), que ce nom signifie *saint* en langue thangutaine ou du Tibet. Effectivement, ce nom s'écrit en tibétain : *Aphagspa*, que l'on prononce *Phagpa*, et qui signifie *vénérable, saint.* Je n'ai pas cru devoir changer l'orthographe ordinaire de ce nom. Il suffit d'avoir signalé la véritable.

(4) *Si hài.* Les écrivains chinois désignent par ce terme un grand bassin d'eau situé à l'occident de la Chine, tantôt le lac *Khou-khou-noor*, voisin du Tibet; tantôt le lac *Balkhach*, ou la mer Caspienne, selon les circonstances de temps et de lieux. Je pense qu'il est question, dans le texte qui nous occupe, du lac *Khou-khou-noor* et non de la *mer Caspienne* ou du lac d'*Aral*, c'est-à-dire de *Kharisme*, à l'époque du royaume de ce nom, dans le douzième siècle de notre ère, époque qui correspond à l'existence de plusieurs autres États situés entre la Chine et la mer Caspienne, ou des *Khazars*, tels que l'empire des *Kara-khitaï;* les royaumes de *Kachgar*, de *Bichbalik*, de *Khotan* et des *Ouïgours*, à l'ouest du Tibet.

On lit dans le grand dictionnaire *Peï-wen-yun-fou*, à l'article *Si-hài* (K. 40, fol. 36), les citations suivantes :

« Selon l'histoire traditionnelle du *Sí-yu*, ou des « contrées occidentales de la Chine » (*Sí yu tchhouán*), le royaume des *Tiao-tchi* (*Tadjiks* ou *Sartes*, nation persane), confinait à la *mer occidentale* (*lín sí hàï*). » Le *Sí hài* est évidemment ici la *mer Caspienne.*

« Selon la *Description géographique faisant partie des Annales des Souï* (581-617 de notre ère), dans la principauté de la *mer occidentale* (*Sí hài kiún*), était située l'ancienne ville fortifiée de *Foŭh héou;* cette principauté dépendait alors du royaume des *Thou-kou-hoën* (nation turque), dans lequel se trouve le *lac Salé*, ou *mer Verte* (aujourd'hui *lac Lob*) de *Chĭ khiŭ*, la *mère du roi occidental* (dont il est question dans l'histoire de *Woŭ-wáng*, mille ans avant notre ère). »

Ici le *Sí hài* paraît être le lac appelé aujourd'hui *Khou-khou-noor*, au nord du Tibet. Il est compris dans les possessions de l'empire chinois.

nom de Pa'-sse-pa. En grandissant, il enrichit son esprit de l'étude des cinq compréhensions ou sciences, ce qui le fit qualifier du surnom de *Pan-mi-tan* (en sanskrit *pâramita*, « transcendant »).

« L'année *koueï-tcheou* du cycle (1253), n'ayant encore que quinze ans, il demanda une audience à Chi-tsou (Khoubilaï), qui était alors dans un lieu retiré. L'empereur fut si charmé de sa conversation, qu'il voulut l'avoir journellement près de lui.

« La première année *tchoung-thoung* (1260), Chi-tsou étant monté sur le trône, il l'honora du titre de « Précepteur du royaume » (*Koüe-ssê*), et il lui donna un sceau de pierre de jade (comme signe de ses fonctions). Il lui ordonna de former de nouveaux caractères mongols (1). Les caractères étant achevés, Pa'-sse-pa les présenta à l'empereur.

« Ces caractères étaient à peine au nombre de mille, mais les éléments générateurs (2) ne s'élevaient en tout qu'à quarante et un. Ceux qui, par leur seul enchevêtrement, formaient un mot complet, n'avaient alors d'autre règle de position que celle de leur propre consonnance; ceux qui, par la réunion de deux, de trois, de quatre, formaient un mot complet, avaient alors pour règle de position le son des expressions mêmes. En résumé, le grand but de ce mode d'écriture avait pour principe fondamental l'agrégation des sons (3).

« La sixième année *tchi-yuên* (1269), un décret impérial prescrivit l'usage de ces caractères dans tout l'empire. Le décret portait :

« Nous avons pensé qu'il n'y avait que les caractères de l'écriture qui « pussent servir à peindre la parole, la parole qui, elle-même, sert à enre- « gistrer les actions mémorables des hommes, ainsi que cela a été compris « par l'antiquité et les temps modernes qui se sont approprié ces moyens « de communication. Notre État, à l'époque de sa fondation dans la « région de Só (4), ne faisait usage que de simples planchettes de

(1) *Ming tchi moüng-koù sin tseù.*

(2) *Mòu.* Ce sont, à proprement parler, les *signes* ou caractères alphabétiques.

(3) *Hiüi ching wéi tsoüng yè.*

(4) *'O koüe kiâ tchâo hi Ssŏ fâng soü châng kiên.* Ce passage est important pour déterminer la région de l'Asie septentrionale, où, d'après Khoubilai-Khaân lui-même, l'État mongol prit naissance. Cette région est nommée *Ssŏ-fâng*, « la région *Ssŏ* ou de *Sŏ*. » Le P. Mailla (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 310), qui cite le décret de *Khoubilaï-Khaân*, traduit : « *Le Nord* est le berceau de l'empire des Mongous. » M. Abel Rémusat, qui a donné aussi un extrait du même décret dans ses *Recherches sur les langues tartares* (p. 75), se borne à traduire également : « Notre dynastie a pris naissance dans *les pays du Nord*. » M. D'Ohsson n'est pas plus précis.

L'expression *Ssŏ-fâng*, dans l'esprit des Chinois désigne bien effectivement une *région du Nord*, par rapport à leur empire ; elle est donc

« bois (1). Anciennement, on n'avait pas senti la nécessité de former des « caractères propres à notre langue. Tous ceux dont on s'est servi n'é- « taient que les caractères chinois nommés *kiáï* (ou à formes carrées, « employés sous les Soung), avec l'écriture des Ouïgours (2), et c'est par « leur usage que l'on a propagé la langue de notre dynastie.

« En examinant attentivement l'histoire, on voit que les Liao et les Kin, « en y comprenant même tous les royaumes des contrées les plus éloignées, « se sont approprié chacun des caractères qui leur étaient propres.

« Maintenant la culture des lettres fait chaque jour de nouveaux progrès; « mais les caractères d'écriture, qui n'étaient pas assortis aux lois constitu- « tives du génie de la nation, ne peuvent réellement plus lui suffire. C'est « pour ce motif seulement qu'il a été ordonné au précepteur du royaume, « Pa'-sse-pa (3), de former de nouveaux caractères mongols avec lesquels « on pût transcrire d'autres langues et reproduire en général toutes les « compositions littéraires (4). Ces caractères ont pour but, en déterminant

quelquefois prise pour *pĕ fâng* (*Yü p'iên*, sub voce *ssŏ*) qui est la véritable expression; mais elle désigne aussi une *région du nord déterminée*. Il en est déjà question dans le *Choù-kìng*, chap. *Yaô tièn*. C'est la contrée connue maintenant sous le nom de pays des *Ortous*, occupé par les Tartares, et situé au-delà de la grande muraille. Elle est nommée *Ordös*, dans l'Histoire des Mongols de *Ssa-nang-Ssetsen* (p. 187 et *passim*), et y figure comme étant une des possessions des Genghiskanides.

La grande Géographie impériale de la Chine (K. 165, fol. 1, édit. de 1764) dit que le pays de *Ssŏ-fâng* est situé au nord-ouest à l'extrémité de la province actuelle du *Kan-sou*, dans le département de *Ning-hia* (latitude du chef-lieu : 38° 32′ 40″; longitude : 103° 47′ 30″). Sous les *Thâng* (618-900) c'était le siége d'un commandement militaire qui dépendait de la *Direction générale du Chen-si* (voir mon édition de l'*Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, p. 29 et note p. 64). A cette époque des *Thâng*, le pays de *Ssŏ-fâng*, comme d'ailleurs une grande partie de l'Asie, était sous leur domination. Les peuplades mongoles, que l'on place, dès l'origine la plus reculée, dans le voisinage du lac *Baïkal*, ont dû avoir des établissements plus rapprochés de la grande muraille, là où le décret de *Koubilaï Khaân* dit que l'empire mongol prit naissance.

(1) *Kièn*. On sait de diverses sources que des *planchettes de bois entaillées* remplaçaient l'écriture chez plusieurs nations tartares. *Ma Touan-lin*, en parlant des *Ou-houan*, Tartares orientaux qui, deux siècles environ avant notre ère, furent attaqués par les *Hioung-nou*, et virent leur royaume anéanti par ces peuples belliqueux, dit (K. 342, fol. 1, r°) que les chefs de cette nation, quand ils avaient des ordres ou des missions de confiance à donner, *faisaient des entailles sur un morceau de bois pour servir de lettres de créance*.

(2) *'Oueï-'où tsèu*. On peut consulter sur cette écriture: Klaproth, sur les Ouigours; Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, p. 29 et suivantes, et Ahmed-Arabchah, que Le Roux Des Hauteraies a fait le premier connaître (*Encyclopédie* de Petity, 1767, t. III, p. 551), en donnant la traduction d'un passage de cet auteur arabe concernant l'écriture des Ouïgours, dont l'alphabet consistait en quatorze consonnes seulement, sans gutturales ou aspirées, et ne distinguant pas non plus le *b* du *p*, le *z* du *s*, ou *ss*, le *t* du *d*, etc.

(3) *Koüe ssé Pa'-sse-pa*.

(4) *Yí siĕi*. Le premier de ces caractères signifie ordinairement *traduire*, « ex uno in aliud idioma transferre, » comme dit Basile. « *Transférer, traduire* les paroles des étrangers des quatre côtés (*ssè í*) et les exprimer par des termes

« fidèlement les paroles, de faire pénétrer partout la connaissance des faits; « et, à dater d'aujourd'hui, à l'avenir, toutes les fois qu'il sera publié des « documents revêtus d'un cachet officiel, on ne se servira plus, dans tous « ces documents, que des nouveaux caractères mongols. En conséquence, « chacun les expliquera (1), ou les enseignera, avec les caractères et l'écri- « ture de son propre pays. »

« Par suite de cela on éleva en honneur Pa'-sse-pa, en lui donnant le titre « de « Roi de la loi du grand joyau (2) » et, de plus, il fut gratifié d'un « sceau de jade.

« On fait observer ici que, selon l'ouvrage intitulé : *Chĭ mĕ tsioûan hôa* « Fleurs ou choix d'Inscriptions, gravées en noir, sur pierres (3) » ; les règles de formation des caractères mongols n'étaient absolument qu'une transformation du *dévanâgarî* de l'Inde (4). C'est pourquoi ils ont tant d'analogie avec les caractères des écritures bouddhiques.

« Toutes les inscriptions mongoles du palais des « dix mille longévités » de Tchoûng-yâng (5) sont tout entières en caractères de l'écriture mongole (caractères pa'sse-pa). Pour l'endroit où l'on place l'année et le mois (la date de l'inscription), on emploie une écriture à double trait comme les caractères à fond blanc volants des « Mémoires du temps présent (6) ».

équivalents, » comme dit le *Choüĕ-wên ; siĕi*, signifie proprement *écrire, former des linéaments.* Les deux caractères réunis ont, à notre avis, le sens exprimé dans notre traduction.

(1) *Fóu tchí. Fóu*, signifie ordinairement *adjuvare, auxiliari.* On doit entendre ici l'opération de *transcrire* ou de *traduire*, chacun dans sa propre langue, les *documents officiels* publiés avec les nouveaux caractères, afin de bien les faire connaître et entrer dans la pratique.

(2) *Tá pào fă wâng* = roi de la religion bouddhique.

(3) *Chĭ mĕ tsioüen hoá.* Cet ouvrage nous est inconnu. C'est celui d'où a été tirée l'Inscription mongole en caractères pa'-sse-pa, publiée par MM. de la Gabelentz et A. Wylie et que l'on trouvera dans notre *Appendice*, n° 4.

(4) *Fán thiân kiá-loû tchí piên.* Le premier caractère, *fán*, est toujours employé dans les livres chinois pour désigner l'*Inde ;* le second, *thiân*, signifie *ciel* et, par extension, *divin*, en sanskrit : *déva ;* les deux qui suivent, *kiá-loû*, doivent être la transcription, par aphérèse, de *nâgara*, masculin de *nâgari*, ville ; l'*alphabet* étant né dans la *cité divine*, étymologie ignorée sans doute des écrivains qui ont *transcrit* et non *traduit* les deux caractères en question. Cela forme une phrase hybride comme on en rencontre souvent dans les livres bouddhiques traduits du sanskrit.

(5) *Tchoûng-yâng wén chéou koûng yuên pí.* Ce « palais » est vraisemblablement le même qui est mentionné dans la Grande Géographie impériale (K. 139, fol. 25, v°) sous le nom de *Tchoüng yang koûng*, dans le département de *Si-ngan*, de la province de *Chen-si*, et qui est situé à 60 *li* du côté oriental de la ville cantonale de *Tcheoutchi*. Il est dit que ce monument fut construit du temps de la dynastie mongole. Cette citation tirée du *Chĭ mĕ tsiouân hoá*, se trouve aussi dans le *Choú hoă poù*, (K. 2, fol. 15, r°).

(6) *Kìn chí tchhoüan féi pĕ tsèu.* Ces caractères à « fond blanc volants, » sont dans le genre des lettres majuscules, autrefois à la mode chez nous pour les titres d'ouvrages, et dont les traits évidés font paraître un *fond blanc.* La date de

« La neuvième année *tchi-yuen* (1272), Hô-li-hó-sûn (2) présenta une requête à l'empereur pour que les fils de tous les magistrats ou fonctionnaires publics entrassent dans les colléges où l'on enseignait les caractères mongols.

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuên*, à la septième lune de la neuvième année (1272), Hô-li-hŏ-sûn présenta une requête à l'empereur pour demander que l'on établît des colléges de l'État (*Koüe-tseù-hiŏ*), destinés à l'enseignement des caractères mongols, et que les fils des fonctionnaires publics chinois (*Hân koûan tseù*), qui n'avaient pas encore étudié ces caractères, ainsi que les fonctionnaires dépendants du ministère des finances (*Koûan-foû*), apprissent cette écriture, au lieu des caractères *Weï-ou* (ouïgours) adoptés auparavant; et qu'enfin un édit impérial en prescrivît dorénavant l'usage exclusif. Un décret impérial ordonna, en effet, à toutes les personnes occupant des fonctions publiques, de ne faire usage que des caractères mongols, et, comme conséquence de cette mesure, d'envoyer auxdites écoles les fils de tous les fonctionnaires publics.

« La douzième année *tchi-yuen* (1275), on établit une division dans l'académie des Han-lin pour y cultiver la littérature et l'écriture mongoles.

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales mongoles*, à la troisième lune de la douzième année (1275), une requête fut présentée par Wâng-pan et Téoumĕ, demandant qu'on établît une division dans l'académie des Han-lin pour cultiver la littérature mongole. Leministre des commandements, docteur ès lettres, membre de l'académie des Han-lin, Să-ti-mè-ti-li (2), fut placé à la tête de cette section.

« La dix-neuvième année *tchi-yuên* (1282), en été, à la quatrième lune, on procéda à la gravure des planches en caractères ouïgours-mongols, avec lesquels on avait écrit l'histoire intitulée: *Thoûng-kièn* « Miroir universel ».

« On fait observer que ce fait se trouve rapporté en détail dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuên*.

« La vingt et unième année *tchi-yuên* (1284), un ordre impérial prescrivit

l'Inscription mongole, publiée par MM. de la Gabelentz et A. Wylie, offre un échantillon de ce genre d'écriture qui a été aussi employée par fantaisie dans l'écriture chinoise.

(1) Ces mots sont évidemment la transcription d'un nom arabe ou persan, comme *'Ali-Haçan*. On sait que Khoubilaï-Khaân réunit à sa cour tous les hommes de mérite qu'il put y attirer et de quelque nation qu'ils fussent : *Ouïgours*, *Persans*, habitants du *Turkistân*, même des Européens, comme Marc Pol qui nous a laissé la relation si curieuse de son séjour près du *Grant-Kaan* et dont nous publions ici la rédaction originale.

(2) Ce nom est encore celui d'un personnage étranger.

que, dans toutes les requêtes présentées au gouvernement, on employât l'écriture mongole (de Pa'-sse-pa).

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuên*, la vingt et unième année, en été, pendant la quatrième lune, un ordre impérial défendit à tous les employés comptables de l'administration publique, dans toutes les provinces, de se servir soit dans leurs requêtes, soit dans leurs registres d'écriture, des caractères ouïgours; et il leur fut ordonné que, dans tous les documents publics, ils fissent usage de l'écriture mongole.

« La vingt-troisième année *tchi-yuen* (1286), l'académie des Han-lin demanda l'autorisation de traduire et rédiger des ouvrages en langue et en caractères ouïgours. Les historiens officiels de l'empire se conformèrent à cette autorisation.

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou, des Annales des Yuên*, à la troisième lune de la vingt-troisième année (1286), le Han-lin ministre des commandements, Să-li-mân (1), dit que le bureau des historiens officiels de l'empire, s'occupant de rédiger les mémoires authentiques de la cour du grand ancêtre (Taï-tsou, c'est-à-dire Dchinghis Khaân), il demandait que ces mémoires fussent traduits en langue et en caractères ouïgours, pour répondre au désir de ceux qui préféraient les lire en cette langue. Par la suite, lorsque la rédaction en fut achevée, on se conforma à cette disposition.

« La vingt-sixième année *tchi-yuên* (1289), le président du conseil des ministres (2) demanda que l'on fît usage des caractères *ï-ssé-thi-féï* (3); il demanda en même temps que les fils des grands personnages de l'État entrassent dans le collége (destiné à cet enseignement) pour s'y former à l'usage et à la pratique de cette écriture.

« On fait observer que ce fait n'est point rapporté dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou* (Khoubilaï), *des Annales des Yuên*.

« On remarque de plus que, dans le *Supplément au Wên-hién-thoûng-khào* (4) (de Ma Touan-lin), la vingt-sixième année *tchi-yuen* (1289), le

(1) Ce nom de *Să-li-mân* est une transcription aussi exacte que possible, de *Soleiman*, nom très-commun chez les musulmans.

(2) *Cháng choù sing.*

(3) *I ssé thi féï wên tseù.* Il est probable qu'il est ici question d'un alphabet arabe.

(4) J'ai consulté ce grand ouvrage à la Bibliothèque impériale de Paris pour savoir si j'y trouverais quelques éclaircissements sur le genre d'écriture dont il est parlé dans le texte. On n'y donne, à l'article *Collége* (K. 47, fol. 20), que ce qui est cité ici.

président du conseil des ministres exposa qu'il conviendrait que les caractères de l'écriture *î-ssê-thi-féi* fussent mis en usage. A cette époque, un membre de l'académie des Han-lin, I-foŭ-tí O-loù-tîng (1), pouvait comprendre cette écriture. On le pria de prendre la direction du collége. Tous les fils des grands dignitaires, avec les Chinois des familles de distinction, qui y consentirent, entrèrent dans ce collége pour y apprendre l'usage de cette écriture (2).

« Dans la onzième année *ta-te* de Wou-tsoung (1307), le ministre de la droite, secrétaire intime, Phou-lò Thiĕ-mou-'rh (Poulo-Timour), présenta à l'empereur la traduction, en caractères du royaume (écriture de Pa'sse-pa), du *Livre de la piété filiale* (Hiáo-kìng). Un décret ordonna que cette traduction fût gravée sur des planches de bois, et qu'on en distribuât des exemplaires dans l'empire.

« On fait observer que dans les Mémoires officiels de Wou-tsoung des Annales des Yuen, à la huitième lune de la onzième année *tá-tĕ* (1307), le jour *sin-haï*, le ministre de la droite, secrétaire intime, Poulo-Timour, présenta à l'empereur la traduction, en caractères du royaume, du *Livre de la piété filiale*. Le décret qui l'annonça portait : « Cet ouvrage renferme les « préceptes admirables de Khoung-tseu, que tout le monde doit suivre et « pratiquer, depuis les rois et les princes jusqu'aux dernières classes du « peuple (3) ». Le même décret ordonnait au secrétaire d'État de l'intérieur de faire graver la traduction en question sur des planches en bois, de la faire imprimer et d'en distribuer des exemplaires en présent à tous les princes et autres fonctionnaires inférieurs de l'empire (4).

« Dans la quatrième lune de la troisième année *tchi-chun* de Wên-tsoûng (1332), l'ordre fut donné à Koueï-tchang, principal du collége impérial, de

(1) La dernière partie de ce nom est sans doute *'Alâ-eddin*. Quant à la première, les caractères chinois qui signifient *bonheur augmenté* peuvent être la *traduction* d'un surnom ayant cette signification. Cependant la continuation de *Ma Touan-lin* l'écrit avec des mots différents, qui se prononcent *y-phou-ti*.

(2) Il y avait alors, à la cour de *Khoubilaï*, un grand nombre d'étrangers de distinction, entre autres des Arabes, qui demandèrent sans doute l'établissement d'un collége pour y enseigner leur langue. Beaucoup de familles mahométanes sont restées en Chine depuis cette époque et y ont fondé de véritables colonies.

(3) Le même fait, ainsi que le décret, sont aussi rapportés, avec les mêmes termes, dans le *Li-taï-ki sse*. K. 98, fol. 39 v°; dans le *Yu-tchi Sou Thoúng-kièn-káng-moŭ*. K. 24, fol. 27; dans le *Káng kièn i tchi loŭ*. K. 91, fol. 10; dans le *Káng kièn hoeï tswán* de Wang Chi-tchin, de Toung-tchéou. K. 21, fol. 32.

(4) Si des exemplaires de cette édition de 1307 existaient encore, ils seraient assurément un des plus curieux monuments de l'imprimerie orientale. Des nombreux livres chinois que nous possédons, le plus ancien est une édition de Ma Touan-lin, de l'année 1524, en 80 vol. Nous avons aussi une édit. du *Y-King* de l'ann. 1596.

traduire en langue et en caractères de l'empire (mongols), l'*Abrégé des règlements administratifs* de l'époque *tching-kouan* (627-650 du règne de l'empereur Taï-tsoung des Thâng); de le faire graver sur des planches en bois, de le faire imprimer et d'en distribuer les exemplaires à tous les fonctionnaires de l'empire.

« On remarque que ce fait se trouve consigné en plusieurs endroits des Mémoires officiels de Wên-tsoûng des Annales des Yuên (1). » —

On vient de voir, par la traduction intégrale des documents cités dans l'*Histoire de l'Écriture*, pour l'époque mongole, combien de tentatives furent faites, combien d'ordonnances et de décrets furent rendus pour prescrire et faire adopter, par les Chinois et tous les fonctionnaires publics de l'empire, une écriture alphabétique, surtout celle inventée par le grand Lama Pa'-sse-pa. Mais la population chinoise fut si réfractaire à cette innovation, que toutes les tentatives faites alors pour *alphabétiser* leur écriture, si nous pouvons nous exprimer ainsi, restèrent sans résultats ; et il est probable que toutes celles que l'on pourra tenter encore, à moins d'une révolution radicale dans les mœurs et les habitudes de la population, n'auront pas plus de succès.

C'est un fait qui peut surprendre d'abord, mais qui est conforme à la nature des choses, que pendant et après la conquête de la Chine par les Mongols les lettres furent très-cultivées, et l'époque des Mongols est une de celles où elles furent le plus florissantes en Chine. On peut voir dans les articles de M. Bazin, intitulés : le *Siècle des Youen* (2), que jamais la littérature dramatique ne fut autant cultivée en Chine que pendant le règne de la dynastie mongole. « J'ai choisi, pour objet de mon travail, dit-il, « l'époque des Youên, parce que la littérature chinoise a été poussée à sa « perfection sous les Mongols, depuis l'avénement de Khoubilaï-Khan, « petit-fils de Gengis-Khan, l'an 1260 de notre ère, jusqu'à la restauration « des Ming en 1368 ». — « Sous la dynastie Yven (Yuên), a dit Voltaire, et « sous celle des restaurateurs nommés Meng (Ming), les arts qui appartien-

(1) L'*Histoire générale de l'écriture et de la peinture* intitulée : *Choù hŏa pòu* (en 100 *kiouan* ou livres, rédigée et publiée en 1708, sur l'ordre de Khang-hi, par l'Académie des *Han-lin*), donne avec moins de détails (K. 2, fol. 4 et suiv.) les renseignements qui précèdent; elle y en ajoute d'autres qu'il serait trop long de reproduire ici. Cette histoire de l'*écriture* et de la *peinture*, non-seulement en Chine, mais encore dans toutes les contrées de l'Asie parvenues à la connaissance des Chinois, commence aux *cordelettes nouées* et aux huit *kòua* de Fou-hi, pour ne s'arrêter qu'à l'époque de sa rédaction. On y trouve une foule immense de renseignements dont on n'a pas, en Europe, la moindre idée.

(2) *Journal asiatique de Paris*, année 1850.

« nent à l'esprit et à l'imagination furent plus cultivés que jamais (1). » — « Voltaire, qui jugeait si bien de ces sortes de choses, ne s'est pas trompé. « On cultiva les arts de l'esprit sous les Ming, mais l'époque des Yuên a ét « le grand siècle de la Chine, le siècle distingué par les plus grands talents. »

Il y a, dans ce jugement de M. Bazin, comme dans la plupart de ceux qu'il a portés sur ce qui concerne la Chine, beaucoup de partialité et d'exagération. Parce que la littérature dramatique et celle des romans avaient été très-cultivées sous les Mongols, de préférence à l'ancienne littérature classique dont Confucius est le plus grand représentant (et que M. Bazin a toujours cherché à rabaisser comme ayant, « à l'exemple de Platon et d'Aristote en Grèce, *altéré* les anciens dogmes religieux de la Chine », ce qui est absolument contraire à l'histoire et aux faits, comme nous l'avons prouvé ailleurs) (2), M. Bazin, disons-nous, place le siècle des Yuên ou Mongols au-dessus de tous les autres. Et cependant l'époque des Han (de 202 *avant* à 220 *après* notre ère), qui fut celle de la restauration des lettres après l'incendie et la destruction des anciens livres par l'empereur Thsin-chi, celle des Thâng (618-905), celle des Soung, détrônés par les Mongols, lui sont, selon nous, bien supérieures.

L'astronomie fut très-cultivée en Chine sous la domination mongole. Indépendamment du célèbre lettré Hiu-heng, dont nous avons déjà parlé ailleurs (3) comme ayant concouru pour une grande part à la nouvelle organisation du gouvernement des Mongols, et qui était en même temps très-versé dans l'astronomie, deux autres savants lettrés : Yé-liu Thsou-tsaï, dont il sera question par la suite, et Kouo Cheou-king, rédigèrent des traités spéciaux sur cette science. Le dernier, qui avait été placé par Khoubilaï à la tête du « Tribunal des mathématiques », l'Observatoire de Pè-king, travailla soixante-dix ans à son traité d'Astronomie. Il avait envoyé des mathématiciens dans les différentes provinces de la Chine, dans la Tartarie, en Corée et ailleurs, pour déterminer les degrés de longitude et de latitude de plusieurs lieux, en prenant la « hauteur du pôle » pour fixer les degrés de latitude (4).

(1) *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLV.

(2) Voir le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, articles *Confucius* et *Chine moderne*, section de la *Philosophie chinoise*, p. 370.

(3) Voir notre Commentaire sur Marc Pol, p. 328 et suiv., et pour plus de détails, notre premier volume de la *Description de la Chine*, p. 354-355 et 363, Paris, Didot. Nous renvoyons aussi à cet ouvrage pour ce qui concerne les établissements littéraires et autres de Khoubilaï, p. 351-366.

(4) Voir ce qu'en dit le P. Gaubil, dans les *Observations mathématiques*, *astronomiques*,

Quant à Yé-liu Thsou-tsaï, qui accompagna Dchinghis-Khaân dans son expédition en Occident (1), un historien chinois, qui a écrit sa vie, raconte que « des Occidentaux (sans doute des astronomes arabes ou persans) pré« sentèrent à l'empereur mongol un calendrier d'après lequel il devait y « avoir, à la cinquième lune, la nuit de l'opposition, une éclipse de lune.— « Il n'y en aura pas, dit Thsou-tsaï, — et effectivement l'éclipse annoncée « n'eut pas lieu. L'année suivante, à la dixième lune, Thsou-tsaï prédit une « éclipse de lune; les astronomes occidentaux assurèrent qu'il n'y en aurait « pas, et cependant, au temps fixé, la lune fut éclipsée de huit dixièmes (2). »

3° *Conquêtes des Mongols dans l'Asie centrale et occidentale.*

Avant de faire connaître, d'après les historiens chinois, les principaux événements dont l'Asie centrale et occidentale fut le théâtre au treizième siècle de notre ère, il peut être très-utile, croyons nous, pour l'intelligence de ces mêmes événements, de jeter un coup d'œil rapide sur le nombre et l'étendue des différents États qui existaient en Asie à l'époque où le célèbre Dchinghis-Khaân résolut d'en faire la conquête, en 1218 de notre ère.

A l'extrême Orient, l'empire chinois était divisé en plusieurs États; les Soung ne possédaient plus que la partie située au midi du Hoâng-hô; les Kîn (ou la dynastie d'Or, les Altoun-Khans) avaient conquis la partie septentrionale, et avaient formé un grand empire qui s'étendait jusque très-avant dans la Tartarie. Un autre État, celui des Hia occidentaux, s'était formé à l'ouest du Hoâng-hô, à la fin du neuvième siècle, et s'étendait sur la partie nord du Tibet (comprenant les provinces actuelles du Chen-si et de Kan-sou); c'était le pays de Tangout de Marc Pol. Au midi, enfin, existait le petit royaume de Nân-tchao ou de Ta-li, formant aujourd'hui la province du Yûn-nân; puis le Tibet. Plus au midi se trouvaient les royaumes de 'An-nân (le Toung-king), de Tchen-tching et de Tsiampa (la Cochinchine), de Mien (Ava), et, en se dirigeant à l'occident, du Bengale, alors dépendant des sultans Pathâns de Déhli, qui y avaient des gouverneurs.

Dans l'Inde du Nord existaient les très-anciens royaumes du Népal et du Cachemire, qui se sont conservés jusque dans ces derniers temps, sous

géographiques, etc., publiées par le P. Souciet, t. II, p. 106 et suiv. Paris, 1729, in-4°.

(1) Voir les documents chinois sur cette expédition, traduits ci-après.

(2) *Vie de Ye-liu Thsou-tsaï*, dans les *Nouveaux Mélanges asiatiques* de M. Abel-Rémusat, t. II, p. 66. On verra ci-après que Dchinghis Khaân le nomma gouverneur civil de Samarkand.

différentes dynasties. Ceux de Mârwâr ou de Kanoudje, d'Adjemir, de Djeïpour, de Djesselmir, de Méwar (Oudeypour), de Manikpour où se trouvent aujourd'hui les villes de Luknow et de Feyzâbâd ; tous six dans le Râdjapoutana habité par des populations guerrières (dont quelques-unes sont supposées descendre des anciens Parthes), se maintenaient contre les invasions mahométanes et se sont même maintenus jusqu'à nos jours, dans une certaine indépendance. Le royaume de Malwa, dont la capitale était Oudjdjayanî (Oudjéin), où se trouvait anciennement un temple du feu détruit par des Bouddhistes, 840 ans avant notre ère, et rétabli plus tard, existait encore ; il ne finit qu'en 1390, absorbé par les sultans de Déhli.

Dans la péninsule de l'Inde, le Dakchin'â-patha, ou Dékhan, il y avait le royaume d'Orissa (l'*Ourddhâ-dés'a*), sur la côte orientale, dans les montagnes duquel habitent encore des hordes (plutôt *ordous*, mot mongol) ou populations d'origine scythique. Le royaume d'Andhra ou Télingan'a, subjugué en 1821 par les Mahrattes habitants des montagnes. Puis, plus au midi, dans le Karn'ataka, ou Carnatic, le royaume des Tchalukyas, qui cessa d'exister en 1232 ; celui des Râdjas ou rois de Vidjâyanagarî, qui a subsisté jusqu'en 1756; celui des Râdjas de Tchôla, dans le Carnatic, capitale Tandjore, qui absorba l'ancien royaume des Pandions et qui subsista jusqu'en 1406.

Depuis les grandes conquêtes de Mahmoud le Gaznévide, tous les pays arrosés par l'Indus étaient restés soumis à ses successeurs ou aux sultans de Déhli.

A l'ouest de l'empire des Kîn et des Hia occidentaux, dans l'Asie centrale, existait le royaume des Ouïgours, occupant le pays de Tourfân, de Kharachar, de Khamil et de Bichbalik (les cinq villes). A l'ouest de ces derniers était l'empire des Kara-Kithaï (les Khitans noirs) ou Liao occidentaux, venus des frontières nord de la Chine. Cet État comprenait, entre autres, les villes de Othrâr, Chach, Khodjend, Kachghâr, Samarkand et Bokhâra. Mais une partie des possessions de ce dernier État avait déjà été conquise par le sultan de Khârism, Cothb-eddin-Mohammed, qui s'était aussi emparé, sur les Turks Seldjoukides, d'une grande partie de la Perse. Il possédait alors l'Irân, le Khoraçân, et tout le pays jusqu'à l'Indus; l'Irak Adjémi (ou Persan) était aussi en sa possession. Les autres provinces de la Perse, comme le Fars dont Chiraz est la capitale, le Laristân, étaient alors gouvernées par des princes Atabeks (anciens gouverneurs), qui lui payaient tribut.

Le khalife abbasside Naser régnait à Baghdâd sur l'Irak Araby, l'ancienne

Chaldée, sur une partie de la Mésopotamie, sur les trois Arabies et sur quelques parties de la Perse; les princes Atabeks de Mossoul possédaient presque tout le reste de la Mésopotamie. Les successeurs de Saladin y étaient aussi très-puissants; une partie de la Syrie leur était soumise, et l'Égypte les reconnaissait pour souverains.

Les sultans d'Iconium, de la troisième branche des Turks Seldjoukides, régnaient dans l'Asie Mineure ou l'Anatolie. La Géorgie et l'Arménie avaient leurs rois qui étaient encore indépendants. Les Ortokides Turkomans, les Ortokides de Mardin, les Ayoubites de Méïaférékin, étaient des princes musulmans qui régnaient sur certaines provinces de l'Arménie; il y en avait aussi qui régnaient à Kélath; d'autres à Alep en Syrie; d'autres à Damas, et d'autres en Égypte avec le titre de Sultans.

Telle était la situation politique de l'Asie lorsque Dchinghis-Khaân, du fond de la Tartarie, résolut d'en faire la conquête.

L'Asie, au treizième siècle, ayant été envahie sur presque tous les points par les Mongols, nous avons pensé que l'on verrait ici avec plaisir la traduction des *Relations* que les écrivains chinois ont faites de ces mêmes conquêtes. La première a été rédigée dans ces derniers temps par un personnage qui fut président du Conseil des ministres de l'empereur Tao-kouang (1821-1850); la seconde est un *Bulletin* de l'expédition de Houlagou, par un des deux généraux qui commandaient son aile droite; et la troisième est un *Rapport* du Commissaire civil qui accompagnait cette même expédition, lequel Rapport fut porté par un courrier envoyé exprès à Mangou-Khan.

A. 元代征西域考

***Exposé critique de la conquête de l'Asie centrale et occidentale par les Mongols* (1).**

« Emploi des armées de Taï-tsou (le « Grand ancêtre de sa dynastie », c'est-à-dire Dchinghis Khaân), à la conquête des contrées occidentales (de l'Asie).

« On rapporte que ce furent les Hoeï-hoeï (peuples mahométans)(2), qui levèrent les premiers l'étendard de la guerre. Ces Hoeï-hoeï étaient les Khi-

(1) *Yuên tăï tching Sí-yü khào;* par Wei Youen, président du conseil des ministres (*Neï-khŏ*) de l'empereur Tao-kouang (1821-1850), extrait de sa grande Géographie historique, intitulée *Haï-koüe-thoû-tchí*, en 100 kiouan ou livres; K. 32, fol. 6-11, dans la 3e édition, de 1853 (la première étant de 1844, et la seconde de 1847). La troisième édition est très-augmentée.

(2) Connus en Europe sous le nom de Boukhares, parlant une langue qui a beaucoup d'affinités avec la langue persane. Les Chinois encore aujourd'hui appellent *Hoeï hoeï* (littérale-

tans occidentaux (1). Leur territoire comprenait les pays situés au midi des « Monts célestes » (2) jusqu'aux frontières du *Ngao Kan* (Khan de Bokhâra), à l'ouest des monts Tsoung-ling (les Monts Bolor); de même que les pays situés au nord des « Monts célestes » (3) formaient le territoire des Hoeï-kou (les Ouïgours), que quelques-uns nomment Weï-ou (4). A cette époque, le roi des Weï-ou (Ouïgours), nommé I-tou-'hou-k', fit sa soumission. C'est pourquoi Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) ne porta pas la guerre et les calamités qui en sont la suite chez les Hoeï-kou (Ouïgours), de la « Route septentrionale » (*pĕ-loú*) (5), mais il résolut de porter ses armes dans le royaume des Hoeï-hoeï, et d'attaquer leur capitale située à l'ouest des « Monts Tsoung-ling ». De plus, quand il envoya son fils aîné Djoutchi avec différents corps d'armée pour attaquer les Hoeï-hoeï, et s'emparer de

ment : « qui tourne et retourne sur soi-même ») tous ceux qui, en Chine comme ailleurs, professent la religion mahométane.

(1) On les appelait ainsi parce que, après la chute de la dynastie des Liao, ou « Khitans septentrionaux », qui avaient formé un empire au nord de la Chine, vers le commencement du dixième siècle de notre ère (lequel empire fut détruit au commencement du douzième par les ancêtres des Mandchous actuels : les *Kïn* ou « Althoun-kans »), un certain nombre de Khitans émigrèrent sous la conduite d'un de leurs princes, Ye-liu Ta-che, dans les pays occidentaux, chez les Ouïgours, dont le prince leur donna l'hospitalité. Ces Khitans, aidés du prince Ouïgour Bélik, et conduits par ce dernier, conquirent les pays de Kachghar, de Yarkand et de Khotân, ainsi que le Turkistân. Le prince Khitan prit alors le titre de Gourkhan (« grand Khan »), en 1125 de notre ère. Il était très-versé dans la littérature chinoise et zélé sectateur de Bouddha. Il fit construire un grand nombre de temples et monastères bouddhiques dans la partie de l'Asie centrale qu'il avait réunie sous sa domination. Un de ses descendants, Tchiloukou, qui régna de 1167 à 1208, époque à laquelle Dchinghis-Khaân détruisit la puissance des Naïmans, donna asile au fils du Khan de cette tribu mongole, qui s'était réfugié dans ses États. Le prince Naïman, auquel Tchiloukou donna aussi sa fille en mariage, profita de sa nouvelle position pour détrôner plus tard son beau-père et s'emparer de ses États. C'est ce prince Naïman qui régnait sur les Khitans occidentaux, sous le nom de Goutchlouk, lorsque Dchinghis-Khaân résolut de porter la guerre dans l'Asie occidentale, et de le détrôner. On comprend par là les motifs de préférence qui le déterminèrent à prendre la route qui passe au midi des « Monts célestes » plutôt que celle du nord.

(2) *Thiân chân nân loú*, par où passait la grande Route méridionale (*nân-loú*) des caravanes qui se rendaient de l'Asie occidentale en Chine, et *vice versa*.

Ces « Monts célestes » sont aussi nommés par les Chinois « Monts neigeux » (*siüe-chân*) comme étant une ramification de l'Himâlaya, qui, en sanskrit, signifie également « séjour des neiges. »

(3) *Thiân chân pĕ loú*, par où passait la grande Route septentrionale (*pĕ loú*) des mêmes caravanes.

(4) C'étaient des tribus turques, lesquelles à cette époque avaient déjà reçu un degré de civilisation plus avancé que les tribus mongoles ou tartares. Les Nestoriens y avaient porté l'écriture syriaque que ces tribus avaient adoptée, pour écrire leur langue, en la modifiant légèrement. Une grande partie de ces tribus avaient adopté la religion nestorienne, et l'autre partie professait l'Islamisme.

(5) Cette « Route septentrionale » (ou *Marche*, dans le sens ancien) comprenait les gouvernements chinois actuels d'*I-li*, de Tarbagataï, et de Kour-kara-oussou; comme la « Route (ou *Marche*) méridionale » comprend la Petite Boukharie, ou le Turkistan chinois. C'est cette dernière route que suivit Marc Pol en se rendant en Chine.

toutes leurs villes situées au midi des « Monts célestes », tous ces corps d'armée reçurent l'ordre de ne pas traverser le pays des Hoeï-kou (Ouïgours).

« Ces Hoeï-hoeï étaient les « Khitans occidentaux ». Car après la chute des Liao, dans le commencement du règne des Kîn, une multitude des premiers s'enfuit en Occident et s'établit d'abord au nord du désert de sable, au milieu de la tribu des Naïmans (1). Ensuite, ayant trompé les Hoeï-kou (Ouïgours) par des paroles artificieuses et mensongères, ils allèrent au midi (avec leur aide) attaquer les Hoeï-hoeï (les populations mahométanes qui habitaient ces contrées), et s'emparèrent de tout leur territoire. Ce royaume avait deux capitales : l'une était située à l'ouest des « Monts Tsoung-ling » ; c'était *Tsin-sse kan*, qui est la ville de *Saï-ma-'rh-kan* (Samarkand) (2), laquelle est aujourd'hui située dans les possessions territoriales de *Ngao-Kan* (chef du Khanat de Bokhâra et de Samarkand); l'autre était située à l'est des « Monts Tsoung-ling » ; c'était *Pou-lou-te* (3), sur la frontière occidentale du territoire d'*I-li*.

« Ces États (des Khitans occidentaux) avaient pour limite méridionale l'Inde (Yin-tou) (4); pour limite septentrionale l'Oxus (*O-tsou*); pour confins, à l'occident, la mer Caspienne (*Neï-haï*, la « mer Intérieure »); et pour con-

(1) « Voir à ce sujet la « Description du royaume des *Khi-tan* (*kiân Khi-tan koue tchi*). » (Editeur chinois.)

(2) Voir Marc Pol, p. 136 et suiv. La ville de سمرقند *Samarkand* est placée dans la Table géographique de Nassir-ed-din Thousi, à 98° 20′ de longitude des « Iles fortunées, » et à 40° 05′ de latitude ; et dans celles deOuloug-Beg à 99° 16′ de long. et 39° 37′ de lat. Les auteurs européens lui donnent 39° 30′ de longitude et 66° 30′ de latitude (du méridien de Paris).

(3) *Bourout ;* le chef-lieu des tribus *Kirghiz-Bourout*, qui habitent encore aujourd'hui les parties occidentales du Turkistân oriental.

(4) D'après les historiens et géographes chinois, les « cinq Indes », comme ils les nomment, s'étendaient beaucoup plus au nord et à l'ouest qu'on ne l'indique dans nos traités de géographie européens, suivant en cela les anciennes traditions de l'Inde. Cependant ils leur donnent généralement pour limites, au nord les monts Himâlaya, et Hindoukouch, en y comprenant le Badakchân, l'Afghanistân, et une partie de la Perse orientale : le Khoraçan et le Kouhistân. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant les documents suivants, lesquels représentent les idées des historiens et géographes chinois sur l'Asie centrale et occidentale.

Dans une « Description historique de l'Inde » (*T'hian tchu pou hoei khao*, extraite du *Pien-i-tien*, K. 58, fol. 1-22) que nous avons autrefois traduite et publiée dans le *Journal asiatique* de Paris (année 1839-1840), on lit : « Ce pays se « divise en Indes *orientale, occidentale, méridio-* « *nale, septentrionale* et *centrale*.– *L'Inde meri-* « *dionale* confine à la mer. — *L'Inde septentrio-* « *nale* est située au pied des *montagnes neigeuses* « (l'Himâlaya); elle en est enveloppée de toutes « parts comme une pierre précieuse (c'est le Ca- « chemire) dont la forme ronde ressemble à celle « du ciel. Au midi il y a une vallée qui la traverse « et qui forme la porte ou l'entrée du royaume.

« L'*Inde orientale* est limitée par la mer ainsi « que par le *Fou-nan* et le *Lin-i* (le Camboge et « la Cochinchine).

« L'*Inde occidentale* confine à *Ki-pin* (la Co- « phène, aujourd'hui le Caboul), et à *Po-sse* (la « Perse).

« L'*Inde centrale* communique par ses frontiè- « res avec les quatre autres divisions de l'Inde. »

fins, à l'orient, le territoire d'*I-li.* Ces deux grands royaumes (ayant chacun leur capitale) étaient comme une confédération (*kāng*) de tous les petits royaumes compris dans ses limites. C'est pourquoi les armées mongoles, lorsqu'elles voulurent les attaquer et s'en emparer, se divisèrent en deux corps qui suivirent chacun une route différente. Celui que commandait Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) suivit la « Route du nord ».

« La quatorzième année de son règne (en 1219), on prit la ville de Othrâr (*O-tá-la*) et on s'empara du chef qui y commandait (1). La quinzième année (en 1220) on réduisit la ville de *Pou-'hoa* (2) (Khodjend), celle de *Tsin-sse-kan* (3) (Samarkand), celle de *To-lo-'rh* ou *To-'rh* (Tarâs) (4). La seizième année (1221) on attaqua la ville de *Pou-ho-'rh* (5)(Bokhâra), celles de *Sie-mi-sse-kan* (6), de *Pan-le-ki* (7).

« Le souverain du Sî-yù *Tcha-lan-ting* (8) (Djelal-ed-dîn) se sauva. Il

(1) « Ce chef d'une tribu particulière de *Hoei-hoei* n'était pas son Khan ». (Édit. chin.). D'après les historiens persans, Rachid-ed-dìn et autres, cités dans D'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. I, p. 206 et suiv.), le gouverneur d'Otrar, pour le sultan Mohammed, nommé Inaldjouc, portant le titre de Gaïr-khan, avait fait assassiner des marchands et des ambassadeurs de Tchinghis-Khan, qu'il avait représentés à Mohammed comme étant des espions. On rapporte qu'en apprenant cet attentat Tchinghis-Khan versa des larmes d'indignation ; qu'il se rendit sur le sommet d'une montagne, où, prosterné la face contre terre, la tête découverte, la ceinture rejetée sur le cou, il implora les secours du ciel pour sa vengeance, et passa trois jours dans les prières et les mortifications. Aussi lorsqu'un de ses corps d'armée, commandé par ses deux fils, Djaghataï et Ogodaï, eut pris Otrar, le gouverneur Ghaïr-khan, qui s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité en désespéré, fut conduit à Samarkande devant Tchinghis-Khan qui ordonna qu'on lui coulât de l'argent fondu dans les yeux et les oreilles, pour venger la mort de ses ambassadeurs et des malheureux marchands qui avaient été les victimes de sa cupidité.

On peut consulter sur le siége d'Othrâr, qui dura cinq mois : l'*Histoire de Genghizcan*, par Pétis de la Croix, p. 205 et suiv.

(2) « Ou *Hou-wa*. Cette ville était située à « l'ouest des Monts Tsoung-ling. » (Édit. chin.)

(3) « C'était la ville capitale nommée *Sai-ma-'rh-khan.* » (Édit. chin.)

(4) طراز *Taráz* dans les Tables géographiques de Nassir-ed-dìn et Oulough-Beg, long. 90° 50′, lat. 43° 31′.

(5) « Dans l'Histoire officielle des Ming, ce nom est écrit *Pou-'hoa-'rh.* Dans la Géographie des Yuên (Mongols) on a écrit *A-pa-ho-'rh ;* aujourd'hui on écrit *Pou-'ao-'rh ;* cette ville est située au nord-ouest de *Tsin-sse-kan* (Samarkand). » (Édit. chin.)

Comparez Marc Pol, p. 9, 69 et suiv.

(6) « Tchang Tchun dans son *Si-yéou-ki* (« Voyage dans l'Occident ») écrit ce nom *Sie-mi-sse-kan ;* c'est la même ville que *Tsin-sse-kan* (Samarkand). Les historiens des Yuên (Mongols) se sont trompés en faisant deux villes d'une seule, sous des noms écrits un peu différemment. » (Édit. chin.)

(7) « Tchang Tchun, dans son *Si-yéou-ki*, dit qu'une ville de *Pan-li* était située au midi de la *Porte de fer*, et du fleuve *A-mou*, non loin des hautes « Montagnes neigeuses. » (Éd. chin.)

Cette ville de *Pan-le-ki* ou *Pan-li* était celle de Balkh (voir Marc Pol, p. 108), l'ancienne Zariaspa, puis Bactra, capitale du royaume grec de la Bactriane.

(8) C'était, comme nous l'avons dit, *Djelal-ed-din* Mohammed, sultan du royaume de Khârism, qui avait succédé en 1219, à son père Kothb-ed-din Mohammed. Le Mélik allié de Djelal-ed-din

était allié avec *Mé-li Kó-'han* (Mélik-khan). L'empereur (Dchinghis-Khaân) s'empara du *Mé-li*.

« Dans les Archives inédites (*pí-ssè*) des Yuên (Mongols), il est dit que l'année du lièvre (en 1218), Taï-tsou, ayant déclaré la guerre aux tribus *Hoeï* (mahométanes), ordonna à Tché-pé de prendre le commandement de l'avant-garde, et à Sou-bou-taï de former l'arrière-garde. To-'ho-tcha-'rh (Toghatchar, gendre de Dchinghis-Khaân), devait marcher ensuite. Il avait ordonné en même temps à ces trois généraux d'attaquer et de prendre toutes les villes par où ils passeraient, et de réduire les populations en captivité, en se dirigeant toujours sur les capitales (*wâng tching*, « villes royales »). Ensuite, la grande armée de Taï-tsou (1) étant arrivée pour les soutenir, ils attaquèrent l'armée du roi des Hoeï-hoeï, Tcha-la-ting (Djelal-ed-dîn), réunie à celle du Mi-li-ké (Mélik), lesquelles furent vaincues complétement dans une bataille sanglante (2).

« L'armée de Taï-tsou se mit à leur poursuite par des marches détournées pour les surprendre; et le corps de Tché-pé, s'étant réuni avec d'autres, attaqua ensuite l'armée ennemie; l'armée des Hoeï, ayant subi une grande déroute, se retira jusqu'au fleuve *Chin* (3), dans lequel elle se précipita et périt presque tout entière. Il n'y eut que les deux chefs Tcha-

Goutchlouk, devenu Khan des Khitans occidentaux, fut effectivement pris par les Mongols et eut la tête tranchée.

(1) Dchinghis-Khaân. L'auteur chinois reproduit les faits déjà exposés précédemment, mais ici d'après les Archives inédites de la dynastie mongole qui présentent quelques différences avec le premier récit. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

(2) « Ce *Mé-li-khe-kan* devait-être le fils de l'ancien chef des Naïmans (*Tai-yang Khan*, vaincu par Dchinghis-Khaân), qui s'était emparé violemment et par surprise du royaume des Khitans, car les tribus des Hoeï (mahométanes) s'enfuirent à l'occident avec l'armée des Khitans occidentaux. » (Édit. chin.)

D'après Djouvéïni et Rachid-ed-din, cités dans D'Ohsson (t. I, p. 172), ce Naïman (qui serait le Mélik en question, et se nommait Goutchlouk), s'enfuit de Kachghar à l'approche de l'armée mongole conduite par le noyan Tchébé. Les Mongols se mirent à sa poursuite, le prirent dans les montagnes de Badakhchân et lui tranchèrent la tête.

Le chef en question était plutôt Timour *Mélik*. Ce prince, qui avait commandé plusieurs fois les armées du sultan de Khârism, qui avait défendu Khodjend, avait échappé d'une manière surprenante aux Mongols, et qui était d'une bravoure telle que l'auteur du *Djihân Kouchaï* (« Histoire du conquérant du monde », c'est-à-dire Dchinghis-Khaân) disait de lui que le fameux Roustem, s'il eût vécu de son temps, *n'aurait été bon qu'à porter son manteau!* Timour Mélik suivit constamment Djelal-ed-din, depuis le jour où ce dernier s'enfuit du Khârism dans le Khoraçân, accompagné de trois cents cavaliers, jusqu'à celui où, l'armée qu'il avait réunie, battue par celle des Mongols, sur les bords de l'Indus, il se jeta dans ce fleuve pour le passer à la nage, son étendard à la main.

(3) « Ce fleuve *Chin* est le fleuve *Yin-tou* (Indus) dans lequel (l'armée ennemie) se précipita à la nage. » (Édit. chin.)

la-ting (Djelal-ed-dîn) et Mi-li-ké (le Mélik) qui purent passer le fleuve et se réfugier à l'occident.

« Taï-tsou, après avoir pris la ville de Othrâr (*Ou-ta-la-'rh*), était allé passer l'été aux monts 'A-le-tân Kouo-'rh (1). Il fut donné ordre à Sou-bou-taï d'aller réduire onze tribus voisines, du nord-est. Avant cette époque et après, sept années furent employées à conquérir des villes Hoeï (mahométanes) (2). On envoya Pa-la (3) à la recherche et à la poursuite de Tcha-la-ting (Djelal-ed-dîn) et du chef (Timour Mélik) qui l'accompagnait. Pendant ce temps, l'armée des fils de Taï-tsou partait des Cinq villes des Hoeï-kou (Ouïgours) et allait attaquer le chef Naï-man des Khitans occidentaux, à l'ouest des Monts Tsoung-ling (l'ancien Imaüs). Les fils impériaux Tchou-tchi (4), Tcha-'ho-taï (5) (Djaghataï), et Ouo-ko-taï (6) (Ogodaï) et autres, se séparèrent et allèrent attaquer les villes de Yang-ki-kan, de Pa-'rh-tchin, de Yŭ-loùng-ki-tchi (7), de Ma-lou-tcha, de Ya-'rh-ma-lou (8), de Si-la-sse (Chiraz). Le quatrième fils impérial, Tou-louï, et d'autres généraux se divisèrent pour aller attaquer les villes de Sse-ni, de Tcha-ou-'rh (9) et autres.

(1) « On appelle ainsi les montagnes neigeuses du nord de l'Inde. Ce ne sont pas les monts *'A-'rh-thai.* » (Édit. chin.)

C'étaient les montagnes qui entourent, à une portée de flèche, la ville de Thalikân, la plus importante du Tokharestân, que Dchinghis-khaân avait prise après un siége de sept mois, et dans laquelle il ne laissa pas pierre sur pierre après en avoir fait périr tous les habitants. Cette ville طالقان Thâlikân, du Tokharestân, est placée dans les Tables de Nassir-ed-din Thousi, et dans celles d'Ouloug Beg, par 102° 50′ de longitude (des îles Fortunées) et 37° 25′ de latitude.

(2) L'auteur chinois que nous traduisons, en résumant ainsi les Archives des Mongols concernant leurs conquêtes dans l'Asie occidentale, ne suit pas l'ordre des temps. Il cherche à faire connaître seulement les résultats des sept années de guerre de Dchinghis-khaân.

(3) Le *Noyan* ou prince *Béla* des historiens persans.

(4) « L'aîné. » (Édit. chin.)

(5) « Le puîné. » (*Id.*)

(6) « Le cadet. » (*Id.*)

(7) « On écrit aujourd'hui *Yu-loung Ho-che ;* c'est le fleuve de *'Ho-tien* (Khotân). » (Édit. chin.)

Yu-loùng signifie en chinois : digues de pierres de *yŭ* ou de jade ; on nomme ainsi le fleuve de Khotân, parce qu'il roule et amoncelle des pierres de jade.

La ville de Khotân, qui porte le nom de son fleuve, se nomme aujourd'hui *Ili-tchi.* Comparer ce qui en est dit dans Marc Pol, p. 143 et suiv., et le *Si-yŭ thoúng wên tchi.* (K. 3, f° 29).

Yang-ki-kan est probablement écrit pour *Andzidjân,* aujourd'hui chef-lieu d'une principauté ou Khanat, qui comprend les villes de *Khokand, Murgalang* et *Naïman.*

(8) « On suppose que ce doit être *Ya-'rh-kiang.* » (Édit. chin.) Voir aussi, sur cette ville, Marc Pol, p. 141, et le *Si-yŭ thoúng wên tchi.* (K. 3, f° 16, 17.)

(9) Selon les historiens persans, l'invasion du Khoraçan fut effectivement faite par Tou-louï, l'un des fils de Dchinghis-khaân, ayant avec lui les deux généraux Tchébé et Souboutaï. Les deux premières villes qu'ils prirent furent زوزن *Zouzen* et نیسابور *Niçâbour.* Ce sont là, très-vraisemblablement, les deux villes indiquees dans le texte chinois, mais dont la transcription est erronée ; la dernière syllabe du nom de la première ville *Sse-ni,* pouvant être reportée au

Toutes furent réduites. Ensuite on alla attaquer le royaume des Mou-la-hi (Ismaéliens), puis on traversa le fleuve So-so-lan (1), on réduisit les villes de Ye-li (2) et autres; et l'empereur (Dchinghis-Khaân) ayant rejoint l'armée, il attaqua les fortifications de Ta-li-'han (3) et les détruisit pour prendre la ville d'assaut. Le souverain du *Si-yü* (le Sultan de Khârizm), Tcha-lan-ting (Djélal-el-dîn), s'échappa et prit la fuite.

« Cette armée de la « Route méridionale des monts Célestes » se divisa ensuite pour suivre deux voies différentes. Tchou-tchi et d'autres généraux partirent de Yu-tien (Khotân) des « Monts méridionaux », et arrivèrent à Ya-'rh-kiang (4). Tou-louï et d'autres généraux partirent de Kou-tche, de A-khe-sou (Aksou), de Ou-che, et arrivèrent à Kha-che-ko'-rh (5) (Kachcghâr). *C'est pourquoi Tou-louï se réunit d'abord à Taï-tsou (Dchinghis-Khaân), à l'ouest des monts Tsoung-ling.*

« La dix-huitième année (du règne de Taï-tsou, en 1223), l'armée du fils impérial Tchou-tchi et celles d'autres généraux, au nombre de trois, firent aussi leur jonction et allèrent fixer leur campement dans les contrées

commencement du nom de la seconde : *Ni-tcha-'ou-rh*, pour *Tcha-'ou-'rh*, c'est-à-dire, *Nichabour*, comme on prononce ordinairement. Il se pourrait aussi que le nom de *Sse-ni* représentât celui de la ville de نسا *Niçâ*, également prise par les Mongols.

(1) « On suppose que ce doit être le fleuve *Ou-lan Ou-sou.* » (Édit. chin.) *Ou-sou* est un mot mongol qui signifie *eau. Ou lan ou-sou* veut donc dire : « les eaux du *Ou-lan*, ou *'Ou-ran.* » C'est probablement le Kour (l'ancien Cyrus) qui se jette dans la mer Caspienne, et que l'armée des Mongols dut franchir dans leur guerre contre les Mélahideh ou Ismaéliens d'Alamout; ou bien la rivière de *Lar* qui se jette également dans la mer Caspienne, après avoir pris sa source dans les monts Demavend.

(2) C'est la ville de هراة *Herât*, dans le Khoraçân, si célèbre dans tout l'Orient, l'Ἀρεία ou *Alexandria Ariôn* du conquérant macédonien, qu'un Français, M. Ferrier, et un savant russe, M. de Khanikoff, ont visitée dans ces dernières années. Les Tables de Nassir-ed-din Thousi, et celles d'Ouloug Beg placent cette ville par 94° 20′ de long, et 34° 30′ de lat. Les géographes européens sont peu d'accord sur sa position. Celle que lui donne M. de Khanikoff se rapproche beaucoup de celle des deux anciens astronomes persans. (V. *Mémoire sur l'Asie centrale.*)

(3) Voir sur Thalikân la note de la page précédente, n° 1. L'éditeur chinois dit que « *Ta-li 'han* est maintenant la ville de *Ta-chi-'han*, située au nord-ouest des monts *Tsoung-ling.* »

(4) Yarkand; voir, sur cette place, Marc Pol, p. 141 et suiv.

(5) On trouve ces noms placés ainsi dans les Tables de Nassir-ed-din et d'Ouloug Beg :

ختن *Khotan.* long. 107° lat. 42°.
كش *Kech*, long. 99° 30′ ; lat. 39° 30′.
اوش *Ouch*, long. 102° 20′; lat. 43° 20′.
كاشغر *Kâchghâr*, long. 106° 30′: lat. 44°.
— 107° — 42°.

Voir aussi sur *Khotan* et *Kâchghâr*, Marc Pol, p. 143 sq. et 134 sq. Quant à *Kou-tche* et *Aksou*, le Dictionnaire historique et géographique en six langues, publié à Pé-king dans le siècle dernier, le *Kin ting Si-yü thoung wên tchi* (K. 2, f° 17, et K. 3, f° 1), donne sur ces villes, comme d'ailleurs sur les précédentes, des détails que nous ne pouvons reproduire ici. Ces villes étaient déjà connues des Chinois dans le second siècle avant notre ère.

occidentales (*Sï-yü*). Ils établirent leur quartier-général à Ta-lou-hoa-tcha (1).

« La dix-neuvième année (1224), ils se mirent à la poursuite du Sultan de Jo-feï-tchă (du Khârism). Ayant franchi les hautes « Montagnes neigeuses » (*Tá-siŭe-chân*), ils arrivèrent dans l'Inde septentrionale, au lieu dit : Kio-touan-kian (« perspective du pic droit en forme de corne », que l'on nomme en sanskrit : *Grïdhra-kout'a*, « le pic du Vautour »).

« Dans la Vie du général en chef Kouo Pao-yü (2), il est dit que l'année *kia-wou* du cycle (en 1214), l'empereur (Dchinghis-Khaân) résolut de châtier les tribus émigrées des Khitans (occidentaux) et de s'emparer des villes de Ngo-'rh-to (Ourkand) et autres, du royaume de Kou-tchou-khe (3) (Goutchlouk). Il mit en déroute l'armée de ce royaume, forte de plus de trois cent mille hommes. Pao-yŭ, qui commandait dans l'armée expéditionnaire, reçut une flèche en pleine poitrine qui mit sa vie en danger (4). L'empereur ordonna de faire écorcher un bœuf et d'envelopper de sa peau son général blessé, qui fut rétabli en peu de temps; car bientôt après il livra successivement plusieurs batailles et s'empara des villes de Pi-chi-pe-li (Bichebalik), Pie-chi-nân (5) et autres. Plus tard, au moment de passer un fleuve, les occidentaux, ayant formé deux corps de troupes pour s'y opposer, vinrent à la rencontre (de l'armée de Pao-yü) pour lui livrer bataille; mais ils furent mis dans une si complète déroute que la plupart perdirent la vie.

« L'armée s'avança ensuite sur la ville de Ta-che-kan (6) (Tachekand) qu'elle soumit. Prévoyant son arrivée sur le fleuve A-mou (l'Oxus), l'ennemi construisit plus de dix retranchements, et établit des bateaux (en forme d'estacades) pour en arrêter le passage. Pao-yú ordonna de lancer des flèches à feu sur les bateaux, et un vent s'étant élevé en ce moment même, ces bateaux furent tous consumés; les fortifications élevées sur les bords du fleuve furent ensuite attaquées et détruites, et l'armée qui les défendait,

(1) Le *Colan-Tachi* des historiens persans. (Voir D'Ohsson, lieu cité, t. I, p. 322.)

(2) C'était le grand-père de Kouo Khan, l'un des deux généraux qui commandaient l'aile droite de l'armée de Houlagou, lors de sa grande expédition dans l'Asie occidentale. On trouvera ci-après la traduction du *Bulletin* de cette même expédition tiré de la vie de Kouo Khan. Voir *Yuen-Sse* (K. 149, f°s 10, 16); et le *Haï koùe thoŭ tchi*, k. 29, fol. 30.

(3) *Yuen-Sse*, édition à orthographe rectifiée, publiée la 4e année *Tao-kouang* (1824). K. 149, fol. 11, v°. La date de 1214 du texte est erronée; c'est l'année 1218.

(4) Nous suivons ici le texte du *Yuen-Sse*, plus complet que dans l'extrait du *Hai-koŭe-thoŭ-tchi*.

(5) *Pi-chi-lan*, dans le *Haï-koŭe thoŭ-tchi*.

(6) L'ancien texte porte *Tsin-sse-kan*. Ce serait alors la ville de Samarkand.

forte de cinquante mille hommes, mise en déroute; le général en chef qui la commandait, Sao-li, eut la tête tranchée, et on s'empara de la ville de Ma-le-ssĕ (Mareschk, dans les environs de Thous, ancienne capitale du Khoraçân).

« L'année *sin-sse* du cycle (1221), le Sou-le-tan Khan du royaume de *Ko-feï-tcha* (le Khârism) (1) détruisit le royaume des Naï-mân. Il conduisit son armée à la reprise de Ta-che-kan (2). Mais ayant appris que l'empereur (Dchinghis-Khaân) arrivait, il abandonna la ville et se retira au midi. Il passa par la « Porte de fer » (3), et plaça son camp dans les grandes Montagnes neigeuses. Păo-yü l'y ayant poursuivi, il s'enfuit dans l'Inde. L'empereur fit arrêter sa cavalerie devant ces mêmes Montagnes neigeuses (*tá siŭe chân thsîan*). A cette époque de l'année, il y avait dans les vallées de ces montagnes jusqu'à deux *tchang* (plus de six mètres) de neige en profondeur. Păo-yu demanda que l'on conférât des titres aux génies de ces montagnes et de ces vallées.

« L'année *jin-wou* du cycle (1222), à la troisième lune, les monts « Koûen-lûn » furent investis, par une proclamation de l'empereur, du titre de « Roi de l'extrême altitude de l'empire mongol » (4), et le grand « Lac Salé », de celui de « Roi des eaux bienfaisantes » (5).

« Ce Sultan de l'Inde septentrionale (6) s'étant de nouveau emparé de la capitale occidentale des Khitans, l'armée de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) alla encore porter la guerre dans l'Inde, en marchant au midi. Dans les deux royaumes qu'on y comptait, les Khitans occidentaux furent seuls à y faire la guerre pendant très-longtemps. Car, depuis Ye-liu Ta-chi jusqu'alors, leur royaume avait duré soixante-dix années. Il comptait cinq souverains (7).

(1) Ou *Khou-i-i*, comme ce nom est écrit dans le *Yuen-Sse*, édition citée. (K. 149, f° 12.)

(2) L'ancien texte, reproduit dans le *Haï-Koüe thoû-tchi*, porte *Tsin-sse-kan* (Samarkand).

(3) Passage dans l'*Hindou-Kouch*. Voir Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, p, 328.

(4) *Foûng Kouên-lûn chân wéi : Yuen kĭ wâng.*

(5) *Tá yĭn tchí wéi : hoéï tsí wâng.* Ici se termine l'extrait de la vie de Pao-yü, tiré du *Yuen-Sse*. L'auteur chinois reprend le récit des événements pour en présenter l'ensemble à sa manière.

(6) Les sultans du Khârism, ancêtres des Ottomans, s'étaient emparés de la Perse, sur les Seljoukides, en 1196, et ils avaient étendu leur domination jusqu'à l'Indus. L'un des fils du sultan Ala-ed-din Mohammed, Djelal-ed-din, avait pour apanage le territoire de Ghaznah, dans l'Afghanistân; les Mongols l'y poursuivirent; c'est pourquoi les historiens chinois appellent ce pays : l'Inde septentrionale.

(7) « Dans ce nombre, il y eut deux femmes qui régnèrent (en qualité de régentes). » (Édit. chin.) Cela s'accorde avec le tableau des souverains des « Khitans occidentaux » ou KARA-KHITANS, donné par Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, p. 205), d'après les écrivains chinois.

A l'époque où nous sommes arrivés, il y avait plus de dix ans qu'un descendant des Naï-man tenait le pays en sa possession (1).

« Leur territoire avait bien dix mille *li* d'étendue. Ils avaient le caractère hardi et turbulent. De plus, il y avait un Khan d'une tribu voisine de l'Inde du nord (le Cachemire) qui désirait profiter des avantages que lui procurerait la retraite de notre armée. Il s'empara donc de tous les équipages de pêche des pêcheurs, afin de nous priver de tous les moyens de passer par sa tribu. Alors le principal corps de l'armée (mongole) prit la résolution de faire volte-face et de s'en retourner; une partie des troupes, dans la retraite, restant soumise, une autre partie manifestant des sentiments de rébellion (2). C'est pourquoi Taï-tsou laissa son armée dans ses campements pendant plusieurs années (3).

« La ville de Tsin-sse-kan fut destinée à maintenir sous sa domination les pays situés à l'ouest des monts Tsoung-ling. Il ordonna à Ye-liu Thsou-thsaï (4) d'en prendre le commandement. Il forma ensuite deux corps d'ar-

(1) Par suite de l'usurpation du prince Naïman (fils de l'un des derniers Khans : *Ta-yang*), qui s'était réfugié chez les Khitans, et qui s'était emparé du pouvoir souverain, sous le nom de Goutchlouk Khan.

« Taï-tsou, dit l'éditeur chinois, ayant anéanti la puissance des Naïmans, tua *Taï-yang Khan* (leur chef). Son fils, ayant pris la fuite, se réfugia chez les Khitans occidentaux. Par la suite, ayant usurpé le pouvoir de leur Khan qui était respectable, il se constitua le souverain suprême de tous les États (des Khitans) dont il s'empara, en leur conservant leur dénomination. Taï-tsou (Dchinghis-Khaân), ayant porté la guerre en occident, les anéantit. »

(2) *Suün foü, siün pouän.*

(3) *Koü Taï-tsoü tchoü kiün soü tsaï.* Nous n'avons vu ce fait signalé par aucun historien des conquêtes mongoles dans l'Asie occidentale. Il rappelle la mutinerie des soldats d'Alexandre qui, selon Plutarque (*Vie d'Alexandre*, ch. 62), au moment où il voulait passer le Gange, refusaient de le suivre; ce qui fit qu'Alexandre se retira dans sa tente, se roulant par terre de désespoir : ὑπὸ δυσθυμίας καὶ ὀργῆς αὑτὸν εἰς τὴν σκηνὴν καθείρξας ἔκειτο. Quinte-Curce dit aussi que « pendant deux jours, Alexandre donna un libre cours à sa colère : *biduum iræ datum est* ». (L. IX, 3.)

(4) C'était un célèbre ministre de Dchinghis-Khaân, qui descendait, à la huitième génération, de Thou-yo, prince de la race des Khitans. Il était né en 1190; son père était vice-chancelier des rois de Kin, et il fit apprendre à son fils l'astronomie, la géographie, le calendrier et les mathématiques. Des occidentaux présentèrent à Dchinghis-Khaân, lorsqu'il eut conquis l'Asie centrale, un calendrier d'après lequel il devait y avoir à la cinquième lune, la nuit de l'opposition, une éclipse de lune. « Il n'y en aura pas », dit Thsou-thsaï, et effectivement l'éclipse annoncée n'eut pas lieu. (Voir la Notice sur sa vie, par M. Abel-Rémusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. II, p. 64.)

Au retour de son expédition de l'occident, Dchinghis-Khaân trouvant tous les greniers vides, sans un boisseau de grains ni une pièce d'étoffe, des conseillers lui représentèrent que les populations de la partie de la Chine qu'il avait conquise n'étaient d'aucune utilité pour le service de l'État, et qu'en exterminant les habitants de ces provinces, on ferait de ces pays conquis d'excellents pâturages. Thsou-thsaï combattit cette horrible proposition. Il fit observer à l'empereur qu'en s'avançant vers le midi de la Chine, ses armées auraient besoin d'une infinité de choses qu'il serait aisé de se procurer si l'on voulait asseoir sur une base équitable les con-

mée dont l'un fut dirigé vers le nord à la poursuite de deux chefs Mé-li (Méliks) jusqu'au pays de Kin-tcha (royaume de Sibir), et lui-même, à la tête d'une grande armée, se dirigea au midi jusqu'à la « Porte de fer » (*Thie-mên*). Il traversa le fleuve A-mou, franchit les grands « Monts neigeux » (*tá siûe chân*), poursuivit le chef de Jo-feï-tcha (du Khârism) jusque dans l'Inde septentrionale. Faisant ensuite faire un circuit à son armée, il envoya de ses généraux le poursuivre jusque dans le Sindh (*Yin-tou*) (1). Ayant atteint le fleuve *Chin* (l'Indus), épuisé de fatigues, le Sultan (2) mourut. Alors l'armée s'en revint.

« Ensuite (Dchinghis-Khaân) conféra à son gendre Thie-mou-'rh le gouvernement militaire de la ville de Tsin-sse-kan (Samarkand) pour en faire une place forte destinée à maintenir dans la soumission les populations de ces contrées; et il établit une administration civile générale (*Hing sing*) sur les bords du fleuve A-mou, pour constituer le gouvernement général des contrées occidentales (3). Le fleuve A-mou est celui qui est appelé dans les livres bouddhiques Fo-tsou (Oxus). La source de ce fleuve sort du « Lac du grand Dragon » (4) des « Monts Tsoung-ling », puis coule à l'occident dans la « mer Salée » (la mer d'Aral). Du côté de l'ouest du Tsoung-ling, il forme une voie navigable très-utile; du côté du midi, il peut être une barrière protectrice pour l'Inde; du côté du nord, il peut aussi protéger Tsin-sse-

tributions territoriales, et les taxes commerciales, l'impôt sur le sel, le fer, le vin, le vinaigre, le produit des montagnes et des lacs; que, de cette manière, on pourrait tirer par an *cinq cent mille onces d'argent, quatre-vingt mille pièces d'étoffes, plus de quarante mille quintaux de grains*, en un mot tout ce qui serait nécessaire à l'entretien des troupes. « Comment, ajouta-t-il, « peut-on dire qu'une telle population ne soit « d'aucune utilité pour le service de l'État ? » La philosophie, ajoute M. Rémusat, aurait pu fournir des raisons plus éloquentes contre un projet d'une barbarie extravagante; mais il était difficile d'en trouver de plus propres à faire impression sur l'esprit des Mongols; et si l'on pouvait estimer numériquement les services rendus à l'humanité, on devrait peut-être accorder à Ye-liu Tsou-thsai la gloire d'avoir sauvé la vie au plus grand nombre; car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait du massacre de *plusieurs millions* de Chinois; et ce que les Mongols firent ailleurs prouve qu'ils étaient gens à l'entreprendre et à en venir à bout. »

Ce grand ministre mourut en 1244, à l'âge de cinquante-cinq ans, de la tristesse qu'il ressentit de la mauvaise conduite des affaires de l'État. Des ennemis prétendirent alors, qu'ayant administré si longtemps l'empire, il avait dû accumuler d'immenses richesses. On fit faire des perquisitions dans sa maison et on n'y trouva, au lieu de trésors accumulés, qu'une dizaine de luths dont il aimait à jouer, plusieurs livres anciens et modernes, des peintures, quelques morceaux de jade et *un millier de traités* qu'il avait composés sur différentes matières.

(1) « C'est l'Inde centrale du *Houen-tou-sse-tân* (Hindoustan). » (Édit. chin.)

(2) « L'expression *Souan-tan* est l'équivalent de *Khan*, dans le Si-yü. » (Éditeur chinois).

(3) *I thsoùng koùng Si-yü.*

(4) *Tà Loùng tchí.*

kan (Samarkand). C'est du moins ce que l'on peut supposer d'après la géographie actuelle.

« Les troupes de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) partirent d'I-li et se dirigèrent à l'ouest, dans le pays des Pou-lou-te (Bourouts). Elles attaquèrent et prirent au Ngao-kan : Ta-che-kan (Tachekand), Pou-'ho-'rh (Bokhâra), et ensuite, au midi, soumirent et dévastèrent le Pa-ta-khe-chân (Badakhchân) (1). Elles poursuivirent l'ennemi jusqu'au Khe-chi-mi-'rh (le Cachemire). De plus, un général fut envoyé faire une expédition dans le Yin-tousse-tân (l'Hindoustân); mais il s'en revint.

« Des membres de la famille de Taï-tsou se rendirent dans l'Inde septentrionale (*pĕ Yin-tou*), mais aucun d'entre eux n'alla dans l'Inde centrale (*tchoûng Yin-tou*). Les historiens officiels des Yuen (*Mongols*) se sont trompés en prenant l'Inde septentrionale pour l'Inde orientale (*toúng Yin-tou*). Ils se sont trompés également en prenant le pays de Kiân-kiŏ-touan (2) (le « Pic en forme de corne ») pour la « Porte de fer » (*Thie-mên*). Les historiens des Yuen, en ce qui concerne les Naï-man, les Hoei-kou (Ouïgours), les Hoeï-hoeï (Mahométans), les Sî Khi-tân (Khitâns occidentaux), ont dû imiter les historiens des Soung pour la recherche, la réunion et la disposition des matériaux dont ils se sont servis. Chaque personnage a son histoire particulière. Il faut voir dans les premières années du règne de Taï-tsou, pour en extraire ce qui concerne la conquête de chaque royaume; en second lieu, dans la vie de ses fils (pour ce qui les concerne). Pour ce qui est relatif à la délimitation des contrées, à la succession régulière des faits : en général les renseignements sont comme noyés et très-confus. S'il s'agit d'un pays, on ne sait pas dans quelle région, quelle contrée il est situé; il y a division sur division. Dans tout ce qu'ils ont rassemblé et réuni sur les cinq Indes, ils l'ont placé à l'époque de Hien-tsoung (Mangou-Khan, 1251-1259). Taï-tsoung (Ogodaï, 1229-1241) employa toutes ses forces à soumettre les Kîn et les contrées du nord; il n'eut jamais le loisir d'aller faire la guerre dans le midi. Hien-tsoung (Mangou-Khan), la deuxième année de son règne (en 1252), ordonna à Hou-pi-lie (Khoubilaï-Khaân) d'aller conquérir le pays de Ta-li (3). Le prince impérial Thou-'rh-'hoa-sa-tche porta la guerre dans l'Inde (*le Chin-tou*). Tché-ti-pou-hoa la porta chez les Mou-li-ki (4) (les Mélahidehs ou Ismaéliens de Perse). Hou-lie (Houlagou) con-

(1) « Dans la Géographie officielle de l'histoire des Mongols (Yuen-sse), ce nom est écrit *Pa-tha-'hé-chang*. » (Édit. chin.)

(2) Voir précédemment, p. CIX.

(3) Voir Marc Pol, p. 391-392.

(4) « C'est l'État que Lieou Yeou, dans son *Si-*

quit le royaume du sultan des contrées occidentales (le khalife de Baghdâd) et d'autres États.

On fait remarquer ici que le Chîn-tou (ou l'Inde dont il a été question ci-dessus) est le Yin-tou central; les Sou-tan (Sultans) étaient des souverains du Yin-tou occidental. Quant aux Mou-li-ki (les Ismaéliens), ils habitaient au nord du Yin-tou (1), à l'ouest de Saï ma-'rh-kan (Samarkand); leurs frontières touchant à la « mer Salée » (la mer ou lac d'Aral) et à la « mer Intérieure » (la mer Caspienne); lesquels tous trois États étaient à l'ouest des monts Tsoung-ling. C'est pourquoi on divisa l'armée en trois corps, qui suivirent trois routes différentes pour aller les conqnérir.

« La huitième année (du règne de Mangou-Khan, en 1258), Hou-lie (Houlagou) déclara la guerre au Ha-li-fa des Hoeï-hoeï (au khalife des Mahométans, ou de Baghdâd), et le réduisit. Houlagou envoya le prince son fils comme exprès (à Mangou-Khan, son frère), pour lui annoncer cette grande victoire (2).

« La troisième année (de Mangou-Khan, en 1253), il fut ordonné à Ou-liang-ou-taï (Ouriangoutaï) et autres généraux, d'attaquer le royaume de Pa-ta-ta (Baghdâd) du Ha-li-fa (le Khalife), et d'autres États des contrées occidentales (*Si-yü*). Il fut aussi ordonné aux Ta-ta-'rh : Tie-tche-li, Tou-lou-hoa et autres généraux, de porter la guerre dans les contrées de l'Hindus (*Yin-tou-sse*) (3), du Khi-chi-mi-'rh (Cachemire) et autres royaumes (4). On doit consulter la « Relation de Kouo Khan (5) » et le « Mémoire du

sse-ki (*Mémoire d'une ambassade ou expédition en Occident*, traduit ci-après) appelle : « le royaume des *Mou-naï-'hi*. » (Édit. chin.)

(1) C'est-à-dire, plutôt au nord-ouest, dans le Kouhistân et le Khoraçân actuels.

(2) « Le *'Ha-li-fa* est nommé, dans les historiens des Ming, *'Ha-li*. Ceux du royaume (les historiens persans et arabes) disent que cet État était situé à 2,000 *li* et plus au sud-ouest de *Sai-ma-'rh-kan* (Samarkand). Avec l'État de Samarkand il formait le plus grand royaume du *Si-yü* (de l'Asie occidentale). Ce doit être aujourd'hui le royaume de *Ngoï-ou-Khan* (le Khanat de Khiva ou Khârizm). C'est de plus une seule et même chose. Les historiens des Yuen (Mongols) se sont trompés en écrivant qu'à la 2ᵉ année (du règne de Mangou-Khan, en 1252) Hou-lie mourut ; et qu'à la 3ᵉ année (en 1253) en écrivant le même nom différemment, *Hou-lie-hou* porta la guerre dans le *Si-yu*. D'une seule chose ils ont fait deux choses, et d'un seul homme deux hommes. Aujourd'hui avec le « Mémoire de l'expédition dans les contrées occidentales » (*Si sse ki*) de Lieou Yeou (donné ci après), on peut rectifier leurs erreurs. » (Édit. chin.)

(3) « C'est-à-dire dans le *Yin-tou* de l'*In-tou-sse-tân*. » (Édit. chin.)

(4) « Cet État de *Khé-che-mi-'rh* est l'Inde du nord. Ces deux armées (l'une envoyée dans la vallée de l'Indus et l'autre contre le Cachemire) étaient des corps auxiliaires de l'armée de Houlagou ; mais les historiens (des Mongols) se sont trompés en les confondant avec son propre corps d'armée. » (Édit. chin.)

(5) La traduction en est donnée intégralement ci-après.

commissaire civil dans l'ouest, Lieou Yeou » (1), pour rectifier (les récits des historiens chinois). Ce qui est rapporté dans ces récits des guerres faites dans l'occident (de l'Asie), sous le règne de Hien-tsoung (Mangou-Khan), fait voir que ces guerres eurent toutes lieu dans l'Inde occidentale (2). Quant aux deux Indes, centrale et septentrionale, on n'y fit pas une guerre bien meurtrière, mais on les amena seulement à la soumission. Quant aux deux Indes, du midi et de l'est, l'armée en question (3) ne s'y rendit en aucun temps.

« Dans les commencements de la dynastie des Yuen (Mongols), on établit l'Administration civile centrale du fleuve A-mou (4). On l'établit en ce lieu pour maintenir dans la dépendance et la soumission l'ancienne place commerciale des Khi-tan, et pour tenir en respect, au midi, tous les royaumes indiens (5). Ainsi l'Inde s'appuyait sur le boulevard ou les passes difficiles des hautes « Montagnes neigeuses » (l'Himâlaya), pour se gouverner selon son bon plaisir; elle ne tint aucun compte du contrôle du gouvernement général (établi par les Mongols). Par la suite du temps, Samarkand s'appuyant sur les monts Tsoung-ling, chacun des États qui étaient compris dans son territoire s'émancipa de l'autorité de la cour impériale; et l'éloignement fit que l'on ne put les faire rentrer dans le devoir. Il s'ensuivit que l'on abandonna les établissements d'administration civile constitués sur les bords du fleuve A-mou. Il n'y eut que A-li-ma-li (Almalik), Piche-pa-li (Bich-balik), deux préfectures de l'administration mongole, qui conservèrent une autorité administrative dans les deux *Marches* méridionale et septentrionale des « Monts célestes » (6). En outre, la préfecture administrative mongole de Khiu-sian (7) conserva aussi son autorité sur les pays de la « Route orientale de Yu-men » (la Porte du Jade), et de Yang-kouan (la Douane de Yang), et ce fut tout (8). »

Tel est ce document historique, que nous avons voulu traduire dans toute son intégrité, y compris les *Notes*, afin de donner un échantillon de la science géographique et historique actuelle des Chinois, science qui laisse certainement encore beaucoup à désirer, mais qui n'en est pas moins remarquable, sur un sujet aussi difficile.

(1) La traduction intégrale de ce curieux mémoire est aussi donnée ci-après.

(2) Comprenant l'Afghanistân et la Perse.

(3) Celle de Houlagou et de ses généraux.

(4) *A-mou hó híng chàng choú sìng.*

(5) *Nân koung Yin-toù tchoû koüe.*

(6) *Thiân-chân nân pĕ eùlh lou.*

(7) Ville fortifiée dépendant de la province actuelle de Khan-sou, et qui, à l'époque en question, faisait partie de l'Etat des Ouïgours.

(8) « La « Route ou Marche orientale » est maintenant appelée : '*An-si-loú.* (Édit. chin.)

B. 元史郭侃傳

2° *Bulletin de la campagne de Houlagou, pour la conquête de la Perse, au milieu du treizième siècle, tiré de l'Histoire officielle des Yuen ou Mongols de Chine* (1).

Nota. Le Bulletin qui suit est inséré dans la vie du général chinois Kouo Khan, l'un des deux généraux qui commandaient l'aile droite de l'armée de Houlagou. Sa famille était originaire du district de *Tching*, du territoire de *Hoa-tchéou*, département de *Thoung-tcheou*, dans la province du Chen-si. Son grand-père, Kouo Pao-yü, était très-versé dans l'astronomie et l'art militaire, de même que son père, appelé *Tĕ-haï* (« la mer de vertus »), surnommé *Tá-yâng* (« le grand océan », c'est-à-dire « l'Européen »), probablement parce qu'il était venu jusqu'en Europe avec les armées de Dchinghis-Khaân, dans lesquelles il servait. Le jeune Kouo Khan, surnommé Tchoùng-hò (« le second-né de la famille », puîné), avait aussi étudié, très-jeune, l'astronomie, la géographie et l'art militaire; et il fut promptement, à cause de ses qualités et de ses mérites, élevé par Mangou-Khan au rang de « Chef de mille familles » (*tsién-hoù*), ce qui équivalait au grade de général. — « L'année *jin-tse* du cycle (1252 de notre ère), (*Kouo Khan*) suivit le prince du sang *Hou-lie-hou* (Houlagou) dans son expédition à l'occident (de l'Asie). L'année *kouei-tcheou* du cycle (1253), on arriva chez les *Mou-la-hi* (2). Ce royaume avait intercepté toutes les routes par des digues et des fossés, et avait empoisonné les eaux. *Khan* (3) mit en déroute complète son armée, forte de cinquante mille hommes, et soumit cent vingt-huit villes. On fit trancher la tête à son commandant en chef, le *Sou-le-tan* (Sultan) *'Ho-thou-hoa-'rh 'Hou-tchou* (4). Le nom de *Sou-le-tan* signifie, en langue chinoise, un roi ou souverain (*wâng*).

« L'année *ping-chin* du cycle (1256), on arriva à *Khi-tou-pou* (5). Cette

(1) *Yuen sse*, K. 149, fol. 13 et suiv., et *Hai koüe thou tchi*; K. 29, fol. 30 et suiv., 3ᵉ édit. de 1853.

(2) ملاحدة *Mélahideh*, ou Ismaéliens de Perse. Notre texte chinois, comme celui de *Lieou Yeou*, dont la traduction suit celle-ci, porte *Mé-naï-hi*, par la nasalisation du *l*.

(3) C'est-à-dire *Kouo Khan*, qui est toujours nommé seulement *Khan* dans la suite du récit. C'est le même général qui, dans l'historien persan Rachid-ed-din (v. Ét. Quatremère, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 190) est appelé كوكا ايلكا *Koukâ Il-kâ* (l'*Il-khân* Kouo Khan), en qualité de commandant l'aile droite de l'armée de Houlagou avec *Bouka Timour*.

(4) C'était alors Rokn-ed-din Khourchah, fils d'Ala-ed-din Mohammed qui fut assassiné l'année 653 de l'Hégire, ou 1255 de notre ère (après avoir régné 35 ans), par son favori *Haçan*, de concert, suppose-t-on, avec Rokn-ed-din. Il y a évidemment une confusion dans notre texte.

(5) Cette place était vraisemblablement la forteresse ismaélienne de كرد كوه *Kerd-kouh*, dans le Mazendérân.

ville forte est située sur le sommet d'une montagne très-escarpée. Des escaliers comme suspendus en l'air, pour monter et descendre, étaient gardés par des soldats d'élite, troupe résolue et déterminée à tous les sacrifices. Alors il fut décidé de serrer la ville de près, et le plus secrètement possible, par des travaux d'approche, et d'en faire le siége. Ayant reconnu qu'on ne pouvait la prendre ainsi, *Khan* fit monter ses affûts et ses machines de guerre (1) pour la battre en brèche. Alors le *'Ho-tchŏ Na-se-'rh* (2) fit des ouvertures pour la reddition de la place. *Hou-lie-hou* (Houlagou) envoya sommer *Ou-'rh-kou-n' Sou-le-tan* (3) de venir lui-même se rendre. Son père, *A-li* (4), se maintenait dans la ville occidentale; *Khan* l'attaqua et la détruisit de fond en comble. Il marcha alors sur la ville orientale qui résistait toujours; ensuite il l'attaqua, la prit d'assaut et en massacra les habitants.

« L'année du cycle *ting-sse* (1257), à la première lune, on marcha sur la ville de *Ou-la-'rh*. L'armée fatiguée se reposa un instant pour prendre des aliments; mais ayant ensuite ordonné aux instruments d'airain de sonner, alors elle se leva. L'armée ennemie vint résolûment présenter le combat; puis ayant cédé et s'étant débandée, elle fut entièrement massacrée. *'Haï-ya Sou-le-tan* (5) fit sa soumission.

(1) 砲 *p'áo*. Ce caractère chinois (ayant pour radical le caractère 石 *chĭ* « pierre », et non 火 *hò*, « feu ») doit être entendu comme désignant des *balistes* ou plutôt des *catapultes* pour lancer des *pierres*, et non des *canons* à feu.

(2) خواجه نصير *Khôdjah Nasir*, dans Rachid-ed-dîn; plus ordinairement *Nasir ed-din Thousi*, « Nasir, le fidèle croyant, natif de Thous, » ville de Perse dans la province du Khoraçân. *Khôdjah* est un mot persan qui signifie « un homme de distinction, » un « gouverneur, » un « ministre. » Il est donné ici à Nasir, parce qu'il était « ministre » du chef des Ismaëliens.

(3) Il est évident qu'ici c'est *Rokn-ed-din* Khourchah qui est nommé. Le texte ancien du *Yuen-sse* porte *Hou-lou-hou-han*; nous avons suivi l'orthographe *rectifiée* de la nouvelle édition du *Yuen-sse* (« Histoire officielle des Mongols ») publiée sous l'empereur Khien-loung, pour laquelle on avait consulté les lettrés mongols et mahométans de Chine. Il est vrai néanmoins que leurs rectifications de l'orthographe des *noms propres* et des *noms de lieux* ne sont pas toujours heureuses. Nous avons également adopté la leçon de *Sou-le-tân*, pour « Sultan, » au lieu de *Souan-tân* de l'ancien texte, comme étant plus conforme à la véritable orthographe du nom.

(4) Le père de Rokn-ed-din est nommé *A-li* dans nos deux textes; c'est évidemment la transcription d'*Ala*, père du précédent, qui n'aurait pas encore été assassiné.

(5) Ce nom de *'Haï-ya* doit être la transcription de *Gaïath*, nom de plusieurs sultans Seljoukides d'*Iconium*, ou de *Roum*. On lit dans Makrizi (*Histoire des Sultans Mamelouks de l'Égypte*, traduit par Ét. Quatremère, t. I, p. 63): « A cette époque (H. 654, ou 1256 de notre ère) Houlagou, fils de Toulou-Khan, et petit-fils de Djenghiz-Khan, acquit une puissance redoutable; son nom devint célèbre, et il conquit, dans l'Orient, quantité de places fortes. Sur ces entrefaites, un général des armées tatares, ayant pénétré dans le pays de Roum, le sultan *Gaïath*

« On marcha ensuite à l'occident sur *A-la-ting* (1). On mit en déroute son armée dispersée, forte de trente mille hommes. *Ma-tsă-ta-'rh* (2) *Soule-tan* fit sa soumission.

« On se rendit ensuite au *Khe-chi-mi-'rh* (le Cachemire); le *Sou-le-tan O-li* (3) fit sa soumission.

« On marcha ensuite sur l'État de *Pao-tà* (4) (Baghdâd). C'est un grand royaume parmi ceux des barbares de l'occident (*si joûng*). Son territoire a bien mille *li* d'étendue. Les souverains de ce pays se sont succédé de père en fils pendant quarante-deux générations. L'armée, qui s'élevait à plusieurs centaines de mille hommes, fut vaincue. Les troupes de *Khan*, lorsqu'elles arrivèrent sur le champ de bataille, en mirent en déroute soixante-dix mille. On massacra les habitants de la ville occidentale; ensuite on prit d'assaut la ville orientale. Les palais de la ville orientale étaient construits entièrement avec du bois de santal, amené par eau (en remontant le Tigre). On y

ed-din-Kaïkhosrev se retira devant lui, et périt dans sa fuite. Il eut ses trois fils pour successeurs. Cependant les Tatars s'emparèrent de Kaiserieh (Césarée) et de tout son territoire. Enfin, ils se virent maîtres, dans la contrée de Roum, d'un pays qui s'étendait l'espace d'un mois de marche. »

On lit aussi dans Rachid-ed-din (*lieu cité*, p. 225) : « Sur l'ordre de Houlagou, Baidjou-Noïan entra à la tête de son armée dans le pays de Roum. Cette contrée avait alors pour souverain *Gaïath*-ed-din Keïkhosrev, fils d'*Ala*-ed-din. Ce prince livra bataille à Baidjou-Noïan et fut entièrement défait. Le vainqueur s'empara de tout le pays de Roum, qu'il livra au meurtre et au pillage. »

Un écrivain arménien, Guiragos, traduit par M. Dulaurier (*les Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 115), place aussi cette invasion en 1256, et dit : « Les Tartares marchèrent contre les Romains. Le sulthan, impuissant à leur résister, se sauva dans l'île d'Alaïa. Les Tartares passèrent au fil de l'épée les populations de ses États, jusqu'à la mer Océane (la Méditerranée), et celle du Pont, étendant partout le massacre et le pillage. Ils exterminèrent les habitants de Garïn, d'Ezénga, de Sébaste, de Césarée, d'Iconium, et des districts environnants; puis, sur l'ordre de Houlagou, ils étendirent leurs incursions de divers côtés. A ces expéditions *prit part le roi d'Arménie*, Héthoum (chrétien) de retour de sa visite chez Mangou-khan, Batou, Sarthakh et Houlagou. »

La ville de *'Ou-la-'rh*, *'Ou-li-'rh* (que l'on peut prononcer *'Ou-ri-'rh*), paraît être celle de Garïn, la première des villes énumérées ci-dessus par Guiragos.

(1) Ce nom est évidemment la transcription de *Ala-ed-din*, frère cadet d'Ezz-ud-din, sultan de Roum, et de Rokn-ed-din, qui régnèrent de 1244 à 1267.

(2) *Ma-tsa-ta-'rh*, ou *Ma-tsa-ying-eulh* comme porte l'ancien texte, paraît être une transcription fautive de *Azz*, ou *Edz-ud-din*, sultan de Roum, qui régnait à cette époque.

(3) *O-li*, que l'on peut aussi prononcer *A-li*, est la transcription exacte du mot *Ali*, nom très-commun parmi les Mahométans, et que portait sans doute alors le souverain du Cachemire qui n'était plus gouverné par des princes indiens.

(4) Cette phrase manque dans la nouvelle édition du *Yuen-sse* (K. 149, fol. 14). Après avoir dit que « l'on se rendit au Cachemire, et que le « Sultan *A-li* fit sa soumission, » le texte porte : « C'est un grand royaume parmi les barbares « occidentaux, » ce qui s'applique à *Pao-ta*, ou Baghdàd. Nous avons suivi l'ancien texte reproduit dans le *Haï koüe thou tchi*, lequel texte est plus correct que celui du *Yuen-sse*.

mit le feu, et ils furent tous consumés. L'odeur de l'incendie se faisait sentir à une distance de cent *li* (38 kilomètres). On y trouva des *p'i-p'â* (espèces de guitares) qui avaient soixante-douze cordes, et des candélabres en corail de cinq pieds de hauteur.

« Entre les deux villes il y a un grand fleuve. *Khan* avait fait construire des ponts de bois flottants pour en intercepter le passage. La ville ayant été prise, le *'A-li-fa* (1) *Sou-le-tan* était monté sur une barque (pour tenter de s'échapper). Mais, ayant considéré le fleuve avec ses barrages flottants, il changea de résolution et se fit conduire à la porte du camp pour y faire sa soumission. Son général, *Chou-khe-ta-'rh* (2), s'enfuit aussitôt. *Khan* se mit à sa poursuite. La fin du jour étant arrivée, l'armée désira s'arrêter pour prendre de la nourriture et du repos. Le général *Khan* n'y consentit pas. On marcha encore plus de dix *li*, et alors on fit halte. Pendant la nuit il tomba une pluie violente. L'endroit où l'armée avait désiré d'abord se reposer fut inondé de plusieurs pieds d'eau. Le lendemain, *Chou-khe-ta-'rh*, ayant été pris dans sa fuite, eut la tête tranchée. On prit et saccagea plus de trois cents villes.

« Ensuite on marcha à l'occident pendant trois mille *li* (113 myriamètres, 4,000 mètres) (environ 230 lieues), et on arriva à *Tá-pâ* (3) (Damas).

(1) Il y a ici une erreur de transcription dans le *Haï-koue thou tchi*, provenant de son impression en caractères chinois mobiles; erreur reproduite dans les trois éditions de 1844, de 1847 et de 1853. On a imprimé *'A-fa-li* pour *'A-li-fa*. Le nom est *'A-li-fa*, dans le *Yuen-sse*. C'est la transcription exacte du mot *Khalife*.

(2) Ou *Chou-ta-'rh* comme on le lit dans l'ancien texte. C'est une transcription approximative de *Sou-kor*, ou Kara-*Sonkor*, qui, selon Rachid-ed-din, commandait avec Ebn-Kerr l'armée du khalife (*lieu cité*, p. 281).

On lit encore dans le même historien persan (p. 265) que, au nombre des Émirs réunis près de Houlagou, se trouvait *Kouka Ilka*, notre Kouo Khan, et que le même *Ilka Noian* campait avec Ferba, devant *la porte de* Kalwaza (p. 283). C'est sans doute la *porte* dont il est parlé ci-dessus dans le texte chinois.

Le même historien confirme (p. 299) le *sac* de Baghdâd par les troupes mongoles, comme il est dit dans notre Bulletin : « Le mercredi 7e jour du mois de *safar*, Bagdad fut entièrement livrée au meurtre et au pillage. Les troupes se précipitèrent à la fois dans la ville et incendièrent le vert et le sec, etc. » Et ailleurs (p. 303): « Houlagou khan, pour se soustraire à l'*infection qui régnait dans l'air*, quitta Bagdad, le mercredi 14e jour du mois de safar. »

L'historien arabe Makrizi est plus explicite (Ét. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, etc., t. I, p. 78). Il dit : « Une partie des habitants de « Bagdad fut égorgée, le reste se dispersa dans « diverses contrées. Les vainqueurs renversèrent « les *djamis*, les mosquées, les *mescheds*, et le « sang coula par torrents dans les rues. Ces ex- « cès se prolongèrent quarante jours. Houlagou « ayant donné l'ordre de compter les morts, le « nombre s'éleva à environ deux millions. » Voir aussi Guiragos (Dulaurier, *lieu cité*, p. 118 et suiv.).

(3) Selon Rachid-ed-din (*loco laud.*, p. 339), la ville de Damas ne fut pas emportée d'assaut. Les habitants, frappés de terreur de la prise d'Alep et de sa citadelle, par les Mongols, leur envoyèrent des délégués pour implorer la clémence de

Le général qui y commandait, *Tchou-chï*, fit parvenir une lettre dans laquelle il demandait à faire sa soumission. Tous les assistants (les membres du conseil de guerre) furent d'avis d'accueillir favorablement la demande de *Tchou-chï*, à laquelle (pensaient-ils) on pouvait ajouter foi. Mais l'opinion changea et l'avis ne fut pas adopté. *Khan* avait dit : « L'ennemi est « rusé et de mauvaise foi ; son armée est détruite ; il emploie tous les arti- « fices possibles pour nous tromper. Si l'on veut mettre cette question en « délibération dans le conseil, l'inconvénient n'est pas grand. »

« En effet, on prit des mesures sérieuses pour être prêts à tout événe-

Houlagou, auquel ils ouvrirent les portes de leur ville.

Ailleurs (p. 341) le même historien dit : « Melik-Nâser-ed-din, sultan d'Alep et de la Syrie (y compris Damas), dès qu'il avait vu Houlagou sous les murs d'Alep, avait pris la fuite et s'était réfugié dans la forteresse de Karak ; Kitoubouka-noïan se préparait à l'assiéger. Le prince, ayant demandé une capitulation, vint se rendre au général mongol qui l'envoya vers Houlagou-khan. Le monarque lui fit cette promesse : « Lorsque je serai maitre de l'Égypte, je te donnerai la souveraineté de la Syrie. » Et cependant lorsque les Mongols eurent éprouvé des revers en Égypte, de la part du sultan Khoudouz, un Syrien dit à Houlagou : « Les sentiments de Melik- « Nâser-ed-din à votre égard *n'ont aucune sin-* « *cérité*. Il voulait s'enfuir en Syrie, afin de se « rendre au secours de Koudouz, car ce dernier « a dû aux dispositions de ce traître la victoire « qu'il a remportée sur Kitoubouka. » Nâser-ed-din fut alors attiré dans un piége par les Mongols, et mis à mort (*lieu cité*, p. 355).

M. Ét. Quatremère dit dans une note que ce prince ne se nommait pas *Naser-ed-din* comme dans Rachid, mais Melik-Nâser-Salah-ed-din-Iousouf. Il est assez difficile de reconnaître dans ce nom complexe le sultan *Pa-'rh* ou *Ba'-rh* de notre texte chinois. Ce prince descendait du grand Saladin, qui avait repris Jérusalem sur les Francs, et était de la famille des Ayoubites.

Selon Makrizi (*lieu cité*, p. 83 et suiv.), Houlagou avait antérieurement chargé Melik-Aziz, fils de Melik-Nâser, en le renvoyant près de son père, de lui remettre une lettre conçue en ces termes : — « Nous faisons savoir à Melik-Nâser, « prince d'Alep, que, par la force de l'épée du « Dieu très-haut, nous avons conquis Bagdad, « exterminé les guerriers de cette ville, détruit « les édifices, et fait prisonniers les habitants, « suivant cette maxime que Dieu a consignée « dans le livre sacré : — « Lorsque les Rois en- « trent dans un bourg, ils y portent le ravage, « et réduisent au dernier degré de l'humiliation « les plus distingués d'entre les habitants. » — « Nous avons fait comparaître devant nous le « khalife, et lui avons adressé des questions aux- « quelles il a répondu par des mensonges. Mais « il a eu bientôt à se repentir de sa conduite, « et a bien mérité la mort que nous lui avons « fait subir...

« Dès que tu auras pris lecture de ma lettre, « hâte-toi de soumettre au Roi des Rois, souve- « rain du monde, ta personne, tes sujets, tes « guerriers et tes richesses... Garde-toi bien, « comme tu l'as fait précédemment, d'emprison- « ner nos ambassadeurs. Mais observe envers « eux les lois de la justice et congédie-les avec « des témoignages de bienveillance... »

(Voir aussi, pour cette lettre et la réponse de Melik-Nâser : C. D'Ohsson ; *Histoire des Mongols*, t. III, p. 294-306).

« Après la prise d'Alep, l'entrée dans Damas, « les Mongols envahirent toute la Syrie, et pé- « nétrèrent jusqu'aux environs de Gazah, à Beit- « Djébraïl, Khalil (Hébron), l'étang de Zirâ, « et la ville de Salt. Partout ils égorgèrent ou « emmenèrent en captivité la population, et en- « levèrent tout ce qu'ils purent trouver de bu- « tin. Après quoi, ils reprirent la route de Da- « mas où ils vendirent les troupeaux et les « autres objets tombés en leur pouvoir. » (Makrizi, *lieu cité*, t. I, p. 98.) Ces événements se passaient en l'année 1259-1260.

ment. *Tchou-chï* vint alors résolûment à la rencontre de notre armée. *Khan* lui livra bataille et le mit dans une complète déroute. Le *Sou-le-tan Pa-'rh* fit sa soumission, et livra ses villes au nombre de cent quatre-vingt-cinq.

« Ensuite on marcha encore à l'occident l'espace de quatre mille *li* (151 myriamètres, 2,000 mètres), et on arriva au royaume de *Mi-sï-'rh* (1) (*Misr*, l'Égypte). Le jour de la réunion (des troupes), la nuit était déjà survenue. Il fut permis à la cavalerie de monter de nouveau à cheval (pour explorer le pays) en laissant en arrière un certain nombre de soldats malades. On marcha à l'ouest pendant plus de dix *li*. L'armée s'étant arrêtée pour prendre de la nourriture, on ordonna dans le camp de ne se servir que du mors et de l'aiguillon, et de laisser les flèches. L'ennemi l'ignorait. L'armée était rassemblée comme des flots mouvants lorsque la nuit vint. Les traîneurs malades, qui avaient été laissés à la suite de l'armée, furent mis à mort. Le *Sou-le-tan Khé-na*, saisi d'une frayeur extrême, s'écria : « Ce « général d'armée du ciel oriental est un homme vraiment divin (surnatu- « rel) ! » Aussitôt il fit sa soumission.

« La huitième année, *wou-ou* du cycle (1258), *Hou-lie-hou* (Houlagou) ordonna à *Khan* de traverser la mer à l'occident et de s'emparer du *Fou-lang* (le pays des Francs). Le général adressa un manifeste au *Sou-le-tan 'O-fou-ou-tou*, qui s'écria : « L'apparition que j'ai eue en songe d'un homme « surnaturel, c'est ce général d'armée ! » Il fit aussitôt sa soumission (2).

(1) On trouve dans Makrizi (*lieu cité*, t. I, p. 101) toujours si bien informé, la lettre que Houlagou adressa au sultan d'Égypte ; la voici :

« De la part du Roi des Rois de l'Orient et de « l'Occident, le Khân suprême :

« En votre nom, ô Dieu ! qui avez étendu la « terre et élevé les cieux : Melik-Modaffer-Kou- « touz est de la race de ces Mamlouks qui ont « fui dans cette contrée pour échapper à nos « glaives, qui jouissent des bienfaits de ce prince, « et égorgent les sujets soumis à son autorité... « Qu'il sache que nous sommes *les soldats de* « *Dieu sur la terre, qu'il nous a créés dans sa* « *colère, et qu'il a livré entre nos mains tous ceux* « *qui sont l'objet de son courroux*... Vous avez « appris que nous avons conquis une vaste éten- « due de pays ; que nous avons purifié la terre « des désordres qui la souillaient, et que nous « avons égorgé la plus grande partie des ha- « bitants... Vous n'avez aucun moyen d'échap- « per à nos glaives, de vous soustraire à la ter- « reur de nos armes. Nos chevaux sont très- « légers à la course ; nos flèches sont perçantes ; « nos épées sont pareilles à la foudre ; nos cœurs « sont durs comme des montagnes ; le nombre « de nos soldats égale celui des grains de sable ; « les forteresses ne peuvent tenir devant nous ; « les armées ne sauraient nous résister... Main- « tenant vous êtes les seuls ennemis contre les- « quels nous devions marcher. Que le salut soit « sur nous, sur vous, sur tous ceux qui suivent « la direction divine, qui redoutent les suites de « la mort, et qui se soumettent aux ordres du « roi suprême.

« Dis à l'Égypte : Voilà Houlaou qui arrive, « escorté d'épées nues et de glaives acérés.

« Il va réduire à l'humiliation les personnages « éminents de cette contrée. Il enverra les en- « fants rejoindre les vieillards. »

(2) « On fait observer, dit l'éditeur chinois,

« L'armée retourna ensuite au sud-ouest, et arriva au royaume de *Chi-a-sse* (1). Les ennemis vinrent pour s'opposer à notre marche. *Khan* se dirigea droit devant lui, dévastant tout sur son passage; puis, s'étant replié et ayant fait sonner la charge, il mit toute l'armée ennemie en déroute. Le *Sou-le-tan A-ta-pie* (Atabek) *Mi-chi-kàng* (2) se dirigea sur *Pou-thou*. Mais (le général) *Khan*, dérobant sa marche par des mouvements rapides et combinés, le surprit avec son armée qu'il n'attendait pas et le mit en déroute. La perte de l'ennemi fut très-grande. Le *Sou-le-tan Kia-ya* (3) fit sa soumission.

« L'année *ki-weï* du cycle (1259), on mit en déroute complète l'armée mobile de *Ou-lin*, forte de quarante mille hommes. Le *Sou-le-tan A-pi-*

que le pays dont on s'empara, dans cette circonstance, était un royaume insulaire, situé dans la mer Intérieure (la Méditerranée). Le corps d'armée qui s'embarqua ne se rendit pas jusqu'en *Eou-lo-pa* (l'Europe). »

Cette île des Francs est vraisemblablement la petite île d'Aradus (Ἄραδος, dans Arrien, l. II, c. 13), située non loin de Sidon, et qu'Alexandre, lorsqu'il faisait le siége de Tyr, voulut joindre par une chaussée à la terre ferme. C'est aujourd'hui la petite ile de *Rouad*. Rachid-eddin fait dire à Houlagou s'adressant à Baidjou (*lieu cité*, p. 225) : « Il faut que tu repartes, que tu « soumettes ces contrées (de Roum et de la « Syrie) jusqu'aux rivages de la mer, *et que tu les* « *enlèves aux enfants de la France* et aux infidè- « les. » L'ordre donné par Houlagou à Khan n'a donc rien que de très-vraisemblable.

Il est possible, en outre, que le fait rapporté par Haïthon (dans Bergeron, ch. XXX, p. 43-44) soit celui dont parle le général chinois : « Dans « la terre de *Beaufort*, dit-il, qui est de la dé- « pendance de la ville de *Sidon*, il y avait plu- « sieurs maisons de campagne, dont les Sarrasins « rendaient un certain droit aux Tartares. Or il « arriva que certains habitants de *Sidon* et de « *Beaufort*, s'étant assemblés, allèrent ensemble « à ces maisons de campagne des Sarrasins et les « pillèrent, tuèrent plusieurs Sarrasins et em- « menèrent beaucoup de bétail. Or il y avait un « certain neveu de *Guiboga* (*) qui demeurait « près de là, lequel avec une troupe de cavalerie « suivit les chrétiens qui avaient fait cette exé- « cution ; et, les ayant atteints, il leur ordonna, « de la part de son oncle, de laisser leur butin. « Mais *quelques-uns de ces chrétiens se jetèrent* « *sur lui et le tuèrent, de même que plusieurs* « *Tartares de sa suite*. Quand *Guiboga* apprit « de quelle manière les chrétiens avaient tué son « neveu, il monta aussitôt à cheval, mit le siége « devant *Sidon*, fit abattre une partie de ses mu- « railles et *fit tuer quelques chrétiens qui s'étaient* « *sauvés dans une île*. Depuis ce temps là il n'y « eut plus de bonne intelligence entre les Chré- « tiens et les Tartares. »

(*) C'était *Kith-bouga*, lequel était chrétien nestorien, et de la tribu des *Naimans*. C'est ce général que Houlagou laissa en Syrie avec environ vingt mille hommes pour garder cette conquête. Il périt avec presque toute sa troupe dans une bataille contre Koutouz, sultan d'Égypte.

On lit aussi dans Marino Sanuto (*Secreta fidelium*, etc., p. 221) : « Tartari autem sequenti « anno (1260) violenter irrumpentes ceperunt « Alapiam, Harenc, Haman, Calamelam et Da- « mascum ; occidentes cunctos factos sibi obviam « Saracenos. Intrant deinde regnum Jerusalem, « *capiuntque Sidonem*, sed *castrum maris nulla-* « *tenus capere potuerunt*. »

(1) Chiraz gouvernée alors par des *Atabeks* qui régnaient sur tout le Farsistân.

(2) C'était l'*Atabek* Modhaffer ed-din Aboubekr, fils de *Saad*, qui, selon Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, p. 260), cessa de régner en 1259. Nous avons suivi ici le texte du *Yuen-sse* qui donne seul les noms propres en question, supprimés dans le *Hai koue thou tchi*, probablement parce que les éditeurs ne les avaient pas compris.

(3) Il y a ici une confusion causée par la multiplicité des noms et surnoms que portent toujours les Arabes.

ting (1), saisi d'une grande frayeur, fit sa soumission. On obtint ensuite celle de cent vingt-quatre villes.

« On se rendit alors par le sud à *Khi-li-wan* (le Kirmân). Le *Sou-le-tan Ho-ta-ma-ting* fit sa soumission. Alors le *Sí-yü* fut entièrement soumis. »

C. 元劉郁西使記

3° *Relation de l'expédition de Houlagou, envoyé par Mangou-Khân à la tête d'une armée mongole, pour conquérir la Perse et les autres royaumes de l'Asie occidentale*, rédigée par le commissaire chinois de l'expédition : *Liéou Yéou* (2).

« La deuxième année de Hien-tsoung Hoang-ti (Mangou-Khân), *jin-tse* du cycle (1252), il fut ordonné au frère cadet de l'empereur, Hoŭ-lie (3), de réunir sous son commandement toutes les troupes disponibles, et de les conduire à l'occident (de l'Asie). Dans l'espace de six ans, ce général agrandit les frontières de l'empire de dix mille *li* (environ mille lieues). La dixième année, *ki-weï* du cycle (1259), à la première lune, jour *kia-tse*, de la faveur permanente, un courrier, venu de l'ouest, fut introduit près de l'empereur et lui remit le Rapport suivant :

« — De Ho-lin (Caracorum), on se dirigea par les territoires situés entre les rivières, et on marcha au nord-ouest l'espace d'environ 200 *li* (20 lieues). Le sol s'élève sensiblement. On fit halte ; puis l'on traversa le pays des frimats (4). Le sol en est excessivement élevé et froid ; et quoique la chaleur

(1) Nous ignorons quel était ce sultan *A-pi-ting*, ainsi que l'armée de *Ou-lin*. Mais le pays dont il est question devait se trouver dans la direction nord-ouest du Kermân, comme le *Louristân*. Selon Rachid-ed-din (*lieu cité*, p. 361, 369, 371), *Il-kâ-noïan*, qu'il nomme ailleurs *Koukâ Ilkâ* (lequel est évidemment notre *Kouo Khan*, les surnoms de *Il-ka* ou *Il-kan* et de *noïan* n'étant que des noms mongols de dignités et de fonctions), Koukâ ou Kouo Khan, disons-nous, fut envoyé par Houlagou, avec son fils, le prince Yaschmout, et le général Soun-taï, pour s'emparer de la ville de Meïâfârekin, or Martyropolis, la *Ville des martyrs*, dans le Diar-bekr, dont elle était la capitale. Cette ville ayant opposé une grande résistance, Houlagou envoya un autre de ses généraux, Arkatou, à la tête d'un corps de troupes pour renforcer l'armée d'Ilka-noïan (*Kouo Khan*). Celui-ci, lors d'une sortie que firent les assiégés, fut renversé de son cheval ; mais les cavaliers mongols accoururent de tous côtés auprès de leur chef et le replacèrent à cheval. Il doit être question, dans le récit de Kouo Khan, de la ville de *Meïâfârekin*, et de Melik Kamel qui la défendit si opiniâtrément. Seulement l'altération des noms nous a empêché de les reconnaître.

(2) *Yuén Liéou Yéou si ssé ki* (tirée du *Haï-koüe thoü-tchi*. K. 29, fol. 32-39 ; 3[me] édit. de 1853). Voir aussi Abel-Rémusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques* ; t. I, p. 176.

(3) « On remarque que *Hou-lie* n'est autre chose que *Si-la* ; quelques-uns écrivent *Si-li-kou*. » (Éditeur chinois). C'est le prince mongol plus connu sous le nom de Houlagou.

(4) *Hàn-hai*, « la mer des frimats ». C'était la partie de la Tartarie connue antérieurement sous le nom de *Kin-chân*, le « Mont d'or », aujourd'hui le pays des Khalkhas. (*Li taï ti li tchi*, k. 13, fol. 18.)

y soit parfois très-forte, la neige n'y fond jamais. Les montagnes, remplies de rochers, y sont toutes parsemées de pins qui en sont le seul ornement.

« En se dirigeant au sud-ouest pendant sept jours, on franchit le désert glacé (*Hán-hàï*). Après une marche de 300 *li* (30 lieues), le territoire s'abaisse insensiblement (1). Il y a un fleuve de plusieurs *li* de largeur, que l'on nomme Hoen mou-lien (ou *Hoen mouren*, le « grand fleuve *Hoen* »), qui s'enfle beaucoup en été. On le passa sur des barques. Quelques jours après on franchit le fleuve Loung-ko (2) (« aux os de dragons »). Marchant de nouveau par le nord-ouest, on alla rejoindre directement la route méridionale de Pi-chi-pa-li (Bich-balik, « les cinq villes ») (3). A une distance de 500 *li* seulement, il y a beaucoup de Chinois.

« En fait de grains nourriciers il y a le froment et le millet. A l'occident le fleuve circule par une multitude de canaux qui se déversent dans un grand réservoir, lequel forme comme une petite mer qui a bien (une circonférence de) plus de 1000 *li* (4). On la nomme Khi-tse-li-pa-sse (5). Il y a beaucoup de poissons bons à manger. Il y a aussi des bancs de pierres formés artificiellement pour arrêter le cours de l'eau, et qui servent à prendre le poisson.

« En marchant un peu à l'occident, il y a une ville que l'on nomme Niè-man. En s'avançant encore au sud-ouest on passe par la ville de Polo (ou Boro). On ne sème là que du millet et du riz. Les montagnes sont couvertes de mélèzes; d'autres arbres ne pourraient y prendre racine, les pierres qui tombent incessamment s'étendant sur tout l'espace.

« Dans la ville il y a beaucoup d'habitations et de grandes places de marchés; il y a des jardins où sont bâties des maisons en terre dans lesquelles on lave les métaux et on polit les pierres précieuses. Les portes et les fenêtres sont toutes garnies de verres (*liéou-li*). Au nord de la ville est la montagne Haï-thie (« montagne de fer sur une mer »); le vent qui en sort souffle avec tant de violence qu'il précipite les voyageurs dans la mer (6).

(1) « On fait observer que le territoire élevé qui s'abaisse insensiblement est situé au-delà (partant de Ho-lin) des monts A-elh-taï (Altaï). » (Éditeur chinois.)

(2) « C'est le *Ou-loung-kou* (Ouroungou) qui coule à 500 *li* au sud-ouest de Ko-pou-to. » (Éd. chin.)

(3) « On fait observer que, du temps des Yuen (ou Mongols) la « Route méridionale des Monts célestes » (*thiân chán nán loú*) se nommait : « Gouvernement de *Pi-chi-ba-li*. » C'est maintenant *Ou-lo-mou-tsi* (Ouroumtsi). » (Édit. chin.)

(4) Dans l'édition de 1844, *pè* « cent »; dans celle de 1853, *ts'iên* « mille ».

(5) « C'est le fleuve *Ou-loug-kou* (Ourongkou), qui, à l'ouest, forme ce grand réservoir d'eau que l'on nomme lac *'Hĕ-ssa-lh-pa-che* (ou Khésel-bach). » (Édit. chin.)

(6) Le moine Rubruquis, envoyé de saint Louis près de Mangou-Khan, à Caracorum, passa par cet

« Après avoir marché au sud-ouest pendant 20 *li* (2 lieues), on rencontre un passage ou défilé que l'on nomme Thie-mou-'rh tchan-tcha. Ceux qui gardent ce défilé sont tous des Chinois (*Hân min*). Le sentier qui conduit par ce défilé est excessivement abrupt et dangereux : on dirait un pont en bois suspendu sur le flanc de la montagne. La route, en sortant du défilé, conduit à la ville de A-li-ma-li (Almaligh, aujourd'hui I-li) (1). Les puits des marchés de cette ville sont tous alimentés par une eau courante. Ils ont toutes les sortes de fruits; seulement, ce sont les courges, les raisins, les grenades qui sont le plus remarquables par leur beauté. Les Hoëï-hé (Ouïgours) habitent pêle-mêle avec les Chinois. Les mœurs et coutumes de ces derniers se sont insensiblement altérées; mais elles ont encore une ressemblance considérable avec celles des habitants du royaume du Milieu.

« Au midi est la ville de Tchi-mou-'rh; la population y est si nombreuse qu'elle forme une foule confuse et très-mêlée (2).

« Il y a, dans ce pays, un animal sauvage qui ressemble au tigre, dont le poil est très-épais et de couleur d'or, mais sans raies; il est très-redoutable pour les hommes. Il y a aussi un insecte qui ressemble à une araignée. Si son venin atteint l'homme, alors il éprouve aussitôt un grand trouble et une soif ardente; s'il boit de l'eau pour l'étancher, il tombe mort à l'instant. Seulement, si, après s'être enivré de vin de raisin, on parvient à vomir, alors on est guéri.

« A partir de la ville de Po-lo en allant vers l'occident, toutes les mon-

endroit (en suivant, en sens contraire, la même route que l'armée de Houlagou), et il fait la même observation.

« Au partir de la ville de Cailac nous arrivasmes en trois jours aux confins de cette province, et là estoit le commencement de ceste grand' *mer* ou lac, qui nous sembla aussi tempestueux que le grand Océan... mon compagnon en ayant goûté de l'eau, la trouva un peu salée, mais telle toutefois qu'on en pouvoit boire. Il y avoit de l'autre côté, vis-à-vis, une grande valée entre de hautes montagnes vers midi et levant; et au milieu des montagnes un autre grand lac; et passoit une rivière par ladite valée, de l'une mer à l'autre. Et *de là souffloient continuellement des vents si forts et si puissants, que les passants couroient fortune que le vent ne les emportast et précipitast en la mer.* » (Ch. XXIX, p. 119; édit. de Bergeron, de 1634).

(1) Nom dérivé de la rivière *I-li* sur laquelle la ville est bâtie, et qui se jette dans le lac Balkhach.

(2) « On fait observer que *A-li-ma-li* est actuellement la ville d'*I-li* (lat. 43° 46'; long. 80° 10'). La mer située au nord de la ville de *Po-lo* (ou Bo-ro, dont il a été question dans le texte) est le *lac* de *Sai-li-mou* (Saï-rim) situé à cent *li* environ au nord-est de *I-li*. Quand on a franchi tous ces parages, on a en face à l'est les monts Thsoung-ling et le territoire des *Hé* (Ouïgours), lesquels avaient été soumis du temps de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân). Ils rentrèrent sous la domination de Pan-thou (Batou, khan du Kiptchak), une vingtaine d'années auparavant (vers 1233). C'est pourquoi il y avait une si grande quantité de Chinois, dans le nombre considérable des négociants de différentes nations. » (Éditeur chinois.)

naies sont faites d'or, d'argent ou de cuivre, portent l'empreinte de caractères, mais sans être percées d'un trou carré au milieu (comme les monnaies chinoises).

« On arriva chez les *Ma-o.* On y fait usage de chaises traînées par des chevaux, et dans lesquelles on est assis pour voyager ou aller d'un lieu à un autre. Il y a aussi des hommes qui portent sur leur dos des charges très-pesantes, et qui marchent cependant très-vite; on les nomme *Khi-li-khi-sse* (Khirghis); ils négligent les chevaux pour se servir des chiens.

« Le 24[e] jour de la deuxième lune on franchit le *I-tou;* c'est un territoire situé entre deux montagnes. La population pacifique est d'un commerce facile. Des canaux d'arrosage circulent dans toute la plaine et réjouissent les yeux. On y voit beaucoup de vestiges d'anciennes murailles et de remparts de places fortifiées; c'était là qu'autrefois habitaient les Khi-tan (1).

« On calcula alors que le territoire sur lequel on se trouvait était éloigné de Ho-lin (Caracorum), de cinq mille *li* (2); et près de là il y avait un fleuve que l'on nomme *I-yun;* le bruit que produisent ses vagues rapides en coulant à l'orient est très-grand. Les gens du pays disent que c'est la source du Hoâng-hò (ou fleuve Jaune de la Chine) (3).

« Le vingt-huitième jour (de la seconde lune), on passa le Tha-la-sse (4). Le premier jour de la troisième lune, on traversa la ville de Saï-lan, qui est l'endroit où tous les Hoeï-hë (Ouïgours), professant le bouddhisme, vont rendre leur culte à Bouddha (5). Le troisième jour on tra-

(1) « Ces *Khi-tan* étaient les « Khi-tan occidentaux », descendants des Liao (qui régnèrent au nord de la Chine au dixième siècle de notre ère); une partie considérable de cette population se dirigea à l'ouest et s'empara de ce territoire sur des tribus musulmanes, lequel territoire s'étendait jusqu'à quelques mille *li* des monts *Tsoung-ling.* Taï tsou ayant anéanti la tribu des Naïman et s'étant emparé de leur Khan *Taï-yang*, le fils de ce dernier, *Kiu-toui-liu*, se réfugia chez les Khi-tan occidentaux. Ce prince, accompagné d'une force nombreuse recrutée chez les Khi-tan occidentaux, reprit ses anciens États. Environ dix ans après (vers 1218), Taï-tsou, ayant porté la guerre dans le Si-yú (Asie centrale), détruisit de nouveau la puissance des Naïman qui s'étaient rétablis dans leur ancien territoire. » (Éd. chin.)

(2) *Oü-tsiên li.* Le texte suivi par M. Abel-Rémusat porte *Wàn oü tsiên li*, c'est-à-dire 15,000 *li;* ce qui est une erreur évidente. Il en est beaucoup d'autres que nous avons cru inutile de relever. Le *li* des Mongols, étant de 240 *pou* (ou 378 mètres), comme on l'a vu précédemment (p. XLVI, n.), les 5,000 *li* de distance de Ho-lin équivaudraient à 189 myriamètres ou 472 lieues moyennes; ce qui est bien près de la vérité, tandis que 15,000 *li* de distance sont impossibles.

(3) « C'est la source du fleuve Khé-che-ko-'rh (Khachghar) qui coule à l'orient des monts Tsoung ling. » (Édit. chin.)

(4) « Aujourd'hui le fleuve *Tha-la-sse.* » (Éd. chin.)

(5) « On lit dans l'histoire officielle des Ming (*Ming-sse*) que Saï-lan (ou Saï-lam = Saïrim; lat. 41° 41'; long. 79° 38') est située à l'orient de Tha-chi-kan (Tachkand; lat. 43° 03'; long. 66° 25'), laquelle est aujourd'hui la ville de Ta-che-

versa Piĕ-chĭ-lan, là où tous les Hoeï-hĕ (Ouïgours) font un grand commerce d'échange et pratiquent des cérémonies, comme il a été dit dans le paragraphe précédent. Le quatrième jour on passa le fleuve Hou-khien, en le traversant sur des barques en forme de carquois (1). On dit que la source de ce fleuve sort au midi de grandes montagnes, dont le sol produit beaucoup de *yŭ* (ou jade). On suppose que ce sont les monts Kouen-lun (2). A l'ouest, des tortues et des serpents en grand nombre marchent pêle-mêle de compagnie. De distance en distance on trouve de petits pavillons de postes et des maisons pour les étrangers; des réservoirs d'eau revêtus de briques sont disposés pour former comme des maisons de bains. Les portes sont toutes ornées de verres. Les impôts qui pèsent sur la population sont payés, à la fin de l'année (sans doute par anticipation), en pièces de monnaies d'or, de forme ronde avec dix lettres (3). Mais les pauvres et les riches sont imposés dans des proportions différentes (4).

« A la huitième lune, on traversa la ville de Tsin-sse-kan (5). Cette ville est grande et la population nombreuse. Des milliers de fleurs s'y épanouissent régulièrement en toutes saisons. Il n'y a que le poirier, et, en fait de fleurs, les roses de toute espèce qui ressemblent à celles du royaume du Milieu. Les autres espèces sont si nombreuses qu'il serait impossible de les énumérer ici.

kan, située au nord du fleuve Si-lin. Du temps des Yuen (Mongols) la route pour se rendre dans le *Si-yŭ* (Asie centrale) ou en revenir, passait nécessairement par cet endroit. » (Édit. chin.)

(1) « Le fleuve *Hou-khien* est le fleuve *Hŏ-tchen*, qui se prononce *tchouen*. C'est aujourd'hui la source du *Na-lin* (Narin, le Sihoun) dans l'intérieur des frontières du *Ngao-kan*. » (Édit. chinois.)

(2) « On fait observer que les monts Tsoung-ling étaient primitivement les monts Kouen-lun. Des Mongols avaient déja employé cette dénomination. » (Édit. chin.)

(3) *Nün foŭ sou tchĭ lun kĭn tsién chĭ wĕn.* M. Rémusat a traduit la dernière partie de cette phrase : « Les monnaies y sont d'or avec dix lettres, ou avec la figure d'une croix. » Voir *Journal asiatique*, ancienne Série, année 1823, p. 287 ; et *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 176. Ce document, sur les trois que nous donnons ici, est le seul qui ait déjà été traduit en partie.

(4) La dernière phrase manque dans le texte du *Sou Hou kian lou*, suivi par M. Rémusat.

(5) « On fait observer que, dans l'Histoire officielle de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân), à la 16ᵉ année (de son règne, en 1221), il marcha en personne contre les Hoeï-hoeï (population mahométane de l'Asie centrale), et réduisit la ville de Tsin-sse-kan. Tchang Tchun dit, dans le « Récit de son voyage dans l'Ouest » (*Si-yeou-kĭ*), qu'il vit Taï-tsou à la ville de Sie-mi-sse-kan ; c'est la ville en question. Cette ville est la même que celle de Saï ma-'rh-kan (Samarkand; lat. 39° 30'; long. 65°). Elle est située sur la frontière du *Ngao-kan* (khan des Khirghis). Son territoire s'étend à l'ouest des monts Tsoung-ling. C'est là où Taï-tsou des Yuen (Dchinghis-Khaân) fit séjourner son armée; c'est pourquoi elle était connue depuis cette époque. Tous les États (environnants), du temps de Taï-tsou, s'étaient soumis à ce royaume. » (Édit. chin.)

C'était alors le royaume des *Kara-Khitaï*, ou des Liao occidentaux, chassés des frontières septentrionales de la Chine, et dont il a déjà été question précédemment.

« Tout ce que l'on cultive à l'occident de la ville consiste en vignes et en différentes espèces de riz; il y a aussi du froment, mais il se sème en automne. La terre, très-fertile, produit un grand nombre d'espèces de plantes médicinales dont le royaume du Milieu manque complétement. Les médicaments pour guérir les maladies sont très-étudiés et très-efficaces.

« Le quatorzième jour on traversa le fleuve 'An-pou (1) (Amou). En été, il ne tombe point de pluie (dans le pays), mais en automne, alors la pluie inonde d'eau les champs. Le territoire est ravagé par d'innombrables sauterelles; mais il y a des oiseaux qui y viennent s'abattre par volées pour les dévorer.

« Le dix-neuvième jour on traversa la ville de Li-tcheou, dans le territoire de laquelle il y a des mûriers et des jujubiers. De là, se dirigeant à l'ouest, c'est là que 'O-lou-tun (Alá-ed-dîn, un des généraux musulmans de Houlagou) arrêta son armée pour la faire séjourner.

« Le vingt-sixième jour on traversa la ville de Ma-lan (« où se plaisent les chevaux »). On traversa, en outre, celle de Na-chang, sur le territoire de laquelle toutes les prairies sont des champs de luzerne (*Mou-sou*) (2); les haies qui les entourent sont formées de cyprès.

« Le vingt-neuvième jour on traversa la ville de Thaï-fou-'rh. Le pays est rempli de montagnes où se trouvent des mines de sel gemme qui ressemble à des morceaux de cristal de roche; ces montagnes ne sont éloignées de la ville au sud-ouest que de six à sept *li* (3).

(1) « Parmi les historiens des Yuen, les uns écrivent ce nom « fleuve *'An-pou* », d'autres : « fleuve *A-mou* ». L'histoire secrète des Yuen écrit « fleuve *A-meï* ». Tchang Tchun, dans son *Si-yeou-ki*, écrit « fleuve *A-mou* ». C'est le grand fleuve qui, dans les livres bouddhiques, est nommé *Fo-tsou* (ou *'Ho-tsou* l'Oxus), qui prend sa source dans le lac *Ta-loung* (« du grand dragon »), des monts Tsoung-ling, et qui coule à l'occident dans la mer Intérieure (la mer Caspienne). Dans les commencements de la puissance des Yuen, ils établirent sur le fleuve *A-mou* un gouvernement militaire mongol (*Yuên-ssĕ-foù*) qui commandait à tous les royaumes de l'ouest des monts Tsoung-ling. » (Édit. chin.)

(2) Voir à ce sujet la curieuse Notice sur cette plante fourragère par M. Constantin de Skattschkof, ancien consul russe en Dzoungarie, que nous avons publiée dans la *Revue de l'Orient*, de l'Algérie et des Colonies (juillet-août 1864), suivie d'une autre notice sur la même plante, traduite par nous du chinois. On voit dans cette dernière notice que la graine de cette plante fut importée de l'Asie centrale en Chine, par le général chinois Tchang-kien, dans le deuxième siècle avant notre ère. La luzerne était déjà alors la nourriture favorite des chevaux renommés de ce pays.

(3) « *Tchang Tchun* dit, dans son *Si-yeou-ki* (« Récit d'un voyage dans les contrées occidentales »), qu'ayant traversé la « Porte-de-fer » (*Tie-men*), et ayant marché par le sud-est, il trouva au pied des montagnes des sources salines qui en sortaient, et dont l'eau, une fois exposée au soleil, devenait un sel parfaitement blanc. Ayant ensuite continué à marcher par le sud-est, il traversa des anfractuosités par où les eaux s'écoulaient en se divisant. A l'ouest on apercevait

« On avait alors justement atteint le royaume que l'on appelait Mou-naï-hi (1). Tous les bœufs de ce pays ont une bosse sur le dos comme les chameaux, et sont de couleur noire. Le pays manquant d'eau, les habitants forment des digues dans les anfractuosités des montagnes, et creusent des puits dont ils font communiquer les eaux par des tuyaux de conduite, à plusieurs dizaines de *li* au-dessous, lesquels servent pour arroser leurs champs (2). Les villes dépendant de ces cantons montagneux, au nombre de trois cent soixante, se soumirent toutes (3). Seulement, à l'ouest de Tan-ting (4), il y eut une ville construite sur une montagne, du nom de Khi-tou-pou-kou (5), défendue contre toute approche par des pics de montagnes inaccessibles, et que l'on ne pouvait attaquer ni avec des flèches ni avec des pierres (lancées par des machines de guerre).

« La sixième année, *ping-tchin* (du cycle, en 1256), le général prince du sang (Houlagou) arriva sous les murs de cette ville. Lorsque, du haut de ses remparts escarpés, entourés de profonds précipices dont la seule vue faisait frémir d'effroi, l'ennemi vit toutes les routes occupées par les assiégeants qui s'avançaient en masse, il fut saisi d'une grande crainte. Le chef ordonna à son premier ministre Ta-tche Na-chi-'rh, de se rendre près des assiégeants pour présenter des propositions de paix; et le Sultan (*Souan-tan*) lui-même, *Ou-lou-ou-naï* (Rokn-ed-dîn, fils de Ala-ed-dîn), sortit bientôt de la place pour faire sa soumission. L'expression ***souan-tan*** est l'équivalente de celle de *koüe wàng*, « roi ou chef d'un royaume » (6).

un torrent élevé (*kào-kién*) qui ressemblait à de la glace; c'était du sel qui formait toute sa surface. Du temps de Taï-tsou, toutes ces anciennes couches de cristaux de sel furent abattues. » (Édit. chin.)

(1) Le texte suivi par M. Rémusat porte *Mou-laï-hi,* qui est une leçon plus correcte. Ce nom est une transcription du pluriel arabe ملاحدة *mélâhideh*, « schismatiques », épithète donnée par les musulmans orthodoxes aux Ismaeliens de Perse (voir notre commentaire sur le ch. XL de Marc Pol, p. 97 et suiv.). Dans les historiens persans ces mêmes sectaires sont aussi nommés اسماعيليه Ismâëliens. La transcription chinoise serait plutôt celle du dernier nom que du premier.

(2) Cette méthode d'irrigation est encore aujourd'hui usitée en Perse.

(3) « On remarque que ce royaume est situé à l'ouest des monts Tsoung-ling, et son territoire est à l'est (c'est-à-dire, au *sud-est*) de la Mer intérieure (*tchoûng hài*, la mer Caspienne). Il est dit dans la « Géographie des quatre parties du monde » (*Sse-tcheou ti li tchi khao*) que les Tou-lou-ki (Turcs) détruisirent les Po-sse (Perses), mais que les *Moung-kou* (Mongols) détruisirent les *Tou-lou ki*. Alors ceux dont il est question dans le texte étaient des Tou-lou-ki sans nul doute. » (Éd. chin.)

(4) *Tan-han*, dans le texte du *Sou Houng-kian-lou*.

(5) كردكوه *Kerd-kouh*, dans les historiens persans; ville située près de celle de Dameghân, du côté de l'occident.

(6) « Youan (Weï Youan, le principal auteur de la Géographie historique intitulée : *Haï-koüe thou tchi*) remarque que *Souan-tan* est une dénomination des rois ou chefs des royaumes du *Si-yü*. Les historiens des Yuen (Mongols) écri-

« Son père ordonna à son armée de défendre la ville, et il prescrivit à son fils de la maintenir en sa possession ; mais le septième jour la place fut rendue. Ce qu'on y trouva d'or, de jades, de pierres précieuses, de richesses de toute nature, est incalculable. Il y eut des soldats qui purent emporter dans leur ceinture ou leur sac jusqu'à mille plaques d'argent fin.

« Les soldats de ce royaume étaient des « hôtes assassins » (*lă-khè*). Ils avaient l'habitude, lorsqu'ils voyaient un jeune homme fort et vigoureux, de le séduire par des promesses de gains, jusqu'au point de lui faire tuer de sa propre main, avec un poignard, son père et son frère aîné. Ainsi, après l'avoir enrôlé dans leur bande, ils l'enivraient avec du vin, et l'introduisaient dans un appartement retiré, où il était charmé par une musique délicieuse, de belles femmes; on satisfaisait à tous ses désirs pendant plusieurs jours. Ensuite on le transportait dans l'endroit où il avait été d'abord placé, et, lorsqu'il était revenu de son assoupissement, on lui demandait ce qu'il avait vu. On lui enseignait ensuite que s'il devenait un « hôte assassin » (*la-khè*), et qu'il vînt à être lui-même mis à mort, il recevrait pour récompense une félicité pareille. C'est dans ce but qu'on lui faisait lire certains livres et réciter des prières journalières; de sorte que, dans toutes les missions de sang (*ssè-koù*) qu'il avait à remplir, son cœur était plein d'une résolution inébranlable, et il mourait sans crainte et sans regret (1). Les do-

vent *Souan-touan ;* ceux des Ming : *So-lou-tan ;* dans le smissives officielles de la dynastie actuelle (celle des Mandchous), on écrit : *Sou-le-tan.* »

Le même auteur chinois compare ce mot à la syllabe finale du mot Indou*stan*, et il croit que les deux mots *sse-tan* sont identiques, et signifient « rois ou chefs de royaumes ; » c'est une erreur. *Stân* est un mot persan qui signifie « appuyé sur », « attenant à » (de la même racine que les mots sanskrits *Sthâ* « stare », *sthâna* « actio standi, locus », etc.), et qui se joint à certains noms pour former des dénominations géographiques de régions, comme *Farsistân*, « la province ou région du Fars ; » *Kouhistân*, « la province ou région des montagnes ; » *Béloutchistân*, « le pays des Béloutchis, » etc.

Le nom du premier ministre du chef des Ismaëliens envoyés près de Houlagou, *Ta-tche Nachi 'rh*, est transcrit dans notre texte chinois avec une exactitude très-remarquable. Car selon Rachid-ed-dîn (*Histoire des Mongols*, dans E. Quatremère, p. 210), c'était effectivement خواجه نصير الدين طوسى *Khôdja Nasr-ed-dîn Thousi*, c'est-à-dire : le Maître Nasir, le croyant (*el-din*), natif de Thous, ville du Khoraçân, célèbre astronome et géographe persan, l'auteur des Tables Il-khaniennes, qui fut envoyé près de Houlagou par le Sultan ismaëlien *Khourcha*, surnommé aussi Rokn-ed-din, fils d'Ala-ed-din, le dernier des chefs Ismaeliens. C'est son prénom d'*Ala-ed-din* sous lequel il était spécialement désigné, qui est exprimé par la transcription chinoise : *Ou-la-ou-nai*. Il n'est guère possible de rencontrer plus d'exactitude dans un pareil récit. On voit que son auteur était bien informé, et qu'il devait suivre le quartier général de l'armée d'Houlagou.

(1) On aura peine à croire que notre traduction soit littérale, et cependant rien n'est plus vrai. Nous n'y avons pas ajouté un seul mot, une seule nuance d'idée qui ne soit comprise dans le texte chinois. Nous ne connaissons que Marc Pol (voir

mestiques qui n'avaient pas encore été au service de cet État devaient d'abord poignarder leur maître, et ensuite ils étaient admis; il en était de même quoique ce fussent des femmes (1).

« Ces Mou-la-hi (Ismaëliens) étaient répandus dans tout le *Si-yü* (« contrées occidentales » de l'Asie); leurs cruautés y inspiraient partout une extrême terreur. Ils étaient craints et redoutés de tous les royaumes voisins depuis plus de quarante ans. Le prince du sang, commandant de l'expédition (Houlagou), les ayant soumis, les extermina jusqu'au dernier, sans qu'il en échappât un seul de leur bande (2).

p. 97 et suiv.) qui ait parlé en ces termes, mais avec beaucoup plus de détails, des Ismaëliens. Il est probable que les deux auteurs ont puisé leurs renseignements à la même source contemporaine.

(1) Ce dernier paragraphe est omis dans le texte du *Sou Houng-kian-lou;* le fait qu'il rapporte ne se trouve pas signalé, que nous sachions, dans aucun autre historien.

(2) « On fait remarquer que, dans l'histoire des Thâng (618-905 de notre ère), les *Ta-chi* (Arabes) occupaient alors *Po-sse* (la Perse; c'était l'empire des khalifes Ommiades, et ensuite celui des khalifes Abbassides). Il y avait dans le pays des édifices, consacrés au culte, qui pouvaient contenir plusieurs milliers de personnes. Chaque septième jour, le roi (le khalife) montait sur un trône élevé, et s'adressait ainsi à la foule assemblée : « — Ceux qui auront fait périr un ennemi revivront en haut dans le ciel. Tuer un ennemi, c'est faire un acte qui procure la félicité. « C'est pourquoi on doit accoutumer les hommes « jeunes et vigoureux à l'exercice des combats. » — Il disait encore : « Il y a les *Ta-chi* (Arabes) « aux vêtements blancs; il y a les *Ta-chi* aux « vêtements noirs; ils forment deux royaumes « distincts et séparés; » ce sont aujourd'hui les *Hoei* (Mahométans) à turbans blancs et les *Hoei* à turbans noirs. » (Edit. chin.)

D'après l'historien persan Rachid-ed-din (voir E. Quatremère, *Hist. des Mongols*, t. I, p. 218-219), la puissance des Ismaëliens ne dura pas seulement quarante ans, comme le dit l'auteur chinois, mais bien cent quatre-vingt-dix-sept ans, pendant lesquels régnèrent sept chefs, dont Roknedddin était le dernier. Mais selon un autre historien, Mustofi (v. Defrémery, sur les *Ismaëliens de l'Iran*, à la suite de son *Histoire des Seldjoukides*, p. 113), cette puissance dura cent soixante et onze ans (de l'an 1090 à 1256 de notre ère), et eut huit chefs. D'après Aboulfaradje (*Historia Dynastiarum*, p. 332), Mangou-khan envoya l'ordre à Houlagou d'exterminer tous les Ismaëliens et de n'en laisser aucun vestige. Tous ceux qui furent reconnus comme tels furent mis à mort.

Nous devons à l'amitié de M. Victor Langlois la communication d'une lettre de M. le général Bartholomœi, adressée à M. Soret (imprimée dans la *Revue numismatique belge*), sur des monnaies khoufiques inédites rapportées de Perse. On y trouve décrite et figurée (2e *partie*, p. 16, *pl.* II, n° 22) une monnaie, *unique* jusqu'ici, des Ismaeliens, frappée par Mohammed en 542 de l'Hégire (1147 de notre ère). C'est un dinar d'or de petit module, portant au droit la légende suivante (en arabe). Au centre : *Il n'y a d'autre dieu que Dieu ; Mohammed* (est) *le prophète de Dieu.* Sur les côtés : *Mohammed, fils de Bouzerkoumid.* En marge on lit : *Ce dinar a été frappé à Kourboudj-el dinar l'an* 542 (1147).

Cette ville de Kourboudj, ou plutôt *Kourboukh*, était située à environ huit farsangs de Souk el-Ahwas, dans le Khouzistân, et fit partie des places prises par les Ismaeliens (voir Juynboll, *Lexicon geograph.*, t. II).

Au revers de cette médaille on lit : *Ali est l'ami de Dieu, l'épurateur de la religion de Dieu. Djeilany.*

Cette médaille unique est curieuse à double titre : d'abord parce qu'elle constate que les Ismaeliens firent frapper des monnaies, sans mentionner le nom d'un khalife ou d'un sultan, et qu'elle ne donne pas un titre de souverain à ce-

« Le sixième jour de la quatrième lune, on passa par la ville de Kï-li-'rh (Kharraqân ? sur le territoire de Kaswin). Les serpents (grands lézards) que le pays produit ont tous quatre pattes, et sont longs de cinq *tchi* (pied chinois) et plus. Leur tête est noire, leur corps jaune, leur peau comme celle du requin, et ils rendent par la gueule une substance d'un rouge violet (*tse-yan*). On passa ensuite par la ville de A-la-ting (Hamadân ? dans l'ancienne Parthie), dont les habitants vont les cheveux épars, ayant pour la plupart la tête couverte d'un turban rouge, et portant des robes d'un bleu foncé, ce qui les fait ressembler à des diables (*koueï*) (1).

« Le prince du sang (Houlagou), général en chef de l'armée expéditionnaire, depuis qu'il était entré dans le Sî-yü (les contrées occidentales de l'Asie), avait déjà soumis jusqu'à trente royaumes, au nombre desquels il y a le royaume bouddhique (*Fö-koüe*), que l'on nomme Khi-chi-mi-sì (le Cachemire), situé au nord-ouest de l'Inde (*Yn-tou*). Or, c'est là que, selon ce que l'on raconte, se sont conservées les pures doctrines des religieux de la famille de Che-kia (Sakya mouni). L'air vénérable de ses sectateurs est véritablement antique; il les fait ressembler, de notre temps, à ces figures peintes des *Ta-mo* (« Patriarches ou représentants de la loi bouddhique »). Ils ne se servent, dans leur nourriture, ni de végétaux alliacés (comme des poireaux ou des oignons), ni de liqueurs fermentées. Ils ne mangent par jour qu'un *ho* (1 décilitre) de riz; ils ne sont occupés toute la journée qu'à expliquer la doctrine de *Fo*, et à réciter ses litanies. Ils restent assis par terre en prières et en méditations jusqu'au coucher du soleil, après lequel coucher ils se livrent à la conversation dans la langue du pays (2).

« La septième année, *ting-sse* du cycle (1257), on conquit le royaume de Pao-tá (Baghdâd). Ce royaume a deux mille *li* d'étendue du nord au

lui qui la fit frapper; ensuite parce qu'elle mentionne le nom d'Aly, comme étant le prophète de la secte des Ismaëliens.

(1) « C'étaient évidemment des *Tá-chï* (Arabes) aux robes noires d'autrefois. » (Édit. chin.)

(2) « On fait observer que le nom de *Khi-chi-mi-si* est le même que celui de *Khe-che-mi-'rh* d'aujourd'hui. Dans le *Tá Thâng si yü kì* (« Mémoires sur les contrées occidentales, rédigés sous la dynastie des Thângs »), ce nom est écrit *Kia-che-mi-le-koüe* (« Royaume de Cachemire »); c'est par conséquent l'Inde du nord. Ce pays est situé au nord-ouest de l'*Hoen-tou-sse-tân* (l'Hindoustân) actuel; c'est pourquoi il est dit dans le texte qu'il est situé au *nord-ouest* de l'Inde. A l'époque en question l'Inde du nord n'avait pas encore changé sa religion bouddhique pour adopter celle des mahométans (*Hoei kiao*). » (Édit. chin.)

Cette conquête du Cachemire par un des lieutenants de Houlagou est confirmée par Rachid-ed-dìn en ces termes (v. E. Quatremère, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 130) : « Sali-noian, de la « nation des Tatars, effectua la conquête de la « province de Kachemir, d'où il emmena plu« sieurs milliers de captifs. »

sud. Son roi se nomme 'Ha-li-fa (1) (Khalife). Sa ville capitale est divisée en deux villes : l'une à l'est et l'autre à l'ouest ; entre les deux coule un grand fleuve (le Tigre). La ville occidentale est dépourvue de murailles et de remparts ; la ville orientale a été fortifiée par des murs en grosses briques reliées entre elles, et dont le sommet est en parfait état de conservation.

Le prince du sang, général en chef de l'armée, étant arrivé sous les murs de cette ville, engagea aussitôt la bataille, défit complétement et mit en déroute une armée de plus de quatre cent mille hommes. La ville occidentale tomba en son pouvoir ; on en massacra entièrement la population (*tsín thoù khí mín*). Ensuite on continua à investir la ville orientale, qui fut prise d'assaut et saccagée le sixième jour. Les morts, dans cette affaire, s'élevèrent à plusieurs centaines de mille. Le 'Ha-li-fa se sauva dans une barque.

« Ce royaume, par sa civilisation, ses richesses, sa nombreuse population, était à la tête des royaumes des contrées occidentales (de l'Asie). Le palais du khalife était entièrement construit en bois de santal et d'ébène, que l'on avait fait arriver par le fleuve. Les murs étaient tout incrustés de jade noir et blanc. L'or, les perles et les pierres précieuses que l'on y trouva dépassent ce que pourraient imaginer toutes les impératrices et princesses chinoises (2). Il y avait entre autres de grosses perles que l'on nomme *les globules de la grande année* (la planète Jupiter) ; des instruments de musique à cordes ornés de riches incrustations ; des instruments pour percer les diamants et autres objets de cette nature. Il y eut des individus qui emportèrent dans leur ceinture ou leur sac jusqu'à mille onces d'or (3).

« Ce royaume avait eu, pendant six cents ans et plus, une succession de quarante souverains (4) jusqu'à la mort de ce dernier 'Ha-li-fa (khalife). Les

(1) Notre texte porte *Ho-fa-li*, par transposition de syllabes. Celui du *Sou Houng-kian-lou* porte correctement : *Ha-li-fa*. La transposition de syllabes dans notre texte est due à ce qu'il a été imprimé en caractères mobiles par les Chinois.

(2) *Kín tchoü chín pëï poü khò ching kí, khí héou féi kiäi Hán-jín* (lieu cité, K. 29, fol. 36 v°). Nous rapportons ici le texte chinois pour que l'on ne puisse pas supposer que nous ajoutons quelques ornements à notre traduction.

(3) C'était comme au sac des palais d'été de *Yuen-ming-yuen*.

(4) Selon Rachid-ed-dîn (*lieu cité*, p. 306, 307), les khalifes Abbassides, qui régnèrent après les Ommiades, furent au nombre de *trente-sept*, et occupèrent le trône l'espace de *cinq cent vingt-cinq ans*. Le dernier de ces khalifes, *Mostasem*, l'occupa dix-sept ans. Avant les Abbassides il en avait régné quatorze de la famille des Ommiades.

Selon le même historien (p. 300), le khalife, sur l'injonction de Houlagou, fit ouvrir ses trésors et lui livra deux mille vêtements, dix mille pièces d'or, divers objets précieux, des pierreries et des joyaux de toute espèce. Houlagou reçut ces objets avec dédain et les distribua aux émirs et aux autres assistants. Il exigea qu'il lui indiquât ses trésors cachés. Le khalife lui fit connaître alors son trésor caché, une citerne remplie d'or. Un historien arménien, Guiragos (voir

habitants y sont beaucoup plus policés que dans tous les autres royaumes. Il y naît des chevaux que l'on nomme « excellents » (*thŏ-pĭ-tchă*); le Khalife s'en souciait peu. Leur boisson est extraite d'une espèce d'orange rafraîchissante qu'ils mélangent avec du sucre. Leurs guitares ont jusqu'à trente-six cordes. Quand le khalife avait mal à la tête, et que les médecins ne pouvaient parvenir à le guérir, un de ses musiciens jouait devant lui d'une guitare nouvelle qui a soixante-douze cordes; et, aussitôt que le khalife l'avait entendue, son mal se dissipait. Les gens du pays racontent qu'à Pao-ta (Baghdâd) (1) était le patriarche de tous les étrangers; c'est pourquoi tous ces étrangers étaient ses serviteurs et lui étaient soumis.

« A l'occident de Pao-ta, à vingt journées de marche à cheval, est la Maison céleste (*thiân fâng*), dans l'intérieur de laquelle « l'envoyé céleste », l'ancêtre spirituel de ces étrangers, a été enterré. Ce chef est nommé par eux: Phĕ-yèn-pa-'rh (2). Dans l'intérieur de l'édifice est suspendue une longue chaîne de fer. Si l'on essaye de la prendre avec la main, il n'y a que ceux qui sont arrivés à la perfection qui peuvent y parvenir; ceux qui ne l'ont pas encore atteinte ne le peuvent pas. Ces peuples ont un grand nombre de livres sacrés, qui, tous, ont été composés par le Peï-yen-pa-'rh (le prophète). On compte chez eux plusieurs dizaines de grandes villes. La population est riche et honorée (3).

Dulaurier: *Histoire des Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 122), dit que Houlagou « abandonna le pillage de la ville à ses soldats, « qui se *chargèrent* d'or, d'argent et de pierres « précieuses, de perles et de vêtements de prix. « Houlagou se réserva le trésor du khalife; il en « emporta trois mille six cents charges de cha« meaux avec une quantité innombrable de che« vaux, de mulets et d'ânes. Quant aux autres ma« gasins où les trésors étaient accumulés, il y ap« posa son sceau, et les laissa sous la surveillance « de gardiens; il ne pouvait tout enlever tant « ce butin était immense. » (Voir en outre notre commentaire de Marc Pol, p. 47 et suiv.).

(1) *Tchoū hoū tchī tsoù*, c'est-à-dire, que le Khalife était le chef religieux et politique de tous les États musulmans.

(2) Ce mot est la transcription aussi exacte que possible, en chinois, du mot persan پيغمبر *peighember*, qui signifie *envoyé*, et appliqué à Mahomet: *legatus divinus*.

(3) « On fait observer qu'il est question, dans le texte, du royaume du « fondateur de la véritable religion *Hoéi* » (*tchin hoéi kiao*: « religion musulmane orthodoxe ») que l'on nomme aussi Thiân fâng (« la Région céleste ») et qui est également nommé Mé-khé (« la Mecque »). Celui qui rédigea les livres sacrés, et le fondateur de la religion qui y est enseignée, était nommé Pie-khan-pa-'rh; ceux qui ont écrit Pei-yen-pa-'rh ont bien transcrit le mot, mais la prononciation diffère. Ce mot signifie en chinois: *thian ssè* (« l'envoyé céleste, » ou « du ciel »). Ainsi donc « la Région céleste » (*thiân fâng*) est aussi la « Maison céleste » (*thiân fâng*; ce dernier mot est en chinois un caractère différent qui se prononce de même). Ce royaume est situé à l'ouest de Pao-sse (la Perse). Sous les Han, c'était le royaume des 'An-si (ou Parthes), qui est devenu celui de Pao-ta (Baghdâd). Le royaume des Tiao-tchi (Tadjiks, Arabes) est celui de Thiân-fâng (la « Région céleste »). Ce royaume (celui de Baghdâd) ayant été réduit, il s'ensuivit la soumission de tous les États mahométans; c'est pourquoi on

« A l'occident se trouve le royaume de Mi-si-'rh (Misr, l'Égypte), extrêmement riche. Le territoire produit de l'or; on voit, la nuit, des endroits qui sont brillants; on en prend note en les signalant avec de la cendre ou autre résidu. Le jour suivant on découvre l'or (à l'endroit signalé); il y en a quelquefois des morceaux gros comme des jujubes. Il y a une distance de 6,000 *li* et plus de ce pays jusqu'à Pao-ta (Baghdâd).

« A l'occident de ce royaume est la mer; et à l'occident de la mer est le royaume (ou les royaumes) des Francs (*Foú-láng koüe*). Les robes et la coiffure des femmes de ce pays ressemblent à celles que, de notre temps, on voit à ces images peintes de *Phou-sa* (1); les hommes de ce pays, qui servent dans les armées étrangères, sont très-braves; ils ne quittent pas leurs habits pour dormir. Quoique mariés, les hommes et les femmes habitent des lieux différents.

« Il y a un grand oiseau (l'autruche) qui a des pieds comme les sabots du chameau, et de couleur bleuâtre; il bat des ailes pour marcher. Il a bien un *tchang* de hauteur et plus (3m,15c). Lorsqu'il a avalé du feu, c'est quand il prend le mieux son vol (2). Le pays (où se trouve cet oiseau) est le royaume de Chi-lo-tse (Chiraz), qui produit aussi des perles. Son roi se nomme 'O-sse A-tha-pi (3). Au sud-ouest de ce royaume est la mer (le golfe Persique). Ceux qui pêchent les perles (dans cette mer) s'enveloppent dans un sac de cuir, ne laissant voir seulement que les deux mains. Ils s'attachent

commença par réduire le Thiân-fâng (la « Région céleste » ou l'Arabie heureuse).

« L'armée fit ensuite volte-face pour aller soumettre l'Inde (*Yn-tou*). Or Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) avait antérieurement réduit lui-même tous les royaumes mahométans situés à l'est et à l'ouest des monts Tsoung ling; Hien-tsoung (Mangou-Khan), lui, réduisit ensuite tous les États mahométans du sud-ouest des monts Tsoung-ling. » (Édit. chin.)

(1) Quelque bizarre que cela puisse paraître, il est certain que plusieurs figures de divinités de la mythologie bouddhique, entre autres celle de la déesse *Kouan-yin* (que tout le monde a pu voir, depuis notre expédition de Chine, orner les boîtes des libraires des quais de Paris), ressemblent beaucoup par la tournure et le costume à celui des femmes européennes. Il est probable que c'est après avoir vu des Francs dans les provinces de l'Asie mineure et de la Syrie, où ils avaient établi plusieurs royaumes (alors pour la plupart déjà détruits), que l'auteur chinois avait formé son jugement sur les femmes franques.

(2) « On fait remarquer que *Mi-si-'rh* est le royaume de Fo-lin (l'empire romain de Constantinople). Les Fou-lang (Francs) étant à l'occident, alors c'est une presqu'île située au nord de la mer Intérieure (la Méditerranée). Le grand oiseau à sabots de chameau, c'est l'animal qui, dans l'histoire des *Hân*, naissait chez les 'An-si (ou Parthes), et que l'on nommait *Tá ma-tsiö*. » (Édit. chin.)

(3) C'était *Saad* (avec l'article : *el* ou *os-Saad*), *Atabek* de la province du Fars, dont Chiraz était la capitale. Une fille de ce Saad, *Aycha-khatoun*, fut mariée à un général mongol et nommée reine du Fars par Houlagou. Elle ne régna qu'un an, et mourut en 1264. Ce fut la dernière de la famille des Atabeks d'origine turque.

une pierre aux reins avec une corde, et descendent ainsi au fond de la mer. Ils prennent avec les mains les huîtres de perles mêlées dans le sable, et les entassent dans le sac. S'ils rencontrent, pendant qu'ils sont dans la mer, des bêtes malfaisantes, ils les éloignent d'eux en leur lançant du vinaigre. Lorsqu'ils ont rempli leur sac d'huîtres de perles, ils tirent une corde, et les bateliers (avertis par ce signal) les ramènent hors de l'eau. Il arrive souvent qu'il y en a qui périssent pendant l'opération (1).

« Les royaumes Indous (*Yn-toŭ*) sont très-rapprochés du royaume du Milieu. L'armée et la population s'élèvent à douze millions de familles (2) (au moins *soixante millions d'ames*, à six personnes par famille). Les productions de ce pays consistent en drogues fines, en gros poivre noir, en pierres précieuses, en bois d'ébène, en acier et en toute autre espèce de choses.

« Dans l'intérieur de ces royaumes il y a de grosses cloches suspendues sur lesquelles frappent ceux qui ont des accusations à porter contre quelqu'un. Celui qui est préposé à la garde de ces cloches inscrit leur affaire sur un registre ; et, lorsque le moment de la juger est arrivé, des magistrats du roi inscrivent aussi leur nom pour empêcher la fraude et punir sévèrement ceux qui auraient porté une fausse accusation.

« Les habitations du peuple sont construites avec des roseaux. L'été il fait de grandes chaleurs dans ce pays ; les habitants, pour s'y soustraire, passent leurs journées au milieu de l'eau.

« La neuvième année, *ki-weï* du cycle (1259), à la septième lune, le Souan-tan (Sultan) '*A-tsao*, du royaume de Ou-lin (3), vint faire sa soumis-

(1) « On fait remarquer que, sur le royaume de Chi-lo-tse (Chiraz) il est bon de voir (ou consulter) le « Bulletin de Kouo Khan, » dans l'Histoire officielle des Yuen (Mongols ; nous en avons donné la traduction précédemment, p. CXXVI). Vers la fin, c'est-à-dire, la 6e année de l'expédition et par la suite, on dirigea l'armée du côté de l'orient, et alors on s'empara de chaque royaume que l'armée rencontra sur sa route. En général ces royaumes appartenaient pour le plus grand nombre à l'Inde du milieu (*tchoûng Yn-tou*). » (Édit. chin.)

Cet éditeur chinois fait remarquer avec raison qu'il y a ici une lacune dans le Rapport de Lieou Yeou, qui, de Chiraz, passe sans transition à l'Inde, n'indiquant nullement comment l'armée mongole y fut dirigée, et l'itinéraire qu'elle dut suivre pour s'y rendre. Il est très-vraisemblable, comme nous l'avons déjà dit, que Lieou Yeou avait été attaché, par Mangou-Khan, à l'état-major du général en chef Houlagou, et qu'il ne put, pour cette raison, faire connaître dans son *Rapport* la marche suivie par les généraux auxiliaires du général en chef.

(2) *Kiün min ï tsiên eülh pĕ wén hoŭ.* Littéralement : « l'armée et la population civile sont de un mille deux cent dix mille portes. » Le texte suivi par M. Abel-Rémusat porte le même nombre qu'il a traduit ainsi : « La population s'élève à douze millions. » Et comme ce chiffre lui paraissait peu élevé, il fait observer en note qu'il ne comprenait vraisemblablement que celle d'une partie de l'Hindoustan.

(3) Il est probablement question ici du pays

sion. Il y a, dans cet État, cent vingt villes, tant grandes que petites. La population s'élève à 1,700,000 habitants. Les montagnes produisent de l'argent.

« Le royaume des Khitans noirs, que l'on nomme Khi-lĭ-wân (1) (Kirmân), a un roi qui s'appelle Houo-kiao-ma-ting Souan-tan (« le Sultan Kotb-ed-dîn?). Ayant entendu parler de la grande sagesse du prince (Houlagou), il vint aussi faire sa soumission. Sa capitale (*pă-li-sse*, baligh?) est une grande ville. Les lions qui se trouvent dans le pays sont si forts que, avec leur crinière et leur queue, comme d'un coup de grosse corde, ils peuvent gravement blesser un homme. Quand ils rugissent, leur voix semble sortir des profondeurs de leurs entrailles. Les chevaux qui les entendent en sont frappés de terreur, et ils urinent du sang. Il y a aussi des chacals à longue crinière; des paons comme on en voit peints dans le royaume du Milieu; seulement leur queue est dans l'intérieur de leurs ailes. Chaque jour ils la déploient vers l'heure de midi. Il y a aussi des chats odoriférants qui ressemblent à la panthère (*pào*) de notre pays; leurs excréments ont une odeur comme le musc. Il y a aussi des perroquets à cinq couleurs; des chameaux si renommés pour leur vitesse que les courriers qui les montent peuvent faire mille *li* (environ 38 myriamètres) en un jour.

« Le corail provient de la mer méridionale. On le pêche avec des filets de fer; il y a des pousses qui ont jusqu'à trois pieds de hauteur (2). Le

de *Lour*, ou Louristân, dont l'Atabeg se soumit à Houlagou lorsque ce général allait attaquer le khalife de Baghdâd (voir D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 259). Le prince qui fit sa soumission se nommait Téguélé, fils de *Hesar-Asb*. Ce dernier nom a quelque ressemblance avec *A-sao*.

(1) Voir, sur le Kirmân, p. 72-75 du Livre de Marc Pol. Saint-Martin a assimilé le sultan *Hou-kiao-ma-ting* à *Kotb-ed-din*, chef d'une tribu de Kara-Kitayens qui possédaient alors le Kirmân.

(2) On trouve une curieuse description de la pêche du corail dans la *Notice* sur le Ta-thsin, que nous avons traduite du chinois (*Mémoire sur la réalité et l'authenticité de l'Inscription de Si-ngan-fou*, p. 33 et suiv.). On y lit (p. 40) : « Dans le grand bassin de la mer qui s'étend de « l'est à l'ouest on doit parcourir 7 à 800 *li*, et « on arrive à un endroit où l'on trouve des « bancs de corail au fond de l'eau; ces coraux « croissent sur des roches sous-marines dont « à la surface est en forme de bassin. Les habitants du Ta-thsin ont l'habitude d'employer de « grands vaisseaux qui portent des filets de fer « attachés à des chaines de fer. Quand le commandant du navire veut faire plonger, il fait « descendre préalablement quelqu'un au fond « de l'eau pour s'assurer si les filets peuvent y « atteindre; car c'est au fond de l'eau que les « coraux commencent à se produire, d'abord « blancs. Ensuite petit à petit ils deviennent « semblables aux premières pousses des plantes « marines. Au bout d'un an, ces pousses ou excroissances sont assez sorties pour en faire la « pêche. Dans cet intervalle les pousses de coraux se sont transformées et sont devenues de « couleur jaune. Elles s'entrelacent ensemble, « et finissent par atteindre une hauteur extrême « de *trois à quatre pieds*. Les plus grandes atteignent environ un pied de circonférence. La « troisième année, la couleur de ces coraux devient d'un beau rouge.

« Par la suite, quand on plonge pour visiter

lăn-tchì (genre d'épidendrum rouge ?) croît dans des montagnes rocheuses situées au milieu de la mer du sud-ouest (le golfe Persique). Il y a aussi des canards sauvages, à cinq couleurs, qui semblent toujours méditer (*yă ssê*) ; leur prix est très-élevé.

« Les diamants que l'on façonne viennent de l'Inde. On les obtient en jetant de la chair dans le fond de profondes vallées. Des oiseaux qui passent en volant dans ces parages dévorent cette chair, et on trouve les pierres précieuses dans leurs excréments (1). Le *să-pă-'rh* (le *saphir*, corindon ou émeraude orientale ?) provient de l'intérieur de la mer occidentale; c'est le résidu ou la quintessence de l'écaille des tortues (*tăï-méï*). Les crocodiles qui mangent ces tortues rendent ensuite cette matière par la gueule. Elle se concrète complétement dans l'espace d'une année; et son prix est égal à celui de l'or. Ceux qui falsifient cette substance le font avec les excréments du rhinocéros. Les os du rhinocéros sont durs comme les écailles des grands serpents; on s'en sert pour combattre ou neutraliser (*kiài*) toutes sortes de poisons.

« Il y a une espèce de *cheval-dragon* (*loùng tchoùng mà*); il est produit aussi dans la mer occidentale; il a des écailles et des cornes. Quand une jument a des poulains, on n'ose pas les faire paître avec ces chevaux-marins, parce qu'ils les entraînent dans la mer, et ils ne reparaissent plus. Il y a aussi un milan noir (*tsào tiâo*) qui, à chaque ponte, produit trois œufs, de l'intérieur de chacun desquels naît un chien; sa couleur est cendrée et il a le poil ras. Il suit sa mère sur les traces de son ombre; il ne manque jamais d'atteindre les bêtes qu'il poursuit.

« Il y a aussi une espèce de moutons de montagnes que produit encore la mer occidentale, et qui a de la ressemblance avec les moutons de notre pays que nous nommons : « espèce de moutons à ombilic » (*yâng tsí tchòung*). Quand on lave leurs mères dans l'eau et qu'elles entendent le tonnerre, elles

« les bancs de coraux, on apprend s'ils peuvent « être cueillis. Dans ce cas on les détache de « leurs racines avec un fer, et on les enlève avec « des filets suspendus. Des hommes préposés ex- « près sur les navires les enlèvent avec des ca- « bestans, et les transportent dans les royaumes « lointains. Il faut savoir choisir son temps pour « faire cette pêche de corail; si on perd l'occa- « sion favorable on ne peut plus enlever ces « coraux du fond de la mer; alors ils sont dé- « truits par les insectes et la vermine. »

On croirait difficilement cette description faite par un Chinois, tant les faits y sont précis et bien observés. On peut en voir le texte dans la grande Encyclopédie intitulée : *Youan-kian-loui-han* (*livre* 238, fol. 19 et suiv.), d'où nous l'avons tirée, ainsi que la *Notice* en question.

(1) Comparer Marc Pol sur le royaume de Golconde, p. 630, où il raconte la même histoire impossible qu'il tenait sans doute des navigateurs arabes, comme l'historien chinois. Cette concordance est des plus remarquables.

mettent bas cette espèce de moutons. Le cordon ombilical tient à la terre. Selon Tchang-kien (1), si l'on rompt le cordon ombilical avec un morceau de bois, l'agneau commence immédiatement à marcher. Il broute aussitôt de l'herbe jusqu'à ce que, en automne (quand il n'y en a plus), il puisse manger autre chose. La chair de l'ombilic est aussi d'une espèce particulière (2).

« Il y a encore des femmes barbares (*hoù foù*) qui expliquent le langage des chevaux; elles connaissent par cela même les félicités et les calamités qui doivent arriver, et donnent véritablement des preuves de leurs facultés extraordinaires. Toutes les choses de cette nature ne peuvent être racontées ici. » —

« Après quatorze mois employés pour retourner (près de Mangou-Khan), Yéou joignit ce qui suit à son document: « — Le *Sí-yü* (tout le vaste pays situé à l'occident de la Chine, l'Asie centrale et occidentale) est ouvert; ce fut Tchang-kien (sous les Han) qui, le premier, détermina d'une manière certaine la situation de ses territoires, de ses montagnes et de ses grands cours d'eaux. Mais, dans la suite des générations, et graduellement, les royaumes lointains ont subi de nombreux changements de dénominations et de considérables transformations dans leur manière d'être; de sorte qu'il est difficile de les bien reconnaître. Ce que nous appelons aujourd'hui la « Mer des frimats » (*hán hàï*) était anciennement la « Montagne d'or » (*kín chán*). Le pays de *Yn-tou* (l'Inde) était, sous les Han, le Chîn-tou. L'animal qui est appelé « l'oiseau-chameau » (*thò-niào*, l'autruche), c'est le grand cheval en forme de vase à trois pieds (*mà-tsiö*) qui naissait chez les 'An-si (ou Parthes) d'autrefois. Le pays de Mi-si-'rh (Misr, le vieux Caire et l'Égypte, chez les écrivains arabes), c'était, sous les Thâng (618-905), le territoire de Fo-lin (3).

« En examinant attentivement ces pays, leurs productions, les mœurs et

(1) Général chinois envoyé dans les contrées occidentales (de l'Asie) par un empereur des Han, dans le second siècle avant notre ère, et qui accompagna les *Youĕ-tchi* dans leur expédition contre les rois grecs de la Bactriane dont ils s'emparèrent. Il a laissé un récit de son voyage inséré dans le *Ssé-ki* de Sse Ma-tsien, K. 123.

(2) « On remarque que ces moutons à la queue ombilicale sont décrits dans l'Histoire des *Thâng*, aux « Récits des contrées occidentales » (*Sí yü tchoán*) en ce qui concerne le royaume de *Fo-lin* (l'Empire romain d'Orient). » (Édit. chin.)

(3) « On fait observer que le Fo-lin était situé à l'ouest des Tiao-tchi (Tadjiks, ou Persans), et que l'on ne traversait pas la mer pour s'y rendre (c'était l'empire qui avait pour capitale la *Ville* de Constantin, à l'accusatif πόλιν). Dans l'histoire officielle des Thâng, il est dit que Fo-lin est séparé, par la mer, du Ta-thsin; c'est une erreur. Le pays de Mi-si-'rh est aujourd'hui le royaume de Joû-tĕ-à (comprenant la Palestine et la Syrie); il est voisin de la Libye (*Li-weī-á*). » (Édit. chin.)

Voir notre *Mémoire* cité, p. CXLVII, n. 2.

coutumes des habitants, on peut arriver à les reconnaître et à les distinguer les uns des autres. En outre, il est dit, dans l'Histoire officielle des Thâng, que Fo-lin est éloigné de la capitale (*king-ssé*, celle de la Chine, alors Sin-ngân-fou, dans la province du Chen-si), de 40,000 *li*, et qu'il était situé sur le bord de la mer; ses productions étaient des choses précieuses et rares. Cela s'accorde parfaitement avec la géographie de nos jours; il ne doit rester aucun doute à cet égard. »

« La quatrième année *tchoung-toung* (1263 de notre ère), à la troisième lune. »

« Rapport de Liéou yéou. »

CONCLUSION.

Nous craignons d'avoir trop abusé de la complaisance du lecteur, en le retenant si longtemps sur des hommes, des pays et des faits qui, par cela même qu'ils lui sont plus étrangers, doivent d'autant plus fatiguer son attention. Tous ces noms barbares auxquels les écrivains de l'antiquité classique grecque n'ont pas donné les formes adoucies, mais infidèles, de leur langue harmonieuse :

> Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines,

comme l'a si bien dit André Chénier; ces noms singuliers nous heurtent nous repoussent au premier abord, comme ces figures étranges, mais grandioses, découvertes de notre temps dans les ruines assyriennes de Babylone ou de Ninive, qui portent des noms tels que Marduk ou Mérodach et Nabukudurrusur. Il faut un certain amour de la science philologique et historique pour vaincre cette répugnance naturelle que nous éprouvons à lire ces noms aussi étranges qu'étrangers, qui ne présentent aucun sens à notre esprit, et qui ne rappellent aucun souvenir à notre mémoire. Mais cette éducation grecque et latine, que nous avons reçue, ne nous rend-elle pas injustes envers nos propres ancêtres, les Celtes et les Gaulois, qui ne portaient pas des noms plus harmonieux que ces peuples que nous appelons barbares? Ambio-rix et Vercingéto-rix doivent-ils être exclus de notre histoire, parce qu'ils ne s'appellent pas Aristide ou Epaminondas?

Nous commençons, au surplus, depuis quelque temps, à sortir de ce monde, brillant sans doute, mais étroit, de l'antiquité classique, dans lequel

nous avons été si longtemps confinés. L'Orient, ce grand et vieux berceau des langues, des arts et de la civilisation, que quelques beaux génies de la Grèce avaient entrevu ou rêvé, se dévoile à nous chaque jour davantage; et la science, qui a devancé nos armes, y a déjà fait plus de conquêtes que ces dernières et de plus légitimes; elle continuera de les poursuivre dans son propre intérêt, et aussi dans celui de ces populations orientales qui nous repoussaient instinctivement, ainsi que le faible cherche à éloigner de lui le fort, dont il craint la domination comme si c'était la servitude.

Celui qui écrit ces lignes n'a pas à se reprocher d'avoir jamais pris le parti de la force contre la faiblesse, de l'iniquité contre la justice; il s'est toujours efforcé de faire connaître, autant qu'il dépendait de lui, des civilisations avancées que l'on traitait autour de lui de barbares, et que l'on a reconnu ensuite l'être beaucoup moins qu'on ne s'était plu à l'imaginer. C'est ainsi que la vérité finit tôt ou tard par se faire jour; et il nous semble qu'il est plus honorable de rechercher les titres qu'un peuple ancien peut avoir à nos égards, qu'à les nier en exagérant ses défauts.

Nous sommes arrivé à la fin d'une tâche aussi longue que pénible, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a cessé un instant de nous occuper. C'est en quelque sorte tout un monde inconnu que nous avons eu à explorer sur les pas de Marc Pol, dont le « Livre merveilleux », comme l'appelaient nos ancêtres, était resté, pour une grande part, dans le domaine des fictions ou du moins dans cet état douteux d'un livre qu'on ne sait si on doit considérer comme un roman ou comme une histoire. Nous croyons qu'on ne nous accusera pas de présomption si nous disons, qu'après avoir lu notre travail, on reconnaîtra que ce Livre de Marc Pol est un des plus curieux et des plus instructifs qui aient été composés; c'est en quelque sorte une Encyclopédie historique et géographique de l'Asie au moyen âge, et d'autant plus précieuse que tous les lieux qui y sont décrits, et tous les faits qui y sont racontés, ont été retrouvés par nous dans des écrivains orientaux et confirmés par leur témoignage. Ce livre est une mine inépuisable de renseignements sur l'histoire, les mœurs, les usages, les coutumes, le commerce et l'industrie de toutes les populations de l'Orient, à peu d'exceptions près. Les missions de confiance dont Marc Pol fut chargé pendant dix-sept ans, par le plus puissant souverain de cette grande et merveilleuse partie de l'ancien monde, l'obligèrent d'adresser à ce même souverain, sur tous les États de l'Asie dans lesquels il fut envoyé pour son service, des *Mémoires* ou *Rapports* dans le genre de celui du Commissaire impérial Liéou Yéou

adressé à Mangou-Khân, et dont nous avons publié ci-dessus la traduction (p. cxxxiii). Ce fait, qui est pour nous démontré, nous explique la nature et la forme d'une grande partie de son livre, et comment Marc Pol, en sa qualité de « Commissaire impérial de Khoubilaï-Khaân », a pu recueillir la multitude incroyable de renseignements de toute nature qu'il nous donne sur presque toutes les populations de l'Asie.

Ces « Rapports », adressés à Khoubilaï-Khaân, qui en était si avide (voir le Chap. XV, p. 23), ont dû former une partie des matériaux sur lesquels Marc Pol fit rédiger son livre. Cette curiosité ardente des Khâns mongols sortis la veille de leur désert de la Tartarie, et ayant devant eux tout un monde nouveau dont la renommée de civilisation et de richesses était de nature à exciter leur convoitise; cette curiosité, disons-nous, devait être impérieuse chez eux; aussi attirèrent-ils à leur cour tous les étrangers qui, par leurs talents, leurs connaissances et leurs lumières, pouvaient leur servir à conquérir ce monde civilisé dont ils avaient été jusqu'alors exclus.

Mais voyez quelle force inconnue semble agir sur certaines races et peser sur leur destinée! Ces Mongols, que Dchinghis-Khaân avait conduits à la conquête du monde; qui s'étaient emparé, dans la première moitié du treizième siècle, de presque tous les États de l'Asie, et avaient réduit la Russie à la simple république de Nowgorod; ces Mongols, disons-nous, après avoir conquis la plus grande puissance matérielle qui ait jamais dominé sur le monde, sont redevenus, un siècle ou deux après, les sujets de ceux-là mêmes qu'ils avaient vaincus, et ont repris leur ancienne vie de tribus pastorales, n'ayant conservé de leur ancienne et formidable puissance que quelques souvenirs historiques passés à l'état de légendes, et chantés dans les *ïourtes* ou huttes du désert (1). Et si les Mandchous actuels étaient un jour

(1) Voici, d'après Timkovski (*Voyage à Péking à travers la Mongolie*, etc., trad. française, t. II, p. 303), quelques-uns de ces chants mongols :

1.

« Une troupe guerrière va sortir du territoire « de Tsetsen-khan; elle se compose de trois mille « cavaliers ayant le brave Tsébden beilé à leur « tête. Parmi les cavaliers de la cour, Khoun-« khoun taidzi a été désigné par le choix ; le « valeureux beilé Dordji djonòm et Banba boûi-« soun noïn, guidés par leur propre volonté, « ne tarderont pas à joindre leurs compagnons. « La valeur peu commune de ces héros a déjà « été éprouvée par l'ennemi, dans le combat « sanglant livré sur le mont Khanggaï (au sud-« est de Caracorum); et lorsque le maître Au-« guste (l'empereur), dans sa clémence, aura « mis un terme à nos travaux, nous passerons, « en revenant dans notre patrie, à Enke tala, « dont les gazons touffus et verdoyants serviront « de pâture à nos excellents coursiers. »

2.

« Coursier alezan à la démarche fière! toi qui « joins à la beauté du poil une taille superbe, « quand tu folâtres gaiement dans le troupeau,

chassés de la Chine comme l'ont été les Mongols, il est probable qu'ils redeviendraient aussi, comme ces derniers, des pasteurs de troupeaux dispersés dans les steppes de la Tartarie, tant la vie libre et errante des déserts a de charmes pour ces races qui les ont habités depuis des milliers de siècles, et qui se sont pour ainsi dire identifiées avec eux. Après avoir goûté des fruits séduisants mais souvent amers de notre civilisation, et s'en être enivrés en quelque sorte avec furie, ces hommes retournent à leurs déserts, n'emportant souvent rien de cette civilisation tant vantée que le regret de l'avoir connue! A l'extrémité d'un autre continent, l'Arabe des déserts de l'Afrique, dont les ancêtres avaient aussi conquis de vastes territoires et constitué de grands empires comprenant l'Espagne, presque toute l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, la Géorgie, la Perse, le Khoraçân, le Kirmân, toute la vallée de l'Indus, le Caboul, l'ancienne Bactriane, la Soghdiane jusqu'au-delà du Iaxartes; ces Arabes, disons-nous, sont aussi rentrés dans leurs déserts comme les Mongols, et ont repris avec joie la vie errante de leurs premiers ancêtres! Et nous ne pouvons pas même aujourd'hui les attirer à notre civilisation dont nous sommes si fiers, et leur faire accepter nos chaînes. N'y a-t-il pas, dans ces grands faits historiques, quelques mystères qui n'ont pas encore été sondés, et qui méritent, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des philosophes, des législateurs et des historiens?

Ce furent les chrétiens nestoriens, venus de la Mésopotamie, et répandus depuis longtemps en Mongolie, parmi les tribus des Kéraïtes, dont Ouâng-khan (si connu au moyen âge sous le nom de Prestre Jehan) était le chef, et celle, moins considérable, dont les ancêtres de Témoutchin (Dchinghis-Khaân) étaient aussi les chefs (1), mais relevant de Ouâng-khan; ce furent des chrétiens nestoriens, disons-nous, qui inspirèrent aux Mongols de sortir de leurs déserts pour faire la conquête des riches contrées de l'Asie, par les notions qu'ils donnèrent à leurs chefs de la beauté et des richesses de ces contrées où ils avaient leur siége principal; comme les sectateurs de la religion de Mahomet avaient précédement inspiré aux

« combien tu t'embellis encore par la présence « des tiens! Mais cette jeune beauté, que le sort « a jetée sur une terre étrangère, languit loin de sa « patrie; elle tourne sans cesse des regards vers « ces lieux. Ah! si le mont Khanggaï ne s'élevait « entre nous, je pourrais te voir à chaque ins- « tant; mais en vain voudrions-nous vivre « pour l'amour, le destin cruel nous sépare. »

(1) On peut voir dans le Livre de Marc Pol et dans notre Commentaire les preuves nombreuses et irrécusables de la présence des chrétiens nestoriens chez les Mongols et ensuite dans tous les pays qui tombèrent sous leur domination. Les historiens persans de l'époque en sont remplis.

Arabes leurs grandes conquêtes. Mais le zèle religieux fut moins vif et moins persévérant chez les Mongols qu'il ne le fut chez les Arabes, ou plutôt il ne fut qu'un moyen, chez les premiers, qui embrassèrent successivement la religion qui leur sembla le mieux favoriser leurs intérêts; tandis que chez les seconds, animés du plus ardent fanatisme, leurs conquêtes furent exclusivement dues à la force redoutable que ce fanatisme aveugle et cruel leur donnait.

On trouve une preuve frappante de l'influence de l'éducation nestorienne sur l'esprit de Dchinghis-Khaân, dans le *Yassa*, ou Code de Lois, qu'il avait rédigées, et dont les historiens orientaux ont conservé des extraits. « Dans » la première de ces Lois (1), il fut ordonné de croire qu'il n'y a qu'un « Dieu créateur du ciel et de la terre, qui seul donne la vie et la mort, les « biens et la pauvreté ; qui accorde et refuse tout ce qu'il lui plaît et qui a « sur toute chose un pouvoir absolu (2). »

On trouve une autre preuve de cette même influence dans la *formule initiale* de tous les *Édits* publiés par ses successeurs et les princes de sa famille, dans les diverses contrées où ils régnèrent, même dans leurs *Lettres* et leurs *Yarliks* ou *Tables de commandement*, comme on peut s'en convaincre en lisant les Édits en question, et les Lettres mongoles adressées à Philippe le Bel, roi de France, reproduites dans notre *Appendice* (n[os] 3, 4, 5 et 6, p. 768-781), ainsi que la « Table de commandement » récemment découverte, dont on trouvera la traduction dans notre Commentaire (p. 255).

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser tout ce qu'il nous resterait encore à dire sur les nombreuses relations qui eurent lieu au treizième siècle (le plus souvent par les suggestions et l'entremise intéressée des rois d'Arménie), entre les divers souverains mongols et les souverains européens, dont il est plusieurs fois question dans Marc Pol; nous renvoyons, pour ce sujet, à ce qui en a été rapporté dans cet ouvrage, et surtout aux deux savants Mémoires de M. Abel-Rémusat, intitulés : *Mémoires sur les*

(1) Pétis de la Croix, d'après Mirkhond, dans son *Histoire de Genghizcan*, p. 99, Paris, 1710.

(2) Pétis de la Croix ajoute : « Il semble que Temugin n'ait fait publier cette loi que pour montrer de quelle religion il étoit ; car bien loin d'ordonner quelque punition contre ceux qui n'étaient pas de sa secte, il défendit d'inquiéter personne au sujet de sa religion ; et il voulut que chacun eût la liberté de professer celle qui lui plairoit davantage, pourvu qu'on crût *qu'il n'y avoit qu'un Dieu.* Quelques-uns de ses enfants et des princes de son sang étoient chrétiens, et les autres faisoient profession du Judaïsme ou du Mahométisme, ou enfin *étoient Déistes comme lui.* Sa secte fut plus suivie que les autres dans la Tartarie où il y avoit quantité d'idolâtres. » (*Ibid.*, p. 100.)

relations politiques des Princes chrétiens, et particulièrement des Rois de France, avec les Empereurs mongols (1). D'autres sujets nombreux auraient aussi exigé de nous des observations; nous les passerons sous silence. Nous dirons seulement, à propos de la Carte qui accompagne ce volume, que nous avons cherché à la rendre aussi utile qu'il nous a été possible pour la complète intelligence du Livre de Marc Pol. C'est l'état de l'Asie dans la seconde moitié du treizième siècle, à l'époque même du voyage du célèbre Vénitien, que nous nous sommes efforcé de lui faire représenter. On y trouvera tous les noms géographiques cités dans le Livre, reproduits en *rouge* sur la *Carte*, aux positions déterminées dans notre Commentaire (2), et avec les *synonymies en noir*, telles aussi que nous les avons restituées, dans le même Commentaire, d'après les écrivains orientaux. On en trouvera la nomenclature dans les *Tables* (3) placées à la fin du volume. Nous y avons ajouté, pour la Chine (réduite à de faibles proportions dans la Carte qui embrasse toute l'Asie, une partie de l'Abyssinie, l'île de Madagascar, une partie de l'Égypte, l'Arabie, et aussi une partie de l'Europe), les noms des douze *Sing* ou grands Gouvernements de l'empire de Khoubilaï-Khaân, imprimés en *rouge*, ainsi que les noms imprimés aussi en *rouge*, mais entre parenthèses, des États mongols des descendants de Dchinghis-Khaân. L'itinéraire suivi par Marc Pol, déterminé d'après ses propres indications, est aussi figuré en *rouge* sur notre Carte. Il pourra servir utilement à la lecture de son Livre.

Nous avons ajouté à notre grande Carte la traduction d'une esquisse chinoise, représentant tous les pays conquis par les Mongols, avec de courtes légendes, à la manière de nos anciennes cartes, et que nous avons empruntée à la grande géographie historique d'où nous avons tiré les trois docu-

(1) Paris, 1822 et 1824, in-4°. On peut consulter aussi avec fruit la *Notice* dont M. D'Avezac a fait précéder son édition du *Voyage de Jean Du Plan de Carpin*, publié dans le *Recueil des Voyages et Mémoires* de la Société de Géographie de Paris, t. IV, p. 399 et suiv.

(2) Ces positions ont été autant que possible empruntées aux sources les plus récentes et les meilleures. Toutefois, comme, pour l'Asie surtout et l'Afrique, il est peu de lieux dont la position géographique ait été déterminée avec toute la précision que la science peut exiger aujourd'hui, les degrés de longitudes et de latitudes indiqués dans notre Commentaire seront sans doute sujets à rectification. Quant à notre Carte, l'échelle en est trop petite pour que les modifications dans la position des lieux puissent jamais être bien sensibles.

(3) Les trois principales de ces *Tables* ont été rédigées par M. Eugène Vignon. Nous saisissons cette occasion pour l'en remercier, ainsi que M. Defremery qui a bien voulu revoir les secondes épreuves d'une grande partie de notre travail sur Marc Pol. Ses grandes connaissances dans notre ancienne littérature et dans les langues orientales lui ont fait reconnaître plusieurs erreurs qui nous étaient échappées et que nous avons corrigées; d'autres, que nous avons reconnues depuis, ont été signalées à l'*Errata* qui se trouve à la dernière page de ce volume.

ments traduits précédemment. Cette petite carte historique, avec la traduction des documents en question, pourra donner une idée des connaissances que les Chinois possèdent sur l'histoire de l'Asie occidentale à laquelle ils se sont trouvés mêlés.

Enfin, nous n'avons rien négligé de tout ce qui était en notre pouvoir pour élever à Marc Pol, avec le concours bienveillant et vraiment généreux de nos éditeurs, MM. Didot (qui nous ont laissé entièrement libre de donner à notre publication toute l'étendue et tous les développements que nous jugerions convenables), un monument qui réponde aux intentions du célèbre voyageur et à celles de cette *noble France*, comme il l'appelait en lui adressant son Livre, dont il avait choisi la langue de préférence à toute autre pour le rédiger, et qui lui devait bien ce témoignage de gratitude; car, si Marc Pol est *Italien* par son *origine*, il est *Français* par *adoption*. Et peut-être le travail, qu'après plus de cinq cents ans nous venons de lui consacrer au nom de la France, quoique n'ayant été favorisé par les encouragements d'aucun pouvoir, et publié sous les auspices d'aucun corps savant, n'en est-il pas moins digne de tous deux.

Quoi qu'il en soit, le mobile désintéressé qui nous a toujours soutenu, depuis de longues années, ne nous a pas fait défaut dans l'accomplissement de cette dernière et difficile tâche ; car, en la poursuivant, nous nous sommes rappelé souvent ces belles paroles de la vieille sagesse indienne :

« *Sarvadravyêchou vidyaiva dravyam âhour anouttamam* :
« *Ahâryatvâd anarghyatvâd akchayatvâtch-tcha sarvadâ.* »

« De toutes les choses de ce monde, la science, disent les sages, est la chose la plus éminente :

« Parce qu'elle ne peut être ni enlevée (à celui qui la possède), ni achetée (comme une marchandise), et qu'elle est impérissable. » (*Hitôpadêsa*; Préface, *slôka* 4.)

G. PAUTHIER.

Paris, 31 décembre 1864.

PRÉFACE.

De la copie donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy (1).

Vees cy[1] le livre que Monseigneur Thiebault, chevalier, Seigneur de Cepoy (2), que Dieux absoille[2], requist que il en eust la coppie a Sire Marc Pol, bourgois et habitans en la cite de Venise. Et ledit Sire Marc Pol, comme treshonnourable et bien accoustume en pluseurs regions et bien morigene[3]; et lui, desirans que ce qu'il avoit veu fust sceu par l'univers monde, et pour l'onneur et reverence[4] de treexcellent et puissant prince Monseigneur Charles, filz du Roy de France, et Conte de Valois, bailla et donna, au dessus dit Seigneur de Cepoy, la premiere coppie (3) de son dit livre puis[5] qu'il l'eut fait; et moult lui estoit agreables quant par si preudomme[6] estoit anunciez et portez[7] es nobles parties de France (4). De laquelle cop-

[1] *Voici*, du verbe *veoir* et *cy*, = *Vous voyez ici*. — [2] Cette formule, imitée des écrivains orientaux, prouve que cette *Préface* fut écrite après la mort du sire de Cépoy, et, sans doute, placée en tête des premières *Copies* qui furent données par son fils, comme il est dit ci-après. — [3] *Bien instruit des mœurs et coutumes.* — [4] *Respect*, du latin *reverentia*. — [5] *Depuis*. — [6] *Homme expérimenté et sage*. « Je vourroie avoir le nom de preudomme (disoit « saint Louis, *Joinville*, édit. Didot, p. 9), mes que je le fusse... car *preudomme* est si grant « chose, que neis (même) au nommer, emplist il la bouche. » — [7] *Annoncé et porté.*

(1) Cette préface, d'une grande importance historique, ne se trouve, à notre connaissance, que dans le ms. de la Bibliotheque impériale de Paris (Fonds FR. 5649), et dans celui de Berne, décrit par Sinner (*Catalogus Codicum manuscriptorum Bibliothecæ Bernensis*, t. II, p. 455, Berne, 1770). Voir, au sujet de cette même Préface, l'*Introduction* qui précède.

(2) « Charles de Valois, dit M. Paulin Paris (*Recherches sur les premières rédactions du Voyage de Marco Polo*), marié à l'impératrice titulaire de Constantinople, pensait à faire valoir les droits que Catherine de Courtenay (sa femme) venait de lui transmettre... Il avait donc chargé un de ses confidents les plus habiles, Messire Thibaud de Cepoy, de visiter l'Orient, et d'y étudier la véritable situation des contrées dont ils auraient à faire bientôt la conquête.

« Le Sire de Cepoy se rendit d'abord à Venise. Il y était en 1305, comme le prouvent des actes authentiques, etc. »

(3) Voir l'*Introduction* sur ce fait important.

(4) Ces expressions montrent quel prix Marc Pol, revenu depuis quelques années du fond de l'Asie, attachait à ce que son livre fût connu et répandu en France. C'est ainsi que Brunetto Latini, le maître de Dante, et l'Anglais Jean de Mandeville presque contemporain de Marc Pol, choisirent la langue française : le premier pour écrire son curieux *Trésor*; et, le second, la *Relation de son voyage dans les contrées de l'Asie*.

pie, que ledit Messire Thiebault, Sire de Cepoy, ci dessus nommez, apporta en France, Messire Jehan, qui fust son ainsnez[8] filz, et qui est Sires de Cepoy, apres son deces, bailla la premiere coppie de ce livre qui oncques fut faite (5) puis[9] que il fut apporte ou Royaume de France, a son treschier et tresredoubte Seigneur, Monseigneur de Valois. Et depuis en a il donne coppie a ses amys qui l'en ont requis (6). Et fu, celle coppie, baillee dudit Sire Marc Pol audit Seigneur de Cepoy, quant il ala en Venise pour Monseigneur de Valois, et pour Madame l'Empereris[10] sa fame (7), vicaire general pour eulx deux en toutes les parties de l'Empire de Constantinoble (8).

Ce fut fait l'an de l'incarnacion nostre Seigneur Jhesu Crist mil trois cent et sept, ou mois d'aoust.

[8] *Aîné.* — [9] *Depuis.* — [10] *Impératrice.*

(5) C'est-à-dire, la *première Copie* faite en France, sur la *première Copie* faite à Venise, et donnée par Marc Pol lui-même à Thiébault de Cépoy. Il suit de là que la *Copie* donnée à Charles de Valois n'était pas celle qui fut faite à Venise et donnée par Marc Pol, et que le fils de Thiébault de Cépoy garda par devers lui pour en faire faire d'autres copies.

(6) Les seules *Copies connues* sont 1° deux Copies conservées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris, et qui, toutes deux, ont appartenu à Jehan, Duc de Berry, dont elles portoient la mention écrite de sa main, et aujourd'hui effacée : *Ce livre est au Duc de Berry.* (Signé) *Jehan*, avec son paraphe bien connu. Ce sont celles que nous avons suivies dans notre édition et que nous avons cotées A et B. Ni l'une ni l'autre de ces *Copies* ne contient la *Préface* que nous donnons ici. Les deux autres *Copies*, qui contiennent cette Préface, d'une orthographe plus moderne et moins complètes de quelques chapitres à la fin, sont : 1° le ms. précédemment cité, que nous avons coté C ; et 2° celui de la Bibliothèque de Berne.

Dans le Ms. C, la Préface reproduite ci-dessus est suivie de ces mots : « *Cy devise des grans merveilles qui sont en la terre d'Ynde.*

« CY COMMENCE LE LIVRE *du grant Kaan de Cathay qui devise des grans merveilles qui sont en la terre d'Ynde.* » Puis vient la *Table des Chapitres*, et ensuite le *Texte*.

Dans le Ms. de Berne, provenant de Bongars, la Préface ci-dessus est placée a la fin du livre de Marc Pol.

(7) On lit dans les *Chroniques de France*, publiées par M. Paulin Paris (col. 1115) : « En « icest an (1301) Charles de Valois, quant sa « premiere femme fu morte, prist, apres, la se- « conde : c'est assavoir Katherine, fille Phelippe « Baudouin, jadis Empereur de Grece, essilié « (exilé) et débouté ; a laquelle Katherine atou- « choit le droit de l'Empire de Constantinople. »

(8) On lit dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, du président Hénault (an. 1301) : « Charles de Valois, offensé du refus de Philippe le Bel, de tenir la promesse que, lui, avait faite au comte de Flandre et à ses deux fils, se retire en Italie, où il épouse la fille de Baudouin, empereur de Constantinople. Le Pape lui donne cet Empire, et le fait son *Vicaire* en Italie. »

PROLOGUE [1].

Pour savoir la pure verité des diverses regions du monde, si prenez[a] ce livre et le faites lire; si y trouverez[b] les grandismes merveilles qui y sont escriptes de la grant Hermenie[c], et de Perse, et des Tartars et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme notre livres vous contera tout par ordre apertement; de quoi messires Marc Pol, sages et nobles citoiens (2) de Venisse (3), raconte pour ce que il les[d] vit. Mais auques[1] y a de choses que il ne vit pas; mais il l entendi d'hommes certains par verité. Et pour ce metrons les choses veues pour veues, et les entendues pour entendues, à ce que[e] nostre livre soit droit et veritables, sanz nulle[f] mensonge. Et chascuns qui ce livre orra[2], ou lira, le doie croire, pour ce que toutes sont choses veri-

[a] Ms. A. *prenes*. — [b] Id. *trouveres*. Dans ce ms., où l'on rencontre parfois des formes de Picardie, toutes les finales des secondes personnes du pluriel des conjugaisons sont terminées en *es*. Nous avons, sur ce point, préféré l'orthographe du ms. B, où dominent des formes de Bourgogne, comme plus rapprochée de l'orthographe de nos jours. — [c] Ms. B. *Armenie*. C. *Ermenie*. — [d] Ms. B. *le*. — [e] Ms. B. *afin que*. — [f] Ms. B. *Nul*.

[1] *Quelque*, de *aliquid*. Ancienne forme, *alkes*. — [2] *Entendra*.

(1) Ce *Prologue* est précédé dans le ms. A, par ces mots écrits à l'encre rouge : « *Ci commencent les rebriches de cest Livre qui est appelez :* LE DEVISEMENT DU MONDE, *lequel*, ie, *Grigoires, contrescris* (transcris, copie) *du Livre de Messire Marc Pol, le meilleur citoien de Venisse, creant Crist.* » — Vient ensuite *la Table des chapitres*. Il est à remarquer que le copiste, qui se nomme *Grigoires* (Grégoire), dit qu'il a *contr'escrit*, c'est-à-dire *transcrit, copié*, et non *traduit*, ou (en se servant du mot employé à son époque, et que l'on trouve déjà dans le *Roman de Rou*, écrit en 1160), *translaté*.

Le ms. B débute ainsi : *Cy commence le Livre de Marc Pol et des Merveilles*. Puis, après une belle miniature ou *histoire* (il y en a 84 dans tout le Livre de Marc Pol), on lit à l'encre rouge : « *Cy après commence le Livre de Marc Paul et des Merveilles d'Aise* (Asie) *la grant; et d'Inde la maiour et minour, et des diverses regions du monde.* »

(2) Cette forme orthographique des mots ayant le signe du *pluriel* au *singulier sujet*, est une preuve de l'ancienneté du ms. A, qui la reproduit constamment; car on sait que ce n'est que depuis la seconde moitié du quatorzième siècle que le *s* placé à la fin des mots a commencé d'être le signe exclusif du pluriel.

(3) Forme ancienne qui représentait le son adouci *z*, ou *s* entre deux voyelles, par deux *ss*.

tables. Car je vous faiz savoir[g] que, puis[3] que notre sires diex[h] fist Adam notre premier pere, ne fu onques homme de nulle generation qui tant sceust[4] ne cerchast[5] des diverses parties du monde, et des grans merveilles, comme cestui messires Marc Pol en sot[6]. Et, pour ce, pensa que trop seroit grans maus[i] se il ne feist[7] mettre en escript[8] ce que il avoit veu et oy[9] par verité, à ce que[j] les autres gens, qui ne l'ont veu ne oy, le sachent par cest livre. Et si vous di qu'il demoura à ce savoir en ces diverses parties, bien .XXVI. ans. Lequel livre puis demorant en la carsere[10] de Jenes[11], fist retraire[12] par ordre à messire Rusta Pisan[13] qui en celle meisme prison estoit, au[k] temps que il couroit de Crist[l] M. CClxxxxVIII (1298) ans de l'incarnation (4).

g Ms. C. *assavoir*. — h Ms. B. *dieux*. — i Ms. B. *Maulx*. — j Ms. B. *pour ce que*. — k Ms. B. *ou*. — l Id. *Cristus*.

3 *Depuis*. — 4 *Sût, apprît*. La version latine publiée par la Société de géographie de Paris porte : « *Nullus paganus vel Sarracenus, aut Cristianus, seu quivis alius, cujusque progeniei vel generationis, tot et tanta vidit, nec perscrutatus est quot et quanta Dominus Marcus Paulus superius memoratus.* » — 5 *Cherchât*. — 6 *Sut*. — 7 *Fît*. — 8 *Écrit*. — 9 *Entendu*. — 10 *Prison*. — 11 *Gênes*. — 12 Ms. A. *retrere*. = *Retracer, exposer, raconter*. — 13 *Rusticien de Pise*, auteur de plusieurs ouvrages écrits en *roman*, ou langue française vulgaire. Voir l'*Introduction*.

(4) Le *lieu* et la *date* de la première rédaction du Livre de Marc Pol sont ainsi bien fixés ; mais la langue dans laquelle le livre fut rédigé reste ici *indéterminée*. Toutefois il est maintenant *démontré* que cette langue était le *français* de l'époque, alors la langue la plus universellement répandue en Europe. (Voir notre *Introduction*.)

Une preuve indirecte, mais cependant formelle, peut se déduire déjà de ce fait que, selon le témoignage de Jehan de Cépoy, rapporté ci-dessus, la première *copie* du Livre de Marc Pol qui fut faite, depuis la rédaction écrite dans la prison de Gênes en 1298, par Rusticien de Pise, fut donnée à Venise par Marc Pol lui-même à Thiébault de Cépoy, au mois d'août de l'année 1307. Si la *première rédaction* n'eût pas été écrite en *français*, tel du moins que savait l'écrire Rusticien de Pise, la *première copie* de cette rédaction n'eût pas été appelée : *copie*, mais *translation*.

Ce Préambule, de ce que nous appellerons la *rédaction originale revue et corrigée* par Marc Pol lui-même, diffère du Préambule primitif par le *retranchement* de l'apostrophe, *propre à Rusticien de Pise*, adressée aux *Empereurs* et *Rois, Ducs* et *Marquis, Comtes, Chevaliers* et *Barons*, pour les engager à *se faire lire* le Livre qu'on leur présentait ainsi. Ce retranchement, comme quelques autres que nous signalerons, et des *additions* importantes que nous signalerons également, doivent faire considérer la rédaction que nous publions ici pour la premiere fois, comme étant l'œuvre véritablement personnelle de Marc Pol.

LE LIVRE
DE MARC POL,
CITOYEN DE VENISE.

CHAPITRE I[er].

Comment les deux freres se partirent de Constantinoble pour cherchier du monde.

Il fu voirs [1] que au temps que Beaudouin estoit Empereeur de Constantinoble [a], ce fu à .M.CC.L. (pour 1255) ans (1) de Crist, Messires Nicolas Pol, qui peres Monseigneur Marc estoit, et Messire Mafe [b], qui freres Messires Nicolas estoit; ces deux freres estoient en la cité de Constantinoble [alez [c]], de Venisse, avec leur marchandise. Nobles et sages et pourveans [2] estoient sanz faille. Il orent [3] conseil entr'eulx [d] pris d'aler au Marmaiour [4] por gaa-

I. — [a] Mss A. B. C. Le ms. italien de la B. I. n° 10259 porte aussi la date de 1250. — [b] Id. *Matteo.* Ce nom propre s'est transformé en celui de *Maffe*, par suite de la confusion, dans les copies manuscrites, du *t* et de l'*f*, surtout dans les manuscrits français. De là le mot *Maffe* est passé même dans les traductions latines les plus anciennes; ce qui confirme encore la *priorité* de la rédaction française sur toutes les autres. — [c] Ms. C. — [d] Ms. A. *entr'aus.*

I. — [1] *Vrai.* — [2] *Prévoyants, prudents.* — [3] *Eurent.* — [4] *Mer majeure.* C'est ainsi que l'on appelait alors le Pont-Euxin, ou la mer Noire. La carte maritime de la mer Noire levée par les Vénitiens dans le treizième siècle, et dont l'original est à la Bibliothèque de Saint Marc à Venise, l'appelle *mar Maor.* Le ms. B porte *au marmors.*

I. — (1) Selon Marsden, le ms. latin du British Museum porte la date de 1252, comme celui de Berlin. L'édition latine de Grynæus (1532), suivie par Bergeron, porte 1269, qui est un anachronisme; car Baudouin II (celui dont il est question) ne régna à Constantinople que de 1228 à 1261. Il ne régna effectivement qu'à partir de 1238, parce qu'il n'avait que neuf ans à la mort de Courtenay, son frère, et que les barons latins élurent à vie Jean de Brienne, âgé de quatre-vingts ans, pour attendre la majorité du jeune Baudouin. « Tunc igitur Balduinus (dit L. Patarol, Ser. A. A. C. et T., etc., Venise, 1740), « imperium libere obtinuit, quod plurimis ac « difficillimis bellis adversus principes Græcos « sibi illud vindicantes tutatus est, *auxilio præ-* « *cipue Venetorum*, qui Imperatori pecunia, « militibus, et valida classe præsto semper « fuere. »

gnier [e]. Il acheterent [f] pluseurs joyaux et se partirent de Constantinoble, et allerent par mer en Soldaie (2).

CHAPITRE II.

Comment les deux freres se partirent de Soldaie.

Quant il furent venu en Soldaie si penserent, et leur [a] sembla bon, d'aler plus avant. Et se partirent de Soldaie, et se mistrent au chemin [b]; et chevauchierent tant que il vinrent à un Seigneur Tartar, qui avoit à nom Abarca [c] Kaan, qui estoit au Sara et à Bolgara (1). Cestui Barca [d] leur fist grant honneur, aux [e] deux freres,

[e] Ms. B. *gaaingnier* = faire du commerce. — [f] Ms. A. *achaterent.*

II. — [a] Ms. A. *lor.* — [b] *Se mirent en chemin.* — [c] Ms. A. *Arbaca.* — [d] Mss. A. B. C. — [e] Ms.

(2) *Ibn-Batoutah*, voyageur arabe de la première moitié du quatorzième siècle (de 1325 à 1355), nomme cette ville سوداق, *Soûdâk*, nom qu'elle porte encore de nos jours. Dans le Testament de Marc Pol l'aîné, oncle de Marc Pol, et qui porte la date de 1280, cette ville est nommée *Soldachia*. La famille Polo y avait une maison de commerce. Le géographe arabe Aboulféda la nomme *Soudac* : « Est in pede montis, « in solo saxoso, urbs cincta muro, Moslemis « repleta, ad litus maris Krimensis, empo- « rium mercatorum. « (*Traduction latine*, dans Büsching, t. IV). Édrisi, autre géographe arabe, qui florissait vers le milieu du douzième siècle, l'appelle *Soldadia*. (Traduction Jaubert).

Rubruquis, contemporain de Marc Pol, décrit ainsi *Soldaia* : « Au milieu, et comme à la « pointe de l'isle (de Krimée), vers le midy, est « la ville de Soldaia, qui regarde de costé celle « de Sinople (*Sinope*); c'est là où abordent tous « les marchans venans de Turquie, pour passer « vers les pays septentrionaux; ceux aussi qui « viennent de Russie et veulent passer en Tur- « quie. » (*Relations des Voyages en Tartarie*, recueillis par Bergeron. Paris, 1634, p. 3.)

« Vers le milieu du onzième siècle (dit M. Mon- « tandon dans son *Guide du voyageur en Cri-* « *mée*, Odessa, 1834, p. 23), la ville de *Soug-* « *daia* ou *Soldaia*, aujourd'hui *Soudagh*, acquit « une si grande importance par son commerce, « qu'elle donna son nom à tout le territoire que « les Grecs possédaient en Crimée, lequel fut « appelé *Sougdaia* ou *Soldania*. Jusqu'en 1204, « elle avait reconnu la souveraineté de l'Empe- « reur grec; mais elle finit par se détacher de « l'Empire de Constantinople. »

Les Mongols ayant conquis le pays sur les Comans, firent un commerce considérable dans la ville de *Krim*, d'où les Orientaux nommèrent la presqu'île *Krimée*, selon leur usage de donner au pays le nom de la ville qui en est le chef-lieu, et *vice versa*.

L'Atlas catalan, publié par MM. Tastu et Buchon (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XIV), qui date du quatorzième siècle, porte *Sodaya*, pour *Soldaie*, *Soudagh*, etc.

II. — (1) سرا *Sarâ*, et بلغار *Bolghâra*, étaient deux résidences principales des Khans Mongols du Kiptchak. La premiere, située sur le Volga, (nommé dans Aboulféda *Etilia* ou *Atol*, du mot turko-tartare *Etel*), fut fondée par *Batou-Khan*, qui lui donna le nom mongol de *Sarai*, lequel, dans cette langue, veut dire *palais*. La seconde, *Bolghâra* (aujourd'hui *Bolgary*, à vingt lieues sud de Kazan et à deux de la rive gauche du Volga), qui était la résidence d'été des khans du Kiptchak (ces derniers khans, comme ceux de Chine, de Perse, etc., avaient toujours une *résidence d'hiver* plus au midi, et une *résidence d'été* plus au nord), est placée par Abulféda (traduction de M. Reinaud, p. 325) par 55° et plus de latitude nord. Ibn-Batoutah, qui visita Bolghâra (voir la traduction citée, t. II, p. 398-399), la place à quarante journées de l'entrée dans la *Terre des Ténèbres*, dont Marc Pol parle aussi à la fin de son Livre.

et ot [1] moult grant joie de leur venue. Et, eulz, lui [f] donnerent touz les joyaux [g] qu'il avoient apportez; et li Sires les reçut moult volentiers; et il plorent [h] moult. Et leur fist donner moult bien deux tans plus [2] que il ne valoient.

Et quand il furent demouré avec leur Seigneur un an, si sourdi [3] une grant guerre entre Barca et Alau le Seigneur des Tartars devers soleil levant. Et furent grant ost [4] et d'une part et d'autre. Mais [i] en la fin fu desconfis Barca, le Seigneur des Tartars de ponent [5]. Et moururent [j] moult de gent, et d'une part et d'autre; si que, pour la choison [6] de ceste guerre (2), nulz ne povoit [k] aler par chemin que il ne fust pris. Mais ce peril couroit par le chemin par là où il estoient venu; si que avant [7] povoit chascuns chevauchier seurement, et non torner arriere. Pourquoy [l] aux [m] deux freres sembla bon d'aler encore avant, puis que il ne povoient retorner. Et se partirent de Bolgara et s'en alerent en une cité qui avoit à nom Oucaca (3), qui estoit la fin du regne du seigneur de Ponent (4). Et de Oucaca se partirent et passerent le grant flun (5)

A. *aus.* — [f] Ms. A. *li.* — [g] Id. *ioiaus.* — [h] Ms. C. *pleurent.* — [i] Ms. A. *mes*, assez souvent *mais.* — [j] Id. *moruient.* — [k] Ms. A. *pot.* — [l] Id. *de quoi.* — [m] Id. *aus.*

II. — [1] *Eut.* — [2] *Deux fois plus.* — [3] *S'éleva.* — [4] *Hostilités.* — [5] *Couchant.* — [6] *L'occasion;* de *choir:* qui *tombe*, qui *arrive*, *comme mal à propos.* — [7] *En avant.*

(2) Une guerre entre Barka ou *Bercai* et *Houlagou* (*Alaou*), semblable à celle dont parle Marc Pol, est rapportée par d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 380), qui la place au mois de novembre de l'année 1262. (Voir aussi M. Defrémery, *Fragments* précités, p. 223 et suiv.) Les deux frères seraient donc arrivés à Bolgâra en 1261. Ce synchronisme vient à l'appui de la supposition que nous avons faite précédemment (ch. 1), que les mss. de Marc Pol donnent des dates fautives pour l'arrivée des deux frères à Constantinople et leur arrivée à Acre; la première devant être 1255 au lieu de 1250, et la seconde 1269 au lieu de 1260.

(3) أكّك, *Aukak*, dans Ibn-Batoutah (t. II, p. 414 de l'édit. de MM. Defrémery et Sanguinetti). Cette ville était située sur la rive droite du Volga, entre Sarâ et Bolghâra. Aboulféda (trad. de M. Reinaud, t. I, p. 323) dit : « Oukak est une « petite ville du 7e climat, dans le pays de Seray; « elle est bâtie le long du Volga, sur la rive oc- « cidentale. Sa situation est à mi-chemin entre « Seray et Bolar ou Bolgar, c'est-à-dire à environ « quinze marches de chacune de ces deux villes. » (Voir aussi Ibn-Batoutah, édition citée, t. II, p. 414.)

(4) Des possessions de Barka, souverain du Kiptchak, ou de la Horde d'or. Oukaka lui appartenait encore.

(5) L'Atel ou Volga d'aujourd'hui, et non le *Sihoun* ou *Iaxartes*, comme tous les commentateurs de Marc-Pol l'ont prétendu. Marsden et tous ceux qui sont venus après lui et qui n'ont fait le plus souvent que le copier ou citer ses propres autorités, ont supposé que le *Tigeri* ou *Tigry*, dont parle ici Marc-Pol, devait être le

de Tigeri[n], et alerênt par un desert qui est loins .xvij. journées[o]. Il ne trouverent ville ne chastel, fors seulement Tartars en leur[p] tentes qui venoient de leur[q] bestes qui paissoient[r] aux champs.

[n] Ms. B. *Tigry*. — [o] Ms. A. *iornees*. — [p] Id. *lor*. — [q] Id. *leur*. — [r] Id. *pessoient*.

Sihoun ou *Sirr*, ancien *Iaxartes*, qui se jette dans le lac de Kharism, aujourd'hui lac d'Aral. On ne sait comment expliquer une si étrange erreur. Car, du Sihoun pour arriver à *Bokhâra*, il n'y avait plus que quelques journées de marche, tandis que Marc-Pol dit clairement qu'*après* avoir passé le grant flun *Tigeri* ou *Tigry*, ils traversèrent un désert qui leur prit *dix-sept jours de marche;* ce qui ne peut s'entendre: du *Sir-déria*, ancien Jaxartes, à *Boukhâra;* d'autant plus que Marc-Pol dit positivement que c'est *immédiatement* en partant d'*Oukaka* (située sur la rive droite du *Volga*) que les deux frères *passèrent le fleuve* en question. Cette seule considération aurait dû empêcher tous les commentateurs de prendre le *Tigeri* pour le *Sihoun*, qui en est très-éloigné. Ce qui a pu causer la méprise de Marsden, mère de toutes les autres, c'est que les textes de Marc-Pol, connus de lui, portaient tous que ce fleuve était *l'un des quatre du Paradis terrestre*. « E partendosi da quel luogo (*Oucaca*) « e andando più oltre, passarono il fiume Tigris, « che è uno de' quattro fiumi del Paradiso. » (Ramusio). Le ms. latin de Berlin porte aussi : « Qui est unus de quattuor fluminibus Paradi- « sii. » Mais le texte de Grynæus, reproduit par Müller, ne porte pas cette phrase, qui est évidemment une interpolation. Les deux anciennes rédactions, française et latine, publiées en 1824 par la Société de géographie de Paris, ne l'ont également pas. Ceux qui, depuis cette époque, ont publié des éditions de Marc Pol avec *Notes* ou *Commentaires :* le comte Baldelli Boni (1827); Hugh Murray (1844); Vincenzo Lazari (1847); Thomas Wright (1854); Éd. Charton (1855), auraient pu se dispenser de reproduire, en se l'appropriant, l'erreur pardonnable de Marsden.

Nous donnons ici, comme échantillon, un exemple de la manière dont se font ordinairement les travaux d'érudition compilée :

1818. W. Marsden. « The great river crossed « by ours travellers... was evidently the Sihun « otherwise named the Sirr. » *The Travels of Marco Polo*, p. 8, note 13.)

1827. Baldelli Boni. « Ma il fiume che il « Polo chiama il Tigri, *è il Gihon*, *Amou* appel- « lato dai Tartari; Osso (Oxus) dagli Antichi. » (*Il Milione di Messer Marco Polo*, t. II, p. 7. Ici l'Oxus est substitué au Jaxartes, sans que ce soit plus conforme à la vérité.)

1844. H. Murray. « The travellers would « doubtless be not a little bewildered in this disas- « trous journey through an unknown country. » (Ils n'avaient pas encore fait cependant leur traversée de dix-sept journées dans le désert). « This certainly appears in their mistaking for « the Tigris a river which *undoubtedly* was the « Sirr or Sihon, the ancient Jaxartes. » (*Travels of Marco Polo*, p. 97.)

1847. Vincenzo Lazari. « Il gran fiume che « tragittarono i due veggiatori, *era evidente-* « *mente il Sion*, Jaxarte degli Antichi, detto « anche Sirr-deria. » (*I Viaggi di Marco Polo*, p. 275.)

1854. Thomas Wright « The great river « crossed by ours travellers... was evidently the « Sion, otherwise named the Sirr. » (*The Travels of* Marco Polo. (The translation of Marsden revised, with a selection of his Notes.)

1855. M. Éd. Charton. « Ce n'est pas le « Tigre, mais le *Si-houn* ou *Sirr*. » (*Les Voyageurs anciens et modernes*, t. II. Marco Polo, p. 250.)

M. A. Burck, dans son édition allemande de Marc Pol (Leipsig, 1855), se borne à rapporter l'opinion de Marsden, qu'il semble adopter complétement. Ici, au moins, l'éditeur a la bonne foi de citer son autorité.

Depuis que cette *Note* a été écrite, j'ai trouvé la confirmation de l'opinion qui y est soutenue dans les *Annales Minorum* (t. VII, p. 256), où le frère *Paschalis Victoriensis* dit : « Cum jam « ultra annum demoratus fuissem in prædicta « Sarray (*Sara* de Marc Pol, de la carte catalane, « *Seray* ou *Saray* d'Aboulféda) civitate Sarace- « norum imperii Tartarorum, in Vicaria Aqui- « louari, ubi ante annum tertium quidam frater « noster Stephanus nomine fuit passus venerabile

CHAPITRE III.

Comment les deux freres passerent un desert, et vindrent à la cité de Bocara.

Quant il orent passé cel[a] desert, si vindrent à une cité qui est appellée Bocara (1), moult noble et grant. La province a aussi à nom Bocara (2). Et en estoit roys un qui avoit à nom Barac (3). La cité estoit la meilleur de toute Perse. Et quant il furent là venu, si ne porent plus aler avant, ne retorner arriere. Si que il demourerent en ladite cité de Bocara trois ans. Et endementiers[b] que il sejournoient en celle cité, si vint messages d'Alau (4), le seigneur de levant, lesquelz[c] aloient au grant Kaan[d], le Seigneur[e] de touz les Tartars du monde (5). Et quant ces messages[1] virent ces deux freres, si orent merveille, pour ce que onques mais n'avoient veu

III. — [a] Ms. A. forme de Bourgogne. — [b] Ms. A. *Endemantières* = *pendant que.* — [c] Id. *lesquiex.* — [d] Mss. B. et C. Le ms. A. porte partout *Kaam.* — [e] Id. *seignor.*

III. — [1] Pour *messagers;* forme constatant l'ancienneté du manuscrit.

« martyrium per Sarracenos. Inde ascendens in « quoddam navigium, cum Armenis, *per flu-* « *vium, qui vocatur Tigris*, per ripam maris « Vatuk nomine, usque Sarachuk deveni per « duodecim dietas, » etc. (Voir aussi Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, p. 194.)

Dans ce passage d'une lettre de 1342, époque peu éloignée de celle de Marc Pol, le frère Paschal appelle *Tigris* ou *Tigre* le fleuve sur lequel il s'embarque en quittant *Saraï*, située, comme on l'a déjà vu, sur les bords du *Volga*. La mer qu'il appelle *Vatuk* est la mer Caspienne, que l'on nommait alors la *Mer de Baku; Sarachuk* était une ville tartare, aujourd'hui détruite, et qui n'est plus qu'un avant-poste de Kossaks de l'Oural sous le nom de Saratchik (petit palais) dans le gouvernement d'Orembourg.

III. — (1) بخارا *Boukhârâ* ou *Bokhârâ*, ville célèbre, capitale de la Boukharie, située à une lieue de la rive gauche du *Zer-afchân*, qui se perd dans un lac à quelque distance du fleuve appelé successivement *Oxus*, *Weï*, *Djihoun*, *Amou*, *Amou-daria* (selon la langue des populations qui occupaient la Boukharie), et qui se jette maintenant dans le lac d'Aral. Long. 62° 35'; lat. 39° 45'.

(2) C'est la Boukharie, que l'on appelle improprement aujourd'hui Turkestân, « pays des Turks ou Turkomans. »

(3) *Borak-Khân*, petit-fils de Djagataï, avait été placé par l'empereur Khoubilaï à la tête de l'Oulous de son grand-père, en 1265; il s'empara aussitôt du Turkestân, et régnait à Bokhârâ lorsque les deux frères Poli y arrivèrent. Il mourut en 1270. Il était fils de Yissoun-toua, fils de Moa-tougan. Son apanage et ceux de ses frères étaient dans le pays de Tchaganian, au sud-est de Samarkand et au nord du Badakchân.

(4) *Houlagou*, nommé déjà précédemment; la prononciation à l'italienne d'*Alau* = *Alaou*, se rapproche beaucoup de l'orthographe véritable. (Voir Et. Quatremère, *Histoire des Mongols*, Collection orientale, t. I, seul paru; Abel-Rémusat, *Expédition d'Houlagou*, Nouveaux Mélanges asiatiques, t. I, p. 171; Deguignes, *Histoire des Huns*; d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 134, etc.)

(5) *Khoubilaï-Khan*, fils de *Touloui*. Voir ma *Description de la Chine*, t. I, p. 350 et suiv.

nul Latin en cele terre. Si dirent aux[f] deux freres : « Seigneur, se « vous nous voulez croire, vous en aurez[g] grant profit et grant « honneur. » Et ceux[h] leur respondirent que il les orroient volentiers de quoi[2]. « Si leur dirent les messages que li grant Kaan ne « vit onques nul Latin ; et moult a grant desir de veoir en[3] aucun. « Et, pour ce, se vous voulez venir avecques nous et jusques à « lui, sachiez, sanz faille[4], que il vous verra volentiers, et vous « fera grant honneur et grant bien ; et pourrez venir avecques « nous seurement, sanz nul encombrier[5] de nulle gent. »

CHAPITRE IV.

Comment les deux freres crurent les messagés pour aller au grant Kaan.

Quant les deux freres furent appareillie[a] pour aler avec les messages, si se mirent[b] à la voie[1] avec les messages[c] et chevauchierent un an entier par tramontaigne[d] et par grec[2], avant que il fussent là venu où estoit le Seigneur. Et, chevauchant, trouverent moult grans merveilles de diversités de choses[e], lesquelles nous ne conterons pas ore[3], pour ce que Messires Marc, qui toutes ces choses vit aussi, le vous contera en cest livre en avant[4] tout appertement[5].

CHAPITRE V.

Comment les deux freres vindrent au grant Kaan.

Quant les deux freres[a] furent venu au grant Kaan, il les reçut à moult grant honneur, et leur fist moult grant feste et ot moult grant alegrece[b] de leur venue, et leur demanda de maintes

[f] Ms. A. *as.* — [g] Id. *aures.* — [h] Id. *ceus.*

IV. — [a] Ms. B. *appareillies.* = *prêts.* — [b] Mss. A. B. Ms. C. *mistrent.* — [c] Mss. A. B. Ms. C. *messagiers.* — [d] Mss. A. et B. Ms. C. *tramontane.* — [e] Ms. A. Le ms. C. porte : *moult de grans merveilles et de deversetez de choses.*

V. — [a] Ms. B. Le ms. A. *il.* — [b] Ms. C. Le ms. A porte *alegance;* le ms. B, *allegence.*

[2] *Il les orroient volentiers de quoi.* Le ms. C : — *de ce.* = Ils adhéreroient volontiers à leur proposition. — [3] *D'en voir.* — [4] *D'une manière certaine.* — [5] *Empêchement.*

III. — [1] *En route.* — [2] De l'italien *tramontana* et *grego,* = par *nord* et *nord-est.* Voir la Rose des vents de l'Atlas catalan de 1375, *lieu cité.* — [3] *Maintenant,* — [4] *Ci-après.* — [5] *Clairement ; en détail et par ordre.*

choses : premierement des Empereurs [c], et comment il maintiennent leur seigneurie et leur terre en justice ; et comment il vont en bataille, et de tout leur afaires. Et après leur demanda des Roys et des princes et des autres barons (1).

CHAPITRE VI.

Comment le grant Kaan leur demanda encore du fait des Crestiens et proprement de l'Apostolle de Romme.

Et puis leur demanda du Pape et de l'Eglise, et tout le fait de Romme, et de toutes les coustumes des Latins. Et les deux freres lui [a] en dirent [b] la verité de chascune chose par soy, bien et ordeneement [c] et sagement, si comme [d] sages hommes que il estoient ; car bien savoient la langue tatarese [e] (1).

CHAPITRE VII.

Comment le grant Kaan envoia les deux freres pour ses Messages au Pape.

Quant le Seigneur, qui Cublay Kaan (1) avoit à nom, Seigneur

[c] Mss. B et C. — Le ms. A. *empereors.*

VI. — [a] Ms. A. *leur.* — [b] Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *distrent.* — [c] Ms. B. *ordonneement.* — [d] Ms. A. *coment.* — [e] Ms. A. Les mss. B. et C. *tartaresse.*

V. — (1) A l'époque dont il est ici question (1265), Michel Paléologue avait, deux ans auparavant, détrôné Baudouin, empereur de Constantinople. Saint Louis régnait en France, Henri III en Angleterre, Alphonse X en Castille, le pape Clément IV à Rome, et Ranieri Zeno était doge de Venise. Mais, comme il y avait cinq ans que les deux frères Poli avaient quitté Venise, ils devaient ignorer encore la révolution arrivée à Constantinople, laquelle avait fait passer l'empire d'Orient des mains d'un empereur français, soutenu par les Vénitiens, dans celles d'un Grec, appuyé par les Génois, ainsi que l'avénement du pape Clément IV, qui venait de succéder à Urbain IV.

Par le mot de *barons*, il faut entendre, dans Marc Pol, ces seigneurs féodaux du moyen âge, qui relevaient bien des empereurs et des rois, mais qui avaient cependant une espèce de souveraineté sur une certaine étendue du pays qu'ils gouvernaient à leur manière.

VI. — (1) Par langue *tatarese*, ou *tartaresse* comme disent les mss. B et C, il faut sans doute entendre la langue mêlée de persan, de turk, de tartare et de mongol, que l'on parlait alors à Bokhâra, où les deux frères Poli séjournèrent trois ans ; ou la langue *ouigoure*, que le frère Paschal écrivait avoir apprise à *Sara*. (Lettre citée précédemment par extrait.)

VII. — (1) *Khoubilai-Khân,* quatrième fils de *Touloui* et petit fils de *Gengis* ou plutôt *Dching-his-Khân*, succéda à son frère comme empereur de la Chine septentrionale ou du *Kathay*, et de toutes les possessions mongoles de l'Asie septentrionale, en 1259. Mangou-Khân mourut au mois d'août, sous les murs de *Ho-tchéou*, dans la province du *Chen-si*. Khoubilaï apprit la mort de son frère dans le *Ho-nan*, où son armée

des Tatars [a] de tout le monde, et de toutes les provinces et regnes et regions de celle grandisme [b] partie du siecle, ot [1] entendu tout le fait des Latins [2], si comme les deux freres lui avoient conté [c], si li plot moult. Si pensa en [d] soy meismes d'envoier les [3] en message à l'Apostolle [4]. Si leur pria moult d'aler en ceste messagerie [5] avec un de ses barons. Et il lui [e] respondirent que il feroient volentiers [f] tout [g] son commandement comme de leur Seigneur. Si envoia le Seigneur querre [6] devant soi un de ses barons, qui avoit nom Cogatal, et lui dist qu'il s'appareillast, et qu'il vouloit que il alast [h] avec les deux freres à l'Apostolle. Cilz li [i] respondi que il feroit son commandement à son povoir.

Apres ce, le Seigneur fist faire [j] ses chartres [k] en langue tartoise [l] (2) pour envoyer au Pape, et les bailla aus [m] deux freres et à son baron; et leur [n] enchargea ce que il voult [7] que il deussent

VII. — [a] Ms. A. Les mss. B. et C. portent *Tartars*. — [b] Mss. B. C. *grandesime*, — [c] Le ms. B. écrit toujours *compte;* le ms. A. reproduit alternativement les deux orthographes. — [d] Ms. A. *à*. — [e] Ms. A. *leur*. — [f] Mss. B. C. *voulentiers*. — [g] Ms. B. *a tout*. — [h] Ms. B. Les mss. A. et C. portent *que il veut que il voise*. — [i] Mss. B. C. *Celui lui*. — j Ms. A. *fère*. — [k] Ms. B. *lettres*. — [l] Ms. C. *turquoise*. — [m] Ms. B. *aux*. — [n] Id. *lor*.

VII. — [1] *Eut*. — [2] On doit entendre par ce mot toutes les nations catholiques de l'Europe. — [3] Les pronoms relatifs, placés comme régimes directs à la *suite* du verbe, sont fréquents dans notre manuscrit. — [4] Ou *apostoille*. C'est ainsi que le Pape est appelé souvent dans les écrivains français du moyen âge. — [5] Mission, ambassade. Le Ms. B porte *celle messaigerie*. — [6] *Quérir*. — [7] *Vouloit*.

se trouvait alors, s'avançant vers le *Hou-kouang* pour conquérir cette dernière province. Mais s'il continua de faire la conquête de la Chine, il ne succéda pas immédiatement comme empereur à son frère *Mangou*, parce que ce successeur devait être nommé à l'*élection* par tous les princes dchinghiskanides réunis en assemblée générale (*kouriltaï*), selon l'ancien usage des tribus mongoles. *Khoubilai*, malgré les menées de son frère cadet *Arik-Bouga*, qui commandait dans la Mongolie, fut élu empereur souverain dchinghiskanide en été, à la 4[e] lune (le 4 juin 1260), par l'assemblée réunie à *Kai-ping-fou*, nouvelle ville construite par *Khoubilaï* à environ vingt-deux lieues au nord-est de la grande muraille, et qui fut plus tard appelée *Chang-tou*, résidence d'été de l'empereur Khoubilaï. *Houlagou*, frère puîné de ce dernier, et qui régnait en Perse, ainsi que les descendants de *Djoutchi* et de *Djagataï*, qui régnaient dans le Kiptchak et l'ancienne Sogdiane, envoyèrent leur adhésion à l'élection de Khoubilaï.

Aussitôt après son élection, Khoubilaï donna un nom à sa dynastie, qu'il appela *Yuen*, et ses années de règne *Tchoung-toung*. (Voir *Li-taï-ki-sse*, K. 97, fol. 1; Gaubil, *Histoire de la dynastie mongole*, p. 132; Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 282; d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. II, p. 344; *Chine*, *Univers pittoresque*, p. 350 et suiv.)

(2) Par langue *tartoise* ou *turquoise*, il faut entendre la *langue mongole*, écrite en caractères

dire à l'Apostolle. Et sachiez que en la chartre se contenoit ce que vous orrez [8]. Il mandoit disant à l'Apostolle que se il lui vouloit envoyer [o] jusques à cent sages hommes de notre loi crestienne [p]; et que il seussent de tous les sept ars (3), et que bien seussent desputer [9] et moustrer apertement aux [q] ydolastres, et aux [q] autres conversations de gens, par force de raysons, comment la loy de Crist estoit la meilleur [r], et que toutes les loys autres [s] sont mauveses et fausses; et se il prouvoient ce, que il, et tout son povoir [t] devendroient [10] crestien et homme de l'Eglise (4). Encor leur encharga

[o] Ms. B. Le ms. A. porte : *il li vousist envoier.* — [p] Ms. B. *de la foy crestienne.* — [q] Ms. A. *aus.* — [r] Mss. B. C. Le ms. A. *meillor.* — [s] Ms. A. Les mss. B. et C. portent : *et comment toutes les autres.* — [t] Ms. A. *pooir.*

[8] *Entendrez.* — [9] *Disputer, discuter.* — [10] *Deviendroient.*

Mongols-Ouïgours, qui est celle dans laquelle sont écrites les lettres d'Argoun et d'*Oeldjaïtou* à Philippe le Bel, en 1289 et 1305, et dont les originaux sont conservés aux *Archives de France* (pièces J. 776). Celle que Mangou-Khân, fils de Dchinghis-Khân, prédécesseur de Khoubilaï-Khân, écrivit à saint Louis, roi de France, en 1254, était, selon Pétis de la Croix (*Histoire de Genghizkan*, p. 121), écrite en langue mongole, mais en caractères ouïgours, se lisant de haut en bas et de gauche à droite, comme l'écriture mongole actuelle.

(3) Par les *sept arts*, il faut entendre ceux qui étaient ainsi désignés chez les *Docteurs* du moyen âge, et non *sept arts chinois*, comme on pourrait le supposer. On n'en compte que *six* en Chine, qui sont : 1° les *Rites*; 2° la *Musique*; 3° le *Tir à l'arc*; 4° l'*Équitation*; 5° l'*Écriture*, et 6° l'*Arithmétique*. Les *sept arts libéraux* étaient, selon l'auteur de l'*Image du monde*, qui écrivait vers le milieu du treizième siècle (voir Legrand d'Aussy, *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. V, p. 243 et sq.) : 1° la *Grammaire*; 2° la *Logique*; 3° la *Rhetorique*; 4° l'*Arithmetique*; 5° la *Géométrie*; 6° la *Musique*, et 7° l'*Astronomie*. Cette division des sciences en *sept* branches était déjà suivie au cinquième siècle par Marcianus Capella, qui écrivit un ouvrage sur ce sujet. Alcuin, au huitième, la suivit également. Au dixième, l'ouvrage de Marcianus Capella fut commenté par Remi. Mais, au douzième et au treizième, on ne connut plus que les *sept arts*, qui renfermaient toutes les connaissances de l'époque :

« Qui les sept arts toutes sçaroit,
« En toutes lois creus seroit. »
(*Le Renard contrefait.*)

On lit aussi dans les Chroniques de Saint-Denis, au regne de Philippe-Auguste (p. 891, édition P. Paris) :

« En celuy temps (1208) flourissoit à Paris philosophie et toute clergie, et y estoit l'estude des sept arts si grant et en si grant auctorité, que on ne treuve pas que il fust oncques si plenier, ne si fervent en Athenes, ne en Egypte, ne en Romme, ne en nulle des parties du monde. »

(4) Cette derniere phrase ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun autre manuscrit ni dans aucune autre rédaction imprimée. Elle est cependant assez importante, en ce qu'elle fait connaître que Khoubilaï-Khân promettait au Pape de se convertir, lui et tout son peuple, à la religion chrétienne, si les *Cent Docteurs* en théologie, qu'il lui demandait, lui *prouvaient* que la religion de Rome était la *meilleure*, et que toutes les autres étaient *mauvaises* et *fausses*.

On ne connait pas autrement la lettre de Khoubilaï-Khân au Pape que par le récit de Marc Pol. Mais on pourrait bien la découvrir un jour dans les Archives du Vatican, comme on a découvert, dans les Archives de France, les lettres mongoles citées précédemment.

que il lui [u] deussent aporter de l'uille de la lampe qui art [11] sus le sepulcre notre Seigneur en Jherusalem. »

En tel maniere comme vous avez entendu contenoit leur messagerie que le grant Sires [12] envoioit [v] à l'Apostolle, par ses trois messages : le baron Tartar et les deux freres Messires Nicolas Pol et Messire Mafe Pol.

CHAPITRE VIII.

Comment le grand Kaan leur donna la table d'or de son commandement.

Quant le Seigneur leur ot [1] enchargie [2] toute sa messagerie, il leur fist donner une table d'or (1), en laquelle se contenoit que les trois messages [a], en touz les pays ou il alassent, leur deust estre donné toutes les choses que besoins [b] leur fust; et de chevaulx [c] et d'hommes [d] pour leur seurté; et de toutes autres choses que il vousissent [e]. Et quant il furent bien appareillie de leurs besoignes « touz trois ambasaors [f], » si pristrent [g] congie au Seigneur et s'empartirent.

Quant il orent chevauchie ne say quantes [h] jornées, si chei [3], le baron Tartar, malades; si que il ne pot [4] chevauchier; et demora [i] en une cité, et fu tant grevé de maladie [5] que il ne pot [6] plus aler avant. Si que aux deux freres sembla « bon [j] de laissier

[u] Mss. B. C. Le ms. A. porte *li*.— [v] Ms. B. Le ms. A. *envoiest*.

VIII. — [a] Le ms. B. écrit toujours *messaige, messaigerie*, tandis que le ms. A. écrit *message*, *messagerie*. — [b] Mss. B. C. *besoing*. — [c] Ms. A. *chevaus*. — [d] Id. *ommes*. — [e] Mss. B.C. *voulsisent*. — [f] Ms. A. Ces trois mots manquent dans les mss. B. C. — [g] Ms. B. *prinrent*. — [h] Ms. C. *auquantes*. — [i] Ms. B. *demoura*.— [j] Manque dans le ms. A. Le ms. C. porte : *pour le mieux*. — [k] Ms. B. Le ms. A. porte partout *li*, où le ms. B. a *lui*.

[11] *Brûle*.— [12] *Khoubilaï-Khân*.

VIII.— [1] *Eut*. — [2] *Confié, prescrit*. — [3] *Tomba*. — [4] *Put*. — [5] *Fut si grièvement malade*. — [6] *Put*.

VIII. — (1) En chinois 金牌, *kin pài*, également *table* ou *tablette d'or*. C'étaient des *lettres missives* employées pour la première fois sous les *Soung*, portant gravés sur leur surface le nom du souverain qui délivrait la lettre missive ou le *brevet*, l'objet de la mission et la confiance qui devait être accordée à celui qui en était porteur. La matière dont on confectionnait ces *pài* ou tablettes variait selon le degré d'importance de la *mission* ou de la *fonction* et le *rang* de ceux qui en étaient chargés. L'*or* indiquait un des rangs les plus élevés. Chaque *fonctionnaire public* recevait un *brevet* de cette nature pour constater sa mission et en obtenir l'exécution. L'inscription portait qu'il lui était dû obéissance sous peine de mort.

le [7], et de fournir leur message [8]; et il lui [k] plot moult; et se mistrent à la voie [9]. Et vous di bien que, toutes pars où il aloient, estoient servi et honneuré [l] de tout ce que besoins [m] leur estoit, et que il seussent [n] commander. Et avoient ce, par la « table, » que il avoient, des « commandemenz » au Seigneur [o] (2). Si que il chevauchierent tant par leur [p] journées que il vindrent à Layas (3) en Hermenie [q]. Et vous di que il demourerent à cheminer jusqu'à Layas trois ans. Et ce avint pour ce que il ne porent [10] pas toutes foiz chevauchier por le mauvais temps pour la nef [11], et pour les pluies que il faisoit aucunes fois moult grans, et des grans pluviaires [r] que il trouvoient, que il ne povoient passer.

CHAPITRE IX.

Comment les deux freres vindrent à la cité d'Acre.

Et de Layas se partirent et vindrent en [a] Acre (1), et y vindrent le mois d'avril courant M.CC.LX (pour 1269) ans de Crist (2), et trouverent que le Pape [b] estoit mort. Et quant il virent que l'A-

[l] Ms. B. *honnoure.* — [m] Ms. B. *besoings.* Ms. C. *mestier.* — [n] Ms. B. *sceussent.* — [o] Ms. A. *Seignor.* — [p] Id. *lor.* — [q] Ms. B. *Armenie.* Ms. C. *Ermenie.* — [r] Id. *flemnaires.* = *débordements* causés par les pluies. Dérivé du latin *flumen*, fleuve.

IX. — [a] Ms. B. *à.* — [b] Mss. A. et C. Le ms. B. *apostolle.* — [c] Ms. B. Les mss. A. et

[7] *Le laisser là.* — [8] *D'accomplir leur mission.* — [9] *Se mirent en route.* — [10] *Purent.* — [11] *Neige*, du latin *nives.*

(2) Presque toute l'Asie était alors sous la domination des fils ou petits-fils de Dchinghis-Khân, dont l'empereur du Cathay ou de la Chine était le chef; ce qui faisait que ses envoyés étaient partout bien accueillis et respectés.

(3) *Layas*, *Ayas* ou *Aias*, port de la Turquie d'Asie, sur le golfe d'Alexandrette. Des ruines font supposer que cette ville occupe l'emplacement de l'ancienne Égée. C'est à tort que tous les commentateurs de Marc Pol, depuis Marsden jusqu'à M. Charton, ont identifié cette ville avec l'antique Issus, où Darius Codoman fut défait par Alexandre, 333 ans avant notre ère. Voir le *Voyage dans la Cilicie*, par M. V. Langlois, p. 425. Voir aussi : F. Beaufort *Karamania*, p. 285.

IX. — (1) عكّة, *Akkâh* en arabe, ou Saint-Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, est une ville trop célèbre pour qu'il soit besoin de donner ici des éclaircissements à son égard.

(2) Cette date de 1260 est erronée, comme la précédente de 1250 (ch. 1). Ce doit être 1269; car le Pape dont il est question mourut à Viterbe le 23 novembre 1268. Ce fait confirme la correction de 1255 que nous avons proposée pour la date de 1250, de l'arrivée des deux frères à Constantinople; car, si l'on compte : 1° pour leur séjour dans cette ville, où leur frère aîné, Andreà Polo, avait une maison de commerce, 2 ans; 2° leur séjour à Soldaya, ou Soudach, sur la mer Noire, où ce même frère en avait une autre, 1 an; 3° leur voyage à Bol-

postolle estoit mort, qui avoit à nom Pape (3), il alerent à un sage clerc qui estoit Legat de tout le regne d'Egypte; et estoit de grant auctorité, et avoit à nom Ceabo [1] de Plaisance. Il lui dirent [c] la messagerie pourquoi il estoient là venu. Et quand le [d] Legat ot [2] ce entendu, si en ot moult grant merveille, et lui sembla que ce estoit grant bien et grant honneur de toute la Crestienneté [e]. Si respondi aux deux freres messaiges [f] : « Seigneurs, vous veez [3] « bien que l'Apostolle [g] est mort; et pour ce, vous convendra « souffrir [4] jusques à tant que li Apostolles soit faiz [h]. Et quant il « sera faiz, vous porrez [i] faire votre messagerie [j]. » Il virent bien que le Legat leur disoit voir [5]. Si distrent que, « entretant [6] que on fera un Pape [k], nous porrons bien aler en Venisse pour veoir nos [l] hostielz. » Si se partirent d'Acre et alerent à Negrepont (4); et de Negrepont nagerent [m] tant que il vindrent en Venisse. Et quant

C. portent *li distrent*. — [d] Ms. A. Le ms. B. porte *li*. — [e] Ms. B. *Xhristiennete*. — [f] Ms B. *messagiers*. — [g] Ms A. *apostoille*. — [h] Ms. B. *fais*. — [i] Id. *pourries*. — [j] Id. *messaige*. — [k] Id *Poppe*, toujours écrit ainsi dans ce ms. — [l] Ms. A. *leur*. — [m] Ms. B. Les mss. A. et C. *nagièrent*, = *naviguèrent*.

IX. — [1] *Tebaldo, Theobaldus*. « Teobaldo de' Visconti di Piacenza, » dans Ramusio. — [2] *Eut*. — [3] *Voyez*. — [4] *Attendre*. — [5] *Vrai*. — [6] *Dans l'intervalle de temps*, locution conservée en Belgique.

ghâra et leur séjour près de Barkai-Khân, 2 ans (il y avait *un an* qu'ils y étaient, selon Marc Pol (ch. 2), lorsque surgit la guerre entre Barkai et Houlagou, qui dut commencer en 1261); 4° leur voyage à Oucaca et leur séjour à Bokhârâ, où ils séjournèrent trois ans (ch. 2); ensemble 4 ans; 5° leur voyage de Bokhârâ avec les envoyés d'Houlagou près du grand Khân, 1 an; 6° leur séjour près de ce dernier, 1 an; 7° la durée de leur voyage pour se rendre de la cour du grand Khân à la cité d'Acre, 3 ans, on obtiendra ainsi la somme de 14 ans qui sépare leur arrivée à Constantinople, en 1255, de leur arrivée à Acre, en avril 1269.

(3) Le nom du Pape est resté en blanc dans le ms. C; les deux autres, A et B, n'ont ni blanc ni nom, comme le ms. français publié par la Société de géographie de Paris. La version latine, publiée par la même Société, porte en toute lettre *Clementem IV*, comme le texte de Grynæus et celui de Ramusio (*Clemente Papa quarto*); ce qui prouve évidemment que ces derniers textes, ces rédactions postérieures, ont été *arrangées* par les copistes ou éditeurs, et que les deux différentes *rédactions françaises*, dans lesquelles le nom du Pape Clément IV n'est pas écrit, sont les rédactions *primitives originales*, qui représentaient fidèlement les souvenirs de Marc Pol, mais rien de plus.

(4) *Négrepont* (le ms. C porte *Negentpont*, « pont de navigation », de *negent* = *nager*, « *naviger* », et de *pont*; l'ancienne Εὔβοια, Eubée, ville de Grèce, sur la côte occidentale de l'île de ce nom, à 13 l. N. d'Athenes, et à 23 l. N. E. de Corinthe, sur le détroit d'Eugripos, qui la sépare de la Livadie, et qu'on traverse sur un pont en pierres de cinq arches et d'environ 66 mètres de long; l'arche du milieu était un *pont-levis* pour le passage des navires, d'où lui est venu son nom de *Négre-pont*.

il furent venu en Venisse, si trouva, Messires Nicolas, sa femme [n] morte; et lui estoit remes [6], de sa femme, un filz de .xv. ans (5), lequel avoit à nom Marc, de qui ce livre parolle [o]. Les deux freres demourerent à Venisse deux ans, en [p] atendant que Papes fust faiz [q].

CHAPITRE X.

Comment les deux freres se partirent de Venisse, et menerent avec eulx Marc, le filz de Messire Nicolas, pour le mener avec eulx au grant Kaan.

Quant les deux freres orent [1] atendu tant comme vous avez ouy [a], et virent [b] que Apostolles ne se faisoit, si dirent [c] que il pourroient [d] trop demourer huymais [2] pour retourner au grant Kaan. Si se partirent de Venisse et enmenerent Marc, et s'en retournerent droit en Acre, et là trouverent ledit Legat [e]. Si parlerent assez à lui de ce fait, et li demanderent congie [3] d'aler en Jherusalem pour avoir de l'uille de la lampe du Sepulcre, pour, avec euls, porter au grant Kaan, si comme il leur avoit commandé. Le Legat leur donna congie. Si se partirent d'Acre et allerent en Jherusalem, et orent de l'uille de la lampe du Sepulchre ; et s'en retournerent [f] encore en Acre. Et là trouverent le Legat, et lui dirent [c] :

[n] Ms. B. Les mss. A. et C. écrivent toujours *fame*.— [o] Mss. A. et B. Le ms. C. porte *parle*. — [p] Ms. A. Les mss. B et C. portent *toutefois* au lieu de *en*. — [q] Mss. A. et B. Le ms. C. porte *levez*.

X. — [a] Ms. A. Les mss. B. et C. portent *oy*. — [b] Mss. A. et C. *veoient*. — [c] Ms. B. Les mss. A. et C. portent *distrent*. — [d] Mss. B. et C. Le ms. A. *porroient*. — [e] Les mss. A. et B. portent : « Si se partirent de Venis *e et enmenerent ledit Legat ;* si parlerent assez a « li de ce fait, et li demanderent congie d'aler en Jherusalem, » etc. Cette rédaction est évidemment fautive. J'ai suivi ici le Ms. C. — [f] Ms. A. partout *retornerent*.

[6] *Resté*; du verbe latin *remanere*. Les Mss. B. et C. portent *remez*.

X. — [1] *Eurent*. — [2] *Désormais, dès lors*. — [3] *Lui demandèrent la permission*.

(1) L'édition de la Société de Géographie, texte français, porte 12 *ans;* c'est une erreur. Le ms. que j'ai vérifié porte .xv. *ans*. Ramusio a 19 ans. Ce dernier chiffre a probablement été adopté par Ramusio pour faire concorder cet âge avec la date de 1250 fixée dans le premier chapitre pour le départ des deux frères de Constantinople. En conservant le chiffre de 15 *ans* de nos manuscrits pour l'âge du jeune Marc Pol, lors du retour de son père et de son oncle de leur premier voyage, nous devons avouer que toutes les difficultés ne sont pas levées, à moins que l'on ne fixe le départ de Constantinople pour la Tartarie à l'année 1255, au lieu de 1250 ou de 1260. C'est ce que nous avons cru devoir faire, sans toutefois rien affirmer de certain à cet égard.

« Puis que nous ne veons que Apostolle n'est faiz, nous voulons « retourner au grant Kaan ; car trop avons des ores mais atendu, « et avons assez demouré[f]. » Et le Legat leur dist : « Puis[g] que « vous voulez retourner, il me plaist[h] bien. » Si fist faire ses lettres, pour envoyer au grant Kaan, qui tesmoignoient[i] comment les deux freres estoient bien venu pour accomplir son commandement[j]. Mais pour ce que Apostolle n'y avoit[k], ne l'avoient peu[4] faire.

CHAPITRE XI.

Comment les deux freres et Marc avec eulx se partirent d'Acre.

Quant les deux freres orent[1] les lettres du Legat, il se partirent d'Acre pour retourner au grant Kaan, et s'en vindrent à Layas. Et quant il furent là venu, il ne demoura gaires[2] que cestui Legat, dit devant, fu esleu[a] à Pape en Acre. Et s'appeloit : « Pape Gre« goire de Plaisance (1), » de quoi les deux freres orent[3] moult grant joie. Et sur ce, leur vint à Layas, de par le Legat, qui Papes estoit, un message qui leur dist, de par l'Apostolle, que il n'alassent[b] plus avant[c] ; ains[4] retournassent en Acre à lui maintenant[5]. Et que [vous[d]] en diroie je? Le Roy d'Armenie[e] leur fist amener[f] une gallée[6], aux deux freres messagés ; et les envoia[g] en Acre au Pape (2).

[f] Ms. B. Le ms. A. porte : *trop avons des ores mes demoure, et avons assez atendu*. Le Ms. C : *trop avons huymez demoure et avons assez attendu*. — [g] Ms. A. *despuis*, puisque. — [h] Id. *plest*. Mss. B. C. *plaist*. — [i] Ms. A. Le Ms. B. porte : *tesmoingnoient*. — [j] Mss. A. et B. Le Ms. C. porte : *sa besoingne*. — [k] Id. Ms. C *ne povoit avoir*.

XI. — [a] Mss. A et C Le ms. B. porte : *esleus*. — [b] Id. Le ms. B. porte : *alaissent*. — [c] Ms. C. *ne deussent aler avant*. — [d] Ms. C. — [e] Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *Ermenie*. — [f] Ms. C *armer*. — [g] Ms. B. *envoya*.

[4] *Pu*.

XI. — [1] *Eurent*. — [2] *Guère, il ne se passa pas beaucoup de temps*. — [3] *Eurent*. — [4] *Mais*. — [5] *Près de lui aussitôt*. — [6] *Galère*. Le Ms. A. porte : *galie*.

XI.— (1) Le Pape Grégoire X ; né à Plaisance, comme le dit Marc Pol ; élu Pape le 1er septembre 1271, pendant qu'il était légat de Clément IV en Palestine, et mort à Arezzo en 1276.

(2) Le roi de la petite Arménie, dont il est ici question, était alors Léon III, fils de Haythou Ier et père de Haythou II, qui régna de 1269 à 1289. La capitale de ce royaume de la petite

CHAPITRE XII.

Comment les deux freres vindrent à l'Apostolle.

Et quant il furent venu en Acre moult honnouréement [a], si alerent devant le Pape, et s'umelierent [b] moult vers lui. Le Pape les reçut à moult grant honneur, et leur fist moult grant joie [c] et grant feste ; et leur donna sa beneicon [1]. Apres leur donna deux freres prescheurs pour aler [d] au grant Sire, pour fournir la besoigne [e]. Et, sans faille, il estoient les plus sages clers [f], qui, à celui temps, feussent. L'un avoit nom frere Nicole des Vicence [g], et l'autre frere Guillaume de Triple (1). Et leur donna ses privileges [h] et ses chartres de la Messagerie que il remandoit [2] au grant Seigneur. Et quant il orent [3] receu ce que il devoient, si pristrent [4] congie du Pape, et sa beneicon [5] ; et se partirent tuit [i] quatre ensemble [j] d'Acre ; et avec euls Marc le filz à Messire Nicolas, et s'en alerent à Layas.

Et quant il furent là venu, adonc Bendocquedar [k], Sodam [l] de Babiloine, entra en Hermenie [m] avec [n] grant ost de Sarrasins, et fist

XII. — [a] Ms. C. *honnourablement.* — [b] Id. *humelierent.* — [c] Ms. A. — [d] Le ms. C. aj. *avecques eulz.* — [e] Mss. B. C. *besoingne.* — [f] Ms. C. *clercs.* — [g] Ms. B. *de Mersente.* — [h] Ms. A. Les mss. B. C, *previleges.* — [i] Ms. C. *tous.* — [j] Ce mot manque dans le Ms. B. — [k] Mss. A. et C. *Bandorque dar.* — [l] Mss. B C. *Souldan.* — [m] Mss. B. C. *Armenie.* — [n] Ms. C. *atout.*

XII. — [1] *Bénédiction.* — [2] *Envoyait en réponse.* — [3] *Eurent.* — [4] *Prirent.* — [5] *Bénédiction.*

Arménie était *Sis*, et son port principal *Layas* ou *Ayas*, en italien *Aiazzo*, dont il a été question précédemment. Le père de Leon ou Lifon III s'appelait *Mélik Moudjir-Hathoum* (Haythou Ier) et fils de Constantin, roi de Sis. Il abdiqua en faveur de son fils pour se retirer dans un couvent, où il mourut peu de temps après. C'est un autre Haython, mais de la même famille royale, qui écrivit l'histoire rédigée primitivement en français, sous sa dictée, par Nicole Falcon (et non Salcon, comme le soutient M. Brunet, dans la dernière édition de son *Manuel du libraire*), avant 1307, sous le titre de : *Le Livre des Hystoires des parties d'Orient, composé par le frère Haython, de l'ordre de Prémonstré, jadis Seigneur de Core, cousin du roi d'Armenye.*

XII. — (1) La Bibliothèque de Berne possède un manuscrit de ce dernier, ayant pour titre : *Guillaume Triple, du Couvent d'Acre :* « De l'état des Sarrazins et de Mahomet, » (N° 280, ayant appartenu à Bongars, comme le ms. de Marc Pol, décrit par Sinner, *Catalogus*, etc., t. II, p. 455.) La Bibl. imp. de Paris en possède aussi deux manuscrits, mais rédigés en latin. Voir M. d'Avezac, *Mém. de la Soc. de Geographie*, t. IV, p. 406.

moult grant damages [o] par les contrées (2). Et furent, ces diz messagés, en grant aventure d'estre mort [6] ou pris; si que, quand les deux freres prescheurs virent ce, si orent moult grant paour d'aler avant [p]. Il donnerent à Messire Nicolas et à Messire Maffe, toutes les chartres et touz les privileges que il avoient, et se partirent d'euls; et s'en alerent avec le Maistre du Temple.

CHAPITRE XIII.

Comment Messire Nicolas et Messire Maffe Pol, et Marc s'en alerent au grant Kaan.

Et se mistrent [1] les deux freres et Marc avec euls à la voie; et chevauchierent tant, et d'iver et d'esté, par leur journées que il furent venu au grant Kaan, qui adonc estoit en une cité qui avoit

[o] Ms. C. *dommages.*— [p] Le Ms. C. ajoute : *et distrent qu'ilz ne vouloient plus aler avant.*

[6] *Mis à mort.*

XIII. — [1] *Mirent.*

(2) C'est le sultan Mamlouk Bibars, surnommé *Bondokdari* (« qui porte l'arbalète »), élevé au trône en 1260, après avoir été acheté, comme tous les autres Mamlouks. (Voir M. Ét. Quatremère, *Histoire des Sultans Mamlouks de l'Égypte,* t. I, p. 116 et suiv.). Béréké, Khân de Kiptchak, lui envoya en 1263 des Ambassadeurs pour lui demander des secours contre *Houlagou,* qui régnait en Perse. (*Ib.*, p. 211 et suiv.)

Bibars, ou *Bondokdari*, est appelé par Marc Pol *Sodan,* ou *Soudan, de Babiloine*, parce que c'est ainsi que les écrivains occidentaux appelaient alors la ville du Caire, capitale des *Soudans* ou Sultans d'Égypte. L'historien Makrizi, traduit par M. Quatremère, parle de l'expédition de Bibars contre le roi d'Arménie; mais il place cette expédition en l'an 673 de l'Hégire, c'est-à-dire en 1274. « Le sultan, dit Makrizi, fit son entrée dans la ville de Sis (capitale de la petite Arménie) en ordre de bataille, et y célébra la fête solennelle (?). Il livra la place au pillage, démolit les palais du roi, ses belvédères et ses jardins... Des troupes envoyées du côté de la mer s'emparèrent de plusieurs vaisseaux dont ils égorgerent les équipages. D'autres corps, expédiés dans les montagnes, massacraient ou faisaient prisonniers les ennemis et recueillaient un nombreux butin. Des troupes s'étant dirigées vers *Ayâs* (اياس; avec l'article ال *al : el Ayas*, d'où *Layas*), et trouvant cette ville abandonnée, la livrèrent au pillage et aux flammes, et tuèrent beaucoup de monde. Environ deux mille hommes d'entre les habitants, Francs ou Arméniens, s'étaient réfugiés sur des vaisseaux qui furent tous engloutis sous les eaux de la mer. On recueillit un butin incalculable. » (*Hist. des Mamlouks,* t. I, part. 2, p. 124-5.)

C'est de ce même *Bondokdar* qu'il est parlé dans les *Chroniques de Saint-Denis,* sous le nom de *Bondodar*, *Soudan de Babiloine*, ainsi que dans Haython, qui place l'envahissement de l'Arménie par le Sultan Boundoukdar à l'année 1270 de notre ère; ce qui s'accorde mieux avec le texte de Marc Pol. Les écrivains orientaux sont loin d'être toujours d'une grande exactitude dans les dates. Ceux dont s'est servi d'Ohsson (*Histoire des Mongols,* t. III, p. 464 et suiv.) placent cette seconde invasion de la petite Arménie a l'année 672 de l'hégire, ou 1273, la première ayant eu lieu l'an 664 (1266). Celle dont il est ici question fut la plus cruelle et la plus désastreuse pour l'Arménie.

nom Clemeinfu (1), qui moult estoit riche et grant. Et de ce que il trouverent en la voie, en alant et en retournant [a], ne vous ferons nous ores [2] mencion [3], pour ce que nous le vous conterons ça en avant, en ce [b] notre livre tout apertement et par ordre. Et demourerent, au retourner [c], bien trois ans et demy (2); et ce fu par les maus [d] temps que il orent [4] et pour les granz froidures. Et si sachiez, par vérité, que quant le grant Kaan sot [5] que Messires Nicolas et Messires Maffe Pol, ses Messagiers [e], retournoient, il envoia ses messagés encontre euls bien .xl. journées; et furent moult bien servi et honnouré par la voie, en alant et en retournant [f], de tout ce que il savoient demander [g].

CHAPITRE XIV.

Comment Messire Nicolas et Messire Maffe Pol, et Marc, alerent devant le grant Kaan.

Et que vous en diroie je? Quant les deux freres et Marc furent venu en celle grant cité, si s'en alerent au maistre palais (1), là

XIII. — [a] Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *venant.* — [b] Ms. A.— [c] Mss. B. et C. *au retour.* — [d] Ms. A. Mss. B. : *mauvais.* — [e] Ms. A. Les mss. B. et C. *messaiges.* — [f] Ms. A. Les mss. B. et C. *venant.* — [g] Ms. C. *commander.*

[2] *En ce moment.* — [3] *Mention.* — [4] *Eurent.* [5] *Sut.*

XIII.—(1) C'est la ville que l'on nommait alors *Kai-ping-fou*. En 1263, selon les *Fastes universels de l'empire chinois* (*Li-taï-ki-sse*, K, 97, fol. 9), on éleva la ville de 開平府 *Kaï-ping-fou* au rang de « résidence souveraine (*Chang-tou*). » Cette ville, que Khoubilaï-Khân avait fait construire (et dont il sera souvent question par la suite), était située en Mongolie, au nord de la grande muraille, à 700 *li* ou 70 lieues de Péking. Elle fut, à cette époque, le chef-lieu du *Lou*, ou gouvernement de *Chang-tou*. Si l'on prononce le nom de cette ville à la manière mongole : *Kaï-bin* ou *Kai-min-fou*, on voit que l'orthographe de notre ms. est assez exacte, quoique la première syllabe soit probablement altérée.

Comme Khoubilaï ne passait à *Kai-ping-fou* ou *Chang-tou* que les *trois* mois les plus chauds de l'été, c'est, sans aucun doute, à cette époque de l'année que les *Poli* y arrivèrent; ce devait être dans l'été de 1274. Le P. Gerbillon, dans la relation de son voyage en Tartarie (Du Halde, t. IV, p. 309), dit avoir reconnu les restes de cette ville sur les bords de la rivière *Chang-tou*, portant le nom de cette ancienne résidence impériale, que le P. Visdelou (*Supplément à la Bibl. orient.* de d'Herbelot, p. 9) avait aussi reconnue et signalée longtemps avant *Klaproth*, qui se garde bien de les nommer.

(2) Cette durée du retour en Chine des Poli placerait leur départ de Venise vers le commencement de l'année 1271, ce qui concorde avec nos précédentes données.

XIV.—(1) Cette circonstance ne laisse aucun doute sur le nom de la ville en question, comme

où il trouverent le Seigneur à moult grant compaignie de barons. Il s'agenoillierent devant lui et s'umilierent [1] (2) tant comme il porent [2]. Le Seigneur les fist drecier en estant [a] [3], et les reçut moult [b] honnorablement; et leur fist moult grant joie et grant feste; et leur demanda moult de leur estre [4], et comment il avoient [c] puis fait?

Cil respondirent que il ont moult bien [d] fait [5], puis que il l'ont trouvé sain et haitie [6]. Adonc li presenterent les privileges et les chartres que il avoient de par l'Apostolle; desqueles [e] il ot [7] grant leesce [f]. Puis li donnerent le [g] saint huille du Sepulcre; et fu moult alegre [h]; et l'ot [8] moult chier. Et quant il vit Marc, qui estoit joenne bacheler [i], si demanda qui il estoit? « Sire, dist [j] son pere Messire Nicolas, il est mon filz et vostre homme. — Bien soit il venuz, dist le Seigneur [k]. » — Et pourquoy vous en feroie je lonc compte [l]? Sachiez que il ot [9] à la Court du Seigneur moult grant feste de leur venue; et moult estoient servi et honorez de touz. Et demourerent à la Court avec les autres barons (3).

XIV. — [a] Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *dreschier en aistre.* — [b] Mss. B. C. Ce mot manque dans le ms. A. — [c] Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *l'avoient.* — [d] Ce mot manque dans les mss. B. et C. — [e] Ms. B. *dequoy.* — [f] Ms. B. *liesce;* le ms. C. *joye.* — [g] Mss. B. C. *la.* — [h] Mss. A. et C. Le ms. B. *alegiez.* — [i] Ms. C. *jeune bachelier.* Ms. B. *baceler.* — [j] Ms. C. *fist.* — [k] Id. *fait le grand Sire.* — [l] Id. *long conte.*

XIV. — [1] *S'humilièrent.* — [2] *Purent.* — [3] *Les fit relever et se tenir debout.* — [4] *De leur santé et de tout ce qui les concernait.* — [5] *Qu'ils étaient très-satisfaits.* — [6] *Dispos, bien portant.* — [7] *Il eut.* — [8] *L'eut;* le tint à haut prix. — [9] *Il y eut.*

on le verra plus loin, lorsque Marc Pol en fera la description.

(2) Ils se prosternèrent devant le grand Khân à la manière orientale chinoise, en s'*humiliant*, dans le sens de *humi jacere*, comme le dit naïvement notre texte. On peut voir la description de cette salutation, traduite du chinois, dans notre *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, Paris, Didot, 1859, p. 209 et suiv.

(3) Le texte français publié par la Société de Géographie porte : « Il demorent en la Cort et « avoient (ms. *avoit) honor sor* les autres baronz. »

La version latine publiée par la même Société porte aussi : *fuerunt præ cunctis baronibus honorati.*

Cette *superiorité* d'honneur accordée aux frères *Poli*, dès leur arrivée à la cour de Khoubilaï Khân, est peu vraisemblable; nos *trois* mss. ne l'expriment pas. Ils sont certainement plus rapprochés de la vérité. Le texte de Ramusio est aussi plus conforme à la vraisemblance; il porte : « Il gran Can l'ebbe (Marco Polo) molto a grato, « e fecelo scrivere *tra* gli altri suoi famigliari « onorati. » Voir *Il Milione di Messer Marco Polo*, de Baldelli Boni. T. II, p. 15.

CHAPITRE XV.

Comment le Seigneur envoia Marc pour son message.

Or avint que Marc, le filz Messire [a] Nicolas, aprist si bien la coustume des Tartars et leur languages (1) et leur lettres, et leur archerie [1], que ce fu merveilles. Car sachiez vraiement: il sot [2] en poi [3] de temps pluseurs languages [b], et sot [2] de .iiij. lettres de leur escriptures (2) Il estoit sages et porveans [4] en toutes choses; si que, pour ce, le Seigneur li [c] vouloit moult grant bien. Si que, quant le Seigneur vit que il estoit si sages, et de si beau et bon portement [5], si l'envoia, en un message [d], en une terre où bien avoit .vj. mois de chemin (3). Le joenne bacheler fist sa messagerie [6] bien et sagement. Et por ce que il avoit veu et seu pluseurs fois que le Seigneur envoioit [e] ses messagés par diverses parties du monde, et quant il retournoient, il ne li [f] savoient autre chose dire, que ce pourquoy il estoient alé; si les tenoit touz à folz et

XV. — [a] Ms. C. *Monseigneur.* — [b] Ms. C. *plusieurs langues.* — [c] Mss. B. C. *lui.* — [d] Ms. C. *son message.* — [e] Mss. B. et C. Le ms. A. *envoiet.*

XV. — [1] *Art de tirer de l'arc,* et, par extension: *l'art militaire* de l'époque. — [2] *Sut;* il se *rendit maître de.* — [3] *Peu.* Ms. B. *pou.* — [4] *Avisé, prévoyant.* — [5] *Qu'il avoit si bonne façon.* — [6] *Remplit sa mission.*

XV. — (1) On parlait plusieurs *langues* à la cour de Khoubilaï Khân, entre autres la *langue mongole,* qui était celle des conquérants; la *langue chinoise,* qui était celle du peuple conquis; la langue *tartare ouïgoure,* la *langue persane* et même la *langue arabe,* qui étaient celles de nombreux étrangers attachés au service des conquérants. Ce sont sans doute ces différents *langages* qu'apprit le jeune *Marc Pol,* avec les *coutumes* barbares.

(2) Les différentes langues usitées à la cour de Khoubilaï Khân avaient une écriture et des alphabets différents. Il y avait l'*écriture chinoise,* l'*écriture ouïgoure,* dérivée de l'écriture syriaque, introduite par les Nestoriens en Tartarie; l'*alphabet* inventé par le Lama *Passepa,* sur l'ordre de Khoubilaï, et l'écriture *arabe-persane.* C'était vraisemblablement ces *quatre espèces d'écritures* que le jeune Marc Pol apprit en peu de temps.

(3) Le texte italien de Ramusio dit que le jeune Marc Pol fut envoyé « *ad una città detta Carazan,* nel camminare, alla qual consumò sei mesi. » Il sera question de cette mission et de cette cité dans la seconde partie du livre, chap. 117. Il était inutile d'en intercaler ici le nom comme l'a fait Ramusio, surtout en n'indiquant pas dans quelle partie de l'Asie ce pays se trouvait situé. C'est ce qui a égaré Marsden, dans sa traduction de Ramusio, où il suppose (p. 26) qu'il est question *d'une cité du Khorassan,* tandis que, comme on le verra au chapitre indiqué, le nom de *Carazan* désigne une ville et un pays situés dans la province actuelle du *Yûn-nân,* qui touche à l'Empire Birman, lequel, comme on sait, est fort loin du Khorassan.

à nices 7. Et leur disoit : « Je ameroie miex [f] ouir les nouvelles « choses et les manieres des diverses contrées que ce pourquoi tu « es alez [g]. » Car moult se deleitoit [h] à entendre estranges choses. Si que, pour ce, en alant et retornant, il [Marc Pol] mist moult s'entente 8 de savoir de toutes diverses choses, selonc [j] les contrées, à ce que, à son retour, le peust [k] dire au grant Kaan [l].

CHAPITRE XVI.

Comment Marc retourna de son message.

Quant Marc fu retourné de sa messagerie [a], si s'en ala devant le Seigneur et li denonça [b] tout le fait pourquoi il estoit alez, et comment il avoit bien achevé toute sa besoigne [c]. Puis li conta toutes les novissetés 1, et toutes les estranges choses que il avoit veu et seu bien et sagement. Si que le Seigneur, et touz ceulx qui l'oüirent 2, si furent merveillés 3, et distrent 4 : « Se ces joennes homs [d] « vit, il ne puet faillir 5 qu'il ne soit homs de grant sens [e] et de « grant valours [f]. » Si que, pour ce, deslors en avant, fu il [g] appellez : « Messire Marc Pol. » Et ainsi le nommera des ore mès [h] ce notre livre ; car c'est bien raison (1).

Apres ce, demoura Messire Marc Pol, entour le Seigneur, bien

[f] Ms. B. *mieulx.* — [g] Ms. C. Les mss. A. et B. *il sont ale,* ce qui ne s'accorde pas avec : *et leur disoit,* à moins que cette locution ne soit indirecte. — [h] Ms. B. Le ms. A. *se deloiroit;* le ms. C. *desiroit.* — Deleitoit = *délectoit.* — [i] Ces deux derniers mots manquent dans le ms. C. — [j] Mss. A. et B. Le ms. C. *selon.* — [k] Ms. C. *le puisse.* — [l] Ms. A. *Kaam.* Cette orthographe est constamment suivie dans ce ms. Nous avons préféré celle des mss. B. et C. comme plus généralement adoptée, et plus conforme à l'étymologie du mot.

XVI. — [a] Ms. C. *son message.* — [b] Id. *conta.* — [c] Id. *besoingne.* — [d] Ms. B. *cilz jeunes homs;* ms. C. *cellui jeunes hommes.* — [e] Ms. C. *a estre homme de trop grant sens.* — [f] Ms. B. *valour;* ms. C. *valeur.* — [g] Ms. C. *il fust.* — [h] Ms. B. *des ore mais.*

---

7 *A folz et à nices;* c'est-à-dire *légers et incapables; simples.* « *Reputabantur minus sapientes, et minus providi.* » (Version latine publiée par la Société de géographie.) — 8 Le jeune Marc Pol *mit beaucoup d'attention, toute son attention.*

XVI. — 1 *Nouveautés.* — 2 *L'entendirent.* — 3 *Émerveillés.* — 4 *Dirent.* — 5 *Il ne peut*

XVI. — (1) Ces derniers paragraphes, très-flatteurs pour Marc Pol, mais délicatement écrits, ne se trouvent pas dans la rédaction italienne de Ramusio. Le texte de ce dernier porte que Marc Pol, pour complaire au grand Khân, *tenoit registre* de tout ce qu'il voyoit et entendoit dans ses missions lointaines : « Facendo un memoriale di « tutto ciò, che intendeva, e vedeva. »

.xvij. ans (2); toute foiz [i] alant et venant de çà et de là en messagerie, par diverses contrées là où le Seigneur l'envoioit [j]. Et il, comme sages, et congnoissans [k] toute la maniere du Seigneur [l], se penoit moult [6] de savoir et de entendre toutes choses que il cuidoit [7] qui pleussent au grant Kaan (3). Si que, à ses retornées [m], il contoit tout ordenéement; si que, pour ce, le Seigneur l'amoit moult [n] et moult li plesoit [o]. Et pour ceste cause l'envoioit il [p] plus souvent en toutes ses grans messageries, et bones [q] et les plus loingtaines [r]. Et il les faisoit toutefoiz bien et sagement, la Dieu merci. De quoi le Seigneur l'ama moult, et li faisoit moult grant honneur; et le tenoit si près de soy [s], que pluseurs barons en avoient grant envie. Et ce fu la choison [t] pourquoi ledit Messire Marc Pol en sot [8] plus, et en vit, des diverses contrées du monde, que nul autre homme. Et sur [u] touz mettoit il moult s'entente [9] à savoir, à espier et à enquerre [10], pour raconter au grant Seigneur (4).

[i] Ms. A. Le ms. B. *toutes voies.*— [j] Mss. A. B. Le ms. C. *mandoit.*— [k] Ms. C. *connoissans.*— [l] Ces cinq derniers mots manquent dans le ms. B.—[m] Ms. A. Le ms. B. *ses retournees;* le ms. C. *ces journees.* — [n] Le ms. B. porte : *amoit moult le dessus dit Messire Marc.*— [o] Ms. B. *moult lui plaisoit.*— [p] Ms. A. *l'envoyet;* ms. C. *le mandoit.* — [q] Manque dans le ms. B. Le ms. C. porte : *et les bonnes.* — [r] Mss. B. C. Le ms. A. porte : *loinstiegnes.* — [s] Ms. C. *luy.* — [t] Ms. C. *la raison.* — [u] Ms. A. *seur.*

---

manquer. — [6] *Se donnoit beaucoup de peine.* — [7] *Pensoit.* — [8] *Sut.* — [9] *Attention, empressement, zèle.* — [10] *S'enquérir.*

(2) Si l'on fixe l'arrivée de Marc Pol à *Khaï-ping-fou* (qu'il appelle *Clemeinfu*) en Mongolie à l'été de 1274, et que l'on ajoute ces dix-sept ans à la cour du grand Khan, on arrive à l'été de 1291; ce qui met encore un intervalle de quatre ans entre ce départ et son arrivée à Venise en 1295 (Voir le ch. XVIII, sub fine).

(3) Ainsi, c'est principalement à la grande curiosité de connaître, de Khoubilaï Khân, et au désir du jeune Marc Pol de le satisfaire, que nous devons les renseignements si importants qu'il a donnés sur tant de contrées inconnues de l'Europe avant la publication de son livre.

(4) On peut conclure de ces particularités curieuses, racontées par Marc Pol lui-même sur sa manière d'agir et de se comporter à la cour de Khoubilaï Khân, qu'il avait dû *consigner par écrit* les observations faites par lui dans les contrées étrangères et lointaines où le grand Khân l'envoyait en mission, pour lui en faire part à son retour; et que ces espèces de *rapports diplomatiques* comprenant une durée de dix-sept ans, et neuf ans pour aller en Chine et en revenir, ont dû lui servir, à son retour à Venise, pour la rédaction ou la dictée de son propre Livre. C'est ce qui explique aussi et l'étendue vraiment prodigieuse des renseignements de toute nature qui y sont consignés, et la parfaite exactitude de ces mêmes renseignements qu'aucun voyageur n'a jamais réunis au même degré, ainsi que l'on pourra s'en convaincre à la lecture de notre commentaire

CHAPITRE XVII.

Comment Messire Nicolas, et Messire Maffe et Marc, demanderent congie au grant Seigneur.

Quant [a] les deux freres et Marc orent demouré avec le Seigneur tant comme vous avez oy, si penserent entr'eus de retourner en leur contrées, car bien en estoit desormais [b] temps. Il demanderent pluseurs fois congie au Seigneur, et priant lui moult doucement [c]; mais [d] il les amoit tant et les tenoit si volentiers entour [e] lui que il ne leur vouloit donner congie [f] pour riens du monde.

Or avint que en celle saison morut la Royne Bolgara, la femme [g] Argon, le Seigneur du Levant (1). Et laissa en son testament que

XVII. — [a] Mss. A. C. Le ms. B. *comment.* — [b] Mss. A. et B. Le ms. C. *huymaiz.* — [c] Mss. B. et C. *doulcement.* — [d] Ms. A. *mes.* — [e] Ms. B. *avecques.* — [f] Ms. C. *responce.* — [g] Ms. A. *fame.*

XVII. — (1) *Dchinghis-Khân* eut quatre fils qui se partagèrent ses conquêtes :

1° *Djoutchi*, fondateur de la branche qui régna dans le Kiptchak, au nord de la mer Caspienne; 2° *Dchagataï*, fondateur de la branche qui régna dans le Turkestân et la Transoxiane, jusqu'à l'époque de Tamerlan, comme la branche précédente; 3° *Ogodaï*, qui succéda à son père Dchinghis et eut cinq fils : *Kouyouk, Koutan, Koutchou, Karadjar* et *Kachi*; 4° Enfin *Toulouï*, le père de Khoubilaï, qui fut élu empereur de la Chine dans une assemblée de famille, pendant qu'Houlagou, son frère, faisait la conquête de la Perse. C'est ce dernier Empire qui est appelé *du Levant* par Marc Pol, et dont *Argon* (en persan ارغون خان *Arghoun Khân*) était souverain, à l'époque en question (il régna de 1284 à 1291). La femme d'*Argoun* est nommée *Bolghan* dans l'historien persan *Rachid-ed-din* (d'Ohsson, t. III, p. 595), comme au reste, dans les autres rédactions de Marc Pol, même dans celle de la Société de Géographie de Paris. Cette leçon doit être préférée à celle de nos Mss., parce que le nom de *Bolghan* signifie en mongol la *zibeline*. C'est ce même *Argoun* qui écrivit à Philippe le Bel, roi de France, une lettre en *langue mongole* et en caractères *ouïgours*, conservée aux Archives de France, ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment. Il mourut en 690 de l'Hégire, le 7 mars 1291.

Voici la traduction de la lettre d'Argoun, écrite en langue mongole et en caractères ouïgours :

« Par la puissance du Dieu éternel, sous les auspices du Khagan (*Khoubilaï*, empereur de Chine), Argoun, notre parole :

« Roi de France, par l'envoyé *Mar-Bar-Soma-Sakhora*, tu m'as mandé :

— « Quand les troupes de l'*Il-Khan* marcheront contre l'Égypte, nous partirons d'ici pour « nous joindre à lui. »

— « Ayant agréé ce message de ta part, j'ai dit que nous nous proposions, confiants en Dieu, de partir dans le dernier mois d'hiver, de l'année du tigre (janvier 1291), et de camper devant Damas, vers le 15 du premier mois du printemps (vers le 20 février). Si tu tiens parole et envoies tes troupes à l'époque fixée, et que Dieu nous favorise, lorsque nous aurons pris à ce peuple Jherusalem, nous te la donnerons. Mais manquer au rendez-vous serait faire marcher inutilement les troupes; cela conviendrait-il? Et si ensuite l'un de nous n'est pas prêt pour agir avec l'autre, quel avantage celui-ci obtiendrait-il? Je fais

nulle dame ne poist[h] seoir[i] en sa chaiere [1], ne estre fame d'Argon, se ne fust de son lignage. Si que Argon prist trois de ses barons que on nommoit ainsi : le premier Oulatay ; le secont Apusca ; et le tiers[2] Coia ; et les envoia en son message[j] au grant Kaan, avec moult bele compaignie, qu'il li deust envoier une fame [k] qui fust du lignage de la Royne Bolgara [l] sa fame, qui morte estoit, pour soi marier[m].

Et quant ces .iij. barons [n] furent venuz au grant Kaan, si li [o] dirent leur messagerie, et ce pourquoi il estoient là venu [p]. Le grant Kaan les reçut moult honnorablement, et leur fist grant joie et grant feste. Puis envoia[q] pour une dame qui avoit à nom Cogatra [r], qui estoit du lignage à celle Royne Bolgara qui morte estoit. Et estoit joenne [s] de .xvij. ans [t], moult bele dame et avenant. Et quant elle fut venue, si dist aus [u] .iij. barons que ceste estoit celle que il demandoient. Et cil [v] respondirent que il leur plaisoit bien. Et, entretant [3], retorna Messire Marc d'Inde (2), qui estoit alez pour Embasaour [x] du Seigneur (3). Et conta les diversités [y] que il avoit

h Ms. B. *post ;* ms. C. *peust.* — i Ms. B. Le ms. A. porte : *seir ;* le ms. C. *gesir.* — j Ms. C. *ses messages.* — k Ms. C. *dame.* — l Ms. A. *Bolcara.* — m Ms. B. *lui marier.* — n Mss. A. C. Le ms. B. porte : *messages.* — o Ms. B. *lui.* — p Ms. C. *pourquoy Argon les avoit mandez.* — q Ms. C. *manda.* — r Mss. A. B. C. — s Ms. B. *jeune.* — t Ms. B. Le ms. A. porte : xiiij. *ans,* et le ms. C. xv. *ans.* — u Ms. C. *aux.* — v Ms. B. *il.* Ms. C. *ceux.* — x Ms. C. *embassadeur.* — y Ms. C. *diverses choses.*

XVII. — 1 *S'asseoir sur son trône.* — 2 *Troisième.* — 3 *Inter tantum ;* pendant ce temps, sur ces entrefaites.

partir *Mouskeril*, le *tchurtchi* (*armiger*), qui te dira que si tu nous envoies des ambassadeurs sachant plusieurs langues, et nous apportant en présent des choses rares et agréables de France, avec des peintures de différentes couleurs, nous t'en saurons bon gré, par la puissance de Dieu et la fortune du *Khagan*.

« Notre lettre est écrite le sixième jour de la dernière moitié du premier mois d'été de l'année du bœuf (1289), dans notre résidence de *Koundoulan*. »

(Voy. Rémusat : *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, etc., avec les empereurs mongols ;* où l'on trouve le *fac-simile de cette lettre en mongol,* dont l'original est conservé avec d'autres aux *Archives de France*).

La résidence d'Argoun à *Koundoulan* était vraisemblablement celle qu'il s'était fait construire au pied du mont Damavend, et où son fils Gazan embrassa l'islamisme pour favoriser son avénement au trône de Perse (Voy. *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 133).

(2) Il résulte de ce passage que la dernière ambassade ou mission de Marc Pol fut celle de l'Inde, dont il parle avec détail dans la suite de son Livre.

(3) Ce titre d'*ambassadeur* du grand *Khân*, donné à Marc Pol, ne se trouve que dans nos trois mss. Le texte français publié par la Société de Géographie dit (p. 13) : *messer Marc torne de Ynde por mout deverses mer, et conte maintes noveles de celle contrée ;* tandis que la ver-

veues en son chemin; et comment il estoit alez par moult diverses mers. Et les .iij. barons qui orent [4] veu Messire [z] Nicole, et Messire Maffe, et Messire Marc qui estoient latins et sages hommes à grant merveilles [5], si penserent [aa] entre euls [bb] de mener les avec euls [bb]. Car leur entente [cc] estoit de retourner en leur pais par mer, pour la dame, pour le grant travail qui est à cheminer tant par terre. Et d'autre part il les menerent [dd] volentiers avec euls pour ce que il savoient que il avoient veu et seu et cerchie [6] moult de la mer d'Inde, et de ces [ee] contrées par là où il devoient aler; et proprement Messire Marc (4). Si alerent au grant Kaan, et li [ff] demanderent en grace que il envoiast [gg] avec euls [hh] les .iij. latins; car il vouloient retorner [ii] par mer. Le Seigneur qui tant amoit ces .iij. latins, comme je vous ai conté, à moult grant peine [jj] le fist, et donna congie aux .iij. latins, que il deussent aler avec les .iij. barons, et pour compaignier [7] la dame aussi.

[z] Id. *Monseigneur.* — [aa] Ms. A. *pensserent.* — [bb] Ms. B. *eulx.* — [cc] Ms. C. *entendement* = projet. — [dd] Ms. B. *menoient.* — [ee] Ms. C. *celles.* — [ff] Ms. B. *lui.* — [gg] Ms. B. *mandast.* — [hh] Ms. B. *eulx.* — [ii] Ms. C. *retourner.* — [jj] Ms. A. *poine.* Le ms. C. porte : *a grant enviz leur fist.*

[4] *Eurent.* — [5] *Dont ils étaient émerveillés.* — [6] *Parcouru.* — [7] *Accompagner.*

sion latine faite sur un autre texte porte (p. 308): « Contigit autem quod illo tempore *Dns Marcus* « rediit *cum quadam ambaxiata* de India, et « dicendo *ambaxiatam* pro qua iverat, et novi- « tates quas invenerat in via, etc. »

Ce passage est très-important, selon nous, pour faire conaitre d'une manière certaine les fonctions remplies par Marc Pol à la cour de *Khoubilaï Khân ;* fonctions qui n'avaient pas encore été bien déterminées et sur lesquelles il ne peut rester maintenant aucun doute, comme on le verra plus loin par les témoignages que nous tirerons des Annales chinoises.

(4) Le texte français de la Société de Géographie dit seulement : « Et les trois baronz que « unt veu meser Nicolau et mesere Mafeu et « mesere Marc qui estoient latin et sajes, adonc « distrent entr'aus qu'il vuelent k'il ailent con « elz por mer (p. 15). »

Notre rédaction porte évidemment une *retouche* de la main même de Marc Pol ; car les raisons données par les trois envoyés d'Argoun : *parce qu'ils savaient que Marc Pol connaissait parfaitement les mers qu'ils avaient à traverser pour se rendre à leur destination, par mer, pour les avoir toutes parcourues dans ses voyages aux Indes,* ne peuvent avoir été suggérées par un copiste.

Dans la rédaction italienne de Ramusio, il est dit que les ambassadeurs d'Argoun représentèrent au grand Khân, entre autres choses, que les *frais* de leur retour en Perse avec la reine Bolgara seraient bien moindres par mer que par terre : « *Manco spesa si faria per mare ;* » et là-dessus Marsden s'écrie que « la suggestion de ce motif « d'économie, de la part des ambassadeurs per- « sans, peut paraître extraordinaire ; mais que « l'attachement à l'argent (*attachment to money*) « était un des côtés faibles du caractère de Khou- « bilaï-Khân, etc. » C'est se donner des peines fort inutiles pour expliquer des fantaisies de copistes.

CHAPITRE XVIII

Comment les deux freres et Messire Marc se partirent du grant Kaan.

Et quant le Seigneur vit que les .ij. freres et Messire Marc s'en devoient partir, si les fist venir touz trois devant soy [a], et leur donna .ij. tables d'or de commandement (1), que il fussent franc par toute sa terre; et que là où il allaissent [b], que il eussent leur despens pour eus [c], et pour toute leur mesnie [1], de tout quanque [2] il seussent commander. Et leur encharga messagerie à l'Apostoille, et au Roy de France, et au Roy d'Engleterre [d] (2), et au Roy d'Espaigne, et aus [e] autres Roys de Crestienté [f]. Puis leur fist apparciller .xiij. nes [g], lesquelles avoient chascune .iiij. arbres [3], et maintez foiz aloient à .xij. voiles. Et vous pourroie bien conter [h] comment. Mes [i], pour ce que trop seroit longue matiere, ne le vous conterai pas ore [4], mes [j] avant [5], quant temps et lieu en sera.

XVIII. — [a] Ms. B. *lui.* — [b] Ms. C. *alassent.* — [c] Ms. B. *eulz.* — [d] Ms. C. *Angleterre.* — [e] Ms. B. *aux.* — [f] Mss. A. et C. Le ms. B. porte: *des Crestiens.* — [g] Mss. B. C. *nefz.* — [h] Ms. B. *compter.* — [i] Mss. B. G. *mais.* — [j] Manque dans le ms B.

XVIII. — [1] *Suite;* de *mesner,* ou *mener, emmener avec soi.* — [2] Du latin *quantuscunque.* — [3] *Mâts.* — [4] *Maintenant.* — [5] *Plus loin, ci-après.*

XVIII. — (1) Nous avons déjà expliqué (p. 14) ce que c'était que ces *Tables d'or de commandement.* Nous y reviendrons au ch. 80. Nous dirons seulement ici que l'usage de *transmettre une partie de l'autorité souveraine, de faire une délégation de certains pouvoirs qui en dépendaient,* au moyen de *Tablettes de commandement* comme les appelle Marc Pol, avait lieu, non-seulement en Chine, mais encore dans tous les autres États de l'Asie gouvernés par les descendants de Dchinghis Khân. Selon d'Ohsson (*Histoire des Mongols,* t. II, p. 283), qui ne cite pas son autorité, les inscriptions que portaient ces *Tablettes* commençaient par cette formule: *Par la toute-puissance du grand Dieu, et par la grâce qu'il accorde à notre Empire, béni soit le nom du Kaan. Quiconque désobéira à ce qui est ici ordonné sera puni de mort.* Ces inscriptions spécifiaient en outre les droits et les devoirs de l'officier muni d'une semblable Tablette.

(2) C'est dans notre rédaction *seule* que nous avons trouvé le *Roi d'Angleterre* mis au nombre des souverains d'Europe, auxquels Khoubilaï-Khân envoya des lettres par l'entremise des trois Vénitiens. Ce roi n'est pas nommé dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris. Cette addition importante, historiquement parlant, ne peut, ce nous semble, avoir été faite, surtout dans une rédaction française, que par Marc Pol lui-même ou sous sa dictée. M. V. Lazari l'a introduite dans son texte italien d'après le ms. français de Berne.

M. Abel Rémusat a retrouvé au dépôt des Archives de France des lettres des princes mongols Argoun et Œldjaïtou, en langue mongole et en écriture ouïgoure, portant les sceaux chinois de ces princes, et adressées à Philippe le Bel

Et quant les nes furent appareilliées, les .iij. barons et la dame et les .ij. freres, et Messire Marc, pristrent [6] congie au grant Kaan, et se recueillirent [7] en leur nes, à moult grant gent; et leur despens [8] du Seigneur pour .ij. ans. Il se mistrent en la mer et nagerent [9] bien .iij. mois tant que il vindrent [10] à une isle [k] qui est devers [l] midi, qui a nom Java (3); en laquelle isle [k] a maintes merveilles, lesquelles nous vous conterons [m] ça avant [11] tout appertement. Puis se partirent de celle isle [k] et nagerent par la mer d'Inde bien .xviij. moys, avant que il feussent venu là où il devoient [n]. Et trouverent maintes merveilleuses choses que nous raconterons [o] en avant [12].

Et quant il furent là venu, si trouverent que Argon estoit mors (4), dont la dame fu [p] donnée à Casan (5) son filz. Et sa-

[k] Ms. A. *ille* et *ylle*. — [l] Ms. C. *qui siet vers* = *qui est située vers le sud*. — [m] Ms. B. *compterons*. — [n] Le ms. B. ajoute *estre*. — [o] Mss. A. et C. *que nous trouverons*. — [p] Ms. B. *estoit*. — [q] Manque dans le ms. C.

[6] *Prirent*. — [7] *Se transportèrent*. — [8] *Tous les moyens de subsistances, leurs dépenses*. — [9] *Ils mirent à la voile et naviguèrent*. — [10] *Vinrent*. — [11] *En avant*. — [12] *Par la suite*.

(Voir *Mémoires sur les relations politiques des Rois de France avec les princes mongols*). On n'en a encore découvert et publié aucune autre. Cependant il devrait en exister dans les archives des chancelleries de Rome, d'Angleterre et d'Espagne. Le Recueil anglais intitulé *Notes and Queries* a reproduit des extraits d'un manuscrit curieux du siècle dernier de William Oldys, dans lequel on lit : « La Tour de Londres renferme une « grande quantité de pièces relatives aux mo- « nastères, etc., plusieurs lettres écrites aux rois « d'Angleterre par des rois, des princes et des ducs « de différentes parties du monde (TARTARIE, « États barbaresques, Espagne, France, etc.). » *Bulletin du bouquiniste*, 1er septembre 1861.

Nous avons appris depuis de M. A. Wylie, savant orientaliste, que ses recherches à cet égard, dans les Archives de l'Angleterre, étaient jusqu'ici restées infructueuses.

(3) Cette île, maintenant bien connue, sera décrite au chapitre 165, sous le nom de *Java la petite*, c'est-à-dire *Sumatra*.

(4) D'apres les écrivains orientaux (*Rachid-ed-din* et *Wassaf*, cités par d'*Ohsson*; l. I. t IV, p. 58). Argoun mourut, comme nous l'avons déjà rappelé, l'an 690 de l'Hégire, un jour correspondant au 7 mars 1291. Ce fait historique fixe d'une manière certaine l'arrivée de Marc Pol en Perse (après son départ définitif de la Chine), entre cette date et celle de la mort de Kaikhatou qui arriva en 1294. Puis, comme les bâtiments montés par Marc Pol, la *dame Cogatra*, et les envoyés d'Argoun mirent *trois mois* pour faire la traversée de Zaitoum (*Thsiouan-tchéou*), port de la Chine, à *Soumâtra*, son séjour forcé par le mauvais temps, pendant cinq mois à l'île de *Soumatra*, et *dix-huit mois* pour faire celle de *Soumatra* jusqu'au port d'embarquement sur les côtes de Perse, probablement celui de la ville de Hormus dans le golfe Persique (dont il est parlé au chap. 192) : ensemble deux ans et deux mois, Marc Pol dut quitter la Chine vers le commencement de l'année 1292.

(5) *Gazan*, le fils d'Argoun que le manuscrit C nomme *Caxan* (en persan غازان *Ghâzân*), était dans sa principauté du Khoraçan lorsque arriva la mort de son père. Un conseil de régence s'établit pour administrer les affaires jus-

chiez, sans faille, que quant[q] il entrerent en mer, il furent bien .vj. cenz[r] personnes, sans les mariniers[s]. Tuit[t] morurent, qu'il n'en eschapa que .viij. Il trouverent que la Seignorie tenoit Chiato[13]. Il li recommanderent la dame, et firent toute leur messagerie. Et quant les .ij. freres et Messire Marc orent[14] fait leur messagerie[u], et tout l'afaire que le grant Seigneur leur avoit commandé pour la dame, il pristrent[15] congie, et se partirent[v], et se mistrent[16] à la voie. Et, avant qu'il se partissent, Cogatra[x] la dame leur donna .iiij. tables d'or de commandement : les .ij. de gerfaus, et l'une de lyons, et l'autre estoit pleine, qui disoit en leur lettre que ces .iij. messages fussent honneuré[y] et servi par toute sa terre

[r] Ms. C. v.c. (500). — [s] Ms. C. Les mss. A. et B. *maronniers.* — [t] Mss. A. et B. Le ms. C. *tous.* — [u] Cette phrase manque dans le ms. C. — [v] Ces derniers mots manquent dans le ms. C. — [x] Mss. A. et B. *Cogara.* — [y] Ms. B. *honnore;* ms. C. *honnourez.*

[13] *Que Chiato tenoit le pouvoir* en place d'Argoun. — [14] *Eurent.* — [15] *Prirent.* — [16] *Mirent.*

qu'à la nomination d'un nouveau souverain. Les principaux chefs nommèrent le frère d'Argoun, lequel était alors dans le Roum (l'Asie Mineure). Il se nommait كيخاتو *Kaïkhâtou.* C'est évidemment le *Chiato* de Marc Pol. Il se trouvait de retour en Perse, et établi sur le trône à l'arrivée de Marc Pol et des envoyés d'Argoun. Or, selon d'Ohsson, qui suit les écrivains persans, « *Gaïkhatou*, fils d'*Abaka* et de *Toukdan Khatoune*, née Tartare, fut placé sur le trône le dimanche, 22 juillet 1291, dans un lieu situé près d'Akhlatt, où les Khatounes, les princes du sang et les généraux s'étaient assemblés (*Histoire des Mongols*, t. IV, p. 83). » Ce *Kaïkhâtou* ayant été étranglé le 23 avril 1295, c'est entre les deux dates (de son avénement et de sa mort) que doit nécessairement se placer l'arrivée des Poli à la cour de Perse.

Le texte italien de Ramusio diffère de nos manuscrits en ce qu'il fait remettre entre les mains de Gazan même, par les messagers du grand Khân, la princesse qui lui était destinée : « Giunti al paese del Re Argon, trovorno ch' egli « era morto, e che uno nominato Chiacato go« vernava il suo reame *per nome del figliuolo*, « che era giovane, al quale parve di mandare a « dire, come di ordine del Re Argon avendo « condotta quella Regina, quel che gli parea, che si « facesse. *Costui gli fece rispondere, che la dovesse sero dare a Casan figliolo del Re Argon.* Il « quale allora si trovava nelle parti dell' *Arbore* « *Secco*, ne confini della Persia con sessantamila « persone, per custodia di certi passi, acciocche « non vi entrassero certe genti nemiche a de« predare il suo paese. E così loro fecero. Il che « fornito, M. Nicolò, Maffio et Marco tornarono « a Chiacato ; perciochè di lì doveva essere « il suo cammino, e quivi dimorarono nove « mesi. »

D'après ce texte, sur l'avis de *Kaïkhâtou*, les Poli se seraient rendus, de la cour de ce dernier, près de Gazan, qui était alors dans les terres de son apanage, situées dans le Khoraçân, séparé du Mazenderân par la province de Komous, dont Koumis est le chef-lieu, pour lui remettre la princesse tartare que Khoubilaï Khân les avait chargés de conduire près d'Argoun, son père. C'est un fait qu'il était utile de constater ici, parce qu'il servira à éclaircir plusieurs points importants dont il sera question par la suite.

comme son corps [z] meismes; et que chevaus [aa] et toutes despenses et touz cous [bb] leur fussent donnez. Et certes ainsi leur fu il fait, Car il orent par toute sa terre toutes choses besoignables [cc] bien et largement. Car je vous di sanz faille que maintes foiz leur estoient donné .cc. hommes à cheval, et plus et mains [17], selonc ce que besoins [dd] leur estoit à aler seurement (6). Et que vous en diroie je? Quant il furent parti, si chevauchierent tant par leur journées

[z] Ms. A. *cors.* Mss. B. C. *corps.* — [aa] Ms. B. *chevaulx.* — [bb] Ms. C. *toute escorte.* — [cc] Mss. B. C. *besoingnables.* — [dd] Ms. B. *besoings;* ms. C. *besoing.*

[17] *Moins.*

(6) Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris, considéré comme le plus ancien manuscrit de Marc Pol, porte, de plus que les nôtres, ces mots significatifs : « Et ce es- « toit bien bizonz (nécessaire) por ce que Acatu « n'estoit lige seingnor » (maître sans conteste, le fils d'Argoun, Cazan, et d'autres prétendants au trône, causèrent des troubles); « et por ce les « jens n'estiroient (ne s'abstenaient pas) de fer « maus ausi com il feistent se il ausent (eussent) « seingnor lige. » (*Mémoires de la Société de Géographie*, t. I, p. 15.) Ce passage confirme nos remarques de la note précédente.

Le même texte porte encore ici, de plus que le nôtre, un assez long passage dans lequel il est parlé d'une autre dame, *fille au roi dou Mangi*, confiée aux deux frères Poli et à Marc, pour être conduite à Argoun; ensuite, des *regrets* de ces dames en voyant partir les trois Poli, qui les avaient traitées en *pères* pendant leur voyage.

« Et encore voz di un autre chouse ke bien « fait à mentovoir por le onore de cest trois « mesajes. Car je voz di tout voirament qe me- « ser Mafeu et meser Nicolao et meser Marc on « si gran segnorie con jeo voz dirai, car sa- « chiès ke le grant Kan se foit (fioit) tant de lez et « lor voloit si grant bien qu'il lor fie la roine Co- « cacin et encore fie la fille au roy dou Mangi, « qu'il le deusent mener ad Argon, le sire de tous « le Levant; et il ensi le font, car il le moinent « por la mer, ensi con je voz ai contés en ariens « con tantes jens et con si grant despense.

« Et si voz di con toute verité que la roine « *Cocacin* (*Cogatra* dans nos mss.) que feme à « Casan est, que orendroit rengne son baron « Casan. Et elle vuelt si grant bien as mesajes « qu'il n'est chouse que elle ne feisse por (pour) « elz, comme sien peres meesme. Car sachiés ke « quant cesti trois mesajes se partirent de elle « por retorner en lors pais, que ele lerme de « pitié por lor dipartement. »

Ce passage, retranché sans doute par Marc Pol comme trop personnel, demande quelques observations. Il y est dit qu'au moment où il était rédigé, Gazan, le fils d'Argoun, était arrivé au pouvoir : *orendroit rengne son baron Casan.* Après *Kaikhâtou* régna *Baïdou* (1295), petit-fils de *Houlagou*, qui avait un parti assez fort en Perse; et après Baïdou, dans la même année 1295, le 5 octobre, Gazan, fils d'Argoun, fit son entrée à Tébriz comme souverain reconnu, successeur de Baïdou et de Kaikhâtou, qui tous deux avaient péri de mort violente. C'est donc après 1295, à Venise, ou dans la prison de Gênes, que Marc Pol avait appris l'avénement au trône de Gazan, fils d'Argoun, le *baron*, comme il dit de la dame *Cocacin* ou *Cogatra*.

Le texte italien de Ramusio dit que les *Poli* apprirent, pendant leur voyage, la mort du grand Khân, Khoubilaï. Cela n'était guère possible à cette époque, puisque Khoubilaï Khân mourut dans la première lune (au mois de février) de l'année 1294. Marc Pol ne paraît pas même avoir connu cette mort avant la rédaction de son Livre; car il y parle toujours de Khoubilaï Khân comme s'il le croyait encore vivant.

que il furent venu à Trapesonde, et puis vindrent à Constantinoble [ee] ; et de Constantinoble à Negrepont [ff] ; et de Negrepont à Venisse. Et ce fu à M.CC.LXXXXV. (1295) ans de l'incarnation de Crist [gg].

Or puis que je vous ai conté tout le fait du *Prologue* (7), ainsi comme [hh] vous avez ouy, si commenceray le livre du devisement des diversités que Messire Marc trova.

[LIVRE PREMIER.]

CHAPITRE XIX.

Ci dist le commencement et premierement de la petite Hermenie.

Il est voirs (1) que il sont .ij. Hermenies (2), une grant et une petite. De la petite en est sires uns roys qui maintient bien sa

[ee] Mss. B. et C. Le ms. A. porte : *Costentinoble.* — [ff] Ms. B. *Negremont.* — [gg] Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *de l'incarnation de Nostre Seigneur Jehsu Christ.* — [hh] Ms. B. Le ms. A. *ensi com.*

(7) Les Chapitres qui précedent sont un *Aperçu général* des voyages faits par les deux frères Poli, et par Marc Pol lui-même, dans les diverses parties de l'Asie, en indiquant les causes et le but de ces voyages ; c'est ce que notre rédaction nomme *Prologue* du Livre où ces mêmes voyages sont décrits en détail. Ce qui suit est appelé *Devisement des Diversités.* Cette seconde partie est effectivement la description séparée et par ordre des choses qui ne sont qu'effleurées dans le *Prologue.*

XIX. — (1) Ms. *B. vray.* — Dorénavant nous nous dispenserons de reproduire toutes les variantes de nos trois mss.; nous ne donnerons que les principales. Nous prendrons pour base de notre travail le ms. A ; mais nous adopterons quelquefois les variantes d'orthographe et autres du ms. B, en les signalant, comme se rapprochant plus de notre orthographe actuelle. Dans tous les cas notre texte ne comprendra *aucun mot,* ni même *aucune forme de mot,* qui ne soit pas dans l'un ou l'autre de ces deux manuscrits antérieurs à 1416.

(2) Un historien arménien qui vivait de 370 à 489 de notre ère, Moyse de Khoren, divise aussi l'Arménie en *majeure* et *mineure,* quoique ces deux grandes divisions soient ensuite subdivisées par lui en *quatre* (*Mosis Chorenensis Historia Armeniaca.* Ed. Whiston, 1736, p. 357). Le Géographe nubien, traduit en latin par *Gabriel Sionita* (p. 241), divise aussi l'Arménie en *intérieure* et *extérieure.* Hayton, écrivain arménien, contemporain de Marc Pol, qui dicta sa relation en français à Nicolas Falcon, décrit ainsi l'Arménie:

« Ou royaume d'Armenie sont quatre royaumes ; un seul seigneur en tient la seigneurie. Le long de la terre d'Armenie commence du royaume de Perse, et s'estent par occident jusques au royaume de Turquie. Le large d'Armenie commence vers occident, par la grant cité qui est appellée « Porte de fer, » laquelle le roy Alixan-

terre en justice, et est souspost [1] au Tartar (3). Il y a maintes villes et maint chasteaux, et y a de toutes choses grant habondance. Encore est terre de grant deduit de toutes chaces de bestes et d'oiseaux Mais je vous di qu'elle n'est pas saine province, mais enferme durement [2]. Anciennement [a] les gentilz homes estoient prodomes d'armes et vaillans, mais orendroit [3] sont cheitis [4] et vilz, et n'ont nulle bonté [5]; mais [b] que il sont bons buveour et grant. Encore y a seur la mer une ville [c] qui est appelée Laias (4), laquelle est de grant marcheandise; car sachiez que toute l'espicerie et draps [d] de soie et dorés d'Eufratere (5) se portent à ceste

XIX. — [a] Mss. B. C. Le ms. A. *ensement.* — [b] Ms. B. — [c] Ms. A. *yle*; Ms. B. *isle.* — [d] Id. Le ms. A. *dras;* ailleurs assez souvent *draps.*

XIX. — [1] *Soumis.* — [2] *Mais*, au contraire, *très-malsaine;* enferme = infirme. — [3] *A présent.* — [4] *Misérables.* — [5] *Bravoure.*

dre fist fermer, pour les diverses nacions de gens qui habitoient en Aise la parfonde; lesquelz il ne vouloit pas qu'ils passassent en Aise la maiour sans son commandement. Et ceste cité est fermée en un estroit de la mer Caspis, et touche à la grant montaigne de Cocas (Caucase). Le large du royaume d'Arménie, de ladite cité s'etent jusques au royaume de Mede. Au royaume d'Armenie sont pluseurs grans citez et riches. Et entre toutes les autres Touris est la plus renommée. En la terre d'Armenie sont grans montaignes, et larges planieres, et grans fluns, et lacs d'eaues doulces et salées, esquelz a grant habondance de poissons.

« Les gens qui habitent en la terre d'Armenie sont nommez par divers noms, selonc les contrées ou il habitent. Et sont à cheval et à pie bonnes gens d'armes; et, de vesture suivent la maniere des Tartars; car longtemps ont été dessoubs leur seigneur. Lettres ont diverses; car les unes sont dites lettres armenoises; les autres sont dites lettres aloen (*aghovan*, ou *albaniennes*).

« En Armenie est une moult haulte montaigne, la plus haulte qui soit, qui est appelée Ararath. Et en celle montaigne s'assit l'arche de Noë apres le deluge. Mais nul homme ne puet monter sur celle montaigne, pour la grant habondance de la noif (*neige*) qui est là d'iver et d'esté. Mais tout ades (*toujours*) en la sommité appert une grant chose noire que l'en dit estre l'arche de Noë. » (Ms. FR. 2810 de la Bibl. impér., f° 267 et suiv.).

(3) A l'époque de Marc Pol, les rois d'Arménie, attaqués d'un côté par les Sultans Mamlouks d'Égypte, de l'autre par les princes Mongols auxquels ils s'étaient soumis dès 1239, sous le règne d'Ogodaï, qui les laissa en possession de leur trône à condition qu'ils lui payeraient tribut, ces rois d'Arménie ne conservaient qu'une ombre de puissance. Marc Pol parait avoir bien apprécié les causes de décadence de cette population autrefois célèbre.

(4) Voir précédemment sur *Layas*, le ch. VIII, p. 15. Cette ville, que l'on nommait aussi *Aïas* ou *Aïasso*, l'ancienne Égée, était dans le moyen âge, une des échelles les plus fréquentées par le commerce du Levant, comme le dit Marc Pol (Voir l'intéressant *Voyage dans la Cilicie* de M. V. Langlois, qui donne une belle vue de Layas, Pl. V).

(5) Le ms. C porte : *a Eufrate*, c'est-à-dire : *aux marchés situés sur les bords ou dans la contrée de l'Euphrate.* Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 16) : « Car sachiés tout voirement que toutes les speseries et les dras de Fratere se portent à ce ville (de

ville, et toutes autres choses. Et les marcheans de Venisse [6] et de Jennes [7] et de touz autres pais y viennent et vendent la lor [e], et achatent ce que besoins [f] leur est. Et chascun qui veut aler en Fratere [g], ou marchans ou autres, prennent [h] leur voie de ceste ville.

Or vous avons conté de la petite Hermenie; si vous conterons de Turquemenie.

CHAPITRE XX.

Ci dist de la province de Turquemenie.

La Turquemenie (1) a trois generations de gens. Ce sont Turquemans qui aorent [1] Mahomet, et sont simple gent; et ont leur

[e] Ms. C. *le leur.* — [f] Id. *mestier.* — [g] Mss. B. et C. *Fraterie.* Ce mot, comme celui de *Fratere* du ms. A., désigne toute la vallée de l'Euphrate, dont les Arabes ont altéré le nom en *Forat, Ferat*, d'où *Fratere* et *Frateie.* — [h] Ms. A. Les mss. B. et C. portent *prendent.*

[6] *Venise.* — [7] *Gênes.*

XX. — [1] *Adorent.*

Layas), et toutes autres chier coses, et les marcaandies de Venese et de Jene et de toutes pars hi vinent et l'acatent. Et tous homes et mercans *ke vuelent aler en fraterre* prennent lor voie de ceste ville. »

Le texte latin publié par la même Société porte : « Ibi ponuntur omnes species quæ veniunt de Oriente, et mercatores Veneti, Pisani et Januenses et de omnibus partibus Indiæ portant et levant, et panni qui portantur de Oriente, et inde est via eundi in partes superiores *infra terram* Orientis » (p. 310-311). Le texte de Ramusio dit : « Al suo porto (de Giazza ou Laias) vengono molti mercanti da Venezia, da Genova, e da molt' altre regioni, con molte mercanzie di diverse specierie, panni di seta e di lana, e di altre preziose ricchezze, e anco *quelli che voglion entrare più dentro nelle terre di Levante*, vanno primieramente al detto porto della Giazza » (chap. II, p. 22, de l'édition de Baldelli Boni). Marsden, qui a suivi Ramusio, dit également (p. 41) : « Those persons who design *to travel into the interior of the Levant*, usually proceed in the first instance to this port of Giazza. » Le texte latin publié par Grynæus et A. Muller porte aussi : « Nam est is locus veluti *porta quædam orientalium regionum.* » Enfin la traduction allemande porte également : *Und wer in das Innere der Levante ziehen will*, muss gewöhnlich zuerst in diesen Hafen Giazza kommen. »

Nous avons ici une preuve palpable, évidente, que la *rédaction originale* du Livre de Marc Pol *a été faite en français;* que toutes les rédactions latines, italiennes et autres n'en sont que des *copies* plus ou moins altérées, plus ou moins fidèles; et que les *traducteurs* de toutes les versions latines, italiennes et autres, n'ont pas toujours compris le *texte original français*, qu'ils traduisaient.

La rédaction française dit clairement que Layas (ou Ayas) est le grand marché où se transportaient toutes les marchandises du Levant, comme *épiceries, draps de soie, draps d'or*, etc. en arrivant par le *bassin* ou *la vallée de l'Euphrate*, et où se portaient aussi les marchandises de l'Occident pour le Levant, en suivant la même voie. Les traducteurs primitifs, latins et italiens, ont pris les mots de la rédaction origi-

langage (2). Il demorent en montaignes et en landes là où il treuvent bonne pasture; car il vivent de bestial [2]. Et si naist en ceste

[2] *Bétail.*

nale française : *fratere, aler en fraterre*, sans *majuscules* dans les mss., comme signifiant *infra terram*, ou *dans l'intérieur des terres* du Levant, ainsi qu'ils ont traduit, au lieu d'y reconnaître le nom du grand fleuve de la Mésopotamie si souvent cité dans les récits français des Croisades, et le pays qu'il arrose. De là ces rédactions *vagues* et *embarrassées* qui trahissent l'ignorance des traducteurs, et révèlent leur propre origine.

XX. — (1) Cette contrée de l'Asie Mineure, ainsi appelée du nom des Turkomans, tribus turques qui la conquirent vers le milieu du onzième siècle, est en partie comprise aujourd'hui dans la province turque que l'on appelle la *Caramanie* (قرمان Karamân), et qui possède encore, comme au temps de Marc Pol, des *chevaux renommés*, des moutons à longues queues et de nombreux troupeaux. Il y a encore de nos jours des fabriques de draps, de feutres, de maroquins et de *tapis*, ainsi que des filatures de coton et de soie. La population est composée de Turkomans, la plupart nomades; de Turks, de Grecs, d'Arméniens et de Juifs, qui habitent les villes.

(2) Les *Turkomans*, adorateurs de Mahomet, avaient un idiome ou langage particulier qui leur était propre. C'était vraisemblablement l'ancien turk, ou turk oriental, non encore mêlé, ou enrichi dans une si grande proportion, de mots arabes et persans.

L'Arménien Haython décrit ainsi le royaume de Turquie :

« Le royaume de Turquye est moult riche. Minieres d'argent, d'arain assez bonnes. Et là est grant habondance de vin, de blez et de fruits. Et moult y a bestes; et de bons chevaulx. Ceste terre confine avec la grant Armenie devers orient, et avec le royaume de Georgie; devers occident s'estent jusques à la cité d'Esqualie qui siet sur la mer de Grece. Devers septentrion n'a nulles confinies avec aucunes terres, et s'estent de lonc en lonc sur la rive de la mer. Et devers midy confinie avec en partie la seconde Armenie et avec Secile (la Cilicie); et en partie s'estent jusques en la mer de Grece, et au regard de l'Isle de Chypre. Et cestui royaume de Chypre est appellé : « Grece », de tout le peuple et la gent d'Orient; car anciennement l'empereur de Grece souloit tenir celle terre comme son propre, et la gouvernoit par officiers que il maudoit chascun an. Et, puis que les Turs pristrent la seigneurie de Turquie, ilz ordonnerent un seigneur entre eulx, lequel ilz appelerent le Soudan. Et dès adonc les Turs habiterent en icelle terre; et depuis fu appellée *Turquie*.

« Au royaume de Turquie sont plusieurs provinces. En chascune de celles sont bonnes citez. En la premiere province qui est nommée Elconie, est la noble cité d'Elconie (*Konieh*, Iconium). En la seconde qui est appellée Capadoce, est la cité de Césaire la grant de Grece. La tierce province est ditte Saurie (Ἰσαυρία), et là est la cité de Salerne (*Sagalassus?*). La quarte est appellée Liquie (Λύκια?), et là est la cité de Lichie de Grece. La quinte a nom Quisitan, et là est la cité d'Enfesson (Ἔφεσος, Éphèse). La sixieme est de Putane (Βιθυνία, Bithynie); là est la cité de Nique (Νίκαια, Nicée, aujourd'hui *Isnik*, couvert de ruines). La septieme est appellée Pallagonie; là est la cité de Guianopolis (Ἰωνόπολις, aujourd'hui Abono, ou Ineboli). La huitieme est appellée Genesti (aujourd. *Gouniéh*), et là est la cité de Trapesonde (Trébisonde). Et ceste seulle province est faille (*devenue*) depuis pou de tempsença royaume. Et quant les Turs pristrent la seigneurie de Turquye, ilz ne porent prendre la cité de Trapesonde, ne les appartenances ; car il y avoit trop grant multitude de tres fors chasteaux ; et demoura à l'Empereur de Constantinoble, dont l'Empereur avoit acoustumé de mander un baillif, que l'en nommoit Duc, au gouvernement de celle terre. Et avint que un d'iceulx dux se revela contre l'Empereur et prist la seigneurie de Trapesonde; et se fit appeler Empereur. Et ceulx qui demeurent en celle terre sont Grecs. Nous mettons Trapesonde au nombre des provinces, etc. » (Ms. cité.)

contrée moult bons chevaux qui s'appellent Turquans [3]. Et les autres gens sont Hermins [a] et Gres [4] qui melléement [5] demeurent avec eux en villes et en chasteaux; et vivent de marchandise et d'ars [6]; car il labourent [7] les plus fins tapis et les plus beaux du monde. Encor il labourent draps de soie de diverses couleurs moult beaux et moult riches, en moult grant quantité, et d'autres choses assez. Leurs souveraines citez [8], si est le Conie, Savast, Caserie (3) et maintes autres citez et chasteaux d'evesques que nous ne vous conterons pas ore [9]; car trop seroit longue matiere. Il sont souspost [10] au Tartar de Levant; et y met sa seigneurie.

Or laisserons de ceste province et parlerons de la grant Hermenie.

CHAPITRE XXI.

Ci devise de la grant Hermenie.

La grant Hermenie (1) si est une grant province. Elle commence de une cité qui est appellée Arsenga (2), en laquelle se labourent

XX. — [a] Mss. B. C. *Armins.*

---

[3] *De Turquie.* — [4] *Arméniens et Grecs.* — [5] *D'une manière mêlée.* — [6] *Arts.* — [7] *Travaillent.* — [8] *Leurs villes principales.* — [9] *Ici, en ce moment.* — [10] *Soumis.*

(3) Ces trois villes sont : قونيه سيواس سواس قيصريه c'est-à-dire, *Kounieh, Souvâs* ou *Siwâs* et *Kaisarieh.* La première dépend aujourd'hui du gouvernement général de *Tharabésoun* (Trébisonde); c'est l'ancienne Ἰκόνιον, Iconium, capitale de la Lycaonie.

La seconde, *Sovâs* ou *Siwâs*, aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement général ou *Eyâlet* turk de ce nom, est l'ancienne Σεβαστή, ou Sébaste d'Auguste. Avant cette époque elle se nommait Cabira (τὰ Κάβειρα), et soutint un siége opiniâtre contre les Romains. Elle fut détruite par Tamerlan en 1400.

La troisième, *Kaisarieh* (Καισάρεια, ou Césarée) est aujourd'hui le chef-lieu d'un Sandjack (province) de ce nom, et dépend du gouvernement-général de Bozoq, ancienne Cappadoce.

Aboulféda (trad. lat.) parle ainsi de ces villes : — « Cunja (Iconium) est urbs celebris. Habet ab Austro montem à quo defluit amnis qui *Cuniam* ab occidente subit. Habet hortos a plaga montis ad tres ferme parasangas. In ejus arce est Platonis Philosophi monumentum... »

« Kaisariah est urbs magna arboribus, et hortis et fructibus dives, et fontibus qui eam allabuntur. Intra se habet arcem munitam Solthani sedem. A Cæsare nomen habet. »

« Sivas est urbs magno muro cincta, cum arce parva, fontibus et paucis arboribus; dimidia fere parasanga abest a magno suo fluvio Siwas. »

XXI. — (1) Voir la *Note* (2) du chap. XIX.

(2) Cette ville est nommée en persan ارزنگان *Arzengân*, et en arabe : ارزنجان *Arzendjân.* « Nous arrivâmes à Arzendjân, dit Ibn-Batoutah (T. II, p. 293-4; édition citée) qui est du nombre des villes du prince de l'*Irâk.* C'est une

les meilleurs bouguerans [1] du monde. Et y a les plus beaux bains, et les meilleurs d'yaue sourdant du monde [2]. Les gens sont Hermins [3] et sont hommes du Tartar [4]. Il y a maintes cités et mains chasteaux; mais la plus noble [cité] est Arsenga, qui a archevesque; et deux autres : l'une Arsion (3) et d'Arsisi (4). Elle est moult grant province (5). Et vous di que en l'esté demeure en ceste contrée tout l'ost [5] des Tartars du Levant, pour ce que il y treuvent moult bonne pasture à leurs bestes. Mais l'iver n'y demeurent pas, pour les grans froidures [6] qui y sont outre mesure; et, pour ce, s'en partent l'iver, et s'en vont en lieu chaut, là où il treuvent bonne pasture. Et si sachiez que en ceste grant Hermenie est

XXI. — [1] *Bougrans*, étoffe de laine. — [2] *Les meilleurs bains d'eau de source jaillissante* — [3] *Arméniens.* — [4] *Sujets du souverain tartare de la Perse.* — [5] *Toute l'armée.* — [6] *Froids.*

cité grande et peuplée; la plupart de ses habitants sont des Arméniens, et les Musulmans y parlent la langue turque. Arzendjân possède des marchés bien disposés; on y fabrique de belles étoffes, qui sont appelées de son nom. Il y a des mines de cuivre, etc. »

(3) La rédaction française publiée par la Société de Géographie porte *Argiron*, ainsi que le texte italien de Ramusio. L'une et l'autre leçons sont une corruption de *Erze-roum* ou *Arzeroum*, qui veut dire *la terre de Roum* ou *romaine*: ville actuelle de la Turquie d'Asie; Ἄρζες chez les écrivains byzantins. Aboulfeda dit de cette cité : « Est extremus finis *regionum Rumeorum* ab Oriente » (trad. lat.). « D'Arzendjân, dit Ibn-Batoutah, nous allâmes à Arz-er-roûm, une des villes qui appartiennent au roi d'Irâk. Elle est fort vaste, mais en grande partie ruinée. Trois rivières la traversent » (trad. citée p. 7, n. 3).

(4) أرجيش *Ardjich* ou *Arsissa*, petite ville de la Turquie d'Asie sur le bord septentrional du lac de Van. « Les Géographes anciens, dit M. Amédée Jaubert (*Voyage en Arménie et en Perse*, p. 137), donnent au lac de Van le nom d'*Arsissa*, qui subsiste dans celui de d'*Ardjich*, ville située sur la rive septentrionale. »

« Le mot *Arzen*, dit M. E. Boré (*Correspondance d'un voyageur en Orient*, t. II, p. 186) compose les noms des villes arméniennes *Arzingam* ou *Eriza*, et *Erez* et *Erzeroum*, c'est-à-dire : l'*Arzen des Romains*, ville qui fut formée des débris de la population de la primitive *Arzen*, située plus à l'Orient, près des sources de l'Euphrate, lorsque les Turks Seldjoukides la dévasterent l'an de notre ere 1049.

« Le mot reparait sous la forme d'*Arz*, *Erz* ou *Ardz*, dans une multitude de noms de lieux sur la transcription desquels les historiens et les géographes varient. Nous avons sur les bords du lac de Van la petite ville d'*Arzdge*; plus au nord celle d'*Ardjech*, nommée Arses (*Arsisi* de notre auteur) par Constantin Porphyrogénete, et occupant le pays d'*Arzen*. Ptolemee donne même le nom d'*Arsissa* au lac de Van qui doit etre la mer d'*Arzen* des auteurs arabes et turks. »

(5) Moyse de Khoren décrit ainsi la grande Arménie : « La grande Armenie est a l'orient de la Cappadoce et de la petite Arménie, sur le bord de l'Euphrate, et pres du mont Taurus, qui la sépare de la Mésopotamie; du coté du midi elle est limitrophe de l'Assyrie; en allant par l'Aderbadagan vers la Medie, elle s'étend jusqu'a l'embouchure de l'Araxes dans la mer Caspienne; au nord elle est bornée par l'Albanie, l'Ibérie et la Colchide, jusqu'au lieu où l'Euphrate se dirige vers le midi. L'Arménie contient des montagnes célebres, de tres-grands fleuves et d'autres plus petits, avec trois lacs, et elle est divisée en seize provinces, etc. » (Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 359).

l'Arche de Noe, sur une grant montaigne. Elle fine [7] de midi envers levant[8] en un royaume qui est appellez Mosul (6), qui sont [9] crestiens Jacobins et Nestorins, desquelz je vous conterai ça en avant [10]. Devers tramontaigne [11] fine aux Jorgans [12] desquelz je vous conterai encore avant [10]. Et en celle fin devers Jorgans, sachiez que il y a une fontaine qui sourt [13] huille en moult grant quantité; si que bien cent nes [14] y pourroient bien chargier à une foiz; mais elle n'est pas bonne à mengier; mais elle est bonne à ardoir [15] et à oindre les chameulz pour la roigne [16]. Et y viennent gens de moult loing pour ceste huille; car, en toute la contrée ou environ n'ardent autre huille (7).

Or laisserons de la grant Hermenie et vous conterons de Jorganie.

CHAPITRE XXII.

Ci dist de Jorganie et de leurs Roys.

En Jorganie [1] a un roy qui est appelles Davit Melic, qui vaut autant à dire en françois *Davit Roy* (1); et est supost au Tartar (2).

— [7] *Confine.* — [8] *Du sud à l'est.* — [9] *Dont les habitants sont...* — [10] *Ci après.* — [11] *Du côté du nord.* — [12] *Georgiens.* — [13] *De laquelle sort, jaillit.* — [14] *Nefs, navires.* — [15] *Brûler.* — [16] *Gale*; de ronger.

XXII. — [1] *Géorgie.*

(6) موصل *Mossul*, ville de l'ancienne Mésopotamie, chef-lieu d'un gouvernement-général de la Turquie d'Asie, située sur la rive droite du Tigre, est le siége du Patriarche des Nestoriens, ou chrétiens chaldéens, qui sont encore nombreux dans ces contrées, de même que les Syriens jacobites. Ibn-Batoutah, qui visita Mossoul vers 1330, en donne une description intéressante (Voy. t. II, p. 134 et suiv., traduction citée).

(7) Cette huile, dont parle Marc Pol, est l'huile de pétrole, de naphte ou de bitume. On en trouve dans plusieurs contrées de l'Asie; et, depuis quelques années, on en a découvert d'immenses sources en Amérique. M. Dupré, dans son *Voyage en Perse*, fait pendant les années 1807-1809, vit à quatre journées de Mossoul auprès du village de Kiffry, « un puits d'où l'on tire du naphte que l'on brûle pour s'éclairer la nuit » (Voy. t. I, p. 135).

Près de Bakou, ville dont le port est sur la mer Caspienne, il existe une quantité considérable de puits de naphte noir, dont l'exploitation annuelle, selon M. A. Chodzko, est de près de 4,000,000 de kilogrammes. Ces puits étaient loués il y a cinquante ans a un spéculateur arménien pour 200,000 fr. par an. La plus grande partie de ce naphte sert à l'éclairage en Perse, dans le Ghilan et le Mazenderân.

XXII. (1) ملك *Malek* (pron. *Mélik*) est un mot arabe qui signifie *maître*, *seigneur*, *roi*. Ce mot est passé dans plusieurs langues. Le nom de *Davit* ou *David*, en géorgien *Dawith*, est celui d'un grand nombre de rois de la Géorgie. Il figure dans son histoire, comme celui de *Louis* dans celle de France. Beaucoup de rois géorgiens portèrent aussi le nom de George, ou plutôt *Giorgi*, et d'autres encore. Et comme le nom de *Mépé*, qui signifie *roi* en langue géor-

Et anciennement tous les roys naissoient avec un signe d'aigle sus l'espaulle destre[2]. Il sont belles gens et vaillans d'armes, et bons archiers, et bons combateurs en bataille. Il sont crestien et tienent la loy grégoise[3]. Il portent les cheveus cours à maniere de clers (3); et ce est la province que Alixandres ne pot[4] passer quant il voult aler au ponent[5], por ce que la voie est estroite et douteuse[6] (4); car de l'un lez[7] est une mer et de l'autre sont grant

[2] *Droite.* — [3] *Ils suivent la religion grecque.* — [4] *Put.* — [5] *A l'occident.* — [6] *Dangereuse.* — [7] *D'un côté.*

gienne, est ordinairement joint au nom du roi régnant, on doit en conclure que ce roi régnant de Géorgie, à l'époque dont parle Marc Pol, était un *David*, peut-être celui que *Gaïouk Khân*, l'empereur mongol, nomma aussi roi de l'Arménie.

Ramusio fait dire à Marc Pol : « In Zorzania è « un Re, che in *ogni tempo* si chiama David « Melich, » suivant en cela la premiere rédaction française, non revue par Marc Pol, et publiée par la Société de Géographie de Paris, où il est dit : « En Jorgienie a un roi qui est apelés « *par tout tens* Davitmelic, qui veut à dire en « fransois Davit roi. » Et la version latine publiée par la même Société, dit aussi : « In Georgia est unus rex *qui semper vocatur* David « Mellic, quod sonat *in gallico* : « David rex. » Notre ms. C. porte aussi *tous temps*, tandis que les mss. A et B, plus anciens, que nous suivons scrupuleusement, n'ont pas ces mots *historiquement fautifs*. M. V. Lazari, qui a suivi le ms. français de Berne, a reproduit la mauvaise leçon.

(2) La *Géorgie* du temps de Marc Pol était *soumise* aux descendants et aux successeurs de Dchinghis-Khân. Notre rédaction dit *supost au Tartar*. Une rédaction italienne, rédigée *avant* 1309, considérée par le comte Baldelli Boni (qui l'a publiée sous le titre de *Il Milione di Marco Polo*, Firenze, 1827) comme la plus ancienne que l'on connaisse en langue italienne ; cette rédaction, ou plutôt cette *version* italienne dit : « E *sottoposto al Tartaro.* » — « Da questa frase (observe le comte Boni) si ravvisa che la presente opera è *versione dal francese.* » (Ouvrage cité, t. I, p. 12.)

(3) Le même *traducteur* italien du treizième siècle donne encore ici une nouvelle preuve de l'*antériorité* incontestable de la rédaction française sur toutes les autres rédactions. Il dit : « E i « *cavagli hanno piccoli* al modo de' Greci ; » « ils ont des *chevaux petits* à la manière des « Grecs ; » ayant pris le mot *cheveus* (cheveux), de notre texte, pour *chevaux*, et *clers* (clercs) pour *Grecs*. Celui de la Société de Géographie porte : « Les *chevol* portent petit a maniere *de clerges.* » Ramusio, venu plus tard, n'a pas fait la même faute de version ; il a écrit : « E portano i *capelli corti* a guisa di cherici di ponente. »

(4) La ville de Derbend, dit C. d'Ohsson (*Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 160), garde le défilé le plus fréquenté du Caucase, celui qui est formé par l'extrémité orientale de cette chaîne, et par le rivage de la mer Caspienne. Elle est assise en partie, dans une petite plaine au bord de cette mer ; en partie, sur le penchant assez escarpé d'une montagne que la citadelle couronne. Ses murs, flanqués de tours, ont 120 pieds de haut, et 9 pieds d'épaisseur. Une grande *porte de fer*, qui défend au nord l'entrée de cette ville, lui a fait donner le surnom de *Porte de fer*. Derbend signifie en persan : *défilé* et *barrière*.

Aboulféda (traduction de M. Reinaud, p. 208) dit que la *Porte des portes*, « Bab-al-abouab, » est une ville située sur les bords de la mer (Caspienne). Il dit que les murs qui protégent ce *défilé* furent construits sous le regne de Cosroès Nouchirevan (roi de Perse dans le sixième siècle de notre ère), et non par Alexandre, comme la tradition populaire le lui attribue. Rubruquis en

montaignes qui ne se peuvent chevauchier [8]. Et dure ceste estroite voie plus de quatre [a] lieues; si que pou de gens tenroient [b] le pas atout le monde. Et si vous di que Alixandres fist fermer une tour moult fort par quoi ces gens ne peussent passer pour venir seur lui. Et fu appellée la « Porte-de-fer [c]. » Et ce est le lieu que le livre Alixandre conte comment il enclost les Tartars dedens [9] deux montaignes. Et ce ne fu pas voirs [10] que ce fussent Tartars; mais estoient une gent qui s'appellent Commains [d] (5), et autres generations assez ; car Tartars n'estoient à cellui temps.

Il y a villes et chasteaux assez, et ont soie à grant habondance.

XXII. — [a] Ce mot *quatre* manque dans les mss. A. et B. Il se trouve dans le ms. C. — [b] Ms. C. *tendroient.* La version latine publiée par la S. G. porte : « Durat ista via plus quatuor ligis, ita quod *pauci homines tenerent passum toti mundo.* » La traduction pourrait être plus claire, mais non plus *littérale.* — [c] Ms. C. Les mss. A. et B. ont : *porte d'enfer.* — [d] Ms. C. *Com as.*

[8] *Dans lesquelles on ne peut passer à cheval.* — [9] *Entre.* — [10] *Véritablement.*

parle comme Marc Pol : « Le lendemain nous vinmes à la *Porte de fer*, qui est une ville qu'Alexandre le grand fist bastir, ayant la mer à l'orient ; et y a une petite plaine entre la mer et les montagnes, le long de laquelle la ville s'étend jusqu'aux hautes montagnes qui la ceignent du côté d'occident, n'y ayant autre passage que par là ; car par la montagne, il n'y a pas moyen d'y passer, à cause de leur hauteur et aspreté inaccessible; ni de l'autre costé aussi, à cause de la mer. De sorte qu'il faut passer tout droit par le milieu de ceste ville, où est une *porte de fer*, dont la ville a pris son nom. Elle a quelque demy lieue de long ; et sur le haut de la montagne y a un fort chasteau. Sa largeur est d'environ un jet de pierre. Ses murailles sont tres fortes sans aucuns fossez, mais a plusieurs tours basties de bonnes pierres de taille bien polies. Les Tartares ont abattu le haut de ces tours, et les boulevards de la muraille. Le pays des environs sembloit autrefois un paradis terrestre, pour sa beauté et sa bonté. » (Édition de Bergeron, 1634, p. 274.)

(5) Hayton (ms. cité) décrit ainsi le pays des Comans :

« Comanie est un des plus grands royaumes qui soient ou monde. Cette terre est malement habitée pour la grant destrempance de l'air de cellui pays. Car aucunes contrées sont si froides que hommes ne bestes ne peuvent vivre pour la grant froidure. Et autres contrées y a qui sont si chaudes en esté que nul n'y puet durer pour le grant chault et pour les mousches qui y sont. Celle terre est toute plaine, mais nul arbre n'y croist de quoy l'en face merrien ne busche, fors que en aucuns lieux certains où ilz ont aucuns arbres plantez pour faire jardins. Grant partie de celle gent habitent en tentes ; de feymier (fumier) de bestes font feu.

« Ceste terre de Comanie marche devers orient au royaume de Corasme, et en partie à un grant desert. Devers occident marche à la mer maiour (la mer Noire)... Devers septentrion marche au royaume de Rousie (Russie) ; et devers mydi s'estent jusques au plus grant flun que l'en sache ou monde, qui est appellez Etil (le Volga). Celui flun glace chascun an ; et aucunes fois dure tout l'an glacé, en telle maniere que hommes et femmes et bestes y passent par dessus comme par terre. Et de l'autre part du flun devers occident et devers mydi habitent pluseurs nations de gens, qui ne se comptent pas du royaume de Comanye; ne ilz ne sont mie obeissans au royaume de Comanye. Et sont entour la montagne de Cocas (Caucase) qui moult est grant et haulte. »

Et si labourent draps d'or et de soie de toutes façons moult beaux. Il y a les meilleurs austours[11] du monde (6). Il y a de toutes choses habondance, et vivent de marcheandise et d'art. La province est toute plaine de montaignes (7), et de moult estroiz pas et fors[12]. Si que je vous di que les Tatars[e] ne porent[13] onques avoir toute la Seigneurie entierement (8).

Encore y a un monstier[14] de Nonnains[15] que on appelle Saint Lienart, où il y a une tel merveille comme je vous conterai. Il y a un grant lac pres de l'eglise, qui naist d'une montaigne où tout l'an ne se treuve point de poisson dedens[16], ne petit ne grant. Et quant vient au premier jour de karesme, si treuve l'en dedens le plus beau poisson du monde, et en grant quantité; et dure ce poisson tout le Karesme, jusques au Samedi Saint. Et puis n'en treuvent nul jusques à l'autre Karesme. Et ainsi vait[f] chascun an, si que ce est un grant miracle (9).

[e] Ms. A. — [f] Id. *vaut.* Ms. B. *vient.*

[11] *Vautours.* — [12] *Forts.* — [13] *Purent.* — [14] *Monastère.* — [15] *Religieuses.* — [16] *Dedans.*

Les Comans, qui succéderent aux Petcheneghes (Πατζινάκοι) formèrent la population du *Kiptchak* ou *Kaptchak*, et étaient de race turque.

(6) Plusieurs voyageurs ont parlé d'une espece d'aigle ou de vautour, d'une grandeur prodigieuse, qui existe dans les montagnes du Ghilan. Gmélin rapporte que cet oiseau cause beaucoup de dommages dans ces montagnes par son horrible voracité et ses rapines; car il est assez fort pour enlever des moutons, des chevres et des veaux. Il a les pattes emplumées comme les coqs cochinchinois, et de couleur blanche a l'exception des ailes. On peut en voir la figure dans l'*Histoire des decouvertes faites par divers savants voyageurs*, t. II, p. 387, Berne, 1779, in-8°. Hayton (ms. cité) parle aussi des *Ostours*, et autres oiseaux qui naissent en la montagne de Cocas (Caucase), et qui sont *tous blancs*.

(7) « Celle montaigne de Cocas, dit Hayton, (ms. cité) si est entre les deux mers : c'est la mer maiour (mer Noire) qui est devers occident, et la mer Caspis (Caspienne) qui li est devers orient. Ceste mer Caspis n'a que une entrée par devers la mer occeane; ains est comme un lac, mais pour sa grandeur est appellée mer; car c'est le plus grand lac du monde. Il s'estent de la montaigne de Cocas jusques au chief du royaume de Perse, et depart (partage) toute la terre d'Aise (Asie) en deux parties. Et celle partie qui est devers orient est appellee Aise la parfonde, et celle qui est devers occident est appellée Aise la maiour. Les eaues de celle mer sont doulces et ont grant habondance de poisson... La maistre cité du royaume de Comanie est appellée Sarta (Sara), laquelle fu anciennement bonne cite; mais les Tartares l'ont presque toute gastée. »

(8) Les populations qui ont habite de tous temps les montagnes du Caucase ont toujours été jalouses de leur indépendance. La puissance mongole, qui étendit si loin ses conquêtes, ne put les soumettre entierement. La Russie de nos jours y éprouve la même résistance.

(9) Cette légende rapportée par Marc Pol, a excité la susceptibilité de Marsden qui cherche à excuser notre voyageur, en disant qu'il avait payé tribut à la crédulité de son temps et de son pays. Peut-être; mais, dans tous les cas, Marc Pol n'avait pas inventé ledit miracle, puisqu'on

Ceste mer, que je vous di, si est pres as[g] montaignes; si s'appelle « la mer de Gelachelan[h] (10), » et dure bien environ sept cens mile; et est loings de toutes mers douze journées; et entre dedens

g Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *pres des.* — h Ms. C. Les mss. A. B. *Gleluchelan.*

le trouve déjà rapporté par Willebrand *d'Oldenbourg*, dans son *Itinerarium Terræ sanctæ* (vers 1211) publié par Léon Allatius dans son Σύμμικτα (p. 140) où il est dit : « Inde venimus Adamodanam : quod est castrum Hospitalis... In pede hujus castri decurrit quidam fluvius, qui maximo gurgite oritur ex montanis Hormeniæ et vicinis ; *qui tribus diebus ante Palmas*, et *tribus post, et in ipso die festo*, ab ore suo ubi oritur vel egreditur, tantam emittit piscium multitudinem, ut ab omnibus, ex omni provincia illuc confluentibus carrucis et sommariis deducantur. Inde nuper accidit, ut Latinis et Hormenis de Adventu et Pascha disputantibus, et diversa putantibus, verus dies Palmarum, per effusionem prædictorum piscium monstraretur. »

Il y a toutefois une différence dans les deux légendes. Marc Pol place la scène du *miracle annuel* au *Moustier* ou couvent de *Saint-Léonard*, en Géorgie ; Willebrand la place au pied d'un château qui appartenait aux Hospitaliers ; mais le fond est évidemment le même.

Nous ferons remarquer aussi une différence importante qui existe ici entre notre rédaction et celle de Ramusio adoptée par Marsden, ainsi que celles de tous les autres éditeurs ou commentateurs qui l'ont suivi. Le texte de Ramusio porte : « Qui è un monasterio intitolado di San Lunardo di monachi, dove vien detto esser questo miracolo, che essendo la chiesa sopra un lago salso, che circonda da quattro giornate di cammino, in quello per tutto l'anno non appareno pesci, salvo dal primo giorno di quaresima fino alla vigilia di Pasqua che ve ne è abbondanza grandissima ; e fatto il giorno di Pasqua, più non appariscono, e chiamasi *il lago Geluchalat.* » (Ed. Bald. Bon, p. 29.)

Cette rédaction *confond* deux choses *très-distinctes* : 1° le *lac* situé près de l'église du couvent de Saint-Léonard, *alimenté* par les eaux qui descendent des montagnes, et 2° le *lac* ou plutôt la *mer* (dans notre rédaction) de *Gelachelan* ou du *Ghilan*, qui est la mer Caspienne. Aussi cette confusion, provenant évidemment du *traducteur* italien (qui n'aura pas compris la rédaction française originale, si claire cependant), a-t-elle égaré Marsden et tous les commentateurs de Marc Pol qui l'ont suivi en répétant ses explications embarrassées sur le *lac* en question. Marsden finit par supposer que ce peut être le lac de Van, quoiqu'il reconnaisse que cette explication est loin de le satisfaire. M. Lazari, qui a cependant reproduit en italien la rédaction française, a aussi confondu le *lac* du couvent de Saint-Léonard avec la *mer* de Gelachelan : « E sappiate che *il lago* di cui vi ho narrato si chiama il *mare* di Ghelucheiat » (p. 18).

(10) Après avoir rapporté l'épisode du miracle des poissons, qui était une tradition du pays, notre voyageur revient à la *mer* dont il a parlé précédemment (p. 40), et au bord de laquelle se trouvait la « *Porte de fer.* » Le nom de *Gelachelan*, donné par Marc Pol à la partie de la mer Caspienne qui borde les montagnes du *Ghilan*, a beaucoup embarrassé les éditeurs et commentateurs de notre voyageur, depuis Marsden jusqu'au célèbre géographe Ritter, qui ont cru y reconnaître le lac de Van. L'explication cependant est des plus simples. La mer Caspienne, comme d'autres mers, reçoit différents noms, selon les contrées diverses qui l'avoisinent. Dans les environs de Bakou, c'est la *mer de Bakou ;* sur les confins de la province du Ghilan, c'est la *mer du Ghilan ;* ce qui a été exprimé par le nom vulgaire de *Gelue'elan*, ou *Gelachelan*, le *lac*, le *golfe de Chelan* ou *Ghilan*, comme nous disons le *golfe* ou la *mer de Gascogne ; gal, gueul*, signifiant en turk *lac, bassin d'eau dormante*, et *Ghilan* étant le nom de la province de la Perse située sur le bord de la mer Caspienne, entre l'*Aderbaidjân* et le *Mazenderân*. Les historiens chinois du temps des Han (vers le commencement de notre ère) l'appelaient *Si-hài*, la « mer occidentale, » parce qu'elle était située à l'occident de la Chine.

L'édition française illustrée, que nous avons déjà citée, traduit ainsi le texte français de la

ceste mer le grant flun [17] d'Eufrates (11) et pluseurs autres fluns; et est toute avironnée de montaignes. Et ore nouvellement [18] les marchans de Gennes nagent [19] par ceste mer, par nefz [i] qu'il y ont porté et mis dedens (12); et d'illec [20] vient la soie geele [j] (13).

Or vous ai conté des fins [k] de la grant Hermenie vers tremontaigne [21]; si vous conterons de l'autre fin [l] qui est entre midi et levant.

CHAPITRE XXIII.

Ci dit du royaume de Mausul, qui est à la fin, entre midi et levant.

De l'autre fin qui est entre midi et levant est le royaume de Mausul (1); et est moult grant royaume; et y habitent pluseurs generations de gens, lesquelz nous vous deviserons.

[i] Ms. A. *nes.* — [j] Ms. C. Les mss. A. B. *grelle.* — [k] Ms. C. *confins.* — [l] Id. *confin.*

[17] *Fleuve.* — [18] *Maintenant, depuis peu.* — [19] *Naviguent.* — [20] *De là.* — [21] *Le nord.*

Société de Géographie. « La mer dont je vous ai parlé, *et qui est près de la montagne*, est apelée la mer de Gleveshelan. » La désignation du lieu est un peu vague.

(11) Tous les manuscrits que nous avons consultés portent le nom de ce fleuve, de même que l'édition de la Société de Géographie. C'est une erreur de rédaction semblable à celle que nous avons déjà signalée (chap. 2), ou l'*Atel* (*Volga*) est pris pour le *Tigre*.

Les rédactions postérieures de Marc Pol, à partir de celle de Ramusio, ont rejeté le nom d'*Eufrate*, et l'ont remplacé par ces mots : « In « questo mare di Abaccu (de Baku) mettono « capo Herdil, Geichon, e Cur e Araz, e molti « altri grandissimi fiumi. » (Ramusio, p. 30.) La version latine publiée à Bâle, dans le *Novus Orbis* de Grynæus (1532), reproduite par André Muller (1671), porte : *Euphrates*. Les prétendues corrections de la version italienne ne rectifient rien; car le Geichon, ou *Djihon* (l'Oxus) ne se jette pas plus dans la mer du Ghilan ou Caspienne, que l'Euphrate. Nous aimons mieux Marc Pol avec ses erreurs naïves qu'arrangé par des mains plus ou moins habiles. Tout ce qu'on peut dire en faveur de notre voyageur, c'est qu'il n'a pas pu *vérifier* tous les faits qu'il rapporte; qu'il a cédé quelquefois, à son insu, aux idées de son temps qui plaçaient les *quatre fleuves du Paradis terrestre* dans ces contrées.

(12) Ce passage concernant le commerce que faisaient les Génois sur la mer Caspienne avec des bâtiments qu'ils y avaient transportés (sans doute par la mer Noire et le canal qui joignait le Don au Volga) est des plus curieux. Il n'est bien clair et net que dans notre rédaction. Celle publiée par la Société de Géographie porte : « Et « novelement les marchians de Jene najerent por « cel mer, *car il n'ont mis le legn ou il najerent*, « et d'iluech vint la soie ke est apellé gelle » (p. 19). Le traducteur de l'édition illustrée de 1854 n'ayant pas compris le passage souligné l'a supprimé. Il en a été de même des anciens traducteurs latins et italiens.

(13) La *soie geele*, ou du Ghilan, était de couleur foncée, jaune. « Di questa seta, dit le comte Baldelli Boni (t. I, p. 13), fa menzione anche il Balducci, nel trattato della mercatura, e chiamata *seta ghella*, che credo esser la famosa seta del Ghilan. » On peut consulter sur la culture et la production de la *soie* dans le Ghilan : Gmélin (*Histoire des Découvertes*, etc., Berne, 1779, t. II, p. 399 et suiv.).

XXIII. — Voir précédemment ch. 21, p. 39.

Il y a unes[1] genz qui sont appelez Arrabis[2], qui aourent[a] Mahommet. Encore y a une autre maniere de genz crestiens Nestorins et Jacobins[3]. Il ont patriarche que il appellent Atolic[b]; et cestui patriarche (2) fait archevesques, et abbés, et touz autres prélaz et les envoie par toutes pars : en Inde (3) et en Baudas[c] et au Cata[4], aussi comme fait l'Apostolle de Romme[5] par les contrées des Latins. Car sachiez que touz les Crestiens qui sont en ces contrées de quoy[d] il y a moult grant quantité, sont touz Jacobins et Nestorins crestiens, mais non pas si comme commande l'Apostolle et l'Eglise de Romme; car il faillent en pluseurs choses, la foy (4). Et touz les draps à or et à soie[e] qui se font en ce pais s'appellent mosolins (5); et issent[6] de ceste terre[7] moult grans marcheans qui s'appellent Mosolins[8], lesquels portent moult grant

XXIII. — [a] Ms. A. *aburent* = adorent. — [b] Ms. A. Le ms. C. porte : *Jatolic.* — [c] Ms. A. *Baudas* = *dans le pays de Baghdâd.* — [d] Ms. C. *dont.* — [e] Ms. C. *d'or et de soie.*

XXIII. — [1] Sujet au singulier avec la marque du pluriel, et le verbe attiré au même nombre. — [2] *Arabes.* — [3] *Nestoriens et Jacobites.* — [4] *Catay*, ou Chine du nord, conquise par les Mongols. — [5] *Le pape.* — [6] *Partent.* — [7] *Contrée.* — [8] *Du pays de Mossoul.*

A l'époque de Marc Pol, Mossoul était le siége d'un gouvernement de l'empire Mongol de Perse qui y avait remplacé la petite dynastie turque des Atabecks.

(2) Le patriarche ou chef supérieur des Nestoriens, qui existent encore en grand nombre dans ces contrées, porte en effet le nom de Καθολικος, ou *universel, perpetuel.* Sa residence était primitivement a Seleucie, et fut ensuite transportée à Baghdâd, où il siégea jusqu'en 1268 ; puis à Irbil et Mossoul, ou ce patriarche résidait a l'époque de Marc Pol ; et ensuite a Ourmiah en 1580. Marc Pol a suivi la prononciation arabe du mot catholikos : *Jatlik*, dans laquelle l'*i* ou *j* initial s'efface ou se supprime.

(3) Le Nestorianisme, nommé ainsi de Nestorius son fondateur, qui fut placé sur le siége de Constantinople en 428, a eu et a encore beaucoup de partisans dans la Mésopotamie. Il s'étendit successivement en Perse, dans l'Inde, en Chine où une inscription célèbre, celle de *Si-gan-fou*, que nous avons publiée en 1858, prouve que le Nestorianisme y avait été porté des le septieme siecle de notre ère. On le retrouve dans l'Asie centrale, en Tartarie et en Chine (le Catay) a l'époque des Mongols, et sur les côtes du Malabar, ou le christianisme oriental avait été porté dès la première moitié du sixieme siècle, puisque Cosmas Indicopleustes, qui était lui-même nestorien, décrit l'état dans lequel se trouvaient alors les sectateurs de cette doctrine, connus depuis sous le nom de *Chretiens de Saint-Thomas*, ou de *Jacobites* : ces derniers, que l'on nomme aussi Eutychiens ou Monophysites, ayant été souvent confondus avec les Nestoriens.

(4) Nestorius soutenait que les deux personnes en Jesus-Christ n'étaient pas hypostatiquement unies ; mais que chacune de ces personnes subsistait *par soi*, distinctement et séparément. Il soutenait de plus que la *personne* née de Marie n'était pas Dieu, parce que « ce qui est né de la chair est de la chair. » — Eutychius, le chef des *Jacobites*, soutenait au contraire qu'il n'y avait qu'*une seule personne*, *une seule nature* en Jesus-Christ. De là le nom de *Monophysites* donné a ses sectateurs.

(5) *De Mossoul, provenant de Mossoul* ; d'où notre mot *mousseline*, qui est le nom d'une

quantité d'espiecerie [f] et de pelles 9, et de draps à or et de soie. Encore y a une autre maniere de gent qui habitent es montaignes de ces contrées, qui s'appellent Card [g] (6), qui sont Crestien et Sarrazin, moult mauvaise gent, qui robent 10 volentiers les marchans.

Or laisserons de Mausul et parlerons de Baudas la grant cité.

[f] Mss. A. B. *de fiecerie.* — [g] Ms. A. et B. *Gard.*

---

9 Tissus légers de soie ou de coton, nommés *palle, paile,* dans nos anciens romans moyen âge et chansons de geste, provenant de la racine *pallium ;* d'où est venu notre mot *poéle,* voile que l'on tient sur la tête des mariés. Ce mot fut applique aussi à d'autres étoffes plus grossières servant à d'autres usages, comme *dais, tapis,* etc. Le mot persan *pelás,* qui signifie *couverture, manteau, cilice, vétement de religieux,* peut avoir la même origine. — 10 *Volent.*

étoffe légère de coton, faite sans doute à l'imitation des fines étoffes venues de Mossoul. Ménage, dans ses *Origines de la langue italienne,* dit : « *Al Musoli* est regio in Mesopota- « mia, in qua *texuntur* telæ ex bombyce valde « pulchræ, quæ apud Syros, et apud mercatores « Venetos appellantur *Mussoli* ex hoc regionis « nomine. » Il est très-douteux néanmoins que ces étoffes si légères, appelées *mousselines*, aient été *fabriquées* à Mossoul même ; elles l'étaient plutôt dans l'Inde et apportées à Mossoul, qui était alors le grand entrepôt du commerce de l'Inde avec l'Europe, par l'Asie Mineure, dont *Ayas* ou *Layas* (voir la note (3) p. 15) était le grand port marchand.

(6) Le ms. C porte *Card.* C'est la transcription assez fidele du mot persan کُرد *Kourd,* qui est le nom de ce peuple connu dès une haute antiquité, et qui signifie *vaillant, belliqueur.* Xénophon (*Exp. Cyr.,* III, 5), en parle sous le nom de *Cardouques,* Καρδοῦχοι, comme d'un peuple habitant la rive gauche du Tigre, sur les confins de l'Assyrie et de l'Arménie ; il dit qu'ils étaient très-belliqueux, et vivaient dans les montagnes : Τούτους δὲ ἔφασαν οἰκεῖν ἀνὰ τὰ ὄρη καὶ πολεμικοὺς εἶναι. Strabon les identifie avec les *Gordiens* ou habitants de la Gordyene : Πρὸς δὲ τῷ Τίγρει τὰ τῶν Γορδυαίων χωρία, οὓς οἱ πάλαι Καρδούχους ἔλεγον ; — ad Tigrim sunt Gordæorum loca, quos antiqui *Carduchos* appellabant (Ed. Didot, p. 636). Pline (*Hist. nat.,* VI, 15), identifie aussi les *Cardouques* avec les *Gordiens.* M. H. Rawlinson croit retrouver le nom ethnique de *Kourde* dans l'assyrien *karadu*, lequel, dans les inscriptions, a le sens de *jeunesse belliqueuse.* C'est aussi le sens que donne Strabon à certains habitants de la Perse, appelés *Kardaques,* qui *vivent de rapines* comme les *Gardes* ou *Kardes* de Marc Pol : « Καλοῦνται δ' οὗτοι Κάρδακες, ἀπὸ κλοπείας τρεφόμενοι· κάρδα γὰρ τὸ ἀνδρῶδες καὶ πολεμικὸν λέγεται. — « Atque hi « Cardaces vocantur, furtis viventes; nam *carda* « virile ac bellicosum significat. » (Edit. citee, p. 624 ; voir aussi Rennell., *Expedition of Cyrus,* in-4°, 1816, et la carte de Babylone et des *Cardouques*.)

Les Kurdes sont répandus dans la province du *Kourdistan* (pays des *Kourdes*), et dans les parties orientales et meridionales de la Turquie d'Asie. C'est la population la plus turbulente de ces contrées, que ni les Persans ni les Turks n'ont pu entierement soumettre, et avec laquelle ils sont souvent en guerre. « Les Courdes dit M. de Hagemeister, *Essai sur les ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale.* Saint-Pétersbourg, 1839, p. 87, habitent tout le pays entre l'Euphrate et la chaine du mont Zagros ; mais leurs troupeaux dépassent souvent ces limites et font des apparitions presque sous les murs de Tocate et bien au dela de Siwas. Il y a en outre des Courdes dans le Khorassan, ou ils ont eté etablis par le Chah Abbas le Grand pour defendre ce pays contre les Turcomans. Leur colonie y est fort nombreuse et refuse souvent d'obéir au Chah de

CHAPITRE XXIV.

Ci dist de Baudas la grant cité et comment elle fu prise.

Baudas [1] est une grant cité là où estoit le Calife de touz les Sarrazins du monde (1), ainsi comme est à Romme le Siege du Pape des Crestiens. Et parmi la cité court [a] un moult grant flun [2]; et par ce flun puet on aler en la mer d'Inde qui a bien .xviij. journées de Baudas; si que moult grant quantité de marcheans y vont et viennent avec leur marchandises et arrivent en une cité qui a nom Chisy [b] (2); et d'illec entrent en la mer d'Inde. Encore y a sus

XXIV. — [a] Ms. A. Ms. B. *cueurt.* — [b] Ms. B. C. *Cist.*

XXIV. — [1] *Baghdâd.* — [2] *Fleuve, le Tigre.*

Perse, quoiqu'elle soit en même temps en guerre continuelle avec les Turcomans. Les Courdes sont fortement taillés, ont les traits prononcés et parlent un jargon pehlvi. »

XXIV. — (1) La ville de بغداد *Baghdâd* est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une longue description. Fondée, dit-on, en 763 de notre ère par le khalife Mansour, sur le Tigre, elle fut la capitale du grand empire des Khalifes jusqu'au jour où elle fut prise par *Houlagou* en 1258. Aujourd'hui c'est le chef-lieu d'un *Eialet* ou gouvernement-général de la Turquie d'Asie. Le voyageur arabe Ibn-Batoutah, qui visita Baghdâd quelque temps après Marc Pol, en parle longuement (Voir t. II, p. 100). La partie occidentale de Baghdâd, située sur la rive droite du Tigre, était déjà à demi ruinée. Malgré cela il y avait encore *treize* quartiers, dit-il, dont chacun ressemblait à une ville. La partie orientale, située sur la rive gauche, était alors très-prospère. Il y avait des colléges pour les quatre rites orthodoxes; trois mosquées cathédrales, les palais des Khalifes, leurs tombeaux, ceux des personnages célèbres par leur piété ou leur science. Baghdâd était réellement, comme le dit Marc Pol, la capitale politique et religieuse du monde mahométan, comme Rome l'était alors du monde chrétien. (Voir aussi sur *Baghdâd* C. Niebhur, *Voy. en Arabie*, t. II, p. 239-270; et Ker Porter's *Travels*, t. II, p. 231-407.)

(2) Cette *ville de Chisy* (dont le nom, écrit à l'italienne, doit se prononcer comme *Quisy* ou *Qis*) était le chef-lieu de l'île du même nom, située à l'entrée du golfe Persique (que Marc Pol paraît considérer comme la continuation de l'Euphrate et du Tigre), et la capitale du royaume d'Oman. Les Persans écrivent le nom de cette île كيش *Kich* et les Arabes كيس *Kis* ou *Qis*. « La ville de Qis, dit le géographe arabe Yakout (traduction de M. Barbier de Meynard), est belle et pittoresque, entourée de jardins et d'habitations. C'est le séjour du souverain d'Omân, qui étend son autorité sur toute cette mer. C'est dans cette île que stationnent les bâtiments qui font la traversée entre l'Inde et le Fars (la Perse). Elle a de nombreuses citernes qu'alimente la pluie, et de beaux bazars abondamment fournis. Le roi de ce pays est respecté par les souverains de l'Inde à cause de ses forces navales et de ses richesses... C'est dans ses parages que se fait la pêche des perles. » Yakout vivait trois quarts de siècle avant Marc Pol. Texeira, voyageur portugais qui écrivait vers le commencement du dix-septième siècle, dit en parlant de *Chisy* qu'il appelle Kheys : « C'est une petite île au milieu du détroit de *Balzera*; elle a été autrefois un royaume; elle est à présent déserte et sans commerce parce que les corsaires volaient les marchands qui y allaient trafiquer; le commerce passa depuis à Ormus, et fut ensuite ruiné par

le flun entre Baudas et Chisy une grant cité qui a nom Basçra (3). Et tout environ la cité, par les bois, naissent [c] les meilleurs dates du monde. En Baudas se labourent[3] de moult de façons de draps [d] de soie et à or; ce sont nasich [e] et nac et quermesis (4) et de mains autres draps de moult belle façon. Elle est la plus noble cité et la greignor[4] qui soit en toutes ces parties.

[c] Ms. A. *nessent.* — [d] Mss A. et B. — [e] Le ms. C. porte : *nasith.*

---

[3] *Travaillent.* — [4] *Plus grande*, du latin *grandior.*

les Turks, qui, comme nous avons dit, pillèrent ce royaume. » (Voir aussi M. Defrémery, *Traduction du Gulistan*, p. 177, *note.*)

(3) *Basçra*, que nous avons lu ainsi, dans nos trois mss. (au lieu de *Bastra*, le *c* et le *t* dans les mss. gothiques se prenant souvent l'un pour l'autre), est la ville de *Bassora* ou *Bassra*, en arabe : بصرة *Basrah*, située dans la Turquie d'Asie, à vingt lieues N. O. du golfe Persique, sur la rive droite ou occidentale du *Chattel-Arab* (*fleuve des Arabes*) formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, qui se joignent vingt lieues au-dessus de cette ville, et se déchargent à une pareille distance au-dessous, dans le golfe Persique. Cette ville fut fondée l'an 14 de l'Hegire (636 de notre ère) sous le Khalifat d'Omar, et passa successivement entre les mains des Persans, des Turks, des Arabes, pour rentrer sous la domination ottomane qui y entretient un gouverneur placé sous les ordres du pacha de Baghdâd. « Les Arabes, dit Rousseau (*Description du Pachalik de Bagdad*, p. 32), forment la majeure partie de ses habitants; le reste est un mélange de chrétiens, de juifs, de Persans, d'Indiens et de Sabéens. Toute cette population réunie s'élève à quarante ou cinquante mille âmes. La position de Bassora est des plus agréables, et son territoire est fertile en pâturages, en grains, en légumes et en fruits. Les palmiers y sont si abondants que toute la contrée en est couverte depuis le confluent des deux fleuves jusqu'à la mer..... Bassora est l'entrepôt général du café Moka, des perles du Bahrein, des riches productions de l'Inde que les navires arabes et anglais y versent journellement pour y prendre en échange de l'argent, de l'or, du cuivre, des *dattes* et diverses marchandises d'Europe, telles que des coraux, des quincailleries, des satins et des draps, qui viennent par la Syrie, voie de Baghdâd. »

Ibn-Batoutah décrit aussi très en détail la ville de Basrah : « C'est une des principales villes de l'Irak, et célèbre en tout pays; elle occupe un vaste terrain; elle possède des avenues admirables, beaucoup de vergers et des fruits excellents... Il n'y a pas dans le monde entier de lieu plus riche en palmiers que cette ville. Les dattes se vendent, dans son marché, à raison d'un dirhem les quatorze livres de l'Irak » (T. II, p. 8 et sq. edit. citée). Le même voyageur ne trouva nulle part un pays aussi abondant *en dattes* que Basrah, excepté Segelmessa, dans le Maroc (T. IV, p. 376).

(4) Selon M. Defrémery (*Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans*, p. 17) les mots *nasich* et *nac*, de Marc Pol, sont des transcriptions fidèles du terme arabe *necidj* qui signifie « un tissu, en général, » et désigne particulièrement une étoffe de soie de la même espèce que le *nekh nac*. D'après M. d'Avezac (*Relations des Mongols ou Tartares*, par le frère Jean Du Plan-Carpin. *Mém. de la S. de G.*, t. IV, p. 524) les brocarts et les étoffes de soie de Bagdad étaient célèbres au moyen âge, sous le nom de *Baldacchini di seta* (mot dérivé de *Baldach* pour Baghdâd).

Aucun de nos trois mss. ne porte ces mots que l'on trouve dans le texte de la Société de Géographie : « *labores a bestes et ausiaus moult richement*, » et cela avec raison, parce que les Arabes sectateurs de l'Islamisme ne représentent jamais des figures d'animaux sur les étoffes à leur usage, pas plus que dans les autres décorations.

Quant au mot *Quermesis*, sur lequel personne,

Il fu un jour que, à .M.CC.LV. (1255) ans de Crist, le Seigneur des Tatars [f] du levant qui Alaou [5] avoit à nom, qui fu frere au grant Kaan qui orendroit [6] regne, assembla un moult grant ost [7], et vint seur Baudas [g] et la prist à force (5). Et ce fu bien grant chose que en Baudas [g] avoit plus de .C.M. (cent mille [h]) à cheval sans les hommes à pié. Et quant il l'ost prise il trouva au Caliphe [i] une tour toute plaine d'or et d'argent, et d'autre tresor. Et ce fu la

[f] Ms. A. Les mss. B. C. portent *Tartars*. La leçon du ms. A. est plus correcte. — [g] Ms. A. *Baudras*. — [h] Le ms. B. porte : *deux cens mille*. — [i] Ms. A. Les ms. B. C.

---

[5] *Houlagou*. Voy. p. 9, note (4). — [6] *En ce moment*. — [7] *Une grande armée*.

à notre connaissance, n'a encore donné d'explication, nous pensons qu'il signifie *une etoffe couleur pourpre*, ou teinte avec la *cochenille*, qui se nomme en persan كرمز *Kermès* ou *Quermès*, d'ou les étoffes teintes de cette couleur ont été nommees *Kermesis* ou *Quermesis*; d'où est venu aussi notre mot *cramoisi;* draps *cramoisi* ou *ecarlate*.

(5) La prise de *Baghdâd* par *Houlagou* est fixée par les écrivains chinois a l'annee du cycle *ting-sse*, qui correspond a 1257 de notre ère, sans indication de mois; les écrivains mahometans placent l'entree des Mongols dans *Baghdad* dans les premiers mois de *safar* ou *sefer*, de l'an 656 de l'Hégire, correspondant a février-mars (le 1er de *safar* était le 7 février de l'année 1258. Il y a la une contradiction qui n'est qu'apparente; car l'année chinoise en question, qui correspond en majeure partie a l'année 1257, n'était pas encore achevée à la même époque.

« L'année *ting-sse*, dit le *Récit de l'expedition d'Houlagou*, dans l'Histoire des *Yuen*, ou Mongols, par *Chao-youan-ping*, k. 42e, fo 53 et sq. trad. de Ab. Rémusat, *Nouv. Mel. as.* p. 179) on prit le royaume de *Pao-tha* (Baghdâd). Ce royaume a 2,000 *li* (200 lieues) du nord au sud; son roi se nomme *Ha-li-fa* (Khalife). La ville capitale est double ou partagée en deux villes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident. Entre les deux il y a un grand fleuve. La ville occidentale n'a pas de muraille, mais celle de l'orient est entourée de fortifications. L'armée étant arrivée devant la ville, on livra un combat dans lequel les troupes du *Ha-li-fa*, au nombre de plus de quatre cent mille hommes, furent défaites. Le *Ha-li-fa* prit la fuite dans une barque.

« Ce royaume est extrêmement riche. Le palais était construit avec du bois de santal; les murailles étaient de santal rouge, incrustées de jaspe noir et blanc. L'or et les choses qu'on y trouva surpassent l'imagination; c'étaient de grosses perles appelées *globules* ou *balles de la planète de l'année* (de Jupiter), de l'azur, des diamants, etc. Il y eut des gens qui emportèrent mille onces d'or.

« Ce royaume avait eu quarante princes, pendant six cents ans, jusqu'à celui sous lequel il fut détruit (on n'en compte que trente-sept de la race des Abbassides). Les hommes y sont plus polis que dans les autres pays. Les chevaux sont excellents et renommés. On y a vu des guitares qui ont jusqu'à soixante-dix cordes. »

Le dernier des Khalifes de Baghdâd se nommait *Mosta'ssim*, lui et ses predecesseurs avaient accumule d'immenses trésors qui furent la proie des vainqueurs. Le sac de la ville dura sept jours; il y périt, disent les ecrivains musulmans, huit cent mille individus. La plupart des mosquées et autres édifices publics furent incendiés, etc.

On peut consulter sur la prise de *Baghdâd par Houlagou :* Aboul-pharage, *Historia Dynastiarum*, p. 338-339, trad. de Ed. Pococke; — Constantin d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 230 et suiv.; — Ét. Quatremere. *Histoire des Mongols*, p. 255-305, de la Collection orientale, in-fol., etc. — Éd. Dulaurier, *Les Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 117 et suiv.

plus grant quantité ensamble que on seust onques en nul lieu (6). Quant il vit ce grant tresor ensamble, si en ot moult grant merveille. Si manda pour le Caliphe et le fist venir devant lui et li [j] dist : « Caliphe, ore me di [8] pourquoi avoies tu amassé [k] si grant « tresor ? Que en devoies tu faire ? Ne savoies tu que je estoie ton « anemi [l], et que je venoie sus [m] toy à si grant ost pour toi desheriter ? Pourquoi ne preis tu ton avoir et l'eusses donné aux chevaliers et as soldaiers genz d'armes pour toi deffendre et ta « cité ? »

Et li Caliphe ne li [j] sot [9] que respondre et n'en parla riens. Si li [j] dist le Seigneur : « Or, Caliphe, puis que je voi que tu amas [10] tant « le tresor, si le te vueil donner à mengier comme le tien meismes (7). » Si le fist prendre et metre dedens la tour du tresor, et

portent *calife*. — j Ms. B. *lui*. — k Ms. B. *assemble*. — l Ms. B. *ennemi*. — m Id. *sur*.

8 *Dis-moi maintenant*. — 9 *Sut*. — 10 *Aimas*.

(6) Les historiens musulmans parlent aussi des trésors immenses des khalifes, pris par Houlagou. Lorsque celui-ci entra dans la ville le 9 safar (15 février 1258) pour visiter le palais du Khalife, il y donna un festin à ses généraux. Il fit venir devant lui Mosta'ssim et lui demanda à voir ses trésors. Le Khalife tout tremblant lui en montra une partie, et lui offrit *deux mille* habillements complets, *dix mille* dinars d'or et une quantité considérable de pierreries. Ensuite sur l'ordre d'Houlagou, le Khalife ayant désigné l'endroit où étaient enfouis ses trésors, on découvrit un bassin rempli de pièces d'or. (*Rachid-ed-din*, cité dans d'Ohsson, t. III, p. 239). Vassaf rapporte que les Mongols emportèrent de Baghdâd quatre mille charges de butin.

(7) « L'historien persan Nikby, dit d'Ohsson (lieu cité, p. 243), raconte que Houlagou, lorsque le Khalife lui présenta ses trésors, mit devant Mosta'ssim une assiette pleine de pièces d'or et lui dit d'en manger. — Mais l'or ne se mange pas, répondit le Khalife. — Eh bien ! reprit Houlagou, pourquoi l'avez-vous gardé au lieu de le donner à vos troupes ? Pourquoi n'avez-vous pas fait convertir ces portes de fer en pointes de flèches, et ne vous êtes-vous pas avancé jusqu'au bord du Djihoun pour m'en disputer le passage ? — Le Khalife s'écria : Telle était la volonté divine. — Ce qui va vous arriver, reprit Houlagou, est aussi l'effet de la volonté divine. » Un autre historien persan, Mirkhond, rapporte le même trait, qui diffère peu du récit de Marc Pol. Mais la mort du Khalife est racontée différemment par d'autres historiens persans. Selon Rachid-ed-din, le Khalife, son fils aîné et cinq eunuques qui les servaient, furent mis à mort le 15 de safar (21 février 1258), près d'un village des environs de Baghdâd. Mosta'ssim et son fils furent enfermés chacun dans un sac et foulés aux pieds des chevaux, jusqu'à ce qu'ils eussent expiré ; car, selon *Novairi*, « les Mongols ne *ré*« *pandent pas le sang* des souverains et des « princes qu'ils font mourir. » (D'Ohsson, lieu cité, p. 242-3.)

On verra plus loin, dans le Chap. 79, intitulé : « *Comment le grant Kaan fist occire Naian*, » que la remarque de l'historien persan Novairi est confirmée par le récit de Marc Pol : « Et fu « occis en ceste manere ; car il fu envelopez en « un tapiz, et fu tant menez ça et la estroitement « que il morut. Et pour ce le fist morir en ceste « manere, pour ce que il ne vouloit que le sanc « du lignage de son empire fust espandus ne en « l'air, ne en la terre, ne au soleil. »

commanda que nulle chose ne li fust donnée à mengier ne à boivre [n], et li dist : « Or, Caliphe, mengue [11] tant de ton tresor « comme tu voudras [o], puisque il te plaisoit tant ; car jamais [p] ne « mengeras autre chose que [q] de cest tresor. »

Si demoura laiens [r] quatre jours et morut comme chetif. Et pour ce eust miex [s] valu au Caliphe que il eust donné et parti [12] son tresor as [t] hommes qui l'eussent deffendu de sa terre, et ses genz, que estre pris et desheritez et mort ; si comme il fu. Et depuis, en avant, il n'y ot [13] onques puis nul Caliphe, ne à Baudas [14], ne à nul autre lieu (8).

Or vous vueil conter une moult grant miracle qui avint à Baudas, que Diex [u] fist pour les Crestiens.

[n] Ms. A. Les mss. B. C. *boire*. — [o] Id. *vouldras*. — [p] Ms. A. *james*. — [q] Ms. B. *fors*. — [r] Ms. B. *leans*. — [s] Ms. B. *mieux*. — [t] Id. *aux*. — [u] Ms. B. *dieux*.

[11] *Mange*. — [12] *Partagé*. — [13] *Eut*. — [14] *Baghdâd*.

On peut lire aussi dans Joinville, *Histoire de saint Louis* (p. 182 sq., édit. Didot), la maniere dont la prise de Baghdad par Houlagou fut racontée par des marchands aux Français qui fortifiaient alors la ville de Saida (Sidon) :

« Tandis que le roy fermoit fortifiot Sayete, « vindrent marcheans en l'ost (à l'armee) qui « nous distrent et contetent que le roy des Tar- « tarins avoit prise la cite de Baudas (Baghdâd) « et l'apostole (le Pape) des Sarrazins qui estoit « sire de la ville, lequel on appelont *le Califre « de Baudas* ..

« (Le roy des Tartarins) « fist prenre le Ca- « life et le fist mettre en une cage de fer, et le fist « jeunner tant comme l'en peust faire homme « sanz mourir ; et puis li manda se il avoit fain. Et « le Calife dist que oyl ; car ce n'estoit pas mer- « veille. Lor li fist apporter, le roy des Tartarins, « un grant taillouer (plat, bassin) d'or chargé « de joiaus à pierres précieuses, et li dit : « Co- « gnois-tu ces joiaus ? » « Et le Calife respondi « que oyl : il furent miens. — Et li demanda se « il les amoit bien ; et il respondi que oyl. — « Puis que tu les amoies tant, fist le roy des Tar- « tarins, or pren de celle part que tu vourras et « manju (mange). – Le Califes li respondi que il « ne pourroit, « car ce n'estoit pas viande que « l'en peust manger. » — Lors li dit le roy des « Tartarins : « Or peus veoir au calice (ô Calife ?) « ta deffense ; car *se tu eusses donné ton tresor « d'or, tu te feusses bien deffendu à nous par « ton tresor, se tu l'eusses despendu (dépensé) « qui au plus grant besoing te faut (manque) « que tu eusses onques.* »

(8) « Année 1258. Les Tartares prennent Bagdad sur le calife Mostazem, qui est mis à mort. En lui finit la famille des Abbassides, dans laquelle cette dignité était demeurée pendant cinq cents ans. Depuis ce temps, les Musulmans n'ont point eu de chefs légitimes de leur religion. » (*Abregé chronologique de l'histoire ecclesiastique*, t. II, p. 46.)

« Il y avait cinq cent quinze ans, dit l'historien arménien Guiragos (traduction de M. Dulaurier) que cette ville (Baghdâd) avait été fondée par [Abou-] Djâfar, l'Ismaélite. En 194 de l'ère arménienne (24 mai 745-23 mai 746) elle fut bâtie sur le Tigre, au dessus de Ctésiphon, à une distance d'environ sept journées de marche de Babylone. Pendant tout le temps qu'elle conserva l'empire, pareille à une sangsue insatiable, elle avait englouti le monde entier ; elle rendit alors tout ce qu'elle avait pris, en 707 de l'ere arménienne (1258-1259). »

CHAPITRE XXV (1).

Ci dist de la merveille que avint à Baudas de la montaigne (2).

Il fu voirs [1] que entre Baudas et Mausul avint que un Caliphe qui estoit à Baudas au temps que couroit .M.CC.XXV. (1225) ans (3) de Crist, qui moult haoit [2] les Crestiens, qui jour et nuit pensoit comment il peust faire retorner [a] les Crestiens à sa loy [b], qui estoient en sa terre, ou, se non, faire les mourir. Et de ce se conseilloit toujours à ses prestres de sa loy, car touz ensamble leur vouloient aussi moult grant mal. Et ce est chose veritable que touz les Sarrazins du monde vouloient toujours moult grant mal à touz les Crestiens du monde.

Or avint que le Caliphe avec ses sages prestres trouverent un tel point en une nostre [c] evangille, comme je vous dirai, qui dist que se il fust uns Crestiens qui eust tant de foy comme est le grain d'un senevé [3], et deist [4] à une montaigne qu'elle se levast [d], elle se leveroit (4). Et certes, ainsi est la verité. Et quand il orent [5] ce point trouvé, si orent [5] moult grant joie, car ce estoit bien

XXV. — [a] Ms. B. *retourner.* — [b] Ms. B. *foy.* — [c] Id. *des.* — [d] Ms. C. *de lever sor.*

XXV. — [1] *Vrai.* — [2] *Haissait.* — [3] *Un grain de senevé.* — [4] *Dit.* — [5] *Eurent.*

XXV. — (1) Dans la rédaction française et dans la version latine publiée par la S. G., ce Ch. 25 est précédé par le Ch. 29, sur Tauris, lequel est mieux à sa place dans notre rédaction.

(2) Le ms. B. porte : *Comment le Calife de Baudas voult faire mourir les Crestiens de sa terre.*

(3) Nos trois manuscrits, aussi bien que les textes publiés par la Société de Géographie de Paris, portent le millésime de .M.CC.LXXV (1275). Il doit y avoir une erreur, *historiquement parlant*, d'au moins *cinquante* ans, représentés par la lettre *l*, que les copistes ont placée en trop dans leur millésime ; le dernier *Khalife* de Baghdâd, Mosta'ssim, pris par *Houlagou*, étant mort, comme on l'a vu précédemment, au commencement de l'année 1258 de notre ere. Nous avons cru pouvoir, sans inconvénient, adopter le millésime de 1225, qui, sous le rapport du fait rapporté, n'est, à nos yeux, pas plus admissible que celui de 1275, mais seulement pour le faire concorder avec le regne des Khalifes de Baghdâd, dont l'empire avait cessé d'exister à l'époque indiquée.

(4) « Et Jésus leur dit : En vérité, je vous dis que si vous avez la foi et que vous ne doutiez point, si vous dites à cette montagne : *Quitte ta place et te jette dans la mer*, cela aura lieu. » (Évang. selon S. Matthieu, ch. XXI, ỳ. 21).

« Je vous dis en vérité que si vous aviez de la foi *gros comme un grain de senevé*, vous diriez à cette montagne : *Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait*, et rien ne vous serait impossible. » (*Id.*, ch. XVII, ỳ. 19).

chose de faire les touz tourner à leur loy, ou faire les tous mourir [e]. Si manda adonc le Caliphe touz les Crestiens de sa terre qui moult furent grant quantité. Et quant il furent devant lui [venu [f]], il leur moustra celle evangille et leur fist lire le point qui est dedens, que je vous ai dit. Et quant il l'orent [5] leu, si demanda se ce estoit voirs [6]. Les Crestiens respondirent que voirement [7] estoit il [ainsi [g]]. Or depuis que [8] vous dites, dist le Caliphe, que il est voirs [6], dont vous ferai une partie telle, car bien doit avoir entre vous, qui estes tant de gent, ce petit de foy : ou vous ferez remuer [h] celle montaigne que vous veez là [9]; (et leur moustra au doi [10] qui pres d'illec estoit,) ou je vous ferai tuit [11] morir de male mort [12]. Et se vous voulez eschaper de la mort, si devenez tuit Sarrazin de notre bonne loy. Et à ce faire, vous donne je respit [13] dix jours. Et se à celui termine [i] n'est fait, ou vous morrez ou vous retornerez Sarrazins. » Et quand il leur ot [14] ce dit, si les congéa [15], que il deussent aler penser seur leur besoigne à ce fait accomplir.

CHAPITRE XXVI.

Comment les Crestiens orent grant paour de ce que le Caliphe lor avoit dit (1).

Quant les Crestiens orent [1] entendu ce que le [a] Caliphe leur avoit dit, si orent moult grant paour : mais ceste fois mistrent [2] toute lor esperance en [b] Dieu leur createur [c] que il les aidera [d] de cest grant peril. Si furent à conseil touz les sages Crestiens qui là estoient, que il y avoit evesques et prestres assez; et n'en porent autre chose faire, mais que tourner par devers celui par qui touz

[e] Ms. B. Le ms. A. porte : *ou fere mourir.* — [f] Ms. B. — [g] Id. — [h] Id. *Remouvoir.* — [i] Ms. C. *terme.*

XXVI. — [a] Ms. A. *li.* — [b] Id. *a.* — [c] Id. *creatour.* — [d] Ms. C. *aydast.*

---

[6] *Vrai.* — [7] *Vraiment.* — [8] *Puisque.* — [9] *Voyez là.* — [10] *Doigt.* — [11] *Tous.* — [12] *Mort violente.* — [13] *Répit, délai.* — [14] *Eut.* — [15] *Congédia.*

XXVI. — [1] *Eurent.* — [2] *Mirent.*

XXVI. — (1) Le ms. B. porte : *Cy dist du Commandement que le Kalife fist aux Crestiens.*

biens vient[e]; que par sa pitié les deffende des mains au cruel Caliphe.

Si furent touz ensamble et hommes et fames[f] en oroisons .viij. jours et huit nuis. Et au chief des huit jours vint avision[3] à un evesque, qui estoit moult bon crestien, « par le saint angle[4] du Ciel, que il deist à un savetier crestien[g], » qui n'avoit que un oeil, de faire[h] la priere[i] à Dieu; et que par sa bonté Diex[j] accomplira la priere[k] que il avoient fait pour la sainteté[l] au savetier.

Or vous dirai de cel[m] savetier quel homme il estoit. Sachiez que moult menoit honneste vie et chaste; et junoit[5], et ne fesoit nul pechié; et chascun jour aloit oir[6] messe à l'eglise; et donnoit chascun jour pour Dieu de son gaaing[7]. Et la choison[8] pourquoy il n'avoit que un oeil, fu ceste : Il avint que un jour vint une fame à lui pour faire lui uns sollers[9], et li monstra son pié por prendre la mesure. Et elle avoit moult bele jambe et moult beau pié. Si s'escandaliza trestout en sa conscience de pechié. Et il, pluseurs foiz, avoit oï dire, en la sainte evangile, que se l'oeil dehors escandalizoit la conscience [dedens[n]], de traire le[10] hors de la teste maintenant[11], avant que pechier (2). Et il ainsi fist que depuis que la fame se fu partie, si prist l'alesne de quoi[12] il cousoit, et s'en donna parmi l'oeil; si que il le creva, et ainsi perdi son oeil par ceste maniere.

Or veez[13] se il estoit saint homme et juste et de bonne vie.

[e] Mss. B. C. *viennent.* — [f] Ms. B. *femmes.* — [g] La partie de phrase entre guillemets manque dans le ms. B. — [h] Ms. A. *fere.* — [i] Id. *proiere.* — [j] Ms. B. *dieux*; Ms. C. *dieu.* — [k] Ms. A. — [l] Id. *Saintee.* — [m] Ms. B. *cest.* Ms. C. *ce.* — [n] Ms. C.

[3] *Vision, apparition.* — [4] *Ange.* — [5] *Jeûnait.* — [6] *Entendre.* — [7] *Gain.* — [8] *Raison.* — [9] *Un soulier.* — [10] *De l'extraire.* — [11] *Aussitôt.* — [12] *Avec laquelle.* — [13] *Voyez.*

(2) « Et si votre œil vous est un sujet de scandale, *arrachez-le* et le jetez loin de vous. » (Évang. selon S. Matthieu, ch. XVIII, ỳ. 9).

« Mais moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère en son cœur.

« Que si votre œil droit vous scandalise, *arrachez-le* et jetez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous de perdre un des membres de votre corps, que si votre corps tout entier était jeté dans l'enfer.

« Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la et la jetez loin de vous; etc. » (*Id.*, ch. V, ỳỳ. 28, 29).

CHAPITRE XXVII.

Comment vint à l'evesque l'avision du savetier qui n'avoit qu'un œil.

Quant celle avision fu venue à cel evesque par pluseurs foiz, si comme vous avez ouy [1], que j'ai conté ci avant [2]; si dist un jour aus Crestiens tout le fait de la vision; comment il l'avoit veu par pluseurs foiz. Si s'acorderent tuit [3] ensemble, les Crestiens, à faire venir devant euls ledit savetier. Et quant il fu là venuz, si li [a] distrent [4] que il veulent que il face la priere; et que Dieu lor avoit promis d'acomplir la [5] par lui. Et quant il oï ce que l'en li disoit, il s'escusa moult, disant que il n'estoit pas si bon homme comme il li disoient. Mais tant li prierent doucement que il dist que pour lui ne demoura [6] de faire leur commandement.

CHAPITRE XXVIII.

Comment la priere d'icelui saint homme savetier fist mouvoir la montagne.

Et quant le jour du terme fu venus si se leverent des Crestiens le matin tuit [1], hommes et fames, petiz et granz, qui estoient plus de .c.m. cent mille) personnes; et alerent à l'eglise, et oïrent [2] la sainte messe. Et quant la messe fu chantée, si se mistrent tuit ensemble à la voie [3] à aler au plain pres de cele montaigne à grant pourcession [a] avec la precieuse croiz devant eulx, à grans chans et à grans larmes [b]. Et quant il furent là venu, si trouverent là le Caliphe avec tout son ost [4] de Sarrazins touz appareilliez d'eulx occire [5], ou de tourner [6] à leur loy; car il ne cuidoient mie [7] que Diex feist ceste grace aus Crestiens. Li Crestien avoient moult grant

XXVII. — [a] Ms. B. *lui.*
XXVIII. — [a] Ms. C. *procession.* — [b] Ms. A. *lermes.*

XXVII. — [1] *Entendu.* — [2] *Ci-devant.* — [3] *Tous.* — [4] *Dirent.* — [5] *De l'accomplir.* — [6] *Refusera pas, ne tardera plus.*
XXVIII. — [1] *Tous.* — [2] *Entendirent.* — [3] *En route.* — [4] *Armée.* — [5] *Tous prêts à les mettre à mort.* — [6] *Se convertir.* — [7] *Ils ne pensaient nullement.*

paour. Mais toutes voies avoient leur esperance vers Dieu Jhesu Crist.

Si prist le savetier la beneicon [8] de l'evesque, et puis se geta à terre à genoulx devant le signe de la sainte croiz, et tendi ses mains vers le Ciel, et fist ceste oroison : « Biax sires Diex [c] omni-« potent, je te pri que, par ta sainte bonté, doies faire ceste grace « à ce tien pueple, à ce que il ne muirent [9], ne que ta foy ne soit « abatue, ne empirée, ne desprisiée [10]. Non mie que je soie dignes « de te prier ne requerre. Mais ta puissance est si grant, et ta « misericorde, pour quoy tu orras [11] ceste miene priere de moy « qui suis ton serf plain de pechiez. »

Et quant il ot faite [12] sa priere et s'oroison [13] vers Dieu le souverain pere par qui [d] toutes graces sont acomplies, maintenant voiant le Caliphe et touz les Sarrazins et autre gent [e] qui estoient là, se leva la montaigne de son lieu, et ala là où le Caliphe leur avoit fait commandement [f]. Et quant le Caliphe et touz les Sarrazins virent ce, si demorerent touz esbahiz et orent moult grant merveille de cest miracle que Diex avoit accompli pour les Crestiens. Si que grant quantité de Sarrasins devindrent [14] crestien; et proprement le Caliphe se fist baptisier el [g] nom du Pere et du Filz et du Saint Esprit Diex, amen; et devint crestiens; mais ce fu celéement [h]. Car quant il morut il trouverent une petite croiz à son col pendant. Si que pour ce ne le voudrent [15] ensevelir les Sarrazins avec les autres Caliphes, mais le mistrent [16] à part des autres. Les Crestiens orent [17] moult grant joie de cest grant saintisme miracle et s'en retournerent faisant moult grant feste, rendant grace à leur createur de ce que il leur avoit fait.

En telle maniere ala ce fait comme vous avez ouy, de quoy [i] ce

[c] Ms. B. *biaux sires dieux.* — [d] Ms. B. *par quoy.* — [e] Id. *autres gens.* — [f] Ms. A. Le ms. B. *leur avoit commandé;* le ms. C. *l'avoit commandé.* — [g] Ms. A. Le ms. B. *ou;* le ms. C. *en.* — [h] Ms. C. *secretement.* — [i] Id. *dont.*

---

[8] *Benédiction.* — [9] *Meure.* — [10] *Méprisée.* — [11] *Entendras.* — [12] *Il eût fait.* Dans l'origine, le participe s'accordait avec son régime, même lorsqu'il le *précédait.* — [13] *Son oraison.* — [14] *Devinrent.* — [15] *Voulurent.* — [16] *Mirent.* — [17] *Eurent.*

fu moult grant miracle (1). Et ne vous merveilliez [j] se les Sarrazins heent [k] les Crestiens; car leur maldite [18] loy que Mahommet leur

j Ms. C. *esmerveilliez.* — k Mss. A. B. Le ms. C. *haient* = *haïssent.*

---

[18] *Maudite.*

XXVIII. — (1) Cette légende, rapportée par Marc Pol, sans l'expression du moindre doute, n'est pas de son invention. Marsden l'accuse de crédulité; mais il cherche à l'excuser en disant qu'il a dû être trompé par quelque pieuse fabrication des chrétiens du pays (*we can only say that he must have been deceived by a pious fabrication of the Christians of the spot*). S'il en a été ainsi, ceux qui abusèrent de la crédulité de notre voyageur n'étaient pas des chrétiens de l'Église romaine, mais des chrétiens *Nestoriens* ou *Jacobites*, les seuls qui existaient alors dans la Mésopotamie. Et l'Évangile, dans lequel le Khalife crut trouver le moyen de placer les chrétiens de ses États dans l'alternative, ou d'abandonner leur loi pour adopter l'Islamisme, ou de subir la mort, ne pouvait être que la rédaction en langue syriaque, suivie par les Nestoriens, et dans laquelle les deux passages que nous avons cités se trouvent comme dans la Vulgate :

« Jéchu leur répondit et leur dit : Amen, je vous dis que si la foi était en vous et que vous n'eussiez aucun doute, vous pourriez non-seulement dire à ce palmier, mais à cette montagne : Lève-toi et tombe dans la mer, — cela se ferait. Et quel que soit ce que vous pourriez demander dans vos prières, si vous croyez, vous l'obtiendrez. » (Sermon de Matthieu l'apôtre).

« Si ta main ou ton pied pouvait être pour toi une cause de péché, coupe-le et le jette loin de toi; car il vaut mieux pour toi d'entrer estropié ou mutilé dans la vie que de tomber avec tous tes membres dans le feu de l'éternité. Et si ton *œil* est pour toi une cause de péché, *arrache-le* et le jette loin de toi; car il vaut mieux pour toi entrer étant borgne dans la vie, que de tomber avec tes deux yeux dans la géhenne du feu. » (*Id.*)

Quoi qu'il en soit, le fond de la légende peut être historiquement vrai. Seulement, comme l'esprit humain a toujours aimé le merveilleux (il l'aime encore de nos jours), on en a mis ici pour l'édification des fidèles dont la foi aurait éprouvé de la tiédeur.

Cette même légende paraît avoir eu cours au moyen âge, soit qu'elle ait été empruntée à Marc Pol, soit qu'elle ait eu une autre origine. On la trouve reproduite avec quelques variantes dans le poëme de *Baudouin de Sebourg*, ainsi que celle que l'on verra plus loin, au Chap. 51, dont la scène est à Samarcande, tandis que, dans *Baudoin de Sebourg*, elle est placée à Baghdâd. F. Génin, dans sa *Préface de Maistre Pierre Patelin* (p. 47), a ainsi analysé le texte de *Baudoin de Sebourg* :

« Le Calife de Bagdad ayant fait venir devant lui le Pere Thomas, grand pénitencier du convent des chrétiens de Bagdad, lui tient à peu pres ce langage : — « Père Thomas, il est écrit au livre de votre loi que qui aura de la foi comme un grain de sénevé, il transportera des montagnes. C'est mot d'évangile. Or, j'ai devant mes fenêtres le mont de Thir qui me bouche la vue; entre cent chrétiens que vous êtes dans votre couvent, vous pouvez bien avoir de la foi gros comme un grain de sénevé. Faites-moi donc le plaisir de transporter le mont de Thir une demi-lieue plus loin, dans la vallée de Joachin qu'il occupe. Si vous y manquez, je vous ferai tous brûler. Allez! » — Le P. Thomas répond au Calife :

« Las! dist maistre Thomas, vous nous ferez mourir sans cause et à grant tort, car le haut mont de Thir ne se mouvera jà, quoi qu'il doive avenir! »

« De retour au couvent, il sonne la cloche et communique a ses frères assemblés la volonté du Calife. Notre fin est arrivée, dit-il naïvement, car le mot de l'Évangile, sorti de la bouche de Jésus-Christ, nous mettra dans le feu. Nous sommes perdus! Confessez-vous donc afin de mourir en bons chrétiens.

« On se confesse, on pleure; on fait une belle *procession*, le père Thomas en tête chantant les

donna, si commande que touz les maus que il pueent [19] faire à toutes manieres de genz, et proprement [20] aux Crestiens, que il le doivent faire et d'embler [21] le leur, et de touz autres maus, puisque il ne sont de leur loy; et que mauvaise [loy] et mauvais commandemenz il ont [1]; et touz les Sarrazins du monde se maintiennent en ceste maniere.

Or vous avons conté de Baudas; mais bien vous pourroie avoir premierement conté de leur afaires, et de leur coustumes; mais trop seroit longue matiere, pour ce que je vous conterai ci avant [22] des grans choses et merveilleuses, si comme vous pourrez entendre en ce livre tout apertement.

Si vous conterai ore de Tavris la noble cité.

— [1] Mss. A. et B. Le ms. C. porte : « Ore veez comme sanglante loy, et comme mauvaiz commandemens que ilz ont. »

[19] *Peuvent.* — [20] *Principalement.* — [21] *Enlever, prendre.* — [22] *Ci-après.*

litanies. Mais tout cela n'avançait point les affaires, lorsqu'on eut l'heureuse idée de recourir à Baudoin de Sebourg, qui se trouvait alors dans ces quartiers. On va le chercher ; tout le monde s'agenouille. Baudoin prie au milieu de la foule, et, bien que ce brave guerrier ne soit pas un saint, il fait partir la montagne. On la voit, toute couverte de ses forêts, voler à travers les airs *comme un tarin*, et s'aller asseoir a plus d'une demi-lieue, telle absolument qu'elle était partie ;

Et fut ossitost fait, che tesmoigne latin,
Qu'un boins compains aroit bu demi lod de vin.

« Le Calife était dans sa chambre avec tous les princes de sa maison ; il regardait par la fenêtre dans le jardin, quand il vit passer la montagne : — Seigneur, s'écria-t-il tout à coup, par Mahomet que j'adore, voilà les diables qui emportent le mont de Thir !...

Seignour, par Mahomet que j'aoure et tiens chier,
Le mont de Thir emportent li deable d'infier !

« Il en conçut une telle frayeur, qu'il s'évanouit, et, revenu de sa pâmoison, se convertit et se fit baptiser. »

Le *Baudoin* fut écrit, selon Génin, dans les premières années qui suivirent la mort de Philippe le Bel (1314). L'auteur de ce poeme pouvait donc avoir eu connaissance du récit de Marc Pol, dont le livre, écrit en français, avait été donné par lui en 1307 à Thiébault de Cépoy, qui l'avait apporté en France et en *avoit donne copie a ses amis qui l'en avoient requis*. (Voir le *Preambule.*) Mais il est plus vraisemblable de supposer que la légende en question avait cours a l'époque des deux auteurs, et que tous deux auront trouvé bon de la reproduire dans leurs livres pour l'édification ou l'amusement de leurs lecteurs.

Au surplus, Marc Pol a bien eu soin de prévenir ses lecteurs (page 3) que, dans son livre, *il mettoit les choses vues pour vues et les entendues pour entendues*, sans se porter garant de la réalité de ces dernieres, dont il ne fut pas le témoin oculaire. Les récits de ce genre qu'il a intercalés çà et là dans son livre nous font mieux connaître les mœurs et les croyances des populations nombreuses avec lesquelles il se trouva en contact, que s'il se fût renfermé dans un puritanisme exagéré, lequel d'ailleurs n'aurait pas fait fortune à son époque.

CHAPITRE XXIX.

Ci devise de la noble cité de Tavris (1).

Tavris (2) est une grant cité et noble qui est en une grant province qui s'appelle Yrac (3), (et ainsi a tel nom) en laquelle a pluseurs citez et chasteaux. Mais pour ce que Tavris est la plus noble, vous conterai de son afaire.

Il est voirs [1] que les hommes de Tavris vivent de marchandise [a] et d'art; car il labourent de toutes manieres draps de soie et

XXIX. — [a] Le ms. A. porte presque toujours les noms de *marchand, marchandise,* écrit avec un *e* adoucissant, *marcheandise,* sans doute pour bien faire connaître la prononciation douce de l'articulation *ch.*

XXIX. — [1] *Vrai.*

XXIX. — (1) Ce chapitre est le 26[e] dans la rédaction française publiée par la Société de Géographie de Paris.

(2) تبريز *Tebriz* ou *Tabriz.* Nos mss. portent *Tauris;* mais, dans l'ancienne écriture, l'*u* et le *v* ayant la même forme à l'intérieur des mots, sont confondus; ce qui nous autorise à lire *Tavris* au lieu de *Tauris;* la première forme se rapprochant plus de la véritable prononciation.

Le géographe arabe Yakout, qui écrivait environ un demi siècle avant Marc Pol, décrit ainsi cette ville (trad. de M. Barbier de Meynard) : « Ville principale de l'Azerbadjân, florissante et bien peuplée; elle est entourée de murs en briques cuites et reliées à la chaux. Plusieurs petites rivières la traversent; elle est environnée de jardins, et les fruits s'y vendent à vil prix... On y fabrique des étoffes, de beaux satins et des tissus qui sont exportés partout. Lorsque les Tartares envahirent la province, l'an 618 (de l'hégire, = 1221 de notre ère), les habitants parvinrent à les séduire à force de présents, et ils échappèrent ainsi à une ruine inévitable. »

Cette ville fut fondée en 791 de notre ère par Zobeideh, femme du fameux khalife Haroun-al-Rachid, contemporain de Charlemagne. Résidence des princes Atabeks avant de devenir la capitale de la Perse sous les premiers princes Mongols (jusqu'à la fondation de *Sultaniyah,* au commencement du quatorzième siècle), cette ville fut alors très-florissante. *Gazân Khân* l'entoura d'une seconde enceinte qui avait six portes et cinq mille pas de tour (environ cinq kilomètres); en dehors de ce mur d'enceinte, le même prince fit construire, pour y placer sa sépulture, un vaste faubourg, qu'il décora d'édifices élevés et d'une grande beauté. Le célèbre ministre et écrivain persan Rachid-ed-din bâtit en haut de cette métropole, sur la colline de Velîân, un autre faubourg auquel il donna le nom de *Rachîdîeh,* et qu'il embellit de plusieurs monuments remarquables.

Cette ville fut dévastée par les Turks en 1532. Elle est aujourd'hui le chef-lieu de la province persane de l'Azerbaidjân. « Tawris, dit M. J. de Hagemeister, est l'aboutissant des caravanes venant de la Turquie et le grand entrepot des marchandises européennes en Perse; cette ville entretient aussi des relations très-suivies avec la Russie par Tiflis. » (*Essai* déjà cité, p. 190.)

(3) عراق, *Irâk.* On en distingue ordinairement deux : l'*Irâk-Adjemi* ou *Irâk persique,* et l'*Irâk-Arabi.* Le premier comprend la plus grande partie de l'ancienne Médie, et a pour villes principales Ispahan et Hamadân (l'ancienne Ecbatane). Le second comprend tout le

dorés, de pluseurs façons moult beaux et de grant vaillance [2]. La cité est si bien assise [3] que d'Inde et de Baudas et de Mausul et de Cremesor (4), et de mainz autres lieus y viennent les marchandises. Si que, pour ce y viennent pluseurs marchans latins, et proprement [4] Genevois [5], pour acheter et pour faire leur afaire; car il s'y treuve aussi grant quantité de pierrerie [b]. Elle est cité, que les marchans y font moult leur profit [c]. Il sont gent de povre afaire [6], et sont moult mellées [7] de maintes manieres. Il y a Hermins [8], Nestorins, Jacobins, Jorgans [9], Persans; et encore hommes qui aourent [10] Mahommet (5), et c'est le pueple de la cité. Et sont moult mauvaises genz, et s'appellent Touzi (6). La ville est toute

[b] Ms. A. *perrerie.* — [c] Id. Les mss. B. et C. portent *prouffit*, forme picarde.

[2] *Grande valeur.* — [3] *Située.* — [4] *Principalement.* — [5] *Génois.* — [6] *Pauvres affaires.* — [7] *Mêlés.* — [8] *Arméniens.* — [9] *Géorgiens.* — [10] *Adorent.*

territoire de l'ancienne Babylonie, où étaient les villes de Babylone, de Séleucie et de Ctésiphon, dans la grande plaine arrosée par l'Euphrate et le Tigre.

(4) Nous avons parlé précédemment de *Baudas* (*Baghdâd*, p. 39) et de *Mausul* (*Mossoul*, p. 47). Quant à *Cremesor*, Marsden et ceux qui l'ont copié disent que ce n'est rien autre que la ville célèbre d'*Ormus* ou *Hormuz*, située à l'entrée du golfe Persique. Rien, au contraire, n'est plus douteux. Tous les manuscrits portent *Cremesor* ou *Cremosor;* et quand Marc Pol parle d'*Ormus* ou *Hormuz*, il l'appelle *Cormos* ou *Hormos;* pourquoi nommerait-il ici cette ville *Cremesor?* Il est bien plus probable, comme l'a déjà fait remarquer Baldelli Boni, que Marc Pol a voulu parler d'un pays qui s'étend des embouchures du Tigre et de l'Euphrate au Lâristân, et que la Géographie nubienne nomme *Guermsir*, *Kermesir.* « Sic vocant terras immodice calidas, » dit Kæmpfer dans ses *Amœnitates exoticæ* (p. 717). « Dans cette vallée (dit Dupré, *Voyage en Perse*, t. I, p. 361) commence le *Guermessir* ou la province de Lâristân. *Guermessir*, ainsi que *guerm*, dont il dérive, ajoute-t-il, signifie *chaud.* » Nous aurons occasion de revenir ailleurs sur ce sujet.

(5) « Le nombre d'étrangers, dit Chardin, (t. II, p. 327, éd. Langlès) qui se trouvent là en tout temps est fort grand. Il y en a de tous les endroits de l'Asie, et je ne sais s'il y a sorte de marchandises dont l'on ne puisse y trouver magasin. La ville est remplie de métiers en coton, en soie et en or. Les plus beaux turbans de Perse s'y fabriquent. J'ay ouy assurer aux principaux marchands de la ville qu'on y fabrique tous les ans six mille balles de soie. Le commerce de cette ville s'étend dans toute la Perse et dans toute la Turquie; en Moscovie, en Tartarie, aux Indes et sur la mer Noire. »

(6) Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 22): « Et hencore hi a « homes qui aorent Maomet, et ce sunt le pue « ple de la cité *que sunt apeles Tauriz.* » La version latine: « Et sunt ibi aliqui qui adorant « Macometum, scilicet populus terræ *qui vocan-* « *tur Tauricini.* » Ramusio: « E le genti che ado- « rano Macometto e il popolo della citta, *che si* « *chiamano Taurisini.* » Toutes ces rédactions provenant de la même source sont fautives. La nôtre porte évidemment la révision de Marc Pol. La population indigène de Tavriz, qu'il distingue ainsi: *le peuple de la cité, et qui adorent Mahommet, sont mauvaises gens, et s'appellent Touzi* (Mss. A et C., ms. B. *Tousi*), et non *Tavriz* ou *Tauriz*, qui est le nom de la ville qu'ils

avironnée [11] de moult beaux [d] jardins et delitables [12], plains de moult beaux fruiz de pluseurs manieres moult bons, et assez de grant maniere [13].

Or laissons de Tavris et vous conterons de la grant province de Perse.

CHAPITRE XXX.

Ci commence de la grant province de Perse (1).

Perse est une grant province, laquelle anciennement fu moult noble et de moult grant afaire. Mais orendroit [1] l'ont gastée et destruite les Tatars (2). En Perse est la cité qui est apelée Saba (3),

[d] Ms. A. *biaus*. Ce ms. affecte généralement l'orthographe en *iau*, au lieu de *eau*.

[11] *Environnée.* — [12] *Délectables.* — [13] *Assez gros.*
XXX. — [1] *En ce moment.*

habitaient. Ce nom de *Touzi* est une faible altération de *Tazi*, nom donne aux *Arabes* musulmans qui envahirent la Perse, et que les historiens chinois nomment *Ta-chi* (Voir mon *Memoire sur l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, p. 33, 49, 53, 61, 62). Ces *adorateurs de Mahommet* de la ville de Tavriz, étaient donc des *Arabes* qui pouvaient, à plus d'un titre, mériter les qualifications que leur donne Marc Pol.

XXX. — (1) Le ms. B. porte : *De la cité de Saba ou sont ensevelis les trois de Couloigne.*

Le comte Baldelli Boni, dans son edition intitulée : *Il Milione di Marco Polo, testo di lingua del secolo decimo terzo* (t. I, p. 17) dit :

« I racconti puerili e favolosi contenuti nei due sequenti capitoli soppresse li nel rittoccare il Milione. Non leggonsi in fatti nè nella versione di fra Pipino, ne nel testo Ramusiano. »

La vérité est que les deux chapitres en question, quoique ne se trouvant pas dans les versions citées, n'en ont pas été retranchés par suite d'une révision de Marc Pol, puisqu'on les trouve dans nos trois manuscrits qui représentent la *rédaction revue* par le célèbre voyageur. Ces deux chapitres se trouvent aussi dans l'ancien *Abrége* italien. Quoiqu'ils renferment des *récits puerils et fabuleux*, comme le dit le comte Boni, ils n'en sont pas moins curieux sous bien des rapports; et ils ont cela de caractéristique, comme plusieurs autres chapitres de notre auteur, accusé de crédulité, qu'ils représentent parfaitement les croyances des populations décrites, à l'époque en question ; ce qui, loin d'être à nos yeux un defaut condamnable, est un mérite de plus ajouté à la variété et à la sincérité des récits.

(2) Les Tatars sous la conduite d'abord des généraux de Dchinghis-Khân, puis de Houlagou, envahirent la Perse à plusieurs reprises. Ils detruisirent la dynastie des Kharezm-Châh, qui avait succédé aux Seldjoukides. La Perse fut ravagée par eux, comme tous les autres pays dont ils firent la conquête.

(3) Cette ville est celle que l'on nomme en persan ساوه *Sâwah*. Elle est située, dit Yakout (trad. cit.), entre Rey et Hamadân, à 30 *farsengs*, ou heures de marche, de l'une et de l'autre. Dans son voisinage est une autre ville nommée آوه *Awah*, à deux heures de marche environ. Ses habitants sont *Chiites*, sectateurs des douze Imams, tandis que ceux de *Sâwah* sont *Sunnites* et du rite *chafeïte*. Cette différence de secte maintient ces deux villes dans un état permanent d'hostilité. Elles furent très-florissantes jusqu'à l'année 1220, époque à laquelle elles furent envahies par les Tartares, qui les saccagèrent. Sâwah possédait une des plus grandes

de laquelle [a] se partirent les trois Roys quant il vinrent [b] aourer Jhesu Crist; car il sont enseveli en ceste cité, en trois sepulcres [c] moult grant et beaux [d]. Et dessus chascun sepulcre [e] a une maison quarrée moult bien enquierée [f] dessus; et l'une jouste [g] l'autre. Les corps sont encore tout entier [h]; et ont cheveus et barbes. L'un avoit nom Jaspar, l'autre Melchior; le tiers : Balthazar. Et ledit Messire Marc Pol demanda moult à ceux de cele cité de l'etre d'eux trois roys [2]; mais il n'en trouva nul qui riens l'en seust dire, mais que il estoient trois roys qui anciennement y furent [1] seveli [3]. Mais à trois journées aprist ce que je vous dirai, que il trouva un chastel qui est apelés *Cala Ataperistan* (4), qui est à

XXX. — [a] Ms. B. *de la que.* — [b] Ms. A. *vindrent.* — [c] Id. et Ms. C. *sepultures.* — [d] Id. *belles.* — [e] Id. *chascune sepulture.* — [f] Ms. C. *escuree* = soignée, entretenue. — [g] Ms. B. *encoste* = à côté de. — [h] Ms. A. *tot entier.* Ces mots manquent dans le ms. C.

[2] *De tout ce qui concernait ces trois rois*, que le ms. C. nomme *Mages.* — [3] *Ensevelis.*

bibliothèques de Perse, laquelle fut incendiée par les Tartares.

Un autre auteur arabe, cité par M. Barbier de Meynard, ajoute : « Le climat de Sâwah est chaud, mais salubre... Pres de la ville sont les *tombes* des fils de l'Imam Kazim; on voit aussi, à l'ouest, une coupole *que l'on croit être le tombeau du prophète Samuel.* » Un autre auteur arabe dit qu'a une heure de marche de Sâwah, du côté de Kherrakan, est une haute montagne dans laquelle est une caverne qui a la forme d'un portique; « *elle renferme plusieurs figures étranges sculptées dans la pierre.* » Ce sont vraisemblablement ces figures dont parle Marc Pol.

Chardin dit que vis-à-vis de *Sava* (ou *Saba*) à l'occident, à quatre lieues, est un pelerinage fameux par la dévotion des Persans. « Ils l'appellent *Echmouil,* c'est-a-dire *Samuel* (ou *Chamuel*) et *ils croient que ce prophete y a ete enterre. On a bâti sur son tombeau un beau mausolee*, au milieu d'une mosquée magnifique. »

C'est donc bien à tort que Marsden prétend (p. 76) que le nom de *Saba* (le même que *Sava* ou *Sawa*) ne peut *certainement* pas être découvert au nombre des villes de la Perse.

(4) Ce terme est composé du mot arabe-turk *kalah*, au pluriel *killa'*, qui signifie *château-fort* ou *fortifie*, et du mot composé persan : *atech-perest*, au pluriel *perestan*, qui signifie *ignis cultores*, « adorateurs du feu ; » en persan : قلعه. اتش پرستان Comme on le voit, la signification qu'en donne Marc Pol est parfaitement exacte.

Il y a encore actuellement de nombreux adorateurs du feu en Perse. Le voyageur français Dupré dit que les Guebres répandus dans les villages du territoire qui dépend de la ville de Yezd, sont a peu pres au nombre de huit mille. « Ces idolâtres appelés aussi *Atech perêst*, dit-il (Voyage, t. II, p. 101), ou *ignicoles*, parce qu'ils adorent le feu, sont les tristes restes de ces anciens *Parsis*, qui abandonnèrent leur patrie, à l'époque de l'invasion des Arabes... Il n'y a plus guère de Guebres aujourd'hui en Perse, que dans les provinces d'Yezd et du Kermân. Les autres se réfugierent sur les bords du Sind ou dans le Guzerate, où ils sont aussi heureux et aussi ri-

dire en françois : « chasteaux qui est des aourours [j] de feu [4]. » Et ce est bien leur nom, car les gens de ce chastel aourent le feu, et vous dirai pourquoy il l'aourent, si comme il dient que anciennement leur trois roys de celle contrée alerent aourer un prophete qui estoit nez, et porterent trois offrandes : or et encens et mirre, « pour cognoistre se celui prophete estoit dieu, ou roy terrien [5] ou mire [k]. » Car il distrent se il prenoit l'or que il seroit roy terrien; et se il prenoit l'encens que il seroit dieu; et se il prenoit le mirre que il seroit mire [6].

Or avint que quant il furent là venu, là où l'enfant estoit nez, le plus jeunes [l] de ces trois roys y entra avant [7], et trouva l'enfant semblable à soy meismes d'aage. Si issi [8] hors et en ot [9] moult grant merveille. Et apres [m] y entra l'autre de moien aage; et tout ainsi li [n] sembla, comme à l'autre, de son aage meismes. Et issi hors, et en soy avoit moult merveille. Puis y entra l'autre de plus grant aage; et tout ainsi li [n] avint comme as [o] autres deux devant. Si issi hors moult pensif [p]. Et quant il furent tous [q] trois assemblé, si dist chascuns ce que il avoit trouvé et veu; et de ce orent il moult grant merveille. Si s'acorderent d'aler tous [q] trois ensemble. Si y alerent. Si trouverent l'enfant de l'aage que il estoit; ce est de treize jours. Si l'aourerent et li [n] offrirent l'or, et l'encens, et le mirre. Et l'enfant prist toutes trois les offrandes; et puis leur donna une boiste [r] close. Si s'en partirent les roys pour retourner en leur contrées.

[i] Ms. A. *estoient*. — [j] Ms. C. *aourans*. — [k] Ce dernier membre de phrase manque dans le ms. B. — [l] Ms. A. *joenne*. — [m] Id. *empres*. — [n] Mss. B et C. *lui*. — [o] Id. *aux*. — [p] Ms. A. *pensis*. — [q] Id. *tuit*. — [r] Id. *boeste*.

---

[4] *Château des adorateurs du feu*. — [5] *Terrestre*. — [6] *Médecin* (de l'humanité ?). — [7] *Le premier*. — [8] *Sortit*. — [9] *Eut*.

ches que leurs compatriotes sont opprimés et pauvres. » Ces Guèbres ou adorateurs du feu, qui ont conservé l'ancienne religion de Zoroastre, sont nombreux à Bombay, où quelques-uns d'entre eux ont acquis de grandes fortunes par le commerce; il y en a aussi dans les ports ouverts au commerce en Chine. Leur aptitude et leur intelligence les ont placés à la tête des principaux négociants et banquiers de l'Asie. Ils s'occupent aussi maintenant, à l'exemple des savants d'Europe, de remettre en honneur l'étude des anciens livres religieux de Zoroastre.

CHAPITRE XXXI.

Ci dist des trois Roys qui retournerent.

Quant il orent [1] chevauchié pluseurs journées, si dirent que il vouloient veoir ce que l'enfant leur avoit donné. Si ouvrirent la boiste et trouverent dedens une pierre. Quant il la virent, si orent [1] grant merveille que ce povoit estre que l'enfant leur avoit donné, et pour quelle signifiance [a]. Et la signifiance fu pour ce que quant il presenterent à l'enfant leur offrandes, si les prist toutes trois [et il distrent que, puisque il les avoit prises toutes trois [b]], que il estoit vrais diex, et vrais roys, et vrais mires; et que [c] la foy que il avoient commenciée devoit estre ferme en euls [d] comme pierre ferme. Si que, pour cele achoison [2] orent [3] de l'enfant la pierre en cele senefiance; car il sot [4] bien leur pensées. Et euls [d] qui ne sorent [5] pas que la pierre portoit ladite senefiance: si la getterent en un puis [6]. Et de maintenant [7] descendi du Ciel un feu ardant qui descendi ou puis là où la pierre avoit esté getée.

Et quant les trois roys virent ceste merveille, si furent tuit [e] esbahiz et furent moult repentant de ce que il avoient la pierre getée; car bien aperçurent adonc [8] la senefiance [f] qui estoit grans et bonne. Il pristrent maintenant de cel feu, et l'emporterent en leur pais; et le mistrent en une leur eglise moult belle et moult riche. Et toutefoiz le font ardre [9] et l'aourent comme dieu, et tout [g] leur sacrefice que il font, cuise avec cel feu. Et se il avient aucune foiz que le feu soit estaint [10], il vont aux autres cités là entour, qui celle meismes foy tiennent, et se font donner de leur feu, et le portent en leur eglise. Et c'est la choison [11], pourquoi les gens de ceste contrée aourent le feu. Et maintes foiz il vont dix journées à trouver de ce feu.

XXXI. — [a] Ms. A. *senefiance.* — [b] Ms. C. Ce membre de phrase manque dans les mss. A. et B. — [c] Ms. A. *qu'a la foy.* — [d] Mss. B et C. *eulx.* — [e] Ms. C. *tous.* — [f] Ms. B. *signifiance.* — [g] Ms. A. *tuit.*

XXXI. — [1] *Eurent.* — [2] *Cette raison.* — [3] *Eurent.* — [4] *Sut.* — [5] *Surent.* — [6] *Puits.* — [7] *A l'instant même.* — [8] *Alors.* — [9] *Ils l'allument.* — [10] *Éteint.* — [11] *Raison.*

Et ainsi le conterent ceux de cellui chasteau à Messire Marc Pol (1), et lui[h] affermerent[12] par verité que ainsi avoit esté, et que l'un des trois roys avoit esté[i] d'une cité qui a nom Saba, et l'autre de Ava (2), et le tiers[13] de cellui chasteau, où il aouroient le feu avec toute celle contrée.

Or vous ai conté de ce; si vous conterons des contrées de Perse et de leur coustumes

CHAPITRE XXXII.

Ci devise des huit royaumes de Perse et des noms d'iceulx.

Or sachiez que en Perse a .VIII. royaumes pour ce que elle est grans provinces; et si les vous nommerai touz par nom.

Le premier royaume c'est au commencement. Si a nom Casvin (1)[a]; le secont, qui est vers midi, est appellez Curdistan[b]; le tiers[1] est apellez Lor[c]; le quart[2] Cielstan[d]; le quint[3] Istanit; le sisiesme Serasy; le septiesme Sonscara[e]; le vuitiesme[4] Tunocain[f],

[h] Ms. A. *li.* — [i] Mss. A. B. Ce membre de phrase manque dans le mss. C.

XXXII. — [a] Ms. C. Les mss. A. et B. *chascun.* — [b] Ms. A. *Curdistam.* — [c] Mss. A. et B. Le ms. C. *Elor.* — [d] Ms. A. *Cielstam.* — [e] Ou *Souscara*, l'*u* et le *n* ayant la même forme. — [f] Ms. C. *Tunecam.*

---

[12] *Affirmèrent.* — [13] *Troisième.*

XXXII. — [1] *Troisième.* — [2] *Quatrième.* — [3] *Cinquième.* — [4] *Huitième.*

XXXI. — (1) On voit que notre voyageur ne prend pas la responsabilité des histoires qu'il vient de raconter; histoires qui sont un mélange de différentes traditions, parmi lesquelles celles des *adorateurs du feu* dominent. Il serait inutile de chercher ici à les démêler.

(2) آوه *Awah*, dit Yakout (*lieu cité*), est une bourgade entre Zendjân et Hamadân. Cette ville, dit Moustôfi, est le chef-lieu d'un canton de quarante villages compris dans le district de *Sawah.* Le climat est tempéré; le sol produit du blé, du coton et de bons fruits. *Awah* est une des premières villes de la Perse qui adoptèrent le Chiisme; elle fut, ainsi que Sawah, ravagée par les Mongols.

XXXII. — (1) قزوين *Caswin*, ou *Kazwin*, en persan; ville célèbre où le roi *Chapour* (*Sapor*), fils et successeur d'Ardechir-Babégân, qui fonda la dynastie des Sassanides en 223 de notre ère, fit construire un palais. Détruite par un tremblement de terre, elle fut reconstruite en 661, et fortifiée. A l'époque de Marc Pol elle était le chef-lieu de la province de ce nom. Les Sophis en firent leur capitale jusqu'à Abbas le Grand, qui transporta sa résidence à Ispahan (Voir Chardin, t. II, p. 392 et le *Voyage* de Dupré, t. II, p. 198 et suiv.).

Nos mss. A et B. écrivent *Chascun*; ce serait alors la ville de قاسان *Kâsân*, ou celle de قاشان *Kâchân*, qui sont situées dans la province d'Ispahan, mais qui n'ont jamais eu l'importance et la célébrité de *Kaswin.* Il est plus que probable que cette leçon est une erreur de copiste. Les deux rédactions publiées par la *Société de Geogr.* portent : *Casum* et *Causum.*

qui est à l'issue de Perse (2). Touz ces royaumes sont vers midi, fors .1. seulement : c'est Tunocain, qui est pres de l'*arbre seul*[g] (3).

g On lit aussi dans l'*ancien texte italien* publié par Baldelli Boni : *Albero Solo*; de même que dans celui de la S. G. *arbre seul*; le texte latin porte *alterum* (p. alberum) *solum*.

(2) La seconde province (ou *royaume* comme Marc Pol appelle d'habitude les circonscriptions territoriales gouvernées par un chef relevant d'un souverain puissant) qu'il nomme *Courdistan*, situé vers le midi, n'est pas le *Kourdistân* actuel, comme l'orthographe du nom pourrait le faire supposer, mais bien le خوزستان *Khouzistân*, province de la Perse méridionale, appelée *Suziane*. Comme le nom de *Khouzistan* est très-souvent écrit *Khouristân* خورستان dans les mss. persans, la transcription fautive des manuscrits de Marc Pol peut avoir cette origine.

Au surplus le nom ethnique de *Kourdistân* n'existait pas encore à l'époque de Marc Pol ; on ne le rencontre dans aucun ouvrage de géographie arabe ou persane de l'époque, tandis que celui de *Khouzistân* était déjà employé (Voir sur les Kourdes, Et. Quatremère : *Notice et Extr. des manuscrits*, t. XIII, p. 300-329).

La troisième province, le *Lor*, est sans aucun doute le لورستان *Louristân* actuel qui ne se nommait encore que *le Lour* (*El Lour*) du temps de Marc Pol (Voir *Yakout*, trad. citée, au mot *Lour*, et M. Quatremère aussi, lieu cité, p. 330). « Le *Lour*, dit Yakout, est un vaste pays situé entre Ispahan et le Khouzistân ; il est considéré comme faisant partie de la chaine du Khouzistân. D'après El-Isthakhri, le pays des Lours est très fortifié et en grande partie couvert de montagnes ; il dépend du Khouzistân, bien que par sa situation il semble être enclavé dans dans le Djebal. »

« L'ancienne Suziane, dit Dupré (t. II, p. 278), aujourd'hui le *Lourestân* et le *Khouzistan*, forme la septième province (de la Perse), qui est assez grande, et n'a presque pour habitants que des tribus de la langue *laure*, des Arabes et des Bactiaris. » (Pour de plus amples détails sur ces provinces on peut consulter deux savants mémoires de MM. H. Rawlinson et Layard, publiés dans le *Journal of Geographical Society*. vol. IX, p. 1, art. 2 ; vol. X, p. 1, art. 1 ; vol. XVI, art. 1.)

La quatrième province, le *Cielstan*, est le *Choulistan* (ou *Choulstân*, pays des شول *Choul*, l'*i* n'étant ici qu'une addition euphonique de prononciation) comme l'ont reconnu MM. Ét. Quatremère (lieu cité, p. 332), et Defrémery (*Extraits* d'Ibn-Batoutah, p. 59) et non le *Sedjestân* ou *Séïstân* comme l'a supposé Marsden, et comme tous ses copistes l'ont admis sans contestation. « Je ne saurais partager cette opinion, dit M. Quatremère ; en effet, le voyageur, dans ce chapitre, se contente de décrire le royaume de Perse proprement dit. Par conséquent il ne saurait être question d'une province aussi éloignée que le Sedjestan. » M. Defrémery dit : « La place assignée au Suolistan (*Cielstan* de notre rédaction) dans l'énumération des huit royaumes qui composaient la Perse, d'apres Marco Polo, convient beaucoup mieux au Choulistan qu'au Séistan, puisque le Suolistan est indiqué entre le Lor (Louristân) et Istanit (ou Ispahan). En troisième lieu Marc Pol parait n'avoir compris sous le nom de Perse que les pays qui reconnaissaient la domination du souverain mongol de l'Iran. Il a même mentionné séparément le Kerman, qui, de son temps, avait un prince particulier sous la suprématie de l'Ilkhan Mongol. Or le Séistan, pendant la seconde moitié du treizieme siecle, appartint tantot à des princes curts d'Hérat, tantot a des princes de la branche de Djagataï. »

La cinquieme province : *Istanit*, a été assimilée, depuis Marsden, a celle d'*Ispahan*, et cela avec d'autant plus de raison que la place de cette province, dans l'énumération de Marc Pol, est parfaitement déterminée, et que le nom de *Istanit*, que donnent presque tous les mss., se rapproche assez du nom de *Ispahânât* qui est aussi donné par les auteurs orientaux à la ville et à la province de اصبهان *Ispahân*. Cette ville célèbre est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici la notice.

La sixieme province : *Serazi*, est celle de شيراز *Chirâz*, capitale de la province du Fars, célèbre autrefois pour son étendue et la magnificence de ses édifices publics ; la patrie du

En cel[b] royaume a mains beaux destriers (4); et pluseurs s'en mainent en Inde à vendre; car il sont chevaux de grant vaillance,

[b] Ms. B. *cest.*

poëte *Sàdi*, si connu en Europe par son *Gulistân* ou *Jardin des Roses*, dont M. Defrémery a récemment publié une nouvelle et fidèle traduction. On peut consulter sur *Chiraz* la description qu'en fait *Ibn-Batoutah* (t. II, p. 52 et suiv. de la traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti) qui la visita quelque temps après Marc Pol (en 1327); les voyageurs Chardin, Tavernier, Dupré (t. II, p. 2 et seq.), Scott Waring (*A Tour to Sheeras*, in-4°, 1807); Morier (*Second Voyage en Perse*); Ouseley's *Travels* (t. II); Ker Porter's *Travels* (t. I), etc.

La septième province : *Sonscara*, est très-vraisemblablement, comme M. Defrémery l'a supposé le premier (*Histoire des Seldjoukides et des Ismaeliens*, p. 25), celle qu'habitaient les *Chebancareh*, sur lesquels M. Ét. Quatremère a donné des détails très-circonstanciés dans son *Histoire des Mongols* (pp. 440-450). Ce peuple, ou plutôt le *pays*, le *district*, la *contrée* qu'il habitait sur les frontières du *Kirmân*, et dont le nom persan : شوانكارى *Chewânkâri*, ou شبانكاره *Chebânkâreh* (Ouseley, t. II, p. 84 et 471), était considéré au quatorzième et au quinzième siècle, comme formant un petit État indépendant qui avait ses rois et ses chefs, tandis qu'avant cette époque, et après, il a été confondu avec la population du *Fars*, et compris dans la dénomination générale de cette grande province : le *Farsistân*

Selon un géographe persan, cité par Ouseley, le pays de *Chebankareh* appartient au *Guermsir* (le *Cremesor* de Marc Pol) ou la région chaude qui borde le *Fars*, le *Kirmân* et le golfe Persique. Chardin (t. VIII, p. 208), en parlant du *Fars* ou *Farsistân*, dit que cette province, la seconde du royaume de Perse, et aussi grande que la France, était limitée, du côté de l'orient, par la province de Kirman, qui est la Caramanie; du côté du midi, par *la province dite* Kret Chéboncaré (1), *qui comprend partie de la Caramanie déserte, appelée aussi Gédrosie, et tout l'ancien royaume de Laar;* du côté d'occident le golfe Persique, et au nord le pays des Parthes, « qui est la province de l'*Irak Adjem.* »

Marsden a cru que le pays de *Soncara* était « le *Korkan* ou *Gourkan* des géographes orientaux, l'Hyrcanie des anciens. » Baldelli Boni (*Il Milione*, t. II, p. 42) combat cette opinion avec raison, comme invraisemblable, Marc Pol n'ayant pu avoir l'idée de parler d'un pays situé près de la mer Caspienne; et il croit y reconnaitre le pays montueux de Sindjar, situé dans un désert au sud de Nisibe; conjecture qui n'est pas mieux fondée. Le dernier éditeur de Marc Pol rajeuni (*Voyageurs anciens et modernes*, t. II, p. 277), dit dans sa note sur *Soncara:* « Le Korkan ou Gourkan des écrivains orientaux, ancienne Hyrcanie; » faisant ainsi sienne, comme d'habitude, l'opinion erronée de Marsden, et ne la rendant pas meilleure; aucun de ces commentateurs ne semble avoir lu l'auteur qu'il a commenté, lequel dit : « *Touz ces royaumes sont vers midi*, fors *un* seulement : c'est *Tunocain* qui est pres de l'*arbre seul.* » On ne devait donc pas aller chercher *Soncara* en *Hyrcanie*, ou pres de *Nisibe*.

La huitième province : *Tunocain*, a été considérée par Marsden et ses copistes comme le pays dont la ville de *Dameghân* était le chef-lieu. Cela est peu probable, comme on le verra plus loin dans les notes du chap. XXXIX. *Tunocain*, d'après Marc Pol (même chap.), est à huit journées de marche de Cabanant ou *Khabis*, en traversant un désert. Or, comment serait-il possible d'arriver de *Khabis* à *Dameghan*, en huit jours de marche, lorsqu'en ligne droite seulement on compte plus de cent quarante lieues de chemin? Il est matériellement impossible de franchir un aussi grand espace désert en si peu de jours. Le *Tunocain* de Marc Pol est la transcription très-fidèle d'une province située à environ soixante-cinq lieues au nord de *Khabis* et qui était nommée كوهستان *Kouhistân*, dont la capitale était قاين *Kâïn*, située près de la seconde ville en

(1) Langlès ajoute en note : « Ce mot est tellement *défiguré* « qu'il m'est impossible de le *restituer*. » Le plus souvent il n'y a de *défiguré* dans ses écrits que son incroyable ignorance.

que bien vaut, l'un, de celle monnoie tant qui vaut entour[1] deux cens livres de tournois (5); et l'un plus, et mains[5] l'autre, selonc ce que il sont. E si y a aussi alnas[2] des plus beaux du monde, qui bien valent trente mars[6] d'argent l'un; car il sont grant et bien courant et portant moult bien l'embleure[7] (6). Les genz meinent les chevaux jusques à Chisi et à Curmosa (7), qui sont deux cités

[1] Ms. B. *anviron.* — [2] Ms. A. *aharas.* Ms. C. *asnes.*

[5] *Moins.* — [6] *Marcs.* — [7] *Amble*, allure de la marche d'un cheval, d'un âne ou d'un mulet.

importance nommée تون Toun, ou *Tun*. On disait donc : la province de *Tun-et-Caïn*; en persan : *Tun-o-kaïn*, comme nous appelons certains de nos départements, *Seine-et-Marne*, *Eure-et-Loir*, etc.

(3) Cette dénomination sur laquelle Marc Pol revient avec quelques détails au chap. XXXIX, ne nous parait rien moins qu'avoir été éclaircie jusqu'à ce jour. Nous y reviendrons en même temps que sur la dénomination précédente.

(4) « Les chevaux de Perse, dit Chardin (t. III, p. 366) sont les plus beaux de l'Orient... Ils ont la tête petite, les jambes fines et déliées à merveille, fort bien proportionnés, fort doux, de grand travail, et fort vifs et légers... Quoiqu'ils soient les plus beaux chevaux de l'Orient, ils ne sont pas les meilleurs et les plus recherchés. Ceux d'Arabie les passent et sont fort estimés en Perse à cause de leur légèreté... Les Persans ont aussi beaucoup de *chevaux tartares* qui sont plus bas que ceux de Perse, plus grossiers et plus laids, mais qui sont de plus de fatigues, plus animés et plus légers à la course. Les chevaux sont *fort chers* en Perse. Les beaux chevaux valent depuis mille francs jusqu'à mille écus (3.000 fr.). Le grand transport qui s'en fait en Turquie, et particulièrement aux Indes, est ce qui les rend si chers. »

Dans les temps anciens la Perse était déjà renommée pour *ses chevaux*. Un lexicographe indien, du premier siècle avant notre ère, *Amara*, les cite dans son *Trésor de mots* (*Kôcha*, L. II, ch. VIII, sl. 3) : *pârcîkâs hayâs*. Le *Râmâyana* (l. I, ch. VI, sloka 21), cite aussi comme *Amara*, les chevaux de *Balkh* : *bâhlhikas hayâs*. Ces chevaux, les Persans les nomment *aspi-tadjik*, c'est-à-dire : « chevaux des *Tadjiks* ou anciens Scythes. » en chinois *Yue-tchi ma*, chevaux des *Youe-tchi* ou Scythes, qui s'offraient en présent aux souverains (voir ma *Description de l'Inde*, traduite du chinois, insérée en 1839 dans le *Journal asiatique* de Paris).

(5) On lit dans l'*ancien texte* italien publié par Baldelli Boni : « La maggior parte sono di « valuta di dugento lire *di Tornesi.* » Et l'éditeur ajoute : « Questo modo di computare *a Tor-* « *nesi*, et *a Marchi* (marcs) svela anche piu « che il testo è *versione dal Francese.* » — Ces mêmes termes de *livres tournois et marcs d'argent* (*libres de tornis* et *mars d'argent*, dans le texte de la Société de Géographie), *lire di tornesi*, dans Ramusio, sont effectivement une nouvelle et frappante preuve que le livre de Marc Pol fut primitivement redigé en *français*, et que toutes les autres rédactions ont été faites sur cette *première rédaction française*.

(6) « Il y a deux sortes d'*ânes* en Perse, dit Chardin (t. III, p. 368) ; les ânes du pays, qui sont lents et pesans comme les ânes de nos pays, dont ils ne se servent qu'à porter des fardeaux, et une race d'ânes d'Arabie, qui sont de fort jolies bêtes, et les premiers ânes du monde. Ils ont le poil poli, la tête haute, les pieds légers, les levant avec action en marchant. L'on ne s'en sert que pour monture... On les panse comme les chevaux... On n'apprend à ces bêtes domestiques qu'à aller *l'amble*. » (Voir aussi Ker Porter's *Travels*, t. I, p. 460.)

(7) Il a déja été question précédemment de *Chisi* (ch. 24). Quant à *Curmosa*, qui est évi-

sur la rive de la mer d'Inde; et illec treuvent les marchans qui les achatent et meinent en Ynde pour vendre.

En cest royaume a de maintes cruel [k] gent et homecide [l], car il s'occient [8] touz jours [9] ensemble. Et, se ne fust la seigneurie [m], c'est du Tatar du levant, il feroient grant mal aux marchans; et pour toute la seigneurie ne lessent il [10] encore que, mainte foiz, ne leur facent [11] domage à leur povoir; car se il ne trouvoient les marchans bien appareillez d'armes [12], il les occiroient et roberoient touz [13]. Et aucune foiz, quant les marchans [n] ne s'en prennent bien garde, il les destruient [14] touz. Et sont tuit [o] Sarrazin, car il tiennent la loy de Mahommet (8).

[k] Ms. C. *aineuses.* — [l] Id. *homicidialz.* — [m] Ms. A. *seignorie.* — [n] Ce mot manque dans le ms. C. — [o] Ms. C. *tous.*

---

[8] *Ils se tuent.* — [9] *Tous les jours.* — [10] *Laissent-ils.* — [11] *Fassent.* — [12] *Bien armés.* — [13] *Ils les tueraient et dépouilleraient tous.* — [14] *Détruisent, tuent.*

demment la ville de Hormuz, en persan هرمز *Hormuz*, ville et port célèbres du golfe Persique, il en sera spécialement question au chap. CXCII.

(8) Cet état de choses devait surtout se produire du temps de Marc Pol, dans les provinces de la Perse que l'on nomme aujourd'hui l'*Irac-Adjémi* et l'*Irac-Arabi*. Ces contrées étaient déjà, comme aujourd'hui encore, infestées de tribus errantes qui sont presque toujours en guerre entre elles, et dont le principal métier est le vol des caravanes. « Un jour, dit Texeira (trad. « franç., t. II, p. 167), nos gens furent tous en « chemin deux heures avant le jour. Quand il « commença de paraître, nous eûmes l'alarme, « en voyant passer devant nous *cinquante vo-* « *leurs Arabes* montés sur vingt-cinq chameaux. « Avant que d'attaquer une caravane, ils des- « cendent en un lieu détourné et attachent leurs « chameaux. Leurs armes sont des lances, des « flèches, des épées et des poignards. »

Voir aussi Niebuhr : *Voyage en Arabie*, t. II, p. 199 et suiv., et Rousseau : *Description du Pachalik de Bagdad.*

Le moine Hayton, cousin du roi d'Arménie, et contemporain de Marc Pol, décrit ainsi la Perse (manuscrit cité) :

« Le royaume de Perse est divisé en deux « parties, et est tout un seul royaume, car un seul « seigneur a tousjours tenu la seigneurie : par « occident jusqu'au flun Phison, qui est un des « quatre fluns qui issent du Paradis terrestre; et « devers septentrion s'estent jusqu'à la mer Cas- « pis. Devers midy s'estent jusqu'à la mer d'Inde.

« Cellui pays est aussi comme tout plain; et y « sont deux grans et riches citez. Et en est l'une « appellee *Boraca* (Bokhara) et l'autre *Semor* « *grant* (Samarkande). La gent de cellui pays « sont dis : *Persiens*, et ont langue propre que ilz « parolent. De marchandises et de labour de « terre vivent. D'armes de guerres ne s'entre- « mettent ore point.

« Anciennement aourerent les ydoles; et meis- « mement aouroient le feu pour leur dieu. Mais « puis que celle mauvaise lignice vint en celles « parties (les Mahométans) ilz furent tous Sarra- « zins et creoient en la fausse loy de Mahommet.

« L'autre partie de la Perse commence du « flun Phison, et s'estent par occident jusque au « royaume de Mede et d'Armenie le grant. Devers « midy confine à une province du royaume d'Inde, « et en partie avec la mer oceane, et en partie « de la terre de Mede.

« En celluy royaume de Perse sont deux grans « citez : l'une a nom *Nesabor* (*Nisapour*); et

En ces cités a marchans et gent d'art qui vivent touz de leur mestiers et de leur labours [15], car il font draps [p] à or, et draps de soie de toutes façons (9). Il ont coton assez qui naist en leur contrée. Il ont habondance de forment [16] et d'orge et de mil [q] et de panis [r] et touz vins et de touz fruiz.

Or laissons de cest royaume et vous conterons de la grant cité de Zasdi [s].

CHAPITRE XXXIII.

Ci dist de la grant cité de Zasdi.

Zasdi (1) est une ville moult bonne et perverse [a] mesmes, moult noble et de grant marchandise. On y laboure [1] mains draps de soie qui s'appellent Zasdi [2], que les marchans portent par maintes par-

p Mss. A. et B. — q Ms. C. *millet.* — r Version latine : *panici*, de *panicum* ; le panis, graine. *Panis* signifiait aussi *pain.* — s Ms. C. *Jasoy.*

XXXIII. — a Mss. A. et B. Ce mot manque dans le mss. C. comme dans le texte de la Société de Géographie. Il paraît assez inexplicable.

15 *Travail.* — 16 *Froment.*

XXXIII. — 1 *Fabrique.* — 2 *De Yezd.*

« l'autre a nom *Spahan* (*Ispahan*) Et de ma- « nieres et de coustume les gens sont semblables « aux autres devant nommez. »

(9) « Je ne parlerai point, dit Chardin (t. IV, p. 152), d'une infinité d'étoffes de soie pure : taffetas, tabis, satin, gros de Tours, turbans, ceintures, mouchoirs ; ni des étoffes de soie avec du coton, ou avec du poil de chameau ou de chevre, qui se font en Perse. Je ne parlerai que de leur brocart. Ils appellent le brocart *zerbafe*, c'est-à-dire *tissure d'or.* Il y a le simple, qui est de cent sortes ; le double, qu'on appelle *dou-rou*, c'est-à-dire *à deux faces*, parce qu'il n'y a point d'envers, et le *machmely zerbafe*, ou *velours* d'or. On fait des brocarts d'or qui valent jusqu'à cinquante *tomans* la *gueze*, ou aune ; c'est environ trente écus le pouce ou onze cents écus l'aune que cela revient. Il ne se fait point d'étoffe si chère par tout le monde.

« *Le velours d'or* qu'on fait en Perse est très-beau, surtout le frisé. Les plus beaux métiers de ces étoffes sont à Yezde, à Cachan et aussi à Ispahan. Ceux des tapis sont dans la province de Kirman, et particulièrement à Sistan... Les étoffes de poils de chameaux se font spécialement à Yezde et à Kirman, dans la Caramanie... Les meilleures étoffes de poils de chèvre se font en Hyrcanie ; elles ressemblent au bouracan ; mais les plus fines se font le long du golfe Persique, à Dourak... Les Persans ne savent point faire le drap, mais ils font des feutres tres-fins et tres-légers, qui sont plus chauds que le drap et qui résistent mieux à la pluie, etc. »

XXXIII.—(1) Ce nom, écrit *Jasdi* dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris, est sans aucun doute la ville de يزد *Yazd* ou *Yezd* située, selon Yakout, entre Niçapour, Chiraz et Ispahan, et considérée alors comme une dépendance du district d'*Isthakhr* dans le *Fars*. Yezd était le nom de tout le district ; mais le chef-lieu était *Ketheh.* Un autre géographe arabe la décrit ainsi (*Dictionnaire géographique de la Perse*, trad. par M. Barbier de Meynard, p. 611) : « Yezd jouit d'un climat tempéré, elle est entourée de canaux qui portent l'eau dans l'intérieur de la ville... La ville est bien bâtie et très-propre,

ties pour faire leur afaire et leur proufit. Il aourent Mahommet. Et quant l'en se part de ceste cité pour aler avant, si chevauche on sept journées toutes plaines; et n'y a que en trois lieux habitation pour herbergier [3]. Il y a maint beaux bois qui bien se pueent chevauchier, en quoy a moult beau chacier [4], et moult bel oiseler de perdris et de concornis [5] et de pluseurs autres manieres d'oiseaux [b] assez; si que les marchans qui par là cheminent en prennent à moult grant deliz [6]. Et si a aussi asnes sauvages [7] moult beaux (2). Et au chief de ces sept journées [c] de plain si treuve l'en un royaume qui est moult beaux, qui est appellez Creman [d].

[b] Ms. B. Le ms. A. *oisiaus*. — [c] Ms. A. *jornées*. — [d] Id. *Cinancre*.

[3] *Loger*. — [4] *Où il y a une très-belle chasse*. — [5] *Faisans*. — [6] *Délices*. — [7] *Onagres*.

parce qu'on a soin d'en enlever chaque jour les immondices, qui servent à engraisser les champs. On y récolte du blé, du coton et de la soie; mais le blé n'est pas assez abondant pour suffire à l'alimentation, et on en importe du Kermân et de Chiraz; aussi est-il d'un prix assez élevé. Parmi les fruits de Yezd, on vante les figues dites *misqâli*, et les grenades. Les habitants, autrefois *chaféites*, appartiennent maintenant à la secte *chiite*. Mustôfi, en rendant justice à la loyauté des marchands, accuse les agents de cette ville d'une arrogance et d'un orgueil intolérables. » C'est peut-être là ce qui explique l'épithète : *perverse*, de Marc Pol.

« Yezd, dit Dupré (*Voyage en Perse*, t. II, p. 97), est une des villes commerçantes de la Perse, non-seulement par les produits de l'industrie des habitants, mais encore par sa situation, qui la rend l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Inde. Elles y sont déposées par les caravanes d'Hérat et de Bokara. Les manufactures sont nombreuses. On y fabrique des *etoffes de soie* mêlées d'or et d'argent, d'autres de *soie seulement*, unies et rayées, nommées *daraï*, semblables à nos taffetas, et une troisième espèce, moitié soie, moitié coton, etc.

« Les Guèbres, répandus dans les villages du territoire qui dépend de la ville de Yezd, sont à peu près au nombre de huit mille. Leur habillement est le même que celui des Persans... Ces idolâtres (?) sont appelés *atech-pérest*, parce qu'ils adorent le feu. »

« Yezd, dit aussi le capitaine Christie (*Voyages dans le Béloutchistân et le Sindhy*, par H. Pottinger, trad. franç., t. II, p. 348), est une ville très-grande et très-peuplée, située sur les confins d'un désert de sable, et contigue à une chaîne de montagnes qui courent de l'est à l'ouest. On lui donne le nom *Dar-oul-Ebadet*, ou le siége de l'adoration. C'est le grand marché entre l'Indostan, le Khoraçan, Bagdad et la Perse; et l'on dit que c'est la ville la plus commerçante de ce dernier royaume.

« ... La plaine sablonneuse où Yezd est situé n'est pas très-productive : sa culture est très-pénible. Les manufactures d'étoffes de soie connues sous le nom de Kesch et d'Alehi l'emportent sur toutes celles de la Perse. Les *nemeds* ou feutres de Teft, petit village éloigné de huit milles, égalent les plus beaux que l'on fabrique à Kerman. Yezd tire ses moutons de Chiraz et son grain d'Ispahan. Il y a au moins *cinquante mille chameaux* dans cette ville; un âne s'y vend jusqu'à quinze *tomans* (360 fr.). »

(2) Ker Porter (*Travels*, t. I, p. 460) parle de ces *ânes sauvages*, dont il donne la figure coloriée. « La prodigieuse vitesse, dit-il, et la manière particulière avec laquelle ils fuient à travers la plaine, coïncide exactement avec la description

CHAPITRE XXXIV.

Ci dist du royaume de Creman.

Creman (1) est un royaume en Perse meismes ; et anciennement ot [1] seigneurie par heritage ; mais, puis [2] que les Tatars les conquirent ne va pas par heritage la seigneurie ; mais y envoie le Tatar celui sire que il veult qu'il ait la seigneurie.

En cest royaume [a] naissent les pierres, qui s'appellent turquesses (2)[b], en grant habondance ; car il les treuvent es mon-

XXXIV. — [a] Ms. B. *pays;* ms. C. *règne.* — [b] Ms. C. *turquoyses.*

XXXIV. — [1] *Eut.* — [2] *Depuis.*

que donne Xénophon du même animal dans l'Arabie (*Anabasis*, livre 1) : « Quand les zèbres (ἄγριος ὄνος, *âne sauvage*) étaient poursuivis, ils devançaient les chevaux, car ils courent beaucoup plus vite, et s'arrêtaient, et, lorsque le cheval s'arrêtait, ils se remettaient à courir. » (Trad. de Larcher, t. I, p. 51.)

XXXIV. — (1) C'est le pays de كرمان *Kermân* ou *Kirmân*. « Ses bornes, dit le géographe arabe Yakout (*lieu cite*) sont : a l'est, le Mokrân et le désert qui s'étend entre le Mokrân et la mer, derrière le pays de *Belouth* (Béloutches) ; à l'ouest, le Fars ; au nord, les déserts du Khoraçan et du Sédjestân ; au sud, la mer du Fars. Le Kermân est riche en palmiers, en céréales, en bestiaux et en bêtes de somme ; il offre de l'analogie avec la province de Basrah par le nombre de ses rivières et la fertilité de son territoire. Ses villes principales sont : *Djiraft*, *Menougân*, *Zarend*, *Bemm*, SIRDJAN, *Nermasir* et *Berdesir*. On y recueille le toutenague (*toutia*), dont il se fait une grande exportation. » (On peut voir aussi : Dupré, *Voyage en Perse*, t. II, p. 281 ; Pottinger, *Voyage dans le Beloutchistân*, t. I, pp. 410-424). — Ce dernier voyageur dit (contrairement au géographe arabe cité ci-dessus, et qui écrivait trois quarts de siècle avant Marc Pol) : « Il *n'y* « *a pas une seule rivière dans cette province;* « l'ayant traversée de l'est à l'ouest, j'avance ce « fait d'après le témoignage de mes yeux. L'Echkou, que je passai après mon départ de Bemm, « ne peut être considéré que comme un torrent « gonflé par les pluies. Il y a trois ou quatre « courants d'eau de même nature sur la route « de Kermân à Bender-Abbassi ; mais, selon moi, « ce serait faire une mauvaise application du « mot *rivière*, que de les appeler ainsi. Le Nermanchyr fait une exception a l'aridité générale « de la terre ; mais les innombrables sources « mêmes qui *arrosaient* ce district ont beaucoup « diminué depuis vingt ans. La plaine immense « et stérile que je traversai avant d'arriver à « Bemm et à Kermân semble annoncer que *le* « *desert fait des progrès de ce côté*, et les habitants avouent que c'est bien réel. »

C'est là le sort trop commun d'un grand nombre de contrées de l'Asie, que les guerres presque incessantes, l'incurie et l'avidité des gouvernants amènent d'une manière inévitable, en négligeant d'entretenir les travaux d'art, les canaux d'irrigation précédemment établis, comme cela avait eu lieu dans le Kirmân (voir Yakout, *lieu cité*) et dans toute la Mésopotamie, à l'époque des grands empires de l'Assyrie et de la Babylonie.

(2) On lit dans Chardin (t. III, p. 360) : « La plus riche mine de Perse est celle des *turquoises*. On en a en deux endroits, à Nichapour en Corassan, et dans une montagne qui est entre l'Hyrcanie et la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne, nommée *Phirouz-kou*, ou « mont de Phirouz, » qui étoit un des anciens rois de Perse. La mine de turquoise prit de lui son

taignes et les decavent [3] dedens les roches. Encore ont vaines [4] d'acier (3) et d'andaine [5] assez; et si labourent de tuit [c] hernois [d] de chevalier moult bien et moult bel; ce sont frains [6], selles et esperons, et espées, et arcs [e] et carquoiz [f] et toutes autres armes moult bien selonc leur usage (4). Les dames et les damoiseles labourent [7] trop soubtivement [g] et moult noblement d'aiguille sur draps de soie de toutes couleurs à bestes, et à oiseaux, et à arbres, et à flours [8] et à ymages de maintes manieres. Et si labourent les courtines [9] des barons si soubtivement [g] que c'est grant merveille à voir; et aussi coisins [10] et oriliers [11] et coutes [12] et tretoutes autres choses (5).

[c] Id. *tous.* — [d] Id. *harnois.* — [e] Mss. A. C. *ars.* — [f] Ms. A. *tarcais,* pour *carcais*, comme le ms. B. — [g] Ms. A. *soutiment;* ms. C. *subtilement;* = très-adroitement.

---

[3] *Extraient.* — [4] *Veines.* — [5] *Antimoine? Fer,* selon Du Cange. — [6] *Freins.* — [7] *Travaillent.* — [8] *Fleurs.* — [9] *Tentes.* — [10] *Coussins.* — [11] *Oreillers.* — [12] *Couverture.*

nom, de même que la pierre fine qu'on en tiré, que nous appelons *turquoise*, à cause que le pays d'où elle vient est la Turquie ancienne et véritable, mais qu'on appelle en tout l'Orient *firouzè*. On a depuis découvert une autre mine de ces sortes de pierres, mais qui ne sont pas si belles ni si vives. On les appelle *turquoises nouvelles*, leur couleur se passe avec le temps. » Un auteur persan, cité par Langlès, dit que la meilleure mine de *turquoises* est celle de Nichapour. On les exploitait par le moyen de puits que l'on creusait. On en cite encore une pres de Thour; une une autre dans des montagnes qui séparent le pays de *Bokhâra* de celui d'*Asrouchena* (*Osruchna*); une autre pres de *Ferghânah;* mais celle du *Kermân*, selon le même auteur, ne donne que des pierres *nouvellement produites et non encore parvenues à leur perfection.* »

(3) « Les mines de fer, dit encore Chardin (t. III, p. 351), sont dans l'Hyrcanie, dans la Médie septentrionale, au pays des Parthes, et dans la Bactriane. Il y a du fer en abondance. Les mines d'*acier* se trouvent dans les mêmes pays, et y *produisent beaucoup ;* car l'acier n'y vaut que sept sous la livre. Cet acier-là est si plein de soufre, qu'en jetant la limaille sur le feu, elle petille comme de la poudre à canon. Il est fin, ayant le grain fort menu et délié, qualité qui le rend dur comme le diamant ; mais, d'un autre côté, il est cassant comme du verre. Il prend pourtant une fort bonne trempe dans l'eau froide, ce que l'on fait en l'enveloppant d'un linge mouillé, sans le rougir tout à fait. Les Persans l'appellent *acier ondé*... c'est de cet acier-là qu'ils font leurs belles lames damasquinées. »

(4) « Les armuriers de Perse (Ib., t. IV, p. 136) font fort bien les armes, surtout les arcs et les épées. Les arcs de Perse sont les plus beaux et les plus estimés de tout l'Orient... Les cordes d'arc sont de soie retorse, de la grosseur d'un bout d'aile ; les carquois sont faits de cuirs, brodés d'or ou de soie. Leurs sabres sont d'un fort beau damasquin, inimitable en nos pays. » On l'a cependant imité dans ces derniers temps ; M. le duc de Luynes, après beaucoup de recherches, est parvenu à fabriquer des lames d'acier damasquinées comme celles de l'Orient.

(5) « La *broderie*, dit toujours Chardin (le voyageur moderne qui a le mieux étudié la Perse), est un des arts mécaniques dans lesquels les Persans excellent ; ils font fort bien toutes sortes de *broderies*, mais particulièrement celles d'or et d'argent, soit sur le *drap*, soit sur la *soie*, soit sur le *cuir*. Ils nous passent en cet art, et ils pas-

Es montaignes de cest pais naissent les meilleurs faucons du monde (6), meneur [13] que faucon pelerin; et sont rouges ou piz [14] et dessous la coue [h], entre les cuisses. Et sont si desmesurement volans que nuls oiseaux ne leur puet eschapper.

Et quant l'en se part de ceste cité [de Creman [i]] si chevauche l'en sept journées toutes foiz trouvans villes et chasteaux et belles habitations assez; pourquoy y a beau chevauchier, car il treuvent assez de belles chaceries, et assez oiselez, de quoy [j] il ont grant deduit [15]. Et quant l'en a chevauchié ces sept journées par ce plain [16], si treuve l'en adonc une montaigne moult grant; et quant l'en a monté ceste montaigne, si treuve on la descendue [17] moult grant, qui bien dure à chevauchier deux grans journées. Et toutefoiz treuve l'en de maintes manieres de fruis à grant planté. Et anciennement y avoit assez habitations; mais ore [18] n'en y a nul. Mais on treuve gent qui gardent leurs bestes [19] paissant. Et de la cité de Cremen [k] jusques à ceste descendue [17] a si grant froit d'iver [l], que à peines en puet nul eschapper (7).

[h] Ms. C. *queue.* — [i] Id. — [j] Ms. C. *dont.* — [k] Ms. C. *Creman.* — [l] Ms. B. *froidures.*

[13] *Plus petits.* — [14] *Au poitrail.* — [15] *Plaisir.* — [16] *Cette plaine.* — [17] *Descente.* — [18] *Maintenant.* — [19] *Bétail.*

sent même les Turks, dont nous admirons tant en Europe la couture et la broderie sur le cuir. Leur couture de cuir, comme celle des *harnois*, entre les autres, est si délicate et si bien faite, qu'on dirait que c'est de la broderie. Le fil d'or et d'argent dont ils se servent est si beau, qu'on le prendrait pour du trait, lorsqu'il est employé; la soie n'y paroissant pas le moins du monde (t. IV, p. 128). »

« Le commerce du Kerman, dit Pottinger (t. II, p. 421), est encore considérable. Les manufactures de châls, de mousquets et *nemeds* ou tapis de feutre, sont fameuses dans toute l'Asie ; on dit qu'elles occupent un tiers des habitants des deux sexes. Les châls sont faits de la laine connue par l'ancien nom de la province : *Karamania.* Dans mon opinion, ils surpassent ceux du Cachemir pour la finesse du tissu et la délicatesse de la fabrication; mais ils ne sont ni aussi moelleux ni aussi chauds. Les moutons qui fournissent la matière première de ces châls sont petits et à jambes courtes. »

(6) Chardin vient encore confirmer ici notre auteur. « On prend en Perse, dit-il (t. III, p. 393), des oiseaux de proie, vers l'Ibérie au nord de la Médie, et l'on en apporte tant d'ailleurs, que je ne sais s'il y en a un aussi grand nombre en aucun pays du monde... On en prend beaucoup dans les montagnes, à quinze ou vingt lieues de Chiraz, dans la province de Perse; et même on dit que c'est de là que viennent les plus grands oiseaux de proie... Il y a toujours huit cents oiseaux de proie entretenus à la vénerie du roi, *chacun avec son officier*; ce sont éperviers, *faucons*, émerillons, gerfauts, tiercelets, autours, laniers et sacres. Tous les grands seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les Persans sont fort adonnés dès leur jeunesse, et même plusieurs gens du commun; car chacun a la liberté de chasser à l'oiseau, au fusil et au chien. On voit en tous temps les fauconniers aller et venir, l'oiseau sur le poing. »

(7) Cette description de la route suivie par

CHAPITRE XXXV.

Ci dist d'une cité qui a nom Camadi et de la ruine d'icelle.

Et quant l'en a chevauchié ces deux journées à declin, si treuve l'en un grandisme plain [1]. Et au commencement de ce plain a une cité qui est Camadi (1), qui jadis fu moult grant cité et noble;

XXXV. — [1] *Une très-grande plaine.*

Marc Pol, en quittant la ville principale du Kermân, peut paraître au premier abord singulière, quand on sait que cette province de la Perse est située près du golfe Persique entre 27° et 32° de latitude N., et entre 52° et 58° de longitude E. Mais la partie nord de cette province appartient au grand plateau de la Perse, qui est très-élevé; le centre est coupé par des chaînes de montagnes dont quelques-unes sont très-hautes. Henry Pottinger, qui visita cette contrée en 1810, en a fait une description qui s'accorde avec les détails donnés par Marc Pol. « Le Kermân, dit-il (T. I, p. 412, de la trad. franç.), est en général un pays rempli de montagnes. La principale chaîne est celle qui sépare le Nermanchir du Laristan, et, qui courant ensuite au sud-ouest, se prolonge jusqu'à quatre journées de route de Gomron; là, elle semble suivre la direction de la côte; puis, se portant à l'ouest et au nord-ouest, elle rejoint les montagnes du Farsistan par les 29°10' de latitude, et les 54° de longitude. Dans cette étendue elle jette de nombreuses ramifications au nord et au sud... Tout le pays est si complétement entrecoupé, que les plaines qu'elles séparent ont rarement dix à douze milles de largeur, quoique leur longueur soit quelquefois indéfinie.

« Le climat de cette province est aussi varié que sa surface; il passe pour le moins salubre de la Perse. Il tombe rarement des pluies abondantes dans le Kerman; mais, *en hiver, la neige couvre les montagnes à une grande épaisseur, et leur élévation fait qu'elle y reste une grande partie de l'année...*

« Au sud de la grande chaîne de montagnes que j'ai décrite, et entre leur base et la mer, se trouve le Guermesir (voy. ch. XXIX, note 4), ou le *pays chaud*. C'est une lisière étroite qui s'étend de dix à trente lieues de largeur tout le long de la côte de la Perse, depuis Minab, capitale du Laristan, jusqu'au bras du Tigre, qui se détache de ce fleuve près de Bassora.

« La ville de Kerman est située sur l'extrémité occidentale d'une vaste plaine, et si près des montagnes, qu'elle est entièrement commandée par deux éminences sur lesquelles on voit des forts en ruines. Elle a jadis été la plus florissante de la Perse, et ne le cédait en grandeur qu'à Ispahan, la capitale. Sa position sur la route directe du Khoraçan, de Balkh, de la Boukharie, du Mawara'lnahar, ou de la Transoxiane, et de toutes les parties septentrionales de l'empire persan au port de Bender-Abbassi, lui donnait un avantage incalculable, comme entrepôt, et la rendait le centre des richesses, du luxe, et de la magnificence. »

XXXV. — (1) *Camadi*, ou, comme dans certains mss., *Comadi*, *Comandi*, *Camandou*, est resté jusqu'ici inexpliqué. Ce nom ne s'est encore rencontré dans aucun des géographes ou voyageurs qui ont parlé de la Perse. Marsden suppose que ce pourrait être le *Mimaun* de d'Anville, ou le *Koumin* d'Ibn-Haukal; mais c'est impossible; ces villes ne sont pas placées dans les conditions topographiques exigées; car Ibn-Haukal (p. 139) dit que Koumin est situé entre Hormuz et Djireft, et cette ville est près de la mer, par conséquent hors des conditions cherchées. La ville qui nous paraît être la *Camadi* de Marc Pol est *Khoch-Abad*, figurée dans les *Itinéraires du Voyage en Perse* d'Adr. Dupré, entre le 28° et le 29° degré de latitude nord, et entre le 53° et le 54° de longitude orientale; à sept *farsangs* de *Seid-Abâd* et à soixante-cinq *farsangs* (environ 80 lieues) au sud-ouest de Kermân, à l'ouest de la

mais orendroit [2] ne vaut pas tant; car Tatars d'autre pays l'ont damagié [3] pluseurs fois. Et sachiez que cest plain que je vous di est en moult chault [a] lieu. Et ceste province que nous commençons ore, si est appellée Beobarles (2).

Leur fruiz sont dates et pommes de paradis et autres fruiz assez, lesquels ne sont en autre lieu froiz [4]. Et en ce plain a une generation [5] d'oiseaux qui s'appellent francolin [6], qui sont comperes [7] aux [b] autres francolins du monde; car il sont noir et blanc mellé [8]; et les piez et le bec ont vermeil.

Les bestes sont ainsi devisées, et vous dirai du buef premierement. Il sont moult grans et touz blans comme noif [9]; le pié ont petit et plain [10]; et ce avient pour le lieu qui est chaut [c]. Il ont

XXXV. — [a] Mss. A. et B. *haut*. Le ms. C. *chault*. Ce doit être la bonne leçon. — [b] Ms. A. *as*. — [c] Ces trois derniers mots manquent dans le ms. B.

[2] *En ce moment*. — [3] *Endommagée*. — [4] *Autres lieux froids*. — [5] *Espèce*. — [6] Espèce de perdrix que nous appelons *gélinotte*. — [7] *Semblables*, du latin *compares*. — [8] *Mêlés*. — [9] *Neige*. — [10] *Plat*.

longue chaine de montagnes qui séparent le bassin du Kermân du Farsistân (*Itiner. de Forg à Kermân*). Marc Pol compte d'abord sept journées de marche dans la plaine de Kermân en partant de cette ville; puis une montagne très-haute à franchir; puis la descente de cette montagne qui dure deux journées, à la fin desquelles on trouve la cité de *Camadi*, qui est à l'entrée d'une autre grande plaine : cela fait neuf journées, plus le passage de la montagne, pour faire le trajet de Kermân à *Camadi*. Or les soixante-cinq *farsangs* ou quatre-vingts lieues ordinaires sont précisément la marche de dix journées. Une autre ville de l'Itinéraire de Bender-Abbassi à Kermân, *Amedi*, la حمد *Hemed* d'Ibn-Haukal, placée à la même distance, pourrait aussi être Camadi.

(2) Nos trois manuscrits portent *Beobarles* au lieu de *Reobarles*, comme on a lu jusqu'à ce jour. La localité qu'a voulu désigner Marc Pol, n'en est pas plus facile à reconnaitre. Marsden a cru que ce mot était la transcription de رودبار *Roud-bâr*, lieu où coule une rivière. Il serait aussi porté à y voir la ville que le capitaine Christie, dans son *Journal*, nomme *Rodbar*, si cette ville n'était pas si éloignée du golfe Persique.

M. Ét. Quatremère, dans son *Memoire* sur le *Sultan Schah-Rokh* (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XIV, p. 281), a cru reconnaître dans le *Reobarle* de Marc Pol, le mot دريابار *Deriabar*, nom d'un district, ou plutôt, selon lui, d'un *lieu situe sur le rivage de la mer*, désignant cette *lisière de terrain* qui se prolonge dans le voisinage d'Hormuz, en partie sur le golfe Persique, en partie sur le rivage de l'Océan, et qui constitue une portion notable de la côte méridionale de la province du Laristan et de celle du Kermân. « Si je ne me trompe, ajoute-t-il, le district de Dériabar nous représente parfaitement la plaine de Reobarle, c'est-à-dire la partie sud-est des provinces de Laristan et de Kermân, à laquelle conviennent très-bien les caractères indiqués par Marc Pol. »

Il n'est pas douteux pour nous que la contrée décrite ici par Marc Pol ne soit celle dont parle M. Quatremère ; mais, quant à l'assimilation de *Reobarle* ou *Beobarle* à *Dériabar*, elle nous parait un peu suspecte.

les cornes courtes et grosses, non aguës [11]. Entre les espaules ont une boce [12] ronde et haute bien deux paumes. Il sont la plus belle chose à veoir du monde (3). Et quant il les chargent, si se couchent comme le chamel; et puis se lievent avec leur charge qui est moult grant; car il sont moult fort bestes [d]. Encore ont moutons grans comme asnes; et ont la queue si grant et si grosse, que poise bien trente livres (4). Il sont moult beaux [e] et gras, et moult bons à mengier.

[d] Ms. A. *fors bestes.* — [e] Ms. B. *bons.*

[11] *Aiguës, pointues.* — [12] *Bosse.*

(3) *Niebuhr* (dans son *Voyage en Arabie*, t. II, p. 52, pl. XII), a représenté un chariot attelé de *deux grands œufs blancs*, à *bosse* entre les deux épaules, qu'il avait vu à Sourate. Il y en a dans plusieurs parties de l'Inde aussi bien qu'en Perse. Il paraît y être indigène. On trouve ce bœuf à bosse entre les épaules représenté sur d'anciennes médailles, entre autres sur celles que Prinsep a nommées *Indo-Sassanides* (voir *Indian Antiquities*, édit. de Éd. Thomas, t. I, p. 417). On le voit aussi représenté sur d'anciennes médailles de Ceylan.

(4) Cette espece de moutons à grosse queue, que les Persans nomment *dumba*, a été connue dès une haute antiquité. Hérodote (l. III, § 113), parlant de l'Arabie, dit qu'il y a deux especes de moutons dignes d'admiration, et que l'on ne voit nulle part ailleurs. Les uns ont la queue longue au moins de trois coudées (environ 1m,50) : l'autre espece de moutons a la queue large. Si on la leur laissait trainer, il y viendrait des ulcères, parce que la terre l'écorcherait et la meurtrirait. Mais aujourd'hui tous les bergers de ce pays savent faire de petits chariots, sur chacun desquels ils attachent la queue de ces animaux : Δύο δὲ γένεα ὀΐων σφί ἐστι θώματος ἄξια, τα οὐδαμόθι ἑτέρωθι ἐστί· τὸ μὲν αὐτέων ἕτερον ἔχει τὰς οὐρὰς μακράς, τριῶν πηχέων οὐκ ἐλάσσονας, κ. τ. λ. (Hérodote; éd. Didot, p. 169).

Selon M. Fellows (Asia Minor, p. 10), ces moutons sont communs en Afrique et dans une grande partie de l'Asie. On les trouve non-seulement en Arabie, mais en Perse, en Syrie, dans l'Afghanistan, en Égypte, dans la Barbarie, et même dans l'Asie Mineure. Léon l'Africain dit, comme Hérodote, que l'on adapte un petit chariot derrière ces moutons pour porter leur queue: « Vervecibus adeo crescit cauda, dit-il (ch. IX), ut seipsos dimovere non possint; verum qui eorum curam gerunt, caudam exiguis vehiculis alligantes gradum promovere faciunt. »

On lit aussi dans Chardin (t. III, p. 380) : « La Perse abonde en *moutons* et en chèvres. Il y a des moutons que nous appelons *moutons de Barbarie*, ou à grosse queue, et dont la queue pèse *plus de trente livres*. C'est un grand fardeau que cette quêue à ces pauvres animaux, d'autant plus qu'elle est étroite en haut, et large et pesante en bas, faite en cœur. Vous en voyez souvent qui ne la sauraient trainer, et à ceux-là on leur met, en quelques endroits, la queue sur une petite machine à deux roues, à laquelle on les attache par un harnois, afin qu'ils la tirent plus facilement. »

On peut aussi consulter sur les moutons à grosse queue l'*Histoire naturelle d'Alep*, 2 vol. in-4° en anglais. — Quant à la *laine* de ces moutons, elle parait être d'une finesse extrême. Tavernier, qui en rapporta des balles de Perse à Paris, en 1654, en parle ainsi (*Voyages de Perse*, l. I, p. 106, édit. de 1712) : « C'est une sorte de laine fort rare et fort belle, que je portay de Perse jusqu'à Paris où jamais il n'en avoit été vu de si fine. Or, quelques personnes curieuses et de condition m'ayant prié de découvrir le lieu d'où l'on tiroit ces laines, et me trouvant à Ispahan sur la fin de l'année 1647, à mon froisième voyage, j'y rencontray un de ces Gaures (Guèbres) ou anciens Persiens qui adoroient le feu, qui m'en montra un échantillon, et m'apprit

En cest plain a pluseurs chasteaux et villes qui ont leur murs de terre haulx [13] et gros à deffendre soy des [f] Carans [g] de quoy il y a assez; et les appellent Caraonas. Et pourquoy il ont ce nom, pour ce que leurs meres sont Indienes, et leur peres Tatars (5). Et sa-

[f] Mss. B. C. *contre les.* — [g] Ms. A. *Carriax.* Ms. B. *Quarreaux.*

[13] *Hauts.*

d'où elles venoient, leurs qualités, et la manière de les conserver. Je sus donc de lui que la plus grande partie de ces laines se trouve dans la province de Kerman, qui est l'ancienne Caramanie, et que la meilleure se prend dans les montagnes voisines de la ville qui porte le même nom que la province; que les moutons de ces quartiers-là ont cela de particulier, que lorsqu'ils ont mangé de l'herbe nouvelle, depuis janvier jusqu'en may, la toison entière s'enlève comme d'elle-même, de sorte qu'on n'a pas besoin de la tondre, comme on fait en France; qu'ayant ainsi levé la laine de leurs moutons, ils la battent, et le gros s'en allant il ne demeure que la fine toison.

« C'est dans cette province de Kerman où presque tous les Gaures (Guebres) se sont retirez; et ce sont eux aussi qui ont tout le négoce de ces laines et qui les travaillent. Ils en font des ceintures dont on se sert dans la Perse, et quelques petites pièces qui sont presque aussi douces et aussi lustrées que si elles étoient de soie, etc. »

Pottinger, qui visita en 1810 la province du Kermân, parle aussi des moutons et des laines renommées de ce pays. « Les moutons, dit-il « (t. I, p. 421), qui fournissent la matière pre« mière des beaux châls qu'on y fabrique sont « très-petits et à jambes courtes. On a cru à tort « (comme Chardin) que l'on ramassait la laine « qui tombait; on *tond* ces animaux comme les « autres de la même espèce; ils ont, par ordre « du roi actuel, été transportés dans différentes « parties du royaume. Quoiqu'ils semblent y pros« pérer, la laine y perd de sa qualité, et ce « qui doit paraitre encore plus inexplicable, « c'est qu'elle ne peut nulle part être façonnée « avec la même perfection qu'à Kermân. On peut « inférer de ce fait incontestable que le climat « ou l'eau de cette ville ont quelque propriété « singulière; et, ce qui mérite l'attention, c'est « que la même particularité a lieu pour la pro« vince de Cachemir. J'ai visité les principales « manufactures de Kermân; je me procurai dans « une d'elles des échantillons de laine *plus fine et* « *plus douce qu'aucune espèce de coton que j'eusse* « *encore vue.* J'y achetai quelques châls si unis « et si beaux que des marchands de châls de « l'Indoustan à qui je les montrai par la suite, « les évaluèrent à un prix *cinq fois* plus élevé « que celui qu'ils m'avaient coûté.

« Quand la laine vient d'être coupée, on la « lave et on la nettoie à plusieurs reprises et « avec le plus grand soin; on la laisse ensuite « tremper pendant plusieurs semaines, dans une « lessive dont les ingrédients ne sont connus qu'à « ceux qui la font; mais elle semble être princi« palement formée d'une décoction d'écorce et de « feuilles variées. Cette préparation rend la laine « élastique, douce et propre à être filée. Cette der« nière opération est exécutée par des femmes. »

(5) Ces noms de *Carans* et de *Caronas*, qui ont si fort embarrassé Marsden et ceux qui l'ont suivi, sont dérivés du mot tork oriental *Kara* ou *Cara* (également mongol), et qui signifie *brun foncé, noir.* Ils désignaient déjà, au commencement de notre ere une population *indo-scythe* qui se répandit de la Bactriane jusqu'aux bouches de l'Indus, et dont les chefs ou rois portérent le surnom de *Karaunens.* Des médailles en or et en cuivre, découvertes par le général Ventura, en 1830, et par M. Masson, en 1836, dans l'ancienne Arie, l'Afghanistân actuel, et classées par Wilson (*Ariana antiqua*, p. 347-370), sous la dénomination de *Coins of Indo-Scythian Princes of Cabul*, sont venues révéler ce fait historique que M. J. Bird a le premier constaté, en décrivant, dans le *Journal de la Société asiatique de Bombay* (t.I, p. 301), une petite médaille en argent, conservée dans le musée de cette Société, qui porte pour légende les mots en grec bactrien : ΑΡΡΑΤ ΟΡΟ ΟΗΡΚΙ ΚΟΡΑΝΟ, signifiant '

chiez que quant les Caraonas veulent courre par le pais, et rober le, si font, par leur enchantemenz de dyables, tout le jour devenir obscur; si que à paines voit on son compaignon pres de

roi des Arratas, *Oerki, de la tribu des Karaunas.* M. Bird n'hésite pas à identifier cette tribu avec celle des *Caraonas* dont parle Marc Pol dans ce chapitre. D'autres rois indo-scythes : *Kanerki*, *Bara* ou *Bala*, etc., avaient aussi pris, sur leurs monnaies, le surnom de KOPANO, *koranen* ou *karaunien.* Leur regne est placé vers le commencement de notre ere. J'ai le premier fait connaitre, d'après les historiens chinois, dans un article intitulé *Chinese Account of India* (*London Asiatic Journal*, for July and August, 1836), reproduit par J. Prinsep dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale* (*January*, 1837), que les *Yue-tchi* ou Scythes, avaient été maitres de l'Inde occidentale ou de la vallée de l'Indus et des contrées environnantes, de l'année 26 avant J.-C. jusqu'à l'année 222 de notre ere. L'assertion de Marc Pol : que ces *Caraonas* étaient ainsi appelés parce que *leurs mères etaient Indiennes et leurs pères Tatars*, reçoit ainsi, apres cinq siecles et demi, une surprenante confirmation! On peut aussi voir ce que dit H. Pottinger (*Voyages dans le Beloutchistân*, trad. fr., t. I, p. 103 et 133) des tribus des Nhérouis et des Brahouis, qui, de nos jours encore, ne vivent que de pillages, et qui descendent probablement des *Caraonas*; car, dit Pottinger, en parlant de ces derniers, qui *ont les os courts et gros, la figure ronde, la face aplatie*, « je puis « attester que je n'ai vu aucun autre peuple « asiatique auquel ils ressemblent. »

M. Ét. Quatremère, dans sa *Notice sur Schah-Rokh*, tirée des historiens persans, s'étend beaucoup (*Notices et Extr. des Man.*, t. XIV, p. 282) sur le mot *Caraonas* ou *Karaunas*, *Karaounah*, comme l'écrivent ces historiens. « On pourrait supposer, dit-il, que ce peuple tirait son origine de la ville appelée *Karaoun-Khidoun* (la ville noire), aujourd'hui *Kara hotun*, située à peu de distance de la grande muraille de la Chine. » C'est dériver son origine et son étymologie d'un peu loin! Cependant *Rachid-ed-din* rapporte que cette population était très-habile dans l'art des fusées de guerre; Wassaf les appelait des *demons*. On suppose donc que des hommes recrutés parmi cette population servirent dans l'armée mongole, et portèrent le nom de *Caraonas*.

M. Quatremère ajoute : « Non loin des Karaunas, habitait une autre peuplade, celle des *Nikoudar* ou *Nikoudari*. » Suit une longue dissertation sur cette peuplade. Il n'y a rien de pareil dans Marc Pol; son *Nikoudar* ou *Nogodar*, comme le nom est écrit dans nos Manuscrits, n'est pas le nom d'une *peuplade*, mais bien celui du *roi des Caraonas* ou *Karaunas* dont il est question dans le texte, quelques lignes plus haut; et ce roi *Nogodar* était, selon Marc Pol, le neveu de *Djagataï*, frère de *Khoubilaï-Khân*, empereur de la Chine. M. Quatremère rapporte, il est vrai, plusieurs passages d'historiens persans qui sembleraient lui donner raison :

L'auteur du *Tarikhi-Guzideh* dit : « Un corps « de *Nikoudaris* leur ferma la route; c'étaient des « habitants du Sedjestan, qui portaient le nom « de *Nikoudari*. » On lit dans le *Tarikhi-Wassaf*: « L'armée des *Nikoudar*, qui sont une tribu du « Sedjestan, descendit pour faire une incursion « dans notre pays. » Suivant le même écrivain, ces barbares, apres « avoir ravagé la Perse, re« prirent la route du Sedjestan ». — Au rapport de Mirkhond, « Gazan-Khan ordonna qu'on éta« blît dans les provinces de l'Irak le campement « d'été et le campement d'hiver des *Nikoudaris*. « Suivant la volonté du prince, on exigea de ces « barbares un engagement écrit par lequel ils « s'obligeaient à ne plus se livrer au vol et au bri« gandage; car de temps immémorial ils étaient « dans l'usage de voler et d'infester les chemins par « leurs rapines, et, aujourd'hui encore, ils n'ont « point renoncé à leurs anciennes habitudes. »

Il est facile de concilier ces passages avec le texte de Marc Pol; ils confirment même d'une manière remarquable ce qu'il dit des *Caraonas*, qui avaient pour roi, de son temps, *Nogodar*, le *Nikoudar* des historiens persans, dont le nom aura été appliqué aux populations dont il était le chef, ou plutôt aux soldats mongols emmenés par lui dans ces contrées, tandis que le nom de *Kara* ou *Karaunas* sera resté appliqué aux populations mêlées, d'origine indienne.

lui [15]; et ceste obscurité font bien durer sept journées de lonc. Si sevent [16] moult bien le pais, et chevauchent l'un pres de l'autre, et sont aucune foiz bien dix mile; tel foiz plus et tel foiz mains [17]; si que il prennent tout le chemin; et touz ceuls que il treuvent hors de villes ou de chasteaux sont pris, que il ne puet eschapper ne homme, ne fame, ne bestes. Et quant il les ont pris, touz les hommes viellars occient et les jeunes [h], et les fames vendent par autre pais pour esclas [i]; si que il damagent moult la contrée et l'ont toute presque deserte [18]. Leur roy est appellez Nogodar, de ces males genz [19]. Et cestui Nogodar ala à la court [j] de Ciagatay [k], qui estoit frere charnel au grant Kaan, bien avec dix mile hommes à cheval, de sa gent; et demouroit o lui [l], pour ce que son oncle estoit. Et en demourant o lui, si pensa [20], ce Nogodar (6), une

[h] Ms. A. *joennes.* — [i] Ms. C. *esclavez.* — [j] Ms. C. *à l'aide.* — [k] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *Ciagacci.* — [l] Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *avec lui*; la préposition *o*, pour *avec*, est une forme très-archaïque.

[15] *De soi.* — [16] *Connaissent.* — [17] *Moins.* — [18] *Rendue déserte.* — [19] *Par ces mauvaises gens.* — [20] *Imagina.*

(6) Ce *Nogodar* (ou *Nagodar*) ne peut pas être *Nikodar*, le fils d'*Houlagou*, qui succéda à son frère *Abaga-Khân*, sur le trône de Perse, en 1282 de notre ère, sous le nom de *Ahmed-Khân*, puisque *Ciagatai* ou *Djagataï-Khân*, second fils de *Dchinghis-Khân*, auprès duquel Nogodar se rendit, devint souverain des provinces du *Turkestân* et de la *Transoxiane*, dès 1227, et qu'il ne régna que quinze ans. C'était toutefois un prince ou général *mongol*, ainsi que l'indique son nom, qui était devenu roi des Karaunas par suite des conquêtes mongoles dans toutes les parties de l'Asie. Ce fut *Djagataï* (le *Ciagatay* de notre voyageur), en 1222 de notre ère, qui fit la conquête du *Kermân*, du Mekran (ancienne Gédrosie, province centrale du Béloutchistân) et d'autres pays environnants où il laissa des garnisons, dont il donna le commandement à un de ses lieutenants (*Histoire de Genghiscan*, p. 434). Il est très-probable que le *Nagodâr* de Marc Pol est ce même *lieutenant* ou vice-roi, laissé par *Djagatay* dans les provinces méridionales de la Perse, pour les gouverner en son nom, et qu'il rappela ensuite à sa cour, laquelle, selon Marc Pol, était alors dans la grande Arménie (décrite dans le chap. 21), où toute l'armée tartare prenait ses quartiers d'été. De là *Nagodâr*, en passant par *Tébriz, Kaswin, Tehéran, Dameghan, Merw, Balkh*, entra dans le *Badakhchân* (Badacian), puis dans la *province de Pasiadir*, que Marsden et ceux qui l'ont suivi ont identifiée avec la ville de *Pechâvar*, construite seulement par l'empereur Akbar *trois siècles* plus tard, tandis que c'était évidemment le pays et la ville actuelle de *Dhyr* ou *Dir* dans le Kouhistân, l'ancienne Δύρτα, mentionnée par Arrien (*Exped. d'Alex.*, l. IV, ch. 30, § 5), et située par 35° 50′ de lat. et 70° de long. E. entre le Badakhchân et le Kachemire, où réside le chef le plus puissant des tribus d'Eusofzies (les *fils d'Eusof* ou *Joseph*); et enfin dans le Kachemire (*Chesimur*), où il pénétra par le défilé des Cinq : *pantch*, où se trouve la ville de *Haripoura*; défilé que l'on prend pour entrer dans le Kachemire en venant du *Pantchab* (les cinq rivières), et que prirent Jacquemont et le baron Ch. Hügel. C'est du nom de cette ville, pla-

moult grant felonnie. Vous dirai comment. Il se parti [21] de son oncle qui en la grant Hermenie estoit, et s'enfouy [22] avec une grant quantité de gent à cheval, qui moult estoient cruel, et s'en passa par Badacian [m], et par une autre province qui s'appelle Pasiadir [n]; et par une autre qui a nom *Ariora Chesiemur* [o]. Et illec perdi maintes de ses gens et de ses bestes, pour ce que les voies sont estroites et mauvaises. Et quant il ot [23] toutes ces provinces prises, il entra en Inde, en la fin d'une province qui est appellée d'Alivar [p]. Et demoura en celle cité, et par celui regne [24] que il tolli [25] au roy qui estoit de celle province, qui avoit à nom Asidin Soldan (7),

[m] Ms. A. *Baduciam.* = *Badakhchân*, près des sources de l'Oxus. — [n] Ms. A. *Pasiadi*; ms. C. *Pasiay*. — [o] Mss. A. B. *Ariora Chiesiemar*. — [p] Ou *Dalivar*.

[21] *Se sépara.* — [22] *S'enfuit.* — [23] *Eut.* — [24] *Royaume.* — [25] *Enleva.*

cée à l'entrée du Kachemire, que Marc Pol a pris celui de *Ariora* (هريپور *Haripour* : « ville de Hari ») pour désigner cette partie du pays ; c'est du moins l'explication que nous croyons pouvoir donner de ce mot, que nous n'avons rencontré que dans nos deux premiers manuscrits.

Ces provinces prises, après avoir perdu beaucoup de monde dans les défilés de l'Afghanistân, où l'armée anglaise périt presque tout entière en 1839, et dans ceux du Kachemire, il entra dans l'Inde par les frontières de la province de *Dalivar* ou d'*Alivar* (selon qu'on lit le ms.) qui est évidemment le *Lahore*, par où Alexandre entra aussi dans l'Inde, ainsi que tous les conquérants qui l'ont suivi : Timour, Nadir-chah ; etc.

(7) On lit dans l'*Histoire des Mongols* de C. d'Ohsson (t. II, p. 280 et suiv.) : « A l'époque de la mort d'Ogotaï, en décembre 1241, les Mongols allerent mettre le siége devant *Lahore*. Le gouverneur de cette ville, pour le Sultan de Delhi, s'évada et se rendit à la capitale. Lahore fut prise et saccagée. » Le même fait est rapporté par Férichtah (trad. de Briggs, t. I, p. 225), qui place une autre invasion de Mongols par le Tibet en 1244. Selon le même historien, une troisième invasion de Mongols eut lieu la même année dans le *Pendjab*, venant de la province de Kandahar. Cela se passait sous le règne de *Ala-ed-din Maç'oud*, qui fut déposé en 1246.

De nouvelles invasions de Mongols eurent lieu sous le règne de son successeur : *Nasir-ed-dîn Mahmoud*, qui était très-vraisemblablement le *Asi-din Soldan* de Marc Pol. Il fut effectivement *Sultan* de *Delhi*, de 1246 à 1266. A son avénement au trône (1246), les Mongols, selon Férichtah, occupaient les provinces de Ghaznah, Kaboul, Kandahar, Balkh et Hérat. En 1257, les Mongols firent une nouvelle invasion dans le *Pendjab*, en passant l'Indus ; mais ils furent repoussés avec de grandes pertes.

Les mêmes faits sont rapportés dans l'*Ayïn-Akbery* (t. I, p. 101 de la trad. de Gladwin). Il y est dit : « Pendant le règne du Sultan *Allah-ed-dîn*, une armée de Monghols entra dans le Bengale, par la voie du Khataï, ou par le Tibet ; mais ils furent défaits. Sous le regne de *Nasir-ed-dîn*, les Monghols pénétrèrent jusque dans le Pendjab ; mais ils se retirèrent devant l'armée du Sultan » Cela n'empêcha pas les Mongols de revenir souvent à la charge ; ils pénétrèrent plusieurs fois dans Delhi et finirent par devenir maîtres de l'Inde avec Tamerlan (1394), dont les fils et petits-fils régnèrent dans le Khorâçân, pendant plus d'un siècle ; et avec Baber (1495) dont le dernier descendant, roi déchu de *Delhi*, a été envoyé en 1858, par les Anglais, mourir dans l'île sauvage d'Andaman.

Il est probable que le *Nogodar* de Marc Pol,

qui moult estoit grans homs et riches. Et illec demoura Nogodar avec son ost [26], qui n'ot [27] paour de nulli [q] et fait guerre à touz les Tatars qui entour sa terre demeurent (8).

q Ms. B. *nullui*.

[26] *Armée*. — [27] *N'eut*.

était avec sa troupe aventureuse, parmi ces Mongols qui envahirent le *Pendjab*; qu'il s'établit chef d'un petit État dans ces contrées si exposées aux envahissements et aux révolutions, et qu'on en retrouvera peut-être un jour la trace.

Lorsqu'en 1256 Houlagou envahit la *Perse*, en commençant par attaquer et détruire les Ismaéliens d'*Alamout*, un des trois généraux qui commandaient son aile gauche se nommait *Négoudar*. Il était de la branche de *Djoutchi*, et par conséquent *neveu* ou *petit-neveu* de *Djagatay*. Et lorsque quatre ans après, en 1260, la guerre éclata, entre *Barkai*, Khân du *Decht Kiptchak*, de la branche de *Djoutchi*, et *Houlagou* qui achevait à son profit la conquête de la Perse, le même *Négoudar*, et un autre général nommé *Ongoudjra*, se détachèrent avec leurs troupes de l'armée d'Houlagou, quittèrent la Perse, passèrent par le Khoraçân poursuivis par les généraux d'Houlagou, et allèrent s'emparer du pays de Ghaznah (ou *Ghizni*), et d'autres contrées limitrophes de l'Inde. (Voir d'Ohsson, t. III, p. 380.)

C'est là très-vraisemblablement l'expédition du *Nogodar* de Marc Pol. L'historien persan Vassaf confirme en tous points sa narration.

Un autre *Négoudar*, de la branche de Djagatay, dont il était le petit-fils, servait aussi dans les armées d'Abaka. En 1268, selon les historiens persans cités par d'Ohsson (t. III, p. 434), lorsque Borak, qui possédait, comme descendant aussi de Djagatay, le Turkestân et la Transoxiane, voulut s'emparer du Khoraçan, Nigoudar, pour ne pas servir contre lui sous les drapeaux d'Abaka, demanda la permission, à ce dernier, de retourner à ses quartiers en Géorgie. Tombé en disgrâce près d'*Abaka*, ce Négoudar se retira avec ses vassaux dans le Sistan (ou Sédjestân) *au sud* d'Hérat. C'est de là que lui et tous ceux qui l'avaient suivi, désignés sous le nom de *Nigoudariens* ou de *Caraounas*, firent une invasion dans le Fars; et que, vers le commencement de l'année 1279, ils battirent sur la frontière du Kirmân les troupes de la province, composées de *Mongols*, de *Choules*, de *Turkomans*, et de *Kurdes*; pillèrent ensuite la ville de Kerbal, et se retirèrent dans le Sistan avec des captifs et un riche butin. Au bout de trois ans (en 1282), les troupes de Nigoudar firent encore une invasion dans le Fars, et, pénétrant cette fois jusqu'à la côte du golfe Persique, pillèrent les contrés méridionales et maritimes de cette province, d'où elles s'en retournèrent dans le Sistan chargées de dépouilles (d'Ohsson, d'après Vassaf, ib., p. 517).

Si les écrivains persans ne font pas de confusion, il y aurait eu deux chefs du nom de Nigoudar; l'un de la branche de *Djoutchi*, et l'autre de celle de *Djagatai*. Ce serait, paraît-il, le premier dont il serait question dans Marc Pol, et c'est le second qui aurait été le chef des *Négoudariens* et des *Caraonas*. Cependant nous serions porté à croire que les historiens persans et, avec eux, d'Ohsson, ont été induits en erreur; que les deux Négoudar ne font qu'un seul et même personnage.

Tout ce que nous pouvons établir aujourd'hui, c'est que les faits historiques confirment singulièrement les récits de Marc Pol. On retrouve dans les écrivains orientaux, comme on l'a vu précédemment, que des *Négoudariens* (les soldats mongols amenés dans ce pays par *Négoudar*) causent, pendant longtemps, beaucoup de désordres dans le *Béloutchistân*, le *Sedjestân* et autres pays environnants. Selon C. d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. IV, *passim*) un chef *Négoudarien* nommé *Amadji*, à la tête de 10,000 Mongols, fondit sur la ville de Hérat (1283), la pilla et emmena en captivité hommes, femmes et enfants. Il est encore question des chefs *Négoudariens* en 1318, dont l'un nommé *Timour*, s'allie avec Giath-ud-din, souverain de Hérat, contre un autre prince mongol, souverain de Khorâçân qui ambitionnait la possession de Hérat. Il est aussi question de *Caraonas* aux mêmes époques,

Or vous ai conté de ces males gens et de leur afaires ; et si vous di pour vray que Messires Marc Pol meismes fu pris de celle gent,

mais comme de tribus ou peuplades *distinctes.* Marsden, après avoir supposé que ce mot était dérivé du mot persan كران *Karán*, « rivage, » d'où le nom de *Mekran*, dit que, d'après de nouvelles informations, il est plutôt dérivé du mot sanskrit *Karana*, qui, entre autres significations, a celle de *race mêlée.* C'est une erreur. Le mot sanskrit *Karaṇa* a bien la signification de « *homme d'origine mêlée,* » né d'une *Çoudra* (4ᵉ classe) et d'un *Vaiçya* (3ᵉ classe, celle des marchands ou laboureurs); mais cette classe est celle des *scribes*, elle n'a aucun rapport avec celle des *Caraonas* de Marc Pol.

(8) Il résulterait du passage, en le prenant à la lettre, que le *Nogodar* de Marc Pol *vivait* encore, ou qu'il était supposé vivre encore, à l'époque où le Livre du voyageur vénitien était rédigé dans les prisons de Gênes. Il se pourrait donc que ce même *Nigoudar* fût celui qui regna en Perse, de 1282 à 1284, sous le nom d'Ahmed Khân, qu'il prit à son avénement en faisant profession de l'Islamisme. Ce Nagodar Ahmed Khân (que d'Ohsson nomme toujours par erreur *Tagoudar*, les mss. suivis par lui ayant sans doute un *ta* ت pour un ن *nún*), était le septième fils d'Houlagou, fils de *Touloui*, lequel était frere de *Djagataï*; par consequent Nagodar était petit-neveu de Djagataï. Il était en Géorgie ou dans la *Grande Armenie*, comme dit Marc Pol, lorsqu'il succéda à *Abaka*, son frère, par suite de la loi mongole (à laquelle la loi d'hérédité turque est identique), qui appelle au trône le membre le plus âgé de la famille régnante. Deux fils d'Abaka, Argoun et *Kaikhatou*, conspirèrent contre leur oncle Ahmed, pour lui enlever le pouvoir. Dans les guerres qu'ils se firent à ce sujet on voit Argoun avoir pour auxiliaire le général Névrouz, qui commandait le corps des 10,000 *Caraounas* (réduit à 5,000), dont parle Marc Pol. « Ces guerriers indisciplinés, dit d'Ohsson (t. III, p. 591), commirent, suivant leur usage, les plus grands excès sur leur route ; ils pillerent Damégan et ses environs. » Argoun ayant fini par attirer à sa cause un grand nombre de princes et de généraux mécontents, Ahmed fut obligé de fuir pour sauver sa vie. Sa fuite fut une véritable déroute. « Le trouble, la peur, la confusion étaient « telles, dit Vassaf, que les *balichs* d'or et d'ar- « gent, les vases garnis de pierreries, les paquets « de robes de drap d'or et de soieries peintes de « la Chine, étaient parsemés sur le chemin « comme des pierres et des feuilles, sans que « personne, tant était grande la frayeur, se « souciât de les ramasser. Les fuyards jetaient à « terre les perles et les bijoux qu'ils portaient « au cou et aux oreilles, courant à pied çà et là, « et se cachaient dans des vallons et des caver- « nes. » (D'Ohsson, t. III, p. 600.)

Nous retrouvons encore ici les *Caraonas* : « Peu apres arriverent les Caraonas qui s'étaient mis en marche (pour poursuivre le sultan *Nagodar Ahmet*), et avaient tout pillé sur leur passage. Ils fondent sur l'ordou (le campement d'Ahmet) ; ils entrent dans les tentes des femmes et les dépouillent de leurs vêtements et de leurs bijoux. Tout ce qu'il y avait dans le camp royal de tapis, de meubles, d'or, d'argent, d'habits et d'étoffes, devint leur proie. On ôta à *Coutout Khatoun* (la mere du sultan) même les bijoux qu'elle portait a son cou et a ses oreilles ; on lui tira des pieds ses bottines. Cette princesse et deux autres furent laissées nues. Enfin cette horde féroce commit toutes les abominations imaginables. Une loi du *Yassa* (code de *Dchinghis Khân*) defendait aux Mongols *de maltraiter les femmes et les enfants*, dans les troubles civils ; mais ici rien ne fut respecté. Les Caraonas parvinrent à se saisir de la personne du Sultan, lui ôtèrent ses habits, et le gardèrent dans sa tente. » (Ib., p. 605). Ce prince, par ordre d'Argoun, eut ensuite l'épine du dos rompue, et mourut le 10 août 1284. Nous aurons occasion plus tard de parler d'Argoun. Il n'est guère à présumer que le Nigoudar dont il est ici question ait été celui dont parle Marc Pol, puisque ce prince était mort, ainsi que son successeur Argoun, lorsque les trois Vénitiens se rendirent à la cour de Perse, avec la fiancée d'Argoun. Voir à ce sujet le chapitre XVIII ; page 29 et suivantes.

en celle obscureté; mais, si comme Diex voult [r], se fuy [28] et se bouta [29] en un chastel qui pres d'illec estoit, qui a à nom Cono Salmy (9), et perdi toute sa compagnie, que n'eschapa avec lui que sept personnes de toute sa mesnie [30].

Or vous ay conté si comme il avint; si irons avant [31] et vous conterons des autres choses.

CHAPITRE XXXVI.

Ci dist encore de la declivée de la cité de Hormos.

Il est voirs [1] que le plain dure vers midi bien cinq journées; et puis si treuve l'en une autre clinée [2] qui dure bien vingt milles,

[r] Ms. B. *le vouloit.*

---

[28] *S'enfuit.* — [29] *Réfugia.* — [30] *Sa suite.* — [31] *En avant.*
XXXVI. — [1] *Vrai.* — [2] *Descente.*

(9) Marsden suppose que ce mot est le nom de ces petits *forts de refuge* (*Khaneh-al-selam*) dont parle Elphinstone : « Pendant que nous étions en « marche, nous vîmes une petite tour que l'on nous « dit être une place de refuge pour les voyageurs, « contre les hordes de pillards qui infestent la « route des caravanes. » (*Account of the Kingdom of Caubul*, p. 17.) — Voir à ce sujet les notes précédentes. Nous n'ajouterons ici que quelques nouvelles citations : « Au sud du Kirmân, près de « la mer, dit le pseudo-Ibn-Haukal (trad. Ouseley, p. 140), sont les montagnes nommées « *Kéfes*... A l'est de la même province est le désert « qui s'étend vers les montagnes de Kéfes et de la « province de Mékran; au sud sont les Béloutches.

« Dans les montagnes voisines de Hormuz il y « a, dit-on, beaucoup de terres en culture, de « bétail et de *places fortes*. Chaque montagne a « son chef particulier, qui reçoit une sorte d'investiture du sultan ou souverain; cependant « les gens de ce pays infestent les routes du Kirmân jusqu'à la province de Perse et au Sedjestan ; ils sont à pied et attaquent ainsi les « passants. »

Un dictionnaire persan, le *Borhani Kati*, dit en parlant des Béloutches : « C'est le nom d'une nation qui habite sur les frontières du Kirmân. « On dit qu'ils descendent des Arabes du Hedjaz : « leur métier n'est autre que de se battre, de « verser le sang, de voler et de détrousser les « passants. Si par hasard ils ne trouvent point d'étrangers à piller, ils se tuent les uns les autres « et se volent réciproquement. Les frères, les « proches, les parents, les amis, se battent les uns « contre les autres ; et ils font grand cas de cette « manière de vivre » (Ib., p. 289). Pottinger dit aussi (II, p. 116) que les voyageurs ou les marchands ne peuvent aller d'un endroit du pays à l'autre à moins d'être accompagnés d'une escorte armée.

On voit par là que les dangers courus par Marc Pol, dans sa route de Kermân à Hormuz, ne sont pas exagérés. Seulement il croit que c'est par *les enchantements de dyables* qu'ils *rendent le jour obscur* pour voler les voyageurs. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet qui se présente souvent dans ce livre, et qui est, chez Marc Pol, un effet de sa longue résidence en Orient où ces croyances étaient alors très-répandues; croyances auxquelles les Mongols attachaient, comme on le verra par la suite, beaucoup d'importance.

qui est moult mauvaise voie, et douteuse [a], car il y a moult de mauvaises gens et robeurs [3]. Et quant on a descendue ceste vallée si se treuve on en un autre plain [4] moult beau, qui s'appelle le plain de Formose (1). Il dure deux journées de lonc, et y a belles rivieres. Si y a dattes assez et assez d'autres fruiz. Encore y a de moult de manieres d'oiseaux moult beaux, que nous n'avons pas. Et quant on a chevauchié ces deux journées si trouve l'en la mer ocianne [b]. Et sus la rive a une cité qui est apelée Cormos [5], laquelle a port (2). Et vous di que les marchans y viennent d'Inde avec leur nefs [6] chargées d'espisseries [c], et de pierrerie, et de pelles [7] et de draps de soie et d'or; et de dens d'olifans [8], et d'autres pluseurs marcheandises. Si les vendent aux marcheans qui, puis, les portent par universel monde [d], vendant aux [e] autres marchans. Elle est ville de moult grant marchandises. Elle a soubs soy cités et chasteaux assez; mais elle est chief du regne. Le roy a nom Ruomedam Ahomet (3). Il y a moult grandisme chaleur pour le

XXXVI. — [a] Ms. C. *perilleuse*.— [b] Mss. B. C. *occeanne*. — [c] Ms. C. *espiceries*. — [d] Id. *tout l'univers*. — [e] Ms. A. *as*.

[3] *Voleurs*. — [4] *Une autre plaine*. — [5] *Hormos, Hormus*. — [6] *Navires*. Ms. A. partout : *nes*. — [7] *Étoffe de prix*. Voir ch. XXIII, n° 9. — [8] *Dents d'éléphants*.

XXXVI. — (1) C'est ainsi que ce mot est écrit dans nos trois manuscrits ; il est évidemment une transcription légerement aspirée de *Hormoz*, en persan هرمز, l'Ἁρμοῦζον ἄκρον de Ptolémée et de Strabon. Le pays parait avoir bien changé d'aspect depuis Marc Pol, car, selon Pottinger, la plaine en question, dans la partie du Kirmân entre les montagnes et Bender-Abbasso, n'est presque composée que de sable salin. Le pays est malsain ; il ne produit que des dattes d'une qualité inférieure, et est très-faiblement peuplé. « J'ai déjà dit, ajoute-t-il (t. I, p. 427), que la « plus grande partie du pays qui se trouve entre « Kermân et Bender-Abbassi est stérile *et inhos-* « *pitalière* et que l'on n'y voit que quelques mi- « sérables villages. Il y avait jadis à chaque sta- « tion un caravauseraï magnifique construit par « Abbas le Grand, mais on les a laissé dépérir. »

(2) هرموز *Hormouz*, dit le géographe persan (connu sous le nom d'Ibn-Haukal, et qui écrivait plus de trois siècles avant Marc Pol), est le grand entrepot des marchands du Kermân et le principal port de mer de cette province. Cette ville a des mosquées et des marchés ou bazars, et les négociants demeurent dans les faubourgs. » (Ouseley, p. 142.) Yakout qui écrivait de 1218 à 1228 de notre ère, dit que la ville de Hormuz est située sur un bras de mer qui communique avec le Fars ; elle sert de port au Kermân, et c'est là que les bâtiments venus de l'Inde déposent les marchandises à destination du Kermân, du Sedjestân et du Khorâçân. » (*Opus laudatum*.)

(3) Le voyageur arabe, Ibn Batoutah, parle ainsi de Hormouz :

« C'est une ville située sur le rivage de la mer que l'on appelle aussi Moughostân. La nouvel e ville de Hormouz s'élève en face de la première, au milieu de la mer ; et elle n'en est séparée que

soleil (4), et est en ferme terre (5). Et se aucun marchant de estrange pais [9] y muert [10], le roy prent tout le sien [11] (6).

9 *Pays étranger.* — 10 *Meurt.* — 11 *Prend tout son bien.* C'était un *droit d'aubaine.*

par un canal de trois parasanges de largeur. La nouvelle Hormouz forme une île, dont la capitale se nomme Djeraoun. C'est une cité grande et belle, qui possède des marchés bien approvisionnés. Elle sert d'entrepôt à l'Inde et au Sind; les marchandises de l'Inde sont transportées de cette ville dans les deux Irâks, le Fars et le Khorâçân. C'est dans cette place que réside le Sultan. » (T. II, p. 230-1 de l'édition citée.)

Texeira, voyageur portugais, né vers 1570, a écrit une relation de son Voyage en Perse, à la suite duquel il donne un abrégé de l'histoire des *Rois d'Ormuz*, extrait de l'*Histoire des souverains de ce pays*, écrite en persan par *Touran-cha*, son vingt-et-unième roi. Le douzieme de ces rois est *Rokn-ed-din* Mahmoud (prononcé aussi Mahomet). « Le royaume d'Ormus, dit-il, florissait beaucoup de son temps; il avait de bonnes troupes qui lui firent remporter de grandes victoires. Il conquit plusieurs terres, et subjugua tout le pays qui s'étendait jusqu'à Jafar. Il régna *trente-cinq ans*, et mourut laissant Amir Seif-ed-din Nocerat son fils pour lui succéder. » (Trad. franç., t. II, p. 80.)

Nous avons ici un synchronisme important qui confirme la véracité de *Marc Pol*. Lorsque ce voyageur visita Hormuz, ce devait être à son retour dans sa patrie de la cour de Khoubilaï Khân, vers 1292, en conduisant Kogatra à la cour de Perse. *Rokn-ed-din* (pilier de la foy, par corruption *Ruomedam*), selon l'histoire abrégée des rois de Hormus, traduite par Texeira, devait régner à cette époque.

(4) Tous les voyageurs sont unanimes pour affirmer l'excessive chaleur qu'il fait à Hormuz. « Les habitants de la Caramanie déserte, dit Chardin (*Voyage à Bender Abbassi*), se retirent dans les bois de dattiers pour se mettre à l'abri de la chaleur qui est insupportable en cette saison-là, comme je l'ai éprouvé l'an 1677, que j'y passai à la fin d'août. Je ne voyageois que de nuit; cependant le vent étoit si chaud, durant la nuit même, que j'étois souvent obligé de détourner mon cheval et de me couvrir le visage d'un mouchoir, pour éviter les bouffées que l'on ne pouvoit non plus endurer que de la flamme. Je fus réduit une fois à me jeter en bas du cheval et à m'étendre le visage contre terre, pour éviter ces vapeurs embrasées; mais je trouvai que celles qui en sortoient, brûloient encore davantage. » (Éd. L., t. VIII, p. 489.)

Le même voyageur fait une remarque, au sujet de ces chaleurs extrêmes, qui peut expliquer jusqu'à un certain point le secret des prétendus enchanteurs du Kermân dont parle Marc Pol; lesquels prétendus enchanteurs n'ont toujours été que des individus ayant observé mieux que d'autres les phénomenes de la nature, et ayant su faire tourner leurs observations à leur profit. « On observe encore deux choses singulieres, dit Chardin, dans ces régions chaudes durant l'été : l'une c'est que les champs sont brûlés, comme si le feu y avoit passé; l'autre, c'est qu'il s'y élève, surtout le soir et le matin, de certaines vapeurs excitées par l'inflammation de la terre, qui en couvrent la face de telle sorte *qu'on ne découvre pas à cinquante pas de soi, et qu'on croit voir la mer, ou quelque grand étang.* »

(5) La ville d'Hormuz située en terre ferme. Un géographe persan, cité par M. Barbier de Meynard (*Dictionnaire géographique de la Perse*, p. 605), dit : « La ville d'Hormuz appartient au deuxieme climat, et la chaleur y est excessive. Fondée par Ardechir Babegan (fondateur de la dynastie perse des Sassanides, qui lui donna son nom pehlvi de *Hormuz*, 223-238 de notre ere), elle fut abandonnée par le roi Schems-eddin qui redoutait les attaques des habitants du voisinage. Ce roi bâtit une autre ville dans l'île de Djéroun (île d'Hormuz actuelle), située à un farsakh de la côte et lui conserva le nom d'Hormuz. Il y a environ cent vingt ans que les Francs y exercent un pouvoir absolu. » Texeira, dans son extrait de l'histoire d'Hormuz, dit (p. 83) : « En l'année 1302, il sortit du Turquestan une grande armée de Turcs qui subjuguerent plusieurs provinces de Perse; et, ayant pris les terres de Kerman, ils allèrent descendre à Ormuz, se rendirent en peu

En ceste terre se fait le vin de dattes (7) avec espices, qui est moult bon; et quant aucuns le boit, si n'en est acoustumez, il les fait moult aler à chambres [f] et espurgier, si que depuis il lui fait grant bien, et engresse [12]. Et quant il sont malades, si menguent [13] char [14] et pain de forment [15]. Et qui mengeroit pain et char quant il seroit sains, il chairroit [16] malades. Mais il menguent, quant il sont sains, dates et poisson salé, cestours [17] et ciboules; et ainsi usent [18] ceste ciboule viande pour estre sains.

Leurs nefs [19] sont moult mauvaises et en perissent assez, pour ce que elles ne sont clouées de fer, mais il sont cousues de fil que il font d'escorces d'arbres des nois d'Inde (8); car il font batre

[f] Ms. B. *assambrer*. Ms. C. *a selle*.

[12] *Engraisse*. — [13] *Mangent*. — [14] *Chair, viande*. — [15] *Froment*. — [16] *Tomberait*. — [17] *Citrons*. — [18] *Emploient*. — [19] *Navires*.

de jours maîtres du royaume, et en démolirent toutes les places fortes... Les Ormusiens, se voyant réduits à la dernière misère, furent contraints de fuir. Ils se retirèrent dans l'île de Djerum, à laquelle ils donnèrent le nom d'Ormuz. » Les Turcs de Texeira sont les Khâns Mongols successeurs de Houlagou qui occupaient alors la Perse et près desquels les Poli étaient envoyés par Khoubilaï-Khân. Il est singulier que ce soit quelques années seulement après le passage à Hormuz de Marc Pol, que ce pays ait été attaqué et ravagé par ces mêmes Mongols qui en avaient sans doute entendu parler comme d'un pays possédant de grandes richesses commerciales.

(6) C'était le *droit d'aubaine* qui s'est exercé si longtemps en Europe. Aujourd'hui encore, quand un étranger et même un indigène meurt dans un pays sans laisser d'héritier, l'État s'empare de sa succession. Un autre droit bien plus étrange, et qui, dit-on, a aussi existé chez nous, avait aussi existé dans le petit État d'Hormuz. Texeira le rapporte ainsi (p. 73) : « Un petit prince « régnait alors dans le *Moghostan* (Hormuz), qui « exigeait de ses sujets des choses fort injustes; « entr'autres, il obligeait ceux qui se mariaient « de lui donner leurs femmes la première nuit de « leurs noces. » C'était le droit de *prélibation* de notre ancienne féodalité.

(7) « Pour les dattes, qui me paroissent un des « meilleurs fruits du monde, elles ne sont nulle « part si bonnes qu'en Perse. Il en croît dans « l'Arabie en plus grande quantité que dans la « Perse; mais, outre qu'elles sont plus petites, « elles n'approchent pas de la bonté de celles de « Perse. Les meilleures dattes de ce royaume se « recueillent en *Courestan* (Khouzistân), en *Sistan* (Seïstân), à Persépolis, et sur les bords du « golfe Persique. » (Chardin, t. III, p. 333-9). « Le meilleur dattier (dit Dupré, t. I, p. 351) « produit à peu près annuellement cent soixante-« dix kilogrammes de dattes. La récolte se fait « vers la fin de septembre ou au commencement « d'octobre. Dans les parties chaudes du Farsistân elle a lieu au mois d'août. La datte et le « riz sont la seule nourriture des Arabes et des « habitants des contrées méridionales de la Perse. « La datte fraîche est saine, nourrissante et d'un « goût exquis... On en extrait un miel savoureux. « Celles qui n'ont point acquis leur degré de maturité servent à faire du vinaigre. On en fait « aussi une excellente eau-de-vie. »

(8) Chardin vient encore singulièrement confirmer le dire de Marc Pol : « Les bateaux dont ils « se servent (dans le golfe Persique) pour le chargement des navires à l'ancre, et qu'ils nomment *chambouc*, sont hauts, longs et étroits.

l'escorce, et devient comme poil de cring [20] de cheval, de quoi il font fil et en cousent leur nefs. Il dure assez, et ne se gaste pas à l'aigue [21] de la mer; mais à une fortune [22], il ne dure pas. Il portent un arbre, et une voile et un timon, et ne vont couvertes, fors [23] quant il sont chargiées. Si cueuvrent la marchandise de cuirs, et sur les cuirs mettent les chevaux que il portent vendre en Ynde. Il n'ont neent [g] de fer pour faire clous [h]; et pour ce font il chevilles de fust [24] de quoy il cloent [i] leur nefs; et puis les cousent avec du fil que je vous ai dit dessus. Si que c'est grant peril à aler en ces nefs; car il en perit assez; car en ceste mer d'Inde fait moult grant tempeste pluseurs fois.

Les gens sont noirs et aourent [25] Mahommet (9). Et si ne demeurent pas les gens es cités, pour la grant chaleur qui y est; car tuit [j] morroient; ains [26] vont dehors en leur jardins là où il a rivieres et aigues [k] assez. Et pour tout ce n'eschapperoit il, se ne fust ce que je vous dirai.

Il est voirs [27] que pluseurs fois en l'esté leur vient un vent (10)

[g] Ms. B. *point*. — [h] Ms. A. *clos*. — [i] Ms. C. *clouent*. — [j] Ms. C. *tous*. — [k] Ms. B. *eaues*.

[20] *Crin*. — [21] *À l'eau*. — [22] *À une tourmente*. — [23] *Excepté*. — [24] *Bois*. — [25] *Adorent*. — [26] *Mais*. — [27] *Vrai*.

« Ils sont faits de cet arbre qui porte la *noix de* « *coco*, et duquel l'on dit que l'on peut et faire « et charger un navire tout ensemble, le corps « du vaisseau se faisant du corps de l'arbre, les « voiles et les cordages avec ses feuilles et avec « son *écorce*, et le fruit de l'arbre fournissant la « charge du vaisseau. Il est vrai que *tous les corda-* « *ges* du golfe Persique sont faits de cette écorce; « mais je n'y ai pas vu d'autres voiles que de toile « de coton. Ce qui est assez remarquable, c'est « que les planches des barques sont *cousues* avec « ces sortes de cordes, et enduites de chaux, au « défaut de poix, *sans un morceau de fer, en au-* « *cun endroit*; ce qui fait que ces bâtiments ne « résistent guère à la mer. » (T. VIII, p. 510). Voir aussi Niebuhr, *Voyages*, t. I, p. 228, et Legentil, t. I, p. 540; Dupré, t. I, p. 402; Ker-Porter, t. II, p. 229, où les mêmes faits sont signalés.

Quant au *vin de dattes* dont Marc Pol rapporte les singuliers effets, Pottinger en a signalé aussi l'usage chez les habitants du Mékran. « Ils sont très-adonnés, dit-il (*Voyages*, t. II, p. « 115), à l'usage d'une *liqueur enivrante* fait « avec des *dattes* fermentées, et dont l'usage doit « être extrêmement pernicieux. »

(9) Selon Tavernier (*Voyage*, t. I, p. 765, édit. de 1712): « Les peuples du pays d'Ormuz sont *basanés*. » C'est là le sens du mot *noirs* de Marc Pol. Comme la très-grande majorité de ces populations sont Arabes et Persans, ils pratiquent la religion de Mahomet.

(10) Ibn-Batoutah, dans ses *Voyages* (t. II, p. 237), parle aussi de ce *vent* mortel des bords du golfe Persique: « On trouve en ces lieux, dit- « il, un désert d'une étendue de quatre jours de « marche, où les voleurs exercent leurs briganb- « dages, et où le vent appelé *Semoûm* souffle du- « rant les mois de juillet et juin. Ce vent fait

par devers le Sablon [28] qui est environ ce plain, qui est si chaut [l] desmesureement que il les occirroit touz, se ne feust ce que maintenant [29] qu'il sentent que cel vent chaut vient, il entrent dedens l'aigues [30] jusques à la teste [m] et demeurent dedens jusques à tant qu'il soit passé (11).

[l] Ms. A. *haut.* — [m] Id. et Ms. C. *goule* = gueule.

[28] *Désert de Sable.* — [29] *Aussitôt.* — [30] *L'eau.*

« mourir tous ceux qu'il rencontre dans le désert; « et l'on m'a raconté que, quand il a tué quel« qu'un, et que les compagnons du mort veulent « laver son corps, chacun de ses membres se dé« tache des autres parties. » (*Trad. citée*).

Chardin a aussi dépeint ce *vent* avec des termes saisissants (t. III, p. 286). « Il y a un vent « mortel le long du golfe de Perse. On appelle ce « vent *pestiféré*, en persan : *bad-samoum.* Il se « lève seulement entre le 15 juin et le 15 août, « qui est le temps de l'excessive chaleur le long « de ce golfe. Ce vent est sifflant avec grand « bruit, paraît rouge et enflammé, et tue les gens « qu'il frappe, par une manière d'étouffement, « surtout quand c'est de jour. Son effet le plus « surprenant n'est pas même la mort qu'il cause, « c'est que les corps qui en meurent sont comme « dissous, sans perdre pourtant leur figure, ni même « leur couleur, en sorte qu'on diroit qu'ils ne sont « qu'endormis, quoiqu'ils soient morts, et que, si « on les prend quelque part, la piece en demeure « en la main. »

Pottinger, en parlant de ce *vent*, dit (t. I, p. 255) : « Durant la saison chaude, les vents de ce « désert (du Béloutchistan) sont si brûlants et si « malfaisants, qu'ils tuent tous les corps organi« ques, animaux ou végétaux, exposés à leur ac« tion ; alors la route que j'ai suivie est totale« ment impraticable. Dans tout le Béloutchistan, « ce vent est connu sous les noms de *djholou,* « *flamme*, et de *badè-sémoum* : « vent pestilentiel». « Sa nature est si pénétrante qu'il tue des cha« meaux et d'autres animaux robustes, et ceux « qui ont été témoins de ses effets sur le corps « humain, me les ont décrits comme plus effrayants « que tout ce que l'on peut imaginer. Les mus« cles des malheureuses victimes se roidissent et « se contractent ; la peau se ride, tout le corps « éprouve une sensation extrêmement doulou« reuse, comme si la chair était en feu. Au dernier « période elle se crevasse profondément, et la perte « du sang met une prompte fin aux tourments. « Quelquefois la vie est anéantie subitement ; « quelquefois au contraire les victimes de ce mé« téore languissent des heures et même des jour« nées dans les souffrances horribles que je viens « de décrire. Ce qui rend cet épouvantable fléau « encore plus funeste, c'est que son approche n'est « que rarement et presque jamais prévue. Selon « les habitants du pays, elle est indiquée par une « pesanteur extraordinaire de l'air, et un excès « de chaleur qui affecte les yeux. On a recours « alors à la précaution de se couvrir entièrement « et de s'étendre tout de son long à terre. Cet « usage a fourni l'occasion de vérifier un fait cu« rieux : c'est qu'un vêtement, quelque léger qu'il « soit, empêche l'effet délétère du *bade-sémoum* « sur le corps humain. »

Tavernier qui visita Hormuz en 1665, et qui a donné une vue de *Bender Abbassi* et de l'île d'Hormuz, parle à peu près dans les mêmes termes de ce *vent pestiféré* appelé par les Turks *el samiel*, et par les Persans *badè-sémoum* (t. I, p. 763, édit. de 1712.)

(11) Pietro della Valle, après avoir également signalé, en 1623, le même phénomene (*Viaggi*, édit. Gancia, 1843, t. II, p. 471) ajoute : « E mi « dicono che, in certo tempo dell' anno, le genti « di Hormuz, non potrebbero vivere, se non vi « stessero qualche ora del giorno *immersi fin alla* « *gola nell' acqua*, che a questo fine, in tutte le « case, tengono in alcune vasche, fatte a posta ; « e fin i più stretti religiosi eran forzati a farlo. »

Kæmpfer, dans ses *Amœnitates exoticæ* (Lemgo, 1712, p. 720) a aussi décrit l'excessive chaleur que l'on éprouve à *Bender Abbassi* en face de l'île

Il sement leur forment [31] et leur orge, et les autres blés (12) ou mois de novembre et les recueillent ou mois de mars [n]. Il n'ont nulle herbe vert, fors les dates qui leur durent jusques en may. Et tout ce avient pour la grant chaleur qui y est, qui tout seiche.

Leur nefs n'en sont pas aussi empirées [32], car il les oignent d'uile [33] de poisson. Et quant aucuns muert, il en font moult grant dueil [o], car il le pleurent bien quatre ans. Et au mains [34] chascun jour une foiz font le dueil et s'assemblent et parens et amis et voisins touz ensemble à faire ce dueil, de quoy il font grans cris et grans plours [35].

Or lessons de ceste terre; et ne vous conterons pas ore [36] du fait d'Inde; mais quant lieux et temps en sera, nous le vous conterons [p], et tournerons par tremontaine (13) pour conter de celle province. Et retournerons par une autre voie à la devant dite cité de Creman; pour ce que, en celle contrée, dont je vous vueil conter, l'en ne puet aler se non par ladite cité de Creman [q].

Et sachiez que le roy Ruomedam Achomat de Cormos, dont

[n] Le Ms. C. ajoute : « Et ainsi devient de tous les fruiz; car ilz les ont tous du mois de mars. — [o] Ms. A. *duel.* — [p] Ms. B. Ces mots manquent dans lés mss. A. et C. — [q] Ce dernier membre de phrase manque dans le Ms. C.

[31] *Froment.* — [32] *Endommagées.* — [33] *Huile.* — [34] *Moins.* — [35] *Pleurs.* — [36] *En ce moment.*

d'Hormuz : « Omnium vero molestiarum, quas cives fugiunt, caput est ipse calor æstivus, ultra « humanam tolerantiam, præsertim sub Sirio, in« tensus. Nemo unquam tam fuit robusti corporis « quin ab isto hoste noxam passus sit, sæpe etiam « a meridianis radiis interitum. »

La chaleur que l'on éprouve dans le golfe Persique n'a pas diminué depuis l'époque de Marc Pol et des autres voyageurs que nous avons cités.

(12) « La nourriture des Arabes de la côte de Perse, dit Niebuhr (*Description de l'Arabie*, p. 269, édit. de Copenhague), consiste en dattes, en pain de *durra* et en poissons, et le peu de bétail qu'ils ont, ne se nourrit presque que de poissons. »

Selon Chardin (t. IV, p. 39), « le pain de froment est en usage presque par toute l'Asie. En Perse il y a divers endroits où l'on mange trespeu de pain, soit à cause de l'abondance de riz, soit à cause de la disette de blé dans certains lieux; cependant on y trouve du *pain* partout. Le pain des Persans est mince, généralement, et comme des galettes... Il est aussi généralement blanc et bon, et tout fait sans levain. »

(13) Marc Pol veut dire qu'il n'abordera pas en ce moment la description de l'Inde, différée pour plus tard; mais qu'il retournera vers le nord, par une autre route, en passant de nouveau par Kermân, pour parler encore des provinces de la Perse, qu'il visita avec son père et son oncle à leur retour de Chine.

nous partimes, est l'homme de cest roy de Creman (14). Et au retour de Cormos [r] à Creman a moult bains naturelement chaus [37]; et est pleniere [38]; et si treuve on cités assez et fruiz assez. A grant marchié [39] y treuve on toutes viandes, et dates à grant habondance. Le pain de forment est si amer que nuls [s] n'en puet mengier se il n'en est acoustumez. Et ce avient pour ce que les aigues [t] sont moult ameres. Les bains que je vous ai dit sont moult vertueux; car il garissent de roigne [40] et de pluseurs autres maladies (15).

Or vous commencerai à conter les contrées que je vous nommerai en ce notre livre, devers tremontaine [41]; et ore commence.

CHAPITRE XXXVII.

Comment l'en treuve aniouse voie et moult deserte [a].

Quant on se part de celle cité de Creman on treuve bien sept journées de moult aniouse voie, et vous dirai comment. Il y a trois journées que l'en n'y treuve aigues [b], se puy non [c]. Et celle que on y treuve est amere et vert, et si salée que nul ne la pourroit boire; et qui en beuvroit une goute, si le feroit aler, de route, bien dix fois à chambre [d]. Si y a cel que on treuve en ces rivieres, que nul n'en ose mengier ne boire; que qui en mengeroit, si le feroit aler à chambre trop. Si que il convient porter yaue [e], tant comme durent ces trois journées, pour les gens; mais aux bestes convient il boivre de ceste mauvaise yaue [e]; car il n'ont

[r] Ms. C. Les mss. A. B. *Quermos*. — [s] Ms. A. *nus*. — [t] Ms. B. *eaues*.

XXXVII. — [a] Le ms. B. porte : « *Si devise Marc Pol la nature de celuy pais et des merveilles qui y sont.* » — [b] Ms. B. *eaue*. Ms. C. *yaue*. — [c] Ms. B. *si petit non*. Ms. C. *si non bien pou*. — [d] Ms. C. *a sele*. Le texte français de la S. G. porte : « Et se l'en en beust une gouse, il le firoit aler desout plus de dix fois. » — [e] Ms. B. *eaue*.

[37] *Chauds*. — [38] *C'est un pays de plaines*. — [39] *À bon marché*. — [40] *La gale*. — [41] *Le nord*.

(14) C'est-à-dire qu'il était son *vassal*, autant du moins que sa faiblesse relative le forçait de l'être. Voir sur ce roi la note p. 85-86, n° (3).

(15) L'itinéraire suivi précédemment par Marc Pol pour se rendre de *Kermân* à *Hormuz*, était par un *pays de montagnes*; celui qu'il va prendre pour retourner de *Hormuz* à *Kermân*, est dirigé par un *pays de plaines*. Cette nouvelle route est celle du sud-est. C'est du moins ce qu'il nous est permis aujourd'hui de conjecturer.

autre; et elles en boivent pour la grant soif qu'elles ont. Si que celle yaue les fait si espurgier que aucune foiz en muerent. Et en toutes ces trois journées n'a nulle habitation, mais est tout desert et grant secherece. Bestes sauvages n'y a nulles, car elles n'y trouveroient que mengier.

Apres ces trois journées de desert si treuve l'en un autre desert qui dure quatre journées; et ainsi est de la maniere de l'autre, sans ce que on y treuve oes[f] sauvaiges [1]. Et au chief de ces autres quatre journées de desert fenist [2] le regne de Creman [3]; et treuve l'en une autre cité qui a nom Cabanant.

CHAPITRE XXXVIII.

Ci devise de la cité de Cabanant et des ouvrages que l'en y fait.

Cabanant (1) est une cité grant. Les genz [a] aourent Mahommet. Il y a fer et acier [b] et andaine assez. On y fait mirouers d'acier

[f] Ms. C. *asnes*.

XXXVIII. — [a] Le ms. C. ajoute : *de celle contree*. — [b] Ms. B. *achier*.

XXXVII. — [1] *Oies sauvages*. — [2] *Finit*. — [3] *Le royaume de Kirmân*.

XXXVIII. — (1) Nos trois mss. portent *Cabanant*. Ramusio et la plupart des éditions de Marc Pol ont Cobinam. D'après la description qui en est faite dans le texte, on ne peut conserver aucun doute que ce ne soit la ville que les géographes orientaux nomment خبيص *Khabis* ou *Khébis*.

Ibn-Haukal dit que « *Khabis* est une ville située sur les bords du désert, avec de l'eau courante et des dattiers. » Yakout dit que cette ville est une place forte du Kermân, riche en palmiers et arrosée par des canaux (B. de M.). Pottinger (t. I, p. 427), décrivant le Kermân, dit : « La région déserte du Kermân a 270 milles (500 kilomètres) de longueur, depuis la limite septentrionale du Nermanchyr par 29°30′ jusqu'aux montagnes du Khoraçân, par 34°; sa largeur est de 200 milles (370 kilom.) depuis la ville de Yezd, par 55°40′, jusqu'à une chaine de montagnes qui la sépare du Sidjestan par le 60°. Le sol de cette vaste étendue est tellement imprégné de sel, et si décidément stérile, qu'il ne produit pas même de l'herbe ni aucun végétal sur des espaces de quatre-vingts et de quatre-vingt-dix milles ; on n'y rencontre pas non plus une seule goutte d'eau. L'armée afghâne, quand elle vint envahir la Perse en 1719, souffrit les maux les plus affreux dans sa marche à travers ce désert ; un tiers y périt ; le reste atteignit le Nermanchyr après avoir perdu tous ses équipages et ses bagages. [Bien avant le désastre des Afghans, en 1223, *Djelal-ed-din* Mohammed, l'un des derniers sultans de Kharizme, qui s'était réfugié dans l'Inde pour échapper a l'armée dévastatrice de Dehinghis-Khân, voulant rentrer en Perse, vit périr une partie de ses troupes par la disette et par les maladies en traversant le désert qui sépare l'Inde du Kermân.] Un chemin de Kermân à Hérat dans le Khoraçan, traverse ce désert ; les courriers peuvent le faire en dix-huit jours.

« Au milieu de ce désert, par 32°20 de latitude,

moult beaux et grans. On fait illec la totie (2) qui est moult bonne aux yeux [c]. Et encore y fait l'en l'espodie [d] et vous dirai comment il font ce. Il ont une vaine [1] de terre qui est bonne à ce faire, et la mettent en une grant fournaise ardant; et dessus la fournaise à graticule [2] de fer; et la fumée, et l'umeur qui ist [3] de celle terre se prent à la graile [4] de fer, et ce est la totie, et ce qui demeure du feu est l'espodie [d].

Or laisserons de ceste cité et irons avant.

[c] Ms. A. *aus iex.* — [d] Mss. A. C. *l'espodio.*

XXXVIII. — [1] *Veine.* — [2] *Gril.* — [3] *Sort.* — [4] *Grille.*

se trouve la ville de Khébis, située dans un canton qui est verdoyant toute l'année, et qui a plusieurs jardins agréables. Il paraît qu'elle a été fondée comme un lieu de refuge ou destinée dans les temps anciens à favoriser le commerce entre la Perse et le Sedjistan, car elle se trouve à égale distance de ces deux pays. Elle était autrefois florissante, et la résidence d'un Bégler-bey que le chef du Sedjistan y envoyait; mais c'est aujourd'hui un lieu misérable et ruiné. Les habitants sont des voleurs et des brigands insignes; ils infestent sans cesse les grands chemins du Khoraçan et de la Perse, et ne subsistent que du pillage des caravanes. Quand ils sont poursuivis, ils se retirent chez eux à travers le désert par des routes qu'eux seuls connaissent. Une chose très-remarquable, c'est que l'eau des jardins de Khébis et de son territoire, à une distance de trois ou quatre milles, est douce et abondante. Mais, au delà, le désert se prolonge de tous côtés à plusieurs journées de marche, sans que l'on voie la moindre herbe ni le plus petit buisson. »

C'est une *oasis* comme on en trouve dans les déserts de l'Afrique. Du temps de Marc Pol, la ville avait de l'industrie et n'était pas encore devenue le refuge exclusif des voleurs de grands chemins du désert.

Marc Pol compte *sept* journées de marche, de la ville de Kermân à celle de *Cabanant*, à travers le désert. Edrisi, surnommé le géographe nubien, ne compte que *six* stations : « A Sirgian (capitale « du Kermân) ad urbem Chabis, *sex* est statio« num. Proficiscens enim à Sirgian ad oppidum « Karch, stationem conficies. Ab hoc ad urbem « Bardin, stationem alteram. Hinc ad urbem Ma« han, stationem. Ab hac ad Nadhea, stationem. « Ab hac ad Daru oppidum stationem. Ab hoc « denique ad urbem Chabis, stationem. Jacet « autem urbs Chabis in extremitate maximæ illius « solitudinis » (*Géogr. nub.*, p. 130).

Cet auteur arabe, qui écrivait dans la première moitié du douzième siècle (né en 1099), plaçait encore des villes ou réunions d'habitations entre Kermân et Khébis; la guerre n'en avait pas encore fait une solitude désolée. Ibn-Haukal, antérieur de plus d'un demi siècle, en place aussi entre ces deux villes, mais de différentes; c'était une autre route On trouve encore sur quelques cartes modernes plusieurs des noms donnés par ces géographes anciens.

(2) Ce mot est l'arabe تُوتِيَا *tutiâ;* c'est le nom donné à un collyre minéral qui est renommé dans le pays comme un remède excellent pour les yeux. Golius (*sub voce*) le définit ainsi : « *Tu« tia*, lapis ex quo collyria parantur. (*Geuharis*). « *Optima est, quæ naturalis, sc. Indica cærulea et « pellucida ; vel artificialis, sc.* Caramanica, *alba « cum partis viridioris strictura.*» (Zeino-'l-atthar). *Ex plumbi præstantissimi quod dicitur* قلعي *Kal'hay, fuligine concrescere præstantissimum genus, commune vero ex fuligine aeris, tradit* Jacutus *ex* Abulfed. »

Ce géographe Yakout, à l'article *Kermân* (*Dictionnaire géographique* cité), dit effectivement qu'on recueille à Kermân la *toutia* dont il se fait une grande exportation.

Avicenne (Ibn-Sina, méd. arabe, 980-1037)

CHAPITRE XXXIX.

Comment l'en treuve un desert qui dure huit journées.

Quant l'en se part de ceste cité de Cabanant si treuve l'en un desert qui bien dure huit journées ouquel a moult secherece; ouquel n'a fruiz ne arbres; et les aigues [a] sont ameres et mauvaises. Et si convient porter viande [1] et aigues [b]. Mais les bestes convient boire [c] de celle mauvaise eaue qu'elles boivent moult envis [2]; mais boire leur convient [d] pour la grant soif qu'elles ont. Et au chief de ces huit journées si treuve l'en une province qui a nom Tonocain (1). Il y a citez et chasteaux assez et est en la fin [3] de Perse

XXXIX. — [a] Ms. B. *eaues*. Ms. C. *yaues*. — [b] Ms. B. *boire*. Ms. C. *yaues*. — [c] Ms. A. *boivre*. — [d] Id. *esconvient*.

XXXIX. — [1] *A manger et à boire*. — [2] *A l'envi, avidement*. — [3] *Au confin*.

s'est servi du mot *tutia* pour désigner la *calamine*. Selon le lexicographe cité par Golius, ce mot aurait signifié une pierre naturelle ou artificielle d'un bleu d'azur. La *toutie* décrite par Marc Pol est un oxyde de zinc qui se forme dans la cheminée des fourneaux où l'on traite des minerais qui renferment du zinc, soit dans leur composition même, soit dans leur gangue (*Dictionnaire de Minéralogie* de Landrin).

XXXIX. — (1) *Tonocain* est, comme nous l'avons dit précédemment (ch. XXXII, n. (2), p. 67), la reproduction exacte du nom des deux principales villes du *Kouhistán*, تون وقاين *Tun ou Kain*, les villes capitales donnant généralement, dans tout l'Orient, leur nom, à tous les pays qui se trouvent placés sous le commandement des chefs qui y résident. Quelquefois, comme c'est ici le cas, un autre nom, d'une signification plus générale, est aussi donné à la même contrée; mais il en désigne aussi parfois d'autres non comprises dans la première dénomination.

Le كوهستان *Kouhistán* signifie, en persan, la *contrée montagneuse*. L'auteur d'une histoire de la ville de Hérat, cité par M. Ét. Quatremère (*Histoire des Mongols*, Collection orientale, p. 116), le décrit ainsi : « Le *Kouhistán* est une vaste province, qui a des dépendances fort étendues, et présente des avantages incalculables. Les habitants sont des hommes pleins de capacité et bien réglés dans leur conduite. Parmi la population la bonté et la méchanceté sont toujours portées au plus haut point. Cette province s'étend en longueur comme en largeur dans un espace de quatre cents parasanges... Abulfeda dit que le *Kouhistán* est une province qui dépend du Khoraçan, et qui renferme entre autres villes celle de *Kain*. Les places de ce pays sont à de grandes distances les unes des autres et séparées par des déserts. »

Le géographe Yakout dit, d'après Beschari (*op. laud.*), « que le *Kouhistán* a pour capitale *Kain*. Ses villes principales sont : *Toun* (de là : *Toun ou Kain* : Toun-et-Kain), *Djoun-abed*, *Thabès* aux raisins; *Thabès* aux dattes et *Tourthuth*. Le Kouhistán n'est pas peuplé, dans toute son étendue, comme le reste du Khoraçan. Entre ces principales villes s'étendent de vastes territoires fréquentés par les Kurdes et d'autres nomades qui y font paître des troupeaux de chameaux et de moutons. On n'y trouve pas un seul fleuve, et l'eau n'est fournie à toute cette province que par des canaux et des puits. »

vers tremontaine [4]; et y a un grandisme plain [5] où est l'*Arbre Solque* (2) que nous appelons l'*Arbre Sec*, et vous dirai comment

[4] *Du côté du nord.* — [5] *Une très-grande plaine.*

Le même auteur dit encore que *Tun*, ou *Toun*, est une ville située dans le voisinage de *Kaïn*, et que *Kaïn* est voisine de *Thabès*, entre la province de Niçapour et celle d'Ispahan; que *Kaïn* est comme la *porte* du Khorâçân et du Kermân ; à neuf jours de marche de Niçapour et à huit jours d'Hérat.

Selon C. d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. III, p. 158), le *Couhistân* est un pays montagneux, dont le chef-lieu était *Caïn* et qui contenait les villes de Zouzen et de *Toun* ; il est environné des provinces de Nichapour, Hérat, Ispahan et Yezd. La secte des Ismaéliens dont il va être bientôt question, y avait fait, dès 1092, de nombreux prosélytes, et ils s'emparèrent de la plupart des *châteaux forts* dont ce pays était hérissé.

(2) C'est ainsi que ce mot est écrit dans nos mss. A et B.; le ms. C. porte *seul*. Le texte français de la Société de Géographie porte aussi : *l'arbre seul*; le texte latin : *arbor sola*. Ramusio a : l'*arbore del sole*; Grynæus : *arbor solis*; Marsden : *the tree of the sun* ; M. Lazari le confond avec la plaine : « Quivi presso è la vastissima « pianura , che i cristiani chiamano l'*Albero* « *secco*. » Toutes ces leçons, même celle du *texte français* de la Société de Géographie de Paris, sont moins précises que la nôtre. La leçon assurément préférable est : *arbre solque*, c'est-à-dire : appelé dans la langue du pays *solque*, en arabe ثُولَق *tsoulq* « ficus vasta. »

Dans les textes français et latin publiés par la Société de Géographie de Paris, il est dit de cet arbre : « Il est mout grant et mout gros ; *ses* « *foilles* sunt de l'une part vers et de l'autre « blance. » (p. 38) — « Ista arbor est grandis et « grossa. *Foliæ suæ* ex una parte sunt virides et « ex alia parte sunt albæ. » (p. 326). Le texte italien de Ramusio, le texte latin de Grynæus, tous, jusqu'à celui de M. Lazari, portent *feuille* pour *écorce*, et appellent l'arbre en question l'*arbre du soleil*. Marsden pense que cet arbre est le *platane*, ce qui ne paraît nullement douteux, d'après la description que Marc Pol en fait. Le platane d'ailleurs est assez commun en Perse, et il y obtient une grosseur considérable. Pietro della Valle dit, en parlant de Téhéran (t. I, p. 703) : « Son di più le strade ombrate tutte da *platani*, che in Persia chiamano *cinar*, grandi, grossi, folti e belli di modo che io affermo per certo non averne veduto maggiori, nè più belli in tutto il tempo di mia vita. Molti ve ne sono che due, o tre uomini non gli abbraccierebbero. »

L'arbre en question est nommé en arabe *thoulq*, طولق ou ثُولَق *tsoulq*, d'une racine qui signifie *longus, procerus fuit* ; et ce nom de *zhoulq*, ou *solque*, désigne en même temps *l'elevation* de l'arbre, *l'etendue* de ses branches et sa *durée* ; car la racine de *zhoulq* signifie *longevité*. Forskål, dans sa *Flora Ægyptiaco-arabica*, parlant de cet arbre qui est spécialement le *ficus vasta*, dit : « In libris *Arabum botanicis vocatur* : delb. » *Delb*, selon M. de Sacy (*Relation de l'Égypte*, p. 80), qui s'appuie sur de graves autorités, désigne le *platane*, lequel en persan est nommé چنار *tchinar*. La leçon de nos mss., qui porte *écorce* au lieu de *feuilles*, signale encore mieux le *platane* : car on sait que chaque année, au renouvellement de la sève, *l'écorce* du platane se renouvelle aussi ; elle se détache du tronc, et présente, comme le dit Marc Pol, un *côté vert*, et *l'autre blanc*, ce que ne font pas les *feuilles*.

Mais la difficulté ne porte pas sur la nature ou l'espece de l'arbre en question. Le *platane* n'est pas si rare en Perse que Marc Pol ait cru devoir en signaler la présence dans ce cas particulier, *si deux circonstances* toutes spéciales ne l'y avaient engagé. Ces deux circonstances sont : 1° *l'isolement* au milieu d'un désert aride, où, selon Marc Pol, on ne rencontre pas un autre arbre, d'un côté (celui du sud) à moins de *cent milles*, et de l'autre côté (celui du nord) à moins de *dix milles* ; 2° le souvenir historique qui s'y rattache dans le pays même.

Sur le *premier point*, on trouve dans la grande Géographie impériale de la Chine des *Notices* sur les pays occidentaux de l'Asie, dans l'une desquelles, relative à des peuplades habitant au sud-ouest de la Dzoungarie, du côté de Balkh, comprenant les pays de Khôkand, Tachkand, Badakh-

il est fait. Il est grans et gros, et l'escorche [6] est d'une part vert, et d'autre blanche et fait *ricy* [7] si comme les chastiaus [8]; mais il est vuit [9] dedens. Il est jaunes comme bois [10] et moult fort; et n'a nul arbre pres, à plus [e] de cent mille; mais que [11] d'une part il a arbres bien à dix milles. Et illec [f] se dient, ceux de celle contrée, fu la bataille d'Alixandre contre le roy Daire [12]. Les villes et les chasteaux ont grant habondance de toutes choses bonnes et belles, car le pais est trop bien compassez [13]; ne n'y a trop chaut ne trop froit. Les genz aourent tuit Mahomet. Il y a moult belles genz, et proprement les fames sont outre mesure belles.

Et de ci nous partirons et vous dirons d'une contrée qui est appellée Mulette là où le Viel de la Montaigne souloit [14] demourer avec ses Hasisins [g], si comme vous orrez [h].

[e] Ms. C. *au mainz* = *à au moins.* — [f] Ms. A. *illuec.* — [g] Ms. C. *Harcassus.* — [h] Le ms. C. ajoute ici : « Ore lessons icy des choses dessus ditez. Si dirons apres du Viel de la Montaigne. »

---

[6] *L'écorce.* — [7] *Produit des fruits en forme de grandes capsules, de ricinus.* — [8] *Châtaigniers.* Le ms. B. porte : *chasteaux ;* et le ms. C. *chastains.* — [9] *Vide.* — [10] *Buis.* — [11] *Excepté que.* — [12] *Darius.* — [13] *Très-bien disposé, situé, doué.* — [14] *Avait coutume de.*

chân, etc., on lit à l'article *Antiquités* (voir Klaproth, *Magasin asiatique*, t. I, p. 102) : « *L'arbre isolé.* Cet arbre se trouve à la frontière du nord-ouest du pays des Khassaks de gauche à la partie supérieure de la rivière *Oli* (*Ori*, descendant de l'*Indou-kouch*, et passant près de *Khoundouz* dans le Badakhchân). C'est un tronc énorme divisé en cinq branches principales, qui s'étendent si loin que deux cents cavaliers peuvent se placer sous son ombre. D'après la tradition qui se conservé chez eux, cet arbre a plus de mille ans. Quand, en 1757, l'ambassadeur des Khassak fut présenté à l'empereur (Khien-loung), ce dernier lui demanda des renseignements sur cet arbre saint ; l'ambassadeur assura l'empereur que tout ce qu'on lui en avait rapporté était l'exacte vérité. L'empereur fit alors des vers en l'honneur de l'*arbre isolé des Khassak*, dans lesquels il l'appelle *tronc vénérable de mille ans, dont la cîme resplendissante s'élève presqu'aux cieux.* » — *L'arbre isolé* de l'ancienne Bactriane dont il est question dans ce récit, pourrait bien être celui de Marc Pol.

Sur le *second point*, la supposition précédente peut aider à fixer l'emplacement de l'arbre en question. En effet, un peu plus loin (ch. XLIV), Marc Pol parle de la ville de Balkh où la tradition du pays rapporte qu'Alexandre épousa la fille de Darius. Comme, d'après les historiens grecs d'Alexandre, c'est a *Pasargade* ou Persépolis), au retour de l'expédition de l'Inde, que cette cérémonie eut lieu, on doit supposer que la tradition en question a confondu le mariage d'Alexandre avec Roxane, fille d'Oxyarte, satrape de Darius, lequel mariage se fit dans la Bactriane selon Plutarque (*Vie d'Alexandre*, ch. 47), avec celui de Statira, fille de Darius ; et la victoire d'Arbèle, avec une autre remportée par Alexandre sur quelque lieutenant du roi de Perse. C'est au surplus une question qu'il est sans aucune importance d'approfondir davantage ici, attendu qu'il suffit de constater que les traditions rapportées par Marc Pol ont un fondement plus sérieux que beaucoup d'autres traditions facilement admises ; et que l'on est autorisé à placer le pays décrit, non au sud de la mer Caspienne, comme

CHAPITRE XL.

Ci devise du Viel de la Montaigne.

Mulette (1) est une contrée là où le Viel de la Montaigne souloit demourer anciennement ; et veult dire *mulette* en françois : *diex terrien* [a]. Or vous conterai tout son afaire selonc ce que le dit Messire Marc Pol qui l'oy [1] conter à pluseurs hommes de celle

XL. — [a] Ms. C. *dieu terrien.*

XL. — [1] *L'entendit.*

Marsden et tous ceux qui l'ont suivi, mais dans la vallée de l'Oxus, où était située l'ancienne Bactriane.

XL. — (1) Ce mot de *mulette* paraît être la transcription exacte du nom arabe ملحد *mulhed* ou *molhid* « hérétique, » au pluriel ملاحدة *melahideh*, donné par les mahométans orthodoxes aux *Ismaéliens* de Perse et de Syrie, parce que le fondateur de cette secte, dite aussi des *Assassins*, avait rejeté beaucoup de dogmes du Koran. Cette signification diffère de celle qui est donnée par Marc Pol lui-même, en disant que le mot *mulette* signifie en français *dieu terrestre*. Le texte français de la Société de Géographie porte : *mulcete vaut a dire Desaram*. C'est comme si l'on disait : x = x. Le texte de Ramusio est plus explicite ; il porte : « Mulehet è una contrada, nella « quale anticamente soleva stare il Vecchio detto « della Montagna, perche questo nome di Mule- « het è come a dire luogo dove stanno li *eretici* « nella lingua saracena, etc. »

Le fondateur de la secte des Ismaéliens, ou plutôt celui qui en fit un ordre politique redoutable, Hassan Sabbâh, appartenait aux sectaires nommés *Bathiniens*, d'un nom arabe qui signifie *ceux qui professent une doctrine cachée*. Ceux-ci, qui étaient des *Chiites exagérés*, attribuaient aux Imams une *nature divine*, croyaient à l'*infusion de la divinité* dans un corps humain, etc. Hassan Sabbâh se fit passer, parmi ses sectaires, pour avoir une puissance surnaturelle, et être le *vicaire* de Dieu sur la terre ; c'est le *diex terrien* de Marc Pol expliqué. Cet homme mourut trente-quatre ans après son entrée dans Alamout sans en être sorti une seule fois, passant sa vie à lire, à écrire sur les dogmes de sa secte et à gouverner l'État qu'il avait créé.

Marc Pol donne le nom de *Mulette* à la *contrée* où, dit-il, avoit coutume de demeurer *le Vieux de la Montagne avec ses Assassins.* « Le siége principal de ces redoutables sectaires était la forteresse d'*Alamout*, située à 37° de latitude N. sur 48° environ de longitude E., et dont le nom signifie : *le nid de l'aigle*. Elle fut prise et en partie détruite par *Houlagou*, le 20 décembre 1256 (voir d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 199). Mais ils en avaient une autre dans le Kouhistân, où résidait un lieutenant du chef d'Alamout. Ces sectaires puissants n'étaient même connus dans ce pays, selon *Chahrestani*, (ch. des *Bathiniens*) que sous les noms de *Talimiya* et *Mulhuda* ou *Mulhed*. C'est ce qui explique pourquoi Marc Pol a donné le nom de *Mulette* à la contrée du Khorâçân dominée par ces sectaires. « Alamouth, dit Chardin (t. IX, p. 115), est un fort château proche de Casbin (*Kaswin*), bâti sur une haute roche, aux bords d'un précipice, qui sert de tous temps de prison aux illustres disgraciés, et où, dans les siècles précédents, les rois reléguoient les personnes de leur sang, et d'autres dont ils vouloient se défaire sans éclat. On les y laissoit vivre pendant quelque temps ; et puis, lorsqu'on en étoit las, on les précipitoit, sans qu'ils s'en aperçussent, en faisant semblant de les transporter d'une tour en une autre. »

contrée. Le Viel[b] estoit apellez en leur language Aloadin (2). Il avoit fait fermer entre deux montaignes, en une vallée, le plus grant jardin et le plus beau qui oncques fust veuz, plains de tous fruiz du monde; et y avoit les plus belles maisons et les plus beaus palais qui oncques feussent veuz, touz dorez et pourtraiz[2] de toutes choses moult bien. Et si y avoit conduis[3] qui couroient[4] moult bien de vin et de lait, et de miel, et d'aigue[c]; et plain de dames et de damoiselles les plus belles du monde, qui savoient sonner de touz instrumens[d] et chanter moult bien; et danssoient si que ce estoient uns deliz de ce veoir. Et leur faisoit entendant[5], le Viel, que ce jardin estoit paradis. Et pour ce l'avoit il fait de telle maniere que Mahomez dist que leur paradis seroit beaus jardins plains de conduis[3] de vin, et de lait, et de miel et d'aigue[c], et plains de belles femmes au delit[6] de chascun en celle maniere comme celui du Viel. Et pour ce croient il que ce fust paradis.

En cel jardin n'entroit nulz[e] homs, se non ceus que il vouloit

[b] Ms. A. *le veil.* — [c] Ms. B. *eaue;* ms. C. *yaue.* — [d] Ms. A. *estrumenz.* — [e] Id., *nus.*

[2] *Peints, décorés.* — [3] *Conduits.* — [4] *Par lesquels couraient, passaient.* — [5] *Entendre.* — [6] *Délice.*

(2) *Aloadin* est le nom de *Ala-ed-din Mohammed*, chef des Ismaéliens, qui régna de l'année 1220 de notre ère à l'année 1255. Ayant été assassiné par un nommé Hassan, son favori (voir d'Ohsson, t. III, p. 187), son fils *Rokn-ed-din Khourcha* lui succéda. Mais Houlagou ne lui laissa pas faire un long regne. Il n'eut guere le temps que de livrer ses forteresses au général mongol, dans le *Roudbar* où était *Alamout*, entre Caswin et la mer Caspienne ; le *Komous* au sud-est, où est encore aujourd'hui la ville de *Komis* et le *Kouhistân*, dont il a déjà été question. Dans cette derniere province, un grand nombre de châteaux ou forteresses possédés par les Ismaéliens, pour dominer la contrée, furent livrés aux Mongols ou pris par eux ; il en fut démoli plus de *cinquante!* (Ib., p. 200.) Rokn-ed-din périt au commencement de l'année 1257.

Selon *Rachid-ed-din* (Quatr. *Hist. des Mong.*, p. 172), quelques années auparavant (1253), un lieutenant d'Houlagou (qui était encore dans la Transoxiane) penétra dans la province du *Kouhistân*. Ses soldats enleverent tous les troupeaux qui se trouvaient dans les cantons de *Toun*, de *Terchiz*, de *Zirkouh*; porterent partout le meurtre et le pillage, et emmenérent de nombreux prisonniers. *Toun* et *Terchiz* tombèrent au pouvoir des Mongols; la forteresse de *Mehrin* fut également prise.

Le nom du successeur d'Ala-ed-din, qui ne conserva qu'une ombre de pouvoir, pendant à peine un an, dans le château fort d'Alamoût et dans quelques autres des environs, pouvait bien être inconnu dans le *Kouhistân*; c'est pourquoi les récits qui furent faits à Marc Pol, dans ce dernier pays, des exploits des Ismaéliens, ne parlent que d'*Ala-ed-din*. Ils passent même sous silence les noms de ses prédécesseurs en lui attribuant tous leurs hauts faits. C'est ainsi que se forment les légendes en groupant sur un seul nom tout ce qui se rattache à plusieurs. C'est à l'histoire qu'il appartient de démêler les faits et

faire ses Hasisins (3) [f]. Il avoit un chastel à l'entrée de cel jardin, si fort que tout le monde ne le pourroit [g] prendre, et ne povoit on entrer en cel jardin que par illec. Il tenoit en sa court joenes enfans de douze ans, de sa contrée, qui avoient volenté d'estre hommes d'armes; et leur disoit comment Mahommet disoit que leur paradis estoit de la maniere que je vous ai dit; et ceus le creoient comme Sarrasins le croient (4). Et les faisoit metre

[f] Ms. B. Le ms. A. *Harsisins*; le ms. C. *Haucassis*. — [g] Ms. B. *povoit.*

de les rétablir dans leur ordre de succession, depuis 1090 jusqu'à l'année 1256. Cette histoire d'un ordre étrange et puissant, qui ne manque pas d'avoir certains rapports avec l'ordre contemporain des Templiers (ce dernier se constitua en Orient vers 1125), a déjà été l'objet de plusieurs importants travaux.

On peut consulter sur les *Ismaeliens* de Perse : d'Herbelot (voce *Melachedah*); Jourdain, *Histoire des Ismaéliens de Perse*, trad. de Mirkhond; dans les *Notices des Mss.*, t. IX; De Hammer, *Histoire de l'ordre des Assassins*, trad. franç.; d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, passim; Defrémery, *Histoire des Seldjoukides*, p. 113 et sq.; *Histoire des Ismaeliens de Perse* dans le *Journal asiatique*, septembre-octobre 1856 et février-mars 1860. Sur les Ismaéliens de Syrie, en particulier (dont le chef dépendait de celui des Ismaéliens de Perse), on peut voir l'important Mémoire de ce dernier, intitulé : *Nouvelles Recherches sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins*, etc., même Journal, année 1854, et reproduit en 1855, 120 p. in-8°. M. Defrémery a montré, dans son savant mémoire, les nombreux rapports que les Ismaéliens de Syrie eurent avec les États chrétiens d'Orient, auxquels ils payèrent quelquefois tribut.

Quant à la qualification de *Vieux de la montagne*, donnée aux chefs des Ismaéliens de Perse et de Syrie, voici comment l'explique M. de Sacy (*Mém. sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom*, dans ses *Mém. de littér. orient.*) : « La position d'*Alamout*, situé au milieu d'un pays de montagnes, fit appeler le prince qui y régnait : *Scheikh-aldjebal*, c'est-à-dire le « *scheikh* ou prince des montagnes »; et l'équivoque du mot *scheikh*, qui signifie également *vieillard* et *prince*, a donné lieu aux historiens des Croisades et à Marc Pol de le nommer : « le *Vieux de la montagne*. »

(3) Selon M. de Sacy, « ce nom fut donné aux Ismaéliens à cause de l'usage qu'ils faisaient d'une liqueur, ou d'une préparation enivrante, connue encore dans tout l'Orient sous le nom de حشيش *haschisch*. Les feuilles de chanvre, et quelquefois d'autres parties de ce végétal, forment la base de cette préparation que l'on emploie de différentes manières, soit en liqueur, soit sous forme de confections ou de pastilles, soit même en fumigations. L'ivresse produite par le *haschisch* jette dans une sorte d'extase pareille à celle que les Orientaux se procurent par l'usage de l'opium... Ceux qui se livrent à cet usage sont encore appelés aujourd'hui *Haschischin* et *Haschaschin*, et ces deux expressions différentes font voir pourquoi les Ismaéliens ont été nommés par les historiens des Croisades, tantôt *Assissini*, et tantôt *Assassini*. »

(4) Ceci était la doctrine vulgaire. Mais, selon d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. III, p. 162), *Hassan Sabbah* avait une doctrine secrète qui est ainsi exposée, d'après plusieurs historiens orientaux :

« Quant à la connaissance de Dieu, il faut, disait-il, de deux choses l'une : ou prétendre connaître Dieu par les seules lumières de la raison, sans nul besoin d'enseignement, ou bien admettre qu'on ne peut le connaître par les seules lumières de la raison, et qu'on a besoin d'un instituteur. Or celui qui soutient la première opinion ne peut pas rejeter les dictées de la raison d'autrui sans admettre par là même la né-

dedens cel jardin par dix et par six et par quatre ensamble, en ceste maniere : car il leur faisoit boivre un buvrage de quoi il

cessité d'un guide universel. » Hassan combattait par ce dilemme les prétentions des anciens philosophes grecs.

Il poursuivait : « La nécessité d'un guide étant constatée, il s'agit de savoir si tout instituteur est bon, ou s'il est nécessaire d'avoir un instituteur infaillible. Or celui qui soutient que tout instituteur est bon, ne peut plus récuser celui de son adversaire, sans reconnaître la nécessité d'un guide, digne *d'une confiance et d'une soumission universelles*.

« Il est donc prouvé, ajoutait-il, que le genre humain a besoin d'un instituteur véridique, infaillible. Or il faut parvenir à le connaître pour recevoir son enseignement ; il doit donc avoir été désigné, institué ; il faut que sa véracité ait été constatée.

« La diversité des opinions prouve l'erreur ; l'accord des opinions prouve la vérité ; l'unité est le signe de la vérité ; la pluralité le signe de l'erreur ; l'unité résulte de l'enseignement ; la pluralité de la liberté des opinions ; l'enseignement conduit à l'union, et l'union dépend de la *soumission à un Imam ;* la liberté d'opinions produit, au contraire, les schismes qui proviennent de la pluralité des chefs. »

Les mêmes écrivains orientaux qui ont donné cet exposé de la doctrine de Hassan Sabbâh, disent qu'il était *austère dans ses mœurs*, et strict observateur des préceptes du Koran. On peut juger de l'inflexibilité de son caractere par la rigueur qu'il déploya envers ses deux fils ; il les fit périr sous le bâton : l'un pour avoir assassiné un chef ismaïliyen, gouverneur du Kouhistân ; l'autre à cause de ses *mœurs dissolues* (Ib., p. 164).

« Les Ismaïliyens avaient une *doctrine secrète*, dit encore M. d'Ohsson (t. III, p. 149 et sq.) qu'ils ne communiquaient que par degrés et avec beaucoup de précautions. Au Caire, c'était le chef des missionnaires (*Da'y i-ed-Dou'aât*), le premier dépositaire de la doctrine sacrée, qui se chargeait d'initier les adeptes. Il y avait *neuf degrés* d'initiation qui préparaient successivement les fidèles à recevoir la révélation du plus grand mystère de la secte ; mais, avant de l'introduire au premier degré, l'hiérophante faisait prononcer au novice un serment terrible, par lequel il se vouait aux plus grandes calamités dans ce monde, aux plus sévères châtiments dans l'autre, s'il ne gardait pas un profond silence sur tout ce qui lui avait été révélé, s'il cessait jamais d'être *l'ami des amis, l'ennemi des ennemis* des Ismaïliyens.

« Il commençait par lui dire que Dieu a, de tout temps, confié le soin d'établir et de conserver son culte à des *Imams*, ses élus, qui doivent être les seuls guides des fidèles. Il y en a eu sept. Mohammed, fils d'Ismaïl, est le dernier ; il surpasse tous ses prédécesseurs dans la science des choses occultes, et la connaissance du sens mystique des choses visibles. Il explique à ceux qui l'interrogent ces mysteres sacrés, auxquels il a été initié par la Divinité même, et communique le don merveilleux qu'il possede aux *Da'y is* ou docteurs Ismaïliyens, à l'exclusion de toutes les autres sectes des Alévides (ou sectateurs d'Ali)..

« Telles étaient les doctrines enseignées dans les quatre premiers degrés. Dans le cinquième, l'adepte apprenait que l'Imam, exerçant le suprême sacerdoce, doit avoir des missionnaires qui parcourent le monde. Ils ont été fixés par la sagesse divine au nombre de douze, comme les mois de l'année, les tribus d'Israel, les compagnons de Mahomet ; car Dieu dans tout ce qu'il fait a des vues dignes de sa profonde sagesse...

« Dans le sixieme degré, l'initiateur commençait à expliquer le sens mystique des préceptes de l'Islamisme, relatifs à la priere, l'aumône, le pelerinage, les purifications et autres. Il enseignait que ces pratiques ont pour objet de détourner les hommes du vice. Il recommandait à l'adepte d'étudier les écrits de Pythagore, Platon, Aristote et de leurs disciples, et l'avertissait de ne pas croire aveuglément aux traditions, de ne pas ajouter foi à de simples allégations, de n'admettre, au contraire, que des démonstrations rationnelles.

« Dans le septième et le huitieme degré, l'initiateur enseignait que le fondateur d'une religion a besoin d'un associé qui transmette ses préceptes ; l'un est le principe (*asl*), l'autre le dérivé (*sadr*). Ce dernier est l'image du monde

s'endormoient maintenant[8]; puis les faisoit prendre et mettre en son jardin. Et quant ils s'esveilloient si se treuvoient là.

[8] *Aussitôt.*

inférieur enveloppé par le monde supérieur. L'un précède l'autre, comme la cause précède l'effet. Le premier principe n'a ni noms ni attributs; on ne peut dire de lui *ni qu'il existe*, *ni qu'il n'existe pas*, ni qu'il est ignorant, ni qu'il est tout-puissant; et de même des autres attributs ; car toute affirmation à son égard implique une assimilation entre lui et les êtres créés ; toute négation tend à le priver de quelqu'un de ses attributs. Il n'est ni éternel, ni produit dans le temps ; mais ce qui existe de toute éternité, c'est son commandement, son verbe; or le conséquent aspire à s'élever, par ses œuvres, à la dignité de l'antécédent, comme celui qui est doué du verbe sur la terre, s'efforce par ses œuvres d'atteindre au degré de celui qui est doué du verbe (dans les cieux), et de même le *Da'yi* (docteur Ismaélien) tend à s'élever au degré du *siouess* (substitut du prophete). Ce qui est dit dans le Koran de la *résurrection*, des *recompenses* et des *peines*, signifie autre chose que ce qu'entend le vulgaire. C'est l'époque ou finit l'une des grandes revolutions de l'univers, où commence un nouveau période ; changements déterminés par le cours des astres, comme l'ont expliqué certains philosophes.

« Dans le neuvieme et dernier degré le *Da'yi* récapitulait tout ce qu'il avait enseigné, pour le bien inculquer dans l'esprit de l'initié, et, lorsqu'il était convaincu que celui-ci était digne de connaître les mystères, il fixait son attention sur les ouvrages des philosophes qui traitent des sciences physiques et métaphysiques, de la théologie spéculative et d'autres branches de la philosophie. Quand il voyait que ces matieres étaient devenues familières a l'initié, il écartait le dernier voile, et lui disait : « Ce qu'on énonce de la création et du principe désigne allégoriquement l'origine et les changements des substances. L'inspiration n'est que la volupté de l'âme. L'apôtre transmet aux hommes ce qui lui a été communiqué du ciel, et adapte sa nouvelle religion aux besoins du genre humain, dans l'intérêt de l'ordre et de la justice; c'est lorsque cette religion est nécessaire au bien général, qu'elle devient obligatoire ; mais le philosophe n'est pas obligé de la mettre en pratique, il lui suffit de la connaître ; car elle est la vérité, but auquel il tend ; il doit également savoir toutes les obligations qu'elle impose ; mais il n'a pas besoin de s'assujettir à ces gênes, qui ne lui sont pas destinées. » Enfin le pontife dit à l'initié que, si les apôtres célestes, doués du verbe, fondateurs de religions, ont la mission d'établir des règles pour maintenir l'ordre parmi les hommes en général, les philosophes se chargent d'enseigner la sagesse aux individus (Macrizi, *Des fonctions du grand missionnaire*, dans sa *Description de l'Égypte* en arabe. On y trouve, dit d'Ohsson, la substance de ce qui était enseigné aux *initiés* dans chacun des *neuf degrés*, et la formule du *serment* exigé de l'adepte).

De nombreux écrits, ajoute le même historien, renfermaient d'ailleurs les opinions des docteurs de la secte Ismaliyenne, sur l'Être suprême, le Verbe, l'âme universelle primitive et l'âme secondaire, la création des corps célestes, des substances simples, des composés, du monde supérieur et du monde inférieur ; la fin du monde et la résurrection, le paradis et l'enfer, le sens mystique des lettres de l'alphabet, etc. »

On voit par ces citations que Marc Pol n'a entendu raconter sur les Ismaéliens ou *Mélahideh* (égarés) que les récits fantastiques du vulgaire. Pour que le *Vieux de la montagne* eût à sa disposition, afin de faire trembler les souverains de l'Asie et tous ceux qui s'opposaient à sa puissance, des adeptes aussi dévoués, aussi fanatiques que ceux qui exécutaient ses volontés, il fallait autre chose que les jouissances énervantes décrites par Marc Pol; l'enseignement secret communiqué aux divers initiés, et dont on vient de lire un aperçu, était seul capable de donner aux Ismaéliens cette trempe de caractère qui en faisait des instruments d'autant plus énergiques et redoutables de leur chef, qu'ils avaient l'intelligence de leurs actes. De pareils enseignements sont loin d'être perdus ou négligés de nos jours en Orient. Les fanatiques musulmans que

CHAPITRE XLI.

Comment le Viel fait parfaiz ses Hasisins.

Quant il se treuvent leans[a] et il se voient en si beau lieu, cuident estre en paradis vraiement. Les dames et les damoiselles les soulagent[b] touzjours[1] a leur volenté[2] [si que les jeunes ont ce que il veulent avoir, et jamais à leur voulenté[c]] n'istroient de laiens[3]. Le seigneur Viel que je vous ai dit, si tient sa court noble et grant, et fait acroire à cele simple gent, qui li est entour, que il est un grant prophete. Et ainsi le croient certainement. Et quant il veut avoir de ses Hasisins pour envoier les en aucun lieu, si leur fait donner de ce buvrage à aucun qui sont en cel jardin, et si le fait porter en son palais. Et quant il est esveilliez, si se treuve hors de son paradis, en ce chastel, de quoi il en a moult grant merveille, et n'en est pas trop aise. Le Viel le fait venir devant lui, et si s'umilie[4] moult vers lui[d], comme celui qu'il croient qu'il soit vrais prophetes. Et il leur demande dont[5] il viennent. Et il dient que il viennent de paradis; et dient que il est tel comme Mahommet dist en leur loy[6]. Et li autres qui ce oient[7] et ne l'ont veu, si y ont grant volenté[8] d'aler.

Et quant il veut faire occire un grant seigneur, si leur dist : « Alez et occiez tel personne; et quant vous serez retournez, je « vous ferai porter par mes angles[9] en paradis. Et se vous morez « là, je manderai à mes angles que il vous portent arrieres en « paradis[e]. » Et ainsi leur faisoit acroire; et pour ce[f] faisoient tuit[g] son commandement qu'il ne laissoient pour nul peril, pour

XLI. — [a] Ms. A. *leens;* ms. C. *laiens.* — [b] Ms. C *soulacent.* — [c] Cette phrase essentielle manque dans les mss. A. et B. — [d] *Devant lui.* — [e] Ms. A. *qui vous porteront*, etc. Cette phrase manque dans le ms. C. — [f] Ms. A. *de quoi il.* — [g] Ms. B. *trestous;* ms. C. *tous.*

XLI. — [1] *Tous les jours.* — [2] *A leur volonté.* — [3] *Ne sortaient de la.* — [4] *S'humilie.* — [5] *D'où.* — [6] *Le Koran.* — [7] *Entendent.* — [8] *Désir.* — [9] *Anges*, du latin *angelus.*

nous avons eus à combattre en Égypte et en Algérie s'y rattachaient indubitablement; et les récents assassinats des Druses rappellent les faits du même genre des anciens Ismaéliens de Syrie, avec lesquels, d'ailleurs, ils ont une communauté d'origine.

le grant talent[10] que il avoient de tourner arriere[11] en son paradis. Et par ceste maniere faisoit, le Viel, occire touz ceus que il leur commandoit. Et pour la tres grant doute[12] que les seigneurs avoient de lui, si li rendoient treu[13], pour avoir paix à lui et amistié[14].

CHAPITRE XLII.

Ci devise comment le Viel fu destruit.

Il fu voirs[1] que au temps de l'incarnation, mil.cc.xlij. (1242 pour 1252) ans[a] de Crist, Alau, le seigneur des Tatars du levant (1), entendi ceste grant mauvestié[2] de lui; si pensa de faire le destruire. Si prist un de ses barons et l'envoia entour ce chastel atout grant ost[3], et assegerent le chastel trois ans qu'il ne le porent[4] prendre, tant estoit fort. Et se il eussent eu que mengier, il ne l'eussent jamais pris[5]. Mais apres les trois ans leur failli la vitaille; si

XLII. — [a] Mss. B. C. mil.cc.lxii (1262). Le ms. fr. de la S. G. « entor a les 1262 anz. » Le texte latin (*id.*) : m.cc.lxxvij (1277). Grynæus, 1262. Ramusio, 1262. La date la plus exacte du *projet* d'Houlagou serait 1252.

[10] *Grande envie.* — [11] *Retourner.* — [12] *Très-grande crainte.* — [13] *Ils lui rendaient hommage = payaient tribut.* — [14] *Pour avoir avec lui paix et amitié.*

XLII. — [1] *Vrai.* — [2] *Méchanceté.* — [3] *Avec une grande armée.* — [4] *Purent.* — [5] Cette

XLII. — (1) *Alau* (*Houlagou*) n'était pas encore souverain de la Perse, sous le nom de *Houlagou-Khân*, lorsqu'il fut envoyé par *Mangou-Khân*, petit-fils et successeur de Dchinghis-Khân, à la tête d'une puissante armée pour reconquérir la Perse sur les petits princes qui cherchaient à la reconstituer à leur profit. « Deux grandes expéditions avaient été résolues dans le *Couriltai* (assemblée générale des princes mongols), où Mangou fut proclamé empereur (1251) : l'une en *Chine*, l'autre en *Perse*. La première devait être commandée par le prince *Coubilai*, la seconde par le prince *Houlagou*, tous deux frères du nouveau monarque. » (D'Ohsson, t. III, p. 134.)

Après avoir réuni tous les contingents qui devaient composer l'armée d'*Houlagou*, et fait venir de Chine *un corps de mille ingénieurs pour le service des machines à lancer des pierres, du naphte enflammé et des traits*, etc., le général mongol se mit en route, le 19 octobre 1253 (Ib., p. 139).

Il s'arrêta tout l'été de 1254 dans le Turkestân, et n'arriva à Samarkand qu'en septembre 1255. De Kesch, le prince mongol expédia des *sommations* à tous les souverains de l'Asie occidentale, dans lesquelles il disait : « Nous arrivons par l'ordre du Khan pour détruire les « *Molahides* (*les égarés* ou Ismaéliens). Si vous « venez, en personne, joindre vos troupes à nos « armées, vous conserverez votre pays et votre « famille, et vos services seront récompensés. « Si vous hésitez à obéir, lorsque avec l'aide de « Dieu j'aurai décidé du sort de ce peuple, je « foudrai sur vous et vous traiterai avec la « même rigueur. » (Ib., p. 139.)

Il traversa le Djihoun, sur un pont de bateaux, le 2 janvier 1256, et alla établir son camp dans la prairie de *Chabourgan*. Il était en juin

furent pris, et fu occis ledit Viel avec touz ses hommes (2). Et depuis n'en y ot [6] nul, car là feni [7] sa mauvaistié [8] que il avoit ja tant faite.

Or laisserons de ce; et vous conterons de notre matiere.

phrase offre un exemple frappant des défauts de construction si fréquents dans nos anciens écrivains, qui laissaient à l'intelligence du lecteur le soin de les rectifier ou de suppléer à leurs omissions. Le premier pronom *il* de cette phrase doit se rapporter nécessairement pour le sens aux *assiégés*, tandis que le second pronom *il* doit se rapporter aux *assiégeants*. — [6] *Eut*. — [7] *Finit*. — [8] *Méchanceté*.

dans le canton de Zaveh, près de *Niçapour*, et à *Thous* aujourd'hui *Meched* (voir les notes précédentes).

(2) Voici comment C. d'Ohsson, dans son *Histoire des Mongols*, t. III, p. 190 et sq., raconte le fait, d'après les historiens persans :

« Houlagou (l'*Alau* de Marc Pol), peu de jours après avoir reçu dans son camp (à Thous, aujourd'hui *Méched*, dans le *Khoraçân*, alors résidence du gouverneur général de la Perse pour les Mongols), le prince *Chahinchah*, écrivit au chef Ismaëliyen, qu'en considération de ce qu'il lui avait envoyé son frere, et *ses soumissions*, il voulait oublier les torts de son père (*Ala-ed-dîn*) envers les Mongols; que si *Rokn-ed-dîn* détruisait ses châteaux et venait en personne au camp d'Houlagou, il ne serait fait aucun mal a son pays. *Rokn-ed-dîn* fit démolir plusieurs châteaux, ôter les portes d'*Alamoût*, de *Meïmoûn-diz* (*la forteresse du bonheur*) et de *Lemser*, et raser une partie de leurs fortifications. Alors le territoire des Ismailiyens fut évacué, et leur chef Rokn-ed-din accepta un *Basskak* ou gouverneur mongol, en demandant un délai d'une année pour se rendre en *personne* près d'Houlagou. »

Apres de nombreux pourparlers et beaucoup d'hésitation de la part du fils d'*Ala-ed-dîn*, qui ne pouvait se décider à se mettre entre les mains du conquérant mongol, celui-ci fit une derniere sommation, puis envoya l'ordre à tous les corps de troupes mongoles qui environnaient le *Roudbar* (territoire des Ismaéliens), d'y entrer à la fois; lui-même y pénétra à la tête de dix mille hommes.

Étant arrivé devant *Meïmoûn-diz* (où résidait alors Rokn-ed-din), « Houlagou fit le tour de la place pour l'examiner, et tint conseil avec les princes du sang qui l'accompagnaient, et les généraux, sur la question de savoir s'il fallait en entreprendre immédiatement le siége ou différer jusqu'à l'année suivante. On était en hiver; les vivres étaient rares; on manquait de fourrages; par ces raisons, la plupart des généraux opinèrent qu'il serait préférable de remettre le siége au printemps; mais quelques-uns émirent un avis contraire. Houlagou l'adopta et donna ses ordres en conséquence. »

On fit dire aux assiégés que, s'ils voulaient éviter le sort des armes, ils avaient cinq jours pour se rendre. On répondit du château que Rokn-ed-din était absent, et que l'on ne pouvait pas rendre la place sans son ordre. Aussitôt commencèrent les dispositions de l'attaque. On coupa des arbres pour en construire des catapultes qui furent transportées à force de bras, sur le sommet d'une montagne voisine. Houlagou établit son quartier général sur la cime la plus élevée. Les assiéges, de leur côté, firent jouer jusqu'au soir leurs machines à lancer des traits. Le lendemain on avait renouvele le combat, lorsque Rokn-ed-din fit dire que jusqu'alors il n'avait pas été certain de la présence du prince mongol; qu'on fit cesser les hostilites et qu'il se rendrait au quartier d'Houlagou ce même jour ou le lendemain. Le jour suivant il demanda une capitulation par écrit. Le vézir *Atta-ul-Mulk* de *Djoueïn* (l'auteur d'une histoire mongole tres-curieuse: le *Tarikh Djihan-Kouchaï*, ou « l'*Histoire* du conquérant du monde » *c.-a-d.* Dchinghis-khân) fut chargé de rédiger cette capitulation. Elle fut envoyée à Rokn-ed-din, qui promit de se rendre le lendemain; mais il y eut une révolte dans la place pour s'opposer à la capitulation; ceux qui étaient d'avis de se rendre furent menacés de mort. Rokn-

CHAPITRE XLIII.

Ci devise de la cité de Sapurgan.

Et quant l'en se part de cest chastel (1) on chevauche par beaus plains[1] et belles costieres, là où il a moult beaus herbages et

XLIII. [1] *Belles plaines.*

ed-din informa Houlagou de l'obstacle qu'il rencontrait pour tenir ses promesses. Houlagou lui fit dire de ne pas exposer sa vie. Mais pendant les pourparlers on avait dressé les catapultes; et le jour suivant la place, qui n'avait qu'une petite lieue de circuit, fut attaquée de tous les côtés à la fois; le combat dura jusqu'au soir. Entre autres moyens de défense, les assiégés faisaient rouler des quartiers de roches du haut de leurs remparts.

Rokn-ed-din se décida enfin à se rendre. « Il envoya d'abord au camp mongol son fils avec ses principaux officiers, et il alla lui-même, le lendemain, se prosterner devant Houlagou. Il était accompagné de ses ministres, du célèbre astronome *Nassir-ed-din* de Thous (dont on possède les *Tables*, dites *Ilkhanieunes*), de plusieurs médecins célèbres, etc. Rokn-ed-din offrit à Houlagou ses trésors, qui étaient bien moins considérables qu'on ne l'avait cru. Houlagou les distribua à ses officiers. Le jour suivant (20 novembre 1256) Meimoûn-diz fut entièrement évacuée par la garnison, ainsi que par ses habitants, qui sortirent avec leurs effets; et les Mongols entrèrent dans la place.

Rokn-ed-din, bien traité par Houlagou, mais sous la garde de plusieurs officiers, fut obligé d'ordonner aux commandants de tous les forts Ismaéliens, dans le Roudbar, le Comouss et le Kouhistân, de les livrer aux Mongols, et ses commissaires accompagnèrent à cet effet ceux que Houlagou fit partir pour les sommer de se rendre. Plus de quarante châteaux furent remis, de cette manière, aux Mongols qui les démolirent après les avoir fait évacuer. Il n'y eut que ceux d'*Alamoût* et de *Lemser* qui éludèrent de se rendre, disant qu'ils remettraient ces places lorsque Houlagou se présenterait en personne.

Ce prince partit alors pour Alamoût, et laissa devant cette place un corps de troupes pour en faire le siége. Après la prise de cette place, qui eut lieu le 20 décembre 1256, un mois après celle de Meïmoun-diz, Houlagou alla la visiter et fut surpris de la hauteur des montagnes de cette contrée. Son vézir *Atta-ul-Mulk* (l'auteur du *Djihan-Kouchai*) lui exposa qu'il conviendrait de conserver les ouvrages précieux qui se trouvaient dans la célèbre bibliothèque des princes Ismaéliens à Alamoût. Il reçut l'ordre de les examiner. Le vézir en tira les Corans et les autres livres de prix, ainsi que les instruments d'astronomie, et fit brûler tous les manuscrits qui ne traitaient que des dogmes et des opinions de la secte. C'est dans cette bibliothèque, ajoute d'Ohsson, que le vézir d'Houlagou trouva un manuscrit intitulé : *Vie de notre Seigneur* (« Sergozeschti Sidina »), exposant les événements de la vie de Hassan-Sabbâh ; et c'est dans ce manuscrit qu'il puisa une partie de ce qu'il dit de Hassan, dans son *Djihan-Kouchai*, que l'on possède.

Quelques mois après la prise d'Alamoût, Rokn-ed-din fut envoyé près de Mangou Khân, dans le *Decht Kiptchak*. Ce prince mongol, qui parait avoir eu des relations avec les Ismaéliens, ne voulut pas recevoir le prince déchu. A son retour les officiers mongols qui l'accompagnaient le massacrèrent avec toute sa suite. Les sujets Ismaéliens qui, après la reddition des dernières forteresses, avaient été distribués parmi les compagnies mongoles, furent ensuite tous mis à mort jusqu'aux enfants au berceau (voy. d'Ohsson, d'après les historiens persans ; *lieu cité*).

On voit, d'après ces historiens, que les Ismaéliens ne résistèrent pas *trois ans* dans leurs forteresses, comme le dit Marc Pol ; mais c'est avec raison qu'il ajoute que *le Viel fu occis avec touz ses hommes.*

bonne pasture et fruis assez, et de toutes choses en grant habondance. Les osts* y demeurent moult volentiers pour le bon pais

XLIII. — ª Mss. A. B. *les ols*, pour *osts* = *armées*, *troupes*.

Un voyageur français, M. Aucher-Éloy, visita Alamoût en 1837. Voici comment il en parle : « 27 *août*. Nous traversâmes plusieurs villages et arrivâmes, après trois farsângs à peu pres, au village de *Mahmoud-abad* (résidence de Mahmoud), tout à fait au pied de l'*Élamout-dagh* (la montagne d'Alamoût) une des plus hautes cimes de la chaîne de l'Elbourz; elle est célèbre par le séjour qu'y faisait le vieux Hassan, connu sous le nom de *Vieux de la montagne*. En la parcourant je trouvai plusieurs restes de fortifications qui avaient été élevées par ce fanatique célèbre. »

XLIII. — (1) Il y a ici, pour fixer l'itinéraire de Marc Pol, une difficulté assez grave qu'aucun de ses commentateurs, y compris Marsden, ne nous paraît avoir expliquée. Par ces mots : *Quant l'en se part de cest chastel;* dans Ramusio : *Partendosi da questo castello*; dans Grynæus: *Recedendo a præfato loco*, Marsden (*Travels of Marco Polo*, Note 244) pense que l'on ne doit pas entendre *Alamoût*, détruit environ *trente* ans avant le retour de Chine de Marc Pol, ni un autre château de la même contrée également rasé, mais bien *Tunocain* ou Dameghân, dont il venait de parler quand il a suspendu sa description géographique pour raconter l'histoire du *Vieux de la montagne*. D'abord, *Tunocain* n'est point *Dameghân*, comme l'ont cru Marsden, Baldelli Boni et les autres commentateurs de Marc Pol: ces villes sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent lieues. Ensuite la difficulté n'est pas levée par cette explication, car il est impossible après cela de faire concorder la distance réelle de *Damrghân* à *Sapurgan* (qui n'est rien moins que de 11° 55′ de longitude ou 288 lieues), avec les *six journees* de route de Marc Pol ; dans cette supposition, les *six* journées, données par tous les textes, devraient être comptées à quarante-huit lieues par jour, et encore en ligne *directe*; tandis que, pour faire cent cinquante lieues avec des chameaux, dans le désert du Khoraçân, il faut y mettre quarante journées, d'après Pottinger; ce qui fait à peine quatre lieues par jour.

Il faut donc admettre, ainsi que nous l'avons déjà précédemment démontré, que Marc Pol, en partant de *Khabis* (Cabanaut), ne se rendit pas à *Dameghân*, éloigné de plus de cent cinquante lieues, pour *huit* journées de marche ; mais bien à *Tûn-ô kaïn*, d'une distance moitié moindre, et sur la route de *Chapourghan* ou *Sapurgan*. Et c'est très-vraisemblablement dans cette partie du Kouhistân, où, comme on l'a vu dans les *notes* précédentes, les Ismaëliens avaient un grand nombre de châteaux forts livrés à Houlagou, que Marc Pol entendit raconter l'histoire du *Vieux de la montagne* qu'il a consignée dans son livre.

Cela paraît d'autant plus certain que la description que fait Marc Pol du pays que l'on rencontre pendant ces six journees de marche : *de beaus plains et belles costières ; de moult beaus herbages, bonnes pastures* et *fruis assez*, convient beaucoup mieux au pays parcouru dans notre hypothèse que dans celle qui a été admise jusqu'à ce jour. Ce fut d'ailleurs la route suivie en sens contraire par Houlagou en 1256 ; car de *Chapurgan* ou *Sapurgan*, dont il est question dans ce Chapitre même, il se rendit dans le canton de *Zavèh*, d'où il chargea deux de ses généraux d'achever la conquête du Kouhistân, commencée deux ans auparavant (lesquels généraux prirent d'assaut, aux Ismaéliens, la ville de *Toün* et passerent au fil de l'épée tous ses habitants, excepté les femmes et les enfants) ; puis se rendit à *Thous*, que l'on croit être *Meched*, et qui était alors la résidence du gouverneur general mongol de la Perse. « Houlagou, dit d'Ohsson « (t. III, p. 190), passa quelques jours dans les « délicieuses prairies voisines de Thous. On « apportait des districts environnants des provi- « sions et des vins en abondance, qui étaient re- « partis dans les stations sur la route du prince. « En passant par *Khabouchan*, bourg de la pro- « vince de *Neichapour* qui, ruinée par les trou- « pes de Tchinggis-Khan, était resté désert, il « ordonna à ses officiers d'y faire bâtir des mai- « sons, assigna une somme pour la reconstruc- « tion de la mosquée et du bazar, et voulut que « cet endroit fût repeuplé. »

Dans un curieux article de M. Defrémery sur

qu'il y treuvent. Et dure bien ceste contrée six journées [b]. Il y a villes et chasteaux assez. Les gens y aourent Mahomet. Et aucune fois y treuve l'en un desert de soixante milles ou de mains, esquels desers ne treuve l'en point d'eaue [c]; mais la couvient porter o lui [d]. Et quant l'en a chevauchié les .vj. cités [e], si treuve l'en une cité qui a nom Sapurgan (2) [f]. Il y a grant planté de toutes

[b] La version latine de la S. G. porte : *septem dietas.* — [c] Mss. A. C. *yaue.* — [d] Ms. B. *avec lui.* Le ms. C. porte : *avecques lui* = *avec soi.* — [e] Mss. A. et B. Le ms. C *journees.* Le texte français de la S. G. porte : *et quant l'en a chevauchés six jornée tel che je vos ai contés.* La version latine se borne à dire : *et quando jam transivit desertum invenit unam civitatem quem vocatur Sapurgam.* — [f] Ms. B. *Sarpugan.*

les Ismaéliens du Kouhistân, traduit du persan (*Athenæum français*) (*), on lit que le *Mohtechem*, ou lieutenant du prince des Ismaéliens d'Alamoût, pour le Kouhistân, demeurait à Kâin. C'était donc alors le chef-lieu des Ismaéliens dans cette contrée, où nous avons vu que Marc Pol était arrivé en partant de Khabis, et qu'il nomme *Tunocain* (*Tun-ô-kâin*), du nom des deux villes principales. C'est là qu'il entendit raconter l'histoire du *Vieux de la montagne*; et c'est aussi de là, du *château* abandonné de ces sectaires, qu'il part pour se rendre à *Sapurgan*. Mais il se représenterait ici la même difficulté que pour l'itinéraire de Dameghân à cette ville, si nos deux mss. A et B. ne portaient que, après avoir fait une marche de *six journees* par un pays riche et bien fourni, et rencontré, *par certaines routes* (*aucunes fois*) un désert de *soixante milles environ*, il reste encore a traverser *six villes* pour arriver à *Sapurgan*. Tous les autrès mss. et les éditions connues de Marc Pol ne comptent d'un point à l'autre que *six journees* de marche, ce qui, dans les deux hypothèses, est impossible; la distance de *Dameghân* à *Sapurgan* en ligne directe étant, comme nous l'avons déjà dit, d'au moins deux cent quatre-vingt-huit lieues, et celle de *Kain*, d'environ cent cinquante lieues. Cette seconde distance a pu être franchie d'abord par *six* journées de marche, dans les contrées boisées du Kouhistân, après lesquelles vient le pays désert de *soixante milles*, puis le temps nécessaire et non calculé par Marc Pol, pour traverser *six cités* avant d'arriver a *Sapurgân.*

(*) *Relation de trois ambassades envoyées, dans les années 1225 et 1226, près des Ismaéliens ou Assassins de la Perse orientale.* (Reproduite par l'auteur dans ses *Mémoires d'histoire orientale*, 2e partie, p. 224 et suiv., 1862.)

(2) Selon Yakout شبورقان *Chebourqân* est une ville florissante du *Djouzdjân*, dans le voisinage de Balkh. D'après Mustôfi, le climat en est chaud; mais le sol y est très-fertile et les céréales s'y vendent à bas prix (Dict. cité). M. Et. Quatremere, dans sa Vie d'Houlagou (*Collection orientale*, t. I, p. 169), dit : « On lit dans « l'histoire de Hérat, que le canton dont *Schaburkan* fait partie, est très-fertile et produit un « revenu considérable. *Les melons*, ajoute l'au« teur, *y sont excellents et en si grande abon« dance qu'on en fait sécher une partie*, et que « dans cet État on les désigne par le nom de *kak« khirbouzeh* (melons fumés). »

On dirait que l'historien persan de Hérat a copié Marc Pol. C'est une preuve de plus de la véracité de ce voyageur célèbre. Nous ajouterons que ses remarques sur les populations, quand il dit qu'*elles aourent Mahomet*, sont aussi parfaitement exactes. Seulement ces mahométans étaient presque tous de la secte *Chiite*.

Quant à *Sapourgan*, un voyageur français, M. Ferrier, qui la visita en 1845, après avoir quitté Hérat, la place à seize farsangs (environ vingt-quatre lieues) de Balkh, et dit que c'est une ville de douze mille âmes, habitée par des Uzbeks et des Parsivans, mais les premiers en grande majorité. La ville n'est pas fortifiée; mais il s'y

choses. Et si vous di qu'on y treuve les meillours molons[2] du monde, et en grant quantité. Il les font secher en ceste maniere qu'il les taillent si comme corroies, et les metent au soleil. Et quant il sont sec[5], il sont plus doux que miel, et en font marchandise; car il le vendent par tout le pays. Il y a venoison assez, et oiseaux à grant planté.

Or vous laisserons de ceste cité; et vous conterons d'une autre cité qui a nom Balac.

CHAPITRE XLIV.

Ci dist de la cité de Balac.

Balac (1) est une noble cité, et grant, qui jadis fut moult plus grant. Mais les Tatars et autre gent l'ont moult gastée et doma-

5 Ms. A. *ses;* ms. C. *seez.*

[2] *Melons.*

trouve une citadelle où réside le khan gouverneur. Elle est entourée de vastes cultures et de très-beaux jardins. C'est, selon lui, une des plus belles villes du Turkestân en deçà de l'Oxus, tant pour la fertilité de son sol et la bonté de son climat que pour la bravoure de sa population (voy. *Voyages en Perse, dans l'Afghanistan, le Beloutchistan et le Turkestan*, par J.-P. Ferrier, ancien adjudant général au service de Perse, t. I, p. 381).

XLIV. — (1) بلخ *Balakh*, que l'on prononce ordinairement *Balkh*, est une ville du *Thokhâristân* (tombée en 1850 au pouvoir de l'émir de Kaboul) qui fut anciennement très-célèbre, et que l'on croit être un reste de l'ancienne capitale du royaume grec de la Bactriane, la Βάκτρα βασίλειον de Ptolémée. C'est une des villes les plus riches et les plus prospères du Khorâçân, dit Yakout (*op. laud.*); elle produit en abondance du grain que l'on porte dans tout le Khorâçan, et jusque dans le Kharezm. Le fleuve Djihoun (Oxus) qui coule à environ dix farsangs (60 kilomètres) de Balkh porte le nom de fleuve de Balkh.

« Balkh, dit Bakouï (Deguignes, *Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 474), est une des principales villes du Khoraçan. On y voit un *Noubhar*, vaste temple d'idoles qui a cent coudées de long sur autant de large, et plus de cent de hauteur. Il était sous la garde des Baraméki; et les rois de l'Inde et de la Chine venaient y adorer l'idole, et baiser en même temps la main du Barmek. Ce Barmek commandait dans tout le pays, et un Barmek succédait à un autre; ce qui subsista jusqu'au temps que le Khoraçan fut pris sous Othman, fils d'Affan le 3e calife. »

D'après ce passage curieux du géographe arabe on voit que la religion *bouddhique* (car c'est de cette religion qu'il est question) fut en vigueur dans le pays de Balkh jusqu'à la conquête des Arabes sous le calife Othman, vers le milieu du septième siècle de notre ère. A la même époque (629-645), le prêtre bouddhiste chinois *Hiouan-tsang*, qui fit un pèlerinage dans tous les pays à l'occident de la Chine, où régnait la loi de Bouddha, visita Balkh, qui était alors un petit royaume (le vingt-huitième des cent trente huit qu'il traversa), ayant huit cents *li* (quatre-vingts lieues) de l'est à l'ouest et quatre cents (quarante lieues) du nord au sud. La circonférence de Balkh avait environ vingt *li* (deux lieues). Elle était bien fortifiée, mais renfermait peu d'habitants. Il y

giée (2). Car il y a maint beau palais, et maintes belles maisons de marbre. Et si vous di que, en ceste cité, prist Alixandre à femme

avait une centaine de couvents bouddhiques dans lesquels on comptait environ trois mille religieux.

Au sud-est de la ville, il y avait un couvent bouddhique célèbre, dans lequel se trouvait la statue de Bouddha, de matière précieuse. On y voyait la *cuvette* dont se servait, disait-on, le Bouddha pour se laver ; elle pouvait contenir un *téou* chinois (ou un litre et demi); elle était faite de matières précieuses, métal et pierre de couleurs éblouissantes... Au nord du couvent il y avait un *Stoupa* (ou pagode bouddhique) haut de deux cents pieds, recouvert d'un enduit brillant comme le diamant et orné d'une multitude de pierres précieuses. Il renfermait des *çariras*, ou reliques de bouddha. (*Voyages des Pelerins bouddhistes*, traduits par M. Julien, t. I, p. 29 et sq.)

Balkh a été visitée environ cinquante ans après Marc Pol, par Ibn-Batoutah ; et, de nos jours, par deux hardis voyageurs européens (les seuls connus depuis Marc Pol), Alex. Burnes et Ferrier. Ibn-Batoutah dit qu'il trouva la ville en ruines et inhabitée (*Voyages* cités, t. III, p. 58). Quiconque la voit, ajoute-t-il, la pense florissante, à cause de la solidité de sa construction. Elle a été jadis considérable et étendue. Les vestiges de ses mosquées et de ses colléges subsistent encore, ainsi que les peintures de ses édifices, tracées avec de la couleur d'azur. Le vulgaire attribue la production de la pierre d'azur (*lapis lazuli*) à la province du Khoràçân; mais on la tire des montagnes de Badakhchân, qui ont donné leur nom au rubis *bedakhchy*, ou comme l'appelle le vulgaire : *al balakhch* « *rubis balais*. »

Burnes (que celui qui écrit ces lignes eut l'avantage de connaître à Londres en 1834, avant son nouveau départ pour l'Orient où il devait trouver une mort si fatale et si prématurée), Burnes passa trois jours à Balkh pour en examiner aussi les *ruines* qui s'étendaient, dit-il, dans une circonférence d'au moins vingt milles. Ces ruines consistaient en mosquées renversées, en tombeaux délabrés, lesquels avaient été construits de briques séchées au soleil. Aucune de ces ruines n'était antérieure au mahométisme, quoique Balkh se vante d'une antiquité plus grande que toutes les autres cités du globe. Les Asiatiques la nomment la *mère des cités*, et ils prétendent qu'elle fut bâtie par Kayomours ou par Cyrus, le fondateur de la monarchie persane, etc. (*Travels into Bokhara*, vol. II, p. 204-210. Édit. de 1835.)

Ce qui pourrait appuyer l'opinion des Asiatiques que Balkh fut fondée par les premiers rois persans, c'est le fait rapporté par M. Ferrier, qui dit avoir trouvé à Balkh des *briques portant des inscriptions cunéiformes*. « Les ruines de Balkh (*Voyages*, t. I, p. 389) proviennent d'édifices bâtis par égales parties de briques cuites et crues, les premieres ayant des proportions peu communes ; j'en relevai de 22 pouces de long sur 16 de large. Sur quelques-unes, dont le grain est excessivement fin, et dont la dureté doit presque égaler celle de la pierre, je remarquai certains *caractères cunéiformes ;* mais ces dernieres étaient tres-rares. La citadelle près de laquelle nous étions campés, me parut en meilleur état que la ville; c'est une enceinte carrée, flanquée de tours aux angles, et juchée sur une éminence de terres rapportées. La place est tout à fait abandonnée, comme aussi des mosquées, des colléges et un assez long bazar qui est pourtant presque encore en bon état. Il y a évidemment des constructions de tous les âges parmi ces ruines, et les unes sont faciles à distinguer des autres. Mes compagnons m'assurerent que plus de 3,500 âmes en habitent la partie sud, où l'on trouve une vaste mosquée, des bains, un long bazar et plusieurs caravansérails. Il y a une vingtaine d'années, on comptait encore beaucoup de maisons en bon état dans les ruines de cette ville; mais quelques-unes d'entre elles, en s'écroulant à la suite des pluies du printemps, ont mis à découvert *plusieurs vases remplis de pièces d'or, cachés dans les murs*. Depuis cette découverte, les habitants de Balkh démolissent eux-mêmes les constructions qui restent debout, dans l'espoir de s'enrichir par de semblables trouvailles. »

Ces *pièces d'or* trouvées dans les vieux murs de Balkh étaient vraisemblablement d'anciennes monnaies des rois grecs de la Bactriane,

la fille de Daire [1], si comme ceux de la ville [a] content (3). Il aourent Mahomet (4) [b]. Et sachiez que jusques à ceste cité dure la sei-

XLIV. — [a] Ms. B. *Bible*. — [b] Ces mots manquent dans le ms. C.

XLIV. — [1] *Darius*.

dont un certain nombre furent recueillies par le docteur Hœnigberger, au service de Randjit Singh, lorsqu'en 1834 il revint en Europe, en passant par *Kaboul*, *Balkh*, *Bokhâra* et *Orenbourg*. D'autres ont été découvertes dans l'Afghanistân par M. Masson et d'autres voyageurs. Ces médailles, expliquées principalement par Prinsep et Wilson (*Ariana antiqua*), ont permis de restituer la liste presque complète des rois grecs de la Bactriane, depuis l'année 256 jusqu'à l'année 120 avant notre ère. (Voir pour les résultats : *Essays on Indian antiquities*, by Prinsep, édition annotée par M. Edw. Thomas, t. II, p. 173 et suiv.)

Quant aux *briques portant des inscriptions cunéiformes*, découvertes dans les ruines de Balkh par M. Ferrier, aucun voyageur avant lui ne les avait signalées, quoique son éditeur anglais, M. Seymour, ait cru le contraire. Le même voyageur en découvrit aussi à Ferrah, situé à 55 lieues environ au sud d'Hérat, dans l'Afghanistân. « D'énormes briques, dit-il (t. II, p. 280); en terre cuite au four, ayant près d'un mètre sur chaque face et huit centimètres d'épaisseur, sont éparses çà et là autour de la citadelle. Leur origine est certainement très-antérieure à celle de la ville, comme l'indiquent les *inscriptions cunéiformes dont elles sont couvertes*. Elles appartenaient sans doute à des monuments de l'ancienne cité, dont les débris furent utilisés dans la forteresse construite par Djenghiz-Khan. »

Il est excessivement regrettable que M. Ferrier n'ait pas pris copie de quelques-unes des *inscriptions cunéiformes* tracées sur des briques cuites, découvertes par lui dans les ruines de *Balkh* et de *Ferrah*. Ces inscriptions auraient pu jeter un nouveau jour sur l'ancienne histoire de l'Asie centrale, encore si imparfaitement connue. L'occasion, négligée par M. Ferrier (qui, du reste, ne pouvait faire de l'archéologie qu'à la dérobée), ne se retrouvera peut-être jamais. Sir H. Rawlinson, qui s'est occupé avec tant de zèle et de succès du déchiffrement des inscriptions cunéiformes des divers genres, pense que celles de Balkh, découvertes par M. Ferrier, peuvent appartenir aux Kouchan (race scythe célèbre), qui régnaient à Balkh dans une haute antiquité, et dont les briques, portant des légendes scythiques en caractères cunéiformes, se trouvent aussi à Suze, et sur les bords du golfe Persique.

Avant que la religion bouddhique, détrônée par la religion musulmane, régnât dans la Bactriane, le culte du feu, ou la religion de Zoroastre, y dominait depuis le temps de sa fondation. La ville de Balkh est nommée *Bâkhdi* dans les livres de Zoroastre. Malgré les nombreuses persécutions qu'ils ont subies dans le cours des siècles de la part des nouvelles religions qui les ont supplantés, il y a encore de nombreux adorateurs du feu en Perse. Ils y sont connus sous le nom de Ghèbres. M. Ferrier en a trouvé à Zerni, ville située à 60 lieues de Hérat. Il y en a aussi dans le Kermân.

D'après les écrivains musulmans, le *Noubehar*, dont parle Bakoui, était *un temple du feu* placé sous la garde d'une famille sacerdotale puissante nommée *Barmeki*, comme était la famille des *Eumolpides* à Athènes. Ils occupaient le premier rang parmi les habitants de Balkh. Ayant entendu parler du fameux temple de la Mecque, ils en construisirent un à Balkh, sur ce modèle, qu'ils nommèrent *Noubehar*, ou *Nouveau Printemps*. Autour de l'édifice on avait bâti 360 chambres, pour les prêtres, les serviteurs et les dévots qui avaient fait vœu d'y résider. Chacun d'eux avait un jour de service pendant l'année. Le Barméki (ou chef des prêtres bouddhiques, car c'étaient des *bouddhistes* ceux que les écrivains musulmans nomment idolâtres, comme *Marc Pol* à leur exemple) possédait tout le territoire situé autour du temple, sur une superficie de 7 farsangs carrés ; tous les habitants de ces bourgades étaient ses esclaves, et il exerçait un pouvoir absolu dans son domaine. En outre, le temple possédait des legs impor-

gneurie du seigneur Tatar de levant. Et en ceste cité sont les fins[c] de Perse (5), entre grec et levant[d].

Or laisserons de ceste terre, et vous conterons d'un autre pais qui s'appelle Gana (6)[e].

[c] Ms. C. *confins*. — [d] Id. Les mss. A. B. *gresse et levant* (du nord-est à l'est). — [e] Ms. C. *Sana*.

tants, de riches fermes et d'immenses trésors dus à la piété des sectateurs. Tous ces biens étaient administrés par le Barmek. Cette dignité se transmit régulièrement jusqu'à la conquête du Khorâçân, sous Othmân ben 'Affân (654-656). Le Barmek qui régnait alors se rendit avec des otages près du khalife, en manifestant le désir de devenir musulman. Il se convertit et retourna à Balkh. Mais à son retour ses compatriotes lui reprochèrent d'avoir renié sa religion, et le titre de Barmek (ou chef des prêtres de Bouddha) fut donné à un de ses fils. Ce dernier imita ensuite son père. Une conspiration le fit périr, lui et toute sa famille, à l'exception d'un fils qui se réfugia dans l'Inde avec sa mère où il suivit la religion de ses ancêtres (bouddhiques). Ce dernier fut rappelé par les habitants de Balkh, qui lui rendirent les dignités de ses pères et l'établirent dans le *Noubehar*. Il épousa ensuite la fille du roi (bouddhique) de Saghanián. Mais ensuite les mahométans, ayant de nouveau envahi le Khorâçân, prirent Balkh et détruisirent le *Noubehar*. (Voir *Dictionn. géogr. hist. de Perse*, extrait trad. de *Yakout*, par M. Barbier de Meynard, p. 571.)

Ainsi, c'est peu d'années avant la disparition de la religion bouddhique à Balkh, et son remplacement par l'Islamisme, que le pelerin chinois cité visita cette contrée. Il est à présumer que, si la premiere de ces religions s'y était maintenue, comme dans beaucoup d'autres lieux de l'Asie centrale, les populations seraient moins cruelles et barbares qu'elles ne le sont maintenant sous la religion intolérante de Mahomet.

(2) Après avoir été ravagée par les armées des khalifes, la ville de Balkh le fut encore, en 1221, par Dchinghis-Khân, qui se vengea sur elle des secours que ses habitants avaient donnés au sultan Djelal-ed din. Une députation de la ville alla au-devant du conquérant mongol pour lui rendre hommage et lui offrir de riches présents. Dchinghis-Khân les refusa. Les portes de la ville lui ayant été ouvertes, ses troupes y entrèrent. Un ordre en fit sortir tous les habitants sous le prétexte d'un dénombrement. Les jeunes gens furent mis à part pour être emmenés en esclavage; les autres habitants furent mis à mort. Les Mongols pillèrent la ville, la réduisirent en cendres et en démolirent les fortifications (Voyez *Hist. de Genghizcan*, par Petis de la Croix, p. 364; D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. I, p. 272.)

(3) Cette tradition du mariage d'Alexandre avec la fille de Darius, à Balkh même, est très-répandue et persistante dans le pays. Nous avons expliqué précédemment (p. 96, n. 2) que cette même tradition prenait vraisemblablement le mariage d'Alexandre avec la fille d'Oxyarte, satrape de Darius (ou Daire), qui eut lieu effectivement à Balkh, pour celui du conquérant macédonien avec *Statira*, fille de Darius, que les historiens occidentaux disent généralement avoir eu lieu à Suse. Toutefois, comme l'a déjà observé Marsden, la *tradition* des Orientaux pourrait bien être une autorité plus digne de foi que les documents qui nous sont parvenus par les Grecs sur le même sujet.

(4) Selon Aboulghasi Bahadurkhan (*Hist. généalogique des Tartares*, tr. fr., p. 385) la ville de Balkh, lorsqu'elle fut prise et rasée par Dchinghis-Khân, possédait 1200 mosquées, sans les petites chapelles, et 200 bains publics (d'autres écrivains orientaux disent 1200 bains et 200 mosquées, ce qui se rapproche peut-être plus de la vérité. Voir au surplus la note précédente, n. 1).

(5) La ville de Balkh, à l'époque de Marc Pol, était effectivement sur la ligne frontière qui séparait l'empire des *Mongols de Perse*, fondé par Houlagou, de l'empire *Dchagataïen*, placé entre celui du *Kiptchak* et celui de *Khoubilaï* en Chine, ces trois derniers gouvernés également par des *Dchinghiskanides*.

(6) Nous avons ici une nouvelle et bien remar-

Quant l'en se part de ceste cité que je vous ai dit[f], si chevauche l'en bien douze journées entre grec et levant[g] qu'on ne treuve nulle habitation, pour ce que les genz sont toutes fois [es montaignes[g]] en forteresses pour[h] les males genz, et pour les osts[i] qui leur faisoient domage. Il y a aigles assez et venoisons, et moult de lyons (7). L'en ne treuve nulles viandes[j]; si convient porter tout ce de quoi l'en a besoing en ces douze journées.

[f] Mss. A. C. *conté ci.* — [g] Ces deux mots manquent dans les mss. A. B. — [h] Ms. A. *pres;* ms. B. *tres.* — [i] Ms. A. *ols* = *troupes.* — [j] Ms. C. *nulle viande* (point de vivres).

quable preuve de l'exactitude des récits de Marc Pol et de la supériorité de notre rédaction sur toutes les autres. En quittant Balkh, Marc Pol nous dit qu'il va nous conter d'un autre pays qui s'appelle *Gana*. Le texte français de la Société de Géographie porte : *Dogana*, ainsi que H. Murray. Tous les autres textes publiés jusqu'à celui de M. Lazari, sont muets sur ce pays de *Gana*, qui n'est indiqué que comme une *contrée déserte*, etc., dans laquelle se trouve le château de *Taican*. Le fait est que ce pays était sans aucun doute, du temps de Marc Pol, un *Khanat*, ou apanage d'un Khân tartare, dont le nom s'est conservé dans celui de *Khâna-âbad* « résidence du Khân, » que Burnes (qui passa dans le pays en 1832, après les infortunés Moorcroft et Trebeck) place à quinze milles (six lieues) de *Koundouz*, sur la route et à peu près à la même distance de *Taican*, qu'il nomme *Talighan* (*Travels into Bokhara*, etc., t. II, p. 192). Burnes ne mit que quatre jours pour se rendre de *Khanaâbâd* à Balkh, en suivant la même route que Marc Pol, en sens inverse; mais il voyageait à cheval à grandes journées, et passait, comme il nous le dit, *vingt heures en selle*. Il trouva presque tout le pays, sur sa route, *dépourvu d'eau, par conséquent d'habitants, et d'une stérilité affreuse*, surtout entre Mazar et Khoulm (*the country between these places is barren and dreary*); et, entre Khoulm et Koundouz, il voyagea par *une route désolée... sans voir un seul arbre et sans apercevoir une goutte d'eau fraîche dans un espace de 45 milles*. Cependant toutes les rédactions du livre de Marc Pol, publiées jusqu'à ce jour, lui font dire que dans ce même pays il y a *beaucoup d'eau* (*il y a aigues assez*, au lieu de *aigles assez*, comme dans nos mss.) Il n'y a que Koundouz qui soit marécageux et malsain.

Un autre voyageur anglais célèbre, le lieutenant de vaisseau J. Wood, dans son *Voyage à la source de l'Oxus*, visita aussi *Gana*, qu'il nomme *Khana-i-bad*, la résidence d'été de Mourad-Beg (p. 235). Il y avait des colléges (*Madrasa*) établis pour l'éducation des jeunes Usbeks. Chaque collége avait un revenu annuel; l'un, celui de l'émir, de 144 roupies, 30 sacs de *froment*, 10 de *riz* et 2 de légumes; l'autre, celui du gouverneur, de 150 roupies, 50 sacs de froment, 20 de riz et 5 de légumes. *Gana* (*Khana-abad*) est situé à environ 70 lieues à l'est de Balkh.

(7) Les lions étaient nombreux dans cette partie du Thokharistan... Lorsque Houlagou eut passé le Djihoun sur un pont de bateaux le 2 janvier 1256, il reçut les hommages des petits souverains de l'Irak, du Khoràçân, de l'Azer-baidjân, de l'Arrân, du Chirvân et de la Géorgie, auxquels il avait, avant d'entrer en Perse, envoyé un ordre de soumission.

« Il y avait beaucoup de *lions*, dit d'Ohsson, d'après les écrivains orientaux (t. III, p. 140), dans une forêt qui bordait, en cet endroit, la rive gauche du Djihoun. Par l'ordre de Houlagou ses troupes firent une battue; et, comme les chevaux, épouvantés du rugissement de ces animaux, n'osaient pas avancer, on fit monter les chasseurs sur des chameaux qu'on avait eu soin d'enivrer; *dix lions* furent abattus. »

Le capitaine Wood rapporte qu'après avoir quitté *Khana-i-bad*, il vit des *aigles* en quantité, volant au-dessus des montagnes, ainsi que de grandes troupes de corneilles au dos blanc ou huppées (*white-backed or hooded crow*, p. 237).

CHAPITRE XLV.

Ci dist des montaignes qui sont de sel.

Quant l'en a alé ces douze journées, si treuve l'en un chastel qui a nom Taican (1) où il a moult grant marchié de blé; et est moult belle terre; et ces montaignes devers midi sont toutes de sel, qui sont moult grans. Et toute la contrée d'environ, de plus de trente journées, en viennent querre[1], de ce sel, qui est le meilleur du monde (2). Et est si dur que l'en ne le puet taillier que à grans

XLV. — [1] *Chercher.*

XLV. — (1) طايقان *Thaikân* ou *Taïkân*, est, selon Yakout, une bourgade du pays de Balkh dans le Khorâçân. Ibn-Haukal dit (p. 224) que c'est la plus grande ville du Tokharestân; qu'elle est située dans une plaine à proximité des montagnes. Elle est arrosée par une rivière considérable et a plusieurs vergers et jardins. Cette description des deux géographes arabes se rapporte bien au *Taican* de Marc Pol. Ibn-Haukal ajoute (p. 230) que *Taikan* est à *sept* journées de Badakhchân. Marc Pol n'en met que six; trois pour se rendre de Taikan à Casem, et trois pour aller de Casem à *Balacian*. La différence n'est pas grande. Mais il est plus difficile de faire concorder les distances que donne Marc Pol, de Balkh à *Taikan*, avec celles des mêmes géographes. Marc Pol met douze journées de marche de Balkh à Taikan, sans trouver aucune habitation, parce que les guerres qui désolaient alors le pays avaient fait retirer toute la population dans les montagnes où se trouvaient aussi des châteaux fortifiés. Alex. Burnes, en 1832, ne mit que *quatre jours*, en s'arrêtant à *Koundouz*, pour se rendre de *Khana-abad* (que Wood et M. Ferrier nomment *Khana-i-bad*) à Balkh; en ajoutant une journée pour se rendre de *Khana-abad* à *Talikan*, cela ferait en tout cinq journées, tandis que Marc Pol en compte douze. Les noms de lieux donnés par ce voyageur étant bien reconnus, et dans la direction qu'il leur assigne en partant de Balkh (par *est-nord-est*), il faut croire que Marc Pol fit de longs détours pour éviter les mauvaises rencontres, ou qu'il ne voyagea pas avec la même célérité que le hardi voyageur anglais, cinq siècles et demi plus tard.

Le ms. français publié par la Société de Géographie porte, comme les nôtres : *doze jornée*; la version latine : *duas dietas;* Ramusio porte aussi : *due giornate;* le texte latin de Grynæus : *duas dietas.* Toutes ces leçons sont évidemment *fautives.* Il y a plus de vraisemblance à mettre *douze jours* pour parcourir plus de soixante lieues en ligne directe que *deux.* C'est cependant ce qu'un éditeur anglais de Marc Pol, M. Hugh Murray, homme instruit d'ailleurs, propose d'admettre, en disant (p. 232) que les anciens copistes français ont bien pu transformer *dou* (deux) en *doze* (douze); mais cette inadvertance, si elle a pu avoir lieu, ne se trouve pas dans nos mss. où le mot est écrit, comme d'habitude, en chiffres romains : xij.

Au surplus Burnes, avec son activité fébrile, franchissait par jour des distances (quand il n'était pas arrêté par quelque obstacle) que bien peu de voyageurs pourraient fournir. Sur cette même route, il dit qu'il arriva, dans une journée de vingt-quatre heures, de Khoulm à Koundouz, après avoir franchi *plus de soixante-dix milles* (We reached Koondoz at night-fall, after performing a journey of more than seventy miles. *Travels into Bokhara*, etc., vol. II, p. 187, 2e édit.).

Taican fut aussi visité en 1837 par Wood qui l'appelle *Talikhan*; il dit que ce n'est pas une place si grande que *Khana-i-bad* (p. 241). Il ne supposait pas que cette ville contînt alors plus de trois à quatre cents maisons. Ses habitants sont pour la plupart originaires de Badakhchân.

(2) Selon Chardin (t. III, p. 357), rien ne serait plus commun en Perse que le *sel*. Il y en a

piquois[2] de fer. Et en y a si grant habondance que tout le monde en auroit assez jusques en la fin du monde[a].

Et quant l'en est parti[b] de ceste cité, en chevauchant trois journées, toutes fois entre grec[c] et levant[3], l'en trouve moult belles terres plaines de fruit et habitations assez, et grant marchié de toutes choses, et vignes[d] assez. Les genz aourent Mahomet et sont mauvaises genz et mourdrisseurs[e]; et demeurent volentiers en buveries[4], car il ont bons buvrages[f] et il sont grans buveours[g] et s'enivrent volentiers; et est leur vin cuit. Et ne portent[h] en leur chief[5] que une corde longue de dix paumes; et si l'avironnent entour leur testes. Il sont moult bons chaceours[i], et prennent venoisons assez; et n'ont nulle vesteure[6] fors que[7] les peaux des bestes que il prennent, de quoi il se vestent et chaucent[8]; et chascun sait afaitier[9] le cuir de quoi il se vestent et chaucent.

Et quant l'en a chevauchié ces trois jornées si treuve l'en une cité qui a nom Casem (3)[j]. Et sont les chasteaux et villes es mon-

XLV. — [a] Ms. C. *siècle.* — [b] Les mss. portent : *Et quant l'en a chevauchié*, ce qui rend la phrase incorrecte et le sens inachevé. — [c] Mss. A. B. *gresse.* — [d] Ce mot manque dans les mss. A. B. — [e] Mss. A. B. Le ms. C. *meurtriers.* — [f] Ms. C. *vins.* — [g] Id. *buveurs.* — [h] Id. *mettent.* — [i] Id. *chasseurs.* — [j] Le texte français de la S. G. ajoute ici : « *qui est au cuens* (comte); et les sien autres cites et caustiaus sunt es montagues. »

[2] *Pics.* — [3] *Par est-nord-est.* — [4] *A boire.* — [5] *Sur leur tête.* — [6] *Nul vêtement.* — [7] *Excepté.* — [8] *Chaussent.* — [9] *Preparer.*

de deux sortes : celui des terres et celui des mines ou de roche. On y voit des plaines, longues de dix lieues et plus, toutes couvertes de sel... Dans la Médie et à Ispahan, le sel se tire des mines, et on le transporte par gros quartiers comme la pierre de taille. Il est si dur en des endroits, comme dans la Carmanie déserte, qu'on en emploie les pierres dans la construction des maisons des pauvres gens.

M. Al. Chodzko raconte ainsi la visite qu'il fit en 1838, à une mine de *sel gemme* près de Nichapour dans le Khoràçân :

« Le *sel gemme* abonde dans la contrée, et chemin faisant nous eûmes l'occasion d'en visiter les deux exploitations principales. La premiere porte le nom de Doulet-Aly, et ne se trouve éloignée de Madene (ou est la mine de *turquoises*) que de six milles anglais. C'est pour ainsi dire *un enorme rocher de sel*, recouvert a l'extérieur d'une couche très-peu epaisse d'argile rougeâtre ; rien de plus simple que le procéde dont on se sert pour extraire le sel : l'ouvrier, qui ne connait d'autre instrument que *la pioche*, s'en sert pour détacher de la masse des blocs de sel d'une blancheur remarquable et du grain le plus fin. »

Par ces *montaignes devers midi* (de Taikan), Marc Pol signale des chaines de l'Hindou-Kouch dans lesquelles se trouveraient de pareilles mines de sel gemme.

(3) كشم *Kechem* des géographes et historiens orientaux. Ibn-Haukal nomme خش *Khech* une ville, « la plus considérable, dit-il,

taignes. Et parmi cette cité passe un flun auques [10] grant. Il y a mains pors espiz [11]. Et quant le chaceour le veult prendre aus chiens, il s'assemblent pluseurs ensemble et sont moult grans. Et quant il sont tuit assemblé, si se cuevrent [12] et gettent leur espines, que il portent sus le dos, as chiens et les navrent malement [13] en pluseurs lieux (4).

Ceste cité de Casem a un moult grant province qui aussi a à nom Casem. Il ont language par euls (5). Les vilains, qui ont leur

[10] *Passablement.* — [11] *Porcs-épics.* — [12] *Se couvrent.* — [13] *Blessent dangereusement.*

de cette contrée montagneuse », qui doit être la ville décrite par Marc Pol. *Kechem* est portée sur la carte d'Asie de d'Anville (de 1751) à sa véritable place, sur un affluent de l'Oxus, entre Talikan et Badakhchân. Wood, qui a suivi en cet endroit la route de Marc Pol, ne cite que le pic montagneux de *Kishm*, qu'il aperçut dans le lointain avec celui du *Trône de Soliman* « Tacht-i-Suliman » (p. 250).

On lit dans la Notice sur l'histoire persane de *Chah-Rokh* par M. Ét. Quatremère (*Notes et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 223), que l'armée de cet empereur ayant pénétré dans le Badakhchân, pour battre le souverain de ce pays, *Chah-Behaeddin*, s'arrêta à *Kechm*. M. Quatremère fait justement observer, à ce sujet, que cette ville est la même que Marc Pol désigne, dans Ramusio, sous le nom de *Scassem* (dans nos trois mss. *Casem*). Il ajoute : « On lit dans l'*Akbar-nameh :* « Ils marchèrent vers Dersek. De là l'empereur « vint camper à Kélaou-kan (*Kila-Afghan* de « Wood), puis le cortége auguste s'arrêta à *Ke-* « *chem.* » Plus loin on lit cette phrase : « Dans « les environs de *Kechem* et de *Talikan.* »

L'exactitude du récit de Marc Pol ne peut être mieux démontrée.

C'est donc à tort que M. Vivien de Saint-Martin, dans son Mémoire géographique (p. 419) joint aux *Voyages des prêtres bouddhistes*, traduits par M. Stanislas Julien, identifie le *Casem* de Marc Pol, situé à trois journées de marche de *Taican* (ou *Talikan*), sur la route de *Balacian* ou Badakhchân, qui en est aussi à trois journées, avec *Ish-Kashm* de Wood, qui en est à plus de dix journées, au sud-est de Badakhchân, et au milieu duquel ne passe aucun fleuve. Sa véritable situation devait être l'endroit nommé *Taishkhan* sur la carte du capitaine Wood, après avoir passé *Kila-afghan.* On ne peut guère s'expliquer la note suivante donnée dans l'*édition illustrée* de Marc Pol : « Il n'est pas facile de déterminer la position de la ville que Marc Pol a appelée Scassem (*Casem*). Marsden (n° 261) la faisait correspondre à la *Keshem* de d'Anville, ou *Kishm-abad* d'Elphinstone, située sur le Ghori, un des affluents de l'Oxus supérieur. Neumann croyait que c'était Sciarvan, la *Curvan* d'Édrisi. Murray, au contraire, s'appuyant sur les récentes recherches de Moorcroft et de Wood, trouve la plus parfaite correspondance de position entre les villes de *Taïcan* et de *Scassem* de Marc Pol, et les modernes Coulloum et Condouz, *malgré la dissemblance des noms.* » (Note tirée de V. Lazari.)

(4) Wood (p. 249) parle de la quantité considérable de chiens qui existent dans ce pays montagneux. On trouve facilement son chemin en suivant leurs traces sur la neige. On dirait souvent que c'est un troupeau de moutons qui a passé.

(5) Les idiomes particuliers que devaient parler la population de *Casem* ou *Kechm* ainsi que celle du Badakhchân étaient sans doute ceux des anciens *Yué-ti* de race scythe, qui, dès les premiers siècles de notre ère, occupèrent ces régions, idiomes que l'on nomme ordinairement *ouïgour* ou *turk oriental* (*djagataï-turki*). Nous aurons occasion de revenir plus tard sur cette question. Les Usbeks d'aujourd'hui sont les descendants de ces anciens Scythes que les Grecs nommèrent Τόχαροι, et les Chinois, *Tou-'ho-lo*; d'où est venu le nom ethnique de *Tokharistân.* Depuis

bestail, demeurent en montaignes; car il ont leur habitations là moult belles et moult grans dessouz terre, en grans caves[k], et les font moult bien, pour ce que les montaignes sont de terre[l].

Et quant l'en se part de ceste cité de Casem, que je vous ai dit dessus[m], si chevauche l'en trois journées que l'en ne treuve habitations nulles; ne à mengier ne à boivre (6); mais il convient porter ce que on a besoing. Et au chief de ces trois journées treuve l'en une province qui a nom Balacian de quoi[n] nous vous conterons son affaire.

CHAPITRE XLVI.

Ci devise de la province de Balacian.

Balacian (1) est une province où[a] les gens aourent Mahomet[b].

[k] Ms. C. *cavernes*. — [l] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — [m] Ms. A. *desceure*. — [n] Ms. C. *de laquelle*.

XLVI. — [a] Ms. C. *dont*. — [b] Ms. A. *Mahon*.

les conquêtes faites par les Arabes, les Turks et les Mongols dans l'Asie centrale, la population de ce royaume a été refoulée dans les contrées voisines, où elle se trouve maintenant mélangée avec la population antérieure. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, dans le Badakhchân, la langue ordinaire est un persan corrompu, ainsi que dans l'Afghanistân; ce qui n'existait pas encore du temps de Marc Pol. On doit même induire de son récit que la population du petit Khânat de *Casem*, ou *Kechm*, avait son dialecte particulier, comme celle du *Badakhchan*, ce qui aurait fait de ces populations d'alors des tribus différentes.

(6) Le capitaine Wood, le seul Européen connu qui, après Marc Pol, ait parcouru cette contrée, dit aussi : « Depuis que nous avons quitté *Ta-« likan*, nous avons été voyageant à travers une « *contrée a peupler* (*A personal narrative*, etc., « p. 251). » Et c'est à son arrivée aux ruines de Fyzabad dans le Badakhchân qu'il parle ainsi. Il ajoute : « La redoutable approche de l'hiver n'é-« tait pas vivifiée par la vue d'un homme ou « d'une bête, car nous ne rencontrâmes pas un « seul passant sur la route, et, excepté les per-« drix qui étaient très-nombreuses et les traces « des chiens ci-devant mentionnés, il n'y avait « nul indice d'êtres vivants. »

XLVI. — (1) بدخشان *Badakhchân*. Ibn-Haukal place ce pays à *sept* jours de marche de *Talkan* (Marc Pol en met *six*) et à *treize* de Balkh (p. 228 et 230, voir l'explication précédente, n. 1, ch. 45). Il ajoute que ce pays est plus petit que *Mouk* (p. 225), que les terres environnantes sont bien cultivées, et les cantons populeux, avec de nombreux jardins sur les bords de la rivière; que les montagnes renferment d'excellents troupeaux; que le Badakhchân produit le *rubis* (*la'l*) et le *lapis-lazuli* (*ladjuerd*). Les mines sont situées dans les montagnes; et on trouve aussi beaucoup de muse dans ce pays.

Le géographe arabe *Bakoui* (*Not. et Extr. des Mss.*, t. II, p. 472), dit en parlant de la ville de Badakhchân : « Ville célèbre dans le haut Tho-« kharestan. Il y a différentes mines, une de *bal-« khach*, pierre précieuse, une de *lazour* ou la-« pis-lazuli, une de *badgiadhec* (grenat), une « de cristal pur. »

Abulféda en parle ainsi (Mag. Busch.) : « Badakhchân est, ut ait Ibn-Haukal, nomen et pro-

Il ont langage par eus (2); et est moult grant royaume; et si regnerent[c] par heritage. Et touz ceus[d] de cel lignage sont descendu du roy Alixandre et de la fille du roy Daire[1], qui estoit sire du grandisme regne de Perse. Et s'appelent, tuit cil roy[e], en sarrasinois[2] : « Zulcarniain »; qui vaut à dire en françois : *Alixandre;* car c'est pour l'amour au grant Alixandre (3).

[c] Ms. C. *regnent.* — [d] Mss. B. C. *ceulx.* — [e] Ms. C. *tous ces roys.*

XLVI. — [1] *Darius.* — [2] *En arabe,* langue des Sarrasins.

vinciæ et urbis (auj. *Fiz-abad*). Habet sub se multos nomos. Effertur indè *ol-lazurd* (lapis-lazuli). Badakhchan est in summa *Thocarestana*, contermina terris Turcarum ubi condidit *Zobeida* filia Gefari... arcem munitam admirabilem. Inde effertur *ol-Lazured* et *ol-Bellaur* (sive Lapis-Lazuli et Berillus). »

(2) Voir la note 5 du Chap. précédent.

(3) Alex. Burnes raconte (*Narrative*, etc., t. II, p. 191), qu'étant à Koundouz en 1832, il y trouva un grand nombre d'étrangers, la plupart *marchands*, qui faisaient des affaires de commerce entre ce pays et la Chine. « Ils me parlèrent beaucoup, dit-il, tout en buvant du thé, de leurs relations avec cette singulière nation, et firent l'éloge de l'équité et de la justice qui caractérisaient leurs transactions commerciales. Ces marchands étaient *Tadjiks* (d'origine persane) et natifs du Badakhchân, contrée sur les frontières de laquelle nous sommes maintenant. J'appris d'eux un grand nombre de particularités concernant les descendants prétendus d'Alexandre le Grand, que l'on dit encore exister dans le voisinage, et dans la vallée de l'Oxus, aussi bien que dans les contrées voisines des sources de l'Indus. Ce sujet occupa vivement mon attention, et un marchand de thé de notre petite caravane m'amusa beaucoup, pendant la route de Khouloum (*Khoulm*), avec la descendance admise parmi eux de ces Macédoniens. »

Le même habile voyageur a consacré un chapitre important de son ouvrage à examiner la question des prétendus descendants d'Alexandre le Grand, dans les vallées de l'Oxus et de l'Indus (t. III, l. I, ch. IV). Il dit avec raison que Marc Pol est le premier auteur qui mentionne l'existence d'une telle tradition, et nous informe que l'émir de Badakhchân avait des prétentions à une origine grecque. L'empereur Baber confirme ce témoignage; et Abou'l-Fazl, l'historien de son petit-fils Akber, désigne la contrée des Kaffirs, située au nord de Pichawer, comme le séjour primitif de ces Macédoniens. M. Elphinstone a, je pense, réfuté victorieusement la supposition de cet historien; car les Kaffirs sont une tribu sauvage, habitant les montagnes, sans aucune tradition pareille conservée parmi eux. M. Elphinstone, cependant, confirme les données de Marc Pol, en nous informant que le chef de Durwaz, dans la vallée de l'Oxus, prétendait descendre d'Alexandre, ce qui était admis par tous ses voisins.

« On croyait que les chefs du Badakhchân et de Durwaz étaient les seuls qui prétendaient à ces honneurs héréditaires. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver qu'il y avait là *six autres* * personnages établis, à la satisfaction du peuple, dans de semblables honneurs! Les chefs qui étendent leur domination à l'est de Durwaz, et occupent les provinces de Koulab, Shughnan (*Chaghnan*) et Wakhan, au nord de l'Oxus, réclament la même descendance. Le chef du Badakhchân a reçu, dans les temps modernes, les mêmes honneurs qui lui ont été attribués autrefois par le voyageur vénitien. Il a le titre de *Chah* et de *Melik*, ou Roi, et ses enfants celui de *Chazadeh* (princes royaux); mais cette ancienne maison a été renversée, dans ces douze dernières années, par l'émir de Koundouz; et le Badakhchân est maintenant occupé par une famille de race turque. A l'est du Badakhchân, en s'étendant jusqu'au Kachemire, sont les États montagneux de Tchitral, Gilgit et Iskardo, chez lesquels les pré-

Et en ceste province [f] naissent les *balais* (4) qui sont moult belles pierres precieuses et de grant vaillance [3]. Et les treuve l'en

[f] Ms. B. C. *terre*

[3] *Valeur.*

tentions à une descendance grecque sont pareillement accordées à chacun de leurs princes. Le chef d'Iskardo occupe une forteresse sur l'Indus qu'il prétend avoir été construite du temps d'Alexandre. Le pays borde le petit Tibet. Ce n'est pas encore là la limite extrême de la tradition ; car les soldats de la tribu des Toungani, qui sont envoyés des provinces occidentales de la Tartarie chinoise, et qui tiennent garnison à Yarkand, et dans les villes voisines, prétendent aussi à une origine grecque. Toutefois ils ont une plus grande modestie; ils prétendent descendre des *soldats* d'Alexandre, et non du conquérant lui-même. » (*Travels into Bokhara*, t. III, p. 186 et sq., 2e édit.)

Enfin, pour terminer cette curieuse histoire des *descendants d'Alexandre* dans l'Asie centrale, nous citerons encore ici un passage d'un autre ouvrage d'Alexandre Burnes sur le Caboul publié à Londres peu de temps avant sa malheureuse fin.

« Mon ami, le docteur Lord, apprit à Koundouz (en 1838) d'une façon tout accidentelle, et de mon vieil ami *Atmâ Dewân Bigi*, le ministre du chef de Koundouz, qu'il avait en sa possession deux plats d'argent, ou plutôt deux patères, qu'il s'était procurées de la famille des chefs détrônés (par son maître) du Badakhchân, qui prétendaient descendre d'Alexandre. Mon pauvre ami acquit bientôt ces deux trésors qu'il était justement orgueilleux de posséder. L'une de ces patères représente une procession triomphale du Bacchus grec, et est d'un travail exquis. Le sujet de l'autre est Sapor tuant le Lion. Cette dernière patère est dans le style des monuments de Persépolis. Je n'hésite pas à leur assigner la date de l'empire grec de la Bactriane, par le travail des sujets qu'elles représentent et le pays où elles ont été trouvées. » (*Cabool*, etc., 1843, p. 204 et pl. 18).

Burnes donne ensuite la gravure de ces deux belles patères qui ont 9 pouces anglais de diamètre, et celle d'une médaille, provenant de la même source, du *grand roi Eukratidès* : ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΗΣ. La première des *patères* a été envoyée au musée de la Compagnie des Indes, à Londres. Voilà donc ce pauvre descendant d'Alexandre le Grand, à la quatre-vingtième génération, chef d'un petit Etat de l'Asie centrale, qui conservait religieusement dans sa famille de précieux souvenirs du royaume grec fondé par Alexandre dans la Bactriane, et qui les voit passer entre les mains du ministre d'un petit chef tartare, qui l'a détrôné ! *Sic transit gloria mundi !*

Wood a vu à Talikhan, en décembre 1837, *Mohammed chah*, fils du roi du Badakhchân en question, qui avait été détrôné quinze ans auparavant par *Mourad, Beg* de Koundouz. Il était là en surveillance avec sa famille, dans un état assez misérable, mais supportant bien son malheur. Il exprima aussi à M. le capitaine Wood sa ferme croyance que « le sang de *Sekander* (prononciation persane du nom d'Alexandre) *Zoulkarnein* (« aux deux cornes ») coulait dans ses veines. Ce fait confirme encore d'une manière étonnante cette particularité rapportée par Marc Pol, que « tous les rois de ce pays s'appellent en « sarrazinois (c'est-à-dire en arabe) *Zulcarniain* », qui ne veut pas dire en français *Alexandre*, comme le croyait Marc Pol; c'est une qualification, un surnom qui en est l'*équivalent*. Les Orientaux emploient souvent cette épithète *seule* pour nommer Alexandre : ذو القرنين (*Dzou el-carnein*), Δίκερως, bicornis (dit Golius, sub *voce*, col. 1896), *dictus fuit* Alexander Magnus; *vel quod cornuta ejus effigies in numis exstaret; vel quod Orientis et Occidentis victor fuit.*

(4) On a vu, dans la note précédente, qu'un géographe arabe du dixième siècle, Ibn-Haukal, dit que le Badakhchân produit des *rubis* et le *lapis-lazuli*. Ibn-Batoutah, qui voyageait environ

es roches des montaignes; car il cavent moult soubs terre et font grans caves [g], si comme ceus [h] qui cavent [4] les argentieres [5]. Et c'est une propre montaigne seulement que il apelent Sygninan. Li roys les fait caver pour lui; et nul autre homme n'oseroit aler caver en cele montaigne que le roy, qui ne fust mort maintenant [6]; car il y a paine la teste et l'avoir [7]; et que nulz ne les puet traire de son royaume. Mais il les amasse toutes et les envoie aux [i] autres roys, si qu'il li convient faire treuage [j], et tel y a qui [k] les envoie par amistié [8]. Et ceus [h] que il veut, si fait vendre pour or et argent. Et ce fait il, à ce que les [l] *balais* soient chier et de grant vaillance [9]; car se il en laissoit caver à chascun, il en trairoient [10] tant que tout le monde en seroit plain [11], et seroient vil tenues. Et, pour ce, les fait il si pou [m] caver et bien garder.

g Ms. C. *cavernes*. — h Ms. B. C. *ceulx*. — i Ms. A. *as*. — j Ms. B. *si que lui convient faire treuaige*; ms. C. *auxquelz il lui convient...* — k Ms. B. *et tel y a qu'il*; ms. C. *et a teulx les.....* — l Ms. C. *afin que ses.....* — m Ms. A. *poi*.

4 *Fouillent*. — 5 *Mines d'argent*. — 6 *Aussitôt mis a mort*. — 7 *Il y a peine de sa tête et de son bien*. — 8 Le texte de la S. G porte : « Car le roi envoie por sez homes as autres rois, et as autres princes et grant seingnors, *à cel por treu et à cel por amor*. » — 9 *De grande valeur*. — 10 *Extrairaient*. — 11 *Plein*.

cinquante ans après Marc Pol, dit (trad. citée, t. III, p. 59) : « Le vulgaire attribue la production de la pierre d'azur (*lapis-lazuli*, à la province de Khorâçân ; mais on la tire des montagnes de Badakhchân, qui ont donné leur nom au *rubis badakhchy*, ou, comme l'appelle le vulgaire : *Al-balakch* (البلخش) « rubis balais. »

Non-seulement le vulgaire, mais les écrivains orientaux eux-mêmes appelaient ainsi cette province. Abou'lmahasen (Ét. Quatremère, *Not. et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 490), lui donne le nom de بلخشان *Balakhchân*; il écrit : « les gouverneurs de *Balakhchân*; » « il se mit en marche pour gagner la province de *Balakhchân*. »

Ainsi l'orthographe *Balakhchân* comme l'écrit Marc Pol, pour *Badakhchân*, était usitée de son temps ; Ibn-Batoutah en parle encore ailleurs (ib., p. 86), en disant qu'un fleuve dont les eaux sont de couleur bleue comme celles de la mer « descend des montagnes de Badakhchân où l'on trouve le rubis que l'on appelle *balakhch*, « rubis balai ». Tenkis (Dchinghis-Khân), roi des Tartares, ajoute-t il, *a ruiné cette contrée*, et depuis lors elle n'est pas redevenue florissante. »

Ces mines précieuses de *rubis* et de *lapis-lazuli* sont célèbres depuis un temps immémorial dans tout l'Orient. Marc Pol dit qu'on ne trouve les *rubis* que dans une seule montagne du *Badakhchân* que les gens du pays appellent *Sygninan*. Marsden a fait de vains efforts, dit-il (p. 133), pour trouver une autorité qui confirmât ici la désignation de Marc Pol. Cependant il est à présumer que la montagne qui produit le *rubis* appelé dans notre texte *Sygninan*, est le lieu qu'Ibn-Haukal (p. 261, Ouseley) nomme چغانیان, *Tchighâniân*, près de *Kech* (ou *Ich-Kechm*) sur les frontières sud de la contrée de *Osrouchneh*. Il y a une ville de ce nom sur la carte de Wood. Cet intrépide voyageur, qui voulut visiter ces mines de *rubis*, mais qui en fut empêché par la difficulté de s'y rendre en hiver, de la ville de

Encore y a en ceste meisme contrée une autre montaigne où se treuve l'azur (5); et est le plus fin du monde; et se treuve en vaine [12] si comme l'argent. Encore y a autres montaignes où a argenteries [n] [13] moult grant quantité; si que ceste province est moult riche; et est moult froide contrée. Encore sachiez que il y naist moult bons chevaux qui sont de moult grant cours [o] à merveilles;

[n] Ms. C. *argentieres*. — [o] Ms. C. *moult grans coureux = coureurs*.

---

[12] *Veine*. — [13] *Mines d'argent*.

Djerm, dit qu'elles sont situées dans la vallée de l'Oxus, tout près de *Shagnan* (p. 300), et à vingt milles d'*Ish-Keshm*, dans un district appelé *Gharan*, mot qui signifie *carrières* ou *mines*, et sur la rive droite de l'Oxus (p. 315). Ces mines font face au fleuve, et leur entrée est, dit-on, à 1200 pieds au-dessus de son niveau. La formation géologique de la montagne est de grès siliceux ou de calcaire, largement imprégné de magnésie. Les mines sont facilement exploitées, l'opération étant plutôt semblable à celle de faire une excavation dans le sable que de creuser dans le roc.

(5) C'est la pierre nommée *lapis-lazuli*, signalée aussi par Ibn-Haukal et Ibn-Batoutah (voir la *note* précédente). Ce dernier la nomme en arabe comme Marc Pol : اللازورد *al-lazourd*, ou *el-lazuverd* (selon la prononciation) : *l'azur*, ou la *pierre d'azur*, et les Chinois : *thsing-lou* : « l'azur ». Wood fut plus heureux pour visiter ces dernières mines que les premières : celles des *rubis*. « Elles sont situées, dit-il (p. 263), dans la vallée de la *Kokcha* (un des grands affluents de l'Oxus, rive gauche), là où cette rivière a environ 200 mètres de largeur. Des deux côtés les montagnes sont hautes et dénudées. L'entrée des mines est à environ 15 pieds au-dessus du niveau de cette rivière. La formation géologique consiste en un calcaire noir et blanc, non stratifié, quoique très-veiné. »

Après avoir décrit la position et l'état des mines de *lapis-lazuli*, la méthode d'exploitation, etc., Wood ajoute : « Les mineurs énumèrent trois especes de *ladjword* (« lapis-lazuli »). Il y a le *Nili*, ou celui de *couleur indigo*; l'*Asmani*, ou le *bleu léger*; et le *Souvsi*, ou *gris*. Leur valeur relative suit l'ordre mentionné. Les plus riches couleurs se rencontrent dans la roche la plus noire; et plus le dépôt est rapproché de la rivière, plus est grande, dit-on, la pureté de la pierre.

« Pendant les quatre dernières années (1834-1837), Mourad-Beg (le chef de Koundouz et du Badakhchân) a cessé de faire exploiter les mines de *lapis-lazuli* et de *rubis*; et la raison donnée de ce changement (les souverains du *Badakhchan* avaient continué, depuis Marc Pol, de faire exploiter ces mines à leur profit), c'est le peu de succès qu'ont obtenu les procédés d'extraction suivis jusqu'alors. Les mines, dont les produits étaient exportés à Bokhara et en Chine, ont été connues depuis une haute antiquité; et les *rubis balais* de Badakhchan ont fourni une riche mine de comparaison aux poetes persans. J'ai à peine besoin d'ajouter que le magnifique *bleu d'outremer* est obtenu du *lapis-lazuli*. » (*Journey to the source of the Oxus*, p. 265.)

M. Alex. Chodzko a décrit aussi (Ferrier, *Voyage en Perse, dans l'Afghanistan*, etc., édit. fr., t. I, p. 203 et suiv. — Edit. angl., p. 106) l'exploitation des mines de *lapis lazuli* près de Madène, situées à 8 farsangs (48 kilomètres) au nord-ouest de la ville de Nichapour dans le Khoràçân. Il y a deux villages habités par les mineurs. Ces villages sont fortifiés de remparts crénelés et garnis de bastions. Cent cinquante familles au plus y ont établi leur demeure; elles proviennent d'une émigration du Badakhchân, favorisée par l'un des derniers rois de Perse. On obtient les turquoises, les unes extraites des roches par les procédés employés en pareil cas; les autres, par le lavage.

Marc Pol a décrit les mines du Badakhchân,

et ne portent nul fer du monde en leur piez; et si vont par montaignes et par mauvais chemins assez (6). Encore naissent en ceste contrée, es montaignes, faucons sacres (7) qui sont moult bons et bien volant, et faucons laniers. Assez venoisons, et oiseaux y a grant planté. Fourment [14] ont bon et orge sans escorce (8). Il n'ont point d'uille [15] d'olive, mais de suseman [16] assez et de noiz [17].

En cest regne a maint estroit pas (9) moult mauvais et si fort que il n'ont doute [18] de nullui [19]. Et leur citez et leur chasteaux sont en grans montaignes et en moult fors [20] lieux. Il sont moult bon archier et grant chaceour; car la greigneur partie d'eus [21] vestent peaux de bestes (10); car il ont grant chierté de draps; et les

[14] *Froment.* — [15] *Huile.* — [16] *Sésame.* — [17] *Noix.* — [18] *Crainte.* — [19] *Personne.* — [20] *Forts.* — [21] *La plupart d'entre eux.*

le pays même et ses habitants avec une telle précision qu'il a dû lui-même visiter cette contrée. Ce fut sans doute en se rendant à la cour de Khoubilai-Khân, de 1272 à 1275, en suivant l'itinéraire que les Poli (le pere et l'oncle de Marc) avaient déjà suivi une première fois, en passant par Bokhâra, où ils séjournerent trois ans (de 1261 à 1264). La profession de joailliers ou de négociants en pierres précieuses, que pratiquaient les deux frères, dut nécessairement leur faire saisir l'occasion de visiter les mines célèbres de *rubis* et de *lapis-lazuli* du Badakhchân. On lit dans Ramusio que Marc Pol étant tombé malade dans ce pays, *il y resta près d'un an*, et que ce fut seulement *en respirant l'air sain des montagnes qu'il se guérit.* Ce passage est une addition postérieure à notre rédaction et ne se trouve que dans celle de Ramusio.

(6) Le capitaine Wood dit, en parlant des *chevaux* de ce pays : « La race des chevaux de *Koundouz* est très-inférieure à celle des Turkomans, et même à celle que leurs compatriotes élèvent près de *Shehr Sabz* et dans les environs de *Bokhara*. Les animaux, pour convenir à Mourad Beg et à ses sujets, doivent être petits et hardis, propres à la contrée montagneuse comme à la plaine. Leurs quartiers de devant et de derrière sont remarquablement larges. La vitesse est une considération secondaire; la résistance à la fatigue est tout. On ne leur ferre que les pieds de devant; et les fers ont la forme d'un cercle. Le *galop* est l'allure ordinaire; on se sert de ce mot pour compter les distances. »

(7) Ces espèces de faucons, comme, au surplus, tout ce qui se rattache au noble métier de chasseur, reviennent souvent dans les récits de Marc Pol : on voit que c'est pour lui un sujet de prédilection. Le nom de *sacre*, est dérivé de l'arabe : صقر *çaqr*, qui signifie un *faucon.* Les naturalistes en ont fait le *falco sacer*. Cette espèce de faucon a beaucoup de ressemblance avec l'aigle. L'autre espèce est le *falco lanarius* ou *faucon lanier.* Nous aurons occasion de revenir ailleurs sur ce sujet.

(8) On cultive aussi maintenant, en France, cette espèce d'*orge*, « hordeum nudum, hordeum glabrum, » que l'on nomme vulgairement *orge de Tartarie*. Les dénominations vulgaires sont quelquefois, comme on voit, assez bien trouvées.

(9) Le capitaine Wood a décrit les *nombreux pas* ou *defilés* des montagnes du Badakhchân avec beaucoup d'animation. (Voy. *Journey*, etc., ch. XVI.)

(10) « Les montagnards du Badakhchân, dit Wood (p. 274), vont toujours armés; mais les habitants de la plaine rarement. Néanmoins il n'y a pas une maison dans le Badakhchân sans avoir sa provision de vieux fusils à mèche. Dans ses *habits*, le peuple diffère peu des Usbeks. Ils portent la même coiffure conique (*peaked skull-cap*); et, quand un turban y est ajouté, il est généralement blanc. »

grans femmes [p], et les gentilz hommes, portent draps [q] telz comme je vous dirai : car il portent braies [22] touz, et les font de toille [r] de cotoni [s]; et y mettent bien cent bras [23], et de tel mains [24]. Et ce font il pour demonstrer [t] que il aient [25] grosses naches [26]; car les hommes se delitent [27] moult en ce (11).

Or vous avons conté tout l'affaire de cest regne; si vous conterons d'unes diverses gens qui sont vers midi, loins de ceste province dix journées (12).

CHAPITRE XLVII.

Ci devise de la province de Basiam.

Il est voirs que dix journées vers midi loings de Balacian, a

p Ms. A. *fames.* — q Mss. A. C. *dras.* — r Ms. A. *tele.* — s Ms. B. *couton.* — t Ms. C. *monstrer.*

22 *Brayette*, espèce de haut-de-chausses. — 23 *Brasses*, mesure de longueur. — 24 *Moins.* — 25 *Qu'ils ont.* — 26 En latin *nates; turgida femora.* — 27 *Délectent.*

(11) « Demander à un Usbek, dit Wood (p. 223), de vendre sa femme, ne serait pas pour lui un affront; mais lui demander de vendre son chien, serait une insulte impardonnable. En parlant des dames Usbeks, je ne dois pas omettre de rappeler qu'elles sont d'admirables maîtresses de maison; de façon que, quoiqu'elles manquent de beauté, elles ont des droits plus durables à l'affection de leurs seigneurs. Comme les autres personnes de leur sexe, elles cherchent à s'habiller élégamment, et, comme c'est trop fréquemment le cas avec les femmes plus belles de notre propre pays, elles *défigurent* leur beauté naturelle par de vaines tentatives pour l'augmenter. Les manches d'une robe anglaise (ce ne sont plus les *manches*, aujourd'hui) semblent avoir été faites pour renfermer une couple de petits barils, au lieu de deux bras minces et délicatement proportionnés; et dans le Turkestan la mode conduit à de pareilles absurdités. Ainsi que la mantille des Espagnoles, la robe des dames Usbeks enveloppe la tête, comme avec un capuchon, et de près des oreilles pendent les manches, formées de longues et étroites bandes d'étoffe qui balayent le sol, suivant les mouvements que se donne la beauté en marchant, et rappelant à la pensée les histoires racontées par Ptolémée et les historiens anciens d'une race d'hommes à longues oreilles. Les élégants de Koundouz aiment à se montrer eux-mêmes vêtus d'étoffe écarlate ou quelqu'autre d'une couleur également éclatante; tandis que les dames, au contraire, portent des vêtements noirs, ou s'habillent tout de blanc avec seulement un mouchoir de soie éclatante passé autour de la tête ou tenu à la main. »

Les dames européennes de nos jours suivent une mode qui se rapproche beaucoup de celle des dames du Badakhchân dont parle Marc Pol. La version latine, publiée par la S. G., porte : « Et nobiles dominæ et magnæ illius provinciæ portant bracas de panno, in quibus sunt centum brachia de panno bambacino, et aliquæ nonaginta et aliquæ octoginta, et istud faciunt ut videatur quod habeant grossas nates. Inter alias autem mulieres illa reputatur gloriosior quæ cingulo infra est grossior » (p. 332-3).

(12) M. L. Dubeux a cité ce chapitre, d'après deux de nos manuscrits, dans sa *Description de la Tartarie*, p. 96, dans l'*Univers pittoresque*.

une province qui s'appelle Bacian (1), qui ont langue par eus et sont ydolastres et sont brunes genz[a]. Il scevent moult d'enchantement et d'art dyabolique. Les hommes[b] portent as[c] oreilles aniaus[d]

XLVII. — [a] La version latine de la S. G. porte : « Homines istius contractæ sunt *nigri* » (P. 333). Le texte latin de Grynæus porte aussi qu'ils sont *noirs*, mais par l'effet du soleil : « Est regio ipsa valde calida; unde fit ut homines *nigri* sint. » Marsden a : *dark complexion* = « *teint noir* », ce qui est une erreur. C'est *dusky* (*brun* ou *noirâtre*) qu'il fallait dire. — [b] Ms. B. *gens.* — [c] Ms. C. *à leurs.* — [d] Id. *aneaulx* (anneaux).

XLVII. — (1) Marsden et la plupart des autres commentateurs de Marc Pol ont cru reconnaître, dans ce nom, celui de *Peichawar*, ville de l'Afghanistân qui ne fut fondée par Akbar, comme nous l'avons déjà dit (ch. XXXV, note 6), que *trois siècles* après l'époque de Marc Pol. Le comte Baldelli Boni, ainsi que M. Neumann, dit M. Lazari, lisent (il ne sait pourquoi) *Bastian*, et assimilent ce nom à celui de la province de *Baltistan*, dans le petit Tibet, situé à l'*est* et non au *midi* de Badakhchân. Toutes ces suppositions, comme beaucoup d'autres, sont purement gratuites.

Nous pensons, nous, que la *province*, la contrée dont Marc Pol a voulu parler, mais sur laquelle il ne s'est pas étendu, parce qu'il n'avait que très-peu de renseignements à donner, est le pays de *Paschai*, qu'il nomme *Pasiadir* (p. 81), dans le كافرستان, *Kâfiristân*, sur lequel Elphinstone a publié des renseignements curieux (*Account of Caubul*, 1815, in-4°, p. 617-627). « Cette contrée, dit-il, occupe une grande partie de la chaîne de l'*Hindou Kouch* et une portion du *Belout Tâgh*. Elle est bornée au nord-est par le pays de Kâchgâr ; au nord, par le Badakhchân ; au nord-ouest, par Koundouz et Balkh ; et à l'est elle s'étend à une grande distance vers le nord de Cachemire, où ses limites ne sont pas bien exactement connues » (p. 618).

On lit dans l'*Histoire de l'Expedition chrétienne en Chine*, rédigée par le P. Trigault (*trad. fr.*, Paris, 1618, p. 837), où le voyage du P. Benoît Goez et de ses compagnons, de l'Inde en Chine, se trouve rapporté en abrégé : « D'Athec (*Attok*) ils parvindrent au bout de deux mois (1603) en une autre ville nommée Passaur (Peichawer) où ils demeurèrent vingt iours... là ils apprindrent qu'il y avoit encor trente iournées iusques en la ville de *Capherestam* (Kâfiristân) où il n'est permis à aucun Sarrazin d'entrer (encore aujourd'hui les *Kâfirs Siâh-pouchs* ont une haine mortelle contre les Musulmans, qui en ont réduit plusieurs d'entre eux en esclavage) ; et ceux qui y entrent sont punis de mort. Toutesfois les marchands Ethniques (de nations païennes) ne sont pas empêchés d'entrer ès villes ; mais l'entrée des temples leur est défendue. Un pèlerin anachorète leur raconta que tous les naturels habitants de ceste région n'alloient au temple qu'avec des *habits noirs ;* que la terre estoit fertile, et qu'on y trouvoit abondance de raisins. Nostre frère Benoist, ayant gousté du vin qu'il lui présenta, recognut qu'il estoit tout semblable au nostre. »

Aucune contrée ne peut, assurément, aussi bien remplir les conditions exigées pour répondre à celle indiquée par Marc Pol, entre sa description du *Badakhchân* et celle de Cachemire, que le *Kâfiristân*, dans lequel se trouve le pays de *Paschiai.*

Quant aux habitants du pays, l'accord est le même. Ils sont nommés *kâfirs* « infidèles » ; سیاه پوش, *Siâh-pouch*, « habillés de noir », parce qu'ils se font des vêtements de peaux de chèvre dont le poil *noir* est en dehors. Leur *langue* est divisée en plusieurs dialectes qui ont entre eux un certain nombre de mots communs ; et tous ces dialectes, dont l'un est appelé *Pachai*, *Bachai*, de la localité où il est parlé (d'où le nom de *Baciam* de Marc Pol), ont une certaine affinité avec le sanskrit et les dialectes qui en dérivent, comme l'*Hindi.*

« Leur *religion*, dit Elphinstone (p. 620), ne ressemble à aucune de celles que je connais. Ils croient en un seul Dieu, qu'ils nomment les uns *Imra*, les autres *Dagoun ;* mais ils adorent en même temps de nombreuses *idoles* qu'ils disent représenter les grands hommes des premiers jours,

et boucles d'or et d'argent et de pierres et de perles[e]. Il sont moult malicieuse gent, et sages de leur coustumes. Ceste province est moult chaude[f]. Leur viande[1] est char[2] et ris.

Or vous laisserons de ce, et vous conterons d'une autre province qui est sept journées de ci, devers le soleil[g] et a nom Chesimur.

[e] Ms. A. *peles.* — [f] Ms. B. *froide.* — [g] Ms. C. *vers seloc.*

[1] *Nourriture.* — [2] *Chair.*

lesquels intercèdent près de Dieu en faveur de leurs adorateurs. Ces *idoles* sont de pierre ou de bois, et représentent toujours des hommes ou des femmes, quelquefois à cheval, quelquefois à pied. »

Les *Siâh-pouchs* semblent être une race distincte des populations indiennes et autres qui l'avoisinent. Burnes et Wood, qui ont vu des individus de cette race, la considèrent comme appartenant à la race caucasique, par la régularité et la beauté des traits, ainsi que par le développement de leur intelligence. Ils se disent eux-mêmes frères des *Firangui*, c'est-à-dire *Frangui* ou Européens. Ils ont les yeux bleus, les cheveux noirs, le *teint foncé :* ils sont *brunes genz*, comme le dit Marc Pol. Atkinson (*Exp. in Afgh*) peint ainsi une femme *Siâh-pouch :* « Elle avait, « comme c'est l'ordinaire dans sa tribu, les « yeux bleus et les cheveux bruns; mais son « teint (*complexion*) était noir (*dark*), quoique « la couleur générale de la peau dans le Kafiris- « tan soit *comparativement* blanche. »

« Les *deux sexes*, dit encore Elphinstone (p. 625), portent des *boucles d'oreilles*, des colliers au col, et des bracelets qui sont quelquefois en argent, mais le plus souvent d'étain ou de cuivre. » Selon M. Masson (*Narrative*, etc., t. I, p. 213), on pense généralement que l'*or* se trouve en grande quantité dans la contrée. Les *Siâh-pouchs* sont aussi très-jaloux de leur indépendance, vont toujours armés et sont sans pitié pour leurs ennemis; ils se font gloire de porter sur leurs habits de fêtes des ornements indiquant le nombre de ceux qu'ils ont tués. Enfin, comme chez le peuple dont parle Marc Pol, la *chair* d'animaux fait partie de leur nourriture; ce qui les distingue des Indiens. Ils vivent aussi de lait, de beurre, de fromage et de miel, qui est très-abondant chez eux. Ils ont des fruits et des raisins dont ils font du vin blanc, rouge et noir, qu'il consomment en abondance.

Ces hommes, si jaloux de leur liberté, n'ont jamais été conquis. Mais, quand ils sont attaqués, « ils se battent avec une grande férocité, grin- « çant les dents et rugissant comme des lions, » dit un Asiatique, *Mohan Lal.* Mais d'un autre côté, selon Elphinstone, ils attachent la plus grande importance aux vertus de la libéralité et de l'hospitalité. C'est vraisemblablement à ces vertus que Marc Pol fait allusion en disant qu'ils sont *sages de leur coustumes.*

M. Masson (*Narrative of various journeys*, etc., t. I, p. 205) s'étonne que Marc Pol, qui décrit le Badakhchân, n'ait pas mentionné particulièrement un peuple aussi intéressant que les *Siâh-pouchs*. Il pense que ce qu'il dit des habitants de *Bascia* leur est peu applicable, si on doit s'en rapporter à la version de Marsden, qui leur donne un *teint noir* (a dark complexion). C'est une erreur; Marc Pol dit seulement qu'ils sont *brunes genz* et non pas *noirs.*

On lit dans les Mémoires de l'empereur Baber, (traduits en anglais par J. Leyden et W. Erskine, 1826, in-4°, p. 144) : « Une autre petite rivière, venant de l'ouest, traverse le pays de *Pîch*, district du Kaferistân... Lorsque je pris *Chighân-Seraï* (la ville principale du pays de *Chighân*, ou *Signinan*, dont parle Marc Pol, ch. 46, p. 119), les Kafirs de *Pîch* vinrent à leur secours... Les habitants de ce pays, dit encore Baber (p. 145), sont grands buveurs de vin (*wine-bibers*), ne prient jamais, ne craignent ni Dieu ni l'homme, et sont *païens* (*heathenish*) dans leurs usages. » Il n'est guère douteux que le *Pîch* de Baber, ne soit le *Bacian* de Marc Pol.

CHAPITRE XLVIII.

Ci devise de la province de Chesimur.

Chesimur (1) est une province[a] qui encore sont idolatres[b] et ont languages[c] par euls. Il scevent tant d'enchantemens de dyables

XLVIII. — [a] Ms. C. *cité.* — [b] Ms. B. Le ms. A. *idles;* ms. C. *ydoles.* — [c] Ms. B. *langaige;* ms. C. *langage.*

XLVIII. — (1) Ce nom est la reproduction exacte du nom de pays écrit : قشمير *Cachemir,* dans l'*Ayin-Akbary,* et dans les écrits des géographes arabes. Bakoui (*Extr. des Man.,* t. II, p. 415) dit que c'est une contrée de l'Inde, voisine du pays des Turks qui se sont mêlés avec les Indiens. « Les hommes, ajoute-t-il, y sont grands et bien faits. On compte dans le Cachemire environ 60,000 (?) villes et villages, et il n'y a qu'un *seul chemin* pour y entrer; tout le reste est environné de montagnes si élevées, qu'elles sont inaccessibles même aux animaux. Cette entrée est fortifiée de portes de fer de la Chine, sur lequel le temps n'agit point. Les habitants adorent les Pléiades, ne tuent point d'animaux, et ne mangent point d'œufs. »

Kaçwini decrit ainsi le Cachemire (*Apud* Gildmeister, *de Rebus Indicis*, p. 210) : « *Cashmir* provincia Indiæ, genti Turcicæ confinis, unde mixto sanguine Turcico et Indico ejus incolæ omnes homines pulchritudine antecellunt. Feminarum pulchritudo in proverbium abiit; præditæ sunt statura perfecta, forma æquali, gratia multa, capillo longo et pleno. Regio fere sexaginta millia urbium et prædiorum continet; una solummodo via ad eam ducit, quæ porta una occludi potest. Cingunt eam montes altissimi, per quos ne feræ quidem præ hominibus viam inveniunt. Rivis in vallibus salebrosis, arboribus, hortis, fluviis abundat. Habent observatorium magnum in domo ferro Sinico exstructa, quod tempore non consumitur. Venerantur pleiades; animalia non mactant, neque ova edunt. »

En sanskrit, ce pays est nommé : *Kashmir* ou *Kaçmîr.* On possède une longue histoire des rois du *Cachemire*, écrite en sanskrit par *Kahlan'a,* sous le nom de *Rádja-tarangini,* laquelle histoire a été traduite par M. A. Troyer, et publiée par la *Société Asiastique de Paris* (3 vol. in-8°, 1840-1852). On peut y trouver des renseignements de toute nature sur ce pays célèbre, lesquels renseignements confirment en tout point le récit de Marc Pol.

Par la qualification d'*idolâtres* que notre auteur donne aux habitants du *Cachemire,* il faut entendre qu'ils pratiquaient encore leur ancienne religion *brahmanico-bouddhique*, car Marc Pol n'appelle pas *idolâtres* ceux qui professent l'*islamisme*, qui est aujourd'hui leur religion dominante. D'ailleurs, au dire de Marc Pol, ils avaient encore un assez grand nombre de *monastères* et de *temples* (*abbayes* et *moustiers*).

Leur *langue* était et est encore un dialecte dérivé du sanskrit, qui ressemble à celui des *Mahrates*.

Abou'l-Fazl, l'auteur de l'Ayin-Akbary, qui écrivait son grand ouvrage des *Instituts d'Akbar* en 1570 de notre ère, dit, en parlant du *Soubah* ou gouvernement du Cachemire (trad. angl. de Gladwin, t. II, p. 122 et suiv., éd. de Londres) :

« La totalité de ce gouvernement représente un jardin avec un printemps perpétuel, et les fortifications que la nature lui a données sont d'une hauteur étonnante... L'eau est remarquablement bonne ; et les cataractes qu'on y trouve sont d'une magnificence enchanteresse. Il y pleut et neige dans les mêmes saisons qu'en Tartarie et en Perse ; et, pendant les pluies périodiques de l'Hindostân, il y tombe aussi des pluies légères. Le sol est en partie marécageux, et le reste bien arrosé par des rivières et des lacs. Les violettes, les roses, les narcisses et d'autres

que c'est merveilles; car il font parler aus ydoles. Il font changier le temps par enchantement, et font faire obscurtez [d]; et font tant de grans choses qu'il n'est nulz qui le peust [e] croire s'il ne le

[d] Mss. B. C. *obscuritez.* — [e] Ms. B. *l'osast.*

fleurs innombrables croissent là naturellement. Les maisons, qui sont bâties en bois, sont à quatre étages, et quelques-unes plus élevées; et elles sont entièrement ouvertes, sans aucune espèce de cour. Les toits des maisons (en terrasses recouvertes d'une couche de terre) sont plantés de tulipes qui produisent au printemps un étonnant effet.

« Il y a des manufactures variées d'étoffes de laine, particulièrement de châles qui sont transportés dans toutes les parties du monde. Excepté les cerises et les mûres, ils ont en abondance d'excellents fruits, spécialement les melons, les pommes, les pêches, les abricots; les raisins, quoique abondants, sont d'espèces peu variées et assez ordinaires. En général, ils laissent les ceps de vignes grimper autour du tronc des mûriers. Ces arbres sont cultivés principalement à cause de leurs feuilles, qu'ils emploient à élever des vers à soie. Les œufs de vers à soie sont apportés de Kélat et du petit Thibet, mais ceux de Kélat sont les meilleurs.

« Les habitants se nourrissent principalement de *riz*, de poisson frais et desséché, et de végétaux; ils boivent du vin. Ils ont le *riz* en abondance, mais il n'est pas très-délicat. Le froment, qui est noir (c'est sans doute ce que nous appelons le *blé sarrazin*), est petit et rare chez eux. Ils ont une espèce de mouton, qu'ils appellent *Horendou*, ressemblant à ceux de Perse, dont la chair est excessivement délicieuse et saine. Leurs vaches sont noires et laides; mais elles donnent du lait en abondance, dont ils font d'excellent beurre.

« Les Cachemiriens ont une langue qui leur est propre; mais leurs livres sont écrits dans la langue sanskrite, quoique le caractère de l'écriture soit quelquefois cachemirien. Ils écrivent principalement sur des *touz*, qui est l'écorce d'un arbre; cette écorce est facilement divisée en feuilles, et demeure intacte pendant nombre d'années. Tous les anciens manuscrits sont écrits sur cette écorce, et ils se servent d'une espèce d'encre qui ne peut être effacée. Primitivement, ils ne connaissaient que les sciences indiennes; mais maintenant ils étudient celles des autres nations.

« Ils sont *devins* et *astrologues* comme les Hindous... Les hommes les plus respectables de ce pays sont les *Richis*, qui, quoique ne se laissant pas enchaîner par les traditions, sont, sans aucun doute, de vrais adorateurs de Dieu. Ces religieux ne méprisent pas les autres sectes, et ils ne demandent rien à aucune d'elles. Ils plantent le bord des routes d'arbres fruitiers, pour fournir des rafraîchissements aux voyageurs. Ils s'abstiennent de manger de la *viande* (les religieux *Richis*), et n'*ont aucune relation avec l'autre sexe*. Ils sont environ deux mille de cette secte dans le Cachemire.

« Les Hindous regardent tout le Cachemire comme une terre sacrée. Quarante-cinq lieux y sont consacrés à *Mahadéva* (le « grand Dieu », c'est-à-dire *Çiva*); soixante-quatre à *Vichnou*; trois à *Brahma*, et vingt-deux à la déesse *Dourga*. En sept cents endroits différents se trouvent des figures sculptées de *serpents* auxquels ils rendent un culte. »

Ces extraits de la description du Cachemire par le vizir du célèbre empereur mongol Akbar, confirment suffisamment ce qu'en dit Marc Pol. Le Français Bernier, médecin d'Aureng-Zeb, qui séjourna trois mois au Cachemire en 1663, en fait une description très-curieuse dans sa *Lettre écrite à Kachemire, le Paradis des Indes* (*Voyages*, édit. d'Amsterdam, 1711, t. II, p. 268). On y lit que « les *Kachemiris* sont « renommez pour le beau sang; ils sont aussi « bien faits que les Européens; les *femmes* sur« tout *y sont très-belles.* » Bernier fit la rencontre, sur une montagne, d'un « vieil hermitte « qui étoit là depuis le temps de *Jehan-Guir*, « et duquel on ne savoit point la religion, quoi« qu'à ce *qu'on dit*, il fit des miracles, qu'*il fit*

veoit [f]. Et si vous di que il sont chief, et de là descendirent les ydoles; et de cel lieu pourroit on aler en la mer d'Ynde.

Il sont brunes gens et maigres. Les fames [g] sont moult belles, si comme brunes. Leur viande [1] est char et lait et ris. Il y a bon atrempé pais, ne trop chaut ne trop froit [2]. Il y a cités et chasteaux assez. Il y a bois et desers et de fors pas, tant que il ne doute nullui [3]; et se maintiennent par euls meismes, car il ont leur roy qui les maintient en justice. Il ont hermites, selonc leur coustumes, qui demeurent en leur hermitages, et font grant abstinence de mangier et de boivre; et sont de luxure moult chastes [h] et se gardent de touz autres pechiez selonc leur loy. Il sont tenuz de leur genz moult sains [4] hommes. Et vous di qu'il vivent moult grant aage [i] et ont encore abbaies et moustiers assez de leur ydoles. Et le corail [j] qui se porte de nos contrées se vent moult en ceste contrée plus qu'en nulle autre.

Or vous laisserons de ceste contrée et de ses parties pour ce

[f] Ms. B. *veist* (*voyait*, *vit*). — [g] Mss. A. et C. Le ms. B. *femmes*. — [h] Ms. C. Les mss. A. et B. portent *chaut;* c'est évidemment une erreur de copiste. Le texte de la S. G. porte aussi : *et sunt mout cast de loxurie*. La version italienne de Ramusio porte aussi : *ed osservano grandissima castità*. — [i] Ms. B. *longuement*. — [j] Ms. B. Ms. A. *coral*.

XLVIII. — [1] *Nourriture*. — [2] *Le climat du pays est bien tempéré* (atrempé); *ni trop chaud ni trop froid*. — [3] *Ils ne redoutent, ne craignent personne*. — [4] *Saints*.

« *tonner étrangement quand il vouloit*, et qu'*il* « *excitât des orages de grêle, de neige, de* « *pluie et de vent*. Son visage tenoit quelque « chose de sauvage, aussi bien que sa longue et « large barbe blanche, et mal peignée. Il de- « mandoit l'aumône fièrement, etc. »

(2) Marc Pol a compté (ch. 46, *sub fine*) 10 journées du chef-lieu de la province de *Balacian* (*Badakhchân*, aujourd'hui *Fizabad*) à *Baciam*, dans le *Kafiristân;* et 7 journées de cette dernière contrée à *Cachemire*. On peut s'assurer, en examinant la carte, que c'est bien là son véritable itinéraire. Il a décrit la Perse, telle que les Mongols la possédaient alors; il en a marqué les limites. Il est entré ensuite dans les possessions récentes de la branche mongole de *Djaghataï*, par Balkh, qui est sur la route du Khataï, ou de la Chine, où règne Khoubilaï-Khân. Il décrit en passant les pays les plus intéressants, soit qu'il les ait visités, soit qu'il ait *entendu* raconter ce qu'il en dit. Peut-être a-t-il agi ainsi pour *Baciam* et *Chesimur* (le *Cachemire*); car la description qu'il en donne n'est pas aussi complète qu'elle pourrait l'être, s'il avait réellement visité ces contrées, ou s'il y avait séjourné quelque temps.

Du Cachemire, où il n'a fait qu'une excursion, Marc Pol revient sur ses pas pour continuer sa route vers la Chine, en traversant toute l'Asie centrale. Il n'a pas voulu entamer la description de l'Inde, parce qu'il veut décrire le grand continent asiatique dans le sens qu'il l'a parcouru et visité. Nous rentrerons avec lui dans l'Inde par l'île de Ceylan (ch. 168).

que, se nous alions avant, nous entrerions[k] en Inde; et je n'y vueil pas ore entrer[5], pour ce que, à notre retour[l], vous conterai d'Inde tout par ordre. Et pour ce retournerons arriere à la contrée de Balaciam (2); car autre part ne s'en pourroit aler (3).

[k] Ms. B. Le ms. A. *enterrions.* — [l] Ms. A. Le ms. B. *retourner.*

[5] *Je n'y veux pas entrer maintenant.*

(3) Cela était sans doute vrai à l'époque où Marc Pol se trouvait dans ces contrées; pour se rendre en Chine, il aurait pu prendre par le grand Tibet, ce qui aurait beaucoup abrégé son voyage; mais il se serait trouvé obligé de passer par des pays sur lesquels ne s'étendait pas encore la domination mongole, et par conséquent dans lesquels il n'aurait pas pu user du *sauf-conduit* que le grand Khân avait donné (voir ch. VIII) à son père et à son oncle, lorsqu'ils revinrent en Europe, chargés par lui d'une importante mission.

On trouve dans Bernier (t. II, p. 311-312) des détails curieux sur le sujet qui nous occupe : « Il n'y a pas encore vingt ans (en 1663) qu'il « partoit tous les ans de Kachemire des cara- « vanes qui traversoient toutes ces montagnes « du grand Tibet, entroient dans la Tartarie, « et se rendoient en trois mois ou environ à « Catai (en Chine), quoiqu'il y ait de très-mau- « vais passages et des torrents très-rapides qu'on « passe sur des cordes qui sont tendues d'un « rocher à un autre; ces caravanes rappor- « toient du musc, du bois de Chine, de la rhu- « barbe et du mamiron, qui est une petite « racine très-bonne pour le mal des yeux. En « repassant par le grand Tibet elles se char- « geoient aussi de marchandises du pays : de « musc, de cristal, de jachen (*jechm*) et sur- « tout de quantité de laines très-fines de deux « sortes : l'une de brebis, et de cette autre « qu'on appelle *touz*, qui est plutôt un poil ap- « prochant de notre castor qu'une laine (duvet « des chèvres du Tibet). Mais depuis cette en- « treprise que fit Chah-Jehan (père d'Aureng- « Zeb, 1627-1658) de ce côté-là, le roi du grand « Tibet a entièrement fermé le chemin et ne « permet que personne du côté de Kachemire « entre dans son pays. Et c'est pour cela que « les caravanes partent à présent de Patna sur « le Gange pour ne passer point par-dessus ses « terres, les laissant à la gauche, et gagnant « droit le royaume de Lassa. »

Bernier fait connaître ensuite une autre route qui passe par Kâchghar : « Touchant ce royaume « qui s'appelle ici *Kacheguer*, voici ce que j'en « ai pu apprendre par des marchands du pays « même, qui, sachant qu'Aureng-Zebe devoit « demeurer quelque temps à Kachemire, y « étoient venus avec quantité d'esclaves, filles « et garçons, qu'ils vouloient vendre. Ils disent « que le royaume de Kacheguer est à l'orient « de Kachemire, tirant un peu (beaucoup) au « septentrion; que le plus court chemin seroit « d'aller droit au grand Tibet; mais que le pas- « sage étant fermé, ils étoient obligés de pren- « dre le petit Tibet; que, premierement, ils « s'en alloient à une petite ville qui s'appelle « Gourtche, qui est la dernière ville dépendante « de Kachemire, et à quatre journées de la ville « même de *Kachemire*; que de là, en huit jours « de chemin ils alloient à Eskerdou (*Iskardo*), « qui est la ville capitale du roi du petit Tibet, « et de là en deux jours à une petite ville nom- « mée Cheker (*Chigar*), qui est encore du petit « Tibet, et qui est située sur une riviere fa- « meuse pour être fort médicinale; qu'en quinze « jours ils passoient à une grande forêt qui est « sur les confins du petit Tibet, et en quinze « autres jours à Kacheguer, petite ville qui a « été autrefois la demeure du roi de Kacheguer, « au lieu que c'est à présent Jourkend (*Yar- « kand*), qui est un peu plus vers le septen- « trion (*), et à dix journées de Kacheguer. Ils

(*) C'est une erreur. Selon la carte des frères Schlagintweit, qui, dans ces dernières années, ont visité les mêmes contrées et suivi en partie la même route, en prenant avec beaucoup d'exactitude les mesures de longitude et de latitude, *Kachghar*

CHAPITRE XLIX.

Ci devise du grant flun Balaciam.

Quant l'en se part de Balaciam si chevauche on douze journées entre levant et grec[a] par devers[b] un flun qui est du frere au seigneur de Balaciam, là où il a citez et chasteaux assez et habitations. Les genz aourent Mahommet et sont vaillans d'armes. Et au chief de ces douze journées si treuve l'en une province non pas trop grant, car[c] il n'y a que trois journées partout[d]; et a nom Vocan (1). Il aourent Mahommet et ont language par euls. Il sont

XLIX. — [a] Ms. C. Les mss. A. B. *gresse* = *nord-est*. — [b] Ms. B. Le ms. A. *par dessus*. — [c] Ms. A. *quar*. — [d] Le ms. B. porte : « *Non pas* .iij. *journees ne dure celle province partout*. »

« ajoutoient que de la ville de Kacheguer à Ka-« tai (la Chine), il n'y a pas plus de deux mois « de chemin; qu'il y va tous les ans des cara-« vanes qui rapportent de toutes les sortes de « marchandises que j'ai dit, et qui passent en « Perse, par l'Usbeck (le pays des Usbeks) « comme il y en a d'autres qui de Katai passent « à Patna dans l'Hindoustan. Ils ajoutoient que « de Kacheguer pour aller à Katai, il falloit ga-« gner une ville qui est à huit journées de Co-« ten (*Khotan*), qui est la dernière ville du « royaume de Kacheguer; que les chemins de « Kachemire à Kacheguer sont fort difficiles; « qu'il y a entre autres un endroit où, dans quel-« que temps que ce soit, il faut marcher envi-« ron un quart de lieue sur la glace. »

XLIX. — (1) Ce pays a été visité de nos jours par Burnes et Wood, qui en ont parlé tous deux avec quelques détails. « Au nord de Koundouz, dit le premier (*Travels into Bokhara*, t. III, p. 178), et de Badakhchân, et au delà de l'Oxus, nous avons les petits États montagneux de Hissar, Koulab, Durwaz, Chugnan et *Wakhan*. Hissar est bien arrosé, et produit beaucoup de riz; il est indépendant de Bokhara et de Koundouz. Il est occupé par quatre chefs Usbeks qui se le partagèrent entre eux à la mort de leur père... Durwaz est le territoire qui vient ensuite; il est gouverné par un chef indépendant Tadjik. L'Oxus, dans ses possessions, roule assez d'or pour que les dépôts de son lit soient avantageusement lavés. Les deux autres petits États, *Chughnan* et *Wakhan*, sont tributaires de Koundouz; mais il n'y a pas plus de trois ou quatre villages dans chacun d'eux. *Wakhan* est le territoire mentionné par Marc Pol. »

« Le district de *Wakhan*, dit le capitaine Wood (*A Journey to the source of the River Oxus*, p. 369), embrasse la principale vallée de l'Oxus, depuis Isch-Kaschm et au-dessus, et le *Dourah* (*bassin*) de Sirhad et de Sir-i-kol. La population est confinée aux deux premières régions, la dernière étant un désert inhabitable. Le nombre total des individus gouvernés (en 1838) par Mir Mohamed Rahim n'excède pas un mille.

« Les Wakhanis sont mahométans, professant les doctrines du chiisme avec les Chiites, et du sunnisme avec les Sunnites. Chez eux ils sont chiites; avec les Usbeks, sunnites...

« Le chef de Wakhan fait remonter ses ancêtres jusqu'à Alexandre le Grand. Que cette descendance soit réelle ou fabuleuse, il n'en est pas moins vain... Cet honneur, comme d'autres voyageurs l'ont déjà remarqué, n'est pas confiné à Wakhan; mais les chefs du Badakh-

est placé sur leur carte à 39° 15′ de latitude, tandis que *Yarkand* n'est placé qu'à 38° 10′; la longitude de la première de ces villes, du méridien de Paris, est de 71° 40′; celle de la seconde, 73° 50′.

prodomes[e] d'armes et ont un leur seigneur que il appellent *None* (2), qui vaut à dire en françois *Quens*[1], et sont hommes au seigneur de Balaciam.

Il ont assez bestes sauvages de toutes manieres. Et quant l'en se part de ce petit pais, si chevauche l'en trois journées par grec[f], toutefoiz par montaignes, et monte l'en tant que on dit que c'est le plus haut lieu du monde (3). Et quant l'en est montez si treuve

[e] Ms. B. *preudommes.* — [f] *Nord-est.*

XLIX. — [1] *Comte.*

chân, de Darwas et de Tchitral y aspirent aussi.» (Voir la note 3 du ch. XLVI.)

Les écrivains chinois, trompés peut-être sur la patrie d'Alexandre, ont connu cette tradition lorsqu'ils disent que « le territoire de *Wakhan* « est habité par une colonie ou une tribu de « l'Inde. » (Notice sur *Badakhchân*, en chinois : *Pa-ta-kh'-chân*, « montagnes de Badakh », dans la grande *Géographie impériale*, édit. de 1790.)

(2) Ce passage n'a été compris jusqu'ici par aucun des éditeurs ou commentateurs de Marc Pol, qui nous ont précédés. Le texte français de la S. G. porte : « Non est seingnor que vaut a dir « en langue franzois cuenz et sunt post au sein- « gnor de Badausiam. » Le traducteur latin (dont le texte très-ancien a été publié par la même société) dit : « Et gentes illius provinciæ « adorant Mahometum, et sunt sub dominio do- « mini de Bandascam. » La difficulté a été tournée. Le texte italien de Ramusio porte : « Il loro signore è un Conte, che è soggetto al signore di Balaxiam. » Marsden, qui le suit, dit : « Their chief holds his territory as a fief dependent upon *Balashan* (p. 142). » M. Lazari, qui dit avoir suivi les rédactions françaises originales (le texte de la S. G. et le ms. de Berne), écrit : « Non hanno proprio signore, ma sono soggetti « a quello di Badascian » (p. 40). Enfin le *traducteur français* du texte *français* publié par la S. G. dit : « Ils *n'ont pas* de Seigneur, ce qu'en « français on appelle *Comte*, et ils sont soumis « au Seigneur de Badasciam. » (P. 292-293.) Il y a là un véritable contre-sens.

Marc Pol dit que les habitants du pays de *Vocan*, « qui adorent Mahommet, ont une lan- « gue à part, et sont de bons hommes d'armes ; « ont un chef qu'ils appellent *None*, *dont le « nom équivaut au terme français de Comte*, et « dépendent du souverain de Balaciam. » Rien n'est plus clair. Seulement le mot *None* (*Non*, de la Société de Géographie) a embarrassé tous les éditeurs, traducteurs et commentateurs de Marc Pol, dont aucun n'a compris que ce mot de *None*, était non pas la négation *non*, mais un terme semblable au mot mârathe *nânâ*, équivalent au mot sanskrit *nâtha*, « maître, seigneur, » et qui se joint, par respect dans l'Inde (d'où, comme on l'a vu plus haut, les habitants de *Vocan* étaient originaires), au nom d'un chef secondaire, comme *Nâna-Sahib*, *Nâna-Farnevis*, etc., ainsi qu'autrefois le titre de *Comte* se donnait en France à un chef vassal d'un suzerain : le *Comte de Provence*, le *Comte de Toulouse*, etc. L'exactitude de Marc Pol, dans ce passage, comme dans tout son livre, et celle de notre rédaction, évidemment revue par le célèbre voyageur, ne peuvent être trop signalées.

Ce mot de *Nâna* se retrouve sur un grand nombre de monnaies *Indo-Scythiques*, découvertes depuis une trentaine d'années, dans la légende : *rao nâna rao*, qui remplace celle des rois grecs de la Bactriane : ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ « Roi des Rois. » (Voir Prinsep's *Historical Results from Discoveries in Afghanistan;* et les *Essays on Indian Antiquities*, du même, publiés par M. Ed. Thomas, t. I, p. 130.)

(3) Depuis Marc Pol, le capitaine Wood paraît être le seul voyageur européen qui ait visité ce plateau célèbre. Voici comment il raconte son ascension (*A Journey*, etc., p. 354) : « Après

l'en un plain [2] où il a un flun (4) moult bel et la meilleur pasture du monde ; car une maigre jument y devendroit bien grasse en dix

[2] *Plateau.* Le ms. C. ajoute : *entre deux montaignes.*

avoir quitté la surface (gelée et couverte de neige) de la rivière (l'Oxus), nous marchâmes environ une heure le long de sa rive droite, et ensuite nous gravîmes une colline peu élevée, qui semblait en apparence limiter la vallée du coté de l'est. Arrivé à son sommet à cinq heures après midi, le 19 février 1838, nous nous trouvâmes, pour employer une expression du pays, sur le : *Bam-i-doûniah*, ou « Cime du monde, » tandis que devant nous s'étendait une grande et belle nappe d'eau lacée, de l'extrémité occidentale de laquelle sortait la rivière naissante de l'Oxus. Ce beau lac a la forme d'un croissant, ayant environ quatorze milles de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur moyenne d'environ un mille (*by an average breadth of one mile*). Sur trois côtés il est environné de collines s'élevant à une hauteur d'environ 500 pieds, tandis que, du côté du sud, ce sont des montagnes de 3,500 pieds au-dessus du niveau du lac, ou de 19,000 (5,791^{m}) au dessus du niveau de la mer, et couvertes d'une neige perpétuelle, qui est la source intarissable du lac. D'après des observations faites à l'extrémité occidentale, je trouvai que la latitude, d'après la hauteur méridienne du soleil, était de 37° 27′ N., et la longitude E. de 73° 40′ (71° 20′ du méridien de Paris). Son élévation, mesurée par la température de l'eau bouillante, est de 15,600 pieds (4,764^{m}) ; la température de l'eau sous la glace était de 32° *Fahrenheit* — point de congélation.

« C'est donc là que se trouve la situation des sources de la célèbre rivière, laquelle, après une course d'environ mille milles (1,600 kilomètres) dans une direction généralement nord-ouest, tombe dans l'extrémité méridionale du lac d'Aral. Nos guides donnaient au lac d'ou sort l'Oxus le nom de *Sir-i-kol.* »

Ce nom de *Sir-i-köl*, est oëlet ou turk oriental, et signifie « *le lac des Oignons* », comme le mont *Thsoung-ling*, dans le sein duquel il se trouve, signifie « *la chaîne des montagnes des Oignons* ». C'est aussi le nom que le lac porte sur les cartes chinoises : *Che-li-kou-le.*

Wood continue : « Les collines et les montagnes qui entourent *Sir-i-kol* donnent naissance à quelques-unes des principales rivières de l'Asie. De la crête de leur extrémité orientale s'écoule une branche de la rivière de Yarkand, l'un des plus larges cours d'eau qui arrosent la Chine (centrale), tandis que des monts moins élevés, du côté du nord, s'échappe le Sirr, ou rivière de Kokand, et de la chaine neigeuse opposée, s'alimentent les deux bras de l'Oxus.

« L'aspect du paysage présentait l'image d'un hiver dans toute sa rigueur. Partout où le regard se portait, une couche éblouissante de neige couvrait le sol comme d'un tapis, tandis que le ciel au-dessus de nos têtes était partout d'une couleur sombre et désolante (*of a dark and angry hue*). Des nuages eussent reposé les yeux ; mais il n'y en avait nulle part. Pas un souffle ne s'agitait sur la surface du lac ; pas un animal vivant, pas même un oiseau, ne se montrait à la vue. Le son d'une voix humaine eût été une musique harmonieuse à l'oreille ; mais aucune, en cette saison inhospitalière, ne s'aventurait dans ces domaines glacés. Le silence régnait tout autour de nous, — silence si profond qu'il oppressait le cœur. Et comme je contemplais les blancs sommets des montagnes éternelles, où aucun pied humain ne s'était jamais posé, et où demeuraient entassées les neiges accumulées des siecles, ma chère patrie et tous les bonheurs sociaux qu'elle renferme, se présentèrent à ma pensée avec une vivacité de souvenirs que je n'avais jamais éprouvée auparavant. »

Pendant l'été, le pays n'offre pas cet aspect désolé. « A la fin de juin, dit Wood, la neige des collines qui environnent le lac est fondue. On ne peut imaginer un lieu mieux adapté aux besoins d'une population pastorale ; et les tribus qui le fréquentent semblent en apprécier pleinement les avantages, puisqu'elles ne se lassent jamais de s'y rendre. *L'herbe de* Pamir, vous disent-ils, *est si nourrissante, qu'un cheval exténué de besoins s'y rétablirait complètement en moins de vingt jours.* » C'est ce que dit Marc Pol, à peu près dans les mêmes termes.

(4) Nos trois manuscrits portent *flun*, ainsi

jours. Il y a grant habondance de toutes sauvagine; et y a moutons sauvages assez qui sont moult grant; car il ont les cornes bien six paumes longues. Et de ces cornes font les pastours escuelles pour mengier. Et font encore de ces cornes les clostures là où il demeurent de nuit pour les bestes (5). Et par cest plain[g] chevauche l'en bien douze[h] journées, et s'appelle Pamier (6). Et

[g] Mss. B. et C. Le ms. A. porte *après*. — [h] Les mss. A. et B. portent ici XVI.

que le texte français et la version latine publiés par la S. G. Mais l'auteur de cette dernière ajoute à toutes les rédactions connues « des *palais magnifiques !* » « Et quando homo est super « illam montagnam altam invenit unum planum « inter duos montes *ubi sunt pulcra palatia*, et « ibi est unum *flumen* magnum et pulcrum va'de « (p. 334). » Ramusio seul, au lieu de *flun*, écrit *lac :* « E quando l'uomo è in quel luogo, truova « fra due monti un gran *lago*, dal quale per « una pianura corre un bellissimo *fiume*. » Ce texte s'accorde mieux que le nôtre avec la description qu'en fait le capitaine Wood; mais si l'on réfléchit aux dimensions que ce hardi voyageur donne à ce même lac (14 milles de longueur sur 1 de largeur moyenne) on peut bien justifier l'appellation de *flun* ou *fleuve* qui lui est donnée au lieu de celle de *lac*.

(5) Wood confirme encore ici l'exactitude surprenante de notre voyageur. « Le lendemain « matin, dit-il (p. 350), nous reprimes notre « course par la rivière, dont la surface glacée « nous offrait une route admirable. Nous vimes « un grand nombre de *cornes* d'animaux dis- « persées dans toutes les directions; c'étaient les « dépouilles du chasseur Kirghis. Quelques-unes « de ces *cornes* étaient d'une dimension éton- « nante, et appartenaient à un animal d'une « espèce entre la chèvre et le mouton, habitant « les steppes de Pamir. Le bout des cornes, sor- « tant des couches de neiges, nous indiquait « souvent la direction du chemin; et partout « où elles étaient entassées en grande quantité « et disposées en demi-cercle, notre escorte y « reconnaissait l'emplacement d'un campement « d'été de Kirghis. »

L'animal qui porte ces cornes extraordinaires est nommé dans le pays : *Koutch-kar*, ou, « mouton sauvage ». Il porte de la barbe et deux splendides cornes tournées en anneaux (*two splendid curling horns*), lesquelles sont d'un poids considérable. Le *Koutch-kar* va ordinairement par troupes de plusieurs centaines. Ils sont d'une couleur brune isabelle, dont la peau ressemble plutôt à celle d'un bœuf qu'à la toison d'un mouton. Il y a un autre animal particulier à Pamir, nommé *Rass* par les Kirghis, et différent du *Koutchkar* par les cornes qui s'élèvent droit en spirales au dessus de sa tête, et par sa couleur qui est plutôt d'une teinte rouge que brune. (Voir Wood, p. 368.)

(6) Ce plateau célèbre, que Marc Pol a le premier fait connaître à l'Europe, n'est pas le *plus haut lieu du monde*, comme il le croyait avec de suffisantes raisons; mais, s'il y a des pics qui le dépassent, comme ceux du *mont Blanc* (de 62 pieds seulement) et du *Chimboraço* en *Amérique* (de 5,864); du *Devalagiri*, dans l'*Himâlaya* (de 10,662); en fait de *plateau* habitable pendant certaines saisons de l'année, celui de Quito, en Amérique, l'un des plus élevés du globe, ne peut pas lui être comparé pour son altitude qui n'est que de 2,885^{m}, tandis que celui de *Pamir* en a 4,764. Les plateaux des Cordillères, en Amérique, sont aussi moins élevés, car ils n'ont pas plus de 4,000 a 4,700^{m} d'élévation.

« Pamir, dit Wood (p. 358), est non-seulement le point central et irradiant dans le système hydro-géographique de l'Asie centrale, mais il est le foyer (*focus*) d'où naissent ses principales chaînes de montagnes. La plaine, sur le côté méridional de laquelle le lac est situé, a une largeur d'environ trois milles, et, vues de ce plateau élevé, les montagnes semblent n'avoir que peu d'élévation. Le plateau de Pamir a 15,600 pieds d'élévation. »

en toutes ces douze[i] journées n'a nulle habitation ne nul herbage fors[3] desert. Si que il convient que les passans[4] portent ce que mestier leur est[5].

Nul oisiau[j] volant n'y a, pour le haut lieu et froit qui y est. E si vous di que le feu, pour cel grant froit, n'y est pas si cler[6], ne de tel chaleur comme en autre lieu, ne ne si pueent[7] pas si bien cuire les viandes (7).

Or vous conterons encore avant par grec et par levant[8]. Et se vait[9] l'en bien quarante journées toutesfois par montaignes et par cotes; et par valées, par où passe mains flums, et mains desers lieus. Ne en tout ce chemin n'a habitation ne herbage; mais convient aus cheminans[10] porter avec euls ce que mestier[k] leur est.

Ceste contrée est apelée Belor (8). Les genz demeurent es mon-

[i] Mss. A. et C. Le ms. B. XVI. — [j] Ms. B. *oisel.* — [k] Ms. C. *besoing.*

[3] *Excepté.* — [4] *Voyageurs.* — [5] *Ce dont ils peuvent avoir besoin.* — [6] *Si brillant.* — [7] *Peuvent.* — [8] *Par est-nord-est.* — [9] *On va.* — [10] *Ceux qui voyagent.*

(7) Ces curieuses observations physiques, que personne n'avait encore faites avant Marc Pol, ont été trouvées depuis parfaitement exactes. Les phénomènes que produit la raréfaction de l'air à de grandes hauteurs ont été observés par le capitaine Wood sur le plateau de Pamir. « J'essayai, dit-il (p. 361), de mesurer la largeur du lac par la propagation du son, mais ma tentative échoua par suite de la raréfaction de l'air. Un mousquet, chargé de cartouche sans balle, détonait comme si la charge avait été simplement versée dans le canon, sans bourre ni baguette. Chargé à balle, le coup était plus fort, mais il n'avait pas ce retentissement aigu que produit une charge semblable dans des atmosphères plus denses. La balle, cependant, pouvait être distinctement entendue siffler dans l'air. La voix humaine était sensiblement affectée, et la conversation, surtout si elle se faisait sur un ton élevé, ne pouvait pas être soutenue sans un prompt épuisement : le plus léger exercice musculaire était suivi d'un semblable résultat. Une demi-douzaine de coups frappés avec une hache affaiblissaient tellement l'ouvrier, qu'il tombait épuisé sur le sol; et, bien que quelques minutes de repos aient suffi pour faire revenir la respiration, un travail continu était impossible. Une marche de cinquante mètres à toute vitesse, forçait le coureur à s'arrêter pour respirer. Sur le plateau de Pamir les pulsations de mon pouls étaient de 110 par minute; celles de quelques hommes de ma suite étaient de 112, 114 et 124. »

(8) Sur les cartes chinoises du *Si-yu*, ce nom et celui de *Pamir* y sont écrits *Po-lo-eurh*, et *Pa-mi-eurh*, « *Po-lor* et *Pamir* » (*Hoáng yü si-yü thoû tchi*, k. II, fol. 24, et k. I, fol. 40.) Les géographes orientaux écrivent بلور *Belor* (cristal) le premier de ces noms.

La grande Géographie impériale de la Chine donne la notice suivante sur Bolor (k. 420, art. *Badakhchân*, édition de 1790) : « Ce pays est situé au sud-ouest de *Yarkiang* et à l'orient de *Badakhchân*. Le chemin par lequel son tribut arrive à Péking est le même que celui des autres pays mahométans.

taignes moult haut. Il sont ydres [11] et moult sauvages, et ne vivent fors que de chassoi [1] de bestes; et leur vestemens sont aussi de cuir de bestes; et sont mauvaise gent durement (9).

Or laissons de ceste contrée et vous conterons de la province de Cascar.

CHAPITRE L.

Ci devise du royaume de Cascar.

Cascar (1) fu jadis royaumes; mais orendroit [1] est suspost [2] au grant Kaan. Les genz [3] aourent Mahommet. Il y a villes et chas-

[1] Ms. C. *chace* (chasse).

[11] *Idolâtres.*

L. — [1] *En ce moment.* — [2] *Soumis;* le ms. C porte *Soubmiz.* — [3] *Habitants.*

« Sous les Han (de 202 av. à 220 ap. J.-C.) le Bolor faisait partie d'*Ou-tcha.*

« En 1749, son prince se soumit aux Chinois, et son pays fut enclavé dans les limites de l'empire. L'année suivante (1750), il envoya *Chah-bek* comme ambassadeur à l'empereur, qui le reçut avec bienveillance, l'invita à un festin et lui fit remettre un diplôme pour son maître. En 1763, un autre ambassadeur apporta le tribut consistant en sabres et haches d'armes. L'année après, (1764) ce pays fut envahi par *Sulthan-chah* de *Badakhchân;* alors le prince de Bolor demanda du secours au général chinois qui commandait à *Yarkiang.* Celui ci enjoignit à *Sulthan-chah* d'évacuer le Bolor et de cesser les hostilités. Le roi de Badakhchân se conforma à cet ordre. Les deux adversaires envoyèrent des ambassades et le tribut à l'empereur, lequel tribut consistait en poignards qui sont excellents chez eux.

« En 1769, un nouveau tribut en pierre de *yu* et en poignards arriva de Bolor; et depuis ce temps il a toujours été offert à l'époque prescrite. » (Magasin asiat., t. I, p. 96.)

(9) Quoiqu'un laps de temps de près de six cents ans ait pu améliorer les mœurs des habitants de ce pays sauvage, le capitaine Wood les décrit à peu près comme Marc Pol : « Le domaine des Kirghiz, dit-il (*A Journey,* etc., p. 337), est le plateau (*table-land*) de Pamir, lequel, ayant pour contre-fort le Tibet, descend en pente au nord vers Kokan (*Khôkand*), ayant les possessions chinoises à l'est, et l'âpre contrée qui alimente les rivières de l'Oxus et du Sirr à l'ouest. Leur langage ne diffère pas, ou seulement à un faible degré, de celui qui est parlé à Koundouz. Ils reconnaissent la suzeraineté de Kokan, et payent un tribut à son chef; mais avec la Chine et le Tibet ils sont constamment en guerre mortelle, ou, ce qui est la même chose, ils volent tous les individus de l'une et l'autre contrée qui tombent sous leurs mains. Ils sont, si ce que nous entendîmes d'eux à Wakhan est vrai, notoirement pillards, lâches et sans foi. Personne ne se fie à une escorte de Kirghiz; et ils payent ce manque de confiance en eux en dévalisant chaque caravane du Yarkand dont ils peuvent se rendre maîtres. Une horde, à l'instigation du chef de Kokan, émigre quelquefois au Tibet dans le seul but de guetter au passage le marchand de Yarkand C'est pourquoi les Chinois, comme on peut s'y attendre, détestent cette race, et les autorités les considèrent tous comme également criminels, et les font mettre à mort partout où ils sont rencontrés. Les Kirghiz, d'un autre côté, ont en horreur les sujets du Céleste Empire, les accusant d'être des Kaffirs et de méchants hommes.

« Les Kirghiz sont des voleurs si invétérés, que des vols se font souvent, non-seulement dans la horde, mais dans ses plus petites divi-

teaux assez; et la greigneur[a] et la plus belle est Cascar. Et sont aussi entre grec et levant[4]. Il vivent d'art et de marchandise. Il ont moult beaux jardins et vignes et belles possessions; et y a coton assez. Et de ceste contrée issent[5] maint marchant qui vont parmi le monde faisant[b] marchandises. Il sont moult escharce[6] gent et mesurable[7]; car mal menjuent[8] et mal boivent. En ceste contrée a maint crestien nestorins qui ont leur eglises. Les genz de la province ont language par soy; et dure ceste province cinq journées.

Or laisserons de ceste province, et vous parlerons de Samarcan[c].

L. — [a] Mss. B. C. *meillour, meilleur.* — [b] Ms. B. *faire.* — [c] Mss. A. B. *Sarmacan.*

[4] *Entre le nord-est et l'est.* — [5] *Sortent.* — [6] *Ménagers, économes.* Le texte italien de Baldelli, *il Milione,* antérieur à 1309, n'a fait que transcrire ce mot; il porte *iscarsa.* — [7] *Misérables*, comme le porte le texte français de la *S. G.* Dans la version latine il y a (p. 335) : *et sunt gens misera et avara.* — [8] *Mangent.*

sions. Si un homme est volé, il s'en venge en volant lui-même son plus proche voisin. Leurs *Bais*, ou chefs, ont peu de pouvoir sur eux. »

L.— (1) كشغر *Kachghar* ou كاشغر *Kâchghar*, en chinois *Ké-chi-ko-eurh* (=*Kachekar*) est une ville frontière des possessions chinoises actuelles dans l'Asie centrale, à 39° 25′ de latitude N. et 71° 43′ de longitude. Selon A. Schlagintweit, la latitude de Kâchghar serait seulement de 39° 15′. Il y a une garnison tartare de 5,000 à 6,000 hommes.

Sous les Mongols, à l'époque de Marc Pol, cette ville se nommait déjà *Kachekar;* jusque-là et dès avant notre ère, les Chinois la nommaient *Sou-le.* L'an 73 de notre ère, une attaque de *Kouei-tseu* (*Bichbalikh*) fit périr son roi; le second prince (*tsò-héou*) des *Kouei-tseu*, nommé *Yen-ti*, fut établi roi de *Sou-lé.* Les *Han* (l'empire chinois d'alors) rétablirent comme roi le fils ainé de l'ancien roi de *Sou-le.* Sous les *Thâng*, la 9e année *tching-kouan* (635), ce pays devint une possession de l'empire. On y établit un gouvernement général (*tou-tou-fou*) avec quinze arrondissements subordonnés (*ling-tcheou*). On les pourvut de quatre stations militaires (*tchin*). En 670, les *Toufan* (Tibétains) s'en rendirent maîtres; mais en 693 le gouvernement général chinois fut de nouveau rétabli. (*Hoáng-yü-si-yü thoû tchi*, k. 5, fol. 17.) Hauteur du pôle 39° 25′. — Long. Occ. de Pék. 42° 25′. Dans Gaubil on lit Lat. 39° 30′.—Long. Occ. de Pék. 34°. (Obs. I, p. 145.)

L'auteur persan de la Géographie des *Sept Climats* (*Heft-iklim*), cité par M. Ét. Quatremère (*Notices des Manuscrits*, t. XIV, p. 474), donne une assez longue notice sur Kâchghar. « C'est un pays, dit-il, extrêmement fertile et agréable. Il est borné au nord par les montagnes du Mogolistan, d'où sortent plusieurs fleuves qui prennent leur cours vers le midi. Cette chaîne touche, d'un côté, à la province de *Chach;* et de l'autre, après avoir atteint la ville de Tourfan, qui en est à une distance de trois mois de marche, elle se prolonge, au delà, dans le pays des Kalmaks, et personne n'a vu l'endroit où elle se termine. A l'occident de Kachgar est une longue chaîne de montagnes, d'où se détachent celles du Mogolistan. Elle donne naissance à plusieurs fleuves, qui coulent d'occident en orient; et toute la province de Kachgar et de Khoten est comprise dans la vallée que forme cette chaîne de montagnes. A l'orient et au midi règne un vaste désert qui n'offre que des landes arides et des collines de sable mouvant.

CHAPITRE LI.

Ci dist de la grant cité de Samarcan.

Samarcan (1) est une grandisme cité et noble. Les genz sont crestiens et sarrazins. Il sont au neveu [a] du grant Kaan. Mais il

LI. — [a] Ms. A. Les mss. B. C. *nepveu.*

« Autrefois on y voyait plusieurs villes dont deux seulement ont conservé leur nom ; celle de Tob (ou Lop?) et celle de Keng. Tout le reste est enseveli sous le sable. Ce désert renferme des chameaux que l'on prend à la chasse ; Kachgar, capitale de la province, est située au pied de la montagne occidentale. Toutes les eaux qui descendent de cette chaîne vont arroser les maisons et fertiliser les campagnes. Une de ces rivières, appelée *Temen*, passait jadis au milieu de Kachgar. Mais Abou-Bekr, l'un des sultans de cette contrée, ayant détruit l'ancienne capitale, et en ayant fait construire une autre à côté, cette rivière coule aujourd'hui à l'extrémité de la nouvelle ville.

« La province de Kâchghar réunit à une température salubre des eaux excellentes, et les maladies y sont fort rares. Le climat y est froid ; et, quoiqu'il produise en abondance des grains et des fruits, ils y mûrissent difficilement.

« Parmi les objets de commerce que produit la province de Kâchghar, un des plus précieux est la pierre de jaspe, qui, excepté dans cette ville et dans Khoten, ne se trouve nulle part ailleurs. »

Les sultans de Kâchghar étaient Turks et de la race d'Afrasiab. Ils embrassèrent l'islamisme. Ensuite cette province fut envahie par le *Kour-khan* du Kara-khata (le *Khata noir*) ; puis conquise par Dchinghiz-khân. Djebeh-novian son lieutenant, après la conquête, fit proclamer à haute voix que *chacun serait libre de suivre telle religion qu'il voudrait.* Il s'ensuivit que, l'islamisme n'étant plus dans cette province la religion dominante, d'autres sectes vinrent s'y établir, entre autres les nestoriens dont parle Marc Pol.

L'auteur des *Sept Climats* donne aussi la notice très-abrégée, mais néanmoins curieuse, des *Sultans* de Kâchghar, depuis Dchinghis-Khân jusqu'au règne de Toglatimour-Khan, lesquels furent toujours des principaux officiers du souverain mongol. Le dernier sultan de Kâchghar dont il fasse mention, et qui régnait à l'époque où l'auteur persan écrivait (vers 986 de l'Hégire, ou 1578), était Abd-el-Kérim Khan, « lequel, dit-il, a marché sur les traces de ses pères, et s'est attaché « à réunir des talents et des connaissances va-« riées, principalement *dans l'art de lancer le « javelot ou de tirer de l'arc, et dans les diffé-« rents modes de musique* ; il s'était fait fort de « pouvoir se procurer par son travail ce qui lui « serait nécessaire pour sa subsistance. » (Voir le *Mémoire* de M. Quatremère, *l. c.*, p. 479 et suiv.)

La *langue* qui était alors parlée à Kâchghar était le *turk oriental.*

Timkovski (*Voyage à Peking*, t. I, p. 406) donne la notice suivante sur Kâchghar : « *Kachkar*, communément appelée Kâchghar, une des villes les plus considérables du Turkestân, est éloignée de *mille li* d'Aksou et de trente cinq journées de Semipalatinsk. Les étrangers donnent généralement le nom de *Kachkari* à tous les habitants du Turkestân oriental. Cette ville est très-importante ; son territoire forme l'extrême frontière de l'empire chinois, vers le sud-ouest ; il touche, au nord, à la chaîne des montagnes neigeuses au delà desquelles le pays n'est pas soumis aux Mandchoux. Neuf villes relèvent de la juridiction de Kâchghar. Le territoire qui l'avoisine est en général fertile en blés et en fruits. On fabrique, dans ces contrées, du drap d'or et d'argent, du satin, des étoffes de soie, du fil d'argent et d'or, et de la toile. Les productions du sol consistent en grenades, coings, melons, pommes, fruits en pâte, et raisins secs ; une

s'entreheent moult [1], et (le neveu) a nom Caidou (2). Elle est vers maistre [2]. Et vous dirai une grant merveille qui avint en ceste cité.

LI. — [1] Mais le grand khân et son neveu *se haïssent beaucoup entre eux*. Le ms. C. porte *s'entrehaient*. — [2] *Nord-ouest*, d'où est venu le nom de *mistral*.

partie sert pour payer les impôts à la cour de Péking.

« La ville de Kâchghar est bâtie près d'une citadelle et très-peuplée. Les habitants, au nombre de seize mille, payant l'impôt, sont à leur aise, et très-habiles dans l'art de polir le jade et dans la fabrication des étoffes d'or. Le corps des marchands est nombreux, le commerce florissant, et le concours de marchands de différentes nations très-grand. Les droits de douanes sont les mêmes qu'à Aksou. On trouve dans cette ville un grand nombre de chanteuses et de danseuses habiles. Les gens riches en entretiennent chez eux, et les y élèvent pour former leur éducation comme en Chine. »

Cette notice, comme celles des autres villes de l'Asie centrale, données dans le même *Voyage à Pé-king*, sont extraites du *Si-yu wen-kian lou*, c'est-à-dire « Résumé de ce qui a été vu et entendu des contrées occidentales », rédigé par un mandarin chinois qui avait rempli des fonctions dans ces pays, et publié en 1777 de notre ère. La notice sur Kâchghar se trouve k. 2, f° 16. L'auteur chinois ajoute que les fonctionnaires de ce département sont du troisième au septième ordre, et que le *Hakim Beg*, ou le principal chef qui le gouvernait alors, était du premier ordre.

LI. — (1) سمرقند Samarkand, est une ville du *Mawera'l-nahr*, ou de la *Transoxiane* (qui a la même signification de *au-delà du fleuve*). « C'est la capitale de la Soghdiane, dit le faux Ibn-Haukal (Ouseley, p. 252). Elle est située sur la rive méridionale de la rivière appelée *Soghd*. Elle a une citadelle, des faubourgs, et des fortifications avec quatre portes ; l'une, que l'on nomme *Der-i-Tchin*, la *Porte de Chine*, à l'est ; la *Der-i-noubehar*, ou la *Porte du printemps* à l'ouest ; au nord, la *Der-i-Bokhara* ou *Porte de Bokhâra* ; et au sud, la *Der-i-Kech*, la *Porte de Kech* (patrie du célèbre Timour). »

Samarkand est une ville très-ancienne; c'était la Μαράκανδα des historiens grecs, où, dans un banquet, Alexandre fit périr Clitus de sa propre main. Dans les premiers temps de la conquête mahométane, ce fut une des villes les plus renommées de l'Asie ; et, encore aujourd'hui même, elle est vénérée par les sectateurs de l'islamisme comme une ville sainte ; aucun souverain de Bokhâra n'est considéré par les habitants du pays comme un légitime souverain, s'il ne possède Samarkand. Elle était la capitale de Timour, dont on y voit encore le tombeau. Elle est bien déchue depuis cette époque ; quelques colléges et quelques autres édifices existent encore, dont quelques-uns sont d'un beau genre d'architecture, entre autres celui qui était originairement l'observatoire du célèbre astronome Oulong-Beg. La fabrication du papier fut introduite en Europe, de cette ville, à l'époque de la conquête des Musulmans, vers 710 de notre ère.

(2) « La principale circonstance, dit d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. II, p. 450), qui avait déterminé Coubilaï à commander l'expédition contre le Japon, était l'attitude menaçante de Caïdou, *qui lui disputait depuis vingt ans* (en 1285) *l'empire de la Tartarie*. Revendiquant les droits au trône de la branche d'Ogotaï à laquelle il appartenait, après avoir longtemps éludé de se rendre à la cour de Coubilaï, il se déclara ouvertement son ennemi. L'empereur croyait pouvoir compter sur l'appui de Borac, qu'il avait placé à la tête de l'Oulouss de Tchagataï, et dont les domaines étaient situés à l'ouest de ceux de Caïdou. Ces deux princes voisins ne tardèrent pas effectivement a se faire la guerre. » Après des chances diverses, les deux adversaires en vinrent à un accommodement qui mit le pays de Dchagataï, composé du Turkestân et de la Transoxiane, dans la dépendance de Kaidou. Borac étant mort en 1270, comme c'est au commencement de 1272 que Marc Pol passa avec son père et son oncle dans la Transoxiane pour se rendre à la cour de Khou-

Il fu voirs qu'il n'a encore granment [3] que Sigatay (3) frere charnel [b] au grant Kaan, se fist crestien, qui estoit seigneur de ceste contrée, et de maintes autres. Et les crestiens, quant il virent que le seigneur estoit crestiens, si en orent [4] moult grant leesse [5]. Et firent en celle cité une grant eglise [c] en honneur de saint Jehan Baptiste; et ainsi s'appelloit celle eglise. Il prirent une moult

[b] Ms. C. *germain.* — [c] Ms. A. *yglise.*

[3] *Il n'y a pas encore longtemps.* — [4] *Eurent.* — [5] *Joie.*

bilaï, Samarkand était effectivement alors au pouvoir de Kaïdou. Il sera de nouveau question de ce neveu de Khoubilaï à la fin de ce Livre (ch. 174).

(3) Ce nom est écrit ainsi dans nos trois mss. En chinois il est écrit *Tsi-kan-taï Ma-ma-ki ;* en mongol, *Tsakataı Mamaki;* en mandchou, *Tchakataï M. ;* en tibétain *Tchangataï M. ;* en turk oriental, *Tchâgadaï Mamaki* (S. Y. th. w. tch. k. XI, f° 1). La prononciation de Marc Pol : *Sigatay*, est sans doute celle qui se rapproche le plus de la véritable, parce qu'il l'avait entendue souvent de ses propres oreilles, dans les conversations de la cour mongole. Ce *Dchagataı* était effectivement le second fils de Dchinghis-Khân (le premier était *Djoutchi*, le troisième *Ogodaï*, et le quatrième *Touloui*) ; mais *Khoubilaï-Khân* était le second fils de *Touloui*, et par conséquent petit-fils de *Dchinghis-Khân*, tandis que *Dchagataï* en était fils ; c'est là ce qu'a voulu exprimer Marc Pol par son expression de *frère charnel*, qui ne signifie que *proche parent.*

Nous avons ici une nouvelle preuve de l'antériorité originelle de la rédaction *française* sur toutes les autres indistinctement. La version française publiée par la Société de Géographie porte aussi *frère charnaus ;* l'auteur de la version latine, n'ayant pas compris le sens que cette expression avait dans notre vieux français, écrit *frater magni Kaan* (p. 336) ; Ramusio ne fait que transcrire en disant : *fratello germano del Gran Can ;* Marsden, qui le traduit, écrit : *own brother to the Grand Khan* ; Grynæus et Muller portent : *frater magni Cham.* Hugh Murray, qui a suivi le texte français de la Société de Géographie, traduit comme Marsden : *brother to the great Khan* (p. 240). Enfin M. V. Lazari, qui a suivi le ms. de Berne, traduit aussi (p. 42) par *fratello del gran Can.* L'ancien élève de l'École des chartes qui a mis en français, pour l'édition *illustrée*, le texte publié par la Société de Géographie, traduit aussi : *le frère charnaus au grant Chan*, par : *le frère du grand Khan.*

Une autre altération, qui est un anachronisme, se trouve dans Ramusio. Il y est dit dans le même chapitre : *che gia anni cento e vinti cinque uno nominato Zagathai*, etc., reportant ainsi l'histoire en question à une époque de 125 ans *antérieure* à celle de la rédaction du Livre, qui est 1298, c'est-à-dire à l'année 1173, *avant la naissance de Djagataı.* Notre rédaction porte : *il n'y a encore granment*, « non est magnum tempus, » (anc. version latine). Le texte de la Société de Géographie porte aussi : « Il fu voir qu'il *ne a encore grament de tens* que Cigatai, etc. » (p. 49.)

L'éditeur de l'édition francisée et illustrée de Marc Pol trouve cette rédaction, si bien appropriée au sujet, fautive ; et il dit en note : « Les « mots, *il n'y a pas très-longtemps*, sont une « erreur de rédaction » ; il y avait au moins *soixante-dix ans* que Tschagataï était mort quand « Marco Polo dicta sa relation. »

C'est là une erreur matérielle ; *Djagataï* mourut en 1242 ; il n'y avait donc que cinquante-quatre ans et non *plus de soixante-dix.*

Marsden, qui suit Ramusio, n'a pas relevé son anachronisme ; il a réservé sa critique pour le récit de *la grant merveille* qui, selon lui, « ne peut tendre qu'à jeter du *discrédit* sur l'auteur ». Cette histoire nous paraît avoir été racontée par Marc Pol pour jeter un peu de variété dans son récit ; car le nom de *Samarcan* n'y a été in-

belle pierre qui des sarrazins estoit et la mistrent[6] pour piler d'une coulombe[7] qui ou milieu de celle eglise estoit, qui soustenoit la couverture. Or avint que Sigatay mourut[d]. Et quant li sarrazin virent que il estoit mort, pour ce que il orent[8] grant envie de celle pierre qui avoit esté leur, qui estoit à l'eglise des crestiens, si comme vous avez ouy; si distrent[9] entr'eus qu'il estoit temps de recouvrer la par amour ou par force. Et ce povoient[e] il bien faire, car il estoient dix tans que les crestiens[f]. Si s'assemblerent et alerent à l'eglise des crestiens et distrent[9] que, en toutes manieres il veulent leur pierre. Les crestiens respondirent qu'elle estoit bien leur, mais que il lor donroient[10] une quantité d'argent[11] et leur quitassent[12]. Et il respondirent que, pour nul avoir du monde, ne leur laisseroient. Si que tant alerent les paroles que le seigneur le sot[13], et fist commandement aus crestiens, si raisons estoit[14], que il s'accordassent aus sarrazins par monnoie, ou que il rendissent leur pierre. Et leur donna de terme trois jours.

Que vous en diroie je? Sachiez que pour avoir[15] nul ne se voudrent[16] accorder, li sarrazin, de laissier la pierre[g]. Et ce faisoient il pour le despit[17] aux crestiens, et non pour autre chose. Car il savoient bien que, se la pierre se levoit[18], l'eglise charroit[19]. De quoi les chrestiens en orent moult grant ire, et ne savoient que faire. Si se tournerent en meilleur conseil : c'est que il prierent Jhesu Crist qu'il les deust[h] conseillier de ce fait, afin que sainte eglise ne fust gastée, ne le nom du presidens[20], nom saint Jehans Bap-

[d] Id. *cil Gatay morut.* — [e] Id. *pooient* — [f] Ms. B. *dix sarrasins contre un crestien.* — [g] Mss. B. C. Le ms. A. *leur.* — [h] Ms. C. *voulsist* (*voulût*).

---

[6] *Mirent, placèrent.* — [7] *Socle d'une colonne.* — [8] *Eurent.* — [9] *Dirent.* — [10] *Donneraient.* — [11] *Une certaine somme déterminée.* — [12] *Et qu'ils les tinssent quittes.* — [13] *Sut.* — [14] *Si cela se pouvait raisonnablement.* — [15] *Argent.* — [16] *Voulurent.* — [17] *Causer du dépit.* — [18] *S'enlevait, était enlevée.* — [19] *Tomberait, s'écroulerait.* — [20] *Patron.*

troduit par lui en cet endroit qu'à cette intention. C'est une excursion qu'il a voulu faire en imagination pour y insérer cet épisode qui sert à peindre son époque. Mais Marc Pol, en le racontant, comme quelques autres, se disait sans doute en lui même :

« Certeinnement que je cuidoie
« Que vous ne m'en créussiez mie. »
(*Roman de St-Gr.*, v. 804-805.)

tiste, ne fust gastée ne quassée [21] en celle siene [i] eglise. Si que, quant vint au terme que le Seigneur leur donna, si trouverent le matin la pierre ostée dessouz [j] la coulombe [22]; et la coulombe soustenoit la charge, et avoit le pié dessouz en vain [23]; et estoit aussi fort [24] que quand la pierre y estoit. Et si avoit il bien, de la coulombe jusques à terre, trois paumes. Et les sarrazins pristrent [25] leur pierre com [26] leur grant mal avanture. Si que ce fu un moult grant miracle et beau, et est encore (4). Ainsi ladite coulombe est, et sera tant que Diex voudra.

[i] Ms. A. *sene.* — [j] Ms. B. *dessoubs;* Ms. C. *qui soutenoit.*

[21] *Anéanti;* de *cassare*, B. lat. — [22] *Colonne.* — [23] *Le dessous de la colonne était vide* — [24] *Solide.* — [25] *Prirent.* — [26] *Avec.*

(4) Ce *miracle*, raconté avec tant de naïveté par Marc Pol, sans doute pour amuser ses lecteurs, a été reproduit comme nous l'avons déjà dit (page 57, note 1) dans le poeme de *Baudoin de Sebourg*, écrit vers 1314 de notre ère. Mais la scène est à Baghdâd. Voici l'analyse qu'en a donnée F. Génin (*Préface de Maistre Pierre Patelin*, p. 44 et suiv.) :

« Sire Thomas est le grand pénitencier du couvent des chrétiens de Bagdad. Les paiens, voulant ruiner le couvent, vont trouver le calife et lui suggèrent de réclamer *une pierre* sur laquelle reposait autrefois le corps de Mahomet, et qui se trouve actuellement enfermée au sein d'un pilier qui soutenait l'édifice entier du monastère. Le calife, bien instruit de sa leçon, appelle maître Thomas :

Li califes manda le boin maistre Thumas,
Ichius maistre Thumas estoit un boins prod'homs;
Prestres fu couronnés, si cantoit les lichons,
Les enfans baptisoit et rent confessions.

« Le calife demande la *pierre ;* maître Thomas offre de l'argent en échange; mais le calife ne veut entendre à aucun accommodement : il lui faut la *pierre* même, la *pierre* et point d'argent.

« Maître Thomas, fort affligé, retourne à son couvent. Il fait sonner la cloche. Les chrétiens s'assemblent. Maître Thomas monte dans sa chaire à prêcher et communique à ses frères la requête perfide du calife :—Nous ne pouvons tirer cette pierre du pilier sans faire écrouler notre clocher et tout le monastère avec, et, si nous ne la livrons pas dans huit jours, le calife fera raser notre maison par les Sarrasins et nous mettra tous à mort. — Ici l'auditoire fond en larmes; le bon père Thomas continue : — Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Mais voici mon avis : confessez-vous tous; ensuite jeûnons et mettons-nous en prière au pied du crucifix, et je suis sûr *que Diex confortera toute la compaignie.*

« On se rend à l'avis de maître Thomas, et, au bout de trois jours passés en priere, la fatale pierre s'élance d'elle-même hors du pilier à la vue de tous les assistants confondus. — Et ne croyez pas, dit en terminant le poete, que je vous conte ici des fables : la preuve du miracle, c'est que l'on montre encore la pierre ; et *qui croire ne m'en veut, je le prie d'y aller voir.*

Qui croire ne m'en veut, s'y voist car je l'en prie. »

Ce dernier argument n'est pas dans notre voyageur, qui a plus de respect pour les miracles qu'on lui raconte que l'auteur du poëme de Baudoin de Sebourg, lequel était cependant son contemporain, mais de la tribu gauloise des troubadours et des trouvères.

Que la scene se soit passée a Samarkand ou à Baghdâd, ce sont toujours des chrétiens nestoriens qui en sont le sujet, car cette communauté dont les patriarches résidaient dans la Mésopotamie, avait fait de grands progres dans l'Asie centrale et dans la Tartarie, comme on peut le voir par le recit de Rubruquis, de l'ordre des frères Mineurs, envoyé de saint Louis en ambassade près du grand khân des Tartares.

Or laissons de ce et irons avant; et vous conterons d'une province qui est appellée Carcan.

CHAPITRE LII.

Ci dist de la province de Carcan.

Carcan (1) est une province qui dure de long cinq journées. Les genz sont de la loy Mahommet; et si y a aussi crestiens nestorins et jacobins. Il sont à celui meismes seigneur nevou du grant

LII. — (1) Ce nom est une altération de celui de یارکند *Yarkand*, en *Hoeï*, ou turk oriental. Les Chinois l'écrivent *Ya-eurh kiang* (*Yar-kiang*) et disent que le nom signifie en *Hoeï* : « territoire étendu. » En mandchou et en mongol il est aussi écrit *Yarkiang*. C'est la prononciation initiale *aspirée* que Marc Pol a représentée.

Ce pays, selon les historiens chinois (*Si yü thoû-tchi*, k. 5, f° 20), formait, dans les trois premiers siècles de notre ère, le royaume de *Cha-tche*; plus tard ce fut le royaume de *Yu-tian* (ou de *Khotan*). Le territoire a une étendue de mille *li* (100 lieues, *Si-yu-thoung-wên-tchi* (1), k. III, f° 18, v°). A l'orient, il s'étend jusqu'au mont *ling*, a huit cents *li* (80 lieues), où est le pays de *Yu-tian* (*Khotan*).

La ville de Yarkand a le pôle à 38° 19' d'élévation. Sa longitude de *Pé-king* est, à l'ouest, de 40°10'. Elle est distante de *Kâchghar* de quatre cent-vingt *li*, et de *Khotan* de six cent-soixante-dix. Burnes lui attribuait une population de cinquante mille âmes.

Sous les *Thang* (618-905) le pays de *Yarkand* se nommait *Tchö-kéou-Kia*, et était un des sièges actifs de la religion bouddhique. Selon *Hiouan-thsang* (*Voyages*, trad. par M. Julien, t. II, p. 221), la population était nombreuse; la culture des grains et des arbres fruitiers y était florissante. Le pays abondait en raisins, en poires et en prunes; les habitants parlaient une langue différente de celle de Khotan, quoiqu'ils eussent la même écriture. Il y avait plusieurs dizaines de couvents bouddhiques, mais déjà en ruines de son temps (en 644). On y voyait aussi de nombreux *Stoupas*, ou monuments bouddhiques. « Parmi les lieux où est parvenue la loi « du *Bouddha*, dit le religieux chinois, il n'en « est aucun où la doctrine du grand véhicule « soit aussi florissante. »

« *Yarken*, dit l'auteur persan des *Sept Climats* (*Not. et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 475), avait été longtemps une ville grande et opulente; mais ensuite elle se dépeupla par degrés, et peu s'en fallait qu'elle ne servit de retraite aux animaux sauvages, lorsque *Mirza Abou Bekr* (de 870 à 920, l'un des sultans turcs de Kâchghar) qui se trouvait bien du climat et des eaux de Yarken, la *choisit pour sa capitale*, y fit construire des édifices magnifiques, et y amena plusieurs canaux. Il est notoire que, sous le règne de ce prince, douze mille jardins furent créés, tant dans cette ville que dans ses dépendances. On y bâtit également une citadelle dont les murailles ont trente coudées de hauteur. Enfin, dans toute la province de Kâchghar, on chercherait difficilement un lieu qui pût le disputer à Yarken, pour le nombre des arbres, des rivières et des jardins. Les eaux y sont meilleures que dans tout le reste du pays. On pêche dans la rivière de Yarken des morceaux de *jaspe*. »

Le P. Goez, jésuite portugais, qui passa par *Yarkand*, en 1603, pour se rendre de l'Inde à la Chine, en parle ainsi : « *Hiarchan*, cour royale « du royaume de Cascar, est une ville très-cé- « lèbre, ou pour l'abord et multitude des mar- « chands, ou pour la variété des marchandises. « Le convoy des marchands de Cabul finist en « ceste cour, et on y en dresse un nouveau pour

(1) *Ti-tsián-li* = le territoire a mille *li*. M. Julien, dans la traduction des Voyages de *Hiouan-Thsang*, dit : « *environ mille li de tour*. Ce doit être une erreur, car le territoire de Yarkand, selon tous ceux qui l'ont décrit, a au moins 100 lieues d'*étendue* et non de *circonférence*.

Kaan (2). Il ont grant habondance de toutes choses. Mais [pour ce] qu'il n'y a chose qui à conter face, nous passerons outre, et vous conterons d'une province qui a nom Cotan.

« aller vers le Catay, la capitainerie duquel est « chèrement vendue par le Roy... Il n'y a aucun « trafic plus précieux ni plus fréquent en tout « ce voyage que celui qui se fait des pièces d'un « certain marbre luisant que nous avons cous- « tume d'appeler *jaspe*. Et y en a de deux espè- « ces. L'un plus précieux, qui se tire de la rivière « de Cotan, non loin de la résidence royale, « presqu'en la même façon que les plongeurs « pêchent les perles ; l'autre espèce, inférieure « en prix, est tirée des montagnes, et taillée « comme de grandes pierres en lames, lesquelles « ont quasi plus de deux aunes de largeur. Ceste « montagne est éloignée de vingt journées de la « ville royale. Le Roy concède fort cher à des mar- « chands le droit d'exploitation. » (Dans *Trigaut*.)

« *Yarkiang* ou *Yarkand*, dit Timkovski (*Voyage à Pé-king*, t. I, p. 402), est une des grandes villes du Turkestân. Depuis la conquête de ces contrées (par les Chinois dans le siècle dernier) les habitants payent un tribut annuel de 35,370 onces d'argent et d'autres tributs en nature, parmi lesquels on compte 57,569 pièces de toile de *coton*, 15,000 *kin* (poids de 600 gr.) de *coton* écru, et 3,000 *kin* de cuivre.

« Le territoire de Yarkiang est uni, et d'une grande étendue : il touche vers l'est à Ouchi (1) ; vers l'ouest à Badakhchân, vers le sud à Khotan, et vers le nord à Kâchghar ; au sud-ouest, il confine avec des pays étrangers. On compte à Yarkiang 12,000 maisons ; chacune des neuf villes qui relève de sa juridiction en renferme 1,000. La garnison, composée d'environ 4,500 hommes, habite un quartier séparé ; le reste est occupé par des Turkestâni. L'on ne voit pas un seul coin désert. Des marchands chinois du Chan-si, du Chen-si, du Tche-kiang et du Kian-si, viennent commercer à Yarkiang, malgré la grande distance. On y rencontre aussi un grand nombre de marchands étrangers d'Andzidjan, de Kachemire et d'autres lieux...

« C'est dans une rivière voisine que l'on ramasse le *yu* ou *jade oriental* ; les plus grands morceaux ont environ un pied de diamètre ; les petits, seulement deux pouces ; leur poids va quelquefois jusqu'à douze livres. La couleur varie : il y a du jade blanc comme la neige ; vert foncé comme la plus belle émeraude ; jaune comme de la cire ; rouge comme du vermillon, et noir comme l'encre de la Chine. Les variétés de cette pierre les plus estimées et les plus rares sont celles d'une parfaite blancheur, marbrées en rouge, et les vertes veinées d'or...

« A trois cent trente *li* (1) de Yarkiang est le mont *Mirdjai* (*Miritan* dans le texte chinois) (2), formé en entier de jade de différentes couleurs ; mais cette pierre ne se trouve en qualité supérieure et en grande quantité, que sur les points les plus hauts et les plus inaccessibles de la montagne. Un Turkestâni, muni d'outils nécessaires, escalade la montagne, en détache les pierres et les laisse rouler en bas. On appelle cette espèce « jade de montagne ». La ville de Yarkiang envoie annuellement à la cour de Pé-king sept à dix mille *kin* (4,200 a 6,000 kilogr.) de cette pierre. »

Le gouvernement chinois actuel a un *gouverneur des frontières mahometanes* à Yarkand ; un *résident* et un *résident adjoint* (*Pan sse ta tchin* et *Pang pan tá tchin*).

(2) A l'époque de Marc Pol les possessions de Kaïdou s'arrêtaient, de ce côté, aux limites du royaume ancien de *Kâchghar*, comme on le verra dans la description que nous donnerons, d'après les autorités chinoises, des provinces de l'empire de *Khoubilaï-Khân* ; et l'empire de celui-ci s'étendait du territoire de Yarkand jusqu'à la mer du Japon, embrassant 40° de longitude ou mille lieues.

(1) Toutes nos cartes placent cette ville au nord de Yarkand ; le texte chinois porte bien *thoûng* « est », et la carte chinoise itinéraire place aussi *Ouchi* à l'*est* de *Yarkiang*. Le *Si-yu-thoû-tchi* (k. 7, fol. 11) place *Ou-chi* à 38° 27' de long. O. de *Pé-King*, avec 41° 6' d'élévation du pôle, tandis qu'à Yarkiang il donne long. O. 40° 8', lat 38° 19'.

(1) Le texte chinois porte 230 li (*Si-yu-wen-kian-lou* ; k. 2, fol. 15 v°).

(2) L'annotateur chinois dit que *tau*, en *Hoei*, signifie *montagne*.

CHAPITRE LIII.

Ci dist d'une province qui a nom Cotan.

Cotan (1) est une province entre levant et grec [1] et est longue huit journées. Il sont au grant Kaan. Les gens aourent Mahom-

LIII. — [1] *Entre l'est et le nord-est.*

LIII. — (1) ختن, *Khotan*, est la transcription, avec le signe de l'aspiration, du nom chinois *Hothian*, qui est celui d'un royaume, nommé *Yu-thian*, depuis le premier siècle de notre ère, époque à laquelle les Chinois commencèrent à le connaître (58-64). Vers le milieu du siècle dernier, le gouvernement chinois a fait de la ville de *Khotan* (*Ho-thian*) une ville fortifiée avec garnison militaire, à laquelle il a donné le nom de *I-li-tsi* (*S. y. th. tch.* k. 5, fol. 2a. *S. y. th. w. tch.* k. 23, fol. 9). Hauteur du pole 37°; long. O., de Péking, 35° 52′.

Sous les *Thang*, ce pays formait le gouvernement général de *Pi-cha*, ou des *Sables productifs*. En 648 il fut annexé à l'empire. Dans le commencement, il formait *cinq arrondissements*; en 675 on les érigea en départements (*fou*). Au midi les monts *Tsoun-ling* sont à une distance d'environ deux cents *li* (Ib.).

Le pèlerin chinois bouddhiste *Fa-hien*, qui visita *Khotan* l'an 402 de notre ère, en parle ainsi : « Le royaume de *Yu-thian* est heureux et florissant. Le peuple y vit dans une grande abondance. Tous les habitants, sans exception, y honorent la loi (bouddhique) qui leur procure la félicité dont ils jouissent. » (*Fo-koué-ki*, trad. par M. Abel Remusat, p. 16). Il y avait beaucoup de religieux bouddhistes, des monastères de forme carrée où les religieux recevaient l'hospitalité. Le roi du pays fit reposer *Fa-hien* et ses compagnons dans un grand couvent où il y avait trois mille religieux. Il y en avait dans le royaume quatorze de cette étendue et un nombre considérable de petits. A certains jours de l'année, on faisait avec une grande solennité la procession des Images (bouddhiques).

« A sept ou huit *li* à l'ouest de la ville, dit le pèlerin chinois, il y a un monument qu'on nomme *le nouveau temple du roi*. On a mis quatre-vingts ans à le bâtir, et il a fallu le règne de trois rois pour l'achever. Il peut avoir vingt-cinq toises de hauteur. On y voit beaucoup de sculptures et d'ornements gravés sur des lames d'or et d'argent. Tout ce qu'il y a de plus précieux a été réuni dans la construction de la tour. On a élevé ensuite une chapelle de Foe, admirablement décorée; les poutres, les piliers, les battants des portes, les treillis des fenêtres, sont tout couverts de lames d'or. On a aussi construit séparément pour les religieux des cellules qui sont si belles et si bien décorées, qu'il n'y a pas de paroles qui puissent les décrire. Les princes des six royaumes qui sont situés à l'orient de la chaîne des montagnes, y envoient en offrande tout ce qu'ils peuvent avoir de plus précieux, et y font de riches aumônes, dont une petite partie seulement est mise en usage. » (*Id.*, p. 17-18).

Dans le septième siècle de notre ère (644), un autre pèlerin bouddhique chinois, *Hiouen-thsang*, visita aussi *Khotan* qu'il nomme *Kiu-sa-ta-na*. « Ce royaume, dit-il, a environ quatre mille *li* de tour (400 lieues environ). Plus de la moitié du sol n'est qu'un désert aride, et les terres cultivables sont tres-étroites. Elles sont propres aux grains et abondent en fruits de toute espèce. On tire de ce pays des tapis, du feutre de fine qualité, et du taffetas habilement tissé. Il fournit en outre du jade blanc et du jade noir. Le climat est doux et tempéré. Il règne des tourbillons de vent et de poussière. » (*Voyages des pèlerins bouddhistes*, tr. par M. Julien, p. 223).

Un roi de Khotan ayant épousé avant notre ère une princesse chinoise, celle-ci introduisit le ver à soie dans sa nouvelle patrie, et fit élever un temple en l'honneur de la déesse des vers à soie.

M. Abel Rémusat a publié l'*Histoire de Khotan*, traduite des livres chinois (*Pien-i-tien*, k. 55). On y lit (p. 106) : « Le pays de *Yu-thian* était dans l'antiquité un État considérable. Sous les *Souï* et les *Thang* il avait subjugué ceux de *Joung-lou*, de *Han-mi*, de *Khasigar* (Kâchghar), de *Phéï-chan*. Ce royaume ainsi

met. Il y a citez et chasteaux assez; mais la plus noble est Cotan qui est chief du regne. Et ainsi a aussi à nom le regne. Il y a habondance de toutes choses; et y naist[a] coton assez. Et si ont vignes et jardins et possessions assez. Il vivent de marchandise et d'art. Il ne sont pas hommes d'armes.

Or nous partirons d'ici et vous conterons d'une autre province qui a nom Pein.

LIII. — [a] Mss. B. C. *croist.*

agrandi était appuyé au midi sur les montagnes Bleues (le *Tsoung-ling*), situées à deux cents *li*; au nord-est, il était à six mille trois cents *li* du passage de *Kia-iu*. Généralement parlant, on peut dire que Samarkand est le plus puissant des États situés au midi des montagnes Bleues, et que *Yu-thian* est le plus puissant de ceux qui sont au nord... On y trouve des mûriers, du chanvre, du riz comme à la Chine. A l'orient de ce royaume est la rivière du *yu* blanc ; à l'est celle du *yu* vert; et plus à l'ouest est celle du *yu* noir. La source de ces trois rivières sort du mont *Kouen-lün.* »

Cette histoire chinoise de Khotan rapporte une tradition curieuse de laquelle il résulterait que le philosophe chinois *Lao-tseu* serait allé à Khotan, plus de cinq cents ans avant notre ère, prêcher sa doctrine. On y lit : « A cinq *li* à l'est de *Yu-thian* (*Khotan*) est le temple de *Pi-ma*. On dit que c'est en cet endroit que Lao-tseu, *ayant converti les barbares à sa doctrine, devint lui-même* Bouddha. » (p. 20).

L'auteur persan des *Sept Climats* (*Notices et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 476), dit que Khotan était autrefois une ville célèbre ; mais qu'elle conserve à peine quelques restes de son ancienne splendeur... Le commerce et le payement des marchandises s'y font en nature ; les vendredis on voit environ vingt mille hommes qui se réunissent de tous les cantons, de toutes les provinces, et se livrent au trafic de cette manière. Autrefois on se rendait de Khoten au Khataï dans l'espace de quatorze jours, et tous les chemins étaient tellement couverts de villes et de villages, que l'on n'avait nullement besoin de chercher des compagnons de route, ou de se joindre à une caravane. Aujourd'hui la crainte des Kalmaks a fait abandonner cette route, et celle que l'on suit d'ordinaire *a cent journées de longueur.* »

On peut s'étonner qu'aucun des écrivains cités, ne parle de la culture de la *vigne* et du *coton*, que signale Marc Pol. On trouve, toutefois, la confirmation de son dire dans un ouvrage chinois intitulé : *Abrégé historique des pays situés au-delà des frontières,* dans lequel on lit : « La contrée d'Aksou, un peu au sud des monts Célestes, près des rivieres qui forment le grand lac Tarim, produit du *raisin*, des grenades et nombre d'autres fruits excellents ; *du coton* qui couvre les champs comme des nuages jaunes. En été, la chaleur est excessivement grande, et en hiver il n'y a là, comme à Tourfan, ni froid excessif, ni neige abondante. »

Dans la *Statistique de la Chine* que celui qui écrit ces lignes a traduite du *Tai-thsing-hoeï-tien*, et publiée en 1841, il est dit (p. 31) : « Les populations musulmanes de *Yarkyang*, de « *Kacheghar*, de *Ho-tian* (*Khotan*), et autres « lieux, doivent un tribut d'étoffes d'or (*kin-« pou*), de RAISINS (*pou-tao*), de fils d'or, etc. » D'après la même statistique, les impôts en grains étaient les suivants (p. 45) :

« Grains de première qualité, payés comme « impôt régulier par les familles musulmanes du « *Yarkyang*.............. .. 21,306 hectol.

« Grains de première qualité « dûs par les familles musulma-« nes de *Kacheghar*......... 8,480 —

« *Idem*, de *Ho-tian* ou *Khotan* 13,886 —

Enfin, la population, d'après un recensement de 1812, est ainsi portée dans le même document officiel (p. 9) :

« Les villes de *Kacheghar*, *Yarkyang*, *Ho-tan* « (Khotan), *Aksou*, *Koutchaï*, *Harachar*, toutes

CHAPITRE LIV.

Ci dist de la province de Pein.

Pein [a] est une province qui est longue cinq journées entre levant et grec [1]. Les genz aourent Mahomet et sont au grant Kaan. Il y a villes et chasteaux assez; mais la plus noble si est Pein (1),

LIV. — [a] Ms. B. *Peny*.

LIV. — [1] *Entre l'est et le nord-est.*

« mahométanes, dépendent d'un Beg (ou Bey). « Elles forment avec le territoire spécial de *Ili*, « habité par des tribus de race musulmane, une « population de 69,644 *portes* ou *feux*. »

La *langue* parlée par les habitants des pays qui professent l'*islamisme* est le *turk oriental*.

On peut lire dans les récits de *Mir-Izzet-Oullah* (*Magasin asiat.* de Kl., t. II, p. 1 et suiv.), et de Whathen (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, décembre 1835) des détails curieux sur ces mêmes contrées.

LIV. — (1) Cette ville de *Pein* a, jusqu'ici, beaucoup embarrassé les commentateurs de Marc Pol; elle a, comme dit l'un des derniers (M. H. Murray), *défié toutes les conjectures*. M. F. Neumann, dans ses notes ajoutées à l'édition allemande de Marc Pol, par Bürck, soutient (p. 616) que « c'est, sans aucun doute, *Pei-tschen* (*Pidjan*), district qui confine à l'est à *Schatscheou*, la *ville de sable* du district de *Hamil*, et au sud avec le *Lop-noor*. » Cela est impossible. Marc Pol n'aurait pas franchi une distance de plus de 250 lieues, en partant de Khotan (aujourd'hui *Iltchi*), pour aller *au delà* du lac Lop, décrire un pays qui se trouve placé, dans son itinéraire, *après* ce lac. De plus à *Pidjan* il n'y a point de *fleuve*.

La ville et province de *Pein* de Marc Pol est la ville district de 拜 *Paï* ou *Bai*, faisant aujourd'hui partie du gouvernement militaire de *Saï-li-m* (*Saïram*). Elle est portée, comme chef-lieu de ce gouvernement, sur la carte de *Saïram* et d'*Aksou*, de la *Description impériale des contrées occidentales* (*Hoâng-yû Si-yü thoû-tchi*, k. I, fol. 36-37). Cette ville, selon la même autorité, a le pôle à 41° 41′ d'élévation; sa longitude ouest de *Pé-king* est de 35° 12′, etc. Elle est portée sur les cartes d'Asie de Brué et de Kiépert par 41° 40′ de latitude N. et 79° et quelques minutes de longitude E. du méridien de Paris.

Le pays de *Saïram*, dont *Paï* ou *Pein* est le chef-lieu, faisait partie du territoire de *Koueï-tse*, dès avant notre ère jusqu'aux Mongols, qui changèrent ce nom en celui de territoire de *Pa-che-pa-li* (*Bichebalikh* « les cinq villes »). Ce pays de *Koueï-tse*, disent les rédacteurs de l'ouvrage cité ci-dessus, formait anciennement un grand royaume. Son territoire avait des frontières très-étendues: *Kou tche*, *Chayar*, *Saïram*, *Paï*, appartenaient tous à l'ancien territoire du royaume de *Koueï-tse*, et formaient ses frontières méridionales; et (de 250 à 620 de notre ère) *Chang-pou* et *Harachar* formaient ses frontières occidentales. (Lieu cité, k. II, fol. 13.)

Paï est un mot persan qui a le sens de *riche étendue* (*S. y. th. w. tch.*, k. II, fol. 26). بای *Bày*, dans cette langue, a plus communément le sens de *ville*. C'est aussi ce que disent les auteurs de l'ouvrage chinois cité, en ajoutant que c'est là que *demeure la population*; là qu'*elle vit en commun*; c'est ce qui lui a fait donner ce nom. Sous les *Thâng* (618-905) c'était la ville de *A-si-yân*; car, dans la géographie du *Si-yu* de cette dynastie, on lit : « De la ville murée de « *Kiu-pi-lo* (*Kapila*), à l'ouest, jusqu'à la ville « murée de *A-si-yân*, il y a soixante *li*. »

En *mandchou*, en *mongol*, en *turk oriental* et en *persan*, ce nom est écrit *Bäï*. (Voir le *Si-yü thoûng-wén-tchi*; lieu cité.) La différence ne tient qu'à la prononciation de la labiale initiale,

une cité qui est chief du regne. Il y a fluns en qui se treuvent jaspes et calcidoines assez. Il ont habondances de toutes choses et de coton. Il vivent de marchandise et d'art; et ont une telle coustume comme je vous dirai. Que quant une femme a son mari, et il se part pour aler en aucun voyage pour demourer, et il demeure plus de vingt jours : maintenant [2] que le termes est passez la fame se marie ; aussi fait l'homme, que il espouse où il veut (2). Et sachiez que toutes les provinces que je vous ai dit : dès Cascar en ça, et de ci en avant, sont toutes de la grant Turquie (3).

Or laissons de ceste et vous conterons d'une autre province qui s'appelle Siarciam.

CHAPITRE LV.

Ci dist de la province de Siarciam.

Siarciam (1) est une province de la grant Turquie, entre grec et levant [1]. Les genz aourent Mahomet. Et si y a villes et chasteaux

[2] *Aussitôt.*

LV. — [1] *Entre l'est et le nord-est.*

qui, dans ces langues, est généralement adoucie. En *tibétain*, il est écrit *Päï*, comme en chinois.

Moorcroft parle de la ville de *Pein* ou *Peî*, sous le nom de *Bai* (*Travels*,, t. I, p. 375).

(2) « Quand un marchand de Bokhara visite Yarkand, dit Burnes (t. III, p. 195), il épouse une des beautés de cette ville pour le temps qu'il y séjourne ; et le couple se sépare comme il s'était uni, absolument comme si c'eût été un marché, lorsque le marchand quitte la ville. »

(3) Par *Grande Turquie*, il faut entendre toutes les contrées où se parlait alors le *turk oriental* ou *djagatéen*, et que l'on nomme sur les cartes d'Asie : *Turkestán* ou *Turkistán chinois*.

LV.—(1) Ce nom est écrit en persan خرشر *Kharachar* dans le *Dictionnaire imperial* en 6 langues, publié à *Pé-king* sous *Khien-loung* (*Sí-yü-thoúng-wên-tchí*, k. II, fol. 12). Il y est dit que *char* شر (lisez : شهر *chehr*) signifie *ville ;* qu'ensuite cette ville étant devenue, avec le temps, de couleur *noire*, on l'avait nommée *Kara-char* (خر *khara*, ou plutôt : قرا *kará*, en turk oriental, signifiant *noir*).

Sous les *Han*, c'était un territoire du royaume de *Yan-ki ;* il en fut ainsi jusqu'aux *Tháng* (618), qui y établirent le gouvernement général du même nom. Sous les *Soung* (960-1119), il devint une possession musulmane du *Si-tcheou*. Sous les *Mongols* et les *Ming*, il appartint au territoire de *Pi-chi-pa-li* (*Bichebalikh*). Selon les historiens des *Tháng*, le royaume de *Yan-ki* avait 600 li d'étendue dans un sens et 400 dans l'autre. A l'est était *Kao-tchang*, à l'ouest *Koue-tse ;* au midi *Wei-li*, et au nord *Ou-sun*. En 644, un gouvernement général fut établi dans l'État de *Yan-ki* supprimé.

Selon les historiens des *Ming*, Bichebalikh touchait au midi à *Yu-tian* (Khotan) ; au nord, il joignait *Wa-la ;* à l'occident, il s'étendait jusqu'à *Samarkand ;* et à l'orient jusqu'à *Ho-tchéou* (l'*arrondissement du feu*, c'est-à-dire où il y a des volcans).

assez; et la maistre cité du regne si est ceste Siarciam. Il y a fluns qui mainent [2] jaspe et calcidoine, de quoi s'aporte à vendre au Çatay [a]; de quoi il ont grant profit [b]. Toute ceste province est sablon; et de Pein jusques ci est aussi tout sablon, de quoy y a maintes

LV. — [a] Ms. B. Les mss. A. et C. *Cata.* — [b] Mss. B. C. *proufit.*

[2] *Charrient.*

La *Description des contrées occidentales*, rédigée par ordre impérial (*Hoâng-yü Si-yü thoû tchi*, k. V, fol. 7), ajoute à ces renseignements que, l'an 94 de notre ère, le général chinois *Pan-tchao* fit mettre à mort le roi de ce pays et en établit un autre à sa place. L'année 127 ce pays envoya un tribut. Sous les *Tçin* (265-410) le roi de ce pays, ayant détruit le royaume de *Kouei-tse*, s'en empara et le joignit au sien; ensuite, ce dernier ayant été tué, ses États devinrent une dépendance de l'empire des Tçin.

En 644, sous les Thâng, on établit le gouvernement général de *Yan-ki* (nom que le pays avait porté jusque-là). En 719, on pourvut *Yan-ki* de quatre stations militaires (*tchin*). Dans les *Mémoires* sur les contrées occidentales, ce pays est aussi nommé le royaume d'*Akini*.

Sous les *Soung* (960-1120), ce pays est nommé *Si-tcheou Hoëi-hou* (« les *Ouïgours* de l'arrondissement occidental »); d'autres le nommaient *Si-tcheou Koue-tse*; d'autres *Koue-tse Hoei-hou*.

Sous les Mongols (1260-1340), ce pays est nommé *Pi-che-pa-lih* (ce nom signifie en turk oriental: *cinq-villes*). En 1278, on y établit des colonies militaires (*kiun tchan*). En 1281, on y en établit encore de nouvelles. En 1283, on y établit une direction générale de surveillance et de protection (*Siouan wei Sse*). En 1286, on y établit le commandement en chef mongol (*Yuen sse fou*).

On lit dans l'Histoire officielle des Mongols, qu'on établit trente stations militaires à Bichebalikh; les routes et autres voies de communication y furent très-développées. On lit dans celle des *Ming* (1368-1573) que ce pays, au midi, touche à Yu-tian (Khotan); au nord il communique à *Weï-lo-te*; à l'ouest à *Saï-ma'r khan* (Samarkand); à l'est, il s'étend jusqu'à *Ha-la-ho-tchoh*. (*Ib.*, k. II, fol. 10.)

On demandera peut-être comment un nom qui se prononce *Kharaçhar* a pu être transcrit *Siarciam* par Marc Pol? Sans recourir à l'explication facile de *manuscrits corrompus* (ce qui peut être quelquefois vrai), la raison en est simple: c'est que, comme on l'a vu ci-dessus, le pays et la ville capitale en question (en Orient, mais en Chine surtout, la ville chef-lieu donne son nom à tout ce qui est de son ressort) se nommaient, immédiatement avant l'avénement des Mongols: *Si tcheou*. Ce dernier nom était assurément encore en vigueur à l'époque du passage de Marc Pol dans la contrée (vers 1273), et c'est celui qui a dû frapper ses oreilles et rester dans sa mémoire. Nous verrons, quand nous serons en pleine Chine, que la terminaison chinoise *tcheoû* est presque toujours transcrite *cian*, ou *cion* (en prononçant ces syllabes à l'italienne: *tchian*, *tchion*) par Marc Pol. *Siarciam* serait donc la transcription de *Si-tchéou*, ancien nom de *Kharachar*.

Cette ville est à 42°7′ d'élévation au-dessus du pôle (selon les écrivains officiels chinois) et à 29°17′ de longitude ouest de Pé-king (*S. y th. tch.*, k. VII, fol. 4).

La position géographique, entre l'*est nord-est* (*grec et levant*) en partant de Peï ou Pein, répond parfaitement à *Kharachar*.

« *Karachar*, dit Timkowski (*Voyage à Peking*, t. I, p. 397), est habitée par des Turkestâni et des Kalmuks-Torgoouts. Sa circonférence est considérable... Ces contrées furent jadis assez peuplées. Les champs sont couverts d'arbres fruitiers et de blé, ce qui a valu à ce pays l'épithète de riche. Les Dzoûngar, à l'époque de leur puissance, faisaient paître leurs troupeaux dans ces régions. Les Turkestâni vaincus (par les Chinois sous *Khien-loung*), ne pouvant supporter leur malheur, périrent en partie ou furent dispersés;

eaues[c] ameres et mauvaises; mais bien se treuve en pluseurs lieux eaue douce et bonne. Et quant aucun ost [3] passe par la contrée, les genz fuient aux chemins avec leur femmes et leur enfans et leur bestes entre le sablon, deux ou trois journées, là où il sevent que aigue[d] soit; là où[e] il puissent vivre avec leur bestes; si que nuls ne les puet trouver, pour ce que le vent cueuvre[f] les voies où il sont alé par le sablon.

Et quant l'en se part de Siarciam l'en chevauche bien cinq journées par sablon là où il y a de mauvaises aigues[g] et ameres. Mais l'en treuve en avant lieu à aigue douce.

Et si n'y a chose qui face à mentevoir[4]; pour ce nous irons avant, et vous conterons d'une province qui a nom Lop[h], où il a aussi une cité que l'en nomme Lop (2), qui est au chief de ces

[c] Id. Le ms. A. *aigues.* — [d] Ms. C. *yaue.* — [e] Ms. A. *de quoy.* — [f] Ms. B. Le ms. A. *queuvre.* — [g] Ms. B. *eaue;* ms. C. *yaue.* — [h] Mss. A. B. *Loup.* Ms. C. *Lop.*

---

[3] *Armée, troupe.* — [4] *Qui mérite d'être mentionnée.*

de sorte que, depuis cette époque, ces contrées sont devenues désertes. »

(2) On ne trouve sur les cartes chinoises que le *Lŏ-pe-nao-eurh* (*Lop noor*, le lac *Lop*), et non une ville de ce nom. Il est à présumer que cette ville, qui était à l'*entrée du desert*, aura disparu du jour où la route commerciale par l'entrée de ce désert aura été changée.

« *Lŏp* ou *Lŏb* est un mot, en turk oriental, qui signifie un réceptacle dans lequel se déversent des eaux; *noor* signifie le lieu où toutes les eaux qui découlent du versant méridional des montagnes se réunissent. C'est de la que vient le nom de *Lop-noor*. Anciennement, c'était *Yeou-tsih*, « le lac aux eaux noires ou profondes ». Les uns le nomment le *lac salé* (*yin-tsih*); d'autres le nomment encore : « la mer des roseaux abondants ». (*Si-yŭ-thoŭng-wên-tchi*, k. 6, f° 10-11).

Ce lac est cité dans l'ancien livre intitulé *Chân hàï king*, « le Livre des montagnes et des mers ». On lui donne trois cents *li* (30 lieues) de largeur. Ses eaux sont toujours d'un niveau égal; elles n'ont pas plus de volume en hiver qu'en été. Il est éloigné du passage de *Yŭ-mên* (la « porte du jade », parce que le jade arrivait de *Khotan* et lieux voisins, en Chine, par ce passage) de trois cents *li* environ. Il a été considéré comme une des sources du *Hoang-ho* par les anciens historiens chinois. Les rédacteurs de la *Description du Si-yu* citée, disent (k. 6, fol. 11 v°) que le *Hoang-ho* a été considéré par les anciens historiens chinois comme ayant deux sources : une dans le territoire de Khotan, l'autre dans les monts *Thsoung-ling*. Les eaux couleraient à l'est jusque dans la *Mer de Phou-tchang* (des « roseaux abondants », le *lac Lob*); là, elles prendraient un cours souterrain jusqu'à *Tsih-chih* (« pierres accumulées »), où elles apparaitraient de nouveau et formeraient la source du *Hoang-ho*. Aujourd'hui, selon les mêmes rédacteurs, cela reviendrait a dire que le *Hoang-ho* vient du *Si-yu* (contrées occidentales de la Chine); que ses deux sources du *Thsoung-ling* et de *Khotan* se dirigent vers l'est en coulant de concert; qu'elles arrivent au *Lop-noor* où elles disparaissent et entrent sous terre où elles ne forment qu'un courant souterrain (Ib.).

Marc Pol dit que la ville de *Lop* (ou *Lob*) est à

cinq journées que je vous ai dit dessus, qui est à l'entrée du grandisme desert; si que les cheminans se reposent en ceste cité pour entrer ou desert.

CHAPITRE LVI.

Ci devise de la cité de Lop.

Lop est une grant cité qui est au chief du desert qui est appellez le desert de Lop (1); et est entre levant et grec[1]. Ceste cité est au grant Kaan. Les gens aourent Mahomet. Et vous di que ceus qui veulent passer ce desert se reposent en ceste ville une semaine pour refreschir[a] euls et leur bestes. Et puis s'appareillent, et prennent leur viande[2] pour un moys pour eus et pour leur bestes. Et se partent de ceste cité, et entrent ou desert. Et est tant lonc si comme on dit que en un an ne se chevaucheroit d'un chief à l'autre. Et là où il est mains[3] larges, si met on à passer un moys[b]. Ce sont touz mons et valées de sablon; et n'y treuve l'en riens que mengier[4]. Mais quant on a chevauchié un jour et une nuit, si treuve l'en aigue douce[c], tant qu'il souffira[d] bien à cinquante personnes ou à cent, avec leurs bestes; mais à plus, non. Et par tout ce desert treuve l'en aigue en ceste maniere; si que l'en treuve bien en ce passage, en vingt-huit lieus[5], aigue

LVI. — [a] Mss. A. et C. Le ms. B. *rafreschier.* — [b] Ms. A. .i. *moys.* Le texte de la S. G. porte aussi *un mois*, ainsi que la version latine. — [c] Ms. B. *eaue doulce;* ms. C. *yaue doulce.* — [d] Ms. B. *il souffist;* ms. C. *mestier est.*

LVI. — [1] *L'est et le nord-est.* — [2] *Vivres.* — [3] *Moins.* — [4] *Rien à manger.* — [5] *Lieux, endroits.*

cinq journées de marche de sa dernière station; c'est la distance qui sépare *Kharachar* du lac *Lob*, où se trouvait sans doute la *ville* en question. Il est singulier toutefois que Marc Pol ne parle pas du *lac*, mais seulement de la *ville* du même nom, qui devait être à une certaine distance.

LVI. — (1) Ce désert est porté généralement sur nos cartes sous le nom de *Désert de Gobi*, ou de *Cha-mo;* c'est un pléonasme hybride; *Gobi* signifie désert en mongol, comme *Cha-mo* (litt. *steppes sablonneux*) en chinois. La partie qui commence au lac *Lob* peut justement être appelée le *Desert de Lob*, comme le fait Marc Pol.

Selon le P. Gaubil (*Observations mathématiques*, etc., t. I, p. 145), le lac de *Lop* aurait son centre à 42° 20′ de latitude, et à 25° de longitude O. de *Peking*. Les frères Schlagintweit le placent à 40° 45′ de lat. et à 86° 30′ de long. E. de Greenwich. On lui donne aussi quatre cents

douce, mais non grammeut. Et en quatre lieus [5] treuve l'en aigue amere et mauvaise. Bestes n'y a, car il n'y trouveroient que mengier; mais on y treuve une tel merveille comme je vous dirai : que quant l'en chevauche de nuit par ce desert, et il avient que aucun remaigne [6] et se desvoie de ses compaignons pour dormir, ou pour autre chose; quant il cuide retourner et ataindre [7] sa compaignie, si ot [8] parler espriz [9] qui semblent estre ses compaignons. Et tel fois l'appellent par son nom; si que pluseurs fois le font desvoier en tel maniere que il ne puet puis trouver ses compaignons. Et en ceste maniere en sont ja maint mort et perdu. Et vous di que, de jours meismes, ot on [10] parler ces espriz. Et orez [11] aucune fois sonner de mains instrumens, et proprement tabour [12] plus que autre (2). Et ainsi passent ce désert einssi [13] que vous avez ouï.

[6] *Reste en arrière;* de *remanere.* — [7] *Pense rejoindre.* — [8] *Il entend.* — [9] *Des esprits.* — [10] *On entend.* — [11] *Vous entendrez.* — [12] *Tambour.* — [13] *Ainsi.*

li ou quarante lieues environ de circonférence.

(2) Les phénomènes extraordinaires rapportés par Marc Pol, quelque étranges qu'ils puissent paraître, ne sont pas aussi rares et aussi impossibles qu'on pourrait le croire. Nous sommes encore bien loin de connaître toutes les lois du monde physique aussi bien que toutes celles du monde moral. Et quand de nombreux témoignages concourent à affirmer un fait, il serait peut-être sage de ne pas le classer aussitôt dans le nombre fort considérable des superstitions populaires.

Au surplus, ce voyageur n'est pas le seul qui ait parlé de ces mêmes phénomenes, lesquels, pour être restés inexpliqués, comme le *mirage*, n'en sont pas moins dignes d'attention. Le pelerin chinois bouddhiste *Fa-hien*, qui traversa ce même désert l'an 400 de notre ère, 872 ans avant Marc Pol, dit dans sa *Relation* (trad. par M. Abel Rémusat, *Fo-koue-ki*, p. 2) : « Il y a dans ce « fleuve de sables (*Chă-hŏ*, synonyme de *Chă-« mŏ*), des mauvais génies, et des vents si brû-« lants, que, quand on vient à les rencontrer, « on meurt, et que personne n'en réchappe. « On ne voit ni oiseaux voler en haut, ni qua-« drupèdes marcher en bas. De tous côtés, et « jusqu'où la vue peut s'étendre, si l'on cherche « le lieu propre à traverser, on n'aperçoit d'au-« tres signes, pour le faire reconnaître, que les « ossements de ceux qui ont péri, et qui seuls « peuvent servir d'indices. » Le voyageur chinois dit qu'il mit dix-sept jours pour traverser ce desert, auquel il donne une étendue de mille cinq cents *li*, ou environ cent cinquante lieues. Marc Pol nous dit un mois. Ces deux durées dépendent de la longueur de la marche par jour, de la saison de la traversée, et surtout des points de départ et d'arrivée. *Fe-hien* partait de *Thunhoang*, aujourd'hui *Cha-tcheou* (que Marc Pol nomme *Saciou* dans le chapitre suivant), pour se rendre à *Khotan ;* Marc Pol part du lac *Lob* pour se rendre à ce même *Cha-tcheou* d'où est parti *Fa-hian ;* de sorte que les journées de marche des deux voyageurs sont à peu près les mêmes.

Le célebre polygraphe chinois *Ma-touan-lin*, cité par le P. Visdelou (*Supplement* à la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, p. 139) dit « que « l'on peut se rendre de la Chine dans le pays « d'Eighour (*Ouigour*) par un chemin bien plus « court que l'ordinaire ; mais il faut passer pour « cela une plaine de sables qui a plus de cent « lieues d'étendue. De tous côtés on ne voit que « le ciel et le sable, sans qu'il y paroisse le moin-

Or vous laisserons de ce desert, et vous conterons des provinces que l'en treuve à l'issue de ce grant desert de Lop.

« dre vestige de chemin. Ceux qui la veulent « passer ne peuvent trouver d'autres marques « que des ossements d'hommes et d'animaux, ou « de la crotte de chameaux. Durant ce passage « *on entend tantôt chanter, tantôt pleurer, et il* « *arrive souvent que les voyageurs que la curio-* « *sité porte à en découvrir les causes, s'égarent* « *et se perdent entièrement. Ce sont des voix de* « *lutins et de follets.* De là vient que les voya- « geurs et les marchands aiment mieux prendre le « chemin de *Hami*, ou bien *Camil*, quoique plus « long de beaucoup. Ces sables commencent du « côté de l'Orient, à la ville de *Na-Che tching*, « de laquelle on voit le col ou passage, nommé « *Yu-men-kouan* (« passage de la porte du jade »), « qui est fort proche de là. Après avoir marché « trois jours dans les sables, on arrive à la vallée « dite des démons. Là il faut sacrifier à un dieu, « à la manière du pays, pour obtenir que le « vent cesse. On marche encore cinq jours (il y « a dans le texte *pà*, « huit »), et on arrive à un « temple. De là on traverse six peuples diffé- « rents; ensuite on arrive à la capitale d'*Ey-* « *ghour*. »

Après d'autres détails le P. Visdelou ajoute : « N'est-ce point là le désert de *Lob?* » — Assurément. Cette capitale des *Oïgour* était anciennement *Karachar* dont il a été question précédemment. Le passage que Visdelou a traduit de *Ma-touan-lin*, en l'abrégeant, et sans indiquer dans lequel des 348 livres du *Wen-hien-thoung khao* ce passage curieux se trouve, fait précisément partie d'une *Notice* très-importante sur *Kau-sse*, nommé aussi *Kao-tchang*, pays que les Oïgour occupaient dans le pays dont il vient d'être question (Voir *Ma-touan-lin*, k. 336, f[os] 11-22); laquelle notice est suivie de celle sur les *Koue-tseu* ou *Bichbalikh*, occupé aussi par les Oïgour.

Le capitaine Wood raconte (*Journey*, etc., p. 181-2) qu'en traversant un petit désert de *sables mouvants* (*Reig-Ravan*) au nord de Caboul, dans l'Afghanistân, il voulut éprouver la *réalité* des fables que l'on racontait sur ce désert. « Nous n'arrivâmes pas à cette place, dit-il, très-sincères croyants dans l'action surnaturelle d'agents supposés. Cependant nous fîmes ce que l'on nous conseilla de faire, et envoyâmes dix hommes à la sommité de la barre de sable, pendant que nous prîmes position dans l'endroit le plus favorable pour entendre les sons qui pourraient être émis. Le détachement envoyé en avant suivait sa route en piétinant le sable et continua sa marche jusqu'au pied du plan incliné ; mais sans faire retentir le moindre son. Cela fut répété successivement plusieurs fois ; mais une seule fois avec quelque succès. Le *son entendu alors était semblable à celui d'un tambour lointain, adouci par une musique plus douce*. Le secret de *Reig-Ravan* (*sable mouvant* du petit désert au nord de Caboul) est, autant que je le puis imaginer, celui du murmure de la société en marche (*of the whispering gallery*) La plus légère dentelure faite sur le sable est immédiatement remplie par la chute des grains de sable de la paroi supérieure. Des vagues mouvantes sont ainsi produites par la marche pesante d'un groupe descendant ; et le bruissement du sable sec est condensé et répercuté par la conformation circulaire des rochers environnants. »

Le même phénomène doit se produire dans des proportions bien plus grandes lorsqu'une nombreuse caravane d'hommes et de chevaux est engagée dans un désert comme celui de *Lob*.

« Le lac *Lob noor*, dit Timkovski (*Voyage à Pe-king*, t. I, p. 396), est situé à cinq cents *li* au sud-ouest de Tourfân. On compte de *Pitchan* (1) à *Ilitsi* (Khotan), au sud-ouest, quatre à cinq mille *li* (2); d'*Ili-tsi* au Tibet ultérieur cinq cents *li* au sud. Tout le pays de ces côtés, et à quatre à cinq mille *li* vers l'est, est entièrement inhabité, quoique abondant en sources. On ne voit, sur la route qui le traverse, que des steppes sauvages et des marais, ou des montagnes escarpées et couvertes d'une neige éternelle, des déserts et des rivières. Les sources y sont très-nombreuses; tantôt ce sont des cascades qui se précipitent de rochers en rochers, tantôt des nappes d'eau qui s'étendent au milieu des hauteurs. L'eau est, en général, d'une couleur jaune dans cette région.

(1) C'est la ville que M. Neumann affirme être *Pein*, et que Marc Pol décrit après *Khotan*, en franchissant ainsi sans motifs une distance de 400 ou 500 lieues!

CHAPITRE LVII.

Ci devise de la grant province de Tangut.

Quant l'en a chevauchié trente journées en ce desert que je vous ai dit si treuve l'en une cité qui est appellée Saciou (1) qui est au grant Kaan. La province s'appelle Tangut (2)[a]. Il sont tuit

LVII. — [a] Ms. B. *Tangat*. Ms. C. *Tangue*.

Toutes ces sources et ces rivières coulent du flanc méridional des montagnes neigeuses, se dirigent au sud-est de la *nouvelle frontière*, et se réunissent dans le *Lob-noor*. Il y a, près de ce lac, *deux villages* renfermant chacun cinq cents maisons. Les habitants ne cultivent pas la terre et n'élèvent pas de bestiaux; le commerce de poissons suffit à leur subsistance. Ils font de la toile avec du chanvre sauvage, et des pelisses avec le duvet des cygnes. *Ils parlent la langue turque, mais ne professent pas l'islamisme.* »

L'un des deux villages qui subsistent maintenant près du lac de *Lop* était sans doute une *grande ville* à l'époque de Marc Pol; ses habitants mahométans professaient alors l'*islamisme*, qu'ils ont abandonné depuis, sans doute pour adopter la religion bouddhique, ou plutôt le culte lamaïque, qui, du Tibet, s'est propagé dans une grande partie de l'Asie centrale et de la Tartarie.

LVII. — (1) Ce nom, dans les mss. en écriture gothique (et même dans les autres), peut se lire à volonté *Saciou* ou *Sacion*, la dernière lettre représentant, sous la même forme, le *n* et l'*u*. Nous avons adopté ici la lecture *Saciou* parce qu'elle se rapproche beaucoup plus de *Chă-tcheou*, nom de la ville chinoise que Marc Pol a voulu évidemment désigner.

沙州 *Chă-tcheou*, que l'on nomme aujourd'hui *Tun-houang*, est (selon le *Si-yü-thoü tchi*, k. 6, fol. 4), à 40° 12' d'élévation du pôle et à 21° 37' de longitude O. de *Pé-king*. Sa distance en longitude de *Karachar*, dernière station de Marc Pol dont nous avons la position exacte (haut. du pôle : 42° 7'; long. O. 29° 17'), n'est que de 7° 40'; ce qui donne une distance d'environ deux cents lieues. Les journées de marche accusées par Marc Pol ne sont donc pas exagérées, surtout pour la traversée du désert.

La ville de *Chă-tcheou* (« arrondissement des sables ») se nommait *Tun-houang* dès avant notre ère. A cette époque et jusqu'au quatrième siècle, elle fut la principauté de *Tun-houang*. Ensuite elle fut instituée le chef-lieu du *Si-liang* (« climat modéré de l'ouest »). Dans la première moitié du dixième siècle, elle est nommée *Chă-tcheou*. Sous les *Soung*, en 1035, elle est annexée au territoire de *Si-hia*. Sous les Mongols, en 1277, elle est érigée en gouvernement (*lou-tchi*) dépendant de la circonscription administrative (*Sing tchi*) de *Kan-suh*. En 1405, elle est érigée en gouvernement militaire du même nom. En 1759, ce nom fut changé en celui de district de *Tun-houang*, son premier nom, qu'elle porte maintenant (*Si-yu thoü tchi*, k. 4, fol. 4).

(2) تنكوت *Tangkout*, dans Rachid-eddin; تنكت *Tangat*, dans Mirkhound; *Thang-chou* en chinois, et *Hô-si*, « pays situé à l'occident du *Hô* », ou fleuve jaune. « Le nom de *Tangkout*, dit Klaproth (*Journal asiatique*, t. XI, 462 et suiv.), est dérivé de celui de la grande nation tubétaine, appelée dans les Annales de la Chine Thang-hiang. C'étaient des descendants des *San-miao*, ou anciens habitants primitifs de la Chine, qui furent repoussés par les Chinois dans les pays du lac de Khoukhou-noor et du Tubet oriental. Les Thang-hiang ainsi que leurs parents, les Thang-tchang et les Pé-lang, se vantaient, comme tous les Tubétains, de descendre d'une grande espèce de singes. Ils occupaient primitivement le pays de *Sy-tchi*, situé à l'ouest du département actuel de *Lin-thao*, de la province chinoise de Kan su. Ce pays est traversé par le Houang-ho avant qu'il entre pour la pre-

ydolatres [b]; mais auques [1] y a crestiens nestorins, et y a aussi sarrazins. Les idles [2] ont language par euls (3). La ville est entre grec et levant [3]. Il vivent del [4] profit des blés que il recueillent de la terre. Il ont maintes abbaies et maint moustier plains de leur ydoles de pluseurs façons as queuls [c] il font grant honneur et grant reverence, et ont grant devotion, et leur font grans sacrefices. Car touz ceus qui ont enfans font nourrir un mouton en l'onneur de l'idle [5]; et au chief de l'an ou à la feste de l'ydole, cil [d] qui ont

[b] Ms. A. *tuit idles.* Ms. C. *tous ydres.* — [c] Ms. C. *auxquelz.* — [d] Mss. B. C. *ceulx.*

LVII. — [1] *Quelques.* — [2] *Idolâtres.* — [3] *Par est nord-est.* — [4] *Du.* — [5] *L'idole.*

mière fois en Chine ; ce fleuve y décrit un grand nombre de sinuosités. Ce fut dans les troisieme et quatrième siècles que les empereurs des dynasties chinoises de Wei et de Tsin parvinrent à abattre la puissance des Tubétains orientaux nommés Khiang ; dans le sixième les empereurs des Tcheou détruisirent celle des Thang tchang ; après ceux-ci d'autres Tubétains, nommés *Teng tchi*, devinrent puissants : ils furent remplacés par les *Thang hiang* ou *Tangkout*, qui, *vers le commencement du douzième siècle*, formaient une principauté particulière, dont la capitale était *Hia tchéou* ou *Ning hia fou* de nos jours. *Tchao yuan*, un de leurs princes, s'était emparé d'un grand nombre de villes situées dans la partie septentrionale des provinces actuelles de Kan su et de Chen si, ainsi que dans le pays d'Ordos. En 1036, il prit encore aux Turks Hoeï hou, les villes de Koua tcheou, *Cha tcheou*, et Su tcheou... Deux ans auparavant il avait déjà donné à son royaume la dénomination chinoise de *Hia* ou *Si-hia*. Sa résidence était *Hing-tchéou*, à présent *Ning-hia*. Cette ville s'appelait selon Rachid-ed-din, en langue tangkoute : ايرقى *Eyirkai*, et chez les Mongols : ايرقيا *Eyirkaya*. Dans l'histoire mongole de Sanang setsen, elle est nommée *Irghaï;* c'est la province d'*Égrigay* ou d'*Egrigaya* de Marco Polo, dont il appelle la capitale *Calacia*. Le royaume de Si-hia ou Tangkout fut détruit par Tchinghiz kaân ; ce conquérant s'empara, en 1227, de sa capitale, résidence de Chidourghou khan. »

Klaproth ajoute ici en note : « J'extrais ces détails du *Thoung kian kang mou ;* car la traduction de ce passage donnée par le P. Mailla (vol. VIII, p. 200-201, année 1036) est remplie d'erreurs. Il n'est pas du tout question du pays de *Loung*, ni *d'une guerre contre les Thou-fan.* »

Ces assertions sont contraires à la vérité. C'était l'habitude de cet orientaliste prussien trop vanté, de dénigrer les travaux d'autrui pour rehausser les siens, dont les sources sont loin d'être toujours indiquées.

On lit ce qui suit dans le *Thoung-kian-kang-mou ; Supplément* comprenant l'histoire des *Soung*, k. 4, fol. 21 *recto* :

« Douzième lune, troisième année *king-yeou* [1036] de l'empereur *Jin-tsoung* des *Soung*). Le *Thou-fan Kio-sse-lo* met en grande déroute *Tchao-yuen-hao* (prince du Tangkout) sur les bords du *Hoang-ho.* » Suivent les détails en forme de commentaire. Le *Li-taï-ki-sse* (k. 83, f[os] 44-45) rapporte aussi l'histoire de la guerre du prince des *Tangutains* contre les *Thou-fan.*

Le *Li-taï-ki-sse* (k. 95, fol. 10) ajoute que cet État dura cent quatre-vingt-seize ans.

(3) Le *Tangkout* ayant alors une population ouïgoure, ou de Turcs orientaux mêlés d'Arabes, avait des sectateurs de la religion lamaïque, bouddhisme dégénéré, des sectateurs de celle de Mahomet, appelés partout alors *Sarrasins ;* enfin des Nestoriens et des Jacobites, qui avaient obtenu la faveur et la protection des chefs ouïgours, auxquels ils avaient communiqué leur écriture syriaque pour représenter les sons de leur

nourri le mouton le menjuent [6] avec les enfans devant l'idole et lui font grant reverence, et les enfans aussi. Et quant il ont ce fait, si font tuit cuire les moutons [7] et les portent encore devant l'idole à grant reverence. Et illec les [e] laissent tant que il ont dit leur office [f] et leur prieres : que l'idole sauve leur enfans. Et dient que l'idole menjue la substance de la char. Puis que il ont ce fait, si prennent celle char et la portent à leur maisons [g]; et mandent touz leur parenz et la menjuent à grant reverence et à grant feste. Et quant il ont mengiée la char, si recueillent les os qui sont demouré et les metent en huche moult sauvement. Et sachiez que tous les [h] ydolastre du monde quant muerent les vifs [i] les font ardoir [8]; et les portent ardoir (4). Les

[e] Ms. C. Le ms. A. porte *le*. — [f] Ms. C. *tant que ilz aient dit le service*. — [g] Ms. A. *lor mesons*. — [h] Ms. A. *tuit li*. — [i] Id. *vis*. Mss. B. C. *vifs*.

[6] *Mangent*. — [7] *Cuire tous les moutons*. — [8] *Brûlent leurs corps*.

langue. Il existe encore quelques manuscrits ouïgours écrits avec cet alphabet syriaque légèrement modifié, et dont la langue est nommée *Djagatéen-turki*. Les alphabets mongols et mandchoux actuels en sont aussi dérivés.

(4) On lit à ce sujet, dans le *Voyage à Péking* de Timkovski (t. I, p. 259) : « La superstition, profitant de la terreur qu'inspire la mort, a établi une foule de pratiques bizarres pour écarter les maux dont elle se croit irrévocablement menacée; les prêtres de Bouddha, pour maîtriser l'esprit de leurs sectateurs, ont représenté la mort sous une image effrayante. Le moribond dévot fait appeler un lama pour assurer le salut de son corps et de son âme; le prêtre, après avoir pris des renseignements sur le jour et l'heure de la naissance du malade, sur les circonstances qui l'ont accompagnée, et sur tout ce qui lui est arrivé pendant sa vie, prononce, d'après les saints livres et les lois de l'astrologie, si le corps sera *brûlé* ou jeté à l'eau, s'il sera exposé dans une espèce de cage, ou couvert de pierres, etc. Il y a quelques exceptions : par exemple, on n'enterre pas un homme qui s'est pendu; quiconque meurt à la suite d'enflures ne peut pas être *brûlé;* on ne jette pas à l'eau ceux qui ont été noyés par une inondation, ou frappés de la foudre, ou dévorés par les flammes; on ne peut enterrer sur une montagne quelqu'un qui est mort d'une maladie contagieuse; en un mot, on ne peut pas jeter sans raison du bois dans le feu et de la terre dans l'eau, porter du bois sur une montagne ou dans une forêt. Telles sont les lois des bouddhistes (de la Tartarie).

« La manière la plus ordinaire de disposer des corps est de les transporter dans un steppe, et de les laisser abandonnés aux bêtes sauvages et aux oiseaux de proie. Mais, même dans ce cas, le lama décide vers quelle partie du monde la tête doit être tournée; on plante une girouette en terre, et la direction que lui donne le vent détermine celle que le défunt occupera. Du reste, tout dépend entièrement du lama, qui prescrit également comment il faut ensevelir le cadavre; s'il faut le vêtir ou le laisser nu, le déposer en plein air, ou dans une vieille iourte, et qui décide lesquels de ses effets ou quels objets doivent être ajoutés comme offrandes. Si le corps doit être *brulé*, on ne le couvre pas, on le laisse exposé à l'air; quelquefois on place à l'entour des drapeaux tournés vers les quatre parties du monde; ou bien l'on entoure le bûcher de pieux plantés en terre, et sur lesquels sont écrites des prières en langue tibétaine. Ceux qui veulent

parens des mors font enmi celle voie [9] une maison de fust [10], et la cueuvrent de draps à or et de soie. Et quant le corps [j] passe devant ceste maison, si s'arrestent et getent, ceus de la maison, devant le corps, vin et char et viandes [11] assez. Et ce font il pour ce que il dient qu'en autele honneur sera receu en l'autre siecle. Et quant il est aportez au lieu où il doit estre ars [12], ses parens font entaillier hommes de chart parchemin et de papier, et chevaus et chameux et roe comme besans [13]; et toutes ces choses font ardoir avec le mort. Et dient que en l'autre monde il aura [k] ses esclas [14] et ses bestes et ses biens avec lui, tant comme [15] ces chartres qui seront arses [16]; et vont sonnant devant le corps touz les instrumens [l] de la ville. Et sachiez que il ne feroient ardoir le corps mort, se il ne fesoient veoir à [17] leur astronomiens lequel jour doit estre bon à ce faire: c'est d'ardoir. Et quant il leur dist lequel jour, si le gardent jusques au terme. Et il est tel fois que il gardent le corps bien six mois, ou mains [18] ou plus, selonc ce que il leur dist par son art.

j Ms. B. Ms. A. *cors*. — k Ms. A. *avera*. — l Id. *estrumenz*.

9 *Au milieu du chemin par où le cortége doit passer.* — 10 *Bois.* — 11 *Chairs et autres aliments.* — 12 *Brûlé.* — 13 *Ronds de papier en forme de monnaie.* — 14 *Esclaves.* — 15 *En même nombre que.* — 16 *Brûlées.* — 17 *Rechercher par.* — 18 *Moins.*

montrer leur ferveur et leur dévotion ou leurs richesses, font élever des monuments en bois ou en pierres, sur les tombeaux où ils déposent les cendres de leurs parents. Cet usage a été observé en Mongolie dès les temps les plus reculés. »

La crémation des corps a été en usage chez beaucoup de peuples anciens et modernes. On verra cet usage souvent signalé par Marc Pol dans la suite de son livre. Voici comment Benjamin Bergmann, qui résida plusieurs années chez les Kalmuks, *descendants des Tangutains*, raconte la cérémonie funèbre d'un prince de cette tribu :

« On conserva le cadavre pendant trois jours, et le quatrième, *il fut livré aux flammes*. Pour cette cérémonie le *lama* se rendit dans la hutte du défunt, avec le grand pristaw, son épouse et les principaux prêtres; là, il prononça un grand discours en langue kalmouke. Une foule de prêtres étaient assis autour de la hutte du mort, et plus loin le peuple était assemblé. Le corps de Tchoutchei, porté assis sur une machine de bois, était enveloppé d'une toile imbibée de poix, et il avait sur la tête une couronne, derrière laquelle pendait un voile noir. Le *lama*, assis sur une espèce de palanquin, précédait le corps; tous les prêtres suivaient nu-tête et, devant le *lama*, se faisaient entendre les instruments de musique; une foule de peuple fermait la marche. Le *bûcher* était dressé à quelques centaines de pas de la hutte... Le lama lui-même mit le feu au bûcher et s'éloigna de suite avec la musique; mais des personnes, préposées pour soigner le bûcher, restèrent auprès pour verser continuellement de la poix sur le cadavre. Le feu brûla pendant plusieurs heures; lorsqu'il

Et le gardent en ceste maniere que il font une quasse[m] bien une paume moult bien conjointe ensemble. Et est toute painte [19] moult soutilment [20]; et le cueuvrent de beaux draps, et mettent dedens la quasse canfre et espices assez, afin que le corps ne pue. Et chascun jour, tant comme il le gardent, font mettre table plaine de viande devant le mort. Et dient que s'ame[n] vient, et menjue et boit; et li laissent tant comme l'en demeure pour mengier. Et ainsi le font chascun jour; et encore leur font acroire pis, les devins, que il leur dient aucune fois, que ce n'est pas bon de traire le corps par la porte[o]. Si que, aucune fois, leur font rompre le mur, et traire [21] le par là quant il le doivent porter ardoir. Et sachiez que tout en ceste maniere le font tuit li autre ydolatre de ces contrées.

Or vous laisserons de ceste matiere, et vous conterons d'une autre cité qui est vers maistre [22] jouste le chief [23] à cel desert.

CHAPITRE LVIII.

Ci dist de la province de Camul.

Camul (1) est une province qui jadis fu royaumes. Il y a villes et chasteaux assez; mais la maistre cité est Camul. Ceste province

[m] Ms. C. *case* (*caisse*). — [n] Ms. C. *son ame*. — [o] Cette phrase manque dans le ms. C.

[19] *Peinte.* — [20] *Subtilement, finement.* — [21] *Faire passer.* — [22] *Nord-ouest.* — [23] *Extrémité.*

fut éteint, la cendre fut recueillie et conservée comme relique. On éleva à la mémoire du défunt un monument construit en terre glaise et en joncs. » (*Voyages chez les Kalmuks*, tr. franç., p. 250.)

LVIII. — (1) *Hamil*, en chinois : 哈密 *Hŏ-mĭh*, que l'on prononce : *Ha-mi*; mais dans le dialecte *Hoeï*, ou turc oriental, ce nom se prononce *Hal-mil*. *Hal* signifie *lointaine perspective* (*liaò-wáng*) ; *mil* : « élévation en plaine » (*tién thaï*). Le pays est situé sur une élévation; c'est de là que lui est venu son nom. C'était anciennement le territoire des *I-gou-l Hioung-nou* (des *Ouigour* de la tribu des *Hioung-nou*, ou Turcs). Sous les *Han* postérieurs (56-220) ce pays fut nommé *I-gou*; sous les *Wei* (220-256), il fut annexé à celui des *Jou-jou*, ou *Jouan-jouan*. Sous les *Thâng*, il fut érigé en arrondissement des *I* occidentaux (*Si-i-tchéou*); puis transformé en « Principauté des *I-gou* de *I-tcheou* ». Sous les cinq petites dynasties (907-954), on le surnomma *Houl-tsih*. Sous les *Soung* (960-1120), il fit partie de l'état des *Hoei-hou* ou *Ouigour*, Turcs orientaux). Sous les Mongols, ce fut la résidence de l'un des rois (de la famille de Dchinghiz-Khaân) qui se partageaient les commandements militaires. Enfin, sous les *Ming*, on en fit la place défensive (*Wei*) de *Ha-mi*. (*Si-yŭ-thoung-wĕn-tchi*, k. II, fol. 1.)

est enmi deux desers; car, de l'une part est le grant desert de Lop, et de l'autre part a un petit desert de trois journées. Les gens sont tuit ydolatres [a] et ont language par euls. Il vivent du fruit de la terre; car il en ont assez. Il sont hommes de grant soulaz [1], car il n'entendent à autre chose que à sonner instrumenz, et chanter, et baler [2] et à prendre grant deliz à leur corps [3]. Et vous di que se un forestier [4] vient à sa maison pour herbergier [5], il en est trop liez [6], et commande à sa fame que elle face tout le plaisir au forestier. Et puis se part et s'en vait; et ne retourne jusques à tant que le forestier s'en soit partiz. Si que l'en puet soulacier avec sa fame tant comme l'en veult; car elles sont belles fames. Et il le tiennent à grant honneur et n'en ont nulle honte. Car tuit cil [b] de ceste province sont si honni [c] de leur moliers [d] comme vous avez ouy (2).

LVIII. — [a] Ms. B. Le ms. A. *idles*, et le ms. C. *ydres*. — [b] Mss. A. B. Le ms. C. *tous ceulx*. — [c] Le texte français de la S. G. porte *aimi*, pour *honni*. C'est sans doute une er-

---

LVIII. — [1] *Plaisir*. — [2] *Danser*. — [3] *A se donner beaucoup d'amusements*. — [4] *Étranger*. — [5] *Héberger, loger*. — [6] *Très-joyeux*.

Dans les commencements de notre ère et avant, *Ha-mi* était la « résidence royale pour y respirer la fraîcheur » des *Hioung-nou*. Cette ville est à 42° 53′ d'élévation du pôle; sa longitude O. de *Pé-king* est de 22° 34′ (*Si yu thou tchi*). Elle est située à 800 *li* du passage *Yu-men*, ou de « la porte du jade »; et à 800 *li* de *Kharachar*. La population, du temps de Marc Pol, était principalement composée d'Ouigours professant le bouddhisme lamaïque; le dialecte qu'elle parlait devait être l'ouigour ou turk oriental.

Les ambassadeurs que Chah-Rokh envoya près de l'empereur de la Chine, en 1420, partis d'Hérat, passèrent par *Tourfan* et *Kamul*. « Le 21e jour de redjeb de l'an 823 de l'Hégire (dans les premiers jours du mois d'août 1420) on arriva dans la ville de Khamil. L'émir Fakhr-eddin y avait fait bâtir une mosquée magnifique et un beau monastère orné de la manière la plus somptueuse. Tout auprès de la mosquée, les infidèles avaient élevé un temple, sur les côtés duquel étaient peintes des idoles grandes et petites, sous des formes admirables. A la porte de cet édifice on voyait représentés deux démons qui se précipitaient l'un contre l'autre. Mangli Timour-Maïri, beau jeune homme, était gouverneur de Khamil. » (*Not. et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 389.)

Les ambassadeurs de Chah-Rokh étant partis de Balkh le 1er jour de moharrem de l'an 823, ou 16 janvier 1420, mirent plus de six mois pour parvenir à Khamil en suivant *la route du nord*, c'est-à-dire celle qui passe au *nord* des monts que l'on nomme *thian chân*, « monts célestes », tandis que Marc Pol avait suivi celle qui passe au *sud* de ces mêmes monts. La première de ces routes se nomme en chinois : *Thiân chân pĕh loú*; et la seconde : *Thiân chân nân loú*. Il y a des itinéraires chinois de ces deux routes avec le nom des stations, leurs distances en *li*, et quelques observations sur les pays parcourus.

Benoist Goez, dans son voyage de l'Inde au Cathay, en 1604, passa par Khamil qu'il nomme aussi *Camoul*, « ville forte et garnie de bonnes défenses. » (*Histoire de l'expedition chrétienne en Chine*, de Trigault, trad. fr., p. 856.)

(2) Ces maris complaisants ont peut-être aussi

Or avint que au temps de Mangu Kaan[e] qui regnoit, et estoit seigneur de ceste province (3), sot[7] ce fait; si leur manda, commandant sur grant paine[8] que il ne le feissent plus. Et quant il orent ce commandement, si en furent moult dolent. Si s'assemblerent ensemble et firent un moult grant present, et l'envoierent au seigneur et li prierent que par grace il leur laissast faire leur usage[f] que tuit leur ancestre avoient fait; et que pour ceste usance[g] leur donnoient, les ydoles, touz les biens de la terre que

reur du copiste. La version latine publiée par la même Société porte : « Et omnes isti de ista provincia sunt *bezzi* de suis uxoribus. » — *Quid* de *bezzi?* L'ancien texte italien, *Il Milione*, porte : « E tutti quelli di quella provincia sono *bozzi* delle loro moglie, ma « nol se'l tengono a vergogna. » Le mot *bozzo*, n'étant pas italien, a été cree par le traducteur pour remplacer *honnir*. — [d] Ms. B. *moulliers*. Ms. C. *moilliers* (mulier; *femme, épouse*). — [e] Ms. A. *Mougu k*. — [f] Ms. B. *usance*. — [g] Ms. C. *usaige*.

7 *Sut*. — 8 *Ordonnant sous des peines sévères.*

pris pour devise : « *honni* soit qui mal y pense ».

(3) Mangou-Khân, petit-fils de Dchinghiz-Khân, régna sur tous les pays conquis par les Mongols, depuis 1250 jusqu'à 1259, sauf les territoires apanagés, dont toutefois il restait suzerain. Il résidait à Caracorum, dont il sera parlé ci-après.

Quant à la coutume étrange dont il est question et à l'obstination des intéressés pour la conserver, ce n'est assurément pas une invention de Marc Pol; nous avons trop reconnu jusqu'ici sa véracité pour pouvoir le supposer. Une coutume semblable a été signalée par Elphinstone dans son *Account of Caubul*. En parlant des *Hazârehs*, tribus d'origine mongole qui habitent dans les montagnes, au nord de Caboul, il dit qu'il en est « dont les maris *louent leurs femmes à l'hôte qui est reçu chez eux*. Et, dans tous les temps, si un mari de cette même tribu trouve une paire de pantoufles à la porte de sa femme, il s'éloigne immédiatement. » Elphinstone ajoute en note une remarque dont il n'indique pas l'origine, mais qui est assurément un écho lointain du fait rapporté par Marc Pol, que Mangou-Khân voulut abolir cette honteuse coutume, mais que toute la population du lieu le supplia de n'en rien faire, parce qu'ils ne faisaient que suivre la coutume de leurs ancêtres, et que c'est pour cela même que leurs idoles les comblaient de biens.

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghiz-Can*, rapportant les articles conservés dans les écrivains orientaux, du *Yasa*, ou *Code* de ce conquérant, dit (p. 107) : « Art. XVIII. Une autre loy condamne à mort les adultères, et l'on permet de les tuer quand on les surprend *in flagranti*. Les habitants de la province de Caindu murmurèrent contre cette ordonnance, parce qu'ils avoient coutume, pour bien faire les honneurs de chez eux, et pour mieux recevoir leurs amis, de leur livrer leurs femmes. Ils présentèrent plusieurs requêtes au Can, pour n'être point privés de ce moyen de régaler leurs hôtes. Ce prince, cedant à leur importunité, les abandonna à leur honte. Il leur accorda ce qu'ils demandoient; mais afin que la pudeur de ses autres sujets ne fût point blessée par une coutume qu'il trouvoit contraire à l'honneur et à la raison, il déclara en même temps qu'il tenoit ces peuples pour infâmes. »

La province de *Caindu*, citée dans ce passage, l'est aussi dans Marc Pol, au Chap. 116, avec la mention des mêmes usages; mais il n'y est pas dit, comme dans le chapitre des habitants de *Camul*, que ceux de *Caindu* réclamerent contre l'exécution du *Yasa* en question. Si Pétis de la Croix n'a pas emprunté ce détail à Marc Pol lui-même, et qu'il soit tiré réellement par lui des écrivains orientaux, il confirme d'une manière singulière le dire du célèbre voyageur.

il avoient; et que autrement ne sauroient vivre, ne ne pourroient. Et quant le seigneur vit ce, que il le vouloient, si dist : « Puis que « vous voulez vostre honte [h], et vous l'aiez [9]. » Si leur consenti à faire à leur volenté de leur mal usage [i]. Si que touz jours l'ont maintenu et maintiennent encore.

Or vous laisserons de Camul, et vous conterons des autres provinces qui sont entre tremontaine et maistre [10]; et est au grant Kaan, qui a nom Chingin-talas.

CHAPITRE LIX.

Ci dist de la province Chingintalas.

Chingin-talas (1) est une province qui est encore ou chief du desert entre maistre et tremontaine [1]. Elle est grant seize jour-

[h] Le ms. B. ajoute ici : « *Et vous dites que vous ne pourriez vivre sans le faire.* » — [i] Ms. C. *male usance.*

[9] *Que vous l'ayez, ayez-la !* — [10] *Entre le nord et le nord-ouest.*
LIX. — [1] *Entre nord-ouest et nord.*

LIX. — (1) De tous les noms de lieux cités par Marc Pol, il n'en est peut-être aucun qui ait fait naître tant de suppositions plus mal fondées les unes que les autres. Deguignes avait cru reconnaître ce nom dans le pays de *Leou-lan* ou *Chen-chen*, situé *au midi* de *Ha-mi*. « Je pense, dit-il (*Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. XII), que c'est dans ce canton qu'il faut placer la province que M. Paul appelle *Chin-chin-talas*, voisine du grand désert. » Cette désignation est bien vague et ne repose sur aucune donnée géographique ou historique; car Marc Pol, venant de parler de Camul (ou Khamil) où il a conduit ses lecteurs, dit que *Chingin-talas*, dont il va ensuite parler, est une province située *entre tremontaine et maistre*; ce qui veut dire : *entre le nord et le nord-ouest*. La version latine publiée par la S. G. porte: *intra tramontanam et magistrum*, ce qui indique bien la même position. Ce chapitre manque dans Ramusio. Le texte latin de Grynæus et de A. Muller porte : « Post provinciam « Camul sequitur provincia *Chinchintalas*, quæ « *ab aquilone confinis est deserto.* » C'est le texte traduit par Marsden, qui n'en adopte pas moins l'opinion de Deguignes, rapportée ci-dessus. Pourquoi ? parce que le nom de *Chen-chen* a de la ressemblance avec *Chinchin*, et que *talas* qui, dit-il, signifie *plaine* en mongol, peut s'en séparer comme appellatif. Voilà comme, trop souvent, même des hommes instruits font de la science qui ne repose sur aucun fondement sérieux.

H. Murray (p. 250) croit, avec C. Ritter et Bürck (p. 181), que c'est Barcoul, appelé par les Chinois *Tchin-si*, situé à 300 *li* (30 lieues) au N. O. de Khamil. M. Neumann dit avec raison que le nom de *Tchin-si* n'a été donné à Barkoul que sous Khien-loung, dans le milieu du siècle dernier, et que, par conséquent, Marc Pol n'a pu l'avoir en vue. Et ce sinologue instruit adopte l'opinion de Deguignes, qui est insoutenable. Nous avons oublié le comte Baldelli Boni, qui croit trouver *Chinchin-talas* dans

nées; et est au grant Kaan. Et y a cités et chasteaux assez. Et y a generations [a] de genz ydolatres [b] et sarrazins et queçques [c] crestiens

LIX. — [a] Ms. C. *trois generations.* — [b] Id. *ydres.* Ms. A. *idles.* — [c] Ms. C. *auques (quelques).*

Tchahan de d'Anville, auquel est joint la finale *tal* (on lit dans d'Anville *Chouan ? tal*), au nord-ouest de *So-tcheou;* par conséquent au *sud-est* de Khamil. Cette hypothèse est aussi dénuée de fondement que toutes les autres.

Ce n'est toutefois pas sans peine, mais après d'assez longues recherches, que nous croyons avoir trouvé la véritable situation de *Chinguin-talas,* comme le nom est écrit, en deux mots, dans notre Ms. A. C'est *Saï-yin-tala,* situé dans le *Thiân-chân-pĕ-loû* (« Route du nord des monts célestes »), figurant sur la carte de d'Anville (Atlas général de la Chine, n° 41) par 44° 55′ de lat. et 107° 10′ de long. E. (au lieu de 44° 35′ de lat. et de 87° 40′ de long.) sous le nom de *Sain tara.*

On lit dans le *Si-yu-thoùng-wên-tchi* (k. I, fol. 7) : 腮因塔剌 « *Saï-yin ta-la,* est un nom *dchoungar* (du dialecte des habitants de la Dzoungarie). *Saï-yin* signifie « excellent, prééminent » (*liang*) et *tala* « champ ». Son territoire est tres-fertile, renferme de grands pâturages; il convient à la culture du blé. De là lui est venu son nom (de : *terre riche et féconde : Saï-yin tala*).

« Du temps des Han (200 av. J.-C.), c'était un territoire du royaume de *Tan-houan;* sous les *Han* postérieurs, c'est là que les *Kiu-sse* (ou conducteurs de chars) furent anéantis. Ensuite l'État se rétablit; du temps des *Wei* du nord (220-264) ce fut le territoire des *Jouen-jouen.* Du temps des *Tcheou,* des *Soui* et postérieurement, il a appartenu aux *Tou-kiuë* (ou Turks). Sous les *Thâng,* il dépendit de *Pé-king;* et sous les *Ming* des *W'a-la* (Kalmouk-œlet). »

Le nom dzoungar de *Saïn-tara* a été transcrit en chinois *Saï-yin ta-la,* parce que la langue chinoise n'a pas l'articulation *r,* qu'elle représente par *l,* du même organe; mais le nom est transcrit en mandchou, en mongol, en tibétain, et oëlet, ou turc oriental, et en lettres persanes, par *Saïn-tárá :* سين تارا.

Ce pays, dans la géographie actuelle des possessions chinoises, dépend du territoire d'*Ouroum-tsi,* en chinois : *Ou-lou-m'-tsi.* D'après l'autorité citée ci-dessus (k. I, fol. 6), il formait, dans les premiers siècles de notre ère, le territoire du royaume de *Pou-louh,* ou *Pourout;* il dépendait de la tribu postérieure des *Kiu-sse.* Il devint ensuite possession des *Kao-kiu;* puis, au troisième siecle, des *Tou-kiuë,* ou Turcs. Sous les *Thâng* (618-905), on lui donna la qualification de : « siége d'un gouvernement général pour la garde de la cour du nord ». Ensuite il tomba au pouvoir des Tou-fan (ou Tibétains). Sous les *Soung* (960-1120), il devint le campement nord de l'État de *Kao-tchang,* ou des Ouigours; sous les Mongols (à l'époque qui nous occupe), il devint le pays compris sous le nom de *Ou-tchíng,* ou *cinq villes, Bich-balikh.*

De ces *cinq villes, Ouroumtsi* et *Saï-yin-tala* étaient les principales. La carte chinoise du *Si-yu,* de la dynastie mongole, donnée dans le *Hoâng-yû Si-yu thoû-tchi* (k. III, fol. 1-2), représente ce pays sous le nom de *Hoei-hou Ou-tching,* c'est-à-dire les *cinq villes des Ouigour,* et au sud, au delà d'une chaine de montagnes (les montagnes célestes) et d'une rivière à plusieurs affluents, on lit : « *frontières orientales* de *Bichebali* » (ou des cinq villes).

Il n'est donc pas douteux que *Saï-yin-tala,* faisant partie de l'État d'*Ouroumtsi,* ne soit le *Chinguin-talas* de Marc Pol. La position d'*Ouroumtsi,* sa capitale, à 1,600 *li* environ au *nord-ouest* de Khamil (ou Camoul), répond parfaitement à celle qui lui est donnée dans notre texte, et à ses *seize journées* de marche d'étendue.

Ce pays, de même que ceux de *I-li,* de *Tah-'rh-pa-ha-taï,* de *Ou-chi,* de *Aksou,* de *Yar-kiang,* de *Ho-tian* ou *Kho-tan,* de *Kachghar,* de *Ynk-char,* de *Kou-tché,* de *Karachar,* de *Tourfan,* de *Ouroum'-tsi,* de *Kou-tching* (ancienne ville), de *Palikhan,* de *Hami,* ou *Khamil,* etc., dépendent du département subordonné, nommé *Ti-hoa* (ancien *Ouroum'-tsi*) de la province de *Kan-sou.* Ce sont principalement des Mandchoux et des

nestorins. En la fin de ceste province vers tremontaine [2], a une montaigne où il a moult bonnes vaines [3] d'acier, et d'andaine. Et sachiez bien qu'en ceste dite montaigne se treuve une vaine de laquelle se fait la salemandre [d]. Car sachiez de voir [4] que salemandre n'est pas beste, si comme on dist en no [e] pais; mais est de vaine de terre; et orrez comment.

Il est voirs [5] que chascun set [f] que, par nature, il n'est nul beste, ne nul animal qui peust vivre dedens le feu, pour ce que chascun animal est faiz des quatre elemens. Or avoie je, Je, Marc Pol, un compaignon turc [g] qui avoit à nom Surficar [h]; et estoit moult sages. Et conta, ledit turc, à Messire Marc Pol, comment il avoit demouré en ceste terre, trois ans, pour le grant Kaan, pour faire traire [6] de ces salemandres pour le seigneur. Et dist [i] que l'en fait caver en celle montaigne, et treuve l'en une vaine; et se prent cele vaine et s'esmenuise [7]; et treuve l'en dedens comme files de laine [8]; et puis les met on sechier. Et quant elle est séiche, si s'en ist dedens [9] granz mortiers [j] de fer; et puis la font laver et vet [k] toute la terre, et demeure si comme filz qui samblent de laine. Et le fait l'en filer, et en fait l'en touailles [10]. Et quant elles sont faites, si ne sont pas bien blanches; mais il les mettent dedens le feu. Et quant elle en est traite [11], si est blanche comme noif [12]. Et toutefois qu'elle devient orde [l], si la met l'en devant le feu, si devient blanche (2).

[d] Mss. B. C. *Salemande.* — [e] Mss. B. C. *nostre.* — [f] Ms. B. *scet = sait.* — [g] Ce mot manque dans les mss. B. C. — [h] Ms. C. *Sufficar = Zulfikar.* — [i] Ce mot manque dans les mss. A. et B. — [j] Ms. C. Les mss. A. et B. *motes.* — [k] Ms. C. *s'en va.* — [l] Id. *sale.*

[2] *Le nord.* — [3] *Veines.* — [4] *De vrai.* — [5] *Vrai.* — [6] *Extraire.* — [7] *On prend la substance et on la réduit en fils minces.* — [8] *Fils de laine.* Ms. B. *filez de laigne.* — [9] *On la met dans.* — [10] *Nappes* et autres linges de service. — [11] *Extraite.* — [12] *Neige.*

Mongols qui y commandent. (Voir l'*Almanach impérial* de *Pé-king*, à l'article : Province de *Kan-souh.*)

(2) C'est l'*amiante* ou *asbeste* des anciens, dont l'extraction est ici décrite avec beaucoup d'exactitude, d'après le directeur de mines turc au service de Khoubilaï-Khân. On en trouve aussi en plusieurs endroits de l'Europe, et en Sibérie; cette substance minérale remplit les fissures des roches primitives, et se trouve aussi dans les roches serpentineuses. Les anciens la tiraient principalement de l'Inde, et ils en faisaient des mèches de lampes qui ne s'usaient point, d'où lui est venu le nom d'ἄσβεστος « inextingui-

Ainsi est la vérité de la salemandre, non autrement. Et ceus meismes de ceste contrée le conterent en ceste maniere : car qui le diroit autrement ce seroit bourde et fable. Et si sachiez que, à Romme, en a une touaille que le grant Kaan y envoia à l'Apostoille pour moult beau present, pour mettre le saint suaire de Jhesu Crist dedens.

Or vous laisserons de ceste province et vous conterons des autres qui sont entre grec et levant.

CHAPITRE LX.

Ci dist de la province de Suctur.

Quant l'en se part de ceste province que je vous ai dit (1), si chevauche l'en entre grec et levant [1] dix journées [a]. Et en tres-

LX. — [a] Ces deux derniers mots manquent dans le ms. A.

LX. — [1] *Entre le nord-est et l'est.*

ble ». Ils s'en servaient aussi pour renfermer les cendres des corps au sortir du bûcher.

On lit dans la célèbre inscription nestorienne de *Si-ngan-fou* (p. 18-19 de notre édition accompagnée de traductions et de commentaires), que le royaume de *Ta-thsin*, ou de « l'empire romain d'Orient », produisait entre autres choses, des *étoffes à l'épreuve du feu* (*hŏ-hwân-poŭ*), c'est-à-dire des étoffes fabriquées avec des filaments d'amiante.

Dans le moyen âge on croyait que la substance minérale en question provenait de la *salamandre* dont on lui avait donné le nom, préjugé que Marc Pol (grâce sans doute à son ami Zulficar, l'ingénieur turc de Khoubilaï) a bien soin de combattre en l'appelant *bourde et fable*. La tente d'Alexandre, au dire de l'auteur du poëme de ce nom :

Del poil fu d'une beste qui *salemandre* ot nom.

LX. — (1) En admettant, comme démontré, que *Chingin-talas* est *Saï-yin-tara*, placé par d'Anville (carte 41) entre 44° 50' de latitude (au lieu de 44° 40'), et 107° 10' de longitude E. (au lieu de 87° 20'), la direction *est-nord-est*, indiquée ici par Marc Pol, nous amène effectivement à la province dont *Sou-tchéou*, ou *Siccui*, était la capitale, laquelle est aussi placée par d'Anville entre 39° 40' de latitude et 116° 25' de longitude E. (au lieu de 96° 47'). Les *dix journées* de marche, indiquées par Marc Pol pour franchir la distance de pays déserts, situés *entre les limites extérieures* de ces deux provinces, peuvent suffire.

Marc Pol nous dit que la province à laquelle il arrive s'appelle *Suctur ;* que sa capitale est *Siccui*, et que le nom général de la grande contrée dans laquelle ces *trois* provinces, dont il vient de parler, se trouvent, est le *Tangut.*

Nous avons ici comme des repères, au moyen desquels nous pouvons savoir si nous sommes parvenus à reconnaître avec exactitude la position des pays décrits par Marc Pol. Mais il est nécessaire, avant tout, de bien déterminer l'étendue et les limites de ce que l'on appelait alors le Tangout. (Voir de plus la note 2 du chap. LVII.)

Ce nom, du temps de Marc Pol, était tout récent ; il ne datait que de l'époque où Khoubilaï-Khân y fut envoyé par Ogodaï (1229-1240).

toute[b] ceste voie n'a nulle habitation, se poi non[c]; si que il n'y a chose qui à mentevoir face en notre livre.

[b] Ms. B. *toute.* — [c] Id. *si pou non.*

Auparavant, dit Rachid-ed-dîn, les Mongols appelaient ce pays *Kâchin*, du nom du fils d'Oktâï-Kaân, qui en avait été nommé roi. Après sa mort, cette royauté ayant été abolie, le pays fut par les Mongols appelé *Tangkout.* « Tangkout, dit Klaproth (lieu cité), est le pluriel mongol de *Tangkou*, nom des quatre hordes orientales des *Thang hiang*, dont trois : les *Itsi Tangkou*, les *Karà Tangkou*, ou *Tangkou noirs*, et les *Tangkou du nord*, habitaient sur la frontière de l'empire des *Liao* ou *Khitans*, tandis que la quatrième, les *Tangkou méridionaux*, étaient enclavés dans le royaume de *Si-hia*. Les Tangkou ou Tangkout étaient les Tibétains les plus rapprochés des Mongols ; et c'est pour cette raison que ceux-ci ont appliqué leur nom à toute la nation tibétaine ; de sorte qu'à présent, les dénominations de *Tangkout* et de *Tibet* sont devenues synonymes chez les Mongols.

« Le nom de *Tangout* appartient originairement à la partie de l'Asie centrale comprise entre les 83° et 103° de long. E. et les 33° et 45° de lat. N. Il désignait la partie nord-ouest de la Chine, située sur la rive gauche du *Houang-ho*, au nord du pays qui entoure le lac *Khoukhounoor*, les vastes plaines arrosées par la rivière *Tchaidam*, le pays de *Cha-tchéou* et de *Kouatcheou*, la partie du désert de *Gobi*, située entre la Chine, *Khamil* et le lac *Lob*, ainsi que les principautés de *Khamil* et de *Tourfan*, qui appartenaient autrefois au pays des Ouïgours. Le *Tangout* est donc borné à l'est par le Houangho, et le versant méridional de la chaine des monts Célestes; au sud, par la chaine des monts *Bayan Khara*, qui le sépare du Tibet proprement dit; à l'ouest, ses limites se perdent dans le désert, et au nord, elles dépassent en plusieurs endroits la chaîne des monts *Thian chan* ou Célestes. Les Chinois donnent à cette contrée le nom vague de *Ho-si*, c'est-à-dire : ce qui est situé à l'occident du Houang-ho. »

Rachid-ed-dîn dit aussi : « تنقوت Tankout est un grand pays tant en longueur qu'en largeur. En langue de *Khataï* (ختای) il est appelé *Hó si :* ce qui signifie *à l'occident du grand fleuve.* La raison en est que le pays est situé du côté de l'ouest de la Chine, et il fut autrefois connu sous ce nom. Il a de grandes villes qui étaient les résidences des rois du pays ; elles sont au nombre de vingt quatre. La plupart des habitants sont *musulmans*, cependant les paysans et les chefs des villages sont *adorateurs* de *Bouddha* (بت پرستند *Bout perestend*). Quant à leur extérieur, ils ressemblent aux Khataïens (Chinois). Autrefois ils étaient tributaires des rois du Khataï, et leurs villes portent des noms khataïens; mais ils ont gardé leurs institutions, leurs lois et leurs coutumes. » Marc Pol ne donnait pas tant d'étendue occidentale au Tangkout; car les pays de *Kâchghar*, *Yarkand*, *Khotan*, *Pein* ou *Pei*, *Kharachar*, sont placés par lui dans la *grande Turquie* (le Turkestân), sans doute comme étant alors sous la domination de *Caïdou;* tandis que le *Tangkout*, pour lui, commence où commençait la domination du *grand Khân*, c'est-à-dire *Khoubilaï*, alors souverain de la Chine.

La première province du *Tangkout* qu'il décrit est *Cha-tchéou* qu'il nomme *Saciou*. La deuxième est *Chingin-talas*, car il ne considère pas *Camul* ou Khamul, comme une province du *Tangut* (elle avait été effectivement un petit État en dehors de la domination des *Thang-hiang*). La troisième est celle de *Succuir* que nous avons maintenant à déterminer. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la carte, on verra que Chingin-talas ne pouvait être placé que dans le pays de l'ancien *Bichbalikh*, et que, pour rester dans les limites du Tangkout, en suivant, du reste, la direction indiquée par Marc Pol, nous devons chercher et trouver cette troisième province du Tangkout, dans le voisinage et à l'*occident* de la Chine.

Il ne paraît pas douteux que le chef-lieu de cette province ne soit 肅州 *Suh-tchéou*, située par 39° 45′ de lat. et 96° 47′ de long. E. Mais, jusqu'ici, personne ne s'est demandé pourquoi Marc Pol nomme la province en question *Suctur*, et sa capitale *Siccui* (pron. *Sitchtchoui*)?

Et au chief de ces dix journées si treuve l'en une autre province qui est Suctur, en laquelle a citez et chateaux assez. Et la

Il est vrai que la plupart, sinon tous les éditeurs de Marc Pol, ont confondu les deux noms en un seul et l'ont écrit de même. Cependant ces noms devaient être et rester distincts, et notre manuscrit montre ici, comme partout, une supériorité bien grande sur tous ceux connus jusqu'à ce jour.

Sous les Mongols, du temps de Marc Pol, la province en question se nommait en chinois *Suh-tchéou-lou* (les circonscriptions administratives civiles s'appelaient alors des 路 *loú* (proprement *voies, chemins, routes*), comme sous les Thâng on les appelait 道 *táo*, et aujourd'hui 省 *sìng*). Cette dénomination se prononçait vulgairement : *Suk-tchou-r*, la première syllabe étant affectée de l'accent *jĭ*, « rentré » (comme si la voix éprouvait un choc, un obstacle en sortant) se prononce, même encore maintenant, *Suk ; tchéou*, se prononce aussi généralement *tchou*, pour donner plus de rapidité à la parole ; enfin la syllabe *loú* se prononce *rou*, *r*, par tous les Tartares ; *Suctur* est donc la prononciation exacte, mais vulgaire et à la manière mongole, de *Suh-tcheou-lou*, circuit de *Suh-tchéou*, qui alors, sous les Mongols, dépendait du *Kan-souh hìng Sìng*, ou du « gouvernement militaire et perceptorial de *Kan-souh*, depuis l'année 1270. » (*Tai-ths. i-th. tchi*, k. 1574, fol. 5.)

Marc Pol nous dit que *Siccui* était la *maistre cité* de la province. Aujourd'hui *Suh-tcheou* n'est plus que le chef-lieu d'un département secondaire de la province de *Kan-suh*, qui n'a sous sa juridiction que le seul district de *Kao-tai*. Mais, du temps des Mongols, cette ville fut constituée, l'année 1270, en chef-lieu de *loú* ou de province dépendant du gouvernement général (*hìng sìng*) du *Kan-suh*. (*T. ths. i-th. tchi*, k. 169, fol. 1.) Comme ville, elle se nommait *Suh-tcheou*, ou *Succui* (il faut prononcer à l'italienne *Soutch-tchui*) ; comme chef-lieu ou capitale de la province, elle se nommait *Suh-tcheou-loú*, c'est-à-dire *Suk-tchu-r*, prononcé à la mongole, ainsi que Marc-Pol (qui paraît l'avoir appris de préférence au chinois, dont l'usage lui eût moins servi à la cour de Khoubilaï-Khân) le fait habituellement des noms chinois qui se présentent dans sa narration.

La grande Géographie impériale de la Chine citée (k. 169, fol. 1), nous apprend que, du temps de *Yu* (2200 ans av. J.-C.), cette contrée était celle de *Young-tchéou*. Plus anciennement, c'était le territoire des barbares nommés *Joung*. Du temps des « *royaumes en guerre* » (481-255), c'est là qu'habitaient les barbares *Youe-ti* (ou Scythes). Au commencement des *Han* (204), il fit partie de l'empire des *Hioung-nou* (de race turque)... Enfin sous les *Yuen* ou Mongols, *Succui* devint, comme nous l'avons déjà dit, la ville capitale (*thsoung kouan fou*) de la province, sous le nom de *Suh-tcheou*, qu'elle avait reçu sous les *Thâng* (620), et qu'elle perdit en 766 en tombant au pouvoir des *Tou-fan* ou Tibétains, mais qu'elle reprit sous les *Soung* (960-1120) en faisant partie des *Hia* occidentaux.

Rachid-ed-dîn écrit le nom de cette ville : سكجو *Sokdjou*. On trouve dans la relation persane de l'ambassade envoyée par Chah-Rokh à l'empereur de la Chine, la confirmation de l'exactitude de Marc Pol pour représenter les noms de lieux et autres comme il les entendait prononcer. On y lit : « Le 4e jour de *chaban* (de l'an 1420) « on arriva à une station d'où, jusqu'à *Soktcheou*, « première ville du Khata (la Chine), la distance « est de deux journées, au travers d'une contrée « déserte. » La description qui est donnée de la réception faite, dans cette première ville de la Chine, aux ambassadeurs persans, est fort curieuse et rappelle celle faite à d'autres ambassadeurs. On leur demanda, comme c'est prescrit dans les statuts de l'empire, combien ils avaient d'hommes à leur service. Ils furent logés, à *Soktcheou*, dans l'*Hôtel des postes*, situé à la porte de la ville. On y avait disposé tout ce qui pouvait être nécessaire aux envoyés, aliments, boissons, tapis, montures. Chaque nuit, chacune des personnes du cortége trouvait, dans l'Hôtel des postes, un lit, un paquet de vêtements de nuit en soie, et un serviteur tout prêt à exécuter ses ordres.

Soktcheou est décrite comme une grande ville,

maistre cité si a nom Siccui[d]. Il y a crestiens et ydres[e], et sont au grant Kaan. La grant province general, où ces trois provinces sont, est Tanqut[f]. Et par toutes les montaignes de ces provinces se treuve le reobarbe[1] en grant habondance (2). Et illec l'achatent les marchans et le portent par le monde. Il vivent du fruit de la terre.

Or vous laisserons de ce, et vous parlerons d'une cité qui a nom Campicion.

CHAPITRE LXI.

Ci dist de la cité de Campicion.

Campicion (1) si est une cité qui est en Tanqut mesmes; et est moult grant cité et noble. Et est chief et seigneur de toute la pro-

[d] Ms. A. Le ms. B. *Sistra;* le ms. C. *Sictin.* — [e] Ms. B. *crestiens ydolatres;* ms. C. *crestiens ydres.* — [f] Ms. A. Les Mss. B. et C. *Tangut.*

[1] *Rhubarbe.*

avec un château fort, de la forme d'un carré parfait. Il y avait beaucoup de bazars bien entretenus, avec plusieurs bâtiments dont chacun est surmonté d'une tourelle en bois et d'une grande magnificence; ils ont aussi des créneaux en bois verni. La ville est entourée d'un rempart avec des tours crénelées de vingt pieds en vingt pieds. Ce mur d'enceinte était percé de quatre portes, une de chaque côté, se faisant face, et surmontées d'un pavillon à deux étages. Les murs des maisons étaient revêtus de briques en porcelaines. On y voyait plusieurs temples d'idoles, dont quelques-uns occupant un espace de dix arpents et tenus avec une extrême propreté. Le pavé des rues était formé de briques cuites vernissées. Cette ville est la première que l'on rencontre sur la frontière du Khatai; de là à *Khanbâlik* (la « ville du Khân », la *Capitale*) on compte 99 *iam* (ou maison de poste, en chinois *yi*). Voyez Ét. Quatremère : *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIV, p. 394.

Dans la Relation du P. Benoît Goez (*apud* Trigaut, *op. l.* trad. fr., p. 861), on lit : « Nostre Benoist arriva en la ville de *Socciù* sur la « fin de l'an 1605. » Ici le nom de la ville est prononcé à la chinoise, parce que cette relation, tirée des *Commentaires* du P. Ricci (qui était très-versé dans le chinois, puisqu'il a composé plusieurs ouvrages en cette langue), a conservé pour les noms chinois la prononciation chinoise.

(2) La *rhubarbe* est très-abondante dans les provinces occidentales et montagneuses de la Chine; et, selon les missionnaires (*Duhalde*, 1, 50, éd. de La Haye), elle est aussi très-abondante dans le pays de *Tou-fan*.

LXI.—(1) La ville de *Campicion*, que nos trois manuscrits nomment ainsi, de même que tous ceux collationnés dans l'édition de la Société de Géographie, est écrit *Campion* dans Ramusio, qui donne la lecture la plus fautive. Malgré sa forme insolite, ce nom a été généralement reconnu, depuis Gaubil (*Hist. des Mongous*, p. 49), comme désignant la ville de *Kan-tcheou* de la province occidentale du *Kan-suh* actuel.

La circonscription qui a pour chef-lieu la ville de 甘州 *Kan-tcheou* était, selon la grande Géographie impériale (k. 163, fol. 1), la contrée de *Young-tcheou*, du temps de l'empereur Yu (2200 ans av. J.-C.). De 500 à 200 avant

vince de Tanqut. Les genz sont ydolatres [a] et sarrasins et crestiens; lesquels crestiens ont en ceste cité trois eglises belles et grans; et

LXI. — [a] Ms. A. *idles;* ms. C. *ydres.*

la même époque, elle fit partie du territoire des *Youë-ti*, ou Scythes. Vers le commencement du deuxième siècle avant notre ère, elle fut le territoire royal nommé *Kouan yay* des *Hioung-nou.* L'an 121 de notre ère, elle fut érigée en principauté nommée *Tchang-yay*. Elle reçut le nom de *Kan-tcheou* sous les *Wei* occidentaux. Elle redevint ensuite principauté de *Tchang-yay;* puis, sous les *Thâng*, en 619, elle reprit son nom de *Kan-tcheou* qu'elle perdit et reprit en peu de temps. En 758, elle fut nommée de nouveau *Kan-tcheou,* appartenant à la grande division administrative (*táo*) de l'Occident du fleuve (*Hô-si*). En 766, elle tomba au pouvoir des *Toufan*, nation tibétaine. En 851, prise de nouveau, elle devint la possession des *Hoeï-hou*, Ouïgours. En 1028, elle fut annexée au *Si-hia*, ou à l'État des *Hia* occidentaux, et son nom fut changé en celui de « principauté de défense contre les barbares (*tchin-i-kiun*) », en même temps qu'on l'érigea en « département de *Siouen-hoa* », c'est-à-dire : « qui répand les lumières, les principes de la civilisation ». Au commencement de la dynastie mongole, vers 1260, ce pays fut de nouveau appelé *Kan-tcheou.* En 1264, il fut érigé en *Département de direction générale* (*thsoung kouan fou*) de la province de *Kan-souh.* En 1272, on changea son nom en celui de *Kan-tcheou-loû*, « circuit de *Kan-tcheou* ». En 1281, on l'érigea en gouvernement administratif du *Kan-souh.* [Lat. 39° ; long. 98° 36′.]

On peut voir, par ce précis historique de la ville et du pays de *Kan-tcheou*, qu'à l'époque où Marc Pol dit *y avoir séjourné bien un an en légation*, après 1272, c'était un lieu très-important. Les ambassadeurs de *Chah-Rokh* qui y passèrent en 1420, cent quarante ans environ après Marc Pol, en donnent une description qui confirme en tous points la sienne.

« De *Soktcheou* à *Kamtcheou*, disent-ils (Ét. Quatremère, *Not. et Extr. des mss.*, t. XIV, p. 396), qui est une autre ville plus considérable que la première, on compte 9 *iam* (9 postes). Le *Dangtchi* (en chinois *Tang-tchi*) qui est le plus important des *dadji* (*ta-tchi*, grands mandarins) de la frontière, gouverne cette place. A chaque *iam* (poste) on amenait 450 chevaux et ânes, bien équipés, destinés pour l'usage des voyageurs, ainsi que cinquante ou soixante chariots... A chaque *iam*, on donne aux voyageurs un mouton, une oie, une poule, du riz, de la farine, du miel, de l'*arak* (eau-de-vie), de l'ail, des oignons confits dans le vinaigre et des légumes. Dans chaque ville, les ambassadeurs sont conviés à un festin au palais du gouverneur. D'abord, on place vis-à-vis le *kourkeh* (trône) et, à côté du trône du roi, un autre trône, devant lequel on suspend un rideau. Un individu se tient debout à coté du trône, et étend au pied un grand tapis bien propre ; les émirs et les ambassadeurs s'asseyent sur ce tapis ; les autres assistants se tiennent debout derriere eux, rangés en files, comme les musulmans pour faire la priere. Cet homme, qui est placé à côté du trône, fait trois fois un appel en langue du *Khatai* (de la Chine). Alors les *dadji* (les mandarins) posent trois fois leur tête sur la terre (c'est le *kho-téou*, révérence profonde dans laquelle on *frappe la terre* de *son front*). Les ambassadeurs et les autres assistants sont forcés de baisser trois fois la tête jusqu'à terre (1), après quoi chacun retourne à sa table...

« Dans cette ville de *Kamtcheou* (écrite en persan : قمجيو *Camdjiou*) est un temple d'idoles qui a cinq cents *ghez* (mesure persane d'environ 1 mètre en moyenne) de longueur et autant de largeur. Au milieu on voit une idole couchée, dont la taille est de cinquante pas ; la plante de son pied a une longueur de neuf pas ; le dessus du pied a, de tour, vingt et un *ghez* (cette statue n'avait rien à envier au colosse de Memnon). Derrière le dos de cette statue et au-dessus de sa tête sont placées d'autres idoles, dont chacune a, de hauteur, un *ghez*,

(1) On peut consulter sur le *cérémonial* chinois observé devant l'empereur, ou son trône, notre ouvrage intitulé : *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, p. 177 et suivantes. Paris, Didot frères, 1859.

les ydres [1] ont maint moustier et maintes abbaïes selonc leur usance [b]. Et si ont grandisme quantité d'ydoles, et si grans que bien sont longues dix pas; et telles [c] y a qui sont plus petites; et telles y a qui sont de fust [2]; et telles de terre, et telles de pierre. Et sont toutes bien enquirées [3], et puis couvertes d'or; et pluseurs autres ydoles leur sont environ assez grans, et semble que il li font humilité et reverance.

Et pour ce que ne vous ai encore conté tout le fait des ydolastres, je le vous vueil ci conter.

Car sachiez que les recluses [4] qui tiennent regle des ydoles vivent plus honnestement que les autres. Il se gardent de luxure,

[b] Ms. B. *usaige*. — [c] Ms. A. *teles*.

LXI. — [1] *Idolâtres*. — [2] *Bois*. — [3] *Façonnées*, *taillées*. — [4] Pluriel de *reclus* : *Moines*, *religieux cloîtrés*. La version latine de la *S. G.* porte : « Et sciatis quod *regulares* qui serviunt idolis sunt magis honesti quam alii; cavent enim sibi a luxuria sed non habent pro magno peccato » (p. 345).

plus ou moins, ainsi que des figures de *bakhchis* (*lamas*) dont chacun a la taille d'un homme. Toutes semblent si bien en mouvement qu'on les croirait vivantes. Sur la muraille sont rangées d'autres statues bien exécutées. Cette grande idole, qui est couchée, a une main placée sous sa tête, et l'autre appuyée sur sa cuisse. Elle est recouverte d'or, et on la désigne par le nom de *Chakamouni fou*. Les habitants se rendent par troupes au temple et se prosternent la tête jusqu'à terre devant cette idole.

« Autour de cet édifice sont placés des temples d'idoles qui ressemblent à des caravanséraïs, et dans lesquels sont disposés des rideaux d'étoffes d'or de différentes espèces, des trônes dorés, des siéges, des flambeaux, des vases de porcelaine.

« Dans cette même ville de *Kamtcheou* est un temple d'idoles fort révéré. On y voit un autre édifice que les musulmans nomment *la sphère du ciel;* il a la forme d'un kiosque octogone, et, du haut en bas, se compose de quinze étages (c'était un des nombreux édifices chinois-bouddhiques à 7, 9, 13 étages, que l'on nomme *pagodes*). Chaque étage renferme des appartements vernissés à la manière du *Khata*, des chambres, des portiques. Tout autour sont des chambres destinées pour les prières et des figures de divers genres. On y voit, entre autres objets, un trône dressé, et sur lequel un roi est assis. A droite et à gauche se tiennent debout des esclaves, des pages, des jeunes filles. Ces quinze étages renferment tous des salles grandes et petites, qui offrent des statues de formes admirables.

« Au-dessous de ce kiosque on voit des figures de démons qui le soutiennent sur leurs épaules. Cet édifice a vingt *ghez* (20^{m}) de circuit, et sa hauteur est de douze (1). Il est construit tout entier de bois poli, et si bien recouvert d'une couche dorée, qu'il semble entièrement formé d'or. Au-dessous règne un souterrain. Une colonne de fer, placée dans l'intérieur du kiosque, le traverse de bas en haut. Une de ses extrémités repose sur une plate-forme de fer, et l'autre s'appuie fortement sur le toit de l'édifice dans lequel est renfermé ce pavillon; en sorte que, du souterrain, on peut, par un léger effort, im-

(1) Il y a évidemment ici une erreur; c'est plutôt le contraire qui serait vrai. Comment faire comprendre *quinze étages* dans une hauteur de douze *ghez* ou *mètres ?* On le pourrait, à la rigueur, dans *vingt*. Cependant le *texte* persan, que nous avons vérifié, porte bien (p. 318) : *Ou dawr-i aïn kouchk bist ghez bevèd, ou bulandy devâzdéh ghez.*

mais ne le tiennent pas à grant peché [d]. Mais se il treuvent aucun qui ait géu contre nature come autre [e], il le condempnent [5] à mort. Et si ont kalendrier aussi comme nous avons; et ont cinq jours le mois que il gardent moult; car pour riens n'occirroient

[d] Ms. A. Mss. B. et C. *pechié.* — [e] Mss. A. B. Ces deux mots manquent dans le ms. C.

[5] *Condamnent.*

primer à ce grand kiosque un mouvement circulaire. Tous les charpentiers, forgerons et peintres du monde pourraient venir ici prendre des leçons sur les procédés des arts. »

Ces temples et édifices décrits dans la relation des ambassadeurs persans de Chah-Rokh, n'existent plus de nos jours ; du moins la grande Géographie impériale de la Chine (édit. de 1744) n'en fait pas mention. Deux temples bouddhiques seulement sont mentionnés dans le département de *Kan-tcheou ;* l'un situé à cent trente l au sud du district de *Tchang-yay*, au pied de la montagne nommée *Khi-lien.* Ce temple ou monastère (*ssè*) se nommait anciennement *Ma-thi* « le pied de cheval ». Il y avait, dans son enceinte, vingt portes en pierre et sept caveaux aussi en pierre toute percée de trous. L'autre est nommé le « monastère de la pagode aux cheveux » (*fă thă ssè*). Il est situé au sud-est du district de *Chan-tan.* Anciennement il y avait une pagode de *Fo* (Bouddha). Dans la période *houng-wou* des *Ming* (1368-1398), les fondations de la pagode s'écroulèrent. On y trouva cinq statues de *Fo* en bronze ; un cénotaphe en pierre dans l'intérieur duquel étaient renfermés des cheveux ; aux côtés étaient rangées des urnes en pierre sur lesquelles étaient gravés quelques caractères où se lisaient ces mots : *fă thă sse*, « monastère de la pagode aux cheveux ». C'est pourquoi on a nommé ainsi ce monastère. »

Cette description des auteurs de la Géographie chinoise est bien loin de ressembler à celle des ambassadeurs de *Chah-Rokh ;* mais plus de trois cents ans s'étaient écoulés entre les deux récits ; la ville de *Kan-tcheou,* de chef-lieu de province était descendue à celui de département de quatrième ordre, n'ayant plus dans sa juridiction qu'un district (*ting*) et deux cantons (*hien*). Enfin elle avait cessé d'être une ville frontière par où entraient en Chine toutes les caravanes venant des contrées occidentales de l'Asie, etc. C'est là que Marc Pol résida un an avec son oncle *Maffe*, comme il est appelé dans notre rédaction, tous deux envoyés *en légation* par le grand Khân tandis que Nicolas Polo, le père de Marc, était resté près de Khoubilaï. Toutes les éditions connues du Livre de Marc Pol, y compris celle de la Société de Géographie de Paris, portent Nicolas Polo comme ayant aussi résidé un an à *Kan-tcheou ;* nos deux anciens mss. seuls ne l'y comprennent pas. Ils font connaître aussi que les Poli ne résidèrent pas à *Kan-tcheou* pour leurs affaires personnelles privées, mais *en légation* comme fonctionnaires du souverain mongol. Ce fait a une importance qui méritait d'être signalée. Il est à présumer que *Kan-tcheou*, qui avait été érigée en *chef-lieu* du circuit de *Kan-souh* trois ans avant l'arrivée des Poli en Chine, et qui, selon Marc, comprenait une population mêlée d'*idolâtres*, c'est-à-dire, d'indigènes, de *Sarrasins* ou mahométans, et de *chretiens*, c'est-à-dire d'Européens et d'habitants de l'Asie Mineure ; il est à présumer, disons-nous, que cette ville devait être l'objet d'une grande surveillance du grand Khân, et qu'à l'arrivée des Vénitiens, qu'il reçut avec tant de marques de confiance, la pensée dut lui venir d'envoyer dans cette ville, comme ses *délégués*, deux Occidentaux, pour traiter avec les arrivants dont ils comprenaient la langue, tout en gardant le père de Marc auprès de sa personne. Cela est d'autant plus à présumer que les chrétiens ou Occidentaux, négociants et autres, devaient être nombreux, puisqu'ils y avaient trois grandes églises.

C'est peut-être le séjour de Marc Pol dans cette ville *frontière* qui l'a fait appeler par lui *Campicion* au lieu de *Cancion* ou *Can-cin* seulement ; car on a supposé, pour expliquer l'épenthèse de *pi*, que cette syllabe était placée là pour représenter *pien*, qui en chinois veut dire

nul animal en ces cinq jours, ne ne mengeroient char. Et font grant abstinence, trop plus que les autres jours (2).

Il prennent jusques à trente femmes, et mains [6] si comme [e] il ont le povoir; car selonc ce qu'il ont richesce pour leur donner estat, il ont femmes [f]. Mais sachiez que la premiere tiennent pour la meilleur. Et se il voit que aucune de ses femmes ne soit bonne, si la chace, et en prent une autre s'il veut. Il prennent leur cousines et la femme qui auera esté à son pere, sanz [g] sa mere, et vivent comme bestes.

Et vous laisserons de cestui, et vous conterons des autres provinces vers tremontaine [7]. Et si demourerent en ceste cité ledit Messire Maffe et Marc Pol [h], bien un an en légation [i].

Or alons avant soixante journées vers tremontaine.

CHAPITRE LXII.

Ci dist de la cité de Esanar.

Quant l'en se part de ceste cité de Campicion, si chevauche on douze journées, et treuve on une cité qui a nom Esanar (1), qui

[e] Ms. B. *selonc ce que.* — [f] Au lieu de cette phrase, les mss. A. et C. portent : *et les maris leur donnent encontre a leur fames.* — [g] Ms. C. *sauce* (*sauf*, *excepté*). — [h] Mss. A et B. Le ms. C. porte : *Messire Nicolas, Messire Maffe et Messire Marc.* — [i] Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *pour aucunes de leur besoignes.*

[6] *Moins.* — [7] *Nord.*

frontière. Campicion signifierait alors : « la ville départementale frontière nommée *Kan* (ou *Kam* devant le *p*). » Cela est possible. Il est possible aussi que ce soit une corruption des copistes. Car, aujourd'hui même, que les connaissances sur la Chine sont plus répandues qu'au temps de Marc Pol (puisqu'il était le seul qui la connût, et le premier qui en révéla l'existence à l'Europe étonnée), où l'imprimerie, n'y ayant pas encore été importée, ne fournissait pas de nombreux et rapides moyens d instruction, il est difficile de croire à quel point sont *défigurés* les mots chinois que l'on imprime dans les journaux et dans les livres, quand ces mots ne sont pas *revus* et *corrigés* par une personne un peu instruite dans cette langue. Si le Livre de Marc Pol avait été pour la première fois copié ou imprimé aujourd'hui, comme on imprime en général ce que l'on ignore, ce Livre serait méconnaissable.

(2) Nous aurons occasion de parler ailleurs de la religion bouddhique ou plutôt *lamaïque* dont il est ici question, ainsi que des usages mongols qui sont décrits par Marc Pol avec une grande exactitude.

LXII. — (1) *Esanar*, que le ms. publié par la Société de Géographie et d'autres écrivent plus correctement *Ezina*. Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 49) dit que le *Tong-kien-kang-*

est au chief du desert du sablon, vers tremontaine; et est de la province de Tangut. Et sont ydolatres, et ont chamelz [a] et bestail [b] assez; et y naissent moult bons faucons sacres et lasniers assez [c]. Il vivent du fruit de la terre et de bestail [b]; car il ne sont gent de marchandise. En ceste cité convient prendre viande [1] pour quarante jours; car quant l'en se part de ceste cité de Esanar, si entre l'en en un desert qui dure quarante journées vers tremontaine, où ne se treuve nulle habitation ne herbage; fors l'esté que on treuve genz; et c'est pour le grant froit qu'il y fait l'iver. On y treuve bestes sauvages, car il y a petiz boscages de pin en aucuns lieux [d]. Et quant l'en a chevauchié ces quarante journées par ce desert, si treuve l'en une province vers tremontaine [2]; et orrez [3] quelle.

LXII. — [a] Ms. A. *chamex;* ms. C. *chameulz.* — [b] Mss. A. B. *bestial.* — [c] Cette phrase manque dans le ms. B. — [d] Ms. A : *car l'en treuve petiz boscages de pin aucune foiz.*

LXII. — [1] *Vivres.* — [2] *Le nord.* — [3] *Entendrez.*

mou rapporte à l'an 1225 la prise de *Yetsina* et autres. Il ajoute : « *Yetsina* était une ville considérable du royaume de *Hia.* C'est la ville que M. Paul appelle *Ezina.* »

La *Continuation* de l'Histoire chinoise citée rapporte bien à l'année 1225, en hiver, à la dixième lune, la prise de *Kan-suh* en disant : « Le Mongol *Tie-mou-tchin* (*Témou-tchin,* en mongol *le fer inflexible*), plus tard *Dchinghis Khân*, porte la guerre dans l'État de *Hia ;* il prend *Kan* et *Suh-tchéou, Si king fou;* à la onzième lune il prend *Ling-tcheou,* et s'avance jusqu'à la rivière de *Tse yin-tcheou* » (k. 19, fol. 5 *verso*); mais il n'y est pas question de la ville de *Ye-tsi-na.* Les *Fastes universels de la Chine* (*Li-taï-ki-sse,* k. 95, fol. 2) rapportent les mêmes faits dans les mêmes termes. Le P. Gaubil aura trouvé énoncée la prise de *Ye-tsi-na* dans la grande histoire des Mongols ou dans les mémoires spéciaux de Dchinghis Khân.

Le fait, d'ailleurs, n'en est pas moins certain, car nous trouvons le nom écrit : 亦集乃 *i-tsi-nai* sur une carte chinoise des *Yuen* ou *Mongols* (*Kou kin tchoung waï thou,* k. 2, fol. 21-22); et cette ville de *I-tsi-naï* est placée au nord de *Kan-tcheou,* au delà de la grande muraille. Une légende en rouge qui y est jointe porte que c'était une place de marché de la province de *Kan-souh.* Le texte de la carte des *loú, foù, tcheoù* et *hièn* (ib., fol. 24-25) place *I-tsi-naï* au nombre des *sept loú* du gouvernement (*Sing*) de *Kan-suh.* Cette ville n'existe plus aujourd'hui. On en trouve cependant encore la trace dans les cartes de d'Anville, construites sur celles qui furent levées par les Jésuites, du temps de l'empereur Khang-hi, sous la dénomination de *Etzine-pira* (rivière de *Etzine, Atlas general de la Chine,* carte 26), qui rappelle évidemment la ville de *Esanar* ou *I-tsi-naï.* Seulement la longitude, du méridien de Paris, doit être corrigée en la réduisant d'environ 19° (de 116° 30′ à 97° 10′), et en plaçant *I-tsi-nai* à 40° et quelques minutes de latitude. Mais du temps de Marc Pol elle était très-fréquentée, parce qu'elle se trouvait placée, ainsi qu'il le dit lui-même, et ainsi que la représente une carte chinoise de l'*Histoire des Mongols* (le *Sou-houng kian-lou*), à l'entrée de la route qui traverse le désert pour se rendre à Caracorum; route qu'a suivie Marc Pol, ou qu'il est censé avoir suivie, pour décrire cette ville célèbre dans le chapitre suivant, qui est une excursion dans la Mongolie, au delà du grand désert.

CHAPITRE LXIII.

Ci devise de la cité de Caracoron.

Caracoron (1) est une cité qui dure trois milles, laquelle fu la premiere cité que les Tatares orent [1], quant il issirent [2] de leur

LXIII. — [1] *Eurent.* — [2] *Sortirent.*

LXIII. — (1) La ville de *Caracorum,* rendue célèbre par la relation du *Voyage en Tartarie* de Rubrüquis, était la capitale du premier empire mongol. Cette ville n'existant plus et aucun voyageur européen n'ayant, depuis, visité ses ruines, on est très-incertain de savoir sa véritable position en Tartarie. Gaubil, d'après les données de l'astronome chinois *Ko-cheou-king,* qui, sous le règne de *Khoubilaï-Khân,* fit de nombreuses observations astronomiques dans toutes les parties de l'empire, place cette ville (que l'on nommait en chinois *Ho lin*) par 44° 21′ de latitude et 103° 40′ de longitude du méridien de Paris (*Observations mathématiques,* etc. du P. Souciet, t. I, p. 268). M. Abel Rémusat qui a publié un Mémoire sur *Cara korum* (*Memoires de l'Academie des Inscript.*, t. VII), a cru trouver les calculs du P. Gaubil très-erronés; et, après une savante discussion dans laquelle il prétend que la longitude de 103° 40′ est très-exagérée, il croit devoir s'en rapporter aux chiffres donnés par les tables astronomiques mongoles pour un lieu (*Bai siri-bonritou*) qu'il suppose ne pas être éloigné de l'emplacement de *Kara-koroum,* et qui est, selon ces tables, à 48° 23′ 50″ de latitude, et à 13° 29′ de longitude ouest du méridien de *Pe-king,* ce qui donnerait une long. E. de Paris, de 100° 39′. Nous croyons devoir, pour plusieurs raisons, conserver à *Kara-korum* la long. de 103° 40′.

L'emplacement de l'ancienne ville de *Kara-koroum* a été ainsi déterminé par M. Rémusat, comme ayant été sur la rive gauche de l'Orkhon, du côté du nord et non loin de sa réunion avec la Sélinga. M. Saint-Martin a cité, à l'appui de cette opinion (*Mémoires sur l'Arménie,* t. II, p. 278) un passage de Rachid-ed-dîn qui porte : « *Oktay-kaân* ordonna de bâtir sur les bords du « fleuve *Orkoun,* une ville fort grande qu'on « nomma *Kard-koroum* (قرا قروم). On établit « ensuite entre cette ville et la Chine *des re*« *lais* (de chevaux), en outre des courriers (à « pied) de la poste, et on appela cela *narin yam.* « Il y avait une poste à toutes les cinq *farsangs* « (7 lieues 1/2) et à raison d'un *yam* (ou relais) « par 5 *farsangs,* cela faisait en tout 37 relais; à « chaque station il y avait un corps de mille hom« mes pour défendre la poste » (Corr. de Sacy).

On voit, d'après l'histoire chinoise, qu'*Ogodaï* ou *Oktaï,* en 1235, fit entourer d'un mur d'enceinte la ville de *Ho-lin* ou *Kara-koroum.* « Cette ville, ajoute-t-elle, était primitivement, sous les *Thâng* (au huitième siècle), l'ancienne ville entourée de murs du *Khan Hoen-kia* des *Hoei-hou* (*Ouigours*). Ensuite, quand les Mongols convoquèrent des assemblées générales (*hoeï-thoung,* en mongol *kouriltaï*), c'est dans cette ville qu'elles se réunirent. On lui donne une circonférence de cinq *li.* » (*Sou Thoung-kian-kang-mou*, k. 20, fol. 9; *Li-taï-ki-sse,* k. 96, fol. 6 *verso.*)

L'étendue qui est donnée dans ce passage à *Kara-koroum* diffère de celle que lui attribue Marc Pol, mais elle s'accorde avec l'opinion de Rubrüquis (ou plutôt *Rubrück*) qui la visita en 1252. « Pour ce qui est de la cité de *Caracorum* dit-il (dans le *Recueil de Bergeron* de 1634, p. 207), Vostre Majesté sçaura, qu'excepté le palais du *Cham,* elle n'est pas si bonne que la ville de Saint-Denis en France, dont le monastère vaut dix fois mieux que tout le palais de *Mangu.* Il y a deux grandes rues, l'une dite des Sarrasins, où se tiennent les marchés et la foire; et plusieurs marchands étrangers y vont trafiquer à cause de la Cour qui y est souvent, et du grand nombre d'ambassadeurs qui y arrivent de toutes parts. L'autre rue s'appelle des Cathayens (Chinois) où se tiennent tous les artisans. Outre ces deux rues, il y a d'autres grands lieux ou palais, où est la demeure des secrétaires du prince. Là sont douze

contrées. Et si vous dirai toute la maniere quant il orent seigneurie premierement.

temples d'idolâtres de diverses nations, et deux mosquées de Sarrasins, où ils font profession de la secte de Mahomet, puis une église de chrétiens au bout de la ville, qui est ceinte de murailles faites de terre, et y a quatre portes. A celle d'orient l'on vend le mil, et autres sortes de grains, dont il y en a peu. A la porte d'occident se vendent les brebis et les chèvres. A celle du midy les bœufs et les chariots; et à celle du nord les chevaux. » (Voir aussi l'édit. latine publ. par la Société de Géographie, t. IV, p. 345-6.)

C'est dans cette même ville de *Kara-koroum* que le frère mineur, envoyé de saint Louis, rencontra un orfèvre parisien qui se nommait Guillaume Boucher, dont un frere, qui s'appelait Roger, demeurait sur le grand pont à Paris, et une femme de Metz en Lorraine nommée *Paquette* (ib., p. 145) qui avait été faite prisonnière en Hongrie. Le Parisien était l'orfévre en titre du grand Khân, qui lui avait donné trois mille marcs d'argent pesant, avec cinquante ouvriers pour lui fabriquer une grande pièce d'orfévrerie. Voici la description que Rubruquis donne de cette pièce merveilleuse : « Il faut savoir que *Mangu* a à *Caracarum* une très-grande court près les murailles de la ville, ceinte d'un mur de briques, ainsi qu'un cloitre de nos monastères. En ce lieu il y a un grand palais où il festine solennellement deux fois l'an, à sçavoir, l'une à Pasques quand il passa par là, et l'autre en esté, à son retour; et ceste seconde fois est la plus grande feste, car tous les seigneurs et gentils hommes éloignés de bien deux mois de chemin de la court s'y trouvent, et le *Cham* leur fait à tous des présents d'habits et autres choses, et fait aussi monstre de sa gloire et de sa magnificence. Près de ce palais y a plusieurs logis spacieux, comme des granges, où se gardent les vivres et provisions et les trésors.

« Et pour ce qu'il n'eût pas été bienséant ny honneste de porter des vases pleins de lait, ny d'autres boissons en ce palais, pour cela ce M. Guillaume luy avoit fait un grand arbre d'argent au pied duquel estoient quatre lyons aussi d'argent, ayant chacun une pipe ou canal d'où sortoit du lait de jument. Les quatre pipes (texte latin *casnalia*, p. 334; *pipes* est ici pour *pipeaux*) estoient cachées dans l'arbre, montans jusqu'au sommet, et de la s'escoulans en bas. Sur chascuns de ces muids ou canaux (tubes) y avoient des serpens dorez dont les queues venoient à environner le corps de l'arbre. De l'une de ces pipes couloit du vin, de l'autre du *cara-cosmos*, ou lait de jument purifié, de la tierce du *Ball*, ou boisson faite de miel, et la dernière de la *Teracine* faite de ris. Au pied de l'arbre, chaque boisson avoit son vase d'argent pour la recevoir. Entre ces quatre canaux, tout au haut il y avoit un Ange d'argent, tenant une trompette; et au-dessous de l'arbre un grand trou où un homme se pouvoit cacher, et un conduit assez large montoit par le cœur, ou milieu de l'arbre, jusqu'à l'Ange. Ce Maistre Guillaume y avoit fait au commencement des soufflets pour faire sonner la trompette; mais cela ne donnoit pas assez de vent.

« Au dehors du palais y a une grande chambre, ou stance, où ils mettent leurs boissons; et là y a des serviteurs tous prêts à les distribuer sitost qu'ils entendent l'Ange sonnant la trompette. Les branches de l'arbre estoient d'argent, comme aussi les feuilles et les fruits y pendans. Quand donc ils vouloient boire, le maistre sommelier crioit à l'Ange qu'il sonnast la trompette; et lors celuy qui estoit caché dans l'arbre souffloit bien fort dans ce vaisseau ou conduit allant jusqu'à l'Ange, qui portoit aussitost sa trompette à la bouche et sonnoit hautement; ce qu'entendu des serviteurs et officiers estans, dans la chambre du boire, ils faisoient en mesme instant couler la boisson de leurs tonneaux; puis cela estoit poussé dehors, et receu dans ces vaisseaux d'argent, d'où le sommelier la tiroit pour porter aux hommes et femmes qui estoient au festin.

« Pour le palais du Cham il ressemble vne église, ayant la nef au milieu, et aux deux côtez deux ordres de colonnes ou pilliers, et trois grandes portes vers le midy; et vis-à-vis la porte du milieu estoit planté ce grand arbre (d'argent); le Cham estoit assis du côté du nord en un lieu haut eslevé, pour estre veu d'un chascun; et y a deux escaliers pour monter à luy, par l'vn des-

Il fu voirs [3] que les Tatars demouroient en tremontaine entour Ciorcia (2). Et en cele contrée a grant plains où il n'avoit nulle habitation si comme cités et chasteaux; mais il y avoit bonnes pastures et grant fluviaires, et moult d'eaues [a], et trop belles [4] contrées et grans. Mais il n'avoient seigneur nisun [b] [5]. Mais bien est voirs [3] qu'il paioient rente et treuage [6] à un grant sire qu'il nommoient en leur langage *Une can*, qui vaut à dire en françois « Prestre Jehan » (3). Et ce fu le Prestre Jehan de qui [c] touz li

LXIII. — [a] Ms. A. *aigues*. Ms. C. *yaues*. — [b] Ms. B. *nul seigneur*. Ms. C. *seigneur nul*. — [c] Ms. B. *dont*.

[3] *Vrai*. — [4] *Très-belles*. — [5] *Pas même un*. — [6] *Payaient tribut*.

quels monte celuy qui luy apporte sa viande et sa coupe, et descend par l'autre. L'espace du milieu entre l'arbre et ces escaliers est vuide; car là se tiennent ceux qui luy portent son manger, comme aussi les Ambassadeurs qui apportent des présents au *Cham* qui est là eslevé comme un Dieu. Au costé droit, à sçavoir vers l'occident, sont tous les hommes, et au gauche, à l'orient, les femmes; car le palais s'estend en longueur du septentrion au midy. Du costé droit, proche des pilliers, y a des places eslevées en forme de théâtre, où se mettent les fils et frères du Cham, et au gauche y en a d'autres pour ses femmes et filles. Il n'y a qu'une de ses femmes qui soit assise auprès de luy, mais non du tout si haut qu'il est. » (*Relation*, etc., p. 187-190, éd. de 1634.)

(2) Ce nom de *Ciorcia*, que l'on doit prononcer à l'italienne : *Tchiorchia*, ou *Djiordjia*, répond peut-être aussi exactement que possible, dans nos langues européennes, au nom de *Joutchi* donné anciennement par les Chinois aux populations de race tongouse qui habitaient le nord-est de la Chine jusqu'à la Sibérie, c'est-à-dire : la *Mandchourie* de nos jours, d'où sont sorties deux dynasties qui ont régné ou règnent encore sur la Chine : celle des *Kin* et celle des *Mandchous*, ayant toutes deux la même origine. Benakéti, dans son *Tarikh-i-Khataï*, publié par A. Müller (*Opuscula nonnulla orientalia*, Francof. ad Od., 1695), exprime ce nom en persan par جورجه. *Djourdjèh* ou *Tchourtchèh*, nom qu'il donne aux populations originaires de la dynastie des Kin (1123-1260), lesquelles populations occupaient les territoires compris dans la Mandchourie de nos jours. C'étaient précisément ces populations mêmes qui formaient la nation de *Ciorcia* ou *Djourdjèh*, dont parle Marc Pol, comme étant voisine des *Tatars* ou Mongols dont il est question dans son livre.

(3) اونگ خان *Oung-khân*, dans *Aboul-farage* (*Hist. dynastiarum*). Voici comment l'historien arabe raconte le fait en question : « Eodem anno (1202) *initium* habuit *Mogulensium* imperium; idque hoc modo. Eo tempore *Turcarum Orientalium* tribubus imperavit *Ung Chan*, qui rex *Johannes* appellatus est, e tribu quæ *Cerrit* (كريت *Kerit*) vocatur; erantque populus qui religionem christianam profitebantur. Fuit autem et e tribu alia quadam vir quidam felix, nomine *Tamujin*, qui *Ung Chano* constanter operam suam collocaverat usque a pueritia donec ad ætatem virilem pertigisset, fuitque summæ in hostibus debellandis fortitudinis, adeo ut inviderint ei socii, eumque apud *Ung-Chanum* calumniarentur : nec prius eum apud ipsum criminationibus impetere desierunt, quam ipsum mutati erga se animi suspectum habens statuere. in vincula conjicere manibus in ipsum injectis. Duo autem pueri ex *Ung-Chani* famulis ad ipsum accedentes, quid decretum fuerat ipsi indicarunt, designata etiam nocte qua ipsum adoriri vellet *Ung-Chan*. Statim ergo jubens *Tamujin* familiam suam tentoria viris vacua eo quo erant modo fixa relinquere, ipse cum viris prope ab iis in insidiis latuit. Primo ergo mane *Ung-Chan*

monde parole [7] de sa grant seigneurie. Le treu [8] que il avoit d'euls si estoit de chascune dix bestes une [9], et aussi avoit la disme [10] de toutes leurs choses.

Or avint que il mouteploierent [11] moult. Et quant Prestre Jehan vit qu'il estoit si grant gent, si ot paour [12] que il ne li feissent annui. Si pensa de departir les [13] par pluseurs contrées; et envoia pour ce faire un de ses barons. Et quant les Tatares virent ce, si en furent moult dolent. Si se partirent tuit ensemble de celle contrée et alerent par un desert lieu moult divers, vers tremontaine, tant que Prestre Jehan ne leur povoit nuire. Et s'estoient revelé à lui [14], et ne li paioient nulle rente. Et ainsi demourerent un temps.

7 *Parle.* — 8 *Tribut.* — 9 *Une bête sur dix.* — 10 *Dîme, le dixième.* — 11 *Multiplièrent.* — 12 *Il eut peur.* — 13 *Disséminer.* — 14 *Rebellé, révolté contre lui.* Le ms. C. porte : *et estoient rebelles à lui.*

cum sociis suis *Tamujini* tentoria aggressus, ea viris vacua reperit. Tamujin autem, ejusque socii, ex insidiis in ipsos irruentes adorti sunt, pugnaque exceptos clade affecerunt, et in fugam dederunt; quin et denuo prœlium cum iis commiserunt, donec ipsum cum sociorum fortissimis occidissent, uxoresque et liberos captivos abduxissent. » (Trad. d'Ed. Pococke, p. 280-1.)

Marc Pol a donc été bien renseigné sur la contrée qu'occupaient les Mongols, avant de devenir, avec Dchinghis-Khân, la plus grande puissance de l'Asie. Les historiens orientaux qui ont écrit sur les Mongols placent, comme Marc Pol, le séjour de cette nation, à l'époque en question, sur les rives de l'*Onon* (où naquit Dchinghis-Khân), maintenant à la Russie, et du *Kéroulan*. Ces deux fleuves, après s'être réunis, forment le *Saghalien-oula*, ou Amour, lequel, avant de se jeter dans la mer d'Okhotsk, sert aussi maintenant de limites, jusqu'à l'*Ossouri*, aux possessions chinoises et russes dans cette partie de l'Asie. Mais Marc Pol est le premier Européen, et, jusqu'à ces derniers temps, le seul qui ait désigné cette contrée, non comme étant le berceau de la nation mongole, mais comme l'emplacement qu'elle occupait à l'époque de la naissance de Dchinghis-Khân.

Quant à *Une*, ou *Oung-Khân*, le chef de la tribu puissante des *Kéraïtes*, aussi de race mongole, ce nom ne signifie pas *Prêtre Jean*, comme on pourrait le présumer du texte de Marc Pol, mais bien le *Khân-Roi*, parce que le titre de *Oung*, en chinois : 王 *Ouang*, « roi, » lui avait été donné honorifiquement, par l'empereur de la Chine septentrionale, pour des services qu'il lui avait rendus. C'est peut-être cette similitude du nom de *oung*, *ouang*, *oune*, avec celui de *Johane*, « Jean, » et la croyance répandue par les nestoriens que la nation des Kéraïtes était chrétienne, c'est-à-dire *nestorienne*, qui fit donner à leur chef le nom de *Prêtre Jean*, devenu si célèbre dans tout le moyen âge.

Quoi qu'il en soit, ce personnage est parfaitement historique, et n'est pas un être imaginaire ou légendaire comme on l'a généralement cru jusqu'à ce jour. Ce n'était pas non plus le *Dalaï-Lama* du Tibet, comme les traducteurs de seconde main de l'*Histoire genealogique des Tartares*, d'*Abulgazi-Bahadur khan* (Leyde, 1726), l'ont prétendu (p. 42, note), en disant : « C'est ce même *Dalaï-Lama* qu'on a appelé « jusques icy *Prestre Jean*, sans sçavoir précisé- « ment en quel endroit du monde il falloit le « placer; et il seroit impossible d'alléguer icy tous « les contes ridicules dont on a berné le public « à son occasion dans les siècles passez. » Il n'existait pas encore alors de Dalaï-Lama.

CHAPITRE LXIV.

Ci dist de Cinguins; comment il fu le premier kaan des Tatars.

Or avint que au temps de l'incarnation .M.C.LXXXVIJ. ans de Crist (1187) les Tatars firent un leur roy qui avoit à nom Cinguins Kaan (1). Il fu homs de grant valeur et de grant sens et de grant prouesce [a]. Et si vous di que quant il fu esleus [1] Roy, touz les Tatars du monde, quant il sorent [2] ce, qui estoient espandu [3] par celle contrée [b], s'en vindrent à lui et le tindrent pour seigneur. Et il maintenoit la seigneurie moult bien. Et que vous en diroie je? Il y vindrent tant de Tatars que ce estoit merveille. Et quant la seigneurie [c] se vit à si grant gent, si fist grant appareil faire d'armes [d], si comme dars [4] et pilles [5], et d'autres armes à leur usage; et ala conquestant toutes ces parties qui furent bien

LXIV. — [a] Ms. A. *proece.* — [b] Mss. A. B. Manque dans le ms. C. — [c] Ms. B. *Cinguis Kaan.* — [d] Ms. B. *si fist faire grant appareil d'armes.*

LXIV. — [1] *Élu.* — [2] *Surent.* — [3] *Répandus.* — [4] *Dards.* — [5] *Javelots.*

LXIV. — (1) Ce nom, bien plus célèbre encore que le précédent et à d'autres titres, a été écrit de toutes sortes de manières. En langue mongole, il est écrit : *Tchinggis Khaghan* (ou *Dchingg'is*); en persan : چنکز خان *Tchinkiz Khân*. L'orthographe de nos mss. *Cinguis* (pron. *Tchinguis*) ou *Cinguins* et *Kaan*, s'en rapproche autant que possible.

L'année 1187 fixée par Marc Pol, dans nos mss. (le texte de *Ramusio* porte 1162), pour l'avénement au pouvoir de *Dchinghis Khân*, a été controversée. Marsden, induit sans doute en erreur par le texte de Ramusio, qui donne l'année 1162 pour celle de l'élection de Dchinghis-Khân, tandis que c'est l'année présumée de sa naissance, dit que « ce ne fut qu'en 1201 qu'il eut le commandement des armées mongoles; et que ce n'est qu'en 1202, selon les autorités admises par Pétis de la Croix (qui a suivi les historiens persans), ou en 1206, selon Deguignes (qui a suivi les autorités chinoises), qu'il fut déclaré Grand Khân ou Empereur. Cela est vrai si l'on entend par là l'élection de *Témoutchin* (le fer inflexible) comme Grand Khân, dans le *Kouriltaï*, ou assemblée générale des chefs mongols, après la soumission de toutes les tribus qui avaient fait la guerre à la sienne ou contracté des alliances contraires à ses intérêts; mais la date de 1187, donnée par Marc Pol, ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, si on ne considère que son avénement comme chef de tribus. Car on lit dans l'*Histoire des Mongols* écrite en mongol par le prince mongol *Ssanan-ssetsen*, et publiée avec une traduction allemande par Is. J. Schmidt (Saint-Pétersbourg, 1829, p. 70-1), que dans l'année 1189, le fils de princes : *Temudschin*, à l'âge de 28 ans, fut reconnu comme *Khaghan* par les *Arulad*, dans une prairie située sur les rives du fleuve *Kerulen*: « Im *Ki-Hennen* Jahre (1189), « da der Fürstensohn *Temudschin* acht und « zwanzig Jahr alt war, wurde er auf der Gras- « fläche am Flusse *Kerulen* von den *Arulad* als « CHAGHAN anerkannt. » Les *Arulad*, ou ارلات *Arlât*, étaient une tribu mongole.

huit provinces. Et quant il avoit conquesté, si ne faisoit aus genz nul mal, ne nul domage de leur choses; mais laissoit de ses hommes avec aucune partie des autres. Et le remenant[6] de ses genz menoit o lui[e] pour conquester des autres provinces. Si que, en ceste maniere, conquesta moult de provinces. Et quant ceuls qui estoient conquesté veoient[7] que il les sauvoit et gardoit si bien contre toutes gens, et n'avoient receu nul domage par lui, par la grant debonnaireté du seigneur; si aloient moult[f] volentiers avec lui. Et il estoient moult feel[g]. Et quant il ot[8] amassé tant de si grant gent que touz li mons[h] en estoit couvers, si pensa de conquester une grant partie du monde, et envoia ses messages au Prestre Jehan. Et ce fu à .M.CC. (1200) ans de Crist. Et li manda que il vouloit avoir sa fille à femme (2). Et quant le Prestre Jehan

[e] Ms. B. *avec lui.* — [f] Ms. A. *trop* (*très*). — [g] Ms. B. *feal;* ms. C. *feaulx.* — [h] Ms. B. *mondes;* ms. C. *le monde. Mons* pour *monde*, comme sujet de la phrase, etait en usage au treizième siècle.

[6] *Le restant.* — [7] *Voyaient.* — [8] *Eut.*

(2) D'Ohsson (t. I, p. 67) dit, d'après Rachid-ed-din, que ce fut pendant que Témoutchin et Ong-khan prenaient leurs quartiers d'hiver a *Attchia-Coungour* (où Aric-Bouca et son frere Khoubilaï-Khân se livrèrent plus tard une terrible bataille) que Témoutchin « demanda en mariage « Tchaour Bigui, fille d'Ong-Khan, *pour* son fils « aîné Djoutchi. » L'alliance n'eut pas lieu; ce qui causa de l'inimitié entre Ong-Khan et le chef mongol. Le même fait, avec des circonstances pareilles, est rapporté par Mailla, dans son *Histoire générale de la Chine* (t. IX, p. 27), en le plaçant à l'année 1210. Mais il ne se trouve pas dans le *Thoung kian-kang-mou*, d'où l'ouvrage est supposé être traduit, ni dans le *Li-tai-ki-sse*. Il a été probablement tiré de la traduction mandchoue de l'histoire chinoise, dans laquelle on a ajouté un grand nombre de faits relatifs à l'histoire des nations tartares, et que le P. de Mailla a spécialement suivie.

J. Simon Assemani a publié (*Biblioth. orient.*, t. III, p. 2, ch. IX, p. CCCCXC et seq.) une lettre à l'empereur de Constantinople (que l'on croit être Manuel Comnène) du fameux *Prêtre-Jean;* car il se nomme ainsi : « JOHANNES PRESBYTER « potentia et virtute Dei et Domini nostri JESU « CHRISTI, dominus dominantium, etc. » Mais cette lettre est probablement apocryphe, comme beaucoup d'autres. Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghizcan* (p. 31), cite une lettre d'*Oung-Khan*, dont il dit *posseder l'original*, mais qu'il ne regarde pas moins comme supposée, le caractere de l'écriture ne lui donnant pas plus de 300 ans de date (vers 1695). Elle est adressée au roi Louis VII, père de Philippe Auguste. Elle commence par ces mots : « Prêtre « Jean, par la grâce de Dieu, Roi tout-puissant « sur tous les rois chrétiens, salut, etc. » Dans la suite de la lettre, le prince kéraïte vante ses grandes richesses, la vaste étendue de ses États, dans lesquels il comprend les *Indes*, et tous les peuples de Gog et de Magog; il fait une mention orgueilleuse de soixante et dix rois qui le servent et qui sont ses sujets; il parle des tributs qu'il reçoit d'un *roi* d'*Israel*, de qui dépendent plusieurs comtes, ducs et princes *juifs;* il invite le roi de France à le venir voir, promettant de lui donner en propre de tres-grands pays, et

oy Cinguins Kaan li demandoit sa fille pour fame, si le tint à moult grant despit et dist aus messages : « Comment n'a il grant « vergoigne [9] de demander ma fille à fame? Et si set [10] bien que il « est mon homes et mon serf. Retornez à lui et li ditez que je fe- « roie, avant, ma fille ardoir [11], que je li donnasse à fame; et que « il convient que je le mete à mort, si comme traitre et desloial

[9] *Honte.* — [10] *Sait.* — [11] *Brûler.*

même de le faire souverain seigneur après lui. Il se dit prêtre, à cause du sacrifice de l'autel, et roi par rapport à la justice et à la droiture. Et sur la fin de sa lettre il prie le roi de lui envoyer quelque vaillant chevalier qui soit de la *génération de France.*

D'après l'historien persan Khondemir, et d'autres cités par Pétis de la Croix, « *Oungheau* était le chef de la tribu des Kéraites, et la capitale de ses États était *Caracorom,* située à dix ou douze journees du lieu où Témougin tint sa première cour, et environ à vingt journées de la Chine. Elle devint après Oungheau le séjour des empereurs mongols. Témugin s'y établit, et ses successeurs en firent la principale ville de leur empire. L'empereur Octay-Caan, troisième fils de Genghizcan, la fit rebâtir après son expédition de la Chine et lui donna le nom d'Ourdoubaleg. » (*Hist. de Genghizcan*, p. 34.)

Rubruquis, parlant du Prêtre Jean, dit : « Ce *Prestrejean* estoit fort renommé partout, et cependant, quand ie passay par son pays, personne ne sçavoit qui il estoit, sinon quelque peu de Nestoriens. Ce *Prestrejean* avoit aussi un frère fort puissant, et Prestre comme lui, nommé *Unc* (c'est le nôtre) qui habitoit au dela des montagnes de *Caracathay*, et y avoit entre ces deux cours environ trois semaines de chemin; et ce frère estoit seigneur d'vne habitation ou logement, nommé *Caracarum*, et avoit sous sa domination vne nation appelée *Krit-Merkit*, qui estoit Nestoriens. Mais leur prince ayant abandonné la Foy de CHRIST, devint idolastre, tenant près de soy des Prestres des idoles, *qui sont tous sorciers et invocateurs des diables*. Au delà de ce pays, à environ douze ou quinze iournées, estoient les pasturages de *Moal* (des Mongols) qui estoient pauvres et misérables gens sans chef, et sans loy ni religion aucune, excepté de divinations et sortiléges, à quoy *tous les peuples de ces quartiers-là sont fort addonnez*. Proche de ces *Moal* (Mongols) habitoient d'autres peuples aussi misérables, appelez *Tartares*. Or ce roy Prestrejean estant mort sans enfants, son frere *Unc* luy succéda, et se fit appeler *Can*, auquel temps il se trouva vn certain homme de *Moal*, nommé *Cingis*, mareschal de son mestier, qui se mit à courir sur les terres de *Unc Can*, et en emmena force troupeaux de bestes; si bien que les pastres s'en allèrent plaindre à leur maistre, qui soudain assembla vne grande armée, et entra dans les terres de *Moal* pour attrapper *Cingis*, mais le galand s'enfuit parmy les Tartares. Cependant *Unc* fit un grand butin aux terres de *Moal* et des Tartares, puis s'en retourna chez soy. En ces entrefaites *Cingis*, homme accort, parla souvent à ceux de *Moal* et aux Tartares, leur remonstrant, comme estant sans chef, leurs voisins en venoient aisément à bout et les oppressoient. Ces peuples considérans cela et y prenans goust, l'esleurent pour leur capitaine, qui amassa aussi tost quelques trouppes et s'alla jeter sur les terres de *Unc*, qui fut vaincu en bataille par luy, et contraint de s'aller retirer à sauveté au Cathay. *Cingis* entre autres, *prit vne de ses filles, qu'il donna pour femme à vn de ses fils*, qui en a eu entre autres le grand *Cham Mangu*, qui règne aujourd'hui. » (*Recueil de Bergeron*, 1634, p. 70 et suiv.)

Sauf certaines circonstances particulières, le fond de ce récit naïf s'accorde avec celui des autres historiens.

On peut consulter, pour plus de détails sur l'histoire un peu fabuleuse du Prêtre Jean, la dissertation de M. d'Avezac, placée en tête de son édition de Plan Carpin. (*Recueil de Voyages et de Memoires*, publiés par la société de Géographie de Paris, t. IV, p. 547 et suiv.)

« que il est contre son [i] seigneur. » Puis dist aus messages qu'il s'en partissent maintenant [12] et ne venissent [13] jamais devant lui. Et quant les messages oirent ce, il s'empartirent maintenant, et alerent [j] tant par leur jornées que il vinrent à leur seigneur et li [14] conterent tout ce que Prestre Jehan li mandoit, que il ne li celerent riens.

CHAPITRE LXV.

Comment Cinguins fist semondre sa gent pour aler sus Prestre Jehan.

Quant Cinguins Kaan oy la grant vilennie que Prestres Jehans li mandoit, si en ot [1] le cuer si enflé sur lui que à poi [2] qu'il ne li crevoit dedens le ventre; car il estoit homs [3] de trop grant [a] seigneurie. Puis parla à chief de piece [b], et dist si haut que tuit cil qui entour lui estoient, l'oïrent [4] : que jamais ne tenra [c] la seigneurie se il n'amende [5] la vilennie que Prestre Jehan li avoit mandée, si grandement [d] que onques honte ne fu achatée [6] si chierement. Et prochainement li monstrera se il estoit son serf.

Adonc fist semondre [7] ses ostz [e] et toutes ses genz et fist le greignor [8] appareil qui onques feust veus ne oys. Et fist assavoir au Prestre Jehan que il s'appareillast [9] de deffendre. Et quant Prestre Jehan sot [10] certainement que il venoit seur lui à si grant gent, si l'ot pour un gap [f] et pour nient [g]; car il disoit qu'il n'estoient hommes d'armes. Mais toutes fois fist appareillier tout son esfors [11], et semont [12] toutes ses genz; et pensa de faire grant appareil; à ce que, se celui venist [13], de prendre le, et de le mettre à mort. Car sachiez que il fist un si grant appareil de tantes manieres de genz estranges [14] que ce fu la plus grant merveille du monde.

[i] Le ms. B. ajoute : *droit.* — [j] Ms. A. *lerent,* pour *alerent* du ms. B.

LXV. — [a] Ms. B. *tres grant.* — [b] Id. *chief de pieche* (à la fin). — [c] Mss. B. C. *tendra* (*tiendra*). — [d] Ms. B. Le ms. A. *chierement.* — [e] Ms. A. *olz.* — [f] Plus communément *gab* (plaisanterie, moquerie). — [g] Ms. B. *neant* (un rien).

---

[12] *Aussitôt, immédiatement.* — [13] *Vinssent.* — [14] *Lui.* Au douzième et au treizième siècle, *li* était employé comme régime indirect du verbe, et *lui* comme régime indirect des prépositions.

LXV. — [1] *Eut.* — [2] *Peu s'en fallut.* — [3] *Homme.* — [4] *L'entendirent.* — [5] *Venge, punit.* — [6] *Payée.* — [7] *Convoquer.* — [8] *Le plus grand.* — [9] *Se préparât.* — [10] *Sut.* — [11] *Son armée; sa force armée.* — [12] *Convoqua.* — [13] *Venait.* — [14] *Il réunit une si grande armée de toutes sortes de soldats étrangers.*

En tele maniere s'appareillierent les uns et les autres. Et pourquoi vous en feroie je long conte? Cinguins Kaan, avec tout son ost [15], s'en vint en un grandisme plain et bel, qui Tanduc (1) estoit appellez, et estoit au Prestre Jehan. Illec mist son champ [16]; et vous di qu'il estoient si grant multitude de gent que il n'en povoient [h] savoir le nombre (2). Et quant il ouy [i] nouvelles comme Prestre Jehans venoit, si fist moult grant joie, pour ce que celui [j] lieu estoit moult biaus [k] et moult larges à bataille faire [l]; et pour

[h] Ms. A. *pooient.* — [i] Ms. B. *oy.* — [j] Ms. B. *ilz;* ms. C. *icellui.* — [k] Ms. B. *beaux.* — [l] Id. Ms. A. *fere.*

[15] *Toute son armée.* — [16] *Camp.*

LXV. — (1) Il n'est pas ici question, paraît-il, du *Tanduc* dont il est parlé dans le chapitre LXXIII. Le P. Gaubil (*Histoire de la dynastie des Mongous*, p. 10) dit, d'après les sources chinoises, que les armées de *To-li* (nom primitif de *Oûng-Khân*, avant qu'il eût reçu le titre honorifique de roi, en chinois *Ouâng*, de l'empereur des *Kin*) et de *Temougen*, se trouvèrent en présence entre les rivières de *Tou-la* et du *Kerlon* (lat. 48° 25′ long. O. de Pé-king, 6° 50′). C. d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. I, p. 82), qui suit d'autres autorités, dit que la bataille eut lieu près des monts *Tchetcher-Ondour* (des hauteurs de *Tchetcher*); et qu'à la suite d'un vif combat, *Ong-Khan* et son fils prirent la fuite. Les causes de cette bataille ne sont pas racontées de même par d'Ohsson, qui dit (p. 80) :

« Témoutchin passa l'été de l'année 1203 sur la rive de la *Baldjouna*. Vers l'automne, il réunit ses troupes près de l'Onan, dans l'intention d'attaquer le roi des Kéraïtes. Pour le surprendre, il eut recours à un artifice. Son frère Djoutchi-Cassar, séparé de lui après le combat de Calantchin-Alt (dans lequel Témoutchin avait été vaincu par Oung-Khan), ayant tout perdu, jusqu'à sa femme et ses enfants enlevés par les Kéraïtes, avait dû chasser pour subsister, jusqu'à ce qu'il eût rejoint Témoutchin près de la Baldjouna. Celui-ci ordonna à deux serviteurs de Djoutchi d'aller porter, de la part de leur maître, ce message à Ong-Khan : « J'ignore où « se trouve maintenant mon frère aîné, mais je « sais que ma femme et mes enfants sont en ton « pouvoir, ô Khan! mon père! et depuis long- « temps je couche seul, n'ayant pour abri que « des branches, pour oreiller que des mottes de « terre ; je voudrais me réunir à ma famille, « mais j'ignore comment tu me recevras. Sei- « gneur, si tu veux me pardonner mes fautes « passées, et te souvenir de mes anciens services, « je retournerai vers toi, le cœur plein de sou- « mission. »

Oung-Khân promit que le passé serait oublié ; et, plein de sécurité, il attendait le retour d'un officier qu'il avait chargé d'accompagner les messagers de Djoutchi, et qui fut tué en route, lorsqu'il fut surpris dans son campement et son armée mise en déroute par Témoutchin.

(2) Il y a ici beaucoup d'exagération. Cependant Marc Pol est encore bien loin d'égaler Mirkhond, historien persan cité par Pétis de la Croix (p. 67), qui dit, à propos des deux armées réunies, « que le hennissement des chevaux, et les « cris des gens de guerre *obligeoient le Ciel à se* « *boucher les oreilles;* et que l'air, par le grand « nombre de flèches qu'on tira d'abord de « part et d'autre, sembloit être un *champ de* « *cannes et de roseaux.* »

Cette hyperbole rappelle ces paroles d'un envoyé de Xerxès près des Lacédémoniens, lequel, voulant leur donner une idée des nombreux soldats de son maître, disait que leurs flèches lancées dans l'air suffiraient pour obscurcir la lumière du soleil. — « Tant mieux, lui répondirent les Lacédémoniens, nous combattrons à l'ombre! »

ce l'attendoit illec moult volentiers et desiroit moult sa venue.

Mais ore laisse li conte à parler de Cinguins et de son ost, et retornerai au Prestre Jehan et à ses genz [m].

CHAPITRE LXVI.

Comment li Prestre Jehans ala contre Cinguins.

Or dist li contes [1] que quant [a] Prestres Jehans sot que Cinguins Kaan avec son ost [2] venoit sus lui, si li ala à l'encontre avec tout [b] son esfors [3]; et tant ala que il fu venus en cel plain de Tanduc (1). Et illec pris son champ pres à celui de Cinguins Kaan, à vingt mille, et se reposserent [4], chascun des osts [c] [5] deux jours, pour estre plus fres [6] et plus haitiez [7] à la bataille.

En telle maniere comme vous avez ouy [d] estoient les deux granz osts en ce plain de Tanduc. Un jour fist venir, Cinguins Kaan, devant soi, astronomiens crestiens et sarrazins, et lor [e] commanda qu'il li [f] seussent à dire qui vaincra la bataille, de ces deux osts : ou le sien, ou le Prestre Jehan [g]? Li Sarrazin encerchierent et ne li seurent dire la vérité. Mes les [h] crestiens l'en distrent la vérité, et li monstrerent, avant, tout appertement ; car il firent venir une cane [8], et la trancherent parmi de lonc, et mistrent l'une part de çà et l'autre de là ; et ne la tenoit nullui. Et mistrent nom à l'une part de la cane : *Cinguins Kaan;* et à l'autre part : *Prestre Jehan.* Et lui distrent [i] : « Or regardez si verrez la vérité de la bataille, qui doit avoir le meilleur : celle qui venra [j] sus l'autre, si doit gaagnier la bataille. »

m Ms. B. *gens.*

LXVI. — a Ms. B. *puis que.* — b Id. *a tous.* — c Mss. B. et C. Le ms. A. *ols.* — d Mss. B. C. *oy.* — e Id. *leur.* — f Id. *lui.* — g La dernière partie de cette phrase manque dans le ms. C. — h Ms. B. *mais li.* — i Ms. C. Ces trois mots manquent dans les mss. A. B. — j Mss. B. C. *vendra.*

LXVI. — 1 *Le conte, l'histoire.* — 2 *Armee.* — 3 *Toutes ses forces.* — 4 *Reposérent.* Les deux *ss* étaient anciennement employés pour indiquer la prononciation adoucie du *s*, comme dans *Venisse* pour *Venise.* — 5 *Chacune des deux armées.* — 6 *Frais, dispos.* — 7 *Prompts, vifs, ardents.* — 8 *Une tige de bambou.*

LXVI. — (1) Voir ci-après le chapitre LXXIII.

Et il leur respondi que il le verroit moult volentiers et que il le facent maintenant [9]. Adonc les astronomiens crestiens lurent un siaume [10] qui est ou Psaltier [11], et firent leur autre enchantement. Et des maintenant [12] voiant, touz, la cane où estoit le nom de Cinguins Kaan, sans ce que nuls la touchast, si joint à l'autre et monta dessus celle au Prestre Jehan. Et quant le seigneur vit ce, il en ot moult grant joie. Et pour ce que il trouva les crestiens en vérité leur fist touz jours grant honneur, et les tenoit pour hommes de vérité à toujours mais [13] de puis (2).

9 *Incontinent.* — [10] *Psaume.* — [11] *Psautier.* — [12] *Aussitôt.* — [13] *A tout jamais.*

(2) Ni le texte italien de Ramusio, ni le texte latin plus ancien, publié par Grynæus et A. Muller, ne parlent spécialement des *astronomiens* ou astrologues *chretiens*, ni même de *sarrasins;* ils en parlent seulement sans dire à quelle religion ils appartenaient. C'était sans doute par ménagement. « E quivi Cingis comandò alli suo « astrologhi, e incantatori che dovessero dire « qual' esercito dovea aver vittoria. » (*Ram.*) « Tunc Chinchis Tartarorum rex præcepit in- « cantatoribus et astrologis suis, ut illi indica- « rent, qualem eventum prœlium futurum esset « habiturum » (Ed. A. Muller, p. 45). Les textes publiés par la S. G. portent : « Et un jor « Cinchius Chan fait venir devant soi astronique « qui estoient *cristienz* et *sarazin*, et commande « elz qu'il le seussent à dire qui doit vincre la « bataille entre lui e le Prestre Johan » (p. 64). « Quadam autem die Cinghym fecit venire suos « astrologos, *christianos* scilicet et *sarracenos*, « et præcepit eis quod ei dicerent quis eorum « debebat vincere prœlium » (p. 348).

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Ginghizcan* (p. 65), rapporte aussi la cérémonie de la *divination*, non d'après les historiens persans, qu'il prend ordinairement pour guides, mais d'après Marc Pol lui-même; ce qui ne peut venir à l'appui de son propre récit. Les auteurs orientaux, si amis du merveilleux cependant, n'en parlent pas. Toutefois leur silence à cet égard n'infirme nullement le fait, car on sait, d'ailleurs, que les devins étaient nombreux et tres-recherchés (encore aujourd'hui même) par les peuplades ignorantes de la Tartarie, qui professent le Chamanisme. Mais ici les devins sont des *Sarrasins*, c'est-à-dire Mahométans, et des *Chrétiens*. Pétis de la Croix dit que « l'opération des *cannes*, en usage chez les Tartares, l'est encore à présent chez les Africains, chez les Turcs et autres nations mahométanes. » Cependant Mahomet défend la *divination*, et le code religieux des musulmans dit, « qu'ajouter foi aux *predictions des* « *devins* sur les événements occultes et à venir, « est un acte d'infidélité. » (Mouradja d'Ohsson, *Code religieux*, t. I, p. 332.) Toutefois cette défense n'a pas empêché qu'il n'y eût depuis des devins musulmans, et des hommes pour les consulter. Les *devins*, ou plutôt ceux qui se sont donnés comme tels, ont été consultés dans tous les temps, dans tous les pays et dans toutes les religions. Les grands conquérants, qui semblent se placer au-dessus de l'humanité par le mépris qu'ils font de la vie des hommes, sont les plus enclins à consulter les oracles. Alexandre ne commençait jamais une expédition, ne livrait jamais une bataille sans consulter les *devins* qui l'accompagnaient toujours. Dchinghis-Khân ne pouvait faire moins que de l'imiter.

La réflexion de Marc Pol que Dchinghis-Khân témoigna toujours beaucoup de faveur aux chrétiens (nestoriens) depuis le jour où ils surent lui *prédire la victoire* sur le Prestre Jehan, et que l'événement justifia leur prédiction, est remarquable. Elle expliquerait, jusqu'à un certain point, beaucoup de faits qui, sans cela, resteraient peu compréhensibles. Il y avait donc aussi des nestoriens dans la tribu de Dchinghis-Khân et à sa suite comme dans celle du Prestre Jehan. Cela, au surplus, ne doit pas surprendre, puisque ces deux tribus mongoles étaient voisines.

CHAPITRE LXVII.

Ci devise de la bataille de Cinguins Kaan, et de Prestre Jehan.

Et apres ces deux jours quant les osts [a] se furent bien reposées, si s'armerent tous deux [b] les parties, et se combatirent ensemble durement; et fu la greigneur bataille qui onques fust veue. Et ot moult grant mortalité, et d'une part et d'autre. Mais [c] au derrain [1] vainqui la bataille Cinguins Kaan. Et fu en ceste bataille occis Prestre Jehan (1). Et de ce jour, en avant, perdi toute sa terre que Cinguins Kaan la conquesta chascun jour. Et vous di que, depuis celle [d] bataille, regna, Cinguins Kaan, six ans, dont il ala conquestant touz jours maintes provinces, et mainte cité et maint chastel (2). Mais [e], au chief de six ans, ala en un chastel qui avoit

LXVII. — [a] Mss. B. C. Le ms. A. *ols.* — [b] Ms. A. *si s'arment andeus.* — [c] Id. *mes.* — [d] Ms. B. *ceste.* — [e] Ms. A. *mes.*

LXVII. — [1] *A la fin, en dernier lieu.*

LXVII. — (1) Selon les historiens orientaux, persans et chinois, *Oüng-Khân* ne fut pas tué dans la bataille; il ne fut que blessé. Gaubil dit : « *Toli* (Oûng-Khân) eut bien de la peine à se sauver, et plusieurs de ses officiers voulaient le tuer; mais il se sauva sur les terres des *Naïmans*, où un officier du pays lui fit trancher la tête. » (P. 10.) Selon d'Ohsson (t. I, p. 82), cette tête fut portée au roi des Naïmans (qui se nommait *Tai-Boca*, ou *Tayang-Khan*), lequel se montra irrité du meurtre de ce prince et conserva son crâne enchâssé dans de l'argent.

(2) Après avoir vaincu le roi des Kéraïtes et s'être emparé de ses États, *Temoutchin* laissa reposer ses troupes quelque temps, puis retourna à son *Ordou* (ou *horde :* réunion des pavillons, tentes et huttes, qui forme la résidence ordinaire d'un khan mongol et de ses femmes, ainsi que des personnes attachées à leur service). Il vainquit successivement les chefs de toutes les tribus qui lui résistèrent, en commençant par *Ta-yang*, chef de la plus redoutable : celle des Naïmans.

Une fois maître de toute la Tartarie, il soumit le royaume de *Hia*, formé en partie aux dépens de la Chine par les quatre hordes orientales des *Thang-hiang*, dont il a déjà été question, et que les Mongols nommaient *Tangkout*. Ensuite il chercha à conquérir la Chine. Mais, avant d'entreprendre cette nouvelle conquête, il voulut se faire donner un titre qui répondit à l'étendue de sa nouvelle puissance. « Il convoqua, au printemps de 1206, dit d'Ohsson (t. I, p. 98), près de la source de l'Onan, une assemblée générale, *Couriltai*, composée des chefs de toutes les tribus. En ce lieu fut planté un étendard composé de neuf *tougs* blancs, dressés l'un sur l'autre. Un *came* ou devin, nommé Gueukdjou, fort accrédité parmi les Mongols, et qui leur parlait souvent au nom de la Divinité, vint alors déclarer solennellement à Témoutchin qu'après avoir vaincu et détruit plusieurs souverains qui portaient le titre de *Gour khan*, c'est-à-dire de « Grand khan », il ne lui convenait pas d'adopter la même qualification dont l'éclat était terni; que le ciel ordonnait qu'il prît le titre de *Tchinkguiz-khan* ou : *Khan des puissants.* Les chefs des tribus, ayant approuvé cet avis, saluèrent

nom Calatuy (3); et illec fu feru d'une saiete ou genoul [f]; si que il morut [g] du coup, dont ce fu grant domages, pour ce que il estoit preudomme et sage (4).

[f] Ces deux mots manquent dans le ms. B. — [g] Ms. B. *mouru;* ms. C. *mourut.*

Témoutchin du nom de *Tchinkguiz-khacan.* » Ce prince avait alors quarante-quatre ans, ou cinquante et un, selon Rachid-ed-dîn. C'est de cette année 1206 que son règne est daté dans l'histoire chinoise, concurremment avec le règne des dynasties des *Kin* et des *Soung.*

(3) Ou *Calatouy.* Ce nom est vraisemblablement celui du lieu où Dchinghis-Khân mourut, et que l'histoire mongole nomme « son camp de *Caratouski* », à 12 lieues environ de la ville cantonale actuelle du *Kan-suh*, nommé *Thsing choui*, « eau pure », en mongol : *Sari-gool.*

(4) Gaubil dit (*Hist. des Mong.*, p. 18) que Dchinghis-Khân fut *blessé d'un coup de flèche*, en 1212, dans une attaque qu'il fit faire pendant qu'il assiégeait *Tai-toung-fou*, mais qu'il n'en mourut pas. Les historiens chinois placent effectivement la date de la mort de ce souverain à l'année correspondant à 1227 de notre ere (quinze ans apres la date assignée par Marc Pol), à l'âge de 66 ans et après *vingt-deux* ans de règne, six mois apres avoir mis fin au royaume des *Hia.* (*Li-tai-ki-sse*, k. 95, fol. 10. Voir *Souh Thoung kian kang mou*, k. 19, fol. 13.) Il y est dit : « *Mong-kou Tie-mou-tchin* meurt à la mon- « tagne *Louh-pouan;* son jeune fils *Tou-loui* prend « en mains la direction des affaires de l'Etat. » Cet événement est placé en hiver, à la 12[e] lune, qui correspond réellement au commencement de l'année 1228. Le P. Gaubil (*Hist. des Mongols*, p. 51) dit que Dchinghis-Khân mourut au commencement de la 7[e] *lune*, correspondant *au* 18 *août* 1227; Mailla (t. IX, p. 128) dit qu'il mourut le 12 *de la* 7[e] *lune.* Ces deux savants missionnaires ont suivi la date donnée dans l'histoire écrite en mongol et en mandchou, dont le calendrier diffère, et non celle des *histoires officielles* chinoises que nous avons citées.

Les écrivains orientaux, tout en reconnaissant les grandes qualités, comme législateur et homme de guerre, que possédait Dchinghis-Khân, lui sont cependant beaucoup moins favorables que Marc Pol, lequel ne fait, en quelque sorte, que nous donner la *version* mongole, la légende du grand conquérant, qu'il avait dû entendre souvent réciter pendant son long séjour parmi ses descendants. C. d'Ohsson, qui a publié une histoire des Mongols d'après les historiens arabes et persans, résume ainsi son opinion sur Dchinghis-Khan :

« Tchinguiz-khân laissait à ses fils un vaste empire, dont la plus grande partie était inculte et occupée par des nomades; l'autre venait d'être dépeuplée par ses armes. Ses soldats, enrichis des dépouilles de l'Asie, regardaient comme un être surnaturel celui qui les avait élevés au dessus des autres nations, et qui traitait avec mépris les souverains de la terre. Parmi les peuples tatares, aucun n'était avant lui plus misérable que les Mongols; ils erraient avec leurs troupeaux sous le ciel le plus âpre, et dans les régions les plus élevées de la Tartarie; on cite comme une marque de leur pauvreté que leurs princes seuls avaient des *étriers de fer.* Le chef de quelques petites tribus de ces pasteurs demi-sauvages, après avoir longtemps lutté contre l'adversité, voit enfin couronner de succès les tentatives de son ambition. Il triomphe d'abord du prince dont il était le *vassal* (de *Oung-Khân*); renforcé par les vaincus, qu'il fait marcher sous ses drapeaux, il soumet successivement à son obéissance les autres nations tatares. Il les conduit en Chine, en Perse, et livre à leur rapacité ces empires florissants. Ses conquêtes sont immenses; cent peuples le reconnaissent pour leur maître; dans le délire de son orgueil, il veut achever la conquête du monde; il prétend que Dieu lui a donné l'empire; et, saisi par la mort au milieu de ses dévastations, il recommande à ses fils d'accomplir ses desseins gigantesques.

« Tchinguiz-khân dut ses triomphes à la force de sa volonté, aux ressources du son génie, à l'emploi de tous les moyens indistinctement. La ruse et la perfidie secondaient en toutes occasions les efforts de ses armes. Son action des-

Or vous ai devisé comment les Tatares orent premierement seigneur qui avoit nom Cinguins Kaan, et comment il vainqui premierement le Prestre Jehan. Si vous conterai qui regna apres, et de leur coustumes et de leur usages [h].

CHAPITRE LXVIII.

Ci dist qui regna apres Cinguins Kaan et lor coustumes.

Sachiez tout vraiement que apres Cinguins-Kaan, qui fu leur premier seigneur, regna Cuy-Kaan, et le tiers : Batuy-Kaan, et le quart Alacou-Kaan ; le quint Mongu-Kaan, le sisiesme est Cublay-Kaan (1), qui est seigneur, et le plus puissant des autres cinq qui

[h] Ms. B. *usaiges;* ms. C. *usances.*

tructive, semblable aux grands fléaux de la nature, répandait au loin la terreur, et ôtait aux peuples attaqués le courage de se défendre. Jamais conquérant ne poussa plus loin le mépris de l'humanité. Jamais chef ambitieux n'eut une armée plus propre à exécuter ses desseins. Composée de nomades qui, en tout temps, menaient la vie de soldats, qui transportaient avec eux leurs foyers, et pouvaient subsister partout où leur bétail et leurs chevaux trouvaient des pâturages, elle était supérieure aux troupes des autres nations, par son habitude de la guerre, la rapidité de ses mouvements et la parfaite discipline que Tchinguiz-khân y avait introduite. Dans les tribus de la Tartarie, tout homme capable de porter les armes était militaire, et chaque tribu était divisée en pelotons de dix hommes ; parmi ces dix on choisissait celui qui devait commander les neuf autres. Neuf chefs de dix obéissaient à un centenier qui avait sa propre dixaine ; neuf centeniers, à un chef de mille ; neuf de ces derniers à un chef de dix mille hommes ; les ordres du prince était transmis par ses aides-de-camp à cet officier supérieur, et communiqués successivement jusqu'aux décurions. Chaque tribu occupait le district qui lui était assigné. Lorsqu'on avait besoin de troupes pour une expédition, on prenait un ou plusieurs hommes par dizaine. Il était sévèrement défendu à tout officier de recevoir dans sa compagnie un soldat qui appartenait à une autre ; nul, pas même un prince du sang, n'avait la faculté de prendre celui qui voulait abandonner son chef. L'obéissance aux ordres supérieurs était sans bornes. » (*Histoire des Mongols*, t. I, p. 386 et suiv.)

LXVIII. — (1) Cette succession des premiers empereurs mongols, donnée par Marc Pol, n'est pas très-exacte. D'apres les historiens orientaux, le premier successeur de Dchinghis-Khân fut, en mongol, *Ougheta-Khaghan*, que l'on nomme ordinairement *Oktai*, *Ogotai* ou *Ogodai*, selon la langue dans laquelle le nom a été transcrit ; en chinois, on lui donne le nom posthume de *Thaithsoung*, « le grand ancêtre », comme *Dchinghis-Khân* est nommé *Taai-tsou*, « le premier grand ancêtre, fondateur de la dynastie ». Il régna de 1228 a 1241. Ensuite régence de 4 ans.

Le *troisième* empereur est, en mongol, *Gouyouk-Khaghan ; Kouyouk-Khân*, surnommé en chinois *Ting thsoung*, « l'ancêtre bien établi ». Il régna en 1246 et 1247. Son règne si court fut suivi d'une seconde régence de 3 ans.

Le *quatrième* empereur est, en mongol, *Möngké-Khaghan ;* plus communément nommé *Mangou-Khân ;* surnommé en chinois *Hien thsoung*, « l'ancêtre exemplaire ». Il régna de 1251 à 1260.

furent avant de lui. Car se touz les autres cinq feussent ensamble n'auroient [a] il tant de povoir [b] comme cestui a. Encore vous di plus, que se tuit [c] li crestien du monde, leur empereours [d] et leur roys feussent ensemble, des cretiens et des sarrazinz n'auroient [e] il tant de povair [f], ne ne porroient [g] tant fere [h] comme cestui Cublay porroit [i]; lequel est seigneur de touz les Tatars du monde : et de ceus [j] de levant et de ceus [j] de ponent (2). Car tuit sont ses hommes et subgez à lui [k] (3). Et ce grant pooir [f] vous monstrerai

LXVIII. — [a] Mss. B. C. *auroient*, sans négation. — [b] Ms. A. *pooir.* — [c] Mss. B. C. *tous.* — [d] Id. *leurs empereurs.* — [e] Ms. B. *n'aroient.* — [f] Mss. B. C. *pouoir.* — [g] Id. *pourroient.* — [h] Id. *faire.* — [i] Id. *pourroit.* — [j] Ms. B. *ceulx;* ms. C. *ceux.* — [k] Ms. B. *subget;* ms. C. *subgiez* (sujets).

Le *cinquième* empereur est, en mongol *Khoubilai-Ssetsen-Khaghan*, surnommé en chinois *Chi-tsou*, « l'ancêtre des générations », parce qu'il fut le chef de la dynastie héréditaire, *sans élections*, qui régna sur la Chine. C'est près de lui que fut employé Marc Pol, à titre de *conseiller privé*, et *ministre plénipotentiaire en second* (*Tchou-mi Fou-ssè*), depuis son arrivée en Chine, vers 1275, jusqu'à son départ, vers 1291. *Khoubilai* régna de 1260 à 1294.

Le *Cuy Kaan* de Marc Pol est donc le *second* successeur de Dchinghis-Khân et non le premier. *Ogodaï* est oublié, tandis que *Bacuy* (comme on lit pour *Batouy*, le *c* et le *t* étant souvent pris l'un pour l'autre par les copistes) et *Alacou* (*Houlagou*), qui régnèrent, le premier, dans le *Kiptchak*, de 1227 à 1256, et le second, en Perse, de 1259 à 1265, sont énumérés par Marc Pol, comme successeurs de Dchinghis-Khân. Ils en furent bien les successeurs, en ce sens qu'ils en descendaient *tous*, par les quatre fils de Dchinghis :

1° *Djoutchi*, chef de la dynastie qui régna sur le *Kiptchak*, jusqu'à l'époque de Tamerlan, et dont le premier souverain fut *Batou*, si célèbre par ses conquêtes poussées jusque dans la Pologne, la Russie et la Hongrie ;

2° *Dchaghataï*, chef de la branche qui régna dans le Turkestân et la Transoxiane, jusqu'à l'époque de Tamerlan ;

3° *Ogodaï*, qui succéda directement à son père Dchinghis, à la cour de *Kara-koroum*, dont relevaient les autres branches;

4° Enfin *Touloui*, le chef de la branche qui régna en Perse, et dont *Houlagou*, son fils, qui en acheva la conquête, fut le premier souverain. Marc Pol a mis au nombre des successeurs directs de Dchinghis-Khân, *Batou* et *Houlagou*, à cause sans doute de leurs conquêtes et de leur célébrité, et il a omis *Ogodaï* parce qu'il était moins célèbre. « Tandis que ses armées, dit d'Ohsson (op. laud., t. II, p. 84), envahissaient la Corée, ravageaient le midi de la Chine, dévastaient la Russie, la Pologne, la Hongrie (sous le commandement de *Batou*), et répandaient l'effroi dans l'occident de l'Europe, *Ogotaï* se livrait à l'oisiveté, à son goût pour la chasse et pour la boisson. Il ne résidait à *Caracouroum* que pendant un mois du printemps, et habitait pendant le reste de cette saison un palais situé dans un lieu nommé *Kertchagan*, à une journée de cette ville ; il avait été bâti par des architectes persans, qui voulurent rivaliser de talents avec les constructeurs chinois du palais de *Caracouroum.* »

(2) Les *Tatars du Levant* étaient ceux de Perse ; ceux de *Ponent* ou du Couchant étaient ceux du *Kiptchak.*

(3) La branche mongole des descendants de Dchinghis-Khân, qui régna sur la Chine, fut considérée effectivement comme suzeraine des autres branches dont les chefs recevaient une espèce d'investiture avec un *sceau chinois* qu'ils apposaient sur leurs pièces officielles, comme on peut s'en convaincre par les lettres authentiques d'*Argoun* et d'*Oeldjaïtou* adressées à Philippe-

je en ce notre livre tout appertement. Et sachiez que tuit li grant Kaan, et tuit cil[l] qui sont descendu de leur premier seigneur Cinguins-Kaan, sont portez ensevelir[m] en une montaigne qui est appellée Altay[n] (4). Et où que que le seigneur muire, si est il portez

— [l] Mss. B. C. *tous ceulx*. — [m] Ms. B. *enfouir*; ms. C. *enseveliz*. — [n] On lit *Alcay* dans le ms. A. pour *Altay*, le *t* ayant été substitué au *c* par les copistes; ces deux lettres sont presque identiques dans l'ancienne écriture, où c'est souvent le seul sens des mots qui les fait distinguer. Le ms. B. porte *Alacay*, et le ms. C. *d'Altay*, pour *de Altay*.

le Bel et conservées aux Archives de France. (Voir le *Fac-simile* de ces lettres dans Abel Rémusat : *Mémoire sur les Relations politiques des princes chrétiens avec les Empereurs Mongols*.)

(4) *Altai*, en mongol, signifie or, comme *kin* en chinois. Ce nom a été donné comme générique à une immense chaîne de montagnes de l'Asie centrale, s'étendant des sources de l'Irtich, qui va verser ses eaux dans le golfe d'Obi, jusqu'aux sources du fleuve Amour, qui verse les siennes dans la mer d'Okhotsk. C'est à l'extrémité orientale de ces *Monts d'or*, dans la patrie même de Dchinghis-Khân, que cet homme, qui avait fait trembler le monde, voulut se reposer du dernier sommeil.

« Le corps de ce prince, dit d'Ohsson (t. I, p. 381), fut transporté secrètement en Mongolie. Pour empêcher que la nouvelle de sa mort ne se répandît, les troupes qui accompagnaient son cercueil *tuèrent tous les individus qu'elles rencontrèrent sur cette longue route*. Ce fut seulement à l'arrivée du convoi au grand Ordou de Tchinguiz-khan, dans son ancien territoire, près des sources du Kéroulan (qui prend ensuite le nom d'Amour), que l'on publia son décès. La dépouille mortelle du conquérant fut d'abord déposée dans les Ordous (les *pavillons*, *tentes* et *huttes*) de ses principales épouses, où, sur l'invitation de *Touloui*, les princes, les princesses du sang et les chefs militaires accoururent, de toutes les parties de ce vaste empire, pour lui rendre leurs derniers hommages par de longues lamentations; ceux qui venaient des contrées les plus éloignées ne purent arriver qu'au bout de trois mois.

« Après ces funèbres cérémonies, le cercueil fut inhumé sur l'une des montagnes qui forment la chaîne du Bourcan-Caldoun, d'où sortent les fleuves Onan, Kéroulan et Toula. Chassant un jour dans cette contrée, Tchinguiz-khan s'était reposé sous le feuillage d'un grand arbre isolé; il y passa quelques moments dans une douce rêverie, et dit, en se levant, que *c'était là qu'il voulait être enterré*. Les princes, ses fils, instruits de cette circonstance, ordonnèrent qu'il fût inhumé dans ce lieu. Le terrain environnant se couvrit, au bout de quelque temps, d'une épaisse forêt qui ne permit plus de reconnaître l'arbre auprès duquel les restes du conquérant mongol avaient été déposés. Plusieurs de ses descendants furent enterrés dans cette même forêt, dont la garde fut longtemps confiée à mille hommes de la tribu Ourianguite, exemptée, pour cette raison, du service militaire. Des parfums brûlaient sans cesse devant les images de ces princes, placées en ce lieu, qui n'était pas accessible à tout le monde, non plus que les quatre grands *Ordous* de Tchinguiz-khan que l'on conservait encore un siècle après sa mort. » (*Djami ut Téwarikh* de *Rachid-ed-din*. Voir aussi : l'*Hist. généal. des Tartares*, traduite d'Aboulghazi, p. 343.)

Nous avons dit, dans une note précédente, que, selon l'histoire chinoise, Dchinghis-Khân anéantit le royaume de *Hia*, six mois avant sa mort (à la 6ᵉ lune de la 22ᵉ année du règne de *Thaï-thsou*, c'est-à-dire Dchinghis). Ce royaume avait eu onze rois et avait duré *cent quatre-vingt-seize ans*. L'auteur chinois du commentaire du *Kang-mou*, intitulé : *Kouâng-i*, « sens développé », dit à ce sujet : « Depuis l'origine des choses jus-« qu'à ce jour, la puissance d'aucune des nations « barbares qui ont existé, ne peut être compa-« rée à celle des Mongols. On les voit anéantir « les hommes et les royaumes comme des brins

ensevelir en celle dite montaigne, avec les autres. Car se il estoient cent journées loing de celui [o] lieu, si convient il qu'il soit aportez pour ensevelir à ladite montaigne [p].

Et si vous dirai un grant merveille; car quant il portent le corps [q] pour ensevelir avec les autres, touz ceus [r] que il treuvent en la voie sont tuit mort [s] par ceus [r] qui le corps [q] conduient [t]. Et dient: « Alez [u] servir votre seigneur en l'autre siècle. » Car il cuident de vérité que touz ceus [r] qu'il tuent doivent aler servir leur seigneur en l'autre monde [v]. Et ce meismes font il des chevaus [x]; car quant le seigneur muert si occient tout le meillour [y] cheval que il ait; à ce que il l'ait en l'autre monde, si comme il croient. Et vous di pour certain en vérité que quant Mongu Kaan [z] morut [aa] (5),

[o] Ms. B. *icelui.* — [p] Ces trois derniers mots manquent dans les mss. A. et C. — [q] Ms. A. *cors.* — [r] Mss. B. C. *ceulx.* — [s] Ms. C. *mis à la mort.* — [t] Id. *conduisent.* — [u] Ms. B. *allez.* — [v] Id. *siecle.* — [x] Id. *chevaux.* — [y] Id. *meilleur.* — [z] Ms. C. Les mss. A. et B. portent *Mondu.* — [aa] Ms. B. *mourut.*

« d'herbes que l'on arrache et que l'on jette au « vent. Hélas! à quel degré de puissance s'est « élevée cette nation barbare, en partant du « point imperceptible où elle était, jusqu'à celui « où elle est maintenant! Pourquoi le Ciel per- « met-il qu'un tel mal se produise (*thièn hô « tsoúng tchi jŏ chi yay*)? » (*Souh Thoung kien kang mou.* k. 19, fol. 11.)

(5) Selon le *Khang-mou* (Suppl. k. 21, fol. 1-2, et le *Li-tai-ki-ssé* (k. 96, fol. 40), *Mengko*, ou *Mangou-Khân*, mourut sous les murs de la ville de *Ho-tcheou*, dans la province de *Sse-tchouan*, en automne, à la 7[e] lune de la 9[e] année de son règne (1259). Les historiens orientaux ne parlent ni de ses funérailles, ni de la multitude de personnes qui, selon le récit de Marc Pol, auraient été mises à mort pendant la marche du convoi. Le silence de ces historiens, sans infirmer entièrement peut-être le fait rapporté *comme certain* par Marc Pol, qui devait le tenir de bonne source, doit laisser au moins des doutes sur le nombre des victimes.

Les ouvrages historiques officiels chinois, cités ci-dessus, disent expressément que le chef mongol *Mangou-Khân* mourut *sous les murs* de la ville (*tching hia*) de *Ho-tcheou*; que, par suite de cette mort, ses troupes levèrent le siége, et s'en retournèrent vers le Nord. Ils ajoutent: « Le général des *Soung*, Wâng-kien, défen- « dant vigoureusement *Ho-tcheou*, Mangou réu- « nit toute son armée pour attaquer la ville; de « fréquents et nombreux assauts ne purent en « venir à bout. Un grand ouragan s'étant pro- « duit dans le ciel, cet ouragan brisa les échelles « dressées contre les murailles; ce qui fit que « l'armée assiégeante ne put monter à l'assaut. « Le prince (*Mangou-khân*) mourut même sous « les murs de la ville. Tous les princes et les « premiers ministres prirent deux ânes mongols, « sur le dos desquels ils placèrent le cercueil « orné de soieries variées, et se dirigèrent « ainsi vers le Nord. Le prince (*Mangou*) n'avait « pu dire que quelques paroles confuses et sans « suite. Il ne but aucune potion médicinale; on « dit que c'est une loi des honorables ancêtres « du prince. Son caractère était de se plaire à « la chasse des bêtes fauves; dur et sévère (*koŭh*), « il croyait à la science des devins et des tireurs « de sorts. » (*Souh Kang-mou.* k. 21, fol. 2.— *Li-tai-ki-sse.* k. 96, folios 40-41.) Le *Foung-tchéou Kang hoeï tswan* (k. 18, f[o] 32) fait mourir Mangou-Khân devant *Thai-tchéou.*

devant, plus de .xx.m. (20,000[bb]) personnes furent occises[cc] en la voie, si comme je vous ai dit, qui estoient encontre (6).

Or de puis que[1] nous avons commencié des Tatars, si vous en dirai[dd] autre chose. Li Tatars[ee] demourent [l'iver[ff]] en plains et en lieus chaus[gg] où il aient herbage à bonnes pastures pour leur bestes; et l'isté[hh] demeurent en froiz lieus[ii] en montaignes et en valées là où il treuvent yaues[jj] et boscages et pastures à[kk] leur bestes. Il ont mesons[ll] de verges et les cueuvrent de cordes; et sont rondes; et les portent avec eus[mm] là où il vont; car il lient les verges si bien, et si ordenéement, que il les portent moult legierement. Et toutes les foiz que il drecent[nn] et tendent leur mesons[ll], la porte est toute foiz[oo] vers midi. Il ont charretes couvertes de feutres noirs, si bien, que nule[pp] pluie n'y puet passer; et la font traire et mener aus bues et à chameus[qq]. Et sus[rr] charretes portent il leur fames[ss] et leur enfans. Et les dames achatent et vendent, et font tout ce qui à leur maris et à leur mesnie[2]

bb Le ms. C. porte *neuf mille*. — cc Ms. B. *occies*; ms. C. *occiz*. — dd Ms. B. *dirons*. — ee Ms. A. Les mss. B. et C. portent partout *Tartars*. — ff Ce mot manque dans les mss. A. et B. Le ms. C. porte *l'esté*, et plus bas *l'yver*, ce qui est evidemment une erreur. — gg Mss. B. C. *lieux chaulx*. — hh Ms. B. *l'este*. — ii Id. *frois lieux*. — jj Id. *eaues*. — kk Id. *pour*. — ll Id. *maisons*. — mm Id. *eulx*. — nn Id. *dressent*. — oo Id. *toutes voies*. — pp Id. *nulle*. — qq Id. *aux buefs et aux chamelz*. — rr Id. *sur*. — ss Id. *femmes*.

LXVIII. — 1 *Puisque*. — 2 *Ménage*.

(6) Sans cette dernière phrase, on aurait pu supposer que c'étaient *vingt mille chevaux*, et non *vingt mille personnes* qui furent ainsi mises à mort pour aller servir Mangou-Khân dans l'autre monde. L'horreur qu'inspire un usage aussi barbare eût été moins grande.

Le texte italien de Ramusio porte seulement à *plus de dix mille* le nombre de personnes qui furent mises à mort aux funérailles de Mangou-Khân : « *Furono uccisi più di dieci mila uomini.* » Le texte de la Crusca, ceux publiés par la Société de Géographie de Paris, portent aussi 20,000, de même que le texte latin de Grynæus. C'est vingt mille de trop.

Une pareille hécatombe ne fut pas pratiquée aux funérailles de Dchinghis-Khân selon Pétis de la Croix (*Histoire de Genghiscan*, p. 491) : « Il n'y a pas d'apparence, dit-il, que la coutume barbare qu'on a pratiquée depuis chez les Tartares et les Mogols, d'ôter la vie à ceux qu'on rencontrait en portant en terre le corps d'un grand Can, ait été observée cette fois; car les historiens ne le disent point; et, d'ailleurs, elle n'était pas l'effet d'une loi. Il est constant toutefois qu'on a exercé cette cruauté aux funérailles des empereurs qui ont succédé à Genghiscan. Les cavaliers qui accompagnaient la pompe funebre, persuadés que les hommes que l'on tuait alors étaient prédestinés, faisaient mourir ceux qu'ils rencontraient sur leur passage, et même ils égorgeaient les plus beaux chevaux. » Les Scythes (selon Hérodote, l. IV, 71), enterraient aussi des hommes et des chevaux aux funérailles de leurs rois, mais non dans de telles proportions.

apartient; car les hommes ne s'empeschent de riens que de chacier et d'oiseler; et de faucons, et d'ostoirs et de fait[tt] d'armes, si comme gentis homs[uu]. Il vivent de chars et de lait, et de chaçoison[vv]; et menjuent toutes chars et de chevaus[xx] et de chiens et de ras et de faraon[yy] [3]; car il en y a moult es plains en pertuis souz[zz] terre. Il boivent lait de jument, et se gardent que pour riens du monde ne toucheroit, l'uns[aaa], la fame[bbb] de l'autre; car trop le tienent pour malvaise[ccc] chose et vilaine. Les dames sont bonnes et loiables[ddd] vers leur maris, et font moult bien ce qui leur besoigne[eee].

Et font les[fff] mariages en ceste maniere; car chascun puet prendre jusques à cent fames[ggg], se il a le pooir[hhh] de maintenir les [4]. Et leur donne douaire aus fames[ggg] à l'encontre au pere ou à la mere de la fame[ggg]. Mes[iii] il tiennent pour plus[jjj] meilleur et plus leal[kkk] la premiere fame. Il ont plus filz que les autres genz, pour ce que il ont tantes fames[ggg] comme je vous ai dit. Il prennent bien leur cousine; et se le pere muert, il prenne bien la fame son pere por tant qu'elle n'ait esté sa mere. Et ce fait le greigneur filz des autres; mes[iii] les autres non. Et prent bien encore la fame son frere quant il muert. Et quant il se marient, si font moult grant noces (7).

tt Ms. A. *fet.* — uu Ms. B. *gentilz hommes.* — vv Ms. C. *frommage.* — xx Ms. B. *chevaux.* — yy Ms. C. *et de pharaon.* — zz Mss. B. C. *partuis soubs.* — aaa Ms. B. *li uns.* — bbb Id. *a la femme.* — ccc Id. *a mauvaise.* — ddd Id. *loialles.* — eee Mss. B. C. *ce qui à leurs besoignes appartient.* — fff Ms. B. *leurs.* — ggg Id. *femmes.* — hhh Id. *povoir.* — iii Id. *mais.* — jjj Id. *la.* — kkk Id. *loyal.*

[3] Autre espèce de rats comme il y en a en Égypte; d'où est venu le nom de *Pharaon.* — [4] *De les entretenir.*

(7) Cette description des mœurs et coutumes des Mongols est confirmée en tous points par les historiens et voyageurs qui en ont parlé. Nous croyons inutile de rapporter ici leur témoignage. On peut consulter à cet égard les *Relations* de Rubruquis et de Plan Carpin, dans le Recueil de Bergeron, Paris, 1634; ou dans le t. IV du Recueil des Voyages publiés par la Société de Géographie de Paris, 1839; les *Voyages* de Pallas, celui de Benjamin Bergmann chez les Calmuks, trad. française, 1825; et l'*Histoire des Mongols* de C. d'Ohsson (Amsterdam, 1834; 4 vol. in-8°), dans laquelle se trouvent heureusement résumées les principales notions que l'on rencontre dans les ouvrages ci-dessus cités, avec de nombreux emprunts faits aux historiens arabes et persans qui ont écrit sur l'histoire des Mongols. En voici quelques extraits :

« Les Mongols habitaient des huttes construites avec des claies de la hauteur d'un homme, posées en cercles, et supportant des perches dont les extrémités étaient fixées dans un anneau de bois. On couvrait ce mince échafaudage de pièces de feutres liées ensemble, et assujetties par des cordes

CHAPITRE LXIX.

Ci dist du dieu des Taturs.

Et sachiez que leur loy est telle[a] comme je vous dirai. Car il ont un leur dieu que il appellent *Nacigay* (1); et dient que il est

LXIX. — [a] Ms. A. *tele.*

de crin qui entouraient la hutte. La portière, également en feutre, était toujours tournée vers le midi. Le cercle supérieur restait ouvert pour donner passage à l'air et à la fumée du foyer, qui occupait le centre de cette habitation, où se tenait toute une famille.

« Leurs troupeaux, qui consistaient en chameaux, bœufs, moutons, chevres, et surtout en chevaux, fournissaient à leur subsistance, et composaient toute leur richesse. Leur mets favori était la chair de cheval. Pour conserver les viandes, ils les faisaient sécher en tranches minces, soit à l'air, soit à la fumée de leurs foyers; ils mangeaient d'ailleurs la chair de toutes sortes d'animaux, même de ceux qui étaient morts de maladie, et ils aimaient à s'enivrer avec le lait de jument fermenté et distillé, boisson qui s'appelle *coumiz*.

« Leurs troupeaux fournissaient d'ailleurs à presque tous leurs besoins. Ils se vêtaient de la peau de ces animaux domestiques; de leur laine et de leurs crins, ils faisaient des feutres et des cordes; de leurs tendons, du fil à coudre ou des cordes d'arc; de leurs os, des pointes de flèches; leur fiente desséchée servait de combustible dans les plaines sablonneuses; du cuir des bœufs et des chevaux, on fabriquait des outres; et les cornes de l'*artac* (l'*argali*?), espèce de bélier, formaient des vases pour la boisson.

« La nourriture de leurs troupeaux obligeait ces peuples pasteurs à émigrer sans cesse. Dès que le district où ils se trouvaient était épuisé d'herbages, on défaisait les huttes, on en chargeait le dos des animaux, qui transportaient aussi les meubles, les ustensiles de ménage: les plus jeunes enfants et la horde allaient chercher de nouveaux pâturages. Chaque tribu avait sa *marque* particulière, empreinte sur le poil de ses bestiaux. (Nos chevaux de troupe portent ainsi des *marques* qui font reconnaître à quel corps ils appartiennent.) Chacune avait son territoire circonscrit dans de certaines limites, et dont elle habitait les diverses parties suivant les saisons; au printemps, elle se dirigeait vers les montagnes; à l'approche de l'hiver, elle retournait dans les plaines.

« Ils épousaient autant de femmes qu'ils voulaient ou qu'ils pouvaient en entretenir (Dehinggis-Khan en avait cinq cents), et, pour obtenir une fille, on donnait à ses parents un nombre convenu de pièces de bétail. Chaque femme avait sa hutte et son ménage séparé. Le fils devait pourvoir à l'entretien des veuves de son père; souvent il les épousait, hormis celle qui lui avait donné le jour. Le frère était également tenu de prendre soin de ses belles-sœurs devenues veuves. Les femmes, très-actives, partageaient avec leurs maris le soin des troupeaux, faisaient les vêtements, fabriquaient les feutres, conduisaient les chariots, chargeaient les chameaux, et montaient à cheval aussi hardiment que les hommes. Ceux-ci, lorsqu'ils n'allaient pas à la chasse, consumaient la plus grande partie de leur temps dans l'oisiveté, et on leur reprochait en général d'être rusés, fourbes, rapaces, malpropres, et adonnés à l'ivrognerie, qui, chez eux, ne passait pas pour un vice.

« Lorsqu'un individu tombait malade, on plantait une lance devant sa hutte, et personne n'y entrait, excepté celui qui devait le servir. A sa mort, ses parents et ses amis poussaient des cris lamentables, puis se hâtaient de l'enterrer, dans la croyance qu'il se trouvait déjà au pouvoir des esprits malins. On plaçait devant lui de la viande et du lait. Ceux auxquels il avait été cher venaient lui offrir de la nourriture. On immolait, sur le bord de sa tombe, son cheval favori tout sellé, qu'on y déposait avec des us-

dieu terrien qui garde leur enfans et leur bestes et leur blez. Et li font grant reverence et grant honneur; car chascun en tient un en sa maison [b]. Et est fait [c] de feutre et de draps [d]; et aussi font sa femme [e] et ses enfans. La moullier [f] il metent à senestre; et les enfans sont tuit ainssi fait comme il est. Et quant il menjuent [g], si prennent de la char grasse et li oignent la bouche, et à sa femme [e] et à ses enfans. Et puis prennent du brouet [h] de la char, et l'es-

[b] Ms. A. *meson.*—[c] Id. *fet.* — [d] Id. *dras.* —[e] Id. *fame.*— [f] Id. *molier* (en latin : *mulier.*) — [g] Ms. B. *menguent.*— [h] Ms. C; ms. A. *lorvel;* ms. B. *borvet ;* = jus de viande bouillie.

tensiles de ménage, un arc et des flèches, pour servir au défunt dans l'autre monde. Ceux qui avaient assisté à cette cérémonie passaient entre deux feux. On purifiait de même la hutte du mort et tout ce qui lui avait appartenu, et l'on faisait un repas funèbre en sa mémoire.

« Mais les princes étaient placés, après leur mort, sur un siége, au milieu d'une hutte, et devant une table où l'on posait un plat de viande et une tasse de lait de cavale; on enterrait cette hutte, et avec elle une jument et son poulain, un cheval sellé et bridé, ainsi que des effets précieux. On cachait soigneusement cette sépulture, ou bien l'on plaçait des gardes pour en défendre l'approche. La maison du défunt était abattue, et il n'était pas permis de prononcer son nom jusqu'à la troisieme génération. » (T. I, p. 12 et sq.)

LXIX. (1) Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghizcan* (p. 100), cite ce passage de Marc Pol, tiré du texte italien de Ramusio, pour montrer que les Mongols, indépendamment d'un Être suprême, qu'il est ordonné de croire par le 1[er] article du *Yassa*, ou code politique et religieux de Dchinghis-Khân, adoraient en même temps, dans leurs maisons, un dieu terrestre, une statue couverte de feutre, sous le nom de *Natigay*. Mais il n'apporte aucune autre autorité à l'appui. L'envoyé du pape Innocent IV près des princes mongols, le cordelier Du Plan Carpin, qui a donné des renseignements curieux sur les mœurs et usages des Mongols, parle aussi d'un dieu qu'ils nomment *Itoga*, ou *Icoga* dans certains manuscrits; ce nom est vraisemblablement le même que le *Natigay* ou *Nacigay* de Marc Pol, l'un ou l'autre défiguré par les copistes.

Selon d'Ohsson (*lieu cité*, p.16), la croyance et les pratiques superstitieuses des peuples Tatares avaient la plus grande conformité avec celles des autres nations nomades ou sauvages de l'Asie septentrionale. Ils reconnaissaient un Être Suprême, qu'ils désignaient, ainsi que le Ciel, par le nom de *Tangri*. Ils adoraient le soleil et la lune, les montagnes, les fleuves, les éléments. Ils sortaient de leurs huttes pour rendre hommage à l'astre du jour par des génuflexions qu'ils faisaient tournés vers le midi; et ils épanchaient une partie de leurs boissons en l'honneur des corps célestes et des éléments. Leurs divinités étaient représentées par de petites figures de bois ou de feutre, nommées *Ongon*, qu'ils suspendaient aux parois de leurs huttes; ils s'inclinaient devant ces idoles, et leur offraient les prémices de leur repas, en leur frottant la bouche avec de la viande ou du lait. Ils avaient, d'ailleurs, une foule d'idées superstitieuses, et la mort n'était, selon eux, que le passage à un autre monde, où l'on vivait de même que dans celui-ci. Ils attribuaient leurs maux à l'influence des esprits malins, qu'ils tâchaient de fléchir, soit par des offrandes, soit par l'entremise de *Cames*, ministres de leur culte grossier, qui étaient à la fois magiciens, interprètes des songes, augures, aruspices, astrologues et médecins. Chacun de ces devins prétendait avoir des esprits familiers qui venaient lui découvrir les secrets du passé, du présent et de l'avenir. On les consultait dans tous les cas de la vie; car on avait en eux une confiance aveugle, qu'ils savaient conserver lors même que l'événement démentait leurs prédictions, en alléguant des causes qui mettaient à couvert l'infaillibilité de leur science. »

pandent dehors la porte de la maison [b]. Et dient que leur dieu et sa mesnie [1] a eu sa part du mengier.

Il boivent lait de jument en tel maniere qu'il semble vin blanc et bon à boivre [i]. Et l'appellent *quemis* [2]. Leur vesteures [j] sont tout le plus de draps [k] à or, et de draps [k] de soie; fourrées de riches pennes [3], sebelines [4] et d'ermins [l]; et de vairs [5] et de volpes [m] moult richement. Et touz lor [n] hernois sont moult beaus [o] et de grant vaillance. Leur armes sont arc et pilet [p] et espées et maces [q]; mais [r] des arcs s'aident plus que d'autre chose; car il sont trop bons archiers, les meilleurs que l'en sache ou monde. Et en leur dos portent armeures de cuir bouli [6] qui sont moult fort [s]. Il sont bons hommes d'armes, et vaillant en bataille durement (2). Et seuffrent plus de travail qu'autre gent; car mainte fois, quant il ont besoing, il iront un mois sanz [t] porter viande, fors que il vivent du lait de jument; et mengeront des chars que il chaceront des arcs. Et leur cheval [u] iront paissant de l'erbe des champs;

[i] Mss. B. C. *boire*. — [j] Ms. B. *vestemens*. — [k] Ms. A. *dras*. — [l] Mss. B. C. *d'ermines* — [m] Ms. C. *goupiz* = peaux de renard. — [n] Ms. B. *leurs*. — [o] Id. *beaux*. — [p] Ms. B. *pilles*. Ms. C. *flesches*. — [q] Ms. C. *haches*. — [r] Ms. A. *mes*. — [s] Ms. B. *fortes*. — [t] Id. *sans*. — [u] Id. *leurs chevaux*.

LXIX. — [1] *Famille*. — [2] *Coumis*. — [3] *Plumes*. — [4] *Zibelines*. — [5] Espèce de fourrure de couleur gris-blanc mêlés. — [6] *Bouilli*.

(2) « Le genre de vie de ces nomades, dit encore d'Ohsson (p. 17), les rendait singulièrement propres au service militaire. Chez eux, comme chez les animaux sauvages, les organes de l'odorat, de l'ouïe et de la vue étaient d'une étonnante finesse. Campés toute l'année, exercés, dès la plus tendre enfance, à monter à cheval, à tirer de l'arc, endurcis aux peines et aux privations sous un ciel âpre, ils naissaient pour la guerre. Leurs chevaux, petits et sans apparence, mais excellents pour la course, supportaient la fatigue aussi bien que les intempéries de l'air, et, dociles aux mouvements du cavalier, ils pouvaient être dirigés sans frein, lorsque ses mains étaient occupées à tirer de l'arc. A la guerre, chaque homme emmenait plusieurs coursiers; car ces peuples ne combattaient qu'à cheval. Ils se garantissaient le corps par des armures de cuir. L'arc était leur arme principale. Ils attaquaient de loin en décochant des flèches, harcelaient, fuyaient, et tout en fuyant lançaient des traits; mais ils évitaient, autant que possible, le combat à l'arme blanche. Leurs expéditions se faisaient le plus souvent en automne, parce que leurs chevaux avaient alors le plus de vigueur. Ils campaient en cercle, dans le voisinage de l'ennemi, avec leur chef au centre. Une petite hutte, une outre pour le lait et une marmite composaient leur bagage. Ils emmenaient en campagne une partie de leurs troupeaux, qui fournissaient à leur subsistance, et ils traversaient les rivières assis sur des sacs de cuir, remplis de leurs effets, et attachés à la queue de leurs chevaux. Les chefs de tribus prenaient le titre de *Noyan*, etc. »

car il n'ont besoing de porter orge, ne paille, ne aveine, et sont moult obéissant à leur seigneur. Et quant il est besoins [v], il demoureront toute nuit à cheval à toutes leurs armes. Et toute fois [x] vont leurs chevaus [y] paissant; et sont la gent ou monde qui plus endurent grans paines, et grans mesaises, et qui mains [z] veulent de despens; et qui meilleur sont pour conquester terres et regnes. Et il y pert [aa] bien, si comme vous avez ouy, et orrez en cest livre : car pour [bb] certain il sont ore 7 seigneur de la plus grant partie du monde. Il sont moult bien ordené [cc] en ceste maniere que je vous dirai.

Sachiez que quant aucun seigneur Tatar vait en ost [8], il maine o lui [dd] cent mille hommes à cheval. Il fait un chevetaine 9 à chascune disaine (3), et à chascune centaine et à chascun millier et à chascune disaine de milliers, si [ee] que il n'a à commander que à dix hommes; et ces dix hommes n'ont à commander que autre dix Et ainssi [ff] n'a à faire [gg] chascuns que à dix hommes; si que chascuns respont à sa [hh] chevetaine si bien et si ordenément que c'est merveilles; car il sont moult gent au commandement du seigneur [10]. Et appellent les .c.m. (100,000) un *tuc* (4); et les .x.m.

[v] Ms. B. *besoings.* — [x] Id. *toutes voies.* — [y] Id. *chevaux.* — [z] Id. *moins.* — [aa] Ms. C. *piert* = *parait.* — [bb] Ms. A. *que de.* — [cc] Ms. B. *ordonné.* — [dd] Id. *avec lui.* — [ee] Ms. C. Cette particule manque dans les mss. A. B.— [ff] Mss. B. C. *ainsi.* — [gg] Ms. A. *fere.*— [hh] Ms. B. *ce.* Ms. C. *son.*

7 *Maintenant.* — [8] *Va en guerre.* — 9 *Chef.* — [10] *Maître, chef.*

(3) Voir la *Note* 4 du ch. 67, qui précède, où cette organisation très-remarquable de l'armée mongole est exposée.

(4) En mongol, *tougan*, qui se prononce *toug*, signifie *nombre*; *tough* ou *toukh*, dans la même langue, est le nom de l'étendard, formé d'une longue pique à laquelle était suspendue une queue de cheval; ce mot, ainsi que l'étendard lui-même, ont été empruntés aux Chinois. Comme cet étendard était le signe du *suprême commandement militaire*, le nom de *touc* ou *tough* pouvait être aussi celui du corps entier de troupes placé sous le commandement du général en chef.

Toman, en langue mongole, signifie effectivement *dix mille*, comme en turc et en persan.

Ce passage a été mal compris par les copistes et les éditeurs du livre de Marc Pol. Dans Ramusio, le *tuc* est donné comme le nom ou l'expression de 100 au lieu de 100,000, et le *toman*, comme celle de 1,000, au lieu de 10,000. « Ciascun centinajo, si chiama un *tuc*; dieci, « un *toman*. » Cette phrase du même texte : « Cento capi, ai cento di mille, e mille capi, ai « capi di diecimila; » (cent chefs (de 1000) pour cent mille hommes; et mille chefs (de 10), pour les chefs de dix mille), a été traduite ainsi par Marsden (p. 213) : « A hundred *men* are in this

(10,000) un *toman*; et un millier : [un *miny*]; *guz*, por centenier; et : [*un*], pour disenier (5). Et quant l'ost chemine, il ont toutes fois deux cents hommes à cheval bien montez pour guetter deux journées avant, qui tousjours leur vont devant. Et ainssi ont derrier [ii], et ou costé, d'un costé et de l'autre; si que tousjours font

[ii] Ms. B *derriere*.

« manner delivered to every officer commanding a thousand; and a thousand men to every « officer commanding ten thousand ». Et il ajoute en note que l'*exactitude* de ce texte de Marc Pol est confirmée par la traduction française de l'*Histoire des Tatars* d'Abulghazi (p. 348), où il est dit : «Zinghis-Chan était un prince d'un grand génie; ce qu'on peut voir en partie par la discipline qu'il avait établie parmi ses troupes, qu'il avait divisées en plusieurs corps de *dix mille hommes*, et chacun de ces corps avait son commandant particulier appelé *Touman-Agasi*, *Aga* voulant dire « un commandant » et *touman*, 10,000. Ces corps étaient subdivisés en bataillons de 1,000 hommes, ayant chacun son chef, appelé *Miny-Agasi*, ou *commandant de mille*; ces bataillons étaient pareillement divisés en compagnies de 100 hommes, ayant chacune son capitaine appelé *Gus-Agasi*, ou *commandant de cent*; et ces compagnies étaient encore partagées en pelotons de 10 hommes, ayant chacun son chef appelé *Un-Agasi*, ou *Chef de dix*. Mais toutes ces divisions étaient subordonnées les unes aux autres, et recevaient leurs ordres du commandant en chef de tout le corps. » Les mots *miny* (en turc : بيك, *miñ*), *Gus* (en turc : يوز, *yuz*) et *un* (en turc : اون, *on*) signifient : *mille*, *cent* et *dix*; comme les mots توغ, *tough* (d'origine chinoise) et تومان, *toman*, signifient : « cent mille », et « dix mille ».

Ce passage de la traduction citée plus haut, rédigé par un officier suédois, prisonnier en Sibérie, explique fort bien l'organisation militaire des Mongols, que Marc Pol n'expose qu'en termes un peu embarrassés et confus, parce que les expressions techniques spéciales manquaient alors à notre langue; mais il confirme l'inexactitude de la rédaction mal comprise de Ramusio, par Marsden. Ce savant éditeur le reconnait lui-même à propos du premier passage cité ci-dessus, qu'il traduit ainsi : « Every company of a hundred « men is denominated a *tuc*, and ten of these « constitute *a toman*. » Voir sa *Note* 409, où il reconnait que le mot *touman* est employé encore aujourd'hui en persan, pour signifier un corps de 10,000 hommes; la signification du mot *tuc* lui étant inconnue.

(5) Cette dernière partie de la phrase est évidemment altérée et n'offre pas de sens. Le texte français publié par la S. G. porte : « *et ce, por mi-« lier et por centener et por desme* (p. 69). » La version latine a supprimé toute la phrase, depuis : *Et sachiez*. Ramusio dit (après « ciascun centinajo, si chiama un *tuc*, dieci un *toman* », qui est une leçon erronée) : « per migliajo, centinajo, e diecina ; » mots qui ne sont que la traduction littérale de la rédaction française, que l'on a exprimée ainsi dans l'édition illustrée, et mise, soi-disant, en français moderne : « Et sachez « que les corps de cent mille hommes s'appellent « *tut*, de dix mille, *toman*, puis *millier*, *cente-« ner* et *desme*. » Et l'éditeur ajoute en note : « Dans le mot *tut*, signifiant cent mille hommes, « Neumann croit reconnaître une corruption de « *yak* (nom d'un animal de l'espèce bovine, bien « connu maintenant en France). » Nous ne croyons pas M. Neumann, habile orientaliste allemand, capable d'inventer une pareille étymologie.

Il ne nous paraît pas douteux que dans la rédaction ou dictée primitive, on a dû écrire comme dans l'*Histoire des Tartares* rédigée en turc oriental par *Aboulghazi Bahadur Khân*, et ci-dessus citée : « et un millier, un *miny*; *guz*, por « centenier; et *un*, pour disenier. » Mais les premiers copistes, ne comprenant rien à ces mots turcs-mongols, ont cru devoir les supprimer, sans se soucier du non-sens que présenterait ce dernier membre de la phrase; et tous les éditeurs les ont aveuglément suivis, excepté cependant M. H. Murray, qui a *supprimé* la seconde partie de la phrase.

leur [jj] ost guetter de toutes pars [11], à ce que l'ost ne fust assailli. Ét quant il vont loing [kk] en ost, si ne portent point de hernois se non que chascun a deus bouchiaus [ll] de cuir en quoi il metent leur lait que il boivent [mm]; et un petit pot de terre à cuire la char qu'il menjuent [nn], et une petite tente pour estre à la pluie. Et quant il ont grant besoing, si chevauchent bien dix journées sans nulle viande [12], et sans faire feu. Mais [oo] vivent du sanc de leur chevaux : car il poignent [pp] la vaine de leur chevaux et les font saigner [qq] encontre leur bouche; et buvra tant que il sera saoul [rr]; puis l'estoupent.

Et ont lait sec qui est comme paste (6), et de cel lait portent [ss]. Et quant il le veulent [tt] mengier, si le metent en yaue [uu] et le batent tant [13] qu'il sé destrempe, et puis le bument. Et quant il viennent à la bataille contre les anemis [vv], il les vainquent en ceste maniere; car il n'ont point de honte à fouir [xx], et en fuiant se tournent, et traient [14] de leur arcs moult bien à leur anemis [vv], de quoi il leur font grant domages (7). Et l'ont si acoustumé lor chevaus [yy] que il se tournent çà et là si tost que c'est merveille, miex [zz] que ne feroit uns chiens; et aussi bien se combatent en fuiant que quant il sont [aaa] chiere à chiere [15], pour ce qu'en fuiant leur traient leur saiettes [16] à grant planté. Et est arriere dos à ceus [bbb] qui les vont

jj Ms. A. *lor*. — kk Ms. B. *loings*. — ll Id. *deux boucheaux;* ms. C. *boisseaulx* = outres. — mm Ms. B. *chascun met son lait que il boit*. — nn Id. *menguent*. — oo Ms. A. *mes*. — pp Ms. C. *prennent* (*piquent*, du lat. pungere). — qq Ms C. Ces mots manq. dans les mss. A. B. — rr Id. *et en boivent tant qu'ilz sont saoulz*. — ss Ms. C. *avec culz*. — tt Id. *le vueullent*. — uu Ms. B. *mettent en eaue*. — vv Id. *ennemis*. — xx Ms. C. *de fuir*. — yy Ms. B. *leurs chevaux*. — zz Id. *mieux*. — aaa Id. *estoient*. — bbb Id. *ceulx*.

---

11 *Parts*. — 12 *Vivres*. — 13 *Jusqu'à ce que*. — 14 *Tirent*. — 15 *Visage à visage. Corps à corps*. — 16 De *sagittæ* = *flèches*.

(6) D'après ce passage, les Mongols auraient su *condenser* le lait pour le conserver et le rendre plus transportable, afin d'en faire usage à volonté, comme on en a vu des échantillons à l'une des expositions de Paris. L'invention n'était pas nouvelle.

Au surplus, comme Marsden l'a déjà fait remarquer, cette coutume de *condenser le lait* était connue des anciens Scythes ou Sarmates, ainsi que le prouve ce vers de Virgile (Géorg. iii, 463 :

Et *lac concretum* cum sanguine potat equino.

(7) Ils se battent à la manière des Parthes, avec lesquels ils avaient sans doute une origine commune, ainsi que le prouve une foule de leurs coutumes, décrites par Marc Pol et les historiens orientaux.

chaçant, et qui cuident avoir gaaignié la bataille. Et quant il voient que il leur ont mort [17] leur bestes et navrées [18], et des hommes aussi; si retornent [ccc] et viennent tuit ensamble à la bataille si bien et si ordenéement avec si grant remour [19], que il les metent dès maintenant à desconfiture; car il sont moult preus [ddd] à bataille et forz et adurés [20]. Si que quant leur anemis [eee] cuident avoir gaaignié, quant il les voient fuir, si ont perdu; car il retornent de maintenant quant il leur semble que poins est [21]. Et en ceste maniere ont ja vaincu mainte bataille (8).

Tout ce que je vous ai compté [sont [fff]] les vies et les coustumes des droiz Tatars. Mais [ggg] je vous di que orendroit [22] sont moult abastardi; car ceus [hhh] qui usent au Cata (9) se maintiennent aus

ccc Ms. B. *retournent.* — ddd Id. *preux.* — eee Id. *ennemis.* — fff Ms. C. — ggg Ms. A. *mes.* — hhh Ms. B. *ceulx.*

17 *Tué.* — 18 *Blessées.* — 19 *Cris, bruit.* — 20 *Endurcis à la fatigue.* — 21 *Que le moment est favorable.* — 22 *En ce moment.*

(8) Tous ces détails sont parfaitement conformes aux usages et aux mœurs des peuplades mongoles et tartares, comme on l'a vu par les extraits que nous avons reproduits ci-dessus.

(9) C'est-à-dire : ceux qui habitent le *Catay*, ou la Chine. Nous avons ici un exemple de la corruption des manuscrits de Marc Pol et de la supériorité de notre rédaction sur toutes les autres. Le texte italien de Ramusio porte : « Ma « al presente sono molto abbastarditi, perchè « quelli, che conversano in *Ouchacha* osservano « la vita, e costumi di quelli ch'adorano gl'Idoli, « e hanno lasciata la sua legge. » Marsden, qui le traduit, dit en note (p. 217) « qu'il est sans doute ici question de l'*Okaka* d'Aboulféda, ville située sur les bords du fleuve Etel ou Volga, non loin de *Saraï*, qui fut visitée par le père et l'oncle de Marc Pol, dans leur premier voyage. » C'est aller chercher bien loin ce qui était bien près. Le comte Baldelli Boni dit aussi : « *Con-* « *versano in Ouchacha* intende favellare dei Mon- « golli del *Kapschak*. » Comment n'est-il pas venu à la pensée de ces deux éditeurs instruits que les *Comans* et *Alains*, qui habitaient sur les bords du Volga avant qu'ils fussent conquis et presque entièrement anéantis par les armées de Dchinghis-Khân (comme on peut le voir dans les *Relations* de Rubruquis et de Plan-Carpin), n'auraient pu changer à ce point les mœurs et les habitudes des Mongols qu'ils les eussent rendus *idolâtres !*

Il n'en a pas été de même des Kathaïens ou Chinois. Ce dernier peuple, par sa civilisation avancée, a toujours eu le privilége d'imposer cette même civilisation à ses conquérants Mongols, Tartares ou Mandchous, qui ont adopté aussitôt ses mœurs, ses coutumes, sa langue, sa littérature, qu'ils ont eux-mêmes cultivées quelquefois avec éclat, comme les célèbres empereurs *Khang-hi* et *Khien-loung*. *Khoubilai-Khân* lui-même fut un ardent et zélé promoteur de la civilisation chinoise, ainsi qu'on le verra par la suite. Mais, comme il favorisait beaucoup en même temps la *religion bouddhique* et ses sectateurs, que Marc Pol appelle toujours *idolâtres*, ce sont leurs pratiques religieuses que Marc Pol dit que les Mongols, établis en *Chine*, adoptèrent; comme ceux qui habitaient la *Perse* et les pays voisins où régnaient les sectateurs de l'*Islamisme* (qu'il appelle toujours aussi *Sarrazins*) finirent par embrasser également cette religion et toutes les pratiques qui en dérivent.

usages des ydolastres de la contrée; et ont laissié [23] leur loy. Et ceus [hhh] qui usent en Levant [24] se tiennent en la maniere des sarrazins.

Il maintiennent leur justice en ceste maniere (10), que quant il ont emblé [25] aucune petite chose, on leur donne, par la seignourie, sept bastonnées, ou dix sept, ou vingt sept, ou trente sept, ou quarante sept; et en ceste maniere vont jusques à cent et sept, selonc le mal que il aura [iii] fait; et pluseurs en muerent [jjj] de ces bastonnées. Et se il emble [26] un cheval ou autre grant chose dont il doie [27] perdre la vie, si le trenchent parmi à une espée. Mais bien est voirs [28] se il se puet rachater [29], et donner neuf tans [30] que ce qu'il a emblé [25] vaut, il eschappe. Et chascun seignor [31] ou autre qui ait bestes chascun le fait seignier [32] de son seignal,

[iii] Ms. B. *auront.* — [jjj] Id. *meurent.*

---

[23] *Abandonné.* — [24] *En Perse, etc.* — [25] *Dérobé.* — [26] *Dérobe.* — [27] *Doive.* — [28] *Il est bien vrai.* — [29] *Racheter.* — [30] *Neuf fois autant.* Le ms. B. porte : *lx* (60) *tans.* — [31] *Maître, propriétaire.* — [32] *Marquer;* lui fait mettre un *signe.*

(10) Dchinghis-Khân avait fait rédiger en langue mongole et écrire en caractères Ouïgours, un Code de lois, dont des fragments ont été conservés par les historiens orientaux. « Des exemplaires de ce recueil de lois, dit d'Ohsson (t. I, p. 415), intitulé *Ouloug-Yassa*, ou grandes ordonnances, furent précieusement conservés, dans les archives de ses descendants. Dans tous les cas importants, ces princes, assemblés en conseil, se faisaient apporter les rouleaux qui contenaient les commandements de Tchinghiz-khân, et les consultaient avec respect. On retrouve les dispositions de ce code tchinghizien dans l'*Histoire* d'Alai-ud-din, dans celle de Raschid, dans le *Miroir historique* de Vincent (de Beauvais), et dans la *Description de l'Égypte* par Macrizi. Ce dernier auteur tenait les détails qu'il en donne d'un de ses amis, qui avait vu un exemplaire du *Yassa* de Tchinghiz-khân à Bagdad, dans la Bibliothèque du beau collége de Mostansir. »

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghiscan* (p. 109), dit qu'il se trouve encore dans le Levant un Recueil intitulé : *Yasa Genghizcani*, mais qu'il était de son temps (vers 1695) inconnu en France. Toutefois il en donne vingt-deux articles, après Abou'lcair, auteur turc, mort en 1554; Rachid-ed-din et Mirkhond, historiens persans. Voici ce qu'il dit des châtiments (art. XV, page 104) :

« La loy contre les vols portoit que ceux qui en commettroient de considérables, comme de *dérober un cheval, un bœuf*, ou quelque autre chose de pareille valeur, seroient *punis de mort*, et qu'avec un coutelas on couperoit leur corps *par le milieu;* que ceux qui ne mériteroient pas la mort, recevroient des *coups de bâton* plus ou moins, suivant la valeur de ce qu'ils auroient dérobé. Ce châtiment finissoit ordinairement par le nombre *sept*. On donnoit *sept* coups de bâtons, *dix-sept* ou *vingt-sept*, ou *trente-sept*, et ainsi jusqu'à *sept cent* (pour *cent sept*); mais on pouvoit éviter cette punition, en payant *neuf fois* la valeur de ce que l'on avoit volé. L'exactitude avec laquelle on observoit cette loy mettoit en sureté le bien des Mongols et des Tartares sujets du grand Can. »

On voit dans cette citation une nouvelle preuve de la rare exactitude des récits de Marc Pol.

soit chevaus [kkk], jumens, chameus [lll], bues [mmm], vaches, et toutes bestès grosses; puis les laissent aler paistre [nnn] par les plains, sanz [ooo] nulle garde. Et se mellent ensamble; et puis est rendue chascune à son seignor [ppp], par le seignal (11) qui est conneus [qqq]. Leur bestes menues sont moult grans et grasses outre mesure; et les font garder à pastours [33].

Et encore ont un autre usage, que quant aucuns aura une fille et elle muert tant [34] qu'elle soit mariée; et aucun ait eu filz qui soit mors avant que il soit maries; si font leur peres et leur meres grans noces de l'un mort à l'autre (12). Et les marient; et font leur chartres [35]. Et quant les chartres du mariage sont faites [rrr], si les font ardoir, à ce que il dient que ceus [sss] le puissent savoir en l'autre monde [ttt], et eus tenir pour mari et moulier [36]. Et s'appellent, depuis, parens aussi comme s'il eussent esté vis [uuu]. Et tout ce que il s'acordent pour donner [37] l'un à l'autre, pour douaire, si le font enpaindre en chartres [38] ceus qui le doivent donner, et le font ardoir [39]. Et dient que les mors auront toutes ces choses en l'autre monde.

Or vous ai monstré et dist les usages et les coustumes aus Tatars; mais [vvv] non pas que je ne vous compte du grant fet [40] du grant Kaan : Or est [xxx] le seigneur de touz les Tatars et de la grant emperial court. Mais [vvv] je le vous conterai en ce [yyy] livre

[kkk] Ms. B. *chevaux*. — [lll] Id. *cameux*. — [mmm] Id. *buefs*. — [nnn] Ms. A. *pestre*. — [ooo] Ms. B. *sans*. — [ppp] Id. *seigneur* (maître). — [qqq] Id. *congneux*. — [rrr] Ms. C. *faitez*. — [sss] Ms. B. *ceulx*. — [ttt] Le ms. C. ajoute : *qui mors sont*. — [uuu] Ms. B. *vifs*. — [vvv] Ms. A. *mes*. — [xxx] Mss. B. C. *qui est*. — [yyy] Id. *cest*.

---

[33] *Par des bergers* ou *pasteurs*. — [34] *Avant*. (Le ms. C. dit : « et qu'elle sera *montée avant* qu'elle ne sera mariée. » *Montée*, pour *morte*, répond à l'expression mongole *khalikhou*, fuir en haut, *monter*, *mourir*). — [35] *Contrats, conventions*. — [36] *Mari et femme*. — [37] *Ils conviennent de donner*. — [38] *Écrire dans un contrat, sur papier*. — [39] *Brûler*. — [40] *Fait*.

(11) Voir la *note* 6 du chap. LXVIII, p. 190.

(12) Cet usage paraît avoir été consacré par le *Yasa* ou Code de Dchinghis-Khân ; l'art. XIX des extraits qu'en donne Pétis de la Croix (*Hist. de Geng*, p. 107) porte : « Pour entretenir l'amitié entre ses sujets, il régla les alliances et les étendit fort loin ; il permettoit à deux familles de s'allier, quoiqu'elles n'eussent point d'enfants vivants. Il suffisoit que l'une eût eu un fils et l'autre une fille, bien que tous deux morts ; il ne falloit qu'écrire un contrat de mariage, et faire les cérémonies ordinaires, les morts étoient réputés mariés, et les familles véritablement alliées. »

quant lieus [zzz] et temps en sera; car bien sont merveilleuses choses de metre en escript. Mais des or mais vueil retourner à mon conte que je lessai [aaaa] d'or plain (13) quant nous commençames des faiz [bbbb] des Tatars.

CHAPITRE LXX.

Ci devise du plain de Caracoron et de leur diverses coustumes que il ont.

Et quant l'en se part de Caracoron et d'Altay [a], là où se metent les corps [b] des seigneurs Tatars, si comme je vous ai conté ça arriere [c]; si s'en vait [1] quarante journées (1) par tremontaine [2]; et se treuve un plain que l'en appelle le plain de Bargu (2). Les genz

[zzz] Mss. B. C. *lieux.* — [aaaa] Ms. B. *laissay.* — [bbbb] Id. *fais.*
LXX. — [a] Ms. C. Le ms. A. *Elcay;* ms. B. *Cailla.* — [b] Ms. A. *cors.* — [c] Ms. B. *en arriere.*

LXX. — [1] *Va.* — [2] *Nord.*

(13) Cette expression : *d'or plain*, que portent nos mss. A et B, est assez difficile à expliquer. Le ms. C. porte : *du plain*. Le texte français publié par la Société de Géographie dit : « Mès « desormés volun retorner à nostre conte en la « grant plaingne où nos estion quant nos come- « chames des fais des Tartars (p. 71). » La version latine : « Sed modo revertamur ad planitiem « quam nos dimisimus quando incepimus loqui « de Tartaris. » Ramusio porte aussi : « Ma vo- « gliamo ritornare al nostro proposito (*à son* « *sujet*), cioè alla gran pianura nella quale era- « vamo quando cominciammo de' fatti de' Tar- « tari. »

Marc Pol veut dire qu'après la *digression* qu'il vient de faire concernant l'histoire, les mœurs et les coutumes des Tatars Mongols (qui occupent une si grande place dans son Livre), il va reprendre son *récit* où il l'a laissé en entamant ladite digression, c'est-à-dire, selon nous, à l'*entrée*, *au bord*, à la *limite* de la *grande plaine* dont il va parler, et non dans cette *plaine même*, dont il n'avait pas encore parlé, *dans laquelle*, par conséquent, lui et ses lecteurs ne pouvaient pas être quand il a commencé sa digression. Nos deux premiers mss. *seuls* expriment cette véritable situation, car l'expression *d'or plain* signifie précisément *limite*, *bord*, *lisière* (comme l'*orlet*) de *la plaine*. C'est donc comme s'il avait dit : « Dé- « sormais je vais retourner à mon sujet que j'ai « laissé à *l'entrée de la plaine*, quand nous l'a- « vons interrompu pour parler des Tatars. »

LXX.—(1) Le texte italien de Ramusio porte : « circa sessenta giornate » ; ce qui est d'une grande exagération.

(2) La plaine de *Bargou* est sans aucun doute celle qui est située dans les environs du lac Baïkal, et dont le nom s'est conservé dans celui de la ville russe actuelle de *Bargouzinsk*, chef-lieu de district, à 80 lieues E. N. E. d'Irkoutsk, sur la *Bargouzine*, qui se jette dans le lac Baïkal après un cours de 80 lieues, et dans le voisinage de laquelle on trouve des sources thermales connues sous le nom de Bargouzines. Cette ville de *Bargou-zinsk* est située par 53° 52′ de latitude septentrionale et 107°30′ de longitude.

Nous avons vu au chap. LXIII, n. 1, que la ville de *Caracorum* devait être placée entre 48° 23′ de latitude et 103° 40′ de longitude E. du méridien de Paris. La distance de cette ville pour atteindre la plaine de *Bargou*, en tenant compte de la différence en latitude et en longitude, serait d'environ 8° ou 200 lieues en ligne directe. La distance de 40 journées de marche donnée par

[sont [d]] appellez *Mescript* (3); et sont moult sauvages genz [e]; et vivent de bestial [f]; et leur coustumes ont comme Tatars; et sont au grant Kaan. Il n'ont nuls blés [g] ne nuls vins. L'isté [h] ont chisseys [i] de bestes et d'oisiaus [j] assez; mais [k] l'iver n'en ont neent [l] pour le grant froit [m].

Et quant l'en a chevauchié quarante journées par ce grant plain, si treuve l'en la mer occeane [n], illec, aus montaignes là où li faucons pelerins ont leur nis [o]. Car en ces montaignes ne treuve l'en ne homme ne fame, ne beste ne oiseaux [p], fors que une maniere d'oiseaux [p] qui sont appellez *barguerlac* (4) de quoi les faucons se

[d] Ms. C. — [e] Ms. B. *sauvaige gent.* — [f] Id. *bestail.* — [g] Id. *nulz blez.* — [h] Id. *l'esté* = l'été. — [i] Mss. A. et B. Le ms. C. *chacion* = chasse. — [j] Ms. B. *oiseaulx.* — [k] Ms. A. *mes.* — [l] Ms. B. *point.* — [m] Ms. A. *fret.* — [n] Id. *osianne.* — [o] Id. *niz* = nids. — [p] Id. *oisiaus.*

Marc Pol, pour des pays de montagnes, n'est pas exagérée.

Ce pays de *Bargou*, à l'époque de Marc Pol, était habité par plusieurs tribus comprises sous le nom de *Bargoutes*. « C'étaient, dit d'Ohsson (*Hist. des Mong.*, t. I, p. 8), les *Couris*, les *Coalaches*, les *Bouriates* et les *Toumates*. Ce nom de *Bargoutes* désignait la situation de leur pays au delà de la Sélinga, et il était appelé *Bargoutchin-Tougroum* parce qu'il *terminait* au nord-est la région occupée par les peuples de race tatare. »

Selon Marc Pol, en partant de *Caracoroum*, pour se rendre dans la plaine de *Bargou*, on passait par le mont *Altay* (*et pervenit Alchay*, vers. lat.), où était la sépulture de Dchinghis-Khân et de ses descendants. Cette indication de Marc Pol fixe l'endroit où était cette sépulture au *nord-est* de *Caracoroum*, sur le mont *Kentey-han*, où est la source de l'Onon : ce qui concorde parfaitement avec ce que rapporte Gaubil (*Hist. des Mongols*, p. 54) : « que plusieurs seigneurs *Mongous* « de la famille de Gentchiscan ont dit ici (à Pé-« king) que Gentchiscan est enterré sur la mon-« tagne de *Han* ; » laquelle montagne figure sur la carte de d'Anville sous le nom de *Kentey-han*, et sur celle de Kiépert sous le nom de *Kenteï Gebirge*, ou mont *Kenteï*.

(3) D'après Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. I, p. 55), les *Merkites* étaient divisés en plusieurs tribus. L'une de ces tribus fut battue dans un endroit nommé Mouldgé, près de la Sélinga, par *Témoutchin* et *Oung-Khan*. Plus tard, ce dernier fit seul une nouvelle campagne contre les Merkites; il les défit ; leur roi Toucta s'enfuit dans le *Bargoutchin*, pays situé au delà de la Sélinga, sur la côte orientale du lac Baïkal. L'historien persan ajoute : « C'est « parce qu'une tribu mongole nommée *Barkout* « habite ce pays de *Barkoutchin* qu'on lui a « donné ce nom. » (Voy. *Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 452-453.)

De plus, le même historien persan dit que les *Merkit* (مركيت) étaient aussi appelés *Mékrit* (مكريت) par une partie des Mongols. Ce dernier nom, ou plutôt cette dernière orthographe du même nom, est celle que Marc Pol a suivie, pour avoir entendu ainsi appeler la tribu en question par les Mongols.

Ainsi donc la plaine de *Bargu* de Marc Pol, habitée par des tribus *Merkites* ou *Mékrites*, auxquelles Dchinghis-Khân et *Oung-Khan* avaient fait la guerre, était située à l'est du lac Baïkal, et la ville russe actuelle de *Bargou-zinsk* a conservé l'ancien nom mongol. Cela ne s'accorde guère avec ce que dit l'annotateur de l'édition pittoresque de Marc Pol : « Les *Merkits* ou *Mécrits* « ne devaient pas être éloignés de la rivière « d'Irtisch. » Non ; ils n'en étaient guère qu'à environ 25° de longitude, ou 625 lieues.

(4) Cet oiseau est très-vraisemblablement la

paissent. Il sont granz comme perdris, et touz les piez [q] comme papegai [3], et la queue [r] comme arundele [4]; et sont moult volant. Et c'est pour le grant froit que nul animal n'y puet habiter. Et quant le grant Kaan veut [s] des faucons pelerins des nis [5], il envoie jusque là pour euls [t]; et que en isles qui sont en celle mer là naissent les gerfax [u]. Et sachiez de voir [6], que ce lieu est tant en tremontaine, que l'estoile de tremontaine vous demeure auques à delivre demi jour (5). Et on y treuve tant de gerfax [u] en cel lieu que le seignor [v] en a tant comme il veut (6). Et n'entendez pas que ceus [x], que les crestiens portent en Tartarie, voisent [7] au grant Kaan; mais [y] illec portent au seigneur du Levant.

Or vous ai conté [z] tout le fait [aa] de ces provinces vers tremontaine, jusques à la grant mer (7) que il n'y a plus terre [bb]. Or vous

[q] Ms. B. *pies.* — [r] Id. *cueue.* — [s] Id. *veult.* — [t] Id. *eulx.* — [u] Id. *gerfaux.* — [v] Id. *seigneur.* — [x] Id. *ceulx.* — [y] Ms. A. *mes.* — [z] Id. *compte.* — [aa] Ms. A. *fet.* — [bb] Cette dernière partie de la phrase ne se trouve pas dans le ms. B.

[3] *Perroquets.* — [4] *Hirondelle.* — [5] *Nids.* — [6] *De vrai.* — [7] *Aillent*; de *viare* (basse lat.).

caille ou la *perdrix saxatilis,* dont parle Pallas (*Voyages*, t. IV, p. 561), qui passe l'hiver sous la neige, et qu'il a vue se rassembler en quantité extraordinaire près des rochers exposés au soleil dans les environs du village de *Kaptérowa*, en Sibérie.

(5) Ceci veut dire que le lieu en question est si au nord que l'étoile polaire *demeure quelque peu* (auques) *visible* (à délivre = *sans empêchement*) *au milieu du jour*, c'est-à-dire *à midi*. Cette indication fait connaître la latitude du lieu.

(6) Dchinghis-Khân avait poussé ses conquêtes bien avant au nord dans les contrées sibériennes. Indépendamment du pays des *Tchourtches* ou *Djourdjé*, qui s'étendait des deux côtés du *Saghalien-oula*, ou fleuve *Amour*, jusqu'à la mer d'Okhotsk (qui touche au Kamtchatka), il soumit les tribus Kirghises (de race turque) et Kemdjoutes, qui avaient chacune leur roi, lequel se nommait *Inal*. Leur territoire, selon Rachid-eddin (dans d'Ohsson, t. I, p. 103), confinait d'un côté à la Mongolie; d'un autre il était borné par la Sélinga, d'un autre il s'étendait jusqu'au grand fleuve appelé *Angcara;* du quatrième il confinait au territoire des Naïmans. Ces deux rois prêtèrent hommage au Khân mongol en 1207, et lui envoyèrent en présent des *gerfaux à yeux blancs.* Ces *gerfaux* (appelés *chungar* dans la langue des Kirghis) avaient, selon Aboulghazi, la tête, les pattes, le bec et les yeux rouges, et le reste blanc.

En 1580, lorsque *Yermak*, à la tête de six mille Cosaques repoussés par les Russes des rives du Don et de la mer Caspienne, ouvrit la Sibérie à la Russie, en passant les monts Ourals, un descendant de Dchinghis-Khân (par *Tchaï-bana-Khan* (*) auquel *Batou-Khan* donna la partie méridionale de la Sibérie), *Koutchoum Khan*, régnait dans cette contrée qui formait alors l'*Empire* de Touran. Cet empire s'étendait sur les bords du Tobol, de l'Irtyche, de la Toura et même jusqu'à l'Obi; et des peuples plus éloignés en étaient tributaires. C'était ce même empire de Touran qui comprenait les tribus tatares septentrionales soumises à Dchinghis-Khân.

(7) Marc Pol semble avoir reconnu plus tard

(*) C'est celui que Marc Pol, au ch. 216, nomme *Canci* (le *Can Ci*, prononcez *Tchi* ou *Tchaï*).

conterai des autres provinces[cc] jusques au grant Kaan[8]; et retournerons[dd] à une province que nous avons escript en cest livre, qui est apellez Campicui.

CHAPITRE LXXI.

Ci dist du royaume de Erguiul.

Quant l'en se part de Campicui (1) que je vous ai dit[a], l'en chevauche cinq journées là où l'en ot[1] parler mains espriz[b] de nuit. Et au chief de ces cinq journées, vers levant, l'en treuve un royaume qui est apelez[c] Erguiul (2); et est au grant Kaan; et est

[cc] Ms. C. *terres*. — [dd] Ms. A. *retornerons*.
LXXI. — [a] Ms. A. *compte*. — [b] Ms. B. *esperis*. — [c] Id. *appellez*.

[8] Jusqu'où elles appartiennent au grand Khân.
LXXI. — [1] *Où l'on entend.*

que la description qu'il venait de faire des contrées et des peuplades situées dans les régions sibériennes, n'était pas complète, car il y revient dans quelques-uns de ses derniers chapitres (216 et 217) du texte français publié par la Société de Géographie de Paris; lesquels chapitres ne se trouvent ni dans toutes les autres éditions connues, ni dans aucun de nos trois manuscrits. Ils ont dû être ajoutés par Marc Pol à sa première rédaction, ou retranchés de la seconde, comme étant une répétition.

LXXI. — (1) Marc Pol après son excursion au delà du grand désert, ramène ses lecteurs à son point de départ, c'est-à-dire, à la ville frontière de la Chine : *Kan-tchéou*, qu'il nommait alors (chap. LXI) *Campicion* (*Campiciou*), et qu'il nomme ici *Campitui* (*Campicui*), peut-être par une erreur de copistes.

(2) Voici encore un de ces noms qui n'ont été reconnus par aucun des commentateurs ou annotateurs de Marc Pol. Marsden *conjecture* que ce pourrait être « le pays de Kokonor ». Baldelli Boni (t. II, p. 130) combat cette conjecture, et il rapporte l'opinion de M. Abel Rémusat qui, dans un article inséré au *Journal des Savants* (septembre 1818) sur le travail de Marsden (voir *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 393), disait que, « dans tous les matériaux chinois et autres que « l'on pouvait rassembler, on ne trouve pas un « seul mot de *Peyn*, qui avait, suivant Marc Pol, « cinq journées d'étendue; ni du *Charchan*, ni « de *Chinchitalas*, ni d'*Egrigaya*, etc., en ajou« tant pour raison que « la plupart de ces noms « sont trop altérés pour qu'on les reconnaisse »; « que nous n'avons pas encore, pour les compa« rer, les noms que ces villes portaient au trei« zième siècle, ou ceux que leur donnaient les « Mongols et les Tangutains. Reconstruire, ajou« tait-il encore, la géographie de l'empire Mon« gol, serait le chef-d'œuvre d'une personne bien « versée dans la lecture des géographes chinois, « et capable de s'aider de tout ce que les au« teurs chinois et tartares ont écrit sur les évé« nements qui se sont passés dans la haute Asie « depuis le treizième siècle. »

Sans prétendre au mérite signalé par M. Rémusat, nous croyons être parvenu à obtenir le résultat qu'il désirait.

Klaproth, qui a publié quelques bonnes observations sur le Livre de Marc Pol, a identifié *Erguiul* avec le canton de *Liang-tcheou-fou*, dans la même province de *Kan-sou* (*Journal asiatique*, t. IX, p. 302). Son opinion a été adoptée par C. Ritter, et M. Bürck, qui a pu-

de la grant province de Tangut où il a pluseurs royaumes. Les genz sont crestiens nestorins et ydolastres, et de ceus [d] qui aourent Mahommet.

Il y a en cest royaume citez assez, mais [e] la maistre cité est Erguiul. Et de ceste cité vers seloc [a] puet l'en aller [f] es contrées du Catay. En ceste voie par seloc [a], alant es contrées du Catay [g], treuve l'en une cité qui a nom Singuy (3). Et y a villes et chastiaus [h] assez, et est de Tangut mesmes; et est au grant Kaan. Et

[d] Ms. B. *ceulx*. — [e] Ms. A. *mes*. — [f] Id. *aler*. — [g] Cette phrase manque dans le ms. C. — [h] Ms. B. *chasteaux*.

---

[a] *Sud-est.*

blié récemment (1855) une édition allemande de Marc Pol. Aucune autre raison n'est donnée du choix de cette ville moderne de la province de *Kan-sou*, que sa situation à 37°59′ de latitude N. et 100° 22′ de longitude E. Ce n'est pas assez. Cette ville se nommait, sous les Mongols, *Si-liang-tcheou* (ville chef-lieu d'arrondissement d *Si-liang*). En 1276, elle fut annexée au *loú*, ou circuit de *Young-tchang*. Elle ne pouvait avoir du temps de Marc Pol, arrivé en Chine en 1275, l'importance qu'il attribue à son Erguiul, qu'il appelle *la maistre cite du royaume* de ce nom.

Cette ville d'*Erguiul* devait être et était réellement *Young tchang loú* 永昌路 chef-lieu de la province mongole de ce nom, qui, en 1277, fut rattachée au *Sing* ou gouvernement général de *Kan-suh*. Avant d'être conquise par les Mongols, elle avait fait partie, comme les autres villes du *Kan-suh* actuel, déjà nommées, du royaume des *Hia*, appelé *Tangkout* par les Mongols. Ce n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'un simple district (*hien*), lequel chef-lieu est situé à 38° 20′ de lat. et à 99° 50′ de longitude. Sa distance au sud-est de *Kan-tcheou* (*Campicion*) est donc d'environ 35 à 40 lieues; ce qui s'accorde parfaitement avec les *cinq* journées de marche de Marc Pol. Seulement les noms de *Erguiul* et de *Young-tchang-loú* se ressemblent assez peu; cependant la syllabe finale du premier est bien évidemment une transcription altérée de la finale du second.

(3) Cette ville de *Singuy* (dans le ms. B. *Siguy*), ainsi que Marsden l'avait justement supposé, est celle de *Si-ning-fou* 西寧府 et non pas celle de *Si-ngan-fou*, capitale du *Chen-si*, comme le croyait Baldelli Boni. La première est située par 36° 39′ de lat. et 99° 28′ de long. E., tandis que *Si-ngan-fou* est à 34° 16′ de lat. et 106° 37′ de long. *Si-ning*, sous les *Soung* et sous les Mongols, n'était qu'un chef-lieu d'arrondissement (*tcheou*). Sous les derniers, cette ville et toute sa juridiction dépendaient du gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*. Cette ville de *Si-ning* (dont le nom signifie « repos de l'Occident ») n'est éloignée de la « mer Verte » ou lac *Koko-noor* que de 580 *li*, et de *Pé-king* de 4,557 *li* (470 lieues). Elle est aujourd'hui la résidence du surintendant des tribus mongoles du *Koko-noor*. Elle se trouve sur le passage de la grande route du Tibet. Le département produit du blé, de l'or, des bas faits de chanvre tissé que les Mongols recevaient en tribut ; des espèces de *buffles* nommés *phien niéou* (*bœufs* de l'espèce *phién*), si forts, dit la grande Géographie impériale (k. 166, f. 19), qu'ils peuvent porter de lourds fardeaux ; des *bœufs sauvages* si grands, qu'ils pèsent bien mille *kin* (600 kil.); des cornes de rhinocéros, que les Mongols recevaient en tribut ; des chevaux, des espèces de poules à huppes et à pattes rouges, dont les ailes et la queue ont une bordure verte ; des faisans, des chevaux sauvages dont la peau peut servir de fourrure, des bœufs dont la queue peut servir à faire des pendants de bride ; des

sont idles [i] et genz qui aourent Mahommet. Et si y a des crestiens aussi. Il ont bues [j] qui sont sauvages, et sont grans comme olifans [k], et sont moult biaus [l] à veoir, car il sont tuit pelu sanz de dos [3]. Et sont blanc et noir, et ont le pel [m] bien lonc quatre paumes, et sont si beaus [l] que c'est merveilles. Il en ont de privez assez, que il prennent quant il sont petiz. Si que il en ont assez, et les chargent et font tuit leur service avec euls [n]; et labourent la terre aussi. Et labourent bien deux tans [4] que nulles autres bestes [o], pour leur grant [p] force (4).

En ceste contrée, treuve l'en le meilleur muglias [5] du monde; et vous dirai comment il naist [q]. Il ont en ceste contrée une maniere de beste sauvage qui est comme une gasele, et a le poil de cerf moult gros et les piez comme gasele, et la queue [r]; mais [s] elle n'a nulles elles [6]; mais [s] elle a quatre dens; deux dessoubs [t] et deux dessus; qui sont longues bien trois dois [7]; et sont soutilles [8]; et vont deux en sus [9] et deux en jus [10]; et est moult belle beste. Et se treuve le muglias [5] en ceste maniere. Car quant il l'ont prise, si li treuvent au nombril, entre le cuir et la char, une empostume [u] de sanc que il taillent avec tout le cuir et l'en traient fors [v]. Et celui sanc qui est dedens cele empostume [u], si est le mugliat [x] dequoy vient si grant oudeur [y]. Et en a en ceste contrée moult grant quantité de ces bestes.

[i] Ms. C. *ydres* (idolâtres). — [j] Ms. B. *buefs*. — [k] Id. *oliphans*. — [l] Id. *beaux*. — [m] Id. *poil*. — [n] Id. *eulx*. — [o] Id. *nulle autre bête*. — [p] Id. *très grant*. — [q] Ms. A. *nest*. — [r] Ms. B. *cueue;* ms. C. *coue*. — [s] Ms. A. *mes*. — [t] Id. *dessouz*. — [u] Ms. C. *apostume* = apostème; grosseur, comme un abcès. — [v] Ms. B. *dehors;* ms. C. *hors*. — [x] Id. *mughas* = *musc*. — [y] Id. *odeur*.

[3] *Sans le dos, excepté le dos*. — [4] *Deux fois autant*. — [5] *Musc*. — [6] *Ailes*, ou plutôt : *Cornes*, ramifiées comme celles du cerf, qu'on appelait ainsi. — [7] *Doigts*. — [8] *Minces*. — [9] *Haut*. — [10] *Bas*, du latin *deorsum*.

moutons qui pèsent jusqu'à cent *kin* (60 kil.); dont les cornes découpées en rondelles forment des coupes; du musc (*chi-hiang*) et de la rhubarbe (*ta-hoang*).

On voit, par les citations d'ouvrages chinois qui précedent, que la ville départementale de *Si-ning* répond parfaitement au *Singuy* de Marc Pol. Seulement il est à présumer que notre voyageur comprenait sous cette dénomination une étendue de territoire beaucoup plus considérable, puisque le département de *Si-ning* n'a, actuellement, que 350 *li* d'étendue de l'est à l'ouest et 395 du sud au nord; tandis que Marc Pol donne au territoire de Singuy une étendue de vingt-six journées de marche.

(4) Cette espèce de bœuf est le *yak* ou *bos*

Il vivent de marchandise et d'art [aa], et ont habondance de blés. La province est grant .xxvj. journées. Il y a aussi faisans [bb] moult grans qui sont bien deux tans [11]. plus granz que les notres et ont la plume [cc] longue bien dix paumes [12]. Autres oisiaus [dd] y a assez de maintes manieres qui ont moult belles plumes de diverses couleurs. Les genz sont idles [13] et sont grasses genz et ont petiz nes, et les cheveus [ee] noirs; et n'ont nulles barbes fors [14] aucuns peles [ff] au guernon [gg]. Les fames [hh] n'ont point de poil nulle [ii], se non les cheveus [ee] de la teste; et sont moult belles et blanches de toutes façons. Il se delitent moult en luxure et prennent fames [hh] assez; car leur loy ne leur usage ne le leur deffent pas. Et s'il y a aucune fame [hh] qui soit de vil lignage, puis [15] qu'elle soit belle, si l'espousent les [jj] plus grans du pais. Et encore donnent au pere et à la mere de la garce de l'or à grant planté, si comme il se seront acordé.

Or nous partirons de ci, et vous conterons d'une autre province vers levant.

CHAPITRE LXXII.

Ci devise le Royaume de Egrigaia.

Et quant l'en se part de Erguiul (1) si chevauche l'en vers levant .viij. jornées [a]; si treuve l'en une province que l'en appelle

[aa] Le ms. C. ajoute : *et de drapz d'or et de soie.* — [bb] Ms. C. Les mss. A. et B. portent *feus.* — [cc] Ms. A. *paume;* ms. C. *coue.* — [dd] Ms. B. *oiseaux.* — [ee] Id. *cheveux.* — [ff] Ms. C. *poil.* — [gg] Mss. B. C. *grenon* = *moustache.* — [hh] Ms. B. *femmes.* — [ii] Ms. C. *nulle part.* — [jj] Ms. A. *des.*
LXXII. — [a] Ms. B. *journees.*

---

[11] *Deux fois.* — [12] *Paume de la main.* Mesure variable selon les temps et les lieux; du latin *palma.* — [13] *Idolâtres.* — [14] *Excepte.* — [15] *Pourvu.*

grunniens; on peut en voir maintenant, au Jardin des Plantes à Paris, une petite espèce provenant du Tibet.

LXXII. — (1) Après avoir fait une excursion à *Si-ning-fou*, dans la province actuelle du *Chen-si*, ville qui, de son temps, n'était qu'un *tcheou*, arrondissement dépendant du *Sing*, ou gouvernement général du *Kan-suh*, Marc Pol se retransporte par la pensée à *Erguiul* (*Young-tchang* lou), pour reprendre sa marche vers le *levant*, dans la direction de la résidence impériale du grand Khân. C'est donc dans cette direction, à *huit journées* de marche, que nous devons chercher *Egrigaia*.

Egrigaia (2), où il a citez et chastiaus [b] et est de Tangut. La maistre [c] cité a nom Calacian. Les genz sont idles; mais [d] il y a trois belles églises [e] de crestiens nestorins. Il sont au grant Kaan. Et si fait [f] l'en en ceste cité moult de cameloz de laine de chameux les plus beaux [g] du monde. Et de blans aussi; car il ont chameus [h] blans,

[b] Ms. B. *chasteaux.* — [c] Ms. A. *mestre.* — [d] Id. *mes.* — [e] Id. *beles yglises.* — [f] Id. *fet.* — [g] Ms. A. Le ms B. *biaux.* — [h] Id. *chameulz.*

Ning-hia se trouve dans cette direction. Cette ville est située par 38° 32′ de latitude et 103° 47′ de longitude E.; elle est donc de quatre degrés environ plus orientale qu'*Erguiul* ou *Young-tchang*; c'est-à-dire de cent lieues; *huit* journées suffisaient parfaitement pour atteindre les limites de cette province.

(2) Ce nom a donné lieu, de la part des commentateurs de Marc Pol, à autant de suppositions au moins que le précédent. Klaproth, ayant trouvé dans d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, 1824), que Rachid-ed dîn parle d'une ville d'*Erlaca* ou *Erica* que Dchinghis-Khân prit sur le roi des *Hia*, dans son troisième envahissement du Tangkout, et que d'Ohsson croit être l'Egrigaïa de Marc Pol, soutient (*Nouv. Journ. as.*, t. XI, p. 63), que cette ville est celle de *Ning-hia-fou* de nos jours, laquelle se nommait alors, selon lui, *Hing-tcheou*, située à quelque distance du point de la rive gauche du *Houang ho*, où le fleuve va quitter la province de Kan-su pour entrer en Mongolie. Il ajoute que, selon Rachid-ed-dîn, cette ville s'appelait en langue tangkoute ايرقى, *Eyirkaï*, et chez les Mongols : ايرقيا, *Eyirkaya*; que dans l'histoire mongole de Ssanang Ssetsen, elle est nommée *Irghaï*; laquelle *Irghaï* est la province d'*Egrigaia* de Marc Pol.

Il y a dans ce passage si affirmatif, selon les habitudes de l'auteur, une confusion qu'il est utile d'éclaircir.

D'après d'Ohsson, Rachid-ed-dîn, parlant de la troisième expédition de Dchinghis-Khân dans le Tangkout, ne dit que les mots suivants : « En « automne, Tchinguiz-Khan fit une troisième « irruption dans le Tangoute; il pénétra jusqu'à « la ville d'*Erlaca* (dans un autre Ms. *Erica*), « épousa la fille du souverain de ce pays, et s'en « retourna victorieux. »

L'histoire des Mongols écrite en mandchou, et suivie par Mailla, dit (t. IX, p. 42-3) « qu'en 1209 Tchinkis-Khân assiégea la ville de *Ou-la-haï*, qu'il prit, de même que la forteresse de *Ou-men* (des Cinq portes); qu'il fit investir ensuite la ville de *Tchoung-hing-fou* (et non Tchong-*sing*-fou, comme on l'a toujours imprimé et répété depuis), où le roi des *Hia* tenait sa cour. »

Cette ville de 兀剌海 *Ou-la-'haï* était un des 7 *loù*, ou « grandes circonscriptions administratives » des Mongols, du gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*, appelé alors Tangkout. Marc Pol en a déjà décrit cinq, qui sont : *Cha-tcheou*-lou (ch. 57); *Suh-tcheou*-lou (ch. 60); *Kan-tcheou*-lou (ch. 61); *I-tsi-naï*-lou (ch. 62); *Young-tchang*-lou (ch. 71); il reste encore à décrire *Ning-hia-fou*-lou, et *Ouh-la-haï*-lou (voy. *Koù kin yû ti thoû*, k. 2, fol. 25).

C'est de cette dernière ville gouvernementale, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que parle Rachid-ed-din, en la nommant *Erlacai*, transcription assez fidèle de *Ouh-la-'hai* (la dernière syllabe se prononçant souvent comme *kai*), et non de *Ning-hia*, laquelle, sur la fin de la dynastie des Soung, qui précéda les Mongols, portait le nom de *Tchoung-hing*-fou. Le témoignage invoqué par Klaproth, de l'historien mongol Ssanang-Ssetsen, est peu décisif, car la ville de *Irghai*, dans l'histoire mongole en question, n'était pas le nom de la capitale du *Tangkout*, qui y est nommée *Turmegei* (*Geschichte der Ost-Mongolen*, p. 101); c'est une autre ville du *Tangkout*, comme l'a fait remarquer l'éditeur et traducteur, I.-J. Schmidt (p. 387), qui est appelée en plusieurs endroits *Irgaï*, et il reproche à d'Ohsson de les avoir confondues, comme l'a fait depuis Klaproth, en s'appropriant l'erreur de d'Ohsson.

On peut donc conclure avec assez de certitude

et sont les meilleurs du monde. Il en font grant quantité. Et d'illec les portent les marchans au Catai, et par les autres parties du monde.

de tout ce qui précède, 1° que l'*Egrigaïa* de Marc Pol, l'*Erlaca* ou *Erica* de Rachid-ed-din, l'*Irgai* de l'historien mongol Ssanang-Ssetsen, ne sont que des transcriptions plus ou moins altérées du nom chinois *Ou-la-'haï*, qui était celui d'un *loú*, ou circonscription administrative du *Tang-kout*, équivalant, sous les Mongols, à celui de *province*; 2° que la capitale du royaume des *Hia*, qui était alors *Tchoung-hing-fou*, nommée plus tard, sous les Mongols, *Ning-hia*-lou, (aujourd'hui *Ning-hia*-fou), et que l'historien mongol Ssanang-Ssetsen nomme *Turmegei*, n'était pas l'*Egrigaia* de notre voyageur, comme le supposait d'Ohsson, et l'a soutenu après lui Klaproth, sans appuyer son opinion d'aucune autre preuve que celle de faire dire à Rachid-ed-din ce qu'il ne dit nullement : que la ville capitale du royaume des *Hia* « était appelée en langue tangoute *Eyirkai*, et chez les Mongols *Eyirkaya* », tandis que c'était la ville de *Ou-la-'hai* qui était appelée ainsi, selon la prononciation *respective* de ces deux idiomes.

Marc Pol dit que la capitale de la province d'*Egrigaïa* se nommait *Calacian* (dans les manuscrits latins et italiens : *Calatia*). Ici, pour la première fois, notre voyageur nomme d'un nom différent le pays circonscrit qu'il décrit, et le chef-lieu de ce même pays, qui, en Chine, donne presque toujours son nom à tout le territoire placé sous sa juridiction. Nous sommes d'autant plus porté à croire que la *maistre cité nommee Calacian* est l'ancienne capitale du royaume des *Si-hia* : 中興府 *Tchoung-hing-fou*, aujourd'hui la ville départementale de *Ning-hia*, qui était alors un *loú*, ou chef-lieu de province, que Marc Pol n'en fait pas ensuite mention, et qu'il paraît avoir confondu ensemble les deux *loú* : celui de *Wouh-la-'hai* et celui de *Ning-hia*, qui étaient contigus. Nous disons contigus, quoique nous n'ayons trouvé dans aucun ouvrage chinois l'indication de la situation géographique et de l'étendue du *Wouh-la-'hai-loú*. Il n'en est pas question dans la grande Géographie impériale, et la seule trace de ce *loú* se trouve dans l'Atlas chinois de géographie historique (*Koù kin yù tì thoú*. Bibl. imp., n° 627, N. F.), qui donne trois cartes de l'empire des *Yuen* ou Mongols, dans l'explication de l'une desquelles *Wouh-la-'haï* est énuméré parmi les 7 *loú* du gouvernement général du *Kan-suh*, avec *Ning-hia*-fou-lou; *I-tsi-naï*-lou; *Young-tchang*-lou; *Kan-tcheou*-lou, *Suh-tcheou*-lou, tous situés dans le pays de *Tang-kout* et dépendant du *Sing* ou gouvernement général de *Kan-suh*.

L'histoire officielle des Mongols, le *Yuen-sse* (k. 60, f° 26, v°), après avoir énuméré, avec quelques détails historiques, les diverses circonscriptions qui formaient le gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*, arrive en dernier lieu à celle dont nous parlons, qu'elle nomme *Ou-liang-'haï loú*. Il y est dit que *tout détail manque*. Les rédacteurs ajoutent seulement en note : « La « quatrième année de *Taï-tsou* (1209) du nord de « la ville *He-choui* (eau noire), et de l'ouest de « *Ou-liang-haï*, on ouvrit un fossé qui se ren- « dait à l'occident du fleuve, pour servir de dé- « fense. Le général *Kao-ling Koung* des *Hia* oc- « cidentaux (*Si hia*) se rendit maître de la ville « de *Ou-liang-haï*. »

On est d'autant plus autorisé à supposer les deux *lou* en question contigus et très-probablement fondus ensemble, que lorsque Dchinghis-Khân envahit de nouveau le royaume des *Hia*, en 1209, il fit mettre le siége devant la capitale, qui se nommait alors, comme nous l'avons dit, *Tchoung-hing-fou* (et non *Hing-tcheou*, comme l'écrit Klaproth), après avoir pris *Wouh-la-'haï* ou *Irgaï*, *Egrigaia*, etc.

Quant au nom de *Calacian*, ou *Calacia*, il a pu se former de celui de *kalah*, mot arabe qui signifie « forteresse, château fort », et de *Si-hia*, nom qu'avait pris la dynastie du royaume de ce nom. *Kala-si-hia* aurait alors signifié : le « château fort, la principale place forte des *Si-Hia* » ou *Hia* occidentaux, ce qui convenait parfaitement à *Ning-Hia*.

Cette ville de 寧夏 *Ning-hia* et son territoire, dit la grande Géographie impériale (k. 165, f° 1, éd. 1744), était (2,200 ans avant notre ère) la contrée de *Young-tcheou*; de 900 à 250 ans avant

Or nous partirons de ceste province vers levant, et vous conterons d'une province qui est appellée Tanduc. Et entrerons en la terre qui fu du Prestre Jehan.

CHAPITRE LXXIII.

Ci devise de la province de Tanduc et des descendants du Prestre Jehan (*).

Tanduc (1) est une province vers levant en laquelle a villes et chasteaux assez. Et sont au grant Kaan, car touz [a] les descendans

LXXIII. — [a] Mss. B. et C. *tous*.

notre ère, elle appartint à l'état de *Thsin*. Du temps de *Tchi-hoang* (221-209), elle fit partie de la principauté de la terre du Nord (*pe-ti-kiun*). Au commencement de notre ere, cette principauté devint le territoire de pacification des tribus du Nord... Vers l'an 968, on fit de ce lieu le poste militaire de *Hoüai-youen* (qui arrête au loin); vers l'an 1000 il entra sous la domination des *Si-hia*. En 1023, les habitants de ce royaume de *Hia* firent du poste militaire *Hoüai-youen* une ville fortifiée, qui fut *Hing-tcheou*, laquelle fut nommée plus tard *Tchoung-hing-fou*. La 22[e] année du règne du fondateur de la dynastie mongole (1227), Dchinghis-Khân mit fin au royaume de *Hia*. En 1271, on érigea en grand gouvernement administratif (*Hing Sing*) le *loù* de *Tchoùng-hing*, et autres, des États de *Hia*. En 1274, on changea la dénomination en celle de *Ning-hia*-lou (*loù* des *Hia pacifiés*, ville chef-lieu du gouvernement général (*Thsoung-kouan-fou*); en 1295, elle devint le gouvernement administratif de *Ke* (*Ke hing-sing*), dépendant de celui de *Kan-suh*.

Quant aux temples ou belles églises dont parle Marc Pol, la Géographie impériale n'en cite que deux; le premier, qui est nommé *Young thien sse* (le « temple du Ciel éternel »), est situé à l'ouest du district de *Ning-so*; il fut fondé sous les *Soung*, par un habitant du royaume de *Hia*. Le second, nommé *Thsing ning* (du « pur repos »), est situé au nord-ouest du district de *Ning-hia*. Il fut construit sous les Mongols, et portait alors le nom de « *Palais de la cause brillante* » (*Hao kou koùng*). Il est situé à 4,050 *li* (405 lieues) de Péking.

LXXIII. — (*) On peut consulter sur ce chapitre le commentaire plus développé que nous avons publié dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*. Mai 1862.

(1) Après avoir décrit les sept 路 *loù* ou *Circuits administratifs* du gouvernement général du *Kan-suh* nommé 省 *Sing*, situés en dehors de la Chine proprement dite, Marc Pol nous conduit dans une autre province, à l'orient, qu'il appelle *Tanduc*, et qui est située sur les limites de la Chine et de la Mongolie.

Ici encore, les commentateurs de Marc Pol ont émis les opinions les plus disparates. Après les géographes qui ont placé ce pays à l'extrémité nord-est de l'Asie, dans l'intérieur de la Sibérie, Marsden dit « qu'il est fortement enclin à identifier le nom de *Tenduc* avec celui de *Tungus*, nom de la tribu des Tunguses, que l'on trouve, *sur les cartes*, habitant la région située entre le fleuve Amour et le lac Baïkal (note 449). » Le comte Baldelli Boni n'est pas loin de partager le même avis (*Il Milione di Marco Polo*, t. II, p. 134). Il croit ce pays placé près de la rivière Sélinga. Hugh Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 267) place *Tanduc*, avec Petis de la Croix (*Histoire de Genghizcan*, p. 34), dans le pays de *Caracatay*, ou « Noir Catay », au sud de la Mongolie. M. Bürck, qui suit K. Ritter, et M. Lazari, ont adopté l'opinion de Klaproth, lequel, dans une *Note* de l'ancien *Journal Asiatique* (t. IX, p. 299), place *Tanduc* au nord du *Houang-ho*, à 200 *li* au nord-ouest de la ville de *Pildjookhaï*, nommée sur la carte

du prestre Jehan sont au grant Kaan. La maistre [b] cité nomme l'en Tanduc. Et de ceste province en est roy un [c] du lignage au prestre

[b] Id. Le ms. A. porte *mestre*. — [c] Ms. B. Le ms. A. *roys uns*.

de d'Anville, et par M. Abel Rémusat (*Recherches sur Kara-Korum*, p. 10), *Pi-lou-tai*, par 40° 31′ de latitude et 7° de longitude ouest de Pé-king. L'annotateur de l'édition francisée de Marco Polo, publiée dans les *Voyageurs anciens et modernes* (t. II, p. 313), dit que la position de la province de *Tanduc* (qu'il écrit *Senduc*, comme dans l'édition de la Société de géographie de Paris), semble déterminée par le passage du P. Gaubet (*lisez* Gaubil), qui rapporte que la bataille où fut défait le prêtre Jean eut lieu entre les rivières Toula et Kerlon, dont les sources sont *près* du 48e ou 49e degré de latitude (*).

Ces renseignements sont bien vagues, comme presque tous ceux que l'on a donnés jusqu'à ce jour sur le livre de Marc Pol. Ce grand voyageur nous dit d'abord que la province de *Tanduc* fut autrefois *un* des domaines du Prêtre Jean, et non leur *totalité;* que c'est un de ses descendants, à la sixième génération, qui gouvernait alors, pour le grand Khân, le pays en question. Le champ des suppositions est déjà ainsi *limité;* il l'est encore davantage par la position qu'il donne à cette même contrée, au *levant* et non au *nord* de la dernière province qu'il vient de décrire, celle de *Tanghout*. Enfin la détermination est plus *precise* encore, s'il est possible, par ce passage du chap. CXXXVII de notre rédaction, où il est dit : « Et au chief de « ces .iij. journées treuve l'en le grant flun de « Caramoran, *qui vient de la terre* Prestre Je- « han; et est moult grant et large plus d'une « mille. »

Karà mouran est le nom mongol du fleuve Jaune ou *Houáng-hó*, et signifie « fleuve Noir. » Marc Pol le nomme toujours ainsi. Or il résulte de ce passage que la terre du Prêtre Jean devait se trouver *sur les rives* du fleuve *Houáng-hó*, et à la *frontière* de la Chine, puisque le *Houáng-hó*, avant d'y rentrer de son excursion en Mongolie, *venait* de cette même terre du Prêtre Jean.

C'est donc au nord-est de la grande courbure que forme le *Houáng-hó*, à sa rentrée en Chine, en traversant la Grande Muraille, que l'on *doit* chercher le pays de *Tanduc*. C'est *à peu près* où Klaproth (lieu cité, p. 303) l'a placé, par les raisons suivantes :

« Le Prêtre Jean était le souverain des *Tatars*, tribu mongole qui anciennement avait occupé le pays qui entoure le lac *Bouïr noor*, situé par 49° (48°) de latitude nord et 115° (115° 50′) longitude est de Paris. Vers l'an 824 de notre ère, cette tribu fut attaquée par les Khitans et dispersée. La plus grande partie des Tatars se retira alors dans la chaine des monts appelés en chinois *In chan*, et en mongol *Gardjan*. Cette chaine longe la partie septentrionale de la grande courbe que le *Houang-ho* décrit en Mongolie, quand il entoure le pays d'Ordos, au nord de la province de Chen-si. Les Tatars restés dans ce pays y devinrent très-puissants, et, soixante ans après, ils purent envoyer des troupes auxiliaires à l'empereur de la Chine, pressé par des rebelles. Ce fut là que Tchinghiz-khan les vainquit. Pendant que sa dynastie régna en Chine, ils occupèrent le même pays; ils étaient gouvernés par leurs propres princes, qui portaient le titre chinois de *vang* ou *roi*, et que les Mongols appelaient pour cette raison *Vang-khan*, qui est l'Oung-khan de Marco Polo. »

Klaproth rapporte ensuite un passage d'un auteur chinois qui vivait à l'époque des Mongols, lequel, décrivant le cours du Houáng-hó, dit qu'il traverse le pays des Tatars où il passe par les territoires des anciennes villes chinoises de *Thian-te*, et autres; et Klaproth ajoute : « La « prononciation vulgaire de *Thian-te* est *Ten-* « *dek* ou *Ten-duk*. Voilà donc le *Tenduc* de « Marco Polo retrouvé ! »

Le territoire où était située l'ancienne ville de *Thian-te* n'était pas le pays de *Tanduc* de Marc Pol, comme Klaproth l'a cru, d'après la simple supposition que *Thian-te* se prononçait *Ten-dek ;* car nous avons une preuve irréfragable que le nom de cette ville et de son territoire ne

(*) Les degrés de longitude n'étant pas indiqués, rien n'empêche de placer le pays de *Tanduc*, d'après cette indication, à un endroit quelconque de la circonférence du globe, *près du 48e ou 49e degré de latitude*; on n'a que l'embarras du choix.

Jehan (2). Son nom est Jorge [d]; et tient la terre pour le grant Kaan, mais [e] non pas toute celle que tenoit prestre Jehan; mais [e] aucune partie. Mais [e] je vous di que toutefois [f] ont eu, ses roys, du parenté

[d] Le ms. C. porte *Jorghan.* — [e] Ms. A. *mes.* — [f] Ms. A. et C. *toutesfoiz.*

se prononçait pas *Ten-dek* ou *Ten-duk* par les Mongols, mais bien *Then-dhie*, ainsi que le prouve la *transcription* en caractères mongols *Pa'-sse-pa* d'une inscription chinoise de la dernière année du règne de Khoubilaï (1294) que nous avons traduite (*). La prononciation *tek*, pour *te* bref, n'est en usage, d'ailleurs, que dans les provinces méridionales de la Chine et en Cochinchine, où la même syllabe se prononce *duk*, et au Japon *tok*. Cette prétendue découverte de Klaproth, admise cependant par les derniers éditeurs de Marc Pol, n'est donc pas fondée.

L'ancienne ville de *Thiân-tĕ* est placée par la grande *Géographie impériale de la Chine* (*Tai thsing-i-thoung-tchi*, « Description de la Mongolie », art. *Vestiges des antiquités*), dans le campement de la tribu actuelle des *Ourat*, à l'occident de celles des *Mao-ming-gan*, et des *Toumet* de l'aile gauche. On y lit : « THIAN-TE KIUN TCHING. La ville fortifiée de *Thian-te kiun* (ou du campement de *Thiân-tĕ*) est située au nord-est de cette bannière (des *Ourat*), à 200 *li* au nord-ouest de la ville ruinée de *Tchoung-cheou* (celle que Klaproth, lieu cité, p. 305, prétend être *Thiân-tĕ* ou *Tenduc*). Elle fut fondée sous les *Thâng*, dans les années *thian-pao* (742-755). » Les eaux du *Houâng-hŏ* l'ayant inondée en 813, la ville fut changée de place ; après beaucoup d'autres déplacements et de vicissitudes, elle devint, sous les *Souï* (823-931) le poste militaire de *Tá-thoûng*. En 960, le fondateur de la dynastie des *Soung*, ayant vaincu la grande tribu tibétaine des *Thang-hiang* (qui donna son nom au *Tangkout*, après y avoir fondé le royaume appelé *Si-hiá*, ou des *Hia* occidentaux), détruisit la ville de *Thiân-tĕ* et en transporta la population à l'orient. Elle cessa dès lors d'exister sous ce nom. Il est donc de toute invraisemblance que cette ancienne ville ou campement de *Thiân-tĕ* ait donné son nom à toute une contrée, et que ce nom lui soit encore resté *trois cents ans* après qu'elle n'existait plus !

Lorsque Klaproth écrivait son article sur le *Tanduc*, il aurait pu en faire connaître la véritable situation, s'il avait consulté un ouvrage chinois qu'il possédait, le *Kiùn choù pi khào* (*), de *Youan Liao-fan*, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, lequel ouvrage (que nous possédons aujourd'hui) donne (k. 4, fol. 14) la carte du territoire ou pays de *Ta-thoûng*, situé à l'est du *Houâng-hŏ*, là où se trouvent aujourd'hui les départements de *Tá-thoûng* et de *Sŏ-ping* de la province du *Chân-sî*. Ce territoire de *Tá-thoûng*, qui, sous les Mongols, s'étendait au delà de la Grande Muraille, dans la Mongolie, est, sans aucun doute, le pays de *Tanduc* de Marc Pol, par les raisons suivantes :

1° Parce que, en partant de *Ning-hia*, la capitale de l'ancien royaume des *Hia* occidentaux, décrite dans le chapitre précédent, et se dirigeant à l'est, comme le dit Marc Pol, en traversant le pays des Ordos, le premier *loù*, ou Circuit de la division administrative des Mongols, que l'on rencontre, est celui de *Tá-thoûng* ;

2° Parce que ce *Circuit*, qui comprenait, comme nous l'avons dit, deux départements de la province actuelle de *Chân-sî*, avait encore, dans sa circonscription, les territoires situés en Mongolie, et où sont aujourd'hui les campements des tribus mongoles des *Khalkha*, des *Sse-tse*, des *Mao-ming-gan*, des *Toumet* de la ville de *Kouei-hoa* (en mongol : *Khoukhou-Khotou*) et des *Ourat*, dont les deux dernières sont des anciennes tribus Kéraïtes;

(*) Cette inscription chinoise, avec sa *transcription* en caractères alphabétiques de *Pa'-sse-pa*, est insérée dans le *Journal asiatique* de janvier 1862. Voyez la planche, ligne 14.

(*) Ce même ouvrage se trouve aussi à la Bibliothèque impériale de Paris (ancien fonds F. no CCCLV). La carte du *Ta-thoûng* fait partie des *piên-thoû* « cartes des neuf frontières », commençant par celle du *Liao-thoung*, et finissant par celle de *Kan-suh* (à l'extrémité de laquelle se trouve la ville de *Suh-tcheou*, dont il a été question précédemment, chap. LX), et comprenant toutes les frontières nord-ouest de la Chine, dans une étendue de plus de 23° de longitude, ou 600 lieues, que parcourt la grande muraille (*tchâng-tching*), dont Marc Pol n'a point parlé, et qu'il a dû cependant traverser plusieurs fois.

au prestre Jehan, des filles et du lignage des grands Kaans pour fame[8].

8 Les mss. B. et C. *a femme*.

3° Parce que toutes ces conditions réunies font que le Circuit de *Tá-thoûng* répond parfaitement à la province de *Tanduc* de Marc Pol.

En effet, on voit dans les trois cartes des circonscriptions administratives des *Yuen* ou Mongols, publiées dans l'Atlas historique chinois intitulé : *Koù kîn yû tí thoû* (*), le *loú* de *Tá-thoûng*, placé sur la rive gauche de la courbure du *Houâng-hô*, à sa rentrée sur le territoire chinois proprement dit, après avoir traversé la Grande Muraille, immédiatement après celui de *Ning-hia*, en procédant de l'ouest à l'est, comme Marc Pol, partant de la province de *Kan-suh*. Dans la partie géographique des Annales mongoles (**), on lit que le *loú* ou Circuit de *Tá-thoûng*, de première classe, fut nommé, sous les *Thâng*, *Yûn-tchoûng kiûn*, « la principauté de *Yûn-tchoûng* » (« située dans les nuages », c'est-à-dire dans les monts *In-chân*). Sous les *Liao* (qui fondèrent un royaume au nord de la Chine, en 916), on en fit le département de *Tá-thoûng* de la cour occidentale (*weï Si-kîng tá-thoûng foù*). Sous les *Kin* (1123-1236), on changea ce nom en celui de *Thsoûng-koûan foù*, « département de l'administration générale ». Dans les commencements du règne des Mongols, on y établit une « délégation du gouvernement ou vice-royauté (***) ». En 1288, on changea son nom de capitale occidentale (*Si-king*) en celui de *Tá-thoûng-lou*, « Circuit de *Tá-thoûng* ». Ce *Circuit* dépendait de la province centrale (*tchoûng choû sìng*), qui avait pour chef-lieu *Tá-tou*, c'est-à-dire *Pè-king*, dont il sera question dans la suite.

La *Géographie impériale* donne de nombreux détails sur le département de *Tá-thoûng* (****).

On y lit que, dès 843 de notre ère, ce pays portait déjà le nom de *Tá-thoûng*. Il y a encore un nombre considérable de temples et de monastères dont quelques-uns sont dédiés au « Roi du ciel, ou Roi céleste » (*thiân wâng*); mais leur fondation remonte à l'époque de la dynastie des *Thâng*; ils sont presque tous bouddhiques. Un seul, le temple de la Grande-Pureté (*taï thsing kouân*), a été fondé sous les Mongols. On ne dit pas à quel culte il était consacré.

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour déterminer le pays de *Tanduc* et le gouvernement ou la vice-royauté des descendants du Prêtre Jean. Ce pays comprenait le territoire des départements de *Tá-thoûng* (d'où est venu le mot de *Tanduc* de Marc Pol), et de *Sŏ ping* de la province actuelle du *Chân-si*. C'est celui qu'occupent aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, les tribus mongoles énumérées précédemment, ainsi qu'on le lit dans la *Géographie impériale*, où il est dit de ce territoire, situé au nord de la Grande Muraille, qu'il appartenait, sous les Mongols, au *Circuit de Tá-thoûng* (*), et qu'il est habité, sous la dynastie actuelle, par les tribus mongoles des *Ourat*, des *Mâo-ming-gan*, des *Toumet* de l'aile gauche, et de *Sse-tse*, au nord-est du pays des Ordos, chez lesquelles tribus la *Géographie impériale* signale les *vestiges* de quarante villes qui n'existent plus maintenant. La *Vice-royauté* des *Ouâng-khan* (*Khans-rois*) descendants du Prêtre Jean est confirmée par l'*Histoire officielle des Mongols*, citée ci-dessus, en parlant de l'établissement, à *Tá-thoûng*, dès la fondation de la monarchie mongole, d'un *gouvernement délégué* (*King siouên youen*). Ces faits sont, nous le pensons, un peu plus explicites et déterminants que la prétendue prononciation vulgaire de *Thian-te* en *Ten-dek*, alléguée par Klaproth, et qui le faisait s'écrier d'un air triomphant : « Voilà donc le *Tenduc* de Marco Polo retrouvé ! » C'était un triomphe obtenu à peu de frais.

(*) 古今輿地圖 *hia-kiouen*, fol. 19-25. Bibl. imp., nouv. F, n° 637.

(**) 元史 *Yuen-sse*, k. 58, fol. 29. Éd. de 1824.

(***) *Yuen thsoû tchi king siüen youen*. Aujourd'hui encore les vice-rois ou lieutenants-gouverneurs des provinces de la Chine, qui ont rang après les gouverneurs généraux, se nomment : *siüen foù youen*, dénomination équivalente, et presque dans les mêmes termes, à la précédente.

(****) *Tai tshing i thoung tchi*, k. 79. Éd. 1744.

(*) *Description de la Mongolie*, article concernant les tribus mongoles. Ce territoire, y est-il dit, appartenait, sous les Mongols, au *lou* de *Ta-thoûng* : *Yuen ; chou ta-thoûng lou*.

En ceste[h] province treuve l'en les pierres de quoi l'en fait[i] l'azur, qui est aussi comme une vaine de terre, et est moult fin. Et

[h] Ms. B. *celle*. — [i] Ms. A. *fet*.

Aux chapitres LXV et LXVI de son livre, Marc Pol parle de la *plaine de Tanduc*, dans laquelle eut lieu, en 1203, selon l'histoire chinoise, la grande bataille entre *Témoutchin* et *Oüng-khan*, ou le Prêtre Jean, dans laquelle bataille ce dernier fut complétement défait. Selon les autorités que nous avons citées à ces mêmes chapitres, cette bataille aurait eu lieu entre les rivières *Tola* et *Kéroulun*, dans la contrée où les tribus mongoles de Dchinghis-khân et de Oüng-khan avaient leurs campements. Il y aurait donc eu *deux plaines* du même nom, ou bien le lieu assigné à l'une des deux serait mal placé; c'est ce que nous croyons pouvoir démontrer.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*), l'armée de *Ouâng-khan* rencontra celle de l'empereur (*Témoutchin*, qui n'était pas encore grand Khân, ou empereur) sur le territoire nommé '*Ha-la-tsin cha-thou*, en mongol *Kartsin ssatou*, que les nouveaux éditeurs de l'histoire officielle des *Yuen* (lesquels ont rectifié la plupart des noms d'hommes et de lieux en vue d'étymologies souvent plus que hasardées), écrivent *Kharaktchin ssatou*, c'est-à-dire, comme ces éditeurs l'expliquent, à « l'échelle, ou montée des *Kharaktchin* (**) ». Comme cette ancienne tribu mongole est maintenant divisée en plusieurs bannières et campements placés au nord, à l'est et au sud de la Mongolie, il faut chercher à déterminer auquel de ces campements le passage des historiens se rapporte. Il n'est pas douteux, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, que c'est au campement des *Kharatchin* du nord (nommés à cause de cela *Aro Kharatchin*), placé à 1,100 *li* (110 lieues) au nord de la porte de la Grande Muraille, nommée *Koù-pé khéou*, « porte de l'ancien nord », et à 200 *li* (20 lieues) au sud de la bannière gauche des *Khalkha*, ou tribu des *Yuen* de la famille de Dchinghis-Khân (***).

(*) *Yuen-sse*, k. 1. fol. 12-13, édition revue, de la 4e année *tao-kouang*, ou 1824.

(**) *Yuen-sse*. *Yu kiai I-i-li-tchi*. Fol. 4.

(***) *Taï-thsing-i-thoung-tchi*. Description de la Mongolie, art. *Arou-kortsin*. Fol. 1.

Ce n'est donc pas dans le *Tá-thoûng loù*, ou Circuit de *Tá-thoûng*, ni dans la partie de ce Circuit où se trouvent encore les traces de la ville de *Thiân-tĕ*, dans le voisinage desquelles se trouvent aussi les traces de l'ancienne ville de *Tá-thoûng* (*), que Dchinghis-Khân aurait, en 1203, vaincu les Kéraïtes avec le Prêtre Jean. Marc Pol se serait trompé lui-même en disant, au chap. LXV de son livre, que ce fut dans la grande plaine appelée *Tanduc* que les deux armées se rencontrèrent. Il aura confondu naturellement le dernier campement de la tribu des Kéraïtes, où elle résidait de son temps, avec celui qu'elle occupait primitivement dans la contrée arrosée par les rivières Orkhon et Tola, où la bataille eut réellement lieu, quoiqu'il fasse judicieusement remarquer, dans le présent chapitre, que le pays occupé par les descendants du Prêtre Jean sur les frontières de la Chine n'était qu'*une partie* des domaines de *Oüng-khan*.

(2) L'existence des descendants du Prêtre Jean en Mongolie sur les frontières de la Chine, et professant le culte chrétien nestorien, quoique attestée par de nombreuses autorités, étant à chaque instant mise en doute par ceux-là même qui devraient le moins la contester, comme Isaac-Jacob Schmidt l'a fait dans les *Notes* de son *Histoire des Mongols orientaux* (**), nous croyons devoir examiner ici cette question en produisant les preuves qui, selon nous, ne doivent laisser subsister désormais aucun doute à son égard.

On lit dans les Mémoires officiels sur Dchinghis-khân, de l'Histoire de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 1 et 2), que *Ouâng-khan*, ou le

(*) Ib. Tribu des *Ourat*. Fol. 7.

Cette ville, pas plus que celle de *Thiân-te*, ne donna son nom au territoire. Il n'en est plus question dans l'histoire depuis l'époque des *Thâng*. Le pays est nommé, sous les *Liao* et les *Kin* (923-1260), *Yûn-nei-tcheou*, « arrondissement placé dans « les nuages (c'est-à-dire, *les montagnes*) ». *Il conserve ce nom sous les Mongols*, et fait partie du Circuit de *Tá-thoûng*. Comment donc Klaproth a-t-il pu dire que c'était l'ancienne ville de *Thian-te*, qui n'était qu'un simple campement ayant cessé d'exister depuis plus de cinq cents ans, qui avait donné son nom à la province de *Tanduc* de Marc Pol? »

(**) *Geschichte der Ost Mongolen*, etc. St-Petersburg, 1829, p. 383 et suiv.

en y a assez[j]. Et encore y a cameloz assez que on fait du poil des chameus[k], moult fins et de diverses couleurs. Il vivent[l] de bestes

j Manque dans les mss. B. et C. — k Ms. B. *camels*. — l Ms. A. *vient*.

« Khân-roi (*) », se nommait d'abord *Toh-li* (**); et qu'ayant reçu des *Kin* (qui régnaient alors dans la partie septentrionale de la Chine) le titre héréditaire de *roi* (en chinois *Wâng* ou *Ouâng*), que, dans la langue étrangère, on prononce *tchoûng*, ce fut la raison pour laquelle étant qualifié de *Ouâng*, ou roi, on l'appela *Ouâng-khan* (***) ». Rachid-ed-dîn rapporte le même fait (****). On y lit encore que *Ouâng-khan* ayant été battu par le Khan des *Naïman*, et sa tribu pillée et ravagée, il se retira avec une partie de son monde dans le *Hô-t*, ou « la contrée située à l'occident du *Hoâng-hô* ». Aidé par Témoutchin, il rentra ensuite au siége de sa tribu appelée en chinois *Khé-lie*, en mongol *Kéri* (*****), et avec la marque du pluriel, *t* : *Kérit* ou *Keraït* (comme dans Rachid ed-dîn كرايت). Nous avons cité, au chap. LXIII, le témoignage d'Aboulfarage (******), qui dit que اونك خان *Oûng-khan*, chef de la tribu des كريت *Kérit*, professait la religion chrétienne (nestorienne). Voilà déjà l'existence de *Ouang-khan*, chef de la tribu des *Kéraït*, contemporain de Témoutchin avec lequel il fut en guerre, *constatée* par les historiens chinois, mongols, persans et arabes, professant tous des religions non chrétiennes, à l'exception d'Aboulfarage, qui était chrétien jacobite de la ville de Malatia en Cappadoce. Ce dernier, qui écrivait sous le regne d'Argoun-khan, descendant de Dchinghis-khân, devait être bien instruit des faits contemporains qu'il raconte, et son témoignage ne doit pas être mis en doute. Toutefois ce témoignage est corroboré par celui de Rachid-ed-dîn, contemporain de Marc Pol, et vizir du fils d'Argoun, Gazan-khan, qui devait aussi, à plus forte raison, connaître les faits qu'il raconte concernant les Mongols, puisque, selon ce qu'il dit lui-même, il eut à sa disposition toutes les archives écrites en différentes langues, qui étaient conservées à la cour des Khans mongols de Perse. Voici ce que Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. II, p. 279), rapporte à ce sujet, de Rachid-ed-dîn, à propos d'un nom donné aux chrétiens nestoriens qui se trouvaient chez les Mongols, et dont parle Marc Pol dans ce chapitre :

« Le nom d'Arkhaïoun, qui est donné ici aux chrétiens, et dont *nous ignorons l'origine*, se trouve dans Rachid-ed-din (fol. 257 *recto*) sous la forme اركاون *Arkaoun*. Beaucoup de personnes ont douté que jamais le christianisme se soit répandu chez les Mongols conquérants de la Chine et de la Perse, malgré les témoignages nombreux rassemblés par Assémani, par Mosheim et par d'autres savants. Elles ont pensé que les chrétiens d'Orient, de qui viennent ordinairement tous les faits à l'appui de cette opinion, avaient cherché à se flatter en exagérant l'indulgence de quelques princes Tartares à leur égard. Le savant P. Gaubil est en particulier de cet avis, dans son *Histoire de Gentchiscan et de la dynastie des Mongous conquérants de la Chine*, p. 107, et il doute que jamais la religion chrétienne ait été connue chez les Mongols. Sans vouloir établir que les princes de la race de Djinghiz-khân aient jamais professé la religion chrétienne, et sans rapporter ici un grand nombre de passages déjà connus, qui tendent à prouver que le christianisme, déjà répandu dans l'intérieur de l'Asie, s'est introduit jusque chez les Mongols, je vais en indiquer quelques autres qui prouvent la même chose et qui viennent d'un écrivain musulman, dont on ne peut en pareil cas contester l'autorité.

« On a dit que *Wang-khan*, roi des Kéraït, l'une des tribus les plus reculées des Mongols, était chrétien; Rachid-ed-din dit plus (*fol.* 32

(*) 王汗

(**) « « 名托里

(***) Ce même nom de *Ouâng-Khan* est écrit dans l'histoire mongole de Ssanang-ssetsen (publiée par I.-J. Schmidt, p. 86) : *Oung-Khaghan*.

(****) Voir d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 47, note 1, où *Toh-li* est appelé *Toghrul* en persan.

(*****) *Yuen sse Yu kiaï*, k. 3, fol. 14.

(******) *Historia dynastiarum*, publiée en arabe, avec une traduction latine, par Ed. Pococke, Oxford, 1663.

et du fruit de la terre. Et si font[m] auques[1] marchandise et art. Et la seigneurie[n] est aus[o] crestiens, ainsi comme je vous dirai. Mais[p] il y a idolastres assez et sarrasins. Il ont une generation de gens, ces crestiens qui ont la seigneurie[q], qui s'appellent *Argon* (3), qui

[m] Ms. A. *fet;* ms. C. *fait.* — [n] Ms. A. *seignorie.* — [o] Ms. B. *aux.* — [p] Ms. A. B. et C. — [q] Ms. A. B. et C.

LXIII. — [1] *Quelque.*

recto); il assure que la doctrine de Jésus est parvenue jusque chez les Kéraït, et qu'ils avaient embrassé sa religion : دعوت عیسی علیه السلام بایشان رسیده وبدین وی در امدند.

Le même auteur (*fol.* 228 *verso*) nous apprend que Kadak et Tchinghay, ministres de Gaïouk, étaient tous deux chrétiens, et qu'ils appelèrent à la cour un grand nombre de prêtres de la Syrie, de l'Asie mineure, du pays des Alains, et de la Russie. Il dit aussi (*fol.* 233 *recto*) que l'impératrice *Siourkou-kitny-Biky*, nièce du roi des Kéraït et mère de Gaïouk, avait beaucoup d'indulgence et de bonté pour les imans et les scheïkhs musulmans *quoiqu'elle fût chrétienne*, هر چند تابع ومقوی ملت عیسوی بود.

Plus loin (*fol.* 273 *verso*), en parlant de Dokouz-khatoun, femme d'Houlagou-khan, qui était aussi de la nation des Kéraït, il a soin de répéter que cette nation était toute chrétienne : اقوام کرایت در اصل عیسوی اند (*akouam Kéraït der açl 'Isaouy end*), et qu'Houlagou, à cause de sa femme, avait fait rebâtir toutes les églises des chrétiens dans son empire. Il y en avait une à la porte du palais de Dokouz-khatoun, et partout les chrétiens avaient le droit de sonner les cloches. Il est probable qu'un examen plus attentif de Rachid-ed-din nous aurait fait connaître plusieurs autres passages sur le même sujet. »

On voit par ces témoignages de Rachid-ed-dîn, mort en 1318, que lorsque Marc Pol, dans de si nombreux endroits de son livre, et dans celui-ci en particulier, mentionne la présence des chrétiens, surtout nestoriens, on ne doit pas plus mettre son témoignage en suspicion que celui du visir musulman de deux sultans mongols de Perse.

(3) Ce nom d'Argon a donné lieu aux suppositions les plus diverses parmi les commentateurs de Marc Pol. Marsden pense (n. 454) que ce nom est dérivé de la rivière *Argon* de la carte des jésuites, parce que ces chrétiens habitaient, dit-il, sur les bords de cette rivière. D'abord, le fait en lui-même n'est rien moins que certain; ensuite on ne comprend pas pourquoi ces chrétiens auraient reçu le nom de cette rivière de préférence aux autres habitants. Cela n'est pas sérieux. Et cependant le comte Baldelli Boni est du même avis. Klaproth (*Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 154) se borne à dire que ce nom est le même que celui d'*Arkhaïoun* de l'histoire arménienne des Orpélians, dans laquelle on lit : « Ce prince lui-même (*Manggou-« khân*) aimait beaucoup les chrétiens, que les « Mongols appellent *Arkhaïoun*, etc. (*Voy.* Saint-« Martin, *Mém. sur l'Arm.*, t. II, p. 133). » Et il ajoute : « Marco Polo, qui est une *source inépuisable* pour l'éclaircissement des antiquités de la Tartarie, parle d'une race d'hommes qu'il nomme *Argon*. Il paraît que *Arkaün* ou *Argon*, chez les Mongols, ne désignait *chrétien* que parce que les gens ainsi nommés suivaient la religion chrétienne. » Ce n'est pas là une explication. M. Fr. Neumann, dans ses Notes ajoutées à l'édition allemande de Marc Pol par Bürck, dit (p. 620, sur la *note* 202), après avoir cité le passage sur l'histoire des Orpélians traduite par Saint-Martin, et reproduit ci-dessus, « que, dans Marc Pol, ce nom d'*Argon* semble s'appliquer à une population qui professait le christianisme, d'où il a pu être employé ensuite à qualifier tous les chrétiens; ou bien, ajoute-t-il, ce nom est peut-être ici un surnom, un titre d'une secte de chrétiens syriens nestoriens, qui aura été employé pour les désigner tous généralement. Cette

vaut à dire *Gasmul*[r]; et sont plus beaus[s] hommes que les autres mescréans et plus sages. Et pour ce ont il la seigneurie et sont bons marchans.

[r] Ms. B. *Gabraul;* ms. C. *Sasmul.* — [s] Ms. B. *beaux;* ms. C. *beaulx.*

dernière supposition me paraît la plus vraisemblable (*). »

Cette explication, comme celle de Klaproth, ne nous apprend rien de plus que ce que dit Marc Pol lui-même, c'est-à-dire que le nom d'*Argon* était donné par les Mongols à des chrétiens. Marc Pol, au moins dans notre rédaction, est plus explicite. Il nous dit d'abord que la population indigène du pays de *Tanduc*, gouvernée par les descendants du prêtre Jean, était *chrétienne* (« la seignorie est aus crestiens »); qu'il y avait cependant au milieu de cette population chrétienne un assez grand nombre d'*idolâtres* (des bouddhistes) et des *Sarrasins* ou musulmans professant l'islamisme. Il ajoute ensuite que, parmi les chrétiens, il y en avait une génération, une caste en quelque sorte particulière, qui s'appelaient *Argon*, ce qui, fait-il observer, veut dire *Gasmul* ou *Basmul*. Cette dernière explication, il faut l'avouer, n'est pas claire pour nous; car c'est expliquer l'inconnu par l'inconnu. Le ms. français publié par la Société de Géographie de Paris, porte : « Hil hi a une jenerasion de « jens que sunt appellés Argon, qe vaut à dire « en *françois* « Guasmul », ce est à dire qu'il « sunt né del deus générasions de la lengnée « des celz *Argon Tenduc*, et des celz *reduc*, et « des celz que aorent Maomet. » (P. 75). Cela est incomprehensible; qui sont ces *Argon Tenduc?* quelle est cette génération de *reduc?* D'après ce texte, les *Argon* auraient été une race de gens professant les différentes religions qui existaient dans le pays; cela est contraire à ce que disent les auteurs arméniens et persans précédemment cités, et au vrai texte de Marc Pol même. Le texte italien de Ramusio est plus clair; il dit : « Vi è « anche una sorte di genti, che si chiamano *Ar-* « *gon*, perche sono nati di due generazioni, « cioè da quella di Tenduc, che adorano gl'i- « doli, e da quella, che osservano la legge di « Macometto. » Mais si ce texte est plus clair, il dit tout le contraire des nôtres, puisque le mot *Argon* désignerait précisément des gens qui n'*étaient pas chrétiens*, étant nés d'*idolâtres indigènes* et de *mahométans*, et il est aussi en opposition avec les historiens arméniens et persans.

Rachid-ed-din, dans le fragment de son histoire des Mongols, traduit par M. de Hammer et Klaproth (*), dit (p. 353) que les أركاون *Arkdoun* étaient les *inspecteurs du Divan* ou Conseil des ministres, composé de *Tadjiks* (ou Persans), de *Khataïs* (ou Chinois), et d'*Ighours*; les *Arkâoun* formant la quatrième nationalité des conseillers des princes mongols. « Les princes, dit-il, et les principaux personnages du divan, qui sont *Tadjiks*, *Khâtaïs* et *Ighours*, portent le titre de قبجان. D'après la règle un grand divan se compose de quatre *Djingsang* (*tching-siang*) ou grands princes, et de quatre *Kabdján* (fonctionnaires) des nations des *Tadjiks*, *Khataïs*, *Ighours* et des اركاون *Arkâoun*. »

Nous ne trouvons, parmi les conseillers des empereurs mongols de la Chine, que trois des quatre nationalités indiquées par Rachid-ed-din. Dans le tableau que nous donnerons ailleurs de l'organisation du grand gouvernement des empereurs mongols établie par le célèbre *Hiuheng* (**), on ne voit figurer dans toutes les parties de l'administration que des Mongols, des Chinois et des Musulmans (*hoeï-hoei*, les *Tadjiks* ou Persans de Rachid-ed-din). Ainsi, pour en citer un exemple, à l'administration du *Tchoüng choü Sing*, ou « province du gouvernement central », dont *Tá-t'oü* (ou *Khân-balich*, « ville du Khân ») était le chef-lieu (***), appartenaient

(*) « Argon bei Marco Polo bezieth sich entweder auf eine Volkerschaft, welche sich zum Christenthume bekannte, wesshalb dann alle Christen diesen Namen erhielten, oder es ist hier irgend ein Eigenname, ein Titel eines syrisch-nestorianischen Christen zur allgemeinen Bezeichnung geworden. Diess Letztere ist mir das Wahrscheinlichste. »

(*) *Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 335 et suiv.

(**) Voir sur ce savant et homme d'État célèbre, qui mourut en 1281, notre *Chine ancienne*, p. 355, et la planche LXVI, du même ouvrage, où son portrait se trouve reproduit.

(***) Voir *Yuen-sse*. Sect. *Peh kouan tchi* (k. 85, fol. 6).

Sachiez que en ceste cité de Tanduc estoit la maistre cité où prestre Jehan tenoit son maistre siege, quant il seigneurioit [1] les Ta-

[1] Ms. A. Le ms. B. *seigneurisoit;* le ms. C. *seigneuroit.*

en qualité de fonctionnaires de second ordre, comme « *inspecteurs* » et « *préposés aux sceaux officiels* », etc. : après les quatre *interprètes* (*Ké-li-mo-eurh-tsi* (*) : 1° *vingt-deux* secrétaires commis aux écritures, mongols (*Mong-kou pie-tsiei-tsi;* en mongol *bitketsi*) ; 2° *soixante* fonctionnaires de province, de second ordre, chinois ; 3° *quatorze* fonctionnaires de province, de second ordre, *Hoeï-hoeï*, ou musulmans.

Il en est de même pour les six ministères et pour toutes les autres branches de l'administration. Dans ces établissements il y avait des secrétaires *mongols*, *chinois* et musulmans ou *persans ;* et des *interprètes* dont on n'indique pas la nationalité.

Quant à ce titre même d'*Arkaön* ou d'*Argon*, on pourrait le supposer venir du mot grec Ἄρχων, passé dans la langue syriaque, langue liturgique des nestoriens, avec le sens de *primat*, de *premier en dignité*, et écrit ܐܪܟܘܢ ; mais, comme ce nom était appliqué par les Mongols à tous les chrétiens en général, et non aux *primats* ou supérieurs en particulier, le fait nous parait assez peu vraisemblable. Marc Pol nous dit que le nom d'*Argon* équivaut au mot *Gasmul*, ou *Sasmul* (selon les manuscrits). Nous avions cru d'abord que ce mot, ayant pu être altéré par les copistes, représentait le mot mongol *tousimel* ou *dousemeul*, lequel est toujours donné, dans les dictionnaires chinois-mongols, comme équivalent de *kouän*, que l'on traduit ordinairement par *mandarin*, « commander » ; et ce mot en mandchou se dit ; *'hafan* ou *khafan* (*). Mais cette explication n'était pas pour nous complétement satisfaisante. Nous pensons aujourd'hui que le mot *Gasmul* ou *Basmul* donné par Marc Pol, comme l'*équivalent en français* du mot Argon, était ce même mot cité par Du Cange comme signifiant un individu *né d'un Français et d'une Grecque :* « On appelait *Basmoule*, ou *Gasmoule*, dans « l'empire grec, ceux qui venaient d'un père fran- « çais et d'une mère grecque (**). » Ce mot, que Marc Pol avait sans doute appris pendant son séjour à Constantinople, ou de son propre père, qui y avait séjourné pendant plus longtemps, et à plusieurs reprises, répondait donc parfaitement, selon lui (comme indiquant une *race de sang mêlé*), au mot *Argon*, donné à une classe de chrétiens nestoriens et *nés dans la tribu mongole* du prêtre Jean, par conséquent aussi, de *sang mêle*, syrien et tartare. Ce fait admis, il en résulte que Marc Pol dut, lui-même, introduire ce mot de *Gasmul* ou *Basmul* dans la rédaction de son livre, et qu'il eut, à cette *rédaction française originale*, une part plus grande que celle qu'on serait porté à lui attribuer.

En effet, aucune autre rédaction, italienne ou latine, ne renferme ces mots. Les traducteurs anciens : italiens, latins et autres, n'ayant pu les comprendre, les ont *supprimés* dans leurs traductions ; de sorte que ces traductions mutilées sont parfois *incompréhensibles*, de l'aveu même de leurs commentateurs. Les anciens copistes français ne comprenaient pas eux-mêmes le sens des mots *Gasmul* ou *Basmul* du français de Constantinople, pendant qu'y régnait une dynastie française. Marc Pol seul peut-être, de tous ceux qui lurent son livre, en connaissait alors la signification.

(*) Nous avions cru d'abord (*Revue de l'Orient*, mois de mai 1862) que cette dénomination mongole, exprimée dans les Annales des *Yuen* (*Yuën-ssè*) en *caractères chinois pris phonétiquement*, signifiait : des *fonctionnaires Kéraïtes*, nestoriens, les deux premiers caractères, *Ké li*, étant ceux employés dans les mêmes annales pour désigner cette tribu mongole. Mais ayant reçu depuis, de Pé-king, le grand ouvrage intitulé : *Li tai tchi kouän piao*, ou *Tableau des offices publics sous toutes les dynasties*, en 36 *pen* in-8°, demandé par nous en vue de ce travail, nous y avons appris que l'expression : *K'é-li-mo-eurh-tsi* n'était que la transcription du mot mongol : *Khélmortsi*, qui signifie *interprète en cette langue* (voir l'ouvrage cité, k. 5, fol. 34). Nous avons cru devoir signaler loyalement ici notre erreur, laquelle, d'ailleurs, n'influe en rien le résultat de nos recherches, corroborées même par les nouveaux témoignages de M. A. Wylie, empruntés aux écrivains chinois.

(*) Voir le *San ho pian lan*, dictionnaire *mandchou-chinois-mongol*, au mot *khafan*, sect. k., fol. 40 ; et le *Sse thi ho pie wen kian*, « miroir de la langue mandchoue », avec les équivalents *mongols*, *tibétains* et *chinois ;* « classe des fonctionnaires publics » (k. 4, fol. 82).

(**) Voir le *Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ Græcitatis*, sub voce Βασμοῦλοι, ou Γασμοῦλοι.

tars. Et encore y demeurent ses hoirs; car cestui Jorge que je vous ai nommé est du lignage au prestre [u], si comme je vous ai compté et dit. Et est le .vj[e]. seigneur depuis Prestre Jehan. Et ce est le lieu [v] que nous apellons pais [x] Goc et Magoc (4); mais il l'appel-

[u] Les mss. B. et C. ajoutent *Jehan*. — [v] Ms. B. *pais;* mss. A. et C. *lieu*. — [x] Ms. C. *en nostre pays.*

L'expression d'*Argon*, dans Marc Pol, d'*Arkhaioun*, dans l'histoire arménienne des Orpélians, donnée par les Mongols aux chrétiens (qui étaient alors tous nestoriens et de la nation ou tribu des *Kéraïtes*), signifierait alors : « ceux qui, dans la tribu mongole *d'Oüng-khan*, ou du *Prêtre Jean*, étaient *nés de pères chrétiens nestoriens étrangers, et de mères mongoles.* » Ce que Marc Pol ajoute : qu'ils étoient *plus beaux hommes que les autres mécréans,* » est caractéristique, et nous ferait supposer que la *génération des gens* ainsi nommés *Argon* et *Gasmul* étaient les descendants des premiers chrétiens de Syrie qui, repoussés de *Chine* par l'empereur *Wou-soüng*, dès l'année 845, durent chercher un refuge dans le Tibet et la Mongolie, à l'époque même où la tribu mongole du Prêtre Jean venait d'être refoulée par les *Khitan* (vers 825) jusque sur les frontières de la Chine, où nous plaçons le pays de *Tanduc*. Ces chrétiens nestoriens ayant converti à leur foi les chefs des *Keraites*, puis occupé à la cour d'*Oüng-khan* des emplois publics, et épousé des femmes de la tribu, ils avaient donné naissance à une race d'hommes d'un type différent et *plus beau* que celui de la population mongole indigène. Ils formèrent alors une espèce de *colonie* d'hommes supérieurs par l'intelligence et l'éducation, ce qui, sans doute, leur fit donner par les Mongols la qualification en question.

Dans tous les cas, et c'est là ce qui ressort, de la manière la plus évidente, des témoignages recueillis ci-dessus, la qualification d'*Argon* ou d'*Arkáon, Arkhaoun*, était donnée, dans toute l'Asie, par les Mongols, à des chrétiens nestoriens en contact avec eux. Nous ajouterons encore que cette dénomination se retrouve dans un Édit mongol en écriture *pa'-sse-pa*, traduit en anglais par M. A. Wylie, et que nous avons reproduit en français, avec l'original mongol, dans le *Journal asiatique* du mois de juin 1862. Mais le nom y est écrit en caractères *pa'-sse-pa* (11e ligne) *terk'ekhun*, et en chinois : *ye-li-ko'-wan*, ou *yerkowan;* mot que les lettrés chinois n'ont pu expliquer à M. Wylie autrement qu'en disant qu'il désignait *un ordre de religieux* qui leur était inconnu. Il est dit dans cet Édit : « Attendu « que, par les commandements de Djinghis, « Ogdaï, Setchen (Khoubilaï), Oeldjaïtou et Guluk Khâns, il fut ordonné que les prêtres « (bouddhiques), les *Erkehoun* (les religieux « nestoriens), les instituteurs (de la secte des « *Tao-sse*), seraient exempts de tout service officiel et se voueraient entièrement aux devoirs « spirituels de leur ministère, etc. » M. Wylie ajoute en note : « Nous lisons dans l'Histoire « (chinoise) que, dans l'année 1272, un rescrit « impérial prescrivit que ceux d'entre les prêtres *bouddhistes, tao-sse* et *erkehoun*, qui auraient abandonné le célibat et ne vivraient plus « dans l'observance des règles de leur loi, devaient être *classes parmi le peuple.* » Dans l'année 1282, un nouvel Édit ordonna que : « les « prêtres *bouddhistes*, *tao-sse* et *erkehoun*, dans « le *Ho-si* (pays situé à l'occident du *Hoáng-hô*), qui avaient *des femmes* et *des familles*, « devaient payer les mêmes taxes que le peuple. »

C'étaient des nestoriens de cette dernière classe, *ayant des femmes et des familles*, c'est-à-dire, aux termes des Édits cités ci-dessus, *rentrés dans la classe du peuple et payant les taxes*, dont parle Marc Pol, lesquels « avoient la seigneurie « et étoient bons marchands. » C'est peut être là l'origine du nom d'*Argon;* car en mongol *irghen* signifie *peuple, sujets*.

(4) Marsden (note 457) dit que ce passage est pour lui complétement inintelligible. En effet, le texte italien de Ramusio, suivi par Marsden, et toutes les autres rédactions connues, y compris le texte français publié par la Société de géographie de Paris, ne présentent pas de sens. No-

lent[y] Ung et Mugul, car en ceste province avoit deux generations de gens avant que les Tatars partissent de là. Ung estoient ceulx[z]

y Le ms. C. ajoute *en leur pays*. — z Ms. A. *ciaus*.

tre rédaction, au contraire, est fort claire. Marc Pol dit que le roi *Kéraït* George, qui régnait de son temps, était le VI[e] roi ou khan, depuis le Prêtre Jean, lequel, lorsqu'il *seigneurioit les Tatars* de sa tribu, avait son *maistre siége* dans le pays de *Tanduc*, où régnaient alors ses descendants, comme vassaux des empereurs mongols; que cette contrée, que l'on appelait en Europe, au moyen âge : « *pays de Gog et de Magog* », était nommée par les Asiatiques : « le pays de *Ong* et *Mugul* », c'est-à-dire : le pays des Oûng ou sujets du prince *Kéraïte*, qui reçut, comme on l'a vu précédemment, d'un empereur chinois, le titre honorifique de *Ouâng*, « roi » ; et des *Mongols*, depuis que ces derniers, par suite de la soumission de la tribu *Kéraïte* à Témoutchin, se trouvèrent confondus avec elle. Ces deux tribus ou *générations de gens*, comme dit Marc Pol, occupant alors le même territoire, celui-ci reçut la double dénomination en question, *avant* que les Tatars ou Mongols se fussent *séparés* et eussent *quitté* le pays pour suivre les armées du conquérant mongol dans toute l'Asie. Les Oûng ou Ouâng étaient, comme le dit très-bien Marc Pol, les *habitants du pays*, qu'ils occupaient depuis le neuvième siècle, lorsque leur tribu fut attaquée près du Kéroulun (ou *Kherlon*) et dispersée par les Khitan; et les Mugul (ou Mongols) étaient les hommes de la tribu tatare de *Témoutchin*, mêlés avec les premiers, et qui s'appelèrent eux-mêmes *Mongols*. C'est pour cela, ajoute Marc Pol, qu'ils sont quelquefois appelés *Mugul*, pour : les *Tatars*.

L'explication de Marc Pol est très-claire et très-explicite. Ce qu'il ajoute, que les noms de Mongols et de Tatars se prennent l'un pour l'autre et s'appliquent au même peuple, est encore parfaitement exact. Si Marsden et tous les autres commentateurs de Marc Pol, jusqu'à M. V. Lazari, avouent ne rien comprendre à ce passage de leur auteur, c'est qu'ils ont suivi un mauvais texte, comme dans plusieurs autres cas, et qu'il leur manquait aussi une connaissance plus étendue de l'histoire asiatique.

Klaproth, dans un article sur les *Tatars* (*), après avoir cité plusieurs écrivains orientaux, dit : « En pesant toutes ces raisons, et en se rappelant que les Mongols parurent dans l'occident de l'Asie sous le nom de *Tatars*, et qu'ils portent le même nom chez les écrivains persans, arméniens, syriens, grecs et russes, *on ne peut plus douter* que les dénominations : *Mongol* et *Tatar*, ne soient *synonymes* et n'appartiennent à une seule et même nation. »

Dans le dictionnaire *mandchou-chinois-mongol*, publié à Péking en 1792, on voit que le nom de *Mongol* est écrit en mandchou : *mongou*, en chinois *mong-kou*, et en mongol : *mongoul*, ou *monghoul* (**). Le nom de *Tata*, ou *Tatar*, n'est plus employé dans aucune de ces langues (quoiqu'il le fût autrefois) pour désigner les nombreuses tribus auxquelles il était anciennement appliqué; mais la synonymie des deux noms, pour l'époque en question, n'en reste pas moins hors de doute.

Le chef des *Kéraïtes*, ou Prêtre Jean, après la bataille qu'il perdit contre Témoutchin, en 1203, fut assassiné, dans sa fuite, par deux officiers du Khân des Naïman, près duquel il allait chercher un asile. Son descendant George, à l'époque où écrivait Marc Pol, en 1298, et même à celle où il quitta la cour du grand Khân, *en 1291*, pouvait bien être le VI[e] prince régnant (comme vassal), et non le IV[e], comme il est dit dans Ramusio. Ce prince quitta le nestorianisme, que ses ancêtres avaient professé jusqu'à lui, pour embrasser le catholicisme, comme on l'apprend par une lettre de Jean de Monte Corvino (***), nommé en 1314, par le pape Clément V, archevêque de *Khan-balich* (la résidence ou ville du Khân), aujourd'hui Pé-king, où il résidait depuis 1294. Nous croyons devoir reproduire ici une partie de cette lettre, à titre de document

(*) *Nouveau Journal asiatique*, t. VI, p. 97.

(**) Voir aussi le *Sse thi ho pi wén kian*, k. 3, fol. 60 v°.

(***) V. Wadding. *Annales minorum*, t. VI, p. 69. — Mosheim, *Historia Tartarorum Ecclesiastica*, p. 114; et Marsden, *the Travels of Marco Polo*, note 456.

du pais; et Mugul [aa] estoient les Tatars; et pour ce sont il aucune fois appellez Mugul pour les Tatars [bb].

Et quant l'en a chevauchié sept journées par levant, en ceste

[aa] Le ms. B. a partout *Rangul.*— [bb] Le même ms. porte *Tartars pour Rangul, et Rangul pour Tartars.* Le ms. C. dit : *Et pour ce sont il appellez aucune foiz Mongle les Tartars.*

historique important dans la question qui nous occupe, lettre sur l'authenticité de laquelle on n'a jusqu'ici élevé aucun doute :

« Quidam Rex illius regionis *Georgius*, de secta Nestorianorum Christianorum, qui erat de genere illustri Magni Regis, qui dictus fuit Presbyter *Joannes* de India, primo anno quo huc ego veni, mihi adhæsit, et ad veritatem veræ fidei catholicæ per me conversus, *minores ordines suscepit* (*), mihique celebranti regiis vestibus indutus ministravit. Sed quidam alii Nestoriani ipsum de apostasia accusaverunt ; tamen ipse magnam populi sui partem ad veram fidem catholicam adduxit; et ecclesiam pulchram secundum regiam munificentiam construxit... Qui rex *Georgius* ante sex annos migravit ad Dominum verus, Christianus relicto filio hærede ferme in cunabulis, qui nunc est annorum novem. Fratres tamen ipsius regis Georgii, cum essent perfidi in erroribus Nestorii, omnes quos ille converterat, post regis obitum subverterunt, ad schisma pristinum reducendo. Et quia ego fui solus, nec potui recedere ab Imperatore Cham, ire non potui ad illam Ecclesiam, quæ distat ad XX dietas... Si habuissem autem duos vel tres socios coadjutores meos, forte Imperator Cham fuisset baptizatus...

« Didici competenter linguam et litteram Tartaricam (*id est Mongolicam*) quæ lingua usualis Tartarorum est, et jam transtuli in illam linguam et litteram totum novum Testamentum et Psalterium, quæ feci scribi in pulcherrima littera eorum, et scribo et lego, et prædico in patenti et manifesto testimonium Legis Christi. Et tractavi cum supra dicto Rege *Georgio*, si vixisset, totum officium latinum transferre, et eo vivente, in ecclesia sua celebrabam missam secundum ritum latinum in littera et lingua illa, legens tam verba Canonis, quam Præfationis. Et filius dicti Regis vocatur *Joannes* propter nomen meum ; et spero in Deo quod ipse imitabitur vestigia patris sui. Secundum vero audita et visa, credo quod nullus rex vel princeps in mundo possit æquari Domino Cham in latitudine terræ, et multitudine populi, et magnitudine divitiarum. Finis.

« Data in civitate Cambaliech regni Catai, anno Domini MCCCV, die VIII, mense Januarii. »

Aucun témoignage ne peut confirmer d'une manière plus complète et plus précise les faits racontés par Marc Pol, relativement au Prêtre Jean, à la religion qu'il professait avec sa tribu, à celle de ses descendants et au pays que ces derniers occupaient sous la monarchie mongole dans la dernière moitié du treizième siècle et au commencement du quatorzième. Ce pays, cette contrée qu'occupaient les descendants du Prêtre Jean avec leur tribu, et que Marc Pol, comme nous l'avons vu, appelle *Tanduc*, était située, selon le frère Mineur, à vingt journées de Khânbalikh, ou Pé-king. Cette distance est précisément celle que la Géographie impériale citée donne, pour la distance du pays occupée par la tribu des *Ourat*, à la capitale, c'est-à-dire 1,520 *li* ou 152 lieues, dont 7 1/2 environ comptent pour une journée de marche. Ajoutons encore, pour employer tous les genres de preuves, que la tribu des *Ourat* et celles des *Toumet* et des *Tchakar*, qui occupent aujourd'hui la partie de la Mongolie où nous plaçons le pays de *Tanduc* de Marc Pol, sont des anciennes tribus *Kéraïtes* (*).

(*) On voit par ce passage que les missionnaires chrétiens d'alors donnaient les *ordres mineurs* aux souverains qu'ils convertissaient; c'est là l'origine très-vraisemblable du nom de *Prêtre Jean* donné au Khan de la tribu mongole des *Kéraïtes* par les Nestoriens; le prénom de *Jean*, très-commun chez eux (en syriaque *Ju'hanon*), étant son nom de baptême.

(*) Voir d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 425, qui dit, d'après le *Djami-ut-téwarikh*, de Rachid-ed-din, que, « sous le « nom de *Kéraïtes* proprement dits, étaient comprises cinq tri- « bus de la même nation, dont les noms particuliers étaient : « *Toungcaïte*, *Sakiate*, *Toumaïte* (*Toumèt*) et *Eliate* (Ourat, « écrit en chinois : *Oulate*, Oëlate). »

province [cc], si s'accoste l'en aus contrées [dd] du Catay; si qu'en chevauchant ces sept journées treuve l'en citez et chasteaux [ee] assez. Les genz aourent Mahommet; et si y a idles [2] et crestiens nestorins aussi [ff]. Il vivent de marchandise et d'art; car il labourent [3] draps [gg] d'or que l'en appelle *nasich*, *molisins* et *naques* (5), et draps de soie de maintes autres manieres. Car aussi comme nous avons les draps de soie et de laine, et de maintes autres manieres en notre [hh] pais, aussi ont il les draps [ii] d'or et de soie de pluseurs manieres.

Il sont tous [jj] au grant Kaan. Il y a une cité qui a nom *Suydatui* [kk] (6) là où se font moult d'ars [4] qui besoingnent aus genz [ll]

[cc] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *Et pour ce chevauche l'en .vij. journees par ceste province par levant.* — [dd] Ms. C. *a costieres.* — [ee] Ms. A. *chastiax.* — [ff] Ms. B. *assez.* — [gg] Ms. B. Les mss. A. C. *dras.* — [hh] Ms. A. *no.* — [ii] Mss. A. et B. Le ms. C. *dras.* — [jj] Ms. A. *touz.* — [kk] Ms. A. Le ms. B. *Suidacin* ou *cui;* le ms. C. *Sindatury.* — [ll] Ms. B. Le ms. B. *aux genz;* le ms. C. *a l'ost.*

[2] *Idolâtres.* — [3] *Travaillent, fabriquent.* — [4] *Arts industriels.*

(5) Marc Pol poursuit sa route, toujours en se dirigeant vers l'est et en longeant les frontières chinoises. On est surpris que des indications aussi claires, aussi précises, n'aient pas empêché les géographes et les commentateurs de Marc Pol d'aller chercher la province de *Tanduc* partout où elle n'était pas, où *elle ne pouvait pas être*. Le pays que notre voyageur parcourt, en s'éloignant de Tanduc, renferme des villes dont les habitants étaient, pour la majorité, *musulmans*, avec un certain nombre d'*idolâtres*, c'est-à-dire de bouddhistes, et de *chrétiens nestoriens*. On fabriquait dans ces villes des tapis et des tissus brochés d'or, nommés *nasich*, *molisins* et *naques*, noms de tissus et d'étoffes sur lesquels M. R. Dozy (*) et M. Defrémery (**) ont donné des éclaircissements. Le premier de ces noms est évidemment le mot arabe نسيج *nassidj*, et le troisième نخ *nakh*, qui tous deux désignent des « tapis brodés », des « tissus de soie brochés d'or (*) ». Le second, *molisins* (ms. A. *molifins*, ms. C. *moult fins*), est une corruption de *mossolin*, étoffe légère fabriquée à Mossoul, d'où elle tirait son nom, et d'où est venu aussi notre mot *mousseline*. Toutes ces étoffes, comme l'indiquent leurs noms, avaient une origine arabe; leur fabrication, dans la Mongolie voisine des frontières de la Chine, à l'époque de Marc Pol, avait dû y être portée de la Mésopotamie, par des mahométans ou des nestoriens, dont le patriarche résidait à Baghdâd. Marsden, qui plaçait le pays de *Tanduc* au fond de la Tartarie, ne sachant comment expliquer que, dans ces lieux éloignés et à moitié déserts, il y eût une pareille industrie, suppose qu'il y a eu dans l'ouvrage de Marc Pol des *transpositions de matières*, et que le passage qui nous occupe devrait être placé ailleurs. Avec

(*) *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 220.

(**) *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits*, p. 174, note.

(*) Le mot نُسُج *nasdjoûn* au pluriel est défini par Golius, d'après le Camous : *Strata super quibus peraguntur preces*. Ce sens est confirmé par un passage de Rubruquis (Recueil de Bergeron, éd. de 1634, p. 153), où il raconte qu'étant à la cour de Mangou-Khân en Tartarie, « on fit étendre devant lui un *nassic*, qui est, dit-il, une pièce de draps de soie, large comme une couverture, avec un *boucharan*; mais l'ayant refusée, dit-il, elle fut envoyée à notre interprète, qui apporta ce *nassic* en Cypre, où il le vendit 80 besans ou sultanins de Cypre. »

du seigneur. Et en une montaigne de ceste province a un lieu qui est moult bonne argentiere [5] dont l'en trait [6] argent assez; et est appellée *Ydifir* [mm]. Il ont chaçoison [nn] et oiselez [oo] assez.

Or nous partirons de ceste province et irons trois journées avant. Et apres ces trois journées l'en treuve une cité que l'en appelle Cyagannor [pp] (7) en laquelle a un grant palais, qui est ou grant

[mm] Ms. C. *Soifa.* — [nn] Id. *venoison.* — [oo] Id. *oyselles.* — [pp] Id. *Siasamor.*

---

[5] *Mine d'argent.* — [6] *Extrait.*

ce système d'explication, rien ne doit plus arrêter un commentateur embarrassé.

(6) Le nom de la ville de *Saydatui*, *Suidacin* et *Syndatury*, comme il est écrit dans nos trois manuscrits, a échappé à toutes nos recherches, ainsi que celui de *Ydifir*. La ville, qui était une fabrique d'armes et d'objets de campements pour les armées mongoles, a disparu avec elles, sans laisser plus de traces. La mine d'argent est sans doute épuisée, car on n'en cite aucune actuellement dans toute la Mongolie. Cependant la Géographie impériale signale, dans la partie de l'ancien *Circuit* de *Tá-thoûng* occupé aujourd'hui par les *Toumet*, ancienne tribu *Kéraite*, la montagne appelée *Pào-chân*, « la montagne précieuse », située à 80 *li* du chef-lieu *Foungtcheou Thien-te Kiun* (« le campement de *Thian-te* de *Foung-tcheou* »). La Géographie des *Ming* place la ville de *Tá-thoûng foù* à 400 *li* ou 40 lieues au nord de cette même montagne, au pied de laquelle est située la ville nommée *Kîn-tun-ping tchîng*, « la ville de l'*or* et des soldats. » C'est peut-être de cette même ville et de cette même montagne où se trouvait de l'*or*, placées l'une et l'autre dans la direction et à la distance indiquées par Marc Pol, qu'il a voulu parler. La corruption qui s'est glissée, avec l'aide et l'ignorance des copistes, dans beaucoup de noms de lieux, fait que l'on peut quelquefois difficilement les reconnaître, lorsque des circonstances spéciales ne viennent pas à notre aide.

Marc Pol dit aussi, dans le chapitre qui nous occupe, que, dans le pays de *Tanduc*, *on trouve les pierres dont on fait l'azur*. La Géographie impériale signale, comme produits du pays des *Toumet* : des chèvres, des faisans, des colliers de cornalines, des *pierres de couleur bleue azurée* (*chĭ-louh*), du sable qui sert à polir le *yŭ* ou jade, et du bois incombustible. Il y a dans cette contrée une montagne que l'on nomme « la montagne des pierres azurées » (*chĭ-loŭh-chân*); elle est située à 40 *li* à l'ouest du chef-lieu de campement ; cette montagne produit ces pierres de la couleur *bleue* ou *azurée* que les Mongols nomment *kôkin* (*), et qui, par conséquent, répond à l'*azur* dont parle Marc Pol. Il y en a aussi dans le département actuel de *Tá-thoûng*, du *Chân-sí*.

(7) Après avoir employé *sept* journées de marche à traverser la contrée de *Tanduc*, et *trois* autres journées à voyager *en avant*, dans la même direction orientale, on trouvait, selon Marc Pol, la ville de *Cyagannor*, où *Khoubilai-Khân* avait un palais d'été. Ce nom de *Cyagannor* (prononcez *Tchiagannoor*) est mongol ; il est composé de *tchagan*, « blanc », et de *naghor*, que l'on prononce *noor* (**), et qui répond au mot chinois 池 *tchhî*, « étang, petit lac ». Ce lac, selon la Géographie citée (***), est situé à 40 *li* au nord des « pâturages et haras impériaux » ; à l'occident du lac se trouve le territoire des pâturages du ministère des rites. Ces pâturages sont situés au nord, et près de la Grande Muraille, entre la tribu des *Tchakhar* et celle des *Toumet*. C'est dans leur voisinage et dans le territoire de la tribu des Tchakhar que nous allons retrouver,

(*) *Taï thsing i thoung tchi*. Description de la Mongolie, art. *Kouei-hoa tching Thou-mi-te*, fol. 4.

(**) *Sân-hô-pian-lan* ; Dictionnaire mandchou-chinois-mongol, avec la *prononciation* du mongol figurée en mandchou. *Sub voce* Ono.

(***) Description de la Mongolie, art. *Mouh tchang*. « pâturages impériaux » fol. 13 v°.

Kaan, car il demeure en cest palais moult volentiers, pour ce que il y a lacs et rivieres assez là où demeurent ses nes [qq]. Et si y a de moult de manieres d'oysiaus [rr] assez. Et aus [ss] plains a grues et perdris et fesans et autres oisiaus [rr] a grant planté [tt], si que, pour le grant oiseleis [7] y demeure le seigneur plus volentiers pour son deliç [uu]. Il oisele leans aus gerfaus [vv] et faucons de quoi il a grant soulas [8].

L'en treuve cinq manieres de grues en ces contrées, qui sont de ceste maniere. La premiere maniere est toute noire comme cor-

qq Ms. C. *ses nefz et autres manieres d'oyseaulx*. La dernière partie de la phrase manque dans le ms. B. *Nes* ou *nefz*, de *navis* (*navires*, *nacelles*). — rr Ms. B. *oyseaux*. — ss Id. *aux*. — tt Mss. B. et C. *assez*. — uu Ms. B. *deduit*. — vv Ms. B. *aux gerfaux*.

7 *Chasse aux oiseaux*. — 8 *Plaisir*, du latin *solatium*.

dans le chapitre suivant, *Ciandu* (*Châng-toü*), la résidence d'été de Khoubilaï-khân.

Selon l'Histoire officielle des *Yuen* ou Mongols de la Chine, ce fut pendant un séjour à son palais de plaisance de *Tchagan-noor*, dont il est ici question, que Khoubilaï-khân apprit le meurtre de son premier ministre *Ahama*, ou A'hmed (*), par quelques grands de sa cour. « Transporté de colère, il se rendit le même jour à *Chang-toü* (résidence impériale d'été, qui sera décrite dans le chapitre suivant), et ordonna à *Po-lo*, « commissaire en second du conseil privé (**) », à *Ho-rh-khouo-sse*, « surintendant des études », au conseiller d'administration *A-li*, et autres, de prendre des chevaux de poste et de se rendre immédiatement à *Tá-toü* (*Pé-king*) pour instruire l'affaire et juger les coupables. » Ailleurs (***) il est dit que, plus tard, Khoubilaï-khân, ignorant encore les causes de la conspiration qui avait eu pour résultat la mort de son premier ministre des finances, et ignorant également tous les désordres et les déprédations dont ce ministre s'était rendu coupable, *consulta* son commissaire en second du conseil privé *Po-lo*, « qui lui fit connaître tous les crimes de ce ministre ».

Si l'on rapproche ces passages des historiens chinois du chapitre de Marc Pol (que l'on ne trouve que dans le texte italien de Ramusio (*), et qui manque dans les rédactions françaises), où la conspiration contre la vie d'*Ahmed* est racontée avec détails, ainsi que la mort des principaux conspirateurs, et où il est dit aussi que « Marc Pol se trouvait alors sur les lieux (**) », on ne peut guère douter que ce ne soit *Marc Pol lui-même* qui est nommé dans l'histoire chinoise dont les passages sont rapportés ci-dessus. Cela est d'autant plus vraisemblable que l'on sait, par plusieurs endroits de son livre, qu'il fut pendant tout le temps de son séjour en Chine, attaché à la cour et au service de Khoubilaï-Khân ; et que le titre qui est donné à un *Po-lo* par les historiens chinois est précisément celui des fonctions qu'il remplit près de ce souverain. Nous avons rapporté ailleurs (*Revue de l'Orient*, mai 1862, p. 325 et suiv.), les faits historiques qui concourent à faire considérer comme très-probable le rôle que Marc Pol aurait rempli dans la circonstance en question, et sur lequel nous reviendrons par la suite.

(*) *Yuen sse*, K. 205. fol. 78, à la Vie d'*Ahmed*.

(**) 樞密副使博羅 *tchoû mi fou ssé Po-lo*. C'était une charge de confiance « qui embrassait tout ce qui concernait les troupes et leur contrôle » (*kien ping ping tché*). *Yuen sse*, k. 85, fol. 1 v°.

(***) *Yuen-sse*. *Chi-tsou-pen-ki*, k. 12, fol. 7, et k. 205, Vie d'*Ahama*. Le même fait est rapporté dans le *Souh Thoûng kian kang mouh*, k. 23, fol. 8-9. — Le *Li-taï ki sse*, k. 98, fol 6. — Le *Kang-kian-i-tchi*, k. 90. fol. 16. — Le *Foung-tchrou-Kang-kian hoeï tswan*, k. 15, fol. 9.

(*) Livre II, ch. 8. Reproduit ci-après, aux notes du ch. 85.

(**) « M. Marco si trovava in quel luogo. »

bel [xx], et sont moult grandes; l'autre maniere est toute blanche; les elles [9] ont moult belles; car sur [yy] les elles ont oiselles rons [10] de couleur [zz] d'or, et sont greigneurs que nulles des autres manieres assez [aaa]. La tierce maniere sont des notres. La quarte maniere sont petites, et ont aus oreilles pennes longues, pendans vermeils et noirs moult beaus [bbb]. La quinte maniere sont toutes grises, et le chief vermeil et noir et bien fait [ccc]; et sont moult grandes. Et empres ceste cité a une vallée en laquelle le seigneur a fait faire pluseurs maisonnettes esquelles il fait tenir grandisme quantité de perdris. Et en y a si grant quantité que c'est merveille. Et a en la garde de ces perdris pluseurs hommes. Et quant le grant Kaan y vait [ddd], il en a tant comme il veut [eee].

Or irons avant trois journées entre grec et tremontaine [11].

CHAPITRE LXXIV.

Ci devise de la cité de Ciandu.

Et quant l'en a chevauchié [trois journées [a]] entre grec et tremontaine [1], partant de ceste cité que je vous ai dit dessus, si treuve l'en une cité, au chief de ces trois journées, qui a nom Ciandu (1),

[xx] Ms. C. *corbeau.* — [yy] Ms. A. *sus.* — [zz] Ms. A. *coulour.* — [aaa] Au lieu de cette dernière phrase, le ms. C. porte : *si comme celles de paon ; et ont le chief vermeil et noir, moult bien fait, et le col noir et blanc, et de couleur d'or, et sont greigneurs que nulz des autres.* — [bbb] Mss. B. et C. *pendans vermeilles et noires moult belles.* — [ccc] Ms. A. *fet.* — [ddd] Ms. C. *va.* — [eee] Mss. B. et C. *veult.*

LXXIV. — [a] Ms. C. Ces deux mots manquent dans les mss. A. et B.

[9] *Ailes.* — [10] *Yeux ronds.* Le premier mot est pour *oels*, d'*oculus.* — [11] *Entre nord-est et nord.*

LXXIV. — [1] *Entre nord-est et nord.*

LXXIV. — (1) *Ciandu* (pron. *Tchiandu*) est la transcription fidèle de 上都 *Châng-toū* (prononcé à la manière mongole, et de *Pé-king : Châng-dou*), mots qui en chinois signifient : « résidence du souverain ». C'était, en effet, la *résidence d'été* de *Khoubilaï-Khân*, située dans la Mongolie, au nord de la province chinoise de *Pé-tchi-li* et de la Grande Muraille. Le nom de *Châng-toū* n'était qu'une qualification à laquelle on ajouta celle de *loū* (qui signifie proprement *chemin, route*), pour désigner l'une des 185 circonscriptions appelées *loū* (*circuits*), dans lesquelles fut divisé l'empire de Khoubilaï-Khân.

Ce *loū* ou *Circuit de Châng-toū* (*Yuen sse*, k 68, fol. 5 v°) était, sous les *Thâng*, le territoire des *Hi* et des *Khitan*. Les *Kin* ayant soumis les Khitan, y établirent la ville de *Houan-tcheou.*

que le grant Kaan, qui ore [a] regne, fist faire. Et si y a un moult beau [b] palais de marbre (2). Les chambres sont toutes paintes à or

[b] Ms. A. *biau.* — [c] Id. *oisiaus.*

[a] *Actuellement.*

Dans les commencements de la dynastie mongole, ce pays devint le lieu de campement du prince *Oulou* (*Ourou*), de la tribu des *Tcha-la-eulh* (*Djélair*). La cinquième année de son règne, *Hien-tsoung* (*Mangou-Khân*, 1255) ordonna à *Chi-tsou* (*Khoubilai-Khân*) d'habiter ce territoire et d'y faire un établissement militaire. L'année suivante, *Chi-tsou* ordonna à *Leou-ping* de choisir un lieu ou emplacement convenable, à l'est de *Houan-tcheou*, au nord du ruisseau du *Louan* (*Louan-choui*), sur le coteau ombragé des dragons (*loung-kang*). En 1260, la ville, élevée sur l'emplacement choisi, fut nommée 開平府 *Khaï ping-fou* (la ville appelée *Clemein-fu* au ch. 13). En 1264, parce qu'elle devint une résidence impériale temporaire (de *Khoubilai*, arrivé au trône cette année même), on ajouta à son nom de ville la qualification de *Châng-toû*, « résidence du souverain, » où il se rendait une fois par an. En 1265, on y établit une Direction des détenus (*Lieou chi ou sse*); en 1268, on éleva le *loû* ou *Circuit* de *Châng-toû* au rang de ville du Gouvernement général (*tsoung kouan foû*). En 1281, on joignit à la Direction des détenus de *Châng-toû* celle des affaires de la ville gouvernementale et du *Circuit* originaire.

La population de ce *loû* ou circuit était de 41,062 *portes* ou familles; celle des *bouches*, de 118,191.

On lit aussi dans la grande Géographie impériale (*Taï-thsing-i-thoung-tchi*, art. *Tchahar*, de la bannière *tching-lan*, en Mongolie) : « Le campement de cette bannière est le territoire de la ville de *Houan-tcheou* des *Kin*, le territoire de *Khaï-ping-fou* des *Yuen* (Mongols), qui appartenait au *lou* de *Châng-toû*. Au commencement de la dynastie de *Ming*, on fit de *Khai-ping* une place d'armes de la frontière septentrionale; la dynastie actuelle en a fait le pâturage des *Tchahar* de la bannière bleue droite (*tching-lan*). » On voit sur une carte des 51 bannières ou tribus mongoles, publiée dans la même Géographie, l'emplacement de l'ancienne ville de *Khaï-ping*, située près du *Châng-toû hô*, ou fleuve de *Châng-toû*, à 360 *li* (36 lieues) au nord-est de la porte de la Grande Muraille nommée *Tou-chi-keou*. Le P. Gaubil, en parlant de *Châng-toû*, où il dit que *Hou-pi-lie* (*Khoubilai*) fut déclaré empereur, place cette ville dans le pays de *Cartchin*, en Tartarie; c'est une erreur. Sa latitude, ajoute-t-il, était de 42° 20′ au nord-nord-est de *Pe-king* (*Observations mathématiques, astronomiques, etc.*, t. I, p. 197). Cette position est exacte selon la carte de d'Anville (29e de son Atlas), qui appelle la nouvelle ville *Tchao-naiman-soumé hotun* (« la ville des huit temples de l'image de Bouddha »); mais, au lieu d'être à l'*est*, elle est placée à 10′ à l'*ouest* du méridien de *Pe-king*, sur les bords du *Chang-tou-pira*, ou rivière de *Châng-toû*, dont elle a conservé le nom.

Klaproth (*Journ. asiat.*, t. XI, p. 347) cite un passage de la grande Géographie des *Taï-thsing* (2e édition sans doute), dans lequel une partie de celui que nous avons extrait de l'*Histoire des Mongols* se trouve reproduit, mais qui ajoute : « La ville actuelle de *Djao naiman* « *soume khota*, ou des huit temples de l'image « de Bouddha, a un double mur. Le mur extérieur forme un carré dont chaque côté a 10 *li* « (une lieue) de longueur. A l'est et à l'ouest, « elle a deux portes, et au nord et au sud une. « Le mur intérieur forme un carré dont chaque « côté est de 5 *li*; il n'y a que trois portes, une « à l'est, l'autre à l'ouest et une au sud. Dans « le coin nord-est du mur extérieur, on voit « une pierre avec une inscription qui date des « années *tchi-yuan*; c'est-à-dire du règne de « Koubilaï-Kaân, entre 1264 et 1294. Les murs « tombent en ruines; *on y reconnaît encore les* « *anciens fondements du palais impérial*, qui « cependant disparaissent de plus en plus. »

(2) Le palais d'été de Khoubilaï-Khân était disposé comme l'a été depuis le *palais d'été* des empereurs de la dynastie mandchoue actuelle-

dedens, à ymages et à figures de bestes et d'oiseaus[c], et d'arbres et de fleurs de pluseurs manieres si bien et si sotilment[d] que c'est un delit[e] et une merveille à veoir. Entor cel palais si a murs qui comprennent bien .xvj. mille de terre[f], en quoy a dedens fontaines et fleuves et rivieres, et belles praeries assez. Et y a de bestes de toutes manieres sauvages, non fieres dedans que le seigneur y fait metre[g], et les tient pour donner à mengier aus[h] jerfaus et aus faucons que il tient laiens en mue[3], qui sont plus de deux cenz jerfaus sans les faucons. Et il mesmes[4] les va veoir chascune sepmaine seant[i] en mue. Et vait[5] aucune foiz par leans à cheval sur[j] son cheval; et a derriere lui sur[j] la crupe[k] un liepart (3). Et quant il voit[l] aucune beste qui lui plaist[m], si laisse[n] aler le liepart[o] et la prent et la donne aus oiseaus[p], qui sont en mue, à mengier. Et ce fait il pour son deduit[q].

Encore a laiens[r] en la prairie un autre palais, lequel est tout de cane[6], si comme je vous dirai. Il est touz dorez dedens et labourez[7] moult soubtillement[s]. Et dessus sont les canes envernissies[8] si bien et si fort que nulle eaue[t] ne les puet pourir[u]. Ces canes sont grosse bien trois paumes, et longues de dix ou de quinze, et se taillent de un nou[v] à autre de travers. Et de ces copons[9] est fait[x] celui palais. Et si fait mains autres services aussi; car il en cueuvrent maisons, et s'en fait on assez d'autres labours[10]. Et [est] si ordené que il se deffait et fait moult tost[11]; et se metent tout par

[d] Ms. B. *soubtivement;* ms. C. *soubtillement* = ingénieusement et avec art. — [e] Ms. C. *deliç.* — [f] (*D'étendue*). — [g] Ms. B. *mettre.* — [h] Ms. B. *aux gerfaux.* — [i] Ms. B. *ceans;* ms. C. *seant.* — [j] Ms. A. *seur.* — [k] Id. *crope.* — [l] Id. *prent.* — [m] Id. *li plest.* — [n] Id. *lesse.* — [o] Id. *liepart* = léopard. — [p] Id. *oisiaus.* — [q] Id. *delit.* — [r] Id. *praierc.* — [s] Ms. A. *sotilment* (avec art). — [t] Ms. A. *yaue.* — [u] Id. *porrir.* — [v] Ms. C. *rond* (nœud). — [x] Ms. A. *faiz.*

---

[3] *Renfermés dans des cages.* — [4] *Lui-même.* — [5] *Va.* — [6] *Bambou.* — [7] *Travaillé.* — [8] *Enduites de vernis.* — [9] *Copeaux.* — [10] *Travaux.* — [11] Il est si bien ordonné, disposé, qu'il se monte et démonte très-promptement.

ment régnante, situé à *Youen-ming-youen*, et consistant en différents palais, parcs, jardins, bosquets, viviers, etc, qui ont été pillés et incendiés dans la dernière guerre. On peut consulter la description que nous avons faite de ces derniers palais, d'après les dessins originaux chinois, au nombre de quarante, provenant du palais impérial.

(3) La chasse au *léopard* sera décrite plus loin, chap. XCI.

pieces, et le porte l'en legierement là où le seigneur commande. Quant il est tendus, plus de deux cents cordes, toutes de soie, le soustienent, et demeure laiens [y] en ceste praerie, le seigneur, aucune fois [z] au palais de marbre, et aucune fois [z] à cestui de canes [aa], trois mois de l'an : c'est juing, et juignet [bb] et aoust (4). Et y demoure ces trois mois pour ce que il n'y a pas trop chaut [12]; ains est moult frois [13]. Et quant vient au .xxviij^e. jour d'aoust, si se part; et vous dirai pourquoy il se part chascun an de cest palais as .xxviij^e. jours [cc] d'aoust [dd]. Car sachiez que il fait tenir un moult grant aharas [ee] de jumens toutes blanches, sans nulles autres taches, qui sont plus de dix mille jumens toutes blanches. Et le lait de ces jumens boit il, et touz ceus [ff] de son lignage, et non nul autre, sauve ce que il y a bien une generation, si comme un grant lignage, qui le boivent aussi. Et ce orent il par ce que leur donna Chinguis Kaan pour une victoire que il orent avec lui jadis. Et se appellent, ces lignages, *Horiad* [gg] (5).

y Ms. B. *leans*. — z Ms. B. Le ms. A. *tel foiz*; le ms. C. *telle foiz*. — aa Ces quatre mots manquent dans le ms. B. — bb Ms. C. *juillet*. — cc Ms. A. *jors*. — dd Cette dernière phrase manque dans le ms. C. — ee Ms. B. *haras*; ms. C. *haraz*. — ff Ms. B. *ceulx*; ms. C. *ceux*. — gg Ms. B. *Oriad*.

12 *Il n'y fait pas trop chaud*. — 13 *Froid*. Ms. C. *frez*.

(4) Cet usage du Khân est confirmé en tous points par l'Histoire officielle de la dynastie mongole, où se lisent à chaque année les mentions suivantes :

1282. « 3e lune (l'année, en Chine, étant lunaire, et les mois des *lunes*), l'empereur se rend à *Châng-toû* (résidence impériale d'été). 8e lune, l'empereur retourne à *Tá-toû*, « la grande résidence impériale », ou *Pé-king*. »

1283. « 3e lune, l'empereur se rend à *Châng-toû*. 10e lune, l'empereur retourne à *Tá-toû*. »

1284. « 3e lune, l'empereur se rend à *Châng-toû* (*san yuĕ, Tí joû Châng-toû*); 8e lune, l'empereur retourne à *Tá-toû* (*pă yuĕ, Tí hoân Tá-toû*. » Ainsi pour chaque année, avec la même régularité pour le *départ*, mais non pour le *retour*, parce que, ainsi que le dit Marc Pol, le grand Khân, après avoir passé *trois mois* à sa résidence d'été (*Châng-toû*), va ensuite plusieurs mois en chasse dans la Tartarie orientale, ce qui rendait son retour à la capitale plus éloigné.

(5) Ces tribus, ou *lignages*, comme les appelle Marc Pol, sont très-probablement celles des *Ourat* (Ouirat), qui habitent aujourd'hui une partie du pays de *Tanduc* décrit précédemment. Ces mêmes tribus *Ourat* étaient de celles appelées *Mongols nirouns*, issues de la même souche que *Dchinghis-Khân*, ou considérées comme telles. Marsden et tous les autres commentateurs, trompés par l'orthographe que Ramusio donne à ce mot, *Boriat*, sont allés chercher cette tribu sur les bords du lac *Baïkal*, ou du *Bouir-noor*, et même en Perse; c'est Marsden qui a eu cette dernière idée, en citant à l'appui un extrait de l'*Histoire de Perse* de Malcolm (extrait répété par Bürck et Lazari), où il est dit : « La puissante tribu de *Byât* vint originairement de « la Tartarie avec Tchinghiz-Khân; elle habita « longtemps dans l'Asie Mineure, et combattit « dans l'armée de Bajazet contre Timour. »

Quant ces jumens donc passent [hh] par le pais, et aucuns grans seigneurs [ii] les treuve, comment grans que il soit [jj], si n'ose passer jusques à tant qu'elles soient passées ; ou, se non, il se destourne de son chemin, et vait [kk] par une autre part, bien demie journée, si que nus [ll] ne les ose approchier, mais [mm] leur convient faire moult grant honneur. Et quant le seigneur est partis de celui lieu au .xxviij[e]. jour d'aoust, si comme je vous ai dit, si prent on tout le lait de ces jumens, et le vont jetant [nn] par terre. Et ce font il, pour ce que leur astrenomiens [oo] et leur ydolastres dient [14] que il est moult bon que de celui lait soit jeté chascun an au .xxviij[e]. jour d'aoust, par la terre [pp], à ce que la terre et l'air et leur idles [qq] en puissent avoir leur part, et les espriz qui vont par l'air et par terre. Si que il puissent sauver lui et ses enfans et ses fames [rr] et ses biens, et touz ceus [ss] de son pais ; et bestes et chevaus et blés et toutes autres choses. Puis se part le seigneur et s'en vait.

Mais je vous dirai avant une merveille que je vous avoïe oubliée à conter. Car sachiez que quant le seigneur demeure en celui lieu trois moys de l'an chascun an, et il fait aucune fois mauvais temps, il a avec lui ses sages enchanteurs et astronomiens qui sevent tant de l'art dyabolique que nigromencie [tt], que il font, tant comme contient [uu] le palais du seigneur, n'y a nulle nue, ne nul mau-

hh Ms. B. *passoient ;* ms. C. *vont paissant.* — ii Ms. B. *grans sires.* — jj Cette phrase incidente manque dans les mss. A. et C. — kk Ms. C. *va.* — ll Ms. B. *nul ;* ms. C. *nulz.* — mm Ms. A. *mes.* — nn Ms. B. *jetter.* — oo Mss. B. et C. *astronomiens* = astrologues. — pp Ces trois mots manquent dans les mss. B. et C. — qq Ms. C. *ydres* = idolâtres. — rr Ms. B. *et ses femmes et ses enfants.* — ss Mss. B. et C. *ceulx.* — tt Ms. B. *et d'ingremance* = nécromancie. — uu Id. *tout ainsi comme se contient.*

14 *Disent.*

Quand on se paye de semblables raisons, il n'y a pas de limites posées au champ des suppositions. Aussi, de tous les longs commentaires que l'on a faits jusqu'ici sur le livre de Marc Pol, il y a bien peu de pages qui ne soient, à l'avenir, des témoignages frappants du peu de critique que possédaient leurs auteurs.

La tribu mongole des *Ourat* ou *Ouirat* se soumit à *Dchinghis-Khân* en 1208, et ses troupes, commandées par le beg *Koutouka*, se *joignirent* à celles de *Dchinghis* dans son expédition contre Goutchlouk et Toukta, khans des *Naïmans* et des Merkites, qui furent défaits, et le dernier tué dans le combat. (Voy. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 104). C'est très-vraisemblablement de cette *victoire*, gagnée par Dchinghis-Khân avec l'aide des troupes *Ouïrates*, que parle Marc Pol.

vais temps [vv] dessus. Ces hommes sages [xx], qui ce font, sont appellez *Tebet* [yy] et *Quesimur* (6) ; car il sont de deux generations de gens, et sont ydolastres. Car tout quanque il font, si est par oeuvre de dyable ; et font croire à lis autres gens [zz] que il le font pour leur saintée [aaa] et par oeuvre de Dieu. Et si ont un tel usage comme je vous dirai. Car quant un homme est jugiez à mort, et soit mort de la seigneurie [bbb], il le prennent et le font cuire et le menjuent. Mais se il morut de sa mort, si ne le menjeroient pas (7).

[vv] Ms. C. *mal temps.* — [xx] Mss. B. et C. *ces saiges.* — [yy] Ms. B. *Debet.* — [zz] Mss. B. et C. *aux autres gens.* — [aaa] Ms. B. *saintete.* — [bbb] Ms. A. *seignorie.*

(6) *Tibétains* et *Cachemiriens.* Les devins en question étaient originaires du *Tibet* et du *Cachemire* ; c'est pourquoi on les appelait du nom de ces mêmes pays, dont certaines sectes étaient alors renommées dans toute l'Asie pour pratiquer les arts magiques. (Voir le chapitre 48.) Marsden s'élève encore ici contre la propension que paraît avoir eu Marc Pol de croire à la sorcellerie et aux miracles ; et il attribue ce faible à son époque, qui était alors dépourvue de tout esprit philosophique. La nôtre, que l'on en suppose si douée, ne croit-elle pas à l'action occulte des esprits frappeurs, aux tables tournantes et à mille autres effets merveilleux de cette nature? L'humanité est ainsi faite, qu'elle a été, est et sera toujours crédule, sauf quelques esprits rares qui peuvent se dégager de la foule des préjugés dont le monde est bercé depuis son origine, et qui le retiennent toujours dans l'enfance. Nous rions de ces prêtres d'idoles tartares en imposant à ce point à leurs crédules sectateurs, leur faisant croire qu'ils font pleuvoir, grêler, tonner à leur volonté ; qu'ils peuvent écarter aussi à leur volonté la pluie et les nuages du palais du souverain. Mais n'avons-nous pas aussi parmi nous des hommes du même genre, qui font croire, dans les campagnes surtout, que, en pratiquant telle cérémonie, ils feront tomber la pluie sur la terre desséchée, qu'ils écarteront le nuage qui porte la foudre?

Les enchanteurs ou devins, pratiquant telle ou telle religion (à l'exception des charlatans), sont souvent des hommes plus instruits dans les sciences naturelles que les personnes au milieu desquelles ils vivent ; et, par des observations réitérées des faits physiques, ils peuvent savoir à l'avance, à tels signes météorologiques, qu'il y aura de la pluie, du tonnerre ou des vents, ou qu'ils cesseront ; et, quand on leur demande d'exercer leur puissance surnaturelle pour faire paraître ou disparaître ces phénomènes, ils ont soin de ne le *vouloir* que lorsqu'ils peuvent supposer que le phénomene naturel *concordera* avec leur *volonté.*

Les *magiciens* de Marc Pol ressemblent un peu à ceux décrits par Cornélius Agrippa dans son livre intitulé : *de Vanitate scientiarum* (ch. *De Goetia et Necromantia*) :

Gens invisa deis, macularum callida coeli,
Quas genuit natura, mali qui sydera mundi
Juraque fixarum possunt pervertere rerum,
Nam nunc stare polos et fulmina mittere norunt ;
Æthera sub terras adigunt, montesque revellunt.

(7) Marsden suppose que ce passage de Marc Pol est *transposé*, et qu'il doit se rapporter aux *Battas*, peuples de Soumatra, qui ont la même habitude. Toujours le même système d'interprétation arbitraire et forcé. Cet usage horrible était cependant pratiqué ailleurs qu'à Soumatra, non par une caste de *devins étrangers*, comme en Mongolie, mais dans la contrée située entre la mer Noire et la mer Caspienne. « En ceste « campagne, dit Rubruquis (Recueil de Bergeron, « éd. 1634, p. 9), souloient habiter les Comans, « avant la venue des Tartares, et contraignoient « toutes les villes susdites, chasteaux et villages, « de leur payer tribut ; mais quand les Tartares « y arrivèrent, une si grande multitude de ces « Comans s'espandit par le païs, en fuyant vers

Encor font, ces deux manieres de gens que je vous ai dit, un autre tel merveille : car quant le grant Kaan siet[15] en sa maistre cité, en son grant palais, sur la table qui est haut plus .viij. coutes[16], il a devant lui, enmi les sales, ses copes[ccc], loins de lui bien dix pas, plaines de vins ou d'autres bons buvrages d'espices à leur usages. Ces enchanteours, que je vous ai dit, font tant par leur enchantemens que quant le seigneur a talent[17] de boivre, les copes que je vous ai dit, se lievent[18] de leur lieu, sans ce que nuls[ddd] les touche, et s'en vont devant le seigneur[eee]. Et ce puet veoir chascuns qui est là, qui sont plus de dix mille personnes. Et ce est voirs sans nulle mensonge, car bien le vous diront, les sages de nostre pais, qui sevent de nigromance, que il se puet bien faire (8).

[ccc] Ms. C. *couppes.* — [ddd] Ms. A. *nus;* ms. C. *nulz.* — [eee] Ms. A. *seignor*; quelquefois *seigneur.*

---

[15] *Habite.* — [16] *Coudées.* — [17] *Désir, envie.* — [18] *Lèvent.*

« le rivage de la mer, qu'ils se mangeoient par « grande necessité les uns les autres presque « tous en vie, ainsi qu'un marchand qui avoit « veu cela me le contoit ; car *ils déchiroient à « belles dents et dévoroient la chair des corps « morts*, ainsi que les chiens font les charo- « gnes. »

Plan Carpin raconte aussi (p. 337) que les Mongols qui assiégeaient Péking, les vivres ayant manqué, se décimèrent entre eux pour se manger, plutôt que de lever le siége. On annonçait aussi récemment que les *Tai-ping*, assiégés dans *Nanking* par les troupes impériales, en étaient réduits à se nourrir de chair humaine. Mais c'est là une exception et non un usage habituel, comme celui des magiciens du *Tibet* et du *Cachemire* dont il est question dans notre texte.

Ces derniers appartenaient probablement à cette secte religieuse de l'Inde, les *Kâpâlikas*, dont les usages sont ainsi décrits dans le drame allégorique intitulé *Prabôdha-tchandrôdaya*, où un de ces religieux, entrant sur la scène, dit :

« Les ornements du collier que je porte sont faits d'os humains ; j'habite au milieu des tombes, et les crânes des morts me servent de coupe pour boire et prendre ma nourriture... Voici quelles sont nos croyances :

« C'est avec la chair des hommes, avec leur cervelle et leur graisse bien onctueuse que nous faisons nos offrandes sombres ; nous prenons nos repas dans des coupes faites du crâne des saints Brâhmanes, et toujours nous arrosons nos mets de gouttes de sang qui découlent, en faisant glouglou, de cous durcis rapidement coupés ; nous adorons le redoutable *Bhairava*, notre dieu, avec des offrandes de chair humaine. » *Prabôdha-tchandrôdaya*, édit. H. Brockhaus, acte III, p. 53. Leipzig, 1835.)

(8) Effectivement, Marc Pol a raison de dire que, dans notre propre pays d'Europe, encore aujourd'hui même, et non pas seulement au treizième ou au quatorzieme siècle, *les sages, qui savent l'art de la nécromancie*, nous diront que *cela peut bien se faire*. Cela est même soutenu dans des livres spéciaux, qui ont la prétention d'être sérieux ; cela est soutenu aussi dans des salons du grand monde, où l'on fait *marcher les tables, danser les chaises*, sans que *nul y touche aussi*, du moins en apparence ; et *des milliers* de personnes, qui en ont été témoins, attesteront aussi les faits, lesquels faits n'en seront pas plus réels pour cela.

La *magie* existait déjà chez les Pharaons, du temps de Moïse, comme on le voit dans l'Exode (ch. VI, ℣. 10-12) . « Moïse et Aaron étant allés

Et quant vient les festes de leur ydoles, ces enchanteours[fff] s'en vont au seigneur et li[ggg] dient : « Sire, tel feste vient de tel no-

[fff] Mss. B. et C. *enchanteurs*. — [ggg] Id. *lui*.

« trouver le Pharaon, Aaron jeta sa verge devant « le Pharaon et devant ses serviteurs, et elle de- « vint un serpent ;

« Mais le Pharaon fit venir les *Sages*, c'est-à- « dire les enchanteurs, et ces magiciens de l'É- « gypte firent le *semblable* par leurs enchante- « ments ;

« Chacun d'eux jeta sa verge, et elle devint « un serpent ; mais la verge d'Aaron dévora les « leurs. »

L'Égypte est encore aujourd'hui la terre en quelque sorte privilégiée de la magie, dont elle paraît avoir été le berceau. M. Ed. W. Lane, dans ses *Modern Egyptians*, a consacré un chapitre curieux à la *Magie*, à l'*Astrologie* et à l'*Alchimie* chez les modernes Égyptiens. M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Institut, dans une brochure très-curieuse aussi, tirée seulement à *vingt-cinq* exemplaires, et publiée en 1841 sous le titre de : *Recherches sur ce qu'il s'est conservé dans l'Égypte moderne de la science des anciens magiciens*, a raconté les faits de magie dont il avait été témoin en Égypte, et son initiation à un certain degré de cette science magique, qu'il a ensuite pratiquée avec un plein succès en présence de nombreux témoins. Cette magie est celle des *apparitions dans le creux de la main*. Voici comment M. de Laborde raconte lui-même ses opérations :

« Sur mon bateau, je fis deux expériences qui « réussirent complétement, à la grande admira- « tion de mes matelots. A Alexandrie, je m'en « occupai avec plus de suite, pensant bien qu'à « cette distance (du Caire) je ne pourrais avoir de « doute sur l'absence d'intelligence entre le ma- « gicien (qui lui avait enseigné sa science pour « trente piastres d'Espagne) et les enfants que « j'employais ; et pour en être encore plus sûr, « je les allai chercher dans les quartiers les plus « reculés ou sur les routes, au moment où ils « arrivaient de la campagne. J'obtins des révé- « lations surprenantes, qui toutes avaient un « caractère d'originalité encore plus extraordi- « naire que ne l'eût été celui d'une vérité abs- « traite. Une fois, entre autres, je fis apparaître « lord Prudhoe qui était au Caire ; et l'enfant, « dans la description de son costume qu'il suivit « fort exactement, se mit à dire : *Tiens, c'est* « *fort drôle ; il a un sabre d'argent!* Or lord « Prudhoe était peut-être le seul en Égypte qui « portât un sabre avec un fourreau d'argent. »

Mais un autre degré de magie auquel M. le comte de Laborde ne fut pas initié en Égypte, et qui a beaucoup plus d'analogie avec celle qui faisait mouvoir toutes seules les coupes de vin sur la table du grand Khân, en présence de dix mille personnes, est celui dont était doué le cheïck *Ismaïl Abou Rou-ous*, de la ville de Disouck. « Même les gens les plus instruits et les « plus réservés des habitants de ce pays, dit Lane « (*Modern Egyptians*, ch. XII), racontent les « plus incroyables histoires de sa science magi- « que. On dit toutefois qu'il employa toujours « son pouvoir surnaturel dans un but innocent « ou louable. L'un de mes amis musulmans les « plus sensés du Caire me dit qu'étant allé une « fois rendre visite à *Abou Rou-ous*, à *Disouck*, « en compagnie du cheïck *El-Emir*, le compa- « gnon de mon ami pria leur hôte de leur faire « voir quelque preuve de sa science dans la « magie ; ce que ce dernier leur accorda. — « Que le café nous soit servi, dit le cheïck El- « Emir, dans le service de *fingan* et *zurfs* (tasses « de porcelaine) de mon père, qui est à Musr. » « Ils attendirent quelques minutes, et le café fut « apporté ; et le cheïck ayant examiné les tasses « de porcelaine, reconnut qu'elles étaient bien « certainement celles de son père. Il en fut de « même pour le sorbet. Il écrivit alors une let- « tre à son père, et, la donnant à Abou Rou-ous, « il lui demanda de lui en procurer la réponse. « Le magicien prit la lettre, la plaça derrière un « coussin de son divan, et, quelques minutes « après, écartant le coussin, il lui montra que « sa lettre était partie, et qu'une autre avait « pris sa place. Le cheïck El-Emir prit la lettre, « l'ouvrit et la lut ; et il y trouva, d'une écri- « ture que, dit-il, il aurait juré être celle de son « père, une réponse complète à ce qu'il lui avait « écrit, et des détails sur l'état de sa famille,

« tre ydole, et nomment son nom. — Monseigneur[hhh], vous savez, « dient cil enchanteeur, que cest ydole fait faire mauvais[iii] temps « et damages de noz choses, quant elle n'a offrandes. Si que, « pour ce, nous vous prions que vous faites[jjj] donner tant de

hhh Ms. A. *monseignour*. — iii Id. *fere mauves*. — jjj Id. *fetes*; ms. C. *faicez*; pour *fassiez*.

« qu'il reconnut à son retour au Caire, quelques « jours après, de la plus parfaite exactitude. »

C'est le même magicien qui, au dire de plusieurs personnes ayant habité le Caire, se faisait servir par des êtres invisibles. En présence de nombreux témoins, *dignes de foi*, sa tasse de café *venait seule*, toute pleine, se présenter devant lui ; et ensuite son *calyoun*, ou pipe à long tuyau, arrivait aussi *seul*, en se présentant avec toutes les formes de l'étiquette la plus respectueuse, et comme animé d'intelligence et de mouvement ! Après cela, comment ne pas admettre que les *coupes* de vin, placées sur la table du grand Khân, à une distance de *dix* pas seulement, ne se soient pas présentées *toutes seules* à Sa Majesté mongole !

« Les prêtres des Tartares sont leurs devins, dit Rubruquis (*Recueil de Bergeron*, p. 238), et tout ce que ces gens-là commandent est exécuté sans délai. Ils ont un supérieur qui est comme leur patriarche, et est toujours logé devant le palais du Khân ; et sous sa garde sont les chariots qui portent leurs idoles. Quelques-uns d'entr'eux sont fort *experts* et versés en l'astrologie judiciaire, et principalement leur supérieur. Ils *savent prédire les éclipses du soleil et de la lune*, et quand cela arrive, tout le peuple leur fournit des vivres et provisions en abondance. Ils annoncent aussi les jours heureux et malheureux pour toutes sortes d'affaires. C'est pourquoi ils n'ont garde de faire aucune levée de gens de guerre, ni n'entreprennent aucune expédition militaire sans le conseil et la direction de ces gens-là. Et il y a longtemps *qu'ils fussent retournés en Hongrie* si leurs devins le leur eussent permis !

« Leur coutume est aussi, au neuvième de la lune de may, d'assembler toutes les jumens blanches qui se trouvent dans leurs haras et de les *consacrer* à leurs dieux. Et à tout cela les prestres chrestiens estoient contraints d'assister *avec leurs encensoirs*. Et lors ils espandent de leur nouveau *cosmos* (*coumis*) par terre, et font une grande fête quand ils commencent à en boire de frais fait, ainsi qu'en quelques lieux parmi nous quand on gouste du vin ès festes de *Saint Barthelemy* et *Saint Sixte*...

« Ces devins et sorciers savent, quand il leur plait, troubler l'air avec leurs charmes ; et comme le froid est extrêmement violent là, vers le temps de Noel, quand ils voient qu'ils n'y peuvent apporter de remède avec tous leurs sorts, ils s'avisent d'accuser quelques-uns de la suite de la cour, comme étant cause de ces excessives froidures ; et ceux qui sont accusés par eux sont mis à mort sur-le-champ.

« Quelques-uns d'entre eux se mêlent aussi d'invoquer les diables, pour les enquérir de ce qu'ils désirent savoir. Et quant ils veulent avoir réponse pour quelque chose que le Khân leur demande, ils mettent la nuit, au milieu de la maison, des morceaux de chair bouillie ; puis celui qui fait l'invocation commence à murmurer ses charmes, et, tenant un tambourin en la main, le frappe fort contre terre et se démène et agite, en sorte qu'il devient comme hors de soi et commence à rêver ; puis il se fait lier bien serré ; lors le diable vient durant l'obscurité de la nuit et lui donne à manger de ces chairs, puis leur fait la réponse de ce qu'ils demandent.

« Une fois, comme je l'appris de maître Guillaume, un certain Hongrois s'étoit caché en leur maison pour voir ces horribles mystères ; et, comme ils faisoient leurs invocations, on entendoit les cris et hurlemens du démon sur le faîte de la maison, qui se plaignoit de n'y pouvoir entrer, à cause qu'*il y avoit un chrétien parmi eux*. » (Ib. p. 247).

Voilà ce que Rubruquis, envoyé de saint Louis près du grand Khân des Tartares, en 1253, raconte au sujet des prêtres ou devins de ces mêmes Tartares, auxquels devins, selon lui, les Hongrois sont redevables de n'avoir pas subi de leur part une seconde invasion.

« moutons qui aient les chiefs [kkk] noirs, et en dient [19] la quantité « qu'il leur plaist [lll]. Et voulons aussi, beau [mmm] Sire, avoir tant « d'encens, de lingnaloel [20], et tant de tel chose, et tant d'autre tel « chose (si comme bon leur semblera à leur volenté), à ce que nous « puissons [nnn] faire grant honneur et grans sacrefices à nos idles [ooo]. « Si que elles nous puissent sauver et nos choses toutes » (9).

Et le seigneur commande à ses baillis qui entour li [ppp] sont, qu'il leur [qqq] soit tout donné à leur plaisir. Quant il ont eu ce qu'il demandent, si en font à leur ydoles [rrr] moult grant feste, et grant honneur, avec moult grant luminaires et avec grans encens de pluseurs oudeurs que il font de maintes manieres d'espices. Et puis font cuire la char et la mettent devant les idles [sss]; et vont espandant du bruel [ttt] çà et là, et dient que leur idles [sss] en prennent tant comme il veulent. Et en ceste maniere font leur festes. Car sachiez que chascune de leur ydoles a son nom, et jour de sa feste, si comme nous avons de nos sains [21] par chascun an.

Et font grandismes monstiers et abbaies (10), qui sont si granz [uuu]

[kkk] Ms. A. *chies.* — [lll] Ms. A. *plest.* — [mmm] Id. *biau.* — [nnn] Ms. C. *puissions.* — [ooo] Id. *ydoles.* — [ppp] Mss. B. et C. *entour lui.* — [qqq] Ms. A. *lor.* — [rrr] Ms. C. Les mss. A. et B. portent *festes.* — [sss] Ms. C. *ydoles.* — [ttt] Id. *brouet.* — [uuu] Mss. B. et C. *grandes.*

[19] *Disent.* — [20] *Bois d'aloës.* Du latin *lignum* et *aloës.* — [21] *Saints.*

(9) Cette harangue des *Chamans* mongols ne manque pas d'une certaine habileté; elle est faite dans toutes les règles prescrites par la rhétorique pour atteindre le but.

Toutefois il paraîtrait, selon Timkowski (*Voyage à Pé-king*, t. II, p. 315), que, depuis l'époque de Rubruquis et de Marc Pol, les intrigues de ces mêmes Chamans, qui regardaient leur volonté comme une loi, ont causé leur chute.

En 1819 et 1820, un Lama très-considéré parla avec tant d'énergie contre les fourberies des Chamans, qu'en peu de temps il parvint à les faire expulser du pays des Khalkha. Cet exemple fut suivi par les Bouriat de Selinghinsk, et, en partie, par ceux de Khorin; les ustensiles et les vêtements de ces imposteurs furent livrés aux flammes.

(10) Quand on parcourt la grande Géographie impériale de la Chine, on est étonné du nombre incroyable de temples et d'abbayes qui ont été construits dans les différents âges, tant du culte *Tao-sse* que du culte bouddhique, mais surtout de ce dernier. Déjà, dès l'annnée 845 de notre ère, le nombre des couvents et des religieux était si grand et se multipliait à un tel point, que les conseillers de l'empereur *Hiouen-Tsoung*, des Thâng, le déterminèrent à les proscrire. L'édit qui fut rendu à ce sujet porte :

« Sous nos trois premières et glorieuses dynasties, jamais on n'entendit parler de *Fo* (ou Bouddha). C'est depuis les dynasties des *Han* et des *Wei* que cette secte, qui a introduit les statues ou idoles, a commencé à se répandre à la Chine. Depuis ce temps-là, ces coutumes étrangères s'y sont insensiblement établies, sans qu'on

comme une petite cité, et avec plus de deux mille[vvv] moines, selonc leur coustume. Et se vestent plus honnestement que les autres genz ; car il portent le chief et la barbe rese[xxx] (11). Et ont entre eus[yyy] de telz qui puet prendre moullier[zzz] et en ont enfans assez. Encore ont une autre maniere de religious que il appellent *Sensin* (12), lesquelz sont hommes de moult grant abstinence selonc

[vvv] Mss. A. et C. Le ms. B. porte .ij.c. (200). — [xxx] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. Le ms. C. *rez.* — [yyy] Mss. B. *eulx*, C. *eulz.* — [zzz] Ms. C. *moillier*; du latin *mulier*, femme, épouse. Ces religieux sont nommés *bacsi*, c'est-à-dire en sanskrit : *bhikchous* « mendiants » dans les autres rédactions, ce qui est inexact, cet ordre de *mendiants* bouddhistes professant le *célibat*.

y ait assez pris garde. Tous les jours elles gagnent encore. Les peuples en sont malheureusement imbus, et l'État en souffre. Dans les deux cours, dans toutes les villes, dans les montagnes, ce n'est que bonzes des deux sexes. Le nombre et la magnificence des bonzeries croît chaque jour. Bien des ouvriers sont occupés à faire leurs statues de toutes matières. Il se consomme une grande quantité d'or à les orner. Beaucoup de gens oublient leur prince et leurs parents pour se placer sous un maître bonze. Il y a même des scélérats qui abandonnent femmes et enfants, et vont chercher parmi les bonzes un asile contre les lois. Peut-on rien voir de plus pernicieux? Nos anciens tenaient pour maxime que, s'il y avait un homme qui ne labourât point, et une femme qui ne s'occupât point de la culture de la soie, quelqu'un s'en ressentait dans l'État, et souffrait la faim ou le froid. Que sera-ce donc aujourd'hui qu'un nombre infini de bonzes, hommes et femmes, vivent et s'habillent des sueurs d'autrui, et occupent une infinité d'ouvriers à bâtir de tous côtés, et à orner à grands frais de superbes édifices! Faut-il chercher d'autres causes de l'épuisement où était l'empire sous les quatre dynasties *Tsin*, *Soung*, *Tsi*, *Liang*, et de la fourberie qui régnait alors?...

« Voici ce que j'ordonne : 1° que plus de 4,600 grandes bonzeries (ou abbayes), qui sont répandues de côté et d'autre dans l'Empire, soient absolument détruites; en conséquence, que les bonzes, hommes ou femmes, qui habitent ces bonzeries, et qui s'élèvent en nombre à 260,000, retournent dans la société, et payent leur contingent des droits ordinaires; 2° que l'on détruise aussi plus de 40,000 bonzeries (ou couvents) moins considérables, qui sont disséminées dans les campagnes; en conséquence, que les terres qui y étaient attachées et qui sont considérables, soient réunies à notre domaine, et que 150,000 esclaves qu'avaient les bonzes soient mis en liberté et fassent partie du peuple.

« Quant aux bonzes étrangers, venus ici pour faire connaître la loi religieuse qui a cours dans leurs royaumes, ils sont environ 3,000, tant du *Ta-thsin* (la Syrie et la Mésopotamie, où était le siége des *Nestoriens*), que du *Mou-hou-pa* (le *Malabar*); ma décision est aussi qu'ils rentrent dans le monde, afin que les lois et coutumes de notre Empire ne subissent aucun mélange. » (Voir du Halde; t. II, p. 596, éd. de La Haye; et, pour le texte chinois de cet édit curieux, le *Kou-wên-yuên kiàn*, k. 29, fol. 48-49).

(11) Encore aujourd'hui les bonzes ont la barbe et les cheveux du sommet de la tête *rasés*, tandis que les autres Chinois portent la barbe.

(12) Ce nom est vraisemblablement une altération du mot sanskrit *Sannyâsin*, désignant une classe de religieux indiens, ou mendiants non bouddhistes, qui se livrent aux plus grandes austérités. Voici, selon l'abbé Dubois (*Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 263), les règles auxquelles un *Sannyâsî* est astreint :

1° Chaque matin, après ses ablutions, il doit se frotter le corps avec des cendres.

2° Il ne doit faire qu'un seul repas par jour.

3° Il doit renoncer à l'usage du bétel.

4° Non-seulement il doit éviter la compagnie des femmes, mais il ne peut pas même les regarder en face.

5° Une fois par mois, il se fera raser la tête et le visage.

leur coustumes; et mainent [22] si aspre vie comme je vous dirai. Car il ne menjuent [23] en toute leur vie, autre chose que bran [24], et le metent en yaue chaude et le menjuent [23]. Et ce est leur viande [25]; car jamais ne menjeront autre viande [25] que bran; et boivent l'yaue et jeunent touzjours; si que ce est moult aspre vie desmesuréement. Il ont grans ydoles et assez. Mais aucune fois aourent le feu. Et les autres idles [26], qui ne sont [aaaa] de ceste regle, dient que ceuls [bbbb] sont si comme patarins [27] pour ce qu'il n'aourent pas les ydoles en la maniere d'euls [28]. Car ceus ne prendroient moullier pour riens du monde. Il vestent vestement noirs et blons [cccc], et dorment sus nates; et font si aspre vie que c'est merveilles. Leur ydoles sont toutes femmes; c'est por ce que leur noms sont touz noms femenins.

Or laisserons de ce, et vous conterons des grans faiz et des merveilles du grant seigneur des seigneurs. Ce est le grant seigneur qui est seigneur des Tatars, lequel est appelez Cublay, tres noble seigneur et puissant.

[aaaa] Ms. B. *qui ne sont mie;* ms. C. *qui ne sont pas.* — [bbbb] Ms. B. *ceulx.* — [cccc] Ms. C. *blans.* Le texte de la S. G. porte *bloies;* = blond ardent, jaune.

[22] *Mènent.* — [23] *Mangent.* — [24] *Farine de son.* — [25] *Nourriture.* — [26] *Idolâtres.* — [27] Membres d'une secte religieuse vaudoise du douzième siècle, qui ne récitaient d'autre prière que l'Oraison dominicale. Albigeois. — [28] On voit que l'usage de donner des épithètes injurieuses à ceux qui adorent Dieu d'une manière différente, se retrouve partout.

6° Il ne peut porter aux pieds que des socques de bois.

7° Lorsqu'un Sannyasy voyage, il doit porter d'une main son bâton a sept nœuds, de l'autre sa calebasse, et sous son bras une peau de gazelle.

8° Il ne doit vivre que d'aumône, et il a *droit* de la demander partout où il va.

9° Quoiqu'un Sannyasy ait droit de demander l'aumône, il est cependant plus convenable qu'il la reçoive sans la demander.

10° Il ne s'assiera point pour manger.

11° Il se bâtira un hermitage auprès d'une rivière ou d'un étang.

12° En voyage, il ne séjournera nulle part, et ne fera que traverser les lieux habités.

13° Il regardera tous les hommes d'un même œil; il se mettra au-dessus de tous les événements, et verra, avec la plus parfaite indifférence, les diverses révolutions qui agitent le monde et bouleversent les empires.

14° Son unique soin sera d'acquérir l'esprit de sagesse et le degré de spiritualité qui doivent finalement le réunir à la divinité, loin de laquelle les créatures et les passions nous repoussent. »

Ceux que l'on nomme aussi *Bhickchou* (au pluriel *Bhikchoukas*, mendiants) vivent à la manière du bienheureux Labre, canonisé à Rome en l'an de grâce 1861; ce sont les plus révérés.

Voir sur les *Saunyâsîns* et autres ordres de mendiants indiens, les *Lois de Manou* (*Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. VI), où les droits et les devoirs des *sannyasins* et des ascètes sont exposés presque dans les mêmes termes que ci-dessus.

[LIVRE DEUXIÈME.]

CHAPITRE LXXV.

Ci devise des granz faiz du grant Kaan qui orendroit regne, qui Cublay Kaan est appellez; et deviserai de touz les granz faiz de sa court, et comment il maintient ses terres et ses genz en justice.

Or vous vueil commencier à conter (1) en ce notre livre touz les grans faiz et toutes les grans merveilles du grant Kaan qui ore regne [1], qui Cublay Kaan est appellez, qui vaut à dire en notre language : « le grant seigneur des seigneurs empereour (2) ». Et

LXXV. — [1] *Qui en ce moment règne.*

LXXV. — (1) Ce chapitre est comme une espèce de nouveau *prologue* placé en tête d'une nouvelle série de chapitres qui concernent spécialement les *faits* et *gestes* de Khoubilaï-Khân, au service duquel Marc Pol fut attaché, comme il le dit lui-même (chap. XVI), pendant dix-sept ans. Aussi, dans les rédactions ou versions divisées en *livres*, le second commence-t-il par ce même chapitre.

(2) C'est le titre mongol de *Khaghan*, que l'on doit prononcer, comme Marc Pol : *Khaghan*, ou *Kaan*, qui signifie *Khân des Khâns*, *Monarque des Monarques*, *Empereur des Empereurs*. Ce titre n'était et ne pouvait être porté que par les *grands Khâns* successeurs de Dchinghis-Khaghan (*Ogodaï*, *Kouyouk*, *Mangou*; *Khoubilaï*, surnommé *Sétchen Khaghan*; son fils *Témour*, surnommé *Oldjaïtou-Khaghan*, etc.); les autres souverains de la race de *Dchinghis*, comme *Houlagou*, qui conquit la Perse, ne portaient pas le titre de *Khaghan*, en persan قاآن *Kaân*, mais seulement celui de خان *khan*; le premier répondant au titre chinois de *Hoâng-ti*, « souverain empereur », et le second à celui de *Wâng* « roi ».

Un écrivain arabe, l'auteur du *Mesalek-alabsar*, cité par M. Ét. Quatremère (*Histoire des Mongols*, t. I de la *Collection orientale*, p. 11), dit : « Le grand *Kaân* est maître de la Chine et du Khataï. C'est le successeur de Tchinghiz-khan. Il réside à Khanbaligh (*Pé-king*), l'une des villes du Khataï. C'est le plus puissant des princes du Touran. Les trois autres sultans mongols *relèvent de lui*, et ont pour lui la même déférence que l'on avait autrefois pour le Khalife. Si l'un de ces princes veut entreprendre une affaire importante, comme d'attaquer un ennemi, ou de mettre à mort un grand émir coupable de quelque faute, il en donne avis au *Kaân*, quoiqu'il n'ait pas besoin de sa permission; mais c'est un usage reçu, et qui s'observe encore aujourd'hui. Nidham-eldin, fils de Hakim, et secrétaire d'Abou-Saïd, me disait que le Kaân ne cesse d'écrire aux trois autres sultans, pour les exhorter à la paix et à la concorde; et que, dans ses lettres, il commence toujours par son nom, au lieu que lorsque ces princes lui écrivent, *ils mettent son nom avant le leur. Tous trois sont soumis aux ordres du Kaân, et le reconnaissent pour leur seigneur suzerain.* »

D'après le même écrivain arabe, Houlagou mourut sans avoir joui d'une autorité absolue. Il gouvernait comme vice-roi de son frère Mangou, et ne pouvait faire battre monnaie à son propre nom; les *dinar* et les *dirhem* étaient frappés au nom de Mangou-Kaân. Cet usage se maintint sous le règne d'Abaka et de son successeur; mais

certes il a bien ce nom à droit, pour ce que chascun sache, par certain en verité, que c'est le plus puissant homme de gens et de terres et de tresors qui onques fust ou monde, ne qui orendroit soit, du temps de Adam, notre premier pere, jusques aujourd'ui [2]. Et ce vous monstrerai tout appertement en ce notre livre que c'est voirs [3] ce que je vous ai dit; et que chascun y sera contens comment il est le greigneur sires qui onques au mondes fust ne ore soit. Et veez ci la raison comment.

CHAPITRE LXXVI.

Ci devise de la grant bataille que fist le grant Kaan contre Naian son oncle, pour entrer en seigneurie si comme il devoit.

Il est voirs [1] que ce Cublay Kaan est de la droite lignie emperial de Chinguis Kaan, le premier seigneur de tous les Tatars du monde. Et c'est li siesime [a] seigneur si comme je vous ai conté ça

LXXVI. — [a] Ms. B. VI[e]; ms. C. *seizieme* = sixième.

[2] *Qui ait existé depuis Adam jusqu'à ce jour.* — [3] *Vrai.*
LXXVI. — [1] *Vrai.*

Argoun, fils d'Abaka, étant monté sur le trône, *joignit sur la monnaie son nom à celui du Kaân.* Gazan, fils d'Argoun, près duquel Marc Pol se rendit à son retour de Chine, avec son père et son oncle (ch. XVIII, p. 30), et qui, pour recouvrer son trône, embrassa l'islamisme et prit le titre de Mahmoud, fit graver sur les monnaies son nom seulement, et retrancha celui du Kaân, probablement par suite de la mort de Khoubilaï, qui eut lieu en 1294, à la première lune du printemps, âgé de quatre-vingt-quatre ans (voy. p. 32, n.), Gazan n'étant parvenu au trône que le 5 octobre de l'année 1295. Il se déclara entièrement indépendant, et ne voulut plus qu'aucune autorité étrangère s'immisçât dans le gouvernement de ses États, qu'il ne tenait, disait-il, que de son épée.

Lorsque, en 1260, Khoubilaï monta sur le trône de la Chine (*Rachid-ed-din*, loco laudato), il adressa à Houlagou un rescrit impérial, par lequel il lui conférait la souveraineté de toutes les contrées qui s'étendent depuis l'Oxus jusqu'aux extrémités de l'Égypte et de la Syrie. Abaka, fils d'Houlagou, ne voulut recevoir la couronne qu'après l'investiture du souverain de la Chine. « Khoubilaï-Kaân est notre suzerain, dit-il; peut-on s'asseoir sur le trône sans son ordre? » Dans l'année 1270, on vit arriver à la cour du roi de Perse des ambassadeurs du Kaân (Khoubilaï) apportant pour Abaka une couronne, une robe d'honneur et un diplôme qui déclarait Abaka successeur de son père Houlagou, et enjoignait à tous les princes de sa famille de lui obéir et d'exécuter fidèlement ses ordres. »

ايلخان *Il-khan*, était le titre que prenaient les souverains mongols de Perse, et signifie: *khan vassal ou dépendant.* Le titre de خاقان *Khâkân* se retrouve sur les monnaies des sultans ottomans.

en arriere en ce livre (1). Et ot [a] la seigneurie à .M.CC.LVI. (1256) ans de Crist (2); car en celui an commença à regner, et ot la seigneurie par son sens et par sa proesce [b] et par sa grant valour, si comme droiz et raisons estoit; car ses frères (3) et ses parens li [c]

[b] Ms. C. *prouesse.* — [c] Mss. B. C. *lui.*

---

[a] *Eut.*

LXXVI. — (1) Voir chapitre LXVIII. On ne compte que trois *Khaghan* ou *Khaân*, entre *Dchinghis* (*Témoudjin*) et *Khoubilaï*; ce sont: *Ogodaï*, *Kouyouk* et *Mangou*. Khoubilaï serait donc le *cinquième*, et non le *sixième* Kaân de la lignée de *Dchinghis*; mais comme *Touloui*, le quatrième fils du fondateur de cette grande dynastie, et le père de Mangou et de Khoubilaï, eut la *régence* après la mort de son père Dchinghis (arrivée le 18 août 1227, à l'âge de 66 ans), jusqu'à la reconnaissance dans un *kouriltaï*, ou assemblée générale des princes mongols, d'*Ogodaï*, le troisième fils de Dchinghis, comme souverain empereur mongol, laquelle reconnaissance n'eut lieu qu'au printemps de l'année 1229, près de *deux ans* après la mort de Dchinghis, on est autorisé à considérer Touloui comme ayant été le *second* successeur de son père Dchinghis, et, par conséquent, Khoubilaï comme le *sixième*. L'assertion de Marc Pol se trouve ainsi parfaitement justifiée.

(2) Les Annales chinoises ne font commencer le règne de la dynastie mongole en Chine, avec Khoubilaï (en chinois *Chi-tsou*, « ancêtre de la génération dynastique »), qu'en 1260 (*Li tai ki sse*, k. 96, fol. 1), après la mort de *Mongké-khaghan*, ou *Mangou-khân*, qui eut lieu dans le mois d'août 1259. Mais comme Khoubilaï avait été nommé, en 1252, lieutenant de son frère Mangou, pour faire la conquête de la Chine, et que, dès l'année 1255, il avait chargé le célèbre lettré *Hiu-heng* d'établir des écoles dans les provinces déjà conquises pour y enseigner à la jeunesse mongole la langue et les sciences chinoises; que, en 1256, il chargea *Lieou Ping-foung*, l'homme le plus versé dans la littérature (il n'y avait *pas un livre qu'il n'eût lu*, disent les historiens: *L. t. k. ss.*, k. 96, fol. 26 v.), l'astronomie, la géographie, le calendrier, etc., de lui choisir un emplacement heureux pour y faire construire une ville qui serait la capitale de ses États, laquelle ville fut appelée *Kai-ping-fou*, c'est-à-dire « la ville qui ouvre l'ère de la paix », et dont le nom, en 1263 (voir ch. XIII, note 1, p. 21, où le troisième caractère chinois se trouve à moitié *renversé*) fut changé en celui de *Châng-toù* « résidence souveraine »; on comprend comment Marc Pol put croire que Khoubilaï commença à régner en 1256.

(3) A la mort de Mangou-khaân, frère aîné de Khoubilaï, Arik-Bouga, son frère cadet, qui commandait à Kara-korum, siége du gouvernement général des conquêtes mongoles, voulut lui *disputer* la succession au trône. A cet effet, il chercha à se concilier les troupes cantonnées dans le nord de l'Empire. Khoubilaï, qui apprit la mort de son frère Mangou, dans la province du Hou-kouâng, au mois d'août de l'année 1259, n'en continua pas moins sa marche, franchit le grand fleuve Kiâng, et mit le siége devant *Goh tchéou*, la moderne *Woû-tchâng*, qui est maintenant, avec *Han-khéou*, située sur l'autre rive du fleuve, l'un des plus grands marchés de la Chine ouverts au commerce européen par les traités français et anglais de 1858. Mais, ayant appris les menées de son frère Arik-Bouga, il tint conseil avec ses généraux, qui lui dirent qu'en sa qualité de *premier prince du sang*, il devait exercer la régence et présider à l'*élection* d'un nouvel empereur, et lui conseillèrent de se rendre en Mongolie. Dans ces conjonctures, Khoubilaï crut devoir traiter de la paix avec le premier ministre de l'empereur des Soung. Il fut stipulé dans le traité que ce prince se reconnaîtrait le *vassal* du grand Khaân; qu'il lui payerait un tribut annuel de deux cent mille onces d'argent, avec deux cent mille pièces de soie, et que le fleuve Kiang serait la limite des deux empires. (Voir *Suh*

deffendoient[3]; mais il, pour sa grant prouesce, l'ot. Et pour ce que par droit et par raison il la devoit avoir, si comme droiz hoirs de emperial ligniee de quoi[d] il ot la seigneurie, et a regné quarante deux[e] ans jusques à ore, que court mil deus cent quatre vingt dix et huit[f] [du jour de Crist] que il commença. Et puet avoir d'aage bien entour quatre vingt cinq ans; si que il povoit avoir d'aage quant il entra en son siege[g] entour quarante trois ans, avant que il fust seigneur (4). Il aloit en l'ost, avant, pluseurs fois et estoit proudome d'armes et moult bons chevetaines. Mais puis que il fu seigneur, il n'ala en ost que une fois. Et ce temps fu .CC.LXXX.VI. (1286) de Crist; et vous dirai pour quoy il y fu. Il estoit un grant sire tatars qui avoit nom Naian (4), et estoit

[d] Ms. C. *dont.* — [e] Id. xl. — [f] Ms. C. Les mss. A. B. portent par erreur : .M.CC.IIII.[xx] et .VIII. (1288). — [g] Ms. B. *règne.*

---

[3] *Disputaient.*

Thoung kian k. m., k. 21, fol. 5. — *Li taï ki sse*, k. 96, fol. 41-42 ; Gaubil, *Histoire des Mongous*, p. 123 ; Mailla : t. IX, p. 276 et sq. ; d'Ohsson : t. II, p. 342.)

Khoubilaï s'étant rendu à sa ville nouvelle de *Khaï-ping-fou* en Mongolie, lieu fixé par les partisans de l'élection du nouvel empereur, son frère *Mou-ko*, fils d'une seconde femme de *Touloui*, *Kadan*, fils d'*Ogodaï*, les princes et les généraux de l'aile gauche des armées mongoles (l'aile droite étant en Perse avec Houlagou, ou avec les représentants de la branche de Djoutchi, dans le *Decht-Kiptchak*, et de la branche de Djaghataï, dans la *Transoxiane* et le *Turkistân*, ne pouvant, vu l'urgence, assister au *Kouriltaï*), élurent à l'unanimité Khoubilaï, et le placèrent sur le trône avec le cérémonial d'usage. Ce prince avait alors 44 ans (Ib.).

Le *droit* qu'avait Khoubilaï à la succession de son frère Mangou était fondé sur un usage qui est encore observé de nos jours en Turquie, où ce n'est pas *un fils* du Sultan qui lui succède, après sa mort, quand il existe un membre de la famille impériale *plus âgé* ; usage qui se pratique aussi en Égypte pour la succession des pacha, dans la famille de Méhémet-Ali. Mais Dchinghis-khaân avait voulu maintenir en même temps un autre usage qui existait aussi dans les tribus mongoles : de soumettre le successeur ainsi désigné du pouvoir à l'*élection*, dans une réunion ou assemblée, nommé en mongol *kouriltaï*, composée de tous les membres de la famille et des principaux chefs. Un article de son *Yassa*, ou Code de lois laissé par lui, porte : « Défense, sous peine de la vie, qu'aucun homme, quel qu'il soit, se fasse proclamer empereur sans avoir auparavant été élu par les princes, les khans, les émirs et autres seigneurs mongols, assemblés légalement dans une diète générale (*kouriltaï*). »

(4) Selon Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. II, p. 456), Nayan descendait, à la cinquième génération du *noyan* (en mongol *prince* ou *chef*) *Utchuguen*, frère cadet de Dchinghis-khaân, et non de *Bilgoutei*, son frère aîné, comme il est dit dans les Annales chinoises. Il avait hérité d'un apanage donné à son ancêtre par Dchinghis-khaân, dans une contrée au nord-est de Péking, qu'on appelle la Mandchourie. Il avait beaucoup agrandi cet apanage aux dépens des autres frères de Dchinghis-khaân, et était devenu très-puissant.

Voici comment les Annales chinoises racon-

oncle audit seigneur Cublay Kaan; et estoit joenne homme [h], seigneur de maintes terres et de maintes provinces. Si que quant

[h] Le ms. B. *jeunes homs.*

tent cette guerre de Nayan contre Khoubilaï-khaân.

[TEXTE.] « En été, à la quatrième lune (de l'année 1287), le *Tchoü-wâng*, ou prince de la famille impériale, *Naï-yan*, se révolte. A la cinquième lune l'empereur prend des mesures pour arrêter la rébellion. En automne, à la huitième lune, il retourne à *Châng-toù*.

[Développement.] « Antérieurement Khoubilaï avait été prévenu que Naï-yan se disposait à se révolter. L'empereur envoya *Pe-yen* (le général *Bayan*) pour s'informer de ce qu'il y avait de vain ou de réel (dans ce qui lui était rapporté à cet égard). Naï-yan conçut le dessein de s'emparer de sa personne; mais Pe-yen, informé de ses projets, parvint à s'échapper et retourna (près de l'empereur).

« Dans le même temps les *Tchoü-wâng*, ou princes impériaux du nord-ouest, apprirent la révolte de Naï-yan. Il y en eut *un grand nombre* qui se rangèrent de son côté (*tô tsoùng tchî*). L'empereur en fut très-affligé. Le premier capitaine des gardes de l'empereur *A-cha-pou-hoa* lui dit: « Ce qu'il y aurait de mieux à faire, d'abord, ce serait de ramener à des sentiments pacifiques les princes impériaux (ligués avec Nayan); c'est-à-dire, agir de manière à ce que ce soit le ciel qui les punisse (*nài hing thiên thào*). Alors le rebelle, réduit à ses seules forces, serait facilement soumis.

« L'empereur répondit: C'est très-bien; essayez de faire pour moi ce que vous venez de me dire. Le capitaine des gardes se rendit au Nord, et, s'adressant au prince impérial *Na-ya* (l'un des confédérés), il lui dit: Grand prince, avez-vous entendu dire que Naï-yan s'est mis en état de rébellion? — Il répondit qu'il l'avait entendu dire. — L'envoyé répliqua: Grand prince, savez-vous que Naï-yan a envoyé un exprès (à Khoubilaï) pour l'informer qu'il rentrait dans le devoir? — Il répondit: Je l'ignore. — L'envoyé continuant: J'ai entendu dire que tous les grands princes impériaux avaient témoigné le désir d'imiter la conduite de Naï-yan; maintenant que Naï-yan est rentré dans le devoir, resterez-vous seul, grand prince, en état de rébellion contre votre chef suzerain? Grand prince, pourquoi n'iriez-vous pas voir l'empereur pour vous entendre avec lui? Il est du plus facile accommodement. — Na-ya accéda à cette proposition. De ce jour les desseins des princes impériaux furent entravés et leur ligue dissoute.

« L'empereur sut ainsi déjouer les mauvais desseins de ses proches et les en faire repentir. Il chargea son ministre de la gauche, *Li-ting*, et d'autres officiers généraux, de prendre le commandement des troupes chinoises, et d'employer la tactique chinoise dans les batailles. Et en même temps Naï-yan reçut l'assistance de *Kin-kia-nou* et de *Ta-pou-taï*, qui lui amenèrent un secours en troupes, que l'on disait être de dix corps de dix mille hommes chacun, qui se concentrèrent avec tous leurs équipages en chariots de guerre et autres dans un camp retranché. L'empereur (Khoubilaï), lorsqu'il eut appris que son parent avait levé son étendard et disposé toutes ses troupes pour le combat, l'enveloppa avec les siennes. Naï-yan se maintint ferme dans ses retranchements sans en sortir. Le grand officier, directeur des subsistances, Tie-ko, dit (aux rebelles): « Vous êtes nombreux, nous sommes en petit nombre. » Il disait cela pour leur faire croire qu'ils allaient se retirer. Là-dessus l'empereur fit déployer son dais, hisser le grand étendard à queue de buffle et s'assit sur son lit de camp. Tie-ko s'avança pour lui présenter à boire. Ta-pou-taï prit le commandement d'une troupe pour faire une reconnaissance des positions et de l'armée (de l'empereur); mais il n'osa pas s'avancer. Li-ting dit: La nuit prochaine il serait bon de faire une petite expédition secrète. En conséquence, il se mit à la tête d'une dizaine d'hommes intrépides et déterminés, portant des armes à feu (*páo hŏ ph'ao*), et, la nuit arrivée, il pénétra avec sa petite troupe dans les rangs ennemis. Les détonations des armes à feu (*ph'ao*) produisirent un tel effet que la plus grande confusion se mit dans les

il se vit seigneur si s'en orgueilli pour son jouvent [4] et pour ce qu'il avoit grant seignourie [1]; car il povoit bien mener à bataille

[1] Ms. B. Ce mot manque dans le ms. A. Le ms. C. porte *povoir*.

---

[4] *A cause de sa jeunesse.*

rangs ennemis, et qu'ils se dispersèrent de tous côtés.

« L'empereur dit à son officier : Comment avez-vous su faire pareille chose? — Li-ting lui répondit : Quoique l'armée ennemie soit nombreuse, elle n'est pas retenue par les lois de la discipline. En voyant tous ces chars, ces équipages militaires, ces chevaux harnachés attendant des cavaliers, et que vous ne commandiez pas encore l'attaque, ils ont dû supposer qu'une grande armée vous suivait de près et allait arriver. C'est pourquoi j'ai pensé qu'ils devaient être disposés à la fuite.

« Aussitôt l'empereur ordonna à Li-ting de se mettre à la tête de l'armée chinoise, Yu-si Témour à la tête de l'armée mongole, et de poursuivre ensemble l'armée ennemie, qui fut mise dans une déroute complète. Naï-yan lui-même fut fait prisonnier.

« En automne, à la huitième lune, l'empereur retourna à Châng-toû. »

(*Li-taï ki sse*, k. 98, fol. 13. — *Souh Thoung kian kang mou*, k. 23, fol. 24-25. On peut consulter aussi Gaubil, *lieu cité*, p. 205; Mailla, t. IX, p. 431.)

Voilà comment les Annales chinoises, à l'année 1287 de notre ère, rapportent le fait raconté par Marc Pol, qui le place un an plus tôt, c'est-à-dire en 1286 ; ce qui tient à une erreur de concordance des calendriers. On remarquera une assez grande différence entre le récit concis, original et néanmoins curieux des historiens chinois, et le récit animé, naïf, pittoresque du célèbre voyageur vénitien. Ce dernier semble se plaire dans ses descriptions de batailles, disposées avec beaucoup d'art, et comme un homme qui a dû en être souvent témoin. Il put assister à celle qui eut lieu entre Nayan et Khoubilaï-khaân. S'il n'y assista pas, il dut l'entendre raconter par des témoins oculaires, car son récit est trop circonstancié pour supposer le contraire.

Une de ces circonstances, cependant, rapportée par les historiens chinois, et omise par Marc Pol : celle de l'emploi d'*armes à feu* (*hŏ ph'ao*) dans l'armée de Khoubilaï, a lieu de surprendre. Il est vrai que l'usage n'en était pas général, et qu'un très-petit nombre d'hommes en étaient pourvus dans l'armée de Khoubilaï-Khaân. Mais néanmoins c'était une particularité assez curieuse que l'emploi de ces armes à feu pour que Marc Pol en eût fait mention s'il avait assisté à l'expédition.

Nous reviendrons sur ces *hŏ ph'ao* ou « armes à feu de guerre », en usage dans les armées mongoles, au chap. CLXV, à propos du siége de la ville de *Siang-yang*. On remarquera, dans le récit des historiens chinois, que les généraux de Khoubilaï ne dédaignaient pas de recourir aux petites ruses de guerre, pour tromper et battre leur ennemi. Les plus anciens ouvrages chinois écrits sur l'art militaire, comme ceux de *Sun-tse*, qui vivait cinq cents ans avant notre ère, renferment des préceptes que le général chinois de Khoubilaï semble avoir eu en vue pour les mettre en pratique contre Nayan : « Si vos ennemis sont plus puissants et plus forts que vous, vous ne les attaquerez point; vous éviterez avec soin d'en venir aux mains avec eux ; vous cacherez toujours avec une extrême attention l'état où vous vous trouverez. Il y aura des occasions où vous vous abaisserez, et d'autres où vous affecterez d'avoir peur. Vous feindrez quelquefois d'être faible, afin que vos ennemis, devenant présomptueux, viennent, ou vous attaquer mal à propos, ou se laisser surprendre eux-mêmes et tailler en pièces honteusement. » (*Art militaire des Chinois*, trad. par le P. Amiot sur la traduction mandchoue paraphrasée, p. 62. Le texte chinois de *Sun-tse*, extrêmement concis, ne pourrait être traduit *littéralement* sans être souvent incompréhensible.)

Nayan, dans l'histoire chinoise, n'est qualifié que de *parent* (*thsîn*: « consanguinei propinquus ») et non d'*oncle* de Khoubilaï ; ce qui est plus

.CCC. mille hommes à cheval. Mais toutes fois il estoit homme[j] de son nevò[k] le grant Kaan, qui Cublay a nom, et le devoit estre par raison. Mais quant il se vit de si grant povoir, si se pensa qu'il ne vouloit plus estre homs[5] au grant Kaan; ainçois[6] lui vouloit tollir sa seigneurie, se il onques povoit. Si manda ce Naiam, par ses messages, à un autre seigneur Tatar, qui se nommoit Caidu (5), qui estoit grant sires et puissans et estoit neveus au grant Kaan; et estoit parent à Naian, et estoit homme[5] au grant Kaan. Mais il estoit reveles[7] et vouloit grant mal à son seigneur, le grant Kaan, qui son oncle estoit. Et li manda, disant ces paroles : que il s'appareilleroit atout son povoir, qui estoit moult grant, d'aler seur le grant Kaan son seigneur; et que il li prioit qu'il en feist[l] aussi son

j Ms. C. *homs* = vassal.— k Ms. C. *nepveu*. Le ms. A. écrit *nó* pour *nevod, nevo*, du latin *nepos*. — l Ms. C. *voulsist faire*.

---

5 *Vassal*. — 6 *Au contraire*. — 7 *Rebelle, révolté*.

exact; car Nayan était fils à la cinquième génération d'un frère de Dchinghis-Khaân, dont Khoubilaï était petit-fils à la deuxième génération. Nayan pouvait être *oncle* de ce dernier, s'il avait au nombre de ses femmes une *tante* de Khoubilaï; car l'usage, chez les Mongols, était que lorsqu'un homme et surtout un prince venait à mourir, ses femmes appartenaient à son fils aîné, qui épousait celles qui lui plaisaient, à l'exception de sa mère, et congédiait ou mariait les autres. Cette loi existait aussi chez les Ouïgours. Nayan était le *vassal* de Khoubilaï parce que ce dernier descendait en ligne droite de Dchinghis-Khaân, tandis que lui, Nayan, était d'une ligne collatérale apanagée.

(5) Caïdou dans le récit chinois, n'est pas nommé parmi les princes Dchinghiskhâniens qui s'allièrent à Nayan contre Khoubilaï. Toutefois il pouvait bien faire partie de la ligue; car Caïdou (en chinois *Haï-tou*, que l'on prononce dans le nord *Khaïdou*), qui avait été du parti d'Arik *Bouga* (v. ch. LXXVI, n. 3), jusqu'au moment où le prince était allé se livrer à son frère Khoubilaï, refusait toujours de reconnaître ce dernier comme souverain. Il était fils de Kachi, qui, selon lui, devait succéder à son père Ogodaï, dont il revendiquait les droits au trône. Il était *neveu* de Khoubilaï, en ce sens qu'il descendait à la quatrième génération de Dchinghis-Khaân, par *Ogodaï*, son troisième fils, tandis que Khoubilaï en descendait à la deuxième par *Touloui*, son quatrième fils. Il s'était retiré dans son apanage situé sur le bord de l'Imil ou Émil, rivière de la Dzoûngarie actuelle, qui descend du versant méridional des monts Altaï (par 82° longitude E., et 46° latitude N.); apanage qu'il avait agrandi et qui formait, dans ses mains, les anciens domaines de Kouyouk et d'Ogodaï. Caïdou, dont il sera encore question dans les derniers chapitres du livre de Marc Pol, resta constamment hostile à Khoubilaï, et lui chercha des ennemis dans tous les princes mongols qu'il pouvait rallier à sa cause. Il mourut en 1301. Dans cette même année, il était entré sur les terres de l'empire du successeur de Khoubilaï, *Témour* (en chinois *Tching-tsoung*), avec une armée plus formidable que celles qu'il avait pu réunir jusque-là. Il était accompagné de quarante princes des deux branches d'Ogodaï et de Djaghataï. Une bataille fut livrée entre Kara-koroum et la rivière Tamir. Caïdou fut défait et mourut de maladie en opérant sa retraite.

povoir et entrer seur le grant Kaan, d'autre part, afin que quant il li iroient sus à si grant gent [8], l'un d'une part, et l'autre d'autre, qu'il lui peussent tollir sa seigneurie par force [m].

Et Caydu, quant il ot entendu ceste nouvele que Naian li mandoit, si en fu moult liez [9], et bien pensa que ore estoit temps d'avoir son entendement. Si li manda respondant que ainssi feroit il. Si s'appareilla atout son povoir, tant que bien ot .c.m. (100,000) hommes à cheval.

Or retornons au grant Kaan qui toute ceste traison [n] sot [10].

CHAPITRE LXXVII.

Comment le grant Kaan ala contre Naian.

Et quant le grant Kaan sot ce, si s'appareilla moult vaillammant [a] comme celui qui ne les doubta [1] pas pour ce que il faisoient contre raison. Car il ne fu de riens esbahis, par son grant sens et par sa proesce [b]. Et dist que il ne porteroit jamais coronne se il ne metoit à male mort ces deux seigneurs Tatars qui sont traitres et desloial [c] contre lui. Et fist son appareil [2] moult tost et coiement [3] que nus n'en sot riens, en dix ou en douze jours [d], autres que son privé Conseil [4]. Et ot assemblé bien trois cent soixante mille hommes à cheval et bien cent mille à pié. Il assembla si pou de gent [e], pour ce estoient de ces osts [f] qui li estoient entour [5]; car des autres osts [f] qui estoient si loings, il ne les pot [6] pas avoir si tost, qui estoient genz sans nombre et sans fin, qui estoient alé en diverses contrées et provinces pour conquester terres par son commandement. Car s'il eust mandé tout son effors [7], il en eust

[m] Ms. B. Le ms. A. *si li toudroient la seignorie par force.* — [n] Ms. C. *trahyson.*

LXXVII. — [a] Ms. C. *vistement.* — [b] Ms. B. *prouesche.* — [c] Ms. C. *traytres et desloyaux.* — [d] Id. Les mss. A. B. portent : *en .ij. jours ou en .xij.* — [e] Mss. A. C. *poi de gent.* — [f] Ms. A. *os,* du latin *hostes,* ennemis.

---

[8] *En si grand nombre.* — [9] *Joyeux.* — [10] *Sut.*

LXXVII. — [1] *Redouta.* — [2] *Préparatifs.* — [3] *Secrètement.* — [4] *Conseil privé.* — [5] *Des troupes qu'il avait sous la main.* — [6] *Put.* — [7] *Toutes ses forces; toute son armée.*

assemblé si grant multitude que ce seroit impossible chose à croire, ne à ouir, ne à dire; que ce seroit nombre sans fin. Car ces trois cent soixante mille hommes à cheval que il fist assembler furent ses fauconniers et braconniers qui li sont entour.

Et quant il ot appareillié si pou [f] de gent, si fist veoir à ses astronomiens (1) se il vaincra la bataille, et se il vendra à chief [8] de ses enemis [g]. Cil regarderent par leur art et li [h] distrent que il alast hardiement, car il vaincroit et auroit l'onneur et la victoire; de quoy il fut moult joiaus. Et se mist à la voie avec son ost [9]; et chevauchierent vingt journées tant que il furent venu en un grant champ là où estoit Naian avec tout son ost, qui bien estoient quatre cent mille hommes à cheval. Et vindrent les genz du grant Kaan si matinet et si soubitement [i] que ceus [j] n'en sorent riens. Car le grant Kaan avoit fait si garder les voies pour les espies [10] que nuls n'y povoit aler ne venir qui ne fust pris. Et ce fu l'achoison [k] par quoi Naian ne sot riens de sa venue, de quoy il demourerent moult esbahiz, et sourpris. Et vous di que quant l'ost du grant Kaan joinst à [11], Naian estoit en sa tente avec sa fame en son lit et se dormoit. Et ce fu pour ce que le seigneur fist le

[g] Mss. A. C. *anemis.* — [h] Mss. B. C. *lui.* — [i] Ms. C. *soubdainement.* — [j] Mss. B. C. *ceulx.* — [k] Ms. C. *raison.*

---

[8] *Viendra à bout.* — [9] *Son armée.* — [10] *Espions.* — [11] *Arriva sur le champ de bataille.*

LXXVII. — (1) Nous avons déjà vu, au chapitre LXVI, que Dchinghis-Khaân ne livra pas bataille au Prestre Jehan sans consulter aussi *ses astronomiens*, parmi lesquels il n'y eut que les astrologues chrétiens nestoriens qui surent lui prédire la victoire, quoique le Prestre Jehan professât leur croyance. Marc Pol ne dit pas ici quels étaient ces astronomiens. Il n'en manquait pas dans toutes les sectes religieuses qui régnaient à cette époque. Cet usage, au surplus, paraît avoir été pratiqué dans l'antiquité et dans les temps modernes, plutôt dans un but politique qu'autrement. C'était toujours devant l'armée qui allait combattre que les généraux en chef faisaient consulter les entrailles des victimes et leur faisaient prédire la victoire, afin de soutenir ou d'exciter l'ardeur belliqueuse de leur armée. Dans la rédaction italienne publiée par Ramusio, au milieu du seizième siècle, qui n'a déjà plus la naïveté et la sincérité de notre rédaction du treizième, on lit : « Giunto appresso in colle, oltre il quale si vedeva la pianura dove Najam era accampato, Cublai fece riposare le sue genti per due giorni, e chiamati gli Astrologhi, volse che con le loro arti, *in presenza di tutto l'esercito*, vedessero chi dovea aver la vittoria, li quali dissero dover esser di Cublai. *Questo effetto di divinazione sogliono sempre far li gran Cani per far inanimar li loro eserciti.* »

sien ost moult privéement et tost [12], si comme je vous ai dit; il se soulaçoit [l] avec sa femme ou lit, car il lui vouloit moult grant bien à desmesure [m].

CHAPITRE LXXVIII.

Ci commence de la bataille au grant Kaan à Nayan le traitre.

Et que vous en diroie je? Quant il fu bien jours le Kaan avec tout son ost fu sus un tertre ou plain là où Naian estoit en ses tentes qui demouroient moult seurement comme ceus [a] qui ne creoient [b] pour riens du monde que illec venist [1] nulle gent à faire leur domage [c]. Et ce estoit la choison [d] pourquoy il estoient en si grant seurté, et ne faisoient garde nisune [e]; car il n'avoient onques sceu rien de la venue du grant Kaan, si comme je vous ai dit, pour ce que touz les pas estoient gardez. Et aussi que il estoient moult loins en lieux sauvages, que plus y avoit de trente journées jusques au grant Kaan; mais il les chevaucha en vingt avec tout son ost pour la grant volenté [2] que il avoit d'encontrer le [3].

Or que vous diroie je? Le grant Kaan fu sus le tertre et fist faire une grant bretesche [4], sus quatre olifans [f] moult bien ordenez [g], et estoit de lez s'enseigne [h] qui estoit si haute que bien povoit estre veue de toutes pars. Ses gens estoient tous [i] eschiellés [j] de [5] .xxx.m. (30,000); et avoit la plus grant partie de ceus à cheval ainsi eschelé [6] : un homme à pié derriere la croupe de sa beste, qui tenoit une lance; car ainsi [k] estoient ordonné [l] toute la gent à pié avec

[l] Ms. C. Les mss. A et B. *soulageoit.* — [m] Mss. A. C. Le ms. B. *oultre mesure*, = à l'excès.

LXXVIII. — [a] Ms. B. *cilz;* ms. C. *cellui.* — [b] Ms. C. *creingnoit* = *craignoient.* — [c] Id. *pour eulx faire dommaige.* — [d] Id. *raison.* — [e] Ms. B. *nes unes.* — [f] Ms. B. *un oliphans;* ms. C. *un olifant.* — [g] Id. *ordonnez.* — [h] Ms. C. *et sur le côté était son enseigne.* — [i] Ms. B. *tous.* — [j] Ms. B. Ms. A. *tuit a cele.* — [k] Ms. A. *ainsinc.* — [l] Id. *ordené.*

---

[12] *Réunit son armée très-secrètement et promptement.*

LXXVIII. — [1] *Vint.* — [2] *Volonté, désir.* — [3] *De le rencontrer.* — [4] *Tour en bois garnie de créneaux.* — [5] *Échelonnés par* (30,000 hommes). — [6] *Échelonné.*

lances en ceste maniere; si que tout le champ en estoit couvert. Si que en ceste maniere estoit appareillié l'ost du grant Kaan pour combattre.

Et quant Naian vit ce, si coururent tuit as armes moult esbahis; et s'appareillierent moult bien et firent leur eschelés ordenéement[7]. Endementres[8] que il estoient tuit appareillié l'une part et l'autre de bataille, si comme je vous ai dit, que il ne manoit que du férir[9] : adonc puet l'en oïr sonner mains instrumens de pluseurs manieres, et chanter touz à haute voiz[m]; car l'usage des Tatars est si faite que, avant qu'il entrent en bataille, chascuns chante et sonne un leur estrument[n] à deux cordes moult plesant à ouïr. Et demourent ainssi escellé[10] chantant, et sonnant moult bien, jusques à tant que le grant nacaire (1) du seigneur sonne. Et maintenant

[m] Ms. C. *voix*. — [n] Id. *instrument*.

---

[7] *Ils disposèrent leurs bataillons et escadrons en colonnes et corps de troupes, avec ordre.* — [8] *Pendant.* — [9] *Qu'il ne manquait plus que d'en venir aux mains.* — [10] *Échelonnés, rangés en bataille.*

LXXVIII. — (1) نقّارة *Nacareh*. C'est un mot dont l'origine n'est pas bien connue, employé en arabe ou en persan pour désigner de *grosses timbales en cuivre portées sur un chameau ou un mulet*. (Voir Villoteau, *Descript. de l'Égypte. Instr. de Mus.*, p. 992-993.) En sanskrit, une *grande timbale* se nomme *ânakah*, mot qui a un grand rapport de similitude avec *nacara*; et ce mot se trouve déjà employé dans le *Mahâbhârata* : « Alors soudain les conques, les cymbales, les *grandes timbales* (*ânakah*), etc. retentirent de toutes parts... » (*Bhagavad-gîtâ*, l. I, sl. 13.) Et c'est aussi avant de commencer la bataille que l'*ânakah* était sonné.

Le mot de *nacara* a été adopté par les écrivains des Croisades, qui l'ont transcrit en latin par *nacara*, en italien par *nácchera* et en français par *nacaire*. On lit dans Joinville (édit. Didot, p. 47) : « Le jeudi après Penthecouste arriva le roy devant Damiete, et trouvames là tout le pooir du Soudanc sur la rive de la mer, moult beles gent à regarder; car le Soudanc porte les armes d'or, là où le soleil féroit (*frappoit*), qui fesoit les armes resplendir. La noise que il menoient de leur *nacaires* et de leur cors sarrazinois, estoit espoventable à escouter. »

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghiscan* (p. 200), racontant la bataille que le roi de Kharizme soutint, en 1219, contre les Mongols, commandés par deux fils de Dchinghis-Khaân, Dchaghataï et Ogodaï, dans un lieu nommé Caracou, non loin de la ville d'Otrar (sur le *Sir Daria* ou Yaxartes), dit : « Les deux armées s'étant rangées en bataille, on entendit ensuite la grande trompette *Kerréna*, qui a 15 pieds de long, les timbales d'airain appelées *Cous*, les tambours, les fifres et autres instruments militaires. Pendant qu'on sonnoit la charge, les Carizmiens qui estoient mahométans implorèrent le secours de leur prophète, et les Mogols, s'assurant sur leur bonheur et sur l'expérience de leur grand Khan, se promettoient une victoire complette. »

C'était donc plutôt la grande trompette *kerréna*, que le *nacara* ou *nacaire*, instrument sur lequel on frappe comme sur une timbale, que Khoubilaï-Khaân fit *sonner* pour donner le signal de la bataille. Au surplus, le fait en lui-même n'a que bien peu d'importance.

qu'elle commence à sonner, si commence la bataille d'une part et d'autre de chascun ; car, autrement, devant [11] le son du grant nacaire du seigneur nulz n'oseroit commencier la bataille, si qu'en chantant et sonnant, quant il furent tuit eschellé [10] et appareillié si commencierent à sonner le grant nacaire du grant Kaan. Et l'autre de Naian commença aussi à sonner. Et des maintenant commença la bataille à sonner d'une part et d'autre moult forment [12]. Et se coururent sus aus arcs [13] et aus maces [14] et as lances et as espées, et as arbalestes que hommes à pié ont, si felonnessement [15] que c'estoit une merveille à veoir. Or peust l'en veoir voler saiettes [16] d'une part et d'autre tant que tuit l'air en estoit couvert, si comme pluie espessement. Or peust l'en veoir chevaliers [o] espessement et sergens à cheval cheoir [p] mors d'une part et d'autre moult grandement, si que toute la terre en estoit couverte. Il y avoit si grant cri d'une part et d'autre à moult grant planté de mors et de navrés [17] que l'en ne peust pas ouïr dieu tonnant ! Car la bataille fu moult aspre et felonnesse [18] et ne s'espargnoient de riens à occire.

Ore que vous feroie je lonc compte? Sachiez que ce fu la plus perilleuse bataille et la plus douteuse [19] et la plus aspre qui onques fust veue à notre temps, ne ne fu veu en champ tant de genz d'armes à un coup [20], pour bataille faire [q] ensemble comme ceus firent ; et proprement [21] genz à cheval ; car bien furent d'une part et d'autre plus de .VII.C.LX.M. (760,000) hommes à cheval, qui fu moult grant fais [r] sans les genz à pié qui furent un moult grand nombre. Celle bataille dura melléement d'une part et d'autre du matin jusques enmi jour. Mais au derrain [22] si comme il plot à Dieu et à la raison que le grant Kaan ot [23] la victoire, et perdi la bataille, Naian, et fu desconfit ; si que quant l'ost Naian [24] vit la grant

[o] Ms. A. *chrs.* Ms. C. *chevaliers.* Le ms. B. porte : *archiers.* — [p] Ms. A. *a chevax chaoir.* — [q] Le ms. B. ms. A. *fère.* — [r] Id. Le ms. A. *fes.*

— [11] *Avant d'entendre.* — [12] *Fortement.* — [13] *Arcs et flèches.* — [14] *Massues.* — [15] *Traîtreusement, avec tant d'art.* — [16] *Flèches,* de *sagitta.* — [17] *Blessés.* — [18] *Meurtrière.* — [19] *Redoutable.* — [20] *A un moment donné.* — [21] *Principalement.* — [22] *En dernier lieu.* — [23] *Eut.* — [24] *L'armée de Nayan.*

force d'armes que fesoient la gent au grant Kaan, si ne les porent souffrir; ains se mistrent à la fuie [25]. Mais à Naian ne valut riens; car il fu pris et tuit li baron, qui avec lui estoient, qui se rendirent au grant Kaan avec toutes leur armes. Et sachies que Naian estoit crestiens baptisiez (2) et portoit en son enseigne[s] la croiz, mais il ne li valut riens pour ce qu'il aloit contre son seigneur à grant tort; car il estoit homme au grant Kaan, et devoit tenir la terre de lui, si comme tuit si[t] ancestre avoient esté.

[s] Ms. A. *s'enseigne;* = *sur son étendard.* — [t] Ms. A. forme picarde du pronom possessif pl. masc. Le ms. B porte *tuit li;* le ms. C. *tous les.*

---

[25] *Mais se mirent en fuite.*

(2) Le P. Gaubil, qui, le premier, dans son *Histoire des Mongous* (Paris, 1739), a fait connaître l'histoire de Dchinghis-Khaân et de ses successeurs sur le trône de la Chine, d'après les écrivains chinois (Deguignes, dans son *Histoire des Huns*, ne fait guère que reproduire sur ce point le travail de son devancier et la relation de *Marc Pol* qu'il fond dans son récit); le P. Gaubil, disons-nous, fait observer dans une note (p. 207) que « l'histoire chinoise ne parle « ni des Croix, ni des Chrétiens, ni des Juifs et « Mahométans qui étaient, selon Marc Pol, dans « les armées de *Nayen* et de *Houpilay* (Khoubilaï) et ne dit rien de la religion de *Nayen.* »

Là dessus, Marsden dit, avec assez de raison, que cela ne prouve rien (*but this proves nothing*, n. 507, p. 273). Puis il ajoute : « Les lettrés « de ce pays, dans l'orgueil de leur philosophie « prétentieuse (*in the pride of their ostentatious* « *philosophy*), tiennent en mépris toutes les re- « ligions étrangères, comme étant également ir- « rationnelles et idolâtres, et ne condescendent « même pas à distinguer les ministres de la re- « ligion chrétienne par d'autres termes que ceux « qu'ils appliquent aux prêtres de *Fo*. La reli- « gion de cet infortuné prince (*Nayan*), quoi- « que pour nous un sujet de curiosité, en était « un pour eux de parfaite indifférence; et on « ne doit pas plus s'attendre à ce que leurs an- « nales la mentionnent, qu'à voir mentionner « par nos gazettes les croyances d'un mahratte « ou d'un autre chef dont l'agression aura été « punie par nos armes dans l'Inde. »

On est étonné de trouver dans un écrivain aussi instruit et généralement aussi impartial que Marsden, cette accusation banale d'*orgueil* et de *rationalisme* portée contre les *lettrés* et la *philosophie chinoise*. Il n'y a pas déjà tant de *raison* dans le monde pour que l'on se croie obligé de la conspuer lorsqu'on en trouve quelque part. Pourquoi Marsden, qui exprime souvent le regret de ne pas trouver plus de *raison* dans Marc Pol, voudrait-il que les historiens chinois l'eussent imité?

C'est devenu comme de bon ton, dans certain monde, de déclamer contre la *philosophie* des Chinois. On a accusé Confucius d'avoir *altéré*, *falsifié* les anciens livres chinois, « *en opérant sur les King et les livres de l'antiquité chinoise* un travail *analogue* à celui de Platon, *analogue* à celui d'Aristote sur les *dogmes religieux* des grandes sociétés auxquelles la Grèce était redevable de sa civilisation, etc. »; nous avons prouvé ailleurs la fausseté de cette accusation. On a encore enchéri depuis. Une homme qui a écrit sur l'armée chinoise un livre qui n'était guère que la *traduction* de Mémoires qu'il n'avait pas faits et qu'il eût été incapable de rédiger, jette aussi sa pierre à la philosophie chinoise : « Les Chinois, dit-il (p. 19), *abrutis* par « *leurs livres de morale*, par *leurs rites absurdes*, « n'ont aucune de ces qualités que possède le

CHAPITRE LXXIX.

Comment le grant Kaan fist occire Nayan.

Et quant le grant Kaan sot que Nayan estoit pris, si en fu moult liez [1], et commanda que il fust mis à mort dès maintenant [2]; que nus [a] ne le veist, à ce, que pour ce que il estoit de sa char et de son sanc, il en eust pitié et li pardonnast. Et fu occis en ceste maniere : car il fu envelopez en un tapis et fu tant menez çà et là

LXXIX. — [a] Ms. B. *nulz.*

LXXIX. — [1] *Joyeux*, de *lætus.* — [2] *Aussitôt.*

« soldat européen. » C'est le même écrivain à épaulettes, qui, dans le même livre, disait (p. XVIII), pour pousser le gouvernement français à faire l'expédition de 1860 : « La Chine regorge d'or et d'argent, ses mines lui en fournissent; elle en a, en outre, reçu de tous les points du globe; elle a absorbé nos écus de France, les vieilles piastres espagnoles et une partie des dollars du Mexique. Nous retrouverons donc chez elle, dans certains lieux de la Tartarie bien connus, notre numéraire qui payera facilement les frais de la guerre. » Voilà de la véritable et bonne *morale!*

Quant aux observations de Marsden, elles pourraient s'appliquer à tous les historiens anciens, et même à la plupart des modernes, lorsque ce ne sont pas des chroniqueurs. Ces historiens s'étaient imposé la tâche de faire le récit des événements civils que l'histoire peut constater, quelquefois des croyances de la nation; mais non de la foi particulière d'un individu, moins facile à constater, et sur laquelle, d'ailleurs, l'historien n'a pas de contrôle, tant que cette foi ne se traduit pas en actes civils.

Ainsi les historiens chinois ont eu, de leur mission, à peu près la même idée que les grands historiens de l'antiquité. Quand ils parlent de la *croyance* d'un personnage historique, d'un empereur chinois, c'est que, selon eux, cette *croyance*, qu'elle fût *bouddhiste* ou *Tao-sse*, en favorisant outre mesure les sectateurs de cette même croyance, contrairement aux véritables principes du gouvernement, nuisait par cela même, aux intérêts de l'État, c'est-à-dire de la communauté; et ils n'hésitent pas à blâmer l'abus qui est fait de cette croyance. Il n'y a point de *vanité philosophique* à agir ainsi.

Au surplus, ce serait bien le cas d'appliquer ici ces belles paroles de Cicéron : « Philosophiæ « studium qui vituperat, haud sane intelligo, « quidnam sit, quod laudandum putet. » (*De Officiis*, II, 2.)

Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (t. II, p. 460, note), ne dit que ce peu de mots sur la révolte de Nayan : « Khoubilaï, quoique déjà atteint de maladie et fort avancé en âge, marcha contre les rebelles; mais il était en palanquin. Il fut sur le point d'essuyer une défaite; et l'on mit en fuite l'éléphant qui le portait. Toutefois il remporta la victoire et poursuivit ses ennemis, qui lui furent livrés par leurs propres soldats. Il fit mourir les princes et distribua leurs troupes. Ce fut la dernière expédition que Khoubilaï fit en personne. »

Marc Pol, en disant que Nayan *était chrétien baptisé* et *qu'il avait fait placer le signe de la croix sur ses étendards*, ajoute une réflexion un peu philosophique : *mais il ne li valut riens pour ce que il aloit contre son seigneur;* c'est-à dire qu'*il avait contre lui le droit.* Ce dernier, cependant, ne triomphe pas toujours, comme on peut en voir des exemples dans tous les temps.

estroitement que il morut. Et pour ce le fist morir en ceste maniere, pour ce que il ne vouloit que le sanc du lignage de son empire fust espandus ne en l'air, ne en la terre, ne au soleil (1).

Et quant le grant Kaan ot[3] vaincu ceste bataille si comme vous avez ouy, touz les barons et les hommes des provinces Nayan firent de rechief la fiance[4] au grant Kaan, qui furent de quatre provinces, si comme je vous dirai, qui avoient esté de la seigneurie dudit Nayan. La premiere a nom *Ciorcia;* la seconde *Cauly*[b] *;* la tierce *Brascol*, la quarte *Sichuigui*. Et de toutes ces quatre grans provinces (2) en estoit, Nayan, seigneur, qui moult estoit grant chose[c].

[b] Mss. A. B. Le ms. C. *Causy*. — [c] Ms. C. *fait*.

---

[3] *Eut*. — [4] *Serment de fidélité*.

LXXIX. — (1) La même manière de faire mourir un ennemi est attribuée à Houlagou-Khan par Novaïri, pour le dernier khalife de Baghdâd. (Voir précéd., p. 50, n. 7.) Toutefois le fait est fort douteux ; ce genre de mort n'étant réservé que pour les princes de la lignée impériale de Dchinghis-Khaân, ainsi que le dit Marc Pol. L'historien arménien Guiragos (*Extrait* traduit par M. Dulaurier, p. 121) racontant la mort du khalife Mostassem, dit : Houlagou le traita d'abord honorablement, tout en lui reprochant d'avoir tardé à se présenter devant lui. Puis il lui dit : « Es-tu un dieu ou un homme? » — Le khalife répondit : « Je suis un homme, serviteur de Dieu. » Houlagou reprit : « Dieu t'a-t-il prescrit de m'injurier, de m'appeler *chien?*... Eh bien moi, le chien de Dieu, qui suis affamé, je te dévorerai. » Et il le tua de sa propre main. »

(2) Les domaines de Nayan, comprenant, comme dit Marc Pol, *quatre grandes provinces*, par suite des agrandissements successifs qu'il avait obtenus aux dépens des apanages d'autres princes mongols, formaient ce que l'on nomme aujourd'hui la Mandchourie, au nord-est de Péking et à vingt journées de cette capitale. La première de ces provinces, que Marc Pol nomme *Ciorcia* (que l'on doit prononcer *Tchiortchia*), était évidemment le pays des *Tchourtchéh* (les ancêtres des Mandchous actuels), lequel, après la défaite et la mort de Nayan, donna son nom au *Sing* ou gouvernement général que Rachid-ed-din nomme جورچه *tchourtcheh*, et l'histoire chinoise *Liao-yang Sing*, « gouvernement du Liao-yang ».

La seconde province, que nos mss. nomment *Cauly*, devait être le pays de *Kao-k'u-li*, comme on appelait primitivement le *loú* ou *Circuit* de *Thoung-ning* dépendant du même gouvernement. (*Yuen-ssé*, k. 59. fol. 3, v°.) La troisième, *Brascol* (ou plutôt *Barscol*), porte un nom mongol dont la première syllabe *bars* signifie *tigre*, et la terminaison *fleuve, rivière* (la *rivière des tigres*), pays qui devait être situé dans les mêmes régions. Enfin la quatrième, *Sichuiguï*, était le *loú* ou *Circuit* de *Khaï-yuen*, traversé par le *Kara-mouren*, en chinois *Hé-chouï*, « eau ou rivière noire », nom que ce pays portait anciennement. Les Khitans en étant devenus maîtres, y établirent le siége de leur gouvernement, sous le nom de *Hé-chouï*, qui fut ensuite surnommé *Niu-tchin*. *Hing-tsoung*, de la petite dynastie des *Liao* (1032 de J.-C.), changea ce nom en celui de *Niu-tchi* ou *Jou-tchi*, d'où les tribus qui habitaient sur les rives du *Hé-choui*, ou *Kara-mouren*, prirent le nom de *Jou-tchi*. Celles-ci, s'étant révoltées contre les *Liao*, les battirent, s'emparèrent de leur territoire, et la dynastie qui se fonda prit le nom de *Kin*, Or, *Dynastie d'or*,

Et après que le grant Kaan ot[3] vaincu Nayan si comme vous avez ouy, les generations des genz qui estoient en la seigneurie Nayan en ces quatre provinces avant dites, qui estoient ydolastre et sarrazin; mais auques[5] y avoit crestiens (3); [il faisoient si grans gap[6] des crestiens[d]], et de la croix[e] que Nayan y avoit portée en s'enseigne que il ne povoient durer[7]. Et leur disoient[f] : « Or veez[8] « comment la vostre croix de vostre dieu a aidie[g] Nayan qui estoit « crestiens et l'aouroit[9]. » Et tant en crut la parole, qu'elle vint jusques au grant Kaan. Et quant le grant Kaan oy ce, si reprist moult ceus qui le gap[6] en faisoient et devant les crestiens. Et dist aux crestiens « que il se deussent conforter; que se la croix n'avoit « aidé Nayan que elle avoit fait grant raison; car, bonne chose si « comme elle est, ne devoit autre chose faire que ce qu'elle avoit

[d] Ces sept mots essentiels manquent dans les mss. A et B. — [e] Ms. A. C. *croiz.* — [f] Mss. A. B. *disoit.* — [g] Ms. A. *adire.* Ms. B. *aidie.* Ms. C. *aidé.*

[5] *Pronom indéterminé :* quelque, de *aliquis.* — [6] *Railleries, moqueries.* Plus ordinairement *gab.* — [7] *Ils ne pouvaient les endurer.* — [8] *Voyez.* — [9] *L'adorait.*

en mongol *Altoun*, qui signifie également *or*. C'est avec un roi de cette dynastie, que Marc Pol nomme le *Roi d'Or*, que le *Prestre Jehan* eut des démêlés. (Voir les chap. CVIII et CIX.) Ayant été appelés par les Chinois comme auxiliaires pour détruire les *Liao*, ils pénétrèrent en Chine, s'y trouvèrent bien et ne voulurent plus en sortir. Ils finirent par enlever aux Soung toute la partie de la Chine située au nord du fleuve Jaune. Cette dynastie fut détruite en 1234 par les Mongols. Ce conquérant divisa les anciennes possessions des *Niu-tche,* devenus les *Kin*, en *orientale* et *occidentale.* La limite qui les séparait était à peu près le méridien de Péking, selon Gaubil (p. 206). La partie orientale fut divisée en vingt circonscriptions. Un de ses frères, le grand-père de Nayan, eut en partage tout le pays situé entre les rivières de *Liao, Toro* et *Kouei-louï*, et une partie du pays entre le *Liao-toung* et la rivière *Liao.* C'est dans cet apanage, agrandi par lui, qu'était Nayan.

(3) *Chrétiens nestoriens.* Le texte français de la S. G. porte (p. 85) : « Saracinz, Ydres et Juif et « maintes autres jens que ne creoent en Dieu. » Le texte italien : *il Milione,* ne cite pas les *Juifs :* « gli Saracini, et gli altri che v' erano di diverse genti. » Ramusio a : « Li Giudei e Saraceni. » Le texte latin de Grynæus porte aussi : « Judæi et Saraceni. » Cependant il est possible qu'il y ait eu aussi des *Juifs*, car on sait par divers témoignages qu'il en existait depuis longtemps en Chine; qu'il y en avait aussi chez les Mongols, et que quelques-uns d'entre eux occupèrent des emplois à la cour des souverains mongols de Perse. L'envoyé de saint Louis, Rubruquis, en rencontra dans plusieurs villes. « A « deux journées de la Porte de fer (*Derbend*), « nous trouvasmes une autre ville appellée « *Samaron*, où il y avoit grand nombre de « *Juifs.* » Il est remarquable, toutefois, qu'ils ne soient pas cités dans notre rédaction. Quant aux sectateurs de Mahomet, il y en avait aussi un grand nombre parmi les Mongols, de même que des bouddhistes que Marc Pol désigne toujours par la qualification d'idolâtres, parce qu'ils avaient constamment avec eux des idoles.

« fait; car Nayan estoit desloiaus et traitres qui venoit contre son « seigneur; et pour ce li est bien avenu ce qu'il avoit deservi [10]. « Et la croix de vostre dieu fist moult bien quant elle ne l'aida « contre droit. » Et dist ce si haut que chascun l'oy; si que les crestiens respondirent [h] au grant Kaan : « Grandisme seigneur, vous « dites moult bien, car nostre croix ne veut aidier nulluy à tort; « et pour ce n'aida pas Nayan qui faisoit maus [i] et desloiautez, si « qu'elle n'en veult [j] faire si comme lui qui mal faisoit. » Si que depuis ne leur fu faite [k] nulle repreuche [l] des [11] mécréans, pour ce qu'il oïrent bien les paroles qui furent dites du seigneur aux crestiens pour la croix que Nayan avoit portée en s'enseigne et ne li avoit pas aidé (4).

[h] Ms. A. *responrent.* — [i] Ms. B. *maulx.* — [j] Mss. B. C. *voult.* — [k] Ce mot manque dans le ms. A. — [l] Ms. B. *reprouche;* ms. C. *reprochie.*

---

[10] *Mérité.* — [11] *Par les.*

(4) Cette conduite de Khoubilaï-Khaân, dans la circonstance rapportée par Marc Pol, est tout à fait conforme au caractère de tolérance religieuse qui lui est attribué par l'histoire. On en a une preuve frappante dans une inscription mongole, en caractères *pa'-sse-pa*, traduite en anglais par M. A. Wylie, et que nous avons publiée en français avec le texte mongol dans le *Journal asiatique de Paris* (juin 1862). Voir ci-devant la note, page 217.

De plus, indépendamment des témoignages nombreux de Marc Pol, on en trouve d'autres qui les confirment, dans les *Annales ecclesiastici* d'Odor. Raynaldus, ann. 1278 et 1289; ce sont des lettres adressées par les papes Nicolas III et Nicolas IV, à Khoubilaï-Khaân, portant pour suscription (celle de Nicolas III) : *Charissimo in* CHRISTO *filio* QUOBLEY, *magno Caano Imperatori et moderatori omnium Tartarorum salutem et apostolicam benedictionem* (voir aussi Wadding, *Annal. Min.*, et Mosheim, *Historia Tartarorum eccles.*, p. 76); et celle de Nicolas IV (Ib. p. 94) : « NICOLAUS *cet.* COBLA CHAN, *magno principi Tartarorum gratiam in præsenti, quæ perducat ad gloriam in futuro.* » Cette dernière est ainsi conçue : « Gaudemus in Domino, princeps egregie, sibique devotas et uberes gratiarum referimus actiones, quod ipse, in cujus manu corda sunt principum terrenorum, te, prout lætanter audivimus, suæ dono gratiæ clementi pietate præveniens, illo tui pectoris intima fœcundavit affectu, quod ad Christianitatis terminos ampliandos dirigitur desiderium mentis tuæ. Dudum siquidem post nostræ promotionis initia *certos nuncios* ad nostram præsentiam ex parte magnifici principis ARGONIS, regis Tartarorum illustris, *transmissos recepimus,* nobis aperte referentes quod ad personam nostram et Romanam ecclesiam, et etiam gentem, seu populum Latinorum, grandis devotionis affectum magnificentia tua gerit, dictique nuncii ex parte regia cum instantia petierunt, ut aliquos religiosos Latinos ad tuam præsentiam mitteremus. Nos autem, tam gratis et acceptis de tanto tamque sublimi principe rumoribus intellectis, exultavimus in Domino vehementer, cum tuæ salutis augmentum, tuique nominis gloriam synceris affectibus cupiamus... Patri luminum, a quo est omne datum optimum, et omne donum perfectum, humiliter supplicantes, ut tui pectoris intima de bono semper in melius munere suæ inspirationis illuminet, ac suæ gratiæ rore perfundat, ad lau-

CHAPITRE LXXX.

Comment le grant Kaan s'en retourna à la cité de Cambaluc.

Et quant le grant Kaan ot vaincu Nayan en tel maniere comme vous avez ouy; si s'en retourna [a] à la maistre cité de Cambaluc [b] (1).

LXXX. — [a] Ms. A. *torna.* — [b] Ms. A. *Caiabaluc.*

dem sui gloriosi nominis, et honorem. Volentes igitur votis regiis benigne annuere in hac parte, ac desiderantes admodum, ut ad suscipiendam Christianam fidem, quam prædicta Romana tenet et servat ecclesia, promptus accedas, præsto te offeras, studiosus occurras, cum sine ipsius comitante suffragio placere Altissimo nemo possit, ecce dilectum filium fratrem JOANNEM E MONTE CORVINO, cum ejus sociis de ordine Minorum latorem præsentium ad te duximus destinandum.

« Datum Reate III. Idus Julii anno II. »

« *Donné à Riéti, le* 17 *juillet,* 2[e] *année du Pontificat de* NICOLAS IV (1289). »

LXXX. — (1) Nous avons vu précédemment (p. 240) que, selon les annales chinoises, Khoubilaï-Khaân, après avoir vaincu Nayan, rentra à *Chàng-toù*, en Mongolie, *en automne*, *à la* 8[e] *lune* de l'année 1287. Il alla ensuite faire sa grande chasse d'automne accoutumée; ce sont les mêmes annales qui nous l'apprennent.

Le texte italien de Ramusio, seul de tous les textes manuscrits et imprimés, rapporte ici un chapitre évidemment interpolé, mais qui mérite cependant d'être connu. C'est pourquoi nous croyons devoir le donner ici en note :

« Doppo ottenuta tal vittoria il Gran Can, ritornò con gran pompa, e trionfo nella città principal detta Cambalù, [e fu del mese di novembre : e quivi stette fin' al mese di febbrajo, e marzo quando è la nostra Pasqua, dove sapendo, che questa era una delle nostre feste principali, fece venir' a se tutti i Cristiani, e volse che li portassero il libro dove sono li quattro Evangelj, al quale fattogli dar l'incenso molte volte con gran cerimonie, devotamente lo baciò, e il medesimo volse che facessero tutti i suoi baroni, e signori che erano presenti. E questo modo sempre serva nelle feste principali de' Cristiani, come è la Pasqua, e il Natale. Il simil fa nelle principali feste di Saraceni, Giudei, e Idolatri. Ed essendogli domandato della causa, disse : « Sono quattro Profeti, che son' adorati, e a' « quali fa riverenza tutt' il mondo. Li Cristiani « dicono il loro Dio essere stato Giesù Cristo, i « Saraceni Maometto, i Giudei Moyse, gl'Idola- « tri Sogomombar Can, qual fu il primo iddio « degl'idoli, e io faccio onor, e riverenza a tutti « quattro, cioè a quello ch'è il maggior' in « cielo, e più vero, e quello prego che m'a- « juti. » Ma per quello che dimostrava il Gran Can, egli tien per la più vera, e miglior la fede cristiana, perchè dice, che ella non comanda cosa che non sia piena d'ogni bontà, e santità. E per niun modo vuol sopportare che li Cristiani portino la Croce avanti di loro, e questo perchè in quella fu flagellato e morto un tanto, e così grand'uomo come fu Cristo.

« Potrebbe dir' alcuno, poich' egli tiene la fede di Cristo per la migliore, perchè nón s'accosta a lei, e fassi Cristiano? La cosa è questa, secundo che egli disse a M. Nicolo, e Maffio quando li mandò ambasciatori al Papa, i quali alle volte movevano qualche parola circa la fede di Cristo. Diceva egli : « In che modo volete voi « che mi faccia Cristiano? Voi vedete, che li « Cristiani, che sono in queste parti, sono tal- « mente ignoranti che non fanno cosa alcuna, e « niente possono; e vedete che questi idolatri « fanno ciò che vogliono, e quando io seggo a « mensa, vengono a me le tazze, che sono in « mezzo la sala, piene di vino, o bevande, e d'al- « tre cosa senza ch'alcuno le tocchi, e bevo con « quelle. Costringono andar' il mal tempo verso « qua parte vogliono, e fanno molte cose mara- « vigliose, e come sapete, gl'idoli loro parlano, « e gli predicono tutto quello che vogliono. Ma

Et illec demoura à grant soulas et à grant feste [c]. Et l'autre seigneur Tatar, qui Caydu avoit à nom, quant il sot [1] que Nayan fu desconfit et mort, si en ot [2] moult grant douleur, et demoura de

[c] Ms. B. *joie.*

LXXX. — [1] *Sut.* — [2] *Eut.*

« se io mi converto alla fede di Cristo, e mi faccia Cristiano, allora i miei baroni, e altre genti, quali non s'accostano alla fede di Cristo, mi direbbero, che causa v'ha mosso al battesimo, e a tener la fede di Cristo? Che virtuti, o che miracoli aveto veduto di lui? E dicono questi idolatri, che quel che fanno, lo fanno per santità, e virtù degl'idoli : allora non saprei che rispondergli, talchè saria grandissimo errore tra loro, e questi idolatri, che con l'arti, e scienze loro operano tali cose, mi potriano facilmente far morire. Ma voi anderete dal vostro Pontefice, e da parte nostra lo pregherete che mi mandi cento uomini savi della vostra legge, che avanti questi idolatri abbino a riprovare quel che fanno, e dicanli, che loro sanno, e possono far tali cose, ma non vogliono, perchè si fanno per arte diabolica, e di cattivi spiriti, e talmente li costringano, che non abbino potestà di far tali cose avanti di loro. Allora quando vedremo questo, riproveremo loro, e la loro legge, e così mi battezzerò, e quando sarò battezzato, tutti li miei baroni, e grand' uomini si battezzeranno, e poi li sudditi loro torranno il battesimo, e così saranno più Cristiani qui, che non sono nelle parti vostre. » — E se dal Papa, com'è stato detto nel principio, fossero stati mandati uomini atti a predicarli la fede nostra, il detto Gran Can s'avria fatto Cristiano, perchè si sa di certo che n'avea grandissimo desiderio.] Ma ritornando al proposito nostro, diremo del merito, e onore, che egli dà a coloro che si portano valorosamente in battaglia. »

Ce chapitre curieux porte tous les caractères de l'authenticité. Nous croyons pouvoir même affirmer que Marc Pol seul a pu l'écrire ou le laisser écrire sous sa dictée. Il ne le fut pas à l'époque de la première rédaction (ou, s'il s'y trouvait, il en fut retranché dans toutes les copies rendues publiques), et, par conséquent, il ne se trouve pas dans tous les manuscrits ou imprimés qui en proviennent directement ou indirectement. Mais, comme le chapitre sur la mort d'Ahama, ministre des finances de Khoubilaï-Khaân (que nous considérons aussi comme parfaitement *authentique*, et n'ayant pu être écrit ou dicté que par Marc Pol), le chapitre dont nous venons de reproduire le texte original fut trouvé sans doute après la mort de Marc Pol, dans ses papiers, ou ajouté par lui à un manuscrit de la première rédaction. La manière dont il y est parlé de Jésus-Christ : « Et pour aucun motif il (le grand Khaân) n'aurait voulu permettre que les Chrétiens portassent la croix devant eux, parce que, sur cette croix, fut flagellé et mis à mort un homme aussi parfait, aussi grand que fut le Christ (*un tanto, e così grand' uomo come fu Cristo*), » ne peut d'ailleurs laisser supposer que ce chapitre soit une *interpolation* faite dans un but religieux. Il est, de plus, en parfait accord avec la teneur du chapitre VII, p. 13, dont il rappelle même les termes, dans la demande que fit le grand Khaân : que le Pape lui envoyât *cent docteurs* habiles dans la loi chrétienne, pour discuter avec eux les mérites de cette religion ; et que si ces docteurs parvenaient à prouver *par force de raisons comment la loy de Crist estoit la meilleur et que toutes les loys autres sont mauvaises et fausses*, lui et tout son peuple *deviendroient chrétiens.* Toutes ces considérations nous portent à penser que ce chapitre dut être rédigé dès l'origine, mais que des causes qui nous sont inconnues le firent retrancher, comme le chapitre sur *Ahama*, de toutes les copies sorties des mains de Marc Pol. Ramusio, 230 ans après la mort du célèbre voyageur, publiant une version italienne de son livre, dans un recueil comprenant trois volumes in-folio, a pu avoir eu communication des chapitres restés inédits avec l'autorisation de les rendre publics.

son appareil [3]; mais il ot doute [4] d'estre ainsi menez comme Nayan avoit esté.

Or avez entendu comment le grant Kaan n'ala onques en ost [5] que une seule fois, et ce fu ceste; car en touz ses autres besoins et osts [d] il envoie ses filz ou [e] ses barons. Mais en ceste ne vout [f] il que nus y allast autre que lui pour ce que trop lui sembloit grant fait et mauvais et perilleus de la surcuidance [6] de ce desloial Nayan.

Or vous laisserons à conter de ceste matiere; retournerons à conter de grandismes faiz du grant Kaan. Et nous vous avons compté de quel lignage il fu, et son aage. Or vous dirai ce que il fist à ses barons qui se porterent [7] bien à la bataille, quant il retourna [8]. Celui qui estoit seigneur de cent hommes, si le fist de mille. Et qui estoit seigneur de mille, si le fist de dix mille (2). Et ainsi [g] leur donnoit, si comme il veoit qu'il l'avoient deservi [9], à chascun selonc ce qu'il estoit. Et sur tout ce, leur donnoit de belle vessellemente [10] d'argent et d'autre beau hernois [h]. Il leur croissoit [11] leur table de commandement. Il leur presentoit aussi de beaus joiaus d'or et d'argent et de perles [i] et de pierres précieuses [j] et de chevaus [k]; et tant en donna à chascun que ce fu merveilles. Et non pour quant il l'avoient bien deservi [9]; car onques ne furent veu hommes qui tant feissent d'armes por l'amour et l'onneur de leur seigneur, comme il firent celui jour de la bataille.

Les tables de commandement (3) sont si faites, que celui qui a

[d] Ms. A. *os*, pour *osts*, = armées. — [e] Mss. B. C. *et*. — [f] Id. *voult*. — [g] Ms. A. *einssy*. — [h] Mss. B. C. *joyaux*. — [i] Ms. A. *pelles*. — [j] Ms. C. — [k] Mss. B. C. *chevaulx*.

[3] *Et en demeura là de ses préparatifs de guerre.* — [4] *Il craignit.* — [5] *En guerre.* — [6] *Présomption, outrecuidance.* — [7] *Comportèrent.* — [8] *Fut de retour à sa capitale.* — [9] *Mérité.* — [10] *Vaisselle.* — [11] *Il augmentait de valeur et de prérogatives.*

(2) Ces avancements, promotions et récompenses donnés par Khoubilaï-khaân à ses généraux et autres serviteurs de haut rang, au retour de son expédition contre Nayan, sont confirmés par les Annales chinoises : « A la onzième lune, y est-il dit (*Li taï ki sse*, k. 98, fol. 13, v.), *Seng-ko*, (grand partisan des bouddhistes et l'ancêtre du prince mongol actuel *Seng-ko Lin-tsin* qu'on appelle aussi en Chine *Seng wâng*, le prince *Seng*, de la tribu mongole des *Kortchin*) fut fait *premier ministre de la gauche*; *Ho-lou-houan-sa-li*, fut fait *ministre des finances*; *Yé-li* fut fait *ministre de la droite*; *Mo-chao* fut fait *ministre de la gauche*. » Les Annales ne donnent pas les autres promotions, qui ne se rattachaient pas à des services publics.

(3) Nous avons déjà donné (p. 14, n. 1 et p. 29, n. 1) quelques détails sur ces *tables de*

seigneurie de cent hommes a table d'argent; et qui a seigneurie de mille, si a tables d'or ou d'argent doré. Celui qui a seigneurie de dix mille, a table d'or à teste de lyon (4). Or si vous dirai le poys des tables et ce qu'elles signifient[l].

Ceux qui ont seigneurie de cent et de mille, leur table poyse chascune poys .c.xx. Et celle qui est la table de lyon entailliée dedens, qui ont la seigneurie de dix mille, poyse aussi .c.xx. (5). Et en toutes les tables y a escript un commandement qui dist : « Par « la force du grant dieu et de la grant grace que il a donné à « notre empire[m] le nom du Kaan soit beneoit[12]; et tuit cil[n] qui « ne l'obeiront soient mort et destruit. »

[l] Mss. A. C. *senefient.* — [m] Id. *Emperiere.* — [n] Ms. C. *tous ceulx.*

[12] *Béni.*

commandement. On en a découvert quelques-unes il y a une quinzaine d'années, dans la Russie méridionale ; et le *fac-simile* de l'une de ces *tablettes* en argent a été publié en 1846, par M. Grigorief, aujourd'hui gouverneur civil de la province des Kirghiz d'Orembourg. En voici la transcription et la traduction. (V. *Journ. asiat.*, juin 1861) :

« Tengri-yin khoutchoun-dour.
« Moungké
« khan néré koutoukhtaï
« boltogai kén oulou bou-
« chirékhou aldakhou oukoukhou.

« *Par la force du Ciel! que le nom de Moungké-* « *khân soit honoré, béni. Qui ne le respectera* « *pas périra.* » Il est impossible, comme on le voit, de trouver une plus parfaite ressemblance entre la teneur de l'inscription mongole de cette *tablette d'argent*, découverte en Russie, et le *texte général* de ces inscriptions donné par Marc Pol, dans ce chapitre.

(4) Le plus ou moins de *richesse* du métal employé dans ces tablettes, et leur poids plus ou moins grand, indiquaient le rang de celui qui en était porteur. L'ordre du prince qui le donnait se nommait en mongol *yarlik* ou plutôt *dcharlig*, selon les anciennes inscriptions en caractères *pa'-sse-pa*. Il est à regretter que les *tables d'or de commandement* que les frères *Poli* et que Marc Pol lui-même reçurent du grand Khaân lorsqu'ils le quittèrent pour revenir en Europe (ch. XVIII, p. 29), n'aient pas été conservées ; on pourrait lire aujourd'hui les inscriptions mongoles qu'elles devaient porter. Ce ne seraient pas des monuments peu précieux pour l'histoire. Mais comme ces *tables* étaient *d'or*, la richesse du métal en aura empêché la conservation. Il serait à désirer qu'elles eussent été enfouies sous terre ; on pourrait espérer de les retrouver un jour.

(5) Nos trois mss. n'indiquent pas quel était ce poids. Le texte français de la Société de Géographie dit que c'étaient des *saies* (p. 87) ; Ramusio a *saggi*, dont *saies* est dérivé. L'ancienne version italienne, *Il Milione*, porte : *libbre* « livres ». Nous croyons que par le mot *pois* ou *poys* de nos trois mss. il faut entendre *gros*, pris alors comme *unité* de poids. Le *saggio* vénitien, le *sixième* de l'once, en était à peu près l'équivalent.

Toutefois il se pourrait que ce fût un poids plus fort, car on lit dans Rubruquis (*Relation*, etc., éd. 1634, p. 151) : « *Mangu* (*khân*), donna à ce *Moal* (Mongol envoyé par lui comme ambassadeur auprès du roi de France) ses *tablettes d'or*, qui est une plaque *large comme la main et longue de demy coudée* où son commandement estoit engravé. Et celuy qui porte cela peut demander et commander tout ce qui lui plaist, et tout est exécuté sans délay. »

Et encore vous di que touz ceuls qui ont ces tables, si ont aussi grant privileges de tout ce que il doivent faire en leur seigneurie. Encor sachiez que cil qui ont grant seigneurie de cent mille hommes ou que il soit seigneur d'un grant ost general [13], cil ont une table d'or qui poise pres de trois cens. Et y a lettres escriptes qui dient [14] aussi comme autres que je vous ai dit. Et dessoubs [o] les lettres y a pourtrait un lyon, et dessous le lyon est le solleil et la lune (6). Et puis ont leur grant privileges [15] de leur grans fais, et d'autre part [16] leur commandemenz. Et touz ceus qui ont si noble table, si ont par commandement que toute fois que il chevauchent doivent avoir sus le chief [p] un palieque [q] (7) que on dit am-

[o] Mss. B. C. Le ms. A. porte *disous.* — [p] Ms. A. *sus le chies.* — [q] Ms. C. *une paile.*

[13] *Une grande armée.* Le ms. B. a ici *host.* — [14] *Disent.* — [15] *Les priviléges que ces tablettes confèrent sont aussi gravés sur ces mêmes tablettes.* — [16] *De l'autre côté.*

(6) Les étendards des Mongols, comme ceux des Chinois d'aujourd'hui, portaient des insignes très-variés. L'histoire officielle des Mongols (*Youen-sse*, k. 79, fol. 4 et suiv.) en donne une longue énumération. Ils offraient les symboles de tous les éléments. Il y avait l'étendard du *chef des vents* (*foung peh*), sur lequel était représenté un génie; l'étendard du *maître de la pluie* (*yu-sse*), id.; l'étendard du *prince du tonnerre* (*louï koung*); les étendards des cinq éléments: du *métal*, de l'*eau*, du *bois*, du *feu* et de la *terre*; les étendards de chacune des vingt-huit *constellations*, etc. « L'*étendard du soleil* « (*jih khi*) formé d'une substance (étoffe) azurée « sur laquelle était brodé le disque rouge et brillant du *soleil*, dans la partie supérieure, et « supporté par des vapeurs nuageuses. L'*étendard de la lune* (*youë khi*) était aussi formé « d'une étoffe azurée sur laquelle était brodé le « disque rouge et brillant de la *lune*, dans la « partie supérieure, également supporté par des « vapeurs nuageuses » (Ib., fol. 7 v.). Il y avait aussi l'étendard des *cinq montagnes* sacrées de la Chine, *l'étendard de la grande paix de l'Empire* (*thiên-hia taï ping khi*); *l'étendard des dix mille années pour l'Empereur* (*hoang ti wen souï khi*) dont des *plants de riz* entremêlés formaient les caractères; les étendards du *roi du ciel oriental*, du *roi du ciel méridional*, du *roi du ciel occidental*, du *roi du ciel septentrional;* sur lesquels étaient des hommes divins avec différents emblèmes; l'*étendard du grand génie* (*tá chin khi*); l'étendard de la *porte d'ivoire;* l'étendard du *tambour d'or;* l'étendard du *tigre blanc*; ceux des *dragons verts*, des *dragons* de toutes les *formes* et de toutes les *couleurs ;* du *dragon-cheval*, du *ki-lin*, du *buffle*, du *rhinocéros*, du *bœuf d'or*; du *loup*; des *génies des quatre points cardinaux*, etc., etc. La dynastie actuelle des Mandchous a aussi un grand nombre d'étendards au nombre desquels se trouvent ceux du *soleil* et de la *lune*. Ils sont figurés dans l'ouvrage officiel intitulé : *Hoang tchao li khi thou chi*, k. 11, fol. 85-86.

(7) Dès la plus haute antiquité les personnages officiels chinois ont eu des insignes particuliers de leurs fonctions, qu'ils portaient ou faisaient porter devant eux en public. Encore maintenant le cortége d'un mandarin est toujours précédé de différents insignes : oriflammes, dais, de différentes formes et couleurs, portés par des hommes de son escorte. Dans toutes les anciennes monarchies de l'Orient le *dais* ou *palieque* (variante de *paile*), que l'on appelle *ombrelle*, comme dit

brel [r], que on porte sur une lance en senefiance de grant seigneurie. Et encore que toute fois que il siet [17], il siet [s] en chaiere [18] d'argent.

Et encore à ces grans seigneurs leur donne une table de jerfaus (8); et ce est à tres grans barons, par quoy il aient plaine seigneurie et baille [t] comme lui meismes. Car quant celui veult envoier [u] messages en aucun lieu, si pourroit prendre les chevaus du meilleur qui y fust, et toute autre chose à sa volenté.

Or vous laisserons de ceste matiere et vous conterons des façons du grant Kaan et de sa contenance.

[r] Id. *ombrel.* — [s] Ms. B. manque dans le ms. A. Le ms. C. porte : *doit il seoir.* — [t] Ms. C. *baillie,* = *autorité.* — [u] Id. *voulsist mander.*

---

[17] *S'assiet.* — [18] *Chaire, siége* en général.

Marc Pol, un autre en forme de grand éventail, ou d'étendard à queue (sur les bas-reliefs assyriens, comme en Chine, en Mongolie), était en public la marque distinctive des souverains, des princes et des princesses, ainsi que l'on peut s'en assurer en examinant les bas-reliefs découverts dans les ruines de Ninive et de Babylone, les peintures et les sculptures des anciens monuments des Pharaons. C'est en Chine seulement que l'on peut maintenant retrouver encore, dans ses formes vivantes, cette ancienne civilisation de l'Orient si différente de la nôtre.

Le texte français publié par la Société de Géographie porte *paile,* comme notre ms. C. au lieu de *palieque,* qui doit avoir la même signification. L'ancienne version latine, publiée par la même Société, porte : « Et isti qui habent istas nobiles « tabulas habent in mandatis quod semper « quando equitant debeant portare supra capita « sua unum *pallium* de auro, signum magni do- « minii. »

(8) On peut conclure, de ce passage de Marc Pol, que, lorsque son père et lui reçurent de Khoubilaï-Khaân des *tables d'or* de commandement (chap. VIII et XVIII), ils étaient considérés par le souverain mongol comme des premiers personnages de son Empire. La princesse Cogatra qu'ils avaient été chargés par Khoubilaï de conduire à Argoûn, Khan de Perse, et qui fut remise à Ghazan, son fils, les honora encore davantage, s'il était possible, en leur donnant elle-même quatre *tables d'or de commandement* (ch. XVIII) dont deux *estoient de gerfaus*, c'est-à-dire avaient la *figure d'un gerfaut* représentée sur leur surface ; une autre : la *figure d'un lyon*, et la quatrième : une *inscription mongole* ou *persane,* dans le genre de celle reproduite précédemment. Le gerfaut (*gyro-falco*) en sa qualité de noble bête de proie qui se laissait apprivoiser pour se livrer, comme ses maîtres, au noble plaisir de la chasse, était tenu en grande estime, au-dessus même du lion ; c'était le plus grand honneur que l'on pût recevoir du souverain que de le porter sur ses insignes.

Il y a quelque analogie entre les *tables d'or de commandement* des Empereurs mongols, et les *bulles d'or* des empereurs de Constantinople et autres souverains du moyen âge, dont quelques-unes sont conservées dans les musées d'Europe. Ces *bulles* se délivraient aussi sur différentes matières. Il y en avait d'*or*, d'*argent* et de *plomb*, et elles furent employées par les princes souverains et les seigneurs de fiefs, par les papes et les hauts dignitaires de l'Église. Les bulles d'or servaient rarement et seulement dans les cas importants.

CHAPITRE LXXXI.

Ci devise de la façon au grant Kaan.

Le grant Kaan, Seigneur des Seigneurs, qui Cublay est appellez, est de telle façon. Il est de belle façon[a], ne petit ne grant; mais est de moienne grandesce. Il est chanus[b] (1), de belle maniere, et est trop bien tailliez de touz membres. Et si a le vis[1] blanc et vermeil; les yeux vairs[c], le nez bien fait et bien seant. Et a quatre femmes (2) lesquelles il tient toutesfois pour ses droites moulliers[2]. Et le greigneur filz que il a de ces quatre femmes, doit estre par raison seigneur de l'empire : ce est quant le pere muert[3]. Et sont

LXXXI. — [a] Ms. C. *grandesse*. — [b] Id. *charnuz*. — [c] Ms. A. *iex voirs*. Ms. C. *yeulx noirs*.

LXXXI. — [1] *Visage*. — [2] *Épouses légitimes*. — [3] *A la mort de son père*.

LXXXI. — (1) L'Encyclopédie chinoise publiée sous les Ming, et intitulée *Sân thsâi thoû hoeï* (*jîn we, san kiouan*, fol. 24), donne le portrait figuré de *Chi-tsou* (Khoubilaï-Khaân) qui répond assez bien à celui qu'en fait Marc Pol. Il est représenté les épaules très-larges, la figure pleine enfoncée dans ces mêmes épaules, ce qui n'est pas commun pour les portraits reproduits dans le même ouvrage. Son vêtement a aussi sur les épaules le *dragon* brodé à *cinq griffes*. L'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie, dit : « Magnus kaan dominus dominorum, qui Cublay vocatur, est de pulcra magnitudine, non parvus nec magnus, sed est de media statura. Ipse est *incarnatus* de pulcro modo et habet membra bene proportionata; habet vultum candidum et rubicundum sicut rosa ; habet oculos *nigros* et pulcros, nasum habet bene factum et bene sedet in facie. »

Selon Rachid-ed-dîn, cité par d'Ohsson (t. II, p. 475 n.), lorsque Khoubilaï-Khân vint au monde, Tchinguis-Khân (son grand-père) s'étonna qu'il fût *brun*, parce que tous ses enfants étaient blonds.

(2) Le P. Gaubil (*Hist. des Mongous*, p. 223, note), dit : « Houpilay épousa beaucoup de femmes, dont *cinq* portaient le titre d'*impératrices* (en chinois, *hoâng-heoù*). » Selon d'Ohsson, qui suit de préférence les auteurs persans, il n'y eut que *quatre femmes* de Khoubilaï-Khaân qui eurent le rang d'*impératrices* (t. II, p. 501). Mais ici, c'est sur l'autorité de Marc Pol lui-même, et non sur d'autres, qu'il s'appuie. Les historiens chinois que nous avons pu consulter ne nous ont fourni aucun éclaircissement à cet égard.

Il est bon de remarquer, toutefois, que les premières femmes ou impératrices, indépendamment des concubines, n'avaient pas le même rang. La première épousée était celle dont les fils étaient aptes à succéder au trône. Si elle n'en avait pas, c'étaient les fils de la seconde ; ainsi de suite. La première femme de Khoubilaï, ou la première impératrice (*hoâng heoù*), était *Djamboui-Khatoun*, fille du noyan *Iltchi*, l'un des chefs de la tribu mongole des *Houng-kie-le*, ou Concourates, dont il eut *quatre* fils : *Dordji*, *Tchenkin*, *Manggala* et *Noumougan*. Et selon d'Ohsson (Ib.), Khoubilaï eut encore huit fils d'autres femmes : Coutridaï, Hougatchi, vice-roi du pays de Caradjank; Oucouroudji, vice-roi du Tibet (après *Manggala*), Abadji, Geukdjou, Coutouctémour et Tougan.

appellées [ces quatre femmes] empereris [d]; mais chascune a puis son autre nom. Et chascune de ces quatre dames tient moult belle court et grant par soy. Car il n'y a nulles qui n'ait trois cens damoiseles belles et plaisans. Et il ont aussi mains vaillans escuiers, et mains autres hommes et femmes; si que chascune de ces dames a bien en sa court .x. mille personnes [e].

Toutes fois que le seigneur veult gesir [4] avec une de ces quatre femmes, si la fait venir en sa chambre; et tel fois vait [5] à la chambre de lui (3). Il a encore maintes amies, et vous dirai en quel maniere. Il est voirs [6] qu'il y a une generation [7] de Tatars qui sont appellez Ungeat [f] qui moult sont belles genz (4). Et chascun an li

[d] Ms. B. *empereis*; ms. C. *esporaces*. — [e] Le ms. C. porte seulement *mille*. — [f] Id. *Ungrac*.

[4] *In cubiculo jacere*. — [5] *Il va la trouver lui-même*. — [6] *Vrai*. — [7] *Tribu*.

(3) Pour *de li* (*d'elle*). On dirait que Marc Pol ait été chambellan de Khoubilai-Khaân, tant il se montre bien informé des détails les plus intimes de la cour de ce souverain. Il est vrai qu'il fut, comme il nous le dit lui-même dans son livre, au service de Khoubilaï pendant dix-sept ans, et que lui, son père et son oncle *demeurèrent à la cour avec les autres barons* (chap. XIV, p. 22). Il était donc en position d'être parfaitement informé.

(4) La tribu *tatare* ou mongole dont il est ici question a donné lieu aux suppositions les plus diverses des commentateurs et éditeurs de Marc Pol. Marsden (n. 527) dit « qu'il n'est guère douteux que la *contrée* nommée *Ungut* ne soit celle des Ouïghours, qui, du temps de Djengiz-khân, possédaient les pays de Tourfan et de Hami ou Kamil, et furent toujours considérés comme supérieurs, sous le rapport physique et sous le rapport intellectuel, aux autres nations de la Tartarie. » C'est là une pure hypothèse, fondée uniquement sur des apparences. Les autres, qui lisent fautivement *Migrac*, comme l'éditeur du texte français publié par la Société de Géographie (lequel éditeur a lu aussi *Migrac* dans nos propres mss. qui portent bien *Ungeat*, mss A et B; et *Ungrac* ou *Ungrat*, ms. C.), les autres, disons-nous, y voient, comme Baldelli Boni, après Deshauteraies, la tribu des Concourates, ou celle des *Niu-tche*, les *Mandchoux* actuels, habitant alors le pays de *Ninguta* (Bürck, p. 276). Vincenzo Lazari, qui a traduit en italien le ms. français de Berne, ayant lu *Migrac*, au lieu de *Ungeat* comme portent nos mss. de Paris, se borne à dire que tous les illustres commentateurs qui l'ont précédé, ayant suivi une fausse leçon, ont mis leur esprit à la torture pour expliquer leur texte fautif. Mais lui, qui croit avoir trouvé la bonne leçon, ne donne aucune explication à son égard.

Le passage suivant de Rachid-ed-din (*Djami-et-tewarikh*, « Collection d'histoires »), cité par d'Ohsson, dans son *Histoire des Mongols* (t. I, p. 84), et dans le nouveau *Journal asiatique* (t. IX, p. 526), sur la tribu des *Oungout* (la même que celle des *Ungeat*, le *g* étant prononcé dur), confirme de la manière la plus explicite les renseignements sur cette tribu donnés par Marc Pol. « Du temps de Dchinghis-Khaân, et avant lui les peuples أونكوت *Oungout*, avaient des troupes au service des التاى خان *Altaï khân* ou souverains du Khataï (ceux de la dynastie des *Kin* ou d'*or*, « altaï », signifiant aussi *or* en mongol, comme *altoun* en turk moderne). C'est une nation indépendante qui ressemble aux Mongols, et qui comptait quatre mille tentes ou familles.

envoie on cent pucelles des plus belles de celle generation, et sont amenées au grant Kaan. Et il les fait garder à dames anciennes qui demeurent en son palais. Et les font dormir avec elles en un lit[g] pour savoir se elles ont bonne alaine[8], et se elles sont bien saines[h] de touz leur membres (5). Et celles qui sont belles et bonnes et

[g] Ms. C. Les mss. A. B. *et les fait dormir en son lit.* — [h] Ms. C. *se elles sont pucelles et bien saines.*

[8] *Haleine.*

« Pour garantir leur territoire des incursions des Mongols; Kéraïtes, Naïmans et autres tribus nomades, les souverains du *Khataï*, qui portèrent le surnom d'*Altnï-khân ou princes d'or* (les *rois d'or*, dans Marc Pol, ch. CVIII et CIX), avaient fait construire une muraille (سد *sadd*, mot arabe signifiant *rempart*) que les Mongols nomment اونكو *Ongkou* (et les Chinois *tchíng*, « muraille fortifiée » comme celle qui forme l'enceinte des villes); de là *tcháng tching*, « la grande muraille », s'étendant depuis les bords de la mer de Djourdjeh (mer Jaune) jusqu'à la rivière قرا موران *Cará mourán* (le *Hoáng hô* ou *fleuve Jaune*) qui forme la frontière de la Chine septentrionale (*Khataï*) et de la Chine méridionale (*Tchin* ou *Mâtchin*), dont les sources se trouvent dans les pays de تنقكوت *Tangkout* et تبت *Tebet*, et n'est guéable en aucun lieu. Les souverains du Khataï confèrent la garde de cette muraille fortifiée aux *Oungout*, en leur accordant des subventions. Le chef de cette tribu, du temps de Tchinghis-khân, était nommé *Alá kouch Tékin kori. Alá kouch* était son nom, et *Tékin kori* son surnom ou titre. » D'Ohsson fait sur ce passage la remarque suivante : « Le nom de ce chef fait croire que les *Oungoutes* étaient un peuple de *race turque*; car *alácouch* est un nom propre turc, qui signifie *oiseau bigarré*; *tikin* est un titre affecté chez les Turcs aux chefs de hordes. *Couri* est la même appellation honorifique qui fut donnée à *Témoutchin* (il faut peut-être lire, au lieu de *Couri*, *Cou-tse* ou *Fou-tse*). En effet, Gaubil dit, d'après les historiens chinois, que *Alaousse*, chef des peuples appelés les *blancs Tata*, était de la race des anciens princes turcs (*Hist. de la dynastie des Mongous*, p. 10). »

Il ne parait pas douteux que les *Oungout* n'aient été une tribu de race turque, car, dans sa notice sur les *Tatar*, le même historien persan, Rachid-ed-dîn, classe les *Oungout* parmi les tribus *turques* qui ont porté le nom de *mongoles*. « Les différentes branches des Turcs, dit-il « (lieu cité, p. 524), se sont rendues célèbres « selon leurs différentes classes et noms. On les « appelle tous *Tatar;* et ces différentes peupla- « des se firent une gloire et un point d'honneur « qu'on les confondit avec les Tatar, et qu'on « les appelât de ce nom.

« Comme de nos jours (l'auteur persan écri- « vait en 1294), Tchinghis-khân et sa famille « ont illustré les *Mogols* (*Mongols*), les autres « Turcs, tels que les Djélaïr, les Tatar, les Ouirat, « les *Oungout*, les Kéraït, les Naïmans, les « Tangkout, et d'autres qui tous ont leurs noms « et surnoms particuliers, se *glorifient d'être* « *Mogols*, quoique dans les temps anciens ils « eussent décliné ce nom.

« Leurs fils actuellement vivants s'imaginent « qu'ils avaient été autrefois connus sous le nom « de *Mogols*; mais il n'en avait pas été ainsi ; « car dans les temps anciens les Mogols n'étaient « qu'un peuple nomade de *Turcs.* »

On comprend maintenant que la tribu des *Oungout*, de race *turque*, habitant depuis plusieurs siècles la chaîne de montagnes formant la frontière nord de la Chine, dont elle avait la garde contre les incursions des tribus de sang plus mélangé de Mongols, se soit conservée plus pure ; et que Marc Pol ait pu dire d'elle : « Il est voirs (*vrai*) qu'il y a une génération « (*tribu*) de Tatars qui sont appelez *Ungeat*, qui « moult sont *belles genz.* » On comprend aussi que les empereurs mongols de la Chine fissent choisir parmi les plus belles femmes de cette tribu celles qu'ils destinaient à leur couche,

saines de toutes choses sont mises à servir le seigneur en ceste maniere que chascune trois jours et trois nuis six de ces damoiselles servent le seigneur en sa chambre, en son lit; et à tout ce qui li besoingne; et il en fait sa volenté. Et au chief de trois jours et de trois nuiz se partent, celles, et viennent autres six. Et ainsi tout l'an que chascun tiers jour et tierce nuit se changent de six en six damoiselles.

CHAPITRE LXXXII.

Ci devise des filz au grant Kaan.

Le seigneur si a [a] de ces quatre siennes mouliers .xxij. [b] filz masles; et le grant avoit nom Chingui pour l'amour au bon Chingui Kaan, le premier seigneur des Tatars [c]. Et cestui Chingui,

LXXXII. — [a] Ms. B. *avoit.* — [b] Id. iiij. (*quatre*); le ms. C. *vingt-deux.* — [c] Ms. B. —

comme les sultans de Constantinople, par tradition sans doute, ont longtemps recherché les belles Géorgiennes, autre tribu privilégiée, pour la même destination.

(5) Cet usage singulier existait encore au dix-septième siècle, dans le commencement du règne de la dynastie actuelle, car le P. Gab. de Magaillans, qui résida en Chine comme missionnaire jésuite, de l'année 1640 à l'année 1647, rapporte la même coutume dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (tr. française publiée chez Claude Barbin en 1688). On y lit à l'énumération des vingt palais de l'empereur dans l'enceinte de Pé-king (p. 330) :

« Le septième palais, ou le quatrième oriental, s'appelle *Yuen hoen tien*, ou « palais des noces royales ». — Quand le roy ou le prince héritier veulent épouser une femme, le Tribunal des cérémonies choisit à Pé-king des filles de quatorze ou quinze ans, les plus belles et les plus accomplies qu'on peut trouver, soit qu'elles soient filles de grands seigneurs ou de gens de basse naissance. Ce tribunal se sert pour cela de femmes âgées et de bonnes mœurs qui font choix des vingt qu'elles estiment les plus parfaites. Le tribunal en étant averti, les fait mettre dans des chaises bien fermées, et les fait porter par des eunuques au palais, où, durant quelques jours, elles sont examinées par la reine-mère, ou, à son défaut, par la principale dame du palais, qui les visite et les fait courir, pour reconnaître si elles n'ont point de défaut ou de mauvaise odeur. Après divers examens, elle en choisit une qu'elle remet au roy ou au prince avec de grandes cérémonies, accompagnées de fêtes, de distributions de grâces et d'un pardon général pour tous les criminels de l'Empire, à la réserve des rebelles et des voleurs de grands chemins. On la couronne avec un grand appareil, et on lui donne en même temps beaucoup de titres et de revenus. Quant aux dix-neuf filles qui n'ont pas eu la fortune favorable, le roy les marie à des fils de grands seigneurs; et s'il n'y en a pas assez pour toutes, il les renvoie à leurs parents avec des dots suffisantes pour les marier avantageusement. *C'était là la coutume des rois chinois;* mais à présent les empereurs tartares choisissent pour leur femme et pour reine la fille de quelqu'un des grands seigneurs qui ne sont pas du sang royal, ou de quelqu'un des roys des Tartares d'occident (des Mongols). »

Le texte de Ramusio a été augmenté de particularités qui ne se trouvent pas dans nos manuscrits.

le graindre[d] filz du Kaan, devoit regner apres la mort du pere (1). Or avint qu'il morut. Mais il remest[1] de lui un filz (2) qui avoit

[d] Ms. C. *greigneur;* du latin *grandior,* = *le fils aîné.*

LXXXII. — [1] *Il reste.*

LXXXII. — (1) Marc Pol se trouve ici un peu en désaccord avec les Annales chinoises. Celles-ci ne donnent que *dix* fils à Khoubilaï, sans dire à laquelle ou auxquelles de ses femmes légitimes ils appartenaient. Voici leurs noms, tels qu'ils sont donnés dans les tableaux généalogiques de la dynastie *Yuen* ou Mongole, en suivant l'ordre de succession (V. *Li taï ki sse,* k. 94) :

1° *To-eurh-tchi-wâng,* « le *roi* ou *prince Tortchi* », nom tibétain qui signifie *sceptre* (*dordjî*). Il mourut sans postérité.

2° *Yù-tsoúng,* « l'ancêtre libéral », qui reçut le nom privé de *Tchin-kin* « or de vérité », et mourut en 1285, laissant trois fils : [a] *Hien-tsoúng,* dont le nom *privé* était *Ka-ma-la,* nom sanskrit qui signifie *lotus ;* [b] *Chun-tsoûng,* « l'ancêtre conciliant », dont le nom *privé* était *Dharma-phala,* nom sanskrit signifiant « *fruit de la justice* » ; [c] *Tching-tsoúng,* « l'ancêtre parfait », dont le nom *privé* était *Tiemour,* nom mongol signifiant « force corporelle », et qui succéda à Khoubilaï en 1294, comme héritier des droits de son père.

3° *Man-ko-la,* (en sanskrit *mangala,* « félicité, bonheur », *roi* de l'Occident pacifié (*ngan-si-wâng*).

4° *Na-mou-kan* (en mongol *Nomogan,* « débonnaire »), *roi* pacificateur du nord (*pe-p'ing wâng*).

5° *Hou-ko-tchi,* vice-roi du *Yún-nân* (pays de *Karadjang*).

6° *Gaï-ya-tchi wâng,* le roi ou prince *Gaï-yatchi.*

7° *Gao-lou-tchi,* roi de *Si-píng* ou *Occident pacifié* (le Tibet); son second fils porta le même titre.

8° *Kho-kho-tchu,* roi du pays de *Ning;* ses deux fils portèrent le même titre.

9° *Tho-hoan,* roi de *Tchin-nân* (« du midi tenu en surveillance »), dont le fils aîné et les petits-fils portèrent le même titre.

10° *Hou-tou-lou Té-mou-rh-wâng,* « le roi *Hou-tou-lou Témour* ».

Ce qui a pu porter Marc Pol à donner *vingt-deux* fils à Khoubilaï, au lieu de *dix,* c'est qu'il aura confondu les *petits-fils* avec les fils ; les premiers, d'après les mêmes tableaux généalogiques, ayant été au nombre de *seize.* De plus *Tchin-kin* n'était pas l'*aîné* des fils du Khaân, mais son fils puiné. L'aîné mourut sans doute de bonne heure, puisqu'il ne laissa pas d'enfant.

(2) Le second fils de Khoubilaï-Khaân, qui portait, comme on l'a vu ci-dessus, le nom de *Tchin-kin,* avait été choisi par son père pour lui succéder ; mais il mourut en 1285, au mois de janvier, à la douzième lune de l'année chinoise, à l'âge de 43 ans (*Li-taï-ki-sse,* k. 98, fol. 10). Il était alors l'héritier présomptif, *taï-tséu.* Les historiens chinois en font le plus grand éloge. « Dès l'âge le plus tendre, dit Gaubil (*Histoire des Mongous,* p. 203), il fit paraître une telle inclination pour la vertu et les bonnes mœurs, qu'il fit l'admiration des grands. Houpilaï lui donna pour maître l'illustre *Yao-chou.* Le prince devint très-habile dans l'art militaire, la science du gouvernement, l'histoire, les mathématiques, et les livres doctrinaux de la Chine. Il ne pensait qu'à rendre heureux les peuples, et était redouté de ces mauvais ministres qui, pour plaire à leur maître, emploient les moyens les plus injustes. Il en donna plusieurs fois des preuves publiques. Il avait eu pour précepteur *Ouang-sun,* lettré distingué dont il fit son ami. Le prince le faisait toujours manger à sa table. Ils apprirent ensemble le livre que le célèbre *Hiu-heng* avait fait sur l'histoire, les mathématiques et les autres sciences ; ils ne cessaient de s'animer mutuellement à la vertu, et c'étaient des exemples de modération, et d'aversion pour les plaisirs. *Ouang-sun* n'avait eu en vue que d'inspirer à son élève un grand désir d'être un prince parfait, et il savait à propos lui faire remarquer, dans le livre de *Hiu-heng,* les vices et les vertus des princes, et la vraie cause de leur heureux ou malheureux gouvernement. *Ouang-sun* mou-

nom Temur; et cestui doit estre grant Kaan et seigneur, apres la mort de son aïoul [a]. Et c'est raison, pour ce qu'il fu du greigneur

[a] *De son aïeul.*

rut en 1281, âgé de 47 ans, regretté de toute la cour. » (Ib., p. 195-196.)

La destinée du prince *Tching-kin* rappelle involontairement celle du duc de Bourgogne, qui avait aussi reçu de son précepteur les leçons les plus propres à porter la sagesse sur le trône, et qui les emporta avec lui dans la tombe. Toutefois *Tiemour*, fils de *Tching-kin*, suivit les principes de son père. Ayant succédé à Khoubilaï Khaân son grand-père, ou son *aïoul*, comme dit Marc Pol, il régna jusqu'en 1307, année dans laquelle il mourut à la première lune (mois de février), à l'âge de 42 ans. Le nom de *Tching-tsoüng*, « ancêtre souverain parfait », qui lui fut donné après sa mort dans le temple des ancêtres répondait au sentiment public.

Nous devons faire ici une observation qui ne manque pas d'une assez grande importance en ce qui touche l'*authenticité* de la relation de Marc Pol. Il nous dit que l'héritier présomptif de Khoubilaï, *Tchin-kin*, mourut avant son père; mais il *reste* de lui un fils, ajoute-t-il (lorsqu'il écrivait son livre en 1298), qui doit régner après la mort de son aïeul (*mort* qu'il ignorait alors), et ce fils se nommait *Témour*.

Or ce nom de *Tie-mou-eurh* ou *Témour* était un nom *privé*, un nom donné en famille, et que du vivant de la personne qui le porte on nomme 名 *ming*, et après sa mort 諱 *hoeï*; lequel nom ne *pouvait être connu alors* que par une personne ayant vécu dans l'intimité de la famille de Khoubilaï-Khaân, puisque ces espèces de noms ne sont rendus publics qu'*après la mort* des personnes auxquelles ils ont été donnés. Cependant on voit, par l'exemple ci-dessus, que Marc Pol, lorsqu'en 1291 il quitta la cour de Khoubilaï-Khaân, connaissait parfaitement le nom, dit *posthume*, du successeur de ce souverain, encore vivant; qu'il consignait ce *nom*, alors encore inconnu du public en Chine, quelques années plus tard, du vivant de Témour même, dans son livre célèbre, et devançait ainsi de plus d'un siècle la rédaction des Annales de Khoubilaï-Khaân par les historiens chinois.

Rachid-ed-dîn, historien persan qui termina son histoire des souverains mongols en 1307 de notre ère, la même année que Marc Pol donnait une copie de son Livre à Thiébault de Cépoy, connaissait aussi les *noms privés* des princes mongols, car il nomme le successeur de Khoubilaï-Khaân du nom de تيمور *Tiemour;* mais il avait eu en sa possession, à la cour d'Oldjaïtou-khân, dont il était le premier ministre, les archives manuscrites des différents princes mongols même encore vivants. Ainsi cet historien parle de la manière suivante de l'avénement au trône de *Tiemour* (d'Ohsson, t. II, p. 506):

« Lorsque la diète fut assemblée, voyant que « Camala disputait le trône à son frère, la mère « de Témour, nommée Gueukdjin, qui avait « beaucoup d'esprit et d'adresse, déclara que, « d'après la volonté du Caan défunt, le trône de- « vait appartenir à celui de ses descendants qui « posséderait le mieux les maximes de Tchinggiz- « khan. Montrez, dit-elle, ce que vous en savez, « et les princes et seigneurs qui sont ici pré- « sents décideront entre vous. Témour, qui « s'exprimait bien, prit la parole, et retraça « disertement les sages préceptes de son grand « aïeul. Camala avait un peu d'embarras dans « la langue et moins d'assurance. Après les avoir « entendus l'un et l'autre, les membres de l'as- « semblée s'écrièrent, tous d'une voix, que Té- « mour était le plus digne du trône. »

(3) Nous avons encore ici une preuve nouvelle de l'admirable exactitude de Marc Pol. Selon les Annales chinoises (*Li taï ki sse*, k. 94, fol. 3-4), *sept* des fils de Khoubilaï Khaân furent effectivement investis de la dignité de *roi* (王 *wâng*) de grandes provinces, les dernières conquises, ou dans lesquelles il y avait plus de difficultés à maintenir la soumission aux nouveaux maîtres. Ces *sept rois*, comme il a déjà été dit ci-dessus, furent les suivants:

1° *Yen wâng Tchin-kin. Tching-kin*, roi de

filz du grant Kaan. Et si vous di que cest Temur est sages et preus[3]; car maintes fois c'est ja moult bien prouvez. Et sachiez qu'encore a le grant Kaan .xxv. autres filz de ses amies, qui sont bon et vaillant en fait d'armes. Et chascun est grant baron. Et si vous di que de ces enfans que il a de ses quatre loiaus femmes, en y a .vij. roys de grandismes provinces et royaumes (3); et tuit maintiennent bien leur regne[4]. Car il sont sages hommes et preux, et c'est bien raison. Car sachiez que leur pere le grant Kaan est le plus sage homme et le plus preus de toutes choses; et le meilleur chevetaine d'ost[5], et le meilleur rengeurs[e] de genz et d'empire et de greigneur vaillance[6] qui fust onques en toutes les generations[7] de Tatars.

[e] Ms. B. *rengneur;* ms. C. *meneur* (*gouverneur, administrateur*).

---

[3] *Brave.* — [4] *État, gouvernement.* — [5] *Chef d'armée.* — [6] *Plus grande bravoure.* — [7] *Tribus, races.*

Yén où est située aujourd'hui Pé-king (deuxième fils de Khoubilaï) : il fut investi de cette dignité en 1273, à l'âge de trente et un ans; la posséda douze ans, pendant lesquels il fut institué « héritier présomptif » (*taï tseù*), et mourut en 1285. (V. *Li taï ki sse*, k. 97, fol. 24 v.)

2° *Ngân-sí wâng Mang-ko-la. Mang-ko-la*, roi du *Ngân-sí* ou « Occident pacifié » (troisième fils de Khoubilaï). C'est la province actuelle du *Chen-si*, dont la capitale est *Sí-ngân-fou*, et qui formait alors le cinquieme *Sìng*, ou grand gouvernement général de l'empire mongol de la Chine. Ce prince mourut en 1280. Il avait été investi de cette dignité en 1272. Son fils *A-nan-ta*, ou *Ananda*, lui succéda dans la même dignité jusqu'en 1309, année dans laquelle il fut mis à mort pour avoir voulu se rendre indépendant. (*Op. laud.*, k. 98, fol. 1 v. et fol. 38 v.)

3° *Peh-ngân wâng Na-mou-kan. Na-mou-kan* ou, selon l'orthographe persane : *Noumoughan*, roi du *Peh-ngân*, ou « Nord rendu tranquille » (quatrième fils de Khoubilaï). Il avait d'abord été nommé en 1266 *Peh-phing-wâng*, « roi pacificateur du nord »; mais ce titre fut changé, en 1282, en celui de *Peh-ngân-wâng*, « roi du Nord pacifié ». Il conserva cette dignité jusqu'à l'année 1301, époque de sa mort (Ib., k. 97, fol. 13 v.; k. 98, fol. 5 v. et fol. 30 v.).

4° *Yûn-nân wâng Hou-ko-tchi. Hou-ko-tchi*, roi du *Yûn-nân*, province actuelle du même nom. Il était le cinquième fils de Khoubilaï. Il fut investi de cette dignité en 1267. L'année de sa mort n'est pas connue. Il occupa ce poste élevé pendant dix-sept ans. Son fils *Sien Tiemour* lui succéda (Ib., k. 97, fol. 14 v.).

5° *Si-phing wang Gao-lou-tchi. Gao-lou-tchi*, roi pacificateur de l'Occident. Il était le septième fils de Khoubilaï.

6° *Ning wâng Kho-kho-tchou. Kho-kho-tchou*, roi du pays de *Ning* (*Ning-hia*, dans la province actuelle du *Kan-suh*). Il était le huitieme fils de Khoubilaï. Il fut investi de cette dignité en 1284, et la posséda jusqu'en 1307. Il est aussi nommé *Ning-youan-wang*, « roi de l'extrême pays de *Ning* » (Ib., k. 98, fol. 8 v. et fol. 37 v.).

7° *Tchin-nân wang Thŏ-hoan. Thŏ-hoan*, roi du « midi tenu en respect ». Il était le neuvième fils de Khoubilaï, et fut investi de cette dignité en 1284. Il mourut en 1301, la même année que son frère *Na-mou-kan*. Son fils *Lao-tchang* lui succéda (Ib., k. 98, fol. 8 v. et fol. 30 v.).

Voilà bien les *VII Rois* de Marc Pol !

Or vous ay devisé du grant Kaan et de ses femmes et de ses filz. Or vous vueil deviser comment il tient court [8] et sa maniere.

CHAPITRE LXXXIII.

Ci devise du palais du grant Kaan.

Sachiez que le grant Kaan demeure en la maistre cité de Catay, laquelle a nom Cambaluc (1), trois mois de l'an; c'est assavoir : decembre et janvier et fevrier (2). En ceste ville a son grant palais; et vous deviserai sa façon.

Il y a tout devant un grant mur quarré qui a de chascune esquarreure [a] une mille; c'est à dire que il dure tout environ quatre milles. Et c'est raison, car il est moult grans; et si a de hautesce [1] bien dix pas, et est touz blans et crenellez [b] tout entour. Et en chascun coing de ce mur [c] a un grant palais moult bel et moult riche, où se tient dedens li hernois [d] du seigneur. Ce sont ars [2] et

LXXXIII. — [a] Ms. C. *quarrure* (un côté du carré). — [b] Ms. A. *carnelez.* — [c] Ms. C. *quartier.* — [d] Id. *harnoiz.*

[8] *Tient sa cour.*

LXXXIII. — [1] *Hauteur.* — [2] *Arcs.*

LXXXIII. — (1) Ce nom est la transcription exacte du mot turc oriental : خان بالیغ *Khân-bâligh*, qui signifie la « ville du Khân ». Cette ville occupait l'emplacement où est aujourd'hui *Pé-king*, qui, en chinois, signifie « la ville capitale du nord ». — « Cette ville, dit Rachid-ed-din, avait été la résidence des rois précédents; elle fut bâtie anciennement d'après les indications des plus savants astrologues, et sous les constellations les plus heureuses, qui lui ont toujours été propices. Comme elle avait été détruite par Tchinghiz-Khân, Koubilaï-Kaân voulait la rétablir, afin de rendre son nom célèbre; il bâtit donc tout près une autre ville nommée *Daïdou* (دایدو). » (Voir *Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 338.)

Ce fut seulement en 1272, à la 2[e] lune, que cette ville, qui se nommait auparavant *Tchoûng-toû*, « la résidence impériale secondaire », eut son nom changé en celui de 大都 *tâï-toû*, « la résidence impériale supérieure ». On peut consulter la description détaillée que nous avons donnée de *Pé-king* dans notre *Chine moderne* (F. Didot freres), p. 8-42, et le *Plan* géométrique qui s'y trouve joint.

(2) La ville capitale de *Caubalouc* (Khânbâligh), ou *Táï-toû*, était la résidence d'hiver de Khoubilaï-Khaân, et *Chàng-toû* (voir ch. LXXIV) sa résidence d'été. Aussi, dès l'année 1280, date de la conquête entière de la Chine sur les Soung, et du règne exclusif de la dynastie mongole, on lit ordinairement chaque année, dans les Annales, à la 2[e] ou 3[e] lune du printemps (correspondant à *avril-mai*) : « L'empereur se rend à *Chàng-toû*; » et à la 9[e] ou 10[e] lune (*octobre-novembre, novembre-décembre*) : « L'empereur retourne à *Táï-toû*. » (Voir aussi le *Soŭh Thoûng kiàn kăng moŭh*, k. 17, fol. 1 et suiv.)

tatars (3) [e] et selles et frains [3], cordes d'ars; et toutes choses besoignables à ost [4]. Et encore entre l'un palais et l'autre si a un autre palais semblables, à un des quatre coins [f]; si que il y a tout entour le pourpris [5] huit palais moult grans, et touz sont plains de hernois au grant Sire. Mais entendez qu'en chascun palais n'y a que d'une chose seulement; car, se l'un est tout plain d'ars [6], l'autre palais est touz plains de selles, et l'autre touz plains de frains [3]. Et ainsi vait [7] par chascun tout entour, que chascun n'a que d'une maniere [g] de hernois. Et ce mur a à la face de midi cinq portes; ou milieu a une grant porte qui ne s'euvre [8] nulle fois, se non quant le grant hernois ist pour ost [9]. Et entre chascune part de ceste grant porte si en y a deux; si qu'il en y a cinq et la grant est ou milieu [h]. Et par ces portes mendres [10] entrent toute l'autre gent; et est la grant porte ou milieu de ces quatre [i]. Mais ces quatre portes où entrent la gent, ne sont mie l'une jouste l'autre; ains [11] sont les deux aus deux coins de ceste meisme face; et les autres deux sont du costé le grant; si que le grant demeure ou milieu (4).

[e] Ms. A. Ms. B. *carqoys*; ms. C. *courcoiz*. — [f] Ms. C. *à chascun quartier*. — [g] Mss. A. B. *chose*. — [h] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — [i] Id. dans les mss. A. et C.

[3] *Freins, brides.* — [4] *Nécessaires à une armée.* — [5] *L'enceinte, l'enclos.* — [6] *Arcs.* — [7] *Va.* — [8] *Ne s'ouvre.* — [9] *Quand le grant harnois sort pour aller en guerre.* — [10] *Moindres, plus petites.* — [11] *Mais.*

(3) Le terme *tatars* de notre ms. A., qui est transcrit dans le ms. B. par *carqoys*, et dans le ms. C. par *courcoiz*, est remarquable en ce qu'il fait connaître l'origine de cette dénomination, généralement mal expliquée. Le texte français de la S. G. porte *tarcasci*. Les versions italiennes portent aussi *turcassi*, au singulier *turcasso*, mot qui est resté dans la langue italienne. M. Defrémery (*Mémoires d'histoire orientale*, p. 235) a justement fait remarquer que notre mot *carquois* provenait originairement du mot *tarquois* par une lecture fautive des manuscrits; le *t* et le *c* ayant souvent la même forme dans l'écriture; et le mot *tarquois* provenant lui-même, comme l'italien *turcasso*, du persan : ترکش *terkech*, « carquois », d'où les Arabes ont fait *tarcâch*. Nous avons un assez grand nombre de mots dans notre langue, dont l'étymologie n'est difficile à reconnaître, que par la confusion provenant de la lecture des manuscrits dans lesquels la grande ressemblance de certaines lettres les a fait prendre l'une pour l'autre.

(4) Pour mieux comprendre cette description compliquée, il est utile de se reporter au *Plan de Pé-king* de notre *Description de la Chine, partie moderne*, qui est joint à cet ouvrage, et qui ne diffère pas beaucoup du plan décrit par Marc Pol. Le *Palais intérieur*, ou la *ville interdite*, réservée à l'empereur et à quelques grands per

Enmi ceste face, devers midi de ce mur, lonc une mille dedens ce mur [12], si a un autre mur qui est auques plus longs que larges. Le pourpris [13] a aussi huit palais entour, tout en la maniere des autres huit dehors, en quoi se tient aussi le harnois du seigneur si comme as autres. Et si y a aussi cinq portes en la face de midi, en la maniere des autres qui sont dehors. Et puis en chascun des autres coins [j] si a une porte. Et ou milieu de ces deux murs est le grant palais du seigneur, qui est fait en ceste maniere que je vous dirai (5).

Sachiez que il est le greigneur [14] qui onques fust. Il n'est pas

j Ms. C. *quarreures.*

[12] *A la distance d'un mille à l'intérieur du mur.* — [13] *Dont l'enceinte forme un carré long.* — [14] *Le plus grand,* du latin *grandior.*

sonnages de la cour, ainsi que le *quartier tartare,* autrefois le *quartier mongol,* ont subi peu de changements.

(5) Rachid-ed-din, contemporain de Marc Pol, a ainsi décrit ce palais : « L'enceinte de la ville de *Khân bâligh* est flanquée de dix-sept tours ; de chacune de ces tours à l'autre, il y a un farsang (ou parasange) de distance. *Daï dou* est si peuplé qu'en dehors même de ces tours il y a de grandes rues et des habitations ; on y a planté dans des jardins plusieurs espèces d'arbres fruitiers, qu'on a apportés de tous côtés. Au milieu de cette ville, Khoubilaï-Kaân a établi un de ses *Ordou* (mot mongol ayant la même signification que le mot chinois *Koûng,* « demeure impériale ») dans un *palais très-étendu* auquel on a donné le nom de *karsi* (en chinois *tiên,* réunion de pavillons destinés aux différents usages de l'empereur).

« Les colonnes et les dalles de ce *palais* sont toutes en pierres de taille ou en marbre, et d'une grande beauté ; il est environné et fortifié par *quatre murs.* D'un de ces murs à l'autre, il y a la distance d'un jet de flèche lancée avec force. La cour extérieure est destinée aux gardes du palais ; la suivante aux princes (*omérâ,* émirs) qui s'y assemblent chaque matin ; la troisième cour est occupée par les grands dignitaires de l'armée, et la quatrième par les personnes qui sont dans l'intimité du prince. Le tableau de ce palais est fait d'après celui qui a été peint sur les lieux.

« A Khân bâligh et à Daïdou, il y a deux grandes et importantes rivières. Elles viennent du nord, où est le chemin qui conduit au campement d'été du Khân ; au défilé frontière de *Djemdjâl* (défilé fortifié de *Kiu-young*) elles se réunissent à une autre rivière. En dedans de la ville est un lac considérable qui ressemble à une mer ; il y a une digue pour faire descendre les bateaux. L'eau de la rivière forme plus loin un canal, et se jette dans le golfe qui, de l'Océan, s'étend jusque dans le voisinage de Khân bâligh. » (Trad. Klaproth, d'après de Hammer, *Nouveau Journ. asiat.*, t. XI, p. 338.)

Selon la grande Géographie impériale (*Tathsing i thoung tchi*, k. 1, fol. 18 et *passim*), il existe encore à Pé-king des palais et autres monuments de l'époque mongole. On y cite entre autres le *Yuên kóu koûng,* « ancien palais des *Yuen* ou Mongols », situé dans l'intérieur de l'enceinte impériale, et qui fut construit par Khoubilaï (*Yuen Chi tsou*) en 1273 de notre ère ; le *Khwêi-tchâng-kŏ*, ou « la galerie appelée *Khwêi-tchâng* », située à l'ouest du palais précédent, et qui fut construite en 1329. On y avait disposé de grandes salles pour les réunions des savants (*tá-hiŏ-sse*) et lettrés de différents grades. A droite et à gauche il y avait des collections de livres (ou des bibliothèques) à leur

esolier[k] haut [15]; mais est à pié plain, si que le pavement est plus hault[l] que l'autre terre entour, bien dix paumes (6). La couverture est moult haute; les murs du palais et les chambres sont toutes couvertes d'or et d'argent. Encore y a pourtrais [16]: dragons, bestes, oiseaux [m], chevaliers[n] et ymages et de pluseurs autres generations[o] de choses. Et la couverture est ainsi faite [p], si que il n'y a autre chose que or et argent, et painture. La sale[q] est si grans et si large que bien y mengeroient six mille personnes. Il y a tantes chambres [17] que c'est merveille à veoir. Il est si grans et si beaux, et si riche que il n'y a homme ou monde qui le seut mieux[r] ordener. Les trez [18] de la couverture si sont tous de couleur vermeille et jaune et vert et blou[s] et d'autres couleurs. Et sont envernissié si bien et si soutilment qu'il sont resplendissans comme cristaus[t]; si que moult loing environ le palais est resplendissans. Et sachiez que ceste couverture est si fort et si fermement faite que elle est pour durer à touz temps (7)[u].

Et entre l'un mur et l'autre des pourpris [19], si comme je vous ai dit, a moult belles praeries et beaux[v] arbres de diverses manieres de fruiz. Et si y a bestes de maintes manieres, si comme cerfs[x] et dains et chievres et biches, et vairs[20] de pluseurs ma-

[k] Ms. B. *a solier;* ms. C. *ensolez,* de *solarium.* — [l] Ms. A. *haus.* — [m] Id. *oisiaus.* — [n] Ms. A. *chrs.* Mss. B. C. *cheualiers.* — [o] (*Espèces*). — [p] Ms. C. Les ms. A. *aussi fete ;* B. *aussi faite.* — [q] Mss. C. Les mss. A. B. *il.* — [r] Ms. A. *miex.* — [s] Ms. B. *blonc;* ms. C. *bleue.* — [t] Ms. A. Le ms. B. *cresteaux;* le ms. C. *cristal.* — [u] Ms. C. *à toujours.* — [v] Ms. A. *biax.* — [x] Ms. B. Les mss. A et C. *cers.*

[15] *Il n'a pas un étage au-dessus du rez-de-chaussée,* de même que la plupart des palais chinois. — [16] *Figurés, peints.* — [17] *Il y a un si grand nombre de pièces dans le palais.* — [18] *Solives, chevrons,* de *trabs;* ms. A. *tres.* — [19] *Enceintes en parallélogrammes concentriques.* — [20] La version latine porte *vari.*

usage. Ces livres ne renfermaient absolument rien des choses anciennes. En établissant ces salles, on avait voulu que ceux qui s'y réuniraient fissent usage des livres qu'on y avait rassemblés. Dans le commencement des années *tchi-tching* (1341-1342), on changea sa destination pour en faire le *Siouén wén kŏ,* « la galerie de la littérature universellement propagée ». (*Taï thsing-i-thoung-tchi,* k. 1, fol. 19, v°.)

(6) Environ deux mètres et demi, en donnant à la *paume* ou *palme,* mesure italienne variable selon les villes, 250 millimètres.

(7) Un récent éditeur de Marc Pol, ne trouvant pas ce passage assez clair, l'a ainsi interprété et traduit : « Ce toit est d'ailleurs si fort « et si solidement fait, qu'il durera *nombre d'an-* « *nées.* » Si Marc Pol *exagérait,* son traducteur français ne l'a pas imité.

nieres; et des bestes qui font le muglias [21] en grant habondance (8); et de toutes autres manieres de bestes moult belles et moult diverses. Et en y a tant que tout est plain; et n'y a de voie se non tant que vont et viennent la gent.

Et de l'un coing à l'autre a un lac moult bel ouquel a pluseurs manieres de poissons et assez; car le seigneur les y a fait mettre. Et toutes fois que il en veult, si en a à sa volenté et à son plaisir. Et si vous di que un flun y ist et entre [22]; mais est si ordené que uns poissons n'en puet issir [23], pour le fil [24] de fer ou d'arain qui ne l'en laissent issir. Encore y a devers tremontaine loing du palais entour une archie [25], un tertre qui est fais à force [26], qui bien est haus [y] cent pas, et dure environ bien une mille, lequel mont est tout plain et tout couvert d'arbres, qui par nul temps n'y perdent fueilles; mais toutes fois sont vers [27]. Et si vous di que là où soit un biaus arbres [z], et le seigneur le set [aa] : si l'envoie querre avec toutes les racines et avec toute la terre qui li est entour; et le fait porter et mettre ou sien mont. Et le portent ses olifans [28]; et soit l'arbre tant grant comme il veut. Et en ceste maniere a les plus beaus arbres du monde (9). Et encore vous di que le seigneur a

[y] Ms. B. *haulx*; ms. C. *hault*. — [z] Ms. B. *beaux arbres*. — [aa] Ms. B. *scet*; ms. C. *sache*.

---

[21] *Musc.* — [22] *Une rivière en sort et y rentre.* — [23] *Sortir.* — [24] *Les filets.* — [25] *Une portee de flèche.* — [26] *Qui est artificiel.* — [27] *Sont toujours verts.* — [28] *Éléphants.*

(8) La version latine publiée par la Société de Géographie dit : « et bestiæ quæ faciunt muscatum, scilicet *guderi* » (p. 372). Ce mot de *guderi*, que ne donnent ni nos trois manuscrits, ni le texte français publié par la Société de Géographie, ni celui de Ramusio, a dû être introduit dans cette version par Marc Pol lui-même, ou par une personne qui lui aura entendu prononcer ce nom mongol, car *guderi*, en mongol, signifie : « l'animal qui produit le musc. (« *Kuderi*, » das Bisamthier, Moschusthier. » D^re^ *mongol* de I.-J. Schmidt, Saint-Pétersbourg, 1835, p. 187 *b*.)

(9) On sera peut-être quelque peu surpris en lisant cette description, que l'on dirait, sauf le style, être rédigée d'hier, d'apprendre que, il y a 600 ans, à l'extrémité orientale de l'Asie, on avait employé, pour l'embellissement d'une grande capitale et les palais du souverain, des procédés semblables à ceux que l'on a employés de nos jours pour l'embellissement des jardins et des promenades publiques de Paris. Seulement, nous avons employé de gros et lourds chariots et de gros chevaux pour transporter les *beaux arbres avec toutes leurs racines et toute la terre qui était autour*, au lieu de majestueux *éléphants*. Le progrès n'est peut-être pas aussi grand qu'on le pense. Le *mont factice* dont parle Marc Pol est encore à peu près aujourd'hui comme il l'a décrit. Voir notre *Chine mo-*

fait couvrir tout ce mont de rose et de l'asur qui est moult vers [bb]; si que les arbres sont tuit vert, et le mont tout vert; si que il n'y pert [29] autre chose que tout vert. Et pour ce est il appellez « le mont vert ». Et certes il a bien son nom à droit [30].

Et dessus le mont en la cime [cc], si a un moult beau palais et grant, et est tout vert dehors et dedens; si que le mont, et les arbres et le palais, est moult belle chose à veoir; et si plaisans pour l'oudeur toute d'une maniere que c'est une merveille. Car tuit cil qui le voient en deviennent [dd] lie et joiant [ee]. Et pour ce l'a fait faire le grant Kaan pour avoir ce beau déduit [ff], à ce que il puist [31] avoir confort et soulaz et joie en son cuer (10).

[bb] Ms. C. *vert.* — [cc] Ms. B. *sisme*; ms. C. *cisme.* — [dd] Ms. B. *demeurent.* — [ee] Ms. C. *alegres et joyeulx.* — [ff] Id. *celle belle vue.*

[29] *Apparaît.* — [30] *Il a bien droit à ce nom.* — [31] *Pût.*

derne, p. 19, n° 73, et la planche 9 qui en est une *Vue* tirée de l'*Ambassade* de lord Macartney.

(10) On peut comparer à cette description du *Palais du grand Kaan*, par Marc Pol, celle du même palais donnée dans la Relation de l'ambassade envoyée en 1420 par le sultan Chah Rokh près de l'empereur de la Chine, écrite en persan par Abd-er-razzak, et publiée avec une traduction française par M. Ét. Quatremère (*Notices et Extraits des Manuscrits*, etc., t. XIV, p. 401 et suiv.). On peut consulter aussi la description du même palais faite vers 1650 par le P. de Magaillans, dans sa *Nouvelle Relation de la Chine*, trad. franç., 1688, p. 278 et suiv. Mais une description plus curieuse assurément, et presque contemporaine de celle de Marc Pol, est la suivante, extraite d'un manuscrit de Mandeville, conservé à la Bibl. imp. (Mss. n° 8392; FR. 2810, fol. 196-197.)

De la cité de Cathay.

« Celle rivière (Caramoran *) passe parmy Cathay; et fait souvent dommaige quant elle croist trop. Cathay est un grant pays et bel, et bon, et bien marchant. Là vont les marchans tous les ans pour querre espices et toutes marchandises plus communement qu'il ne font autre part. Et sachiez que les marchans qui y vont de Janelve (**) ou de Venise, ou d'autre part de Lombardie, ou d'autre royaume, qui vont par terre ou par mer .xi. mois, ou .xij. ou plus, avant qu'il puissent estre a l'isle de Cathay qui est la principal region qui soit en toutes les parties par de là, et du grant Kaan.

« De Cathay va on vers orient par maintes journées; et treuve on une bonne cité entremy les autres que on appelle *Surga mago* (***). C'est une des citez de tout le monde mieulx garnie de soye et de moult de autres marchandises. Puis va on encore vers orient à une autre cité ancienne qui a à nom la province de Cathay. Et delez celle cité les Tartarins ont fait faire une autre cité qui a nom Caydom (*Taydou*), qui a .xij. portes. Et entre deux portes y a tousjours une grant lieue. Si que les deux citez, c'est assavoir la vieille et la nouvelle, ont de circuit plus de .xx. lieues.

Le siege du grant Kaan.

« En celle cité est le siege du grant Kaan, en un tres beau palays et grant, duquel les murs ont de circuit plus de deux lieues. Et dedens ce

(*) Le fleuve Jaune.

(**) Gênes [?].

(***) *Saingui Matou* [?].

CHAPITRE LXXXIV.

Ci dist du palais du filz au grant Kaan.

Encore, sachiez que, de jouste[a] ce palais, en a fait faire, le seigneur, un autre tel, semblable au sien meismes; si que de riens

LXXXIV. — [a] Ms. C. *de coste* (*à costé*).

mur y a tout plain d'autres palays. Et ou jardin du grant palais est une montaigne sur laquelle (est) un autre palays. Et est le plus beau et le plus riche que l'en pourroit deviser. Et tout entour le palais et la montaigne y a moult de divers arbres portans d s divers fruis. Et entour celle montaigne y a fossez grans et parfons; et la delez y a grans viviers d'une part et d'autre. Et si y a un beau pont à passer à travers des fossez. Et en ces viviers y a tant de oues (****) sauvaiges et d'anettes (*****), de cines (******) et de herons que c'est sans nombre. Et tout entour ces fossez et ces viviers est le grant jardin tout plain de bestes sauvaiges et d'oyseaux. Quant il les veult chacer et avoir deduit, ou prendre des bestes sauvaiges ou des oyseaux, il les voit chacer et prendre de ses fenestres, sans estre hors de sa chambre.

« Cilz palays, où le siege est, est moult grant et moult beau. Et par dedens le palays, en la sale y a .xxiiij. colompnes de fin or; et tous les murs sont couvers, par dedens, de covre (*******) rouge qui sont de bestes que on appelle pantiers (********), qui sont bien belles bestes et bien odorans; si que par l'oudeur des peaux nul mauvais air ne pourroit entrer ou palays. Celles peaux sont aussi rouges comme sanc; et si luisent contre le soleil que à paines les puet on regarder. Et pluseurs gens aourent celles bestes quant il les voient, pour la grant vertu, et pour la grant oudeur qu'elles ont. Et celles peaux, il prisent autant ou plus comme il feroient plates d'or.

« Et enmy le palays y a un montour (*********) pour le grant Kaan, qui est tout ouvrez d'or et de pierres precieuses et de grosses perles pendant tout entour ce montoer. Et, par dessoubs ce montoir sont les conduis du buvraige qu'il boivent à la cour de l'Empereur. Et de lez ces conduis y a moult de vaisseaux d'or, à quoy il boivent cilz de l'ostel au conduit. Et la sale du palays est moult merveilleusement, et moult noblement aournée, et bien parée de toutes choses, de quoy chascun puet sale (?) parer.

« Et premierement au chief de la sale est le trone de l'empereur bien haut où il siet à table, qui a bordure de fin or; et celle bordure est plaine de pierres precieuses et de grosses perles. Et li degrez à monter sont tous de diverses pierres precieuses et bendez d'or. Et à senestre part du siege à l'empereur, est le siege de sa femme un degré plus bas que cellui à l'empereur... (*lacune*) et aussi de jaspe et bordure comme li autre. Et le siege de la tierce femme est encores un degré plus bas que la seconde; car il a trois femmes avecques li quelque part qu'il soit.

« Et apres ces femmes, de ce meismes costé, se sient les dames et les damoyselles de son lignage, encores plus bas selon ce qu'elles sont. Et toutes celles qui sont mariées ont un contrefait pié d'omme sur leurs testes, d'une cubite de long; et sont ouvré de grosses perles d'orient. Et par dessus est ouvrez de pennes luisans de paon; ainsi comme un timbre ou une creste d'un heaume, en signe qu'elles sont en subjection et dessoubs pié d'omme; et celles qui ne sont mariées n'en ont point.

« Et puis à la destre partie de l'empereur siet premierement son ainsné filz qui doit regner apres luy. Et sont aussy un degré plus bas que l'empereur, en telle maniere des sieges comme ceulx de l'empereresse. Et apres ce sient cil de son lingnage selon ce qu'il sont. Et si a l'empereur sa table tout seul, qui est d'or et de pierres precieuses; ou de cristal blanc ou jaunes, bordurez d'or et de pierres precieuses; ou de amatistes; ou de ling-aloez qui vient de paradis; ou

(****) *Oies.* — (*****) *Canards.* — (******) *Cygnes.* — (*******) *Cuir.* — (********) *Panthères.* — (*********) *Escalier.*

n'y faut. Et le fist faire pour son filz quant il regnera (1) et sera seigneur [1]. Et pour ce est fait tout en tel maniere et aussi grant; si que toutes ces manieres et ces coustumes puisse avoir apres son deces [b]. Il tient seau d'empire [2], mais non pas si acompliement [c] comme a le grant Kaan; sire tant comme il vivra.

Or vous ay compté et devisé des palais au seigneur et à son filz. Ci vous vueil ore conter de la grant cité du Catay, là où ses palais sont; et pourquoy fu faite et comment, laquelle est appellée Cambaluc.

Il est voirs [3] que illec avoit anciennement une grant cité et noble qui avoit nom Cambaluc [d], qui vaut à dire en notre langue :

[b] Ms. C. Le mss. A. porte *dechet;* le ms. B. *dececheS.* — [c] Ms. C. *si completement.* — [d] Ms. A. *Gambalu;* ms. C. *Gazibalu.*

LXXXIV. — [1] *Empereur.* — [2] *Il a déjà un sceau de l'empire.* La version latine publiée par la S. G. porte (p. 373) : *et jam habet bullam de auro et sigillum imperiale.* — [3] *Vrai.*

de yvoire bendez et borduré d'or. Et chascune de ces femmes a chascune sa table par li; et ses filz et ses autres grans seigneurs qui se sient emprès luy aussy. Et si n'a table qui ne vaille un grant tresor. Et dessoubs la table de l'empereur sient trois clers de ses gens à ses piés, qui mettent en escript tout ce que l'empereur dit soit bien soit mal. Car tout ce qu'il dit il convient qu'il soit tenus, et qui ne puet sa parole changier ne rappeller. Et devant la table de l'empereur à grans festes on porte grans tables d'or, où il y a paons d'or et moult d'autres manieres d'oiseaux tout d'or et esmailliez, moult noblement ouvrez. Et les fait on danser et baler en batant les paumes et en faisant de grant musteries. Se ce est par artifice ou nigromancie, je ne scay; mais il les fait tres bel à veoir; et si est grant merveille comment ce puet estre. Mais taut puis je bien dire que ce sont les plus subtilles gens de toutes sciences dont il se meslent, et toutes artifices qui puissent estre par tout universel monde. Car de subtilletté et de malice et d'engin, il passent tous ceulx du monde, et il le scevent bien. Et pour ce dient il que il voient de deux yeulx, et les crestiens ne voient que d'un pour ce qu'il sont les plus subtilz apres eulx; mais toutes les autres nations il dient estres aveugles et en science et en ouvraige. Je mis moult grant paine à le savoir; mais le maistre me dit qu'il avoit voé à son dieu qu'il ne l'aprendroit à nullui, fors à l'ainsné de ses filz. »

Au fol. 198 on lit « Cy devise de la noblesse de Prestre Jehan et des nobles serviteurs. »

LXXXIV. — (1) Nous avons déjà vu précédemment (ch. LXXXII, n. 3) que Khoubilaï-khaân avait, en 1273, créé *Vice-roi* de *Yen* (nom ancien de la ville de *Pé-king*), en même temps qu'héritier présomptif, son second fils *Tchin-kin.* En 1215, Dchinghis khaân avait fait de la ville capitale des *Kin*, nommée *Yen* (aujourd'hui Péking) un *loù* ou *circuit* du même nom. En 1264, Koubilaï-Khâan éleva cette ville au rang de *Seconde Résidence impériale.* En 1272, ce nom fut changé en celui de *Première Résidence impériale* (*tá toû*). Enfin en 1284, on fit du *Circuit de Tá toû* le siége du gouvernement central administratif de l'Empire (*tchoûng choû sing tchi*). C'est de l'époque où la ville en question devint *première résidence impériale* (1272) ou *Khân bâligh,* « ville du Khân, » et que le second fils de Khoubilaï fut nommé son héritier présomptif, et *Roi* de cette résidence, que ce dernier fut *associé* au gouvernement de l'Empire, et revêtu des insignes et prérogatives attachés à cette dignité.

« la cité du seigneur (2) ». Et le grant Kaan trouvoit par ses astronomiens que ceste cité se devoit rebeller* et faire grant contraire [4] contre l'empire. Et pour ceste achoison [5] le grant Kaan y fist faire ceste cité de Cambaluc (3), de jouste celle [6], que il n'a que un flun enmi [7]. Et fist traire [8] les genz de ceste cité et metre en la ville que il avoit estorée [9].

Elle est si grant comme je vous conteray; car elle a de tour .xxiiij. milles [10]. C'est que en chascune esquarrie [11] a de face six milles; car elle est toute quarrée tant d'une part comme d'autre.

* Ms. C. Le ms. A. *reveler;* le ms. B. *reveller.*

---

[4] *Opposition.* — [5] *Raison.* — [6] *L'ancienne.* — [7] *Il n'y a que le fleuve qui les sépare.* — [8] *Transporter.* — [9] *Construite;* du latin *instaurare.* — [10] *Elle a 24 milles de circonférence.* — [11] *Chaque côté de son carré.*

(2) Voir la *note* 1 du chapitre précédent. La signification que Marc Pol donne au mot *Cambaluc*, proprement خان بالغ *Khân bâligh*, est parfaitement exacte.

(3) La ville que fit construire Khoubilaï-Khaân est séparée de l'ancienne par une rivière que la Géographie impériale nomme *Tá-thoûnghô*, « grande rivière de communication », laquelle est un affluent du *Pei-hô*. C'est dans cette nouvelle ville que se trouvent encore aujourd'hui les palais impériaux, les grands établissements publics, dont plusieurs datent de l'époque mongole.

L'étendue de Pé-king a beaucoup varié. Plusieurs siècles avant notre ère, son territoire formait le royaume de *Yen*. Les *Thsin* (255-205 av. J.-C.) en firent la principauté de *Châng-koù* ou de « la vallée supérieure »; au commencement de la dynastie des *Han* (205 av. J.-C.) elle redevint « royaume de *Yen* ». Vers l'année 80, ce fut la principauté de *Kouang-yang*, dont le nom fut bientôt changé en celui de « royaume de *Kouang-yang* ». De 220 à 580 de notre ère, ce fut d'abord « le royaume », et ensuite « la principauté de *Yeou tcheou yen* »; sous les *Thâng* (618-905) ce fut la principauté de *Yeou-tcheou fan yang*; sous les *Liao* (906-950), ces derniers y établirent leur *capitale méridionale* (*nân king*); sous les *Soûng* (960-1020) étant tombée au pouvoir des *Kin*, nation tartare, ces derniers y transportèrent leur capitale en 1151. Les Mongols qui les remplacèrent, et qui, comme eux, étaient des tribus tartares, trouvant cette ville plus au centre de leur domination que les capitales des anciennes dynasties chinoises, lui conservèrent son rang de capitale, et lui donnèrent en chinois comme nous l'avons déjà vu, le nom de *Tá-toû*, Les *Ming*, qui chassèrent les Mongols en 1368, conservèrent aussi la même capitale comme siége du gouvernement, parce que de ce point on pouvait, mieux que des anciennes capitales placées dans l'intérieur de l'Empire, surveiller les populations tartares, et empêcher leur rentrée en Chine. Voilà pourquoi aujourd'hui Pé-king, comme Paris et Saint-Pétersbourg, se trouve placé à l'extrémité nord de l'ancien empire chinois.

Quant à son étendue, la grande Géographie impériale donne, de nos jours, une circonférence de 40 *li* ou 4 lieues au mur d'enceinte du *King-tching* ou ville capitale (k. 1, fol. 1); 18 *li* à la ville impériale (*Hoâng-tching*) comprise dans la première; et 6 *li* à la ville rouge interdite (*Tse-kin-tching*), comprise dans cette dernière.

La ville extérieure ou chinoise (*'aï-tching*) est située en dehors et au midi de la ville tartare; elle comprend, de l'est à l'ouest, une étendue de 18 *li*.

Il est évident que l'étendue de ces deux parties de Pé-king, étant réunies, égale au moins

Et est toute murée de murs de terre, qui sont gros [12] dessouz bien dix pas; mais ne sont pas si gros dessus comme dessouz, car il vont touz jours en estrecant [13]; si que dessus sont gros [12] bien entour trois pas, et sont tuit quarnelé [f]. Les quarniaus [g] sont blans; et ces murs sont haus plus de dix pas. Elle a douze portes, et sur chascune porte a un grant palais moult bel; si que en chascune quarreure [14] a trois portes et cinq palais, pour ce que en chascun coing a un palais moult grant et bel. Et en ces palais a moult grans sales, là où les armes de ceus qui gardent la cité sont. Et si sont les rues si droites que l'en voit d'une part à l'autre [i]; car il sont si ordenné que l'une porte se voit de l'autre, de long la ville par les rues. Et y a par la cité de biaus palais et grans et moult de belles herbergeries [15] et moult de belles maisons en

[f] Ms. C. *crenelez.* — [g] Id. *crenaulx.* — [h] Mss. B. C. *haulx.* — [i] Ms. C. *d'une porte à l'autre.* — [j] Id. *ne voise.*

[12] *Épais.* — [13] *En diminuant d'épaisseur.* — [14] *Chaque côté de son enceinte carrée.* — [15] *Hôtelleries.*

celle de vingt-quatre milles de circuit que Marc Pol donne à cette ville de Cambaluc. Du temps des *Liao* ou *Khitans* (les ancêtres des Mandchous actuels), *Pé-king* (pour eux *Nân-king*) n'avait que 36 *li* de circonférence, environ 3 lieues et demie, et huit portes. Sous les *Kin*, elle en eut 75 ou 7 lieues et demie. Sous les Mongols on lui donna, en 1274, 60 *li* de circonférence, ou 6 lieues, et 11 portes. Il est très-probable que, par l'affluence considérable de populations que cette capitale attira dans son sein depuis son rétablissement par Khoubilaï-Khaân, elle dut, en peu de temps, s'agrandir et arriver aux dimensions que lui donne Marc Pol.

La ville actuelle, divisée en deux parties, comme elle le fut sous les Mongols, peut être représentée par deux *carrés*, dont l'un, à peu près parfait, est la ville tartare, construite par Khoubilaï Khaân; et dont l'autre, en forme de *carré long*, à la base du premier, est l'ancienne ville chinoise. La première, qui a son enceinte propre, a presque toutes ses rues parfaitement droites, comme le dit Marc Pol; mais elle n'a plus que *neuf* portes, au lieu de *douze*. La seconde, l'ancienne ville chinoise, a aussi de larges avenues, comme des boulevards, qui la traversent, en ligne droite, d'une extrémité à l'autre, et a *sept* portes, sur lesquelles, ainsi que sur celles de la ville tartare, sont des pavillons à plusieurs étages, fortifiés et habités par les hommes de garde. (Voir les pl. 8 et 11 de notre *Chine moderne*.)

Les remparts de la ville avaient d'abord été construits en terre; mais, depuis, ils ont été revêtus d'un mur en pierre. On lit dans Rachid-ed-dîn : « Les remparts de la ville de Daïdou *sont en* « *terre;* l'usage du pays, pour les construire, est « qu'on élève d'abord des planches entre les- « quelles on jette de la terre humide, qu'on bat « avec de gros blocs de bois jusqu'à ce qu'elle « devienne solide; on ôte ensuite les planches, « et la terre ainsi raffermie forme un mur. Le « kâan, dans les derniers temps de sa vie, ordonna « de transporter des pierres pour en revêtir ces « murs; mais la mort le surprit, de sorte que « le soin d'exécuter ce projet est resté à Timour « kaân, si Dieu le permet. » (*Nouv. Journal asiatique*, t. XI, p. 345.)

grant habundances. Et a ou milieu de la cité un grandisme palais auquel a une grant campane [16] qui sonne la nuit (4); que nul n'aille [j] par la ville depuis que elle aura sonné trois fois; car nus [k] depuis n'y ose [l] aler, senon pour besoing de femme qui travaille d'enfant, ou pour besoing de gens malades. Encore ceus [m] qui ce vont, si convient que il porte lumiere avec eulx. Et si vous di que il est ordonné que chascune porte de la cité soit gardée de mille hommes armez. Et n'entendez pas que il gardent pour paour que il aient de nul gent; mais le font pour honnourance et gardance [n] du seigneur qui laiens [17] demeure; et encore que il ne vueillent que les barons [o] (5) facent par la ville nul damage [p].

[k] Ms. B. *nuls;* ms. C. *nulz.* — [l] Ms. A. *osse.* — [m] Mss. B. C. *ceulx.* — [n] Ms. B. *tres grande honnourance et gardance.* — [o] Mss. A. B. C. — [p] Mss. B. C. *dommage.*

[16] *Cloche;* du latin *campana.* — [17] *En ce lieu.*

(4) Il existe encore aujourd'hui à Pé-king, au nord de la ville, une tour, appelée la *Tour de la cloche* (*tchoung léou*, n° 142 du *plan de Pé-king*). Cette tour s'élève à une assez grande hauteur; elle est ouverte à tous les vents. La cloche, placée à l'étage supérieur, se fait entendre de fort loin. Cette tour est voisine d'une autre tour construite en 1272, sous le règne de Khoubilaï-Khaân, et sur laquelle il y avait une clepsydre du travail le plus délicat et le plus savant. Cette clepsydre consistait en quatre bassins remplis d'eau, qui coulait de l'un dans l'autre toujours en égale quantité. Au-dessus de ces bassins on avait placé un génie qui, par le moyen d'un ressort, apparaissait au moment de marquer les heures. Deux clepsydres chinoises sont figurées dans l'Encyclopédie intitulée : *San-tsai thoû hoeï;* section des *Ustensiles à l'usage de l'homme* (k. 2, fol. 42-43). L'une d'elles est aussi formée de quatre bassins échelonnés au-dessus l'un de l'autre. Une clepsydre est aussi représentée dans le *Hoang tchao li ki thoû chi* (k. 3, fol. 66).

Le chef et fondateur de la dynastie des *Ming*, qui renversa celle des Mongols, était fils d'un laboureur, et porta sur le trône les goûts simples de son premier état. La capitale de Khoubilaï, *Taï-tou*, n'avait pas été prise d'assaut; le faible empereur Chun-ti l'avait quittée à l'approche des nouveaux maîtres, pour se retirer à *Chàng-toû*. Tous les monuments publics, les palais et autres édifices construits par Khoubilaï-Khaân, étaient restés intacts; le nouveau pouvoir en fit démolir les plus somptueux. « Les *Yuen*, dit « Mailla (t. X, p. 20), avaient fait construire à « Yen-king (*Khân bâligh, Tai-tou, Pé-king*), « un palais au milieu duquel s'élevait une grande « tour d'une architecture très-riche et fort re- « cherchée; on voyait au-dessus deux statues « qui sonnaient à chaque heure une cloche et « battaient du tambour. *Hong-wou* (le conqué- « rant) eut la curiosité d'y monter avec une « nombreuse suite, et, après avoir examiné ces « objets, il dit, d'un ton pénétré : « Comment « peut-on négliger les affaires les plus impor- « tantes pour ne s'occuper qu'à élever des édi- « fices aussi magnifiques? N'est-ce pas donner « de soi une bien mauvaise opinion? Si les *Yuen*, « au lieu de s'amuser à ces superfluités, s'étaient « appliqués à contenter les peuples, n'auraient- « ils pas conservé le sceptre dans leur famille? » « Et s'adressant ensuite à quelques-uns de ses « grands : « Je vous ordonne, leur dit-il, de faire « abattre cette tour, et qu'il n'en reste aucun « vestige. »

(5) Nos trois manuscrits diffèrent ici totalement de tous les textes connus, en ce qu'ils portent

Or vous ai conté de la ville; des hommes vous conterons; comment il tient court, et des autres fais, si comme vous pourrez oïr.

bien très-distinctement *barons* pour *larons; laïrons*, dans le texte français de la Société de Géographie, *latrones* dans la version latine; *latroni* dans l'ancien texte italien de *La Crusca; latrones et prædones* dans le texte latin de Grynæus et d'André Müller. Notre nouvelle lecture peut-elle se justifier?

Nous sommes d'autant plus porté à le croire que l'ancienne leçon devrait faire supposer que la ville de *Khân-bâligh* ou *Cambaluc*, la résidence de l'empereur mongol, était alors un repaire de brigands pour exiger une pareille garde la nuit, et que la vie ainsi que les biens des habitants n'y étaient pas en sûreté; ce qui est invraisemblable, et ne donnerait qu'une très-mauvaise idée du gouvernement du grand Khaân.

Notre leçon, au contraire, nous révèle des faits d'une tout autre nature, qui s'accordent parfaitement avec l'histoire, et avec la rédaction italienne de Ramusio, laquelle ne parle aucunement de *larrons*, mais des *soupçons* inspirés par les astrologues à Khoubilaï-Khaân contre les habitants chinois, dont on craignait la révolte ou des conspirations comme celle qui est racontée dans Ramusio (dans lui *seul*), immédiatement après la description de la capitale du grand Khaân. Ce chapitre étant à notre avis parfaitement authentique, et tel que Marc Pol seul en Europe pouvait l'écrire ou en connaître le contenu, avait été omis ou retranché, dans les premières rédactions, pour des motifs personnels à Marc Pol lui-même. Nous croyons devoir le donner ici en note, d'après la rédaction italienne de Ramusio, la seule qui soit connue, parce que les faits qui y sont racontés sont importants pour l'histoire.

« *Del tradimento ordinato di far ribellar la città di Cambalù; e come gli autori furono presi e morti.* (Libr. II, cap. VIII.)

« Vera cosa è come di sotto si dirà, che sono deputati dodici uomini, i quali hanno a disporre delle terre, e reggimenti, e di tutte l'altre cose come meglio lor pare. Tra' quali v'era un Saraceno nominato Achmach uomo sagace, e valente, il qual' oltre gli altri avea gran potere, e autorità appresso il Gran Can, e il Signore tanto l'amava, ch' egli avea ogni libertà. Imperocchè come fu trovato dopo la sua morte, esso Achmach talmente incantava il Signore con suoi veneficj, che il Signore dava grandissima credenza, e udienza a tutti i detti suoi, e così facea tutto quello che volea fare. Egli dava tutti i reggimenti e oficj, e puniva tutti i malfattori; e ogni volta, ch' egli voleva far morir' alcuno, ch' egli avesse in odio, o giustamente, o ingiustamente, egli andava dal Signore, e dicevali: Il tale è degno di morte, perchè così ha offeso vostra maestà. Allora diceva il Signore: Fa' quel che ti piace; e egli subito lo facea morire, per il che vedendo gli uomini la piena libertà ch' egli avea, e che il Signore al detto di costui dava si piena fede, non ardivano di contradirli in cosa alcuna. Non v'era alcuno così grande, e di tant' autorità, che non lo temesse. E s' alcuno fosse per lui accusato a morte al Signore, e volesse scusarsi, non potea riprovare, e usar le sue ragioni, perchè non avea con chi, conciosiachè niun' ardiva di contradire ad esso Achmach, e a questo modo molti ne fece morire ingiustamente. Oltre di questo non era alcuna bella donna, che volendola egli non l'avesse alle sue vogli, togliendola per moglie s' ella non era maritata, ovvero altramente facendola consentire. E quando sapeva, ch'alcuno aveva qualche bella figliuola, esso aveva i suoi ruffiani, ch' andavano al padre della fanciulla dicendoli: Che voi tu fare? Tu ai questa tua figliuola, dalla per moglie al Bailo cioè, ad Achmach (perchè si diceva Bailo come si diria Vicario) e faremo, ch' egli ti darà il tal reggimento, ovvero tal' oficio per tre anni, e così quello li dava la sua figliuola. E allora Achmach diceva al Signore: Vaca tal reggimento, ovvero si finisce il tal giorno, tal' uomo e sufficente a reggerlo. E il Signor li rispondeva: Fa' quello che ti pare. Onde l' investiva subito di tal reggimento. Per il che, parte per ambizione di reggimenti e officj, parte per essere temuto questo Achmach, tutte le belle donne, o le toglieva per mogli, o le avea a suoi piaceri. Avea ancora figliuoli circa venticinque, i quali erano ne' maggiori oficj: e alcuni di loro sotto nome, et coperta del padre commettevano adulterio come il padre, e facevano molt' altre cose nefande, e scellerate. Questo Achmach

CHAPITRE LXXXV.

Comment le grant Kaan se fait garder à .xij. mille hommes à cheval, que on appelle Questiau.

Or sachiez que le grant Kaan se fait garder par sa grandesce [a] à douze mille hommes à cheval; et sont appellez Quesitau [b], qui

LXXXV. — [a] Ms. B. *noblesse.* — [b] Mss. A. B. *questiaus.*

avea ragunato molto tesoro, perchè ciascuno, che volea qualche reggimento, ovvero oficio li mandava qualche gran presente.

« Regnò adunque costui anni ventidue in questo dominio; finalmente gli uomini della terra, cioè i Cataini, vedendo le infinite ingiurie, e nefande scelleratezze, ch' egli fuor di misura commetteva, così nelle loro mogli, come nelle lor proprie persone, non potendo per modo alcuno più sostenere, deliberarono d'ammazzarlo, e ribellare al dominio della città. E tra gli altri era un Cataino nominato Cenchu, che avea sotto di se mille uomini, al qual' il detto Achmach avea sforzata la madre, la figliuola, e la moglie, dove che pien di sdegno parlò sopra la distruzione di costui, con un altro Cataino nominato Vanchu, il qual' era Signore di diecimila, che dovessero far questo, quando il Gran Can sarà stato tre mesi in Cambalù, e poi si parte, e va alla città di Xandu, dove stà similmente tre mesi, e similmente Cingis suo figliuolo si parte, e và alli luoghi soliti, e questo Achmach rimane per custodia, e guardia della città: e quando intraviene qualche caso esso manda a Xandù al Gran Can, e egli li manda la riposta della sua volontà. Questi Vanchu, e Cenchu avendo fatto questo consiglio insieme, volsero comunicarlo con li Cataini maggiori della terra, e di comun consenso lo fecero intender in molte altre città, e alli suoi amici, cioè, che avendo deliberato in tal giorno far' il tal' effetto, che subito, che vedranno i segni del fuoco, debbino ammazzar tutti quelli che hanno barba, e far segno con il fuoco alle altre città, che faccino il simile. E la cagion per la qual si dice, che li barbuti sian' ammazzati, è perchè i Cataini sono senza barba naturalmente, e li Tartari, e Saraceni, e Cristiani la portavano. E dovete sapere, che tutti i Cataini odiavano il dominio del Gran Can, perchè metteva sopra di loro rettori Tartari, e per lo più Saraceni, e loro non li potevano patire, parendoli d' essere come servi. E poi il Gran Can, non avea giuridicamente il dominio della provincia del Catajo, anzi l'avea acquistato per forza; e non confidandosi di loro, dava a regger le terre a Tartari, Saraceni, e Cristiani, ch' erano della sua famiglia a lui fedeli, e non erano della provincia del Catajo. Or li sopradetti Vanchu, e Cenchu stabilito il termine entrarono nel palazzo di notte. E Vanchu sedè sopra una sedia, e fece accendere molte lumiere avanti di se. E mandò un suo nunzio ad Achmach Bailo, che abitava nella città vecchia, che da parte di Cingis figliuolo del Gran Can, il quale or ora giunto di notte, dovesse di subito venir a lui; il che inteso Achmach molto maravigliandosi andò subitamente, perchè molto lo temeva, et entrando nella porta della città incontrò un Tartaro nominato Cogatai, il qual' era capitano di dodici mila uomini, co' quali continuamente custodiva la città, qual gli disse: Dove andate così tardi? A Cingis, il qual' or' ora è venuto. Disse Cogatai: Come è possibile, che lui sia venuto così nascosamente, ch' io non l'abbia saputo? E seguitollo con certa quantità delle sue genti. Ora questi Cataini dicevano: Pur che possiamo ammazzare Achmach, non abbiamo da dubitare d' altro, e subito che Achmach entrò nel palazzo vedendo tante lumiere accese, s'inginocchiò avanti Vanchu, credendo che ei fosse Cingis, e Cenchu che era ivi apparecchiato con una spada li tagliò il capo. Il che vedendo Cogatai, che s' era fermato nell' entrata del palazzo, disse: Ci'è tradimento, e subito saettando Vanchu, che sedeva sopra la sedia, l' ammazzò, e chiamando la sua gente prese Cenchu, e mandò per la città un bando, che

vaut à dire en françois : « chevalier feelz au seigneur (1) ». Et ne le fait pas pour doutance[1] que il ait de nul homme ; mais pour

LXXXV. — [1] *Crainte, soupçon.*

s' alcuno fosse trovato fuori di casa fosse di subito morto. I Cataini, vedendo i Tartari aveano scoperta la cosa, e che non aveano capo alcuno, essendo questi due l' un morto, l'altro preso, si riposero in casa, nè poterono far' alcun segno all' altre città, che si ribellassero com' era stato ordinato. E Cogatai subito mandò i suoi nunzi al Gran Can, dichiarandoli per ordine tutte le cose ch' erano intravvenute, il quale li rimandò, dicendo, che lui dovesse diligentemente esaminarli, e secondo che loro meritassero per i loro misfatti li dovesse punire. Venuta la mattina Cogatai esaminò tutti i Cataini, e molti di loro distrusse, e uccise, che trovò esser de' principali nella congiura. E così fu fatto nelle altre città, poichè si seppe ch' erano partecipi di tal delitto. Poichè fu ritornato il Gran Can à Cambalù, volse sapere la causa, per la quale ciò era intravvenuto, e trovò come questo maledetto Achmach, così lui, come i suoi figliuoli, aveano commessi tanti mali, e tanto enormi, come di sopra s' è detto. E fu trovato, che tra lui, e sette suoi figliuoli (perchè tutti non erano cattivi) aveano prese infinite donne per moglie, eccetuendo quelle ch' aveano avute per forza. Poi il Gran Can fece condurre nella nuova città tutto il tesoro, che Achmach avea ragunato nella città vecchia, e quello ripose con il suo tesoro, e fu trovato ch' era infinito ; e volse, che fosse cavato di sepoltura il corpo di Achmach, e posto nella strada, acciocchè fosse stracciato da' cani : e ī figliuoli di quello, che aveano seguitato il padre nelle male opere li fece scorticare vivi, e venendogli in memoria della maledetta setta di Saraceni per la quale ogni peccato gli vien fatto lecito, e che possono uccidere qualunque non sia della sua legge, e che il maledetto Achmach con i suoi figliuoli, non pensando per tal causa di far' alcun peccato, la disprezzò molto, e ebbe in abominazione : chiamati a se li Saraceni, gli vietò molte cose, che la lor legge li comandava. Imperocchè li diede un comandamento, ch' essi dovessero pigliar le mogli secondo la legge de' Tartari, e che non dovessero scannare le bestie come facevano per mangiar la carne, ma quelle dovessero tagliare per il ventre. E nel tempo, ch' intravvenne questa cosa M. *Marco si trovava in quel luogo.* »

C'était pour prévenir des conspirations comme celle rapportée ci-dessus, plus communes et plus à craindre, surtout aux changements de dynasties, que Khoubilaï-Khaân avait établi une garde si nombreuse dans sa capitale, et non pas contre les malfaiteurs ou *larrons*, comme toutes les rédactions ou traductions de Marc Pol, à l'exception de Ramusio, le portent. Il est étonnant qu'aucun éditeur ou commentateur de Marc Pol n'ait signalé le fait.

LXXXV. — (1) Le terme *quesitau* (dans nos mss. A. et B. *questiaus*) est un mot mongol qui signifie *les favoris*, *les heureux*. C'est le mot *késie*, avec la terminaison adjective mongole *tou*, *to* : *Késietou*, et désignant alors les « Gardes-nobles du souverain ». Ces *Quesitaus* étaient les gardes du corps de Khoubilaï-Khaân, divisés, comme les anciennes compagnies des gardes du corps de Louis XVIII et de Charles X, en *quatre* corps dont chacun avait son *capitaine*, ayant le rang de général, et choisi dans les premières familles de la noblesse, renommées pour leur *fidélité*. Leur service près de la personne du roi était aussi par *quartier*.

On trouve dans les Annales chinoises l'origine de cette garde prétorienne de Khoubilaï-Khaân. Le *Li-taï-ki-sse* (année 1223 de notre ère, k. 94, fol. 44-45), dit, en parlant de quatre généraux de Dchinghis-Khaân ; *Mou-hoa-li*, de la *horde* ou tribu de *Tchalar ; Po-eurh-tchou*, de la tribu de *Orla ; Po-eurh-'ou* (*Porgou*), de la tribu des *Gortchin*, et *Tchi-lao-hoen*, de la tribu des *Tchalar* (que leur valeur et leur dévouement à sa personne avaient fait nommer les *quatre héros*) : « Les fils et les petits-fils de ces quatre hommes, si dévoués et si braves, firent tous partie des *Gardes-du-corps* du Khaân (*ling-soü-weï*), et on les surnomma ; les *quatre Kiësië* ; et, si on les en faisait sortir, c'était pour les nommer *Ministres d'État* (*foù-siâng*). »

grant hautesse [c]. Et ont les douze mille hommes quatre chevetaines [2]; car chascuns est chevetaines de trois mille hommes, et ces trois mille demeurent au palais du seigneur trois jours et trois nuis. Et menjuent et boivent laians [3]. Et puis [ces trois jours et trois nuiz passez [d]] s'en vont, et viennent les autres trois mille et gardent autant, et puis s'en partent, et reviennent les autres; si que on le garde toutefois à trois mille hommes à cheval, et sont appellez Questiaus comme dit est [e], jusques à douze mille. Et puis recommencent de rechief. Et ainssi vait tout l'an.

Et quant le grant Kaan tient sa table pour aucune court que il face [4], il se siet [f] en tel maniere; car sa table est moult haute plus que les autres [g]. Il siet en tremontaine [5], si que son vis [6] est contre midi [7], et sa premiere femme siet de jouste lui de la senestre partie [8]. Et de la destre partie, auques plus bas [9], sient ses filz et ses neveus, et ses parens, ceus qui sont de l'emperial lignie (2). Et sont si bas que leur chief vient aux piez du grant sire. Et puis les autres barons sieent es autres tables plus bas. Et ainsi vait des femmes; car toutes les femmes au filz du seigneur et de ses neveus et de ses autres parens seent de la senestre partie aussi plus bas [10]. Et après sieent toutes les autres dames des barons et des

[c] Ms. B. *haultesse*, = élévation. — [d] Ms. C. Cette phrase incidente manque dans les mss. A. et B. — [e] Cette phrase manque dans les mss. A. et C. — [f] Ms. B. *il s'assiet.* — [g] Id. *plus haulte beaucoup que nulle autre de céans.*

[2] *Capitaines.* — [3] *Là même.* — [4] *Pour quelque réunion solennelle que ce soit.* — [5] *Il se place au côté nord de la salle de réception.* — [6] *Visage.* — [7] *Fait face au midi.* — [8] *Est placé à sa gauche, qui est en Chine la place d'honneur.* — [9] *Un peu plus bas.* — [10] *Plus bas encore, au côté gauche.*

Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 6, n.) dit, en parlant des *quatre* généraux dévoués qu'il nomme les *quatre intrépides* : « Les descendants « de ces quatre officiers eurent toujours le com- « mandement des troupes destinées à garder « jour et nuit les empereurs issus de Témougin. « Ces commandants étoient appelés *Kue-sie*, « et c'est ce que M. Paul appelle *Quesitan*. Le « *tan* n'est pas dans le texte chinois, mais on « donne au mot *kue-sie* (*kiĕ-siĕ*) à peu près la « même signification que donne M. Paul. *Kue-si* « est un mot *mongou*. »

La terminaison *tan*, donnée au mot *quési* dans toutes les éditions de Marc Pol, est fautive; c'est, comme nous l'avons dit ci-dessus, la terminaison adjective mongole *tou* (ou *tao*, selon la prononciation), que l'on aura lue *tan*. Les manuscrits, d'ailleurs, donnent rarement une forme distincte à *n* et à *u*; ce qui occasionne souvent des lectures fautives. L'exactitude de nôtre auteur est encore ici admirablement constatée.

(2) Voir ci-devant, chap. LXXXIII, *note* 10, p. 270, la citation d'un passage manuscrit de Mandeville.

chevaliers aussi plus bas; car chascun siet à son lieu qui est ordené [11] par le seigneur. Et sont les tables en tel maniere [12] que le grant sire les puet touz veoir d'un chief à l'autre, qui en y a moult grant quantité. Et dehors de ceste sale viennent plus de quarante mille hommes; car il vient moult de gent qui portent au seigneur moult de presens. Et ce sont gens d'estrange païs [13], qui li aportent choses estranges.

Et en un lieu de ceste sale, où le grant Kaan tient sa table, est un grant pot de fin or [14], qui bien tient tant de vin comme un bousel communal [h]. Et en chascun coing de ce grant pot, si a une mendre [15]; si que le vin de la grant vient au petites qui li sont entour, aussi plaines de bons buvrages [16] d'espices moult fins, et de grant vaillance [17]. Et se trait le vin de là avec granz vernigaus [18] d'or fin, qui bien sont si grans que dix personnes en auroient assez à boivre. Et met l'en ce vernigal entre deux personnes; et puis deux autres petiz hanas [19] d'or à mances [20], si que chascuns prent du vin ou vernigal qui est entre deux un [i]. Et aussi en ont les dames les leur. Si que sachiez que ces vernigaus et ces hanas vallent un grant tresor; car le grant Kaan a une si grant quantité de celle vessellemente [j] et d'autre d'or et d'argent qu'il n'est nulz qui l'oïst, et ne le veist, qui le peust croire [21].

Et sachiez que ceulz qui font la creance [22] au grant Kaan, de viandes et de buvrages, sont pluseurs granz barons. Et ont couverte la bouche, et le nes [k], de belles touailles [23] d'or et de soie, à ce que leur alaine [24], ne leur oudeur n'entrast en la viande, ni ès

[h] Ms. C. *une bouteille commune*. La vers. lat. porte : *sicut si esset una veges* (tonneau) *sex barilium vel sex salmarum* (somme). — [i] Ms. C. Les mss. A. B. portent : *si que chascuns de quoi il prennent du vin vernigal qui est entre* .ij. I. Le ms. B. écrit *veringal*. — j Ms. C. *vaisselle*. — [k] Mss. B. C. *nez*.

[11] *Siége à la place qui lui est désignée par le grand Khaân.* — [12] *Rangées de telle façon.* — [13] *De pays étrangers.* — [14] *Un grand vase d'or.* — [15] *Moindre.* — [16] *Breuvages.* — [17] *Grande qualité.* — [18] *Coupes sans anses, vernies ou laquées d'or.* — [19] *Coupes* ou vases avec anses et pieds. Ce nom de *han* se retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens avec la figure indiquée du vase. — [20] *Manches ou anses.* — [21] *S'il l'entendait dire, sans l'avoir vu, le pût croire.* — [22] *Qui présentent les mets.* — [23] *Serviettes.* — [24] *Haleine.*

buvrages du grant sire (3). Et quant le seigneur doit boire, touz les instruments[1] que il a, dont il a grant quantité de toutes ma-

[1] Mss. B. C. Le ms. A. *estrumenz.*

(3) Ce raffinement de propreté doit paraître étrange pour un Mongol ; on ne l'a pas encore adopté en Europe. Cependant le fait ne paraît pas douteux, car les ambassadeurs de Chah-Rokh observèrent le même usage, lorsqu'ils furent reçus à la table de l'empereur Kouang-tsoung des Ming, le 13 janvier 1421. Voici comment cette réception est racontée par Abd-er-razzak (Ét. Quatremère, *Notices et Extr. des man.*, t. XIV, p. 407.) :

« Le lendemain, 9e jour du mois de zou'lhidjah, tandis qu'il était encore nuit, le *Sse-jin* (l'envoyé du palais) entra, et dit aux ambassadeurs : « Levez-vous, l'empereur donne aujourd'hui un « repas. » Et, leur ayant amené des chevaux tout sellés, il les fit monter sur ces animaux, et les conduisit au palais. On les invita à s'asseoir dans le premier salon, en attendant qu'il fît jour. A ce moment, environ deux à trois cent mille hommes se trouvaient réunis. Aussitôt que le jour parut, on ouvrit les trois portes, et les ambassadeurs furent conduits au pied du trône destiné pour rendre la justice. Pour saluer le monarque, ils posèrent cinq fois leur tête sur la terre (ils firent le *kheóu-téoû*). L'empereur étant descendu du trône, on emmena les ambassadeurs et on leur dit : « Ayez soin de satisfaire aux be- « soins naturels, car, durant le repas, il n'est « pas permis de sortir pour cet objet. » Les envoyés se dispersèrent aussitôt ; puis, s'étant réunis, ils entrèrent dans le palais.

« Après avoir franchi le premier salon, puis le second, qui est le lieu destiné à rendre la justice, ils arrivèrent dans le troisième, qui offre un vaste espace, bien pavé de pierres polies. Sur le devant est un vaste bâtiment de soixante coudées. Chez les habitants du Khataï, la face du palais et des kiosques, des édifices, et la porte des maisons, sont tournées vers le midi. Dans ce bâtiment est placé un trône magnifique, dont la hauteur excède la taille d'un homme. De trois côtés se trouvent des degrés d'argent dont l'un est placé sur le devant, et les deux autres à droite et à gauche. Deux eunuques se tiennent debout, *ayant sur la bouche une plaque formée de papier épais*, et qui se prolonge jusqu'au bas de l'oreille.

« Sur le trône on en place un autre qui ressemble à un siége, mais qui est plus grand, a de nombreux angles, des coussins et des degrés magnifiques. A droite et à gauche on voit une sorte de cassolette, avec une coupole qui la surmonte. Tous ces objets sont en bois doré... Les colonnes, les ponts, les planches dont se compose l'édifice sont peints et vernissés avec une telle perfection, que les ouvriers les plus habiles du monde entier ne pourraient voir ces objets sans admiration. Devant l'empereur sont placées les tables qui portent les mets, des fruits secs et des bouquets artificiels. A droite et à gauche se tiennent les *dadji* (*tá-jîn*) d'un rang distingué, ceints de l'épée, du carquois, et portant un bouclier en baudoulière ; derrière eux sont rangés des soldats qui tiennent des haches d'armes, et dont quelques-uns ont en main des épées nues.

« On avait assigné, pour la place des ambassadeurs, la *gauche*, qui, chez ces peuples, est plus distinguée que la droite. Devant chaque *émir* (prince ou ministre), et devant chaque personne à qui on témoigne de la considération, on place trois tables. Pour les hommes d'un rang moindre on se borne à deux ; et pour les autres elles se réduisent à une. Il est probable que, dans ce jour là, mille tables et plus furent placées devant les différents personnages. En outre, devant le trône de l'empereur, près de la fenêtre de la salle, on voyait un large *kourkeh*. Un individu était placé sur le haut d'un siége élevé, et devant lui étaient les musiciens qui attendaient le signal. Devant le trône s'élevaient sept parasols de sept couleurs différentes. En dehors de cet édifice se tenaient environ deux cents hommes d'armes. Vis-à-vis le trône, à la distance où peut porter une flèche décochée par un arc de forte dimension, était une sorte de pavillon qui avait dix *ghez* (10 *mètres* environ) de long, sur dix de large. Les parois en sont formées de satin jaune ; c'est dans l'intérieur de ce pavillon que l'on dépose les mets destinés pour l'empereur. Chaque fois que l'on apporte un mets pour le prince,

nieres, commencent à sonner. Et quant il tient la coupe en main, touz les barons, et touz ceus qui y sont, s'agenoillent, et font signe de grant humilité. Et adonc boit le grant sire; et toutes les fois que il boit, si fait aussi comme vous avez ouy.

Des viandes ne vous conterai mie, pour ce que chascun doit croire que il en y a de grant habondance de toutes manieres. Et sachiez que tuit li baron et tuit li chevaliers qui là menjuent [25], que toutes leur femmes y menjuent avec les autres dames. Et quant touz ont mengié, et les tables sont ostées, si vient en la sale devant le seigneur, et devant touz les autres, grant quantité de jougleurs [26] et d'entregetours [m] de maintes pluseurs manieres de

[m] Ms. C. *trepeteurs* = danseurs, sauteurs.

[25] *Mangent.* — [26] *Jongleurs.*

tous les musiciens jouent de leurs instruments. Les sept parasols s'avancent jusqu'au voisinage du trône.

« Lorsque tout fut disposé, les ambassadeurs se levèrent et se tinrent debout. Derrière le trône était une porte qui conduisait aux appartements intérieurs, et sur laquelle pendait un vaste rideau. Quand l'empereur se présenta à cette porte, le rideau s'ouvrit et les instruments de musique jouèrent. Aussitôt qu'il fut assis, tout le monde garda le silence. Au dessus de la tête du monarque, à une hauteur de dix *ghez* (10 mètr.), on avait placé un dais semblable à une tente, qui avait quatorze *ghez* d'élévation, et qui était formé de satin jaune. On y avait brodé quatre dragons qui se jetaient les uns sur les autres. Lorsque l'empereur eut pris place, on fit avancer les ambassadeurs qui *se prosternèrent cinq fois la tête contre terre*, puis, s'en retournant, allèrent s'asseoir devant les tables. Outre les mets qui se trouvaient posés sur ces tables, on apportait, à chaque moment, d'autres plats, de la chair de mouton, d'oie, de poules, et du *darasoun* (espèce de vin).

« Les bateleurs se mirent ensuite à exécuter divers tours. La première troupe se composait de jeunes garçons, semblables à la lune, et qui, comme des jeunes filles, avaient le visage fardé de rouge et de blanc. Ils portaient des pendants d'oreilles de perles; leurs vêtements étaient d'étoffes d'or. Prenant en main des bouquets, des roses, des tulipes, qui étaient formés de papiers de couleur et de soie, et, les posant sur leurs têtes, ils se mirent à danser aux sons des airs du Khataï. »

L'auteur persan décrit ensuite les tours des *jongleurs* dont parle aussi Marc Pol :

« Ensuite deux jeunes garçons âgés de dix ans attachèrent des cordes au haut d'une pièce de bois; un individu s'étendit sur le seuil de la porte, tenant son pied élevé. On lui plaça sur la plante du pied plusieurs grands roseaux (*bambous*); une autre personne prit en main tous ces roseaux; un jeune homme de dix à douze ans arriva et monta sur les roseaux, dont chacun avait une longueur de sept *ghez* (7 mètr.). Placé au sommet de ces tiges, il exécuta des tours de divers genres. Après ces prodiges d'adresse, il lâcha l'extrémité supérieure des roseaux, et tout le monde se dit qu'il était tombé; l'individu qui était par terre, se levant aussitôt sur ses pieds, saisit en l'air le jeune garçon... »

On joua ensuite toutes sortes d'airs, dont plusieurs étrangers, sur divers instruments de musique. Puis, vers midi, l'empereur se retira. Avant de quitter la salle, il récompensa par des présents les faiseurs de tours et les musiciens; ensuite il rentra dans ses appartements intérieurs, et les ambassadeurs persans de Chah-Rokh obtinrent la permission de se retirer.

granz experimenz [27], et tuit font grant soulas, et grant festes devant lui et devant chascun; si que chascuns en rit et fait joie du soulaz. Et quant tout ce est fait, si s'en partent les genz et vait [28] chascuns en son hostel.

CHAPITRE LXXXVI.

Ci devise de la grant feste que fait le grant Kaan chascun an de sa nativité.

Et sachiez que tuit les Tatars font feste, chascun an, de leur nativité. Et le grant Kaan fu nez au .xxxviij. jour de la lune du mois de septembre (1). Si que, en celui jour de la lune du mois de septembre, fait la greignor [1] feste que il face tout l'an, fors celle que il font du chief de l'an; si comme je vous conterai après ceste.

[27] *De grande expérience, très-habiles.* — [28] *Va, s'en retourne.*
LXXXVI. — [1] *La plus grande.*

LXXXVI. — (1) Selon Mailla (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 282), Khoubilaï naquit à la 8e lune de l'an 1216 de notre ère. Ni le *Thoüng kiàn kang mou* (*Supplément*, comprenant l'histoire des Mongols), ni le *Li-taï-ki-sse*, ne donnent la date de la naissance de ce souverain. Le dernier ouvrage dit seulement, à la 1re année *tchoung-toung* des *Yuen* (1260, k. 97, fol. 1, v°) « que cet empereur régna 19 ans jusqu'à la fin de la dynastie des *Soung*, en 1279, et 13 ans depuis; et qu'il vécut 80 ans. » Comme Khoubilaï-Khaân mourut au printemps, à la 1re lune de l'année 1294, il s'ensuivrait qu'il dut naître dans l'année 1214, selon notre manière de compter, et non en 1216. Toutefois, comme l'année lunaire est plus courte de 11 jours que l'année solaire, en réduisant les 80 années lunaires de Khoubilaï en années solaires, on trouve effectivement que sa naissance doit être rapportée à l'année 1216. De plus, comme l'année chinoise lunaire commence toujours *à la nouvelle lune qui précède immédiatement l'entrée du soleil dans le signe du Poisson*, et que, « au douzième « siècle comme aujourd'hui (Ed. Biot, *Journal* « *asiatique*, décembre 1840), la troisième lune « chinoise était la seconde après l'équinoxe ver« nal (fin d'avril, commencement de mai), » il s'ensuit que la 8e lune correspondait à *septembre-octobre;* ce qui confirme parfaitement l'énoncé de Marc Pol, qui dit que Khoubilaï *naquit le* 28e *jour du mois de septembre.*

En 1280, à la 11e lune, selon le *Li-taï-ki-sse* (k. 98, fol. 2 v°), il y eut une réforme du calendrier, et l'on mit en usage celui qui avait été construit par le célèbre astronome *Ko Chéou-king* et d'autres mathématiciens chinois. On lui donna le nom de *Chéou chi :* « Comput du temps ». Il fut distribué dans tout l'empire. Cette réforme du calendrier chinois a pu causer des erreurs dans la concordance des dates avec le calendrier européen. Le *calendrier* de la dynastie mongole est exposé en détail dans l'histoire officielle de cette dynastie (*Yuen-sse*, k. 52-57); et l'*Astronomie* dans les k. 48-49.

Les annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 67, fol. 3 verso) placent aussi le jour de la naissance de l'empereur Khoubilaï à la 8e lune. « Ce jour, y est-il dit, fut surnommé 天壽聖節 *thiên chéou ching tsiĕ* : « fête du saint (empereur) « auquel le ciel donne longue vie ». Cette confirmation continuelle des récits de Marc Pol par les annales officielles de Chine ne peut être trop signalée.

Or sachiez que le jour de sa nativité le grant Kaan se vest de ses meilleur draps à or batu. Et bien douze mille barons[a] et chevaliers se vestent, ce meismes jour, de celle meismes couleur, et tout d'une maniere semblable à celle du grant sire; mais non pas que il soient si chier; mais il sont tuit d'une couleur, et tuit sont draps de soie à or. Et encore a, chascun de ces vestuz, çainture[b] d'or; et ces vestemens leur donne le seigneur. Et si vous di qu'il y a de ces vestemenz qui ont tant de perles[c] et de pierres dessus qui vallent bien dix mille besans d'or (2). Et de ces vestemenz en y a pluseurs. Et si sachiez que le grant Kaan par treize fois l'an[d] leur donne à chascun de ses douze mille barons et chevaliers telz[e] vestemenz comme je vous ai dit (3). Et toute fois se vest avec eus

LXXXVI. — [a] Mss. A. B. *hommes*. Le texte de la S. G. porte : *douze mille barons et chevaliers;* la version latine (p. 377) : *et cum eo vestiunt duodecim barones et duodecim millia milites de uno colore et una forma*. Cette dernière rédaction nous paraît la meilleure. — [b] Ms. B. *chainture;* ms. C. *saintuaire*. — [c] Ms. A. *pelles*. — [d] Mss. B. C. *l'an*. — [e] Ms. A. *tex*.

(2) C'est-à-dire environ 120,000 francs de notre monnaie, en estimant, comme M. V. Lazari (p. 339) le *Besant d'or* bysantin, qui avait cours à Venise du temps de Marc Pol, comme équivalant, à peu de chose près, au *sequin vénitien* (zecchino veneto), lequel vaut 11 fr. 89 c. Cette valeur paraîtrait exagérée, si on ne devait pas s'en fier aux connaissances spéciales que Marc Pol et son père devaient posséder de la valeur des articles de joaillerie, et si on ne connaissait pas, d'un autre côté, par l'histoire, la magnificence de Khoubilaï-Khaân. Ce n'était, toutefois, qu'à un petit nombre de ses grands officiers qu'il faisait de tels présents.

(3) Nous pensons que nos manuscrits, aussi bien que toutes les éditions connues de Marc Pol, sont erronés dans ce passage, en portant que « le grand Khaân, *treize fois l'an*, fait un pareil présent à ses 12,000 barons et chevaliers. » Le texte franç. de la S. G. porte : « Et sachiés « qe le grant Kan *treize fois* le an done riches « vestimens à celz douze mille baronz et che« valiers, etc. » La version latine, publiée par la même Société, ne porte que *douze :* « Et magnus « Kaan donat in anno, *duodecim vicibus*, illis « baronibus et militibus duodecim vestimen« ta, etc. » Le texte de Grynæus et Muller : « Hæc « autem pompa nedum in Regis natali fit, verum « et in aliis festivitatibus, quos Tartari per an« num habent, numero *tredecim*, pro quibus Rex « *annuatim aulicis suis* pretiosissimas largitur « vestes, ornatas auro, margaritis, et lapidibus « aliis pretiosis, una cum zonis et calceamentis. » L'ancien manuscrit italien de Florence, publié par Baldelli Boni, porte aussi (p. 78) : « E sap« piate che il Gran Cane dona *tredici volte* « *l'anno* ricche vestimenta a quegli dodicimila « baroni. » Le texte de Ramusio porte : E « queste tali veste sono *deputate solamente* in « feste *tredici solenni*, le quali fanno i Tartari « con gran solennità, secundo *tredici lune* « *dell'anno.* »

Marsden, qui a suivi Ramusio, ne sachant comment expliquer ces *treize mois* lunaires par chaque année, dans lesquels il y a *treize grandes fêtes solennelles*, et *treize distributions* de vêtements de prix, par le grand Khaân, à ses gardes nobles, se borne à dire (p. 32) : « Le calendrier « ordinaire, observe De Guignes le jeune (Degui« gues fils, pauvre autorité), divise l'année par « mois lunaire » (Voyage à Péking, t. II, p. 418). Cela ne prouve nullement qu'il y ait *treize mois* dans l'année; et que Khoubilaï-Khaân ait été dans l'usage de distribuer, *treize fois par an*, de

d'une meisme couleur. Si que chascune fois est devisée [2] l'une couleur de l'autre. Et ce povez vous veoir que ce est moult grant chose que il n'a [3] nul seigneur ou monde qui le peust faire ne maintenir, fors que [4] lui seulement (4).

[2] *Différente.* — [3] Pour : *il n'y a.* — [4] *Excepté.*

riches vêtements à ses *douze mille barons et chevaliers;* ce qui, par soi-même, peut paraître assez invraisemblable.

Nous pensons que la véritable leçon doit être *trois* au lieu de *treize*. Ce qui le prouverait au besoin, c'est que, dans l'Histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 78, fol. 6-7, section *Yu fouh*, « des Vêtements et des équipages »), on lit : « *Vêtements portés dans les cerémonies des sacrifices* DONNÉS EN PRÉSENTS, TROIS FOIS L'AN (*sán hién*), *aux mandarins* (*Kouán* « officiers civils et militaires »), *aux* « *Directeurs de l'instruction publique* (*ssé-thoù*) *et aux* DÉLÉGUÉS *dans les grandes cérémonies publiques* (*tá-li-ssé*) *:*

« 5 bonnets ou coiffures en fourrure de mar-
« tre zibeline, et en nattes; 5 robes en soie
« bleu de ciel; 5 robes légères en soie rouge;
« 5 hauts-de-chausses en soie rouge; 5 vête-
« ments plus simples de dessous, en soie blanche
« légère comme de la gaze; 5 cordons de robes
« tissus d'or et de soie rouge; 5 tablettes d'i-
« voire; 5 ceintures avec des agrafes d'argent;
« 5 pendants en jade; 5 colliers en soie blanche
« tombant sur la poitrine; 5 paires de bottes
« en cuir rouge; 5 paires de bas en fine soie
« blanche. »

Suit l'énumération des présents faits aux *assistants et aides*, dans les mêmes cérémonies, que nous croyons inutile de rapporter.

Les *dons officiels* dont il est question ci-dessus, quoique riches, n'ont cependant ni la magnificence, ni la *valeur* de certains de ceux dont parle Marc Pol; mais il est à présumer que ces derniers ne s'y trouvent pas compris, parce qu'ils étaient faits par Khoubilaï-Khaân à des personnages attachés à sa propre maison, comme étaient ses *Quésitaus*, ou Gardes du corps; c'est pourquoi ces derniers ne se trouvent pas énumérés parmi les *mandarins* ou les *délégués* aux grandes cérémonies publiques dont les Annales chinoises font mention.

Néanmoins le fait rapporté par Marc Pol, de *distributions de riches vêtements*, faites par Khoubilaï-Khaân, *trois fois par an* seulement, au lieu de *treize*, n'en reçoit pas moins, des Annales officielles chinoises, une étonnante confirmation.

(4) Les Annales officielles de la dynastie mongole (lesquelles, comme les *grandes Annales* de toutes les dynasties qui ont régné en Chine, sont un trésor inépuisable de renseignements de toute nature dont on ne se fait pas la moindre idée en Europe) énumèrent ainsi les objets qui formaient la garde-robe officielle de Khoubilaï-Khaân (*Yuen-sse*, k. 78, fol. 2) :

1° *Coiffure et robes du fils du Ciel* (*thiên-tseù miên foùh*). « La coiffure et la robe sont faites d'étoffe fine de soie teinte en noir; la partie supérieure qui couvre la coiffure ou le bonnet de cérémonie est une pièce plate (*yén*) enveloppée de même étoffe d'où pendent des cordons. La robe de dessus est de couleur d'azur; elle est doublée d'étoffe couleur de chair. Des cordons au nombre de quatre l'entourent avec des dragons et des nuages. L'ouverture du bonnet ou de la coiffure est bordée tout autour d'un cordon de perles fines. Devant et derrière sont douze pendants formés aussi chacun de douze perles enfilées. A droite et à gauche sont attachés deux nœuds de soie jaune nouvelle, auxquels sont suspendues des franges de tête qui portent des boucles d'oreilles en jade et en pierres précieuses; des fibres de soie jaune écrue, ornées de perles, circulent tout autour du montant de cette coiffure (ou couronne). Des dragons et des nuages de perles attachées par des fils de soie noués ensemble parcourent sa surface. On y voit aussi représentés çà et là des hirondelles femelles, de petits saules, et des cordons

Et ce jour meismes de sa nativité touz les Tatars du monde et toutes les regions et provinces qui de lui tiennent terre [f] li font

[f] Cette phrase manque dans le ms. C.

de perles qui, courant transversalement dans la partie supérieure, forment comme une rivière.

« La *ceinture*, à gauche et à droite, descend jusqu'à terre. Des fleurs de perles, brodées, se cachent dans ses replis noueux ainsi que des hirondelles et des saules formés de perles. A des cordons de soie, au nombre de deux, sont suspendues ou rattachées toutes les épingles qui servent à tenir les franges tombantes de la coiffure ou couronne; des fibres de soie jaune écrue sont employées à représenter des hirondelles et des saules parsemés de perles. Des épingles en jade sont placées transversalement dans le montant de la coiffure, ou couronne.

« La robe de dessus (*kouăn*), à dragons, est formée d'une étoffe de couleur azurée; ses ornements, de couleur vivante rehaussée d'or, sont:

1 constellation impériale (*Tí síng*);
1 soleil (*jĭ ĭ*);
1 lune (*yueĭ ĭ*);
4 dragons ascendants (*chíng loûng ssé*);
4 dragons à double corps (*foŭ chín loûng ssé*);
38 montagnes;
48 feux;
48 oiseaux sauvages;
48 tigres et singes à longues queues.

« La robe de dessous (*cháng*) est faite d'étoffe de soie de couleur rouge ou écarlate; sa coupe est comme celle d'une jupe; elle est ornée de broderies variées, au nombre de 16, disposées par rang; à chaque rang il y a 2 espèces de plantes d'eau flottantes; 1 tige de riz; 2 haches brodées à l'aiguille, et 2 caractères : *foŭ* 己己.

« La robe ou vêtement ordinaire (*tán*) est faite d'étoffe de soie blanche légère, avec des bordures en lanières de cuir jaune relevé de soie. Le vêtement qui couvre les genoux (le haut-de-chausse) est fait d'étoffe de soie couleur rouge, dont les parties qui entourent les jambes sont d'un tissu de soie rouge élastique. Sa forme est comme celle d'une jupe courte, en haut de laquelle se trouve brodé un dragon à deux corps.

« A ce vêtement pendent : 1 ornement en pierre de *yŭ* ou jade; 1 autre en pierre précieuse nommée *hîng*; un autre en *yù* ressemblant à une pierre précieuse; une broche en ivoire; 2 moitiés de pierres précieuses nommées *hoâng*; des broches d'ivoire servant à suspendre les pierres précieuses *hoâng* et *hîng*. En bas, il y a des têtes d'animaux sauvages en argent, parsemé de paillettes d'or. D'autres pierres précieuses, attachées symétriquement de chaque côté, viennent en second rang. En outre, pour faire équilibre, il y a en bas des broches en ivoire sur les côtés, auxquelles sont attachés des ornements variés accouplés, faits en jade, pour produire des sons en marchant.

« La grande ceinture est faite d'une partie de soie rouge sur deux parties blanches; une étoffe de soie de ces couleurs cousues ensemble la constitue. Les liens des anneaux de jade sont faits en or ciselé et bruni. En haut il y a trois petits anneaux de jade; en bas sont des espèces de bourses en filets de soie bleu de ciel ou azurée.

« Les jambières sont faites de soie rouge dans leur partie supérieure, ou le revers.

« Les souliers sont faits de pièces de soie à ornements variés rehaussés d'or, avec deux paires d'oreilles, et bordés de piqûres avec des ornements de perles.

« Les bas sont faits de fine soie rouge. »

Les mêmes Annales chinoises donnent ensuite des détails très-circonstanciés sur les *formes* et les *dimensions* de toutes ces parties des vêtements ou costumes officiels de l'empereur, et ceux qui sont donnés par lui pour chaque cérémonie publique, par exemple : 1° pour la cérémonie des *sacrifices faits aux Génies des fruits de la terre* (*chè tsĭh tsí foŭh*); 2° pour celle des *sacrifices faits dans les temples élevés en l'honneur des saints hommes* (*siüen chíng miáo tsí foŭh*, Confucius en tête), etc. Ensuite elles donnent la description (k. 98, fol. 14 et suiv.) des *Équipages* impériaux : 1° sur le *Char de jade* (*yŭ-loú*); 2° sur le *Char d'or* (*kïn loú*); 3° sur le *Char d'ivoire* (*siáng loú*); 4° sur le *Char de cuir* (*kĕ loú*); 5° sur le *Char de bois* (*moŭ loú*).

grans presens chascun de son povoir, qui soit convenable et qui est ordené. Et encore y vient maint autre gent avec grans presens chascun pour demander aucune grace du seigneur. Et le grant sire a esleu [5] douze barons qui sont sus ce fait à donner à chascun [g] ce que il leur samble que il afiert [6]. Et encore en cestui jour touz les ydolatres et touz les sarrazins et touz les crestiens et toutes les autres generations de gens font grans oroisons et grans prierres chascun à son dieu à grant chant et grant luminaire, et grant encens : que il leur sauve leur seigneur et li doint [h] longue vie et joie et santé (5). Et en tel maniere comme je vous ai conté dure en celui jour la joie et la feste de sa nativité.

[g] Ms. B. *et le grant Kaân a ordonné sur ce fait douze barons et les a esleus pour donner à chascun.* — [h] Ms. C. *donnent.*

[5] *Institué pour cet effet.* — [6] *Convient;* le ms. C. porte : *appartient.*

Ces chars sont ainsi nommés de la matière qui y domine. Les premiers étaient d'une richesse extrême. Nous négligeons tous les autres objets d'équipement, dont l'énumération serait trop longue, et dont Marc Pol a parlé précédemment (chap. LXXXIII) sans exagération, ou plutôt en restant encore bien au-dessous de la réalité.

(5) Les seuls cultes mentionnés dans les *Annales de la dynastie mongole* (*Yuen-sse*, k. 72-77) sont l'ancien culte officiel de la Chine, et le *culte bouddhique* que Khoubilaï-Khaân rendit officiel, en 1269, en nommant le tibétain *Pa'-sse-pă* (qui avait inventé un alphabet, imité de l'écriture tibétaine, pour écrire la langue mongole, et transcrire alphabétiquement la langue chinoise) *roi*, c'est-à-dire *chef suprême de la grande et précieuse loi* (bouddhique) (*tá pào fă wáng*). Ce fut là l'origine de la grande *hiérarchie lamaïque*, dont le siége, à la chute de la dynastie mongole, fut transporté dans la capitale du Tibet. Cette religion, professée alors par le plus grand nombre des populations de l'Asie centrale et de la Tartarie, fut hautement protégée et favorisée par Khoubilaï-Khaân, sans doute dans un but politique, pour se rallier toutes ces populations. La grande cérémonie annuelle du culte bouddhique, décrite dans les *Annales* (k. 77, fol. 17 et suiv.), était splendide. Elle avait lieu chaque année le 15ᵉ jour de la 2ᵉ lune, dans la grande salle du palais impérial destinée à cet usage. On s'y servait de livres bouddhiques sanskrits écrits en lettres d'or ; et on y voyait réunis jusqu'à *cinq cents prêtres indiens* de cette religion (*fán sêng où pĕ jîn*) dirigés par le *précepteur officiel de l'empereur* (*tí ssé*, c'est-à-dire le grand Lama *Pă-sse-pă*). Cette salle du palais impérial destinée au culte bouddhique était nommée la *Salle de la grande lumière* (*tá míng tién*). Ce sont les sectateurs de la religion bouddhique que Marc Pol appelle *idolâtres*.

Quant aux chrétiens *nestoriens* et aux musulmans ou *sarrasins*, leur culte, n'ayant pas été reconnu comme *officiel*, n'est pas mentionné dans les *Annales ;* mais le silence gardé à leur égard n'autorise pas plus à nier leur existence qu'à l'admettre, quoique ces mêmes Annales décrivent (k. 77, fol. 15) les *anciennes cérémonies religieuses usitées* chez les Mongols, et dans lesquelles on voit des *devins* ou *sorciers* (*woû*) invoquer les esprits en langue mongole.

Au surplus, on ne doit pas être étonné de voir plusieurs cultes admis et protégés par Khoubilaï-Khaân. Son ancêtre Dchinghis-Khaân, selon C. d'Ohsson (t. I, p. 412), recommanda fortement à ses successeurs de n'accorder de préférence à aucune religion, de traiter avec égalité les sectateurs de tous les cultes. Il était persuadé que peu importait à la divinité de quelle ma-

Or vous lairons de ce, que bien vous en avons conté. Et vous conterons d'une autre grant feste que il font[1] le chief de leur an, qui est appellée : « la blanche feste ».

CHAPITRE LXXXVII.

Ci devise de la grant feste que le grant Kaan fait à leur chief de l'an.

Il est voirs que il font leur chief de l'an le moys de fevrier (1); et le grant sire et touz ceus qui sont sougiet à li[a] font aussi une tel feste si comme je vous conterai.

Il est usage que le grant Kaan o touz[b] ses subgiez se vestent touz de robes blanches, si que chascuns en celui jour, et hommes et femmes, petis et grans, sont touz vestus de blanc. Et ce font il pour ce que blanche vesteure leur semble bonneureuse[c] et bonne; et por ce la vestent il le chief de leur an, à ce que tuit l'an[d] aient bien et joie (2). Et cestui jour toutes les genz de toutes pro-

[1] Ms. A. *fet.* Ms. C. *fait.*

LXXXVII. — [a] Ms. B. *soubget;* ms. C. *souzpost* = qui lui sont soumis. — [b] Ms. B. *atout;* ms. C. *avecques tous.* — [c] Ms. C. *beneureuse.* — [d] Ms. B. *toute l'année;* ms. C. *tout l'an.*

nière on l'honorât. Il croyait lui-même à un Être suprême; mais il adorait le soleil, et suivait les pratiques grossières du chamanisme. Il exempta de toutes contributions et charges quelconques les *ministres des divers cultes*, les *religieux*, les *pauvres*, les *médecins* et les *savants.* » Voir l'*édit* cité précédemment (chap. LXXIX, p. 251, n. 4.)

LXXXVII. — (1) Nous avons déjà dit précédemment (chap. LXXXVI, n. 1) que l'année chinoise, étant lunaire, commence toujours *à la nouvelle lune qui précède immédiatement l'entrée du soleil dans le signe du Poisson.* Cette année est donc mobile, et le premier jour de l'an, que l'on nomme en chinois 元旦 *yuên tán*, tombe le plus souvent à une époque qui correspond à notre mois de *février.* Marc Pol est encore ici parfaitement exact.

(2) Les ambassadeurs de Chah-Rokh, que nous avons déjà cités, racontent ainsi la fête du premier de l'an (1421), à la cour de *Tching-tsou*, empereur des Ming, qui avaient succédé aux Mongols.

« Le 27[e] jour de moharrem, Maulana le kadi députa vers les ambassadeurs, et leur fit dire : « C'est demain la nouvelle année; l'empereur « doit se rendre à un nouveau palais, et un « ordre enjoint que personne ne se revête d'*ha-* « *bits blancs*, attendu que le *blanc* est en Chine « la couleur du deuil. » Le 28[e] jour, vers le milieu de la nuit, le messager du palais arriva auprès des ambassadeurs, et les conduisit dans le nouveau palais. C'était un édifice extrêmement élevé, qui n'avait été achevé qu'après dix-neuf ans de travaux. Cette nuit, dans les maisons et les boutiques, chacun alluma des flambeaux, des bougies, des lampes, en si grande quantité qu'on aurait cru que le soleil était déjà levé; cette nuit le froid était fort adouci. On introduisit tout le monde dans le nouveau palais. L'empereur donnait un festin aux grands officiers de son royaume; des tables avaient été placées pour les ambassadeurs dans la salle du

vinces et régions et royaumes et contrées, qui de lui tiennent terre, li portent grans presenz d'or et d'argent et de perles[e] et de pierres et de mains riches draps. Et ce font il à ce que tuit l'an le seigneur en povist[f] avoir tressor assez et joie et leesce. Et encore se presentent, l'une gent à l'autre, choses blanches, et s'acollent et baisent[1], et font grant joie, à ce que tout l'an il aient joie et bonne aventure. Et sachiez qu'en ce jour vient presens au seigneur, de pluseurs parties qui sont ordenées[g], plus de cent mille chevaus blans moult beaus et riches. Et en celui jour, touz ses olifans[2], qui sont bien cinq mille (3) sont tuit couvers de draps entailliez, moult beaus et

[e] Ms. A. *pelles.* — [f] M. B. *puist;* ms. C. *puisse.* — [g] Mss. B. C. *ordonnez.*

LXXXVII. — [1] *S'embrassent.* — [2] *Éléphants.*

trône, et les émirs reçurent la permission de s'asseoir dans la salle d'audience. Deux cent mille hommes environ, placés vis-à-vis les uns des autres, tenaient en mains des armes ou des éventails à la manière du Khatai (de la Chine), peints et coloriés; ils avaient des boucliers posés sur leurs épaules. De jeunes garçons, habiles à faire des tours, exécutèrent des danses, d'après des modes tout à fait insolites.

« Il serait impossible de donner une description de cet édifice. Depuis la porte de la salle d'audience jusqu'au dehors, la distance est de mille neuf cent quatre-vingt-cinq pas. A droite et à gauche règne une suite non interrompue d'édifices, de salles, de jardins. Le tout est construit en pierres polies et en briques cuites polies (*vernissées*) formées de terre de la Chine. Leur éclat ressemble parfaitement à celui du marbre blanc. Dans un espace de deux cents à trois cents *ghez* (*mètres*) règne un pavé de pierres qui n'offre pas la moindre courbure (*aspérité*), la moindre inégalité. Sous le rapport de l'art de polir les pierres, de la menuiserie, du travail de l'argile, de la fabrication des briques, personne chez nous (en Perse) ne peut rivaliser avec les Chinois. Si les ouvriers les plus habiles voyaient ces travaux, ils conviendraient de la supériorité de ces étrangers. » (*Lieu cité*, p. 412.)

On voit, dans cette relation, que la *couleur* des vêtements que l'on portait à la fête du premier de l'an sous les *Ming* n'était plus *blanche*, mais *noire*. Cela devait être ; les dynasties nouvelles, en Chine comme ailleurs, prennent toujours des *couleurs différentes* de celle qui les a immédiatement précédées.

(3) On verra, au chap. CLXI, que Khoubilaï-Khaân ayant, en 1278, conquis le royaume de *Ciampa* (*Tsiampa*), qui comprenait la partie de la Cochinchine, voisine du Cambodje (et que la France possède aujourd'hui), le roi de ce pays obtint de conserver son royaume à la condition d'envoyer tous les ans *vingt éléphants*, les plus beaux du pays, en tribut à Khoubilaï-Khaân. Cet empereur en recevait aussi d'*Ava*, de l'empire birman, et d'autres provinces qu'il avait conquises.

Quant aux *présents* de toutes natures dont parle Marc Pol, ils devaient être d'autant plus considérables que la domination mongole était plus étendue. Le Turkistân, la Tartarie et d'autres provinces devaient envoyer des *chevaux* et des *chameaux*, comme l'Inde des *éléphants*. Le désir d'obtenir des faveurs et des emplois du grand Khaân devait faire aussi affluer dans les caisses et dans les magasins de l'État des quantités prodigieuses d'or, d'argent et d'objets précieux, surtout des provinces étrangères à la Chine, parce qu'à cause de la politique ombrageuse des Mongols, la plus grande partie des emplois publics était donnée à des étrangers qui accouraient en Chine de toutes les contrées de l'Asie.

riches, et porte chascun sur son dos deux ecrins moult beaulx et riches [h] qui sont tout plain de vessellemente [3] du seigneur, et d'autres riche hernois qui besoigne à celle court de la blanche feste. Et encore y vient grandisme quantité de chameus [i] aussi couvers de moult riches draps qui sont tout chargiés de choses qui besoignent à ceste feste. Et tuit passe par devant le grand Sire; et ce est la plus belle chose à veoir qui soit ou monde.

Encore vous di que le matin de celle feste, avant que les tables soient mises, touz les roys et touz les barons, et touz les contes, et touz les ducs [j] et marchis [k] et barons et chevaliers et astronomiens et philosophes, et mires [4] et fauconniers, et mains autres officiers [l] de toutes les terres entour, viennent en la grant sale devant le seigneur (4). Et ceux qui ne puent [5] [entrer [m]] dedens demeurent

[h] Cette phrase manque dans les mss. A. et C. — [i] Ms. B. *chameulx*. — [j] Ms. A. *duz*. — [k] Ms. C. *marquis*. — [l] M. B. Le ms. A. *officiaus*. — [m] Ms. C.

[3] *Argenterie, vaisselle*. — [4] *Médecins*. — [5] *Peuvent*.

(4) On peut être surpris, au premier abord, de la magnificence extraordinaire de la cour de Khoubilaï-Khaân, telle qu'elle est décrite par Marc Pol; et l'on pourrait supposer comme on l'a fait souvent, qu'il y avait une grande exagération dans ses récits. Il n'en est rien cependant. Les Annales chinoises de la dynastie mongole confirment, et au delà, les récits du célèbre Vénitien.

D'après ces mêmes Annales (*Yuen-sse*, k. 67, fol. 1 et suiv.), les Mongols, dont l'Empire avait commencé dans les plaines sablonneuses de *Ssó* (au nord de la Mongolie), ayant une fois établi leur cour à *Yen* (aujourd'hui Pé-king, la capitale du Nord), n'y pratiquèrent d'abord que le cérémonial grossier en usage dans leur pays natal. En 1206, il y eut une grande assemblée (en mongol, *kouriltaï*) de tous les princes ou khans mongols, sur les bords du fleuve Onon, laquelle assemblée eut pour résultat l'élévation au trône, comme *Khaghan*, ou Khân des Khâns, de *Témoutchin*, qui fut nommé alors Dchinghis Khaân, lequel commença par arborer ses étendards blancs à neuf découpures. Ce fondateur de la dynastie mongole, ainsi que ses successeurs immédiats, conservèrent leurs mœurs et coutumes sans grandes modifications. Ce ne fut qu'en 1277, sous le règne de Khoubilaï Khaân, que l'on commença à adopter le cérémonial chinois. Il fut ordonné, cette même année, à deux célèbres lettrés chinois : *Liéou Kien-tchoung* et *Hiu-heng*, de rédiger le *Cérémonial* de la nouvelle cour mongole. C'est dès cette époque seulement que l'empereur Khoubilaï fit observer à sa cour le *Cérémonial* rédigé par ses ordres, et qui était basé sur l'ancien cérémonial chinois.

Ce *Cérémonial* fut dès lors pratiqué dans les grandes circonstances, comme à la fête anniversaire de la naissance de l'empereur (*), aux « réceptions solennelles des princes et autres grands personnages étrangers qui venaient à la cour, aux visites annuelles des hauts fonctionnaires de l'empire. » Des rites furent aussi établis pour être exécutés dans les sacrifices offerts au Ciel et à la Terre, et dans les divers temples. Tous les officiers civils et militaires qui se rendaient à la cour pour présenter leurs hommages, pour féliciter l'empereur sur des événements heureux, célébrer des fêtes, offrir des présents, se confor-

(*) Voir ci-devant, p. 283, note 1.

en tel lieu dehors que le seigneur les puet bien touz veoir. Et sont tuit ordené [n] en tel maniere. Premierement sont ses filz et ses ne-

[n] Ms. B. *ordonné*.

maient au *Cérémonial* établi pour les « grandes réceptions à la cour. »

Voici la traduction du *Cérémonial général pour les réceptions à la cour mongole* (*) :

« Trois jours avant la période fixée, on répète le *cérémonial* dans le « temple de la longévité du saint (l'empereur) et des dix mille tranquillités » (*ching cheóu wén 'án ssé*), que quelques-uns nomment aussi : le « temple de l'éducation qui élève l'intelligence » (*tá hing kiáo ssé*). Deux jours avant, on dispose tout dans la salle du trône et dans le grand vestibule qui la précède. Le jour de la réception arrivé, dès la pointe du jour, les « aides des cérémonies » introduisent (les invités) et les conduisent à la place qui leur est destinée. Les « chefs des gardes », revêtus chacun de leurs habits spéciaux, entrent dans la grande « salle du repos » (la salle des gardes). D'abord, ils prennent dans leur main leur tablette d'ivoire (dont chacun était porteur quand il allait à la cour) et font les génuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » et les « intendants de l'intérieur » entrent ensuite et communiquent le « règlement » (ou programme) qui prescrit les formalités que l'on doit observer en assistant à la cérémonie. On s'incline en se prosternant et on se relève. L'empereur sort de ses appartements intérieurs et monte sur son char impérial. Alors les cris se font entendre, ainsi que le fouet des gardiens (**). Trois « aides des cérémonies, » avec des interprètes (*thoung-ssé*) du palais, préposés à ce service (***), font ranger les assistants à gauche et à droite, et les conduisent à leur place par la main. Les « chefs des gardes » ouvrent la marche, précédés de hérauts d'armes portant des haches, et se dirigent ainsi jusqu'à l'extérieur de la « salle de la grande lumière » (*tá ming tién*). Les « porte-haches » se placent devant la porte d'entrée et restent là debout, tournés vers le nord, en engageant la foule à se prosterner ; puis se placent dans les appartements ouverts, à l'est et à l'ouest. Seulement on a eu soin auparavant de placer des écrans sur les trépieds ou vases en bronze, pour les protéger. Les « aides des cérémonies » conduisent les équipages et les chevaux là où ils doivent être placés temporairement. Les « introducteurs, » avec le « commandant de l'intérieur » ou du palais, conduisent les employés du palais (*koung jin*) à la place qu'ils doivent occuper pour maintenir la foule. Ils se rendent jusqu'au bas des degrés du palais de l'impératrice ; et, arrivés là, ils prennent à deux mains leurs tablettes d'ivoire, et font les génuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » entrent ensuite pour communiquer (à l'impératrice) l'ordre impérial (*tchi*) qui les autorise à la conduire au palais. Les messagers se présentent, la tête baissée, se prosternent et se relèvent ensuite. L'impératrice sort de ses appartements et monte sur son char. Les « messagers de l'empereur » et les « introducteurs » la conduisent à travers la foule, qui l'escorte, jusqu'à l'extrémité de la porte orientale du palais de l'empereur. Les « introducteurs » et « messagers » percent la foule qui y stationne, et la font reculer jusqu'au mur d'enceinte du palais.

« Cela fait, ils conduisent cette même foule, par sections, hors de l'enceinte, où elle stationne alors en attendant. L'empereur et l'impératrice (*littéralement :* « les deux palais ») étant montés sur leur lit de repos, les cris de joie et les coups de fouets se font entendre. Trois hérauts d'armes, portant des haches, s'ouvrent un passage à travers la foule, et retournent se placer à l'orient des « degrés de la rosée » (nom d'un escalier du palais). Le « directeur de l'agriculture

(*) 元正受朝儀 *Yuen tching chéou tchháo i.* (*Yuen-sse*, k. 67, fol. 4 et suiv.) Ce même *Cérémonial* était pratiqué également aux *anniversaires de la naissance de l'empereur* et aux *Réceptions à la Cour dans lesquelles l'empereur siégeait sur son trône.* (*Ib.* f° 7.)

(**) On lit dans l'ancien *Rituel* des Tchèou (*Tchéou-li*, k. 30, fol. 32) : « Le prévôt d'audience se met à la tête de ses subordonnés, et court *avec le fouet* en criant. Il empêche que ceux qui assistent à l'audience ne se montrent irrespectueux, ne se placent confusément ou ne parlent ensemble. » (Trad. Ed. Biot.)

(***) Comme il y avait à la cour de Khoubilaï-Khaân des Mongols, des Chinois, des Musulmans et des étrangers de plusieurs nations de l'Asie et même de l'Europe, il était nécessaire qu'il y eût aussi a sa cour des *interprètes* de ces différentes nations, surtout dans les jours de grandes cérémonies.

veus[o], et ceus de son lignage emperial. Apres sont les roys et puis les ducs[p], et puis chascun apres l'autre selonc son gré[q] qui li est

[o] Ms. B. *nepveux.* — [p] Ms. A. *duz.* — [q] Ms. C. *degré.*

(ssé-noûng) » annonce que c'est l'heure où le coq a fini de chanter (*). Le « premier introducteur *(chàng yìn)* » dirige les gens de service du palais devant le grand pavillon impérial, après qu'ils ont eu tous revêtu leur costume officiel. Et, les ayant fait placer à gauche et à droite, ils y entrent par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune. » Aussitôt ceux qui sont là se lèvent de leur siége, en se rangeant de manière à se faire face mutuellement, pour ouvrir un passage. Des employés particuliers du palais *(thoûng pân ché jîn)* disent alors d'une voix accentuée : « A gauche et à droite, faites place au cortége de l'empereur ! » Le « commandant des troupes *(tsiang kiûn)* » garde tous les abords du pavillon impérial. Tout étant ainsi bien disposé et arrêté, les mandarins et les autres personnes qui se trouvent là se lèvent. Le « premier introducteur » dit alors d'une voix accentuée : « Inclinez-vous; » —« redressez-vous! » Il se dirige jusqu'au vestibule de vermillon (celui de l'empereur), et fait les révérences devant le siége, ou trône impérial. Le « premier ordonnateur *(tchu pán)* » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Alors « l'huissier en chef *(siouén tsán)* » s'écrie d'une voix retentissante et accentuée : « Saluez profondément *(pài)* ! » Les « huissiers ambulants *(thoûng tsán)* » s'écrient : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément *(pái)* ! » — « Relevez-vous *(hîng)* ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » Tout cela ayant été successivement et ponctuellement exécuté comme préliminaire, le « chef des huissiers » annonce alors : « Le saint (l'empereur) en personne, qu'accompgnent dix mille félicités, arrive ! » — Les « huissiers ambulants » s'écrient : « Reprenez vos places ! » — « Saluez profondément *(pái)* ! » — « Relevez-vous *(hîng)* ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Inclinez-vous *(pîng chìn)* ! » — « Replacez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures *(tsìn ho)* ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois la terre du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites trois fois le *kheóu théou* (le prosternement de la tête contre terre) (*) ! » Après de nouvelles exclamations, ils reprennent : « Sortez vos tablettes de vos ceintures ! » Ensuite : « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Le « chef des huissiers » s'écrie alors d'une voix accentuée : « Chacun a accompli ses actes respectueux. » Les deux « commissaires inspecteurs, » les « porte-bannières, » les « commandants des troupes », s'étant rangés sur deux files de gauche et de droite, montent ensuite dans la grande salle du pavillon impérial, où ils s'établissent, tandis que les employés inférieurs stationnent répartis devant ce pavillon. Le « surintendant des écuries » se tient à part pour veiller à ce qui le concerne, du côté du midi. Le « directeur des étendards » se tient aussi à part au midi de la « porte de la grande clarté, » debout comme une colonne, en attendant l'arrivée de l'impératrice, des secondes femmes, de tous les princes et des gendres de l'empereur, pour leur offrir, selon leur rang, ce dont ils pourraient avoir besoin.

« Cette partie de la cérémonie finie, « l'introducteur canonique » (le grand maître des cérémonies), introduit les « ministres d'État (**) » et les autres grands fonctionnaires inférieurs de l'Empire, tous revêtus de leur costume officiel, et les fait entrer par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune ». Aussitôt ceux

(*) De tout temps en Chine on a été très-matinal, aussi bien dans les fêtes et divertissements publics qu'en toute autre chose. D'après les Statuts, les empereurs chinois reçoivent leurs ministres à l'heure *yin* (comprenant les quatrième et cinquième heures du matin) pour travailler avec eux.

(*) 叩頭 *kheou-théou.* C'est le fameux mode de salutation prescrit par les rites chinois envers l'empereur, consistant en *trois prosternements,* « genibus flexis, caput ad terram demittens », auxquels plusieurs ambassadeurs européens n'ont pas voulu se soumettre. On peut voir à ce sujet notre *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, p. 137, et le ch. IX.

(**) 丞相 *tching siang.*

convenable. Et quant il sont assis chascuns en son lieu, adonc se lieve[6] un des plus sages, et dist à haute voiz : « enclinez et aou-

[6] *Lève*.

qui étaient assis se lèvent de leurs siéges. L'« intendant du palais (*thoùng pàn*) » dit alors d'une voix accentuée : « Fonctionnaires civils et militaires de tous rangs aujourd'hui réunis, ouvrez la cérémonie avec les « trois grands directeurs (*sán ssé*), » le « grand intendant militaire de l'empire, » « l'inspecteur général de l'enseignement (moral, littéraire et religieux) de l'empire », « l'historien ministre d'État de la droite (*) ». Ces fonctionnaires désignés, et tous ceux de rangs inférieurs, s'étant levés de leurs siéges, « l'introducteur canonique » (ou grand maître des cérémonies) dit à voix haute et accentuée : « Inclinez-vous ! » — « Redressez-vous ! » — « Rendez-vous dans le vestibule de vermillon (de l'Empereur) pour y saluer le trône. » Le « premier ordonnateur (*tchí pán*) » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Le « chef des huissiers » dit alors d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*pái*) ! » Les « huissiers ambulants (*thoùng tsán*) » répètent alors : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » — « Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois la terre du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites les trois prosternements (*kheóu théou*) ! » — « Reprenez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Saluez maintenant profondément ! » — « Relevez-vous ! » — Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Un maître de cérémonies se rend ensuite auprès des ministres pour les prier de vouloir bien prendre une tasse de vin. Les ministres sont alors conduits deux à deux dans la haute salle du palais qui précède celle du trône, où une troupe nombreuse de musiciens, rangés à gauche et à droite, jouent des airs variés accompagnés de chants, en même temps que des danses sont exécutées par de jeunes garçons et de jeunes filles. Puis ils montent sur les « degrés de la rosée » en dehors de la porte de la grande salle du trône, où les chants qui ont acquis le plus de célébrité sont chantés, et dont les airs sont appropriés au mois dans lequel on se trouve. Les ministres, après avoir entendu ces chants, s'en vont du palais sur le perron, abrité par le toit en saillie, pour s'y reposer sur des coussins. Des aides de cérémonies, rangés à gauche et à droite, le visage tourné vers le nord, restent là debout, en attendant des ordres. Des chants sur différents modes joyeux, des rondes et d'autres divertissements sont exécutés en leur présence. Des « huissiers circulants (*thoùng tsán*) » s'écrient alors à haute voix : « Que la musique cesse sur tous les points ! » Un « aide de cérémonies » conduit les ministres en passant par la porte sud-est du palais. Le « premier chambellan » (*sioüen hoéi ssé*) les reçoit et les conduit près du lit de repos impérial (*yú thă*), devant lequel les ministres fléchissent le genou. Le « premier chambellan » se place ensuite au côté sud de la salle.

« Les chants et la musique ayant cessé, les ministres récitent alors à haute voix la prière suivante (*) :

« Vaste Ciel qui t'étends partout ! Terre qui « suis sa direction ! Nous vous invoquons et vous « supplions de combler de félicités l'empereur « et l'impératrice : faites qu'ils vivent dix mille, « cent mille années (**) ! »

« Le « premier chambellan » répond : « Qu'il en soit ainsi qu'il est dit dans l'oraison. » Les ministres se prosternent, se relèvent et retournent

(*) C'étaient « trois charges exceptionnelles, » disent les éditeurs chinois.

(*) 祝 *tchou*. Ce terme, qui signifie : *deprecationes, preces, orationes* (Bas.), se trouve déjà employé dans le *Tchéou-li* et autres anciens rituels de la Chine. On le rencontre aussi dans le *Lún-yù*.

(**) *Pou thién, soû thoù; khí thién ti tchî hoûng fou thoûng chàng hoáng ti, hoáng héou ; yi wén souï chéou.* (*Yuen-sse*, k. 77, fol. 5 v°.)

Nous avons cru devoir transcrire ici, comme document historique inconnu jusqu'à ce jour en Europe, le texte chinois de cette curieuse prière, qui a une étonnante ressemblance avec celle de la liturgie catholique : *Domine, salvum fac*, etc. Mais la première, purement civile, n'a pas le caractère religieux de la seconde. Elle n'en est pas moins remarquable, en ce qu'elle se récitait en Chine, au treizième siècle de notre ère, à la cour, dans les grandes solennités civiles.

rez[7]. » Et tantost[8] que il a ce dit, il enclinent maintenant et metent leur front en terre, et font leur oroisons envers le sei-

[7] « *Inclinez-vous et adorez.* » — [8] *Aussitôt.*

à leur siége pour prendre quelques tasses de vin. Le « Maître d'Hôtel » (*chàng yún kouán*) présente une coupe aux Ministres ; les Ministres replacent leurs tablettes d'ivoire dans leur ceinture, prennent la coupe avec les deux mains, et se tiennent debout le visage tourné vers le nord. Le « premier chambellan » se présente de nouveau devant le trône où des danses et des rondes joyeuses s'exécutent. Il retourne ensuite sur les « degrés de la rosée » (*loú kiāi*) de la grande salle ou galerie de l'enseignement (*kiaó fáng*), là où des danses s'exécutent encore aux sons de la musique, jusqu'à ce qu'elles finissent par des applaudissements quatre fois répétés. Les Ministres boivent une tasse de vin en se la présentant mutuellement (*tching siāng tsiú tsièou*) ; l'Empereur prend aussi sa coupe en l'élevant (*hoáng-tí kiù cháng*). Le « chef des huissiers » dit alors d'une voix accentuée : « Vous tous qui êtes dans cette salle du trône, fonctionnaires de tous grades et de tous rangs, qui que vous soyez, saluez de nouveau profondément ! » Les « huissiers circulants » disent alors à haute voix : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Les Ministres boivent du vin à trois reprises, en se présentant leur coupe, et la déposent ensuite. Le « Maître d'Hôtel » retire de sa ceinture ses tablettes d'ivoire, et deux « aides de cérémonies » conduisent les convives par la porte sud-est du palais, pour que chacun y reprenne son siége, et la musique s'arrête (*).

« Les « huissiers ambulants » s'écrient : « Réunissez-vous en ordre ! » Des « fonctionnaires du ministère des rites » (*lì poù kouán*) apportent la « formule de prière » (*piào tcháng*), ainsi que deux tables sur lesquelles sont placés les ustensiles employés dans la célébration des rites ; puis l'on se rend au bas des degrés transversaux. Les employés chargés de distribuer les ustensiles servant aux rites, là où ils doivent être placés, s'avancent et récitent un exposé abrégé des choses rituelles. Arrivés aux deux doubles degrés, ils attendent là pour lire la cédule ou formule de prière (*piào tcháng*). Des mandarins (dont l'un, disent les éditeurs chinois, appartient à la section des historiens de l'Académie impériale des *Han-lin*) se rendent sous l'aile avancée du palais où tout est disposé pour la cérémonie, et font une génuflexion. Les employés chargés de distribuer la cédule en question en lisent d'abord le contenu. Tous les « directeurs du dehors » ayant la cédule sous les yeux, un mandarin, membre de l'Académie des *Han-lin*, lit ce qui est écrit dans la cédule, l'examine ; et, cet examen terminé, tous les assistants se prosternent, se relèvent, retournent se placer au bas de l'un des doubles degrés, où [illegible]t, debout, qu'on leur fasse l[illegible] que les employés [illegible]ituelles. [illegible] devant ce pavillon. Les employés [illegible] tient à p[illegible] arrivés sur le perron, [illegible] du côté [illegible] et font lecture des formule[illegible]ent la cérémonie. Cette lecture [illegible] » se prosternent, se relèvent, [illegible]semble en descendant, jusqu'aux [illegible]x. Ils se rendent ensuite en portan[illegible], et en se dirigeant à l'ouest, jusqu'au bas de la galerie de droite. Les « aides de cérémonies » continuent d'accomplir les choses prescrites par les rites, en se dirigeant à l'est, jusqu'au bas de la galerie de gauche, où le « grand trésorier » (*tái foù*) les reçoit. Le « chef des huissiers » prononce d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*pài*) ! » — Les « huissiers ambulants » s'écrient alors à haute voix : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément (*pài*) ! » — « Relevez-vous (*hìng*) ! » — « Tenez-vous droits ! » — « Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites trois prosternements (*sān khéou théou*) ! » — « Reprenez vos tablettes d'ivoire ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » —

(*) D'après une note des éditeurs chinois des Annales mongoles, cette partie du *Cérémonial* était un peu différente dans la rédaction de 1270 ; il fut modifié comme ci-dessus en 1281.

gneur (5). Et l'aourent [9] aussi comme se il fust diex [r]. Et en telle maniere l'aourent par quatre fois. Et puis vont à un autel qui

[r] Mss. B. C. *dieux*.

[9] *L'adorent*.

« Saluez encore une fois profondément ! » — — « Relevez-vous ! » — « Restez debout ! » Les « prêtres bouddhistes (*) et *tao ssé* » d'un âge avancé, les « hôtes nombreux des royaumes étrangers (**) », sont placés alors par ordre pour présenter leurs félicitations.

« La cérémonie finie, la grande réunion (*tá hoéi*), composée de tous les princes du sang (*tchoüwáng*), des membres de la famille impériale (*tsoüng thsîn*), des gendres de l'empereur (*foúma*, litt. : « chevaux auxiliaires »), des grands mandarins (*tá tchîn*), assiste au banquet donné dans la grande salle du trône. Le « grand-maître des cérémonies » (*chàng-chî-î-ssè*), conduisant les ministres et les autres convives (*tching-siàng tèng*), monte dans la grande salle du trône (*tièn*), pour présider au banquet. Les plus grandes pièces du banquet ne doivent pas dépasser celle d'un mouton. Quoiqu'elles soient nombreuses, les pièces de gibier sauvage, offertes par les convives, doivent être en petit nombre, en même temps que la viande et le poisson, tranchés par morceaux, seront préparés pour former la moitié des mets du banquet. Si l'on ajuste ses vêtements conformément aux reglements, on conservera un maintien respectueux et modeste (***).

« Il n'y a que les mandarins de la quatrième classe et au-dessus (****) qui obtiennent la faveur d'assister au banquet dans la grande salle du trône. « L'introducteur canonique » (*tièn yìn*) conduit ceux de la cinquième classe et au-dessous pour être traités, au bas des « portes de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune ». Le banquet fini, les acclamations et les coups de fouets retentissent trois fois (*mîng piên sân*). Les « aides de cérémonies » font avancer les équipages et reconduisent les invités ; puis les salles du palais impérial rentrent dans le silence et le repos, jusqu'à ce que vienne une autre cérémonie. »

Les rédacteurs des *Annales mongoles* ajoutent :

« Le *Cérémonial* de réception à la cour pour le *jour anniversaire de la naissance du saint* (l'empereur) est le même que le précédent.

« Le *Cérémonial* pour les *rites à observer dans le temple où l'on fait les sacrifices au Ciel* (*kiáo miáo*), et pour la *réception des présents*, est aussi le même que le précédent. »

Ils exposent ensuite le *Cérémonial* pratiqué dans huit autres grandes cérémonies. Celui que nous venons de traduire, aussi fidèlement qu'il nous a été possible dans une matière aussi difficile, peut suffire, nous le pensons, pour en donner une idée. Il serait nécessaire d'avoir sous les yeux un plan du palais impérial, ou plutôt de la série nombreuse des bâtiments spéciaux qui composaient celui de Khoubilaï-Khaân, comme celui de Pé-king de nos jours, pour bien comprendre les détails minutieux du cérémonial précédent, qu'au surplus aucune cour, en Europe, ne sera probablement tentée d'imiter.

On a pu être étonné de rencontrer dans ce *Cérémonial* d'un souverain mongol cette *oraison* qui, au premier abord, semble être une importation européenne moderne. J'ai voulu en rechercher l'origine. J'ai acquis la peuve, en lisant le *Cérémonial* analogue de toutes les dynasties chinoises, depuis mille ans avant notre ère jusqu'à nos jours, que cette *oraison* ne se trouvait dans aucun, excepté dans le cérémonial de la cour de Khoubilaï-Khaân. Le *prosternement* la tête contre terre (*khéou théou*) est aussi une innovation mongole, et ne se trouve pas dans le *Cérémonial* des dynasties *antérieures*, ni dans celui des *Ming* qui succédèrent aux Mongols ; mais il se trouve prescrit dans celui de la

(*) 僧 *seng*. C'est le nom donné aux prêtres bouddhiques. Mais il était donné aussi aux prêtres nestoriens, comme on peut le voir dans l'*Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*. Voir l'édition que nous en avons donnée, *passim*, surtout p. 46 et suiv.

(**) *Gäi koue fan khe*. Marc Pol, ainsi que son père et son oncle, devaient être comptés parmi eux.

(***) Les éditeurs chinois renvoient ici à la section de la *Musique pendant les banquets*, pour connaître celle qui devait avoir lieu pendant celui dont il est question.

(****) On peut consulter, sur les *neuf classes* de mandarins, notre *Chine moderne*, p. 151 et suiv.

moult est bien aournez [10]. Et sus cel autel a une table vermeille [11] en laquelle a escript le nom du grant Kaan. Et y a un bel encensier [12] d'or, et encensent celle table et l'autel à grant reverence; puis s'en torne [s] chascuns en son lieu.

Et quant il ont tout ce fait, adonc se font les presens que je vous ai conté, qui sont de si grant vaillance [13] et si riche. Et quant les presens sont tuit fait, et il a veues toutes ces choses, si li mettent toutes les tables. Et quant elles sont mises, si s'assiet chascuns en son lieu si ordeneement comme je vous ai conté autrefois. Et quant il ont mengié, si viennent les jugleours [14] et soulagent [15] la court si comme autrefois avez ouy. Quant tout ce est fait, si s'en tourne chascuns en son hostel.

Or vous ai devisé de la blanche feste du chief de l'an; si vous conterai ore d'une noble chose que le seigneur fait de ses vestemenz que il donne à ses barons pour venir à ses ordenées festes que je vous ai dit.

[s] Ms. C. *retourne.*

[10] *Orne.* — [11] *De vermeil.* — [12] *Encensoir.* — [13] *Valeur.* — [14] *Jongleurs.* — [15] *Amusent.*

dynastie mandchoue actuelle, qui a succédé à celle des *Ming*. Cette forme de salutation servile est donc *étrangère* aux dynasties chinoises, et est évidemment, comme je l'ai démontré dans mon *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales* (ch. X), empruntée aux anciennes monarchies de l'Asie occidentale, qui ont disparu depuis de la scène du monde.

Il y a quelque différence entre notre texte et le *Cérémonial* que j'ai traduit, relativement à la manière dont l'*oraison* est récitée. Notre texte porte seulement : « Adonc se lieve un des plus sages, et dist à haute vois : « Enclinez et aourez ! » — Et tantost que il a ce dit, il inclinent maintenant et mettent leur front en terre, *et font leur oroisons envers le seigneur* et l'aourent aussi, comme se il fust diex. » Les deux textes français et latin publiés par la Société de Géographie ne sont pas plus explicites, de même que celui de Grynæus et A. Muller. Mais la rédaction italienne publiée par Ramusio dit (libr. sec., ch. XII), après que chacun s'est prosterné : « Allora dice il Prelato : *Dio salvi, e custodisca il nostro Signore, per lungo tempo, con allegrezza e letizia.* E tutti rispondano : *Iddio lo faccia.* E dice un' altra volta il prelato : Dio accresca e moltiplichi l'Impero suo di bene in meglio, et conservi tutta la gente a lui sottoposta in tranquilla pace, e buona volontà, e in tutte le sue terre succedino tutte le cose prospere. E tutti rispondono : *Iddio lo faccia.* E in questo modo adorano quattro volte. »

On voit, par cette citation, que la rédaction italienne de Ramusio donne, en quelque sorte, sur le point en question, comme une *version* du *Cérémonial* conservé en chinois; mais, dans l'italien, c'est « Dieu » qui est invoqué, et non les puissances de la nature : le « Ciel » et la « Terre. » L'analogie, je dirais presque l'identité, est frappante. Cette rédaction, plus développée, de Ramusio, n'a pu provenir que de Marc Pol lui-même; car aucun autre Européen ne connut, comme lui, le cérémonial de la cour mongole.

CHAPITRE LXXXVIII.

Ci devise de .xii.m. barons qui ont robes d'or du Seigneur à ces granz festes, .xiii. paires chascun.

Or sachiez vraiement que le grant Kaan a ordonné [a] douze mille de ses hommes, qui ont à nom : *Quesitan*, si comme je vous ai dit autrefois (1); et à chascun de ces douze mille barons donne treize robes toutes devisées [1] l'une de l'autre. C'est à dire : que toutes douze mille sont d'une couleur; et puis les autres douze mille d'une autre; si qu'elles sont devisées [1] l'une de l'autre en treize manieres de couleurs. Et sont aournées [2] de pierres et de peries [b], et d'autres nobles choses moult richement et de moult grant vaillance [3]. Encore lor donne à chascun de ces douze mille barons avec chascune robe, qui est treize fois en l'an, une ceinture [c] d'or moult belle et moult riche et de grant vaillance [3]. Et encore une paire de chaucemente [4] de camut [5] qui est bourgal (2), labouré [6] de fil d'argent moult soutilment [7]; si que, quant il ont ce vestu, si semble, chascuns d'eus [d] un roys. Et à chascune de ces treize festes est ordonné [a] laquelle robe [e] qu'il doivent vestir. Et aussi le seigneur a treize robes semblables à celles de ses barons : c'est de couleur; mais elles sont plus nobles et plus riches et de plus grant vaillance [3]. Si que tout ce vaut tant de tresor que à painnes le pourroit on conter ne nombrer. Si que toutes fois il

LXXXVIII. — [a] Ms. B. Le ms. A. *ordené.* —[b] Ms .A. *pelles.* — [c] Ms. B. *chainture*; ms. C. *sainture.* — [d] Ms. B. *eulx.* — [e] Ms. C.

LXXXVIII. — [1] *Distinguées, différenciées.* — [2] *Ornées.* — [3] *Valeur vénale.* — [4] *Chaussure.* — [5] *Peau de chameau.* — [6] *Travaillé.* — [7] *Avec beaucoup d'art.*

LXXXVIII. — (1) Voir le chapitre LXXXV, n. 1, page 278, où il faut lire *Quesitan.*

(2) M. Defrémery a fait voir, dans le *Journal asiatique* (oct. 1846, p. 369), et dans ses *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits* (p. 203. Cf. aussi ses *Mémoires d'hist. orientale*, p. 406, note), que le mot de برغالى *borghali*, était employé souvent, par les écrivains orientaux, pour بلغارى *bolghari*, et qu'il désignait du *cuir de Russie*, fabriqué chez les *Bulgares* du Volga, d'où il tirait son nom. C. D'Ohsson dit aussi (*Des peuples du Caucase*, p. 216), que « les cuirs de Russie sont encore appelés *boulgar*, dans la Boukharie, et que cette ancienne dénomination indique qu'on y recevait jadis ces cuirs de la ville de Boulgar. »

se vest d'une couleur avec ses barons qui sont [si comme ses[f]] compaignons (3).

Or vous ai devisé des treize vestemenz que ont les douze mille barons, de leur seigneur, qui vallent .c.lvj.m. vestemens[g] si chiers et de si grant vaillance comme je vous ai conté, sans les ceintures et les chaucementes qui aussi vallent tresor assez. Et tout ce a fait le grant Sire à ce que[h] ses festes soient plus honnorables et plus grans. Encore vous dirai une autre chose que je vous avoie oubliée à conter, qui bien vous semblera merveilles à ouïr en ce livre. Sachiez que le jour de la feste un grant lyon est menez devant le seigneur. Et le lyon, tantost[8] que il le voit, se gette gesir[9] devant lui et fait signe de grant humilité, et semble que il le congnoisce pour seigneur. Et ainssi demeure devant lui sans nulle chaene[10]. Et, certes, c'est une chose qui est moult estrange à ouïr à touz ceus qui ne l'ont veu (4).

Or vous ai conté de tout ce, bien et ordeneement. Si vous conterai ore de la grant chace[11] que le seigneur fait faire pour avoir des venoisons, tant comme il demeure en sa maistre cité du Catai, qui Cambaluc a nom, si comme vous porrez ouïr.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le grant Kaan a ordené de ses genz qu'il li apportent des venoisons.

Entrementieres[a] que le seigneur demeure, en sa maistre cité, ces trois mois, c'est assavoir[b] : decembre[c], janvier et fevrier, il

[f] Ms. C. — [g] Ms. C. *qui sont entre tous cent cinquante-six mille vestemens.* — [h] Ms. B. *afin que.*

LXXXIX. — [a] Ms. B. *endementres;* ms. C. *endementiers.* — [b] Ms. C. — [c] Id. *septembre,* leçon fautive.

[8] *Aussitôt.* — [9] *Se couche.* — [10] *Chaîne.* — [11] *Chasse.*

(3) On peut voir sur ce sujet la note 4 du chap. LXXXVI, p. 285.

(4) On sait que le fameux Aly, pacha de Janina, avait aussi toujours près de lui un lion apprivoisé, que, dans les portraits du pacha, on a représenté couché tranquillement à ses pieds. Le plus féroce des deux sujets ainsi représentés n'était pas le lion.

Selon Buffon, le lion est susceptible des impressions qu'on lui donne, et il aurait assez de docilité pour *s'apprivoiser* jusqu'à un certain point, et pour recevoir une espèce d'*éducation ;* aussi l'histoire nous parle-t-elle de lions attelés à des chars de triomphe, de lions conduits à la guerre ou *menés à la chasse,* et qui, fidèles à leur maître, ne déployaient leur force que contre leurs ennemis. On en a vu aussi apprivoisés par des officiers de notre armée d'Afrique.

est establi que de quarante journées environ [1] il doivent chacier et oiseler, et envoier ce que l'en prent des grandes bestes. C'est à entendre si comme sangliers, biches[d], dains, cers, lyons (1), ours[e] et d'autres manieres de grans bestes sauvages et d'autres oiseleis [2]; et de tout ce la graigneur part. Et toutes les bestes que ceus li veulent envoier, si font traire [3] toutes les entrailles de dedens le ventre; puis les mettent sur charrettes et les envoient au seigneur. Mais ce font, ceus de vingt à trente journées, de quoy il en y a moult grant quantité. Mais ceus qui sont si loing que on ne li puet envoier les chars; si li envoient les piaux[f], et sont tuit afetiées [4]. Si que le seigneur en fait faire toutes ses besoingnes d'armes pour ost [5].

Or vous ai devisé de ce; si vous conterai des fieres bestes que le grant Sire tient pour chacier, et pour avoir son delit avec elles.

CHAPITRE XC.

Ci devise des lyons et des lupars et des lous affaitiez pour chacier.

Encor sachiez que le grant Sire a lupars [1] assez affaitiez [2] qui tuit sont bons à chacier [3] et à prendre bestes. Il y a encor grant quantité de loups[a] affaitiez[b] qui tuit prennent bestes et moult sont bons pour chace. Il a encor pluseurs lyons grans, greigneurs

[d] Ms. B. *bisses*. — [e] Id. *ourres*; ms. C. *ourceaulx*. — [f] Ms. C. *peaulx*.
XC. — [a] Ms. A. *lous*. — [b] Ms. C. *louz serviers, qui sont tous affaitiez*.

LXXXIX. — [1] *Dans un rayon de quarante journées de marche environ*. — [2] *Gibier emplumé*. — [3] *Extraire*. — [4] *Assainies, desséchées*. — [5] *Ses équipements de guerre*.
XC. — [1] *Léopards*. — [2] *Apprivoisés, dressés*. — [3] *Chasser*.

LXXXIX. — (1) Quelques commentateurs de Marc Pol ont cru que le lion n'existe pas, et n'a jamais existé en Chine; que l'animal désigné sous le nom de *lion* par Marc Pol n'est, et ne peut être que le *tigre* ou le *léopard*. Cependant le *lion* est souvent nommé dans les écrivains chinois. On le trouve cité au nombre des *quadrupèdes*, dans le *Eulh-ya*, ancien dictionnaire par ordre de matières, que l'on attribue à *Tchéou-Koung*, frère de *Wou-wang*, qui régnait 1130 ans avant notre ère. Il y est aussi représenté, dans les éditions *illustrées*. On le trouve également représenté dans l'Encyclopédie chinoise intitulée : *San-tsai-thoù-hoei* (Section des *quadrupèdes : chéou-loui*, fol. 3). Toutefois le lion ne paraît pas être originaire de Chine, et il y a toujours été rare. Sous le règne de *Chun-ti* des *Han* (126-145 de notre ère), un prince étranger vint lui offrir en présent un bœuf sauvage à bosse (*foung nieoù*) avec un lion (*sse-tse*).

assez que ceus de Babiloine [4], et sont moult beaus de couleurs et de poil ; car il sont tuit vergié [5], par le lonc, de noir et de vermeil et de blanc (1) ; et sont si affaitiez [6] à prendre sangliers, et bues [c]

[c] Mss. B. C. *buefs.*

[4] *Plus grands même que ceux de la Babylonie.* — [5] *Bigarrés.* — [6] *Dresses.*

XC. — (1) Il n'est guère douteux qu'il ne soit ici question du *Tigre* ou de la *Panthère*, et non du *Lion*, ainsi que l'a déjà fait judicieusement observer Marsden ; car la description qui est faite de l'animal en question ne peut convenir au lion, qui n'a pas la peau *rayée* ou *tachetée* comme le tigre. D'ailleurs, selon certains voyageurs, le tigre, du moins la petite espèce, peut être apprivoisé au point de servir aux expéditions de chasse. « L'once et même la panthère, dit l'auteur des *Observations d'un voyageur* (Foucher d'Obsonville, p. 92), se privent quelquefois au point de pouvoir être caressés sans crainte, et même d'être menés en laisse dans les rues ayant les yeux découverts. Les Asiatiques savent s'en servir utilement pour la chasse : je ne doute point que le tigre royal ne pût aussi y être dressé ; mais, les deux autres espèces inférieures suffisant à cet égard, l'on a probablement jugé au moins inutile de s'attacher à vouloir faire servir pour un pareil amusement un animal d'autant plus dangereux, qu'en lui la force égale une sombre férocité, laquelle, dans certaines circonstances, pourrait se trouver n'avoir été que trop mal assoupie. »

Quant aux *léopards*, ou *lupars*, comme ils sont appelés dans notre texte, Khoubilaï ne fut pas le seul à les employer dans ses grandes chasses ; il semble même que la lecture du Livre de Marc Pol ait engagé des princes européens à l'imiter. Galéas Visconti (1347-1402), duc de Milan, passionné pour la chasse, et « voulant s'y « divertir avec plus noble équipage qu'aucun « autre prince (dit le Moine de Saint-Denis, « auteur de la vie de Charles VI, cité dans les « *Mémoires historiques sur la chasse*, par La « Curne de Sainte-Palaye, t. III, p. 290), ne se « contentoit pas de belles meutes de chiens en « divers bourgs et villages, où ils étoient tous « nourris aux dépens des paysans ; il vouloit « avoir *des léopards* et autres bêtes étrangères, « pour les exercer contre celles des champs et « des forêts. » Matthieu de Coucy, dans son histoire, parle aussi de la chasse que ce duc fit faire aux environs de Milan, pour amuser le duc de Clèves, et autres ambassadeurs du duc de Bourgogne : « Ils allèrent, dit-il, à l'esbat aux « champs... où ils trouvèrent de petits chiens « courants, chassants aux lièvres, et sitôt qu'il « s'en levoit un, il y avoit *trois ou quatre léo-* « *pards à cheval derrière des hommes*, qui sail- « loient et prenoient les lièvres à la course. »

« Cette façon de chasser ne s'établit que longtemps après en France. Charles VIII et Louis XII furent les premiers qui entreprirent d'en donner le spectacle à la cour.

« Il est certain que Louis XII avoit *des léopards* dans ses équipages de chasse. »

Dans l'Inde, le léopard était aussi dressé à faire la chasse aux autres animaux sauvages. On lit dans Rubruk (*Mémoires* de la Société de Géographie, t. IV, p. 368) : « Vidi etiam (à la cour de « Mangou, en Tartarie) nuncios cujusdam sol- « dani de India qui aduxerant .viij. *leopardos* « et decem leporarios *doctos sedere super pos-* « *teriora equi, sicut leopardi sedent.* »

On lit dans Bernier (*Voyages*, t. II, p. 242) : « Pour ce qui est des chasses du roi, je ne savois comment m'imaginer ce que l'on dit ordinairement, que le grand Mogol va à la chasse avec cent mille hommes ; mais à présent je vois assez comment on peut dire qu'il y va avec plus de deux cens mille ; et ce n'est pas chose bien difficile à comprendre. Aux environs d'Agra et de Dehli, le long du fleuve Gemna (la *Jumna*) jusques aux montagnes, et même des deux côtés du grand chemin qui va à Lahor, il y a quantités de terres incultes, les unes comme des bois taillis, et les autres pleines de grandes herbes de la hauteur d'un homme et davantage ; dans tous ces lieux-là il y a quantité de gardes qui vont sans cesse rôdans de çà de là et empêchans

sauvages et ours et asnes sauvages, et cers et autres grans bestes et fieres. Et vous di que c'est moult belle chose à veoir les fieres bestes que ces lyons prennent. Car quant il veulent chacier de ces lyons, si les portent en une charrete couverte. Et avec chascun a un petit chiennet. Encore y a grant multitude d'aigles qui sont tuit affaitiez [6] de prendre loups [a] et goulpis [7] et dains, et chevriaus [8]; car il en prennent assez. Mais, ceus qui sont affaitiez [6] à prendre loups [a], sont moult grant et de grant puissance [d]. Car il ne treuvent loup, qui devant euls puisse eschapper.

Or vous ai de ce conté et devisé. Si vous conterai comment le seigneur fait tenir grandisme quantité de grans chiens [e].

CHAPITRE XCI.

Ci dist des .ii. frères qui sont sus les chiens.

Il est voirs que le seigneur a deux barons qui sont freres charnelz; que l'un a nom *Baia*, et l'autre *Mingam*. Et l'en les appelle:

[d] Ms. A. *poissance*; ms. B. *affaire*. — [e] Mss. B. C. *de chiens moult grans.*

Renards, du latin *Vulpecula* ou *Vulpes*; plus communément *goupil*. — [8] *Chevreuils.*

que qui que ce soit ne chasse, si ce n'est aux perdrix, aux cailles et aux lièvres, que les Indiens savent prendre aux filets; de sorte que partout, là, il y a très-grande abondance de gibier. Cela étant ainsi, les gardes des chasses, quand ils savent que le roi est en campagne et qu'il est proche de leur canton, donnent nouvelles au grand maître des chasses, de la qualité du gibier et de l'endroit où il y en a le plus. On borde de gardes toutes les avenues de ce quartier-là, et quelquefois même plus de quatre à cinq lieues de pays, afin de faire passer l'armée de çà ou ou de là, et que le roi, tout en chemin faisant, y puisse entrer avec ce que bon lui semble d'Omerahs (princes) de chasseurs et autres personnes, et y chasser tout à son aise, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, selon que le gibier est différent. Et voici premièrement de quelle façon se fait la chasse des gazelles avec les *léopards aprivoisez.....*

« Quant on a découvert une troupe de ces gazelles, on tâche de les faire appercevoir au *léopard*, qu'on tient enchaîné sur une petite charrette. Cet animal rusé ne se met pas incontinent à courir après, comme on pourroit croire; mais il s'en va tournant, se cachant et se courbant pour les approcher de près et les surprendre; et comme il est capable de faire cinq ou six sauts ou bonds d'une vitesse presqu'incroyable, quand il se sent à portée, il s'élance dessus, les étrangle, et se soûle de leur sang, du cœur, et de leur foye; et s'il manque son coup, ce qui arrive assez souvent, il en demeure là. Le maître ou gouverneur vient ensuite bien doucement autour de lui, le flattant et lui jetant des morceaux de chair, et, en l'amusant ainsi, il lui met des lunettes qui lui couvrent les yeux, l'enchaîne et le remet sur la charrette. »

Cunici (1), qui vaut à dire : « sus les chiens mastins. » Et chascun de ces deux freres a dix mille hommes souz lui, qui tous sont ves-

XCI. — (1) Ce mot, que les commentateurs de Marc Pol ont cherché à expliquer, sans pouvoir y réussir, est très-vraisemblablement la *transcription* de deux mots chinois : 犬 知 *kiuèn-tchi*, qui signifient : « connaisseur en chiens »; la lecture, *Cinuci*, de la version latine publiée par la S. G. en est aussi une transcription assez exacte. La science de la vénerie, que ces deux mots chinois expriment, convient parfaitement aux fonctions de *grands veneurs*, que les deux frères en question remplissaient à la cour de Khoubilaï-Khaân.

Les grandes chasses royales ou impériales ont toujours été en grand honneur chez les Chinois. Il en est déjà question dans les anciens rituels, le *Li-ki* et le *Tchéou-li*, où celles qui se faisaient dans les quatre saisons de l'année sont réglées. Dans ces grandes *chasses*, on ne devait généralement tuer que les animaux qui nuisaient à l'homme et aux fruits de la terre, et dont les peaux servaient de fourrures ou pour d'autres usages.

La *chasse* a été de tout temps et partout considérée comme un *noble délassement* auquel se sont livrés principalement les souverains, les princes et les nobles, et ceux que le même goût entraine. On voit de nombreuses scènes de *chasse* représentées sur les fragments de sculptures découverts dans les ruines de Babylone et de Ninive; sur les briques mêmes du *Birs-i-Nemrod*, que l'on croit être la tour de Bélus, ou de Babel. Sur quelques-unes de ces briques on remarque un homme conduisant un de ces *chiens molosses* originaires du Tibet, dont parle Marc Pol, dans la description qu'il fait de cette contrée montagneuse (chap. CXV). On voit aussi de nombreuses scènes de *chasse* représentées sur les bas-reliefs et les peintures découverts en Égypte, principalement à Beni-Hassan et à Thèbes. Il paraît même que les anciens Égyptiens connaissaient aussi la manière d'apprivoiser certains animaux sauvages, comme le *lion*, pour les employer à chasser. (Voir Wilkinson : *The Egyptians in the time of the Pharaohs*, p. 76.)

Les empereurs d'Orient semblèrent vouloir renouveler le spectacle des grandes chasses asiatiques. Charlemagne, lui aussi, imita ces derniers, à bien des égards; c'était sur le modèle de leurs chasses qu'il avait établi les siennes; et les rois, ses successeurs, adoptèrent la plupart de ses institutions relatives à la chasse.

Charles IX, dans son livre *De la chasse du cerf*, publié par M. Henri Chevreul, dit (p. 32) : « Le roy Sainct Louys, estant allé à la conqueste de la terre saincte, fut faict prisonnier par les Infidelles : et comme entre aultres bonnes choses, il aymoit le plaisir de la Chasse, estant sur le poinct de sa liberté, ayant sceu qu'*il y avoit vne race de Chiens en Tartarie qui estoient fort excellens pour la chasse du Cerf*, il fit tant qu'à son retour *il en amena vne meute en France*. Ceste race de Chiens sont ceulx que l'on appelle *gris*, la vieille et ancienne race de ceste couronne, et dict on que la rage ne les accueille jamais. »

Si le fait est vrai, et on n'a aucune raison d'en douter, la race des chiens de chasse à *poil gris* nous viendrait des Mongols; saint Louis l'aurait obtenue de Mangou-Khaân, auprès duquel il envoya le moine Guillaume de Rubruck, de l'ordre des Frères Mineurs, en qualité d'ambassadeur; et on aurait ainsi, en France, des chiens de la même race que celle de la meute de Khoubilaï-Khaân, si toutefois cette race a pu se conserver.

Charles IX décrit ainsi ces mêmes chiens de chasse de race mongole (chap. IX[e] de la même et belle édition, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut) :

« Les Chiens gris sont grandz Chiens, haultz « sur jambes et d'aureilles: ceulx qui sont de la « vraye race sont de couleur de poil de lieure, « ilz ont l'eschine large et forte, le jarret droict, « et le pied bien formé; mais ilz n'ont pas le « nez si bon que les noirs; cela est cause que « leur façon de chasser est toute différente, car « comme les autres chassent par le menu, ceulx « cy estans extremement vistes et ayant deffaut « du sentiment chassent à grandes randonnées « (*circuit*) loing des voyes, et à la veue les vns « des aultres. Le plus souuent au partir de la « couple ilz s'en vont comme s'ilz chassoient

tus[a] d'une couleur; et les autres dix mille d'une autre couleur: les uns de vermeil et les autres de bleu[b]. Et toutes les fois que il vont avec[c] le seigneur en chace[d], si vestent ces vestemenz que je vous ai dit pour estre congneus. En chascun de ces dix mille s'en a deux mille que chascun a un grant chien mastin, ou deux ou plus; si qu'il en y a grant quantité. Et quant le seigneur vait[e] en chace, si vait l'un de ces barons avec[f] ses dix mille hommes qui ont bien cinq mille chiens de l'une part à destre, et l'autre vait aussi de l'autre part à senestre. Il vont tuit jouste[g] l'un de l'autre; si que il tient[h] bien une journée de terre touz; et ne treuvent nulle beste qui ne soit prise; si que c'est trop[i] belle chose à veoir leur chace, et la maniere des chiens et des chaceours. Car quant le seigneur chevauche avec ses barons parmi les landes oiselant; si verriez venir de ces grans chiens courans: que derriere ours, que derrieres cers, que derrieres autres bestes chassant et prenant çà et là d'une partie et d'autre; si que ce est moult belle chose à veoir et délitable (2).

Or vous ai conté de ceus qui tiennent les chiens de chace et leur maniere; si vous conterai comment le seigneur s'en vait les autres trois moys.

Et quant le seigneur si demeure en sa maistre cité, que je vous

XCI. — [a] Ms. A. *sont tuit vestu.* — [b] Id. *blou.* — [c] Ms. B. *aveucques.* — [d] Id. *chache.* — [e] Ms. C. *va.* — [f] Mss. B. C. *atout.* — [g] Ms. A. *joste;* ms. C. *de coste.* — [h] Ms. C. *tiennent.* — [i] Mss. B. *moult.*

« sans auoir rien deuant eulx, et seulement leur « furie les transporte. La cause de cela est qu'ilz « congnoissent le deffault qu'ilz ont du senti- « ment, et que si vne beste se forlonge deuant « eulx, ilz ne la sçauroient plus chasser. Voilà « pourquoy ilz forboutent (*fourvoient*) s'ilz trou- « uent vn retour, ilz s'en vont comme loups « hors des voyes, sans donner loisir au Veneur « de les rappeler pour leur faire retrouuer le « bout de la ruse; si le change bondit, si ce ne « sont vieux Chiens qui ayent accoustumé de « chasser, et qui par cela soient deuenuz sages, « ilz le chassent sans qu'il y ayt ordre de les « rompre, et pour dire vray ce sont Chiens « d'enragez, car il se fault rompre le col et les « jambes pour les tenir; si vn Cerf dresse, ilz le « prendront et bien viste, mais s'il ruse, on les « peult bien coupler et les ramener au chenil. »

(2) Ce devait être effectivement un spectacle curieux à voir, qu'une chasse ainsi organisée et presque aussi nombreuse qu'une armée. Ces dix mille hommes en livrées de chasse, de couleur rouge, et dix mille autres aussi en livrées de chasse, de couleur bleue, avec des meutes de cinq mille chiens, étaient bien faits pour exciter l'admiration de Marc Pol, qui paraît avoir eu lui-même un goût prononcé pour ce noble métier, qu'il a tant de plaisir à décrire.

ai nommé dessus, trois mois : c'est decembre et janvier et fevrier, si se part de la cité le premier jour de mars et vait vers midi jusques à la mer occeane [i] où il y a deux journées (3). Il maine avec li

i Ms. A. *osianne*; ms. C. *ossianne*.

(3) Marsden, qui suit Ramusio, dont le texte porte : *Va verso Greco al mare Oceano*, traduit : « He proceeds in a north-easterly direction, » et il ne peut s'expliquer le fait autrement qu'en supposant : ou que le sens de l'auteur a été mal compris par le rédacteur italien, ou qu'il doit y avoir une erreur grossière dans le nombre de *deux jours*, assignés pour atteindre la mer océane, qui devaient plutôt être écrits : *deux mois*, car, selon lui, tout le contexte montre que Marc Pol parle d'une « excursion lointaine de l'empereur dans la Mantchourie et dans les déserts de la Tartarie. »

Marsden a été trompé par Ramusio. La direction du voyage, comme l'indique Marc Pol dans nos manucrits, *vers midi*, ne peut se prendre du côté du nord, ou du nord-est, quoique celle *vers midi* ne puisse être admise à la lettre : la direction de Khânbaligh (Pé-king), au golfe de *Pé-tchi-li*, distant d'environ trente lieues, étant *sud-est;* mais la distance peut être facilement franchie en *deux* journées ; ce qui justifie l'assertion de Marc Pol. La contrée dans laquelle Khoubilaï-Khaân faisait ainsi ses grandes chasses était donc celle où est aujourd'hui située Moukden, chef-lieu de la Mandchourie, et où se trouvent les tombeaux des empereurs de la dynastie mandchoue, qui gouverne actuellement la Chine. C'est cette contrée que le célèbre empereur Khien-loung a décrite dans un poëme traduit par le P. Amiot, et publié par Deguignes père, sous le titre de : *Éloge de la ville de Moukden et de ses environs.* (Paris, 1770, 1 vol. in-8°.)

« Au nord, dit *Khien-loung* (voir Klaproth : *Chrestomathie mandchou*, p. 252), ce pays a pour rempart la « montagne blanche »; au sud, le fleuve *Lookha* (*Liao ho*) l'entoure. La grande mer lui sert de fossé ; poussée par les vents, elle inonde le rivage et déborde dans les lagunes ; ses vagues roulent majestueusement, et tombent en inondant un vaste espace. A l'orient, ce pays est borné par les tribus qui emploient les chiens ; au nord, il s'étend jusqu'à la frontière du pasteur des moutons ; depuis l'extrême frontière jusqu'au grand temple, ce pays occupe dix mille *li* (1,000 lieues). — Les montagnes surpassent toutes les autres en hauteur, et élèvent majestueusement leurs pics... Quant aux quadrupèdes et aux êtres ailés qui habitent dans les vastes forêts et dans l'herbe épaisse et abondante, ils s'y multiplient étonnamment. Parmi les quadrupèdes, je ne cite que le *tigre*, le *léopard* et les ours ; le cheval et l'âne sauvages ; le cerf, le chevreuil, les différentes espèces de daims, le loup, le chameau sauvage (*témen gourgou*), le blaireau, le renard bleuâtre (*canis lagopus*) ; l'écureuil volant, le putois et la zibeline, dont la peau est si agréable et si belle. Outre cela, il y a des bœufs, des chevaux, des moutons, des porcs, et ils sont nombreux.

« Parmi les oiseaux, je vois le faisan, la perdrix, l'oie et le canard sauvages, le cormoran bleu, la grue blanche à ailes rouges, la grue ordinaire, l'espèce de flamant appelé le *tigre d'eau*, le pélican, la barge, la tourterelle des bois, l'hirondelle, la pie, la grue grise, l'autour (*giakhôn*), l'aigle (*silmen*), le grand vautour (*damin*), le gerfaut (*itoulkhen*), le cormoran rouge, les loriots inséparables, la caille jaune, l'oie sauvage blanche. Il y a encore le faucon royal (*chongkon*), etc.

« Quant aux forêts, elles produisent le pin à cinq feuilles aciculées, le cyprès de dix mille années, qui, rangé par étages sur les roches, forme des forêts épaisses ; le frêne altier, qui dure pendant huit mille printemps ; l'abricotier, le pêcher, le chèvrefeuille du Nord, qui vient dans les montagnes ; le mûrier à feuilles de peuplier, dont les bouquets peuvent servir de nourriture aux vers à soie. »

Voici comment l'empereur Khien-loung décrit une chasse : « Nos nombreuses troupes, en rangées brillantes, tranquillement ou tumultueusement, tirent toutes à la fois leurs flèches bruyantes, et atteignent le but déterminé. Tantôt elles dispersent les troupeaux de cerfs mâles réunis dans les plaines ; tantôt elles éveillent le blaireau dormant dans sa tanière, effrayent le cha-

bien dix mille fauconniers et porte bien cinq cents jerfaus et de faucons pelerins et sacres d'autres manieres[k] en grant habondance; et des ostoirs[1] aussi assez pour oiseler aus rivieres. Mais n'entendez pas que il les tiengne[2] tuit o soi[l] en un lieu; mais les partist[3] çà et là à cent et à deux cents et à plus, si comme il leur semble. Et toutes fois[m] vont ceus oiselant; et la greigneur[n] partie de leur proie si portent à leur grant Sire. Et vous di que quant le seigneur vait[o] oiselant avec ses jerfaus et avec autres oisiaus, il a bien dix mille hommes entour lui qui sont tuit ordené deux et deux; et s'appellent *Toscaor* (4), qui vaut à dire : « hommes qui se prennent garde[p]. » Et ainssi font il; car deux et deux demeurent çà et là : si que bien tiennent de terre assez (5).

[k] Cette dernière partie de la phrase manque dans le ms. B. — [l] Ms. B. *avec lui.* — [m] Id. *tousiours.* — [n] Id. *plus grant.* — [o] Id. *va.* — [p] Ms. C. *qui demourent en garde.*

XCI. — [1] *Autours.* — [2] *Tienne.* — [3] *Répartit.*

mois qui se sauve en sautant de cime en cime, ou chassent le lièvre qui court en sautant dans les plaines. Les différentes espèces d'animaux qui remplissent les montagnes et abondent dans les plaines comme les plantes en été, sont chassés et entourés de trois côtés. Quand on voit qu'il serait impossible de les tuer tous, on les fait attaquer par les officiers exercés à les presser et attraper avec une grande vitesse. Ceux-ci frappent la queue du léopard, abattent la tête du tigre, saisissent l'ours vigoureux, et tuent la femelle du sanglier...

« Dans ces exercices *on fait observer toutes les anciennes lois des chasses.* On fait la *petite chasse du printemps, la chasse dans les vallons, la chasse ordinaire*, et la *chasse en cercle.* »

(4) Ce mot, qui selon certains commentateurs de Marc Pol, oppose des difficultés *insurmontables* à son interprétation, vient du mot mongol *tasikhor*, qui signifie *fouet.* (Voir Schmidt : *Mongolisch-Deutsch-Russisches Wörterbuch*, p. 237.) Les *toscaor* de nos manuscrits, qui suivaient les chasses de Khoubilaï, au nombre de *dix mille*, plus ou moins, étaient des « porteurs de fouets; » et ce mot de *toscaor*, « porteurs de fouets, » répond fort bien aux fonctions que devaient remplir les *dix mille* individus, *ordonnés deux à deux*, comme on lit dans notre texte, et que celui de la S. G. dit signifier : *home qe demoient à garde* (p. 102); et la version latine : *homines qui stant ad custodiam* (p. 382).

(5) Les grandes contrées de la Mongolie et de la Mandchourie, habitées par des tribus plus adonnées à l'élevage des troupeaux qu'à la culture des terres, et remplies de forêts, devaient être alors, comme elles le sont encore de nos jours, le pays en quelque sorte privilégié des grandes chasses royales. Le P. Verbiest raconte, dans la relation de son voyage en Tartarie, à la suite de l'empereur Khang-hi (Du Halde, t. IV, p. 96, éd. de La Haye), une de ces grandes chasses impériales, motivées, selon lui, pour entretenir la milice, en temps de paix, par des exercices propres à l'empêcher de s'amollir dans le repos, et de perdre ces qualités de soldats robustes et rompus à la fatigue, que nous cherchons aussi en temps de paix à conserver à nos troupes, dans les manœuvres auxquelles on les assujettit.

« Dans ces grandes parties de chasse, dit le P. Verbiest, l'empereur menait à sa suite cent mille chevaux, et plus de soixante mille hom-

CHAPITRE XCII.

Comment le grant Kaan vait en trace.

Et chascun a un reclaim [1] et un chapellet [2] à ce que il puissent clamer [3] leur oisiaus et tenir. Et quant le seigneur fait jeter ses oisiaus, il n'y a mestier [4] que ceus qui les getent lor voisent derriere [5], pour ce que les hommes que je vous ai dit, qui sont çà et là, les gardent si bien que il ne pueent aler nulle part que ces hommes ne voisent [6] apres. Et se les oisiaus ont mestier [7] de secours, si leur aident maintenant.

Et touz les oisiaus du seigneur si ont chascun une petite tablete aus piez pour estre congneus [8], et aussi ont touz ceus des barons, en laquelle tablete est escript de chascun le nom de qui il est, et qui l'a en garde (1). Et par ceste maniere est li oisiaus congneus [8] tantost que il est pris, et est rendus à celui de qui il est. Et se il ne scevent de qui il est [a], si l'aportent et donnent à un baron qui est appellez *bulargusi* (2), qui veut dire : « le gardien des choses

XCII. — [a] Cette phrase manque dans les mss. A. et B.

XCII. — [1] *Sifflet.* — [2] *Chaperon*, coiffe ornée dont on couvrait la tête des oiseaux de vol. — [3] *Appeler.* — [4] *Il n'est pas besoin.* — [5] *Les suivent par derrière.* — [6] *Courent.* — [7] *Besoin.* — [8] *Reconnus.*

mes, tous armés de flèches et de cimeterres, divisés par compagnies, et marchant en ordre de bataille aprés leurs enseignes, au bruit des tambours et des trompettes. Pendant leurs chasses ils investissaient les montagnes et les forêts entières, comme si c'eût été des villes qu'ils eussent voulu assiéger, suivant en cela la manière de chasser des Tartares orientaux, de laquelle j'ai parlé dans ma dernière lettre. »

Le P. Gerbillon, dans le même recueil, t. IV, en racontant ses voyages dans la Tartarie, à la suite de l'empereur Khang-hi, décrit plusieurs grandes chasses du même genre que celles de Khoubilaï-khaân décrites par Marc Pol.

XCII. — (1) Marsden fait remarquer à ce sujet que cet usage dénote chez le peuple qui le pratiquait un grand *raffinement* dans l'art de la fauconnerie.

(2) Le même commentateur de Marc Pol dit que tous les efforts qu'il a faits pour découvrir l'étymologie de ce mot ont été infructueux. Neumann (dans Bürck, p. 622) en donne, selon son habitude, l'explication la plus étrange. Il dérive ce mot de *buluk*, « district », et de la terminaison mongole *tchi*, et prétend qu'il signifie : *inspecteur de district !* Il soutient en outre que l'explication de ce mot, donnée par Klaproth (*Journ. asiat.*, t. XI, p. 356), qui le suppose dérivé du mongol *balar*, signifiant *ce qui n'est pas mis en ordre ; chose embrouillée, brouillon*, est inexacte. Je suis complétement de son avis, à cet égard ; mais son explication me paraît être encore plus inexacte. Quel rapport peut-il y avoir entre un *inspecteur de districts*, et un *gardien de choses perdues ?* On *embrouille* plutôt les choses, en les expliquant de cette façon, qu'on ne les éclaircit.

Ce mot de *bulargusi* (ou plutôt *bularguci*, en

qui ne treuvent seigneur. » Car je vous di que se l'en treuve un cheval, ou une espée, ou un oisel, ou autre chose, et l'en[b] ne sache de qui il est; si est porté maintenant[9] à cestui baron. Et cil le fait prendre et garder. Et se celui qui l'a treuvé ne l'aporte tantost[10], si est ataint[11] à cest baron[c]. Et ceulx qui les choses auront perdu s'en vont à cellui baron[d]; et s'il l'a, si la rent de maintenant[12] (3).

Et cestui baron demeure toutefois es plus haus lieus de tout l'ost[13], avec son gonfanon[14]; pour ce que ceus qui ont perdu ou trouvé aucune chose le voient clerement. Et en ceste maniere ne se puet perdre nulle chose qui ne soit trouvée et rendue. Si qu'en alant, le seigneur, en ceste voie, droit vers la mer ocianne, où il a, de chemin, deux journées de sa maistre cité de Cambaluc, si comme je vous ai dit (4), jusques là puet on veoir de moult belles choses, et de moult beaus oiselez assez à grant planté, qu'il n'a delit ou monde qui ce vaille.

[b] Mss. A et B. *il.* — [c] Ms. B. *si est atains, il est tantost pugnis;* le ms. C. porte : *il est ataint pour larron.* Le texte fr. de la S. G. porte aussi : *il est tenu pour larron.* Nous croyons la leçon de notre ms. A. la plus correcte. — [d] Cette phrase manque dans les mss. A. et B.

---

[9] *Immédiatement.* — [10] *Aussitôt.* — [11] *Il est puni par ce baron.* — [12] *Aussitôt.* — [13] *Toute la troupe.* — [14] *Étendard ou bannière à plusieurs pendants.*

prononçant à l'italienne *boulargoutchi*), comme on le lit dans nos trois mss., doit provenir du mot mongol *bala*, ou *pala*, qui, entre autres significations, a celle du mot sanskrit *pâla*, « gardien, conservateur ; » ou, plutôt, du mot *balarkhou*, autre mot mongol qui signifie : *perdre son chemin, errer*; et avec la terminaison mongole des noms d'agents *tchi* ou *tsi*, le mot signifiera : « celui qui est préposé aux choses perdues. » C'est aussi le sens que lui donne Marc Pol.

(3) Marsden fait remarquer que « l'établissement d'un pareil *service* fait honneur à la police d'un camp tartare. » Mais il n'avait pas été inventé par les Mongols. On le trouve déjà établi en Chine douze cents ans avant notre ère. On lit dans *Tchéou-li*, ou « Rites des Tchéou » (k. 36, fol. 22) :

« Ceux qui auront trouvé des objets de valeur, « des hommes et des bestiaux égarés des six « espèces domestiques, se rendront à l'audience « et en feront la déclaration au chef de service. « Après dix jours révolus, celui-ci confisque les « objets trouvés. Ceux qui sont de grande va- « leur deviennent la propriété de l'État ; ceux « de petite valeur deviennent la propriété du « public (lorsque, dans les *dix jours* les objets perdus ne sont pas réclamés par leurs propriétaires). »

(4) Ce passage de notre texte, et un troisième que l'on trouvera à la fin de ce chapitre, sont très-explicites. Ils contredisent formellement la rédaction de Ramusio et les conséquences qu'en a tirées Marsden en prétendant qu'il fallait lire *deux mois* au lieu de *deux journées*.

Et le grant Sire vait sus quatre olifans [15], sus quoi a fait moult belle chambre de fust [16], qui est, dedens, toute couverte de draps à or batuz [17]; et dehors est couverte de cuir [18] de lyons (5). Et il tient toute fois o lui [e] laiens [f] douze jerfaus des meilleurs que il ait. Et sont o lui [e] aussi pluseurs barons qui li tiennent compaignie. Et aucune fois alant, le seigneur, en sa chambre, et parlant à ses barons, qui li vont aussi entour moult pres à cheval [19], li diront : « Sire, grues passent! » Et il, de maintenant [12], fait descouvrir sa chambre, et les voit; et prent lequel jerfaut qu'il li plaist et le laisse [g] aler, et pluseurs fois les prent et abat devant lui; si que il a trop grant soulaz et trop grant joie, seant toutes fois en sa chambre apuiant [h] sur son lit; et tuit li baron qui li sont entour aussi. Si que je vous di bien en verité que onques ne fu ne ne sera, je croi, qui si grant soulaz ne deduit puisse avoir en cest monde comme cestui a; ni qui miex [i] en eust le povoir de faire le.

Et quant il est tant alez que il est venuz en un lieu qui est *Cacciar Modun* (6), si treuve illec tendus ses paveillons, et de ses filz, et de ses barons, et de ses amies, et des leur qui bien sont dix mille beaus et riches. Et vous deviserai comment son paveillon est fait. La tente, là où il tient sa court, est bien si grande que il demourroit dessouz [j] bien mille personnes largement. Ceste tente a sa porte vers midi; si que en ceste sale demeurent les barons et les chevaliers; et en une autre qui se tient avec ceste, qui est vers ponent [20], demeure, le seigneur. Quant il veult parler à aucuns, si l'envoie querre laiens [21].

[e] Ms. C. *avec lui.* — [f] Ms. B. *leans.* — [g] Ms. A. *qu'il li plest et lesse.* — [h] Mss. A. C. *apoiant.* — [i] Mss. B. C. *mieulx.* — [j] Ms. B. *dessoubs*; ms. C. *dessoubz.*

---

[15] *Éléphants.* — [16] *De bois.* — [17] *Battu.* — [18] *Peau.* — [19] *Qui l'escortent à cheval.* — [20] *Le couchant.* — [21] *Il l'envoie chercher là.*

(5) Dans notre ms. A. (fol. 3 *verso*), on voit une miniature curieuse représentant Khoubilaï-Khaân, porté sur quatre éléphants, accompagné de ses *barons*.

(6) Ce nom de lieu est mandchou; il signifie « une élévation de terrain prolongée ». On le trouve écrit sur la carte n° 26 de l'Atlas de d'Anville : *Tchakiri mondou*, pour *Tchakir-i-modon*, par 44° de latitude N. et 150° (c'est-à-dire 130) de longitude E. de Paris, dans la Mandchourie, à environ 150 lieues au nord-est de Moukden. L'emplacement était parfaitement choisi pour y ériger les tentes du grand Khaân et de sa nombreuse suite.

Et derriere la grant sale, si a une chambre là où dort le seigneur. Et encore y a autres tentes et chambres, mais non pas qu'elles se tiennent [k] avec la grant. Et sont faites, ces deux sales et la chambre là où il dort en ceste maniere.

Chascune des sales si a trois coulombes de fust [22], de pieces moult bien encuierées [23] de beau cuir de lyon (7), vergie [24] de noir et de blanc et de vermeil; si que pluie ne vent ne leur puet nuire. Encor sont ces deux granz sales, et la chambre là où il dort, que je vous ai conté, toutes aussi couvertes dehors de piaus [l] de lyons vergiez [24], si comme dit est dessus, qui dure à touz temps. Et par dedens sont toutes fourrées d'ermeline [25], par dedens, et de sebelin [26]; car ce sont, andeus [27], les pennes de plus grant vaillance et les plus belles qui soient. Car une penne de sebelin vaudroit bien, la forreure d'une robe, deux mille livres d'or, ou au mains mille (8). Et l'appellent, les Tatars, les roys des pennes [28]. Si que, de ces deux pennes que je vous ai dit, sont fourrées et entaillies si soutilment [m], que c'est une deité [n] à veoir. Et toutes les cordes qui les tiennent sont toutes de soie. Si que je vous di, en verité, que ces tentes : ce sont les deux sales et la chambre, sont de si grant vaillance [29] que un roys ne les pourroit [o] paier.

Et tout environ ces tentes, si sont les autres tentes moult bien mises et belles, là où sont les armes du seigneur et les autres genz.

[k] Ms. A. *tiegnent.* — [l] Ms. C. *peaulx.* — [m] Mss. B. et C. *soubtillement.* — [n] Mss. A. et B. Le ms. C. *dignité.* — [o] Ms. C. *seroit tout embloiez du paier.*

[22] *Colonnes de bois.* — [23] *Recouvertes de cuir.* — [24] *Rayé.* — [25] *Hermine.* — [26] *Zibeline.* — [27] De *ambo*, latin, et de *deux.* — [28] *Les reines des fourrures.* — [29] *Grande valeur.*

(7) Il est à présumer qu'ici comme partout où il est question de *peaux de lions*, il faut entendre *peaux de tigre.*

(8) La valeur d'une fourrure semblable parait ici exagérée. Cependant aujourd'hui même ces fourrures sont très-chères à Pé-king et très-recherchées. Le texte français de la Société de Géographie porte : « mès bien est-il voir que la « pelle (*peau*) de gebbeline tant qe soit à une « robe d'ome, vaut bien la fin *deux mille bezant* « *d'or*; mès les comunes vaut mille bezant. » La version latine publiée par la même Société porte aussi (p. 383) : « una pellis pro uno ho« mine valeret *duo millia bizantos de auro*; si « esset communis valeret mille. » En ne portant le *bezant d'or* qu'à la valeur de 10 francs, la fourrure en martre zibeline de première qualité, pour une robe, aurait coûté 20,000 francs, et en qualité commune 10,000 ! Le texte de nos trois mss. qui porte : *deux mille livres d'or* (en *valeur* et non en *poids*), et *au moins mille*, se rapproche assurément plus de la vérité.

Et puis encore a autres tentes là où sont les oiseaus, et ceus qui les gardent. Si qu'il y a si grant quantité de tentes de toutes manieres en ce champ que c'est merveilles. Car ce samble une bonne cité pour la quantité de gent qu'il y a et qui viennent chascun jour de toutes pars. Car il y a mires [30], astronomiens, fauconniers, et de touz autres mestiers besongnables à si grant gent. Et encore que chascun est avec sa mesnie [31]; car ainssi est leur usage.

Et demeure ainssi, le seigneur, en cel lieu, jusques à la prime voile [p]. Et en tout ce temps ne fait autre chose que oiseler là environ, et par lacs, et par rivières, que moult en y a, et de belles contrées où il a grues et sesnes [32], et toutes manieres d'autres oiseaus. Et aussi toute l'autre gent d'environ ne finent [33] de chacier et d'oiseler. Et li portent, chascun jour, grant quantité de venoison et d'oiseaus de toutes manieres à grant plenté [q]. Si que il en y a tant et à si grant plenté [q] et en ont si grant soulaz et deduit, demourant là, que c'est une merveille à conter, pour ce que ceuls qui ce n'ont veu ne le pourroient croire. Et si vous di bien une autre chose : que nulle personne, qui que il soit, n'ose [r] tenir nul oisel pour son delit [34] d'oiseler, ne chiens pour chacier à vingt journées d'icelui lieu. Mais en toutes autres parties puet chascuns tenir ce que il veult. Et encore; qu'en toutes les terres du seigneur n'ose nulz, tant soit hardis, qui que il soit, de prendre nulles de ces quatre manieres de bestes : c'est lievre, cerf, chevrel, et biche (9). C'est du mois de mars jusques à octembre. Et qui contre ce feroit, il seroit honnis [35]. Mais il sont genz si obeissans au commandement du seigneur, qu'en alant par voie, il les treuvent dormant; et si ne les toucheroient pour riens du monde. Si que il

[p] Pour *primevere?* Ms. B. *la première voille*; ms. C. *prime veille*. Le texte fr. de la S. G. porte : *trume voile* (?). La vers. lat. *usque ad pascam resurrectionis Domini*. — [q] Ms. B. *quantité*. — [r] Id. *n'oseroit*.

---

[30] *Médecins*. — [31] *Ménage, famille*. — [32] *Cygnes*. — [33] *Ne cessent*. — [34] *Plaisir*. — [35] *Déshonoré*.

(9) Sous nos anciennes monarchies, et même sous la Restauration, il était défendu aux particuliers de tuer même sur leurs terres non closes, les *c rfs*, *chevreuils* et *biches* qui étaient gibier royal, et censé provenir des domaines de la couronne.

multeplient si que toute la terre en est plaine, et en a tant le seigneur comme il veut. Mais passé ce terme que je vous ai dit : de mars jusques à octembre, en puet chascuns prendre à sa volenté (10).

Et quant le seigneur a demouré de mars jusques à demi may en cest lieu, à si grant soulaz, comme je vous ai conté et dit ; si s'en part avec toutes ses genz, et s'en torne tout droit par la voie de là où il vint, et s'en vait à sa maistre cité de Cambaluc, qui est du Catay la maistre cité ; si comme vous avez ouy (11). Et toutes fois en vient chassant et oiselant à grant delit[s].

CHAPITRE XCIII.

Comment le grant Kaan tient grant court quant il est retournez d'oiseler et fait grant feste (1).

Et quant il est venuz en sa maistre cité de Cambaluc, si demeure en son palais trois jours et riens plus. Et tient grant feste et tient moult grant court, et maine moult grant joie, et grant soulaz avec ses femmes. Et puis s'empart[a] de son palais de Cambaluc et s'en vait en la cité que il fit faire, si comme je vous ai conté ça en arriere, qui a nom *Ciandu* (2), en laquelle a si grant

[s] Mss. B. C. *deduit*.
XCIII. — [a] Mss. B. *part*.

(10) Le temps de chasse prohibé était le même alors sous Khoubilaï-Khaân que sous notre législation actuelle. Seulement, on ne voit pas qu'on ait eu besoin, dans l'Empire mongol, d'un « permis de port d'armes de chasse » pour se livrer à cet exercice pendant les mois non prohibés ; « chacun pouvait prendre du gibier à sa vo- « lonté, » comme dit Marc Pol.

(11) Ce passage ne laisse aucun doute sur le point de départ du grand Khaân pour ses grandes expéditions de chasse du printemps. C'est à son retour de ces expéditions, au *milieu de mai*, après *trois jours* passés en fêtes dans sa capitale, qu'il se rendait à *Cháng-toù*, en Mongolie, sa résidence d'été. C'est aussi à la troisième lune, dont la seconde moitié correspond ordinairement à la première quinzaine de *mai*, que les Annales chinoises mentionnent annuellement le départ de l'Empereur pour *Cháng-toù*, en ces termes : *Sán yoüéi, Tì jou Cháng-toù*, « à la troisième lune, l'Empereur se rend à *Cháng-toù* ».

XCIII. — (1) Ce chapitre manque dans le texte français et dans la version latine publiés par la Société de Géographie de Paris ; les deux premières phrases seulement se retrouvent au commencement du chap. xcv du texte français. Il n'est donné que dans notre rédaction provenant directement de Marc Pol. M. V. Lazari l'a inséré dans sa version italienne (p. 342) d'après le ms. de Berne décrit par Sinner ; mais la co-

praerie[1] et son palais de cane[2] où il tient ses jerfaus en mue[3]. Et demoure là l'esté pour le chaut; car celui lieu est moult froiz. Si que il demeure là du premier jour de may jusques à vingt huit jours d'aoust que il se part de là, quant il fait espandre le lait de ses jumens blanches, si comme je vous ai dit ça arriere (3). Et s'en vient arriere[4] à sa maistre cité de Cambaluc (4). Et là demeure, si comme je vous ai dit, le mois de[b] septembre, pour faire la feste de sa nativité (5); et puis octembre, novembre et decembre, janvier et fevrier, ouquel mois de fevrier, il fait la grant feste de leur premier jour d'an, que il appellent : « la feste blanche, » si comme je vous ai conté çà arriere tout apertement par ordre (6). Et puis se part et s'en vait[c] vers la mer occeane[d] chaiçant[e] et oiselant, si comme je vous ai conté, du premier jour de mars jusques à demi may, que il tourne[f] à sa maistre cité trois jours; si comme dit est dessus, es quelz trois jours il fait grant feste avec ses femmes et tient grant court et grant soulaz. Car je vous di que c'est merveilleuse chose à veoir la grant solempnité que le seigneur fait en ces trois jours. Puis se part si comme je vous ai dit; si que il demeure tout l'an ensi parti[5] : six mois en sa maistre cité de Cambaluc, en son maistre palais : c'est septembre, octembre, novembre, janvier, fevrier; et puis se part pour aler à la grant chace sus la mer, et demeure mars, avril, may; et puis tourne à son palais de Cambaluc, et demeure trois jours. Et puis s'en vait à sa cité de Ciandu que il fist faire là où est son palais de canes, et demeure juing,

[b] Mss. C. Ces deux mots manquent dans les mss. A. et B. — [c] Ms. C. *va*. — [d] Ms. A. *osianne*. — [e] Mss. A et C. *chantant*. — [f] Ms. C. *retourne*.

XCIII. — [1] *Prairie*. — [2] *Bambous*. — [3] *Cage*. — [4] *Il rentre*. — [5] *Ainsi partagé*. —

pie de Berne paraît moins correcte que nos mss. de Paris. On ne peut guère douter que ce chapitre ne soit une addition de Marc Pol lui-même à la rédaction primitive de Rusticien de Pise, revue et corrigée par lui lors de son retour à Venise. Les faits qui sont énoncés dans ce chapitre additionnel, quoique n'étant, en quelque sorte, qu'un résumé des chapitres précédents, y sont exposés d'une manière plus précise, et avec une intention bien marquée de faire connaître au lecteur les habitudes de Khoubilaï-Khaân, que Marc Pol *seul* était en état d'exposer ainsi.

(2) En chinois 上都 *Chang-tou*. Voir la *note* du chap. LXXIV, p. 223.

(3) Voir p. 226.

(4) Voir la *note* 1 du chap. LXXXIII, p. 265.

(5) Voir p. 283. — (6) Voir p. 288.

juignet, aoust; et puis s'en tourne à sa maistre cité de Cambaluc arriere (6). Et ainsi fait[g] tout l'an : six moys en sa cité, et trois moys en la chace, et trois moys en son palais de canes pour le chaut[6]. Si que il maine sa vie à moult grant delit[h], saus[i] aucune fois que il vait autre part de çà et de là soulassant[j] à son plaisir.

CHAPITRE XCIV.

Ci dist de la cité de Cambaluc; comment elle est de grant afaire et pleine de genz.

Sachiez que la cité de Cambaluc a si grant multitude de maisons, et de genz et dedens la ville, et dehors[a], que ce samble estre impossible chose; car il y a autant de bours[b] que de portes (1).

g Ms. A. *einsi fet.* — h Ms C. *deduit.* — i Id. *sauve.* — j Id. Les mss. A. et B. *sou'agant.*
XCIV. — a Ms. B. *que dedens... que dehors.* — b Ms. B. *bours;* ms. C. *faubourgs.*

6 *A cause de la grande chaleur.*

(6) Ces habitudes régulières de Khoubilaï-Khaân depuis qu'il fut entièrement maître de la Chine, sont confirmées, à la lettre, par les grands *Tableaux chronologiques de l'histoire chinoise*, dans lesquels on lit invariablement, aux années du regne de cet Empereur :

1280. *Sân yoüei, Tí joü Chàng toü :* « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chàng-toü* ». — *Kièou yoüeï, Tí hoân Tái-toü.* « Neuvième lune, l'Empereur retourne à *Tái-toü* ».

1281. *Sân yoüeï, Tí-joü Chàng-toü :* « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chàng-toü* ». — *Jún yoüeï, Tí-hoân Tái-toü :* « Lune intercalaire (avant la dixième), l'Empereur retourne à *Tái-toü* ».

1282. *Eülh yoüeï, Tí-joü, Chàng-toü :* « deuxième lune, l'Empereur se rend à *Chàng-toü* ». — *Pâ yoüeï, Tí hoân Tái-toü* : « huitième lune, l'Empereur retourne à *Tái-toü* ».

1283. *Sân yoüeï, Tí-joü Chàng-toü :* « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chàng-toü* ». — *Toüng chî yoüeï, Tí-hoân, Tái-toü :* « En hiver, à la dixième lune, l'Empereur retourne à *Tái-toü* ».

Et ainsi de suite (voir le *Li taï ki sse nien piao*, k. 97-98). Il serait impossible de donner une plus éclatante confirmation de l'exactitude et de la fidélité d'un historien. On ne pourrait pas alléguer que cet historien a pu se servir des Annales chinoises pour composer ses récits (sa véracité n'en serait pas moins démontrée), car ces Annales n'ont été rédigées que longtemps après Marc Pol; et, d'un autre côté, on ne peut pas dire que les annalistes chinois ont copié le Livre de Marc Pol. Il faut donc admettre que celui-ci vécut dans l'intimité de la cour de Khoubilaï-Khaân, comme il nous le dit lui-même, et que ses récits méritent la plus grande confiance qu'il soit possible d'accorder à un historien. On peut ajouter qu'il nous fait connaître beaucoup de particularités sur Khoubilaï-Khaân et sa cour, que l'on ne trouverait pas dans les historiens chinois.

XCIV. — (1) Voir la *note* 3, p. 273. — Le P. Magaillans, qui était en Chine dans les premiers temps de la dynastie tartare actuellement réguante, et qui écrivait sa *Nouvelle Relation de la Chine* en 1668 décrit ainsi la ville de Pé-king (Cambaluc) :

« La ville ou cour de *Pé-king* est située dans

Ce sont douze qui sont moult grans, esquels fors bours[c] a plus de gent que dedens la cité. Et en ces bours demeurent et herbergent [1]

[c] Ms. B. *fourbourgs. Fors bours* paraît dérivé de *Foris burgus*, « bourg de la sortie ».

XCIV. — [1] *Logent.*

une plaine. Elle forme un vaste carré, dont chaque côté est de douze stades chinoises (12 *li*) qui font environ trois milles d'Italie, et près d'une lieue de Portugal. Elle a neuf portes, trois du côté du midi, et deux de chacun des deux autres côtés; et non pas *douze* comme le dit le P. Martini dans son Atlas, p. 29, en quoi il paraît avoir suivi Marc Polo, Livre second, chapitre septième. Cette ville est maintenant habitée par les Tartares et par leurs troupes divisées en huit quartiers ou bannières, comme ils les appellent. Mais comme, sous les rois précédents, les habitants s'étaient tellement multipliés qu'ils ne pouvaient être contenus dans cette capitale, ni dans ses neuf faubourgs, qui répondent aux neuf portes, et qui, s'ils ne sont pas chacun une grande ville, sont, du moins, autant de grands bourgs, on bâtit une nouvelle ville, carrée aussi, dont chaque côté est de six stades chinois ou d'un mille et demi d'Italie, et dont le côté du nord joint celui de midi de l'ancienne. Elle a sept portes, et chacune un faubourg bien peuplé. L'une et l'autre ville est divisée en cinq quartiers. Les principales rues vont les unes du nord au sud et les autres de l'est à l'ouest; mais elles sont toutes si droites, si longues, si larges et si bien proportionnées, qu'il est aisé de reconnaître qu'elles ont été ainsi tracées avec intention, et non au hasard comme dans nos villes d'Europe. Les petites rues courent toutes de l'est à l'ouest, et divisent en des îles égales et proportionnées tout l'espace qui est entre les grandes rues. Elles ont les unes et les autres leurs noms particuliers... La plus belle de toutes ces rues est celle qu'on appelle *Tchang gân kiaï*, c'est-à-dire : la « Rue du perpétuel repos ». Elle va de l'est à l'ouest, bordée du côté du nord par les murs du palais du roi, et du côté du sud par divers tribunaux et palais de grands seigneurs. Elle est si vaste qu'elle a plus de trente toises de largeur, et si fameuse que les savants, dans leurs écrits, l'emploient pour signifier toute la ville, en prenant la partie pour le tout; car c'est la même chose de dire : « un tel est dans la rue du Perpétuel repos » pour dire qu'il est à *Pé-king*. Si les maisons étaient élevées et bâties sur le devant comme les nôtres, la ville serait beaucoup plus belle; mais elles sont toutes basses, pour marquer le respect qu'ils ont pour le palais du roi. Il y en a quelques-unes des plus grands seigneurs qui sont hautes et magnifiques; mais elles sont placées en dedans, et on ne voit sur la rue qu'une grande porte avec des maisons basses des deux côtés, occupées par des domestiques et par des marchands et des ouvriers... La multitude du peuple est si grande dans cette ville que je n'ose le dire, et ne sais même comment le faire entendre. Toutes les rues de l'ancienne et de la nouvelle ville en sont remplies, autant les petites que les grandes, et celles qui sont au milieu que celles qui sont vers les extrémités; et la foule est si grande partout, qu'elle ne peut être comparée qu'aux foires et aux processions de notre Europe. »

(*Nouvelle Relation de la Chine*, Paris, Cl. Barbin, 1688, p. 275.)

On peut consulter aussi sur l'état actuel de la ville de *Pé-king*, notre *Chine moderne*, p. 8 et suivantes, et le *Plan* qui y est joint.

Quant à la même ville, telle qu'elle était du temps de Marc Pol, voici ce qu'en disent les historiens officiels de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 3) :

[Texte.] 大都路 « TAI-TOU *loû*, *Circuit* administratif de *Tâi-toû*. Il était, sous les *Thâng* (618-905), appelé : Principauté de *Yeoû-tchéou*, *Fan-yang*. Sous les *Liao* (916) ce nom fut changé en celui de *Yen-king* (capitale de *Yen*). Sous les *Kin* (1123-1260), le siége de ce gouvernement y ayant été transporté, on nomma cette capitale *Tá-hing foù* (ville de la grande élévation). Les *Yuen* ou Mongols, la dixième année, *taï-tsou* (1215), s'étant rendus maîtres de

les marchans et les forestiers cheminans [2] que il en y a assez de toutes pars [3] pour porter choses au Seigneur (en) present et por vendre à la çour; si que il a autant de bonnes maisons [d] dehors la ville que dedens, sans celles des granz seigneurs et des barons qui sont en grant quantité.

[d] Ms. A. *mesons*.

[2] *Étrangers de passage.* — [3] *De toutes parts.*

Yên (aujourd'hui *Pé-king*), ils la nommèrent : *Yên king loù*, « circuit de la résidence impériale de *Yen*, » et « chef-lieu de l'administration générale de l'Empire ». La septième année *taï-tsoung* (1235), on établit le recensement de sa population. La première année *tchi-yuen* de *Chi-tsou* (Khoubilaï-Khaân, 1264), cette résidence fut nommée *Tchoùng-choù sèng*, « Province centrale administrative. » Les ministres ayant représenté que *Kaï-ping-foù*, où ils ne résidaient que momentanément, était nommé *Chàng toù*, « résidence du souverain », *Yuen* étant devenue Capitale et érigée en « Province centrale administrative », il était par conséquent convenable de changer son nom en celui de *Tchoùng-toù*, « Résidence centrale ». Il s'ensuivit que, en 1267, on établit les administrations dans la partie nord-est de la ville actuelle, qui devint ainsi la « Résidence centrale ».

[Commentaire.] Les auteurs des Annales mongoles ajoutent, en note, que cette capitale avait une étendue en carré de 60 *li* (environ 6 lieues) et *onze portes* (Marc Pol en compte douze), dont ils donnent les noms et la direction vers les points cardinaux : « celle qui faisait face au midi se nommait *Yen*, « sévère, inspirant le respect » ; celle de droite, aussi au midi, se nommait *Chun tching*, « qui reçoit l'obéissance » ; celle de gauche, également au midi : *Wén-míng*, « l'éclat des lettres » ; celle du nord-est : *Gan-tchin*, « qui présage la tranquillité » ; celle du nord-ouest : *Kien-tě*, « vertu solide » ; celle faisant face à l'est : *Tsoung-jîn*, « humanité sublime » ; celle de droite, aussi à l'est : *Tsi-hoa*, « transformation bien réglée » ; celle de gauche également à l'est : *Kouang-hi*, « la brillante » ; celle faisant face à l'ouest : *Hô-i*, « justice et concorde » ; celle de droite, aussi à l'ouest : *Soù-tshing*, « pureté respectueuse » ; celle de gauche, également à l'ouest : *Píng-tsě*, « modèle de paix ». Un cours d'eau appelé le « fils de la mer », existe au nord de la « ville impériale (*Hoâng-tching*) », au nord de la colline des « dix mille longévités (*wen-chéou*) » ; on le nommait anciennement *Thsì choùï thân* : « rivière des eaux accumulées ». Cette rivière recueille effectivement, au nord-ouest, les eaux de toutes les sources, et, en coulant, pénètre dans la ville principale, s'y concentre et y forme un grand réservoir d'eau qui ressemble à une mer ; c'est pourquoi les habitants de la ville lui donnent ce nom. La population oisive y va pêcher ; on ne le défend pas.

[Texte.] La neuvième année *tchi-yuen* (1272) le nom (de *Tchoùng-toù*, « Résidence centrale ») fut changé en celui de *Taï-toù*, « Résidence suprême » ; la dix-neuvième année (1282), on y établit une « Direction des détenus » (*Sieoù cheoù ssé*). La vingt et unième année (1284) on érigea cette ville en chef-lieu d'administration générale de l'Empire et du *Circuit* de *Taï-toù*. Selon un recensement fait la septième année *tchi youen* (1270), la population de cette ville s'élevait à 147,590 *portes* (ou familles), et à 401,350 *bouches* enregistrées. »

D'après le nombre de *portes* ou *familles* indiquées dans le recensement de 1270, quelques années avant l'arrivée de Marc Pol, on doit en conclure que le nombre *total* de la population de *Taï-toù* ou *Khân-baligh*, devait s'élever beaucoup plus haut, car le nombre donné ci-dessus ne comporterait pas *trois* têtes par famille ; tandis que les écrivains chinois eux-mêmes portent la moyenne à *huit*. Il est probable qu'on n'avait *enregistré*, dans ces familles, que les chefs mâles payant une capitation ; les enfants, les femmes et tous les gens de service devaient en être exclus; ce qui élèverait la population totale à plus de 1,200,000 individus.

Sachiez que dedens la ville n'en ose [e] ensevelir nul corps mort [4]; car se il est idolatre [f] il est porté ardoir dehors la ville et les fors bours [g], en un lieu loing qui est ordené [h] à ce faire. Et se il est d'autre loy qui se [i] cuevre sous terre, si comme crestien et sarrazin, et autre maniere de gent : si le portent aussi dehors touz les bours, loins [j], en un lieu ordené [h]; si que la terre en vaut miex [k] et est plus saine (2).

Encore que nulle fame pecheresse de son corps [5] ne demeure [l]

[e] Ms. C. *ne s'ose.* — [f] Ms. A. *idles;* ms. C. *ydres.* — [g] Mss. B. C. *faubourgs.* — [h] Id. *ordonné.* — [i] Id. *on le.* — [j] Ms. B. *loings.* — [k] Id. *mieulx.* — [l] Ms. C. *n'ose demourer.*

---

[4] *Les corps morts.* — [5] *Femme de mauvaise vie.*

(2) Il est défendu, sous de grièves peines, dit le P. Magaillans (*Nouvelle Relation*, p. 58), dans la Chine d'enterrer les morts *en dedans des murailles* des villes ou de quelque lieu que ce soit. Ainsi, après les avoir mis dans la bière, dont toutes les jointures sont bouchées avec du bitume afin qu'ils ne rendent point de mauvaise odeur, ils les laissent durant quelques mois, et même durant deux ou trois ans, dans la maison où ils sont morts, sans que, pendant ce temps, les magistrats puissent obliger à les enterrer. On peut aussi, quand un homme est mort hors de chez lui, faire transporter son corps d'une ville ou d'une province à l'autre, comme le pratiquent ordinairement les personnes riches et les mandarins, sans toutefois les faire passer au travers des villes, mais autour des murailles. Les bières, qui sont de bois précieux, coûtent quelquefois deux cents, et même quelquefois jusqu'à mille écus. Les enfants des morts les font porter dans des barques ou dans des litières, durant plusieurs jours et même plusieurs mois de chemin, avec des frais extraordinaires, pour les mettre dans les sépultures de leurs ancêtres. Les sépultures des grands sont d'une structure magnifique et certainement dignes d'être vues et admirées. Ils font faire, dans une montagne ou dans une campagne, une belle et grande construction voûtée, dans laquelle ils mettent la bière, et ils élèvent au dessus assez de terre pour en former une petite montagne, qu'ils embellissent en y plantant avec une belle symétrie des arbres de différentes espèces. Au-devant du tertre ils font construire un grand autel de marbre blanc et poli, sur lequel ils placent un grand candélabre de marbre, de fer ou de cuivre, et, de chaque côté, un chandelier de même matière. On voit ensuite rangées de part et d'autres, et en plusieurs files, quantité de figures de mandarins, de gentilshommes, de pages, d'eunuques, de lions, de chevaux sellés, de chameaux, de tortues et d'autres animaux, faites de marbre blanc et poli, et dont les expressions et les mouvements sont représentés avec des actions si vives, qu'elles paraissent animées; les Chinois réussissant d'une manière admirable à exprimer, dans leurs ouvrages de sculpture, la joie, la tristesse, la douceur, la colère et les autres passions. »

Marc Pol dit que les *idolâtres*, c'est-à-dire les *Bouddhistes*, faisaient *brûler leurs corps morts;* et que ceux qui professaient d'autres religions, comme les *Chrétiens* et les *Sarrasins*, les *ensevelissaient* sous terre, comme c'est encore l'usage. Quant aux Chinois non bouddhistes, il est probable qu'ils enterraient aussi leurs morts comme ils le font généralement encore maintenant. Le Code pénal chinois actuel porte : « Quiconque, « pour suivre les dernières volontés d'un vieil- « lard, son parent, *brûlera son corps*, ou l'aban- « donnera aux eaux, sera puni de cent coups... « Si cependant il arrive qu'une personne vienne « à mourir dans une province éloignée, que ses « enfants ou petits-enfants ne puissent y aller « chercher son corps pour l'enterrer dans le « district où elle est née, il sera permis alors de « le *brûler.* » (*Ta-tshing-liu-li*, trad. franç., t. I, p. 313.)

dedens la ville, mais [m] demeurent dehors par les bours. Et si vous di qu'il en y a tant pour les genz forains [6] qui y sont à grant plenté que c'est merveille. Car je vous di pour certain qu'elles sont plus de vingt mille qui font pour monnoie de leur corps. Et trestouz treuvent à gaaignier, si que bien povez veoir se il y a grant habondance de gent. Et si vous di que en ceste cité vient plus de chieres choses et de greigneur vaillance [7], et d'estranges, que en cité qui soit ou monde, et greigneur quantité de toutes choses. Car chascun en y porte [n] de chascune part, que pour le Seigneur, que pour la court, que pour la cité qui est si grant, que pour les barons et les chevaliers dont il y a tant, que pour les granz osts [o] du Seigneur qui demourent là entour; que pour la court, que pour la cité; que pour un, que pour autre. Si que il en vient tant que c'est sans fin de toutes choses; qu'il n'est jour en l'an que, de soie seulement (3), n'y entre mille [p] charretées en ceste cité, de quoy

[m] Ms. B. *ains.* — [n] Ms. C. *y apporte.* — [o] Ms. A. *ols;* ms. C. *ostz;* = armées. — [p] Le ms. C. porte *cent mille.*

[6] *Les étrangers.* — [7] *Plus grande valeur.*

(3) La *soie* 絲 *ssé*, a été, de temps immémorial, un des plus grands produits de la Chine. On lit dans les Annales mongoles (*Yuen-ssé*, k. 93, fol. 13) : « La quatrième année *tchoung-tchoùng* (1263), la quantité de *soie* fournie au gouvernement à titre d'impôts, s'éleva à 712,171 *kin* (527,006 kilogrammes ; le *kin* estimé à 740 grammes comme sous les *Soung*).

« La deuxième année, *tchi-yuen*, (1265) elle s'éleva à 986,912 *kin* (730,814 kilogrammes);

« La troisième année (1266), elle s'éleva à 1,503,226 *kin* (1,112,387 kilogrammes) ;

« La quatrième année (1267) elle s'éleva à 1,906,489 *kin* (1,410,801 kilogrammes). »

Les Annales mongoles ne donnent la quantité de soie grége, *ssé*, prélevée à titre d'impôt, par le gouvernement mongol, sur la population chinoise, que pour les quatre années du commencement de l'Empire (1263, 1265, 1266 et 1267); et l'on voit que la progression est toujours croissante. On doit en conclure que pendant le séjour que fit Marc Pol à la cour de Khoubilaï-Khaân (de 1275 à 1291), la quantité de soie grége qui entrait chaque année dans la capitale du grand Khaân, devait être de *plusieurs millions* de kilogrammes ; ce qui peut justifier l'assertion de notre voyageur qui dit que *chaque jour il entrait en ceste cité, mille charretées de soie seulement ;* les *charretées* n'étant pas à comparer à nos attelages modernes qui transportent des poids beaucoup plus considérables.

Il faut aussi considérer que ce n'était pas seulement les *deux à trois millions* de kilogrammes de *soie grége*, prélevés à titre d'impôt par le gouvernement, qui entraient annuellement dans la capitale ; comme c'était dans cette grande cité que se fabriquaient principalement les étoffes de soie de tous genres, il devait y en arriver une quantité beaucoup plus considérable encore fournie par les producteurs de soie ou par les négociants en soieries, dont la consommation annuelle devait être fort grande, non-seulement en Chine, mais encore dans tous les pays soumis au grand Empire mongol. Les nombreux mar-

mainz draps à or et de soie se labourent [8] et pluseurs autres choses. Et ce n'est pas merveilles; car en toutes les contrées [q] de là entour n'a point de lin, si que il convient faire toutes choses de soie. Et bien est voirs [9] que il ont en aucun lieu [r] coton et chanvre; mais non pas tant que il leur souffise; mais il n'en font force [10], pour la grant quantité que il ont de soie, et à bon marchié, qui vaut miex [s] que lin ne coton.

Entour ceste grant cité de Cambaluc a bien deux cents cités ou environ (4), les unes plus près que les autres; que de chascunes en vient marchans pour vendre leur choses et acheter [t] des autres pour leur Seigneur. Et tout treuvent à vendre leur marchandises et acheter des autres; si que elle est cité de moult grant marchandise.

Or depuis que je vous ai monstré tout appertement la noblesce de ceste cité du Seigneur, si vous dirai encore la Seque [11] que le Seigneur a en ceste cité mesmes, en laquelle il fait batre et coignier [12] sa monnoie; ainsi comme je vous deviserai et vous monstrerai cle-

[q] Ms. B. Le ms. C. *provinces*. Le mot manque dans le ms. A. — [r] Ms. B. *aucuns lieux*. — [s] Mss. B. C. *mieulx*. — [t] Ms. A. *achater*.

---

[8] *Fabriquent*. — [9] *Il est bien vrai*. — [10] *Ils ne fabriquent pas beaucoup d'étoffes de coton et de chanvre*. — [11] *Hôtel de la monnaie;* de l'italien *Zecca* ou *Zeccha*, « monnaie », d'où est venu le mot *sequin;* et « Hôtel de la monnaie ». — [12] *Frapper avec un coin*.

chands étrangers, tels que ceux de l'Inde, qui affluaient dans la capitale mongole, devaient aussi apporter dans leurs pays une grande quantité de soieries.

De nos jours la culture de la soie, malgré les guerres civiles et autres qui désolent ce malheureux pays, est encore très-considérable en Chine. Selon M. Natalis Rondot, l'exportation annuelle des *soies* gréges et moulinées pour l'Europe, représente une valeur de 220 millions de francs; produit d'environ 80,000 balles, dont la plus grande partie est destinée aux fabriques de France.

(4) Le grand gouvernement central (*tchoûng choû sìng*) dont *Khânbaligh* (Cambaluc) était la capitale, avait sous sa juridiction 29 *loû* (grands *circuits* administratifs), et 8 arrondissements (*tchéou*). En dépendaient aussi : 3 départements (*foû*); 91 arrondissements (*tchéou*) et 346 districts (*'hién*). Voir *Yuen-sse*, k. 58, fol. 2. Ce gouvernement, comme on le voit, pouvait bien comprendre *deux cents* villes de différentes grandeurs. La province actuelle du *Pe-tchi-li* (dont Pé-king, capitale de tout l'Empire, est le chef-lieu), beaucoup moins étendue que le *gouvernement central* des Mongols, comprend encore 11 départements, 19 arrondissements et 121 districts ou cantons, dont chacun a une ville chef-lieu qui porte son nom, comme c'est l'usage suivi en Chine.

rement comment le grant Sire puet assez plus faire que je ne vous ay dit, ne ne dirai en cest livre; car il ne se porroit dire si que vous en serez content que je di voir et raison [13].

CHAPITRE XCV.

Comment le grant Kaan fait despendre pour monnoie escorce d'arbres qui semblent chartretes, par tout son pais.

Il est voirs [1] que en ceste cité de Cambaluc est la Seque (1) du grant Sire; et est establie en tel maniere que l'en puet bien dire

[13] Ces phrases sont obscures et embarrassées. Marc Pol semble vouloir dire qu'il ne sait pas si, malgré l'exposition *sincère* et *véritable* qu'il va faire du système de monnaie du grand Khaân, ses lecteurs y ajouteront foi.

XCV. — [1] *Vrai.*

XCV. — (1) Il est évident que, par ce mot de *Sèque*, Marc Pol a voulu comprendre tout à la fois, et l'*Hôtel* où se fabriquait la monnaie du souverain mongol, et cette *monnaie* même, dont l'invention n'appartenait pas à Khoubilaï-Khaân ou à ses ministres, mais remontait à plusieurs siècles avant notre ère. La rareté de l'argent ou de la monnaie métallique pour faire face aux besoins de l'administration publique, en fut toujours la cause. Mais, dès que la monnaie métallique put reprendre son cours, le *papier-monnaie* cessa d'être admis dans la circulation. C'est à tort que le P. Magaillans dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (trad. franç., Paris, 1688, p. 168) dit : « Il n'y a aucune mémoire dans la Chine, et on « ne trouve aucune marque dans les livres, « qu'on se soit jamais servy de monnoyes de « papier dans ce royaume, comme Marc Polo « le dit dans son second livre, ch. XVIII. Mais « parce que Marc Polo est un auteur digne de « foy, je veux expliquer ici ce qui peut avoir « été cause qu'il se soit trompé. » Le P. Magaillans explique ensuite que l'usage est chez les Chinois de fabriquer des espèces de *monnaies* de pâte qu'ils brûlent aux funérailles de leurs parents décédés, et que c'est là ce qui fit croire à Marc Pol qu'on faisait usage du papier monnaie en Chine en place de monnaie de métal. Marc Pol était trop bon observateur, il connaissait trop bien la Chine et le gouvernement du grand Khaân pour se méprendre à ce point. Si le P. Magaillans avait consulté l'histoire officielle de la dynastie mongole, il aurait vu au livre 93, section des *impôts, valeurs de change et de commerce*, etc. (*Chi hò tchi*), que Marc Pol était parfaitement informé. Voici la traduction de ce qui concerne *le papier-monnaie* dans les Annales de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 20 et suiv.) :

« Les 鈔 *tchào* (composé de 金 *kin*, « or, métal », et de 少 *chao* « peu ») ou « valeurs de convention échangeables » commencèrent par les *Fei-tsien*, ou « monnaie volante, légère » du temps des *Thâng* (618-905). Sous les *Soung* (960-1260) on les nomma des *kiao-hoeï*, « titres de convention », et sous les *Kin* (1123-1234) des *kiao-tchào*, « papier-monnaie d'échange ». Le principe sur lequel ils furent établis était celui-ci : l'objet donné en échange était le *producteur* (litt. *la mère*), et le papier-monnaie (donné en retour) était le *produit* (litt. *le fils*); le *produit* et le *producteur* (en d'autres termes : la *valeur donnée en échange* de l'*objet de commerce échangé*, et cet *objet* même) ayant été balancés réciproquement, étaient mis en circulation. C'était l'idée des *coupons d'obligations* (*tchi si*) du *Livre des magistratures des Tchéou* (1134-256 avant J.-C.) réalisée et mise en pratique.

« Dans les commencements de la dynastie

que le grant Sire ait l'arquenne [2] parfaitement et selon raison; car [1] il fait faire une tel monnoie comme je vous diray; que il fait prendre escorces d'arbres : c'est de mouriers [3] dont les vers qui

XCV. [1] Mss. A. et C. *comment.*

[2] L'*Arcane* des alchimistes. — [3] *Mûriers.*

Yuen (mongole) on imita les institutions des Thâng, des Soung et des Kin, en employant dans la circulation (des signes monétaires) le *papier-monnaie* (*tchâo*). La première année *tchoung-toung* de *Chi-tsou* (1260, première du règne de Khoubilaï) on commença à créer des *coupons d'échange* (*kiâo-tch'ao*) dont la *soie* formait la base. Chaque lingot d'argent de 50 onces s'échangeait contre un *ssé-tchâo*, ou papier-monnaie de soie de *mille onces* (valeur). [La disproportion entre la valeur nominale de ce *papier-monnaie* et l'*argent* est si grande que l'on serait tenté de lire dans le texte chinois *cinq cents* onces (*ou-pĕ*) au lieu de *cinquante* (*ou chi*), mais les deux éditions différentes du *Yuen-sse*, que nous avons consultées, portent *cinquante*.] Tous les objets échangeables furent placés dans les mêmes conditions de proportionnalité, relativement aux *bons* ou *coupons de soie*.

« Cette même année (1260) à la dixième lune, on fit une émission de *papiers-monnaies précieux mongols des années tchoung-toung* (*tchoung-toung Yuen-pào-tchâo*). Les marques ou signes d'unités de ceux qui se comptaient par fractions ou coupures décimales étaient de quatre séries : *d'une dizaine* d'unités (10 *tsién* = 7 c. 50) ; de *deux dizaines* d'unités (= 15 c.) ; de *trois dizaines* d'unités (= 22 c. 50); de *cinq dizaines* d'unités (= 37 c. 50). Ceux qui se comptaient par fractions ou coupures centésimales, étaient de trois séries : ceux d'*une centaine* d'unités (= 1 fr. 50 c.) ; ceux de *cinq centaines* (= 3 fr. 75 c.). Ceux qui se comptaient par enfilades (*kouan*, enfilade de 1,000 *tsién*, ou pièces de cuivre fondues, percées au milieu, le *tsién* étant l'*unité* de monnaie chinoise = 3/4 de centime), étaient de deux sortes : ceux à la marque d'*une enfilade* (= 7 fr. 50) et ceux à la marque de *deux enfilades* (= 15 fr.). Chaque coupon ou billet d'échange (*kiâo-tchâo*) de la valeur d'*une enfilade* équivalait à 1 *liàng* (ou *once* d'argent) comme 1 *liàng* en enfilade (de *tsién*) équivaut à 1 *liàng* ou une once en argent blanc.

En outre, avec des coupons de *soie* tissée, et portant des marques distinctives (*wén*) on fit les *valeurs en argent de la période tchoung-toung* (*tchoung-toung yin-hô*). Ces coupons étaient de cinq sortes : de 1 *liàng* (1 once d'argent = 7 fr. 50 c.) ; de 2 *liàng* (= 15 fr.) ; de 3 *liàng* (= 22 fr. 50 c.); de 5 *liàng* (= 37 fr. 50 c.) et de 10 *liàng* (= 75 fr.). Chaque valeur inscrite 1 *liàng* équivalait à 1 *liàng* (une once) d'argent blanc ; mais ces *valeurs argent* ne purent jamais parvenir à circuler.

« La cinquième année (1264), on établit dans chaque *loû* (circonscription administrative de second ordre) des *Trésoreries* ou bureaux officiels (*píng tchûn khóu*) dont les chefs avaient pour fonctions d'*égaliser* la valeur des objets de consommation ou de commerce, et de faire concorder entre eux les prix de ces mêmes objets avec la valeur donnée en échange, sans qu'ils aient pu parvenir (à arrêter) l'avilissement (de cette monnaie fictive), et l'élévation (du prix des objets de consommation). En conséquence de cet état de choses, on n'émit du papier-monnaie que pour une somme de 12,000 *tíng* (lingot d'argent du poids de 10 onces chinoises = 75 fr.) en valeur primitive de ce papier-monnaie.

« La douzième année *tchi-yuen* (1275) on accrut la fabrication du papier-monnaie en créant des coupures de très-petites valeurs, divisées en trois séries : l'une de 2 *wén* (ou deniers de cuivre estampés = 1 c. 50); l'autre de 3 *wén* (= 2 c. 25) ; la troisième de 5 *wén* (= 3 c. 75). Dans l'origine, pour l'impression des *tchâo* (valeurs nominales) on n'avait fait usage que de planches de bois. La treizième année (en 1276) on remplaça (les planches en bois) par des planches en cuivre fondu dans un moule. La quinzième année (1278) le papier-monnaie de ces petites valeurs n'ayant pas été trouvé commode par la

menjuent les feuilles font la soie(2). Car il en y a tant que toutes les contrées en sont chargiées et plaines de ces diz arbres. Et

population on en fit cesser l'impression. Il arriva ensuite que les *kiáo-tcháo* (bons d'échange) ayant constitué toute *la monnaie circulante des Yuen*, ou Mongols, pendant longtemps (de 1260 à 1287), les objets de vente augmentèrent beaucoup de prix, tandis que le papier-monnaie diminua beaucoup de valeur. La vingt-quatrième année (1287) on changea ce papier-monnaie, et on en créa un autre que l'on nomma *tchi-yuen tcháo*, « papier-monnaie de la période *tchi-yuen*. » Il y en avait de 2 enfilades (= 15 fr.) jusqu'à 5 *wên* (3 c. 75). Chaque valeur décroissante de 1 ' formait une série. Relativement au papier-monnaie de la période *tchoung-toung*, mis en circulation, chaque valeur d'*une enfilade* de deniers du nouveau papier-monnaie équivalait à 5 *enfilades* de deniers du papier-monnaie de la première période (celui-ci avait subi une perte de 80 pour cent). Conformément à ce qui se fit au commencement de cette première période (en 1260), dans tous les *loú* (ou *circuits* administratifs de second ordre), on établit des Trésoreries (ou banques officielles) pour échanger l'or et l'argent contre du papier-monnaie, au cours réglé. Ce cours officiel était que chaque *once* d'argent en fleur (*hoá yín* = 7 fr. 50 c.), qui entrait au Trésor départemental, était évaluée en *papier-monnaie*, à 2 enfilades 5 *wên* ou deniers (valeur nominale 15 fr. 04 c.) qui *sortaient* du Trésor ; et chaque *once* d'or (= 75 fr.), qui *entrait* au Trésor, était évaluée à 20 *enfilades* ; et il *sortait* du Trésor (en échange) 20 *enfilades* 50 *wên* ou deniers (= 150 fr. 40 c. valeur nominale ; on donnait donc en échange une valeur nominale *double* en *papier-monnaie*, comme antérieurement, plus 40 c. de *prime*). Les fabricateurs de faux papiers-monnaies étaient punis de mort et exécutés sur les lieux mêmes. Les dénonciateurs recevaient en récompense 5 *ting* de papier-monnaie (= 375 fr. valeur nominale), et la famille, ainsi que tout ce qui appartenait aux délinquants, leur étaient donnés. Cette loi sévère produisit le meilleur résultat. »

Nous négligeons de traduire, faute d'espace, l'historique du papier-monnaie sous les successeurs de Khoubilaï-Khaân. Nous dirons seulement qu'en 1309, il y eut une troisième création de papier-monnaie pour remplacer l'ancien, très-déprécié ; mais ce troisième papier-monnaie tomba bientôt au niveau des deux premiers ; ce qui décida l'empereur *Wou-tsoung* à revenir à la monnaie métallique usitée sous les précédentes dynasties. On fondit donc, en 1310, deux espèces de monnaie de cuivre, qui portaient en relief et en caractères alphabétiques inventés par le lama *Pa-sse-pa*, en 1269, sur l'ordre de Khoubilaï-Khaân, ces mots : *Tchi-ta thoûng-pào*, « monnaie précieuse de la période *tchi-ta* » ; et d'autres avec l'exergue : *taï yuen thoûng pâo*, « monnaie précieuse des grands *Yuen* ou Mongols (*) ».

(*) Voir, à ce sujet, sur ces monnaies, mon *Rapport à la Société asiatique de Paris*, publié dans son *Journal*, Avril-Mai 1860 ; et mon *Mémoire sur l'Alphabet de Pa'-sse-pa, et sur la tentative faite par Khoubilaï-Khaân pour transcrire la langue figurative des Chinois au moyen d'une écriture alphabétique*. Même *Journal*, janvier 1862.

Voici maintenant la quantité de *papiers-monnaies* imprimés et émis par année (*Soüi yin tcháo soû. Yuen-ssê.* k. 93, fol. 22-25).

1260.	*Tchoung-toung-tcháo :*	73,352	*ting*	(=	5,501,400 fr.).
1261.	*id.*	39,139	*id.*	(=	2,935,425).
1262.	*id.*	80,000	*id.*	(=	6,000,000).
1263.	*id.*	74,000	*id.*	(=	5,550,000).
1264.	*id.*	89,208	*id.*	(=	6,690,600).
1265.	*id.*	116,208	*id.*	(=	8,715,600).
1266.	*id.*	77,252	*id.*	(=	5,793,900).
1267.	*id.*	109,488	*id.*	(=	8,211,600).
1268.	*id.*	29,880	*id.*	(=	2,241,000).
1269.	*id.*	22,896	*id.*	(=	1,717,200).

prennent une escorce soustil[b] qui est entre le fust [4] de l'arbre et l'escorce grosse dehors (3); et est blanche. Et de ceste escorce

[b] Ms. B. *soubtil.*

1270.	*Tchoung-toung-tchâo :*	96,768	*ting*	(= 7,257,600 fr.).
1271.	*id.*	47,000	*id.*	(= 3,525,000).
1272.	*id.*	86,256	*id.*	(= 6,469,200).
1273.	*id.*	110,192	*id.*	(= 8,264,400).
1274.	*id.*	247,440	*id.*	(= 18,558,000).
1275.	*id.*	398,194	*id.*	(= 29,864,550).
1276.	*id.*	1,419,665	*id.*	(= 106,474,875).
1277.	*id.*	1,021,645	*id.*	(= 76,523,375).
1278.	*id.*	1,023,400	*id.*	(= 76,755,000).
1279.	*id.*	788,320	*id.*	(= 59,124,000).
1280.	*id.*	1,135,800	*id.*	(= 85,185,000).
1281.	*id.*	1,094,800	*id.*	(= 82,110,000).
1282.	*id.*	969,444	*id.*	(= 72,708,300).
1283.	*id.*	610,620	*id.*	(= 45,796,500).
1284.	*id.*	629,904	*id.*	(= 47,242,800).
1285.	*id.*	2,043,080	*id.*	(= 153,231,000).
1286.	*id.*	2,181,600	*id.*	(= 163,620,000).
1287.	*id.*	93,200	*id.*	(= 6,990,000).
	Tchi-yuen-tchâo :	1,001,017	*id.*	(= 75,076,275).
1288.	*id.*	921,612	*id.*	(= 69,120,200).
1289.	*id.*	1,780,093	*id.*	(= 133,506,975).
1290.	*id.*	5,000,250	*id.*	(= 375,018,750).
1291.	*id.*	500,000	*id.*	(= 37,500,000).
1292.	*id.*	500,000	*id.*	(= 37,500,000).
1293.	*id.*	260,000	*id.*	(= 19,500,000).
1294.	*id.*	293,706	*id.*	(= 22,027,950).
	TOTAUX :	24,965,429	*ting*	(= 1,872,407,175 fr.).

Ainsi, sous le règne de Khoubilai-Khaân seulement (de 1260 à 1294), il y eut des émissions annuelles de *tchâo*, ou papiers-monnaies (non compris les *coupons de soïe* qui n'eurent pas cours), pour une valeur nominale de 24,965,429 *ting*, équivalant à 1,872,407,175 fr. de notre monnaie; ce qui, pour ce pays et pour cette époque, était une somme énorme (*). Aucune émission de monnaïe métallique n'eut lieu pendant le même règne. On voit que Marc Pol avait bien raison de dire que Khoubilaï-Khaân faisait faire, de ce papier, *une si grant quantité, chascun an, qui rien ne li couste, que paieroient tout le trésor du monde.* Il est impossible de trouver une confirmation plus éclatante de la *véracité* de Marc Pol et de l'*exactitude* de ses informations, que la traduction que nous venons de donner des Annales officielles de la dynastie mongole de Chine. La seule chose qui ne cesse de nous surprendre, c'est qu'aucun commentateur de Marc Pol n'ait, avant nous, produit ces témoignages irrécusables en faveur du grand voyageur vénitien.

Le *papier-monnaie* fut encore en vigueur sous la dynastie des *Ming* qui succéda aux Mongols, car en 1420, les ambassadeurs de Chah-Rokh, lorsqu'ils quittèrent la cour de l'empereur *Wên-ti* pour retourner en Perse, reçurent en

(*) Cette somme était encore bien loin de celle où furent portés les *assignats* en France, dont l'émission, en septembre 1792, était de 2,700,000,000; en août 1793, de 5,000,000,000; en 1796, de 45,578,000,000. Ces assignats tombèrent aussi au dernier degré de l'avilissement, ne conservant plus qu'un demi-centième de leur valeur nominale.

soustil comme papier le font tuite noires. Et quant ces chartretes sont faites, si les font tranchier[5] en tel manière. La mendre[6] vaut

[4] *Bois*, de *fustis* (basse latin.).—[5] *Trancher, découper.*— [6] *Moindre*, ou *plus petite partie.*

présent, de cet empereur, outre de nombreuses pièces de différentes étoffes de soie : le premier ambassadeur 5,000 *tchào* et les seconds 2,000. Ce papier-monnaie était déjà connu depuis plus d'un siècle en Perse ; mais son cours n'avait pas pu s'y établir. Ce ne furent pas Marc Pol et son père, lors de leur retour de Chine, en passant par la Perse (voir ci-devant p. 30-31), *qui en conseillèrent l'admission*, comme le suppose injustement Marsden (*note* 74), d'après la coïncidence de l'arrivée des Poli, à la cour de Perse, à la même époque, mais un nommé *Izz-ud-dín Mozaffer* qui en conseilla la création au vizir de Kaïkhatou pour remplir son trésor épuisé. « Il « m'est venu dans l'esprit, lui dit-il, un projet « dont l'exécution remédierait promptement au « mal, sans donner prise à la calomnie. C'est « de mettre en circulation un papier-monnaie « comme le *Tchao* de Chine, lequel servirait à « toutes les transactions, et ferait refluer tout « le numéraire dans le trésor royal. » (Vassaf, t. III, dans d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 101.) Le vizir goûta cet avis, et proposa à Khaïkhatou l'émission d'un papier-monnaie. Ce prince, après avoir pris de Poulad *Tching-sang*, ambassadeur du grand Khaân, des renseignements sur les *Tchào* de Chine, rendit, dans le mois de mai 1294, une ordonnance pour la création des *Tchào*. Sur les côtés d'un morceau de papier carré long, étaient tracés plusieurs mots en *caractères chinois*. On lisait au haut de ce papier, sur ses deux faces, la profession de foi mahométane : *La illaha ill' Allahi*, etc. Dans un cercle, au centre de ce papier, était marquée sa valeur, depuis une demie-drachme jusqu'à dix dinars. Suivaient quelques lignes portant : *Le souverain du monde a émis, dans l'année* 693 (1293-1294), *ce Tchào propice* ; *quiconque l'altérera sera puni de mort avec ses femmes et ses enfants, et ses biens seront confisqués*. On bâtit, dans chaque province, comme en Chine, un hôtel du papier-monnaie, qui eut son intendant, ses écrivains et ses employés. Un édit prohiba l'usage du numéraire dans tout le royaume, l'emploi de l'or et de l'argent pour des vases ou tout autre objet, etc. (Ib., p. 103).

(2) Les Annales mongoles, que nous avons traduites ci-dessus, ne disent pas de quelle substance les *tchào* étaient composés ; probablement parce que cette substance était trop connue en Chine pour avoir besoin d'explication. Le Dictionnaire chinois intitulé : *Tching-tseu-thoung*, dit au caractère 鈔 *tchào*, que c'est « le nom de *va-* « *leurs en écorce de mûrier* (楮貨名 « *tchoù hó míng*), » comme le répète Marc Pol. Il ajoute : « On voit dans les Historiens des Soung, « à la vingt-quatrième année *chao-hing* (1154), « que chez les *Jou-tchin* (les ancêtres des Mand- « chous actuels) le cuivre étant devenu très-rare, « cette nation suivit l'exemple des Soung, en « établissant chez elle des *bons d'échange* (*kiao-* « *tseu*). On y créa des *tchào* de une, deux, trois, « cinq et dix enfilades (de mille *tsién* chacune) « que l'on nomma « grands papiers-monnaies » « (*tá tchào*); et d'autres de 100, 200, 300, 500, « 700 (*tsién*) que l'on nomma « petits papiers- « monnaies », dont le cours était fixé pour « sept ans, après lesquels on devait les échanger « contre des nouveaux. Dans toutes les circons- « criptions administratives (*loù*) on établit des « Trésoreries ou banques d'échange », dans les- « quelles on retenait, pour chaque *enfilade*, « quinze pièces ou deniers de cuivre (*wén*) pour « la convenance de l'État et du public. »

Ce passage est reproduit dans le Dictionnaire impérial de Khang-hi. On y voit que le *papier-monnaie* n'était pas de l'invention des Mongols, et qu'il était bien fabriqué avec l'*écorce du mûrier*, et non avec celle du *bambou*, comme plusieurs commentateurs de Marc Pol l'ont prétendu, en disant que le mûrier était un arbre trop précieux chez les Chinois pour faire avec son écorce du papier-monnaie. Marc Pol, encore une fois, était mieux informé que ses commentateurs. Il y a quelques années (en 1858) j'ai vu à Paris, entre les mains de M. C. Skatschkoff,

demi-tonsel [7]; et l'autre, un peu greigneur [8], si vaut .i. tounesel; et l'autre, un peu greigneur, vaut demi gros venisien d'argent; et l'autre .i. venissien gros d'argent. Et l'autre vaut .v. gros, et l'autre .vi. gros, et l'autre .x. gros. Et l'autre .i. besant d'or; et l'autre .ij. besans d'or; et l'autre .iij. besans d'or; et l'autre .iiij. besans,

[7] Le texte français de la S. G. porte : *tornesel;* le texte italien de Ramusio : *tornesi* (un denaro d'un picciolo *tornesi*), « un petit denier *tournois* ». — [8] *Un peu plus grande.*

aujourd'hui consul russe en Dzoungarie, un *Tchâo* de la dynastie des Mîng, qu'il avait rapporté de Pé-king, où il avait passé sept ans, et qui était aussi d'un papier grossier, d'écorce de mûrier. Il l'avait offert à la Bibliothèque impériale de Paris, qui l'avait refusé comme étant sans valeur. C'était cependant un objet de la plus grande rareté, même en Chine.

(3) C'est l'espèce de mûriers nommé par Linné : *morus papyrifera*. Les Japonais s'en servent encore aujourd'hui pour fabriquer leur propre papier (voir Thunberg, *Voyage au Japon ;* et Kæmpfer, *Amœnitates exoticæ*, p. 471, qui donne la figure du *morus papyrifera*, en chinois *tchou*, et en japonais *kaadsi*).

Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 108) : « Il fait prendre es- « corces d'arbres, ce est de morieres que les « vermes que font la soie menuient (*pour* men- « iuent) lor frondes, et les bouces soutil qui est « entre l'escorses et le fust de l'albre, et de celes « sotil buces fait fer chartre comme celle de pa- « pir, et sunt toutes noires, etc. » L'ancien élève de l'École des chartes, qui a *traduit en français moderne*, pour la collection des *Voyageurs anciens et modernes* illustrés (voir t. II, p. 256) le texte de la Société de Géographie, a rendu ainsi ce passage : « Il (le grand sire) fait « prendre des écorces de mûriers dont les vers « à soie mangent les feuilles, et *les couches de* « *bois qui sont entre l'écorce et le cœur de* « *l'arbre*; puis *de ce bois* il fait faire *du carton* « comme *celui qu'on fait avec le papier*, mais « qui est tout noir. » Il était difficile de faire plus de contre-sens en aussi peu de mots. Le traducteur a pris le mot *bouces* (*boscus*, *buscus*, basse lat.) dans le même sens que le mot *fust;* mais ici c'est le *liber*, qui est entre le *fust* « bois » et l'écorce supérieure, dont les filaments servent, dans certains arbres, à faire des cordes, du papier grossier, etc. Le *fust*, en outre, n'a jamais signifié le *cœur* de l'arbre.

Puis il continue : « Quand ce *carton* est con- « fectionné, il le fait couper de diverses manières « pour former diverses pièces : l'une grande « *comme la moitié* d'un petit *tournesol*, l'autre « *comme* un petit *tournesol*; l'autre *comme* un « demi-gros d'argent, l'autre *comme* un gros « d'argent de Venise, l'autre *comme* deux gros, « l'autre *comme* cinq, l'autre *comme* dix, l'autre « *comme* un besant, l'autre *comme* trois, et ainsi « jusqu'à dix. Chacune de ces pièces est scellée « du sceau du grand sire. » (p. 334).

Ainsi, d'après cette *traduction* de l'élève de l'École des chartes, le *papier* (*charta*, en vieux français *charte*) est transformé en *carton*, comme le mot *chartre* est *traduit* dans tout le livre de Marc Pol; et ce même *carton* est découpé en rondelles, *comme* le *tournesol* ou héliotrope! *comme* un demi-gros, un gros d'argent de Venise; *comme* deux, cinq, dix gros! etc., et ces rondelles en *carton* d'aussi petites dimensions *sont scellées du sceau* du grand sire ! C'est à ne pas y croire. L'éditeur, qui donne d'après M. de Chaudoir la figure réduite d'un *tchâo* du temps des Mîng, de 1 *enfilade* (1,000 deniers), dont l'original avait 30 cent. 50 de hauteur et 19 c. 50 de largeur, n'avait pas lu la *traduction* qu'il publiait pour avoir laissé passer de pareils non-sens. L'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie aurait pu l'éclairer. Elle porte (p. 384) : « Ipse facit accipi corticem cujusdam arboris qui vocatur gelsus (*mûrier*) cujus folia comedunt vermes qui faciunt siricum, et accipiunt *corticem subtilem qui est inter corticem et lignum interius*, et de isto *cortice* facit fieri cartas sicut de bambace, et sunt omnes nigræ. Quando autem istæ cartæ sunt sic factæ, facit ipse

et l'autre .v. Et ainsi vont jusqu'a .x. besans d'or (4). Et toutes ces chartretes sont sellées du seel[9] du Seigneur. Et ainssi en fait faire si grant quantité chascun an, qui riens ne li couste, que pairoient toût le tresor du monde.

Et quant ces chartretes sont faites en la maniere que je vous ai conté, si en fait faire touz ses paiemens. Et les fait despendre[10] à chascun par toutes ses provinces, et par tous ses regnes, et par toutes ses terres, et partout où il a povoir ne seigneurie. Et nus[c], si chier comme il s'aime, ne les ose refuser; car il seroit, de maintenant[11], mis à mort (5). Et vous di que chascun les prent volentiers, pour ce que là où il vont, sous la seigneurie du grant Kaan, les despendent et font leur paiemens des marchandises que il achatent et vendent, aussi bien comme se il feussent de fin or. Et encores que elles sont si legieres que, ce qui vaut .x. besans d'or, ne poisse pas .i.

Et encore sachiez que touz les marchans qui viennent d'Ynde,

[c] Ms. B. *nulz.*

[9] *Sceau.* — [10] *Dépenser, distribuer.* — [11] *Immédiatement.*

eas incidi per partes, ita quod una pars *valeat* unam medaliam de torneselis parvis, etc. »

(4) Les équivalents donnés par Marc Pol aux *Tcháo* chinois ne peuvent pas être d'une exactitude rigoureuse. On peut toutefois assimiler le *demi-tonsel* (c'est-à-dire, le « demi-sou tournois » de 12 deniers au *tcháo* de 3 *wên* = 2 c. 25, émis en 1275 avec d'autres très-petites coupures (le « demi-sou parisis » serait de 2 c. 50) ; le *tournesol,* ou « sou tournois », au *tcháo* de 5 *wên* = 3 c. 75 ; le *demi-gros vénitien d'argent,* au *tcháo* de « 5 dizaines d'unités, » = 37 c. 50 (émission de 1260) ; le *gros vénitien d'argent*, au *tcháo* de « une centaine d'unités » = 75 c. ; les 5 *gros,* au *tchao* de « 5 centaines d'unités » = 3 fr. 75 c. ; les 10 *gros* au *tcháo* d'« une enfilade, » = 7 fr. 50 c. ; celui de 6 gros était une des coupures non énumérées dans les Annales, mais seulement indiquées. Les *besants d'or* paraissent avoir été assimilés par Marc Pol aux *tcháo* de *soie* dont il ne parle pas. Le *besant d'or* n'aurait eu qu'une valeur d'environ 7 fr. 50 c. comme le *liáng ;* au lieu de 10 ou 12 qu'on lui donne ordinairement ; les 2 *besants d'or* équivaudraient alors à 1 *tcháo* de soie de 2 *liáng*; les 3 *besants d'or,* à 1 *tcháo* de 3 *liáng* ; les 5 *besants d'or* à 1 *tcháo* de 5 *liáng* ; les 10 *besants d'or* à 1 *tcháo* de 10 *liáng*. Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas eu de *tcháo* équivalant à 4 *besants,* du moins les Annales n'en énumèrent pas ; et ceux de 4 *besants* ne sont pas énumérés, non plus, dans le texte publié par la Société de Géographie, ni dans celui de Ramusio. Ils ont pu être ajoutés par les copistes.

(5) C'est ce que disent également les Annales chinoises, comme on l'a vu ci-dessus. Les *tcháo* émis dans les années *houng-wou* des Ming (1368-1383), dont un fac-simile est représenté dans Du Halde, et dans de Chaudoir, portent aussi la même mention, en ajoutant, comme dans les Annales chinoises, que le dénonciateur recevrait une récompense ainsi que les biens meubles et immeubles du coupable. Nos billets de banque portent pour pénalité les travaux forcés à perpétuité.

ou d'autres pais, qui portent or ou argent, ou pierres ou pelles[d] ne les osent[e] vendre à nul autre, en ceste cité, qu'au Seigneur. Et il a douze barons esleus sur ce, sages hommes et congnoissans de ce faire; si que ceus[f] les prisent, et le Seigneur les fait paier bien largement de ces chartretes[g]. Et eus[h] les prennent moult volentiers; car il ne trouveroient pas tant, de nisun autre[i]; et l'autre est pour ce que il sont paiés dès maintenant[11]. Et encore que il puent avoir pour cette monnoie tout quanque[12] il veulent partout; et est aussi plus legiere à porter par chemin. Si que le Seigneur en achate tant chascun an, que c'est sans fin son tresor; et les paie de chose qui riens ne li couste, si comme vous avez entendu. Et encore que pluseurs fois, en l'an, vait[j] son ban[13] par la cité: que chascuns qui avera[k] or, ou argent, ou pierres[l], ou pelles[m] les porte à la seque, et il les fera bien païer et largement. Si que il les portent volentiers, pour ce que il ne trouveroient pas qui tant leur en donnast. Et en portent tant que c'est merveilles. Et qui ne les veult[n] porter, si demeure. Si que en ceste maniere a tout le tresor de ses terres (6).

[d] Ms. C. *perles et pierres précieuses.* — [e] Ms. B. Le ms. A. *essoit.* — [f] Ms. B. *ceulx.* — [g] Le ms. C. porte partout *chartres.* — [h] Ms. B. *eulx.* — [i] Id. *de nul autre;* ms. C. *de nullui.* — [j] Ms. C. *va.* — [k] Mss. B. C. *aura.* — [l] Ms. C. *pierres précieuses.* — [m] Id. *perles.* — [n] Id. *voulsist.*

---

[12] *Tout ce que; autant que.* — [13] *Proclamation.*

(6) Ce système de finances dont *Ahama* ou Achmet (natif de Bénaket, ville située dans la Transoxiane sur les bords du Sihoun), ministre de Khoubilaï-Khaân, fut le plus actif promoteur, finit par indisposer tellement la population contre le ministre concussionnaire que ce dernier fut assassiné au palais par des conjurés (voir ci-devant, p. 222 et 276 *n.*). Ce même système, poussé à ses extrêmes limites, fut aussi une des causes de la chute de la dynastie mongole, qui fut renversée par celle des Mîng, soixante-quatorze ans (en 1367) après la mort de Khoubilaï-Khaân. Si les souverains mongols de la Chine avaient suivi les conseils qu'un sage ministre chinois avait donnés en 1236 à Ogodaï, ils auraient vraisemblablement régné plus longtemps. « Sage ministre, lui dit un jour Ogodaï (voir la Vie de *Ye-liu Thsou-thsaï*, par Abel-Rémusat, dans ses *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. II, p. 76), aujourd'hui même, on « m'a proposé de créer un papier-monnaie; qu'en « pensez-vous? — Du temps de *Tchang-soung* « de la dynastie d'Or (les *Kin*), répondit *Thsou-thsaï*, on a commencé à mettre du papier en « circulation concurremment avec la monnaie. « Il y avait alors un ministre qui gagna beaucoup dans l'émission de ce papier; et le surnom de *Seigneur-Billet* lui en est resté. Les « choses en vinrent au point que pour *dix mille* « billets on pouvait à peine acheter un gâteau « de riz. Le peuple souffrit beaucoup, et l'État « fut ruiné. C'est un exemple qu'il faut avoir « devant les yeux. Si l'on frappe maintenant du

Et quant aucunes de ces chartretes est gastée, non pour quant sont elles nient durables[o], si les portent à la Seque, et en laissent iij. du .c. (trois du cent) de change; si prennent neuves (7). Encore se autre baron, ou autre personne, qui qu'il fust, eust mestier[p] d'or ou d'argent, ou de pierres[q], ou de pelles[r], pour faire vessellemente ou autres riches choses, si vait à la Seque et achate tant comme il veult, et paie de ces chartretes.

Or vous ai conté la maniere et la raison pourquoy le grant Sire[s] doit avoir, et a plus de tresor que tous ceus[t] du monde, dont vous avez bien ouy et entendu comment, et la maniere. Si vous deviserai ore les grans seigneuries qui de ceste cité issent[15] pour le grant Sire.

[o] Id. *qu'elles sont moult durables.* — [p] Ms. C. *besoing.* — [q] Id. *pierres précieuses.* — [r] Id. *perles.* — [s] Id. *grant Kaan.* — [t] Mss. B. C. *ceulx.*

[14] *De la vaisselle ou tout autre objet d'orfèvrerie.* — [15] *Dépendent, ressortent.*

« papier-monnaie, il ne faut pas en émettre pour « plus de cent mille onces d'argent (750,000 fr.). « Ces conseils judicieux furent suivis par Ogo- « daï. »

Le même fait est rapporté dans le *Soŭ Thoung kian khang mou*, k. 20, fol. 11 *verso* et dans le *Li taï ki sse nien piao*, k. 96, fol. 8 *verso*, mais sans les développements qui sont donnés à la *Vie de Thsou-thsaï*, dans les Annales des Mongols de Chine.

Selon Rubruquis, qui se trouvait, en 1254, près de Mangou-Khaân (lequel régna de 1251 à 1259), la monnaie vulgaire en usage alors en Chine était la *monnaie de papier* : « Volgaris moneta Cathaie « est carta *de wambasio* (bambou) ad latitudi- « nem et longitudinem unius palmæ, super quam « imprimunt lineas sicut est sigillum Mangu. » (Édition de la Société de Géographie de Paris, p. 329.) Dans Bergeron (Éd. de 1634), il est dit que le papier-monnaie était fait de *coton*. Ces deux rédactions sont erronées. Quelques personnes ont pensé que ce passage du moine Rubruquis où il est dit que les Cathaïens ou Chinois *impriment des lignes* sur ce papier-monnaie, avait pu faire naître l'invention de l'Imprimerie en Europe, qui n'eut lieu par les *blocs de bois* gravés qu'en 1440 à Strasbourg, et vers 1450 par les *lettres mobiles*. Cela est possible, mais on n'en a pas la preuve.

(7) Marsden cite à ce sujet un passage de Josaphat Barbaro (*Viaggio alla Persia*, etc., p. 44, in-12), lequel, se trouvant, vers 1450, à Asof en Crimée, apprit d'un Tartare qui avait été en ambassade en Chine que « in quel luogo si spende « *moneta di carta;* la quale ogni anno è mu- « tata con nuova stampa , e la moneta vecchia « in capo dell' anno si porta alla zecca, ove à « chi la porta è data altrettanta della nuova e « bella ; pagando tutta via *due per cento* di mo- « neta d'argento buona, e la moneta vecchia si « butta nel fuoco. » C'était là, en apparence, un avantage pour les porteurs du papier-monnaie, comparativement à ceux de l'époque mongole ; mais, comme sous les Ming, d'après le passage de Barbaro, il fallait que tout le papier-monnaie mis en circulation fût renouvelé *tous les ans*, c'était un nouvel impôt annuel de *deux pour cent*, proportionnel à la totalité des billets émis, qui était prélevé en argent, par l'État, sur toute la population. C'était un perfectionnement du fisc que les ministres des finances de Khoubilaï, si inventifs d'ailleurs, n'avaient pas su trouver.

CHAPITRE XCVI.

Ci devise des .xii. barons qui sont sus toutes les choses du grant Kaan.

Et sachiez que le grant Kaan a esleu douze grans barons ausquiels[a] il a commis que il soient sur[b] toutes les choses besongnables qu'il convient et besongne a .xxxiiij. grans provinces. Et vous dirai leur maniere et leur establissemenz (1).

XCVI. — [a] Ms. A. *auquiex*. — [b] Id. *sus*.

XCVI. — (1) Tout ce que les divers commentateurs de Marc Pol ont écrit sur ce chapitre, comme sur la plupart des autres, n'est pas seulement nul, mais ne peut donner que des idées fausses sur les sujets qu'ils ont voulu éclaircir. M. Neumann, professeur de chinois à Munich (dans le *Die Reisen des Venezianers Marco Polo*, de Bürck, p. 623, n° 278, et Klaproth (*Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 353), n'ont pas été plus heureux. Le premier confond les *douze barons*, ou « ministres d'État », de Marc Pol, avec les chefs des *douze* grands gouvernements nommés *Sing*, qui siégeaient dans le chef-lieu de ces mêmes gouvernements. Le second a bien reconnu dans le nom جينكسانك *Djingsâng* donné par Rachid-ed-din aux vizirs des empereurs mongols, le terme chinois 丞相 *tching siáng*, « ministres d'État »; mais là se borne son explication, et il n'a pas su interpréter les autres titres de fonctions.

Les Annales mongoles (*Yuen ssé*, k. 85 et 112) donnent les détails les plus circonstanciés sur l'organisation du gouvernement mongol, et sur celui de Khoubilaï en particulier. En voici le résumé.

« Sous *Taï-tsou* (Dchinghis-Khaân) le gouvernement était purement militaire, sous l'autorité de chefs subordonnés les uns aux autres qui commandaient à un nombre déterminé de familles. Ses successeurs jusqu'à Khoubilaï, presque uniquement occupés à faire des conquêtes, suivirent ce régime; leur premier ministre était choisi dans leur parenté la plus proche. *Taï-tsoung* (*Ogodaï*), cependant, commença à établir dans ses possessions une organisation civile. Il établit d'abord dix *loú* (circuits) au gouvernement desquels il promut des fonctionnaires instruits. Ce furent en général des employés supérieurs de la dynastie des *Kin*, qui régnait dans la partie septentrionale de la Chine, et que les armées mongoles avaient conquise.

A l'avénement de *Chi-tsou* (Khoubilaï), qui acheva la conquête de la Chine, cet empereur chargea (en 1260) le célèbre lettré et astronome chinois *Hiu-heng* (voir ci-devant, p. 215, *n.*) avec *Lieou Kien-tchoung*, de choisir dans les statuts administratifs anciens et modernes ce qui convenait le mieux au nouvel ordre de choses, et d'en former un système de gouvernement pour la cour et les provinces de l'empire (*neï*, *'aï*). Les fonctionnaires chargés de l'administration générale de l'Empire furent nommés : 中書省 *tchoûng choû sìng*, « secrétaires d'État pour toutes les provinces de l'Empire »; ceux qui furent chargés du contrôle des affaires militaires furent nommés : 樞密院 *tchoû mï yüen*, « membres du bureau des affaires secrètes privées »; les intendants des promotions et des destitutions furent nommés *yú ssé thâï*, « membres du tribunal des censeurs de l'Empire ».

En second ordre et au-dessous de ces fonctionnaires venaient pour l'intérieur de la cour (*neï*) : la « chambre des officiers attachés à la cour » (*ssé*); « l'intendance du palais » (*kiàn*); celle de « la garde impériale » (*weï*); la « Trésorerie » (*foù*). Pour l'extérieur (*'aï*) la « direction des provinces » (*hîng sing*); la « direction des finances » (*hîng thâï*); la « direction de la tranquillité publique » (*sioüen weï ssé*); le « bureau des enquêtes » (*liên fáng ssé*). L'administration pastorale (civile) du peuple était divisée

Sachiez tout vraiement que ces douze barons demeurent tout ensemble en un moult beau palais et riche, qui est dedens la cité

en 路 *loú* (circonscription administrative immédiatement au-dessous des « gouvernements » 省 *sing*), en 府 *foù*, « départements » en 州 *tchéou*, « arrondissements; » et en 縣 *hien*, « cantons ou districts. » Les fonctious des mandarins préposés à ces administrations, dont ils portaient le nom, étaient permanentes; chaque siége avait son rang permanent, et les émoluments étaient aussi les mêmes. Les fonctionnaires supérieurs étaient mongols, et les seconds étaient chinois, ou des hommes du Sud (devenus depuis Chinois). Dès lors cette forme de gouvernement fut suivie pendant tout le règne de la dynastie. *Li tai ki sse*, k. 97, fol. 2.— *Souh Thoung kian kang mou*, k. 21, fol. 9.—*Yuen sse*, k. 85, fol. 1 *verso*.

On avait créé aussi, à l'imitation des anciennes dynasties chinoises, trois grandes charges (*sán koúng*, « les trois ducs ») ; ceux qui en seraient revêtus devaient s'appeler : le « grand précepteur de l'Empire », (*taï ssé*); le « grand rapporteur », (*taï tchoüan*) ; et le « grand conservateur » (*taï páo*). La première fut remplie sous Dchinghis Khaân, par *Mou-hou-li*, son compagnon d'armes (et l'un des quatre *Quesitans* de Marc Pol, voir p. 278, *n.*) ; la troisième le fut sous Khoubilaï-Khaân, par *Liéou Kien-tchoung* (de 1264 à 1275), qui avait été chargé avec *Hiu-heng* d'organiser le nouvel empire. Par la suite, à partir de 1303, ces trois grandes charges furent presque toujours remplies ; ce qui n'empêcha pas la chute de la dynastie mongole, soixante ans plus tard.

Il y avait encore : le « grand directeur des troupes » (*tá ssé thoü*) ; le « directeur en second » (*ssé thoü*) ; le « grand chef de la police » (*taï wéi* = le « grand tranquilliseur »).

Après ces grandes charges en venait une autre, qui était en réalité la première du *gouvernement central actif* : celle de « président du cabinet ou de la secrétairerie d'État ; » en chinois : 中書令 *tchoüng choü ling*. Il avait un sceau d'argent. Il recevait les instructions de l'empereur, et les transmettait (*tien ling*) aux ministres qu'il présidait. Deux « inspecteurs des sceaux » (*kian yìn*) étaient attachés à son office. Sous Ogodaï, c'était un des ministres qui la remplissait. *Chi-tsou* (Khoubilaï) en chargea son héritier présomptif (*hoáng tái-tse*), l'année 1273 ; ce qui confirme ce que nous dit Marc Pol dans son chapitre 84, que ce même fils héritier présomptif *tenait sceau d'Empire*.

CABINET OU CONSEIL DES MINISTRES.

Le « cabinet ou conseil des ministres » était formé comme il suit :

1° Un « ministre de la droite » 右丞相 *Yéou tching siáng*, et un ministre de la gauche 左丞相 *tsò tching siáng*, du premier degré, du premier rang, avec sceau d'argent. Ils avaient dans leurs attributions la nomination de tous les principaux fonctionnaires publics de l'Empire en exercice, et divisés en six catégories (*thoúng loü kouán soü pě ssé kiü ling*). Si l'un des fonctionnaires en exercice, placé sous leurs ordres, venait à manquer, alors c'était l'affaire des commandants des grands gouvernements (*thoúng sing*) de pourvoir provisoirement à son remplacement, pour ne laisser en souffrance aucun des ressorts du gouvernement de l'Empire. Voir *Yuen-sse*, k. 85, f° 2 et suiv. — *Li taï tchi kouan piao*, k. 4, fol. 7 et suiv.

Le nombre de ces premiers ministres varia beaucoup. En 1260, à l'avénement de Khoubilaï, il n'y en eut qu'*un*, et il se nommait *Ma-moü-te* (Mahmoud). C'était un mahométan. De 1261 à 1265, il y en eut *deux*; et en 1265 et 1266 il y en eut *quatre*, au nombre desquels furent *Gan-thoü* (Khandou), et *Pa-yen* (Bayan, dont il est question dans Marc Pol).

2° Quatre « ministres spéciaux traitant les affaires administratives » 平章政事 *p'ing tcháng tching ssé*, du premier rang, second degré. Ils assistaient les deux ministres précédents (*tching siáng*) dans le maniement du pouvoir. Tout ce qui concernait l'armée et les autres affaires importantes de l'État était de leur ressort (Ib.).

En 1265, le fameux *A-ah-me-te* (A'hmed) fut élevé à ce poste par Khoubilaï Khaân. Il l'occupa

de Cambaluc ; et a pluseurs chambres et pluseurs palais. Et chascune province si a un juge et pluseurs escrivains [1] ; et tuit demeu-

XCVI. — [1] *Secrétaires-interprètes et réducteurs.*

jusqu'en 1282, année dans laquelle il fut élevé à celui de *Tchìng siàng*, et tué dans une conspiration du palais. Cet événement a été raconté par Marc Pol dans un chapitre qui ne se trouve que dans la rédaction italienne publiée par Ramusio. (Voir ci-devant, p. 276, n.)

3° Quatre « ministres assesseurs », deux de droite : 右丞 *yéou tchîng* et deux de gauche : 左丞 *tsò tchîng*, du premier degré du second rang. Ils avaient pour fonctions d'aider les ministres dans tout ce qui concernait l'administration. C'étaient comme des « sous-secrétaires d'État. »

4° Deux « conseillers rapporteurs sur les affaires administratives : 參知政事 *thsán tchî tchîng ssé*, du second degré du second rang. Ils avaient pour fonctions d'aider les ministres en prenant connaissance des grandes affaires de l'administration et d'en donner leur avis aux ministres assesseurs. » (Ib.)

Voilà les *Douze barons*, formant le *Cabinet* de Khoubilaï-Khaân, dont parle Marc Pol, et pas d'autres ; le président de ce Cabinet, soit qu'il fût pris, comme sous Ogodaï, au sein même du Cabinet, soit que, comme sous Khoubilaï, ce fût l'héritier présomptif qui le présidât, n'en faisait pas partie. Les membres de ce Cabinet sont compris, dans les Annales mongoles, sous la dénomination de 宰相 *tsàï siáng* (*Yuen-sse*, k. 112, fol. 1) ; et ils sont assimilés, dans les « Tableaux historiques des offices publics sous toutes les dynasties chinoises » publiés par ordre impérial, la quarante-cinquième année Khienloung (*Yú tìng li taï tchi kouan p'iao*, année 1780, k. 2-4), au 內閣 *neï kŏ*, ou « Cabinet des ministres d'État » de la dynastie mandchoue actuellement régnante.

Je néglige d'énumérer ici les différents Bureaux qui dépendaient de ce « grand Conseil ou Cabinet » ; ces bureaux étaient nombreux et considérables comme on doit bien le supposer. Dans les « Secrétariats » il y avait des écrivains mongols, musulmans et chinois. Ceux qui ont été énumérés ci-devant (p. 215-216 *note*) appartenaient à cette grande administration centrale du Cabinet, et formaient le *Secrétariat des Provinces*.

L'énumération donnée par *Rachid-ed-dín* (voir *Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 353-355), de ce grand Conseil ou Cabinet, qu'il nomme ديوان *Diwân* (comme on nomme encore aujourd'hui à Constantinople la réunion des ministres du sultan), est généralement conforme à celle des Annales chinoises. Il place en première ligne les جينكسانك *Djingsâng* (*tchíng-siáng* en chinois, voir ci-dessus) qui, dit-il, ont le rang de vizirs ; 2° les commandants de l'armée (en chinois *Ssé thoú*, qui, quoique d'un rang très-élevé, font cependant leur rapport aux *Djingsâng*) ; 3° les مينجان *Mindjân* (et non *Tendjân* ou *Kabdjân*, comme de Hammer et Klaproth ont lu) mot qui est la transcription, selon la prononciation adoucie mongole, de *Pingtchâng* (notre n° 2) ; 4° le *yer djíng*, qui répond au *yéou tsíng* (n° 3) ; 5° le *Ou djíng*, qui répond au *tsò tchíng* (n° 3) ; 6° les *Sam djíng*, qui répondent aux *thsán tchîng* (n° 4), etc. Il ajoute que, du temps de Khoubilaï-Khaân, les *Djingsâng* choisis parmi les princes étaient : *Haïtoun*, noyân (ou prince mongol) ; *Outchaar* (et non *Oudjadjaï* comme lit Klaproth), etc., qui figurent au même titre dans les Annales chinoises (*Yuen-sse*, k. 112, fol. 5) sous les noms de *'An-thou* et *Ou-thou-khe-tche-eurh*, (en mongol *Khoutoukhtchar*, de *khoutoukh* « heureux » et *tchar* « soldat »).

Après avoir dit qu'au-dessous de ce grand conseil de cabinet ou grand Divân, il y en a six autres inférieurs (qui sont les « six ministères spéciaux », comme ils existent encore aujourd'hui en Chine (voir notre *Chine moderne*, p. 140 et suiv.), Rachid-ed-din poursuit ainsi :

« Quand les affaires ont passé par ces six divâns, elles sont envoyées au grand divân ou *Sing* (*Siang*) où on les discute et les munit ensuite de la signature du doigt de ceux qui ont le droit

rent en ce palais, chascun en sa maison par soy (2). Et cestui juge et ses escrivains si font toutes les choses qui besoignent à la pro-

de donner leur avis. Par la signature du doigt il est indiqué que le contenu des actes a été discuté, qu'il est certifié par (la marque des) jointures des doigts des hommes auxquels il a été soumis, et qu'il est définitivement jugé par eux. Si, de cette manière, les pièces relatives à une affaire ont passé par leurs mains, ils placent sur le dos, pour constater l'authenticité, leur cachet (*tamghá*) à la place de l'impression de la jointure de leurs doigts, afin que, si dans la suite on en voulait révoquer en doute l'authenticité, elle soit certifiée par ce moyen ; de sorte que, si on la trouve démontrée, on ne puisse plus la rejeter.

« Si, de cette manière, une affaire a été examinée et confirmée par tous les divâns, on en fait le résumé qui est soumis à la décision suprême. Après l'avoir obtenue, l'affaire est renvoyée à la première instance (au ministre spécial ou « tribunal », comme on le nomme aussi, auquel elle ressort). Il est de coutume que les princes mentionnés plus haut (les « douze barons » de Marc Pol), se rendent tous les jours au *Sing* (le palais où ils siégent) et s'informent de ce qui s'y passe. Comme les affaires de l'Empire sont fort nombreuses, les *Djingsáng* y écrivent aussi bien que tous les autres conseillers dont nous avons indiqué les dignités. Chacun d'eux y est placé selon son rang, et a devant lui une espèce de table avec une écritoire (*). Chaque prince a son sceau (*tamgha*) déterminé. Une partie des secrétaires (*bitkedji* en mongol) particuliers est employée à écrire les noms de tous ceux qui y viennent pendant la journée, afin que, pour les jours où ils ont manqué, on puisse leur faire une déduction sur leurs appointements. Si quelqu'un n'assiste que rarement au Divân, sans une excuse valable, on lui donne son congé.

« Par ordre du Kaân, les rapports lui sont faits par les quatre *Djingsáng*. Tous les actes et registres sont conservés dans ce grand ministère ; on en prend grand soin, et les livres de *notes* (les *dossiers* de chaque affaire) y sont bien gardés. Dans ce *Sing*, on compte jusqu'à deux mille employés. »

(*) Selon le *Yuen ssé.* (k. 85, fol. 4 v°), des employés spéciaux du cabinet, qui étaient du 1[er] degré du 4[e] rang, avaient, entre autres fonctions, celle de la surveillance et du placement des *tables pour écrire* (*wên thoû*). C'étaient les « chefs du Secrétariat ».

(2) Rachid-ed-dîn (*Nouv. Journal asiatique*, t. XI, p. 356) dit : « Comme, pour la plupart du temps, le Kaân reste dans la ville, il a construit pour le grand Divân une suite de bâtiments appelés سینك *Sing*, dans lequel le grand Divân tient ses séances. Selon l'usage établi, un lieutenant y a l'inspection des portes. Les بلارغوی *belargoui* qui arrivent sont portés devant lui, et il les examine. »

Belargoui, ou plutôt *Balarkai*, est un mot mongol qui signifie : « écrit, mémoire peu net, avec des ratures ou phrases retranchées (voir Schmidt, *Dictionn. mongol, allemand et russe ;* sub voce). » Encore aujourd'hui, en Chine, toutes les pétitions, mémoires, etc., présentés à l'Empereur ou à son conseil sont reçus par des préposés *ad hoc*, membres de l'Académie des *Han-lin*, qui leur donnent la tournure et le style convenables avant de les présenter à l'autorité.

Quant au *Juge* par province et à ses *écrivains* dont parle Marc Pol, et que Rachid-ed-dîn ne mentionne pas, on les trouve dans les Annales mongoles (*Yuen ssé*, k. 85, fol. 6) placés à la suite du grand conseil, sous le nom de 斷事官 *touán ssé kouán*, « magistrats pour décider, trancher les affaires » ; ils étaient du troisième rang. Ils avaient pour fonctions de décider en dernier ressort sur les peines infligées en tout ce qui dépendait de l'administration civile. Dans les commencements de la dynastie mongole, cette tâche était dévolue aux ministres. Les délits commis dans l'entourage de l'Empereur, au palais, par les princes du sang et autres, étaient déférés aux *Quésitan* (*) (ou, comme les nouveaux

(*) Les premières éditions des Annales mongoles écrivent ce mot *Khe-sie-tan*, comme Marc Pol l'avait entendu prononcer et l'avait écrit. Les nouveaux éditeurs du siècle dernier, qui ont voulu corriger la plupart des mots étrangers en les ramenant à des mots mongols, mandchous et autres, dont ils les croyaient dérivés, ont changé le mot en question, et l'écrivent *Tsie-saï-taï* en chinois, et *Dchi-saï-taï* en mongol (*Yuen sse ; Yù kiàï*, k. 2, fol. 1 v°). Ils disent que *Dchi-saï* signifie : *ordre régulier*, et *taï*, *avoir ;* ce qui n'a pas de sens, appliqué aux personnages en question. Ils ajoutent que ce nom est celui de « chefs des

vince à qui il sont député; et c'est par le commandement des douze barons. Et encor plus; quant le fait est grief[2] il le font savoir, ces douze barons, au Seigneur. Et puis fait ce que li semble le miex[c]. Mais ces douze barons ont si grant seigneurie que il eslisent les seigneurs de toutes ces .xxxiiij. grans provinces que je vous ai ci dit. Et quant il sont esleu, tel qu'il leur semblent qu'il soit bon et souffisant, si le font savoir au Seigneur. Et il les conferme[d] et leur fait donner table d'or, telle comme à sa seigneurie appartient. Et encore ont tant de seigneurie[3], ces douze barons, que il pourvoient où il convient que les osts[e] voisent[4]. Et les envoient là où il semble que mestier en soit, ou telle quantité comme a besoing. Mais toutefois est à la seue[5] du Seigneur; mais il en font ce que il veulent, et sont appellé : *scieng* (3), qui vaut à dire : « la Court

[c] Ms. B. *mieux*. — [d] Ms. C. *confirme*. — [e] Ms. A. *olz*.

[2] *Grave*. — [3] *Pouvoir*. — [4] *Que les troupes, les armées aillent*. — [5] *Au su*.

éditeurs des Annales mongoles les nomment, *Tsie sài taï*), dont a parlé Marc Pol (chap. LXXXV, p. 277).

Le nombre des *Juges* de la cour suprême varia beaucoup. En 1260, il était de 16 siéges, au-dessous desquels on établit trente et un magistrats ; en 1269, il fut de 17 siéges au-dessous desquels il y eut 34 magistrats; en 1270, il fut de 18 siéges au-dessous desquels il y eut 35 magistrats. En 1271, on commença à leur donner des sceaux. En 1290, on établit des siéges séparés pour deux provinces, et les magistrats de ces deux provinces siégèrent ensemble. En 1291, on fit entrer tout ensemble au greffe 36 secrétaires, auxquels deux autres furent ajoutés en 1294. Il y avait 1 président, 1 greffier en chef et 1 greffier en second. De ce grand tribunal dépendaient 2 secrétaires mongols ; 12 historiographes en chef (*ling ssè*), ou expéditeurs de rôles, également mongols ; 1 expéditeur de rôles (*ling ssè*) musulman-ouïgour, et 2 interprètes (*kérimourtsi*) en cette même langue ; 2 préposés aux sceaux ; 8 rapporteurs, et 1 chef de police.

gardes du palais » (*Su-wei-ssé*), ce qui s'accorde parfaitement avec Marc Pol. Seulement j'ai eu tort de lire *Quesitau* au lieu de *Quesitan*, qui est l'orthographe primitive et qui est à rétablir dans notre texte.

On a vu plus haut (*note* 1, à l'énumération des membres composant le cabinet), que les *Tching siáng* ou « ministres du premier rang », avaient effectivement, comme le dit Marc Pol, dans leurs attributions, la *nomination à tous les grands emplois de l'Empire*, en en référant toutefois, pour confirmer ces nominations, au grand Khaân. Ces prérogatives rentrent, au surplus, dans les attributions des premiers ministres de tous les gouvernements.

(3) Ce mot est la transcription exacte du caractère chinois 相 *siáng*, qui signifie « ministre » et « ministère ». C'est à tort que M. le professeur Neumann (dans Bürck, p. 623) a confondu ce mot avec 省 *sìng*, qui a la signification de « province ». Quant à celles-ci, Marc Pol ou ses copistes se sont trompés en en portant le nombre à *trente-quatre*; les Annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 58) et Rachid-ed-dîn (*Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 447) n'en énumèrent que *douze*. L'Atlas historique chinois intitulé : *Koù kìn tchoùng wáï loú*, donne, pour les Mongols, une carte de ces *douze Sìng*, et une autre des *Loú*, des *Foù*, des *Tchéou* et des *Hién*. Voici comment les Annales mongoles (*Yuen sse*, k. 58,

greigneur [6]. » Le palais là où il demeurent est aussi appelez « la Court greigneur ». Et c'est bien la greigneur seigneurie qui soit en la

[6] *La cour principale.*

fol. 1 et suiv.) exposent l'organisation administrative de l'Empire :

« Les *Yuen* (ou Mongols), après être sortis des plaines sablonneuses de *Só*, avoir, en même temps, rangé sous leur domination le *Si-yü* (les contrées situées à l'occident de la Chine), anéanti le royaume de *Si-hia* (sur les frontières occidentales de la Chine), s'être rendus maîtres des *Joutchi* (ou Djourdjeh, les ancêtres des Mandchous actuellement régnants), avoir pacifié la Corée, et soumis toutes les provinces situées au midi du grand Kiâng (le fleuve Yang-tse-kiang), ne firent (de tous ces États et royaumes) qu'un seul et même Empire. C'est pourquoi le territoire soumis à leur domination était borné, au nord, par les monts *Yin chân* ; à l'ouest, par l'extrême limite des sables mouvants ; à l'orient, il comprenait toute la gauche du *Liao-toung ;* au midi, il était borné par la mer de *Yuë* (le royaume d'Annam actuel).

« L'empire des Han (202 av. à 220 ap. J.-C.) avait de l'est à l'ouest, 9,302 *li* (environ 930 lieues); du midi au nord : 13,368 *li* (1,336 lieues). Celui des *Thâng* (618-905) avait, de l'est à l'ouest, 9,511 *li ;* du midi au nord 16,918 *li*. L'Empire mongol ne s'étendait pas moins loin au midi et à l'est que ceux des Han et des Thâng ; mais à l'ouest et au nord il les dépassait tellement qu'il serait difficile d'en fixer l'étendue et les limites.

« Après l'extinction du royaume de *Kin* (en 1234), un recensement de la population fut ordonné en 1235, dans les provinces chinoises déjà conquises par les Mongols comprenant 36 *loú*, et cette population fut trouvée être de 873,781 familles et de 4,754,975 bouches, En 1292, on fit un nouveau recensement d'après lequel le nombre des familles du nord et du midi de la Chine réunies s'élevait au chiffre de 13,196,206, et celui des individus, ou bouches, à 58,834,711, « non compris les populations qui s'étaient réfugiées dans les montagnes et sur les lacs. » (*Yuen sse*, k. 58, fol. 1 v°. — *Li-taï ki sse nien piao*, k. 98, fol. 18. — *Sou Thoung kian kang mou*, k. 23, fol. 32 v°). Cette même année une grande inondation fit périr dans la population du *Kiâng-nân*, plus de 450,000 personnes. »

L'administration de l'Empire avait été ainsi organisée : 1° Une province centrale 中書省 *tchoúng choù sìng ;* 2° Provinces relevant de celle-ci : 行中書省 *hing tchoúng choù sìng* ; à savoir : 1° *Ling-pe;* 2° *Liao-yang*; 3° *Ho-nan ;* 4° *Chen-si ;* 5° *Sse-tchouan ;* 6° *Kan-suh ;* 7° *Yun-nan ;* 8° *Kiang-tché ;* 9° *Kiang-si;* 10° *Hou-kouang ;* 11° *Tching-thoung* (l'Orient conquis). On divisa ensuite ces mêmes grandes provinces en circonscriptions subordonnées comme suit :

1° 185 « Circuits » nommés : 路 *loú ;*

2° 33 « Départements » nommés : 府 *foù ;*

3° 359 « Arrondissements » nommés : 州 *tchéou ;*

4° 4 « Garnisons militaires » nommées : 軍 *kiün ;*

5° 15 « Directions pacificatrices » nommées : 安撫司 *'ân foù ssê ;*

6° 1127 « Cantons ou districts » nommés : 縣 *hién.*

1. La « province centrale administrative » (*tchoúng choù sìng*) comprenait tout le territoire des provinces actuelles du *Chân toúng*, du *Chân-si*, tout ce qui, en dehors de ces provinces, était situé au nord du fleuve Jaune. On l'appelait aussi les entrailles (le cœur) de l'Empire ; elle comprenait 29 « circuits » et 8 « arrondissements ». De cette province dépendaient aussi : 3 « départements » ; 91 « arrondissements », et 346 « cantons ». *Tá toú* (la ville actuelle de Pé-king), chef-lieu de circuit, en était la capitale (Long. 114° 8' 30", lat. 39° 54' 13"). *Yuen sse*, k. 58, f. 1-2.

2. La « province ou administration provinciale des chaînes des montagnes septentrionales, etc. »

court du grant Sire; car bien ont le pooir de faire du bien à qui il veulent. Les .xxxiiij. provinces ne vous conterai pas ores par

(*Ling pĕ hìng tchoùng choù sìng*) comprenait le « circuit de *Hô-nîng*, qui avait pour chef-lieu ou capitale la ville de *Ho-lin* ou *Kara korum*. (L. E. 100° 30′, lat. 46° 40′). Il y avait un gouverneur général militaire (*Houng kouàn fou*). *Yuen sse*, k. 58, fol. 36 v.

3. La « province administrative de *Liao-yâng* (le *Liao-toung* et autres lieux (*Liao-yâng hìng choùng choù sìng*), consistait en 7 « circuits », et 1 « département ». En dépendaient: 12 « arrondissements », 10 « cantons ». La ville de *Liao-yâng*, chef-lieu de circuit, en était la capitale (Long. E. 125°, lat. 41°). Ib., k. 59, fol. 1.

4. La « province administrative du *Hô-nân*, et des lieux situés au nord du *Kiâng* » (*Hô nân kiâng pĕ hìng tchoùng choù sìng*), consistait en 12 « circuits », 7 « départements » et 1 « arrondissement ». En dépendaient : 34 « arrondissements », 182 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu de district, se nommait *Toùng kìng* « capitale orientale », sous les Soung ; *Nân-kîng*, « capitale méridionale » sous les *Kin*. Elle conserva ce dernier nom, sous les Mongols, jusqu'en 1288, époque à laquelle elle fut nommée *Pian-liang*. On lui a rendu depuis son ancien nom de *Khaï foung fou* (Long. E. 112° 13′; lat. 34° 52′). Ib., k. 59, fol. 6-7. Il y avait une « intendance ou direction littéraire » (*liàn fàng ssè*) pour préparer aux fonctions publiques.

5. La « province administrative du *Chen-si* et autres lieux » (*Chen si hìng tchoùng choù sìng*) consistait en 4 « circuits », 5 « départements », 27 « arrondissements »; en dépendaient 12 « arrondissements » et 88 « cantons ». En 1262, on fit du *Chen si* et du *Sse tchouan* une seule et même province qui eut pour capitale administrative *King tchao* (actuellement : *Si-ngan-fou*) (Long. E. 106° 37′ 45″, lat. 30° 16′ 45″). En 1279, on changea ce nom en celui de *Ngan-si*. En 1286, on érigea le *Sse-tchouan* en *Sìng*, ou « province administrative », et on fit du *Chen-si* et d'autres lieux une semblable province. En 1312, son chef-lieu fut nommé *Fong-yuen*, actuellement : *Si-ngan-fou* (Long. E. 106° 37′ 45″, lat. 34° 16′ 45″). Ib., k. 60, fol. 1.

6. La « province administrative » de *Sse-tchouan* et autres lieux (*Sse-tchouan hìng tchoùng choù-sìng*) consistait en 9 « circuits », et 3 « départements ». En dépendaient : 2 « départements, » 36 « arrondissements », 1 « campement militaire » (*kiun*), et 81 « cantons. » Il y avait (et il y a encore) des tribus de *Mân-í*, ou « étrangers barbares » (les *Miao-tse*), dont le nombre de résidences est inconnu. Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Tching-tou* (Long. E. 101° 50′ 30″, lat. 30° 40′ 41″). Ib., k. 60, fol. 10, v.

7. La « province administrative » de *Kan-suh* et autres lieux (*Kan-suh hìng tchoùng choù sìng*) consistait en 7 « circuits », et 2 « arrondissements »; 5 autres en dépendaient. *Kan-tchéou* en était le chef-lieu. (Voir ci-devant, p. 165, n.) Cette province fut érigée en 1281, et formée de toutes les principautés situées à l'occident de *Hoâng-hô*, dans le pays que l'on appelait *Hô-si*, l' « occident du fleuve ». Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Kan-tchéou* (Long. E. 98° 36′, lat. 39° 00′ 40″). Ib., k. 60, fol. 24.

8. La « province administrative » du *Yûn-nân* (*Yûn-nân tchoùng choù sìng*) consistait en 37 « circuits » et 2 « départements ». En dépendaient aussi 54 « arrondissements » et 47 « cantons ». Le surplus consistait en « campements militaires » (*kiun*), dont l'énumération n'a pas été conservée. Sa capitale, chef-lieu du canton de ce nom, se nommait *Tchoung-khing* (à présent *Yûn-nân foù* (Long. E. 100° 31′ 40″, lat. 25° 06′). Cette province s'étendait jusqu'au territoire de *Mien* (Ava), et comprenait le pays de *Ta li* aux « dents d'or » (*kín tchì*) et autres lieux. Ib., k. 61-62.

9. La « province administrative » de *Kiâng-tche* et autres lieux (*Kiâng-tche hìng tchoùng choù sìng*) consistait en 30 « circuits », 1 « département » et 2 « arrondissements ». En dépendaient aussi 26 « arrondissements » et 133 « cantons. » Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Hang-tchéou* (Long. E. 117° 47′ 34″, lat. 30° 20′ 20″). En 1129, les *Soung* y avaient transporté leur résidence capitale, ce qui la fit nommer *King-sse* (Quinsay, dans Marc Pol, ch. CLI). Ib., k. 62.

nom, pour ce que je les vous conterai en notre livre apertement.

Or vous lairons à conter de ce et vous conterons comment le grant Sire envoie ses messages et ses courssiers ; et comment il ont les chevaus appareilliez pour tost aler.

CHAPITRE XCVII.

Comment de Cambalu se partent ses messagiers et coursiers et vont par maintes terres et provinces.

Or sachiez vraiement que de ceste cité de Cambaluc[a] se partent moult de voies et de chemins lesquelz[b] vont par[c] maintes provinces ; c'est à dire que l'un chemin va à tel province, et l'autre à tel. Et a ainsi chascun chemin le nom de la province là où il vait[d] ; mais il est moult celé[e]. Et quant l'en se part de Cambaluc, par laquele voie que l'en veult, et l'en a alé[f] .xxv. milles, si treuvent les messages du seigneur, une poeste[g] que il appellent *iamb* (1) ; et

XCVII. — [a] Ms. A. *Cambalu.* — [b] Ms. A. *lesquiex.* — [c] Ms. B. *à.* — [d] Ms. C. *va.* — Mss. A. B. C. Le texte fr. de la S. G. porte : « Et ce est moult sçeue chouse. » C'est un sens tout contraire. — [f] Ms. B. *et on aille.* Ms. C. *et l'en est alé.* — [g] Ms. C. *poste.*

10. La « province administrative » de *Kiáng-sí* et autres lieux (*Kiang-sí tìng tchoû hing tchoûng choû sìng*) consistait en 18 « circuits » et 9 « arrondissements ». En dépendaient aussi 13 autres « arrondissements » et 78 « cantons. » Sa capitale, chef-lieu du « circuit » de ce nom, était *Loung hing*, actuellement *Nan-tchang fou* (Long E. 113° 31′ 47″, lat. 28° 37′ 12″). *Yuen sse*, k. 62, fol. 16.

11. La « province administrative » de *Houkouang* et autres lieux (*Hoû kouáng tìng tchoù hing tchoûng choû sìng*) consistait en 30 « circuits », 13 « arrondissements » et 3 « départements ». En dépendaient aussi : 15 « directions d'apaisement ou de pacification » (*ngân foù sse*), 3 « campements militaires », 3 « départements », 17 « arrondissements » et 150 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu du circuit du même nom, était *Wou-tchang* (Long. E. 111° 53′ 30″, lat. 30° 34′ 50″). Ib., k. 63.

12. La « province administrative » de *Tchîng toûng* et autres lieux (*Tchîng toûng tìng tchoû hing tchoûng choû sìng*) consistait en 2 « départements supérieurs » (*ling foù*) et 1 « direction » (*ssé*). C'est aujourd'hui le royaume de la Corée. Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Fan-yang*, où résidait un vice-roi. Ibid., k. 62, fol. 25.

Voilà les grandes provinces dans lesquelles l'empire de Khoubilaï-Khaân était divisé. Nous sommes loin des *trente-quatre* provinces indiquées par Marc Pol. Ou ce chiffre est une erreur des premiers copistes, ou, comme un certain nombre de *sìng* étaient subdivisés en *plusieurs commandements*, Marc Pol aura pris ces mêmes commandements pour des provinces. Nous aurons occasion de revenir par la suite sur ce sujet.

XCVII. — (1) Ce mot est probablement la transcription des deux mots chinois 馹 馬 *yi mà*, qui signifient *poste aux chevaux*, et que,

nous disons : « poeste de chevaus ». Et en celle poeste là où vont les messages [h], si a un beau palais, et grant et riche, là où il herbergent [1] ; et sont plaines, les chambres, de riches liz [i] moult beaus et bien fournis de tout ce qui leur besoigne avec riches draps de soie ; et ont tout ce que à message affiert [2]. Et se uns roys y venist [3],

[h] Ms. B. *messagiers.* — [i] Ms. B. *lis.* Ms. C. *litz.*

XCVII. — [1] *Logent.* — [2] *Convient.* — [3] *Vint.*

dans le langage parlé, on prononçait *yem.* Les écrivains persans ont transcrit ce mot par يام *yâm*, en lui donnant la même signification. On lit dans la Relation des ambassadeurs de Chah-Rokh, envoyés près de l'empereur de la Chine en 1417 (*Notices et Extr. des Manusc.*, t. XIV, p. 395, traduction de M. Ét. Quatremère) : « Cette ville (de *Sou-tcheou*) est la première que l'on rencontre sur la frontière du Khata ; de là à Khanbâlik, résidence de l'empereur, on compte 99 *iam* (maison de poste). Tout cet espace est bien habité. Chaque *iam* se trouve situé vis-à-vis une ville ou un bourg ; dans l'intervalle qui sépare le *iam*, on compte plusieurs *kargou* ou *kidi-fou*. On désigne par le mot *kargou* une maison qui s'élève à une hauteur de soixante *ghez ;* deux hommes se tiennent constamment dans cet édifice ; il est construit de manière que l'on peut apercevoir un autre *kargou :* lorsqu'il arrive un événement, tel que l'approche d'une armée étrangère, aussitôt on allume du feu qui est aperçu de l'autre *kargou*, où l'on s'empresse d'en allumer un pareil. La chose a lieu de proche en proche, et, dans l'espace d'un jour et d'une nuit, une nouvelle est connue à une distance de trois mois de marche. Une dépêche arrive également sans interruption ; car d'un *kidi-fou* à l'autre, elle est transmise de main en main. On désigne par le mot *kidi-fou* une réunion de plusieurs individus placés dans une station, et dont voici les fonctions. Lorsqu'ils reçoivent une lettre ou une nouvelle, un d'entre eux, qui se tient tout près, part à l'instant, et porte la dépêche à un autre *kidi-fou*, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle parvienne au pied du trône impérial. D'un *kidi-fou* à un autre, la distance est de 10 *mereh ;* seize de ces mesures équivalent à une parasange. Les hommes qui occupent le *kargou*, et qui sont au nombre de dix, sont remplacés tous les dix jours, et, à l'arrivée des seconds, les premiers se retirent. Mais ceux qui occupent le *kidi-fou* y sont à demeure. Ils se construisent des maisons, et s'occupent de la culture et de l'ensemencement des terres. »

L'établissement des *postes* chez les Romains est attribué à Auguste par Suétone (*in Aug.*, 49), mais ce fut l'empereur Adrien qui en compléta l'organisation, en établissant sur les grandes routes des relais qui devaient être continuellement entretenus par les habitants des provinces. Il serait curieux de comparer l'organisation des postes dans les anciens empires ; c'est un sujet qui ne peut être traité ici. Nous avons dû nous borner à ce simple rapprochement, en ajoutant seulement que celle des Mongols embrassait une grande partie de l'Asie.

Selon l'auteur persan de l'*Histoire du conquérant du monde* (*Tarikh Djihan-Kouchaï*, citée par d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I[er], p. 406), « Dchinghis-Khaân établit, *à l'exemple de ce qui existait en Chine*, des stations de relais sur les grandes routes, pour faciliter les voyages des fonctionnaires publics, des envoyés et des messagers. Les chevaux de postes devaient être fournis par les habitants, tenus aussi de donner des vivres aux courriers, et des chariots pour le transport des contributions. Un règlement prescrivait à ceux qui avaient le droit de se servir de ces chevaux la conduite qu'ils devaient tenir. La sûreté des routes, garantie par une police sévère, permit aux étrangers de parcourir la Tartarie, que les brigandages de tant de tribus indépendantes leur avaient jusqu'alors rendue inaccessible. »

si seroit il bien herbergiez. Et si treuve l'en, en ces poestes, bien quatre cenz[j] chevaus par chascune. Et de telle il y a deux cenz, selonc ce que il besoigne plus à l'un qu'à l'autre; si comme le grant Sire a establi qu'il besoingne et que toutes fois demeurent, et sont appareilliez pour ses messages, quant il les envoie en aucune part. Et sachiez que à .xxv. milles ou à .xxx. (2) a, toutesvoies, une de ces poestes, si garnies, comme je vous ai dit; mais ce est en toutes les principaus[k] voies qui vont aus provinces que je vous ai dit; si que en ceste maniere vait par toutes les principaus provinces du grant Kaan. Et quant les messagiers[l] vont par aucun autre lieu desvoiable qu'il ne treuve ne maisons[m] ne herbergerie[4], si fait faire, le seigneur, aussi ne plus ne mains[n] les poestes comme je vous ai dit, sauz[o] ce, qu'il convient chevauchier plus granz journées; car les autres sont de .xx. à .xxx. milles[p] l'une loing de l'autre. Et si sont de .xxxv. à .xlv. milles, et sont aussi appareilliez comme les autres de tout quanque[5] besoing leur est, et de chevaus et de toutes autres choses, à ce que les messages du seigneur, qui vont et viennent, aient leur fournement[6] à leur plaisir, de quelconques païs il viennent[q]. Et certes ce est bien la greigneur hautesce[r], et la greigneur grandesse qui fust onques oïe ne veue. Onques nul Empereour[s], ne nul roy, ne nul seigneur n'ot tel richesse. Car sachiez en vérité, que plus de trois cenz mille chevaus (3) demeurent en ces poestes proprement pour ses messages. Et encore que les palais qui sont plus de dix mille, sont tuit si fourni de riches hernois[t] comme je vous ai conté. Et c'est chose si merveilleuse et

j Ms. B. *cens.* — k Mss. A. B. Le ms. C. *principalles.* — l Mss. B. C. *messaiges.* — m Ms. A. *messons.* — n Ms. B. *moins.* — o Mss. B. C. *saus* = *suaf.* — p Id. *de .xxv. à .xxx. mile.* — q Ms. B. *que il viennent.* Ms. C. *de quelque part que il voisent.* — r Mss. B. C. *haultesse.* — s Id. *Empereur.* — t Ms. C. *harnois.*

---

4 *Hôtellerie.* — 5 *Tout ce que.* — 6 *Fourniment;* objets d'équipement.

(2) Dans la Relation persane des ambassadeurs de Chah-Rokh près de l'empereur de la Chine, par Abd-er-Razzak de Samarkande, citée précédemment, il est dit aussi que les ambassadeurs « arrivaient chaque jour à un *idm* (lieu de poste) « et chaque semaine à une ville, où on leur don- « nait un festin. »

(3) Ce chiffre peut paraître exagéré. Mais il

de si grant vaillance que à paine se porroit compter ne escrire[u]. Encore vous conterai je une autre chose que je avoie oubliée, qui bien fait à conter[v] en ceste matiere. Sachiez que encore a ordené[x], le grant Kaan, et ainsi est fait, que entre l'une poeste et l'autre, ouquel[y] chemin que ce soit, si, à chascune trois milles, a un petit chastiau[z] où il puet avoir entour .xl. maisons esquelles demeurent hommes à pié qui encore font messageries[aa] du grant Sire en ceste maniere. Chascun porte une çainture[bb] grant et large, toute plaine de campanelles[cc], à ce que, quant il vont, que il soient bien oïs de loings (4); et vont toutesvoies courant le grant cours jusques à l'autre casau[dd], où il a trois milles[ee]. Et cil de maintenant auront appareillie un autre homme, si fourni de campanelles, comme celui que il auront appareillie avant la venue de lui, pour ce qu'il l'auront senti venir

[u] Mss. B. C. *nombrer ne escripre.* — [v] Id. *ramentevoir.* — [x] Id. *ordonné.* — [y] Id. *en quelconque.* — [z] Ms. B. *un chastelet.* Ms. C. *un petit casau.* — [aa] Ms. B. *sont messagiers.* — [bb] Id. *couroie.* — [cc] Mss. A. C. Le ms. B. *sonnettes.* — [dd] Ms. B. *chasteau.* — [ee] Ces derniers mots manquent dans le ms. B.

faut se rappeler que l'empire de Khoubilaï-Khaân s'étendait de la mer du Japon jusqu'à Kachghar, et depuis les monts Altaï jusqu'au golfe de Siam. On sait, en outre, que les Mongols étaient alors et sont encore aujourd'hui de grands éleveurs de chevaux, comme les anciens Scythes, leurs ancêtres. Tout le territoire de la Mongolie n'est en quelque sorte qu'un immense pâturage, découpé par des chaînes de montagnes et limité par des déserts. Dès l'antiquité, les contrées situées au nord-ouest de la Chine proprement dite étaient connues pour être riches en chevaux.

Sous la dynastie mongole de Chine, on avait établi quatorze grandes administrations des chevaux. Il y en avait une en Corée, une à *Ho-lin*, ou *Kara-koroum*, une à *Kan-tchéou*, dans la province de *Kan-sou*, une autre dans le *Yûn-nân*, etc. (*Yuen-sse*, k. 100, fol. 1 et suiv.). Ces quatorze grandes administrations de chevaux devaient entretenir les nombreuses et grandes armées mongoles qui marchaient de tous les côtés à la conquête du monde. Les nombreuses stations de postes devaient être alors comme des succursales de ces administrations où elle, envoyaient se refaire les chevaux rompus de fatigue.

Marsden trouve une contradiction dans les nombres donnés par Marc Pol, de 10,000 *postes* dans chacune desquelles il y aurait eu 200 chevaux ; ce qui donnerait un total de 2,000,000 de chevaux et non 300,000 environ. Mais, dans notre texte, Marc Pol dit que dans certaines *postes* il y avait bien 400 chevaux, dans d'autres 200 (et ainsi de suite), selon que le service l'exigeait : *selonc ce que il besoigne plus à l'un qu'à l'autre.* La *moyenne* du nombre de chevaux pour chaque poste n'est en réalité que de 30, le nombre total étant de 300,000 environ. Il n'y a rien d'*inconciliable* dans ces données.

(4) Nos postillons et nos anciens chevaux de poste portaient aussi des colliers de petites clochettes rondes en forme de noix, que l'on appelait *sonneries*, et qui avaient aussi le même but. Aujourd'hui on a rétabli ces petites sonneries aux chevaux des petits postillons qui font le service de la poste dans Paris, pour prévenir les accidents.

aus campanelles[ee]. Et tantost [7] que celui est joint, l'autre prent ce qu'il li aporte, et prent une petite chartrete que li donne l'escrivain [ff], qui est toutes foiz appareillie à ce faire. Et s'en vait courant jusques aus autres trois [gg] milles. Et ceus ont aussi appareillie l'autre qui li donne le change, et s'en vait. Et ainsi à chascune trois milles se changent; si que en ceste maniere a, le seigneur, de ces hommes a pié (5), grant quantité, qui li portent messages et nouvelles de .x. journées, qui est en un jour et en une nuit; car aussi vont il la nuit comme le jour; si que, quant il besoingne [hh], il viennent de cent journées en .x. jours et en dix nuis [ii] qui est un grant fait [jj]. Et maintes foiz aportent ces hommes, au seigneur, fruit, ou autre chose estrange, de .x. journées en une.

Le seigneur ne prent à ces hommes nul treu [8], mais leur fait donner du sien. Encore vous dirai plus que il y a, par ces casaus [kk] que je vous ai dit, hommes aussi appareilliez de granz çaintures [ll] plaines de campanelles que quant il est aucun grant besoing de porter nouvelles au seigneur d'aucune province, en haste, ou d'aucun baron qui soit revelez [mm], ou d'aucune autre chose besoingnable [nn], il vont bien, le jour, de deux cens et cinquante milles en [oo] trois cenz. Et ainsi le nuit [pp]; et vous dirai comment. Il prennent chevaus de la poeste où il sont, qui sont appareilliez bons et fres et courans [9]; et montent à cheval, et vont à grans cours, tant comme il pueent du cheval traire [10]. Et ceus de l'autre poeste, qui les sentent venir pour leur campanelles, leur ont aussi appareillez che-

[ff] Ms. B. *l'escripvain.* — [gg] Ms. C. — [hh] Ms. C. *il a besoing.* — [ii] Ms. B. — [jj] Mss. B. C. Le ms. A. *fet.* — [kk] Ms. B. *chasteaux.* — [ll] Id. *chaintures.* — [mm] Ms. C. *rebellez.* — [nn] Ce membre de phrase manque dans le ms. B. — [oo] Ms. C. *et.* — [pp] Id. *la nuit.*

---

7 *Aussitôt.* — 8 *Tribut.* — 9 *Frais et bons coureurs.* — 10 *Ils tirent du cheval qu'ils montent le train le plus rapide qu'ils peuvent.*

(5) On lit dans la Relation du voyage de Saint-Pétersbourg à Pé-king, par Bell d'Antermony (t. I[er], p. 267 de la trad. française) : « Nous trouvâmes sur la route, de distance en distance, de petites tours appelées *postes,* au haut desquelles est arboré le pavillon impérial. Elles sont gardées par quelques soldats préposés pour porter les ordres de l'Empereur d'une poste à l'autre; ce qu'ils font à pied et avec beaucoup de diligence. »

vaus et hommes adoubés [11], si comme euls [qq] qui maintenant que cil joignent, et prennent ce qu'il ont, ou lettre ou autre chose, et se metent à grans cours [12] jusques à l'autre poeste, qui leur auront ainsi appareillies hommes et chevaus pour change, touz frès; et ainsi vont toute fois de l'une poeste à l'autre, courant et changeant chevaus et hommes. Si que il vont tant que ce est merveilles. Et ces hommes sont moult prisié [13], et on fascié [14] le ventre et le piz [15], de belles bendes [16], et la tete; car, aultrement, ne pourroient durer [17]. Et portent une table de gerfaus toutes fois avec eus; que se il avenoit [rr], par aucune fois que, ou chemin courant, le cheval fust recreu [18], ou eust aucune essoingne [19]; et il trouvast qui que ce fust ou chemin, il le puet deschevauchier [20], et prendre sa beste. Et nul ne leur oseroit refuser; si que, toute fois, il n'ont autres que bonnes bestes et fresches à leur besoing.

Et des chevaus que je vous ai ci dit, qui sont tant par les poestes, je vous di que le seigneur n'a nulle despense d'euls. Et vous dirai comment, et la raison pour quoi. Il a establi qui est pres à la poeste et à la cité, et fait veoir quans [21] chevaus il pueent donner: si sont donnez à la poeste. Et puis vient qui est aussi pres à ceste le tel chastel et tel; quans casaus, quans chevaus puent donner, tant et tant mettent à la poeste (6). Et en ceste maniere sont fournies

[qq] Mss. B. C. *ceulx*. — [rr] Ms. C. *avenist*. —

[11] *Équipés*. — [12] *Au galop*. — [13] *Estimés, prisés*. — [14] *Lié, enveloppé*; de *fascio*, même sens. — [15] *Poitrine*. — [16] *Bandes*. — [17] *Résister*. — [18] *Harassé, abattu*. — [19] *Empêchement*. — [20] *Faire descendre de cheval*. — [21] *Et fait prendre des informations* (sens particulier de *faire veoir*) *pour savoir combien de chevaux*, etc.

(6) Chez les Romains, ce système fut aussi plusieurs fois mis en vigueur, et supprimé par les empereurs qui voulaient se rendre plus populaires. Adrien, pour épargner aux magistrats municipaux cette charge (*ne magistratus hoc onere gravarentur*), établit, sur les grandes routes, des relais qui devaient être continuellement entretenus par les habitants des provinces. (Voir M. Naudet: *Des changements opérés dans l'administration de l'Empire romain*, t. Ier, p. 216.) L'empereur Sévère transporta cette charge des particuliers au trésor; mais cette libéralité ne fut pas maintenue dans la suite, et la charge retomba sur les habitants des provinces.

Aujourd'hui, en Chine, les chevaux de postes appartiennent tous à l'Empereur, et personne ne peut s'en servir que les courriers impériaux, les officiers de service, et ceux qui sont envoyés de la cour. Ceux qui portent les ordres de l'Empereur ont ces ordres renfermés dans un grand rouleau, couvert d'une pièce de soie de couleur jaune, qu'ils portent en écharpe derrière le dos; et ils sont escortés par plusieurs cavaliers. Ils font ordinairement 60 à 70 *li* (6 à 7 lieues) sans changer de chevaux. (Voir Du Halde, tome II, p. 68.)

toutes les poestes des cités et chasteaus et villes qui leur sont entour. Saus[22] ce que bien est voirs[23] que les postes qui sont en lieu desvoiable[24], fait, le seigneur, fournir de ses chevaus.

Or vous laisserons de ces messagiers et de ces poestes que bien vous en avons conté et monstré apertement la verité[tt]. Et vous conterons d'une grant bonté que fait, le seigneur, à sa gent deux fois l'an.[ss]

CHAPITRE XCVIII.

Comment le grant Kaan aide à ses genz quant il ont soffrete de bles, ou mortalité de leurs bestaus.

Encor par verité sachiez que le seigneur envoie ses messages par toutes ses terres et regnes et provinces, pour savoir de ses hommes s'il ont eu domages[a] de leur blez par deffaut de temps[1], ou de tempeste, ou d'autre pestilence; et ceus qui ont eu domage, si ne leur fait prendre[b] nul treuage[2] celle année. Et encore leur fait donner de son blé, à ce que il aient que mengier et que semer[c]. Et certes, ce est grant bonté de seigneur. Et quant vient l'iver, si fait aussi veoir à[3] ceus qui ont bestaus[d] qui ont eu doumages[a], ou par mortalité, ou par aucune pestilence. Et ceus[e] qui auront eu doumage si ne leur fait donner, celle année, nul treuage, et leur fait aussi donner de ses bestes[4]. Si que, en telle maniere comme vous avez oï, aide et soustiens, le seigneur, chascun an, ses hommes (1).

[ss] Ms. A. — [tt] Ms. B.

XCVIII. — [a] Ms. B. *dommaige.* — [b] Id. Ms. A. *prandre.* — [c] Ms. B. *à semer et à mengier.* Ms. C. *pour semer et pour mengier.* — [d] Ms. B. *bestaulx.* Ms. C. *bestiaulx.* — [e] Mss. B. C. partout *ceulx.*

---

[22] *Sauf.* — [23] *Vrai.* — [24] *Écartés des routes ou voies publiques.*

XCVIII. — [1] *Intempérie des saisons.* — [2] *Redevance ou impôt.* — [3] *Prendre des informations près de.* — [4] *Il ne leur fait payer, cette année-là, nul impôt; mais, au contraire, il leur fait donner de ses propres bestiaux.*

XCVIII. — (1) Cette pratique du souverain de la Chine, de venir au secours des populations dans la détresse, n'était pas particulière à Khoubilaï-Khaân; elle a été suivie dès la plus haute antiquité, et ressort du principe même du gouvernement chinois, dont les souverains sont

CHAPITRE XCIX.

Comment le grant Kaan a fait planter arbres par les voies.

Encore sachiez que le seigneur a ordené[a] que, par toutes les mestres[b] voies, que vont li marchant et les messages et toutes autres genz, soient planté grans arbres, l'un pres de l'autre, à deux ou trois pas; si que toutes ces voies sont ainsi faites de moult grans arbres l'un pres de l'autre, qui se voient moult de loing, à ce que les cheminans ne desvoient[1] de jour ne de nuiz; car on treuve ces grans arbres par les chemins desers, qui sont moult grant confort[2] aus viandans qui cheminent[c]; et ce est par toutes les voies que il besoignent (1).

XCIX. — [a] Mss. B. C. *ordonné.* — [b] Ms. C. *maistres.* — [c] Ms. B. *à ceulx qui cheminent.* Ms. C. *aux marchans qui cheminent. Viandans* vient de *viator,* ou, plutôt, de l'italien *viandante,* qui a le même sens.

XCIX. — [1] *Ne s'écartent de leur route.* — [2] *Secours*, etc. Ce mot, que nous avons laissé perdre sans le remplacer, est passé dans l'anglais avec le sens qu'il avait dans nos vieux écrivains.

considérés comme les *pères et mères* du peuple. L'histoire chinoise en offre des milliers d'exemples.

On lit dans l'ancien Rituel des *Tchéou* (k. 13, fol, 7-8, édit. impériale) :

« Les préposés aux secours publics sont chargés des approvisionnements de l'État pour subvenir aux distributions des bienfaits ordonnés par le souverain. »

Ces approvisionnements étaient de plusieurs sortes : 1° pour nourrir les vieillards et les orphelins; 2° pour entretenir les visiteurs étrangers; 3° pour secourir les voyageurs; 4° pour les cas de calamités publiques et de disettes. C'est là l'origine de ce grand système d'approvisionnements, pratiqué de tout temps en Chine, pour subvenir aux disettes publiques; système qui les soulage souvent, mais qui ne les prévient pas toujours. On ne peut méconnaître, toutefois, la grande utilité de ce système, surtout en Chine, où la densité de la population, et la difficulté de tirer des approvisionnements de l'étranger, ont été jusqu'en ces derniers temps des plus grandes.

Sous le règne de Khoubilaï-Khaân, les populations chinoises durent beaucoup souffrir des maux de la guerre, qui entraîne toujours avec elle tant de calamités. Le conquérant mongol dut nécessairement adopter des mesures pour les soulager, en suivant l'usage pratiqué sous les précédentes dynasties. Le témoignage qu'en donne Marc Pol est conforme à l'histoire, comme on le verra aux chapitres suivants.

XCIX. — (1) D'après les missionnaires qui étaient en Chine sons le règne de *Khang-hi*, les voies publiques y étaient bien entretenues. « On a grand soin, dit Du Halde, d'unir et d'égaliser les chemins... Ces chemins sont d'ordinaire fort larges... On a pratiqué des passages sur les plus hautes montagnes, en coupant des rochers, en aplanissant le sommet de ces montagnes et en comblant les vallées. Il y a de certaines provinces où les grands chemins sont comme autant de grandes allées, *bordées d'arbres fort hauts*, et quelques fois renfermées entre deux murs, pour empêcher les voyageurs d'entrer dans les champs. Dans les grands chemins on trouve, d'espace en espace, des lieux de repos. » (T. II, p. 61.)

CHAPITRE C.

Ci devise du vin que les gens de Catai boivent.

Encore sachiez que la greigneur partie des genz du Catai boivent un tel vin comme je vous dirai. Il font une boisson[a] de ris avec moult de bonnes espices en telle maniere et si bien que il vaut miex à boivre[b] que nul autre vin; car il est moult bon et clair et beau (1). Il fait devenir yvre plutost que autre vin, pour ce qu'il est moult chaut.

Or nous laisserons de ce, et vous conterons d'autre.

C. — [a] M. C. Les mss. A. et B. portent *poison*. — [b] Mss. B. C. *il vault mieulx à boire*. — [c] Id. *chault*.

C. — (1) On peut être surpris que Marc Pol, en parlant de la *boisson* des Chinois, ne fasse pas mention de celle que l'on obtient avec le *thé*, 茶 *tcha*, qui était déjà cultivé en Chine longtemps avant le célèbre voyageur. A son époque, c'étaient les provinces de *Kiang-sí* et du *Hou-kouáng* qui le produisaient en plus grande quantité. Selon l'Histoire chinoise de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 97, fol. 25), ces provinces en produisaient annuellement jusqu'à 13,085,289 *kin* (= 7,843,173 kilogrammes), portant l'estampille du gouvernement et lui payant un droit, comme plusieurs autres objets de consommation.

Nous trouvons dans la même Histoire chinoise de la dynastie mongole de Chine l'explication de cet oubli apparent de Marc Pol. Les Mongols n'étaient pas habitués à l'usage du thé; ils préféraient leur *Koumis*, et d'autres boissons fermentées, plus enivrantes que le thé. Aussi s'établit-il en Chine une grande fabrication de ces boissons, qui finirent par produire, par l'impôt, un fort revenu au Trésor. (Voir *Yuen-sse*, k. 94, fol. 18 et suiv.). Ce fut *Taï-thsoûng* (Ogodaï-Khaân) qui, le premier, établit cet impôt, lequel se maintint naturellement sous ses successeurs. Il était perçu chez tous les consommateurs, dans tous les débits publics, soit dans les villes, soit sur les grandes routes etc. La 22[e] année *tchi yuan* (1285), un édit de Khoubilaï-Khaân *dispensa* toute la population agricole de l'impôt établi sur cette boisson. Voici ce que cet impôt sur la *boisson* : 酒 *tsiéou*, rapportait chaque année au Trésor :

1°	Province centrale	(de *Tchi-li*)	56,243	*ting.*	67	*liang.*	1	*tsin.*
2°	*id.*	du *Liao-toung*	2,250	*id.*	11	*id.*	2	*id.*
3°	*id.*	du *Ho-nan*	75,077	*id.*	11	*id.*	5	*id.*
4°	*id.*	du *Chen-si*	11,774	*id.*	34	*id.*	4	*id.*
5°	*id.*	du *Sse-tchouan*	7,590	*id.*	20	*id.*	0	*id.*
6°	*id.*	du *Kan-sou*	2,078	*id.*	35	*id.*	9	*id.*
7°	*id.*	du *Yûn-nân*	201,117	*sŏh.*				
8°	*id.*	de *Kiang-tche*	196,654	*ting.*	21	*id.*	3	*id.*
9°	*id.*	de *Kiang-si*	58,640	*id.*	16	*id.*	8	*id.*
10°	*id.*	de *Hou-kouang*	58,848	*id.*	49	*id.*	8	*id.*
		Totaux.....	469,154	*ting.*	264	*liang.*	40	*tsin.*
			201,117	*sŏh.*				

CHAPITRE CI.

Comment il ardent les pierres comme feu.

Il est voir [1] que par toute la province du Catai a une maniere de pierres noires qui se cavent des montaignes comme vaine [2], qui ardent comme buche [a]. Et maintiennent miex [b] feu que la buche ne fait (1). Car, se vous les mettez ou feu la nuit, vous trouverez [c] au matin le feu; si qu'elles sont si bonnes que, par toute la province, n'ardent autre chose. Bien est voirs [1] qu'il ont buche [3] assez; mais ne l'ardent point, pour ce que les pierres vallent miex [b] et coustent moins [d] que la buche.

CI. — [a] Ms. C. *busche.* — [b] Mss. B. C. *mieulx.* — [c] Ms. A. *trouveras.* — [d] Id. *mains.* Ms. C. *mainz.*

CI. — [1] *Vrai.* — [2] *S'extraient des montagnes comme par veines.* — [3] De *busca*, b. l. = bois.

En portant le *ting* à la valeur de 10 *liang* ou onces d'argent, on obtient, pour le premier total, une somme de 35,188,530 fr. pour produit annuel de l'impôt sur les boissons fermentées de neuf provinces. Quant au produit de la 7e, celle du *Yün-nân*, aucun dictionnaire chinois ne donne la valeur du *sŏh*, qui était sans doute une monnaie locale. Il n'est rapporté ici que pour mémoire.

Il y avait aussi un impôt sur le *vinaigre*, dont le produit annuel est énuméré. Il était beaucoup moins productif que le précédent.

Quant à l'impôt sur le *thé*, il fut très-variable sous la dynastie mongole. On voit dans son histoire (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 175-18), que la 18e année *tchi-yuen*, de Khoubilaï (1281), cet impôt s'éleva à la somme de 24,000 *ting*, ou 1,800,000 fr. En 1286, la recette de cet impôt fut de 40,000 *ting*, ou de 3,000,000 fr. En 1312, il atteignit le chiffre de 192,866 *ting*, ou 14,464,950 fr. En 1320, il s'éleva jusqu'à 285,211 *ting*, ou 21,690,825 fr. Ce dernier impôt, comme on le voit, suivait une progression très-croissante, tant en raison de l'augmentation de la consommation du *thé*, qu'en raison des droits auxquels il était successivement soumis. Il y en avait en poudre (*mo tcha*) et en feuilles (*ye tcha*). Il y avait des marchés de thé où l'on échangeait ce produit contre des chevaux des peuples nomades du nord-est, qui en étaient très-amateurs. Sous les *Soung*, qui précédèrent les Mongols, on avait aussi établi, dans les provinces de l'ouest, des marchés où l'on échangeait aussi avec les peuplades tibétaines du *thé* contre des *chevaux*.

CI. — (1) Le *charbon de pierre*, dont il est ici question, se nomme en chinois *chi thân*, littéralement : « charbon de pierre »; c'est le combustible que l'on nomme maintenant, dans tout le nord-ouest de la Chine, dit le *Tching-tseu-thoung* (sub voce *thân*), *meï*. On en connaissait déjà l'usage en Chine dès avant notre ère; car on lit dans l'Histoire officielle des premiers *Han*, écrite par l'historien *P'an-kou* (qui vivait dans le premier siècle de notre ère), à la section de la *Géographie* : « La principauté de *Yu-tchang* produit des pierres qui peuvent brûler et qui font du feu comme du bois. »

On voit que le charbon minéral, qui a produit, depuis peu, une si grande révolution dans l'industrie et la marine européennes, était connu il y a près de deux mille ans en Chine, où il est très-abondant, surtout dans les provinces du nord-ouest, où l'on en fait une grande consommation dans les familles. Mais, jusqu'à ce jour, les Chinois ne l'ont pas appliqué aux grandes industries.

CHAPITRE CII.

Comment le grant Kaan fait repondre ses blez pour secourre ses genz en temps de chierté.

Sachiez que le seigneur, quant il voit qu'il ont habondance de blés[a] et a grant marchié[1] se porvoit il[b] et en fait amasser grandisme quantité par toutes ses provinces, et met en grant maisons[c], et le fait si bien estuier[d] que il dure bien trois ans ou quatre. Et entendez[e] que c'est de touz blez forment, orge, mil, ris, panise et autres blés; si que quant il avient que il aient aucune chierté[f] d'aucun de ces blés; si en fait traire[2], le seigneur, assez de celui dont mestier[g] leur est (1). Et se la mesure se vendoit un besant :

CII. — [a] Mss. B. C. *blez.* — [b] Ms. B. *s'en pourvoit.* — [c] Ms. A. *mesons.* — [d] Ms. B. *pour songnier et garder.* Estuier = *mettre dans un étui*, *serrer*, *garder.* Conf. l'italien *stivare*, même sens. — [e] Ms. B. *sachiez.* — [f] Ms. B. *aucune poureté et chierté.* — [g] Ms. C. *besoing.*

CII. — [1] *A bon marché.* — [2] *Extraire.*

CII. — (1) Ce que rapporte ici Marc Pol des mesures prises par Khoubilaï-Khaân, pour subvenir à la subsistance du peuple dans les temps de disette, n'était que l'application du système d'économie politique pratiqué en Chine depuis l'époque de la dynastie des *Han* (202 av. et 220 après J.-C.), mais qui ne reçut son entier développement que sous celle des *Thâng* (618-905). Sous la dynastie mongole, on établit des « Magasins communs », ou publics, dans les bâtiments de tous les bourgs, où l'on offrait des sacrifices à l'*Esprit de la terre* (*ché*). De plus, on créa des offices publics dans les circonscriptions administratives nommées *loû* et *foù*, avec des fonctionnaires délégués chargés spécialement de *régler le prix* des denrées de consommation, en le maintenant au taux ordinaire (*tch'âng p'ing*) dans les temps de *disette*, afin que la population ne pût pas en souffrir, et, dans les temps d'*abondance*, pour que la classe agricole n'eût pas également à souffrir de l'avilissement des prix. (*Yuen-sse*, k. 96, fol. 21, v°.) Ce fut la 6e année *tchi-yuan* (1269) que Khoubilaï-Khaân commença à faire mettre ces dernières mesures à exécution. Dans les années d'abondance, où le riz tombait à vil prix, les magistrats le relevaient en faisant des approvisionnements pour les années de disette; et quand le riz devenait cher, les magistrats en faisaient baisser le prix en mettant en vente celui qu'ils avaient conservé en magasins. (Ib., k. 96, fol. 21, v°.)

On trouve un exemple frappant de l'avantage de ce système dans l'histoire chinoise, sous le règne même de Khoubilaï-Khaân, et dont Marc Pol dut être témoin. Dans la 29e année *tchi-yuan* (1292), en été, à la 6e lune, une grande inondation du fleuve *Kiâng* ravagea les deux provinces qui forment son bassin (celles de *Tchékiâng* et de *Kiâng-si*). Les greniers de réserve vinrent suppléer aux grandes récoltes perdues; et un édit de Khoubilaï-Khaân dispensa de l'impôt en nature toutes les terres qui avaient été inondées, et dont le montant s'élevait à « un million deux cent cinquante sept mille *chi* » (ou environ 1,257,000 hectolitres). Voir *Li taï ki sse nian piao*, k. 98, fol. 21; *Soû Thoûng kïen kăng moû*, k. 23, fol. 39. Le même fait se rencontre très-souvent dans l'histoire chinoise.

si leur en faisoit donner quatre, ou tant qu'il en aient bon marchié communal; et c'est à chascun qui en veut pour son vivre. En ceste maniere se pourvoit si[3], le grant sire, que ses genz n'en pueent avoir chierté[h]. Et ce fait il faire par toutes pars, là où il a seigneurie; car il en fait tant amasser par chascun lieu, quant il ont devisé[4], que au mestier[5] en a chascun tant comme il veut, et comme li est besoings pour son vivre[i].

CHAPITRE CIII.

Ci dist comment le grant Sires fait charité as poures.

Et puis que je vous ai conté et dit comment le grant Kaan fait grant devise[1] à son pueple de toutes choses touzjours au temps de chierté, pour ce que il se pourvoit au temps de grant marchié. Or si vous vueil[a] ore conter comment il fait charité et grant aumosne aus poures[b] de sa cité[c] de Cambaluc[d] (1).

[h] Ms. B. *ne poureté ne chierté.* — [i] Cette dernière phrase ne se trouve que dans le ms. B.

CIII. — [a] Ms. A. *veil.* — [b] Ms. B. *aux poures.* Ms. C. *au poure peuple.* — [c] Ms. B. *tres grant cité.* — [d] Ms. A. *Cambalu.* Ms. C. *Cambalut.*

---

[3] *Tellement.* — [4] *Quand l'affaire a été bien examinée et décidée.* — [5] *Au besoin.*
CIII. — [1] *Partage, distribution.*

FABRIQUES DE MÉDICAMENTS POUR SOULAGER LE PEUPLE.

Au nombre des magistratures créées sous les *Tchéou* (disent les Annales mongoles : *Yuen-sse*, k. 96, fol. 22), était le chef ou supérieur des médecins (*yi ssé*), qui avait dans ses attributions la direction de l'administration de la médecine, etc. Sous les Mongols, on établit des *Officines de médicaments* (ou Pharmacies gratuites), destinées au soulagement du peuple (*hoeï mín yŏ kiŭh koान*). Ce fut en 1287, sous le règne de *Taï-thsoûng* (Ogodaï) que l'on commença à établir dans la capitale (*Khanbâlik*) et dans dix *loú*, des officines de ce genre. Plus tard, il y en eut dans chaque circonscription administrative, grandes et petites. Les Annales donnent le montant de la part contributive annuelle de chaque province pour l'entretien de ces pharmacies gratuites et des médecins qui les dirigeaient.

CIII. — (1) Entre tous les moyens de secourir le peuple dans les temps de famine, disent les Annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 96, fol. 24), il n'en est aucun qui soit comparable à celui de donner à ceux qui sont dans la détresse (de faire la charité aux malheureux). Sous les Mongols, le mode de secourir le peuple était de deux sortes : le premier s'appelait la « remise des taxes (*kioûen mièn*) » ; le second se nommait « le don de bienfaisance (*tchín thâï*) ». Le premier, comme son nom l'indique, consistait dans la remise, par le souverain, de tout ou partie des charges publiques. Le second consistait en des secours en nature, comme du riz, du millet, etc.,

Il est voirs[2] que il fait eslire[3] mainte mesnie[4] de la ville, qui sont souffreteus[e], et de tel mesnie sont six en un hostel[f]; et de tel

[e] Ms. B. *souffraiteux.* — [f] Mss. B. C. Le ms. A. *ostel.*

---

[2] *Vrai.* — [3] *Choisir.* — [4] *Ménage, famille.*

donnés aux malheureux par la charité publique et privée. Les Annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 96, fol. 24-33) énumèrent tous les actes publics de ce genre qui eurent lieu sous la dynastie mongole et au nom des souverains; un volume suffirait à peine pour les reproduire. On y voit que Marc Pol a été loin d'exagérer les bienfaits de cette nature attribués par lui à Khoubilaï-Khaân. Ainsi en 1260, les denrées de subsistances ayant éprouvé un déficit, on recueillit de l'argent pour être distribué à un certain nombre de nécessiteux. En 1261, le gouvernement fit remise des charges ou taxes arriérées aux habitants des trois divisions de la capitale (*sí king*, *pĕ king*, *yen king*, etc.). Pendant tout le règne de Khoubilaï-Khaân, il n'y a pas une année dans laquelle les Annales (*lieu cité*) ne rapportent des remises d'impôts, de taxes, de charges, pour une cause ou pour une autre, aux habitants de la capitale (*Taï-tou*), de la résidence impériale d'été (*Chang-tou*) et à diverses provinces ou départements de l'Empire; et des distributions de secours dans les temps de disette ou de calamités publiques. Nous croyons pouvoir assurer que l'histoire d'aucun souverain et d'aucune dynastie en Europe ne pourrait présenter une pareille énumération d'actes de générosité et de bienfaisance.

Les lettrés âgés, les pauvres, les orphelins, ou ceux qui étaient abandonnés, sans asile, recevaient des secours du gouvernement de Khoubilaï-Khaân. En 1260 (selon les Annales de la dynastie mongole: *Yuen-sse*, k. 96, fol. 28 et suiv., un édit impérial fut rendu portant : « que les « lettrés âgés, les orphelins, les hommes aban-« donnés et sans asile, ainsi que ceux qui étaient « malades et infirmes, qui, tous, dans l'Empire, « ne pouvaient pas pourvoir à leur subsistance, « étaient la *population du ciel* (*thiên mîn*), la-« quelle n'était pas blâmable de l'état où elle se « trouvait. » Cet édit prescrivait à tous les fonctionnaires publics en exercice de leur donner secours et assistance. En 1264, un nouvel édit ordonna de donner des médicaments à ceux qui étaient malades, et des secours en nature à ceux qui étaient dans le besoin. En 1271, il fut ordonné d'établir dans chaque *loú* (grand département) des maisons d'assistance publique (*tsi tchoûng youán*), pour y donner un asile et la nourriture aux malheureux, et des secours au dehors en combustible. L'année suivante (1272), les directeurs de ces établissements n'y autorisèrent plus d'admission; toutes les distributions d'aliments et de combustibles se firent alors dans les salles publiques des diverses localités. En 1282, chaque département (*loú*) établit un bureau central d'assistance publique, dans la direction duquel l'administration et la comptabilité des autres bureaux étaient réunies.

En 1283, on donna aux orphelins et aux vieillards du quartier méridional de la capitale (le quartier chinois) des maisons pour y loger (*fâng ché*, ce sont les *hostels* dont parle Marc Pol), avec la nourriture et le vêtement. En 1291, on distribua aux femmes veuves pauvres des vêtements d'hiver et d'été. En 1292, on distribua aussi aux enfants pauvres cinq livres par jour de combustible. En 1294, on ne fit que des distributions de riz et d'étoffes de soie légère. (*Yuen-sse*, k. 96, fol. 28, v°.)

Les Annales mongoles s'étendent encore très au long sur toutes les autres distributions, en nature et en argent, faites aux populations malheureuses dans la capitale et dans toutes les provinces de l'Empire. Nous ne pouvons en donner ici la traduction. Nous en avons assez fait connaître pour confirmer, sur tous les points, le récit de Marc Pol, que l'on aurait pu, sans cela, taxer d'exagération. Il est plutôt resté bien au-dessous de la vérité, comme il l'a dit lui-même; et il fallait peut-être le témoignage irréfragable des historiens officiels chinois pour ne laisser désormais planer aucun doute sur celui du célèbre Vénitien. Nous pensons que ceux qui se donneront la peine de nous lire seront de notre avis.

huit, et de tel dix [g]; et mains et plus, si comme il sont. Si que c'est en somme [h] un grant nombre de gent. Et à chascune mesnie [i] leur fait donner, chascun an, froument et autres blés, tant qui leur soffist [j] à tout l'an. Et ainsi fait [k] toutes fois chascun an. Et encore plus, que touz ceus qui veulent aler à s'aumosne [l] chascun jour en sa court, si pevent [m] avoir un grant pain chaut [n] pour chascun, et nus [o] n'y est refusez ; car ainsi l'a ordené [p] le seigneur ; si que il y en vait [q] chascun jour plus de trente mille ; et c'est tout l'an par chascun jour. Et c'est bien grant bonté de seigneur qui a pitié de son poure pueple [r]. Et il l'ont à si grant bien que il l'aourent [5] comme dieu.

Or vous ai conté et dit de son ordenement [s]; si nous partirons de la cité de Cambaluc et enterrons [t] dedens le Catai pour conter vous [u] des grans choses et riches qui y sont.

CHAPITRE CIV.

Ci commence de la province de Catay et du flun de Pulisangin.

Et sachiez que le seigneur manda [1] ledit messire Marc Pol, qui tout ce raconte, par [a] son message (1) en la partie de ponent [2]. Et se

[g] Le ms. B. ajoute : *et de tel douze.* — [h] Id. *une grant somme et.* — [i] Ms. C. *mesgnie.* — [j] Ms. B. *souffist grandement.* — [k] Ms. A. *ainssi vait.* — [l] Ms. C. *son aumosne.* — [m] Ms. A. *pueent.* — [n] Ms. B. *un tres grant pain chault.* — [o] Id. *nulz.* — [p] Id. *ordonné.* — [q] Ms. C. *va.* — [r] Mss. B. C. *peuple.* — [s] Ms. B. *ordonnance.* Ms. C. *ordonnement* (ordre, disposition; règlements intérieurs de la cour de Khoubilaï). — [t] Mss. B.C. *entrerons.* — [u] Ms. C. *vous conter.*

CIV. — [a] Mss. A. et B. Le ms. C. *pour.*

---

[5] *L'adorent.*

CIV. — [1] *Envoya.* La version latine de la S. G. dit : « Magnus Kaan misit ambaxiatorem dominum Marcum versus ponentem. » — [2] *Vers l'occident.*

CIV. — (1) Marc Pol, après avoir décrit ce qu'il avait observé dans la capitale de l'Empire mongol de Chine, et à la cour de Khoubilaï-Khaân à laquelle il était attaché, commence la description de la Chine proprement dite dans l'ordre qu'il la parcourut, en allant et en revenant des missions lointaines que Khoubilaï-Khaân lui confia à plusieurs reprises. Il paraîtrait, d'après les termes de nos deux plus anciens mss., que ce serait le *Rapport* même, fait par Marc Pol au grand Khaân, de retour de sa mission dans les provinces sud-ouest de la Chine, au Tibet et dans le royaume de *Mien* (dont il avait gardé sans doute une copie), qui est reproduit ici dans son Livre, avec les modifications nécessitées par le caractère et le dessein de l'ouvrage. C'est au surplus la conviction qui viendra à l'esprit de toutes les personnes qui liront at-

parti de Cambaluc, et ala bien quatre moys[b] de journées vers ponent. Et, pour ce, vous conterai tout ce que il vit en celle voie, alant et tournoiant[c].

Quant l'en se part de la cité de Cambaluc et l'en a chevauchie .x. milles, si treuve l'en un moult gran flun[3] qui est appellez *Poulisanghins* (2), lequel flun vait à la mer occeane[d], en quoy vait plu-

[b] Le ms. B. *trois mois.* — [c] Ms. C. *retournant.* — [d] Ms. B. Le ms. A. *osiânné.*

---

[3] *Fleuve*, de *flumen.*

tentivement Marc Pol, que son ouvrage n'a pas dû être rédigé seulement de mémoire, mais d'après des documents composés sur les lieux, et surtout, les Rapports que, pour satisfaire la curiosité du grand Khaân (Voir p. 25, n. 3) il dut rédiger avec soin au retour de ses diverses missions. C'est ce qui donne à son livre, sur beaucoup de points, un caractère en quelque sorte officiel, les parties étrangères à la personne et à la cour de Khoubilaï-Khaân ayant été rédigées pour ce souverain avide de connaissances, et qui avait à sa cour des personnes capables d'en relever les erreurs si Marc Pol en avait commis.

(2) « Trois chemins, dit Rachid-ed-din (*Journal asiatique*, t. II, p. 348) conduisent de la résidence d'hiver (*Taï-tou — Pé-king*) jusqu'ici (*Kaï-ping-fou*, la résidence d'été); l'un est la route de chasse, réservée aux ambassadeurs seuls; le second va vers la ville de *Djoudjou* (*Tso-tchéou*) et suit les bords du سنكين *Sanghin*, qui produisent une grande quantité de raisins et de fruits. »

Cette rivière qui est ici nommée : *Sanghin*, est un des noms de la rivière *Lou-kéou*, *Young-ting*, etc., sur laquelle se trouvait construit le pont que Marc Pol nomme *Poulisangin*, d'un mot composé persan : پول *poul* qui veut dire pont (en comp. *poul-i*) et de سنك *sang*, *pierre*; c'est-à-dire *pont de pierres*; ce qui a fait nommer depuis la rivière *Sang-kan*.

La grande Géographie impériale de la Chine (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 5, fol. 9-10, édit. de 1744) décrit ce pont de la manière suivante :

« Lou keou khiao » pont de *Lou-kéou* ». Ce pont est situé sur la rivière de *Lou-kéou* (nommée aussi *Săng-kan*, ou des mûriers), à 30 *li* au sud-ouest de la ville cantonale *Yuen-ping*. On lit dans l'histoire des *Kin* (la dynastie d'*Or*, dont il sera bientôt question), Section des *rivières* et des *marais*, que la 29[e] année *taï-ting* (1189) la rivière de *Lou-kéou* devint comme un torrent rapide en inondant ses rivages. On ordonna d'y construire un pont en pierres, qui fut achevé en 1192, et on le nomma le pont *des plus avantageux.* On lit dans l'histoire des *Yuen* (ou Mongols) que dans l'année 1317, on établit sur ce pont une « inspection des passants » (un péage). Il fut réparé en 1444, sous la dynastie des *Ming*.

« Sa longueur est d'environ 200 *pou* et plus (environ 366 m.). Les parapets en balustrades sont sculptés en forme de *figures de lions* (*ssé-hing*). Chaque matin, l'éclat des vagues reflète l'image du croissant de la lune. En dessus et au-dessous de ce pont la rivière est tellement agitée que le mouvement des vagues se fait sentir jusqu'à la capitale...

« La première année *Khang hi* (1662) le trésor impérial fit restaurer les piles de ce pont, et il y eut de nouveau un péage établi. Peu de temps après, le sous-préfet de l'arrondissement s'en servit pour arrêter les voleurs qui prenaient cette route occidentale. »

La même géographie, en décrivant le cours de la rivière *Lou-kéou* (k. 4, fol. 3), dit que le *Young-ting hó*, ou la « rivière *Young-ting* » (nom sous lequel elle est portée dans la Géographie en question, au nombre des fleuves et rivières du département de *Chun-thien-fou* ou de *Pé-king*), n'est que le *Sang-kan-hó*, la rivière *Sang-gan*, à laquelle on a donné successivement, et selon son parcours, différents noms, entre autres celui de *Lieôu-li-hó* (k. 4, fol. 3 v.), « la rivière cris-

sieurs marchans avec leur marchandises, dessus ce flun. Si y a moult beau pont[e] de pierre; car, sachiez, pou en y a de si beaus. Et est si fait. Il est lonc bien trois cens pas, et de lè[f] a bien huit; car[g] bien pevent[h] aler dessus dix hommes à cheval de front. Il y a .xxiiij. arches et .xxiiij. moulins en l'yaue[i]; et est tout de marbre bis[4] moult beaus[j] et bien fait et bien assis. Il y a de chascune part du pont[5], par dessus, un mur de tables de marbre et de coulombes[6] ainsi fait. Il a au chief une coulombe de marbre, et dessous[k]

[e] Ms. B. *beaux ponts.* — [f] Ms. C. *large. Lè* et *lez* viennent de *latus.* — [g] Ms. A. *quar.* — [h] Id. *puent.* — [i] Ms. C. *aigue.* — [j] Ms. A. *biaus.* — [k] Mss. A. B. *dessus.*

---

[4] *Gris cendré.* — [5] *De chaque côté du pont.* — [6] *Colonnes.*

talline », de *Hoên-hô*, « rivière trouble » comme on la nomme vulgairement, disent les rédacteurs. C'est donc à tort que le P. Magaillans (*Nouvelles Relations de la Chine*, trad. franç., Paris, Barbin, 1688, p. 15) dit que Marc Pol s'est trompé, en décrivant un pont placé sur le *Pouli Sangan*, nom que les Tartares de l'ouest donnaient au *Hoên-hô*, ou « rivière trouble », lorsqu'ils étaient maîtres de la Chine, lequel pont n'a que *treize* arcades, au lieu de *vingt-quatre*, etc. « Ce qui, ajoute-t-il, a fait tomber Marc Polo dans ces erreurs, est que, trois lieues plus loin, vers l'ouest il y a une autre rivière et un autre pont de vingt-quatre arcades. Les cinq du milieu sont faites en voûte : les autres sont plates et couvertes de fort longues et fort larges tables de marbre, toutes fort bien travaillées et taillées en lignes droites. Au milieu de ce pont on voit les colonnes dont parle Marc Pol dans sa description. La rivière s'appelle *Cieû* (lisez *Liéôu*) *lî hô*, ou « rivière de verre », parce qu'elle est claire, paisible et navigable; et ainsi, je crois que cet auteur s'est trompé, en confondant les deux ponts. (On a vu que, selon la grande Géographie impériale de la Chine, la rivière de *Sang-kan*, *Lou-kéou*, *Lieou-li*, « rivière de cristal », est la *même*, selon le temps et les lieux). Le premier est le plus beau de la Chine, et peut-être du monde, comme il dit, tant par l'excellence de l'ouvrage, que pour la matière dont il est fait. Il est tout de marbre blanc très-fin et très-bien travaillé et d'une architecture parfaite; les rebords (ou les parapets) ont cent quarante colonnes, soixante et dix de chaque côté. Elles sont éloignées l'une de l'autre d'un pas et demi, et séparées par des cartouches faits d'une belle pierre de marbre où l'on a ciselé diverses sortes de fleurs, de feuillages, d'oiseaux et d'autres animaux ; ce qui forme un ouvrage aussi magnifique qu'il est parfait et admirable. A l'entrée du pont, qui regarde l'orient, il y a de part et d'autre deux beaux piédestaux fort élevés avec des tables de marbre au-dessus, sur lesquels sont *deux lions* d'une grandeur extraordinaire, et faits en la manière que les Chinois les représentent. Entre les jambes de ces lions, sur leur dos, sur leurs côtés, et sur leur poitrine, on a taillé dans la même pierre de marbre, avec une beauté et une délicatesse surprenantes, quantité de lionceaux, dont les uns se pendent aux lions, les autres sautent, et les autres montent ou descendent. A l'autre bout, du côté de l'occident, on voit aussi sur deux grands piédestaux deux enfants de même marbre, travaillés avec autant d'art et de perfection que les lions. »

Il y a bien actuellement un pont sur la « rivière de cristal » *Liéôu-lî-hô*, qui est un des affluents du *Young-ting-hô*; mais tout ce qu'il en est dit dans la grande Géographie citée (k. 5, fol. 10), c'est qu'il est situé à 40 *li* au midi de la ville cantonale nommée *Liang-hang*, et que la 25[e] année *kia-thsing* des *Ming* (1546) ce pont fut de nouveau reconstruit. Le *Poulisanghin* est donc bien le pont actuel de *Lou-kéou*.

la coulombe un lyon de marbre, et que je coulombe est dessus les reins du lyon. Et par dessus celle coulombe, sur un autre lyon de marbre, lesquelx lyons sont moult beaux et granz et bien entailliez soubtilment. Et loins de ceste coulombe, et dessus les reins au lyon loins un pas, si a une autre coulombe avec deux lyons, ainsi faite, ne plus ne moins[m] comme la premiere[7]. Et de l'une coulombe à l'autre, si est clos de tables de marbre bis[8], à ce que les genz ne cheient[n] en l'yaue. Et ainsi va[o] de lonc en lonc d'une part et d'autre, par quoi c'est une moult belle chose à veoir (3).

Or vous avons conté de ce beau pont; si vous dirai d'autres novelles choses.

[l] Ms. [illegible]. — [m] Mss. A. C. *mains* et *mainz*. — [n] Ms. C. Les mss. A. B. *chieent* [illegible]. — [o] Ms. C. *vait*.

---

[7] C'est-à-dire : *ayant sa base et son chapiteau formes, l'un et l'autre, par la figure d'un lion.* — [8] *Des balustrades de marbre gris vont d'une colonne à l'autre.*

(3) Ce pont remarquable décrit par Marc Pol est figuré sous le titre de *Lou-keou khiao* (voir la note 2 de la page 349) dans la grande « Geographie de la province de Tchi-li, » intitulee : *Ki fou thoung tchi* (20 vol. in-fol., publiés la 21e année de *Khang-hi*, ou 1682; V. *Kiouan*, I, fol. 2-3). La gravure qui représente le pont lui donne treize arches, dont les trois du milieu sont surmontées d'une grosse tête de Chimère; les parapets ont de chaque côte quatorze bases de colonnes supportant des lions accroupis (voir le no 2[illegible] des *Livres chinois* de la Bibliothèque imp. de Paris).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

LE LIVRE

DE

MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie,
imprimeurs de l'Institut de France, rue Jacob 56.

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE

DE

MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE

CONSEILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

KHOUBILAÏ-KHAÂN;

RÉDIGÉ EN FRANÇAIS SOUS SA DICTÉE EN 1298

PAR RUSTICIEN DE PISE;

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thiébault de Cepoy, accompagnée des *variantes*, de *l'explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie;

PAR

M. G. PAUTHIER.

DEUXIÈME PARTIE.

> Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce Livre et le faites lire; si y trouverez les grandismes merveilles qui y sont escriptes de la grant Ermenie, et de Perse, et des Tatars, et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre Livre vous contera tout par ordre apertement. (Prologue.)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

rue Jacob, 56

MDCCCLXV

SECONDE PARTIE.

LE LIVRE

DE MARC POL,

CITOYEN DE VENISE.

CHAPITRE CV.

Ci devise de la grant cité de Giugiu.

Quant l'en se part de ce pont et l'en a chevauchie trente milles par ponent, trouvant toutesvoies belles herbergeries [1] pour les viandes [2] et belles vingues [a], et beaus [b] jardins et beaus champs, et belles fontaines; adonc treuve l'en une cité qui a nom Giugiu (1),

CV. — [a] Ms. C. *vignes.* — [b] Ms. A. *biaus.*

CV. — [1] *Hôtellerie.* — [2] *La nourriture.*

CV.—(1) La ville dont il est ici question est celle de 涿州 *Tcho-tcheou* (ou selon la prononciation adoucie des Mongols : *Djo-dcheou*), qui fut élevée au rang de *loú*, ville de premier ordre, en 1236, sous Ogodaï; en 1263, sous Khoubilaï, elle redevint ville de second ordre, et appartint au *loú* (I[re] division) de *Taï-tou*, la capitale. Elle est placée par la grande Géographie impériale à 140 *li* (environ 14 lieues de 20 au degré de 78 kilom.), au sud-ouest de la ville chef-lieu du département, ou *Pé-king*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement; sous les Mongols, en 1236, elle fut élevée au rang de chef-lieu d'un *loú* ou grand département de ce nom: mais, en 1263, elle redevint ville de second ordre, et fit partie du *loú* ou département de *Taï-tou*, la capitale. Elle devait donc avoir l'importance que lui donne Marc Pol.

Elle est également située à la distance voulue de Khan-baligh ou Pé-king, car Marc Pol a compté 10 *milles*, de cette dernière ville au pont de *Pou-li sanghin*, et 30 *milles*, de ce pont à *Giugiu* (prononcez à l'italienne : *Djeou-djeou*) ou *Tcho-tcheou*, ce qui, d'après l'évaluation du mille vénitien à 1,856 m., donnerait, pour 40 milles, environ 75 kilomètres. La différence est insignifiante ; elle peut très-vraisemblablement ne consister que dans l'évaluation du *li* chinois, qui a été, et est encore compté de différentes grandeurs.

grant et belle. Si y a maintes abbaies[c]; et les genz y vivent de marchandise et d'art. Il labourent[3] draps de soye et d'or et sendaus[d] moult beaus. Et si y a maintes herbergeries pour les cheminans. Et quant l'en est parti de celle cité et en a chevauchie une mille[e], si treuve l'en deux voies dont l'une vait à ponent[4], l'autre à sieloc[5]. Celle du ponent est du Catay, et celle du sieloc vait vers la province du Manzi (2). Et l'en chevauche[f] dix journées vers ponent par la province du Catay, et toutes fois trouvant cités et chasteaus et mains beaus casaus[6] de grans marcheandises et de grans[g] ars, et beaus champs et belles vingnes et privées genz[7]. Mais pour ce qu'il n'y a chose qui à conter face, ne vous en dirai ore riens. Si vous conterai d'un royaume qui Taianfu est appellez.

CHAPITRE CVI.

Ci devise du royaume de Taianfu.

Quant l'en a chevauchie ces dix journées partant de la cité de Giugiu, si comme je vous ai dit, si se treuve l'en en un royaume qui est appelés Taianfu. Et est chief de la province, cette cité où nous venismes[1], qui aussi a nom Taianfu (1), laquelle est moult grant

[c] Le ms. C. ajoute : *de ydres* (d'idolâtres). — [d] Ms. B. *cendaux* ; étoffe dans laquelle la soie entre pour moitié. — [e] Mss. B. C. *une lieue*. — [f] Mss. A. B. et C. *Et quant l'en a chevauchie*. — [g] Ms. A. *biaus*.

[3] *Fabriquent*. — [4] *Au couchant*. — [5] *Au midi;* de l'italien *sirocco*, vent du midi. — [6] *Villages, bourgs*. — [7] *Des gens de service*, « domesticos homines » (vers. lat).
CVI. — [1] *Vinmes*.

(2) Par les dénominations de *Catay* et de *Manzi*, Marc Pol désigne les deux divisions de la Chine : l'une septentrionale (le Catay), plusieurs fois conquise par les peuples tartares (les *Khi-tan*, les *Kin*, etc.), et l'autre, méridionale, qui constitua l'Empire des *Soung*, détruit par Khoubilaï Khaân; le *Hoang-hô* en formait en partie la limite séparative. Encore aujourd'hui même la grande route qui conduit de la capitale dans les différentes provinces de l'Empire se partage près de *Tcho-tcheou;* l'une se dirige au sud, vers le *Hô-nân*, et l'autre se dirige à l'ouest, par la province du *Chân-sî*, et de là dans la partie occidentale de la Chine, et vers le Tibet. C'est cette dernière route que va prendre Marc Pol.

CVI. — (1) 太原府 *Thai-yuan-fou*. (Lat. 37° 53′ 30″; long. E. 110° 13′), situé à 1200 *li* de *Pé-king*. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de ce nom et aussi de la province du *Chân-sî* (l'Occident des montagnes),

cité et belle. Et si fait on grans marchandises et grans ars; car en ceste cité se fait grant quantité de harnois qui ont grant besoing à l'ost[2] du seigneur. Et y a moult de vingnes[a] moult belles, dequoy il ont vin à grant habondance. Car en toute la province du Catay ne naist[b] vin, fors que en celle seulement. [Et de ceste cité l'en va par toute la province. Il ont encore grant quantité de soie, car il ont mouriers et vers[3] qui la font en grant habondance[c].]

Et de ceste cité de Taianfu, si chevauche par ponent sept journées[d] par moult belles contrées là où l'en treuve villes et chasteaus[e] assez, où l'en fait grans marchandises et pluseurs ars[4]. Et issent[5] de ceste contrée plusieurs grans marchans qui vont en

CVI. — [a] Ms. C. *vignes*. — [b] Ms. A. *vait*. Ms. C. *croist*. — [c] Ces dernières phrases entre crochets ne se trouvent que dans le ms. C. — [d] Ms. A. *vij. jornées*. — [e] Id. *chastiaus*.

---

[2] *Armée*. — [3] *Mûriers et vers à soie*. — [4] *Arts industriels*. — [5] *Partent*.

dont la population était, en 1812, de 14 millions d'habitants. Cette ville est située, selon la grande Géographie impériale (K. 72, fol. 1), à 1200 *li* de la capitale. La province dont elle est le chef-lieu formait sous les *Tcheou* (1134-206 av. J.-C.) le royaume de *Thàng*, ensuite celui de Tsin. Sous les *Han* (201 av. J.-C.), elle devint royaume de *Weï*. Plus tard (en 178 av. J.-C.), ce fut le *Royaume de Thaï-yuen*; réduite ensuite en principauté du même nom, elle redevint royaume sous les *Tsin* (265-419). L'empereur *Ming-ti* des *Thàng* y établit sa cour en 723 de notre ère, et en 742, il lui donna le nom de *Pé-king*, « capitale du Nord. » Après de nombreuses vicissitudes, *Thaï-yuan-fou* devint le chef-lieu des forces militaires de la dynastie *Kin*, détruite par les Mongols. En 1216, la onzième année du règne de Dchinghis-Khaân, *Thaï-yuan-fou* fut érigée en *loú*, formant le chef-lieu de l'administration des conquêtes mongoles dans les provinces occidentales de la Chine. En 1305, on changea son nom en celui de *Ki-ning* pour le rattacher à la province du *Chan-si*; mais avant, c'était un *loú* qui dépendait de la province centrale de *Pé-king*. Sa population était de 75,404 familles, et de 155,321 bouches ou personnes soumises à la capitation. (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 31.)

« Les mines de fer du département de *Thaï-yuan-fu*, dit Klaproth (*Journal asiatique*, février 1828, p. 99), sont encore aujourd'hui les plus riches de la Chine; on y façonne très-bien ce métal, principalement à *Taï-yuan* même, et dans la petite ville de *Siu keou hian*; leurs habitants fabriquent des sabres, des poignards, des couteaux, des ciseaux et des briquets, qui se vendent dans tout le nord de la Chine et en Mongolie. Le vin de raisin de *Taï-yuan-fou* était déjà célèbre du temps des *Thang* (du septième au neuvième siècle), car la description géographique de l'Empire sous cette dynastie dit que ce vin était envoyé en tribut à la cour des empereurs. Sous la dynastie mongole, l'usage du vin de raisins se répandit beaucoup; on le préféra au vin de grains, parce que, à un goût plus agréable, il joignait la propriété de se conserver un grand nombre d'années; on le mettait dans de grandes jarres que l'on enterrait. L'histoire chinoise rapporte qu'en 1296 un grand de la cour de *Pé-king* fit à ses frais clore de murs les vignobles des départements de *Taï-yuan* et de *Phing-yang*. Ce fut le fondateur de la dynastie des *Ming* qui accepta, pour la dernière fois, en 1373, le vin de *Taï-yuan*; il défendit qu'à l'avenir on lui en présentât davantage. »

Ynde, et par autres païs, faisant leur marcheandise et leur proufit [f]. Et quant on a chevauchie ces sept [g] journées adonc si treuve l'en une cité qui a nom Pianfu (2), qui moult est grant citez et de grant vaillance ; en laquelle a marchans assez qui vivent d'art [6] et de marchandise. Et si font soie en grant habondance [h].

Or vous lairons de ce, et vous conterons d'une grant cité qui a nom Cacianfu. Mais tout avant vous conterons du noble chastel que l'en appelle Taïcin [i] (3).

[f] Ms. B. *pourfit.* Ms. C. *prouffit.* — [g] Ms. A. *x journées.* — [h] Cette phrase manque dans le ms. B. — [i] Ms. A. *Caicui.* Ms. B. *Catay.* Ms. C. *Taicuy.*

[6] *D'industrie.*

(2) 平陽府, *p'ing-yang foù.* (Lat. 36° 06′ 00″ ; long. E., 109° 13′ 00″). Cette ville, aujourd'hui encore chef-lieu d'un département de la province de *Chan-si*, est située à 1800 *li* de *Pé-king*. Ce fut là, selon les historiens chinois, que *Yao* et *Chun* (2337-2285 av. J.-C.) établirent le siége de leur empire. Son territoire fut à plusieurs époques celui de la principauté de *Hô-thoûng* (« l'Orient du fleuve jaune ») ; et sous les *Tçin* (265-420), il reçut le nom de « Principauté de *P'ing-yâng ;* » sous les *Soung* et les *Kin* (960-1226), ce fut le département du même nom. Il porta celui de *P'ing-yuân loú* sous les Mongols, jusqu'à l'année 1305, époque à laquelle ce nom fut changé en celui de *Tçin-ning loú.* C'est donc à tort que M. Abel Rémusat (*Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 391), en rendant compte de l'édition anglaise de Marc Pol donnée par Marsden, objecte, contre l'identification de *Pianfu* avec *P'ing-yâng-fou*, « que ce nom ne lui fut donné que sous la dynastie des *Ming*, cent cinquante ans après le temps où Marc Pol put la visiter. » « Il en est de même, ajoute-t-il, pour *Tainfu*, car, au temps des Mongols, il y avait 700 ans que cette ville ne portait plus le nom de *Taï-youan*, et elle ne le reprit que sous la dynastie des *Ming.* » M. Rémusat a été induit en erreur ; les Annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 58, f° 31), et le *Taï-thsing i thoung-tchi*, (k. 72 et 74), établissent le contraire, ainsi que nous l'avons rapporté ci-dessus. Ces deux villes portaient précisément les noms de *Tâï-yuên foú* et de *P'ing-yâng foù* durant le séjour de Marc Pol en Chine ; et ces noms ne furent changés qu'en 1305, *quatorze* ans après son départ. C'est pour que l'on ne puisse pas nous opposer à cet égard l'opinion du savant professeur que nous avons cru devoir la rappeler ici, en citant les autorités officielles chinoises.

La prononciation *P'anfu*, pour *P'ing-yang-fou* est encore aujourd'hui la prononciation de *Pé-king*, que suivait Marc Pol, et dans laquelle un grand nombre de finales des mots sont supprimées pour contracter le mot composé. Loin donc que Marc Pol, dans la plupart des cas, altère les noms d'hommes et de lieux qu'il cite, il les reproduit exactement comme il les a entendu prononcer. C'est une preuve de plus de l'exactitude et de la sincérité de notre voyageur.

(3) Le texte italien de Ramusio est le seul, si nous ne nous trompons, qui porte *Taighin* au lieu de *Caicui*, qui est la leçon fautive passée dans les autres textes et versions par la faute des copistes, lesquels ont confondu le T initial avec le C, dont la ressemblance est très-grande dans l'écriture gothique, et le trait oblique de l'*i*, dans la même écriture, aura été déplacé. Aussi n'avons-nous pas hésité à restituer à notre texte la leçon de *Taïcin*, prononcé à l'italienne *Taïtchin*, qui représente fort bien la prononciation adoucie de *Pé-king*, du nom chinois 太慶

CHAPITRE CVII.

Ci dist du chastiau de Catay.

Et quant l'en est parti de Pianfu, si chevauche l'en par ponent deux journées; adonc treuve l'en le noble chasteau [a] de Catay [b], lequel fist faire jadis un roys de celle contrée, que l'en clamoit : « le roy d'Or » [c] (1), ouquel chastel a un [d] moult grant palais et bel.

CVII. — [a] Ms. B. Ms. A. *chastiau.* — [b] Ms. C. *Caycuy.* — [c] Mss. A. B. C. *d'oc* ou *d'ot*, partout; ce qui est certainement une faute de copistes. Le texte de la S. G. porte *Dor.* L'ancienne version italienne de la Crusca : *Dor.* — [d] Ms. C.

Taï-khing (prononcé à *Pé-king : Taï-tching*), qui est celui d'un fort de ce nom, « situé, selon la grande Géographie impériale (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 83, fol. 16), sur le côté occidental du *Hoâng-hô*, ou « Fleuve jaune », à l'occident de la ville cantonale de *Young-thsï*. Les uns le nomment encore *Lin tçin kouan*, « le passage fortifié de *Lin-tçin*; » les autres *Hô kouân*, « le passage fortifié du fleuve ». Il est comme à cheval sur le territoire de la province du *Chen-si*. « Ce fort portait anciennement, et porte encore actuellement, le nom de *P'ou-tsin;* mais l'an 1011 de notre ère, sous la dynastie des *Soung*, ce nom fut changé en celui de *Taï-khing kouân*, « passage fortifié de *Taï-khing* ». Sous le règne de la dynastie des *Soung*, on y avait établi le premier (ou le plus avancé) des signaux de feu; mais les troupes de *Kïn* (ou de la dynastie d'*Or*) ayant épié le moment favorable pour s'introduire dans le passage, traversèrent le fleuve et s'emparèrent du fort, que l'on nomme aujourd'hui *P'ou-tsin.*

« Dans l'année 1328, sous le règne de la dynastie mongole qui avait détruit celle des *Kin* ou d'*Or*, le chef militaire (*hïng-thâï*) de la province du *Chen-si*, Yesieu Tiemour, partit du fort de *Taï-khing*, traversa le *Hoang-hô* ou le « fleuve Jaune » (le *Caramoran* de Marc Pol, mot mongol signifiant le « fleuve Noir »), et entra dans la ville départementale de *Ho-tchoung fou.* »

La grande Géographie impériale de la Chine, d'où les détails qui précèdent sont tirés, ne donne pas d'autres renseignements sur le fort de *Taï-khing* ou *Taï-tching*. On y voit toutefois que ce fort avait, sous les Mongols, une assez grande importance, puisque le commandant militaire de la province du *Chen-si*, le prince *Yesien Tiemour* y séjournait, et que c'est de ce fort qu'il partit en 1328, à la tête de ses troupes, pour aller combattre *Yen Témour*, un autre prince mongol, qui s'était déclaré pour *Tou-Temour* à la mort de l'empereur *Taï-ting*. On y voit aussi que le prince mongol, de même que Marc Pol, en quittant le fort de *Taï-khïng*, traversa le *Hoâng-hô* pour se rendre à la ville départementale de *Ho-tchoung-fou;* ce qui doit faire supposer que Marc Pol avait dû traverser une première fois le fleuve Jaune pour se rendre de *P'ing-yâng-fou* à *Taï-khing*. L'emplacement de ce fort n'est indiqué dans aucune des cartes chinoises que nous possédons. Klaproth (*Journal asiat.*, année 1828, t. I, p. 102) prétend que Marc Pol a commis une erreur de mémoire, en disant qu'il arriva de *Taï-cin* à *Caciau-fu*, tandis que c'est le contraire qui dut avoir lieu. Nous croyons que ce n'est pas Marc Pol qui est ici dans l'erreur. Toutefois l'emplacement du fort en question n'est pas pour nous bien déterminé, les cartes chinoises que nous avons pu consulter ne donnant pas cet emplacement.

CVII. — (1) En chinois, 金王 *Kïn wâng*, « Roi d'or », ou « Roi de la dynastie d'Or »; en mongol, *Altoun khan;* c'est cette dernière dénomination qui a été adoptée par les historiens musulmans pour désigner les princes

Et y a une grant sale où sont pourtrait touz les roys qui furent anciennement en celle province; et est paint à or et de moult d'autre belle painture [e]. Et est moult belle chose a veoir [f]. Et tout ce avoit fait faire chascun roy qui regnoit en celle province l'un apres l'autre.

Or vous conterons une belle nouvelle qui avint entre ce roy d'Or et Prestre Jehan (2), selonc ce que la gent [g] de celui chasteau racontent.

Il fu voirs [1], selonc ce qu'il distrent [2], que celui roy d'Or [c] ot [3] guerre contre Prestre Jehan. Mais il estoit en si fort lieu que Prestre Jehan ne povoit aler sus lui, ne lui nuire; de quoi il avoit grant ire. Or avint que il s'assamblerent .xvij. vallez [h] de la court Prestre Jehan, et li [i] distrent que, se il vouloit, qu'il li [i] apporteroient le roy d'Or tout vif. Et, il respondi qu'il le vouloit moult volentiers, et qu'il leur en saura [j] moult grant gré, se il le font ainssi.

[e] Ms. B. *de moult de belles autres paintures.* — [f] Cette phrase manque dans le ms. B. — [g] Ms. B. *les gens.* — [h] Ms. B. *milliers.* Ms. C. *varlez* (jeunes gens de qualité). — [i] Ms. B. C. *lui.* — [j] Ms. B. *sauroit.*

CVII. — [1] *Vrai.* — [2] *Dirent.* — [3] *Eut.*

de cette dynastie, dont les possessions s'étendaient au nord de la grande muraille et sur plusieurs provinces du nord-ouest de la Chine : le *Chan-toung*, le *Hó-nân*, le *Pé-tchi-li*, le *Chan-si*, et plusieurs villes du *Kiâng-nân* et du *Chen-si*. Elle commença en 1115 et finit en 1234, lors de la conquête des Mongols.

Marc Pol introduit encore ici, au milieu de sa narration, un de ces épisodes destinés par lui à soulager l'attention de ses lecteurs. C'est un de ces récits légendaires, dont le fond peut être historique, mais dont il est difficile assez souvent de reconnaître l'origine. Nous ne l'avons pas trouvé mentionné dans l'histoire des *Kin*.

Quant au château de *Taïcin* (ou *Taï khing*) « lequel fist faire *jadis* un roys de celle contrée « que l'on clamoit *le Roi d'Or*, » on n'y trouve plus les portraits des rois qui furent en cette province, comme le dit Marc Pol; du moins la grande Géographie chinoise déjà citée n'en fait pas mention.

A propos de la phrase de notre texte citée ci-dessus, un éditeur de deux rédactions italiennes de Marc Pol, le comte Baldelli Boni, fait cette remarque (*Il Milione di Marco Polo*, t. I, p. 98) : « Il Codice Pucciano (cartaceo del secolo XIV), dice : *lo quale* (castello) *fe fare* Jaddis, *uno Re.* La voce *jaddis* che significa già un tempo, e che è pretta *francese*, dimostra sempre più che il Milione di Marco Polo fu dettato in *francese*, et che il trascrittore del Codice Pucciano, ritoccò la versione sull' *originale francese.* » Cela n'est plus maintenant douteux.

Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris est fautif en cet endroit comme en beaucoup d'autres. Il porte : « Et quant l'en se part de Piaufu, et il ala por ponent deus jornée, adonc treuve l'en un biaus castel qui est apellés *Cacianfu*, etc., » confondant ainsi le fort de *Taïçin* avec la ville dont il est parlé plus loin.

(2) On peut voir sur le *Prestre Jehan*, qui était le Khan de la tribu mongole des Kéraïtes, ce qui en a été dit ci-devant, p 173 et suivantes.

Et quant il orent[4] le congie de Prestre Jehan leur seigneur[k] si se partirent tuit ensamble à belle compaignie d'escuiers, et s'en alerent à ce roy d'Or, et se presenterent à lui, et li distrent qu'il estoient à lui venuz d'estrange païs pour lui servir. Et il leur respondi que il fussent les bien venuz, et que leur service li plaisoit moult bien comme cilz qui n'y pensoient à nul mal[l]. En telle maniere se mistrent, ces malvais valles[m], à servir le roy d'Or; et estoient de moult bons services, si que li roys les amoit et tenoit chiers.

Quant il orent [4] demouré entour ce roy pres de deux ans comme ceus[n] qui ne pensoient à autre chose que à traïson[o], si alerent un jour avec le roy deduire[5], avec pou d'autres genz, comme ceus en qui le roy se fioit et les tenoit pres de lui. Et quant il orent passé un flun (3), qui estoit loings du chastel entour[p] une mille, et se virent seuls avec le roy, si se distrent[6] entr'eus[q] que ore estoit temps de faire ce pourquoi il estoient venuz là. Si mistrent maintenant[7], touz, mains aus[r] espées et distrent au roy que il alast[8] tout de maintenant avec eus, ou se ce non il l'occirroient. Quant le roy vit ce, si ot paour, et moult se merveilla[s] et leur dist: « Et comment, « biaus[t] filz, que est ce que vous dites? Et où voulez vous que je « voise [9]? » — Et il li respondirent et distrent : « Vous venrez[u], « vueilliez ou non, jusques à nostre sire Prestre Jehan. »

[k] Ms. A. *seignor.* — [l] Ms. B. *comme cil qui ne pensoit à nul mal.* Ms. C. *comme cellui,* etc., leçon fautive. — [m] Ms. B. *mauvais deables.* Ms. C. *mauvais varlez.* — [n] Mss. B. C. *ceulx.* — [o] Ms. C. *trayson.* — [p] Ms. B. *pres de.* — [q] Id. *entre eulx.* — [r] Mss. B. C. *aux.* — [s] Ms. C. *s'esmerveilla.* — [t] Ms. B. *beaux.* Ms. C. *beaulx seigneurs.* — [u] Ms. B. *verrez* Ms. C. *vendrez* (viendrez)

---

[4] *Eurent.* — [5] *En partie de plaisir.* — [6] *Dirent.* — [7] *Mirent alors.* — [8] *Allât.* — [9] *Que j'aille.*

(3) Ce fleuve n'était pas le fleuve Jaune ou Kara-moran, sur le côté occidental duquel était situé, comme on l'a vu, le fort de *Taï-khing*, mais plutôt un de ses affluents; car Marc Pol nous dit, au chapitre suivant, qu'en partant du fort de *Taicin*, il y avait encore à franchir une distance de *vingt milles* pour atteindre ce fleuve.

Au surplus, il serait puéril de vouloir déterminer, d'une manière précise, les noms et les faits cités dans cet épisode, qui rentre un peu dans le domaine de la fantaisie. Il fut raconté à Marc Pol par les gens qui habitaient, à son passage, le château ou fort de *Taï-khing*; et ces gens n'étaient, assurément, ni des géographes ni des historiens. Ils ne doivent pas être pris pour tels.

CHAPITRE CVIII.

Comment Prestre Jehan prist le roy d'Or.

Et quant le roy d'Or[a] vit ce, si en ot si grant dueil[b] que à poi[c] qu'il ne mouroit. Et lors[d] dist : « Biaus filz ! pour dieu, aiez pitie « et merci de moy. Et vous savez bien comment je vous ai hon« nourez, et chiers tenuz en mon hostel[e]; et vous me voulez mettre « es mains de mon ennemi[f] ! Certes se vous le faites, vous ferez « moult grant mal et grant desloiauté, et moult grant vilennie[g]. »— Et il li respondirent que il convenoit que ainssi fust. Si le menerent à leur seigneur Prestre Jehan.

Et quant Prestre Jehan le vit, si en ot [1] moult grant joie, et lui dist que il feust[h] le mal venuz (1). Le roi ne respondi mot, comme cilz[i] qui ne savoit que il deust dire. Si commanda que de maintenant fust prins[j] et mis à garde dehors, que il li feissent garder bestes, et fust bien gardé. Si fu prins et mis[k] à garder le bestial[l]. Et ce li fist il faire par despit de lui, et pour desprisier le ; pour monstrer qu'il n'estoit neant contre lui[m].

Et quant il ot [1] ainssi gardé les bestes deus ans, si le fist venir devant lui, et li fist grant honneur, et le fist vestir de riches robes et li dist : « Sire roys, ore pues tu veoir bien que tu n'estoies mie[n]

CVIII. — [a] Mss. A. B. C. *doc* et *dot*. — [b] Ms. A. *duel*. — [c] Id. *à poy*. — [d] Mss. B. C. *leur*. — [e] Ms. A. *ostel*. — [f] Id. *anemi*. — [g] Ms. B. *vilonnie*. — [h] Mss. A. C. *fust*. — [i] Ms. C. *cellui*. — [j] Id. *pris*. — [k] Ms. C. — [l] Ms. B. *le bestail*. Ms. C. *les bsetes*. — [m] Ms. B. *envers*. Cette dernière phrase manque dans le ms. C. — [n] Ms. B. *pas*.

CVIII. — [1] *Eut*.

CVIII. — (1) Cette expression malsonnante est la même dans presque toutes les rédactions : « il li dit qu'il soit le maus venu. » (S. G., p. 120) ; « et dixit sibi quod male veniret. » (Vers. lat., p. 393, ib.). « Quando il Preste Giovanni il vidde, ebbene grande allegrezza, e dissegli : « ch' egli fosse lo *malvenuto*. » (*Il Milione*, p. 9)9. Le texte de Ramusio porte *Umcan* au lieu de *Prestre Jehan*.

Il est difficile d'accorder ce récit légendaire de notre voyageur avec l'histoire officielle chinoise, laquelle (comme on l'a vu précédemment , pages 212-213, *note*), représente *Ouâng-Khan*, le Khan roi, ou le Prêtre Jehan, comme ayant reçu ce titre héréditaire de *roi*, d'un souverain de la dynastie *Kin*, ou d'Or, pour des services qu'il lui avait rendus. Toutefois cette discordance même prouve qu'il y a un fond de vrai dans le récit, et que ce n'est pas une pure fiction.

« homme qui contre moy peusses contrester[2] ? » — « Certes biau[o] « Sire ! je congnois bien et congnoissoie toute fois que je n'estoie « pas homme de contrester à vous. » Et quant il ot ce dit, si dist Prestre Jehan : « Je ne te demande[p] autre chose ; mais desormais « te feray servir et honnourer. » — Et li[q] fist donner chevaus et hernois[r] et belle compaignie et le renvoya en son païs. Et depuis en avant[3] fu son ami et tint à seigneur Prestre Jehan[4].

Or vous lairons de ceste aventure qui avint au roy d'Or ; et vous dirons d'autre pour suivre notre matiere.

CHAPITRE CIX.

Ci dist du grant flun de Caramoram et de la grant cité de Cacianfu.

Et quant l'en est parti de ce chastel et chevauchie entour .xx. milles par ponent[1], adonc si treuve l'en un flun qui a nom Caramoram (1), qui est si grant que l'en ne le puet passer par pont ; car il est moult large et moult parfont[2] et va jusques à la grant mer ocianne[a], qui avironne le monde ; c'est à dire : la terre toute. Et sus cel flun a pluseurs citez et chasteaus[b] où il a pluseurs marchans. Car, sus ce flun, se fait moult de marchandise pour ce que en la contrée a[c] gingembre assez, et soie en grant habondance. Il y a si grant multitude d'oiseaux[d] que c'est merveilles ; l'en y auroit bien trois fesans[e] pour un gros venesien[f] d'argent. Et quant l'en a passé ce flun, et l'en chevauche deux journées par ponent, adonc si treuve l'en la noble cité devant dite de Cacianfu (2). Les genz

[o] Id. *beaux*. — [p] Ms. A. *demant*. — [q] Mss. B. C. *lui*. — [r] Id. *chevaulx et harnais*.
CIX. — [a] Ms. B. *occeane*. — [b] Ms. A. *chastiaus*. — [c] Ms. A. *vaisse*. Ms. C. *croist*. — [d] Ms. A. *oisiaus*. — [e] Ms. C. *faisans*. Ms. B. *feseaux de gingembre*. — [f] Ms. C. *venisien*.

---

[2] *Résister, faire obstacle, contredire*. — [3] *Par la suite*. — [4] *Il reconnut dès lors comme son seigneur le prêtre Jehan*. — Le texte de la S. G. porte : « Et cestui se part et torne à son règne, et de cel hore en avant fu ses amis et son servior. »
CIX. — [1] *Vers le couchant*. — [2] *Profond*.

CIX. — (1) Ce mot, comme on l'a déjà fait remarquer plusieurs fois, est le nom donné au *Hoáng-hŏ* ou fleuve Jaune par les Mongols.

(2) 河 中 府, *'Hŏ-tchoûng foû ;* la « ville chef-lieu de département, située au milieu « du fleuve ». C'est le nom que portait alors la

sont touz ydres[3]. Et encor vous di que vous devez savoir que tuit cil de la province du Catay sont tretouz[g] ydolatres. Et est cité de moult grant marchandise et de moult de manieres d'ars à or[h], et toutes autres façons[i] (3).

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face; et pour ce irons plus avant, et parlerons d'une noble cité qui est chief du regne et qui a nom Quengianfu.

CHAPITRE CX.

Ci dist de la cité de Quengianfu.

Et quant l'en se part de la cité de Cacianf(u) que dit vous ay deseure[a], se l'en chevauche huit journées par ponent, l'en treuve citez et chasteaux[b] où il a assez de marchandises et de grans ars et mains beaux[c] arbres et jardins et beaux champs touz plains de mouriers : ce sont les arbres de quoy vivent des feuilles les vers qui font la

g Ms. B. *trestous.* — h Le ms. B. porte : *et y a de moult de manieres de draps à or.* — i Le ms. C. porte en plus : « Ilz ont soie à moult grant haboundance dont l'en fait de moult de manieres de dras à or et de toutez autres façons. »

CX. — a Ms. C. *de quoy nous avons dit dessus.* — b Ms. A. *chastiaus.* — c Ms. A. *biaus.*

3 *Idolâtres.*

ville départementale de *P'ou tchéou fou*, de la province du *Chân-sí*, située, selon la Géographie impériale (k. 83), à 2,200 *li* de *Pé-king*. Lat. 34° 54′ 00″; long. E. 107° 55′ 00″.

Sous les Mongols (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 34), elle dépendait du *Tçin-ning loú*. Dès l'époque de la dynastie des *Tháng*, elle avait déjà reçu, à cause de sa situation, le nom de *Hô-tchoûng foù*. Elle porta aussi sous cette dynastie le nom de chef-lieu de la principauté de l'orient du fleuve : *Hô-thoûng kiun*. Sous les *Soung*, on y établit un campement militaire pour protéger le royaume (contre les excursions des *Kin*). Sous les *Kin*, ou dynastie d'*Or*, cette ville fut de nouveau nommée *Hô-tchoûng foù*. Elle conserva ce nom sous les Mongols.

(3) Selon les autorités citées par la Géographie impériale (k. 84, fol. 30), la ville départementale de *Hô-tchoûng foù*, du temps de la dynastie mongole, fournissait, à titre d'impôts, des étoffes de soie légère (*mien kiuen*), des toiles de chanvre (*ma-pou*), et des boîtes de laque (*tsïh hiă*); ce sont sans doute ces derniers produits que Marc Pol désigne par ces mots : *et de moult de manières d'ars à or.* Cette dernière industrie a cessé d'y être pratiquée.

On compte aussi dans ce département, dont *Hô-tchoung-foù*, aujourd'hui *P'ou-tchéou fou*, est le chef-lieu, vingt-trois temples et monastères bouddhiques, fondés la plupart sous les *Tháng*, les *Soung*, les *Kin* et les Mongols. C'est une preuve frappante que, du temps de Marc Pol, la religion bouddhique y était en grand honneur, et que la population y était généralement *idolâtre ;* car on n'y en trouve que treize dédiés à l'ancien culte pratiqué par les sectateurs de Confucius, dont l'un a été fondé en l'honneur de l'ancien empereur *Chun*, et l'autre en celui de *Yu*, qui avaient établi là leur résidence, plus de 2,200 ans avant notre ère.

soie. Les genz sont tuit idolastres[c]. Il y a chaçoison et ozeloison[d] assez de toutes manieres.

Et quant l'en a chevauchie ces huit journées que je vous ai dit, adonc si treuve l'en ceste grant cité que je vous ai dit, de Quengianfu (1), qui est moult grant et belle; et est chief du royaume de Quengianfu, qui anciennement fut noble royaumes et riches et grans; qui jadis ot [1] pluseurs grans roys riches et vaillans; mais orendroit [2] est roys un sires, le filz au grant Kaan, qui Manglay (2)

[c] Ms. A. *idres*. Ms. C. *ydres*. — [d] Ms. B. *oiseleis;* la vers. lat. de la S. G. porte: *et sunt ibi aucupationes* (ozeloisons) *et venationes* (chaçoisons).

CX. — [1] *Eut.* — [2] *Maintenant;* au moment où le livre était écrit.

CX. — (1) 京兆府 *King tchao foù*, aujourd'hui 西安府 *Si-ngân-foù*, capitale de la province du *Chén-si*, située à 2,650 *li* de *Pé-king*. (Lat. 34° 16′ 45″; long. E., 106° 37′ 45″.) Cette ville célèbre reçut pour la première fois le nom de *King-tchào* sous les *Han*. Elle devint la capitale de la grande dynastie des *Thâng* (618-905), avec le titre de *Chang-tou*, « résidence des souverains »; et une autre partie de la ville se nommait *Tchâng-gân*. Sous les *Kin*, en 1142, on y établit une grande circonscription administrative sous le nom de *King tchào foù loú tchi*. Dans les premiers temps de la dynastie mongole, cette ville se nommait *King tchào foù*, dont *Quengianfu*, de Marc Pol, ou كنجانفو, *Kentchânfou*, dans Rachid-ed-dîn et autres écrivains musulmans, est la transcription assez exacte. En 1262, on en fit le chef-lieu du gouvernement des deux *Sing* ou grandes provinces du *Chen-si* et du *Sse-tchouen*. En 1273, on changea son nom de *King-tchao fou* en celui de *Ngan-si loù* (grand circuit de *Ngan-sí*), tout en continuant à être le siége de l'administration générale de ces provinces. (Voir *Taï thsing i thoung tchi*, k. 137, fol. 2; et *Yuen-sse*, k. 60, fol. 1.) Selon la dernière autorité, il y avait, dans ce chef-lieu de toutes les divisions administratives de la province de *Chen-si*, un « tribunal des censeurs impériaux » nommé *Yu sse thaï*. Ces divisions comprenaient 4 *loú*, 5 *foù* (départements), 27 *tchéou* (arrondissements); en dépendaient aussi 12 *tchéou* et 88 *hien* (ou cantons). La population de la ville était de 33,935 *portes* ou familles et de 271,399 *bouches*.

(2) Ce nom est écrit en chinois *Mang-ko-la*, ainsi que nous l'avons déjà fait voir précédemment (p. 263-264) dans la *note* (3) sur les sept fils de Khoubilaï-Khaân élevés par lui à la dignité de Roi (*wâng*). C'est la transcription du terme sanskrit bouddhique *mangala*, qui signifie « félicité, bonheur ». Ce prince Mangala reçut le titre de Roi de *Ngân-sí* en 1272, et il mourut dans le chef-lieu de sa vice-royauté en 1280. (Voir *Li-taï-ki-sse*, k. 97, fol. 22 v°; et k. 98, fol. 1 v°. — *Yuen-sse*, k. 108). C'est donc entre les années 1272 à 1280 que Marc Pol passa dans cette ville de *Khing-tchao fou*, puisque c'est à l'époque où Mangala ou *Monglay*, comme il le nomme, en était roi. Nous avons beaucoup de raisons de croire que l'année en question fut celle de 1277; car nous lisons dans les Annales officielles de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 9, fol. 17) que, cette même année 1277, un *Po-lo* fut nommé « Commissaire ou agent en second du conseil privé » (1). Nous lisons aussi dans les Annales chinoises (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 52 v°) que, l'année 1277, le roi du royaume d'Annam (le Tounquin et une partie de la Cochinchine), nommé *Tchin kouang ping*, mourut, et que son héritier présomptif *Ji-hoan* (*Nhût huyen*)

(1) 博羅爲樞密副使 Po-lo *wéi tchoû mi fou ssè*.

est appellez; car il li[e] a donné ce royaume et l'en a couronné à roy. Elle est cité de grant marchandise et de grant ars. Il ont soie à moult grant habondance dont il labourent[3] draps de soie et à or de plusieurs manieres; et aussi y labeure l'en tout hernois qui à ost[4] appartient. Il ont toutes choses qui a corps[f] d'homme besoingne pour vivre et grant marchie[5]. La ville est à ponent, et sont idolastres[c]; et dehors la ville est le palais du seigneur qui est Manglay appellez, si comme je vous ai dit dessus, qui roys est couronnez, filz du grant Kaan. Il est si biaus (le palais) et est si grant comme je vous dirai. Il est en un grant plain là où il a fluns[6] et lacs et fontaines assez. Il a tout entour un mur moult gros et moult haut qui dure environ cinq milles, tout marbres[g] et bien fait. Et enmi ce mur est le palais du roy si grant et si biau[h] que nus[i] ne le sauroit miex[j] deviser[7]. Il y a maintes belles sales et grandes, et maintes belles chambres toutes pourtraites et paintes à or batu (3).

[e] Mss. B. C. *lui.* — [f] Ms. A. *cors.* — [g] Ms. B. *marbre.* Ms. C. *mollez.* Le texte français de la S. G. porte *merlés;* la vers. lat. *merlatus* (crénelé). — [h] Ms. B. *beaux.* — [i] Id. *nulz.* — [j] Id. *mieux.*

[3] *Fabriquent.* — [4] *Armée.* — [5] *A bon marché.* Le texte Pucciano porte : *per gran mercato.* Cette expression d'un texte italien qui remonte authentiquement au-delà de 1309, « è un gallicismo, » dit le comte Baldelli Boni; ce texte italien était donc une *version* du *texte français.*— [6] *Fleuves.* — [7] *Distribuer, ordonner.*

lui succéda; que cette même année il envoya un ambassadeur à la cour mongole pour lui annoncer son avénement. Il est probable que Marc Pol fut du nombre de ceux qui furent choisis par Khoubilaï-Khaân pour accompagner à son retour l'ambassadeur du royaume d'Annam, d'autant plus qu'il décrit tous les pays qu'il eut occasion de visiter sur sa route. En outre, l'histoire chinoise nous apprend encore (*loco laudato*) qu'en 1277, le roi du royaume de *Mien* (l'empire Birman actuel), n'ayant tenu aucun compte de la sommation que Khoubilaï-Khaân lui avait faite quelques années auparavant, d'avoir à lui payer tribut, mais, au contraire, ayant envoyé de nombreuses troupes pour envahir la province limitrophe du *Yûn-nân*, et s'étant emparé du territoire de la ville de *Young-tchang*, le commandant militaire de cette province expédia, cette même année 1277, une armée pour combattre les troupes de *Mien* et les repousser au-delà des frontières. On verra plus loin (ch. CXX et suiv.) que Marc Pol fut témoin oculaire de la bataille, racontée par lui avec de tels détails, que l'on ne peut mettre en doute sa présence sur les lieux.

(3) La grande Géographie impériale décrit (k. 138, fol. 18-27) trente-six palais (*koûng*) de diverses natures, encore existants ou en ruines dans la ville et les environs de *King-tchao*, aujourd'hui *Si-ngan-fou*. Un volume entier ne suffirait pas pour reproduire ces descriptions. On peut consulter à ce sujet, et sur les opinions religieuses qui étaient professées publiquement dans cette ville au huitième siècle de notre ère, sous la grande dynastie des *Thâng*, notre ouvrage intitulé : *L'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an* 781 *de notre ère, et découvert en* 1625, *etc.* Paris, 1858.

Cel Monglay maintient moult bien son royaume en grant justice et en grant droit [k], et est moult amez de sa gent [l]. Les osts [m] demeurent environ le palais et y ont soulaz de venoison.

Atant [8] nous partirons de ce royaume, et nous conterons d'une province qui est moult en montaignes, qui est appellée Cuncun [n], qui est moult ennuieuse voie à cheminer.

CHAPITRE CXI.

Ci dit de la province de Cuncun qui est moult ennuieuse à cheminer.

Quant l'en se part de cel palais de Monglai, que je vous ai dit, si chevauche l'en par ponent trois journées toute fois trouvant villes et chasteaux et beaux plains [a] assez; et sont hommes qui vivent de marchandise et d'art, et ont soie en grant habondance. Et au chief de ces trois journées si treuve l'en les grans montaignes et les grans vallées qui sont de la province de Cuncun [b] (1). Il y a cités

[k] Ms. C. Les mss. A. B. portent *duel*. — [l] Ms. C. *ses gens*. — [m] Mss. A. *olz;* C. *ostz* (troupes). — [n] Ms. B. *Cuncan*. Ms. C. *Concongue*.

CXI. — [a] Ms. A. *chastiaus et biaus plains* (belles plaines). — [b] Ms. C. *Cancun*.

---

[8] *A présent.*

CXI. — (1) Aucun des commentateurs de Marc Pol n'a su reconnaître ce nom. Marsden (note 781) dit : « The country to which our author's description here applies, *is evidently the province of Sse chuen*, etc. » Klaproth (*Nouv. Journal asiatique*, année 1828, t. I, p. 106) se borne à dire que « la *province de Cuncon*, nom« mée *Cunchin*, est celle de 漢中 *Han tchoung*, la plus méridionale du *Chen si*. » Mais cette ville se nommait sous les Mongols *Hing-youen loú*, « le Circuit de *Hing-yuen* » (*Yuen-sse*, k. 60, fol. 4; *Taï thsing i thoung tchi*, k. 144). Elle ne peut donc pas être identifiée, pour la prononciation, avec le *Cuncan* de Marc Pol.

Cette *province*, comme il l'appelle, est située au couchant de *King-tchao*, aujourd'hui *Si-ngan fou ;* on en atteint les limites en trois journées de marche. Elle est très-montagneuse, et on met vingt journées à la parcourir tout entière à cheval. Elle devait donc avoir une étendue considérable. Assurément, aucune grande circonscription administrative ne répond mieux à ces conditions que le 興元路 *Hing-yuen loú*, « Circuit de *Hing-yuen* » (que l'on nomme aujourd'hui *Han-tchoung foù*), et que l'on devait nommer alors, selon la prononciation de Pé-king, *Hsing-yun ;* ce qui ne diffère pas beaucoup de *Cuncun*. La Géographie impériale (k. 144) donne à ce département une étendue de 810 *li* de l'est à l'ouest, et de 650 *li* du nord au sud. On y compte 126 montagnes de noms différents, et un grand nombre de forts établis pour la protection des routes et des défilés; ce qui répond parfaitement à la description qu'en fait Marc Pol. Parmi les productions du règne animal, la Géographie citée nomme des daims (*ling-yâng*), des singes noirs (*mĕ yuen*), des coqs de montagnes, des faisans dorés, mais non des *ours*, des *loups* et des *lions*. Cependant

et chasteaux et sont idolastres [c], et vivent du labour de terre et des venoisons des grans bois ; car il y a boscages assez où l'en treuve moult de fieres bestes ; si comme lyons, ours [d], lous cerviers [e] et d'autres manieres de bestes assez ; si que moult en prennent les genz de là contrée et en ont grans profiz [f]. En ceste maniere chevauche l'en [g] par mons et par vaus [h] toutes fois trouvant cités et chasteaux assez, et de grans boscages, et moult de grans herbergeries aus [i] cheminans.

Or nous partirons de ceste province, et nous conterons d'une autre contrée, si comme vous pourrez oïr ci dessouz [j].

CHAPITRE CXII.

Ci dist de la province de Achalec Manzi qui est moult grant.

Et quant en a chevauchie les .xx. journées des montaignes de Cuncun [a] que je vous ai dit dessus, adonc treuve l'en une pro-

[c] Mss. A. C. *ydres.* — [d] Mss. A. B. — [e] Ms. C. *leuz servies.* — [f] Ms. B. *proufis.* Ms. C. *prouffiz.* — [g] Le ms. C. ajoute *huit journées.* Le texte fr. de la S. G. porte *vingt jornée.* — [h] Ms. B. *vauls.* Ms. C. *valées.* — [i] Ms. B. *aux.* — [j] Mss. B. C. *dessoubz.*

CXII. — [a] Mss. A. B. *Cuntun.*

la Géographie des *Ming* y place des *ours*, comme Marc Pol.

Lat. de *Hing-yuen*, aujourd'hui *Han-tchoung-fou*, 32° 56′ 10″; long. E., 104° 52′ 25″.

Klaproth, qui avait en sa possession de nombreux et grands Atlas chinois ainsi que plusieurs itinéraires très-détaillés (voir son Catalogue, numéros 113-114 et 127-132), dit (lieu cité) : « De *Quenzanfu* ou *Si ngan fou*, Marco Polo employa quarante-cinq journées pour aller jusqu'à *Sindyfu* ou *Sindafu*; c'est, comme nous le verrons bientôt, *Tchhing tou fou*, capitale du *Szu-tchhouan*. On pourrait trouver ce temps trop long pour la distance à parcourir ; mais il faut réfléchir que Marco Polo voyageait à cheval, et vraisemblablement avec ses propres chevaux ; que les montagnes qui couvrent le midi du *Chen-si* et le nord du *Szu-tchhouan*, sont extrêmement escarpées, boisées et difficiles à passer, et que les routes qui existaient auparavant dans ces contrées, avaient été détruites à dessein pendant les longues guerres dont ces pays furent le théâtre. Aujourd'hui même, on ne va pas directement de *Si ngan fou* à *Tchhing tou fou* ; au lieu d'aller en droiture au sud-ouest, on se dirige d'abord à l'ouest jusqu'à *Pao ki hian*, puis au sud en faisant plusieurs détours, jusqu'à *Pao ning fou*, dans le *Szu tchhouan*, et de là on marche au sud-ouest, vers *Tchhing tou fou*, en décrivant beaucoup de sinuosités. »

Si Marc Pol avait suivi cet itinéraire, sa province de *Cuncun* éloignée de trois journées de marche de *Si-ngan-fou*, eût été à une bien plus grande distance, et le célèbre voyageur n'eût pas manqué de nous parler de ce chemin artificiel, admirablement exécuté, qui conduit à travers de hautes montagnes, des torrents et des précipices (décrit dans l'itinéraire en question), ayant

vince qui a nom Acbalec[b] Manzi (1), qui est toute plaine[c]. Il y a citez et chasteaux assez ; et sont au grant Kaan[d]. Les genz sont idolastres[e] et vivent de marchandises et d'ars. Et si vous di que en ceste province croist si grant quantité de gingembre que il s'es-

[b] Mss. A. B. *Achalet.* — [c] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — [d] Les mss. A. et C. portent *à ponent*, ainsi que le texte fr. de la S. G. Ce doit être une leçon fautive. — [e] Mss. A. C. *ydres.*

plus de 420 *li* de longueur, et finissant, au sud, au fort *Ki ming kouan*, bâti en partie sur des piliers, entre lesquels l'eau coule avec une extrême rapidité, et datant du troisième siècle de notre ère (voir notre *Description de la Chine*, partie ancienne, p. 234, et la planche 48 qui représente une section de ce travail prodigieux).

CXII. — (1) Ce mot hybride n'est pas d'une explication facile. Marsden avait déjà reconnu (N. 783) que la première partie était composée de *baligh* « ville » ; et de *ak* signifiant « blanc » dans le dialecte du Turkistan. Klaproth (*Nouv. Journal asiat.*, 1828, t. I, p. 106), dit : « Notre voyageur, après avoir traversé, pendant vingt journées, la province de *Cunchin* (dans nos mss. *Cuncun*), entre dans une plaine longue de deux journées, où il trouva la ville d'*Acbalak Mangi* ; il traduit ce nom (dans Ramusio) par *ville blanche de la frontière de Mangi* (ou de la Chine méridionale). En effet, en turk, اق باليق منزى *Ak bâlık Manzi* a la même signification. Je ne doute pas que c'est la ville de *Pe ma tchhing* ou du *Cheval blanc*, place actuellement détruite, qui était située à peu de distance de *Mian hian* dans le département de *Han tchoung fou*. Elle était peu éloignée des bords du *Mian choui*, nommé aussi *Pe yan choui* ou *rivière à rives blanches*. La vaste plaine dans laquelle est situé *Mian hien*, est la même dont Marco Polo parle ; elle commence à l'est, au relai de *Houang cha jy*, et s'étend jusqu'à celui de *Thsing yang jy*, où l'on rentre dans les montagnes. »

Nous ne partageons pas l'opinion de Klaproth, fondée seulement sur une simple apparence. Nous pensons plutôt que la *grande plaine*, dont il est ici question dans Marc Pol, est celle qui s'étendait à l'ouest de l'ancienne ville de 白公城 *Pĕ koung tchîng*, « la ville du prince blanc », laquelle était située à l'ouest de la ville cantonale actuelle de Yang, au nord du *Han kiang*, qui passe dans la ville de *Han-tchoung*. Selon une autorité citée dans la grande Géographie impériale (k. 145, fol. 8), anciennement (264 avant notre ère) le général *Pé-ki* (« qui se tient tout *blanc* » ; il était général du petit royaume de *Thsin*) s'empara du territoire au milieu duquel coule la rivière *Han*, y construisit une ville avec des fortifications en terre pour en faire un lieu propre à tenir en respect les *Mân* ou « Barbares », dans leurs excursions. C'est là probablement l'origine de cette ancienne ville, située sur le bord de la rivière *Han*, et qui n'existe plus aujourd'hui : « la ville du *prince blanc* » ; et c'est en même temps la raison pourquoi on la nommait *Akbalec Manzi*, « la *Ville blanche* de la frontière des *Mân-tse*, ou « Barbares ». Car tel est le sens du mot 蠻 *mân*, et de 蠻子 *Mân-tse*, fils de *Mân* ou de « Barbares » (d'où le mot *Manzi*) donné anciennement aux habitants de la partie méridionale de la Chine, par les habitants plus civilisés des provinces septentrionales ; épithète qui est encore appliquée aujourd'hui même, en signe de mépris, aux Chinois du midi par les Chinois du nord.

C'est donc bien évidemment ici le lieu désigné par Marc Pol, sous le nom d'*Akbalek Manzi*. Il ajoute, dans notre texte, que la maistre cité est appelée *Acmalec* (en sous-entendant *ville*) ; cette particularité s'explique parfaitement, car alors le nom de la ville en question signifie la « ville du *prince blanc* » (*malek* étant un mot arabe et syriaque signifiant *roi, prince*) comme le nom chinois 白公 *pĕ koûng*. Ces faits nous semblent avoir la valeur d'une démonstration parfaitement évidente et plus naturelle que celle du *cheval blanc* de *Klaproth*.

pant[f] par toute la province du Catay. Et en vivent les hommes de ceste province; grant profit[g] et grans biens viennent de lui. Il ont froument et ris et autres blés à grant planté et à bon marchie; et moult est planteureuse terre de touz biens. La maistre cité est appellée Acmalec[h]. Ceste plaine dure deux journées, si belles comme je vous ai dit, avec tant[1] villes et chasteaus. Et au chief de ces deux journées adonc si treuve l'en grans mons et grans vaus[i] et de grans bois assez; et chevauche l'en parmi celle voie bien vingt journées par ponent[2] trouvant villes et chasteaus assez. Les genz sont idolastres[e] et vivent du proufit de la terre, et des bestaus et des sauvagines et des venoisons dont il y a moult. Et y a moult grant quantité de telles bestes qui font le musgueliat[j].

Or nous partirons de ci, et vous conterons des autres, bien et ordeneement, si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXIII.

Ci dist de la province de Sardansu.

Quant l'en a chevauchie ces .xx. journées des montaignes[a] que je vous ai dit deseure[b] par ponent, adonc si treuve l'en un plain qui est d'une province que l'en appelle Sardansu, et la maistre cité Syndifu (1), qui est voisine au costé de Manzi, laquelle cité fu jadis

[f] Ms. B. *s'espart* (se porte, se répand). — [g] Id. *proufis*. — [h] Mss. A.B. *atiralet*, corruption de *Acmalec*. Ms. C. *arcamalec*. — [i] Ms. B. *vauls*. Ms. C. *grans montaignes et grans valées*. — [j] Mss. B. C. *muglias* (musc, de *musguet*, muguet).

CXIII. — [a] Le ms. C. ajoute : *et de valées*. — [b] Id. *dessus*.

CXIII. — [1] *Nombreux;* le ms. C. porte : *y a tantes*. — [2] *Par le couchant*.

CXIII. — (1) La province dans laquelle Marc Pol nous conduit maintenant, après avoir employé *deux journées* à traverser la plaine d'*Akbalec Manzi*, et *vingt* autres journées pour franchir les montagnes et les vallées qu'il rencontra ensuite, est celle du *Sse-tchouen*, qui formait le sixième *Sing* de l'Empire de *Khoubilaï-Khaán*, et dont le chef-lieu était et est encore aujourd'hui la ville de *Tching-tou fou*, sous les Mongols 成都路 *Tching-tou lou*. Cette ville est située à 5,710 *li* de Pé-king (lat. 30° 40′ 41″; long. E., 101° 50′ 30″). Son territoire formait anciennement le royaume de *Chou*. Dans les commencements de la dynastie mongole on y établit une « Direction générale des affaires administratives » pour cette partie des nouvelles conquêtes. Plus tard, cette ville ayant été érigée en *loú* ou grand « circuit », on y plaça l'administration de toute la province du *Sse-tchouen*. Un dénombrement de la population, fait la 27e année *tchi-youen* (1290), porte le nombre des feux

grant et noble; et moult y ot là [1] grans roys et riches (2). Elle dure bien environ .xx. milles; mais elle est devisée en telle maniere comme je vous dirai.

Il fut voirs [c] que le Roy de celle province, jadis quant il vint a mort [2], si laissa trois filz et commanda que la cité fust partie [3] en trois, ainssi [d] que chascun de ses troiz fils eust sa part. Et chascune de ces trois pars est partie [3], et est murée entour; mais toutes trois sont dedens les murs de la grant cité. Et furent tuit trois les siens filz, chascun roy par soy, car chascun avoit sa cité de part [4], et la part de son royaume; si que chascun par soi en estoit grant roy et

[c] Ms. C. *vrai.* — [d] Id. *à ce que.*

CXIII. — [1] *Il y eut la.* — [2] *Lorsqu'il mourut.* — [3] *Partagée, divisée.* — [4] *Sa cité à part.*

ou familles à 32,912; celui des bouches à 215,888.

Marc Pol nomme la province de 四川 *Sse-tchouen* (des « quatre cours d'eaux »), dont *Syndifu* (*Tching-tou-fou*) est la capitale : *Sardansu;* ce mot est tartare et turc oriental, et signifie également : « *les quatre eaux* ou *cours d'eaux,* » *durben*, en mongol comme *deurt* en turc, signifiant *quatre*, ainsi que *sse* en chinois; et *sou* dans les deux langues (en mongol *oussou*) signifiant *eaux, cours d'eaux*, comme *tchouen* en chinois. Seulement le premier membre du mot composé a été un peu altéré, peut-être par les copistes; mais le second terme : صو *su* ou *sou* n'est pas douteux. De plus nos manuscrits portent bien *Sardansu*, comme le nom de la province en question, et ils sont les seuls. Ils montrent encore ici leur supériorité sur tous les autres.

La ville de *Tching-tou* fut autrefois, comme le dit Marc Pol, la capitale du petit royaume de *Chou*, qui existait déjà douze cents ans avant notre ère; mais il fut détruit par le roi de *Thsin*, *Hoei wén*, 316 ans avant notre ère (voir *Li taï ki sse*, k. 18, fol. 47). On en fit alors la principauté de *Chou*. Elle resta telle sous les *Han*. Du temps des trois royaumes (221-264) elle fit partie de celui de *Weï*. Sous les *Tçin*, en 289, on fit de ce pays le royaume de *Tching-tou* (*Tching-tou kouœ*). Sous les *Tháng*, il fit partie intégrante de l'Empire. Sous les cinq dynasties (907-960), ce fut le *Royaume de Chou*. Sous les *Soúng*, on en fit d'abord le *loú* ou « circuit » de *Sí tchouen* (de l'occident des cours d'eaux), et ensuite on lui rendit, en 988, son nom de *Tching-tou-fou* qu'il avait déjà porté sous les *Tháng* et sous les cinq dynasties. Ensuite ce fut *I-tcheou loú*, *Tching-tou-fou loú*. Sous les Mongols, ce fut *Tching-tou loú*, le *loú* ou « circuit » de *Tching-tou*; et on fit de la ville de *Tching-tou* le chef-lieu du gouvernement de la province administrative du *Sse-tchouen* (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 236, fol. 2).

(2) Le premier royaume moderne de *Chou*, qui commença en 907, fut détruit en 925 par une armée des *Tháng*, qui s'empara de *Tching-tou*, la capitale (*Li taï ki sse*, k. 73-75). Mais on voit ce royaume reparaître dans l'histoire chinoise en 934, sous le nom de second *Chou*, pour disparaître définitivement en 965, absorbé qu'il fut dans l'empire des Soúng. C'est donc avec toute raison que Marc Pol fait mention des rois qui régnèrent à *Tching-tou fou*, et qui furent assez puissants pour ne se laisser soumettre que par les armées d'un nouvel empire. La conquête de l'État de *Chou* fut faite en soixante jours. Le premier empereur des Soúng, *Taï-tsou*, gagna ainsi 45 *tcheou* (arrondissements), 198 *hien* (ou cantons). Ib., k. 81, fol. 27. *Sou Thoung kian kang mou*, k. 1, fol. 30 v. Le dernier roi de *Chou* se nommait *Meng tchang*.

riches. Le grant Kaan prinst[e] le royaume de ces trois roys et les desherita (3).

Et parmi ceste grant cité court un grant flun ouquel l'en prent moult de poisson. Il est large bien demie mille et est moult parfont[5], et si lonc que il va jusques à la mer occéane. Mais il y a moult lonc chemin de .lxxx. journées ou de .c. et est appellez Quiansuy[f] (4). Il y

[e] Ms. C. *prist*. — [f] Id. Les mss. A. B. portent *Commansin*, corruption de copiste.

---

[5] *Profond*.

(3) Marc Pol est ici dans l'erreur. Le royaume de *Chou* fut détruit, comme on l'a vu dans la note précédente, par les *Soung*, et non par les Mongols. Il n'y avait plus de royaume de *Chou*, et, par conséquent, plus de rois de ce pays, lorsqu'en 1236, l'armée mongole d'Ogodaï (en chinois, *Taï thsoung*) s'empara, pour la première fois, de la ville de *Tching-tou*, défendue par les troupes des *Soung*. Toutefois un ancien mémoire sur *Tching-tou*, cité dans la grande Géographie impériale (k. 236, fol. 36), dit qu'anciennement la ville était *très-grande* (*Tching-tou tá tching*), et qu'on la nommait aussi la *ville des fils* (*tseu tching*); sans doute par allusion aux *trois frères* qui l'avaient reçue de leur père en partage.

Le P. Mailla (t. IX, p. 219) dit : « que les « Mongols firent partout un si grand carnage, « qu'ils tuèrent, dans la seule ville de *Tching-* « *tou*, un million quatre cent mille personnes. » Ce fait n'est pas consigné dans les Annales officielles de la Chine citées ci-dessus ; Mailla ne dit pas d'où il l'a tiré ; mais nous l'avons trouvé rapporté dans le *Foung tchéou Kang kian hoeï tswan* (k. 17, fol. 37 v.). Il y est dit que les « *os* ou *tibia* » que l'armée mongole, « après être entrée dans le pays de Chou et dans « la ville de *Tching-tou*, laissa dans cette même « ville, s'élevaient bien à 1,400,000; et qu'au « dehors de la ville le nombre était incalcula- « ble. Les *Yuen* (ou Mongols), ajoute l'historien « chinois, conquirent l'Empire; mais on ignore « quel nombre d'hommes ils tuèrent (pour arri- « ver à cette fin). Le total monte à plusieurs « milliards (*fán kì thsián peh wán yè*). » Il y a évidemment ici chez l'historien chinois une monstrueuse exagération. En 1239 l'armée mongole reprit une seconde fois *Tching-tou*, qu'elle avait évacuée peu de temps auparavant, et dans laquelle l'armée chinoise des Soung était rentrée; elle l'évacua de nouveau, après l'avoir dévastée (*Li taï ki sse*, k. 96, fol. 16 v.).

(4) Le grand fleuve 江 *Kiáng*, ou 江水 *kiáng choùi*, « les eaux du *Kiáng* », ne peut pas être plus clairement exprimé. Ce fleuve, dont le plus grand des affluents prend sa source dans le Tibet, entoure aujourd'hui, comme d'une ceinture, la ville de *Tching-tou*; mais anciennement le bras principal appelé 大江 *tá kiáng*, « le grand *Kiang* », passait dans le milieu de la ville, comme on le lit dans la grande Géographie impériale (k. 236, fol. 16 v.). Peut-être en était-il ainsi parce que la ville se serait étendue autrefois, dans sa prospérité, sur les deux rives du fleuve, et qu'aujourd'hui l'une de ces parties n'existerait plus. La véracité de Marc Pol, ici comme partout où il parle en qualité de *témoin oculaire*, ne peut être mise en doute.

Le *Kiáng* est l'un des plus grands fleuves du monde. Son cours ne le cède en étendue qu'aux deux grands fleuves géants d'Amérique : celui des Amazones et le Mississipi; car depuis la source du *Kin-chă kiáng* (« le fleuve aux sables d'or »), jusqu'à son embouchure dans le grand Océan, il parcourt environ mille lieues. Ce fleuve est large et profond ; les navires, même d'un grand tirant d'eau, le remontent jusqu'à *Han-khéou*, dépendant de *Wou tchang fou* dans la province de *Hou kouang* (l. 30° 34' 50''; long. E., 111° 53' 30''), grand port intérieur ouvert au commerce européen par les traités français-anglais de 1858 avec la Chine. Des bâtiments de moins fort tonnage remontent le *Kiáng* beaucoup plus haut jusqu'au-delà de *Tching-tou fou* dans le *Sse-tchouen*. Des

a sus ce flun si grant quantité de navie[h] qu'il n'est nul qui ne le veist, et l'oïst conter, qui le peust croire. Et est si grant la multitude de la grant marchandise que les marchans portent sus et jus[6] par ce flun, qu'il n'est homme ou monde qui le peust croire[i]. Il ne semble pas flun, mais mer, tant est large.

Et nous dirons d'un grant flun et d'un pont grant qui est dessus ce flun en la ville. Sus ce flun le pont est de pierres, large de .viij. pas et lonc demie mille, si comme je vous ai dit que le pont est large; de lonc en lonc[j] du pont [d'une part et d'autres, si y a coulombes de marbre, lesquelles coulombes soustiennent la couverture du pont[k];] car il est tout couvert d'un chief à l'autre moult bien et de moult couverture de lingnain[l]; et est toute painte a moult riche[m] painture. Et sus ce pont a moult de maisons, esquelles se font grans marchandises et ars[n] assez (5). Mais ces maisons sont toutes de fust[7] que l'en met au matin et oste au soir. Encore a sus ce pont le couvert[8] du grant Kaan ouquel le droit et la rente du seigneur est receue. Et vous di que le droit de ce pont vaut bien au seigneur mil pois[9] de fin or chascun jour et plus (6).

[h] Ms. B. *navires*. Ms. C. *villes et chasteaulx*. — [i] Cette phrase manque dans le ms. C. — [j] Ms. C. *de long en long*. — [k] Ms. C. Cette phrase manque dans les mss. A. et B. — [l] Mss. B. C. *lignain* (*bois*, de *lignum*). — [m] Ms. B. *belle*. — [n] Ms. C. *mestiers*.

[6] *Au-dessus* et *au-dessous* de la ville (en *amont* et en *aval*). — [7] *Bois*. — [8] *Bâtiment de la douane*. — [9] *Mille poids*.

Anglais en 1861, ont voulu s'assurer, en remontant ce fleuve, s'il ne serait pas navigable jusqu'au Tibet; mais leur entreprise hardie a échoué, par suite de l'état de trouble de ces provinces frontières.

(5) La ville actuelle de *Tching-tou*, coupée de canaux, a plusieurs ponts de pierre cités dans la Géographie impériale; mais celui qu'a décrit Marc Pol n'existe plus. Les bouleversements que l'ancien État de *Chou*, et la ville de *Tching-tou* en particulier, subit successivement, lors de la chute de la dynastie mongole, et aussi de celle des *Ming*, à l'avénement de la dynastie actuelle, n'ont laissé subsister que bien peu des anciens monuments, dont les traces se sont à peine conservées dans l'histoire. On est encore surpris qu'après tant de révolutions, presque toujours cruelles et dévastatrices, la Chine se soit maintenue dans un état relativement aussi riche et aussi prospère.

(6) « Et voz di qe le droit de cel pont vaut bien mil bezanz d'or. » (Édition de la S. G., p. 125.) « Et dirictus illius pontis valet *quolibet anno* bene mille byzantos de auro. » (Id., p. 397.) « Il diritto di quel ponte vale, *l'anno*, bene mille bizanti di oro. » (*Il Milione di Marco Polo*, édition Baldelli Boni, p. 104.) — « E ci fu detto, che il Gran Can ne cavava *ogni giorno* più di *cento* bisanti d'oro. » (Ramusio.)

Selon Du Cange, la monnaie du moyen âge,

Les genz sont touz idolastres [o]; et de ceste cité l'en se part et chevauche l'en cinq journées [par plains et treuve l'en chasteaulx et citez assez. Encore font plusieurs manieres de dras de soye. Les hommes vivent du prouffit de la terre. Il y a sauvagines assez, lyons et ours et autres bestes sauvages assez. Ilz font de moult beaulx cendaulz (7) assez. Et quant l'en a chevauchie ces cinq journées [p]] adonc si treuve l'en une province moult gastée que l'en appelle Tebet, de laquelle nous dirons ci dessous [q].

CHAPITRE CXIV.

Ci dist de la province de Tebet.

Et apres les .v. journées que je vous ai dit, adonc entre l'en en une forest qui est moult grant, qui est en la province de Tebet [a] (1);

[o] Mss. A. C. *ydres.* —[p] Les phrases entre crochets ne se trouvent que dans le ms. C. — [q] Mss. B. C. *dessoubs.*

CXIV. — [a] Le ms. B. porte : *apres... treuve en une cité qui est en la province de Tebet*; le ms. C. dit : *entre l'en en une province qui est moult gastée, que l'en appelle Tebet.*

dite *Besan* ou *Besant* (parce que c'était une monnaie de l'empire byzantin), valait *cinquante sols* (2 fr. 50 c.) et elle était du *poids* de trois deniers. Si les droits perçus sur le pont en question étaient ceux de *chaque jour*, comme il est dit, ces droits auraient pu équivaloir à 5,000 fr. par jour et à 1,825,000 fr. par an.

(7) Le *cendal* était anciennement une étoffe, comme du taffetas, qui servait pour les bannières. C'était aussi une espèce de camelot, particulièrement vert, dont on habillait les archers. On l'écrivait aussi *sendal.* Cette orthographe se rapproche plus de l'étymologie du mot, qui veut dire une étoffe fabriquée dans le *Sindh*, c'est-à-dire l'Inde. Le texte français de la Société de Géographie dit (p. 125) : « Il hi se laborent des « biaus *Sendal* et autres dras. Il sunt de *Sindu* « meisme. » — « Quivi si fa bel *zendado* e « drappi dorati assai, egli sono di *Sindu.* » (*Il Milione di Marco Polo*, p. 104.) D'après ces anciennes rédactions (celle publiée par Baldelli Boni, qui est reconnue être une *traduction* du français, et antérieure à 1309), l'étoffe en question se fabriquait dans l'Inde, d'où elle tirait son nom ; et elle était portée de là dans les provinces méridionales de la Chine, avec lesquelles il se faisait alors et il se fait encore aujourd'hui un grand commerce d'échange.

Selon la Géographie impériale (k. 237, fol. 38-39), si on lave de fines étoffes de soie (*mien*) dans les eaux du *Kiàng* à *Tching-tou*, elles deviennent fraîches et brillantes comme le poisson qui sort de l'eau. On voit dans l'histoire des *Thàng* que le territoire de *Chou* et la ville chef-lieu de *Tching-tou* payaient en tribut des étoffes de soie légère nommée *mien.* Neuf villages des environs de *Tching-tou*, dont les maisons étaient en terre, produisaient de ces étoffes très-belles et d'autres de même nature. On n'y trouve plus maintenant les *lyons* et les *ours* dont parle Marc Pol.

CXIV. — (1) Marc Pol compte cinq journées de marche pour se rendre de *Tching-tou* à la frontière du Tibet. Cependant, selon l'itinéraire de *Tching-tou fou* à *L'hassa*, capitale du Tibet, donné par Klaproth (*Magasin asiatique*, t. II,

car Mongu kaan l'a destruit [1] par guerre Il y a citez et chasteaux [b] et causaus tuit desrochie et gasté [2]; et si treuve l'en canes [3] moult,

[b] Ms. A. *chastiaus.*

CXIV. — [1] *Ravagée.* — [2] *Démolis et ruinés* par la guerre. — [3] *Bambous.*

p. 97), d'après un routier chinois, il y aurait encore une distance de 920 *li* pour se rendre de la capitale du *Sse-tchouan* à *Ta thsian lou*, sur la frontière tibétaine actuelle; mais il est très-probable qu'à l'époque de Marc Pol les limites de la province chinoise n'étaient pas aussi étendues du côté du Tibet.

Ce ne fut pas Mangou Khaân en personne, mais son lieutenant *Ou-liang-ou-taï* (*Ouriankodaï* des historiens persans), qui en 1253 pénétra dans le *Tou fân* (plutôt *Tou p'ho*) ou *Tibet*, à la tête d'une armée considérable à laquelle se rallièrent plusieurs généraux tibétains, et soumit ce pays. Déjà Dchinghis Khaân avait conquis, en 1209, la partie septentrionale, s'étendant à l'ouest jusqu'à *Khamil* et *Tourfan*, décrite par Marc Pol (ch. 57) sous le nom de *Tangut*. Ce général *Ou-liang-ou-taï* était un des plus grands capitaines des armées mongoles. Il avait suivi son père, *Souboutai*, dans les expéditions de Batou-Khan, petit-fils de Dchinghis-Khaân, en Russie, en Pologne et en Hongrie; et il était si considéré chez les Mongols, que Mangou-Khaân plaça son frère Khoubilaï sous les ordres de ce général, dans l'expédition qu'il ordonna de faire contre le royaume de *Ta-li* et le Tibet.

Lorsque Khoubilaï fut devenu empereur, après la mort de son frère, on fit une nouvelle organisation des contrées de *Ou-sse-thsang*, ou du Tibet (*Taï thsing i thoung tchi*. Pays étrangers; 西藏 *Sí-thsáng*, fol. 1). Le territoire fut divisé en principautés et en districts, placés sous l'autorité du prêtre bouddhique tibétain *Pa'-sse-pa*, qui avait obtenu les plus grandes faveurs de Khoubilaï-Khaân, lequel lui avait donné le titre de « roi de la grande et précieuse loi » (*tá pào fă wáng*), et de *Instituteur impérial* (*tí ssé*), auquel tous les fonctionnaires publics devaient être soumis. Ce fut là l'origine des fonctions de ce *pouvoir lamaïque* que l'on a l'habitude de faire remonter dans la nuit des temps. On peut consulter, sur *Pa'-sse-pa*, les *Observations* que nous avons publiées dans le *Nouveau Journal asiatique* (janvier 1862, p. 1-47), *sur l'alphabet de Pa'-sse-pa*, et *sur la tentative de Khoubilaï-Khaân, au treizième siècle de notre ère, pour transcrire la langue figurative des Chinois au moyen d'une écriture alphabetique.*

Les fils et descendants de *Pa'-sse-pa* occupèrent pendant plusieurs générations les plus grands emplois civils et religieux, sous les dénominations de *Sse khoung* (« Directeurs des choses incorporelles »), *Sse tou* (« Directeurs de la multitude »), *Koue koung* (« Princes de l'Empire »); ils portaient à leur ceinture un sceau en or ou en jaspe oriental, marque de leur dignité. (*Tai thsing*, etc., lieu cité). Un descendant de cette famille vivait encore en 1820; il était le *Khoutoukhtou* ou *Lama* supérieur de l'*Ourga* mongole.

Ibn Batoutah, qui visita l'Inde, de 1332 à 1342, parle ainsi du Tibet (*Voyages d'Ibn Batoutah*, en arabe et en français; traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. III, p. 439) : « La montagne ci-dessus (l'*Himâlaya*) s'étend en « longueur l'espace de trois mois de marche, et « au bas se trouve le pays de Tibet, qui possède « les gazelles donnant le musc (*ghizlân al-* « *misc*). » Ailleurs (t. IV, p. 216), le même voyageur dit : « Je partis de Sodçâwân pour les « montagnes de Câmaroû (le pays d'Assam), « qui en sont à un mois de marche. Ce sont des « montagnes étendues qui confinent à la Chine « et aussi au pays de Tibet, où l'on trouve les « gazelles qui produisent le musc. Les habitants « de ces montagnes ressemblent aux Turcs, et ce « sont de vigoureux travailleurs;... ils sont « connus *comme s'adonnant beaucoup à la* « *magie.* »

Un géographe arabe, dont Deguignes a donné des extraits (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. II), décrit ainsi le Tibet : « Ce pays, qui con- « fine d'un côté à la Chine et de l'autre aux

grosses trois paumes, et longues bien quinze pas. Et ont de l'un neu[c] à l'autre plus[d] de trois paumes. Et si vous di que les marchans et autres genz qui cheminent par celle terre[e], la nuit, il prennent de ces canes et en font feu, pour ce que, quant elles sont au feu, elles font si grans escrois[4] que les lyons et les ours et les autres bestes sauvages[f] en ont si grant paour que il fuient tant comme il pevent[g], et n'aprocheroient au feu pour riens du monde[h]. Et ce feu font il pour garantir eulx[i] et leurs bestes, des fieres bestes sauvages que tant en y a par celle gasté province[j]. Et c'est pour ce qu'il n'y habite nulle gent, pour ce sont tant mouteplies[5] ces bestes sauvaiges[k]. Et se ne fussent ces canes qui font si grans escrois[4] à ardoir, que les bestes fuient et en ont si grant paour, que ce ne fust ce, nul ne porroit[l] par là passer.

Et vous conterons comment ces canes font grant escrois. Il prennent de ces canes vers[6], que moult en y a, et les mettent pluseurs ou feu ensemble. Et quant il sont bien demouré une piece[7], si s'escorse et se fent par mi et fait si grans escrois[4] que l'en les ot[8] bien par nuit, de .x. milles. Et sachiez s'aucun ne fust acoustumé d'oïr les, il pourroit, de legier[9], perdre le sens, ou mourir. Mais ceus[m] qui l'ont acoustumé d'oïr les, n'en font force[10] pour ce qu'il ont acoustumé d'oïr. Et ceus[m] qui ne l'ont acoustumé, si leur convient prendre coton et farcir bien leurs oreilles, et puis bien bender leur teste et leur chiere[11] et couvrir la de toutes les robes que l'en a. Ainsi eschappe l'en au premier[n] jusques à tant que l'en l'a

[c] M. C. *ron* (nœud). — [d] Ms. B. *bien trois*. — [e] Ms. C. *contrée*. — [f] Le ms. C. ajoute : *que tant en y a par celle province gasté*. — [g] Ms. A. *pueent*. — [h] Le Ms. C. ajoute encore ici : *Et c'est pour ce qu'il n'y a l'esté nulles gens ; pour ce sont tant mouteplïées* (multipliées) *ces sauvages bestes*. — [i] Ms. A. *els*. — [j] Cette phrase manque dans le ms B. — [k] Id. — [l] Ms. B. *pourroit*. — [m] Ms. B. *ceulx* ; ms. C. *ceux*. — [n] Ms. C. *commencement*.

---

[4] *Fracas, bruit*. — [5] *Multiplié*. — [6] *Bambous verts*. — [7] *Un certain temps*. — [8] *Entend*. — [9] *Facilement*. — [10] *Ne s'en effrayent pas*. — [11] *Visage, face*.

« Indes, a d'étendue un mois de marche, et est « rempli de villes et de villages; le sang y est « vif et le peuple débauché et livré au plaisir. « On y trouve des mines de soufre rouge et l'ani- « mal qui produit le musc; celui-ci ressemble à « la gazelle, mais il a deux dents comme celle « du cochon ; c'est le meilleur musc ». (P. 410). On en fait un grand commerce.

acoustumé. Et ainsi vous di des chevaus qui y sont. Ces bestes qui ne sont acoustumé de ce oïr, quant il l'oent [12], si rompent chevestres [13] et autres choses; et pluseurs en ont ja perdu leur bestes en ceste manière. Mais quant il veulent ainsi eschaper leur bestes, si leur font bien leirer [o] et enchevestrer les quatre piez, et puis bien bender la teste, les iex [p] et les oreilles; et en telle maniere eschappent. Mais les chevax [q] quant il ont oy pluseurs fois, il ne font pas si grant force. Car je vous di que c'est la plus orrible [r] chose à oïr, la premiere fois, qui soit ou monde. Et avec tout ce, aucune fois vient il des lyons, et des ours, et des autres bestes sauvages, et leur font [s] grant domage; car moult en y a à grant foison par le païs.

Et quant on a chevauchie vingt journées, non trouvant [t] habitation nulle, si que il convient aus cheminans porter toute leur vitaille, et trouvant toute fois moult de ces bestes sauvages qui sont moult perilleuses et pesmes à douter [14], adonc si treuve l'en chasteaus et villes assez. Et ont la gent de ces villes une telle coustume de marier comme je vous dirai.

Nul homme de celle contrée pour riens du monde ne prendroit à femme [u] une garce [15] pucelle (2); et dient [16] que elles ne vallent riens, se elles ne sont usées et coustumées [17] de gesir avec les hommes. Et font en tel maniere que quant les cheminans passent, si sont appareilliées, les vielles femmes [u], avec leurs filles ou leurs parentes, et vont avec ces garces pucelles et les mainnent aus genz estranges [18], qui par là passent, et les donnent à chascun qui en veult prendre pour faire en leur volenté [v]. Et les hommes en pren-

[o] Mss. B. C. *lier.* — [p] Ms. B. *yeulx.* — [q] Id. *chevaulx.* — [r] Ms. C. *horrible.* — [s] Mss. A. B. *ont fait.* — [t] Ms. C. *et ne treuve.* — [u] Mss. A. C. *fame.* — [v] Mss. B. C. *voulente.*

[12] *L'entendent.* — [13] *Muselières.* — [14] *Très à redouter;* « pesmes » de *pessimus;* et « douter » ayant le sens de *redouter.* — [15] *Jeune fille;* ce mot ne se prenait pas alors en mauvaise part. — [16] *Disent.* — [17] *Accoutumées.* — [18] *Aux étrangers.*

(2) L'ancien ms. italien *Magliabechiano*, publié par Baldelli Boni sous le titre de *Il Milione di Marco Polo*, porte ici : « Egli è vero che niuno uomo piglierebbe una *pulciella* per moglie, per tuto il mondo. » Baldelli fait remarquer en note (p. 105) que le mot *pulcella*, pour *vergine*, est un mot *emprunté au français*, qui a été encore employé par Dante et par Boccace.

nent, et en font ce qu'il veulent (3). Et puis les rendent à ces vielles qui leur ont menées [x], car il ne les laissent pas aler avec la gent. Et en ceste maniere treuvent, les cheminans, quant il vont par les voies, à vingt ou à trente tant que il veulent ; c'est quant il passent par devant un casal ou un chastel, ou une autre habitation. Et quant il herbergent avec ceste gent en leur casaus [19], si en ont aussi tant comme il veullent, qui les viennent prier. Bien est voir que il convient que vous donnez [20] à celle avec qui vous aurez geu [21], un anelet, ou aucune petite chosete, ou aucunes enseignes qu'elle puisse monstrer quant elle se voudra marier, qu'elle a eu plusieurs hommes. Et ne le font pour autre chose. En telle maniere convient, à chascune pucelle, pourchacier [22] plus de vingt icex [y] seignaus avant qu'elle se puisse marier, par la voie [z] que je vous ai dit (4). Celles qui plus ont de seignaus, et qui plus auront monstré qu'elles auront esté le plus touchiées, si sont pour meil-

[x] Ms. C. *qui là les ont amenées.* — [y] Ms. B. *icelz ;* ms. C. *joyaulx ou seignaulz.* — [z] Mss. A. B. *pour.*

[19] *Cases,* cabanes ; au singulier : *casal,* « case, maison ». — [20] *Donniez.* — [21] *Dormi.* — [22] *Se procurer.*

(3) Marc Pol a déjà rapporté une coutume semblable observée par les habitants de la province de Camul (*Hamil*). Voir ci-devant, ch. 58, p. 156, et *note* (3).

(4) Cette étrange coutume est confirmée jusqu'à un certain point par divers autres témoignages. Le P. Régis, qui fut envoyé dans le Tibet par l'empereur Khang-hi, avec d'autres missionnaires, pour rectifier la carte de cette contrée, dit, à propos de la *polyandrie* (Du Halde, t. IV, p. 572) : « Dans le compte que le grand seigneur, dont j'ai parlé, rendit à l'empereur, il ne lui dissimula pas l'infâme coutume qui y règne (au Tibet), selon laquelle il est permis à une femme d'avoir plusieurs maris, quoique freres et d'ordinaire de la même famille ; on partage les enfants, en donnant à l'aîné le premier qui vient au monde, et aux cadets ceux qui naissent dans la suite. »

Un écrivain chinois, l'auteur du *Weï tsang thou chi*, « Description du Tibet, » dont la traduction a été publiée, en 1831, par Klaproth dans le *Journal asiatique*, est plus explicite à cet égard. « Dans le Tibet, dit-il, les femmes sont plus robustes que les hommes ; ceux-ci sont au contraire d'une constitution plus délicate. Souvent les femmes sont chargées de travailler à la terre. C'est aussi pour cette raison que quelquefois trois ou quatre frères de la même famille ne prennent qu'une seule femme. Les frères se partagent entre eux, à leur gré, les garçons et les filles qui naissent de cette union, et si une femme parvient à satisfaire à trois ou quatre frères habitant ensemble, elle reçoit l'épithète d'*accomplie*, parce qu'elle gouverne bien la maison. Ce sont en général les femmes qui font ici le commerce. Celle qui ne sait ni labourer, ni semer, ni filer, ni tisser des camelots, ni faire d'autres travaux domestiques nécessaires au soutien de la famille, devient un objet de dérision pour tout le monde. L'*adultère* n'est nullement considéré comme honteux. Si une femme mariée se lie avec un étranger, elle dit sans cérémonie à son époux qu'un tel est son amant (*ingdou*). Le mari

leurs tenues. Et plus volentiers l'espousent, pour ce qu'il dient [23] qu'elle est plus gracieuse. Mais quant elles sont mariées, si les tiennent trop chieres, et ont pour trop grant vilonnie se l'un [aa] touchast [bb] la femme à l'autre ; et se gardent moult de ceste honte tretuit, depuis qu'il se seront mariés avec si faites femmes.

Or vous ai conté de cest mariage, qui bien fait à conter et à dire [cc] ; car bien y devroient aler les jeunes bachelers [24] pour avoir de ces pucelles à leur vouloir tant comme il demanderoient, et seroient priez sanz nul coust [dd].

Les genz sont idolastres [ee] et mauvaises durement, et ne tiennent à nul pechie rober [25] ne mal faire, et greigneurs escharnisseurs [26] du monde. Il vivent de chace et de venoison et de bestail et de fruit que il traient [27] de la terre. Si vous di encore que en ceste contrée, ont moult de bestes qui font le muguelias [28], et l'appellent en leur

[aa] Ms. B. *ung homme*. — [bb] Ms. A. *couchiast ;* ms. B. *touchoit à*. La première lettre de ces mots, dans nos mss. en écriture gothique, se confond souvent. — [cc] Le ms. C. ajoute : *la maniere*. — [dd] Ms. C. *coustement*, (« *sine impensis* »). L'ancienne *version latine*, de la S. G., celle du *Il Milione* et le texte de Ramusio n'ont pas ce passage, qui se trouve dans nos trois Mss. comme dans le texte français de la S. G. et qui tient un peu du terroir gaulois. — [ee] Mss. A. C. *ydres*.

[23] *Disent*. — [24] *Bacheliers*. — [25] *Voler*. — [26] *Les plus grands moqueurs, railleurs*. Le ms. C. porte : *escaraus*. — [27] *Tirent, extraient*. — [28] *Musc*.

n'en est aucunement affecté, et si les deux époux sont d'ailleurs contents l'un de l'autre, ils continuent de vivre en bonne harmonie. Si cette liaison leur convient, chacun suit son désir. »

L'auteur chinois serait en contradiction avec Marc Pol sur la question de l'*adultère*, et il n'admettrait que la *polyandrie*, tandis que notre voyageur reste seul à charger les Tibétaines d'une coutume qui aurait quelque rapport avec celle qu'Hérodote attribuait de son temps aux Babyloniennes. « La plus honteuse des lois de Babylone, dit-il (livre I, 149, trad. Giguet), est celle-ci : Toute femme indigène est obligée de s'asseoir une fois en sa vie dans le temple de Vénus, et de se livrer à un étranger... Dès qu'une femme est assise dans l'enclos sacré, elle ne retourne plus à sa maison avant qu'un étranger ait jeté sur ses genoux une pièce de monnaie et se soit uni avec elle hors du temple. En jetant cette pièce d'argent, il doit dire : « J'invoque pour toi la déesse Militta. » C'est le nom que les Assyriens donnaient à Vénus... Il y a quelque part, à Chypre, une coutume qui se rapproche de celle-ci. »

Cependant il ne faudrait pas supposer que Marc Pol, en rapportant la conduite étrange des femmes tibétaines, n'a fait que céder à un caprice de son imagination. Le P. Martini, dans son *Atlas Sinensis* (Antuerpiæ, anno 1624), rapporte une coutume pareille des habitants de la province de *Yûn-nân*, peu éloignée du Tibet : « Fuere hic olim, dit il (p. 157), variæ gentes, quarum pleraque ignota nomina hic minime recenseo ; mores etiam ab invicem fere habuere diversos, sed omnes Foe idololatricæ doctrinæ fuere addictæ, ejus libris decantandis semper occupatæ ; bella ac arma tractare, agriculturæ dare operam præcipuum fuit illorum studium ; *virginem nullus in uxorem accipiebat, nisi clam*

language *guduri* (5). Et ont, ces males gens, moult de grans chiens (6) et de bons qui prennent moult de ces bestialles[ff]. Si que pour ce, il en ont, du muguelias, en grant habondance. Il n'ont pas monnoie de chartretes[gg], de celle du grant Kaan; mais font monnoie de sel (7). Il sont vestus moult pourement[29], car il ne sont vestus

[ff] Ms. B. *bestiailles.* — [gg] Ms. C. *chartre.*

[29] *Pauvrement.*

prius ab alio (verba auctoris nostri Sinici sunt) *vitiatam.* »

(5) *Guderi*, ou *gouderi*, est le nom mongol (V. *Sse thi ho pi wen kian*, « Dictionnaire synoptique des langues chinoise, mandchou, mongole et tibétaine », k. 31, fol. 54), et non tibétain, de l'animal qui produit le musc. Aussi l'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie porte-t-elle (p. 399) : « In illa contracta sunt multæ bestiæ quæ faciunt *muscum*, et vocantur illæ bestiæ *lingua tartarica* GUDERI. » Marc Pol a parlé plus au long du chevrotain porte-musc, au chap. 71, p. 204, où il décrit cet animal avec plus d'exactitude que la plupart des voyageurs qui l'ont suivi. (Voir aussi ch. 83, *n.* 8.) On peut comparer sur le musc et la chèvre qui le produit la *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, traduite par M. Reinaud, t. I, p. 116, et les *Notes* de M. le docteur Roulin sur le même sujet, t. II, p. 71. Les Chinois nomment l'animal qui produit le musc : *Hiâng-tchâng*, « daim au parfum odorant ». Le mot de *guderi*, pour désigner l'animal qui produit le musc, est passé dans la langue turque, qui a conservé beaucoup d'éléments tartares d'une commune origine.

Par *idolâtres*, il faut entendre *bouddhiques*, comme nous l'avons déjà fait souvent remarquer.

(6) M. le docteur Hooker, dans son beau livre intitulé *Himalayan Journals* (London, 1854, t. I, p. 203 et suiv.), donne la figure d'un chien du Tibet, qu'il nomme *Tibet mastiff*, se rapprochant beaucoup de la tête d'un chien bouledogue, et qu'il décrit ainsi : « Le groupe de Tibétains (qu'il met en scène) marche en bon ordre, et vous vous trouvez bientôt au milieu de chèvres et de moutons portant chacun ses deux petits sacs de sel; mais, en outre, marche à pas lents, le mâtin énorme, grave, à la tête de boule-dogue (*the huge, grave, bull-headed mastiff*), chargé comme les autres, sa queue touffue et glorieuse (*glorious*) jetée sur son dos dans une posture majestueuse, et un épais collier de laine rouge pendant à son col et sur ses épaules, faisant ressortir sa longue robe soyeuse (*setting off his long silky coat*) à son grand avantage; il est décidément celui de tout le groupe qui se présente le plus noblement, surtout s'il est d'une fine et pure couleur noire; car ce sont souvent des bêtes à poils sombres hérissés et d'un aspect misérable. Il ne parait pas là à sa place, ne gardant ni ne protégeant ceux qu'il accompagne; et il sait que ni les yaks (*bos grunniens*), ni les moutons, ni les chèvres, n'exigent son attention; tous sont parfaitement apprivoisés; de façon qu'il prend sa part de la besogne, comme porteur de sel pendant le jour, et comme gardien pendant la nuit. »

(7) Le texte de Ramusio dit : *Spendono corallo*, au lieu de *sel*. Du temps de Marc Pol, les Tibétains ne faisaient pas encore usage de monnaie; le sel, très-abondant chez eux, la remplaçait, comme objet d'échange d'un usage journalier et habituel; mais depuis, ils paraissent avoir senti la nécessité d'avoir une monnaie courante, car on lit dans la Description chinoise du Tibet (*Weï tsang thou chi*, dans le *Journal asiat.*, année 1829, t. II, p. 269) : « Il circule dans le commerce à *H'lassa* une monnaie en argent pesant un *thsian* et cinq *fen* (1 fr. 25 c.) avec une inscription tibétaine et avec des dessins arabesques. On échange la monnaie d'argent contre du cuivre. » En 1792, une monnaie fut frappée au Tibet, portant une inscription en chinois d'un côté et en tibétain de l'autre, indiquant le règne de l'empereur *Khien-loung*.

que de peaus[hh] de bestes et de chanevoz[ii] et de bouguerans[30]; et ont langage par euls[31], et s'appellent Tebet. Et cest[jj] Tebet est une grandisme province que encore vous en dirai, si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXV.

Ci dit encore de Tebet.

Ceste province de Tebet est une grandisme province ; et ont langage par eus[a], si comme je vous ai dit; et sont idolastres[b], et sont prochains[c] de Manzi et de maintes autres provinces (1). Il

hh Ms. A. *piaus.* — ii Ms. B. *chavenos;* ms. C. *chanevaz* (toile de chanvre). — jj Ms. C. *ce.*
CXV. — a Ms. B. *eulx;* ms. C. *eulz.* — b Mss. A. C. *ydres.* — c Ms. B. *prouchains;* ms. C. *se finent comme.*

30 *Étoffe de grosse laine.* — 31 *Qui leur est propre.*

CXV. — (1) Le Tibet, sur lequel Marc Pol donne des renseignements curieux, mais bien incomplets, est encore, aujourd'hui même, l'une des contrées de la terre les moins connues des Européens. Ceux de ces derniers qui y ont pénétré n'en ont vu que de faibles parties, et ce qu'ils ont dit du gouvernement civil et religieux de ce pays n'en donne qu'une idée très-vague et très-incomplète.

Un Hongrois, *Csoma de Körös*, entraîné par un amour de la science pareil à celui de notre Anquetil Duperron, se rendit au Tibet vers 1825, pour en étudier la langue et la littérature; et, à son retour à Calcutta, en 1831, après un séjour de cinq ans dans ce même Tibet, il publia une grammaire et un dictionnaire tibétains-anglais, qu'il avait composés dans le pays avec l'aide de savants bouddhistes indigènes. Il a publié aussi, dans les *Transactions* de la Société asiatique de Calcutta (t. XX), des mémoires curieux sur la littérature bouddhique. On peut consulter sa *Notice géographique du Tibet*, insérée d'abord dans le *Journal of the Asiatic Society* (Calcutta, april 1832), reproduite ensuite dans le *Chinese Repository* (t. XIII, p. 505, Hong-Kong, 1844). Cette *Notice*, tirée des ouvrages tibétains, et surtout la *Description du Tibet*, traduite du chinois, citée précédemment, sont les meilleures sources à consulter.

Csoma de Körös a donné dans sa grammaire tibétaine (p. 181) une *Chronologie bouddhique du Tibet*, traduite du *Vaidûrya Karpo*, écrit à Hlassa dans l'année 1686. Cette chronologie remonte à l'année 962 avant notre ère, qui est, selon les bouddhistes du Tibet, l'époque de la naissance de Bouddha (en tibétain : *Tchom-dândâs*). On voit dans cette chronologie que le célèbre Lama *Pa'-sse-pa*, en tibétain *Phagspa*, comblé de faveurs par Khoubilaï (voir ci-devant, ch. 114, *n.* 1), naquit en 1233, et qu'il fut souverain du Tibet en 1251. Les historiens chinois ne font envahir le Tibet par l'armée mongole qu'en 1253 ; si *Pa'-sse-pa*, selon la chronologie bouddhiste, était maître du Tibet en 1251, il l'était avant la conquête mongole, et Khoubilaï-Khaân, en le dépouillant de son pouvoir temporel, le fit chef du pouvoir spirituel de la religion bouddhique, au Tibet, en Chine et dans toute la Mongolie. « Sous le règne de *Houng-vou* (1368-1384), dit Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, p. 165), *Nan-kia-pa*, descendu de *Pa'-sse-pa*, fut aussi reconnu roi. Vers l'an 1373, *Young-lo*, em-

sont moult grant larrons. Elle est si grant province que il y a .viij. royaumes et grant quantité de citez et de chasteaus (2). Il y a en

pereur de la Chine (*Young-lo* régna de 1403 à 1425), de la dynastie des Ming, donna à huit Lamas le titre de roi; vers l'an 1426, ils prirent tous le titre de Grand Lama, et le premier de ces lamas porta celui de Dalaï. C'est là l'origine du Dalaï-Lama, ou Grand Lama du Tibet, comme elle est rapportée dans un manuscrit du P. Gaubil qui m'a été communiqué. »

On remarque dans la Chronologie tibétaine, traduite par Csoma de Körös (ce n'est qu'une simple liste de noms, surtout bouddhiques), que *Langtarma* abolit le bouddhisme en l'année 899, et qu'il fut rétabli en 971. Cette abolition du bouddhisme dans le Tibet, son principal foyer, devait être le contre-coup d'une mesure pareille prise en Chine par l'empereur *Wou-tsoung*, qui publia un édit en 845, par lequel il ordonna de détruire plus de *quatre mille six cents* grandes bonzeries répandues dans tout l'empire chinois; que tous les bonzes, hommes et femmes, qui habitaient ces bonzeries, et qui se montaient à plus de 26,000, rentrassent dans la vie civile; en outre, plus de 40,000 bonzeries plus petites, répandues dans les campagnes et les terres considérables qui y étaient attachées, étaient confisquées au profit du domaine impérial; et 150,000 esclaves, qu'avaient les bonzes, étaient attachés, comme serviteurs à gages, au service des fonctionnaires publics. (Voir notre *Mémoire sur l'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, p. 66 et suiv.) Les Nestoriens qui se trouvaient en Chine furent proscrits comme les autres. Ceux-ci se réfugièrent chez les *Ouigours*, dont le royaume touchait au midi (en 981, voir *Li-tai ki sse*, k. 82, fol. 8-9) à *Yutian* ou *Khotan*; au sud-ouest aux *Ta-chi* (Arabes) et aux *Po-sse* (Persans); à l'occident, à *Si-thien* (Ciel occidental). Les *Tháng* l'avaient conquis dans les années *tching-kouan* (627-649); mais ils le perdirent ensuite. Un écrivain chinois cité par le P. Visdelou (*Supplément* à la Bibl. orientale, page 137) dit : « L'an 981, le roi d'Eygour « commença à prendre le titre de Roi des Lions « de *Si-tchéou* de la contrée occidentale (ou des « Ouïgours). Il envoya la même année des pré- « sents à l'empereur chinois (*Taï-thsoung* des « *Soung*). L'année suivante, celui-ci lui envoya en « retour *Vang-yen-te* et quelques autres officiers « pour lui porter des présents et des ordres. Dans « la relation de son voyage, *Vang-yen-te* dit : « Ces peuples (Ouïgouriens) se servent du ca- « lendrier chinois suivant la réforme qui en fut « faite par les ordres de l'empereur *Hiouen* « *tsoung* des *Thang* (en 719). Dans la ville ca- « pitale (*Kao-tchang*, située à 892 lieues de *Si-* « *ngan-fou*), il y a plus de cinquante temples dé- « diés aux dieux de l'Inde, avec des bibliothè- « ques pour les livres de cette religion (le boud- « dhisme). Ils sont ornés d'inscriptions envoyées « par les empereurs de la dynastie des *Thang*. « Il y a aussi des temples de *Moni*, et de bonzes « arabes. Plusieurs royaumes même de *Tou-* « *kiue* (Turcs orientaux) en dépendent. »

Les *Moni*, dont il est question ci-dessus, étaient des *Manichéens*, comme cela est démontré dans notre *Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou* (*passim*), et les *Bonzes arabes* étaient probablement les Nestoriens originaires de la Mésopotamie.

(2) Le Tibet actuel est borné au nord-est par le *Koko-noor*; à l'est par les provinces chinoises du *Sse-tchouan* et du *Yûn-nân*; au sud par les tribus indépendantes des *Nou-i*, le Népal et le royaume d'Assam; à l'ouest par le Badakhchân, Bokhâra et le Cachemire; au nord-ouest par le désert de Cobi et Khotan, dans le Turkestan oriental. Il s'étend en latitude du 27° au 33° N.; et en longitude, du 18° au 40° ouest de *Peking*. Il est divisé en *Tibet antérieur* et *Tibet postérieur*.

La première de ces divisions comprend *huit tching* (*tching* signifie une ville entourée de murailles, qui a une juridiction sur une étendue plus ou moins grande de territoire; ce sont probablement ces *huit tching* que Marc Pol appelle *huit Royaumes*). *Pou-ta-la* ou *Hlassa* (la terre des dieux) est la ville capitale du Tibet antérieur, ou territoire de *Wei* (*Taï thsing*, etc., *Si-thsang*, fol. 4). Cette ville, selon les frères Schlagintweit, est située à 29° de lat. N. et à 92° de longitude (à l'est du méridien de

pluseurs lieus[d] fluns et lacs[e] là où l'en treuve leur paillole[f] en grant quantité. Et y croist canelle en grant habondance. En ceste province s'espant[g] le coral[h], et est moult chier, car il le mettent au col de leurs femmes et de leur idoles[i] pour grant joie. Encore ont, en ceste province, assez d'autres choses[j] d'or et de soie. Et y croit maintes espices[k] qui onques ne furent veues en notre païs (3). Encore sachiez que il ont les meilleurs[l] enchanteurs et les meilleurs astronomiens qui soient en toutes ces provinces; car il font les greigneurs[m] enchantemenz et les greigneurs merveilles, tout par art dyabolique, que c'est merveilles à veoir et à oïr (4). Pour ce

[d] Ms. B. *lieux.* — [e] Ms. C. *flums et mons.* — [f] Ms. B. *pierres précieuses;* ms. C. *l'or en paillole* (paillettes d'or). — [g] Ms. B. *s'espart* (se répand, se place). — [h] Ms. B. *corail;* ms. C. *coural.* — [i] Mss. A. C. *ydres.* — [j] Ms. C. *cameloz assez et autres dras.* — [k] Ms. A. *especes.* — [l] Ms. C. *les plus sages* (les plus habiles). — [m] Id. *les plus fiers.*

Greenwich). C'est donc à tort que Klaproth (*) a reproché à d'Anville d'avoir suivi le P. Grueber, qui place la capitale du Tibet sous 29° 6' de latitude Nord, au lieu de lui avoir donné comme lui, Klaproth, une latitude de 30° 40'. Les géographes modernes, entre autres Ritter et Kiepert, persuadés sans doute par le ton tranchant de Klaproth, l'ont suivi sur parole.

Le gouvernement chinois actuel entretient deux résidents au Tibet (dont le premier siége à *Hlassa*), portant le titre de *Pan-sse-ta-tchin*, « ou Grands Ministres ayant la surintendance des affaires. » Il y a, de plus, quinze villes de garnisons dans lesquelles stationnent des troupes chinoises.

La seconde division, ou *Tibet postérieur*, est placée sous l'autorité du second ministre chinois, qui réside à *Tcha-chi hlum-bu* avec le *Bantchan-erdéni* ou second grand Lama. Il y a aussi sept garnisons chinoises dans les sept principales villes.

La partie du Tibet comprise sous le nom de *Ladack* est complétement indépendante de la Chine. On peut consulter, sur ce dernier, l'ouvrage spécial du major Cunningham, intitulé : *Ladâk and surrounding Countries.* London, 1854. 1 vol. in-8° avec planches.

(*) *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 372.

(3) Selon la grande Géographie impériale de la Chine (sub voce *Si thsang*, fol. 27), l'*or* se trouve dans le *Kin-chă kiáng*, ou « fleuve au sable d'or, » l'affluent le plus éloigné du grand *Kiáng*, et qui prend sa source dans les hautes montagnes du Tibet; ce pays produit aussi de l'argent, du cuivre, du plomb, du lapis-lazuli, du borax (*phang-cha*), une étoffe grossière propre au pays (nommée *pang-lo*), qui varie selon chaque endroit où elle est fabriquée; du sel en quantité; il y en a de trois espèces : du rouge, du blanc et du pourpre violacé; des bœufs à longs poils et à longue queue (le *yak*); des chevaux, des chèvres à longs poils; une grande espèce de chauves-souris que l'on nomme vulgairement *che-li* ou *cheri*, différentes espèces d'orges; différentes espèces de fèves.

(4) Un missionnaire français, M. Huc, dans ses *Souvenirs d'un voyage dans le Tibet*, rapporte un fait (ch. 3) qui viendrait à l'appui de l'opinion de Marc Pol, si on pouvait prendre ce fait au sérieux : c'est un arbre né de la chevelure de Bouddha, il y a près de trois mille ans, et qui *porte un caractère tibétain sur chacune de ses feuilles.* M. Huc affirme que cet arbre existe encore, qu'il l'a vu dans une cour carrée de la lamaserie appelée *Kounboum*, ou des *dix mille images.* « Nous entrâmes dans cette vaste cour, dit-il, et nous pûmes examiner à loisir l'arbre

ne le vous conterai pas en ce notre livre ; car moult s'en merveilleroient la gent [n], et ne seroit pas bonne honneur [o].

Il sont moult maus acoustumés [p]. Il ont chiens mastins grans comme asnes, qui sont moult bons à prendre bestes sauvages, dont il ont assez, si comme je vous ai dit (5). Il ont encore de pluseurs autres manieres de chiens de chace. Il ont moult bons faucons lasniers qui sont moult volans et sevent [q] bien oiseler; lesquiex [r] naissent en leur montaignes.

[n] Ms. C. *esmerveilleroient les gens.* — [o] Ms. C. *œuvre* (action). — [p] Ms. B. *mal acoustumez;* ms. C. *maulz acoustumez* (mal costumés). — [q] Mss. B. C. *scevent.* — [r] Id. *lesquelz.*

merveilleux dont nous avions déjà aperçu du dehors quelques branches. Nos regards se portèrent d'abord avec une avide curiosité sur les feuilles, et nous fûmes consternés d'étonnement *en voyant, en effet, sur chacune d'elles, des caractères tibétains très-bien formés...* Les caractères nous parurent faire partie de la feuille, comme les veines et les nervures... ; les feuilles les plus tendres représentent le caractère en rudiment et à moitié formé ; l'écorce du tronc et des branches, qui se lève à peu près comme celle des platanes, est également *chargée de caractères.* Si on détache un fragment de vieille écorce, on aperçoit sur la nouvelle les formes indéterminées des caractères, qui déjà commencent à germer ; et, chose singulière, ils diffèrent assez souvent de ceux qui étaient par dessus. Nous cherchâmes partout, mais toujours vainement, quelques traces de supercherie ; la sueur nous en montait au front! »

M. Huc, interrogé par quelques personnes sur cet arbre merveilleux, ne trouvait pas d'autres explications à en donner que celles que donne Marc Pol lui-même sur les *enchantements* et les *merveilles* dont il parle ; que c'est le produit de l'*art diabolique.* Seulement, Marc Pol croit devoir, par prudence, passer sous silence un grand nombre de faits de ce genre dont il avait connaissance ; *car moult s'en merveilleroit la gent, et ne seroit pas bonne œuvre.*

(5) Voir la note 6 du chapitre précédent. *Mir Izzet Ullah,* envoyé par Moorcroft dans l'Asie centrale, et dont la relation a été publiée en partie dans l'*Oriental Magazine* (Calcutta, January-June 1825, reproduite en français par Klaproth dans son *Magasin asiatique,* t. II, p. 1 et suiv.), dit, en parlant des chiens du Tibet : « Ces chiens sont deux fois aussi gros que ceux de l'Hindoustan ; ils ont la tête grosse, le poil long, beaucoup de force et de courage, et on dit qu'ils pourraient résister à un lion. »

L'an 1121 avant notre ère (*Li taï ki sse,* k. 6, fol. 5), des peuples d'un pays situé à l'ouest de la Chine, appelé *Liu,* envoyèrent près de *Woû-wang,* pour lui offrir un chien de la race tibétaine, appelé dans l'histoire chinoise *Ngao.* Le même fait est rapporté dans le *Chou-king* (chap. *Liu Ngao*), en même temps que le discours du prince *Tchao,* ayant le titre de « Grand protecteur du royaume » (*taï pao*), fait à cette occasion. Ce chien, selon les commentateurs chinois du *Chou-king,* avait *quatre pieds de hauteur,* et était *dressé,* comme certains chiens en Amérique, à faire la chasse aux hommes de peau différente. Marc Pol pouvait donc dire avec raison de ces *chiens mastins* qu'ils étaient *grans comme asnes.*

Quant au caractère sauvage des habitants du Tibet dont parle Marc Pol, l'histoire officielle des Mongols les décrit comme lui : « Le territoire du Tibet est vaste, étendu et hérissé de montagnes ; le peuple est farouche et grand querelleur. » Leurs mœurs se sont adoucies depuis. La Géographie impériale en attribue la cause à l'influence des *Ta-laï La-ma* et aux *La-ma* en sous-ordre (*Bantchan* et autres) institués par eux. C'est en effet depuis l'établissement de cette grande institution par Khoubilaï-Khaân que cette amélioration du caractère s'est opérée. Ils supportent, sans se plaindre, la domination chinoise.

Or vous laisserons de ceste province de Tebet, car bien vous en aurons conté sommierement[1] tout le fait. Et vous dirons d'une autre province qui est appellée Gaindu. Mais, de cest Tebet, entendez que il est au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces et regions, qui en ce livre sont escriptes, sont aussi au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces[s] et regions au commencement de cest livre, qui sont au filz d'Argon le seigneur de Levant, ainsi comme je vous ai escript aviengne[t], que tout est au grant sire; car il [le fils d'Argon] tient la terre de lingnage[u]. Et pour ce, d'icelle province jusques à ores, et toutes les autres qui sont contenues[v], sont toutes au grant Kaan. Si que, se vous ne les trouvez escriptes[2], entendez les si comme je vous ai dit (6).

Or vous lairons de ceste matiere, et vous conterons de la province de Gaindu.

CHAPITRE CXVI.

Ci dist de la province de Gaindu.

Gaindu est une province vers ponent (1), et n'y a que un roy. Il sont idolastres[a] et sont au grant Kaan. Il y a citez et chasteaus[b] assez.

[s] Ms. C. *fors seullement ces provinces.* — [t] Mss. A. B. Ce mot manque dans le ms. C. (=dans le cours de ce livre, quand l'occasion s'est présentée). — [u] Ms. C. *de lui; et est son homme* (vassal) *et son parent, et de son emperial lignie.* — [v] Le ms. C. ajoute : *en notre livre.*
CXVI. — [a] Mss. A. C. *ydres.* — [b] Ms. A. *chastiaus.*

CXV. — [1] *Sommairement.* — [2] S'il n'est pas dit spécialement qu'elles sont au grant kaan.

(6) Marc Pol, en terminant ce chapitre, résume ce qu'il a bien eu soin de dire chaque fois qu'il l'a cru nécessaire pour inspirer à ses lecteurs une haute idée de la grande puissance de Khoubilaï Khaân, que telle et telle province dont il parle appartient à ce souverain mongol, qui possédait le plus grand empire de la terre. Et en effet, toutes les régions de l'Asie décrites par notre voyageur, à quelques exceptions près, étaient placées sous sa domination ou sous celle de ses parents, dont il était le suzerain.

CXVI. — (1) Voici encore un de ces noms ethnographiques de Marc Pol, à propos duquel ses éditeurs et commentateurs sont le plus en désaccord. Marsden croit (n. 814) que « la ville qu'il convient le mieux d'assimiler à *Gaindu* est *Young-ning-tou*, qui est située sur la rive occidentale du *Ya-loung-kiang*, à environ 28° de latitude; ou bien, à cause de la ressemblance du son, *Li-kiang-tou*, ville peu éloignée de la première, mais située sur la rive occidentale du *Kin-cha-kiang*. » Ces noms sont pris sur la carte

Il ont un lac là où l'en treuve perles[c]; mais le grant Kaan ne veult que l'en les en traie, pour ce que s'il en faisoit tant traire [1] comme

[c] Ms. A. *pelles.*

CXVI. — [1] *Extraire, pêcher.*

du Tibet de d'Anville, et appartiennent : le premier à la province de *Sse-tchouan*, et le second à celle du *Yûn-nân*. De plus, ces villes sont toutes deux situées à l'*est* et non à l'*ouest* des provinces que Marc Pol vient de décrire. L'opinion de Marsden ne repose donc sur aucune espèce de raison. Cela n'a pas empêché quelques commentateurs de Marc Pol, venus après Marsden, de s'approprier sans scrupule cette même opinion, et de la donner comme leur, avec ce ton affirmatif que prend souvent la science d'emprunt.

Baldelli Boni, après beaucoup de raisonnements, se rallie à l'opinion de Marsden, qu'il croit pleinement justifiée (*Il Milione*, etc., t. II, p. 256-7). Neumann, dans l'édition allemande de Marc Pol, par Bürck (p. 627, sur la note 336 de Ritter), dit que « sous le nom de Kaindu, c'est à-dire : capitale du pays de *Kain*, Marc Pol a décrit cette région montagneuse placée entre le Bengale, l'Arracan et Cassay, habitée par des tribus indigènes nommées Kayn ou *Chien.* » Enfin Klaproth, dans ses *Remarques géographiques* sur certaines provinces de la Chine décrites par Marc Pol, dit (*Nouv. Journal asiat.*, février 1828, p. 109) : « On ne peut méconnaître dans la description du Caindu la partie septentrionale du pays des Birmans ou d'Ava. La ville de Caindu est celle que les auteurs chinois du temps de la dynastie mongole appellent *Kiang theou.* Elle n'était qu'à dix journées de la frontière sud-ouest du *Yun nân.* Je crois que c'est le *Hentha* des cartes de l'empire des Birmans, situé par 22° 55′ de latitude, près de la gauche de l'Irawaddy, et un peu plus éloigné du grand lac *Nando kando.* »

On en est à se demander si ces auteurs ont bien lu le voyageur qu'ils commentaient. Marc Pol nous dit, en terminant son chapitre du Tibet, qu'il va quitter cette province pour parler de celle de *Gaindu.* Et il entre immédiatement en matière dans le chapitre suivant, en disant que « *Gaindu* est une province vers ponent, et qu'il n'y a qu'un roi. » Si, en quittant le Tibet, il avait été obligé de parcourir plusieurs degrés de latitude pour arriver à cette même province, il n'aurait pas manqué de le dire. De plus, on ne comprend pas comment Klaproth a pu faire faire à Marc Pol une longue pointe jusqu'au milieu de l'empire Birman ou d'Ava, pour y décrire son royaume de *Gaindu* (lorsque, dans les chapitres suivants, il va nous y conduire pour décrire ce pays en détail), et cela pour nous ramener sur nos pas dans le chapitre qui suit, afin de nous faire connaître des pays situés dans la province actuelle du *Yûn nân.*

La province de *Gaindu*, cependant, était dans sa main, sous ses yeux. L'extrait qu'il donne du Journal du gouvernement de Calcutta, du 13 février 1827, aurait dû le faire changer d'opinion. On y lit (*Mémoires*, etc., t. III, p. 411-412) : « Le Dihong est formé par deux branches ; l'une vient de l'est et a sa source dans le pays de *Khana Déba*, à peu près sous 94° 40′ de longitude E. et 29° de latitude N. ; elle coule à l'ouest jusqu'à environ 93°, où elle se joint à la branche occidentale venant de *Lassa*, et forme le Dihong, appelé aussi dans ce lieu : Lassa *tchombo* (rivière de Lassa), et *Kong Bong.* Dans son passage à travers les montagnes, elle n'est pas navigable, à cause des nombreux rapides. A peu près par 28° 40′ N. et 92° 20′ E., *il y a un grand lac, que l'on dit situé dans le pays des Ghendou ;* il donne naissance à une rivière nommée *De-mo-cha*, qui coule à l'est. »

Il n'est pas douteux que ce *pays des Ghendou* ne soit la *province de Gaindu* de Marc Pol, d'autant plus que ce pays réunit toutes les conditions nécessaires pour répondre à la description qu'en fait notre voyageur. Il possède le *lac* dont il parle ; il est sur la ligne directe de la route de *Hlassa*, capitale du Tibet, à la province du *Yûn-nân*, dans la partie méridionale de laquelle se trouve celle de *Caraïan* dont il est question dans le chapitre suivant. De plus, en rejetant aussi

on en pourroit traire de leans [d], car moult en y a, on en trairoit tant, qu'elles seroient tenues pour trop viles [e], et n'en auroient

[d] Ms. C. *laiens* (là). — [e] Mss. A. B. *villes*.

les assertions erronées de Klaproth, déjà combattues en 1826 dans le *Quarterly oriental Magazine* (Calcutta, décembre 1826, p. 179 et suiv.), et plus récemment dans le bel ouvrage du capitaine Yule : *Mission to the Court of Ava* (1 vol. in-4°, 1858, p. 356 et suiv.), qui soutenait que l'Irawady était le même fleuve que le *Yarou-dzangbo tchou* des Tibétains, et le *Tá kin chă kiâng*, ou « Grand fleuve aux sables d'or » des Chinois (tandis que les nombreux affluents qui forment son cours prennent naissance dans les montagnes de *Khamti*, entre les 27° et 28° de latitude nord et 95° de longitude), on s'explique pourquoi Marc Pol ne parle que d'un grand fleuve qu'il eut à traverser, après *dix journées* de marche, des frontières du Tibet, avant de pénétrer dans la *province de Caraian*, située dans le sud du *Yùn-nân* ; et ce fleuve, qu'il appelle *Brins*, ne peut être que le 怒 江 *Nou-kiâng*, là où il traverse le pays des *Nou-i*, ou Barbares *Nou*; le 潞 江 *Lou-kiang*, un peu plus bas, à partir de ces tribus, depuis son entrée dans la province de *Yùn-nân* jusqu'à sa sortie (voir *Tai thsing i thoung tchi*, k. 304, Carte de ladite province); puis ensuite, entrant dans le *Lao* (ou *Lawas*), le pays des nombreuses tribus *Karein*, il va se perdre dans le golfe de *Martaban*. Le nom de *Brins* (au lieu de *Brius*, comme on a lu jusqu'ici, le *u* et le *n* étant difficiles à distinguer dans les manuscrits gothiques) est le même que le mot *Mrath* (pron. *Mbratz*), qui est le nom générique des fleuves et rivières dans la langue des Birmans, et que l'on prononce aussi dans certaines localités *Myath*. Voir *A Dictionary of the Burman language*, by A. Judson. Calcutta, 1826, *sub voce*. Il est employé dans le même sens que le mot *kiâng* en chinois, qui signifie en général *fleuve*, et spécialement le grand fleuve *Yang-tse-kiâng*, qui prend sa source dans le Tibet.

Dans le cas dont il s'agit, le mot *Brins* de Marc Pol ne désigne pas le fleuve Irawady, qui prend sa source, comme nous l'avons dit, dans les montagnes de Khamti, mais un autre plus à l'est, portant dans la langue du pays le nom de *Mbratz* (ou *Brins*), et traverse aussi le royaume de *Mien* ou l'empire Birman actuel. (Voir le *Ying hoan tchi lio*, ou « Description des États étrangers », par *Siu*, ancien vice-roi du *Fo-kien*, publié en Chine en 1848, k. 1, fol. 23.) Mais ce fleuve, dont l'embouchure, sur la carte de *Siu*, porte le nom de *Nou-kiang kheou*, « bouches du *Nou-kiang*, » n'est pas la continuation du *Erou* (ou *Yarou*) *dsangbo tchou*, qui prend sa source dans le Tibet occidental, par 79° 35′ de longitude E. et 30° de latitude N., d'après les autorités chinoises citées ; lequel *Erou dsangbo tchou* est bien véritablement, contrairement aux assertions de Klaproth (*Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 370 et suiv.), dans toute l'étendue du Tibet, et jusqu'à son entrée dans le pays d'Assam, la grande tête du *Brahmapoutra*, et non de l'*Irawady*. Le volume des eaux du premier de ces fleuves, comparé à celui de l'Irawady, en est d'ailleurs une preuve éclatante.

C'est au fleuve *Brins* que, selon Marc Pol, finissait la province de *Gaindu*, après un parcours, pour lui, de dix journées de marche à cheval, depuis son départ du Tibet. Il dut suivre la vallée du *Yarou dsangbo*, et arriver à l'extrémité orientale du royaume d'Assam (qui devait faire partie de la province de Gaindu), dont les productions naturelles ressemblent beaucoup à celles de la province de *Gaindu* dont parle notre voyageur ; on recueille de l'or en quantité dans les nombreux affluents du *Brahma-poutra ;* le pays produit diverses espèces de grains : le gingembre, etc. On trouve dans ses montagnes l'animal qui produit le *musc ;* il est à présumer que les *ours*, les *tigres* et les *daims* de la province de Gaindu se trouvent également dans les montagnes (lesquels, comme l'animal porte-musc, seraient, pensons-nous, difficiles à rencontrer sous le 23° de latitude, aux bords de l'Irawady, là où Klaproth plaçait le pays de *Gaindu !*). Mais l'ar-

aussi comme neant [f]. Mais quant il en veulent, si en fait on traire pour lui [g] à sa volenté tant comme il veult. Mais nul autre n'y porroit [h] traire qui ne fust destruit de maintenant [2].

Encore y a une montaigne en laquelle l'en treuve une maniere de pierre que l'en appelle turquoise, qui sont moult belles [pierres [i]], et en y a grant quantité. Mais le grant sire ne les en laisse traire [3], fors par son commandement. Et vous di que en ceste province a une coustume telle comme je vous dirai C'est de leur moulliers [j] que il ne tiennent [k] pas à vilennie se un forestier [4] ou un autre homme les honnisse [5] de leur femmes, ou de leur filles, ou de leur seror [l], ou d'aucune femme, s'il l'ont en leur maison ; mais ont à grant bien quant l'en gist avec elles. Et dient [6] que pour ce, leur fait leurs dieux et leurs idoles mieux [m], et leur donnent des choses temporelles [n] assez à grant foison. Et pour ce font il si grant largesce de leur fames aus forestiers [4] et as autres genz [o] comme je vous dirai. Car quant il voient que un forestier veult herbergier [7], chascun est desirrant [p] de recevoir le en son hostel [q]. Et de maintenant que il est herbergie [8], le seigneur de l'hostel ist hors tantost [9] de l'hostel, et commande que au forestier soit faite sa volenté à

[f] Ms. C. *et ne vauldroient noient* (rien).— [g] Ms. A. *li.* — [h] Ms. B. *nulz autres n'y pourroient.* — [i] Ms. C. — [j] Mss. A. C. *moilliers* (femmes, de *mulier*). — [k] Ms. A. *treuvent.* — [l] Ms. B. *serours ;* ms. C. *suer* (sœurs, de *soror*). — [m] Ms. A. *leur diex et leur ydres miex.* — [n] Id. *temporiex.* — [o] Ces derniers mots manquent dans le ms. B. — [p] Ms. C. *si liez et joyeulx.* — [q] Ms. A. *ostel.*

---

[2] *Immédiatement, aussitôt.* Le Ms. C. porte : *du corps.* — [3] *Extraire.* — [4] *Etranger.* — [5] *Deshonore.* — [6] *Disent.* — [7] *Loger.* — [8] *Logé.* — [9] *Sort aussitôt.*

buste que Marc Pol décrit « ayant des feuilles « comme le laurier, *plus longues* toutefois et « *plus étroites*, dont la fleur *est blanche et petite* « *comme celle du giroflier,* » est évidemment l'arbuste *à thé,* qui croît naturellement dans l'Assam, le long des rivières ; on l'y a rencontré croissant ainsi dans le haut et bas Assam, et maintenant on y a apporté de Chine des plants de choix, dont la culture a pris, depuis quelques années, une grande extension.

Ainsi la culture du *thé* a produit dans l'Assam :

En 1840,	5,000	kilogrammes.
En 1841,	14,000	id.
En 1850,	114,000	id.
En 1858,	394,263	id.

Et la consommation de ce thé a été, en Angleterre, en 1860, de 35,000,000 de kilogrammes. On a reconnu que la zone culturale du meilleur thé, en Chine et dans l'Assam, était entre le 25° et le 28° parallèles.

compliement [10]. Et quant il a ce dit et commandé, si s'en va à ses vingnes [r] ou à ses champs dehors, et ne retourne devant [11] que le forestier s'en soit parti, qui aucune fois demeure trois jours ou quatre en la maison de ce chetif soulaçant [s] avec sa fame, ou sa fille, ou sa sereur [t]; ou avec telle qu'il aura plus chier le deduit. A tant [12] comme il demeure laiens si pent [u] à la fenestre ou à la porte le forestier, son chapel ou aucune autre enseigne qui soit seue, à ce que le seigneur de l'hostel congnoisse que celui est encore laiens [v]. Et, tant comme il y verra l'enseigne, il n'y osera entrer. Et cest usage font par toute ceste province.

Il ont monnoie en tel maniere. Il ont or en verge et le poisent à poys [13] ; et tant comme il poise il vaut. Mais nulle monnoie congniée [14] il n'ont. Leur petite monnoie est si faite. Il prennent sel et le font cuire et puis le getent en forme ; et est si grant chascune que puet peser entour demie livre. Et les .lxxx. fourmes de ce sel vaut un sage [15] d'or fin. C'est un pois [13], et ceste est la petite monnoie que il despendent [16]. Il ont des bestes qui font le mugueliat [17] en grant habondance ; et ont du mugueliat assez à grant foison. Et ont poisson assez ; et le traient du lac que je vous ai dit là où se treuve [x] les perles. Bestes sauvages, si comme lyons, ours, et dains, et loups [y], et serviers et chameus ont il assez; et oiseaus à grant foison de toutes manieres ont il en grant habondance. Vin de vingnes [z] n'ont pas; mais il font vin de fourment [18] et de ris et d'espices moult bons. Et croist en ceste province girofle assez. Il y a un ar-

[r] Ms. C. *vignes.* — [s] Id. *soulassant.* — [t] Ms. B. *seur;* ms. C. *suer.* — [u] Mss. A. B. *pende.* — [v] Ms. B. *leans* (là). — [x] Mss. A. B. *que l'en treuve.* — [y] Ms. A. *lous.* — [z] Ms. C. *vigne.*

---

[10] *D'une manière complète.* — [11] Il *ne revient pas avant.* — [12] *Aussi longtemps.* — [13] *Poids.* — [14] *Frappée;* le ms. C. porte *férue.* — [15] Du mot *saiga*, *petite monnaie* citée dans la loi Salique. Le ms. C. porte *saie.* Le traducteur du texte français de la S. G. pour l'édition illustrée, a *traduit* ce mot (page 347), par *sac :* « Quatre-vingts de « ces morceaux de sel valent *un sac* d'or fin! » Le *saggio* de Venise valait, selon Marsden, *en poids*, la *sixième partie d'une once*, et par conséquent chaque pain de sel équivalait à la $\frac{1}{480}$e partie d'une once d'or, ou, environ, o fr. 20 c.; quatre-vingts pains de sel vaudraient 16 fr. Il y a loin de là à un *sac d'or* fin! — [16] *Dépensent;* c'est la monnaie courante. — [17] *Musc.* — [18] *Froment.*

bre petit qui a fueilles comme laurer[19], plus longuetes et plus estroites. La fleur est blanche, petite comme de girofle (2). Encore ont gingembre et canelle en grant habondance, et d'autres espices assez qui ne viennent[aa] onques en notre païs; et pour ce n'en fait besoing à parler.

Or vous lairons de ceste province que bien vous avons conté. Et dirons encore de ceste contrée meismes de Gaindu, que quant on a chevauchie dix journées toutes fois trouvant citez et chasteaus assez; les genz sont de celle meismes maniere. Il ont venoison et oiseillons[20] assez de toutes manieres. Et quant l'en a chevauchie ces dix journées si treuve l'en un flun qui est appelez Brins auquel fenist[21] la province de Gaindu. Et en ce flun treuve l'en quantité d'or de paillole[22]; et y a aussi canelle assez. Ce flun vait[bb] à la mer occeanne.

Or vous lairons de cest flun por ce qu'il n'y a chose qui à ramentevoir face[23]. Et vous conterons d'une autre province qui a nom Caraian, si comme vous pourrez oïr et entendre si avant.

[aa] Mss. B. C. *ne vindrent* (ne furent apportés). — [bb] Ms. C. *va*.

---

[19] *Laurier*. Ce nom est resté en *blanc* dans le ms. C. — [20] *Venatio* et *aucupatio*. — [21] *Finit*. — [22] *Des paillettes d'or*. — [23] *Qui soit digne d'être racontée*.

(2) Nous avons encore ici une preuve de plus de la supériorité de nos manuscrits sur tous les autres. Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 130) : « Et en ceste provence « naisent garofol asez ; *car il est* (mais il y a) *un* « *arbre petit* qe il fait que a fronde come or« beque (laurier), aucune chouse plus longue et « plus estroit. Le flor fait blanc peitet *comme le* « *garouflle*. » Le traducteur de l'édition française illustrée a rendu ainsi ce passage qu'il n'a pas compris : « En cette province viennent beaucoup de girofliers ; *ce sont de petits arbres* qui ont une feuille *comme celle du laurier*, seulement un peu plus longue et plus étroite ; leur fleur est blanche et petite (p. 347). » S'il avait consulté la version latine publiée par la même Société, il y aurait vu que Marc Pol parle de *deux* espèces d'arbres et non d'un seul, car sans cela on ne comprendrait pas que, pour mieux faire connaître le giroflier, il dise que *sa fleur* est blanche et petite comme la *girofle*, ou fleur du *giroflier*. Cette version porte (p. 401) : « In « ista provincia nascuntur garofoli satis ; *et est* « *una arbor parva*, et facit frondes sicut laurus, « sed aliquantulum magis lungas et magis stric« tas ; florem facit album et parvum *sicut garo*« *folum*. » Les textes italiens de Baldelli Boni et de Ramusio confondent aussi les *deux* arbustes en *un seul*. C'est ce qui faisait dire au traducteur de l'*Histoire des drogues et épiceries, etc., qui naissent ès Indes*, par Charles de l'Escluse, (Lyon, 1619, p. 139) : « Quant à la description « que fait M. Paul Vénitien, au livre 2, ch. 38, « du *girofle*, c'est *une autre plante du tout di*« *verse*. » La faute n'en est pas à Marc Pol, mais à ses éditeurs et traducteurs, qui n'ont pas su établir la distiuction parfaitement exprimée dans nos manuscrits.

CHAPITRE CXVII.

Ci dist de la province de Caraian.

Quant l'en a passé ce flun adonc treuve l'en et entre on en la province de Caraian qui est si grande qu'il y a .vij. reaumes[a]; et est vers ponent, et sont ydres[b] et sont au grant Kaan. Mais un sien filz en est roys, qui a nom Essantemur (1), qui moult est grant

CXVII. — [a] Mss. B. C. *royaumes.* — [b] Ms. B. *idles (idolâtres).*

CXVII. — (1) Selon l'histoire officielle des Mongols de Chine (*Yuen-sse*, k. 108, fol. 6, v°), la province du *Yùn-nân* eut successivement plusieurs vice-rois, ayant un sceau d'or avec la poignée à figure de chameau, pour marque de leur dignité. Le premier de ces vice-rois fut *'Ho-kotchi* (voir ci-devant, p. 264, n° 4), ou, comme les nouveaux éditeurs de cette histoire orthographient le nom, d'après le mongol : *'Ho-khétsi*, cinquième fils de Khoubilaï-Khaân, qui fut élevé à cette dignité en 1267. On ignore l'époque de sa mort. Son fils *Ye-sien-témour* (nouv. orth. *Khé-sen-té-mou-rh*) fut revêtu de cette dignité en 1280 (la 17e année *tchi-youan*). Il fut vice-roi du *Yùn-nân* jusqu'en 1307, année dans laquelle il fut appelé à la vice-royauté de *Ying*, dans le *Liao-toung* (voir *Li taï ki sse*, k. 98, fol. 1 v°, et fol. 38).

Cette date de 1280, donnée par les Annales mongoles pour l'élévation de *Esentémour* à la vice-royauté du *Yùn nân*, place le passage de Marc Pol, dans cette province, à dater de l'année 1280. Mais comme il nous dit, au chap. 112, qu'à son passage dans cette ville le vice-roi qui y régnait était *Mangola*, et que ce vice-roi mourut en 1280, ce dut être cette année même que Marc Pol visita ces provinces.

Des faits historiques qui précèdent, il résulte que la *province de Caraïan* de Marc Pol doit se trouver dans la partie de la province chinoise du *Yùn-nân* limitée par le *Nou*, ou *Lou-kiâng*, dont il a été question dans le chapitre précédent.

Klaproth prétend (*Nouv. Journ. asiat.*, février 1828, p. 111) que « c'était le département « actuel de *Thsu hioung fou*, qui, du temps de « Khoubilaï-Khan, portait le nom de *Goeï* « *thsu*, que les Mongols prononçaient *Ya tsi.* » Mais ce département du *Yùn-nân* se trouve placé au centre de la province, au-delà des deux localités que Marc Pol décrit dans les chapitres suivants; et il n'y a pas d'autres raisons de la choisir qu'une prétendue ressemblance de prononciation dans le nom de *Goeï thsu*, qui, selon Klaproth, se prononçait par les Mongols *Ya-tsi;* ce qui est plus que douteux.

Le département actuel du *Yùn-nân*, qui correspond à la *province de Caraïan* de Marc Pol, est celui de *Li kiâng*, c'est-à-dire 麗江府 *Li-kiâng foù*, sur la frontière occidentale de la province (lat. 26° 51′ 36″; long. E. 98° 07′ 20″). La section de géographie des Annales mongoles (*Yuen sse*, k. 61, fol. 7-8) le décrit ainsi : « CIRCUIT DE LI-KIANG. » Du temps des deux dynasties des Han (de 202 *avant* à 220 *après* notre ère) jusqu'à celles des *Soui* et des *Thâng* (581-905), ce pays fut l'État de *Yuë-si*, formant le territoire de circulation ou de passage à l'occident (*Sí kiáo tí*). C'est là qu'habitaient autrefois les barbares nommés *Mo* et *Sié* (*Mo mân* et *Sié mân*). Ensuite ce fut le royaume de *Yüe-si* (*Yüe-sǐ tchâo*), composé de deux tribus de la race des *Ou mân* (barbares *Ou*), qui demeurent près du pont de fer (*thiĕ khiao*). Dans les années *tchìng-youan* (785-804) leur territoire fut réuni à celui du Roi du midi (*Nân tchâo*). La troisième année du règne de *Hiouen thsoung* des *Yuen* (1253), l'armée mongole conquit le pays de *Ta-li*, s'avança jusqu'au fleuve au Sable d'or (*Kín-chă kiâng*), où elle s'arrêta. Les tribus de *Mo* et de *Sié* résistèrent vigoureusement et ne

roys et riches et puissant; et maintient bien sa terre [c] en justice; car il est sage et preudomme [d].

[c] Mss. A. B. *cité*. — [d] Ms. C. *preudoms*.

voulurent pas se soumettre. En 1254, au printemps, ils furent conquis et pacifiés. On y établit l'administration des *Tcha-'han-tchang* (ou *Dja-'han-djang*) et des magistratures populaires. En 1271, on y établit une « direction de pacification et d'apaisement » (*Siouen weï ssé*). En 1276, on changea cette administration et on fit de ce pays le « Circuit de *Li-kiâng* », en y établissant en même temps une « administration générale militaire » (*Kiun mîn thsoüng koüan foù*), un « département » et *sept* « arrondissements ». (Voir aussi *Taï thsing i thoüng tchï*, k. 326.)

D'après cette citation, il n'est pas douteux que cet ancien « royaume de *Yüe-si* » : 越析詔 *Yüe-sï tchào*, qui, en 1264, lorsqu'il fut conquis par les Mongols, devint le « Gouvernement des *Dja-'han-djang* (*) », ne soit la province de *Caraïan* de Marc Pol, dont la capitale était nommée *Iacin*, d'autant plus que ce pays ne fut érigé en *loû* « Circuit » qu'en 1276, quatre ans avant le passage de Marc Pol; que le nom de la capitale ne fut pas changé, cette ville n'ayant pas été érigée en *foù*, ou « chef-lieu de département »; que les écrivains mahométans de l'Asie centrale, comme l'a reconnu Klaproth, nomment encore aujourd'hui la province chinoise du *Yùn-nân* : قرايان *Karâyân*, l'ancien nom des indigènes, qui sont répandus aussi dans l'ancien pays de *Mien* (royaume d'*Ava*, l'empire Birman actuel), où ils portent le nom de *Karien*. On en trouve des tribus disséminées entre le 92[e] et le 102[e] degré de longitude E., et du 10[e] au 28[e] degré de latitude N. Les missionnaires protestants anglais et américains ont étudié la langue de ces tribus, dans laquelle langue une traduction de la Bible a été faite par M. F. Mason (Tavoy, 1853, in-4°). Des vocabulaires et des dictionnaires de cette langue ont été aussi publiés par M. J. Wade (Tavoy, 1842-1850), sous le titre de *Sgau Karen*, et *Karen Dictionary*. Cet idiome a certaines affinités avec la langue birmane. *Il est moult gries* (ou pénible) *à entendre*, comme dit Marc Pol. Il a beaucoup de sons nasaux et d'autres qu'il est très-difficile de transcrire avec l'alphabet européen.

Selon M. Cross, missionnaire baptiste américain, les tribus de *Karen*, qui se trouvent dans les possessions anglaises de l'empire Birman, sont *païennes*; quelques-unes cependant professent le *bouddhisme*. Leur gouvernement est patriarcal; mais, outre les anciens, deux autres classes d'hommes exercent une influence considérable sur la population des tribus; on les nomme *boukho* et *wi*. Le *boukho* réunit en lui les fonctions de prêtre, de prophète et de magicien; il est aussi plus ou moins médecin. Le *wi*, d'un autre côté, est un *chaman*, prédisant les événements futurs, rappelant les esprits des morts, ayant la faculté de voir les fantômes revêtus d'un corps, mais cela, cependant, dans de certaines conditions physiques, etc. (Voir Latham, *Descriptive Ethnology*, vol. 1, p. 165).

La grande Géographie impériale de la Chine (k. 316, fol. 2) dit des habitants du département actuel de *Li-kiâng* : « Ils aiment beaucoup « à monter à cheval et à tirer de l'arc; ils sont « vigoureux, mais laids et difformes; leur ma« nière de s'habiller ne diffère pas de celle des « *Han* (les Chinois). Ils n'ont pas l'habitude de « se laver le visage; le sol des habitations n'est « pas carrelé; ils brûlent les os (des morts) et ne « les ensevelissent pas (*fün koü poü tsáng*); ils « portent un poignard à leur ceinture en guise « d'ornement. Ils sont très-parcimonieux dans « leurs vêtements et leur nourriture. Le pays « est exposé aux vents froids de l'hiver; au « printemps et en été, il est embrasé par le feu « du soleil. Le naturel des hommes est franc, « mais sans culture. »

Quant aux productions du pays, la même Géographie (k. 316, fol. 7 v°) énumère le *sel*, qui

(*) Rachid-ed-din nomme ce pays, en divers endroits de son histoire, قراجانك *Karâdjang*, et جغان جانك *Tchaghân djâng*, de deux mots mongols qui désignent, le premier les *Ou-mân*, ou « Barbares noirs, et le second les *Pe-mân*, ou « Barbares blancs. »

Quant l'en se part du flun que je vous ai dit, l'en va .v. journées par ponent trouvant villes et chasteaus assez; et c'est une province[e] là où naissent de moult bons chevaus[f]. Il vivent du bestail et du proufit de la terre. Il ont language par eus[1] qui est moult gries[g] à entendre. Et au chief de ces .v. journées treuve l'en la maistre cité et celle qui est chief du regne, que l'en appelle *Jacin* (2), qui moult est grant et noble. Il y a marchans[h] et hommes d'ars assez. Il y a genz de pluseurs manieres; car il y a [Sarrazins et ydres[i]] un pou[j] de Crestiens nestorins. Il ont froument et ris assez[k]; mais il ne menguent[2] mie le pain de froument, pour ce qu'il est enferme[3] ou païs; mais menguent ris et en font espices et boisson[l] qui moult est bon et cler[4]. Il ont monnoie si faite; car il despendent[5] pourcelaines blanches que l'en treuve en la mer (3), et qui se mettent au sel[m], comme devant est dit, et valent les .lxxx. pourcelaines un pois[6] d'argent qui font .ij. venissiens gros de Venisse, qui valent .xxiiij. livres[n]; et les .viij. pois d'argent valent un poys d'or (4).

[e] Ms. B. — [f] Ms. A. *chevaus*. — [g] Ms. B. *moult grief et moult mauvais*. — [h] Id. *moult de marchans*. — [i] Ms. C. — [j] Ms. A. *poy*. — [k] Le ms. B. ajoute : *a grant plante*. — [l] Ms. C. Les mss. A. B. *poison*. — [m] Ms. C. *colz des chiens*. Id. S. G. — [n] Mss. *.

CXVII. — [1] *Une langue qui leur est propre.* — [2] *Mangent.* — [3] *Malsain, de mauvaise qualité;* de *infirmitas*, ou *infirmitatem producens.* — [4] *Claire.* — [5] *Dépensent, emploient comme monnaie.* — [6] *Poids.*

s'extrait de puits, comme le dit Marc Pol, que l'on trouve dans les monts *Siuě-pan* (de la *coupe de neige*); l'*or*, que produit le *Kin-chă kiâng*, ou fleuve aux Sables d'or; le *fer*, extrait des mines par les hommes des tribus barbares *Mo* et *Sié;* le *musc* recueilli aussi par eux; le *millet* sans barbes, dont les grains sont parfaitement ronds; des *bœufs* à longs poils; de la *vigne* (*poû-tâo*); de l'*ambre* (*hoù-pĕ*); de la *pierre à savon* (*houă-chĭ*); du *cuivre*, du *lapis-lazuli* (*thsing-chĭ*).

(2) *Li-kiang fou.* Voir la note précédente.

(3) Il est ici question de ces petites coquilles marines, blanches comme de la porcelaine, connues, dans le Bengale, sous le nom de *kati* ou *kar'i*, dont les Anglais ont fait *cowries*, et que les naturalistes appellent *Cyprea moneta*. En Chine, ce coquillage servit aussi primitivement de monnaie, et il était représenté dans l'écriture chinoise par un caractère figuratif, dont la forme est aujourd'hui 貝 *peï*, le radical des composés qui désignent des objets précieux. (Voir le *Dictionnaire impérial* de Khang-hi, *sub voce*, où ce caractère est expliqué très au long.)

(4) Le texte français de la Société de Géographie porte : « Il ont monoie en tel mainere con « je voz dirai, car il espendent porcelaine blance, « celle qe se trovent en la mer et qe se metent « au cuel des chienz, et vailent les quatre-vingt « porcelaines un saic d'arjent que sunt deus ve-

Il ont puis salines desquelles il font sel, et de ce sel vivent tuit cil de la contrée. Et vous di que le roy en a grant proufit de cest sel.

Il n'en font mie force[7] se l'un couche à la fame à l'autre, pour que[8] il soit à la volenté de la fame. Encore ont il lac qui bien est grant[o] cent milles (5) ouquel a grant quantité de poisson[p] des meilleurs du monde, et sont moult granz et de toutes façons. Encore vous di je que la gent de cest païs y menjuent[9] la char crue, soit de mouton, de buef, de bugle[10], de gelinne[11] et toutes autres chars[12]; car il vont à la boucherie et prennent le foye cru sitost comme il est issu de la beste et le taillent menueement, et le mettent en sauce que il font d'yaue chaude et d'espices, et ainssi menguent[9] tuit toutes les autres chars[12] crues ainssi[q] bien comme nous mengons la cuite.

[o] Ms. B. *lonc*. — [p] Le ms. B. ajoute : *et si dit on que ce sont*. — [q] Mss. B. C. *ainsi*.

[7] « Nec curant si unus jaceat cum femina alterius dummodo sit sua voluntas ». (*Vers. lat.* de la S. G., p. 402.) — [8] *Pourvu que*. — [9] *Mangent*. — [10] *Buffle*. — [11] *Poule*, de *gallina*. — [12] *Chairs*.

« nesians gros, etc. » Le *traducteur* de l'édition illustrée a encore ici traduit le mot *saic* (*saiga*, *saie*, petite monnaie, le *saggio* de Venise) par *sac*), et il dit (p. 349) : « Les quatre-vingts porcelaines valent un *sac* d'argent de deux gros « de Venise ; » et puis en note : « A Calcutta, il faut, dit-on, cinq mille koris pour équivaloir à une roupie. » Là n'est pas la question. Le nom de *porcelaines* blanches de notre texte, pour désigner le coquillage servant de monnaie, est emprunté de l'italien *porcellana*, nom qui était donné dans le moyen âge à un coquillage du genre du *cyprea*.

Dans ce pays, comme aujourd'hui encore au Japon, la valeur relative de l'or et de l'argent était dans le rapport de 8 à 1, au lieu de 15 à 1 comme en Europe.

(5) Le lac dont il est ici question est le *Loùng thân*, situé à 10 *li* ou une lieue au sud-ouest de la ville de *Li kiang*, d'une largeur de plusieurs *méou* (plusieurs fois 400 mètres; la géographie des *Ming* lui donne 30 *li* ou 3 lieues de circonférence). » Il est si profond, ajoute la Géographie impériale (k. 326, fol. 4 v°), qu'il est impossible d'en atteindre le fond. D'un côté il est tout couvert de roseaux, mais des trois autres il est abordable ; il y a des hommes qui en approchent. Il s'en élève quelquefois soudainement des vents et de la pluie. »

Klaproth, après avoir soutenu (*lieu cité*) que la *province de Caraïan* de Marc Pol était le département actuel de *Thsou hioung fou*, au centre du *Yûn-nân* (lat. de la ville, 25° 6′ 00″ ; long. E. 99° 23′ 10″), embarrassé de trouver le *lac* en question, dit que « c'est *sans doute* le *Eulh haï* », situé près de la ville de *Ta-li*, dans le département de ce nom, dont il sera question dans les chapitres suivants. C'est montrer peu de souci du jugement de ses lecteurs.

On trouve parmi les « Ministres célèbres » qu'a produits le département de *Li-kiang* (voir *Taï-thsing i thoung-tchi*, k. 326, fol. 6 v°) *Tchang-kie Tie-mou* (*Dchanghis Timour*), natif de cette contrée, qui suivit Khoubilaï-Khaân lorsqu'il fit la conquête du pays de *Ta-li*. Il se distingua par ses talents dans de nombreux combats; c'est pourquoi il reçut à titre d'honneur le nom de *Tiemour*.

Or vous ai conté de ce; si vous dirai encore de ceste dite province de Caraian que je vous ai dit ci dessus.

CHAPITRE CXVIII.

Ci dist encore de la province de Caraian.

Et quant on se part de ceste cité de *Jacin*[a] que je vous ai dit dessus, et l'en a[b] chevauchie .x. journées par ponent, si treuve l'en encore de ceste province de Caraian (1). Et si treuve l'en aussi

CXVIII. — [a] Ms. C. *Jancyn*. — [b] Ms. B.

CXVIII. — (1) Depuis son départ de *Cambaluc*, Marc Pol nous dit constamment qu'il *chevauche par ponent*. Effectivement, *Pé-king* étant situé par 39° 54′ 13″ de lat. N., et 114° 07′ 30″ de long. E. du méridien de Paris; et sa dernière station: *Iacin* (*Yuë-si* ou *Li-kiáng fou*) étant située, comme nous l'avons dit, par 26° 51′ 36″ de lat. et 98° 07′ 20″ de long. E., sa déclinaison occidentale à ce point de son voyage, sans compter son excursion dans le Tibet, était de 16° 01′ 10″. Il est vrai que sa marche australe était aussi de 13° 02′ 75″. Il en résulte que, par le mot de *ponent*, ou *ponant*, on doit entendre, non pas l'*occident*, comme point cardinal, mais plutôt le *sud-ouest*, qui est la direction réelle de cette partie du voyage de Marc Pol.

Il nous dit qu'après avoir quitté *Iacin* et *chevauché* pendant dix journées par ponent, on est toujours dans la province de *Caraian*, et que l'on arrive à une autre *maistre cité* qui a nom aussi *Caraïan*. C'est aujourd'hui la ville de 大理府 *Ta-li fou* (lat. 25° 44′ 24″; long. E. 98° 01′ 50″), chef-lieu du département de ce nom, qui est situé au sud-ouest de celui de *Li-kiáng*. La distance directe entre les deux villes serait loin d'exiger dix journées de marche. Toutefois les détours que doivent occasionner les montagnes et les rivières nombreuses de cette province pouvaient alors les faire admettre.

L'histoire du pays de *Ta-li* est fort curieuse. On lit dans la grande Géographie impériale (k. 319, fol. 1): « Du temps de *Yu* (2224 av. notre ère) c'était la contrée déserte de *Liang-tcheou*. Sous les *Han* (deux siècles avant notre ère) c'était le territoire de la principauté de *Yi-tchéou*; sous les *Han* postérieurs (pendant les deux premiers siècles de notre ère), c'était celui de la principauté de *Yoûng-tchâng*. Sous les trois royaumes (de 221 à 264), c'était le territoire de la principauté du *Yûn-nân*, ou « midi nuageux ». Sous les *Tçin* (265-419) en 311, on le divisa et on y établit la principauté du « midi du fleuve oriental » (*Thoûng hô yâng*). Sous les petites dynasties de *Soung* et de *Tsi* (420-501), le pays resta dans le même état. Vers la fin de celle des *Liâng* (502-556), il devint la possession des *Mân* (barbares du midi). Sous les *Thâng*, de 650 à 656, il dépendit de l'arrondissement de *Yao* (*Yao-tchéou*). Dans l'année 742, et par la suite, les populations *Moûng*, du royaume du midi (*Nân-tchaó*), s'efforcèrent d'en conserver la possession. »

On lit à ce sujet dans l'Histoire des *Thâng*, *Mémoires sur les Nân mân* (ou « barbares méridionaux »): « Le royaume du midi (*Nân tchaó*) prit naissance à la suite des barbares *Gaï-lâo*, qui étaient une tribu distincte des *Ou mân* (« barbares noirs »). Dans la langue de ces barbares, le nom de roi (en chinois *wâng*) est *tchâo* (ou *djâo*, qui pourrait être, par aphérèse, dérivé du mot sanskrit *râdja*, « roi »). Antérieurement, ils eurent six *tchâo* ou « rois »: le roi des *Moung-soui*; le roi des *Yüe-si*; le roi des *Làng-khioung*; le roi des *Theng-chèn*; le roi des *Chi-lang*; le roi des *Moung-ché*. Ils se divisèrent par des

une autre maistre cité de ceste province, et a nom aussi, la cité Caraian. Il sont ydres [c] et sont au grant Kaan. Et en est roys uns autres filz au grant Kaan, qui a nom Cogacin [d] (2). En ceste contrée

[c] Id. *idles.*—[d] Ms. C. Les mss. A. B. *Cogatim*, et *Cogatin*, par la confusion du *c* et du *t*.

guerres, et ne purent parvenir à s'accorder entre eux. Le roi de *Chou*, *Tchou-ko-liang*, les en punit en les soumettant. Les *Moung-ché* étaient, de toutes les tribus, la plus méridionale. C'est pourquoi cet État fut nommé *Nân-tchào* « le royaume du midi ».

« C'est à tort continue la Géographie impériale, que l'on a surnommé ce pays « le royaume des grands *Moung* ». La ville capitale fortifiée était *Yang-tsiu-me*. On l'appelait *Si-king* « la capitale de l'ouest ». Ensuite ce nom fut changé en celui de « seconde résidence du souverain (*tchoûng toü*) ». On l'appelait le royaume de *Ta-li*. »

On lit dans la partie géographique des Annales mongoles (*Yuen-sse*, *Ti-li-tchi*, k. 61, fol. 24) : « Le roi des *Moung-ché*, nommé *Pi-lo-kŏ* (ou *Pirokŏ*), poursuivit les *Hô-mân* (barbares *Ho* ou *Ou*), leur prit la ville fortifiée de *Tai-hô*, arriva à *Kŏ-lo-foung*, surnommé « le royaume des grands *Moûng* ». Le *Yün-nân* était partagé antérieurement en six royaumes. Arrivé en cet endroit, il demanda où étaient ces Cours. Il apprit qu'elles étaient alors réunies en une seule. Il s'y rendit. C'était la ville capitale fortifiée de *Tai-hô*. Il finit par la prendre. Il se transporta ensuite à la ville fortifiée de *Hi-kiun-sse* ; puis il alla ensuite se fixer dans celle de *Yang-tsiu-me*.

« La troisième année du règne de *Hien-tsoung* (*Mangou khâan*, en 1253), ce pays fut soumis (*). En 1256, on y établit deux chefs du rang de suzerains de dix mille familles chacun (*wen-hoü*), l'un de la partie supérieure, l'autre de la partie inférieure. En 1270, on réunit ces deux divisions en une seule pour en former le « Circuit » de *Ta-li*, en même temps que l'on établit un grand gouvernement militaire au chef-lieu. De plus, on institua dans la partie du territoire *des Dents d'or* (*kin tchhi*) de *Ta-li* et autres lieux, une *Direction* générale de la protection des frontières (*Siouen wêï sse tou*). On y mit des officiers mongols qui eurent le gouvernement de ce territoire, lequel fut rattaché au *Sing*, ou pro« vince administrative du *Yün-nân*. »

(*) Selon les « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse*, k. 96, fol. 33, v°), le roi du royaume de *Ta-li*, que le général mongol fit prisonnier, se nommait *Thwan tchi hing*.

Une note des éditeurs des Annales mongoles dit : « Il y a une montagne située à l'ouest de la « ville fortifiée de *Ta-li*, qui a quatre cents *li* « de circonférence... Dans l'intérieur de la « ville, il y a la « galerie des cinq fleurs » (*Ou* « *hoa lieou*) *qu'en* 856, *le roi* de *Nân-tchào* fit « construire. Cette galerie ou bâtiment, qui a « deux étages, a cinq *li* d'étendue sur chacun « de ses côtés. Sa hauteur est de cent pieds ; « sa plate-forme peut contenir dix mille hom« mes. A l'époque où Khoubilaï fit la conquête « de *Ta-li*, sa cavalerie se rangea tout entière « devant ce grand bâtiment. En 1266, on ac« corda une somme d'or suffisante pour le res« taurer. »

Les *Moûng* dont il est question dans cette note et qui habitaient la partie méridionale du *Yün-nân*, où ils fondèrent un puissant royaume que les Chinois appelèrent *Nân-tchào*, « le royaume du midi », et qui ensuite en 742 s'emparèrent du pays de *Ta-li*, étaient les ancêtres des *Môn* du Pégou, comme ils se nomment eux-mêmes, et qui sont aussi appelés par leurs voisins *Ta-lien*, « venus de *Ta-li* », sans doute à l'époque où Khoubilaï conquit le pays en 1253.

(2) Ce *Cogacin* est nommé par les historiens chinois (*Yuen-ssé*, k. 108, fol. 6 v°), 和克齊 *Hô-khĕ-tchi*, et en persan, dans Rachid-ed-din : هوکاجی *Hokâtchi*. C'était le cinquième fils de Khoubilaï, et le quatrième de ses *sept* fils élevés à la dignité de vice-rois (V. ci-devant, p. 262 et 264, n. et ch. 117, n. 1). Il fut vice-roi de la province de *Yün-nân* jusqu'en 1280, année dans laquelle son fils *Ye-sien Tiemour* fut investi des mêmes fonctions (*Li taï ki sse*, k. 98, fol. 1 v.). Comme Marc Pol nous a dit dans le chapitre précédent que *Ye-sien Tiemour* était roi de cette

aussi treuve l'en or de paillole à grant foison : ce est en fluns et en lacs et en montaignes ; et or plus gros que autre or. Il ont tant d'or, que je vous di que il donnent .i. pois [1] d'or pour .vi. pois d'argent. Et encore despendent les porcelaines [2] que je vous ai dites. Et vous di que en cest païs ne treuvent pas les porcelaines, mais leur viennent d'Ynde (3).

En ceste province naissent et se treuvent les couleuvres et les grans serpens qui sont si desmesurés que cil qui les voit en a grant paour. Et ceus qui l'oent dire [3] s'en devroient merveillier [4], si sont hideuses. Et vous dirai comment elles sont grans et grosses (4).

Or sachiez certainement que il en y a de telles qui sont longues .x. pas ; et telle plus et telle mains [5]. Et sont bien si grosses comme

CXVIII. — [1] *Poids.* — [2] *Font usage des cauris.* — [3] *En entendent parler.* — [4] *Émerveiller.* — [5] *Moins.*

même province, il faut que ce dernier ait eu un commandement à *Iacin* pendant que son père gouvernait la province de *Ta-li* ; le fait est d'autant plus vraisemblable que l'histoire chinoise ne dit pas que le fils succéda à son père, comme elle le dit (*même lieu*) pour le roi *Gân-sí Mang-gala*. Le fait d'ailleurs a, par lui-même, peu d'importance. L'essentiel était de constater, par l'histoire, la *vice-royauté* de *Cogacin* et de *Essen Témour*, fils et petit-fils de Khoubilaï, dans la province de *Yun-nân*, à l'époque de Marc Pol.

(3) On a vu dans le chapitre précédent que les habitants du pays de *Iacin* (*Li-kiâng fou*) échangeaient *un* poids donné d'or pour *huit* poids égaux d'argent. Ceux de *Ta-li*, où l'or se trouvait sans doute en plus grande abondance, n'exigeaient que *six* poids équivalents d'argent pour *un* poids d'or.

L'or n'est pas cité dans la grande Géographie impériale de la Chine parmi les productions du département de *Ta-li* ; mais il est indiqué comme ayant été recueilli autrefois en assez grande abondance par le lavage dans le sable de nombreuses localités indiquées. On en extrait encore aujourd'hui de la même manière dans le sable charrié par le *Kin chă kiâng* (le « fleuve à sable d'or », qui prend sa source dans la partie septentrionale du Tibet), et dans celui de plusieurs autres fleuves ou rivières.

Les coquillages qui servaient alors de monnaie aux gens du pays étaient importés par l'Inde, des îles Maldives, où il s'en fait encore aujourd'hui un assez grand commerce. Selon Marsden on en apporte en Angleterre, d'où ils sont transportés sur la côte de Guinée.

(4) « Cette espèce de serpent, dit Klaproth (*Nouv. Journ. asiat.*, février 1828, p. 118), qui appartient vraisemblablement au genre *boa*, est très-fréquent dans la province de *Yun-nân* et dans toute la Chine méridionale. Les Chinois l'appellent *Maï theou che*, ou *Serpent qui baisse la tête*, parce que, lorsqu'il marche, il décrit des courbes et la tête baissée en avant. Les plus grands de ces serpents ont cinq à six toises chinoises (17 à 20 mètres) de longueur, et souvent plus de quatre pieds de tour. Ils mangent rarement, mais dévorent à la fois un daim ou un cerf. Les habitants du pays lui font la chasse en été, et vendent sa chair à un prix assez élevé, car elle est très-recherchée pour sa saveur ; on fait avec la peau de ce serpent des tambours et des fourreaux pour les sabres et les poignards. Mais on tire un parti bien plus profitable du fiel ; on le sèche et on le vend fort cher ; car il est d'un usage fréquent en médecine. »

une grosse bote[e] qui vaille le montant de six paumes. Et si ont deux jambes devant, pres de la teste, qu'il n'ont nul pié que[f] un ongle fait comme ongle[g] de faucons ou de lyon. Le chief[6] a moult gros, et les yeux[h] sont plus grant que un grant pain[i]. La bouche a si grant que bien engloutiroit un homme entier. Et sont si hideuses et si laides, et si fieres, qu'il n'y a homme ne beste qui ne les doubte[7] et qui ne les crieine[j].

La maniere comment il se prennent est ceste. Sachiez que le jour il demeurent souz[k] terre pour le grant chaut[l]; et la nuit issent[8] hors pour paistre[m], et menjuent toutes les bestes qu'il pevent[n] attaindre. Et si vont boire aus[o] fluns et aus lacs et aus fontaines. Et si sont si pesant que quant elles vont pour mengier ou pour paistre[m], c'est de nuit, si fait au sablon[9] si grant fosse de sa queue, si semble que l'en oste une botte plaine, et les chasseurs[p] qui vont pour eus[q] prendre, proprement les prennent en tel maniere : car il mettent un engin[r] en leurs voies par où elles sont passées, pour ce que il sevent qu'elles doivent par là retourner[s]. Il fichent en terre un pel de fust[10] et bien en parfont[11]. Et en ce pel dessus a fichie[t] un bon fer tranchant fait en guise d'un raseoir ; et les cueuvrent de sablon à ce que les couleuvres ne les voient. Et de si faiz piex[u] avec[v] fers, mettent li chasseur[p] pluseurs parmi ses voies[x]. Où ces fers sont, si se fiert de si tres grant randon[12] que le fer li entre parmi le piz[13] et la fent jusques au nombril ; si qu'elle meurt de maintenant[14]. Et en telle maniere les prennent, li chasseur[y]. Et quant il les ont prises[z], si leur traient[aa] le fiel du ventre et le vendent moult chier. Car sachiez que l'en en fait moult grant me-

[e] Ms. C. *bosse* (tonne). — [f] Ms. B. *fors*. — [g] Id. *à guise*. — [h] Ms. A. *iex*. — [i] Ms. B. *sont grans oultre mesure*. — [j] Ms. B. *criesme*; ms C. *et qui n'aient paour d'elles*. — [k] Mss. B. C. *soubz*. — [l] Id. *chault*. — [m] Ms A. *pestre*. — [n] Id. *pueent*. — [o] Ms. B. *aux*. — [p] Ms. B. *chasseours*. — [q] Id. *eulx*. — [r] Ms. A. *enging*. — [s] Ms. B. *revenir*; ms. C. *repasser*. — [t] Ms. B. *ficie*; ms. C. *fiche*. — [u] Ms. C. *paulz* (pieus). — [v] Ms. A. *aveuc*. — [x] Ms. B. *par la voie où celle couleuvre doit passer*. — [y] Id. *chaceours*. — [z] Ms. A. *prinses*. — [aa] Ms. B. *trenchent*.

[6] *La tête*. — [7] *Redoute*. — [8] *Sortent*. — [9] *Sur le sable*. — [10] *Pieu de bois*. — [11] *Enfoncé profondément*. — [12] *Elle se blesse avec tant de force*. — [13] *Ventre*. — [14] *Aussitôt*.

decine. Car si une personne estoit morse [15] d'un chien erragié [bb] et l'en lui en donne [cc] un pou à boire, tant comme seroit le pois [dd] d'un petit denier, il seroit gueriz [ee] de maintenant [16]. Et encore quant une dame ne puet enfanter se l'en lui en donne un autre autel poys [17] si enfantera de maintenant [16]. Encore, qui auroit aucune maladie [ff], si comme roigne [gg] ou autre pievre [hh] chose, et l'en meist un poi [ii] sus de cel fiel, il gariroit en brief terme; si que, pour ce, est il vendu si chier [jj]. Encore vendent il la char de cel serpent; car elle est moult bonne à mengier, et la menjuent [kk] moult volentiers. Et quant ces serpens ont grant faim, si vont aucunes fois aus nis où les lyons, ou les ours, ou les autres grans bestes et fieres sont. Et menjuent les petiz, que leur pere ne leur mere ne le pevent aidier [ll]. Et quant il attrapent les grans, si les menjuent aussi; car il ne se pevent deffendre.

En ceste province encore naissent grans chevaus [mm] et bons, et les mainent en Ynde à vendre. Mais sachiez que il leur traient deux neus [nn] ou trois de la queue, à ce que le cheval ne puisse mener la queue à donner à ceus qui les chevauchent; car il leur est moult vilaine chose. Et [sachiez que ces genz [oo]] chevauchent lonc [pp] comme François (5). Et si ont armes cuiracés de cuir boulli; et ont lances

[bb] Ms. B. *enraigie.* — [cc] Mss. B. C. *donnast.* — [dd] Ms. C. *fust le pesant.* — [ee] Ms. B. *garis;* ms. C. il *fust gariz.* — [ff] Ms. C. *nuissance.* — [gg] Ms. B. *rongne* (gale); ms. C. *froncle* (furoncle). — [hh] Ms. C. *pire.* — [ii] Mss. B. C. *pou.* — [jj] Ms. C. *moult chierement.* — [kk] Ms. B. *mengne*, ms. C. *menguent.* — [ll] Ms. C. *deffendre.* — [mm] Ms. B. *chevaulx.* — [nn] Ms. C. *nevz* (nerfs). — [oo] Ms. C. — [pp] Id. *long.*

[15] *Mordue.* — [16] *A l'instant même.* — [17] *Pareil poids.*

(5) Le texte français de la Société de Géographie porte : « Et encore sachiés que ceste gens chevauchent lonc come franchois (p. 134). » La version latine, publiée par la même Société, dit (p. 404) : « Ipsi equitant sicut Gallici cum « staffis longhis. » La plus ancienne version italienne, publiée par le comte Baldelli Boni (*Il Milione*, etc., t. I, p. 113), porte : « Egli cavalcano lungo come i Franceschi. » Le texte de Ramusio porte aussi : « Quelle genti cavalcano « tenendo le staffe lunghe, come appresso di « noi i Franceschi; *et dicesi* lunghe *perchè i Tartari, e quasi tutte l' altre genti, per il saettare « le portano* (les étriers) *corte, perciocchè quando « saettano si rizzano sopra i cavalli.* » Dans ce dernier texte, la partie en *italiques* est une espèce de commentaire explicatif de l'ancienne rédaction qui avait sans doute paru obscure, et que Marc Pol crut devoir éclaircir de vive voix ou par écrit. C'est ce qui donne, comme nous l'avons déjà fait remarquer (p. 253 et 276), à la rédaction de Ramusio, une importance peut-être aujourd'hui trop méconnue.

On voit, par les expressions du texte, que Marc

et escus et arbalestes, et enveniment touz leur quarriaus [18]. Et si vous diront d'une male chose que il faisoient avant que le grant Kaan les conquestat [qq]; que se il avenist [19] que un bel homme, ou un gentil homme ou un autre qui leur semblast, qui venist herbergier [20] en leur maison, si l'occioient ou l'envelimoient [21]; si que il moroit. Et ne le faisoient pas pour rober li le sien [rr]; mais le faisoient pour ce qu'il disoient que la bonne ombre et la bonne grace que celui avoit, et son bon sens, et s'ame [ss] remanoit [22] toute en la maison de celui où il estoit mort. Et pour ceste achoison [23] en occioient assez avant que il fussent conquesté du grant Kaan. Mais puis [24] que il conquesta, que entour .xxxv. ans, ne font plus celle male aventure, ne celui malusage; et si est pour la doute [25] du grant Kaan, qui ne leur laisse faire (6).

qq Ms. C. *les eut conquestez.* — rr Ms. B. *tollir lui le sien.* — ss Ms. A. *arme* (s'est dit pour *âme*); ms. C. *fame.*

---

18 *Traits, flèches;* « Du tonnerre dans l'air bravant les vains *quarreaux.* » (Boileau.) — 19 *S'il arrivait.* — 20 *Vint loger.* — 21 *L'empoisonnaient;* de *venenum;* le ms. C. porte : *ennenivroient.* — 22 *Restoit.* — 23 *Raison.* — 24 *Depuis.* — 25 *Crainte.*

Pol connaissait le mode d'équitation des cavaliers français, mode que l'on a voulu, dans ces derniers temps, remplacer par le genre anglais, si disgracieux ; mais le vieux mode français, qui, du temps de Marc Pol, était suivi dans les provinces méridionales de la Chine, comme il le fait remarquer, a prévalu. Les traditions de l'ancienne noblesse française se sont conservées en dépit de tous les *entraînements.*

(6) La suppression de cette étrange et barbare coutume des habitants de cette partie du *Yûn-nân*, par Khoubilaï, lorsqu'il en fit la conquête en 1253 (Marc Pol dit qu'à l'époque où il écrivait il y avait environ trente-cinq ans ; il devait alors rédiger ce chapitre vers 1288), la troisième année du règne de son frère Mangou khân, a été une des conquêtes de la civilisation sur une de ces affreuses superstitions qui ne sont pas encore déracinées, même parmi nous, de l'esprit des populations les plus ignorantes.

La religion bouddhique, venue de l'Inde, avait cependant pénétré dans ce pays dès le premier siècle de notre ère. Il est même à présumer que c'est par cette voie qu'elle fut introduite en Chine. Il existe encore aujourd'hui, dans le département de *Ta-li*, douze monastères bouddhiques. L'un d'eux, le *Kàn-thoüng-ssè* (le « monastère des influences pénétrantes »), situé dans une chaîne de montagnes, à trente *li* au sud de *Taï-hô hien*, et dans l'intérieur duquel il y a trente-six grandes cours (*youên*), fut construit sous la dynastie des *Hân* (202 *avant* à 220 après J.-C.) lorsque *Mô-theng*, l'un des chefs élevés de la loi bouddhique (*Ti hou fă lân*) se rendit, de ce pays, dans l'empire chinois (*Taï thsing i thoung tchi.* k. 319, fol. 23). D'autres, sans être aussi vastes et aussi anciens, ont des tours bouddhiques à plusieurs étages fort élevées. Il y a aussi des temples élevés aux génies des montagnes et des eaux par les anciens rois du Midi (*Nân-tchâo*).

En ce qui concerne l'industrie du pays en question, celle de fabriquer des *escus* ou *boucliers* était toute spéciale aux habitants de *Ta-li*. La grande Géographie citée dit (k. 319, fol. 31) :

Or vous ai dit de ceste contrée, ci vous dirai d'une autre ci avant.

CHAPITRE CXIX.

Ci dist de la province de Zardandan.

Quant l'en est parti de Caraian et l'en chevauche .v. journées par ponent, si treuve l'en une province que l'en appelle Zardandan (1). Il sont idolastres [a] et sont au grant Kaan (2). La maistre

CXIX. — [a] Mss. A. C. *ydres.*

« Selon la description de *Kouei Yang*, les plus « habiles artistes, pour fabriquer les armures, « *boucliers* et *casques* (*kia tchéou*) dont se ser- « vaient les armées des Barbares du Midi (*Mân*) « étaient ceux du royaume de *Ta-li*. Ils em- « ployaient les peaux d'éléphants. La poitrine et « le dos étaient couverts chacun d'une grande « pièce qui ressemblait à une écaille de tortue « très-dure avec des morceaux de fer. »

Il serait impossible de trouver une confirmation plus positive du dire de Marc Pol, et, en même temps, de la détermination du département de *Ta-li-fou*, ancien royaume de *Ta-li*, pour être le pays décrit dans ce chapitre par Marc Pol.

CXIX. — (1) On lit dans le تاريخ ختاى *Târikhi Khatây*, ou . « Histoire (sommaire) de la Chine, » par Bénakéti (publié par A. Müller, sous le nom d'Abd-allah Beidawi, Francf., 1695; fol. 11 du texte persan, et 15 de la traduction latine): « Inter *Khataïum* et *Kara-Gang* terrarum ampli « sunt tractus. Singulæque *Regibus* suis gaudent. « Ex his omnibus regio est, ubi consuetudine re- « cepta, *dentes aureis thecis muniunt*. Quas eden- « tes removent. Omnes vero provinciæ illæ hoc « tempore Il-Kaani sunt. »

Le nom donné par Marc Pol au pays en question : *Zardandan*, est la traduction fidèle en langue persane, familière à Marc Pol, des mots chinois 金齒 *Kin tchi*, « dents d'or », en persan *Zar-dandan*, servant à qualifier les habitants de cette contrée, par suite de l'usage signalé ci-dessus par Bénakéti, d'après Rachid-ed-din.

On lit dans les Annales Mongoles (*Yuen-sse*, k. 61, fol. 26-27) : « DIRECTION DE PROTECTION « ET D'EXTENSION des KIN TCHI, (*Dents d'or*) « ET AUTRES LIEUX. Le territoire qu'elle com- « prenait est situé au sud-ouest de *Ta-li*, limité « par le *Lân thsang kiâng;* il touche, à l'Est, au « territoire de *Mien ;* à l'Ouest, au *Tou-mân* « (barbares indigènes), formant en tout huit tri- « bus, c'est-à-dire : 1° les *Kin-tchi* (« dents « d'or ») ; 2° les *Pĕ i* (ou « Barbares blancs »); « 3° les *Pĕh* ; 4° les *Gŏ tchâng ;* 5° les *Piào* « (« chevaux rapides ») ; 6° les *Kiaï* (« porteurs « de vieux habits »); 7° les *Khiü-lŏ ;* 8° les *Pi sou.*

« On remarque dans les historiens des Thâng « que les Barbares *Mang-che* (*Mang-che Mân*), « étaient originairement la tribu orientale des « *Kiouan*, réunie au midi de *Young-tchang*, et « qui ne demeurait dans aucune ville ni fau- « bourg. Les uns avaient les *dents vernies* (*tsiĕh* « *tchi*), les autres les avaient *dorées* (*kin tchi*). « C'est pourquoi on avait l'habitude de les ap- « peler *Barbares à dents d'or* (« *kin tchi mân* »). « Depuis la connaissance que l'on en eut sous « les *Han* (au commencement de notre ère), les « Barbares du Sud-Ouest (*Si-nân i*) n'entretin- « rent plus de communication avec l'empire du « milieu. Sous les *Thâng* s'éleva la famille « *Moûng*, du *Nân tchâo* (ou « royaume du Midi »); « leur roi *Hi-méou*, chercha à détruire ou à « soumettre les nombreuses tribus des *Mân*, et « à en enlever les hommes de force, pour peu- « pler les contrées du midi, de l'est et du nord « de ses états. S'étant emparé de leur territoire, « il s'avança jusqu'à la montagne *Thsing-chĭ*,

cité si a nom Vocian (3). Les gens de ceste contrée si ont toutes les dens [b] dorées ; c'est que chascun a couvertes ses dens d'or ; car il font une forme d'or faite en la maniere de leur denz et cueuvrent [c] leur denz de celle fourme (4) ; et aussi les denz desseure comme

[b] Ce mot manque dans le ms. A. Le ms. B. porte : *dens couvertes d'or ;* le ms C. *dens dorez.* — [c] Ms. B. Le ms. A. porte : *treuvent ;* et le ms. C. *couvrent.*

« sur la frontière de *Mien.* Tous ces territoires « dépendirent alors de *Ta-li* jusqu'au temps de « *Thwân* (*Thwân chi*) où les *Pĕ-i* (les « Barbares blancs »), et tous les *Mân*, recouvrèrent « peu à peu leur territoire. C'est pourquoi le « pays fut ensuite occupé successivement par les « *Dents d'or* (*kin tchi*) et tous les *Mân*. (Voir « aussi *Taï thsing i th. tch.*, k. 322, fol. 14 v.)

« La quatrième année *Hien-tsoung* des *Yuen* « (en 1254), l'armée mongole soumit *Ta-li*, et « envahit successivement les Barbares blancs « (*Pĕ-i*) et les autres barbares *Mân*. Au com« mencement des années *tchoung toung* (1260), « les *Tchou yeou*, chefs des *Dents d'or* et des « *Barbares blancs* (*Pĕ-i*), envoyèrent chacun « leurs fils à la cour pour y porter des tributs. « En 1261, on y établit une « *Direction de paci« fication* » pour tout le pays. En 1271, on di« visa le territoire des *Dents d'or* (« Kin tchi ») « et des *Barbares blancs* (« Pé i ») pour en for« mer deux « Circuits » (*loú*), ayant à leur tête « des envoyés, pour maintenir la paix, l'un de « l'Est, et l'autre de l'Ouest. En 1265, on « changea le « Circuit » de l'Ouest pour en faire le « Circuit » de *Kien ning ;* le « Circuit de l'Est », « devint le « Circuit de *Tchin kĕng* ». En 1268, « on changea les « *Directions de pacification* » « (*gān foù*), pour en faire des « *Directions d'ex« tension* (*sioüan foù*), et on établit six « Cir« cuits », ayant une administration propre. En « 1276, on supprima les deux « Circuits » ayant « chacun une *Direction d'extension*, et on les « fit rentrer dans la « *Direction d'extension* des « pays des *Dents d'or* (*Kin tchi*) et de *Ta li*. » (V. aussi le *Taï thsing i thoung tchi*, k. 322 v.)

Le pays des Zardandan, ou *Dents d'or*, est ainsi déterminé d'une manière non douteuse.

(2) La Géographie impériale énumère, dans ce département de *Yoûng-tchàng*, sept monasnastères bouddhiques, dont trois, celui de la « clarté de la Loi » (*Fă mîng ssé*), celui du « joyau de la Loi » (*Fă pào ssé*), et celui des « bienfaits de rétribution » (*pào ngān ssé*), furent fondés par la famille régnante des *Moûng*, au huitième ou neuvième siècle de notre ère. Il y a donc beaucoup de bouddhistes ; ce sont ceux que Marc Pol appelle toujours *idolâtres*, parce qu'ils ont de nombreuses idoles dans leurs temples.

(3) 永昌 *Yoûng tchâng*, chef-lieu du département actuel de ce nom, province du *Yûn-nân*. Lat. 25° 04′ 48″ ; long. E., 97° 05′ 55″. Cette ville portait ce nom dès avant notre ère. Plus anciennement c'était le royaume de *Gaï-lâo*. L'empereur *Wou-ti* des *Han* (140 ans av. J.-C.) en fit le district de *Pou weï*, dépendant de la principauté de *Y-tchéou*. En 58 de notre ère, l'empereur *Ming-ti*, qui introduisit le bouddhisme de l'Inde en Chine, y établit le gouvernement de la principauté de *Young tchang*... Au commencement de la dynastie des *Thang* (618), ce fut le territoire de la principauté *Yao tchéou* dans le *Yûn nân*. Ensuite ce furent les populations *Moûng* qui occupèrent ce pays.

(4) On a vu par les détails donnés dans la *note* 1, que ce fait singulier est parfaitement constaté. Le passage de l'historien persan Bénakéti, dont l'ouvrage est un abrégé de Rachid-ed-din, confirme la particularité, indiquée par Marc Pol, que c'étaient des feuilles ou lamelles *d'or* mobiles, en forme d'étui, dont les habitants se servaient pour *couvrir* leurs dents ; ce qui leur avait fait donner le nom de « *Dents d'or* » (*kin tchi*, en chinois, et *Zardandan* en persan (de *zar* « or », et *dandân*, « dents »).

La Géographie impériale dit (k. 322, fol. 5 v.) que les habitants de ce pays sont généreux et pleins de droiture ; décents et distingués dans leurs vêtements. Les hommes, ajoute-t-elle, se livrent aux travaux du labourage et à la culture

celles dessouz[d]. Et ce sont les hommes et non pas les femmes[e]; car les hommes sont tuit chevaliers selonc leur usage; et ne font riens fors que aler en l'ost[1], et aler chacier et oiseler. Les dames font toutes les choses, et leur esclaz[f] qu'il ont conquesté d'autre part; et leurs femmes font toutes les besoingnes.

Et quant leurs femmes ont enfanté, si lavent l'enfant et l'enveloppent en draps, et de maintenant se lieve[2] et va faire son service; et le mari entre ou lit et tient l'enfant avec lui et gist ainssi .xl. jours; et touz ceus, amis et parens, le viennent veoir. Et li font grant joie et grant soulaz. Et ce font il pour ce que il dient[3] que la femme a enduré grant travail; si est raison que l'homme[g] sueffre aussi sa part (5).

[d] Ms. B. *et aussi bien les dens de dessoubz comme ceulx de dessus.* — [e] Mss. A. C. *fames.* — [f] Ms. C. *esclaves.* — [g] Id. *le mary.*

CXIX. — [1] *A la guerre.* — [2] *Se lève* l'accouchée. — [3] *Disent.*

des mûriers; les femmes au tissage des étoffes. Leurs mœurs, comme on le voit, ont bien changé depuis l'époque de Marc Pol, sous l'influence de la civilisation chinoise.

(5) On lit dans une *Notice* sur les *Miao-tse*, faite par un voyageur chinois, traduite et publiée dans le *Chinese Repository* (t. XIV, p. 114) : « La tribu *Lang-tse* des *Miao*, qui habite dans « le territoire de *Wei-ning* (province de *Koueï-« tcheou*, frontière du *Yün-nân*) a une coutume « très-singulière. Aussitôt qu'elle a accouché, la « femme s'en va travailler dans les champs, pré- « pare le riz qu'elle offre à son mari, et allaite « son enfant. Lorsqu'un mois s'est écoulé, le « mari sort alors pour la première fois. » C'est le même fait observé par Marc Pol, longtemps, avant le voyageur chinois. Cette coutume, quelque bizarre et singulière qu'elle soit, n'en a pas moins été signalée comme en usage dans plusieurs contrées, par des auteurs anciens et modernes. Strabon, entre autres, l'attribue à certaines populations de l'Espagne : [Γυναῖκες] γεωργοῦσιν αὗται, τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν, ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι· ἔν τε τοῖς ἔργοις πολλάκις τίκτουσι καὶ λούουσι καὶ σπαργανοῦσιν ἀποκλίνασαι πρός τι ῥεῖθρον. « [Mulie- « res] enim agros colunt, et cum pepererunt, *suo « loco viros decumbere jubent*, iisque ministrant : « interque operandum sæpenumero pariunt et « *infantes lavant* et involvunt ad alveum alicujus « amnis acclinantes. » (Strabon, édit. Didot, p. 137.) Diodore de Sicile fait aussi mention de la même coutume chez les habitants de la Corse : Παραδοξότατον δ' ἐστὶ παρ' αὐτοῖς τὸ γινόμενον κατὰ τὰς τῶν τέκνων γενέσεις. Ὅταν γὰρ ἡ γυνὴ τέκῃ, ταύτης μὲν οὐδεμία γίνεται περὶ τὴν λοχείαν ἐπιμέλεια, ὁ δ' ἀνὴρ αὐτῆς ἀναπεσὼν ὡς νοσῶν λοχεύεται τακτὰς ἡμέρας, ὡς τοῦ σώματος αὐτῷ κακοπαθοῦντος. « Insolens apud eos « quam maxime est, quod circa liberorum par- « tus accidit. Nam mulieris enixæ nulla in puer- « perio cura geritur; sed maritus ejus, velut « æger decumbens et corpus male affectum ha- « bens, *puerperæ vice per certos aliquot dies in « lecto decumbit.* » (Diodore de Sicile, édit. Didot, p. 262.)

On trouve aussi cette coutume racontée dans la jolie nouvelle du treizième siècle intitulée *Aucassin et Nicolette*, publiée par MM. L. Moland et C. d'Héricault, dans la collection Jannet (p. 290 et suiv.) : « Il (Aucassin) prent congié « as marceans, et cil le commanderent à Diu. « Il monte sor son ceval s'espée çainte, s'amie « devant lui, et erra tant qu'il vint el castel.

Il menjuent toutes chars crues et cuites, et menjuent ris avec chars cuites selonc leur usage. Il boivent vin que il font de ris, avec espices, moult bon. Et leur monnoie est d'or. Et encore despendent aussi les porcelainnes[4]. Et si vous di que il donnent .i. pois d'or pour .v. pois d'argent[h]; et c'est pour ce qu'il n'ont nulle argentiere[5] a plus de .v. mois de chemin. Et pour ce y viennent li marchant qui leur aportent moult d'argent, et le gaaingnent et changent avec ceste monnoie; et leur donnent .v. pois d'argent pour .i. pois de fin or. Et, en ce, gaaingnent moult les marchans et en traient[6] grant profit de ceste province pour ce change (6).

Ces genz n'ont ydoles[i] ne eglises, mais aourent[7] le plus grant de la maison et dient[8] que de cestui sommes nous issus (7). Il n'ont

[h] Ms. B. *pour* .vij. *pois;* ms. C. *pour* .v. *pois.* — [i] Ms. A. *ydres ne ygliscs;* ms. C. *n'ont nulles ydoles ne nulles Eglises.*

[4] *Ils font aussi usage de coquillages* ou *cauris.* — [5] *Mine d'argent.* — [6] *Retirent.* — [7] *Ils adorent.* — [8] *Disent.*

« Il demande ù li Rois estoit, et on li dist *qu'il* « *gissoit d'enfent.*

« E ù est dont se fenme?

« Et on li dist qu'ele est en l'ost, et si y avoit « mené tox ciax du païs. Et Aucassins l'oï, si li « vint à grand mervelle, et vint au palais et des- « çendi entre lui et sa mie, et ele tint son ceval, « et il monta u palais l'espée çainte, et erra tant « qu'il vint en le canbre ù li Rois gisoit. — « *Or se cante :*

En le cambre entre Aucassins,
Li cortois et li gentis;
Il est venus dusque au lit
Aler ù li Rois se gist;
Par devant lui s'arestit,
Si parla; oés, que dist:
— Diva! fau, que fais-tu ci?
— Dist li Rois: Je gis d'un fil.
Quant mes mois sera complis,
Et ge sarai bien garis,
Dont irai le messe oïr,
Si com mes ancissor fist,
Et me grant guerre esbaudir
Encontre mes anemis,
Nel lai-rai mi-e.

« Quant Aucassins oï ensi le Roi parler, il « prist tox (tous) les dras qui sor lui estoient, si « les houla aval le canbre. Il vit derrière lui un « baston. Il le prist, si torne, si fiert (frappe), si « le bati tam que mort le dut avoir. — Ha! biax « sire, fait li Rois, que me demandés vos? Avés « vos le sens dervé (perdu le sens), qui en me « maison me batés?

— « Par le cuer Diu! fait Aucassins, malvais « fix à putain, je vos ocirai se vos ne m'afiés (ju- « rez) que jamais hom en vos tère d'enfant ne « gerra.

« Il li afie, et quant il li ot afié:

— « Sire, fait Aucasins, or me menés là ù vos- « tre femme est en l'ost.

— « Sire, volentiers, fait li Rois. »

(6) Selon la section géographique de l'histoire des *Han* postérieurs, on trouverait de l'*or* dans toute la partie méridionale de ce pays. Selon d'autres autorités plus récentes, citées dans la Géographie impériale (k. 320, fol. 31), on trouverait du *Sable d'or* dans les eaux du *Lan-thsang*, lequel sable, étant lavé, donne de l'or. Il fallait qu'à l'époque de Marc Pol, ce métal fût très-abondant pour que les habitants l'échangeassent contre *cinq* fois seulement son poids d'argent. Aussi l'affluence des courtiers ou marchands d'or y était nombreuse. On trouve aussi le *thé* dans certaine montagne de *Young tchang.*

(7) Si les habitants de ce pays n'avaient pas de *temples* à l'époque de Marc Pol, ils avaient

nulle lettre, ne ne font escripture ; et ce n'est pas merveille, car il sont en moult desvoiable voie, et en moult sauvages lieus, de granz bois et de granz montaignes, que en n'y puet passer pour rien du monde, pour ce que l'air est si corrompu et si mauvais[j] que nul forestier n'eschaperoit qu'il ne morust. Et quant ces genz ont à faire l'un avec l'autre[9], il prennent un pou de fust[10], reont ou quarré[11], et le fendent. Et en chascune moitié si font deux oches[12] ou trois. Et quant il se paient il prennent leur buche[k] que celui aura (8).

Et si vous di que ces troys provinces que je vous ai dites, c'est assavoir : Caraian et Vocian et Jacin, n'ont nul mire[13]. Mais quant il sont malade il font venir leur enchanteeur de diables (9) ; ce sont

j Ms. A. *mauves.* — k Ms. C. *la moitié du fust.*

9 *Quand ils font un marché, une convention.* — 10 *Bois.* — 11 *Rond ou carré.* — 12 *Entailles.* — 13 *Médecin.*

cependant des monastères bouddhiques, au nombre de *sept*, comme on l'a vu dans la note 2. Mais il est probable que les habitants conservaient encore alors une grande partie de leurs anciennes croyances.

Le culte des ancêtres est un culte primitif ; il n'est pas spécial à la population chinoise. On le trouve profondément empreint dans l'esprit des populations indigènes de l'Amérique. Les Siamois l'ont conservé jusqu'à nos jours.

(8) Avant que d'avoir été réunies à l'Empire chinois par la conquête mongole, les tribus qui habitaient la partie méridionale du *Yûn-nân* n'avaient effectivement ni *lettres* ni *écriture*, et devaient employer pour les remplacer dans certains cas ces moyens primitifs que l'on retrouve partout chez les peuplades barbares où la civilisation n'a pas encore pénétré. Il y a encore aujourd'hui même, dans les pays montagneux situés au midi du Tibet et au nord de l'empire Birman, des peuplades à demi sauvages qui ne font point usage de l'écriture. Il ne serait pas même nécessaire d'aller si loin pour en trouver.

(9) Voici encore un de ces usages que l'on rencontre dans beaucoup de pays, et là, surtout, où l'ignorance et la superstition ont établi leur empire. Mais il semble surtout régner là où le bouddhisme inférieur s'est répandu, et où il n'a trouvé que des populations ignorantes, incapables d'en comprendre autre chose que ce qui était pur fétichisme ; et ces dispositions sont toujours soigneusement entretenues par ceux qui pourraient les changer, mais qui ont un intérêt particulier à les faire durer.

De toutes les descriptions que l'on a faites jusqu'à ce jour de scènes semblables à celle qui est racontée par Marc Pol, aucune ne l'égale pour la naïveté et l'étendue des détails qu'il rapporte. On voit, en la lisant, qu'il dut être plusieurs fois témoin de semblables scènes.

Ces pratiques sont fréquentes en Cochinchine. « Les rivaux redoutables des médecins, dans ce « pays, dit M. Bouillevaux, ancien missionnaire « apostolique (*Voyage dans l'Indo-Chine*, Paris, « 1858, p. 144), sont les *sorciers*. On entend « souvent ces derniers, une grande partie de la « nuit, faire du vacarme auprès de leur malade : « ils battent le tambour, font des contorsions, « des sauts, des gambades, et chantent d'une « manière effrayante, – aussi c'est un dur métier « que celui de sorcier ; — mais, lorsqu'après « tout ce tapage on voit, ou plutôt on sent l'es-

ceus qui tiennent les idoles[l]. Et quant il sont venuz et les malades leur dient [14] leur mal. Et quant il leur ont dit, si font de maintenant [15], ces dit enchanteeurs, sonner instrumenz ; commencent à chanter et à karoler [16]. Et tant saillent que aucun de ces enchanteurs charra [m] à terre aussi comme pasmes [17] et comme mort. Et c'est que le dyable li est entrez el cors [n]. Et quant ses compaignons le verront si appareillie, si li commencent à dire et à demander quel maladie ce est que li malades a. Et celui leur respont : tel esprit [o] l'a couchie [18], pour ce que il l'a courroucie et fait aucun desplaisir. Et il li dient [14] : « Nous te prions que tu li pardonnes et que tu en « prengnes [19] pour ce restaurement, de son sanc ou de ses autres « choses, ce que tu voudras tout à ta volenté. » Et quant il ont tant dit et prié, si respont adonc celui maligne esprit [p] qui sera ou corps de celui cheus [20] : « Cestui malade a tant mesfait à tel autre esprit, « et est si mauvais qu'il ne li veult pardonner pour nulle chose du « monde. » Ceste response ont quant le malade doit morir [q]. Et quant il doit guerir, si leur dit que il prengnent [21] deux moutons ou trois [r]. Et encore qu'il facent .x. ou .xij. buvrages qui sont moult chiers et moult bons et bien espicés. Et encore que ces moutons aient le chief noir [22]; ou les devisera [23] d'autre couleur tout à sa volenté ; et que de toutes ces choses facent sacrefice [t] à tel esprit ; et le nommera. Et que encore il aient tant d'enchanteeurs [u] avec eus, et tant de dames ; et que toutes ces choses doient [v] faire à grant laudes [24] et à grans chans et avec grans luminaires et avec bonnes

[l] Mss. A. B. *qui treuvent les ydres ;* (B.), *idoles.* — [m] Ms. B, *cherra* (tombera); ms. C. *cheent.* — [n] Mss. B. C. *dedens le corps.* — [o] Id. *esperit.* — [p] Ms. C. *mauvaiz esperit.* — [q] Mss. B. C. *mourir.* — [r] Mss. A. B. xi. *moutons ou* .iij. — [t] Mss. B. C. *sacrifice.* — [u] Ms. B. *enchanteours.* — [v] Mss. B. C. *se doivent faire.*

[14] *Disent.* — [15] *Aussitôt.* — [16] *Danser.* — [17] *Pâmé, évanoui.* — [18] *Étendu comme il est.* On peut lire aussi *touchie* (touché). — [19] *Prennes ;* les autres enchanteurs s'adressent à l'esprit offensé. — [20] *Tombé.* — [21] *Prennent.* — [22] *La tête noire.* — [23] *Désignera.* — [24] *Louanges.*

« prit, la science du devin transporte tout le « monde d'admiration. Il est vrai que le malade « meurt souvent un peu plus vite, mais qu'importe ? — *Thây phap nây hay lam :* « Ce sorcier est vraiment très-fort », disent les Annamites. »

oudeurs[25]. Et ainssi leur respont l'esprit quant le malade doit guerir[x]. Et de maintenant les parens au malade, qui ce auront ouy, si prennent tout ce qu'il leur aura commandé à faire, et le font. Et celui enchanteur, qui ce aura dit, se lievera[y]. Et maintenant prennent les moutons de la couleur qu'il leur aura dit. Il prennent ces moutons et les occient; et espandent le sanc es lieus qui leur auront esté dit, et des dames aussi, à l'onneur et au sacrefice[t] de cel esprit[o]. Et puis font cuire les moutons en la maison au malade. Et si y viennent tant d'enchanteurs comme leur aura esté dit, et des dames aussi. Et quant il sont tuit venu et assemblé, et les choses sont toutes appareilliées, si commencent maintenant et à baller, et à sonner, et à chanter à la loenge[z] de tel esprit[aa]. Et prennent du brouet de la char, et encore ont buvrage et lingnalouet[bb] et vont ensement[26] avec encens çà et là à tout grant luminaire. Et le brouet et les buvrages vont espandant çà et là, et de la char aussi. Et quant il ont ainssi fait une piece[27], si chiet[28] une autre fois un de ces enchanteeurs, et demeure sus[cc] l'escume à la bouche. Et les autres enchanteeurs li demandent se il est encore au malade perdonné; et aucune fois il respont que « oil[29] »; et aucune fois il respont que « non ». Et quant il ne lui est point pardonné[dd] si refont encore tel chose et tel, si comme il vourra[ee] dire : que adonc li sera pardonné; et cil[ff] le font maintenant. Et quant tout ce que l'esprit aura commandé sera fait, avec grans sacrefices, si leur dist adonc qu'il est pardonné, et qu'il sera prochainement gueriz[gg]. Et quant il ont eue ceste response, si dient adonc que l'esprit est bien de leur part, et est bien apaisie; et commencent à mengier à[hh] grant joie et à[hh] grant soulaz. Et celui qui sera cheus[30] comme pasmes à terre, se lieve et mengue avec

[x] Ms. C. *garir.* — [y] Id. *levera.* — [z] Ms. B. *louenge..* — [aa] Id. *cest esperit.* — [bb] Id. *lingnaloes* (bois d'aloès). — [cc] Ms. C. *comme mort.* — [dd] Cette phrase manque dans le ms. A. — [ee] Mss. B. C. *vouldra.* — [ff] Ms. A. *tiex*; ms. C. *ceulx.* — [gg] Ms. B. *garis*; Ms. C. *qu'il garira prochainement.* — [hh] Ms. A. *o* (avec).

[25] *Des parfums et de l'encens.* — [26] *De la même manière.* — [27] *Pendant un certain temps.* — [28] *Tombe.* — [29] *Oui.* — [30] *Tombé.*

eus. Et quant il ont tout mengie et beu, si se part chascun et va en son hostel [ii]. Et de maintenant se lieve le malade tout sain et tout gari.

Or vous ai conté la maniere et les mauvais usages de ceste gent; si vous lairons à conter d'eus et de ceste province. Et vous conterons des autres ainssi comme vous pourrez oïr et entendre ci avant tout apertement par ordre, l'un apres l'autre.

CHAPITRE CXX.

Ci dit comment le grant Kaan conquesta les royaumes de Mien et de Bangala.

Et or sachiez que nous vous avions oblié à conter une moult belle bataille qui fu ou royaume de Vocian qui est en la province de Zardandan, qui bien fait à recorder en ce notre livre. Et pour ce nous le conterons tout apertement, comment il avint et en quel maniere.

Il fu voir que mil .cc.lxxij. (1272) ans de Crist, le grant Kaan envoia grant ost [1] en ce royaume de Vocian et de Caraian pour ce qu'il fussent gardé et sauvé de male gent, qu'il ne leur feissent domage (1); car encore n'y avoit envoié nul de ses filz

[ii] Ms. B. Le ms. A. *ostel.*

CXX. — [1] *Armée.*

CXX. — (1) On lit dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 25), à l'année 1273, sur le royaume de *Mien* ou *Ava*, l'empire Birman actuel : « 緬 MIEN. Barbares « du sud-ouest. Leur territoire confine à celui de « *Ta-li*. (Voir le chap. 118.) Pour les lettres « adressées par eux à l'Empereur, ils ont em- « ployé des feuilles d'or, sur lesquelles ils avaient « tracé des caractères. Secondement, ils emploient « du papier, et, en troisième lieu, des feuilles « d'aréquier ou bétel. Lorsqu'on fut parvenu à « pouvoir traduire ces lettres, on ouvrit des com- « munications avec eux. Dans les commencements « de la puissance des *Yuen* (Mongols), ceux-ci « avaient envoyé dans ce pays des ambassadeurs « pour informer le souverain du royaume de « leur avénement. Arrivés dans cet État, le roi « (de *Mien*) envoya de son côté des ambassadeurs, « lesquels accompagnèrent à leur retour les am- « bassadeurs mongols, et arrivèrent avec eux à « la cour de ces derniers. »

On lit dans le même ouvrage à l'année 1277, sous le même titre de MIEN (Ib., k. 97, fol. 52 v°) :

« Antérieurement, les *Yuen* (Mongols) avaient « envoyé des ambassadeurs (au roi de *Mien*) pour « le sommer de payer son tribut à la cour (mon- « gole). Le roi de ce royaume n'avait pas obéi. « Mais par suite de cette sommation il avait expé- « dié une armée nombreuse pour envahir le pays

pour seigneur, si comme il fist puis [2]; car il en fist roy Sentemour qui filz estoit à son filz, qui mors estoit. Or avint que le roy de Mien et de Bangala qui moult estoit puissant roys de

[2] *Depuis.*

« de *Young tchang* des Yuen. Le Gouverneur de « la province du *Yûn nân* envoya des troupes pour « la combattre. L'armée du roi de *Mien* ayant « été battue, ce roi abandonna plus de cent forts « qu'il avait fait construire sur des hauteurs pour « sa défense, et se retira. »

Sous l'année 1282 on lit (k. 98, fol. 5 v°) : « Au printemps, à la deuxième lune, on envoya « le prince du sang (*tchôu-wáng*) *Siang-ta-ou-eurh* (*Siangtaour*) combattre *Mien*. Dans le « commencement *Nâ-tsé-sú-ting* (*Naçir-ud-dîn*), « étant de retour de *Mien*, avait dit avoir ap- « pris d'une manière certaine que ce royaume « était plein de richesses et qu'il pouvait être « conquis. Par suite de cette communication, « *Taï-poü* fut fait « Ministre de la droite »; « *Ye-kan-ti-kin* fut fait « Ministre rapporteur », « et on ordonna au prince du sang *Siang-ta-our* « de prendre le commandement de l'armée expé- « ditionnaire pour aller de nouveau combattre « le royaume de Mien. »

Les mêmes faits sont rapportés dans le *Sou Thoüng kian kang moü* (k. 23, fol. 7 v°).

Enfin, à l'année 1783, on lit (k. 98, fol. 7 v°) : « Cette année le prince du sang des *Yuen*, *Siang-* « *ta-our*, et d'autres généraux, prirent d'assaut « la ville fortifiée de *Kiâng-théou* (dans le « royaume de *Mien*). Ils envoyèrent des exprès « pour sommer le roi du royaume de se sou- « mettre. Le roi du royaume s'y refusa. Ils s'éta- « blirent alors devant *Taï-koüng*, la ville capi- « tale aussi fortifiée, dont ils s'emparèrent, ainsi « que des troupes de la garnison, et des officiers « du gouvernement. »

Les mêmes faits sont rapportés dans le *Sou Thoüng kian kang mou* (k. 23, fol. 14 v°). Seulement il y est dit de plus que, par suite de la prise de ces deux principales villes du royaume de *Mien*, par l'armée mongole, douze tribus des barbares du sud-ouest de la Chine se soumirent.

Les éditeurs chinois du dernier ouvrage cité font sur l'un des paragraphes précédents (année 1282), sous le titre significatif de *Réflexions instructives* (*fă míng*) (*), des réflexions qui ne manquent pas d'une certaine justesse. « Le fils du Ciel, « disent-ils, punit, mais il ne fait pas la guerre « injustement. Les petits princes vassaux font la « guerre, mais ils n'ont pas le droit de punir. « Pourquoi aller ravager un pays sur un simple « rapport? *Mien* n'avait point commis de fautes. « Ceux qui sont appelés les « délégués impériaux » « (*thiên ssè*, litt. *délégués célestes ou du Ciel*), « lorsqu'ils en sont investis, accomplissent le « mandat impérial (*thiên míng*) qui défend l'op- « pression et la violence (*kín páo*) tout en pres- « crivant de réprimer les troubles (*tchoü louán*). « On ne doit point, lorsque les troubles ou les « révoltes ont cessé, faire usage des armes...

« Maintenant *Mien* qui est une presqu'île ma- « ritime, et un petit État barbare, dans l'ori- « gine n'avait fait aucun mal. Aller le combattre « et le ravager ne peut pas être considéré comme « un fait glorieux; et, d'un autre côté, se dispen- « ser de porter la guerre dans un pays ne peut « pas être considéré comme un déshonneur. *Chi-* « *tsou* (Khoubilai) crut aux paroles de *Na-tse-su-* « *ting* (Nâçir-ed-dîn); c'est pour cela qu'il or- « donna qu'une armée serait envoyée dans le « royaume de *Mien*. Oh! ne suffirait-il pas que « les délégués du souverain se *bornassent* à ac- « complir le mandat impérial dont ils ont été « revêtus, et ne punissent pas sur de simples « rapports? *Mien* n'était certainement pas cou- « pable; il n'avait pas donné lieu à être puni. »

Ces Annales chinoises (qui, si elles étaient traduites intégralement et sans y ajouter des fleurs de rhétorique comme le P. Mailla et autres, formeraient plus de vingt volumes in-quarto, en petit texte), sont ainsi remplies à chaque page de pareilles réflexions. Et cependant l'édition que nous possédons a été publiée en 1707, sous la direction et par l'ordre de l'Empereur Khang-hi. On voit par là que l'histoire, en Chine, a plus de

(*) *Kiouan* 23, fol. 7 v°. De pareilles réflexions sont données par eux, après chaque fait historique important.

terre et de tresor et de genz; et cestui n'estoit encore souz [a] le grant Kaan; mais puis ne demoura gaires de temps que le grant Kaan les conquesta, et li toli [b] andeus les royaumes [c] que je vous ai ci dessus nommez. Et cest roy de Mien et de Bangala quant il sot [3] que l'ost du grant Kaan estoit à Vocian si dist à soi meismes que il estoit maistre [d]; et que, il maistre, mettroit à mort tout l'ost du grant Kaan; à ce que jamais n'eust volenté [e] d'envoier illec son ost.

Si fist [f] cel roy de maintenant grant appareil de genz et d'armes. Et vous dirai comment il ot [4] .ij.m. (2,000) oliffans [5] moult grans; et fist faire sus chascun un chasteau de fust [6] moult bien fait et fort, pour combatre. Et en chascun chastel avoit jusques à .xij. ou

CXX. — [a] Ms. B. *soubs;* m. C. *dessoubz.* — [b] Ms. B. *lui tolli.* — [c] Ms. C. *tous les deux royaumes.* — [d] Id. *mestre.* — [e] Ms. B. C. *voulente.* — [f] Manque dans le ms. A.

[3] *Sut.* — [4] *Eut.* — [5] *Éléphants.* — [6] *De bois.*

liberté dans ses allures qu'on ne le pense généralement en Europe.

Il résulte des passages de l'histoire chinoise, que nous avons traduits ci-dessus, que la guerre et le combat des troupes mongoles avec celles du roi de *Mien* ou d'Ava, dont parle Marc Pol, doivent se rapporter à l'invasion que fit le roi de Mien du pays de *Yoùng tchâng* (*Vocian*), à une époque qui n'est point précisée, mais qui est dite être *antérieure* à la quatorzième année de la période *tchi youan,* correspondant à l'année 1277, et non, comme les commentateurs de Marc Pol l'ont généralement pensé, à l'expédition mongole dans le royaume de *Mien,* mentionnée par Gaubil et Mailla sous l'année 1283. La date de 1272, donnée par Marc Pol, peut donc bien ne pas être erronée, d'autant plus que cette date se rapporte, comme il est dit dans le texte, à l'*envoi* de troupes dans le royaume de *Vocian* et de Caraïan, pour préserver ce pays des attaques du roi de *Mien,* et *non* à l'*invasion* de *Mien* par l'armée mongole, qui n'eut lieu, sur les rapports de *Naçir-ed-dîn,* qu'en 1283. De plus la bataille racontée par Marc Pol eut lieu, comme il le dit, *avant* l'envoi, dans le pays de *Vocian,* du petit-fils de Khoubilaï-Khaân, *Esentemour,* qui fut nommé vice-roi de ce pays, en 1280 seulement, comme on l'a vu précédemment (ch. CXVII, *note* 1). La date donnée par nos mss. se rapproche donc beaucoup de la date véritable, si elle n'est pas cette date même. Celle de 1282 du texte latin de Grynæus, reproduit par A. Muller, ne peut pas être admise.

C'est donc à tort que les anciens copistes ont donné pour titre à ce chapitre : « *Comment le* « *grant Kaan conquesta les royaumes de Mien* « *et de Bangala,* » lorsqu'il n'est question, dans le texte de Marc Pol, que d'une victoire remportée, dans la province chinoise de *Vocian,* ou *Young tchang,* sur les troupes du roi de *Mien* et du Bengale. Le titre du même chapitre est plus exact dans l'ancienne version latine de la Société de Géographie qui porte : *De prælio magno quod fuit inter Tartaros et regem Mien, et de victoria Tartarorum.* C'est aussi à tort que le texte italien de Ramusio porte à la fin du récit de la bataille de Vocian : « Questa giornata « fu causa che il Gran Can acquistò tutte le terre « del re di Bangala, e Mien, e le sottomise al suo « Impero. » Cette conquête (de Mien seulement, et non du Bengale) n'eut lieu que plusieurs années après.

à .xvj. hommes pour combatre, bien appareilliez. Et encore y ot [4] gent à cheval et à pié bien .lx.m. (60,000). Il fist si bel appareil que bien sembloit qu'il fust puissant seigneur, si comme il l'estoit. Car ce fu bien un ost de faire grant effors de bataille.

Et que vous en diroie je ? Cest roy quant il ot [4] fait si grant effors [7], si comme je vous ai conté, pour combatre contre les Tatars, si ne fist nulle demourance [8] mais tout maintenant [9] se mist à la voie [10]. Et tant ala sans aventure trouver, qui à conter face [11], que il vindrent à trois journéez près l'ost au grant Kaan, qui estoit adonc [12] en la cité de Vocian qui est el regne [g] de Zardandan, si comme je vous ai autrefoiz dit ci arriere. Et illec mit son champ [13] pour demourer et pour reposer ses genz et son ost.

CHAPITRE CXXI.

Ci dist de la bataille qui fu entre l'ost et le sénéchal au grant Kaan et le roy de Mien.

Et quant le chevetaine [1] de l'ost des Tatars sot [2] certainement [a] que ce roy lui venoit seure à si grant gent, si douta pour ce qu'il n'avoit que .xij.m. (12,000) hommes à cheval. Mais, sans faille, il estoit moult vaillant homme d'armes et sages et acostumez d'armes et de bataille et moult bons chevetaine d'ost [3] ; et avoit nom Nescraidin [b] (1). Il ordena [c] moult et amonesta bien bien sa gent, et

[g] Ms. B. *en le regne;* ms. C. *au regne.*
CXXI. — [a] Ms. C. *de certain.* — [b] Ms. C. Le ms. A. *Nescrardin ;* le ms. C. *Nescradin.* — [c] Mss. B. C. *ordonna.*

---

[7] *Préparatifs.* — [8] *Aucun retard.* — [9] *Aussitôt.* — [10] *En campagne.* — [11] *Sans incidents qui méritent d'être racontés.* — [12] *Alors.* — [13] *Camp.*
CXXI. — [1] *Chef, capitaine de l'armée.* — [2] *Sut.* — [3] *Chef d'armée.*

CXXI. — (1) Ce nom du chef de l'armée mongole s'écrit en arabe ناصر الدين *Nâçr el din,* que l'on prononce ordinairement *Naçir eddin* (« l'appui, le soutien de la religion »). L'auteur du *Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine,* intitulée *Sou Hoüng kian loü,* qui donne une *Notice* sur ce personnage (k. 38, fol. 7), dit que celui qui portait ce nom (qu'il écrit : *Na-su-la-ting,* ou *Nasreding,* en prononçant comme on doit le faire dans la transcription chinoise des noms exotiques), était d'une terre étrangère, et qu'il avait assisté avec son père *Maho-moüh* (Mahmoud) au siége célèbre de *Siáng-yáng* (dont il sera question plus loin, ch. CXLV),

bien pourchassa[4] de deffendre son ost et soi; car il avoit moult bonnes genz d'armes o soi[d]. Et pour quoi vous en ferions lonc compte? Sachiez que l'ost des Tatars s'en vindrent tuit ensemble .xij.m. à cheval bien montez, au plain de Vocian, à lor anemis[e]. Et illec les attendoient à la bataille (2). Et ce firent il par grant sens et par bon chevetaine que il avoient; car de jouste[f] ce plain avoit un bois moult grant et moult plain d'arbres. En tel maniere attendoient, les Tatars, leur anemis[e] en ce plain.

Or laissons un poi[g] à parler des Tatars, car bien y retournerons prochainement; et parlons de leur anemis[e].

[d] Ms. B. *avec soi;* ms. C. *avec lui.* — [e] Mss. B. C. *leurs ennemis.* — [f] Ms. C. *encoste.* — [g] Mss. B. C. *un pou.*

[4] *Prit tous les moyens.*

où il s'était acquis beaucoup de gloire. Il avait une grande renommée comme général. On a vu dans les notes précédentes que ce fut sur son rapport, rédigé sans doute à la suite de cette bataille, que Khoubilaï résolut de faire la conquête de Mien.

(2) Selon les Annales de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 61, fol. 26 et suiv.), la ville de *Yoûng-tchâng*, le *Vocian* de Marc Pol, n'était qu'un chef-lieu de département (*foù*) qu'habitait l'ancienne tribu nombreuse des *Moûng*, répandue encore aujourd'hui dans la partie méridionale de la province chinoise du *Yûn-nân*, sur les frontières du Tibet, dans l'empire Birman, à Siam, et dans la partie septentrionale de la Cochinchine. Les *Moûng* ou *Mông* se sont répandus même jusque dans le *Pégou*, qui est aujourd'hui une possession anglaise, dont ils forment l'ancienne population, et dans les provinces du Martaban. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Môn;* mais leurs voisins les appellent *Talien*, « originaires de *Ta-li* », dans le Yûn-nân; ce qui constate pleinement leur identité. Leur langue diffère complétement de celle des Birmans et des Siamois.

Selon l'autorité chinoise citée (fol. 25), les deux départements de *Yoûng-tchâng* et de *Theng-tchoung* (aujourd'hui *Theng-yuë-tchéou*, « arrondissement » dépendant de la préfecture de *Yoûng-tchâng*), formaient une colonie militaire (*kiun min thun tien*), composée de 22,105 couples. Les Annales ne disent pas à quelle époque cette colonie fut établie; mais il est à présumer que ce fut après l'envoi des troupes par Khoubilaï, dans cette province, en 1772 (dont a parlé Marc Pol, dans le chapitre précédent), pour la protéger contre les incursions du roi de *Mien*. Ces faits sont d'une concordance surprenante avec le récit de Marc Pol.

La puissante tribu des *Moûng* de *Yoûng-tchâng* et de l'ancien royaume de *Ta-li*, que l'on nommait, sous les *Thâng*, « Royaume du Midi », *Nân tchâo*, a donné des rois à celui de Siam, lesquels rois, du moins, ont pris le titre de *tchaô* ou *châo*, pour indiquer leur origine ou leur descendance. En 1257, le gouvernement mongol d'Ogodaï établit dans l'ancienne ville fortifiée des *Moûng* (*Moûng che tching*) de l'arrondissement de *Moûng-hoa*, un « commandement militaire » de mille hommes (*tsién-hoù*) qui dépendait du « commandement militaire » de dix mille hommes (*wén hoù*) de *Ta-li*. (*Yuen sse*, k. 61, fol. 25 v.). Une branche de cette grande tribu, celle des *Lo-lo*, habitait autrefois dans l'arrondissement de *Tchaô* du *Yûn-nân;* c'était l'un des dix « arrondissements » (*kieu*, dans la langue de ces tribus) du royaume des *Moûng* (Ib., fol. 26). Elles se rattachent toutes à celles de *Miao-tse*.

Or sachiez que quant le roy de Mien fu sejornez et reposez avec son ost, si se partirent d'illec où il estoient et se mistrent [5] à la voie et vindrent [6] au plain de Vocian là où les Tatars estoient touz appareilliez. Et quant il furent venuz en cel plain pres de leur anemis, à une mille, si fist appareilliez, le roy, les olifans [7] à touz leur chastiaus, et les hommes dessus pour combatre. Et puis ordena ses hommes à cheval et à pié moult bien et sagement, comme sage roys que il estoit. Et quant il ot ordené et acepté [h] tout son afaire, si commença à aler contre ses anemis à bataille. Et quant les Tatars les virent, si firent semblant d'estre de riens esbahis; et se mistrent [5] à la voie bien et ordeneement et sagement, contre leur anemis[c]. Et quant il leur furent pres, et que il n'y avoit mais [8] que du commencier la bataille : adonc les chevaus des Tatars, quant il virent les olifans, si s'espouvanterent en tel maniere que il ne les povoient avant mener [9] vers leur anemis [c] à la bataille; mais s'en tornoient toutes foiz arriere. Et le roy et sa gent atout les olifans aloient touzjours avant sus euls [i].

CHAPITRE CXXII.

Encore de ceste meisme bataille.

Quant les Tatars orent ce veu, si en orent grant ire, et ne savoient que il disoient, ne qu'il deussent faire; car il veoient clerement [a] que se il ne pooient avant mener [1] leur chevaus à la bataille qu'il auroient du tout perdu. Mais leur chevetaine fist comme sage, et comme cil qui tout ce avoit pensé (1). De maintenant [2] com-

[h] Ms. B. *achepté*. Le texte de la S. G. porte *asetté*, de l'italien *assetare*, « arranger, disposer ». — [i] Ms. B. *sur eulx*.
CXXII. — [a] Ms. C. *apertement*.

[5] *Mirent.* — [6] *Vinrent.* — [7] *Éléphants.* — [8] *Plus.* — [9] *Mener en avant.*
CXXII. — [1] *Pousser en avant.* — [2] *Aussitôt.*

CXXII. — (1) Dans les autres manuscrits et éditions connues, Marc Pol ne rapporte pas, comme il le fait ici, l'honneur de la manœuvre des Tartares, en présence de l'armée ennemie, à leur général en chef (*Khou thouk*, dans l'histoire chinoise); mais cette manœuvre, qui fut exécutée avec ensemble et précision, paraît, dans les autres rédactions, avoir été une inspiration spontanée de l'armée elle-même. Ce fait, peu important, nous confirme dans la pensée que notre rédaction a été soigneusement revue par Marc Pol, et rendue par lui plus correcte et plus précise.

manda que chascun descendit de son cheval et que on atachast les chevaus aus arbres du bois qui pres d'euls estoit, et que il meissent mains aus ars [3]; laquelle chose il sevent bien faire miex [b] que gent qui au monde soit. Et il le firent ainssi, et mistrent mains aus ars [3] et trairent tant [c] de pilles [4] à ces olifans qui venoient avant, que il en navrerent [5] et en tuerent la plus grant part, et des hommes aussi, en poi d'eure [d]. Et ceus de là en traioient [e] aussi aus Tatars; mais les Tatars estoient mielz [f] armez, et mielz savoient traire d'ars [6] que ceus ne faisoient.

Et que vous diroie-je? Sachiez que quant les olifans [g] sentirent les angoisses des navreures des pilles [7] dont il leur en venoit tant comme pluie, si s'en tournerent arriere en fuie; que pour riens du monde ne feussent alé avant [h] vers les Tatars. Et s'en aloient fuiant, et si grant noise faisant et si grant bruit, qu'il sembloit que tout le monde deust fondre [i]. Et se mistrent dedens le bois, et aloient çà et là, rompant leurs chasteaux [j] et leur hernois; et gasterent et destruirent [8] toutes leur choses (2).

[b] Ms. B. *mieulx.* — [c] Ms. C. *tirerent tant.* — [d] Mss. B. C. *pou d'eure* (*peu d'heures*). — [e] Ms. C. *tiroient.* — [f] Ms. B. C. *mieulx.* — [g] Mss. B. *oliphans.* — [h] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *or* (B. *que*) *riens du monde n'alast avant.* — [i] Le ms. C. ajoute : *en abisme.* — [j] Ms. A. *lors chastiaus.*

[3] *Aux arcs.* — [4] *Javelots,* de *pila.* — [5] *Blessèrent.* — [6] *Tirer de l'arc.* — [7] *Blessures des javelots.* — [8] *Détruisirent.*

(2) Cette même bataille, si bien racontée par Marc Pol, est ainsi décrite dans les Annales officielles chinoises de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 210, fol. 2 v.).

La ressemblance surprenante des deux récits, de sources si diverses, est une nouvelle et éclatante preuve de la véracité de Marc Pol.

« La 14[e] année *tchi youan* (1277 de notre ère), à la 3[e] lune, les gens de *Mien*, irrités (des sommations qui leur avaient été faites précédemment de se soumettre aux Mongols), résolurent d'envahir les territoires qui bordaient leurs frontières, avec le projet de construire des forts, pour leur défense, dans des lieux escarpés situés dans les pays de *Theng-yüe* et de *Yoüng-tchäng* (le *Vocian* de Marc Pol). En même temps *'Hou-thou-kh'* (*), Mongol du rang de *Wén-hoù*, c'est-à-dire : « chef de dix mille familles », qui commandait dans le « Circuit » de *Ta-li*, fut informé de cette invasion, et il en prévint aussitôt le commandant militaire en second de *Ta-li*, du rang de *Thsiên-hoù*, « chef de mille familles », nommé *Go-rh-'ho-ta* (dans l'ancienne rédaction : *To-lo-to-'haï*), en lui donnant l'ordre d'at-

(*) Ce *'Hou-thou-kh' Sang-euth* (ou *Sankour*) était alors ministre de la gauche (ministre en second : *Tso tching siáng*) de Khoubilaï-Khaân. Il fut envoyé dans le *Yûn-nân*, pour soumettre les tribus de cette province qui résistaient encore, et repousser les troupes que le Roi de *Mien* devait envoyer à leur secours. Le général *Nâçir-ed-din*, dont il est seul question dans Marc Pol, était probablement sous ses ordres, quoiqu'il ne soit pas mentionné dans le récit de cette bataille, fait par les historiens chinois.

Et quant les Tatars virent ce, que les olifans estoient tourné en fuie, et que plus ne retorneroient pour riens du monde à la bataille ; si monterent tout maintenant [9] à cheval et alerent seure leur anemis [k]. Et si commencièrent la bataille moult asprement aus espées (3) et aus maces [10]. Et si couroient les uns sus les autres moult fellonnessement [11], et se donnoient moult grans coups [l], car les genz

[k] Ms. B. *leurs ennemis.* — [l] Ms. A. *cous.*

[9] *Tout aussitôt.* — [10] *Massues.* — [11] *Avec acharnement.*

taquer les tribus encore insoumises des *Dents d'or* (*Kin-tchi*), des *Ho-tchang*, de *Fou-piao*, de *Theng-yuë*, territoires situés à l'occident de *Young-tchang*. *O-'hô* (le chef de l'armée de *Mien*), qui avait déployé ses étendards et sa cavalerie dans le *Nân-tien* (pays situé sur la frontière du Tibet, à l'ouest de *Young-tchang*), avertit aussitôt *'Hou-thou-kh'* qu'il marchait jour et nuit avec l'armée de *Mien* pour le rencontrer sur le bord d'un fleuve ; que ses troupes se montaient de quarante à cinquante mille hommes, huit cents éléphants et dix mille chevaux. L'armée de *'Hou-thou-kh'* et de ses généraux s'élevait à peine à sept cents hommes (*). Le général de l'armée de *Mien* fit d'abord combattre sa cavalerie, puis ses éléphants montés, ensuite ses fantassins. Quand les éléphants furent exposés aux traits (des soldats mongols) ils tournèrent le dos en s'enfuyant du lieu du combat, portant de chaque côté leur galerie (de combattants) en se réfugiant dans une grande plantation (ou palissade) de pieux de bambous, aiguisés en pointes (**), au milieu desquels quelques dizaines de ceux qui les montaient s'en saisirent pour les percer de coups. »

La suite de la bataille, selon les Annales, fut très-sanglante. Les troupes mongoles poursuivirent celles de *Mien*, jusqu'à plus de trente *li* (environ trois lieues), par des sentiers sinueux et des défilés, en s'emparant de dix-sept forts que les troupes de *Mien* avaient construits pour la défense de leur territoire et en empêcher l'invasion. Le carnage fut si grand que les « pieds « (les membres épars) des ennemis qui furent « tués dans cette bataille, avec ceux des éléphants « et des chevaux, que l'on put découvrir, rem« plirent trois grands fossés. A la fin du jour, « *'Hou-thou-kh'*, qui avait été blessé, rallia sa « troupe ; le lendemain, il se remit à la pour« suite de l'ennemi qu'il ne put atteindre, et il « rentra dans son campement. » (Ib.)

Un incident à peu près pareil à celui décrit par Marc Pol et les historiens chinois, est rapporté par l'historien persan de l'Inde, Férichtah, en décrivant la bataille des *Râdjâs*, ou princes ligués de l'Inde, contre Mahmoud le Gaznévide, l'année 1008 de notre ère : « Les « attaques d'abord heureuses des troupes indien« nes, contre le camp retranché de Mahmoud, « devinrent graduellement moins vives ; et Mah« moud, à la fin, découvrit que l'éléphant de son « antagoniste (*Ananda Pâla*) qui s'était avancé « pour profiter de la confusion qui régnait dans « les troupes de Mahmoud, *avait été effrayé du* « *vol des flèches qui tombaient sur lui, s'était* « *retourné en arrière et avait fui le champ de* « *bataille*. Cet incident frappa de terreur les « troupes indiennes, qui se crurent abandonnées « par leur général, perdirent courage, et enfin se « dispersèrent dans tous les sens. »

(3) Ceci est encore une manœuvre très-habile du chef de l'armée mongole, qui, voyant que sa troupe n'avait plus à craindre le choc redoutable des éléphants du roi de Mien ou Ava, ordonne d'employer l'arme blanche pour achever la déroute de l'ennemi.

(*) *Kin t'si peh jên.* Le même nombre est donné dans le *Sou Houng kien-lou.* k. 42, fol. 43 v°. Il ne s'accorde pas avec le chiffre donné par Marc Pol, lequel est plus vraisemblable.

(**) Nous croyons devoir donner ici la transcription de ce passage si curieux par sa ressemblance avec le texte de Marc Pol : *Siâng pi kia pêi, fou tchén ; lèou hiàng p'ang laï ta tchou thoüng tchi théou thsiâng.*

le Roy estoient plus que Tatars; mais il n'estoient pas si bonne gent, ne si usé [12] de guerre comme les Tatars; car autrement ne peussent avoir duré [13] les Tatars qui estoient si poi de gent contre eus, se ne ce feust. Et or peust l'en [14] veoir donner et recevoir grans coups[l] d'espées et de maces[m], et veoir occirre chevaliers et chevaus et sergeans [15]; et veoir couper bras et mains et cuisses et testes; et maint en cheoient [16] à la terre, mors et navrés [17] qui jamais ne relevoient, pour la grant presse qui y estoient. La criée et la noise [18] y estoit si grant d'une part et d'autre que l'en n'y peust pas oïr Dieu tonnant. Et estoit l'estour [19] et la bataille moult grant et moult pesme [20] et moult perilleuse d'une part et d'autre[n]; mais les Tatars en avoient le meilleur.

Et de mal eure [21] fu commencie la bataille pour le roy et pour sa gent, tant en y ot [22] d'occis. Et quant la bataille ot duré jusques à midi, si ne porent plus durer [23] les genz au roy[o], à la force des Tatars. Mais se mistrent en desconfiture et tournerent en fuie. Et quant les Tatars les virent desconfiz, si leur aloient derriere chassant et occiant et abatant si malement que ce estoit une pitié[p] à veoir. Et quant il les orent une piece[q] chassiez [24], si ne les voudrent plus suivre [25]; mais retournerent arriere es bois pour prendre des olifans qui estoient là fouis [26]. Et leur convenoit taillier [27] les grans arbres et mettre leur [28] au devant pour avoir les (4). Et avec tout ce ne les povoient avoir, se ne fussent les hommes meismes du roy, qui avoient esté pris, qui miex[r] les savoient congnoistre que les Tatars. Et ainssi les prenoient; car les olifans ont plus grant enten-

[m] M. B. *maches;* ms. C. *macues.* — [n] Cette phrase manque dans le ms. C. — [o] Ms. B. *le Roy ne sa gent.* — [p] Ms. C. *merveilles.* — [q] Ms. B. *une pieche.* — [r] Id. *mieux.*

---

[12] *Habitués.* — [13] *N'auraient pu résister.* — [14] *Et alors on put.* — [15] *Serviteurs, valets, domestiques.* — [16] *Tombaient.* — [17] *Morts et blessés.* — [18] *Les cris et le bruit.* — [19] *Le choc, la mêlée.* — [20] *Cruelle,* de *pessimus.* — [21] *Malheur.* — [22] *Eut.* — [23] *Résister.* — [24] *Quand ils les eurent poursuivis un certain temps.* — [25] *Ils ne les voulurent plus poursuivre.* — [26] *Qui s'étaient sauvés là.* — [27] *Il leur convenait de couper, d'abattre.* — [28] *Et de les leur mettre.*

(4) Toutes les circonstances de ce récit admirablement raconté doivent faire supposer que Marc Pol fut témoin oculaire de la bataille en question.

dement que nulle beste. Et ainssi en prindrent [29] plus de deux cenz. Et de ceste bataille en avant commença le grant Kaan à avoir moult d'olifans (5). Et en tel maniere fu desconfit ce roy, par le sens et par la maistrise [30] des Tatars ; si comme vous povez avoir entendu.

CHAPITRE CXXIII.

Comment l'en descent une grant vallée.

Quant l'en se part de celle province que je vous ai contée, adonc treuve l'en une grant descendue [1]. Car, sachiez, l'en chevauche .ii. journées et demie toutes fois à déclin. Et en toute ceste descendue n'a chose qui à conter face ; fors seulement qu'il y a une moult grant place là où il treuvent aucune fois grant marchie (1) ; car toutes les genz de celle contrée environ y viennent à

[29] *Prirent.* — [30] *La supériorite; l'habileté supérieure.*
CXXIII. — [1] *Descente.*

(5) On a vu précédemment (p. 269) que Khoubilaï-Khaân avait employé ces éléphants à transporter, dans les jardins de ses palais, des arbres tout entiers avec leurs racines, que l'on envoyait chercher au loin.

Les éléphants, dont Marc Pol a raison de dire qu'ils ont plus d'entendement que nulle bête, ont joué un grand rôle dans les guerres de l'antiquité. On sait qu'Alexandre eut plusieurs fois à raffermir le courage de ses troupes contre la terreur que leur inspiraient les nombreux éléphants de l'armée de Porus et de Sandrocottus, le Tchandragoupta des livres indiens. A la bataille d'Héraclée, Pyrrhus, roi d'Épire, défit les Romains, par la terreur que ses éléphants jetèrent dans la *cavalerie* romaine. La cavalerie mongole, commandée par un mahométan, Naçir-ed-din, sut mieux se défendre contre les éléphants de Mien, aujourd'hui l'Empire Birman.

CXXIII. — (1) Les ambassadeurs du roi d'Ava qui, en 1833, se rendirent de ce pays à la cour de Pé-king, suivirent, en sens contraire, probablement la même route que Marc Pol. Ils quittèrent *Ba-mou* sur l'Irawâdi, aujourd'hui le grand entrepôt de l'Indo-Chine, où affluent les marchands et les marchandises des provinces sud-ouest de la Chine, de Siam, de l'Empire Birman et du Bengale, le 11 du mois d'août. De cette place, les ambassadeurs d'Ava mirent six journées, en gravissant des montagnes avec leurs nombreux bagages, pour atteindre les frontières chinoises de la province du *Yûn-nân* ; et ils arrivèrent le 17 à *Yuen-ling*, pays montagneux dans l'intérieur de la frontière chinoise où ils couchèrent, et où ils furent reçus par des délégués chinois que le commandant de la « Direction militaire pour la protection des frontières » de *Loung-tchouen*, avait envoyés au-devant d'eux. Cette « Direction » avait été établie sous les Mongols ; son chef, qui commande à mille hommes, relève d'un autre chef, qui commande à dix mille. Ces mêmes ambassadeurs d'Ava n'arrivèrent à Pé-king que le 3 février 1834. On peut voir leur itinéraire détaillé, traduit du birman par le lieutenant-colonel H. Burney, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, année 1837,

aucuns jours nommés [2] et tiennent là leur marchiez trois jours la semeine [a]. Il changent or pour argènt ; car il ont de l'or assez. Il donnent un pois [3] de fin or pour cinq pois d'argent fin ; et pour ce y viennent marchans de pluseurs parties qui portent leur argent ; et le portent, si comme je vous ai dit, à or [4] avec ces genz ; de quoi les marchans font grandement leur proufit. Et la gent [b] de ceste contrée qui portent l'or à tel marchie, sachiez que nus [c] ne

CXXIII. — [a] Mss. B. C. *sepmaine*. — [b] Id. *les gens*. — [c] Mss. B. C. *nulz*.

[2] *A certains jours fixés.* — [3] *Poids.* — [4] *Pour l'échanger contre de l'or.*

vol. VI, part. 2, p. 545 et suiv., et dans le *Chinese Repository*, vol. IX, p. 472 et suiv.

L'importance de cette grande voie de communication par terre pour les marchandises de l'Asie, dont la province de *Yûn-nân* est comme le carrefour naturel, n'avait pas échappé aux plus grands empereurs de Chine, à dater du fameux *Thsin-chi Hoang-ti*, l'incendiaire des livres, qui conquit la Cochinchine l'an 214 avant notre ère (ce royaume est alors nommé « la terre située au-delà du midi » : *Nân-yuë-ti* ; c'est encore aujourd'hui le nom que se donne la Cochinchine : *Nam viet*), soumit la « principauté des éléphants des forêts d'arbres odorants » (*Koueï lin siang kiun* ; aujourd'hui le *Ji-nân*, « le midi du soleil » ou le *Toüng-king*), la province actuelle de *Kouang-tcheou* (Canton), et y déporta une population de cinq cent mille hommes pour les punir de ce qu'ils goûtaient peu son gouvernement (Voir *Thoung kian kang mou*, k. 2, fol. 38 ; — *Li taï ki sse*, k. 20, fol. 23). C'est pourquoi toutes ces contrées ont conservé l'ancienne prononciation de la langue chinoise, modifiée toutefois sur certains points, telle qu'elle existait 214 ans avant notre ère ; et c'est aussi pourquoi la prononciation du chinois en Cochinchine, au Toung-king, dans les provinces de Kouang-tcheou et du Fo-kien, a tant de ressemblance, et se rapproche également beaucoup de celle des Japonais, chez lesquels la langue et l'écriture chinoise furent introduites dans le troisième siècle de notre ère.

On se fera une idée de l'importance commerciale de la voie de communication entre la Chine, par la province du *Yûn-nân*, et l'Inde au-delà du Gange, en apprenant que, d'après les meilleures informations anglaises, les exportations de Chine qui se font par cette frontière, et consistant en soie grége ou manufacturée, s'élèvent annuellement à une valeur de £ 81,000 (2,025,000 fr.) ; celles du thé, du cuivre, des tapis, de l'orpiment ou sulfure d'arsenic, du vif argent, du vermillon, des épiceries, des fruits, de l'or en poudre, et autres objets, envoyés en échange pour du coton écru, de l'ivoire, de la cire, des cornes de cerfs et de rhinocéros, des pierres précieuses, des plumes, du musc et d'autres articles étrangers à la Chine, s'élèvent à environ £ 228,000 (5,700,000 fr.). La totalité du trafic qui se fait là se monte bien à 12,500,000 fr. L'un des missionnaires américains en Chine, se trouvant à Bamou, fut invité par les marchands chinois à retourner à *Yoüng-tchâng* avec la caravane, mais on ne dit pas combien de jours ils mirent pour se rendre à cette destination (Voir *Chinese Repository*, vol. XVIII, p. 597).

Les Anglais ont tellement compris l'importance d'établir des relations, par terre, avec les provinces sud-ouest de la Chine, dont les produits n'arrivent que difficilement aux ports maritimes de Canton et de Chang-haï, qu'ils ont formé le projet de construire un chemin de fer partant de Rangoun, port de la province anglaise du Pégou, et allant jusqu'à la ville chinoise d'Esmok (*Ssë-maö*, département de *Pou-'rh*, dans le *Yûn-nân*) en traversant l'Empire Birman, dans une longueur de 500 milles (environ 90 myriamètres) ; ce qui abrégerait la distance actuelle du transport des marchandises chinoises d'environ 1,500 milles ou 268 myriamètres, et par conséquent diminuerait de beaucoup le fret de ces mêmes marchandises. On ne sait encore si le souverain birman consentira à sa réalisation.

puet savoir leur maisons, pour ce que il demeurent en lieus desvoiables[5] pour paour de males gens; si que nul ne leur puet mal faire, tant ont leur habitations en lieus fors[6] et sauvages. Et ne vuelent que nus voise[d] avec eus pour savoir les.

Et quant l'en a chevauchie ces .ii. journées et demie à declin, si treuve l'en une province qui est vers midi, et est assez prochaine[e] d'Inde. Et est appellée, celle province, Amien (2). L'en

[d] Ms. B. *nulz voist;* ms. C. *nulz aille.* — [e] Ms. C. *en la confine.*

[5] *Écartés des routes.* — [6] *Lieux forts.*

(2) 緬 *Mien*, « le pays de *Mien*, ou 緬國 *Mien kouĕ*, le « royaume de Mien », ainsi qu'on le trouve écrit dans les livres historiques et géographiques de la Chine.

« Le royaume de *Mien*, disent les Annales de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 210, fol. 1-6), est situé dans le pays des barbares du sud-ouest (de la Chine : *Sî-nân î*). On ne sait pas combien il y a de tribus. Son territoire est contigu avec celui de *Ta-li* (Voir ci-devant, ch. CXVIII), et il n'est pas très-éloigné de *Tching-tou* (ch. CXIII). De plus on ignore combien il a de *li* carrés d'étendue. Les gens du pays habitent dans des villes fortifiées, des bourgs, des villages et des cabanes au milieu des champs. Ils se servent de chevaux et d'éléphants pour monture, de larges radeaux en bambous joints ensemble pour passer les rivières. Pour les lettres et placets qu'ils présentent au souverain, ils emploient des feuilles d'or sur lesquelles ils ont tracé leurs caractères. En second lieu, ils emploient du papier et des feuilles d'aréquier. Ce n'est que depuis que l'on a traduit leurs documents (adressés à l'Empereur de la Chine) que l'on a entretenu des relations avec eux.

« La 8e année *tchi-youan* de *Chi-tsou* (Khoubilaï en 1271), le commandant militaire des troupes mongoles, établies dans la « Direction de protection et de défense » des « Circuits » de *Ta-li*, de *Chen-chen* et autres, *Khi-tha-te-to-in* envoya un exprès dans le (royaume de) *Mien* pour inviter le roi de ce pays à se reconnaître tributaire (du nouvel Empire mongol). »

Après de nombreuses négociations qu'il serait trop long de rapporter ici et des provocations de part et d'autre, les Annales citées rapportent la bataille que Marc Pol a racontée dans les chapitres 121 et 122 qui précèdent, où nous avons donné la traduction du récit chinois tellement conforme à celui de Marc Pol qu'on les croirait traduits l'un de l'autre. Les Annales rapportent aussi l'expédition de Naçir-ed-din (dont le nom est écrit par les nouveaux éditeurs : *Ni-ya-sse-lo-ting*) contre Mien, expédition qui ne comprenait que 3,840 hommes, et qui eut lieu à la 10e lune de l'année 1277. Ce nouveau général en chef de l'armée mongole pénétra jusqu'à la ville de *Kiang théou* (à 23° de lat.) sur l'Irawâdi, qu'il somma de se rendre. Mais cette ville, qui avait été récemment entourée de nombreuses fortifications, opposa une forte résistance, et la grande chaleur du climat, disent les Annales, força l'armée mongole à se retirer. Ce ne fut qu'en 1283 (20e année *tchi-youan*), à la 11e lune, qu'une nouvelle armée mongole attaqua le royaume de *Mien*, et qu'il fut soumis. Voici comment cette conquête est rapportée dans les Annales (*Yuen sse*, k. 210, fol. 4):

« La 20e année *tchi-youan* (1283), à la 11e lune, les chefs de l'armée mongole attaquèrent *Mien* et le conquirent. Antérieurement le prince *Săng-'o-kh'-ta-'hr*, premier ministre; *Taï-pou*, sous-secrétaire d'État, et *I-kh'-tĕ-tsi*, reçurent l'ordre, par un édit impérial, de faire une expédition contre *Mien*, et de le punir de ne pas avoir voulu reconnaître la suzeraineté du nouveau souverain de la Chine. Cette même année, à la 9e lune, une grande armée partit de la ville de

chevauche .xv. journées[f] par moult desvoiables lieux[g] et par grans boscages là où il a olifans et unicornes assez ; et autres bestes sau-

[f] Ms. C. Les mss. A et B. portent .v., ce qui est une erreur de copiste, comme on le voit au chapitre suivant. — [g] Ms. A. *liex*.

Tchoung-khing (aujourd'hui *Yùn-nàn fou*, capitale de la province du *Yùn nàn*). A la 10e lune, elle arriva dans le *Nàn-tien* (territoire méridional sur la frontière du Tibet). *Taï-pou* fit passer son armée par le territoire de *Lo-pie*. A la 11e lune *Săng-'o-kh'-ta-'rh* ordonna à *I-kh'-tĕ-tsi*, de prendre la voie du fleuve *Ho-sĕh*, de pénétrer dans le fleuve *Tchin-si-'o-hô* (« fleuve *'O-hô*, coulant à l'ouest du campement militaire ») ; d'y faire construire deux cents bâtiments de transport (*) pour descendre le fleuve avec ces bateaux, et arriver jusqu'à la ville de *Kiang-théou*, afin de décider l'affaire. Les gens de Mien firent aussi arriver par les voies fluviales de *Piao-tien* (pays de *Piao*) des soldats pour arrêter sa marche ; mais ces derniers s'étant joints à l'armée de *Taï-pou*, celui-ci ordonna à tous ses généraux de se partager le territoire à envahir et de s'en emparer. La ville fortifiée de *Kiàng-théou* fut prise et saccagée ; on y fit périr plus de dix mille hommes. Le chef de l'état-major général de l'armée mongole (*piĕ ling toù yuên sse*) *Ai-chigan* s'empara de tout le territoire avec des troupes, et requit de nombreuses provisions en nature et autres pour subvenir à leurs besoins. Le commandant en chef de l'armée expéditionnaire envoya un de ses officiers à l'Empereur (Khoubilaï) pour lui porter la Carte du royaume (*Yú ti toû*) qu'il venait de conquérir. »

A propos de la dernière phrase du récit des Annales chinoises, nous ne pouvons nous empêcher de faire un rapprochement curieux. On lit dans le Catalogue de vente des *livres rares et précieux du Cabinet* de M. Firmin Didot, faite en 1811, sous le no 218, art. 26 : « *Carte topo-« graphique* sur soie, enluminée, de trois pieds « six pouces sur deux pieds, faite pour l'usage « du premier ministre envoyé pour soumettre « les révoltés de *Mien*, et en prendre le roi dans « Ava, sa capitale. »

[Note]. « Cette *Carte* est chargée des explications françaises du P. Amiot, adressées à M. Bertin, et la phrase suivante peut faire juger du degré d'intérêt qu'elle offre : « Monseigneur, « persuadé que vous ne sauriez me compromet-« tre, j'abandonne sans peine à votre discrétion « cette carte, qui est *unique*, même ici. »

C'était un usage observé en Chine, dès l'antiquité, que lorsqu'un pays était conquis, la première condition de paix imposée par le conquérant, était la remise, entre ses mains, de la *Carte* du pays soumis, laquelle carte était aussitôt offerte à l'Empereur, comme le plus important et le plus beau trophée, et déposée ensuite dans les archives de l'Empire. Il est très-probable que la *Carte de Mien*, qui était passée du cabinet de M. Bertin dans celui si précieux de M. Firmin Didot père (et qui se vendit la minime somme de 32 fr. !), était la même que celle dont il est question dans les *Annales* de la dynastie mongole ; tout au moins c'en était une copie fidele. De quelle importance ne serait-il pas de retrouver aujourd'hui cette carte !

Les Annales officielles mongoles citées donnent ensuite beaucoup de détails sur les resultats de cette première invasion de *Mien*, qu'il serait trop long de reproduire ici ; notre but n'étant pas de faire connaitre tous les faits historiques qui se rattachent à ceux racontés par Marc Pol, mais bien les faits qui confirment ses propres récits. Beaucoup de personnes, sans doute, trouveront que nous avons déjà donné trop de développements à nos remarques. Notre tâche eût été plus facile d'en donner moins. Nous ne craignons pas d'avoir beaucoup d'imitateurs.

Nous dirons seulement encore que le *Supplément* à l'histoire des Mongols de Chine (*Souh Houng kian loù*, k. 42, fol. 44) ajoute : « Après « le sac de *Kiàng-théou*, un exprès fut envoyé « au roi de *Mien* pour l'engager à se soumettre. « Ce roi ne voulut pas y consentir. Alors l'ar-

(*) Ce fait de l'existence de plusieurs affluents du haut *Irawâdi*, dans lesquels les Chinois firent construire leurs nombreux bâtiments de transport, est à remarquer. Il pourrait mettre sur la voie de communications regulières par eau entre l'empire Birman et la Chine.

vages assez. Hommes ne habitations n'y a ; et pour ce vous lairons de ce divers lieu sauvage à conter ; car il n'y a chose qui à ramentevoir face. Et vous conterons d'une estoire [h] si comme vous pourrez oïr.

CHAPITRE CXXIV.

Ci dit de la dite cité de Mien, qui a .ij. tours, l'une d'or et l'autre d'argent.

Et quant l'en a chevauchie ces .xv. journées par si desvoiables lieus, et que il convient aus cheminans porter leur vitaille, pour ce qu'il n'y a nulle habitation de gent, si comme je vous ai dit, si treuve l'en adonc la maistre cité de ceste province de Mien, laquel cité nommée est aussi Amien (1), qui moult est grant et noble, et

[h] Le ms. C. *histoire*.

« mée mongole s'avança jusqu'à la ville capitale « de *Taï-koung* (*Kien tou Taï-koung tching*), « qu'elle attaqua et dont elle s'empara. Après la « prise de cette ancienne capitale, qu'elle mit à « contribution, et dont elle fit son quartier gé- « néral, douze tribus des *Kin-tchi* ou *Dents d'or* « se soumirent en même temps. »

Les Annales indigènes de l'Empire birman actuel (l'ancien royaume de *Mien*), dont le lieutenant-colonel Burney a donné des extraits dans le Journal asiatique de Calcutta (année 1837, t. I, p. 121), confirment également le récit de Marc Pol. On y lit : « En l'année 1281, pendant « le règne de *Nara-thi-ha-padé*, le 52e roi de *Pa-* « *gan*, l'empereur de la Chine envoya une mis- « sion pour demander des vases d'or et d'argent « comme tribut ; mais le roi ayant mis à mort « toutes les personnes qui composaient la mis- « sion, une puissante armée chinoise envahit le « royaume de *Pagan*, prit sa capitale en 1284 (*), « et poursuivit le roi, qui s'était réfugié à *Bas-* « *sein* (ville du royaume d'Ava ou de *Mien*), « jusqu'à un endroit sur l'*Irawâdi*, au-dessous « de *Prôme*, appelé le *Taroup-mô*, ou, le « point « d'arrêt des Chinois » que l'on voit encore aujour- « d'hui. L'armée chinoise fut obligée de se retirer « par suite du manque de subsistances, etc. »

(*) Les Annales chinoises, traduites ci-dessus, disent que la conquête de *Mien* eut lieu à la onzième lune de la vingtième année *tchi-youan*, ou 1283, ce qui correspond au mois de janvier-février de 1284.

CXXIV. — (1) Au temps de Marc Pol, et de la conquête de *Mien* par les Mongols, ce royaume avait cinq villes principales que l'on nommait : *Kiâng-theôu*, sur l'*Irawâdi*, la plus rapprochée de la province chinoise du *Yûn-nân*, où se trouve aujourd'hui *Koun-toung myŏ* (la « ville » de *Kun-toung*) non loin de *Bamô*, le grand marché indo-chinois ; *Taï-koüng*, aujourd'hui *Ta-goung*, l'ancienne capitale du royaume de Mien ou Ava, l'ancienne *Ma-lai* ou *Ma-raï* (*Amara-poûra*, la ville d'*Amara*, c'est-à-dire : « de l'immortel », en langue sanskrite) ; « *Ngan-tching*, et *Pou-kan-mien*, aujourd'hui *Pakhan-nge* ». La capitale de ce même royaume que Marc Pol nomme dans nos mss. *Amien*, dans les autres *Mien*, du nom du pays même, est *Taï-koung*, l'ancienne *Paghan*, appelée « capitale primitive » (*kien toû*) dans le *Supplément* à l'histoire des Mongols cité. On pourrait supposer toutefois que cette capitale, avec ses *tours d'or et d'argent*, c'est-à-dire des *stoûpas*, tombeaux bouddhiques, devait être plutôt la nouvelle *Pagan*, où l'on trouve encore aujourd'hui des ruines de temples et de monastères bouddhiques de la plus grande magnificence (Voir les ouvrages du colonel Symes, de

est le chief [1] de ceste province. Les genz sont idolastres [a] et ont langages par eus [2]; et sont au grant Kaan. Et en ceste cité a une

CXXIV. — [a] Mss. A. B. *ydres.*

CXXIV. — [1] *La capitale.* — [2] *Ont une langue qui leur est propre.*

Crawfurd, et celui plus récent du capitaine Henry Yule : *Narrative of the mission to the Court of Ava*, in 1855, 1 v. 4°, 1858, avec planches). Mais cette dernière ville est située à 21° 15′ environ de latitude nord, sur l'*Irawâdi*, au-delà du *Taroup-myŏ* ou « point d'arrêt des Chinois » ; tandis que *Taï-koung*, l'ancienne *Pagan*, est située à 23° 25′ de latitude, aussi sur l'*Irawâdi*, mais plus rapprochée des frontières chinoises de près de deux degrés. D'ailleurs, la *Pagan* moderne dans laquelle on voit encore, et aux environs, de magnifiques temples bouddhiques, dont le capitaine Yule a donné la description, ne peut pas être celle dont parle Marc Pol, car il n'aurait pas manqué de les décrire, à moins que leur construction ne soit postérieure à la conquête mongole, ce qui est peu vraisemblable.

La description que fait Marc Pol des deux tours, en forme de dôme, toutes dorées et argentées à l'extérieur, et la destination qu'il leur attribue, ne laissent aucun doute que ces monuments n'aient été, comme nous l'avons dit, du nombre de ces *Stoupâs* ou *Topes* que l'on a découverts successivement, depuis une trentaine d'années, dans toutes les régions de l'Asie où le bouddhisme a été florissant : au Népâl, dans l'Afghanistân et le Pendjab, et jusque dans l'Asie centrale, comme on peut le voir dans les relations de voyages des pèlerins bouddhistes. Leur grandeur et leur richesse dépendaient de la position de ceux pour qui ou par qui ils avaient été érigés. C'est dans plusieurs de ces *Stoupâs* ou *Topes* que l'on a fait de nos jours, en les fouillant, les plus belles découvertes en numismatique, lesquelles découvertes ont permis de reconstruire la série à peu près complète des rois indo-scythes et grecs de la Bactriane, qui professaient la religion bouddhique.

M. Yule, décrivant un de ces monuments qu'il rencontra en se rendant de la nouvelle *Pagan* à la capitale actuelle des Birmans, *Amarapoûrâ*, dit (p. 65) : « C'est un solide et énorme dôme, avec un clocheton, mais sans flèche, élevé sur trois bases ou terrasses circulaires. La masse du dôme a un diamètre d'environ cent pieds. Les bases *conservent encore des traces de dorures, et probablement*, à un temps donné, *toute l'énorme masse était dorée*. Le soubassement est entouré de niches renfermant des *Gautamas Bouddhas*, au nombre de deux cent quarante. Le tout s'élève sur une plinthe d'environ un pied de haut, et sur le bord de cette plinthe se trouve une clôture en forme de palissade de piliers en pierre sculptée, ayant chacun leur cime taillée en creux, apparemment pour contenir une lampe (plutôt de la naphte très-commune dans le pays). Le nombre de ces piliers, qui s'élèvent à environ six pieds de terre, et ont huit pouces de diamètre, est de 196 sur chaque côté, ce qui fait 784 en tout. Lorsque la lumière de toutes ces lampes était projetée sur la circonférence dorée du monument, l'effet produit devait être des plus grands. »

On peut consulter, sur cette espèce de monuments, l'ouvrage du major Alexandre Cunningham, intitulé : *The Bilsa Topes, or Buddhist monuments of central India*, London, 1854, 1 vol. in-8° avec 33 planches.

Le colonel Symes, en parlant des pagodes de la nouvelle *Pagan* (*Ambassy to Ava*, p. 189), dit : « Autour de l'extrémité inférieure (du grand temple de *Choumâdou*) sont suspendues de *nombreuses clochettes* qui, étant agitées par le vent, forment *un carillon continuel*. Le clocheton est *doré*, et on dit que le roi est dans l'intention de faire *dorer* toute la flèche qui le domine. Toutes les pagodes plus petites sont ornées de clochetons ou d'ombrelles proportionnées à leur grandeur, qui sont pareillement entourées de *petites clochettes*. »

On ne voit plus, de nos jours, ces monuments couverts de *plaques d'or* ou *d'argent*, comme du temps de Marc Pol ; l'or et l'argent sont devenus des métaux trop précieux, et que leur destination sacrée sauverait difficilement de l'avidité des conquérants actuels, moins scrupuleuse, sans doute, que celle de Khoubilaï-Khâan. On en a

si riche chose et noble comme je vous dirai. Car il fu voir[3] que jadis ot[4] en ceste cité un roy riche et puissant, Et quant il vint à mort[5], si commanda que, sus sa tombe, fussent faites deux tours : l'une d'or et l'autre d'argent, en tel maniere, si comme je vous dirai. Elles sont faites de pierre, et puis est couverte, l'une d'or, bien espes un doit[6] ; si que toute la tour semble d'or. En la maniere de celle d'or est l'autre faite ; si qu'elle semble aussi toute d'argent[b]. Chascune tour est bien grosse .x. pas, et grosse tant comme il convient à la hautesse[7]. Et dessus sont toutes reondes[c], tout plain le reont[8], de campanelles dorées[9], à celle d'or, et argentées, à celle d'argent. Et toutes fois que le vent fiert[10] entre elles, si sonnent. Et les fist faire, ce roy, pour sa grandeur[d] ; car c'est une des plus belles choses du monde à veoir que ces tours. Si sont bien faites et belles et nobles et de grant vaillance[11]. Et quant le soleil les touche[10], si rendent moult grant clarté et les voit l'en de moult

[b] Ces deux dernières phrases manquent dans le ms. B. — [c] Ms. C. *rondes*. — [d] Id. *pour sa grandesce et pour s'ame* (son âme).

---

[3] *Vrai*. — [4] *Il y eut*. — [5] *Quand il mourut*. — [6] *Bien de l'épaisseur d'un doigt*. — [7] *Hauteur*. — [8] *Rond*. — [9] *Clochettes dorées*. — [10] *Frappe*. — [11] *Valeur*.

vu plus d'un exemple. Aussi n'emploie t-on plus guère à ces objets que le clinquant.

Le grand respect des morts et des sépulcres, qui existe généralement chez les peuples orientaux et principalement chez les Chinois, n'y a pas toujours été observé, comme par Khoubilaï, selon Marc Pol. Le compétiteur du fondateur de la dynastie des *Han*, par exemple, après avoir pris la capitale des *Thsin*, livra aux flammes et au pillage cette riche cité, ainsi que le palais des empereurs, et le *Tombeau de Thsin-chi-hoâng-ti*, que ce dernier avait fait construire avant sa mort, sur le mont *Li*, avec la plus grande magnificence (Voir notre *Description de la Chine*, t. I, p. 230-231). Khoubilaï eut plus de respect pour le tombeau d'un roi étranger, dont il avait conquis les États, que le général *Hiang-yu* pour celui du célèbre empereur des *Thsin*. Il est vrai que le roi de *Mien* n'avait pas persécuté les lettrés et brûlé les livres bouddhiques, dont il professait la doctrine comme Khoubilaï. Cela put bien contribuer à préserver les coupoles d'or et d'argent de son tombeau, qui n'ont pas été moins enlevées par la suite. Les révolutions et les conquêtes ont semé de ruines la surface de la terre. Les *Topes* de la Sibérie, comme les tombeaux de Ninive et les pyramides d'Égypte, ont été ouverts et fouillés, et c'est dans leur sein que la science moderne a pu recueillir quelques souvenirs épars des anciens temps.

Le motif que Marc Pol attribue à Khoubilaï pour faire la conquête de *Mien*, celui de donner une occupation aux nombreux *jongleurs* et *baladins* qui étaient à sa cour, n'est pas sérieux. Ces individus, originaires sans doute de l'Indo-Chine et du Tibet, où leur art est encore très-cultivé, avaient pu donner au souverain mongol de la Chine une idée assez avantageuse des richesses de ce pays pour lui inspirer le désir d'en faire la conquête, et de les employer comme guides. Voilà tout.

loings. Et sachiez que le grant Kaan les conquesta en ceste maniere.

Il fu voir que, à la court du grant Kaan si avoit une grant quantité de jugleours et d'entregeours [12]; si leur dist un jour que il vouloit que il allassent conquester ceste dite province de Mien; et que il leur donra [13] bonne aide et bon chevetaine. Ceus respondirent que il le feroient volentiers. Si leur fist appareillier, le seigneur [e], tout ce qui à ost affiert [14]. Et leur donna chevetaine, et autre compaignie de genz d'armes; et se mistrent en la voie; et tant alerent qu'il vindrent en celle contrée et province de Mien. Et la conquistrent [f] toute. Et quant il trouverent en ceste cité ces deux tours d'argent et d'or que je vous ai dit, si se merveillierent moult; et manderent au grant Kaan le fait; et ce qu'il vouloit qu'il feissent [g] de ces deux tours, pour le grant avoir qui dessus estoit. Et le grant Kaan, qui savoit bien que celui l'avoit fait faire pour s'ame [h], et pour ce que l'en l'eust en remembrance de lui de puis sa mort, si dist qu'il ne vouloit pas qu'il fussent deffaites; mais qu'il les laissassent en la maniere qu'il estoient. Et ce ne fut pas merveille, pour ce que je vous di que nul Tatar du monde ne touche mie volentiers nulle chose du monde qui touche mort.

Il ont en ceste province olifans, et bues [i] sauvages assez et biaus cers [j], et dains et chevriaus; et d'autre maniere de sauvagine [k] ont assez (2).

[e] Id Ms. B. *le grant Kaan.* — [f] Ms. C. *la conquesterent.* — [g] Ms. C. *qu'il deussent faire.* — [h] Id. *son ame.* — [i] Ms. B. *asnes;* ms. C. *buefz.* — [j] Ms. B. *cerfs.* — [k] Mss. C. *bestes sauvages.*

---

[12] *Jongleurs et baladins.* — [13] *Donnera.* — [14] *Tout ce qui convient à une armée.*

(2) On a vu par le récit de la bataille du roi de *Mien* avec les troupes chinoises que les éléphants devaient être fort nombreux dans ce pays pour qu'il en eût une si grande quantité dans ses armées. Quant aux autres animaux, ils doivent y être aussi très-nombreux, le pays étant couvert de montagnes et de forêts.

Les habitants de *Mien*, ou Ava, étaient *idolâtres*, c'est-à-dire *bouddhiques*, adorant les idoles de Bouddha, représenté sous diverses formes dans les temples et les pagodes qui lui étaient et lui sont encore consacrés. Leur *langue*, à l'exception des nombreux mots sanskrits, ou plutôt *pâlis*, introduits avec la religion bouddhique, est une langue *par soi*, comme dit Marc Pol. Selon le lieutenant Thomas Latter, de l'armée anglaise du Bengale, qui en a publié une savante grammaire (*A Grammar of the language of Bur-*

Or vous ont conté de ceste province de Mien; si vous conterai ores d'une autre province qui est appellée Bangala, si comme vous pourrez oïr par cy dessoubs.

CHAPITRE CXXV.

Ci dit de la province de Bangala (1).

Bangala est une province vers midi, qui à .m.cc.lxxxx. ans[a] de Crist, quant ledit messire Marc Pol estoit à la court du grant Kaan, encore ne l'avoit conquestée; mais toutes fois y estoient, ses osts[b], alez pour conquester la. Et sachiez que ceste province a langage par soi et sont tres mauvais[c] ydolastres (2). Il sont assez prochain

CXXV. — [a] Ms. A. B. M.CC.LXXX. (1280); ms. C. M.C.LXXXX (1190); ce qui est une faute de copiste, pour 1290. Le texte français de la S. G. porte 1290, et la version latine: *Anno Domini* M.CC.LXXXX. L'ancienne version italienne de La Crusca porte aussi : « Negli anni Domini *mille-dugento-novanta.* » Nous n'avons donc pas hésité à écrire 1290 dans notre texte. — [b] Ms. A. *olz.* — [c] Ms. C *pesmes; de pessimus.*

mah, Calcutta, 1845, in-4°) « le caractère spécial « de la langue birmane (ou de *Mrän*, que l'on « prononce aussi *Myen*) est que ses racines et « tout son système sont *monosyllabiques*; c'est « ce qui la sépare, d'une manière tranchée, de « tout rapport de connexion avec aucune des lan- « gues de l'Ouest, comme le *Pâli* et le *Sanskrit*, « qui sont *polysyllabiques* dans leur structure. « Cependant, lors de l'introduction de l'alphabet « *Pâli* et de la littérature de l'Hindoustan, un « mélange nombreux de termes, tirés de ce dia- « lecte, y prit place; mais ils sont restés aussi « distinctement étrangers de nos jours qu'ils l'é- « taient lors de leur introduction.

« On en a fait usage dans les ouvrages birmans « pour exprimer les idées métaphysiques appar- « tenant à cette psychologie abstruse du boud- « dhisme actuel (celui de Gautama), que ni le « birman, ni aucun des dialectes des nations « modernes, n'est capable de reproduire. Ex- « cepté dans un petit nombre de cas isolés, les « mots *pâlis* ne sont jamais employés dans la « conversation commune. » (p. 11).

CXXV. — (1) *Bangâla* (dans les anciens livres sanskrits, *Bangâ*, ou *Banga-Dés'a*) est la véritable orthographe du mot *Bengale*, qui désigne aujourd'hui une contrée bien connue de l'Inde, à l'ouest de l'empire birman, auquel il est contigu. Nous n'avons trouvé, ni dans les Annales officielles des Mongols de Chine, ni dans le *Supplément* à ces Annales, aucune trace de la conquête du Bengale par Khoubilaï-Khaân ou ses successeurs. Il est vrai que Marc Pol dit bien que, « lorsqu'il « était à la cour du grand Khaân, en 1290, il ne « l'avait pas encore conquis; mais que, toute- « fois, ses armées *y étaient allées* pour le con- « quérir. » Il n'y a pas d'invraisemblance à cela, au contraire; mais les tentatives faites par l'armée de Khoubilaï ayant, sans doute, échoué, les historiens chinois les auront passées sous silence.

Nous avons ici une date précise, celle de 1290, qui déterminerait, pour nous, la limite extrême du séjour de Marc Pol à la cour du grand Khaân, si on pouvait la prendre à la lettre; mais son départ de Chine dut n'avoir lieu qu'en 1291, ou même en 1292, comme on le fera voir ailleurs.

(2) Le Bengale fut deux fois envahi et saccagé (en 1017 et 1018) par Mahmoud le Gaznévide; et, en 1203, il fut de nouveau envahi par une armée mahométane partie de Déhli, sous le comman-

d'Ynde. Il y a escoliers assez[d]; si que tous les barons qui les ont, si les ont de ceste province (3). Il ont bues[e] qui sont si haut comme olifans[f], mais non pas si gros (4). Il vivent de chars et de lait[g] et de ris. Il ont coton de quoi il font granz marchandises. Il ont espices, garingal, gingembre, sucre et de maintes autres espices assez (5). Et y viennent les Yndiens querre[2] de leur escoilles[h] que

[d] Ms. C. Les mss. A. B. *esclavez.* Le texte fr. de la S. G. porte : *escuiles;* la version latine : *hernosi*, et l'éd. fr. illustrée *eunuques.* Ramusio a *maestri;* ce qui s'accorde avec notre ms. C. et la suite du texte. — [e] Ms. B. *buefs.* —[f] Ms. C. Les mss. A. et B. *bucles* (bœufs, de *buculus*). — [g] Mss. A. B. *lars.* — [h] Mss. A. et B. Le ms. C. *escoilliez* (angl. *scholars*).

CXXV. — [1] *De viande et de lait.* — [2] *Chercher.*

dement de l'un des généraux du sultan *Ghiâth-ed-dîn Ghôri*, qui prit la capitale et soumit la plus grande partie de ce royaume. Depuis cette époque, ce pays fut régi par des gouverneurs, envoyés de Déhli, jusqu'en 1340, année dans laquelle il reconquit son indépendance. Ce serait donc pendant la période où le Bengale était une province dépendant des sultans de Déhli, que Khoubilaï-Khaân aurait eu le dessein de le conquérir. Le souverain du Bengale se nommait, à cette époque, *Naçîr-ed-dîn Baghra.* Cf. Ibn Batoutah, t. III, p. 174-175, 177-179; et t. IV, p. 213.

Le *bengali* est un idiome qui se rapproche beaucoup du sanskrit, l'ancienne langue sacrée de l'Inde, et qui en dérive. Seulement les invasions que le Bengale a successivement subies, ont introduit, dans l'ancienne langue, beaucoup de mots nouveaux, qui en font un dialecte *à part.* Marc Pol dit que les habitants du *Bangala* sont *de mauvais idolâtres*, « sunt pessimi idolatræ, » comme dit l'ancienne version latine; c'est qu'ils ne suivaient pas la religion bouddhique, dont les sectateurs ne sont partout nommés qu'*idolâtres* par Marc Pol, mais la religion brahmanique, intolérante et exclusive, avec ses castes et ses systèmes de dévotions et de mortifications qui deviennent un lent suicide. Marc Pol, par un seul mot, les a donc bien caractérisés.

(3) Il est probable qu'il est question dans cette phrase, mal rendue dans la plupart des manuscrits, de la classe des Brâhmanes, dont la principale occupation est l'étude ainsi que l'enseignement de la religion brahmanique. « Les moyens réguliers de subsistance pour un Brâhmane, dit Colebrooke (*Enumeration of Indian Classes*, dans ses *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 186, dont celui qui écrit ces lignes se félicitera toujours d'avoir pu décider l'illustre auteur à en faire la publication), sont d'assister au sacrifice, d'*enseigner* les *Vêdas* et de recevoir des dons; pour un *Kchatriya*, de porter les armes; pour un *Vais'ya*, de faire le commerce, de soigner les troupeaux, et de se livrer à l'agriculture; pour un *Soûdra*, de servir les classes plus élevées... Les Brâhmanes du *Bengale* sont descendus de cinq prêtres, appelés de *Kânyakubdja* (Kanodje, dans la province d'Agra) par *Adis'wara*, roi de *Gaura* (le Bengale), que l'on dit avoir régné environ neuf cents ans après le Christ... De ces ancêtres sont sorties non moins de *cent cinquante-six familles*, dont la prééminence fut fixée par *Ballâla Sêna*, qui régna dans le onzième siècle de notre ère. Ces familles sont maintenant dispersées dans tout le Bengale; mais elles ont conservé les distinctions fixées par *Ballâla Sêna.* »

(4) L'espèce de bœuf dont il est ici question serait, selon Marsden (n. 883), non le buffle, mais le *gayal*, ou *bos gavaeus*, qui est très-commun, à l'état sauvage, dans quelques districts de l'est du Bengale, et qui peut seulement, dans un sens figuré, être comparé à l'éléphant. M. Colebrooke l'a amplement décrit dans le huitième volume des *Asiatic Researches*, p. 487.

(5) Les principales productions naturelles du Bengale sont, en effet, le *coton*, le *sucre*, le *gingembre*, le *galanga* (*garingal* dans notre texte),

je vous ai dit ; et esclaz [1] et esclavaz [3] qu'assez ont prins d'autres provinces, contre qui il ont guerre, et les vendent aus Yndiens et aus autres marchans qui les meinent vendre parmi le monde (6).

Autre chose n'a en ceste contrée qui à ramentevoir face ; et pour ce nous en partirons et dirons d'une autre province qui est appellée Cangigu.

[1] Ms. C. *esclaz et esclaves.*

---

[3] *Esclaves mâles et esclaves femelles.* Le texte français de la S. G. porte (p. 145) : « Et sachiez que les marchant achatent en cest provence *esculies* et *esclaus* asez, et puis les moinent a vendre por maintes autres pars ; » confondant ainsi les *écoliers* et les *esclaves* faits à la guerre. L'ancienne version latine est plus correcte ; elle porte (p. 410) : « Ad istum locum veniunt multi *sclavi*, et mercatores vendunt et emunt multos, et castrant eos, et postea ducunt eos ad vendendum ad alia loca. » Le texte de Ramusio a développé cette dernière version qui ne se trouve pas dans nos mss. et qui nous paraît être une fausse interpolation.

qui ressemble beaucoup au gingembre, selon d'Acosta ; toute espèce d'*épiceries* et de drogues médicinales.

Le *coton* est cultivé dans l'Inde depuis l'antiquité ; il porte le nom de *karpâsa ;* et on le trouve cité sous ce nom dans Quinte-Curce, qui dit, en parlant des Indiens (L. VIII, c. XIX) : « Corpora usque pedes CARBASO velant. » Cette remarque, nous l'avons déjà faite en 1839, dans les notes d'une *Description de l'Inde* que nous avions traduite pour la première fois du chinois et insérée dans le *Nouveau Journal asiatique* (1839, t. II, p. 431), en ajoutant que c'est à tort que tous les traducteurs et les lexicographes ont interprété ce mot sanskrit, passé dans la langue latine, par *lin* ou *toile de lin ;* tandis qu'il ne signifie que *coton*, *etoffe de coton ;* le *lin*, en sanskrit, étant exprimé par les mots *umâ* et *xumâ.* Il en est beaucoup d'autres, dans les livres grecs et latins que nous a laissés l'antiquité, et que l'on réimprime tous les jours, dont l'interprétation recevrait une grande lumière des études orientales ; mais ces études ne sont généralement pas en faveur près des savants qui ne cultivent que l'antiquité classique.

(6) S'il n'y a plus aujourd'hui dans l'Inde d'*esclaves* proprement dits, il y en avait autrefois, car on les nommait en sanskrit : *dâsa prêchaya*, *tchêtaka*, et l'esclavage *dâsa*, *bhâva*, *dâsyam*, « condition de l'esclavage, servitude ; » de la racine *dâs*, donner ; » en grec δοῦλος, même sens.

L'esclavage était certainement en vigueur dans le Bengale à l'époque de Marc Pol ; car Ibn-Batoutah, qui visita ce pays, peu de temps après le voyageur vénitien, vers 1325, dit, en parlant de l'extrême modicité de prix de toutes les denrées dans le Bengale : « Nous arrivâmes dans le Bengale, qui est un pays vaste et abondant en riz ; je n'ai pas vu dans l'univers de contrée où les denrées soient à meilleur compte que dans celle-ci... Une pièce de *coton fin*, d'excellente qualité, a été vendue, moi présent, deux dînârs. Une belle jeune fille, propre à servir de concubine, se payait, en ma présence, un dînâr d'or, ce qui fait deux dînârs et demi en or du Maghreb. J'achetai, environ à ce prix-là, une jeune esclave, nommée 'Achoûra, qui était douée d'une exquise beauté. Un de mes camarades acheta un joli petit esclave, appelé Loûloû, « perle, » pour deux dînârs d'or. » (*Voyages d'Ibn-Batoutah*, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 211-212). On voit que les *pieux* musulmans n'ont pas une morale très-rigide à l'endroit des esclaves.

CHAPITRE CXXVI.

Ci devise de la province de Cangigu.

Cangigu est une province vers soleil levant (1). Il ont roy. Les gens sont idres[a] et ont langage par euls. Il se rendirent au grant

CXXVI. — [a] Mss. B. *idles* (*idolâtres*).

CXXVI.—(1) Ce nom de *Cangigu* (le royaume de *Cangi, Gu*, représentant le mot chinois *kouë*, « royaume ») n'a pu être reconnu ni identifié, jusqu'ici, par aucun des commentateurs de Marc Pol. Marsden (n. 887) pensait que c'était Cach'har ou Cassay, au sud d'Assam, entre le Brahmapoutra et l'Irawâdi, juste à l'opposé de la situation indiquée par Marc Pol; Baldelli Boni disait (p. 286) : « Non avvi dubbio alcuno che il « paese detto Can-gi-gu dal Polo sia il *regno* « *di Tunkino.* » Il n'était guère d'accord avec Marsden ! Les autres n'ont pas d'avis. Klaproth, qui affectait, sur tout ce qui concerne l'Orient, une science universelle et une supériorité sans contrôle, n'a guère fait, dans ses *Remarques geographiques* sur certaines parties du Livre de Marc Pol, publiées dans le *Nouveau Journal asiatique* (février 1828, p. 97 et suiv.) que de reconnaître des noms géographiques déjà identifiés par les missionnaires Martini, Magaillans, Gaubil, Visdelou, Mailla, etc. ; et quand ces guides, qu'il ne cite jamais, lui ont manqué, il a gardé le silence. C'est ainsi que, dans ses *Remarques géographiques* citées, il s'arrête précisément là où ces mêmes guides lui faisaient défaut, à la province du *Yûn-nân*. C. Ritter en fait autant; et ceux qui sont venus après eux, en les suivant de loin, se sont plaints que ces derniers guides n'aient pas continué à suivre l'itinéraire de Marc Pol, pour éclairer leur route et simplifier leur travail. Les nombreux compilateurs, qui aiment bien à trouver des travaux tout faits pour en parer leur insuffisance, n'épargneront pas un jour nos longues et laborieuses recherches ; ils se borneront à citer de loin en loin nos autorités, comme ils l'ont déjà fait, sans les jamais avoir vues, sans être capables d'en expliquer seulement une seule phrase, et la foule des ignorants battra des mains, et se pâmera d'admiration devant leur science d'emprunts déguisés. Soit; nous n'ambitionnons pas et n'avons jamais ambitionné de pareils suffrages.

La province dont parle Marc Pol, dans ce chapitre, est celle sur laquelle on trouve une notice dans le *Supplément* à l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*Sou Houng kian lou*, k. 42, fol. 46) et qui est y nommée 八百媳婦國 *Pă pĕ sĭ foû koüe*, le « Royaume des huits cents épouses et belles filles ». Ce royaume est situé précisément à l'*est* de celui de *Mien* ou d'*Ava*, entre le 20[e] et le 21[e] degré de latitude N., 97° 30′ et 100° de long. E. dans la grande contrée que l'on nomme ordinairement le *Lao*, située entre l'Empire birman, le royaume de Siam et la province chinoise du *Yûn-nân*. On ne comprend pas comment le sinologue M. Neumann a pu dire (dans le *Die Reisen des Venezianers Marco Polo*, de Bürck, p. 628, n. 370) : « *Cangigu* est *Kangkur*, le royaume « ou le territoire des tribus tibétaines semi-« barbares de *Kang*, habitant une région si-« tuée entre le *Sse-tchouen* et la province de « *Kan-sou*. »

On lit dans le *Supplément* à l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*lieu cite*) : « Les *Pă-pĕ-* « *sĭ-foû* se nomment *King-mai* (d'après la prononciation de *Pé-king* : Tching-*mai*). Selon les « Mémoires du temps, leurs chefs ont *huit cents* « femmes (*pă pĕ sĭ*) à chacune desquelles ils « allouent un apanage dont elles ont la pleine « administration. C'est pourquoi on nomme ce « pays : le « royaume des huit cents épouses » « (*Pă-pĕ-sĭ-foû-koüe*). Depuis l'antiquité jus-« qu'à ce jour, on n'en avait pas entendu parler. « Dans le commencement de la période *tchoung* « *toung*, du règne de *Chi-tsou* (1260), il fut or-« donné d'en faire la conquête. La route était

Kaan, et font treu [1] chascun an. Et si vous di que leur roy est si luxurieus que il a bien .ccc. femmes [b]. Car quant il ont aucune belle femme en la contrée : il la prent et l'espouse. L'en treuve en ceste province or assez ; et si ont aussi espiceries à grant foison. Mais il sont trop loing de mer ; pour ce ne valent gaires leur marchandises, de quoi il y a grant marchie [c]. Il ont olifans assez et autres bestes de pluseurs façons. Il ont venoison assez. Il vivent de chars et de lait [d] et de ris. Leur vin si est de ris et d'espice moult bonne. Toutes les gens communement font euvre [e] à l'aiguille, à lyons, à dragons et à oyseaux, et a maintes autres diverses choses. Et ce est fait en tel maniere que jamais ne deffera [f]. Et si ont ceste œuvre par la chiere [2], et par le col et par le pis [3], et par les bras et par les mains, et par le ventre, et par tous le corps. Et ce font il par grant gentillesce. Et ceus qui plus ont de ce labour [4] si sont tenuz à plus beaus (2).

[b] Mss. A. B. *fames.* — [c] Ms. B. *desquelles il y a tres grant marchie.* — [d] Ms. A. *lart.* —[e] Ms. C. *ont leurs chars labourées avecques l'aguille* (sont *tatoués*).—[f] Ms. C. *ne s'en va.*

CXXVI. — [1] *Payent tribut.* — [2] *Le visage.* — [3] *La poitrine.* — [4] *Tatouage.*

« longue ; on n'y parvint pas, et l'expédition « s'en retourna. Par la suite on leur envoya des « émissaires pour les engager à se soumettre, « et on y établit une « Direction militaire » avec « une garnison pour protéger le pays, etc. » Suit l'histoire des relations de ce pays avec la Chine jusqu'à la fin de la dynastie mongole. On y voit que, sous l'empereur *Wén-tsoung* (1328-1333), un envoyé des *Pă-pĕ-sĭ-foù* (autrement *Tchìng-mài*, comme ils se nommaient), appelé *Tchào-ngái*, apporta un tribut à la cour chinoise. Il dit que « leur territoire confinait à l'est, avec les « *Lao-tchoua* ; au midi, avec les barbares *Po-le* « (*Po-le-mán*) ; à l'ouest, avec les *Ta-lá* ; et au « nord, il s'étendait jusqu'à la ville départemen- « tale chinoise de *Moung-ken foù* (dans la pro- « vince du *Yûn-nân*). »

Cette description du « pays des *huit cents épouses* » répond parfaitement, et par sa situation, et par la coutume singulière attribuée à ses chefs dans l'histoire chinoise, au *Cangigu* de Marc Pol dont « le roi avait bien *trois cents femmes* ». Mais son identité sera complétement démontrée dans les notes suivantes.

(2) On lit dans la « Relation d'un voyage au « royaume de Laos » par M. J.-B. Grandjean, missionnaire apostolique (*Revue de l'Orient*, t. IX, p. 60, janvier 1846) : « On distingue ordinairement, dit-il, deux sortes de Laociens ; les uns qu'on appelle *Phoung-dam*, c'est-à-dire *Ventres-noirs*, et les autres qu'on appelle *Phoung-kao*, c'est-à-dire *Ventres-blancs*. On les nomme ainsi parce que les hommes de la race *Ventres-noirs*, arrivés à l'âge de quatorze ou seize ans, ont coutume de faire peindre sur leurs corps différentes figures d'hommes, de fleurs, d'éléphants, de tigres, de serpents et autres animaux. Cette opération se fait en pratiquant, au moyen de plusieurs aiguilles jointes ensemble, une foule de piqûres sur l'épiderme ; puis ils y versent une encre noire qui fait ressortir tous les traits dessinés sur la peau ; ils ont beau se laver ensuite, l'impression ne s'efface jamais...

« Tous ces peuples s'étendent au nord, jus-

Or vous lairons de ceste province et vous conterons d'une autre province qui a nom Aniu [g], qui est vers soleil levant.

[g] Ms. C. *Caniu* ou *Camu.*

qu'aux frontières de la Chine; au midi jusqu'au royaume de Siam ; à l'est, ils confinent avec la Cochinchine et le *Tong-king*, et à l'ouest avec l'empire des Birmans. Aux *Ventres-blancs* appartient la région orientale; les *Ventres-noirs* occupent les provinces de l'ouest. Ils sont divisés en une foule de petits royaumes, dont chaque prince a droit de vie et de mort sur ses sujets...

« Après avoir dit un mot en général sur les *Ventres-noirs* et les *Ventres-blancs*, je vais maintenant parler plus en particulier du royaume de *Xieng-Maï*, que j'ai habité pendant deux mois et demi.

« Ce royaume est *le plus à l'ouest* de tous les États du Laos, et c'est aussi un des plus considérables. La capitale, qui porte le même nom, est bâtie au pied et à l'est d'une assez haute montagne, dans une vaste et belle plaine. Elle a une double enceinte de murailles, entourées chacune de fossés larges et profonds...

« Chez ce peuple la culture se borne à peu près au riz. L'industrie est encore moins florissante. Comme la rivière qui va à Bangkock est très-dangereuse, et que les communications avec d'autres villes ne peuvent se faire que par éléphants, et à travers des montagnes sans fin, il est peu de Laociens qui s'adonnent au commerce. Les indigènes font tous *du vin de riz* qu'ils boivent avec excès, etc. »

L'identité des *Pă-pĕ-sĭ-fou*, c'est-à-dire des *Tching-mai*, comme ils se nomment eux-mêmes, selon l'historien chinois cité, ou *Xieng-Mai*, selon M. Grandjean qui les a visités, ne peut pas être, pensons-nous, mieux établie. Mgr. Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, dans sa *Description du Royaume de Thaï ou Siam* (1854, t. I, p. 45), après avoir reproduit les mêmes détails que M. Grandjean, ajoute :

« Le commerce principal des *Xieng-Maï* consiste en riz, coton, ivoire, encens, laque, cire, bois de teinture, etc. Ce sont les Chinois du *Yun-nân* qui viennent échanger ces marchandises contre des soieries, de l'acier, des vases de cuivre, etc., qu'ils chargent sur le dos de petits mulets ; ce voyage, toujours au milieu des montagnes et des forêts, dure plus d'un mois.

« *Xieng-Maï* est une ville très-ancienne, car il est rapporté, dans les annales de Siam, que Phra-Ruàng, qui régnait à Siam vers l'an 500 de l'ère chrétienne, maria son frère à une princesse de *Xieng-Maï*, et l'établit souverain de cette contrée. »

La ville de *Xieng-Maï* est placée, dans la carte qui accompagne l'ouvrage de Mgr Pallegoix, sur le fleuve *Meï-nam*, qui y est nommé *Khuĕ Xieng-mäi*, par 20° 40′ de lat. N., et 97° 30′ de longitude E.

Le nom de *Cangigu* de nos mss. et des autres rédactions est évidemment une altération de *King* (*mäi*) *kouĕ* : « le royaume de *King* ou *Tching* ou *Xieng-Mäi* » ; la syllabe finale *gu* (*gou*) représentant, dans les récits de Marc Pol, le mot chinois 國 *kouĕ*, qui signifie *royaume*. Les habitants du pays professent la religion bouddhique. Selon la table chronologique des chefs ou rois de *Labong* et de *Xieng-Maï* (par altération *Zimmai*, que les Européens nomment *Laos septentrionaux*, et les Birmans *Yioun chan*), traduite de documents indigènes, par le Dr D. Richardson, et publiée dans les *Essays on Indian Antiquities* de J. Prinsep, édition de M. Edward Thomas (t. II, *Useful Tables*, p. 294), leur premier roi était Bouddha ; mais les premiers chefs historiques, *Vâsoudéva* et *Taka danda*, fondèrent *Lă-phoün* (*Laboun*), en 576 de notre ère ; puis régnèrent trente-cinq rois qui se nommaient les « maîtres des blancs éléphants » ; puis une vingtaine d'autres. Enfin, en 1289, à l'époque qui nous occupe, commença le règne du roi *Benyatso men ya*, qui, en 1294, changea sa capitale en fondant *Tching-maï* pour en faire sa nouvelle résidence.

Les *Pă-pĕ-sĭ* ont, comme le dit Marc Pol, *un langage par euls*. Personne à notre connaissance n'en a encore publié de spécimen. Il en existe un Vocabulaire manuscrit à la Bibliothèque impériale de Paris, qui a été envoyé autrefois par

CHAPITRE CXXVII.

Ci dit de la province d'Aniu.

Aniu (1) est une province vers soleil levant, et sont au grant Kaan; et sont idolastres[a]. Il vivent de bestaus et du proufit de la

CXXVII. — [a] Mss. A. B. *ydres.*

le P. Amiot, avec sept autres vocabulaires de différents peuples tributaires de la Chine, accompagnés de *Suppliques* de ces différents peuples, adressées aux empereurs de Chine de la dynastie des *Ming* qui a succédé à celle des Mongols, écrites avec les caractères et dans la langue de ces différents pays, et accompagnées d'une traduction chinoise. Le P. Amiot y a joint une traduction française qui a été imprimée dans le quatorzième volume des *Mémoires concernant les Chinois*. Les huit vocabulaires, rangés par ordre de matières, sont aussi accompagnés d'une traduction latine, mais qui n'a pas été publiée; seulement, des copies paraissent en avoir été faites en certain nombre, ainsi que de la traduction latine du P. Amiot. Ces vocabulaires sont :

1° *Kaó-tchang*, c'est-à dire « Ouïgour ».

2° *Hoéi-hoéï*, c'est-à-dire « Boukharien »;

3° *Sí-thián*, c'est-à-dire « Sanskrit » (très-imparfait);

4° *Sián-lo*, c'est-à-dire « Siamois »;

5° *Mièn-tièn*, c'est-à-dire « Birman »;

6° *Pă-pĕ*, c'est à-dire « Tching » ou *Viéng-maï*;

7° *Pĕ-ĭ* (peuples voisins du *Yûn-nán*);

8° *Sí-fán*, c'est-à-dire « Tibétains ».

Voici quelques mots des *Pă-pĕ-sĭ*, ou *Viéng-maï*: *Fa*, « ciel »; *Mo*, « nuages »; *Fa-lang*, ou plutôt *F'-rang*, « tonnerre »; *Fen*, « pluie »; *Lié*, « soleil »; *Leng*, « lune »; *Meï-noung*, « neige »; *Loung*, « vent »; *Ssee*, « esprit »; *Pi*, « démons »; *Laï*, « montagne »; *Me-nang*, « fleuve »; *Nan* ou *Náng*, « eau »; *Lin*, « pierre »; *Na*, « champ »; *Pă-maï*, « forêt »; *Noung*, « mer »; *Lin*, « terre », *Me-nang koung*, « lac ». *Moung* est une appellation commune des nombreuses peuplades de ces contrées, qui comprennent la partie méridionale de la province du *Yûn-nán*; les *Pă-pĕ* se nomment *Mong ping Tchîng-maï*; le *Lao* ou *Lao-tchao*: *Mong-tchoa*; le *Tché-li*, aussi nom d'une contrée : *Mong-lo*; *Mong-ken*, *Mán-mong*, sont des noms de pays et de tribus. Un roi se nomme encore *Pou-la-tchao*, ou *Tchào* comme ceux du royaume du midi : *Nán-tchao*, qui existait dans la province de *Yûn-nán*, et dont il a été parlé précédemment (p. 391), ce qui prouve leur communauté d'origine.

CXXVII. — (1) Voici encore un de ces noms qui ont dérouté tous les commentateurs de Marc Pol. Il est vrai que tous les éditeurs et traducteurs de son livre ont lu et imprimé *Amu* au lieu de *Aniu*, que portent très-lisiblement nos deux premiers mss., quoique l'éditeur du texte de la Société de Géographie, dans son *Tableau comparatif* des variantes de divers manuscrits, ait lu *Amu*.

Marsden (n. 891) dit que « *Amu* semble correspondre par sa situation à Bamu (situé sur « l'Irawâdi et décrit par Symes), comme pro« vince frontière entre le royaume des Bir« mans et le *Yûn-nán* en Chine. » Baldelli Boni (p. 289) est ici de l'avis de Marsden. Aucun d'eux ne tient compte des indications précises de Marc Pol, qui a bien soin de dire qu'il *marche vers le soleil levant*, en partant de *Bangala* comme en partant de *Cangigu*, et il ajoute encore dans ce chapitre-ci, pour mieux orienter ses lecteurs, « Et sachiez que de cet *Aniu* (où nous « sommes maintenant) jusqu'à *Cangigu* (d'où « nous sortons), qui *derrière est*, si a quinze « journées; et de *Cangigu* jusqu'à *Bangala*, qui « est *tierce* province *en arrière*, si a trente jour« nées. »

Ainsi l'itinéraire de Marc Pol, se trouve parfaitement tracé par lui. Du royaume de Bangala, le Bengale, où il nous a conduits en quittant celui de *Mien*, ou *Ava*, le haut Birman, il se dirige à l'*est* (*vers soleil levant*), et après *trente*

terre. Il ont langage par euls. Les dames portent aus jambes et aus bras braceus[b] d'or et d'argent de grant vaillance [1]; et les hommes

[b] Ms. B. *braceaux*; ms. C. *bracelles*.

CXXVII. — [1] *De grande valeur.*

iournées de marche, arrive à la province de *Cangigu* (*Tching-maï* ou *Xieng-maï koüe*) dans le pays des *Lao*, après avoir parcouru environ *huit* degrés de longitude dans la direction de l'est-sud; puis, repartant de ce pays, et se dirigeant toujours à l'est (*vers soleil levant*), pendant *quinze* journées de marche, il arrive à la province d'*Aniu*, qui doit être cherchée à environ *quatre* degrés à l'*est*, et non à *quatre* degrés au *nord-est*, comme se trouve *Bamou*, qui n'a été ainsi choisi par Marsden et le comte Baldelli Boni, que pour une ressemblance apparente et fortuite de nom.

La province du *Toúng-king* ou *'An-nâm*, qui se nomme aussi 南越 *Nân-yüe* (et selon la prononciation du pays : *Nân-wiet*), « le lointain du midi », pour les Chinois, répond aux conditions voulues. Dans la transcription de ce nom par Marc Pol ou ses copistes, le *n* initial a été omis, comme il pouvait l'être dans la prononciation vulgaire, et il est resté : *'An-yüe* (*Anyu*, *Aniu*), qui en est la représentation suffisamment exacte.

C'est donc l'*Annam* ou le *Toúng-king* qui est décrit brièvement dans ce chapitre de Marc Pol, en suivant, sans interruption, les *limites extrêmes*, à l'ouest et au sud, du vaste empire de Khoubilaï-Khaân, comprenant les États nouvellement soumis à cet empire, ou sur lesquels l'empereur mongol cherchait à exercer son influence. Aussi, lorsque ces États sont soumis, Marc Pol ne manque pas de dire : *et sont au grant Kaan*, ce qu'il n'a pas fait pour le Bengale, où il a bien soin d'écrire, que *le grant Kaan* ne l'avait pas *encore conquesté*, *en* 1290, *lorsqu'il étoit à sa cour*, *mais que toutefois ses armées y avoient été envoyées pour le conquérir.*

Le *Toúng-king* ou *Nân-yüe*, l'avait été dès 1257, sous le règne de *Hien-tsoung* (Ogodaï), ou du moins, ce royaume avait été envahi par l'armée mongole placée sous le commandement de *Ou-liang-ho-taï*, qui en avait pris la capitale. Les Annales chinoises rapportent ainsi ce fait important (Voir *Li taï ki sse*, k. 96, fol. 38 v°, et *Soù Thoung kian kang mou*, k. 20, fol. 47 et 48):

« Le général mongol *Ou-la-sou-taï* envoie « deux exprès au roi du royaume de *'An-nân* « (*Nân-yüe*) nommé *Tching ji k'ioüng* (en anna- « mite *Trân Nhut khánh*), c'est-à-dire *Nhut khánh* « de la dynastie des *Trân*, pour l'engager à se « soumettre. Ces envoyés sont tous deux mis en « prison. *Ou-liang-ou-taï* et ses officiers s'avan- « cent avec une armée pour soumettre la ville. « *Ji k'ioung* (*Nhut khánh*) s'enfuit dans une « île de la mer. *Ou-liang-ho-taï*, ayant appris « que ses envoyés étaient en prison, les mem- « bres liés avec des pièces de bambous qui leur « étaient entrées profondément dans les chairs, « les fit délivrer; mais, à peine furent-ils déliés « que l'un des envoyés mourut. Aussitôt le gé- « néral mongol mit la ville au pillage en fai- « sant massacrer les habitants. L'armée mon- « gole passa neuf jours à cette exécution; mais « la chaleur devint si forte qu'elle ne put la « supporter, et se retira. »

Les éditeurs du *Supplément* au *Thoung-kian-kang-mou*, font sur ce fait les *Observations* suivantes :

« Par le sac de la ville et le massacre de ses habitants (*thoü*) le commandant (de l'expédition) montra sa cruauté. Les Mongols avaient le cœur porté à la violence et à la destruction; ces penchants sont ici portés au comble. Ils devaient se borner à prendre la ville de l'ennemi; qu'avaient-ils besoin de la détruire et d'en anéantir la population? Peut-on s'étonner, après cela, de trouver (dans les populations) des sentiments de révolte? Ceux qui agissent ainsi envers les populations barbares ne connaissent pas les sentiments de justice que possède le peuple du royaume du Milieu. Oh! il est du devoir des rédacteurs du *Kăng moŭ* (les « yeux de l'histoire ») d'infliger à ces faits un blâme sévère (*Kăng moŭ tchî choŭ fă yên i*). »

les portent de greignor vaillance que les femmes. Il ont chevauz assez de quoi il vendent aus Yndiens grandisme quantité, de quoi il font grandismes marchandises. Il ont encore grandisme quantité de bugles et de bues[e] pour ce que il ont trop bons lieus et de bonnes pastures. Il ont de toutes choses dont l'en doit vivre assez (2). Et

[e] Ms. B. *bugles* (buffles) et *buefs*.

Nous regrettons de le dire, mais nous craignons bien que les historiens futurs de la Chine, quand ils rédigeront leur histoire de l'année 1860, n'infligent la même réprobation au pillage et à l'incendie des palais de *Yuen-ming-yuen*, motivés sur des causes à peu près semblables.— Cette fois ce ne seront pas les Mongols qui en seront l'objet.

On lit encore dans les Annales chinoises citées, à l'année 1262 : « Le roi de *'An-nân*, *Ji-k'ioung* (*Nhut-khânh*, de la dynastie *Trân*), sur les instances de *Ou-liang-ho-taï*, rentre dans son royaume, mais il transmet le trône à son fils *Koüang ping* (*Koüang bing*), lequel envoya un ambassadeur pour faire un appel de secours aux *Soung* (qui régnaient encore dans la partie orientale de la Chine), en leur présentant comme tribut deux éléphants. L'empereur des *Soung* donna l'investiture à *Koüang ping* comme roi de *'An-nân*, en ajoutant à cette distinction que *Ji-kioüng* (*Nhut khânh*) serait « grand roi » (*tá wâng*) du *'An-nân*. Ensuite il envoie des émissaires aux Mongols pour demander à se soumettre à eux, en offrant de payer un tribut tous les trois ans. Les Mongols lui accordent aussi une patente d'investiture (Mêmes autorités, sous l'année 1262). »

Année 1264. « Le roi du royaume de *'An-nân*, *Koüang ping*, de la dynastie *Tchin* (*Tran*), envoie un ambassadeur porter un tribut aux *Soung*. Les Soung ne veulent pas recevoir le tribut ; il s'ensuivit, de la part de ce roi, une soumission plus grande (envers eux). »

Année 1266. « Le roi du royaume de *'An-nân*, *Tchin Kouâng ping*, envoie un ambassadeur près des *Soung*. Les congratulations sont reçues sur les marches du trône. Il offre en présent des produits du pays. »

Année 1267. « Le roi de *'An-nân*, *Tchin Kouâng ping*, envoie une ambassade présenter un tribut aux Mongols. »

Année 1273. « *'An-nân* envoie un tribut aux Soung. »

Année 1276. « *'An-nân* envoie une ambassade offrir un tribut aux *Yuen* (les Mongols devenus maîtres de toute la Chine avec Khoubilaï-Khaân). »

Année 1277. « Le roi du *'An-nân*, *Tchin Kouâng ping*, meurt. Son fils héritier présomptif, *Ji-houan* (*Nhut huyên*), lui succède sur le trône. Il envoie une ambassade à la cour des *Yuen*. »

Année 1279. « Les royaumes de *Tchen-tching* (Cochinchine), *Ma-pa-'rh* (Malabar) et de *'An-nân* envoient des tributs aux *Yuen*. »

Année 1281. « Cette année (par suite de plusieurs circonstances rapportées dans les Annales) un édit établit *I-ngaï* en remplacement du roi de *'An-nan*. Cette même année, un autre édit impérial établit une « Direction militaire de pacification du royaume de *'An-nân* » (*Chi souï tchâo lï 'An-nân Sioüen weï ssé*). Marc Pol, en sa qualité de « Commissaire militaire en second » (*tchoú mï foú ssè*), concourut sans doute à son installation ; car l'année 1281 correspond, comme on l'a déjà vu, à son voyage dans les provinces du midi. L'An-nam est réduit à l'état de *royaume vassal* de la Chine.

(2) Parmi les productions très-riches et très-nombreuses que la grande Géographie impériale de la Chine indique comme appartenant au royaume de *'An-nân* (*Nân-yué*) on trouve l'or, l'argent, plusieurs espèces de perles, le cinabre, des rhinocéros (*sse*) ; des espèces d'antilopes qui n'ont qu'une corne au milieu du front ; des *buffles*, des éléphants ; mais pas de *chevaux*. Ces derniers venaient sans doute de provinces limitrophes pour être expédiés par mer, dans l'Inde. La langue des Tounquinois est la même que celle

sachiez que de cest Aniu jusques à Cangigu, qui derriere est [a], si a .xv. journées; de Cangigu jusques à Bangala, qui est tierce province en arrieres, si a .xxx. journées.

Or nous partirons de Aniu et irons à une autre province qui est loing de ceste, bien .viij. journées, toutes fois vers soleil levant.

CHAPITRE CXXVIII.

Ci devise de la province de Tholoman.

Tholoman [a] est une province vers levant (1). Les gens sont idolastres [b] et ont langage par eus et sont au grant Kaan. Il sont moult

CXXVIII. — [a] Ms. B. *Tholomain.* — [b] Ms. A. B. *ydres.*

[a] *Qui est en arrière.*

des Cochinchinois. On emploie pour l'écrire les caractères chinois dont plusieurs sont modifiés pour être appropriés à certains mots indigènes différents des mots chinois, dont un très-grand nombre a été introduit dans la langue savante qui sert dans toutes les affaires administratives ; mais la prononciation diffère beaucoup de la prononciation actuelle de la Chine ; elle a conservé de grands rapports avec l'ancienne prononciation qui y fut apportée 220 ans avant notre ère par la colonie de déportés qu'y envoya l'empereur *Thsin chi hoang ti.* — Les Tonquinois professent le bouddhisme.

CXXVIII. — (1) Marsden est toujours perdu sur les traces de Marc Pol, et, avec lui, tous les autres commentateurs. Il croit que « Tholoman » est une corruption de *Po-lo-man,* représentant en chinois, selon lui, les noms de *Birmahs, Burmahs, Bomans* et *Burmans,* c'est-à-dire les « Birmans » ou les « Brahmanes » de l'Inde. L'annotateur de l'édition française *illustrée* s'approprie cette découverte (comme les précédentes) que M. V. Lazari déclare avec toute raison inadmissible (*I Viaggi di Marco Polo,* p. 364). En effet, il est impossible de comprendre comment Marsden a pu, dans tous les précédents chapitres, faire tourner Marc Pol en quelque sorte comme sur lui-même; décrivant les mêmes contrées sous diverses couleurs, et les mêmes peuples avec des qualités différentes. On ne comprend pas plus comment des hommes d'érudition, entre autres Baldelli Boni, ont pu admettre de telles opinions. La science, qui ne s'appuie généralement que sur les apparences, est bien commune, et en même temps bien légère.

La province de *Tholoman* étant, selon Marc Pol, située *au levant,* à *huit* journées de marche de celle de *Aniu* (An-nam), doit se trouver dans la partie limitrophe de la province actuelle de *Koüang-si.* C'est effectivement là qu'habitent les nombreuses et anciennes tribus indépendantes des *Phó,* des *Lŏ* et des *Mán,* chez lesquelles les nouveaux souverains mongols de la Chine établirent des « Directions de pacification » (*Fán oü ssé*), sous la dénomination générale de « Magistratures des *Mán,* qui obéissent aux *Yuen* étrangers ou barbares » (*Pă ph'ó chún Yuên mán-i kouán.* Yuen-sse, k. 63, fol. 15, v°), qui comprenaient aussi une grande partie de la province actuelle de *Koueï-tchéou.*

Selon la même autorité officielle (fol. 16), l'année correspondante à 1279 de notre ère, le « Commissaire pour pacifier la population », (*Sioüen foù ssé*), nommé *Tá-'haï,* amena toutes les tribus des *Pă phó lò* du sud-ouest, formant un État, à faire leur soumission à l'empereur. Leurs différents campements étaient au nombre de 1626 ; le nombre total de leurs familles était

belles genz, mais ne sont pas bien blanches, mais brunes gens. Il sont bons genz d'armes. Il ont citez assez et chasteaus à grant habondance, et grans montaignes et en fors lieus [c]. Et quant il muerent, il font ardoir les corps, et prennent les os et les mucent [d] en petites arches [1]; puis les metent en grans montaignes et hautes et les metent en grans cavernes et les pendent en tel maniere que beste ne homme n'y puet toucher [f].

En y treuve or assez. La monnoie que il despendent est de pourcelainne [2] en tel maniere comme je vous ai dit. Et aussi toutes

[c] Mss. B. C. *fors* (forts) *lieux*. — [d] Ms. C. *mettent*. — [e] Le ms. C. ajoute : *qui remaignent* (restent). — [f] Mss. B. C. *touchier*.

CXXVIII — [1] *Ils les cachent* (mucent) *dans de petits coffres*. — [2] *La monnaie dont ils font usage sont les* cauris.

de 101,168 ; les *Ou-Ph'ô* du sud-ouest formaient 1,186 campements, et leurs familles étaient au nombre de 89,400. Les *Ph'ô* du sud-ouest avaient 315 campements; les *Tá-loûng ph'ô*, 360.

Toutes ces tribus différentes, chez lesquelles Khoubilaï avait établi des « Commissaires délégués », et qui relevaient de la grande province ou *Sing* du *Hoû-koûang* (qui embrassait les provinces actuelles de *Koûang-si*, *Kouáng-thoûng*, Canton, et la plus grande partie du *Kouei-tchéou*) étaient comprises sous la dénomination générale rapportée plus haut; mais les tribus nommées *Lô* et *Lô-mân*, qui, comme les précédentes, avaient leurs chefs et leurs campements particuliers, on les nommait 多羅蠻 *Tô-lô-mân* (les nombreux barbares *Lô*), dénomination qui est celle que leur a donnée Marc Pol. C'étaient, comme nous l'avons dit, celles qui habitaient les contrées limitrophes situées entre l'*Annam* et la Chine, et qui font aujourd'hui partie de la province de *Kouáng-si*. Deux cantons dépendants de la préfecture de *T'aï-ping*, qui confine au royaume d'Annam, sont encore nommés aujourd'hui : *Lô pĕ thoù hién*, « le canton de la terre blanche des *Lô* », et *Lô yâng thoù hién*, « le canton de la terre élevée des *Lô*. » Il y a aussi deux cantons de l'ancienne tribu des *Loung* (dragons).

Quant à leurs mœurs et coutumes, il est dit dans la Géographie impériale (k. 301, fol. 7) que « leur habillement est très-irrégulier, leur « boire et leur manger très-varié; la population « est disséminée sur de petits cantonnements. « Les hommes et les femmes s'en vont ensemble « au marché; peu d'entre eux font des rigoles « pour arroser les champs qu'ils cultivent. Leurs « mariages se font aux sons des chants et des « instruments de musique, et par le moyen « d'entremetteuses. Ils emploient aussi la mu- « sique et les tambours dans leurs enterrements. « Quand ils sont malades, ils vont rarement « chercher le médecin; ils ont recours aux né- « cromanciens. » Cette description ne s'applique pas particulièrement aux tribus des *Lô mân*, qui ne figurent que dans deux cantons du département de *T'ai-ping*, mais au département tout entier. Les coutumes que Marc Pol leur attribue peuvent encore exister, ou bien ont pu se modifier depuis son époque.

Quant aux produits de ce département, la Géographie citée énumère les *chevaux* que tous les cantons produisent et donnent en tributs. Ce sont sans doute ces mêmes chevaux qui s'expédiaient dans l'Inde par le royaume d'Annam, et dont parle Marc Pol dans le chapitre précédent. Voilà bien la province de *Tholoman* déterminée, ayant, pour chef-lieu, la ville départementale de *T'aï-ping*, lat. 22° 25′ 12″; long. 104° 47′ 10″.

les provinces, c'est-à-dire Bangala et Cangigu et Aniu, despendent pourcelaines et or. Il y a marcheans qui sont moult riches et portent moult de marchandise. Il vivent de char et de lait[g] et de ris, et font leur vins de poison[3] de ris et d'espices moult bons.

Or vous lairons de ceste province, qui n'y a autre chose qui à ramentevoir face. Si vous conterai d'une autre province qui a nom Cuigiu[h] vers levant.

CHAPITRE CXXIX.

Ci dit de la province de Cuguy.

Cuigiu[a] est une province vers levant (1). Et quant on se part de Tholoman si l'en chevauche dessus un flun .xii. journées[b] là où

g Ms. A. *lart.* — h Mss. A. B. *Cuguy*; ms. C. *Caguy*. Nous avons adopté pour ce mot la leçon *Cuigiu* qui est la véritable; les copistes ou les éditeurs ayant transporté le trait oblique, qui indique l'*i*, sur le troisième jambage, au lieu de le laisser sur le premier.

CXXIX. — a Mss. A. B. *Caguy*. ms. C. *Canguy*. — b Ms. C. vij. *journees*, pour xij.

3 *Boisson*.

CXXIX. — (1) Marsden, partant de la conviction qu'il s'était faite que « les contrées d'A« niu et de Tholoman étaient *indubitablement* « situées dans la région que les géographes ap« pellent « India extra Gangem » (The countries last spoken of appear *indubitably* to have belonged to that region which geographers term « India extra Gangem »; note 895), ne sait où placer les pays décrits ensuite par Marc Pol, qu'il croit cependant, et avec toute raison, être en Chine.

Du pays des *Tho-lo-mân* que nous avons reconnu, dans les notes du chapitre précédent, être situé entre l'*Annam* ou le *Toung-king* et l'ancienne partie nord de la province de *Kouang-si*, c'est-à-dire principalement dans le département actuel de *Taï-ping*, en se dirigeant *au levant*, comme dit Marc Pol, et en naviguant *douze* journées sur les rivières de cette province, qui sont nombreuses, on arrive dans la province limitrophe de *Koueï-tcheou*, qui est celle dont il est question dans ce chapitre.

貴州 *Koueï-tcheou*, dont la prononciation est très-bien représentée par *Cuigiu* (prononcé à l'italienne *Kouï-djéou*, parce que le nom chinois se prononce aussi dans le nord *Kouï-djéou*), répond parfaitement à la description que fait Marc Pol de *Cuigiu*. Le chef-lieu actuel de cette province est *Kouei-yang-fou* (lat. N., 26° 30'; long. E., 104° 16' 10"), nom qui diffère beaucoup de celui que lui donne Marc Pol, *Fungul*; mais cette différence ne doit pas surprendre, car cette ville n'a été appelée *Koueï-tchéou* que sous les *Ming*, qui succédèrent aux Mongols. En effet, on lit dans la grande Géographie impériale de la Chine (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 330, fol. 1) : « Le département de *Koueï-yang* (*Kouei-yang fou*) formait sous les *Han* le territoire de la principauté de *Tsang ko* (de « l'élevage des moutons »). Sous les *Thsi* méridionaux (479-501), ce fut la principauté administrative du même nom; sous les *Liang* (502-556), et, par la suite, elle entra dans la pos-

l'en treuve villes et chasteaus assez. Mais autres choses n'y a qui à ramentevoir face. Et quant on chevauche [c] ces .xii. journées sus ce flun, adonc si treuve l'en une cité [d] qui a nom Fungul, qui moult est grant et noble (2). Et sont idolastres [e] (3) et sont au grant

[c] Ms. C. *a cheminé.* — [d] Id. *province.* — [e] Id. *Sinugul.* — [f] Mss. A. C. *ydres.*

session des *Mân* (barbares du midi de la Chine). Au commencement de la dynastie des *Thang* (618-905), ce fut « l'arrondissement des Béliers » (*Tsang-tcheou*), etc. Du temps des cinq petites dynasties (907-960), ce fut le pays des huit tribus nommées *Ph'o* (*Pă phŏ*). Sous les *Soung* (960-1260) on fit, de ce département de *Kouei-yang*, l'administration générale des *Ta Wen-kou-lo*, c'est-à-dire des *dix mille* (innombrables) *grandes vallées descendantes.* Dans la période *tchi-yuan* des Yuên (1264-1295, règne de Khoubilaï), on y établit une « Direction générale de pacification des populations soumises aux Mongols avec garnisons militaires » (*Chûn yuên loû kiûn min 'ân foù ssé*), en même temps que l'on établit aussi une préfecture pour les affaires civiles; l'une et l'autre relevant de la grande « Direction générale de protection des *Pă-ph'o* et autres, obéissant aux Mongols » (dont il a été question au chapitre précédent). Sous les *Ming*, la quatrième année *houng-wou* (en 1371), on établit à sa place la « Direction de protection de *Kouei-tchéou* », et enfin, en 1568, la ville (en question) étant devenue chef-lieu de la province, on la nomma *Kouei-yang.*

A l'époque de Marc Pol, la province actuelle de *Kouei-tchéou*, comprise dans le grand « Gouvernement général du *Hou-kouang* (« *Hou-kouang Sing* »), était nommée « Direction de pacification et de sureté de *Kouei-tchéou* (*Kouei-tchéou Siuên weï ssé*) »; c'est pourquoi Marc Pol l'appelle ainsi : *Cuiguy* (*Kouei-djéou*). Quant à son c[hef]-lieu, on a vu, par la traduction ci-dessus, que Marc Pol a eu aussi parfaitement raison de l'appeler *Fungul*, puisque c'est ainsi qu'on la nommait de son temps : 大萬谷落 *Wên-koŭ lŏ* (dans la prononciation habituelle : *wün-koul*, la première syllabe étant affectée du ton *p'ing*, long, et les deux dernières étant au ton *jĕ*, ou rentrant). Cette observation prouve que Marc Pol, dans sa nomenclature géographique, représente plus exactement la prononciation indigène des noms qu'il cite qu'on ne l'a supposé jusqu'à ce jour (*).

(2) L'ancienne ville de *Fungul* (*Ta Wên-koŭ-lŏ*) n'existe plus. La Géographie impériale dit (k. 330, fol. 18) qu'elle était située à 120 *li* (12 lieues) au nord de la ville chef-lieu actuel (*Kouei-yang*). Les *Soung* y avaient établi une administration générale (*tsoùng kouàn*); mais ensuite la ville tomba en décadence. Les *Mân*, ayant fini par se rattacher à ce gouvernement, s'étaient détachés du royaume territorial des *Lŏ* et avaient fondé le chef-lieu de l'administration générale (de leurs tribus), qui fut nommée « la grande *Wên-koŭ-lŏ* (*Fungul*). » En 1208, on transporta l'administration départementale au chef-lieu du gouvernement de la province; sa décadence en fut la suite.

Une autre ville départementale, celle de *Ganchun* (lat. 26° 13'; long. 103° 35'), était autrefois, selon la même autorité (k. 331, fol. 1), le chef-lieu de l'État territorial des *Lŏ*, cette ancienne et nombreuse tribu répandue dans les provinces de *Kouang-si* (où ils avaient leurs princi[pau]x campements du temps de Marc Pol, comme n[ou]s l'avons vu au chapitre précédent), du *Yûn-nan* et de *Kouei-tchéou*, toutes trois limitrophes. C'est dans cette ville que Khoubilaï avait établi la « Direction générale de pacification » des différentes tribus des Lŏ (*Lŏ tien siuên foù ssé*).

(3) On compte dans ce département quinze monastères bouddhiques, ce qui prouve que la religion de Bouddha y a beaucoup de sectateurs. Toutefois, on y compte aussi huit tribus différentes de *Miao-tse*, que l'on considère comme la population indigène de la Chine, et dont il est fait

(*) Le caractère 大 *ta*, « grand », qui, en chinois, est en tête de cette dénomination administrative, formant une épithète, n'était sans doute pas conservé dans la prononciation vulgaire. Il n'est pas rare de voir le peuple faire usage de l'aphérèse pour raccourcir les mots, ailleurs même qu'en Chine.

Kaan. Il vivent de marchandises et d'ars. Et sachiez que il font draps d'escorces d'arbres (4) qui sont moult biaus à vestir l'esté [g]. Il sont bon gent [h] d'armes et ont monnoie de chartains [i]. Et sachiez que desormais sommes es terres où l'en despent le charter [j] du grant Kaan [1] (5). Il y a tant de lyons (6) que nul homs ne puet dormir de nuit [k] hors de sa maison [l]. Et encore quant l'en vait par nuit sus ce flun, se l'en ne s'esloingne bien de la rive, si vont les lyons avous [m] jusques au vessiau [n], et menjuent ceus [o] qu'il puent atraper. Et se ne fust une aide que les hommes ont, nus [p] ne porroit cheminer par ceste province pour la grant quantité des lyons qu'il y a, qui sont moult grans et moult fiers [2].

Il a en ceste province moult grans chiens et fiers et ont tant de hardement [3] que quant il sont deux ensemble il assaillent le

[g] Ms. A. *l'iste.* — [h] Ms. B. *bonnes gens.* — [i] Ms. C. *chartres* (papier, de *charta*). — [j] Id. *chartres.* — [k] Mss. A. *jour.* — [l] Le ms. C. ajoute : *qu'il ne fust mengiez de ces lyons.* — [m] Mss. A. B. (*avec eux;* forme contracte). Le ms. C. *avecques eulz.* — [n] Ms. B. *vaissel;* ms. C. *aux vesseaulx.* — [o] Ms. B. *Menguent tous ceulx.* — [p] Mss. B. C. *nulz.*

CXXIX. — [1] *Où l'on fait usage de la monnaie de papier du grand Khaân.* — [2] *Féroces.* — [3] *Hardiesse, courage.*

mention dans les documents les plus anciens de l'histoire chinoise. Ces *Miao-tse* ont une langue et une religion à part.

(4) Selon la Géographie impériale (k. 330, fol. 32), on fabrique dans le canton de *Koueï-ting*, du département chef-lieu de la province de *Koueï-tchéou*, et dans six autres, une étoffe tirée des fibres d'une plante nommée *kŏ*, le *Dolichos tuberosus*, selon M. Wells Williams, dont on fait des vêtements grossiers de couleur jaune.

(5) Nous sommes rentrés dans la domination directe du grand Khaân, la province de *Koueï-tchéou* faisant partie, sous son règne, du grand *Sing* ou gouvernement de *Hou-kouang*. Le pays des *Tholomân*, dont il a été parlé dans le chapitre précédent, quoique actuellement dépendant de la province de *Kouang-si*, chef-lieu *Taï-ping-fou* (lat. 22° 25 '12"; long. 104° 47' 10"), n'en faisait pas alors partie.

(6) On n'admet pas qu'il y ait et même qu'il y ait eu autrefois des lions en Chine. Tous les commentateurs disent avec Marsden que ce sont des *tigres*. Cependant, on trouve dans la Géographie impériale citée (k. 330, fol. 7) trois montagnes qui sont nommées « Montagnes des lions » (*ssé-tsĕ chân*); l'une est située au levant de *Kouei-yang*, chef-lieu du département; l'autre au midi, et l'autre à l'ouest; c'est un indice assez vraisemblable que, s'il n'y a plus de *lions* aujourd'hui, il y en a eu autrefois, et que Marc Pol ne s'est pas trompé. La description frappante qu'il fait, de la lutte des *lions* avec les hommes et les chiens, n'est pas une invention de sa part. Ces chiens, la Géographie impériale (édition de 1744, la seule que nous possédons) ne les mentionne pas. Il est probable toutefois qu'il devait y en avoir chez les nombreuses tribus de montagnards *Miao-tse*, ou *Lŏ-lŏ*, mentionnées dans la plupart des départements de la province de *Koueï-tchéou*, ou qu'on les faisait venir du Tibet, où nous avons vu précédemment qu'il y en existait d'une race colossale, habitués à faire la chasse aux bêtes fauves.

lyon, si que l'omme toute foiz que il cheminent si en mainent deux; sique, quant il treuvent le lyon, si li cueurent sus[q] moult hardiement. Et le lyon se deffent contre les chiens; mais il se sevent trop bien garder que le lyon ne les touche; et il le vont toute foiz costiant[r] et ullant [4] et mordant lui en la queue, ou en la cuisse, ou là où il le pueent atraper. Et le lyon ne fait nul semblant; mais aucune foiz se tourne vers les chiens moult fierement, que se il les atrapoit[s] il les occirroit; mais il s'en sevent moult bien garder. Et ainsi va le lyon fuiant la noise [5] des chiens pour entrer en un bois pour trouver arbre où apuier soi, à ce que les chiens ne le puissent venir derriere pour faire ennuy. Et quant les hommes voient que le lyon se met à la voie, si metent mains aus ars[t] (il sont moult bon archier), et le navrent si de leurs saietes [6], si que il chiet[u] à la terre mort. Et ainsi se delivrent les cheminans des lyons.

Il ont soie assez et autres marchandises, lesquelles l'en porte çà et là et sus et jus [7] par cest flun en pluseurs pars (7). Et encore

[q] Ms. A. *queurent sus;* ms. C. *l'assaillent.* — [r] Ms. C. *derriere criant.* — [s] Ces phrases manquent dans le ms. C. — [t] Ms. B. *aux arcs.* — [u] Ms. C. *ilz cheent* (tombent).

[4] *Hurlant.* — [5] *Les aboiements.* — [6] *Et le percent ainsi de leurs flèches.* — [7] *Sus :* « en amont »; *jus :* « en aval ».

(7) On n'élève pas maintenant de vers à soie dans la province de *Koueï-tchéou*, mais on y récolte du thé. Il est probable que la soie dont parle Marc Pol était de la *soie ouvrée*, qui était dans la circulation comme les autres marchandises dont cette province faisait le commerce.

« Plusieurs rivières, selon la Géographie impériale (k. 320, fol. 14), passent dans la ville ou aux environs; celle qui traverse la ville est nommée *Koueï tching hô;* elle coule au sud et entre dans la rivière *Nân-ming*. Pendant l'été et en automne, les eaux de la première débordaient (sans doute par la fonte des neiges des montagnes élevées où elle prend sa source), et entraînaient les habitations placées sur ses bords; ces débordements faisaient de nombreux ravages. Du temps des *Ming* on fit, dans la partie supérieure de son cours, des canaux de dérivation pour les eaux surabondantes. Depuis ce temps, les places de marché de la ville ont commencé à jouir de la sécurité.

« La rivière *Nân-ming* passe en dehors de la porte sud de la ville; elle dérive du cours supérieur du *Mà khiao hô* (« rivière au pont des chevaux »), de l'arrondissement de *Ting-fan* (ou *Ting ph'o*, du même département), qui le traverse en coulant de l'est au nord, etc.; c'est la source supérieure du *Thsing choui kiâng* (« fleuve aux eaux pures »). Il pénètre dans le *Ou-kiâng*, pour entrer ensuite dans le *Chou-kiâng* (« le fleuve de l'ancien royaume de *Chou* », dans la partie occidentale du *Sse-tchouen*), où il y a de nombreux rochers qui obstruent son cours, et qui empêchent les bâtiments d'y naviguer facilement, à cause des passes dangereuses. On a cherché à les éviter en ouvrant des canaux de dérivation, qui n'ont pas encore fait obtenir tous les résultats désirés. »

On voit par cette citation que, quoique diffi-

l'en chevauche sus ce flun .xij. journées trouvant toutes foiz citez assez; et sont idolastres et sont au grant Kaan. Et si ont leur monnoie de chartains, et si vivent de marchandises et d'ars. Et il y a hommes d'armes assez. Et quant l'en a chevauchie .xij. journées, si treuve l'en la cité de Syndifu de quoi cest livre parole[v] ci arrieres (8). Et de Syndifu se part l'en, et chevauche l'en bien .lxx. journées par provinces et par citez et par chasteaus esquielz[x] nous avons esté; et est escript en ce notre livre tout par ordre appertement. Et au chief[8] de ces .lxx. journées treuve l'en Cuyguy[y] là où nous avons esté. Et de Cuyguy chevauche l'en .iiij. journées trouvant citez et chasteaus assez. Les genz sont de grans marchandises et de grans ars; et sont idolastres et ont monnoie de chartains du grant Kaan, leur seigneur. Et au chief de ces .iiij. journées, si

[v] Ms. C. *parle.* — [x] Ms. A. *par chatiaus esquiex.* — [y] Mss. A. B. *Enguy* pour *Cuguy*; ms. C. *Cuguy*.

[8] *A la fin.*

cile par places, la navigation, du chef-lieu de la province de *Kouei-tchéou*, dans celle du *Sse-tchouan*, à *Tching-tou-fou*, capitale de l'ancien royaume de *Chou* (décrite par Marc Pol dans son chapitre 113, sous le nom de *Syndi-fou*, et où il nous ramène, comme il le dit lui-même dans le chapitre actuel), est très-possible, et qu'elle a pu être faite par Marc Pol en *douze* journées, selon ses termes.

Le *Ou-kiàng*, dans lequel *pénètre* la rivière qui traverse *Kouei-yàng*, ou *Foung-oul*, prend plus bas le nom de *Sse-yin-Kiàng*, passe au midi de *Sse-nàn-fou*, autre ville départementale de la province de *Kouei-tchéou* (lat. 27° 56′ 24″; long. E., 106° 05′ 40″), entre dans le *Sse-tchouan* et va se réunir au grand *Kiàng*. Ces faits étaient, selon nous, importants à établir, pour démontrer d'une manière incontestable les déterminations nouvelles que nous avons faites de l'itinéraire de Marc Pol, depuis son départ du royaume de *Mien*, ou d'*Ava*, jusqu'à son retour à *Tching-tou-fou* (*Syndifu*).

(8) En examinant attentivement la marche de Marc Pol depuis son départ de Cambaluc, la capitale de l'empire de Khoubilaï (chap. 104), et en rattachant les descriptions qu'il fait des pays parcourus par lui en quatre mois (même chapitre) aux événements historiques qu'il raconte, on voit clairement que c'est en accomplissant une des missions dont il nous dit avoir été chargé par le *grant Kaan* qu'il visita ces mêmes contrées. Nous avons, à plusieurs reprises, fait ressortir cette mission. Il vient maintenant en rendre compte à Khoubilaï. Mais comme en partant il a déjà décrit les provinces dans lesquelles il rentre maintenant, ainsi qu'il a soin de nous le dire, il ne fait plus que les mentionner. Ce sont celles du *Sse-tchouan*, dont *Tching-tou-fou* (*Syndifu*) était et est encore la capitale (voir notre *Chine moderne*, p. 115), et qui est décrite précédemment (chap. 113); puis celle de *Chen-si* (capitale *King-tchao-fou*, dans notre texte : *Quen-gianfu*, aujourd'hui *Si-ngan-fou*, décrite aux chap. 110 et 111), et celle de *Chan-si* (chap. 105 et suiv.). Il dit que l'on emploie *soixante-dix journées* pour les traverser, et que l'on arrive alors à la ville de *Giugiu*, ou *Tcho-tchéou*, décrite au chap. 105. C'est de cette même ville qu'après avoir été rendre compte de sa mission à Khoubilaï-Khaân, Marc Pol repartira pour décrire les provinces sud-est de la Chine dont il n a pas encore parlé.

treuve l'en la cité de Cacanfu qui est vers midi. Et est de la province de Catay, si comme vous pourrez oïr ci dessous.

CHAPITRE CXXX.

Ci dit de la cité de Cacanfu.

Cacanfu (1) est une cité noble, et sont idolastres [a] (2), et font ardoir les mors [1]; et ont monnoie de chartains [2] et vivent d'ars et de marchandises; car il ont soie assez [b], de quoy il font draps dorés, et de soie, et de cendaus [c] en grant quantité (3). Et si y a cités et chasteaus assez, et sont de grant seigneurie [d].

Or nous partirons d'ici, et chevaucherons trois journées avant vers midi. Et adonc si treuve l'en une cité qui a nom Cianglu, de quoi nous vous conterons ci-dessoubs.

CHAPITRE CXXXI.

Ci dit de la cité de Cianglu.

Cianglu (1) est encore une moult grant cité vers midi; et est au grant Kaan, et de la province de Catay. Leur monnoie est de char-

CXXX. — [a] Mss. A. C. *ydres.* — [b] Ms. C. *en grant habondance.* — [c] Ms. B. *cendaux;* ms. C. *cendaulz* (taffetas de soie). — [d] Ms. C. *de sa seigneurie.*

CXXX. — [1] *Ils brûlent les morts.* — [2] *Monnoie de papier.*

CXXX. — (1) 河間府 *'Ho-kian-fou,* chef-lieu actuel du département de ce nom, dans la province de *Tchi-li,* ou *Pe-tchi-li,* à 410 *li,* 41 lieues, au sud de Pé-king (lat. 38° 30'; long. E., 113° 50' 30''). Cette ville fut érigée en *loú* la deuxième année du règne de Khoubilaï (en 1265), et devint ainsi le siege d'une grande administration qui relevait du *Sing,* ou province centrale de *Tai-tou* (Pé-king). On y comptait 79,266 familles et 168,536 bouches soumises à la capitation. Cette ville commandait à six arrondissements, qui eux-mêmes commandaient à dix-sept cantons (*Yuen-sse,* k. 58, fol. 16 v°).

(2) Le texte italien de Ramusio ajoute ici : « Vi sono anco certi Cristiani, che hanno una « Chiesa. » Cette phrase, qui ne se trouve pas dans la rédaction primitive du Livre de Marc Pol, y aura été ajoutée depuis. Cela a pu être vrai à l'époque de Jean de Monte Corvino (voir les notes du chap. LXXIII), mais non à celle de Marc Pol.

(3) La culture de la soie et la fabrication de certaines espèces de taffetas de soie brillant, ainsi que d'autres étoffes de soie, légères mais communes, sont encore indiquées dans la Géographie impériale comme pratiquées dans le département de *'Ho-kian.*

CXXXI. — (1) 長蘆 *Tchang-loú,* ancienne ville qui, selon la Géographie impériale (k. 13, fol. 13, v°), relève aujourd'hui de la sous-

tin [1]; et sont idolastres [a] et font ardoir les corps mors (2). Et sachiez que l'en fait sel en ceste cité en grant quantité ; et vous dirai comment (3).

Il prennent une maniere de terre qui est moult saumastre et en font grans mons. Et dessus cel mont getent yaue assez, tant qu'elle va jusques au fons [2]; et puis prennent et cueillent [b] cele yaue qui ist [3] de celle terre, et la metent en grans chaudieres de fer, et la font bien boulir, et puis la laissent refroidier [c], et devient sel moult bel et blanc. Mais il est menu. Et porte l'en de ce sel par maintes provinces environ, de quoi il traient [4] grant avoir, et grant proufit.

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face ; et pour ce irons avant .v. journées [d]; si treuve l'en une cité qui a nom Cinangli, de quoy nous vous conterons ci dessoubs.

CXXXI. — [a] Mss. A. C. *ydres*. — [b] Ms. C. *cuisent*. — [c] Id. *refroidir*. — [d] Le ms. C. ajoute ici : « Vers midy, trouvant toutefoiz villes et chasteaux assez, qui sont de grant marchandises et de moult grant prouffit, qui rendent grant prouffit au grant seigneur. Et au chief de ces .v. journées, etc. » Cette addition manque également dans le texte de la S. G.

CXXXI. — [1] *Papier*; du latin *charta*. — [2] *Fond*. — [3] *Sort*. — [4] *Tirent*.

préfecture de 滄州 *Thsang-tchéou*, chef-lieu d'arrondissement dépendant du département de *Thien-tsin*, devenu célèbre par les traités français et anglais-chinois signés à son chef-lieu en 1858. Mais, du temps de Marc Pol, *Thsang-tchéou* dépendait de la préfecture de *Ho-kiân* (du chapitre précédent), et cette sous-préfecture avait cinq cantons dans son ressort, au nombre desquels était compris celui que l'on nommait *Yin-chân*, « montagne de sel » (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 19). La ville sous-préfectorale actuelle de *Thsang-tchéou* (lat. N. 38° 22′ 20″ ; long. E. 114° 40′ 30″) n'est séparée de l'ancienne ville de *Tchâng-loû*, chef-lieu de canton, que, par le grand canal qui alimente *Thien-tsin* et Pé-king. C'est maintenant une place de marché (*tchun*), qui porte encore son nom, située à dix-sept *li* au sud de *Thsing-hien*. Autrefois il y avait une « Inspection des voyageurs », en même temps qu'une « Douane » où l'on payait des droits pour les marchandises qui étaient transportées sur le grand Canal. Elles n'y existent plus maintenant. (*Tai thsing i thoung tchi*, k. 13, fol. 18).

(2) Cet usage, que Marc Pol signale souvent, n'est plus pratiqué maintenant en Chine. Il l'y était beaucoup autrefois, surtout dans les provinces dont le territoire est bas et marécageux, comme celles dans lesquelles nous sommes maintenant.

(3) La Géographie impériale de la Chine (k. 13, fol. 31) place le *sel* au nombre des produits du département de *Thien-tsin*, que l'on trouve dans les lieux nommés *Yin chân*, « montagnes, ou amoncellements de sel », et dont *Thsang tcheou*, du même département, est le principal entrepôt et marché ; mais elle n'indique ni le mode d'extraction ni la nature spéciale de la marchandise.

CHAPITRE CXXXII.

Ci dit de la cité de Cinangli.

Cinangli[a] (1) est une cité du Catay vers midi, et est au grant Kaan. Et sont idolastres[b] et ont monnoie de chartain[1]; et court[c] parmi ceste cité un grant flun et large, par lequel l'en porte amont et aval grant quantité de marchandises de soie et d'espicerie, et d'autres espiceries et d'autres chieres choses assez.

CXXXII. — [a] Ms. C. Le ms. A. *Ciangli*; ms. B. *Syangli*. — [b] Mss. A. C. *ydres*. — [c] Ms. C. *vait*.

CXXXII. — [1] *Monnaie de papier.*

CXXXII. — (1) Voici encore un de ces noms sur lesquels les commentateurs de Marc Pol ont été peu d'accord. Marsden pensait que c'était la ville de *Te-tchéou*, située à l'entrée de la province de Chan-toung; Baldelli Boni dit « qu'on « reconnaît clairement, dans ce nom, celui de « *Y-tchéou*, du département de *Pao-ting* (pro- « vince de *Pé-tchi-li*, à 38° 53″ de lat.), qui « se nommait anciennement *Tchang-li*. » H. Murray est de l'avis de Marsden, et Bürck de celui de Baldelli. Ce ne sont là que des suppositions erronées. *Ciangli* ou *Cinangli* doit être cherché *vers midi*, comme le dit Marc Pol, et non *au nord* de sa dernière station. Cette ville, c'est celle que l'on nomme aujourd'hui 濟南府 *Thsi-nan fou*, chef-lieu de département de la province de *Chan-toung*, à 800 *li* (ou 80 lieues) de la capitale, c'est-à-dire *Pé-king* (lat. 36° 44′ 24″; long. E. 114° 47′ 30″), et qui, sous les Mongols, se nommait *Thsi-nân loú*, et plus communément *Thsi-nan li*, parce que, en même temps qu'elle avait été érigée en chef-lieu de « Circuit » (ou *loú*), cette même ville était également le chef-lieu d'un canton (*hien*), et elle se nommait 歷城 *Li-tching*, la « ville *Li* »; ce qui faisait *Thsi-nan-li* (*Cinangli*, ou, dans la prononciation vulgaire, *Ciangli*). Actuellement encore, cette ville réunit les deux dénominations sur les cartes chinoises, parce que, comme chef-lieu de département, elle est désignée par le titre de *Thsi-nan-foù*, et, comme chef-lieu de canton, par celui de : *Li-tching hien*. L'histoire des Mongols de Chine dit de ce dernier (*Yuen sse*, k. 58, fol. 27, v°) que la ville proprement nommée *Li* (*Li tching*) était un « faubourg « qui tenait à l'intérieur de la ville » (*tchoûng i kouě*). La population de *Thsi-nân loú*, selon la même autorité, était, sous les Mongols, de 63,289 familles, et de 164,885 bouches soumises à la capitation.

C'était, du temps de Confucius, le territoire de *Thsi*, qui devint un petit royaume. Sous les *Thsin*, ce ne fut qu'une principauté, ainsi que sous les premiers *Han*. Il redevint un petit royaume sous *Wen-ti* (179-162 avant notre ère), ensuite principauté. Sous les seconds *Han* (l'an 60 de J.-C.), il redevint royaume de *Thsi-nân*, pour changer encore plusieurs fois de régime. Le fleuve *Ta-thsing* (*ta thsing hŏ*) passe à environ une lieue de la ville, au nord-ouest; mais il est relié à la ville par de nombreux canaux navigables pour les bâtiments de commerce. Ce fleuve, qui a son embouchure dans le golfe de *Pé-tchi-li*, communique aussi en amont avec le grand canal (*Yûn-hŏ*); ce qui correspond parfaitement avec la description de Marc Pol.

La ville de *Thsi-nân* était, sous les Mongols, le siége d'une « Direction générale d'enquête pour les études et les promotions civiles dans le cercle du *Chân-toung* et du *Toung-sí*. »

Or nous partirons de Cinangli [et vous conterons d'une autre cité qui est loing de Cinangli [1]] .vi. journées vers midi, laquelle cité est nommée Cundinfu.

CHAPITRE CXXXIII.

Ci dist de la cité de Cundinfu.

Quant l'en a chevauchie cinq journées partant de Cinangli [a] vers midi, et toutes foiz trouvant cités et chasteaux assez [b], de granz nobleces [c] et de granz faiz. Et sont idolastres [d] et ardent leurs [e] mors, et sont au grant Kaan, et ont monnoie de charter [f], et vivent de marchandises et d'ars, et ont toutes choses de vivre en grant habondance. Mais il n'y a chose qui à mentevoir [g] face. Et pour ce vous dirons de la cité de Cundinfu (1).

CXXXIII. — [a] Ms. B. *Cianglu.* — [b] Le ms. B. ajoute : *a grant habondance.* — [c] Id. *grant noblesse.* — [d] Mss. A. C. *ydres.* — [e] Ms. A. *les.* — [f] Ms. C. *chartres.* — [g] Mss. B. C. *ramentevoir.*

[1] Manque dans les mss. A. B.

CXXXIII. — (1) Ce nom, comme plusieurs autres, est différemment orthographié dans les textes imprimés. La meilleure leçon est *Tadinfu*, comme dans l'édition latine de Grynæus (Bâle, 1532), reproduite par A. Müller. Celle de Ramusio, *Tudinfu*, s'en rapproche beaucoup, car, en chinois, la ville dont il est question se nommait 泰定 *Taï-ting*, ou *Taï-ding fou*, que les *Kin*, ou *Altoun Khan* (sous la domination desquels elle était avant de passer sous les Mongols), lui avaient donnée en 1179 (Voir le *Ta thsing i thoung tchi*, k. 99, fol. 2). C'était le siége d'un « Campement militaire de grand apaisement » (*Tá ting Kiün*), appartenant au *loú*, ou « Circuit » occidental du *Chân toúng*. Les Mongols lui conservèrent aussi ce nom, mais en même temps ils lui donnèrent celui de 兖州 *Yen tcheou*, « arrondissement de *Yen* », appartenant au département de *Thsi-ning*; et, en 1281, on l'éleva au rang de « Département », *foù*. (Lieu cité, et *Yuen-sse*, k. 58, fol. 22, v°.) C'est aujourd'hui la ville chef-lieu du département de *Yen-tcheou* (*Yen-tcheou foù*), de la province de *Chan-toung*, à 1230 *li* (123 lieues) de Pé-king, lat. 35° 41′ 51″; long. E., 114° 43′ 30″. Elle est située à 32 lieues environ au sud de *Tsi-nân foù*, décrite dans le chapitre précédent; ce qui s'accorde parfaitement avec la position et les cinq journées de distance que lui donne Marc Pol.

Ce département, le plus glorieux et le plus célèbre de la Chine, pour avoir donné naissance au grand philosophe *Khoung-fou-tse* (Confucius), 561 ans avant notre ère, est encore aujourd'hui même tout rempli de ses souvenirs; ce qui a fait dire aux rédacteurs de la Géographie impériale (en empruntant les paroles de l'historien *Pan-kou* et du philosophe *Tchou-hi*), que c'est pour cela que « la population de ce département natal du célèbre philosophe *aime* « *l'étude et apprécie les règles de la politesse et* « *de la justice*, en estimant peu le commerce et « l'industrie; que le caractère des habitants est

Et sachiez que Cundinfu est une grandisme cité ; et jadis avant estoit royaumes et grans[h] ; mais le grant Kaan la conquesta par forces d'armes. Mais toutes foiz vous di qu'elle est la plus noble cité qui soit en toutes ces contrées. Il y a grandismes marcheans qui font grans marchandises[i]. Il ont si grant habondance de soie que c'est grant merveille[j]. Et si ont de moult beaus[k] jardins et delitables[1] et plains de granz fruiz. Et sachiez que ceste cité de Cundinfu a soubs[l] sa seigneurie .xj. emperiaus[m] citez de grant vaillance[2], et de grans marchandises et de granz proufit[n] ; car il ont soie outre mesure. Et sachiez que à .M.CC. et .lxxiij. (1273) ans de Crist (2) le grant Kaan

h Ms. B. *jadis avoit esté royaumes grans.* — i Le ms. B. ajoute : *de soie.* — j Id. *une tres grant merveille.* — k Ms. A. *biaus.* — l Id. *souz.* — m Ms. C. *emperialles.* — n Ms. B. *proujis.*

CXXXIII. — 1 *Délectables.* — 2 *Richesse.*

« franc et sincère, et que leurs mœurs sont « celles des lettrés. » (K. 99, fol. 7.)

« Du temps de l'ancien empereur *Yu* (est-il dit dans le même ouvrage, fol. 1), ce pays formait deux « arrondissements » portant le nom de *Yen*. Sous la dynastie des *Tchéou* (1134-256 avant notre ère), ce fut le royaume de *Lou*. Pendant les guerres civiles, il appartint à celui de *Thsou*. Les *Thsin* (255-206) en firent la principauté de *Sië* ; les *Han* (202 av., 264 ap. J.-C.), celle de *Chân-yâng* (« du midi des montagnes »). Sous les trois royaumes (221-264), le pays appartint à celui de *Weï*. Les *Tçin* (265-419) en firent le royaume de *Kao-ping* (« la grande tranquillité »). En 426, les *Soung* du nord commencèrent à y établir un « arrondissement » nommé *Yen* (*Yen-tchéou*). En 605, les *Souï* en firent la principauté de *Lou*. En 622, le fondateur de la dynastie des *Thâng* lui fit reprendre le nom de *Yen-tchéou* ; mais, en 742, *Ming-hoang-ti*, empereur de cette même dynastie, lui rendit le nom de « Principauté de *Lou* » (*Lou-kiun*), etc. Voir, pour de plus amples détails, notre *Description de la Chine*, partie moderne (t. II, p. 97 et suiv.),

(2) Il y a ici deux erreurs dans les manuscrits et les éditions de Marc Pol : l'une de *date* et l'autre de *lieu*. Selon les Annales chinoises (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 7 ; — *Sou Thoung kian kang mou*, k. 21, fol. 17), ce fut l'année correspondant à 1262 de notre ère que *Li-tan*, élevé la même année à la dignité de « Roi de *Thsi-kiün* » (« principauté de *Thsi* », créée pour lui par Khoubilaï), et qui avait voulu s'y rendre indépendant, fut attaqué par une armée mongole, pris et exécuté. Ce fut ensuite dans la ville de *Thsi-nân*, chef-lieu de sa récente principauté (dont il a été question dans le chapitre précédent), qu'il fut assiégé et pris, et non à *Yen-tchéou* (*Taï-ting-fou*), dont il est parlé dans celui-ci. C'est ce qui a induit aussi en erreur Marsden et les autres commentateurs, qui ont identifié *Condinfu* ou *Toudinfu* avec *Thsi-nân fou*. Le fait historique raconté par Marc Pol aura été transposé de chapitre, soit par les copistes, soit par lui-même, par suite d'une confusion de souvenirs.

Voici comment ce fait est rapporté dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li-taï ki sse*, k. 97, fol. 6, v°) :

« YUEN CHI-TSOU, 3e année *tchoung-toung*, « *Li-Tan*, gouverneur général militaire du *Kiâng* « *hoaï* (aujourd'hui le *Kiâng sou*), se révolte « dans l'est et se soumet aux *Soung*. »

[DÉVELOPPEMENTS]. « *Tan* tenait sa position « du chef mongol ; il avait eu lui-même le désir

si avoit envoié un sien baron qui avoit nom Liytan Sangon, avec bien quatre vins [3] mille hommes à cheval en ceste cité et en la pro-

[3] *Vingt.*

« de retourner dans le midi. Avant et après le « fait rapporté, on avait instruit l'Empereur « d'une quantité d'autres actes qui témoignaient « tous de la disposition des sentiments ulcérés, « douteux, de *Li-tan*, sur lequel les avertisse- « ments restaient vains, et qui s'était appliqué à « se rendre maître de la situation, en faisant de « grands préparatifs pour porter ses troupes au « complet, et en y ajoutant de nombreux ren- « forts. Il alla même jusqu'à rappeler près de « lui son fils, qui était occupé de fonctions lit- « téraires distinguées à *Kai ping fou*. Il fit ré- « parer les fortifications des villes de *Thsi-nân* « et de *Y-tou* (*Thsing-tchéou fou*), en les aug- « mentant beaucoup et en y ajoutant de nou- « veaux remparts de terre. Il avait en consé- « quence épuisé tous ses moyens en armements « et en levées de troupes pour passer au *Soung* « avec trois villes maritimes (*liên haï sân tching*). « *Wên-toung* (lettré chinois qui était à la cour « de Khoubilaï) lui envoya son fils *Jao* pour l'en- « courager dans ses résolutions. L'affaire ayant « été sue, ce lettré fut mis à mort.

« En été, à la quatrième lune, *Li-tan* s'em- « pare de *Tsĕ-tchéou* (arrondissement de *Tsĕ*, « dans le *Chan-toung*). Il est ordonné au mi- « nistre *Sse Thien-tchĕ* d'aller le punir. Il est « investi dans *Thsi-nân*. — [DÉVELOPPEMENTS]. « *Tan* s'étant emparé de *Y-tou*, et ayant envahi « l'arrondissement de *Tse*, le chef mongol (*) « donna l'ordre au prince du sang *'A-pi-tche* de « prendre le commandement des troupes de tous « les cercles à proximité et d'aller punir *Tan*. « Un nouvel ordre prescrivit à *Thien-tche* de « marcher en avant. Celui-ci donna ses instruc- « tions à tous ses généraux, et marcha sur « *Thsi-nân*. » — Suivent les détails de l'affaire, qui prendraient ici trop de place. — A la 8e lune, *Thsi-nân* est pris et *Li-tan* mis à mort. Il y eut un grand carnage de part et d'autre.

(*) *Tchù*; la dynastie des *Soung* n'ayant pas cessé de régner dans la Chine méridionale, les historiens chinois ne donnent pas encore aux souverains conquérants mongols le titre de *Ti*, ou d'Empereur. Ils ne commencent à le leur donner qu'après la mort du dernier chef régnant de la dynastie détrônée.

Marc Pol appelle les deux chefs de l'armée de Khoubilaï envoyés contre *Li-tan* : « Eguil » et « Mongatay »; ils sont nommés « 'A-pi-tché » et « *Sse Thien-tchĕ* »; il ajoute que *Li-tan* avait réuni *cent mille hommes à cheval* et une grande quantité de fantassins pour les opposer aux troupes mongoles, qui étaient aussi au nombre de *cent mille*. Les historiens chinois disent que, *dans le principe*, *Li-tan* n'avait que *vingt mille* hommes de troupes, mais « braves et très-aguerris aux combats, et divisés en deux corps d'armées » (*Li-taï*, etc., k. 97, fol. 7). Un des lieutenants de *'A-pi-tché*, *Wen-ping*, qui avait tué deux mille hommes à *Li-tan*, engagea le premier son général à la *clémence*, en lui disant que « *Li-tan* « était le seul coupable de la révolte, et qu'en « rendant compte au fils du Ciel (l'empereur) du « carnage du midi (l'affaire en question), si on « ne voulait pas faire mourir des personnes in- « nocentes, à l'exception des principaux chefs « qui seraient punis, il n'était pas convenable « d'en faire périr d'autres. *'A-pi-tché* suivit ce « conseil. » De plus, Khoubilaï s'y conforma; ce qui confirme le dire de Marc Pol.

Quant à l'épithète ou surnom qu'il donne dans notre texte à *Li-tan*, celui de *Sangon*, c'est évidemment la transcription vulgaire, ou du langage parlé, de 將軍 *tsiang kioun*, « général de division ». Cette particularité, peu importante en elle-même, méritait d'être signalée en faveur de l'exactitude ordinaire des récits de notre voyageur, et de notre rédaction en particulier; car on ne trouve pas ce titre dans les autres. Si quelques-uns des noms sont méconnaissables et diffèrent de ceux des historiens chinois, mongols ou persans, la faute pourrait bien en retomber sur ses copistes.

Marc Pol rappelle, dans ce chapitre, que la ville dont il parle « fut conquise par la force des armes du grand Khaân. » C'est en 1220 que *Mou-hoa-li*, l'un des quatre compagnons d'armes de Dchinghis-Khaân, qui l'aidèrent puissamment à faire ses conquêtes, et qu'il éleva aux plus hautes dignités (ce sont les *Quésitan*, dont parle

vince, pour garder la entour. [Et quant le chevetaine atout son ost ot auques demourés là entour [o]], si pensa comme desloial et traitre, et donna conseil aus granz hommes [4] [de ceste province [p]] de reveler eus [q] contre le grant Kaan. Et ainssi le firent il; car il se revelerent [r] contre leur seigneur et ne li vouloient de riens obeir. Et firent chevetaine cestui dit Liytan qui estoit là venuz de par leur seigneur pour les garder et sauver. Et quant le grant Kaan sot ce [5], si envoia maintenant deux siens barons, dont [s] il nommoit, l'un Eguil, et l'autre Mongatay. Et lor donna cent mille hommes à cheval et grant quantité d'hommes à pié. Mais tel fu l'aventure que sachiez que ces .ij. barons [t] se combatirent contre Liytan, qui estoit revelez [u], et encontre touz ceus qui, de sa part, s'estoient assemblés de la province là environ, qui furent bien touz plus de cent mille hommes à cheval, et grant quantité de gent à pié. Mais toutes voies fut, Liytan, tous desconfiz et li sien [v] en la bataille. Et ainssi orent [6] les deux barons, que le seigneur ot envoiez [7], la victoire. Et quant le grant Kaan sot [8] ce, si en fu moult à son gré [x], et commanda que tuit cil qui avoient revelé, et donné le conseil du reveler [y], fussent mis tuit à mort cruelement, et autres menues genz fust [9] pardonné. Et ainsi fu que touz les granz chiefs [z] de cest fait firent, les deux barons, touz morir de male mort; et les autres menues genz orent [6] tuit pardon. Et depuis en avant [10], furent il bons et loiaus [aa] à leur seigneur.

[o] Cette phrase manque dans les mss. A. B. — [p] Id. — [q] Ms. B. *reveller eux;* ms. C. *lui rebeller.* — [r] Id. — [s] Ms. C. *qu'il.* — [t] Le ms. C. ajoute : *atout leur ost.* — [u] Ces trois mots manquent dans le ms. B. — [v] Ms. C. *et occis.* — [x] Ms. C. *liez* (joyeux). — [y] Ms. C. *rebeller.* — [z] Ms. A. *chies.* — [aa] Ms. B. *loyaux;* ms. C. *feaulx* (fidèles).

---

[4] *Personnages importants.* — [5] *Apprit cette nouvelle.* — [6] *Eurent.* — [7] *Avait envoyés.* — [8] *Sut.* — [9] *Fût.* — [10] *A l'avenir.*

Marc Pol aux chap. LXXXV et LXXXVIII), prit *Thsi-nân*, à la onzième lune; puis *Toung-ping*, et d'autres villes de la province de *Chan-toung*, sur les *Kin*, qui possédaient les provinces septentrionales de la Chine, ou le *Khatai* (de *Khitan*, leur ancien nom), tandis que les *Soung* régnaient sur les provinces méridionales. C'est ce qui fait que Marc Pol, quand il parle des lieux situés dans l'empire chinois actuel, rendu à l'unité par Khoubilaï, ne manque jamais de dire si ces lieux appartiennent au *Khatai* ou au *Manzi*, dont le *Hoâng hô* ou fleuve Jaune (en mongol *Karamouran*, « fleuve noir ») formait la ligne de démarcation.

Or nous partirons de ceste matiere, puis que nous l'avons à vous contée ; et vous conterai d'une autre contrée qui est vers midi, qui a nom Singuy matu [bb].

CHAPITRE CXXXIV.

Ci devise de la noble cité de Singuy matu.

Et quant l'en se part de Cundinfu et chevauche l'en trois journées vers midi, toutes foiz [a] trouvant villes et chasteaus assez, qui sont nobles et grans, de grans marchandises et de grans ars ; et si y a venoisons assez de toutes manieres ; et si ont toutes choses à grant planté.

Quant l'en a chevauchie ces trois journées, adonc treuve l'en la noble cité de Cinguy matu (1), qui moult et belle et riche et de

[bb] Mss. A. B.

CXXXIV. — [a] Ms. B. *toutes voies;* ms. C. *tousjours.*

CXXXIV. — (1) 濟寧州 *Thsi-ning-tchéou*, ville actuellement chef-lieu d'arrondissement, ne relevant d'aucun département, appartenant à la province de *Chàng-toûng* (lat. 35° 33'; long. E., 114° 24'). Du temps de Marc Pol, sous les Mongols, c'était comme il le dit lui-même un *Chef de règne*, c'est-à-dire un *Loú*, ou « Circuit » qui dépendait seulement de la province centrale (*Tchoûng Sìng*), où était le siége du gouvernement mongol. Cette ville est peu éloignée de la précédente.

Il est bon de rappeler ici que les terminaisons des noms de lieux du Livre de Marc Pol, écrites *gui*, que nous pensons devoir être lues *giu* (l'ancienne écriture gothique se prêtant extrêmement à cette confusion) doivent se prononcer *djéou*, qui est la reproduction exacte de la prononciation *tchéou*, à l'époque mongole (voir nos *Observations* sur l'alphabet de *Pa-'sse-pa*, etc., dans le *Journal asiatique*, janvier 1862). *Thsi-ning-tchéou* devait se prononcer vulgairement *Thsi-n'-djéou*, comme en italien *Cinguy*. Quant au second mot *Matu*, c'est le nom donné à diverses plages ou jetées servant de port de débarquement et qui, dans l'intérieur des terres, se nomment, en Chine, 馬頭 *Mà-t'oû* « têtes de cheval ». Ce dernier nom, qui appartient surtout à la langue vulgaire, convient parfaitement à la localité dont il est question dans ce chapitre.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 58, fol. 21), le nom de cette ville et de sa juridiction a été assujetti à un grand nombre de changements. La 7e année du règne de *Taï thsoung* (Ogodaï), cette ville de *Thsi-ning tchéou* fut rattachée au département de *Toûng ping* (« l'Est pacifié »). En 1269, elle redevint l'« Arrondissement de *Thsi* », avec une administration particulière, pour une partie seulement de son territoire. En 1271, elle devint chef-lieu de département, sous le nom de *Thsi-ning foù*, la ville chef-lieu rentrant dans la plénitude de sa juridiction, sur *Kiü-yè*, ou « la plage inculte » (qui servait de marché : *Mà-t'oû*) les terres désertes. En 1275, on rétablit (comme subdivision) l'arrondissement de *Thsi* (*Thsi-tchéou*) en le rattachant toutefois au département de *Thsi-ning*... Enfin, en 1279, cette ville et son territoire furent élevés au rang de *Loú*, « grand Circuit », avec une administration générale pour tous les services (*thsoûng kouán*). Le

grans marchandises et de grans ars. Il sont idolastres [b] et sont au grant Kaan; et si ont monnoie de charter [c]. Et si vous di que il ont un flun duquel il ont grant proufit, et vous dirai comment.

[b] Mss. A. C. *ydres*. — [c] Ms. C. *chartres*.

nombre des familles était alors de 10,545, et celui des bouches soumises à la capitation, de 59,818. Son administration commandait à un canton, attenant à la ville; à sept « arrondissements, dont trois avaient leur juridiction sur neuf cantons. »

Aucun doute ne peut exister sur l'identité de *Thsi-ning-tchéou* avec le *Cinguy* de Marc Pol, pas plus que pour celles que nous avons déjà reconnues précédemment. C'est sur une réunion de données positives, appuyées sur les autorités officielles les plus compétentes, que ces identités sont établies, et non sur les apparences les plus superficielles cherchées au hasard sur les premières cartes venues. On est étonné, par exemple, de voir, dans le chapitre qui nous occupe, Marsden (n. 922) et Baldelli Boni (t. II, p. 298) aller chercher *Cinguymatu* dans *Ling-tsing-tchéou*, à l'extrémité nord du *Yün-hŏ* ou « grand canal », par 36° 57′ 15″ de latitude, en retournant *au nord* de la dernière ville décrite, au lieu de se diriger à trois journées de marche vers le *sud*, comme le porte le texte. On est aussi étonné de voir Klaproth prétendre reconnaître le *Cinguy matu* de Marc Pol (*Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, p. 325, 1828) dans un simple nom géographique, *Fen-chouï*, le lieu de la « division des eaux » du *Wen-hŏ*, ou fleuve *Wén*.

« Le nom *Singuimatu*, dit-il, que Marco Polo donne à la ville où la division des eaux dont il parle a lieu, n'est *vraisemblablement* qu'une altération de *Fen chouï ma theou* (il n'y a point de ville de ce nom dans la province en question, mais bien dans celle de *Tché-kiang*, par 29° 59′ de lat. et 117° de long.), « port de la division des eaux »; cette *faute* vient *sans doute* des copistes qui auront pris le F pour le S (et ceux qui ont écrit le mot par un C ?). — *Fen* se prononce sourdement presque comme *Fun*. »

Et les commentateurs de Marc Pol qui sont venus depuis, jusqu'à C. Ritter (dans Bürck : *Die Reisen des Marco Polo*, etc., p. 428), se sont payés de ces futiles suppositions, en exaltant bien haut la science du trop célèbre orientaliste. Ils n'ont pas même pensé à se demander si une ville de ce nom existait réellement là, de nos jours, et à plus forte raison *du temps* de Marc Pol; si ce *point de division des eaux* d'un fleuve était bien cette *noble cité* de *Cinguymatu*, *belle et riche*, où se se faisait un *grand commerce de marchandises*, et où *florissaient de grandes industries*. Cela n'était cependant pas indifférent.

« Le fleuve *Nieou théou* (ou *Niou t'oû*, dont il a été question plus haut), de *Thsi-ning-tchéou* coule au nord (dit la Géographie impériale, k. 99, fol. 24) pour traverser le canton de Yu-taï, arrive à l'entrée de la dépression de terrains inondés nommée Tă-tchang, et entre dans l'« ancien canal d'alimentation » (*jĭ yú kió yùn hŏ*). On lit dans la « Description du canton » :

« Dans les commencements de la dynastie des Ming (qui succéda à celle des Mongols en 1368), on fit cette ouverture au canal pour enrichir le volume des eaux de la voie fluviale des transports (*Yùn táo*); c'est pourquoi on fit à ce dernier une écluse permanente de communication des eaux. A partir des années 1436 à 1444, on construisit des digues pour empêcher les eaux de ce fleuve d'envahir les terrains déprimés de *Tă-tchang*; c'est pourquoi on construisit aussi un large canal d'écoulement avec écluse, au midi, lequel canal devient navigable lorsque les eaux le remplissent. De ce canal de dérivation partent des navires qui se rendent jusque dans le grand Canal de transport. De ce dernier canal le fleuve se dirige à l'est en traversant des terrains marécageux; puis les eaux du fleuve coulent au midi. Ce fleuve, avec les anciens marais qu'il a absorbés, est d'une grande importance pour la navigation de toute la contrée (*thsè hŏ yù koù k'iéou thoúng sĭ*). »

On voit que cette description répond en tous points à celle de Marc Pol, qui dit : « Et les gens « de la cité ont fait deux fluns de celui grand « flun; car il font une moitié aler vers levant et « l'autre vers ponent; c'est que l'un flun va su

Il est voir [d] que ce grant flun vient de vers midi jusques à ceste dite cité de Cinguymatu [e]. Et les genz de la cité, si ont fait deux fluns de celui grant flun [f]; car il font l'une moitié aler vers levant, et l'autre moitié vers ponent. C'est [1] que l'un flun va au Mangi, et l'autre par le Catay. Et si vous dirai en vérité qu'en ceste cité a si grant quantité [g] de navie [h], qu'il n'est nul qui ne le veist, et l'oïst dire qui le peust croire. Et si portent au Manzi et au Catay, ces navies [2], si grant quantité de marchandises que c'est [i] merveille. Et puis quant il s'en reviennent, si retournent chargiez d'autres [j] marchandises. Si que c'est [k] merveille des marchandises qui vont et viennent par ces .ij. fluns.

Or [l] vous conterai d'une province qui est vers midi, qui a nom Linguy [m].

CHAPITRE CXXXV.

Ci dist de la cité de Linguy.

Quant l'en est parti de la cité de Cinguymatu, si chevauche l'en .viij. journées vers midi, trouvant toutes fois [a] villes et chasteaus [b]

[d] Ms. C. *vray*. — [e] Mss. B. C. *singuy matu*. — [f] Ms. B. de *ceste grant fleuve*. — [g] Le ms. B. ajoute : *et si très grant multitude*. — [h] Id. *navierc*. — [i] Id. *c'est tres grant*. — [j] Id. *autres grandismes*. — [k] Id. *c'est grans*. — [l] Id. *or vous ay conté de ceste cité de Singuy; si vous...* — [m] Mss. A. B. *Liguy*, ailleurs *Lingui*.

CXXXV. — [a] Ms. B. *toutes voies*. — [b] Ms. A. *chastiaus;* ms. C. *chasteaulx*.

CXXXIV. — [1] *C'est-à-dire*. — [2] *Navires;* de *navia* ou *navis*.

« Mangi et l'autre par le Catay. » Il est question ici de la direction donnée par les administrations locales de cette contrée basse et humide à leurs fleuves et rivières, pour arriver à former cette partie du grand canal de transports du midi au nord, et du nord au midi, qui, du temps de Marc Pol, n'avait pas encore été creusée et endiguée par le gouvernement mongol, comme l'avait été la partie supérieure au-delà du *Hoâng hô*, dont il va être bientôt question.

Sir John Francis Davis, sinologue distingué, ancien gouverneur de *Hong kong*, et qui accompagna lord Amherst, en 1816, dans son ambassade à Pé-king, a décrit ainsi la ville *Thsi-ning tchéou* :

« Dans l'après-midi nous atteignîmes le voisinage de Thsi ning tchéou, ville de dimensions considérables. Comme nous ne devions nous remettre en route qu'un peu tard le lendemain matin, l'occasion nous fut fournie d'examiner ses faubourgs, qui surpassaient à la vue tout ce que nous avions encore aperçu dans notre voyage. Le canal semble rendre cette place riche et florissante, à en juger par les boutiques sculptées et dorées, les temples et les édifices publics que l'on rencontre sur la rive orientale. »

Thsi-ning tchéou nous paraît avoir plus de droit à être reconnu comme étant le *Cingiu-matu* de Marc Pol que le *Fen-choui*, ou « point de séparation », de Klaproth.

assez, qui moult sont belles et grandes et riches, de grans marchandises et de grans ars [c]. Et font ardoir les corps [d] mors ; et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charter [e]. Et au chief de ces .viij. journées treuve l'en la cité de Linguy [f] (1) ; et est aussi appellée comme la province ; et est [g] chief du règne. Et est noble cité et riche [h] et sont bons hommes d'armes ; et font grans marcheandises

[c] Le ms. C. ajoute : *et sont ydres* (idolâtres). — [d] Ms. A. *cors.* — [e] Mss. B. C, *chartres.* — [f] Ms. B. de *Liguy*. Ms. C. de *Linguy*. — [g] Ms. B. *est droitement au.* — [h] Le même ms. ajoute : *et de moult grant vaillance.*

CXXXV. — (1) 沂州 *I-tchéou*, aujourd'hui *I-tchéou fou*, ville chef-lieu du département d'*I-tchéou*, de la province de Chan toung, à 1650 *li* (165 lieues) de Pé-king (lat. 35° 08'; long. E. 116° 15'). Cette ville n'est pas précisément située, comme le dit Marc Pol, sur le même fleuve que la précédente ; mais elle communique avec cette dernière ville par la voie fluviale du *I-hŏ*, fleuve dont elle a emprunté le nom, et qui est l'un des grands affluents des cours d'eaux qui forment le grand Canal de transports (*Yûn hŏ*) ; ce qui rentre dans les conditions données de sa situation topographique.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 58, f° 26) et la Géographie impériale (k. 109, f[os] 1-2), le quartier de cette ville où était le « siége de l'administration » se nommait, sous les Thâng, les Soung et les Mongols : 臨沂 *Lin-i*, parce que c'était le côté de la ville qui dominait la rivière *I*, et que l'on nomme aujourd'hui *Lan-i*. Voilà l'explication du nom que lui donne Marc Pol.

Il nous dit que cette ville est à *sept* journées de marche de la précédente, qu'elle est aussi appelée *comme la province* dont elle était le chef-lieu, et qu'elle était *chief du règne*. Or *I-tchéou fou* est bien, par le sud-est, à la distance voulue ; elle n'était toutefois, du temps des Mongols, qu'un arrondissement dépendant du *Loú*, ou grand « Circuit » de *I-tou*, lequel se nomme aujourd'hui : Tching-tchéou fou. Mais elle avait eu un grand passé. Du temps de Confucius c'était le territoire du royaume de *Loú*, la patrie du célèbre philosophe. Sous les Thsin ce fut la principauté de Liang-yé. Au commencement du règne des Han (220 avant notre ère), ce fut le territoire de la « principauté de la mer orientale » (*toung hài kiùn*). Sous les seconds Han, on y établit le royaume de Lang-yé qui fut conservé sous les Weï et les Tçin. Elle redevint ensuite une principauté qui s'éteignit en 581 de notre ère, et devint l'arrondissement de *I* (*I-tcheou*) sous les Thâng (en 618). Mais, en 742, on la nomma aussi « principauté de Lang-yé » (*Lang-yé kiùn*) ; et en 758 on la nomma de nouveau *I-tcheou*, « chef-lieu de l'arrondissement de *I* », appartenant au gouvernement du Hŏ-nân (*Hŏ-nân táo*). Sous les Soung (960-1119), on l'appela *I-tcheou*, et principauté de Liang-yé. Sous les *Kin* (dynastie d'Or), ce fut *I-tchéou*, « arrondissement de I », dépendant du Circuit oriental de la province de Chan-toung. Enfin, sous les Yuen ou Mongols, cette ville et son territoire conservèrent le même nom, et appartinrent, comme nous l'avons déjà dit, au Circuit de *I-tou* (*Taï thsing i toung tchi*, k. 109, fol. 1). Aucun doute ne peut subsister maintenant, concernant son identité.

Quant au caractère des habitants, la Géographie impériale citée (k. 109, fol. 4) dit qu'il est ferme, vigoureux, impatient (*king kĭ*), d'après « les anciennes traditions », ajoute-t-elle ; ce qui s'accorde avec ce qu'en dit Marc Pol, qu'ils étaient « *bons hommes d'armes* ». Ils ont en même temps, d'après la même autorité, « de l'honnêteté et de la franchise. La population aime à élever des troupeaux, elle met de l'économie dans les mariages et les enterrements. Les habitants ont de la simplicité, mais aussi de la distinction dans leurs vêtements, ce qui vient d'habitudes prises anciennement quand *ils avaient des rois* (*chàng yèou sien wâng i foúng*). »

et grans ars. Il ont venoisons[i] et bestes et oiseaux en grant habondance. Et si ont de toutes choses de vivre en grant quantité. Elle est sus le flun que je vous ai dit dessus. Et si ont naviés[j] assez et sont greigneurs que les autres, esquelles l'en porte chieres marchandises assez.

Or vous lairons de cette province et de ceste cité ; si vous conterons autres novités[k] ci avant.

CHAPITRE CXXXVI.

Ci dist de la cité de Piguy.

Et quant l'en se part de la[a] cité de Linguy dessus dit, si chevauche l'en trois journées vers midi, et toutes foiz[b] trouvant cités et chasteaus assez[c], qui sont bons et riches ; et sont encore du Catay. Et sont idolastres[d] ; et font ardoir leurs cors mors[e] ; et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charter[f] : celle du grant seigneur, c'est le grant Kaan, qui est tout. Et si ont la meilleur venoison de bestes et d'oisiaus qui soit ou monde ; et si ont grant habondance de toute choses de vivre. Et au chief de ces trois journées treuve l'en la cité de Piguy[g] (1), qui moult est grant et noble, et riche[h], et de grans marcheandises et de grans ars. Et si ont soie en grant habondance.

[i] Ms. B. *assez.* — [j] Ms. C. *navires.* — [k] Ms. B. *nouveaultées ;* ms. C. *nouvelles.*

CXXXVI.—[a] Mss. A. C. *ceste.* — [b] Ms. C. *tousiours.* — [c] Le ms. C. ajoute : *a grant planté.* — [d] Mss. A. C. *ydres.* — [e] Mss B. C. les *corps mors, aussi comme les autres dessus dits.* — [f] Mss. B. C. *chartre* (papier). — [g] Mss. A. C. *Pinguy.* — [h] Ms. C.

CXXXVI. — (1) 邳州 *Peï-tcheou*, chef-lieu d'arrondissement, dépendant du département de *Siü-tcheou*, province de *Kiâng-nân* (lat. 34° 30' ; long. E., 116°). Sous les Mongols comme sous les Kin qui les avaient précédés, cette ville portait le même nom, et avait la même juridiction. Seulement, sous les premiers, elle dépendait de la ville départementale de *Koueï te fou* du Hó-nân. Dans l'antiquité, sous les Hia et les Chang (1783-256 avant notre ère), ce fut le « royaume de Peï ». Le pays redevint ensuite principauté, puis « arrondissement », ce qu'il est resté en changeant seulement de juridiction.

Les Annales de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 59, fol. 14) et la Géographie impériale (k. 51, fol. 3-4) ne donnent que les détails qui précèdent sur la ville de *Peï-tcheou*. Nous ajouterons seulement que cette ville se trouve située dans un pays arrosé par beaucoup de rivières et de nombreux canaux, lesquels communiquent au fleuve Jaune et au grand Canal ; ce qui doit la rendre très-commerçante, comme l'était la ville décrite par Marc Pol.

Ceste cité est en l'entrée de la grant province de Mangi (2). Et a en ceste cité, tres grant multitude de [i] marchans de grans marchandises, et les portent au Mangi [1], et par pluseurs citez et chasteaus [j]. Ceste cité rent grant proufit au grant Kaan.

Il n'y a autre chose qui à mentevoir [k] face ; et pour ce nous en partirons et vous dirons d'une autre cité qui est appellée Siguy, qui est encore à midi.

CHAPITRE CXXXVII.

Ci dit de la cité de Siguy.

Et quant l'en se part de la cité de Piguy, si chevauche l'en deux journées vers midi par moult belles contrées et planteureuses [a] de touz biens, là où il a venoisons assez de toutes manieres de bestes et d'oiseaus. Et au chief de deux journées si treuve l'en la cité de Siguy (1) qui moult est grant et riche et noble de marchandises et d'ars [b]. Les genz sont idolastres [c] et font ardoir les corps mors [d].

[i] Id. — j Le ms. B. ajoute : *en diverses parties et par maintes contrées.* — [k] Id. *ramentevoir.*

CXXXVII. — [a] Ms. C. *plaines.* — [b] Ms. C. Les mss. A. B. *de draps.* Le texte fr. de la S. G. porte : *de mercandies et d'ars.* — [c] Mss. A. C. *ydres.* — [d] Ms. B. ajoute : *aussi comme les autres dessus dit.*

CXXXVI. — [1] *Dans la Chine méridionale.*

(2) *Pei-tcheou* est effectivement placé dans la situation indiquée par Marc Pol. Cette ville appartint aux Soung (qui possédaient la Chine méridionale, ou le *Mangi* de Marc Pol) de 982 à 1215, et aux Kin (qui possédaient la Chine septentrionale, ou le Khatai) de 1215 à la fin de leur empire envahi à la fois par les Soung et les Mongols.

CXXXVII. — (1) C'est aujourd'hui la ville chef-lieu de canton de *Soü-tsien*, dépendant directement de la ville départementale de *Soü-tcheou fou* (lat. 34° 00′ 50″ ; long. 116° 11′ 21″). Ce fut anciennement une petite principauté sous le nom de « principauté inférieure de *Pei* ». Les Thang, en 621, lui donnèrent le nom de 泗州 *Si-tcheou*. En 762, ce nom fut changé en celui de *Soü-tsien*. Elle appartint ensuite aux Soung, qui en 982 la rattachèrent au campement militaire de *Hoaï-yang* ; puis aux Kin, lesquels, vers 1124, la placèrent sous la juridiction de *Pei-tcheou* dont il vient d'être parlé. En 1275, les Mongols la firent dépendre du campement militaire de *Hoaï-ngan* ; en 1278, elle fut replacée sous la juridiction de *Peï-tcheou*. La Géographie impériale (k. 51, fol. 4, d'où ces renseignements sont tirés) ne fait pas connaître le nom que cette ville portait sous ces trois dynasties ; mais il est très-probable qu'on lui donnait toujours son ancien nom de *Si-tcheou*, qui est celui de Marc Pol. Une autre ville, située au midi, à 50 *li* au-delà du *Hoáng-hó*, porte aujourd'hui le nom de *Si-tcheou*. Ce ne peut pas être celle de Marc Pol.

Leur monnoie est de charter [e]; et sont au grant Kaan. Elle a trop grans champs et belles plaines de qui [f] il ont grant habondance de froument [g] et d'autres blés. Mais autre chose n'y a qui à conter face. Et pour ce nous en partirons et vous conterons des autres terres avant.

Et quant l'en est parti de ceste cité de Siguy [h], si chevauche l'en trois journées vers midi, trouvant toutes fois [i] belles contrées [j] et beaus chasteaus et beaus casaus [1], et belles gaagneries [2] de terres et de champs. Et si y a venoison assez et habondance de froment et de touz blez. Et sont ydres [3], et sont au grant Kaan [k]. Et au chief de ces trois journées treuve l'en le grant flun de Caramoran (2), qui vient de la terre Prestre Jehan. Et est moult grant

[e] Mss. B. C. *chartre.* — [f] Ms. B. *dequoy;* ms. C. *dont.* — [g] Ms. B. *fourment.* — [h] Ms. C. *Singuy.* — [i] Ms. B. *toutes voies.* — [j] Mss. A. C. *contrées.* Le ms. B. porte: *citez.* — [k] Le ms. C. ajoute : *et ont monnoie de chartres.*

CXXXVII. — [1] *Hameaux.* — [2] *Fermes, exploitations.* — [3] *Idolâtres.*

(2) *Caramoran*, et selon l'orthographe mongole et persane : قرا موران *Karâ-morân*, « fleuve noir », est, ainsi que nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois (chap. LXXIII, n. 1, et p. 335, note) le nom donné par les Mongols au fleuve Jaune (*Hoâng hô*), l'un des deux plus grands fleuves de la Chine et de toute l'Asie. Les géographes chinois lui donnent deux sources qu'ils placent dans le *Sí-yü*, « contrée située à l'occident de la Chine » ; l'une dans les monts *Tsoung-ling*, l'autre au lac *Lob* (voir p. 148, n. 2), dont les eaux, par un écoulement souterrain, donneraient naissance au grand fleuve ; dans tous les cas, il recevrait de nombreux affluents des contrées du pays de Khoukhounoor, ainsi appelé du lac de ce nom, situées entre les 33° et 38° de latitude et 91° de longitude E.

Son cours est très-sinueux. Après avoir fait un long détour dans la Mongolie, au-delà de la « grande muraille », dans l'ancien « territoire du Prestre Jehan », comme le dit Marc Pol, ou le « pays de Tenduc » (voir le chap. LXXIII), il rentre en Chine, en traversant de nouveau la « grande muraille, » se dirige droit au sud, dans une étendue de cinq degrés (du 35° au 40°), et reprend sa course vers l'est, après avoir rencontré les déclivités d'une longue chaîne de montagnes au nord desquelles il a sa source, et va prendre son embouchure dans la mer Jaune, à une trentaine de lieues de *Si-tcheou*, actuellement *Soü-thsien*.

Cette embouchure n'a pas toujours été la même. Les historiens et géographes chinois constatent que son ancienne embouchure était autrefois dans le golfe de Pé-king, à 39° de latitude nord, au lieu d'être au 34° degré comme aujourd'hui. Son ancien lit n'avait pas encore entièrement disparu à l'époque mongole ; ce sont les grandes inondations auxquelles il est sujet qui lui ont fait changer de cours. Celle qui eut lieu en 1194, sous les Kin, fut une des plus considérables ; une grande moitié des eaux du fleuve se rendit à la mer par sa nouvelle embouchure, mais l'autre partie s'écoula encore par celle du nord, dans le golfe de Pé-king. Le Hoâng-hô continua donc depuis cette époque à avoir deux cours inférieurs. Cet état de choses dura jusqu'à l'année 1289, sous le règne de Khoubilaï, pendant les derniers temps du séjour en Chine de Marc Pol, année dans laquelle fut achevé le

et large plus d'une mille. Et si est moult parfont [4] que grans nes [l] y porroient nagier [5] dedens. Il y a moult de poissons et de moult grans. Sachiez qu'il a bien en cest flun .xv. mille nes [m] qui toutes sont au grant Kaan, pour porter ses osts [n] es illes d'Ynde de mer, quant il y a besoing; car la mer est pres à cest lieu [o] une seule journée (3). Et si veult bien [6] chascune nef, l'une parmi l'autre .xx. mariniers [p]; et porte bien chascune .xv. chevaus, et leurs hommes [q],

[l] Ms. B. *nefz;* ms. C. *navies.* — [m] Ms. B. *nefs;* ms. C. *nefz.* — [n] Ms. A. *oz;* ms. C. *ostz* (armée). — [o] Mss. B. C. *pres de cest lieu à.* — [p] Ms. B. *notonniers.* — [q] Id. xv. *hommes et leurs chevaux.*

[4] *Profond.* — [5] *Naviguer.* — [6] *Exige bien, chaque bâtiment, en moyenne.*

« grand canal de transports » (*Yùn-hò*), et où le bras du nord fut très-diminué, par suite des digues qui furent alors construites. Ce ne fut qu'en 1462 que l'ancien cours inférieur fut définitivement abandonné (*).

L'histoire officielle de la dynastie mongole (k. 64-67) donne beaucoup de détails sur l'économie des eaux de l'Empire chinois (« fleuves, digues, ponts, lacs, canaux et rivières »). On y voit avec étonnement quelle quantité prodigieuse d'hommes et de journées de travail furent employés, pendant tout le règne de cette dynastie, à la réparation, à l'endiguement, à la canalisation des fleuves, rivières et canaux. L'emploi, comme en Égypte, de la population laborieuse à la confection de ces travaux, fut poussé si loin que c'est à cette cause que les historiens chinois attribuent, en grande partie, la chute de cette dynastie. C'est généralement le sort des dynasties étrangères, qui sont portées trop souvent à abuser de leur pouvoir sur le peuple vaincu.

(3) Cette observation de Marc Pol est importante en ce que l'on doit en conclure que, de son temps, les eaux du Hoàng-hò couvraient encore une grande étendue de terre vers son embouchure; que l'achèvement du grand canal par Khoubilaï Khaân, et la dérivation d'une partie des eaux du grand fleuve dans ce même Canal, durent faire successivement abandonner. Il est très-probable que les lacs *Thsing-i* et *Chi-hiang*, qui en sont aujourd'hui éloignés d'une certaine distance, étaient encore alors couverts par les eaux du fleuve et faisaient partie de la mer.

Quant au nombre de *quinze mille navires* dont parle Marc Pol, qui étaient sur le Karâmorân ou fleuve Jaune, à la disposition du grand Khaân, afin de transporter ses troupes là où il les expédiait pour faire des conquêtes, dans les *mers de l'Inde* et ailleurs, le nombre peut d'abord en paraître très-exagéré. Cependant on voit dans l'histoire chinoise que lorsqu'en 1281, Khoubilaï envoya une armée de cent mille hommes pour conquérir le Japon, le roi de Corée avait fourni un contingent de dix mille hommes avec *neuf cents* bâtiments de guerre; et que onze ans après (en 1292), le même Khoubilaï voulant faire la conquête des royaumes maritimes de l'Indo-Chine, il avait fait préparer une flotte de *mille* navires pour transporter son armée de trente mille soldats, sans compter les matelots.

Les *quinze mille* navires que Khoubilaï Khaân entretenait, selon Marc Pol, sur le fleuve Jaune, pour transporter ses troupes, n'étaient pas d'une grande dimension, puisqu'ils n'avaient en moyenne que *vingt* matelots, et qu'ils ne pouvaient également transporter, en moyenne, que *quinze* hommes avec leurs chevaux et leurs bagages. Ces détails que nous donne Marc Pol sont précis, et on n'a pas de raisons sérieuses de les mettre en doute.

(*) Voir le *Kiun-chou-pi khao*, k. 2, fol. 59-66, où l'on voit trois cartes du cours du fleuve, et des détails circonstanciés sur ses changements successifs. Cet ouvrage de *Yuan Liao-fan*, qui vivait dans la seconde moitié du seizième siècle, et dont nous possédons une édition, imprimée en 1642, renferme d'excellentes notices sur de nombreux sujets. M. Ed. Biot s'en est utilement servi pour son *Mémoire sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune.* (*Nouveau Journal asiatique*, année 1843.)

et leur vitaille et leurs armes et leur hernois. Et ce flun a une petite cité de çà, et l'autre de là [r]; l'une encontre de l'autre. L'une a nom Coguiganguy [s] (4) et l'autre Caguy (5); l'une est grant et l'autre petite. Et quant l'en a passé ce flun, si entre l'en adonc en la grant province de Magy [t]. Et vous conterai comment ceste province de Magi (6) fu conquestée par le grant Kaan, si comme vous pourrez entendre ci-dessouz.

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment le grant Kaan conquesta la province de Mangi.

Il fu voir [a] que de la grant province de Manzi [b] estoit roys et sires uns que l'en nommoit Facfur (1), qui moult estoit grant roys et puis-

[r] Ms. C. *et ce flun si a.*ij. *citez, l'une de çà, et l'autre de là.* — [s] Mss. A. B. *Coguiganguy;* ms. C. *Conganguy.* — [t] Mss. B. C. *Mangy.*

CXXXVIII. — [a] Ms. B. *voirs;* ms. C. *vray.* — [b] Ms. C. *Mangy.*

(4) 淮安府 *'Hoai-gan-fou*, ville chef-lieu de département de la province de *Kiang-nân* (lat. 33° 32′ 24″; long. 116° 54′ 12″); sous les Mongols c'était un *loú*, « circuit », dépendant du gouvernement du *Hó-nân* (*Hó-nân sing*). Sous les Soung, elle se nommait *'Hoaï-gan-tcheou.* Ce ne fut qu'en 1283 qu'on l'éleva au rang de « chef-lieu de circuit » sous le nom de *'Hoai ngan-fou.* C'est le premier nom qu'a conservé Marc Pol. La population du « circuit » était de 91,022 familles enregistrées et de 547,277 bouches soumises à la capitation (*Yuen-sse*, k. 59, fol. 21). Sa distance de Pé-king est de 1975 *li*. Le P. Magaillans, dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (trad. franç., 1688, p. 10), avait déjà reconnu l'identité de la ville nommée *Coguiganguy* par Marc Pol, avec *Hoaï-«gān-fū,* qui, dit-il, est très-riche et *très-marchande.* »

(5) Cette petite ville ne figure pas dans la grande Géographie impériale, ni dans la section géographique de l'histoire des Mongols (*Yuen-see*, k. 59, fol. 20-21). Elle devait être située sur la rive gauche du Hoâng hó, là où est aujourd'hui *Wang-kia-yng*, et où les Mongols établirent, en 1286, des campements militaires (*yng*) dont l'un se nommait *Hoâng kia* (« familles du *Hoâng hó* »). C'est là que séjourna l'ambassade hollandaise, à son retour de Pé-king, avant de traverser le fleuve Jaune. (Van Braam, *Voyage de l'ambassade*, etc., t. I, p. 307.)

(6) Ce nom est écrit de différentes manieres dans nos mss. et dans le même à quelques lignes de distance, comme on le voit ici. La leçon de *Magi* est la représentation vulgaire du nom de ماچين *Mâtchîn* « la grande Chine » donné par Rachid-ed-din, et autres historiens persans, à l'empire des Soung, comprenant les provinces méridionales actuelles de la Chine, dont le fleuve Jaune formait la limite septentrionale. Le mot *Manzi*, au contraire est la transcription, comme nous l'avons déjà fait observer, du terme chinois, 蠻子 *Mân-tse*, « fils de barbares »; terme de mépris employé par les Chinois du nord envers ceux du midi, parce que les provinces méridionales de la Chine furent conquises plus tard à la civilisation chinoise que celles du nord. Aussi Marc Pol, qui avait pratiqué le persan, emploie ces termes indifféremment l'un pour l'autre. Le second est exprimé en persan par منزی *Manzi*, dont le mot *Manzi* de Marc Pol est la transcription parfaitement exacte.

CXXXVIII. — (1) فغفور *Faghfour*, chez

sans de tresor et de gent et de terre; si que poi [c] avoit au monde nul greigneur de lui [1], fors le grant Kaan. Mais sachiez qu'il n'estoient mie une gent d'armes; car tout leur delit n'estoit autre chose que des fames [d], et proprement le roi sur tous; si qu'il n'avoit d'autre chose cure [2] fors des fames [d], et de faire bien aus [e] povres genz. Et en toute sa province, sachiez qu'il n'y avoit nul [f] cheval, ne il n'estoient mie coustumier [g] de bataille, ne d'armes, ne d'aler en ost [3]; car ceste province de Mangi est moult tres fort

[c] Mss. B. C. *pou.* — [d] Ms. B. *femmes.* — [e] Id. *aux.* — [f] Ms. C. — [g] Id. *accoustumez.*

CXXXVIII. — [1] *Plus grant que lui.* — [2] *Souci.* — [3] *En guerre.*

les historiens arabes, persans et turcs. D'Herbelot dit que c'était le « titre et surnom des rois « de la Chine. » Il dit, en outre, au mot *Sín* : « Les anciennes histoires de Perse disent que « *Feridoun*, roi de la première dynastie, nom- « mée des *Pichdadiens*, donna à son fils, *Tour*, « la Chine et le Turkestan, pour son partage, et « le qualifia du titre de *Fagfour*, qui est de- « meuré héréditaire aux rois de ce pays là, « comme celui de *Pharaon* aux rois d'Égypte. « Il suffit de dire ici que les Orientaux, en par- « lant de la Chine en général, l'appellent *Tchin* « et *Matchin* (Chine et Grande-Chine). » Golius, dans son *Additamentum de Catayo*, à la suite du *Novus Atlas sinensis* à Martino Martinio descriptus (Antverpiæ, 1624 f°), dit, page 11 : « In scriptis suis Arabes, Persæ, Turcæ- « que testantur, hoc ipsum nomen (فغفور « Fagfûr efferunt illi) Imperatoribus Sinensibus « commune esse : quo fere modo suum Ægyptiis « Pharao fuit, Assyriis Califa, Tartaris suum « Cân est. Idem tamen nomen esse exoticum « credo, scythicum aut simile, non sinicum, « quoniam a litera R Sinenses abhorrent. »

Golius avait raison. Le mot de *Faghfour* n'est nullement chinois; mais, s'il n'est pas chinois, il est la traduction en langue tourano-arienne du terme 天子 *thiên-tse*, « fils du Ciel, » qualification qui, dès la haute antiquité, a été donnée aux souverains chinois, mais qu'ils ne prenaient pas eux-mêmes. On retrouve l'origine de ce nom en sanskrit, où *bhaga* (avec le *b* aspiré, qui se change facilement en *f* en passant dans d'autres langues), dans les Vêdâs (en zend, *baga;* en russe, *bog*), signifie l'Être auquel on porte le plus grand respect, que l'on révère, et auquel on rend un *culte;* de la racine sanskrite *bhâdj*, qui a le même sens. C'est là ce que signifie la première syllabe *Fag*. Quant à celle de *four*, c'est l'altération du mot sanskrit *poutra*, « fils ; » zend : *pouthra ;* persan, پور *pour*; d'où le nom composé *Fagpour*, et *Faghfour*, que l'on trouve dans les *Prairies d'or* de Maçoudi (voir l'édition de cet ouvrage curieux que publient MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, avec une traduction française, t. I, p. 306), appliqué aux souverains de la Chine, avec l'interprétation, par l'auteur arabe, de *fils du Ciel.*

Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. II, p. 54), avait déjà reconnu que les historiens arméniens interprétaient le mot de *Pacour*, donné par eux aux souverains du *Djenasdan* (*Djinestân, Tchinestân*), pays des Chinois, par *fils du Ciel.* « Ce mot de *pacour* est certainement le même, dit-il, que celui de فغفور *faghfour*, que les Arabes donnaient généralement au monarque de *Tchin*, et qui a exercé, sans succès, la critique de plusieurs savants, qui l'ont cherché vainement dans la langue chinoise. » Ces savants avaient le tort de chercher l'étymologie du mot dans la langue chinoise; ils eussent mieux fait d'y chercher le sens.

lieu; pour ce que toutes les cités sont avironnées d'yaues plus larges d'une arbaleste [h] et moult parfonde. Si que se les genz eussent été hommes d'armes, jamais ne l'eussent perdue; mais pour ce qu'il ne l'estoient mie la perdirent il (2). Car en toute leur cité l'en entre par pont.

Or avint que au temps mil .cc. lxviij. (1268) de l'incarnation de Crist, le grant Kaan, qui orendroit [4] regne [i], s'y establi et commanda [j] un sien baron qui avoit nom Baian Cincsan [k], qui vaut à dire : Baian cent iex [l] (3). Et sachiez que le roy de Mangy trouvoit

h Ms. C. *larges et profondes. Si que il n'y a nulle cité qui ne soit avironnée d'yaue plus large que le trait d'une arbaleste et moult parfonde.* — i Le ms. C. ajoute : *c'est Cublay.* — j Id. *manda.* — k Ms. B. *tine san;* ms. C. *chinclan.* — l Ms. C. « *Bayan .c. yeulx.* »

4 *En ce moment.*

(2) Ces réflexions de Marc Pol ne manquent pas de justesse. Il y a certainement toujours des causes apparentes ou cachées à la chute des dynasties; mais l'étude de ces causes, et l'exemple qui en est donné, n'empêchent pas les événements de suivre leur cours. Les rédacteurs des *Fastes universels* de la Chine (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 60) disent : « Quoique la dynastie des « *Soung* se fût élevée par l'emploi des armes, « et qu'ensuite elle eût établi un gouvernement « très-méritoire, en donnant à tout l'Empire des « exemples à suivre d'humanité et de justice, cependant cette disposition de ses souverains a « été perdue par suite de leur mollesse (*jŏ*). Vers « le milieu de leur règne, ils voulurent employer « la violence pour fortifier leur faiblesse. Ils se « servirent, pour arriver à ce but, de moyens « pervers (*). Le gouvernement, de bienveillant « et régulier qu'il était, devint d'un arbitraire et « d'une confusion désordonnés (*tsiün tchi fén jào*); il occasionna dans la société les plus « grands ravages. Tous les éléments de protection et de libertés locales (*thoù yü*) furent « rompus et brisés. Ce qu'avaient pu établir les « six premiers souverains de cette dynastie périt après cent cinquante ans de règne, etc. »

(3) 佰顏 *Pĕ-yèn*, était le nom donné à l'un des généraux les plus habiles et les plus éclairés de Khoubilaï-Khaân. Il était originaire des « contrées occidentales », disent les historiens chinois. Ce fut effectivement lui qui conquit aux Mongols une grande partie de l'Empire des *Soung*. En 1274, Khoubilaï le fit « ministre d'État de la gauche » (*tchôung choù tsŏ Tching-siâng*) (**); et, à la 8e lune, il reçut l'ordre, avec *Sse Thien-tse* (général arabe du nom d'*Amou, Omar*) d'aller, en qualité de chef d'armée, combattre les *Soung* (*Li tai ki sse*, k. 97, fol. 26 v°). Après de nombreuses et brillantes campagnes, ce fut lui qui, en 1294, à la mort de Khoubilaï Khaân, fit nommer empereur Timour, le petit-fils du prince qu'il avait si brillamment servi. Après l'avénement de ce dernier, il fut élevé à la dignité de « grand tuteur de l'Empire » (*Tái tchouán*); mais il mourut quelques mois après, à la 12e lune de la même année 1294.

Les auteurs du *Supplément au Thoung-kian-kang-mou*, pour l'histoire des *Soung* et des Mongols, en font le plus grand éloge (k. 23, fol. 45 v°): « *Pĕ-yèn*, disent-ils, était profondément versé dans « les affaires d'État; et, dans les délibérations,

(*) *Young koùaï khí fáng.* On fait sans doute ici allusion aux réformes radicales proposées par *Wang'an-chi*, ministre de l'empereur *Yng-tsoung* (1064-1067) et contre lesquelles s'opposèrent tous les célèbres lettrés de l'école de Confucius. (Voir notre *Histoire et description de la Chine*, t. I, p. 343 et suiv.)

(**) Cette même année, à la huitième lune, un *Po-lo*, surnommé *hoán* « le joyeux », est ministre d'État de la droite.

en son astronomie qu'il ne povoit[m] perdre son royaume, fors par nn homme qui eust .C. iex ; si que il se tenoit aseur pour ce ; car

[m] Ms. A. *pooit.*

« il savait toujours prendre les meilleures déci- « sions. En conduisant, comme général en chef, « deux cent mille hommes pour combattre les « Soung, il n'éprouvait pas plus d'embarras que « s'il eût commandé à un seul homme. Tous ses « officiers le considéraient comme un génie mani- « festé (*jŏ chin ming*). De retour à la cour (après « ses expéditions), il ne lui arrivait jamais de « parler de ses exploits. Après sa mort, il fut « honoré du titre de « grand protecteur de « l'Empire » (*tái paò*), et élevé à la dignité de « roi de *Hoaï-ngân* (*Hoaï-ngân Wâng*). »

L'auteur des *Observations instructives* (*Feï ming*), ajoute : « *Pĕ-yèn* sut habilement diriger « de grandes armées. Il ne se plaisait pas dans « les débordements et les massacres. Il exigeait « que l'on se soumît à ses demandes, mais il ne « détruisait pas par plaisir. Il accomplissait de « grands exploits, mais il ne s'en attribuait « point le mérite. Après avoir fait la conquête « de l'empire des *Soung*, il fut le même homme « qu'auparavant. Les auteurs du *Kang-mou*, « après sa mort, lui devaient bien ce tribut d'é- « loges. »

On voit, par ces passages (que nous avons traduits aussi littéralement que possible, pour en conserver tout le caractère), que les historiens chinois savent apprécier les qualités et les belles actions d'un homme, lors même qu'il est étranger, et qu'ils peuvent écrire dignement l'histoire.

La destinée de Marc Pol (qui était aussi des « contrées occidentales », mais plus lointaines), ne manque pas de ressemblance avec celle de Pĕ-yèn, ou *Baïan*, comme il le nomme, et comme l'appellent aussi les écrivains persans. Ainsi que lui, il s'attacha à la fortune du souverain mongol qu'il servit aussi avec dévouement, mais avec moins d'éclat, dans une carrière qui dut les mettre souvent en rapport ; car Marc Pol remplit des fonctions civiles dans l'expédition de Pĕyèn, qu'il raconte avec de curieux détails ; et il fut même nommé, par le grand Khaân, gouverneur de l'une des villes nouvellement conquises, dont il sera question dans les chapitres suivants. Seulement Pĕ-yèn ne revit pas sa patrie et ne survécut que quelques mois au souverain qu'il avait si loyalement servi ; tandis que Marc Pol put revoir la sienne, et mourir trente ans après à Venise, en léguant à la postérité un Livre qui ne périra pas plus que le souvenir des faits qu'il a si bien racontés.

La date de 1268 donnée par Marc Pol, pour l'expédition de *Pĕ-yèn* contre les dernières possessions des Soung, est erronée ; cette expédition n'eut lieu, selon les historiens chinois, qu'en 1273. Mais, dès 1268, Khoubilaï avait conçu le projet de conquérir l'empire des Soung ; car on voit, dans l'histoire, qu'en 1269 il envoya de grands renforts au général *Sse Thien-tsĕ*, qui assiégeait *Siâng-yâng*. Ce général, d'origine arabe, comme nous l'avons dit, avait avec lui, à ce grand siége, *Pĕ-yèn* et beaucoup d'autres Occidentaux asiatiques. C'est là que *Pĕ-yèn* se distingua tellement, comme on le verra plus loin, qu'il fut nommé, en 1274, général en chef et « ministre d'État » (ou maréchal), à la grande satisfaction de l'armée.

Quant au nom même de *Baian* ou *Pĕ-yén*, il signifie, en chinois, comme il est écrit par les historiens, « qui a un aspect de cent hommes » ; mais écrit ainsi avec la même prononciation : 百眼 *Pĕ-yèn*, il signifie : » qui a cent yeux ». C'est là l'origine de l'anecdote racontée par Marc Pol. Il est probable que l'intelligence supérieure du général, son activité, le soin qu'il prenait de surveiller l'organisation et la discipline des troupes qu'il commandait, avaient donné naissance à cette interprétation populaire de son nom, qui avait frappé l'impératrice des Soung, lorsqu'elle entendit pour la première fois prononcer le nom du général de l'armée mongole qui venait conquérir ses États.

La qualification de *Cincsan*, que Marc Pol lui donne sans en dire la signification, est la transcription assez fidèle, du titre de 丞相 *Tching-siàng*, « ministre d'État », qui lui fut

il povoit penser nul homme de nulle nature qui eust .c. iex [n]. Mais il se déçut en ce qu'il ne veoit [5] pas le nom de cestui.

Cestui Baian avoit grant multitude de genz que le grant Kaan li donna [o], et proprement à cheval et à pié. Aussi s'en vint à Manzi; puis ot [6] grant quantité de nes [p] pour porter les genz à cheval et à pié quant mestier [q] estoit. Et quant il fu venu atout son ost [7] en la terre du Manzi : ce est en ceste cité de Coguiganguy (4), là où nous sommes ores [8], de laquelle nous vous conterons tout avant [9], si leur dist que il se rendissent au grant Kaan son seigneur. Et ceus li respondirent qu'il n'en feroient rien. Et quant Baian vit ce, si ala avant [10] et trouva une autre cité, et encore [r] ne se voult rendre. Et encore ala avant, et ce faisoit il, pour ce qu'il savoit que le grant Kaan li envoiroit apres lui un autre moult grant ost [11].

Et que vous en dirai je? sachiez que il ala à .v. citez ; ne il ne prist nulle [s], por ce que il ne se vouloient combattre ou il ne se vouloient rendre [12]. Or avint que la .vj[e]. cité fu prise à force ; et puis il prist une autre ; et puis la tierce, et puis la quarte. Si que il prist l'une apres l'autre par force .xij. citez (5). Et quant il ot

[n] Ms. B. *cent yeux*; ms. C. .C. *yeulx*. — [o] Ms. B. *lui avoit donné*. — [p] Ms. B. *nefs*. — [q] Ms. C. *besoing*. — [r] Ms. C. *qui*. — [s] Id. *que il n'en prist nulle*.

[5] *Voyoit*. — [6] *Eut*. — [7] *Avec toute son armée*. — [8] *En ce moment*. — [9] *Par la suite*. — [10] *En avant*. — [11] *Une autre grande armée*. — [12] *Parce qu'il ne voulait pas les prendre de force, ou qu'elles ne voulaient pas se rendre de bonne volonté*.

donné, comme on l'a vu ci-dessus, par l'empereur Khoubilaï, en 1274, lorsqu'il l'envoya, à la tête d'une armée, conquérir les dernières possessions des empereurs de Soung. Dans ce mot, comme dans tous ceux que cite Marc Pol, c'est la *prononciation* alors en usage (et qui l'est encore aujourd'hui pour beaucoup de cas), qui est fidèlement représentée, sauf les erreurs des copistes.

(4) Voir la note 4 du chapitre précédent. Nos deux premiers mss. portent bien ici *Coguiganguy*.

(5) Après la prise de *Siáng-yáng*, à la 2[e] lune de l'année 1273, et dont il sera longuement question ci-après (ch. CL), la conquête de tout l'empire des Soung fut décidée. *Pĕ-yèn*, nommé en 1274 général en chef de la nouvelle expédition, prit, à la 10[e] lune, les villes de *Gan-lo* ou *Ngan-lo-foù* (lat. 31° 12', long. 110° 11' 58"), de *Sin-tching*, située vis-à-vis la précédente, de l'autre côté du *Han-kiáng*; puis il se dirigea avec son armée du côté du grand fleuve *Kiáng*, après avoir fait reconnaître, par quelques-uns de ses officiers, à quel endroit ce dernier fleuve reçoit les eaux de la rivière *Han*, qui passe à *Siáng-yáng*; cet endroit se nomme encore aujourd'hui *Han-khèou*, « bouche, ou embouchure du *Han* », dans le *Hou-pĕ*, point extrême jusqu'où les navires de commerce européens sont autorisés, par les traités de 1858, à

pris tant de citez comme je vous di, si s'en ala à la maistre [1] cité du regne qui Quinsay (6) a à nom, là où le roy et la royne estoient.

[1] Ms. A, *mestre*.

remonter le grand *Kiáng*, et où les grandes puissances européennes ont maintenant des consuls.

Après avoir fait passer le *Kiáng* à toute son armée, Pĕ-yèn assiégea *Wou-tchang-fou*, sur la rive droite du *Kiáng*, en face de *Han-yáng*; et de *Han-kheou* (lat. 30° 34′ 50″, long. 111° 53′ 30″), afin qu'étant prise, il eût un point de retraite sur le grand fleuve, en cas d'insuccès dans sa marche future. La ville de *Han-yáng* se rendit aux Mongols, ainsi que *Wou-tcháng*. Une autre ville, sur la rive gauche, en descendant le fleuve *Yang-lo*, fut prise. En 1275, à la 1re lune, le commandant pour les *Soung* de la ville de *Kiang-tcheou* (aujourd'hui *Kieou kiang-fou*, lat. 29° 54′; long. 113° 44′ 30″), livra cette ville à Pé-yèn. *Liu Sse-kouei*, l'officier infidèle, croyant faire sa cour au général mongol dans un grand repas qu'il lui donna, et ayant fait avancer deux jeunes filles du sang impérial des *Soung*, les offrit, au milieu du festin, à Pé-yèn. Pe-yèn, indigné d'une pareille action, lui dit : « J'ai reçu « mon commandement du fils du Ciel (l'empe- « reur Khoubilaï) ; je dois maintenir, en ma qua- « lité de général en chef, les principes de l'hu- « manité et de la justice ; je demanderai raison « de cette offense aux Soung. Comment avez- « vous pu avoir la pensée de me détourner de mes « devoirs par les plaisirs des femmes? » Et il fit éloigner aussitôt les deux princesses (*). (*Li taï-ki-sse*, k. 97, fol. 29 v°.)

Après l'entrée des Mongols dans *Kiáng-tcheou*, les villes de *Nân-kháng* (lat. 29° 31′ 42″ ; long. 113° 41′ 53″) et de *Ngan-king* (lat. 30° 37′ 10″ ; long. 114° 44′ 13″) se rendirent. A la 2e lune, Pĕ-yèn mit le siége devant *Tchi-tcheou* (voir chap. CXLVI). Le gouverneur pour les Soung, nommé Tchao Mao-fă, voyant qu'il ne pouvait sauver la ville, se tua de désespoir. Le commandant militaire rendit la place. Pĕ-yèn, étant entré dans la ville, demanda où était le gouverneur. La foule lui répondit de tous côtés qu'il était mort, en le regrettant hautement et en déplorant son sort. Pé-yèn ordonna de préparer son cercueil, de le couvrir d'un riche drap mortuaire, et voulut assister à ses funérailles. Il y fit les cérémonies en usage (le sacrifice pour les morts, *tsï*) devant son tombeau, ce qui toucha beaucoup la foule, et il s'éloigna. (*Soü Houng kian*, etc., k. 22, fol. 4.) A la 3e lune, Pĕ-yèn entra dans *Kien-k'ăng* (aujourd'hui *Kiáng-ning*, ou *Nân-king* ; lat. 32° 04′ 40″ ; long. 117° 27′). Les villes de *Kouang-tĕ-tcheou* (lat. 31° ; long. 117° 03′), de *Ping-kiang-fou*, se rendirent. Pĕ-yèn avait divisé son armée en quatre corps qu'il plaça sous le commandement de ses principaux lieutenants : A-tchou et Ali-haï-ya, pour leur faire suivre différentes directions. Ils prirent plusieurs villes. Pour lui, il ne conserva sous son commandement immédiat qu'une partie de ses troupes, et s'efforça de gagner le cœur des populations par ses bienfaits. Il établit son quartier-général à *Kien k'ăng* (*Nân-k'ing*). Comme on était à la 3e lune (avril-mai 1275), qu'il régnait des fievres malignes dans les contrées situées à l'est du grand Kiàng, et que les populations souffraient aussi beaucoup de la disette, Pé-yèn ouvrit les greniers de la ville pour distribuer des grains aux plus nécessiteux. De plus, il envoya des médecins dans les campagnes pour porter des secours aux malades. Les populations en furent très-reconnaissantes. Il défendit aussi le pillage à ses soldats, sous peine de mort (voir *Soü Thoung k'ien k'ang mou*, k. 22, fol. 9).

A la 7e lune (1275), Pé-yèn fut nommé « ministre d'État de la droite » (*yĕou Tching-siáng*), et A-tchou, « ministre d'État de la gauche » (*tsò Tching-siáng*). Pĕ-yèn fut mandé à *Cheng-tou*, en Mongolie, par Khoubilaï, pour être envoyé dans le nord contre *'Haïtou*; mais Pĕ-yèn pria l'empereur de le laisser dans le Midi, à la tête de son armée. L'empereur y consentit, mais il lui envoya l'ordre de marcher sur *Lin-ngan* (Quinsay), et de s'en emparer. Les

(*) « *Oŭ foùng thiĕn-tse ming; hing fen i ssé ; wén tsoui yu Soûng. Khi i niù sse i oŭ tchi hoû?* » Ces nobles paroles méritaient d'être rapportées ; elles rappellent l'un des plus beaux traits de la vie d'Alexandre. On voit qu'il y avait dans le caractère de Pé-yen quelque chose d'occidental.

Et quant le roy vit Baian atout si grant ost, si ot doubte[u], comme celui qui n'estoit pas coustumiers de[v] ce veoir. Si entra en mille nefs[x]

[u] M. C. *ot paour.* — [v] Id. *acoustume a.* — [x] Ms. A. *en.* M. *nes.*

villes de *Ho-tcheou, Tao-tcheou, Tchang-tcheou* (voir chap. CXLIX), de *Ping-kiang* (*Soutcheou*, chap. CL), furent successivement prises, dans la même année. L'année suivante (1276), un grand nombre d'autres villes des Soung furent encore prises, ou se rendirent à Pĕ-yèn et à ses lieutenants. Nous n'en ferons pas l'énumération. Ce qui précède, tiré de l'histoire officielle des Mongols, suffit et au delà pour confirmer le récit de Marc Pol.

(6) 京師 *King-ssé* (ville du « gouvernement suprême, capitale »); c'est le nom qui est donné, sous chaque dynastie chinoise, à la ville, quelle qu'elle soit, où siége le gouvernement. C'était, pour les Soung, la ville de *Lin-gan-fou ;* sous les *Yuen* ou Mongols, *Hăng-tcheou-loú*, et aujourd'hui : 杭州府 *Hâng-tcheou-foù* (lat. 30° 20'20" ; long. 117° 47' 34").

Pĕ-yèn étant, comme nous l'avons dit dans la note précédente, resté à la tête de son armée du midi, au lieu d'aller dans le nord pour combattre *'Haï-tou* (Caïdou), reçut l'ordre à la 7e lune de l'année 1275, de marcher sur *Lin-gan*, la capitale des Soung, et de s'en emparer. Son lieutenant A-tchou continuait d'attaquer *Hoaï-nân*, et Alihaïya s'emparait de la province de Hoû-nân. Pĕ-yèn, avant de marcher sur la capitale des Soung, voulut ne pas laisser des places importantes non encore conquises derrière lui. « Il passa le Kiâng (il se trouvait alors sur la rive gauche), divisa son armée en trois corps ; l'aile droite partit de *Kien-khăng* et marcha sur *T'ou-soung-kouan*, qui fut prise (*Soung-kiâng*, du côté de la mer) ; son aile gauche sortit de *Kiang-ping-haï*, et se dirigea sur *Hoa-ting* (département de *Sou-tcheou*) avec Fan Wen-hou pour commandant de l'avant-garde ; le corps du centre se dirigea sur *Tchâng-tcheou*, avec Liu Wen-hoan pour chef d'avant-garde. Tous ces corps devaient marcher en avant par diverses voies et se rejoindre à une période fixée devant *Lin-gan.* » (*Li taï ti wâng nien piao*, sub anno).

L'armée de Pĕ-yèn fut réunie devant cette place dans les premiers mois de 1276. Dès la 11e lune, l'impératrice régente avait envoyé à l'armée de Pĕ-yèn un exprès porteur d'un manifeste avec le sceau impérial, pour l'offrir au général en chef en signe de soumission (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 43 v°). Pĕ-yèn reçut l'un et l'autre. La lettre portait « que le souverain du royaume des Soung, Hien (nom qui signifie « enfant incapable de s'occuper des affaires du gouvernement »), lui présentait les témoignages les plus respecteux d'estime et de considération. » Il y eut de longs pourparlers avec les ministres du jeune empereur, qui cherchaient à gagner du temps. Mais Pé-yèn ne se laissa pas endormir. A la 3e lune il prit possession de la capitale des Soung. Le petit empereur *Hien*, avec l'impératrice régente, toute la famille impériale et les princes du sang, furent envoyés à la cour du nord (à Khoubilaï-Khaân).

On ne retrouve pas dans l'histoire chinoise l'anecdote racontée par Marc Pol sur le nom de Pé-yèn. Cette anecdote est très-vraisemblable ; mais les historiens ne l'ont pas rapportée, parce qu'ils ne l'auront pas jugée digne de la gravité de l'histoire.

L'entrée de Pé-yèn dans *Lin-gan* fut noble et digne. « L'étendard figurant des lions et des ours, « et le grand tambour, insigne du général en « chef (*tá tsiang k'hí koù*), le précédaient. Il « était suivi à droite et à gauche par les grands « dignitaires chefs de dix mille familles (*wén* « *hoù*), qui formaient ailes. Il parcourut ainsi « toute la ville de *Lin-gan ;* alla observer la « marée montante (le mascaret), dans le *Tché-* « *kiâng*. Ensuite il gravit le *Pic des lions* (*Sse-* « *tse-foung*) pour contempler la forme et l'éten- « due de *Lin-gan ;* puis il assigna à tous les gé- « néraux les fonctions qu'ils devaient remplir. « Dans le même temps des membres de la famille « impériale des Soung furent entraînés dans un « soulèvement. Pé-yèn chercha de tout son pou- « voir à les apaiser. Le lendemain le général « Pé-yèn quitta *Lin-gan* . » (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 24 v°.)

avec maintes genz avec lui, et s'en parti ; et s'enfui [y] es illes de la mer occeanne en Ynde. Et la royne qui remest [z] en la cité se pourchaçoit [13] de deffendre à son povoir comme vaillante dame [aa]. Or demanda la dame aus astronomiens qui gaaneroit [bb], et comment il avoit nom? Et l'en dist qu'il avoit nom Baian cent iex [cc]. Tantost [14] comme la royne ouy qu'il avoit nom ainssi, tantôt li remembra qu'il lui toudroit [dd] son royaume. Si se rendi audit Baian, et puis tout son royaume et touz les autres cités et chasteaus que onques n'y furent deffense [15]. Et certes ce fu bien grant conquest, car ou monde n'avoit royaume qui tant vausist [ee]. Et y avoit tant de tresor que c'estoit merveille [ff] ; et si vous dirai comment.

En ces provinces getent les enfans tantost [gg] comme il sont nez ; et ce fait le menu pueple qui ne les pueent [hh] nourrir (7). Et le roy les faisoit touz prendre et faisoit escripre de chascun en quel signal [16] et en quel planete il estoient nez ; et les faisoit nourrir par pluseurs lieus (8). Et quant uns riches homs n'avoit nul enfant si

[y] Id. *fouy*. — [z] Mss. B. C. *demoura*. — [aa] Ms. C. *qu'elle estoit*. — [bb] Ms. B. *gaingneroit*. — [cc] Id. C. *yeux*. — [dd] Id. *toldroit* (enlèveroit); ms. C. *devoit tollir*. — [ee] Mss. B. C. *vaulsist* (valût). Le ms. C. ajoute : *la moitié*. — [ff] Ms. C. *Car sachiez que le roy avoit si desmesurement grant tresor que c'estoit une grant merveille*. — [gg] Mss. B. C. *si tost* (aussitôt). — [hh] Id. *puet*.

---

[13] *S'efforçait*. — [14] *Aussitôt*. — [15] (Sic Mss. A. B.) *Il n'y eut plus de résistance nulle part*. — [16] *Sous quel signe du zodiaque*.

Le *Supplément* au *Thoung kian khăng moŭ* (k. 22, fol. 29) porte de plus : « L'impératrice « mère, l'impératrice et l'empereur, désirèrent « avoir une entrevue (avec le général en chef) ; « Pĕ-yên la refusa avec persistance en disant : « Je ne suis jamais entré à la cour ; j'ignore le « cérémonial que l'on observe dans ces entre- « vues. » — Le lendemain il quitta *Lin-gan*. »

(7) Marc Pol est probablement le premier Européen qui ait parlé de cette coutume déplorable d'abandonner les nouveau-nés quand les parents ne peuvent les nourrir. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; mais on l'a beaucoup exagérée. La loi chinoise n'autorise pas ce fait, pas plus qu'en Europe, où l'exposition et l'abandon des enfants sont encore assez fréquents. Mais l'autorité du père de famille en Chine étant beaucoup plus grande qu'en Europe, la répression de ce crime y est moins suivie.

(8) Cette peinture que Marc Pol fait des qualités bienfaisantes du dernier empereur de la dynastie des Soung, dont le règne eut quelque durée (probablement *Tou-tsoung*, 1265-1274), fait grand honneur à son caractère. Les historiens chinois ne lui ont pas été aussi favorables ; ils disent « qu'il continua les errements de son pré- « décesseur *Li-tsoung*, dont le règne sans vigueur « et sans talents avait laissé l'empire tomber en « décadence. Comment, ajoutent-ils, aurait-il « pu le relever de son abaissement ? *Tou-tsoung* « n'était pas dépourvu de toute qualité ; mais il « se croisa les bras (*koùng chèou*), et s'aban-

aloit au roy ; et s'en faisoit donner tant comme il vouloit. Et quant il estoient granz si marioit le masle à la femelle, et leur donnoit du sien assez [ii]. Encor faisait le roy une autre chose. Quant il chevauchoit parmi la cité, et il veoit [17] aucune petite maison, si demandoit pourquoy elle estoit si petite, si l'on li disoit qu'elle estoit d'un povre homme qui n'avoit de quoi haucier [jj] la. Si que le roy li donnoit assez de quoy faire la [kk]. Et par ceste raison n'y avoit en toute sa maistre cité du royaume de Manzi, laquelle a nom Quinsay, nulle maison qui ne fust belle [ll].

Cest roy se faisoit servir de vallez [mm] et de damoiselles plus de mille [nn], qui touz estoient vestuz [oo] richement. Si maintenoit son regne en si grant justice que l'en ne trouvoit nul qui feist mal (9). Et estoit la cité si seure que l'en laissoit la nuit la porte ouverte; les maisons et les estaus [18] plains de toutes riches marchandises (10). Nuls ne porroit conter la grant richesce ni la grant bonté des genz de ce païs.

Or vous ai conté du regne; si vous conterai de la roine. Sachiez qu'elle fu menée au grant Kaan. Et quant il la vit, si la fist honnourer et servir moult richement comme grant dame qu'elle estoit. Mais le roy son mari n'issi onques [19] plus des isles [pp] de la mer;

[ii] Le ms. C. ajoute ici : (tant de sien) *que il se pouvoient bien vivre à leur aise. En ceste manière en alevoit* (élevait) *bien chacun an .xx. milles que masles et femelles.* — [jj] Ms. B. *hauchier la;* ms. C. *la faire greigneur comme les autres.* — [kk] Le ms. C. porte : *Et maintenant commandoit que elle fust faite belle et grant comme les autres ; et il paioit les despens. Et se il avenist que la petite maison fust à ung riche homme, si lui commandoit que maintenant la feist faire lever.* — [ll] Le même ms. ajoute encore ici : *et grant, sans les grans palais et les grans hostelz, dont il en y avoit grant planté par la cité.* — [mm] Ms. B. *valles;* ms. C. *varlez.* — [nn] Ms. A. *mil.* — [oo] Le ms. C. ajoute : *de ses robes belles et riches; si que il menoit sa vie moult noblement, et en grant aise et en grant deliz.* — [pp] Ms. A. *illes.*

[17] *Voyoit.* — [18] *Étalages de marchandises.* — [19] *Ne sortit plus.*

« donna aux plaisirs des sens avec les femmes. Il « s'y plongea avec excès. En perdant l'Empire « il n'en éprouva point personnellement les ca- « lamités. Il vécut dans les plaisirs. » (*Sou Thoung kian kang mou*, k. 21, fol. 48 v°. — *Li taï ki ssè*, k. 97, fol. 26-27.)

C'est ainsi que des souverains préparent, sans s'en douter, la chute de leur dynastie et le désordre social.

(9) C'est là un des plus grands éloges que l'on puisse donner à un souverain.

(10) Nous avons entendu dire, par des personnes qui avaient passé plusieurs années en Chine, que dans les provinces où les troubles civils n'avaient pas encore agité la population, la confiance et la sûreté publiques y étaient si grandes que le même fait avait été observé par elles.

ains [20] y morut (11). Et pour ce nous lairons de celui et de sa fame [qq] et de ceste matiere, et retornerons à notre conte, por con-

qq Ms. B. *femme*; ms. C. *la Royne*.

20 *Mais*.

(11) Pĕ-yèn, qui avait été appelé à la cour de Khoubilaï-Khaân, y arriva à la cinquième lune de l'année 1276, avec le jeune roi *Hien*, auquel le souverain mongol ne voulut conserver que le titre de *Koúng*, « duc » du royaume de *Ying*, ou « de la Mer ». L'impératrice mère y arriva en même temps. Khoubilaï reçut le jeune monarque dans la « salle d'audience de la grande paix » (*taï 'án tien*). Lorsque les généraux de la cour des Soung furent aussi arrivés à *Chang-tou* (la résidence d'été), l'empereur demanda à ces généraux pourquoi ils avaient cédé si facilement à ses troupes. Ils lui répondirent que c'étaient le premier ministre *Kia Sse-tao* qui avait livré le royaume, parce qu'il n'avait honoré que les gens de lettres (*wên ssé*) et qu'il faisait peu de cas des hommes de guerre. Ceux-ci, qui depuis longtemps étaient mécontents de cet état de choses, avaient tourné vers lui leurs espérances parce qu'il savait apprécier leur état. L'empereur leur fit répondre : « *Sse-tao* vous a justement appréciés. *Sse-tao* « n'avait fait que dépasser la mesure ; mais, vous, « pourquoi avez-vous trahi votre maître (*litt.* « pourquoi avez-vous *tourné le dos* à votre maître)? Si vous avez dit vrai, *Sse-tao* a certai« nement bien agi en vous traitant avec si peu « de considération. » (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 45 v°.)

Ces paroles de Khoubilaï-Khaân sont authentiques, puisqu'elles sont reproduites par l'histoire officielle de sa dynastie, écrite longtemps après sa chute. Quelle sanglante critique de ces hommes sans principes qui suivent tous les drapeaux quand ils pensent y trouver leur profit ! Et c'est l'ennemi auquel ils se livrent qui leur donne en face cette rude leçon de morale !

Ce petit discours du souverain mongol, aux généraux de l'empereur des Soung, rappelle ces vers que Corneille, dans sa tragédie de *la Mort de Pompée*, met dans la bouche de César s'adressant à Septime :

....Allez, Septime, allez vers votre maître :
César ne peut souffrir la présence d'un traître,
D'un Romain lâche assez pour servir sous un roi,
Après avoir servi sous Pompée et sous moi.

Le jeune empereur des Soung, âgé de sept ans, auquel l'histoire donne le nom de règne de *Koung-tsoung*, fut reçu avec beaucoup d'égards par Khoubilaï, ainsi que la grande impératrice (*Tai hoán*), veuve légitime de l'avant-dernier empereur *Li-tsoung* (1225-1264) et l'impératrice grand'mère (*taï heou*), seconde femme du même prince, mère du dernier empereur *Toutsoung*. « Khoubilay, dit Gaubil (*Hist. des Mon*« *gous*, p. 178 n.) envoya au-devant du jeune « prince son premier ministre ; et la princesse de « *Hongkila*, impératrice et première femme de « Houpilay, ordonna à un seigneur de fournir à « la mère de *Congtsong* tout ce qui lui serait « nécessaire, d'une manière conforme à son « rang. »

Pé-yèn, qui venait de conquérir un nouveau royaume à Khoubilaï, fut aussi reçu par lui avec beaucoup de distinction. Lorsqu'il fit son entrée à la cour, l'empereur ordonna que cent des principaux mandarins allassent au-devant de lui pour lui servir de cortége, et les plus grands honneurs lui furent rendus.

Marc Pol se trompe quand il fait l'une des impératrices mères des Soung, femme du jeune prince qui s'était réfugié avec un autre frère dans la province du Fo-kien, et qui fut d'abord nommé « lieutenant général de l'Empire des Soung », par les principaux chefs restés fidèles. Ce prince, frère de *Kong-tsong*, emmené à la cour mongole, et âgé seulement de *neuf* ans, fut reconnu empereur des *Soung* à *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province en question, où un nouveau gouvernement des *Soung* fut organisé, le trône ayant été considéré comme vacant, par suite des événements qui avaient fait emmener captif le jeune empereur *Hien-ti* (ou *Kong-tsong*) à la cour mongole. L'histoire officielle chinoise donne à ce nouvel empereur des Soung le nom de *Touan-tsoung*, et son règne ne commence,

ter de la grant province du Manzi, et leur coustumes et leur manieres; [et iront tout ordonneement. Si commencerons au commencement : c'est à la cité [rr] de Coguigangui, de là où nous partimes pour conter vous comment la dite province du Manzi fu conquestée.

[rr] Cette liaison de texte manque dans les mss. A. et B.

selon l'usage, qu'en 1277, quoiqu'il eût été reconnu à la 5[e] lune de l'année 1276.

Poursuivi dans le *Fo-kien* par les généraux mongols, le jeune prince fut embarqué à la 12[e] lune sur un navire, pour se réfugier dans la province de *Kouang-tcheou* (Canton). Ce navire faillit périr d'un coup de vent. Le jeune prince tomba dans la mer; il en fut retiré à demi mort; une grande partie de ses troupes périt. Une partie de son entourage voulait qu'on allât se réfugier dans le royaume de *Tchen-tching* (la Cochinchine). Un des ministres du jeune empereur fut envoyé dans ce pays pour y préparer sa réception; mais il ne revint pas.

A la troisième lune de l'année 1278, les troupes mongoles reprirent la ville de *Kouang-tcheou* (Canton). L'empereur *Touan-tsoung* se retira dans une petite île déserte appelée *Kang-tchouen* (lat. 21° 08′; long. 108° 53′), et y mourut à la quatrième lune, âgé de onze ans. Son jeune frère fut alors proclamé empereur sous le nom de *Ti-ping* (l'empereur *p'ing*). Ce jeune prince fut emmené, à la 5[e] lune, sur une montagne appelée *Yaï-chân*, située dans un promontoire à l'ouest de la ville actuelle de Macao (lat. 22° 30′; long. 110° 12′). L'impératrice sa mère, qui n'avait pas voulu quitter ses deux derniers fils, l'accompagnait.

A la 1[re] lune de l'année 1279, une flotte mongole nombreuse, avec une armée navale, se présenta en vue de la montagne de *Yaï-chân*. Le combat s'étant engagé entre cette flotte et celle des Soung, cette dernière fut mise en déroute. Le premier ministre des Soung, nommé *Lou Sieou-fou*, voyant tout perdu, fit jeter à la mer sa femme et ses enfants, et d'un ton ferme dit au jeune empereur : « Les affaires de l'État sont arrivées à leur dernière extrémité; Votre Majesté « (*pi hia*) doit mourir pour l'Empire. L'empereur « *Tĕ-yéou* (*Hien-ti*) s'est déshonoré grandement « (en se livrant aux Mongols); Sire, vous ne devez pas renouveler une pareille honte. » Après avoir dit ces paroles, il prend le jeune empereur sur ses épaules, et se précipite avec lui dans la mer. La plupart des ministres et des employés du prince suivirent cet exemple. Hong-fou, l'amiral mongol, prit huit cents navires. Pendant sept jours on vit sur la mer flotter les cadavres de plus de cent mille hommes qui se noyèrent. On reconnut celui du jeune empereur avec les sceaux de l'Empire. *Chi-kiaï* (*Tchang Chi-kiaï*, le général en chef des Soung) les recueillit, et rejoignit avec eux le vaisseau de l'impératrice mère (*taï feï*), avec le désir de l'exhorter à faire installer un nouvel empereur de la famille. L'impératrice mère, en apprenant la mort de son fils, s'efforça de contenir sa grande douleur et dit : « Tant de personnes ont déjà supporté pour nous « les plus grandes tribulations et même la mort « que, véritablement, pour vouloir prolonger la « durée de notre famille (sur le trône) on ne ferait « que tout réduire en un morceau de chair. Maintenant il n'y a plus d'espoir (*kin woû wáng i*). » Et aussitôt elle se précipita dans la mer pour y trouver la mort. (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 57; *Sou Thoung kian kang mou*, k. 22, fol. 49.)

Ainsi finit la dynastie des Soung. Cette dynastie, qui était la dix-neuvième, après une durée de trois cent dix-neuf ans, pendant lesquels la littérature chinoise et principalement la philosophie jetèrent le plus vif éclat, était allée s'éteindre dans les flots de la mer méridionale, dernier et lointain refuge d'un pouvoir expirant qui n'avait cessé de reculer devant ces hordes de barbares, dont l'audace, après avoir porté le fer et la flamme sur toutes les nations civilisées de l'Asie, menaçait encore d'envahir l'Europe, à peine sortie de la barbarie. L'histoire en est encore à chercher quelle est la cause de ces grands fléaux, qui paraissent de temps en temps sur la scène du monde, et qui menacent d'anéantir à jamais, comme les laves brûlantes du Vésuve, tous les monuments de la civilisation humaine qu'ils trouvent sur leur passage.

CHAPITRE CXXXIX.

Ci dit de la cité de Coguigangui.

Coguigangui[a] si est une moult grant cité si comme je vous ai conté ça arriere (1), qui est à l'entrée de la province de Manzi[b]. Il sont idolastres[c] et font ardoir les corps mors ; et sont au grant Kaan. Il y a moult[d] de navie[1], si comme autrefoiz vous ai conté et dit qu'elle est sur le grand flun de Caramoran (2). Et si vous di que il en vient en ceste cité moult grant quantité de marchandises, pour ce que elle est le chief de regne[e] de celle part (3). Car moult de cités font porter leur marchandises en ceste dite cité, pour ce que elle est sus ce flun ; et s'en va[2] par maintes citez, là où l'en veut. Encore sachiez que l'en fait moult de sel en ceste cité qui en donne à plus de quarante autres citez, dont le grant Kaan a moult tres grans rentes (4).

CXXXIX. — [a] Ms. C. *Coyganguy*. — [b] Le ms. C. ajoute : *et est vers seloc* (le sud-est). — [c] Mss. A. C. *ydres*. — [d] Mss. B. C. *grant quantité*. — [e] Ms. C. *clef du royaume*.

CXXXIX. — [1] *Navires*. — [2] *On s'en va de là.*

CXXXIX. — (1) *'Hoaï-gan-fou*. Voir ci-devant p. 452, note 4.

(2) Le *Hoâng-hô*, ou fleuve Jaune.

(3) Sous les Mongols du temps de Marc Pol, la ville de *'Hoaï-gan* était, comme nous l'avons déjà dit, un chef-lieu de « circuit » (*loû*), dépendant du gouvernement de *Hô-nân* (« midi du grand fleuve »). Ces *Loû* ou « Circuits » étaient des circonscriptions administratives d'une grande étendue, venant immédiatement après les Gouvernements ou *Sìng*, au nombre de douze pour toute l'étendue de l'Empire mongol de Chine. C'est pourquoi Marc Pol dit que la ville de *'Hoaï-gan-loû* était *le chef de règne de celle part*, c'est-à-dire, de cette partie du gouvernement du *Ho-nân*. Elle n'est pas précisément située sur le fleuve Jaune, qui en est à une distance d'environ deux lieues, au nord-ouest ; mais elle est reliée à ce grand fleuve par le « Canal impérial » qui la rend très-commerçante, et la met en communication avec les villes les plus populeuses de l'Empire.

(4) La ville de *'Hoaï-gan* avait sous sa dépendance du temps des Mongols, et a encore aujourd'hui la ville chef-lieu de canton, nommée *Yen-tching* « la ville du Sel », située sur le fleuve *Sin-yang*, qui a son embouchure à quelque distance dans la mer (lat. 33° 21′ 55″ ; long. 117° 40′ 22″). Cette « ville du Sel » (*Yen-tching*) communique par des fleuves, des lacs et des canaux avec *'Hoaï-gan* et toutes les grandes villes de cette partie de l'Empire. C'est là le grand marché du *Sel*, que l'on nomme *Yên kiâng poû*, le « Marché du sel par les fleuves ».

Du temps des Mongols de Chine, il y avait une « Direction du sel pour les deux *'Hoaï* » (c'est-à-dire les provinces actuelles de *Hô-nân* et de *Kiang-sou*, comprenant les contrées situées au *nord* et au *sud* du fleuve *'Hoaï* ou *Hoaï-hô*). « En 1269, un délégué du président du ministère des finances, qui avait l'administration des transports par eaux, fut le premier chargé de cette « Direction ». De ce moment, jusqu'en 1277, les droits perçus par le gouvernement sur

Or vous ai dit de ceste cité; si vous dirons avant d'une autre cité, laquelle a à nom Pauchin.

CHAPITRE CXL.

Ci dit de la cité de Pauchin.

Quant l'en se part de Coguiganguy [a], si chevauche l'en par selouc [b] une journée, par une chauciée [1] qui est à l'entrée du Manzi; et ceste chauciée est faite de moult belles pierres (1). Et de l'une

CXL. — [a] Ms. C. *Coyganguy*. — [b] Ms. B. *la province*; ms. C. *seloc* (sud-est).

CXL. — [1] *Chaussée.*

le sel, ne furent pas inscrits sur les registres d'une manière fixe et déterminée. On peut seulement en conclure que la quantité exploitée fut réellement très-grande. Depuis cette dernière époque l'augmentation porta les produits jusqu'à 650,075 *yin*. » (*Yuen sse*, k. 97, fol. 15.)

La même histoire officielle de la dynastie mongole de Chine nous donne (k. 94, fol. 14) le produit des salines des deux '*Hoai*, et leur *revenu* pour l'État. « En 1276, il fut ordonné au directeur de l'enclos ou du parc au sel nommé *Kiuma-li* (ou *Koumari*) de suivre, pour la perception des droits, les anciens règlements des Soung, et de les appliquer. Chaque *yin* de sel pesait 300 *kin* (180 kilogrammes, le *kin* composé de 16 onces chinoises, estimé à 600 grammes). Son prix était de 8 *liang* (60 fr. environ) en *papier-monnaie* des années *tchoung-thoung* (1260-1264, voir ci-devant p. 319). En 1277, on établit une « Direction générale des transports des deux *Hoaï* », et on porta le poids du *yin*, de 300 à 400 *kin* (240 kilogrammes). En 1279, les registres officiels portent une vente de 587,623 *yin*. En 1281, il y eut une augmentation qui la porta à 800,000 *yin*. En 1289, il y eut une diminution de 150,000 *yin*. En 1293, les populations de *Siang-yang* (ville importante de la province de *Hou kouang*, dont il sera question au ch. CXLI) ayant changé leur genre de nourriture, et s'étant approvisionnées de *sel* à *Yang-tcheou* (voir chapitre CXLIII), l'augmentation de la vente fut de 8,200 *yin*. »

Des détails semblables sont donnés pour toutes les autres provinces de l'Empire de Khoubilaï Khaân. On voit que Marc Pol avait raison de dire que les droits *sur le sel* de '*Hoaï-gân*, c'est-à-dire, de sa juridiction comme chef-lieu de « circuit », produisaient de *très-grands revenus* au grand Khaân. Ainsi, en 1281, à l'époque de Marc Pol, le montant de la vente fut de 800,000 *yin*, de 240 kilogrammes chacun, dont le prix, fixé à 60 fr. le *yin*, donne une somme de 48 millions de francs pour les seules salines des deux '*Hoai*. Aussi les historiens chinois disent-ils : « De toutes les branches de revenus de l'État, aucune n'est à comparer au *sel* pour les larges profits qu'il lui rapporte. » (*Yuen sse*, k. 94, fol. 8 v°.)

CXL. — (1) La chaussée dont il est ici question est celle du « Canal impérial » (*Yûn-hô*). L'histoire des Mongols entre dans beaucoup de détails, comme nous l'avons dit (ch. CXXXVII, *note* 2) sur la création, l'amélioration et l'entretien des cours d'eaux sous le règne de cette dynastie. On trouve (k. 65, fol. 14) des renseignements sur le « Canal impérial » ou « canal des transports » (*Yûn-hô*) du nord de *Yâng-tchéou*, où nous sommes maintenant. Il y est dit que du temps des Soung, qui avaient précédé les Mongols, on avait employé des troupes à le nettoyer. *Chi-tsou* (Khoubilaï) reprit l'œuvre des Soung, et *en consolida successivement les chaussées*. C'est là précisément le travail que mentionne Marc Pol; car le Canal de transports qui part de

part et de l'autre de la chauciée, si a yaue ; ne en la province l'en ne puet entrer, fors que par ceste chauciée. Au chief de ceste journée treuve l'en la cité de Pauchin (2) moult belle. Il sont ydres et font ardoir les corps mors et sont au grant Kaan ; et leur monnoie est de chartres. Il vivent de marchandises et d'ars ; et ont soie en grant habondance dont il font draz de soie à or assez, et de moult de manieres et de beaulx. [De chose de quoy l'en doit vivre ont il à grant planté [c]].

Autre chose n'y a à conter, et conterons d'une autre cité dite Caiu.

CHAPITRE CXLI.

Ci dist de la cité de Cayu.

Et quant l'en se part de la cité de Pauchin si chevauche l'en par seloc [a] une journée ; adonc si treuve l'en la cité de Cayu [qui est moult grant et noble [b]] (1). Et sont idolastres [c] ; et ont monnoie de charte, *et sont au grant Kaan* [d]. Il vivent de marchandises et d'ars. [Et si ont grant habondance de toutes chosez de vivre. Ilz ont poisson oultre mesure, et ont chace de bestez et d'oyseaulx

[c] Ms. C. Ce passage manque dans les mss. A. B.
CXLI. — [a] Ms. A. *Selau* ; ms. B. *la chaucée*. — [b] Ms. C. — [c] Mss. A. C. *ydres*. — [d] Ms. C.

Yang-tcheou, dans la direction du *nord*, jusqu'au *Hoâng-hô*, traverse le pays le plus marécageux, et le plus rempli de lacs et d'eaux dormantes de toute la Chine. C'est là aussi que les travaux d'art pour l'endiguement et l'écoulement des eaux, pour les utiliser au service des transports, ont été les plus longs et les plus coûteux.

(2) 寶應 *Pao-ying*, aujourd'hui chef-lieu de canton (*hien*), dépendant du département de *Yang-tcheou*, province de *Kiang-sou* (lat. 33° 15'; long. 117° 00'). Sous les Mongols, cette ville portait également le nom de *Pao-ying*, qu'elle avait reçu sous les Thâng, et était chef-lieu de canton. En 1279, ce nom cependant fut changé momentanément en celui de *Gân-i*, « qui convient au repos », et la ville fut élevée au rang de chef-lieu de département (*foù*). Mais en 1283 elle redevint « chef-lieu de canton », dépendant de *Kao-yéou*, alors chef-lieu de département. Cette dernière ville est celle-là même dont il va être question (*Yuen sse*, k. 59, fol. 22 v°. — *Taï thsing i thoung tchi*, k. 49, fol. 4).

CXLI. — (1) 高郵 *Kao-yeou*, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (*tcheou*) du même département que la ville précédente (lat. 32° 47'; long. 117°). En 1277, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » (*loú*) ; mais en 1284 elle fut réduite au rang de chef-lieu de département (*foù*), dépendant du « Circuit » de *Yang-tcheou* (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 49, fol. 3 ; *Yuen sse*, k. 59, fol. 22). Cette ville est située sur le Canal impérial et près du grand lac de ce nom.

en grant quantité [e]]. Et sachiez que l'en auroit bien pour un Venicien gros d'argent trois bons faisans.

Or nous partirons d'icy et irons avant ; et vous conterons d'une autre cité qui a nom Tiguy.

CHAPITRE CXLII.

Ci dist de la cité de Tiguy.

Quant l'en se part de la cité de Cayu, si chevauche l'en une journée par selouc, [tousjours trouvant casaus et champs et belles gaaingneries [a]]. Et adonc treuve l'en la cité de Tiguy, qui n'est mie trop grant ; [mais elle est moult plantureuse de trestoutes chosez [b]]. Et les gens sont idolastres [c], et ont monnoie de chartretes ; [et sont au grant Kaan ; et vivent d'ars et de marchandise ; car il s'y fait moult marchandises. Et si ont navie assez dudit grant flum [d]]. Et sachiez que à la senestre partie, vers soleil levant, loing d'icy trois journées, est la mer occeanne. [Jusques à la cité, de toutez pars se fait sel en grant quantité ; car il y a de moult bonnes salines [d]]. Et si y a une cité qui a nom Tinguy [e] (2), qui est moult noble [f]. Et

[e] Ms. C.

CXLII. — [a] Ms. C. — [b] Ms. C. — [c] Mss. A. C. *ydres.* — [d] Ms. C. — [e] Mss. A. B. *Sigui*; ms. C. *Tiguy*. Dans Grynæus et Ramusio *Tingui.* — [f] Ms. C. *qui moult est grant et riche et noble.*

CXLII. — (1) 泰 州 *Taï-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de *Yang-tcheou* (lat. 32° 30′ 22″ ; long. 117° 27′ 55″). Sous les Mongols, en 1277, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » (*loú*) ayant une administration générale importante. En 1284, sa dénomination fut changée en celle de *tcheou*, « chef-lieu d'arrondissement », dépendant de *Yang-tcheou loú* (*Yuen sse*, k. 59, fol. 20). Elle commandait à deux cantons : *Haï-ling* (« plage de la mer »), et *Jou-ko.*

(2) 通 州 *T'oung-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement indépendant de la province de *Kiang-sou* (lat. 32° 03′ 40″ ; long. 118° 21′ 10″). Il a sous sa juridiction deux cantons : *Jou-kao* et *Taï-hing*. Sous les Mongols, en 1278, on l'érigea en « Circuit » (*loú*) avec une administration générale. En 1284, cette ville redevint chef-lieu d'arrondissement, dépendant du « Circuit » de *Yang-tcheou*, et commandait à deux cantons : *Thsing-'haï* (la « mer tranquille »), et *Haï-men* (la « porte de la mer »). Le commerce du poisson et du *sel* lui procurait de grands profits. Les marchands pour en acheter s'y rassemblaient en foule (*Taï thsing i thoung tchi*, k. 55. — *Yuen sse*, k. 59, fol. 20).

C'est par incident que Marc Pol mentionne ici la ville de *Thoúng-tcheou*, (dont le nom est mal écrit dans les mss.), et comme faisant un grand commerce de *sel*. Elle n'est toutefois dis-

en ceste cité a tant sel[g] que toute la province en a assez. Et si vous di, pour certain, que le grant Kaan en reçoit grant rente[h]. Il sont idolastres[i], et ont monnaie de charte.

Or nous partirons d'icy et retournerons à Tiguy, qui bien vous en ai dit et conté cy dessus. Si vous diray d'une autre cité qui a nom Janguy.

CHAPITRE CXLIII.

Cy dist de la cité de Janguy.

Quant l'en se part de Tiguy l'en chevauche une journée [par seloc[a]]; et au chief de ceste journée treuve l'en la cité de Janguy[b] (1),

[g] Ms. C. *se fait tant de sel.* — [h] Id. *en a si grant rente, et si merveilleusement est grande, que à paine le pourroit l'en croire, qui ne le verroit.* — [i] Mss. A. C. *ydres.*

CXLIII. — [a] Ms. C. — [b] Cette partie de phrase manque dans le ms. A.

tante au sud du territoire de *Tai-tcheou* que de 90 *li* (environ 9 lieues) ; et la mer en est seulement éloignée au nord-est de 110 *li* (11 lieues).

CXLIII. — (1) 揚州府 *Yang-tcheou fou*, aujourd'hui chef-lieu de département de la province de *Kiang-sou* (lat. 32° 26′ 32″ ; long. 117° 04′ 13″). Sous les Mongols ce fut un « chef-lieu de Circuit » (*Yang-tcheou loû*) dépendant du grand gouvernement du *Hô-nân* (le « midi du *Hoâng-hô* »), et du *Kiâng-pĕ* (le « nord du *Kiâng* »). Toutefois, selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (k. 59, fol. 19), dans les commencements de la treizième année *tchi-youan* (fin de 1275, commencement de 1276) on l'établit « chef-lieu d'un gouvernement particulier, relevant de *Taï-tou* (la capitale mongole : *tchi taï toû toû fou*). De plus on l'établit aussi « gouvernement général administratif de *Kiâng hoaï*, et autres lieux » (*Kiâng hoaï tèng tchoŭ hing tchoûng tchoû sing*). Ce ne fut qu'en 1277, qu'il devint le « Circuit » de *Yang-tcheou* avec une administration générale (*yoûng-tcheou loû thoung koùan foù*). En 1278, on y rattacha la « Direction de sûreté générale du Cercle de *Hoaï-toung* » (de l'Orient du *Hoaï* : *Hoai-toung tao siouen weï ssé*). En 1282, cette « Direction de sûreté générale provinciale », avec l'administration générale de ce propre circuit, fut rattachée à la province de *Tchi-li*. » (*Yuen sse*, k. 59, fol. 19.) Chaque année on voit un changement opéré dans son organisation administrative, que nous croyons inutile de rapporter ici. On y comptait une population de 249,466 familles et de 1,471,194 bouches, comprenant les femmes et les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge viril.

Nous avons voulu constater ces faits d'après l'histoire de la dynastie officielle mongole, parce qu'ils confirmeront indirectement ce que dit Marc Pol : que la ville de Janguy, ou *Yâng-tcheou*, était un des *douze* « gouvernements » de l'Empire mongol (*Sìng*) dont nous avons donné l'énumération précédemment (p. 333 et suiv.). Elle fut en effet, comme on l'a vu ci-dessus, érigée au commencement de 1276, en « Chef-lieu d'un gouvernement particulier », ne relevant que du gouvernement central de la capitale ; puis ensuite, dans la même année, en « Chef-lieu du gouvernement général » (*Sìng*) de *Kiâng-hoaï* et autres lieux ; ce qui le constituait effectivement l'un des *douze Sìng*, ou « gouvernements généraux » de l'Empire mongol de Chine. Quoique dans l'année 1277 on ait transféré ailleurs le « gouvernement général » de cette province, cette ville resta cependant le *siége* d'une grande administration exceptionnelle, qui comprit, en 1278, une « Direction de sûreté générale », laquelle relevait toujours du gouvernement central. On a

[qui moult est grant et noble [c]], laquelle a seigneurie sus .xxvij. cités, qui sont moult bonnes ; si ce que ceste cité de Janguy est moult puissant. Et si siet [en ceste cité [d]] uns des .xij. barons du grant Kaan; [car elle est eslevée pour un des .xij. sieges [e]]. Il sont idolastres [f] et ont monnaie de chartretes. Et ot seigneurie, Marc Pol, en ceste cité, trois ans [g] [accompliz, par le commandement du grand Kaan. Il vivent de marchandises et d'ars, car l'en y fait harnois de chevaliers et d'hommes d'armes en grant quantité. Car en ceste cité, et environ des appartenances, demeurent gens d'armes assez que le seigneur y fait sejourner [h]] (2).

[c] Ms. C. — [d] Ms. C. — [e] Id. — [f] Ms. A. C. *ydres*. — [g] Le ms. C. porte : « Et si vous dy que ledit messire Marc Pol, cellui meisme de qui nostre livre parle, sejourna, en ceste cité de Janguy .iij. ans, etc. » — [h] Ms. C. Ces dernières phrases, entre crochets, manquent dans les mss. A. et B. de même que dans les deux mss. français et latin publiés par la Société de géographie.

donc des données certaines pour établir que ce fut dans les années 1276-1278 que Marc Pol fut chargé par Khoubilaï Khaân des importantes fonctions (fonctions toutes de confiance) de Gouverneur de *Yâng-tcheou*, et des *vingt-sept* villes qui dépendaient de son ressort, sur lesquelles Marc Pol *eut seigneurie trois ans* comme il le dit laconiquement.

La ville de *Yâng-tcheou* s'était rendue aux Mongols, en automne, à la 7e lune de l'année 1276, après une défense vigoureuse et prolongée de *Li Ting-tchi*, général des Soung, qui avait quitté cette ville pour aller rejoindre le jeune empereur dans le *Fo-kien*; toutes les autres villes précédemment décrites, ou étaient déjà au pouvoir des Mongols, ou se soumirent en même temps. C'est donc immédiatement après la conquête de cette province, en 1276, que *Yâng-tcheou* fut érigé en Chef-lieu de gouvernement de ces pays nouvellement conquis. Si Marc Pol ne fut pas le premier « Gouverneur » (comme cela est très-probable, Marc Pol n'étant arrivé en Chine, avec son père, que dans l'été de 1275) il ne tarda pas à être nommé à ce commandement important par Khoubilaï, puisque ce même gouvernement n'eut son siége à *Yâng-tcheou* que pendant 1276, quoiqu'en 1277, et dans les années suivantes, l'administration qui y fut établie eût encore conservé, comme on l'a vu, une grande importance.

Yâng-tcheou est aujourd'hui une ville très-peuplée et très-marchande ; elle est, dit un missionnaire (*Mém. sur les Chinois*, t. VIII, p. 298), « une des plus grandes villes que nous ayons « vues. Les fermiers du *sel* y ont bâti pour l'em« pereur une maison de plaisance, qui surprend « d'autant plus que jusqu'alors on n'a rien vu « qui l'égale. C'est la copie de *Haï-tien* (*Yuen-« ming-yuen*, incendié en 1860), autre maison « de plaisance, à deux lieues de Pé-king, où « l'Empereur demeure ordinairement, et dont le « F. Attiret, cet excellent peintre, qui a osé « refuser le bouton de mandarin, a donné une « belle description.

« La maison de plaisance de *Yang-tcheou* « occupe plus de terrain que la ville de Rennes. « C'est un amas de monticules et de rochers « qu'on a élevés à la main, de vallons, de ca« naux, tantôt larges, tantôt étroits, tantôt « bordés de pierres de taille, tantôt de rochers « rustiques semés au hasard, d'une foule de bâ« timents tous différents les uns des autres, de « salles, de cours, de galeries ouvertes et fer« mées, de jardins, de parterres, de cascades, de « ponts bien faits, de pavillons, de bosquets, « d'arcs de triomphe. Chaque morceau n'est que « joli et de bon goût, mais c'est la multipli« cité des objets qui frappe. »

(2) *Yâng-tcheou*, après la conquête, ayant été

Autre chose n'y a qui à ramentevoir face. Si vous conteray avant et vous diray de .ij. grans provinces qui du Manzi meismes sont, qui sont vers ponent. Et vous dirai avant de la cité qui a nom Nanghin[1].

CHAPITRE CXLIV[a].

Cy dist de la cité de Nanghin.

Nanghin[b] (1) est une province vers ponent, moult noble. Il sont idolastres et ont monnoie de chartres, et sont au grant Kaan; et vivent d'ars et de marchandises[c]. Il y a grant habondance de soie,

[1] Ms. A. *Siguy*, le chap. CL suivant immédiatement. Il y a ici une grande lacune dans le ms. A. parce que le copiste, faisant un gros bourdon, saute au chap. CL, où la cité de *Siguy* est décrite. La même lacune (qui se trouve au milieu de la page du folio 59 r°) n'existe pas dans la Table des chapitres placée au commencement du ms.

CXLIV. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Mss. B. C. *Manghin.* Le texte fr. de la S. G. et celui de Ramusio portent *Nanghin*, que nous avons adopté. — [c] Le ms. B. porte seulement : *il sont idolâtres et vivent d'ars.*

créé, comme on l'a vue plus haut, le centre d'une « Direction générale de sûreté », pour ces mêmes pays nouvellement conquis, le gouvernement mongol dut y entretenir d'assez nombreuses troupes, ainsi que dans les environs; ce qui confirme de la manière la plus évidente le dire de Marc Pol.

CXLIV. — (1) 安慶 *Gân* ou *Ngân-khing*, aujourd'hui chef-lieu de département de la province de *Kiâng-nân*, ou plutôt de *Ngân-hoeï* (lat. 30° 37′ 10″; long. 114° 44′ 13″). Du temps des Soung, cette ville se nommait déjà *Ngân-khing foù*. Sous les Mongols en 1276, aussitôt après la conquête, on y établit une « Direction de pacification » (*gân fou ssé*). En 1277, cette ville devint le « chef-lieu du circuit » de *Ngân-khing* (*Ngân-khing loú*, dépendant du gouvernement ou *Sing* du *Hô-nân*), avec une administration générale qui relevait de la « Direction de sûreté et de protection de *Khi-hoang* ». Cette Direction cessa d'exister en 1286 pour rentrer dans la province de *Tchi-li*. On y comptait 35,106 chefs de familles, et 219,490 bouches non soumises à la capitation (*Yuen sse*, k. 59, fol. 18 v°. — *Ta thsing i thoung tchi*, k. 56).

Marsden, trompé par la consonnance du nom de *Nân-king* (capitale méridionale sous les *Ming*), dit que, par la ville que Marc Pol nomme *Nanghin*, « on doit *incontestablement* entendre *Nankin* (must be unquestionably be meant Nankin), primitivement le nom de la province à laquelle la dynastie régnante a donné le nom de *Kiang-nan*. » Baldelli Boni, M. Bürck, M. V. Lazari et d'autres commentateurs de Marc Pol, ont suivi l'opinion de Marsden, ne se doutant pas que la ville de *Nan-king*, aujourd'hui *Kiang-ning fou*, n'a été nommée ainsi que sous la dynastie des *Ming* (son nom administratif était même, sous cette dynastie : *Ying thien fou*); et que, sous les Mongols, du temps de Marc Pol, cette même ville se nommait *Tsï-khing*. L'opinion de Klaproth, déjà combattue par M. Lazari (p. 371), que le *Nanghin* de Marc Pol était la ville de *Kaï-foung fou*, située dans la province du *Hô-nân*, sur la rive droite du fleuve *Hoâng-hô* ou « fleuve Jaune » (lat. 34° 52′ 05″; long. 112° 13′), par la seule raison que cette ville avait été la « capitale méridionale » : *Nân-king*, de la dynastie des *Kin* ou d'*Or*, détruite par les Mongols, n'est pas plus admissible, quoique cette même ville ait conservé jusqu'à la 25° année du règne de

car il en font draps d'or et de soie de toutes manieres moult beaux. Et si ont grant marchie de tous blez et de toutes choses de vivre; car moult est plantureuse province[d]. Et si ont venoison assez [et lyons aussi. Et si a grans marchans et riches, dont le seigneur en a grant prouffit d'euls, des droits de la marchandise que ilz achetent et vendent[e]].

Or nous partirons de cy, car il n'y a autre chose qui à conter face. Et vous conterons de la tres noble cité de Saianfu, qui bien fait à conter en notre livre; car trop est grant fait à conter de son affaire[f].

CHAPITRE CXLV[a].

Cy dist de la très-noble cité de Saianfu et comme elle fut prise par les engins qui furent dreciez devant ladite cité.

Saianfu (1) est une moult grant cité et noble, qui a toute seigneurie sur douze citez grans et riches; et si y fait l'en grant marchandises et grans mestiers[b]. Ilz sont idolastres[c] et ont monnoie de chartre, et font ardoir les corps mors (2). Ilz sont au grant

[d] Ms. B. *Il y a soie a grant foison de quoy il font draps de soie de toutes manieres. Et y a grant foison de blez. Et si y a venoissons.* — [e] Ms. C. Ce qui est entre crochets manque dans le ms. B. — [f] Tout ce paragraphe se trouve ainsi rédigé dans le ms. B. *Or nous partirons d'icy; si vous dirons de tres noble cite de Saianfu.*

CXLV. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Ms. C. *ars.* — [c] Id. *ydres.*

Khoubilaï-Khaân (1288) le nom de *Nân-king-loû*, chef-lieu du « circuit » de Nan-king. Si Marc Pol avait eu en vue cette ancienne et célèbre capitale où se trouvait *déjà* une synagogue et une nombreuse colonie de Juifs au neuvième siècle de notre ère, il ne se serait pas borné à lui consacrer quelques lignes assez indifférentes de son Livre et il n'eût pas manqué de rappeler ses *Rois d'Or*.

CXLV. — (1) 襄陽 *Siâng-yâng*, aujourd'hui chef-lieu de département dépendant de la province de *Hou-pĕ* (lat. 32° 06′ 00″; long. 109° 45′ 16″). Sous les Mongols, ce fut le chef-lieu du « Circuit » de *Siang-yâng* (*Siâng-yâng loû*), dépendant du gouvernement (*Sîng*) du *Hŏ-nân*, et du *Kiâng-pĕ*. Elle avait alors sous sa juridiction *huit* « arrondissements » et *quatre* « cantons » (*Yuen sse*, k. 59, fol. 14 v°).

(2) Marsden témoigne ici une certaine surprise de voir Marc Pol répéter son observation ordinaire relative à l'usage qu'avaient les Chinois de son temps, surtout dans les contrées sujettes aux inondations, de brûler les morts; et il cite cependant un passage de Van Braam (*Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de la Chine*, publié en français par Moreau de Saint-Méry; Philadelphie, 1797-1798, 2 vol. in-4°), qui prouverait que cette coutume existe encore aujourd'hui en Chine : « Les Chinois montrant une extrême vénération pour leurs morts, cette manière, qu'on pourrait appeler indécente par rapport à eux (celle de laisser les cercueils ex-

Kaan. Ilz ont soie assez, et font draps de soie [d] moult beaux. Et si ont venoison assez. Ceste cité a toutes les choses qui à noble cité convient. Et sachiez qu'elle se tint trois ans contre le grant Kaan, puis que [1] le Mangy fu rendus (3). Et tousjours li faisoient, les gens du grant Kaan, grans assaulx; mais ilz ne la povoient assegier [e] pour les grans eaues parfondes qui sont entour. Et vous di que jamais ne l'eussent prise se ne fust une chose que je vous diray.

Sachiez que quant l'ost [2] du grant Kaan ot [3] esté entour ceste cité [f] .iij. ans, et que il ne la povoient prendre, si en furent moult

[d] Ms C. *et d'or.*—[e] Le ms. C. ajoute : *que d'une part; ce estoit vers tremontane; car de toutes les autres pars y a grans lacs et parfons dont ils avoient vitailles et toutes autres choses à leur voulente.* — [f] Id. *demourez au siege de cette cite.*

CXLV. — [1] *Depuis que.* — [2] *L'armée.* — [3] *Eut.*

posés en plein air) m'étonnait beaucoup. J'en cherchai donc la raison, et l'on me dit que les terres étaient si basses qu'on ne pouvait pas inhumer les corps, parce qu'ils seraient dans l'eau; idée que les Chinois ne peuvent adopter, puisqu'ils sont persuadés que les morts aiment un séjour sec. Après un certain temps, les cercueils ainsi laissés en champ ouvert, sont *brûlés avec le cadavre qu'ils renferment;* on en recueille les cendres qu'on met dans des urnes recouvertes et qu'on enfouit ensuite à demi dans la terre. J'ai vu le long de ma route des urnes ainsi disposées. C'est pour la première fois que j'ai appris aujourd'hui que l'usage du *brûlement des corps* et celui de recueillir leurs cendres avait lieu à la Chine comme chez les Grecs et les Romains. Je ne me rappelle pas du moins que, dans ce que j'ai lu autrefois sur la Chine, il soit fait mention de rien de semblable. » (T. I, p. 358 de l'édition de Philadelphie.)

(3) Selon l'histoire officielle de la Chine, le siége de la ville de *Siáng-yâng* commença par un ordre de *Chi-tsou* (Khoubilaï-Khaân) à la 9[e] lune de l'année correspondante à 1268 de notre ère, et finit par la reddition de la ville, après l'usage des nouveaux engins de guerre, à la 2[e] lune de l'année 1273. Il dura 1611 jours.

On a vu précédemment (ch. CXXXVIII, n. 6, p. 458) que la capitale des *Soung* (*King ssè*), fut prise par le général Pĕ-yèn, à la 3[e] lune de l'année 1276, trois ans *après* la prise de *Siáng-yâng*. Ou Marc Pol est tombé dans l'erreur, en disant que cette dernière *tint trois ans* contre le grand Khaân, *depuis* que le Mangy, c'est-à-dire l'empire des Soûng, fut entièrement conquis, ou bien il n'a voulu parler que de la conquête d'une partie seulement de cet empire; mais alors la date du siége de *Siáng-yâng* (1268-1273), donnée par les historiens officiels chinois, ne correspond plus avec celle de la présence en Chine des Poli, qui étaient alors en Europe, puisque, selon le récit de Marc Pol lui-même (v. ch. IX, p. 15 et 16 *n.*, et ch. XI, *n.* 1), ils se trouvaient en Arménie, en route pour retourner en Chine, lorsqu'ils y apprirent l'élection du pape Grégoire X, qu'ils avaient attendue près de deux ans à Venise; et cette élection eut lieu le 1[er] septembre 1271. Il en résulte que leur voyage pour retourner en Chine près du grand Khaân, ayant duré *trois ans et demi* (ch. XIII, p. 21), ils ne furent de retour en Chine que dans le milieu de l'année 1275, deux ans après la prise de *Siáng-yâng*.

Il est bien vrai que les dates en général données par Marc Pol, dans les copies que nous avons de son livre, reculent les événements de huit à neuf ans (voir ch. IX, *n.* 2), ce qui leur donne une suite assez régulière, mais ce qui en même temps les met en désaccord aussi bien avec les historiens européens qu'avec les historiens chinois.

courroucie. Si distrent[g] messire Nicolas Pol et messire Maffe[h], au grant Kaan, que ils feroient, se il lui plaisoit, engins par lesquelz ilz feroient tant que la cité se rendroit. Quant le grant Kaan l'oy, si en ot[3] moult grant joie (*). Adonc firent, les deux freres, appa-

g Ms. B. *dist.* — h Le ms. C. ajoute : *son frère, et messire Marc, filz audit messire Nicholas; ceux de qui ce livre est escript.*

(*) Nos mss. diffèrent ici à tel point que nous croyons devoir, vu l'importance du sujet, reproduire intégralement, à partir de la dernière phrase, le texte du ms. C.

« Si distrent adoncques lesdiz messire Nicholas, et messire Maffe, et messire Marc, que il trouveroient une telle maniere de soubtiveté et de engins que la cité seroit prise, et que, par force, elle se rendroit, laquelle soubtiveté et engins l'en appelle mangonniaus, moult beaulx engins et moult nobles, qui getteroient dedens la ville si grans et si grosses pierres que il confondroient tout quanques lesditez pierres attaindroient.

« Quant le grant Seigneur et les autres barons qui illecques tout environ estoient, et ensement (*en même temps*) les messages de l'ost au seigneur, qui là estoient venuz pour lui dire nouvelles que la cité ne se vouloit pas rendre, oïrent ces nouvelles, si s'esmerveillerent moult trestous, pour ce que je vous di que, en trestoutes ces parties, ne scevent que sont mangoniaus, ne engins, ne trabuc; car ilz n'en usoient pas, ne n'avoient acoustumé à user en leurs ostz (*armées*), tant fust pou, pour ce que ne savoient que ce estoient, ne ilz n'en avoient oncquez nulz veuz. Si en furent moult liez et moult esjouiz. Si dist le grant Seigneur aux deux frères, et à messire Marc, que ilz les facent faire et aprester au plustost que ilz pourroient; car le grant Kaan et tous les autres, qui illecques estoient environ, le désiroient moult forment (*fortement*) à veoir; et especiaument pour ce que ce estoit chose nouvelle et estrange, et que oncques maiz n'en avoient nulz veuz.

« Et tout maintenant (*aussitôt*) les trois devant diz firent venir du merrain à leur voulenté, qui estoit moult bon à ce faire. Et sachiez que il avoient avecquez eulx .ij. hommes qui estoient de leur mesgnie (*suite*), qui savoient et entendoient de ce service aucune chose. L'un estoit crestien nestorin, et l'autre estoit alemant de Alemaigne ; crestien (*non nestorien*). Si que, entre ces .ij. et les autres .iij. devant diz, en firent faire .iij. moult beaulx et moult grans, desquelz chascun gettoit la pierre qui pesoit plus de .iij.c. (*trois cents*) livres chascune. Et la véoit (*voyoit*) l'en voler moult loing, desquelles pierres il en y avoit plus de .lx. routes que tant montoit l'une comme l'autre. Et quant il furent faiz et fourniz, le Seigneur et les autres les virent moult voulentiers, et en firent getter plusieurs pierres devant eulz, dont ilz se firent moult grant merveilles, et loerent (*louèrent*) moult celle oeuvre. Et commanda, le Seigneur, que maintenant fussent portez à son ost (*son armée*) au siege de la cité. Et quant il furent à l'ost, si les firent drecier, et aux Tartares sembloit la greigneur merveille du monde, pour ce que ilz n'estoient pas acoustumez de veoir si faite besoingne nulle foiz.

« Et que vous en diroie je? Quant ilz furent dreciez, si furent tenduz; si getterent chascun une pierre dedens la cité ; et feurent les pierres aux maisons; et rompirent et confondirent tout; et firent moult remour (*bruit*) et grant tempeste. Et quant les gens de celle cité virent celle male aventure, ne oncques n'avoient veu ne oy telle chose, si en furent moult esbahiz, et se firent moult merveille comment ce povoit estre. Ilz furent moult espovantez, et furent à conseil ensamble, et ne savoient comment il se peussent deffendre de ces grosses pierres qui leur venoient. Et cuidoient que ce leur

reillier merrien[4] et firent faire grant perrieres et grans mangoniaus[5], et les firent asseoir en divers lieux entour la cité. Quant ly sires et ses barons virent ces engins dressier et getter les pierres, si en orent moult grans merveille, et moult voulentiers les regarderent. Car moult leur estoit estrange chose, pour ce que onques mais[6] n'avoient veu ne oy parler de tielx[7] engins. Si getterent, cil engins, dedens la cité et abatoient les maisons à trop grant planté, et tuoient gens à merveilles. Et quant les gens de la cité virent celle male aventure, que oncques n'avoient veue ne oye, si furent moult esbahy, et avoient moult grant merveille comment se povoit estre. Et cuidoient tuit estre mort par ces pierres. Et tuit vraiment cuidoient que ce fust enchantement (4).

fust fait par enchantement. Si se virent à si mal party que ilz cuidoient bien estre mors. Si pristrent conseil; et chascun si acorda que il se rendroient en toutes manieres, et envoieroient messages au seigneur de l'ost; et si firent ilz, que il se vouloient rendre au grant Kaan, en la maniere que les autres citez s'estoient rendues, de la province. Si en fut (le grant Kaan) moult liez, et leur remanda (*fit répondre*) que il le vouloit bien. Si se rendirent et furent receuz comme les autres citez. Et ce avint par la bonté de messire Nicholas, et de messire Maffe son frere, et de messire Marc Pol, filz dudit messire Nicholas Pol, si comme vous avez oy. Et ce ne fut pas petite chose; car sachiez que ceste cité, et ceste contrée, estoit une des meilleurs, et est encore, que le grant Kaan ait; car il en a grant rente et grant prouffit.

« Ore vous avons conté, de ceste cité, comment elle se rendit par les engins que firent les .iij. devant diz. Si vous lairons de ceste matiere, et vous conterons d'une autre cité qui a nom Singuy. »

---

4 *Bois de charpente.* — 5 *Machines pour lancer de grosses pierres.* — 6 *Jamais.* — 7 *Tels.*

(4) D'après le récit de Marc Pol, les engins que son père et son oncle firent construire sous leur direction, pour être employés au siége de *Siang-yang foù*, n'étaient que des *perrières* et des *mangonneaux*, c'est-à-dire, des « machines en bois » qui servaient à *lancer des pierres*. Ces machines furent sans doute mises en usage dans le commencement du siége. Mais, selon les historiens chinois, on y aurait employé aussi des machines à feu ou des canons. Voici comment ces historiens s'expriment :

« Année *kouei-yeou* du cycle (1273), à la 2e lune, *Liu Wen-hoan* rend *Siang-yang* aux *Yuen* ou Mongols.

[*Développement.*] « *Siâng-yâng* était épuisée « du grand siége qu'elle soutenait depuis long-« temps. *Wen-hoan* (le gouverneur de la ville) « avait demandé de prompts secours à la *cour* « des *Soung*. *Kia Sse-tao* (le premier ministre), « qui avait jusque-là toujours empêché que l'on « ne fît droit à ses demandes, adressa un placet « à l'empereur pour le prier de l'envoyer lui-« même sur la frontière au secours de la place ; « mais en secret il fit en sorte de se faire rete-« nir à la cour, sous le prétexte que sa présence « y était indispensable. La ville ayant été ouverte « par des brèches, elle devait succomber. Le « général en chef des Mongols, *Ali-haï-ya*, avait « dirigé tous ses moyens d'attaque contre *Siâng-yâng* (la ville de *Fan-tching*, située en face, de

Si pristrent conseil et accorderent [8] qu'il se rendroient et envoierent messaiges au seigneur de l'ost [9] qu'il se vouloient rendre au

[8] *Décidèrent entre eux.* — [9] *Au commandant en chef de l'armée de siége.*

« l'autre côté du *Han-kiang* étant prise). Dans « l'intérieur des *p'ao* (ou machines à lancer des « pierres) il se produisait, par le frottement des « pièces de bois (*tsiaó licoù*), un bruit si considérable qu'il ressemblait à celui du tonnerre. « Tous les généraux jugèrent alors, par la grande « épouvante qui se produisit de toutes parts, « que la ville serait obligée de se rendre. *Ali-haï-ya* s'avança jusque sous les murs de la « ville. Il fit connaître à *Wen-hoan* un écrit du « souverain mongol qui l'engageait à rendre la « place. *Wen-hoan* céda, et se rendit au camp du « général mongol. En apprenant cette nouvelle, « *Sse-táo*, s'adressant à l'empereur (des Soung), « lui dit : — Moi, votre ministre, j'avais de« mandé, dès le commencement, de me rendre « en personne à la frontière (pour défendre « *Siáng-yâng*). Votre Majesté ne me l'a pas per« mis. — L'empereur se détournant fit prompte« ment sentir à son ministre de sortir de sa pré« sence. Il était en effet difficile de croire que la « fourberie pût aller jusque-là. » (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 24-25.—*Sou Thoung kian kăng moù*, k. 21, fol. 44-45.)

On voit, d'après ce passage des historiens officiels chinois que nous avons cherché à traduire aussi littéralement que possible, que les 砲 *p'áo*, ou engins à lancer des pierres, n'étaient pas des *armes à feu*, comme on l'a supposé. Cependant nous trouvons dans un ouvrage chinois intitulé : *Hoáng tchão li kì thoú chĭ*, ou « Modèles figurés des objets de toutes natures conformément aux rites, à l'usage de l'empereur et de la cour » (16 vol. in-4°, édit. imp., de 1759), un passage remarquable (section des « Instruments de guerre »; k. 16, fol. 1 et 2) qui ferait supposer que l'on employa de véritables « canons à feu » au siége en question. Nous croyons devoir en donner ici une traduction intégrale, comme étant l'une des pièces les plus importantes pour « l'histoire des armes à feu ».

« On fait remarquer que, dans la « Section de « la guerre » de l'histoire officielle des Ming (*Ming « sse p'ing tchi*) les (machines), que l'on appe« lait anciennement *p'áo*, étaient toutes des « machines à ressort qui lançaient des pierres « (*ì ki fă chĭ*). Dans les commencements de la « dynastie *Yuen* (mongole) on se procura des « *p'áo* de guerre du *Si-yŭ* (l'Asie occidentale). « Ce fut au siége de *Thsaï-tchéou*, ville appar« tenant à la dynastie des *Kin* (aujourd'hui *Jou-« ning fou* (*), de la province du *Hó-nán*) que « l'on fit pour la première fois usage du feu « (dans ces *p'áo* ou canons). Toutefois l'art de « les fabriquer ne s'est pas transmis. On s'en « servit même rarement par la suite.

« Arrivant aux *Ming* on voit que *Tching tsou* « (1403) pour conquérir le *Kiao-tchi* (la Cochin« chine) se procura des *p'áo* ou « canons » qui « furent nommés des « *p'áo* ou canons reten« tissants à mouvements surnaturels » (*chin ki « thsiáng p'áo*).

« La règle est de placer isolément les parcs de « cette artillerie merveilleuse (*chin ki*). Ceux qui « sont les plus habiles dans cet art, qui en possè« dent le mieux la pratique, donnent à ces ma« chines de guerre une forme propre à produire « les plus grands effets, en même temps qu'ils « emploient pour les confectionner du cuivre « rouge. Dans les interstices apparents, ceux qui « emploient du fer se servent de fer doux et « malléable pour consolider (ces machines); le « fer de l'Occident est le meilleur qui puisse « être employé à cet usage.

« En second lieu viennent les grands et petits « *p'áo* qui ne sont pas de la même espèce. Pour « les grands, des chars servent à les manœu« vrer ; quant aux petits, on se sert, tantôt de « formes de bois (de simples affûts), tantôt de « pieux enfoncés en terre, tantôt d'un simple « levier. Les grands sont avantageux pour la dé« fense des places ; les petits pour les guerres de « campagne. L'usage de ces derniers est très« utile à une armée en marche.

« La 8° année *kia thsing* (1529), on fabri« qua des *p'áo* ou « canons » que l'on nomma

(*) Lat. 33° 01'; long. 112° 01'. Le siége de cette ville eut lieu en 1233 de notre ère. Voir *Li taï ki sse*, k. 96, f° 30.

grant Kaan, en la maniere que les autres citez de la contrée avoient fait. Et ainsi le firent et furent receus et tenus comme les autres citez. Et ce avint par la grant paour des engins.

Et sachiez que ceste cité et sa contrée est une des meilleurs

« « canons français » (*) (*Fo-lang-ki-p'ao*), que le général en chef faisait placer sur ses flancs pour les protéger. *Fo-lang-ki* (ou *F'-rang-ki*) est un nom de royaume (**). A la fin de la période *tching-te* (vers 1521) les vaisseaux de ce royaume étant arrivés à *Kouang-toung* (Canton), on obtint d'eux un modèle de leurs canons, et on en fabriqua de pareils en cuivre, ayant une longueur de cinq ou six pieds. Les gros pesaient mille *kin* et plus (504 kil. 789); les petits, 150 *kin* (75 kil. 718).

« Dans les années *wen-li* (1573) des vaisseaux du grand Océan occidental (l'Europe) étant arrivés de nouveau (à Canton), on obtint d'eux de grands canons que l'on disait « des barbares rouges »; ces canons avaient une longueur de deux *tchang* et plus (7 mètres 364), et leur poids allait jusqu'à 3,000 *kin* (1514 kilogr. 367 gr.). Ils pouvaient percer une muraille de pierres, et la renverser comme par un coup de tonnerre, à quelques dizaines de *li* de distance (plusieurs lieues).

« *Kieou-sun* dit, dans son *Ta hio yen i pou*, que, du temps des Mongols, des hommes commencèrent à fabriquer des « canons » (*p'ào*) pour battre en brèche *Siâng-yâng*. Le « Répertoire des pourquoi des siècles » (*Chi yin moù*) dit que les *p'ào* ou « canons » de *Siâng-yâng* avaient la même forme que les *p'ào* de nos jours. On employait pour les fabriquer du cuivre, ou du fer, façonné comme un tube, dont on remplissait l'intérieur avec la poudre et des pierres arrondies (***); et on en fermait l'embouchure. A l'un des côtés communiquait une mèche. On se servait du feu pour le faire partir. »

Si l'on s'en rapportait à ces autorités, les engins employés au siége de *Siâng-yâng*, par les Mongols, auraient été de *vrais canons* comme ceux de nos jours, se chargeant dans l'intérieur avec une matière inflammable détonante, qui faisait partir le projectile lorsqu'on mettait le feu à la mèche. Ce n'étaient pas là les *perrieres* et *mangoniaus* dont parle Marc Pol, et que son père ainsi que son oncle firent construire avec des pièces de charpente, peut-être au commencement du siége, car ils n'étaient pas en Chine à la fin de ce même siége. Ces mêmes armes à feu, ou d'autres semblables, furent aussi employées comme on l'a vu précédemment (chap. LXXVI, note 4, p. 239), en 1287, par l'armée mongole, dans une attaque nocturne du camp de *Nayan;* et antérieurement, en 1283-4, dans une expédition contre le Japon, dont il sera parlé ci-après (chap. CLVIII-CLIX). On peut consulter, sur la question de l'origine et de l'usage des armes à feu de guerre, le savant ouvrage de MM. Reinaud, et Favé colonel d'artillerie, intitulé : *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*, etc., 1 vol. in-8° avec planches; et surtout leur article sur les mêmes sujets inséré dans le *Nouv. Journ. asiatique*, année 1849.

Quant au *premier modèle* de canon fourni aux Chinois par le capitaine d'un *vaisseau français* arrivé au port de Canton vers 1521, lequel canon français rappelait par sa forme ceux qui avaient été employés au siége de *Siâng-yâng*, c'est une particularité très-curieuse qu'il reste à constater historiquement. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'un vaisseau de guerre français se soit rendu au port de Canton vers 1521; toutefois ce pourrait être aussi un des vaisseaux du célèbre navigateur portugais *Magalhaens* ou Magellan, qui franchit en 1520 le détroit portant son nom, et qui, dans cette même année, découvrit les *îles Philippines*. Dans ce cas même, l'assimilation faite par les historiens chinois des canons employés au siége de *Siâng-yâng* en 1273, avec les canons du vaisseau français, n'en aurait pas moins de valeur.

(*) 佛郎機砲 *Fo-lâng-kî p'ao.*

(**) 國名也 *koue mîng yè.*

(***) 以藥而以石子 *i yo eûlh i chi tse.*

citez que le grant Kaan ait; car il en a moult grant rente et grant prouffit.

CHAPITRE CXLVI [a].

Cy dist de la cité de Singuy.

Et quant l'en se part de la cité de Nanghin (1), et on chevauche .xv. milles [par seloc [b]], si treuve l'en une cité qui a nom Ciguy [c] (2),

CXLVI. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Ms. C. (sud-est). — [c] Mss. B. C. : *Singuy*. Ms. de la Crusca : *Sigui*.

CXLVI. — (1) Marc Pol, arrivé sur les bords du grand *Kiâng*, et *avant* que de le traverser pour décrire les villes et contrées remarquables situées au-delà de ce fleuve, a fait une excursion en dehors de sa direction méridionale, pour nous parler de *deux grandes provinces*, comme il les nomme, situées *vers ponent* ou « l'occident », et qui faisaient partie du *Mangi meismes*, comme il le dit aussi. Effectivement, les « grands Circuits », ou *loú*, dont les villes de *Ngan-khing* et *Siâng-yâng* étaient les chefs-lieux, dépendaient alors du grand « Gouvernement ou *Sing* du *Hô-nân*, comme *Tchi-tcheou*, dont il est question dans ce chapitre, *Hoaï-ngan* (ch. 139), et *Yang-tcheou* (ch. 143). C'est donc pour décrire aussi les villes et les *provinces*, comme il les appelle, les plus importantes du « gouvernement du *Hô-nân* (« midi du fleuve Jaune »), qu'il s'est écarté de sa direction, afin (comme nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois) de comprendre à peu près tous les lieux remarquables de la Chine dans la description qu'il en fait, description plus méthodique et plus complète qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour.

(2) La province de *Ngân-hoei*, dont la ville de *Ngan-khing* est aujourd'hui le chef-lieu, avait, en 1812, une population de plus de 34,000,000 d'âmes. A *quinze* milles de cette même ville, au *sud-est*, est une autre ville de médiocre étendue, que Marc Pol nous fait connaître en passant, et qui ne peut être que la ville de 池州 *Tchi-tchéou*, actuellement chef-lieu d'un département de ce nom, de la province de *Ngan-hoeï*, du *Kiâng-nân* (lat. 30° 45′ 51″ ; long. 115° 07′ 04″). Sous les Mongols c'était le chef-lieu d'un *loú* (« Circuit ») du même nom, qui fut établi en 1277 ; il appartenait au *táo* ou « Cercle » du *Kiâng-nân*. La ville actuelle a 4 kilomètres et demi de circonférence. L'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 62, fol. 11 v°) donne pour cette époque au « Circuit de *Tchi-tchéou* », une population de 68,547 familles, et 366,567 bouches non soumises à la capitation. Pour son état actuel, voir notre *Chine moderne*, p. 84.

C'est dans la ville de *Tchi-tcheou* qu'en 1275, le général *Pĕ-yên*, après s'en être emparé sur les *Soung* (voir ci-devant, ch. CXLVI, note), assista à la cérémonie funèbre du gouverneur civil (qui s'était tué de désespoir), et y accomplit à genoux toutes les cérémonies selon les rites chinois. C'est aussi près de *Tchi-tchéou* sur le *Kiâng* que le même *Pĕ-yên* attaqua la flotte des *Soung* (composée de 2,500 bâtiments de transport), avec sa propre flotte, qu'il faisait appuyer des deux côtés du *Kiâng* par son infanterie et sa cavalerie. Arrivé vis-à-vis de l'île auprès de laquelle le général qui commandait l'armée des Soung s'était rangé avec sa flotte, Pe-yên (qui avait aussi plusieurs milliers de bâtiments de transport à sa disposition) la fit attaquer avec les machines de guerre qui lui avaient si bien réussi au siége de *Siâng-yâng* : c'étaient des canons du plus gros calibre (*). Ces canons jetèrent le dé-

(*) 巨砲 *kiu p'ao.*

qui n'est mie trop grande, mais elle est de grans marchandises, et si y a moult grans navie [1]. Ilz sont idolastres, et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de chartre. Et sachiez qu'elle siet sur le greigneur fleuve [d] qui soit ou monde, et ha [e] à nom Quian [f] (3). Il est bien larges dix milles, et en aucuns lieux moins [g], et a plus de cent journées de l'un chief à l'autre. Et pour ce est, ceste cité, moult marchande ; car par ce fleuve vont et viennent les marchandises de diverses parties du monde ; de quoy elle est moult riche. Et si y a, le grant sire, moult grant rente. Et si vous dy que ce fleuve va si loings, et par tant de contrées, et par tant de terres et de citez que, en verité, il va par ce flun, et vient, plus de naviere et plus

[d] Ms. C. *plus grant flum.* — [e] Id. *a.* — [f] Ms. B. *Hyain.* — [g] Ms. C. *mains.*

CXLVI. — [1] *Navigation.*

sordre et la confusion dans l'armée des Soung, qui fut en grande partie détruite.

(3) 江 *Kiáng.* Ce mot chinois est le nom générique des fleuves, mais, lorsqu'il est employé seul, il désigne le 大江 *Tá-kiáng,* le « grand fleuve » ou « fleuve par excellence », que l'on nomme aussi dans son cours inférieur, 揚子江 *Yang-tse kiáng*, dont il a déjà été question précédemment (ch. CXIII, p. 358, note 4, à laquelle nous renvoyons le lecteur). Ce que dit Marc Pol : de la largeur de ce grand fleuve dans beaucoup de ses parties, de son étendue qui est de plus de 1000 lieues depuis son embouchure dans la mer Orientale, par 32° de latitude nord, et 118° 45′ de longitude est, jusqu'à sa source, située à l'extrémité nord-ouest du Tibet ; du nombre des bâtiments de toutes sortes qui le remontent et le descendent constamment, surtout dans son cours inférieur ; de la quantité de marchandises qui s'y transportent ; du nombre des villes situées sur tout son parcours, toutefois aux distances voulues pour échapper le plus possible à ses débordements ; tout cela, disons-nous, est un peu exagéré, si exagération il y a, surtout pour l'époque de Marc Pol, qui était celle de la conquête de ce vaste empire par les Mongols, et par conséquent du mouvement extraordinaire que cet événement devait produire.

Ce fleuve, qui est la grande artère commerciale de la Chine, partant de l'arête orientale du grand plateau central de l'Asie, coule, dans sa partie supérieure, à travers un pays montagneux où il porte le nom de *Kin-chă-kiáng*, le « fleuve au sable d'or » ; dans la partie inférieure où il porte le nom de *Tá-kiáng*, le « grand fleuve, » ou simplement le *Kiáng*, le « fleuve », il parcourt d'immenses et fertiles plaines. La marée s'y fait sentir jusqu'au lac *P'o-yang*, à 150 lieues de son embouchure. Les vaisseaux le remontent jusqu'au lac *Thoung-ting*, 100 lieues plus haut. Il est large, profond et très-poissonneux ; il a une demi-lieue de large dans une grande partie de son cours, et 7 lieues à son embouchure. Le grand « Canal de transport » qui va de *Hang-tcheou* (à 30°20′20″ de lat. N.) jusqu'à *Thoung-tcheou*, près de *Pé-king* (à 35° 55′ 30″ de lat.) en passant par *Thien-tsin*, traverse ce grand fleuve à *Tchin-kiang fou*, dont il sera question ci-après (ch. CXLVIII). Il n'y a que le fleuve des Amazones et celui du Mississipi dans le nouveau monde qui puissent lui être comparés.

de riches marchandises et de richesses[h], qu'il ne va par tous les fluns et par toute la mer des Crestiens, et ne semble mie flun, mais mer. Et raconte ledit messire Marc Pol, qu'il oy dire à cellui qui pour le grant Kaan gardoit la droiture[2] sur ce flun, que il passoit bien, amont le fleuve, chascun an .cc.m. (200,000) nefs[i], sans celles qui retournent, qui ne comptoient point. Si povez bien savoir que c'est grant chose[j]. Et a bien, sur ce flun, quatre cens grans citez[k], sans les villes et les chasteaux, qui toutes ont navires. Et sont, leurs nefs, faites ainsi comme je vous diray. Elles sont moult grans; si que chascune porte bien .xj.m. à .xij.m. (onze à douze milles) quintaux pesant[l]. Et si ont un arbre[3] seullement et une couverture[4].

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous partirons, et vous dirons d'une cité qui a nom Cugui. Mais avant vous conterons d'une chose que je vous avoie oubliée à compter. Sachiez que ces nefs, qui vont amont ce flun[m], se font tirer, pour ce que l'aigue court trop fort; car autrement ne pourroient elles monter (4).

[h] Ms. C. *plus de navies et plus de chieres choses et de greigneur.* — [i] La version latine de la S. G. porte (p. 422) : « Ego Marcus Paulus vidi in ista civitate plus quam quindecim « millia navium. » L'ancien texte italien : *il Milione* (p. 135), porte : « Io vidi a questa città, per una volta, *mille-cinquecento* navi da portare mercatanzia. » — [j] Le ms. C ajoute : *et va bien, ce flun, par plus de* .xvii. *provinces ;* le texte français de la S. G. dit : « Cest flun ala *por plus de seize provinces.* » Ces leçons sont toutes deux fautives. — [k] Le ms. et l'édition cités portent .cc.; *deus cens.* — [l] Ms. C. *de poiz au compte de nostre pais.* — [m] Id. *celles qui vont contre le cours de l'yaue* (qui remontent le fleuve).

---

[2] *Percevait les droits de navigation.* — [3] *Un mât.* — [4] *Tente ou kiosque*, comme les bâtiments chinois d'aujourd'hui.

(4) La manière de naviguer des Chinois, depuis l'époque de Marc Pol, n'a pas changé. On lit dans la Relation du *Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de la Chine*, par Van Braam Houckgeest, édit. franç., Philadelphie, 1797-1798, in-4°, t. I, p. 313 : — « La manière de gouverner les bâtiments de transport en Chine est très-singulière, mais calculée sur la nature du passage qu'ils ont à faire. Six ou huit hommes les tirent à la cordelle, tandis que quatre autres marchent le long de la digue, à côté du *yacht*, portant deux ancres légères en bois, dont les câbles ou cordes sont attachées à des poteaux bien forts placés sur les gaillards; au commandement qu'en fait le pilote, on met ces ancres à terre pour que la proue ou la poupe soit rapprochée de la digue selon la direction que l'on veut que le bâtiment tienne dans sa course, et afin d'empêcher ainsi que le vent ou le courant ne le jette en travers.

« Leurs cordes de *rotin*, ou (pour parler plus exactement) de *bambou*, sont d'un grand avantage, parce qu'elles réunissent la légèreté et la

Et vous dy que la corde à quoy [n] on les tire a bien trois cens pas de lonc, et n'est d'autre chose que de cannes [5] ainsi faittes : ilz ont canne qui ont bien quinze pas de lonc [o]; et prennent ces cannes et les font fendre de lonc, et lient l'un aveuc l'autre, et en font leurs cordes si longues comme ilz veulent, et sont moult fortes.

CHAPITRE CXLVII [a].

Cy apres dist de la cité de Cuguy.

Cuguy (1) est une petite cité, [et est vers seloc [b]]; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartre; et est sur ce fleuve [c] de-

[n] Ms. C. *dont il se font tirer.* — [o] Le ms. C. ajoute : *si comme je vous ai dit autrefoiz en ce livre.*

CXLVII. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Ms. C. — [c] Id. *flum.*

[5] *De bambous.*

solidité. D'autres cordages manqueraient, fussent-ils de la première ou de la seconde qualité, quand il faudrait maintenir le bâtiment dans le fil du courant. Les poteaux autour desquels ces cordes sont roulées sont les deux pièces de bois les plus pesantes du vaisseau, dont ils pénètrent la capacité. Il y en a aux deux côtés du gaillard.

« Le mât est composé de deux pièces qui se réunissent à leur sommet, mais qui, détachées inférieurement l'une de l'autre, sont fixées dans des colliers de fer sur les deux bords du tillac ; de sorte qu'on peut abaisser le mât en le renversant. En conséquence, il y a, au pied du mât, une autre pièce de bois aussi composée de deux morceaux également joints à leur sommet, où ils forment une fourche sur laquelle est posé un palan pour guinder ou coucher le mât ; opération que ces moyens rendent très-facile.

« La corde par laquelle on tire le navire est faite de l'*écorce de bambou* ; elle n'a que l'épaisseur du petit doigt, et cependant elle est très-forte en même temps qu'elle est très-légère. De tout ce qui croît dans la vaste étendue de l'empire de la Chine, il n'est rien, sans contredit, dont l'utilité surpasse celle du bambou, qu'on emploie à tout, même comme nourriture. On ne connaît presque rien à la Chine de ce qui a quelque usage, soit sur terre, soit sur l'eau, dans la composition duquel le bambou ne soit pas employé, ou à l'utilité duquel il ne soit pas associé. On en construit des maisons entières et tous les meubles qui la garnissent. Dans la navigation, c'est le bambou qui fournit, depuis la cordelle qui tire le frêle esquif jusqu'au câble qui, lié à l'ancre, fait la sécurité du plus gros vaisseau.

« Cet arbre, qui se propage avec une étonnante abondance, et qui croît avec une rapidité remarquable, dès qu'il a été placé dans un terrain favorable, mérite d'être considéré comme un des plus grands bienfaits que la nature ait accordés au sol de la Chine ; aussi les Chinois en marquent-ils une vraie reconnaissance en en multipliant sans cesse le précieux usage. Je doute qu'aucun point du globe offre, dans le règne végétal, une substance qui ait une utilité aussi générale que celle du *bambou*, que ses qualités rendent bien supérieur à mon faible éloge. »

On nous pardonnera cette longue citation, qui donne une idée si juste des usages si nombreux auxquels les Chinois savent appliquer le bambou. Cet arbre si utile devrait bien exciter l'intérêt de notre « Société d'acclimatation ».

CXLVII. — (1) 瓜州 *Koua-tcheou*, pe-

vant dit. Et en ceste cité se recueillent grant quantité de blez, et de ris, qui se portent à la grant cité de Cambaluc, pour la court du grant Kaan; pour ce que de ceste contrée viennent li grain qui

tite ville de la province de *Kiâng-sou*, située au midi de *Yang-tcheou* (voir ch. CXLIII) sur la rive gauche du *Kiâng*, que, selon le texte français publié par la Société de Géographie (p. 165), on *traverse* pour se rendre de *Caigui* (*Koua-tcheou*) à *Chinghianfu* (*Tching-kian fou*) décrite dans le chapitre suivant.

Koua-tcheou n'est pas mentionnée dans la *Section de Géographie* de l'Histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*), ni dans la Géographie impériale, comme étant une ville de trop peu d'importance; mais elle figure sur la carte du département de *Yang-tcheou fou*, de la même grande Géographie.

Van Braam (*lieu cité* précédemment, p. 329) parle ainsi de *Koua-tcheou* :

« Peu après notre départ, nous avons passé la ville de *Koua-tcheou*, située au nord du *Kiang*; elle a un rempart très-étendu, qui annonce cependant la caducité en plusieurs endroits. La digue se trouve précisément entre la ville et la rivière.

« Une demi-lieue plus loin, nous avons côtoyé une île très-élevée composée de rochers, et placée vers la rive méridionale. Le côté occidental de l'île va en pente; mais, à l'opposite, son bord est escarpé. Cette île, appelée *Kiang-tsang-tsi* (lisez : *Kín-chân*, « montagne d'or », comme son nom est écrit sur les cartes chinoises), fut choisie par un des empereurs pour être un lieu de plaisance. On y a bâti en conséquence plusieurs édifices, qui, lorsqu'on vient de l'ouest, offrent un superbe spectacle, et ont l'aspect d'une petite ville. Tous les bâtiments du même côté ouest sont placés le long de la pente du rocher, et, pour ainsi dire, les uns au-dessus des autres, et construits en briques. Leurs toits sont couverts de tuiles vertes et jaunes vernissées; quelques-uns en ont cependant qui sont de couleur rouge ordinaire.

« On aperçoit au sommet du rocher plusieurs dômes, et au nord une tour bien entretenue. Il y a des bâtiments dans les différents points de la circonférence du rocher, où sa déclivité a permis d'en placer; et, comme il est perpendiculaire du côté de l'est, les beaux bâtiments de cette face, qui sont aussi les principaux édifices impériaux, sont construits sur une portion plane au pied du rocher. Le point par lequel on aborde dans l'île étant au nord-est, on y a construit un large escalier de pierre, partant du bord de la rivière. Une balustrade aussi de pierre, destinée à la sûreté des personnes, règne sur le bord du chemin, qui lui-même contourne l'île entière, et passe par-dessus des canaux voûtés, qui servent de conduits à l'eau des pluies. Dans d'autres points, où des fentes de diverses parties du roc interrompaient ce chemin, on les a maçonnées afin de le rendre uni et commode. Enfin, pour donner encore plus de sécurité aux passants, une autre balustrade borde à l'est le haut du rocher, au point où commence son escarpement. Sur ce sommet sont bâtis plusieurs superbes édifices. »

On ne peut méconnaître, dans cette description pittoresque, la *petite cité* et l'*île de roche* dont parle Marc Pol dans ce chapitre. Cette même île est nommée dans la Géographie impériale (k. 37, fol. 7), 金山 *Kín chân*, la « montagne d'or ». Le Monastère bouddhique dont parle aussi Marc Pol, et qu'on y voit encore, est nommé : 金山寺 *Kín chân ssé*, le « monastère de la montagne d'or ». Il fut fondé sous le règne de la dynastie *Tçin* (de 265 à 419 de notre ère). Il possède une cloche qui se fait entendre sur les deux rives du grand fleuve. Sous les Soung, on le nommait le « temple du dragon nageant ». L'empereur *Khang-hi*, la vingt-troisième année de son règne (en 1684), voyageant dans les provinces méridionales de la Chine, visita ce monastère, comme le porte une inscription placée à son entrée; c'est depuis cette célèbre visite que le rocher situé au milieu du fleuve a été nommé *Kín chân*, la « montagne d'or »; et le couvent bouddhique construit sur ce rocher : *Kín chân ssé*, « monastère de la montagne d'or » (*Yuen sse*, k. 46, fol. 24).

ont mestier pour la court du grant Kaan [d]. Et si vous dy que li grans Sires a fait faire telles voies et telles ordonnances par yaues douces et par lacs, de ceste cité jusques à Cambaluc, par grans fossés qui vont de lieu en aultre [e]; si que les grans nefs toutes chargées peuvent aler de ceste cité de Cucuy jusques à la grant cité de Cambaluc (2). [Et aussi y peut aler par terre, car de ces

[d] Le ms. C. ajoute : *et se porte par engin, et non par mer, par flums et par lacs.* — [e] Id. *le Seigneur a fait faire ces voies et ordonnées, de celle cité jusques à Cambalut; car il y a grans fosses et larges et parfondes, de l'un flum à l'autre, et de l'un lac à l'autre; si que l'yaue est parmy les fossez; si que il semblent grans flums.*

(2) L'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*) donne (k. 64-66) les renseignements les plus étendus et les plus minutieux sur les grands travaux de canalisation exécutés sous le regne de cette dynastie ; un volume entier ne suffirait pas pour les reproduire. Il suffit d'ailleurs de savoir que ces grands travaux auxquels on avait employé forcément des millions d'hommes, qui pour la plupart y périrent, furent entrepris en vue d'approvisionner de grains la capitale de l'Empire mongol, dont la population, comme encore aujourd'hui celle de *Pé-king*, tire presque tous ses moyens de subsistance des provinces méridionales de la Chine. Voici comment les historiens de la dynastie mongole exposent le fait (*Yuen sse*, k. 93, fol. 14 et sq) :

« La capitale des *Yuen* ayant été placée à *Yen* (*Pé-king* de nos jours), elle se trouvait extrêmement éloignée du *Kiâng nân* (« provinces situées au midi du cours inférieur du *Kiang* »), et cependant tous ceux qui, par leurs fonctions publiques, avaient la charge de pourvoir à la subsistance des populations, n'attendaient leurs ressources que du *Kiâng-nân*. Mais, depuis que le ministre *Pĕ-yèn* (voir les notes du ch. CXXXVIII) eut présenté le projet des « transports par mer » (*hàï-yùn*), et que les provinces du *Kiâng-nân* eurent été partagées en « transports du printemps » et en « transports d'été », il arriva, dans la capitale, en une seule année, jusqu'à *trois millions* et plus de mesures (*) de riz. »

Les mêmes historiens donnent ensuite les détails les plus circonstanciés sur les mesures qui furent prises alors pour organiser ce service de transports, non-seulement par la voie de mer, mais encore par les fleuves et canaux déjà construits, et qui le furent par la suite. La ville de *Yang-tcheou*, dont Marc Pol fut trois ans gouverneur (voir ch. CXLIII), fut l'un des principaux centres de direction de ces mêmes transports (*Yuen sse*, k. 96, fol. 15). L'ordre fut donné à trois provinces ou grands gouvernements (*Sìng*) de construire deux mille navires ou bâtiments de transports qui pussent naviguer dans les fleuves et canaux pour pouvoir transporter par cette voie les provisions qui n'étaient pas confiées à la voie de la mer.

Voici un tableau de la quantité annuelle de mesures, ou hectolitres de riz, déclarée avoir été *livrée* aux bâtiments de transports, et de la quantité *arrivée* à sa destination.

ANNÉES.	QUANTITÉS DE *chĭ* OU HECTOL.	
	livrés.	arrivés.
1283	46,050	42,172
1284	290,500	275,600
1285	100,000	90,771
1286	578,520	433,905
1287	300,000	297,546
1288	400,000	397,655
1289	935,000	919,943
1290	1,595,000	1,513,856
1291	1,527,150	1,281,615
1292	1,407,400	1,361,513
1293	908,000	887,591
1294	514,533	503,534

(*) 石 *chi*, mesure de capacité équivalant à 1 hectolitre 3 litres. Ce chiffre de 3,000,000 et plus d'hectolitres de grains dépasse de beaucoup la quantité d'hectolitres de froment consommée annuellement à Paris. Mais les trois millions d'hectolitres de grains se répandaient, sans aucun doute, dans toute la province de *Pé-tchi-li*.

fossez est la terre haulte que l'en va dessus, laquelle fu traite des fossez [1] et est mise d'une part et d'autre [f].]

Et sachiez que à l'encontre de ceste cité de Cucuy, enmy le flun, a une isle de roche en laquelle il y a un moustier d'ydoles, où il y a bien deux cens frères idolastres [g]. Et est ceste abbaye chief de maint aultre moustier d'idolastres [h] ainsi comme entre les crestiens un archevechiez [i] [2].

[Or nous partirons de cy, et du flum, et vous dirons d'une cité qui a nom Chinghianfu.]

[f] Ms. C. — [g] Le même ms. ajoute : *Et si y a aussi ou moustier grant quantité de ydoles.* — [h] Id. *ydoles.* — [i] Ms. C. *archevesque.*

CXLVII. — [1] *La terre extraite des fossés a servi à former des chaussées des deux côtés, sur lesquelles on circule.* — [2] *Archevêché.*

Nous nous bornons ici aux années du règne de Khoubilaï-Khaân. On voit dans les Annales officielles (ib., fol. 18-20) que, sous le règne de ses successeurs, qui continuèrent à faire faire de grands travaux de canalisation, la quantité de riz et autres grains transportée par eau à la capitale, des provinces du *Kiâng-nân*, ne fait que s'accroître, comme sans doute aussi la population de la capitale. Ainsi,

En 1302,	le chiffre	est de	1,383,883	hectol.
1303,	»	»	1,659,491	id.
1305,	»	»	1,843,300	id.
1309,	»	»	2,464,204	id.
1310,	»	»	2,926,532	id.
1319,	»	»	3,021,585	id.
1320,	»	»	3,264,006	id.
1326,	»	»	3,375,784	id.
1329,	»	»	3,522,163	id.

On voit par là quel mouvement de cabotage le transport annuel de telles quantités de provisions devait produire, et comme Marc Pol était bien instruit des faits qu'il nous raconte.

Le mouvement actuel du cabotage sur le grand canal est beaucoup plus considérable encore que du temps de Marc Pol. « Il est prouvé, dit Van « Braam (*Voyage de l'ambassade*, t. I, p. 326), « que l'empereur a besoin de deux cent mille « hommes pour le transport du riz ; et ces hom- « mes, ainsi que leurs familles, sont entretenus « aux dépens de l'État. La quantité de riz en- « voyée annuellement à *Pé-king* est de plus de « sept cent cinquante millions de livres françai- « ses, quantité vraiment étonnante. C'est avec « ce riz qu'on paye la plus grande partie de ceux « qui servent dans l'armée et ceux qui sont atta- « chés à la cour. »

Il en était déjà de même sous les Mongols, du temps de Marc Pol.

Van Braam ajoute : « Toutes les provinces où « l'on cultive du riz doivent délivrer leur con- « tingent, ou dîme des agriculteurs, vers la pro- « vince de *Kiang-nan*, où les bâtiments impé- « riaux viennent le charger. La province de « *Kouang-toung* est la seule exempte de ce tri- « but.

« C'est dans le *Kiang-nan* que sont construits « tous les navires destinés au transport du riz, « et principalement dans le district de *Sou-tcheou* « *fou*. Il en est beaucoup qui sont très-bien peints, « et ornés de dorures et de sculptures. Ils ont de « très-grandes voiles à leurs deux mâts. »

On voit par là de quelle utilité est le « grand Canal » ou « Canal impérial » de la Chine, construit ou restauré en grande partie par l'administration mongole, pour les approvisionnements de la capitale située à l'extrémité nord de ce vaste empire ; et quelle perturbation la révolte des Taï-ping, qui occupent les provinces les plus fertiles, et qui sont maîtres d'une partie du « grand Canal », doit apporter dans le régime des provinces du nord.

CHAPITRE CXLVIII [a].

Cy dist de la cité de Chingianfu.

Chinghianfu (1) est une cité du Manzi; et sont idolastres [b], et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartre. Il vivent de mestiers [c] et de marchandises. Et ont soie assez dont il font draps de soie et dorez de pluseurs manieres. Et si y a grans marchans et riches, et ont assez de venoisons et planté de choses de vivre. Et si y a deux eglises de crestiens nestorins. Et ce fu depuis l'an de notre Seigneur mille deux cens .lxxviij. (1278) ans de Crist [d]; et vous dirons comment.

Il fu voirs [e] que il avint en l'an dessus dit [f] que le grant Kaan y envoya un sien baron qui avoit à nom Marsarguis [g], et estoit crestiens nestorins [h], pour gouverner ceste cité trois ans. Et il le fist ainsi. En ces trois ans qu'il demoura illec, fist faire ces deux egli-

CXLVIII. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Ms. C. *ydres.* — [c] Id. *d'ars.* — [d] Id. *mille* .lx. *et* .xviij. (1078) *ans de Crist en ça.* — [e] Id. *vray.* — [f] Id. *en ladite incarnation.* — [g] Ms. B. Le ms. C. *Marsaquis.* — [h] Ms. C. *crestien nestorin.*

CXLVIII. — (1) 鎮江府 *Tchin-kiang fou*, actuellement chef-lieu du département de la province de *Kiâng-sou* (lat: 32° 14′ 23″; long. 117° 04′ 10″). Sous les Mongols cette ville était le chef-lieu d'un *loû*, « circuit », du même nom, dépendant du gouvernement (*Sing*) de *Kiâng-tche*. Antérieurement, sous les Thâng, ce fut un « campement militaire », avec des fortifications pour défendre le pays contre des invasions maritimes : *Tchin hai kiun*; d'où lui est venu son nom de *Tchin haï* (« qui tient la mer sous son contrôle, en respect »). Sous les Soung qui précédèrent les Mongols, ce fut la ville de *Tchin-kiang fou*. Elle fut élevée au rang de *loû*, « chef-lieu de circuit », l'année 1276. Ce circuit avait alors une population de 103,315 familles, et de 623,644 bouches.

On lit dans Du Halde (*Description de l'empire de la Chine*, t. I, p. 154, édit. de La Haye) : « *Tchin-kiang fou* n'est pas une des plus grandes villes de la province, mais elle est des plus considérables par sa situation et par son commerce : c'est une clef de l'Empire du côté de la mer, en même temps une place de guerre, où il y a une grosse garnison. Ses murailles sont hautes de plus de trente pieds en plusieurs endroits, et faites de briques d'au moins quatre ou cinq pouces d'épaisseur. Les rues de la ville et des environs sont pavées de marbre. Elle est située sur les bords du *Ta-kiang*, qui, en cet endroit, est large d'une demi-lieue, et à l'orient d'un canal artificiel, qu'on a conduit jusqu'à ce fleuve.

« A six cents pas de la rive, on voit dans le fleuve une montagne nommée *Kin chan*, ou montagne d'or, à cause de son agréable situation. Cette île a bien cinq cents pas de circuit; elle est bordée de temples d'idoles et de maisons de bonzes.

« De l'autre côté du fleuve, à une demi-lieue de *Tching-kiang*, est *Koua-tchéou*; quoique ce lieu n'ait pas le nom de *ville*, et qu'il ne passe que pour un *Ma-teou*, ou place de commerce, il est aussi considérable que les plus grosses villes. » (Voir aussi notre *Chine moderne*, p. 72, pour plus de détails sur ce département.)

ses de crestiens que je vous ai dit. Et depuis en ça y ont esté; car avant n'en y avoit nulle (2).

[Or vous lairons de ce à parler. Si vous conterons avant d'une cité qui est moult grant, qui a à nom Chinginguy [1].]

CHAPITRE CXLIX [a].

Cy dist de la cité de Chinginguy.

Quant l'en se part de la cité de Chingianfu et on chevauche trois journées [par seloc [b]] adonc treuve l'en la cité de Chinginguy (1) qui moult est grande et noble [c]. Ilz sont ydolastres [d], et ont mon-

[1] Ms. C.

CXLIX. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. A. — [b] Ms. C. — [c] Ms. C. *toutez foiz trouvant villes et chasteaux, de grans marchandises et de grans ars.* — [d] Id. *ydres.*

(2) On ne trouve ni dans la Géographie impériale, ni dans l'histoire officielle de la dynastie mongole, la mention que des chrétiens nestoriens aient eu deux églises à *Tchin-kiang fou*, à une époque quelconque, et qu'un Syrien nommé *Mar Saquis*, ou plutôt : *Mar-Sarghis*, ait été gouverneur, ou préfet de la même ville, après la conquête mongole, qui eut lieu en 1276. Toutefois ce silence des historiens chinois n'infirme en rien l'assertion de Marc Pol, par des raisons que nous avons déjà exposées ailleurs (voir p. 247, note 2). Le fait est d'autant moins douteux que le nom du préfet nestorien de la ville de *Tchin-kiang fou* est parfaitement syrien, et n'a pas pu être inventé par Marc Pol. On trouve déjà ce nom parmi les noms syriaques, en écriture *estranghèlo*, placés au bas de la célèbre inscription de *Si-ngan-fou*, où il est écrit : ܡܪܝ ܣܪܓܝܣ *Mar-Sarghis*, comme étant le nom d'un prêtre et chorévêque nestorien. (Voir notre édition de l'*Inscription Syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument nestorien élevé en Chine l'an* 781 *de notre ère*, p. 44 et 48-49.)

Toutefois le souvenir de la résidence de chrétiens nestoriens à *Tching-kiang fou*, et dans ses environs, paraît s'être conservé dans le pays jusqu'à nos jours, car il a été recueilli par les auteurs de la « Relation de l'ambassade hollandaise de Van Braam » : Deguignes fils et Moreau de Saint-Méry. Ce dernier dit (t. I, p. 336, édition de Philadelphie) : « De ce couvent » (situé à *Tan-yang*, ville de troisième ordre, qui est à 7 lieues au sud-est de *Tchin-kiang*; lat. 32° 04'; long. 117° 12'), « dépend encore un bâtiment séparé, « placé sur son côté, et habité jadis par *un chré-* « *tien*, habitant de l'est, nommé (en chinois) « *Kiang loung-tchi tai wang* (« le grand roi du « dragon du fleuve Kiang ? ») originaire de *Ta-* « *kiang kok*, et qui a été canonisé, par les Chi- « nois, après sa mort. Son image est honorée ici, « ainsi que dans plusieurs pagodes. »

Deguignes rapporte ainsi la même tradition (*Voyage à Pé-king*, t. II, p. 49) : « Cette pa- « gode, dit-il, s'appelle *San-y-ko*. » (Nous ne l'avons pas trouvée mentionnée dans la Géographie impériale.) « Les Chinois racontent qu'un chré- « tien, nommé *Kiang-tsi-tay*, vivait dans ce lieu « il y a trois cents ans (à l'époque mongole); on « montre encore son appartement dans la partie « de l'est; ce chrétien venait d'un pays situé à « l'ouest de la Chine, appelé *Kiang-kio* (*Khang-* « *kiu*, la Soghdiane). »

CXLIX. — (1) 常州府 *Tchang-tcheou fou*, actuellement chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Kiâng-sou* (lat. 31 50' 36"; long. 117° 32' 47". Voir notre *Chine moderne*, p. 71). Sous les Mongols, cette ville était le chef-lieu d'un « circuit » (*loú*) du même nom, dépendant du gouvernement (*Sìng*) de *Kiang*

noie de chartre, et sont au grant Kaan. Ilz vivent de marchandises et de mestiers[e]; et ont soie assez, et oiseileis[f], et de toutes manieres de vivres a grant planté; et est moult plantureuse terre.

Et vous diray une mauvaise chose que cilz de ceste cité firent une fois, et comment ils l'acheterent chierement. Il fu voirs que quant la grant province de Mangy fu prise, et que Baian en estoit chief de par le grant Kaan; si envoia, ledit Baian, une partie de sa gent que on nommoit Alains, qui sont crestiens, pour prendre ceste cité (2). Si la prirent et entrerent dedens, et y trou-

[e] Ms. C. *d'ars et de marchandises.* — [f] Id. *et si ont chaces et venoisons de bestes et d'oiseaulx assez.*

tche, dont la population était de 209,732 familles, et de 1,020,011 bouches enregistrées, non soumises à la capitation.

Le nom que Marc donne à cette ville de *Tchang-tcheou* a dû subir quelque altération; mais son identité ne peut être douteuse, comme on le verra par les notes suivantes.

(2) Selon l'histoire chinoise, la ville de *Tchang-tcheou* se rendit une première fois aux Mongols, à la 3[e] lune de l'année 1275 (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 34 v°); les Soung la reprirent à la 5[e] lune de la même année (ib., fol. 36); le général Pĕyèn la prit de nouveau à la 11[e] lune, et en fit périr tous les habitants (ib., 41). Voici comment le fait est rapporté dans le *Soŭ Thoung kian kang mou*, k. 22, fol. 19-20, à la 12[e] année *tchi-youan* de Chi-tsou (Khoubilaï) des *Yuen* (1275):

[Texte.] « Le général mongol Pĕ-yèn prend d'assaut la ville de *Tchang-tcheou*; il en extermine la population. Le « préfet de la ville », *Sse Yao-yin*; le « chef de la justice », *Tching-tchao*; et le « général en chef qui commandait les troupes », *Wan Ngan-tsie*, se donnent la mort. »

[*Développement.*] « Pĕ-yèn, étant arrivé devant *Tchang-tcheou*, concentre son armée et bloque la ville. *Yao-yin*, *Tchin-tchao*, *Lieou Sse-young*, *Wang Ngan-tsie*, réunissent tous leurs efforts pour combattre l'ennemi et lui résister. Pĕ-yèn envoie un homme pour les engager à se rendre, en employant tous les moyens de persuasion; les défenseurs de la ville ne veulent pas y consentir. Pĕ-yèn s'irrite de leur réponse. Il ordonne aussitôt de mettre en réquisition tous les habitants indistinctement, de quelque rang qu'ils fussent, qui demeuraient en dehors de la ville; de transporter des terres pour construire un rempart (à la hauteur des murailles, afin de pouvoir pénétrer dans la ville). Ces terres une fois transportées, il employa ces mêmes hommes à les tasser. Puis il fit mettre à mort toute cette population, fit bouillir ses chairs, en prit la graisse, dont il se servit pour enduire ses machines de guerre (*p'áo*). Il fit brûler ensuite leurs restes; jour et nuit l'attaque de la ville fut incessante. La population de l'intérieur était dans les plus grandes alarmes; mais les chefs qui y commandaient, *Yin* et autres, ne pensaient qu'à accroître leurs moyens de défense et à résister avec la plus grande énergie. Pĕ-yèn alors passa devant les rangs de toute son armée en l'exhortant à combattre avec le même courage et la même ardeur qu'auparavant. Les quatre côtés de l'enceinte de la ville furent assaillis en même temps; la ville fut prise et saccagée; *Yin* se donna la mort; *Tchao* et *Ngan-tsie*, comme ils étaient à se battre dans une rue étroite, quelqu'un interpella *Tchao* en lui disant que la porte nord-est n'était pas encore au pouvoir de l'ennemi, et qu'il pouvait se sauver. *Tchao* répondit: « M'éloigner « d'ici d'un seul pas serait pour moi pire que la « mort (*feï ssé ssò i*). » Dans la journée, des soldats arrivèrent, et il fut mis à mort. Pĕ-yèn ordonna que la population fût passée par les armes. On se saisit de *Ngan-tsie*, et on l'amena devant l'armée; il ne voulut pas se soumettre, et préféra mourir. *Sse-young*, avec huit cavaliers, se fit

verent bons vins. Si en burent tant qu'ilz furent yvres, et se coucherent et dormoient comme porceaux[*]. Tantost comme la nuit vint, si les occistrent[1] tous, que oncques n'en eschappa nul.

Ms. C. *comme mors.*

CXLIX. — [1] *Les tuèrent.*

jour à travers les rangs ennemis, et se réfugia à *Ping-kiang* (*Sou-tcheòu*). » Tel est le récit de l'histoire officielle.

Les mêmes faits sont reproduits dans les « Fastes universels » (*Li taï ki sse*, k. 97, fol. 41 v°.), mais on y a retranché les détails affreux consignés ci-dessus. Le P. de Mailla (t. IX, p. 364) les a omis aussi, de même que plusieurs autres particularités. Ce traitement barbare (qui rappelle celui de César faisant *couper les mains* à tous les soldats gaulois qui lui avaient courageusement résisté au siége d'Uxellodunum) infligé aux habitants de *Tchang-tcheou* par le général *Pĕ-yèn*, lequel jusque-là avait montré tant d'humanité (voir les *notes* du ch. CXXXVIII), ne peut pas s'expliquer par la seule résistance des défenseurs de la ville assiégée. Il doit être dû à une cause que les historiens chinois ignoraient sans doute, ou qu'ils n'ont pas fait connaître avec dessein : c'est celle du massacre des soldats mongols par les habitants, après la première prise de la ville; massacre raconté par Marc Pol, qui avait sans doute été informé du fait par les Mongols eux-mêmes, et qui nous dit que les soldats en question étaient des *Alains*, professant la religion chrétienne.

On peut être surpris au premier abord de voir reproduire ici le nom d'un peuple que l'on n'est pas habitué à chercher en Chine, et servant dans une armée mongole. Cependant l'autorité de Marc Pol, comme nous l'avons fait voir jusqu'ici, est une de celles qui méritent le plus haut degré de confiance; et elle se trouve confirmée par des témoignages contemporains qu'il est impossible de récuser. Ces Alains d'origine scythe, qui envahirent l'Asie dans la seconde moitié du troisième siècle de notre ère, et plus tard, en 406, la Gaule et l'Espagne, en compagnie des Vandales, des Suèves et des Burgundii ou Bourguignons; ces Alains, disons-nous, qui habitaient des contrées du Caucase, où ils sont connus aujourd'hui sous le nom d'Ossètes (anciennement *Ases*), furent soumis en partie par les lieutenants de Dchinghis-Khaân, et la population enmenée en Tartarie et en Chine, où elle se retrouve sous le règne de Khoubilaï Khaân et de ses successeurs.

Klaproth a prétendu (*Magasin asiatique*, t. I, p. 199) que les *Alans*, dont parle Marc Pol dans ce chapitre, « ne devaient pas être confondus « avec les *Alains* ou Ossètes du Caucase »; et il ne donne aucune raison de son opinion. On lit dans l'*Histoire généalogique des Tartares*, par Aboulghazi (traduction française, p. 210) que les Mongols, après avoir tué un grand nombre d'Alains abandonnés par les troupes du Kiptchack, *emmenèrent le reste en esclavage.*

De plus, on lit encore dans le *Supplément* à l'Histoire des Mongols de Chine (*Sou Houng kian lou*, k. 42, fol. 56 v°; Notice sur le *Si-yü*, ou « contrées occidentales de l'Asie ») que, après toutes les tentatives faites par les empereurs chinois, depuis les *Han*, pour se rendre maîtres de ces mêmes contrées, ce fut le chef de la dynastie mongole, *Taï-thsou* (Dchinghis Khaân), qui réalisa ce projet; il força les habitants de ces contrées *à faire partie de ses armées* (*tĕ khi min k'ô wéi ping*), et les contraignit aussi à lui livrer toutes leurs richesses (voir les *Nouveaux Mélanges asiatiques* de M. Abel-Rémusat, t. I, p. 135).

La présence d'*Alains chrétiens* du Caucase dans la Tartarie et en Chine se trouverait ainsi expliquée. Toutefois nous devons ajouter que, selon le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 172 n.), *Pĕ-yèn* avait dans son armée beaucoup d'officiers et de soldats d'une horde appelée : *Oua lo-no*. On cite même un général de cette horde, nommé *Hoaytou*. Ce *Hoaytou* était petit-fils du général *Otchoulou*, compagnon de Dchinghis Khaân. *Hoaytou* se distingua aux siéges de *Siâng-yâng* et *Fan-tching*, au passage du *Kiâng*; il commanda sous *Pĕ-yèn* et gagna une grande bataille contre le roi de *Hia*. Il était peut-être avec ses hommes à *Tchâng-tchéou*. Quoi qu'il en

Et quant Baian sot [2] qu'ilz avoient occis ses hommes si desloyaument [3], si envoya un sien autre admiral atout grant gent, et prit

[2] *Sut.* — [3] *D'une manière si déloyale.*

soit, comme les Alains du Caucase étaient d'origine scythe, et qu'une partie de leur population fut emmenée en Mongolie par Dchinghis Khaân, cette population a pu former la *horde* en question. Cela est même très-vraisemblable.

Le moine Guillaume de Rubrück, que nous appelons Rubruquis, envoyé par saint Louis en mission près de Manggou Khân, en fait plusieurs fois mention, dans la *Relation de ses voyages en Tartarie.*

« La veille de la Pentecôte (en 1253), nous « dit-il (traduction de Bergeron, Paris, 1634, « p. 45), vindrent vers nous certains *Alans* qu'ils « appellent *Acias* ou *Akas*, qui sont *chrestiens* à « la grecque, et ont la langue grecque et des « prestres grecs, » etc. — « Au midi nous avions « de très-grandes montagnes où habitent les « *Kergis* et les *Alans* ou *Akas*, qui sont chres« tiens, et combattent tous les jours contre les « Tartares. » (Ib., p. 58.) « Les Alans habitent « en ces montagnes-là (*montagnes des Alans*, « près de la *Porte de fer*) et résistent toujours « aux Tartares... En la plaine qui est entre ces « Alans et eux, est le lieu dit *Porte de fer*, qui « n'en est qu'à deux journées. Avant qu'arriver « à la *Porte de fer*, nous trouvasmes un chas« teau des *Alans*, qui estoit au Cham ; car *il a* « *subjugué tous ces pays-là.* » (Ib., p. 270-271.)

Maçoudi, qui écrivait en 332 de l'Hégire (943-944), dans son chapitre 15, où il décrit les peuples qui habitaient alors le mont Caucase, dit (t. II, p. 42-43 de l'*Édition* avec la traduction française de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, publiée par la Société asiatique de Paris) : « Le royaume des Alans confine au « *Sérir ;* ses rois portent tous le titre de Kerkan« dadj... Après le triomphe de l'islamisme, sous « la dynastie des *Abbassides* (de 740 à 1258), « les princes des Alans, qui pratiquaient la reli« gion païenne, se convertirent au christianisme; « mais, après l'an 320 (932 de J.-C.), ils abju« rèrent leur nouvelle croyance (de 932 à 943), « et chassèrent les évêques et les prêtres que le « roi de Roum leur avait envoyés. Entre le « royaume des Alans et le Caucase, il y a un « château et un pont construit sur une rivière « considérable. Le château est appelé le *Château* « *des Alans.* »

D'après ce témoignage de Maçoudi, il faut admettre que si les Alains abandonnèrent le christianisme, qu'ils avaient adopté pour embrasser l'islamisme, une partie de la population resta attachée au christianisme, ou elle y revint tout entière avant l'époque où Rubruquis les visita (en 1253), puisqu'à cette époque ils professaient cette dernière religion.

On possède encore d'autres témoignages de l'existence d'« Alains chrétiens » en Chine, peu d'années après le départ de Marc Pol. On peut lire dans les grands Recueils de Lucas Wadding (t. VII, p. 209 et suiv.), de Reynald (t. XVI, année 1338, n. 73, p. 97 et suiv.) et dans Mosheim (*Historia Tartarorum ecclesiastica*, p. 166-175), les lettres adressées par des chefs *alains* au pape Benoist XII, en France, et datées de Cambalec (*Pé-king*), ainsi que les réponses du même pape Benoist XII aux mêmes chefs alains, et datées d'Avignon. On trouve aussi quelques-unes de ces lettres traduites en français par Jehan « le Long, dit « né de Ypres », moyne de Saint« Berthin en Sainct-Omer, en l'an de grâce Mil « trois cens cinquante ung. », dans le livre curieux et rare intitulé : *L'Hystoire merveilleuse plaisante et récréative du grand Empereur de Tartarie, seigneur des Tartres, surnommé le grand Kan* (Paris, 1512, feuillet 77-79), lesquelles lettres ont été reproduites dans le *Nouveau Journal asiatique*, année 1831 (t. I, p. 418-426) d'après le ms. B. dont nous nous sommes servi pour notre édition de Marc Pol. Suit le préambule de ces lettres :

« Cy après s'ensuyt la teneur des lettres que « l'Empereur souverain des Tartres (Tartares), « le grant Caan de Cathay envoya au pape Be« noist XII de ce nom, en l'an de grâce mil trois « cens vingt et huyt, environ la Penthecouste, « et furent par le commandement du dudit pape « translatées en latin, et du latin en françois « par frère Jehan le Long, etc. »

Voici le texte de la traduction latine de la

la cité par force, et mirent tous ceulx de la cité à l'espée[4] que un seul n'en eschappa qui ne fust mort. En ceste maniere fu toute la gent de ceste cité desconfite.

Or laisserons de ce et vous conterons d'une autre cité qui est appellée Siguy.

CHAPITRE CL.

Ci dist de la cité de Siguy.

Siguy (1) est une tres noble cité et grande. Ilz sont idolastres[a], et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de chartre ; et ont soie en

CL. — [a] Ms. A. *Idles;* ms. C. *ydres.* Notre ms. A. reprend ici, au milieu du fol. 59, la suite du texte. Le copiste commence en même temps à donner la forme du pluriel au pronom *il,* qu'il écrit *ilz;* ce pronom cesse d'être pour lui invariable.

---

[4] *Ils les passèrent tous au fil de l'épée.*

première de ces lettres : « Nos mittimus nuntium nostrum ANDREAM Francum cum quindecim sociis ad Papam Dominum christianum « (christianorum. *Wadd.*) in Franciam ultra « septem maria, ubi sol occidit, ad operiendum « viam nuntiis sæpe mittendis per nos ad Papam « et per Papam ad nos ; et ad rogandum ipsum « Papam, ut mittat nobis suam benedictionem, « et in orationibus suis sanctis semper memoriam faciat de nobis, et quod *Alanos servitores nostros filios, suos christianos* habeat « recommendatos. Item quod adducant nobis ab « occasu solis equos et alia mirabilia.

« Scripta in Cambalec in anno Rati, mense « sexto, tertia die lunationis. »

L'année du *rat,* du cycle mongol, correspondait, pour ce cycle, à l'année 1336 de notre ère. L'empereur mongol de Chine, auquel deux lettres du pape Benoît XII sont adressées d'Avignon, la quatrième année de son règne (en 1338) est appelé dans l'une, CHAN SI : « *Magnifico principi* CHAN SI *Imperatori Tartarorum de* medio imperio (*Tchoûng koüé,* « l'Empire du milieu »), *gratiam in præsenti, quæ perducat ad gloriam futuro.* » Ce CHAN SI devait être l'empereur *Chun-ti* le dernier de cette même dynastie mongole, qui commença son règne en 1333 et le finit en 1341. Il eut à peine le temps de recevoir la lettre papale, s'il la reçut toutefois, avant de descendre du trône, et de céder la place à une nouvelle dynastie, celle des *Ming* (voir notre *Description de la Chine,* t. I, comprenant l'histoire, p. 376). Il est à présumer que les nombreux étrangers qui, sous le règne de la dynastie mongole, étaient entrés en Chine, et y avaient occupé de nombreux emplois, en furent chassés par la nouvelle qui se prévalait de sa nationalité chinoise ; et que les sectateurs étrangers de religions étrangères, les nestoriens et les catholiques, furent aussi expulsés à la même époque.

CL. — (1) 蘇州 *Sou-tchéou,* chef-lieu du département de ce nom, dans la province de *Kiang-sou* (lat. 31° 23′ 25″ ; long. 118° 08′ 55″. Voir notre *Chine moderne,* p. 67). Sous les Mongols, cette ville était le chef-lieu d'un « circuit » que l'on nommait 平江 *P'ing-kiâng,* le « Kiâng pacifié » (*P'îng-kiâng loû*) dépendant du gouvernement de *Kiâng-tchê.* Mais, depuis le commencement de la dynastie des Thâng jusqu'aux Soûng (618-960), elle porta le nom de *Sou-tcheou.* Pendant le règne de cette dernière dynastie, elle fut nommée *P'îng-kiâng;* mais il est probable que l'on continua de lui donner son ancien nom sous les Mongols (quoique, officiellement, ce fût *P'îng-kiâng loû*), puisque Marc Pol la nomme *Sigiu* (prononcé à l'italienne *Sidjiou*), et que, comme on le verra plus loin, c'est bien la ville actuelle de

grant quantité; et vivent de mestiers et de marchandises. Ilz ont grant planté de soie dont ilz font draps à or et autres. Elle est moult grant cité, et a bien de tour .lx. milles. Et si y a si grant planté[b] de gent que l'en n'en puet savoir le nombre. Et se ceulx de celle cité et ceulx de la contrée du Mangy feussent gens d'armes, ilz conquesteroient tout[c] l'aultre monde; mais ilz ne sont point hommes d'armes, ains sont marchans et gens moult soubtilz[d] de tous mestiers[e]. Et si a en ceste cité moult de philosophes et moult de mires[1]. Et sachiez que en celle cité a .vj. mille ponts[f], tous de pierre, et passe bien, soubz chascun pont, une galée[2] ou deux (2).

[b] Ms. C. *quantité.* — [c] Id. *ilz conquestassent trestout.* — [d] Ms. A. *soubtis* (habiles). — [e] Ms. C *ars.* — [f] Ms. B. Le ms. A. *pons.*

[1] *Médecins.* — [2] *Galère, navire.*

Sou-tcheou qu'il a voulu désigner. L'histoire officielle des Mongols (*Yuen sse*, k. 62, fol. 3) donne au circuit de *P'ing-kiáng* (ou de *Sou-tcheou*) une population de 466,158 familles, et de 2,433,700 bouches enregistrées et soumises à la capitation; ce qui répond bien à l'assertion de Marc Pol: *qu'il y a si grant planté de gent que l'on n'en puet savoir le nombre.*

(2) La Géographie impériale citée décrit ainsi les habitants de *Sou-tcheou:* « Les hommes dis- « tingués dans les lettres et les fonctions civiles « (*Kiun-tse*) sont pleins d'urbanité (c'est-à-dire: « très-observateurs des lois de la politesse et des « cérémonies); et la foule du peuple n'est guère « moins attachée à ces usages. Les mœurs sont « généralement très-pures. La doctrine du *Tao* « (de *Lao-tseu*) y est florissante. Ce département « est une vraie *pépinière de lettrés* (*ssé foù youân* « *sèou*). Son territoire n'est pas très-étendu; ses « habitants sont très-actifs, très-diligents, mais « aussi très-peu économes ou parcimonieux. Ils « sont vains, mais braves, et aiment la prodiga- « lité. Tels ils étaient autrefois, tels ils sont en- « core maintenant » (k. 41, fol. 4).

La ville de *Sou-tcheou* actuelle a 45 *li* (quatre lieues et demie) de circonférence, six portes par terre et cinq par eau, un canal environnant son mur d'enceinte, lequel canal fut creusé sous les Thàng en 875. Il fut recreusé sous les Mongols, et réparé sous le règne de Khang-hi.

La ville de *Sou-tcheou* est une des plus belles et des plus agréables villes de la Chine. Les Européens qui l'ont vue la comparent à Venise, avec cette différence que Venise est dans la mer, tandis que *Sou-tcheou* est construite au milieu d'une quantité de cours d'eaux qui prennent leur source ou qui se perdent dans plusieurs lacs environnants.

Cette ville fait un grand commerce, non-seulement avec toutes les provinces de l'Empire, mais encore avec le Japon. Tout ce qui peut servir aux commodités de la vie s'y trouve en abondance (*). C'est aussi l'une des villes chinoises où il y a toujours le plus de *lettrés*, où il se publie le plus de livres, et où ces derniers s'impriment au meilleur marché. Cependant, avant la révolte des *Taï-ping*, qui occupent aujourd'hui *Nân-king* (dévastée par eux et rendue déserte), les éditions de livres chinois imprimés dans cette dernière ville étaient plus recherchées des lettrés, parce que celles de *Sou-tcheou*, quoique peut-être plus élégantes, n'avaient pas le cachet *classique* de celles de *Nân-king*. Nous possédons plusieurs ouvrages chinois publiés dans ces deux villes.

Le P. Martini, dans son *Nouvel Atlas sinensis* (p. 101) dit: « Maxima hic omnis generis mercium

(*) On dit que les bandes d'insurgés *Taï-ping* ont, dans ces dernières années, pris et saccagé cette riche cité, d'une population d'un million d'âmes, et n'y ont laissé que des ruines.

Et ès montaignes de ceste cité croist reobarbe[3] et gingembre aussi à grant planté[g]; car, pour un gros venicien, en auroit on bien .lx. livres[h]. Et a, ceste cité, soubs[i] sa seigneurie, .xvj. grans cités qui sont moult bonnes et bien marchandes (3). Et le nom de ceste cité Siguy vault à dire en françois : « la terre » ; et une autre cité, qui est pres de cy, qui a nom Quinsay, vault à dire : « le ciel », de laquelle nous vous conterons cy avant ; et ces noms ont elles pour leur grant noblesse (4).

Or nous partirons de Siguy et irons avant à une autre cité qui a nom Vouguy (5) ; et est loings de Siguy une journée, et est moult

g Ms. C. *en grant habondance.* — h Le ms. C. ajoute : *de gingembre frez qui moult est bon.* — i Ms. A. *dessoubz sa seignourie.*

3 *Rhubarbe.*

« copia est, auri, muschi, byssi, pannorum seri- « corum auro argentoque intertextorum ; ex « quibus singulis trimestribus, ut ex *Kiang-ning* « quinque majores naves regiæ ad Imperatorem « holoserica (*velours*), variaque prætiosa cimelia « (*objets précieux*) deferunt. Gens hæc præ cæ- « teris etiam Sinis cultus in vestibus ac capillis, « ac vitæ politioris amans est ; hæc denique illa « est urbs, quam M. *Paulus*, Tartarorum more, « *Singui* vocat : quod patet imprimis, quia ad « orientalem ripam *Kiang* fluminis illam ponit ; « deinde quia a *Chinkiangfu* abesse eam vult tri- « dui iter, hæc autem ab eo ita prorsus distat ; « tertio, a Singui *Quinsai* nobilissimam urbem « distare scribit spatio itineris quinque dierum : « et vere, illa enim urbs, quam *Quinsai* appellat « *Venetus*, ab hac eodem distat intervallo. » L'identité de la ville nommée *Singui* par Marc Pol avec *Sou-tcheou* est donc bien démontrée.

Quant aux *six mille ponts de pierre* qui existaient, selon Marc Pol, dans la ville qu'il décrit, la Géographie impériale (k. 42, fol. 3-5) n'en énumère que trente-sept importants dans tout le département de *Sou-tcheou* ; mais on comprend que dans une ville d'une étendue aussi considérable, coupée de si nombreux canaux, le nombre des ponts ordinaires devait être très-grand, quoique celui de *six mille* nous paraisse exagéré. La version latine de la Société de Géographie porte : « Ista civitas habet bene *mille sexcentos* pontes lapideos sub quibus transiret una galea. » Le texte italien le plus ancien : *Il Milione* (Ed. Baldelli, p. 137), porte : « E sappiate che in questa città hae bene *seimilia ponti di pietra*, che vi passerebbe soto una galea. » Le texte français de la Société de Géographie porte le même nombre de *six mille*, qui est donc la plus ancienne leçon.

(3) Selon le *Yuen sse* (k. 62, fol. 3), la ville de *P'ing-kiáng* (antérieurement et depuis : *Sou-tcheou*) n'avait sous sa juridiction que quatre « arrondissements » et trois « cantons », lesquels toutefois pouvaient bien comprendre seize villes de second et de troisième ordre.

(4) Marc Pol s'est trompé en disant que *Siguy* (ou *Sou-tcheou*) signifiait en français « la terre » ; comme *Quinsay* (*Hang-tcheou*, dont il va être parlé dans le chapitre suivant) signifiait « le ciel ». Il aura mal compris un ancien proverbe chinois qui dit : « En haut il y a la salle splen- « dide du ciel ; en bas il y a *Sou-(tcheou)* et « *Hang-(tcheou)* (*). » Ce qui veut dire que les deux villes en question sont le « Paradis de la terre ».

(5) 湖州 *Hou-tcheou*, aujourd'hui chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiáng* (lat. 30° 52′ 48″ ; long. 117° 36′

(*) 上有天堂下有蘇杭
Châng yèou thiên thâng ; *hia yèou Soû Hâng.*

grant cité et bonne et de grans marchandises et de mestiers. Et pour ce qu'il n'y a autre chose qui à conter face, nous irons avant pour conter de la tres noble cité de Quinsay, qui est la maistre cité de la contrée du Mangy (*).

CHAPITRE CLI.

Cy devise de la province de Quinsay qui est chief de la province du Mangi.

Quant on se part de la cité de *Siangan*[a], et l'en a chevauchie trois journées par moult beau païs, trouvant villes et chasteaux assez, adonc treuve l'en la tres noble cité de Quinsay (1), qui vault à dire

(*) Le dernier paragraphe est ainsi rédigé dans le ms. C. :
« Et pour ce qu'il n'y a autre chose qui à conter face, nous partirons nous d'illec et vous dirons d'une autre cité que l'en appelle Vughyu, laquelle est grant et noble. Et sont ydres, et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartres, et ont grant quantité de soie et de maintez autres marchandises; et sont marchans et sages d'ars. Ore nous partirons de ceste cité et vous conterons d'une autre cité qui a nom Syangan; et est, ceste cité de Syangan, grant et riche; et sont au grant Kaan; et ont monnoie de chartres, et vivent de marchandises et d'ars. Et si y fait l'en cendaulz de plusieurs façons et assez; et ont venoisons assez. Autre chose n'y a qui à conter face; et pour ce vous conterons nous avant des autres citez, et ce sera de la tres noble cité de Quinsay qui est la maistre cité de la province de Mangy. ».

CLI. — [a] Mss. A. B. *Syangu*. C'est 松江府 *Soûng-kiâng foù*, lat. 31°; long. 118°37'. 24"). Sous les Mongols c'était le chef-lieu d'un « circuit » du même nom (*Hou-tcheou loù*). La ville fut élevée à ce rang l'année 1276, et placée sous le gouvernement général du *Kiâng-tché*. Son circuit avait une population de 254,345 familles ; le nombre des *bouches* manque sur les registres, disent les historiens (*Yuen sse*, k. 62, fol. 2). Elle avait sous sa juridiction 5 « arrondissements » et 1 « canton ».

Selon la *Section économique* de l'histoire des Mongols de la Chine, le « grand lac » (*taï hoü*), d'où la ville de *Hoü-tchéou* tire son nom, est situé à 35 *li* (3 lieues et demie) au nord de cette même ville. On lui donnait anciennement une contenance de 36,000 *king* (239,000 hectares). Il est loin d'avoir aujourd'hui cette étendue.

« *Hou-tcheou*, dit Du Halde (t. I, p. 194), est une des plus grandes et des plus considérables villes de la Chine, par ses richesses, par son commerce, par la fertilité de ses terres, et par la beauté de ses eaux et de ses montagnes. La quantité d'étoffes de soie qu'on y travaille est inconcevable. Le tribut que paye seulement en étoffes une des villes de sa dépendance, *Te-tsin-hien*, monte à 500,000 taëls *ou* onces d'argent. »

CLI. — (1) 京師 *King-ssê*, « métropole » ou « ville capitale ». Nom générique donné en Chine aux villes principales qui sont le siége du gouvernement. Quelquefois on leur donne seulement le nom de 京 *King* avec une épithète, s'il y a deux capitales, pour les distinguer l'une de l'autre, comme *Pĕ-king*, 北京 « capitale septentrionale » et 南京 *Nân-king*, « capitale méridionale ».

La ville capitale des Soung, dont il est ici question, était 臨安 *Lin-ngan*, aujour-

en françois *la cité du Ciel*[b], si comme autrefois vous ay dit. [Et puis que nous sommes là venuz[c]], si vous conterons sa grant noblesce pour ce que bien fait à conter; car c'est, sans faille, la plus noble cité et la meilleur qui soit ou monde, selon ce que la royne de cest regne envoya[d] par escrit à Baian (2) qui conquist la contrée, pour ce qu'il envoyast l'escript au grant Kaan, à ce qu'il sceust la grant bonté de ceste cité, affin[e] qu'il ne la feist gaster ne destruire. Et, selon ce que en l'escript estoit contenu, vous en deviserons la verité. Et puis[1] le vit et sçot[2] ledit messire Marc Pol, si comme nous vous conterons.

Tout premierement estoit contenu ou dit escript (3) que ladite

[b] Le plus ancien ms. italien, celui de la *Crusca*, antérieur à 1309, porte ici : « La sopra nobile città di *Quisaï*, che vale a dire *in francesco* : la *città del Cielo.* » Il est bien évident que si ce texte n'était pas une *traduction* du *français*, mais une rédaction originale, ou même une traduction du latin, il n'y serait pas dit : *ce qui veut dire en français*, comme le remarque fort bien Baldelli Boni. — [c] Ms. C. — [d] Id. *manda.* — [e] Ms. B. Le ms. C. porte *si que.*

CLI. — [1] *Ensuite.* — [2] *L'apprit.*

d'hui 杭州府 *Hâng-tchéou foù* (voir ci-devant, p. 458, note 6). Au commencement de la dynastie des Thâng (vers 620), on la nomma *Hâng-tcheou.* Les Soung lui conservèrent d'abord le nom de *Hâng-tcheou;* puis l'empereur *Kao-tsoung* (1127-1162), ayant transporté sa cour dans la partie méridionale de son empire, par suite des conquètes que faisaient sur lui les *Kin*, dans le nord, il choisit cette ville pour en faire sa résidence, et l'appela *Lin-ngan*, « le repos contemplé, désiré ». En 1276, les Mongols s'étant emparé de cette capitale des Soung, et tout le midi du Kiâng étant soumis, ils en firent le chef-lieu du « gouvernement militaire des deux *Tché* »; puis celui d'une « Direction de pacification ». En 1278, ce fut le siége de « l'administration générale du Circuit de *Hang-tcheou* »; en 1284, le siége du gouvernement ayant été transféré de *Yâng-tcheou* à *Hâng-tcheou*, cette ville devint le chef-lieu du « gouvernement ou *Sing* du *Kiâng-tché* ». On comptait dans son « Circuit » seulement : 360,850 chefs de familles et 1,834,719 bouches, femmes, vieillards et enfants. C'est le chiffre donné par les registres de la 27e année *tchi-youan*, ou 1290 de notre ère (*Yuen sse*, k. 173, fol. 1).

Marc Pol répète ici la signification erronée, donnée dans le chapitre précédent, du nom de *Quinsay* (« King-ssé ») ; erreur due au proverbe chinois, concernant cette ville et celle de *Sou-tcheou*, que nous avons expliqué précédemment (p. 490, note 4).

(2) Il est évident, par ce passage, que Marc Pol eut connaissance du *Mémoire* en question, et même qu'il en avait une copie en sa possession, sur laquelle copie il a rédigé le chapitre important qui nous occupe.

On peut conclure aussi de ce fait, comme de l'exactitude surprenante de ses informations (abondamment prouvée dans notre commentaire), qu'il dut rapporter en Europe une foule de matériaux officiels, recueillis par lui pendant son long séjour à la cour de Khoubilaï Khaân, et qui lui servirent, sans doute, pour la rédaction de son livre; sa mémoire seule n'y aurait pu suffire.

(3) Ce qui suit est une analyse du Mémoire de

cité de Quinsay est si grant qu'elle a bien cent milles de tour. Et si y a .xij. (douze) mille pons[3] de pierre si haulx[4] que par dessoubz passeroit bien une grant navie[f]. Et ne se merveille[5] nulz se il y a tant de pons; car je vous di que la cité est toute en eaue[g], et environnée d'eaue; si que pour ce convient il que il y ait maint pont pour aler par la cité (4).

[f] Ms. B. *Navire.* — [g] Ms. B. *iaue;* ms. C. *yaue.*

[3] *Ponts.* — [4] *Hauts.* — [5] *S'émerveille, s'étonne.*

l'impératrice des Soung, adressé à *Pĕ-yèn* lorsqu'il se présenta avec son armée devant *Linngàn* pour s'en emparer.

(4) Selon la Géographie impériale (k. 173, fol. 5), les murs de la ville actuelle de *Hâng-tcheou* n'ont que 35 *li* et quelques fractions, de circuit (trois lieues et demie); *dix portes* par terre et *quatre* par eau. Mais il est très-probable que, du temps de Marc Pol, cette ville, qui avait été pendant plus de cent vingt ans la capitale des Soung, récemment conquise, devait avoir une étendue beaucoup plus considérable, y compris les faubourgs, qui sont souvent aussi grands que les villes auxquelles ils appartiennent.

Selon la même Géographie (k. 173, fol. 26) la 28ᵉ année *chao-hing* (1158) on ajouta des murs d'enceinte à la *ville intérieure*, et on en construisit aussi au sud-est de la *ville extérieure*, pour former une *annexe* à l'ancienne ville. La « ville intérieure » fut alors nommée *ville impériale* (*hoâng tching*). Celle-ci avait neuf *li* (environ une lieue) de circonférence.

Selon la Description spéciale de la ville même (*Foù-tchi*) citée dans la géographie précédente (ib.), la 19ᵉ année *tchi-tching* (1359) on répara, en les fortifiant, les murs d'énceinte de la ville, dont la circonférence était de 6,400 *tch'ang* ou perches (23 kilomètres 564 mètres). C'est une circonférence de près de *six* lieues *ceinte de murs*. C'est déjà une belle étendue. Avec les faubourgs cette ville pouvait atteindre 100 *li* ou 10 *lieues*.

Quant aux *douze mille* ponts de pierre, il est difficile de ne pas supposer qu'il y a dans ce chiffre une grande exagération. Toutefois le plus ancien texte italien, dit de la *Crusca*, traduit du français, porte aussi *dodici mila ponti di pietra* (Baldelli Boni, t. I, p. 140) et le *Codex Riccardianus* porte également : *pontes lapideos duodecim millia.* Marc Pol suit sans doute ici le document de l'impératrice dont il a été question. La Géographie impériale (k. 174, fol. 1) n'en énumère que *vingt et un* comme étant les plus remarquables.

On lit dans la traduction française de l'*Atlas sinensis* du P. Martini (éd. de Blaeu, p. 134) :

« Pour venir de plus près à la question et à notre sujet, c'est bien cette ville qui a une infinité de ponts fort hauts, dans la ville et dans les fauxbourgs. Le Vénitien (Marc Pol) en compte *dix mille*, et en cela il ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, s'il y comprend les arcs triomphaux que le Vénitien a pu faire passer pour des ponts, à cause des voûtes; de même qu'il a appellé des tigres des *lions*, quoiqu'il ne se trouve point de ces derniers animaux dans toute l'Asie (c'est une grande erreur), non plus qu'en cette province; à moins qu'en faisant le compte de dix mille ponts, il n'ait pas voulu seulement y comprendre et mettre ceux de la ville et des faubourgs, mais aussi y ajouter tous ceux du pays; et pour lors, il auroit bien pu en augmenter aisément le nombre (ce qui pourroit peut-être paraître incroyable à ceux d'Europe) à cause de la quantité de ponts et d'arcs triomphaux qu'on voit partout. Pour confirmer la vérité de ce que je dis, c'est qu'il y a un lac de quarante milles d'Italie, et qui se nomme *Si-hu;* car, bien qu'il ne soit pas dans l'enceinte des murailles, toutes fois il ne laisse pas d'y passer, encore qu'il vienne de fort loin, savoir du couchant au midi. C'est de ce lac qu'on fait entrer nombre de canaux dans la ville, et dont les deux côtés sont tellement garnis de temples, de monastères, de palais, de salles d'études et de

Encore contenoit ledit escript que en celle cité avoit douze manieres de divers mestiers. Et pour chascun mestier avoit .xij. (douze) mille maisons[h] où ceulx qui ouvroient[6] demouroient. Et en chascune maison avoit .x. (dix) hommes du moins[7]; et en telle y avoit .xx. (vingt), et en telle .xl. (quarante). Non pas qu'ilz fussent tous maistres, mais menestereux[i], qui font ce que le maistre commande. Et tout ce avoit bien mestier[8]; car de ceste cité se fournissoient maintes autres cités de la contrée.

Et si contenoit encore ledit escript[j], que il y avoit tant de marchans et si riches, qui faisoient tant de marchandises et si grans, qu'il n'est homs qui la verité en sceust dire pour la grant quantité qu'il y a. Et sachiez que les maistres des mestiers qui estoient chiefs des maisons, ne leurs femmes, ne touchoient riens de leurs mains; mais demouroient si nettement[9] et si richement, comme se ilz feussent[10] roys. Et estoit estably et ordonné de par le roy, que nulz ne feist[11] autre mestier que celluy de son pere, et eust[12] tout l'avoir du monde (5).

h Ms. C. *estançons*, c'est-à-dire, .xij. *mille maisons*. — i Ms. B. *vallès menestraux*; ms. C. *menestrelz* (contre-maîtres). — j Ces deux mots manquent dans le ms. A.

---

6 *Travailloient*. — 7 *Au moins*. — 8 *Était bien occupé*. Le ms. B. ajoute : *en ladite cité*. — 9 *Proprement*. — 10 *Eussent été*. — 11 *Fît*. — 12 *Eût-il*.

maisons bourgeoises, qu'il n'y a personne qui ne croye estre plustôt dans la ville qu'aux champs. De plus les deux côtés sont partout revêtus et pavés de pierre de taille carrées, où il y a une allée fort spacieuse pour s'y promener commodément et à l'aise. Il y a aussi des chemins à travers ce lac. Pour y entrer il faut passer sur quantité de ponts, sous lesquels il y a aussi des navires qui passent; c'est pourquoi le Vénitien les a peu aisément mettre au nombre de ceux de la ville. »

Le même P. Martini ne trouve pas que Marc Pol ait donné trop d'étendue à la ville de *Quinsay* ou *Hang-tcheou*, car il dit (lieu cité) : « Il y a ceci de plus, c'est que cette ville a de circonférence *plus* de cent milles d'Italie, si vous y joignez les fauxbourgs qui sont fort grands qui s'avancent et s'étendent fort loin de côté et d'autre; c'est pourquoi vous pourriez bien faire cinquante stades chinoises (*cinq lieues*) en vous promenant tout droit, du nord au midi, et passant toujours par des rues fort habitées et peuplées, sans y remarquer aucune place qui ne soit bastie, ni aucune maison qui ne soit occupée; vous pouvez faire le même chemin de l'occident au levant. »

(5) Le texte français publié par la *Société de Géographie* porte : « Et se il avesse cent mille « besanz ne poroit fair autre ars qe son pere « avoit fait. » L'édition pittoresque, *traduite*, soi disant, en français moderne, dit : *à moins qu'il ne fût riche de cent mille besants*. C'est là un contre-sens palpable. La traduction latine publiée par la même Société n'est pas équivoque, et aurait pu aider le traducteur : « Et est « ibi una talis ordinatio quod nullus potest fa-

Et a dedens la cité un grant lac qui a bien .xxx. (trente) milles de tour (6). Et tout entour ce lac a moult beaux palais et moult belles maisons, et riches, qui sont de gentilz hommes

« cere aliam artem, *nisi quam fecit pater suus*, « *si suum valeret centum millia bizantis* » (pp. 426-427). Il n'y avait donc point de privilége pour la richesse.

(6) Le lac dont il est ici question est le lac 西湖 *Si-hoû*, « lac occidental », par rapport à la ville. La Géographie impériale (k. 173, fol. 18 v°), en parlant de ce lac, n'en fait pas connaître l'étendue. Il y est dit qu'à l'époque où le célèbre ministre réformateur des Soung, *Sou-ché*, était préfet de *Hâng-tchéou*, il fit construire une longue chaussée au milieu du lac, pour servir de voie de communication, laquelle chaussée comprend six ponts. On lui a donné le nom de « Digue ou chaussée publique de *Sou* », du nom de son fondateur. Voici de quelle manière en parle Barrow, qui faisait partie de l'ambassade de lord Macartney :

« Après avoir navigué une grande partie de la journée, à travers une forêt de mûriers plantés avec beaucoup de régularité, nous arrivâmes le 10 novembre (1793) à *Hang-tcheou-fou*, capitale de la province de *Tché-kiang*. Ici le bras du canal qui communique avec le *Yang-tse-kiang* se termine en un bassin vaste et commode, qui, à notre passage, était rempli de jonques et de bateaux. De ce bassin sortent plusieurs petits canaux qui passent sous des arches, traversent la ville dans différentes directions, et se jettent au-delà des remparts, c'est-à-dire du côté du couchant, dans un lac qu'on appelle le *Si-hou*.

« La beauté naturelle et artificielle de ce lac surpassait de beaucoup tout ce qui avait jusqu'alors frappé nos regards en Chine. Les montagnes qui l'environnaient étaient fort élevées, variées dans leurs formes et extrêmement pittoresques ; et les vallées remplies d'arbres de différentes espèces, parmi lesquelles nous en remarquâmes trois singulièrement frappantes, non-seulement à cause de leur beauté intrinsèque, mais par le contraste qu'elles formaient avec le reste de la forêt. Ces trois sortes d'arbres étaient : le camphrier (*laurus camphora*), l'arbre à suif (*croton sebiferum*), et l'arbre de vie (*thuya orientalis*). Le feuillage clair et brillant du premier, entremêlé avec les feuilles pourprées du second, et dominé avec le vert très-foncé du grand et majestueux arbre de vie, produisait un effet très-agréable à la vue. Ce qui nous rendait ce paysage encore plus intéressant était la variété singulière de plusieurs monuments consacrés au repos des morts, et placés sur la déclivité des coteaux voisins. Là, ainsi qu'on le voit ailleurs, le cyprès mélancolique croissait près des tombeaux. Plus haut, on avait ouvert de allées dans les bois où étaient construits de petits édifices peints en bleu, avec des colonnes blanches. Nous reconnûmes, en les examinant, que c'étaient aussi des demeures des morts. Des cercueils nus et d'une épaisseur extraordinaire étaient déposés çà et là sur la terre.

« Le lac s'étend des murs de la ville au pied des montagnes, et forme divers bras qui arrosent de nombreuses vallées, couvertes d'arbres. Non-seulement il procure de grands avantages aux habitants de *Hang-tcheou-fou*, mais il est le théâtre de leurs amusements. A la vérité, ces amusements, qui consistent, en grande partie, à se promener en bateaux, n'appartiennent guère qu'à l'un des sexes. Peu de femmes, excepté celles qui trafiquent de leurs charmes, se joignent à ces parties. »

Le lac *Si-hoû* est le plus célèbre de la Chine. Il a été le sujet d'une foule de traditions et de récits plus ou moins extraordinaires, qui n'ont cessé de défrayer l'imagination des poëtes et des romanciers chinois. Celui qui écrit ces lignes en possède une Description, intitulée : 西湖志, *Si-hoû-tchi*, formant 20 volumes in-4° chinois, rédigée par 47 grands mandarins, et publiée sous le règne de l'empereur *Young-tching* (en 1735). L'impression en est d'une grande magnificence, et l'ouvrage est orné de 100 vues très-finement gravées sur bois ; il forme 48 *kiouan* ou livres. Aucun ouvrage européen ne peut en donner l'idée.

Les deux premiers livres sont consacrés à dé-

de la cité. Et y a moult d'abbaies et d'eglises de idolastres[k]. Ou milieu de cellui lac[l] a deux isles; et y a sur chascune un palais bel et moult riche et moult grant, qui semble estre palais d'empereur[m]. Et quant aucuns de la cité vouloit[n] faire aucune grant feste, si le faisoient en ce palais; car ilz y trouvoient appareillie[13] vaisselemente[14] d'argent, et instrumens, et tout ce qui à ce avoit mestier[o]. Et y ce pourveoit[15] le Roy, pour honnorer sa gent; et estoit à chascun commun, qui feste vouloit faire[p].

Es maisons de ceste cité avoit hautes tours de pierre où l'en mettoit les chieres[16] choses des maisons pour la doubte[17] du feu; car leurs autres habitations sont de bois[q].

[k] Ms. A. *idles.* Ms. C. *ydres.* — [l] Ms. A. *Enmy lieu de ce lac.* — [m] Ms. B. *et riche comme palais d'empereur.* — [n] Ms. B. *veult,* au présent; c'est une faute. Il est question de ce qui *avait* lieu dans cette capitale *avant* la conquête mongole. Les deux textes de la S. G. sont aussi fautivement *au présent* dans ce passage. — [o] Ms. B. *tout ce qui fait mestier à faire une feste solempnellement.* Le ms. C. est confus et diffus. — [p] Ms. B. *et est à chascun commun ledit palais, qui feste veult faire.* Ces dernières phrases si curieuses manquent dans le ms. C. et dans toutes les éditions connues. — [q] Le ms. C. dit : « Encore y a par la cité moult de beaulx hostelz esquelz a granz tours et haultes, et de « belles pierres; auxquelles tours se portent les harnoiz de la cité et des gens, quant « le feu se prent en la cité; car moult souvent y a feu par la cité çà et là à cason « (*maison de bois, échoppe*), car il y a moult de caran (*négligence*) en leur labour. »

[13] *Préparé.* — [14] *Vaisselle.* — [15] *Le Roi pourvoyait à tout cela.* — [16] *Chères.* — [17] *Crainte.*

crire « le régime économique des eaux » et les profits que l'on en tire. Le 3ᵉ et le 4ᵉ livres renferment 100 belles « vues » finement gravées, avec un texte explicatif. Les livres 5 et 6 sont consacrés à la « description des montagnes et « des eaux »; le 7ᵉ aux « digues et chaussées »; le 8ᵉ aux « ponts »; le 9ᵉ aux » jardins et kiosques »; les livres 10 à 13 décrivent les nombreux « temples et monastères » qui sont construits dans l'intérieur et autour du lac; les livres 14 et 15 sont consacrés à décrire les salles destinées aux sacrifices; les livres 16, 17 et 18 sont employés à décrire tous les monuments ou restes de l'antiquité; les livres 19, 20 et 21 renferment des notices sur tous les sages illustres qui ont habité le pays; les livres 22 et 23 décrivent les « choses étrangères à la contrée »; le livre 24, les « productions du pays »; les livres 25 et 26 sont consacrés à décrire les « tombeaux »; les livres 27 et 28, les « tablettes monumentales en pierres portant des inscriptions »; le livre 29 renferme des « compositions » sur des sujets relatifs aux scènes décrites; le livre 30 est consacré à « l'écriture et à la peinture »; les livres 31-42 sont consacrés à la « littérature », c'est-à-dire, principalement aux pièces de vers anciennes et modernes inspirées par les scènes des lieux décrits. Les livres 43 et 44 renferment des éloges en vers; les livres 45 et 46 sont consacrés à des sujets « qui n'ont pas été compris dans les divisions précédentes »; et enfin, les livres 47 et 48 renferment des « mémoires étrangers ».

Les gens sont idolastres[r]; et, depuis que le grant Kaan les conquesta, ont monnoie de charte. Et sachiez que ilz menguent [18] de toutes chars [19], de chien et d'autres vilz bestes, que crestiens ne mengeroient en nulle maniere. Et sachiez que depuis que le grant Kaan ot la cité, il ordonna que chascun des douze mille pons feust gardes, par jour et par nuit, de dix personnes, pour ce que nulz n'y feist mal, ne ne feust si hardis de penser trahyson ne relevement[s] contre luy. Encore sachiez que dedens ladite cité a un mont sur lequel a une tour; et sur celle tour une table de fust [20]; et toutes fois que feu ou autre doubte[t] estoit en la cité, si avoit un homme atout [21] un martel en la main, qui féroit [22] sur ladite table, et estoit oïs [23] de moult loings[u]. Si que quant on ooit[v] cette table sonner, chascun savoit certainement que il y avoit feu en la cité, ou autre besoing (7).

Et sachiez que le grant Kaan fait moult bien garder celle cité pour ce que elle est chief de la contrée du Mangy (8); et pour ce qu'il y a moult grant avoir et moult grant tresor des droitures [24] des marchandises que l'en y fait, dont il y a si grans rentes qu'il n'est nulz qui l'oïst [25] dire, se il ne l'avoit veu, qui le deust [26] croire.

[r] Ms. A. *idles*; ms. C. *ydres*. — [s] Ms. B. *rebellion* = *soulèvement*. — [t] Ms. B. *effroy*; ms. C. *rumour*. — [u] Ms. B. *un homme, qui là estoit ordonné, tenoit un martel en sa main dont il féroit sus ladite table si fort qu'il estoit oys de moult loings*. — [v] Ms. B. *ouoit* = *entendait*.

---

[18] *Mangent*. — [19] *Chairs*. — [20] *Bois*. — [21] *Avec*. — [22] *Frappait*, de *ferirr*. Ms. C. *fiert*, au présent. — [23] *Entendu*. — [24] *Droits de fabrication et de douane*. — [25] *L'entendit*. — [26] *Pût*.

(7) Le P. Martini (*lieu cité*) parle d'une tour qui pourrait bien être celle de Marc Pol, ou du moins celle qui l'aurait remplacée avec une semblable destination : « Dans l'enceinte des murailles de *Hang-tcheou*, il y a une montagne qui se nomme *Ching-hoang*, qui est au midi, où l'on voit une tour avec ceux qui la gardent; les heures s'y marquent par le moyen d'une horloge à eau. Il y a un cadran qui les montre; les lettres de ce cadran sont dorées et ont bien un pied et demi de longueur. »

Selon la Géographie impériale (k. 173, fol. 6), il y a, dans l'enceinte de la ville de *Háng-tcheou*, à l'angle sud-ouest, une « montagne » que l'on nomme *Ou* (*Ou-chân*), sur le haut de laquelle il y a des enfants qui sont rangés comme pour assister à un sacrifice. Il n'y est pas question de clepsydre; celle-ci devait être placée ailleurs.

(8) *Háng-tcheou* était effectivement, comme on l'a vu précédemment, la ville capitale de la dynastie des Soung, depuis le règne de l'empereur *Kao-tsoung*; et c'est pourquoi on la nommait *King-ssé*. On voit par là qu'au nombre des *quatre* langues orientales que Marc Pol avait apprises (v. p. 23, n. 2) ne se trouvait pas le chinois (ce qui, d'ailleurs, peut se conclure de beaucoup d'autres circonstances), car il n'aurait pas dit que le mot *Quinsay* (*King-ssé*) signifiait en français *Paradis*.

Et sachiez que toutes les rues de la cité sont pavées de pierres, et aussi sont tuit li chemin de la contrée du Mangy ; si que on y puet bien chevauchier et aler partout nettement. Et se ne feust [x] le pavement, on n'y pourroit mie ausiement [y] chevauchier ; car le païs est moult bas et plain [z], et il y a moult parfont quant il pleut.

Encore sachiez que en ceste cité de Quinsay a bien trois mille bains qui sourdent de terre (9), de quoy les gens ont moult de delit [27] et de netteté [28]. Et est la mer Occeane à .xxv. (vingt-cinq) milles pres de ceste cité que on appelle *Ganfu* (10). Et y a moult

[x] Ms. B. *n'estoit.* — [y] Id. *bonnement* (*ausiement* = pareillement). — [z] Ms. A. Le ms. C. dit : *Et pour ce que la province du Mangy est si angoisseuse, si que se ce ne feust que les voies sont toutes pavées : c'est là où l'en fait besoingne, l'en n'y pourroit aucune foiz chevauchier, ne aler ne à pie ne à cheval.*

Le ms. B. dit : *il en a si grans prouffis que nulz ne le pourroit croire que veu ne l'auroit.* Le ms. C. ajoute : *et aussi que ils se doubtent* (ils craignent) *que il ne se rebellassent,* comme dans le texte de la S. G. — [27] *Plaisir.* — [28] *Propreté.* Le ms. C. dit : *où les gens se baignent et prennent grant deliz ; car il y vont moult souvent ; car sachiez que ilz se baignent une fois bien à aise plus de .c. personnes tout ensamble.*

(9) La Géographie impériale (k. 173, fol. 24-25) cite une dizaine de *sources* sur lesquelles elle donne des détails quelquefois mêlés de merveilleux.

(10) 澉浦 *Kàn-phoù*, « crique, anse, petite baie ». C'est aujourd'hui *Kàn-phoù-tchin*, place maritime fortifiée pour la défense des côtes, située à 18 *li* (près de deux lieues) au sud-est de la ville cantonale de *Haï-yen* (« saline de mer »), du département de *Kia-hing*, province de *Tché-kiáng* (lat. 30° 35' ; long. 118° 20'). Elle fut fondée sous les Soung. Le fort était situé à 36 *li* (3 lieues 1/2), au sud de la ville cantonale. Au commencement de la dynastie des *Ming* (vers 1370), on y établit une « Direction douanière ». Ensuite on la changea, et on fit de *Kàn-phoù* une place de défense commandée par un chef de mille familles. La place fut alors entourée de murailles de huit *li* de circuit (moins d'une lieue). La « Direction douanière » ayant été transportée à la station de la montagne *Thsin-chou*, on continua de l'appeler « Direction douanière de la place de *Kàn-phoù* » (*Ta thsing i. thoung tchi*, k. 175, fol. 13 verso).

« Le port de *Kan-phou*, dit Klaproth (*Recherches sur les ports* de *Gampou* et de *Zaithoum*, dans le *Journal asiatique*, année 1824), autrefois si florissant, est à présent engorgé par les sables ; il se trouve par 30° 28' lat. N., et 117° 47' long. E., dans le territoire de *Haï-han-hian*, ville du troisième ordre du district de *Kia-hing-fou*, dans la province de *Tché-kiang* ; il est éloigné de *Hang-tcheou-fou* de 12 lieues géographiques E. N. E., et de 36 *ly* (à peu près trois lieues), sud de *Haï-yan-hian*. Il est situé sur la côte septentrionale de la baie appelée *San-kiang-kheou*, formée par l'embouchure du *Tche-kiang*, qui donne son nom à toute la province, et qu'on nomme aussi *Thsian-thang-kiang*. Une petite rivière venant de *Haï-yan-hian* se jette dans ce port, dont les eaux s'étendent jusqu'à la frontière S. O. du territoire de cette ville ; devant le port se trouve le passage de *Wou-tou-men*, entre deux rochers de la baie.

« *Kan-phou* servait déjà, en 306, de mouil-

grant navie [aa] qui vient et va en Ynde, et es autres parties estranges [29], portant et raportant marchandises de maintes manieres, de quoy la cité vault mieux [bb]. Et de ceste cité de Quinsay

[aa] Ms. B. *navire* (*navie* = *réunion de navires*). — [bb] Ms. B. Le ms. A. *mielx*.

[29] *Étrangères*, c'est-à-dire « les pays étrangers » qui avaient alors des relations de commerce avec la Chine.

lage aux navires caboteurs. Sous la dynastie des *Thang*, vers 720 de notre ère, il y avait une amirauté. Du temps des *Yuan* ou Mongols de la Chine, le conseiller *Yang-naï-oung*, qui résidait dans ce port, y établit un tribunal de commerce chargé de juger les différends qui pouvaient s'élever entre les négociants arrivés par mer pour y vendre leurs cargaisons.

« *Kan-phou-tchin*, ou le bourg de *Kan-phou* de nos jours, se trouve à moitié chemin entre *Haï-yan-hian* et le port de *Kan-phou*. Durant le règne des *Soung*, il était au port même; en 1386, le fondateur de la dynastie des *Ming* le fit entourer d'une muraille de huit *ly* dix-sept pas de circonférence, et haute de deux toises, quatre pieds cinq pouces, mesure chinoise. En 1413, elle fut recouverte de briques, et réparée en 1444. L'an 1536 *Tching-meou*, gouverneur de *Kan-phou*, fit flanquer le mur de seize tourelles. Ce bourg avait quatre portes de côté de la terre, et une du côté de l'ouest qui le conduisait à la mer.

« Du temps des Mongols, il y avait un bureau de douanes près du port; *Kan-phou* était la résidence d'un commandant de mille hommes. »

Ce port de *Kân-phoù*, ou *Gan-fou*, était célèbre en Asie, dans le moyen âge. Les deux voyageurs arabes qui visitèrent la Chine au neuvième siècle de notre ère, et dont la Relation a été traduite en français par Renaudot, et récemment par M. Reinaud, le décrivent ainsi (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 12-13) :

« Les marchandises (venant de la Chine) sont en petite quantité (et chères à Bassora et à Bagdad). Une des causes de cette rareté, ce sont les incendies qui ont lieu fréquemment à Khan-fou. Cette ville sert d'échelle aux navires; c'est l'entrepôt des marchandises des Arabes et des habitants de la Chine. Les incendies y dévorent les marchandises; ils viennent de ce que les maisons y sont bâties en bois et avec des roseaux fendus. Une autre cause de la rareté des marchandises, ce sont les naufrages des navires, soit en revenant, soit en allant. Le marchand Soleyman rapporte qu'à *Khan-fou*, qui est le rendez-vous des marchands, un musulman est chargé par le souverain du pays de juger les différends qui s'élèvent entre les hommes de la même religion arrivés dans la contrée. Telle a été la volonté du roi de la Chine. Les jours de fête, cet homme célèbre la prière avec les musulmans; il prononce le *khotba* et adresse des vœux au ciel pour le sultan des musulmans. Les marchands de l'Irac ne s'élèvent jamais contre ses décisions. »

Et ailleurs (p. 19) : « Quand les navires sont sortis sains et saufs de Sender-Foulat, ils mettent à la voile pour la Chine et y arrivent au bout d'un mois. Sur ce mois, sept journées sont employées à traverser les détroits formés par les montagnes. Lorsqu'ils ont franchi ces portes, et qu'ils sont arrivés dans le golfe, ils entrent dans l'eau douce, et se rendent dans la ville de Chine où l'on a coutume d'aborder : cette ville se nomme *Khan-fou*. Khan-fou et les autres villes de Chine sont pourvues d'eau douce, provenant de rivières et de ruisseaux. Chaque contrée a aussi ses péages et ses marchés. Sur la côte, il y a le flux et reflux deux fois chaque jour et chaque nuit. »

L'auteur arabe des « Prairies d'or », Maçoudi, qui vivait dans la première moitié du dixième siècle, parle aussi du port chinois de خانفو *Khân-fou* (t. I, p. 308 et suiv. de l'édition avec traduction française de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille). Les géographes arabes *Edrisi* et Aboulféda parlent également du port de *Khân-fou*.

part un fleuve grant qui va jusques audit port de mer [cc] (11). Et sachiez que le grant Kaan a parti [30] la contrée du Mangy en .ix. parties ; et en a fait .ix. royaumes (12). Et à chascun royaume

[cc] Le ms. C. porte : ... *qui a nom Ganfu, et y a bon port, si que il en vient moult grant navie d'Ynde et d'autre part toute chargiées de marchandises soubtilles et de grand vaillance. Et de ceste cité de Quynsay jusques au port de la mer si y a un grant flum, si que les nefs vont et viennent chargiés à leur voulente. Et ce flum va par maintes autres citez.*

[30] *Divisé, partagé.*

(11) Ce fleuve, dans son cours inférieur, est nommé *Thsian-thâng-kiâng*, et *Tché-kiâng*, dans son cours supérieur, comme la province à laquelle il a donné son nom. C'est dans sa partie inférieure que, tous les ans, à une époque déterminée (le dix-huitième jour de la huitième lune correspondant ordinairement à septembre-octobre, a lieu le phénomène physique, que le général Pĕ-yèn eut la curiosité d'aller observer, après son entrée dans *Lin-ngan* (*Hang-tchéou*, voir ci-devant p. 458, n. 6), et que le P. Martini décrit ainsi : « Cette rivière s'enfle tellement proche de la ville le dix-huitième jour de la huitième lune que les philosophes en pourraient tirer une fort ample matière pour leurs disputes. A la vérité, le flux qui s'y remarque toute l'année est bien grand, mais celui-ci le surpasse de beaucoup, eu égard à la violence et impétuosité des eaux ; car elles y entrent aussi hautes que des montagnes et font un bruit si horrible qu'il n'y a point de navire qu'elles ne renversent et n'enfoncent. Enfin ce flux est si extraordinaire que, ce jour-là, environ sur les quatre heures après midi, toute la cité et les gouverneurs y accourent, mais principalement les étrangers, pour voir eux-mêmes la violence prodigieuse de cette marée qui arrive cette journée. » Thévenot, *Relation de divers voyages curieux*, etc., t. III, p. 141.

La grande Géographie impériale (k. 173, fol. 18) fait aussi mention de cette marée extraordinaire que nous nommons chez nous *mascaret*, et qu'elle dit arriver le dernier jour de la seconde et de la huitième lune. (Voir aussi, sur cette même marée, *la Vie réelle en Chine*, par le Rév. W. C. Milne, traduction française, p. 286.)

(12) L'histoire de la dynastie mongole de Chine, dans le tableau qu'elle donne (*Yuen-sse*, k. 58, fol. 2) des grands gouvernements dans lesquels l'empire conquis fut divisé, et qu'elle nomme *Sing* (voir leur énumération ci-devant, p. 333 et suiv.), n'en compte que *douze*, dont *sept* étaient situés au midi du *Hoâng-hŏ*, ou « fleuve Jaune », et formaient cette grande division de la Chine que Marc Pol appelle le *Mangi ;* ces « sept gouvernements » étaient ceux de *Hô-nân, Chen-si, Sse-tchouan Yûn-nân, Kiâng-tché, Kiâng-si* et *Hoû-kouang*. Mais comme quelques-uns d'entre eux furent dédoublés pendant un certain temps, Marc Pol a pu, sans se tromper, porter leur nombre à neuf.

Ces sept ou neuf grands « gouvernements » étaient les provinces les plus riches et les plus peuplées de la Chine. Ils comprenaient 140 « circuits (*loû*), 19 « départements » (*foû*), 251 arrondissements » (*tchéou*), et 690 « cantons » (*hien*) ; en tout, 1109 circonscriptions administratives. Le gouvernement de *Kiâng-tché*, dont le siége était à *Hâng-tcheou* (Quinsay), en avait lui-même 192 ; il pouvait donc bien avoir sous sa juridiction (ou *dessoubz lui*, comme dit Marc Pol), *cent quarante cités grands et riches*. Marc Pol serait plutôt resté au-dessous de la réalité qu'il ne l'aurait exagérée.

L'histoire officielle citée (k. 108, fol. 1-34) présente le tableau de tous les princes de la famille de Khoubilaï Khaân, auxquels ce souverain et ses successeurs donnèrent le titre de *wâng*, « roi », et qu'ils placèrent à la tête de plusieurs grands « gouvernements », ou *Sing*, comme ceux de *Chen-si* (v. p. 261) et de *Yûn-nân* (p. 387), dont *Mangala* et *Esentémour* étaient gouverneurs, tout en portant le titre de *roi*, équivalant au titre de : « prince du sang ». Il y en eut 41 à « sceaux d'or avec poignée de quadrupèdes » ;

il y envoie un roy qui tuit sont subgiet au grant Kaan; mais chascun roy fait chascun an le compte de son royaume aux comptes du grant siege. Et en ceste cité demeure li uns des roys qui a dessoubz lui cent .xl. (quarante) cités grans et riches. Et sachiez que, en ceste grandisme contrée du Mangi, a plus de mille et .ij. (deux) cens cités grans et riches, sans les chasteaulx et les villes dont il y a grant quantité. Et vous di pour certain que, en chascune de ces mille deux cens cités, a garde de par le grant Kaan. Et celle qui a la mendre garde est de .M. (mille) hommes; et telle de .X.M. (dix mille), et telle de .XX.M. (vingt mille); et telle de .XXX.M. (trente mille); si que c'est si grant nombre de gent que à paines se pourroit compter. Et sont, ceste gent, qui ces cités gardent, de la province de Catay; et sont bonnes gens d'armes; mais ilz ne sont mie tous à cheval; ains[31] en y a moult grant quantité à pié, selon ce que la garde de chascune cité requiert. Et sont tuit hoste du grant Kaan (13).

Et vous di en verité que l'afaire de ceste cité est si grant, et y prent, le grant Kaan, si grans droitures[32], chascun an, que à paines

[31] *Mais.* — [32] *Droits de toute espèce.*

54 à « sceaux d'or, avec poignée de dragons »; 16 à « sceaux ornés d'or avec poignées à figure de chameaux »; 16 à « sceaux ornés d'or avec poignées à figure de tortues ».

(13) L'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*, k. 98-101) donne de nombreux renseignements sur l'organisation, la composition et l'effectif de l'armée mongole, qu'il nous est impossible de reproduire ici. On y voit que les « chefs de dix mille familles » (*wên-hoü*) ou grands personnages de l'État, qui avaient l'administration générale de l'armée : *Omar*, *Khouthouk* et autres, présentèrent les Registres de la population militaire répartie dans tous les « Circuits » (*loú*) de l'Empire, la 13ᵉ année *tchi-youan* (en 1276, l'année de la conquête de la capitale des Soung), d'après lequel Registre cette population militaire s'élevait à 1,004,656 chefs de familles (*hoü*), à l'exclusion des familles étrangères (*hoü'aï*), qui étaient au nombre de 723,910. De ce nombre, un ensemble de 105,471 soldats étaient répartis dans les « Circuits. » (Ib., k. 98, fol. 4.)

Le même ouvrage fait connaître le nombre et la répartition des *Colonies militaires* dans tout l'Empire, année par année, avec la quantité d'hectares de terre qui leur étaient affectés. Ce nombre d'hectares de terre s'élève jusqu'à 1,067,000 (ou 177,848 *king* de 6 hectares chacun). Ces colonies militaires et civiles étaient principalement destinées à l'approvisionnement et au recrutement de l'armée active.

Ce chiffre de 1,067,000 hectares de terres cultivées par les « colonies militaires » sous la dynastie mongole, quelque considérable qu'il soit, est encore loin d'égaler celui des terres cultivées par les colonies militaires de la dynastie actuelle, qui, en 1812, s'élevait à 2,472,168 hectares, comme on peut le voir dans les « Documents statistiques officiels » que nous avons traduits du chinois et publiés dans le second volume de notre « *Description de la Chine* », pages 166-206.

le pourroit on escripre[33]; ne ne croy que nulz qui l'oïst[34] dire, s'il ne le veoit[35], le peust croire, si desmesureement est grant l'avoir et la richesse qui y est, et la rente que li grans Sires y a[dd] (14). Et pour ce vous escripray je.

Et ont la gent de ceste contrée une telle coustume que sitost comme uns enfes[ee] est nes ilz escripvent le jour, l'eure[36], en quelle planette, et soubz quel signe il est nez; si que chascuns d'eulx scet[37] le jour de sa nativité. Et quant aucuns vuelt faire aucuns voiages si va[ff] aux astronomiens et leur compte s'aventure pour savoir se il est bon de cheminer ou non. Et[gg] aucunes fois leur dient[38] que non; si que ilz en laissent leur voiage jusques a-tant qu'il leur die que temps soit. Car maintes fois leur en dient

[dd] Le ms. B. porte : « Et vous dy que l'afaire de cestes citez est si grant que le grant Kaan en a si grant quantité de finances chascun an que nul ne le pourroit croire s'il ne le veoit. » — [ee] Mss. A. et B. nominatif sujet de *enfant*. — [ff] Le ms. B. ajoute : *demander conseil*. — [gg] Le ms. B. porte : « Et, selon la response de l'astronomien, il font; car s'il dit qu'il est bon d'aler en voiages ilz y vont, et, s'il dit que non, ils se retournent, et laissent leur voiage jusques à tant qu'il leur die qu'il est bon de voyager. »

[33] *Écrire*, de *scriptura*. — [34] *L'entendit*. — [35] *Voyait*. — [36] *L'heure*. — [37] *Sait*. — [38] *Disent*.

(14) Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (k. 93, fol. 10-11), il entrait chaque année dans les magasins de l'État, à titre d'impôts en nature, 12,115,708 *chĭ*, ou hectolitres de grains de diverses sortes. Le montant total de cet impôt en nature, par provinces ou gouvernements, était le suivant :

	chĭ.
1. « La province nourricière (*foŭ-li*), c'est-à-dire la Tartarie et la Mongolie	2,271,449
2. « Le gouvernement de la capitale	9,843,255
3. « Le gouvernement de *Liao-Yáng*	72,066
4. « Le gouvernement du *Hô-nân*	2,590,269
5. « Le gouvernement du *Chen-si*	229,023
6. « Le gouvernement de *Ssé-tchouan*	116,574
7. « Le gouvernement de *Kan-soŭ*	60,586
8. « Le gouvernement du *Yûn-nân*	277,719
9. « Le gouvernement de *Kiáng-*	
A reporter...	15,460,941
Report...	15,460,941
tche	4,492,783
10. « Le gouvernement de *Kiáng-si*	1,157,448
11. « Le gouvernement de *Hoŭ-kouáng* (*)	843,787
Total...	21,954,959

« Les trois gouvernements du *Kiáng-nán* fournirent, en 1328, à titre d'impôts d'été en papier-monnaie (*tchâo*) des années *tchoung-toung* (voir ci-devant, p. 320), une somme montant à 149,273 *ting* et 33 enfilades, équivalant à 11,195,875 fr. de notre monnaie (le *ting* étant un lingot d'argent du poids de 10 *onces* chinoises) :

« Le gouvernement de *Tché-kiang*. 57,830 *ting*
« Le gouvernement de *Kiang-si*... 52,895
« Le gouvernement du *Hoŭ-kouáng*. 19,378

On voit, en outre, par les citations ci-dessus,

(*) Le 12e gouvernement, celui de *Ho-lin* ou *Caracorum*, au fond de la Mongolie, qui ne fournissait aucun impôt, n'est pas compris dans cette énumération.

verité ; si que ilz ont grant foy en eulx. Et sachiez qu'ilz sont bons maistres de cest art (15).

Ilz font ardoir les corps des mors [hh]. Et quant aucuns muert [39], si font, si [40] parent et si ami, moult grant dueil [ii]. Et se vestent de chanvre, et vont tous derriere le corps atout pluseurs instrumens, et chantent oroisons de leurs ydoles [jj]. Et quant ilz sont venus au lieu où le corps doit estre ars [41], si ont fait entaillier en parchemin chevaulx sellés, armeures et draps à or, moult grant planté ; et les mettent tous avec le corps dedans le feu ; si que tout art [42] ensemble avec le corps mort [kk]. Et dient que cellui corps aura toutes ces choses en l'autre siecle, à son commandement ; et que les instrumens qu'ilz font sonner, et le chant des ydoles, leur vendra [43] à l'encontre en l'autre siecle [ll]. Et l'ydole [jj] meismes y vendra [mm] pour lui faire honneur (16).

[hh] Ms. B. « Les gens de ceste cité ardent les corps mors. » — [ii] Ms. B. « Ses parens font grant dueil. » — [jj] Ms. A. *idles*. — [kk] Id. — [ll] Ms. B. *monde*. — [mm] Ms. B. *venra*.

---

[39] *Meurt*. — [40] *Ses* (forme picarde). — [41] *Brûlé*. — [42] *Brûle*. — [43] *Viendra*.

que le gouvernement de *Kiáng-tché*, au chef-lieu duquel nous sommes actuellement, était celui qui produisait le plus de ces revenus *ou rentes au grant Sire*, comme dit Marc Pol.

(15) Encore de nos jours, on publie un almanach dans lequel est indiqué, pour chaque jour du mois, ce qu'il est bon de faire ou d'éviter. On y voit que le 1er jour de l'an on peut « mettre ses habits de fêtes », « contracter mariage », « visiter ses amis », « partir en voyage », à faire des réparations à sa maison », « mettre « la voile », « régler ses comptes », etc. Le 2, on peut « enterrer ses morts » ; le 3, on peut « se baigner », « laver sa maison » ; le 4, on peut aussi « se baigner », « se raser la tête », « enterrer ses morts » ; le 5 on ne doit pas « se mettre en voyage » ou « planter ou semer », etc., etc. (voir Milne, *la Vie réelle en Chine*, trad. fr., p. 168).

(16) Cette coutume de *brûler* les morts, dont il est si souvent fait mention dans le Livre de Marc Pol, est confirmée par Ibn-Batoutah, voyageur arabe presque contemporain du voyageur vénitien (il se rendit en Chine en 1343), qui dit : « Les Chinois sont des infidèles, des adorateurs d'idoles, et *ils brûlent leurs morts* à la manière des Indiens. Leur roi est un Tartare de la postérité de Tenkîs-khân, ou Gengiskan. »

Et ailleurs : « Les païens de l'Inde et de la Chine *brûlent leurs morts ;* les autres nations les enterrent. » (*Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés en arabe et trad. en français par MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 257 et 302.)

Le même voyageur rapporte (p. 300) la cérémonie des funérailles d'un souverain mongol, dont il dit avoir été témoin à Khân-bâlik (Péking), ce qui est peu probable, aucun souverain mongol de Chine n'étant mort à l'époque où il put séjourner dans cette capitale. « Peu de jours après notre arrivée à la capitale, dit-il, les nouvelles de la mort du Kân y parvinrent. Alors la ville fut ornée, l'on battit les tambours, on sonna les cors et les trompettes, on s'adonna aux jeux et aux divertissements l'espace d'un mois. Ensuite l'on amena le Kân mort, ainsi qu'environ cent hommes tués parmi ses cou-

Encore est en celle cité li palais du roy qui s'en fouy, qui Sires estoit du Mangy, qui est li plus grans (le palais) qui soit ou monde, si comme je vous deviseray (17). Sachiez qu'il est si grant qu'il

sins, ses proches parents et ses favoris. L'on creusa pour le Kân un grand *naous* (du grec ναός), qui est une maison souterraine ou caveau; on y étendit de superbes tapis, et l'on y plaça le Kân avec ses armes. On y mit aussi toute la vaisselle d'or et d'argent de son palais, quatre jeunes filles esclaves et six mamloûks des plus notables, qui tenaient a la main des vases pleins de boisson. Puis l'on mura la porte du caveau, on le couvrit de terre, de sorte qu'il ressemblait à une haute colline. L'on fit venir quatre chevaux qu'on força de courir près de la tombe du sultan, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtassent de fatigue. Alors on dressa près du sépulcre une grande pièce de bois, ou poutre, à laquelle l'on suspendit ces chevaux, après avoir introduit dans leur derrière une pièce de bois qu'on fit sortir par leur bouche. Les parents du Kân, dont il a été parlé plus haut, furent mis dans des caveaux, avec leurs armes et la vaisselle de leurs maisons. Auprès des sépulcres des principaux d'entre eux, qui étaient au nombre de dix, l'on mit en croix trois chevaux pour chacun; auprès des autres on empala un cheval pour chaque tombe.

« Ce fut là un jour solennel; tout le monde, soit hommes, soit femmes, musulmans ou infideles, assistèrent à ce spectacle. Tous revêtirent des habits de deuil, c'est-à-dire de courts manteaux *blancs* pour les infidèles, et des robes *blanches* pour les musulmans. Les femmes du Kân et ses favoris restèrent sous des tentes, auprès de son tombeau, durant quarante jours; plusieurs y restèrent davantage, et jusqu'à une année... Je ne sache pas qu'aucun autre peuple suive, dans notre siècle, de pareilles pratiques. »

Ces pratiques, en effet, étaient celles des Mongols et des anciens Scythes, mais non des Chinois. Celles décrites par Marc Pol ne sont pas non plus véritablement chinoises; c'est un mélange des unes et des autres que le bouddhisme indien, adapté aux superstitions mongoles, avait introduit en Chine.

(17) Le même voyageur arabe décrit ainsi la ville de خنسا *Khansâ* ou *Quinsay* de Marc Pol, qu'il visita environ cinquante ans après notre voyageur (l. c., p. 284 et suiv.): « Nous entrâmes dans ladite cité, qui se divise en six villes; chacune a son mur séparé, et une grande muraille les entoure toutes. Dans la première ville demeurent les gardiens de la cité avec leur commandant. J'ai su, par le Kâdhi et par d'autres, qu'ils sont au nombre de *douze mille*, inscrits sur le rôle des soldats. Nous passâmes la nuit dans la maison de ce commandant. Le lendemain nous entrâmes dans la deuxième ville par une porte nommée *la Porte des Juifs*; cette ville est habitée par les *Israélites*, les *Chrétiens*, et les *Turcs* adorateurs du soleil; ils sont fort nombreux. L'Émîr de cette ville est un Chinois, et nous passâmes la seconde nuit dans sa demeure. Le troisième jour, nous fîmes notre entrée dans la troisième ville, et celle-ci est occupée par les *Musulmans*. Elle est belle, les marchés y sont disposés comme dans les pays de l'islamisme; elle renferme les mosquées et les muezzins; nous entendîmes ces derniers appeler les fidèles à la prière de midi, lors de notre entrée dans la ville.

« Ici nous fûmes logés dans la maison des descendants d'Othmân, fils d'Affân l'Égyptien. C'était un des plus notables négociants, qui prit cette ville en affection et s'y domicilia; elle porte même son nom (la ville d'Othmân, ou *Al' Othmaniyah*)... Les musulmans sont très-nombreux dans cette ville... Un jour, ils montèrent à cheval avec moi, et nous entrâmes dans la quatrième ville, qui est celle où siége le gouvernement, et où se trouve le palais du grand Emir *Korthaï* (il y a eu, sous les Mongols, de grands fonctionnaires de ce nom).

« Lorsque nous eûmes franchi la porte de la ville, mes compagnons me quittèrent, et je fus reçu par le vizir, qui me conduisit au palais du grand Emir Korthaï. Cette quatrième ville est uniquement destinée pour l'habitation des esclaves du sultan et de ses serviteurs; c'est la plus belle des six villes, et elle est traversée par trois cours d'eau. L'un est un canal qui sort

a .x. (dix) mille de tour ; et est tous murés entour de haulz murs, et tous quernellés[44] ; et dedens les murs a les plus beaux jardins

44 *Crénelés.*

du grand fleuve, et sur lequel arrivent à la ville, dans de petits bateaux, les denrées alimentaires, ainsi que les pierres à brûler ; on y voit aussi des navires pour aller se promener. Le *Michouer*, ou la forteresse, est située au milieu de cette ville ; elle est immensément vaste, et au centre se trouve l'hôtel ou palais du gouvernement. La citadelle entoure celui-ci de tous côtés ; elle est pourvue d'estrades, où se voient les artisans qui font des habits magnifiques, et qui travaillent aux instruments de guerre ou aux armes. L'émir Korthaï m'a dit qu'ils sont au nombre de seize cents maîtres, et que chacun de ceux-ci a sous sa direction trois ou quatre apprentis. Tous sont esclaves du Kân ; ils ont les chaînes aux pieds, et habitent au dehors du château. On leur permet de se rendre au marché de la ville, mais on leur défend de sortir hors de la porte. L'émir les passe en revue cent par cent, et, s'il en manque un, son chef en est responsable.

« L'usage est qu'après que chacun d'eux a servi dix ans on brise ses entraves, et il peut choisir l'une ou l'autre de ces conditions : continuer à servir, mais sans chaînes, ou aller où il veut, dans les limites des pays du Kân, sans quitter son territoire. A l'âge de cinquante ans, il est *dispensé de tout travail, et entretenu aux frais de l'État.* D'ailleurs chaque personne qui a cet âge, ou à peu près, peut, à la Chine, être nourrie par le trésor. L'individu qui a atteint soixante ans est considéré comme un enfant par les Chinois, et n'est plus sujet aux peines ordonnées par la loi. Les vieillards sont très-honorés dans ce pays-là ; chacun d'eux est nommé *âthâ*, c'est-à-dire « père ». (Le mot *âtâ* ou *âthâ*, signifiant père, est tartare-ouïgour ; en chinois c'est *fou*.) »

On lit dans l'Histoire des Mongols d'Abd-oullah, surnommé Vassaf, auteur persan contemporain de Marc Pol, et dont la préface, qui contient l'éloge de Gazan-khân, porte la date de 699 de l'Hégire (1300 de notre ère), la description suivante de خنزاى *Khinzây* (voir Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, Vie de Rachid-ed-din, p. 87) : « *Khinzaï*, qui est la principale ville du pays de Mâtchin et qui semble un *paradis* dont le ciel forme le sol, s'étend en longueur de manière que son circuit est d'environ vingt-quatre parasanges. Elle a un pavé composé de briques cuites et de pierres ; elle renferme quantité de maisons et d'édifices construits en bois et décorés de belles *peintures* de tous genres. D'une extrémité de la ville à l'autre on a établi trois relais de poste. La plus grande des rues a, dit-on, trois parasanges de longueur (environ 15 kilomètres), et renferme soixante pavillons d'une architecture uniforme, soutenus par des piliers de même proportion. Le produit de l'impôt sur le *sel* s'élève journellement à 700 balichs de *tchao* (monnaie de papier). Le nombre des personnes qui exercent les différentes professions est vraiment prodigieux : on a calculé qu'il s'y trouvait trente-deux mille teinturiers ; on peut juger par là des autres genres d'industrie. Sept cent mille soldats et autant d'habitants sont inscrits dans les bureaux de dénombrement et sur les registres de la chancellerie. En outre, la ville renferme sept cents temples qui ressemblent à des forteresses, dont chacun est habité par quantité de prêtres sans foi, de moines sans religion, ainsi que par une multitude d'ouvriers, de surveillants, de serviteurs, d'idolâtres accompagnés de leurs familles et des gens de leur suite. Tous ces hommes ne sont pas portés sur les dénombrements, et ils ne sont pas sujets au payement des taxes et des impôts. Quarante mille soldats sont destinés à la garde de la ville et à faire les fonctions du guet... Dans l'intérieur de la ville on voit trois cent soixante ponts placés sur des canaux, qui, aussi considérables que le fleuve du Tigre, sortent de la mer de Tchin. Pour la commodité de cette immense population, des bateaux et des barques de toutes espèces circulent continuellement sur les eaux en si grand nombre que l'imagination ne peut s'en former une idée, et qu'à plus forte raison il serait impossible d'en faire le calcul. Il est facile de supposer quel nombre d'étrangers afflue journellement dans ce

et les plus delitables [45] qui soient ou monde, et tous plains des meilleurs fruis du monde. Et y a maintes fontaines et maint lac qui

[45] *Délectables.*

royaume, soit pour le commerce, soit pour d'autres affaires. »

On lit encore dans d'autres auteurs persans cités par M. Quatremère (l. c.): « Si l'on en croit quelques voyageurs, il n'existe pas dans l'univers entier une plus grande ville ; mais au moins tout le monde est d'accord que c'est la plus considérable de celles qui se trouvent dans les contrées orientales. Dans l'intérieur de la place est un lac qui a six parasanges de circuit et tout autour duquel s'élèvent des maisons. La température de cette ville est chaude, et le principal produit de son territoire consiste en riz et en cannes à sucre... La population est si nombreuse que les gardiens et les surveillants dépassent plusieurs milliers et vont jusqu'à dix mille. »

Enfin un écrivain arabe, l'auteur du *Mesalek-Alabsar*, cité par M. Quatremère, dit encore : « Deux chemins conduisent de Khan-balik à Khinsa, l'un par terre, l'autre par eau. Chaque route est de quarante journées. La ville de Khinsa s'étend, en longueur, l'espace d'une journée de marche tout entière, et en largeur, l'espace d'une demi-journée. Au milieu est une rue qui règne d'une extrémité à l'autre. Les rues et les places sont toutes pavées ; les maisons ont cinq étages et sont toutes bâties en planches réunies par des clous. Les habitants boivent de l'eau de puits et vivent avec une extrême sobriété. Leur principale nourriture se compose de la chair de buffle, d'oie, de poule ; ils y joignent le riz, la banane, la canne à sucre, le limon et des grenades en petit nombre. Le climat de cette ville ressemble beaucoup à celui de l'Égypte, sous le rapport de la chaleur et de la température de l'air. Les prix des denrées y sont à un taux moyen. On y transporte des moutons et du froment, mais en petite quantité. Les chevaux y sont rares, et l'on n'en voit que chez les hommes d'un haut rang et les principaux personnages. Quant aux chameaux, on n'en voit absolument aucun ; et si un de ces animaux y paraît, il est l'objet de l'admiration universelle. »

Nous ne pouvons nous dispenser de citer encore ici, sur la ville de Quinsay, le témoignage d'Oderic, de l'ordre des Frères mineurs, qui visita la Chine entre 1322 et 1330, et dont la relation se trouve dans plusieurs manuscrits français du quatorzième et du quinzième siècle (entre autres celui que nous cotons B.), et dans l'*Hystoire merveilleuse du grand Khan de Tartarie* (Paris, 1529, gothique, feuillets LXI-LXII).

« *De la cité de Cassay* (Quinsay) *la grande*. « Je m'en vins à une cité qui a nom Cassay, qui sonne en françoys : « cité du ciel ». C'est la plus grant cité qui soit en tout le monde. Elle a bien cent milles de tour, et en tout ce grant pourpris n'est espace nulle vuyde que tout ne soit bien habité de gens ; et si y a maintes maisons esquelles il y a dix mesnaiges ou plus ; ceste cité a plusieurs faulxbourcgs et plus de gens que nulle aultre ville. Elle a dix portes principalles, et de couste chacune de ses portes a huyt grosses citez, assez plus grosses que la cité de Venise ; et de ces portes dessus dites jusques à ces citez, sont les rues continuées, si que ung homme yra bien six ou huyt jours qu'il semblera qu'il n'ayt qu'un peu allé, pour ce qu'il aura tousiours allé parmy les villes et entre maisons. Ceste cité est assise en bas terrouer, entre les lacs, maretz et étangs, ainsi comme la cité de Venise. Si y a plus de .vij. mille pontz, et à chascun pont a gens qui le gardent de par le Caan. A ung lez (*côte*) de la ville queurt ung tres-grant fleuve ; et pour ce est ceste cité plus longue que large. J'enquis moult songneusement aux chrétiens, sarrazins et idolastres ; mais tous me dirent que ceste cité a plus de cent milles de tour, sans les faulxbourcgs, et ses .vij. citez dessus dites, qui sont à .viij. mille au dehors de chascune porte. Et si est toute subjecte au seigneur le graut Caan qui en lieve si grant avoir que c'est merveilles : car chascun feu luy paye tous les ans .v. caquetz de couton qui bien vallent là ung florin et demy ; mais tant y a que .x. ou .xj. mesnaiges ne font qu'ung feu au payer. Le nombre des feuz dans la ville est .iiij. vingtz .v. *thuman* (850,000 ; *touman* étant un mot mon-

sont plain de poisson. Ou milieu est li palais qui est moult grans et moult beaux. Il y a .xx. (vingt) sales belles et grans; et en y a une plus grant que les autres où moult de gens pourroient mengier. Elle est toute painte à or; et la couverture et les murs n'ont autre painture, fors que d'or; si que elle est si belle à veoir que c'est trop grant noblesse.

Encore sachiez que en ce palais a bien mille chambres moult belles et moult grans, toutes paintes à or, et de diverses couleurs. Encore sachiez que, en ceste cité, à .c.lx. (cent soixante) grans rues; et en chascune rue .x. (dix) mille maisons; si ce que c'est en somme .xvj. (seize) cens mille maisons[nn], entre lesquelles a

[nn] Le ms. C. porte : « Encore sachiez que (en la) dite cité si y a cent soixante tommans de feu, ce est à dire : cent soixante tommans de maisons; et est le tomman : .x. mille; si que ce est en somme .vi.c. (c'est-à-dire 1,600,000) maisons. »

gol qui signifie 10,000), de ceux de leur loi; et .iiij. *thuman* (40,000) des Sarrazins; qui, en tout font .iiij.xx.ix. *thuman* (890,000), dont ung *thuman* vault .x. mille feuz. Des autres chrestiens et marchans estranges (*étrangers*) en y a tant, que c'est merveilles, qui ne sont point comptez ou nombre de ces feuz : dont ce me semble ung greigneur merveille du monde, comment tant de gens pevent estre gouvernez manant (*demeurant*) ensemble. Et pourtant y a tres grant marché et habondence de tous biens : de pain, de chair, de rys, et aussi de vin, lequel ilz tiennent à tres noble bruvaige et les nomment *bigon* en leur langaige; de tous aultres y a on tres grant habondance.

« C'est la cité royal en laquelle soulloit tenir son siége le roy de la province de Mangyn dessus nommée. En ceste cité avoit un puissant homme qui estoit devenu chrétien par le preschement des trois frères (*mineurs*), à sa maison où j'estoye hostellé(*logé*). Tousiours il me nommoit *acha;* c'est-à-dire « père » (*acha* ou *akha*, veut dire « frère » en mongol; et *ata* « père »). Une foys il me mena veoir la ville; si veinsmes à une Abbaye. Il appella ung des religieulx de leans, et luy dit de moy : « Regarde, se dît-il, de ce rabain franc; c'est-à-dire : ce religieulx est du bout et de la fin du monde, là où le souleil se esconse (*se cache*); il est venu en ce pays pour la vie et le salut de nostre Caan; pourquoy je te prye que tu luy monstres aulcunes merveilles de céans. » Ce religieulx me mena en ung lieu et me monstra deux grans vaisseaulx plains de relief (*restes*) qui estoit demouré à la table; puis nous ouvrist la porte d'ung iardin, et me mena iusques à ung moncel qui est enmy ce iardin. Lors il sonna une clochette, et tantost à ce son descendirent de la montaigne iusques à trois mille bestes, qui toutes avoient les visaiges comme gens. ainsi comme ont les marmotes. Les bestes descendirent moult ordonneement et paisiblement ensemble. Le religieulx dessus dit mist du relief es vaisseaulx devant ces bestes; et quant elles eurent mengé, il sonna la clochete et chascune s'en retourna en son lieu. Je en euz grant merveille. Si demanday que c'estoit. Il respondit que c'estoit les ames des nobles hommes, lesquelles ilz repaissoient pour l'amour de Dieu. Je le blasmay moult de ceste créance en disant que ce n'estoient mye ames de gens; car c'estoient bestes déraisonnables. Mais oncques pour chose que ie sceusse dire, il ne me voullut croire que ce ne fussent ames des nobles hommes; et disoit que les ames des nobles, selon ce que l'homme est plus noble, entre, l'ame, en plus noble beste; et les ames des villains et des poures entrent en ordes bestes (*bé-*

grant quantité de riches palais, beaux et grans. Et si y a une eglise tant seulement en la cité, des crestiens nesterins[46]. Encore vous dirons une autre chose. Sachiez que tous les bourgois de la ditte cité, et toute autre gent qui y demeure, si ont telle coustume que chascun a escript sur sa porte : son nom, le nom de sa femme, et de ses enfans, de ses esclaves, et de tous ceulx qui en la maison demeurent ; et encore quantes[47] bestes il tient. Et se il avient que aucun muire[48] en la maison, si abat l'en son nom[49] ; et se autres y naist[50], si l'escript on avecques les autres. Si que en telle maniere scet[51], li Sires, quantes gens il a en sa cité (18).

46 *Nestoriens.* — 47 *Combien.* — 48 *Meurt.* — 49 *On retire son nom de l'écrit qui est sur la porte.* — 50 *Naît.* — 51 *Sait.*

tes immondes), et en meschante vermine. Aultre chose ne voullut il oncques croire.

« Qui de ceste cité vouldroit escripre il empliroit ung grant livre ; mais brief c'est la plus grande que soit en tout le monde et la plus noble. »

(18) Cette coutume très-ancienne, en Chine, est encore observée de nos jours. On lit dans les *Statuts administratifs* de la dynastie régnante (*Tai thsing hoeï tien*, édition postérieure à 1812, 11e *livre*, traduit intégralement par celui qui écrit ces lignes : Paris, 1841, et *Description de la Chine*, t. II, *partie moderne*, p. 167 et suiv.) : « Pour établir le chiffre de la population « de chaque province, le gouverneur et le lieu« tenant - gouverneur font recueillir dans tous « les lieux qui sont de leur ressort, par des « préposés nommés *Pao-kia*, ou « chefs des « feux », les *tablettes en bois attachées aux « portes des maisons* (*men-paï-tse*) pour avoir le « nombre réel des personnes qui les habitent. « Chaque année, à la 10e lune, ces listes de re« censement réunies sont envoyées au ministère, « en même temps que la quotité des tributs qui « sont prélevés sur cette même population. Le « ministère des finances, vers la fin de l'année, « réunit tous les documents, qu'il met en ordre, « et en forme la *Liste impériale* (*hoâng-tsè*) des « impôts et revenus de l'Empire. Chaque année « on examine l'accroissement de la population « qui est survenu, duquel accroissement il n'est « tenu aucun compte, s'il est trop peu impor« tant. »

On lit encore dans les mêmes *Statuts* : « De « tout ce qui compose la population proprement « dite, les mâles (parvenus à l'âge viril) sont « appelés *ting* (ou robustes), les femmes sont « appelés *khéou* (bouches). Les jeunes gens, qui « ne sont pas encore parvenus à l'âge viril, sont « également classés parmi les *bouches*. Les hom« mes *virils* (ou contribuables) et les *bouches « sont inscrits sur des écriteaux suspendus aux « portes des maisons*, etc. » (*Ib.*, p. 167). Ibn-Batoutah (*lieu cité*, t. IV, p. 265) confirme le même fait. « Lorsqu'un marchand musulman, dit-il, arrive dans une des villes de la Chine, on lui laisse le choix de descendre chez un négociant de sa religion, désigné parmi ceux domiciliés dans le pays, au lieu d'aller à l'hôtellerie. S'il préfère la demeure chez le négociant, on compte toutes les valeurs qu'il possède, on les confie audit négociant choisi par lui, lequel prend sur l'argent de l'étranger pour pourvoir aux besoins de celui-ci, mais d'une manière honnête. Quand il veut partir, on examine son argent, et, s'il en manque, le négociant chez lequel il demeure, et qui a reçu la somme en dépôt, est obligé de combler le déficit.

« Dans le cas où le marchand qui arrive aime mieux se rendre à l'hôtellerie, on livre son argent au maître de l'hôtel à titre de dépôt. Ce dernier achète pour le compte de l'étranger ce

Et ainsi le fait on par toute la contrée du Mangy et du Catay. Et si vous dy que tuit li estrange marchant qui se herbergent en ces contrées sont escrips par nom et par surnom ; aussi le jour et le mois qu'ilz y entrent et quant ilz s'en partent. Si que par ce puet savoir, li Sires, toutes les fois qu'il vuelt, qui va et qui vient par toute sa terre. Et certes c'est bien fait de saige et prudent homme et pourveable [52].

Or vous conterons, apres, des rentes que le grant Kaan a en ceste cité et appartenances [53].

CHAPITRE CLII.

Ci devise de la grant rente que le grant Kaan a, chascun an, de laditte noble cité de Quinsay, et de ses appartenances.

Or vous conteray la grandisme rente que le grant Kaan a, chascun an, de ceste ditte cité de Quinsay, et de ses appartenances

[52] *Prévoyant.* —[53] *Dépendances.*

que celui-ci désire, et, s'il veut une concubine, il fait pour lui l'acquisition d'une jeune fille esclave. Il le met alors dans un appartement dont la porte s'ouvre sur l'intérieur de l'hôtellerie, et il fait la dépense pour l'homme et pour la femme... Quand le marchand étranger désire se marier en Chine, il le peut aussi très-facilement ; mais pour ce qui est de dépenser son argent dans le libertinage, cela ne lui est nullement permis. Les Chinois disent : « Nous « ne voulons point que l'on entende rappor- « ter dans le pays des musulmans qu'ils per- « dent leurs richesses dans notre contrée, « que c'est une terre de débauche et de beautés « fragiles ou mondaines. »

« La Chine est la plus sûre ainsi que la meilleure de toutes les régions de la terre pour celui qui voyage. On peut parcourir tout seul l'espace de neuf mois de marche sans avoir rien à craindre, même si l'on est chargé de trésors. C'est que dans chaque station il y a une hôtellerie surveillée par un officier, qui est établi dans la localité avec une troupe de cavaliers et de fantassins.

« Tous les soirs, après le coucher du solei, l'officier entre dans l'auberge, accompagné de son secrétaire ; *il écrit le nom de tous les étrangers* qui doivent y passer la nuit, en cachete la liste, et puis ferme sur eux la porte de l'hôtellerie. Au matin, il y retourne avec son secrétaire, il appelle tout le monde par son nom, et en écrit une note détaillée. Il expédie avec les voyageurs une personne chargée de les conduire à la station qui vient après, et de lui rapporter une lettre de l'officier préposé à cette seconde station, établissant que *tous y sont arrivés ;* sans cela, ladite personne en est responsable. C'est ainsi que l'on en use dans toutes les stations de ce pays, depuis *Sin-as-sin* (Canton) jusqu'à *Khân-bâlik* (Pé-king). Dans ces auberges, le voyageur trouve ce dont il a besoin en fait de provisions ; il y a surtout des poules et des oies ; quant aux moutons, ils sont rares en Chine. »

Cette police chinoise, si bien organisée pour la sûreté des voyageurs, existe encore à nos jours. On a pu lire, dans les récits de plusieurs missionnaires, des détails de précautions sembla-

qui est la .ixe. (neuvième) partie de la contrée du Mangy. Et premierement, du sel ; pour ce que moult vault de rente. Sachiez que le sel rent, chascun an, en somme .iiij. (quatre) vingt tommans[a] d'or ; et chascun tomman[b] vault .lxx.m. (soixante-dix mille) saies[c] d'or, si que les[d] .iiij. (quatre) vingts tommans[e] montent, en somme : cinq mille et six cens pois d'or[f] ; et chascun pois d'or vault plus d'un flourin d'or. Si que c'est une grant somme de monnoie (1).

CLII. — [a] Les mss. A. et B. portent .iiij. *mille toumaux ;* le ms. C. ne porte que IIII[xx] (80) *tommans d'or*, au lieu de *quatre mille*. Les deux textes de la S. G. portent aussi *quatre vingt tomain*, et *tomay*. — [b] Ms. A. *toumau*. — [c] Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *sages polez pois*. — [d] Ms. A. *li*. — [e] Mss. A. B. : *quatre mille toumaux d'or*. — [f] Mss. A. B. Le ms. C. porte : V.^m. (cinq mille) *milliers* et VI.^c (six cens) *milliers de poiz d'or*. La somme de 5,600 poids d'or des mss. A. et B. exige 80, au lieu de 4,000, dans les phrases précédentes, qui est une erreur de copiste.

les, attribuées par eux aux tracasseries des mandarins qui cherchaient à reconnaître leur identité pour les persécuter, tandis que c'était, au contraire, des mesures de sûreté prises par ces mandarins en faveur des voyageurs.

CLII. — (1) Nous avons déjà fait connaître précédemment (p. 464) les produits considérables que le fisc mongol tirait de la vente du sel de la province des deux *Hoaï*, dépendant du gouvernement du *Hŏ-nân*. Le produit du *sel* des « deux *Tché* », dans le « gouvernement de *Kiang-tché* », est encore plus considérable. On lit dans l'Histoire officielle de la dynastie mongol (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 14 v°) :

Sel produit dans les deux « Tché ». La 14[e] année *tchi-youan* (1277), on établit une « Direction de transports » qui, dans cette même année prépara et mit en circulation la quantité de 92,148 *yìn* de *sel* (22,115,520 kil.); chaque *yìn* de 400 *kin* (ou 240 kilogrammes) était divisé en *deux sacs*, et chaque *sac* équivalait (pour son prix) à 18 « *hoeï-tseu* limité » des Soung (papier-monnaie de la valeur de 3 fr. 50 c. environ), et en *tchào* ou papier-monnaie de création mongole, des années *tchoung-toung*, c'est-à-dire 1260-1264), à la valeur de *neuf onces* d'argent, ou 63 fr. en ne portant l'once d'argent qu'à 7 fr., ce qui équivaut aux 18 *hoeï-tse*, papier-monnaie des Soung). En 1281, l'augmentation porta le produit des salines à 218,562 *yìn* (52,444,880 kil.). En 1282, chaque *yìn*, relativement à son ancien prix, eut sa valeur augmentée de 4 enfilades de *tchào* ou papier-monnaie (28 à 30 fr.). En 1284, on établit un prix invariable et uniforme, en le diminuant pour calmer la population (*i p'ing min*). En 1286, la fabrication annuelle fut portée à 450,000 *yìn* (ou 108,000,000 kilogrammes). En 1289, il y eut une diminution de 100,000 *yìn* (24,000 kilog.), etc. »

On voit, par l'extrait qui précède, comprenant le règne de Khoubilaï, quel énorme produit devaient donner en effet l'exploitation des *salines*, et la vente du *sel* par l'État, du gouvernement de *Kiâng-tche*, dont *Hâng-tcheou-fou*, c'est-à-dire « Quinsay » était le chef-lieu. Car, en évaluant la vente annuelle du *sel*, dans ce gouvernement, à une moyenne de 400,000 *yìn* (de 240 kilogrammes chacun), et au prix de 63 fr. le demi *yìn* ou sac, on obtient un produit annuel de 50,400,000 fr. ; ce qui dépassait d'environ *deux millions* de francs le produit des salines marines du gouvernement des deux *Hoaï*, dont il a été question précédemment (p. 463, note 4).

Voici maintenant le produit de ces mêmes salines, tel que nous le donne Marc Pol.

Ce produit, selon lui, s'élevait, chaque année, à *quatre-vingts tommans d'or*. Le *tomman* est un mot turc-mongol, ainsi que nous l'avons fait remarquer (p. 193, n. 104), passé dans les langues arabe et persane, sous cette forme تومان *tômân*, et signifiant, dans cette langue, la somme

Et puis que je vous ay dit du sel, si vous diray des autres choses et des marchandises; du droit qu'elles paient au grant Kaan. Sachiez que ont fait moult grant planté de sucre en ceste cité, et es appartenances. Et aussi fait on es autres .viij. (huit) parties de ceste contrée; si que, je croy [g], qu'en tout l'autre monde, n'en fait on autant comme on fait en ceste contrée; non la moitié, se dient pluseurs gens en verité. Si paient au grant seigneur (pour) cent pesant, trois pois; et de toutes marchandises aussi; et de tous mestiers; et du charbon, dont il y a grant quantité; et de la soie dont il y a si grant habondance que c'est merveilles : de chascun cent on paie dix pois au grant seigneur [h]. Si que ces choses montent

[g] Ms. B. — [h] Le ms. C. est plus explicite. Il ajoute : « Et toutez espiceries si paient .III. (trois) et tiers par sentenars (*pour cent*); et toutes marchandises aussi; et du vin qu'il font du ris et d'espices; et du charbon se paie aussi moult grant droit; et de tous mestiers aussi, dont il en y a si grant quantité que ce est merveilleuse chose; et se paie .X. (dix) par sentenars. » Il en est ainsi du texte de la Société de Géographie, que le ms. C. paraît avoir suivi.

ou quantité de *dix mille*. Or, selon Marc Pol lui-même, un *tomman* d'or valait *soixante et dix mille « saics d'or »*, lesquels, multipliés par *quatre-vingts tommans*, donnent un produit de 5,600,000 *saics* ou poids d'or; ces *saics* ou poids d'or valant *plus* d'un *florin d'or*, il s'agit de déterminer cette dernière valeur.

« Il fiorino, dit le comte Baldelli Boni (*Il « Milione di Marco Polo*, t. I, p. 144), era la « moneta d'oro che battevano i Fiorentini, e che « avea corso in tutta Europa e Levante, com- « minciò il comune a battere detta moneta « nel 1252. La bontà dell' oro era a ventiquat- « tro carati ed il peso d'ogni fiorino era di *un' « ottavo d'oncia* ». Et ailleurs (t. II, p. 342, *n*. 636) : « Il fiorino è lo *zecchino veneto*, ed « anche per ducato dee intendersi lo stesso zec- « chino. »

Le sequin vénitien actuel vaut 11 fr. 70 c. Le *saic*, dans l'italien *saggio*, est nommé *saiga* dans la loi salique. En comptant le *saic* ou *saggio* à 11 fr. 70 c. de notre monnaie, chaque *toman* de *saics d'or* équivaudrait à 819,000 fr.; et les 80 *tomans*, à 65,520,000 fr.; ce qui ne différerait pas beaucoup du chiffre donné par les Annales officielles de la dynastie mongole, traduites ci-dessus; chiffre qui est de 50,400,000 francs. Il est plus que probable que cette différence de 15,120,000 fr., trouvée en plus dans l'énumération de Marc Pol, provient uniquement de l'évaluation du *saic d'or*, que nous aurons portée trop haut; il ne faudrait l'évaluer qu'à 8 fr. 92 c. 85 m. pour obtenir, des 5,600,000 *saics d'or*, la même somme de 50,000,000 fr., produit annuel de la vente du *sel* dans le gouvernement de *Hâng-tcheou*, du temps de Marc Pol. Dans tous les cas, la concordance des faits rapportés par notre voyageur, avec les Annales officielles des Mongols de Chine, est on ne peut plus remarquable; et elle prouve que Marc Pol n'en a pas imposé à ses lecteurs en disant « qu'il « fut plusieurs fois envoyé par le grant Kaan « pour voir (ou vérifier) le compte des recettes « (en impôts de diverses natures) que cette pro- « vince de *Hâng-tcheou* rendait annuellement « au trésor. » Le fait ne peut pas être maintenant douteux. Aucune preuve plus frappante de la véracité scrupuleuse de Marc Pol ne pouvait être fournie, et nous sommes heureux d'avoir pu la produire d'une manière aussi authentique.

en si desmesuré nombre de monnoie, que c'est impossible chose à croire, combien ceste .ixe. (neuvième) partie de laditte contrée du Mangy vault chascun an (2).

(2) Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (k. 74, fol. 5-7), les droits sur les produits provenant « des montagnes, des « forêts, des rivières, des étangs ; sur l'or, l'ar- « gent, les pierres précieuses, le cuivre, le fer, « le vif-argent, le cinabre, certaines pierres « précieuses, le plomb (*yuén*), l'étain (*sǐ*), l'a- « lun (*fân*), le nitre (*siáo*), le salpêtre (*kán*), le « bambou et le bois, ainsi que d'autres matiè- « res analogues que le ciel et la terre produi- « sent naturellement, doivent rapporter un « certain profit à l'État ; mais toutefois il en « est parmi eux qui doivent être abandonnés « en propre à la population souffrante. »

Les historiens officiels entrent ensuite dans les détails des différents droits imposés sur ces matières, avec indication des localités qui les produisent ; nous ne pouvons les traduire ici intégralement. Nous dirons seulement que ces droits varièrent très-souvent, selon les ministres des finances en fonctions, lesquels cherchaient ordinairement à faire produire à l'impôt le plus qu'il pouvait produire, sinon au delà. Aussi ces historiens officiels, moins favorisés que Marc Pol, disent-ils qu'ils ne peuvent donner le montant du produit annuel de ces impôts, les Pièces et Registres leur faisant défaut (*Ib.*, fol. 6, v°), que pour la 1re année *thien-li* (1328 de notre ère) seulement, lorsque Marc Pol avait quitté la Chine depuis trente-sept ans.

Ces droits n'étaient pas considérables, mais il y avait beaucoup d'autres branches de revenus pour le trésor. On a vu ci-dessus le montant annuel de l'*impôt en nature* prélevé dans les divers gouvernements de l'Empire ; le produit en argent du *sel*, pour le seul « Gouvernement de *Kiáng-tché* », porté à plus de 50 millions de francs ; et (page 464) celui du « Gouvernement des deux *Hoaï* », porté à 48 millions. Nous avons fait connaître aussi (p. 343) le produit annuel de l'impôt sur les boissons, qui était de plus de 35 millions de francs ; et celui sur le *thé* (p. 344) qui s'éleva successivement jusqu'à plus de 21 millions de francs. Voici l'énumération des autres impôts.

Selon l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 2), les branches d'impôts et objets divers, produisant un revenu pour le Trésor, étaient au nombre de *dix-neuf*, classées ainsi :

1° Cote foncière (*kìng-lì*) ;

2° Culture des terres et des mûriers (*noûng-séng*) ;

3° L'impôt en nature et en argent (*chóuï-liâng*) ;

4° L'impôt pour les examinateurs publics (*k'ŏ-tchâï*) (*voir* page 513) ;

5° Transports par eaux (*hăï-yûn*) ;

6° Papier-monnaie (*tcháo-fă*) ;

7° Produits divers annuels (*sóuï-k'ŏ*) ;

8° L'impôt sur le sel (*yîn-fă*) ;

9° L'impôt sur le thé (*tchâ-fă*) ;

10° L'impôt sur les boissons (*tsiéou-tsŏ-k'ŏ*) ;

11° L'impôt sur les marchandises (*châng-choùï*) ;

12° L'impôt sur les marchés et les navires qui abordent aux ports maritimes ou qui en sortent (douanes) (*chí-pĕ*) ;

13° L'impôt prélevé en dehors des taxes fixes (*ghĕ 'ái k'ŏ*) ;

14° Les dons annuels (*sóuï-tsé*) ;

15° L'impôt en nature pour les émoluments des fonctionnaires (*foûng-tchĭ*) ;

16° L'impôt pour l'entretien des greniers publics destinés à maintenir l'égalité des prix (*tcháng p'ìng i thsang*) (voir p. 345, note 1) ;

17° L'impôt pour l'entretien des pharmacies à l'usage du peuple (voir p. 346, note 1) ;

18° L'impôt sur les marchés et magasins (*chí-thiĕ*) ;

19° L'impôt pour les secours à donner aux malheureux (*tchîn-sûe*).

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de l'organisation de ces impôts qui comprennent les livres 93-97 de l'Histoire officielle citée ; il faudrait plus d'un volume pour en donner une traduction complète, laquelle toutefois ne serait pas la partie la moins curieuse de l'histoire de la dynastie mongole.

Dans le chapitre consacré à la culture des

Et sachiez en verité que ledit Messire Marc Pol, qui tout ce raconte, fu pluseurs fois envoiés par le grant Kaan pour veoir le compte de

mûriers « on y voit que l'impôt qui les frappait était de trois espèces, selon l'importance des familles qui les cultivaient : celle du premier ordre, pour ceux qui cultivaient *dix méou* de terre (= 6 ares 65 cent. chacun); celle du second, pour ceux qui en cultivaient 5 ; et celle du troisième, pour ceux qui en cultivaient 3. Un recensement de la population agricole dans tout l'Empire, fait sous le règne de *Chi-tsou* (*Khoubilaï*), donne les nombres suivants (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 6) :

1° Chefs de familles............ 11,603,281
2° Femmes, enfants n'ayant pas encore atteint l'âge viril, et vieillards, composant les *bouches* (*khèou*).................... 63,654,337

Le montant de l'impôt annuel, qui était très-variable, n'est pas donné.

La base de l'impôt territorial varia beaucoup. Les historiens officiels nous disent (*Yuen-sse*, k. 93, fol. 7-8) que, dans le principe, la dynastie mongole suivit les règlements des *Thâng*, concernant cette matière. Dans l'intérieur de l'Empire, il y eut deux sortes d'impôts ou de taxes : l'un était la taxe personnelle de tous les hommes valides (*ting-chóui*), l'autre l'impôt de la terre (*ti-chóui*). Dans la province du Kiâng-nân on établit un double impôt : celui d'*été* et celui d'*automne*. Sous *Taï-tsoung* (Ogodaï), chaque famille payait 2 *chĭ* ou hectolitres de grain mondé (millet et autres). Cela n'ayant pas suffi pour nourrir les troupes, on porta l'impôt à 4 *chĭ* ou hectolitres. On décréta ensuite que tous les membres valides d'une même famille payeraient chacun un impôt annuel de 1 hectolitre; les colons (*khiù-ting*) : 5 *ching* ou litres; chaque homme valide des familles nouvellement établies : 1/2 litre; les enfants n'étaient pas compris dans cette taxe.

Le sol cultivé fut divisé en plusieurs espèces, qui payèrent un impôt différent. Chaque pièce ensemencée, de terre sèche, fut soumise à un impôt de 3 *ching* ou litres par *méou* (6 ares 65 cent.); les terres irriguées payèrent 5 litres pour la même étendue (cela équivaut à 45 et 75 litres par hectare).

En 1280, il fut ordonné que tous les hommes valides d'une famille payeraient chacun un impôt annuel de 3 *chĭ* ou hectolitres de grains; les colons valides : 1 hectolitre. L'impôt de la terre resta à 3 *ching* ou litres par *méou* (6 ares 65 cent.). Le premier de ces impôts, qui était exorbitant, fut ensuite diminué de moitié. Les variations qu'il subit successivement sont rapportées par les historiens chinois. Nous ne pouvons les exposer ici. Ce qui vient d'être dit suffit pour s'en faire une idée.

Le montant total de l'impôt pour subvenir aux frais des examens est donné pour les années suivantes : 1263-1265. Le voici :

Années correspond.				
1263	En soie (*ssé*)	712,171 *kin.*	=	427,302 kilogr.
»	En papier-monnaie (*tchâo*). . . .	56,158 *ting.*	=	4,211,850 fr.
1265	En soie (*ssé*)	1,053,226 *kin.*	=	631,935 kilogr.
»	En argent et papier-monnaie. . .	59,085 *ting.*	=	4,431,375 fr.
»	En soie (*ssé*)	1,096,489 *kin.*	=	654,293 kilogr.
»	En papier-monnaie (*tchâo*) . . .	78,126 *ting.*	=	5,859,450 fr.

Les droits sur les *marchandises* de diverses natures furent aussi très-variables et assez compliqués; ils variaient aussi selon les localités. On voit, dans les Annales (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 21), qu'à *Chang-tou*, la résidence impériale d'été, le droit sur certaines marchandises était de 1 pour 60, et sur les marchés de l'ancienne ville (de Péking), de 1 sur 40. Ces droits furent diminués dans les années *tchoung-toung* (1260-1263). A *Chang-tou*, le droit fut réduit, pendant ces années, à ne percevoir que 7 *tsien* et 1/2 (5 fr. 62 c.) sur une valeur de 100 *liâng* (750 francs). La 26ᵉ année *tchi-youan* (1289), à la demande du ministre *Sang-ko Lin-tsin*, les impôts sur les marchandises furent augmentés. L'excédant fut, pour la province tartare, de

ce que montent les drois et les rentes du Seigneur, de ceste .ixe. (neuvième) partie qui montent, sans la somme du sel que nous vous avons

200,000 *ting* (15,000,000 fr.); pour le gouvernement du *Kiáng-nán*, de 250,000 (18,750,000 francs). Ils furent encore augmentés les années suivantes. Les historiens chinois renoncent à donner les chiffres de toutes ces augmentations de produits. Ils se bornent à reproduire ceux de la 7e année *tchi-youan* (1270), d'après les bordereaux arrêtés de cette même année. En voici le tableau (*Yuen-sse*, k. 94 fol. 21-23) :

	ting.	liâng.	tsien.
Ta-tou (Pe-king) droits perçus par la direction douanière.	103,006	11	4
Ta-tou-loú (circuit de)	8,242.	9	7
Chang-tou (résid. d'été), objets détenus	1,934	5	»
Ib. direction douanière	10,525	5	»
Hing-ho-loú (circuit de *Hing-ho*)	770	17	1
Young-ping-loú	2,272	4	5
Pao-ting-loú	6,507	23	5
Kia-ting-loú	17,408	3	9
Chun-te-loú	2,507	9	9
Kouang-ping-loú	5,307	20	2
Tchang-te-loú	4,805	42	8
Ta-ming-loú	10,795	8	5
Siang-khing-loú	4,949	2	»
Weï-hoeï-loú	3,663	7	»
Ho-kien-loú	10,466	47	2
T'oung-ping-loú	7,141	48	4
T'oung-tchang-loú	4,879	32	»
Tsi-ning-loú	12,403	4	1
Tsao-tcheou	6,017	40	3
Pŏ-tcheou	2,671	»	7
Kao-thang-tcheou	4,259	6	»
T'aï-ngan-tcheou	2,013	25	4
Kouan-tcheou	738	19	7
Ning-haï-tcheou	944	»	3
Te-tcheou	2,919	42	8
I-tou-loú	9,477	15	»
Tsĭ-nán-loú	12,752	36	6
Tchouen-yang-loú	3,486	9	»
Ta-thoung-loú	8,438	19	1
Ki-ning-loú	10,714	34	6
Tçin-ning-loú	21,359	40	2
Gouvernement de *Ling-pe* (Caracorum)	448	45	6
» de *Liao-yang*	8,273	41	4
» du *Hó-nán*	147,428	32	3
» du *Chen-si*	45,579	39	2
» du *Sse-tchouan*	16,676	4	8
» de *Kan-sou*	17,361	36	1
» de *Kiáng-tché*	269,027	30	3
A reporter	808,158	814	136

devant dit, .ij.c. et .x. (deux cens et dix) tommans[1] d'or qui valent .xv. mille et .vij. cens mille et .viij. pois d'or[2], un des plus des-

[1] Ms. C. Les mss. A. B. *deux cens toumaux d'or.*— [2] C.-à-d. 15,700,008. Le ms. C. porte aussi : « quinze mil et .vij.c. (sept cents) milliers. » Le texte français de la S. G. porte : « deus cens dix tomain d'or que vailent *quinze millemiaia* (millions) et sept cens mille. »

	ting.	*liâng.*	*tsien.*
Report. . . .	808,158	814	136
Gouvernement de *Kiâng-si*	62,512	7	3
» de *Hoû-kouâng*	68,844	9	9
Total général. . . .	939,514	830	148

Ce total général, réduit en francs (le *ting* = 75 fr.; le *liâng* = 7 fr. 50 c., et le *tsién* = 0,75 c.), donne 70,469,816 francs.

Sur ce chiffre, le gouvernement de *Kiâng-tché*, dont *Hâng-tcheou* (Quinsaï) faisait partie, est celui de tous qui, indépendamment de ses « Circuits » (*loû*) énumérés à part (comme *Kia-tang-loû*), représente la plus forte somme d'impôts de la classe énumérée; ils s'élèvent à 20,177,025 fr., presque le tiers du produit de ce genre de tout l'empire! Ce fait vient encore admirablement confirmer le dire de Marc Pol.

Une autre branche, également importante, de revenus pour le trésor, était celle des « Droits imposés en dehors des taxes régulières » (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26-29). « Les *Yuen* (ou Mongols), disent les rédacteurs de l'histoire officielle, prélevaient des droits en dehors des impôts réguliers, ou ordinaires (directs); c'est ce qui les faisait appeler « droits extraordinaires » (*ghĕ 'aï k'ó*). Les droits ou impôts annuels sont fixés d'avance et inscrits sur des cédules (*ghĕ*); mais les droits en question n'y sont pas compris; et quand on les applique dans un État, cet État en tire un grand profit. »

Ces impôts indirects étaient de trente-deux espèces différentes, et portaient sur les objets dont voici l'énumération, avec le produit de chacun pour la première année *thien-li* (1328), la seule qui ait pu être vérifiée par les historiens chinois (*) :

					francs.
1. Le « Calendrier » (*lĭ-jĭ*).	3,123,185 exemplaires, prod.				3,448,743
2. Papier à contrats et obligations (*khì-pèn*)	303,800 rouleaux, à 11 fr. =				3,417,750
	ting.	*liâng.*	*tsien.*		
3. Ancrage dans les fleuves et rivières (*hô-pŏ*)	57,643	23	4	=	4,323,400
4. Plateaux des montagnes (*chân-tchâng*)	719	49	1	=	54,292
5. Fours à briques (*yâo-tchí*).	956	45	9	=	72,044
6. Propriétés nouvellement bâties (*fâng-tí*)	12,053	48	4	=	904,138
7. Portes et ouvertures (*mên-thân*).	26,899	19	1	=	2,017,569
8. Étangs (*tchî-thâng*).	1,009	26	5	=	75,866
9. Roseaux et lianes des marais (*phoû-wèï*).	686	33	4	=	51,800
10. Moutons de boucherie (*chĭ-yâng*)	1,760	29	7	=	132,222
11. Plantes aquatiques (*tĭ-wèï*)	724	6	9	=	54,452
12. Charbons de terre (*mêï-thân*).	2,615	26	4	=	196,323
» de bois (*mêï-moŭ*)	2,496	24	5	=	187,384
13. Bords assujettis des rivières (*tchouâng-ngân*).	186	37	5	=	14,231
14. Radeaux des pays montagneux (*chân-tch'â*)	75	26	4	=	5,823
15. Ferments secs (*khiŭ*)	55	37	4	=	4,405
A reporter. . . .					14,960,442

(*) Le *ting*, en *tchao*, ou papier-monnaie, est estimé à 75 fr.; le *liâng*, à 7 fr. 50 c.; le *tsien*, à 0,75 c.

mesurez[k] nombre de monnoie de rente qui oncques feust oïs. Si povez bien veoir que quant li Sires a si grant rente de la .ix°.

[k] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *des plus mesurez nombre.*

	ting.	liang.	tsien.		francs.
Report. . . .					14,960,442
16. Poissons (*yû*), dans le *Kiang-tché*.	143	40	4	=	11,025
17. Vernis laque (*thsî*)	112	26	»	=	8,595
» (province de *Sse-tchouan*)	111	25	8	=	8,523
18. Résidus des distillations vineuses (*kiáo*).	29	37	8	=	2,448
19. Lacs des montagnes (*tsî*).	24	21	1	=	1,958
20. Grandes plages désertes (*tháng*). (Circuit de *P'ing-hiang*) .	886	»	7	=	66,455
21. Saules rampants (*lièou*). (Circuit de *Ho-kien*)	402	14	8	=	30,261
22. Os pour l'industrie (*yá-lî*). (Circuit de *Ho-kien*)	208	33	7	=	15,853
23. Vaches à lait (*joù-nièou*). (Circuit de *Tchin-ting*).	208	30	»	=	15,825
24. Pompes à eau (*tch'éou*). (Circuit de *Hoang-tcheou*)	144	44	5	=	11,133
25. Nattes de roseaux (*poû*). (Circuit de *Tçin-ning*).	72	»	»	=	5,400
26. Pêches du poisson (*yû-miáo*). (Circuit de *Loung-hing*). . .	65	8	5	=	4,938
27. Menu bois (*tch'aï*). (Circuit de *Ngan-foung*).	35	11	7	=	2,713
28. Peaux de moutons (*yâng-p'î*). (Circuit de *Siang-yang*). . .	10	48	8	=	1,116
29. Pierres d'aimant (*thsé*). (Circuit de *Ki-ning*).	58	»	»	=	4,350
30. Roseaux de bambous (*tchoŭ-wĕï*). (Circuit de *Foung-yuen*).	3,746	3	»	=	280,972
31. Gingembre (*kiáng*). (Circuit de *Hing-yuen*)	162	27	9	=	12,659
32. Poudre blanche médicinale (*pĕ yŏ*). (Circuit de *Tchang-te*).	14	25	»	=	1,237
Total en francs. . . .					15,417,153

Celui de ces trente-deux articles qui fut le plus productif pour le trésor mongol, c'est le « Calendrier » (*lî-jî*), qui donnait sans doute les jours *heureux* et *malheureux*, et une foule d'autres indications astrologiques pour tous les jours de l'année, comme celui que le gouvernement chinois publie encore annuellement. Le calendrier dont il est question avait été réformé par plusieurs astronomes, entre autres par le célèbre *Hiu-heng*, et *Ko Chéou-king* qui avait étudié les méthodes des astronomes mahométans; ce fut sans doute une des causes du succès extraordinaire de ce calendrier. *Hiu-heng*, qui avait été ministre de Khoubilaï-Khaân, mourut en 1281 (voir notre *Description de la Chine*, t. I, p. 355, et son portrait, pl. 66).

On a vu, dans le tableau ci-dessus (n° 1), que le « Calendrier » chinois pour l'année 1328 avait été tiré au chiffre énorme de *trois millions cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-cinq exemplaires* (*pèn*), lesquels produisirent, en papier-monnaie des années *tchoung-toung* (1260-1263), la somme énorme de 45,981 *ting* 32 *liâng* 5 *tsien*, ou celle de 3,448,743 francs de notre monnaie (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26). Il est vrai que la dépréciation considérable qu'avait subie ce papier-monnaie doit diminuer beaucoup ce produit. En portant cette dépréciation à la moitié de la valeur nominale, le produit de la vente de ce calendrier serait encore de 1,724,371 francs.

Voici comment se répartissaient les exemplaires de ce Calendrier et le nombre de ses divers formats. Le nombre d'exemplaires écoulés dans l'intérieur de la province mère (*fou-li*, la Mongolie), fut de 72,010, lesquels produisirent en papier-monnaie : 8,570 *ting* 31 *liâng* 1 *tsien* (642,986 francs); et le nombre de ceux qui s'écoulèrent dans les « Gouvernements » des provinces fut de 2,550,175 exemplaires (*pèn*) de ce même calendrier, qui produisirent au trésor, en papier-monnaie : 37,410 *ting* 2 *liâng* 4 *tsien* (ou 2,805,768 francs). Un autre « Calendrier », de grand format (*tá-lî*), fut tiré aussi, cette même année 1328, au nombre de 2,202,203 exemplaires (*pèn*); et chaque exemplaire était de la valeur de 1 *liâng* (7 fr. 50 c.) en papier-

(neuvième) partie de la contrée, que moult puet valoir la rente des autres .viij. (huit) parties (3). Mais vraiement, ceste est la plus grant et la plus proufitable partie; et, pour le grant prouffit[1] que li grans Sires a de ceste contrée, l'aime il moult; et moult

[1] Ms. A. *pourfit.*

monnaie; le total du produit fut de 44,044 *ting* 3 *liàng* (3,303,300 francs seulement; ce qui ferait croire : ou que le nombre total des exemplaires tirés ne trouva pas d'acheteurs, ce qui est fort probable, ou qu'un très-grand nombre furent donnés, et ne rapportèrent rien au trésor). Enfin, un « petit Calendrier » (*siaò-lî*) fut aussi imprimé et tiré à 915,725 exemplaires (*pèn*); chaque exemplaire au prix de 1 *tsien* (0,75 c.) en papier-monnaie; ce qui produisit 1,831 *ting* 32 *liàng* 5 *tsien* (137,568 fr.).Un autre « Calendrier fait pour les Musulmans » (*hoeï-hoeï li*), tiré à 5,267 exemplaires, chaque exemplaire du prix de 1 *liàng* (7 fr. 50 c.) en papier-monnaie, produisit 105 *ting* 7 *liàng* (7,880 francs). » (*Yuen-sse*, k. 94, fol. 26.)

Celui qui écrit ces lignes possède plusieurs calendriers semblables de différentes époques de la dynastie régnante; et il tient de personnes dignes de foi, qui ont résidé en Chine, qu'on les rencontre dans toutes les familles. On peut se figurer à quel nombre prodigieux ils doivent être tirés, et quel profit annuel ils doivent rapporter au gouvernement qui en a le monopole, ces « Calendriers » étant rédigés par les astronomes officiels de l'Observatoire impérial de Pé-king.

Une autre branche de revenus *indirects* importante, comme on l'a vu au tableau ci-dessus, était la vente du papier pour les contrats et obligations (*khi-pèn*), dont le produit fut, en 1328, de plus de *quatre millions* de *francs*. Les autres produits indirects sont loin de les égaler. Toutefois ces documents officiels confirment de la manière la plus incontestable tous les dires de Marc Pol.

Nous n'ajouterons plus qu'une seule réflexion : c'est que nous avons, dans le dernier document chinois traduit par nous, la preuve la plus palpable de l'usage très-étendu que l'on faisait de l'*imprimerie* en Chine, au treizième siècle de notre ère; et que l'on peut s'étonner, à bon droit, que Marc Pol n'en ait pas fait mention dans son Livre, et n'en ait pas enseigné l'*usage*, à son retour dans sa patrie. S'il l'avait fait, on l'eût peut-être employée en Europe un *siècle et demi* plus tôt.

Nous parlerons des « Douanes maritimes » (*chi-pĕ*, 12[e] branche des revenus de l'État) ci-après, au chapitre CLVI.

(3) Marc Pol a dit ci-dessus que chaque *toumeau* ou *toman* valait 70,000 *saics d'or;* et le *saic d'or* ayant la valeur d'un *sequin d'or* de Venise, c'est-à-dire 11 fr. 70 c., chaque *toman d'or* valait donc 819,000 francs de notre monnaie. Il nous a dit aussi que, sans compter ceux du *sel*, les revenus (à titre d'impôts directs ou indirects) que Khoubilaï Khaàn recevait chaque année de la province ou gouvernement de *Kiàng-tché*, étaient de 210 *tomâns d'or*, c'est-à-dire, de 14,700,000 *saics* ou *poids d'or* (et non 15,700,008, comme il est dit dans les textes), ce qui donne (le *saic* ou poids d'or, estimé égal en valeur au sequin d'or de Venise, à 11 fr. 70 c.) la somme énorme, *démesurée* pour une seule province, comme dit Marc Pol, de 171,990,000 francs, et encore sans le produit du *sel!*

Marc Pol, pour combattre l'incrédulité de ses lecteurs à cet endroit, leur dit que lui-même, ayant *été chargé plusieurs fois par le grand Khaàn* de se rendre sur les lieux *pour vérifier les comptes des recettes de cette province*, il acquit la certitude que ces comptes se montaient bien à la somme énorme citée par lui. Son témoignage peut d'autant moins être mis en doute que les *documents officiels*, publiés par les historiens de la dynastie mongole de Chine, et que nous avons fait connaître en partie précédemment, le confirment d'une manière surprenante.

Nous allons résumer ici, d'après la « Section « économique » (*chĭ-hò-tchi*) de l'histoire officielle de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*,

le [m] fait soigneusement garder, et tenir ceulx qui y habitent en grant paix.

Or nous partirons de cy et dirons des autres.

[m] Forme picarde pour *la*.

k. 93-97), les produits divers à titre d'impôts, de la province ou « gouvernement » de *Kiâng-tché*, dont *Hâng-tchéou* (Quinsaï) était la capitale sous les Mongols.

1. Cote foncière.	990,081 *king* (*a*)	=	6,584,248 hect.
2. Culture des terres et des mûriers (*b*)	»		»
3. Impôt en nature et en argent	4,490,783 *chî.*	=	4,490,788 hect.
	57,803 *ting.*	=	4,237,250 fr.
4. » pour les examinateurs (*c*).	»		»
5. Transports par eau (*d*).	»		»
6. Papier monnaie (*e*)	»		»
7. Produits divers annuels (*f*).	12,250 *t.* 144 *l.* 16 *ts.*	=	919,842 fr.
8. Produit du sel	400,000 *yîn.*	=	50,400,000 fr.
9. » du thé (*g*)	»		»
10. Impôt sur les boissons (*h*)	196,654 *ting.* 21 *l.* 3 *ts.*	=	14,749,210 fr.
11. » sur les marchandises.	269,027 *t.* 30 *l.* 3 *ts.*	=	20,177,025 fr.
12. Douanes maritimes (*i*)	»		»
13. Impôts indirects (poisson seulement) (*j*) . . .	143 *t.* 40 *l.* 4 *ts.*	=	11,025 fr.
14. Dons annuels (*k*)	»		»
15. Impôts en nature pour les émoluments des fonctionnaires (*l*).	»		»
16. Entretien des greniers publics (*m*)	»		»
17. » des pharmacies publiques pour le peuple. (Voir p. 346.).	2,615 *ting.*	=	196,125 fr.
18. Impôt sur les marchés (*n*).	»		»
19. » de secours (*o*).	»		»
	Total en francs. . . .		90,690,467 fr.

Ainsi, d'après ce résumé, dans lequel nous avons dû laisser en *blanc* plus de la moitié des articles dont les chiffres ne sont pas donnés, le montant des impôts connus, pour la province de *Kiâng-tché*, s'élève à la somme de plus de 90,000,000 francs, dont le *sel*, il est vrai, forme à lui seul 50,400,000 francs. Il est très-probable que, si toutes les diverses branches d'impôts étaient données par les historiens officiels chinois, le chiffre, si élevé qu'il soit, donné par Marc Pol, serait atteint, sinon dépassé.

(*a*) Quantité de terre imposée.

(*b*) Population agricole donnée : 11,603,281 familles.

(*c*) Non détaillé par province. (Voir ci-devant p. 512).

(*d*) Les quantités générales données précédemment, p. 482.

(*e*) Voir cet article, page 321.

(*f*) Droits sur l'or, l'argent, le fer, le plomb, l'alun et le bois de bambou.

(*g*) Non détaillé. Voir p. 344, *note*.

(*h*) Voir p. 343.

(*i*) Comprenant les ports de *Hang-tchéou*, *Kan-phou*, *Thsi-ouan-tchéou* (*Çayton*), *Kouang-tchéou* (*Canton*), etc. Voir le chap. CLVI. Le montant de ce produit n'est pas donné.

(*j*) Non donné partiellement. Voir ci-devant, le *Tableau*.

(*k*) Non énumérés pour le *Kiang-tché*.

(*l*) L'énumération est faite par ordre des fonctionnaires.

(*m*) Fut très-variable. Le chiffre n'est pas donné.

(*n*) Non donné spécialement.

(*o*) Non énuméré spécialement. (Voir p. 341.)

CHAPITRE CLIII.

Cy dit de la cité de Tacpiguy.

Quant l'en se part de Quinsay et on chevauche une journée [a], si treuve l'en la cité de Tacpiguy (1) qui est moult grant et belle et riche. Et est sougite à Quinsay. Ilz sont au grant Kaan, et ont monnoie de chartretes. Ilz sont ydolatres [b], et font ardoir les corps mors, en la maniere que j'ay ditte dessus. Et vivent de marchandises et d'ars, et de mestiers. Et ont de toutes choses pour vivre à grant planté et à grant marchie.

Autre chose n'y a qui à conter face. Et pour ce irons nous avant, et vous compterons d'une autre cité qui a nom Viguy [c] (2), qui est

CLIII. — [a] Le ms. C. ajoute ici : *par Seloc* (c'est-à-dire par le sud-est) *trouvant villes et chasteaulx, et beaulx jardins et delitables.* — [b] Ms. A. *idles ;* ms. C. *ydres.* — [c] Ms. C. *Vayguy.*

CLIII. — (1) 紹興府 *Chao-hing-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiāng* (lat. 30° 06′ ; long. 118° 12′ 41″). Sous les Mongols, c'était un « Circuit » (*loû*) du même nom, dépendant du gouvernement de *Kiāng-tché*, faisant partie du « cercle de droite de la mer Orientale ». Cette ville est éloignée de 130 *li* (13 lieues) au sud-est de *Hâng-tchéou* (*Yuen-sse*, k. 182, fol. 1). Il y a donc une *forte journée* de marche de *Hâng-tchéou ;* mais aucune autre ville de quelque importance n'en est plus rapprochée. C'est une grande ville ; la Géographie impériale (k. 179, fol. 4 v°) lui donne 20 *li* (deux lieues) et plus de circonférence. Elle a cinq portes, dont quatre par eaux. Sous les Mongols, en 1341, on augmenta ses fortifications. A la même époque, son « Circuit » avait une population de 151,234 portes ou feux, et 521,588 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 7).

Chao-hing faisait partie de la contrée de *Yâng-tchéou* à l'époque de l'empereur Yu. Du temps de Confucius, son territoire formait le royaume de *Youĕ ;* ensuite il fut réuni à celui de Tsou. Sous les Thsin, il forma le domaine de la « principauté de *Hoeï-ki* ». Cette dénomination lui fut ensuite donnée et reprise plusieurs fois. Sous les Thâng, on le nomma *Youĕ-tcheou*, et on y établit une administration générale. Plus tard, on lui rendit son nom de *Hoeï-ki-kiün*, « principauté de *Hoeï-ki* ». Les Soung lui conservèrent ce nom, jusqu'à l'époque où, l'empereur *Kao-tsoung* ayant pris pour nom de ses années de règne *Chao-hing*, « prospérité consolidée » (en 1131), on donna à cette ville ce même nom de période d'années, en l'élevant au rang de *Foù*, chef-lieu de département. Les Mongols lui conservèrent ce dernier nom de *Chao-hing* en le faisant chef-lieu de « Circuit ». Mais un de ses faubourgs, où siégeait l'autorité administrative, conserva le nom de *Hoeï-ki*. Cette multitude successive de noms donnés à Chao-hing, à des époques même rapprochées, dut apporter quelque confusion dans la manière de désigner cette ville.

(2) 金華府 *Kin-hoa-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Tché-kiâng* (lat. 29° 10′ 48″ ; long. 117° 30′ 57″). Sous les Mongols, cette ville se nommait : 婺州 *Wou-tchéou*, nom qu'elle avait porté sous les cinq petites dynasties (907-959) et sous

à trois journées de Tacpiguy [d]. Ilz sont ydolatres [e] et sont au grant Kaan, et ont monnoie de charte, et sont subgiet à Quinsay. Ilz vivent de marchandises et de mestiers.

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous irons avant.

A deux journées de cy [f] treuve l'en la cité de Giuguy [g] (3) qui moult est grant et belle. Et sont au grant Kaan. Ilz sont idolatres et ont monnoie de charte. Elle est subjette à Quinsay. Ilz ont soie assez et vivent de mestiers et de marchandises ; et ont assez vivres. Et sachiez que en ceste cité treuve l'en les plus grosses canes et les plus longues qui soient en la contrée du Mangy ; et ont bien quatre pausmes de gros, et quinze piés de long. Autre chose n'y a qui à conter face ; pour ce irons nous avant.

Et quant on est party de Giuguy [h], et on a chevauchie quatre journées [i] par moult beau païs, où il y a chasteaux et villes assez ; adonc treuve l'en la cité de Ciancian (4), qui moult est grant et

[d] Ms. A. *Carpiguy* ; ms. C. *Capiguy*. — [e] Ms. A. *idles* ; ms. C. *ydres*. — [f] Ms. C. *chevauchant par Seloc* (sud-est), *trouvant villes et chasteaulx et jardins assez*, etc. — [g] Ms. C. *Giuguy*. — [h] Mss. A. B. *Guiguy*. — [i] Le ms. C. ajoute : « *Par Seloc* (sud-est), toutefois trouvant villes et chasteaulx assez ; et ont de toutes choses de vivre en grant habondance. Il y a lyons assez, et chaces, et venoisons assez. Et sachiez que par toute la province du Mangy, il n'ont ne moutons, ne brebiz ; maiz il ont chievres et buefz et vaches a grant plante et pors aussi. » Id. texte français de la S. G.

les *Soung* (960-1259). Les Mongols le lui conservèrent en élevant cette ville, en 1276, au rang de « Circuit » ; ce circuit dépendait de la province ou gouvernement de *Kiáng-tché*. Sa population était de 221,118 portes ou feux, et de 1,079,540 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 6, v°).

(3) 衢州府 *K'iu-tcheou-foù*, chef-lieu de département de ce nom, de la province de *Tché-kiáng* (lat. 29° 02′ 33″ ; long. 116° 43′ 42″). Sous les Mongols, cette ville était aussi le chef-lieu d'un « Circuit » du même nom (*K'iu-tcheou-loû*), dépendant du gouvernement de *Kiáng-tché*. Elle fut élevée à ce rang en 1276, en même temps qu'on y établit une administration générale. Elle a quatre mille mètres de circonférence, et six portes. En 1341, les Mongols augmentèrent ses fortifications et en firent de nouvelles. Son « Circuit » comprenait une population de 108,567 portes ou feux, et 543,660 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 6). On y fabrique différentes étoffes de soie. On y fabrique aussi des paniers et des corbeilles avec une espèce de bambou à larges feuilles, nommé *tân*, dont les nœuds sont éloignés de cinq à six pieds l'un de l'autre (*Ta thsing i thoung tchi*, k. 183, fol. 30 v°).

(4) 遂昌縣 *Souï-tcháng-hien*, ville chef-lieu de canton du département de *Tchou-tcheou*, province de *Tché-kiang* (lat. 28° 35′ ; long. 116° 58′). Sous les Mongols, cette ville et son territoire appartenaient au « Circuit » de *Tchou-tchéou*.

belle ; et siet [1] sur un mont qui part [2] le fleuve en deux, qui va en la mer occeanne [j]. Elle est encore de la seigneurie de Quinsay. Et sachiez que en toute la contrée du Mangy, n'ont nul mouton, mais ilz ont cheuvres, buefs et vaches assez. Ilz sont ydolatres, et vivent de marchandises et de mestiers. Et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charte.

Autre chose n'y a qui à conter face ; pour ce irons avant.

Sachiez que puis que on part de Ciancian, et on chevauche trois journées [k], si treuve l'en la cité de Ciuguy [l] (5). Et sont ydolatres ; et sont au grant Kaan ; et ont monnoie de charte. Ilz vivent de marchandises et de mestiers. Et est celle cité belle, noble et riche ; et est la derreniere cité de la seigneurie [3] de Quinsay, de ceste partie [4]. Mais celluy autre royaume qui a nom Fuguy [m], est aussi l'une des .ix. (neuf) parties du Mangy, si comme est Quinsay.

Autre chose n'y a ; si irons avant.

CHAPITRE CLIV.

Cy dist du royaume de Fuguy.

Quant l'en se part de Ciuguy qui est la derreniere cité du royaume de Quinsay, adonc entre l'en ou royaume de Fuguy (1) ; et chevau-

[j] Le ms. C. porte : « et est dessus ung mont qui part (partage) l'une moitié du flum en sus et l'autre en jus. » Le texte de la S. G. dit : « et est sus un mont que parte le flum, que le une moitié ala en sus et l'autre moitié en jus. » Ces deux rédactions sont aussi claires l'une que l'autre. — [k] Le ms. C. ajoute : « par Seloc (sud-est) toutesfoiz trouvant villes et chasteaulx assez. » — [l] Mss. A. B. *Ciugui*. — [m] Ms. A. *Fiugui*.

CLIII. — [1] *Elle est située.* — [2] *Partage.* — [3] *Du gouvernement.* — [4] *De ce côté.*

(5) 處州, *Tch'ou-tchéou*, chef-lieu du département de ce nom de la province de *Tché-kiang* (lat. 28° 25′ 36″ ; long. 117° 36′ 24″). Sous les Mongols, c'était le « Circuit » de ce nom, dépendant du gouvernement de *Kiang-tché*. Il fut érigé en 1276, avec une administration générale. La ville a neuf *li* de circonférence (environ une lieue), et six portes. Son mur d'enceinte fut reconstruit en 1280 (*Ta thsing i tchoung tchi*, k. 186, fol. 4 v°). Son « Circuit » comprenait une population de 132,754 portes ou feux, et 493,692 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 8 v°).

CLIV. — (1) 福州, *Fou-tcheou*. C'est le nom du chef-lieu actuel de la province de *Fo-kien*. Cette province était très-anciennement, mille ans avant notre ère, la contrée des Sept *Min* (« Sept Serpents » de ce nom). Cinq

che l'en .vi. (six) journées[a], par beaux chasteaulx et par belles villes où il a de vivres grant planté et venoissons, et chassoisons assez. Et ont moult de lions qui sont moult grans et moult fors. Et si ont gingembre et gaingal[b], tant que c'est oultre mesure. Car, pour un gros venicien d'argent, auroit l'en bien .iiij. (quatre) livre de gingembre bon et fort. Et si ont une maniere de fruit qui samble saffran, qui bien vault autant en viandes[1] comme saffran. Et sachiez que ilz manguent de toutes chars, et char d'hommes moult voulentiers, puis que il n'est mort de sa mort. Si que ilz vont querant ceulx qui sont occis, et manguent la char et la tiennent à moult bonne.

Et ont ceulx qui vont en ost une telle maniere comme je vous diray. Ilz font rere[2] leurs cheveulx[3] ou front et y font poindre[4] d'azur aussi comme un fer de glaive. Et si sont tuit à pié, fors que le chevetaine. Ilz portent lances et sont les plus cruelz gens du monde.

CLIV. — [a] Le ms. C. ajoute : « Par Seloc (sud-est), par montaignes et par vallées, là où l'en trouve villes et chasteaulx assez. » — [b] Id. *Garingal* (le *Galanga*).

CLIV. — [1] *Aliment.* — [2] *Raser.* — [3] *Cheveux;* (les mss. portent *chevaulx*). — [4] *Peindre.*

cents ans plus tard, elle appartenait à l'État de Youë (*Tché-kiáng*). La dynastie des *Thsin* (255-203 av. J.-C.) en fit une des trente-six principautés de l'Empire. Les Han, qui lui succédèrent, en firent le royaume de *Min-youë.* Après beaucoup de vicissitudes que nous croyons inutile de rapporter ici, les Soung, en 978, en firent le « Circuit sud-ouest » des deux *Tché;* mais en 985, sept ans après, ce nom fut changé en celui de *Fou-kien-loû,* « Circuit de la prospérité établie ». Sous les Mongols, en 1278, on en fit un « gouvernement avec une administration spéciale »; mais, en 1285, ce gouvernement et son administration furent supprimés, et cette province dépendit alors du gouvernement de *Kiáng-tché.*

« Le naturel de la population de cette province, disent les auteurs de la Géographie impériale (k. 261, fol. 4 v°), est nonchalant; ses habitudes sont portées à l'économie et à la frugalité. Quand ils ont des contestations, ils se plaisent à les vider par des procès. Quand ils sont malades, ils aiment à consulter les devins. Les mœurs y sont très-relâchées. Le bas peuple est prudent dans ses actions; il craint la loi. » (*Ta thsing i thoung tchi,* k. 261, fol. 4.) Voir aussi notre *Description de la Chine,* t. II, *Partie moderne,* p. 116 et suivantes.

Parmi les nombreuses productions de cette province montagneuse, sont l'or, l'argent, le fer, le thé (que l'on nomme en Europe *bohéa,* et qui croît sur la montagne célèbre que l'on appelle *Wou-i,* selon la prononciation du pays : *Bou-i,* dans le département de *Kien-ning,* ou *Kien-ling,* dont il va être question), etc.; la Géographie impériale (k. fol. 21 v°) cite le *gingembre* (*kiáng*), dont parle Marc Pol, et beaucoup d'espèces de fruits.

Car je vous di qu'il vont tousjours occiant hommes, et boivent le sang ; et puis le menguent (2).

Or vous lairons de ce pour conter autre chose.

Sachiez que quant on (est) alé six journées, apres ces trois que je vous ay dit, on treuve la cité de Quelifu (3), qui moult est grant cité et noble. Et sont au grant Kaan. Ilz ont monnoie de charte ; et sont ydolatres. En ceste cité a .iij. (trois) pons de pierre, les plus beaux que l'en sache ou monde. Et ont de long chascun bien une mille ; et large bien .xx. (vingt) piés. Et sont tous de marbre à coulombes belles et riches (4).

(2) Cela pouvait exister jusqu'à un certain point du temps de Marc Pol, parce que cette province venait de soutenir une longue résistance contre les armées mongoles, et que les habitants étaient encore animés de ces haines terribles que les montagnards conservent longtemps contre ceux qui veulent les opprimer. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Il est donc souverainement ridicule de voir des écrivains ignorants, et à systèmes préconçus, invoquer ces paroles de Marc Pol, pour soutenir que la *Chine*, au *treizième siècle*, était encore tellement *barbare* que les habitants *se nourrissaient de chair humaine!* Et on ose communiquer cette grande découverte à l'Académie des sciences de Paris!

(3) 建寧府, *Kien-ning-fou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Fo-kien* (lat. 27° 03′ 36″ ; long. 116° 07′ 55″). Sous les Mongols, l'année 1289, cette ville fut élevée au rang de « Circuit » du même nom, dépendant alors du « Gouvernement » de *Kiáng-tché*. Sa population était de 127,254 portes ou feux, et de 506,926 bouches (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 14).

La ville actuelle de *Kien-ning-fou* est, sans aucun doute, celle que Marc Pol nomme *Quelifu*, par une bonne raison : c'est qu'elle se trouve située précisément à l'endroit qu'il lui assigne, entre les villes de *Tchou-tchéou*, dans la province de *Tché-kiáng*, et *Fou-tcheou* dans celle de *Fo-kien*. Mais, de plus, une autre raison qui doit lever tous les doutes, s'il pouvait encore en exister, c'est que le second des caractères chinois avec lesquels on a écrit le nom de cette ville : 寧, *ning*, se prononce *ling* ou *lin* dans le dialecte de la province de *Fo-kien* (voir Medhurst : *A Dictionary of the Hok-keen dialect of the Chinese language*, Macao, China, 1832, in-4°, p. 450). Nous avons ici une nouvelle preuve de l'exactitude avec laquelle Marc Pol transcrivait les noms, comme il les entendait prononcer. C'est ce que nous ne pouvons trop souvent faire remarquer.

La ville actuelle de *Kien-ning-fou* a 2,079 *tch'ang* (7,655 mètres) de circonférence, et neuf portes. C'est une des plus grandes villes de la province. Lorsque les Tartares-Mandchoux, qui règnent aujourd'hui en Chine, firent la conquête de cette province, *Kien-ning* soutint deux siéges. Après le second, qui dura longtemps, les Tartares la prirent, la brûlèrent, et firent passer le plus grand nombre des habitants par les armes. La ville a été rebâtie depuis, mais elle n'égale pas l'ancienne pour la beauté de ses édifices.

(4) La Géographie impériale énumère 16 ponts dans le département de *Kien-ning*. L'un d'entre eux que l'on nomme *Tsï-sing-khiáo*, le « pont des Sept-Étoiles », situé au midi du faubourg *'Ao-ning*, en dehors de la porte *Kouang-te*, « vertu étendue », a 16 piles du côté de la rive méridionale, avec les solives en pierre ; cette partie du pont a 32 *tch'ang* (117 mèt. 824 c.) de longueur. Dans le milieu de la rivière *Min*, on a formé une île par l'accumulation de sables, de pierres et de briques sur laquelle on passe à pied; cette voie a 22 *tch'ang* (81 mètres) de longueur. Sur la rive septentrionale, le pont a

Ilz vivent de marchandises et de mestiers. Et si ont soies assez ; et gingembre, et gaingal (5) à grant planté. Et ont moult belles femmes. Et se y a une chose moult estrange qui bien fait à conter. Sachiez que ilz ont gelines[5] qui n'ont nulles plumes, mais ont poil (6). Et si sont toutes noires ; et font œuf comme celles de nostre païs ; et sont bonnes à mengier.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si compterons d'autre. Sachiez que es autres trois journées[c] oultre et plus .xv. (quinze) milles, treuve l'en une cité qui a nom Vuguen (7), en laquelle on fait grant planté de sucre[d]. Ilz sont ydolatres et ont monnoie de chartretes.

[c] Ms. B. Le ms. A. *cités.* — [d] Le texte italien de Ramusio porte ici cette addition curieuse : « Et prima che questa città fosse sotto il gran Can, sapevano, quelle genti, far « il zucchero bello, ma lo facevano bollire schiumandolo (*en l'écumant*), e dapoi raf- « fredato rimaneva una pasta nera. Ma venuta all' obedienza del gran Can si truovorno « nella corte alcuni uomini di Babilonia, che andati in questa città, gl' insegnorno ad af- « finarlo con cenere di certi alberi. » (Édition Baldelli Boni, p. 35o.)

[5] *Poules,* du latin *gallina.*

cinq piles, dont les solives sont aussi de pierres ; cette partie a 10 *tch'ang* (36 mèt. 820 cent.) de longueur. (*Ta thsing i thoung tchi,* k. 267, fol. 24.)

Avant le siége fait par les Tartares et le sac de la ville dont il a été question ci-dessus, ce pont était beaucoup plus beau. « Il était cou- « vert de côté et d'autre, dit le P. Martini « (*Atlas sinensis,* trad. fr., p. 153) ; il y avait « des maisons et des boutiques ; tous les piliers « étaient fort hauts et de pierres de taille, et « le reste de bois ; c'était par ce pont que l'on « montait dans un temple fort superbe, et bâti « sur l'autre côté de la rivière. »

(5) *Galangal,* nommé en chinois : *liâng-kiâng,* comme le « gingembre » : *kiâng.* « Il y a deux espèces de galangal, dit d'Acostà (traduction française d'Anthoine Colin ; Lyon, 1619, p. 91), qui est un médicament fort nécessaire pour l'usage du genre humain.

« La première est petite et odoriférante, laquelle est apportée de la Chine aux Indes avec la rhubarbe. L'autre est la plus grande, qui croît à foison en Java et Malabar. »

(6) Ce sont probablement les poules frisées (*gallina crispa*), introduites en Europe, et que l'on voit maintenant dans nos expositions d'agriculture, et chez les amateurs de gallinacés.

(7) 侯官 *Hou-kouan,* nom d'un canton ou district et de son chef-lieu, département de *Fou-tchéou,* dont il va être question. La Géographie impériale dit (k. 261, fol. 2 v°) que c'est un bourg situé à l'ouest, dans le voisinage de *Fou-tchéou* et qui en dépend.

Sous les Han (avant notre ère), il y avait déjà là une sous-préfecture dépendant de la principauté de *Hoeï-ki.* Sous les seconds Han (dans le premier siècle de notre ère, on lui donna le nom de « séjour du prince de l'Orient » (*toung héou-kouân*). Sous les *Tçin* (265-419), on l'appela *Héou-kouân.* C'était, sous cette dynastie, le siége du gouvernement de la « principauté tranquille » (*'an kiun tchi*). Sous les *Thâng* (618-906), ayant divisé en *hien* ou « cantons » le pays de *Mîn* (selon la prononciation du Fo-kien, *Bân* et *Mân*), on en fit le « canton de *Héou-kouan* », et selon la prononciation du *Fo-kien* , *Hoû-kouên*

Autre chose n'y a qui à conter face. Or dirons de la noblesce de Fuguy.

CHAPITRE CLV.

Cy dit de la noblesse de Fuguy.

Or sachiez que ceste cité de Fuguy (1) est la clef[a] de ce royaume, et appelle l'en ce regne *Chonka* (2), qui est aussi une des .ix. (neuf)

CLV. — [a] Ms. B. *le chief.*

dont il a conservé le nom. *Vuguen* est la prononciation de ce même nom, à la manière mongole adoncie.

La Géographie impériale (k. 261, fol. 25) dit que l'ancienne *Héou-kouan* était située à deux *li* (1 kilomètre 200 m.) au nord de Fou-tcheou. La Géographie citée dit aussi (k. 262, fol. 21 v°) que l'on fabrique dans le département de *Fou-tcheou* un « *sucre blanc* », doux et très-pur » (*kân pĕ chă t'hâng*). Cela répond bien à ce que dit Marc Pol.

CLV. — (1) 福州 *Fou-tcheou*, chef-lieu du département de ce nom, et en même temps capitale de la province de *Fo-kien* (lat. 26° 02′ 24″; long. 117° 08′ 50″). Sous les Mongols ce fut le chef-lieu du « Circuit » de ce nom (*Fou-tchéou-loù*) établi en 1278. Trois ans après, en 1281, on transporta le siége du gouvernement de la province, de *Thsiouan-tchéou* où il était, à *Fou-tchéou;* et l'année suivante, en 1282, on le transporta de nouveau à *Thsiouan-tchéou*. En 1283, il fut rappelé à *Fou-tchéou*. Enfin, en 1285, on fit entrer ce gouvernement dans celui qui avait son siége à *Hâng-tchéou :* celui de *Kiâng-tché*.

Le « Circuit » de *Fou-tchéou* avait, sous les Mongols, une population de 779,694 portes ou feux (*hoû*), et de 3,875,127 bouches. Il étendait sa juridiction sur onze « arrondissements » et trois « cantons » dont celui de *Héou-kouan* faisait partie (*Yuen sse*, k. 62, fol. 13).

Selon la Géographie impériale (k. 261, fol. 1) le territoire de *Fou-tchéou*, à l'époque des grands travaux de Yu (2224 ans avant notre ère), faisait partie de la contrée de *Yâng-tchéou* (voir chapitre CLIII, et le chapitre précédent, note 1). Sous les Tcheou, ce fut le territoire de Min; ensuite il dépendit de celui de *Youë* (dans le *Kiâng-tché*). Sous les Thsin, ce fut le territoire de la principauté de Min. Sous les Han (200 ans av. J.-C.), il fit partie du royaume de Yoüe et de Min. L'année 110, ce royaume cessa d'exister; on fit ensuite, du territoire de Fou-tcheou, un « Canton » avec une administration spéciale (*hien tchi*), mais qui dépendait de la principauté de Hoéi-khi (comprenant le Kiâng-tché, le sud du Kiâng-nân et le nord du Fo-kien). Sous les seconds Han (25 à 220 de notre ère) on y établit une « Direction de pacification » de la partie méridionale de Hoéi-khi. Sous les trois royaumes (221-264) et celui de Woû, *Fou-tcheou* dépendit de la principauté de *Kien-ngan* (« tranquillité établie »).

En 282, on commença à la diviser, et on la fit dépendre de Yâng-tcheou; ensuite on rattacha son territoire à Kiâng-tcheou. En 557, on en fit l'arrondissement de Min (*Min-tcheou*). En 564, l'arrondissement fut supprimé, et la principauté dont il faisait partie dépendit de l'arrondissement du Yâng oriental. En 568, on en fit l'arrondissement de Foung. Sous les Souï (581-617), ce fut l'arrondissement de Thsiouan-tcheou. Vers 605 on changea ce nom en celui de Min-tcheou. En 623, sous les Thang, on en fit de nouveau l'arrondissement de Thsiouan-tcheou. En 625 on l'établit « ville de premier ordre, où siégeait le général en chef de l'armée » (*toû-toü foù*). En 712, on la rétablit de nouveau « arrondissement de Min » (*Mîn-tchéou*). En 725, on lui donna le nom de *Fou-tcheou*, « arrondissement de la félicité ». En 742, on changea ce

parties de la contrée de Mangy. En ceste cité fait l'en grans marchandises et grans mestiers. Ilz sont ydolatres et sont au grant Kaan. Et y demeurent grant quantité de gens d'armes du grant seigneur, pour ce que li royaumes soit bien gardés. Car ceste cité est acoustumée de soy reveller [1] legierement [b].

Et sachiez que parmy ceste cité s'en va un grant fleuve, qui est bien larges une mille (3). On fait en ceste cité grant quantité de

[b] Le ms. C. porte : « Et d'aultre part que aucune foiz se rebelle citez ou chasteaulx; si que les gens d'armes y vont tout maintenant et les deffendent et les destruisent tous. »

CLV. — [1] *Révolter.*

nom pour lui donner celui de *Tchang-lŏ-kiun*, « principauté de la joie de longue durée ». En 758, on lui redonna son nom de Fou-tcheou. En 907, au commencement du règne des cinq dynasties qui succédèrent à celle des Thâng, un certain *Wâng*, qui s'était fait chef de bandes, s'en étant emparé, l'éleva au rang de « chef-lieu du quartier général du commandant en chef » (*Tá toū toŭ foù*). En 926, ce Wâng établit le « royaume de Min » (*Mîn koüe*). En 933, le même roi change ce nom pour lui donner celui de *Tchang-lŏ-foù*, « ville de premier ordre de la joie de longue durée ». En 945, elle dépendit de Nân-thang. L'année suivante elle dépendit de Ou-youé en continuant à s'appeler *Fou-tchéou.* Sous les Tcheou postérieurs (951-954) on changea ce nom en celui de « campement de l'armée brillante » (*Tchâng wou kiun*). Sous les Soung cette ville continua à s'appeler Fou-tcheou (« arrondissement de la félicité ») ; « principauté de la joie de longue durée » (*Tchang-lŏ-kiun*) ; « campement de l'armée imposante » (*Wei-wou-kiun*) ; et en même temps ce fut le chef-lieu administratif du « Circuit de Fou-kien » (*Fou-kien loú*). Sous les Mongols, en 1278, on en fit le « Circuit de Fou-tcheou » (*Fou-tcheou loú*).

Nous avons traduit tout entier cette longue généalogie de la ville de Fou-tcheou pour montrer (vers la fin de notre tâche concernant la description de la Chine, du Livre de Marc Pol), avec quel soin minutieux les historiens chinois inscrivent depuis près de quatre mille ans, pour les conserver à la postérité, tous les faits relatifs aux temps, aux personnes et aux lieux ; et combien aussi est ridicule cette prétention de soutenir : que toute l'histoire ancienne de ce peuple est une pure invention de sa part qu'il a copiée sur les *briques* de Babylone et de Ninive, et d'autres absurdités du même genre, auxquelles un certain nombre de personnes ont la naïveté de croire ; ce qui prouve que plus une chose est dénuée de bon sens, plus elle a chance de trouver des partisans.

(2) Klaproth (*Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 471) et M. Neumann (dans Bürck, p. 630) ont prétendu que ce nom de *Chonka* donné par Marc Pol à la province de *Fo-kien*, était simplement la transcription de *Kiang-tché*, dénomination de la province de ce nom. Mais si cela était, pourquoi Marc Pol n'aurait-il pas donné, de préférence, à la province de Kiâng-tché le nom de *Chonka*, au lieu de le réserver pour la province de Fo-kien ?

La vérité est que c'est une pure supposition des deux sinologues, qui ne repose sur aucun fait. Le nom de Chonka était donné par la population du pays, du temps de Marc Pol, à la province du Fo-kien, parce que, comme on l'a vu dans la note précédente, cette province avait formé, dès les années 709 à 754, un royaume à peu près indépendant, dont le siége était à *Kien-tcheou* (plus tard *Kien-ning*) ; et ce royaume se nommait : 建國 *Kien-koüe* (selon la prononciation du pays : *Kien-ko'* ou *kien-kok*) ; ce qui est évidemment l'origine du mot *Chonka*, et de « royaume de *Chonka* ».

(3) Ce fleuve est le *Mîn-kiâng*, ou *Bân-kông*, selon la prononciation du *Fo-kien*. De nos

sucre (4); et si y fait on grans marchandises de perles[c] et de pierres[d]. Car pluseurs nefs de Ynde y viennent qui amenent[1] moult de chieres marchandises.

Pres de ceste cité est li pors de *Kayteu* (5) qui entre en la mer occeanne. Et va ledit fleuve à ce port. Ilz ont moult beaux jardins et delitables. Et si est moult belle cité et bien ordonnée, où y a de toutes choses pour vivre grant planté et bon marchie.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant.

CHAPITRE CLVI.

Cy dit de la cité de Çaiton.

Or sachiez que quant l'en se part de Fuguy, et l'en a passé le fleuve et chevauchie cinq journées[a] par moult beau pays, adonc

[c] Ms. A. *pois ;* ms. B. *poix;* ms. C. *perles.* — [d] Ms. C. *pierres précieuses.*

CLVI. — [a] Ms. C. « *Par seloc* (sud-est), toutesfoiz trouvant villes et chasteaulx assez, moult bons et moult riches. Et si y a mons et valees, et assez d'arbres dont on fait le canfre. Et si y a aussi venoisons assez. »

[1] *Apportent.*

jours il ne passe plus par la ville de *Fou-tcheou*, comme du temps de Marc Pol; un de ses bras traverse la place du marché de *Héou-kouan.* (*Ta-thsing*, etc., k. 261, fol. 16 v°.)

(4) Voir au chapitre précédent.

(5) Ce nom a été confondu par les commentateurs avec celui de *Çaiton*, du chapitre suivant. Cependant le texte qui dit que ce port est *près* de la ville de *Fou-tchéou*, et que le fleuve qui passe dans cette dernière ville *s'y rend*, aurait dû les préserver de cette erreur. Nous avons été grandement étonné, dans le cours de notre travail, de rencontrer si peu de critique et tant de légèreté dans les jugements et les affirmations de nos prédécesseurs. Nous n'avons signalé qu'un petit nombre de leurs erreurs, parce que c'eût été une besogne trop longue et trop fastidieuse de les relever toutes.

La ville de *Fou-tcheou* est située, selon la Géographie impériale (k. 261, fol. 1) à 190 *li* (19 lieues) à l'ouest de la grande mer (la mer Orientale), et la ville de *Thsiouan-tcheou* (Çaïton, dont il est question dans le chapitre suivant) en est éloignée au sud-ouest de 400 *li* (40 lieues). Sa distance de Pé-king est de 6,133 *li* ou 613 lieues.

La même géographie (k. 261, fol. 19) nous dit que « le fleuve *Min*, qui passe au midi de « Fou-tcheou, porte plusieurs noms vers son « embouchure. A 50 *li* au nord-est au-dessus de « *Tchâng-lŏ*, c'est le *Meï-hoa-kiâng* (le « fleuve « aux fleurs de pruniers »). Ces dénominations « indiquent toutes deux les plages servant de « « ports » (*Mà-théou*) à l'embouchure du fleuve « dans la mer. »

C'est ce « port », 馬頭 *Mà-théou*, que l'on nommait sans doute aussi et plus naturellement : 海頭 *'Hai-théou*, « port sur la mer », ou sur le rivage de la mer, que désigne Marc Pol, par le nom de *Kayteu*, qui en est la prononciation très exacte; le premier mot devant se prononcer avec une forte aspiration. Ce port, par sa nature même, devait fournir des provisions en abondance.

treuve l'en la cité de Çayton [b] (1) qui moult est grant et noble, et est subgecte au Fuguy. Elle est au grant Kaan. Ilz ont monnoie de

b Mss. A. B. *Sarcon* (corruption de *Saiton*). Ms. C. *Sartam*. M. C. *Çayton*.

CLVI. — (1) 泉州 *Thsiouan-tcheou*, chef-lieu du département de ce nom, de la province de *Fo-kien* (lat. 24° 56′ 12″ ; long. 116° 31′ 10″) ; sous les Mongols c'était le chef-lieu d'un « Circuit » de ce nom, qui fut élevé à ce rang l'année 1277, en même temps que ce chef-lieu devint le siége d'une administration générale. En 1281, on transporta le siége du gouvernement provincial à *Fou-tcheou*, etc. (voir la note 1 du chapitre précédent). Sa population était de 89,060 portes ou familles, et de 455,545 bouches (*Yuen sse*, k. 62, fol. 14).

Cette ville a porté le nom de *Thsiouan-tcheou* (« vallée des sources ») depuis l'époque de la dynastie des Thâng (618). On compte de cette ville jusqu'à la mer, dans la direction de l'est, 130 *li* ou 13 lieues, et dans la direction du sud, 80 *li* ou 8 lieues seulement. La Géographie impériale (k. 264, fol. 3) lui donne 30 *li* ou 3 lieues de circonférence, et 6 portes dont 3 par eau. En 1352, sur la fin de la dynastie mongole, ses fortifications furent réparées.

L'ancienne ville n'était pas tout à fait dans l'emplacement qu'elle occupe actuellement. Selon la Géographie impériale (k. 264, fol. 17), elle était située où est aujourd'hui le faubourg-canton de *Tsin-kiang* où réside le préfet du département. C'était antérieurement le territoire de *Nân-ngân*, « la paix du midi ». Lorsque, sous les Thâng, on établit des circonscriptions administratives par *hien* ou « cantons », on plaça une administration à *Thsiouan-tcheou*.

On lit dans la Géographie locale citée dans la précédente :

« Lorsque l'on construisit les fortifications de la ville, on fit planter tout autour des épines, 刺 *thsé*, et une espèce d'arbre nommé 桐 *thoûng*, grand arbre qui produit des graines oléagineuses, que M. Wells Williams (*A tonic Dictionary of the Chinese language, in the Canton dialect*, Canton, 1858) appelle *Eleococcus oleifera*, lequel est considéré par les Chinois comme le plus élégant de tous les arbres. De là est venu, dit la Géographie citée, le nom de *thoûng tching* « ville des *thoûng* » ou arbres oléagineux ».

Klaproth qui le premier a trouvé cette explication dans la Géographie impériale que je possède, et qui lui appartenait alors, a eu tort de dire (*Recherches sur les ports de Gampou et de Zaithoum*, dans le Journal asiatique de 1824) que l'auteur de la Géographie turque, imprimée à Constantinople, et dont il cite un passage sur Zeithoun, traduit par M. Jaubert, s'est trompé quand il a prétendu que cet endroit devait son nom aux oliviers qui y abondaient. — « *Zeitoun*, dit ce géographe, est un pays célèbre, situé au sud de Nankin sur le bord de la mer. Ce nom de *Zeitoun* lui avait été donné à cause de la grande quantité d'*oliviers* (c'est-à-dire *thoûng*, arbre à graines oléagineuses) qu'on trouve dans les montagnes et dans les terres de ce pays. La capitale a joui d'une célébrité plus grande encore que celle d'Alexandrie ; il y arrive un grand nombre de vaisseaux de l'Inde et du Khataï ; ils y prennent des chargements de soie et de *sucre*. Anciennement on vendait dans ce pays le sucre, comme le miel, dans des outres ; on ne connaissait pas l'art de le raffiner, mais on l'a appris depuis.

« La ville de *Zeitoun* est située à une demi-journée de la mer, dans l'intérieur des terres. Il y a un port dont l'eau est douce, et où abordent les vaisseaux. Le peuple boit de cette eau, ainsi que de celle des puits. Zeitoun est à trente journées de *Khan-baligh*. Les habitants de cette ville *brûlent leurs morts*, soit avec du bois de sandal, soit avec du brésillet, selon leurs facultés ; ils les jettent ensuite dans la rivière. »

Abou'lféda, parlant de ce port, dit :

« *Zaitoûn*, ut perhibet aliquis itinerator pro-
« nunciari, plane ut Arabes vocem oleæ effe-
« runt, est Emporium sinicum et urbs celebris
« mercatorum eo migrantium sermonibus ; ad
« sinum maris sita, frequentatur navibus ; sinus
« illius mensura est fere quindecim miliarium.
« Urbs illa est ad originem sui fluvii. » (Trad. de J. Reiske.)

Mais une description curieuse du port et de la

chartre, et sont ydolatres. Et sachiez que en ceste cité est le port de Çayton *, là où toutes les nefs d'Ynde viennent, qui amainent

* M. C. Le ms. A. *Tarcon*. Ms. B. *Çarton*.

ville de *Thsiouan-tcheou*, est celle d'Ibn Batoutah, qui était presque contemporain de Marc Pol.

« Après notre trajet sur mer, dit-il, la première ville chinoise où nous débarquâmes, ce fut celle de Zeïtoûn. Bien que Zeïtoûn en arabe signifie « olives », il n'y a pourtant pas d'oliviers dans cette cité, pas plus que dans aucun autre endroit de la Chine ni de l'Inde; seulement c'est là son nom. C'est une ville grande, superbe, où l'on fabrique les étoffes damassées de velours, ainsi que celles de satin, et qui sont appelées de son nom · *zeïtoûniyyah ;* elles sont supérieures aux étoffes de Khansâ (*Quinsay*) et Khân-bâlik. Le port de Zeïtoûn est un des plus vastes du monde ; je me trompe, c'est le plus vaste de tous les ports. J'y ai vu environ cent jonques de grande dimension ; quant aux petites, elles étaient innombrables. C'est un vaste golfe qui, de la mer, entre dans les terres, jusqu'à ce qu'il se réunisse avec le grand fleuve. Dans cette ville, comme dans toute autre de la Chine, chaque habitant a un jardin, un champ et sa maison au milieu ; c'est pour cette raison que les cités des Chinois sont si grandes.

« Les mahométans demeurent dans une ville à part. Au nombre des cheiks éminents qui se trouvaient à Zeïtoûn, il y avait Borhân-eddin Alcâzroûny, qui possédait un ermitage au dehors de la ville. » (Traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 269.)

Les premiers écrivains arabes qui parlent de la Chine, comme les deux voyageurs dont la Relation, traduite par Renaudot et M. Reinaud (qui a fait suivre la sienne du texte arabe), date de la seconde moitié du neuvième siècle, et Maçoudi, qui écrivait environ un siècle plus tard, ne font mention que du port de *Ganfou*, tandis que ceux du treizième et du quatorzième siècle, comme Aboulféda, Ibn Batoutah, ne parlent au contraire que de celui de *Zeïtoûn ;* ce qui doit faire supposer que le premier de ces ports était alors déjà ensablé (et par conséquent peu fréquenté), comme le second l'a été depuis ; ou bien que des révolutions politiques ont successivement déplacé les ports du commerce maritime; ce qui est moins probable.

C'est près de la ville de Thsiouan-tcheou, et au nord-est, que se trouve un pont extraordinaire et dont il est surprenant que Marc Pol n'ait point parlé. Voici ce qu'en dit la Géographie chinoise intitulée *Kouang-yu-ki*, composée vers le milieu du seizième siècle (*Kiouan* 18, fol. 13, province de *Fo-kien*) :

« *Lo-yang-khiâo*, « Pont de Lo-yang ». Ce pont « traverse le fleuve *Lo-yang* au nord-est de la « ville départementale de *Thsiouan-tcheou ;* les « uns le nomment aussi le pont de *Wên-ngân*, « des « dix mille tranquillités ». Il fut construit « par un gouverneur de la ville, nommé *Thsaï-siang*. Sa longueur est de 360 *tch'ang* (1,325 « mètres) ; sa largeur, de 1 *tch'ang* 5 *tchi* « (4 m. 50 c.). Avant l'établissement de ce pont « il arrivait d'innombrables sinistres en traver- « sant le bras de mer (sur lequel il est jeté). « Siang (le gouverneur) désira construire un « pont sur ce bras, en y entassant des monta- « gnes de pierres brutes. Mais, réfléchissant que « la grande étendue et la force des vagues ne « pourraient être vaincues par les forces de « l'homme, il résolut de faire présenter une « lettre ou pétition à l'Esprit des mers (*Haï* « *chin*). Il chargea donc un exprès de porter « cette pétition. Cet exprès (pour se fortifier « sans doute dans la résolution d'aller trouver « l'Esprit des eaux au fond de la mer) se prit « de boisson et s'endormit sur le rivage (pen- « sant que les vagues en montant l'emporteraient « au fond de la mer). Pendant la moitié d'un « jour les vagues restèrent basses sans monter. « S'étant ensuite réveillé de son sommeil d'i- « vresse, il trouva que sa lettre avait été enlevée « et remplacée par une autre. Il retourna ren- « dre compte (au gouverneur de la ville) de ce « qui lui était arrivé. Siang se convainquit que « cette lettre ne contenait qu'un seul caractère, « celui de 醋 *tsoû*, qui signifie « vinaigre », ou « (en le prononçant *tsŏ*) « invitation à boire »

les espiceries et les autres chieres marchandises. Et c'est le port où tuit li marchant du Mangy arrivent; si que, pour ce y vient si grant

« Siang, après avoir médité longtemps sur ce « mot, comprit que l'Esprit lui faisait con« naître (en décomposant le caractère, et d'un « seul en faisant quatre) : que *le 21e jour au* « *soir* (la marée serait très-basse). En con« séquence il fit une levée d'ouvriers qui furent « prêts à l'époque précise où les flots se retirent « d'une manière certaine dans leurs profon« deurs. De cette manière, dans l'espace de huit « jours et huit nuits, les ouvriers eurent ac« compli leur travail. Les dépenses s'élevèrent à « 14,000,000 de *tsien* d'argent (ou 10,500,000 « francs de notre monnaie). »

La grande Géographie impériale (*Ta thsing i thoung tchi*, k. 264, fol. 23) décrit ainsi le même pont :

« *Wen-ngân khiâo*, « Pont des dix mille tran« quillités ». Il est situé au nord-est de la ville « chef-lieu de canton, nommée *Tçin-kiâng*. D'a« près la géographie locale : *Fâng yü ching làn*, « quelques-uns nomment ce pont : « le pont « de Lo-yang. » Dans les années *kia-yeou* des « Soung (1056-1054), le gouverneur de la ville, « *Thsaï-siang* voulut établir une communica« tion permanente sur la baie, et y fit construire « un pont en pierres. Les passages pour l'eau « (les entre-piles) sont au nombre de 47; sa « longueur est de 360 *tch'ang* (1,325 mètres); « sa largeur de 1 *tch'ang* 5 *tchi* (4 m. 50 c.).

« On lit dans la Description de la ville chef« lieu du département (*Fou-tchi*) : « Il y a, à « 20 *li* (environ 2 lieues) du chef-lieu de canton, « par où passe la grande voie de communication, « une inscription sur pierre, de la main de Siang, « qui rappelle les faits relatifs à cette construc« tion. Au sortir de la ville, des vers du temps « célèbrent l'heureux événement; les voici (trans« crits) :

Où lì ì wa'ng p'âi khiu yâo :
Hing jèu pou yèou tsâng hâï tchâo.

« A cinq *li* de distance, on voit rangée, comme « un collier de perles, la foule pressée des voya« geurs, qui ne sont plus effrayés par les flots de « la mer irritée. »

On voit que les deux géographies chinoises, publiées à plus d'un siècle de distance, sont parfaitement d'accord sur les circonstances essentielles : l'existence dudit pont, sa longueur et sa largeur, ainsi que l'époque de sa construction, fixée par la Géographie impériale vers le milieu du dixième siècle de notre ère. Les auteurs de cette dernière géographie ont rejeté les circonstances fabuleuses consignées dans la première. Il est à regretter toutefois que ni l'une ni l'autre de ces géographies ne donnent aucun détail sur le genre de construction de ce pont.

Le P. Martini, dans la traduction de son *Atlas sinensis*, publiée par Thévenot (*Relations de divers voyages curieux*, etc., t. III, p. 155), dit : « Je l'ai vu deux fois, toujours avec étonnement ; « il est tout d'une même pierre noirâtre ; il n'a « point d'arcades (ou arches), mais plus de trois « cents piliers faits de fort grandes pierres, qui « ont toutes la forme d'un grand navire, finissent « et se terminent de part et d'autre en un angle « aigu, afin de rompre avec plus de facilité la « violence de l'eau. Cinq pierres égales occu« pent toute la largeur d'un pilier à l'autre ; « chaque pierre a, en longueur, dix-huit de mes « pas ordinaires, dont je me servais pour les « mesurer en me promenant lentement ; l'épais« seur est la même. Il y a mille et quatre cents « grosses poutres de pierre, pour ainsi dire, qui « sont toutes semblables et égales : ouvrage ad« mirable pour le grand nombre de ces lourdes « pierres et pour la manière dont elles sont sou« tenues entre ces piliers. Il y a des garde-fous « ou appuis de chaque côté, faits de la même « pierre, avec des lions au-dessus, posés sur leur « base et plusieurs autres ornements curieux. « Je doute si ce pont a son pareil dans tout le « monde. »

La Géographie impériale donne une notice sur le préfet de Thsiouan-tcheou, qui fit construire le pont en question (voir k. 264, fol. 26). Il vivait sous le règne de *Jin-tsoung*, de la dynastie des Soung (1023-1063 de notre ère). « Les populations du pays, y est-il dit, firent graver une inscription sur pierre pour conserver le souvenir de ses vertus. »

quantité de marchandises et de pierres précieuses et de perles, que c'est une merveilleuse chose; et de ce port se portent en la contrée du Mangy. Et vous di que, pour une nef de poivre qui va en Alixandre[1], ou autre part, pour porter en terre de Crestiens, en vient à ce port de Çayton cent et plus; si que le grant Kaan reçoit à cest port moult grant droiture (2).

CLVI. — [1] La ville d'Alexandrie, en Égypte.

(2) L'une des *dix-neuf* branches de produits en impôts et taxes énumérées précédemment, la 12e dans l'ordre de l'énumération, est celle des marchés, ou douanes maritimes (*chí pĕ*). Les historiens officiels de la dynastie mongole disent (*Yuen sse*, k. 94, fol. 23) « que les règlements (*fă*) concernant ces places de marché maritimes commencèrent à être appliqués sous les *Han* (202 *avant à* 220 *après* J.-C.) dans les ports méridionaux de la Chine. Toutes les dynasties qui les suivirent adoptèrent ces mêmes règlements. Ce fut seulement sous la dynastie des Soung, qui précéda celle des Mongols, que l'on établit des « Directions de douanes maritimes » (*chi-pĕ-ssê*) dans les territoires de *Tché-kiang* et *Kouang-tcheou* (Canton) ayant pour but d'introduire des relations suivies avec les négociants de tous les pays étrangers. Ce fut alors que la forme et la teneur de ces règlements furent revisées à fond et régulièrement établies.

« Sous les *Yuen* ou Mongols, *Chi-tsou* (Khoubilaï) décida que sur toutes les places maritimes du *Kiâng-nân* (situées au midi du fleuve *Kiâng*) et dans toutes les principautés de l'Empire qui avaient des relations commerciales avec les royaumes étrangers, qui en recevaient des marchandises par navires, le *droit* à percevoir sur ces mêmes marchandises serait de 1 pour 10 (*ì chĭ fén thsiù ĭ*) à l'exception des marchandises grossières, dont le droit devait être de 1 sur 15.

« La 14e année *tchi-youan* (1277), on établit une «Direction de douanes maritimes» à *Thsiouan-tcheou* (Çayton) et trois autres à *Khing-youan* (Ning-po), *Chang-hai* et *Kan-phou* (Ganfou). On ordonna au « commissaire pacificateur » de la province de *Fo-kien* de convoquer, chaque année, dans une réunion, les négociants maritimes, pour faire un inventaire général des marchandises de leur pays qu'ils avaient à vendre, comme les perles, les plumes, les parfums et autres objets de même nature, etc. »

Après l'historique des phases successives par lesquelles passa le commerce des ports mentionnés plus haut, et qu'il serait trop long de rapporter ici, on voit que, sur certaines marchandises fines, le droit prélevé était de 1 sur 25, ou 4 pour 100, et, sur les marchandises grossières, de 1 sur 30. Ce droit, il est vrai, était celui de l'année 1292, époque à laquelle Marc Pol venait de quitter la Chine. Il avait été plus élevé antérieurement, lorsque certains ministres de Khoubilaï-Khaân, comme A-ha-ma ou Achmet, et Seng-ko, augmentaient tous les genres d'impôts. On a vu ci-dessus qu'il était de 10, et de 6,66 pour 100, selon la nature des marchandises. « En 1293, continuent-ils (ib., fol. 24 v°), on établit sur les places de commerce maritime vingt et une espèces de prohibitions; ces places de commerce maritime étaient alors les « Directions douanières maritimes » (*chí pĕ ssé*) de *Thsiouan-tcheou* (Çayton), *Chang-haï* (qui est devenue de nos jours le marché le plus important de l'Asie), *Kan-phou* (Ganfou), *Wên-tcheou* (province de *Tché-kiâng*, lat. 28° 02′ 15″, long. 118° 29′ 37″), *Kouang-toung* (Canton), *Hâng-tcheou* (Quinsay) et *Khing-youen* (Ning-po de nos jours). De ces sept ports, seul, celui de *Thsiouan-tcheou* prélevait un droit sur les marchandises étrangères (parce que c'était le seul port de la Chine où abordaient les navires étrangers), et ce droit, prélevé à titre de taxe sur les marchandises, était de 1 pour 30 (*thsiù sân chĭ fén tchí ĭ ì wéĭ choüĭ*). Dès lors toutes les autres places maritimes suivirent l'exemple de *Thsiouan-tcheou* pour le prélèvement de cette taxe. »

Après la mort de Khoubilaï-Khaân, son suc-

Or sachiez que de toutes les marchandises qui y viennent a, li Sires, la .x^e. (dixme) par tout de droit (3); c'est de pierres precieuses, et de perles et de marchandises deliées. Et du poivre .xliiij. pour .c. (44 pour 100); et de lingnaloel [2], et du cendal [3] et d'autres grosses marchandises, du .c. .l. (50 pour 100).

Il y a de tous vivres grant planté. Et sachiez que pres de ceste cité de Çayton a une autre cité qui a nom Tiunguy (4), là où l'en

[2] *Bois d'aloès.* — [3] *Sandal.*

...seur, « l'empereur Tching-tsoung (*OEldjaïtou Timour*) rendit un édit, en 1294, par lequel il prescrivait aux Directeurs des douanes de ne point apporter de restrictions au commerce maritime, et de lui permettre toute sa liberté d'action. En 1295, il fut ordonné que les navires de commerce qui abordaient dans un port, en dissimulant leurs marchandises, fussent reconduits en pleine mer et soigneusement visités. En 1296, on défendit aux négociants qui faisaient le commerce maritime des denrées fines ou de prix avec le *Ma-pa-'rh* (le Malabar), *Peï-nân* (Pénang?), *Fan-ta-la-i-na* (Fandaraînâ, dans Ibn-Batoutah, t. IV, p. 88, près de Calicut, sur la côte de Malabar), trois royaumes étrangers, d'exporter séparément pour des valeurs atteignant en papier-monnaie 50,000 *ting* (ou 3,750,000 francs de notre monnaie).

« En 1297, la « Direction douanière » de Thsiouan-foù fut supprimée, et celles de *Khan-phou*, de *Chang-haï*, rentrèrent dans les attributions de celle de *Khing-youen* (Ning-po), et le gouverneur général de la province centrale du *Tchi-li* établit un bureau spécial chargé des règlements commerciaux..... Enfin, en 1317, la taxe sur les marchandises fines ou de prix fut de 2 sur 10 (20 pour 100), et, sur les marchandises grossières, de 2 sur 15. »

(3) Les documents chinois traduits dans la note précédente confirment encore ici de la manière la plus surprenante les assertions de Marc Pol. On y voit que Khoubilaï-Khaân avait décidé que le droit à percevoir sur les marchandises fines serait de 1 pour 10, c'est-à-dire le *dixième*, et « sur les marchandises grossières » de 1 pour 15, lequel droit subit ensuite plusieurs variations.

Les mêmes documents nous font aussi connaître quatre autres ports de commerce, indépendamment de ceux de *Hâng-tcheou* (Quinsay), *Kan-phou* (Ganfou) et *Thsiouan-tcheou* (Çayton); mais ces trois derniers étaient véritablement les principaux et les plus fréquentés, comme le dit Marc Pol. Tous ceux qui, jusqu'à ce jour, avaient commenté le livre du célèbre voyageur, s'étaient donné beaucoup de peine pour n'arriver le plus souvent qu'à égarer le lecteur par des explications erronées, et faute d'avoir su recourir aux sources. Il est vrai que ce n'était pas une tâche facile.

(4) 德化 *Tĕk-houa*, selon la prononciation de la province du Fo-kien; nom d'un chef-lieu de canton, dépendant du « département de *Young-tchun* » (lat. 25° 26′; long. 116° 07′). Sous les Mongols, et depuis la fin des Thâng, *Tek-houa* dépendait du département de *Thsiouan-tcheou* (*Yuen-sse*, k. 62, fol. 14 v°). Elle est éloignée au nord de cette dernière ville, de 210 *li* (21 lieues). Selon la Géographie impériale (k. 272, fol. 12 v°), on y fabriquait anciennement des « vases en porcelaine blanche » (*pĕ-tsé-k'i*); quand la blancheur en était pure, sans tache, ils étaient très-recherchés. »

Ibn Batoutah, dont les voyages renferment une foule de renseignements curieux, et qui vient souvent confirmer, d'une manière frappante, ceux que donne Marc Pol, dit (*lieu cité*, t. IV, p. 256): « On ne fabrique pas en Chine la porcelaine, si ce n'est dans les villes de Zeïtoun (Thsiouan-tcheou) et *Sîn-calân* (Canton). Elle est faite au moyen d'une terre tirée des montagnes qui se trouvent dans ces districts, laquelle terre prend feu comme du charbon. Les potiers y ajoutent une certaine pierre qui se trouve dans le pays;

fait moult d'escuelles et de pourcelainnes qui sont moult belles. Et en nul autre port on n'en fait, fors que en cestuy; et en y a l'en moult bon marchie. Ilz ont en ceste cité de Tyunguy un autre langaige par eulx (5). Et vous dy que le grant Kaan a bien aussi grans drois, et aussi grans rentes de ce royaume de Concha (6), et plus encore qu'il n'a du royaume de Quinsay.

Nous ne vous avons conté des .ix. (neuf) royaumes du Mangy (7) que des trois : c'est Quinsay, Yanguy et Fuguy. Des autres .vi. (six) royaumes vous en sarions nous bien conter; mais trop seroit longue la matiere ; si nous en tairons atant [1].

Et vous avez bien tout entendu le fait du Catay, et du Mangy et autres contrées maintes, si comme dessus est contenu; et des manieres des gens, et des marchandises; de l'or, et de l'argent; et

[1] *Nous nous en tiendrons là, à ce point.*

ils la font brûler pendant trois jours, puis versent l'eau par dessus, et le tout devient poussière ou une terre qu'ils font fermenter. Celle dont la fermentation a duré un mois entier, mais pas plus, donne la meilleure porcelaine; celle qui n'a fermenté que pendant dix jours en donne une de qualité inférieure à la précédente. La porcelaine en Chine vaut le même prix que la poterie chez nous, ou encore moins. On l'exporte dans l'Inde et dans les autres contrées jusqu'à ce qu'elle arrive dans la nôtre, le Maghreb. C'est l'espèce la plus belle de toutes les poteries. »

Le marchand arabe Soleyman, qui visita la Chine vers le milieu du neuvième siècle de notre ère, parle ainsi de la porcelaine de Chine : « Il y a dans ce pays une argile très-fine avec laquelle on fait des vases qui ont la transparence du verre; l'eau se voit à travers. » (Trad. de M. Reinaud, p. 34.)

(5) Le dialecte de la province de *Fo-kien*, sous le rapport surtout de la prononciation des caractères chinois, diffère considérablement de la prononciation du centre, et surtout du nord de la Chine, à tel point que les habitants de ces pays se comprennent difficilement entre eux. D'un autre côté, elle a beaucoup de rapport avec celle de la province de *Kouang-tchéou* (Canton), du royaume d'An-nâm, ou de la Cochinchine, et même de la prononciation japonaise des caractères chinois. Cette ressemblance est due à ce que la langue chinoise fut introduite dans ces contrées sous la dynastie des Thsin et sous celle des Han (255 avant et 220 après notre ère), et qu'elles ont conservé, à quelques altérations près, la prononciation chinoise de cette époque. Le trait le plus caractéristique de ce dialecte, c'est que tous les mots qui, dans la prononciation mandarinique, sont au ton *bref*, ou rentrant (*jî*), se terminent, dans les dialectes méridionaux, par une consonne. Ainsi *Fŏu*, « heureux », premier mot de *Fou-kien*, nom de la province, s'y prononce : *Hok; Koŭe* ou *Koŭo*, « royaume », s'y prononce *kok*. C'est pourquoi on écrit ordinairement le nom de la province : *Fo-kien*, au lieu de *Fou-kien*.

En outre, chaque département, chaque canton, a encore ses locutions particulières. Le bourg de *Tek-houa* (Tyanguy), où se trouvait une fabrique de porcelaine qui réunissait des ouvriers de différentes localités de la Chine, devait, à plus forte raison, offrir une grande diversité de langage.

(6) Voir la *note* 2 du ch. CLV, p. 526.

(7) Voir la *note* 12 du ch. CLI, p. 500.

de toutes les autres choses que l'en y treuve. Et pour ce que le livre ne est mie encore acompli de ce que nous y voulons mettre : car il y fault tout le fait des Yndiens, et des grans choses d'Inde, qui bien sont choses de raconter ; car moult sont merveilleuses. Mais c'est des choses toutes veritables, sans nul mensonge. Et nous les mettrons en escript, ainsi comme Messire Pol le raconta, qui bien le sçot [5], car il demoura tant en Ynde, et tant encercha et demanda de leurs manieres et de leurs condicions que je vous di que oncques un homme seul ne sçot tant, ne ne vit tant comme il fist (8).

[LIVRE TROISIÈME.]

CHAPITRE CLVII.

Cy commence des merveilles qui sont en Ynde [a].

Puis que nous vous avons conté des contrées qui cy devant sont escriptes, nous vous conterons d'Ynde et des merveilles qui y sont ; et dirons premierement de leurs nefs en quoy [b] vont et viennent li marchant par les isles d'Ynde. Sachiez que elles sont faites de sapin (1) ; et si ont une couverture seulement. Et si a bien chascune

CLVII. — [a] Le ms. C. porte : « *Cy commence le Livre d'Inde, et devisera de toutes les merveilles qui y sont, et les manières des gens aussi.* » — [b] Ms. C. *esquelles.*

[5] *Sut.*

(8) Marc Pol ou plutôt Rusticien de Pise, qui rédigea ce livre sous sa dictée, comme il est dit dans le PROLOGUE, p. 4, introduit ici un *Épilogue*, rappelant en quelques mots les contrées déjà décrites dans les précédents chapitres ; celles qu'il resterait à décrire pour compléter la description de la Chine entière, si le sujet ne devait l'entraîner trop loin ; et enfin la préférence qu'il donne aux contrées de l'Inde, dont la description est comprise dans les chapitres suivants, lesquels chapitres ne contiendront, comme les précédents, que ce que Marc Pol a vu et observé de ses propres yeux, pendant les missions dont il fut chargé par Khoubilaï-Khaân, dans ces mêmes contrées.

CLVII. — (1) Marsden dit que, « le *sapin* ne croissant pas entre les tropiques, c'est à tort que Marc Pol écrit que les navires de l'Inde sont construits avec du bois de sapin. » Cependant il croît dans le nord de l'Inde plusieurs espèces de *sapins*, entre autres le *dêvadârou* (bois divin), le *pinus devadaru* de Roxburgh, introduit depuis

.l. et .lx. chambres là où demeurent les marchans à grant aise[c]. Et si ont un timon et quatre arbres; et ont encore aucunes fois deux autres arbres qu'il mettent et ostent à leur voulenté. Et sont ces nefs clouées[d] de bons clous[e] de fer. Elles ont deux estaiges l'un sur l'autre; et ne sont point empoiées[1]; car ilz n'ont point de pois[2]; mais de chanvre et d'uille[3] d'arbre[f] meslée ensamble[g] les oignent, et tiennent moult fort (2). Et sachiez que, en chascune des grans nefs convient bien .ii. cens mariniers. Mais elles sont moult grans; car elles portent bien .v. mille ou .vi. mille charges de poivre[h]. Et si vous di que elles vont à avirons quant elles n'ont vent. Et ont si grans avirons qu'il y convient à chascun quatre mariniers au ramer[i]. Et a, chascune grant nef, deux barges[4] apres lui; de

[c] Ms. A. *aaise*. — [d] Id. *cloées*. — [e] Id. *clops*. — [f] Ms. C. *ardre*. C'est sans doute *la résine*. — [g] Le ms. C. porte: « Et sont chauciees (les nefs) dedens et debors; elles ne sont pas empechiees (*empoissées*) pour ce qu'il n'ont nul pech (*poix*); mais il les oignent d'une chose que je vous diray, qui vault bien autant ou plus que la poiz. Ilz prennent chaulx vive et cavene (*chanvre*) petri menu, et la meslent avecques la chausine ensemble. » — [h] Mss. A. et B. Ce mot manque dans le ms. C. — [i] Le ms. C. porte: « Et si vous dy que elles vont aussi arrives (*à rames*) quant elles ont besoing; et ont si grant rius (*rames*) que chascun riu veult avougier les quatre mariniers. » Cette rédaction du ms. le plus récent est peut-être plus technique; mais, dans tous les cas, elle est moins claire et moins française.

CLVII. — [1] *Empoissées*. — [2] *Poix*. — [3] *Huile*. — [4] *Barques*.

peu en Europe, à cause de sa beauté. Le sapin existe aussi en Chine, où il est nommé *chân*, *soung*, etc. Les bâtiments dont il est question pouvaient donc en être construits.

(2) « Les jonques chinoises, dit G. Staunton, dans sa *Relation de l'ambassade de lord Macartney* (tr. fr., t. II, p. 341), sont basses, simples et grossièrement faites, mais fortes et spacieuses. La cale de ces jonques est divisée en une douzaine de compartiments formés avec des planches de deux pouces d'épaisseur, dont les joints sont enduits d'un ciment de chaux, préparé de manière à les rendre imperméables. Ce ciment est composé de chaux et d'*huile*. On y met aussi quelques râclures de bambou, comme on met du *crin* dans le plâtre en Angleterre. Cette composition devient très-dure, très-tenace, et résiste au feu. Si, malgré l'huile qu'elle contient, elle est en effet incombustible, il n'y a pas de doute qu'elle ne soit préférable au goudron, à *la poix*, au suif, objets dont on ne se sert jamais dans la construction des vaisseaux chinois, ni pour le bois, ni pour les cordages. »

Les bâtiments dont parle Marc Pol, qui faisaient le commerce entre l'Inde et la Chine, étaient probablement construits, pour la plupart, dans ce dernier pays, car la description qu'on vient de lire le ferait supposer. Les Chinois sont très-habiles dans ce genre de constructions.

Le *ciment* en question, dit Charpentier-Cossigny (*Voyage à Canton*, p. 244), est la gallegalle de Surate, composée de chaux vive réduite en poussière, et d'huile, dans laquelle on a fait fondre du brai sec.

quarante ou de cinquante mariniers, en chascune, qui vont à avirons; qui aident à traire[5] la grant nef; et bien .x. bateaux qui font la pourveance[6] de la grant nef : si comme d'ancrer, de prendre poissons, et de pourvoir à la necessité de la grant nef[j]. Et quant la nef va à voile, si se loient[7] ces petis bateaulx l'un à l'autre à la nef. Ainsi les emmaine apres elle; mais les deux barges ont leurs voiles pour singler et ce que mestier leur est, ainsi comme la grant nef[k]. Et sachiez que quant ces nefs s'appareillent, c'est, chascun an, une fois; il les enforcent d'un ays[l] bien blavée[8] et bien ointé, et adjontié[9] aux autres, selon la maniere que les premieres ays furent premierement ensamble conjointes et liées; et aux barges aussi qui ont, à part eux, voiles pour singler, comme dit est, et ce que mestier l'en est, ainsi comme la grant nef. Et sachiez que cestui enforcement qu'il font, chascun an, en les nefs, es lieu où il a necessité, ne se fait que par certains ans; et ce est jusques à six ays. Car, oultre, il ne les renforcent plus par celle maniere[m]. Mais puis[10] qu'elle aura six ays l'une sur l'autre, ilz ne la mainent pas en haulte mer; ains[11] s'en aident es basses eaues, tant comme elles pevent durer; et puis la deffont (3).

Or vous ay conté des nefs qui vont par la mer occeanne, et par les isles d'Ynde; si dirons avant des merveilles du pays d'Ynde[n].

j Cette dernière phrase manque dans le ms B. — k Manque dans le ms. B. — l Ms. C. *table*. Ce sont des *planches*. — m Le ms. A. est plus concis pour cette dernière partie. Il porte : « Et ainsi le font chascun an, et y adjoustent une ays jusques à six ays. » — n Le ms. C. a cette conclusion plus développée; il reproduit le texte de la S. G.

5 *Remorquer.* — 6 *Service.* — 7 *Se lient, s'attachent.* — 8 *Rabotée, unie.* — 9 *Jointe.* — 10 *Depuis.* — 11 *Mais.*

(3) On voit, par ces détails, que Marc Pol avait dû naviguer beaucoup dans les mers de l'Inde, pour le service de Khoubilaï-Khaân, et que ce n'est pas par ouï-dire, mais *de visu*, qu'il parle avec tant d'intérêt de ces contrées et des populations qui les habitent. Quoique ses récits aient plus de 550 ans de date, ils nous apprennent encore aujourd'hui plus de choses intéressantes et curieuses que la plupart des voyages modernes.

CHAPITRE CLVIII.

Cy commence de l'isle de Sypangu.

Sypangu [a] (1) est une isle en Levant qui est en la haulte mer, loings de la terre ferme mille cinq cens milles ; et est moult gran-

CLVIII. — [a] Le ms. A. porte : *Sapangu.*

CLVIII. — (1) Ce nom est la transcription à la manière chinoise des mots 日本國 *Jĭ-pèn-koüe*, « le royaume du soleil levant, » par lesquels les Chinois désignent le Japon ; ce pays étant à l'orient de la Chine. Les Japonais eux-mêmes nomment ainsi leur pays; mais ils articulent les mots chinois selon l'ancienne prononciation qu'ils ont conservée : *Nĭ-pon-kokf* (et selon celle du *Fŏ-kien : Jĭ-pun-kok.*). Les écrivains chinois disent que le Japon se nommait anciennement *Wouo-noú*, « les esclaves soumis ». Aujourd'hui les écrivains japonais nomment leur pays 大日本 *Tá-ni-pon*, ou « le grand Japon ». (*San gyo ben ran*, k. 2, fol. 57). Ce royaume est composé de plusieurs îles situées à l'est de l'empire chinois, et comprises entre le 30e et le 46e degrés de latitude nord, et entre le 126e et le 146e de long. E. de Paris.

Selon la Géographie historique de *Siu Ki-yu*, lieutenant-gouverneur de la province du *Fo-kien* (*Yìng hoân tchí liŏ*, k. 1, fol. 16, publiée à *Fou-tcheou* en 1848), le royaume du Japon est situé dans la « mer orientale », et se compose principalement de trois grandes îles : celle du nord, celle du centre et celle du midi. En dehors de ces trois grandes îles (*táo* en chinois et *do* en japonais), il y en a un nombre considérable de petites. Le roi (le « *mikado* ») habite, au nord-est de l'île du milieu, une ville que l'on nomme *Mi-ya-ko*, nom qui veut dire « capitale ». Les grandes fonctions publiques y sont héréditaires; les caractères de leur écriture sont les mêmes que ceux du royaume du Milieu (l'empire chinois); seulement ils les lisent selon la prononciation japonaise. Les affaires du royaume sont dans les mains du « grand général » (*cháng thsiáng-kiün*, et, selon la prononciation japonaise, *siŏ Siao-goun*). Le roi (le *mikado*) ne lui fait point d'opposition ; il n'intervient pas dans les affaires qui sont de son ressort. Il consomme peu pour son entretien, et perçoit cependant les produits du pays. Le *Siao-goun* (que l'on nomme aussi *Taï-koun*), à des époques déterminées, lui fait des visites d'hommages, et tout se borne là.

« Pendant le cours des siècles, il ne s'est produit aucune contestation dans le pays avec le *Mikado*, mais il y en a eu avec le *Siaó-goun*. C'est pourquoi la résidence du *Siaó-goun* a vu, à plusieurs époques, de nouveaux hôtes, mais le Mikado n'a point changé de nom de famille. Ses noms d'années sont d'une perpétuité inaltérable ; les siècles se succèdent pour lui sans changement.

« Les lois établies sont sévères. Les habitants du pays ont rarement des contestations entre eux. Ceux qui se révoltent contre les lois sont aussitôt transportés dans des vallées au milieu des montagnes, où ils doivent eux-mêmes se donner la mort.

« Les Japonais sont très-taciturnes ; il faut les interpeller pour qu'ils vous répondent ; on est quelquefois des journées entières sans entendre la parole d'un homme. Ils aiment beaucoup la religion de Fo (Bouddha). Ils pratiquent aussi le culte des ancêtres. Ils se procurent des parfums, des fleurs, de beaux fruits, qu'ils offrent à *Fo* ou au tombeau de leurs ancêtres. Ils ont l'habitude d'estimer très-haut la propreté ; leurs rues sont souvent balayées et lavées. Les hommes et les femmes portent de grands colliers qui leur tombent sur les manches ; les femmes les allongent en forme de queue descendant jusqu'à terre. Dans leurs broderies, ou sur leurs étoffes peintes, ils représentent des fleurs et des végétaux. Leurs caleçons, ou vêtements de dessous, sont formés

disme isle. Les gens sont blans et de belle maniere. Ilz sont idolastres, et se tiennent par eux [b]; et si vous dy qu'il ont tant d'or que c'est sans fin; car ilz le treuvent en leurs isles. Ilz sont pou [1] de mar-

[b] Ms. C.

CLVIII. — [1] *Peu.*

d'une large pièce de soie; leurs bas courts et leurs chaussures sont aussi de soie. Les hommes se rasent les cheveux et les épilent sur le sommet de la tête; mais ils les conservent sur le derrière où ils les portent épais, et, après les avoir noués, s'en font une coiffure; lorsque les tresses deviennent trop longues, ils les coupent.

« Les femmes, pour la plupart, ont de beaux cheveux; elles passent la journée entière à les nettoyer et à les rendre brillants; elles y mêlent toutes sortes de parfums. Elles les rejettent pendants par devant et par derrière; elles y mêlent des écailles de tortues façonnées, qu'elles fixent avec des épingles à cheveux.

« Chez eux les hommes et les femmes ont les sourcils et les paupières très-prononcés; on dirait des fleurs dans un parterre...

« Du port d'Amoy (*Hia-men*) jusqu'à *Tchang-kï* (*Nagasaki* en japonais), il y a une distance de 72 *kâng* (jap. *kô*; = 4,320 *li*). Les Portugais (*Pou-tao-ya*) avaient désiré s'emparer d'un port de mer des Japonais; ils voulaient, de plus, enseigner la religion du « Seigneur du ciel » aux habitants du pays; les Japonais s'y opposèrent. Les Hollandais prêtèrent assistance aux Japonais avec des vaisseaux de guerre. Les Portugais furent repoussés et chassés. C'est pourquoi les Hollandais ont seuls conservé des relations avec le Japon; la Chine cessa dès lors d'en avoir avec la Hollande.

« Les produits du Japon sont le cuivre rouge, le soufre, des végétaux marins et autres objets. »

Un auteur chinois (*Li Ping-chou*), cité dans la même Géographie, dit que le Japon est partagé en cinq grandes divisions domaniales, qui sont : 1° *Chân-tching* (« la ville montagneuse, » en japonais *Yama-siro*); 2° *Taï-hô* (« la grande harmonie », en japonais *Yamato*, même sens, le Japon proprement dit); 3° *Hô-neï* (« qui est au milieu des fleuves et rivières », en japonais *Kawa-sti*, même sens); 4° *Chi-tsin* (« qui réunit les principaux gués », en japonais *Setsou*); 5° *Hô-tsiouen* (« sources de la concorde », en japonais *itsoumi*). Ces cinq divisions comprennent ensemble *cinquante-trois* principautés (*kiün*). Il y a aussi une autre division en *sept* grands « cercles » (*tâo*, japonais *do*), qui sont :

1° Le « Cercle de la mer orientale » (*Thoung-haï tâo*, jap. *Tokaïdo*), comprenant 116 principautés;
2° id. de la mer méridionale (*Nân-'haï tâo*, jap. *Nankaïdo*), — 48 »
3° id. de la mer occidentale (*Si-'haï tâo*, jap. *Saikaïdo*), — 93 »
4° id. de la montagne orientale (*Toùng-chân-tâo*, jap. *Tô-sân-do*), — 122 »
5° id. des terres sèches septentrionales (*pě-loŭ-tâo*, jap. *Fo kouro koudo*, — 30 »
6° id. du midi des montagnes (*Chân-yang-tâo*, jap. *San-yô-do*), — 69 »
7° id. du nord des montagnes (*Chân-yîn-tâo*, jap. *San-nin-do*), — 52 »

« Il y a aussi trois îles à part : *Yéso*, *Tarakaï*, *Matsmaï*, comprenant chacune deux principautés. »

Le Japon est maintenant divisé en « sept cercles » (*tsĭ tâo*), et en « soixante-huit royaumes » (*loŭ chĭ pă kouo*).

Ces dénominations sont des expressions emphatiques. L'auteur cité ci-dessus dit que les *kiün* ou « principautés » japonaises ne dépassent pas en étendue le territoire d'une circonscription de village chinois, ce qui est beaucoup trop dire. Il porte la population à environ 70,000 familles, et les contribuables à 800,000; ce qui est bien loin des 25 ou 35 millions d'habitants que plusieurs géographes donnent au Japon. Il doit y avoir une grande erreur dans la première évaluation.

chans qui là voisent [2], pour ce que c'est si loings de la terre ferme [c]. Si que pour ceste raison leur habonde l'or oultre mesure [d].

Et vous conteray une grant merveille du palais du seigneur de ceste isle. Sachiez qu'il a un grant palais qui est tous couvers d'or fin, en la maniere comme sont couvertes nos eglises, de plomb [e]; si que ce vault tant que à paines le pourroit on compter [f]. Et encore tuit li pavement du palais et des chambres sont tuit d'or, de pierres de taille espesse [3] bien deux doie [4], et les fenestres aussi [g]; si que cest palais est de si desmesurée richesse que nulz ne le pourroit croire (2). Ilz ont gelines rouges qui moult sont bonnes à mengier; et si en ont assez; et ont aussi assez de pierres precieuses [h].

[c] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *terre saincte;* ce qui est une erreur évidente. Le texte français de la S. G. porte aussi *terre ferme.* — [d] Le ms. C. ajoute : « Qu'il n'en scevent que faire. » — [e] Ms. A. *plonc.* — [f] Le ms. C. ajoute : « Ne il n'est nulz ou monde qui le peust raimbre. » — [g] Le ms. C. porte : « Et plus encores : tout le pavement dudit palaiz, et de toutes les chambres d'icellui, sont pavees de fin or *tout de grosses tables* (*plaques*) et grans; et ont bien .iij. doiz d'espesse (*d'épaisseur*) et pareillement toutes les fenestres qui y appartiennent sont de fin or aussi. » — [h] Le même ms. porte, comme le texte de la S. G. : « Ilz ont grant plante de pierres; et si ont perles qui sont rouges, et sont moult belles et de grant vaillance; et qui bien valent autant comme les blanches. Et sont moult grosses et rondes; et si en ont grant habondance. Et si ont moult grant habondance de pierres précieuses Elle est moult riche isle. »

---

[2] *Aillent là.* — [3] *Épaisses.* — [4] *Doigts.*

(2) Le Japon est très-riche en mines d'or; ce métal y était encore si abondant il y a quelques années, que sa valeur, par rapport à l'argent, était comme 8 à 1. Aussi lorsque, par suite des derniers traités, le commerce du Japon fut ouvert aux nations étrangères, la demande de l'or, de la part des négociants anglais et américains, fut telle, à cause de son bas prix, que, selon le ministre anglais sir Rutherford Alcock, à peine si une année entière eût suffi à un bon mathématicien pour calculer toutes les demandes!

Tous les peuples chez lesquels l'or a été abondant l'ont prodigué outre mesure. On a déjà vu précédemment (p. 417) que le roi de *Mien* ou d'Ava avait des tours couvertes de « plaques d'or »; les temples et les palais des souverains de l'Inde en étaient également remplis. On sait que lorsque les Espagnols firent la conquête du Mexique, ils trouvèrent les temples et les palais des Incas couverts aussi de « plaques d'or ». Mais cette grande abondance du métal précieux a toujours été fatale à ses possesseurs, et souvent aussi à ceux qui le convoitèrent.

On lit dans le *Soŭ Hien-wên thoûng khâo* (« Supplément à l'Encyclopédie littéraire de *Ma Touan-lin,* » cité dans la Géographie impériale art. *Ji-pen,* fol. 3) : « La ville où réside le souverain est près d'un lac qui baigne le pied d'une montagne. Ses murailles sont construites de manière à former quatre divisions. On la nomme « l'enceinte de la joie et de la satisfaction réunies » (*Tsiû kouâi lŏ youên*). Chaque ville séparée (par les divisions) a trois ou quatre *li* de circonférence. Un rocher très-élevé, qui a aussi trois à quatre *li* de tour, les domine. La rivière qui baigne la ville est large de plus de 20 *tchâng*

Et si vous dy que pour la grant richesse, que on conta à Cublay Kaan, qui estoit en ceste isle, se pensa il de faire la prendre. Si y envoya deux de ses barons atout grant quantité de navie [i]; et grant planté de gent à cheval et à pié. Et nommoit on l'un des barons *Abacan* [j], et l'autre *Jousainchin* [k] (3). Ces deux barons estoient

[i] Ms. B. *naviere*. Ms. C. *navires*. — [j] Ms. C. *Abachan*. — [k] Id. *Jousamtayin*.

(73 mètres). [illegible] l'intérieur il y a un grand édifice avec [illegible], *tout couvert d'ornements* [illegible] *(tchoung-* [illegible] *kin)*. Le rez-de-[illegible] plus de cent appartements différents [illegible] le souverain va reposer chaque [illegible] en passant de l'un à l'autre, selon son [illegible] eux-mêmes ignorent dans lequel [illegible] le souverain repose. C'est par précaution et pour éviter des dangers qu'il agit ainsi. »

(3) L'expédition que Khoubilaï-Khaân envoya contre le Japon, l'année qui correspond à 1281 de notre ère, étant un fait historique important, nous avons cru devoir reproduire ici les relations qu'en ont données les historiens chinois et japonais, afin que l'on puisse les comparer au récit de Marc Pol, avec lequel, comme on le verra, ils s'accordent d'une manière remarquable sur tous les points essentiels.

Ce contrôle d'écrivains ayant puisé à des sources diverses sera un nouveau et frappant témoignage de la véracité de Marc Pol.

Il est dit dans la Géographie historique de *Siu*, déjà citée (k. 1, fol. 17-18) « que le Japon commença à avoir des relations avec la Chine sous le règne de la dynastie des Han (202 av. à 220 après notre ère). Ils lui empruntèrent les « Cinq *King* » ou Livres canoniques, et la religion de *Fo*, sous les *Weï* et les *Tçin* (221-420). Dès cette époque la religion des *Cha-men* envahit tout l'empire. Sous les *Thâng*, dans les années *tching-kouan* (627-649), les Japonais envoyèrent plusieurs fois des délégués pour s'instruire (dans la civilisation chinoise). Au commencement de la dynastie des Soung (960), le Japon envoya à l'empereur un prêtre bouddhiste pour lui offrir un tribut. L'empereur Taï-tsoung lui donna en présent un vêtement de pourpre, et le retint à sa cour. Ce prêtre raconta que le royaum du Japon existait depuis soixante-quatre générations écoulées (1920 ans, à 30 ans par génération). »

On lit aussi dans l'histoire officielle des Mongols (*Yuen-sse*, k. 208, fol. 20) que dans les années *tchi-youan* de l'empereur *Chi-tsou* (Khoubilaï, 1264-1294), un exprès nommé *Ti-he* fut envoyé de la Corée au Japon pour informer le souverain de ce pays des événements qui venaient de s'accomplir en Chine. Le Japon ne voulut pas le recevoir. Par suite de cela, il fut ordonné à *Tchao Liang-pi*, inspecteur des livres mystérieux, de se rendre au Japon. Le Japon, alors, se décida à envoyer un ambassadeur, le ministre *Ya-si-rô*, qui vint à la cour (de Khoubilaï). Liang-pi retourna avec lui une seconde fois au Japon. Comme la première fois, il n'épargna aucune démarche pour voir le premier ministre, mais il ne put arriver jusqu'à la capitale où réside le souverain.

En 1274, il fut ordonné au conseiller *Yin-tou* et autres d'embarquer sur trois cents navires une armée de quinze mille hommes pour aller attaquer le Japon. L'armée débarqua et mit en déroute l'armée ennemie; mais, leurs flèches s'étant trouvées épuisées, les troupes (mongoles) furent obligées de revenir. En 1281, ordre fut donné à *Fan Wen-hou* et *A-thă-'hăï* de se mettre à la tête d'une armée de cent mille hommes et de s'embarquer sur neuf cents bâtiments de guerre pour aller attaquer le Japon. Ils arrivèrent à l'île *P'ing-hou* (île de *Firando*). Une grande tempête submergea les vaisseaux chargés de troupes. *Wen-hou* et d'autres généraux remontèrent sur les vaisseaux dont la solidité avait pu résister à la tempête, et s'en retournèrent, abandonnant plus de cent mille hommes au pied des montagnes. Bientôt épuisées de besoins, ces troupes furent presque entièrement détruites par les Ja-

sages et vaillans ; et se partirent atout leur atour du port de Çaiton[1], et de Quinsay ; et se mistrent en mer. Et tant nagierent[5] qu'ilz

[1] Ms. C. Les mss. A. et B. *Sarcon ;* corruption de *Çaiton.*

[5] *Naviguèrent.*

ponais. Il n'y eut que trois hommes qui purent s'échapper et revenir dans leur pays (pour annoncer la nouvelle de ce grand désastre). »

On lit dans les « Fastes de la Chine » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 97, fol. 13, v°), sous l'année 1266 de notre ère : « JAPON. Avant cette date, le Coréen *Tchao-i* et d'autres avaient dit au souverain mongol (Khoubilaï) que l'on pouvait ouvrir des communications avec le Japon, et que l'on ferait bien de choisir un exprès chargé de pouvoirs qui se rendrait dans ce pays. Par suite de cette communication, il fut ordonné au vice-président du ministère de la guerre, *Hé-li*, de se rendre dans ce royaume en qualité d'ambassadeur accrédité (*sin-ssè*). Muni de ses lettres de créance, il se rendit dans ce royaume, pour proposer au souverain de cet État de nouer des relations amicales avec l'État qu'il représentait. »

On lit dans le même ouvrage, sous l'année 1272 : « JAPON. Le roi de la Corée, sur l'ordre du souverain mongol (Khoubilaï), fait parvenir (au souverain de cet État) une lettre officielle lui enjoignant (*ling*) d'ouvrir des relations amicales avec la dynastie mongole. Il ne fut pas répondu à cette missive. »

Année 1280. « JAPON. Le Japon ayant assassiné l'envoyé impérial *T'ou Chi-tchoung* et sa suite, un édit ordonne au « ministre de la droite », *A-tse-kan*, de réunir une armée de cent mille hommes et d'aller attaquer le Japon. »

Même année. « En hiver, à la dixième lune, *A-tse-kan* est fait « ministre de la droite ». On envoie de nouveau une armée pour attaquer le Japon. »

[*Développement*]. « L'empereur avait, dans l'origine, envoyé un ambassadeur pour ouvrir des relations avec le Japon. Cet ambassadeur ne fut pas admis. Alors il fut ordonné au conseiller et envoyé *Yn-tou*, de *Foung-tcheou*, d'aller attaquer le Japon. Manquant d'habileté, l'expédition fut obligée de s'en retourner. On envoya de nouveau le vice-président du « ministère des rites », *T'ou Chi-tchoung*, en qualité d'ambassadeur près de ce royaume. Il ne fut pas accueilli favorablement. On se saisit de sa personne, et il fut mis à mort. Lorsque la nouvelle en fut parvenue, il [illegible] à *A-tse-kan*, nommé [illegible] ministre de la droite » ; à *Fan Wen-hou*, [illegible] aussi « ministres assesseurs [illegible] à d'autres officiers de la cour, en même temps qu'au gouverneur de la [illegible] la cour, de réunir [illegible] mille hommes pour se mettre en campagne (contre le Japon). »

Année 1281. « JAPON. Cette année, l'armée expéditionnaire fut détruite avec tous ses officiers à l'île *P'ing-hou* (*Firando*).

Même année. « En automne, à la septième lune, *A-tse-kan* meurt à l'armée. A la huitième lune, les généraux en chef abandonnent leurs troupes dans une île au milieu de la mer et s'en retournent. »

[*Développement.*] « *A-tse-kan* étant mort, un édit nomma *A-tha-haï* pour le remplacer. Il n'était pas encore arrivé (à sa destination) que *Wen-hou* et les autres officiers généraux, en traversant la mer, étaient arrivés à l'île de *P'ing-hou*. Ils y avaient été poussés par des vents violents, qui avaient submergé les navires. Tous les généraux s'emparèrent des bâtiments les plus solides, qui avaient résisté à la tempête, et les montèrent ; puis ils s'éloignèrent en abandonnant leurs troupes, qui périrent au nombre de plus de dix mille sur l'île en question. Les restes de l'armée, s'étant ralliés, se choisirent de nouveaux chefs ; ensuite ils abattirent des arbres et en construisirent d'autres bâtiments, sur lesquels un certain nombre d'entre eux essayèrent de rentrer dans leur pays.

« Aussitôt que les Japonais apprirent ce désastre, ils rassemblèrent un grand nombre de troupes, enveloppèrent les débris de l'armée et en massacrèrent le plus grand nombre ; ils n'épargnèrent qu'une dizaine de mille hommes des pro-

vindrent en laditte isle; et descendirent à terre; et prirent tout le plain et les vilaiges [m]; mais nul chastel, ne nulle cité ne pristrent [6]

[m] Ms. C. *casaus.*

[6] *Prirent.*

vinces méridionales (de la Chine), qu'ils réduisirent en esclavage. Il n'y en eut que trois qui obtinrent la grâce de retourner dans leur pays (pour y porter la nouvelle du désastre de l'expédition). »

Année 1283. « Il est de nouveau ordonné à *Tchun*, roi de Corée, et *A-tha-'haï*, de conduire une nouvelle armée à l'attaque du Japon. »

[*Développement.*] « Un édit fut rendu par lequel il était prescrit de faire une levée de marins dans chaque « Circuit » de l'empire, en même temps que de construire cinq cents nouveaux bâtiments de transport. La population ne put s'empêcher de manifester son mécontentement. *Thsouï-houo*, conseiller de cour, dit que, dans le *Kiâng-nân*, il se formait des bandes de voleurs qui se multipliaient considérablement, et qui, toutes, provenaient des matelots levés de force et des charpentiers appelés à la construction de la flotte, le peuple n'ayant plus de quoi subvenir à ses besoins; qu'il convenait de suspendre momentanément l'expédition du Japon. Un autre conseiller parla dans le même sens; mais ces avis ne furent pas suivis. »

Il n'est plus question de cette expédition dans la suite des Annales (*).

Écoutons maintenant les historiens japonais.

On lit dans les *Annales des Daïri ou empereurs du Japon*, traduites par Tithsing et Klaproth :

1268. « Un ambassadeur des *Môko* (Mongols) arriva par mer à Taï saï fou. Il était porteur d'une lettre qui fut envoyée d'abord dans le Kouantô, et de là à Miyako. Comme cette lettre était conçue en termes grossiers, on n'y fit pas de réponse. »

1269. « Dans le courant de cette année, des ambassadeurs des *Môko* abordèrent sur un vaisseau coréen à *Tsou Sima* (Touï ma tao), d'où ils emmenèrent deux habitants, nommés *Tôsirô* et *Yasirô*. Les Môko les interrogèrent sur le Japon, leur firent quelques présents et les renvoyèrent. »

1270. « Dans le courant de cette année, l'ambassadeur des Môko, *Teô riô fits* (Tchao liang pi), arriva en Corée et demanda à être transporté au Japon. »

1271. « Au neuvième mois, l'ambassade des Môko, conduite par Teô riô fits, mouilla à *Imatsou* (Kin tsin), dans la province de Tsikouzen. Ce dernier remit une lettre à laquelle on ne fit point de réponse, de sorte que l'ambassade fut obligée de s'en retourner sans avoir rien fait. Cependant *Yasiro* l'accompagna comme ambassadeur. L'empereur des Môko (Khoubilaï) l'admit en sa présence, le traita splendidement et le renvoya. »

1273. « Cette année, *Teô riô fits* (Tchao liang pi) arriva une seconde fois comme ambassadeur des Môko; il ne put obtenir la permission d'aller ni à Miyako ni à Kama koura, et fut renvoyé de Taï saï fou. »

1274. « Les Môko, offensés de ne pas recevoir de réponse aux lettres qu'ils avaient envoyées à différentes reprises, dépêchèrent, au troisième mois de cette année, deux généraux avec trois cents grands vaisseaux, trois cents autres de moindre grandeur, et trois cents petits, montés par une forte armée destinée à attaquer le Japon. A la cour du Daïri, on adressa des prières ferventes à plusieurs dieux; du Kouantô, on envoya des ordres dans le Tsoukouzy de se préparer à la résistance.

« Le dixième mois, la flotte des Môko mouilla à l'île de Tsiou sima. Ils y combattirent les Japonais. Les Môko furent défaits parce qu'ils manquaient de flèches; ils s'enfuirent de différents côtés avec leurs vaisseaux, et retournèrent chez eux après une perte considérable. »

1275. « Au deuxième mois, *To sei tséou* (Thou chi tchoung) arriva en qualité d'ambassadeur des Môko, accompagné de quelques Coréens.

(*) On peut aussi consulter l'ouvrage chinois intitulé : *Tcheou 'haï thou pien*, « Description des côtes maritimes » de la Chine, dans lequel les relations de la Chine avec le Japon sont rapportées (k. 2.) avec de grands détails.

à leur venue. Si leur advint une mescheance 7 telle que je vous diray.

7 *Mésaventure.*

Cette légation fut obligée de s'arrêter à Taï saï fou; seulement, trois de ses membres purent aller à Kama koura; ils n'obtinrent pas la permission de venir à Miyako. L'ambassadeur avait apporté une lettre; on n'y répondit pas. »

1280. « Le deuxième mois de cette année, *To seï tsiou* (Thou chi tchoung), ambassadeur des Môko, fut mis à mort. Aussitôt que les Môko en eurent reçu la nouvelle, ils assemblèrent une armée considérable pour conquérir le Japon. Lorsqu'on fut informé de leurs préparatifs, le Daïri envoya des exprès à Izé et à plusieurs autres temples pour invoquer les dieux. *Fôsio-no Toki moune*, qui résidait à Kama koura, ordonna que l'on assemblât les troupes dans le Tsoukouzi, et expédia du Kwantô à Miyako de nombreux détachements de soldats, pour garder le Daïri et le Tôgou, et les protéger contre tout danger. Les deux gouverneurs de Miyako eurent ordre de se rendre dans le Tsoukouzi. »

1281. « A la première lune, les Môko nommèrent *A si kan* (*A-tse-kan*), *Fan boun ko* (Fan Wen-hou), *Kin to* (Yin-tou) et *Ko sa kio* (Houng tcha khieou) généraux de leur armée, qui était forte de plus de cent mille hommes. Elle fut embarquée sur un nombre considérable de vaisseaux de guerre. *A si kan* tomba malade pendant la traversée, ce qui rendit le général en second, *Fan boun*, indécis sur le parti à prendre.

« Le 7ᵉ mois toute la flotte arriva au Japon à l'île de *Firando* (P'ing-hou), et passa de là à *Go riô san* (*Ou loung chan*); les troupes de Tsoukouzi étaient sous les armes.

« Le 1ᵉʳ du 8ᵉ mois, il s'éleva une tempête affreuse; les vaisseaux de la flotte des Môko furent engloutis dans la mer, ou fort endommagés. Le général Fan boun ko prit la fuite avec les autres généraux sur les vaisseaux qui avaient le moins souffert; personne n'a su ce qu'ils sont devenus. L'armée de cent mille hommes, qui avait débarqué au-dessus de Go riô san, y resta errante sans vivres pendant trois jours; ses soldats avaient le projet de construire d'autres vaisseaux pour retourner en Chine.

« Le 7ᵉ jour l'armée japonaise les investit et les attaqua; on se battit avec acharnement; les Môko furent totalement défaits; trente mille hommes furent faits prisonniers, conduits à *Fa ka ta* (Pa kio tao) et mis à mort. On ne fit grâce qu'à *Kan sio* (Kan tchang), *Bak saï* (Mô thsing) et *Go wan go* (Ou wan ou), qui furent envoyés en Chine pour y porter la nouvelle du sort de l'armée.

« La destruction d'une flotte si nombreuse, par la tempête, fut considérée comme la preuve la plus évidente de la protection des dieux. On attribua principalement cet événement au dieu des vents, qui a son temple à Izé, et on lui manifesta la plus profonde vénération pour avoir sauvé l'Empire, par l'anéantissement de la flotte mongole. *Kan siô* et ses compagnons retournèrent dans leur pays, et annoncèrent ce désastre au prince des Môko, qui était l'empereur *Zi zou kouô te* (Chi tsou houang ti, c'est-à-dire Khoubilaï), de la dynastie des *Ghen* (Yuen). »

On sera frappé de l'accord qui existe entre les Annales chinoises et japonaises, sur des faits qui concernent intimement les deux pays, et de la simplicité, de la sincérité avec lesquelles les faits sont présentés des deux côtés. Des Annales ainsi écrites doivent inspirer la confiance.

On a aussi, dans la citation précédente, une preuve palpable que l'attitude des Japonais envers les nations étrangères qui cherchent à nouer des relations avec eux, n'a pas beaucoup changé depuis six cents ans, et ne changera probablement pas de sitôt, si leur dieu des vents leur est toujours aussi favorable; il se pourrait que le « dieu de la vapeur et du feu » le fût moins.

L'expédition dont Marc Pol a fait le récit est évidemment celle qui fut préparée en 1280, et qui mit à la voile en 1281, composée de 900 vaisseaux de différentes grandeurs et de 100,000 hommes de troupes. Les dates des Annales japonaises correspondent exactement à celles des Annales chinoises. Les noms des généraux en chef de l'expédition sont aussi les mêmes; il n'y a que la prononciation à la manière japonaise qui

Sachiez que li vens de tramontaine [8] venta [n] moult fort, et fist [o] en ceste isle moult grant dommage (4), pour ce qu'il y avoit pou de pors [9]. Et venta si fort que la navie [10] du grant Kaan ne pot durer [11]. Et quant ilz virent ce, ilz penserent que se il demouroient ainsi, leur navie seroit toute perdue. Si monterent en leur navie et firent voiles, et se partirent. Et quant ilz furent aucques [12] alez, ilz trouverent une petite isle (5); si feurent à icelle, non mie de

[n] Ms. C. *vente.* — [o] Id. *fait.*

---

[8] *Vent du nord.* — [9] *Peu de ports.* — [10] *Flotte.* — [11] *Ne put résister.* — [12] Eurent *un peu* navigué.

diffère. Ces noms sont un peu corrompus dans nos manuscrits; mais ils sont évidemment les mêmes. L'*Abacan* (Ms C. *Abachan*) est évidemment le 阿剌罕 *A-tse-'han*, des Annales chinoises, et le *A-si-kan* de celles du Japon, lequel avait été nommé en 1281 par Khoubilaï Khaân, 右丞相 *yéou tching siáng*, « ministre de la droite », pour préparer l'expédition; tandis que *Jousamchin* et *Fan Wen-hou*, furent nommés en même temps 右丞 *yéou tching*, « ministres assesseurs de la droite » (voir ci-devant, p. 329 *n.*), au nom corrompu duquel Marc Pol a joint son titre de « ministre » : *tching*.

On voit, au surplus, que Marc Pol a confondu les deux expéditions : celle de 15,000 hommes, de l'année 1274, selon les Annales japonaises et la Géographie historique de *Siu*, qui échoua parce que les troupes de l'expédition *manquèrent de flèches*, et celle de l'année 1281 qui fut en partie détruite par une furieuse tempête. Toutefois Marc Pol put être témoin des préparatifs de la seconde expédition, car ils eurent lieu peu de temps après qu'il eut quitté son gouvernement de *Yâng-tcheou* (voir le ch. CXLIII).

(4) Marc Pol nous dit ici que le vent violent qui engloutit une grande partie de la flotte chinoise sur les côtes du Japon, soufflait du nord (de *tremontaine*); d'un autre côté, les Annales japonaises disent que ce fut le 1[er] du 8[e] mois (correspondant à *septembre-octobre*) que s'éleva cette grande tempête. M. de Kerhallet, capitaine de vaisseau de la marine française, dit, dans ses *Considérations générales sur l'océan Pacifique* (p. 35) : « Sur la côte de Tartarie, dans les îles du Japon jusqu'à l'île de Formose, on trouve dans l'année deux moussons régulières et de durée inégale.

« La mousson de S. O., variable au S. S. O. et au S., commence en juillet et dure jusqu'au mois d'octobre. Celle du N. E., variable au N. N. E. et au N., la remplace à la fin d'octobre et se termine en juin. »

Le vent en question n'était sans doute pas celui de la mousson du *nord*, qui eût été contraire à la navigation de la flotte chinoise partie des ports de Çaiton (Thsiouan-tcheou, dans le Fo-kien), et de Quinsaï (Hâng-tcheou), dans le Tché-kiang; mais bien un de ces « typhons » dont parle aussi le capitaine Kerhallet : « La zone où règnent les typhons, dans l'océan Pacifique, est à peu près limitée : au N. par une ligne courbe, *passant par le milieu de l'île de Nyphon* et au sud de l'île de Chousan... Ils ont lieu le plus communément à l'époque des changements des moussons, c'est-à-dire : en mai, juin, octobre et novembre. »

C'était sans doute un des typhons d'*octobre*, qui engloutit au mois d'octobre 1281 la plus grande partie de la flotte chinoise.

(5) Cette île est celle qui est nommée 平壺島 *P'ing-hou tào* dans les Annales chinoises, et *Firando* par les Japonais; l'un et l'au-

leur gré. Si brisa leur navie, et périt grant multitude de l'ost ; si que il n'en eschappa que environ .xxx. mille hommes, qui se reculerent [13] sur ceste isle. Si se tenoient comme mors, car ilz n'avoient nulle vitaille, ne nul conseil, et avoient grant angoisse, pour ce que aucunes de leurs nefs, qui estoient eschappées, s'en aloient en leur pays, grant aleure [14], et ne faisoient nul semblant de retourner. Et c'estoit pour ce que [15] les deux barons chevetaines de l'ost haioient moult l'un l'autre, et se porterent grant envie [16] ; car le baron, qui eschappa, ne fit oncques semblant de vouloir retourner vers son compaignon qui estoit demourés sur l'isle, si comme vous avez oy ; car il povoit bien retourner [p], quant li vens fu passés, qui ne dura gaires. Mais il ne le fist pas ; ains s'en ala tout droit en son pays. Et sachiez que celle isle où ceulx estoient eschappés estoit non habitable ; car il n'y avoit nulle autre creature que eulx.

Or vous dirons de ceulx qui sont eschappés à leur navie, et vous dirons aussy de ceulx qui demourerent en l'isle.

CHAPITRE CLIX.

Comment les hommes du grant Kaan, qui estoient en l'isle, pristrent la cité de leurs ennemis.

Sachiez que ceulx qui estoient remes [1] en l'isle, qui estoient bien trente mille personnes, si comme je vous ay conté, se tenoient tuit mort, pour ce que il ne veoient en nulle maniere comment ilz peussent eschapper. Et quant le roy de la grant isle sçot [2] comment ilz estoient sur l'isle eschappé de la fortune ; et que l'autre ost estoit

[p] Cette phrase incidente manque dans le ms. B.

[13] *Réfugièrent.* — [14] *A toute vitesse.* — [15] *Parce que.* — [16] *Se haissaient beaucoup entre eux, et étaient jaloux l'un de l'autre.*

CLIX. — [1] *Restés*, de *remanere*. Le ms. B. porte fautivement *ramez.* — [2] *Sut.*

tre terme signifiant : « Ile de la forme d'un vase plat. » Cette ile est située par 38° 30′ lat. nord et 127° de long. est. Les Hollandais y établirent un comptoir en 1609, et l'abandonnèrent en 1640 pour Nagasaki. D'après Marc Pol, elle n'était pas habitée lorsque l'armée de l'expédition chinoise y fut jetée par la tempête qui engloutit une grande partie de la flotte.

toute desbartée [a] et fuie, si en fu moult liez [3], et fist assembler toutes les nefs qui estoient en la grant isle, et alerent oudit islet, et descendirent tout entour. Et quant les Tartars les virent venir, et qu'ilz estoient tous descendus à terre, si qu'ilz n'avoient laissié nulle garde à leurs nefs, comme ceulx qui pou en savoient de tel fait; eulx comme sages [4], firent une meute [5], ensamblant [6] qu'ilz fuioient, et s'en vindrent aux nefs de leurs ennemis, et monterent sus maintenant [7], et le firent moult legierement [8] pour ce qu'ilz trouverent nulle deffense (6).

Et quant ilz furent es nefs, ilz se partirent tantost, et alerent en la grant isle, et descendirent maintenant à terre, et porterent les confanons et les enseignes du seigneur en la ditte isle, et s'en vindrent à la maistre cité. Et ceulx de la cité, qui de ce ne se prenoient garde, et qui veoient [9] leurs banieres venir, cuidoient que ce feussent leur gent et les laissierent entrer ens [10]. Et cilz, des maintenant qu'ilz y furent entrés, si pristrent les forteresses et chacierent hors tous ceulx qu'ilz trouverent, fors les belles femmes qu'ilz retindrent [11] pour eulx. Si que, en telle maniere pristrent celle cité, li homme du grant Kaan. Et quant le roy de la grant isle et son ost virent que ilz avoient perdu la cité et leur navie, si en orent [12] grant douleur [b], et revindrent en aucunes nefs qui leur estoient demourées; et s'en vindrent à leur isle. Et fist le roy [c] maintenant assambler tout son ost, et fist assegier la cité tout entour en telle maniere que nulz n'y povoit entrer ni issir [13]. Ceulx de dedens se tindrent .vii. mois et pourchassoient [14] jour et nuit comment ilz le peussent faire savoir au grant Kaan; mais tout ce ne leur valoit neant; car ilz ne lui povoient faire assavoir. Et quant ilz virent qu'il ne se povoient

CLIX. — [a] Ms. C. *desbarate* = *dispersée*. — [b] Ms. A. *doleur*. — [c] Ms. B. *ly Roys*.

[3] *Joyeux*. — [4] *Avisés*. — [5] *Un mouvement, une émeute*; du latin *motus*. — [6] *En feignant, faisant croire*. — [7] *Aussitôt*. — [8] *Promptement*. — [9] *Voyaient*. — [10] *Dans l'intérieur*. — [11] *Retinrent, gardèrent*. — [12] *Eurent*. — [13] *Ni en sortir*. — [14] *Cherchaient tous les moyens*.

CLIX. — (1) Cette particularité, et ce qui en fut la suite, n'est pas rapportée dans les récits chinois et japonais. Elle pourrait bien être un embellissement ajouté par les narrateurs qui firent le récit de l'expédition à Marc Pol. Cependant le fait n'est pas impossible.

plus tenir, ilz se rendirent sauve leurs vies, en telle maniere qu'ilz ne se pourroient jamais partir de l'isle. Et ce advint en l'an nostre Seigneur mil .ii.c.lxxix.[d] (1279) ans (2). Le grant Kaan fist tolir[15] la teste à celluy[e] baron qui s'en estoit fuis[f] mauvaisement. Et puis fist que l'autre, qui demoura en l'isle, il fist mourir, pour ce qu'il ne s'estoit mie bien portés[16], ainsi comme preudoms[17] d'armes deust faire[g]

Encore vous conteray je une autre merveilleuse chose qui avint en ce fait, que je avoie oublié. Sachiez que au commencement que l'ost du grant Kaan ala en la grant isle et que ilz pristrent le plain ainsi comme je vous ay conté dessus, ilz pristrent par force une tour de ceulx de l'isle qui ne s'estoient voulu rendre, et trenchierent aux hommes les têtes, fors qu'à .viij. à qui on ne les povoit taillier en nulle maniere ; et ce estoit par vertu de pierres qu'ilz avoient en leurs bras entre la char et la pel[18], si bien mises que elles ne pairoient[19] dehors. Et ces pierres estoient si enchantées et avoient telle vertu que cil qui les portoit ne povoit mourir de fer (3). Et quant il fu dit aux barons, si les firent occire de bastons[20].

[d] Ms. C. Les mss. A. B. portent : *mil* .ij. *cens et* .lxviij. (1268), ce qui est sans doute une erreur de copiste. — [e] Ms. B. *de cellui*. — [f] Ms. B. *fouys*. — [g] Le texte français de la S. G. porte ici : « E le autre mande à l'isle où il fait destruer maintes gens, et iluec « le fist morir. » Le texte italien de la Crusca porte (*il Milione*, etc., t. I, p. 153) : « E l' altro fece morire in carriere. »

[15] *Couper*. — [16] *Comporté*. — [17] *Homme habile et expérimenté dans la guerre*. — [18] *Entre la chair et la peau*. — [19] *Ne paraissaient pas ;* du latin *parere*. — [20] *A coups de bâtons*.

(2) Cette date se rapproche beaucoup de celle qui est donnée pour la même expédition, par les Annales chinoises et japonaises ; et si l'on tient compte des préparatifs qui durent la précéder en Chine, on ne peut guère la considérer comme véritablement inexacte. Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris porte 1269 ; la version latine également. Le texte italien de la Crusca (*Il Milione*, etc., t. I, p. 153) porte aussi comme nos mss. A. et B. : « E questo fu « negli anni domini mille dugento sessanta nove. » Celui de Ramusio porte 1264. L'édition latine de Grynæus donne 1289.

(3) C'est une croyance encore très-commune chez les peuples orientaux qu'avec les « amulettes » on peut se procurer de grands biens, ou se préserver de grands maux. Chez nous-mêmes, cette croyance est plus commune qu'on ne le pense généralement. Il y a des militaires qui ont cru être préservés des balles et des boulets de l'ennemi par certains objets bénits qu'ils portaient sur leurs corps.

« Les Siamois, dit Mgr Pallegoix (*Description du royaume de Siam*, t. II, p. 45) sont persuadés qu'il y a des moyens de se rendre *invulnérable*, et il n'est pas rare de trouver des gens

Et quant ilz furent mors, si firent traire [21] de chascun la pierre et les tindrent moult chieres.

Or vous lairons de ce; et retournerons à nostre matiere.

CHAPITRE CLX.

Cy devise de la manière des ydoles.

Or sachiez que les ydoles[a] du Catay et du Mangy et celles d'Inde[b] sont tous d'une maniere (1). Et y a telle ydole qui a chief de buef, et telle qui a chief de porc, de chien ou de mouton, et de pluseurs autres façons. Et si en y a de telles qui ont quatre testes; et telles trois, dont il y a sur chascune espaule une. Et si y a aussi de telles qui ont quatre mains; de telles dix, et de telles mille. En celles de mille mains ont ilz plus grant foy que es autres (2).

CLX. — [a] Ms. A. *idles*. — [b] Le ms. C. porte : « Or sachiez que les ydres du Catay et celles des iles d'Ynde sont toutes d'une manière. » Le texte français de la S. G. dit au contraire : « Or sachiés que les ydres dou Catai e dou Mangi e celz *de ceste ysles* (du Japon) sunt tuit d'une mainere. » Celui de la Crusca porte également : « Or sappiate che gl' idoli *di queste isole* e quegli del Cattai sono tutti di una maniera. » Dans notre rédaction *Inde* est substituée au *Japon;* peut-être est-ce à tort, le bouddhisme étant aussi répandu au Japon qu'en Chine. Mais Marc Pol, n'ayant pas été au Japon, n'a voulu rien affirmer à son sujet.

[21] *Extraire.*

qui se vantent de l'être en effet. Quiconque, disent-ils, peut rendre le vif-argent *solide* et porte sur soi une balle de ce métal solidifié, ne peut être blessé ni par le glaive, ni par les armes à feu. En conséquence, les mandarins et même les princes sont toujours à la recherche de cet art précieux ; ils s'efforcent par toutes les combinaisons possibles de solidifier du vif-argent et en portent toujours une boule enfilée dans leur ceinture. »

CLX. — (1) En général, il y a une grande ressemblance entre les *idoles* des Indiens et des Chinois, parce que le bouddhisme, d'origine indienne, fut, dès le premier siècle de notre ère, porté en Chine où sa doctrine et son culte, favorisés par l'empereur Ming-ti des Han (58-63 de notre ère) et ses successeurs, furent rapidement propagés. Mais le Sivaïsme, le Vichnouïsme et d'autres sectes indiennes, qui ont aussi leur culte et leurs idoles, ne sont pas pratiqués en Chine, et ne doivent pas être confondus avec le bouddhisme indien (qui, du reste, leur a beaucoup emprunté, le bouddhisme primitif n'ayant pas *d'idoles*), comme on le fait trop communément.

(2) L'*idolâtrie* est l'un des attributs les plus généraux et les plus prononcés de l'esprit humain. Sa tendance en quelque sorte innée pour se créer des dieux, non-seulement à son image, mais encore et plutôt sous une infinité d'autres formes plus ou moins monstrueuses, serait bien faite pour rabaisser son orgueil, si quelque chose pouvait l'humilier.

Au surplus, il est probable que les premiers qui voulurent représenter la divinité sous une forme quelconque, n'eurent en vue que des symboles dont le sens, bientôt oublié ou perdu, n'a plus laissé de place qu'à la pure idolâtrie. On peut, pour avoir une idée de la multiplicité des

Et quant aucun crestien leur demande pour quoy ilz font leurs ydoles desguisées et non semblable l'une aux autres, ilz leur respondent que leurs ancestres les orent si faites, et telles les laisseront à leurs enfants; et leurs enfans aux leurs. Et ainsi iront perpetuellement de l'un à l'autre (3). Et sachiez que les fais de telz ydoles sont tant de deableries qu'il n'est pas bon du raconter. Et pour ce vous lairons de ces ydoles, et vous dirons des autres choses.

Mais tant vous dirons nous que (si) ceulx de ceste isle, et tous les autres d'Inde prenoient aucun leur ennemy et ilz ne se povoient racheter de monnoie; si semondra, cil qui aura le prisonnier[c], tous ses amis et tous ses parens, et occistrent[1] l'homme; et puis le cuisent et le menguent, et dient que c'est la meilleur char qui soit ou monde (4)

Or vous lairons de ce, et vous dirons d'autre chose.

Sachiez que ceste mer, où sont ces isles de ceste part, s'apelle la mer de Cim (5), qui vault à dire : la mer qui est contre le Mangy.

[c] Ms. B. *prison*.

CLX. — [1] *Tuent*.

formes sous lesquelles les différents peuples anciens et modernes ont représenté leurs divinités, consulter l'ouvrage de Moor : *Hindu Pantheon*, 1810. Coleman, *The Mythology of the Hindus*, 1832. *Les Religions de l'antiquité*, de Creuzer; traduction française de M. Guigniaut. *Planches*. On y verra les représentations des *Idoles* à *têtes de bœufs*, de *chiens* et de *beliers*, dont parle Marc Pol. On y verra aussi les dieux à *trois*, *quatre têtes*; à *quatre*, *dix* et *mille mains*. Plus le dieu est censé « intelligent » et « puissant », plus on lui a donné de « têtes » et de « mains ».

(3) Cette raison est plus puissante et admise plus généralement qu'on ne le pense communément. Il est si difficile à l'homme de se former par lui-même une conviction religieuse, qu'il préfère souvent conserver celle que ses ancêtres lui ont transmise, plutôt que d'en embrasser une autre qui peut lui sembler préférable.

(4) Dans ce paragraphe, Marc Pol désigne évidemment le Japon, par les mots *ceste isle*, en lui associant les îles de la Malaisie : *et les autres d'Inde*. L'usage sauvage qu'il attribue ici à leurs habitants n'existait probablement pas dans les parties civilisées, mais il existait sûrement dans les autres, comme on peut malheureusement s'en convaincre dans les récits de plusieurs navigateurs.

(5) Les Japonais, dans leurs « Mappemondes », désignent la Chine par les caractères : 支那, *Tchi-na*, qui est le nom donné à cet empire par les autres nations de l'Asie, depuis l'époque où le fameux Chì Hoâng-ti, de la dynastie des 秦, *Thsin* (221-208 avant notre ère), étendit ses conquêtes sur une grande partie de l'Asie, et principalement sur les royaumes du Toung-king et de la Cochinchine. Le nom de *Thsin*, avons-nous dit ailleurs (*Description de la Chine*, partie historique, 1837, t. I, p. 2), fut celui que lui donnèrent toutes les nations orientales de souche sémitique ou arabe. Les Indiens l'ont nommée

Car, ou langaige de ces isles, quant il dient Cim, c'est à dire : le Mangy. Et si vous di que en ceste mer de Cim qui est au levant, si comme dient les pescheurs et les saiges mariniers [2] de ceste contrée, il y a .vii. mille quatre cens .lix. (7,459) isles, là où lesdis mariniers vont ; et pour ce le scevent ilz ; car ilz ne font autre chose que naigier [3] par la mer (6). Et si vous di qu'il n'y a nulle de ces isles où il n'ait arbres moult bons et de grant oudour ; si comme de lingaloel [4], et encore meilleur ; et si y a aussi moult de manieres d'espices. Et vous di que en ces isles naist le poivre blanc comme noifs [5] à moult grant planté (7). Si que c'est grant merveille des

[2] *Les marins expérimentés.* — [3] *Naviguer.* — [4] *Bois d'aloès.* — [5] *Neige.*

Tchina, dans les vieilles « Lois de Manou » (*Lecture* 10, *sloka* 44), où il est dit que ce furent des *Kchatriyas*, ou « guerriers indiens » dégénérés, qui commencèrent à la peupler. Cependant, si, comme on l'a prétendu, le nom de *Thsin* n'a été connu hors des limites occidentales de la Chine qu'à l'époque où l'armée navale de l'empereur *Hoáng-ti* se rendit dans les ports du Bengale, selon l'histoire chinoise, l'an 314 avant notre ère, il s'ensuivrait que les « Lois de Manou » (*Mânava-Dharma-S'âstra*), auxquelles on attribue une antiquité de 1500 ans av. J.-C., auraient été interpolées, ou que leur rédaction serait beaucoup moins ancienne; ces deux suppositions ne sont guère admissibles. Nous établirons ailleurs que l'assertion contenue dans les « Lois de Manou » est en partie vraie; que des Indiens se rendirent dans le *Chen-si*, province occidentale de la Chine, plus de mille ans avant notre ère, et qu'à cette époque ils y firent partie d'un État du nom de *Thsin*, mot identique à celui de *Tchina*. C'est ce dernier nom qui a cours dans toute la vaste contrée de l'Inde, et même dans la presqu'île transgangétique; il a aussi prévalu en Europe, depuis que les Portugais pénétrèrent dans l'empire chinois par les mers de l'Inde.

Selon Marsden (*n.* 1150), ce que les navigateurs nomment la « mer de Chine » est appelé invariablement dans la langue malaye : *Laut China* (qui a le même sens).

(6) Il est probable que Marc Pol, de même que les navigateurs dont il cite l'autorité, comprenait dans la « mer de Chine » toutes les iles de la Malaisie, etc., qui sont innombrables.

(7) Marsden (n. 1153) dit « qu'il est remarquable que cette distinction du *poivre blanc* et du *poivre noir*, effectuée par le procédé qui consiste à blanchir les grains à leur état le plus mûr, ait pu être connue à l'époque de Marc Pol. Jusqu'au milieu du siècle dernier, ajoute-t-il, ces deux espèces de poivre étaient généralement considérées en Europe comme étant produites par différentes plantes. »

L'auteur de l'*Histoire des drogues et épiceries*, traduite par Antoine Colin, maître apothicaire juré de la ville de Lyon (Lyon, 1619), dit, p. 142, en parlant du *poivre blanc* dont il donne une grappe *tirée au vif :*

« Il y a si peu de différence entre la plante qui porte le poivre blanc, et celle qui porte le noir, que malaisément se peut-elle discerner, si ce n'est par les habitants du lieu mesme, tout ainsi que nous ne recognoissons point le sep, qui porte le raisin blanc, d'avec celui qui porte le noir, si ce n'est lors qu'il a jeté des raisins, et qu'ils sont meurs.

« Les plantes qui portent le poivre blanc sont fort rares, et encore ne croissent que bien rarement, en certain lieu du Malabar et de Malaca ; l'on en sert sur la table des grands, car ils en usent comme nous du sel. Ils assurent qu'il résiste contre les poisons et venins et qu'il est fort propre pour les yeux. »

richesses qui y sont : d'or, de pierres et de toutes espiceries. Mais elles sont si loings de terre ferme que à grant paine y puet l'en aler. Et quant les nefs de Çaiton et de Quinsay y vont, ilz en ont moult grant gaain [d] et moult grant prouffit [e].

Et vous dy qu'ilz y mettent un an à y aler ; car ilz vont l'iver [6] et retournent l'esté [7]. Car en ceste mer ne vente que deux vens [f] ; l'un qui les porte, et l'autre qui les raporte. Et ces deux vens est l'un tout l'iver et l'autre tout l'esté (8). Et sachiez que ceste contrée est si loings d'Inde que à y aler il faut loing tine [8]. Et pour ce que je vous ay dit que l'en appelle ceste mer : la mer de Cym ; si est elle la grant mer Occident [9]. Mais elle a ce nom ainsi comme on dist : la mer d'Angletierre [g] en ce pays. Et aussi dit on ailleurs : la mer d'Inde ; mais tout est la mer Occident (9).

Or nous partirons de ceste contrée pour ce que c'est bien desvoiables pays et estranges lieux [h]. Et pour ce aussi que ledit Messire

[d] Ms. A. *gaaing.* — [e] Id. *pourfit.* — [f] Id. *fois.* — [g] Ms. B. *Engleterre.* — [h] Ms. A. *desvoiab'es lieux.*

---

[6] *Hiver.* — [7] *Été.* — [8] *Temps.* Les mss. A. et C. portent : *une moult grant voie.* Le mot *tine*, du ms. B, pour *temps*, s'est conservé dans la langue anglaise, sous la forme de *time.* — [9] *D'Occident.*

L'auteur de l'*Histoire générale des drogues*, Pierre Pomet (Paris, 1644, 1 vol. in-fol. avec figures imprimées dans le texte), soutient (première partie, p. 191) la même opinion : que le *poivre blanc* est le produit naturel d'une plante, et que celui qui est rendu *blanc* par des procédés de décortication n'est pas le vrai poivre blanc.

(8) Nous avons vu plus haut (ch. CLVIII, n. 4) que, d'après le capitaine Kerhallet, la mousson du *Nord-Est*, dans les mers de Chine, a lieu « de la fin d'octobre pour se terminer en juin, et celle du Sud-Ouest, du commencement de juillet au mois d'octobre » ; ce qui correspond avec le dire de Marc Pol.

(9) Les Chinois désignent ordinairement par le nom de 西洋 *Si yáng*, « Océan occidental », la mer qui baigne les côtes du Toung-king, de la Cochinchine, de Siam, des îles de Malacca, de Java, Bornéo, et mêmes les îles de Luçon. Dans ces dénominations générales, on ne doit point exiger de rigueur d'expression, leur exactitude n'étant le plus souvent que relative. Actuellement les géographes chinois appellent l'Océan, situé à l'orient de leur empire, du nom de 大海 *tá hài*, « grande mer » ; c'est ce que nous nommons « la mer de Chine » et « l'océan Pacifique » ; la mer qui baigne les côtes du Toungking et de la Cochinchine : 南海 *Nân haï*, « mer du Midi » ; et la « mer des Indes » par le nom de 小西洋 *Siào si yâng*, la « mer du petit Océan ». L'« Atlantique » est nommée par eux 大西洋海 *tá si yâng hài*, « la mer du grand Occident. »

Marc Pol n'y fu point. Et si vous di que le grant Kaan n'a que faire à eulx, ne ne lui rendent nul treu ; ne riens ne font pour luy. Si retournerons en Çaiton qui est commencement de la meneur Inde.

CHAPITRE CLXI.

Cy dist de la grant contrée de Cyamba.

Sachiez que quant on se part du port de Çaiton et on nage en occident vers garbin [1] .M.v.c. (1500) milles, adonc vient l'en en une contrée qui a nom Cyamba (1) qui moult est riche terre et

CLXI. — [1] *Sud-ouest;* de l'arabe *gharbyi,* occidental.

CLXI. — (1) *Cyamba,* ou *Ciampa,* est le nom que l'on donne encore actuellement à une province de la Cochinchine, située à l'est de celle de *Bien-hoa,* laquelle, ainsi que celles de *Saigon* et de *My-tho,* appartient maintenant à la France. Le nom cochinchinois de cette province de Ciampa est 平順鎮 *P'ing chún tchín,* et selon la prononciation du pays : *Binh thouán trá'n,* « gouvernement militaire calme et soumis. »

Son nom ancien de *Ciampa* lui vient probablement de l'arbre nommé en langue sanskrite : *Tchampaka* (le *Michelia champaca,* de Loureiro : « *arbor* magna, *ramis* ascendentibus, *folia* lanceolata, » etc.) qui a donné son nom à la chaîne de montagnes qui sépare cette province, au nord, du pays des *Moi.* C'était autrefois un royaume considérable, lequel, à l'époque de Marc Pol et de la dynastie mongole de Chine, comprenait toute la Cochinchine, à l'exception du *Toung-king,* ou l'*An-nam* proprement dit, qui formait un royaume à part (voir ci-devant p. 427). Vers la fin du quinzième siècle, le roi du Toung-king s'empara de ce royaume et le réunit à ses États. Les anciens habitants de Ciampa se sont retirés dans les montagnes de la province de *Bình thouán* (à laquelle on conserve encore sur les cartes le nom de Ciampa), et ils ont abandonné toutes les côtes aux Cochinchinois. Les restes de ces peuples ont conservé leurs anciens usages ; ils ont un chef de leur nation qui est subordonné au gouvernement cochinchinois de la province de *Bình thouan.* Il avait, il n'y a pas encore longtemps, le titre de *roi;* mais il n'a plus maintenant que celui de *trá'n* qui signifie « gouverneur », et parfois « gouvernement ».

On lit dans le *Soü Houng kian lou* , « Supplément à l'Histoire des Mongols de Chine » (k. 42, fol. 32 et suiv.) :

« Anciennement le royaume de *Tchen-tching* (la Cochinchine) formait la limite de *Yüé tcháng chi* (peuple cité dans l'histoire chinoise comme ayant envoyé une ambassade à l'empereur *Yáo,* 2353 ans avant notre ère, et une autre en 1110 avant la même ère, laquelle offrit à Tching-wâng des *faisans blancs ;* c'est à cette dernière que le célèbre Tchéou-koung, oncle et premier ministre du roi, offrit, pour s'en retourner dans leur pays, un char portant la figure d'un homme dont la main montrait toujours le *sud*). Ce pays était aussi celui que, du temps des Thsin (255-203 avant notre ère), on nommait Siâng-kiùn, « la principauté des éléphants », et le territoire de *Lin-ĭ,* « des forêts sauvages ». Du temps des *Han* (202 avant et 220 après J.-C.) ce fut le « District de *Lin-ĭ* », dépendant de la principauté du *Ji-nán,* « midi du soleil » (par rapport à la Chine). A l'est, ce pays est baigné par la mer ; à l'ouest il est borné par celui de *Koua-wa* ; au midi il touche à *Tchin-lă* (le Camboge) et au nord il confine avec le département de *Hoán-tchéou* (*Hoan-chán*) du '*An-nán* (le Toung-king). De l'est à l'ouest il a 500 *li* environ d'étendue (50 lieues), et du sud au nord 3,000 *li* (300 l.). La ville capitale est éloignée de la mer de 120 *li*

ont roy par eulx et langaige aussy. Ilz sont ydolatres[a] et font treu, au grant Kaan, d'oliphans, chascun an ; et autre chose

CLXI. — [a] Ms. A. *ydles*. Ms. C. *ydres*.

(12 lieues) ; les navires, par un vent favorable, peuvent y arriver, de l'île de *K'ing chân* (*Kioûng-tcheou*, l'île de *'Haï-nân*, qui est voisine), en un jour.

« La partie méridionale de cet État se nomme 施備 *Ché-pí* (*Ciampa*) ; celle de l'ouest : *Chang-youen* ; celle du nord *Ou-li*. Les circonscriptions administratives, grandes et petites, sont, en tout, au nombre de trente-huit. Il y a aussi d'autres circonscriptions en « districts », et en « divisions militaires », qui ont chacun des noms distincts. »

Voilà quel était l'État de *Cyamba* à l'époque dont parle Marc Pol. Il serait difficile d'en donner les linéaments plus clairs et plus exacts que l'auteur chinois *Chao Youan-ping* que nous venons de traduire.

On lit dans le même auteur (*lieu cité*, fol. 33 *verso*) : « La 15[e] année *tchi-youan* des *Yuen* (1278, la même année que donne Marc Pol), *Chi-tsou* (Khoubilaï) ayant terminé la conquête de l'empire des Soung, s'occupa des pays au-delà des mers. Pour les circonstances, c'était former des projets d'un difficile accomplissement. *So-tou*, qui était « gouverneur de province » et « ministre assesseur de la gauche », envoya un émissaire (*) à *Tchen-tching*. A son retour celui-ci dit que le roi de ce pays : *Che-li-tse-ya Sin-ho-p'a-la Ma-hâ-thi-wa* (en sanskrit *Çâridjêya Sinhap'ala Mahâdêva*, « le grand dieu de la race des lions, le vainqueur de la fraude ») désirait se soumettre et devenir vassal de l'Empire. Alors un édit fut rendu qui accordait l'investiture sous le titre de roi de la principauté de *Tchen-tching* (**). »

Ce roi fut ensuite invité à se rendre à la cour pour recevoir son investiture.

On lit dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 97, fol. 57 v°) :

(*) Cet émissaire était probablement Marc Pol ; la concordance des dates ne semble pas devoir laisser de doute à ce sujet.

(**) 占城郡王 *Tchen-tching kiun wâng*.

— Année 1279. « Le royaume de *Tchen-tching* (Cochinchine), *Mà-pă-'rh* (Maabar) et *Gan-nân* (le Toung-king) envoyèrent, tous les trois ensemble, des tributs aux Yuen (Mongols).

— Année 1280. « Tchen-tching envoie un ambassadeur apporter le tribut. Le *Mà-pă-'rh* en fait de même.

— Année 1281. « Tchen-tching. Antérieurement (en 1278) le « ministre assesseur de la droite », *So-tou*, après la complète soumission des Soung, avait envoyé un émissaire dans ce royaume. A son retour, cet émissaire dit que le roi de ce royaume était disposé à se soumettre et à se reconnaître vassal de l'Empire. Sur cela, un édit fut rendu qui ajoutait aux titres du roi de ce royaume celui de *Yoûng loŭ tá foú*, « heureux et glorieux grand dignitaire ». On lui accorda un sceau à tête de tigre, formé de deux pièces (pour les correspondances officielles) et il fut investi de la royauté de la principauté de *Tchen-tching*. En même temps on établit un gouvernement administratif dans ce royaume avec So-tou pour ministre de la droite (premier ministre), et *Liu-chin* pour ministre de la gauche (second ministre), remplissant les fonctions de « vice-président du ministère de la guerre » ; *Li-mi-chĭ* fut « conseiller rapporteur des affaires administratives ».

— Année 1282. « Tchen-tching. Antérieurement le roi de *Tchen-tching* : *Po yeou p'ou tse tche ou*, avait envoyé un ambassadeur en s'appelant « serviteur soumis et vassal dépendant » (*tchin neï choŭ*). Sa Majesté (l'empereur de la Chine) avait ordonné au ministre assesseur de la gauche, *So-tou*, et autres, d'établir à *Tchen tching* un gouverneur et administrateur du royaume. Mais il arriva que le fils du roi, *P'ou-ti*, qui gouvernait seul le royaume, s'opposa de toutes ses forces à l'accomplissement de cette mesure. Tous les fonctionnaires chinois délégués, aussitôt arrivés dans le royaume, furent tous saisis et mis en prison. L'empereur (Khoubilaï) en fut très-irrité ; il ordonna aussitôt à *So-tou* et autres de se rendre dans le pays avec des troupes pour en tirer vengeance.

ne lui donnent que oliphans. Et vous diray pourquoy ilz font ce treu.

Il fu voir que en l'an .M.ii.c.lxxviij. (mil deux cens soixante dix huit) ans de Crist, le grant Kaan envoya un sien baron que l'en appeloit Sagatu (2) atout moult grant gent à cheval et à pié sur ce

— Année 1283. « TCHEN-TCHING. Le fils du roi, *P'ou-ti*, avec des officiers et des troupes, saccage la ville, siége du gouvernement ; puis il se retire dans des gorges de montagnes. Ensuite il envoie *Pào-toŭ-toŭ-hóa-yàng* pour demander à se soumettre et à rentrer en grâce avec tous ses partisans qui le désiraient. Puis il passe de nouveau le fleuve et fait mourir les envoyés de la cour (mongole), *Hoang fou-ki* et autres, au nombre de plus de cent personnes. Il se passa un assez long temps avant que l'affaire fût connue. Lorsqu'on l'apprit, *So-tou* envoya de nouveau une armée considérable dans le pays pour obtenir raison de cet attentat. Après avoir fait de longs détours en soutenant des engagements, cette armée arriva sous les murs de *Mou* (*Moc thùanh*); mais la résistance des assiégés fut si forte que l'armée ne put prendre la ville, qu'elle abandonna l'entreprise et s'en retourna. »

— Année 1284. « TCHEN-TCHING. Le roi de ce royaume, *Po-yeou-p'ou-tse-tche-ou*, envoie son petit-fils *Tchi-mou-li-le-tchĭ* et d'autres offrir une supplique pour rentrer en grâce. L'empereur, irrité contre *Po-yeou-p'ou-tse-tche-ou*, refusa de les recevoir, contre l'usage. Il envoya de nouveau son fils héritier présomptif (*Hoàng-tsĕ*), *To-'hoan*, vice-roi du *Tchin-nân* (« du midi tenu en sujétion ») avec *Li-hâng*, « ministre assesseur de la gauche », rejoindre l'armée de *So-tou* et demander le passage par la route du *Gân-nân* (le *Toung-king*) pour aller combattre (l'armée de *Tchen-tching* ou de la Cochinchine). Les routes par lesquelles l'armée passa dans le *Gân-nân* furent ravagées, et cette armée s'en revint sans aller plus loin. »

Les Annales chinoises ne parlent plus de la Cochinchine jusqu'à l'année 1311, où il est dit que le *Gan-nân* ou « Toung-king », *Tchen-tching*, la « Cochinchine », *Kin-tcha*, les « Dents d'or » (voir le chap. CXIX, p. 397), « envoyèrent des ambassadeurs apporter des tributs. » L'année suivante, le second de ces royaumes envoie encore en tribut des produits du pays, tandis que le roi du Toung-king, *Tchin-i-tsĭ*, se rend à la cour du souverain mongol. En 1322, *Tchen-tching* envoie encore un ambassadeur porter un tribut. En 1323, le roi du même pays envoie *Ti-pào-yeou-pă-li* présenter une supplique avec un tribut consistant en productions du pays. En 1327, le même pays envoie un ambassadeur offrir deux chevaux et deux éléphants ; en 1328, il envoie encore un ambassadeur présenter en tribut des productions du pays ; il en est de même en 1331. En 1332, *Tchen-tching* envoie un ambassadeur à la cour mongole, porteur d'une lettre écrite sur feuilles d'or, et présente en tribut des productions du pays. En 1335, un ambassadeur est encore envoyé pour présenter des productions du pays. Cet ambassadeur dit que *Kiao-tchi* (le bas Toung-king) a refusé le passage aux porteurs du tribut. Un édit est publié pour blâmer la conduite du *Kiao-tchi*. C'est là la dernière mention que font les annales de la dynastie mongole de l'envoi d'un tribut par la Cochinchine, et même par les autres États de l'Indo-Chine. On sent que cette dynastie perd de son influence et de son prestige, et qu'elle approche de sa fin.

(2) Ce nom de *Sagatu* est identiquement le même que celui du général ministre chinois 唆都 *So-tou*, et, selon la prononciation méridionale de la Chine, *Sok-tou*, qui commanda à plusieurs reprises (comme on l'a vu ci-dessus) les expéditions contre *Tchen-tching*, parce que, ayant été un des deux généraux mongols qui avaient réduit, en 1278, les dernières villes de la province de Canton, encore fidèles aux Soung, il avait été nommé « gouverneur militaire » de cette province. Cette concordance est une nouvelle preuve que ce pays est bien le *Cyamba* de Marc Pol.

roy de Cyamba. Et commença, cil baron, à faire moult grant guerre au roy et à sa contrée. Le roys estoit de grant aage. Et, d'autre part, il n'avoit mie si grant povoir de gent comme cil baron. Et quant li roy vit que celluy baron destruisoit son regne, si en ot moult grant douleur. Si fist appareillier ses messaiges et les envoya au grant Kaan. Et lui dirent[b] : « Notre seigneur li roys de Cyamba « vous salue, comme son lige seigneur (3); et vous fait assavoir « qu'il est de grant aage, et que loing temps a tenu son regne en « paix[c]. Et vous mande par nous qu'il vuelt estre votre homme[d]; « et vous donra[2], chascun an, treu[e] de tant d'oliphans comme il « vous plaira. Et vous prie doulcement et vous crie mercy, que « vous mandez[3] à vostre baron et à ses gens que ilz ne gastent « plus son regne, et qu'il se partent de sa terre laquelle sera, puis[4], « en vostre commandement comme vostre, que il la tendra[5] « de vous. »

Et quant le grant Kaan oy ce que le roy li mandoit, si en ot[6] pitié, et manda à son baron et à son ost qu'ilz se partissent de ce regne, et alaissent[7] en autre pays pour conquerre. Et ceulx, des maintenant qu'ilz orent le commandement du grant Kaan, si le firent. Si que cilz roys devint homs[8] du grant Kaan en ceste maniere; et lui fait, chascun an, treu de .xx. oliphans les plus beaux et les greigneurs que il puet avoir en son pays.

Or vous lairons à conter de ce; si vous dirons l'affaire du roy Cyamba.

[b] Ms. A. *et li distrent.* — [c] Ms. B. Ms. A. *pais.* — [d] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *vos homs.* — [e] Ms. C. *treuage = tribut.*

---

[2] *Donnera.* — [3] *Mandiez.* — [4] *Dorénavant.* — [5] *Tiendra.* — [6] *Eut.* — [7] *Allassent.* — [8] *Vassal.*

(3) On a vu précédemment (note 1) dans la traduction des Annales chinoises que nous avons donnée, sous l'année 1282, qu'il y est dit précisément la même chose. La lettre de soumission du roi de *Cyamba*, reproduite ici par Marc Pol, est évidemment la *traduction fidèle* de cette même lettre portée à Khoubilaï par un ambassadeur cochinchinois, dans l'année 1278, et dont Marc Pol dut d'autant mieux avoir une parfaite connaissance, que ce fut lui que Khoubilaï-Khaân avait envoyé en mission près du roi de *Cyamba*, cette même année 1278, comme il nous le dit lui-même plus loin dans ce chapitre. La concordance parfaite de ces faits est très-remarquable.

Sachiez que en ce regne nulle femme ne se puet marier se li roys ne l'a veue devant ; et se elle lui plaist, il la prent à femme ; et se elle ne lui plaist, il lui donne du sien, tant que elle se puisse marier (4). Et sachiez que en l'an mil .ii. cens .iiii.xx. (deux cens qua-

(4) Ce singulier usage semble confirmé par ce qui est dit du roi de *Tchen-tching* dans la *Notice* chinoise sur ce royaume insérée dans le *Supplément* à l'histoire de la dynastie mongole de Chine (k. 42, fol. 32-36), et dont nous avons déjà donné un extrait précédemment (note 1). Cette notice, que nous regrettons de ne pouvoir traduire ici en entier, a été évidemment composée, comme on pourra en juger, sur un ou plusieurs rapports détaillés des fonctionnaires chinois ayant résidé quelque temps dans ce pays, à l'époque dont il est question dans ce chapitre.

« Le royaume de *Tchen-tching* n'a ni villes ni bourgs entourés de murailles, ni soie ni vers à soie. Il y a du riz, du millet, des fèves et du chanvre. Chaque année, quand le riz est mûr, le roi en va lui-même couper une poignée, *suivi par le troupeau de ses femmes* (*kiûn foù-niù*, « grex feminarum »), qui causent beaucoup de dommages dans tous les champs. Ce roi, tantôt fait de son fils aîné un « roi assistant » (*foù wâng*), tantôt de son fils cadet il fait un roi de second ordre (*tsé wâng*). Ce même roi a établi des hauts fonctionnaires, au nombre de huit, entre lesquels il a partagé l'administration de ses États : deux dans chacune des provinces de l'est, de l'ouest, du nord et du midi. Il n'alloue aucun émolument aux fonctionnaires locaux ; l'usage est que ceux qui sont riches le leur donnent, en y contribuant chacun séparément. Il a établi des fonctionnaires des lettres (*wên li*) au nombre de cinquante ; ceux-ci ont des conseillers au dehors, qui leur signalent les lettrés de mérite et de talent, auxquels les administrateurs locaux distribuent tout ce qui est nécessaire à leurs besoins et aux commodités de la vie.

« Il y a aussi des Directeurs des greniers de réserve pour les malheureux (les invalides, les infirmes, etc.), au nombre de douze. Les officiers qui commandent l'armée sont au nombre de deux cents environ ; il est donné à chacun d'eux des tortues et du poisson pour leur nourriture ; ils sont employés, avec la troupe, à garder les frontières seulement ; leur supérieur est d'une famille que l'on qualifie de *Po-lô-men* (« brahmanique »). L'armée est composée d'environ dix mille hommes ; on donne à chaque homme, par mois, deux *hŏ* (coch. *hôc*) contenant chacun cinq boisseaux = 10 boisseaux) de riz commun. Chaque année on leur donne aussi de trois à cinq pièces d'étoffe.

« Le roi, quand il sort, monte dans une litière ou palanquin que portent quatre hommes ; dix autres porteurs, ou plus, suivent (pour prendre leur place au besoin). Un homme, tenant à la main des noix de bétel, est en avant, conduisant un corps de musiciens qui ont des instruments à cordes, à vent, et des tambours, dont quelques uns sont très-gros. Il y a aussi des danseurs avec le corps de musique.

« Les armes de guerre sont le sabre, la lance, l'arc, les flèches et le bouclier à main. Pour se reposer la nuit, il n'y a que le roi qui ait un lit ; tous ses ministres couchent par terre sur des nattes de roseaux.

« Le 15e jour de la 11e lune, qui arrive l'hiver, est l'époque de se faire des présents. Le 15e jour de la 12e lune, on offre un sacrifice au Ciel (*ssè-thiên*) ; des pièces de bois, fortement liées ensemble, forment des temples ou pagodes (*thă*) ; le roi, de même que les populations, y font toutes sortes d'offrandes. »

Le moine franciscain Oderic Matthiussi, de la province de Frioul, contemporain de Marc Pol, qui arriva dans l'Inde en 1322, se rendant en Chine, décrit ainsi un royaume, qu'il nomme *Campe* (voir l'*Histoire merveilleuse du grand empereur de Tartarie, nommé le grand Can*, etc., Paris, 1529, gothique, feuillets 59-60) :

« Auprès de l'isle Mathan (aultrement nommée « Calamast) est ung royaulme qui a nom *Campe*, « et y a très-beau pays ; car on y trouve toutes « manieres de vivres et très-grand habondance « de biens. Le roy qui en ce pays regnoit quant « je y fuz, avoit bien deux cens enfans, que filz, « que filles, car il avoit plusieurs femmes espou-

tre vingt) ans de Crist (5), fut messire Marc Pol en ceste contrée; et à celluy temps avoit li roys .iii. cens .xxvi. enfans que masles, que

« sées et grant planté de concubines. Le roy a « bien quatorze mille elephans privez, lesquelz « il faict nourrir et garder par gens de ses villes. « En ce pays treuve on grande merveille; car « toute maniere de poisson qu'on trouve en la « mer, trouve on en la mer qui vient en ce « pays; si que on ne voit riens en celle mer fors « poisson; et vient chascune piece de poisson à « part luy et demeure trois jours droict à la rive, « et puis s'en va celle maniere de poisson. Puis « vient une aultre generation (*espèce*) et faict ce « mesmes. *Et sic de aliis*, jusques à tant que « tous y sont venus une fois en l'an seullement. « Et quant on demande à ceulx du pais dont ce « vient, et que c'est mente (*mensonge*), ilz dient « que ces poissons viennent faire hommaige et « reverence au roy de celuy pais.

« En ceste contrée veiz je une limace qui « estoit plus grande que le clocher Saint-Mar- « tin, se il estoit ainsi tourné comme est la mai- « son de la limace. Quant aulcun meurt en ce « pays, on ensepvelist sa femme avecques luy; « car ilz dient que droict est qu'elle demeure « avecques luy en l'autre siecle. »

Cette histoire des poissons, racontée si naïvement par le frère Oderic, expliquerait peut-être l'origine du nom de *Cyamba* ou *Ciampa* donné à ce pays, car, dans la langue télingana, de la côte du Coromandel, le poisson se nomme *Champa*.

(5) Les manuscrits et les diverses éditions du Livre de Marc Pol varient beaucoup sur cette date, comme au reste sur presque toutes, parce que le système de numération que l'on pratiquait alors en Europe était encore bien peu fixé, les copistes ne faisant usage que des chiffres romains entremêlés de nombres exprimés par des mots, et non en chiffres arabes, ou plutôt indiens, car c'est à ces derniers que les Arabes les avaient empruntés, comme M. Wœpcke l'a établi dans plusieurs savants mémoires publiés dans le *Journal asiatique* de Paris (années 1862-1863).

Dans le cas dont il s'agit ici, nos mss. A et B portent : M. ii. *cens* .iiij. et .xv. = 1295. Cette date est évidemment fautive, puisqu'il est dit au chap. XVIII, p. 33, que ce fut cette année-là même que Marc Pol arriva à Venise avec son père et son oncle, après avoir conduit en Perse la fiancée d'Argoun. Notre ms. C porte : *mil* .ij. *quatre vings et cinq ans de Crist* (1285); le texte français publié par la Société de géographie porte : 1285; la version latine : « Anno Dni MCCLXXXVIII »; le texte italien de la Crusca : « Negli anni Domini mille dugento ottantacinque (1285) »; celui de Ramusio (éd. de Baldelli Boni, p. 375) : « E M. Marco Polo nel 1280 fu in questo luogo. » Cette date est la véritable; car, en faisant concorder les données des chap. CXI et CXVII, qui déterminent le passage de Marc Pol dans les pays qui y sont décrits, à l'année 1280 (voir p. 387, note 1), se rendant en mission, de la part de Khoubilaï-Khaân, dans un pays situé au midi de la Chine, et qui demandait *six mois* de marche pour y arriver (voir le ch. XV, p. 23), il n'est pas douteux que ce pays ne soit *Cyamba*; la concordance des dates, des lieux et des événements, dans le récit de Marc Pol et les Annales chinoises, est tellement frappante que l'on peut considérer le fait comme acquis à l'histoire, et la *Lettre de soumission* du roi de *Cyamba* à Khoubilaï-Khaân, comme un *document authentique* que le Livre de Marc Pol a peut-être seul conservé.

C'est donc à tort que Baldelli Boni fait, sur la date de 1280 donnée dans le texte de Ramusio, l'observation suivante : « La spedizione di *Sotu*, « in quelle parti, accaduta nel 1282, dimostra « *errata* questa data, e che debbe leggersi 1285 « come nel nostro testo (celui de la *Crusca* « cité), e come fu detto nella dichiarazione al « secondo Libro, nella quale si spiegano i motivi « di questo viaggio del Polo. »

Selon la Géographie impériale (« Pays étrangers » TCHEN-TCHING), ce pays produit de l'*or*; il y a des montagnes que l'on nomme d'*or* (*Kin chân*, en coch. *kim sôn*); toutes les pierres en sont de couleur rouge. On trouve l'or dans leur intérieur; l'or, de nuit, apparaît aux yeux comme des mouches phosphoriques. Il y a aussi des « *perles de feu* » (*hò tchoû*); des *rhinocéros* dont les grands pèsent jusqu'à 800 *kin* (480 kilogrammes), des *éléphants*, de l'*ébène* (*où moŭh;* coch. *ô-môc*); l'*aloès* (*k'iâ-nân-hiâng*), de

femelles. Et en y avoit bien cent et .l. qui povoient porter armes.

Il y a oliphans assez en ce regne. Et si ont grant bois d'un fust noir que l'en appelle ybenus 9, de quoy on fait arches 10. Mais autre chose n'y a qui à conter face; si irons avant.

9 *Ébène.* — 10 *Coffre*, coffret; du latin *arca*. Le ms. C. dit : *dont l'en fait les eschiez* (échecs) *noirs.*

nombreuses autres plantes odoriférantes, etc.

On voit que l'*éléphant* dans le règne animal, et le *bois d'ébène* dans le règne végétal, cités par Marc Pol, sont des produits naturels de *Tchen-tching*, ou la Cochinchine, dans laquelle Cyamba était compris.

On pourrait être surpris que Marc Pol ne parle pas du Toung-king, en décrivant la Cochinchine qui en est limitrophe. Ce n'est pas une omission de sa part. Marc Pol, ainsi que nous l'avons démontré précédemment (p. 427 et suiv.), a parlé du Toung-king sous le nom de *province d'Aniu*, parce que ce pays se trouvait alors dans son itinéraire. Ce qui confirme notre opinion, c'est que, dans le texte italien de Ramusio, on trouve, entre le chapitre sur la mer de Chine (*Del mare detto Cin*) et celui sur le pays de Cyamba, un petit chapitre intitulé : *Del golfo detto Cheinan* (de l'île de *Haï-nân*), lequel ne se trouve pas dans notre rédaction, et où il est dit : « Il qual (golfo) « per tuto confina verso scirocco con la pro- « vincia di Mangi, e dall' altra parte *con Ania* « *e Toloman*, e molte altre provincie di quelle « di sopra nominate. » Les provinces d'*Aniu* ou *Anih*, et de *Toloman*, de Marc Pol, sont donc bien réellement où nous les avons reconnues (voir les notes du chap. 127), et non dans l'empire Birman, comme Marsden et d'autres commentateurs de Marc Pol l'avaient supposé.

La crainte d'augmenter encore ces notes, que l'on trouvera peut-être déjà trop longues (comme en beaucoup d'autres endroits de cet ouvrage) nous a empêché de donner ici sur la Cochinchine une foule de renseignements précieux que nous avons lus dans plusieurs ouvrages chinois. Nous avions pensé trouver ces renseignements dans une publication spéciale et récente sur la Cochinchine, intitulée :

« Tableau de la Cochinchine, rédigé sous les *auspices* de la Société d'ethnographie, par MM. E. Cortambert et Léon de Rosny, etc., Paris, 1862. » La première partie de cet ouvrage, qui est le travail de M. E. Cortambert, contient un résumé de la géographie de la Cochinchine, de ses productions, etc. La seconde partie, qui est le travail de son collaborateur et qui a la prétention d'être « l'histoire de la Co- « chinchine, des races et de la langue de cette « contrée, *puisée aux sources originales*, » est, nous regrettons de le dire, une pure déception, qui ne peut en imposer qu'aux personnes étrangères aux langues et à l'histoire de l'extrême Orient. L'auteur donne avec beaucoup d'apparat, et en plusieurs pages, une liste d'ouvrages chinois et japonais (dont plusieurs sont des recueils très-considérables et de plusieurs centaines de volumes), qu'il prétend avoir mis à contribution pour rédiger son travail. Nous pouvons assurer qu'il n'y a pas *une ligne* tirée directement de ces ouvrages chinois et japonais, l'auteur ayant sans doute trouvé plus facile de les citer que de les traduire. Une notice sur le *Laos*, annoncée dans la première partie comme traduite pour la *première fois* de la grande Encyclopédie japonaise, et insérée dans la seconde partie, est tirée d'une notice de Gutzlaff, sur le même pays, publiée dans le *Journal de la Société de géographie de Londres* (vol. IX, part. 1) et d'autres ouvrages sur le même sujet. Le peu qui y est dit de l'histoire de la Cochinchine et de sa langue est emprunté aux Mémoires des missionnaires, à la grammaire et aux dictionnaires cochinchinois de MM. les évêques Pigneaux et Taberd, publiés en 1838 à Sérampoure, auxquels on se garde bien de renvoyer le lecteur. Cela n'a pas empêché des critiques abusés ou complaisants de présenter ce travail au public comme un prodige d'érudition. C'est, de part et d'autre, se moquer un peu trop de ses lecteurs.

CHAPITRE CLXII.

Cy dist de la grant isle de Javva.

Quant on nage[1] de Cyampa mille cinq cens milles pres midi, adonc vient on en une grant isle appellée Javva (1), que les ma-

CLXII. — [1] *Navigue.*

CLXII. — (1) Cette île est nommée par les historiens et géographes chinois : 爪哇 *Tchào wâ* (selon la prononciation du *Fo-kien : Jiao*) ; mais ce nom est souvent écrit par eux 瓜哇 *koüa-wâ*, par suite d'une première erreur de lecture; le caractère initial du premier nom, n'ayant qu'un trait de moins, est, en chinois, celui des *ongles*, tandis que le caractère initial du second, qui a un trait de plus, signifie *courge ;* ce qui a fait dire au P. Amiot (*Mém. sur les Chinois*, t. XIV, p. 101) « que les Mon- « gols avaient donné à cette île le nom de *Koua-* « *oua*, qui signifie *son de courge*, parce que le « son de voix des peuples de ce royaume ap- « proche beaucoup de celui que rend une courge « sèche, quand on la frappe ou qu'on la fait » rouler par terre. »

Voilà comment beaucoup de personnes font des étymologies absurdes et ridicules sur des données souvent erronées. En adoptant même la seconde lecture, les termes *Koüa-wâ*, en leur donnant *un sens*, au lieu de les considérer simplement comme l'expression phonétique d'un nom étranger, signifieraient *sons harmonieux et lascifs de la courge!* ce qui serait passablement étrange.

Le nom de *Java* n'a pas été *donné* par les Mongols à l'île de ce nom; elle le portait déjà bien des siècles avant. « L'origine et la signification de *Java*, dit M. Dulaurier (*Journal asiat.*, année 1847, t. I, p. 244, dans ses notes sur un chapitre d'Ibn-Batoutah), sont connues; c'est le sanskrit *yava*, « orge, » nom imposé à cette île, parce que ses habitants faisaient leur nourriture de ce grain, lorsque les premières colonies indiennes vinrent se fixer parmi eux. La date de ces immigrations doit être fixée à une époque plus reculée qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, car la dénomination Ἰαβαδίου (en sanskrit *yavadvîpa*, « l'île de l'orge ») se trouve dans Ptolémée, qui vivait vers le commencement du deuxième siècle de notre ère, et qui l'a tirée évidemment d'une source indienne, puisqu'il en donne très-exactement la signification : Ἰαβαδίου ὃ σημαίνει κριθῆς νῆσος. »

Ibn-Batoutah, voyageur arabe presque contemporain de Marc Pol, nomme cette île : مُل جاوة *Moul Djâwa* « Djâwa la primitive » (*Voyages cités*, t. IV, p. 239), pour la distinguer de l'autre île du même nom que Marc Pol, au chap. 165, nomme « *Java la Meneur* », qui est l'île de *Soumatra*.

Selon la Géographie impériale de la Chine (« Pays étrangers » : *Koüa-wa* pour *Tchào-wâ*), ce pays se nommait anciennement *Toü-p'ŏ* (« double porte des matrones »); il se nomme encore *P'ou-kia-loung* (« Paca-longan »), et aussi *'Hia-kiang* (« passage ou goulet inférieur », le détroit de la Sonde). Du temps des Mongols, on changea ces noms pour donner à ce pays celui de *Tchào-wâ*. C'est le passage obligé de tous les pays étrangers du sud-ouest.

« On lit dans le *Supplément* de Ma-touan-lin : « *Tchào-wâ* est rapproché à l'orient de l'ancien « royaume des femmes » (*Niù jîn koüe*); à l'occident, de *Sân-fŏ-thsî* (la « Réunion des trois Bouddhas », qui est une partie de l'île de Soumatra). Au nord est *Tchen-tching* (la Cochinchine), et au midi l'ancien royaume des *Tá-chî* (les Arabes). C'est un pays situé au-delà de la mer (de Chine); c'est encore bien au-delà de l'endroit où (en mer) on a en vue *Tchen-tching*. En partant de Thsiouan (*Zeitoun* de Marc Pol) sur un bâtiment, et en naviguant au sud, on arrive d'abord à *Tchen-tching*, et ensuite à ce royaume. »

riniers de cette partie dient que c'est la greigneur isle qui soit ou monde. Car bien a de tour .v.m. (cinq mille) milles. Elle est à

(C'est justement là l'itinéraire suivi dans cette circonstance par Marc Pol).

Les rédacteurs de la Géographie impériale citée font, à ce sujet, cette réflexion :

« On lit, dans l'histoire des *Yuen* (Mongols), que, la 29e année *tchi-youan* (1292), l'expédition (contre Java), partie de *Thsiouan-tchéou* à la 12e lune, avait atteint ce royaume l'année suivante (1293) à la 1re lune,; la distance des deux pays n'étant que d'environ un mois de navigation, il semble, en effet, qu'il n'est pas bien éloigné.

« Dans les années *youan-kia* de *Wen-ti* des Soung (du Nord, de 424 à 454 de notre ère) on commença à avoir des communications avec ce royaume ; ensuite elles furent rompues jusqu'aux années *tchun-hoa* des Soung (990-994) pendant lesquelles le roi de ce royaume : *Moŭlŏ-tchâ* (*Mâya-djâya*, des souverains hindous) envoya un ambassadeur à la cour apporter un tribut ; il en vint encore dans les années *ta-kouan* (1107-1110).

« Dans les années *tchi-youan de Chi-tsou* des Yuen (Khoubilaï, de 1264 à 1294), une grande expédition militaire fut envoyée pour combattre le souverain de ce pays. Malgré tous ses efforts, cette expédition ne put s'en rendre maître.

« Ce royaume est divisé en deux États : celui de l'Est et celui de l'Ouest. Sous le règne des Ming, dans les années *houng-wou* (1368-1397), chacun des rois envoya un ambassadeur apporter un tribut. Dans les années *young-lo* (1403-1424), l'État de l'Est fut détruit par celui de l'Ouest. La 7e année *hiouan-te* (1432), il vint un tribut de ce pays ; ce tribut était accompagné d'une lettre (du roi) qui portait que « il y avait 1376 ans que son royaume avait commencé à être fondé. Depuis les années *houng-tchi* (1504), des ambassadeurs porteurs de tributs sont arrivés rarement de ce pays. »

L'identité du *Tchào-wà* ou *Kouà-wà*, des géographes chinois, avec l'île de Javva de Marc-Pol, ne peut être douteuse. Les « Fastes universels » de la Chine rapportent ainsi (k. 98, fo 21) l'expédition envoyée par Khoubilaï pour s'en emparer :

« La 29e année *tchi-youan* de *Chi-tsou* (1292), à la 2e lune, *I-he-mi-chi*, *Sse-pi* et *Kao-hing*, qui étaient tous trois « gouverneurs » et « administrateurs » de la province de Fŏ-kien, prennent le commandement d'une armée pour aller attaquer *Tchào-wà*.

« Le roi de cet État, lorsque précédemment l'envoyé de l'empereur, *Meng-ki*, y fut arrivé, le fit marquer au front avec une encre indélébile (*khing*) et le renvoya ainsi. L'empereur en fut très-irrité. Il ordonna à *I-hĕ-mi-chi*, *Sse-pi* et autres de se mettre à la tête de 30,000 hommes et d'aller punir ce roi d'une manière exemplaire. A cette époque, le souverain de *Tchào-wà* avait été tué par celui de *Ko-lang*, royaume voisin (au nord-ouest de Java même). Le roi alors régnant (à Tchào-wa) : *Tou-'han-pi-tou-ye* (Tanduran Pati?), qui était le gendre du précédent, envoya au-devant de *Sse-pi*, pour lui demander de l'aider à venger l'assassinat de son beau-père. *Sse-pi* et ses compagnons acceptèrent la proposition, forcèrent ensemble le roi de *Ko-lang* à se retirer (de *Tchào-wà*, dont il s'était emparé). *Tou-'han-pi-tou-ye* (une fois rentré en possession de son royaume) se révolta (contre ceux qui le lui avaient fait recouvrer). *Sse-pi* et ses généraux lui livrèrent plusieurs combats, mais ils furent repoussés et obligés de se rembarquer. Ils perdirent plus de 3,000 hommes. Ils avaient fait un butin en objets précieux, estimé à plus de 500,000 (onces d'argent) ; mais l'empereur avait formé de trop grandes espérances, pour être satisfait de si peu. Il ne leur pardonna pas d'avoir négligé de punir *Tou-'han-pi-tou-ye* lorsqu'il était en leur pouvoir de le faire. *Sse-pi* et *I-he-mi-chi* eurent le tiers de leurs biens confisqués ; il n'y eut que *Kao-hing* qui ne subit aucune punition. » (*Sou Thoung-kien kang mou*, k. 23, fo 38.)

Khoubilaï-Khaân étant mort en 1294, une nouvelle expédition ne fut pas tentée contre *Tchào-wà*. On voit même que les relations entre les deux pays se renouèrent, car, en 1298, *Gan-nán* (le Toung-king), TCHAO-WA et *'Kin-tchi* (les « Dents d'or »), envoyèrent des ambassadeurs porter des tributs au nouveau souverain. Tchào-wà en envoya encore, en 1320, 1325,

un grant roy du pays, et n'en fait treu à nulluy. Ilz sont ydolastres. Ceste isle est de trop grant richesse. Ilz ont poivre noir, nois muguettes [2], garingal [a], cubebes, girofle et toutes autres espices (2). En celle isle a bien grant quantité de navile [b] et de marchans qui y achetent et amainent grans marchandises dont ilz rapportent grant gaing et prouffit [c]. Et si vous di que le grant Kaan ne pot [3] oncques avoir celle isle (3) pour la longue voie qui y est, et pour le coust

CLXII. — [a] Ms. B. *ganigal.* Ms. C. *garnigal.* — [b] Ms. B. *navie*; ms. C *navires.* — [c] Ms. A. *pourfit.*

---

[2] *Noix muscades.* — [3] *Put.*

1326, 1327, 1328, 1332. L'ambassadeur javanais, qui porta le dernier tribut, était aussi porteur d'une lettre missive écrite sur des plaques d'or.

Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 218 et suiv.), copié entièrement par Deguignes (*Histoire des Huns*, l. XVI, p. 186), et Mailla (t. IX, p. 450), rapportent, sur cette expédition, beaucoup de particularités qui ne se trouvent ni dans le *Thoung-kien kang-mou*, ni dans le *Li tai ki sse*, que nous avons en notre possession, et que nous avons traduits le plus fidèlement possible. Nous ignorons à quelle source ces particularités ont été puisées.

Les commentateurs de Marc Pol sont peu d'accord pour savoir avec laquelle des îles de l'archipel indien : Bornéo, Java, Soumatra, on doit identifier l'*île de Javva* de Marc Pol. Si les documents traduits ci-dessus ne suffisaient pas pour reconnaître que c'est l'île actuelle de Java, une découverte récente, faite dans cette île, ne peut, selon nous, laisser subsister aucun doute à cet égard.

Dans le courant de l'année 1857, on a trouvé enfoncées en terre, mais dans des endroits différents, de la résidence de Sourabaya, île de Java, des plaques en cuivre jaune, ayant la forme de monnaies ou médailles. Des empreintes de ces médailles furent envoyées à la Société asiatique de Paris par M. Netscher, secrétaire de la Société asiatique de Batavia, pour en demander l'explication. Celui qui écrit ces lignes fut chargé par la Société asiatique de Paris d'examiner ces médailles ; son Rapport se trouve imprimé dans le *Journal* de la Société (année 1860, t. Ier, p. 321-337), avec des *fac-simile* desdites médailles. Il reconnut que l'une d'elles avait été fondue en Chine, dans la période des années 1308 à 1312 de notre ère, et portait, sur une de ses faces, en caractères *pa'-sse-pa* (inventés sur l'ordre de Khoubilaï par le lama tibétain de ce nom, pour transcrire l'écriture chinoise avec cet alphabet imité des alphabets tibétain et sanskrit) : *tay yüên thǒung baó*, c'est-à-dire : « valeur précieuse circulante des grands *Yuen* ou Mongols. » C'est, jusqu'ici, la seule monnaie de ce genre trouvée par des Européens ; et sa découverte dans l'île de Java prouve au moins que des relations de la Chine avec cette île, à l'époque de la dynastie mongole, ne furent point imaginaires.

(2) L'un des principaux motifs que donne Marsden (n. 1180) pour croire que l'île de *Javva* de Marc Pol est *Bornéo,* c'est que la première « n'est pas renommée pour produire de l'*or.* » Il n'est pas question de ce produit dans notre texte, mais seulement de *poivre noir*, *noix muscades*, *cubèbes*, *girofles* et autres *épices*, lesquels produits sont bien en abondance dans l'île de Java. Toutefois la Géographie impériale citée (art. *Koüa-wâ*) énumère l'*or*, l'argent, les vraies perles, *tchîn tchöu*, les cornes de rhinocéros, les dents d'éléphants, les écailles de tortues, des plantes odorantes de toute espèce, le diamant, etc., comme des produits de *Koüa-wa* (*Tchào-wâ*).

(3) On voit par cette phrase que Marc Pol avait connaissance de la non-réussite de l'expé-

qu'il couvendroit au nagier [4]. Li marchant de Çayton et du Mangy en traient [5] chascun an grant avoir.

Or vous lairons de ceste isle et irons avant.

CHAPITRE CLXIII.

Cy devise de l'isle de Sandur et de celle de Condur.

Quant on se part de Cyamba [a] et on nage .vii.c. (sept cens) milles contre midi [b], adonc treuve l'en deux isles : l'une grant, et l'autre meneur. L'une a nom Sandur et l'autre Condur (1). Et pour ce

CLXIII. — [a] Ms. A. : « Quant on se part de la grant isle de *Javva.* » Ms. B. : « Quant on se part de *Javva.* » Ms. C. : « Quant l'en se part de la grant isle de *Java.* » — [b] Ms. C. *entre midi et garbin* = par le sud-sud-ouest.

[4] *A cause des frais et des difficultés qui surviendraient dans la navigation.* — [5] *Tirent.*

dition envoyée par Khoubilaï Khaân contre Java ; ce qui placerait son départ de la Chine après 1292, ou à la fin de cette même année.

Maçoudi a parlé de *Java,* sous le nom d'Empire du *Maha râdja* « grand roi » des îles, à peu près comme Marc Pol. « Ce roi, dit-il (trad. de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. Ier, p. 341), « commande à un empire sans li- « mites et à des troupes innombrables. Le bâti- « ment le plus rapide ne pourrait faire en deux « ans le tour des îles qui sont sous sa domi- « nation. Les terres de ce prince produisent « toutes sortes d'épices et d'aromates, et aucun « souverain du monde ne tire autant de riches- « ses de son pays. On en exporte le *camphre,* l'*a- « loès,* le *girofle,* le bois de *sandal,* l'*arec,* la « *noix muscade,* le *cardamome,* le *cubèbe,* ainsi « que d'autres produits que nous ne mentionne- « rons pas. »

Cet auteur arabe écrivait dans le dixième siècle de notre ère.

Mais la mention la plus curieuse peut-être, sinon la plus véridique, de l'île de Java, est celle d'Odéric Mathiussi, déjà cité (*Histoire merveilleuse,* etc., feuillet 59) :

« Près de ce royaume (*Sinohora*), est une « isle qui a nom *Java* (l'imprimé porte à tort « *Jana*), qui a bien trois mille milliers de tour. « Le roy de celle isle a sept roys tous cou- « ronnez. Ceste isle est moult habitée, et est « la seconde meilleure qui soit en tout le monde. « On y trouve les cloux de giroffle, les cubèbes, « noix muscades et plusieurs autres espices qui « y croyssent, et toute aultre manière de vivre « en très grand haboundance, fors vin.

« Le roy de ceste île demeure en ung mer- « veilleux palais et tres grant. Les degrez sont « tellement faitz que l'ung est d'or, et l'autre « d'argent; et du pavement aussi. Aussi les « murs sont couvers de platines d'or; et sont en « ce palaiz entaillez hommes à cheval à fin or. « Tous chevaliers ont entour leurs chefs cercles « d'or, comme nous faisons diadèmes. Et ces « cercles de ces chevaliers sont tous de pierres « précieuses. Les couvertures de ce palays sont « toutes d'or pur ; et brefvement, c'est le plus « riche palais et le plus bel qui soit ; en tout le « monde il n'y a son pareil. Le grand Can de « Cathay, qui est le souverain empereur de tous « les Tartres, a souvent meu (*porté*) guerre à « ce roy cy ; et souvent à luy s'est assemblé à « bataille ; mais ce roy l'a tousiours vaincu et « desconfit. »

CLXIII. — (1) Les commentateurs de Marc Pol se sont évertués à rechercher quelles pouvaient être ces îles indiquées dans une direction

qu'il n'y a chose qui à conter face, irons avant à une aultre contrée que on appelle Soucat[c] (2), qui est .v.c. (cinq cens) milles[d] oultre Sandur. Et est bonne contrée et riche et y a roy. Ilz sont ydolastres et ont langaige par eulx; et ne font treuaige à nulluy, pour ce qu'ilz sont en pays si loingtaing et si desvoiable que nulz ne pourroit aller sur eulx. Et se on y povoit aller, le grant Kaan les soumeist[1] tous à sa seigneurie.

[c] Ms. C. *le Chac.* — [d] Le ms. C. ajoute : *par seloc.*

CLXIII. — [1] *Les eût soumis.* Le ms. C. porte : « Le grant Kaan les soubzmettroit moult voulentiers soubz sa jurisdicion et moult tost. Car moult souvent s'est mis en paine et tout plain d'autres avecques lui, pour savoir comment il en povist (pourrait) venir au dessus (à bout); maiz oncques ne pot (put) riens faire. »

qui leur a paru difficile à concilier. Effectivement, si l'on admet le problème dans les termes où il est posé par tous les manuscrits connus et toutes les éditions du livre de Marc Pol, il est impossible à résoudre. Mais, si on fait au texte une correction toute naturelle et toute simple : celle de prendre de nouveau la *direction* et la *distance*, à partir de *Cyamba* et non de *Javva* (la confusion de ces deux noms a bien pu se faire sans efforts sous la plume des premiers copistes), il n'y a rien là de forcé; la direction et la distance des lieux sont très-souvent déterminées par l'usage qui consiste à les compter de tel point donné plutôt que de tel autre; et il arrive souvent aussi, dans les récits, de ne pas constamment partir, en indiquant cette direction et ces distances, du point où l'on se trouve, mais de celui que l'on a quitté en dernier lieu, si l'usage, ou les données que l'on a, l'exigent ainsi.

Tel est le cas qui se présente ici impérieusement. Aussi, nous avons cru devoir faire, pour la première fois, une correction nécessaire à notre texte, et écrire : « Quant on se part de *Cyamba,* » au lieu de : « Quant on se part de *Javva.* » Par suite de cette simple correction, « Condur » est naturellement identifié avec l'île de *Condor* (Poulo Condor, *île* de Condor), qui a un port de relâche où les bâtiments qui viennent de Chine, ou qui s'y rendent, achètent des vivres; et « Sandur », avec celle « des Deux Frères » (île jumelle), qui n'en est pas éloignée. L'île de Condor est nommée par les Chinois *Kouen-lun.*

(2) Quant à « *Soucat* », ainsi que nos manuscrits A et B écrivent ce nom très-distinctement, nous croyons pouvoir soutenir que c'est la grande île de Bornéo, dont il serait surprenant que Marc Pol n'eût point parlé. D'ailleurs, le nom de *Soucat* désigne évidemment le royaume indien de *Soucadana,* lequel, avec ceux de Bandermassin et de Sambas, sont les plus importants de l'île, dont les produits sont si abondants et si riches, et les populations si variées qu'il serait impossible de les énumérer ici.

Le lieutenant-gouverneur de la province du *Fŏ-kien,* Siu, a donné, dans sa Géographie historique déjà citée (p. 537 et 540), une longue notice sur Bornéo (k. 2, f° 10 et suiv.), qu'il dit être une grande île située au sud-ouest des îles *Liu-song* (Luçon, ou les Philippines). Il y est dit que la 4e année *young-lo* (en 1406) les deux rois de cette île, celui de l'est et celui de l'ouest, envoyèrent chacun un ambassadeur à la cour de l'empereur de Chine. Ces ambassadeurs firent connaître qu'un de ces rois était un homme originaire de *Mîn* (ancien nom de la province de *Fŏ-kien*), et que, dans le voisinage de la ville royale, il y avait des inscriptions en caractères chinois. Siu dit aussi que ce fut sous le règne de l'empereur *Taï-tsoung,* des *Soung* (976-997 de notre ère), que la Chine commença à avoir des communications avec ces royaumes. La 3e année *houng-wou* (en 1370), on leur envoya un ambassadeur qui partit de *Thsiouan-tcheou* pour se rendre dans ce pays, etc.

En ceste contrée naist le bresil dont nous usons à grant planté. Ilz ont or aussi oultre mesure. Et si ont oliphans et venoisons assez. En cest regne prent on toutes les pourcelaines (3) que on despens par toutes les contrées que je vous ay dit [d].

Autre chose n'y a, se non que c'est moult sauvaiges lieux, et pou de gent y vont. Et aussi ly rois ne vuelt que nulz y voist [a] pour ce que l'en ne sache son tresor ne sa condicion. Si vous conterons de l'isle de Pontain.

CHAPITRE CLXIV.

Cy devise de l'isle de Pontain.

Encore sachiez que quant on se part de Soucat et on nage .v.c. (cinq cens) milles par midi, si treuve on une isle qui a nom Pontain (1) qui moult est sauvaiges lieux. Tous li bois sont arbres de grant oudeur.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nagerons encore .lx.m. (soixante milles) parmy ces deux isles que je vous ay dit; esquelles

[d] Le ms. C. porte : « Et de ce royaume yssent (sortent) toutes les pourcelaines que l'en despent (emploie) par toutes les provinces du monde, si comme je vous ay dit autrefoiz. »

[a] *Aille.*

(3) Marsden et Baldelli Boni ont pris Soucat (dans le texte italien de Ramusio, et dans tous les textes imprimés : *Lochac*) pour le Camboge, limitrophe de *Cyamba*. Le premier, embarrassé de concilier ce que dit Marc Pol, que l'on trouve dans ce pays tous les « coquillages » (*porcelaines*) ou *cauris*, dont on faisait alors un si grand usage dans tout l'Orient comme monnaie d'échange, dit (n. 1186) que, « excepté à *Soulou*, près de la « côte nord-est de Bornéo, il n'a pas connais- « sance que la production des *cauris* ait lieu « dans aucune autre partie des mers orientales « ou de la Chine. » C'est une nouvelle preuve en faveur de notre opinion (démontrée, selon nous) que le pays dont parle ici Marc Pol est bien Bornéo.

Cette grande île produit, nous dit-il, le *brésil*, bois dont on fait un si grand usage pour la teinture ; il croît aussi dans plusieurs autres îles des mers de l'Inde, comme on le verra ci-après. Ce bois, d'un si grand commerce, est nommé *brézil*, ou *brazil*, dans la plupart des langues européennes ; et *verzino* en italien, *barcino* en espagnol ; *sappan*, *audum*, *chiyân*, *samur*, *baccam*, en arabe ; en chinois *Sou-moû*, « arbre de *Sou-matra* ». C'est ce même bois, pense-t-on, qui, transplanté ou trouvé au Brésil par les Portugais (qui le fournissent maintenant en grande quantité), a donné son nom à l'empire du *Brésil*.

CLXIV. — (1) C'est l'île de Bintang, située à la pointe sud de la péninsule de Malacca, et séparée de Singapoure « ville du lion » par le détroit de ce nom.

soixante milles[a] n'y a que quatre pas d'eaue ; si qu'il convient que les grans nefs qui y passent lievent leur timon[1]. Et quant on est allé .lx.m. (soixante milles) et encore .xxx. (trente) avant, adonc treuve l'en une isle qui est royaume et a nom Maliur (2). Ilz ont roy et ont langaige par eulx. La cité est belle et noble, et si y fait on grans marchandises. Ilz ont espiceries de toutes manieres, et toutes autres choses pour vivre.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si irons avant.

CHAPITRE CLXV.

Cy dist de la meneur isle de Java.

Quant on se part de l'isle de Maliur[a], et on nage quatre vingt dix milles[b], adonc treuve en l'isle de Javva la meneur (1) ; mais elle

CLXIV. — [a] Ces deux mots manquent dans le ms. B.

CLXV. — [a] Ms. B. *Malicur.* — [b] Le ms. B. iiii[xx] *lieues.* Le ms. C. ajoute : *par seloc* = sud-est.

CLXIV. — [1] *Gouvernail.*

(2) Royaume de tribus malaies, sur le côté occidental de la même péninsule. Dans l'année 1252 de notre ère, Sri Iskander Chah, qui régnait dans ce pays, se trouvant attaqué par les troupes de Madjapahit, roi de Java, se réfugia dans la partie nord, et, ensuite, dans la partie occidentale de la péninsule, où il fonda une nouvelle ville à laquelle il donna le nom de Malacca. C'est là le pays en question.

CLXV. — (1) Cette île de « Java la mineure » est celle qui porte aujourd'hui le nom de *Soumatra*, nom d'origine indienne (*soumâtrâ*, « excellente matière ou substance ») qui lui fut donné, sans doute à l'époque où la religion bouddhique s'y introduisit. Elle s'étend obliquement nord-ouest et sud-ouest entre 5° 53′ de latitude N., et 5° 56′ de latitude S.; et en longitude de 90° 55′ à 103° 40′. Elle est séparée de l'île de Java par le détroit de la Sonde.

On lit dans la Géographie historique de *Siu* (k. 2, fol. 27) : « Au midi de *Si-li*, et à l'ouest de *Tchào-wá*, il y a une grande île qui s'étend du midi à l'ouest, et que l'on nomme *Sou-men-t'a-la* (Soumatra). Elle a de longueur plus de deux mille *li*.

« Dans le milieu de cette île, il y a une haute montagne qui se prolonge dans sa longueur comme une chaine ; elle se nomme *Wên-koù-léou* (ou *Ben-kou-lou*). Dans la partie orientale de l'île, le sol est déprimé ; les vagues de la mer s'avancent très-loin dans l'intérieur. Des forêts nombreuses, entremêlées de joungles, couvrent une grande partie de sa surface. Les routes y sont d'un accès difficile. Dans sa direction occidentale, l'île offre une surface unie ; il y a un grand fleuve qui lui forme comme une brillante ceinture.

« Les produits de la plaine sont : diverses céréales des terrains sablonneux, le riz, une fine espèce de roseaux des sables ; le poivre commun (*hoû tsiáo*), la noix d'arec (*pîn lâng*) et de nombreuses plantes odoriférantes. Les produits des montagnes sont : l'or, le cuivre, le fer et le soufre. Les fleuves produisent du sable d'or ; la mer, une plante odorante médicinale (*loûng siên hiâng*), En fait de bêtes sauvages, il y a beau-

n'est mie si petite qu'elle n'ait de tour deux milles [milles [c]]. Et si vous conteray de ceste isle l'affaire.

[c] Nos trois mss. ne portent que *.ij. milles*. Le texte français de la S. G. a *deus milles miles;* l'ancien ms. italien de la Crusca, et Ramusio : *due mila miglia*.

coup de chevaux marins (*choùï mà*), d'orang-outangs ou chimpanzés (*fi fi*), de tigres (*hoù*) et d'ours (*hioüng*) ; en fait d'arbres, il y en a en très-grand nombre ; partout on trouve de véritables forêts.

« Les États les plus considérables de l'île sont : le grand *A-tchi* situé sur les limites nord-ouest de cette île ; les hommes de l'Océan occidental (les Européens) l'appellent *A-tchin*. Du temps des Thâng et des Soung, il envoyait des tributs à la cour ; et le royaume du milieu lui donnait l'investiture. Le roi du royaume de *Sou-men-t'a-lă* est par conséquent celui de cet État.

« A l'est du grand *A-tchi* est un pays que l'on nomme *Si-li;* plus loin, également à l'est, est celui que l'on nomme *Liéou-li;* ces deux derniers sont limitrophes le long de la mer. A l'ouest du « grand *A-tchĭ* », est la pleine mer ; en la contournant on arrive au midi de l'île, et on a en face de soi le « petit *A-tchi* »; à la suite du « petit *A-tchi* », à l'est, est l'État que l'on nomme *Sou-s ou;* encore à l'est vient celui qu'on nomme *Pa-tang* (*Ba-tang*); allant toujours à l'est, on trouve *Mâng-kou-lou*. On le nomme aussi *Wên-kou-léou;* d'autres lui donnent le nom de *Nân-pŏ-li*, ou *Pŏ-li* du midi. A l'est de *Mâng-kou-lou*, est la pleine mer. En la contournant dans la direction du nord on entre dans le détroit (de la « Sonde ») ; les deux rives de ce détroit (à l'est et nord de l'île) se nomment *Kiéou-kiàng*, « l'ancien passage des navires »; c'est le pays que l'on nommait primitivement *Sân-fŏ thsí*, « la réunion des trois *fŏ* (ou Bouddha) ». Le roi de cet État habite l'est du détroit.

« Quand on part de cette extrémité orientale de l'île, et que l'on sort du détroit en se dirigeant au nord-ouest, on arrive en face des côtes nord de la grande île, et on trouve de petites îles détachées au milieu de la mer. La première que l'on rencontre se nomme *Kang-kia* (« l'île en forme de bouclier ») ; en allant encore au nord-ouest, on trouve une autre petite île, que l'on nomme *Loûng-ya* (« dent de dragon »). A l'ouest de cette dernière, est le « nouveau *Jéou-fŏ* » (en malais جوهر *Djou'hor*, royaume et ville situés sur la pointe méridionale de la presqu'île de Malacca) : la petite île en question est située en face ; on l'aperçoit du rivage de *Lieou-li*, et de celui-ci on distingue aussi la petite île de *Jéou-fŏ*. Toutes ces îles sont maintenant au pouvoir des étrangers : les *Hŏ-lân* (les Hollandais) et les *Yng-ki-li* (les Anglais), qui se sont emparés des passages maritimes, en s'établissant chacun dans les lieux où se fait le commerce (*poù théou*). Dans ces dernieres années (en 1823) les *Yng-ki-li* ont échangé un de ces ports de Soumatra contre *Ma-la-kia* (Malacca), et l'île est rentrée tout entière en la possession des *Hŏ-lân*. Ses grands ports maritimes sont *Pa-thang* (Padang), situé sur la limite méridionale ; *Pa-lin-pang* (Palinbang), situé sur la limite nord-est... Au sud-ouest de *Pa-tang* est la petite île que l'on nomme *Ni-sse ;* et au milieu de la mer, au nord-ouest du « grand *A-tchi* », est une île isolée que l'on nomme *Ni-kou-pa-li* (Nicobar), là où habitent des barbares sauvages ; leur nourriture ne consiste qu'en fruits sauvages et en poissons ; ils ne mangent point de grains (ou de produits des céréales). »

Cette description remarquable de l'écrivain chinois, tirée d'une géographie universelle publiée à Fou-tchéou en 1848, représente l'etat moderne de Soumatra ; l'extrait suivant décrit l'état ancien qui comprend l'époque dont il est question dans Marc Pol.

On lit dans l'ouvrage de *Li Ping-chou*, sur tous les États du monde (lieu cité, fol. 23) : « *Sou-men-t'a-la* appartenait anciennement aux *Tá-chĭ* (Arabes). Dans les commencements de la dynastie des Soung (vers 960 de notre ère), ce pays ainsi que *Tchen-tching* (la Cochinchine) avaient envoyé des tributs aux Thâng méridionaux ; mais les envoyés (trouvant cette petite dynastie conquise par les Soung) arrivèrent à la cour des Soung. En 993, un capitaine de vaisseau (de ce pays), nommé *Phou-hi-mi*, vint offrir des productions du pays. Ensuite, il revint à la cour avec un envoyé du royaume de *Pin-thoung-*

Sachiez que sus ceste isle a .viij. royaumes et .viij. roys couronnés. Ilz sont tuit[d] ydolastres ; et si a, chascun royaume, son langaige par soy (2). Il y a en ceste isle[e] grant quantité d'espiceries[f] (3).

[d] Ms. C. *tous.* — [e] Ms A. *cite.* — [f] Ms. B. *espices.*

loung (Bencoulen ?). Depuis lors ce pays n'a cessé d'apporter son tribut.

« L'île s'est partagée successivement en plusieurs gouvernements : *Wou-sse-li* (qui est peut-être *Si-ri*), *Pi-pa-lo*, *Pa-po-pou* (peut-être *Ba-thang*), *Pang-kou-rh* (peut-être *Ban-kou-lou*) et autres royaumes. Pendant les années *houng-wou* (1368-1383) *Sou-men-t'a-la* apporta un tribut (à la cour des Ming). La troisième année *young-lo* (1405), le chef de ces États, *Nou-li-pi-ting*, envoya un de ces fonctionnaires, nommé *I-khing*, apporter un tribut à la cour. A cette occasion, ce chef fut investi (par l'empereur *Wen-ti*) du titre de « roi » de *Sou-men-t'a-la*. En 1431, ce même chef demanda que l'empereur investît aussi son fils du titre de « roi ».

« Dans le commencement l'eunuque du palais nommé *Tching-ho* fut honoré du titre d'envoyé près de l'État de *Sou-men-t'a-la*. Un faux roi (un usurpateur) avait alors, à *Sou-men-t'a-la*, conçu le projet de s'emparer du trône. L'envoyé en fut très-mécontent ; le ministre (de l'usurpateur) ne put le séduire par aucun présent. L'envoyé se mit aussitôt à la recherche des moyens de détrôner l'usurpateur, il en vint à bout en mettant son armée en déroute. Il repoussa jusque dans le royaume de *Nan-po-li* (ou Po-li méridional, *Bang-kou-lou*) l'usurpateur, auquel il renvoya ensuite sa femme et ses enfants qu'il avait faits prisonniers. »

La grande Géographie impériale, que nous avons si souvent citée, donne aussi (*Ta thsing i thoung tchi ;* Section des Pays étrangers) une notice sur Soumatra. « *Sou-men-t'a-la*, dit-elle, est située au sud-ouest de *Tchen-tching* (la Cochinchine). Il en est qui disent que c'est le pays de *Tiao-tchi* (Tadjiks) des Han. Sous le règne de la dynastie des Thâng (618-906 de notre ère), cette île appartenait aux deux royaumes des *Po-sse* (les Persans) et des *Tá-chĭ* (les Arabes) ; c'était le rendez-vous des navigateurs de la mer d'Occident. La 2e année *young-lo* des Ming (en 1404) un de ses chefs, *Nou-li-ha-pi-ting*, envoya un ambassadeur apporter un tribut. Un édit l'investit du titre de « roi de *Sou-men-t'a-la* ». Cette faveur fit que, jusqu'à la fin du règne de *Tching-tsou* (en 1425), ce roi ne cessa d'envoyer son tribut à la cour. Pendant les années *wen-li* (1573-1615) ce royaume se partagea en deux, dont le nouveau se nomma *A-tchĭ* (une note assez étendue dit que le chef de ce nouveau royaume avait été originairement un esclave). Par la suite on n'en entendit plus parler. »

Nous avons traduit ces passages de la « Géographie générale historique » du lieutenant gouverneur du Fo-kien, *Siu*, pour montrer que l'île de Soumatra est fort bien connue des écrivains chinois, comme la plupart des contrées de l'Asie, et que la géographie aussi bien que l'histoire ne pourraient que gagner beaucoup à ce que ces écrivains fussent plus souvent consultés.

C'est dans la partie orientale de Soumatra où était anciennement le royaume de *Sân-fŏ-thsĭ*, ou des « Trois Bouddha » qui se nommait aussi *Khan-t'o-li*, et qui était situé entre *Tchin-lă* (Camboge) et *Tchâo-wá* (Java). Ses rois portaient le surnom de *Tchen-pi*. Sous la petite dynastie des *Liang*, l'année 502 de notre ère, ce pays envoya un tribut à la cour. Les relations furent ensuite rompues ; mais sous les Thâng, en 904, il commença à les renouer avec le royaume du milieu ; elles continuèrent comme on l'a vu ci-dessus sous la dynastie des Soung et sous celle des Ming ; il n'y en eut pas sous les Mongols (*ib.*, k. 28-29).

(2) De nos jours, après de grands et nombreux changements survenus dans cette île, il s'y trouve encore plusieurs États indépendants l'un de l'autre. Deux langues y sont dominantes : le Malays, et le Batta ou Kavi ; cette dernière ne diffère pas beaucoup du malays, mais elle est écrite avec des caractères dérivés de l'alphabet sanskrit, et de gauche à droite, tandis que le malais s'écrit de droite à gauche, comme les caractères arabes dont il se sert, depuis l'époque où le mahométisme fut introduit dans l'île.

On distingue encore aujourd'hui, indépendam-

Et si vous conteray la maniere de la plus grant partie de ces huit royaumes. Mais je vous diray avant une chose. Et sachiez que ceste isle est si vers midi que l'estoille tremontainne [1] n'y apert [2] (4).

Or nous retournerons à notre matiere et vous conterons tout avant du royaume de *Ferlec* [8] (5).

Sachiez que en ce royaume hantent si souvent li Sarrasin qu'ilz

[8] Ms. C. Le ms. A. *Falec.*

CLXV. — [1] *Polaire.* — [2] *Ne s'y montre pas sur l'horizon.*

ment des deux langues précédentes, les dialectes de *Atcheh*, de *Redjang* et de *Lampong*.

(3) Soumatra est très-riche en toute sorte de productions naturelles; il serait trop long de les énumérer ici.

(4) L'île de Soumatra étant coupée en quelque sorte en deux parties égales par la ligne équinoxiale, l'étoile polaire ne peut être aperçue par les habitants de la partie du sud, et rarement par ceux de la partie du nord.

(5) Ce royaume était évidemment situé dans la partie nord-ouest de l'île où est aujourd'hui le territoire que l'on nomme Tandjong *Perlak*, selon Marsden (note 1200) et selon M. Dulaurier (*Étude sur la Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine;* Journal asiatique, année 1846); « les habitants, ajoute ce dernier, que les marchands sarrasins avaient *convertis à la foi de Mahomet*, ne peuvent être que ceux de Pasey, ville située non loin de Tadjong Perlac, et où l'islamisme fut toujours florissant.

« Ces indications, en nous transportant dans le pays des Battas, au sud de Pasey et de Tandjong *Perlac*, nous autorisent à y chercher les cannibales du marchand Soleyman et de Marco Polo. La notion d'un peuple anthropophage, vivant sur ce point du globe, remonte, à ce qu'il paraît, à une très-haute antiquité, puisque Ptolémée met dans le voisinage de la péninsule malaye ses νῆσοι τρεῖς ἀνθρωποφάγων (VIII, 2, § 27). Cette horrible coutume des Battas a été décrite par tous les voyageurs européens qui ont eu occasion de les connaître. « In una parte « della sopraditta isola che chiamano Batech « (باتق *Batta'* en malays) gli abitatori man« giano carne humana, » dit Nicolo di Conti (*Viagi*, en 1450, dans Ramusio, t. I, fol. 339). Mais il résulte des informations soigneusement recueillies par Marsden (*History of Sumatra*, p. 392 et suiv.) que l'anthropophagie des Battas ne s'exerçait que sur les prisonniers de guerre et n'était pas habituelle chez ce peuple. »

Marsden fait aussi observer que le Perlak des Malays est prononcé *Ferlak* par les Arabes, qui n'ont pas de lettre pour représenter le *p*; ce qui explique pourquoi Marc Pol a écrit *Ferlec*, et Fellec, par l'assimilation de l'*r* avec *l*, accoutumé qu'il était à entendre l'arabe, et même à le parler.

« L'assertion de Marc Pol, ajoute Marsden, que, à son passage dans cette ile, vers 1291, « il y avait des mahométans, » est pleinement justifiée par l'autorité des Annales des princes de Malacca, qui rapportent que, dans la Péninsule, l'établissement de la religion mahométane eut lieu pendant le règne d'un roi qui monta sur le trône en 1276 et mourut en 1333. » C'est ce qui aura donné lieu aux historiens chinois, en décrivant l'île de Java, de placer un royaume de *Tá-chī* ou d'Arabes, à l'*ouest* de cette même île, de même que des *Tadjiks* ou Persans vers la fin du deuxième siècle de notre ère, à cause de leur navigation dans ces parages.

Quant à ce qui concerne les croyances du peuple en question, Marsden cite, à l'appui du dire de Marc Pol, ce passage de Lodovico Barthema, concernant les habitants de Java: « La « fede loro è questa; alcuni adorano gli idoli « come fanno in Calicut, e alcuni sono che « adorano il sole; altri la luna, molti adorano « il bue: gran parte *la prima cosa che scontrano* « *la mattina.* » (Ramusio, t. I, p. 168.)

ont convertis ceulx du pays à la loy Mahommet. Mais ce sont cilz de la cité, car ceulx des montaignes vivent comme bestes et mengüent char d'hommes, et toutes autres chars, et aourent diverses choses. Et quant ilz se lievent le matin, la premiere chose qu'ilz voient, celle aourent il tout le jour [h].

Or vous ay conté du royaume de Fellec [i], si vous conteray apres du royaume qui a nom Basmam [j].

Quant on se part du royaume de Fellec [k] si entre on ou royaume de Basman (6), qui est aussi royaumes par luy. Ilz ont langaige par eulx, et sont comme bestes, car ilz ne tiennent nulle loy [l], et s'appellent [4] pour le grant Kaan; mais ilz ne lui font nul treu [5], pour ce qu'ilz sont si loings [m]. Ilz ont oliphans assez et unicornes (7) aussi

[h] Ms. C. Les mss. A. et B. portent : « quant ilz se lievent au matin, la premiere chose *qu'ilz aourent, ilz aourent celluy jour.* » — [i] Ms. B. *Falec;* ms. C. *Ferdelet.* — [j] Ms. B. *Basman.* — [k] Ms. B. *Falec.* — [l] Le ms. C. porte : « *il n'ont loy nesune.* » — [m] Le ms. C. ajoute ici : « Mais toutesfoiz tous ceulx de ceste isle sont pour lui. Maiz se les grans gens au grant Kaan y pouissent venir et aler, ilz les auroient tost mis dessoubz lui. Mais aucunes foiz lui envoient presens de choses estranges. »

---

[3] *Adorent.* — [4] *Se réclament du.* — [5] *Ne lui payent aucun tribut.*

(6) Marsden (n. 1205) pense que Marc Pol désigne ici Pasey, écrit Paçem dans les anciens voyageurs, et situé sur la côte nord de l'île, non loin de la « Pointe du Diamant » ou Perlac. Il s'appuie sur un passage de Jean de Barros, où il est dit : « *Pédir* était la ville principale de cette partie de l'île, avant la fondation de Malacca; mais postérieurement à cette fondation, et particulièrement après l'arrivée des Portugais, elle commença à décliner, et *Pacem*, située dans son voisinage, à s'élever en importance. » (*Décade* 3, fol. 115.)

M. Dulaurier, par les extraits qu'il a donnés (*Journal asiat.*, année 1847, t. I, p. 125) de l'Histoire, écrite en malais, des rois de Pasey, concernant les règnes de Melek-el-Saleh et Melek-el-Dhaher, dont le premier avait épousé la fille du roi de Perlac (*Ferlec* de Marc Pol), confirme la supposition de Marsden et le récit du voyageur vénitien, qui dit que ces deux royaumes sont limitrophes, puisqu'en « partant du premier on entre dans le second. »

(7) C'est un fait bien constaté qu'il y a, ou du moins, qu'il y avait autrefois dans l'île de Soumatra des éléphants et des rhinocéros. Le marchand arabe Soleyman, qui visita l'Inde et la Chine dans le neuvième siècle de notre ère, et Ibn Batoutah, qui parcourut les mêmes contrées dans le milieu du quatorzième, cinquante ans après Marc Pol, disent tous deux qu'il y avait beaucoup d'éléphants à Soumatra. « L'île de Ramny (Soumatra), dit le premier (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 7), produit de nombreux éléphants, ainsi que le bois de brésil (*baccam*) et le bambou. On y remarque une peuplade qui mange les hommes (les Battah). » — « Il y a dans Kâkoula (port de l'île de Soumatra), dit Ibn Batoutah (traduction citée, t. IV, p. 244), beaucoup d'éléphants; ils servent à porter les hommes ainsi que les marchandises. Tout le monde attache ses éléphants à sa porte; chaque boutiquier tient près de lui son éléphant, qu'il monte pour se rendre à sa demeure, et tous portent les fardeaux. »

Le rhinocéros est l'unicorne de Marc Pol; la description qu'il en fait se rapproche de celle du

qui ne sont gaires grandes d'un oliphant; et ont le poil autel[6] comme bufle, et les piés comme oliphant, et ont une corne enmy le front, blanche, moult grosse; et ne font nul mal de la corne, mais de la langue; car elles ont la langue moult espineuse de grans espines et longues; et si ont la teste autelle comme de sanglier et portent tousjours la teste enclinée vers terre. Elles demeurent voulentiers entour lacs et plantains[7]. C'est une moult laide beste à veoir, et n'est pas telle comme nous disons de ça qu'elle se prent au giron d'une pucelle vierge; ains est tout le contraire. Et ont singes (8) grant quantité de pluseurs façons. Et si ont ostours[8]

[6] *Semblable.* — [7] *Plantations.* — [8] *Autours;* de *acceptor,* pour *accipiter.*

rhinocéros d'Asie par Buffon. « Après l'éléphant, dit le grand naturaliste, le rhinocéros est le plus puissant des animaux quadrupèdes; il a au moins douze pieds de longueur depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, six à sept pieds de hauteur, et la circonférence du corps à peu près égale à la longueur. Il approche donc de l'éléphant pour le volume; et s'il paraît bien plus petit, c'est que ses jambes sont plus courtes à proportion que celles de l'éléphant; mais il en diffère beaucoup par les facultés naturelles et par l'intelligence... »

Dans un curieux Mémoire accompagné de planches, publié dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal* (1862, n° 25, p. 151 et suiv.) sur les espèces asiatiques du *Rhinocéros*, M. Ed. Blyth soutient que le *Rh. Indicus* et le *Rh. Sondaicus* (tous deux de l'espèce *unicorne*) ne se rencontrent pas à Soumatra, mais bien le Rhinocéros à deux cornes, *Rh. Sumatranus.*

La peinture que fait Ctésias de l'*âne sauvage* de l'Inde (qu'Ælien nomme *unicorne : ὄνος μονόκερως*) paraît se rapprocher en effet beaucoup plus de celle de Marc Pol. Ces « unicornes » étaient d'une taille non inférieure à celle des chevaux. Ils avaient le corps blanc, la tête rouge, les yeux couleur d'azur, et portaient *une corne au milieu du front, longue d'une coudée et demie : κέρας δὲ ἔχειν ἐπὶ τῷ μετώπῳ, ὅσον πήχεως τὸ μέγεθος καὶ ἡμίσεος προσέτι, κ. τ. λ.* Ctésias ajoute que la partie de cette corne qui se rapproche du front est *entièrement blanche*, comme le dit Marc Pol.

C'était une superstition commune dans le moyen âge, dit M. Thomas Wright (édition de Marco Polo, p. 308), et enseignée dans les traités sur l'histoire naturelle de cette époque (les « Bestiaires, » comme on les appelait) que le seul moyen de prendre l'*unicorne* était de placer une jeune vierge près de l'endroit que la bête fréquentait d'habitude. On croyait qu'à sa vue l'animal devenait si apprivoisé qu'il s'approchait à l'instant de la jeune fille et plaçait sa tête sur ses genoux; les chasseurs s'approchaient aussitôt et tuaient l'unicorne ainsi dompté. C'est cette croyance que réfute Marc Pol, comme celle des *petits hommes* empaillés dont quelques marchands trafiquaient en Europe, et qui n'étaient que les *petits singes* de Soumatra préparés ainsi.

(8) Dans les « Observations d'un voyageur » (par Foucher d'Obsonville, Paris, 1783), l'auteur décrit cinq ou six espèces de singes de diverses parties de l'Inde. Il dit que ceux qui sont les plus communs ont le poil du corps d'un gris sale, terreux, etc.; deux autres races sont distinguées par la barbe et la chevelure, qui entourent leur face comme d'une sorte d'auréole... les babouins à courte queue, dont le séjour ordinaire est dans les rochers et les bois isolés, comme les précédents. Une cinquième espèce, au corps svelte, a la queue très-longue. En outre, des voyageurs indiens informèrent l'auteur que dans quelques cantons de la *presqu'île* il en existait encore deux autres, dont la plus petite parvient à peine, debout, à la hauteur d'*une coudée*. C'est probablement de cette

tous noirs comme corbeaux ; et sont moult grant oysel et bons pour oyseler. Et si vous di que ceulx qui aportent les petis hommes et dient qu'ilz sont d'Inde : c'est grant mensonge ; car ilz ne le sont mie ; ains sont singes petis qui sont en ceste isle [n], et vous diray comment ilz en oeuvrent [9].

Il a en ceste isle une maniere de singes qui sont moult petit, et ont le visage autel [10] comme un homme. Si les prennent et les poillent [11] tous, fors que il leur laissent du poil à la barbe et au poinil [o]. Puis les laissent sechier, et les appareillent [p] de saffren et d'autres choses ; si que il samble que ilz soient hommes. Et ce n'est une verité. Car en toute Ynde, ne en autre pays plus sauvaige, ne furent oncques telz hommes veus.

Nous ne vous dirons plus de cest royaume de Basman. Et vous dirons cy avant des autres l'un apres l'autre.

Or sachiez que quant l'en se part du royaume de Basman on treuve un royaume qui a nom Samara (9), qui est aussi en ceste

[n] Ms. C. « qui sont *contrefaiz* (c.-à-d. *arrangés, préparés*) en ceste isle. » — [o] Ms. C. *penyl* = pubis. — [p] Ms. C. *adoubent*.

[9] *Font*; de *ouvrer*, faire. — [10] *Semblable*. — [11] *Épilent*.

dernière espèce que parle Marc Pol, en disant qu'*ils ne sont pas de l'Inde*, mais de l'*île* de Soumatra; ce qui concorde avec le dire des voyageurs indiens.

(9) Marsden dit (n. 1211) que la place qui répond le mieux à *Samara*, est *Sama-langa*, située entre Pédir et Pasey, sur la même côte nord, et décrite dans les livres malais comme ayant l'avantage de posséder un ancrage très-abrité. Le *Sama-langa* des Malais devait être alors le port dans lequel débarqua Ibn Batoutah, et qu'il nomme *Sarha*, situé à quatre milles de la ville de *Somothra* (ou Soumatra), laquelle ville était le chef-lieu d'un État mahométan dont le sultan Almalic Azzahir était alors le chef. (Voyages d'Ibn-Batoutah, traduction citée, t. IV, p. 230.) C'est évidemment là *le royaume de Samara* de Marc Pol, où il nous dit qu'il séjourna *cinq mois* à cause du mauvais temps qui l'empêcha de continuer sa navigation.

Plusieurs commentateurs de Marc Pol, entre autres M. Hugues Murray, prétendent que le « royaume de Samara » ne peut pas être placé sur la côte nord-ouest de Soumatra, parce que Marc Pol dit que, non-seulement l'« Étoile polaire, » mais encore la « Grande Ourse », y sont invisibles ; et M. Murray, partant de là, soutient (*Travels of Marco Polo*, p. 284) que *Samara* est la « baie de Samangka », à l'extrémité sud de l'île, suivant son système de placer tous les États déjà décrits sur la côte méridionale de l'île, qu'aucun fait historique n'autorise.

Baldelli Boni (*Il Milione, etc.*, t. I, p. 162) avait répondu d'avance à l'objection tirée de l'invisibilité de la « Grande Ourse », en disant que ce n'est pas cette constellation qui est désignée dans le texte de Marc Pol. Voici ses paroles :

« Quanto a ciò che esso rozzamente (*vulgairement*) appella stella del Maestro a parere del Chiaro Padre Inghiramì sembra che voglia significare il Caro di Boote (le *Char du Bouvier*) che

isle meismes ; ouquel royaume messire Marc Pol demoura .v. mois pour le temps qui ne le laissoit aler avant. Et si vous di encore que l'estoille de la tremontainne ne celle du maistre [12] n'y aperent riens [13]. Ilz s'appellent [14] aussi pour le grant Kaan. Demourant ledit messire Marc Pol en ceste isle pour le mal temps [15] cinq mois, si descendirent à terre des nefs, et firent chasteaulx de fust [16] et forteresses là où ilz demouroient pour doubtance [17] de ces hommes bestiaulx qui menguent les gens (10). Il y a poissons assez, les meil-

[12] *L'étoile polaire.* Arcturus, ou l'étoile que l'on nomme *le Bouvier*, et non l'*Ursa major.* — [13] *N'y apparaissent aucunement.* — [14] *Ils se réclament aussi du.* — [15] *Mauvais temps.* — [16] *Habitations de bois fortifiées ;* blockhaus. — [17] *Crainte.*

nei luoghi ove si nasconde sotto l'orizzonte tramonta verso la parte di Maestro. Esso non vedendo detta costellazione, dimostra che si trovava nel Reame di Samarcha (ou *Samara*) nel tempo in cui questa costellazione percorre nella notte la parte inferiore del suo arco diurno, e perciò in quei climi dovea trovarsi nella notte sotto l'orizzonte. »

Il est vrai que quelques traductions latines, comme celle de Grynæus, reproduite par André Muller, portent : « In hoc regno nec *Ursa minor*, nec *major*, quam vulgo Currum magnum vocant, apparet. » Mais c'est là, croyons-nous, une mauvaise interprétation du texte primitif français. Celui de la Société de Géographie porte : « Et encore vos di que *l'estoilles dou Meistre* ne aparent ne pou ne grant (p. 193). » La version latine publiée par la même Société dit : « Item Tramontana non apparebat ibi nec *stellæ Magistri* (p. 145). » Enfin l'ancien texte italien de « la Crusca », antérieur à 1309 et traduit du français, porte : « E encora la Tramontana non si vedeva, ne *le stelle del Maestro.* » (Édition Baldelli Boni, p. 162.) Il s'agit donc de savoir ce qu'a voulu exprimer le rédacteur primitif par l'*estoille du Maistre.* Il paraît bien évident qu'il a voulu désigner ainsi la constellation du *Bouvier* qui conduit son attelage, plutôt que la grande Ourse, « Ursa major », comme l'ont interprété les traducteurs latins postérieurs, ainsi que Ramusio, qui dit : « La Tramontana quivi ancora non se vede, ne si veggono anco le stelle che sono nel Carro. »

Ce que dit Marc Pol des habitants de ce pays qu'« ils se prévalaient de la protection du grand Kaân », n'est pas une pure supposition de sa part ; l'histoire officielle de la Chine le confirme. On y lit qu'en 1282, des ambassadeurs de *Soumou-ta* et de *Sou-mou-toû-lâ*, considérés comme deux royaumes distincts de Soumatra, arrivèrent à la cour de Khoubilaï Khaân (*Li taï ki sse*, k. 98, fol. 6 v°). En 1286, dix royaumes maritimes de l'archipel des Indes, ou Malaisie, au nombre desquels étaient *Siu-men-na*, *Seng-khi-li*, *Nânwou-li*, *Ma-lan-tan*, *Ting-ko-rh*, *Ma-pa-rh* et *Sou-mou-tou-la* (Soumatra), envoyèrent des tributs au souverain mongol (*ib.*, fol. 12). Cela se passait du temps de Marc Pol. Il était donc bien autorisé dans son dire.

(10) La rédaction italienne de Ramusio est plus développée et plus explicite sur ce point que la nôtre, elle porte : « E cosi stando detto « M. Marco tanto tempo in queste isole, discese « in terra con circa duemila uomini in sua com- « pagnia. E per paura di quelle genti bestiali, « che volentieri prendono gli uomini, e gli amaz- « zano, e gli mangiano, fece cavar fosse grandi « verso l'isola intorno di se, i capi delle quali « finivano sopra il porto del mare dall'una parte, « e dall'altra : e sopra le fosse fece far alcuni « edifizi, ovvero baltresche di legname, e cosi « stette sicuramente cinque mesi in quelle for- « tezze con la sua gente, perchè v'è moltitudine « di legname, e quei dell' isola contrattavano « con loro di vettovaglie, e altre cose, perchè si « fidavano. » (Édit. Baldelli Boni, p. 395.)

C'est là évidemment un développement posté-

leurs du monde. Ilz n'ont nulz formens [18], ains vivent de ris; et si n'ont aussi nulz vins. Ilz ont ainsi comme je vous deviseray.

Sachiez que ilz ont une maniere d'arbres, et quant ilz vuellent vin si lui trenchent une branche, et mettent un pot bien grant au tronçon de l'arbre, là où la branche est taillie; et en un jour et en une nuit s'emplit ledit pot. Et est moult bon ä boire. Et en y a de blans et de vermaux [19]. Les arbres sont semblables à petis datiers. Et si taillent [q] quatre branches. Et quant la branche qu'ilz ont taillie ne gette plus de cel vin, si arrousent d'aigue [20] la racine, et un pou apres recommence à geter (11). Ilz ont moult grant quan-

[q] Ms. A. *font*.

[18] *Froment, céréales.* — [19] *Du blanc et du rouge.* — [20] *Eau.*

rieur à la rédaction primitive, qui porte cependant un grand cachet de vérité, et qui n'a pu émaner oralement, ou par écrit, que de Marc Pol lui-même. On y apprend que ce fut comme chef d'une expédition politique dans les mers de l'Inde que Marc Pol fut obligé par les mauvais temps de relâcher dans cette partie de l'île de Soumatra, avec *deux mille hommes* qu'il avait sous son commandement, et de s'y *retrancher* pour se soustraire aux attaques probables des indigènes. Ce fut sans doute pendant le cours de la mission dont il fut chargé par Khoubilaï Khaân, et dont il est question au chapitre XVII (p. 27), où il est dit : « Et entretant retorna « messire Marc d'Inde, qui estoit alé pour em- « basaor du Seigneur. » Il est à regretter, au point de vue historique, que Marc Pol ait gardé une aussi grande réserve sur tout ce qui lui était personnel, et qui concernait en même temps les missions lointaines dont il fut chargé par l'empereur mongol. S'il eût été moins réservé et moins discret, il nous eût appris bien des choses que les historiens officiels de la dynastie mongole de Chine ont ignorées et qu'ils ne peuvent pas nous apprendre.

(11) Ce *vin* de palmier est tiré d'un arbre que Rhumph (*Herbarium Amboniense*) nomme *Palma indica vinaria*, et non du *palma indica coccifera*, comme on le suppose ordinairement. Il est aussi nommé *Saguerus pinatus*, dans les Mémoires de la Société de Batavia. « Ex spadice « secto elicitur *vinum* et saccharum. Medulla « trunci præbet incolis alimentum simile panis « *Sagu*. »

Les botanistes disent aussi qu'il existe dans l'Amérique méridionale, également sous l'équateur, un arbre (le *cocos butyracea* de Linné) duquel les habitants retirent une *liqueur vineuse* abondante, en perçant assez profondément le *tronc* vers le sommet. Le marchand Soleyman, dans la relation de ses voyages, que nous avons déjà citée, parle en ces termes du *vin de palmier*, qu'il dit être obtenu par les habitants des îles *Lendjebalous* (Nicobar) : « Les habitants de « ces îles, dit-il (t. I, p. 16, trad. de M. Rei- « naud) se rendent auprès des navires, dans des « canots faits avec un seul tronc d'arbre, et ils « apportent des cocos, des cannes à sucre, des « bananes et du vin de cocotier (*vin de palmier*); « cette liqueur est d'une couleur blanche. Si on » la boit au moment où elle vient d'être extraite « du cocotier, elle est douce comme du miel; « mais, si on la conserve une heure, elle devient « comme le vin; et, si elle reste dans cet état « pendant quelques jours, elle se change en vi- « naigre. Les habitants échangent cela contre du « fer. »

Le moine Odéric dit aussi (*l'Histoire merveilleuse du grand Can*, etc., feuillet 59, v°) :

« Bien près de Java est une aultre isle qui a

tité de nois[21] d'Inde moult grosses qui sont bonnes à mengier fresches[22].

Or vous avons assez conté de cest royaume. Si vous dirons des autres.

Et quant l'en se part de ce royaume de Samara, si treuve l'en l'autre qui a nom d'Angrinan[4] (12). Il est royaume par soy[5]; et si

[4] Ms. B. *Dangroian*. Ms. C. *Dragroriam*. — [5] Le ms. C. ajoute : « et ont langage par eulz. »

[21] *Noix*. — [22] *Fraîches*.

« nom Mathan (Soumatra) : aultrement nommée « Calamast. Le roi de ceste isle a dessoubz luy « plusieurs grands seigneurs. En ce pays a ar- « bres qui portent farine, et aucunes fois miel, « et aucunes fois *vin*... Les arbres dessus ditz « sont grans et haultz et larges; *on les entame* « *ung peu*, et coppe on de celle coignée au pied « de l'arbre; de celle tailleure (*entaille*) yst une « manière de liqueur; etc. »

Les *noix d'Inde*, dont il est aussi question dans le texte (*le cocos nucifera*), sont trop connues en Europe pour avoir besoin d'explication.

(12) Marsden adopte l'opinion de Valentyn et d'autres anciens voyageurs, qui identifient ce nom avec celui de *Indragiri*, ou comme on l'écrit plus communément, *Andragiri*, rivière considérable sur la côte orientale de l'île. Mais on doit plutôt l'identifier avec un petit État malais, qui (selon le *Singapoor Chronicle*, cité dans l'*East India Gazetteer* de Walter Hamilton), est situé sur la côte nord de Soumatra, lequel se nomme aussi : *Indragiri*, « la montagne d'Indra », limitrophe de Siak, et qui exporte des quantités considérables de riz à Singapoure.

Les usages étranges que Marc Pol raconte des habitants du *royaume d'Angrinan*, ou « Indragiri », sont attribués par le frère Odéric de Foro Julii ou Frioul (*lieu cité*, feuillet 60, v°) à ceux de l'île de Dondin (dans les mers de l'Inde). « De ceste isle (de *Sillan*, c'est-à-dire Ceylan) m'en allay vers midy iusques à une grant isle qui a nom Dondin. En ceste isle a tresmaulvaise gent. Ils mainguent chair crue, et toutes manières d'ordures trouve on en eulx et de cruaultez; car le pere y menge le filz, le mary sa femme, et la femme son mary. Et se le pere ou la mere d'aulcun est malade, le filz s'en va au prebstre de leur loy et luy dit : « Sire, allez à nostre « dieu et luy demandez et sachez se mon pere « ou ma mere eschappera de ceste maladie; » dont vont ensemble ce prebstre et ce filz a leur ydolle, qui est d'or ou d'argent; et luy font oraison, et puis luy demandent se le malade mourra de la maladie ou non. Le diable respond par la bouche de l'ydolle selon la demande. Se il respond que le pere ne se mourra point : le filz en prend songneusement garde iusques à tant qu'il sera guary. Et se l'ydolle respond qu'il doibt mourir, le prebstre vient au malade et luy met une penne (*fourure*) sur la bouche et l'estainct et le tue. Le pere mort, le filz vient et le coppe par pieces; puis mande tous ses amys et les herauIx de la contrée; et à grant feste chantent et ballent (*dansent*) a grant solempnité; et tous les parens et les amys du mort, qui au menger ne sont point appelez, en sont moult honteux, et se tiennent à moult vilennez et vergondez.

« De cest affaire moult les resprenoye, en disant que ce estoit contraire à toute raison du monde; car chiens et loups ne mengeroient pas de leur semblable, se on leur en donnoit. Comment donc ont gens raisonnables couraige de ce faire? Ils respondirent : « Nous le faisons affin que les vers ne le menguent; car se les vers rongeoient sa chair, son âme en souffriroit plus grant peine. »

« Plusieurs aultres merveilles sont en ceste isle que nul à peine vouldroit croire se il ne le veoit; car en tout le monde n'a où l'en puist trouver tant de merveilles. Mais ie y vis à mes yeulx ce que ie escriptz. De ceste isle demanday

sont si preudommes gens [t]; et sont ydolastres [u]. Ilz s'appellent pour le grant Kaan. Et vous conterons une mauvaise coustume que ilz ont. Car quant aucuns d'eulx est malade, si envoient querre [23] leurs enchanteurs. Et ceulx leur demandent se le malade doit guerir [v] ou non de celle maladie; et se ilz dient que il doit guerir, si le laissent jusques à tant qu'il soit gueris. Et se il doit mourir [x], si comme ilz devinent, si envoient querre hommes, qui sont juges, à mettre à mort ces malades qui sont jugies par enchanteurs qui doivent mourir; et viennent; et mettent au malade tant de robes sur la bouche qu'ilz l'esteignent [24]. Et quant il est mors, si le font cuire; si s'assamblent tous les parens au mort et le menguent. Et si vous di que ilz succent les os si bien qu'il n'y demeure pas un grain de mouelle ne d'autre graisse dedans, pource que ilz dient que, se aucune substance demouroit dedans les os, que elle feroit [25] vers; et les vers mourroient par deffaulte de mengier. Ilz dient que de la mort de ces vers l'ame du mort en seroit chargiée; si que, pour ce, ilz menguent tout. Et quant ilz ont ainsi mengié, si amassent les os, et les mettent en belles arches [26], et les portent, et les pendent

[t] Le même ms. porte : « et si sont moult sauvages gens. » Les mss. A. B. portent *preudommes*. — [u] Ms. A. *idles*. Ms. C. *ydres*. — [v] Ms. B. *garir*. — [x] Ms. A. *morir*.

[23] *Quérir*. — [24] *L'étouffent*. — [25] *Produirait, engendrerait des vers*. — [26] *Coffres, boîtes*; du latin *arca*.

à plusieurs : tous s'accorderent que ceste isle contient en soy .xxiiij. isles toutes solempnelles et bien habitées; et si y a .liiij. roys couronnez. »

A quelques variantes près ce récit est bien le même que celui de Marc Pol, et il paraît bien s'appliquer aux mêmes habitants de l'île de Soumatra. Si le frère Oderic ne disait pas que tout ce qu'il raconte, il l'*a vu de ses propres yeux*, on pourrait supposer que les faits racontés par lui ont été puisés dans un des manuscrits du Livre de Marc Pol, qui étaient en circulation à l'époque où le livre des *pérégrinations* dudit frère Oderic fut rédigé en latin (en 1330), et du latin *translaté* en françois par Jehan le Long dict et né d'Yppres (en 1351), comme il est dit dans le préambule (lieu cité, feuillet 53 v°). Ce récit confirme donc d'une manière surprenante celui de Marc Pol, quoique ce ne soit peut-être pas la même population qui soit décrite. On ne doit donc pas supposer, comme l'a fait Marsden (qui dit n'avoir pu découvrir aucune autorité pour confirmer le récit de Marc Pol), que ce voyageur si véridique a été *abusé* (*misled*) par « une de ces « histoires merveilleuses à l'invention desquelles « ce peuple est si adonné (note 1223). » Il est assez probable que ces usages étranges n'existent plus de nos jours; mais il serait téméraire, croyons-nous, de soutenir qu'ils n'ont pas existé du temps de Marc Pol. Les cruautés et les barbaries plus atroces dont nous sommes encore témoins chez des nations dites civilisées, cruautés et barbaries qui n'ont pas pour excuse un sentiment religieux, nous font assez voir ce dont l'*humanité* est capable.

aus grans cavernes des montaignes, en tel lieu que beste ne autre chose ne les puisse touchier. Et sachiez que, se il prenoient aucun autre homme qui ne feust de leur contrée, et ne se peust racheter par monnoie, ilz l'occirroient et le mengeroient maintenant[27]. Si que ce est une moult mauvaise coustume et moult perilleuse.

Or vous ai conté de ce royaume; si vous dirai avant des autres, si comme vous pourrez oyr.

Et quant l'en se part de ce royaume, si treuve l'en l'autre royaume qui a nom Lambry (13). Ilz s'appellent pour le grant Kaan, et sont ydolatres. Ilz ont canfre assez, et autres espiceries de toutes manieres. Si ont bresil (14) à grant foison. Et vous di que ilz le semment[1]; et quant il est creus[28] si comme petites vergettes, si le esrachent[29], et le mettent en autre lieu[30]; et illeuc le laissent croistre trois ans; et puis l'esrachent atoutes les racines[31]. Et sachiez que ledit messire Marc Pol apporta la semence du bresil, qui semoit[2], jusques à Venisse; et la fist semer; et n'en crust riens; et je croy que ce fu pour le lieu qui est froit.

Encore sachiez que en cest royaume de Lambry si a hommes qui ont queues bien du long d'une pausme, et ne sont point pelues. Et

[1] Le ms. C. dit ceci du *camphre;* c'est une erreur. — [2] Ms. C. *que ceulx sesment.*

---

[27] *Aussitôt.* — [28] *Il a poussé.* — [29] *Arrachent.* — [30] *Ils le repiquent.* — [31] *Avec toutes ses racines.* Le ms. B. écrit : *rachines.*

(13) Marsden ne sait trop où placer ce royaume de Lambri ; il serait porté à l'identifier avec le pays où coule la rivière de *Jambi*, au sud du royaume précédent ; mais il y trouve toutefois des difficultés. Dans l'état actuel de nos connaissances de cette grande île de Soumatra, la position précise du royaume de Lambri, de Marc Pol, ne peut pas être exactement déterminée ; mais l'existence de ce petit État n'en est pas moins historiquement certaine. M. Dulaurier, dans ses « Études sur la Relation des Voyages faits dans l'Inde et à la Chine » (*Journal asiatique*, année 1846, p. 73), dit que le « royaume de Lambri » de Marc Pol, est la contrée appelée لمبرى *Lambri*, par l'auteur malays du *Schedjaret-Malayou*, ch. VIII, p. 73 », qui la place sur la côte nord-est de l'île. Cette situation concorde parfaitement avec celle que lui donne Marc Pol, dans l'ordre de son énumération, après le royaume d'*Angrinan* ou *Indragiri*, dont la situation sur la même côte nord-est de l'île se trouve bien déterminée.

(14) Le « bois de brézil » (*cæsalpinia sappan* de Linné) a déjà été mentionné précédemment. La tentative que fit Marc Pol de l'introduire en Europe devait nécessairement échouer ; car il lui faut un climat placé sous l'équateur, comme à Soumatra ou au Brésil, pour qu'il puisse végéter. Cette tentative de notre voyageur n'en est pas moins remarquable.

ces hommes demeurent es montaignes, et sont ainsi comme gens sauvaiges; la queue [aa] est bien si grosse comme celle d'un chien (15). Ilz ont unicornes assez; et ont chassoisons et venoisons assez.

Or vous ay ore conté de ce royaume de Lambry. Si treuve l'en un autre qui a nom Fansur (16); et sont ydolastres; et s'appellent pour le grant Kaan. Et croist en ce royaume de Fansur le meilleur canfre du monde, qui est appellé *canfre Fansury*. Et est si fin [bb] que il se vent à pois [32] d'or fin. Ilz n'ont point de froment [cc]; mais ris que eulx menguent avec lait et avec char. Et si ont du vin des arbres que je vous ay dit. Et si vous conteray une autre merveille moult grant. Car ilz ont maniere d'arbres qui font farines, qui est moult bonne à mengier. Ces arbres (17) sont moult grans et moult

[aa] Mss. B. C. Le ms. A. *quelle*.—[bb] Ms. A. *si fine*.—[cc] Ms. B. *fourment*. Ms. C. *froument*.

[32] *Poids*.

(15) Marsden pense que ce qui a pu donner lieu à la fable des hommes à queue, que rapporte Marc Pol, est le fait qu'il existe réellement dans l'intérieur de Soumatra deux espèces d'indigènes vivant au milieu des bois, et évitant toute communication avec les autres habitants. Ils sont appelés *Orang Kubu* et *Orang Gugu*. Les premiers sont dits assez nombreux, principalement dans cette partie du pays située entre *Palembang* et *Jambi*. Ils ont un langage qui leur est tout à fait particulier, et ils mangent indifféremment tout ce que les forêts qu'ils habitent leur fournissent : comme cerfs, éléphants, rhinocéros, chiens sauvages, serpents, singes. Les *Gugu* sont beaucoup plus rares, et diffèrent très-peu, si ce n'est dans l'usage de la parole, de l'*Orang-outang* de Bornéo, leur corps étant couvert d'un long poil.

(16) فنصور *Fansour*, en arabe, dans la Relation des voyages du marchand Soleyman, et dans la Géographie d'Aboul-féda, qui dit qu'au midi de Java (la mineure, ou Soumatra) est la ville de *Fansour*, qui donne son nom au camphre appelé *fansourien* : « In australi hujus insulæ « plaga est urbs Fansur, a qua nomen habet cam-« phora Fansurensis. » (Trad. de Reiske, p. 277.) « Ce nom de Fansour, dit M. Dulaurier (lieu cité, p. 66), s'applique à la contrée de Soumatra, nommée فَصوري *Pasouri* par l'auteur de la Chronique malaye, intitulée *Shedjaret Malayou*. » Notre mot canfre ou « camphre » pour désigner la substance en question, vient du mot latin *camphora* ; mais ce dernier dérive lui-même du mot sanskrit *karpoûra*, qui désigne le même produit. Celui de Soumatra est effectivement le plus renommé, et, selon Marsden, celui qui se vend le plus cher sur les marchés de l'Asie.

(17) L'arbre en question est le *Sagou* ou « arbre à pain » que les Malais nomment, selon Marsden, *pohn sagu*. « Cet arbre admirable, dit Poivre (*Voyage d'un philosophe*), est un présent de la nature, bien fait pour des hommes incapables de travail. Il ne demande aucune culture ; c'est un palmier qui croît naturellement dans les forêts à la hauteur d'environ vingt-cinq à trente pieds. Il devient quelquefois si gros qu'un homme a de la peine à l'embrasser. Il se multiplie lui-même par ses graines et ses rejetons. Son écorce ligneuse a environ un pouce d'épaisseur, et couvre une multitude de fibres allongées qui, s'entrelaçant les unes dans les autres, enveloppent une masse de farines gommeuses. Dès que cet arbre est mûr et prêt à donner sa substance, il l'annonce en se couvrant, à l'extrémité de ses palmes, d'une poussière blanche qui transpire à travers des pores de la feuille. Alors le Malais

gros ; et si ont l'escorce moult soutil[33] ; et dedans si sont moult plains de farines. Et vous di encore que ledit messire Marc Pol, qui tout ce vit, conta comment pluseurs fois ilz orent[34] de celle farine, et fu pestrie et fu, le pain, moult bon à mengier.

Autre chose n'y a qui à conter face ; si que nous vous avons conté de ces .viij. royaumes les .vi. lesquelz sont de ceste partie de l'isle. Des autres deux royaumes de l'autre partie de l'isle ne vous conteray je riens, pour ce que ledit messire Marc Pol n'y fu point (18). Et pour ce lairons atant à conter de ceste isle meneur

[33] *Fine, déliée.* — [34] *Eurent.*

l'abat par le pied, et le coupe en plusieurs tronçons qu'il fend par quartiers. Il en tire la masse de farine qui y est renfermée, et qui est adhérente aux fibres qui l'enveloppent. Il délaye le tout dans l'eau commune qu'il passe ensuite au travers d'une chausse de toile fine pour en séparer les fibres. Lorsque cette pâte a perdu une partie de son humidité par l'évaporation, le Malais la jette dans des moules de terre de différentes formes, et l'y laisse sécher et durcir. Cette pâte est une nourriture saine. Elle se conserve ainsi pendant plusieurs années. »

Le frère Odéric, en parlant de l'île de Mathan près de Java, décrit (lieu cité, feuillet 59 v°) un arbre farineux qui donne une liqueur, laquelle, étant laissée exposée au soleil l'espace de quinze jours, se dessèche et se réduit en farine. « Après la lavent en eau doulce et lors en font une paste si tres bonne que merveilles ; et de celle paste font pain et aultre viande (*aliment*) comme il leur plaist, selon la guise du pays. Et ie, frere Odric, mengay de ce pain ; il me sembla tresbon. Il est au dehors un peu noir, mais dedans est tresbel et tresblanc. »

(18) Il est évident par ce passage que les « six royaumes », sur huit, de Soumatra, décrits par Marc Pol, à savoir : Fellec ou *Falec*, *Basman* (Pasey), *Samara* (Samalanga), *Angrinan* (Indragiri), *Lambry* et *Fansur*, ne l'ont pas été sur de simples rapports faits à Marc Pol par d'autres voyageurs ou des indigènes, mais après les avoir visités lui-même. Et ces six royaumes décrits étaient situés d'un *même côté* de l'île (de *ceste partie*) : celui du détroit ; les deux autres, de l'*autre partie*, c'est-à-dire du côté sud. On a vu ci-dessus, en effet, que les renseignements qu'il a donnés sur ces royaumes sont confirmés par de nombreuses autorités. Nous croyons donc que, dans ce chapitre, comme dans tous les précédents, la véracité de son récit ne peut plus, désormais, être suspectée.

Après avoir écrit ces lignes nous avons trouvé dans le *Journal of the Bombay Branch of the Royal asiatic Society*, juin 1861, *Appendix*, p. lxviii) une lettre de M. Freiderich, datée de Batavia, 6 octobre 1857, dans laquelle on lit :

« Vous apprendrez peut-être avec plaisir que j'ai trouvé les anciens noms réels (*the real old names*) de Java et de Soumatra dans des inscriptions provenant de ces deux îles. Ce qui avait été depuis longtemps soupçonné et *principalement indiqué par Marco Polo*, à savoir : « qu'il y avait deux îles appelées Java », est maintenant devenu une « certitude indubitable. »

« Dans la grande inscription de Pageo Rugung (Menang Kabâu, Soumatra), cette île est appelée « *Prathama Java* » (la première Java).

« Dans une inscription sur plaque de cuivre de la partie nord-est de Java (donnée par Raffles, planche 85), notre île est aussi appelée *Java Dvipa*. Maintenant nous pouvons comprendre comment Ptolémée a pu dire que Yava était riche en or. Soumatra a, en effet, une grande quantité de ce métal, mais Java n'en a point. Que toutes deux aient pu être appelées *Insulæ hordei* (en sanskrit *Yava*, « orge ») peut être expliqué par leur extrême fertilité, et Yava « hordeum », peut être pris comme prototype de toute espèce de grain (hicaliæ). Marco Polo appelle Soumatra « Giava minore », et cette expression

de Javva, que bien vous en avons conté la greigneur partie. Si vous conteray des deux isles petites qui est, l'une, appellée Gavenispola, et l'autre Necouran.

CHAPITRE CLXVI.

Cy dit de l'isle de Gavenispola et de celle de Necouran.

Quant l'en se part de l'isle de Javva (la meneur) que je vous ay conté, et du royaume de Lambry, l'en va par tremontainne entour cent cinquante milles, adonc treuve l'en deux isles, que l'une est appellée Necouran, et l'autre Gavenispola (1). Ilz n'ont nul roy, ne nul

a principalement embarrassé les savants parce que Soumatra est plus grande que Java. Mais nous pouvons expliquer cela facilement. De son temps, Java était un empire puissant, et avait subjugué presque toute la côte orientale de Soumatra, outre un grand nombre d'autres îles. Les petits royaumes de Soumatra étaient sous la dépendance de Java, et leurs princes étaient la plupart originaires de Java, comme les familles de Palembang, Jambi et d'autres le sont de nos jours. Le nom de Java est resté, et la population qui était sujette de notre Java considérait naturellement cette dernière comme étant « Java la grande » (*Mahâ-Yava*), d'où est arrivé que Soumatra est devenue « Java la mineure » ; Marco Polo ne connut certainement pas l'étendue réelle des deux Java. Je trouve aussi dans Ptolémée qu'il connut plus d'une Java. Il parle de trois îles nommées dans les cartes et les éditions de son livre : « Sabadibæ », ou « Saladibæ ». Si la première leçon est la bonne, je pense que nous avons là le même nom « Jabadiu ». S serait dans ce cas le représentant naturel de j (sanskrit *dj*), et C en grec. »

CLXVI. — (1) En suivant la direction indiquée par Marc Pol, de l'extrémité nord-ouest de Soumatra, après une navigation d'environ cent cinquante milles nautiques, on arrive aux îles Nicobar, qui sont évidemment celles qu'il nomme *Nécouran* et *Gavénispola*. La seconde n'est citée que dans notre ancienne rédaction, et dans la traduction italienne de la Crusca. Ce nom de « Gavenispola », que l'on devait prononcer *Djavenispola*, est très-vraisemblablement le même que celui de لنجبالوس *Lendjebalous* de la Relation de Soleyman, de Maçoudi et d'autres géographes arabes, lesquels, n'ayant pas l'articulation پ *p* dans leur alphabet, la remplacent par le ب *b*. D'ailleurs la description qui est donnée de ces îles ne fait que confirmer cette identité. « Près de ces îles (Er-Ramin, etc.), dit Maçoudi (traduction citée, t. I, p. 338), sont celles d'Elendjmalous, où vivent des peuples d'une figure bizarre qui marchent entièrement nus... Près de là se trouvent les îles Andaman (dont il sera question dans le chapitre suivant). Elles sont peuplées par des noirs d'un aspect étrange ; ils ont des cheveux crépus et le pied plus grand qu'une coudée. Ils ne possèdent pas de barques ; ils dévorent les cadavres que la mer jette sur leurs côtes, et traitent de même les équipages que le hasard fait tomber entre leurs mains. »

Il est dit aussi dans la Relation de Soleyman (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 8) : « Après cela viennent les îles Lendjebalous. Ces îles nourissent un peuple nombreux. Les hommes et les femmes vont nus ; seulement les femmes couvrent leurs parties naturelles avec des feuilles d'arbres, etc. »

La description de l'île de Lamory du Frère Oderic, paraît aussi s'appliquer à celle de Nécouran de Marc Pol. « De ceste contrée de Montbar, dit-il (*lieu cité*, feuillets lviij-lix), m'en allay vers midy par la mer occeau cinquante iournées. Si

seigneur; mais vivent comme beste. Et si vous di qu'ilz vont tous nuz, et hommes et femmes, que ilz ne se cueuvrent [1] de nulle riens du monde. Et sont idles [2]. Et si vous di que leurs boscages tous sont d'arbres nobles et de grant vaillance. Ilz sont de cendel [3] et de nois d'Inde [a]; et de garofles [b] et de bresil; et de pluseurs autres bonnes espices.

Autre chose n'y a qui à conter face. Pour ce nous en partirons, et vous diray d'une isle qui a nom Angamanain.

CHAPITRE CLXVII.

Cy dit de l'isle de Angamanain.

Angamanain (1) est une isle moult grant. Ilz n'ont nulz roy, et sont ydolastres, et sont comme bestes sauvages. Et si vous di que tuit li

CLXVI. — [a] Ms. C. *cendal vermeil, et de nouez d'Ynde.* — [b] Id. *giroffles.*

CLXVI. — [1] *Couvrent.* — [2] *Idolâtres.* — [3] *Sandal.*

vins en une isle qui a nom Lamory. De là perdismes la veue de la tremontane; car la terre nous en tollist la veue. En ceste isle faict si grant chault que tous y vont nuz hommes et femmes, sans riens avoir couvert. Ilz se truffoient (*moquaient*) de moy, et disoient : « Le dieu Adam fut « tout nud, et toy par ta malle volunté, te veulx « vestir. » En ce pays toutes les femmes sont communes : si que nul ne peult dire : « C'est ma femme »; mais quant une femme est accouchée d'ung enfant, elle le donne à celuy à qui elle veult de ceulx avecques qui elle a jeu. Et celuy est nommé père de celuy enfant. Le pays est tout commun; si que nul ne peult dire : « Ceste terre, « ou ceste maison est myenne ». Peu de choses ont ils en espécial (*en propre*).

« Ceste terre est tresbonne, car il y a tresgrant planté de chairs, de blez, de riz, d'or, de clous de girofles, et de tous aultres biens. Les gens y sont tresmauvais et trescruelz. Ilz menguent chair humaine. Les marchans des estranges pays y portent les enfans pour vendre. Et quant ces gens cy les ont acheptez, ilz les tuent et menguent. Plusieurs aultres choses treuve on en ceste isle, lesquelles ie n'escriptz point icy. »

Les iles Nicobar sont au nombre de trois: Nancoury (le *Nécouran* de Marc Pol), Car Nicobar ou la grande Nicobar, et la petite Nicobar. Elles sont situées dans la partie sud-est de la baie du Bengale, entre 6° et 10° de latitude nord, à peu près à une égale distance de la pointe nord-ouest de Soumatra et de la petite Andaman. Elles sont en général montagneuses. Leurs principales productions sont les noix de cocos et le bétel.

CLXVII. — (1) Nul doute ne peut exister sur l'identité de l'île nommée Angamanain par Marc Pol, avec l'une des îles اندامان Andâmân, situées au nord-ouest des îles Nicobar. La description qu'en fait Marc Pol s'accorde en général avec ce que l'on sait de ces îles Andâmân.

Le marchand arabe Soleyman les avait déjà reconnues quatre siècles avant Marc Pol. « Au-delà des îles Lendjebalous, dit-il (traduction de M. Reinaud, p. 8), sont deux îles, séparées par une mer, et nommées Andaman. Les habitants de ces îles mangent les hommes vivants; leur teint est noir, leurs cheveux sont crépus, leur visages et leurs yeux ont quelque chose d'effrayant. Ils ont les pieds longs d'environ une coudée. Ils vont nus et n'ont pas de barques.

homme de ceste isle de Angamanain ont chief comme chiens ; et dens, et yeux aussi ; car tuit semblent, de visaiges, chiens mastins

S'ils avaient des barques ils mangeraient tous les hommes qui passent dans le voisinage. »

Le F. Oderic, que nous avons cité précédemment, et qui écrivit sa *pérégrination* trente ans après Marc Pol, paraît avoir eu en vue les habitants de la même île, dans celle qu'il nomme Bacuméran, dont le nom ressemble plus à celui de Nécouran, mais dont la description qu'il en fait s'applique plutôt à celle d'Andaman.

« De ce royaulme de Campe, dit-il (*lieu cité*, feuillet lx), nous allasmes vers midy. Si trouvasmes plusieurs isles, dont l'une est nommée Bacumeran. Ceste isle a bien deux mille milliers de tour. Les gens y ont visaige de chiens comme hommes et femmes. Ilz adorent ung beuf pour dieu ; et pour ce, chascun de eulx porte sur son chief un beuf d'or ou d'argent en signe que ce beuf est leur dieu. Trestous y vont nudz et hommes et femmes et ne portent fors une touaille dont ilz couvrent leur vergogne. Ilz sont tous noirs et sont trescruelles gens en bataille. Et si ne porte riens armez en bataille fors ung grant escu qui les couvre du chief iusques aux piedz. Quant ilz preignent en bataille aucuns qui ne se peult racheter, ilz le mengeuent tantost (*aussitôt*).

« Le roi de ce pays porte en son col une rangée de grosses perles ainsi que sont unes patinostres d'ambre ; et par ces perles il compte ses oraisons ; car il fait chascun iour plus de trois centz oraisons. Le roy porte en lieu de ceptre ung grant rami qui a ung espan de long et semble estre une flamme ; c'est le plus noble et le plus précieux qui soit en tout le monde. Le Can de Cathay a trouvé seure voie à ce royaume. »

Le « collier de perles » du roi, sur lequel il fait ses « oraisons », est le « collier bouddhique » dont il sera question au chapitre 169.

Le journal *la Patrie* a publié, dans son numéro du 31 août 1863, une lettre fort curieuse de sir Robert Titler, surintendant des îles Andamans, laquelle lettre a été écrite de Port-Blair l'une de ces îles, et porte la date du 3 mai 1863. Nous en extrayons les passages suivants :

« Les îles Andamans forment un groupe important situé dans le golfe du Bengale.

« On y trouve tour à tour des montagnes larges et basses, et des jongles épaisses, où l'on ne pénètre qu'avec de grandes difficultés.

« Les terrains marécageux engendrent dans les vallées une quantité de miasmes, et une *malaria*, véritable fléau du magnifique archipel.

« On ne se doute pas des produits importants que ces îles pourraient fournir à l'industrie. Le fer et le cuivre y abondent. La faune et la flore y présentent un caractère particulier, quoiqu'on y rencontre beaucoup d'espèces qui existent chez les Birmans, à Madras, et même à Java et à Ceylan.

« Les aborigènes ne sont pas les moins curieux de ces espèces. Ils appartiennent à une race vigoureuse et trapue, aux formes épaisses, à la taille peu élevée, composée de femmes petites comme des enfants, et d'hommes qui rarement atteignent la taille de cinq pieds (un mètre soixante).

« La couleur de leur peau, d'un noir foncé, leur chevelure courte et très-laineuse, leur nez médiocrement plat, leurs lèvres assez fines, leur donnent une physionomie caractéristique, et qu ne se rencontre qu'aux seules îles Andamans. Ils vont entièrement nus, et vivent par petits groupes de vingt à trente personnes.

« Leur population s'élève à quinze ou vingt mille âmes pour tout l'Archipel.

« Leurs armes consistent en arcs et en flèches d'une grande force. Ils possèdent des canots et se bâtissent de petits hangars qui leur servent d'abris temporaires, et qu'ils abandonnent chaque fois qu'ils se transportent d'un endroit à un autre pour pêcher.

« Ils fabriquent leurs filets avec des fibres végétales, se montrent de très-habiles pêcheurs et nagent parfaitement.

« Le cochon sauvage, le poisson, les coquillages, les crustacés, les fruits des bois, constituent leur nourriture.

« Les étrangers ont beaucoup de peine à entrer en rapport avec eux, et presque toujours leur caractère faux et perfide et leur amour du vol provoquent l'effusion du sang.

« Ils sont d'une humeur enfantine, témoignent

grans. Ilz ont espiceries assez; et sont moult cruelz gens, car ilz menguent tous ceulx qu'ils pevent prendre, puis [1] qu'ilz ne sont de leurs gens. Ilz vivent de riz et de char et de lait; et si ont fruit devisés [2] des notres.

Or vous ay conté de ceste generation de gens, pour ce que bien fait à conter en notre livre. Si vous diray avant d'une isle qui a nom Seilan, si comme vous pourrez oyr.

CHAPITRE CLXVIII.

Cy dit de l'isle de Ceylan.

Quant l'en se part de l'isle de Angamanain, et on va entour mille milles par ponent, aucune chose n'y a; moins[a] vers garbin [1] adonc treuve l'en l'isle de Seilan (1), qui est tout vraiement la meil-

CLXVIII. — [a] Ms. C. *mains vers garbin.*

CLXVII. — [1] *Dès lors.* — [2] *Différents.*
CLXVIII. — [1] *Moins vers le sud-ouest.*

un goût très-vif pour la musique, aiment passionnément à chanter et à danser, imitent parfaitement les sons, et répètent ce qu'on leur dit non-seulement avec exactitude, mais encore avec la même inflexion de voix. Ils parlent une langue qui diffère totalement de tous les idiomes connus.

« Ce sont de gros mangeurs et de vrais gloutons d'une paresse excessive. »

C'est dans une des îles Andamâns que le gouvernement anglais, après la dernière révolte de l'Inde, exila le vieux roi de Delhi, poëte persan, et le dernier des souverains mongols de l'empire célèbre fondé par Baber, en 1494 de notre ère. Ce roi mourut peu de temps après sa déportation.

CLXVIII. — (1) L'île de Ceylan, située au sud-est de l'Inde méridionale, entre 5° 56′ et 9° 46′ de latitude nord, est une des îles de la mer des Indes les plus anciennement connues du monde occidental. Ce fut, au rapport de Strabon et de Pline, par les relations d'Onésicrite et de Mégasthène, compagnons d'Alexandre, que l'on eut les premières notions de cette île célèbre nommée par eux Ταπροβάνη, « Taprobane », de son nom indien *Tâmraparn'a*, « feuille cuivrée ».

Aut ubi Taprobanem Indica cingit aqua,

dit Ovide (*Pont.*, I, v, 80).

Ce nom de Taprobane est celui que les Indiens firent connaître aux Grecs; mais les indigènes de l'île, conquise 543 ans avant notre ère, selon les historiens du pays, par Widjaya (ou Widjayo, selon l'orthographe cinghalaise), venu de l'Inde, et professant le bouddhisme, la nommaient *Lankâ*, ou du moins c'est le nom qui lui est donné dans le *Raghou Wansa*, publié et traduit en latin par M. Stenzler; dans le *Ramâyana*, le plus ancien poëme épique de l'Inde, où la conquête de l'île de Lankâ est racontée. Ce nom de *Lankâ*, qui signifie « mauvais esprits », lui fut sans doute donné par les Indiens de la terre ferme, parce qu'ils croyaient l'île de Ceylan habitée par les *Rakchasâs*, ou « mauvais esprits », qui, dans la langue cinghalaise, sont nommés *yakhos* (voir

leur isle que soit ou monde, de sa grandesce. Et sachiez que elle dure bien deux mille quatre cens milles. Mais anciennement estoit greigneur, car elle duroit bien environ trois milles (milles), selon[b] ce que les bons mariniers dient de celle mer. Mais le vent de tramontainne [2] y vente si fort qu'il a fait aler une grant partie de celle soubs aigue [3]. Et celle est l'achoison [4] pourquoy elle n'est si grant comme elle fu jadis (2). Mais sachiez que de là où le vent à tramontainne[c] vient, est l'isle moult basse et toute plaine. Et quant l'en vient de haulte mer atout aucune nef, l'en ne puet veoir la terre devant ce que on est dessus [5].

Or vous conterons des fais de ceste isle. Ilz ont roy que ilz appellent Sendemain (3) ; et n'en font treuage à nul. Ilz sont ydolas-

[b] Ms. B. *selonc.* — [c] Ms. C. *de tramontane.* Le *à* de notre texte est pris dans le sens des particules *a, ab,* latines.

[2] *Du nord.* — [3] *Il l'a submergée.* — [4] *Raison.* — [5] *Avant qu'on soit arrivé sur ses côtes.*

le *Sidath Sangarawa, a Grammar of the Singhalese language*, translated into english by James de Alwis, Colombo, 1852, p. 14). Dans le « Mahawanso », traduit du cinghalais par M. G. Turnour (Ceylan, 1837), il est dit (p. 47) : « Ce « prince (Widjayo) débarqua dans la partie nom- « mée *Tambapan'n'i* (Tâmraparn'in) de cette « terre de Lankâ, le jour même que le succes- « seur (du premier Bouddha) se retira sous l'ar- « bre *sala* (*shorea robusta*, Wilson) pour obte- « nir le « nibbanam » (*nirwân'a*, l'« extinction « finale des douleurs terrestres »).

« Widjayo, le fils de Sihabâhou (« bras de lion »), roi de la contrée de Lala, accompagné de sept cents compagnons, est débarqué à Lankâ. »

Comme ce prince indien était fils d'un roi que l'on nommait « bras de lion », et que ce prince tua lui-même un lion que l'on disait être son pere, il fut nommé *Sihâla* (en cinghalais *Sihalò*, « le tueur de lion »), et l'île dont il devint le souverain fut nommée, depuis sa conquête par les habitants du pays : *Sihalâ*, en sanskrit : *Sinhalâ*, « l'île du tueur de lion », d'où est venu le nom de Seilan, Ceylan, et ses nombreuses variantes.

(2) Cette opinion d'une diminution d'étendue de l'île de Ceylan, par les envahissements de la mer, n'est pas seulement propre aux navigateurs ou mariniers dont parle Marc Pol ; elle se trouve consignée dans les livres historiques de Ceylan qui font remonter cet envahissement, ou plutôt la submersion par la mer, d'une grande partie de l'île, 2387 ans avant notre ère. « Antérieurement à cet événement, dit le major Forbes (*Eleven years in Ceylon*, London, 1840, t. II, p. 257), Lankâ est dite avoir 5120 milles de circonférence ; et il s'ensuivrait, d'après cette assertion, que l'île aurait été alors réduite à 2992 milles. Par de nouveaux envahissements de la mer, sous le règne des Pânduvâs (ou fils de Pandou, fondateurs du royaume des Pandions, qui régnèrent de 504 jusqu'à 474 av. J.-C.), et ensuite, par une calamité plus grande qui arriva sous le règne de Dewenipiatissa (dans le troisième siècle avant notre ère), Ceylan fut réduite à 928 milles de circonférence, que les ouvrages topographiques cinghalais assurent être l'étendue actuelle de l'Ile (la circonférence de Ceylan est d'environ 800 milles). On peut induire, de certains passages du Ramâyana, que l'île de Mainaca, à l'ouest de Mânar, est descendue au-dessous du niveau de l'Océan, ou a été submergée avant même l'ère de Rama, mais que la tradition avait alors conservé le nom de cette île ainsi que le sort qu'elle avait subi. »

(3) Le roi qui régnait alors à Ceylan était, selon les livres cinghalais (extraits par G. Tur-

tres et vont tous nuz fors qu'ilz cueuvrent leur nature. Ilz n'ont nulz blés, mais ris et suseman [6], de quoy ilz font huylles. Ilz vivent

[6] *Sésame.*

nour, dans son *Epitome of the History of Ceylan*) était *Kalikâla Sahitya Sargwajnya*. Il commença son règne l'an 1809 de l'ère bouddhique de Ceylan (1267 de notre ère). Il compléta la conquète de l'île; mais, la 11[e] année de son règne (en 1277), l'île fut envahie par une armée de Javakou (appellation générale des Malais), sous le commandement de Tchandrabanou, lesquels furent repoussés par Wîrabahou, parent du roi. Celui-ci attira dans l'île le célèbre prêtre bouddhique Dharmarkirtti, de Tambaratta. Il fonda la ville de Sriwardanapoura, dans les Sept Korlis, et y fit transporter les reliques de Dadala. Il améliora les communications intérieures de l'île, en construisant beaucoup de ponts qui sont tous nommés : le plus grand ayant deux cent quatre-vingts coudées (58 mètres) de longueur, pour communiquer avec Sâlâgama ; le second en grandeur jeté sur le Kallou-ganga, de quatre-vingt coudées de long (40 mètres), sur la route qui conduit du Pic-d'Adam à Bentotte. Tchandrabanou envahit une seconde fois l'île de Ceylan, mais il essuya encore une défaite signalée.

Sous le règne de ce prince, la grande chronique connue sous le nom de « Mahâvanso » fut continuée par Dharmakirtti, du règne de Maha Sen jusqu'à cette époque.

Le nom de *Sandemain* (comme il est écrit dans nos trois mss.) paraît être une épithète ou appellation, (comme *Soudhamma*, « de grande vertu ») de *Sargwadjnya* l'un des noms du roi qui régnait alors.

On a vu ci-dessus que le Bouddhisme avait été introduit dans l'île de Ceylan, avec un conquérant bouddhiste, dès l'année 543 avant notre ère. Comme cette religion originaire de l'Inde fut aussi introduite en Chine dès le milieu du premier siècle de notre ère, l'île de Ceylan fut connue des Chinois de très-bonne heure, par les relations des pèlerins chinois bouddhistes qui visitèrent cette contrée. Fa-hien s'y rendit vers l'an 400 de notre ère ; il lui a consacré un assez long chapitre de sa *Relation*, traduite par M. Abel Rémusat (*Foĕ kouĕ ki*, ou *Relations des Royaumes bouddhiques*, Paris, 1836, in-4°, p. 38), où l'île est nommée : le « Royaume des Lions ». Nous avons traduit nous-même et publié dans le *Journal asiatique* de Paris (année 1836, t. I, p. 400 et suiv.) une Notice sur le même pays, tirée du grand ouvrage de Ma Touan-lin (*Wên hièn thoûng khâo ;* k. 338, fol. 26), que nous croyons devoir reproduire ici, à cause des faits historiques qui s'y trouvent consignés.

獅子國 *Ssé tsè kouĕ*, le « Royaume des Lions ou du lion ». Ce royaume a été connu pour la première fois du temps des Tçin orientaux (de 317 à 420 de notre ère). C'est un royaume qui n'est pas éloigné du *Thien-tchu* (ou de l'Inde). Il est situé au milieu de la mer occidentale ; son étendue du nord au sud est d'environ deux mille *li* (ou 200 lieues de 25 au degré). Il produit un grand nombre de choses précieuses qui procurent beaucoup de profits à ceux qui les exploitent. Il n'y a aucune différence entre l'hiver et l'été. On y sème les cinq sortes de grains, sans avoir besoin de se conformer à des saisons prescrites et limitées.

« Ce royaume n'était pas anciennement habité par des êtres humains ; il n'y avait que des démons et des génies (ou des esprits en général); des dragons ou grands serpents y faisaient leur séjour. Les marchands des autres royaumes entretenaient avec eux un commerce d'échange, sans qu'ils pussent voir leur figure. Seulement, des pierres précieuses étaient mises en évidence comme équivalent (*k'án*) du prix que les génies attachaient aux marchandises. Les marchands, d'accord sur le prix (*i kiá*), les recevaient (en échange de leurs articles de commerce).

« Les habitants des autres royaumes entendirent parler des délices de cette terre ; c'est pourquoi ils s'y rendirent en foule pour s'en emparer. Quand il y en eut un nombre suffisant, le pays devint un royaume puissant ; les habitants purent alors apprivoiser les esprits et se débarrasser des lions. C'est de là que lui est venu son nom d'île « du lion tué » (*Sinhala*, ou *Singhala*).

de char et de lait, et ont vin de ces arbres que je vous ay dit autrefois. Et si ont de bresil moult le meilleur du monde.

« Les mœurs et coutumes (de ce royaume) sont les mêmes que celles des *Po-lo-men* (ou Brahmanes) ; mais ils pratiquent avec un grand zèle la loi de *Fŏ* (ou Bouddha). Ce fut dans les années *i-hi* de *Ngan-ti* (405-419 de notre ère) que des ambassadeurs furent envoyés pour la première fois (en Chine) pour offrir une statue de *Fŏ*, en pierre de *yu* (ou jade), haute de quatre pieds deux dixièmes, brillant de cinq couleurs différentes. Sa forme était si bien exécutée, qu'on ne l'aurait pas crue l'œuvre d'un artiste. Pendant les deux dynasties Tçin et Soung (397-477), elle se trouvait dans le temple *Wă-kouân* (du « maître de la poterie ») de *Kien-kang* (aujourd'hui *Kiang-ning-fou*, ou *Nan-king*).

« La cinquième des années *youan-kia* de Wen-ti des Soung (428 de notre ère), le roi de ce royaume, nommé *Tcha-tcha Mo-ho-nân* (le *Radja*, « Roi », *Maha-nâma* (« nommé le Grand ») envoya un ambassadeur offrir un tribut. La premiere des années *ta-thoung* de Wou-ti, de la dynastie des Liang (en 529), un roi postérieur : *Kia-ye Kia-lo-ho-li-ye* (*Kirti Séna*, de 523 à 532) envoya aussi un ambassadeur offrir un tribut.

« La troisième des années *tsoung-tchang* des Thâng (670), un ambassadeur fut encore envoyé pour apporter un tribut. Dans le commencement des années *thien-p'ao* (en 742), *Chi-lo-mi-kia* (*Sîla* ou *Çilaméga*, fils du roi Aggrabodhi, qui s'était révolté contre son père, régnant depuis 729, et qui lui succéda en 769), envoya de nouveau un ambassadeur offrir des tributs consistant en grosses perles, en pierres précieuses, en franges de filigranes d'or, en dents d'éléphants et en étoffes de fine laine blanche. »

Les communications de Ceylan avec la Chine, rapportées par Ma Touan-lin dans la notice qui précède, sont confirmées par les histoires officielles. On lit dans les « Fastes universels » (*Li taï ki sse nien p'ao*, k. 46, fol. 36), sous l'année 428 de notre ère :

« *Sse-tse*, « Royaume des Lions ». Le roi *Tcha-li Ma-ho* (le « *Kchatriya Maha* », le même roi que ci-dessus, mais dont le nom a été altéré) envoie un ambassadeur présenter une supplique et apporter un tribut aux Soung. — Cette même année, le roi du royaume bouddhique de *Kia-pi-li* (Kapila), dans l'Inde, nommé *Yüe-ngaï* (le bien-aimé de la lune, *Tchandra-nanda* ou *Tchandra-srî*) envoya aussi un ambassadeur offrir une supplique et apporter un tribut aux Soung. » (*Ib.*, fol. 35 v°.)

Ces relations, toutefois, entre les rois de Ceylan et les empereurs de Chine étaient plutôt religieuses que politiques ; c'était leur communauté dans la croyance bouddhique qui les faisait naître.

On trouve dans la « Géographie générale historique de Siu » (k. 3, fol. 10 et 11) la notice suivante sur *Si-lân* ou Ceylan :

« *Sĭ-lân* est située au sud-est du *Yin-tou* (Inde méridionale) ; c'est une île au milieu de la mer, qui a mille *li* (100 lieues) et plus de circonférence. Dans le milieu de cette île, il y a une chaîne de montagnes dont un pic est fort élevé. Elle s'abaisse beaucoup en se rapprochant de la mer. Le climat est sujet à de grandes pluies et à de nombreux orages mêlés de tonnerre. Les montagnes et les rivières y sont d'une beauté extraordinaire ; les fleurs et les arbres y abondent et forment partout comme des broderies. La voix des animaux, qui les peuplent, y est comme joyeuse et agréable à entendre. L'air y est si pur, si brillant, qu'il porte à la mollesse et au repos. Dans les forêts il y a beaucoup d'éléphants ; les habitants du pays s'en servent pour monture, comme de bœufs et de chevaux. Toute la population pratique la religion de Fŏ (Bouddha). On dit que Fŏ est né dans cette contrée, et qu'il y passa une grande partie de son enfance.

« Les produits de la terre ne suffisent pas pour nourrir les habitants, qui recourent pour leur subsistance aux différentes populations de l'Inde. Les montagnes produisent des pierres précieuses. Les côtes de la mer produisent aussi des perles d'un éclat très-pur. L'écorce du cannellier (*koueï*, *cinnamomum*), qui y croît (la « cannelle » du commerce), est la plus estimée de toutes, et est bien supérieure à celle de l'ouest de Macao.

« Les *P'ou-tao-ya* (Portugais), s'étant emparés

Or vous lairay à conter de ces choses, et vous diray la plus precieuse chose qui soit ou monde. Car sachiez que en ceste isle treuve l'en les rubis, et en nulle autre contrée [d] du monde ne croissent, fors que en ceste isle. Et si y treuve l'en les saphirs aussi et les scopaces [7], et les amastites [8] et de maintes autres pierres precieuses (4). Et si a, le roy de ceste isle, un rubis le plus bel et le plus gros qui soit ou monde ; et vous diray comment il est fait. Il est long bien une grant paume [e], et bien gros tant comme est gros le bras d'un homme. Il est la plus resplendissans chose du monde à veoir ; et n'a nulle tache. Il est vermeil comme feu. Il est de si

[d] Ms. A. *nul autre port.* — [e] Ms. B. *paulme.*

[7] *Topazes.* — [8] *Améthystes.*

d'une baie de cette île (en 1505), y établirent un port de commerce (*poù-théou*) ; mais les *Hô-lân* (les Hollandais) le leur enlevèrent (en 1656).

« La première année *kïa-king* (1796), les *Yng-kï-lï* (les Anglais) en chassèrent les *Hô-lân* et accaparèrent toutes les côtes de l'île. A cette même époque, un homme cruel et tyrannique (*thsân-hoù*), qui régnait dans l'île, avait perdu le cœur du peuple ; sa capitale était sur le bord de la mer et se nommait *Ko-lun-po* (Colombo). Les *Yng* (les Anglais) s'étant emparés successivement du gouvernement, ce chef se retira dans l'intérieur de l'île et y mourut. Toute l'île alors devint la possession des Anglais (*Yng*). Ceux-ci fortifièrent l'ancienne capitale, qui a été le lieu choisi par eux pour y réunir leurs vaisseaux de guerre et leurs troupes. Elle se nomme maintenant *Ting-ko-ma-li* (Trincomaly). »

Le lecteur aura sans doute remarqué la clarté et la précision de cette notice de l'écrivain chinois, sur un pays qui lui était étranger. Le dernier souverain de Ceylan dont il y est question se nommait *Srî Vikrâmâ Râdja Singha* (« le lion roi puissant et vénéré »), déposé par les Anglais en 1815, après dix-sept ans de règne, et mort en prison à Vellore, en 1832.

La Géographie impériale (section des « Pays étrangers ») donne aussi une notice sur Ceylan, que le défaut d'espace nous empêche de traduire ici. Il y est dit que les habitants de cette île pratiquent la religion de *Che* (*S'akya-mouni* ou Bouddha), qu'il leur est défendu de manger de la chair de bœuf, que l'air y est constamment chaud (*tchâng choù*), et que le sol produit en abondance du *riz* et d'autres grains. Quant aux productions naturelles, les « perles », le « corail », des « pierres précieuses de toutes couleurs », le « cristal », le « bois de sandal », le « soufre », y sont énumérés.

(4) « Il y a aussi, dit Ribeyro (*Histoire de l'île de Ceylan*, trad. française, p. 9), dans les royaumes de Ceita-Vaca, de Dina-Vaca, de Candy, d'Uva et de Cotta, beaucoup de mines très-riches ; on en tire des *rubis*, des *saphirs*, des *topazes* d'une grandeur considérable ; il y a beaucoup de cardamome dans le royaume de Candy ; il y vient si grand et si gros, que six cardamomes de Cananor n'en égalent pas un de Ceylan. On trouve encore dans cette île beaucoup de bois de *brezil*, que l'on appelle dans les Indes *sappan*, et que l'on y estime extraordinairement : on tire tous les ans du seul royaume de Cotta plus de mille bateaux, chacun de soixante tonneaux, d'un certain sable dont on fait un très-grand débit dans toutes les Indes.

« On sait combien le Mogol, les rois de Pégu, de Siam, les autres rois des Indes, estiment les éléphants de Ceylan.

« Le poivre qui croît dans cette île se vend beaucoup plus cher que celui des autres pays. »

grant value que à paines le pourroit on paier de monnoie. Et sachiez que le grant Kaan y envoya ses messages et lui manda que, par courtoisie, il lui vendist ce rubis et qu'il l'en prioit moult ; si qu'il lui feroit donner pour celluy rubis [f] la value d'une cité ou tant comme il vouldroit.

Le roy [g] lui respondi que pour nulle chose du monde il ne le vendroit, pour ce qu'il fu à ses ancestres (5).

Ilz ne sont pas gens d'armes, ains sont chetif et vil. Mais quant ilz ont besoings de gens d'armes, si les ont d'une autre contrée qui sont Sarrasins (6).

Encores sachiez qu'il y a en ceste isle de Seilan une moult haulte montaigne ; et est droite, et si roiste [9] que nulz ne puet monter dessus, fors que en ceste maniere que ilz ont fait prendre pluseurs chaines de fer grans et grosses, et si ordonnées que par ces chaines montent les hommes là sus (7). Et vous di que ilz dient que

[f] Ms. B. *rubin.* — [g] Id. *li roys.*

---

[9] *Roide.*

(5) On doit supposer que c'est Marc Pol lui-même (dont le pere et l'oncle étaient de grands négociants en pierres précieuses, voir chap. I et II, p. 6 et 7), qui, dans l'une de ses missions, fut chargé par le grand Khaân de cette négociation, dont le caractere du souverain mongol et la véracité bien démontrée de Marc Pol ne permettent pas de douter. La description enthousiaste qu'il fait dudit rubis ne peut être que celle d'un témoin oculaire.

(6) La partie qui suit de ce chapitre, concernant encore l'île de Ceylan, se trouve séparée dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris, où il forme le 178[e] chapitre, la partie qui précède formant le 173[e]. Le texte italien de la Crusca, qui est une traduction du précédent, forme aussi de cette seconde partie un chapitre à part, le 153[e]. Il en est de même dans Ramusio. Cette dernière disposition, qui n'avait pas de raison d'être, et qui était évidemment une erreur des premiers copistes, ne se trouve pas dans les trois manuscrits de notre rédaction, dans laquelle le réviseur (très-probablement Marc Pol lui-même, puisque c'est la *copie* donnée par lui à Thiébault de Cepoy), a réuni en un seul chapitre tout ce qui concernait l'île de Ceylan.

(7) Ces chaines pour s'aider à monter sur le « pic d'Adam » existent encore aujourd'hui; on peut les voir figurées dans une vignette de l'ouvrage du major Forbes (*Eleven years in Ceylon*, t. I, p. 178), qui représente ce même pic, dont il fit l'ascension, et qu'il décrit ainsi :

« Du tombeau du pèlerin, nous pouvions apercevoir nos guides portant leurs sacs de nuit et leurs provisions nécessaires, qui ne s'aidaient nullement, même aux endroits les plus escarpés, du secours des chaines, dont ils peuvent se passer par suite d'une longue habitude qu'ils ont de gravir ainsi le pic, n'ayant point de chaussures à leurs pieds.

« Poursuivant notre route, le passage devint très-escarpé, et deux ou trois chaines nous prêtèrent leur assistance, dont, quoique utile, nous aurions pu nous dispenser, lorsque nous arrivâmes tout à coup à un endroit où nous fûmes obligés de tourner à gauche sur le bord d'un redoutable précipice. Mes sentiments, à cet en-

sur ceste montaigne est le monument d'Adam notre premier pere; et ce dient, les Sarrasins. Et les ydolastres[h] dient que c'est le monument du premier ydolastre[h] du monde, qui ot[10] nom *Sagamoni borcam*[i] (8), et tiennent que il feust le meilleur homme du monde,

[h] Mss. A. et B. — [i] Ms. A. *Sergamon borcam*. Ms. B. *Sagamon borcam*. Ms. C. *Sargamonyn borcam*.

[10] *Eut*.

droit, auraient pu être sublimes, puisqu'on assure que la terreur en est une des plus grandes sources; ils ne furent certainement pas agréables pour moi. Mais, les refoulant aussitôt en moi-même et saisissant fortement les chaînes de fer, en peu de minutes j'arrivai au sommet. Les accidents pour ceux qui gravissent ce point si escarpé ne sont pas aussi communs que l'on pourrait s'y attendre, grâce à l'active intrépidité des guides, avec le secours desquels plusieurs dames ont accompli cette ascension; et même un prêtre âgé y a été porté dans un léger palanquin.

« La hauteur du pic est de 7,420 pieds au-dessus du niveau de la mer; et son sommet, d'une forme elliptique, ayant 70 pieds en longueur sur 30 en largeur, est entouré d'un mur de 5 pieds de hauteur. A l'intérieur de ce mur un espace uni, d'une largeur irrégulière, est ménagé tout autour, et le centre est occupé par l'aiguille ou sommet de la montagne, qui est une roche de granit solide d'environ neuf pieds de haut, dans le point le plus élevé; c'est sur ce pic qu'est le *Srí Pada* (l'« empreinte du pied sacré »).

« Probablement *Samana* (d'où *Samanta-kouta* et *Saman-ala*), dont la montagne et le Pic portent le nom, pourrait avoir un droit de priorité; mais le Sri Pada est maintenant considéré par les bouddhistes comme une trace commémorative de Gautama Bouddha; les Mahométans prétendent que c'est celle d'Adam; et les habitants du Malabar, ainsi que d'autres Hindous, soutiennent que ce fut Siva qui imprima là une faible exagération de son pied divin. Cette empreinte révérée a 5 pieds 7 pouces de longueur sur 2 pieds 7 pouces de largeur; et la très-légère ressemblance que cette empreinte porte avec la forme d'un pied est donnée par une bordure en plâtre coloré qui ressemble au rocher. »

L'histoire officielle des *Ming* (*Ming sse*), citée dans la Notice sur « Ceylan », de la grande Géographie impériale, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici tout entière, dit : « Sur le rocher de la montagne en question (le Pic d'Adam) il y a une « empreinte de pied » (*tsoŭ-tsĭ*) à laquelle on donne trois pieds de long (*tcháng sán tchĭ hiu*). Les anciens ont dit que Fó vint de *Thsouï-lán-soù* (« petite île de *Tsóuï-lán* ») sur ce rocher, pour y laisser l'empreinte de son pied. C'est pourquoi cette empreinte de pied existe depuis si longtemps. Au milieu de cette empreinte il y a une légère couche d'eau, qui ne se dessèche ni ne tarit pendant les quatre saisons de l'année. Tous ceux qui sont à la portée y trempent leur main pour en bassiner leurs yeux et laver leur visage, disant que l'eau de Fó purifie et enlève toutes les souillures. Au bas de la montagne il y a un temple de bonzes (*Séng ssé*) qui disent posséder le véritable corps de *Che-kia* (Bouddha). Il est étendu couché sur un lit; à ses côtés sont des dents de Fo avec des *che-li* (en sanskrit *s'arîrá*, « reliques », parcelles d'un corps). Selon une tradition conservée, c'est là le lieu où Fó se serait absorbé dans le *Nĭ-pán* (en sanscrit *nîrván'a*, « cessation de tout souffle »). Le trône sur lequel sa statue est placée le représentant assis est comme englouti au milieu des parfums de toutes sortes dont elle est entourée et des ornements de toutes natures en pierres précieuses de toutes couleurs dont elle est chargée, etc. »

(8) Ce nom est hybride; la première partie, *Sagamoni*, est la transcription exacte du nom de Bouddha, en sanscrit *S'âkyamouni*, « le saint religieux de la famille royale de *S'akya* », auquel Marc Pol a joint le terme mongol *bourkhan*, qui signifie *Dieu*, *être divin*, et quelquefois seulement *saint*. D'après les récits qu'on fit à Marc

et que il fu saint selon leur usage[i]. Et fu filz, selon leur dit, d'un leur roy grant et riche. Et fu de si bonne vie que il ne voult[ii]

i Ms. C. *usance* (manière de voir).

---

ii *Voulut.*

Pol du culte rendu à *S'âkya mouni*, et de la vénération que professaient pour lui ses sectateurs, il a ajouté à ce nom celui de *bourkhan*, « Dieu » en mongol, langue qui lui était familière. Il a écrit ce nom avec la terminaison *m*, comme celui de Khaân par *Kaam*, parce que cette finale représentait pour lui le même son que le *n* dans notre mot *an*.

Tous les écrivains musulmans qui ont parlé de Ceylan n'ont pas manqué de rapporter la tradition propagée chez eux de « l'empreinte du peid d'Adam » conservée sur le pic qui porte ce nom. On lit dans la « Chaine des chroniques » ou « Relation du voyageur Soleyman » (t. I, p. 5 de la traduction de M. Reinaud) : « La dernière de ces îles (de l'Inde, en venant de Chine) est Serendyb (un des noms de Ceylan, de *S'rî Râma*, « Bienheureux Râma », et *dwîpa*, « île »; île du héros du *Râmâyana*, qui, selon *Valmîkî*, fit la conquête de l'île de *Lankâ* (ou Ceylan), sur la mer de Herkend (l'Inde) ; c'est la principale de toutes. Auprès de Serendyb est la pêcherie des perles. Serendyb est environnée tout entière par la mer. On remarque dans l'île une montagne appelée *Al-rohoun*, sur laquelle fut jeté Adam ; sur lui soit la paix! *La trace de son pied* est marquée sur le roc qui couronne la montagne, gravée dans la pierre, à son sommet. On n'y remarque qu'un seul pied; il est dit qu'Adam plaça son autre pied dans la mer. On ajoute que le pied dont la trace est empreinte au haut de la montagne est d'environ soixante et dix coudées de long (!). Autour de cette montagne est la mine de rubis rouges et d'hyacinthes. L'île est grande et large, et elle produit de l'aloès, de l'or et des pierres précieuses. »

On lit aussi dans la Relation d'un autre voyageur arabe, Ibn Batoutah, postérieur à Soleyman d'environ cinq cents ans (la rédaction du voyage de ce dernier ayant eu lieu, selon M. Reinaud, en 851 de notre ère, et celle du premier vers 1351), une description du « pied d'Adam » que nous ne pouvons nous empêcher de citer, en employant la traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti (*Voyages d'Ibn Batoutah*, t. IV, p. 181) : « La marque du noble pied, celui de notre père Adam, se voit dans une roche noire et haute et dans un endroit spacieux. Le pied s'est enfoncé dans la pierre, de sorte que son emplacement est tout déprimé; sa longueur est de onze empans. Les habitants de la Chine y vinrent jadis (*); ils ont coupé dans la pierre la place du gros orteil et de ce qui l'avoisine (**), et ont déposé ce fragment dans le temple de la ville de Zeitoûn (*Tseu-thoung* ou *Thsiouen-tchéou*), où ils se rendent des provinces les plus éloignées. Dans la roche où se trouve l'empreinte du pied, on a creusé neuf trous, dans lesquels les pèlerins idolâtres déposent de l'or, des pierres précieuses et des perles. »

Le même voyageur parle aussi des *chaînes* dont se servent les pèlerins (et les curieux) pour arriver au sommet du pic : « Les anciens, dit-il (*Ib.*, p. 180), ont taillé dans le roc des espèces de degrés, à l'aide desquels on monte ; ils y ont fiché des pieux de fer, auxquels *on a suspendu des chaînes*, afin que celui qui entreprend l'ascension puisse s'y attacher. Ces *chaînes* sont au nombre de dix, savoir : deux au bas de la montagne, à l'endroit où se trouve la porte; sept contiguës les unes aux autres, après les deux premières; quant à la dixième, c'est *la chaîne de la profession de foi* (musulmane), ainsi nommée parce que l'individu qui y sera arrivé et qui regardera en bas de la montagne sera saisi d'hallucination, et, de peur de tomber, il récitera les mots : « J'atteste qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète. »

(*) Ce furent probablement les ambassadeurs envoyés par Khoubilaï-Khaân, et dont il est question dans ce chapitre de Marc Pol.

(**) C'est là probablement la cause de la déformation actuelle de l'empreinte du pied, qui, selon M. Forbes (note ci-dessus), a été restaurée avec du plâtre auquel on a donné la couleur de la pierre même dans laquelle se trouve l'empreinte en question.

oncques entendre aus choses mondaines, ne ne voult[12] estre rois. Et quant son pere vit qu'il ne voult estre rois, ne qu'il ne vouloit à

[12] *Voulut.*

Ce n'est pas seulement à Ceylan que les bouddhistes révèrent une empreinte du pied de Bouddha. Colebrooke a publié une inscription sanskrite (*Miscellaneous Essays*, t. II, p. 315) trouvée dans un temple de la secte des Djainas, dans le Béhar méridional, qui consacre le souvenir de l'érection dans ce même temple d'une tablette portant l'*empreinte* du pied de « Gautama Swâmi (Bouddha), » dont les chrétiens de l'Inde ont fait, depuis, l'empreinte du pied de saint *Thomas*, l'analogie du nom se prêtant à cette supposition.

L'une des plus anciennes mentions historiques de l'empreinte du pied de Bouddha dans l'île de Ceylan est celle de *Fa hien*, dont la *Relation des royaumes bouddhiques* (*Foë koue ki*) a été traduite du chinois par M. Abel Rémusat (Paris, 1836). On y lit au chapitre contenant la « Description du royaume des Lions (p. 332 et suiv.) : « Quand Foë vint dans ce pays, il voulut convertir les mauvais dragons. Par la force de son pied divin, il laissa l'*empreinte d'un de ses pieds* au nord de la ville royale, et l'*empreinte* de l'autre sur le *sommet* d'une montagne. Sur le vestige qui est au nord de la ville royale, on a bâti une grande tour haute de quarante *tchang* (147 mètres). Elle est ornée d'or et d'argent, et les matières les plus précieuses sont réunies pour former les parois. On a encore construit une *Seng kia lan* (« monastère bouddhique ») qu'on nomme la *Montagne sans crainte*. Il y a cinq mille religieux. On y a élevé une salle à Foë, avec des ciselures d'or et d'argent. Parmi toutes les choses précieuses qu'on y voit, il y a une image de jaspe bleu, haute de deux *tchang* (7 m. 36 c.); tout son corps est formé des sept choses précieuses; elle est étincelante de splendeur et plus majestueuse qu'on ne saurait l'exprimer. Dans la main droite elle tient une perle d'un prix inestimable...

« Dans la ville on a encore construit un édifice pour une *dent* de Foe; il est entièrement fait avec les sept choses précieuses... La *dent* de Foe est communément exposée au public au milieu de la troisième lune. Dix jours auparavant, le roi ayant choisi avec soin un grand éléphant, envoie un prédicateur qui, revêtu d'habits royaux et monté sur l'éléphant, frappe du tambour et déclame en disant : « *Phou-sǎ* « (Bouddha), dans le cours de trois *A seng ki* « (l'*asankhya*, « le nombre incalculable », équivalant à « cent quadrillions ») a pratiqué des « austérités, sans ménagement pour son corps « et sa vie. Il a abandonné la reine son épouse ; « il s'est arraché les yeux pour les donner à un « homme ; il s'est coupé la chair pour racheter « un pigeon ; il a sacrifié sa tête pour faire l'aumône ; il a jeté son corps à un tigre affamé, « et n'a pas épargné la moelle de ses os. C'est « ainsi, par des austérités de cette espèce, et en « pratiquant des macérations pour tous les êtres « vivants ; c'est ainsi qu'il est devenu Foë. Pendant quarante-neuf ans qu'il fut dans le siècle, il prêcha la loi et convertit par la doctrine. Ceux qui n'étaient pas fermes, il les a « affermis ; ceux qui ne connaissaient pas de « règles, en connurent. Tous les êtres vivants « étant ainsi sauvés, il entra dans le *Ni-houan* « (le *Nirwân'a*). Depuis le *Ni-houan*, il s'est « écoulé 1497 ans (*). Quand les yeux du Siècle « furent éteints, tous les êtres vivants éprouvèrent une grande douleur. » Dix jours après, la *dent* de Foé est portée à la chapelle de la *Montagne sans crainte*. »

Pour de plus amples informations sur cette *relique* de Bouddha et sur ses vicissitudes, on peut consulter un curieux article de M. Turnour intitulé : *The Tooth relic of Ceylon*, inséré dans le *Journal of the Asiatic Society of Calcutta* (vol. VI, p. 859 et suiv.), où il établit, d'après des inscriptions et d'anciens ouvrages cinghalais, écrits primitivement en *élu* (ou *ilou*, qui était le dialecte primitif des écritures bouddhiques de l'île de Ceylan), que la relique en question fut apportée à Ceylan la neuvième année du règne

(*) Fa-Hien se trouvant à Ceylan de 410 à 412 de notre ère, il en résulterait que la mort de Bouddha serait reportée à 1083 ou 1085 avant notre ère.

nulle chose entendre, si en ot [13] moult grant ire, et l'assaya [14] avant de grans promesses. Mais il n'en vouloit riens ; si que le pere en avoit moult grant douleur ; et d'autre part aussi [k] pour ce que il n'avoit nulz autres filz que lui, à qui il peust laissier son royaume apres sa mort. Si pensa le roy, et fist faire un grant palais, et leans [15] fist mettre son filz, et le faisoit servir à moult de pucelles les plus belles que il povoit oncques trouver. Et leur commanda que elles jouassent avecques lui toute jour et toute nuit, et que elles chantassent et dansassent devant lui, à ce que son cuer se peust traire [16] aux choses mondainnes. Mais tout ce n'y valoit riens ; car il disoit qu'il vouloit aler cerchier celluy qui ne mourra jamais ; et que il veoit [17] bien que chascun qui est en ce monde convenoit mourir ou jeune ou viel (9). Si ne fist autre chose une nuit, fors que pri-

[k] Ms. B. *assy.*

---

[13] *Eut.* — [14] *L'assaillit, le tenta, l'obséda.* Le ms. C. porte : *l'essaia.* — [15] *Là.* — [16] *Attirer, laisser prendre.* — [17] *Voyait.*

de *Sirimégha-wanno*, qui s'étendit de l'année 302 de notre ère à l'année 330, ce qui donne la date de 310. Par une circonstance singulière, M. Turnour s'est trouvé gardien officiel de ladite *dent*, pour le gouvernement anglais, depuis l'année 1828 jusqu'à sa mort ; et en 1837, l'exhibition solennelle de ces mêmes reliques avait eu lieu trois fois sous sa conservation.

(9) L'auteur de notre rédaction, ou son copiste, a omis ici un passage qui se trouve dans le texte de la Société de Géographie (p. 216), passage d'autant plus important, au point de vue historique et philologique, qu'il se trouve presque avec les mêmes termes dans les ouvrages bouddhiques, entre autres dans le *Lalita-vistâra*, qui est, en sanskrit, l'histoire légendaire de Bouddha. Voici ce passage (p. 216 ; et ms. fol. 85 v°) :

« E si voz di q'il estoit si delire (*studieux*) da-« moisiaus qe il ne estoit unques osi (*sorti*) dou « palais, ne ne avoit unques veu home mort, « ne nul autres qe ne fust sain de sez membres : « car le paire (*père*) ne laisoit aler nul vians « (*voyageur*) en nul desert homes devant lui. « Or avint qe cestui damesiaus chevauchoit un « ior por mi la vie, et adonc vit un home mort. « Il en devint tout esbaïs con celui que jamès « n'en avoit veu nulus. Il demande maintenant « à celes qe avec lui estoient qe couse ce estoit « (*quelle chose c'etait?*), et celz le distrent qe « ce estoit un ome mort. Comant, feit le filz au « roi, donc morent tuit les homes? Oïl, voire-« mant, font celz. Adonc ne dit ren le damoi-« saus, e quevauche avant moult pensif. Et « après ce ne ot chevauchés grament q'il ot « trové un mout vielz ome qe (ne) poit aler, et ne « avoit dens en boche, mès les avoit tuit perdu « por grant veillesse. Et quant les filz au roi vit « cellui viel, il demande qe chouse ecelui estoit, « et por coi (*pourquoi*) il ne puet aler ; et celz « qe o (*avec*) lui estoient li distrent qe por veil-« lesse ne se poit aler, e por veillesse a perdu « les dens. Et quant le filz au roi ot bien en-« tandu dou mort et dou vielz, il se torne à son « palais et dit à soi meesmi qe il ne demorent « plus en ceiste mauveis seicle (*siècle, monde*), « mès dit qu'il ira chercier celui qe ne muert « jamès, et celui qe le ot fait. »

Quel naïf et admirable récit !

La version latine de la Société de Géographie (p. 450) reproduit ainsi ce même passage :

veement se party du palais, et s'en ala aux grans montaignes et moult desvoiables. Et illec [1] demoura moult honnestement, et

[1] Ms. A. *illeuc.*

« Et iste tantum steterat reclusus in domo quod « nunquam viderat aliquem mortuum nec ali- « quem infirmum sive malatum. Contingit au- « tem quod quodam die, cum rex equitaret cum « isto filio suo, et filius videret portari quemdam « hominem mortuum, cum multitudine magna « plorantium, tunc dixit patri suo : Pater, quid « est hoc? Et ille dixit quod erat unus homo « mortuus; et ille totus obstupuit, et dixit ite- « rum patri : Pater, numquid omnes homines « moriuntur? Et pater dixit quod sic, et filius « nichil dixit, nisi quod totus remansit cogita- « tivus. Sed cum equitaret ulterius, invenerunt « quemdam senem qui non poterat ambulare et « perdiderat omnes dentes. Et filius reversus est « ad palatium suum (*), et dixit quod nolebat « morari ulterius in isto mundo maligno; sed « dixit quod volebat illum quærere mundum in « quo non moritur aliquis unquam vel senescit. »

Et ce fils de roi, que son père avait entouré de toutes les jouissances et de toutes les séductions du monde, les abandonne immédiatement, avec la résolution la plus persévérante et la plus héroïque qu'ait jamais inspirée l'amour de l'humanité. Et, avec le manteau et la sébile du mendiant, il commence une nouvelle vie de souffrances et d'épreuves, au milieu desquelles il crut découvrir le salut du genre humain. On ne doit pas s'étonner si Marc Pol termine ce récit par ces belles paroles, que « s'il eût été chrétien « il seroit un grand saint avec Notre-Seigneur « Jehésu Christ, *à la bonne vie et honneste qu'il « mena!* » Marc Pol a donc devancé de cinq siècles tous les Européens dans la connaissance de ce grand réformateur dont la doctrine est maintenant répandue dans toute l'Asie, et pratiquée par quatre cents millions d'âmes!

Le passage que nous venons de reproduire en note n'a pas été retranché sans intention par les copistes. Il ne se trouve que dans les deux textes mentionnés ci-dessus, et dans la traduction dite « de la Crusca, » publiée par Baldelli Boni (p. 185). Il n'est pas dans Ramusio ni dans aucune autre édition connue.

(*) Il y a ici évidemment une lacune.

On lit dans l'*Histoire du Bouddha Çakyamouni*, traduite du tibétain par M. Foucaux (Paris, 1848, p. 182 et suiv.) :

« Alors le *Bôdhisattva* (« l'être uni à l'*intelligence*, Bouddha »), avec une suite nombreuse, par la porte orientale de la ville (de *Kapilavastou*), se dirigea vers la terre du jardin de plaisance. En ce moment, par la puissance du Bôdhisattva lui-même, un homme vieux, cassé et décrépit, aux veines et aux nerfs saillants sur le corps, aux dents branlantes, le corps couvert de rides, chauve, penché, courbé comme la solive d'un toit, abattu, appuyé sur un bâton, à la force épuisée, à la jeunesse fanée, articulant du gosier des sons désagréables, le corps tout incliné sur son bâton, tous les membres et les articulations tremblants, fut montré sur cette route par les dieux Çouddhâvâsakâyikas.

« Le Bôdhisattva, en l'apercevant, dit à son cocher : Qu'est-ce, cocher, que cet homme sans force et de petite taille, aux chairs et au sang desséchés, aux muscles collés à la peau, à la tête blanchie, aux dents branlantes, au corps amaigri, qui, appuyé sur un bâton, marche avec peine et en trébuchant? Le cocher dit : Seigneur, cet homme est accablé par la vieillesse; ses sens sont affaiblis; la souffrance a détruit son énergie; il est dédaigné par ses proches et sans guide; inhabile aux affaires, il est abandonné dans la forêt comme un tas de bois. Le Bôdhisattva dit : Est-ce la loi de sa famille ou bien la loi de toutes les créatures du monde? Parle, dis promptement ce qui en est. Après avoir appris ce que cela signifie, je réfléchirai sur l'origine de ces choses. Le cocher dit : Seigneur, ce n'est ni la loi de sa famille ni la loi du royaume. En toute créature la jeunesse est vaincue par la vieillesse; il n'y a pas d'autre issue pour les créatures. Le Bôdhisattva dit : Ainsi donc, cocher, la créature faible et ignorante, au jugement mauvais, fière de sa jeunesse qui l'enivre, ne voit pas la vieillesse. Pour moi, je m'en

moult menoit aspre vie; et fist moult grans abstinences, ainsi comme s'il eust esté crestien. Car s'il l'eust esté, il feust un grant saint avec notre Seigneur Jhesucrist, à la bonne vie et honneste qu'il mena. Et quant il fu mort, si fu trouvé et apporté à son pere. Et quant le pere vit mort celluy qu'il amoit mieulx que soy meismes, à pou qu'il ne devenoit [18] fol de douleur [m]; et fist faire à sa semblance un ymage d'or et de pierres precieuses; et la faisoit aourer par tous ceulx du pays. Et disoient tous qu'il estoit dieux [n]. Et encore le dient ilz. Et dient encore qu'il moru [o] .iiij.xx. et .iiij. (quatre-vingt-quatre) fois. La premiere il morut homme, et puis resuscita; et puis devint beuf. Et beuf morut et devint cheval. Et ainsi dient qu'il moru .iiij.xx. et .iiij. (quatre-vingt et quatre)

[m] Ms. C. « a pou que il n'yssi hors de son seus. » — [n] Ms. B. *diex*. — [o] Ms. B. *mouru*.

[18] *Devint.*

vais. Détourne promptement mon char. Moi qui suis aussi la demeure (future) de la vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir et la joie? Et le Bôdhisattva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville.

« De même, une autre fois, le Bôdhisattva, avec une suite nombreuse, se dirigeant dans la terre du jardin de plaisance par la porte du midi de la ville, aperçut sur la route un homme atteint de maladie, brûlé par la fièvre, le corps amaigri, souillé de ses excréments, sans guide, sans asile, respirant avec une grande difficulté et manquant de souffle. Après l'avoir vu, le Bôdhisattva dit au cocher avec intention : Qu'est-ce, cocher, que cet homme au corps dégoûtant et livide, dont tous les sens sont affaiblis, qui respire si difficilement, dont tous les membres sont desséchés, l'estomac troublé et affaibli, qui reste souillé de ses excréments? Le cocher dit : Seigneur cet homme est attaqué d'une maladie grave; la frayeur du mal l'obsède, et il approche de la mort. Il n'a plus ni santé ni lustre, et sa force l'a abandonné. Sans protection, sans pays, sans asile, il n'a plus d'amis. Le Bôdhisattva dit : La santé est donc comme le jeu d'un rêve, et la crainte du mal a donc cette forme insupportable? Quel est l'homme sage qui, ayant vu ce qu'elle est, pourra avoir l'idée de la joie et du plaisir? Et le Bôdhisattva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville.

« Une autre fois encore, le Bôdhisattva, accompagné d'une grande suite, se rendait par la porte de l'ouest de la ville à la terre du jardin de plaisance. Sur la route il vit un homme qui était mort, placé dans une bière et recouvert d'un poêle de toile, entouré de la foule de ses parents tous en pleurs, se lamentant et poussant des gémissements, s'arrachant les cheveux, couvrant leur tête de poussière et se frappant la poitrine en jetant des cris. Le Bôdhisattva, ayant compris, dit à son cocher : Qu'est-ce que ces hommes qui s'arrachent les cheveux et se couvrent la tête de terre, qui jettent des cris de toutes sortes et se frappent la poitrine, qui l'entourent de tous côtés et l'emportent? Le cocher dit : Seigneur, cet homme, qui est mort dans le Djamboudvîpa (l'Inde), ne verra plus son père, sa mère, sa maison, ses enfants. Il a abandonné ses richesses, sa demeure, ses parents et la foule de ses amis; il est allé dans un autre monde et ne verra plus ses parents. Le Bôdhisattva dit : Ah! malheur à la jeunesse qui est détruite par la vieillesse! Ah! malheur à la santé que détruisent toutes sortes de maladies! Ah! malheur à la vie où le sage ne reste pas longtemps! Ah! malheur à l'homme sage qui s'attache à la vieil-

fois ; et à chascune d'une maniere de beste. Et à la derreniere fois mourut et devint dieux, selon ce qu'ilz dient (10). Et le tiennent

lesse ! S'il n'y avait ni vieillesse, ni maladie, ni mort ! ou encore, si les grandes agrégations, supports des grandes misères ; si la vieillesse, la maladie, la mort, étaient pour toujours enchaînées ! Retournons en arrière ; je songerai à accomplir la délivrance. Et le Bôdhisattva, ayant détourné le meilleur des chars, rentra dans la ville. »

Nous avons voulu reproduire tout ce passage, afin qu'on puisse le comparer à celui de Marc Pol, précédemment cité. C'est bien la même initiation du jeune Sâkya aux inévitables misères humaines ; mais quelle différence dans l'expression ! Le récit de Marc Pol est simple, naïf, sublime ! tandis que celui du rédacteur tibétain est plat, délayé, vulgaire comme le sont tous les *Soûtrâs* développés du bouddhisme, œuvre d'une époque de décadence où le flux des paroles qui sont sur les lèvres remplace le sentiment qui est dans le cœur ; c'est la source vive, qui, après avoir roulé un certain temps son onde pure, se perd dans des terrains infertiles et marécageux.

(10) C'est une croyance générale chez les bouddhistes que Bouddha, avant sa dernière naissance ou manifestation (placée comme on l'a vu précédemment, par les bouddhistes du sud, 543 ans avant notre ère, et par ceux du nord, comme les Tibétains, 1029 ; et les Chinois, 1027 avant la même ère), en avait déjà eu plusieurs autres, dans lesquelles il avait voulu éprouver toutes les conditions des êtres vivants pendant des millions d'années.

Dans les discours qu'on lui prête, il rappelle de temps à autre les vingt-quatre derniers Bouddhâs qui le précédèrent immédiatement, et les circonstances de sa propre vie pendant ses diverses périodes. L'histoire de ces vingt-quatre Bouddhas a été brièvement raportée par M. Spence Hardy (*A Manual of Buddhism in his modern development, translated from Singhalese mss.*, London, 1853, p. 94 et suiv.). Un ouvrage pali qui a pour titre : « Le Livre des cent cinquante naissances » (*Pansiya-panas-djâtaka-pota*) n'attribue pas seulement à Bouddha « quatre-vingt-quatre morts » mais bien « cent cinquante. » Il ne fait pas partie du « Code sacré » des bouddhistes, mais ceux-ci lui attribuent une égale autorité (Spence Hardy, lieu cité, p. 99). Il y a une traduction en cinghalais d'une grande partie de cet ouvrage, laquelle traduction est très-populaire, non pas à cause des doctrines spéciales du bouddhisme qu'elle renferme et dont il n'est parlé que d'une manière incidente, mais parce que c'est une collection d'histoires amusantes auxquelles le peuple ajoute une foi entière. A la demande de M. S. Hardy, son pandit cinghalais fit le relevé du nombre de fois que Gaûtama Bôddhisattva (c'est ainsi que le dernier Bouddha est nommé par ses sectateurs) apparut dans des états particuliers d'existence, tels qu'ils sont rapportés dans le livre en question, et le résultat de ce relevé fut le suivant : comme un « ascète », 83 fois ; un « monarque », 1 fois ; le *déva* ou « dieu » d'un arbre, 43 fois ; « instituteur religieux », 26 fois ; « courtisan », 24 fois ; « pourôhita brahmane (prêtre brahmane d'une famille) », 24 fois ; « prince », 24 fois ; de « caste noble, » 23 fois ; « savant », 23 fois ; « dêva ou dieu Sikra », 20 fois ; comme « singe », 18 fois ; « marchand », 13 fois ; « homme riche », 12 fois ; « daim », 10 fois ; « lion », 10 fois ; l'« oiseau hansa », 8 fois ; « bécassine », 6 fois ; « éléphant », 6 fois ; « volaille », 5 fois ; « esclave », 5 fois ; « aigle royal », 5 fois ; « cheval », 4 fois ; « taureau », 4 fois ; « le brahma Maha (grand) Brahma », 4 fois ; « paon », 4 fois ; « serpent », 4 fois ; « potier de terre », 3 fois ; « homme hors de caste », 3 fois ; un « guana », 3 fois ; 2 fois dans des conditions suivantes : « poisson, conducteur d'éléphant, rat, chakal, corneille, pie, voleur, cochon » ; et une fois, « chien, guérisseur de morsures de serpents, histrion, maçon, forgeron, diable dansant (*devil dancer*), écolier, joaillier, charpentier, oiseau aquatique, crapaud, lièvre, coq, milan, oiseau des jougles et kindoura. » (Ib., p. 100).

Cette longue liste des incarnations de Bouddha est cependant encore incomplète, car elle n'en comprend pas cinq cent cinquante ; mais toutefois elle dépasse de beaucoup les 84 dont parle Marc Pol. Il est probable que depuis son passage à Ceylan la liste primitive se sera considérablement augmentée, comme le furent les

pour le plus grant dieu que ilz aient. Et si comme ilz dient fu faite pour cestuy la premiere ydole [p] que les ydolastres [q] orent oncques;

p Ms. A. *idle.* — q Mss. A. et B.

« Mille et une Nuits », pour le plaisir et l'édification de ses trois ou quatre cent millions de sectateurs asiatiques. Notre monde occidental n'en est pas encore là. Il est vrai qu'il n'est pas si vieux.

Il y a cependant une idée morale, profonde au fond, dans cette légende des naissances successives de Bouddha; c'est qu'avant d'établir sa doctrine et de la propager dans le monde, il voulut expérimenter la vie dans toutes ses conditions, sous toutes ses formes, du haut jusqu'en bas de l'échelle des êtres. Et cela est triste à dire : « celui qui arriva à la connaissance de toutes choses » (tel est le sens du mot sanskrit *bouddha*, dérivé de *boudh*, connaître) ne trouva d'autre solution au problème de la destinée humaine que celle de se rendre digne dans cette vie, par la pratique de toutes les vertus et l'exercice de la méditation, de devenir soi-même un « bouddha » parfaitement accompli. Mais auparavant, il faut que l'homme subisse une longue série d'épreuves successives, pendant de nombreuses existences; et c'est lorsqu'il a traversé toutes ces épreuves, qu'il a obtenu par ses mérites d'être délivré de la transmigration, qu'il entre dans le Nirvân'a, c'est-à-dire, selon M. Eugène Burnouf, dans l'anéantissement complet, où a lieu, suivant la plus ancienne école, la destruction définitive du corps et de l'âme!

C'est là le *summum bonum* de la doctrine bouddhique, parce que c'est la délivrance de tous les maux qui affligent l'humanité, y compris les « maladies », la « vieillesse », et la « mort »; c'est aussi la délivrance de ces transmigrations par lesquelles l'homme doit passer jusqu'à ce qu'il se soit dépouillé de tous ses vices, de toutes ses imperfections; épreuves redoutables qui, en effet, peuvent faire considérer l'acquisition du *nirvân'a* ou de « la cessation de tout souffle », de toute vie (car c'est là le vrai sens du mot), comme un bien suprême. Mais il n'est pas bien démontré que ce soit un « anéantissement complet du corps et de l'âme ». N'est-ce pas plutôt une « libération » qu'une « extinction », une « délivrance » qu'un « anéantissement » ? Rien ne s'anéantit dans le monde. Nous ne pouvons croire que depuis près de deux mille cinq cents ans, plusieurs centaines de millions d'êtres humains pratiquent avec tant d'ardeur et de zèle une religion qui ne leur offrirait pour toute consolation après leur mort que le « Néant » !

Nous trouvons notre opinion confirmée par un homme qui avait étudié le bouddhisme sur les lieux, le major Forbes, lequel dit dans un excellent ouvrage que nous avons déjà cité (*Eleven years in Ceylon*, London, 1840, t. II, p. 207) : « Les ouvrages qui contiennent les principes du bouddhisme ont été dernièrement découverts (par M. Turnour), dégagés de tous les commentaires et discours, qui ne paraissent être le plus souvent que des histoires insipides et monotones (comme celles qu'on nous a fait connaître jusqu'ici), des visions confuses de quelques cerveaux fêlés d'ermites, qui ont persuadé aux autres, et peut-être à eux-mêmes, que c'étaient les résultats des révélations et d'une expérience acquise dans de premières transmigrations. Il me paraît, à moi, que c'est une injure faite au bouddhisme, et contraire au sens commun, de supposer que des milliers d'années d'épreuves et d'expiation devaient être récompensées par le moins satisfaisant de tous les résultats : l'« Annihilation » ; cependant tel est maintenant le sens que l'on soutient être celui du mot « Nirvân'a ». Non-seulement les Européens, mais encore les premiers écrivains bouddhistes, ont pu se tromper en employant un mot trop défini pour représenter le sens d'une expression mystique appartenant à une langue qui avait probablement cessé d'être parlée, avant que la doctrine de Bouddha eût été rédigée par écrit. Il est aussi incertain si nous avons de justes équivalents en anglais (comme en français et dans les autres langues européennes), ou les bouddhistes dans leurs différentes langues indigènes, pour traduire exactement l'expression subtile de « Nirvân'a », qui a pu être destinée à rester un mystère de la doctrine bouddhique. Par la comparaison des nombreuses épithètes différentes employées par les bouddhistes comme étant synonymes de Nir-

si que depuis sont descendues de cestuy toutes les autres ydoles [1]. Et ce fu en l'isle de Seilan en Ynde (11).

[1] Ms. A. *Si que de cestuy sont puis descendu et toutes les autres ydres.*

van'a (telle, par exemple, qu'*amourta*, que Clough, dans son Dictionnaire cinghalais, dit signifier *immortel, impérissable, qui ne se flétrit pas; délivrance de la mort; l'émancipation finale de l'âme du sein du corps;* ce mot signifiant sinplement en sanskrit : *sans forme visible*, de *a* privatif, et *moûr'a*, « forme »), je suis de l'opinion que l'expression : « ayant atteint le Nirvân'a » signifie que non-seulement l'esprit, dès ce moment même, est émancipé de tout lien avec la chair, mais encore que l'esprit lui-même, ayant été graduellement et finalement purifié, est devenu enfin dans un état qui n'est plus troublé par aucune passion ou aspiration ; qu'il est alors, et pour toujours, une essence de pureté et de vertu.

« Comme Gaûtama Bouddha, dit encore le major Forbes (*lieu cité*, p. 197), résume ainsi ses admirables et simples lois morales : « Abstiens-toi de tout péché, acquiers toute vertu, maîtrise ton propre cœur », il est tout naturel d'en conclure que le système actuel si compliqué et si confus du bouddhisme ressemble à de vieilles nippes accumulées en tas par une grande fabrique de religion en décadence. Un système qui dissuade la satisfaction des passions animales, qui défend de trafiquer des êtres humains (l'esclavage), qui renforce la stricte moralité par une conduite toute pacifique, et dénonce les potentats qui aiment la guerre et les individus querelleurs, ne se serait jamais répandu si rapidement et étendu si largement sur l'Asie, si ses doctrines n'avaient pas été claires, ou tout au moins intelligibles; mais, comme les autres religions, sa pureté a été gâtée par les controverses, les commentaires, les actes et les écrits de ceux dont le devoir était de les conserver d'une manière inviolable. »

Nous ne devons pas dissimuler toutefois que l'un des philologues actuels les plus versés dans la langue et les écritures des bouddhistes de Ceylan, M. James Alvis, le traducteur anglais du *Sidath Sangarawa*, « Grammaire indigène de la langue cinghalaise » (Colombo, 1852), dans deux « lectures » sur le « Bouddhisme, son origine, son histoire et ses doctrines » (Colombo, 1862, p. 28), dit : « L'existence, aux yeux du Boud« dhisme, n'est rien que la misère. Elle est asso« ciée à « la douleur, aux lamentations, à la « peine, aux angoisses, au désespoir et au désap« pointement ». Elle ressemble à un feu de « flamme qui éblouit nos yeux, mais qui nous « tourmente par ses effets. Il n'y a rien de réel « ou de permanent dans tout l'univers. « Toute « chose périt. »

« Il ne restait donc rien à imaginer comme étant une délivrance de ce mal (l'existence) que la destruction de l'existence elle-même. C'est là ce que les Bouddhistes appellent le *Nirvan'a*. »

« Autant que je puis comprendre cette doctrine abstraite, ce n'est pas une « Absorption ». Vu sous tous les aspects sous lesquels le sujet peut être considéré, et appuyé sur toutes les définitions et les arguments contenus dans les Livres Canoniques du Bouddhisme, le *Nibbau* (en cinghalais, *Nirvân'a* en sanskrit) est le *Nihilisme*, l'annihilation de l'existence, la même chose que l'extinction du feu. Que tel soit le fait, cela est démontré aussi par la *Pradjna paramita* (l'un des principaux livres bouddhiques du nord), et les ouvrages métaphysiques de *Kasyapa*. Il est prouvé, de plus, par les épithètes que les Brahmanes appliquent aux Bouddhistes leurs adversaires, c'est-à-dire *Nâstikas*, « ceux qui soutiennent la destruction ou le nihilisme, » et *Sunyavadins*, « ceux qui maintiennent qu'il y a un vide universel. »

Cette dernière raison est loin d'être décisive. Selon Colebrooke, qui est assurément une des plus hautes autorités que l'on puisse invoquer sur toutes les grandes questions qui se rattachent aux doctrines philosophiques et religieuses de l'Inde, le mot *nâstikas* (dérivé de la particule négative *na*, et de *asti*, « est, » suffixe *ka*) signifie « ceux qui nient l'existence d'un être suprême ou d'un autre monde. » (Voir notre traduction des *Essais* de Colebrooke sur la *Philosophie des Hindous*, « Secte de Bouddha », p. 221.) « Dans

Et encore vous di que Sarrazins[s] y viennent de moult loings en pelerinage, et dient que il fu Adam. Et les ydolastres y viennent aussi de moult loings en pelerinage à grant devocion, aussi comme vont les crestiens à Saint Jacque en Galice. Et si dient que il fu le filz le roy, si comme je vous ay dit et conté. Et encore sur la montaigne sont les cheveulx et les dens et l'escuelle de celluy qui y fu, que il appellent Sergamon saint[t] (12). Et qui que il fu, dieux[u] le scet; car, selon la sainte escripture de notre Eglise, le monument d'Adam n'est pas en celle partie du monde.

Or advint que le grant Kaan oy comment sus[v] celle montaigne estoit le monument d'Adam notre premier pere; et que encore y avoit de ses cheveux et de ses dens, et l'escuelle ou il mengoit. Si pensa que il les auroit en toutes manieres. Si envoya une grant messagiere[x]; et ce fu ou temps .M.CC.LX. et .XXIIIJ. ans (1284) de Crist (13).

[s] Ms. C. Les mss. A. B. *pelerins*. — [t] Le ms. C. porte : « Et l'appellent *Sargomain Borcan*, qui vault à dire : *Sargomain saint*. — [u] Id. *dieux*. — [v] Ms. B. *sur*. — [x] Ms. B. *messaigerie*, = *ambassade*.

son acception ordinaire ou d'adjectif, dit Colebrooke, le mot *nirvân'a* signifie « éteint », comme un feu qui n'est plus; « effacé » comme un astre ou une lumière sidérale qui est tombée; « défunt » comme un saint qui a disparu. Son étymologie vient de *vâ*, « souffler comme le vent »; avec la préposition *nir* employée dans un sens négatif, il signifie « calme et tranquille ». La notion qui est attachée au mot, dans l'acception dont il s'agit, est celle d'« apathie parfaite ». C'est une condition de bonheur tranquille et sans mélange ou extase (*ânanda*)... Ni les *Djainas* (secte qui se rapproche du bouddhisme) ni les *Bouddhas* (bouddhistes) ne considèrent le repos éternel accordé à leurs saints parfaits comme obtenu par une *discontinuation de l'individualité*; ce n'est pas une *annihilation*, mais une *apathie incessante*, qu'ils comprennent comme étant l'*extinction* (*nirwân'a*) de leurs saints, et qu'ils regardent comme la suprême félicité, digne d'être recherchée par la pratique de la mortification, aussi bien que par la pratique de la science. » (Loc. cit., p. 234-235.)

Voilà, croyons-nous, la véritable interprétation du *nirvân'a* bouddhique. Aucune de celles qu'on a voulu lui donner ne peut se prévaloir ni d'une telle apparence de raison ni d'une telle autorité.

(11) Marc Pol suit évidemment ici la tradition ceylanaise exposée dans la note précédente.

(12) *S'âkyamouni*, voir ci-dessus les notes 8 et 9.

(13) Nous n'avons trouvé, dans aucune des histoires et géographies chinoises que nous possédons, la mention du fait rapporté ici par Marc Pol. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour le mettre en doute, parce que les écrivains chinois qui ne professent pas la religion bouddhique, de même que tous les lettrés, sont peu soucieux des faits de cette nature, qui d'ailleurs ne leur paraissent pas dignes d'être consignés dans l'histoire. Ils nous apprennent toutefois que Khoubilaï Khâan favorisa beaucoup la religion bouddhique. Ce fut lui qui, en 1260, la première année de son règne, créa la dignité de « grand Lama » dans la personne de *Pa' sse pa*, lequel mourut à la quatrième lune de l'année correspondant à 1279 de notre ère. L'histoire offi-

Les messages allerent tant par mer et par terre que ilz vindrent à l'isle de Seilan et s'en allerent au roy, et tant pourchacierent[19] que ils orent[20] deux des dens messelieres[21], qui moult sont grans

[19] *Firent tant.* — [20] *Eurent.* — [21] *Maxillaires.* Ms. B. *maxillers.*

cielle, qui donne cette date, nous apprend que l'empereur lui donna alors les titres posthumes de « grand saint de la vertu la plus éminente » (*tá chíng tchí tĕ*), « roi de la loi du joyau le plus précieux » (*tá p'ao fă wâng*), « fils de Fó du ciel occidental » (*si thiên fŏ-tsĕ*, c'est-à-dire de l'Inde), « instituteur impérial des grands Yuen » (mongols, *tá yuên ti ssé*), etc. De plus, Khoubilaï Khaân fit construire de nombreux temples et monastères bouddhiques ; le culte de cette religion était pratiqué avec une grande pompe dans ges résidences impériales de *Ta-tou* (actuellement Pé-king) et *Chang-tou* dans la Mongolie, au-delà de la grande muraille (voir le chap. XIV, p. 21).

Le culte des images, des idoles et des reliques est un des faibles les plus caractéristiques de l'esprit humain. « Les Hindous, dit M. Mounstuart Elphinstone (*History of India*, 3e édit., p. 88), reconnaissent encore l'existencee d'un Être Suprême, d'où tous les autres êtres tirent leur existence, ou plutôt, de la substance duquel ils sont composés ; car, selon la croyance moderne, l'univers et la divinité sont un seul et même être. Mais leur dévotion est dirigée vers une telle quantité de dieux et de déesses qu'il est impossible d'en fixer le nombre. Quelques-uns, avec l'extravagance habituelle de l'Indien, en font monter le nombre à 330,000,000. » De là l'infinité de formes sous lesquelles ces dieux sont représentés chez les Hindous. Les bouddhistes semblent s'être bornés à représenter Bouddha assis sur son trône, les jambes croisées dans l'attitude de la méditation ; quoiqu'ils aient aussi un culte très-prononcé pour ses reliques. » — « Le bouddhisme, dit M. James Alvis (*lieu cité*, p. 19), ne reconnait pas le culte des images. Quoique les bouddhistes de Chine et de Ceylan aient une légende d'après laquelle, du vivant de Gaûtama (Bouddha), une statue du Sage aurait été faite par les ordres du roi de Kôsala (Marc Pol a rapporté ci-dessus cette tradition) ; et quoique les Annales tibétaines disent que Gaûtama, dans ses discours, s'est étendu sur les avantages qui devaient résulter de laisser son image après lui ; cependant tout cela est regardé par les bouddhistes intelligents de Ceylan comme non fondé en fait, et par conséquent comme étant une invention de temps postérieurs. Un examen attentif des doctrines bouddhiques ne nous fournit absolument aucune autorité en faveur du culte des images ; tout ce que Gaûtama a laissé après lui, pour le remplacer après sa mort, étant ses propres doctrines, *le dhamma* (sk. *dharma*) ou la « Loi », cependant, la prédominance du culte des images est grande, en réalité, dans toutes les contrées où règne le bouddhisme. »

Quant aux *reliques* de Bouddha, ses sectateurs les recherchent aussi avec avidité. « A la mort du Sage, dit encore M. J. Alvis, ses sectateurs conservèrent ses os et ses dents. Ils le firent sans aucun autre dessein que celui qui est dans le cœur humain, d'avoir quelque chose pour adoucir leurs regrets (*tchittam pâssadessanti ; Dipâvânsa*). Toutes les contrées bouddhiques luttent entre elles pour recueillir des *Reliques* de Bouddha. Une boucle de ses cheveux et l'os de son cou (*djivatta*), furent enfermés avec soin dans un tabernacle à Mahiyangana. Le roi Açoka dans dans l'Inde (qui vivait 330 ans avant notre ère) fit construire 84,000 monuments de différents genres, qui tous renfermaient les reliques sacrées. »

On voit que les reliques de Bouddha se sont multipliées à l'infini, en proportion de la demande. Khoubilaï Khaân dans son zèle bouddhiste, quoique tolérant pour les autres religions, comme le prouvent l'histoire et des inscriptions conservées, ne pouvait pas faire moins que d'imiter en petit le roi Açoka, et il dut s'en procurer à tout prix. Toutefois, s'il obtint du roi de Ceylan des « dents » de Bouddha, ce roi s'en réserva une, la plus précieuse, conservée dans un palais à Kandi, dont le major Forbes a publié une fort belle gravure (*lieu cité*, t. II, p. 212), que l'on montre de temps en temps en grande cerémonie. Cette dent, selon les légendes boud-

et grosses. Et si orent aussi de ses cheveux; et si orent aussi l'escuelle où il mengoit. Elle est d'un pourfil [22] vert moult beau. Et quant les messages [y] du grant Kaan orent ce pourquoi il estoient venuz, si orent grant joie et retournerent à leur seigneur. Et quant il furent pres de la grant cité de Cambaluc, là où le grant Kaan estoit, si li firent savoir comment il aportoient ce pourquoi il les avoit envoyés. Quant le grant Kaan le sot [23], si en fu moult liez [24] et commanda que l'en alast à l'encontre à ces reliques; car il li estoit fait entendant [25] qu'il estoit d'Adam [z]. Si y alerent moult de genz à l'encontre et à grant devotion. Et les reçut, le grant Kaan, à grant feste et à grant honneur. Et si disoient que celle escuelle avoit tel vertu que, qui metroit viande dedans, pour un homme, il en y auroit assez pour cinq. Et sachiez que le grant Kaan le fist prouver [26], et trouva l'en que c'estoit verité.

Or avez entendu comment le grant Kaan ot [27] ces reliques; mais moult li couterent grant avoir. Et si avez bien entendu toute l'histoire [aa] comment vindrent ces reliques, si comme il content (14) par le filz du roy.

[y] Ms. B. *messaigiers.* — [z] Le ms C. ne contient pas cette phrase incidente, qui ne se trouve que dans les anciennes rédactions. *Adam* est mis probablement ici pour *Borkam.* — [aa] Ms. A. *tout l'estoire.*

[22] *Porphyre.* — [23] *Sut.* — [24] *Joyeux.* — [25] *On lui avait fait entendre.* — [26] *En fit faire l'épreuve.* — [27] *Eut.*

dhiques, fut, après la mort de Bouddha (arrivée en 543 avant notre ère), retirée du bûcher sur lequel fut placé son corps vide, et, après diverses pérégrinations, elle fut apportée à Ceylan, l'an 309 de notre ère, sous le règne du roi Kissiri Maiwan, qui reçut la précieuse relique avec les plus grands honneurs. Quant à la « coupe » ou *escuelle,* comme l'appelle Marc Pol, elle fut offerte à Gaûtama, selon les légendes, lorsqu'il devint « Bouddha, (c'est-à-dire, « accompli dans la science ») par les quatre dieux qui président aux quatre parties du monde, pour lui servir à boire et à manger. On ne doit pas s'étonner si cette « escuelle » étoit de « telle vertu, selon Marc Pol, que qui mettoit « viande dedans, pour un homme, il y en avoit « pour cinq. » On peut donc dire avec raison que partout c'est la foi qui sauve.

(14) On voit par ce mot que Marc Pol ne se rend pas garant des faits qu'il vient de raconter, à l'exception de la demande des reliques de Bouddha par Khoubilaï Khâan, dont il fut probablement le négociateur; car, à la manière dont il décrit la coupe en question, *qui est d'un porphyre vert moult beau,* il ne paraît pas douteux qu'il n'ait eu ladite coupe entre les mains. La date de 1284, qu'il assigne à la négociation, concorde d'ailleurs parfaitement avec l'une des missions dont il fut chargé. L'exactitude surprenante, d'ailleurs, des renseignements de toutes natures qu'il donne sur l'île de Ceylan, sur la

Autre chose n'y a qui à conter face, et pour ce nous partirons et irons avant, et dirons de Maabar.

CHAPITRE CLXIX.

Cy devise de la grant province de Maabar, que l'en appelle l'Ynde greigneur; et si est la terre ferme.

Quant l'en se part de l'isle de Seilan[a], et l'en va par ponent, entour .lx. (soixante) milles, adonc treuve l'en la grant province de Maabar (1) qui est appellée l'Inde greigneur; et c'est la meilleur

CLXIX. — [a] Ms. A. *Selian.*

personne et le culte de *Bouddha Sâkya mouni*, confirment cette conjecture.

CLXIX. — (1) C'est le 馬八兒 *Mà-pă-'rh* des historiens et des géographes chinois; le معبر *Ma'bar* des écrivains arabes. C'est une contrée de l'Inde continentale située à l'est du Cap Comorin, et en face de la partie septentrionale de l'île de Ceylan, dont elle est éloignée, comme le dit Marc Pol, d'environ soixante milles géographiques. Cette côte s'étend de l'embouchure de la rivière Krichua au Cap Comorin. Le nom de Coromandel lui est venu de la contrée de *Tchôla* ou *Sor'a* gouvernée alors par des rois dont le nom patronymique était *Mand'ala*, et qui était arrosée par la rivière *Valluri*, ou « Vellore ».

On a quelquefois confondu les mots Ma'abar et Malabar, qui ont, il est vrai, une grande ressemblance entre eux, et qui désignent deux contrées voisines : l'une au nord-est et l'autre au nord-ouest du Cap Comorin. M. Silvestre de Sacy (*Relation de l'Égypte par Abd-Allatif*, p. 112), a très-bien distingué ces deux contrées. « Le Mabar, dit-il, est fort différent du Malabar. Il est certain que le Malabar est nommé dans Aboulféda, *Manibar;* car ce géographe place le Manibar à l'orient du Guzarate; et il dit que la ville de Caulam est la dernière du Manibar, et que le Mabar commence à trois ou quatre journées à l'est du Manibar, au lieu nommé *Ras Comhari*, c'est-à-dire au Cap Comorin. D'ailleurs Abou'l-féda fait mention d'une ville située entre le Mabar et l'île de Ceylan; ce qui montre évidemment que le Mabar est la côte du Coromandel, à commencer du cap Comorin jusqu'à l'extrémité nord-est de Ceylan, et peut-être jusqu'aux bouches du Gange. L'auteur du Kamous se contente de dire que *Mabar* est le nom propre d'un lieu situé sur la côte de la mer des Indes.

« Marc Pol distingue bien évidemment le Malabar, qu'il nomme *Mélibar*, du Mabar. Suivant lui, le Mabar, nommé aussi *grande Inde*, par opposition à la côte de Malabar appelée *petite Inde*, renferme cinq royaumes. Dans le premier de ces royaumes, nommé *Var* ou *Vaar* (*Lar* dans nos mss.) se fait la pêche des perles, à un endroit où la mer a peu de profondeur, entre le continent et une certaine île. Cette description indique évidemment le détroit situé entre la côte de Coromandel, près de Ramanandapouram, et l'île de Ramacoïl, que le banc de sable, connu sous le nom de *Pont de Rama*, joint à l'île de Ceylan. C'est dans la province de Mabar que Marc Pol place l'église où l'on conserve les reliques de l'apôtre S. Thomas. Les pluies périodiques y ont lieu en juin, juillet et août. Ceci s'applique bien à la partie de la côte du Coromandel voisine du Bengale. Les rois du Var (Lar) et des quatre autres royaumes du Mabar achètent tous les ans dix mille chevaux, qui sont importés de *Cormos, Chisi, Durfar, Ser* et *Eden*, c'est-à-dire : Hormuz et l'île de Kich sur la côte orientale du golfe Persique, Dhulfar, Sehr ou Schehr dans l'Oman et Aden. La ville où reposent les reliques de

Inde qui soit; et si est de la terre ferme. Et sachiez que en ceste province a .v. roys qui sont freres charnels. Et si vous dirai de

S. Thomas compte parmi ses habitants beaucoup de Sarrasins. Ce dernier trait, joint à ce qui concerne l'importation des chevaux, prouve les relations fréquentes que les Arabes entretenaient avec le Mabar, c'est-à-dire avec la côte du Coromandel, comme l'a fort bien observé le célèbre d'Anville. Le royaume de Var de Marc Pol est, suivant toute apparence, le Marava ou Maravar.

« Quant au mot Mabar, ajoute M. de Sacy, on a douté si c'était un mot arabe, ou une altération du nom indien *Maravar;* mais comme ce mot renferme un *aïn* et a d'ailleurs une forme purement arabe, je regarde comme certain qu'il appartient à cette langue. *Mabar* معبر signifie en arabe *passage, lieu par où l'on passe;* et les Arabes auront ainsi nommé la côte orientale de la presqu'île de l'Inde à cause du passage entre le continent et l'île de Ceylan. »

On lit dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 97, 98, 99) :

Année 1279 : « *Tchen-tching* (la Cochinchine), *Mà-pă-'rh* et *'An-nân* (le Toung-king) : ces trois royaumes apportent des tributs aux Yuen (Mongols). »

Année 1280. « Le royaume de *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1284. « *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1286. « *Mà-pă-'rh* et dix autres royaumes (au nombre desquels se trouve *Sou-menta-la* ou Soumatra), comprenant tous ceux qui sont situés au-delà de la mer, par suite de l'injonction réitérée qui leur avait été faite par (le commissaire impérial) Yang Thing-pi, vinrent tous ensemble apporter leurs tributs. »

Année 1288. « *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur pour se rendre à la cour. »

Année 1314. « *Mà-pă-'rh.* Le chef de ce royaume, *Si-la-mou-ting*, envoie en qualité d'ambassadeur *Ngaï-sse-ting* apporter les tributs manquants, consistant en productions du pays. »

Dans tous ces passages des Annales chinoises, le Maabar est considéré comme un royaume. Quel était ce royaume? La situation qu'il occupait dans le sud de la péninsule indienne est bien déterminée; il devait comprendre la Πανδίονος χώρα ou « Pandionis regio » des géographes grecs et latins, qui n'en ont pas fixé l'étendue, mais dont la capitale, nommée *Modoura* par Ptolémée (Μόδουρα, βασίλειον Πανδίονος, VII, 1, 89), aujourd'hui « Madouré » (lat. 9° 55'; long. 75° 48'), était alors considérée comme une grande ville, et par conséquent comme le siége d'un empire puissant.

On sait que, sous le règne d'Auguste, une ambassade de ce même royaume se rendit à Rome; car on lit dans Strabon (édit. Didot, p. 585, 24) : Κἀκεῖθεν δὲ ἀφ' ἑνὸς τόπου καὶ παρ' ἑνὸς βασιλέως, Πανδίονος, καὶ ἄλλου Πώρου, ἧκεν ὡς Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν δῶρα καὶ πρεσβεῖα καὶ ὁ κατακαύσας ἑαυτὸν Ἀθήνησι σοφιστὴς Ἰνδός, καθάπερ καὶ ὁ Κάλανος Ἀλεξάνδρῳ τὴν τοιαύτην θέαν ἐπιδειξάμενος. « Indiæ autem uno tantum ex loco et ab uno tantum « rege, Pandione (vel secundum alios, Poro) legatio ad Augustum venit imperatorem cum « muneribus, et sophista Indus, qui se Athenis « combussit, quemadmodum etiam Calanus id « spectaculi Alexandro exhibuerat. »

Plusieurs conséquences peuvent être tirées de ce passage de Strabon, qui se plaint de la pénurie des renseignements qu'il avait pu se procurer sur l'Inde, les historiens de l'expédition d'Alexandre se contredisant souvent, et les marchands qui de son temps trafiquaient avec l'Inde, de l'Égypte, par le Nil et le golfe Arabique, n'allant pas au-delà du Gange, et n'étant que des hommes sans instruction, ἰδιῶται, nullement propres à donner, dans leurs relations, un aperçu de l'histoire des lieux qu'ils étaient à même de visiter. La première, c'est que le royaume des Pândions, à l'époque d'Auguste, était un des plus puissants et des plus civilisés de l'Inde, pour envoyer une ambassade à Rome chargée de présents; la seconde, c'est que cette ambassade du royaume des Pândions était très-vraisemblablement la même que celle mentionnée par Florus (l. IV, § 12; voir notre *Histoire des Relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, etc. Paris, Didot, 1859, p. 19), lequel place près de l'équateur le royaume de l'Inde qui envoya cette ambassade venant à la suite des

chascun par soy. Elle est la plus belle et la plus noble province du monde.

Au chief de la province regne un de ces cinq roys freres, qui est roy couronné, et a nom *Sonder bandi davar* (2). Et en son regne

Chinois : « Seres etiam *habitantesque sub sole Indi*, cum gemmis et margaritis, elephantes quoque inter munera traheutes, etc. » Les mots de Strabon : καὶ ἄλλου Πώρου, « et d'un autre Porus », ou bien κατ' ἄλλους, « selon d'autres, » de *Porus*, ne veulent pas dire que, dans la pensée de Strabon, « cette ambassade envoyée à Auguste venait du royaume de Pândion, ou, selon quelques-uns, de celui d'un descendant du Porus », vaincu par Alexandre, et qui eût régné dans le Pendjab; mais bien, « qu'elle venait d'un roi Pândien, qui gouvernait le royaume de Pândion, ou, « selon quelques-uns », d'un roi de la même contrée qui se nommait Porus. » Et en effet, l'un des rois anciens des Pândions se nommait *Paru*, ou *Puru-hutadjit* (*Mack. Coll.*, I, 196), lequel était vraisemblablement le *Pourou* ou Πώρου dont parle Strabon.

Toutefois on demanderait vainement aux écrivains indiens des détails historiques sur cet ancien royaume; tout ce qu'on trouve dans leurs poëmes fantastiques, c'est le simple nom de ce même royaume de *Pândya*, énuméré avec ceux de *Kérala* (le Malabar), *Tchôla* (Tandjore), etc., lequel royaume est indiqué quelquefois comme étant situé dans le *Dackchin'a dés'a*, « contrée de la droite ou du midi de l'Inde ». Tout ce que H. H. Wilson, dans l'Introduction qui précède son « Catalogue descriptif des manuscrits orientaux du colonel Mackenzie » (*A Descriptive Catalogue of the Oriental Manuscripts*, etc. Calcutta, 1828, 2 vol. in-8°), a pu tirer, comme données historiques, de ces mêmes manuscrits, sont quelques noms de rois que l'on peut aussi bien placer quelques milliers d'années avant notre ère que quelques siècles après. M. William Taylor, en publiant des traductions partielles de ces mêmes manuscrits (*Oriental historical Manuscripts in the Tamil language*, Madras, 1835, 2 vol. in-4°), n'a guère été plus heureux. Cependant, on y trouve quelques strophes de poëtes Tamils qui déterminent assez bien la situation et l'étendue des royaumes de *Pândya* et de *Tchôla* (ou *Sôr'a* en Tamil). « Au nord est la rivière « *Vellar*, dit l'un d'eux; à l'ouest est *Peruveli*; « au sud-est le Cap Comorin; à l'ouest est la « mer; dans une étendue de cinquante-six *ka-* « *dams* (560 milles) est compris le royaume de « Pândion. » (T. II, Appendix, p. 25.)

Les bornes du royaume de *Tchôla* (nommé *Sôr'a* par les écrivains tamils) étaient : « La mer « à l'est, au sud la rivière *Vellar* (qui le sépa- « rait de celui des Pândions), à l'ouest *Cotta-* « *Karei*, au nord aussi loin que le *Ila*, formant « vingt-quatre *kadams* (240 milles); voilà les « frontières de la contrée de *Tchôla* (ou *Sôr'a*). »

(2) Dans la liste des rois Tchôlâs, donnée par Wilson, s'en trouve un nommé « Sundara », au règne duquel aucune date n'est assignée. Ce doit être vraisemblablement celui que Marc Pol nomme *Sondèr bandi davar* ; car non-seulement les noms de *Sundara* et de *Sonder* sont identiques, mais encore celui de *Bandi*, dans Marc Pol, est un titre de domination sur l'État des « Pândions », et celui de *davar* (mieux *dévar*) est une forme dialectique du nom sanskrit *déva-radja*, *dèva-rao*, *déwar*, « roi divin », *divus rex*, donné à différents souverains de l'Inde.

C'est aussi l'opinion du Rév. Caldwell, si versé dans la connaissance des langues de la péninsule de l'Inde (*Dravidian comparative Grammar*; Londres, 1856, p. 59, *note*); car il espère pouvoir prouver dans une publication future : 1° le caractère généralement fictif ou imaginaire des longues listes des rois de Madura, portant chacun un nom presque purement sanskrit, lesquelles listes sont contenues dans les « Pourânas » locaux et autres légendes, et qui ont été publiées par Wilson et M. Taylor; 2° la véracité et l'exactitude de la plupart des informations relatives aux dynasties Pândya et Tchôla, qui sont contenues dans le Mahâ-wanso et dans d'autres ouvrages historiques et compilations des bouddhistes cinghalais; 3° le fait, ou la preuve du fait, de la conquête de tout le pays des Pândions, comprenant le sud de Travancore, par les

treuve l'en les perles [b] moult grosses et moult belles; et vous dirai comment on les treuve.

[b] Ms. B. Le ms. A. *pelles*.

Tchôlas, dans le onzième siècle; 4° l'identification probable de Sundara Pândiyau, par lequel les Djainas (quelquefois nommés bouddhistes d'une manière erronée) furent finalement chassés de Madura, et que M. Wilson a placé dans le huitième ou le neuvième siècle de notre ère, avec le roi « Sonder Bandi », que Marc Pol dit avoir régné dans la partie sud de la péninsule, à l'époque de sa visite dans l'Inde, au milieu du treizième siècle (en 1280-1281). Le même Sundara Pândiyan est placé par les auteurs indigènes hindous quinze millions d'années avant l'ère chrétienne! »

Nous avons trouvé dans une Notice sur le Maabar, publiée par les historiens officiels chinois de la dynastie mongole de Chine (*Yuen-sse*, k. 210, k. 15-17), la confirmation la plus inattendue de l'exactitude du récit de Marc Pol. L'importance de cette notice, au point de vue historique, et en l'absence presque complète de documents de cette nature pour l'époque en question (qui précéda de bien peu la conquête que firent des anciens royaumes hindous de la péninsule les sultans mahométans de Dehli), nous a engagé à en donner ici la traduction intégrale.

« Royaumes du Ma-pa-'rh. Parmi tous les royaumes étrangers d'au-delà des mers, il n'y eut que *Mà-pă-'rh* et *Kiù-lân* (le « Coilum » de Marc Pol, chap. CLXXIV) sur lesquels on ait pu parvenir à établir une certaine sujétion; mais surtout *Kiù-lân*, car ensuite le *Mà-pă-'rh* interrompit quelque temps ses rapports de soumission.

« De Thsiouan-tcheou (port du Fo-kien) à ce royaume (de *Kiù-lân*), il y a une distance de cent mille *li* (10,000 lieues!); et de ce royaume même (c'est-à-dire du port où l'on aborde) pour se rendre à la ville royale, *A-poù-'hò-ta* (*Kôttâra?*), on peut faire le trajet en quinze jours, par la voie marine, quand les vents sont favorables. En comparaison des autres royaumes, celui-là est très-grand.

« Pendant les années *tchi-yuan* de Chi-tsou (Khoubilaï; 1264-1294), le ministre assesseur de la gauche, gouverneur de province, *So-to*, et autres, reçurent des lettres revêtues du sceau impérial, au nombre de dix, pour avertir tous les États étrangers, qui ne s'étaient pas encore prononcés, d'avoir à le faire. *Tchen-tching* (le royaume d'An-nam) et *Mà-pă-'rh* présentèrent des suppliques dans lesquelles ils se qualifiaient d'États « protégés ». Mais *Kiù-lân* et tous les autres royaumes, qui n'avaient pas encore fait leur soumission au gouverneur de province, se concertèrent et envoyèrent des ambassadeurs, au nombre de quinze, pour exposer leurs raisons. L'empereur (instruit du fait) dit alors : « Ce « n'est pas là ce que *So-to* et autres ont été char« gés de faire connaître de ma part; s'ils (les « États étrangers) ne voulaient pas se conformer « à ce que j'ai ordonné, ils ne devaient pas se « permettre d'envoyer des ambassadeurs. »

« La 16e année (1279), à la 12e lune, le commissaire pour la répression de la rébellion à *Kouàng-toùng* (Canton), *Ta-lou-ko-tsi*, envoya *Yang Thìng-pì* en mission pour inviter *Kiù-lân* à faire sa soumission. La 17e année (1280), à la 3e lune, cet envoyé arriva dans ce royaume. Le roi de ce même royaume, *Pi-na-ti*, ordonna à son frère cadet, *Kang-na Kio-pou-lă-moù*, d'examiner la lettre, écrite en caractères arabes (*hoeï-hoeï tseù*), dans laquelle on invitait à la soumission. *Thìng-pì*, en la présentant, engagea le roi d'envoyer, à l'avenir, des ambassadeurs apporter le tribut (à la cour mongole).

« A la 10e lune, *Ko-tcha-'rh-ho-ya* reçut le titre de « commissaire envoyé pacificateur » au royaume de *Kiù-lân*, chargé d'accompagner *Thìng-pì* pour aller faire de nouvelles représentations. La 18e année (1281), à la première lune, ils s'embarquèrent à *Thsiouan-tchéou*, naviguèrent pendant trois lunes, et atteignirent la montagne *Seng-kia-ye* (Ceylan). Les hommes du navire, *Tching-tchìn* et autres, par suite des vents contraires, et manquant de provisions, formèrent le projet de se rendre au royaume de *Mà-pă-'rh*, quelques-uns leur ayant fait croire faussement qu'ils rencontreraient beaucoup

Or sachiez que il a en ceste mer un golf[a] entre l'isle de Seilan et la terre ferme. Et entour ce golf n'y a d'aigues [1], que de dix à douze pas;

[a] Ms. C. *glauf.*

CLXIX. — [1] *Eau.*

d'obstacles, dans leur navigation, pour pénétrer jusqu'au royaume de *Kiû-lân*, ils suivirent cet avis. A la quatrième lune, ils arrivèrent au port de commerce, nouvellement établi, du royaume de *Mà-pă-'rh*, et montèrent sur le rivage. Le ministre de ce royaume, *Ma-yin-ti*, dit aux chefs de l'expédition « qu'ils étaient les bien-venus; « que lorsque des navires de sa nation étaient « arrivés à Thsiouan-tcheou, le premier magis- « trat de la cité leur avait accordé toute sa pro- « tection, avait eu toutes sortes de soins et d'é- « gards pour eux, et n'avait voulu en recevoir « aucune rétribution. Dans la circonstance ac- « tuelle, il demandait ce qu'il pouvait faire « pour eux. »

« Sur cela, *Thing-pĭ* et les autres officiers présents lui exposèrent comment ils étaient arrivés, dirigés par de fausses indications. *Mà-yin-ti* leur fit aussitôt connaître qu'il ne comprenait pas leur langage, et qu'ils eussent à s'entretenir dans une audience avec son sous-secrétaire d'État, *Pou-a-li*. Ayant exposé à celui-ci comment ils avaient été faussement écartés de leur route, *Pou-a-li* s'entendit immédiatement avec eux sur ce qui concernait leurs affaires.

« A la cinquième lune, deux hommes, de bon matin, se rendirent à la salle d'audience du conseil. Un homme caché derrière un paravent ordonna à son officier préposé (pour servir d'interprète) d'exposer ses sentiments (aux visiteurs) dans toute leur sincérité, en les priant de les transmettre à leur cour. « Nous désirons (dit « alors l'officier interprète) de tout notre cœur « d'être les esclaves soumis de l'empereur (*'ò ĭ « sin youán wĕi hoâng-ti noû*); notre envoyé, « *Tcha-ma-li-ting*, s'est rendu à la cour (mon- « gole); notre grand *Pĭ-t'ou tchĭ foù Souán- « tán* (*) (*Pandou déva Soundar*, le « chef divin « des Pândions? ») lui annonce les changements « qui se sont opérés parmi les chefs (*Souán-tán*) « de cet empire (les *Tchôlas* ou *Sór'a*, voisins « des Pândions, venaient de s'emparer d'une « grande partie de leurs États), et qu'il fait « opérer un recensement de tout ce que nous « possédons en or, en argent, en territoires, « en produits, en femmes et enfants; qu'en « outre, nous désirons être mis à mort si nous « avons employé des paroles trompeuses pour « nous dispenser de faire ce qui nous est de- « mandé. »

« Sur ces entrefaites, les *Cinq frères, chefs* chacun d'un État séparé (*), s'étaient réunis pour n'en former qu'un seul, et s'étaient concertés pour contracter une alliance armée avec *Kiû-lân*. Ayant entendu dire que des envoyés de l'empereur de Chine (*thiên ssé*, litt. des « envoyés célestes ») étaient arrivés dans le pays, ils s'attachèrent à répandre le bruit devant la foule que leur royaume était pauvre, dénué de tout, depuis, ajoutaient-ils faussement, que tous les royaumes mahométans l'avaient dépouillé de son or, de ses perles, des objets précieux de toute nature, pour les transporter dans les leurs; le peu que les mahométans avaient laissé sans l'emporter, des marchands étrangers étaient venus l'acheter.

« Dans cet intervalle, tous les royaumes (maritimes de ces parages) étaient disposés à faire leur soumission, si *Mà-pă-'rh* se soumettait lui-même. Notre envoyé était spécialement chargé d'une lettre missive dans laquelle il était dit que lui, envoyé, était revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour recevoir leur soumission. En même temps, *Ko-tcha-'rh-ho-ya* avec *Thing-pĭ*, n'ayant pu arriver, à cause des vents contraires, jusqu'à *Kiû-lân*, prirent le parti de retourner (en Chine). *Ko-tcha-'rh-ho-ya* revint à la cour (mongole), où il rendit compte des affaires dont

(*) Une glose des écrivains chinois dit que les mots *Souan-tân* signifient en chinois : « chef, souverain » (*tchu*).

(*) 筭彈兄弟五人 *Souan tán hioûng-ti 'où jîn*, litt. : « les cinq hommes frères aînés et cadets, » qui étaient *Souan-tán* ou « chefs d'États ».

et tel lieu y a qu'il n'en a pas deux pas. Et ceus qui vont prendre les perles, si ont leurs nefs [d] et vont en ce golf, du mois d'avril jusques à

[d] Ms. A. *nes.*

il avait été chargé pendant une période de onze lunes. On attendit les vents du nord pour se remettre de nouveau en route. La période des vents favorables (la mousson) arrivée, la cour envoya un exprès pour ordonner à *Thing-pi* de retourner seul en mission.

« La 19e année (1282), à la deuxième lune, cet envoyé atteignit le royaume de *Kiù-lân*. Le chef de ce royaume, avec son premier ministre, *Ma-ho-ma* (Mohammed), et autres, allèrent au-devant de lui pour rendre un hommage respectueux à la lettre revêtue du sceau impérial dont il était porteur. A la troisième lune, ce même chef envoya (à la cour) son ministre pour les affaires religieuses, *A-li-cha Mang-li-pă-li*, apporter un tribut. Dans ce même temps, le *Ye-li-ko-hoan* (chrétien nestorien) (*), *Wo-tsă-'rh San-li-mà*, avec le chef *Mou-sou-mân* (musulman) *Ma-ho-ma* (Mahomet ou Mohammed), et d'autres qui se trouvaient aussi dans ce royaume (en Chine), ayant entendu annoncer l'arrivée de l'ambassade (de *Kiù-lân*), vinrent tous aussitôt (à la capitale) pour entrer en rapport avec elle. Ils annoncèrent qu'ils désiraient obtenir, cette même année, les moyens nécessaires pour être envoyés comme délégués (à *Kiù-lân*), et ils eurent une audience de l'empereur à ce sujet.

« Le royaume de *Sou-mou-t'a-la* (Soumatra) envoya aussi un exprès, parce que le chef du royaume de *Kiù-lân* avait demandé à se soumettre à *Thâng-pi*; tous les autres États se rendirent à l'invitation de l'envoyé. A la quatrième lune, celui-ci retourna au royaume de *Nâ-wâng*; *Thing-pi* parla de nouveau de soumission. Le chef de l'État, *Mang-ngan-pi*, se rendit dans le royaume de *Sou-mou-t'a-la*; le chef de ce dernier État, *Tou-'han-pa-ti*, était allé au-devant de l'envoyé *Thing-pi*, dans le but de lui faire connaître l'état des choses et de l'instruire des plus importantes. Il lui dit donc que *Na-kouang-tching-fou* avait envoyé ses deux ministres *Ho-san* et *Sou-li-mân* (Soliman) à la cour (mongole).

« La 20e année (en 1283), *Mà-pă-'rh* envoya le prêtre bouddhiste *Tso* (*), avec un chargé d'affaires, à la cour mongole. A la cinquième lune, ils arrivèrent à la capitale. L'empereur (Khoubilaï), par suite de cela, envoya un chargé de pouvoirs pour recevoir la soumission de tous ceux qui avaient accédé à ses demandes.

« La 23e année (1286), tous les royaumes étrangers d'au-delà des mers reçurent, par *Yang Thing-pi*, une proclamation qui les félicitait de leur conduite, et faisait connaître à la population les intentions de l'empereur. Jusque-là (en 1286), tous les royaumes qui étaient venus faire leur soumission (à la cour mongole) étaient au nombre de dix : *Mà-pă-'rh*, *Siu-men-na*, *Seng-ki-li*, *Nan-wou-li*, *Ma-lân-tan*, *Na-wâng*, *Ting-'ho-'rh*, *Laï-laï*, *Ki-lan-i-taï* et *Sou-mou-t'a-lă*; tous envoyèrent des ambassadeurs avec des tributs consistant en productions du pays. »

Nous avons voulu donner ici une traduction intégrale de cette notice curieuse de l'Histoire des Mongols de Chine, pour faire connaître les rapports que cette dynastie entretint avec les États qui existaient alors dans les îles et la péninsule de l'Inde, et la manière dont, selon les historiens officiels chinois, ces mêmes rapports s'établirent. Si Marc Pol ne fut pas l'envoyé spécial de Khoubilaï-Khaân, désigné dans ce document sous le nom chinois de *Yâng Thing-pi*, qui fut chargé à trois reprises différentes, par le *Grant Kaân*, de ces difficiles négociations, il dut nécessairement accompagner ce négociateur comme « envoyé en second »: une foule de circonstances, qu'il serait trop long d'exposer ici, le prouveraient au besoin.

Il y aurait beaucoup de remarques à faire sur la notice que l'on vient de lire, sur les synchronismes que les noms cités peuvent faire reconnaître et déterminer d'une manière certaine, les *dates* qui s'y trouvent étant parfaitement sûres; mais nous ne pouvons entrer ici dans ces détails. Nous tirerons seulement de ce document quelques conclusions importantes, et qui, dans

(*) Voir ci-dessus, page 217, note.

(*) 僧扎 : *Seng Tso.*

la mi* may. Et vont en un lieu que l'en appelle Betelar. Et vont en mer .lx. (soixante) milles en ce golf. Et illec sont, et jettent leur an-

* Ms. B. *emmy*.

l'ignorance presque absolue où nous sommes encore de l'ancienne histoire des États méridionaux de la péninsule de l'Inde, pourront amener à de nouvelles découvertes.

1° Les relations politiques et commerciales de l'empire mongol de Khoubilaï-Khaân avec les États en question, rapportées par Marc Pol, sont mises hors de doute.

2° Le Maabar de Marc Pol, le Ma'bar des écrivains arabes et le *Mà-pă-'rh* des historiens chinois, sont des noms identiques par lesquels la côte actuelle du Coromandel était désignée au moyen âge.

3° Le royaume de Maabar, dont il est question dans ce chapitre, était l'ancien royaume de Pândion et de Tchôla ou Sôr'a réunis; et celui de *Kiü-lân*, des historiens chinois, était le Coilum de Marc Pol, dont il sera parlé ci-après.

4° Le roi « Sonder Bandi Davar », de Marc Pol, était le « Sundara Pândion », qui régnait sur la contrée des Pândyans; et les « Cinq frères chefs ou rois de *Mà-pă-'rh* », dont il est question dans la notice précédente, sont les « Cinq roys frères charnels » dont parle Marc Pol. Cette concordance inattendue de l'histoire officielle chinoise avec le récit de notre voyageur ne sera pas l'un des rapprochements les moins curieux de nos recherches.

Pour les compléter autant que l'espace nous le permet, nous ajouterons encore ici que, quelques années après le récit de Marc Pol, de 1303 à 1316, le roi de Déhli, 'Alâ-ud-dîn, de la dynastie tartare des Khildjis, excité par le désir de s'emparer des grandes richesses que les royaumes de Pândion et de Tchôla réunis avaient la réputation de posséder, y envoya plusieurs fois des armées pour les conquérir; et ces troupes lui rapportèrent un immense butin.

« L'année 710 de l'Hégire (1310 de notre ère), dit Férichta (trad. de M. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, page 113), le sultan de Délhi fit partir de nouveau Mulc Naïb (Mulk Kafour) et Khodja Hadji avec une grande armée, pour faire la conquête de Daour-Simend (*Dwara Sumoudra*) et *Mabar*, contrées dont (il avait entendu dire que) les pagodes étaient remplies d'or et de pierres précieuses, et dont les rajahs (Hindous) passaient pour être possesseurs de très-grands trésors... Au bout de trois mois, ces généraux arrivèrent dans ces contrées, et, s'étant rendus maîtres de la personne de Belaldéo (Belal Dêva), rajah du Carnatic, ils mirent ses États au pillage; puis, ayant démoli les pagodes, ils s'emparèrent de toutes les idoles d'or, embellies de pierreries... Mulc-naïb (Kafour), ayant trouvé dans ces lieux d'immenses richesses dont il s'empara, et les ayant chargées sur des éléphants, marcha vers le *Mabar;* il détruisit pareillement les pagodes de ce pays, et les rajahs de cette contrée tombèrent entre ses mains avec une prodigieuse quantité d'argent monnayé et de bijoux. Après avoir achevé ces conquêtes, il s'en retourna victorieux et chargé de butin. »

L'historien persan Férichta ajoute que l'année suivante (1311), Melik Kafour rentra à Déhli et présenta au sultan 'Alâ-ud-dîn les dépouilles qu'il avait faites dans son expédition du Déckan; elles consistaient en 312 éléphants, 20,000 chevaux, 96,000 *mann* (environ 288,000 kil.) d'or, un nombre considérable de boîtes remplies de perles, de joyaux et d'autres effets précieux. Étrange destinée de ces belles et riches contrées du sud de l'Inde, dont la population indigène descend des anciens Scythes, refoulés dans cette partie de l'Inde par la race arienne, à une époque très-reculée, et qui se voit à plusieurs milliers d'années de distance dépouillée par les descendants de ses ancêtres, dont elle a conservé jusqu'à ce jour une partie de la langue qui témoigne de son origine!

Le célèbre historien persan Rachid-ed-dîn, contemporain de Marc Pol, confirme aussi d'une manière surprenante le récit de notre voyageur. « Le *Maabar*. dit-il (*Bibliographical Index to the Historians of Muhamedan India*, by H. M. Elliot, vol. 1, *General Histories*, Calcutta, 1849, p. 44), s'étend de Koûlam (*Kiü-lân* de l'Histoire des Mongols de Chine) à la contrée de *Si-*

cres; et entrent de leurs grans nefs en leurs petites barges[a]. Mais sachiez que il seront pluseurs marcheans qui feront compaignie ensemble. Et leur convient trouver pluseurs hommes à gages; si que il les paient d'avril jusques à la mi may. Et si donnent avant au roy, pour son droit, la disieme partie[f] de tout ce qu'il prennent. Et si leur convient aussi donner aus hommes qui enchantent les grans poissons que il ne facent mal aus hommes qui vont soubs[g] l'eaue pour trouver les perles[h], le .xxe. (20e) de tout ce que il prennent. Et nomment ces hommes qui enchantent ces poissons : *Abrivaman*[i] (3); et leur

[f] Ms. A. *la disme* = dixme. — [g] Ms. A. *sus l'yaue*. Ms. B. *sur*. Ms. C. *soubs*. — [h] Ms. A *pelles*. — [i] Ms. C. *abrivamain*. Ms. B. *abrivaman*.

---

[a] *Bateaux à fond plat.*

lawar, le long des côtes, pendant 300 farsangs (1500 kilomètres). Sa largeur est la même. Il possède beaucoup de villes et de villages, dont un petit nombre est connu. Le roi de ce pays est appelé *Dewar*, terme qui, dans la langue Maabar (le Tamil), signifie « le maitre ou seigneur de la richesse ». De grands navires appelés Junks (jonques, du mot chinois *tchouen*) y apportent des marchandises de la Chine et de *Mâtchin* (la « grande Chine », le *Mangi* de Marc Pol). Le pays produit des rubis et des plantes aromatiques; et dans la mer sont des perles en abondance. Le Maabar est, comme autrefois, la clef de l'Inde. Dans ces dernières années (*), *Sindar Ledi* (il faut lire *Sundar Bandi*) était *Déwar*, lequel, avec ses *trois frères* (**), était parvenu à régner dans différentes directions (sur différentes provinces). Mélik Taki Oullah, frère du Cheïkh Djémal-ed-din, étant son ministre et son conseiller, il lui avait assigné le gouvernement de Fatan, Mali Fatan et Bâwal. Ensuite, parce qu'il n'y a point de chevaux dans le Maabar, ou plutôt que ceux qui s'y trouvent y perdent promptement leur vigueur, il fut convenu entre eux que, chaque année, Djemal-ed-dîn Ibrahim enverrait au *Déwar* 1400 chevaux arabes provenant de l'île de Kaïs (ou *Quis*) et 10,000 autres chevaux provenant de toutes les îles du Fars, telles que Katif, Lahsa, Bahrein, Hormuz Malkât, etc., chaque cheval devant valoir 220 dinârs d'or rouge courant.

« Dans l'année 692 de l'Hégire (1292 de notre ère), le *Déwar* mourut, et le Cheïkh Djémal-ed-dîn, qui lui succéda, obtint, dit-on, un accroissement de 7,000 charges de bœufs, de joyaux et d'or; et Taki-ud-dîn, d'après une convention antérieure faite entre eux, devint son lieutenant. Malgré son immense richesse, il établit un règlement qui lui réservait le droit de préemption sur toutes les marchandises importées, et, quand il avait fait son choix, ses sujets pouvaient alors acheter le restant des marchandises pour les transporter ensuite par bateaux, ou avec des bêtes de somme, dans les contrées de l'est et de l'ouest, d'où ils pouvaient rapporter des marchandises de consommation dans le Maabar. »

Cette concordance remarquable des historiens chinois, arabes et persans, avec le récit de Marc Pol, ne peut pas être plus frappante.

(3) Le nom d'*Abrivaman*, *Abrivamain*, etc., est une transcription corrompue (selon la prononciation des habitants de la côte méridionale de l'Inde) du mot sanskrit *Brahmana* ou « Brahmane », dérivé de celui de « Brahma », l'Être suprême des Indiens. Les Brâhmanes forment la

(*) Rachid-ed-din naquit en 645 de l'hégire, ou 1247 de notre ère, et il termina sa grande histoire : *Djâmi-ut-Tawarikh*, l'an 710 H. ou 1310. Il fut nommé Vizir, ou premier ministre de Ghâzân-Khân, en 1297 de notre ère, et fut maintenu dans ses fonctions par Oeldjaïtou, frere et successeur de Ghâzân-Khân. Voir ci-devant, ch. XVIII, p. 29.

(**) Lorsque Rachid-ed-din écrivait, vers 1300, l'un des *cinq frères* n'existait probablement plus.

enchantement dure celui jour seulement. Et sachiez aussi que ces *Abrivamans* sevent enchanter les bestes et les oiseaux, et toutes choses qui ont ames [j]. Et quant les hommes sont es petites barges, si se getent en yaue et vont soubs yaue jusques au fons [3], où il y a eaue de quatre pas [k] jusques à douze ; et tant demeurent là aval comme ilz pevent [l]. Et treuvent les coquilles là où sont les perles. Et sont ces coquilles si faites comme les oistres [m] ou les crapes [n] de la mer. En ces coquilles treuve l'en perles grosses et menues et de toutes façons, car ces perles sont fichées en la char de ces coquilles. Et en ceste maniere pesche l'en les perles en grant quantité ; car de ci issent [4] les perles [o] qui s'espendent [5] par mi [p] le monde. Et sachiez que le roy de cest regne a moult grant droit de ces perles et moult grant tresor. Et sachiez que sitost comme passe demy may, il ne treuvent plus de ces coquilles là où l'en treuve ces perles. Bien est voir [6] que loins de ci, bien à trois cens milles, les treuve l'en aussi ; mais c'est de septembre jusques à mi octembre [q] (4).

Sachiez que en toute ceste province de Maabar [r] n'a maistre tailleur ne cousturier de robes pour taillier [7], ne pour coustre robes ; pour ce qu'il vont toujours touz nuz. Mais il cueuvrent [8] leur

j Ms. A. *armes*. Le ms. C. dit : « et tous les autres animaulz ». — k Ms. B. *dix*. — l Ms. A. *pueent*. — m Ms. C. *ostrigues* = huitres. — n Ms. B. *chapes*. Ms. C. *capes*. — o Ms. B. Le ms. A. *pelles* partout. — p Ms. B. *partout*. — q Id. *octobre*. — r Ms. B. Le ms. A. porte ici *Manibar*.

3 *Fond*. — 4 *Sortent*. — 5 *Se répandent*. — 6 *Vrai*. — 7 *Couper*. — 8 *Couvrent*.

première des quatre castes de l'Inde, celle qui possède la science religieuse et profane, et à laquelle les trois autres castes doivent être soumises. Cette caste, venue du nord (la population du sud, étant d'origine pastorale et agricole scythique, est de la troisième caste ou des *Vaisyas*), a employé là, comme ailleurs, tous les moyens de dominer les autres, et elle n'a pas dédaigné la *magie*.

« La magie, dit l'abbé J. A. Dubois (*Mœurs et* « *Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 53), « cet art qui donne tant d'ascendant sur l'esprit « des sots à ceux qui ne le sont pas, semble « avoir établi son domicile de prédilection dans « la presqu'île de l'Inde. Certes, ce pays n'a rien « à envier, sous ce rapport, à l'antique Thes- « salie, ni à cette Colchide rendue si fameuse « par les enchantements de Circé et de Médée. « Il est vrai qu'il n'est pas à ma connaissance « que les sorciers indiens aient conservé le pou- « voir de faire bon gré mal gré descendre la lune « du haut du firmament ; hors cela, il n'est rien « dont ils ne soient capables. »

(4) C'est au cap Comorin que commence la côte dite de « la Pêcherie », si renommée par la pêche des perles. Elle forme une espèce de baie qui a plus de quarante lieues de développement, depuis le cap Comorin jusqu'au golfe de Manaar, où l'île de Ceylan est presque unie à la terre ferme par une chaine de rochers que l'on a surnommée le « pont d'Adam. »

nature d'un pou de drap ; et aussi les hommes comme les femmes, et les poures[9] comme les riches. Et ainsi va li roys[s], sauf[t] que il porte tel chose comme je vous dirai.

Il a au col tout environ un fresiau[u] qui est tout plain de pierres precieuses qu'il porte à son col. Ce sont rubis, saphirs[10], esmeraudes et autres pierres ; si que ce colier vaut un grant tresor. Et si a aussi, devant le piz[11], du col jusques aval, un fil soubtil de soie qui a .c. et .iiij. (cent quatre) grosses perles (5). Et si a aussi plusieurs autres rubis. Pourquoi, si comme il dient, il porte celui cordon atout[12] cent et quatre perles grosses et rubis : si est pour ce que il li convient dire chascun jour cent et quatre oroisons de

[s] Ms. B. *le Roy.* — [t] Ms. A. *sans ce.* — [u] Les mss. A. et B. *fresiau* (fraise ?). Le ms. C. *frémau.*

---

[9] *Pauvres.* — [10] Ms . B. *safiers.* — [11] *Sur la poitrine.* — [12] *Avec.*

(5) La version latine publiée par la Société de Géographie porte *quatre cents :* « Item pen- « det ad collum ejus una corda de serico subtilis « quæ descendit inferius unum passum ; et in « ista corda sunt inter perlas grossas et rubinos « circa *quatuor centum.* » (Page 452.) C'est une erreur que cette version seule parait comporter. Celle de Grynæus, reproduite par A. Muller, porte : « Pendet quoque in collo ejus chorda « quædam serica, cui innectuntur *centum et* « *quatuor* pretiosi lapides, margaritæ scilicet « grandiusculæ, quæ eum admoneant centum et « quatuor orationum quas quotidie in honorem « deorum suorum mane et vesperi obmurmu- « rat. » Le texte italien de Ramusio ajoute cette particularité curieuse : « L'orazione che dicono « ogni giorno sono queste parole : *pacauca,* « *pacauca, pacauca ;* e le dicono cento, e quat- « tro volte. » (Ed. Baldelli Boni p. 410.)

Ce nom de *pacauca* est le sanskrit *bhagavat,* « le bienheureux, l'accompli », l'un des noms de *S'akya-Mouni Bouddha,* que ses sectateurs répètent constamment, avec beaucoup d'autres, dans les oraisons en forme de litanies qu'ils lui adressent.

« Les Bouddhas, dit M. Spence Hardy (*A Manual of Buddhism,* p. 359), sont considérés par leurs adhérents comme les plus grands de tous les êtres. Les hymnes qui leur sont adressées sont de la plus extravagante espèce ; et toutes les supériorités que l'imagination la plus fertile a pu inventer leur sont appliquées, en célébrant la beauté de leur personne, la distinction de leur attitude, la bienveillance de leurs sentiments et la grandeur de leur puissance. La première phrase dans tous les livres bouddhiques écrits à Ceylan est la suivante : « Namô tassa *bhagawatô* « arhahatô sammâ sambhuddassa. » *Bhagawatô,* « le vertueux, celui qui est plein de mérites » ; *arhahatô,* « le parfaitement pur, pour avoir surmonté , vaincu toutes les impressions des sens » ; *samma,* « d'une manière parfaitement convenable » ; *sambhuddassa* , « celui qui, par l'intuition, a acquis la connaissance certaine des quatre grandes vérités » ; *tassa,* « à lui » ; *namô,* « louange, adoration » !

Les bouddhistes chinois récitent ces formules sacramentelles sans les comprendre ; de même que, dans l'Église catholique, les personnes qui ne savent pas le latin récitent des litanies sans les comprendre également, et souvent en prononçant les mots latins d'une manière peu correcte. C'est ainsi que *pacauca* est écrit pour *bhagavat.* Il équivaut à : *Domine! miserere nobis.*

ses ydoles. Car ainsi est leur loy (6) et leur maniere; et ainsi le firent tuit[v] les roys ses ancestres. Et ainsi li laisserent[x] que il le deust faire.

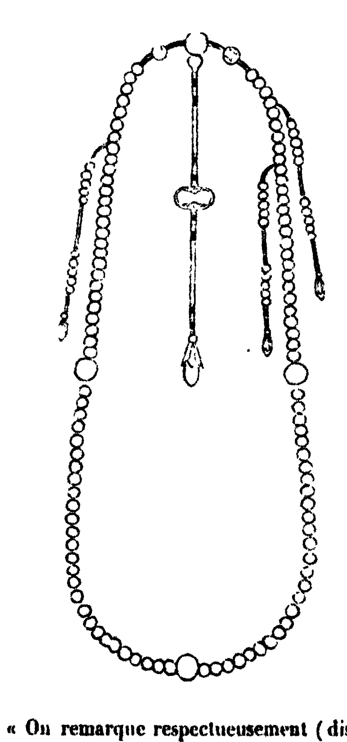
Et encore porte, ledit roy, par ses bras, trois braceus[y] d'or tous plains de perles d'or de grant vallue; et aussi en porte aus jam-

[v] Ms. B. *tous.* — [x] Id. *laissent.* — [y] Id. *braceaux* = *bracelets.*

(6) Cette loi, c'était le « bouddhisme »; le collier ou « chapelet bouddhique », que portait le roi de Maabar, en est la preuve; car ce *collier,* porté au cou et pendant sur la poitrine, ou tenu à la main, comme un « chapelet », est le signe caractéristique du bouddhisme, et porté encore actuellement par les sectateurs de Bouddha, dans toutes les contrées de l'Asie où sa doctrine est en vigueur. Seulement le « collier » ou « chapelet bouddhique » doit avoir aujourd'hui *cent huit* grains, divisés en quatre compartiments de vingt-sept grains chacun, au lieu de *cent quatre* que portent tous les manuscrits et les éditions connues du Livre de Marc Pol. Ce nombre 108, comme on le verra plus bas, est celui des perles qui ornent la tête de Bouddha, et que l'on voit figurer aussi dans toutes les images qui le représentent. Le collier en question est devenu en quelque sorte un ornement obligatoire de tous ceux, hommes et femmes, qui font profession de la religion bouddhique.

Nous donnons ci-contre la gravure du « collier bouddhique », non du roi Pandion *Sonder Bandi Davar,* près duquel Marc Pol fut envoyé par Khoubilaï Khaân, mais celui de l'empereur actuel de la Chine, dont plusieurs exemplaires sont venus en Europe depuis l'expédition franco-anglaise de 1860. Celui qui est représenté ci-contre est tiré d'un ouvrage chinois en 16 vol. in-4°, publié à Pé-king en 1759, par ordre de l'empereur Kien-loung, et intitulé : *Hoâng-tchâo lì khì thoû chì;* c'est-à-dire : « Types ou « modèles figurés des effets d'habillements, de « costumes, instruments de musique, ustensiles « employés dans les sacrifices, armes, etc., prescrits par les règlements rituels de la dynastie « tartare régnante ». (Voir p. 474-475 une citation du même ouvrage sur les « canons ».)

Collier bouddhique des empereurs de Chine, de la dynastie tartare mandchoue actuellement régnante (k. 4, fol. 13).



« On remarque respectueusement (disent les « rédacteurs du texte chinois : le ministre des « Rites, membre de l'Académie des *Han-lin,* et « autres grands lettrés fonctionnaires publics) « que la dynastie régnante a déterminé la forme « du *collier de perles* de la cour. On y emploie « des perles orientales au nombre de *cent huit,* « destinées à rappeler à la pensée le nombre de « perles qui ornent la tête de *Fô* ou *Bouddha.*

bes, et encore aus doiz des piez (7). Si que je vous di que ce que porte ce roy, sur lui : d'or et de pierres, et de perles vault

« Ce *collier* part de derrière les épaules et « pend plus ou moins comme un nuage sur le « devant. Chacun des objets précieux et variés « qui servent à en composer les ornements sont « déterminés par les grandes lois rituelles. Seu« lement, quand (l'empereur) fait le sacrifice au « Ciel, on compose ses ornements d'or *azuré* « (couleur du ciel); quand (l'empereur) fait le « sacrifice à la Terre, on emploie l'*ambre jaune* « en forme d'abeilles (la couleur *jaune* étant « réputée celle de la terre). A la cour, pendant « le jour, les ornements du collier sont en grains « de corail ; de nuit, ces mêmes ornements sont « en pierres précieuses taillées en forme de « pommes de pin. Il est de règle, dans les jours « de fête, de porter des perles et des pierres « précieuses, selon la matière dont les habits « sont confectionnés. Dans tous les cas, la cou« leur jaune doit dominer. »

Le même ouvrage décrit ainsi, en en donnant la figure, les *colliers* bouddhiques du fils aîné de l'empereur (k. 4, fol. 36), des autres fils de l'empereur (fol. 49), des *Pei-le* ou Begs tartares mongols, professant tous, comme les mandchous, la religion bouddhique (fol. 74), des fonctionnaires publics bouddhiques, depuis ceux qui portent le titre de *prince* (*héou*) jusques et y compris le cinquième rang des *Mandarins de lettres*, et le quatrième rang des *Mandarins d'armes*, etc. (k. 5, fol. 8). Il en est de même pour les *bonnets*, les *robes* d'été et d'hiver, les *ceintures*. Ensuite les mêmes objets sont décrits et figurés pour l'usage des *femmes*, depuis l'impératrice jusqu'aux femmes des fonctionnaires publics tartares-mandchous des quatrième et cinquième ordres. Seulement, la matière du *collier* et la richesse des ornements diminuent graduellement.

On lit dans une lettre du P. d'Entrecolles (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. XIII, p. 345), écrite de Chine, 12 mai 1715 : « Les dévots de « cette secte (de Bouddha) ont continuellement « pendu au col, ou autour du bras, une sorte de « chapelet de prix, composé de *cent grains* « médiocres et de *huit* plus gros (= 108). C'est « en roulant ces grains entre leurs doigts qu'ils « prononcent ces paroles mystérieuses : *Na-mo* « *o-mi-to Fo*. L'usage de ces chapelets, dans la « secte de *Fo*, est de beaucoup plus ancien que « celui du saint Rosaire parmi les chrétiens. »

Les mots *Na-mo O-mi-to Fo*, que l'on trouve ainsi dans tous les livres bouddhiques traduits ou rédigés en chinois, sont la *transcription* des mots sanskrits *Nâmô Amita Bouddha*, qui signifient : « Adoration à l'incommensurable « Bouddha ! »

La seule différence qui existe entre le collier du roi de la péninsule méridionale de l'Inde, dont parle Marc Pol, et celui des empereurs tartares-mandchous actuellement régnants, consiste en ce que le collier de l'ancien roi de l'Inde n'avait que 104 grains, tandis que ceux des empereurs mandchous de Chine en ont 108. Il est très-probable que, depuis l'époque de Marc Pol, les bouddhistes auront porté à 27 le nombre de grains de chacune des quatre divisions du « collier bouddhique », pour avoir des nombres multiples de *neuf*, rappelant les *neuf parties* de la loi bouddhique, ou les *neuf divisions* des écritures sacrées de Bouddha, divisions qui seraient ainsi postérieures au treizième siècle de notre ère ; car, selon le géographe arabe Édrisi, le *Balahara* (nom d'origine sanskrite, signifiant le « maître ou souverain puissant »), qui régnait dans une grande partie de la péninsule indienne (avec les Pandions), professait le culte de Bodda ou Bouddha. D'un autre côté, il se pourrait aussi (et cette supposition est peut-être la plus vraisemblable) que le « collier » des anciens souverains de la péninsule de l'Inde, composé seulement de 104 grains, eût été celui des Djaināś, dont la secte se rapproche beaucoup du bouddhisme, si toutefois ce n'en est pas une branche anciennement détachée, et qui dominait autrefois dans la péninsule indienne, où elle avait des temples nombreux et aussi de nombreux sectateurs. Dans ce dernier cas, on expliquerait plus facilement comment les bouddhistes ayant été expulsés de l'Inde, au neuvième siècle de notre ère, sous l'influence du célèbre brâhmane Koumârila Bat't'a, les Djainâs, avec lesquels on les a souvent confondus, dominaient au treizième siècle dans la péninsule, où ils se répandirent

plus d'une cité. Et ce n'est pas merveille, car il en a assez. Et d'autre part l'en les treuve en son regne. Et si sachiez que nulz ne puet traire [13] hors de son royaume nulle perle qui poise outre demi

[13] *Emporter.*

après l'expulsion des bouddhistes de l'Inde, et s'y sont conservés encore en grand nombre jusqu'à nos jours. Ils y arrivèrent sous le règne d'*Amogavarcha*, roi de *Tond'ai Mandalam*, dans le neuvième siècle, et dans le royaume de Madhoura, dans le onzième, sous le règne de *Kouna Pândya*. (*V.* Wilson, *Essays*, etc., t. I, p. 332.)

Quoi qu'il en soit, on ne sera pas peu surpris qu'un individu, ancien missionnaire apostolique en Chine, d'origine étrangère, mais occupant une position officielle en France, avait imaginé de faire du « collier bouddhique » une décoration à son usage, en s'intitulant « chevalier de la légion d'honneur, *décoré du grand collier tartare* » ! Celui qui écrit ces lignes ayant nié que cet « ordre de chevalerie » existât, même en Chine, un arrêt de la cour impériale de Paris (2e chambre) du 1er juin 1859 a sanctionné son existence en donnant raison à son adversaire, et en ordonnant la suppression du « Mémoire* » dans lequel l'origine et la destination dudit « collier bouddhique » était exposée.

(7) L'amour des Orientaux en général, et des Indiens en particulier, pour les ornements, qui en Europe sont généralement réservés aux femmes, était connu dans l'antiquité. Quinte Curce en parle ainsi (l. VIII, c. 9, § 29-30) : « Corpora « usque pedes *carbaso** velant, soleis pedes, capita *linteis* vinciunt; lapilli ex auribus pendent; « *brachia* quoque et lacertos auro colunt, quibus « inter populares aut nobilitas, aut opes eminent. Capillum pectunt sæpius quam tondent : « mentum semper intonsum est; reliquam oris « cutem ad speciem levitatis exæquant. Regum « tamen luxuria, quam ipsi magnificentiam appellant, supra omnium gentium vitia. Quum « rex se in publico conspici patitur, thuribula argentea ministri ferunt, totumque iter « per quod ferri destinavit, odoribus complent. « Aurea lectica margaritis circumpendentibus « recubat; distincta sunt auro et purpura carbasa, quæ indutus est; lecticam sequuntur « armati corporisque custodes, inter quos ramis aves pendent, quas cantu seriis rebus obstrepere docuerunt, etc. »

On lit aussi dans une « Notice historique sur l'Inde », que nous avons traduite autrefois du chinois, et publié dans le *Journal asiatique de Paris* (octobre, novembre, décembre 1839 et mars 1840), et dans les nombreuses notes de laquelle nous avions déjà fait la citation précédente : « Les rois de l'Inde, et leurs premiers « ministres, portent des vêtements enrichis de « pierreries d'une grande rareté. Un bandeau à « fleur orné de brillants, et une coiffure ornée « aussi de brillants, parent leur tête. Ils portent « des anneaux en pierres précieuses, des *bracelets* « *d'or, des colliers de perles,* et ceignent leur « corps d'une ceinture. Ils ont de riches marchands dont le plus grand commerce consiste « à leur vendre ces objets de luxe. La plupart « des hommes vont pieds nus; il en est peu qui « aient des chaussures. Ils teignent leurs dents, « les uns en rouge, les autres en noir; ils ont

(*) Cet écrit avait pour titre : « Mémoire d'un bibliophile, « présenté à la Cour impériale de Paris (2e chambre civile), sur « la question de savoir si un ouvrage (chinois) imprimé, vendu « comme complet, ayant été reconnu incomplet à la livraison, « le vendeur est en droit de le faire accepter « *complété* » par « des feuillets *manuscrits* (au nombre de plus de cent); suivi « d'un autre Mémoire sur la question de savoir s'il est défendu « de contester historiquement l'existence d'un ordre chinois du « grand collier tartare? »

La Cour donna raison sur tous les points au sieur Callery, en imposant à son adversaire l'obligation de reprendre un ouvrage sans valeur vénale, et une amende de *mille francs*, à titre de dommages et intérêts pour atteinte portée à son honneur!

Cet arrêt étrange nous rappelle involontairement ce passage des célèbres « Lois de Manou », le grand législateur de l'Inde, qui écrivait plus de mille ans avant notre ère (livre VIII, slokâ 12) :

« *Dharmô viddhas twadharmên'a sabhâm yatrôpaticht'até,*
« *Çalyam tchâsya na krintanti viddhâs tatra sabhâsadah.* »

« Lorsque la justice, blessée par l'injustice, se présente dans l'assemblée des juges, et que ceux-ci ne lui retirent pas le dard, ils en sont eux-mêmes blessés »

(*) Ce mot de Quinte-Curce, en grec κάρβασα, « vela lintea », comme on l'explique, est purement sanskrit, étant écrit *karpasa* dans cette langue, où il signifie non *lin*, *toile de lin*, mais *coton*, *étoffe de coton*, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer en 1839.

pois[*], se l'en ne les treuve et trait celeement[14]. Et ce fait il pour ce qu'il les veult toutes pour lui ; si que il en a tant que c'est merveilleuse chose à croire. Et encore que chascun an pluseurs fois il fait crier son ban par tout son royaume, que qui aura aucune pérle ou pierre qui soit de grant value, qu'il l'apporte[aa], et il lui fera donner deux tans[15] que il ne li cousta ; si que chascun li aporte volentiers, et il amasse tout, et paie chascun.

Encores sachiez que ce roy a bien cinq cens femmes ; car tantost comme il sait[bb] une belle damoiselle, il l'espouse. Et si fait une si male chose comme je vous dirai. Car il vit à son frere une belle mollier[16] ; si li tolli[17] par force, et la retint pour li. Et son frere n'en fist nul semblant ; ains s'en passa outre comme sage.

Ce roy a moult d'enfans. Et si a aussi pluseurs barons qui servent le roy, et chevauchent avec lui, et li sont entour[cc] ; et ont grant seigneurie par le regne ; et s'appellent feels[18] du seigneur (8). Et si sachiez que quant le roy muert, et l'en le met ou feu pour ardoir[19], si comme est leur usage, ses feels se getent[dd] el feu[ee] avec lui, et li sont entour[ff], et se laissent ardoir. Car il dient qu'il ont esté ses compaignons en ce siecle, si le doivent estre aussi en

[*] Ms. C. *plus de quatre pois*. Le texte fr. de la S. G. porte : « da dimi saics en sus. » — [aa] Manque dans le ms. A. — [bb] Ms. B. *scet*. — [cc] Le ms. C. porte : « et sont environ lui. » — [dd] Ms. B. *jectent*. — [ee] Ms. A. — [ff] Id.

[14] *Secrètement*. — [15] *Deux fois autant*. — [16] *Épouse* ; du latin *mulier*. — [17] *Enleva*, du latin *tollere*. — [18] *Féaux*. — [19] *Brûler*.

« beaucoup de soin de leur chevelure. Leurs « oreilles sont percées ; ils ornent aussi leur nez « (*sic*) et ont de grands yeux. »

(8) Le texte de la Société de Géographie porte (p. 201) : *feoilz dou seingnor*, comme dans notre rédaction ; mais les auteurs des premières *versions* latines, italiennes et autres, ayant cru que le mot français *feoilz*, ou *feels*, de la rédaction originale, signifiait *fils*, l'ont traduit ainsi. La version latine de la Société de Géographie porte (p. 453) : « Item iste rex habet multos *filios*, qui sunt magni barones ; et quando rex « equitat, isti *sui filii* semper vadunt juxta eum. « Et quando rex est mortuus, corpus suum com- « buritur, et *omnes isti filii* comburuntur præter « majorem qui debet regnare. » La version italienne, ms. de la Crusca, porte aussi (p. 171, édit. Baldelli Boni) : « Ancora sappiate che questo « re ha molti *figlioli* che sono grandi Baroni... « e quando lo re è morto e lo corpo suo s'arde, « *e tutti questi figlioli* s'ardono, salvo il mag- « giore, che dee regnare. » Nous avons encore ici une preuve bien frappante que la première rédaction du Livre de Marc Pol fut faite en *français*, et que les premiers traducteurs qui mirent cette première rédaction en *latin* ou en *italien*, n'ayant pas bien compris certains mots français, commirent d'assez nombreux contre-sens, comme celui qui est relevé ci-dessus ; ce qui témoigne suffisamment de leur *postériorité*.

l'autre, et faire lui compaignie (9). Et quant le roy est mort, nul de ses enfans n'ose touchier son tresor. Car il dient : « De puis que « notre pere gaaingna ce tresor et amassa, nous y devons autre- « tant[20] aussi amasser. » Si que en ceste maniere y a moult grant tresor en ce regne.

En cest regne ne naist nul cheval ; si que la greigneur part de leur tresor se degaste[21] en achater chevaus ; et vous dirai comment. Sachiez que les marcheans de Quis, et des Hormes et Dufar (10)

[20] *Tout autant.* — [21] *Se dépense.*

(9) Cette coutume est totalement étrangère à la civilisation ancienne de l'Inde dans laquelle on ne trouve que le sacrifice volontaire de la femme sur le bûcher de son mari ; ce qui toutefois pourrait être un reste du grand sacrifice royal dont parle Marc Pol, et qui, prescrit, dans quelques parties rituelles des Védas (que H.-H. Wilson croyait être des interpolations postérieures, contrairement à l'opinion de Colebrooke), remonterait à la conquête de l'Inde par la race âryenne. Comme on a maintenant des preuves nombreuses philologiques d'une conquête antérieure de l'Inde par des peuples d'origine scythique, qui auraient été refoulés dans les montagnes de la péninsule méridionale, par la race âryenne à civilisation brahmanique, le sacrifice volontaire de la femme, *sati*, sur le bûcher de son mari, a pu être adopté dans un but politique, par les âryens ; tandis que les sacrifices de toutes les personnes attachées au souverain et à sa maison sont un usage d'origine toute scythique, décrit déjà par Hérodote (liv. IV, 71), et qui s'est conservé en grande partie jusqu'à nos jours, chez tous les peuples ou souverains d'Asie qui descendent de la même souche (voir ci-devant, p. 154, note 4 et p. 503, note 16). Il nous parait donc évident que l'usage barbare dont parle Marc Pol dans ce chapitre était un reste de l'ancienne civilisation scythique des premiers conquérants de l'Inde, conquis à leur tour, plus de mille ans avant notre ère, par la race âryenne, et dont les langues dravidiennes de la péninsule méridionale portent d'incontestables témoignages.

On lit dans la Relation du marchand arabe Soleyman (*lieu cité*, t. I, p. 120, trad. de M. Reinaud) : « Parmi les rois de l'Inde, il y en a qui, « lorsqu'ils montent sur le trône, se font cuire « du riz, et à qui on sert ce riz sur des feuilles « de bananier. *Le roi a auprès de lui trois ou « quatre cents de ses compagnons*, qui se sont « attachés à sa personne volontairement et sans « y être forcés ; après qu'il a mangé du riz, il en « présente à ses compagnons : chacun d'eux « s'approche à son tour, et en prend une petite « portion qu'il mange. Tous ceux qui ont mangé « de ce riz sont obligés, quand le roi meurt, on « qu'il est tué, de se brûler jusqu'au dernier, « le jour même où le roi est mort ; c'est un de- « voir qui ne souffre pas de délai, et il ne doit « rester de tous ces hommes, ni la personne, ni « des vestiges. »

Ces compagnons du roi, au nombre de trois ou quatre cents, sont évidemment les mêmes personnages que les *féels*, ou « féaux » dont parle Marc Pol. Le *roi* dont il est question était sans aucun doute celui qui régnait dans le Maabar, peu de temps avant l'époque où écrivait Abou-Zeid, l'auteur de la rédaction arabe, c'est-à-dire dans la première moitié du neuvième siècle de notre ère ; car c'étaient les États maritimes de l'Inde dont les Arabes navigateurs avaient surtout connaissance, et qu'ils fréquentaient.

(10) Ports du golfe Persique et de la côte d'Arabie dont il sera parlé plus loin. Voir aussi pour Hormes le ch. XXXVI, p. 84.

« Les chevaux qui naissent dans le pays, dit le P. Dehourze (*Lettres édif.*, t. XII, p. 90) sont petits, faibles ; mais on les a à bon marché. Pour ceux dont on se sert dans les armées, on les fait venir des pays étrangers, et ils coûtent fort

ont chevaus assez, et autres pluseurs provinces, et d'autres pars aussi ; si que ilz les portent ou [gg] regne de ce roy, et de ses autres quatre freres qui sont roys, si comme je vous ai dit (11). Car un cheval leur est bien vendu cinq cenz pois d'or, qui valent plus de cent mars d'argent, et leur en vendent [hh] moult grant quantité chascun an. Et en veut bien, ce roy, chascun an, plus de deux mille ; et ainsi en veulent ses autres quatre freres qui roys sont. Et la raison pourquoy il veulent tant de chevaus, chascun an, si est pour ce que touz les chevaus que il achatent muerent avant le chief de l'an ; et c'est de male garde, car il ne les sevent tenir ne garder. Et aussi n'ont il nulz mareschaux [ii]. Et les marcheans qui leur mainent les chevaus ne leur en mainent, ne n'y laissent aler nulz mareschaux, pour ce que il ne perdent la vente de leurs chevaus ; dequoi il gaaignent moult grant avoir chascun an. Et leur portent ces chevaus par mer en leurs nefs.

Il ont en ce royaume un tel usaige comme je vous dirai. Car quant aucun homme doit morir pour aucun mal qu'il aura fait ; si dit que il meismes s'occirra pour l'onneur de cel ydole (12) ;

gg Ms. A. *el.* — hh Id. *vendent.* — ii Ms. B. Le ms. A. porte *nus marcheaus.*

cher ; on les achète d'ordinaire cinq ou six cents écus. Le climat n'est pas favorable à ces animaux ; il faut des soins infinis pour les conserver ; il n'y a point de jour qu'il ne leur faille donner quelque drogue... Au lieu d'avoine on leur donne une espèce de lentilles qu'on fait cuire. »

(11) Le même fait est rapporté dans la géographie arabe d'Aboulféda (p. 271, traduction de Reiske) : « Ejusdem provinciæ (Maabar) metropolis est Birdawal, et sedes simul principis el Mabari, *quo pervehuntur undecunque terrarum equi.* » « Li cavalli (dit Barbosa, cité par Marsden) « costano da trecento fin a mille ducati... Vi« vono poco tempo questi cavalli e non nascono « in questo paese : ma tutti vengono condotti « dai regni d'Ormuz e di Cambaia ; per la gran « necessità che hanno di quelli nella guerra va« gliono tanti danari. »

Les « chevaux » que l'on transportait de différents côtés dans l'Inde, ne venaient pas tous de Perse et d'Arabie ; il en venait aussi des provinces méridionales de la Chine en passant par le royaume d'An-nam (le Toung-king et la Cochinchine), comme Marc Pol le dit lui-même au ch. CXXVII (p. 427-429), en parlant de la « province d'Aniu », qui est le royaume d'An-nam, ainsi que nous l'avons démontré.

(12) On lit dans l'ouvrage déjà souvent cité : « Relation des voyages arabes dans l'Inde et à la « Chine, au neuvième siècle de notre ère » (t. I, p. 121), le récit d'un usage semblable, mais complétement volontaire de la part du patient. « Lorsqu'un homme, dans le royaume du Balhara (et dans le Maabar), a pris la résolution de se brûler, il se présente à la porte du gouverneur et lui demande la permission de se détruire ; puis il parcourt les marchés. Pendant ce temps, on allume un bûcher d'un bois sec et pressé, et plusieurs hommes sont occupés à le faire brûler, jusqu'à

et la seigneurie le veust assez bien. Si le prennent, s parent et si ami [22], et le mettent sus une charrete, et lui donnent douze coustiaus, et le portent par toute la cité; et vont criant et disant: « Ce vaillant homme ci se veust occire pour l'amour de cel ydole. » Et quant il sont venuz au lieu où la justice se doit faire, si prent un coustel et s'en donne par mi le bras, et crie: « Je m'occi pour l'amour de tel dieu! » Et puis prent l'autre coustel et s'en donne par mi l'autre bras; et puis un autre coustel et s'en donne par mi le ventre; et ainsi se donne tant qu'il se tue[jj]. Et quant il est mort, si parent prennent le corps et l'ardent [23] à grant joie et à grant feste. Et encore y a pluseurs femmes qui, quant leur mari est mort et l'en le met ou feu pour ardoir, si s'ardent avec lui. Et les femmes qui ce font, si sont moult loées [24] de touz (13).

jj Le ms. B. ne donne que la dernière partie de cette phrase.

---

[22] *Ses parents et ses amis;* forme picarde. — [23] *Le brûlent.* — [24] *Louées.*

ce qu'il soit devenu semblable à la cornaline pour l'incandescence et les flammes qui en sortent. Alors l'homme se met à courir dans les marchés ayant devant lui des cymbales, et entouré de sa famille et de ses proches. Quelqu'un lui place sur la tête une couronne de basilic dans laquelle on a entrelacé des charbons ardents; en même temps, on lui verse de la sandaraque, qui, mélée au feu, produit l'effet du naphte. L'homme marche la tête en feu; on sent sur son chemin l'odeur de la chair qui brûle, et pourtant il marche comme si de rien n'était, et on n'aperçoit sur lui aucun signe d'émotion; enfin il arrive devant le bûcher, et il s'y précipite; bientôt il n'est plus que cendres.

« Un voyageur (Maçoudi) dit avoir vu un homme qui, au moment de se jeter dans le bûcher, prit son khandjar (large poignard), le plaça au-dessus de son cœur, se fendit de sa main jusqu'au dessous du bas ventre. Ensuite, il introduisit sa main gauche dans l'ouverture, et, la dirigeant vers le foie, il tira tout ce qui se trouva à sa portée; pendant ce temps il conversait comme à l'ordinaire; puis il coupa avec son khandjar un morceau de son foie qu'il jeta à son frère; il voulait montrer par là son mépris de la mort et son insensibilité à la douleur. Enfin il se précipita dans le bûcher et se rendit dans le sein de la malédiction divine. »

Dans le récit de l'auteur arabe, le suicide volontaire de l'Indien semble être plutôt un acte d'ostentation stupide que tout autre chose; dans celui de Marc Pol, au contraire, on voit une intention louable : celle de sauvegarder l'honneur d'une famille.

(13) Cette coutume, en usage dans l'Inde dès une haute antiquité, a été définitivement défendue, dans ces derniers temps, par les autorités anglaises. Les Hindous éclairés comme Rammohun Roy, qui est venu mourir à Londres en 1832, lui étaient opposés, et ne manquaient pas de bonnes raisons, tirées des Écritures sacrées, comme les Védas et les Lois de Manou, pour soutenir leur opinion contre les partisans et les avocats de la *concrémation* (acte des veuves qui se brûlaient vivantes sur le bûcher de leur mari mort) et de la *post-concrémation* (acte des veuves qui se brûlaient après la mort de leur mari décédé éloigné d'elle), qui recouraient aussi à l'autorité des Védas et à celle d'Anggira pour appuyer

Il[kk] sont idolatres et pluseurs d'eus aourent le buef; car il dient que le buef est moult bonne chose; et ne le mengeroient pour riens du monde, ne ne l'occirroient en nulle maniere. Mais il y a aucune maniere de genz qui sont appellez *Govy*[ll] (14), qui menguent bien la char du buef; mais il ne l'osent occire. Mais quant aucun buef muert de sa mort ou d'autre, si le menguent. Sachiez que la gent du pays oignent touz leurs hostelz[mm] de suif de buef. Et encore sachiez que le roy, et tuit si baron, et tretuit[nn] grant et petit ne se sient sus autre chose que sus la terre. Et dient que il le font pour ce, que seoir sus la terre est moult honnorable chose, pour ce que nous sommes tuit de terre, et à la terre devons retourner[oo]. Si que pour ce, nulz ne pourroit trop honnourer la terre; ne nul ne la doit desprisier. Et sachiez que ceste generation de

[kk] Dans notre ms. A. le pronom *il*, qui, depuis le chap. CL, avait reçu du copiste la forme du pluriel, est redevenu *invariable*. — [ll] Ms. B. *gony* pour *govy*. — [mm] Ms. A. *ostiex* = demeure, logis. — [nn] Ms. B. *trestous*. — [oo] Ms. B. Le ms. A. *tourner*.

la leur. Il ne manquait pas non plus de docteurs intermédiaires pour soutenir que, là où deux autorités d'un caractère contradictoire se présentaient, mais étant toutes les deux d'une égale force, on devait supposer que l'*alternative* était permise. De là, le sacrifice de la veuve sur le bûcher de son mari n'était plus considéré comme *imposé* par la loi religieuse, mais comme un *acte volontaire* toujours très-honorable pour la *sâti*, ou veuve qui le pratiquait, et pour sa famille.

(14) Ce terme est dérivé du mot sanskrit *gâo*, « bœuf » et « vache » (cette dernière se dit en anglais *cow*); le mot *gavi* est la forme altérée, dans l'Inde méridionale, de *gaûpa*, féminin *gaûpi*, « nourisseur » et « nourisseuse de vache ». Ces animaux, le bœuf et la vache, la vache surtout, sont très-respectés dans l'Inde. « On sait « la vénération des Gentils pour ces animaux, « dit Grose (*traduction française*, p. 267). S'ils « défendent de les tuer, c'est par principe de re- « connaissance; ils regardent comme ingratitude « de tuer des bêtes aussi utiles au genre humain. « Ensuite les fictions fabuleuses que leur ont « transmis leurs législateurs les ont conduits à « un culte superstitieux; ils se purifient avec l'u- « rine de vache; ils brûlent ses excréments, dont « ils font une poudre, avec laquelle ils se frot- « tent le front, le sein et le ventre; quand la « fiente est récente, ils en font une pâte, dont « ils barbouillent le plancher et toute leur mai- « son, en guise de lustration... Malgré cela ils « n'ont aucune aversion pour ceux qui tuent « ces animaux... Il y a même des pays comme « la côte du Malabar, où, s'ils ne souffrent pas « ouvertement qu'on y tue ces animaux, ils fer- « ment du moins les yeux quand on le fait...

« Ce n'est pas seulement aux bestes à cornes, « que se borne leur affection; d'après leur opi- « nion sur la métempsycose, ils l'étendent à « toute créature animée, n'y ayant pas jusqu'au « ciron qu'ils croient pouvoir être le réceptacle « de l'âme, et qui, par conséquent, peut l'ê- « tre de celle de leurs parents ou de leurs amis: « qu'un animal soit grand ou petit, ils ne peuvent « penser sans horreur à déposséder de la vie ce « précieux présent de Dieu, par la violence. Ils « respectent tout autant la main du créateur dans « la puce qui les mord que dans l'éléphant. Cette « aversion de répandre le sang ne se trouve que « dans les Bramines et quelques autres tribus. »

Gavis ont ceste chose en euls que pour nulle chose du monde nulz d'eus ne porroit entrer ou lieu où messire saint Thomas soit; c'est à dire : le corps, lequel est en ceste province de Maabar en une ville. Car se vingt ou trente hommes preissent un de ces *Gavis*[pp] si ne le pourroient il tenir au lieu où est le corps du beneoit apostre Jhesu Crist. Et ce est par la vertu du saint, pour ce que leur lignage l'occistrent; si comme vous pourrez oir ci avant (15).

Sachiez que il ne croist nulz blez en ceste province, autre que ris. Encore sachiez une grant merveille, que pour riens du monde ne puet naistre nul cheval en ceste province ; car bien l'ont prouvé par pluseurs fois. Et quant il font saillir[qq] aucune jument d'aucun bon destrier, si ne porte autre chose que petiz roncines[rr] ; et ont les piez touz tors ; et ne les puet l'en chevauchier.

Les gens de cest pais vont touz en bataille sauf ce, que il portent ne lances, ne escus[25] ; et sont vilz hommes d'armes. Il n'occient nulle beste, ne nul oisel, ne nulle chose qui ait ame ; mais les bestes dont il menguent les chars, il les font tuer aus Sarrazins, et aus autres qui ne sont de leur loy[ss]. Il ont tel usage que chascun, soit masle ou femelle, se lave tout le corps, chascun jour, deux fois (16); et ceus qui ne se lavent sont tenus comme patarins[26]. Il font trop grant justice de ceus qui font aucun mal (17); et si se gardent

[pp] Ms. B. Le ms. A. *Sains.* — [qq] Mss. A. et C. Le ms. B. porte *foillier.* — [rr] Ms. B. *ronchines.* — [ss] Ms. A. *et aus autres qu'a ceus de leur loy.*

[25] *Boucliers.* — [26] *Hérétiques.* Se disait alors des Albigeois.

(15) Voir le chapitre suivant.

(16) Les « Lois de Manou » (livre V, *slokâs* 134-139) prescrivent minutieusement toutes les ablutions qui doivent être faites dans les diverses circonstances, avec de *l'eau* et de la *terre*, en se servant de la *main gauche*. Il en doit être fait une lorsqu'on se dispose à lire le *Véda*, et toujours au moment de *manger*.

(17) Le texte italien de Ramusio ajoute ici une anecdote curieuse dont il est dit que Marc Pol fut témoin, et qui ne se trouve dans aucune des anciennes rédactions. Marsden dit que, si cette anecdote n'est pas vraie, elle est bien trouvée.

Voici le passage : « In questo regno si fa grandissima e diligente giustizia di ciascun maleficio, e de' debiti, s'osserva tal ordine appresso di loro. Se alcun debitore sarà più volte richiesto dal suo creditore, e ch' ei vada con promissioni differendo di giorno in giorno, se il creditore lo possa toccare una volte, talmente ch' ei li possa designare un circolo attorno, il debitore non uscirà fuor di quel circolo, finche non avrà sodisfatto al creditore,

moult de boire vin; car ceus qui boivent vin et vont par mer ne sont receus en nulle garantie. Et dient que ceus qui par mer vont sont ainsi comme desesperez.

Il ne tiennent à nul pechie luxure. Et sachiez que si chaut ont aucune fois [tt] que c'est merveille. Et n'ont pluie fors que trois mois de l'an; c'est en juing, juliet et aoust (18). Et se ne fust la pluie qui chiet [27] ces trois mois, qui rafreschit la terre et le tems, il y auroit si grant sescheresse que nulz n'y pourroit durer. Il ont moult de sages d'un art que l'en appelle phisonomie [uu] : c'est de congnoistre les personnes, de quelle maniere et de quelle qualité elles sont. Car de maintenant il li dient sa maniere; il sevent que ce signifie [vv], quant l'en encontre aucun oisel, ou aucune beste; car il gardent [28] à ce plus que touz les hommes du monde. Et se aucun aloit en un sien chemin et il ouït [29] aucun estourni [30], si li semble bon; il va avant, ou il se serra une piece [31] ou il retornera aucunes fois arrieres, de son voiage, quant il li semble bon de ainsi

tt Ms. B. Ms. A. *leur foiz.* — uu Ms. B. Le ms. A. *philosonomie* = physionomie. — vv Ms. B. Le ms. A. *moult que ce senefie.*

---

27 *Tombe.* — 28 *Regardent.* — 29 *Et qu'il entendit.* — 30 *Étourneau.* — 31 *Il se pressera un peu.*

« ovvero gli darà una cauzione, che sarà sodis-
« fatto. Altrimente uscendo fuori del circolo, « come transgressore della ragione e giustizia, « sarà punito con supplicio della morte. E vide « il sopra detto M. Marco nel suo ritorno a casa, « essendo nel detto regno, che dovendo dare il « re ad un mercante forestiero certa somma di « denari, e essendo più volte stato richiesto, lo « menava con parole alla lunga, un giorno ca- « valcando per la terra il re, il mercante trovata « l'opportunità, li fece un circolo attorno cir- « cuendo anco il cavallo, il che vedendo, il re « non volse con cavallo andar più oltre, nè di « lì si mosse finchè il mercante non fu sodis- « fatto. La qual cosa veduta dalle genti circos- « tanti, molto si maravigliarono, dicendo, che « giustissimo era il re, avendo ubbidito alla gius- « tizia. »

Il y a encore beaucoup d'autres *additions* dans ce chapitre du texte italien de Ramusio, qui sont d'une autorité plus contestable.

(18) « La saison des pluies la plus remarquable dans l'Inde, dit Walter Hamilton (*Description of Hindostan*, t. II, p. 243), est celle qui est appelée « la mousson du sud-ouest », qui s'étend de l'Afrique jusqu'à la péninsule malaye, couvrant comme d'un déluge toutes les régions intermédiaires, dans un certain nombre de degrés de latitude, pendant quatre mois de l'année. Dans le sud de l'Inde cette mousson commence *vers la fin de mai*, ou *au commencement de juin*; mais elle arrive plus tard, à mesure que l'on s'avance vers le nord. Son approche est annoncée dans le sud par une grande masse de nuages qui s'élèvent de l'Océan indien, et s'avance vers le nord-est, s'augmentant et s'épaississant à mesure qu'elle s'approche de la terre ferme. » Cette saison des pluies concorde parfaitement avec celle de Marc Pol.

faire [xx]. Et tantost [32] qu'un enfant est nez, il escripvent le jour, et l'eure et le mois. Et ce font il pour ce que il font touz leurs faiz par devinailles [yy]; car il sevent moult d'art magique et de nigromance [33], et d'autres enchantemenz dyaboliques (19).

En ce regne et par toute Inde ont leurs bestes et leurs oiseaus moult divers et differens des nostres. Et de telz y a qui sont semblables aus nostres [zz]. Et aussi toutes autres choses ont devisées [34] des nostres [aaa]. Il ont en celluy pays oiseaux qui volent de nuit que l'en appelle chauves-souris, qui sont aussi grans comme un ostour [35]. Et leur ostours sont touz noirs comme corbeaux [bbb], et sont plus grant assez que les nostres, et bien volant et bien oiselant. Encore sachiez que il donnent à mengier à leur chevaus ris avec char cuite et pluseurs autres choses cuites. Et ce est pourquoy il se muerent touz en ce pays (20).

Il ont ydoles masles et fumelles auxquelz [ccc] sont offert moult de damoiselles [ddd], en telle maniere que leurs peres et leurs meres les offrent [eee] à celle ydole à laquelle il ont plus grant devotion. Et

[xx] Tous les mss. ont ce passage très-embarrassé. — [yy] Ms. A. *adevinailles*. — [zz] Le ms. A. porte : « *ont leur bestes et leur oisiaus de tel y a moult devises as nostres*. — [aaa] Cette phrase manque dans le ms. A. — [bbb] Ms. A. *corbel*. — [ccc] Ms. A. *ausquiex*. — [ddd] Le ms. B. porte : *moult de damoiseaux et de damoiselles*. — [eee] Ces mots manquent dans le ms. B.

---

[32] *Aussitôt*. — [33] *Necromancie*. Le ms. A. ajoute : *et d'escorlomie* (?). — [34] *Différentes*. — [35] *Autour*.

(19) Il y a parmi les Djainâs, comme, au surplus, parmi la plupart des sectes indiennes, une classe d'individus qui prétendent posséder des pouvoirs magiques. « Quelques-uns d'entre les Djainâs, dit Wilson (*Religious sects of the Hindus*. Essays and Lectures, vol. I, p. 342), peuvent être considérés comme de simples enthousiastes; mais bon nombre d'entre eux, cependant, sont de vrais fourbes, et la réputation dont ils jouissent dans toute l'étendue de l'Inde, comme étant d'*habiles magiciens*, n'est pas favorable à leur caractère général : ils sont en fait, et assez souvent, de veritables *charlatans* prétendant à la science de la *chiromancie* et de la *nécromancie*, pratiquant la thérapeutique empirique, et se mêlant de manipulations chimiques. »

Ce sont bien là les hommes dont parle Marc Pol, « qui font tous leurs faits par *devinailles* et « sevent moult d'art magique et de *nigromance*. »

(20) Depuis un certain nombre d'années, on a commencé à préconiser en Europe la méthode dont il est ici question : de faire cuire les aliments que l'on donne au bétail, comme étant alors plus nourrissants. On a dû faire même à ce sujet des expériences dans plusieurs régiments de cavalerie. Il serait assez curieux que l'on obtînt le même résultat ! Ce serait une chose utile à vérifier.

quant leur nonnains de leur moustier [fff] veullent faire feste à leur ydole [ggg], si envoient querre toutes les damoiselles offertes (21). Et quant elles sont venues, si chantent et dancent [hhh] devant leur idole; et soulacent, et font grant feste, et portent viandes, et donnent à mengier à leur ydole; car il lui mettent à mengier devant elle; et la laissent une grant piece [36]; puis l'ostent et dient que

[fff] Ces mots manquent dans le ms. B. — [ggg] Le ms. B. ajoute : « *qui est à leur moustier.* » — [hhh] Ms. B. Le ms. A. porte : *et karolent et soulacent et font grant feste.*

---

[36] *Longtemps.*

(21) « Les courtisanes ou danseuses attachées à chaque temple, dit l'abbé Dubois (*Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 353), viennent en seconde ligne (après les prêtres officiants). Ces femmes prennent le nom de *devadassys* (servantes ou esclaves des dieux; correctement : *déva-dâsî*); mais le public les désigne sous le nom plus énergique de *prostituées*. En effet, elles sont juridiquement tenues, par leur profession, d'accorder leurs faveurs, si faveurs il y a, à quiconque les en requiert moyennant finances. Il paraît que, dans le principe, elles étaient exclusivement réservées à servir de passetemps aux brahmes.

« Ces femmes débauchées, qui font publiquement trafic de leurs charmes, sont pourtant consacrées d'une manière spéciale au culte des dieux de l'Inde. Chaque pagode un peu notable en a à son service une troupe de huit, ou davantage. Leurs fonctions habituelles consistent à *danser* et à *chanter* deux fois par jour, matin et soir, dans l'intérieur des temples. et, de plus, dans toutes les cérémonies publiques. Elles s'acquittent des premières avec assez de grâce, quoique leurs attitudes soient lascives, et que leurs gestes manquent de décence. Quant à leurs chants, ce sont presque toujours des pièces de poésies obscènes, où sont décrites quelques-unes des fredaines (*sic*) de leurs dieux. »

On lit dans la « Relation des voyageurs arabes » (trad. de M. Reinaud, t. I, p. 134) : « Il y a « dans l'Inde des courtisanes qu'on nomme : *les* « *courtisanes de Bodda* (Bouddha). Quand une « femme a fait un vœu, et qu'il lui naît après « cela une jolie fille, elle la conduit au *Bodda*, « nom de l'idole qui est adorée dans le pays, et « elle lui voue sa fille. Ensuite elle loue, pour sa « fille, une maison dans le marché; elle sus- « pend à la maison un voile, et elle fait asseoir « sa fille sur un siége de manière qu'elle se « trouve sur le passage, soit des indigènes, soit « des étrangers, dont la religion ne condamne « pas ces sortes d'actions. Tout homme, pour « une somme déterminée, a pouvoir sur cette « femme; mais, à mesure que celle ci a amassé « quelque argent, elle le remet aux ministres de « l'idole pour être employé aux frais de l'entre- « tien du temple. »

Il résulterait de ce passage qu'à l'époque où la relation fut rédigée, vers le milieu du neuvième siècle, les bouddhistes n'avaient pas encore été expulsés de l'Inde, et que leur culte était encore en vigueur dans la péninsule.

On lit aussi dans la Relation d'Abd-er-razzak, envoyé vers 1440, comme ambassadeur par le sultan Chah-Rokh près du roi indien de Bidjanagara (*Notices et Extraits des Mss.*, t. XIV, p. 455) : « Si ce que l'on dit est vrai, le nom- « bre des *khatoun* (femmes du roi) et des con- « cubines s'élève à *sept cents*. Dans chacun des « *harem*, un enfant parvenu à l'âge de dix ans « cesse d'être admis. Dès qu'une belle fille existe « dans quelque partie du royaume, après avoir « obtenu le consentement du père et de la mère, « on conduit cette jeune fille en grande pompe « au *harem*. Dès ce moment personne ne la « voit; mais elle jouit de la plus haute consi- « dération. »

l'ydole a pris la substance [iii] de la viande et puis menjuent. Et ainsi font les damoiselles par plusieurs fois, chascun an, jusques à tant que elles soient mariées.

Or vous ai conté le fait de ce royaume, qui est en la province de Maabar; si que des autres royaumes qui y sont m'en passerai outre, car assez vous conterai de leurs manieres.

CHAPITRE CLXX.

Cy dist où est le corps de saint Thomas l'apostre et de ses miracles.

Le corps [a] monseigneur saint Thomas si est en ceste province de Maabar en une petite ville où il n'a gueres de genz (1); et pou de

[iii] Ms. B. Ms. A. *a prise la sustance.*

CLXX. — [a] Ms. B. *encores.*

CLXX. — (1) La petite ville dont il est ici question était située sur une petite baie non loin de la ville actuelle de Madras (par 13° 04′ de lat. N. et 77° 55′ de long. E.), et se nommait *Méliapour* ou *Maïlapoura*; c'est aujourd'hui San-Thomé, ville bâtie sur les ruines de Méliapour que les Portugais prirent en 1545, et dont ils firent le chef-lieu de leurs établissements sur la côte du Coromandel. C'est là que réside encore un évêque portugais. Cette ville est nommée بتومة *Bè Toumah*, dans la *Relation* du marchand Soleyman : « Ensuite les navires se ren« dent dans un lieu nommé *Betoumah*, où il y « a de l'eau douce pour les personnes qui en « veulent. Le temps nécessaire pour y arriver « (de Kalah-Bâr) est de dix journées. » (Trad. de M. Reinaud, t. I, p. 18.)

Ce nom de *Betoumah* en arabe, ܒܝܬ ܬܐܘܡܐ *Brïth-Thauma* en syriaque, signifie la « maison ou église de Thomas » (S. Thomas). Barbosa, déjà cité par Marsden, en parle ainsi : « Avanti « per la costa, passata la costa di Coromandel, « vi si trova una città quasi dishabitata, molto « anticha, che si chiama Malepur, che nel tem« po passato fu città grande del re Narasinga : « quivi è sopolto il corpo del glorioso apostolo « san Thommaso, in una piccola chiesa vicina « al mare. » — « Li Christiani suoi discepoli gli « edificarono quella chiesa, e li gentili l'hebbero « in somma venerazione. » Fol. 315.

La Croze, dans son *Histoire du Christianisme des Indes*, a soutenu que la tradition qui attribue à saint Thomas l'apôtre la première propagation du Christianisme dans l'Inde, et son martyre dans l'endroit qui porte son nom, est une invention moderne : « Je ne perdrai point de temps, dit-il (p. 40), à réfuter cette narration de la mort du saint apôtre, qui apparemment n'est pas moins fabuleuse que la venue de saint Thomas dans les Indes. Quelque antiquité qu'on attribue à cette tradition, elle ne peut avoir aucune autorité, ne devant, selon toutes sortes d'apparences, son origine qu'aux fables des manichéens, qui avaient autrefois supposé divers Actes sous le nom des Apôtres, entre autres ceux de saint Thomas, et l'histoire de ses courses dans les Indes... Il n'est pas surprenant que les chrétiens de Malabar, gens extrêmement simples et crédules, aient adopté la fable de cette mission, aussi bien que beaucoup d'autres narrations apocryphes. »

Cependant des écrivains postérieurs également protestants, comme le Rév. Dr Kerr, le Dr C. Buchanan, Thomas Yeates dans son livre intitulé *Indian Church History* (London, 1818), ont soutenu l'authenticité de la tradition, contre La Croze.

Marsden cite à l'appui de cette opinion le passage suivant de saint Jérôme (Épître 60, ad Marcellam) qui mourut en 420 : « Erat igitur uno

marchans y vont, pour ce que c'est en un lieu moult desvoiable. Mais crestiens et sarrazins y viennent moult en pelerinage[b]; car ces sarrazins y ont grant devotion; et dient que il fu leur sarrazin et grant prophete, et l'appellent *Avarian* (2) qui vault à dire en françois *saint homme*. Les crestiens qui vont là en pelerinage[c] si prennent de la terre là où le saint fu mort, et si en donnent à boire[d] au malade qui a fievre quartainne ou tiercienne. Et tout maintenant[1], par la vertu de Dieu et du saint, le malade guerist[e]. Et si avint un moult beau[f] miracle ou temps mille .cc. (deux cens) .iiij. .xx. et .viij. (quatre-vingt et huit) ans de Crist, si comme je vous dirai.

Un baron (3) de celle contrée, si avoit une grant quantité[h] de

[b] Ms. B. *Peleringnaige*. — [c] Id. *id*. — [d] Ms. A. *boivre*. — [e] Ms. B. *garist*. — [f] Ms. A. *bel*. — [g] Ms. B. *un grenier*.

CLXX. — [1] *Aussitôt*.

« eodemque et cum Apostolis quadraginta diebus « et cum Angelis, et in Patre, et in extremis ma- « ris finibus erat; in omnibus locis versabatur : « *cum Thoma in India*, cum Petro Romæ, cum « Paulo in Illirico, cum Tito in Creta, cum An- « drea in Achaia, cum singulis Apostolis et apos- « tolicis viris, in singulis cunctisque regioni- « bus. »

On lit dans les *Mémoires géographiques et historiques*, tirés des « Lettres édifiantes », etc. (t. I, p. 13) : « En allant de Pontichéry vers le nord, et suivant la côte, on trouve la ville de Saint-Thomé, on l'appelle aussi Méliapour, ou pour parler avec les Indiens, *Mailapouram*; c'est-à-dire la « ville des paons » (*Maila* est dérivé du sanskrit *mayoùra*, qui signifie *paon*, et *pouram*, de *pourí*, « ville »), parce que les princes qui régnaient autrefois dans cette contrée avaient un paon pour armes, et le faisaient peindre sur leurs étendards... Saint-Thomé était, il n'y a pas quarante ans (en 1767), une des plus belles villes et des mieux fortifiées qui fussent aux Indes; elle appartenait aux Portugais; mais, comme ils se voyaient peu à peu dépouillés par les Hollandais de leurs principaux États, ils prirent le parti d'abandonner cette place au roi de Golconde. M. de la Haie, envoyé aux Indes avec une flotte de dix vaisseaux de guerre (en 1672), eut des raisons pour l'attaquer; il fit sa descente, et l'emporta en peu d'heures, au grand étonnement des Mores et des Indiens. Il la conserva pendant deux ans, et les Français en seraient encore aujourd'hui les maîtres s'il lui fût venu du secours d'Europe. »

(2) Ce mot, qui n'a pas encore été expliqué jusqu'ici, est l'arabe حواري *Hawari* ou *'awari*, qui signifie : *apôtre*, ou, comme l'explique Marc Pol : *saint homme*. L'orthographe de ce mot, dans notre rédaction, est d'une exactitude remarquable.

(3) Le texte italien de Ramusio porte : « un gran principe ». L'ancienne version italienne de la Crusca porte, comme dans notre rédaction : « un barone ». C'était sans doute un « râdja » hindou qui, en 1288, gouvernait le pays dans lequel se trouvait la ville de Mailapouram, ou la « ville des paons ». Si l'anecdote racontée par Marc Pol n'est pas vraie dans tous ses détails, le fond en doit être historique; la date précise et contemporaine qui lui est donnée ne permet guère de le mettre en doute. Seulement l'imagination crédule des gens du pays, ou celle du « baron » hindou, l'aura transformée en miracle.

Le Frère Oderic du Frioul (*l'Hystoire mer-*

ris, et en avoit empli toute les maisons de l'eglise, qui sont entour. Et les crestiens qui gardent l'eglise, si orent moult grant douleur

veilleuse du grand Chan de Tartarie, feuillet 58, édit. de 1529, gothique), décrit ainsi l'état où se trouvait l'église de son temps (vers 1330) :

« De ceste cité de Plumbum a dix iournées iusques à une cité qu'on appelle Monthar (Maabar). Le royaulme est moult grand, et y a des cités grandes et terres. En ce royaulme est le corps sainct monsieur Sainct Thomas l'apostre. Mais l'église monsieur Sainct Thomas est toute plaine d'ydolles sans nombre. En ceste eglise est une ydolle faicte d'or et de pierres précieuses moult richement. Et est bien aussi grande, ou plus, comme Sainct-Christofle en ce pays. Si a en son col une saincture d'or et de pierres précieuses moult richement ouvrée, et siet en ung tabernacle de fin or.

« Cest ydolle et tout ce que à luy appartient sont de si grant pris que nul ne sçauroit estimer la valeur de l'or et des pierres precieuses et de l'ouvraige qui y sont. Ceste ydolle firent faire les faulx chrestiens du pays regnyés (*hérétiques*) ; et tous les mescréans d'icelle contrée l'aourent par dessus toutes aultres ydolles et y viennent en pelerinaiges de loingtains pays, comme nous chrestiens faisons à Sainct Jacques en Galice, ou à Sainct Pierre ou à Sainct Pol à Romme.

« La maniere de ceste ydolle adorer est : chascun d'eulx font diverses afflictions corporelles à sa guise. Les aucuns hurtent leur teste et la tiennent grant piece, et se reputent non dignes de regarder le ciel en la presence de celuy ydolle. Aultres se navrent (*blessent*) de coustaulx et d'espées en leurs mains et en plusieurs aultres membres de leurs corps. Plusieurs aultres qui, sans comparaison, cuident estre plus devotz, sacrifient leurs filz et leurs filles à ceste ydolle comme à leur propre dieu souverain. Et quant ilz ont ainsi leurs enfans meurtris devant celle ydolle, ilz l'esparsent du sang comme les chrestiens font de l'eau bénite.

« Ceulx de la ville qui sont assez près de ce temple manans (*demeurants*) se ilz veullent faire leur pelerinage, tantost qu'ilz yssent hors de leurs maisons, ils se mettent à genoulx emmy les rues, et puis le corps tout estendu à terre, de ce lieu en avant iusques à celuy ydolle, ilz prennent leur venue, c'est-à-dire, ilz se mettent à terre en la maniere que dit est, à chascun trois pas qu'ilz vont. Et quant ilz sont à l'ydolle venuz, ilz ont du feu et de l'enceus : si l'encensent à grant dévotion. Et quant ces ydolatres sont à l'ydolle venus, ilz tiennent ung lieu certain là où ilz mettent leurs offrandes. L'ung met de l'or, l'autre de l'argent, l'autre des pierres precieuses, chascun selon sa devotion ; et garde on ces offrandes pour celle ydolle garder et faire tenir en estat. Et quant aucune chose fault (*manque*) à icelle ydolle en son tabernacle, ilz prennent de ces offrandes tout ce qu'il leur fault, car le trésor y est moult grant.

« Ceste ydolle a une feste en l'an, et est le iour universel de la fondation. A ce iour font moult feste. Ilz prennent celle ydolle et la mettent dessus un chair (*char*) richement aorné d'or et de pierres précieuses, et le pourmainent par le païs. Devant le chair vont les pucelles vierges deux à deux ; et apres les pelerins qui de loingtains pays sont venuz. Après vont ceulx qui sont mallades de quelzconques maladies. Après vient une grande multitude de menestriers ; et puis plusieurs de ces ydolastres par grand dévotion se mettent prostraictz (*prosternés*) parmy la voye là où l'ydolle doit passer, affin que le chair passe sur eulx ; et ainsi perdent meschamment leur vie, leurs âmes et leurs corps. Oncques ne se fait cette meschante feste qu'il n'y meure plus de deux cens personnes. Et quant ilz sont mors les gens prennent leurs corps à grant reverence et dient qu'ilz sont saincts, car ilz se sont paisiblement laissé mourir pour l'amour de dieu.

« Encores font iceulx ydolatres une chose moult horrible. Quant aucun veult mourir pour son dieu, et point ne veult attendre la feste susdicte, il assemble ses amys, et leur dit son entente. Adonc font, les amys, venir des hérauls qui en facent courre la nouvelle, et donc meinent ce meschant iusques à celle ydolle ; et en allant les hérauls vont poignant ce meschant, de cinq cousteaulx tresaguz, iusques à tant qu'il vient à l'ydolle ; et, en allant, les amys à ces hérauls vont poignant le chétif. Et quant là sont venuz, il prent ung de ses cousteaulx et en coppe une piece de

de ce que celui avoit empli les maisons, et que les pelerins n'avoient où herbergier. Et moult de[h] fois deprierent[2] celui baron ydolatre que il les voulsist vuidier[3]; et il n'en vouloit nient[i] faire. Quant vint une nuit, si li vint, le saint, atout[4] un baston en sa main, et li mist sus la gueule[j] et li dist : « Ou tu feras vuidier « mes maisons[k] pour herbergier mes pelerins, ou tu mourras de « male mort. »

Et quant ce vint au matin, cilz qui cuidoit bien morir tout maintenant fist vuidier lesdittes maisons, de son ris; et contoit à chascun ce qui lui estoit avenu du saint. Si que les crestiens en furent moult liez[5]; et fu moult grant miracle et beau; et rendirent graces à Dieu, et au benoit Saint Thomas l'apostre. Autres grans miracles y aviennent souvent : et de garir malades, et de guarir contrais[6], et d'autres pluseurs maus; et proprement crestiens.

Or vous conterai comment les freres crestiens qui gardent l'eglise content comment il fu occis.

Il content que le saint estoit en son hermitage au bois, et faisoit[l] ses oroisons; et moult de paons li[m] estoient entour; car plus en a en ce pays que nulle autre part (4); si que un des ydolatres

[h] Ms. B. *maintes.* — [i] Id. *neant.* — [j] Le ms. C. ajoute : *et l'estranguoit si fort que il cuidoit mourir.* — [k] Ms. A. *mesons.* — [l] Ms. B. *disoit.* — [m] Ms. B. *lui.*

[2] *Prièrent avec instances; supplièrent.* — [3] *Qu'il les voulût bien vider.* — [4] *Avec.* — [5] *Joyeux.* — [6] Gens *contrefaits, estropiés,* du latin *contractus.*

sa chair propre; celle pièce la gecte à son dieu; et puis, des aultres quatre cousteaulx, il se fiert et refiert parmy le corps, et ainsi se tue. Quant il est mort, les amys allument ung grand feu, et ardent ce corps tout en cendre; et chacun prent une quantité de cendres à grant dévotion, et les portent avecques eulx, et dient que celuy est sainct qui ainsi a voulu tout de gré mourir pour son dieu.

« Aultres plusieurs merveilles vis ie en ce pays, lesquelles ie ne metz en escript; car nul ne les vouldroit croire; et ie moy mesmes ne les eusse creuz si presentement ne les eusse veuz. Le roy du pays est tresriche d'or et de pierres précieuses. »

On voit par ce récit du Frère Oderic (qui dit avoir vu de ses propres yeux ce qu'il raconte) que l'église chrétienne de Saint-Thomas était transformée, de son temps (environ quarante ans après l'époque citée par Marc Pol), en un temple d'idoles indiennes des Djainas; le « rajah » ou *baron*, qui avait, en 1282, fait de l'église de Saint-Thomas et de ses dépendances un magasin de riz, avait gardé rancune au saint de ses menaces de coups de bâtons; ou, la conquête du sultan de Dehli aidant (voir la note 2 du chap. suiv., p. 628), les chrétiens avaient été dépossédés de leur église, qui leur a été rendue plus tard.

(4) Le nom de *Mailapouram*, la « ville des paons », et le fait que les princes indiens qui ré-

de ce pays, qui sont du lignage qui s'appellent *gavi* (5), si comme je vous ai dit, estoit alez atout [7] un arc et saietes [8] pour traire [9] à ces paons qui li estoient entour. Si laissa aler une saiete et cuida donner aus paons; et il feri [10] le saint homme ou costé destre; si que il morut de celui coup. Avant que il morust avoit il esté en Nubie (6), où il converti moult de gent à la foi Jehsu Crist.

[7] *Avec.* — [8] *Flèches.* — [9] *Tirer.* — [10] *Frappa.*

gnaient dans ce pays avaient un « paon » pour armes et le faisaient figurer sur leurs étendards, tendraient à confirmer l'assertion de Marc Pol.

(5) Voir sur ce mot la *Note* 14 du chapitre précédent, p. 617.

(6) On lit dans la Chronique syrienne citée par Assemani, dans sa *Bibliotheca orientalis :* « Thomas l'apôtre fut le premier évêque de l'Orient. Nous apprenons, par le livre de doctrine des saints apôtres, que le divin apôtre Thomas annonça l'Évangile dans la région de l'Orient, la deuxième année après l'ascension de Notre-Seigneur. En se *rendant dans l'Inde,* il prêcha l'Évangile à diverses nations : aux Parthes, aux Carmaniens, aux Bactriens, aux Margiens et aux Indiens. »

Le Frère Hayton, « de l'ordre des Prémon- « trés, cousin germain du roy d'Arménie, » parle aussi de saint Thomas dans son chapitre intitulé : « Du noble royaume d'Inde la grant et « des merveilles d'icelui » (*Manuscrit*, n° 2810 FR, fol. 267 et suiv. de la Bibl. impér., rédigé en français à Poitiers en 1307, par N. Falcon) :

« Le royaume d'Inde est moult lonc, et si est « sur la mer occeane, qui en celle contrée est « appellée « la mer d'Inde ». Le royaume d'Inde « commence des confins du royaume de Perse, « et s'estent par Orient jusques à une province « qui est appellée Kalaan (*Kiu-lân*, des Chinois, « *Coilum*, de Marc Pol, ch. 174). En celle con- « trée sont trouvées les pierres qui sont dittes « « balais » (les *rubis*), devers septentrion par « lonc, et par le grant désert d'Inde où l'empe- « reur Alixandre trouva si grant diversité de « serpens et de bestes, si comme contiennent les « hystoires.

« En celle terre prescha, saint Thomas, la foy « de Jhésu Crist, et converty maintes provinces « à la foy crestienne. Mais pour ce que celles « sont moult loings de toutes les autres terres « où la foy de Jhésu Crist est aourée, pou en y a « en celle terre qui maintiennent la foy de Crist; « car il n'y a que une seule cité où habitent les « crestiens, et tous les autres sont devenus ydo- « lastres.

« Devers mydi, decoste cest royaume, est la « mer occeane, et là sont isles assez. Et là habi- « tent Yndiens qui sont tous noirs, et vont tous « nus pour la chaleur; et aourent ydoles. En « celles isles se treuvent pierres précieuses et « les bonnes espices. Et là est une isle qui est « nommée Celan (*Ceylan*), et là sont trouvés les « bons rubis, et les bons saphirs. Et le roy d'i- « celle a le plus riche et le plus grant qui soit « en tout le monde. Et quant le seigneur est cou- « ronnez, il porte celui rubis en sa main.

« La terre d'Inde est aussi comme une isle « (c'est la *Péninsule*). De l'une part est avironnée « de désert; et de l'autre part est avironnée de la « mer occeane, dont l'en ne pourroit legierement « entrer en celle terre, fors que par le royaume « devers le royaume de Perse. Et ceulx qui veul- « lent entrer en celle terre vont premierement « à une cité qui est appellée Hermes (*Hormuz*), « laquelle le philosophe fist par son grant art, « si comme l'on dit. Apres s'en vont dans un « destroit de mer, jusques à une cité qui est ap- « pellée Cambaech (*Cambaye*). Et là sont trou- « vez les oiseaux qui sont appellez « pappegais » « et tant en a en celle contrée comme il y a de « passerons (*passereaux* ou *moineaux*) en cest « pays. Et les marchans y treuvent toutes ma- « nieres de marchandises; froument et orge croist « petit en celle terre. Ains menguent en celluy « pays ris, millet, let (*lait*), burre (*beurre*), dat- « tes et d'autres fruis dont ilz ont à planté. »

Quant les enfans naissent, il sont tuit noir; mais pour ce qu'il les prisent plus tant comme il sont plus noirs, il les prennent quant il naissent, et les oignent chascune semaine [n] d'uille de suscinan [11]; si qu'il deviennent si noirs comme dyables. Encore font il leur diex [o] noirs et leurs deables blans; et font paindre leur ymages de leur sains tretouz noirs.

Quant il vont en ost [p], pour ce qu'il ont grant foy en buef et le tiennent pour sainte chose, si prennent du poil des buefs [q] sauvages, et le lient au col de leur cheval. Et se il est homme à pié, il met de ce poil à son escu [12], ou à ses cheveus meismes; si que, par ceste raison, est ce poil chier. Et en y va assez; car nul qui va en ost n'est asseur [13], se il n'a de ce poil de buef. Car il croient que, par celui poil, chascun, qui l'a, soit sauvé en la bataille.

Or vous ai conté de ceste province de Maabar une grant partie; si nous partirons de ci atant [14], et vous conterons du royaume de Mutfili, si avant, si comme vous pourrez oïr et entendre.

CHAPITRE CLXXI.

Cy devise du royaume de Mutfili.

Et quant l'en se part de Maabar et l'on va entour mille milles par tramontaine, si se treuve l'en adonc ou royaume de Mutfili (1).

[n] Ms. B. *sepmaine*. — [o] Ms. B. *dieux*. — [p] Ms. B. *en host* = en guerre. — [q] Ms. A. *bues*.

Sésame. — [12] *Boucher*. — [13] *Assuré*, ou plutôt *rassuré*. — [14] *A ce point*.

CLXXI. — (1) Ce nom de « royaume de Mutfili » doit être considéré comme désignant le royaume qui était alors limitrophe, au nord, de celui de Maabar, d'après l'usage assez commun chez les Orientaux de donner à une contrée, gouvernée par un même chef, le nom de la partie la plus connue de cette même contrée.

Mutfili est la ville actuelle de *Másulipatám*, située dans le golfe du Bengale, par 16° 10′ de lat. N., et 78° 48′ de long. E., à l'une des embouchures nord de la rivière Krichna, que l'on écrit vulgairement Kistna. Ptolémée (l. VII, c. 1, § 15, éd. Nobbe) nomme ces mêmes embouchures : Μαισώλου ποταμοῦ ἐκβολαί, « bouches du fleuve Maisòlos », et la contrée : Μαισωλίας, la Maisolie. » Les principales villes de l'intérieur de la Maisolie : Μαισώλων μεσόγειοι πόλεις (id., § 93) étaient Καλλίγα (aujourd'hui encore « Kalingapatâm », lat. 18° 14′; long. 81° 49′), Βαρδαμάνα, Κορούγκαλα, Φάρυτρα et Πίτυνδρα μητρόπολις; cette dernière étant la métropole.

Ainsi le nom de Masuli- ou *Maisōli-patám*, « ville des Maisouliens », est très-ancien. On la nomme aussi *Bender*, c'est-à-dire « le port de

Et fu jadis à un roy; et de puis qu'il mourut, bien quarante ans avoit [1]; adonc la royne sa femme l'ama tant que, onques puis[a] ne se voult [2] marier à nullui, pour l'amour de son mari. Et en tout ce terme de quarante ans avoit tenu son royaume aussi bien ou mieux[b] que onques le tint son baron; si que, pour ce qu'elle amoit droit[c] et justice et pais, estoit elle amée de chascun (2).

Il sont ydolastres[d] et ne font treuage à nullui [3]; il vivent de char et de ris et de lait. En ce royaume treuve l'en les dyamans (3),

CLXXI. — [a] Ms. B. *depuis*. — [b] Ms. A. *miex*. — [c] Id. Le ms. B. *bien*. — [d] Ms. B. Les mss. A. et C. *ydres*.

CLXXI. — [1] *Quarante ans s'étaient bien écoulés.* — [2] *Voulut.* — [3] *Ne payent de tribut à personne.*

mer », et *Mutchli-bender*, le « port de mer de Mutchli », c'est-à-dire « de la pêche ou pêcherie », d'où est venu sans doute le nom de *Mustfili*. Dans Ferichtah, c'est مچلیپتن *Mutchli-patan*.

Cette ville a été pendant plusieurs siècles un port très-important, et où se faisait un commerce considérable avec la Chine, l'Indo-Chine, le Bengale, la Perse et l'Arabie. Les Français y établirent une factorerie en 1669, qui est tombée depuis au pouvoir des Anglais, comme presque tous nos établissements dans l'Inde.

(2) Le « royaume de Mutfili », dont il est question dans le chapitre précédent, était, à l'époque de Marc Pol, celui d'*Andhra*, des écrivains indiens, ou de *Telingân'a*, comme on nomme la langue qui est encore en usage dans la contrée. Sa capitale était alors Ourangol. Les princes indiens qui régnèrent dans le Télingân'a jusqu'au commencement du quatorzième siècle de notre ère, sont presque complétement inconnus; toutefois on a déjà recueilli un certain nombre de leurs noms dans des inscriptions découvertes depuis ces dernières années à Ourangol. Mais, comme presque toujours, quand il s'agit de l'Inde, on sait rarement à quelle époque on doit placer leur règne. Nous savons par Férichtah que celui contre lequel *Alâ-ed-din*, sultan mahométan de Dehli, envoya une expédition, l'an 709 de l'Hégire (1309 de notre ère), se nommait لدّر دیو *Ladder (Rudra?) Déwa*. « Le chef de l'expédition, dit Férichtah (t. I, trad. du colonel Briggs, p. 371) « avait l'ordre que, si Ladder Dèwa, Râdja de « Ourangol, consentait à lui faire un présent important, et promettait de payer un tribut annuel, il rentrerait à Déhli sans poursuivre son « entreprise. » Le râdja n'y ayant pas consenti, la ville de Ourangol fut assiégée par l'armée mahométane, prise d'assaut, et presque toute la garnison, composée de troupes hindoues, passée au fil de l'épée. Ladder Dèwa, poussé à l'extrémité, acheta la paix en offrant 300 éléphants, 7,000 chevaux, de nombreux joyaux et une forte somme d'argent; en s'engageant, en même temps, à payer un tribut annuel au sultan de Déhli. En 722 de l'Hégire (1322 de notre ère), le râdja Ladder Dèwa, ayant cessé d'envoyer son tribut à la cour de Déhli, par suite d'un changement de dynastie, se vit assiéger dans sa capitale par une armée du nouveau sultan Gheyas ed-dîn Toghlouk; il fut fait prisonnier et envoyé à Déhli avec sa famille, ses trésors, ses éléphants et tout ce qu'il possédait. Plusieurs milliers d'Hindous furent mis à mort, par suite du sac de la ville de Ourangol : أورنكول lat. 17° 54'; long. 77° 08'.

Le râdja ou roi Ladder (ou *Rudra*) Dèwa était sans doute le fils de la reine dont parle Marc Pol.

(3) Le royaume de Golconde (*Golakonda*) dont Mâsulipatâm est le port principal, a été célèbre par ses mines de « diamants ». Ces mines sont situées dans un sol d'alluvion des plaines

et vous dirai comment. Il ont moult granz montaignes ; et en yver fait moult grans pluies, et voient les yaues descendant par ces montaignes à grant bruit faisant, et à moult grans ruisseaux [e]. Et quant les pluies sont passées, et l'yaue des montaignes est escoulée [f], si cerchent [g] par où l'yaue est escoulée de ces ruisseaux, et en treuvent assez. Et quant vient à l'esté, il fait si grant chaut en ces montaignes, pour le soleil, que nulz n'y puet à grant paine aler [4] ; et ne treuve l'en goute d'yaue. Et les genz qui vont par ces montaignes en treuvent assez. Et si y a tant de serpens grans et grosses, et d'autres vermines, par la grant chaleur qui y est, que c'est merveille. Et si sont les plus venimeuses serpens du monde ; si que les hommes qui y vont, y vont en grant peril, et ont grant paour. Et pluseurs fois sont mengiez de celle male vermine.

Et si a encore, par ces montaignes, grans valées et parfondes [5]

[e] Ms. A. *ruissiaus*. — [f] Ms. B. *coulées*. — [g] Id. *chercent*.

---

[4] *Sinon à très-grand'peine*. — [5] *Profondes*.

qui se trouvent à la base des montagnes que l'on nomme Nila Moulla, et plus spécialement sur les bords des rivières Krichn'a et Pennar ; le territoire qui avoisine la forteresse de Golconde (par 17° 15′ de lat., et 76° 06′ de long.) ne produisant, et n'ayant jamais produit aucune espèce de pierres précieuses. Mais c'était probablement dans la ville de ce nom que l'on polissait les diamants apportés des mines ; de là l'origine du nom de « mines de Golconde ». Marc Pol ne s'y est pas trompé.

En 1820, un voyageur, le Dr Voysey, trouva la plupart des mines de diamants désertes, et les recherches de ce précieux minéral bornées aux rubis des anciennes mines. Il prétend que le *breccia* des pierres siliceuses (*sandstone breccia*) de la formation argileuse, est la « matrice » des diamants trouvés dans le Dekhan ; que ceux provenant d'un sol d'alluvion y ont été entraînés par quelque torrent ou déluge ; et que ceux trouvés dans le lit des rivières y sont entraînés par les pluies annuelles (*The East-India Gazetteer*, par W. Hamilton, t. I, p. 586).

Tavernier a parlé très au long des « mines de diamants » dans son *Voyage des Indes* (livre second, ch. XV-XVII) : « Le diamant, dit-il, est la plus précieuse de toutes les pierres, et c'est *le négoce auquel je me suis le plus attaché* (comme le père et l'oncle de Marc Pol). Pour tâcher d'en acquérir une parfaite connoissance je voulus aller à toutes les mines et à l'une des deux rivières où on les trouve ; et comme la peur des dangers ne m'a jamais fait reculer dans mes voyages, l'affreuse peinture que l'on me fit de ces mines, comme de pays barbares, et où l'on ne se pouvoit rendre que par des chemins très-dangereux, ne fut pas capable de m'épouvanter, ni de me détourner de mon dessein. J'ai donc été aux quatre mines dont je vais faire la description, et à l'une des deux rivières d'où se tirent les diamants, et je n'ai point trouvé ces difficultés ni cette barbarie dont quelques gens, qui sçavoient mal la carte de ces pays-là, avoient cru me faire peur. » Suivent trois chapitres consacrés à la description de ces mines que l'on peut lire dans les Voyages de l'auteur.

que nulz ne puet aval descendre (4). Et les hommes qui y vont pour les dyamans, si prennent char la plus maigre qu'il pueent avoir, et la getent là aval. Et il y a moult d'aigles blans qui demeurent en ces montaignes, qui menjuent les serpens que il puent ataindre, et s'en paissent [6]. Et quant il voient celle char gitée là aval, si la prennent, et la portent là sus [h] à leurs piez [7], sur aucune roche pour bequier la [8]. Et les hommes qui sont au gait [9], vont là au plustost qu'il pueent pour chassier les. Et quant ilz les ont chaciez si prennent la char et la treuvent toute plaine de dyamans qui là aval s'y sont atachiez [i]. Car sachiez que il y en a tant par ces valées parfondes que c'est merveilles. Mais l'en ne puet descendre là aval [j]. Et d'autre part il y a tant de serpens là aval, que celui qui y descendroit seroit maintenant devourez.

Encore treuvent il les dyamans en une autre maniere ; car il vont aus nis de ces aigles blans, où il en a moult, et en treuvent moult en leur ordure que il transgloutissent [10] quant il recueillent [k] la char que ces hommes getent en ces valées. Et quant il prennent de ces aigles, si treuvent aussi ces dyamans dedens leur ventres ; si que en telle maniere ont il dyamans assez et de moult gros. Car ceus qui viennent en nos parties ne sont fors la remansille [l] des autres grans et bons. Car la flor [m] des dyamans et des grosses

h Ms. A. *lassus.* — i Ms. B. — j Id. — k Ms. A. *requent.* — l Ms. C. *remanans,* = les restes. — m Ms. B. *flour.*

6 *Repaissent.* — 7 *Avec leurs pieds.* — 8 *La becqueter.* — 9 *Guet.* — 10 *Engloutissent, avalent.*

(4) Cette partie du récit de Marc Pol peut être classée, non parmi les *choses vues,* mais parmi les *choses entendues.* Toutefois ce n'est pas une invention de sa part. Le comte Baldelli Boni (*Il Milione di Marco Polo,* t. II, p. 425) cite un passage du *Traité des pierres précieuses* d'Ahmed Teifaschite, traduit de l'arabe en italien par Raineri, où il est dit : « Il diamante, narra « Giovani Ebn Masuiah, trovasi nel profondo di « una valle dell' India, nella quale non penetra « nessun uomo, ed i suoi lapilli sono ivi sparsi « come i grani della senape e dell' orzo ; volendone tuttavia fare acquisto, si ricorre al compenso di gettare in si fatto luogo alcuni pezzi « di carne fresca, imperocchè veduti questi ed « inseguiti dall' aquila fino nel fondo della menovata valle, ne succede, che quando le medesime li strisciano per terra ad oggetto di cibarsene, rimangono ad essi attacati diversi di quei « lapilli di diamante. Venendo poscia le istesse « aquile insieme a contesa, e volando altrove con « i riferiti pezzi di carne ne cadono alcuni, dai « quali si va subito a raccogliere quanto di tal « gemma vi è restato attacato. »

On trouve la même histoire dans les *Voyages de Sindbad le marin,* et dans la *Relation chinoise de l'Expédition d'Houlagou* dans l'Asie centrale. (Voir *Sou Hong kian lou,* k. 42, f° 56 r°.)

pierres, et des grosses perles, sont toutes portées au grant Kaan, et aus autres roys et princes de ces diverses parties du siecle; lesquelz[a] ont tout le grant tresor du monde.

Et sachiez que en nulle partie du siecle ne treuve l'en nul dyamant, fors que en cest regne de Mutfily (5). Encore y fait l'en les meilleurs bouguerans (6) du monde et les plus soubtils[11], et ceus qui sont de greigneur vaillance[12]. Il ont les greigneurs moutons du monde; et si ont grant habondance de toutes choses de vivre.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirai avant d'une province qui a à nom Lar, dont les Abramains sont.

CHAPITRE CLXXII.

Cy dist de la province de Lar dont les Abramains sont.

Lar (1) est une province qui est vers ponent[1]. Quant l'en se part du lieu où le corps saint Thomas[a] est, [si entre l'en assez tost

[a] Ms. A. *lesquiex*.
CLXXII. — [a] Ms. B. *de Messire Saint Thomas.*

[11] *Subtils, fins.* — [12] *Qui ont le plus de valeur.*
CLXXII. — [1] *Occident.*

(5) Cela pouvait être vrai du temps de Marc Pol; mais depuis la découverte du nouveau monde, à laquelle son livre n'a pas peu contribué, on a trouvé au Brésil et ailleurs des mines de diamants qui ont fait oublier celles de Golconde.

(6) La version italienne de la Crusca (p. 178) porte ici : « *Il miglior bucherame e più sottile;* » le texte de Ramusio : « *i migliori e più sottili boccassini.* » On voit clairement que la première rédaction est une *traduction* en quelque sorte littérale du français; le mot *bucherame* n'étant que notre mot *bouqueran*, *bougueran* ou *bougran*. Masulipatam était alors très-renommée, et l'est encore de nos jours, pour la fabrication de cette étoffe qu'on y fait légère comme de la gaze.

CLXXII. — (1) Le nom de Lar et sa position n'ont été reconnus par aucun des commentateurs de Marc Pol. Ce voyageur si exact nous dit que c'est une province située au « couchant » de celle dont il vient d'être question, et qu'elle n'est pas éloignée de Saint-Thomas, ou Maïlapour. Ce doit être alors celle qu'Albirouny nomme : « le pays des *Lârân* » : أرض لاران *ârdh Lârân*, ou de *Lâr* (*Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, par M. Reinaud, p. 91), dans lequel on entre, en quittant celui de Tanah, et où l'on trouve la ville de جيمور *Djeîmoûr*, ou plutôt صيمور *Çaîmoûr*, comme l'écrit Ibn-Haukal (*Script. Arab. De Rebus Indicis loci et opuscula*, par Gildmeister, 1838, p. 27 du texte), où il est dit que l'empire du Balhara, le plus puissant souverain de l'Inde, s'étendait de Kambâye jusqu'à cette même ville de Çaîmoûr, ou plutôt jusqu'à son territoire. Cette ville de Çaîmoûr, de la province de *Lâr*, répond parfaitement à ce que rapporte Marc Pol, des *Abramains*.

« Çaîmoûr, dit Kasvîni (Gildmeister, *loco laudato*, p. 208), urbs Indica Sindiæ vicina, cujus

apres en ceste province [b]; et touz les Abramains du monde sont nez de ci [c]. Et sachiez que ces Abramains (2) sont des meilleurs

[b] Ms. C. Les mss. A. et B. n'ont pas cette phrase complémentaire essentielle. — [c] Ms. B. *d'icy*. Ms. C. *d'illec*.

« incolæ perfecta pulchritudine gaudent, ut qui « ab Indis et Turcis descendunt. Sunt Muslimi, « Christiani, Judæi et Magi. Huc exportantur « merces Turcarum; nomen inde ducet agallo- « chum Çaimûrense. In ea est domus Çaimuræ, « quod templum est in fastigio rupis situm, sanc- « tissimum apud eos et æditius multis cultum. « Simulacra ibi sunt callaide et granato confecta, « quæ venerantur. In urbe templa muhamme- « dica, ecclesiæ, synagogæ sunt; etiam templum « ignis cultorum. Gentiles ibi animalia non mac- « tant, neque carnem neque pisces neque ova « edunt. Sunt tamen inter eos qui edant anima- « lia a rupe dejecta aut arietando occisa, non « autem sponte mortua.

« Hæc omnia narravit Musir ben Muhalhil, « auctor libri Mirabilium regionum, qui peregri- « nando terras peragravit earumque mirabilia « calamo mandavit. »

La ville de Çaimoûr est également citée par Bakouï. « C'est, dit-il, une ville du Sind; il y a « un temple qu'on appelle *Beït-Saimour*, situé « sur le sommet d'une montagne; dedans est une « idole faite de pierres précieuses semblables au « rubis. Il y a aussi dans cette ville des mos- « quées, des églises et des pyrées. Ces Indiens ne « mangent ni des animaux terrestres ni des pois- « sons. » (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. II, p. 414, trad. Deguignes.)

Maçoudi, qui visita l'Inde et qui se trouvait à صيمور *Saïmour*, ou Seïmour (écrit dans l'édition de MM. Pavet de Courteille et Barbier de Meynard, t. I, p. 381, avec un *sin* pour initiale, au lieu d'un *çad*), l'an 916 de notre ère, dit que dans cette ville, comme à Soubarah, à Tanah et autres villes du littoral, on parlait le *lâri*; ces provinces ayant emprunté leur nom à la mer Lârewi. Nous croyons plutôt que c'est la mer, qui baigne la côte du Malabar, qui avait *emprunté* son nom de *Lârèwy* « mer du Lâr » (qu'elle portait à l'époque de Maçoudi) à ces mêmes provinces du Lâr; c'est dans l'usage et l'ordre naturel des dérivations de ce genre.

Dans un autre endroit de ses « Prairies d'or » (t. II, p. 85, *lieu cité*), Maçoudi s'exprime ainsi : « L'an 304 (de l'Hégire, 916 de J.-C), je me trouvais dans le district de Saïmour, dépendant de l'Inde, et faisant partie de la *province de Lar;* ارض اللار *ârdh el Lâr*, qui se trouve dans les États du Balhara. Le prince qui régnait alors s'appelait Djandja. On y comptait environ dix mille musulmans, tant de ceux que l'on appelle *beïaçireh*, que de natifs de Siraf, de l'Omân, de Basrah, de Bagdad et d'autres contrées, qui s'y étaient mariés et s'y étaient fixés définitivement. »

Après avoir raconté comment « il fut témoin » du suicide volontaire d'un jeune Indien (récit reproduit en propres termes dans la « Chaîne des Chroniques », voir ci-devant p. 616 n.), il dit : « Lorsqu'un roi vient à mourir dans l'Inde ou qu'il est tué, beaucoup de personnes se brûlent volontairement. On appelle ces victimes *belandjeriyeh*, au singulier *belandjer*, comme qui dirait *amis sincères* du défunt (ce sont les *feelz*, ou « féaux », de Marc Pol), vivant de sa vie et mourant de sa mort. On raconte sur le fanatisme des Indiens nombre d'histoires étranges qui font horreur à entendre; le récit des tortures et des supplices qu'ils ont imaginés fait réellement frissonner d'horreur. »

Le mot *belandjer*, dont il est question dans le passage ci-dessus de Maçoudi, nous paraît dérivé des mots sanskrits *bali*, « oblation à des divinités inférieures », et *andjali*, « forme de salutation, les mains jointes. »

La « province de Lar » de Marc Pol est donc bien placée par les écrivains arabes, dans la contrée où notre voyageur la place lui-même, c'est-à-dire : à l'occident de l'ancien royaume des Pândions, ou de Μοδούρα, Madouré, dans la partie du grand royaume du Balhâra, qui en était limitrophe. On ne peut pas, selon nous, l'assimiler, comme on l'a fait depuis d'Anville jusqu'à ce jour, avec la Λαρικὴ « Larikè », ou Larice, de Ptolémée, placée par lui au fond du golfe de Βαρύ-

marcheans du monde et des plus veritables[d], car il ne diroit mensonge pour riens du monde. Il ne menguent char, ne ne boivent vin, et vivent moult de honneste vie ; ne ne font luxure, fors avecques[e] leurs moulliers[2] ; ne ne toldroient[3] riens de l'autrui pour nul chose du monde[f], selonc leur loy. Et touz portent un fil de coton devant le piz[4] et derriere les espaules pour estre congneus[5].

[d] Les mss. B. et C. portent : *les* meilleurs et *les* véritables. — [e] Ms. B. *fors que aveuc.* — [f] Le ms. C. ajoute : *ne n'occeroient* (ne tueraient) *nul animal; ilz ne feroient peschie pour riens du monde.*

---

[2] *Leurs propres femmes, épouses :* du latin *mulier.* — [3] *Déroberaient*, du latin *tollere.* — [4] *Sur la poitrine.* — [5] *Reconnus.*

γαζα, Barigaza, dans l'Indo-Scythie (liv. VII, 1, 62), par 22° de lat. nord ; mais bien à la contrée que le même géographe nomme Ἀριακῆς Σαδινῶν, dans laquelle il place Σίμυλλα ἐμπόριον καὶ ἄκρα (liv. VII, 1, 6), « le port et le promontoire de *Símulla,* qui est le port et la ville de *Seimour* des géographes arabes mentionnés ci-dessus ; les *r* et les *l* dans les langues dravidiennes de la péninsule de l'Inde se prenant constamment l'une pour l'autre, comme dans les langues du nord de l'Asie (dans le chinois en particulier) avec lesquelles ces langues, ainsi que nous l'avons déjà dit, ont une grande affinité.

Cette contrée de l'*Ariaké*, a tiré son nom de l'*aréca* ou *arèque*, sorte de palmier dont la noix se mange avec le bétel, et dont les indigènes de cette partie de la péninsule font un grand commerce.

D'Anville (*Antiquité géographique de l'Inde*, p. 115) identifie le Laé de Marc Pol (*Lar* dans nos trois mss., dans le *Codice Riccardiano,* dans le *Magliabechiano II,* selon Baldelli Boni, et *lar* dans celui de la Crusca) avec la nation que Ptolémée nomme Αἶοι, ou *Aii,* dont la métropole était Κοττιάρα, *Cottiara*, ville placée par d'Anville sur la côte du Malabar, vers le 10e degré de latitude ; mais cette région ne serait pas située au couchant de Saint-Thomé (qui est par 13° de lat.) comme l'indique Marc Pol. Marsden (note 1384) voit dans *Lac* ou *Lar*, comme ce nom est écrit dans Ramusio, le territoire de « Conjeveram » et « d'Arcot », au sud-ouest de Madras ; les autres commentateurs n'ont pas d'opinion propre. Nous croyons qu'il est impossible de faire concorder l'ensemble des faits rapportés dans le chapitre de Marc Pol qui nous occupe avec les données de d'Anville et de Marsden, tandis que les nôtres en rendent parfaitement raison.

(2) Nous avons ici dans l'orthographe du nom *Abramains*, que l'on a déjà vu précédemment, une nouvelle preuve de l'exactitude avec laquelle Marc Pol reproduisait les noms propres et les noms de lieux, non comme on les trouve écrits dans les livres, mais comme il les entendait prononcer par les indigènes. Ainsi le mot *Abramain* est un nom qui, en sanskrit, s'écrit *Brâhmana,* mais qui, dans les langues du sud de l'Inde, habité, comme nous l'avons déjà dit, par une race d'origiue scythique ayant sa langue propre, a été altéré, de même que les autres mots empruntés au sanskrit, la langue des Brâhmanes, surtout par les écrivains bouddhistes et djainistes jaloux de l'influence brâhmanique, en se conformant, toutefois, aux règles euphoniques de leur propre langue. « Ainsi, dit M. Caldwell (*Dravidian comparative Grammar*, p. 56), le mot sanskrit *lóka*, « le monde », est changé, dans le Tamil, en *ulagu* ; *râdjâ*, « roi », en *aras'u,* par suite de cette loi euphonique d'attraction des langues tartares qui impose des voyelles préfixes ou suffixes, ouvertes ou fermées, à certains dérivés, de la même nature que celle des mots dont ils dérivent. Ainsi l'*a* initial d'*Abramain,* dérivé du sanskrit *brâhmana*, « brâhmane », est un produit de cette même loi, comme *brahmin*, *brahmes* que l'on trouve ainsi écrit dans beaucoup de livres de voyageurs ou de missionnaires dans la péninsule de l'Inde, en est une autre confirmation.

Il ont roy riche et puissant, et achate volentiers pierres et perles[g] grosses et de grant vaillance ; et envoie ces Abramains marcheans partout le monde pour qu'il li portent toutes celles qu'ils puent avoir[h] ; et il leur donne deux tans[6] que elles ne coustent. Si que, pour ceste achoison[7], en a moult grant tresor (3).

g Ms. A. *pelles*. — h Ms. C. *trouver*.

6 *Deux fois autant*. — 7 *Raison*.

(3) Ces « Abramains » ou « Brâhmanes marchands » qui faisaient le commerce des perles et autres objets précieux, pour le compte des rois de la province de Lar, devaient déroger, puisque le *commerce*, d'après les lois de Manou (l. I, slok. 90), est réservé aux Vaisyas, et que Brahma donna en partage aux Brâhmanes (*Ib.*, slok. 88) l'étude et l'enseignement des Védas, « l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et « celui de recevoir. » Cependant ce sont bien des Brâhmanes qui sont désignés dans notre texte; leur signalement semble ne laisser aucun doute à cet égard : « Les trois premières des quatre tribus ou familles, dit l'abbé Dubois (*Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, Paris, 1825, t. I, p. 15), c'est-à-dire les brahmes, les kchatrias et les veissiahs, ont pour « signe distinctif un cordon de fil suspendu en « bandoulière de l'épaule gauche à la hanche « droite ; cependant ce même signe étant aussi « porté par les pantchalas ou cinq castes d'artisans, on est souvent exposé à s'y méprendre. »

Le même missionnaire dit ailleurs (*Ib.*, t. I, p. 411) : « Beaucoup de brahmes qui *se livrent* « *au commerce*, surtout dans la province de Guzerate, passent pour des marchands très-intelligents. Cependant ceux qui suivent ce genre « de vie ne jouissent que de peu de considération parmi les personnes de leur caste ; mais « le mépris qu'elles leur témoignent ne vient « pas tant de la profession qu'ils exercent que « du peu d'attention qu'ils apportent à l'observation des usages. Le *commerce* par lui-même « n'a rien d'avilissant pour un brahme, et partout on en voit qui suivent cette carrière : « seulement, il y a une foule d'articles que les « brahmes marchands ne peuvent vendre licitement, et qu'ils sont par conséquent obligés « d'exclure de leurs spéculations ; parmi ces articles, sont les étoffes rouges, la graine et « l'huile de sésame, le riz pilé, les liquides de « tout genre, le sel, les parfums, les fruits, les « végétaux, les poissons, le miel, le beurre, le « lait, le sucre, etc , etc. »

Marsden (note 1338) a supposé qu'il n'était pas question, dans Marc Pol, des Brâhmanes, mais bien des *Banyans*, qui est le nom que l'on donne, dans l'Inde, à ceux qui « se livrent au commerce » ; et il croit que *Bramains*, ou *Abramains* a été écrit, dans les textes de Marc Pol, pour *Banyans*. C'est une supposition tout à fait erronée. La plus ancienne version latine, publiée par la Société de Géographie, porte *Blagmani*, qui répond très-bien au mot sanskrit *brâhmane* : « Et isti *Blagmani* sunt meliores homines mercatores de mundo, et magis legales, etc. » (P. 460.) Le ms. de la Crusca porte *Bregomanni*.

Le texte français, publié par la Société de Géographie de Paris, renferme, dans le passage qui nous occupe, une particularité importante que nous croyons devoir d'autant plus signaler qu'elle ne se retrouve, à notre connaissance, dans aucun autre. Il y est dit (p. 211) : « Et si voz « di qu'il ont (dans la province de Lar) roi riche « e poisant de tresors, e cestui rois acchatte mout « voluntieres perles et toutes autres pieres presioses, e si a establi con tuit les mercaant de sa « tere qe de toutes les perles qe il li aportent « dou roiames de *Mabar* qe *s'apelent Soli*, e ce « est la meior provence e la plus jentilz qe soite « en Yndie, e là où le meior perles hi se trovent « qu'il en dõra (*donnera*) lor deus tant qe il ne « l'acatent (*les achètent*). »

En rappelant, dans ce passage, que les perles dont le roi de Lar était le plus désireux, et pour lesquelles il promettait aux Abramains de leur donner le double de ce qu'elles leur coûteraient,

Ces Abramains sont ydres[i] et gardent plus aus seignaus[8] et aus aventures[9] que[j] gent du monde (4). Et si ont entr'eus un jour en la semaine[k] establi. Et quant est celui jour au matin, et il se regarde quant il se vest, se il voit son ombre au matin au soleil si lonc comme il est, si fait ses marchiez de maintenant; et se son ombre ne fust si lonc, si ne feroit celui jour nul marchie. Et quant il sont en l'ostel, et il ont à faire aucun marchie, et il veissent venir aucune tarente[10] par le mur, car il y en a moult en cel pays, se elle vient de la part

[i] Mss. A. B. et C. *ydres* = *idolâtres*. — [j] Ms. B. Le ms. A. *de*. — [k] Ms. A. Le ms. B. *sepmaine*.

[8] *Signes, augures.* — [9] *Sorts.* — [10] *Araignée.*

étaient celles du *Maabar*, décrites dans le chap. CLXIX (p. 600), Marc Pol dit que « ce royaume s'appelle *Soli*, » ce qu'il n'avait pas remarqué précédemment. Ce nom de *Soli*, plus régulièrement *Sôla*, *Sôra* (prononcé ordinairement *Tchôla*), est précisément le nom que cette partie de la péninsule indienne porte dans les livres indigènes, et même dans les livres sanskrits, comme le *Harivansa* (Sect. 32, slok. 1836), où il est dit : « De Douchmanta naquit le roi Karouthâma, et de *Karouthâma* naquit *Akrida* qui « eut quatre fils : *Pândya* (le chef de l'ancienne « famille royale des Pândions), *Kérala* (le chef « de l'ancienne famille royale des rois de la côte « du Malabar, dont les Râdjas actuels de Cochin « prétendent descendre), *Kola* et le vaillant « *Tchôla* (*Tchôlas'tcha pârthivah*), desquels sont « descendus les rois des riches contrées de *Pândya* (le Madouré actuel), *Tchôla* (le Tandjore) « et *Kerala* (le Malabar). » Voir le *Harivanso*, traduit par A. Langlois, Paris, 1834, t. I, p. 153; et le texte sanskrit publié à Calcutta, 1839, in-4°, à la suite du *Mâhabhârata*, au sloka cité.

Il est surprenant que le passage en question, d'une assez grande importance historique, ait été supprimé dans toutes les rédactions ou traductions postérieures au texte français publié par la Société de Géographie. C'est sans doute le fait des copistes qui n'auront pas compris le nom de *Soli*, et qui l'auront considéré comme une faute de rédaction.

(4) On lit dans les *Lettere sull' Indie orientali* (par Pappi, Filadelfia, 1802, t. II, p. 27) : « Gli « Indiani in generale hanno ferma credenza nei « presagi, nella efficacia delle fattucchierie, de' « talismani, degli amuletti o brevi che portano « legati al braccio, al collo o alla cintola... L'universale ed ostinata fede nei giorni fortunati « e sfortunati, è un' altra gran fonte d'ansietà « e di pungenti sollecitudini per gl' Indiani. Non « s'intraprende viaggio senza consultare su ciò « Bramini posseditori del libro che mostra il « giorno e l' ora propizia per uscir di casa. Di più, « se in escir di casa, s' incontrano certi animali « certi uccelli che non volano per la parte che « dovrebbero e certi altri inauspiciosi oggetti, è « duopo rientrare ed aspettare un ponto più favorevole. I medesimi riguardi non debbono « tralasciarsi quanto al contrarre matrimonio, al « fabricare, al mercanteggiare, al seminare, ec., « e finalmente nelle più frivole occasioni...

« I Bramini al nascer d'un figlio per mezzo di « loro tavole astrologiche leggono nel vario aspetto degli astri la sua futura fortuna, e segnano con diligenza l' ora e il punto della nascita. I più dotti compongono ancora ogni anno « Calendarj o Almanacchi. Vi son nottate l' ecclissi, le fasi lunari, le feste, i principali avvenimenti che occorreranno in quell' anno, « appresso a poco come nei nostri, i giorni fortunati o sfortunati, di che v'ho parlato. Una « gran parte de' Bramini vivono su questi Almanacchi andando a leggerli ogni giorno alle persone ricche. La scienza della divinazione è un « articolo di somma importanza nel libro dell' « entrate Braminiche. »

qui bon li semble, si complie [11] son marchie de maintenant; et se elle vient de part qui ne li semble pas bonne, si ne compliroit [12] pas le marchie en nulle maniere. Et quant il issent [13] de leurs maisons et il oient [14] aucun estoumir [15], se il li semble bon, il va avant, et se il li semble mauvais, si s'assiet jus [16], tant comme bon li semble. Et encore quant il vont par aucun chemin, et une arondelle [17] passe, et elle vient selonc leur volenté, il iroit avant, ou se non, il retorneroit arriere; si que il sont pieres [18] que patarins de toutes choses [19]. Il vivent moult de grans abstinences qu'il font de pou [l] mengier. Il ne se font point seigner [20], ne traire [21] point de sanc d'eus.

Il y a une autre maniere de gent qui s'appellent Çaiguy (5), qui sont de ces Abramains meismes; mais il sont comme de religion, et

[l] Ms. A. *poi.* — [m] Ms. A. *Abraimins.* Ms. B. *Bramains.*

[11] *Accomplit, termine.* Le ms. B. *acomplie.* — [12] *Terminerait.* — [13] *Sortent.* — [14] *Entendent.* — [15] *Quelqu'un éternuer* (comme on doit lire, p. 619, n° 30). — [16] *Il s'assiet par terre là où il se trouve.* — [17] *Hirondelle.* — [18] *Pires.* — [19] C'est-à-dire qu'étant aussi crédules que cela, *ils sont pires que les sectaires* (patarins) *les plus ignorants et les plus abrutis.* Cette dernière phrase ne se trouve pas dans les autres rédactions. — [20] *Saigner.* — [21] *Extraire.*

(5) Ce nom peut être lu aussi *Taiguy* dans nos manuscrits, le *c* et le t se confondant facilement dans l'écriture gothique. Le texte italien de Ramusio porte *Tingui;* l'ancien texte italien de la Crusca publié par Baldelli Boni (*Il Milione*, etc. p. 182), porte *Conguigati.* Ce dernier nom doit être lu *Congiugati*, et il est la traduction italienne du mot *Çaigui*, en sanskrit *Sanghis*, dérivé de *Sangha*, « assemblée » et qui signifie « réunion », « communauté religieuse » chez les Bouddhistes et les Djainas. Ce même mot est employé par les Bouddhistes chinois pour désigner leur « communauté », et par extension les « ministres de leur loi ou de leur culte ». Dans le cas dont il s'agit, le mot *Çaiguy* ou plus correctement *Sanghis*, désigne une secte de *Djainas* de la contrée de *Drâvid'a*, le sud de la péninsule indienne dont Wilson (*Religious sects of the Hindus*, vol. I, p. 341, de ses *Selects works*), dit « qu'ils se servent de brosses faites de plumes de paons, « portent des vêtements rouges, et reçoivent les « aumônes dans leurs mains. » C'est aujourd'hui une des sectes de Djainas la plus renommée, quoique peu connue. Anciennement ces sectaires allaient *nus*, et on les nommait alors *Digambaras*, c'est-à-dire, en sanskrit : « hommes dont le seul vêtement est l'atmosphère » (le mot étant composé de *dis'* « espace », et *ambara* « vêtement »). « Aujourdhui, dit Wilson (lieu cité, p. 339), ces ascétiques ne vont pas nus, mais ils portent des vêtements de couleur; ils bornent leur état de nudité aux heures de leurs repas, se dépouillant de ce qui les couvre quand ils reçoivent leur nourriture que leur apportent leurs disciples. »

Cependant nous devons dire qu'en lisant *Cuigui*, comme dans le texte français et la version latine publiés par la Société de Géographie (p. 214 et 461), ce nom pourrait plutôt représenter celui de *Yogui*, qui est donné, dans l'Inde à des ascètes adorateurs de Vichnou et de Siva, lesquels, d'ailleurs, ont beaucoup de ressemblance

servent à leurs ydoles [n]. Il vivent moult, car il vivent .c. et .l. (cent et cinquante) ans, ou .ij. cens, chascun d'eus. Et menjuent moult pou, mais bonnes viandes [22]; et usent moult char et ris et lait. Encore boivent [o], ceus, moult estrange buvrage; car il prennent argent vif et souffre, et en font buvrages; et mellent tout ensamble et le boivent. Et dient que il leur croist [23] la vie, et le font deux foiz chascun mois. Et si usent ce buvrage des leur enfance (6).

Et si a aucun de ceste religion qui font la plus aspre vie du monde; et vont touz nuz, et aourent le buef. Et les plusieurs [p] si ont un petit buef d'arain [24] ou de laiton, ou d'or, lequel il portent lié à leur front. Et prennent les os du buef, et les ardent [25] et en font poudre; et de celle poudre si font oingnement et s'en oingnent à grant reverence.

Il ne menguent ne en escuelle, ne en taillouoirs [q]; mais metent

[n] Mss. A. et C. *ydres*. — [o] Ms. A. *menguent*. — [p] Ms. A. — [q] Ms. C. Le ms. A. porte *tailleeur*, et le ms. B. *trencoir* = *plats, assiettes*.

[22] Ici le mot *viandes* a le sens de *nourriture*. — [23] *Accroît*. — [24] *D'airain*. — [25] *Brûlent*.

avec ceux dont il vient d'être question. Ces Yoguis furent connus des Grecs, à l'époque de l'expédition d'Alexandre, et ils les nommèrent Γυμνοσοφισταί, « Gymnosophistes », de γυμνός, « nu », et de σοφιστής, « sophiste » (Voir Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. LXIV). « Ces Gymnosophistes, dit Grose (*Voyages aux Indes orientales*, trad. franç., 1758, p. 286) n'étaient pas Bramines comme l'ont avancé à faux plusieurs auteurs; ils étaient de la secte de ceux que l'on appelle à présent *Gioghis*, secte qui s'est corrompue à la longue par l'introduction de certains membres, qui y ont apporté l'hypocrisie et tous les autres abus : leur principe distinctif était la renonciation au monde, la contemplation à son plus haut période, la vie hérémétique, ou celle des voyageurs; enfin cette *nudité entière* d'où vient leur nom grec. Dans les postures où ils se martyrisent, ils ne prétendent pas insinuer que les tourments de la créature soient agréables au Créateur, ils ne les souffrent que pour donner des preuves de la profonde contemplation de la déité, dans laquelle ils sont plongés, et qui leur fait faire abstraction des douleurs du corps. C'est aussi à titre de contemplatifs entièrement absorbés dans leur objet, qu'ils affectent de paraître insensibles aux plaisirs; ce qui n'est pas moins difficile que de résister à la douleur. Quelques-uns d'entre eux se mettent sur un piédestal au bord de ces étangs, où les femmes des gentils vont faire leur ablution. Elles saluent avec beaucoup de bonne foi et de révérence ces hommes parfaitement nus, tandis qu'ils roulent les yeux d'une manière effrayante, sans laisser échapper aucune marque de sensibilité aux attentions de ces femmes. Elles s'imaginent qu'il y a une grande vertu prolifique attachée à ce singulier acte d'adoration... »

(6) La version latine publiée par la Société de Géographie porte (p. 461) : « Isti vocantur « *Cuigui*. Bis omni mense medicamen quoddam « sumunt sic factum ; quia tollunt mercurium « et sulfur, et miscent simul cum potu, et bibunt « et dicunt quod istud tenet eos sanos et prædi- « tos juventute. Et omnes qui hoc utuntur vi- « vunt plus quam alii. »

leurs viandes sur fueilles [26] d'arbres de pommier de paradis (7), et sur autres grans fueilles aussi; mais non mie vers [27]; mais seiches [r]. Car ils dient que les vers ont ame [s]. Et seroit pechiez [t]. Et avant se laisseroient il morir qu'il feissent [28] chose qu'il cuidassent qu'il fust pechie selonc [u] leur loy. Et quant aucun leur demande pourquoi il vont touz nus, et que il n'en ont nulle honte; si dient: « Nous « allons nuz pour ce que nous ne voulons nulle chose de cest sie- « cle, et que nous venismes [29] touz nus en cest monde. D'autres « part, que nous sommes justes sanz pechie, et que nous ne faisons « nul pechie de notre vilain membre; si que pour ce le povons « aussi bien monstrer que nul de nos autres membres. Mais vous « autres, qui faites le pechie de luxure, si avez vergoigne, et le « portez couvert (8). »

[r] Ms. A. *sechez.* — [s] Mss. B. C. Le ms. A. *arme.* — [t] Ces mots manquent dans le ms. B. — [u] Ms. B. *contre.*

[26] *Feuilles.* — [27] *Vertes.* — [28] *Fissent.* — [29] *Vinmes.*

(7) C'est selon Marsden, l'espèce de *plantain* nommé par Linné : *musa paradisiaca*, primitivement appelé *pomum paradisiacum*, « pomme de paradis ». Il est remarquable par la grande dimension de ses feuilles, dont quelques-unes atteignent jusqu'à dix pieds de longueur sur deux de largeur. Ces feuilles sont d'un vert tendre, lisses et comme satinées en dessus. Les Indiens se servent communément d'une partie de ces feuilles, comme d'un plat pour y placer leur nourriture.

(8) La version latine publiée par la Société de Géographie a rendu ainsi ce singulier passage (p. 462) : « Quando petitur ab aliis cur vadant « nudi, dicunt, quia nichil secum portat homo « nascendo et nichil secum portat moriendo; et « non habemus verecundum ostendere nudam « naturam, quia non peccamus cum ea; et « propter hoc non pudet magis de ea prodenda « quam de aliis membris. »

« Les principaux devoirs des *ascètes djaïnas*, dit J.-J. Bochinger (*la Vie contemplative ascétique et monastique chez les Indous*, etc., Strasbourg, 1831, p. 234), sont : d'adorer les saints parfaits, les Djinas, comme les modèles de la perfection à laquelle on aspire; de montrer la plus profonde soumission envers le père spirituel ou le *gourou*, qui enseigne les voies du salut; d'étudier avec ardeur les livres sacrés qui contiennent les préceptes pour arriver à la perfection, de respecter la vie de toutes les créatures et de leur faire tout le bien possible, parce qu'elles sont toutes d'une même nature, capable de s'élever à l'état divin; de vaincre ses désirs et ses passions, et de s'élever à cette indifférence complète qui ne s'inquiète de rien, qui ne se réjouit de rien, qui n'est plus affectée ni par le plaisir ni par la douleur, ni par la crainte ni par l'espérance. Comme dans le bouddhisme, le respect pour la vie des créatures est poussé à l'extrême chez les djaïnas. Comme les ascétiques bouddhistes, ceux des djaïnas ne doivent pas boire sans avoir fait filtrer l'eau, de crainte d'avaler un insecte.

« Komarpal, le dernier prince Djaïn d'Anhulwara, se laissa battre plutôt que de faire marcher son armée dans la saison pluvieuse, où les feux des soldats auraient pu détruire les insectes qui fourmillent alors... Par la même raison les djaïnas rejettent l'autorité des Védas qui pres-

Il n'occirroient nulle beste pour riens du monde; ne puce, ne mouche [v], ne nulle autre chose vive; car il dient qu'il ont âme [x] et que ce seroit pechiez. Il ne menguent nulle chose vert, jusque à tant qu'elle soit seche. Et si dorment sus la terre touz nus; et si n'ont nulle chose ne dessus ne dessouz. Et c'est bien grant merveille comment il ne muerent tuit. Et si jeunent [y] tout l'an, chascun jour [z], et boivent yaue. Et quant il veulent recevoir aucun, si le tiennent en leur abbaie, et li font mener leur vie. Et puis, quant il le veulent prover [30], si envoient querre [31] de ces pucelles qui sont offertes à leurs ydoles [aa], si comme je vous ai dit; et le font touchier et baisier et acoler Et se son membre ne se muet, si le retiennent; et se il se muet, si le chassent de leur compaignie. Car il dient qu'il ne veulent tenir homme de luxure avec eus (9).

[v] Ms. A. Le ms. B. porte *mousse*. — [x] Ms. A. *arme*. — [y] Ms. A. Le ms. B. *junent*. — [z] Le ms. B. porte : *chascun an, tous les jours*. — [aa] Mss. A. et C. *ydres*.

---

[30] *Eprouver*. — [31] *Chercher*.

crivent des sacrifices sanglants. Les sacrifices des djaïnas ne doivent consister qu'en fruits, fleurs, encens, etc.

« Les vœux des djaïnas consistaient anciennement dans l'obligation volontaire d'observer scrupuleusement les devoirs de la morale, de renoncer au monde, de se faire couper les cheveux et de se vouer à la contemplation. Aujourd'hui on est moins rigide, et ces vœux consistent dans l'obligation de s'acquitter du devoir de la bienveillance envers les créatures, de la véracité, de la probité, de la chasteté, de la pauvreté.

« Les djaïnas se divisent en plusieurs classes... La troisième est composée de ceux qui aspirent à un plus haut degré de sainteté que les deux premières, est appelée *maha-vratas*, c'est-à-dire ceux qui font les grands vœux. Anciennement ils devaient aller tout nus, en se couvrant seulement la honte; se faire arracher les cheveux, mener une vie austère de jeûnes et de toutes sortes de privations, et se livrer exclusivement à la contemplation.

« Le plus haut degré de sainteté est celui des *sannyasi nirvana* ou *yati;* ceux-ci doivent *aller tout nus* : ils sont supposés arrivés au plus haut degré d'indifférence par rapport aux choses terrestres; ils ne meurent point; les éléments de leur corps se dissolvent peu à peu sans mort; il ne reste finalement qu'un fantôme de corps, qui disparaît, tandis que l'âme se confond avec Djineswara (le « souverain maître des djainas »). Tels furent les anciens Djinas ou saints, qui font l'objet de l'adoration. Aussi les statues de ces Djinas sont elles toutes représentées dans un état complet de nudité, ce qui les distingue des statues bouddhiques. »

On peut voir, pour les nombreuses sources à consulter sur ce curieux sujet : Bochinger, p. 229-230.

(9) La version latine précédemment citée porte (p 462) : « Et habent suos regulares qui custodiunt idola; et quando volunt probare quod isti sint boni et honesti, mittunt pro puellis quæ sunt oblatæ idolis, et faciunt quod illæ tangunt eos huc et illuc et in pluribus locis corporis, et stant in magno solatio cum eis : et si membrum

Il sont si crueus [32] et si parfais ydolastres que c'est une deablerie. Et dient que il font ardoir [33] les corps mors pour ce que s'il n'estoient ars [34], feroient il vers qui mengeroient ces corps. Et quant il n'auroient [bb] plus que mengier, si morroient ; et que l'ame [cc] du corps en auroit grant pechie et grant paine. Et c'est la raison pourquoi il ardent les corps mors.

Or vous avons conté une grant partie de ces genz, et de leur maniere, qui sont en la grant province de Maabar. Si vous conterons ci avant des autres choses de ceste province meismes de Maabar, et dirai d'une cité qui a nom Cail.

CHAPITRE CLXXIII.

Cy devise de la cité de Cail.

Cail (1) est une noble cité et grant, et est de Aciar (2) le frere des quatre roys. Et à ceste cité font porter toutes les nefs [a] qui

[bb] Ms. B. *n'arroient.* — [cc] Ms. A. *l'arme.*
CLXXIII. — [a] Ms. B. Le ms. A. *nes.*

[32] *Cruels.* — [33] *Brûler.* — [34] *Brûlés.*

erigitur vel mutatur, emittunt eum et dicunt quod non est honestus, sin autem faciunt eum servire idolis suis in monasterio illo. »

CLXXIII. — (1) Marsden dit que ce mot, qui, dans la langue tamile, signifie un « temple », était aussi, avant tout, le nom d'une ville et d'un port de commerce considérables, dans la contrée que l'on nomme actuellement *Tinevelly*, à peu de distance de *Tutacorin* (lat. 8° 57′ N. ; long. 75° 49′ E.). On peut en voir la position dans la carte jointe à la « Description du Coromandel » par Valentyn (vol. 5) où cette même ville de *Cail* ou *Kail*, est nommé *Kael-patnam*, c'est-à-dire : « la ville de Kaël » (*vatnam*, *patam*, en sanskrit *pattanam*, au neutre, signifiant *ville*). L. Barthéma fait mention de cette ville sous le nom de *Chail*, et il dit qu'elle est située sur la côte de la « Pêcherie », en face de Ceylan. Cette détermination répond bien à la position que lui assigne Marc Pol, dans « la province de Mabar », qu'il n'a quittée que pour faire une *excursion* dans « la province de Lar », située au couchant de San-Thomé, où est aujourd'hui Madras, et d'où, en suivant la côte du Coromandel pour venir à *Coilum*, dont il sera question dans le chapitre suivant, la description de *Cail* est naturellement placée.

C'est donc bien à tort que M. Hughes Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 308) repousse cette détermination de la position de *Cail*, et propose de placer cette ville à la *Pointe de Calymere* (par 10° 20′ environ de latitude), par la seule raison que d'Anville l'appelle, dit-il : « Callamera Pagode. » Marc Pol ne parle pas de « pagode », mais d'une « ville maritime, dans le port « de laquelle arrivaient tous les navires des cô- « tes de la Perse et de l'Arabie, chargés de mar- « chandises. »

(2) Ce nom de *Aciar*, ou *Asciar*, comme on lit dans quelques mss., paraît répondre à celui de

viennent de vers ponent : ce est de Hormes, et de Quis et d'Adem ; et de toute l'Arabie ; lesquelles viennent chargiées de chevaus et d'autres marchandises. Et est pour ce que, du païs environ y vient chascun ; et se fait grant marchandises en ceste cité de Cail.

Le roy est moult riche de tresor et porte sus soy moult de riches pierres précieuses. Et va moult honnourablement, et maintient bien son regne en grant justice. Et aime moult les marcheans et les forestiers [1] ; si que pour ce y va chascun volentiers.

Le roy a bien trois cens femmes ; car celui qui plus a de femmes, si le tiennent a moult grant honneur. Et, si comme je vous ai dit, il a en ceste grant province de Maabar cinq roys couronnez qui sont tuit frere charnel ; et cestui est l'un d'eus (3). Leur mere est

CLXXIII. — [1] *Étrangers.*

Hoisan'a, porté par plusieurs princes qui, selon des inscriptions découvertes dans le pays même, régnèrent sur cette partie de la péninsule, de 1272 à 1288 de notre ère. *Asciar* serait la prononciation vulgaire de *Hoisan'a arasu* (ce dernier mot étant la forme tamile du nom sanskrit *radja*, « roi ». Des découvertes futures viendront peut-être confirmer cette conjecture.

(3) Le premier des « cinq frères » (qui étaient, tous les cinq, rois dans la partie de la péninsule de l'Inde, que l'on nomme aujourd'hui le « Carnatic » ou Karn'ataka), régnait au « chief de cette province », comme dit Marc Pol, c'est-à-dire, dans la partie la plus méridionale qui avait été anciennement le siége du royaume des Pândions; c'est sur ses côtes que se pêchaient les plus belles perles (voir le c. LXIX, note 4). Marc Pol, après avoir longuement parlé du roi qui y régnait, des mœurs et coutumes des habitants, ajoute (p. 622) qu'il « passera outre », en omettant de parler des « autres royaumes » du Maabar ; mais qu'il reviendra encore sur les mœurs et coutumes des habitants. C'est ce qu'il a fait dans le ch. CLXX, où il a raconté les traditions sur l'apôtre saint Thomas, et les usages des habitants de cette partie de la péninsule. Puis, quittant le Maabar, et se dirigeant vers le nord, toujours en suivant la côte, il arrive au port de *Mutfili* (Mutchili-bender), aujourd'hui Masulipatâm, dans la province que l'on désigne sous le nom de « Circars du nord », c'est-à-dire « habitant au nord du Carnatic ». Cette province faisait originairement partie de l'ancienne contrée hindoue du Télingan'a, laquelle, pendant qu'elle formait un État indépendant, comprenait la plus grande partie des districts situés entre les rivières Godavéry et Krïchn'a. Elle fut envahie par les armées mahométanes des sultans de Déhli, pour la première fois, en 1295, sous la conduite de Ala-ud-dîn, neveu de Djellal-ed-dîn Firouz, dont il a déjà été question précédemment. En 1321, une autre invasion musulmane eut encore lieu dans le Télingan'a. Après avoir été entièrement subjugué, le Télingan'a fit partie d'une souveraineté qui s'établit au nord de la rivière Krïchn'a, et avait pour capitale Ahmed-abad, la résidence d'Ahmed-Chah, ou Achmet, aujourd'hui Bider (lat. N., 17° 49′ ; long. E., 75° 20′), et que l'on nommait *Bhamani*, corruption de « Brâhmana, Brâhmanique, », parce que les souverains de cette dynastie subirent l'influence de la caste brahmanique. A la dissolution de cet empire, vers l'année 1500 de notre ère, le Télingan'a se forma de nouveau en un État indépendant, que l'on nomma le royaume de Golconde.

De ce dernier royaume que Marc Pol a décrit (ch. CLXXI) comme étant le pays des diamants, notre voyageur revient sur ses pas jusqu'à San-

encore vive[2]. Et quant il sont à descort[3] et qu'il sont à ost[4] l'un contre l'autre, leur mere se met ou milieu, et ne les laisse combattre. Et se vousissent[5] en toutes manières combatre ensemble, si prent, leur mere, un coustel et leur dit qu'elle se taillera les mamelles dont il alaiterent, puis se fendra le ventre où il tournerent ; si qu'elle s'occirra. Et par ceste maniere les a maintes fois fait remaindre[6]. Mais il ne puet faillir[7], quant elle morra, que il ne destruisent[b] l'un l'autre.

Or vous lairons à conter de ce roy. Si vous conterons du royaume de Coilun[c].

CHAPITRE CLXXIV.

Cy devise du royaume de Coilun.

Quant l'en se part de Maabar, et l'en va .v. (cinq) cens milles par garbin[1], si treuve l'en le royaume de Coilun[a] (1) qui sont ydo-

[b] Ms. B. Le ms. A. *destruient.*
CLXXIV. — [a] Ms. A. *Coilum.* Ms. B. *Coulun.*

[2] *Vivante.* — [3] *En désaccord.* — [4] *En hostilité.* — [5] *Voulussent-ils.* — [6] *Rester en paix* ; du latin *remanere.* — [7] *Manquer.*
CLXXIV. — [1] *Sud-sud-ouest.*

Thomé, d'où il fait une excursion à l'occident pour parler du royaume de Lar (ch. CLXXII), situé dans l'intérieur de la péninsule, et qui s'étendait jusque sur la côte du Malabar. Après avoir décrit, non le pays, mais les mœurs des habitants de ce dernier royaume, il nous ramène à son point de départ, sur la côte du Maabar, pour suivre cette côte dans la direction du sud, et doubler ensuite le cap Comorin. C'est en suivant cette direction qu'il parle du port maritime de *Cail*, et du roi de cette contrée qui était l'un des « cinq frères » dont il a été question. Le portrait qu'il fait de la mère de ces « cinq frères » n'est pas la partie la moins curieuse de son récit. C'était, dans son genre, une Cornélie indienne, qui défendait la cause du peuple à sa manière, en empêchant ses cinq fils de le ruiner par les guerres qu'ils étaient disposés à se faire entre eux.

CLXXIV. — (1) En partant de *Cail* sur des bâtiments de guerre ou marchands, et en se dirigeant par le sud-sud-ouest, comme le dit Marc Pol, pendant une traversée d'environ « cinq cents milles » (en s'éloignant de la côte pour éviter les écueils et pouvoir profiter des vents), on arrive ensuite au port, très-fréquenté alors, de *Coilum*, nommé par les Chinois 俱藍 *Kiü-lân*, par les Arabes *Koulem* كولم ou *Kaoulem*, et par les indigènes *Kol'am*. Cette ville maritime figure sur les cartes européennes sous le nom de *Quilon*, *Colum*, etc. Elle est située sur la côte du Malabar, à 8° 55′ de lat. N. ; et 74° 13′ de longitude E. C'était anciennement une des villes les plus importantes de la province, et elle est encore une place de marché considérable pour les indigènes.

Il en a déjà été question dans la notice sur le Maabar que nous avons traduite du chinois et donnée précédemment (p. 603-604). On lit dans

latres [b]. Et si y a aucuns crestiens [c]; si ont language par eus. Et si ont roy. Il ne font à nullui treuaige [2]. Il y a moult de bresil que

[b] Mss. A. C. *ydres.* — [c] Le ms. C. ajoute : *et Juifs.*

[2] *Ils ne payent tribut à personne.*

les « Fastes universels de l'histoire chinoise » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 98, fol. 6) :

Année 1282. « KIU-LAN. De tous les royaumes « étrangers situés au-delà des mers, *Kiü-lân* est « le plus éloigné de tous. De Thsiouan-tcheou « (port du Fŏ-kien), pour arriver au territoire de « *Kiü-lân*, on est obligé de faire un trajet de « cent mille *li* (10,000 lieues environ). Le com- « missaire spécial, Yang Ting-pi, fut expédié à « trois reprises différentes dans ce pays, pour « l'engager à la soumission. Cette année (1282 « de notre ère) Kiü-lân a envoyé un ambassa- « deur à la cour (mongole) pour présenter en tri- « but des marchandises précieuses (*pào ho*) et un « singe noir. »

Le voyageur arabe Ibn Batoutah, qui visita Coulem, vers 1345 de notre ère (environ cinquante ans après Marc Pol), parle ainsi de cette ville (traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 99) : « Le dixième jour (après « son départ de Kalikut) nous arrivâmes à la « ville de Caoulem (Coilun), qui est une des « plus belles du Malabar. Ses marchés sont ma- « gnifiques, et ses négociants sont connus sous « le nom de *Souly*. Ils ont des richesses consi- « dérables : un d'entre eux achète un vaisseau « avec ses agrès, et le charge de marchandises « qu'il tire de sa propre demeure. Il y a dans « Caoulem plusieurs trafiquants musulmans dont « le chef est 'Alâ-eddîn Alâwédjy, originaire d'A- « veh, dans l'Irâk (persique). Le kâdhi de Caou- « lem est un homme distingué, originaire de « Kazouïn... La mosquée principale y est admi- « rable ; elle a été construite par le marchand « Khodjah Mohaddheb. Caoulem est la ville du « Malabar la plus rapprochée de la Chine, et la « plupart des (trafiquants) Chinois s'y rendent. « Les musulmans y sont considérés et respectés.

« Le sultan de Caoulem est un idolâtre (un « Hindou) appelé Attyréwéry; il vénère les mu- « sulmans et rend des sentences sévères contre « les voleurs et les malfaiteurs. »

Comme exemple de la sévérité de ce sultan, Ibn Batoutah raconte que se promenant un jour, à cheval, hors de la ville, avec le mari de sa fille, qui était un fils de roi, ce dernier ayant ramassé une mangue qui était tombée hors d'un jardin, le sultan s'en étant aperçu, le fit à l'instant mettre à mort!

L'historien et le géographe arabe Aboulféda, contemporain de Marc Pol (1273-1331) décrit ainsi *Kiu-lan* : « Ibn Saïd Kaulamam in ultimis « terræ piperiferæ orientem versus finibus esse « indeque Adenum navibus peti tradit. Mihi ali- « quis eorum, qui eo peregrinari solent, narra- « vit, eam in extrema Malabaria ad sinum maris « iacere et Muslimos ibi plateam et templum ha- « bere ; eam in planitie arenosa et multis hortis « ornata esse ; ibi arborem *bresilli* crescere, « quæ malo punicæ similis sit cum foliis folia « ziziphum rubram æquantibus. » (Gildemeister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis*, p. 191.)

Coilun ou Collam fait aujourd'hui partie de la province de la péninsule, que l'on nomme Travancore, laquelle est l'une des plus riches et des plus fertiles contrées de l'Inde, et qui produit en abondance le poivre, le cardamome, la casse, les noix de coco, le gingembre, l'ivoire, le bois de sandal, l'ébène, etc. Les forêts sont remplies de bois de teck et autres arbres précieux, et les éléphants y abondent. Les buffles et les tigres (que Marc Pol appellent *lyons*) y sont très-nombreux ainsi que les singes. Le *tigre noir* est originaire de cette province.

Il y a dans l'Inde une ère qui porte le nom de la ville de *Kollam*, et qui commença, selon Wilson, l'an 825 de notre ère. Les indigènes de la côte du Malabar la font commencer un an plus tôt, correspondant à 824 ; c'est l'ère plus connue sous le nom sanskrit de *Parasou-Rama-Saka.* M. Taylor, dans ses *Oriental Manuscripts*, etc. (vol. 1, p. 203) donnant la traduction d'un document tamil, établit que l'année 227 de l'ère *Gollam* (Kollam) répond à l'année 1246 de l'ère de *Sâlivâhana*, ou 764 de notre ère, ce qui reporterait à 60 ans plus haut, c'est-à-dire à un cycle entier, cette même ère de Kollam.

l'en appelle bresil *coiluny* [3] pour le pays où il naist ; et est moult fin. Et si y croist gingembre aussi bon, que l'en appelle *coiluny* pour le pays. Et encore y croist poivre en grant habondance par tout le pays ; et vous dirai comment il croist. Sachiez que il sont arbres damechiers [4], et les plantent, et recueillent le poivre du mois de may et de juing et de juliet [d]. Et encore ont il inde [5] en habondance moult fin. Et le font d'herbe [e] par force du soleil, qui est moult chaut. Car il a en ceste contrée si grant chaleur que à painnes y puet l'en durer. Car si vous metiez un oef dedens un flun [6] si seroit il moult tost cuit pour la chaleur du soleil qui est moult chaut [f].

Les marcheans du Manzi et du Levant et d'Arrabe [7] y viennent atoutes leurs nefs [g] et leurs marcheandises ; et il font moult grans gaains. Il a en cest regne moult diverses bestes, et toutes celles du monde moult devisées [8]. Car leur lyons sont tuit noir. Et si a papegaus [9] de moult de manières ; car il y en a de blans comme

[d] Ms. B. *jullet.* — [e] Ms. C. Le ms. A. *orbe.* — [f] Ces deux phrases manquent dans le ms. C. — [g] Ms. B. Le ms. A. *nes.*

[3] Du nom de la contrée. Le ms. A. écrit *columi.* — [4] *Domestiques ;* c'est-à-dire, *qui ne se produisent que par la culture.* Le ms. A. porte : *damechens ;* et le ms. C. *demeches.* — [5] *Indigo.* Le ms. C. *indie.* — [6] *Fleuve.* — [7] *Arabie.* — [8] *Différentes des autres.* — [9] *Perroquets.*

On a vu ci-dessus que les Chinois du temps de Marc Pol fréquentaient le port de Kiùlân ou Coilum, et que c'était pour eux l'État le plus éloigné de leur pays ; c'est-à-dire le plus éloigné de ceux dont ils avaient connaissance. Ibn Batoutah (*lieu cité,* t. IV, p. 103) dit : « Je passai « quelque temps à Caoulem, dans l'ermitage du « cheikh Fakhr eddin. Durant mon séjour à « Caoulem, *les envoyés du roi de la Chine,* qui « nous avaient accompagnés et s'étaient embar- « qués dans une des jonques dont nous avons parlé, « *entrèrent dans cette ville.* Les marchands chi- « nois (qui demeuraient à Caoulem) les habillè- « rent, et ils s'en retournèrent dans leur pays où « je les vis par la suite. »

Il ne peut exister, selon nous, aucun doute que le Coilum de Marc Pol ne soit le *Kollam* ou *Quilon* de la côte du Malabar. On ne comprend donc pas pourquoi Hugh Murray (*Travels of Marco Polo,* p. 309) reproche à Marsden d'avoir adopté cette opinion.

« Le comte Boni, ajoute-t-il, a cependant clai- « rement montré (!) que la place de ce nom, dé- « crite par Marco et d'autres Européens, est « située à l'*est* du grant promontoire, à 15 mil- « les selon d'Anville et à 60 selon Rennell. Coi- « lum étant ainsi fixé à cette place, et fixant « aussi *Cail* au cap Calymère, ou dans son voi- « sinage, la distance 500 milles sud-ouest devient « parfaitement correcte, au lieu des erreurs énor- « mes qui sont imputables à la première suppo « sition. »

Ce raisonnement n'a pas le moindre fondement et est absolument contraire aux faits.

noif [10]; et le bec et les piez vermaus [11]. Et si en y a aussi de vermaus; et des bloiz [12] qui sont la plus belle chose du monde à veoir. Et si en y a aussi de moult petiz qui sont beaux [h]; et si y a aussi des vers [13].

Il ont encore paons moult beaux, greigneurs assez que les nostres et d'autres façons. Et si ont gelinnes [14] moult devisées des nostres, qui sont plus belles et meilleurs. Et si ont leurs fruiz moult estranges; et tout ce est pour la grant chaleur qui y est.

Il n'ont nul blez autres que ris seulement. Il font vin de sucre moult bon, et fait devenir yvre moult tost. De toutes autres choses de vivre, qui à corps d'homme apartient, ont il à grant foison et à grant marchié. Si ont astronomiens [i] moult bons et mires [15] aussi. Et sont tuit noirs et femmes et enfans; et vont touz nus, fors qu'il cueuvrent leurs natures de moult beaux draps. Nulle luxure [j] ne tiennent à pechié. Il se marient à leurs cousines germaines; et si prennent la femme de leur frere puis [16] sa mort. Et touz ceux d'Inde ont ceste coustume.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nous en partirons et vous dirons d'une autre contrée qui a à nom Comary.

CHAPITRE CLXXV.

Cy dit de la contrée de Comary.

Comary (1) est une contrée d'Inde meismes, de laquelle se puet veoir aucune chose de l'estoille tramontane, laquelle ne se puet veoir de la mendre isle de Java en ça [a]. Et quant l'en la veut

[h] Ms. B. Le ms. A. *biaus.* — [i] Ms. B. Le ms. A. *astrologues.* — [j] Ms. B. *oeuvre.*

CLXXV. — [a] Ms. C. Les mss. A. B. portent: « Comary est une contree d'Inde meismes, de laquelle l'en puet veoir puis la petite isle de Java en ença. »

[10] *Neige.* — [11] *Rouges.* — [12] *Bleus.* — [13] *Verts.* — [14] *Poules.* — [15] *Médecins.* — [16] *Après.*

CLXXV. — (1) Du port de *Coilum*, sur la côte du Malabar, où son navire l'avait conduit en quittant *Coil*, Marc Pol, qui avait doublé le cap Comorin, n'a pas voulu le passer sous silence et il lui consacre quelques lignes qui ne sont pas sans intérêt. M. Hugh Murray (*lieu cité*, p. 311), toujours guidé par nous ne savons quelle inspiration, dit que « lorsqu'on suppose Coilum à « l'*ouest* de ce cap, cette ville paraît entièrement « mal placée (*it appeared entirely misplaced*); « mais que lorsqu'on fixe sa position à l'*est*, le « cap vient parfaitement à sa place. »

veoir, si va l'en bien .xxx. (trente) milles en mer[b], et la voit on bien .i. coute[1] haut (2). Il est moult sauvage lieu; et si y a bestes de toutes façons, et proprement singes qui sont si devisez que vous diriez que il sont hommes. Et si y a aussi ours, lyons et lupars[2] assez. Et si a moult de granz paluz[3] et moult grans pantains[4] à merveilles (3).

[b] Ms. A. Le ms. B. porte : *dedens la mer.*

CLXXV. — [1] *Coudée* (haute d'une coudée). — [2] *Léopards.* — [3] *Marais,* mot latin.— [4] *Mare, bourbier,* de l'italien *pantano.*

Cela est vrai dans l'ordre d'énumération; mais voilà tout. Est-ce là un motif suffisant pour bouleverser toute la géographie, pour ne tenir aucun compte de l'histoire? Nous ne le pensons pas. Aucun ouvrage ne pourrait supporter l'épreuve d'un pareil principe.

Le cap Comorin est nommé par les indigènes : *Kanyâ Koumârî,* « la jeune vierge ; » ou simplement *Koumârî,* nom donné en sanskrit à la déesse *Dourgâ.* Ce mot en tamil, dit M. Caldwell (*Dravidian comp. Grammar,* p. 67), se prononce *Koumări;* et dans le dialecte vulgaire du peuple qui habite près du Cap, une « vierge » ne se dit pas *koumâri,* ou *koumări,* mais *koumar,* prononcé *komar.* Le cap Comorin comptait anciennement dans l'Inde, au nombre des « cinq ports sacrés » célébrés par les poetes pour y prendre des bains. On peut voir dans Maçoudi (*trad. citée,* t. I, p. 169-175), une curieuse anecdote sur un roi hindou de *Komar,* qui avait désiré avoir la tête du Mahâ Râdja de Zabedj (Java), et qui perdit la sienne. C'est de ce mot prononcé de l'une et l'autre manière qu'est venu celui de كمهرى *Komhary,* dans Aboulféda (*Ras Komhary,* le « Promontoire ou cap Komhary »), et *Comorin,* chez les géographes européens ; dans Ptolémée : Κομαρία ἄκρον καὶ πόλις, « la ville et le promontoire komariens » (l. VII, c. 1, § 9, édit. Nobbe), et dans le « Périple de la mer Erythrée,» où ce nom est écrit Κομάρ, *Komar* (*Geographi græci minores,* édit. Didot, t. I, p. 300), où la tradition sur la déesse *Dourgâ* ou *Pârvati,* déesse des montagnes, est rappelée. « On rapporte, dit Aboulféda, que la région nommée *Ma'bar* commence au promontoire *Komhari,* nom qui est donné à la montagne (formant le promontoire) aussi bien qu'à la ville (qui s'y trouve située). » Lat. 8° 04' N.; long. 75° 19' E.

(2) Par la « mendre ile de Java », de notre texte, il faut entendre « Soumatra », ou *Java la meneur,* décrite au chap. 165. Dans notre ms. C. comme dans le texte français de la Société de Géographie, la version latine, l'ancienne version italienne de la Crusca, c'est « l'étoile de la tramontane » qui « est un peu vue », à trente milles en mer du cap Comorin, et non l'île de Soumatra. « Comari regio (dit la version latine) est in India. Undique videri potest polus arcticus, id est stella quæ dicitur tramontana; nam ab insula Java usque ad locum istum videri omnino non potest. »

(3) Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 222) : « Il hi a *gat paul* si devisez « qe ce estoit merveille. » La version latine (p. 464) : « Ibi sunt cati qui dicuntur pauli, valde « diversi ab aliis. » Le traducteur latin a cru que le mot *gat* du vieux texte français voulait dire un *chat,* et il le traduit ainsi *cati,* tandis qu'il signifie *forêt, broussaille.* De plus, ne sachant pas également le sens du mot *paul,* dans nos mss. *paluz* et *palus,* qui est le latin *palus,* « marais », il en fait un qualificatif du mot *chat:* « *cati* qui dicuntur *pauli.* » Ce contre-sens s'est conservé dans Ramusio, où il est dit : « Vi sono ancora *gatti maimoni* (« chats mammons », c'est-à-dire *singes*). L'auteur de la version italienne de l'ancien manuscrit de la Crusca, n'ayant pas compris la rédaction originale française, a *supprimé* le passage.

Nous avons encore ici une preuve intrinsèque

Autres choses n'y a qui à conter face. Si nous en partirons, et vous conterons d'un autre royaume qui a nom Ely, si comme vous pourrez oïr et entendre.

CHAPITRE CLXXVI.

Cy devise du royaume de Ely.

Ely (1) est un royaume vers ponent, loins de Comary entour .ccc. (trois cens) milles ; et sont ydolastres [a] ; et ont roy, et ne font

CLXXVI. — [a] Mss. A. C. *ydres.*

frappante de l'*antériorité* de la rédaction française sur toutes les autres rédactions, qui n'en sont que des versions plus ou moins fidèles. Par une singulière coïncidence le mot *gat*, qui se trouve avec le sens de *forêt* (étant dérivé de l'allemand *wald*, et que l'on écrivait aussi *gualt*, *gaut*) dans le texte français publié par la Société de Géographie de Paris, est aussi le nom que l'on a donné à plusieurs chaînes de montagnes boisées de la péninsule de l'Inde, entre autres à celles que les Anglais nomment *Western Ghats*, et qui s'étendent de la rivière Toupti au cap Comorin ; les parties les plus élevées de ces montagnes ayant environ 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce mot de *ghat*, ou plutôt *ghât*, est Marathe, et signifie proprement : « un passage à travers des montagnes, » « une chaîne de montagnes » Il serait possible que Marc Pol, qui devait le connaître, l'ait employé de préférence à tout autre pour désigner les *monts boisés* du cap Comorin. Il n'a pas été conservé dans les trois manuscrits de notre rédaction.

CLXXVI. — (1) *Ely*, est nommé par Ptolémée (l. VII, § 86, édit. Nobbe) Ἀλόη, *Aloy*, qu'il place immédiatement avant Κάρουρα, βασίλειον Κηροβόθρου, « *Karoura*, ville royale d'un fils Kéralien » (Κηροβόθρου, étant la transcription du mot sanskrit *kérala-poutra*), ancienne dynastie des côtes du Malabar, dont les Râdjahs de Cochin prétendent être descendus, et dont il est fait mention dans le *Harivansa* (*voir* ci-devant, p. 365, n.). La forme tamile du mot est *Chéra* ou *Tchéra-bôt'ra*. Dans Pline ce nom est écrit correctement *Coelobothras*, les lettres *l* et *r* en tamil se confondant souvent, ou plutôt le son que nous représentons par ces deux lettres étant moitié *dental* et moitié *lingual* dans cette langue.

Ely est nommé هيلي *Haili*, dans Aboulféda et dans Ibn Batoutah ; mais ce dernier prétend qu'il faut prononcer ce mot *Hîli*. « Trium dierum « itinere (dit le premier, apud Gildemeister ; « *loco laudato*, p. 180), ultra hanc urbem (Man- « g'arûr, *Mangalor*) est mons magnus, qui in « mare porrigitur et a peregrinatoribus e longin- « quo conspicitur, promontorium *Haili* dictus. » Voici comment Ibn Batoutah décrit cette ville (*traduction citée*, t. IV, p. 81) :

« Au bout de trois jours nous partîmes (de « Mangalore) pour Hîly, où nous arrivâmes deux « jours après. C'est une ville grande, bien cons- « truite, située sur un grand golfe, où entrent les « gros vaisseaux. Les navires de la Chine arri- « vent dans cette ville (ils y avaient amené Marc « Pol) ; ils ne pénètrent que dans son port et « dans ceux de Caoulem (Coilum) et de Kalicut. « Hîly est considéré des musulmans et des idolâ- « tres, à cause de sa mosquée principale, etc. »

La ville que Ptolémée nomme la « ville royale de *Karoura*, » après avoir cité *Aloy*, est la ville actuelle de *Cannanore*, située sur la côte du Malabar, par 11° 42′ lat. nord et 73° long. est. *Hîly* ou *Ely* n'en était pas éloigné, dans la direction nord ; cette ville devait se trouver sur le promontoire que l'on nomme actuellement le mont *Dilli* (ou plutôt d'*Ili*). Sa position ne peut être mieux déterminée. C'est près de Karoura,

treu a nullui ; et si ont language par eus (2). Desormais entrons en plus damesches [1] lieus [b]. En ceste province n'a nul port, mais il a moult de fluns [2] et grans, qui ont bonnes fouis [3] et grans et parfondes [c]. Il y croist poivre et gingembre, et autres espices à grant

[b] Cette phrase manque dans le ms. B. Le texte français de la S. G. porte (p. 222) : « Lor costumes e les couses qe hi naisent vos diron tout apertmant, e voz les porés « entendre plus clerement, por ce qe nos venons aprochant à plus *domesces* leus. » Ce mot de *domesces* ou *domesches* est vraisemblablement dérivé du latin *domesticus*, dans le sens de *familiers, plus fréquentés*. Aucune des autres rédactions ou versions n'a conservé ce passage, sans doute faute de l'avoir compris. » — [c] Le Ms. B. porte : *qui ont moult de bons pors, et sont grans et parfons.*

CLXXVI. — [1] *Familiers, plus fréquentés.* — [2] *Fleuves.* — [3] *Ports de refuge.*

Cannanore, que se trouve la possession française de Mahé, par 10° 42′ de lat. et 73° 10′ de long. E. Ce comptoir fut fondé en 1722.

(2) Par *idolâtres*, il faut entendre ici, comme dans toutes les contrées de l'Inde, des populations qui pratiquaient les religions idolâtriques de l'Inde : le Brahmanisme, le Sivaïsme, le Vichnouïsme, et même le Bouddhisme et le Djaïnisme qui se sont conservés longtemps dans la partie méridionale. Il est à croire que, dans l'État en question, c'est le Brahmanisme ui dominait.

Quant au langage, deux idiomes sont actuellement en usage sur la côte du Malabar : le *Malayalam* et le *Kanarese*, qui font partie du groupe des langues drâvidiennes ou d'origine scythique. Selon M. Caldwell (*Comparative Grammar of the Drâvidian, or South-Indian family of languages*, p. 4 et suiv.) les idiomes du sud de l'Inde, que parlent aujourd'hui les populations de ces contrées, se répartissent ainsi :

1° Le *tamil*, parlé dans toute la vaste plaine du Carnatic ou contrée au-delà des Ghâts, de Poulicat au cap Comorin, et des Ghâts ou chaînes des montagnes centrales du sud de l'Inde, jusqu'à la baie du Bengale. Il est aussi parlé dans la partie sud de la province de Travancore, sur le versant occidental des Ghâts, du cap Comorin jusqu'au voisinage de Trivandrum ; et dans les parties nord et nord-ouest de Ceylan où des Tamiliens commencèrent à former des établissements, dès avant l'ère chrétienne, et d'où ils ont graduellement éloigné les Cinghalais.

2° Le *télougou*, appelé aussi *télingou*, est l'*andhra* des livres sanskrits, nom mentionné par les géographes grecs comme celui d'une nation habitant sur ou près du Gange. Le « télougou » est parlé tout le long de la côte orientale de la Péninsule, depuis le voisinage de Poulicat, où il a supplanté le tamil, jusqu'à Tchicacole, où il commence à céder la place à l'*ouriya*. Anciennement le télougou paraît avoir été parlé, dans le nord, jusqu'aux bouches du Gange. Cela parait évident tout à la fois, et par les limites géographiques assignées par les géographes grecs au territoire des Andhras, ou Télougous du nord, et par plusieurs noms de lieux mentionnés par Ptolémée, et qui sont reconnus comme étant purement télougous jusqu'à ces mêmes bouches du Gange.

3° Le *kanarese*, proprement le *kannadi*, ou *karnât'aka*, qui est parlé sur tout le plateau du *Maïssour* (que l'on nomme dans les livres anglais Mysore) et dans quelques districts occidentaux du territoire du Nizam, aussi loin au nord que Bider. Il est parlé aussi (avec le *malayâl'am*, le *toul'ouva* et le *konkani*, mais d'une manière plus étendue qu'aucun d'eux) dans le district de Canara, sur la côte du Malabar, district qui constituait primitivement la contrée de Toul'ouva mais qui fut soumis pendant des siècles au gouvernement de princes Kanarésiens, dont il a emprunté le nom sous lequel cet idiome est aujourd'hui connu.

4° Le *malayâl'am*, ou « malayâr'ma, » est

foison (3). Leur roy est moult riche de tresor ; mais il n'est pas moult puissant de gent. Mais son regne est si fort que nulz n'y puet ostoier [4] sus lui ; si que pour ce il ne doute [5] nullui. Et sachiez que se il avenist [6] que aucune nef venist [7] en leur fouis [d], et sourdist [8] là ; si la prennent et robent, se elle vouloit aler autre part. Et leur dient : « Vous voulez aler en autre part, et noz diex [e] vous a ci amenez à nous ; si que nous devons avoir tout le vostre. » Et n'y croient avoir nul pechié. Mais se elle vient en leur pays il la reçoivent à honneur et sont bien gardé et sauvé. Et cest mauvais usage ont il en toute Inde, que se aucune nef va en son voyage, et par mal temps va en autre part ; il sont tuit robé [9]. Mais les nefs [f] du Manzi d'autre partie qui y viennent l'esté, si chargent en .vj. (six) jours ou en .viij. (huit) et s'en partent au plustost qu'il pevent [g] ; pour ce (que) il n'y a port nul que esplaje [10] et sablon [11] autres que les fouys [12]. Mais les nefs du Manzi portent si grans ancres de fust [13],

[d] Ms. B. *pors*. — [e] Ms. B. *dieux*. — [f] Ms. B. Le ms. A. *nes*. — [g] Ms. A. *pueent*.

[4] *Guerroyer*. — [5] *Craint*. — [6] *Arrivât*. — [7] *Vint*. — [8] *Apparût*. — [9] *Dépouillés*. — [10] *Plage*. — [11] *Bancs de sable*. — [12] *Ports de refuge*. — [13] *Bois*.

parlé le long de la côte du Malabar, sur le versant occidental des Gâths, ou « *Malaya*, qui, dans cette langue, signifie : « chaîne des montagnes », du voisinage de Mangalore où il a remplacé le Canarese et le Toulou, jusqu'à Trivendrum où il commence lui-même à remplacer le Tamil, tandis que celui-ci gagne rapidement sur le malayâl'am, tout le long de la côte du Malabar. Voici un aperçu du chiffre des populations qui parlent ces divers idiomes qui ont beaucoup d'affinités entre eux :

1° Tamil	10,000,000
2° Télougou	14,000,000
3° Canarese	5,000,000
4° Malayâl'am	2,500,000
5° Toulou	150,000
6° Touda, Kota, Gond, Kou...	500,000
Total...	32,150,000

(3) Le poivre noir est considéré comme la production la plus importante de la côte du Malabar ; les marchands arabes le nommaient le « pays du poivre ». — « Il vient une grande quantité de poivre, dit Antoine Colin (*Histoire des drogues, epiceries*, etc., traduite de Garcia et de d'Acosta, Lyon, 1619, p. 140), au pays de Malavar, par toute ceste contrée maritime, laquelle va depuis le Promontoire de Comorin, iusques au pays de Cananor. Ce sont les contrées esquelles croist le poyvre, encores bien qu'il s'en trouve au-dessous de Cananor, du costé de septentrion ; mais en si petite quantité qu'il ne suffit pas pour les gens du pays, car ceste plante ne croist pas ès lieux déserts et miterrains (situés dans l'intérieur des terres).

« Le gingembre, dit le même auteur (*Ib.*, p. 261), croist en toutes les provinces des Indes qui nous sont cognuës, soit semé, soit planté, car celuy qui naist de soy mesme est de peu de valeur.

« Le meilleur et le plus usité, est celui qui vient de Malavar, lequel mesme les Perses et les Arabes recherchent le plus. »

que il seuffrent moult de grans fortunes aus plajes[14]. Il y a moult de lyons[15] et d'autres fieres[16] bestes moult venimeuses. Et si ont chassoison assez de bestes et d'oiseaux.

Autre chose qui à conter face n'y a. Si vous conterons du royaume de Melibar.

CHAPITRE CLXXVII.

Cy devise du royaume de Melibar.

Melibar (1) est un grant royaume vers ponent; e ont langage par eus. Et sont ydres[1]. Il ont roy et ne font treu à nullui[2]. Et de

[14] *Ils sont exposés à beaucoup de dangers sur les plages.* — [15] *Tigres.* — [16] *Féroces.*
CLXXVII. — [1] *Idolâtres.* — [2] *Ne payent tribut à personne.*

CLXXVII. — (1) Ce nom est dérivé des termes sanskrits *mâla* qui veut dire « montagnard », et de *vâra*, « porte, passage »; il signifierait donc : côte des « passages pour se rendre chez les montagnards ». En effet, la longue chaîne des Gâths, qui borde cette côte à une faible distance, depuis le cap Comorin jusqu'à Sourate, et qui pa conséquent est habitée par des montagnards indigènes, peut avoir donné naissance à ce nom. Quoi qu'il en soit, le géographe arabe Kaswini, mort en 1283 de notre ère, décrit le Mélibar en ces termes (*apud* Gildemeister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis loci et opuscula*, p. 214) : « مليبار Malibâr ampla Indiæ regio, urbibus frequens, in qua piper crescit. Est arbor alta, quæ semper aquam subter se habet ; uvas fert, super quas æstu solis aucto frondes se contrahunt prius quam sol eas attigit. Arbor communis juris est; postquam ventus uvas ejus in aquam dejecit homines eas colligunt, unde rugæ fiunt. Piper ab extremo oriente ad extremum occidentem quoquoversus propter utilitatem suam expe atur; a Francis per mare Mediterraneum in occidentem vehitur. »

Aboulféda, contemporain de Marc Pol, nomme la même région منيبار *Manibâr* (*Ib.*, p. 39-40 du texte), ce qui est moins conforme à l'étymologie. Ibn Batoutah (*édit. et trad. citées*, t. IV, p. 71 et sq.), tout en écrivant, comme Kaswini, *Malibâr*, dit que l'on doit prononcer *Moulaibar*. « Ce pays, dit-il, produit le poivre. Il s'étend en longueur l'espace de deux mois de marche sur la côte de la mer, depuis Sendâbour jusqu'à Caoulem. Pendant toute cette distance le chemin passe sous l'ombrage produit par les arbres ; à chaque demi-mille il y a une maison de bois, où se trouvent des estrades sur lesquelles s'asseyent tous les voyageurs, musulmans ou infidèles. Près de chacune de ces maisons il y a un puits où l'on boit, et à la garde duquel est préposé un idolâtre.

« La coutume des idolâtres dans le pays de Malabar, c'est qu'aucun musulman n'entre dans leurs maisons, ni ne mange dans leur vaisselle. Dans le cas contraire, ils brisent le vase ou le donnent aux mahométans. Quand un de ceux-ci entre dans une localité de ce pays, où il ne se trouve aucune maison appartenant à des musulmans, les infidèles lui font cuire des aliments, les lui servent sur des feuilles de bananier, et versent par-dessus des condiments. Dans toutes les stations du chemin qui traverse le Malabar, il y a des maisons de musulmans chez lesquels logent leurs coreligionnaires, et qui vendent à ceux-ci toutes les choses dont ils ont besoin.

« Sur ce chemin dont nous avons dit qu'il s'étendait l'espace de deux mois de marche, il n'y a pas un emplacement d'un palme ou davantage qui ne soit cultivé ; chaque homme a son jardin

cest royaume [a] pert [3] plus l'estoille de tramontaine, qui pert plus haute que l'yaue deux coutes [4] (2). Sachiez que de ce royaume de

CLXXVII. — [a] Ms. B. *isle*.

[3] *Apparait*. — [4] *Coudées*.

séparé, et sa maison au milieu de ce jardin. Le tout est entouré d'une enceinte de planches et le chemin passe à travers les jardins. Personne ne voyage dans ce pays avec une monture, et il n'y a de chevaux que chez le sultan. Le principal véhicule des habitants est un palanquin porté sur les épaules d'esclaves ou de mercenaires; ceux qui ne montent pas dans un palanquin, quels qu'ils soient, marchent à pied... Je n'ai pas vu de chemin plus sûr que celui-là ; car les Hindous tuent l'homme qui a dérobé une noix. Aussi, quand quelque fruit tombe par terre personne ne le ramasse, jusqu'à ce que le propriétaire le prenne...

« Il y a dans le Malabar douze sultans idolâtres (hindous), parmi lesquels il s'en trouve de puissants, dont l'armée s'élève à cinquante mille hommes, et de faibles, dont l'armée ne monte qu'à trois mille hommes. Mais il n'y a parmi eux aucune discorde, et le puissant ne convoite pas la conquête de ce que possède le faible. Entre les États de chacun d'eux, il y a une porte de bois sur laquelle est gravé le nom de celui dont le domaine commence en cet endroit. On l'appelle « la porte de sûreté » de N. Lorsqu'un musulman ou un idolâtre s'est enfui des États d'un de ces princes, à cause de quelque délit, et qu'il est arrivé à la porte de sûreté, d'un autre prince, il se trouve en sécurité, et celui qu'il fuit ne peut le prendre, quand bien même il serait puissant et disposerait de nombreuses armées.

« Les souverains de ce pays-là laissent leur royauté en héritage au fils de leur sœur, à l'exclusion de leurs propres enfants. Je n'ai vu personne qui agisse ainsi, excepté les Messoûfah, porteurs du *lithâme* (voile qui couvre la partie inférieure du visage). Lorsqu'un souverain du Malabar veut empêcher ses sujets d'acheter et de vendre, il donne ses ordres à un de ses esclaves, qui suspend aux boutiques un rameau d'arbre muni de ses feuilles. Personne ne vend ni n'achète tant que ces rameaux restent sur les boutiques. »

Ces observations curieuses d'un voyageur arabe, qui visita le Malabar environ cinquante ans seulement après Marc Pol, nous ont paru mériter d'être rapportées ici. On voit qu'à cette époque (vers 1345), les États du Malabar au nombre de *douze*, étaient encore gouvernés par des princes ou *Râdjas* hindous (qu'Ibn Batoutah appelle toujours « idolâtres »), et que les sultans mahométans de Dehli n'en avaient pas encore fait la conquête. On sait au surplus que cette contrée péninsulaire, défendue contre la conquête; du côté de l'est, par cette longue chaîne de montagnes qui n'offre à une armée envahissante que d'étroits passages, et lui oppose des obstacles naturels formidables, resta indépendante jusqu'en 1760, époque à laquelle elle fut attaquée et partiellement soumise par Haider Aly, qui s'empara du Maïssour (le Mysore). Son successeur Tippou sultan résolut de convertir de force toute la province au mahométisme. A cet effet, il l'envahit en 1788, avec une nombreuse armée, et força un grand nombre de brâhmanes et de naïrs (délégués primitivement par les souverains pour percevoir les revenus de leurs États, et qui insensiblement s'étaient rendus indépendants) à se faire circoncire. Cette mesure révoltante occasionna une insurrection générale qui fut promptement étouffée par le sultan Tippou, lequel poursuivit les Râdjahs, et fit circoncire de force tous ceux qui lui tombèrent sous la main.

(2) On ne doit pas prendre à la rigueur les observations de Marc Pol sur la latitude qu'il indique de certains lieux par la hauteur de l'étoile polaire, parce que, de son temps, les navigateurs ne se servaient pas encore des méthodes et des instruments que l'on a inventés depuis. Si l'on se servait déjà de l'astrolabe et de la boussole, on ne connaissait pas la déclinaison de l'aiguille aimantée. Nicolo de Conti, qui fit le voyage de l'Inde vers le milieu du quinzième siècle, dit, à propos de la navigation dans ces parages (*Ramusio*, t. I, fol. 379) : « I naviga- « tori dell' India si governano *colle stelle del*

Melibar, et d'un autre qui a nom Gazurat, issent[5] chacun an, plus de cent nefs, lesquelles vont en cours[6] sus chacune. Et demeurent tout l'esté; et mainnent[7] avec eus leur femmes et leur enfans. Il s'assamblent .xx. (vingt) nefs ou .xxx. (trente) ensemble, de ces courseaus[8]; et vont cinq ou six milles l'une loins de l'autre; si que il tiennent grant place de la mer, à ce[b] que nulle nef de marchans n'y passent qu'il ne la prennent[c]. Et maintenant que il voient aucuns voilles, si font feu ou fumées pour seignal[9], et là s'assemblent tuit ensemble; et la prennent et robent[10] touz les marcheans (3). Et puis les laissent aler et leur dient : « Aler gaaignier,

[b] Ms. B. *affin.* — [c] Id. *prendent.*

[5] *Sortent.* — [6] *En course.* — [7] *Mènent.* — [8] *Corsaires.* — [9] *Signal.* — [10] *Pillent.*

« *polo antarctico*, che è la parte di mezzodì, « perchè rare volte veggono la nostra tramon- « tana, e non navigono col bussolo, ma si reg- « gono secondo che trovano le stelle o *alte* o « *basse*, e questo fanno con certe lor misure, « che adoprano. »

On trouve encore dans Ramusio (t. I, fol. 137 et suiv.) la citation d'un voyageur florentin qui avait accompagné Vasco de Gama lors de ses premieres navigations dans l'Inde, et où il est dit : « Li marinari di là (*les mers de l'Inde*) « non navigono colla tramontana, ma con certi « quadranti di legno. » Et plus loin : « Navi- « gono in quei mari senza bussolo, ma con certi « quadranti di legno, che per difficile cosa, e « massimo quando far nuvolo (*quand le ciel est* « *nuageux*) che non possono vedere le stelle. »

Marc Pol d'ailleurs, comme l'a judicieusement fait observer Marsden (*note* 1388), n'a fait que s'exprimer ainsi qu'on avait alors l'habitude de le faire pour indiquer que tel lieu était plus ou moins éloigné de l'équateur, par la hauteur où l'on voyait l'étoile polaire au-dessus de l'horizon, et cette hauteur était exprimée en « pieds » ou en « coudées ». Cadamosto (dans Ramusio, vol. I, p. 107) dit, comme Marc Pol : « Nelli giorni « che noi stemmo sopra la bocca di questo « fiume (parlant d'un lieu sur la côte d'Afrique), « non vedemmo più che una volta la tramon- « tana, e ne pareva molto bassa sopra il mare; « e però la convenivamo vedere con tempo « molto chiaro, e ne pareva sopra il mare l'al- « tezza di *una lancia*. »

« C'est avec une corde à plusieurs nœuds que les pilotes indiens prennent hauteur, dit un missionnaire (*Mémoires géographiques, etc.*, t. I, p. 203). Ils en mettent un bout entre leurs dents; et par le moyen d'un bois qui est enfilé dans la corde, ils observent facilement la queue de la *petite Ourse*, qui s'appelle communément l'*étoile du nord* (la tramontane) ou l'étoile polaire. »

(3) Ibn Batoutah, que nous avons déjà souvent cité, confirme encore ici le dire de Marc Pol : « Le sultan de Fâcanaour (ville du Malabar) est un idolâtre (Hindou) appelé Bâçadeo; il a environ trente vaisseaux de guerre, dont le commandant en chef est un musulman nommé Loûlâ. Celui-ci est un homme pervers, qui exerce le brigandage sur mer et *dépouille les marchands*. C'est la coutume en ce pays, que chaque vaisseau qui passe près d'une ville ne puisse se dispenser d'y jeter l'ancre, ni d'offrir à son prince un présent que l'on appelle le *droit du port*. Si quelque navire se dispense de cela, les habitants se mettent à sa poursuite sur leurs embarcations, le font entrer de force dans le port, lui imposent une double taxe, et l'empêchent de repartir aussi longtemps qu'il leur plaît. » (Trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 78.) La piraterie semble avoir toujours eu un grand attrait pour les Arabes.

« car par aventure il sera encore nostre. » Mais les marcheans le sevent orendroit [11], et vont si appareillié et garni d'armes et de genz, et atout si grant nef que il ne les doutent [12] point; se n'est [13] par aucune mesaventure [d] qui leur vient aucune fois.

Il a en ce regne grant quantité de poivre et de gingembre et de canelle, et de turbit et de nois d'Inde (4). Et si y fait on moult fins bouguerans (5) et beaux. Les nefs qui viennent du Levant leur

[d] Ms. B. *male aventure.*

[11] *Dès lors.* — [12] *Craignent.* — [13] *Si ce n'est.*

(4) Il a déjà été trop souvent question dans ce livre du *poivre*, du *gingembre* et de la *canelle*, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Quant au *turbit* (le *convolvulus indicus*), voici ce qu'en dit Pierre Pomet, *marchand épicier et droguiste*, dans son bel ouvrage intitulé : *Histoire générale des drogues, etc.* (Paris, 1694, 1 vol. in-folio avec figures, 1[re] partie, p. 57) :

« Le *turbith*, que les Latins appellent *turpethum*, est la racine d'une plante rampante (dont il donne une très-belle gravure en taille-douce) le long des autres arbres, qui a ses feuilles et ses fleurs assez approchantes de celles de la guimauve, ainsi que le rapportent plusieurs auteurs, entre autres Garcie du Jardin, qui marque dans son Livre, à la page 232 de son second volume, ce qui suit :

« Le turbith est une plante qui a sa racine d'une moyenne grosseur et longueur, « ayant le pied épars sur la terre, comme le « lierre; elle produit des feuilles et des fleurs « semblables à la guymauve; la meilleure partie « de la plante est ce qu'il appelle le pied, et « dit que toute cette plante n'a aucun goût « lorsqu'elle est récente, et qu'elle se trouve « aux environs de la mer, tant en Cambajette « (*Cambaeth* ou *Cambaye*), Suratte, qu'en « d'autres contrées des Grandes Indes. Il dit « encore qu'il s'en trouve à Goa, mais que les « médecins du pays n'en font point d'état. »

Antoine Colin, dans son *Histoire des drogues, espiceries, etc.* (Lyon, 1619), tirée principalement, comme la citation précédente, du livre de Garcias de la Huerta, ou *de Horto*, botaniste portugais (intitulé : *Coloquios dos simples o drogas da India*), ajoute : « J'avois aussi ouy « dire qu'il en venoit en Bisnager (*Vidya* ou « *Vidjâya-Nâgara*), qui est distant de Guzarate « de cent et cinquante lieues. Mais depuis j'ai « sceu qu'on l'y apportoit de Guzarate, d'où on en « transporte grande quantité en l'Asie Mineure, « la Perse, et aussi en Portugal; car il en croist « en Bisnager; mais il est de si peu de vertu, « que les médecins font conscience de le rece- « voir.

« Au reste, les médecins requièrent deux « choses pour le bien choisir, à sçavoir, qu'il « soit gommeux et blanc... Le *turbit* est un mé- « dicament des médecins indiens qui purge le « flegme, auquel, s'il n'y a point de fievre, ils « ont accoustumé d'adjouster du gingembre... « Celuy qui croist en Cambaya est estimé le « meilleur. »

(5) Le *bougueran*, comme il a déjà été dit plusieurs fois, est une étoffe de coton, empesée, fabriquée dans plusieurs provinces de l'Inde. C'est probablement de cette même étoffe, fabriquée dans celle de *Calicut*, sur la côte du Malabar où nous sommes maintenant, que nous est venu le mot de *calicot*, toile de coton imprimée que l'on nomme aussi *indienne*. Notre texte se garde bien de dire, comme celui de la Société de Géographie, et celui même de Ramusio, que les *bouguerans* en question sont *des plus biaus de tout cest monde* (p. 224); *i più belli, e i più sottili, che si trovino al mondo* (p. 444, éd. Bald. Boni); il y a là évidemment une grande exagération.

apportent arain [14] que il mettent en leur nef pour savoure [15]. Et si leur aportent encore draps à or, et cendaus [16], et soie et draps de soie ; et or et argent, girofles et autres espices soutilz, lesquelles il leur vendent, se il n'en ont ; et puis achatent de celles que il ont, se il veulent. Si que l'espicerie grosse qui ist [17] de ce royaume et va à la grant province du Manzi [18], et envers ponent [19], que les marcheans portent en leur nefs [e] qui vont à Aden, celle (espicerie) va puis [f] en Alixandre [20] ; mais [g] ce n'est pas de .x. (dix) nefs une de celle qui va vers le Levant [h] ; lequel est moult grant fait, si comme je vous ai dit [i] (6).

Or vous ai conté du royaume de Melibar ; si irons avant et vous conterons du royaume de Gazurat, ainsi comme vous porrez oir. Et

[e] Mss. A. et B. seulement. — [f] Id. — [g] Ms. A. *et*. — [h] Le ms. C. porte : *lesquelles ne sont pas de .x.* (10) *nefz une de celles qui vont envers levant.* — [i] Les mss. A. et B. ajoutent : *et entendu.*

---

[14] *Airain, cuivre ;* du lat. *æramen.* — [15] *Lest ;* du lat. *saburra,* « sable » dont on *leste* un navire. — [16] *Étoffe précieuse,* faite de soie et de coton, et non du *sandal*, comme on l'a *traduit* quelque part. — [17] *Sort.* — [18] *La Chine méridionale.* — [19] *En occident.* — [20] *Alexandrie d'Égypte.*

(6) Par les *nefs qui viennent du Levant*, il faut entendre des « navires chinois », comme on le lit en propres termes dans le texte de Ramusio : « E le navi di Mangi (Chine méridio- « nale) portano del rame (du *cuivre*) per zavorra « (pour *lest*) delle navi. » Ce *savoure* ou *lest* était du cuivre, commun en Chine, surtout dans la partie méridionale ou le *Mangi,* que les navires chinois chargeaient comme *lest*, leur principal chargement était, ainsi que le dit Marc Pol, des « draps d'or », des « cendaus » ou étoffe de soie et de coton, des « satins et autres pièces de soie », de « l'or et de l'argent » en barres, des « clous de girofles » et des « épices fines », le tout comme étant des produits de la Chine, qu'ils échangeaient contre de la « grosse épicerie », productions de ces contrées de l'Inde, qu'ils remportaient en Chine.

Ce commerce entre les deux pays était alors si important que, au dire de Marc Pol (dans notre rédaction seulement), les produits en épiceries de l'Inde ou de la côte du Malabar, qui étaient transportés par des navires marchands dans le golfe Persique, à Aden, et de là à Alexandrie d'Égypte, en transit pour l'Europe, par la Méditerranée, n'équivalaient pas à la *dixième partie* de ceux qui étaient exportés en Chine, *lequel est moult grant fait* (économique), ajoute très-judicieusement Marc Pol, qui avait déjà acquis la conviction de son temps (conviction acquise assurément par une longue expérience des faits) que la Chine était *le plus grand marché du monde.*

Cette observation très-remarquable de Marc Pol, que sur *dix navires de commerce* qui partaient de l'Inde et se dirigeaient ensuite au Levant ou en Chine, et au couchant à Aden et en Égypte, il n'y en avait pas *un* qui prît cette dernière direction, ne se trouve, à notre connaissance, que dans notre rédaction seule. Il en résulte indubitablement, selon nous, que cette rédaction a été *revue, corrigée et augmentée* par Marc Pol lui-même, parce qu'il était alors le *seul* Européen capable de faire l'observation consignée ici, sur l'importance du commerce de la Chine comparé à celui des autres nations.

sachiez que de ces royaumes il ne vous est conté fors de la maistre cité seulement; mais des autres citez et chasteaux, dont il a grant quantité, ne vous disons nous riens, pour ce que trop seroit lointainne chose à tout conter[1] (7).

CHAPITRE CLXXVIII.

Cy devise du royaume de Gazurat.

Gazurat (1) est un grant royaume; et sont ydolatres, et ont langages par eus (2). Et ont roy; et ne font treu à nullui. Et est vers

[1] Toute la seconde partie de cet alinéa manque dans le ms. C.

(7) Marc Pol dit, en terminant ce chapitre, que, des royaumes situés sur la côte du Malabar, il n'a parlé que de la ville capitale, et n'a rien dit des autres, parce que le sujet l'aurait entrainé trop loin. Cela explique pourquoi il n'a pas nommé celles de *Calicut* (*Kâlikouth*) et de *Cochin* (*Koutchi*), les plus connues des Européens. Peut-être aussi Marc Pol ne les comprenait pas comme faisant partie du Malabar, lequel, à proprement parler, est borné au nord par le Kanara; à l'est par le Kourg, le Maissour et Coimbatour; au sud, par le Travancore, et à l'ouest par la mer. Le royaume de Kalikut (ou de Samorin, du nom des rois qui régnaient dans cette contrée, et dont Marc Pol a parlé sous le nom de royaume de *Lar*, ch. CLXXII) et de Cochin (*Kotchi*), n'étaient pas ainsi nommés de son temps. Ce ne fut que lorsque les Portugais, sous la conduite de Vasco de Gama, s'établirent à Kalikut en 1498, et fonderent ainsi le premier établissement des Européens dans les Indes; puis quelques années après, en 1503, quand l'amiral de la même nation, Albuquerque, eut obtenu, du Râdjah de *Kotchi*, la permission d'ériger un fort en cet endroit, le premier aussi que les Européens aient possédé dans les Indes, que les dénominations de « royaumes de Samorin, ou Zamorin, et de « Cochin », prirent place dans la géographie européenne. Marc Pol ne pouvait donc pas en parler sous ces deux noms. Il s'accorde ainsi avec Aboulféda, historien et géographe arabe célèbre, son contemporain (1273-1331), qui, d'après un voyageur de sa nation, divise ainsi l'Inde méridionale: « Indiam, ait aliquis itinerator, in *tres partes* dividi: quarum *prima* sit occidentalis, cohærens « cum *as Sendia* (le Sindh) et *Karmana* (le Kerman, ou Carmanie; Καρμανία, de Ptolémée, qui s'étendait du désert jusqu'à la mer de l'Inde: ἀπὸ τοῦ πρὸς τῇ Ἐρήμῳ πέρατος μέχρι του Ἰνδικοῦ πελάγους, l. VI, 8, § 2, édit. Nobbe), « cui nomen sit ol Guzurat (le « Guzarat »); *secundam* esse *'l Manibar* (le « Malabar »), præ« cedenti 'l Guzurat orientalem, ubi proveniat « *piper* quod crescat in arboribus racemiferis, ut « sunt racemi milii, et haud raro aliis arboribus « implicari, ut vites. *Tertiam* Indiæ provinciam « recensebat *al Mabar* (seu trajectum) cujus, « initium incidat in locum, tribus aut quatuor « diebus ab *al Caulam* in orientem remotum; « hanc aiebat in oriente *'l Manibar* esse. » (Trad. de Reiske, p. 270-271).

On voit que cette division du géographe ou voyageur arabe a beaucoup de ressemblance avec celle de Marc Pol. Le *Maabar* (en suivant l'ordre inverse d'Aboulféda, lequel ordre est celui de Marc Pol revenant de Chine, son point de départ), se termine à trois journées à l'orient de Caulam (Coilum, Kiû-lân), qui le sépare du *Malabar;* Caulam n'étant compris *ni dans l'un ni dans l'autre*. Après le Malabar, ainsi limité de ce côté, vient le *Guzarate*, dans lequel nous allons entrer. Cette concordance remarquable du récit de notre voyageur avec le géographe arabe

ponent; et pert [1] encore plus de ce royaume la tramontaine [2]; car elle pert haut entour .vi. (six) coutées [3]. Il sont des greigneurs

CLXXVIII. — [1] *Paraît.* — [2] *L'étoile polaire.* — [3] *Coudées.*

son contemporain, nous a paru utile à constater.

Toutefois, il paraîtrait qu'environ un siècle après l'époque de Marc Pol et d'Aboulféda, on donnait le nom de Malabar à une plus grande étendue de la côte occidentale de la péninsule indienne. On lit dans la « Relation de l'ambassade d'Abd-er-razzak, dans l'Inde » (de 1441 à 1446 de notre ère), comme envoyé du sultan Chah-Rokh (voy. E. Quatremère, *Notices et Extraits des Manuscrits,* t. XIV, p. 441 et suiv.) : « Le roi de Bidjanagar, qui a sous ses lois un « empire puissant, une souveraineté imposante « (c'était antérieurement celle des rois célèbres « que l'on nommait Balharas), avait adressé au « *Sâmeri* (le Radjah ou roi de Kalikut) un dé- « puté chargé d'une lettre par laquelle il deman- « dait qu'on lui envoyât l'ambassadeur de Sa « Majesté le khakan heureux (le sultan Chah « Rokh). Quoique le *Sâmeri* ne soit pas soumis « au roi de Bidjanagar, cependant il le respecte « et le craint extrêmement, attendu que si ce « que l'on dit est vrai, ce dernier prince a sous « sa domination *trois cents ports*, dont chacun « égale Kalikut, et que, sur la terre ferme, ses « États comprennent un espace de trois mois de « marche. La côte qui comprend Kalikut, avec « *quelques ports voisins*, et qui se prolonge jus- « qu'à *Kâbel*, lieu situé vis à vis de l'île de Se- « rendib, autrement appelée *Ceylan*, porte *tout « entière* le nom de *Mélibar*. De Kalikut partent « continuellement des vaisseaux qui font voile « pour la Mecque et sont, en général, chargés « de poivre. Les habitants de Kalikut sont de « hardis navigateurs ; on les désigne par le nom « de *Tchini-betchegan* (Fils du Chinois ou des « Chinois), et les pirates n'osent pas attaquer « les bâtiments de Kalikut. On trouve dans ce « port tous les objets que l'on peut désirer. Il « est seulement défendu de tuer une vache ou « d'en manger la chair : quiconque égorgerait « ou mangerait un de ces animaux, et viendrait « à être découvert, serait aussitôt puni de mort. « La vache y est si respectée que les habitants « prennent la cendre de sa fiente et s'en frottent « le front. » (Voir ci-devant p. 617, n.)

Ibn Batoutah, qui voyagea dans l'Inde et en Chine, comme nous l'avions déjà dit, environ cinquante ans seulement après Marc Pol, place aussi le port de Kalicut, qu'il nomme قالقوط *Kâlikouth*, sur la côte du Malabar : « Nous allâmes, dit-il (trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 88 et suiv.), de Fandaraïna, ville maritime où les navires de la Chine passent l'hiver, à Kâlikouth, un des grands ports du Malabar. Les gens de la Chine, de Java, de Ceylan, des Maldives, du Yaman et du Fars s'y rendent, et les trafiquants des diverses régions s'y réunissent. Son port est au nombre des plus grands de l'univers. Son sultan est un idolâtre (hindou) que l'on nomme Assâmary (le Samorin). Il est avancé en âge et se rase la barbe, comme font une partie des Grecs. Je l'ai vu à Calicut... C'est dans cette ville qu'habite le patron de navire Mithkâl, dont le nom est célèbre ; il est possesseur de richesses considérables et de vaisseaux nombreux qui servent à son commerce avec l'Inde, la Chine, le Yaman et le Fars... Nous séjournâmes dans le port de Calicut, *où se trouvaient alors treize vaisseaux de la Chine...* Ces vaisseaux sont de trois espèces : 1° les grands, qui sont appelés *gonoûk*, et au singulier gonk, « jonque » (du chinois *tchouen*) ; 2° les moyens, nommés *zaou* (*tsao* ou *tchéou*), et 3° les petits, nommés *cacam* (*'hó tchwân*, « bâtiments marchands »). Il y a sur un de ces grands navires douze voiles et audessous, jusqu'à trois. Leurs voiles sont faites de baguettes de bambous, tissées en guise de nattes ; on ne les amène jamais, et on les change de direction, selon que le vent souffle d'un côté ou d'un autre.

« Quand ces navires jettent l'ancre, on laisse flotter les voiles au vent. Chacun d'eux est manœuvré par mille hommes, savoir : six cents marins et quatre cents soldats, parmi lesquels il y a des archers, des hommes armés de boucliers, des arbalétriers, c'est-à-dire des gens qui *lancent du naphte* (enflammé). Chaque grand vaisseau

coursaus[4] du monde (3). Et si font, ces coursaus, une grande mauvaistié[5] telle comme je vous dirai. Car quant il ont pris[a] une nef

CLXXVIII. — [a] Ms. C. Les mss. A. et B. *prins.*

[4] *Corsaires.* — [5] *Méchanceté.*

est suivi de trois autres : le *nisfy*, « moyen », le *thoulthy*, « celui du tiers », et le *roub'y*, « celui du quart ». On ne les construit que dans la ville de Zeithoûn (Tseu-thoung), en Chine, ou dans celle de Syn-Calân (Canton), c'est-à-dire *Syn-as-Syn.* Voici de quelle manière on les fabrique : on élève deux murailles de bois et on remplit l'intervalle qui les sépare au moyen de planches très-épaisses, reliées en long et en large par de gros clous, dont chacun a trois coudées de longueur. Quand les deux parois sont jointes ensemble à l'aide de ces planches, on dispose par-dessus le plancher inférieur du vaisseau, puis on lance le tout dans la mer, et on achève la construction. Les pièces de bois et les deux parois qui touchent l'eau servent à l'équipage pour y descendre se laver et accomplir ses besoins. C'est sur les côtés de ces pièces de bois que se trouvent les rames, qui sont grandes comme des mâts : dix et quinze hommes se réunissent pour en manier une ; ils rament en se tenant debout. On construit sur un vaisseau quatre ponts ; ceux-ci renferment des chambres, des cabines et des salons pour les marchands... Ils emmènent avec eux leurs concubines et leurs femmes... Les marins font habiter les cabines par leurs enfants ; ils sèment des herbes potagères, des légumes et du gingembre dans des baquets de bois. L'intendant du vaisseau ressemble à un grand émir... Parmi les habitants de la Chine, il y en a qui possèdent de nombreux navires, sur lesquels ils envoient à l'étranger leurs facteurs. Il n'y a pas dans tout l'univers des gens plus riches que les Chinois. »

Henry Grose a donné quelques renseignements curieux, dans son « Voyage aux Indes orientales », sur une coutume des habitants de la contrée qui nous occupe, et dont il est surprenant que Marc Pol n'ait point parlé, sans doute parce qu'elle n'existait pas de son temps, les Naïrs ne s'étant établis qu'après l'invasion des sultans de Dehli. « On voit sur cette côte du Malabar, dit-il (p. 349 de la trad. franç., Paris, 1758), un usage fort singulier. Les Nayres, cette noblesse militaire dont nous avons déjà parlé, ont ordinairement une femme qui sert en même temps à plusieurs (c'est la *polyandrie*) : la loi n'a point limité le nombre des hommes ; mais, par une convenance tacite, rarement ils sont plus de six ou sept. On ne voit point qu'il en résulte jamais ni querelle, ni jalousie entre tous ces maris. La femme n'est cependant pas obligée de porter de l'affection à plus d'un, comme aussi elle n'en est pas moins respectée, si elle se sert de son privilége dans toute son étendue. Si l'un des maris vient à la maison lorsqu'elle est occupée avec un autre, il apprend par une certaine marque, qu'on laisse à la porte, que son tour n'est pas encore venu, et il s'en va tout bonnement ; aussi, en conséquence des paternités équivoques qui doivent résulter d'une telle coutume, on hérite du côté des femmes, et le népotisme a lieu du côté de l'enfant de la sœur. »

« Sur la même côte, près du cap Comorin, dit-il encore (p. 351), ce doit toujours être, selon les lois du pays, une femme qui gouverne ; elle ne peut point se marier ; mais, afin qu'il ne lui manque point d'héritiers de son sang, elle peut choisir ceux qu'elle veut, et en aussi grand nombre qu'il lui plait, pour les associer aux honneurs de son lit. Les plus beaux jeunes gens de sa cour composent son sérail ; les enfants mâles ont rang parmi la noblesse, et les filles seules peuvent prétendre à la succession.

« Des coutumes aussi étranges pourraient faire imaginer que les Malabares sont aussi barbares que les sauvages de l'Amérique ; c'est à quoi l'on se tromperait ; ils sont très-policés, graves comme la plupart des Orientaux, savent garder leur rang et observer le silence, surtout dans les fonctions publiques ; ils sont d'ailleurs si rusés en fait d'intérêt, qu'on ne peut guère commercer avec eux sans l'éprouver. Ils méprisent les longs discours et s'en défient, lorsqu'il est question

de marcheans, si donnent aux marcheans à faire et à boire une chose qui a nom *tamarandi* [b] (4), qui leur fait tout aler hors, ce

[b] Ms. B. *Taramarandi.*

d'affaires d'État. Leurs harangues sont succinctes et pathétiques. Un roi de Travancore ayant reçu deux ambassadeurs que lui avait envoyés le naïck de Maduré, et l'un d'eux ayant fait une harangue prolixe, comme le second se préparait à continuer à l'endroit où l'autre en était resté, le prince lui dit ces mots, d'un visage austère : *Ne soyez pas long, la vie est courte.* »

Nous voudrions bien pouvoir suivre ici ce dernier précepte, mais nous pensons qu'on nous saura gré de reproduire ici ce que le Frère Oderic a dit du Mélibar (*Histoire merveilleuse du grand Chan de Tartarie*, édit. goth. de 1529, fol. 57-58) : « La province *où le poyvre croist*, a nom Munibar ; et en nulle partie du monde croist fors en ce pays. La forest là où il croist à bien dix huyt iournées de long. En ceste forest a deux nobles citez. L'une a nom Flanderien et l'autre Singulière. En ceste cité flanderine les aulcuns sont iuifs et les aulcuns sont chrestiens. Entre ces deux citez et leurs gens a communément grant guerre et grant bataille ; mais par l'ayde de Dieu les chrestiens ont tousiours victoire. En celle province croissent les poivres en telle maniere... En ceste forest a grans rivieres esquelles on treuve grant quantité de cocodrilles qui sont une maniere de serpens vivans en eaue et à terre. Au chief de ceste forest est une tresgrande cité qui a nom Plumbum en laquelle croist le meilleur gingembre qu'on puist trouver en tout le monde. En celle cité treuve on tant de grosses marchandises qu'il n'est homme qui le voulsist croire.

« Les gens de ce pays adorent ung beuf ; ils le nourrissent six ans et le font labourer et tirer à la charrue ; et en la septiesme année ils mainent avant en commun pour adorer. Dont ilz gardent ceste maniere quant au matin on le mect hors de l'estable, ilz reçoyvent son orine en ung vaissel d'argent et sa fiente en ung aultre vaissel, et le presentent au seigneur du pays dont lave ses mains et son visaige de celle orine ; et puis de la fiente lave son front et sa poyctrine à tresgrant reverence, et tous ceulx du pays qui des ordures pevent avoir par aulcune voye, ilz se tiennent à tresbien heureulx et s'en lavent par la maniere que dessus est dit ; car par cest lavement cuident ilz bien estre sainctiffiez.

« Les gens de ce pays adorent une aultre ydolle lequel ilz paignent la moitié homme et l'autre beuf. Ceste ydolle donne une response touteffois qu'il est espers (qu'il en est *sollicité*), et oingt du sang de quarante vierges. A ceste ydolle sont meuz par devotion les gens du pays, comme nous chrestiens sommes à nos sainctz. Et par ceste guise, ces malheureuses gens tuent tous leurs filz et leurs filles pour celle ydolle oindre de leur sang, affin qu'ilz en aient responce de ce qu'ilz demandent, dont il advient que par grant planté en meurt de malle mort. Plusieurs aultres choses font ces gens lesquelles on ne vouldroit à peine croire.

« Encore ont une autre coutume de ydolatrie ; car quant aucun meurt en ce pays, ilz l'ardent (*ils le brûlent*). Car ilz dient qu'il s'en va en l'autre royaulme. Et se il a une femme ilz l'ardent avecques lui affin qu'elle luy tienne compaignie en celuy aultre royaulme. Mais si cette femme a ieunes enfans de son mary, par la loy du pays, se il luy plaist elle peult demourer avecques ses enfans ; elle n'aura iamais honneur, mais vivra tousiours à grand honte et diffame. Mais se une femme y meurt devant son mary, son mary ne yra pas avecques elle, se il ne veult ; mais il n'est mye contrainct par la loy du pays ; ains tantost que celle est morte, il se peult remarier à une aultre se il luy plaist.

« Autre usaige y a en ce pays, car les femmes y boivent vin et non les hommes. Item les femmes y font leurs barbes et les hommes non ; et ainsi de plusieurs aultres bestialitez (*étrangetés*) et merveilles que ilz font et ne seroyent point bonnes à racompter devant tous bons chrestiens. »

CLXXVIII. — (1) جوزرات *Djouzarât*, en arabe ; گجرات *Goudjerât*, chez les historiens persans de l'Inde : *Goudjarâti*, dans la langue indigène : le *goudjarâti*. C'est une contrée de

qu'il ont ou ventre, pour ce que, quant les marcheans voient qu'il sont pris, si transgloutissent [6] les perles [c] et pierres, quant il out

[c] Ms. A. *pelles.*

[6] *Avalent.*

l'Inde, bornée aujourd'hui au nord par le golfe de Kâtch; au nord-est par l'Adjmîr ou le pays des Radjpoutes: le Râdjapoutâna; à l'est, par le Malwâh et Khândich; au sud par la province de Aurengâbad et la mer; à l'ouest par la mer.

La ville principale, du temps de Marc Pol, était Nehrwâlah, qui donnait son nom à toute une province, et qui est aujourd'hui Puttun (lat. 23° 48′; long. E. 69° 36″). Ce pays fut envahi, l'année 1024 de notre ère, par le célèbre sultan Mahmoud de Ghâzni, ou le Ghaznévide, qui s'empara du souverain régnant, nommé Djoumeu ou Djamund, et pilla Nehrwâlah, sa capitale. Le pays fut ensuite gouverné par des délégués de ce sultan, lesquels, après la mort de Mahmoud, formèrent des États indépendants. Le Goudjarât fut ensuite annexé à l'Empire des sultans Pathans de Dehli; mais, au quinzième siècle, ce pays redevint un Etat indigène indépendant sous la dynastie des princes Radjpoutes qui avaient embrassé la religion musulmane. En 1572, pendant le règne de l'empereur Akbar, la dynastie des Radjpoutes fut renversée, et le Goudjarât fut de nouveau annexé à l'Empire de Dehli. Après la mort d'Aurengzeb, le Goudjarât fut dévasté par les Mahrates; et vers 1724, ce pays fut définitivement soustrait à la domination de l'Empire moghol de Dehli.

(2) Ce langage, propre aux habitants du pays actuellement décrit, est le *Goudjarati*, qui s'écrit avec des caractères dérivés du *dévanâgari*, la langue elle-même étant dérivée en grande partie de la langue sanskrite. Cependant on emploie un autre alphabet nommé *bâlabodha* ou *balbodh*, qui représente mieux les sons de la langue mêlée orale des indigènes, laquelle a plusieurs articulations empruntées à la langue des nombreux étrangers de tous les pays, qui sont venus s'établir dans le Goudjarât, dès l'époque où le commerce de l'Inde et de la Chine y fit affluer ces étrangers. Toutefois, le Goudjarâti ne fait point partie du groupe des langues drâvidiennes, d'origine scythique, mais il appartient à la souche âryenne, comme l'Hindi, le Sindhi, le Marathi et le Bengali, dont le Sanskrit, la langue classique de l'Inde, est le prototype.

(3) Parmi les habitants de la province du Goudjarât, divisés en plusieurs classes, les *Kaltis* et les Koulis sont encore considérés aujourd'hui comme possédés d'un instinct de vol et de pillage le plus prononcé. Les premiers, d'après leurs propres traditions, seraient Hindous d'origine. Depuis l'époque la plus ancienne de leur histoire, ils ont été des *voleurs* de profession, considérant le *vol* comme étant leur industrie naturelle, et leur moyen légal de subsistance. Les individus les plus civilisés de cette classe ont toujours pratiqué l'infanticide des enfants du sexe féminin, sans doute parce qu'ils ne les trouvent pas propres à exercer convenablement leur industrie. Les seconds (les Koulis) sont une tribu sauvage qui se livre uniquement au vol de tout genre, et qui est répandue en nombre considérable dans toute la province, formant des espèces de clans qui obéissent à différents chefs.

On compte aussi les Bhils parmi les tribus sans lois qui font métier de braver celles qui existent. Ils habitent les districts boisés et montagneux, de Malwa à Bidjapour, et des parties orientales du Goudjarât jusqu'à Gondwana, quoique l'on prétende que Khandich soit le lieu de leur origine. Ils sont étrangers à la race hindoue, et on croit qu'ils habitaient primitivement l'Inde centrale. Ils sont généralement de petite taille, d'un teint très-foncé, d'une figure sauvage, allant presque nus, et toujours armés d'*un arc* et de flèches, ce qui ferait supposer qu'ils descendent de la première invasion scythique.

(4) تمرهندى *Tamarhindi*, c'est-à-dire *datte* (*tamr*) ou fruit du palmier de l'*Inde*, parvenu à sa grande maturité, selon Ibn Beithar, dans Golius. On lit dans l'« Histoire des drogues et espiceries » d'Antoine Colin déjà cité (p. 184): « Les tamarins naissent dans plusieurs endroits

seu qu'il sont de grant[d] vaillance[7]. Et par ceste voie les ont toutes, les coursaus.

Il y a en ceste province de Gazurat moult de poivre, et de gingembre et d'inde[8] (5). Et si ont aussi moult de coton. Et les arbres qui font[9] le coton sont bien haut six pas; et sont vielx[e] bien de vingt ans. Mais bien est voir[10], quant les arbres sont si vielx, le coton que il font n'est pas bon pour filer; mais pour faire autres services (6).

[d] Ms. A. *greigneur.* — [e] Id. *viex.*

[7] *De grande valeur.* — [8] *Indigo.* — [9] *Produisent.* — [10] *Vrai.*

des Indes. On les appelle en malavar, *Puli;* en guzarate, *Ambili,* souz quel nom ils sont cogneus de toutes les autres provinces indiennes.

« Les Arabes les nomment *Tamarindi*, comme qui diroit « petites palmes indiennes. » Car *Tamar* en leur langue (comme un chacun sçait) signifie dattes. Or ces Arabes ont appelé ce fruit « petites palmes » non que l'arbre qui les produit soit semblable à la palme, mais parce qu'ils n'ont pas trouvé un nom plus convenable, voyant aussi qu'ils avaient des osselets au dedans comme les dattes.

« L'arbre est de la grandeur du fresne, d'un noyer, ou d'un chastaignier, d'une matière dure non spongieuse, ayant les rameaux ornés de beaucoup de feuilles, découpées menu, de la longueur d'un empan; le fruict se forme de la figure d'un arc, ou bien d'un doigt recourbé; etc.

« Les habitants de l'Inde se purgent fort bénignement avec les tamarins pris avec huile de noix d'Indie. Et les médecins indiens appliquent sur les parties du corps affligées d'érysipèle, les feuilles de tamarin broyées. On les porte en l'Arabie, en Perse, en l'Asie Mineure, etc. »

(5) Le produit que Marc Pol appelle ici *inde*, est l'*indigo*, qui a la même étymologie due au lieu de son origine; en sanskrit il est nommé *nila*, mot qui veut dire « noir » ou « bleu foncé » qui est la couleur de l'indigo. Les Indiens cultivent la plante à indigo depuis un temps immémorial; ce sont eux qui ont appris aux Européens l'art de l'indigotier, et celui de la culture la plus favorable pour avoir des plants riches en substance colorante. Cette plante se cultive sur une grande échelle dans l'Inde; il y a des planteurs d'indigo (dont la plupart maintenant sont des Européens, surtout des Anglais), comme il y a en Amérique des planteurs de cannes à sucre. D'après R. Montgomery Martin (*Statistics of the Colonies of the British Empire*, London, 1839, p. 363) le nombre des factoreries d'*indigo* était alors de 899, appartenant à des propriétaires européens. Le produit s'était élevé en 1827 à 45,300 caisses; en 1831, il était tombé à 30,000 par suite de l'avilissement du prix.

(6) Marsden (note 1401), et après lui M. Hugh Murray, prétendent que Marc Pol a confondu le *bombax*, ou arbre qui porte le coton (*silk-cotton tree*) lequel croit ordinairement à une hauteur de quinze à vingt pieds, avec le *gossipium arboreum* ou le *gossipium herbaceum*, qui est une plante annuelle. Mais Marc Pol n'a fait aucune confusion semblable. Il ne parle que de l'arbre qui porte le coton, et dont le produit, quand l'arbre est vieux, sert à d'autres usages. « On connaît dans l'Indoustan, dit M. Legoux de Flaix (*Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan*, Paris, 1807, t. II, p. 165), plusieurs espèces, ou, pour parler plus exactement, plusieurs variétés du cotonnier; il est très-multiplié dans les différentes provinces de l'Indoustan. Au Bengale, où se trouve un grand nombre de fabriques de mousselines diverses et de toiles, les artisans distinguent sept espèces de coton, entre autres celui à laine blanche, celui à laine rousse et celui dont le duvet est jaunâtre. On les cultive égale-

L'en adoube [11] moult grant quantité de cuiran [12] en ce pays, en chascune maniere [g] et cuir de bec [13], et de buef, et de bugle et de bues [f] sauvages, et de unicornes, et de maintes autres bestes [g]. Et y en adoube l'en tant, que on en charge chascun an plusieurs nefs, qui vont par Arabie et par autre part. Et si y fait on moult belles oeuvres de cuir vermeil entaillié à oiseaux et à bestes moult belles et cousues de fil d'or [h] et d'argent [i] moult soubtilement. Et sont si belles que c'est une merveille à veoir. Et si en y a de telles qui valent bien dix mars [14] d'argent (7).

f Ms. B. *buefs*. — g Id. *et d'autres manières de bestes*. — h Ms. A.

11 *Tanne*. — 12 *Cuirs*, du lat. *corium*; le ms. C. *curien*. — 13 *Bouc*. Le texte français de la S. G. porte *bec*, qui a été expliqué par *mouton*. La version latine porte *becho*, et le ms. de la Crusca *becco*, mots qui tous deux veulent dire *bouc, chèvre*. — 14 *Marcs*.

ment dans les diverses provinces de ce vaste empire. Quelques personnes prétendent que ces trois variétés *sont vivaces*; les Indous ne les connaissent que pour être annuelles. Ceux qui ont une opinion différente se fondent sur ce que l'on cultive dans quelques lieux des cotonniers qu'on tire de *Surate* (dans le Goudjarat) et de Siam, qui atteignent l'un et l'autre à la hauteur de *sept* à *huit* pieds, et qui sont très-branchus. Ce qui a pu induire en erreur les Indous, dit-on, c'est leur pratique de renouveler, *tous les ans*, leurs plantations de cotonniers, pratique qui ne laisse pas le temps à ces arbrisseaux de prendre tout l'accroissement auquel ils parviendraient indubitablement si on ne les arrachait, et qui est le résultat des anciennes méthodes suivies dans ce pays. »

« Il y a beaucoup d'espèces de cotonniers, dit Charpentier-Cossigny (*Voyage à Canton, etc.*, Paris, an VII, p. 347); les unes sont annuelles, les autres *vivaces*; les unes petites, les autres très-hautes et très-touffues. Ces dernières ne réussiraient pas dans un climat *froid*. Dans quelques parties de l'Inde on cultive un cotonnier *vivace*. Cependant il est arraché tous les ans. Apparemment que le premier rapport est plus abondant ou d'une qualité supérieure. Plus les *arbres sont vieux*, plus le coton est *fin*, mais en revanche plus les brins sont courts. »

Le coton se nomme en sanskrit *karpâsa*, (*erioxylon*), que les Grecs et les Latins ont fait passer dans leur langue en écrivant ce mot κάρπασος et *carbasus*. C'est donc à tort, comme nous l'avons déjà fait remarquer depuis long-temps, que les lexicographes et les traducteurs rendent ces mots par *lin*, *étoffe de lin*, au lieu de *coton*, le *lin* se nommant en sanskrit *oumâ* et *kchoumâ*, et le chanvre *bhangâ*.

(7) Cette industrie paraît un peu abandonnée aujourd'hui, mais elle était très-florissante du temps de Marc Pol, époque où les navigateurs arabes fréquentaient beaucoup ces parages. Linschooten, cité par Marsden, et dont les voyages dans l'Inde commencèrent en 1583, parlant de la région de l'Inde située entre le Goudjarât et l'Indus, signale les manufactures de *cuirs ouvrés* en ces termes : « Ex *corio* item perite quædam « facta, floribusque ex bysso variis coloribus or- « nata. Hisque utuntur in tapetorum vicem, et « lectis mensisque imponunt. » (Navig. ac Itin., cap. VII, p. 12.) Il n'y est pas fait mention de la préparation des peaux; mais le Dr Buchanan, dans le cours de son voyage dans les parties centrales de la péninsule, décrit minutieusement les procédés employés par les indigènes pour préparer, tanner et teindre, non-seulement les peaux de chèvres et de moutons, mais encore les cuirs de bœufs et de buffles (vol. I, p. 227).

Autre chose n'y a en ce royaume qui à conter face. Si vous conterai, ci avant, d'un autre royaume qui a à nom Tanaim [1].

CHAPITRE CLXXIX.

Cy devise du royaume de Tanaim.

Tanaim (1) est uns grans royaumes vers ponent, moult grant, et bon. Et ont roy; et ne font treu [a] à nullui. Et sont ydolatres, et

[1] Ms. B. *Tanamy*.
CLXXIX. — [a] Ms. B. *treuage*.

Enfin Linschooten dit encore : « Eadem arte « stragula faciunt serico filo exornata, et acu « picta.... lectica Indica, mulierum sellas, alia- « que minuta. » Cap. IX, p. 13.

CLXXIX. — (1) Ce nom de *Tanaim* ou *Tanamy*, comme portent nos manuscrits, est orthographié *Tima* et *Tana*, dans le texte français de la Société de Géographie (p. 226), *Thana* dans la version latine (p. 467), et *Tana* dans l'ancienne version italienne de la Crusca (édit. B. Boni, p. 192). Ce nom est écrit تانة, *Tânah*, dans Ibn Batoutah (éd. citée, t. II, p. 177), où il est dit : « Cette ville (Aden) est le port où abor- « dent les Indiens ; de gros vaisseaux y arrivent « de Cambaie, *Tânah*, Caoulem (Coulam), Kâ- « likoûth (Calicut), Fandaraïnah, etc. » Aboulféda écrit aussi *Tânah* : « Peregrinator quidam « ait *Tânam* Guzeratæ urbem in ejus parte « orientali jacere, occidentem versus a Malaba- « baria. Ibn Saïd tradit, eam extremam Lâricæ « terræ (royaume de Lâr ; voir ci-devant, p. « 631) urbem esse, mercatoribus celeberri- « mam ; ejus litoris incolas Indos omnes simu- « lacra venerari ; at inter eos etiam Muslimos « habitare. Eam in litore sitam esse dicit Bîrû- « nius (Al-Bîrôuni) ; hujus nominis adjectivum « esse *tânasi*, unde vestes *tânasicæ* nomen ha- « beant... A quodam peregrinatore comperi, « eam et ejus pagos mari cinctos esse. » (Gildemeister, *de Rebus Indicis*, etc., p. 188).

Cette autorité, jointe à celle d'Ibn Batoutah, ne peut laisser aucun doute que le *Tanaim*, ou *Tana* de Marc Pol, ne soit le *Tânah* du voyageur et du géographe arabes que nous venons de citer. « On en connaît la position à quelque distance de la mer, dit d'Anville (*Antiquité géographique de l'Inde*, p. 100), sur un canal qui la détache du continent et a son embouchure dans la baye de Bombay. Les géographes orientaux parlent de cette ville d'une manière à faire juger qu'elle a été des plus florissantes par le commerce en cette partie maritime. Je remarque que sa latitude à 19 degrés 30 minutes dans Al-Biruni paroît très-convenable, et les indications que donne cet astronome sont communément préférables à celles qui en different ; on la trouve de même dans les Tables de Nasir-uddin et d'Oulong-beg. Et de ce que Tana tient une place dans ces Tables, plutôt que toute autre ville de cette contrée, sans excepter Barokia ou Cambaye, on peut conclure qu'il a été un temps où Tana prévaloit. Marc Pol en parle comme d'un royaume, qu'il joint à ceux de Cambaeth et de Semenat. »

Marc Pol dit que Tanaim était « un royaume indépendant qui ne payait tribut à aucun autre » ; il ne le comprend pas dans le Goudjarât. Rachid-ed-din, le vizir de Ghâzan Khân et d'Oeldjaitou, qui écrivait en Perse sa grande Histoire (*Djami-ut-Tewârikh*) à la même époque que Marc Pol dictait son Livre à Rusticien de Pise, dit en décrivant l'Inde (dans Elliot : *Bibliographical Index to the Historians of Muhamedan India*, Calcutta, 1849, p. 42) : « Il y a là (en parlant du Moultan) une route par terre aussi bien que par la côte de la mer, et par le *Gouzerât*, qui est une grande contrée, dans la-

ont langage par eus (2). Et si n'y croist ne poivre, ne autre espicerie[b]; mais encens y croist il assez et est brun, et s'en fait grans marchandises. Et si y fait l'en cuirains[1] assez; et si y fait l'en moult de bons bouguerans et de beaus (3).

[b] Le texte français de la S. G. porte (p. 226) : « Le i ne naist pevre ne autre speceries come sunt en celles provences qe noz vos avon contés en arieres. » La *traduction* française de l'édition illustrée dit : « Cette contrée *produit du poivre et des épiceries* comme « les autres pays dont *nous venons de parler*. » On ne pouvait pas faire une *traduction* plus infidele.

CLXXIX. — [1] *Cuirs ouvres.*

quelle sont Cambaye, Soûmenât, Konkan, *Tâna* et plusieurs cités et villes. On dit que le Gouzerât comprend 80,000 différents districts, cités, villages et hameaux. Les habitants de ce pays sont riches et heureux, et pendant les quatre saisons de l'année, non moins que soixante-dix fleurs différentes fleurissent dans la contrée. Les récoltes qui croissent dans la saison froide empruntent leur vigueur à la rosée. Quand celle-ci ne se produit plus, la saison chaude commence, et à celle-ci succède la saison des pluies. On fait deux récoltes de raisins pendant l'année, et la force productive du sol est telle que, si vous placiez un plant de cotonnier sur un platane, il pousserait des racines et donnerait un produit pendant dix ans.

« La population est idolâtre, et ils ont un roi de leur nation. Soumnât (dont il est question ci-après, ch. CLXXXI), qui est le nom de l'idole de ce lieu, est adoré par toutes les populations de ces contrées, et des étrangers (hindous) s'y rendent d'une grande distance pour lui présenter leurs offrandes. Pendant la durée de la dernière station, ils se traînent sur le sol, le front contre terre, et s'approchent de l'idole en faisant de grands mouvements de tête.

« Il se fait un grand commerce sur les côtes du Gouzerât. *Au-delà* du Gouzerat sont Konkan et *Tâna;* au-delà de ceux-ci vient la contrée de Melibar, qui, depuis la frontière de Karoha à *Koulam,* a 300 farsangs (environ 300 lieues de 25 au degré) en étendue. Toute la contrée produit le *pân* (en sanskrit *panasa* et *phalasa,* « arbre à pain »); ce qui fait que les Indiens y trouvent la vie facile. Il y a là beaucoup d'or et d'argent monnayés, qu'on ne peut exporter dans une autre contrée. Une partie du territoire est en terre ferme, et l'autre partie en côtes maritimes. Les habitants parlent une langue mêlée, comme ceux de Khabâlik, dans la direction de Roûm, auxquels ils ressemblent sous beaucoup de rapports. Les habitants sont tous samanis (bouddhistes ou plutôt djainistes). La première ville située sur la côte est Sindapoûr (la « ville de Sinda ou des Sind, l'Ἀριακὴ Σαδινῶν de Ptolémée »), ensuite Fâgnûr, ensuite Mandjarûr (Mangalore), ensuite la contrée de Hîlî (l'*Ély* de Marc Pol); ensuite la contrée de Tadarsâ, ensuite Djanglî, ensuite Koûlam (Coilum, Kiû-lân). Les habitants de toutes ces contrées sont samanis (djainistes). »

On voit par cet extrait que Rachid-ed-dîn s'est servi pour cette citation de deux documents différents, dont le premier place *Tana* dans le Goudjarât, et le second en dehors et comme État indépendant. Il est vraisemblable que le second de ces documents était le plus récent, et concordait avec l'époque du voyage de Marc Pol.

Barbosa, en parlant de cette place, dit : « Per « lungo la detta costa andando avanti vi trova « una fortezza del detto re (di Guzzerati) che si « chiama *Tana Maiambu.* » Fol. 298. Dans la Relation originale de Duarte Barbosa, publiée en langue portugaise en 1813, par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, on lit (p. 281) : *Benamajambu* (pour *Tana-majambu :* « Ha ho diante de Baxay, ha ho longuo da costa estaa hûa fortalesa del Rey do Guzarate, ha que chamaom *Tana-majambu.* etc. » Nous avons ici l'explication de l'orthographe *Tanaim,* pour *Tana,* de

Il ist[2] de ce royaume moult de coursaus[3], par la volenté leur roy, qui robent[4] les marcheans. Et si ont covenant[5], ces coursaus, à leur roy, que touz les chevaus que il prendront seront siens; et toutes les autres choses seront leur (4). Et ce fait, le roy[c],

[c] Ms. A. Le ms. B. porte: *li roys.*

[2] *Sort.* — [3] *Corsaires.* — [4] *Volent, pillent.* — [5] *Accord, convention, contrat;* mot conservé en anglais. Le ms. B. porte: *convenant.*

notre rédaction, dans laquelle la prononciation locale a été suivie; le nom composé, de Barbosa, signifiant « Tana-les-Bombay »; ce dernier nom, Bombay, se prononçant dans le pays: *Mombei,* et signifiant un certain poisson.

Toutefois, ce n'est pas là la véritable étymologie du mot, écrit تهانه, *Thâna*, dans Férichtah, et qui a conservé des traces du nom original sanskrit *St'ânaka,* ou plutôt *S'ri-St'ânaka,* « la ville de la déesse *S'ri,* » ou *Lakchmî,* « déesse de la Fortune, » comme le porte une inscription en langue sanskrite, gravée sur des planches de cuivre, et découverte en creusant des fondations pour construire de nouveaux ouvrages au fort de *Tanna*, capitale de l'île de Salsette, en 1786; inscription publiée dans le premier volume des « Recherches asiatiques », p. 43 et suiv. de la traduction française.

Il n'est pas douteux que la ville actuelle fortifiée de Tanna, ou Thâna, dans l'île de Salsette, à vingt milles nord-est de Bombay (lat. 19° 11', long. 70° 40'), ne réponde au *Tana* ou *Tanaim* de Marc Pol. Toutes les autorités que nous avons citées concourent à confirmer cette opinion.

(2) La langue parlée généralement dans la province actuelle de Bombay est le *marâthi* (corruption du mot sanskrit *maharâchtra*, « grand royaume »), ou « marâthe », qui est, comme nous l'avons déjà dit, dérivé du sanskrit. Le goudjarâti et l'hindoustani y sont aussi parlés, mais par le petit nombre des habitants.

(3) Le *poivre* ne croit effectivement plus dans cette latitude. Les principaux produits de la province sont le riz ainsi que d'autres grains, et le coton. Des chevaux d'une petite espèce, probablement de race arabe, sont élevés en grand nombre sur les bords de la rivière Bîmâ. Des fruits de différentes espèces, et d'une saveur délicate, y croissent aussi en abondance, particulièrement des raisins, des melons, des oranges et des figues.

Quant à l'*encens*, Marsden pense que c'est évidemment le benjoin, gomme-résine, obtenue avec ou sans incision, dont on connaît plusieurs sortes; le commun, ou en sorte, comme on l'appelle dans le commerce, est roussâtre ou *brun-rouge* foncé, d'odeur suave; c'est probablement là l'*encens* dont parle Marc Pol. Cette gomme du benjoin est importée de Soumatra dans les ports de l'Inde, pour être de là transportée sur les marchés de l'Arabie, de la Perse, de la Syrie et de l'Asie Mineure, où il s'en fait une grande consommation. Le *benjoin*, en latin *benjuinum*, se nomme en langue javanaise *menjan* ou *mbenjan*, d'où le mot est dérivé. Quant à l'industrie des « cuirs » et des « bouguerans », voir la note 7 du chapitre précédent.

(4) Al-Birouny parle d'une tribu de *Beouridji* établis a Kudj et à Soumenat, dont il sera bientôt question. On les nommait ainsi parce qu'ils se livraient à la piraterie dans des barques nommées *beyrah*. (Voir M. Reinaud, *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 120.) La piraterie, d'ailleurs, existait dans ces mers comme dans beaucoup d'autres où le commerce l'attirait par l'appât du gain, jusqu'à ce que des puissances intéressées à sa destruction l'eussent supprimée. Mais ce qui la distingue ici, comme le fait très-bien remarquer Marc Pol, c'est son « association avec le souverain du pays », qui en partageait le profit, et qui en cela ne faisait *mie œuvre de roy*, comme dit Marc Pol.

Ce roi, c'était Rama-Dêva, ou *Ramdéo*, selon la prononciation du pays, souverain du Dekhan, qui fut défait près de Dévagiri ou Deoghur, la mo

pour ce qu'il n'a nuls chevaus; et que moult de chevaus vont en Inde; car il n'y a nef nulle, qui voist [6] là, qui ne portent chevaus et d'autres marchandises [d] assez. Aussi que c'est une mauvaise chose et n'est mie oeuvre de roy.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant d'un autre royaume qui est appelé Cambaet.

CHAPITRE CLXXX.

Cy devise du royaume de Cambaet.

Cambaet (1) est un grant royaume vers ponent. Et ont roy, et ont langage par eus. Et sont ydolatres, et ne font treu à nullui. Et de cest regne voit l'en plus l'estoille tramontaine. Car des ores mais

[d] Ms. A.

[6] *Aille.*

derne Daoulet-Abâd, par Alâ-ed-din, neveu de Djelal-ed-din Khildji, sultan de Déhli, en 1294. Ces pirates, c'étaient les *Koulis*, dont le nom en mahratte signifie « pêcheurs », et qui étaient les premiers occupants et habitants des îles de Salsette et de Bombay. Cette tribu de *Koulis*, en même temps qu'elle se livrait à la pêche, se livrait aussi à la piraterie, et il est probable que le tribut qu'elle payait au râdja du Dekhan, et que celui-ci préférait, était en grande partie tiré du produit de leur industrie.

On peut conclure de ces faits que Marc Pol visita Tana, ou l'île de Salsette, avant 1294, ce qui s'accorde, au surplus, parfaitement avec la date de son retour de Chine, qui lui était antérieur de quelques années.

CLXXX. — (1) كنبايت *Kumbâyet*, dans Aboulféda, qui s'exprime ainsi (Gildemeister, *Scriptorum arabum de Rebus Indicis*, p. 187) : « Ibn Said ait : Kambâya in maritimis Indiæ tractibus est, urbs a mercatoribus frequentata, in qua Muslimi quoque degunt. In Canone ad litus maris viridis sita dicitur. Aliquis qui eo iter fecit eam ita descripsit : « In occidente Malabariæ ad maris sinum, trium dierum navigatione lungum, sita est, urbs pulchra, Maarra major, lateribus exstructa, a Muslimis inhabitata; ibi invenitur marmor album. Hortos paucos habet. Secundum Idrisium tribus milliaribus a mari distat »

Ibn Batoutah nomme cette ville كنباية *Kinbâyah*, et la décrit ainsi (traduction citée, t. IV, p. 53) : « De Sâghar nous nous transportâmes à Kinbâyah, qui est située sur un golfe formé par la mer, et ressemblant à un fleuve. Les vaisseaux y entrent, et on y sent le flux et le reflux. J'y ai vu des navires à l'ancre dans le limon, au moment du reflux, et qui, lorsque arrivait le flux, flottaient sur l'eau. Kinbâyah est au nombre des plus belles villes, par l'élégance de sa construction et la solidité de ses mosquées. Cela vient de ce que la plupart de ses habitants sont des marchands étrangers, qui y bâtissent continuellement de belles maisons et de superbes temples. »

Le golfe de Cambaye a 150 milles de long; ce bras de mer peut donc bien ressembler à un grand fleuve, comme le dit Ibn Batoutah. La ville de ce nom est située par 22° 21′ de lat. N. et 70° 22′ de long. E. au fond du golfe. Près de la ville, les vagues se brisent avec impétuosité et s'élèvent jusqu'à 40 pieds de hauteur, de sorte que les navires, à la marée haute, peuvent s'ancrer près de la ville; mais à la marée basse, ils

tant comme vous irez plus par ponent, tant la verrez vous plus haute. Il se fait moult grant marchandise en ce royaume[a]. Et si y a inde[1] moult bon en grant habondance. Et il fait l'en moult de fins bouguerans. Et si y a coton assez, si que d'illec le porte l'en en assez de lieus. Et si si fait grans marchandises de cuirian qui est adoubés[2] moult bien. En ce royaume n'a nuls coursaus et sont bonnes gens, et vivent de marchandises et de leur ars.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant d'un autre royaume qui est appellés Semenat.

CHAPITRE CLXXXI.

Cy dit du royaume de Semenat.

Semenat (1) est un grant royaume[a] vers ponent. Et sont ydolatres. Et ont roy et langage par eus; et ne font nul treu à nullui;

CLXXX. — [a] Cette phrase manque dans le ms. C.
CLXXXI. — [a] Ms. B. *uns royaumes*.

CLXXX. — [1] *Indigo.* Le texte français de la S. G. porte : « Et hi a *Ynde* moult « bonne, etc. » Le *traducteur* de l'édition illustrée dit : « Il y a *du bois d'Inde* moult bon « et en grande abondance. » Cela n'est pas difficile à croire ; mais le *bois d'Inde* n'est pas de *l'indigo*. — [2] *Préparés.*

sont dans la vase jusqu'au retour du flux de la mer. La ville est ancienne et avait autrefois une très-grande importance commerciale. Il y a des orfévres, encore aujourd'hui très-renommés pour leur habileté dans l'art du bosselage et la damasquinerie ; les cuirs gaufrés s'y fabriquent encore. Il n'y avait point de « corsaires » du temps de Marc Pol, parce que ce golfe étroit ne leur offrait pas assez de sécurité.

Au nombre des produits du pays dans lequel la ville de Cambaye et son territoire sont aujourd'hui compris, le Goudjarât, se trouve l'*indigo*, l'opium, le sucre, le salpêtre, le miel et différentes plantes oléagineuses, le coton, le chanvre, etc.

La secte des Djainas fut autrefois nombreuse et prédominante dans la ville de Cambaye et son territoire. Les ruines des monuments qu'ils y avaient élevés à l'époque de leur puissance, et que les Européens y ont découverts, en témoignent encore. On trouva en 1780, à Cambaye, dans un temple souterrain de cette secte, deux statues massives, l'une blanche et l'autre noire. Une inscription, gravée sur la première de ces statues, faisait connaître que c'était l'image ou la figure de *Pars'wanâtha*, le fondateur déifié de la secte des Djainas, et que cette statue avait été sculptée et érigée sous le règne de l'empereur Akbar, correspondant à l'année 1602 de notre ère.

La langue qui est parlée actuellement à Cambaye est le Goudjarâti ; mais, du temps de Marc Pol, ce devait être un dialecte plus rapproché du sanskrit, et que parlaient les sectateurs de Pars'wanâtha ou Djainistes.

CLXXXI. — (1) صومنات *Soumanât* dans Aboulféda, et سمنات *Semnât* dans

et vivent de marchandises et d'ars. Ne n'y a nul coursaus[1]. Il s'y fait moult grant marchandise. Il sont moult crueus[2] ydolatres (2).

CLXXXI. — [1] *Corsaire.* — [2] *Cruels.*

Férichtah. Le premier la décrit ainsi (Gildemeister, *loco laudato*, p. 185) : « Canon eam ad mare in provincia Indica Bawâzîdj sitam esse dicit. Ibn-Saïd hæc habet : Celebris est peregrinatorum narratione; pertinet ad terram Gûzarât, quæ etiam Lâr nominatur; sita est in lingua in mare prominente; ad eam appelli solent naves Adanenses, quia non ad sinum jacet; portum habet, qui continuum accipit augmentum e monte magno septentrionem versus et orientem sito. Mahmud ben Sabuktagin hanc urbem expugnavit et idolum destruxit, ut in historia mea narravi. »

Un autre géographe arabe, Bakoui (de Bakou), parle ainsi de Soumenat : « Ville célèbre du Hind, sur le bord de la mer, qui de ses flots bat les murailles. Il y a un temple où l'on voit une idole qu'on appelle *Soumenat;* elle se tient en l'air au milieu du temple. Le sultan Yamin Eddoulet Mahmoud, fils de Sebegteghin, ayant conquis ce pays, se rendit maître du temple, en arracha le toit où était une pierre d'aimant, et aussitôt la statue tomba. » (*Notices et Extraits des mss.*, t. II, p. 413, trad. Deguignes.)

Un autre géographe arabe, Kaswini (m. 1283), parle aussi très au long du temple indien de Soûmanât et de l'idole qu'elle renfermait (voy. Gildemeister, *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis, etc.*, p. 205 et suiv.). Il ne donne aucun renseignement sur sa position géographique, sinon que c'est une ville de l'Inde connue de tous, située sur le littoral de la mer qui baigne ses murs : « Sûmanât urbs Indiæ omnibus nota « in litore maris, cujus fluctus eam alluunt. »

Pattan-Somnath, comme on la nomme aujourd'hui (le mot sanskrit et marathe, *pattana*, signifiant « ville » et *Sómanât'ha*, également sanskrit, signifiant le « maître ou seigneur de la lune », l'un des noms de *S'iva*, auquel le temple était dédié), la ville de Sômanât'ha est située par 20° 53' de lat. N. et 68° 09' de long. E., faisant partie de la grande circonscription géographique nommée Guzarât (que l'on doit prononcer *Goudjarât*). Sa population n'est pas aujourd'hui toute « idolâtre » ou pratiquant l'une des religions indiennes. Parmi les Hindous, les djainistes sont nombreux; les autres suivent le brahmanisme sivaïte, dont le temple le plus renommé était à Sòmanat'h. La langue de la province est en général le « goudjarât'î » ; mais le marat'hî est plus spécialement parlé à Sòmanât'h. Du temps de Marc Pol, le pays formait, selon lui, un royaume indépendant. Toutefois, lorsque le fameux Mahmoud le Gaznévide s'empara de *Sómanât'h*, en 1024 (voir ci-dev., c. CLXXVIII, *note* 1), cette ville et son territoire dépendaient du râdja ou souverain du Goudjarât'h appelé alors par les indigènes « Sôrath ». Un écrivain arabe qui, ayant pénétré dans l'Inde à la suite de Mahmoud, y étudia la langue savante, le sanskrit, pendant le long séjour qu'il y fit, au point qu'il dit, dans son *Tarikh-Hind* ou « Histoire de l'Inde » (dont la Société asiatique de Paris prépare une édition par les soins de M. Wœpcke, qui l'accompagnera d'une traduction française), qu'il avait traduit du sanskrit en arabe deux ouvrages de philosophie *Sânkhya*, cet écrivain surnommé Al-Byrouny, parle en ces termes de la ville de Sômanât'ha (trad. de M. Reinaud, *Fragments arabes et persans inédits, relatifs à l'Inde*, p. 111, *note*) : « Soumenat se compose des mots *soum* (*sóma*) ou lune, et *nat* (*nâtha*) ou maître, ce qui équivaut à *maître de la lune*. Les Indiens avaient élevé, sur la partie la plus avancée de la côte de Soumenat, à un peu moins de trois milles à l'ouest de l'embouchure de Sarasvati, et à l'orient du château de Baraoua, une pierre en forme de cône qui représentait les parties naturelles de Siva, et qu'on nommait en conséquence le *linga* (phallus) *de Mahadeva*. Voilà ce qu'on entend par pierre de *Soumenat*. La partie supérieure était garnie d'or et de pierres précieuses. Deux fois chaque jour, au lever et au coucher de la lune, et, d'une manière beaucoup plus marquée, deux fois chaque mois, lorsque la lune croît ou décroît, l'eau de la mer venait baigner la pierre sous forme d'hommage. Telle

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons avant d'un autre regne qui a nom Quesivacuran.

est l'origine du titre de *Soumenat* donné à Siva. Le culte de Siva, continue Al-Byrouny, était très-répandu dans les contrées situées au midi et à l'ouest de l'Indus, et l'on voyait dans beaucoup de temples le *linga* exposé à la vénération du peuple. Mais le linga de Soumenat jouissait d'un crédit beaucoup plus grand; tous les jours on lui offrait de l'eau du Gange et des fleurs de Cachemire. Cette figure, dans l'opinion des Indiens, guérissait les maladies chroniques et les autres maux pour lesquels il n'existe pas de remède naturel. Une circonstance qui augmenta l'affluence des étrangers, ce fut la position de Soumenat. Cette ville servait de point de relâche aux navires qui se rendaient de Sofala, sur les côtes d'Afrique, dans la Chine. Lorsque Mahmoud le Gaznévide prit Soumenat (en 1024), la pierre fut mise en pièces; Mahmoud fit enlever la partie supérieure, et l'emporta à Gazna, sa capitale. On en fit deux morceaux; un morceau fut placé dans le *maydan* (l'hippodrome) de Gazna, avec l'idole de Taneser, et l'autre morceau servit de marchepied à l'entrée de la grande mosquée. »

L'historien persan de l'Inde mahométane, Férichtah, donne plus de détails sur cette expédition de Mahmoud de Ghaznah. Il dit (d'après le colonel Briggs, trad. angl., t. I, p. 69) que « Mahmoud, ayant atteint Somnat après une marche facile, pendant laquelle il n'avait rencontré aucune opposition, vit des fortifications sur une étroite péninsule, battue de trois côtés par la mer, et sur les murs crénelés desquelles apparaissait une grande multitude de gens armés; ceux-ci, faisant faire un signal à un héraut d'approcher, ils lui signifièrent que leur grande idole, Somnat, avait attiré là les Mahométans pour les anéantir en un instant et venger ainsi la destruction qu'ils avaient faite des dieux de l'Inde. Le lendemain matin, les troupes mahométanes, s'avançant près des murs, commencèrent l'assaut. Les créneaux furent en un instant nettoyés de monde par les archers, et les Hindous, étonnés et découragés, se précipitèrent en foule dans le *temple*, et, se prosternant en pleurs devant leur idole, implorèrent son assistance. Les mahométans, ayant saisi l'opportunité, appliquèrent aussitôt leurs échelles et escaladèrent les murs en criant de toutes leurs forces : *Allahakbar*, « Dieu est très-grand ! » Les Hindous, poussés par le désespoir, retournèrent à la défense de leurs fortifications, et firent une si vigoureuse résistance que les mahométans, ne pouvant conserver leur position et accablés de fatigue, reculèrent de tous les côtés, et furent enfin obligés de se retirer. » Pendant deux jours consécutifs les assauts furent renouvelés de la part des troupes de Mahmoud, et toujours sans succès. Le troisième jour, des troupes hindoues, conduites par des princes indiens, étant venues au secours de la place, Mahmoud leur présenta la bataille, qui s'engagea avec une grande fureur de part et d'autre. Les troupes musulmanes pliaient devant les nouveaux renforts des troupes hindoues, lorsque Mahmoud, s'en étant aperçu, sauta en bas de son cheval, se prosterna le front contre terre en invoquant Allah. Il remonta ensuite à cheval, et, prenant par la main un de ses généraux, Circassien d'origine, Aboul-Hassan, ils marchèrent tous deux à l'ennemi. Cette action électrisa les troupes mahométanes, qui s'élancèrent à la suite de leur chef, enfoncèrent les lignes de l'armée ennemie, et laissèrent cinq mille Hindous morts sur le champ de bataille.

Mahmoud entra dans Somnat, que les troupes hindoues avaient abandonné apres la perte de la bataille. « En approchant du temple, dit Férichtah, il vit un édifice superbe bâti en pierres artistement taillées. Sa voûte élevée était supportée par cinquante-six colonnes curieusement sculptées et ornées de pierres précieuses. Dans le centre de l'édifice était Somnat (*Sóma-nát'ha*), une idole de pierre de quinze pieds de hauteur, dont six étaient engagés dans le sol. Le sultan, s'approchant de l'idole et élevant sa massue, lui abattit le nez. Il ordonna que l'on partageât l'idole en deux fragments, envoyés ensuite à Ghaznah, afin que l'une des parties fût placée à l'entrée de la mosquée, pour être constamment foulée aux pieds, et l'autre dans la cour de son propre palais. »

Parmi les dépouilles du temple, dit le même

CHAPITRE CLXXXII.

Cy dist du royaume de Quesivacuran.

Quesivacuran (1) est un royaume; et a roy, et langage par soi [a]. Et sont ydolatres et vivent de marchandises et d'ars; car il vivent

CLXXXII. — [a] Ms. B. *eulx.*

historien, était une chaîne d'or pesant 200 *mann* (ou environ 400 livres), qui était fixée par un anneau au sommet du temple; cette chaîne supportait une grosse cloche dont on se servait pour appeler le peuple aux cérémonies du culte. Outre 2,000 brâhmanes, qui officiaient comme prêtres, il appartenait aussi au temple 500 danseuses, 300 musiciens, et 300 barbiers pour raser les dévots, afin qu'on leur permît d'entrer dans le sanctuaire. Le sultan Mahmoud trouva dans le temple une plus grande quantité de joyaux et d'or, croit-on, qu'on en ait jamais vu dans le trésor d'aucun souverain. On rapporte que ce temple n'était éclairé d'aucune lumière, excepté par une seule lampe suspendue au milieu de l'enceinte, et dont les rayons de lumière, réfléchis par les joyaux et les pierres précieuses, répandaient une scintillante lueur dans tout l'édifice. Outre la grande idole ci-dessus mentionnée, il y en avait dans le temple quelques milliers d'autres petites, en or ou en argent, de diverses formes et dimensions.

Ce que Férichtah ne rapporte pas, c'est que Mahmoud le Ghaznévide fit transporter aussi à Ghaznah les célèbres portes du temple de Sômanâth, lesquelles portes, en bois de sandal, très-artistement travaillées, étaient recouvertes de métaux précieux. Par une destinée singulière, ces mêmes portes furent reprises à Ghaznah (où elles formaient l'entrée du tombeau de Mahmoud), plus de huit siècles après leur enlèvement du temple de Sômanâth, et rapportées dans l'Inde en 1842, par les Anglais, à la suite de leur désastre dans l'Afghanistan. Elles furent alors portées en triomphe par ordre du nouveau gouverneur de l'Inde (lord Ellenborough, aujourd'hui, décembre 1863, pair d'Angleterre), du Pendjâb, sur la frontière du Caboul, jusqu'à Sômanâth, où elles furent rétablies à leur ancienne place, à la grande satisfaction des nombreux sectateurs du culte sivaïte. On peut voir une représentation figurée de ces mêmes portes dans le n° 134 du *Journal of the Asiatic Society of Bengal;* Calcutta, 1843, ainsi que le Rapport du comité qui avait été formé pour rendre compte de l'état de ces mêmes portes au gouverneur de l'Inde.

(2) C'est là précisément un des caractères du sivaïsme, beaucoup plus matériel et grossier que le brahmanisme primitif et le vichnouisme, et qui était, comme on l'a vu ci-dessus, spécialement pratiqué à Sômanâth.

CLXXXII. — (1) Les commentateurs de Marc Pol ont été fort embarrassés pour savoir où placer ce royaume. Marsden, le premier de tous (et à peu près le seul, les autres ne faisant guère que de le copier ou le critiquer maladroitement, en proposant des rectifications plus erronées encore), Marsden, disons-nous, ne sachant où placer le pays en question, s'adressa au major Rennell, qui lui répondit que, pour lui, il n'était pas douteux que le pays cherché ne fût *Kidg-Makran*, la Gédrosie des anciens (*note* 1415).

C'était sortir de l'Inde, contrairement aux indications de Marc Pol, et aller chercher sous le 26[e] degré de latitude N. un pays qui se trouvait placé sous le 23[e].

Ce pays, que nos mss. nomment *Quesivacouran*, d'une manière très distincte et non douteuse, quoique les éditeurs du texte français de la Société de Géographie aient imprimé (p. 550) *Quesmacouran* (le *i* étant nettement accentué, le *v* seulement dans l'écriture gothique de ces mêmes mss., pouvant se prendre à volonté pour un *u*, un *v* ou un *n*), est celui que Ptolémée nomme Κάνθι ou Κάνθι κόλπος, « le golfe de Kânthi », qui dans Férichtah est appelé Ketch ou Katch, nom identique, le θ, *théta*, grec ayant eu anciennement à peu près la pro-

comme marchans ; et ont marchandises assez, par mer et par terre, de toutes pars. Il vivent de char et de ris et de lait.

Autre chose n'y a qui à conter face. Et sachiez que ce royaume de Quesivacuran si est la derreniere province d'Inde, alant vers ponent [1] et maistre [2]. Que je vous di que de Maabar jusques à ceste province : si est la greigneur Inde, et la meilleur qui soit au monde. Et vous avons conté, de ceste greigneur Inde, les royaumes et les provinces et les cités qui sont sus la mer. Car de celles qui sont en ferme terre ne vous avons riens dit, pour ce que ce seroit trop longue matiere (2). Et pour ce nous partirons atant [3]; et vous conterons encore d'aucune isles qui sont d'Inde. Et commencerai de deux isles qui sont appellées masle et femelle.

CLXXXII. — [1] *Occident.* — [2] *Nord-ouest.* — [3] *A ce point, à présent.*

nonciation de *tch*. Le pays qui lui est limitrophe au nord, comme le Goudjarât l'est au sud, se nomme aussi *Koutch*, ou plutôt *Katch*, *Ketch* ; c'est ce nom qui est suffisamment bien exprimé par *Quesi* dans Marc Pol ; et quant à *vacuran*, dernière partie du mot, c'est le nom exactement transcrit de l'une des divisions principales du pays, écrit dans Férichtah : واكر *wâgur* ; et, avec la terminaison persane du pluriel ان *ân*, on a le composé *Quesi-wâgur-ân*, « le pays des provinces de « Wâgur », et de *Quesi* ou de « *Ketch*. »

Ce pays de Katch et de Wâgur est borné au nord-est par celui d'Adjmîr, ou le Radjpoutâna, dont il est séparé par un grand désert de sable ; à l'est par le Goudjarât, dont il est aussi séparé par le *Rann* (du sanskrit *rah*, « abandonner, délaisser » ; en marâthe *rána*, « un territoire désert, inculte ») ; au sud par la mer, et à l'ouest par la branche la plus orientale de l'Indus, nommée Loni, et un marais salant qui le sépare du Sind.

Voilà le « royaume de Quesi-vacuran de Marc « Pol, la dernière province de l'Inde en allant « vers l'ouest-nord-ouest », comme il le dit avec une exactitude frappante pour son époque, et que les géographes de la nôtre n'ont pas toujours.

On peut consulter sur *Katch* ou *Koutch* la description étendue qu'en donne Walter Hamilton dans son ouvrage intitulé : *Description of Hindostan and the adjacent Countries*, London, 1820, 2 vol. in-4°, t. I, p. 585-603.

Ce pays n'est plus aujourd'hui ce qu'il était du temps de Marc Pol, car, peu de temps après son passage dans les mers de l'Inde, en 1319, il y eut un violent tremblement de terre qui détruisit presque entièrement un grand nombre de villes et remplit d'eau ce territoire, indiqué aujourd'hui sur les cartes sous le nom de *Runn*. Un autre tremblement de terre, qui eut lieu en 1819, détruisit aussi presque entièrement plusieurs villes, entre autres *Bhoudj* (lat. 23° 15' ; long. 67° 26'), dans laquelle il y avait des ouvriers habiles pour travailler l'or et l'argent ; *Andjar* (lat. 23° 03' ; long. 67° 45'). *Mandavie* (lat. 22° 50' ; long. 67° 07') est le port principal de la province sur la côte du sud ; c'est la ville la plus peuplée de Katch, ayant environ 35,000 habitants, composés principalement de Bhattias, qui sont une tribu hindoue, et dont font partie les principaux négociants du pays, lesquels commercent avec l'ouest de l'Inde et l'Arabie ; les Banyans, également hindous et commerçants ; des Mahométans et d'autres étrangers. Les pilotes et les marins de Katch sont renommés pour leur science nautique, et ils prétendent que ce sont eux qui ont enseigné aux Arabes

CHAPITRE CLXXXIII.

Cy dist de .ij. isles qui sont appellees l'une masle et l'autre femelle, pour ce que en l'une ne demeure que femmes, et en l'autre que hommes, si que pour ce ont il ainsi à nom.

Et quant l'en se part de ce royaume de Quesivacuran, qui est en terre ferme, et l'en va par mer entour[a] .v. (cinq) cenz milles vers midi ; adonc si treuve l'en les deux isles masle et femelle (1).

CLXXXIII. — [a] Ms. A. *encore*.

l'art de la navigation et celui de construire des navires.

(2) Marc Pol rappelle ici en quelques lignes très-nettes, comme il l'a fait déjà dans d'autres parties de son Livre (voir à la fin du ch. LIV, p. 146, et ch. CLVII, p. 534), les contrées qu'il vient de décrire, et celles que, pour une cause ou pour une autre, il a négligé de comprendre dans sa narration. Il nous dit ici qu'il n'a parlé que des villes maritimes de l'Inde, parce que la description de celles qui étaient en *terre ferme* l'aurait entraîné trop loin. Il est probable qu'il ne les avait pas visitées ; mais ce qu'il nous en aurait dit d'après les récits qui lui en furent faits sans doute eût également renfermé des renseignements précieux.

CLXXXIII. — (1) Les commentateurs ont été très-embarrassés ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, pour reconnaître les localités désignées par Marc Pol. Marsden penche à croire que c'est l'île nommée *Abd-al-Curia*, et « les Deux Sœurs » sur certaines cartes, ou « les Deux Frères » sur d'autres, lesquelles îles sont voisines de l'île de Socotora, dont il sera question dans le chapitre suivant. Mais les distances indiquées par Marc Pol ne concordent pas avec cette hypothèse.

Sans attacher à la détermination de la véritable situation de ces îles une grande importance, nous pensons cependant qu'elles devaient faire partie de celles qui sont situées dans la mer d'Arabie, près de la Baie de *Couria Mouria*, par environ 17° de latitude N. sur 53° de long. E. Ces îles se trouvent précisément entre Quesivacuran, ou le pays de Katch, et l'île de Scoira ou *Socotora*, à peu près à une égale distance (en latitude du moins), comme l'indique Marc Pol.

D'après le capitaine *Haines* (*Journal of the Geographical Society*, an. 1845), une seule de ces îles était habitée lorsqu'il la visita en 1844 ; c'était celle nommée par les Arabes *Djezîrât Hullâniyah*, « l'île des Chèvres » ; il n'y restait qu'une population de sept familles ; mais il vit dans l'île de 600 à 800 tombeaux qui prouvaient une ancienne population beaucoup plus nombreuse. Les habitants y recueillent encore l'*ambre gris* (*ib.*, p. 33), que cite Marc Pol comme étant un produit de l'île qu'habitaient les *hommes*. C'est très-probablement Djezirât-Hullâniyah. Celle des *femmes* était alors vraisemblablement l'île *Sódah* du même groupe, qui est voisine de la première, et sur laquelle le capitaine Haines ne trouva que deux seules *femmes*. (*Ib.*, p. 35.)

Quant à la question de savoir si ces îles étaient réellement habitées, l'une par des « hommes » et l'autre par des « femmes » (car c'est ainsi qu'il faut entendre l'expression « îles masle et femelle »), Marc Pol ne paraît pas en douter, et les détails qu'il donne sur ces mêmes îles et leurs habitants paraissent empreints d'un cachet de vérité qu'il est difficile de contester. Nos manuscrits mêmes, aussi bien que ceux qui ont été publiés par la Société de Géographie, renferment des particularités que l'on ne trouve ni dans Ramusio ni dans les autres traductions. Voici comment s'exprime l'ancienne version latine (p. 467) : « Isti sunt Christiani baptizati et « tenent legem Testamenti antiqui. *Isti nunquam* « *tangerent aliquam mulierem prægnantem, et* « *postquam peperit ante quadraginta diebus.* »

Et est l'une pres de l'autre, entour .xxx. (trente) milles. Il sont tuit crestien baptisiez et se maintiennent à l'usage [b] du Viel Testament [c]; car quand leur femmes sont grosses, il ne les toucheroient en aucune maniere [d]; et quant elle a fille, il ne la toucheroient jusques à .xl. (quarante) jours [e].

[b] Ms. B. *à la guise.* — [c] Ms. A. Le ms. B. porte : *ancien.* — [d] Le ms. C. dit : *il n'abitent plus à elles.* — [e] Id. *ensement* (pareillement) *quant elles ont filles, si n'abitent à elles devant apres* .xl. (40) *jours.*

L'abbé Renaudot, dans les notes jointes à sa traduction de la *Relation des deux voyageurs mahométans dans les Indes et à la Chine, au neuvième siècle de notre ère*, après avoir cité le présent chapitre de Marc Pol, en empruntant la version italienne de Ramusio, ajoute (p. 140) : « Nicolo de Conti dit (d'après Marc Pol) que les hommes sont obligés de se retirer après trois mois de séjour, puisque autrement ils mourroient à cause de la mauvaise disposition du climat. On ne peut rien dire de ces iles, puisqu'il est difficile de les connaître par une description si imparfaite. Mais ce que dit Marco Polo ne peut être véritable à l'égard du temps que les hommes passent à l'île des femmes. Car, étant chrétiens, selon la discipline qui subsiste encore dans toutes les Églises du Levant, ils étoient obligés de ne pas approcher de leurs femmes durant le Caresme, qu'ils célèbrent presque en même temps que nous. De plus, il est assez difficile de comprendre comment les femmes demeuroient dans une ile sans avoir aucun culte extérieur, qui ne pouvoit être exercé sans la présence des ecclésiastiques, qui pouvoient néantmoins y passer dans le temps marqué par Marco Polo, dans lequel on célèbre la fête de Pâques. »

Sur les deux objections faites par l'abbé Renaudot, il n'en reste proprement qu'une, celle de la « violation de la discipline des Églises du Levant pendant le Carême. » Mais Marc Pol nous dit que les habitants de ces îles « avaient un évêque soumis à un archevêque dont le siége était à Socotra. » Ceux-ci, qui étaient nestoriens, avaient sans doute le droit d'accorder des dispenses. D'ailleurs Marc Pol nous apprend que ces insulaires, sans doute d'origine juive, quoique baptisés, « suivaient les usages de l'Ancien Testament » ; ils pouvaient donc bien être dispensés de pratiquer le Carême.

Dans tous les cas, les « iles mâle et femelle » ne sont pas de l'invention de Marc Pol. Le marchand arabe Soleyman en parle dans sa Relation ci-dessus citée. Le géographe arabe Bakoui (v. 1403) parle d'une île des femmes qu'il place dans les mers de Chine : « Cette ile est « dans le voisinage de la Chine; elle n'est ha« bitée que par des femmes. On dit qu'elles en« gendrent par l'opération du vent, ou en man« geant du fruit d'un certain arbre qui est dans « le pays. » Kaswini, autre géographe arabe (m. 1283), parle aussi de cette « île des femmes », en rapportant le récit d'un marchand arabe qui disait y avoir été jeté par les vents et avoir failli être mis à mort par les habitantes; mais une d'elles l'avait sauvé.

On trouve dans la lettre d'un missionnaire français écrite de Manille le 10 juin 1697, le passage suivant (*Lettres edifiantes, etc.*) : « Ces étrangers (d'iles inconnues supposées au midi des Mariannes) disent qu'une de leurs iles n'est habitée que par une espece d'*amazones*, c'est-à-dire des femmes qui forment une *république* où elles ne souffrent que des personnes de leur sexe. La plupart ne laissent pas d'être mariées; mais les hommes ne les viennent voir qu'en *une certaine saison de l'année*, et après quelques jours ils retournent chez eux, remportant avec eux leurs enfants mâles qui n'ont plus besoin de nourrice. Toutes les filles restent, et les mères les élèvent avec le plus grand soin. » On voit que le récit de Marc Pol est loin d'être imaginaire.

En l'isle qui est appellée masle si demeurent touz les hommes. Et quant vient au mois de mars, si se partent touz, et vont à l'autre isle, chacun an, trois mois : c'est mars, et avril et may. Et en ces trois mois se soulacent avec leur femmes. Et au chief de ces trois moys s'en tournent arriere en leur isle; et font leur semence et leur labour, et leur marchandise, les autres neuf mois.

Il ont en ceste isle l'ambre moult fin. Il vivent de char et de lait et de ris. Il sont moult bons peescheeurs [f], et prennent en leur mer moult de bons poissons et grans; et en prennent quantité moult grant, et les font sechier, dont il ont tout l'an assez à mengier; et en vendent aus marchans qui vont là. Il n'ont nul seigneur, mais il ont un evesque qui est soubmis à l'arcevesque d'une autre isle, dont nous vous conterons ci avant, qui a nom *Scoira* [g]. Et si ont langage par eus [h]. Et les enfans qu'il engendrent en leurs femmes : se il est femelle, si demeure à la mere; et se il est masle, si le nourrit la mere [i] .xiiij. ans, et puis le renvoie à son pere. Et c'est la coustume de ces deux isles. Les femmes ne font autre chose que nourir leur enfans, et cueillir [j] aucuns fruiz que elles ont dans leur isle. Car les hommes les fournissent de ce que mestier [k] leur est.

Autre chose n'y a qui à conter face; si vous dirons avant d'une autre isle qui a nom Scoira [l].

CHAPITRE CLXXXIV.

Cy dist de l'isle de Scoira.

Quant l'en se part de ces deux isles, et l'en va entour .v. (cinq) cenz milles vers midi, adonc treuve l'en l'isle de *Scoira* (1). Et

[f] Ms. C. *Pescheurs*. — [g] Le ms. C. dit : *il n'ont nul seigneur, mais ont ung leur evesque, d'une autre isle qui a à nom Scoira*. Le ms. A. porte aussi *Scoira* au lieu de *Scaira*, ms. B. — [h] Cette phrase manque dans le ms. C. — [i] Ms. B. *la femme*. — [j] Id. *cueillier*. — [k] Ms. C. *besoing*. — [l] Nos trois mss. portent *Scoira* et *Scaira*.

CLXXXIV. — (1) سقوطرة *Scoutrah* ou *Sokothrah*, comme ce nom est écrit dans Bakoui et dans Ibn Batoutah. Le premier dit : « Grande île de l'Inde qui a quatre-vingts parasanges de longueur; il y a des villes et des villages. Elle est située vis-à-vis Aden. On en tire le *sabr* où aloès, et le « sang des deux frères » (le sang-dragon) (*Notices et Extraits des manuscrits*, t. II, p. 411).

On lit dans Ibn Batoutah (t. I, p. 362, tra-

sont touz [a] crestiens baptisiez ; et ont arcevesque. Il ont moult d'ambre ; et si ont draps de coton [b] assez et autres marchandises

CLXXXIV. — [a] Ms. B. *tuit.* — [b] Ms. A. Le ms. B. *couton.*

duction citée) : « Le cheïkh Saïd se mit en route avec Ouachl (un pèlerin), et ils achetèrent des marchandises avec l'argent qu'ils avaient disponible ; mais quand ils furent arrivés à l'île Sokothrah, d'où emprunte son nom l'*aloès sokothrin* (vulgo *socotrin*), ils furent attaqués par des voleurs indiens, montés sur un grand nombre d'embarcations. Un combat acharné eut lieu, dans lequel beaucoup de monde périt des deux côtés. »

On voit, par cette dernière citation, que les pirates étaient encore, vers l'année 1345 de notre ère, très-communs dans les mers de l'Inde.

On lit aussi dans la « Relation des voyageurs arabes du neuvième siècle » (traduction de M. Reinaud, t. I, p. 139) : « La même mer renferme l'île de Socothora, où pousse l'aloès socothorien. La situation de cette île est près du pays des Zendj et de celui des Arabes. La plupart de ses habitants sont chrétiens ; cette circonstance vient de ce que, lorsqu'Alexandre fit la conquête de la Perse, il était en correspondance avec son maître Aristote, et lui rendait compte des pays qu'il parcourait successivement. Aristote engagea Alexandre à soumettre une île nommée Socothora, qui produit le *sabr* (l'aloès), nom d'une drogue du premier ordre, sans laquelle un médicament ne pourrait pas être complet. Aristote conseilla de faire évacuer l'île par les indigènes, et d'y établir des Grecs qui seraient chargés de la garder, et qui enverraient la drogue en Syrie, dans la Grèce et en Égypte. Alexandre fit évacuer l'île et y envoya une colonie de Grecs. En même temps il ordonna aux gouverneurs de provinces qui, depuis la mort de Darius, obéissaient à lui seul, de veiller à la garde de cette île. Les habitants se trouvèrent donc en sûreté jusqu'à l'avénement du Messie. Les Grecs de l'île entendirent parler de Jésus, et, à l'exemple des Romains, ils embrassèrent la religion chrétienne. Les restes de ces Grecs se sont maintenus jusqu'aujourd'hui (neuvième siècle), bien que dans l'île il se soit conservé des hommes d'une autre race. » [Voir aussi la traduction et les notes de Renaudot, pp. 113, 172, 163.]

Cosmas l'Indicopleuste (sixième siècle) dit aussi dans sa « Topographie chrétienne » que, de son temps, l'île était occupée par des Grecs, des Arabes et des Indiens. Mais une mention plus ancienne encore est celle de l'auteur du « Périple de la mer Érythrée » qui dit : Καὶ κατὰ τοῦτον ἐν τῷ πελάγει νῆσος, ἀνὰ μέσον τούτου καὶ τοῦ πέραν ἀκρωτηρίου τῶν Ἀρωμάτων, τῷ Συάγρῳ συνορίζουσα μᾶλλον, ἡ Διοσκορίδου καλουμένη, μεγιστη μὲν, κ. τ. λ. « Ex adverso ejus in alto insula est, media inter hoc atque oppositæ continentis promontorium Aromatum interjecta, Siagro tamen propior, *Dioscoridis* dicta, amplissima quidem, etc. » (*Geographi Græci minores*, t. I, p. 280, éd. Didot). L'auteur du Périple dit ensuite que les insulaires étaient des étrangers, et qu'ils formaient un mélange d'Arabes, d'Indiens et aussi de Grecs, qui étaient allés s'y établir dans l'intérêt de leur commerce : Εἰσι δὲ ἐπίξενοι καὶ ἐπίμικτοι Ἀράβων τε καὶ Ἰνδῶν καὶ ἔτι Ἑλλήνων τῶν πρὸς ἐργασίαν ἐκπλεόντων. (*Ib.*)

Ptolémée parle aussi de l'île de Dioscoride, Διοσκορίδους νῆσος (l. VIII, 22, § 17, édit. Nobbe) ; mais il ne dit pas qu'elle était habitée de son temps par des Arabes, des Grecs et des Indiens, comme l'auteur du Périple, ce qui ferait supposer qu'au moins les marchands arabes et grecs ne s'y établirent qu'après l'époque où écrivait Ptolémée (dans la première moitié du *second* siècle de notre ère), et ce qui place l'auteur du Périple à un âge *postérieur* à celui de Ptolémée, comme beaucoup d'autres indices tendent à le démontrer.

L'île de *Socothra* est une de celles de la mer d'Arabie que Diodore de Sicile appelait Νῆσοι εὐδαίμονες (l. III, § 47, 35, éd. Didot), « les îles fortunées ». Ce nom répond à celui même de l'île en question, lequel nom est dérivé du mot sanskrit *Soukhâdhâra*, « qui contient le bonheur, la félicité », nom du ciel d'Indra ; et avec le mot *dvîpa*, « île » (forme dialectique

aussi ; et proprement grant quantité de poissons salés gros et bons ; et vivent de ris et de char et de lait ; car il n'ont nuls blés ; et vont touz nus, à la maniere des autres Indiens. Il s'y fait marchandise assez ; car il y vient grant navie [c] de toutes pars, atout toutes [d] marchandises que il vendent à ceus de ceste isle. Et si achatent de là l'or de quoi les marcheans font grant gaaing ; et toutes les nefs [e] qui veulent aler en Aden, si viennent en cest isle [f].

Cest arcevesque n'a que faire à l'apostole de Romme, mais est soubmis au grant arcevesque qui demeure à Baudas [1]. Il commande à celui de cest isle et à pluseurs autres des parties de ce siecle de là ; aussi comme fait nostre pape de ça (2).

En cest isle vient coursaus [2] assez qui font champ [3], et vendent leur gaaing que il ont robé [4] ; et le vendent moult bien ; car li crestien de cest isle les achatent, pour ce qu'il sevent bien que c'est avoir [5] de Sarrazins ou de ydolatre (3). Et sachiez qu'il sont en ceste isle les meilleurs enchanteeurs [g] du monde. Bien est voir [6] que l'arcevesque leur deffent en tant comme il puet ; et bien est voir que il dient que leurs ancestres [h] le furent ; si veulent aussi

[c] Mss. B. *naviere*. — [d] Ms. C. *grans*. — [e] Ms. B. Le ms. A. *nes*. — [f] Ces deux dernières phrases manquent dans le ms. C. — [g] Ms. B. *enchanteours*. — [h] Ms. A. *ancestres*.

CLXXXIV. — [1] *Baghdâd*. — [2] *Corsaires*. — [3] *Ils établissent une espèce de marché de leur butin enlevé*. — [4] *Volé, pillé*. — [5] *L'avoir, le bien*. — [6] *Vrai*.

din), les Grecs formèrent le nom de Δίο-σχο-ρίδος, en se conformant aussi à la prononciation vulgaire du dernier nom, que Marc Pol a également suivie, en écrivant *Scoira* pour *Sokothrah*, comme l'ont écrit les Arabes.

(2) Marc Pol, qui avait, en parcourant l'Asie, rencontré presque partout des nestoriens, connaissait parfaitement leur hiérarchie, comme il le montre ici. En effet, depuis la conquête de la Perse par les mahométans, le siége du supérieur des Nestoriens (nommé par eux Catholikos), qui était auparavant à Séleucie et à Ctésiphon, fut transféré à Baghdâd, et c'est là que Marc Pol le place toujours quand il en parle dans son Livre. Ici il compare l'autorité de ce Patriarche des Nestoriens, étendue sur une grande partie de l'Asie et même en Afrique : *de là*, à celle du Pape, *de çà*, c'est-à-dire en Europe ; ce qui était alors conforme à la vérité, les réformes de Luther et de Calvin n'ayant pas encore enlevé plusieurs États européens à l'autorité religieuse de l'évêque de Rome, et le nestorianisme également ayant beaucoup déchu depuis de sa puissance.

(3) Aboulféda les croyait eux-mêmes pirates : « *Sokuthra* (aut Socothra), dit-il (traduction de Reiske, dans *Buschings Magazin*, 4[me] part., p. 278), est octoginta miliaria longa, ut ait ol Azizicus, culta christianis nestorianis. Celebris est insula, ut ait Saidi filius, unde tanti facta effertur *aloë socothrina*... Incolæ ejus sunt christiani, *piratæ*. Est ibi fons aquæ, cujus aquam ferunt intellectum augere. »

faire. Et vous dirai de leurs enchantemenz aucune chose : que se une nef alast à voille, et eust bon vent, et assez, il feroient faire un autre vent contraire à la nef, et la feroient tourner arriere. Et si font venter lequel vent que il veulent ; et font faire fortune grant, et grans tempestes (4) ; et autres plus grans enchantemenz, lesquiels[1] ne sont pas bons à recorder en nostre livre.

Autre chose n'y a qui à raconter face. Si irons avant, et vous conterons d'une autre isle qui a nom Madeisgascar.

CHAPITRE CLXXXV.

Cy dist de l'isle de Madeisgascar.

Madeisgascar (1) est une isle qui est vers midi, loins de Scoira bien mille milles. Il sont touz[a] Sarrazins qui aourent Mahommet.

[1] Ms. A. *lesquiex*.

CLXXXV. — [a] Le ms. B. porte . *tuit Sarrazin*.

(4) La croyance dans la magie et dans l'efficacité des charmes pour changer le cours ordinaire de la nature, dit Marsden, et particulièrement pour commander aux vents, dominait du temps de Marc Pol, et à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, même dans les parties les plus civilisées du globe. Par conséquent nous ne devons pas être surpris de trouver que des navigateurs aient attribué aux habitants d'une ile isolée, sujette à de violentes tempêtes, un prétendu art magique qui permettait à ces insulaires de commander aux éléments. De Barros, historien portugais du seizième siècle, parle aussi de la sorcellerie pratiquée par les femmes de Socothra, dont il dit : « Por hoje serem ainda « tão grandes feiticeiras, que fazem cousas ma- « ravilhosas. » (Dec. II, l. I, c. 3).

CLXXXV. — (1) L'existence et le nom de cette grande île de l'océan Indien, au sud-est de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique, ont été révélés pour la première fois à l'Europe par Marc Pol, ainsi qu'une grande partie des îles et du continent de l'Asie. Sa situation *vers midi*, relativement à Scoira ou Socothra, est bien déterminée, mais sa distance, de cette dernière île, étant d'environ 24 degrés (Socothra située à 12 degrés environ de latitude nord et Madagascar à 12 degrés de latitude sud), comporte en droite ligne 1440 milles géographiques, au lieu de mille seulement ; ce qui, du reste, n'est pas de grande importance. Du temps de Marc Pol les distances en mer se comptaient par le nombre de journées de navigation, de même que l'étendue et la circonférence des iles, ce qui fait que ces distances sont toujours peu exactes, et le plus souvent exagérées de près d'un tiers sur les distances modernes mesurées à l'aide de moyens que la science n'avait pas encore alors découverts.

Voici comment un homme qui passa presque toute sa vie dans les Indes, et qui fut gouverneur des îles de France et de Bourbon, décrit l'ile de Madagascar :

« En doublant le cap de Bonne-Espérance, on entre dans la mer des Indes, et l'on trouve d'abord la grande île de Madagascar. Nous ne connaissons encore que quelques parties de cette île, quoique nous y ayons eu des établissements, et que nous la fréquentions depuis près d'un siècle. Les terres que nous y connaissons sont très-fertiles, et les habitants seraient bons agriculteurs, si leurs denrées avaient un débouché. Ils

Et si ont quatre vieillars qui dient qu'il gouvernent ceste isle. Et sachiez que il est moult noble isle et beau et des greigneurs du monde; car il dure bien environ .iiij.M. (quatre mille) milles [b]. Il vivent de marchandises et d'ars. Et si vous dis qu'il y a en cest isle [c] plus d'olifans que en nulle autre province du monde; et en une autre isle aussi, ci avant, qui a nom Zanquibar, de quoi nous vous dirons. Car en ces deux isles se fait si grant marchandises d'olifans que c'est merveille. Il ne menguent en cest isle nulle autre char que de chameus. Et si occient touz les jours tant de ces chameus qu'il n'est nulz qui le peust croire qui ne le veist. Et

[b] Le ms. B. porte : *trois mille milles;* et le ms. C. IIII^{xx} (80) *milles.* — [c] Ms. B. *province.*

les a formés, sont excellents. On voit dans plusieurs cantons des défrichés immenses, couverts d'un gros *gramen* à large feuille, qui s'élève à la hauteur de cinq ou six pieds; les habitants le nomment *fatak*, il nourrit et engraisse parfaitement les bêtes à cornes, qui sont de la plus grande espèce, et différentes des nôtres, en ce qu'elles portent une grosse loupe sur le cou. Un autre petit *gramen* fin croît naturellement dans les sables sur le bord de la mer, et fournit la nourriture aux bêtes à laine. Celles-ci sont de la même espèce que celles de Barbarie, et différentes des nôtres, surtout par la grosseur monstrueuse de leur queue, qui pèse jusqu'à six à huit livres.

« Les Madécasses ou Malégaches (c'est le nom des habitants de cette île) ne cultivent guère d'autres grains que le riz. Ils le sèment au commencement de la saison des pluies; ils sont par là dispensés d'arcouder leurs champs. Ils ne donnent à leurs terres d'autres labours qu'avec la pioche; ils commencent par serfouir toutes les herbes; puis cinq à six hommes se rangent en ligne dans le champ, et font devant eux de petits trous dans lesquels les femmes ou des enfants qui suivent jettent quelques grains de riz, qu'ils couvrent de terre avec le pied; une terre ensemencée de la sorte rapporte jusqu'à quatre-vingts et cent pour un; ce qui prouve l'extrême fertilité du sol plutôt que la bonté de la culture. Quelque mal entendue qu'elle paraisse, elle suffit pour mettre les peuples de Madagascar dans l'abondance. Je n'ai vu aucun pays dans le monde où le riz et les approvisionnements essentiels soient à meilleur marché...

« Le froment croît à Madagascar dans la même abondance que le riz. Il a été cultivé autrefois avec succès dans l'établissement que nous possédions à la pointe méridionale de l'île, sous le nom de *Fort-Dauphin*. On y trouve encore aujourd'hui de beaux épis de froment qui y fut cultivé anciennement, et qui, depuis que nous avons été éloignés, s'est semé annuellement de lui-même, et croît pêle-mêle avec les herbes naturelles du pays. Les terres y sont d'une fertilité inconcevable; les insulaires sont intelligents et adroits. Dans les quartiers où les Arabes n'ont point pénétré, ils ont les simples lois de la nature et les mœurs des premiers hommes. Ces lois et ces mœurs sont plus favorables à l'agriculture que toutes nos sublimes spéculations, que nos traités les plus complets sur les meilleures pratiques, que tous ces moyens employés de nos jours pour ranimer parmi nous un art que nos mœurs nous font regarder avec mépris, ou traiter avec légèreté, et qui est sans cesse harcelé, sans cesse opprimé par une foule d'abus sortis de nos lois mêmes. » (*Voyages d'un philosophe*, par P. Poivre, Paris, an V, p. 12 et sq.)

Il est bien à regretter qu'une île si grande, si fertile, et où nous avions autrefois formé des établissements, soit aujourd'hui livrée à une influence qui cherche partout à supplanter la nôtre.

dient que c'est la meilleur char et la plus sainne du monde. Si que pour ce la menguent [d] touzjours.

Il ont en ceste isle moult arbres de cendal vermeil qui sont moult bons ; et si en ont tant que touz leur bois ne sont d'autre chose. Et si ont ambre [e] assez, pour ce que il ont assez balainnes [f] en celle mer, de quoi il prennent assez ; et de capdos [g] aussi, qui sont moult grans poissons, qui ont aussi de l'ambre assez, si comme les balainnes [h]. Et si ont lupars et ours et lyons à grant foison ; et autres bestes sauvages assez. Aussi y vient moult de marchans et grant navie [i] dont il ont moult grant proufit. Et sachiez que ceste isle est tant vers midi, que les nefs ne pevent [j] aler plus avant vers midi aus autres isles, qui y sont, fors à cestui, et un autre dont nous vous dirons ci avant, qui a à nom Zamquibar. Et c'est pour ce que la courance [1] de l'yaue [k] court touzjours à midi si fort, que les nefs qui iroient ne pourroient puis arriere retourner (3). Et si

[d] Le même ms. ajoute : *trestous ceux de ladite isle.* — [e] Ms. B. *arbres.* — [f] Id. *belaines.* — [g] Id. *capados.* Ms. C. *capdoilz.* — [h] Manque dans le ms. C. — [i] Mss. A. et C. Le ms B. *navire.* — [j] Ms. A. *pueent.* — [k] B. *eaue.*

CLXXXV. — [1] *Le courant.*

(3) Ces observations de Marc Pol sur les « courants » de la mer des Indes sont tres-remarquables pour son époque. Elles sont confirmées par les observations plus scientifiques des navigateurs modernes. « L'examen attentif de la configuration de l'océan Indien, dit M. Tricault, capitaine de frégate (*Annales hydrographiques*, année 1857, p. 134, en résumant les travaux du lieutenant Maury) et des caractères physiques qui lui sont particuliers, conduit à supposer que des « courants » importants y prennent leur source. Il est borné au nord par des contrées tropicales, tandis que l'océan Atlantique est ouvert dans cette direction. Ses eaux sont plus chaudes que celles de la mer des Caraïbes, et l'évaporation y est plus forte que dans le golfe du Mexique ; il doit donc mettre en mouvement des masses échauffées supérieures à celles du Gulf-Stream, et l'on y observe à coup sûr de vastes courants.

« L'un de ces courants est bien connu, d'abord sous le nom de Mozambique, au cap de Bonne-Espérance sous celui de Lagullas. Un autre courant s'échappe à travers le détroit de Malacca et gagne les mers de la Chine ; il s'alimente par les eaux chaudes qui viennent de la mer de Java, et par toutes celles qu'il rencontre en son chemin, puis il débouche dans l'océan Pacifique comme un autre Gulf-Stream, en passant entre les Philippines et la côte d'Asie. Là, suivant à peu pres l'arc du grand cercle, il tend vers les îles Aléoutiennes, et se répand dans la mer en tempérant les climats, et en propageant son influence dans la direction de la côte nord-ouest d'Amérique. »

Le courant dont il est question dans la citation précédente sous le nom de *Mozambique*, dans le détroit ou canal de ce nom, entre l'île de Madagascar et la côte d'Afrique, se dirige du nord-est au sud-ouest ; et cette direction est parfaitement indiquée par Marc Pol, lorsqu'il dit que les navires qui se rendent de la côte du Maabar à l'île de Madagascar et à celle de Zan-

vous di que les nefs de Maabar, qui viennent à ceste isle de Madeisgascar, et en l'autre de Zamquibar, y viennent si tost[2] que c'est

[2] *Si rapidement.*

guebar y arrivent rapidement, en vingt jours, tandis que, pour s'en « retourner » à leur point de départ, ils ont de la peine à y arriver dans l'espace de trois mois. La différence est grande comme on le voit; la force du courant doit être aussi très-grande. Et on ne peut pas dire que ce soit la mousson que Marc Pol ait eue en vue, laquelle ne règne que dans certains mois de l'année, car il a bien soin de nous dire que ce n'est pas le « vent », mais l'« eau dans son courant méridional » qui s'oppose à la marche des navires, à leur retour dans les ports du Maabar ou du Coromandel; et cela « en toutes saisons. »

Les anciens navigateurs arabes ont connu ces courants. On lit dans les « Prairies d'or » de Maçoudi (m. 956) qui avait navigué dans les mers de l'Inde et de la Chine : « On a déterminé les dimensions de la mer de l'Inde, qui n'est autre que la mer d'Abyssinie : sa longueur, de l'ouest à l'est, c'est-à-dire de l'extrémité de l'Abyssinie aux limites de l'Inde et de la Chine, est de huit mille milles; sa largeur diffère selon les localités, et elle varie entre deux mille sept cents milles et dix-neuf cents milles. Elle forme sur les côtes d'Abyssinie un canal qui s'avance dans la contrée de Berbera, portion du pays habitée par les Zendji et les Abyssins. Ce canal, connu sous le nom de *Berberi* (que les Européens nomment aujourd'hui « Mozambique »), a cinq cents milles de longueur, et sa largeur d'une rive à l'autre est de cent milles. Il ne faut pas confondre ce territoire de « Berbera » avec le pays des Berbers, situé dans le pays nommé « Ifrikiyah » (l'Afrique septentrionale), pays bien distinct de celui dont nous parlons, et qui n'a de commun avec lui que le nom. Les pilotes de l'Oman traversent ce canal pour gagner l'île de Kanbalou (جزيرة قنبلو *Djezirct-Kanblou*, qui ne peut être que Madagascar), située dans la mer de Zanguebar, et habitée par une population mélangée de musulmans et de Zendj idolâtres (*habitants de la côte du Zandjibar*, qui en a pris le nom)... Les marins qui fréquentent ces parages sont des Arabes de l'Oman et de la tribu de Azd; lorsqu'ils ont gagné le large, et qu'ils montent et descendent au gré de cette mer agitée, ils chantent en cadence le refrain suivant :

« Berbera et Djafouna, que vos vagues sont « folles !

« Djafouna et Berbera, voilà leurs vagues. »

« Le terme de leur course sur la mer de Zendj (la côte du Zendjibar) est l'île de Kanbalou (Madagascar) et le pays de Sofalah et des Wakwaks, situés sur les confins du Zendj et au fond de ce bras de mer. Les Sirafiens font aussi cette traversée. J'ai moi-même (Maçoudi) navigué sur cette mer en partant de Sendjar, capitale de l'Oman, en compagnie de plusieurs pilotes sirafiens, ou de Siraf... Ma dernière traversée de l'île de Kanbalou (Madagascar) à l'Oman remonte à l'année 324 (de l'Hégire, 916 de notre ère)... J'ai navigué sur bien des mers, la mer de Chine, de Roum, des Khazars, de Kolzoum et du Yémen; j'y ai couru des dangers sans nombre; mais je n'en connais pas de plus périlleuse que cette mer de Zendj, dont nous venons de parler. » (Maçoudi, *les Prairies d'or*. Texte et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 230 et suiv.)

Ailleurs le même auteur arabe parle ainsi des « courants sous-marins » d'après les idées que les Arabes s'en étaient faites (*ib.*, p. 242) :

« Cette mer est donc connue sous le nom collectif de « mer d'Abyssinie; » mais ses subdivisions, qui ont des noms particuliers, comme le Fars, la mer du Yemen, de Kolzoum, d'Abyssinie, de Zendj, de Sind, de l'Inde, de Kalah, de Zabed et de Chine (الصين *el Çin*) sont soumises à des vents différents. Ici le *vent* qui sort du fond même de la mer gonfle et soulève les vagues, comme l'eau d'une chaudière placée sur des matières combustibles. Ailleurs le vent si redoutable au navigateur *sort du fond* et se combine avec la brise de terre. Enfin, en d'autres lieux le vent souffle constamment de terre, et ne provient pas du fond sous-marin. Quand nous parlons du vent qui sort des profondeurs de la mer, nous entendons *les exhalaisons engendrées par*

merveille ; car il viennent, si grant chemin comme il y a, en .xx. (vingt) jours. Et quant il veulent retourner, si y painnent plus de trois mois. Et c'est pour l'yaue qui leur est contraire, qui tant court fort à midi [3]. Et c'est tousjours en toutes saisons que ceste yaue de la mer court à midi si fort que c'est merveilles. Et si dient que en ces autres isles qui sont à midi, que les nefs n'y peuvent [l] aler, pour paour [m] de non pooir [n] retorner pour la courance de la mer [o]; que, là, treuvent l'en les oiseaux *Grif* [4] qui y aperent en certaines saisons de l'an. Mais il dient que il ont autre façon que nous ne disons. Et ceus qui ont esté là et les ont veus, conterent audit messire Marc Pol que il sont de tel façon comme l'aigle ; mais il sont grant et desmesuré ; car il dient que leur esles [5] cuevrent bien .xxx. (trente) pas, et que leur pennes [6] cueuvrent, et sont longues bien .xij. (douze)

[l] Ms. A. *pueent.* — [m] Id. *peour.*— [n] Ms. B. *neant.* — [o] Le ms. A. ajoute : « si qu'elles ni osent aller. »

[3] *Vers le sud.* — [4] *Griffons.* — [5] *Ailes.* — [6] *Plumes.*

la terre, et qui, du fond de l'eau, montent à sa surface. Dieu seul connaît la réalité de ce phénomène.

« Tous les marins qui fréquentent ces parages rencontrent ces moussons dont ils connaissent parfaitement les époques. Cette science est chez eux le fruit de l'observation et d'une longue expérience, et ils se la transmettent par l'enseignement et la pratique. Ils se guident d'après certains indices et phénomènes particuliers, pour reconnaître l'approche d'une tempête, les temps de calme et les orages. Ce que nous disons ici à propos de la mer d'Abyssinie est également vrai des marins grecs ou musulmans qui parcourent la Méditerranée, et des Khazars de la mer Caspienne qui font la traversée du Djordjan, du Tabaristan et du Deilem. »

Ces observations d'un écrivain arabe du dixième siècle de notre ère, sur les « courants » des mers et les « moussons », sont très-remarquables, quoique l'explication qui y est donnée des « courants » produits par les bas-fonds qui seraient comme en ignition, soit une hypothèse gratuite. Il n'est pas douteux que Marc Pol n'ait recueilli de la bouche des navigateurs ou pilotes arabes avec lesquels il dut naviguer dans les mers de l'Inde les renseignements qu'il nous a donnés sur les « courants » et les « moussons » de ces mers, et sur les îles de l'Afrique qu'il dit ne pas avoir visitées lui-même.

Voici l'explication qu'a donnée le lieutenant Maury des « courants » de la mer de l'Inde, exposée par M. le capitaine Tricault (*lieu cité*, p. 136) : « On rencontre, parfois au moins, un autre courant chaud qui prend sa source dans l'Océan Indien. Il s'avance vers le sud, au milieu de l'étendue qui sépare l'Afrique de l'Australie, et semble se perdre dans une nouvelle mer de Sargasses qui se présente là comme pour révéler un lieu d'aboutissement ou de tourbillonnement des eaux. Il est indiqué par les baleines. Quand on examine les caractères physiques et les conditions géographiques de l'océan indien ; quand on se rappelle que, dans cet océan fermé au nord, l'évaporation s'élève jusqu'à 15 et 20 pieds par année, et que la température de l'eau est souvent à 90° F. (32°,2 C.), on constate sans surprise le mouvement considérable des eaux chaudes accusé par les *trois courants* que nous venons de mentionner (voir plus haut), et on se dit qu'il doit être compensé par un retour équivalent des eaux froides. »

pas. Et est si fort que il prent un olifans à [7] ses piés et le porte moult haut ; et puis le laisse cheoir, et ainsi le tue, et descent sus lui, et en menjue à sa voulenté. Et l'appellent, les genz de ces isles : *Ruc* (4);

[7] *Avec, au moyen de;* dans le sens spécial de la préposition latine *à* ou *ab*, d'où *à* dérive.

(4) رخّ *Rukkh*, dit Golius (*Lexicon arabico-latinum*, col. 962), nomen avis, quæ integrum rhinocerota rapit asportatque. — C'est l'oiseau gigantesque dont il est tant parlé dans les voyages de *Sindbad le Marin*, et dans les *Mille et une Nuits* où les voyages de Sindbad sont aussi racontés. C'est très-vraisemblablement de quelque navigateur arabe que Marc Pol apprit l'histoire merveilleuse de l'oiseau *Ruc*. M. Lane, dans les notes de sa belle traduction anglaise des « Mille et une Nuits » (vol. III, p. 90 et suiv.) a donné la figure de l'oiseau *rukh*, enlevant trois éléphants, un dans chacune de ses griffes, et l'autre dans son bec ; cette figure a été gravée d'apres une peinture orientale appartenant à la Société asiatique de Londres, et portant le titre de : *Tas'-wer Símourgh y á Roukh*, « peinture du Simourgh ou Roukh. »

On trouve aussi dans une Encyclopédie chinoise intitulée *Sân-thsaï theû hoei*, Section de la Zoologie (k. 2, fol. 16) la figure du même oiseau, nommé 鵬 *phêng* par les Chinois. L'auteur de cette encyclopédie, Wang-khi, dont la préface est datée de l'année 1607 de notre ère, dit, à propos de cet oiseau : « Tous les êtres qui existent dans l'univers, qu'ils soient grands ou petits, peuvent être étudiés et connus ; il n'y a que le *Hia kï*, « changement de l'été » comme on le surnomme, lequel est une transformation de la baleine, qui fasse exception : c'est le *Phêng*. » Le philosophe Tchouang-tseu, qui écrivait dans le quatrième siècle avant notre ère, parle déjà de l'oiseau *Roukh*, en ces termes :

« Il y a un cétacé qui est si grand que l'on « ne sait pas combien il a de mille *li* (1 *li* = « 600 m.) ; il change de forme et devient oi- « seau ; son nom alors est *phêng* (oiseau nommé « *phêng*). »

On lit aussi dans le *Tsi-hiaï*, ancien livre du royaume de *Tsi*, cité dans le Dictionnaire impérial de Khang-hi (sub voce *phêng*) : « Le « phêng » se rencontre dans les eaux profondes et azurées des mers méridionales ; il en bat une étendue de trois mille *li* ; l'agitation qu'il produit à la surface de ces mers s'étend à 90,000 *li*. »

Le *Phêng* est considéré ici dans son état primitif de cétacé ou baleine gigantesque, existant dans les mêmes mers où l'oiseau *Roukh* a été placé.

Ce dernier est vraisemblablement le même que le *Garoud'a*, oiseau que les poetes indiens représentent comme servant de monture au dieu Vichnou, et qu'ils décrivent tantôt comme étant une grue gigantesque, un vautour ou un aigle. C'est le « maître ou chef de ceux qui vont dans l'air » : *khagais'vara*. Voici le portrait qu'en fait l'auteur du *Harivansa* (t. I, p. 208 de la traduction de A. Langlois) :

« Hari, au moment du combat, est monté sur cet oiseau, frère aîné d'Arouna (le conducteur du char du soleil), et fils de Casyapa, ornement des airs qu'il parcourt avec orgueil et puissance. Garouda porte, comme collier, un des noirs serpents ses ennemis. Il enleva jadis l'astre qui est le réservoir de l'ambroisie (la lune, *Sôma*), et il garde encore la trace de la foudre d'Indra irrité contre le ravisseur, auquel Vichnou seul put reprendre sa proie. Sa hauteur égale celle de Mandara, et sa force a cent fois paru dans les disputes des Dèvas (dieux) et des Asouras (démons). Une aigrette surmonte sa tête, ceinte d'un diadème, et ornée de pendants d'oreilles magnifiques. Son plumage varié brille comme une montagne féconde en minéraux divers. Ses serres et son bec sont aigus ; un duvet blanc comme les rayons de la lune couvre sa gorge parée du trophée conquis sur les serpents, lequel est pour lui la plus brillante des pierres précieuses. Quand il s'amuse à déployer dans le ciel ses ailes peintes de riches couleurs, on dirait deux nuages, pareils à ceux que, vers la fin des saisons, sillonne l'arc d'Indra (l'arc-en-ciel). Son grand corps est un étendard resplen-

et n'a autre nom. Pourquoi je ne say se il sont autres manières d'oiseaux aussi grans, ou se il sont les oiseaux *Grif*. Mais je vous di

dissant, où se déploient les trois couleurs : le noir, le rouge et le jaune. »

Ibn Batoutah raconte ainsi une apparition de l'oiseau roukh dont il fut témoin dans les mers de l'Inde (*trad. citée*, t. IV, p. 305) : « Au quarante-troisième jour (de navigation dans ces mers), nous vîmes après l'aurore une montagne, dans la mer, à environ vingt milles de distance, et le vent nous portait tout droit contre elle. Les marins furent surpris et dirent : « — Nous ne sommes pas dans le voisinage de la terre ferme, et l'on ne connaît point de montagne dans cette mer. Si le vent nous force à heurter contre celle-ci, nous sommes perdus. » — Alors tout le monde eut recours aux humiliations, au repentir, au renouvellement de la résipiscence. Nous nous adressâmes tous à Dieu par la prière, et cherchâmes un intermédiaire dans son prophète Mahomet. Les marchands promirent de nombreuses aumônes que j'inscrivis pour eux de ma propre main sur un registre. Le vent se calma un peu ; nous vîmes, au lever du soleil, ce mont qui était très-haut dans l'atmosphère ou les airs, et nous distinguâmes le jour qui brillait entre lui et la mer. Nous fûmes étonnés de cela ; j'aperçus les marins qui pleuraient, se disant mutuellement adieu, et je fis : « Qu'avez-vous donc ? » — Ils me répondirent : — « Certes, ce que nous avions pris pour une montagne, c'est le Rokkh (الرُّخ *el rukkh*, le Roukh) ; s'il nous voit, il nous fera périr. » Il était, à ce moment, à moins de dix milles de la jonque. Ensuite le Dieu très-haut nous fit la grâce de nous envoyer un bon vent, qui nous détourna de la direction du Rokkh ; nous ne le vîmes donc pas, et ne connûmes point sa véritable forme. »

De toutes les citations qui précèdent, puisées chez trois peuples différents, il est facile de s'apercevoir que l'existence supposée de cet oiseau fabuleux est due à un phénomène physique qui se produit aux yeux des navigateurs dans les mers équatoriales, et dans le Grand Océan austral, là même où toutes ces traditions placent l'oiseau *Roukh*, *Garouda*, et le *Phêng*. Ce phénomène doit être un *mirage* sur mer, comme ceux qui se produisent sur terre, à mesure qu'on en approche.

Ainsi, d'après les récits faits à Marc Pol, ce n'était point à Madagascar, mais dans des îles plus éloignées vers le sud, que l'oiseau *Ruc* avait été vu. La découverte d'œufs monstres faite, il y a une douzaine d'années, sur les côtes du sud-ouest, et à l'extrémité nord-ouest de cette île, et dont l'Académie des sciences de Paris s'est occupée, a pu faire croire un instant que ces œufs, envoyés à Paris, était ceux de l'oiseau Roukh, dont avait parlé Marc Pol. M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire en fit une étude particulière, et il en présenta les résultats à l'Académie des sciences le 27 janvier 1851. La capacité de l'Épyornis (nom donné par M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire à l'oiseau encore inconnu dont ils proviennent), est d'environ 8 litres 3/4 ; c'est presque la dimension d'un décalitre. Sa taille devait s'élever à environ 3 mètres 6 ou 8 centimètres ; il devait encore vivre à une époque peu éloignée de la nôtre. Peut-être même n'a-t-il pas disparu de la création ; la tribu malgache des Sakalawas prétend que l'épyornis existe encore à Madagascar. Quand bien même il en serait ainsi, le fameux oiseau « Roukh » n'en serait pas plus retrouvé pour cela. L'épyornis serait encore loin d'atteindre à ses dimensions gigantesques, auxquelles d'ailleurs l'imagination des poetes orientaux et des marins a dû avoir une grande part. Marc Pol a bien soin de nous dire que le « roukh » n'a rien de commun avec le griffon des peuples de l'Asie occidentale, moitié aigle et moitié lion, et qu'il ressemble complétement à l'aigle, mais dans des proportions tout à fait gigantesques. La figure qui en est donnée dans l'Encyclopédie chinoise, citée ci-dessus, confirme tout à fait le dire de Marc Pol ; c'est un animal qui tient de l'aigle et de la chauve-souris, tandis que le « Garouda » des Indiens est représenté ayant un bec d'aigle avec un corps et des jambes d'homme. Malgré cette différence, due au génie des différents peuples, il est à présumer que l'idée d'un oiseau gigantesque, le roi de tous les êtres volants, provient de la même source, et qu'il a eu pour type un oiseau de dimension colossale pour nous,

bien que il n'ont pas la forme [p] faite de demi lyon comme nous disons, et demi oisiau [q]. Mais moult sont de grant façon, et ressamblent à aigle tout droit.

Le grant Kaan envoya en ces montaignes pour savoir de ces diversités ; si que ceus qui y alerent conterent ce. Et si les y envoya aussi pour delivrer un sien message qu'il y avoit pieça [8] envoyé, et qu'il li avoient retenu ; si que il le delivrerent et conterent au grant Kaan moult d'estranges choses; et de ces oiseaux aussi. Et si li aportèrent deux des dens de sengliers, dont chascune estoit si grant qu'elle pesoit [r] plus de .xiiij. (quatorze) livres ; si que le senglier, qui avoit eu telz [s] dens, avoit esté moult grant et moult desmesuré. Car il distrent [9] qu'il en y avoit de si grans comme uns grant bugle. Il ont aussi girofles [10] assez, et asnes sauvages [t]. Et si ont tant de bestes sauvages et si estranges à veoir que c'est merveilles.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant, et vous conterons de l'isle de Zanquibar.

[p] Ms. A. Le ms. B. écrit *fourme*. — [q] Ms. B. *oisel*. — [r] Id. *poisoit*. — [s] Ms. A. *tiex*. — [t] Ms. B. *sauvaiges*.

[8] *Il y a longtemps* = *piece a*. « Et cil qui l'ont reconneu, qui *piecha* ne l'orent veu. » (Roman de la Violette.) — [9] *Dirent*. Le ms. B. porte : *dient*. — [10] *Girafes*.

peut-être antidéluvien, et dont l'organisation n'a pu encore bien être définie jusqu'à ce jour.

Cependant les dimensions que Marc Pol donne aux ailes de l'oiseau Roukh (12 pas) et à son envergure (30 pas) ne sont pas encore tellement extraordinaires que l'on ne puisse en admettre aujourd'hui même l'existence. Selon l'illustre Dr Larrey, qui ne peut être accusé de crédulité, un *vautour barbu* tué pendant l'expédition d'Égypte, et mesuré en présence de Monge et de Berthollet, aurait excédé *quatorze pieds* d'envergure, ou près de cinq mètres. Il est vrai qu'il y a encore loin de là à « trente pas », mais cette différence pourrait bien ne pas excéder les bornes de la création contemporaine.

Au surplus Marc Pol ne prend pas sur lui la responsabilité de ce qu'il dit sur l'île de Madagascar; il a soin de nous prévenir que ce qu'il en rapporte, c'est d'après le récit que lui en firent, à lui, messire Marc Pol, les envoyés du grand Khaân, qui s'étaient rendus dans cette île pour réclamer la délivrance d'un messager de ce souverain qui y était retenu prisonnier. Cela est exprimé en termes fort clairs. Le texte français publié par la Société de Géographie dit aussi (p. 233) : « Mès selonc qe celz qe le ont veu « content... mès voz di qe il dient celz qe le « ont veu... et voz en diviserai de ce qe dient « celz qe l'ont veu; et encore voz en dirai ce qe « je en oi. Il dient... il dient encore celz qe les « ont veu... Or voz ai contés de l'oisiaus grifons « ce qe celz qe l'ont veu le content... » Croirait-on après cela que, dans l'édition *francisée* des « *Voyageurs anciens et modernes* » on fasse dire à Marc Pol (p. 413) : « Nous vous dirons tout à l'heure *ce que nous en avons vu !* » *Vu* est mis sans doute ici pour *entendu* (*oï*) ; il y a cependant quelque différence entre ces deux mots.

CHAPITRE CLXXXVI.

Cy dit de l'isle de Zanquibar.

Zanquibar (1) est une grant isle et noble, et dure bien environ deux mille milles. Et si sont tuit ydolastre; et ont royaume et langage[a] par eus; et ne font treu[b] à nullui. Les gens sont grans et

CLXXXVI. — [a] Ms. B. *langaige.* — [b] Id. *treuage* = tribut.

CLXXXVI. — (1) C'est la contrée que le géographe arabe Bakouï (*Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 395) nomme : بلاد الزنج *Belâd al Zindj*, ou le « pays des Zendj, » que les Européens nomment Zanguebar. « Ce pays, dit Bakouï, a d'étendue deux mois de marche ; au nord est l'Yemen ; au midi la contrée nommée *Alphiani* ; à l'orient la Nubie, et à l'occident l'Éthiopie. Ses habitants sont noirs et brûlés par la grande ardeur du soleil. Ils descendent de Kousch, fils de Kanaan, et sont très-mauvais ; ils diffèrent des autres hommes par la couleur noire, le nez écrasé, la grosseur des lèvres, l'épaisseur de la main, par le talon, par la puanteur, par la promptitude à la colère, par le peu d'esprit, par l'habitude de se manger les uns les autres, et par celle de manger leurs ennemis. Ils ont un roi qu'ils nomment *Aklim* ; ils montent des bœufs pour faire la guerre, parce qu'ils n'ont point de chevaux. L'étoile de Sohaïl (Canope) paraît toutes les nuits chez eux. Ils ont beaucoup d'or, vont à la chasse des éléphants qui sont en grand nombre, et ils font commerce d'ivoire qu'ils ont en quantité, et qui est le plus estimé. Malgré leurs richesses ils ne portent que des ornements de fer. »

Cet auteur arabe, originaire de la ville de Bakou, près de la mer Caspienne, comme l'indique son nom de *Bakoui*, et qui vivait dans le commencement du quinzième siècle, avait dû tirer ses renseignements sur les nègres du Zanguebar, des mêmes sources que Marc Pol ; c'est-à-dire des navigateurs et voyageurs arabes dans les mers de l'Inde ; aussi les peintures qu'ils font de ces mêmes nègres ont-elles une grande ressemblance ; seulement Bakouï, mieux renseigné (il vivait plus d'un siècle après Marc Pol), parle du « Zendj » non comme d'une grande île « semblable à celle de Madagascar », mais comme d'un grand pays en terre ferme. Le marchand Soleyman, qui se rendit en Chine dans le neuvième siècle de notre ère, parle aussi du « pays de Zendj » ou des nègres de la côte de Zanguebar, comme d'une terre ferme. « Le pays des Zendj est vaste, dit-il (trad. de M. Reinaud, t. I, p. 137). Les plantes qui y croissent, telles que le *dorra*, qui est la base de leur nourriture, la canne à sucre et les autres plantes, y sont d'une couleur noire. Les Zendj ont plusieurs rois en guerre les uns avec les autres ; les hommes ont à leur service des hommes connus sous le titre de *almokhazzamoun* (ceux qui ont la narine percée), parce qu'on leur a percé le nez. Un anneau a été passé dans leur narine, et à l'anneau sont attachées des chaînes. En temps de guerre, ces hommes marchent à la tête des combattants ; il y a pour chacun d'eux quelqu'un qui prend le bout de la chaîne et qui la tire, en empêchant l'homme d'aller en avant. Des négociateurs s'entremettent auprès des deux partis ; si l'on s'accorde pour un arrangement, on se retire ; sinon, la chaîne est roulée autour du cou du guerrier ; le guerrier est livré à lui-même ; personne ne quitte sa place ; tous se font tuer à leur poste. Les Arabes exercent un grand ascendant sur ce peuple; quand un homme de cette nation aperçoit un Arabe, il se prosterne devant lui et dit : « Voilà un homme du pays qui produit la datte ; » tant ce peuple aime la datte, et tant les cœurs sont frappés. »

gros; mais ne sont pas si grans comme il sont gros. Car je vous di qu'il sont si grans qu'il ressemblent jayans [1]; et sont si fort que l'un porte bien la charge de quatre autres hommes et menguent bien autant que cinq autres hommes. Et si sont touz noirs; et vont touz nus, fors de leur nature que il cuevrent [2]. Il ont les cheveus crespés [3] et noirs si comme poivre. Et si ont si grans bouches, et le nez si rebiffé [4] et les levres si grosses, et les iex si grans et si esroilliez [5], et si rouges, que il samblent tuit dyables; et sont si hideus et si laiz [6], que il semblent la plus horible chose du monde à veoir. Il y naist [c] moult d'olifans et tant que c'est merveille à veoir, tant en y a [d]. Il ont lyons touz noirs d'autre façon que les nostres. Et si ont ours et lupars [7] assez. Et si vous di que touz leurs moutons et leurs brebis sont touz d'une couleur; car il sont touz blans et ont les chiefs noirs [e]. Et n'y en treuve l'en nul d'autre maniere; bien le sachiez pour certain. Il ont aussi moult de girofles [8], qui moult sont belles à veoir.

Une chose vous dirai des olifans. Sachiez quant le masle veult

[c] Ms. A. *nest.* — [d] Le texte français de la S. G. ajoute ici : « Il font grant mercandies des dens. » Et la version latine : « Et faciunt multas mercationes de dentibus ipsorum elefantium. » Cette phrase, dans notre rédaction, a été renvoyée ci-après, à sa place naturelle, où il est question du commerce de Zanguebar. — [e] Ms. B. Le ms. A. *chies noirs;* le ms. C. *il sont tous blans et les chiefs aussi.* Le texte français de la S. G. porte : « Il sunt tuit blanc et ont le chief noir. » La version latine : « Habent montones et pecudes de una facta, quia sunt omnes albi et caput habent nigrum. » Les mots *touz d'une couleur,* de notre texte, doivent signifier : *d'une seule façon, de la même robe.*

CLXXXVI. — [1] *Géants.* — [2] L'ancienne version latine publiée par la S. G. ajoute ici (p. 471) : « Et faciunt magnum sensum quando eam cooperiunt, eo quod habent eam multum magnam et turpem, et horribilem ad videndum. » — [3] *Crépus.* — [4] *Épaté, retroussé;* la version latine porte : « Rabuffatum versus frontem. » — [5] *Éraillés.* — [6] *Laids.* — [7] *Léopards.* — [8] *Girafes.* La version latine de la S. G. porte : « Ipsi habent *zirafas* pulcriores de mundo, et sunt factæ sicut dicam vobis; ipsæ habent crura curta, et sunt aliquantulum bassæ retro, quia crura posteriora sunt parva, et gambæ anteriores sunt multum longæ, et sunt altæ a terra bene tres passus. Habent parvum caput et longum collum et non faciunt aliquod malum alicui. Habent colorem album et rubrum ad circulos, ita quod est multum pulcra res ad videndum. » Cette peinture curieuse et remarquable d'exactitude, de la girafe, n'est pas également dans le texte français de la S. G., mais on la trouve dans l'ancien texte italien de la Crusca (Baldelli Boni, t. I, p. 199) et dans Ramusio.

gesir à la femelle, si font une grant fosse en terre ; et se met l'olifante enverse dedens celle fosse, et l'olifant monte dessus, si comme fait l'homme à la femme. Et c'est pour ce qu'elle a nature moult envers le ventre (2).

Les femmes de cest isle sont les plus laides du monde, et si ont quatre tans les mamelles plus grandes et plus grosses que nul autre femme. Il vivent de ris et de char et de lait, et de dathes. Et font vin de dathes, et de ris, et de espice moult bonne, et de sucre aussi. Il s'y fait moult grant marchandise, et y vient moult de marchans et grant navie [f]. Mais le plus grant fait de marchandise de celle isle, si est des dens d'olifans, dont il ont à grant planté; et si ont aussi ambre assez pour ce qu'il ont moult balaines (3). Et sachiez qu'ils ont moult

[f] Ms. B. *naviere*, beaucoup de navires.

(2) La version latine de la Société de Géographie porte (p. 471-2) : « Elefans jacet cum elefantissa sicut jacet homo cum femina, id est quod elefantissa stat reversa, quia natura elefantis est multum infra corpus. » Marsden prétend (note 1446) que tout ce que l'on peut dire pour excuser Marc Pol de la manière dont il décrit l'accouplement des éléphants, c'est que l'erreur dans laquelle il est tombé était ancienne et générale. Cependant cette erreur, si erreur il y a, a été partagée par Tavernier (*Voyag. des Indes*, l. I, ch. XVIII, p. 196) et par Foucher d'Obsonville (*Observ. d'un voyag.*, etc., Paris, 1783, p. 163 et suiv.) ; ce dernier, consulté par Buffon sur la question, soutient la même opinion que Marc Pol.

(3) On lit dans Maçoudi (*les Prairies d'or*, texte et trad. par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 234) : « C'est dans la mer de Zendj qu'on rencontre le poisson nommé *el-owal* (la baleine), qui atteint quelquefois une longueur de quatre à cinq cents coudées *omarri*, mesure usitée dans le pays ; mais sa longueur ordinaire est de cent coudées. Souvent par des temps calmes il sort hors de l'eau l'extrémité de ses nageoires, qu'on peut comparer à la grande voile d'un navire ; par intervalles, il dresse la tête et lance par ses ouïes une colonne d'eau qui s'élève au-dessus d'une portée de flèche. Les marins, qui nuit et jour redoutent son approche, heurtent des morceaux de bois, ou battent le tambour pour le tenir à distance. C'est à l'aide de sa queue et de ses nageoires qu'il saisit et porte à sa gueule les poissons dont il se nourrit ; il la dilate de façon que sa proie tombe au fond de son ventre. »

Le même écrivain arabe dit ailleurs (p. 333) : « L'*ambre* est rare dans la mer Larewi (de Lâr), mais il se trouve en grande quantité sur les côtes de Zendj (*Zanguebar*), et sur le littoral d'*ech-Chir* en Arabie... Les habitants de ce pays ont une race de *chameaux* qu'ils montent la nuit. Ils se rendent sur le bord de la mer, et aussitôt que le chameau aperçoit l'ambre que les flots ont rejeté, il s'agenouille, ainsi qu'il y est dressé, et le cavalier ramasse cette substance. Le meilleur ambre est celui qui se trouve dans les îles, et sur la côte de la mer de Zendj ; il est rond, d'un bleu pâle, quelquefois de la grosseur d'un œuf d'autruche ou d'un volume un peu moindre. Il y a des morceaux qui sont avalés par le poisson appelé *el-owal* (la baleine) dont nous avons déjà parlé. Lorsque la mer est très-agitée, elle vomit de son sein des fragments d'ambre presque aussi gros que des quartiers de roche. Ce poisson les engloutit, en meurt étouffé et surnage ensuite sur les flots. Aussitôt des hommes de Zendj ou d'autres pays, qui attendent sur des canots le moment favorable, attirent à eux l'animal avec des harpons et des câbles, lui fendent le ventre et en retirent l'ambre. »

bons combateurs et vaillans en bataille; et doutent pou [g] la mort (4). Ne n'ont nulz chevaus, mais combatent sus chameus et sus olifans. Et font dessus chasteaux de fust [9], où il a bien .x. (dix) ou .xvj. (seize) personnes atout [10] lances et espées et pierres; si que ceux qui sont dessus les olifans font moult grant bataille, qui sont es chasteaux de fust. Il n'ont nul armeure, mais escu [11] du cuir, et lances et espées; si que il s'entr'occient à merveilles. Et quant il veulent mener l'olifant en bataille, si leur donnent de leur vin assez à boire; si que il sont demi yvre. Et ce font il, que quant il a beu, si devient plus fier et plus orgueilleus et en vaut mieux [h] en la bataille.

[g] Ms. A. *doutent poi*, redoutent peu. — [h] Id. *miex*.

[9] *Bâtis de bois*; espèce de *blockhaus*. — [10] *Avec*. — [11] *Bouclier*.

(4) Le pays de Zendj, ou Zendjebar, comme un grand nombre d'autres points importants des îles et des côtes de l'océan Indien, avait été occupé depuis longtemps par des colonies d'Arabes que la religion de Mahomet avait fanatisés au point de vouloir la répandre dans l'univers entier, en même temps que d'en faire la conquête par les armes ou le commerce. « Ils partaient de la mer Rouge, dit Charpentier Cossigny (*Voyages à Canton*, etc., Paris, an VIII, p. 200), et se rendaient en droiture à la côte du Malabarre, de là à celle du Coromandel, d'où ils pénétraient dans le détroit de Malacca et de là en Chine. Ils s'étaient répandus à Sumatra et à Java. Partout ils ont formé des colonies; partout ils ont propagé leur religion; ils étaient commerçants et missionnaires. Ils ont donné un commencement de civilisation et de police aux peuples agrestes de la presqu'île de Malacca, et à ceux de Sumatra et de Java. Plusieurs de leurs compatriotes fréquentaient dans le même temps la côte orientale d'Afrique, où ils ont formé un établissement qui subsiste encore. C'est *Zanzibar*, dépendant de l'Iman de Mascate. D'autres ont été à Madagascar. Ils se sont établis à *Bombetoc*, dans la partie du nord de cette île, et au *Fort-Dauphin*, dans la partie du sud. Ces Maures, partis de la mer Rouge, ont formé dans le même temps des établissements à la côte orientale d'Afrique, qui subsistent encore : tels que Mélinde, Monbase, Quiloa, Patte, etc., qui sont indépendants les uns des autres; mais ils n'ont pu venir à bout de civiliser les Africains. »

Il est à présumer que les habitants du Zanguebar, qui étaient « bons combateurs et vaillants « en bataille, et s'entr'occioient à merveille, » comme dit Marc Pol, étaient des descendants de ces mêmes Arabes qui s'étaient établis dans le pays, et non des nègres indigènes. Ces mêmes Arabes pouvaient se servir d'éléphants à la guerre comme les souverains musulmans contemporains de Soumatra et de la côte du Malabar. « Les équipages et les voitures des Maures, dit Grose (*Voyages aux Indes orientales*, tr. fr., p. 247), consistent principalement en éléphants, chevaux, palanquins et Hakries... Les éléphants qui, sous le règne d'Aurengzeb, faisaient une partie considérable de ses forces, sont aujourd'hui beaucoup moins d'usage à la guerre. On s'est convaincu que, malgré leur docilité, depuis l'usage des armes à feu, il était impossible de s'en servir dans une action, leur masse les rendant le but de tous les traits, auxquels ils ne peuvent échapper; et il est certain qu'une fois blessés et rendus furieux par la douleur de leurs plaies, ils faisaient beaucoup de ravage du côté de ceux qui les employaient, et, par conséquent, nuisaient plus qu'ils ne servaient. »

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous dirons ci avant de la grant province de Abbasie, qui est la médienne [12] Ynde, si comme vous pourrez oïr et entendre, et du fait d'Inde. Et sachiez tout vraiement que nous ne vous avons conté des isles, mais que des plus nobles provinces et royaumes aussi qui y sont (5). Car il n'a homme au monde qui de toutes les isles d'Inde peust conter ne dire la verité. Mais je vous ai conté de toutes les meilleurs choses et la flour [13]. Car grant partie de toutes les autres isles dont je vous ai fait mention, sous cestes, sont dont je vous ai conté [14]. Et si vous di que, selonc le compas des bons mariniers de celle [i] grant mer [j] xij. m. et .vij. cenz (12,700) isles, qui se scevent [15], sans ceus que l'en ne scet pas, là où l'en ne puet aler; lesquelles isles douze mille et sept cens sont toutes habitées; et est moult grant merveille. Car il y a de si grans et de si desmesurées isles comme vous avez ouy. Et ce content, de certain, touz les mariniers de celle mer; et il le scevent bien pour ce que touz les jours il ne font que nagier (6).

[i] Ms. B. *ceste*. — [j] Ms. C. Les mss. A. B. *isle*.

---

[12] *Moyenne*. — [13] *Fleur*. — [14] *Sont placées sous la dépendance de celles qu'il a décrites*. — [15] *Sont connues*.

(5) Cette phrase est embarrassée et peu claire dans nos mss. Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 236) : « Sachiés tuit voiremant qe nos ne voz avon contés de l'isle de Indie fors qe de les plus nobles provences et roiames et ysles qe hi soient. » La version latine est plus explicite (p. 472) : « Et quamvis ego scripserim multa de India et de insulis ejus, non propterea scripsi nisi de insulis principalibus. Aliæ quas non curavi scribere sunt subjectæ illis quæ sunt scriptæ superius. » D'un autre côté, il n'y est pas question des « royaumes » de l'Inde décrits précédemment. Marc Pol a voulu évidemment dire que le lecteur sache bien que, en ce qui touche les royaumes de l'Inde continentale et les îles des mers qui la baignent, il a dû se borner à n'en décrire qu'une faible partie, à cause de leur nombre et de leur étendue; mais qu'il en a fait connaître les « principaux et la fleur, » comme il le dit fort bien.

(6) Les mariniers ou navigateurs qui donnèrent ces renseignements à Marc Pol n'étaient pas Arabes, ou, du moins, ils différaient beaucoup d'opinions avec ceux qui renseignèrent le géographe arabe Edrisi (douzième siècle), qui n'en compte que dix-sept cents : « Mille et septingentas numerat insulas in mari Indico atque Sinico 'sch Scharif ol Edrisensis, habitatas, non computatis iis, quæ desertæ jacent, ut quæ sint innumerabiles. » (*Abilfedæ Geographia*, traduction de J. Reiske, dans Büsching, p. 276.)

Toutefois un voyageur français, déjà cité par Marsden, Pyrard, de Laval, qui fit naufrage en 1602 dans les mers de l'Inde, et fut retenu cinq ans prisonnier, dit en parlant du nombre des îles qui existent dans ces mers : « Ceux du

L'Inde greigneur, si est de Maabar jusques à Quesivecoran. Et y a .xiij. (treize) moult tres grans royaumes. Et nous avons conté de .x. (dix); si que des .iij. (trois) nous passerons brievement[k]; et sont de la terre ferme. Et Inde menour[16], si est de la province de Cyamba jusques à Mutfili[l], qui a .viij. (huit) grans royaumes; et est de la terre ferme. Et entendez que ces royaumes sont touz de la terre ferme[m]; car ceus des isles sont en grant quantité, si comme je vous ai dit; lesquielz[n] ne sont pas en ce nombre (7).

[k] Ms. B. *briefment.* — [l] Ms. A. *Multifili.* — [m] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — [n] Ms. A. *lesquiex.*

[16] *Mineure.*

pays me disoient qu'il y en avoit jusqu'à *douze mille*. J'estime, quant à moi, qu'il n'y a pas apparence d'y en avoir tant, et qu'ils disent douze mille pour désigner un nombre incroyable, et qui ne se peut compter. Bien est-il vrai qu'il y en a une infinité de petites qui ne sont quasi que des mottes de sable toutes inhabitées. Davantage, le roy des Maldives met ce nombre en ses titres, car il s'appeloit « *Sultan Ibrahim,* roy de treize provinces et de douze mille îles. »

(7) Ce petit résumé rétrospectif ne se trouve, dans aucune rédaction, aussi clairement, aussi nettement exprimé que dans la nôtre, laquelle distingue les royaumes situés « en terre ferme, » des royaumes « insulaires ». Ce passage corrobore de la manière la plus frappante les considérations que nous avons exposées précédemment (ch. CLXXVII, note).

La division qui est faite de l'Inde en trois grandes régions : « l'Inde majeure », « l'Inde mineure » et « l'Inde moyenne », a été conservée en partie de nos jours ; car l'Inde proprement dite de nos cartes modernes, ou l'Inde en-deçà du Gange, répond à « l'Inde majeure » de Marc Pol, et « l'Inde au-delà du Gange » répond à son « Inde mineure », mais son « Inde moyenne » est l'Abyssinie qu'à l'époque de Marc Pol on comprenait assez souvent sous la dénomination générale de l'Inde.

Selon Marc Pol « l'Inde mineure » (en suivant son itinéraire qui est celui de son retour de Chine) comprenait « huit royaumes », dont le premier était *Cyamba* (ch. CLXI) et le huitième *Moutfili* (ch. CLXXI). Les six autres n'ont été ni énumérés ni décrits par lui ; ce devaient être les royaumes de Cambodje (*Kan-phou-tche*), de Siam, de Pégu, d'Arakan, d'Orissa et de Kalinga ; le Bengale, dont Marc Pol a parlé au chap. CXXV, n'était pas classé par lui au nombre des royaumes de l'Inde, parce qu'il avait été conquis par Mahmoud le Gaznévide, dès 1017 de notre ère, et qu'il n'y avait alors que certains districts situés aux embouchures du Gange, comme Tchittagoung, Tchandranâgara (Chandernagore « la ville de la lune »), appartenant aujourd'hui à la France, qui étaient restés soumis à des radjas indiens des souverainetés voisines.

L'« Inde majeure » comprenait treize royaumes dont dix ont été décrits. En voici l'énumération :

1° Royaume du Maabar (ch. CLXIX),
2° — de Lâr (ch. CLXXII),
3° — de Coilum (ch. CLXXIV),
4° — d'Ély (ch. CLXXVI),
5° — de Mélibar (ch. CLXXVII),
6° — de Gazurat (ch. CLXXVIII),
7° — de Thana (ch. CLXXIX),
8° — de Cambaeth (ch. CLXXX),
9° — de Soumenat (ch. CLXXXI),
10° — de Quésivacuran (ch. CLXXXII).

Tous ces royaumes étaient maritimes, quoiqu'en « terre ferme », comme dit Marc Pol qui dut en visiter au moins les côtés, et pour quel-

CHAPITRE CLXXXVII.

Cy commence de la grant province de Abbasie, qui est la moienne Inde, et est aussi de la terre ferme.

Abbasie (1) est une grant province, et sachiez qu'elle est la moienne Inde ; et est de la terre ferme. Si y a six roys et six royau-

ques-uns l'intérieur aussi ; car en beaucoup de points son récit paraît être celui d'un témoin oculaire.

1. Le premier de ces royaumes, celui de Maabar, était situé au sud de la péninsule de l'Inde, à l'est de la chaine des Gâths, et comprenait les anciens royaumes des Pândions et des Tchôla. A l'époque de Marc Pol, ce royaume était, comme on l'a vu, divisé en « cinq États » gouvernés par cinq frères, dont l'un, nommé Sunder Bandidavar, était sans doute l'aîné et le suzerain. Les capitales des deux anciens États étaient Madhoura (aujourd'hui Madouré) et *Kantchi* (Condjiveram) ; la langue de cette contrée de la péninsule est le « tamile ».

2. Le second de ces royaumes, celui de Lâr, était situé, comme le dit Marc Pol, à l'ouest de la partie nord du précédent, dans l'ancien pays de Kérala, qui s'étendait jusqu'à la côte du Malabar. D'après le *Kérala-Outpatti*, livre écrit en malayalam, et dont H. H. Wilson a donné des extraits (*A Descriptive Catalogue of the Oriental Manuscripts, etc.*, Calcutta, 1828, t. II, p. 73 et suiv.), on apprend que, anciennement, dans cette contrée de la péninsule, un roi (*Parasu Râma*), ayant défait les Kchatriyâs (la caste des guerriers), introduisit des *Arya-Bramins*, ou Brâhmanes de la race aryenne du nord (nous avons ici l'origine très-probable des *A-bramains* de Marc Pol), et leur distribua en dons soixante-quatre villages (*gramams*), dans lesquels ils s'établirent, et qu'ils gouvernèrent eux-mêmes par une assemblée générale nommée dans leur sein, en affermant leurs terres à des individus des classes inférieures. Le pouvoir exécutif était entre les mains d'un Brâhmane élu tous les trois ans, et assisté d'un conseil de quatre autres personnes nommées pour trois ans par les Brâhmanes des soixante-quatre villages en question. Par la suite des temps cependant, il arriva qu'un souverain de la caste militaire fut élu, s'engageant toutefois par serment, lors de son installation, à reconnaître l'autorité des Brâhmanes et à ne rien faire de contraire à leurs intérêts, et toujours avec leur consentement. Ce gouvernement militaire fut emprunté, est-il dit, dans l'origine à un pays étranger. (Voir Wilson, *lieu cité*, t. I, p. XCV.)

On ignore l'époque précise où le pays de Kérala se divisa en deux parties, l'une au nord et l'autre au sud ; mais, au neuvième siècle de notre ère, la partie sud se révolta contre son prince qui s'était fait mahométan, et plus tard se divisa de nouveau en un grand nombre de petites principautés, au nombre desquelles, au quinzième siècle, était le *Sâmudrî Radja*, le « roi des côtes de la mer », qui possédait le port de Calicut, et que les Portugais nommèrent le *Zamorin*.

D'après l'ouvrage indigène cité ci-dessus (*Mackensie Collection*, t. II, p. 92), un grand nombre d'étrangers de diverses nations vinrent s'établir dans ce pays des Brâhmanes. Il y avait parmi eux des cultivateurs, des pêcheurs, des négociants, des natifs du royaume des Pandions, du pays de Konkan, des Arabes et autres étrangers (*Yonaken*), des Nazaréens ou Chrétiens de Saint-Thomas (*Nasrani*), etc. Ces faits, que nous avions omis de rapporter, faute d'espace, au ch. CLXXII, jettent un jour tout nouveau sur cet ancien État de la péninsule de l'Inde, et confirment de la manière la plus inattendue le récit de Marc Pol. On comprend maintenant pourquoi il a dit dans ce même chapitre, sur la province de Lar, que « tous les Abramains du monde (de l'Inde du sud) en étaient originaires ! »

3. Le troisième royaume de l'Inde majeure décrit par Marc Pol, celui de Coilum, était limitrophe, au sud, du précédent, et occupait la

mes moult grans[a], desquelx[b] six roys sont, les trois crestiens, et les trois sarrazins; et le greigneur des six, si est crestien; car touz

CLXXXVII. — [a] Ces deux mots manquent dans le ms. B. — [b] Ms. A. *desquex*.

province actuelle de Travancore. L'ère de Coilum, c'est-à-dire Kollam, que l'on nomme aussi de Parasou-Râma, qui commence à l'année 764 de notre ère, pourrait bien fixer l'introduction de la colonie de Brâhmanes dans cette partie de la péninsule (et dont il a été question ci-dessus) à cette même date.

4. Le quatrième royaume, celui d'Ély, était situé au nord du précédent, sur la côte du Malabar. Il avait dû dépendre antérieurement de l'État gouverné par les Brâhmanes, car toute la côte du Malabar faisait partie de l'ancienne contrée de Kérala. Cette partie, comme celle de Kanara, dont il va être bientôt question, est une contrée montagneuse, entrecoupée de nombreux petits ruisseaux qui descendent des montagnes des Gâths et se jettent dans la mer. Les pluies y commencent généralement en mai et finissent en octobre.

5. Le cinquième royaume, celui de Mélibar, était également situé au nord du précédent, dans la contrée que l'on nomme Kanara, par corruption du terme sanskrit Karnata, le Carnatic, dont la capitale, au quatorzieme siècle, était Vidjâyanagarî (nommée communément Bijnagar), mais qui au treizième, à l'époque de Marc Pol, était moins étendu; des râdjas, qui d'abord n'étaient que de grands vassaux, se rendaient ensuite indépendants, quand leur intérêt et des circonstances favorables le leur permettaient.

6. Le sixième royaume, le *Gazurat*, dont le nom en sanskrit était *Sourachtʼra*, était un des plus célèbres de l'Inde. Il était connu des Arabes au neuvième siècle sous le nom de « royaume du Balhara ». M. Gildemeister, dans son ouvrage malheureusement inachevé, et que nous avons déjà souvent cité, dit (p. 42). « Nomen quod « بلهرا (Balharâ) scribitur, Indopleusta et Ma« sûdio auctoribus commune erat omnibus ejus « familiæ regibus; secundum Hauqualiden de« sumptum est de regionis, quam tenebant, no« mine. Utraque sententia recte se habet. Qui« nam Indicus rex Balharâ ille fuerit, diu la« tuit, nunc autem certo dici potest, postquam « ea dynastia tum ex inscriptionibus, tum ex « indigenarum annalibus, tum ex Sinensium re« lationibus nobis innotuit. Ea in urbe Valabhi, « Guzeratæ peninsulæ olim capite, hodie Balbhi « vocata, decem milliaria Anglica septentrionem « versus et occidentem a Bhownnugger sita, « inde a quarto sæculo exstitit, et ab urbe vel « regione Valabhî denominata est. Itaque voca« bulum بلهرا (Balharâ) ortum est ex prâkrita « forma *Balahirâa* pro *Balabhîrâdja*. Quum « eorum regnum Gurgʼaram (Gurdjaram) et « Saurâshtʼram complecteretur, omnino recte « Arabes ejus finium descriptionem tradiderunt; « postea tamen multa in Balharam transtule« runt, quæ in alios Indiæ reges valent... Pos« teriores deinde omnia conturbarunt, et Bal« haræ ascribunt Kanogʼæ regnum vel alia. »

On peut consulter à ce sujet l'excellent Mémoire de M. Edward Thomas, intitulé : *On the Dynasty of the Sâh Kings of Surashtra*, publié dans le *Journal of the Royal asiatic Society*, etc., vol. XII, part. 1, année 1849, avec sept planches de médailles de ces rois, dont les premiers connus étaient de race indo-scythique, ou des *Yué-tchi*, comme les nomment les historiens chinois, ainsi que nous avons été le premier à le faire connaître dans les notes de notre traduction de la *Notice sur l'Inde*, par *Ma-touan-lin*, insérée en anglais dans l'*Asiatic Journal* de Londres, de l'année 1836, laquelle Notice fut reproduite, avec les notes qui l'accompagnaient, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, dirigé par J. Prinsep; Calcutta, January, 1837. A l'époque de Marc Pol, l'ancien royaume de Balharâ n'existait plus dans son intégrité; il s'était formé de ses débris plusieurs petits royaumes, comme celui de Goudjarat, qui furent promptement la proie des sultans de Dêhli.

7. Le septième royaume, celui de Tana, ou Tanaim, comme l'écrit Marc Pol, aurait dû être décrit avant le précédent, si, comme l'exige M. Hughes Murray, on devait toujours suivre l'ordre direct; c'est peut-être ici une transposi-

les autres sont soubmis [c] à lui (2). Et les crestiens si ont trois signes enmi le vis [1] : l'un du front jusques enmi le nez, et les autres deux

[c] Ms. A. *souzmis.*

CLXXXVII. — [1] *Visage.*

tion de chapitres faite par les premiers copistes. Quoi qu'il en soit, la situation de ce royaume n'est pas douteuse ; il devait comprendre une partie, sinon la totalité, de la province de Konkan, que l'on nomme aujourd'hui Aurengabad, qui a Bombay (chez les indigènes *Mombay*) pour capitale.

8. Le huitième royaume, celui de Cambaeth ou Cambaye, est situé au fond du golfe de ce nom, et fait aujourd'hui partie de la province comprise sous la dénomination générale de Goudjarate.

9. Le neuvième royaume, celui de Semenat ou Soumenat, en fait aujourd'hui également partie. Leur importance, à l'époque de Marc Pol, consistait moins dans l'étendue de leur territoire que dans les édifices religieux dont ils étaient en possession, surtout ce dernier.

10. Le dixième royaume décrit par Marc Pol, celui de Quésivacuran, était, comme nous l'avons démontré, situé sur le golfe de Katch, ou *Ques*, et non dans le Mékran, comme Marsden et les autres commentateurs de Marc Pol l'avaient prétendu. Il ne s'étendait pas jusqu'à l'Indus, qui forme en quelque sorte la limite naturelle de l'Inde, mais jusqu'à l'État du Sind, qui, depuis la conquête qu'en firent les Arabes, en 711 de notre ère, ne fut plus indépendant ; c'est pourquoi Marc Pol ne l'a pas compris au nombre des royaumes de l'Inde. Les « trois royaumes » qu'il dit ne pas avoir mentionnés et décrits, seraient ceux de l'intérieur de l'Inde auxquels il n'eut pas accès : Méwar, Djesselmir et Djéipour, dans le Radjpoutana, dont le colonel Tod a donné une si belle description dans son magnifique ouvrage intitulé : *Annals and Antiquities of Rajasth'an* (2 vol. in-4°, Londres, 1832) ; tous ceux qui étaient compris dans la partie de l'Inde que l'on nomme le Dékhan, ayant été mentionnés par lui. Il se pourrait cependant que le grand royaume fondé dans l'intérieur par une branche de Radjpouts, de la tribu des Tchaloukyas, et dont l'État se nommait *Maharachtra*, le « grand royaume », de même que celui de Kanoudje, en fissent partie, les royaumes Radjpoutes ne comptant que pour un.

Ainsi, à ces exceptions près, Marc Pol aurait véritablement mentionné ou décrit tous les États de l'Asie, et cela à une époque où leurs noms étaient pour la plupart totalement inconnus à l'Europe. On nous pardonnera d'avoir donné une telle étendue à cette note pour mettre en évidence un aussi grand fait.

CLXXXVII. — (1) C'est la contrée de l'Afrique que nous nommons *Abyssinie*, et les géographes arabes, حبش *Habesh*. « *Habessini*, aliis Abissini vel Abasseni, dit Ludolf (*Historia Æthiopica*, l. I, c. 1) nunc passim nominantur ; vocabulo ab Arabibus indito, quibus حبش *Habesh* colluviem vel mixturam gentium denotat ; quam appellationem tanquam sibi probrosam diu spreverunt, nec adhuc in libris suis agnoscunt ; malunt enim Regnum suum *Manghesta-Itiopia*, h. e. *Regnum Æthiopiæ* vocari ; vocabulo a Græcis accepto, sed nimis generali, et omnibus adusti coloris hominibus, olim in Asia etiam communi. »

« In Africâ supra Ægyptum (dit le même auteur), ultra Nubiam sita est Habassia *inter octavum et decimum sextum* circiter *gradum* latitudinis septentrionalis ; Æthiopia superior nonnullis dicta. »

« Le *Belad al Habascha* ou le « pays d'Habesch », dit Bakoui (*Notices et Extr. des mss.*, t. II, p. 394), a, au nord, celui de Khalidge al Barbari, au midi celui de Tibr ou de l'Or, à l'orient celui des Zinges (habitants du Zanguebar). La chaleur y est très-grande ; ses habitants, vêtus de peaux, sont noirs et brûlés par le soleil ; ils sont nombreux, *la plupart chrétiens*, et quelques-uns musulmans. Il y a dans ce pays beaucoup de déserts et peu d'eau ; il produit du mouza, du raisin, des grenades ; on y trouve des éléphants, des *girafes* et des bœufs dont on se sert au lieu de chameaux pour traîner les cha-

es joes [2]. Et les font d'un baptesme; car puis qu'il sont baptisiez en l'eaue [d] si se font les trois signaus, et ce est par gentillesse et

[d] Ms. A. *yaue*.

---

[2] *Aux joues*.

riots. La girafe est née d'une chamelle sauvage; sa tête ressemble à celle du ibl ou chameau, ses cornes à celles du cerf, sa peau à celle du tigre, ses jambes à celles du chameau (*baïr*), ses ongles à ceux du bœuf, sa queue à celle du chevreuil; elle a une longue crinière; les pieds de devant sont longs et ceux de derrière courts. Il y a aussi dans ce pays des hyènes et des bœufs sauvages. »

« Habaschah, l'Abyssinie, dit Ibn al Wardi (*ib.*, p. 39, trad. Deguignes) est un grand pays situé vis-à-vis de l'Hedjiaz, dont il est séparé par la mer; il s'étend depuis l'orient de la Nubie jusqu'à son midi. Les Abyssins, qui sont chrétiens, se sont emparés de l'Yémen avant Mahomet. On estime beaucoup les eunuques de ce pays, et les femmes esclaves sont très-belles. Le nadgiaschi (le *négous* ou roi) demeure à Kaabar, qui est une grande ville; on y trouve beaucoup d'arbres appelés *mouza* (bananiers), mais les habitants n'en mangent pas le fruit; ils s'abstiennent aussi des poules. »

L'Abyssinie est bornée aujourd'hui au nord par la Nubie; à l'ouest par la Nubie et le Kordofan; au sud par de hautes chaines de montagnes, et à l'est par la mer Rouge : entre les 8° et 18° de latitude N. et les 32° et 41° de longitude E. Cette contrée comprend les royaumes de Gondar, de Tigré et de Choa, ainsi que la confédération des Gallas.

L'Abyssinie était nommée par les Grecs Αἰθιοπία, « Æthiopie », nom générique qui désignait pour eux des contrées situées en Afrique et en Asie, dont les habitants, ainsi que l'indique le nom, avaient le « visage comme brûlé par le soleil ». Homère les place sur les bords de l'Océan, ἐπ' Ὠκεανόν (*Il.* I, 423; XXIII, 206); ils étaient divisés en *deux races*, dont l'une habitait à l'est et l'autre à l'ouest (*Odyss.* I, 23, 24); ils étaient voisins des Égyptiens, des Sidoniens et des Arabes (*Od.* IV, 83). Hérodote dit que Cambyse, ayant conquis l'Égypte, eut le désir de voir la « table du soleil » des Éthiopiens, et il envoya des ambassadeurs à leur roi, fit une expédition contre eux et y perdit son armée (l. III, 17-25). Des Éthiopiens orientaux servirent dans l'armée de Xerxès, avec des Arabes et des Indiens (l. VII, 65-70), et ils étaient *incorporés* avec ces derniers. Hérodote distingue les Éthiopiens de la Libye de ceux du Levant; les premiers avaient les *cheveux crépus*, οὐλότατον τρίχωμα ἔχουσι, tandis que les derniers les avaient *droits :* ἰθύτριχές εἰσι. Nous ne reproduirons pas ici toutes les opinions des anciens sur les Éthiopiens; ces opinions sont aussi nombreuses que confuses. Ce que l'on peut en dégager de plus clair, c'est que le nom d'Éthiopiens était donné généralement à tous les habitants à teint fortement bruni qui peuplaient les contrées de l'Afrique avoisinant l'entrée de la mer Rouge, et même une portion de l'Asie qui n'en était pas éloignée; et que les uns, tenant de la race nègre, avaient les cheveux « crépus », tandis que les autres, tenant de la race primitive indienne, les avaient « droits ». C'est probablement par un reflet de ces idées, fondées sans doute aussi sur des traditions locales qui ne sont pas à dédaigner, que Marc Pol nomme l'Abyssinie « l'Inde moyenne ».

Dès 1838, dans un « Essai sur l'origine et la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales », publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, art. *Écriture*, j'avais démontré, en exposant l'alphabet éthiopien ou abyssin, que cet alphabet avait été formé sur le modèle du dévanâgari ou sanskrit, et que l'écriture éthiopienne, dirigée de *gauche à droite*, comme tous les alphabets indiens, contrairement au système de tous les alphabets sémitiques, indiquait évidemment son origine. « Si l'on compare cet alphabet, disions-nous (p. 580), avec l'alphabet sanskrit donné ci-après, on sera frappé de l'extrême analogie qui existe entre eux, pour la constitution surtout, car pour la forme ils diffèrent beaucoup l'un de l'autre au premier abord,

pour accomplir leur baptesme. Et si y a aussi juifs * et ont deux signaus en chascune joe; et les sarrasins en ont seulement un ou front, jusques à demi le nez (3).

* Ms. A. *Juis.*

quoiqu'une analyse rigoureuse puisse facilement parvenir à retrouver même la forme sanskrite dans l'alphabet éthiopien, surtout la forme des anciennes inscriptions découvertes dans l'Inde, et qui remontent à une époque antérieure à notre ère. On verra que la classe des cérébrales, propres au sol de l'Inde, n'a pas été importée dans l'Abyssinie, comme dans tous les pays où la langue et l'alphabet ariens ont été introduits. On pourra aussi apercevoir la portée pour l'histoire des faits nouveaux que nous venons d'établir, et qui tendent à démontrer les résultats suivants : que l'Éthiopie a été peuplée ou civilisée anciennement par une colonie venue de l'Inde, supposition qui a déjà été faite par W. Jones et quelques voyageurs, et qui acquiert ainsi une espèce de certitude.

« Nous trouvons une confirmation de ce fait dans le Syncelle, qui prétend que les Éthiopiens partirent originairement des bords du fleuve Indus, et allèrent s'établir dans une contrée située au-dessous de l'Égypte, sous le règne d'Aménophis ou de Memnon, de la huitième dynastie : Αἰθίοπες ἀπὸ τοῦ Ἰνδοῦ ποταμοῦ ἀναστάντες πρὸς τῇ Αἰγύπτῳ ᾤκησαν; Æthiopes ab Indo flumine consurgentes juxta Ægyptum sedem sibi eligerunt (Syncelle, p. 120, éd. Venet.). »

Depuis plus de vingt-cinq ans que ces lignes ont été écrites, la science historique et philologique n'a fait que les confirmer. « Les découvertes récentes en linguistique, dit M. J. Rawlinson, dans sa belle traduction d'Hérodote (t. I, p. 650, n.), tendent à démontrer qu'une race Couchite ou Éthiopienne se répandit dans les premiers temps sur les bords de l'Océan méridional, de l'Abyssinie jusqu'à l'Inde. Toute la péninsule de l'Inde était peuplée par une race de ce caractère, avant l'invasion des Ariens; elle s'étendait de l'Indus, sur la côte maritime, tout le long du moderne Béloutchistan et du Kerman, qui était la contrée propre des Éthiopiens asiatiques; les rives septentrionales du golfe Persique ont appartenu à cette race, comme le démontrent les inscriptions trouvées sur des briques dans les ruines de ces mêmes villes; elle était dominante dans la Susiane et la Babylonie, jusqu'à ce qu'elle fût dominée elle-même, dans une contrée, par les Ariens, et, dans l'autre, par l'invasion des Sémites; on peut la suivre tout à la fois, par sa langue et par la tradition, à travers toute la côte méridionale de la péninsule arabique, et elle existe encore en Abyssinie où l'idiome de la principale tribu (les *Gallas*) fournit, pense-t-on, une clef pour déchiffrer les inscriptions cunéiformes de la Susiane et d'Élymaïs, qui datent d'une époque probablement de mille ans avant notre ère. »

(2) L'Abyssinie a toujours été divisée en plusieurs États plus ou moins indépendants l'un de l'autre et dont le nombre a beaucoup varié.

(3) Ces « signes » que les Abyssins chrétiens, juifs et sarrasins, au dire de Marc Pol, portaient sur le visage, et que Ludolf conteste comme n'existant pas de son temps (*Historia Æthiop.*, l. III, c. VI, § 41 : « Nullo *stigmate* notantur Æthiopes »), rappellent ceux que les Indiens des diverses castes et de diverses professions, portent aujourd'hui. Une coutume des anciens Éthiopiens, rapportée par Diodore de Sicile (l. III, § 7), rappelle aussi un usage semblable du royaume de Maabar (voir ci-devant, p. 613) : Φασὶ δὲ σύνηθες εἶναι καὶ τὸ συντελευτᾶν ἑκουσίως τοὺς ἑταίρους τοῖς βασιλεῦσι, καὶ τοῦτον εἶναι τὸν θάνατον ἔνδοξον καὶ φιλίας ἀληθινῆς μάρτυρα. « Quin immo communem cum regibus mortem oppetere amicos, in more positum; eumque interitum gloriosum, et sinceræ amicitiæ testem esse prædicant. » (Édit. Didot, t. I, p. 130.)

Enfin nous citerons encore un dernier trait de ressemblance entre les anciens rois de l'Abyssinie et ceux de l'Inde ancienne : les premiers rois abyssins, d'après les listes publiées par Salt (*Voyage to Abyssinia*, Londres, 1814, p. 460) et Dillmann (*Zeitschrift der deutsch-morgenländischen Gesellschaft*, t. VII, p. 341), portèrent jusqu'au troisième siècle de notre ère, le nom patronymique de *Za*, comme les rois hindous de

Le grant roy demeure ou milieu de la province; les sarrazins demeurent vers Aden (4). En ceste province preescha saint Thomas

Souràchtra, qui régnèrent dans les deux ou trois premiers siècles avant notre ère, portèrent aussi celui de *Sâha* ou *Sâh*; d'où vient le nom même de *Sah*, et, selon la prononciation du sud de l'Inde : *Sou-râchtra*, « le royaume des *Sâh* ou *Sou*, » lequel s'étendait de l'extrémité méridionale du Goudjarate jusqu'au pied de l'Himâlaya (voir le très-curieux Mémoire de M. Éd. Thomas, *On the dynasty of the Sah Kings of Suráshtra*, dans le *Journal of the Royal asiatic Society*, vol. XII, part. 1). Le nom même de Goudjarate est la transcription altérée de *Goup(-pta) Sâh-râchtra*, « le royaume des dynasties *Sâh* et *Goupta*, » qui se succédèrent dans cette contrée de l'Inde, après l'interrègne des rois scythes, qui commença l'année 26 avant notre ère, comme celui qui écrit ces lignes a été le premier à le démontrer en 1836, d'après les écrivains chinois (voir sa traduction de la *Notice sur l'Inde* de Ma-touan-lin, publiée en anglais dans l'*Asiatic Journal* de Londres, août 1836; reproduite par J. Prinsep, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, sous le titre de *Chinese account of India*. Janvier, 1837, p. 61 et suiv.). La preuve que ces rapprochements ne sont pas imaginaires, comme on pourrait le supposer, c'est qu'un peuple du nom de Σεσέα ἔθνος, *Sesea gens*, est cité dans l'inscription grecque d'Adulis comme ayant été vaincu par le roi de cette dernière contrée, lequel peuple de Séséa, selon M. Vivien de Saint-Martin (*Nouv. Journal asiatique*, octobre 1863, p. 355), « doit désigner une partie au moins des « Somâli, dont une des tribus principales porte « encore le nom d'*Issa*, qui paraît même avoir « été le *nom patronymique de la race*. » Et cette race, c'était vraisemblablement celle dont faisaient partie les anciens rois abyssins du nom de *Za* ou *Sah*. La circonstance que l'envoyé de l'empereur Constance près du roi d'Abyssinie (en 356) était un *Indien* (v. Philostorge, p. 477) confirme nos rapprochements.

(4) Le « grand roi, » c'est-à-dire, le roi principal de l'Abyssinie, suzerain des autres, et professant le christianisme ainsi que son peuple, demeurait au milieu de la province de ce nom, qui était alors la ville de Tégulet, capitale de la province de *Choa*, alors le siége de l'empire abyssin, tandis que les Sarrasins ses vassaux demeuraient vers Aden. Marsden a supposé que Marc Pol avait voulu désigner par ce dernier nom la contrée que des géographes européens ont nommée Adel ou Zeïla. Cela est d'autant plus vraisemblable que la configuration des lieux répond parfaitement au récit que fait Marc Pol des guerres qui eurent lieu entre le roi chrétien d'Abyssinie et ses vassaux les Sarrasins. Toutefois nos trois mss. portent *Aden*, comme le texte français de la Société de Géographie, et la version latine, Adem. Si c'est le pays actuel d'Adel que Marc Pol a voulu désigner, il faut que ce mot ait été altéré en celui d'Aden par les premiers copistes qui auront cru que c'était le même pays et le même soudan dont il est question dans le chapitre suivant.

Dans son *Historia Æthiopica*, Ludolf, décrivant les frontières de l'Abyssinie, dit (l. I, c. II, 12) : « Sequitur introrsum magis *Adelæ* Rex Muhamedanus, Habessinorum *infensissimus hostis*, et superiori sæculo (circa annum 1537) flagellum. » C'est cette nation que M. le Dr Beke dans son Voyage en Abyssinie, publié avec une carte, dans le *Journal of the Royal Geographical Society of London* (vol. XIV, année 1844), nomme *Adâl* (*Tâltal* et *Danâkil*; ces dernières formes du nom indigène étant données par lui comme plus exactes). Elle occupe la contrée située au midi du golfe Arabique ou d'Aden, entre le 10° et le 15° de latitude nord. Cette situation répond parfaitement, comme nous l'avons dit, à la désignation qu'en fait Marc Pol : « les Sarrazins demeurent vers Aden. »

Ce fut vers l'an 333, selon la chronique d'Axoum, que le christianisme fut introduit en Éthiopie par la conversion de deux princes dont les noms éthiopiens sont Abrèha et Atzbéha. Deux siècles après on voit que les rois de l'Abyssinie avaient étendu leur pouvoir jusque de l'autre côté du golfe Arabique, puisque l'Yémen leur était soumis, et qu'il était gouverné par un officier du roi d'Axoum. « Cette importante conquête, dit M. Noël Desvergers (*Abyssinie*, dans l'*Univers pittoresque* de MM. Didot, p. 10), en les rendant

l'apostre ; et puis qu'il les ot[3] convertis, si s'en ala en la province de Maabar là où il morut. Et si est aussi là son corps, si

[3] *Eut.*

seuls maîtres de la mer Rouge, donna à leur alliance une importance que sut apprécier Justinien. Cet empereur voyait avec peine ses sujets tributaires de la Perse pour le commerce de la soie, dont l'usage devenait de jour en jour plus habituel à la cour somptueuse de Constantinople. La guerre qui éclata bientôt entre les Persans et les Romains lui parut un double motif pour réclamer les secours d'une nation chrétienne placée dans des circonstances favorables à ses projets. Des ambassadeurs chargés de riches présents se rendirent auprès du monarque éthiopien, auquel Procope donne le nom d'Hellestocus, et d'autres celui d'El-Esboas, et l'engagèrent, d'une part, à diriger contre les Perses les tribus arabes qu'il commandait, de l'autre, à envoyer des négociants habiles aux pays qui produisent de la soie. Les Homérites refusèrent de traverser d'immenses déserts pour aller attaquer une nation belliqueuse ; et si les navigateurs de la mer Rouge firent quelques tentatives pour enlever à la Perse le monopole des tissus précieux qu'elle recevait par caravanes des frontières de la Chine, rien ne nous prouve qu'ils aient réussi. »

Vers l'an 925 de notre ère (voy. Salts, *Abyssinia*, p. 472), une révolution s'opéra dans le gouvernement de l'Abyssinie. Une ancienne colonie de Juifs, réfugiée dans les montagnes du Samen, entre l'Amhara et le Tigré, avait des chefs entreprenants qui s'emparèrent alors du trône d'Axoum, par la personne de la fille de l'un de ces chefs, nommée par les uns Judith, et par les autres Esther, deux noms assez significatifs. Cette femme avait épousé le gouverneur abyssin d'une province voisine de celle de Semen ; et au moment où la mort d'un roi d'Abyssinie laissait le trône à son fils enfant, elle se crut assez puissante pour s'emparer de la couronne, et détruire en même temps le christianisme jacobite dans l'Abyssinie. Elle y parvint, et la dynastie qu'elle fonda régna environ 330 ans. Ce ne fut donc que vers 1255 qu'un descendant de l'ancienne famille royale d'Abyssinie, qui s'était réfugiée dans la province de Choa restée fidèle à ses anciens souverains, fut replacé sur le trône de ses ancêtres. Selon la chronique d'Axoum (Salt, *lieu cité*, p. 473), il régna de 1255 à 1269 ; il se nommait *Icon Amlac* ; son successeur *Woudem Arad*, régna de 1269 à 1284, et *Kudma Asgud*, *Asfa Asgud*, *Sinfa Asgud*, de 1284 à 1287 ; *Bar Asgud*, de 1287 à 1292. Ce serait donc sous le règne de ce dernier prince, d'après cette liste, qu'eurent lieu les événements racontés par Marc Pol, qu'il place à l'année 1288.

La liste donnée par Ludolf (*Historia Æthiopica*, l. II, c. VI) diffère de celle de Salt. « Extincta igitur familia Zagaeâ, dit-il, circa annum Christi 1300, primores *Shewae* (Choa) *Icon-amlaco*, Salomonæi generis principi, avitum sceptrum restituerunt ; cujus posteri usque ad nostra tempora in Habessiniâ floruêre. Sedecim fuisse : 1. *Atkuna Amlac* ; 2. *Jagbea Tzejon* ; 3. *Bahar-Sarda* ; 4. *Esbraad* ; 5. *Cadem Saghed* ; 6. *Zensaghed* ; 7. *Vdimrad* ; 8. *Amdetzejon* ; 9. *Seifaarad* ; 10. *Vdmaasfan* ; 11. *David* ; 12. *Theodorus* ; 13. *Isaacus* ; 14. *Andreas* ; 15. *Hesbinaani* ; 16. *Amde-Jesus*. » Nous reviendrons sur cette liste.

Makrisi, historien arabe (1362-1442), a décrit la contrée de Zeïla ou d'Adel ; il dit « qu'elle fait « partie de l'Abyssinie, et qu'elle tire son nom « de la ville de Zeïla (ou Zeil, d'où est venu le « nom d'Azeil, Adel) située sur une presqu'île de « la mer Rouge ; que la plus grande partie de « son territoire n'est qu'un désert sans habi- « tants, et que, cependant, la partie la plus peu- « plée occupe une longueur de quarante-trois « journées de marche sur quarante de largeur, « et qu'elle se divise en sept royaumes ou pro- « vinces, qui sont : *Awfat*, *Douaro*, *Arabini*, « *Hadieh*, *Scharkha*, *Bali* et *Dara*. Dans toutes « ces provinces, ajoute-t-il, on fait usage de « tant de différents dialectes qu'on en pourrait « compter jusqu'à cinquante. Mais, quelle que « soit la langue parlée, tous ces peuples se ser- « vent pour écrire des caractères abyssins. Le « nombre de leurs lettres principales est de « seize, dont chacune se peut modifier de sept

comme je vous ait dit ci arrieres. Et sachiez que il sont moult bonnes genz d'armes ; et si sont genz à cheval ; car il ont chevaus

« manières différentes ; plus six autres lettres qui « ne se modifient par aucun signe additionnel : « les voyelles liées avec les consonnes ne peu- « vent pas être séparées. »

« Les provinces que Makrisi décrit ainsi, dit M. Noël Desvergers (*lieu cité*, p. 15), n'étaient point également soumises à l'autorité du monarque abyssin. Il existait sous le nom de roi de Zéila ou *roi d'Adel*, un prince « islamite, » ayant hautement proclamé son indépendance, tandis que quelques-unes des provinces musulmanes plus rapprochées des contrées chrétiennes reconnaissaient encore de nom la suzeraineté de l'empereur d'Abyssinie. Toutes les fois cependant qu'il y eut rupture entre les deux nations, les Islamites se déclarèrent ouvertement pour leurs coreligionnaires ; ou s'ils parurent agir en faveur des chrétiens, leur perfide secours fut plus à craindre qu'une franche hostilité.

« Amda-Sion (le *Amde-tzejon* de Ludolf, n° 8), neveu d'Icon-Amlac, était monté sur le trône *quarante-six ans* après le rétablissement des descendants de Salomon. Toute opposition avait cessé ; les Falaschas restaient confinés dans leurs montagnes, les Abyssins se pressaient fidèles autour d'un prince légitime ; ce fut alors que ce monarque rempli de courage, et qui se sentait habile, résolut de venger de vieilles injures en enlevant aux Musulmans le commerce maritime dont ils étaient maîtres

« *L'assassinat d'un messager du roi, tué dans la province d'Awfat* (de l'Adel) *au moment où il allait y remplir une mission*, fut le prétexte dont se servit Amda-Sion pour commencer la guerre. Sans s'informer jusqu'à quel point l'émir d'Awfat, nommé Hakk-Eddin, pouvait être coupable de ce fait isolé ; sans demander le désaveu du crime ou la punition de ses auteurs, il rassemble ses troupes, va droit à la capitale, et brûle sur son passage plusieurs villes remplies de marchandises précieuses. Les Musulmans surpris de cette attaque soudaine, et n'ayant pas eu le temps de rassembler leurs forces, *furent complétement battus*. Forcés de se soumettre, ils consentirent à payer le tribut que le roi voulut leur imposer et reçurent pour gouverneur Sabr-Eddin, à la place de Hokk-Eddin, qu'Amda-Sion emmena captif. Après cette victoire le monarque abyssin rentra dans le Schoa ; et, arrivé à Tégulet, il fit distribuer à son armée et au clergé tout le butin qui avait été fait. »

Les Musulmans, après cette expédition du roi d'Abyssinie sur leur territoire (nous abrégeons le récit rapporté dans M. Noël Desvergers), se concertèrent pour prendre leur revanche. Ils envahirent à leur tour plusieurs provinces chrétiennes qu'ils ravagèrent. Amda-Sion les vainquit encore. Mais les Musulmans ne se découragèrent pas ; ils changèrent de tactique. Ils prirent le parti d'éviter tout combat et de fatiguer les Abyssins par de continuelles escarmouches. La saison des pluies revint, et avec elles des maladies endémiques qui, dans des contrées basses et chaudes, causèrent beaucoup de ravages parmi les Abyssins. Les Islamites en profitèrent ; la guerre sainte fut proclamée ; seize chefs entrèrent en campagne, réunissant une force de quarante mille soldats, dont le commandement général fut donné au *Prince d'Adel*.

Amda-Sion, atteint lui-même par les fièvres du bas pays, réunit tous ses efforts pour résister à ses ennemis, il tua de sa main deux chefs de leur aile droite, et ses soldats, excités par son exemple, chargèrent les Musulmans avec tant de force, qu'après une défense opiniâtre, ils furent mis en fuite, poursuivis avec vigueur et détruits pour la plupart.

Cette fois le monarque abyssin voulut mettre à profit sa victoire. Traversant les plaines couvertes de sel qui avoisinent la mer, il coupa toute communication entre la terre ferme et la presqu'île où est située Zéila, et s'empara de cette ville. Il venait de s'en rendre maître quand il apprit qu'une multitude d'ennemis s'avançaient contre lui. Toute la population musulmane avait été soulevée. Les Abyssins furent obligés de faire des prodiges de valeur pour triompher encore cette fois de leurs ennemis. Le roi Amda-Sion et son armée se livrèrent à tous les actes de destruction qu'ils purent accomplir : les mosquées furent abattues, les villages incendiés, les récoltes foulées aux pieds des chevaux ; puis, après

assez (5); et il leur est bien mestier, car toute jour ont il guerre contre le soudan d'Aden [f] et contre ceus de Nubie; et contre autres genz assez. Et si vous conterai d'une belle histoire qui avint ou temps M.CC.IIIJ.XX. et .VIIJ. (1288) de Crist.

Il fu voir [4] que cestui roy qui fu crestien et sires de la province de Abbasie dist qu'il vouloit aler en pelerinage en Jheruslim pour aourer [5] le saint sepulcre nostre Seigneur dieu Jhesu Crist le sauveeur [g]. Et ses barons li [h] distrent [6] que trop seroit grant peril s'il y aloit; et li loeroient [7] qu'il y envoiast en son lieu aucun evesque ou aucun prélat. Si s'accorda li roys à ce que ses barons li conseilloient; et lors y envoya un sien [i] evesque qui moult estoit de sainte vie. Si ala tant, celui [j] evesque, et par mer et par terre que il vint au saint sepulcre. Et si li fist telle [k] honneur comme crestien li doit faire. Et si y fit moult grant offrande de par son roy qui li avoit envoyé en son lieu. Et quand il ot [8] fait tout ce qu'il devoit

[f] Ms. B. *Adem.* — [g] Id. *Sauveour.* — [h] Id. *lui.* — [i] Id. *saint.* — [j] Id. *ce saint.* — [k] Ms. B. *tel.*

[4] *Vrai.* — [5] *Adorer.* — [6] *Dirent.* — [7] *Conseilleraient.* — [8] *Eut.*

avoir fait une quantité de butin, le roi abyssin retourna en triomphe dans la province de Choa.

Ce récit abrégé, tiré des chroniques d'Abyssinie, est évidemment la relation des mêmes faits racontés par Marc Pol; les principales circonstances sont les mêmes et ont une ressemblance frappante; les détails seulement diffèrent. Ce n'est pas « un évesque chrétien circoncis de force par le soudan d'Aden ou Adel » qui est cause de la guerre; c'est l'assassinat d'un messager du roi d'Abyssinie, dans la province d'Adel, « où il allait remplir une mission. » L'anachronisme apparent qui résulterait des dates données, d'une part, au règne du roi abyssin Amda-Sion (vers 1346 ou 1350), et celle que donne Marc Pol (1288), ne peut s'opposer à l'identification que nous croyons pouvoir faire des événements racontés dans les deux récits, car les dates grégoriennes que l'on a données aux règnes de ces rois d'Abyssinie, sont des plus incertaines et ne reposent sur aucune certitude. Ce sera désormais le récit de Marc Pol qui en donnera une véritable au règne d'Amda-Sion, laquelle servira de base pour établir celles des autres règnes qui ne sont indiqués dans les listes abyssiniennes (comme dans les listes ou canons des rois d'Égypte), que par le nombre des années de règne de chaque roi. Marc Pol, ayant rédigé son livre en 1298, ne peut placer les événements racontés par lui au-dessous de cette date; par conséquent le règne d'Amda-Sion ne peut lui être également postérieur, c'est donc là une date fixée enfin d'une manière certaine par ce curieux synchronisme, dans l'histoire encore si vague et si obscure de l'Éthiopie.

(5) « *Equorum* hic generosa et valida est natura, dit Ludolf (*loco laudato*, l. I, 7), non enim equitantur nisi in prœliis, vel equestri decursu; ideo nec ungulas eorum soleis ferreis muniunt; si per aspera et salebrosa loca eundum sit, eos ducunt ipsi mulis insidentes. Variorum colorum sunt, ut apud nos, spadices, glauci, scutulati, fusci et plurimi nigri. »

faire, si s'en parti ; et fist tant par ses journées que il fu en Aden. Et sachiez que en cest royaume sont moult haïs li crestien ; car il sont touz[l] sarrazins leurs ennemis[m] mortelz[n]. Et quant li soudan[o] d'Aden sot [9] que celui estoit evesque et crestien et message au grant roy d'Abbasie, si le fist prendre et li demanda se il estoit crestien; et li evesques respondi que voirement [10] estoit il crestien. Et li soudan li dist que il retournast à la foy de Mahommet, ou se ce non, il li feroit faire grant honte et grant vergoigne. Et li evesques li respondi que, avant, se laisseroit il occire, que il reniast son créateur.

Quant le soudan l'oy, si l'ot à grant despit, et commanda que il fust tailliez [11]. Si fu pris[p] et retailliez si comme font li Sarrazin. Et quant il orent [12] ce fait, si li dist, le soudan, que il li avoit faite celle honte pour despit [13] de son roy ; et le laissa aler.

Li evesques ot [14] moult grant dueil en son cueur pour celle honte qui li avoit esté faite. Mais il se confortoit en son cueur pour ce qu'il l'avoit reçeue pour soustenir la loy de nostre seigneur Dieu Jhesu Crist ; et que il aura bonne[q] merite à l'ame.

Et quant il fu garis [15] si s'en parti, et ala tant par terre et par mer que il vint au roy son signeur en Abbasie. Et quant le roy le vit, si li fit moult grant joie et à moult grant feste le reçut[r]. Et si li demanda du saint sepulcre, et, il, li conta toute la verité, si que le roy le tint à moult saintisme et ot bonne foy. Et quant l'evesque li ot tout conté le fait de Jheruslim si li conta puis toute la honte que le soudan d'Aden li avoit faite en despit de lui. Si ot moult grant ire et moult grant douleur ; et fu si courrouciez que à pou[s] qu'il ne mouroit [16] de dueil et d'angoisse. Et parla au chief de piece [17] si haut que touz ceus qui furent entour le porent [18] bien oïr et entendre. Et dist que jamais ne porteroit couronne ne ne

[l] Ms. B. *tuit.* — [m] Ms. A. *anemis.* — [n] Id. *mortiex.* — [o] Ms. B. *li souverain.* — [p] Ms. A. *prins.* — [q] Mss. A. et B. — [r] Ms. B. *rechut.* — [s] Ms. A. *à poi.*

---

[9] *Sut.* — [10] *Vraiment.* — [11] *Circoncis.* — [12] *Eurent.* — [13] *Mépris.* — [14] *Eut.* — [15] *Guéri.* — [16] *Peu s'en fallut qu'il ne mourût.* — [17] *Au chef de pièce ;* c.-à-d. *à la fin.* Le ms. B. écrit *pieche.* — [18] *Purent.*

tendroit [19] terre, s'il ne prent si grant venjance [20] du soudan d'Aden, que tout le monde en puisse parler, affin [t] que sa honte puisse estre bien et hautement vengiée.

Et que vous en diroie je? Il fist de maintenant [21] appareillier tout son ost [22] de chevaliers et de genz à pié. Si renvoya aussi grant quantité d'olifans enchastellés [23] avec lui. Et quant il fu bien appareilliez, si se mist à la voie atout son ost [24], et tant cheminerent que il entrerent ou royaume d'Aden atout moult grant gent d'armes. Le soudan qui bien avoit sceu que ce roy venoit sus lui, si li ala à l'encontre, au fort pas [25] de son royaume, atout moult grans genz d'armes pour deffendre sa terre que ses ennemis [u] n'y entrassent. Li roys vint avec [v] ses gens au fort pas là où les Sarrazins estoient. Si commença la bataille aspre et dure et fort, et d'une part et d'autre; et moult estoient crueus [26] li uns sus l'autre. Mais il avint par la volenté de nostre seigneur Dieu Jhesu Crist que les Sarrazins ne porent durer [27] contre les Crestiens, pour ce qu'il ne sont pas si bonnes gens d'armes comme les Crestiens. Si furent li Sarrazin desconfit; et en y ot [28] tant mors que ce fu merveilles. Et entra le roy d'Abbasie ou royaume d'Aden atout son ost [29]. Et pluseurs fois leur venoient, les Sarrazins, à l'encontre aus estrois pas [30]; mais il ne leur valoit neant [31]; car toutes fois estoient mors et desconfiz. Et quant le roy ot moult gasté et destruit du royaume de ses ennemis [x] et demouré atout son ost, dedens le royaume, plus d'un mois [y], toutes fois occiant les Sarrazins, et destruiant leur terre (si que il en occist moult grant quantité [z]), et que sa honte fu bien vengiée, si pensa de retourner en son royaume; car il retournoit [aa] à grant honneur; car il n'y povoit [bb] plus demourer et veoit [32] que il ne povoit plus domagier ses ennemis, pour ce qu'il avoit

[t] Ms. A. *à ce que*. — [u] Ms. A. *anemis*. — [v] Ms. B. *atout*. — [x] Ms A. *anemis*. — [y] Cette phrase ne se trouve que dans le ms. A. — [z] Ms. B. *plante*. — [aa] Id. *retourneroit*. — [bb] Ms. A. *pooit*.

---

[19] *Tiendrait*. — [20] *Vengeance*. — [21] *Aussitôt*. — [22] *Armée*. — [23] *Portant des bâtis de défense*. — [24] *Avec toute son armée*. — [25] *Au passage le plus défendu, le plus fortifié*. — [26] *Cruels*. — [27] *Ne purent résister*. — [28] *Eut*. — [29] *Avec toute son armée*. — [30] *Défilés*. — [31] *Rien*. — [32] *Voyait*.

de trop fors pas[33] encore à passer ; et que pou [cc] de gent li feroient grant domage aus estroiz pas. Si s'en parti du royaume d'Aden de ses ennemis, et se mist à la voie. Et tant alerent que il retournerent en leur pays à grant honneur et à grant joie ; car il avoit bien vengié sa honte et celle de son evesque qui l'avoit receue pour lui ; car il occistrent tant de Sarrazins et gasterent leur terre, et destruirent[34] tant que ce fu une tres grant [dd] merveille ; et ce fu bien employé. Car ce n'est pas digne chose que les Sarrasins contrestent[35] contre les Crestiens qui sont bons [ee].

Or vous ai de ce bien conté. Si vous dirai encore de ceste province meismes. Elle est moult planteureuse de toutes choses de vivres ; et vivent de char et de ris et de lait et de suceman[36]. Il ont olifans assez, non pas qu'il naissent en leur contrée, mais leur viennent des isles de l'autre Inde. Mais bien ont girofles[37] assez qui naissent en leur pays. Et si ont ours, lupars[38] et lyons assez, et maintes autres bestes moult estranges [ff]. Et si ont asnes sauvages assez (6) ; et si ont gelines[39] les plus belles du monde

[cc] Ms. A. *poi.* — [dd] Ms. B. — [ee] Le ms. C. porte : « *car ce n'est pas digne chose que les chiens sarrazins contretaissent aux crestiens.* » — [ff] Ms. B. *Et si ont ours assez, et lyons, et lupars, et autres bestes sauvages assez et estranges de moult de diverses manieres.*

[33] *Trop forts défilés.* — [34] *Détruisirent.* — [35] *Contestent, combattent,* etc. — [36] *Sésames.* — [37] *Girafes.* — [38] *Léopards.* — [39] *Poules.*

(6) « At *feras* multo plures et majores Habessinia quam ulla alia terra alit. Imprimis *Elephanti* et ingenio et mole corporis conspicui, in planis atque sylvosis locis magno numero gregatim ingrediuntur.

« *Cameleopardalis* (la *girafe*) non quidem crassitie corporis, attamen proceritate elephanto longè antistat ; tantæ enim altitudinis est, ut homo justæ staturæ ad genua ejus tantum pertingat. Si credibile fit quod aiunt, equitem erecto corpore equo insidentem, ventrem illius subire posse... Habessinis a tenui cauda : *Jiratakaein*, id est *cauda tenuis* ; Italis autem *Giraffa* appellatur, ab arabico زرافة *Zurafa.*

« *Leo,* quamvis ferociâ et immanitate cæteras feras vincat, tamen magnanimitate quadam erga hominem utitur ; eum enim, nisi famelicus sit, non lædit, modo intrepidus incedat. Sed vix animal datur, quod audito vel viso leone non expavescat.

« *Tigrides* vero et *pardi* sive *pantheræ* leonibus multo sunt truculentiores, numquam enim homini parcunt. Æthiopes tamen, ceu notius pabulum, magis quam albos homines appetunt. Solo colore inter se differunt ; hi enim latas nigras maculas fusco colore : tigrides fulvum colorem quinque parvis nigris maculis tanquam pentaphyllo distinguunt. Bestiæ tremendæ celeritatis et audaciæ ; noctu in villas irrumpunt ; pecudes atque jumenta laniant.

« *Lupos* quoque habent, sed parvos et inertes ; tales enim Africam et Ægyptum gignere *Plinius* jam olim testatus est... Cæterum pulchritudine omnia totius orbis quadrupedia præcellit *Zecora*

à veoir, et maintes autres manieres d'oiseaux. Et si ont ostruces [40] assez qui sont un pou mendre [gg] d'un asne. Et si ont assez papegaus [41] moult beaux, et singes et mennons [hh] moult estranges assez (7). Il y a cités et chasteaux assez en ceste province de Abbascie. Et si y a moult de marchans; car il s'y fait moult grant marchandise. Et si y fait on moult beaux bouguerans et autres draps de coton (8).

Autre chose n'y a qui à conter face. Si irons avant et vous conterons de la province d'Aden.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Cy dit de la province d'Aden.

Sachiez que en ceste province d'Aden (1) a un seigneur qui s'appelle soudan. Il sont tuit [1] sarrazins et aourent [2] Mahommet, et

[gg] Ms. A. *poi mendres.* — [hh] Ms. B. *mennonez,* espèce de *chat.* La version latine de la S. G. porte : « Ibi sunt simiæ, cati pauli et cati maimones, qui in totis et per totis « eorum faciebus similantur faciebus hominum. » (P. 474.)

[40] *Autruches.* — [41] *Perroquets.*
CLXXXVIII. — [1] *Tous.* — [2] *Adorent.*

Congensibus *zebra* dicta. Animal istud, muli magnitudine, ex silvis ultra Habessiniam, et terras à Gallanis possessas adducitur, et facile cicuratur; in donis Regum Habessiniæ frequens, et præcipuum esse solet... A Lusitanis *Burro do matto,* h. e. *asinus sylvestris,* sed immerito, cognominatur. » (Ludolf, *Historia Æthiopica,* l. I, c. 10.)

(7) « At *Simiarum* ingentes greges (*mille et amplius aiunt*) in montibus obambulant; nullus ibi lapis immotus manet; si quod saxum majus à duabus vel tribus moveri non possit, plures, quotquot locum habent, illud aggrediuntur, et, si possint, invertunt, ut vermiculis sub iis latentibus fruantur; id enim præcipuum illarum pabulum est... *Exitiabiles sunt* frugibus atque pomis; agros enim et hortos, nisi custodiveris, penitus vastant. » (Ib., l. I, c. 10, 52.)

(8) « *Vestitus* tenuis est; soli principes viri sericis sive bombycinis utuntur; clerici, aliique opulentiores gossipinis (*de coton*). Pauperiores seminudi, vel pellibus tecti, vix verenda operiunt; quod et apud nobiliores et sacerdotes sæpe usu venit... Nobiles tamen gestant femoralia vel potius braccas, ad talos usque demissas; se mirâ parcimoniâ, cujus etiam regem non pudet, etc. » (Ib., l. IV, c. 4, 20.)

Dans la rédaction italienne de Ramusio le récit de la guerre du roi d'Abyssinie contre le Soudan d'Aden, est beaucoup moins développé que dans nos manuscrits.

CLXXXVIII. — (1) عدن *Aden*, « ville célèbre de l'Yémen, dit Bakoui (*Not. et Extr. des Mss.*, t. II, p. 404, trad. de Deguignes), sur le bord de la mer de l'Inde; elle est ainsi nommée d'Aden, fils d'Ismael, fils d'Abraham. On n'y trouve ni eaux ni pâturages, et l'eau dont on se sert est prise d'une source qui en est à une journée de distance. Aden est située dans une plaine environnée de montagnes, où l'on ne peut pénétrer que par un escalier taillé dans le roc. Les vaisseaux de l'Inde se rendent dans le port d'A-

heent [3] moult les crestiens. Et si y a maintes cités et mains chasteaux. En cest Aden est le port là où il vient moult de nefs d'Inde, atoute leur marchandise. Et de cest port la portent, li marchant, bien .vij. (sept) journées, atout [4] petites nefs (2). Et, au chief de ces sept journées, descendent la marchandise et la chargent sus chameus [5] et vont par terre bien .xxx. (trente) journées. Et puis treuvent le flun d'Alixandre [6]; si que par ce flun vont en Alixandre.

[3] *Haissent.* — [4] *Avec.* — [5] *Chameaux.* — [6] *Le fleuve du Nil.* Le ms. A. porte : *le flun l'Alixandre.*

den, où il y a un grand concours de marchands qui y apportent toutes les productions de l'Inde et du Sind, de la Chine et de l'Éthiopie. Il y a au milieu de la mer une montagne de feu qui est très-rouge, et qui vomit des flammes. On trouve aussi dans ce canton un puits abandonné. »

« *Aden*, dit Ebn-al-Wardi (ib., p. 43), est une jolie ville qui est l'abord des vaisseaux de l'Inde et de la Chine, et où l'on trouve toutes les productions des pays orientaux, qui y sont apportées de divers endroits, de la soie, des armes, du *kaimoukt* (sorte de cuir), du musc, du *aoud* (bois odoriférant), des housses, des myrobolans et autres aromates; de l'ivoire, de l'ébène, des habits faits d'herbes, plus estimés que ceux de soie, de l'étain, du plomb, des perles et des pierres précieuses, du *zoubat* (civette) et de l'ambre. Au nord il y a une montagne qui va en tournant d'une mer à l'autre, et laisse deux ouvertures par lesquelles les vaisseaux passent; cette ville est à quatre journées de celle des Zindges (habitants du Zanguebar). »

« On y apporte du Sind, de l'Inde et de la Chine, dit Edrisi (*Arabie*, par M. Noël Desvergers, p. 22), des objets précieux, tels que les lames de sabres damasquinés, les peaux de chagrin, le musc, les selles de chevaux, le poivre odorant et non odorant, la noix de coco, le hernout (graine parfumée), le cardamome, la cannelle, le galanga (sorte d'herbe odoriférante), le macis, les myrobolans, l'ébène, l'écaille de tortue, le camphre, la muscade, le clou de girofle, les cubèbes, diverses étoffes tissues d'herbes, et d'autres riches et veloutées, des dents d'éléphants, de l'étain, des rotangs et autres roseaux, ainsi que la majeure partie de l'aloès amer, destiné pour le commerce. »

Ce dernier géographe arabe écrivait dans les commencements du douzième siècle (né en 1099), près de deux cents ans avant Marc Pol; nous citerons encore Ibn Batoutah, qui visita Aden environ cinquante ans après lui. « Je partis de la ville d'Aden (trad. de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 177), le port du pays de Yaman, situé au bord du grand Océan ; les montagnes l'environnent et l'on n'y peut entrer que par un seul côté. C'est une grande ville, mais elle ne possède ni grains, ni arbre, ni eau douce. Elle a seulement des citernes pour recevoir l'eau de pluie, car l'eau potable se trouve loin de la ville.

« La chaleur est grande à Aden. Cette ville est le port où abordent les Indiens ; de gros vaisseaux y arrivent de Cambaie, Tânah, Cawlem (Coulam), Kâlikoûth (Calicut), Fandaràïnah, Châliyât, Mandjaroûr (Mangalor), Fâkanwar, Hinaour (actuellement Onor), Sindâbour, etc. Des négociants de l'Inde demeurent dans cette ville, ainsi que des négociants égyptiens. Les habitants d'Aden se partagent en marchands, en portefaix et pêcheurs. Parmi les premiers, il y en a qui possèdent de grandes richesses, et quelquefois un seul négociant est propriétaire d'un grand navire avec tout ce qu'il contient. »

La ville d'Aden est située par 12° 50′ de lat. N. sur 48° 09′ 48″ de long. E. Elle appartient depuis 1839 aux Anglais qui en ont fait un nouveau Gibraltar destiné à commander le détroit de *Bab-el-mendeb* (« porte de l'affliction »).

(2) Le texte français de la Société de Géographie porte, p. 241 : « E de cest port li mercant

Si que par cette voie d'Aden ont, les Sarrazins d'Alixandre [7], toute l'espicerie et le poivre que il ont. Car par autre voie si bonne, ne si cointe [8] ne la pevent [a] il avoir en Alixandre [b]. Et sachiez que le soudan d'Aden en a moult grant droit et grans treus [9] des nefs qui vont et viennent d'Inde en sa terre, atout [10] toutes manieres de marchandises. Et d'autre part aussi ; car il va du port d'Aden en Inde moult grant quantité de bons destriers arrabins [11] et chevaus et grans roncins [c] de .ij. (deux) selles. Car ceus qui les mainnent en Inde en font moult grant gaaing, pour ce que les chevaus sont moult chiers en Inde ; si comme autre fois vous ai dit (3), car ceus [d] d'Inde n'en ont nul. Et si vendent bien un destrier [12] .c. (cens) mars d'argent et plus. Si que ce soudan d'Aden en a si grant droit, de ce qui se charge à son port, qu'il dist qu'il est un des plus riches seigneurs du monde (4). Et si vous di que quant le soudan de Ba-

CLXXXVIII. — [a] Ms. A. *pueent*. — [b] Cette phrase manque dans le ms. C. — [c] Ms. B. *ronchins* = *chevaux entiers*. — [d] Ms. B. *cil*.

7 *Alexandrie d'Égypte*. — 8 *Agréable*. — 9 *Tributs*. — 10 *Avec*. — 11 *Chevaux de bataille arabes*. Le ms. A. écrit *arrabis*. — 12 *Cheval entier*.

« metent le mercandies en autres nés petites qe « vont por un *flun* entor de sept jornée, et à chief « de ceste sept jornée il traient les mercandies « d'eves, les cargent sus gamiaus e le portent en- « tor trente jornée. » La version latine publiée par la même Société porte aussi (p. 474) : « Ibi « est portus, et veniunt omnes naves de India « cum multa mercatione, et de isto portu trahunt « eam et portant super barchas parvas quæ vadunt « per unum *flumen* circa septem giornatas, etc. »

On voit que dans ces deux anciennes rédactions la mer Rouge est prise pour un *fleuve*. Le ms. italien de la Crusca (dans Baldelli Boni, t. I, p. 203) porte aussi : « E passano giù per un « *fiume* sette giornate, etc. » Notre ms. C. porte aussi « par ung *flum*, mais les mss. A. et B. plus corrects, n'ont pas employé cette mauvaise locution, appliquée à la mer Rouge, à laquelle ils ne donnent pas de nom.

On lit dans Marino Sanudo (à la suite du *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, t. II, p. 22) : « Portus vero quartus nominatur *Ahaden* qui est in quadam Insuleta, qui quasi est in terra firma, in terris Saracenorum ; et illæ speciariæ, et mercimonia quæ de partibus Indiæ ad portum ipsum descendunt, ibi onerantur et inde per terras Saracenorum in novem dietis Cameli ad flumen Nili conducuntur in locum vocatum *Chus*, et inde navigio ipsius fluminis onerantur et in dietis XV, in Babylonem (al Cairo) conducuntur. Tempore vero mensis octobris et circa flumen illud abundat in tantum, quod ipsæ speciariæ et mercimonia descendentia a Babylonia per dictum flumen, intrant per quandam tagliatam longam (*grande coupure* ou « canal de dérivation ») et per ducentas milliaria, quæ sunt a Babylonia (le Caire) usque ad Alexandriam deferuntur... De quibus percipit Soldanus in diversis locis tantum de thelloneo, quod tertium valoris omnium specierum ærarium suum intrat. »

(3) Voir ci-devant, p. 614.

(4) « L'an 569 de l'Hégire, dit Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, part. 1, p. 425) de J.-C. 1173, le Sultan Saladin envoya son frère Touran

biloinne ala sus la cité d'Acre, et la print, il envoya en aide .xxx. (trente) mille hommes à cheval, et bien quarante mille chameus (5),

schah dans l'Yémen, où régnait un nommé Abdolnabi, qui s'était révolté dans la ville de Zobaïd contre les Abbassides, et faisait faire le khothba en son nom. Les habitants de cette ville furent défaits et Abdolnabi fait prisonnier. Touran schah trouva dans cette ville des richesses considérables. Il fit rétablir le khothba pour les Abbassides. Il alla ensuite à *Aden*, port considérable où venaient les marchands de l'Inde, du Zanguebar, de l'Éthiopie, d'Oman, du Kerman, de Perse et d'autres endroits. Elle était très-fortifiée et entre les mains d'un homme appelé Yasir. Il fut battu; les troupes de Touran schah entrèrent dans la ville, et s'en emparèrent. Yasir fut fait prisonnier. Touran schah revint ensuite à Zobaïd, et se rendit maître de tous les châteaux des environs. Il laissa dans Aden un lieutenant, nommé Othman azzeddin, et retourna en Égypte. »

Plus tard, en 1182, par suite de troubles survenus dans l'Yémen, Saladin y envoya son frère Toghteghin avec une armée considérable; celui-ci se rendit maître de tout l'Yémen, et devint le chef d'une dynastie qui régna sur ce pays jusqu'en 1239, époque à laquelle un Turkoman, nommé Noureddin Omar, s'en empara. La dynastie de ce dernier régna sur l'Yémen jusqu'en 1397. C'était donc un sultan de cette seconde dynastie vassale des sultans d'Égypte, qui régnait à Aden, à l'époque dont parle Marc Pol.

(5) Nos trois mss.; le texte français de la Société de Géographie, l'ancienne version latine (*Ib.*), le ms. de la Crusca, ne donnent aucune date à cet événement, tandis que les versions latines de Pipinus et de Grynæus, et la rédaction italienne de Ramusio donnent celle de 1200; ce qui est évidemment une interpolation très-erronée. Pour concilier cette date approximative avec le fait, Marsden prétend que Marc Pol a voulu parler de la première prise d'Acre sur les Francs par Saladin, en 1187, et non de la prise de 1291, qui, dit-il, était trop récente, et d'une notoriété trop grande, pour commettre une erreur aussi forte que de lui donner la date de 1200. Mais cette erreur est de Ramusio, et non de Marc Pol. Il est clair que dans notre texte, c'est le sultan d'Aden alors régnant qui envoya trente mille hommes de troupes auxiliaires au sultan d'Égypte, pour l'aider à prendre la ville d'Acre. Le *Codex Magliabechiano* II, cité par Baldelli Boni (t. I, p. 205), porte : *Che fu nel* 1291 ; ce qui confirme notre opinion. La prise de la ville d'Acre sur les Francs par le sultan d'Égypte : « Mélik Aschraf Salah-eddin-khalil, » eut lieu, selon Makrizi (*Histoire des Sultans Mamlouks d'Égypte*, t. II, prem. part., p. 125), le 17e jour du mois de Djoumada-premier, l'an 690 de l'Hégire, correspondant au 20 mai de l'année 1291. Voici le récit de Makrisi (*Ib.*, p. 221 et suiv.) :

« Le sultan (Mélik Aschraf khalil) se préparait avec un zèle extrême à faire la conquête de la ville d'Akka. Il fit partir pour la Syrie l'émir Izz-eddin-Aïbek-Afram, *émir-djandar*, avec la mission de faire expédier les bois nécessaires pour les machines. Cet officier arriva à Damas à la fin du mois. Le premier jour de Rébi-premier, les pièces de bois commencèrent à partir et furent réunies au complet le 12e jour du mois. L'émir Alem-eddin-Sandjar, le *dawadari*, l'un des émirs de la Syrie, accompagnait ces matériaux, qui furent répartis entre les émirs commandants de mille hommes. Le 20e jour du mois, l'émir Hosam-eddin-Lâdjin, *naïb* de la Syrie, quitta Damas à la tête de l'armée. En même temps l'émir Seif-eddin-Togril-Igâni partit du Caire, pour aller mettre en mouvement les garnisons des différentes forteresses de la Syrie. Moudaffer, prince de Hamah, arriva à Damas le 23e jour du mois, amenant avec lui un corps de troupes, des machines de guerre, et un *Zerd-khânah* (arsenal). L'émir Séïf-eddin-Belban-Tabâkhi, *naïb-alfotouhat* (gouverneur des places conquises), arriva le 24, amenant les troupes des places fortes et de Tarabolos, des machines et un *Zerd-khânah*. Tous les *naïb* accompagnés de troupes qui étaient sous leur commandement, se dirigèrent vers Akka (Acre)...

« Le troisième jour du mois de Rébi-premier, le sultan Aschraf partit à la tête de son armée, pour aller faire la conquête de la ville d'Akka. Il envoya ses femmes à Damas, où elles arrivèrent le 7e jour du mois de Rébi-second. Le sul-

si que ce fu proufit aus sarrazins, et tres grant domage et grief aus crestiens [e]. Et ce fist il plus pour la hainne qu'il a aus crestiens, que pour amour qu'il eust [f] au soudan de Babiloinne; car il s'entreheent [g] moult [13].

Or vous lairons de ce soudan d'Aden; et vous conterons d'une cité qui est souzmise à Aden meismes; et a nom Escier [h]; et y a un roy, et est vers maistre, si comme vous pourrez entendre.

CHAPITRE CLXXXIX.

Cy dit de la cité d'Escier.

Escier (1) est une cité moult grant qui est vers maistre [1]. Et est loins du port d'Aden quatre cens milles. Et si y a un roy qui est

[e] Cette phrase manque dans le ms. C.— [f] Ms. B. *ait*.— [g] Id. *s'entreheoient*.— [h] Ms. B. *Estier*.

[13] *Le soudan ou sultan d'Égypte.* — [14] *Ils se haïssaient mutuellement beaucoup.*
CLXXXIX. — [1] *Septentrion.*

tan continua sa marche et vint camper devant Akka, le troisième jour du même mois. Deux jours après les machines de guerre arrivèrent au nombre de quatre-vingt-douze. Elles furent complétement dressées dans l'espace de quatre jours. On éleva en même temps les palissades, et l'on commença le siége. Des corps de Francs étaient venus par mer pour renforcer la garnisson d'Akka, et cette place renfermait une population nombreuse. Les attaques se prolongèrent jusqu'au seizième jour du mois de Djoumada-premier, et les remparts furent sapés en quantité d'endroits. Le vendredi du dix-septième jour du mois, le sultan résolut de livrer l'assaut. Il fit disposer les tambours, qui étaient placés sur le dos de trois cents chameaux, et donna ordre de les battre tous à la fois; ce qui fut exécuté. Ce bruit frappa de terreur les habitants d'Akka. Le sultan s'avança pour monter à l'assaut, avant le lever du soleil, accompagné de ses troupes, et de tous ceux qui étaient réunis autour de lui. Le soleil n'était pas encore levé sur l'horizon, que déjà les drapeaux de l'Islamisme flottaient sur les murs d'Akka. Les Francs prirent la fuite par mer et il y en eut beaucoup qui furent étouffés dans la foule. Les musulmans égorgeaient, faisaient des prisonniers, pillaient; ils massacrèrent un nombre immense d'ennemis, et emmenèrent en captivité une multitude incalculable de femmes et d'enfants. Au moment de la prise de la place, des Francs, au nombre d'environ dix mille, se présentèrent pour demander une amnistie; le sultan les répartit entre les émirs *qui les égorgèrent jusqu'au dernier.* Le siége d'Akka avait duré quarante jours. »

CLXXXIX. — (1) Cette ville est dans la contrée que Bakouï nomme شجر *Schedjer* (*Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 401), et qu'il place entre Aden et Oman, en Arabie, sur le bord de la mer. « A l'orient du Hadramaut dit Édriâi (trad. de A. Jaubert, t. I, p. 149-151), « se trouve le pays de Schedjer, habité par des « Arabes de Mahrah, qui sont de race non mélangée. Les dromadaires que produit ce pays « n'ont pas leurs pareils en vitesse. On rapporte « même qu'avec très-peu de soins, on parvient « à leur faire comprendre ce que l'on veut d'eux...

souzmis au soudan d'Aden. Il maintient bien sa terre en justice ; et si y a pluseurs cités et chasteaus souz lui. Il sont sarrazins ; et si y a moult bon port ; si que moult de nefs y viennent d'Inde avec moult de marchandises. En ceste contrée croist moult d'encens blanc (2) de quoi le seigneur a moult grant proufit. Et ne l'ose l'en à autre vendre qu'au seigneur ; et le prent pour .x. (dix) livres d'or le quintau [2] et le vent .lx. (soixante) livres d'or le quintau [a] aus marchans ; si qu'il y gaaingne moult grant avoir. Il y croist aussi moult de dathes [3]. Il n'ont nulz blez que ris seulement ; et si en ont pou [b] ; mais il leur en vient assez de toutes pars ; pour ce que ceus qui leur portent y gaaingnent bien. Il ont poisson en grant habondance, et proprement moult grant. Et si en ont tant que pour un venissien [c] gros d'argent en auroit l'en .ij. bien grans.

CLXXXIX. — [a] Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — [b] Ms. A. *poi.* — [c] Id. *venesien.*

[2] *Quintal.* — [3] *Dattes.*

« Le principal bourg de Mahrah est *Schedjer* « (*Escier* dans Marc Pol). Le langage des habitants « est tellement corrompu, qu'on a de la peine « à les comprendre : c'est l'ancien himyarite. « Cette contrée est très-pauvre. Les seules ressources de ses habitants consistent dans le « transport des marchandises et dans le commerce des chèvres et des chameaux. *Ils nourrissent leurs bestiaux d'une espèce de poisson* « qui se pêche dans la mer d'Oman, et qu'on « donne au bétail après l'avoir fait sécher au soleil. Les habitants de Mahrah ne connaissent « ni le *blé* ni le *pain*. Ils vivent de *poisson*, de « *dattes*, de *laitage*, et ne boivent que très-peu « d'eau ; ils sont tellement accoutumés à ce régime que, lorsque, voyageant dans une contrée « voisine, il leur arrive de manger un peu de « pain ou quelques mets farineux, ils en sont incommodés, et tombent quelquefois malades sérieusement. On dit que la longueur totale du « pays de Mahrah est de 900 milles et sa largeur « de 25. Il se compose en entier de sables mouvants. De l'extrémité du pays de Schedjer jusqu'à Aden on compte 300 milles. »

Cette description d'un géographe arabe du douzième siècle de notre ère (n. 1099 à Ceuta), s'accorde pleinement avec celle de Marc Pol. Édrisi compte 300 milles de distance d'Aden à la frontière du pays de Schedjer, et Marc Pol 400 de la même ville à celle qui était le port de Schedjer et qu'il nomme *Escier*, c'est-à-dire *es* pour *el-Schehr* : *Esschehr*, ce qui est tout à fait conforme.

(2) « L'Arabie, dit Niebuhr (*Description de l'Arabie*, p. 126), n'était pas anciennement moins célèbre par son *encens* que par son or ; mais tout l'encens que les pays septentrionaux tiraient de l'Arabie Heureuse n'était pas du cru de cette province... Actuellement on ne cultive que sur la côte sud-est d'Arabie, dans les environs de *Keschin*, *Dafâr*, *Merbât*, *Hasek*, et surtout dans la province de *Schähhr*, l'espèce seule d'*encens* nommée *libân* ou *olibân* par les Arabes ; et cette espèce est très-mauvaise. Les Arabes tirent beaucoup d'autres espèces d'encens de l'Habbesch, de Sumatra, Siam, Java, etc., et parmi celles-là une qu'ils appellent *bachôr-java*, très-semblable à l'*olibân*. On en exporte en grande quantité en Turquie, par les golfes d'Arabie et de Perse, et la moindre des trois espèces de *benzoin* que les marchands vendent est estimée meilleure que l'*olibân* d'Arabie.

Il vivent de char, et de lait, et de ris, et de poisson. Il n'ont point de vin de vingne [4]; mais il en font de sucre, et de ris, et de dathes bon et fin. Et si vous dirai encore une autre chose qui bien semble estrange. Sachiez que touz leur moutons n'ont nulles oreilles; mais là où l'oreille doit estre, a un petit cornet [d]. Et sont petites bestes et belles (3). Et encore vous di que toutes leurs bestes, si sont roncins [e], buefs, chameus; touz menguent petiz poissons, et ne vivent d'autre chose; car ce est toute leur viande [5]; et est pour ce que, en tout ce pays, n'a herbe ne verdure [f], ains [6] est le plus sec lieu du monde. Les poissons que les bestes menjuent sont moult petiz, et les prent l'en de mars, et d'avril et de may. Et en prennent tant que c'est merveilles. Et puis les sechent et les metent en maisons [g] et les donnent à mengier à leurs bestes tout l'an (4). Et encore les menguent, les bestes, aux poissonniers, tout vifs, si comme il issent [7] de l'yaue. Il ont aussi moult d'autres poissons grans et bons et à grant marchié; car il les taillent [8] par pieces [h],

[d] Le ms. C. porte : *petit pertuis*, qui est synonyme de *petit cornet* ou *corner*. — [e] Ms. B. *ronchins*, c'est-à-dire : *chevaux entiers*. — [f] Ms. B. Le ms. A. *viande*, c.-à-d. *nourriture*. — [g] Ms. A. *mesons*. — [h] Ms. B. *pieches*.

[4] *Vigne*. — [5] *Nourriture*. — [6] *Mais au contraire*. — [7] *Sortent*. — [8] *Coupent*.

(3) Le texte français de la Société de Géographie porte (p. 243) : « E si voz di encore une autre couse, car sachiés tuit voirement qe il ont « moutonz qe ne ont orilles, *nes les pertuis des* « *oreilez*, mès là où les oreilz devoit estre a un « petit corner. » Le texte italien de Ramusio est conforme à cette rédaction : « Hanno montoni piccoli, li quali non hanno l'orecchie dove hanno gli altri, ma vi sono due cornette, etc. » Marsden, qui l'a mis en anglais, a traduit *cornette* par *horns*, « cornes », au lieu de l'interpréter par *dice-box*, « cornet », « cornet acoustique », qui est le véritable sens; et il s'étonne, à bon droit, de cette singularité zoologique, sans savoir comment l'expliquer. L'éditeur du texte français de la Société de Géographie n'a pas mieux compris son auteur, car, dans son *Glossaire des mots hors d'usage* (p. 509), il explique le mot *corner* (*cornet*, et *pertuis* dans nos mss.) par *corne*. On disait cependant, et l'on dit encore, que les oreilles *cornent* : « Un ovre frai en Israel, e tele serra ke « *cornerunt* li les orilles à celui ki l'orrad. » (*Les Quatre Livres des Rois*, publié par M. Le Roux de Lincy, Paris, 1841, p. 12.) Les moutons en question avaient donc les oreilles *petites*, et comme *ossifiées*; mais le passage de l'air n'en existait pas moins comme dans les oreilles ordinaires; voilà tout le mystère. Ce n'étaient pas des *cornes*.

(4) « La mer, en partant de la côte d'Oman, dit Niebuhr (*lieu cité*, p. 255), est si poissonneuse que non-seulement on nourrit de *poisson* les vaches, les ânes et d'autres animaux, mais qu'on s'en sert même pour engraisser les champs. » Et cet engrais est excellent. En France, dans quelques localités, les habitants des côtes le savent bien.

et les font séchier au souleil en maisons; et les menguent tout l'an si comme bescuit [9].

Autre chose n'y a qui à conter face. Si vous conterons ci avant d'une autre cité qui a nom Dufar; si comme vous pourrez ouïr.

CHAPITRE CXC.

Cy devise de la cité de Dufar.

Dufar (1) si est une belle cité et noble et grant; et est loins de Escier .v. (cinq) cens .m. (milles) vers maistre. Et sont sarrazins;

9 *Biscuit.*

CXC. — (1) ظفار *Dhâfâr,* dans Bakoui. C'est, dit-il (*Not. et Extr.*, etc., t. II, p. 403), « une ville d'Arabie près de Senaa, où demeuraient les rois Hémiarites; ce n'est que dans ces montagnes que l'on trouve l'encens, surnommé pour cette raison *Al-dhifari* (« l'encens dhifarien » ou de Dhifar); l'on en tire aussi le *dgiaza* ou l'onyx. »

« C'est sur les frontières du Hadramaut et de l'Oman, dit M. Noël Desvergers (*Arabie*, dans l'*Univers pittoresque*, p. 24), qu'il faut peut-être placer la ville de *Zhafâr*, pendant longtemps la capitale de l'empire des Himyarites, et probablement le Saphar de la Genèse. Deux villes ont porté ce nom dans l'Arabie méridionale, et quelquefois elles ont été confondues par les géographes orientaux. L'une était dans le voisinage de Sanâ; l'autre sur le bord de la mer, et près de Mirbat. » C'est de celle-ci que parle Marc Pol.

Il y a eu dans l'Arabie deux villes du même nom, que les géographes orientaux ont souvent confondues, et qu'il était nécessaire de distinguer. « Mon Zhafâr à moi, dit M. Fresnel, dans une lettre à M. Mohl, datée de Djedda, janvier 1838 (*Journal asiatique* juin 1838, p. 518), la capitale des Himyarites, le Séphar de la Bible (*Genèse*, x, 30), je vous réponds qu'il est à deux cents parasanges de Ssanâ, pour le moins. Je suis convaincu que c'est de ce dernier emporium, *situé sur l'Océan*, dans le voisinage de Mirbât, que Maçoudiyy a voulu parler lorsqu'il dit que la plupart des rois du Yaman ont résisté (résidé) à Zhafâr; et comme cette cité, enrichie par le commerce de l'Inde, était la ville la plus intéressante de l'Arabie méridionale, et de toutes les Arabies, je suis très-porté à croire que son homonyme du Yaman occidental fut bâtie et nommée ainsi, dans un esprit de rivalité, par le chef d'une province démembrée, lequel voulait pouvoir dire : Je règne à Zhafâr. Si cette opinion est fondée, il faudra reporter le pays de l'Hhymyar à près de deux cents lieues à l'est de la région où il est indiqué sur nos cartes, ou admettre que la ville la plus importante de ce pays-là était une ville limitrophe.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus ancienne ville du nom de ظفار *Zhafâr*, est généralement identifiée avec celle que la Bible nomme Sephar; du moins les savants qui font autorité, depuis Bochart jusqu'à Gesenius, paraissent d'accord sur ce point... L'identité de Sephar avec l'antique Zhafâr une fois admise, il s'ensuit de toute nécessité que la plus ancienne ville du nom de Zhafâr est celle qui se trouve, ou plutôt *se trouvait* dans le voisinage de Mirbât; car si c'était l'autre, c'est-à-dire la ville située à 24 parasanges de Ssanâ, dans le Yaman occidental, le pays de Hadramaut n'eût point été compris dans les limites assignées par Moïse aux enfants de Jockan, limites qui sont Mécha à

et ont un seigneur si comme je vous dirai. Et est souzmis au soudan d'Aden. La cité si est sus la mer; et y a moult bon port. Si

l'ouest, et Sephar à l'orient. Pour que Ssefâr soit leur limite orientale, il faut absolument qu'elle se trouve au-delà du Hadramaut... La principale ville du nom de Zhafâr était, pour les Arabes, la résidence des rois de Hhimyar. Donc le Zhafâr situé sur l'Océan était la capitale des rois de Hhimyar.

« Le nom de Zhafâr s'applique aujourd'hui, non plus à une ville, mais à une série de villages situés sur la côte ou près de la côte de l'océan Indien, entre Mirbât et le cap Sadjir (*raz Sadjir*). Du plus oriental au plus occidental il peut y avoir la distance de 17 ou 18 heures, ou deux journées de caravane. Voici les noms de ceux qui avoisinent le rivage en allant de l'est à l'ouest : *Táckah, Addahâriz, Albélid, Alhhâfah, Ssalâlah, Awckad.* Les quatre premiers sont sur la mer et les deux derniers à peu de distance du rivage. Celui que l'on nomme *Bélid* ou *Hharkhâm*, est en ruines, mais en ruines splendides; c'est l'antique *Zhafâr*. L'Arabe de qui je tiens mes renseignements a visité ces débris. Il m'assure y avoir vu et l'ogive et la voûte en plein cintre. Toutes les pierres employées par les architectes de Zhafâr, sont taillées avec une précision géométrique, et l'on remarque dans chaque maison une mosquée ou un oratoire (suit la tradition relative à cette particularité).

« Aboulféda n'avait pas tout à fait tort en disant que Zhafâr est situé au bord d'un golfe, et que les bâtiments n'en pouvaient sortir qu'avec un vent de terre ; car Bélid est bâtie sur une presqu'île, ou ci-devant presqu'île, entre l'Océan et un golfe, ou ci-devant golfe ; en sorte que le port se trouvait autrefois derrière la ville par rapport à un spectateur placé au large. Aujourd'hui, pendant presque toute l'année, au moins à la marée basse, le golfe est un lac, et la presqu'île un isthme, l'entrée du port s'étant obstruée à la longue ; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ce lac est un lac d'eau douce. Dans la saison des pluies (en été, comme dans l'Inde), il redevient golfe, golfe d'eau douce à la marée basse, et d'eau salée à la marée haute. Il n'y a plus aujourd'hui que trois ou quatre maisons habitées, dans toute la ville de Zhafâr, c'est-à-dire à Bélid ; la ruine de cette ville est, dit mon Arabe Mouhhsin, une punition du ciel ; Dieu ensevelit les habitants sous les décombres de leurs palais, à cause du mauvais usage qu'ils faisaient de la magie. Ils s'en servaient, dit-il, pour amener dans leurs lits les plus belles femmes des pays étrangers ; car ils étaient si habiles dans cette science qu'ils pouvaient, en traçant des caractères dont le secret est perdu, enlever le soir, à plus de mille lieues de distance, une femme à son mari, et la lui restituer avant l'aurore. »

Nous croyons devoir citer encore ici, après l'extrait curieux qui précède, la description suivante de la ville de Dufar (ou *Zhafâr*, comme les Arabes orthographient ce nom), faite par Ibn-Batoutah presque contemporain de Marc Pol, et qui la visita deux fois, la dernière l'an 748 de l'Hégire (1347 de notre ère) :

« Nous nous embarquâmes à Couloua pour la ville de Zhafâr alhoumoûd (Zhafâr aux plantes salines et amères). Elle est située à l'extrémité du Yaman, sur le littoral de la mer des Indes, et l'on en exporte dans l'Inde des *chevaux de prix.* La traversée dure un mois plein, si le vent est favorable ; et, pour ma part, j'ai fait une fois en vingt-huit jours le voyage entre Kâlikoûth, ville de l'Inde, et Zhafâr. Le vent était propice, et nous ne cessâmes pas d'avancer nuit et jour. La distance qu'il y a, par terre, entre Zhafâr et Aden est d'un mois à travers le désert. Entre Zhafâr et Hadhramaout il y a seize jours, et entre la même ville et Oman, vingt jours de marche. La ville de Zhafâr se trouve dans une campagne déserte, sans villages ni dépendance. Le marché est situé dans un faubourg appelé *Hardjâ*, et c'est un des plus sales marchés, des plus puants, et des plus abondants en mouches, à cause de la grande quantité de fruits et de poissons que l'on y vend. Ces derniers consistent, pour la plupart, en sardines, qui sont dans ce pays extrêmement grosses. Une chose étonnante, c'est que les bêtes de somme s'y *nourrissent de ces sardines, et il en est ainsi des brebis.* Je n'ai point vu pareille chose dans aucune autre contrée.

« La principale culture des habitants de Zhafâr consiste en millet (*dhourah*) qu'ils arrosent

qu'il y va et vient d'Inde moult grant quantité de navie[a]. Et y amainnent, les marchans, quantité[b] de destriers arrabis[1], en Ynde; de quoy il font moult grant gaaing. Céste cité si a souz soi maintes autres cités et chasteaux. Et si y a moult d'encens blanc ; et vous dirai[c] comment il croist. Il y a arbres ainsi comme sapins petiz, et les encisent[2] d'un coustel en pluseurs lieus ; si que par celle enciseure[3] giettent l'encens. Et il ist[4] aussi sans enciseure ; et est pour la grant chaleur du soleil qu'il y fait.

Autre chose n'y a qui à conter face. Si nous partirons de ci et irons avant, et vous conterons du golf de Calatu et de la cité de Calatu aussi.

CXC. — [a] Ms. B. *navire*. — [b] Ms. A. *moult*. — [c] Id. *deviserai*.

CXC. — [1] *Chevaux arabes*. — [2] *Ils leur font une entaille*. — [3] *Incision*. — [4] *Sort*.

au moyen de puits très-profonds... Ils ont aussi une sorte de blé qu'ils nomment *'alas*, mais qui, en vérité, est une espèce d'orge. Le riz est importé de l'Inde dans ce pays, et il constitue la principale nourriture de ses habitants. Les direhms (*monnaie*) de cette ville sont un alliage de cuivre et d'étain, et n'ont pas cours ailleurs. Les habitants sont des marchands, et vivent exclusivement du trafic...

« Les habitants de Zhafâr sont modestes, doués d'un bon naturel, vertueux, et ils aiment les étrangers. Leurs vêtements sont de coton, qui est importé de l'Inde, et ils attachent des pagnes à leur ceinture, en place de caleçon. La plupart se ceignent seulement d'une serviette au milieu du corps, et en mettent une autre sur le dos, à cause de la grande chaleur. Ils se lavent plusieurs fois dans la journée. La ville possède beaucoup de mosquées (voir l'extrait précédent), dans chacune desquelles il y a de nombreux cabinets pour les purifications. On y fabrique de très-belles étoffes de soie, de coton et de lin. La maladie qui attaque le plus souvent les gens de cette ville, hommes et femmes, c'est l'éléphantiasis ; elle consiste en un gonflement des deux pieds. Le plus grand nombre des hommes sont tourmentés par des hernies ; que Dieu nous en préserve ! ...

« A une demi-journée de distance de Zhafâr se trouve *Akhâf* (collines de sables, déserts), qui ont été jadis les demeures du peuple d'Ad... Zhafâr possède des vergers où sont beaucoup de bananes d'une forte dimension. On a pesé devant moi un de ces fruits, qui se trouvait avoir le poids de douze onces ; il est d'un goût agréable et très-sucré. On y voit aussi le bétel, de même que le coco, qui est connu sous le nom de noix de l'Inde. » (*Voyages d'Ibn Batoutah*, traduction de MM. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 196 et suiv.)

Le voyageur arabe que nous venons de citer dit aussi (p. 214) : « Nous nous embarquâmes sur la mer de Zhafâr, nous dirigeant vers l'Omân, dans un petit navire appartenant à un individu, nommé Aly, originaire de l'île de Massîrah. Le deuxième jour nous abordâmes au port de Hâcic, habité par des gens de race arabe, pêcheurs de profession. Ici se trouve l'arbre qui fournit l'encens (*olibanum thus*) ; ses feuilles sont minces, et *lorsqu'on pratique des incisions dans celles-ci* il en dégoutte une liqueur semblable au lait, et qui devient ensuite une gomme (ou plutôt, une résine); et c'est là l'*encens* qui est très-abondant dans ce pays. Les habitants de ce port ne vivent que de la pêche d'un genre de poisson qui ressemble au « chien de mer » ; etc. »

CHAPITRE CXCI.

Cy dit du golf de Calatu, et de la cité aussi de Calatu.

Calatu (1) est une grant cité qui est dedens un golf, qui est appellez le golf de Calatu. Et est loin de Dufar .vi. (six) cens milles vers maistre. Elle est sus la mer, et si est noble cité. Et sont Sarrazins ; et si sont souz Hormes. Et toutes fois que le Melik[a] de Hormes a guerre contre autre plus puissant de lui[1] ; si s'en vient à ceste cité de Calatu pour ce qu'elle est moult fort, et en fort lieu. Il n'ont nulz blez, mais les ont d'autre part ; car les mar-

CXCI. — [a] Ms. C. *merlic*. C'est le mot arabe ملك *mélik*, lequel signifie *roi*.

CXCI. — [1] *Plus puissant que lui*.

CXCI. — (1) قلهات *Kalhât*, comme ce nom est écrit dans Ibn-Batoutah et dans Niebuhr. C'est actuellement encore une ville et un port d'Arabie, situé dans l'Omàn, sur une rivière du même nom, à son entrée dans le golfe d'Ormus, et à 80 milles sud-est de Maskat. Mais elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Marc Pol. Wellsted, qui l'a visitée de nos jours, l'a trouvée couverte de nombreuses ruines témoignant encore de sa splendeur passée. C'est là le sort qui attend toutes les places maritimes qui ne vivent que de commerce, lorsque ce commerce se retire d'elles pour prendre une autre direction ; on en citerait des milliers d'exemples. Ibn Batoutah, qui la visita en 1347, en parle ainsi (*Voyages cités*, t. II, p. 225 ; traduction accompagnée du texte arabe, de MM. Defrémery et Sanguinetti) :

« Nous arrivâmes (de l'île de Massirah) à Kalhât, où nous entrâmes dans un état d'extrême souffrance. La ville de Kalhât est située sur le littoral ; elle possède de beaux marchés, une des plus jolies mosquées qu'on puisse voir, et dont les murailles sont recouvertes de faïence colorée de Kâchân, qui ressemble au zélidj. Cette mosquée est très-élevée ; elle domine la mer et le port. J'ai mangé à Kalhât du poisson tel que je n'en ai mangé dans aucun autre pays ; je le préférais à toute sorte de viandes. Les habitants le font rôtir sur des feuilles d'arbre, le mettent sur du riz et le mangent ; quant à ce dernier, il leur est apporté de l'Inde. Kalhât est habité par des marchands qui tirent leur subsistance de ce qui leur arrive par la mer de l'Inde. Lorsqu'un navire aborde chez eux, ils se réjouissent beaucoup. Bien qu'ils soient Arabes, ils ne parlent point un langage correct. Après chaque phrase qu'ils prononcent, ils ont l'habitude d'ajouter la particule *non* (comme les Belges *vous savez*, ou *savez-vous ?*). Ils disent, par exemple : « Tu « manges, *non ;* tu marches, *non ;* tu fais telle « chose, *non*. » La plupart sont schismatiques, mais ils ne peuvent pratiquer ostensiblement leur croyance, car ils sont sous l'autorité du sultan Kothb-eddîn Temehten (Tehemten), roi de Hormouz, qui fait partie de la communion orthodoxe. »

Ibn-Batoutah confirme, dans cette dernière phrase, le dire de Marc Pol, dans ce chapitre même, « et si sont souz Hormes », comme il a bien soin de nous dire, en parlant de Dufar et d'Escier, que ces villes étaient soumises au « soudan d'Aden. » C'est une observation qu'il a faite, au reste, constamment dans le cours de son Livre, lorsqu'il parle d'une ville ou d'une province, en informant son lecteur du prince ou du souverain auquel elle se trouvait soumise.

chans leur aportent atoutes leurs nefs. Et si y a moult grant port et moult bon. Et si y vient aussi moult de marchandise d'Inde atout les nefs; car de ceste cité s'espant [2] puis en pluseurs cités et chasteaux. Et porte l'en aussi de ce port moult de bons destriers arrabis [3] en Ynde. Et sachiez que de ceste cité et des autres, si comme je vous ai conté, va, chascun an, si grant quantité de chevaus par les isles, que c'est merveilles; et c'est pour ce que [4] il n'y en naist nul. Et d'autre part, quant il sont là venu [b] il y muerent tantost [5], pour la male garde; car il ne les sevent garder; et leur donnent à mengier viandes cuites et toutes autres choses, si comme je vous ai autrefois conté ci arrieres appertement; et si n'ont aussi nul mareschal de chevaus (2).

Ceste cité de Calatu siet sus [c] la bouche d'un golf; si que nulle nef n'y puet entrer ne issir [6], sans leur volenté. Et quant le Melic des Hormes qui est aussi le Melic de Calatu, lequel est souz le soudan de Querman (3), a paour de son seigneur le soudan de Querman, si entre es nefs des Hormes, et s'en vient à Calatu, et ne laisse passer nulle nef au golf; si que le soudan de Querman en a trop grant domage, pour ce qu'il pert [7] le droit des marchans qui venoient en sa terre, d'Inde et d'autre part [8], car il y en vient moult grant quantité de

[b] Ces quatre mots manquent dans le ms. A. — [c] Ms. B. *si est sur.*

---

[2] *Se répand.* — [3] *Chevaux de guerre arabes.* — [4] *Parce que.* — [5] *Aussitôt.* — [6] *Sortir.* — [7] *Perd.* — [8] Le texte français de la S. G. diffère ici sensiblement du nôtre. Il porte (p. 245): « Et si voz di qe ceste cité est sus la boche e à l'entrer dou gof de Calatu, si qe « nulle nés ne i poit entrere ne osir sanz lor volunté, e mantes foies en a le melic de ceste « cité grant par (*sic*) dou soudan de Cremain cui il est soutpost: car quand cel soudan « met aucu (*sic*) dasio (*impôt, tribut*) au melic de Curmos ou aucun autre de sez firers « (probablement *impositions*, du latin *ferire*) et cesti ne le velent doner, e le soudan hi « tramest host (*envoie là une armée*) por elz efforcer, il se partent (*le melic et ses gens*) de « Curmos et entrent en nés e s'en vienent à ceste cité de Catalu et iluec demorent et « ne laissent passer nulle nés dont le soldan de Cremain en a trop grant domajes, et por « ce convient qe il face pès (*paix*) au melic dou Curmos, e ne li tolt (*prenne*) pas tant « monoie con (*comme*) il li demandoit. »

(2) Voir précédemment, p. 614-615.

(3) Le souverain du Kerman, ancienne *Carmanie*, province actuelle de la Perse, bornée au sud par le détroit d'Ormus, qui en est la ville principale, et à l'est par le Beloutchistân et le Caboul. V. précédemment le ch. XXXIV, p. 72.

navie [d] atout leur marchandises ; de quoi il reçoit moult grans droiz ; si li que à force li convient faire ce que le Melic des Hormes veult (4). Encore a, cellui Melic [e], un autre sien chasteau [f] qui est aussi fort et plus que la cité de Calatu, et mieux seigneury [g] en l'entrée de cel golf de Calatu.

Les gens de celle contrée vivent de dathes et de poisson salé ; car il en ont en grant quantité, mais les seigneurs menguent [h] meilleurs viandes.

Autre chose n'y a qui à conter face [i]. Si irons avant, et vous dirons de la cité des Hormes dont autrefois vous ai conté ci arrieres (5).

CHAPITRE CXCII.

Cy devise de la cité des Hormes dont autrefois vous ai conté ci arrieres.

Et quant l'en se part de la cité de Calatu et l'en va trois cenz milles entre maistre et tramontainne [1], si treuve l'en la cité des Hormes (1) qui est grant cité [a] et noble, et est sus la mer. Et ont

[d] Ms. B. *navire.* — [e] Ces cinq derniers mots essentiels manquent dans le ms. A. — [f] Ms. B. *un autre chastel.* — [g] Ms. A. *miex seigneurie* = « mieux exerce ses droits de suzeraincté ». Ces phrases sont un peu embarrassées. Le texte français de la S. G. porte (p. 245) : « E encore voz di que ceste melic de Curmos a un castians (pour *cas-* « *tiaus*) qe encore est plus fort que la cité, et miaus destraint (*resserre, commande*) le gof « et la mer. » — [h] Ms. B. *menjuent.* — [i] Ce chapitre n'est donné qu'en *abrégé* dans le ms. C.

CXCII. — [a] Ms. B. *grans citez.*

CXCII. — [1] *Entre le nord-ouest et le nord.*

(4) Ce ملك *mélik* ou « roi », selon Ibn Batoutah, s'appelait de son temps (1347) Kothb ed-din Temehten, et était fils de Tourân châh. La plus grande partie du pays d'Oman était placée sous sa dépendance. (*Voyages cités*, t. II, p. 229 et 233.)

(5) Voir le ch. XXXVI, p. 84.

CXCII. — (1) هرمز *Hormuz*, ou *Hormez*. Cette ville a déjà été décrite dans la première partie de ce livre, chap. XXXVI, p. 84 et suivantes ; nous y renvoyons le lecteur. Marc Pol nous y avait conduits une première fois en décrivant la Perse, lorsqu'il se rendait par terre en Chine ; il y revient aujourd'hui à son retour par mer de ce même pays, qu'il nous a aussi presque entièrement décrit avec toutes les autres contrées de l'Asie, et celles de l'Afrique baignées par les mers de l'Inde. Aucun voyageur ancien ou moderne n'a décrit une si vaste étendue de territoires dont la plupart, pour ne pas dire la presque totalité, étaient alors complétement inconnus à l'Europe.

Melic, qui veut dire *Roy* (2). Et est souz le soudan de Querman. Il ont pluseurs citez et chasteaux ; et sont Sarrazins. Et si y a moult grant chaleur ; si que, pour ce, ont il ordené leur maisons avec ventieres [2] pour recueillir le vent, car il metent la venterie [3] de la partie dont le vent vient [b] ; et font descendre le vent en leurs maisons pour estre plus fres [c] ; car autrement ne peussent durer, pour la grant chaleur qui y est (3).

Autre chose ne vous conterai, pour ce que arrieres le vous avons conté ordenéement, et de ceste cité meismes de Curmos et de Querman aussi (4). Mais pour ce que nous alasmes par autres voies, si nous convient encore de retourner ci ; mais desoresmais nous en departirons, et nous vous conterons de la grant Turquie, si comme vous pourrez ouïr. Mais avant vous dirai aucune chose [4] que

[b] Cette phrase incidente manque dans le ms. B. — [c] Ms. B. *frois*.

[2] *Ventilateurs*. — [3] *L'appareil ventilateur*. — [4] *Quelque chose*.

(2) ملك *melik*, comme on l'a déjà vu ci-dessus, signifie en effet « roi » en arabe et dans d'autres langues sémitiques ; mais il se dit aussi de ceux qui *possèdent* un petit gouvernement, comme c'est ici le cas ; ceux qui avaient de grandes possessions, ou de grands États, prenaient alors le titre de *sultan*, s'ils professaient la religion mahométane. Les premiers étaient généralement vassaux des seconds.

(3) On lit dans Chardin (*Premier Voyage à Bander-Abassi*, t. VIII, p. 509, éd. Langlès) : « Les maisons de Bander-Abassi (« Port d'Abbas », sur la mer d'Oman, au N. O. de l'île d'Ormuz ou Hormuz) sont toutes en plate-forme, avec des *tours à vent*, pour avoir de l'air. Ces tours, qui sont au milieu ou aux côtés de la plate-forme, sont carrées, hautes de dix à quinze pieds, selon la chaleur du pays, car les plus hautes font le plus d'air, et de six à huit pieds de diamètre, divisées par dedans en quatre, six ou huit espaces, comme des tuyaux de cheminée, afin que l'air qui entre par le haut, se trouvant plus resserré, se fasse mieux sentir. On le reçoit en une ou plusieurs chambres, comme on le veut, en faisant que tous les tuyaux répondent au milieu d'une chambre, ou qu'ils donnent dans les coins. Il faut observer que l'on s'en sert principalement pour les appartements des femmes, à cause qu'elles ne pourraient pas prendre le frais sur les plates-formes ou les terrasses, comme les hommes, sans les voir ou sans en être vues. On voit de ces *tours a vent* particulièrement aux maisons qui ne sont pas bâties sur le quai, comme n'étant pas si ouvertes à l'air. »

« Comme pendant le solstice d'été, dit Niebuhr (*Voyage en Arabie*, p. 6, éd. de Copenhague, 1776), le soleil est presque perpendiculairement au-dessus de l'Arabie, il y fait en général si chaud en juillet et en août, que, sans un cas de nécessité pressante, personne ne se met en route depuis les onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Les Arabes travaillent rarement pendant ce temps-là ; pour l'ordinaire, ils l'emploient à dormir dans un souterrain où *le vent vient d'en haut par un tuyau* pour faire circuler l'air ; ce qui se pratique à *Bagdad*, dans l'île de *Charedsj*, et peut-être en d'autres villes de ce pays. »

(4) Voir les chap. XXXIV, p. 72, et XXXVI, p. 84.

nous vous avons oublié à conter. Sachiez que quant l'en se part de la cité de Calatu, et l'en va entre ponent et maistre [5] .v. (cinq) cens milles, adonc treuve l'en la cité de Quis (5); de laquelle nous ne vous conterons pas ores [6], pour ce que nous passerons briefment outre, pour retourner à nostre matiere de conter vous de la grant Turquie; si comme vous pourrez entendre ci avant [d].

[LIVRE QUATRIÈME.]

FRAGMENTS HISTORIQUES (*).

CHAPITRE CXCIII.

Cy devise de la grant Turquie.

En la grant Turquie (1) a un roy qui est appellez *Caidu*. Et est neveu[a] au grant Kaan ; car il fu filz de Sigatay qui fu frère charnel

[d] Tout ce dernier alinéa manque dans le ms. C.
CXCIII. — [a] Ms. B. *nepveu.*

---

[5] *Ouest-nord-ouest.* — [6] *En ce moment.*

(5) Voir le ch. XXIV, p. 47, n. 2.

(*) Après avoir décrit avec une admirable exactitude les mœurs et les coutumes des populations nombreuses et diverses qui habitaient alors depuis le 20e degré de latitude sud (Madagascar, ch. CLXXXV) jusqu'au 54e degré de latitude nord (la plaine de Bargou, à l'est du lac Baïkal, aujourd'hui *Bargouzinsk*, ch. LXX); et depuis le 33e degré de longitude est (Layas en Arménie, ch. XII) jusqu'au 133e (le Japon, ch. CLVIII); après avoir, disons-nous, décrit principalement les mœurs et coutumes des populations nombreuses et diverses qui habitaient ces immenses régions, et dont la plupart étaient complétement inconnues à l'Europe de son temps, Marc Pol, se trouvant revenu à l'un de ses points de départ, en rejoignant le trente-sixième anneau (le XXXVIe chap.) de cette longue chaîne de descriptions de peuples et de contrées qu'il nous a fait parcourir avec lui, se rappelle que sa tâche n'est pas encore finie, et que s'il n'a plus de pays nouveaux, de populations nouvelles à nous faire connaître, il reste encore dans ses souvenirs beaucoup d'anecdotes et de faits historiques qui pourraient nous intéresser. C'est pourquoi il recommence en quelque sorte une nouvelle série de chapitres, qui appartiennent plutôt à l'histoire qu'à la géographie, et que, pour cela même, nous avons intitulés : QUATRIÈME LIVRE, *Fragments historiques*, ces chapitres n'étant, en réalité, que des *fragments* qui ne sont plus écrits avec cette suite et cette

du [b] grant Kaan (2). Il a maintes cités et chasteaux, et est grant seigneur ; et est aussi Tartar et ses gens ; et sont bons hommes

[b] Ms. B. *freres charnelz au.*

méthode que l'on remarque dans tous les chapitres qui précèdent. Aussi presque tous les manuscrits de Marc Pol ne renferment-ils pas ces chapitres historiques et anecdotiques, ou n'en contiennent-ils qu'un très-petit nombre, soit parce que les copistes les trouvaient moins intéressants ou plus difficiles à comprendre que les autres, soit pour toute autre cause. C'est le manuscrit français publié par la Société de Géographie de Paris, en 1824, et un manuscrit italien encore inédit que possède la Bibliothèque impériale de Paris (nº 10259) qui en renferment le plus grand nombre. Sur nos trois manuscrits, l'un (le ms. C) n'en contient que deux (nos chapitres CXCIII et CXCVI), et les deux autres (les mss. A et B) en contiennent six de plus, et les plus importants, qui sont donnés ici On verra, à la lecture de ces chapitres, que Marc Pol était aussi bien informé des faits historiques contemporains qu'il raconte que les historiens les mieux instruits de ces mêmes faits.

CXCIII. — (1) Par la « Grande Turquie », il faut entendre cette contrée de l'Asie centrale que l'on nomme aujourd'hui « le Turkistân », comprenant la Dzoungarie, le pays des Khirghis et celui des Khalkhas, entre 38° et 46° de latitude N., et entre 55° et 90° de longitude E. Pour employer les termes de Marc Pol (voir ci-après), cette contrée « commence outre le flun « de Jon (le fleuve *Gihon*, ou *Amou déria*) et « dure vers tramontaine (le nord) jusques ès « terres du grant Kaan. » Voir, au surplus, ce qui en a déjà été dit précédemment, p. 146.

(2) Il a déjà été question dans cet ouvrage de قيدو *Kaïdou*, « neveu du grant Kaan » c'est-à-dire de Khoubilaï-Khaân (voir pp. 137, *n.* 2, 163, *n.*, et 241, *n.* 5) ; nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit dans ces notes. Quant à *Siagatay*, جغتاى *Djaghatáy*, nous renvoyons aussi à la note 3, p. 138, dans laquelle nous avons expliqué l'expression de « frère charnel du grant Kaan », qu'avait déjà employée Marc Pol. C'est du nom de ce prince que l'on avait nommé les contrées sur lesquelles s'étendait sa domination et celle de ses descendants : « l'empire Djaghatéen », ou *Djaghatéen-turki*, parce que la langue qui y était parlée généralement était le turk oriental. Il est nécessaire de faire observer toutefois que Khaïdou n'était réellement pas le souverain du Turkistân proprement dit et de la Transoxiane, gouvernés par une autre branche de Dchaghataï, dont les souverains nominaux furent : 1° Dchaghataï, 2° Cara-Houlagou (1242) ; 3° Yissou-Mangou (1247) ; 4° la régence d'Argouna, veuve de Cara-Houlagou (1252) ; 5° Algou (1260) ; 6° Mobarek-Schah (1266) ; 7° Borac (id.) ; 8° Nikpeï (1270) ; 9° Touca-Timour (1272) ; 10° Doua ; 11° Goundjouc (1306), etc. (Voir D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, tab. 2).

« Borac (dont il a été question dans cette liste, nº 7) avait été placé par Khoubilaï, dit D'Ohsson (*lieu cité*, t. II, p. 450), à la tête de l'Oulouss de Tchagataï, dont les domaines étaient situés à l'*ouest* de ceux de Caïdou. Ces deux princes voisins ne tardèrent pas à se faire la guerre. Ils se livrèrent bataille sur les bords du Sihoun. Borac dut la victoire à une embuscade et fit beaucoup de prisonniers et de butin; mais Caïdou, soutenu par Mangou-Temour, descendant de Djoutchi (lequel régnait dans le Descht-Kiptchak), qui envoya à son secours une armée commandée par son oncle Bergatchar, revint attaquer Borac et le vainquit dans une action meurtrière, après laquelle Borac *se retira* en Transoxiane. Il y rallia les débris de son armée, dont il répara les pertes aux dépens des paisibles habitants de Samarkand et de Bokhara ; et il se préparait à renouveler la lutte, lorsqu'il reçut des propositions de paix de Caïdou, par l'organe de Kiptchak Ogoul, petit-fils d'Ogotaï, leur ami commun. Borac les accepta ; il forma une étroite alliance avec Caïdou, et les deux princes devinrent *anda* (*amis jurés* en mongol).

« Cette union mettait le pays de Tchagataï, composé du Turkestan et de la Transoxiane, *dans la dépendance* de Caïdou. Borac mourut en 1270. Son successeur, Nikbey, fils de Sarban et petit-

d'armes; car il sont touzjours en guerre. Et si vous di que ce roy Caïdu n'ot [1] oncques paix avec [c] son oncle le grant Kaan; mais toutes fois grant guerre; et a jà faites de grans batailles encontre l'ost du grant Kaan. Et la discorde que il ont ensemble, si est que Caïdu demande au grand Kaan sa part de conquest que son pere fist, et que il devoit avoir. Et proprement demande part de la province du Catay et du Manzi (3). Et le grant Kaan lui [d] disoit que bien lui

[c] Ms. B. Le ms. A. *pais a.* — [d] Id. *li.*

CXCIII. — [1] *N'eut.*

fils de Tchagataï, ayant pris les armes contre Caïdou, fut attaqué et tué en 1272. Après lui régna Toca-Temour; à sa mort Caïdou *mit sur le trône* Doua, fils de Borac. (*Djami ut-Tévarikh.* — Wassaf.)

« Caïdou et Doua entrèrent, en 1275, dans le pays des Ouïgours, avec une armée de cent mille hommes, et assiégèrent l'*Idicout* (titre ouïgour du chef ou souverain) dans sa capitale. Ils voulurent le forcer de s'unir avec eux *contre* Coubilaï. Ce prince s'y refusa et reçut des secours qui le dégagèrent. (Voir Gaubil, *Histoire des Mongous*, p. 168.)

« Obligé de défendre la frontière occidentale de son empire, Coubilaï y envoya, en 1275, une armée commandée par *Noumougan*, qui avait sous lui le ministre d'État et général Hantoum, descendant de Moucouli. Gueukdjou, frère de Noumougan; Schiréki, fils de Mangou; Toctimour et d'autres princes du sang avec leurs troupes, aisaient partie de cette armée. Noumougan avait été nommé gouverneur du pays d'Almalig.

« Dans l'année 1277, Toctimour, mécontent de Coubilaï, proposa à Schiréki de le mettre sur le trône; et ce prince ayant accepté, ils enlevèrent de nuit les deux fils de l'empereur Coubilaï, ainsi que le *noyan* Hantoum. Ils livrèrent les deux princes à Mangou-Temour, souverain de l'Oulouss de Djoutchi, et le général Hantoum au prince Caïdou, leur mandant qu'ils embrassaient leur cause; ensuite ils entraînèrent dans leur parti Sarban, fils de Tchagataï, et d'autres princes de cette branche, ainsi que de celle d'Ogotaï. » (*Djami ut-Tevarikh*, « Recueil d'Annales, » par *Rachid-ed-dîn*.)

On lit aussi dans Khondémir (*Histoire des Khans Mongols du Turkistân et de la Transoxiane*, traduite par M. Defrémery, dans le *Journal asiatique* de l'année 1852) : « Borak-Khan était un prince connu par sa tyrannie et son injustice, et très-désireux de s'emparer des richesses de ses sujets. Il était célèbre par sa bravoure et son audace, et cité par son courage et son orgueil... Au commencement de son règne, des hostilités et une guerre eurent lieu, à deux reprises différentes, entre lui et le prince Kaïdou; mais enfin, la paix fut conclue, grâce aux efforts de Kiptchak Oghoul, fils de Kazan, fils d'Ogodaï. Borak-Khan ayant ensuite rassemblé une armée nombreuse, fit la conquête du Khoraçan et même celle de l'Irak et de l'Azerbéidjân, l'objet de toutes ses pensées. Il traversa le fleuve Amouyeh (*Amou-déria*, fleuve *Amou*, ou Djihon), engagea la bataille avec Abaka-Khan qui avait succédé à Holagou (sur le trône de Perse) et se retira, après avoir essuyé une défaite. Lorsqu'il fut de retour à Bokhara, il se fit musulman, et reçut le surnom de Ghaïatseddin. Quelques jours après, ayant été attaqué d'une hémiplégie, il se rendit près de Khaïdou-Khan, à la fin de l'année 668 (juillet-août 1270), correspondant à l'an (mongol) du mouton. Il but un breuvage empoisonné et prit le chemin de l'autre monde. Son règne avait duré six ans. »

On voit, par ces citations tirées des historiens chinois et persans, que les faits racontés ici par Marc Pol sont en parfait accord avec ces mêmes historiens.

(3) Voir encore à ce sujet la note 2, p. 137, et la note 5, p. 241.

vouloit donner sa part; mais que toutefois l'envoiroit querre [2] à sa court à ses conseus [3]; que il y venist [4] comme ses liges homs [5]. Et Caïdu qui ne se fioit tant en son oncle, dist qu'il n'y iroit point; mais il li seroit bien obéissant là où il seroit à touz ses commandemens. Car il se doutoit [6] pour ce que il s'etoit revelez [7] pluseurs fois, que il ne le fist destruire. Si que, pour ce, estoit la discorde entr'eus, dont il sourdi grant guerre; et en furent [8] pluseurs grans batailles, de l'ost de Caïdu roy à [9] l'ost du grant Kaan son oncle. Et sachiez que le grant Kaan tient tout l'an ses osts [a] entour le regne de ce Caïdu, à ce que il ne li face domage en sa terre (4). Et il, pour tant, ne laisse que il n'entre [10] en la terre du grant Kaan; et s'est combatu contre ses anemis [11].

Le grant roy Caïdu, si a grant povoir, et il le puet bien faire; car il puet bien mettre, en champ, ost [12] de .c.m. (cent mille) hommes à cheval, tous prudomes [13] et bien usez de guerre [14]. Et si a aussi avec lui pluseurs barons du lignage de l'empire: c'est de Chinguis Kaan, qui fu le premier qui ot seigneurie, et qui conquesta une grant partie du monde; si comme je vous ai conté ci arrieres apertement en ce livre (5).

Et sachiez que ceste grant Turquie est vers maistre [15], quant l'en se part des Hormes. Elle commence outre le flun de *Jon* [16], et dure vers tramontaine jusques ès terre du grant Kaan.

Or nous partirons de çi, et vous conterai d'aucunes batailles des gens du roy Caïdu, contre les osts [17] du grant Kaan, si comme vous pourrez oïr.

[a] Ms. A. *olz* (armées).

---

[2] *L'enverrait chercher.* — [3] *Par ses conseillers.* — [4] *Vint.* — [5] *Ses vassaux* s'y rendent. — [6] *Craignait.* Ms. B. *doubtoit.* — [7] *Révolté.* — [8] *En résultèrent.* — [9] *Avec.* — [10] *N'empêche pas qu'il n'entre.* — [11] *Il a combattu contre ses ennemis.* — [12] *Une armée.* — [13] *Vaillants, habiles.* — [14] *Expérimentés dans la guerre.* — [15] *Nord-ouest.* — [16] *Le fleuve Gihon* ou *Djihon.* — [17] *Armées.*

(4) A l'époque à laquelle Marc Pol rédigeait son livre (en 1298), Khaïdou vivait encore (il ne mourut qu'en 1301), mais Khoubilaï était mort depuis quatre ans; ce que Marc Pol ignorait, car il les suppose tous les deux encore vivants.

(5) Voir les chap. LXIV à LXVIII, p. 175-184.

CHAPITRE CXCIV (*).

Cy dit de pluseurs batailles que fist le roy Caïdu contre les osts du grant Kaan son oncle.

Or avint et fu voir que ou temps mil .cc.lxxvj. (deux cens soixante seize [a]) ans de Crist et de sa incarnation (1), que ce roy Caïdu, et un autre qui avoit nom Jesudar, qui estoit son cousin, assemblerent une grant quantité de gent, et firent ost [1], et alerent sus [b] deux barons du grant Kaan ; et si estoient aussi ses neveus [c], car il furent filz de Sygatay (2) qui fu crestiens baptisiez, et fu frere charnel au grand Cublay Kaan. L'un avoit nom Cybaï, et l'autre Cyban. Et que vous diroie je ?

Caïdou atout son ost, qui bien furent .lx.m. (soixante mille) à cheval, se combati contre ces deux barons du grant Kaan, qui avoient aussi grant ost, de plus de .lx.m. (soixante mille [d]) hommes à cheval. Et y ot [2] grant bataille. Mais en la fin furent desconfist cil dui barons [e] ; et orent la victoire, Caïdu et ses gens. Et furent mort d'une part et d'autre moult de gent. Mais les deux barons freres eschaperent par force de [f] bons chevaus. Et le roy Caïdu s'en re-

CXCIV. — [a] Le ms. A. porte *mil*.CC.LXVI, au lieu de *mil*.CC.LXXVI, que nous avons cru devoir rétablir. Le ms. B. porte : *mil.cc.lx* (1260). Le texte franç. de la S. G. porte : 1266. Les autres textes ou rédactions ne renferment pas ce chapitre. — [b] Ms. B. *sur*. — [c] Id. *nepveux*. — [d] Ms. A. Le ms. B. porte *quarante*. — [e] Mss. A. et B. On dirait que ces mots sont ici au *duel neutre*, qui ne s'est pas conservé dans notre langue. — [f] Ces deux mots manquent dans le ms. B.

CXCIV. — [1] *En formèrent une armée*. — [2] *Eut*.

(*) Ce chapitre tout entier, ainsi que le suivant, manquent dans le ms. C. Ils forment la seconde partie du chapitre CXCVIII, et le chapitre CXCIX du texte français publié par la Société de Géographie de Paris.

CXCIV. — (1) Notre ms. A porte, comme nous l'avons dit ci-dessus en note, le millésime de MIL. CC. LXVI ; mais nous croyons que c'est une erreur de copiste, pour MIL. CC. LXXVI, laquelle date s'accorde avec celle des Annales chinoises.

(2) Dchagataï, Tchagataï ou Djaghataï, ainsi qu'on écrit ordinairement ce nom (voir ci-dessus). C'était le second fils de Dchinghis-Khaân (voir aussi à ce sujet la *note* 3, page 184), comme Khoubilaï était son quatrième fils. Khaïdou et Khoubilaï-Khaân étaient donc *cousins germains*. C'est ce que Marc Pol appelle « frères charnels », parce que leur degré de parenté ne lui était pas exactement connu. On disait aussi anciennement *cosin fraireur* pour *cousin germain* ; et *charnel ami* signifiait *parent*.

torna à grant joie en sa terre; et demoura bien deux ans en paix, qu'il ne fist nulle guerre au grant Kaan.

[« Or avint que, à chief de deus anz, le roy Caïdu assembla un grant ost, si que bien furent une grandissme gent d'hommes à cheval. Il savoit que, à Caracoron, estoit le filz au grant Kaan [1]] qui avoit nom Nomagan (3). Et avec lui estoit Jeorge qui estoit filz du

[1] Cette phrase entre crochets est tirée, avec quelques modifications de l'orthographe, du texte de la S. G., pour combler une lacune qui existe ici dans nos mss. A. et B., les seuls qui, avec la rédaction susdite, contiennent ce chapitre.

(3) Voici comment cette première guerre, entre Khaïdou et les troupes de Khoubilaï-Khaân, est racontée par Mailla, d'après les Annales chinoises (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 389) :

« Une révolte dans le Nord, qui menaçoit d'enlever à Houpilaï-han toute la Tartarie, avoit forcé ce prince de rappeler ses troupes (occupées alors à achever la conquête du midi de la Chine). Le même prince Haïtou (Khaïdou), neveu de Houpilaï-han, autrefois exilé par Mengko-han pour avoir été attaché au parti de Shiramoun (Chélimen), s'étoit formé un État considérable dans les pays d'Olimali (Almaligh) et avoit gagné les chefs des hordes établies au nord-est du Turfan, et à l'ouest et au nord des monts Altaï, avec le secours desquels il faisoit des courses dans toute la Tartarie. En 1275, Houpilaï-han lui opposa son fils *Nanmouhan* (le *Nomagan* de Marc Pol), prince de *Pě-píng* (« le Nord pacifié », nom donné alors aux contrées dans lesquelles se trouvait située Almaligh), qu'il établit gouverneur d'Almaligh, et à qui il donna des forces considérables, commandées par le ministre Ngan-tong (nom qui se prononce aussi *An-toung*, le *Hantoum* des historiens persans), excellent capitaine; mais Haïtou ayant su gagner depuis le prince Siliki, fils de Mengko-han, celui-ci, joignant ses forces à celles de ses alliés, battit les troupes de Nanmou-han, fit ce prince prisonnier, ainsi que Ngan-toung, et de là marcha avec une armée considérable au nord de Holin (Karakorum).

« Houpilaï-han se reposa sur Péyen du soin d'éteindre cette révolte. Ce dernier rencontra l'ennemi retranché près de la rivière Oualouhoan (Orgon), et il s'attacha à lui couper les vivres de toutes parts. Cette manœuvre produisit l'effet qu'il s'en promettait; Siliki, craignant d'être affamé dans son camp, lui présenta la bataille; on se battit jusqu'au soleil couchant avec un avantage égal de part et d'autre, lorsque Péyen, profitant en habile homme d'une faute que fit Siliki, le rompit enfin, et le poussa si vivement qu'il le mit en fuite. Liting, Tartare *Niutche*, et l'un des généraux en qui Péyen avait le plus de confiance, prit et tua Siliki; de là il passa la rivière de Tamir, à l'ouest, et défit plusieurs corps de cette armée, commandée par les officiers des princes Haïtou et Toua. Le prince Totemour, qui s'étoit retranché entre la source du Toula et la rivière d'Onon, fut entièrement défait par le général Toutouha, descendant de l'un des rois du *Kintcha*, qui commandoit un corps de troupes de sa nation au service des *Mongous*. »

Le P. de Mailla, tout en puisant les éléments de sa grande Histoire dans les Annales chinoises, est moins exact dans son récit que Marc Pol. En effet, par un artifice très-commun chez les historiens, il a groupé des faits qui se sont passés à plusieurs années de distance, tandis que Marc Pol a bien eu soin de les distinguer. Au surplus, voici comment ces faits sont rapportés dans les « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 97, fol. 29 v°) : « 12e année *tchi-youan* (1275 de notre ère), 2e lune, l'empereur (Khoubilaï) ordonne à son fils, le prince *Na-mou-'han*, d'aller prendre le commandement de la frontière du Nord, avec *'Antoung*, ayant les fonctions actives d'administrateur général de toutes les affaires civiles et militaires (*hing sèng youen ssé*).

filz Prestre Jehan (4). Et ces deux barons avoient aussi moult grant gent à cheval. Et quant le roy Caïdu fu appareilliez, si se

« Le petit-fils de Taï-thsoung (Ogodaï) avait dit : « '*Haï-tou* (Khaïdou) habite dans les contrées du Nord; depuis Ting-thsoung (Gouyouk-khan) jusqu'à ce moment, il ne s'est pas passé de jour sans qu'il n'ait cherché à faire usage contre nous des lances et des boucliers. » — Sur cela, un édit impérial appela Na-mou-'han, des princes du sang, à prendre le commandement de la garde de la frontière (du Nord), et 'An-toung, l'administration générale (de cette même frontière). »

Deux ans après, en 1277, on lit dans les mêmes « Fastes universels » (*Ib.*, k. 97, fol. 53) : « En automne, à la 7ᵉ lune, l'un des princes du sang, *Si-li-kĭ* (fils de Mangou-Khan, nommé *Schiréki* par les historiens persans), s'était révolté et avait enlevé violemment Na-mou-'han, prince du « Nord pacifié » (*Pĕ-píng-wâng*), ainsi que 'An-toung. L'empereur envoya Pĕ-yèn pour punir les rebelles et pacifier les populations.

« Si-li-ki avait enlevé avec violence le prince de Pĕ-p'ing, sur le territoire de 'Ali-ma-li ; il avait emmené, enchaîné à sa suite, le ministre de la gauche (ministre assesseur : *yeòu tching siàng*) 'An-thoùng, ayant pour complices dans sa rébellion plusieurs princes du sang, et il les envoya à 'Haï-tou pour obtenir ses bonnes grâces. 'Haïtou ne voulut pas les recevoir; mais il s'avança aussitôt avec son armée jusqu'au nord de la ville de Ho-lin (Karakorum). L'empereur ordonna immédiatement à Pĕ-yèn d'aller avec une armée pour s'opposer à sa marche. Pĕ-yèn avec ses troupes le rencontra près du fleuve Orgon, et lui livra bataille près de cette rivière où il l'avait acculé. Siang-tĕ-mi-ji (un de ses généraux), qui s'était tenu à l'écart pour attendre et surprendre l'ennemi, acheva sa déroute. Si-li-ki se sauva et mourut ensuite. »

Les mêmes faits sont rapportés aux mêmes dates, avec les mêmes termes, dans le *Sou Thoung kian kang mou* (k. 22, fº 4, et k. 22, fº 40, vº).

Les deux expéditions contre Khaïdou sont ici bien distinguées, comme dans Marc Pol; seulement notre historien fait diriger la seconde par Namougan, tandis qu'elle le fut en réalité par le célèbre et habile général Pĕ-yèn, auquel Khoubilaï-Khaân dut en grande partie la conquête de la Chine méridionale sur les Soung, comme on a pu le voir aux ch. CXXXVIII-CXLVII de ce livre. On y lit même à la page 457, dans une note traduite par nous du chinois, « qu'à la septième « lune de l'année 1275, Pĕ-yèn fut nommé mi« nistre d'État de la gauche; qu'il fut mandé à « Chang-tou, en Mongolie, par Khoubilaï, pour « être envoyé, dans le Nord, contre 'Haï-tou; « mais que Pĕ-yèn avait alors prié l'empereur « de le laisser dans le Midi, à la tête de son « armée. » Il était alors demandé pour la première expédition contre Khaïdou. Ce ne fut qu'après qu'il eut pris Lin-ngân (Hang-tchéou-fou), la capitale des Soung, qu'il se rendit au désir de l'empereur (voir p. 461, *n.*), et qu'il fut chargé par lui de la seconde expédition contre Khaïdou.

(4) Nous voyons avec surprise reparaître ici un nom célèbre dans le moyen âge, époque à laquelle on plaçait généralement le souverain qui le portait, dans l'Inde, en Abyssinie, partout enfin où il n'était pas. Il a déjà été souvent question de lui dans ce Livre (voir les chap. LXIII à LXVIII, et surtout le chap. LXXVIII). Ici, c'est son petit-fils, nommé Jeorge ou George, qui revient incidemment sur la scène de l'histoire, sans aucune autre intention évidemment, de la part de Marc Pol, que celle de raconter fidèlement ce qu'il en sait.

Il nous avait déjà dit, au chap. LXXIII, p. 208 et suivantes, que les descendants du Prestre Jean régnaient au pays de Tanduc, et que, de son temps, en était roi un de ses descendants nommé *Jorge*, à titre de vassal du grand Khaân. C'est ce même George que nous retrouvons ici, allant avec les généraux de Khoubilaï-Khaân combattre Khaïdou. Quoiqu'il se fût, comme son ancêtre, converti à la religion nestorienne (voir précédemment, p. 219, la lettre de Jean de Monte-Corvino, adressée au pape Clément V), et que, selon plusieurs historiens, Khaïdou, comme Nayan (voir chap. LXXVIII, p. 247), eût aussi adopté cette religion, alors très-répandue en Asie, le prince George, dont les domaines apanagers étaient dans la Mongolie, ne pouvait

mist à la voie et issi [3] de son regne [4]. Et tant ala par ses journées, sans aventure trouver, que il fu pres à Caracoron, là où le filz du grant Kaan, et le nouveau [h] Prestre Jehan estoient atout grant ost, qui l'atendoient. Car bien avoient seu que Caïdu leur venoit sus atout grant gent. Si que il s'appareillierent comme vaillans hommes, et de riens ne furent esbahiz, et avoient plus de .lx.m. [i] (soixante mille) hommes à cheval bien appareilliez. Et quant il sorent [5] que le roy Caïdu et sa gent leur [j] estoient si près, si alerent à l'encontre vaillamment. Et furent près [6] au roy Caïdu entour dix milles; et illec mistrent leur tentes et firent leur champ [7]. Leurs ennemis [k] qui bien estoient plus, d'autre part, .lx.m. (soixante mille) hommes à cheval, s'appareillierent. Et quant il furent bien appareilliez et d'une part et d'autre, si fist chascun six eschielles [l] de son ost [8]. Il estoient chascun, et d'une part et d'autre, bien appareilliez d'armes, d'espées, de maces [9] et d'escus [m], et d'ars, et de saiettes [10], et d'autres armes [n] à leur maniere. Et sachiez que les Tartars ont tel usage que quant il vont en ost, si portent chascun un arc et .lx. (soixante) saiettes; les .xxx. (trente) sont soutilz [11] à petiz fers aigus [o], qui sont pour passer et pour chacier de loins; et les autres .xxx. (trente) grosses et à grans fers et larges, que il gietent [p] quant il sont de

[h] Ms. A. *nouviau.* — [i] Ms. B. *quarante.* — [j] Id. *lui.* — [k] Ms. A. *leur anemis.* — [l] Ms. A. *escielles* = *colonnes* ou *corps de troupes.* — [m] Ce mot manque dans le ms. B. = *boucliers.* — [n] Ms. B. *armeures.* — [o] Ms. A. *agus.* — [p] Ms. B. *jectent.*

[3] *Sortit.* Le ms. B. porte *issu.* — [4] *Ses États.* — [5] *Surent.* — [6] *Ils s'approchèrent.* — [7] *Placèrent leurs tentes et établirent leur campement.* — [8] *Armée.* — [9] *Massues.* — [10] *D'arcs et de flèches.* Latin : *arcus* et *sagitta.* — [11] *Légères.*

se refuser à marcher contre Khaïdou, sans paraître un rebelle aux yeux de Khoubilaï Khaân. On pourra objecter que ce nom de *George* n'est pas cité par les historiens orientaux qui ont fait le récit de l'expédition. Mais cette objection n'aurait aucune valeur, car, d'abord, tous les noms des chefs et généraux qui firent partie de l'expédition en question sont loin d'être cités (il y en a à peine quelques-uns); ensuite le descendant du Prestre Jehan ne devait porter le nom de *George* que parmi les chrétiens, et il peut, ou il aurait pu figurer dans l'histoire de l'expédition sous son nom indigène qui nous est inconnu, ou être simplement compris sous la dénomination générique de « prince du sang » (*tchoû wâng*), qui est donnée par les historiens chinois à plusieurs princes qui en faisaient partie. Il se pourrait même que le général tartare, cité, nous ne savons d'après quelle autorité, par Mailla, dans le passage rapporté précédemment, et qu'il nomme *Niutche*, fût le même que le *Jeorge* de Marc Pol; car ce nom de *Niutche* peut se lire aussi en chinois *Jou-tche*, ce qui serait une transcription assez exacte du mot *Jeorge*.

près; qu'il taillent les chieres [12] et les bras, et les cordes des ars, et s'entrefont [13] grant domage. Et ce font il par commandement chascun. Et puis ont les masses et les espées et les lances, de quoi il s'entrefont grant domages aussi.

Et quant il furent andeus [14] bien appareilliez, il commencierent les nacaires [15] à sonner grandement, de chascune part un; car tel est leur usage, que nul ost n'assembleroit [16] jusques atant que le grant nacaire sonne. Et quant les nacaires commencierent à sonner, si commença adonc la bataille moult grant, moult aspre, et moult fiere; et couroient felonnessement [17] les uns sus les autres. Si que il en morut tant, et d'une part et d'autre, que de male eure [18] fu celle bataille commenciée, pour chascune des deux parties; car la terre estoit toute couverte de gens mors et de navrés [19], et de chevaus aussi. Si y avoit si grant cri et si grant tempeste que l'en n'y oïst pas Dieu tonnant [20]. Et sans faille, le roy Caïdu y fist moult proesces [q] de son corps [21], et moult confortoit sa gent. Et d'autre part aussi le fils du grant Kaan et le neveu [r] de Prestre Jehan ne firent pas mains de lui [22]. Car il se prouverent moult vaillamment ès grans presses [23], et faisoient tant d'armes, et si bien conseilloient leur genz, que c'estoit une merveilles.

Et que vous en diroie je? Sachiez que celle bataille dura tant qu'elle fu [s] une des plus aspres qui oncques fust entre Tartars. Et moult s'efforçoit, chacune des deux parties, de metre l'une l'autre à desconfiture. Mais tout ce ne valoit riens; et dura ainsi la bataille jusque au vespre [24] que l'une ne l'autre ne pot [25] aler à desconfiture. Mais tout ce ne valoit rien; ne nulz ne savoit laquelle partie en avoit la meilleur (5).

[q] Ms. C. *proueschès*. — [r] Ms. B. *nepveu*. — [s] Id. *que c'estoit*.

[12] *Chairs*. — [13] *Se font mutuellement*. — [14] *Tous deux*, de *ambo duo*. — [15] *Grandes trompes de guerre*. — [16] *Ne s'assemblerait*. — [17] *Méchamment, avec toutes sortes de ruses*. — [18] *Heure*. — [19] *Blessés*. — [20] *Que l'on n'y eût pas entendu Dieu tonnant*. — [21] *De sa personne*. — [22] *Moins que lui*. — [23] *Ils donnèrent des preuves de leur vaillance dans les grandes mêlées*. — [24] *Soir*. — [25] *Put*.

(5) Pour tout ce paragraphe, à partir de ces mots: « Si que il en morut tant, et d'une part et d'autre, que de male heure fu celle bataille commenciée pour chascune des deux parties, » le

Et quant la bataille ot [26] tant duré que le soleil aloit à declin, si s'en parti chascun, et ala à son champ, à leur tentes. Ceus qui estoient demourez sains, si las et si travailliez estoient, que il n'en y avoit nul qui se peust aidier. Et les navrés [27] dont il en y avoit assez d'une part et d'autre, chascun se plaignoit selonc son mal. Si que chascun avoit plus grant mestier [t] de reposer que de combattre. Et se reposa chascun moult volentiers la nuit. Et quand le matin fu venuz, le roy Caïdu, qui avoit oy nouvelles, par ses espies [28], que le grant Kaan envoyoit un grant ost en l'aide de son filz, si se pensa à soi meisme que il feroit mal de demourer ; et fist armer [u] son ost, et monterent à cheval à l'aube du jour ; et se mistrent [29] à la voie, pour retourner en leur contrée. Et quant le filz du grant Kaan, et le neveu du Prestre Jehan (6) virent que le roy Caïdu s'en aloit atout son ost, si l'en laissierent aler, et ne leur alerent pas derriere, pour ce qu'il estoient trop travailliéz [30] aussi ; et se reposerent moult volentiers. Et le roy Caïdu chevaucha tant atout son ost, par ses journées, sans arrester en nulle part, que il vinrent [v] en leur regne ; ce est la grant Turquie, à Samarcand (7) ; et illec demoura lontemps en paix sans nulle guerre.

[t] Ms. B. *meilleur mestier* (était plus occupé). — [u] Nos deux mss. portent *ardoir* pour *armer*. — [v] Ms. B. *vindrent*.

[26] *Eut.* — [27] *Blessés.* — [28] *Espions.* — [29] *Mirent.* — [30] *Fatigués, harassés.*

texte français de la Société de Géographie porte seulement : « Car maintes homes emorurent e « mantes dames en furent veves, e maint enfans « en furent orfanes, e mantes autres dames ne « (*en*) furent à toz jorz mès en plores et en « lermes : ce furent les meres et des araines « (*fiancées*, rac. *arainamentum*), de homes qe « hi morurent. » (P. 251.)

On peut juger par cet exemple que notre rédaction a été évidemment revue et retouchée par Marc Pol, ou sous sa dictée.

(6) Nous ne serions pas éloigné de penser que Marc Pol apprit à la cour de Khoubilaï Khaân, de ce même descendant du Prestre Jehan, les détails tellement circonstanciés qu'il nous donne de cette expédition. Quoi qu'il en soit, ce chapitre est, selon nous, un des plus remarquables, comme composition et comme style, de notre célèbre voyageur.

(7) En commençant son chapitre LI (p. 136), Marc Pol nous avait déjà dit : « Samarcan (Samarkand) est une grandisme cité et noble. Les « genz sont crestiens et sarrazins. *Il sont au ne-* « *veu du grant Kaan*. Mais il s'entreheent moult « et (*le neveu*) a nom *Caidou*. » On voit par là que Marc Pol, qui passa par la « grant Turquie » ou le Turkistân, en se rendant près de Khoubilaï avec son père et son oncle, était bien informé des faits qu'il nous raconte ; et que Khaïdou, contrairement à l'opinion des historiens chinois et persans, posséda réellement Samarkand (voir pour la situation de cette ville la

CHAPITRE CXCV[a].

Ce que le grant Kaan dist du damage que Caïdu son neveu li fait.

Sachiez que le grant Kaan avoit grant ire de ce que Caïdu son neveu li doumageoit sa gent et sa terre; et dist que, ce ne fust ce que il est de sa char, et son neveu, et de son sanc de l'emperial ligniée[b]; si que pour ce sa char le destraignoit[1], que, en toutes manieres il le feroit destruire, et lui et sa terre, se lui meisme deust aler sus lui. Car sachiez que se il eust voulu, il ne peust[2] eschaper des mains son oncle le grant Kaan; mais il le laissoit pour l'achoison[3] de parenté. Si que en ceste maniere eschappa[c] le roy Caïdu des mains au grand Kaan son oncle.

CXCV. — [a] Ce chapitre manque dans le ms. C. — [b] Ms. A. *lingniée*. — [c] Ms. A. *eschapoit*.

CXCV. — [1] *Le retenait, le contraignait à user envers lui de ménagements.* — [2] *N'eût pu.* — [3] *L'occasion.*

note 1, p. 137), ou que du moins s'il n'y résida pas en personne, comme le dit Marc Pol, cette ville, ainsi que son territoire, firent constamment partie de l'apanage des descendants de Djaghataï; cet apanage, du temps de Khaïdou, était considéré comme dépendant des possessions de ce dernier prince, qui du reste, comme on l'a vu ci-dessus, se rendit maître plusieurs fois du territoire des petits-fils de Djaghataï.

Cependant le Turkistân était resté sous une certaine dépendance à l'égard de Khoubilaï Khaân, qui était considéré comme le « chef de tous les princes mongols apanagés descendants de Dchinghis-Khaân », lesquels étaient obligés, selon le *Yassâ* ou Code de ce conquérant, de lui demander leur investiture; et Abaka, fils aîné et successeur de Houlagou sur le trône de Perse, dont il sera question ci-après, s'était conformé à cette loi; mais Khaïdou avait refusé de reconnaître cette suzeraineté.

L'apanage de Borac et ceux de ses frères, de la branche de Tchagataï, étaient dans le pays de Tchaganian, au sud-est de Samarkand. « Caïdou et Borac, dit D'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 427), étaient convenus de se partager les habitants de Samarcaud et de Bokhara, et de posséder, l'un et l'autre, des fabriques dans ces deux villes. Ils fixèrent les districts où les hordes soumises à Borac auraient leurs quartiers d'hiver et leurs quartiers d'été. Caïdou fit cantonner une division de ses troupes entre le territoire occupé par celles de Borac et la ville de Bokhara, pour empêcher que ce dernier n'y commît des exactions; mais comme il fut, peu après, obligé de retirer ses troupes pour faire face à une armée envoyée contre lui par Mangoutimour, successeur de Bercaï (dans le Decht-Kyptchak), Borac profita de cette occasion pour se rendre maître de Bokhara. » *Vassaf*. Conférer ce qui est dit de Borak ou *Barac*, et de Bokhara, au chap. III, p. 9, notes.

On voit par ce qui précède que Khaïdou possédait au moins une partie du Turkistân, et que Marc Pol ne s'est pas trompé en l'appelant « roi de la grant Turquie ». S'il n'en était pas le seul roi nominal, il en était bien le seul roi effectif.

Nous avons dit (p. 142, note 2) que les possessions de Khaïdou s'arrêtaient, du côté de l'est, aux limites de l'ancien royaume de *Kâchghar*, où commençait le vaste empire de Khoubilaï Khaân; nous croyons avoir exprimé la vérité à cet égard.

Or vous lairons à conter de ceste mateire. Si vous dirai ci avant[4] grant merveille de force que faisoit une fille, que avoit le roy Caïdu.

CHAPITRE CXCVI.

Cy devise de la force à la fille au roi Caïdu, et de sa vaillance.

Or sachiez que le roy Caïdu avoit une siene fille qui avoit nom Agiaint, en tatarais[b], qui vaut à dire : « luisant lune (1) ». Ceste damoiselle estoit si belle, si fort et si preux que, en tout le royaume son pere, ne trouvoit-on homme qui la peust[c] vaincre de force. Mais vous di que à toutes preuves[d] faisoit plus grant force que nul autre homme.

Son pere la vouloit pluseurs fois marier; mais elle ne le vouloit. Ains disoit que elle ne se mariroit jamais jusques adonc[e] qu'elle trouvast aucun homme qui la vainquist de toutes preuves[1]; et à celui se mariroit elle (2). Et son pere, puis qu'il sot sa volenté, si

CXCVI. — [a] Ms. B. *Agiainit*. Ms. C. *Agyanie*. — [b] Ms. B. *tartarins*. — [c] Id. *povoit*. — [d] Id. *espreuves*. — [e] Id. *devant ce*.

[4] *Ci après, dans ce qui va suivre.*

CXCVI. — [1] *Dans toutes les épreuves.*

CXCVI. — (1) *Agiainit*, *Agiaint* ou *Agyanie*, comme ce nom est écrit dans nos trois mss.; et même *Aigiarm*, comme il est transcrit dans le texte de la Société de Géographie, n'est pas un nom mongol; la *lune*, dans cette langue, se dit *Sara*; mais il est Ouïgour ou Turk-oriental; car, dans le turk actuel, la *lune* se dit encore آی *Ay*, et le *soleil* كن *kün* ou *giun*; et, en réunissant les deux mots pour en former un composé, on aura *Aygiuni*, « soleil et lune, » ou « ayant l'éclat du soleil et de la lune; » ce qui rentre dans le sens que lui donne Marc Pol. C'est là une preuve indirecte que Khaïdou habitait le pays des Ouïghours, ou le Turkistân oriental.

(2) La jeune princesse dont il est question dans ce chapitre amusant, avait sans doute lu les poëmes indiens dans lesquels on trouve souvent un épisode semblable au récit que nous fait ici Marc Pol. On peut voir entre autres le sixième chant intitulé *Svayamvara*, « le Choix d'un époux », du *Raghouvansa*, poëme indien de Kâlidâsa, publié en sanskrit et en latin (Londres, 1832, 1 vol. in-4°) par un indianiste distingué, M. Stenzler, de Breslau. Mais il y a une bien grande différence dans la manière dont se fait l'*élection*. La fille du roi mongol du Turkistân, Agiaint, dans le concours de sa main qu'elle propose, ne veut accorder ce prix qu'à celui qui la vaincra dans la lutte, tandis que la fille du roi indien, *Indoumati*, parmi tous les jeunes rois accourus de toutes les contrées de l'Inde pour obtenir sa main, les passe tous en revue dans la grande salle du palais de son père, conduite par son intendante, qui a bien soin de lui détailler toutes les qualités des prétendants, et la princesse choisit celui qui lui convient le mieux; son élection n'est pas le prix de la force. M. Th. Pavie a aussi publié, dans le *Journal asiatique* (mars 1839), la traduction d'un autre *Svayamvara*, tiré du *Mahâbhârata*, et auquel on peut comparer celui de la fille de Khaïdou, avec lequel il a une certaine ressemblance.

li previlege[2] à leur usage, que elle se peust marier à qui qu'elle vousist[3], et quant il li plairoit[f]. Elle estoit si grant et si corsue, et si grosse et bien taillie, qu'elle ressambloit poi mains[4] d'une jaiande[5]. Elle avoit envoié ses[g] lettres par chascune terre, que quiconqües se voudroit venir esprouver[h] contre elle, si venist[6] par tel convenance que, se elle le vainquist, qu'elle gaaingnast .c. (cent) chevaux; et se il la vainquist[i] qu'il l'auroit à femme. Si que pluseurs filz de gentilz hommes y estoient venuz esprouver en encontre elle, et elle les vainquit touz[j]; si qu'elle avoit tant gaaingnié qu'elle avoit plus de .x.m. (dix mille) chevaus.

Or avint que ou temps .m.cc.iiij. (mil deux cents quatre) vins ans de Crist (3), il vint un gentil vallet[7], filz d'un riche roy, et puissant, lequel estoit preuz et vaillant et moult fort; et avoit oy parler de l'espreuve à ceste damoiselle. Si que il s'estoit venuz esprouver encontre elle; que se il la vainquist, qu'il la peust avoir à femme, si comme estoient les convenances[8], et il en avoit moult grant talent[9] d'avoir la; car elle estoit moult belle damoiselle de grant maniere, et il estoit moult biaus et jeunes et preuz et fort de toutes forces; car il ne trouvoit homme ou royaume son pere qui peust durer contre lui de nulle force; si que, pour ce, estoit il venuz hardiement, et avoit amené mille chevaus, que se il fust vainqus, qu'elle peust avoir tretouz les mille chevaus ensemble. Si que ce feust une moult grant gaaingne de mille chevaus à un coup. Mais le vallet se fioit tant en sa force que il la cuidoit gaaingnier de venue.

[f] Ms. A. *li pleroit*. — [g] Ms. B. *elle envoyoit les*. — [h] Ms. A. *esprouvoir*. — [i] Ms. B. *vainquoit*. — [j] Cette phrase manque dans le ms. B.

---

[2] *Lui accorda le privilége qui était à leur usage*. — [3] *Voulût*. — [4] *Peu moins*. — [5] *Géante*. — [6] *Qu'il vînt*. — [7] On l'écrivait aussi *varlet*. C'était, dans le moyen âge, le nom que l'on donnait à un jeune homme, fils d'un preux, et non encore armé chevalier. — [8] *Conventions*. — [9] *Desir, envie*.

(3) Cette époque précise semble ne devoir laisser aucun doute sur la réalité de l'histoire racontée dans ce chapitre. Elle répond exactement à celle où Khaïdou, repoussé par les généraux de Khoubilaï Khaân, de ses entreprises contre lui dans la Mongolie, avait dû se reporter dans le Turkistân où régnait nominalement *Doua* que Khaïdou, comme on l'a vu au chapitre précédent, avait mis sur le trône, après la mort de Toca-Témour. Ce Doua ne mourut lui-même qu'en 1305. Le récit de Marc Pol est un exemple curieux des mœurs de cette contrée, à cette époque.

Et sachiez que le roy Caïdu et sa femme la royne, mere de la forte damoiselle, si prièrent à [10] leur fille privéement, qu'elle se laissast vaincre en toutes manières [11]; car il seroient moult liez s'il avoit leur fille à femme; pour ce qu'il estoit gentilz homs, et filz à un grant roy (4). Mais la damoiselle leur respondi qùe en nulle maniere elle ne se laisseroit [k] vaincre à son povoir; mais, se il la vainquoit par force, elle vouloit bien estre sa femme, si comme les convenances [12] estoient; et autrement non.

Or avint qu'à un jour nommé s'assemblèrent toute la gent ou palais le roy Caïdu. Et y fu le roy et la royne. Et quant toute la gent fu assemblée, dont il y avoit assez pour veoir celle luite [13]; si issi [14] la damoiselle avant [15], en une cote estroite de *samit* [16]; et puis vint, le vallet, après, en une cote de cendal [17] et estoit moult belle chose à veoir. Et quant il furent touz deus où palais si prirent l'un l'autre à bras, et s'entretindrent or çà, or là [l], et dura grant piece [18] que l'un ne povoit abatre l'autre. Mais en la fin fu telle l'aventure que la damoiselle le geta souz [m] lui [n] moult vaillamment. Et quant celui se vit geté dessouz elle, si en ot [19] moult grant honte et moult grant vergoingne; et ne fist autre chose, mais que sitost qu'il fu levez, il s'en parti au plustost qu'il pot [o] atout [20] sa compaignie; et s'en retorna chies son pere, honteus et dolent de ce qui li estoit avenu; que par une damoiselle [p] avoit esté vaincu, qui oncques ne

[k] Ms. A. *lairoit.* — [l] Ms. B. *pristrent li uns l'autre aux bras or çà or là.* — [m] Ms. B. *dessoubs.* — [n] Mss. A. et B. pour *sous elle.* — [o] Ms. B. *peust.* — [p] Ms. C. *garce.*

[10] *Supplièrent*, avec le régime indirect, comme le latin *supplicare alicui.* — [11] *Dans tous les cas.* — [12] *Conventions.* — [13] *Lutte.* — [14] *Sortit.* — [15] *La première.* — [16] *Étoffe de soie*, ou *velours.* — [17] Nom d'une étoffe précieuse dans laquelle entrait de la soie. Le ms. A. écrit *cendel.* — [18] *Longtemps.* — [19] *Eut.* — [20] *Avec.*

(4) Dans le texte français publié par la Société géographique de Paris, on lit (p. 253) : « car il (Caïdu) conoisoit qe il estoit filz au roy « de..... » le nom du roi en question ayant été laissé en *blanc* dans le manuscrit; sans doute dans l'espérance de remplir ce nom plus tard, lorsque Marc Pol s'en serait souvenu, ou que des documents écrits auraient pu le faire connaître. Ce nom n'ayant pas été retrouvé, Marc Pol prit sans doute le parti, dans la copie de son livre donnée par lui à Thiébault de Cépoy, de supprimer le nom *en blanc*, et de l'appeler seulement : *un grant roy*. Il est à regretter que le nom de ce roi ne soit pas connu.

pot trouver homme qui peust durer à lui. Et laissa les mille chevaus qu'il avoit amenez.

Du roy Caïdu vous di que il, et sa femme, furent moult courrouciez; car par leur vouloir, eust, le vallet, gaaingnié leur[q] fille, et le vousist [21] chascun, qu'il l'eust eue à femme, pour ce qu'il estoit tenu à riche homme; et, avec ce, estoit moult biaus jeunes homs, fors et preus et plaisant[r]. Or li[s] avint celle mesaventure.

Or vous ai conté de la fille le roy. Si sachiez que, depuis ce fait, n'aloit, son pere, en nul fait d'armes qu'elle n'alast avecques lui. Et il la menoit volentiers, pour ce que il n'avoit chevalier avec lui qui tant feist d'armes comme elle faisoit. Et aucune foiz se partoit de l'ost son pere, et aloit en l'ost de ses ennemis[t], et prenoit un homme, par force, aussi legierement comme un oisel, et l'aportoit à son pere; et ce faisoit elle toutes foiz (5).

Or vous lairons atant de ce fait. Si vous conterons d'une grant bataille qui fu entre le roi Caïdu et Argon le filz Abaga, le sire du Levant des Tartars; si comme vous orrez ci avant [22].

CHAPITRE CXCVII.

Cy dist comment Abaga envoia son filz en ost contre le roy Caïdu.

Abaga (1), le seigneur du Levant, tenoit maintes provinces et terres qui joingnoient au roy Caïdu. Et c'estoit vers l'« Arbre Seul », que le livre Alixandre appelle *Arbre sec*, duquel je vous ai conté ci arrieres. Et Abaga y envoia son filz Argon pour ce qu'il ne re-

[q] Ms. A. *sa.* — [r] Ms. B. *vaillant.* — [s] Id. *lui.* — [t] Ms. A. *anemis.*

[21] *Eût voulu.* — [22] *En avant*, c'est-à dire *ci-après.*

(5) Ici se termine notre manuscrit C. par la rubrique suivante :

Explicit le Rommans du grant Kaan, de la cité de Cambalut.

Bertran Richart scripsit hoc.

CXCVII. — (1) اباقا *Abâkâ* ou Abâgâ-khan était le fils du second des Khans mongols de Perse. Il avait succédé, en 1265, à Houlagou, son père, qui avait fait la conquête de cet empire. Il était né en 1234. Arrivé au trône, il épousa une princesse grecque, nommée Marie, fille de Michel Paléologue, que son père Houlagou avait demandée en mariage, et qui était arrivée trop tard, Houlagou étant mort dans l'intervalle.

ceust domage de ses hommes, et grant quantité de genz à cheval, de l'« Arbre sec » jusques au flun de Jon (2). Et illec demouroit Argon atout son ost. Or avint que le roy Caïdu assembla grant quantité de gens, et en fist chevetaine un sien frere qu'en appeloit Barac qui moult estoit preudoms et sages. Et envoia son ost avec son frere pour combatre contre Argon (3).

(2) Ce *flun de Jon*, جيحون *Djihoun* était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le « fleuve Djihon », Amou-déria, et Oxus, qui prend sa source dans les monts situés entre l'empire chinois et le Turkistân, traverse la Boukharie du S.-E. au N.-O., et il se jette dans le lac Aral; mais il avait autrefois son embouchure dans la mer Caspienne.

Quant à l'*Arbre sec*, nous renvoyons le lecteur à ce que nous en avons dit dans ce Livre, au chapitre XXXIX, p. 95, *note* 2. Nous n'avons rien à rétracter de ce que nous y avons avancé. Ce que dit ici Marc Pol, que l'armée envoyée par Abâgâ contre Khaïdou, sous la conduite de son fils ارغون Arghoun, occupa le territoire qui s'étendait, depuis l'*Arbre sec jusqu'au* fleuve *Jon*, ou Gihon, confirme de la manière la plus inattendue la détermination que nous avons faite alors de la véritable situation de l'*Arbre sec*, qu'aucun des commentateurs de Marc Pol n'a su reconnaître, aussi bien que le plus grand nombre des lieux qu'il a décrits.

(3) Cette guerre entre قيدو *Kaïdou* et براق *Barák*, d'une part, et اباقا *Abâkâ* ou Abâgâ, de l'autre, dont Marc Pol ne fixe pas la date, eut lieu en 1270 de notre ère. Voici comment elle est racontée par D'Ohsson (*Hist. des Mongols*, Amsterd., 1852 (1834), t. III, p. 430 et suiv.), d'après les historiens persans Rachid-ed-dîn et Vassaf, contemporains de Marc Pol:

« Les princes Caïdou, Mangou-timour et Borac, naguère ennemis (Borac n'était pas le *frère*, comme le dit Marc Pol, mais le *cousin* de Khaïdou), se réunirent au printemps de 1269 dans les prairies de Talas (à l'est du fleuve Sihoun) et de Coundjouc. Ils passèrent en fêtes les sept premiers jours; le huitième, ils parlèrent d'affaires. On arrêta dans ce Couriltaï (mot mongol qui signifie « assemblée de princes de cette nation »), que Borac garderait les deux tiers de la Transoxiane; que le reste appartiendrait à Mangou-timour et à Caïdou; et comme Borac se plaignait de l'insuffisance de son territoire pour la subsistance de ses hordes, il fut convenu qu'au *printemps suivant* (en 1270), ce prince passerait le Djihoun, pour tenter la conquête du Khorassan, qui serait réuni à ses domaines. Caïdou, *ennemi d'Abaca*, avait applaudi à ce projet mis en avant par Borac, et, ne demandant pas mieux que de le voir occupé du côté de l'ouest, il *lui promit des troupes* pour l'exécution de son dessein. Les princes, considérant d'ailleurs que la Transoxiane était ruinée, que les champs étaient en grande partie incultes, s'engagèrent à n'habiter que les steppes et les montagnes, à ne pas lâcher leur bétail dans les terres ensemencées, à ne pas approcher des villes, à n'exiger des habitants aucune taxe extraordinaire. Ils jurèrent d'observer fidèlement cette convention, et, suivant l'usage, ils mirent de l'or dans la boisson qu'ils burent pour confirmer ce serment.

« Mass'oud Bey fut chargé par les trois souverains alliés de parcourir la Transoxiane, afin d'y réparer les maux de la guerre (que ces trois souverains s'étaient faite entre eux), de réunir les habitants dispersés, de donner des encouragements à l'agriculture; mais Borac ne lui laissa pas le temps d'avancer l'exécution de cette œuvre bienfaisante. Il renouvela ses extorsions, pillant les habitants et enlevant leurs chevaux et leur bétail pour son expédition en Perse. Enfin Mass'oud Bey lui représenta qu'il ruinait son pays pour une conquête incertaine, et que, s'il éprouvait des revers qui le forçassent à la retraite, il ne trouverait plus dans la Transoxiane les ressources dont il aurait besoin pour réparer les pertes de son armée. Irrité de ces avis, Borac fit appliquer à Mass'oud sept coups de bâton; mais, lorsque sa colère fut apaisée, il reconnut

Barac se parti atout son ost et tant erra qu'il vint jusques au flun de Jon ; et furent près d'Argon a .x. (dix) milles. Quant Ar-

que cet administrateur avait raison, et renonça à ses mesures de violence.

« A la fin de l'année 1268, lorsque Borac eut conçu (pour la première fois) le projet de s'emparer du Khorassan, Mass'oud Bey avait été envoyé par lui et par Caïdou à la cour d'Abaca, qui passait l'hiver dans le Mazendéran, avec la mission apparente de reviser les comptes des revenus des domaines appartenant à ces deux princes, dans les États d'Abaca, et de resserrer les liens de l'amitié qui existait entre eux ; mais avec l'ordre secret de se procurer les renseignements dont les deux princes avaient besoin, pour l'expédition qu'ils méditaient. Lorsque Mass'oud Bey fut près de la résidence d'Abaca, les généraux de ce prince et son visir Schems-ud-din allèrent à sa rencontre ; ce dernier, tout grand personnage qu'il était, mit pied à terre et *baisa l'étrier* de Mass'oud Bey, qui lui dit avec dédain : « C'est « toi qui es le chef du Divan ? ta renommée vaut « mieux que ta personne. » Le vézir dissimula son ressentiment de cette apostrophe. Abaca fit revêtir l'ambassadeur de la tunique de Tchinguiz-Khan, et le fit asseoir au-dessus de tous ses généraux, excepté le *noyan* (mot mongol qui signifie un chef de dix mille hommes, prince, grand émir) Ilga. Il ordonna que l'état demandé par Mass'oud fût prêt au bout de huit jours. Mas-s'oud ne l'eut pas plutôt reçu qu'il partit. On apprit vingt-quatre heures après que des troupes s'étaient montrées sur l'autre rive du Djihoun. Abaca s'aperçut alors que cet ambassadeur n'était venu que pour observer ; il fit courir après lui ; mais Mass'oud avait eu la précaution de placer à chaque relais un homme de confiance avec deux chevaux, et déjà il traversait le fleuve, lorsque les gens expédiés à sa poursuite atteignirent la rive du Djihoun. » — *Rachid.*

« Caïdou avait envoyé l'ordre aux princes Ahmed Bouri, Nikbey Ogoul et Yalgou, de passer le Djihoun, au gué de Termed ; aux princes Tchabad, fils de Houcour et petit-fils de Gayouk-khan, Mobarek-schah et Kiptchak, de le passer avec Borac à Amou ; à Gueuk Atchouï *le grand* et à Baïnal, de le passer à Khiva ; à Gueuk Atchouï *le petit*, de traverser le fleuve à Ming-kischlag (c'étaient sans doute ces princes qui furent convoqués, en 1280, au carrousel dont il est question dans le chapitre précédent). Ils devaient tous se réunir au-delà du Djihoun, et se tenir aux ordres de Borac. »

Après quelques défections des princes qui faisaient partie de l'armée commandée par ce dernier, il passa le Djihoun sur un pont de bateaux, établit son camp près de Merv, puis marcha sur le Khorassan dont il occupa la plus grande partie. Il prit ses quartiers à Talecan. Ses troupes occupèrent Nichabour et saccagèrent cette ville. Il fit lever de fortes contributions en argent, en armes et en bétail dans la province d'Hérat.

« Cependant Abaca, continue D'Ohsson (*lieu cité*, p. 442), était parti de l'Azerbaïdjan le 28 avril (de l'année 1270) ; c'était le temps de la moisson ; il défendit sévèrement à ses troupes de toucher aux épis, « tant ce prince, ajoute Raschid, était juste ». Il fut joint à Schéroubaz, lieu que les Mongols appelaient Coungcour-oulang, par Meka-bey (*), ambassadeur de l'empereur Coubilaï qui avait été retenu par Borac, mais s'était évadé. Il put donner des renseignements sur la situation de l'armée ennemie. Abaca pressa sa marche. Son frère Boutchin, qui, après avoir été battu près de Hérat par l'avant-garde de Borac, s'était replié sur le Mazendéran, vint avec Argoun Aca et Hadjadj, sultan du Kerman, le trouver dans le Coumiss. Abaca s'avança vers Thous et encouragea ses troupes par des promesses et une distribution d'argent. Du Badghiss, il envoya un officier à Borac pour lui proposer la paix, lui offrant la cession des provinces de Ghaznin et de Kerman. Borac n'accepta pas cette proposition. Il demanda à son astrologue si la position des astres lui était propice ; celui-ci lui ayant conseillé d'attendre encore un mois, Djélaïrtaï, qui s'aperçut de l'impression de cette réponse sur l'esprit de Borac, dit en bouillonnant de colère : « Eh ! « que nous importe que les astres soient ou non « propices ? Attendrons-nous que l'ennemi vienne

(*) Nous serions très-porté à croire que ce *Méka-bey* était *Marc Pol lui même* ; le nom de *Méka* étant celui de *Marc* prononcé à la chinoise. Il dut d'ailleurs visiter le Khorassan à une époque quelconque de ses voyages. Voir la note, p. 106-107.

gon sot[1] que Barac venoit sus lui, si s'appareilla moult bien et vint à l'encontre, atout son ost[2], en un champ où il mist ses tentes. Et que vous en diroie-je? Quant il furent bien appareilliez et d'une part et d'autre, si commencierent à sonner les grans nacaires, et

CXCVII. — [1] *Sut.* — [2] *Avec toute son armée.*

« nous égorger dans nos camps? » Il fut donc arrêté qu'on livrerait bataille. »

Cette bataille eut lieu dans une vaste plaine, sur le bord de la rivière de Hérat. Abaca donna le commandement de l'aile droite à son frère Boutchin, auprès duquel il plaça le noyan Samagar; celui de l'aile gauche au prince Yschmout, qui avait sous lui les généraux Sounataï, Mingtour noyan, Bouroultaï, Abdoullah Aca et Argoun Aca. Ce dernier avait dans sa division les troupes du Kerman et du Fars, commandées par le sultan Hadjadj et l'Atabey Youssoufschah. Le noyan Abataï conduisait le centre.

« Dès le commencement de l'action, le général Mourgaoul, combattant avec valeur, tomba percé d'une flèche. Craignant que sa mort ne décourageât les troupes, Djélaïrtaï demanda à Borac la permission de charger l'ennemi. Il fond sur l'aile gauche, la rompt, la met en déroute et la poursuit, avec un grand carnage, jusqu'à Pouschenk, à quatre lieues de Hérat. Cependant le centre et l'aile droite d'Abaca tenaient ferme. Ce prince ordonne à Yschmout de passer à la gauche pour rallier les fuyards. Dans l'ardeur de la poursuite, les escadrons du corps d'armée de Djélaïrtaï s'étaient mis en désordre; ce général ne put jamais les former en bataille; lorsqu'il revint, il se trouva coupé, et fut obligé de prendre la fuite. Mais la victoire n'en penchait pas moins du côté de Borac. Voyant les troupes d'Abaca repoussées, le noyan Sounataï, général âgé de quatre-vingt-dix ans, descendit de cheval et s'assit sur un tabouret au milieu du champ de bataille. « C'est le jour, dit-il aux officiers qui « l'entouraient, c'est le jour de reconnaître ce « que nous devons à Abaca. La victoire ou la « mort. » Les troupes reviennent à la charge; elles font des prodiges de valeur; au troisième choc, elles rompent la ligne de Borac et mettent son armée en fuite. Entraîné dans la déroute générale, ce prince tomba de cheval. Il criait aux officiers qui passaient près de lui, dans leur fuite: « Je suis Borac, votre souverain, donnez-moi un cheval. » La peur les rendaient sourds à sa voix. Enfin un cavalier qui le reconnut lui donna son cheval et lui demanda quelques flèches que Borac lui jeta, en partant comme un éclair. L'armée d'Abaca poursuivit les fuyards, ne donnant pas de quartier. Ils auraient presque tous péri, sans le courage et la présence d'esprit de Djélaïrtaï, qui les rallia et les poussa dans le désert d'Amou, protégeant leur retraite à la tête d'un corps d'armée qui faisait volte-face pour combattre et arrêter l'ennemi, lorsqu'il les serrait de trop près. Ce général sauva par cette manœuvre les débris de l'armée de Borac, qui purent repasser le Djihoun. Des soldats s'étaient réfugiés dans un Keoschk; Abaca y fit mettre le feu et tous périrent dans les flammes. » (D'Ohsson, *lieu cité*, p. 447-449, d'après Rachid-ed-dîn.)

Ce récit, dont nous avons retranché quelques parties pour le rendre moins long, s'accorde pour le fond avec celui de Marc Pol; mais il est beaucoup plus détaillé et plus savant. On voit que Rachid (comme lui-même d'ailleurs en prévient au commencement de sa grande histoire) avait eu à sa disposition les archives officielles de la cour mongole de Perse, dont il était grand vizir, et qu'il écrit en homme d'État, qui connaît les faits et qui ne recourt pas, comme Khondémir et autres historiens persans, à la recherche des métaphores, du pathos et des phrases alambiquées, pour dissimuler son ignorance. Il est infiniment à regretter que le grand ouvrage de cet éminent historien, le *Djami-ut Tévarikh*, « Collection d'Annales », ne soit pas complétement traduit (on n'en a donné jusqu'ici que de courts fragments); ce serait une mine inépuisable pour contrôler et compléter nos connaissances historiques et géographiques de l'Asie. Nous engageons nos lecteurs à comparer ces deux récits de la même bataille, qui ont chacun leur mérite.

de maintenant commença la bataille des uns aus autres, et s'entregetèrent tant de saietes[3] que tout l'air en estoit couvers comme de pluie. Et tant y avoit là mors, d'hommes et de chevaus, d'une part et d'autre, que toute la terre en estoit couverte. Et tant dura la bataille que les gens Barac furent desconfiz des genz Argon[4]. Et passerent le flun. Mais Argon et ses genz les occioient et malmenoient en fuiant tout à leur volenté. Si que en ceste maniere ala, ceste bataille, que Argon ot[5] la victoire, et Barac fu desconfiz; et eschapa par la force de son bon cheval qui tost l'emporta.

Et depuis que je vous ai commencié d'Argon, si vous lairons de Caïdu et de Barac son frere et vous conterons huimès[6] d'Argon; comment il fist puis[7], et comment il fu seigneur puis la mort son pere.

CHAPITRE CXCVIII.

Comment Argon sot que son pere estoit mort puis la bataille, et se parti pour aler prendre la seignorie, si comme raison estoit.

Quant Argon ot[1] vaincu celle bataille de Barac le frere Caïdu, et de son ost (1), si ne demoura pas grandement que il oï nouvelles que Abaga son pere estoit mors, de quoi il ot grant duel. Si s'appareilla atout son ost, et se mist au retour pour avoir la seignourie, si comme il devoit; mais il avoit à aler .XL. (quarante)

[3] *Flèches.* — [4] *Par les gens d'Argon.* — [5] *Eut.* — [6] *Désormais.* — [7] *Depuis.*
CXCVIII. — [1] *Eut.*

CXCVIII. — (1) On a vu, dans les notes du chapitre précédent, que Abaca, ou Abaga, commandait en personne ses troupes contre Borak; mais Argoun, son fils aîné, l'accompagnait sous le nom d'*Argoun-Aca* (*aca*, ou plutôt *akha* en mongol, signifiant *frère aîné*). Il devait succéder immédiatement à son père Abaka, qui mourut le mercredi 1er avril 1282. Bar Hébræus, cité par D'Ohsson (*lieu cité*, t. III, p. 537), dit qu'Abaca avait le dimanche précédent, jour de Pâques, célébré cette fête avec les chrétiens, en assistant au service divin dans l'église de Hémédan (Hamadan); que le lundi il dina chez un seigneur persan; que, dans la nuit du lundi au mardi, sa raison se troubla, qu'il vit des spectres dans l'air, et qu'il mourut vers l'aurore du mercredi 1er de *nisan*, qui répond au 20 de zoulhadjet (1er avril 1282). Il était âgé de quarante-huit ans et en avait régné dix-sept. Il laissa deux fils, Argoun et Kaïkhâtou (que Marc Pol, p. 31, nomme *Chiato*, voir la *note* à ce sujet), qui régnèrent l'un après l'autre sur le trône de Perse : Argoun, de 1284 à 1291; et Kaïkhatou, de 1291 à 1295 de notre ère.

journées, ains qu'il y fust[2]. Or avint qu'il avoit un sien oncle qui avoit nom Acomat Soldan, car il estoit devenuz sarrazins. Quant il

[2] *Avant qu'il y fût; — ains que* étant dérivé du latin *antequam.*

(2) Cet Acomat Soldan était le sultan احمد *A'hmed*, qui se nommait avant *Tagoudar*, et qui disputa le trône de Perse à Argoun, son neveu. « Après la mort d'Abaca, dit D'Ohsson (*lieu cité*, t. III, p. 550, d'après Rachid), les Khatounes (princesses veuves), les princes du sang et les généraux présents à Méraga, s'assemblèrent pour rendre les derniers devoirs au monarque défunt, et délibérer sur le choix de son successeur. Le prince Argoun, qui avait été mandé par son père, reçut en route la nouvelle de sa mort, et se rendit à Méraga, où les khatounes et les princes du sang lui présentèrent la coupe, suivant l'usage. Le général Boucaï, dévoué à ce jeune prince, ordonna aux officiers de la maison d'Abaca de faire leur service auprès d'Argoun. Bientôt Tagoudar, frère d'Abaca et le septième fils de Houlagou, arriva de Géorgie. Après les cérémonies funebres, l'assemblée se rendit à Tchogatou.

« Il se forma trois partis ; les princes Adjaï, Coungourataï, Houladjou, tous trois fils de Houlagou, et d'autres, voulaient élire Tagoudar. Les généraux Boucaï, Ourouk, Acboukai et d'autres officiers de la maison d'Abaca, tenaient pour son fils Argoun. Oldjaï-Khatoun, qui avait été la femme de Houlagou, et puis celle d'Abaca, était à la tête d'un troisième parti en faveur de Mangou-Timour; mais ce prince étant mort sur ces entrefaites, elle se rangea, de même que Coutoui Khatoun, du côté d'Argoun (*Rachid*). C'était toutefois, d'après le *Yassa* (Code de Dchinghis-Khaân), l'aîné de la famille qui devait succéder au trône (cette loi est encore en vigueur en Turquie et en Égypte), et A'hmed était l'oncle d'Argoun. Cette considération prévalut. »

Tagoudar fut proclamé d'une voix unanime le 6 mai 1282. « A la suite des fêtes qui célébrèrent son avénement au trône (dit D'Ohsson, d'après Rachid, *lieu cité*, p. 552), A'hmed se fit apporter les trésors (d'Abaga), déposés à Schaoutéla, *et les distribua aux princes*, *aux princesses*, *aux officiers et aux troupes ;* chaque soldat reçut cent vingt dinars. Sur ces entrefaites survint Argoun, qui se plaignit qu'on ne l'avait pas attendu pour la cérémonie de l'inauguration. A'hmed lui montra beaucoup d'égards et lui remit de sa main vingt *balischs* d'or (valant chacun 2,000 dinars, ou 1,000 florins d'or) qu'il lui avait réservés. Ce fut alors qu'Argoun et Coungcourataï se lièrent d'une étroite amitié, qu'ils se garantirent par des serments mutuels, dans l'Ordou de Touctaï Khatoun, l'une des veuves d'Abaca. »

C'est ce fait de distribution d'argent que Marc Pol a relevé contre A'hmed, en disant que « il « print la seigneurie et se fist seigneur, et trouva « si grant trésor que ce fu merveilles. Et, comme « *malicieus*, le départi tout aus barons et aus « gens d'armes (aux soldats) pour avoir leurs « cœurs et leurs grâces. » On voit que Marc Pol était bien informé.

L'année suivante, Argoun, qui voyait avec peine son oncle A'hmed sur le trône de son père, chercha à se faire des partisans pour le renverser. Il partit au printemps pour l'Irak Adjemi. Il avait conservé le Khorassan que son père lui avait donné en apanage; mais cela ne le satisfaisait pas. Il fit demander au sultan A'hmed (ce dernier avait pris le titre de *sultan*, après avoir fait profession de l'islamisme ; c'est pourquoi il est nommé *Soldan* par Marc Pol) la cession des domaines royaux dans l'Irak et le Fars, lui mandant : « Puisque vous possédez, en vertu de vos « droits et des suffrages unanimes, le trône de « mon père, il me faut un territoire qui puisse « fournir à l'entretien des troupes que je com- « mande Si vous m'accordez les provinces qui « appartiennent maintenant au domaine privé, « la meilleure intelligence régnera entre nous ; « sinon, ce but désiré ne sera pas atteint. » Le sultan répondit : « Par un effet de notre affec- « tion et de notre sollicitude à son égard, nous « lui confirmons la possession du Khorassan, son « apanage. S'il désire que nous y joignions une « autre province, qu'il vienne au *Couriltaï ;* « après avoir conféré avec lui, nous ne lui refu- « serons pas nos faveurs ; mais s'il persiste dans

sot[3] que Abaga son frere estoit mort, et que Argon son neveu estoit si loins, si pensa que il pourroit bien estre seigneur Si s'appareilla atout grant gent, et s'en vint à la court Abaga son frere et print la seigneurie ; et se fist seigneur, et trouva si grant tresor que ce fu merveilles. Et, comme malicieus, le departi[4] tout aus barons, et aus gens d'armes, pour avoir leurs cuers et leurs graces. Et quant ses

[3] *Sut.* — [4] *Distribua.*

« sa désobéissance, nous ferons marcher contre « lui. » (Vassaf.)

A'hmed, ayant eu avis que les partisans d'Argoun conspiraient contre lui, fit arrêter un grand nombre des chefs de cette conspiration, entre autres Coungcourataï, qui fut mis à mort en lui cassant l'épine du dos ; plusieurs autres furent jetés dans les fers et ensuite exécutés. De son côté, Argoun, informé des dispositions du sultan, vit qu'il ne lui restait plus qu'à tenter le sort des armes. Il réunit les troupes stationnées dans le Khorassan et le Mazendéran. Il fit marcher son armée en trois corps, et se mit à la tête du dernier. Il manda au général Névrouz de venir le joindre en diligence avec son *touman* (dix mille hommes) de Caraounass (voir, sur ce nom et sur celui de Névrouz, la *note* 8, p. 83 de ce volume), et s'avança avec un corps de cinq mille hommes. Les deux avant-gardes se rencontrèrent à Khaïlbuzurk, situé à moitié chemin entre Ray et Cazvin.

A'hmed était parti du Mougan le 26 avril 1284, à la tête de 80,000 hommes de cavalerie, Mongols, Musulmans, Arméniens et Géorgiens. Une grande bataille eut lieu dans la plaine d'Ak-Khodja (c'est l'endroit que Marc Pol appelle, dans le chapitre suivant, « un moult biau plain « et moult grant »). Argoun fut défait et se retira dans la forteresse de Kélatkoukh, située au nord de Thous. La plupart de ses généraux, croyant sa cause perdue, avaient passé au camp d'A'hmed. Névrouz, qui lui restait fidèle, le pressait de se retirer au-delà du Djihoun, où il trouverait une armée ; Argoun ne voulut pas.

Sur ces entrefaites, des pourparlers eurent lieu entre des officiers d'Argoun et d'A'hmed, qui cherchait à attirer son neveu à sa cour pour s'emparer de sa personne ; il y réussit. Argoun se rendit au camp d'A'hmed le 20 juin 1284 (selon *Rachid* et *Vassaf* (dans D'Ohsson, *lieu cité*, t. III, p. 595). Il ne fut pas introduit tout de suite dans le pavillon du sultan ; on le laissa en plein air exposé à l'ardeur du soleil ; la sueur coulait de son visage. Sa sœur Togan, qui l'aimait tendrement, cédant à sa vive émotion, sortit de la tente royale et alla le garantir avec son parasol des rayons brûlants. Le sultan sortit ensuite pour chasser dans les environs du camp. A son retour, Argoun fut introduit ; il entra, plia le genou, et rendit hommage au sultan de la manière usitée chez les Mongols. A'hmed l'embrassa. Il dit ensuite à Argoun qu'il conserverait en apanage le Khorassan, comme sous le règne de son père. Néanmoins A'hmed le fit garder à vue.

Pendant ce temps un projet se forma, à la cour même d'A'hmed, pour le détrôner et délivrer Argoun. Ce projet réussit. A'hmed s'étant enfui, il fut atteint par les Caraounass, qui se saisirent de sa personne, lui ôtèrent ses habits et le gardèrent dans sa tente. Des généraux qu'il avait emprisonnés et d'anciens officiers du prince Coungcouratai furent chargés de le juger ; il fut condamné à mort et exécuté de la même manière qu'il avait fait périr ce prince. « *La « peine du talion*, dit Vassaf, fut appliquée au « sultan ; on lui cassa l'épine du dos. » Ce supplice eut lieu le 10 août 1284.

La conversion d'A'hmed au mahométisme et son zèle pour cette religion avait indisposé contre lui les généraux mongols, comme celui d'Abaca pour le christianisme causa sa perte ; car, selon quelques historiens, ce prince mourut empoisonné. (Voir la *note* 1 du chapitre précédent.) Les apostasies ne sont pas toujours heureuses.

barons et ses genz d'armes virent que il avoient tant eu de lui, et disoit chascun que il estoit bons sires. Et l'amoient et disoient que il ne voloient autre seigneur que li. Mais il fist puis une mauvese chose qui moult fu reprise de chascun. Car il print toutes les fames son frere Abaga, et les retint puis toutes por soi.

Quant il ot là seigneurie, et ne demoura pas gramment que il oï nouvelles comment Argon son neveu venoit atout grant ost, si ne fist nulle demeure; mais de maintenant fist mander ses barons et toute sa gent, et fist en une semaine appareillier moult grant ost de genz à cheval, pour aler encontre Argon. Et y aloit moult volentiers, si comme celui qui cuidoit la bataille gaaingnier; et ne se monstroit de riens esbahis.

CHAPITRE CXCIX.

Comment Acomat Soldan se departi atout son ost pour aler contre son neveu qui venoit prendre la seignorie si comme droiz estoit.

Et quant [1] Acomat Soldan ot appareillié bien .LX.M. (soixante mille) hommes à cheval, si se mist à la voie, et chevauchierent bien .X. (dix) journées et orent nouvelles comment leur anemis estoient près d'eus, et avoient bien autant de genz comme il avoient. Si fist, Acomat, tendre ses paveillons en un moult biau plain et moult grant (1). Et illec fist atendre Argon pour combatre à lui. Quant il ot son fait appareillié, si fist assembler ses barons et ses chevaliers, et les genz d'armes, pour estre au parlement avec eus [1]; car il, comme malicieus hom [2], vouloit savoir le cuer et la volenté de chascun; et commença à parler en tel maniere (2) :

« Seignors, dist il, vous savez bien comment je doi estre seigneur « par raison de tout ce que Abaga, mon frere, tenoit, pour ce que

CXCIX. — [1] *Pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre.* — [2] *Homme malintentionné, mais adroit.*

CXCIX. — (1) Voir la *note* 2 du chap. précédent.

(2) Le discours que Marc Pol met dans la bouche d'A'hmed ne manque ni d'art ni d'éloquence; il est parfaitement dans la situation. C'est un véritable modèle du genre persuasif.

« je sui filz de celui pere de cui[3] il fu filz (3) ; et pour ce que j'ai « esté toutes foiz avec lui à aidier à conquester les terres et les « provinces que nous tenons. Bien est voir que Argon, le filz Abaga, « mon frere, se aucun vouloit dire que à lui deust venir la seigneu- « rie, je diroie, sauve la garde et la grace de touz ceus qui le vou- « roient[4] dire que à lui deust venir la seigneurie, que ne seroit pas « raison ne digne chose ; pour ce que son pere tint le regne tant, « comme vous savez, toute sa vie, si est raison aussi que je la doie « avoir toute ma vie, depuis sa mort. Et ores puis qu'il est ainssi « comme je vous ai dit, je vous pri que nous deffendons notre « droit, et que le regne et la seigneurie remaingne à nous touz en- « semble ; que je vous di que je en vueil avoir l'onneur seulement « et la renommée, et, vous, en aurez le proufit et l'onneur et l'avoir, « et la seigneurie par toutes nos provinces et terres (4). Autre chose « ne vous dirai ; car je sais bien que vous estez sages et preus ; et « que vous amez droit ; et que ferez chose que, à touz, nous sera « honneur et bien. »

Si se test atant[5], et ne dit plus. Et quant il orent tuit ce entendu, si respondirent tuit communement que il ne li faudront[6] jamès, tant qu'il aient la vie ou cors ; et qu'il li aideront contre touz les hommes du monde, et contre Argon proprement ; et qu'il n'ait jà doutance ; que il convient que il prengnent[7] Argon mort ou vif. Et li rendront en ses mains. En tel maniere, comme vous oï avez, parla Acomat à ses hommes, et sot[8] leur volentez.

Or vous lairons de Acomat et de son ost[9] ; et vous dirons de Argon et de son ost.

[3] *Dont ;* forme de Bourgogne, à la fin du douzième siècle. — [4] *Voudraient.* — [5] *Il se tut alors.* — [6] *Ils ne lui feront pas défaut.* — [7] *Prennent.* — [8] *Sut.* — [9] *Armée.*

(3) Ceci est tout à fait conforme au droit d'hérédité établi dans le *Yassa* ou Code de Dchinghis-Khaân, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment.

(4) On voit, par la teneur de ce discours, que le sultan A'hmed sait employer les arguments qui sont les plus sûrs moyens de persuasion. Il était difficile que son auditoire ne fût pas à la fin convaincu. Marc Pol se montre ici vraiment habile écrivain. Il se pourrait toutefois que le rédacteur de son livre, Rusticien de Pise (voir ci-devant le *Prologue*, p. 4), ne soit pas étranger à l'art avec lequel les discours mis dans la bouche des principaux personnages sont disposés. Le fond a été certainement fourni par Marc Pol ; mais un rhéteur y a mis la main.

CHAPITRE CC.

Comment Argon se conseille à sa gent pour aler combaltre contre Acomat Soldan son oncle qui li avoit prinse sa seigneurie.

Sachiez que quant Argon sot certainement que Acomat l'atendoit ou champ avec moult gent, si en ot moult grant ire. Mais toutefoiz ne s'esbahi pas, porce qu'il ne vouloit pas monstrer à ses hommes qu'il eust paour; car il li pourroit trop nuire. Mais n'en fist nul semblant; ains monstroit que il ne les doutoit de riens, pour conforter sa gent, si comme sages hons qu'il estoit (1).

Nota. — Les mss. A. et B. s'arrêtent ici. Le premier portait ensuite la mention suivante, effacée, mais encore cependant lisible :

« Ce livre est au duc de Berry.

(*Signé*) Jehan. »

Le second se termine ainsi :

« Et atant fine, Messire Marc Pol, son Livre de la Division du monde et des merveilles d'icelluy. »

Explicit.

CC. — (1) Ce chapitre n'est évidemment pas terminé. Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris continue ainsi (p. 258) : « Il mande per tuit sez baronz et sajes homes, et quant il en ont asenblé grant quantité en son paveillonz, car il avoient mis camp en un mout biau leu, il parole adonc et dit en tel mainere : « Biaus freres et amis, fait-il, vos savés certai« nemant comant mon piere vos aime tendre« ment; tant come il vesqui voz tient por freres « e por filz, et savés comant voz fust jadis en « maintes grant bataille con lui, comant voz « l'aidast conquister toute la terre qu'il tenoit, « e savés comant fui filz celui qe tant voz ame, e « je mesme voz aime tant come mon cors, e « donc puis qe en ci est la verité come je voz ai « dit bien droit e raisonz qe voz me aidés de « cestui qe vient contre raisonz e contre droit e « qe noz vuelt faire si grant tort come noz dese« riter de nostre tere. Et encore savés tout voi« remant comant il n'est de nostre loi, mès le a « guerpir (*déguerpir, abandonnée*) et est devenu « de saracinz et aore (*adore*) Maomet; or véés « comeņt seroit doingne (*digne*) cousse (*chose*) « qe Saracinz deust avoir seingnorie sor Tartars; « or biaus freres et amis, puis che toutes cestes « raisonz hi sunt bieu voz doit croistre cuer « e volunte de faire ce qe convient, qe ce ne « avegne, dont jeo prego chascun qu'il soit vai« lant home et qe s'eforce outre poir de com« batre si ardiemant qe noz veincou la bataille, « e qe la seingnorie remaingne à voz e ne à Sara« zinz; e certes chascun se doit conforter qe noz « veinquiron la bataille por ce qe nos avon droit, « e nostre enmimis ont le tor. Or ne voz diroi « plus à cestui point, mès qe je pri chaşcuns « qu'il pensi de bien faire. » A tant se taist qu'il ne dit plus. »

CHAPITRES HISTORIQUES

SUPPLÉMENTAIRES

TIRÉS DU MANUSCRIT PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, EN 1824 (*).

CHAPITRE CCV (**).

Comant le baronz responderent ad Argon (***).

Et quant baronz e chevaliers qe illuec estoient ont entandu les paraules qe Argon avoit dit bien e sajemant, quascun disoit à soi meisme qu'il vo-

(*) *Recueil de Voyages et de Mémoires*, t. I. Le texte que nous reproduisons ici a été collationné par nous sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris (anc. nº 7367, fonds FR. 1116). Nous le donnons sans commentaires, parce que ces chapitres manquent dans les trois manuscrits de notre rédaction, et n'ayant seulement en vue que de réunir ici tout ce qui peut être légitimement attribué à Marc Pol.

(**) Il n'y a pas ici de lacune; les *mêmes chapitres* ont été numérotés différemment dans les deux rédactions, par suite d'une division différente du Livre.

(***) Les chapitres historiques qui précèdent et les onze premiers qui suivent sont une histoire des « Khans Mongols de Perse » depuis Houlagou, père d'Abaga, le premier de ces Khans, qui mourut en 1265, jusqu'à Baidou, qui succéda à Kaïkhatou en 1295, lequel fut remplacé par Ghazan la même année. C'est à la cour de ce dernier que Marc Pol, avec son père et son oncle, conduisirent la princesse mongole Cogatra, destinée à Argoun, de la part de Khoubilaï-Khaân. (Voir le ch. XVIII, p. 29 et suiv.) Ce fut assurément pendant le séjour de Marc Pol dans cette cour, à son retour de Chine, en 1295, qu'il recueillit les documents historiques qu'il a donnés, à la fin de son Livre, sur les souverains de la dynastie mongole de Perse. Il est même à présumer, que ce fut Rachid-ed-din lui-même (médecin de profession, ayant été attaché à Abaga-Khan et étant devenu vizir de Ghazan-Khan) qui communiqua à Marc Pol, pendant son séjour près de Ghazan, à Tébriz, les documents sur lesquels il a rédigé ses chapitres historiques reproduits dans ce Livre; les faits qu'il raconte ne peuvent guère provenir que d'une source officielle; et la plupart des détails dans lesquels il entre s'accordent tellement avec l'histoire des mêmes princes, écrite par Rachid lui-même et par Vassaf, qui était aussi à cette même cour (histoire dont D'Ohsson, *lieu cité*, a donné de nombreux extraits), qu'ils ne peuvent guère laisser de doute à cet égard. Nous croyons devoir en donner ici un aperçu qui servira de commentaire pour l'intelligence des chapitres qui suivent.

Dans l'un des derniers chapitres, le CCXIII (page 749), Marc Pol dit qu'Argon « recouvra sa seigneurie » en 1286; il y a une erreur de *deux ans*, due au copiste sans doute; car Argoun succéda à A'hmed en 1284. Marc Pol ajoute que A'hmed régna deux ans, Argoun six ans, au bout desquels il mourut de maladie; « e bien, dist l'en, « qe il morut de bevrajes », ajoute-t-il; les dernières dates sont exactes. Il dit aussi que Baidou, « qe estoit cristiens » (ch. CCXV, p. 749), « prist « la seignorie en 1294 ans de Crist »; d'après notre manière actuelle de compter, ce fut au mois d'avril de l'année 1295 (voir D'Ohsson, *lieu cité*, t. IV, p. 116). Mais il faut savoir, pour la justification de Marc Pol, que l'*année vénitienne* était en arrière de trois à quatre mois sur notre année actuelle grégorienne, et que, d'après son compte, c'était effectivement en l'année 1294. Cette observation s'applique aussi à l'avénement de Ghazan, qu'il dit avoir eu lieu l'an 1294 (ch. CCXV, p. 750).

Dans les chapitres qui suivent, Marc Pol parle

loient avant morir que il ne i feissent tout lor poir de vincre la bataille. Et endementier que chascun estoit coi et mu, atant se tient en estant un grant

du *roi de Conci* (ou *Canci*, ch. 216), Khan des ancêtres des Kalmouks Mongols d'aujourd'hui, dont le chef se nommait *Kantchi* (que l'on a écrit *Kantaisch* (*Histoire généalogique des Tartars*, p. 81), et dont les hordes étaient appelées *Kontchigod*; puis de *la province d'Obscurité* (ch. 217), les régions polaires; puis de la Russie (ch. 218); puis enfin il raconte les hauts faits des « seigneurs des Tartars de Ponent », comme il les appelle, au nombre desquels se trouvent Houlagou et Barka, qui furent souvent en guerre; Totomagu, Toctaï et Nogaï. Ces chapitres, ainsi que ceux qui précèdent, omis avec intention dans nos manuscrits, étaient, il y a peu d'années encore, d'une grande importance pour l'histoire; mais aujourd'hui ils le sont moins, parce que les travaux historiques qui ont été publiés sur ce sujet, quoique peu nombreux, sont plus complets. On n'en doit pas moins admirer Marc Pol d'avoir voulu en quelque sorte être le géographe de toutes les contrées de l'Asie conquises par les Mongols qu'il servit, et l'historien de tous les souverains de race mongole qui, jusqu'à lui, avaient régné sur ces mêmes contrées. On a vu, dans notre commentaire, comment cette immense tâche avait été remplie.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur Argoun, nos copistes ayant rompu brusquement le récit de Marc Pol à son égard, parce que, probablement, les discours d'Ahmed et d'Argoun, quelque bien faits qu'ils soient; les récits des guerres successives des princes mongols, frères et descendants de Houlagou le conquérant de la Perse; les exploits même de ce dernier, de la branche de Toulouï fils de Dchinghis-Khaân, contre Barcaï de la branche de Djoutchi, les intéressaient moins que la description des mœurs et coutumes de toutes les populations de l'Asie à leur époque.

« Après l'exécution d'A'hmed, dit D'Ohsson, d'après Rachid et Vassaf (*lieu cité*, t. IV, p. 2 et suiv.), les Khatounes, les princes et les Oméras s'étant assemblés à Ab-Schour, *élurent* unanimement Argoun, fils aîné d'Abaca, né de l'une de ses esclaves. » Son élection fut confirmée par un *Couriltaï*, ou assemblée de princes du sang; son avénement eut lieu le 11 août 1284 (l'an 683 de l'Hégire).

Argoun fit mourir plusieurs officiers qui s'étaient montrés dévoués à la personne d'A'hmed; puis il défendit par une ordonnance d'inquiéter aucun de ceux qui avaient servi ce prince. Mais, lui, il donna cours à tous ses ressentiments et fit exécuter un grand nombre de personnages marquants dans l'empire.

Enfin en 1286, dans le mois de février, le général Ourdoucaya arriva de la Chine, avec l'édit qui donnait à Argoun le titre de *Khan*, et la succession au trône de son père, et qui conférait à Boucaï le titre chinois de *Tching-siang* (voir ci-devant, p. 328). En conséquence Argoun renouvela les cérémonies et les fêtes de son avénement au trône. Il investit Boucaï d'une autorité presque sans bornes; mais plus tard, ses sentiments ayant changé, il le fit arrêter et exécuter avec toute sa famille. Une proclamation royale annonça dans toutes les provinces, que Boucaï, ayant payé d'une noire ingratitude les bienfaits de son souverain, avait été *anéanti avec sa femme et ses enfants, ses proches et ses amis*, et que ses richesses, qu'il tenait de la munificence royale, avaient été livrées au pillage. Ensuite tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir été d'intelligence avec Boucaï (dans sa conspiration) furent mis à mort, sans forme de procès, musulmans et mongols (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 23).

Le frère de Boucaï fut aussi arrêté et exécuté; une persécution violente sévit contre les employés du fisc, chrétiens et mahométans, à Moussoul et Irbil (*ib.*, p. 27). Le prince Tchouschkab, et le vizir Djelal-ed-din furent aussi exécutés. Le vizir fut remplacé par un médecin juif, Sa'd-ud-dévlet (« Félicité de l'Empire; » c'est ainsi qu'il se nommait lui-même). Les exécutions continuèrent d'avoir lieu sous différents prétextes. Névrouz, qui avait si fortement soutenu Argoun contre Abaca, se révolta. Ce prince était si redouté des populations que, selon Vassaf, lorsque les bestiaux se mettaient à courir pour aller boire, on disait : « *Il faut qu'ils aient vu la figure de Névrouz.* »

C'était aux instigations de Sa'd-ud-dévlet qu'on

barouz et paroille en tel mainere : — « Biau sire Argon, biau sire Argon, fet-il, noz connoisonz tout apertemant qe ensi con voz noz avon dit est-il verité, e por ce voz responderai-je por tous vestres homes que avec noz sunt pour faire cesies bataille, qe nos voz diron apertemant qe nos ne vos faudronz tant con nos avonmes les vies en cors, et voudromes avant tuit morir qe noz ne veinson au desus de la bataille, e de ce devon nos estre auseur qe noz la vinquiron por le grant droit que noz avonz, et il ont grand tort; e

imputait les actes sanguinaires d'Argoun qui faisait périr sous un soupçon, ou la moindre faute, une centaine d'individus ; lui qui, au commencement de son règne, était si humain, disait-on, qu'un jour de fête, ayant jeté les yeux sur une quantité de moutons égorgés, il dit, touché de compassion, qu'il était affreux de tuer pour notre nourriture tant d'animaux innocents (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 52).

Argoun avait beaucoup de déférence pour les Bakchis, religieux mendiants bouddhistes (du sanskrit *bikchou*, « mendiant »), et avait une grande foi dans leur prétendue science. Un de ces religieux, venu de l'Inde, prétendait posséder un secret pour conserver la vie ; c'était par la vertu d'un électuaire dans lequel il entrait du soufre et du mercure (voir ci-devant, p. 637 où il est dit que dans une certaine contrée de l'Inde, il y a des individus « qui boivent moult estrange « buvrage, fait d'argent vif (le mercure) et de « souffre, et die qu'il leur croist la vie »). Argoun prit ce breuvage pendant huit mois, au bout desquels il fit, par le conseil des Bakchis, une retraite de quarante jours dans la citadelle de Tébriz. Quelque temps après il tomba malade. Au bout de cinq mois de maladie Argoun mourut, le 7 mars, dans sa résidence de Bagtché-Arran (Rachid, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 58) de l'année 1291. Il fut inhumé dans un lieu secret, comme c'était l'usage chez les princes mongols, que l'on sut ensuite être la montagne du Sidjas.

« Argoun aimait et protégeait les chrétiens, dit D'Ohsson (*ib.*, p. 60). Il eut, comme ses prédécesseurs, des relations avec l'Europe. Des envoyés de ce prince arrivèrent à Rome en 1288 ; c'étaient Bar Sauma, moine ouïgour, qui avait été nommé évêque d'Ouïgourie par Yahaballaha, patriarche des nestoriens ; Sabadin Arkhaon (nom par lequel les Mongols désignaient les chrétiens en général ; voir ci-devant p. 214, *note* 3), et Thomas de Anfusis accompagnés d'un interprète nommé Uguet. Nicolas IV, qui venait d'être élevé au pontificat, reçut ces ambassadeurs et répondit à la lettre qu'ils avaient apportée. » (Voir Odor. Raynaldus, t. IV, p. 41 et 42 ; et Mosheim: *Hist. Tartarorum ecclesiastica*, p. 75, et l'*Appendix*, p. 86-94, où se trouve la traduction latine des lettres en question). Argoun envoya aussi comme ambassadeur au roi de France, le Géorgien Muscaril, porteur d'une lettre de lui, écrite en mongol et en caractères ouïgours, qui, ainsi qu'une autre du sultan Oeldjaïtou, sont conservées aux Archives impériales de France. Feu Abel Rémusat les a publiées en *fac-simile*, dans son « Second Mémoire sur les « Relations politiques des princes chrétiens, et « particulièrement des rois de France avec les « princes mongols, Paris, 1824. » On trouvera ces deux lettres dans notre *Appendice*, reproduites en caractères mongols, avec une transcription et une traduction française. Ces deux lettres sont les *seules connues* jusqu'à ce jour en original. Elles sont revêtues du sceau chinois des deux souverains mongols de Perse.

Dans les premiers jours du règne de Kaïkhatou, qui succéda, en 1291, à Argoun, sur le trône de Perse, ce prince demanda aux *Camis*, ou devins, pourquoi Argoun avait joui si peu de temps de la vie et du trône : « Pour avoir, ré« pondirent-ils, fait mourir tant de princes du « sang, d'officiers et de soldats. » La crainte du même sort empêcha Kaïkhatou de faire exécuter personne, durant son règne de quatre ans (Vassaf, dans D'Ohsson, *lieu cité*, p. 113).

Les paroles des *Camis* devraient être méditées par tous ceux, qui, comme Argoun, ont beaucoup de sang versé à se reprocher. Kaïkhatou ne régna que quatre ans ; son libertinage et ses

por ce voz lou et consoil qe noz porcacion de l'aler au plus tost qe noz poron por trover nostre enemis, et pri à tous noz conpaignons qe nos esproitionz si à cestui pont en ceste bataille qe nos faisonz parler de nos à tout le monde. » — A tant se taist cestui preudome qe ne dit plus. Et qe vos en diroie ? Sachiés tout voirmant qe après cestui ne i ot nul qe vousist dire riem, mès tuit s'acorde à lui, e ne desiroient autre for qe estre à la bataille con lor enimis. Et quant la deimain fo venu, Argon et sez jens se lievent bien por maitin e se mistrent à la voie mout entalenté de domajer les enimis. Il chevauchent tant qe il furent venu en plain là ù les enimis estoient à tendes. Ils mistrent lor camp bien et ordréement près à cel d'Acomat à dix miles, e quant il ont mis lor camp, Argon prend .ij. sez homes en cui il mout se fioit, e l'envoie a son uncle e li mande tel paroles con voz auirés.

CHAPITRE CCVI.

Comant Argon envoie sez mesajes Acomat.

Quant cesti .ij. sajes homes qe mout estoient de grant ajes ont le conjé et l'encharchiement de lor seingnor, il ne font deleament, mès tout mantenant se mistrent à la voie sor .ij. chevaus. Il s'en alent tout droit au camp e desmontent au pavilon de Acomat là où il trovent con grant conpagnie de baronz. Il le conoisent mout bien et Acomat elz. Il le saluent cortoisemant. Et Acomat avec bielle chiere dit qu'il soient bien venus e li fait seoir en paveillion devan lui ; e quant il furent demorés auquant e le un des .ij. mesajes se leve en estant et paroilles en tel mainere : — « Biaus sire Acomat, fet-il, vostre nevou Argon se mervoille mot de ce qe voz fait avés, que li avés tolue sa segnorie, et encore li venés contre por conbatre à lui en bataille mortiaus ; certes ce ne est mie buenz, ne ne avés fait conme buen oncle doit faire à son nevou, dont il voz mande por noz qe il vos pric doucemant si como à son oncle et à son per qe il vos tient qe voz de cest cousse vos doiés romanoir, e qe bataille ne maus ne soit entre voz, et il voz dit que il vos vuelt tenir à gregnor et à pere, e qe soiés sire et seignor de toute sa tere. Or ce est que votre neveu voz mande et voz prie por noz. » — Atant se taist que il ne dit plus.

prodigalités ayant amené la pénurie du trésor, un de ses ministres lui conseilla d'émettre un *papier monnaie*, comme en Chine. Le mécontentement fut grand. Baïdou le favorisa en se mettant à la tête des mécontents. Kaïkhatou fut étranglé avec une corde d'arc le 23 avril 1295. Baïdou lui succéda. Mais celui-ci fut assassiné par ordre de son frère Ghazan, le 5 octobre de la même année. Ghazan régna de 1295 à 1304 ; puis Oeldjaïtou, de 1304 à 1317.

CHAPITRE CCVII.

Comant Acomat responde à mesajes d'Argon.

E quant Acomat soldam ot entandu ce que Argon son nevou li mande, il respondi en tiel maineres : — « Seignors mesajes, fait-il, mon nevou dit noiant, car la tere est moie e ne pas soe : car je la conquistai ausi bien con son pere fist, e por ce dites à mon nevou qe se il velt, jeo li firai grand sire, et i li dorrai terre asez et sera conme mes filz e le greignor baronz qe soit après moi. E se il ce ne velt, e seur soit que je firai tot mon pooir de lui metre à mort. Or ce est ce qe je vuoil fer à mon nevou, ne nulle autre cousse ne nule autre convenence ne tiennerés jamès en moi. » — A ce mout se taiste Acomat que ne dist plus. Et quant les mesajes ont entendue ce que le soudam avoit dit, il li distrent autre foies e ne treuveron nos ne voz autre que voz nos aves dit? Nenil, feit-il, autre ne i treuverés atout mon vivant. Les mesajes qe ont ce oï, ne i demorent plus, mès se mistrent à la voie e cavauchent tant qe il furent venu au camp lor seingnor, e desmontent emi le pavelon e distrent ad Argon tout ce qe il avoit treuvé en son oncle. Quant Argon oï ce que son oncle li mande, il n'a [*en a*] grant ire e dit si haut que tuit celz que entro lui estoient : Je ne vuoil jamès vivre ne tenir tere puis que de mon oncle est venu si grant tort e si grant mauveisie, se je ne en prengne si grant vengance qe tout le monde en parlera. Après cest paroilles il dit à sez baronz et à sez chevaliers : Or n'i a plus demor, mès de l'alere au plus tost que noz poron, por metre à mort les traites e desléaus, et vuoil qe le maitin les asaudron et faichonz nostre poir de lor destruere. E qe voz en diroie? Toute celle nuit s'aparoillent de tout ce qe lor besongnoit à bataille canpiaus. Et Acomat soldan que avoit bien seu por senz espies comant Argon dovoit le maitin venir à la bataille, s'aparoillent ausi mout bien et amonest sez jens de bien faire e que il soient vailanz homes.

CHAPITRE CCVIII.

Ci devise de la bataille que fo entre Argon e Acomat.

E quant lendemain fu venu, Argon se arme con toutés sez jens, et ordrée et attire sez bataille mout bien e sagemant, et la amoneste mout docément de bien faire. E quant il ot ordré tout son afer, il se mistrent à la voie ver les ennimis. E le soudam Acomat avoit fait tout autre tiel, ce est de atiere

e de ordrer sez jens, et ne atend mie qe Argon veigne jusque à son camp, mès se met à la voie atoz sez homes bien e sajement. E si voz di qe il ne ont gramęnt alę qu'il encontrerent Argon e sez host; e quant les .ij. grant host se virent ensemble et à ce qe il avoient grand désirer d'estre à la bataille, il ne font demorance, mès tout mantinant laissent corere le un ver le autre. Or peust veoir escocier sagites, or le peust veoir voler çà et là si spessemant qu'il sembloit qe pluie venist de cel. Il comencent bataille mout cruele e pesme. Or peust veoir cheoir e trebucher chevaliers à la terre ; or peust oïr la crie e la plante e le plorere mult grant de celz qe estoient cheu à la tere ennavrés à mort; et quant il ont toutes lor sagites gités, il mistrent main à l'espée et à les macqes e se corent sus mult aspremant. Il se donent grandissmes coux de lor espées trençant. Or peust veoir trenchier main et bras et bus et teste; la crie e la nose hi estoit si grant qe l'en ne oïst le Deu tonant. Car sachiés que ceste bataille fu de male hore conmenciés e por l'une partie et de l'autre; car sachiés que maint prodomes hi morurent e maintes dames en seront à toz jorz mès emplorés et en lermes. E por coi voz firoie-je lonc cont? sachiés de voir qe Argon le fist mult bien celui jor, et mult hi fait grant proesse et molt done exemple de bien faire à sez jens; mès tout ce ne li vaut rien, car mecéance et fortune li furent si contraire qe le peior e la desconfite torne sor lui, que quant sez homes ne postrent plus sofrir, il s'en tornent en fuie e s'en alent tant con il plus puent. Et Acomat et sez homes les cacent et n'occistrent asez et en furent trop grant domajes. Et si voz di qe en celle chace fu pris Argo. E tant tosto qu'il ont pris Argon, il ne sivent plus la cace, mès s'en tornent à lor camp et à lor tendes, joiant et liés outre mesure. Acomat fait enferiere son nevou Argon et le fait mout bien garder, et Acomat qe estoit home de mout grant luxurie, dit à soi mesmi qu'il s'en velt aler à cor por prandre seulas con tantes beles dames con il hi avoit. Il laisse seignor de toute l'oste un grant beic e li laisse engarder Argon, et dit qu'il soit gardé si cher con il avoit son cors, et dit à ses melic qe il s'en veingne à cort à petite jornée por le sauvemant de sez jens. Le melic dit qe son commandemant sera bien fait. Adonc s'en part Acomat ane [à une] grant conpagnie e se mist à la voie por aler à cort. En tel mainere con je voz ai dit se parti Acomat de sa host et en a laissé seingnor celui melic que je voz ai contés; et Argon remest pris et enferiés et demoroit si doilens qe il voudroit morir.

CHAPITRE CCIX.

Comant Argon fo pris et delevriés.

Or avint qe au grant baron tartar qe mout estoit de grant aaiges ot grant petiés d'Argon, e dit à soi meissme qe il font grant maus et grant desloiauté de ce qu'il tienent lor seingnor pris. Il dit qu'il fira tout son pooir por coi il soit délivré. Adonc ne fait deleamant, mès tout mantinant s'en ala à maint autres baronz et lor di comant il fasoient grant maus de ce qe il tenoient lor lige seignor pris, et qu'il seroit grant bien se il le delivrassent et le feissent lor segnor con il doit estre por raison. Et quant les autres baronz qe ont entandu ce qe cestui avoit lor mis devant, et le savoient à un des plus sajes homes qe hi fust et encore conoissent qe il disoit verité, il s'acordent tuit à lui e li distrent qe ce voloient il voluntiere. E quant les baronz furent à ce acordés, et Baga, ce est celui qe tout ce avoit mis davant, et avec lui furent cesti Elcidai et Togan, Tegana, Taga, Tiar Oulatai et Samagar, tui cesti qe voz avés oï nomer, s'en alent au pavilon là où Argon estoit pris. Et quant il furent là venu, e Boga qe estoit greignor e chief de ceste fat, apaurole avant e dit en tel mainere : Biaus sire Argon, feit-il, noz conoison tout apertemant qe noz avon fait maus de ce qe noz voz avon pris, dont noz vos dison qe noz volon torner à bien fair et au droit : ce est qe noz voz volun delivrere et soiés nostre seingnor lige si con voz estes droit maint. Atant se taist Boga qe ne dit plus.

CHAPITRE CCX.

Comant Argon ot la segnorie.

Quant Argon ot entandu ce qe Boga avoit dit, il cuide tout voiremant qe ce soit gas, e respont mout coruchiés e doulens. Biaus seingnor, feit-il, voz faites mout grant pechiés de ce que voz faites gas de moi, e bien voz dourent baster [suffire] de ce qe vos m'avés fait si grant tort qe là où vos me dorés (*sic*) tenir à seingnor et voz m'avés pris et me tenés enferiés. Certes bien connoisés qe voz faites grant maus e grant pechiés, et por ce voz pri que vos alés vostre vie [voie] et ne faites gas de moi. Biau sire Argon, fait Boga, sagiés tout voiremant qe nos ne i faiçonz gas mie, mès est bien acertes, et le te juron sour nostre loy. Et adonc jurent tuit les baronz qu'il le tendront à seignor. Et Argon meisme jure elz qu'il ne rendra elz mal merito et mau-

guerdon de ce qe il l'avoient pris, e qu'il l'en tendra ausi bien et ausi chier come fasoit Abaga son per. E quant cesti sacrement furent fait en tel mainere con voz avés oï, adonc fo defferiés Argon e le tinent à seingnor. Et Argon dit qe l'en traies des sagittes en cel pavillon tant que le melic qe me tenoit pris e qe estoit seingnor de cest host soit mort. Après ceste pareoles ne oit demorance, mès tout mantinant furent trait mantes sajectes en cel pavilonz dont le melic fu ociss. Et quant tout ce fui fait, Argon prist la seingnorie et comande ce que il vuelt come seignor, et est obei de tuit. E sachiés qe celui qe noz voz avon només melic qui a esté occis avoit à non Soldam, qui estoit le greignor sire qe fust après Acomat. En tel mainere recovre Argon la seignorie con vos avés oï.

CHAPITRE CCXI.

Comant Argon fist ocire Acomat son ongle.

E quant Argon voit qe il est bien segnor dou tout, il comande de l'aler ver cort. Atant ne font demorance, mès se mistrent à la voie por retorner à cort. Or avint qe un jor qe Acomat estoit à cort en mestre palais et fasoit grant feste, adonc li vint un mesajes qe li dit : Sire, novelles voz aport, no mie tel con je voussise, mès maveise duremant. Or sachiés qe les baronz ont delivré Argon e le tienent à seignor, et ont occis Soldan nostre quier ami, e voz di que il s'en vienent ça au plus tost qe il poront por voz prendre et occire, e por ce en feites ce qe voz croiés qe soit le vostre meilor. Atant se taist cestui messajes qe ne i dit plus. Et quant Acomat ot entandu ce que cestui avoit dit et le conosoit à son ben feoil, il en devient si esbaïs et ot si grant paor qe il ne soit [sut] qe doit faire ne dire ; mès toute foyes ensi come ardis homo e como vailans qu'il estoit, paroille et dit à celui que li avoit aporté ceste novelle, qui ne soit ardi qu'il en face paroille à home vivant. Celui dit qe il obeira bien son conmandemant. Et Acomat tout mantinant monte à chevalz con celz qe il plus se fioit, et se met à la voie por aler au soudan de Babelonie, et illuec se creoit sauver sa vie, e nul ne savoit là où il aloit, for celz qe estoit à lui seulamant. Et quant il fu alé le six jornée, adonc fu venu à un pas qe ne poit aler por autre leu qe por celui ; e celui qe gardoit les pas conuit bien que cestui est Comat, et voit qe'l fuit. Il dit à soi mesme qe il le prendra, e ce poet-il bien faire, por ce qe Acomat ne avoit gueires jens. E sachiés qe tout ensint come cestui qe gardoit le pas le devise, le fist-il, car il le prist tout mantinant ; et Acomat li crie merci

qu'il le laisse aler et li ofre à doner grant tresor. E cestui qe amoit Argon de grant amor, dist que tout ce ne le vaut rien, e qu'il n'en prenneroit tout le tresor dou monde qu'il ne le meist en les mainz d'Argon dro son segnor. E que vos en diroie? Cestui qe gardoit le pas, quant il ot pris Acomat, il ne fait demorance; mès tout mantinant s'aparoille à mout bone conpagnie e se mist à la voie por aler à cort, et moine Acomat ho lui, et toutes foies le gardoit si bien qe il n'en poit fuir. Il chevauchent tant qu'il ne s'arestent qe il furent venus à cor là où il treuvent Argon qe hi estoit venu de trois jors seulamant, et avoit grant ire de ce qu'il audoit que Acomat fust escanpés.

CHAPITRE CCXII.

Comant les baronz font omajes ad Argon.

E quant cestui gardien dou pas fo venu devant lui et ot amené Acomat, il en a si grant joie que greingnor ne la poroit avoir. Il dit à son ungle qe il soit le mau-venu, e dit q'el en fira ce qe a raison voudra qu'en soit fait. Atant conmande que l'en le les hoste devant, e conmande sanz prendre consoil à nul autre qe il soit occis e destruit dou cors. E celui à cui Argon conmande ceste ofice, priste Acomat et l'enmoine en tel leu qe il ne fu jamès veu, e ce ne fu pas mervoille, car il le fist occire et geter le cors en tel leu qe il ne fu jamès veu. En tel mainere con voz avès oï ala l'afere d'Argon et d'Acomat son ungle.

CHAPITRE CCXIII.

Comant Catu prist la seignorie depois la mort d'Argon.

E quant Argon ot tuit ce fait qe vos avès oï, et il fu en mestre palais et ot toute la segnorie, e tuit les baronz de tutes pars celz qe Abaga son pere estoient soutpost hi vidrent omajes si con il doient faire à lor seignor, e tuit le obeient si con il doient faire. Et après qe Argon ot bien eu la segnorie, il mande Casan son filz bien con trente mille homes à chevaus à l'Arbre seche, ce est en celz contrée, por gardere e por sauver sa tere et sez jens; et en tel mainere con vos avés oï recovre Argo se seignorie ; e sachiés qe ce fu quant Argon entre en signorie as les m.cc.lxxxvi. [1286] anz de l'ancarnasion Jezucrist, et Acomat sol tient la seignorie .ij. anz, et Argon reigne .vi. anz, et à chief de .vi. anz se morut, Argon, de sa maladie, e bien dist-l'en qe il morut de bevrajes.

CHAPITRE CCXIV.

Comant Qiacatu prist la seignorie depois la mort d'Argon.

E quant Argon fo mort, un son uncle qe frer carnaus avoit esté de Abaga son pere, qe avoit à non Quiacatu, tantost qe Argon fu mort, il prist la seignorie, e ce poit-il bien faire, por ce qe Casan estoit si longne come à l'Arbre seche. Bien est-il voir qe Casan soit [*sut*] bien comant son pere estoit mort, e comant Quiacatu avoit prise la seignorie. Il ot grant ire de la mort son pere, et encore avoit greignor ire de ce que le oncle al pere avoit prise la seingnorie. Il ne se poit partir d'ilec por doute de sez ennimiz, mès il dit qu'il ira bien à tens et à leu en tel mainere qe il en predra bien ausi grant vengnance come pris son pere de Acomat. E qe voz en diroe? Quiacatu tien la segnorie, e tuit estoient obient à lui, for seulement celz qe estoient con Casan. Il priste la feme Argon son nevou e la tient por soi. Il prenoit con les dames mult grant seulas, car il estoit home de mult grant luxurie. E qe voz en diroie? Il tient Quiacatu la segnorie .ij. anz, et à chief de .ij. ans se morut, car sachiés qu'il fu atoucés [*empoisonné*] con bevrajes.

CHAPITRE CCXV.

Comant Baidu prist la seignorie depuis la mort de Qiacatu.

Quant Quiacatu fu mors et Baidu qe son ongle estoit et estoit cristiens, prist la segnorie, e ce fu a les .m.cc.lxxxxiiij. anz de l'ancarnasion de Crist. Baidu tient la seignorie et toutes les jens li estoient obeient à lui, for qe Casan e sa host seulamant. Et quant Casan soit [*sut*] comant Quiacatu estoit mort e come Baidu avoit prise la segnorie, il a grant ire, Quiacatu, por ce qe il ne poit prendre vengnance; mès il dit bien qe de Baidu prendra-il tel vengiance qe tout le monde en parlera, e dit à soi messme qe desormès ne vult-il plus demorer, mès ira sor Baidu por meter l'à mort. Et adonc se paroille con toutes sez jens e se met à la voie por torner e por prandre la seignorie. Et quant Baidu soit certainemant comant Casan venoit sor lui, il asenble une grant quantité de jens et s'aparoille e li vait ad l'encontre bien .x. jornée, et iluec mist son camp et atendoit Casan et sez jens por conbatre à lui, e mout prie sez jens et amonist de bien faire. E por coi voz firoie-je lonc cont? sachiés touit voiremant qe il ne demore mie .ij. jors puis que Baidu fu venu illuec, qe Cassan con toutes sez jens hi furent venus; e si voz di tout de voir qe le jor mesme qe il hi vindrent comencent la bataille e mot cruelz e pesmes; mès ce ne vaut rien qe il peust durer longemant

encontre Casan e mesmemant por ce qe puis q'el la bataille fu conmencé, maint de celz qui estoient con Baidu se tornent dever Cassan e conbatent contre Baidu, e por ceste acaison fo Baidu desconfit, e mesmemant hi fu-il occis, e Casan venqui bataille e fu sire e mestre de tous. Car quant il ot vencu la bataille e mis à mort Baidu, il s'en torne à cort, et prist la seignorie, e tout les baronz li font homajes et li obeient come seignor lige; e ce fu qe Casan conmence à reignere et ot la seignorie ales .m.cc.xciiij. anz de l'ancarnasion de Crist. En tel mainere con voz avés oï ala tout ceste afer de Abaga jusque à Casan come voz avés oï. Et encore sachiés qe Alau qui conquist Baudac e qe fo frere à Cublaï le grant Kan, fu le chief de tuit cesti qe je voz ai només desoure : car il fo pere Abaga, et Abaga fo per Argon, et Argon fo per Casan qe orendroit reigne. Or puis que noz voz avon contés de cest Tartar dou Levant, adonc noz en lairon e torneron encore à conter à la grant Turchie ensi con voz porois oïr apertamant; mès il est verité que nos vos avon conté de la grant Turquie en arieres tut le fait comant Caidu est rois, e por ce n'en avons plus qe contere : si noz en partiron e voz conteron des provences e des jens que sunt à tramontaine.

CHAPITRE CCXVI.

Ci devise du roi Canci qi est à tramontaine.

Or sachiés qe à tramontaine a un roi qui est apellés Conci. Il est Tartars e toutes sez jens Tartars e mantienent la droite loy tartar qe est mout bestiaus, mès il la mantinent tout ensint come fist Cinchins Can et les autres droit Tartarz, e si voz en dirae auques. Or sachiés qe il font un lor dieu de feutre et l'apellent Natigai, et encore li font moiliere, et cesti .ij. dieu, ce est Natigai e sa moier, e dient qe il sunt les dieu de tere e qui lor gardent les bestes e les blés e toutes lor bien terenes. Il les orent [*prient*], e quant il vienent que il menuient aucune bone viandes, il en ongent la boche à lor deu et funt bien vies come de bestes. Il n'est sotpost à nelui; bien est-il voir qu'il est de la lingnée de Cinchin Kan, ce est de l'amperiaus lignages, et est porchain parenz dou grant Can. Cesti roi ne a cité ne castiaus, mès demorent toutes foies en grant plaingne et en grant valées et en grant montagnes. Il vivent des beste se de lait. Il ne unt nulles blés. Il a mout grant gens, mas ne fait gere ne bataille con nulz, mès tient sez jens en grant pas. Il ont grandismes quantités de bestiames : ce sunt gamiaus [*chamaux*], chevaus, buef et berbis et autres bestes. Il ont grandismes ors [*ours*] toutes blances qe sunt longues plus de .xx. paumes. Il ont vulpes toutes noir et grant; il

ont asines sauvajes; il ont des gibellines assez : ce sunt celle de coi se font les chieres pelles qe je voz ai contés qe vaut mille bezanz une pelle d'ome. Il ont vair en abundance. Il rat de fareon ont-il grand moutitude et toute l'estée en vivent, car il sunt mout grant. Il ont de toutes sauvagines assez, por ce qe il demorent en sauvajes leu et desvoiables. Et encore sachiés tout voiremant qe cest roi ha de tel contrée qe nul chevaus hi puet aler, por ce qui est païs là où il a maint lac e maintes fontaines, et hi est si grant la glace et le fanc [*fange*] et la bue qe cheval ne i puet aler, et ceste contrée si mauveise dure .xiij. jornée, et à chascune jornée a une poste là où les mesajes qe vont por la contrée herbergient. A chascune de ceste poste a bien .xl. chiens mout grant pou moin d'on [*de un*] asnes, e ceste chienz portent les mesajes de le une poste à l'autre, ce est de le une jornée à l'autre, e voz dirai comant. Or sachiés qe por ce qe en toute celle jornée ne poent aler chavalz por la glace et por la boe; car cest .xiij. jornée sunt entre .ij. montagnes en une grant valée, e por ce hi est la glace et la boe tel com je voz ai conté. Or por ceste caisonz ensi con je voz ai dit, le chevaus ne i puet aler. E por ce que carette con roes ne i poroit alere, ont-il fait faire une treies [*traîneau*] qe ne a roies, ne sunt faites en tel maineres q'eles alent sor por la glace, e por la boe, e por lo fanc, si qe ne i se fiche mie trop, e de ceste treies en a maintes en nostri païs, car elle sunt celle où l'en aporte sus le fen e la paie l'inverno quant il est grant pluie e grant fanc; e sus ceste treies hi se mete sus un cuir d'ors e pius hi monte sus un mesajes, e ceste treies moinent .vi. chevalz de celz grant que je voz ai contés, et cesti chienz ne les moine nulz, mès il vont tout droit jusque à l'autre poste et trainent la treies mout bien e por la glace e por fanc, et ensi vont de une poste à l'autre. E bien est-il voir qe celui qe garde la poste monte ausi sor une treies e se fait mener as chienz; e cestui les moine par la plus droit voie e por la meior. E quant il sunt venu a l'autre poste, il hi trouvent encore aparoilés les chiens e les treies qe les portent avant, et celz qe le ont portés se tornent arieres, et ensi vait toutes cestes jornées, car toutes foies les moinent les chienz. Et si voz di tout voiremant qe les homes qe demorent en celles valés et en celes montaignes des celz .xiij. jornées, sunt grant chaceors, car il prenent maintes chieres bestioles de grant vailance de coi il ont grant profit e grant bien. Ce sunt gibeline et ermin, et vair et ercolin et volpes noires, e maintes autres chieres bestes de coi il se font les chieres pelles e de grant vaillance. Il ont lor engingn qe ne escape elz nulle devant. Mès si voz di qe por la grant

ferdoure qe hi a, toutes lor maisonz ont sout tere, et sur tere demorent toutes foies. Autre couses ne i a qe face à mentovoir, e por ce nos en partiroñ e voz conteron d'oun leu là o il a totes fois oscurités

CHAPITRE CCXVII.

Ci devise de provence d'Oscurité.

Il est voir que mout avant de ceste roingne, encore à tramontaine, a une provence qe est appellé la Oscurité, por ce qe de toz tens hi a oscurité qe ne i par soleil ne lune ne estoille, mès hi est toutes foies ausi oscur come nos avon en la prime soir. Les jens ne ont seingnor; il vivent come bestes; ne sunt sout autres seingnor. Bien est-il voir qe les Tartar hi entrent ancunes faies en ceste mainere qe je voz dirai. Il hi entrent, les Tartars, sor jumentes qe aient poler [*poulains*] e laissent les pouller dehors d'à l'entrée, por ce qe les jumente retornent à lor filz et sevent miaus les voyes qe ne sevent les homes; et en ceste mainere hi entrent les Tartârs sor les jumentes qe je vos ai dit, et laissent les polieres dehors e les robent tout ce qe il lor trovent. Et quant les Tartars les ont robé, il s'en tornent, les jumentes, à lor poleres, e sevent mult bien les voyes. E cestes jens ont grandismes quantités de pellames et moult chier, car il hont gebeline que sunt de si grant vailance come je voz ai dit; il ont ermin, il (ont) erculin et vair et voupes noires e de maintes autres chieres pelles. Il sunt tuit chachéor, qe amasent tant de ceste pellames qe ce est mervoie. E si voz di qe gens qui confinent con elz que sunt à la carte, les achatent d'elz tot celz qe pellames, car cestes jens les portent-elz à la cartes elz vendent elz, e si voz di qe cesti mercant qe acatent d'elz, de cestes pellames, en font trop grand profit e grant gaagne. E si voz di qe cestes jens sunt mout granz e bien fait de toutes membres, mès il sunt mout pales e ne ont color. Et si voz di qe la grant Rosée [Russie] confine de le un chief con ceste provence. Or autres couse ne hi a qe à mentovoir face, e por ce noz en partiron e voz conteron avant e voz diron tout primermant de la provence de Rosie.

CHAPITRE CCXVIII.

Ci devise de la provence de Rosie (Russie) e des jens.

Rosie est une grandisme provence ver tramontaine. Il sunt cristiens et tienent la loy grezoys [*grecque*]. Hil hi a plosors rois et ont langaiges por elz. Il sunt molt sinple jens, mais il sunt mout biaus, e masles e femes, car ils sunt

tuit blances e blondes. Il hi a maintes fors entrée e fors pas; il ne donent treu à nelui, for qe il donent auquans à un roi dou Ponent qui est Tartars, que a à non Tactactai; à cestui donent-il treu et ne gueres. Elle ne est teres de mercandies : bien est-il voir qe il ont mout pelames chier e de grant vailance; car il ont gibelines assez et ermin et vair et ercolin et voupes en abondance, des meiors dou monde et des plus belles. Et encore voz di qe il ont maintes argemtieres là où il font arjent assez. Autres couses ne i a qe à mentovoir face, e por ce noz partiron de Rosie et voz conteron de la mer gregnor tout environ ; qel provences hi a e qel jens, si con vos porés oïr tout apertamant ; e comenceron tout primer de Constantinople. Mès si voz conteron tout avant d'oune provence que est entre tramontaine e maistre. Or sachiés qe en celle contrée qe je vos ai dit, a une provence qe est apellé Lac, qe confine con Rosie ; et ont roi e sunt cristienz et saracinz. Il ont pelames assez et buens qe por maintes autres pars s'enportent por les merchanz. Il vivent de mercandie e d'ars. Autres cousses ne hi a qe face à mentovoir, e por ce noz en partiron e voz conteron des autres ; mès encore voz vuoil conter de Rosie aucune cousse qe je avoit dementique. Or sachiés tout voiremant qe en Rosie ha le greignor froit qe sunt au monde, qe à grant poine hi escanpe-l'en. Elle est si grand provence qe dure jusques au mer Osiane ; e si voz di qe il hont en cel mer auquans isle en lesquelz isles naissent maint jerfaus e mant fauconz pelerin, si qe il en portent par plosors leus dou monde ; et si voz di qe de Rosie en oroech [Norvége] ne a granment de voie, e se ne fust por le grant froit, l'en hi poroit mout tost aler, mès por le grant froit ne i se puet mie si bien aler. Or vos lairon de ce, e vos conteron dou mer greignor, si con je vos ai dit desoure. Bien est-il voir qe il sunt maint mercaant, e mantes jens qe l'estoit, mès encore en sunt asez plus de telz qe ne le sevent, e por cest telz le fait-l'en buen metre en escrit ; e nos si firon et comenzeron tout primermant de la bouche et de l'estroit de Gonstantinople.

CHAPITRE CCXIX.

Ci devise d'la boche do mer Gregnor.

Cor la boche de l'entrer dou mer Greingnor dan les dou ponent ha une montagne qui est apellé le Far, e depuis qe noz avauames conmenciés dou mer Greignor, si nos en pentimes de metre le en scrit, por ce qe maintes jens le seivent apertement, e por ce en laron atant et comanceron des autres cousses et vos diron des Tartars dou Ponent, des seingnor qe reignent.

CHAPITRE CCXX.

Ci devise des segnors des Tartars dou Ponent.

Le primer seignors des Tartars dou Ponent fu Sain qe mout fu grant roi e poisant. Ceste roi Sain conquiste Rosie et Comanie et Alanie et Lac et Mengiar, et Zic, et Gucia et Gazarie : toutes cestes provences conquiste le roi Sain. Et avant qe il le conquistes estoient tuit comainz, mès ne se tenoient tuit ensenble, ne ne estoient à une unité, et por ce perdirent-il lor terres e furent caciés por diverse monde ; e celz qe ne furent e que i sunt encore tuit en servajes de cest roi Sain. Et depuis le roi Sain rengne le roi Patu [Batou], et après Patu rengne le roi Berca, et depuis Berca reigne le roi Mungletemur et depuis Mungetemur reigne le roi Totamongur ; et après, Toctai qe orendroit rengne. Or vos avon contés des rois des Tartars dou ponent ; et après conteron d'une grant bataille que fut entre Alau [Houlagou] le seingnor dou Levant et Barca le seingnor dou Ponent ; e l'acaison por coi la bataille sordi voz diron encore, e comant il avint et en quel mainere.

CHAPITRE CCXXI.

Ci devise de la gere qe sordi entre Alau e Berca, les bataies qe furent entre eles.

Il fu voir qe à les .m.cc.lxi. (1261) anz de l'ancarnasion de Crist sordi une grant escorde entre le roi Alau, le seignors de Tartars dou Levant, et Bercha roi des Tartars dou Ponent ; e ce avint pour une provence que marcesoit [était frontière] à le un et à le autre ; car cascun la voloit por soi, ne nulz d'elz ne la voloit consentir à le autre, car cascunz se tenoit grant e buens. Il s'esfient de guere e chascun dit q'il hira à prendre et vaudra veoir qui ce contendra. E quant il se ont desfié de gerre, chascun fait sesmondre tuit celz que soient estoient à lui, et font le greignor aparoillemant qe à poine mès fust veu ; qe saquiés [*sachiez*] qe chascun se esforcent outre poir por venir au desus de cest fait. Et sachiés qe puis qe il se furent desfié, il ne ala .vi. mois qe il ont chascun asenblé bien .ccc. m. [300,000] homes à chevaus molt bien aparoillés de toutes couses de bataille, seluc lor uzance. E quant furent bien aparoillés, Alau le sire dou Levant se met à la voie con toutes sez jens. Il cavauchent maintes jornée sanz aventure trover qe à mentovoir face. Il alent tant qu'il furent venu en un gran plain qe est entre le portes dou fer e le mer de Sarain. En cel plain mist son camp bien e ordréement ; e si vos di tout voirement q'il hi avoit maint riches pavelonz e maintes riches tref (*ten-*

tes); il senble bien camp de riches homes. Il dit qu'il atendra iluec por veoir se Berca e sez jens vendront; iluec demorent e atendoient lor ennimis. Et sachiés qe cest leu là o il sunt açampé, bien est, et confines de les unes jens à les autres. Mès atant laieron da Alau e de sez jens; e retorneron à Berca et à sez jens.

CHAPITRE CCXXII.

Comant Barca e sa ost ala encontre Alau.

Or sachiés tot voirement qe quant le roi Berca ot fait tout son aparoil et ot asenblé toutes sez jens, e savoit comant Alau s'estoit parti con toutes sez hostes, il dit qe desormès poroit-el trop demorer; et adonc ne fait nul deleament, mès si mistrent à la voie. Il chevauchent tant por lor jornée, qe il furent venus en grant plain là où les enimis estoient, e mist camp près à celz d'Alau à .x. miles bien et ordréement; e si voz di tout voiremant qe cest camp estoit bien ausi biaus con celz d'Alau, et ausi riches, car je vos di de voir qe qui avese veu les pavilonz des dras d'or e riches tref, bien peust dir qe à piece mès ne fo veu un plus biaus camp e plus riches; et si avoit bien plus jens qe Alau avoit; car sachiés sanz nul mensongne qe Berca avoit bien .ccc.l. m. [350,000] homes à chevauz. E quant il furent à tendes, il se repousent .ij. jors anters [*entiers*]. Lors Berca fait parlemant entre ses homes et paroule en tel mainere. — Biaus seignors, feit-el, voz savés certainemant qe puis qe je vigni à tenir tere, je voz ai amé come freres e filz e si savés qe maint de voz sunt ja esté en maintes grant bataies avec moi, e qe grant partie de lez teres qe nos tenion, mes [me les] avés aidés [à] conquister; e savés encore qe tout ce qe je ai est ausi vostre, come moie; e puis qe ensi est la vérité, bien se doit chascun esforzer outre poir de mantenir nostre honor et jusque ci l'avon nos bien fait. Or savés coment est grant homes e poisant, Alau, se velt conbatere à nos et à son tort; et puis qe ensi est la vérité, il a tort e nos avon droit; chascuns se doit conforter que nos vinquiron la bataile; et encore vos dovés conforter qe noz avon plus jens qe il ne ont. Car noz savon certainemant qe il ne ont qe .ccc. m. [300,000] homes à chevauz, et noz avon .ccc.l. m. [350,000] d'ausi bones jens con il sunt e meior. Or donc, biaus seingnors, por toutes cestes couses qe je voz ai dit, véés voz tout clermant qe nos seron vinqor de la bataille, e, por ce, puis que nos sonmes venus jusque de si longn por ceste bataille seulamant faire, vuoil-je qe noz la faizon de hi à trois jors, et hi alon si sajemant e si ordéement qe nostre affer aille de bien en miaus, e pri chascun

tant con je puis qe vos soiés vailans homes e qe noz la faison si à cestui pont, qe tout le monde noz redot. Or ne voz voil dir plus, for qe je pri chascunz qe au jor nomé soit bien aparoillés e qu'il pensi de bien faire e soit valans homes. — Atant se tast Berca qe ne dit plus à cele foies. Mès atant noz lairon de Berca e de sez homes qe bien vos avon devisée une partie de son affere, et adonç voz conteron de Alau e de sez jens; comant il s'esproicient puis que il soit [*sut*] qe Berca e sez homes estoient venus près.

CHAPITRE CCXXIII.

Comant Alau paroile à sez jens.

Or dit le contes que quant Alau soit certainemant comant Berca estoit venus con si grandissmes jens, il asenble encore sez parlemant de grand quantités des buens homes. Et quant il voit que il hi sunt tuit asenblé, il paroille e dit en tel mainere. — Biaus freres et filz et amis, fet-il, vos savés qe en toute ma vie m'avés valus et aidés ; jusque à ceste jor m'avés aidés vincre maintes bataies; ne unques ne fustes en nulle bataie qe noz ne l'aion vencue, et por ce nos somes venus jusqez ci por conbatre à ceste grant home de Berca, e bien sai-je et est la vérité qe il a autant des jens con nos et plus, mès ne pas si bone : car je voz di tout voiremant qe se il fuissent des tant des jens qe il ne sunt, con celles bones jens qe nos avons, si les meteron mès à la voie et à desconfite; e por ce noz savons por nostre espie qe il vendront à la bataie de ci à tres jors, de coi je ai grant leese, dont je pri chascun qu'il soit bien aparoillés à celui jor, et qu'il pensi de bien faire ensint con vos estes uzés de faire ; et une cose tant solamant voz voil recorder, car miaus vait morir sor le camp, por so honor mantenir, se autremant ne poist estre, que la desconfiture tornast sor nos ; por ce cascunz s'esproit en tel mainere que nostre honor soit sauve et nostre enimis soient desconfit et mort. — Atantse tast Alau à celui point. En tel mainere con voz avés oï, font parlement andeus, cesti grant seingnors, et atendoient qe le jor nomée qe la bataille dovoit estre, venist; e chascunes de baroes s'aparoilent au miaus qe il poet des toutes les couses qu'il savoient qe lor estoit besogne.

CHAPITRE CCXXIV.

Ci dit de la gran bataille qe fo entre Alau e Barca.

E quant le jor nomé, qe la bataille dovoit estre, fu venu, Alau se leve bien por maitin, e fait armer toutes sez jens; il ordrée et aschire sez bataies au

miaus qu' il set bien, et sajemant come sajes homes qe il estoit. E si voz di tout voirmant qe il fist .xxx. batailles, e chascune mist .x. m. [10,000] homes à chevauz; car sachiés ensi con je voz ai dit, qu'il pooit avoir entor de .ccc. m. [300,000] homes à chavauz. Il mist en chasçune buen conduisor e buen cavetanin [capitaine]; e quant il ot atiré e sascriés bien e sajemant son afere, il commande à sez eschilez qu'il cavauchent avant ver le inimis; e sez jens firent son commandemant, car il si mistrent maintinant à la voie le piau [petit] pas et alent jusqez à dimi voie entre le un camp e l'autre; et illuec se ferment et atendoient les enimis, qe venissent à la bataille. En tel mainere atendoient, con voz avés oï; e de l'autre part le roi Berca, le maintin mesme, se lieve con toutes sez jens, e s'arment, et paroillent mout bien et sajes qe attire et fait sez batailes bien e sajemant; et fist .xxxv. bataies; car il mist ausint, come avoit fait Alau, en chascune .x. m. [10,000] homes à chavalz, e buen cavoitainz et bons conduors. Et quant Berca ot tout ce fait, il comande à sez eschielz qe il chavauchent avant; et il li font bien et sajemant, et vont le pas tant qe il furent près à les ennimis à dimi milier. Et quant il furent illuec venus, il s'arestent et hi demorent auquans, et, après ce, se mistrent encore ver elz. E qe voz en diroie? quant el furent propes [lat. *prope*] à .ij. balastrée, cascunes des parties s'arestent et s'atirent; toutes les escheres sunt resté. Le plain hi estoit le plus biaus e les plus large qe l'en seust ne près ne longe, e là ou grandismes quantités des chevaliers pooient conbatre. E certes il estoit bien beizogno qe le plain fust biaus et grant, por ce qe à poine mès ne conbatirent tantes des jens en un camp con celz estoient. Car sacchiés, sanz nulle mensongne, il estoient bien .dcl. m. [650,000] homes à chevaus, e si estoient de plus poisant homes dou monde: et Alau et Berca; e si voz di qu'il estoient prochainz parens, car andeus estoient de l'amperiaus lingne de Cinchin Kan.

CHAPITRE CCXXV.

Encore de la bataille d'Elau et de Barca.

E quant les deuz granz rois con toutes lor gens furent demoré si près con je voz ai dit, une pece, e ne atendoient, for qe de comenze la bataille e desiroient mout que il oïssent soner le nacar; et adonc ne demore gueres qe andeus pars le nacar comencent à soner; e tant tost que il oïrent soner le nacar, il ne demorent mie, mès tout mantinant laisent corer les une parties ver lez autre; il mistrent main à les arz et encochent les sagites e traient cascunz ver les ennimis. Or poit-l'en veoir voler e d'une part e

d'autre les sagites; si qe en pou d'ore l'aire en estoit si coverte qe l'en ne poit veoir le ciel. Or peust veoir maintes homes cheoir mort à la tere, e mant cavaus ausint, e ce dovés voz croire qe il ne pooit estre autremant, puis qe tantes sagites estoient traites [*lancées*] à une foies. E por coi voz firoi-je lonc cont? sachiés tout voiremant qe il ne s'arestent de traire sagites jusque à tant qu'il en out en turquas [*carquois*], si qe tute la tere estoit coverte des homes mors e navrés à mors. Et quant il ont traites totes les sagites, il mistrent mainz à l'espée, e à les macqes, e se corent sus, e se donent grandisimes coux. Il comenzent une bataille si cruelz e pesmes qe estoit un petié à veoir. Or poit-l'on veoir couper main e bras et teste; or poit-l'en veoir trabucher homes e cavauz mort à la tere; car il li mururent tant qe de male ore fo comencés ceste bataille qe apitoe, mès n'en morurent tant en un camp come en celui en avoit des mors. La crie e la nose hi estoit si grant qe l'en ne oïst le Deu tonant. E si voz di, sanz nulle faille, qe l'en ne i poit aler for qe sus por cors d'omes mors, car la tere en estoit tute coverte e vermoille de sanc. Car je voz di tout voirement qe il avoit grant tens qe ne fu au monde une bataille où si grant quantité d'omes come il fist en ceste. Il hi estoit si grant, le plorer e la crie de celz qe estoient cheu à la tere e navrés à mort, e qe ne avoient pooir d'elz relever, qe ce estoit un peté à veoir. Ceste bataille ore fo comenciés por l'une partie e por l'autre: Car maintes dames en seront veves, e maintes enfans orfanes. Il se mostrent bien à ceste point qu'il ne se volent nul bien, mès se mostrent qu'il sunt mortaus ennimis. E le roi Alau que molt estoit prodonmes et poissant d'armes, l'a fait si bien en celz bataille, qu'il senble bien q'il est home de tenir tere e de porter corone. Il hi fait grant proesse d'armes por son cors, et encore conforte molt sez jens, quant il voient lor seingnor qe la fasoit si bien e si franchmant; il done à cascunz cor e ardimant de bien faire, et, san faille, ce fu une couse qe molt fu grant mervoilles d'armes, qe tuit celz qe le voioient en estoient esbaïz, ausi amis come animis; car il ne senble homes, mès foudre e tenpeste. En tel mainere s'esproite Alau en la bataie con voz avés oï.

CHAPITRE CCXXVI.

Comant Barca s'esprote vailantment.

E dou roi Berca voz dirai comant il s'esproite ausint. Or sachiés tuit voiremant qe il l'a fait mout bien e s'esproite mout vailanzmant, car certes

il l'a fait si bien qe il fait bien à loer por tot le monde; mès ce est noiant qe sa proesse peust valoir rien en celz jor, por ce qe sez jens estoient tout mort, e tanti ennavrés et abatuz à la tere qe il ne poient plus sofrir. Et por ce quant la bataille fo duré jusque al vespre, adonc le roi Berca e sez jenz ne postrent plus sofrir, mès convient à fine force qe il vuident le camp. E que voz en diroie? Quant il ne poent plus sofrir, il se tornent en fuie tant cum il puent de lor chevauz traire, e quant Alau e sez jenz virent que lor enimis s'estoient torné en fuie, il les sivent [*suivent*] e le chacent e les vont abatando et ociando. Il en font si grant maus qe ce fu un peté à veoir. Et quant il ont sivé la cace une piece, il ne le cacent plus, mès s'en tornent à lor pavillonz. Il se desarment, e celz qe estoient enavrés se funt lavere e binder. Il estoient si las e si batu qe il ne i avoit nul qe ne ausse meior mester reponser qe de conbatere. Celle nuit si se reponsent las e travailés; et quant la deman fo venu, Alau conmande que tuit les cors mors fuissent ars, ausi le inimis con li amis; et el fo fait tantost son conmandemant. Et après qe tut ce fu fait, le roi Alau s'en torne en son païs con toutes sez jenz qe escanpés estoient de la bataille; car bien sachiés qe por tout ce qe il venquirent, si en furent mant mort de lor gens; mès, sans faille, de son enninis en morurent assez plus; car il fu si grant en nonbre celz qe morurent à celes bataille qe à poi ne la poroit-l'en croire qui l'oïst dir. En tel mainere con vos avés oï ala l'afere de ceste bataille, e la vinqui le roi Alau. Or voz lairon d'Alau e de ceste matiere, et voz conteron d'une bataille qe fu entres les Tartars dou Ponent, ensi con voz la porés entendre apertemant.

CHAPITRE CCXXVII.

Comant Totamagu fu sire des Tartar dou Ponent.

Il fu voir qe en Ponent les sire des Tartars qe avoit à non Monguternur, e la seingnorie venoit à Tolobuga que jeune bazaler estoit, e Totamangu que molt estoit poissant homes occist Toloboga con l'aide d'un autre roi des Tartars qe avoit à non Nogai. En tel mainere con voz avés oï ot la seingnorie Totamangu por l'aide de Nogai. Il reingne auques e ne grament, et adonques morut Totamagu, et ot la seingnorie et fu eleu à seingnor Toctai qe molt estoit sajes et proudonmes; e cestui reingnoit et avoit la seingnorie de Totamangu. Or avint qe endementier .ij. filz de Tolobuga qe occis avoit esté, furent creu et estoient homes qe bien pooient porter armes. Il estoient sajes e proveus; cesti deus frères, ce furent les filz de Tota-

mangu, s'aparoillent à mot belle conpagnie, e se mistrent à la voie et alent à la cort de Toctai. Et quant il furent là venu, il s'en alent bien e sajemant, e toutes foies estoient andeus les freres à jenoilz, e Totai lor dist qe il soient les très bien venuz, e les fait dreizer en estant. E quant les .ij. damesiaus furent en estant, adonc le ainznés paroule e dit en tel maineres : — Biaus sire Toctai, le por coi noz sonmes venus devant voz le voz dirai au miaus que je saurai. Il est voir, si con voz savés, qe noz fumes filz de Totamangu, qe ociste Tolobuga e Nogai ; sor Tolobuga ne peu dir noiant por ce qe il est mors ; mès de Nogai faisonz noz reclamer, e voz prion qe voz nos faichois raison de lui, si come droiturer seingnor qe voz est, de ce que il ocist nostre pere, et de ce voz prion qe voz le fachois venir devant voz, e qe voz nos faison raison de lui, de la mort nostre pere. Or ce est lo por coi noz sonmes venus à vostre cort e qe noz te preon qe voz nos faciaus. — Atant se taist le damesiaus que ne dit plus.

CHAPITRE CCXXVIII.

Comant Totai mande por Nogai por la mort de Totamigu.

Quant Toctai ot entandi ce qe l'enfans avoit dit, il savoit bien qe ce estoit vérité, il li responde et dit : Biaus ami, feit-il, de ce qe tu me demandi qe jeo te face raison de Nogai, je la firai mult voluntier, et le firon vinire à nostre cort devant moi, et en firon tout ce qe à raison esgardera. Adonc Toctai envoie .ij. mesajes à Nogai e li mande qe il veigne à sa cort por fer raison à les filz de Totamagu, de la mort lor pere. Et quant les mesajes ont contés cestes novelles à Nogai, il en fait gas e dit as mesajes qe il ne ira mie. E les mesajes, quant il ont eu la respose de Nogai, il se partirent e se mistrent à la voie, et cavauchent tant qe il furent venus à la cort lor seingnor, e li content comant Nogai li mande qe il ne vendra en nulle mainere. Quant Toctai ot entendu ce qe Nogai li mande, il li tient à grant despit, e dit si aut que tuit celz qe entor lui estoient l'oï : Se m'ait Dex [si Dieu m'aïde], feit-el, ou Nogai vendra davant moi por fer raison alz filz de Totamagu, ou je l'irai soure con tute ma gens por lui destruere. Adonc ne targe mie, mès tout mantinant les envoie deus autres messajes, e telz paroules con voz oirés.

CHAPITRE CCXXIX.

Comant Totai envoie sez mesajes à Nogai.

Les .ij. mesajes à cui Toctai avoit encargés la bezogne se mistrent à la voie e chavauchent tant qe il furent venus à la cort de Nogai. Il alent devant lui e li saluent bien e cortoismant, e Nogai lor dist qe il soient li ben venu. Après pauroulle le un des mesajes e dit en tel mainere : Biaus sire, feit-il, Toctai voz mande qe se voz ne venés à sa cort por fer raison à lez filz de Totamagu, qe il vira [*viendra*] sor voz cou toutes sez jenz e qu'il voz fira tot le domajes qe il pora et en avoir et en persone, e por ce esgardés ce qe voz de ceste couse vuodrés faire et li mandés por noz Quant Nogai ot entendu ce qe Totai li mande, il li tient à grant despit et respond as mesajes en tel mainere : Segnors mesajes, fet-il, or retornés à vostre seingnor e li dites por ma part qe je ai petite doutée de sa guere, et encore li dites qe se il vendra sor moi, qe je ne atendra tant qe il entre en ma tere, car je li vendrai à l'incontre à dimi voie. Or ce est que je mant e qe je respond à vostre sire. Atant se tast qu'il non dit plus. E quant les mesajes ont entendu ce qe Nogai lor avoit dit, il ne i demorent plus, mès tout mantinant se mistrent à la voie e chavauchent tant qe il furent venus à lor seingnor, et li content tout ce qe Nogai li mande, et qe il dit qe ne li chaut de sa gere, e que l'en mandra à l'encontre plus avant que demi voie. E quant Toctai ot tout entendu e voie qe à la gere ne poet fallire, il ne fait demorance, mès tout mantinant mande sez mesajes por maintes pars à tuit celz qe estoient sotpost à lui, e li fait sesmondre qe il soient tuit aparoilés por aler sor le roi Nogai. E que voz en diroie? Il fait le greignor aparoilament dou monde. E de l'autre part, quant Nogai soit certainement qe Tocta li velt venir soure à si grant jenz, il fait ausint mult grant aporeillemant, mès no mie si grant come Toctai, por ce qe il ne avoit tant jens ne tant pooir; mes toutes foies il le fist bien grant e poissant.

CHAPITRE CCXXX.

Comant Totai ala encontre Nogai.

E quant le roi Toctai fu bien aparoillés, il se parti e se mist à la voie con toutes sez jenz ; e sachiés tout voirement qe il moine bien .cc.m. (200,000)

homes à chevaus. Il chevauchent tant por lor jornée senz aventure treuver qe à mentovoir face, encore qe il furent vinus jusque au plain de Nergh que mout estoit grant e biaus, et illuec mist son camp por atendre Nogai, car il savoit qe il venoit tant con il plus poit à la bataille. E si sachiés bien de vérité qe les .ij. filz de Totamagu estoient con mult belle conpagnie des homes à chevaz qui estoient venus por vengier la mort lor per. Mès atant laieron de Toctai e de sez jens, e torneron à Nogai et à sez homes. Or sachiés tuit voiremant qe quant Nogai ot seu qe Toctai estoit mou [en marche], e qe il venoit soure, il ne fait demorance, mès à toutes sez jens se mist à la voie; e sachiés qe il avoit bien cl.m. (150,000) homes à chevaus, trop bones jens e vailanz, asez meior homes d'armes qe n'estoient celz de Toctai. E qe voz en diroie? Il ne demore mie .ij. jors puis qe Toctai fu venu en celz plain qe il hi fu venu con tot sez jenz, e mist son camp bien et ordréement près à .x. miles à les enimis. E quant le camp fu tandu, adonc puet l'en veoir miant biaus pavillonz de dras à or e maintes belles tref; il senble bien camp de riches rois, e celz de Toctai n'estoit mie moin biaus ne men riches, mès plus; car il hi avoit si riches paveilonz et si riches tref, qe ce estoit une mervoille à veoir. E quant andui cesti rois furent venus en ceste plain de Nerghi, il sojornent por estre fros et repousés le jor de la bataille.

CHAPITRE CCXXXI.

Comant Totai paraule à sez jens.

E le roi Toctai asenble sez jenz et fait grant parlemant et paroule entr'elz en tel mainere : — Seignors, feit-il, nos sonmes venus jusqe ci por conbatre con le roi Nogai e con sez homes; et de ce faire avon noz grant raisonz, car voz savés qe tout ceste haine e ceste rancure est avenue por ce qe Nogai ne vost venir por faire raisonz as filz de Totamagu; e certes puis qe el se part da raison, el convient que nos sion vinquior de cest bataille, e qe il ne soit mort e destruit; e por ce chascun de voz se doit conforter et avoir boine esperance de vincre les enimis; mès toutes foies voz pri quant jeo sai et puis, qe chascune soit vailanz homes e qu'il s'esforce outre pooir, si que nos metron les inimis à destrusion et à mòrt.—E atant se taiste, qe il ne dit plus. E de le autre parte le roi Nogai fait son parlemant et parolle ensi con voz oirés : —Biaus frères et amis, feit-il, vos savés qe maintes grant batailes e mant grant estors avon ja venqus, et co maintes meilorz jenz avon ja eu

àfer, de coi nos sumes venus à buen chief; et donc puis que ensi est la vérité, si con voz meissme savés, bien voz dovés conforter de vincre ceste bataille; et encore qe avon grant raison e il ont tort : car voz savés bien qu'il n'estoit mon seingnors que mandoit que jeo fust devant lui en sa cort por fair rason as autres. Or ne voz voil plus dir, for qe je pri chascun qu'il pensi de bien faire, e qe noz esproition si en ceste bataille qe noz en faizon parler à tout lo monde, e que noz e nostre oir en somes redotés à toz jorz mès. — Atant se tast le roi Nogai qe ne dit plus. Et après que cesti dui rois ont fait lor parlemant, il ne demorent mie, mès le demain s'aparoillent et atirent molt bien. Le roi Toctai fist .xx. batailles, et en cascune mist buen conduiseor e bon chavitan; e le roi Nogai fist .xv. batailes, por ce qe chascun metoit .x.m. homes a chevalz : il hi mist bon cavitan e bon conduor. E qe voz en diroie? Quant les .ij. rois ont bien atirés et aparoillés sez jenz, il se mistrent andeus à la voie e chevauchent le un ver l'autre tant qe il furent venus près à une balestrée, et iluec s'arestent andeus pars et i demorent; auques puis ne demorent mie grantment qe le nacar comencent à soner; et quant le nacar furent soné, adonc laisent corer les unz ver l'autre con les saiettes encocques il laisent aler. Or poet-l'en veoir voler saietes e d'une part e d'autre; elle estoient si grant motitude ce qe estoit mervoie à veoir cavalz e chevaliers cheoir à la tere mors et inavrés à mors. Il hi estoit mout grant crie et laremoute; et quant il ont toutes les saietes traites, qe ne avoient plus qe traire, il mistrent main à les spée e à le macques, e se corent sus e se donent grandissmes coux. Il recomenzent la meslée mout cruele e pesme; il se cupent main et bras et bus e testes. Or puet-l'en veoir cheoir à la tere chevaliers mors e navers. La crie e la nose e le fereis de l'éspée hi estoit si grant qe l'en ne oïst le Deu tonant. Il hi n'i a tant de mort qe à pièce mès ne morurent tant en nule bataille; mès, san faille, des homes de Toctai emorurent asez plus que ne fasoit de celz de Nogai; car celz de Nogai estoient d'asez meior homes d'armes qe celz de Toctai ne estoient. E si voz di tot voiremant qe les .ij. filz de Totamagu la font molt bien en celz bataie, e font gran proesse d'armes, car il s'esforcent de tout lor pooir de vengier la mort lor pere; mès ce estoit noiant, qe trop seroit estés grant cousse de metre à mort le roi Nogai. E que voz en diroi? La bataille estoit si cruel e pesme qe de male ore fu conmenzés; car grandismes quantités estoient le maitin sain et haitiés, qe en celz batailles furent occis; e maites dames estoient mariés qe en celz bataille furent veves; e ce ne fu pas mervoie, por ce qe trop estoit mauvès bataille. E le roi Toctai s'esforce de tut son poir por mantinoir sez

jenz et so honor, e molt hi fait grant proese d'armes; et certes il l'a fait si bien qe bien fait à loer por tot le monde. Il s'abandone entre les enimis en tel mainere con se il ne li hausist rien de sa mort. Il fert à destre e à senestre; il vait deportant les jens et les pris. Il l'a fait de tel mainere qe à mant fu grant doumaje celui jor, et amis et animis; à les ennimis fu domajes, por ce qe il en ocist plusors de sa main; et à les amis fu encore domajes, por ce qe quant il voient le si bien faire, lor donoit cuer et ardimant de corer sus les enimis, e se metoient à faire chouse dont il estoient mort et occis.

CHAPITRE CCXXXII.

Comant le roi Nogai s'esproitez vailantment.

E dou roi Nogai voz di tout autre tels; car sachiés tot voirament qe il l'a fist si bien por son cors qe il ne i véoit nulz, ne de le une partie ne de l'autre, qe si bien l'i fist; et, san faille, il en oit le pas e le les de toute celz batailes. Il se metoit entre les enimis ausi ardiemant con fait le lionz entre les bestes sauvajes. Il li vait abatant et occiant; il en fait trop grand domajes. Il se metoit en les greignor prese [*mêlées*] qu'il véoit; il les vait départant or çà, or là, ausi con cil fuisent bestes menues. E sez homes qe veoent lor segnor qe la fasoit en tel mainere,. il s'esforcent de tout lor pooir, e coroient sur lor enimis mout aspremant, et en fasoient trop grant maus. E por coi voz firoie lonc cont? Sachiés tuit voiremant qe les jens de Toctai s'avoient tant esforcés, con il plus puent, por mantinir lor honor; mès ce estoit noiant, car trop avoient afaire à bone jenz et fors. Il avoient tuit tant sofert qe il voient apertemant qe se il hi demorent plus, qu'il sunt tuit mors; e por ce quant il virent qu'il ne pooient plus soufrir, il se mistrent à la fuie, tant con il plus puent; e le roi Nogai et ses homes li vont chachant et occiant, et en funt trop grant maus. En telz mainere con voz avés oï vinqui la bataille Nogai; e si voz di qe il en murent bien .lx.m. (60,000) homes; mès le roi Toctai eschanpe, e les .ij. fils Totomagu schanpoit ausint.

Deo gratias. Amen.

APPENDICE N° 1.

TESTAMENT DE MARC POL.

(*Copié sur l'original qui est conservé dans la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise.*
Extrait de V. Lazari, *I Viaggi di Marco Polo*, p. 436).

In nomine dei eterni. Amen. Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi millesimo trecentesimo vigesimo tertio mensis januarii die nono intrante indictione septima Rivoalti. Divine inspirationis donum est et provide mentis arbitrium ut antequam superveniat mortis iudicium quilibet sua bona sit ordinare sollicitus ne ipsa sua bona inordinata remaneant. Qua propter ego quidem Marcus Paulo de confinio Sancti Joannis Chrysostomi dum cotidie debilitarer propter infirmitatem corporis, sanus tamen per dei gratiam mente integroque consilio et sensu, timens ne ab intestato decederem et mea bona inordinata remanerent, vocari ad me feci Johanem Justinianum presbiterum Sancti Proculi et notarium ipsumque rogavi quatenus hoc meum scriberet testamentum per integrum et compleret. In quo meas fideicommissarias etiam constituo Donatam dilectam uxorem meam et Fantinam et Bellelam atque Moretam peramabiles filias meas, ut secundum quod hic ordinavero darique jussero, ita ipse post obitum meum adimpleant.

Primiter enim omnium volo et ordino dari rectam decimam, et volo et ordino distribui libras denariorum venetorum duo millia ultra decimam de quibus dimitto soldos viginti denariorum venetorum grossorum Monasterio Sancti Laurentii ubi meam eligo sepulturam. Item dimitto libras trecentas denariorum venetorum Ysabete Quirino cognatæ mee quas mihi dare tenetur. Item soldos quadraginta cuilibet monasteriorum et hospitaliorum a Gradu usque ad Capud Aggeris. Item dimitto conventui sanctorum Johanis et Pauli predicatorum illud quod mihi dare tenetur et libras decem fratri Renerio et libras quinque fratri Benvenuto veneto ordinis predicatorum ultra illud quod mihi dare tenetur. Item dimitto libras quinque cuilibet congregationi Rivoalti et libras quattuor cuilibet scolarum sive fraternitatum in quibus sum. Item dimitto soldos viginti denariorum venetorum grossorum presbitero Johani Justiniano notario pro labore istius mei testamenti et ut dominum pro me teneatur deprecare. Item *absolvo* Petrum famulum meum *de genere Tartarorum ab omni vinculo servitutis* ut Deus absolvat animam

meam ab omni culpa et peccato. Item sibi remitto omnia que adquisivit in domo sua suo labore et insuper sibi dimitto libras denariorum venetorum centum. Residuum vero dictarum duarum millia librarum absque decima distribuatur pro anima mea secundum bonam discreptionem commissariarum mearum. De aliis meis bonis dimitto suprascripte Donate uxori et commissarie mee libras octo denariorum venetorum grossorum omni anno dum ipsa vixerit pro suo usu ultra suam repromissam. et stracium et omne capud massariciorum cum tribus lectis corredatis. Omnia vero alia bona mobilia et immobilia inordinata et si de predictis ordinatis aliqua inordinata remanerent quocunque modo jure et forma mihi spectantia seu que expectare vel pertinere potuerunt vel possent tam jure successorio et testamentario et hereditario aut paterno fraterno materno et ex quacumque alia propinquitate sive ex linea ascendenti et descendenti vel ex colaterali vel alia quacumque de causa mihi pertinentia seu expectantia et de quibus secundum formam statuti Veneciarum mihi expectaret, plenam et specialem facere mentionem seu disposicionem et ordinacionem quamquam in hoc et in omni casu ex forma statuti specificater facio specialiter et expresse dimitto suprascriptis filiabus meis Fantine, Bellele et Morete, libere et absolute inter eas equaliter dividenda ipsasque mihi heredes instituo in omnibus et singulis meis bonis mobilibus et immobilibus juribus et actionibus tacitis et expressis qualitercumque ut predicitur michi pertinentibus et expectantibus. Salvo quod Moreta predicta filia mea habere debeat ante partem de more tantum quantum habuit quelibet aliarum filiarum mearum pro dote et corredis suis. Tamen volo quod si que in hoc meo testamento essent contra statuta et consilia communis Veneciarum corrigantur et reducantur ad ipsa statuta et consilia. Preterea do et confero supra scriptis commissarialbus meis post obitum meum plenam virtutem et potestatem dictam meam commissariam intromittendi administrandi et furniendi inquirendi interpellandi placitandi respondendi ad vocationem, interdicta et precepta tollendi, legem petendi et consequendi si opus fuerit, in anima mea jurandi, sententiam audiendi et prosequendi vendendi et alienandi intromittendi et interdicendi petendi et exigendi sive excuciendi omnia mea bona et habere a cunctis personis ubicumque et apud quemcumque ea vel ex eis poterint invenire cum carta et sine carta in curia et extra curia, et omnes securitatis cartas et omnes alias cartas necessarias faciendi, sicut egomet presens vivens facere possem et deberem. Et ita hoc meum testamentum firmum et stabile esse iudico in perpetuum. Si quis ipsum frangere vel violare presumpserit maledicionem

Omnipotentis Dei incurrat, et sub anathemate trecentorum decem et octo patrum constrictus permaneat et insuper componat ad suprascriptas meas fideicommissarias aureas libras quinque et hec mei testamenti carta in sua permaneat firmitate. Signum suprascripti Domini Marci Paulo qui hec rogavit fieri.

Ego Petrus Grifo testis presbiter.
Ego Nufrius Barberius testis.
Ego Johanes Justinianus presbiter Sancti Proculi et notarius complevi et roboravi.

APPENDICE N° 2.

FRAGMENT DE LA CHRONICA LIBRI IMAGINIS MUNDI DU FRÈRE JACOPO D'AQUI.

(Extrait du ms. sc. D. de la Bibliothèque Ambrosienne, cité dans V. Lazari, p. 441.)

« Anno Jesu Christi MCCLXXXXVI, tempore Bonifacii Papæ VI (VIII), factum est prælium in mari de Arminia apud quod dicitur Layas, de XV galeis mercatorum Januensium, XXV Venetorum. Et post prælium magnum debellantur galliæ Venetorum, et occiduntur et capiuntur omnes. *Inter quos capitur dominus Marchus Venetus* qui erat cum mercatoribus illis, qui dictus est *Millonus* quod est idem quod diviciæ mille milia librarum, et sic vocatur in Veneciis. Iste dominus Marchus Millonus Venetus cum aliis de Veneciis captis ducuntur in carcerem Januæ, et ibi sunt per tempora multa. Iste dominus Marchus multo tempore fuit cum patre suo et avunculo in Tartaria, et multa ibi vidit et lucratus est, et etiam multa didicit quia fuit homo valoris. Et ideo Januæ existens in carcere, facit librum de magnis mirabilibus mundi, de his scilicet quæ vidit. Et *minus dicit quam viderit*, propter linguas detrahencium, qui de facili imponunt aliis mendacia, et judicant temere mendacium; quod ipsi mali credere vel intelligere nolunt. Et vocatur liber ille *Liber Millionis de mirabilibus mundi*. Et quia ibi magna et maxima et quasi incredibilia reperiuntur, rogatus fuit ab amicis, in morte, quod librum suum corrigeret, et quæ superflue scripserat revocaret. Qui respondit : « *Non scripsi mediantem de his quæ vidi.* » Et quia talia in morte dixit, magis creditur his quæ scripsit. »

APPENDICE N° 3.

DÉCRET DE KHOUBILAÏ-KHAÂN.

1° TRANSCRIPTION DE CE DÉCRET EN CARACTÈRES ALPHABÉTIQUES INVENTÉS SUR L'ORDRE DE CET EMPEREUR, PAR LE LAMA *pa'-sse-pa*, CONSERVÉE AVEC L'ORIGINAL CHINOIS DANS LE PALAIS DES ÉTUDES DE LA VILLE DE *Soung-kiang-fou*, PROVINCE DE *Kiâng-nân* (1).

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22

(1) Cette double inscription qui, il y a quelques années, avait été envoyée de Chine à Paris, et qui fut ensuite adressée à Saint Pétersbourg, étant revenue à Paris sans interprétation, me fut

2° TRANSCRIPTION EN LETTRES LATINES DE L'INSCRIPTION EN CARACTÈRES *pa'-sse-pa* ALPHABÉTIQUES.

1 Chang then g'éoan ming — 2 'Hoang-di ching dji yeou djoung youei ba szhi goan li jin dhing, Khoung-tzhi — 3 dji tao, chouei hen wœn (*ouaon*) chi, ngiao (*yeou*) gouei g'ya dje chou dang tchoung, foûng Kheou — 4 fêô lim mêao Chang-dou Ta-dou, djeou Lou Fuou Djiô Hûen h'i h'ing — 5 che mêao Hyo-cheou-yuen djêao h'i — 6 Chi-tsou 'hoang-di ching dji g'im h'êo djéou goan yuen chhi chin g'éoun ma woou — 7 dhya h'eou nouei h'an hya houei dséou dsi li wooun zhi zeoung sze tou — 8 h'im yen goung yui dszao tso chio djéou goan waou ki chêm héo ti — 9 thou chan ngei ki goung tchhi djhang djéou jin woou dhiya thsim tuo chou — 10 tchhéou tsêin liang yi g'éoung tchéoun thsiâo ji ding chuo woang tsi zhi ki — 11 chhi chhing lim chên pin 'han lao ping dji tchhi wouei djoung chou tsoun — 12 g'ing dje yuê dji mi liang h'iao séou yang chêm mêao yeou soun huya souei — 13 tsi siao hoan tso yang 'hio tsin ngêm g'ya héoun houei g'iang szi tao yi — 14 woou yeâo ching dsay jêô dheya heing wooun hyo tchheao tchheou chi bouei dje ngiâo — 15 szhi bâo g'éou seou djing liem fung szhi thi fuou siang toung yi pouei sueen — 16 yeoung boun lou tsoung goan fuou ti g'éou jéou hyo szeou djing liem fung szhi — 17 suen ming g'iao hou mien li hyo hyao fum mieao hyo goung tchhi djéou jin — 18 woou dhya tseou jeao g'éou 'ho heing jéou jin tchhi li djeao h'i yi g'yang — 19 ching dji chi heing bouei houei chi thzhi fui li waong heing gouei ngyao chang hen ning bou — 20 dji kéou ngi ling djéoun thzhi — 21 bao — 22 dji yuen sam chi yi nien thsi yue ji.

3° TRADUCTION FRANÇAISE.

« Saint commandement de l'empereur qui règne par la grace du Ciel suprême.

« On informe tous les fonctionnaires publics de l'intérieur et de l'extérieur

communiquée par le savant sinologue à qui elle avait d'abord été envoyée. J'en fis alors la traduction qui a été publiée dans le *Journal asiatique de Paris* (janvier 1862) avec le *texte chinois* de cette même inscription et l'explication historique de l'alphabet au moyen duquel Khoubilaï Khaân avait voulu représenter la langue figurative des Chinois. Les caractères de cette inscription ont été gravés exprès à l'Imprimerie impériale de Paris pour en faire la publication dans le Mémoire cité, auquel nous renvoyons les personnes qui voudraient comparer le texte *chinois* avec l'inscription donnée ci-dessus, laquelle n'en est que la transcription, selon la prononciation mongole du texte chinois, représentée peut-être assez imparfaitement dans l'alphabet en question.

(de la capitale et des provinces), que la doctrine de Khoung-tseu (Confucius) étant une loi destinée à régir toutes les générations, ceux qui ont la mission de gouverner les États sont spécialement chargés de lui rendre des honneurs publics : dans le temple de la forêt de Khio-féou (1), à Chang-tou (2), dans la Capitale de l'Empire (3) ; dans les Bourgs, les chefs lieux de Canton, d'Arrondissements et de Départements de toutes les provinces (4). En conséquence il est prescrit de construire des temples (pour l'honorer), des écoles publiques et des colléges (pour y enseigner sa doctrine).

« Que l'on veille à l'exécution de cet Édit et que l'on se conforme scrupuleusement (5) au saint commandement de l'empereur Chi-tsou (Khoubilaï-Khaân), qui défend expressément à tous les magistrats ou fonctionnaires publics, employés civils et militaires de tous rangs, à pied et à cheval, de s'établir dans ces édifices pour y constituer des réunions, s'y livrer à des discussions publiques, y instruire et juger des procès, y manquer de respect aux choses sacrées, et s'y livrer à des festins ;

« Aux ouvriers de toutes professions d'y travailler de leur état, et d'y déposer ou emmagasiner des objets appartenant aux magistrats ;

« A tous ceux qui sont chargés de distribuer les produits de toutes natures des terres consacrées à l'enseignement public, ainsi qu'à ceux qui font valoir les fermes dont les produits servent à l'entretien des concours ou examens publics, de rien soustraire de ce qu'ils doivent livrer en argent monnayé et en nature.

« Les distributions que l'on fait aux deux époques fixées : du printemps et de l'automne, les premier et quinzième jours de la lune en célébrant les sacrifices, ainsi que les provisions d'entretien destinées aux instituteurs, seront donnés aux gradués dans le besoin, affaiblis par l'âge ou malades, que la population honore ou vénère. On fera chaque mois des distributions de riz et d'autres aliments à ceux qui seront dans la détresse, et on nourrira les nécessiteux.

« Les temples qui auraient souffert des dégradations seront immédiatement réparés. On devra fournir la nourriture et l'entretien à ceux qui devront être postérieurement promus à des degrés littéraires. La crainte que

(1) Situé dans la province de Châng-toung où naquit le philosophe.

(2) *Chang-tou*, résidence de Khoubilaï Khaân en Mongolie.

(3) *Ta-dou*, aujourd'hui *Pé-king*, c'est-à-dire : *Capitale du Nord*

(4) *Lou*, *fuou* (*fou*), *djio* (*tcheou*), *'huen* (*'hien*), *yi*.

(5) Cette première partie appartient à Timour Khaân, nommé en chinois Tching-tsoung, petit-fils de Khoubilaï Khaân, et qui lui succéda en 1294.

l'on inspire par la sévérité ajoute beaucoup aux bons effets de l'enseignement. En professant la doctrine (de Khoung-tseu) et les arts libéraux, on doit faire tous ses efforts pour former des hommes de talents.

« S'il s'en trouvait dans le nombre qui, par leurs vertus, leurs actions, leur mérite littéraire, surpassassent leurs contemporains, ceux qui ont la direction des études doivent les protéger, les recommander pour l'avancement. Les directeurs des examens, zélés pour le service public, s'attacheront à rendre les examens accessibles à tous, afin d'aider le gouvernement dans le choix de ses employés.

« Les contrôleurs généraux du département de leur province native proposeront, pour être promus à des fonctions publiques, des lettrés instruits. Les directeurs des examens, zélés pour le service public, s'attacheront à propager le plus possible les lumières et l'instruction dont l'effet est d'améliorer les mœurs, et ils consacreront tous leurs efforts et leurs soins aux colléges ou autres établissements d'instruction publique.

« Toutes les personnes employées dans un édifice consacré au culte ou dans un établissement d'instruction publique, quels qu'ils soient, ne doivent pas se permettre d'y causer aucun trouble ni d'y proférer des injures. Il faut que la concorde et l'harmonie y soient maintenues, et que les hommes de lettres y donnent l'exemple de la pratique de la raison.

« Que l'on veille attentivement à l'exécution de cet Édit, et que l'on se conforme scrupuleusement aux Saints commandements descendus d'en haut, que l'on doit répandre et mettre en pratique. Si quelqu'un négligeait ces prescriptions et n'en faisait pas sa règle de conduite, il agirait en opposition avec la raison, et d'une manière extravagante. L'État possède des lois constantes, invariables ; on doit craindre de ne pas les connaître. Il faut ordonner que l'on prenne ces lois pour règle de conduite et qu'on les observe.

« Trente-et-unième année *tchi-yuen* (1294), le ... jour de la septième lune. »

OBSERVATIONS. C'est à l'aide du texte chinois (dont l'inscription qui précède n'est, comme nous l'avons déjà dit, que la *transcription en caractères alphabétiques* inventés exprès), que nous avons pu en faire une traduction complète ; sans ce secours, cette traduction n'eût pas été possible. Il y a, dans la nature et la constitution de la langue chinoise, intimement liées à son système d'écriture, un obstacle invincible pour la rendre purement *alphabétique*.

APPENDICE N° 4.

1° INSCRIPTION MONGOLE EN CARACTÈRES *pa'-sse-pa*, DE L'ANNÉE 1314 DE NOTRE ÈRE, GRAVÉE SUR PIERRE, ET CONSERVÉE DANS LA VILLE CANTONALE DE *Tchao-chih*, DU DÉPARTEMENT DE *Si-ngan*, PROVINCE DU *Chen-si* (1).

(1) Cette inscription importante, accompagnée d'observations de M. A. Wylie, traduites par moi en français, a été publiée dans le *Journal asiatique* de Paris (juin 1862).

2° TRANSCRIPTION EN LETTRES LATINES DE L'INSCRIPTION MONGOLE ÉCRITE EN CARACTÈRES *pa'-sse-pa.*

1 Mongk'e Dingriyin g'utchun dur — 2 Yike su dchali yin khiehkhen dur — 3 G'akhan dcharlig' manu — 4 Tcherikhudun noyad da tcherig 'eran balg'adun — 5 Darug'as da noyad da yortchig'un yabug'un il-(*tchin* [1]) — 6 Dcharlig' tchineg'a-(*n* [2]) dakhusg'uï — 7 Dchinggis G'a-khanu — 8 Ok'ôdeï G'akhanu — 9 Setchen G'akhanu — 10 Oldcheïtu G'akhanu — 11 G'eulug G'akhanu ba dcharlig' dur doyid ïrk'ekhud sen chingud aliba alba g'ubtchiri ölu ödchen — 12 Dïngri yi dchalbaridchu 'irukher ogunatug'ai gakhek' degsed adchukhoï ïdukhe ber bokhesu uridanu — 13 Dcharlig'un yosukhar aliba alba g'ubtchiri ölu ödchen — 14 Dïngri yi dchalbaridchu 'irukher ogunatug'ai g'akhen Fung-yuen lu dur buk'un Ta Tchung-yang K'an chio geung dur — 15 basa hie yuen geung gon dur (s)ag'un sen chingud de baridchu yabukhai — 16 Dcharlig' ogbeï ïdenu geung gon kham mïo dur gar yid dur anu ïltchin bu bakhutug'ai ulakha chikhusu bu ba — 17 -ritug'ai tamag'a bu ogtugei geung gone ïle g'ari atan g'adchar usun eran adukhusun bag' tegirmed — 18 dïmk'e bidagea din k'u g'alkhun usun heu ongg'otchas terged yakhud k'edi anu basa muï buï gam lo k'i — 19 khed g'urban anggide usunu g'akhu li gam yeo akhula k'ed k'ed ber boldchuk'u tchu bu k'urgetugeï buli — 20 dchu tatadchu bu abtug'ai ïde basa — 21 Dcharlig'tan gakhedchu yosu ögekhuï öïles bu oïledatugeï öïledukhesu ölukhu ayug'un mud — 22 Dcharlig' manu — 23 Bars dchil namurun terikhun sara — 24 yin g'orin naiman Tchag'a-khan — Tcha — 25 -ng bugoï dur bitchibeï.

3° TRADUCTION FRANÇAISE.

« Empereur par la puissance du Dieu éternel et l'assistance d'une destinée heureuse; — Notre commandement :

— « Que l'on sache parmi vous, vous tous officiers militaires, soldats, gouverneurs des villes, officiers civils et commissaires délégués ;

« Attendu que, par les commandements de Dchinggis, Ogdaï, Setchen,

(1) L'inscription imprimée ne donne que la première syllabe de ce mot ; mais comme la même expression se présente de nouveau au milieu de la seizième colonne, la lacune n'est pas douteuse.

(2) La finale *n* placée ici ne se trouve pas dans l'édition imprimée du *Kouan tchoung kin chih ki*, ouvrage chinois publié en 1781, et qui est une « Histoire des inscriptions sur métal et sur pierre, de la province du Chen-si. »

Oeldjaïtou et Guluk Khans, il fut ordonné que les prêtres, les *erkehouns* (1), et les instituteurs seraient exemptés de tout service officiel, et se voueraient entièrement aux devoirs spirituels de leur ministère.

« A cet exemple il est également ordonné qu'ils soient exempts de tout service officiel, et qu'ils se vouent aux devoirs spirituels de leur profession. Que cet ordre s'applique à tous les professeurs (ou instituteurs) dans le *Ta-tchoung-yang Wan-cheou-koung*, en même temps que dans les Salles moins relevées, dans les Oratoires et les Cloîtres dans le *Foung-yuen lou*, qu'il concerne spécialement. Dans les établissements appartenant à ces Oratoires, Cloîtres, Abbayes de religieuses et Temples, qu'aucuns messagers officiels ne s'y arrêtent pour se reposer; qu'aucun relais n'y soit fourni pour le service de la Poste; qu'aucunes taxes n'y soient payées; mais l'eau, la terre, le peuple, les troupeaux, les jardins, les moulins, les bâtiments, les abris, les magasins, les bains, les barques, les voitures de transport, et tout autre objet appartenant aux Oratoires et Cloîtres susdits; comme aussi tout ce qui se trouve en relation avec *Mei-peï*, *Kan-lao*, les Trois eaux, et la colline de *Li-kan-yo*, seront protégés contre toute expropriation forcée, et nul ne pourra s'en emparer d'une manière frauduleuse.

« Quiconque se permettrait de violer ce décret agirait d'une manière condamnable, susceptible de châtiment; et celui qui s'y conformera évitera d'y être contraint par notre décret impérial.

« Écrit par Tchahan Tsang le 28ᵉ jour du 7ᵉ mois de l'année du Tigre. »

OBSERVATIONS. La note suivante, dit M. Wylie, est placée en tête de l'inscription par l'éditeur chinois :

« Dans l'Oratoire de *Tchoung-yang Wan-cheou*, il y a un nombre incalculable de tablettes de la dynastie Yuen (mongole de Chine), portant toutes des inscriptions en caractères mongols (comme ceux employés ci-dessus), accompagnées de traductions chinoises. Le système (alphabétique) mongol est une modification du brahmanique *kia-lou;* de là sa ressemblance avec la langue originale des Bouddhistes. L'écriture admet divers degrés d'élégance. »

Après la chute de la dynastie mongole, les inscriptions en caractères alphabétiques, dits *pa'-sse-pa*, du nom de leur inventeur tibétain, disparurent peu à peu. Cependant, il est possible que, l'attention étant attirée sur ces inscriptions, on vienne à en découvrir de nouvelles.

(1) Voir sur ce nom désignant les *Nestoriens*, la note 3 du ch. LXXIII, de Marc Pol, p. 214.

APPENDICE N° 5.

1° LETTRE EN MONGOL D'ARGHOUN-KHAN AU ROI DE FRANCE PHILIPPE LE BEL (1).

2° TRANSCRIPTION. 1 Mongke Tegri-yin kutchundour; — 2 Khaghan-ou sou dour — 3 Arghoun ug'e manou. — 4 iRad Barans ah! — 5 Namdouni tchi Măr Băr — 6 Sevma Sakhora — 7 teriguten iltchin — 8 yăr œtchidjou ilar oun. — 9 Il-Khan-ou tsarigud Misir-oun — 10 Yuk morilabasou bida băr — 11 endetse moriladjou khamsay-a — 12 kemen œtchidjou ilăksen-i tchinou — 13 yœbsiyadjou — 14 Tegri-yi yelbăridjou Bars djil ubulun — 15 etsüs sara da moriladjou khăbour-oun — 16 terigun sara-yin arban ta-

(1) Cette inscription, ainsi que la suivante, ont été publiées pour la première fois par M. Abel Rémusat, dans son *Mémoire sur les Relations politiques des Princes chrétiens avec les empereurs mongols* (Paris, 1824). Le texte reproduit ici, avec les corrections de I.-J. Schmidt (placées entre parenthèses), a été aussi revu sur l'original.

boun-a — 17 Dimiski baghôi-a kămăbai. Edug'e — 18 unăn ug'e dour yen karoun — 19 tsărigoud yen boldjaldour iladjou. — 20 Tegri-da mor oktădjou tădă irgă — 21 aboubasou Ourislim-i tan-ah uggoui-a. — 22 Kem boldjăl khodjidadjou tsărigoud-i erg'egulbasou — 23 yakho djokikho? Khoina ber gănubăsou — 24 Yaghon tousa? Basa ali-ber kălăn — 25 Aman iltchin yăr yen Djigură — 26 agholghan Barangkoud-oun ghadjar-oun — 27 tangsoug-oud chinăghoud il-deb unggeten — 28 kuruk œktchou ilăbăsou ker ba soyorkhakhoi-dji — 29 Tegri-yin kutchun — 30 Khaghan-ou soû mădătugăi. Kemen Mouskaril — 31 Khourtchi-yi ilăbăi. Bitchik manou. Ouker — 32 djil djounou tărigoun sara-yin — 33 djirghoughan khagotchid-ta Kun-dălăn-a — 34 bukoi dour bitchibei.

3° TRADUCTION (1).

Par la puissance du Dieu éternel,
Par la faveur du Khaghan (le grand Khaân, Khoubilaï),
Arghoun, Notre parole :

Roi de France! (*iRad Varans ah!*)
Par ton ambassadeur en chef
Mar (2) Bar Sevma Sakhora (3).

Tu m'as mandé :

« Quand les troupes de l'Il-Khan (4) marcheront contre l'Egypte, nous partirons d'ici pour nous joindre à elles. »

Nous approuvons ce message de ta part, et nous ajoutons que, confiant en Dieu (5), nous partirons à la fin de la dernière lune d'hiver, de l'année de la Panthère (1290), et que, vers le quinze de la première lune du printemps, nous camperons devant Damas (6). Si tu tiens fidèlement ta parole, en envoyant tes troupes à l'époque et au lieu déterminés; et si, avec l'aide de

Dieu, nous prenons Jérusalem, nous te la donnerons. Si l'époque et le lieu du rendez-vous étaient manqués, et que les troupes marchassent inutilement, cela serait-il convenable? Et si, ensuite, l'un de nous n'a pas son

(1) Dans la disposition typographique de cette traduction nous avons voulu imiter celle de l'*original mongol*, qui fait ressortir en haut (les lignes étant *verticales*), les personnes et les choses considérées par le rédacteur comme les plus éminentes, lesquelles ont toujours l'honneur de l'*alinéa*; celles qui sont considérées comme plus *humbles* sont placés plus bas.

(2) Mot syriaque qui signifie *seigneur*.

(3) Évêque nestorien de l'Ouïgourie chez les Tartars.

(4) Le Khan mongol de Perse, alors Arghoun.

(5) *Tegri*, le Ciel, Dieu.

(6) *Dimiski*.

plan d'action bien arrêté, et n'agit pas de concert, quel avantage pourrait-il en résulter ?

En outre, il serait bon que, de ton côté, tu nous envoyasses des présents par des ambassadeurs parlant différentes langues et dialectes, consistant en choses rares et agréables et de la terre de France (1). L'exécution de toutes ces choses dépend de la puissance de

Dieu, et de la faveur du

Khaghan (l'empereur de Chine, alors Khoubilaï). Je t'informe que c'est Mouskăril Kourtchi que je t'envoye.

Notre lettre est écrite le sixième jour de la première lune d'été, de l'an du Bœuf (1289) étant à Koundălăn.

OBSERVATIONS. Cette lettre porte dans l'original mongol conservé aux Archives impériales de France (J. 776) l'empreinte, répétée *trois fois* à l'encre rouge, d'un sceau en caractères chinois de forme antique (usités encore de nos jours en Chine, pour les sceaux officiels), qui fut remis à Arghoun par Khoubilaï Khaân, lors de son investiture comme Khan de Perse. En voici le contenu en caractères chinois ordinaires :



C'est-à-dire, (en lisant les caractères chinois de droite à gauche, par lignes verticales) : *Foù koŭë 'ān mîn tchî p'ào;* « Sceau de celui qui soutient l'empire et gouverne en paix les peuples. » Ce sceau porte à l'original 15 centimètres en tous sens; et la lettre originale mongole, sur laquelle il est empreint, a la forme d'un rouleau, en papier de coton, de plus de 2 mètres de longueur, sur 27 centimètres de hauteur.

(1) *Varanghoud-oun*, pour *Franghoud-oun*, les Mongols n'ayant pas de *f* dans leur alphabet.

APPENDICE N° 6.

1° LETTRE MONGOLE D'OELDJAÏTOU SULTAN AU ROI DE FRANCE PHILIPPE LE BEL, POUR LUI ANNONCER SON AVÉNEMENT.

[illegible]

2° TRANSCRIPTION. 1 Oëldjäïtou Sultan ug'e manou. — 2 iRedou-Varans Sultan ah! — 3 Artănătsă ta burin — 4 Virangkoud irgen-ou Sultad — 5 manou sain — 6 ălintsăk sain — 7 ăboukă sain — 8 ătchigă sain — 9 akha dour amaraldoudjou khola băr beugesou oir-a matou — 10 sedkidjou alibár uges yen œtchidjou iltchin yen esen-ou — 11 belegoud yen ileldouksed-i yakho endekou ta. Éduge — 12 Tegri-yin kutchundour — 13 bida yeke Ora saghoksan dour ouridous said — 14 ăboukă sain — 15 ătchigă sain — 16 akha yoban yalak yasag-i bouchi ulu bolghan bălăn yasak — 17 -san moudji ouridous said lougha gha-kămăldouksen-i — 18 ulu talbin andaghaghar mătou sedkidjou ouridangkătsă ulemdji — 19 amaraldoudjou iltchin yen ilăldun aga kemen sedkidjou ene bouyou ba. — 20 Bida akhănăr dăgunăr maghŏ kharatsous-oun tăsyi-a ug'es văr — 21 dour-a khotsaroultsadjou bœleg'ei. Éduga — 22 Tegri-da sedkil œktedjou. — 23 Temour-khaghan; Toktogha; Tcheber; Togha teriguten. — 24 Bida — 25 Tchingghis-Khaghan-ou ouroug-oud dœtchin taboun od etse inakchida — 26 tchimadoultsaksan-i edug'e — 27 Tegri-da ibăkdádjou burin akha degu yokildoudjou naran — 28 ourgoukhoi Nangkiyas-oun ghadjar etse aboun Talou-dalai dour — 29 kurtele oulous barildoudjou yamôd yen nyagholbai. — 30 Bidan-ou yaghor-a ken bouchi sedkibăsou buriyer anou deg'ër-a — 31 oumarin baiya kemen ug'e barildoubai. Eduge — 32 manou said — 33 Aboukă said ătchigă sain akha dour amaraldouksan — 34 yosou tanou ker talbikho kemedjou ede Mamalak Touman khoyar-i — 35 ilăbăi tanou olan Virangkoud-oun soultad-i ber khamtou — 36 yokildoudjou amoui kemen eutchikdebei. Unăn ku yokildoukhoi etse — 37 sain yaghon akhoi. Edug'e — 38 bidan-dour ba tandour ber ulu yokildoukho-yi — 39 Tegri-yin kutchundour buriyer anou oumarin baikhoi-yi — 40 Tegri mădătougăi. Bitchik manou dologhan yaghoud deurben od — 41 tour moghai djil younou terigun sara-yin naiman — 42 khaghotchidta aliyan-a bukoï dour bitchibei.

3° TRADUCTION :

Oeldjaïtou Sultan, Notre parole!

Roi de France, Sultan! (*iRedou Varans Sultan ah!*)
Dès les temps antérieurs, nous savons que vous tous, Sultans
Des nations franques, vous avez été liés d'amitié avec

Notre bon bisaïeul (*saïn ălintsăk*),

Notre bon aïeul (*saïn ăboukă*),

Notre bon père (*saïn ătchigă*),

Notre bon frère (*saïn akha*); et que, malgré la distance qui vous séparait, vous regardant comme voisins, vous vous êtes envoyé mutuellement des ambassadeurs, avec des lettres de créance et des présents d'amitié ; Vous ne pouvez l'avoir oublié ! Maintenant que,

Par la puissance de Dieu (*Tegri-yin kutchundour*),

Nous sommes monté sur le grand trône, nous ne nous écarterons pas de la manière d'agir de nos illustres prédécesseurs, notre bon aïeul, notre bon père, notre bon frère aîné ; nous gouvernerons comme eux les provinces de notre empire, en respectant leurs prescriptions et engagements, comme si nous le leur avions promis par serment, et en resserrant encore plus qu'auparavant, s'il est possible, les liens d'amitié qui existaient entre nous, en nous envoyant toujours mutuellement des ambassadeurs. Telles sont nos paroles et nos intentions.

Nous, frères aînés et frères cadets, nous vivions désunis par suite des mauvais rapports et des menées de malintentionnés sujets ; mais maintenant, par la grâce de

Dieu, nous sommes devenus :

Témour khaghan (1), Toktogha (2), Tchabar (3), Thoga (4), et

Nous, principaux descendants de

Tchinghis-Khaghan, qui nous sommes fait la guerre pendant quarante-cinq ans, et nous sommes réconciliés, ne formant maintenant plus qu'un cœur avec l'aide et la protection de

Dieu, depuis la terre des Nankiyas, (les Chinois) là où le soleil se lève, jusqu'au lac de Tala ; nous nous sommes réconciliés, et les communications sont rétablies entre nos populations.

Nous sommes convenus que nous nous réunirions tous contre celui d'entre nous qui agirait différemment. Dans ces circonstances, comment pour-

(1) Alors l'empereur mongol de Chine, chef de tous les souverains asiatiques de race mongole ; c'était le petit-fils de Khoubilaï Khaân, qui lui avait succédé en 1294, et qui régna jusqu'en 1307, sous le nom chinois de *Tching-tsoung*.

(2) C'était le souverain du Decht-kiptchak, de la branche de Djoutchi, qui régna de 1291 à 1312.

(3) C'était le petit-fils de *Ho-chi*, quatrième fils d'Ogodaï, qui régnait dans le pays situé au nord et au nord-ouest de Karakorum.

(4) Ou *To'ha* dont le nom est plus ordinairement écrit *Doua*. Il était de la branche de Tchaghataï et régna dans le Turkistân et la Transoxiane, entre 1272 et 1306. Voir précédemment p. 728, n. 3.

rions-nous oublier les relations d'amitié que vous avez entretenues avec les illustres personnages :

Notre bon aïeul, notre bon père, notre bon frère aîné? En vous informant ainsi de ces choses, nous vous envoyons deux messagers :

Mámalak et Touman. Il nous a été rapporté que, vous, les Sultans des Francs, vous viviez dans la concorde. Et, vraiment, qu'y a-t-il de meilleur que la concorde? Ainsi, parmi nous, comme parmi vous, nous mettrions à la raison, par la puissance et l'aide de

Dieu, celui qui troublerait cette union;

Dieu le sait!

Écrit, notre lettre, l'an sept cent quatre (de l'Hégire), le huit de la première lune d'été de l'année du Serpent (dans le cycle mongol, correspondant au 13 ou 14 mai 1305), étant dans notre résidence d'Aliyan.

OBSERVATIONS. Cette lettre porte, dans l'original mongol, conservé aux Archives impériales de France (J. 776) l'empreinte, répétée cinq fois à l'encre rouge, d'un sceau en caractères chinois, de forme archaïque, que nous reproduisons ici en caractères chinois usuels :

之	萬	和	皇	眞
寶	夷	順	帝	命

C'est-à-dire (en lisant les caractères chinois, de droite à gauche, par lignes verticales) : *Tchîn míng hoâng tí hô chún wén î tchî p'ào*, « Sceau de l'Empereur véritablement décrété (par le Ciel) pour pacifier et réduire à l'obéissance les dix mille étrangers. » Ce sceau porte à l'original 13 centimètres en tous sens (les caractères chinois ayant été *allongés* exprès dans ce but pour former un carré parfait, emblème de la terre); et la lettre mongole, sur laquelle il est empreint, a la forme d'un rouleau, en papier de coton, de 3 mètres de longueur, sur 48 centimètres de hauteur.

TABLE DES CHAPITRES.

[LIVRE DEUXIÈME.]

[LIVRE TROISIÈME.]

[LIVRE QUATRIÈME. — Fragments historiques.]

APPENDICES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

INDEX ANALYTIQUE

HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

B

C

H

L

M

N

O

P

Q

R

S

U

V

W

Y

Z

TABLE ANALYTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES.

INDEX

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS DANS LES NOTES.

A

B

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

Y

GLOSSAIRE

DES MOTS ET TOURNURES EN VIEUX FRANÇAIS EXPLIQUÉS DANS LES NOTES.

A

A, avec. au moyen de; dans le sens spécial de la préposition latine *a* ou *ab*, d'où *à* dérive. — *A grant merveilles*, dont on est émerveillé. — *A leur usage*, qui était à leur usage. — *A leurs piez*, avec leurs pieds, 630, 7. — 681, 7.
Accordent (*il s'*) *pour donner*, ils conviennent de donner.
Accorderent (si pristrent conseil et), décidèrent entre eux.
Achatée, payée.
Achoison, occasion; raison.
Acollent (*s'*) *et baisent*, s'embrassent.
Acomplir (*d'*) *la*, de l'accomplir.
Adjointié, jointe.
Adonc, alors.
Adoube, tanne.
Adoubés, préparés, équipés.
Adurés, endurcis à la fatigue.
Afaire (*povre*), pauvre affaire.
Afaitier, préparer.
Afetiées, assainies, desséchées.
Affaire (*ont*) *l'un avec l'autre*, font un marché, une convention.
Affaitiez, apprivoisés, dressés.
Affiert, convient.
A force (*fais*), qui est artificiel.
Agués, aiguës, pointues.
Apostolle de Rome, le Pape.
Appareil, préparatifs.
Appareillast (*s'*), se préparât. — *Appareillerent* (*s'*), se disposèrent. — *Appareillée*, prêt, disposé.
Appartenances, dépendances.
Appertement, clairement; en détail et par ordre.
Aiez (*et vous l'*), ayez-la. — *Aient* (*que il*), qu'ils ont.
Aigue, eau.
Ainçois, au contraire.
Ains, mais; mais au contraire.
Ainsnez, ainé.
Aioul, aïeul.
Alaine, baleine.
Alaissent, allassent.
Alast (*il*), qu'il allât. — *Alerent* (*si*)... *deduire*, allèrent en partie de plaisir.
Aleure, marche, vitesse.
Alez (*quant ilz furent aucques*), quand ils eurent un peu navigué.
Alixandre, Alexandrie d'Egypte.
Amas, aimas.
Amastites, améthystes.
Amende, venge, punit.
Amenent, apportent.
Andaine, antimoine (?). Fer, selon du Cange.
Andeus, tous deux; de *ambo*, latin, et de *duo*.
Anemis, ennemis.
Angles, anges (du lat. *angelus*).
Annunciez, annoncé.
Aorent, adorent. — *Aourait*, adorait. — *Aourent*, adorent.
Aournez, orné.
Aoureurs, adorateurs.
Aprilent pour (*s'*), se réclament du.
Aperent, paraissent. — *Apert* (*n'y*), ne s'y montre pas.
Arain, airain.
Arbre, mât de navire.
Arche, coffre, boîte.
Archerie, art de tirer de l'arc; et par extension: art militaire.
Archeveschiez, archevêché.
Archie (*une*), une portée de flèche.
Arcs, arcs et flèches.
Ardent (l'), le brûlent. — *Ardoir*, brûler. — *Ardre* (*ils font*), ils font brûler.
Argenteries, *argentières*, mines d'argent.
Armes (*bien appareillez d'*), bien armés.
Arondeles, hirondelles.
Arquennes (*l'*), l'arcane des alchimistes.
Arrabe, Arabie.
Arrabis, Arabes.
Arrieres (*ci*), précédemment.
Ars, arts industriels.
Ars, arcs.
Ars, brûlé. — *Arses*, brûlées. — *Art* (*il*), il brûle.
Art (*vivent d'*), d'industrie.
Arundele, hirondelle.
Asnes sauvages, onagres.
Assembleroit (*n'*), ne s'assemblerait.
Asseur, assuré; *ou plutôt* rassuré.
Assise, sise.
Ataindre (*il cuide*), il pense rejoindre.
Ataint (*si est*) *à cest baron*, il est puni par ce baron.
A tant, *atant*, à présent; à ce point.
Atout, avec.
Atrempé (*pais*), le climat du pays est tempéré.
Aucune chose, quelque chose.
Auques, passablement; quelques.
Aussi plus bas, plus bas encore.
Austours, autours.
Autel, semblable.
Autretant, tout autant.

Avant, en avant, plus loin, ci-après, par la suite. — *Avant (ci)*, ci-devant ; quelquefois : *ci-après*. — *Avant (en)*, à l'avenir, par la suite. — *Avant (issi)*, sortit le premier. — *Avant mener*, pousser en avant. — *Avant (tout)*, par la suite.
Avenist, arrivât.
Aventures, sorts.
Avironnée, environnée.
Avision, vision, apparition.
Avoir, l'avoir, le bien.
Avoit (bien quarante ans), quarante ans s'étaient bien écoulés.

B

Bachelers, bacheliers.
Baler, danser.
Ban, proclamation.
Barges, barques, bateau à fond plat.
Bastons (de), à coups de bâton.
Batuz, battu.
Bee, boue.
Bendes, bandes.
Beneçion, bénédiction.
Beneoit, béni, du lat. *benedictus*.
Beneicon, bénédiction.
Bequier, becqueter.
Bescuit, biscuit.
Besoingnes d'armes, équipements de guerre.
Besoignables à ost, nécessaires à une armée.
Bestes, bestiaux.
Bestial, bétail.
Bis (marbre), gris cendré.
Blans, blanc.
Blavée, rabotée, unie.
Blois, bleus.
Boce, bosse.
Bois, buis.
Bonté, bravoure.
Bouguerans, bougran, étoffe de laine.
Bouli (cuir), cuir bouilli.
Bourde, conte, fable, p. 162.
Bouta (se), se réfugia.
Braceaux, bracelets.
Bran, farine de son.
Braies, brayettes, espèce de haut-de-chausses.
Bras (cent), cent brasses (mesure de longueur).
Bretesche, tour en bois garnie de créneaux.
Buche, de *bosca*, bois.
Bugle, buffle.
Buveries (en), à boire.
Buvrages, breuvages.

C

Campane, cloche : du latin *campana*.
Campanelles, clochettes.
Camut, peau de chameau.
Cane, canne, tige de bambou.
Carsere, prison.
Casaus, cases, cabanes ; au singulier, *casal*, case, maison, village, bourg.
Cavent (qui), qui fouillent, — *(se)*, s'extraient.
Cel, ce, forme de Bourgogne.
Celeement, secrètement.
Cendal, bois de sandal.
Cendaus, étoffe précieuse faite de soie et de coton, et non de sandal.
Cendel, sandal.
Cerchast, cherchât.
Cerchie, parcouru.
C'est, c'est-à-dire.
Cestours, citrons.
Chace, chasse.
Chacier, chasser. — *Chacier (en quoi a moult beau)*, où il y a une très-belle chasse.
Chaene, chaine.
Chaiere, chaire, siége en général. — *(seoir en sa)*, s'asseoir sur son trône.
Chairroient (il), ils tomberaient.
Chameus, chameaux.
Champ, camp.
Champ (faire), établir une espèce de marché.
Chapellet, chaperon, coiffe ornée dont on couvrait la tête des oiseaux de vol. Terme de fauconnerie.
Char, chair, viande. — *Chars (de)*, de viande.
Charnel (frère), cousin germain : frère de mère.
Charroit, tomberait, s'écroulerait.
Chartains (monnaie de), monnaie de papier.
Charte, *chartre*, papier.
Charter, monnaie de papier.
Chartin, papier ; du latin *charta*.
Chartres (font leurs), leurs contrats, leurs conventions.
Chasteaux de fust, bâtis de bois, espèce de blockhaus.
Chastians, châtaigniers.
Chaucemente, chaussure.
Chaucent, chaussent.
Chauciee, chaussée.
Chaus, chauds.
Chaut (il n'y a pas trop), il n'y fait pas trop chaud. — *Chaut (pour le)*, à cause de la grande chaleur.
Chef (en leur), sur leur tête.
Chei, tomba.
Cheminans (forestiers), étrangers de passage.
Cheoient, tombaient. — *Cheus*, tombé.
Chevauchier (montagnes qui ne se peuvent), dans lesquelles on ne peut passer à cheval.
Chevestres, muselières.
Chevetaine d'ost, chef d'armée.
Cheveulx, cheveux.
Chevriaus, chevreuils.
Chief (le), la tête. — *Chief*, extrémité. — *Chief (viendra à)*, viendra à bout. — *Chief (au) de pièce*, à la fin. — *Chief (le) de cette province*, la capitale. — *Chief noir*, tête noire.
Chière, visage, face. — *Chiere à chiere*, visage à visage, corps à corps.
Chieres (choses), chères.
Chiet, tombe.
Clamer, appeler.
Cler (si), si brillant.
Cliute, descente.
Coiement, secrètement.
Coigner sa monnoie, frapper monnaie avec un coin.
Cointe, agréable.
Cosins, coussins.
Com, avec.
Compaignier, accompagner.
Compassez (trop bien), très-bien disposé, situé, doué.
Comperes, semblables.
Complie, accomplie.
Complement, d'une manière complète.
Compliroit, terminerait.
Concornis, faisans.
Condempnent, condamnent.
Conduis, conduits.
Confort, secours ; mot perdu dans notre langue et passé dans l'anglais avec un sens relevé.
Congéa, congédia.
Congie (demander), permission.
Congneus, reconnus.
Congniée, frappée.
Conseil, conseil privé.
Conseus, conseillers.
Conter (qui à) face, qui mérite d'être raconté.
Contes (li), le conte, l'histoire, avec la terminaison nominative du sujet, en *s*.
Contraire (faire grant), faire opposition.

Contrais, gens contrefaits, estropiés : du latin *contractus*.
Contrestent, contestent, combattent. — *Contrester*, résister, faire obstacle, contredire.
Convenances, conventions.
Convendroit (*qu'il*) *au nagier*, qui surviendraient dans la navigation.
Copons, copeaux.
Corps (*de son*), de sa personne.
Couchie (*la*), étendu comme il est.
Coulombe, colonne.
Coup (*à un*), à un moment donné.
Courance (*la*), le courant.
Couroient (*qui*), par lesquels couraient, passaient.
Cours (*en*), en course. — *Cours* (*à grans*), au galop.
Courseaux, corsaires.
Court (*pour aucune*) *que il face*, pour quelque réunion solennelle que ce soit. — *Court* (*il tient*), il tient sa cour.
Courtines, tentes.
Coustumées, accoutumées.
Coute, *coutee*, coudée.
Coutes, couvertures.
Couvert, bâtiment de la douane.
Couverture, tente ou kiosque.
Covenant, accord, convention, contrat; mot conservé en anglais.
Créance (*qui font la*), qui présentent les mets. p. 280, 22.
Crespés, crépus.
Creus (il est), il a poussé.
Criée (*la*), les cris.
Cring, crin.
Croissoit, augmentait.
Croist, accroît.
Crueus, cruels.
Cuevrent (*se*), se couvrent.
Cuidoit (*il*), il pensait.
Cuir, peau.
Cuirains, cuirs ouvrés.
Cure, souci.

D

Damagié, endommagé.
Damechiers (*arbres*), domestiques, c'est-à-dire qui ne se produisent que par la culture.
Dameschés, familiers.
Dars, dards.
Dathes, dattes.
Decavent, extraient.
De cui, dont; forme de Bourgogne, à la fin du XIIe siècle.
Dedens, dedans.
Deduit (*grand*), grand plaisir.
Deffaut de temps, intempérie des saisons.
Deffendoient, disputaient.
Degaste (*se*), se dépense.
Deist, dît.
Del, du.
Delitables, délectables.
Delit, délice, plaisir.
Delitent, délectent.
Deliz, délices. — *Deliz* (*prendre grant*) *à leur corps*, se donner beaucoup d'amusements.
De lui (*plus puissant*), plus puissant que lui.
Demourra (*ne*), ne refusera pas, ne tardera plus.
Demourance, retard.
De part, à part.
Departi, distribua. — *Departir*, disséminer.
Depit (*pour le*), pour cause du dépit.
Deprierent, supplièrent, prièrent avec instances.
Depuis que, puisque.
Derrain (*au*), à la fin, en dernier lieu.
Derrière est (*qui*), qui est en arrière.
Des, par les.
Desbarate, dispersée.
Descendue (*la*), la descente.
Descheνauchier, faire descendre de cheval.
Descort (*à*), en désaccord.
Deserte, rendue déserte.
Deservi, mérité.
Desloyaument, d'une manière déloyale.
Despens (*leur*), tous leurs moyens de subsistance, leurs dépenses.
Despendent, dépensent. — *Despendre*, dépenser, distribuer.
Despit, mépris.
Desprisiee, méprisée.
Desputer, disputer, discuter.
Destraignoit (*le*), le retenait, le contraignait.
Destre, droite.
Destrier, cheval entier. — *Destriers arrabis*, *arrabius*, chevaux de bataille arabes.
Destruient, détruisent, tuent. *Destruirent*, détruisirent. — *Destruit*, ravagé.
Desvoiable (*lieu*), écarté des routes et voies publiques.
Desvoient (*ne*), ne s'écartent pas de leur route.
Deust, pût.
Deux tant plus, deux fois plus.
Devant (*il ne retourne*), il ne revient pas avant. — *Devant ce que on est dessus* (la terre), avant qu'on soit arrivé sur ses côtes.
Devendroient, deviendraient. — *Devenoit*, devînt. — *Devindrent*, devinrent.
Devise, partage, distribution.
Devisées, distinguées, différenciées. — *Devisera*, désignera.
Dient, disent.
Diex, Dieu.
Disme, dîme, le dixième.
Distrent, dirent.
Donnez, donniez. — *Donra*, donnera. — *Donroient*, donneraient.
Doi, doigt.
Doie (*deux*), deux doigts.
Doie, doive.
Dois, doigts.
Doubte, redoute. — *Doubta*, redouta.
Doubtance, *doutance*, crainte, soupçon.
Doute, crainte.
Douteuse, redoutable.
Drecier en estant (*les fit*), les fit relever et tenir debout.
Droit (*il a bien son nom à*), il a bien droit à ce nom.
Droitures, droits de toute espèce.
Du moins, au moins.
Durer, endurer, résister.

E

Effors, préparatifs.
Efforz (tout son), toutes ses forces, toute son armée.
Einssi, ainsi.
Elles, ailes; cornes ramifiées comme celles du cerf.
Emble, dérobe. — *Emblé*, dérobé. — *Embler*, enlever, prendre.
Embleure, amble, allure d'un cheval, d'un mulet.
Emperens, impératrice.
Empirées, endommagées.
Empoiées, empoissées.
Empostume, apostème.
En (*l'*), l'on. — *En* (*et or peust l'*), et alors on put. — *En* (*de veoir*), d'en voir. — *En* (*s'*) *va*, on s'en va. — *En avant*, ci-après. — *En la partie de ponent*, vers l'occident.
Encensier, encensoir.
Enchargie, confié, prescrit.
Enchastellés (*olifans*), éléphants portant des bâtis de bois pour l'attaque et la défense.

Encisent, font une entaille.
Enciseure, incision.
Enclinez et aourez, inclinez-vous et adorez.
Encombrier (sanz nul), sans aucun empêchement.
Encontrer (d') le, de le rencontrer.
Encuierées, recouvertes de cuir.
Endementiers, *endementières*, *endementres*, pendant que.
Enferme, informe, malsain, de mauvaise qualité; de *infirmitas*, ou *infirmitatem producens*.
Enfes, enfant, au nominatif sujet, p. 502.
Enfouy (s'), s'enfuit.
Engresse, engraisse.
Enmi, au milieu de.
Enpaindre en chartes, écrire dans un contrat, sur papier.
Enquerre, s'enquérir.
Enquirées, façonnées, taillées.
Ens, dans l'intérieur.
Ensamblant, feignant, faisant croire.
Ensement, de la même manière.
Entendant (leur faisoit), leur faisait entendre, croire.
Entour (qui li estoient), qu'il avait sous la main.
Entrefont (s'), se font mutuellement.
Entreheeoient (s'), se haïssaient mutuellement.
Entrejetours, danseurs, sauteurs.
Entretant (inter tantum), pendant ce temps, sur ces entrefaites; locution conservée en Belgique.
Envelimoient (l'), l'empoisonnaient; de *venenum*, 396, 21.
Envernissées, enduites de vernis.
Envis, à l'envi, avidement.
Envoies (ot), avait envoyés.
Ermeline, hermine.
Escellé, échelonnés, rangés en bataille.
Escharce, ménagers, économes.
Escharnisseurs (greigneurs) du monde, les plus grands moqueurs, railleurs du monde.
Eschelé, *eschielle*, échelonné.
Esclas, esclaves.
Esclavaz, esclaves mâles et femelles.
Escoilles, *escoilliez*, écoliers, dans le sens de l'anglais *scholars*, p. 422.
Escripre, écrire. — *Escript*, écrit.
Escrivains, secrétaires, interprètes et rédacteurs.
Escrois, fracas, bruit.
Escus, boucliers.
Esfors (son), son armée, ses forces.
Esles, ailes.
Esleu, institué, élu. — *Eslire*, choisir.
Esmenuisé, réduit en fils minces.
Espandus, répandus. — *Espant (s')*, se répand. — *Espendent (s')*, se répandent.
Espes (bien) un doit, bien de l'épaisseur d'un doigt.
Espesse, épaisse.
Espies, espions.
Esplaje, plage.
Espriz, esprits.
Esquarrie (en chascune), chaque côté de son carré.
Esrachent, arrachent.
Esroillez, éraillés.
Essaya (l'), l'assaillit, le tenta, l'obséda.
Essoingne, empêchement.
Estaint, éteint.
Estaus, étalages de marchandises. Étal et étaux.
Esté, été.
Esteignent (l'), l'étouffent.
Estour (l'), le choc, la mêlée.
Estourni, éternument.
Estournier, éternuer.
Estranges, étrangers. — *Estranges (parties)*, contrées étrangères, c'est-à-dire les pays qui avaient alors des relations de commerce avec la Chine.
Estre, santé, et tout ce qui concerne un individu.
Estrecant (en), en diminuant d'épaisseur.
Et puis, ensuite.
Etre (de l') d'eux trois roys, de tout ce qui concernait les trois rois.
Eure (l'), l'heure.
Eust, eût-il.
Euvre (s'), s'ouvre.
Experimenz, expérience, épreuves.

F

Facent, fassent.
Faille (sans), d'une manière certaine.
Faillir, manquer.
Faire aler sous aigue, submerger.
Fait (ils ont moult bien), ils sont très-satisfaits.
Fame pecheresse de son corps, femme de mauvaise vie.
Faraons, espèce de rats.
Fascié, lié, enveloppé; de *fascia*, même sens.
Faudront, feront défaut.
Feels, féaux.
Feissent, fissent.
Feist, fit.
Felounesse, traîtresse.
Felounessement, traîtreusement, avec tant d'art. — *(moult)*, avec acharnement.
Feni, finit. — *Fenist*, finit.
Feri, frappa. — *Ferir*, frapper.
Feroit, produirait.
Feroit, frappait. de *ferire*, — *Fiert* au présent; il frappe.
Fet, fait.
Feussent (ilz), eussent été.
Fiance (firent), prêtèrent serment de fidélité.
Fiers, *fières*, féroces.
Fiert, frappe, blesse.
Fil (le), les filets.
Files de laine, fils de laine.
Fin (en la fin), au confin.
Fine, confine.
Finent (ne), ne cessent.
Firent (ils) champ, ils établirent leur campement. — *Firent (ils) ost*, ils formèrent une armée.
Flour, fleur. — *Flours*, fleurs.
Flun, *flum*, fleuve.
Folz (à) et à nices, légers et incapables, simples.
Fons (au), au fond.
Font, produisent.
Forains (les), les étrangers.
Force, beaucoup. — *Force (n'en font)*, ne s'en soucient guère, 390, 7.
Forestier, étranger. — *Forestiers cheminans*, étrangers de passage.
Formens, *forment*, froment.
Forment, fortement.
Fornement, fourniment; objets d'équipement.
Fors, excepté.
Fors, forts, fortes.
Fors bours, fauxbourgs.
Fortune (une), une tourmente.
Fouis, ports de refuge.
Fouis (qui estoient là), qui s'étaient sauvés, réfugiés là.
Fournir (leur message), accomplir leur mission.
Frains, freins, brides.
Francolin, gelinote.
Fres, frais, dispos. — *Fres et courans*, frais et bons coureurs.
Fresches, fraîches.
Froidures (les), les froids.
Frois, *froiz*, frais, froid.
Fueilles, feuilles.
Fuie (se mistrent à la), se mirent en fuite.

Furent (*en*), en résultèrent. — *Furent* (*ils*) *près*, ils s'approchèrent.
Fust, bois.
Fust, fut.
Fuy (*se*), s'enfuit.

G

Gaagneries, fermes, exploitations.
Gaagnier, faire du commerce.
Gaaing, gain.
Gaires, guère.
Gait, guet.
Galée, galère, navire.
Gallée, galerie.
Gap, railleries, moqueries ; 250, 6.
Garbin sud-ouest : de l'arabe *gharbyi*, occidental. — *Garbin* (*par*), sud-sud-ouest.
Garce, jeune fille : ce mot ne se prenait pas alors en mauvaise part.
Gardent, regardent.
Garis, guéri.
Gasté, démolis, ruinés par la guerre.
Gelines et *gelinnes*, poules : du latin *gallina*.
Generation, tribu, race, espèce.
Gent (*à si grant*), en si grand nombre.
Genz, habitants. — *Genz* (*privées*), gens de service. — *Genz* (*unes*), une nation : sujet au singulier avec la marque du pluriel, et le verbe attiré au même nombre.
Gésir (in cubiculo jacere), 259.
Geu, dormi (avoir), couché avec.
Girofles, girafes.
Gonfanon, étendard ou bannière à plusieurs pendants.
Goulpis, renards : du latin *vulpecula* ou *vulpes*. Plus communément *goupil*.
Grain d'un seneve, un grain de senevé.
Grandisme, très-grand, très-grande.
Granment, longtemps.
Graticule, gril.
Grec, ouest. — *Par tramontane et par grec*, par nord et nord-est. — *Grec et levant* (*entre*), entre le nord-est et l'est. — *Grec et tramontaine* (*entre*), entre nord-est et nord.
Greigneur de lui, plus grand que lui.
Greignor, plus grand, le plus grand.
Gregoise (*loi*), religion grecque.
Gres, grecs.
Grief, grave.
Grif, griffon.
Groile (*la*), la grille.
Gros, épais.
Guernon, *grenôn*, moustache.

H

Haitie, dispos, bien portant.
Haitiez, prompts, vifs, ardents.
Hanas, coupes ou vases avec anses et pieds. Ce nom de *han* se retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens avec la figure indiquée du vase.
Haoit, haïssait.
Hardement (*tant de*), hardiesse, courage.
Haulx, hauts.
Hautesse, hauteur.
Heent, haïssent.
Herbergent, logent. — *Herbergerie*, hôtellerie. — *Herbergier*, loger.
Hommes (*granz*), personnages importants.
Homs, homme, vassal. — *Homs au grant Kaan*, vassal du grand Khaân.
Honnis, déshonoré. — *Honnisse*, déshonore ; 384 (5).
Huymais, désormais, dès lors.

I

Il, prend la forme du pluriel, p. 488 ; puis redevient *invariable*. Voir p. 617, kk.
Idle, idole. — *Idles*, idolâtres.
Ilec (*d'*), de là.
Inde, indigo.
Issent, sortent, dépendent, ressortent. — *Issi*, sortit. — *Issirent*, sortirent. — *Issir*, sortir. — *Ist*, sort. — *Istroient* (*n'*) *de laiens*, ne sortaient de là.
Iver, hiver.

J

Jaiande, géante. — *Jaians*, géants.
Jacobins, jacobites.
Joes (*es*), aux joues.
Joinst à, arriva sur [le champ de bataille], 243, 9.
Jongleours, jongleurs.
Journées environ ils doivent chacier (*que de quarante*), dans un rayon de quarante journées de marche environ.
Jouvent (*pour son*), à cause de sa jeunesse.
Jugleours, jongleurs.
Junait, jeûnait.
Jus, en bas. — *Jus par ce flun*, en aval.
Jusques au grant Kaan, jusqu'où elles appartiennent au grand Khaân.

K

Karoler, danser.

L

Labourent, travaillent, fabriquent.
Labours, travail ; tatouage.
Laiens, là. — *Laiens en mue*, renfermés dans des cages.
Laisse (*ne*), n'empêche pas.
Laissié, abandonné.
Laiz, laid.
Latins (*les*). On doit entendre par ce mot toutes les nations catholiques de l'Europe.
Laudes, louanges.
Laurer, laurier.
Le, forme picarde, pour *la*, 518.
Leans, là.
Leesse, joie.
Legier (*de*), facilement.
Legièrement, promptement.
Lessent il, laissent-ils.
Leur (*mettre*), leur mettre.
Levant et grec (*entre*), entre l'est et le nord-est.
Levoit (*se*), s'enlevait, était enlevée.
Lez (*de l'un*), d'un côté.
Li, lui ; régime indirect des verbes. — *Lui*, régime indirect des prépositions.
Lieus, lieux, endroits. — *Lieus fors*, lieux forts.
Lieve, lève. — *Lievent* (*se*), se lèvent.
Liez, joyeux.
Lingualoel, bois d'aloës ; du latin *lignum* et *aloës*.
Loées, louées.
Loeroient, conseilleraient.
Loient (*se*), se lient, s'attachent.
Luite, lutte.
Lupars, léopards.
Lyons, lions et tigres.

M

Maces, massues.
Mainent, mènent; charrient.
Maintenant, aussitôt, immédiatement, à l'instant même.
Maintenir (les), les entretenir.
Mais, plus: de *magis*. — *Mais que*, excepté que.
Maistre, nord-ouest: d'où *mistral*. — *Maistre (étoile du)*, le Bouvier.
Maitrise, supériorité, habileté supérieure.
Mal temps, mauvais temps. — *Mal eure*, malheur.
Maldite, maudite.
Male mort, mort violente.
Males genz, mauvaises gens.
Malicieus hom, homme malintentionné, mais adroit.
Mances, manches ou anses.
Manda, envoya. — *Mandez*, mandiez.
Mangoniaus, machines pour lancer de grosses pierres.
Maniere (assez de grant), assez gros. — *Manieres (en toutes)*, dans tous les cas.
Manoit (il ne), il ne manquait.
Marchié (à grant), à bon marché.
Mars, mares.
Mauvaistée, *mauvestie*, méchanceté.
Medienne, moyenne.
Mellé, mêlés.
Melleement, d'une manière mêlée.
Mencion, mention.
Mendre, moindre.
Meneur, plus petit (*minor*).
Menjuent, *menguent*, mangent.
Mennent, mènent.
Menour, mineure.
Mentevoir (qui à mentevoir face), qui mérite d'être mentionné.
Merrien, bois de charpente.
Merveille (se), s'émerveille, s'étonne. — *Merveiller*, émerveiller.
Mescheance, mésaventure.
Mesmes (il), lui-même.
Mesnie, (de *mesner*, ou *mener*, *emmener avec soi*), ménage, famille, suite.
Messagerie, mission, ambassade.
Messages. messagers; forme constatant l'ancienneté du manuscrit.
Messelieres, maxillaires.
Mestier, besoin. — *Mestier (avoit bien)*, était bien occupé.
Mesurable, misérable.
Mettent (ils) en autre lieu, ils le repiquent.
Meute, mouvement, émeute; du latin *motus*.
Midi (à), vers le sud. — *Midi (contre)*, qui fait face au midi. — *Midi (de) envers levant*, du sud à l'est.
Mie, nullement.
Mire, médecin.
Mirent (ilz les) à l'épée, ils les passèrent au fil de l'épée. —
Mistrent, mirent.
Moins de lui, moins que lui.
Molons, melons.
Morigéné, instruit des mœurs et coutumes.
Mors (les), les morts.
Morse, mordue.
Mort, mis à mort. — *Mort (ont)*, ont tué. — *Mort (qui ne fust) maintenant*, qui ne fût aussitôt mis à mort.
Mosolins, du pays de Mossoul.
Moulier, *moullier*, femme légitime; du latin *mulier*.
Moult, beaucoup.
Mourdrisseurs, meurtriers.
Mouriers, mûriers.
Moustier, monastere.
Mouteploierent, multiplièrent. — *Moutepliés*, multipliés.
Mue, cage.
Muert (il), meurt.
Muglias, *mugeliat*, musc.
Muguettes, noix muscades.
Muient, cachent.
Muire, meurt. *Muirent*, moururent.

N

N'a (il), il n'y a.
Nacaires, grandes trompes de guerre, 245, 1.
Naches, en latin *nates*: *turgida femora*.
Nagent, naviguent. — *Nagier*, naviguer. — *Nagierent*, naviguèrent.
Naist, naît.
Navie, navigation, flotte.
Navrer, blesser. — *Navrent (les) malement*, les blessent dangereusement.
Navreures des pilles, blessures des javelots.
Neant, rien.
Nef, *noif*, neige: du latin *nives*.
Nefs, navires.
Nes, nefs, navires.
Nesterins, *nestorins*, nestoriens.
Nettement, proprement.
Netteté, propreté.
Neuf tans, neuf fois autant.
Nices (à folz et et à), légers, incapables, simples.
Nigromance, nécromancie.
Nis, nids.
Nisun, pas même un.
Noif, *noifs*, neige.
Nois, *noix*, noix.
Noise (la), le bruit. — *Noise des chiens*, leurs aboiements.
Nommés (à aucuns jours), à certains jours fixés.
Nonnains, religieux cloîtrés.
Nouvellement, maintenant, depuis peu.
Novissetés, nouveautés.
Nullui (à), à personne.

O

Occire, tuer. — *Occient (il s')*, ils se tuent. — *Occiroient (les) et roberaient tous*, les tueraient et dépouilleraient tous. — *Occistrent (les)*, les tuerent.
Oches, entailles.
Oent, entendent.
Oes sauvaiges, oies sauvages.
OEuvrent, font.
Oient, entendent. — *Oïl*, oui. — *Oir*, entendre. — *Oirent*, entendirent. — *Oïs*, entendus. — *Ois (l')*, l'entendit. — *Oist pas (que l'en n'y)*, que l'on n'y eût pas entendu.
Oiseillons, « *venatio et aucupatio*. »
Oiseleis, gibier emplumé. — *Oiseleis (le grant)*, chasse aux oiseaux.
Oiselles ronds, yeux ronds; pour *oels*: d'*oculus*. 226.
Olifans, *oliffans*, éléphants.
Onque mais, jamais. — *Onques*, nulle part.
Ordené, ordonné, désigné.
Ore, *ores*, en ce moment.
Orendroit, en ce moment.
Orent, eurent.
Oriliers, oreillers.
Oroison (s'), son oraison.
Orra, entendra. — *Orras*, entendras. — *Orrez*, entendrez. — *Orroient (il les) volontiers de quoi*, ils adhéreraient volontiers à leur proposition.
Ost, armée, hostilité. — *Ost (à)*

l'un contre l'autre, en hostilité l'un contre l'autre.
Ostiex, logis, demeure.
Ostoier, guerroyer.
Ostoirs, *ostours*, autours; de *acceptor*, pour *accipiter*.
Ostruces, autruches.
Ot, eut. — *Ot* (*il*), il y eut.
Ot, entend. — *Ouirent* (*l'*), l'entendirent. — *Ouit* (*et il*), et qu'il entendit. — *Ouy*, entendu.
Oudeurs (*bonnes*), des parfums et de l'encens.
Ouvroient, travaillaient.
Oy, entendu. — *Oy* (*qui l'*), qui l'entendit.

P

Paine (*il y a*) *la teste et l'avoir*, il y a peine de sa tête et de son bien. — *Paine* (*sur grant*), sous des peines sévères.
Painte, peinte.
Pairoient, paraissaient.
Paissent, repaissent.
Paix (*pour avoir*) *à lui et amistié*, pour avoir avec lui paix et amitié.
Paluz, marais; mot latin.
Pantains, mares, bourbiers : de l'italien *pantano*.
Paour, peur.
Papegai, *papegaus*, perroquet.
Par eulx (*langage*), qui leur est propre. — *Par ponent*, vers le couchant.
Parfondes, profondes.
Parfont, profond. — *Parfont* (*en*), profondément.
Parlement (*pour être au*) *avec eux*, pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre.
Parole, parle.
Pars (*de toutes*), de toutes parts.
Part (*qui*), partage.
Parti, divisé, partagé. — *Parti* (*se*), se sépara.
Partie (*de ceste*), de ce côté.
Partist, répartit.
Pas, passage, défilé.
Pasmes, pâmé, évanoui.
Passans (*les*), les voyageurs.
Pastours (*les font garder à*), par des bergers ou pasteurs.
Patarins, membres d'une secte religieuse vaudoise du XII[e] siècle, qui ne récitaient que le *Pater*. Albigeois.
Paume, paume de la main; mesure variable selon les temps et les lieux : du latin *palma*.
Pais (*estrange*), pays étranger.
Pel, peau.
Pel de fust, pieu de bois.
Pelles, tissus légers de soie ou de coton, nommés *palle*, *paile*, du latin, *pallium*.
Pennes, plumes.
Penoit (*se*) *moult*, se donnait beaucoup de peine.
Pensa, imagina.
Perrieres, machines pour lancer de grosses pierres.
Pert, perd.
Pert, apparait.
Pesme, cruel : de *pessimus*. — *Pesmes à douter*, très à redouter : *pesmes*, de *pessimus*; et *douter*, ayant le sens de redouter.
Peu, pu. — *Peust* (*il ne*), il n'eût pu.
Pieça (*pièce a*), il y a longtemps. « Et cil qui l'ont reconnu, qui *piecha* ne l'orent veu. » (Roman de la Violette).
Piece (*une*), un peu. — *Pièce* (*une*), pendant un certain temps.
Pieres, pires. — *Pieres que patarins de toutes choses*, pires que les sectaires (*patarins*) les plus ignorants et les plus abrutis.
Piler d'une coulombe, pilier d'une colonne.
Pilles, javelots, de *pila*.
Piquois, pics.
Piz, poitrine, poitrail, ventre. — *Piz* (*devant le*), sur la poitrine.
Plain (*ce*), cette plaine.
Plain, plat.
Plain (*un*), un plateau.
Plain (*seroit*), serait plein.
Plantains, plantations.
Pleniere (*est*), c'est un pays de plaines.
Plours, pleurs.
Poi, peu. — *Poi* (*à*), peu s'en fallut.
Poillent, épilent.
Poindre, peindre.
Poins (*que*) *est*, que le moment est favorable.
Pois (*mil*), mille poids.
Pois, poix.
Poison, boisson.
Ponent, occident. — *Ponent* (*entre*) et *maistre*, entre ouest-nord-ouest.
Pons, ponts.
Porcelaines (*despendent les*), font usage des cauris.
Porent, purent.
Pors, ports.
Pors espiz, porcs-épics.
Portement (*bon*), bonne façon.
Portent (*le*) *à or*, l'échangent contre de l'or.
Porterent (*se*), se comportèrent. — *Portés*, comportés.
Porveans, avisé, pourvoyant.
Pot, put.
Pot de fin or (*un grant*), un grand vase d'or.
Pou, peu. — *Pou* (*à*) *qu'il ne mouroit*, peu s'en fallut qu'il ne mourût.
Pour ce que, parce que. — *Pour que*, pourvu que.
Pourcelaine, cauris; monnaie de coquillages.
Pourchacier, se procurer. — *Pourchacierent* (*tant*), firent tant. — *Pourchassa* (*bien*), prit tous les moyens. — *Pourchasser*, chercher tous les moyens. — *Pourchaçoit* (*se*), s'efforçait.
Pourement, pauvrement.
Poures, pauvres.
Pourfil, porphyre.
Pourpris, enceinte, enclos.
Pourtrais, figurés, peints. — *Pourtraiz* (*tous*), tous peints, décorés.
Pourveable, prévoyant.
Pourveance, service.
Pourveans, prévoyants, prudents.
Pourveoit (*y ce*) *le roi*, le roi pourvoyait à tout cela.
Povist, pût.
Poys, poids.
Praerie, prairie.
Prengnent, prennent. — *Prengnes*, prennes (tu).
Presidens (*du*), du patron.
Presses (*grans*), grandes mêlées.
Preud'homme, homme expérimenté et sage.
Preus, preux, brave.
Preuves, épreuves.
Prierent à leur fille; supplièrent, avec le régime indirect comme en latin, *supplicare alicui*.
Prindrent, prirent.
Prisié, estimés, prisés.
Pristrent, prirent.
Priveement, secrètement.
Proprement, principalement.
Prouver (*le fist*), en fit faire l'épreuve. — *Prouvèrent* (*ils*

se), ils se donnèrent des preuves.
Prover, éprouver.
Prudomes, vaillants, habiles.
Psaltier, psautier.
Pueent, peuvent. — *Puet faillir* (*il ne*), il ne peut manquer.
Puis, dorénavant ; dès lors, depuis. — *Puis que*, depuis que, pourvu que. — *Puis* (*en*), depuis.
Puis, puits.
Puist, pût.

Q

Quanque, tout ce que.
Quantes bestes, combien de bêtes.
Quantité d'argent (*une*), une certaine somme déterminée.
Quarreure (*en chascune*), chaque côté de son enceinte carrée.
Quarriaus, traits, flèches : « Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux. » (Boileau), 396, 18.
Quart, quatrième.
Quasse, caisse.
Quassée, anéanti : de *cassare*, basse latinité.
Quemis, coumis, boisson mongole de lait de jument.
Quens, comte, 130, = *None* ou *Nana*.
Quernellés, crénelés.
Querre, chercher.
Quint, cinquième.
Quintau, quintal.
Quittassent (*et leur*), et qu'ils les tinssent quittes.
Quoi (*de*), avec lequel, laquelle.

R

Rachater, racheter.
Raisons (*si*) *estoit*, si cela se pouvait raisonnablement.
Ramentevoir face (*qui à*), qui soit digne d'être raconté.
Randon (*de si tres grant*), avec tant de force, d'impétuosité.
Rebiffé, épaté, retroussé.
Reclaim, sifflet de chasse, 306.
Recluses, pluriel de *reclus*, moines, religieux cloîtrés.
Recreu, harassé, abattu.
Recueillirent (*se*), se retirèrent, transportèrent.
Reculerent (*ils se*), ils se réfugièrent.
Regne, État, gouvernement.
Remaigne, reste en arrière : du latin *remanere*. — *Remaindre*, rester en paix. — *Remanoit*, restait. — *Remenant* (*le*), le restant. — *Remes*, resté.
Remandoit, envoyait en réponse.
Remest (*il*), il reste.
Remour, cris, bruit.
Rendoient (*li*) *treu*, lui rendaient hommage, payaient tribut.
Rengeurs (*meilleur*), plus grande bravoure.
Reobarbe, rhubarbe.
Reondes, rondes.
Reont ou quarré, rond ou carré.
Reposserent, reposèrent (les deux *ss* employées alors pour indiquer la prononciation adoucie de l'*s*, comme *Venisse* pour *Venise*).
Rere, raser.
Respit, répit, délai.
Retindrent, retinrent, gardèrent.
Retourna (*quand il*), quand il fut de retour.
Retraire, retracer, exposer, raconter.
Revelé à lui, révolté contre lui.
Reveller, révolter.
Reverence, respect.
Ricy (*fait*) : de *ricinus*, produit des fruits en forme de grandes capsules.
Riens que mengier, rien à manger.
Robé, dépouillé. — *Robent*, volent. — *Rober*, voler.
Robeurs, voleurs.
Roe comme besans, ronds de papier en forme de monnaie.
Roigne, gale.
Roiste, raide.
Roys (*les*) *des pennes*, les reines des fourrures.

S

S, placée à la fin des mots, commence d'être le signe exclusif du pluriel seulement depuis la seconde moitié du XIV[e] siècle.
Sablon, banc de sable. — *Sablon* (*au*), sur le sable. — *Sablon* (*le*), le désert de sable.
Saic et *saigè*, de *saiga*, petite monnaie citée dans la loi salique.
Sages, avisés.
Saiettes, flèches, de *sagitta*.
Saiges mariniers, marins expérimentés.
Sains, saints.
Samit, étoffe de soie ou velours.
Sans de dos, excepté le dos.
Sarrasinois (*en*), en arabe (langue des Sarrasins).
Saus, sauf.
Savoure, lest : du latin *saburra*, « sable » dont on leste un navire.
Scet, sait. — *Sçot*, sut.
Sceust, qu'il sût, qu'il apprît. — *Scevent* (*qui se*), qui sont connus.
Scopaces, topazes.
Seau, sceau.
Sebelin, *Sebeline*, zibeline.
Seel, sceau.
Seignaux, signes.
Seigner, soigner.
Seigneur, maître, chef, empereur.
Seigneurie, gouvernement.
Seigneurie (*tant de*), tant de pouvoir.
Seignier, marquer, faire mettre un signe.
Seignol, signal.
Seignorie, pouvoir.
Seloc, sud-est.
Semondre, convoquer. — *Semont*, convoqua.
Se n'est, si ce n'est.
Senestre partie (*siet jouste de lui à*), est placé à sa gauche, qui est en Chine la place d'honneur, p. 279.
S'entente (*mist mouit*), mit beaucoup d'attention, de soins.
Seque (*la*), hôtel de la monnaie ; de l'italien *zecca* ou *zeccha*, « monnaie, » d'où est venu le mot *sequin*.
Sergeans, serviteurs, valets, domestiques.
Serra (*il se*) *une pièce*, il se pressera un peu.
Sesnes, cygnes.
Set, sait.
Seue (*à la*), au su.
Seveli, ensevelis.
Sevent, connaissent.
Si, tellement.
Si, ses (forme picarde.) — *Si parent et si ami*, p. 503.
Siaume, psaume.
Sieloc (*à*), au midi ; de l'italien *sirocco*, siroc ou siroco, vent du midi.
Sien (*le roy prend tout le*), le roi prend tout son bien.
Siet (*elle*), elle est située.

Siet (il), il s'assied.
Siet, habite.
Signal (en quel), sous quel signe [du zodiaque].
Signifiance ou *senéfiance (cette)*, cette raison.
Sires (le grand), Khoubilaï-Khaân.
Sollers (un), un soulier.
Sommierement, sommairement.
Sorent, surent. — *Sot*, sut.
Soubtils, subtils, fins.
Souffrir, attendre.
Soulagent, amusent.
Soulas et *soulaz*, plaisir; du latin *solatium*.
Souloit, avait coutume de.
Soubtilment, subtilement, finement.
Soumeist (les), les eût soumis.
Sourdi (si), s'éleva.
Sourdist, apparût.
Sourt, jaillit.
Souspost, soumis.
Soutil, fin, délié, léger.
Soutilles, minces.
Soutilment, avec beaucoup d'art.
Souverains citez, villes principales.
Suivre, poursuivre.
Surcuidance, outrecuidance, présomption.
Sus, haut. — *Sus par le flun*, en amont du fleuve.
Suscinan, *suseman*, sésame.
Suspost, soumis, sujet.

T

Tabour, tambour.
Taillier, couper. — *Tailliez*, circoncis.
Tairons (si nous en) atant, nous nous en tiendrons là, à ce point.
Talent, désir, envie.
Tans (deux), deux fois autant.
Tant, nombreux.—*Tant comme*, en même nombre que. — *Tant grevé de maladie*, si grièvement malade. — *Tant qu'elle soit mariée*, avant qu'elle, etc. — *Tant que*, jusqu'à ce que.
Tantes chambres, un si grand nombre de chambres.
Tantost, aussitôt.
Tarente, araignée.
Tartar (hommes du), sujets du souverain tartare de Perse.
Tel (en) manière, de telle façon.
Temps (deffaut de), intempérie des saisons.
Tendra, tiendra.
Terre, contrée.
Terrien, terrestre.
Test (si se) atant, il se tut alors.
Tielx, tels.
Tiengne, tienne.
Tiers, troisième.
Timon, gouvernail.
Tine, temps.
Tint à seigneur, reconnut comme son seigneur.
Tolir, enlever, couper.
Tolli (il), il enleva; du latin *tollere*.
Tonsel (dem̃), un petit denier tournois.
Toldroient, déroberaient; du latin *tollere*.
Torner arriere, retourner.
Tost, rapidement.
Touailles, nappes, serviettes et autres linges de service.
Toujours (à) mais, à tout jamais.
Tour (de), de circonférence.
Tourner, se convertir.
Toutes fois, toujours.
Tous jours, tous les jours.
Traient, tirent, extraient. — *Traire*, extraire, tirer, remorquer, attirer, laisser prendre, faire passer; construire: du latin *instaurare*.— *Trairoient (il)*, ils extrairaient. — *Trait (on)*, on extrait.
Traite, extraite.
Tramontaigne (devers), du côté du nord. — *Tramontaigne (par) et par grec*, par nord et nord-ouest.
Tranchier, trancher, découper.
Transgloutissent, engloutissent, avalent.
Travailliez, fatigués, harassés.
Tremontaigne ou *tremontaine*, nord.— *Tremontaine et maistre (entre)*, entre le nord et le nord-ouest. — *Tremontaine (estoile)*, l'étoile polaire.
Treu, tribut. — *Treu (ne lui font nul)*, ne lui payent aucun tribut.
Treuage, redevance, tribut.
Trez, solives, chevrons: du latin *trabs*.
Trop belles, très-belles.
Tuit, tous. — *Tuit cil roy*, tous ces rois.
Turquans, de Turquie.

U

Uile et *uille*, huile.
Ullant, hurlant.
Umilierent (ils s'), ils s'humilièrent, se prosternèrent.
Une (l') parmi l'autre, l'une portant l'autre, en moyenne. — *Une (dix bêtes)*, une bête sur dix.
Usé, habitué. — *Usent*, emploient. — *Usez (bien) de guerre*, expérimentés dans la guerre.

V

Vaillance, valeur, richesse. — *Vaillance (qui ont greigneure)*, qui ont le plus de valeur.
Vain (et avait le pié de dessous en), le dessous de la colonne était vide.
Vaine, veine.— *Vaine (comme)*, comme par veines.
Vairs, espèce de fourrure.
Vaisselemente, vaisselle.
Vait, va, s'en retourne. — *Vait (se)*, on va. — *Vait en ost*, va en guerre.
Vallet (gentil), fils d'un preux, non encore reconnu chevalier.
Veez, voyez. — *Veez là*, voyez là. — *Vees cy*, voici, vous voyez ici.
Vendra, viendra. — *Venismes*, vînmes.—*Venissent*, vinssent. — *Venist*, venait, qu'il vînt.
Venjance, vengeance.
Venterie, appareil ventilateur.
Ventieres, ventilateurs.
Veoit, voyait. — *Veoient*, voyaient. — *Veoir (fait)*, fait prendre des informations; sens particulier de faire voir. — *Veoir (fesoient) à leur astronomiens*, faisaient rechercher par.
Vergié, rayé, bigarré.
Vergoigne, honte.
Vermaux, rouge.
Vermeille (table), table de vermeil.
Vernigaus, coupes sans anses, vernies ou laquées d'or.
Vers, vers à soie.
Vers (toutes fois sont), sont toujours verts, vertes.
Vespre, soir.
Vesselemente, argenterie, vaisselle.

Vesteure, vêtement.
Veult bien, exige bien.
Viande, *viandes*, nourriture, vivres.
Vient (il s'en) arriere, il rentre.
Vindrent, vinrent.
Vingne, vigne.
Vins (quatre), quatre-vingts.
Vint (il) à mort, il mourut.
Vis, visage.
Vitaille, vivres, nourriture.
Vive, vivante.
Voie (à la), en route, en campagne.
Voir, *voirs*, vrai. — *Voir (de)*, de vrai.
Voirement, vraiment.
Voirs, véritablement.
Voise (que je), que j'aille. — *Voisent*, aillent : de *viare*, b. latin. — *Voisent (lor) derrière*, les suivent par derrière. — *Voisent (qui là)*, qui aillent là. — *Voist*, aille.
Volonté, volonté, désir.
Vont (li) entour, l'escortent.
Voudrent, voulurent. — *Voult*, voulut, voulait. — *Vourroient*, voudraient. — *Vousist*, voulût. — *Vousissent (se)*, voulussent-ils. — *Vueil (je)*, je veux.
Vuidier, vider.
Vuitiesme, huitième.

Y

Yaues sourdant (les meilleurs), les meilleurs bains d'eau de source jaillissante.
Ybenus, ébène.
Ydres, idolâtres.

Z

Zasdi, de Yezd.

TABLE ÉNUMÉRATIVE

DES

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE L'EMPIRE CHINOIS SOUS LES MONGOLS;

C'est-à-dire des *Lou* (Marches ou Départements de 1er ordre),
des *Foù* (Départements de 2e ordre),
des *Tchéou* (Arrondissements), et des *Hién* (Cantons et Districts).

« Sous la dynastie des Thâng et antérieurement, disent les auteurs de l'Atlas historique des possessions chinoises anciennes et modernes avec cartes[1], les Divisions administratives n'avaient consisté qu'en *Kiún*, ou *Principautés*, en *Lìng*, ou *Petits Gouvernements*, et en *Hién*, *Districts*. Sous les Yuen (Mongols), il y eut quatre degrés de circonscriptions administratives, c'est-à-dire : des *Loú*, des *Foù*, des *Tchéou* et des *Hién*. En général, des anciens *Sìng*, « petits gouvernements », on fit des *Loú* (« Marches », et des *Tchéou*, « arrondissements »); les *Hién* (« Cantons et Districts »), restèrent tels. Mais, dans la province où était fixé le chef-lieu du Gouvernement général, il y eut des *Lìng* (« Petits gouvernements »), qui furent divisés en *Foù* et en *Loú*; d'autres en *Tchéou*. Quant aux *Hién*, il y en a qui furent élevés au rang de *Foù* et de *Tchéou*. En outre, il y eut des *Loú* indépendants, et le premier *Sìng*, celui de *Tchi-li*, devint le Gouvernement central administratif. »

ÉNUMÉRATION DES DIVISIONS DE CHAQUE *SING*.

1° *Tchoung-choù Sìng*.

Les territoires du *Chàn-toung* actuel, du *Chàn-si*, du *Hŏ-pĕ* (le nord du fleuve Jaune), furent appelés les « Entrailles de l'Empire »; ils formèrent 29 *loú*, et 8 *tchéou*. En dépendaient aussi 3 *foù*, 91 *tchéou* et 346 *hién*. Voici l'énumération des principaux : *Taï-tou Lou** (page

[1] *Koù kín Yü ti thoú*. K. 2, f° 24. On peut voir l'exposé de ce système d'administration, p. 328-335. La *Table énumérative* qui suit est traduite du chinois, *lieu cité*.

* Les noms *soulignés* dans cette énumération sont ceux qui sont *cités* dans le livre de Marc Pol, sous une forme un peu altérée, mais dont la synonymie est établie dans le commentaire.

265); *Chang-tou lou* (p. 21 et 312); Hing-ho lou, Young-ping lou, Te-ming lou, Thsing-tcheou lou, Taï-ning lou, Tsi-ning lou, Ying-tchoung lou, Thsiouan-ning lou, Ning-tchang lou, Cha-thsing lou, Pao-ting lou, Tchin-ting lou, Chun-te lou, Kouang-ping lou, Tchang-te lou, Ta-ming lou, Hoaï-khing lou, Weï-kouang lou, *Ho-kian lou* (p. 437 ; Thoung-ping lou, Thoung-tchang lou, *Thsi-ning lou* (p. 444); Tsan-tcheou, Po-tcheou, Tai-gan tcheou, Kao-tang tcheou, Te-tcheou, 'An-tcheou, Kouan-tcheou, *I-tchaou* (p. 446); *Thsi-nan lou* (p. 439) ; *Ta-thoung lou* (p. 208 et 211); Y-ning lou, Pou-king lou.

2° *Ling-pě* (situé dans la Mongolie, au-delà du désert de Chă-mŏ).

Ce *Sing* comprenait la Marche ou Circuit de *Ho-ning lou*, où était le gouvernement général (*Thoung ;* c'était celui de *Ho-lin*, ou Caracorum p. 171); et un autre de même nom (tous deux signifiant paix et concorde), où était un gouvernement secondaire (*Kouan fou Ho-ning lou*).

3° *Liao-yang*.

Ce *Sing* comprenait 7 *loú*, 1 *foù ;* les *Tcheou* qui en dépendaient étaient au nombre de 12; les *Hién* 10. On en a conservé seulement les noms; mais les villes chefs-lieux n'existent plus. De ce nombre étaient : *Liao-yang loú* (p. 249 *n.*); Kouang-ning-fou loú ; Ta-ning loú ; *Thoung-ning loú* (p. 249, *n.*); Tchin-yang loú ; *Khai-youen lou* (p. 249 *n.*); Ho-lan foù; Choui-ta-ta lou et d'autres.

4° *Hó-nân.*

Ce *Sing* comprenait 12 *Loú*, 7 *Foù*, 1 *Tcheou.* En dependaient 34 *Tcheou* et 182 *Hien.*

C'étaient : Pien-liang lou; Hó-nân-fou lou; Nan-yang fou ; You-ning fou ; Koueï-te fou; *Siang-yang lou* (p. 470); *Tchi-tcheou lou* (p. 476); *Hoang-tcheou lou* (p. 476); Lou-tcheou lou; 'Gan-foung lou; *Gan-khing fou* (p. 469); *Yang-tcheou lou* (p. 467 *n.*); *Hoai-gan lou* (p. 452); *Kao-yeou fou* (p. 465); Tchoung-hing lou ; Chen-tcheou lou ; Gan-ting fou ; Mien-yang fou; Ping-men-tcheou.

5° *Chen-si.*

Ce *Sing* comprenait 4 *Loú*, 5 *Foù*, 37 *Tcheou.* En dépendaient 12 *Tchéou* et 88 *Hien.*

C'étaient : Foung-youen lou ; Yen-gan lou ; *Hing-youen lou* (p. 363); Tchin-siang fou; Pin-tcheou ; King-tcheou ; Men-tching tcheou ; Mao-liang tcheou ; Ou-tchang fou ; Ping-king fou ; Lin-thao fou, Khing-yang fou ; Thsin-tcheou ; Loung-tcheou ; Ning-tcheou ; Ting-si tcheou ; Tchin-youan tcheou ; Si-ho-tcheou ; Hoan-tcheou ; Kin-tcheou ; Thsing-ning tcheou ; Lan-tcheou ; Hoeï-tcheou ; Wei-tcheou ; Kiaï-tcheou ; Tching-tcheou ; Kin-yang tcheou ; Ho-tcheou ; Lou-ya tcheou ; Taï-tcheou ; Tiao-tcheou ; Kouei-te tcheou ; Mao tcheou ; To-si-ma lou ; Min tcheou ; Tie-tcheou ; Yu-thoung ; Li-ya ; Tchang-ho ; Si-ning et autres lieux où l'on avait établi des Directions.

6° *Sse-tchouan.*

Ce *Sing* formait 9 *Loú*, 3 *foù*. En dépendaient : 2 *Foù* ; 36 *Tcheou* et 81 *Hien.* On n'a pas compris dans les *Foù*, les colonies d'étrangers qui résidaient dans ce *Sing.*

On y comptait : *Tching-tou foù* (p. 366); Kia-ting-fou lou ; Kouang-youan lou ; Chun-khing lou ; Thoung-tcheou fou ; Young-ning lou; Tchoung-khing lou ; Chao-king fou ; Siang-te fou ; Yen lou ; Siu-tcheou lou ; Ma-hou lou.

7° *Kan-souk.*

Ce *Sing* comprenait 7 *Loú* et 2 *Tcheou ;* 5 *Tcheou* en dépendaient. C'étaient : *Kan-tcheou lou* (p. 165); *Young-tchang lou* (p. 202); *Sou-tcheou lou* (p. 163); *Cha-tcheou lou* (p. 152); *Y-tsi-naï lou* (p. 170) ; Ning-hia fou lou. Chan-tan tcheou ; *Si-ning tcheou* (p. 203); *Wou-la-haï lou* (p. 206).

8° *Yún-nán.*

Ce *Sing* comprenait 37 *Loú*, 2 *Foù*. En dépendaient : 3 *Foù*, 54 *Tcheou*, 47 *Hien.* Le surplus du territoire formant des *Foù* ou Départements et autres divisions territoriales de campements pour les troupes et les populations qui les accompagnaient n'ont pas été énumérés. On comptait dans ce nombre : Tchoung-khing lou ; Weï-tsou ; Kaï-nan et autres.

Les circonscriptions déterminées étaient : Wou-ting lou ; Kiun min fou ; Ho-khing lou ; Kiun-min fou ; Yun-youan lou ; Tchi-li-kiun ; min ; Thoung-kouan fou ; Kouang-nân-si lou-I-fou-tse ; *Li-kiang lou* (p. 387) ; Kiun-min-i-fou tse Thoung tcheou lou ; Mang-pou lou ; Kiun-min Thoung kouan lou ; Meng-kie lou ; Tçin-gan, Kio-thsing et autres *Lou ;* Tching-kiang lou ; Pou-ting lou ; Jin-tĕ fou ; Kien-tchang lou ; Te-tchang lou ; Hoei-tcheou lou ; Pe-hing fou ; Lin-gan lou ; Kouang-si lou ; Youan-kiang lou ; *Ta-li lou* (p. 391) ; *Moung-lin lou ; Moung-lai lou ; Kin-tchi* (Dents d'or) (p. 397), et autres lieux dans lesquels il y avait des Lieutenants-Gouverneurs de places ; Jeou-youan lou ; Mang-chi lou ; Tchin-kang lou ; Tchin-si-lou ; *Ping-mien-lou* (Le *Loú* de la pacification ou subjétion des *Măn*), etc., etc.

9° *Kiang-tché.*

Ce *Sing* comprenait 30 *Loú*, 1 *Foù*, 2 *Tcheou.* En dépendaient : 26 *Tcheou* et 143 *Hien.*

C'étaient : *Hang-tcheou lou* (p. 492); *Hou-tcheou lou* (p. 490) ; Kia-hing lou ; *Ping-kiang lou* (auj. *Sou-tcheou*) (p. 483) ; *Tchang-tcheou*

lou (p. 484); *Tchin-kiang lou* (p. 483); Kien-te lou; *Soung-kiang-lou* (auj. *Chang-haï*) (p. 491); Kiang-yin tcheou; Khing-youan lou; Weï-tcheou lou; *Wou-tcheou lou* (p. 519); *Tchao-hing lou* (p. 519); Hoan-tcheou lou; Taï-tcheou lou; *Tchou-tcheou lou* (p. 521 et 525); Ning-kouë lou; *Kiu-tcheou lou* (p. 520); Jao-tcheou lou; Tsi-khing lou; Taï-ping lou; *Tchi-tcheou lou* (p. 476); Sin-tcheou lou; Kouang-te lou; Yuen-chan tcheou; *Fou-tcheou lou* (p. 521); *Kien-ning lou* (p. 523); *Thsiouan-tcheou* (p. 528): Hing-hoa lou; Tchao-wou lou; Yen-ping lou; Ting-tcheou lou; Tchang-tcheou lou.

10° *Kiang-si.*

Ce *Sing* comprenait 18 *Loú*, 9 *Tcheou*. En dépendaient : 13 *Tcheou*; 78 *Hien*.

C'étaient : Loung hing fou; Kie-gan lou; Touan-tcheou lou; Youan-tcheou lou; Lin-kiang lou; Fou-tcheou lou; Kiang-tcheou lou; Nan-kang lou; Tchang-tcheou lou; Kien-tchang lou; Nan-gan lou; Nan-foung tcheou; Kouang-tcheou lou; Tou-tcheou lou; Hoeï-tcheou lou; Nan-young lou; Hou-tcheou lou; Tchao-khing lou; Te khing lou; Ying-te tcheou; Hoeï-tcheou; Nan-ngaü tcheou; Foung-tcheou; Sin tcheou; Koueï-yang tcheou; Lien-tcheou; Siun-tcheou.

11° *Hou-kouang.*

Ce *Sing* comprenait 30 *Loú*, 13 *Tcheou*; 3 *Fou*; 15 *Gan-fou-sse* (Directions de pacifications); 3 *Kiun* (Campements militaires). En dépendaient : 3 *Foù*, 17 *Tcheou*, 150 *Hien*, et une Inspection générale des peuples étrangers (*Kouan fan min thoung fan*).

C'étaient : Wou-tchang lou; Kio-tcheou lou; Tchang-te lou; Li-tcheou lou; Chin-tcheou lou; Youan-tcheou lou; Hing-kouë lou; Han-yang fou; Koueï-tcheou; Thsing-tcheou lou; Thien-lin lou; Heng-tcheou lou; Tao-tcheou lou; Young-tcheou lou; Lin-tcheou lou; Tsiouan-tcheou lou; Pao-king lou; Wou-keng lou; Koueï-yang lou; Tcha-ling lou; Tchang-ning tcheou; Thsing-kiang lou; Nan-ning lou; Wou-tcheou lou; Tsin-tcheou lou; Lien-tcheou lou; Khing-youan, Nan-tan et autres lieux.

Directions de pacifications : Ping-yo fou; Tsio-lin tcheou; Young-tcheou; Siang-tcheou; Pin-tcheou; Hoang-tcheou; Young-tcheou; Sih-tcheou; Kia-tcheou; Koueï-tcheou; Sse-ming tcheou; Taï-ping lou; Tien-tcheou lou; Laï-gan lou; Tchin-gan lou; Loui-tcheou lou; Hoa-tcheou lou; Kao-tcheou lou; Kin-tcheou lou; Tchou-tcheou lou; Kien-ning kiun; Nan-ning kiun; Wen-gan kiun; Kie-yang kiun; Ting-youan fou; Chun-youan et autres *Loú*; Sse-tcheou, *Gan-fou-sse* (Sse-tcheou, *Direction de pacification*); Fan-tcheou, *id.* Sin-tai-ko, id.

12° *Tching-toung.*

Ce *Sing* comprenait 2 *Ling-foù* (Départements supérieurs), 1 *Sse* (Direction), et 5 *Kiouen-ko-sse* (Administrations inférieures).

C'étaient le royaume de *Kao-li* (la Corée), *Fan-yang*, et autres *Loú*; Kiun-ming-fou; *Tching-toung*; *Tchao-tao sse*, etc.

ERRATA.

Page 17, *note* (1), lisez (5).
— 19, 1re col., ligne 5, au lieu de *roi de Sis*, lisez *régent du royaume*.
— 23, [illegible], lisez 府.
— 23, note 3, après *ch.* 117, ajoutez *note* 1.
— 25, ligne 12, au lieu de *la choison*, lisez *l'achoison*.
— 44, après XXIII (note), ajoutez (1).
— 78, aux *notes*, 1re col., ligne 4, au lieu de *Caramanie*, lisez *Carmanie*.
— 122, aux *notes*, 2e col., ligne 21, après *quæ*, ajoutez *a*.
— 131, 1re col., ligne 11, au lieu d'*eau lacée*, lisez *d'eau glacée*.
— 138, 1re col., ligne 3, au lieu de *ch.* 174, lisez *ch.* 93 et 196.
— 160, 1re col., ligne 15, après *de long.*, ajoutez *du méridien de Paris*.
— 170, 2e col., ligne 14, après *long.*, ajoutez (qui est celle de l'île de Fer), en comptant...
— 199, chap. LXX, ligne 1, au lieu de *plain de Caracoron*, lisez *plain de Bargou*.
— 255, aux *notes*, 2e col., ligne 19, au lieu de *sixième*, lisez *huitième*.
— 264, aux *notes*, 2e col., ligne 8, au lieu de *Sien Tiemour*, lisez *Ye-sien Tiemour*.
— 277, aux lignes 2, 4, 5, au lieu de *Questiau*, lisez *Questian*.
— 295, aux *notes*, 2e col., ligne 33, au lieu de *peuve*, lisez *preuve*.
— 387, aux *notes*, 1re col., ligne 23, au lieu de *ch.* 112, lisez *ch.* 111.
— 433, texte, ligne 3, après *Fungul*, placez *; après *idolastres*, au lieu de * placez †.
— 444, aux *notes*, 1re col., ligne 4, au lieu de *Châng-toüng*, lisez *Chân-toüng*.
— 479, aux *notes*, 2e col., dernière ligne, au lieu de 爪 *Tchao*, lisez 瓜 *Koua*.
— 491, aux *notes*, 1re col., ligne 1, au lieu de (1), placez (*).
— 495, aux *notes*, 2e col., ligne 4, au lieu de *avec*, lisez *par*.
— 507, *notes des variantes*, ligne 3, après .VI.C., placez *mille*.
— 510, texte, ligne 4, au lieu de *saies*, lisez *saics*.
— 532, aux *notes*, 1re col., ligne 12, au lieu de *Malabar*, lisez *Mahabar*.
— 538, aux *notes*, 2e col., ligne 9, au lieu de *Li Ping-chou*, lisez *Li-ping*.
— 566, aux *notes*, 2e col., ligne 31, corrigez de même.
— 582, aux *notes*, 2e col., ligne 14, au lieu de *Raghou Wansa*, lisez, *Rughouvansa*.
— 589, aux *notes*, 1re col., ligne 12, au lieu de *peid d'Adam*, lisez *pied d'Adam*.
— 591, aux *notes*, 2e col., ligne 23, au lieu de *naï*, lisez *naif*.
— 594, aux *notes*, 1re col., ligne 3, au lieu de *his*, lisez *its*.
— 598, aux *notes*, 1re col., ligne 17, au lieu de *Mounstuart*, lisez *Mountstuart*.
— 607, avant l'*explication des mots*, placez le chiffre 2.
— 619, au renvoi explicatif 30, au lieu de *Étourneau*, lisez *Éternuement*.
— 770, aux *notes*, 1re col., au lieu de *Châng-toung*, lisez *Chân-toung*.